This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Digitized by Google

le pontifical de Buckerius paroit etre de l'an 354 p. 270. note XLIII.
S. pierre d'alexandrie rejette le bapteme des meleciens p. 194. 1. asiud

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
900000030394

Digitized by Google

Digitized by Google

Ar 428

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE
DES SIX PREMIERS SIECLES,

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS DES AUTEURS ORIGINAUX.

AVEC UNE CHRONOLOGIE, OU L'ON FAIT UN abregé de l'histoire Ecclesiastique & civile; & avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME CINQUIEME.

Qui comprend LA PERSECUTION DE DIOCLETIEN, celle DE LICINIUS, & les Martyrs dont on ignore l'epoque.

PAR M. LENAIN DE TILLEMONT.

A BRUXELLES,

Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur de Sa Majesté ruë de la Magdelaine. M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

L'ESTIME avec laquelle le public a receu ce qui a paru des ouvrages de Mr de Tillemont, luy a fait craindre d'en perdre la suite en perdant l'auteur. Ainsi pour le rassurer sur cette crainte, on a cru luy devoir rendre ici conte de l'état où ce grand homme nous a laissé ses écrits. Ce volume estoit depuis pres de trois mois sous la presse lorsqu'il est mort : & il est dans l'état où il l'auroit donné, s'il avoit assez vécu pour en voir achever l'impression. Le sixieme tome que l'on imprime actuellement, a encore receu la derniere main de l'Auteur mesme, qui l'a relu dans sa maladie. Pour les volumes suivans, que l'on ne discontinuera point de donner avec la mesme diligence que si l'Auteur vivoit encore, la sincerité oblige d'avouer qu'ils ne sont pas tout à fait dans le mesme état. Mais certainement le public ne s'en appercevroit pas, si on ne l'en avertissoit; & il ne le reconnoistroit pas mesme aprés en avoir esté averti, si on ne luy disoit en quoy consiste cette difference. Mr de Tillemont aprés avoir travaillé, vu, & revu son ouvrage en divers temps avec tout le soin possible, prenoit encore la peine de verifier toutes les citations pour une derniere fois à chaque volume qu'il faisoit imprimer. Et comme il est impossible qu'un auteur repasse ainsi par dessus son ouvrage sans y retoucher, il y faisoit toujours quelques changemens, mais assez rares & de peu de consequence : & c'estoit plutost pour donner aux expressions un tour qui luy paroissoit ou plus aisé ou plus clair, que pour toucher au fond des choses. On voit bien que cela n'est pas fort important, & qu'il ne sera pas difficile de le faire suppléer par d'autres personnes, si mesme on juge cela necessaire. Car quand on donneroit l'ouvrage en l'état où il est presentement, on peut dire qu'il est dans une exactitude où peu d'auteurs pourroient atteindre. C'est surquoi le public peut se reposer.

Il faut neanmoins encore avouer que l'on perd une partie de ce que l'on attendoit de Mr de Tillemont, & de ce qu'il avoit promis. Car il s'estoit proposé d'éclaircir l'histoire des six premiers siecles de l'Eglise; & Dieu nous l'a ravi avant qu'il eust achevé le sixieme : De sorte qu'on ne promet plus de sa main que les cinq premiers siecles entiers, & une partie du

sixieme, tant de l'histoire de l'Eglise que de celle de l'Empire: Car il avançoit egalement dans l'une & dans l'autre. Peutestre que Dieu suscitera quelques personnes, qui animées par l'utilité que l'Eglise a tirée de cet ouvrage, & portées à seconder les intentions & à suivre les traces de Mr de Tillemont, entreprendront diverses parties de la suite, & formeront ainsi à la fin tous ensemble le corps entier de l'histoire jusqu'à nostre temps. Il a souvent témoigné desirer avoir quelques continuateurs, & a bien montré par ce qu'il a fait dans une étude de quarante années & d'une assiduité incroyable, qu'il n'est pas possible qu'une personne execute tout ce dessein, si l'on ne veut pas, non plus que luy, se contenter de traiter les choses d'une maniere superficielle. Il faut demander à Dieu que ceux à qui inspirera de l'entreprendre, aient non seulement la capacité necessaire, mais aussi les mesmes degagemens de tout interest, de toute contrainte, & de toute prevention qu'a eus Mr de Tillemont, & qui paroissent dans tout son ouvrage. Car il n'est pas possible d'y réussir sans cette disposition, qui seule met un auteur en état de juger sainement des choses.

TABLE

Digitized by Google

TABLE DES TITRES CONTENUS EN CE VOLUME.

L'Avertissement. page iij
Table des citations. vij
Table des Articles & des Notes. xj
Histoire de la persecution de l'Eglise commencée par Diocletien, & continuée sous ses successeurs durant dix ans. 1
S. Dorothée grand Chambellan, avec S. Pierre, S. Gorgone, & d'autres Chambellans, Martyrs à Nicomedie. 78
S. George, Martyr. 80
S. Theodote cabaretier, Martyr à Ancyre. 82
S. Marcellin & S. Pierre, Martyrs à Rome. 86
S. Felix de Thibare, Evesque d'Afrique, & Martyr. 87
S. Romain, Diacre & Martyr. 89
S. Adaucte, & une ville entiere de Martyrs. 92
S. Vincent, Diacre & Martyr. 93
Les SS. Saturnin, Dative, & leurs compagnons, Martyrs à Carthage. 99
Les Saintes Agape, Quionie, & Irene, Martyres. 103
Saint Didyme Martyr à Alexandrie & Ste Theodore Vierge. 105
S. Irenée, Evesque de Sirmich, & Martyr. 107
S. Pollion, Lecteur de Cibales, & Martyr. 110
Sainte Sotere Vierge, & S. Pancrace, Martyrs à Rome. 111
Sainte Marcienne, Vierge & Martyre. 113
Les Saints Nabor, Felix, & Victor, Martyrs à Milan. 114
Sainte Afre, Martyre à Ausbourg. 116
S. Euple, Diacre & Martyr. 118
S. Julien, Martyr à Brioude en Auvergne; & S. Ferreol, Martyr à Vienne. 119
Les saints Martyrs Taraque, Probe, & Andronic. 122
S. Philippe, Evesque d'Heraclée, & Martyr. 129
S. Victorin de Pettau, Evesque & Martyr. 133
S. Vital, & S. Agricole, Martyrs à Boulogne en Italie. 134
Sainte Crispine, Martyre. 136
Sainte Eulalie, Vierge & Martyre à Meride. 137
Sainte Anastasie, Veuve & Martyre. 138
S. Cyprien, Evesque d'Antioche en Orient; & Sainte Justine Vierge, Martyrs. 140
Sainte Agnés, Vierge & Martyre. 147
S. Cyr, & Sainte Julitte sa mere, Martyrs. 149
S. Arrien Gouverneur de Thebaïde: S. Apollone Diacre; & divers autres Martyrs d'Egypte. 150
S. Janvier, Evesque de Benevent: S. Sosie, Diacre de Misene; & leurs compagnons, Martyrs. 155
S. Theodore, Martyr à Amasée. 157
S. Basilisque soldat, Martyr à Comane dans le Pont: Avec S. Eutrope, & S. Cleonique, Martyrs à Amasée. 160
S. Appien, & S. Edese son frere, Martyrs. 164
S. Acace, Centenier & Martyr. 166
S. Gurie, & S. Samone, Martyrs. 168
Sainte Pelagie. Les Saintes Berenice & Prosdoce, & Sainte Domnine leur mere. 170
Sainte Euphemie, Vierge & Martyre. 172
S. Pierre surnommé Balsame, Martyr. 176
S. Pamphile Prestre, martyrizé avec plusieurs autres à Cesarée en Palestine. 178
S. Quirin, Evesque de Siscie, & Martyr. 182
S. Silvain, Evesque de Gaza, & Martyr. 184
S. Pierre, Patriarche d'Alexandrie, & Martyr. 185
S. Methode, Evesque, Docteur de l'Eglise, & Martyr. 198
S. Lucien, Prestre d'Antioche, & Martyr. 201
S. Cyr, & S. Jean, Martyrs en Egypte. 204
S. Phileas, Evesque de Thmuis; & S. Philorome, Thresorier d'Egypte, Martyrs. 206
S. Serge, Martyr. 209
Sainte Dorothée Vierge, & S. Theophile Avocat, Martyrs à Cesarée. 211
Persecution de l'Eglise d'Orient, sous l'Empereur Licinius. 214
S. Basilée, Evesque d'Amasée, & Martyr. 219
Les Quarante Martyrs de Sebaste. 220
S. Theogene, Martyr. 224
S. Cassien, & divers autres Saints des trois premiers siecles, dont l'epoque est inconnue. 226
S. Genés, Martyr à Arles. 242
S. Julien, Martyr en Cilicie. 244
S. Leon, & S. Paregoire, Martyrs en Lycie. 245
S. Phocas jardinier, & Martyr à Sinope. 247
Notes sur la persecution de Diocletien. 250
Notes sur S. Dorothée. 284
Notes sur S. George. 286
Notes sur S. Theodote. 287
Notes sur S. Marcellin & S. Pierre. 289
Notes sur S. Felix de Thibare. 290
Notes sur S. Romain. 292
Notes sur S. Adaucte. 293
Notes sur S. Vincent. 294
Notes sur les Saints Saturnin, Dative, & leurs compagnons. 296
Notes sur Sainte Agape, & ses sœurs. 298
Notes sur S. Didyme. 299
Notes sur S. Irenée de Sirmich. 301
Notes sur Sainte Sotere. 302
Notes sur S. Nabor, & S. Felix. 303
Note sur Sainte Afre. 305
Notes sur S. Euple. 305
Notes sur S. Julien de Brioude, & S. Ferreol. 306
Notes sur les Saints Taraque, Probe, & Andronic. 309
Note sur S. Philippe d'Heraclée. 311
Notes sur S. Victorin de Pettau. 312
Notes sur S. Vital, & S. Agricole. 313
Note sur Sainte Crispine. 313
Notes sur Sainte Eulalie. 314
Notes sur Sainte Anastasie. 315
Notes sur S. Cyprien d'Orient. 318
Notes sur Sainte Agnés. 320
Notes sur S. Arrien. 321
Note sur S. Janvier. 324
Notes sur S. Theodore d'Amasée. 325
Notes sur S. Basilisque de Comane. 326
Notes sur S. Appien. 327
Notes sur S. Acace. 328
Notes sur S. Gurie, & S. Samone. 330
Notes sur Sainte Pelagie. 331
Notes sur Sainte Euphemie. 332
Notes sur S. Pierre Balsame. 333
Notes sur S. Pamphile. 334
Notes sur S. Quirin. 336
Notes sur S. Pierre d'Alexandrie. 337
Notes sur S. Methode. 342
Notes sur S. Lucien d'Antioche. 344
Notes sur S. Phileas, & S. Philorome. 348
Note sur Sainte Dorothée. 351
Notes sur la persecution de Licinius. 351
Note sur S. Basilée. 352
Notes sur les Quarante Martyrs. 357
Notes sur S. Theogene. 359
Notes sur S. Cassien. 360
Notes sur S. Julien de Cilicie. 363
Notes sur S. Phocas. 364
La Chronologie. 366
La Table des matieres.

Digitized by Google

TABLE DES CITATIONS.

A

Act. M.	Acta Martyrum sincera & selecta per Theodoricum Ruinart: Parisiis anno 1689.
Ado, an. 163.	Adonis chronicon in anno Christi 163.
10. jun. n. p. 226.	Heriberti Rosweidi notæ in Adonis martyrologium Baroniano additum: Antverpiæ an. 1643.
Agob.	Agobardi Lugdunensis Episcopi opera: Paris. an. 1665.
Ald. c. 12. p. 290.	Sti Aldhelmi de laudibus virginitatis: Bibliothecæ Patrum tomo 3. Paris. an. 1634.
Alex. t. 5.	Natalis Alexandri Dominicani historia ecclesiastica tomo 5: Paris. an 1677.
Alf. 123. §. 5.	Alfordi Annales Britannorum an. Christi 123: Leodii an. 1663.
All. cons.	Leonis Allatii de Ecclesiæ Occidentalis & Orientalis perpetua consensione: Coloniæ an. 1648.
de Sim.	...diatriba de Simeonibus: Paris. an. 1664.
de sm in Meth.	...notæ in Methodii convivium: Romæ an. 1656.
Amb. ad vir.	Sti Ambrosii alteriusve liber ad virginem lapsam: Benedictinorum editionis tomo 2. p. 305, quæ editio literâ B denotatur. Aliàs editio Parisiensis anni 1603 usurpatur.
ep. 46.	...epistolæ, tomo 5.
exh. v.	...exhortatio ad virginitatem, t. 4.
in Luc.	...in Lucam commentarius.
ps. 36.	...in psalmum 36.
virg. l. 3.	...de virginibus ad Marcellinam.
vit.	...vita per Paulinum Diaconum.
Amm. l. 15.	Ammianus Marcellinus ex prima recensione Henrici Valesii: Paris. an. 1636.
n. p. 138.	...Valesii notæ in Ammianum.
f.	...Ammiani editio postrema in folio: Paris. an. 1681.
an. p. 471.	Anonymus Ammiano subjunctus.
Anal. t. 4.	Joannis Mabillon Analectorum tom. 4: Luteciæ an. 1685.
g.	Analecta græca per Benedictinos: Luteciæ an. 1688.
Anas. c. 97.	Anastasius Bibliothecarius in vita Adriani quem 97 pontificem numerat: Paris. an. 1649.
And. Cr. h. 10.	Andreæ Cretensis orationes cum Amphilochio à Combefisio editæ: Paris. an. 1644.
Apol. Ty. l. 1. sm Ap. Ty. v.	Apollonii Tyanæi vita per Philostratum: Paris. an. 1608.
Arcl. p. 8.	Archelai Episcopi contra Manetem disputatio integrior cum pluribus aliis edita: Romæ an. 1696.
Aring. l. 3.	Pauli Aringhi Roma subterranea: Coloniæ an. 1659.
Arn. l. 2.	Arnobius in gentes: Lugduni Batav. an. 1651.
Ast. or. sm h. 12.	Sti Asteri Amaseni oratio 12 in S. Stephanum: Bibliothecæ Patrum auctuario primo per Combefisium edito: Parisiis an. 1648.
Ath. ap. 1. p. 696.	Sti Athanasii apologia 1, quæ est ad Constantium tom. 1.
de D. p. 553.	...pro sententia Dionysii Alexandrini tom. 1.
de Tri. l. 3. p. 200.	...de Trinitate dialogi, qui Maximi putantur apud Athanasium tom. 2.
fug. p. 713.	...de fuga sua, tom. 1.
in Ar. or. 4.	...in Arianos oratio 4, tom. 1.
Auct. 3.	Ad bibliothecam Patrum Auctuarium 3 per Combefisium: Paris. an. 1672.
Aug. B.	Sti Augustini editio novissima per Benedictinos.
civ.	...de civitate Dei Lovaniensium tom. 5. Bened. tom. 7.
col. d. 3.	...breviculum collationis Carthaginensis, in gestis diei tertiæ: Lovaniensium tom. 7.
ep. 82.	...epistola 82: Lovan. tomo 2.
fr. 1. p. 615.	...sermonum qui desiderantur fragmenta: Lov. to. 10.
in Cre. p. 179.	...in Cresconium Donatistam: Ib. tom. 7.
in Pet. p. 82.	...in Petilianum Donatistam: Ib.
lit. P. l. 2. c. 51.	...contra litteras Petiliani: Ibid.
mend. p. 13.	...de mendacio: Ib. tomo 4.
p. col. c. 22. p. 241.	...ad Donatistas post Collationem: Ib. tomo 7.
ps. 7.	...in psalmum 7 enarratio.
ps. 36. 2.	...in psalmum 36 enarratio 2ª.
s. 69.	...sermo 69, tom. 5 Benedictinor.
s. ap. sm ap. s. 217.	...sermo 217 in appendice: Ibid.
Aur. V. ep.	Aurelius Victor cum alterius junioris Victoris epitome editus: Francofurdi an. 1588.

B

Bal. misc. sm Baluz. t. 1.	Stephani Baluzii Miscellanea: Parisiis anno 1677.
Bar. 304. §. 30.	Baronii annales in anno Christi 304, paragrapho 30: Ant. an. 1612.
3. aug. c.	...in martyrologium ad 3 augusti nota C, seu 3: Antverpiæ an. 1613.
Bas. div. 16.	Sti Basilii de diversis homilia 16, tomo 1: Parisiis anno 1637.
virg.	Autor Basilio suppar de vera virginitate ad Letoium, Basilii to. 1.
Basn. ex.	Samuelis Basnagii exercitationes de rebus sacris: Ultrajecti an. 1692.
Baud. p. 200.	Le dictionaire geographique de Ferrarius, augmenté par Baudrand: à Paris en 1670. On ajoute quelquefois A. B. &c. pour marquer la lettre sous laquelle est la citation.
Bed. hist.	Bedæ historia gentis Anglorum: Coloniæ Agrippinæ an. 1601.
11. jun.	...in martyrologio die 11 junii, apud Bollandum in prolegomenis ad 2 martii tomum.

Digitized by Google

Ben. f. 4. 2. — Acta Sanctorum Ordinis Sti Benedicti per D. Joannem Mabillon in sæculi 4 parte secunda: Paris. an 1680.

Bib. P. — Bibliotheca Patrum, Parisiis edita an. 1634.

Blond. sib. — Blondel sur les Sibylles: à Charenton en 1649.

Boll. 20. jan. — Bollandus seu ejus continuatores ad diem januarii 20, & sic in reliquis mensibus.

app. — ---apparatus ad chronologiam pontificiam, in propylæo mensis maii.

feb. t. 1. p. — ---prolegomena in tom. 1 februarii, & sic de aliis mensibus.

13. may, g. 12. — ---acta quæ græcè habentur pro 13 maii ad finem voluminis pag. 12.

pont. p. 15. — ---conatus in catalogum Romanorum Pontificum, parte 1 in propylæo ad mensem maium.

Bona, *seu* Bon. lit. — Cardinalis Bonæ rerum liturgicarum lib. 2: Romæ an. 1672.

Bosq. l. 5. *seu* t. 2. — Ecclesia Gallicana per Franciscum Bosquetum lib. 5, seu 2a parte quæ acta complectitur: Paris. an. 1636.

Buch. p. *seu* cycl. p. — Ægidii Bucherii de cyclo Victoris & aliis cyclis pascalibus: Antverpiæ an. 1633.

belg. *seu* de B. — ---Belgium Romanum seu de Belgica historia: Leodii an. 1655.

Bull. l. 2. p. 69. — Georgi Bulli defensio fidei Nicænæ, libro seu sectione 2, quæ est de Filii consubstantialitate: Oxonii an. 1688.

Bult. occ. — Histoire de l'Ordre de S. Benoist ou des moines d'Occident, par Mr Bulteau: à Paris en 1684.

C

Cadurc. — CADURCENSIUM episcoporum historia per Guillelmum de la Croix: Cadurci anno 1626.

Cang. de C. — Urbis Constantinopolitanæ descriptio per Carolum du Cange, una cum familiis Byzantinis edita: Paris. an. 1680.

lat. S. — ---glossarium mediæ & infimæ latinitatis littera S: Lutec. an. 1678.

Canis. t. 2. p. 830. — Canisii antiquæ lectiones, tom. 2: Ingolstadii an. 1602.

Cassi. inst. p 227. — Cassiodori institutio scripturarum, seu de divinis lectionibus: Paris. an. 1588.

Cedr. p. — Cedreni historiarum to. 1: Paris. an. 1647.

Chal. S. — Vies des Saints de la ville de Challon, dans le second tome de l'histoire de cette ville: à Lion en 1662.

Chr. Al. — Chronicum Alexandrinum à Radero editum: Munachii an. 1615.

Chr. ori. — Chronicum orientale ab Ecchellensi versum: Paris. anno 1651.

Chry. in Tit. h. 6. — S. Chrysostomus in epistolam ad Titum homilia 6, ex editione Paris. anno 1636.

Sav. n. — ---Savilii notæ in postremam 8 tomi partem conjectæ editionis græcæ: Etonæ an. 1612.

t. 1. — ---homilia vel oratio 48 tomi primi, & sic de cæteris tomis.

Cl. ex p. 806. — Clementis Alexandrini excerpta ex libris Hypotyposeon.

Cod. Th. t. 6. p. 222. — Codex Theodosianus cum Gothofredi commentariis: Lugduni editus an. 1665.

Coint. 279. S. 2. — Caroli Cointii annales ecclesiastici Francorum anno Christi 279, articulo 2: Paris. anno 1665.

Combf. act. — SS. Eustachii, Petri &c. acta græca, seu lecti triumphi per Franciscum Combefis: Paris. anno 1660.

Conc. t. 2. — Conciliorum postrema editio per Labbæum curata, t. 2: Paris. an. 1671.

Consf. ad R. — Constantini Porphyrogenetæ de administrando imperio ad Romanum filium: Ludg. Batav. an. 1611.

Cors. — Chronique sacrée des Saints de Corse en Italien, par le P. Sauveur Vital: à Florence en 1639.

Cos. — Simonis Wangnerickii & Rainoldi Dehnii syntagma de SS. Cosma & Damiano.

Cotel. *seu* Cotl. gr. t. 3. — Monumenta Ecclesiæ græcæ per Cotelerium tomo 3: Paris. an. 1686.

Cyp. conf. — Cypriani Antiocheni confessio apud Cyprianum: Oxoniensium anno 1682.

diss. — ---Dissertationes Cyprianicæ per Dodwellum: Oxonii anno 1684.

ep. 73. — ---Sti Cypriani epistola 73, ex editione Pamelii.

ox. t. 5. — ---Cypriani opera: Oxonii edita anno 1682.

D

Dam. p. 244. — DAMASI Papæ carmina: Bibliothecæ Patrum tomo 8.

Dio, l. 60. — Dionis Cassii historiarum libro 60: typis Vechelianis anno 1606.

Du B. — Ecclesiæ Parisiensis historia per Gerardum du Bois: Paris. an. 1690.

Du Ch. — Historiæ Francicæ scriptores collecti per Andream du Chesne: Parisiis anno 1636.

Du P. p. — Bibliotheque des auteurs ecclesiastiques par Mr. du Pin: à Paris en 1686. On n'a pas d'ordinaire marqué le tome; les endroits sur lesquels on les cite en font juger: L'on suit toujours la premiere edition.

E

Emis. — GALLORUM antistitum homiliæ Eusebii Emiseni nomine editæ: Lutetiæ anno 1547.

Enn. car. 18. — Ennodii Ticinensis Episcopi carmen 18: Parisiis anno 1611.

Ephr. t. 3. or. 27. — S. Ephræm Edesseni Diaconi opusculum 27, tomi 3, prout à Vossio numerantur, uno sæpius in plura diviso: Antverpiæ anno 1619.

Epi. 30. c. 4. p. 128. — Sti Epiphanii Panarium adversus hæreses, hæresi 30 &c. editionis Petavianæ: Lutetiæ anno 1622.

anc. p. 36. — ---de Ancorato tomo 2.

Eva. l. 3. — Evagrii scholastici de historia ecclesiastica lib. 3, ex editione Henrici Valesii: Parisiis anno 1673.

Ev. de Br. t. 2. — Histoire des Saints & des Evesques de Bretagne, par le P. Albert de Morlaix, tome 2 qui comprend les Evesques: à Rennes en 1659.

Eul. mem. l. 2. — Eulogii Cordubensis memoriale Sanctorum: Biblioth. Pat. tom. 9.

Evod. l. 1. c. 6. — Liber 1 de miraculis Sti Stephani ad Evodium Uzalensem apud August. in appendice tomi 7 Benedictinorum, Lovaniensium 10.

Eus. chr. — Eusebii Cæsariensis chronicon græcum: Lugduni Bat. anno 1658.

chr. ad — ---Idatius aliave ad Eusebii chronicon latinè per Scaliger. addita: Ib.

chr. n. — ---Scaligeri in hoc chronicon notæ.

de Pal. c. 3. — ---de Martyribus Palestinis cum historia ecclesiastica editus.

---in

in Hier. --- in Hieroclem liber cum Philostrato editus: Parisiis anno 1608.

l. 2. *seu* hi. l. 2. --- historiæ ecclesiasticæ lib. 2. ex editione Valesii: Luteciæ an. 1659.

n. p. --- Henrici Valesii in historiam Eusebii notæ: Ibid.

op. 4. --- opusculum 4. ex his 14. quæ latina edidit Sirmundus: Parisiis an. 1643.

or. C. --- Constantini oratio ad Sanctorum cœtum quæ Eusebii historiæ ecclesiasticæ subjicitur.

præ. --- de Præparatione evangelica: Parisiis anno 1628.

ruf. l. 4. c. 6. --- historia ecclesiastica per Rufinum versa: Antverpiæ anno 1546.

tric. p. 630. --- oratio habita in tricennalibus Constantini.

v. Conf. l. 5. --- de vita Constantini.

Eutr. p. 583. Eutropius in ejus imperatoris vita de quo agitur, ex historia Augusta: Francofurdi edita anno 1588.

F

Ferr. it. FERRARII de Stis Italicis: Mediolani anno 1613.

18. may. --- martyrologium universale ad diem 18 maii: Venetiis anno 1625.

Fleu. Histoire ecclesiastique de Mr l'abbé Fleuri.

Flod. Historia Remensis Ecclesiæ per Flodoardum cum notis Colvenerii.

Flor. Florentinii notæ in martyrologium vetus Hieronymi nomine editum: Lucæ anno 1668.

Fort. l. 8. c. 4. Venantii Fortunati carminum lib. 8. ex editione Browerii: Moguntiæ anno 1603.

v. Mart. --- de vita Sti Martini.

Fred. c. 3. p. 2. Fredegarii scholastici chronicon quo Gregorius Turonensis continuatur, post Gregorium editum: Basileæ anno 1568.

Front. cal. Frontonis calendarium Romanum: Parisiis anno 1652.

Fulg. f. 2. Sti Fulgentii Episcopi sermo 2: Parisiis anno 1684.

G

Gal. chr. t. 3. GALLIA Christiana Sammarthanorum: Luteciæ anno 1656.

Gaud. h. *seu* f. 17. p. 60. Gaudentii Brixiani homilia 17: Bibliot. Patrum tomo 2.

Gen. dog. c. 76. Gennadii de dogmatibus ecclesiasticis apud Augustinum in appendice tomo 3 Lovaniensium.

Geo. fac. Geographia sacra seu notitia antiquorum episcopatuum per Carolum à S. Paulo Fullensem: Paris. anno 1641.

Gild. exc. Gildæ Abbatis de excidio Britanniæ epistola inter antiquos rerum Britannicarum scriptores: Lugduni anno 1587.

Glyc. l. 3. Michaelis Glycæ annalium lib. 3: typis regis anno 1660.

Greg. dial. l. 2. Sti Gregorii Magni dialogorum lib. 1. tomo 2: editionis Parisiensis an. 1675.

l. 9. ep. 4. --- liber 9 epistolarum, epistola 4, tomo 2.

Gr. T. de Jul. Gregorii Turonensis de gloria Martyrum lib. 2, qui est de Sancto Juliano Brivatensi: Parisiis anno 1640.

gl. C. --- de gloria Confessorum.

gl. M. --- de gloria Martyrum.

h. Fr. --- historia Francorum: Basileæ anno 1568.

m. M. --- de miraculis Sti Martini.

v. Pat. --- Vitæ Patrum cum Miraculorum libris.

Grut. p. 434. 1. Gruteri inscriptiones Romanæ pag. 434, inscriptione 1: typis Commelianis anno 1616.

H

Hagi. VOCABULAIRE hagiologique par Mr Chastellain: à Paris en 1694.

Hall. v. Ori. Petri Halloix de vita Origenis, seu Origenes defensus: Leodii an. 1648.

Hier. chr. *seu* an. 21. S. Hieronymi chronicon anno Christi ut ibi numeratur 21, ex recensione Scaligeri: Amstelodami anno 1658.

chr. n. --- Scaligeri in hoc chronicon notæ: & reliqua eadem quæ in Eusebii chronicon: quæ vide ad *Eus.*

ep. 84. --- epistola 84, editionis Basileensis per Erasmum anno 1565.

ex. Pam. --- Origenis apologia per Phamphilum, apud Hieronymum tom. 4.

ex Ruf. l. 1. --- Rufini in Hieronymum liber 1, apud Hieronymum tomo 4.

in Dan. 11. --- in Danielis prophetæ caput 11, tomo 5.

in Ec. 4. --- in Ecclesiastis caput 4, tomo 7.

in Ez. --- in Ezechielem prophetam, t. 5.

in Hel c. 9. --- in Helvidium, tomo 2.

in If. 46. --- in Isaiæ caput 46, tomo 5.

in Ruf l. 2. --- in Rufinum liber 2.

in Zac. --- in Zacariam prophetam, tom. 6.

v. ill. c. 45. --- de viris illustribus seu scriptoribus ecclesiasticis, tomo 1.

Hinc. op. 33. Hincmari Remensis Episcopi opusculum 33, seu 55, capitula tom. 2: Luteciæ anno 1645.

Hircl. c. 2. Merici Casauboni in Hieroclem: Londini anno 1673.

Holf. ad Ste. Lucæ Holstenii notæ & castigationes in Stephani Byzantii de urbibus: Lugduni Batavorum anno 1684.

geo. --- notæ in geographiam sacram cum aliis ejus geographicis editæ: Romæ anno 1666.

mar. --- notæ in martyrologium Romanum cum actis Stæ Perpetuæ editæ: Parisiis anno 1674.

J

Jo. D. im. l. 2. JOANNIS Damasceni de imaginibus liber 2: ex editione Basileensi an. 1575.

Jonf. l. 2. Joannis Jonsii de scriptoribus historiæ philosophicæ: Francofurti anno 1659.

If. chr. p. 723. Isidori Hispalensis chronicon à Grotio cum Jornande &c. editum Amstelodami anno 1655.

Jul. or. 1. Juliani Augusti oratio 1, tomo 1. editionis Petavianæ: Lut. an. 1630.

L

Lab. bib. PHILIPPI Labbæi bibliotheca nova manuscriptorum: Parisiis an. 1657.

Lact. l. 4. *seu* inst. l. 4. Lactantii institutionum contra gentes lib. 4: Lugduni Batavorum anno 1660.

perf. c. 2. --- de morte persecutorum apud Baluzium Miscellaneorum tomo 2: Parisiis anno 1679.

Laun. baf. Joannis Launoii de veteribus Parisiensium basilicis disquisitio, Dionysiacorum suorum parte 2: Parisiis anno 1660.

*4. Gre-

de Gr. ---Gregorius Turonensis de septem Episcopis defensus: Luteciæ anno 1651.

de Magd. ---de Magdalenæ, Lazari &c. in Provinciam appulsu: Parisf. anno 1660.

de V. ---de Victorino Petavionensi dissertatio: Parisiis anno 1664.

Sir. ---Jacobi Sirmundi dissertatio de duobus Dionysiis.

Lausf. c. 67. Palladii historia Lausiaca, Bibliothecæ Patrum tomo 13: Parisf. anno 1644.

Leon sec. *seu* act. 8. p. 525. Leontii Byzantini de sectis actione 8: Bibliothecæ Patrum tomo undecimo.

Lodov. Lodovensium præsulum chronologia per Joannem de Plantevit, anno 1634.

Lup. ep. 56. Diversæ epistolæ anno ferè 432, scriptæ, per Christianum Lupum editæ Lovanii anno 1682, capite seu epistola 56.

M

Mabi. it. It. JOANNIS Mabillon iter Italicum: Parisiis anno 1687.

lit. ---de Liturgia Gallicana: Parisiis anno 1685.

mus. ---Musæum Italicum.

Mar. & F. Marcellini & Faustini Luciferianorum libellus precum ad Theodosium: Parisiis anno 1650.

Marl. Metropolis Remensis historia per Guillelmum Marlot, cujus prior tomus editus est Insulis anno 1666.

Mar. V. l. 1. Marii Victorini in Arianos lib. 1: Bibliothecæ Patrum tomo 4. parte 1.

Max. T. h. *seu* s. 45. Maximi Taurinensis homilia 45, cum Leone: Parisiis anno 1639.

Men. p. 80. Menæa magna Græcorum die in textu notato pagina seu columna ejusdem mensis 80: Venetiis anno 1528.

Meth. conv. Sti Methodii Martyris convivium Virginum: Parisiis anno 1657.

exc. ---opera seu excerpta per Franciscum Combefis, una cum Amphilochio edita: Parisiis anno 1644.

prol. ---Prolegomena in Methodii convivium: anno 1657.

Meuri. Histoire des Evesques de Mets par Mr Meurisse suffragant de Mets: à Mets en 1634.

Mir. c. 390. Auberti Miræi de scriptoribus ecclesiasticis auctuarium: Antverpiæ anno 1639.

Mol. s. B. *seu* nat. B. Joannis Molani natales Sanctorum Belgii: Duaci anno 1616.

Momb. t. 2. Joninus Mombritius de vitis Sanctorum.

Mori. pœn. Joannis Morini de pœnitentia tomus primus: Parisiis anno 1651.

Mosc. c. 1. p. 1018. Joannis Moschi seu Sophronii Pratum spirituale: Bibliothecæ Patrum tomo 13.

MS. p. Diverses pieces copiées sur des manuscrits.

N

Naz. or. 16. SANCTI Gregorii Nazianzeni oratio 16: Parisiis anno 1630.

Nil. 2. ep. 48. p. 139. Sti Nili monachi lib. 2 epistola 48: Romæ anno 1662.

Nor. de Lic. Cardinalis Henrici de Noris, dissertatio de Licinii nummo una cum decennalibus: Petavii edita anno 1686.

epo. ---de epochis Syromacedonum: Florentiæ anno 1689.

Nphr. l. 2. c. 36. Nicephori Callisti ecclesiastica historia: Parisiis anno 1630.

Nys. ad Fl. Gregorii Nysseni ad Flavianum epistola de Helladio Cæsariensi tomo 3: Parisiis anno 1638.

---de Quadraginta Martyribus homilia prima & secunda, tom. 3, & hom. 3, tomo 2. de Qua. 1. 2. 3.

---Quid sit ad imaginem Dei & similitudinem, tomo 2. imag. p. 22.

---de vita Sanctæ Macrinæ sororis suæ, tomo 2. v. Ma. p. 178.

---de vita Gregorii Thaumaturgi; tomo 3. v. Th. *seu* Gr.

---de Sto Theodoro martyre, to. 3. v. Theo. *seu* Thd.

O

OPTATI Milevitani lib. 3: Parisiis anno 1631. Opt. l. 3.

---Varia in Cæciliani causa acta, Optato subjuncta. act.

---Collationis Carthaginensis acta: Ibid. col.

Commentarii in Job Origeni falso ascripti editionis latinæ tomo secundo. Ori. in Job, l. 2.

Sanctæ Perpetuæ acta aliaque simul edita Oxonii anno 1680. Ox. act.

P

ANTONII Pagi Franciscani critica in annales Baronii, in annum Christi 20, paragrapho 2: Parisiis anno 1689. Pagi. 20. §. 2. *seu* an. 20.

Sti Petri Alexandrini canones una cum Gregorio Thaumaturgo editi Parisiis anno 1622. P. Al. c. 5. p. 14.

Palladii historia Lausiaca, seu de vitis Patrum: Bibliot. Patr. tomo 13. Pall. laus. c. 103.

Palladii dialogus de vita Joannis Chrysostomi à Bigotio editus: Luteciæ anno 1680. dial. *seu* v. Chry.

Sti Pamphili Martyris apologia pro Origene inter Hieronymi opera: Basileæ edita anno 1565, tomo 4. Pamph. *seu* Pamf.

Pauli Warnefridi Diaconi Forojuliensis de gestis Longobardorum, à Grotio cum Jornande editus: Amstelodami anno 1655. Pau. di.

Sti Paulini Nolani carmen 24: Antverpiæ an. 1622. Littera B quandoque addita denotat editionem Parisiensem an. 1685, per le Brun. Paul. c. 24.

---Paulinus illustratus per P. Chiffletium: Divione anno 1662. ill.

---Passio Sti Genesii Arelatensis, per Paulinum ut putant Nolanum. v. Gen.

Petri Chrysologi sermo 28: Rotomagi anno 1640. P. Chr. s. 28.

Petri Damiani opusculum 17: Parisf. anno 1642. P. Da. *seu* Pet. D. op. 17.

Petri de Natalibus liber 2, &c. Lugduni anno 1543. P. de N. l. 2.

Joannis Pearsonii episcopi Cestriensis, opera postuma: Londini anno 1688. Pears. post.

Sanctæ Perpetuæ acta per Valesium edita: Parisf. anno 1664. Perp. act.

Dionysii Petavii chronologia seu liber 13 de doctrina temporum: Parisf. anno 1627. Pet. chr.

---de doctrina temporum. doct. l. 11. c. 7.

---Rationarii temporum pars 2 lib. &c. Parisf. anno 1652. rat. 2. l. 1.

Défense de l'antiquité des temps par Dom Paul Pezron: à Paris en 1692. Pez. def.

Philostorgii historiæ ecclesiasticæ lib. 7, ex editione Henrici Valesii: Parisf. anno 1673. Philg. l. 7.

Digitized by Google

Phil. --- Idem ex editione Jacobi Gothofredi: Genevæ anno 1643.

Phot. c. 171. Photii bibliothecæ caput seu codex 171: Genevæ anno 1620.

Plin. l. 4. ep. 2. Plinii junioris epistolarum lib. 4, epist. 2: ex editione Pauli Stephani anno 1660.

Poss. asc. 2. Thesauri ascetici per Possinum editi opusculum 2: Tolosæ anno 1684.

Posid. ind. Index sermonum Sti Augustini per Possidium Calamensem episcopum.

Præd. c. 11. Autor anonymus de hæresibus à Sirmundo Prædestinati nomine editus, caput seu hæresi 11: Paris. anno 1643.

Probi, v. p. 234. Probi Augusti vita in historia Augusta: Paris. anno 1620, edita.

Proc. æd. p. 95. Procopii de ædificiis Justiniani, tom. 2: Paris. anno 1662.

arc. --- arcana historia seu anecdota, tomo 2.

b. Got. --- de bello Gothico, tomo 1, & sic de aliis bellorum libris.

Prosp. pro. l. 4. Prosperi cum Aquitano Prospero editi de promissionibus liber 4, seu Dimidium temporis: Coloniæ Agrippinæ an. 1630.

Prud. de M. Prudentii de coronis Martyrum hymno 2: Amstelodami anno 1631.

R

Ripa. JOSEPHI Ripamontii historiarum Ecclesiæ Mediolanensis decas prima: Mediolani anno 1617.

Riv. l. 1. c. 12. Andreæ Riveti criticus sacer: Genevæ anno 1660.

Ruf. in Hier. l. 2. Rufini contra Hieronymum lib. 2, ipsius Hieronymi tom. 4: Basileæ anno 1565.

l. 7. c. 13. --- historia ecclesiastica ex Eusebio versa, seu Eusebio addita: Antverpiæ anno 1548.

v. P. c. 23. --- de vitis Patrum qui apud Rosweidum liber est secundus: Antverpiæ anno 1615.

S

Sacr. p. 39. SACRAMENTARIUM Gregorii ab Hugone Menardo: Paris. anno 1642, editum.

Sans. Les cartes geographiques de Sanson.

Savar. Les origines de Clermont en Auvergne par le President Savaron: à Paris en 1662.

Saus. p. 921. Andreæ du Saussay martyrologium Gallicanum: Paris. anno 1637.

app. --- apparatus & quæ hinc sequuntur ad ipsum usque martyrologium.

sup. --- supplementum ad martyrologium, & quæ sequuntur.

Schel. ant. Emmanuelis à Schelstrate de Antiocheno Concilio: Ant. anno 1681.

Ser. r. Mog. l. 2. Rerum Moguntiacarum lib. 2, per Nicolaum Serarium: Moguntiæ anno 1604.

Sid. l. 1. ep. 7. Apollinaris Sidonii lib. 1, epistola 7, ex editione Sirmundi: Paris. an. 1652.

Sig. an. 411. Sigeberti Gemblacensis chronicon anno Domini ut ille numerat 411.

Simoc. Theophylacti Simoccatæ de historia Mauricii Augusti: Ingolstadii an. 1604.

Six. S. l. 4. seu Sixt. Sixti Senensis bibliotheca sancta lib. 4: Coloniæ anno 1626.

Socr. l. 5. c. 20. Socratis historia ecclesiastica, ex editione Valesii anno 1668.

Soz. l. 4. c. 6. Sozomenis historia ab eodem, ibidem edita.

Spanh. l. 4. Ezechielis Spanhemii dissertatio seu lib. 4. de præstantia & usu numismatum: Amstelodami anno 1671.

Spic. t. 3. Spicilegii Acheriani to. 3. Paris. an. 1659.

Steph. Stephani de urbibus: Amstelod. anno 1678.

Strab. l. 17. Strabonis liber 17: Paris. anno 1620.

Suid. α. β. Suidæ lexicon in littera α β, & sic de cæteris: Genevæ anno 1619.

Sulp. l. 2. Sulpitii Severi historiæ sacræ liber 2: Antverpiæ anno 1574.

Sur. 1. nov. Surius primo die novembris, & sic de singulis mensibus: Coloniæ anno 1618.

Sync. Georgii Syncelli chronographia: Paris. anno 1652.

T

Tar. b. p. 1. SANCTI Tarachi & sociorum acta per Emericum Bigotium, una cum S. Perpetuæ actis edita: Paris. an. 1664.

pal. p. 246. --- eadem græca per eundem Bigotium, una cum Palladii dialogo: Lutetiæ anno 1680.

c. --- eadem latina per Rosweidum: Antverpiæ anno 1607.

th. --- eadem græca in actis Martyrum per Theodoricum Ruinart: Paris. an. 1689.

Tert. ap. Tertulliani apologia seu apologeticus, ex editione Rigaltii: Lutetiæ an. 1634.

idol. --- de idololatria.

orat. --- de oratione.

vit. Dissertatio de Tertulliani vita & scriptis, quodam Calvinista autore.

Th. Al. ep. 2. seu pas. p. 96. Theophili Alexandrini epistola pascalis quæ secunda numeratur: Biblioth. Patr. tom. 3.

Thdr. L. l. 2. p. 566. Theodori Lectoris liber 2, à Valesio cum Evagrio &c. editus: Paris. an. 1673.

Thdrt. dial 1. Theodoreti Cyrensis Episcopi dialogus primus contra Eutychianos tom. 4: Lutetiæ anno 1642.

ep. --- epistola, tomo 3.

gr. aff. --- de curandis Græcorum affectibus, tomo 4.

h. l. 1. c. 1. --- hæreticarum fabularum, Ib.

l. 3. seu hi. l. 3. c. 6. --- historiæ ecclesiasticæ lib. 3, tomo 3, si v. addatur, designatur editio Valesii anno 1673.

n. Henrici Valesii in hist. eccles. notæ, Ib.

v. Pat. --- religiosa historia, seu de vitis Patrum, tomo 3.

Thom. p. 151. Josephi Thomasii codices sacramentorum: Romæ anno 1680.

Thphn. p. 188. Theophanis chronographia: Paris. anno 1655.

Th. R. Theophili Rainaudi tomus 1: Lugduni anno 1665.

Toin. in Lact. Nicolai Toinardi notæ in Lactantii librum de persecutorum mortibus: Paris. anno 1690.

Trig. ty. c. 11. Triginta sub Gallieno tyrannorum historia per Trebellium Pollionem caput 11, quod est de Mariano: in hist. Aug. Paris. edita anno 1620.

Typic. Typicon S. Sabæ: Venetiis an. 1543

V

Val. in Laun. ADRIANI Valesii disceptationis de basilicis defensio contra Launoium: Paris. an. 1660.

Vand. Vandalicæ persecutionis historia &c. per Theodoricum Ruinart: Paris. anno 1694.

V. de Pal. Voyage de la Palestine ou de la Terre-sainte: à Paris en 1679.

Les

Digitized by Google

V. des SS. Les vies des Saints tirées des auteurs ecclesiastiques : à Paris en 1685.

Velf. afr. *seu* de Afr. p. 480. Confessio & passio Sanctæ Afræ, per Marcum Velserum edita.

Vef. t. 1. Joannis Jacobi Chiffletii medici Vesuntio, parte 1 : Lugduni anno 1650.

Ugh. p. 1140. Basilii menologium ab Ughello editum in sua Italia sacra, tomo 6 : Romæ anno 1653.

Vheler, Voyage de Constantinople, d'Asie, & de Grece, par George Vheler. Protestant Anglois : à Anvers 1689.

Vict. P. p. 580. Victorini Petavionensis in Apocalypsim, Bibl. Patr. tom. 1.

Vict. V. Victoris Vitensis de persecutione Africana seu Vandalica : Divione anno 1665. Librorum capita sicubi addantur, ex editione sunt Theodorici Ruinart.

Vincentii Bellovacensis tomus 4, seu speculum historiale : Duaci an. 1624. Vinc. B.

Vincentii Lirinensis commonitorium, cum Salviano editum : Paris. an. 1667. Vinc. L.

Vitæ Patrum per Rosweidum editæ : Antverpiæ anno 1615. Vit. P. l. 4.

Vossii de historicis græcis : Lugd. Batavorum anno 1651. Voss. h. gr. l. 2.

--- de historicis latinis : Ib. h. lat.

Usserii Brittannicarum Ecclesiarum antiquitates : Dublinii anno 1639. Uss. 1. Br.

Z

Zonaræ commentarii in Canones : Paris. anno 1618. Zon. in can.

Zosimi Comitis historiarum liber 2. in historia Augusta : Francofurti edita anno 1590. Zos. l. 2.

TABLE DES ARTICLES ET DES NOTES.

HISTOIRE DE LA PERSECUTION DE L'EGLISE, COMMENCE'E PAR DIOCLETIEN, ET CONTINUE'E SOUS SES SUCCESSEURS DURANT DIX ANS.

ARTICLE I. *ETAT de l'Eglise depuis Dece jusqu'à Diocletien.* page 1
II. *Des Martyrs qui peuvent avoir souffert au commencement du regne de Diocletien dans les Gaules.* 2
III. *Des Martyrs qui ont souffert à Rome vers 285. Lucien grand Chambellan convertit une partie du palais.* 3
IV. *Origine de la persecution: Galere la commence par les soldats: Martyre de Saint André Colonel.* 4
V. *De S. Alexandre, S. Pasicrate, S. Jule, & quelques autres Martyrs d'Illyrie.* 5
VI. *De S. Nicandre & de S. Marcien.* 7
VII. *Diocletien poussé par Galere se resout à persecuter les Chrétiens.* 8
VIII. *L'eglise de Nicomedie abatue: Premier edit publié pour demolir les eglises, bruler les Ecritures &c. Un Chrétien le dechire & est brulé.* 9
IX. *Galere fait mettre le feu au palais pour en accuser les Chrétiens: Beaucoup d'officiers & d'autres sont martyrizez à Nicomedie avec S. Anthime.* 10
X. *L'edit contre les Chrétiens est publié & executé par tout, particulierement en Afrique, où il forme les Traditeurs.* 12
XI. *Effet de l'edit à Rome & à Thessalonique: De S. Agathope & S. Theodule.* 13
XII. *De ce qui se passa en Thrace & à Antioche.* 15
XIII. *Second & troisieme edit de Diocletien, qui condamnent les Ecclesiastiques à la prison, puis à la mort.* 16
XIV. *Des SS. Procope, Alphée, & Zachée, Martyrs en Palestine.* 17
XV. *Persecution contre les Ecclesiastiques en Espagne & en Italie.* 18
XVI. *De ce qui arriva dans la Gallacie.* 19
XVII. *Martyre de sept Vierges à Ancyre.* 20
XVIII. *Hierocle & un autre écrivent contre l'Eglise.* 21
XIX. *Quatrieme edit qui condamne tous les Chrétiens à la mort, & produit un carnage epouventable.* 22
XX. *Injustice & misere des persecuteurs. Les Chrétiens sont bien receus des barbares.* 23
XXI. *Constance conserve la paix dans les Gaules: De Sainte Leocadie, S. Cucufas, & quelques autres Martyrs d'Espagne.* 24
XXII. *De S. Felix, S. Narcisse, & quelques autres Martyrs de Girone.* 26
XXIII. *De S. Marcellin Pape, & quelques Martyrs de Rome & de Sicile.* 27
XXIV. *Des Martyrs d'Afrique en 304. Histoire de Mammaire.* 28
XXV. *De S. Florien, & de divers autres Martyrs de l'Illyrie & de la Thrace.* 29
XXVI. *De S. Calliope, & divers autres Martyrs d'Orient.* 30
XXVII. *Martyre de S. Timothée & Ste Thecle.* 31
XXVIII. *Changement de Princes: La persecution s'éteint ou diminue dans l'Occident.* 32
XXIX. *La persecution augmente dans l'Orient.* 33
XXX. *Galere publie de nouveaux edits contre les Chrétiens.* 34
XXXI. *Martyre de S. Agape & de quelques autres dans la Palestine.* 35
XXXII. *Martyre de Ste Theodosie & de S. Domnin en Palestine. Les payens las de tuer les Chrétiens, leur crevent un oeil, & leur brulent le jarret.* 37
XXXIV. *Cruauté d'Urbain gouverneur de Palestine: Il est puni: Licinius est fait Empereur.* 38
XXXV. *Divers Chrétiens condamnez aux mines: Martyre de Ste Thea & de S. Paul dans la Palestine.* 39
XXXVI. *La persecution s'appaise un peu, & puis recommence: Ste Ennathas & d'autres souffrent dans la Palestine: S. Marcel est fait Pape.* 40
XXXVII. *Derniers Martyrs de la Palestine: Eusebe se plaint des Evesques. De S. Hermyle & S. Stratonique.* 41
XXXVIII. *La persecution diminue, & se rallume encore: De S. Marcel Pape.* 42
XXXIX. *De S. Eusebe Pape.* 43
XL. *Galere malade appaise la persecution par un edit solennel.* 44
XLI. *Maximin fait malgré luy cesser la persecution: Il demeure maistre de l'Asie par mort de Galere.* 44
XLII. *Maximin renouvelle la persecution par divers artifices.* 45
XLIII. *Punition de Theotecne & d'un autre persecuteur: Faux actes de la Passion.* 46
XLIV. *Dieu punit Maximin par la famine, par la peste, & par la guerre contre les Chrétiens d'Armenie: De S. Gregoire Apostre de cette nation.* 47
XLV. *Constantin ayant vaincu Maxence, fait un edit*

edit pour l'Eglise, & oblige Maximin de finir entierement la persecution. 49
XLVI. Constantin & Licinius font un nouvel edit pour les Chrétiens : Maximin fait la guerre à Licinius & est défait. 49
XLVII. Maximin publie une edit tout à fait favorable aux Chrétiens, & meurt ensuite miserablement : Ses proches & ses ministres sont punis. 50
XLVIII. Des Martyrs dont on ignore l'année, & premierement de S. Epigmene, & de quelques autres Martyrs de Rome. 51
XLIX. Des quatre Couronnez, & de divers autres Martyrs de Rome. 52
L. Des Martyrs de Viterbe. 54
LI. De S. Vit & divers autres vers le royaume de Naple. 55
LII. Des Martyrs de l'Ombrie & des environs. 57
LIII. De quelques Martyrs de la Ligurie. 58
LIV. De Martyrs de Milan, de Côme, & de Verone. 59
LV. De Ste Justine ; des Saints Cantiens, & de quelques autres. 60
LVI. De Ste Luce, & des Martyrs de Sardaigne & de Corse. 61
LVII. Des Martyrs de l'Afrique & de la Norique. 63
LVIII. De S. Demetre, & des autres Martyrs d'Illyrie. 64
LIX. De S. Moce, & des autres Martyrs de la Thrace. 65
LX. De S. Adrien & de Ste Julienne. 66
LXI. De S. Pantaleon, S. Pancaire, & S. Agathonique. 67
LXII. Divers Martyrs de la Bithynie. 68
LXIII. Des Martyrs de l'Hellespont, de la Lycaonie, d'Ancyre, de Tyanes. 69
LXIV. De S. Gordie Centenier. 70
LXV. De S. Barlaam paysan. 71
LXVI. De Ste Julitte, Ste Capitoline, & Saint Serge. 72
LXVII. De S. Blaise, S. Boniface, & quelques autres Martyrs de la petite Armenie & de la Cilicie. 73
LXVIII. De S. Zenobe, S. Cosme, & S. Damien. 75
LXIX. De S. Maurice d'Apamée, de Ste Febronie, & de quelques autres Martyrs de Syrie. 77

SAINT DOROTHEE GRAND CHAMBELLAN, avec Saint Pierre, Saint Gorgone, et d'autres Chambellans, Martyrs a Nicomedie. page 78

SAINT GEORGE, Martyr. 80

SAINT THEODOTE CABARETIER, Martyr a Ancyre. 82

SAINT MARCELLIN, ET SAINT PIERRE, Martyrs a Rome. 86

SAINT FELIX DE THIBARE, EVESQUE d'Afrique, et Martyr. 87

SAINT ROMAIN, Diacre et Martyr. 89

SAINT ADAUCTE, ET UNE VILLE ENTIERE de Martyrs. 92

SAINT VINCENT, Diacre et Martyr.

Article I. Celebrité du nom de S. Vincent : Il est fait Diacre de Saragoce, & presche. 90
II. S. Vincent confesse J. C. devant Datien : De S. Valere son Evesque. 90
III. Datien fait souffrir au Saint d'horribles tourmens. 95
IV. S. Vincent est consolé de Dieu dans la prison, & y meurt. 95
V. Dieu conserve le corps du Saint malgré Datien. 96
VI. Des reliques de S. Vincent : Son corps est apporté à Castres. 97
VI. Des dixhuit Martyrs de Saragoce, & de quelques autres. 98

LES SS. SATURNIN, DATIVE, ET LEURS compagnons, Martyrs a Carthage. 99

LES SAINTES AGAPE, QUIONIE, ET IRENE, Martyres. 103

SAINT DIDYME Martyr a Alexandrie, et SAINTE THEODORE Vierge. 105

SAINT IRENEE, EVESQUE DE SIRMICH, et Martyr. 107

SAINT POLLION, LECTEUR DE CIBALES, et Martyr. 110

SAINTE SOTERE VIERGE, ET S. PANCRACE, Martyrs a Rome. 111

SAINTE MARCIENNE, Vierge et Martyre. 113

LES SAINTS NABOR, FELIX, ET VICTOR, Martyrs a Milan. 114

SAINTE AFRE, Martyre a Ausbourg. 116

SAINT EUPLE, Diacre et Martyr. 118

SAINT JULIEN, Martyr a Brioude en Auvergne, et SAINT FERREOL, Martyr a Vienne. 119

LES SAINTS MARTYRS TARAQUE, PROBE, et ANDRONIC. 122

SAINT PHILIPPE, EVESQUE D'HERACLEE, et Martyr. 129

SAINT VICTORIN DE PETTAU, EVESQUE et Martyr. 133

SAINT VITAL, ET SAINT AGRICOLE Martyrs a Boulogne en Italie. 134

SAINTE CRISPINE, Martyre. 136

SAINTE EULALIE, VIERGE ET MARTYRE a Meride. 143

SAINTE ANASTASIE, Veuve et Martyre. 138

S. CYPRIEN, Evesque d'Antioche en Orient; et SAINTE JUSTINE Vierge; Martyrs.

Art. I. Distinction de S. Cyprien de Carthage & de celui d'Antioche : De ceux qui ont parlé du dernier. 140
II. Premiere vie de S. Cyprien d'Antioche : Il s'abandonne à la magie & à toutes sortes de crimes. 141
III. Cyprien tente inutilement par les demons la pudeur de Ste Justine. 142
IV. Cyprien convaincu de la foiblesse des demons, les abandonne, surmonte leurs tentations, & avoue ses crimes. 143

V. Cyprien tenté de desespoir est soutenu par Eusebe: Il brule ses livres de magie. 144
VI. S. Cyprien est batizé, convertit plusieurs personnes: Sainte Justine se consacre tout à Dieu. 145
VII. Il est fait Evesque, souffre le martyre à Nicomedie avec Ste Justine & S. Theoctiste: Leurs corps sont portez à Rome. 146

SAINTE AGNES, VIERGE ET MARTYRE. 147

SAINT CYR, ET SAINTE JULITTE SA MERE, MARTYRS. 149

SAINT ARRIEN, GOUVERNEUR DE THEBAÏDE: S. APOLLONE DIACRE; ET DIVERS AUTRES MARTYRS D'EGYPTE.

ART. I. Martyre de S. Paphnuce. 150
II. De S. Timothée & Sainte Maure. 151
III. De S. Asclas. 152
IV. S. Apollone convertit S. Philemon: Ils sont tous deux delivrez du feu. 153
V. Conversion du Gouverneur Arrien: Il est martyrizé avec S. Apollone & quelques autres. 154

SAINT JANVIER, EVESQUE DE BENEVENT: SAINT SOSIE, DIACRE DE MISENE; ET LEURS COMPAGNONS, MARTYRS. 155

SAINT THEODORE, MARTYR A AMASEE. 157

S. BASILISQUE SOLDAT, MARTYR A COMANE DANS LE PONT: AVEC S. EUTROPE, ET S. CLEONIQUE, MARTYRS A AMASEE. 160

SAINT APPIEN, ET SAINT EDESE SON FRERE, MARTYRS. 164

SAINT ACACE, CENTENIER ET MARTYR. 166

SAINT GURIE, ET SAINT SAMONE, MARTYRS. 168

SAINTE PELAGIE. LES SAINTES BERENICE ET PROSDOCE, ET SAINTE DOMNINE LEUR MERE. 170

SAINTE EUPHEMIE, VIERGE ET MARTYRE. 172

SAINT PIERRE SURNOMMÉ BALSAME, MARTYR. 176

SAINT PAMPHILE PRESTRE, MARTYRIZÉ AVEC PLUSIEURS AUTRES A CESAREE EN PALESTINE. 178

SAINT QUIRIN, EVESQUE DE SISCIE, ET MARTYR. 182

SAINT SILVAIN, EVESQUE DE GAZA, ET MARTYR. 184

SAINT PIERRE, PATRIARCHE D'ALEXANDRIE, ET MARTYR.

ART. I. Des Martyrs d'Egypte sous Diocletien: Dignité de l'Eglise d'Alexandrie, & son ecole des Catecheses: Eloge de S. Pierre: Diverses particularitez de sa vie. 185
II. De quelques Saints d'Egypte couronnez à Tyr. 187
III. Des deux SS. Meunes de Cotyée & de Libye. 187
IV. Des Martyrs qui ont souffert dans l'Egypte, la Thebaïde, & la Libye. 189
V. De Ste Dorothée & de Ste Catherine. 190
VI. De S. Var. 191
VII. Des Canons de S. Pierre sur la penitence. 191
VIII. Du schisme des Meleciens. 193
IX. De divers Martyrs qui souffrirent à Alexandrie vers l'an de J.C. 307. 194
X. De quelques autres Saints Martyrs ou Confesseurs Egyptiens. 195
XI. Voyage de S. Antoine à Alexandrie. 196
XII. Du martyre de S. Pierre. 197

SAINT METHODE EVESQUE, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET MARTYR. 198

SAINT LUCIEN, PRESTRE D'ANTIOCHE, ET MARTYR. 201

SAINT CYR, ET S. JEAN, MARTYRS EN EGYPTE. 204

SAINT PHILEAS, EVESQUE DE THMUIS; ET S. PHILOROME, THRESORIER D'EGYPTE, MARTYRS. 206

SAINT SERGE, MARTYR. 209

SAINTE DOROTHEE VIERGE, ET S. THEOPHILE AVOCAT, MARTYRS A CESAREE. 211

PERSECUTION DE L'EGLISE D'ORIENT, SOUS L'EMPEREUR LICINIUS. 214

SAINT BASILEE, EVESQUE D'AMASEE, ET MARTYR. 219

LES QUARANTE MARTYRS DE SEBASTE. 220

SAINT THEOGENE, MARTYR. 224

SAINT CASSIEN, ET DIVERS AUTRES SAINTS DES TROIS PREMIERS SIECLES DONT L'EPOQUE EST INCONNUE.

ART. I. De S. Cassien, & divers Martyrs de l'Ombrie. 226
II. De S. Juvenal; de S. Venant; de quelques Martyrs de Rome. 227
III. Des Saints du royaume de Naple & de la Toscane: De Ste Christine. 228
IV. De S. Syr de Genes, & des autres Saints de la Lombardie. 229
V. De S. Maximin d'Aix, & de divers autres Saints des Gaules. 231
VI. Suite des Martyrs des Gaules: de Ste Reine: De S. Ferruce de Mayence. 232
VII. De S. Hemetere & S. Queïdoine, & des autres Martyrs d'Espagne. 234
VIII. De S. Agilée & des autres Martyrs d'Afrique. 235
IX. De S. Firme de Tagaste, & S. Arcade. 237
X. De divers Martyrs d'Egypte, d'Arabie, & de Syrie. 237
XI. De Sainte Marguerite, S. Cyrille enfant, Saint Platon, & Saint Callinique. 239
XII. De S. Patrice de Pruse, de Sainte Matrone, & S. Domnion de Salone: De quelques Saints dont on ignore le pays. 240

SAINT GENES, MARTYR A ARLES. 242

SAINT JULIEN, MARTYR EN CILICIE. 244

SAINT LEON, ET SAINT PAREGOIRE, MARTYRS EN LYCIE. 245

SAINT PHOCAS JARDINIER, ET MARTYR A SINOPE. 247

NOTES

NOTES SUR LA PERSECUTION DE DIOCLETIEN.

NOTE I. Sur les Martyrs qui ont souffert dans les Gaules sous Diocletien; & que ç'a esté apparemment vers 286. 250
II. Quand Galere a commencé à persecuter les soldats, & sur les actes de S. André Colonel. 251
III. Que S. Nicandre peut avoir souffert à Dorostore en l'an 302. 252
IV. Difficultez sur ce que les Grecs disent de S. Pasicrate. 253
V. Sur un oracle d'Apollon touchant les Chrétiens. ibid.
VI. Que la persecution a commencé en 303, & que le Concile de Cirthe s'est tenu en 305. ibid.
VII. Quand a esté publié le premier edit la persecution. 256
VIII. Que Diocletien n'a point condamné les Chrétiens à la servitude. ibid.
IX. Sur le nom de Jean donné au premier Martyr de la persecution. ibid.
X. Que S. Anthime a souffert en 303, & non en 311. 257
XI. Sur S. Eleuthere. ibid.
XII. Temps du martyre de S. Agathope. ibid.
XIII. Difficultez sur les actes de Saint Agathope. ibid.
XIV. Difficultez qui se rencontrent sur les actes de S. Sabin. 258
XV. En quel jour est mort S. Procope le Lecteur. 259
XVI. Que S. Procope le Lecteur est apparemment celui dont les Grecs font un Capitaine. ibid.
XVII. D'un Michée joint aux Saints Zachée & Alphée. ibid.
XVIII. De S. Cassien qu'on fait Evesque de Todi & Martyr. 260
XIX. Qu'Hierocle refuté par Eusebe est le gouverneur de la Bithynie. ibid.
XX. Quand Diocletien a obligé tous les Chrétiens à sacrifier. ibid.
XXI. De ce qu'Eusebe dit de l'état des Gaules durant la persecution ibid.
XXII. Etat de l'Espagne & de l'Angleterre durant la persecution. 261
XXIII. Sur les actes de S. Cucufas. ibid.
XXIV. Sur les actes de Ste Afre. ibid.
XXV. Que l'histoire de S. Narcisse est fort incertaine. 262
XXVI. Que les actes des SS. Vincent, Oronce &c. n'ont pas d'autorité. ibid.
XXVII. Sur les actes de S. Vincent de Collioure. ibid.
XXVIII. Sur le temps de la mort du Pape Marcellin. 263
XXIX. Diverses choses peu ou point fondées qu'on attribue à S. Marcellin. ibid.
XXX. Que le martyre de S. Marcellin Pape est fort douteux. ibid.
XXXI. Sur la fable de la chute de Marcellin, & du Concile du Sinuesse. ibid.
XXXII. En quel temps S. Parthene & S. Calocere ont souffert. 265
XXXIII. Difficultez sur l'histoire & les actes de Mammaire. ibid.
XXXIV. Pourquoi on met le martyre de S. Calliope en 304. 267
XXXV. Grandes difficultez qui se rencontrent dans les actes de S. Calliope, ibid.
XXXVI. Difficultez sur les actes de S. Dulas. 268
XXXVII. Sur le lieu & le jour du martyre de S. Ananie. ibid.
XXXVIII. Temps du martyre de S. Timothée & de S. Timolaüs. ibid.
XXXIX. Que la persecution n'a tout à fait cessé en Afrique qu'en 311. 269
XL. Que le grand-pere de S. Basile s'est retiré dans les forests du temps de Galere. ibid.
XLI. Difficultez sur le jour du martyre de Ste Theodosie, & sur ses actes. ibid.
XLII. Sur Sainte Meuris & S. Timothée honorez à Gaza. ibid.
XLIII. Quand a commencé le pontificat de Saint Marcel: Qu'il est different de Marcellin. 270
XLIV. Pourquoi on ne tire rien des actes de S. Marcel. ibid.
XLV. Lieu du martyre de S. Hermyle. ibid.
XLVI. Que S. Marcel Pape est mort le 16e janvier 310. 271
XLVII. Sur l'epitaphe de S. Marcel; & que Maxence n'a jamais persecuté les Chrétiens. ibid.
XLVIII. Que Saint Marcel a esté Confesseur & non Martyr. 272
XLIX. Sur le pontificat de S. Eusebe. ibid.
L. Si les actes de Pilate ont esté supposez avant l'an 311. ibid.
LI. Fautes de Rufin & des Grecs sur S. Silvain d'Emese. ibid.
LII. Qu'Agapet de Synnades est plutost un Arien qu'un Martyr. 273
LIII. Sur le temps des edits de Maximin faits contre les Chrétiens & en leur faveur. ibid.
LIV. Que S. Pigmene a plutost souffert sous Diocletien que sous Julien. ibid.
LV. Difficultez sur les quatre Couronnez. 274
LVI. Diverses fautes sur les actes de Saint Restitut. ibid.
LVII. Sur les actes de S. Timothée, & sur le temps où il a vécu. ibid.
LVIII. Sur les actes de S. Eutyque de Ferente. ibid.
LIX. Quelques difficultez sur l'histoire de S. Erasme. 275
LX. Incertitude de l'histoire de Saint Dalmace. ibid.
LXI. Qu'on ne peut faire de fond sur les actes des Saints Cantiens. ibid.
LXII. Diverses choses incroyables dans les actes de Sainte Devote. 276
LXIII. De Nestor gladiateur dont Metaphraste fait un Martyr. ibid.
LXIV. Que S. Demetre a souffert sous Galere. 277
LXV. Grandes difficultez dans les actes de S. Moce. ibid.
LXVI. Diverses fautes dans les actes de Saint Adrien. ibid.
LXVII. Sur le jour du martyre de S. Adrien, & sur sa translation à Rome. 278
LXVIII. Divers actes de S. Pantaleon, tous faux: Sur ses reliques. ibid.
LXIX. Deux histoires de Sainte Theodote, toutes deux peu assurées. ibid.
LXX. Deux Saintes Theodotes, l'une à Nicée; & l'autre en Mauritanie. 279
LXXI. Difficultez dans les actes de Sainte Menodore. ibid.

LXXII. Si

LXXII. *Si S. Gordie a souffert en la persecution de Diocletien, ou sous Licinius.* ibid.
LXXIII. *Que S. Gordie a esté decapité, & non brulé.* 280
LXXIV. *Pourquoi on met le martyre de S. Barlaam sous Diocletien, & à Cesarée plutost qu'à Antioche.* ibid.
LXXV. *Sur les supplices endurez par S. Barlaam.* ibid.
LXXVI. *Sur le temps & le lieu où a souffert Sainte Julitte.* 281
LXXVII. *Sur un endroit de S. Basile touchant le martyre de Sainte Julitte.* ibid.
LXXVIII. *Difficultez dans les actes de Sainte Capitoline.* ibid.
LXXIX. *Que les actes de S. Serge sont pleins de fautes, & fort nouveaux.* 282
LXXX. *Qu'on n'a rien de bon sur S. Blaise.* ibid.
LXXXI. *Que le martyre de Cesaire pere d'Eudoxe, n'est fondé que sur Philostorge.* ibid.
LXXXII. *Qu'on ne peut rien fonder sur les actes de S. Boniface.* ibid.
LXXXIII. *Qu'on ne sçait rien de certain sur Saint Cosme & S. Damien, & qu'apparemment il n'y en a point eu plusieurs.* 283
LXXXIV. *Que les actes de S. Maurice d'Apamée sont pleins de fautes.* 284
LXXXV. *Que les actes de Sainte Febronie, sont insoutenables.* ibid.

NOTES SUR SAINT DOROTHEE.

NOTE I. *De ses actes: Que luy & ses compagnons estoient eunuques de Diocletien.* 284
II. *Que S. Dorothée estoit grand Chambellan: Extraction de Saint Gorgone.* 285
III. *Que Saint Pierre peut estre mort le 12. de mars.* ibid.
IV. *Fautes de Rufin sur ces Martyrs.* ibid.
V. *Sur les actes de S. Inde.* ibid.
VI. *Sur S. Gorgone transferé de Rome à Marmoutier ou à Gorze.* ibid.
VII. *Sur les actes des 1003 Martyrs de Nicomedie.* 286
VIII. *Sur Dorothée qu'on fait Evesque de Tyr, & Martyr.* ibid.

NOTES SUR SAINT GEORGE.

NOTE I. *Sur les diverses histoires que l'on en a.* 286
II. *Sur le lieu & le temps de son martyre.* 287
III. *Sur la veneration de S. George dans la Palestine.* ibid.

NOTES SUR SAINT THEODOTE.

NOTE I. *Diverses difficultez dans ses actes.* 287
II. *Sur le temps de sa mort.* 288
III. *Que S. Theodote honoré par les Moscovites, est celui d'Ancyre.* 289

NOTES SUR S. MARCELLIN, ET S. PIERRE.

NOTE I. *Abregé de leurs actes.* 289
II. *Si l'on a fait leur feste au mois de decembre.* 290

NOTES SUR SAINT FELIX DE THIBARE.

NOTE I. *Sur ses divers actes: Pourquoi nous mettons sa mort à Venouse le 30 aoust 303.* 290
II. *Qu'on ignore d'où il a esté Evesque.* 291
III. *Sur ceux qui furent arrestez avec le Saint.* ibid
IV. *Sur ceux qu'on fait compagnons de son martyre.* ibid.
V. *Sur la condamnation du Saint.* ibid.

NOTES SUR SAINT ROMAIN.

NOTE I. *Qu'il ne faut point faire deux Saints Romains d'un seul.* 292
II. *Que ses actes dans Mombritius ne sont point originaux.* ibid.
III. *Quelle peut avoir esté la cause de son martyre.* 293
IV. *Qu'il a souffert la question.* ibid.
V. *Sur l'histoire de S. Barulas.* ibid.
VI. *Faute dans Prudence.* ibid.

NOTES SUR SAINT ADAUCTE.

NOTE I. *Conjecture sur Antandre peu fondée: Des Magistrats des villes.* 293
II. *Nom & qualité de S. Adaucte.* 294
III. *Temps de son martyre: Qu'il n'a point souffert en Espagne.* ibid.

NOTES SUR SAINT VINCENT.

NOTE. I. *Des sermons que nous avons sur luy dans S. Augustin.* 294
II. *Sur ses actes.* ibid.
III. *Sur ce qu'on dit de sa noblesse.* 295
IV. *De sa translation à Castres: Et de quelques autres peu fondées.* ibid.
V. *Sur le nombre des Martyrs de Saragoce.* 296
VI. *Que les actes des dixhuit Martyrs de Saragoce sont nouveaux.* ibid.

NOTES SUR LES SAINTS SATURNIN, DATIVE, ET LEURS COMPAGNONS.

NOTE I. *D'où viennent les actes que nous en avons.* 296
II. *Sur ce qu'ils disent de l'obligation d'assister à l'assemblée ecclesiastique.* ibid.
III. *Que la maison d'Occan estoit aussi à S. Emerite.* 297
IV. *Pourquoi l'on met la confession des Saints le 12 de fevrier.* ibid.
V. *Pourquoi ils declarent que S. Saturnin estoit Prestre.* ibid.
VI. *Sur le frere de Ste Victoire.* ibid.
VII. *Que tous ces Saints n'ont pas souffert les tourmens.* ibid.
VIII. *Sur la derniere partie de leurs actes.* ibid.

NOTES SUR SAINTE AGAPE, ET SES SOEURS.

NOTE I. *Qu'il faut suivre leurs actes donnez par Baronius.* 298
II. *Qu'elles pouvoient estre mariées.* ibid.
III. *Quelques petites difficultez ou omissions dans leurs actes.* 299
IV. *Sur le mensonge dont le juge accuse Ste Irene.* ibid.
V. *Difficulté sur le lieu de son martyre.* ibid.

NOTES SUR SAINT DIDYME.

NOTE I. *Quelques fautes des actes latins & grecs, corrigez les uns par les autres.* 299
II. *Que S. Didyme a souffert en 304, sous Eustrace.* 300
III. *Sur les tourmens de Ste Theodore.* ibid.
IV. *Que S. Didyme peut avoir souffert le 5. d'avril.* ibid.
V. *Que la Sainte dont parle Saint Ambroise, peut avoir souffert sous Diocletien.* ibid.
VI. *Que S. Alexandre & Sainte Antonine peuvent avoir souffert à Antioche en 312.* ibid.

Digitized by Google

NOTES SUR S. IRENEE DE SIRMICH.

Note I. Sur ses actes. 301
II. Sur les actes de S. Pollion. ibid.
III. Que S. Irenée peut avoir souffert en 304. ibid.
IV. Que ç'a esté apparemment le 6. d'avril. ibid.
V. Sur les actes de S. Serena. 302

NOTES SUR SAINTE SOTERE.

Note I. Pourquoi on met en 304 le martyre de Sainte Sotere & de S. Pancrace. 302
II. Fautes dans les actes de S. Pancrace. 303

NOTES SUR SAINT NABOR, ET SAINT FELIX.

Note I. Des actes de S. Victor de Milan. 303
II. Des actes de Saint Nabor & Saint Felix; s'ils ont souffert en Afrique. 304
III. Qu'ils peuvent avoir souffert en 304. ibid.
IV. Sur Saint Materne Evesque de Milan. ibid.

NOTE SUR SAINTE AFRE.

Sur le jour de sa feste, & sur S. Afer. 305

NOTES SUR SAINT EUPLE.

Note I. Sur ses actes, son nom, son diaconat &c. 305
II. Date de son martyre. 306

NOTES SUR SAINT JULIEN DE BRIOUDE, ET SAINT FERREOL.

Note I. Sur un manuscrit de son histoire par S. Gregoire de Tours. 306
II. Que ses actes peuvent avoir esté écrits vers le milieu ou la fin du V. siecle. 308
III. Qu'il peut avoir souffert en l'an 304. ibid.
IV. Comment S. Ferreol eut son chef. ibid.
V. Que S. Ferreol n'a point esté martyrizé à Brioude. 309

NOTES SUR LES SAINTS TARAQUE, PROBE, ET ANDRONIC.

Note I. Sur leurs actes. 309
II. Qu'il faut apparemment mettre leur martyre en 304. 310
III. Sur le jour de leur premier interrogatoire. ibid.
IV. Que le second interrogatoire s'est fait à Mopsueste. ibid.
V. Qu'ils sont morts à Anazarbe. 311

NOTE SUR SAINT PHILIPPE D'HERACLEE.

Autorité de ses actes: Pourquoi on le met sous Diocletien. 311

NOTES SUR SAINT VICTORIN DE PETTAU.

Note I. Qu'il n'a point esté Evesque de Poitiers. 312
II. Que le commentaire de l'Apocalypse peut estre de luy. ibid.

NOTES SUR SAINT VITAL, ET S. AGRICOLE.

Note I. Que l'epistre 55 de S. Ambroise n'est point de luy. 313
II. Quelques fautes sur S. Vital. ibid.
III. A qui les reliques des Martyrs furent revelées. ibid.

NOTE SUR SAINTE CRISPINE.

Sur l'autorité de ses actes, & sur le lieu de son martyre. 313

NOTES SUR SAINTE EULALIE.

Note I. Sur ses actes. 314
II. Sur Sainte Eulalie de Barcelone. ibid.

NOTES SUR SAINTE ANASTASIE.

Note I. Ce qu'on en a de certain: Que celle qu'on honore à Rome a souffert en Illyrie: Qu'il peut bien n'y en avoir point eu d'autre à Rome: Qu'on n'en a aucune bonne histoire: Que ses lettres à S. Chrysogone ne sont point certaines. 315
II. Difficultez sur le temps & le lieu du martyre de S. Chrysogone. 318
III. Sur la translation de Sainte Anastasie. ibid.

NOTES SUR SAINT CYPRIEN D'ORIENT.

Note I. Qu'il faut reconnoistre un S. Cyprien Evesque en Orient. 318
II. Diverses fautes dans les actes de S. Cyprien d'Orient par Metaphraste. 318
III. Qu'on ne doit pas rejetter l'écrit de sa Confession. 319
IV. Qu'il peut avoir esté Evesque d'Antioche en Phenicie. ibid.
V. Que luy & Aglaïde ont esté tous deux passionnez pour Sainte Justine. 320
VI. Pourquoi l'on met son martyre en l'an 304. ibid.

NOTES SUR SAINTE AGNES.

Note I. Sur un sermon de Sainte Agnés attribué à S. Maxime. 320
II. Sur les actes de Sainte Agnés. 321
III. Qu'on la peut mettre sous Diocletien. ibid.
IV. Sur sa seconde feste. ibid.

NOTES SUR SAINT ARRIEN.

Note I. Que les actes qu'on en a sont faux. 321
II. Sur le nom de S. Arrien. 322
III. Diverses difficultez dans les actes de S. Timothée & Sainte Maure: Temps de leur martyre. ibid.
IV. Difficulté sur les actes de Saint Asclas: Qu'il s'appelloit aussi Sabin. 323
V. Que S. Arrien & Saint Apollone ont souffert ensemble, le 4. de mars. ibid.

NOTE SUR SAINT JANVIER.

Sur le temps de son martyre, & sur ses actes. 324

Digitized by Google

NOTES SUR SAINT THEODORE D'AMASE'E.

NOTE I. QU'il peut estre le mesme que S. Theodore d'Heraclée ; dont les actes sont supposez. 325
II. Difficultez dans ses actes. ibid.
III. Des Marmarites. 326
IV. Apparition de S. Theodore suspecte ou fausse. ibid.

NOTES SUR SAINT BASILISQUE DE COMANE.

NOTE I. SUr ses actes. 326
II. Sur ce qu'on dit que luy & ses compagnons estoient de Cappadoce. 327
III. Quand S. Cleonique fut arresté. ibid.
IV. Qu'il faut distinguer deux Saints Basilisques, l'un soldat, & l'autre Evesque. ibid.

NOTES SUR SAINT APPIEN.

NOTE I. QUe les caracteres qu'Eusebe donne au jour de sa mort, ne s'accordent point. 327
II. Sur S. Edese. 328

NOTES SUR SAINT ACACE.

NOTE I. DIfficultez qui se rencontrent dans ses actes : Si la province d'Europe a esté gouvernée par un Proconsul. 328
II. Qu'il est mort apparemment en l'an 306. 330

NOTES SUR SAINT GURIE, ET S. SAMONE.

NOTE I. QUelques fautes dans leurs actes, assez bons d'ailleurs. 331
II. Que ces Saints n'estoient point dans le sacerdoce. ibid.
III. Pourquoi on met leur martyre en l'an 306. ibid.
IV. Sur quelques circonstances de l'histoire d'Euphemie. ibid.

NOTES SUR SAINTE PELAGIE.

NOTE I. QU'elle n'estoit pas fille de Ste Domnine. 331
II. Des oraisons de S. Chrysostome sur Ste Pelagie & Sainte Domnine : Du nom de la derniere & du jour de sa feste. 332
III. Quelques fautes sur Sainte Pelagie. ibid.
IV. Quelques faits difficiles à croire dans l'histoire de Ste Domnine. ibid.

NOTES SUR SAINTE EUPHEMIE.

NOTE I. QU'il ne faut prendre son histoire que de S. Astere. 332
II. Qu'elle n'est point morte le 25. d'octobre : S'il y en a eu deux. 333

NOTES SUR SAINT PIERRE BALSAME.

NOTE I. QU'on ignore le lieu de son martyre. 333
II. Qu'il faut distinguer S. Pierre Balsame, & Saint Pierre Apselame. 334

NOTES SUR SAINT PAMPHILE.

NOTE I. QUe son apologie pour Origene, & celle d'Eusebe, ne sont qu'un mesme ouvrage. 334
II. Que S. Jerome ne prouve point que cette apologie ne soit pas de S. Pamphile. ibid.
III. Que S. Pamphile a esté mis en prison en 307, & a esté martyrizé en 309. 335

NOTES SUR SAINT QUIRIN.

NOTE I. DEs villes de Scarab & de Sabarie. 336
II. Sur la mort de S. Quirin. ibid.
III. Sur le lieu de sa sepulture. ibid.

NOTES SUR SAINT PIERRE D'ALEXANDRIE.

NOTE I. QU'on ne peut avoir aucun égard à tous les actes que nous en avons. 337
II. Sur les differens actes de S. Menne. 338
III. S'il faut mettre deux SS. Mennes, l'un à Cotyée, & l'autre en Libye. 339
IV. Sur une histoire des miracles de S. Menne de Libye. ibid.
V. Que le corps de S. Menne peut avoir esté apporté de Libye à Constantinople vers l'an 625. 340
VI. Qu'on n'a aucun bon monument pour l'histoire de Sainte Catherine. ibid.
VII. Sur les actes de S. Var. ibid.
VIII. Quand il faut faire commencer le schisme des Meleciens. ibid.
IX. Fautes de S. Epiphane sur le schisme des Meleciens : Si l'on peut dire que Melece n'avoit point sacrifié. 341
X. Que S. Pierre est mort en 311 le 25. de novembre. ibid.
XI. Les actes des SS. Paul, Isaïe, &c. ne parlent pas de luy. 342

NOTES SUR SAINT METHODE.

NOTE I. GRandes difficultez sur le lieu où il a esté Evesque. 342
II. Qu'il est mort en 311 ou 312. 343
III. En quel pays il a souffert. ibid.
IV. Vaine objection de Rivet contre le Banquet de S. Methode. ibid.
V. Quel est le jeûne de Pasque dans S. Methode. ibid.
VI. Des oraisons sur la Purification & les Rameaux, attribuées à S. Methode. ibid.
VII. Sur un traité de l'Antechrist ; une chronique & des propheties attribuées à S. Methode. 344

NOTES SUR SAINT LUCIEN D'ANTIOCHE.

NOTE I. DIfficultez sur sa foy & sur sa veneration. 344
II. Si S. Lucien a consulté l'hebreu pour son edition

tion de l'Ecriture, ou s'il y en a marqué les differences. 346
III. Sur sa separation d'avec l'Eglise. 347
IV. De Domnus, Timée, & S. Cyrille, Evesques d'Antioche : Que le dernier n'est point Martyr. ibid.
V. Que S. Lucien est mort le 7. janvier en 312. ibid.
VI. S'il a souffert le feu, les bestes, &c. 348
VII. De quelle maniere il est mort. ibid.

NOTES SUR S. PHILEAS, ET S. PHILOROME.

Note I. Que leurs actes donnez par Bollandus sont originaux, mais non ceux du P. Combefis. 348
II. Que S. Phileas n'a point eu beaucoup de ses diocesains pour compagnons de son martyre. 349
III. Sur Temeritate tua utere. ibid.
IV. Sur la confession & l'interrogatoire de S. Philorome. 350
V. Sur le temps & le lieu du martyre de S. Phileas. ibid.

NOTE SUR SAINTE DOROTHEE.

Difficultez qui se rencontrent dans ses actes, & sur le temps de son martyre. 351

NOTES SUR LA PERSECUTION DE LICINIUS.

Note I. Ce que les Grecs disent d'un S. Adrien & des Evesques de Byzance parens de Probe, n'a rien de fondé. 351
II. Pourquoi on met S. Ammon à Andrinople, & sous Licinius. 352
III. Sur S. Theodore de Cyrene, distingué de S. Theodote de Cyrinie. ibid.

NOTE SUR SAINT BASILEE.

Qu'on ne peut rien fonder sur ses actes, ni nier son martyre. 352

NOTES SUR LES QUARANTE MARTYRS.

Note I. Que S. Gregoire de Nysse n'empesche point de croire qu'ils ont souffert à Sebaste. 357
II. Sous quels juges ils ont souffert : Endroit de S. Ephrem rétabli. 358
III. Que ces Saints n'ont point souffert sur un étang. ibid.
IV. Qu'ils estoient morts quand on les brula. 359

NOTES SUR SAINT THEOGENE.

Note I. Difficultez sur ses actes. 359
II. Sur le lieu de son martyre. 360

NOTES SUR SAINT CASSIEN.

Note I. Fables ajoutées à son histoire. 360
II. Sur le Martyr Gordien. 361
III. Sur S. Paterne. ibid.
IV. Que S. Hemetere & S. Quelidoine ont souffert à Calaborra. ibid.
V. Sur S. Fauste & ses compagnons. ibid.
VI. Sur le lieu & le temps du martyre de S. Arcade. 362
VII. Sur Ste Marguerite. ibid.
VIII. Sur les actes de S. Callinique. 363
IX. Qu'on ne faisoit point la feste de S. Callinique le 25 d'octobre en 451. ibid.
X. Additions des Grecs à l'histoire de S. Patrice. ibid.

NOTES SUR SAINT JULIEN DE CILICIE.

Note I. De S. Julien mari de Sainte Basilisse : Que ce n'est pas celui de Cilicie. 363
II. De quelle ville estoit Saint Julien de Cilicie ; qu'il a souffert à Eges. 364
III. De l'église de S. Julien à Antioche. ibid.

NOTES SUR SAINT PHOCAS.

Note I. Si S. Phocas le jardinier est different de l'Evesque. 364
II. Que celui dont parle S. Chrysostome peut estre le jardinier. 365

APPROBATION.

J'Ay lu un manuscrit qui a pour titre, *Memoires pour servir à l'histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, justifiez par les citations des Auteurs originaux; avec une Chronologie où l'on fait un abregé de l'histoire Ecclesiastique & profane, & des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie.* A Paris ce troisieme mars 1692.

GERBAIS.

EXTRAIT
DU
PRIVILEGE

CHARLES par la grace de Dieu Roy de Castille, Leon, Arragon, &c. a octroyé à EUGENE HENRI FRICX, de pouvoir luy seul imprimer ce Livre, intitulé: *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, &c. Par le* SIEUR DE TILLEMONT, défendant bien expressément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer ledit livre, ou ailleurs imprimé porter ou vendre en ce Pays, dans le terme de neuf ans; à peine de perdre lesdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire, comme il se voit plus amplement és Lettres patentes données à Bruxelles le 2. Janvier 1692.

Signé,

LOYENS.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LA
PERSECUTION DE L'EGLISE,
Commencée par Diocletien, & continuée sous ses successeurs durant dix ans.

ARTICLE PREMIER.

Etat de l'Eglise depuis Dece jusqu'à Diocletien.

[L'EGLISE ayant esté agitée d'une persecution tres violente, & presque continuelle, depuis l'an 250 jusques à l'an 260, sous les Empereurs Dece, Gallus, & Valerien,] 'recouvra la paix par les edits que Gallien fit en sa faveur, (Eus. l. 7. c. 13. p. 262.) aprés que son pere eut esté pris par les Perses. [Les troubles qui agiterent l'Empire sous Claude son successeur, ne semblent pas avoir donné beaucoup de loisir à ce prince de penser à autre chose qu'à attaquer les ennemis de l'Etat, ou plutost qu'à se défendre de leurs attaques.] 'On pretend neanmoins qu'il excita une grande persecution dans Rome; (Bar. 269. § 5. 6| 270. § 1.) [& il peut y avoir en cela quelque chose de vray: mais ce qui est certain, c'est* qu'on n'en (v. S. Denys Pape.) trouve rien que dans des pieces qui ont peu ou point d'autorité.

Claude ayant regné environ deux ans, Aurelien qui luy succeda en 270,] 'témoigna beaucoup de bonté & d'equité envers les Chrétiens dans les premieres années de son regne. (Eus. l. 7. c. 30. p. 282. d.) [a]Mais il changea d'inclination dans la suite, (a p. 283. a.) [* & persecuta l'Eglise, particulierement celle des Gaules, en 273 & 274. (v. sa persecution.) Il publia mesme des edits contre les Chrétiens: Mais estant mort aussitost aprés, au commencement de l'an 275, cette tempeste se dissipa, & n'a point empesché] 'Eusebe de dire, que le demon s'estoit comme endormi, & avoit laissé l'Eglise dans la paix depuis Dece & Valerien, jusque sur les dernieres années de Diocletien. (L. 8. c. 4. p. 295. c.)

[Tacite, Florien, s'il le faut conter, Probe, Carus avec ses enfans Carin & Numerien, se succederent l'un à l'autre jusques au mois de septembre 284, auquel Numerien fut tué, & Diocletien mis en sa place. Mais Carin se maintint encore

core quelques mois dans l'Occident. 'Les Grecs & les Latins mettent divers Martyrs sous Numerien, sans qu'il y en ait neanmoins un seul dont on ait de preuve un peu certaine.] 'Il y a plus de raison de croire que "Carin fit quelque persecution à Rome au commencement de l'an 285, b & les SS. Marc & Marcellien Senateurs Romains peuvent avoir esté deslors condannez à la mort, [qu'ils ne souffrirent que plus d'un an aprés.] 'Mais ceux mesmes qui parlent le plus de cette persecution, avouent qu'elle ne fut pas bien violente, à cause que Carin, quelque méchant qu'il fust d'ailleurs, avoit conceu de l'affection pour quelques Chrétiens, [au nombre desquels S. Sebastien pouvoit bien estre.]

V.S. Caius Pape.

Boll. 20. jan. p. 270. § 31. 272. § 46. 48. b p. 265. § 4.

V. Saint Sebastien.

p. 275. § 64.

'Diocletien qui, comme nous avons dit, avoit "esté fait Empereur à Calcedoine le 17 de septembre, [se trouva maistre de tout l'Empire l'année suivante par la mort de Carin.] 'Il prit ensuite Maximien Hercule pour collegue, & le declara Auguste le premier avril 286. Mais comme ces deux princes se voyoient accablez de tous costez par les revoltes de leurs sujets, & par des guerres étrangeres, 'ils firent deux Cesars le premier mars 292, Constance Chlore pere du grand Constantin, & Galere, à qui on donna aussi le nom de Maximien.

Chr. Al. p. 640.

V. Diocletien § 2.

Ibid § 3.

Ibid § 9.

Nous ne pouvons mieux apprendre que d'Eusebe l'état où estoit l'Eglise durant tout ce temps.] 'Il témoigne que [le demon] qui a receu la puissance de persecuter les Saints, sembloit estre comme endormi d'un profond sommeil; 'Que le nom & la religion de Jesus-Christ estoit dans l'estime & dans la veneration de tout le monde; 'Que les assemblées des Fideles estoient remplies d'une infinité de personnes; jusque là qu'on estoit obligé partout d'abatre les anciennes eglises pour en rebastir de plus spacieuses. 'L'un 'des plus cruels persecuteurs de toute l'Eglise, prend toute la terre à temoin que presque tous les hommes avoient abandonné le culte des dieux [en Orient] pour embrasser la religion Chrétienne.

Eus. l. 8. c. 4. p. 295. c.

c. 1. p. 291. b.

p. 292. b.

Maximin II.

l. 9. c. 9. p. 360. c.

Les Prelats estoient 1 aimez & honorez par tous les officiers & les gouverneurs des provinces. 'Les plus grands Seigneurs de la Cour, & les Empereurs mesmes, témoignoient de l'affection pour les Chrétiens: Ils souffroient que leurs femmes, leurs enfans, leurs serviteurs, fissent profession à leurs yeux de la creance & de la discipline de l'Eglise; & leur permettoient presque d'en faire gloire en leur presence. 'Ils avoient plus de confiance en eux qu'en tous les autres, '& mesme ils les elevoient au gouvernement des provinces, en les exemtant en mesme temps de la necessité de sacrifier.

1.

l. 8. c. 1. p. 292. a.

p. 291. b.

p. 292. a.

p. 291. b.

1. ἀποδοχῆς, καὶ θεραπείας, καὶ δημοσίας ὑπὸ τῆς τυχούσης ἠξιοῦντο.

ARTICLE II.

Des Martyrs qui peuvent avoir souffert au commencement de Diocletien dans les Gaules.

[Voila le portrait qu'Eusebe nous fait des dixhuit premieres années du regne de Diocletien. On ne peut douter qu'il ne soit veritable. Mais il faut ce semble avouer en mesme temps qu'il nous represente mieux l'état de l'Orient que de l'Occident. 'Car la suite de l'histoire nous fait juger que presque tous les Martyrs qui ont souffert dans les Gaules sous Diocletien, se doivent mettre dès le commencement de ce regne, lorsque Maximien Hercule y estoit. Il y vint en 286, '& à peine avoit-il passé les Alpes, qu'il fit massacrer le 22 de septembre la celebre legion Thebéenne, dont S. Maurice estoit le premier officier.]

Note 1.

V. S. Maurice.

'On croit qu'il envoya aussitost Rictius Varus son Prefet du Pretoire, si celebre dans nos martyrologes sous le nom de Rictiovare, pour faire mourir les restes de la mesme legion repandus en divers endroits des Gaules: '& on marque que la premiere execution de cet officier fut de faire noyer 'à Basle divers Chrétiens pour la confession du nom de J.C. [Nous ne savons point qui sont ces Saints, & le martyrologe Romain n'en marque aucun à Basle.] 'On pretend qu'il arriva à Treves le 4 d'octobre, & que dès le jour mesme & les deux suivans, il fit mourir non seulement plusieurs soldats Thebéens, mais encore un fort grand nombre des principaux habitans de la ville, parcequ'ils estoient Chrétiens. [Sa commission donne lieu de croire que ce fut luy aussi qui fit martyrizer à Cologne & aux environs 'S. Gereon & plusieurs autres de la legion Thebéenne, qu'on honore le 10 d'octobre.

Buch. de B. l. 7. c. 9. § 1. p. 229.

Sur. 31. oct. p. 403. § 3. 17.

oct. p. 294. § 1.

V. S. Denys de Paris.

Buch. de B. l. 7. c. 9. p. 229. 230.

V. S. Maurice.

Tout cela peut estre arrivé en 286. Mais il faut apparemment mettre en 287,] 'ce que nous trouvons en quelques histoires, qu'il fit plusieurs Martyrs à Reims; d'où estant parti pour venir du costé de Soissons, il exerça sa cruauté à Fimes le 2 de mars [contre 'Ste Macre, & un peu plus loin] contre S. Rufin & S. Valere, [qui sont honorez le 14 de juin.] 'Il s'en alloit alors du costé de la Picardie pour faire mourir Saint Quentin, "qui fut effectivement martyrizé [le 31 d'octobre. Ainsi il faut apparemment mettre sa mort en 287, "quoiqu'il y ait quelques raisons qui portent à l'avancer d'un an.] 'Les SS. Fuscien, Victoric, & Gentien, furent aussi martyrizez par luy auprés d'Amiens le 11 de decembre, 42 jours aprés S. Quentin.

MS. p. 3.

V. S. Denys de Paris.

M. S. p. 4.

V. S. Quentin.

Ib. note 4.

Bosq. t. 2. p. 158.

'Il faut raporter à la mesme année le martyre de S. Firmin Evesque d'Amiens, & de S. Just enfant, honorez l'un le 25 de septembre, & l'autre le 18 d'octobre, s'il est vray qu'ils aient souffert sous Varus. Car on les met aussi en d'autres temps. 'S. Crépin & S. Crépinien furent couronnez les derniers par la cruauté de ce Prefet, s'il en faut croire leurs actes,

l. 4. c. 8. 11. p. 155. 157.

Sur. 25. oct. p. 385.

actes, & en la presence mesme d'Hercule. On fait la feste de ces Saints le 25 d'octobre, & s'il est vray que Rictius Varus soit mort en mesme temps qu'eux, comme le porte leur histoire, [il faut dire que ce ne fut pas avant l'an 288.

Julien peut avoir succedé à Varus, puisqu'on pretend qu'il fit mourir "S. Yon à Chastre dans la Lionnoise, & S. Lucien à Beauvais dans la Belgique. *Eutyque & Astere qui ont eu part au martyre de S. Victor de Marseille, semblent avoir aussi esté Prefets du Pretoire: & ils peuvent avoir succedé à Julien en 290. ou 291. Pour Sisinnius Fescenninus qu'on trouve avoir martyrizé S. Denys à Paris, & S. Nicaise dans le Vexin, il peut avoir esté gouverneur de la seconde Lionnoise, qui estoit alors plus étendue qu'elle n'a esté depuis; si mesme la Lionnoise estoit déja divisée en deux provinces.

V.S. Denys de Paris.

*V. Saint Victor.

V. Ste Foy. On pretend que "Ste Foy & S. Caprais ont souffert à Agen sous le juge Dacien. On ne marque point le nom de celui qui condanna à Nantes en Bretagne les saints freres Donatien & Rogatien.

Les mesmes raisons que nous avons pour les Gaules, peuvent porter à croire que "S. Alban & les autres qui ont esté martyrizez dans l'Angleterre, ont souffert en 286. ou 287. au plustard, avant que Carause se fust rendu maistre de cette isle.]

V. S. Alban.

ARTICLE III.

Des Martyrs qui ont souffert à Rome vers 285. Lucien grand Chambellan convertit une partie du palais.

[DIOCLETIEN fit aussi quelques Martyrs dans le commencement de son regne. Car nous ne voyons pas moyen de contester la date du 23. aoust 285, marquée dans les actes "des SS. Claude, Astere & Neon, qui souffrirent à Eges en Cilicie avec les Stes Domnine & Theonille, sous le Proconsul Lysias.] 'On met plusieurs autres Martyrs dans la Cilicie sous ce mesme Proconsul: [Mais il se peut faire ou qu'il ait eu deux fois ce gouvernement, comme Philagre celui d'Egypte sous Constance, ou, ce qui est plus croyable, que ce soient deux Lysias.

V. leur titre

Bar. 285. §. 13. 14.

Nous nous croyons encore obligez de mettre en 285 ou 286, le martyre "que S. Genés souffrit à Rome par ordre de Diocletien mesme: Et neanmoins comme ce martyre arriva par une occasion toute particuliere, il ne nous obligeroit pas de dire qu'il y eust alors aucune persecution. Mais il est plus difficile de répondre aux actes de S. Claude,] 'qui semblent marquer que les magistrats des villes mettoient en prison tous les Chrétiens qu'ils pouvoient prendre: & mesme le Proconsul dit positivement que les Empereurs avoient ordonné que les Chrétiens sacrifiassent, & qu'ils vouloient que ceux qui le refuseroient, fussent punis. [Tout ce qu'on peut dire, c'est que les anciennes loix des Empereurs contre les Chrétiens, pouvoient avoir esté renouvellées par Aurelien, dont on ne voit pas que les edits eussent esté depuis abrogez positivement. Ainsi les Gouverneurs qui vouloient persecuter l'Eglise, 'avoient toujours droit de dire que c'estoient les Empereurs qui l'ordonnoient: & les magistrats des villes estoient comme obligez par la loy de Trajan, d'arrester ceux qu'on leur deferoit comme Chrétiens. On pretend en effet que S. Claude & ses freres avoient esté deferez par une pique particuliere de leur belle-mere. Il pouvoit de mesme y avoir eu aussi quelque raison singuliere qui avoit fait arrester les deux Saintes qui souffrirent en mesme temps.]

V.S. Genés de Rome.

§ 4.

'L'histoire des SS. Anthime & Sisinne, [que" nous n'osons ni approuver ni rejetter absolument,] porte aussi que Pinien Proconsul d'Asie [en 286,] y fit mourir plusieurs Chrétiens par divers supplices; '& en condanna encore plusieurs aux mines & à d'autres" travaux, outre ceux qui estoient en prison. 'Mais cela venoit de la cruauté particuliere de son Assesseur. Il en fut puni de Dieu; 'ce qui fit que Pinien se convertit, & il delivra tous les Chrétiens, [sans qu'il paroisse que personne s'en soit plaint.] Mais en ayant amené quelques uns à Rome [sur la fin de 287,] on en fit du bruit; 'ce qui l'obligea de les disperser, dans ses terres, où ils vécurent en paix, [jusqu'à ce qu'ils furent martyrizez vers l'an 290, par les violences particulieres des peuples plutost que par la persecution des magistrats.

Boll. 11. may. p. 616. a. b.

V. Sainte Lucine.

f.

ergastulis.

a. b.

f.

p. 617. a.

Les" actes de Ste Susanne nous obligeroient à mettre encore des Martyrs à Rome en 295, quoique sur une occasion particuliere. Mais c'est une piece absolument insoutenable: & ce qu'on dit du martyre de S. Caius Pape en 296, n'est point non plus assuré.] 'Le martyre que "S. Maximilien souffrit en Afrique au mois de mars 295, est mesme une preuve qu'il n'y avoit point alors de persecution. [Celui" de S. Marcel & de S. Cassien dans la mesme province, qu'on met en 298, peut appartenir à la persecution des soldats qui commença avant l'autre, comme nous allons bientost voir, & n'arriva aussi que par une occasion particuliere.

V.S. Caius Pape.

Anal. t. 4. p. 567.

V. son titre.

V. son titre.

Les actes de S. Sebastien nous embarassent davantage: car non seulement ils mettent plusieurs Chrétiens, & mesme des personnes de qualité, condannez à mort dans Rome vers l'an 285, ce que nous avons rapporté au regne de Carin;] 'mais ils disent positivement qu'il y eut une fort grande persecution aprés la mort de Carin, ensorte qu'on ne permettoit pas d'acheter quoyque ce fust; ni mesme de prendre de l'eau dans les fontaines, à moins qu'on n'eust offert de l'encens à de petites idoles qu'on avoit mises partout dans les rues. [Je ne voy rien à dire sur ces particularitez, sinon que les actes de S. Sebastien n'estant pas originaux, l'auteur a pu se brouiller, & attribuer au commencement de Diocletien ce qui n'est arrivé qu'à la fin dans la grande persecution.

Boll. 20. jan. p. 275. § 64. 65.

Mais il faut absolument abandonner ces actes, ou avouer qu'il y a eu effectivement quelque persecution à Rome ″en 286, & dans les deux années suivantes. (V. Saint Sebastien.) Et je ne voy pas aussi que l'autorité d'Eusebe nous doive empescher de le croire. Car il faut reconnoistre que l'Eglise n'a jamais esté dans un si grand calme sous les princes payens, qu'elle ne fust toujours attaquée, quoique plus foiblement, tantost d'un costé, tantost d'un autre. Et ce qui se passoit à Rome peut aisément avoir paru moins considerable à Eusebe, qui n'en apprenoit peutestre que fort peu de chose, estant alors bien loin de là dans la Palestine ou dans l'Egypte.

Il se peut faire que cette persecution vinst moins de Diocletien que de Maximien Hercule.] (Boll. 20. jan. p. 275. § 64.) 'Car on pretend qu'ils estoient alors tous deux à Rome. [Mais Diocletien mesme peut aussi avoir esté d'abord assez opposé aux Chrétiens, ou par son inclination propre, ou pour se concilier l'affection des Romains; & avoir ensuite pris affection pour quelques uns d'eux, soit qu'ils lui eussent rendu des services considerables, soit pour quelque autre raison. Car il n'est pas extraordinaire que les Princes changent d'inclination aussibien que les autres hommes.

Prisca sa femme, & Valerie sa fille femme de Maximien Galere, peuvent bien avoir contribué à le rendre favorable aux Chrétiens. Car elles aimoient la religion Chrétienne,] (Toin. in L. p. 54 | Pagi, 302. § 7 | Cyp. dis. 11. c. 6. d. p. 303. a Lact. pers. c. 15. p. 12. 13. b p. 13.) 'ou elles l'avoient mesme embrassée, a puisqu'il falut leur faire violence pour les obliger en 303 de se souiller par des sacrifices. b Lactance nous fait aussi juger, ou plutost nous assure que les plus puissans des eunuques qui regloient tout dans son palais estoient Chrétiens, & assez genereux pour souffrir mesme le martyre. [La suite nous le fera voir ″nommément de S. Dorothée, de S. Pierre, & de S. Gorgone. (V. S. Dorothée.)

Cette pieté que Dieu repandit dans le lieu qui en paroissoit le moins susceptible, fut apparemment une effusion de la grace qu'il avoit donnée d'abord] (Spic. t. 12. p. 545. 547.) 'à Lucien grand Chambellan, pour qui nous avons une fort belle instruction dressée par l'Evesque Theonas, [″c'est à dire, comme nous croyons, par celui qui gouverna l'Eglise d'Alexandrie depuis 288 jusqu'en l'an 300. (V. S. Theonas.) Cette instruction confirme tout à fait ce que nous avons dit, & qu'il y eut d'abord quelque persecution sous Diocletien, & qu'il devint ensuite tres favorable aux Chrétiens,] (p. 545.) 'puisqu'on y lit que la bonté du Prince avoit déja accordé la paix aux Eglises. (p. 546.) Et elle nous apprend encore que Lucien qui estoit fort consideré de son Prince, (p. 545. 547.) 'avoit converti beaucoup d'officiers du palais, comme ceux qui avoient la garde des ornemens imperiaux, des pierreries, des habits, des autres meubles de l'Empereur, & mesme de son thresor particulier. (p. 546.) 'Et au lieu que d'autres Princes avoient regardé les Chrétiens comme des gents ″dangereux, (maleficos.) & souillez de toutes sortes de crimes, celui sous qui servoit Lucien crut que luy & ses compagnons luy seroient plus fideles que d'autres, parceque'ils estoient Chrétiens; de sorte qu'il leur confia le soin de sa personne & de sa vie mesme.

(p. 546.) 'Theonas marque à Lucien pour luy & les autres, comment ils devoient profiter de cet avantage pour étendre la (p. 550.) gloire de J. C, & le faire adorer par ceux qui ne le connoissoient pas encore. 'L'Imperatrice n'estoit pas Chrétienne alors; [mais elle peut l'estre devenue depuis: & ce fut sans doute un fruit de la pieté de Lucien & de ses disciples. Il n'est point parlé de luy dans la persecution; ce qui donne lieu de croire qu'il estoit mort avant 303:] (Sur. 26. dec. p. 336. § 23.) '& on pretend en effet qu'en 303, S. Dorothée avoit la charge de grand Chambellan.

ARTICLE IV.

Origine de la persecution: Galere la commence par les soldats: Martyre de S. André Colonel.

(Eus. l. 8. c. 1. p. 292. c.) 'LA profonde paix & la liberté toute entiere dont on jouissoit depuis quelque temps, nous fit tomber, dit Eusebe, dans le relaschement & dans la paresse. On vit naistre dans l'Eglise l'hypocrisie, la jalousie, les querelles entre les Evesques, & les seditions parmi le peuple, où l'on employoit la langue & les injures au lieu de fleches & de dards. (d.) 'Dieu [qui chastie ceux qu'il aime,] ne voulant pas laisser ces fautes impunies, (d | c. 4. p. 295. c.) 'permit que la persecution se formast & s'elevast peu à peu: & quoiqu'elle n'allast pas jusqu'à empescher les Fideles de tenir les assemblées, elle se faisoit neanmoins sentir dans les armées, où l'on commença à persecuter les soldats Chrétiens.

(c. 18. p. 317. a.) 'Maximien Galere fut l'auteur de cette persecution, à laquelle les autres Princes ne prenoient point encore de part; (Act. M. p. 615-619.) 'quoique les ordres que Galere donnoit pour cela portassent peutestre aussi leurs noms. (Lact. pers. c. 9. 11. p. 8. 10. a c. 11. p. 10.) 'Ce prince estoit naturellement superstitieux & cruel, a & il avoit une mere, qui estant aussi tres superstitieuse, & fort carnaciere, sacrifioit presque tous les jours, pour avoir sujet de faire des festins avec ceux de son village. Les payens y venoient fort volontiers: mais les Chrétiens aimoient mieux passer ce temps en prieres & en jeûnes. Cela les luy fit haïr, & elle nourrit son fils dans la mesme haine, ne rougissant pas de le presser mesme de leur oster la vie [quand il en eut le pouvoir.] (Eus. l. 8. c. 18. p. 317. a. b.) 'Il commença donc par les officiers de sa maison, & passa ensuite aux soldats, qu'il s'efforça de pervertir, en privant les uns des dignitez qu'ils possedoient dans la milice, faisant toutes sortes d'outrages aux autres, & en punissant mesme quelques uns du dernier supplice. (c. 4. p. 295. c.) 'Il attaqua ainsi d'abord [les officiers &] les soldats, dans la creance que quand il les auroit vaincus, il viendroit aisément à bout des autres.

[Il faut ce semble mettre cette persecution dans l'Illyrie, qui estoit le departement de Galere,] (Lact. pers. c. 18. p. 16.) '& où il demeura tout le temps qu'il fut Cesar, [hormis dans les années 296 & 297, durant lesquelles] (c. 9. p. 8. 9.) 'il fit la guerre aux Perses dans l'Orient,

Digitized by Google

NOTE 2. l'Orient, & les vainquit: [ᵛ & il faut apparemment commencer la persecution qu'il fit aux soldats, en 298 aussitost aprés cette victoire,] qui le rendit fort fier & fort insolent, ensorte qu'il meprisoit tout le monde, & se faisoit craindre de Diocletien mesme. [Cela s'accorde fort bien avec Eusebe,] 'qui dit que cette persecution particuliere se fit assez longtemps avant la persecution generale. Eus. l. 8. c. 4. 18. p. 295. c|317. a.

[Il y a apparence que Galere y avoit pour fidele ministre]' un General qu'Eusebe ne nomme point; & qui faisant, dit-il, une revue de l'armée, comme pour la purger, donnoit le choix aux soldats Chrétiens de conserver leur foy ou leur dignité, selon qu'ils obeiroient ou qu'ils resisteroient à ses ordres. 'Il y en eut beaucoup qui accepterent sans difficulté, & mesme avec joie, la perte de leurs emplois: & quelques uns furent recompensez de leur generosité par une mort glorieuse. Ceux-ci estoient neanmoins en petit nombre, parceque l'on redoutoit la multitude des Chrétiens,' & que l'on n'osoit encore les persecuter ouvertement. 'Ce General dont parle Eusebe, est selon toutes les apparences celui que S. Jerome appelle Veturius,' & qui, comme il dit, persecutoit les soldats Chrétiens; à quoy ce Pere ajoute, que depuis ce temps là la persecution commença à s'elever peu à peu contre l'Eglise. p. 295. d. p. 296. a. p. 295. c. n. p. 164. 2. a. Hier. chr.

[Quoiqu'Eusebe dise qu'il n'y eut que tres peu de Martyrs dans cette persecution que Galere fit aux soldats, cependant on en trouve un assez grand nombre dans ᵛ les actes de S. André, qu'il semble necessaire de rapporter à ce temps-ci, s'ils ont quelque chose de veritable.] V. la note 2.

'Ils mettent d'abord l'histoire d'un Eutyque fils de Polyeucte, qu'Antiochus General de l'Orient fit mourir avec plusieurs autres par divers tourmens. 'On trouve que S. Polyeucte celebre Martyr à Melitene, sous Dece, avoit un fils: '& les Grecs font le 2 de septembre d'un S. Eutyque crucifié. Sur. 19. aug. p. 186. § 4. Boll. 12. feb. p. 654. a. Men. p. 41.

'Les actes ajoutent qu'André Tribun ou Colonel qui estoit Chrétien, ayant remporté un avantage considerable sur les Perses [l'an 297] en invoquant le nom de J. C, & ayant par ce moyen converti tous ses soldats, fut deferé au mesme Antiochus,' qui le fit mettre sur un lit de fer tout rouge de feu; & fit souffrir d'autres tourmens à ses soldats: ensuite dequoi ils furent tous mis en prison, durant qu'on attendoit sur cela les ordres de Galere, [qui pouvoit estre encore alors en Orient.] 'Galere eut peur que la mort d'une personne si considerable, & de tant de soldats, ne causast quelque sedition dans l'armée. C'est pourquoi il manda à Antiochus de les mettre hors de prison, comme leur faisant grace, & de tascher par quelque autre moyen de leur faire renoncer la foy; ou s'il ne le pouvoit, de leur chercher quelque autre crime sous pretexte duquel on les puniroit severement. [La suite de l'histoire de ces Saints est embarassée, & tout ce que nous en pouvons dire, c'est qu'on pretend que S. André fut martyrizé avec 2593 soldats, ou un peu plus,] 'au delà de Melitene selon leurs actes, [vers l'endroit où l'Euphrate divise l'Antitaurus,] 'ou en Cilicie selon un ancien martyrologe. [Car ᵛ ce Saint est celebre mesme parmi les Latins, & Bede suivi de [1] plusieurs autres, le marque le 19. d'aoust.] 'Les Grecs en font leur principal office ce jour là. Sur. 19. aug. p. 186. § 1. 2. § 5. § 6. § 8. 9. Holst. mar. p. 314. V. la pers. de Dece n. 8. Men. p. 206.

1. Usuard, Adon, Raban &c.

ARTICLE V.

De S. Alexandre, S. Pasicrate, S. Jule, & quelques autres Martyrs d'Illyrie.

'LE martyre que S. Alexandre souffrit selon les Grecs à Pydne en Macedoine du costé de la Thessalie, ᵃ se peut mettre encore, si nous avons égard à ses actes, dans le temps que Maximien Galere commençoit à se declarer contre les Chrétiens, sans oser neanmoins les persecuter ouvertement. 'On pretend que ce Saint avoit non seulement esté payen, mais mesme ennemi & persecuteur des serviteurs de J. C. Cependant Dieu eut pitié de luy, le convertit dans la derniere heure, & luy donna mesme la gloire de souffrir la mort pour son nom. Il eut la teste tranchée par ordre de Maximien Cesar. [C'est une partie de ce que disent ces actes, qui sont courts & simples, & ont avec cela quelque chose d'assez beau. Mais nous ne voyons pas moyen de soutenir tout ce qui y est mis aprés la mort du Saint.] 'Les Grecs, & quelques Latins à leur exemple, mettent sa feste le 14 de mars. 'Ce qu'ils en raportent ne paroist pas tout à fait conforme aux actes. Ils disent que Dieu pour recompenser sa vertu, luy a donné une grace particuliere pour guerir les malades, qui ont recours avec foy à son intercession. [On ne marque point de quelle condition il estoit.] Boll. 14. mars. p. 344. a. b. ᵃp. 345. a. d. a|344. f. p. 344. b. Men p. 120. 121.

L'AN DE JESUS CHRIST 302.

NOTE 3. [ᵛ Il faut apparemment raporter à l'an 302, le martyre de S. Nicandre & de quelques autres,] 'dont les premiers dans l'ordre du temps sont S. Pasicrate & S. Valention. [Ils estoient apparemment soldats,] 'aussibien que les autres dont nous parlerons ensuite: '& les Grecs [1] le disent positivement dans leurs Menées. [Ainsi ils estoient de ceux que Galere persecutoit en ce temps-ci.] Les Grecs font une assez longue histoire de leur martyre, & en disent des choses considerables, mais meslées de quelques circonstances NOTE 4. [ᵛ qui nous paroissent difficiles à croire. C'est pourquoi nous n'en mettrons rien ici, & nous nous contenterons de ce que]'nous trouvons dans une piece fort ancienne, Que ces serviteurs de J. C. s'en allerent à Dieu par une confession illustre. 'Les plus anciens martyrologes latins suivis par Usuard, Adon, Notker, & les autres, marquent leur feste le 25 de Act. M. p. 616. c. b|615. 618 Menæa, apr. p. 308|Boll. 1. apr. gr. p. 10. d. Act. M. p. 616. b. Boll. 25. may. p. 23.

1. On le trouve de mesme dans les actes de S. Jule donnez par Bollandus 27. *may*, p. 660. f.

de may; & leur donnent deux ou trois compagnons qu'ils ne nomment point. Les Grecs qui ne parlent que de ces deux, en font le 24 d'avril. Les uns & les autres mettent leur martyre à Dorostore, ou Rhodostole comme les nouveaux Grecs l'appellent, 'qui est une ville de la basse Mesie, comprise dans ce que nous appellons aujourd'hui la Bulgarie, & celebre par divers Martyrs qu'elle a donnez à l'Eglise.

p.23.b.

Act. M. p.616.c. 'S. Jule fut assûrément de ce nombre, selon l'histoire que l'on nous en a donnée dans le recueil des actes les plus beaux & les plus certains, [au nombre desquels on ne peut douter qu'elle ne merite de tenir rang.] 'Celle que nous en avions déja dans Bollandus, vient de la mesme source; mais elle paroist un eloge fait dans la suite des temps sur S. Jule, S. Pasicrate, & quelques autres.

Boll. 27. may, 660. f.

Act. M. p.615.b. 'S. Jule portoit les armes depuis 26 ou 27 ans, lorsqu'il fut martyrizé, & il s'estoit toujours acquité" avec courage & avec honneur des devoirs de cette profession. Aussi il passoit pour un homme sage & grave. Il avoit toujours servi le Dieu vivant, & la fidelité qu'il [luy] témoigna dans un emploi si dangereux, luy merita la grace d'estre fidele dans la confession de son nom. Il estoit alors Veteran, [ce qui l'engageoit encore à quelques devoirs de la milice, & luy donnoit part aussi aux liberalitez que les Princes faisoient aux soldats.] 'Mais comme pour les recevoir il falloit sacrifier, 'il refusa d'obeïr à ce commandement impie, parcequ'il estoit Chrétien. Sur cela il fut arresté, & presenté" au Gouverneur nommé Maxime, qui luy demanda si ce qu'on disoit de luy estoit veritable. Il repondit sans hesiter qu'il estoit Chrétien, & qu'il ne pouvoit pas desavouer ce qu'il estoit; qu'estant Chrétien, il ne pouvoit pas faire ce qu'on luy ordonnoit, ni estre moins fidele à Dieu qu'il l'avoit esté aux hommes.

"&c. c. a. "Præsidi.

b. 'Mais est-ce un si grand mal, luy dit Maxime, de bruler un peu d'encens? Accordez-moy cette grace. Je ne le ferai point, luy dit le Saint: Je ne veux point m'engager dans le peché & dans une peine eternelle. Si vous croyez que c'est un peché, repartit Maxime, je le prends sur moy: C'est moy qui vous fais violence, & on ne peut pas vous accuser d'une chose que vous ne faites pas volontairement. Aprés cela vous aurez toute liberté de vous retirer chez vous: Vous recevrez l'argent" que les Princes donnent pour leur dixieme année; & personne ne vous sçauroit plus inquieter. Non, répondit le Saint: ni cet argent de satan, ni" toutes vos belles raisons, ne me priveront point du Dieu eternel. Ainsi vous n'avez qu'à me condanner comme Chrétien.

"V. la note 3. "tua subdola persuasio.

Maxime le menaça alors de luy faire trancher la teste; & il répondit: Vous ne sauriez mieux faire: Accomplissez, "excellent magistrat, vostre dessein & mes souhaits; je vous en conjure par la vie des Princes, & je vous en aurai une entiere obligation. 'Vous croyez donc, dit Maxime, acquerir par là de la gloire? Oui, répondit le Saint; si je merite cette grace, elle me donnera une gloire qui ne finira jamais. Cela seroit bon, ajouta Maxime, si vous mouriez pour la patrie & pour les loix. C'est aussi pour les loix, repartit le Saint, que je veux mourir; mais ce sera pour les loix de Dieu. Maxime luy reprocha qu'il estoit bien fou de preferer aux Princes qui regnoient, un homme mort en Croix; surquoi le Saint [ne rougissant point de la folie de la Croix, & confondant par avance l'impieté des Ariens, luy fit cette réponse:] Il est mort pour nos pechez, afin de nous donner la vie eternelle: mais il est Dieu, & subsiste eternellement. J'ay pitié de vous, dit encore Maxime; croyez mon conseil, sacrifiez, & ne refusez pas de vivre avec nous. Vivre avec vous, répondit le Saint, c'est mourir pour moy: mais quand je vous aurai quittez en mourant [pour mon Sauveur:] c'est alors que je vivrai: Je ne souhaite que de mourir dans le temps, & de vivre dans l'eternité.

"pie Prases.

p.616.a.

b. 'Maxime prononça donc enfin la sentence, & le condanna à perdre la teste, comme ayant desobeï aux Princes. Il fut mené au lieu ordinaire de l'execution, où tout le monde se pressant de le baiser, il dit [tout haut,] Que chacun voie de quelle maniere il me baise, [voulant peutestre marquer qu'il n'agreoit point l'amitié de ceux qui n'avoient pas un vray amour pour J. C. & pour leur salut.] Un soldat Chrétien nommé Hesyque, qui avoit aussi esté arresté, [ayant eu la liberté de s'approcher de luy,] l'anima "à achever avec joie son sacrifice, le priant de se souvenir de luy, puisqu'il estoit prest de le suivre, & de saluer de sa part les Martyrs Pasicrate & Valention. Jule en l'embrassant l'exhorta à se haster, & l'assura que les Martyrs avoient déja entendu ce qu'il luy avoit dit pour eux. [1] En mesme temps il prit un mouchoir, s'en banda les yeux, tendit le cou, & recommanda son ame à J. C. pour qui il souffroit. Il mourut le 27 de may [deux jours] aprés S. Pasicrate. 'Les martyrologes [2] du IX. siecle en marquent la feste le jour de sa mort.

"&c. a. a.

Boll. 27. may, p. 660. c.

f | Act. M. p.614. 'On honore le mesme jour à Fiesoli en Toscane un S. Jule, dont on y garde le corps: mais on dit qu'il souffrit extremement jeune; ainsi il faut qu'il soit different de celui de Dorostore.

.616. 'S. Hesyque fut effectivement martyrizé peu de jours aprés, comme il l'avoit dit à S. Jule, puisqu'Usuard, Adon, Notker, & d'autres, en marquent la feste le 15 de juin à Dorostore sous Maxime.

Florent. p. 591. 'Elle est mesme dans les martyrologes de S. Jerome.

Boll. 27. may, p. 661. c. a p. 660. c.

1. 'Il ajoute dans Bollandus qu'il voyoit ces Martyrs auprés de luy; a ce qui ne se lit point dans Adon, [qui raporte tout cet endroit sur le 27 may, dans les mesmes termes que dans le P. Ruinart.]

2. Florus, Usuard, Adon, Notker.

ARTICLE VI.

De S. Nicandre & S. Marcien.

'CE fut encore sous le juge Maxime, ["& apparemment dans la mesme année, & au mesme lieu,]'que S. Nicandre & S. Marcien furent couronnez par un glorieux martyre le 17 de juin [deux jours aprés S. Hesyque.] 'Nous avons leurs actes trés conformes à ceux de S. Jule: '& on les a mesme en grec, [qui est sans doute leur langue originale, quoiqu'on ne nous les ait encore donnez qu'en latin.] Act. M. p. 618. V. la note 1. p. 620. b. p. 617. All. de Sim. p. 121. b.

'Ces deux Saints estoient comme les autres dans la profession des armes, & y tenoient mesme ce semble un rang assez considerable. 'Ils avoient chacun une femme & un petit enfant: mais Marcien eust trouvé dans la sienne une seconde Eve, s'il eust appartenu au premier Adam; 'au lieu que celle de S. Nicandre, digne femme d'un Martyr, fut son aide & son secours dans la consommation de son sacrifice. Elle se nommoit Darie: '& ayant esté dix ans dans son pays separée de luy, en demandant toujours à Dieu de le revoir, elle obtint enfin cette grace, & eut encore plus de joie de le voir quitter la vie pour aller à la vraie vie. Act. M. p. 618. a. p. 619. b. c. p. 618. b. p. 620. a.

'L'ordre des Empereurs pour faire sacrifier les soldats estant arrivé, Nicandre & Marcien soutenus par la grace du Ciel, abandonnerent [sans peine] toute la gloire [& tous les avantages] de la milice du siecle, pour devenir soldats de J.C. Ils furent aussitost deferez à Maxime comme coupables d'un crime enorme: & Maxime les voulant obliger d'obeïr à l'ordre du Prince, Nicandre répondit que cet ordre ne regardoit que ceux [1] qui vouloient demeurer dans la milice, [& qu'ils y renonçoient tres volontiers,] parcequ'ils estoient Chrétiens. Maxime leur representa qu'ils perdoient "les avantages dus à leur dignité, [marquant ce semble par là les largesses que Galere faisoit alors pour sa dixieme année.] Mais Nicandre répondit encore que l'argent des impies estoit "une peste pour ceux qui desirent de servir Dieu. [Maxime devoit se contenter de casser les deux Saints suivant les edits de Galere. Mais il savoit sans doute combien le cœur de ce prince estoit alteré du sang ou de la perte des Chrétiens:] Car il estoit commis pour les affaires de cette nature. Ainsi il continua à presser Nicandre d'offrir au moins un peu d'encens à ses dieux: Et toute la réponse qu'il en eut, fut qu'un Chrétien ne pouvoit pas abandonner " son Createur pour adorer du bois & des pierres. p. 618. a. b. c. merita. contagium. Dce.

'Darie estoit auprés de son mari, ou de son seigneur, comme elle l'appelloit. Elle l'animoit, elle l'encourageoit, elle l'exhortoit à lever les yeux au ciel, pour y voir celui "à qui il avoit engagé sa foy, & qui estoit luy mesme son protecteur. 'Maxime [s'en aperceut, &] s'écria, « Miserable femme! pourquoi veux-tu que « ton mari meure? Est-ce que tu en cher« ches un autre? Oui, dit Darie, je souhai« te qu'il meure afin qu'il vive en Dieu, & « qu'il ne puisse plus mourir. C'est mon « unique desir: & si vous ne m'en croyez « pas, je consens que vous me fassiez mou« rir la premiere pour le nom de J. C. Maxime dit qu'il n'avoit point cet ordre à l'égard des femmes, & ne laissa pas de l'envoyer en prison, 'd'où elle sortit bientost aprés. a. b. cui fervas. p. 619. b.

'Maxime revenant à Nicandre, luy offrit quelque delai pour deliberer à quoy il voudroit se resoudre: Surquoi le Saint luy dit qu'il n'avoit point besoin de delai ni de deliberation, estant entierement resolu de preferer à tout "la vie de son ame. *Dieu soit loué, repartit le juge, « s'imaginant que le Saint pour conserver sa vie consentoit à sacrifier; & il s'en rejouissoit déja " en se promenant avec son "assesseur nommé Leucon. Mais dans le mesme temps le Saint rempli de la ferveur du S. Esprit, commença à rendre graces à Dieu, & à le prier tout haut de le delivrer des souillures & de la tentation de ce siecle. Le juge étonné luy demanda pourquoi il vouloit encore mourir, aprés avoir témoigné qu'il estoit resolu à vivre. 'J'y suis encore resolu, dit « le Saint, mais à vivre pour l'eternité, & « non dans ce siecle; & c'est pour cela que « je vous ay abandonné mon corps. Faites « donc tout ce que vous voudrez: Car pour « moy je suis Chrétien. S. Marcien declara aussi qu'il estoit dans les mesmes sentimens: & sur cela Maxime les envoya tous deux en prison, en les menaçant du dernier supplice. La femme de Marcien y vint, & tascha [inutilement] de l'ebranler par ses pleurs. p. 618. c. salutem. * gratias Deo. incedebat. consiliario. p. 619. a.

'Au bout de 20 jours, ou de 30 selon quelques uns, Maxime se les fit amener pour savoir s'ils vouloient obeïr. 'A quoy Marcien répondit: Jamais nous ne renon« cerons nostre Dieu; car nous le voyons « present avec nous, & nous savons où il « nous appelle. Envoyez nous donc prom« tement à la mort, afin que nous voyions « le Crucifié, que vous osez blasphemer « avec une bouche impie, mais que nous « reverons & adorons [comme nostre Dieu.] « Puisque vous le voulez, dit Maxime, il « faut donc vous envoyer à la mort. Nous « vous en conjurons, répondit Marcien, « par la vie des Empereurs, & faites-le au « plustost. Nous ne craignons pas vos sup« plices; mais nous souhaitons de voir nos « desirs bientost accomplis. Ce n'est pas à « moy que vous desobeïssez, repartit cet « imitateur de Pilate; & ce n'est pas moy « qui vous "condanne, ce sont les ordres « de l'Empereur. C'est pourquoi je suis in« nocent de vostre mort, & je n'y ay « point de part. Que si vous estes assurez "de « passer à un meilleur sort, je m'en réjouis « avec vous. Il faut enfin vous satisfaire. En mesme temps prononça la sentence de mort; & quand les saints Martyrs l'eurent entendue, ils répondirent tous deux d'une mesme voix; Que la paix soit « avec vous, "ô juge à qui nous avons tant « d'obligation. a. c. a. persequitur. benè ituros. Praeses humane.

'Ils s'en allerent ainsi au martyre pleins de b.

1. *sacrificare volentibus.* Je n'y voy que peu ou point de sens. Il faut apparemment *militare.*

de joie, & en benissant Dieu, Nicandre suivi de sa femme & de son enfant, que Papien frere de S. Pasicrate portoit, & Marcien suivi aussi de sa femme, de son fils, & de ses parens. Mais sa femme ayant sa robe dechirée, faisoit" tout ce qu'elle pouvoit pour l'attendrir & l'abatre, sans que le Saint luy dist un seul mot. 'Il se retourna enfin, & avec un regard severe, Faut-il, luy dit-il, que satan aveugle toujours vostre cœur? Retirez-vous, & laissez-moy achever le martyre & le témoignage que je dois à J. C. Dieu le fortifioit contre les larmes de sa femme" par les paroles genereuses d'un Chrétien nommé Zotique, qui luy soutenoit la main. Et comme cette femme continuoit toujours à l'importuner par ses pleurs, & le vouloit mesme empescher de marcher, il pria Zotique de l'arrester & de la tenir. &c. &c.

p. 620. a. 'Quand on fut arrivé au lieu de l'execution, Marcien en tournant les yeux, appella Zotique qu'il vit dans la foule, & le pria de luy amener sa femme. Il l'embrassa, & luy dit; Allez, retirez-vous " en paix: Car vostre cœur estant possedé comme il est par l'esprit malin, vous ne sauriez me voir consommer [ma vie &] mon martyre. Il embrassa aussi son enfant; & levant les yeux au ciel, il dit, Seigneur Dieu toutpuissant, daignez s'il vous plaist en prendre soin. Les deux Martyrs s'embrasserent aussi l'un l'autre, & puis se separerent un peu pour estre executez [plus commodément.] Marcien apperceut ensuite [auprés de luy] la femme de Nicandre, qui ne pouvoit approcher de son mari à cause de la foule. Il luy tendit la main & la mena au Saint, qui luy dit [seulement,] Que Dieu puisse estre avec vous. Elle demeura auprés de luy, l'encourageant à achever genereusement sa course, afin, disoit-elle, que vous me delivriez de cette mort qui n'a point de fin. *in Domino.*

Ugh. t. 6. p. 534. b. c. 'Quelques uns ajoutent que Nicandre demanda son fils, que Papien tenoit toujours; & qu'aprés l'avoir longtemps baisé il luy donna sa benediction, & le remit entre les mains de sa mere.

Act. M. p. 620. b. 'Enfin l'executeur leur ayant bandé les yeux, acheva leur martyre par l'épée [a] dont il leur trancha la teste: [b] & ainsi ils se reposerent [au Seigneur] le 17[e] jour de juin. [c] Les Chrétiens emporterent leurs corps, & les enterrerent prés du lieu où ils avoient souffert: & l'on y bastit [depuis] une eglise de leur nom pour les honorer. De dessous l'autel de cette eglise il tomboit quelques goutes d'eau, qui guerissoient souvent les malades: & les Saints accordoient aussi diverses graces" à leurs tombeaux par [la vertu &] l'operation de J. C. *in singulis locis suis.*

a c. b b. c c.

Florent. p. 599. 'Les martyrologes de S. Jerome marquent le 17 de juin un S. Nicandre qu'ils semblent neanmoins mettre à Rome, 'ce qui se lit encore dans quelques autres. [d] Baronius a mis ce jour là ceux dont nous parlons. [e] Les Grecs en font le 8 du mesme mois, & ajoutent un grand nombre de souffrances à leur martyre, 'comme quelques Latins ornent leur histoire de diverses circonstances [qui ne sont pas mieux fondées.

Boll. mars, t. 2. p. 22. f. d Bar. 17. jun. c. e Menæa, p. 59. Ugh. t. 6. p. 530.

Nous venons de dire que divers martyrologes mettent un S. Nicandre à Rome le 17 de Iuin,] '& Anastase dit que le Pape Gelase sur la fin du V. siecle, dedia" prés de Rome une eglise de S. Nicandre & S. Eleuthere. [Je ne sçay si ce ne seroit point celui mesme dont nous parlons, dont le corps aura esté transporté en Italie dans les ravages que les Gots, & ensuite beaucoup d'autres nations, firent dans l'Illyrie depuis l'an 376. Il est certain que] 'l'Eglise d'Atin dans le Latium, [& aujourd'hui dans la terre de Labour,] 'a pretendu avoir les corps de S. Nicandre & S. Marcien enterrez auprés de S. Marc son premier Evesque, croyant mesme dans la suite du temps qu'ils avoient souffert dans cette ville. 'Pierre Diacre du mont Cassin a fait ou copié un sermon & un office pour le jour de leur feste. [f] Jean Evesque d'Atin vers l'an 1100, parle des miracles que leurs corps faisoient encore, ce semble, de son temps dans la mesme ville. 'Quelques uns ont dit que S. Nicandre estoit à Venafro [qui n'en est pas eloignée:] 'd'autres le disent aussi de S. Marcien, en y joignant encore la femme & le fils de S. Nicandre. [g] Pierre des Noels pretend que la femme de S. Nicandre eut aussi la teste tranchée trois jours aprés luy. [Mais nous ne voyons rien de fondé à tout cela.]

Anast. c. 50. p. 30. *via Lavicanâ.* Baudr. p. 84. Ugh. t. 6. p. 534 | t. 1. p. 495. b | 497. d | 500. d. Bar. 17. jun. c | Boll. 28. apr. p. 550. d. f Ugh. p. 557. c. P. de N. l. 5. c. 90. p. 97. 4. Act. M. p. 620. c. g P. de N. l. 5. c. 90. p. 97. 4.

ARTICLE VII.

Diocletien poussé par Galere se resout à persecuter les Chrétiens.

Eus. l. 8. c. 2. p. 292. d. LES Chrétiens au lieu de se reveiller par les premiers chastimens de la justice divine, & de songer à flechir sa misericorde, demeurerent insensibles à leurs maux. Ils ajouterent mesme peché sur peché, '& les jalousies, les disputes, "& les querelles s'augmenterent entre les Evesques. 'De sorte que Dieu laschant enfin la bride aux payens, laissa tomber sur l'Eglise "tous les maux qu'il a predits par ses prophetes. 'Galere fut encore le flambeau qui alluma cet embrasement, '& ce fut luy qui porta & qui anima ses collegues à declarer une guerre ouverte à l'Eglise. &c. &c.

p. 293. a. | a. b.

l. 16. p. 314. d. | l. 18. p. 317. b. [Ce qui est étrange, c'est que] 'Diocletien se trouva disposé à suivre les impressions qu'il luy donna, "par l'aveu mesme que firent ses dieux du pouvoir que les Chrétiens avoient sur eux. [a] Car Constantin nous assure qu'une des causes de la persecution fut un oracle d'Apollon, qui, à ce qu'on pretendoit, avoit fait entendre du fond d'une caverne une voix lugubre, par laquelle il se plaignoit de ce que les justes qui estoient sur la terre l'empeschoient de dire la verité; que c'est ce qui faisoit que les réponses des oracles estoient fausses, & ce qui l'accabloit en mesme temps de douleur, parceque la divination estant bannie de la terre, les hommes ne pouvoient manquer de tomber en toutes sortes de maux. Cet oracle fut raporté à Diocletien, qui demanda à ses officiers ce que c'estoit que ces justes, & un prestre des idoles luy avoua que c'estoient les Chrétiens. Constantin assure NOTE 5.

v. Const. l. 2. c. 50. p. 467 | Lact. persec. c. 8. 9. p. 9. 10. a Eus. v. Const. l. 2. c. 8. 50. 51. p. 467.

avec

avec serment avoir entendu luy mesme cette réponse, & il ajoute qu'elle mit le poignard à la main de Diocletien pour egorger ceux qui ne luy faisoient aucun tort, & que ses propres divinitez reconnoissoient pour des Saints.

'Lactance nous apprend une histoire qui n'est pas moins glorieuse à la religion, & qui contribua au mesme effet. Elle "arriva lorsque Diocletien estoit en Orient; [& diverses loix nous marquent qu'il estoit à Antioche en l'an 302, qui preceda la persecution.] Comme Diocletien estoit fort timide, il immoloit quantité de victimes, pour trouver dans leurs entrailles la connoissance de l'avenir. Il se rencontra alors qu'il avoit auprés de luy quelques officiers Chrétiens: 'Car il leur estoit permis, selon Tertullien, de se trouver aux sacrifices lorsque c'estoit seulement pour y accompagner leurs maistres, [comme Elisée semble l'avoir permis à Naman; & il s'en trouve d'autres "exemples.] 'Ces Chrétiens firent alors sur leur front le signe immortel [de la Croix,] & ce signe fit fuir les demons & troubla tous leurs sacrifices.

Lact. inst. l. 4. c. 27. p. 439| pers. c. 9. p. 10.

V. Diocletien §. 18.

Tert. idol. c. 16. 17. p. 115. a b.

V. Valentien.

Lact. pers. c. 10. p. 9| inst.

'Leurs prestres furent surpris de ne plus trouver dans les entrailles des victimes les signes qu'ils y cherchoient; & croyant que cela vinst de quelques defauts dans les premiers sacrifices, ils immoloient toujours de nouvelles victimes sans y pouvoir rien trouver. Enfin celui qui presidoit à ces ceremonies impies, soit qu'il eust vû [quelqu'un faire le signe de la Croix,] soit qu'il s'en doutast, s'écria par une inspiration de ses demons, que les dieux ne répondoient point, parce-qu'il y avoit là des gents profanes. [On entendit bien ce qu'il vouloit dire, & Diocletien au lieu de reconnoistre la foiblesse des dieux qui cedoient si honteusement à des hommes,] 's'emporta de fureur contre les Chrétiens, & ordonna que non seulement tous ceux qui estoient presens, mais encore tous ceux du palais, sacrifieroient ou seroient battus de verges. Il envoya mesme des ordres à tous les Commandans des troupes, pour obliger les soldats à se souiller par ces sacrifices, s'ils ne vouloient estre cassez. Cela n'eut point pour lors d'autre suite; [& il semble mesme que Diocletien n'ait pas pressé l'execution de cet ordre, puisque nous verrons encore des Chrétiens dans son palais l'année suivante.

Ibid.

pers. p. 9. 10.

L'AN DE JESUS CHRIST 303, DE LA PERSECUTION 1.

'Quelque temps aprés ce que nous venons de rapporter, Diocletien revint [d'Orient] passer l'hiver à Nicomedie, où Galere vint en mesme temps pour le porter à achever de faire ce qu'il avoit commencé contre les Chrétiens: & ils employerent tout l'hiver dans cette deliberation, sans en donner part à personne. 'C'estoit "en l'année que Diocletien estoit Consul pour la huitieme fois, & Hercule pour la settieme, [qui est l'an 303 de J. C. Diocletien qui estoit naturellement prudent & posé,] 'ne pouvoit consentir à faire des edits generaux contre les Chrétiens, voyant bien que cela alloit à exciter un trouble universel, & à faire partout un furieux carnage, à cause de la joie avec laquelle il savoit que les Chrétiens alloient à la mort. C'est pourquoi il vouloit qu'on se contentast d'interdire la religion Chrétienne à ceux du palais & aux soldats.

p. 10.

Note 6. c. 12. p. 11.

c. 11. p. 10.

Galere qui estoit emporté de fureur, ne ceda point à ces raisons: de sorte que Diocletien consentit à remettre la chose au Conseil, afin de se decharger de la haine de cette resolution sur ceux qui la luy auroient conseillée. On appella à cette deliberation quelques officiers de justice & de guerre, lesquels, soit par leur inclination propre, soit par complaisance, appuyerent le sentiment de Galere. 'Hierocle, [dont nous pourrons parler dans la suite,] fut un des plus ardens à conseiller la persecution.

c. 16. p. 14| inst. l. 5. c. 2. p. 462. 463.

'Cependant Diocletien resista encore, & voulut consulter ses dieux. C'est pourquoi il envoya un aruspice à Milet demander le sentiment d'Apollon, 'qui y avoit un oracle celebre parmi les payens en un lieu appellé Branquides. 'Le consultant & le consulté estoient trop interessez pour ne pas rendre à Diocletien une réponse digne d'ennemis de Dieu & de sa religion: & sur cela Diocletien conclut enfin une persecution generale: mais il voulut absolument qu'on epargnast le sang, au lieu que Galere demandoit que tous ceux qui refuseroient de sacrifier fussent brulez vifs.

pers. c. 11. p. 11.

n. p. 372.

c. 11. p. 11.

ARTICLE VIII.

L'eglise de Nicomedie abatue: Premier edit publié pour demolir les eglises, bruler les Ecritures &c. Un Chrétien le dechire, & est brulé.

Note 7. 'ON choisit pour ouvrir "la persecution le 23e jour de fevrier auquel les payens celebroient la feste qu'ils appelloient "des Termes, comme si ce jour eut dû estre le terme & la fin de la religion Chrétienne. 'Mais ce ne fut le terme que de la prosperité dont Diocletien avoit joui jusqu'alors. Ce fut un commencement de douleurs & de maux, mais pour les persecuteurs & pour tout l'Empire. 'Car pour l'Eglise elle ne triompha jamais avec plus de gloire, que quand on la vit combatre durant dix ans contre toute la puissance des hommes, & vaincre ses ennemis en perdant en apparence un nombre infini de ses soldats.

Lact. pers. c. 12. p. 11| n. p. 337.

Terminalia.

c. 9. p. 9.

Sulp. l. 2. c. 46. p. 151.

'Dès que ce grand jour commença donc à paroistre, [1] le Prefet [du Pretoire] prenant avec luy des Generaux, & plusieurs autres officiers, vint lorsqu'on s'y attendoit le moins à l'eglise, qui estoit fort exhaussée, & placée sur une eminence d'où on la voyoit du palais. On en enfonça les portes, & on y chercha, [mais en vain,] quelque * figure du Dieu que les Chrétiens adoroient. On y trouva

Lact. pers. c. 12. p. 11.

* *simulacrum.*

B

1. *praefectus*, comme si c'estoit l'Empereur; ce qui est contraire à la suite; & on ne sauroit dire lequel des deux Empereurs. Il faut assurément *Praefectus.*

Digitized by Google

va [seulement les livres des Ecritures qui furent brulez, & tout le reste mis au pillage. Les deux Princes estoient "à leur fenestre, d'où on decouvroit l'eglise: & ils y disputerent longtemps, s'il y falloit mettre le feu; mais comme elle estoit environnée de tous costez de beaucoup de grandes maisons, Diocletien voulut absolument qu'on se contentast de l'abatre. On y envoya des Pretoriens, qui y vinrent en bataille, & l'eurent bientost demolie. 'Eusebe dit que le demon irrité de tant de victoires que J. C. avoit remportées sur luy, & ne pouvant rien contre [cette Majesté toute puissante,] dechargeoit sa premiere fureur sur ses temples visibles & materiels consacrez à l'adorer & à le prier; & se rendoit ainsi semblable aux chiens, qui s'efforcent de briser les pierres qu'on leur jette, comme s'ils pouvoient par là se venger de ceux qui les ont frapez.

in speculis.

Euf. l. 10. c. 4. p. 374. b|tric. c. 9. p. 629. a. b.

'Dès le lendemain [24 de fevrier,] on publia le [premier] edit contre les Chrétiens, qui est le plus celebre, & celui par lequel on connoist davantage la persecution de Diocletien, quoiqu'il ne fust pas le plus rigoureux. 'Car il ne condannoit personne à la mort: 'mais il ordonnoit que tous les Chrétiens seroient privez de quelque honneur & de quelque dignité qu'ils eussent; Qu'aucun rang ne les pourroit exemter de la question; Que toutes les demandes qu'on feroit contre eux seroient accordées par les juges, & qu'eux au contraire ne seroient point receus à demander justice, ni pour violence, ni pour adultere, ni pour quelque action que ce pust estre? Qu'en un mot "ils seroient privez de toutes sortes de droits & de facultez. 'Ainsi il se trouvoient exposez aux violences les plus ouvertes, & les plus insupportables, comme on le voit dans S. Basile par l'histoire de Ste Julitte. 'Les "esclaves mesme estoient privez de l'esperance de la liberté, s'ils persistoient dans la vraie religion.

Lact. perf. c. 13. p. 11. — c. 11. p. 11. — c. 13. p. 11. 12|Euf. l. 8. c. 2. p. 294. b. — Bas. div. 5 t. 1. p. 315 d. e. — Euf. l. 8. c. 2. p. 294. b.

libertatem ac vocem non habe-rent. — Note 8.

'Cet edit commandoit encore d'abatre les eglises jusque dans les fondemens, & de bruler en plein marché les livres sacrez des Ecritures. 'On défendit aux Chrétiens [soit par cet edit, soit par quelqu'un de ceux qu'on y ajouta ensuite,] "de tenir aucune assemblée de religion, '& on ordonna que les lieux où ils s'assembleroient seroient saisis & confisquez. Les uns demeurerent au fisc, les autres furent vendus, & quelques uns donnez en don. 'Les villes se saisirent aussi d'une partie de ces lieux. a On fit la mesme chose de quelques autres lieux où les Chrétiens ne s'assembloient pas, mais qui leur appartenoient en commun, [c'est à dire qui appartenoient à l'Eglise.

b|293. c. — Anal. t. 4. p. 138. c|Bal. misc. t. 2. p. 59. b. — Euf. l. 9. c. 10. p. 365. a|10. c. 5. p. 389. c. — l. 9. c. 10. p. 365 a. a l. 10. c. 5. p. 389.

nusquam colligere.

Quoique ce premier edit de Diocletien n'attaquast pas la vie des Chrétiens, il ne laissa pas de faire plusieurs Martyrs, sur tout à cause du refus que les vrais serviteurs de J. C. faisoient constamment de livrer les Ecritures, comme nous le verrons dans la suite.

'Il ne fut pas sitost publié & affiché dans Nicomedie, où estoient, comme nous avons dit, le premier & le dernier des Empereurs [Diocletien & Galere,] qu'il se trouva un Chrétien très considerable & très relevé dans les dignitez du siecle, qui estant animé, dit Eusebe, du zele de Dieu, & d'une foy ardente, l'aracha & le mit en pieces, comme un edit impie & sacrilege.

l. 8. c. 5. p. 296. b. c|Lact. perf. c. 13. p. 12.

'Cette action assurément n'estoit pas dans les regles ordinaires: mais elle marquoit un grand courage: [& le defaut qui y pouvoit estre fut bientost purifié par le martyre.] Car ce Chrétien fut en mesme temps pris, & mené "au juge. 'On en parla aux Empereurs, dit Rufin; a & il fut tourmenté de la maniere que l'on se peut imaginer aprés une telle action. b Outre les tourmens ordinaires de la question, 1 il fut mis sur le gril ardent, avec tout ce qu'on y pouvoit ajouter pour augmenter la violence du feu: & il consomma enfin son sacrifice dans les flammes. Il souffrit tout cela avec une patience admirable, '& conserva jusques au dernier soupir la joie & la tranquillité de son ame. 'Ce fut pour ses boureaux un cruel supplice, de n'avoir pas mesme pu le rendre triste par tant de tourmens.

Lact. p. 12. — Ruf. l. 8. c. 5. p. 135. 2. a Euf. p. 296. c. b Lact. perf. c. 13. p. 12. — Euf. p. 296. c. — Ruf. p. 135. 2.

&c. — 1.

'Ce genereux athlete, qui se signala le premier dans cette persecution, 'est nommé "Jean dans Usuard, Adon, Notker, & quelques autres martyrologes; 'quoiqu'il soit difficile de juger d'où ils ont pu apprendre son nom, qui n'est point exprimé par les anciens. Sa feste y est marquée le 7. septembre. Mais puisqu'il souffrit aussitost aprés la publication du premier edit, [ç'a plutost esté le 24. de fevrier,] 'auquel les plus anciens martyrologes marquent beaucoup de Martyrs à Nicomedie, sans qu'il y en ait neanmoins aucun appellé Jean: [& il pouvoit avoir deux noms.]

Euf. p. 296. c. n. p. 164. 2. a. b. — Boll. 23. apr. p. 107. c. — 24. febr. p. 460.

Note 9.

1. Je pense que c'est le sens qu'il faut donner à ces paroles de Lactance, *legitimè coctus*, si bien cuit qu'il n'y manquoit rien.

ARTICLE IX.

Galere fait mettre le feu au palais pour en accuser les Chrétiens: Beaucoup d'officiers & d'autres sont martyrizez à Nicomedie avec S. Anthime.

'GALERE n'estoit point encore content: il luy falloit un edit qui portast les choses à la derniere cruauté. Pour y faire resoudre Diocletien en l'irritant contre les Chrétiens, "il fit luy mesme mettre le feu au palais par ses gents, [ou entretint] 'celui que le tonnerre y avoit déja mis. Diocletien dont le cerveau avoit esté extremement troublé par la frayeur de ce tonnerre, 'oublia en cette occasion toute sa prudence, & cette penetration d'esprit dont il se piquoit, comme s'il eust esté impossible de le surprendre: & il crut sans se douter de rien, ce que Galere faisoit publier, que les Chrétiens estoient auteurs de cet embrasement, qui consuma une partie du palais. Car on pretendoit que de concert avec les eunuques, [qui estoient aussi Chrétiens,] ils avoient pris ce moyen pour faire perir les deux princes.

Lact. perf. c. 14. p. 12. — Euf. or. Conf. c. 25. p. 601 b. — Lact. perf. c. 14. p. 12.

V. Diocletien § 19.

Dio-

'Diocletien s'emporta donc de fureur, & fit aussitost donner une cruelle question à tous ses officiers. Il y estoit present luy mesme, & n'avoit point d'horreur de voir de ses yeux tourmenter des innocens [par le fer &] par le feu. Galere estoit à ses costez pour enflammer sa colere, depeur qu'elle ne s'attiedist un peu. Tous les magistrats estoient occupez chacun de leur costé à informer, & à donner la question, & on avoit accordé pour celà des pouvoirs extraordinaires. Ils disputoient à qui pourroit le mieux decouvrir quelque chose; & on ne decouvroit rien, parce qu'on ne songeoit pas seulement à informer contre les gents de Galere. Ibid.

'Quinze jours apres il y eut un second embrasement, qui fit peu de mal, parce qu'on s'en aperceut aussitost: mais on n'en decouvrit point non plus l'auteur, qui estoit toujours Galere. [Cependant ce prince quitta dès le mesme jour le palais & la ville de Nicomedie, declarant qu'il s'enfuyoit depeur d'estre brulé par les Chrétiens:] & il partit en effet comme un homme qui s'echape du peril, quoique dès le milieu de l'hiver il eust tout fait preparer pour son depart. Ibid.

[Aussi Diocletien n'avoit plus besoin d'estre animé par un autre.] 'Il s'emportoit, non plus contre ses seuls domestiques, mais contre tout le monde. L'Imperatrice Prisca, & Valerie sa fille [femme de Galere,] se souillerent les premieres par des sacrifices abominables: & elles y furent contraintes, dit Lactance; [ce qui nous a donné lieu de croire] 'qu'elles estoient Chrétiennes. Dieu n'attendit pas à les punir de ce crime aprés leur mort. "Car quand Diocletien eut quitté l'Empire, & lorsqu'il vivoit encore, elles eprouverent tout ce que des personnes de cette qualité peuvent souffrir: & aprés avoir trainé quelques années une vie pleine d'affliction & de misere, elles eurent enfin la teste tranchée publiquement vers l'an 315. c. 15. p. 12. Toin. in Lact. p. 54. 58. V. Constantin § 35.

'Les plus puissans des eunuques, qui avoient esté jusques alors les maistres du palais, furent aussi attaquez, comme nous apprenons de Lactance: mais ils eurent le courage de souffrir jusques à la mort: [& nous ne voyons pas lieu de douter que ce ne soient] 'S. Pierre, S. Gorgone, S. Dorothée, & les autres dont Eusebe raporte le martyre, ["& dont nous esperons parler plus amplement en un autre endroit. Lact. p. 13. Eus. l. 8. c. 6. p. 296. 297. V. S. Dorothée.

Du palais la persecution s'étendit sur toute l'Eglise de Nicomedie,] 'dont "S. Anthime estoit Evesque. Ce Saint eut la teste tranchée, & il fut accompagné dans son triomphe par un très grand nombre de martyrs. 'On prit les Prestres & les ministres de son Eglise, & comme on ne pouvoit trouver de preuves [qu'ils eussent eu part à l'embrasement,] on les condanna sur la confession qu'ils firent [d'estre Chrétiens,] & on les mena au supplice avec tous ceux qui leur appartenoient. Ainsi on vit bruler des personnes de toute sorte d'age & de sexe, & en si grand nombre, que l'on estoit obligé de les amasser en diverses troupes, pour les enfermer chacune dans un bucher, auquel ensuite on mettoit le feu. Les esclaves n'estoient pas exemts du supplice; mais on les jettoit dans la mer avec une pierre au cou. 'Il y eut aussi plusieurs Chrétiens qui furent tuez par l'épée: & on en mit encore un grand nombre sur des barques pour les aller noyer dans la mer. Entre ceux qui estoient condannez au feu, on dit qu'il y eut des hommes & des femmes qui par une ardeur incroyable que Dieu leur inspiroit, se jetterent eux mesmes dans les flammes. Note 10. p. 297. d. Lact. pers. c. 15. p. 13. Eus. l. 8. c. 6. p. 297. 298.

'Tout le reste du peuple de Nicomedie fut traité avec la mesme cruauté. Il y avoit des juges dans tous les temples pour contraindre tout le monde de sacrifier, [& pour condanner à la mort ceux qui le refuseroient.] Les prisons estoient pleines de ces innocens criminels, & on inventoit pour les tourmenter de nouveaux genres de supplices. Depeur que par hazard on ne rendist justice à quelque Chrétien, il y avoit toujours un autel auprés des juges; & il falloit commettre un sacrilege contre Dieu avant que de pouvoir demander justice à un homme. Lact. perf. c. 15. p. 13.

[Il ne faut pas s'étonner aprés cela si les martyrologes nous marquent un si grand nombre de Martyrs à Nicomedie. Usuard, Adon, & le martyrologe Romain, font le second d'octobre une memoire generale de ceux qui y souffrirent à l'occasion de l'embrasement du palais. Ils mettent à leur teste S. Eleuthere, que le martyrologe Romain seul qualifie soldat, & disent qu'il consomma son martyre par le feu aprés avoir souffert beaucoup de tourmens.] 'Son nom se trouve encore dans les martyrologes de S. Jerome qui portent que l'on en a des actes, dans Raban, Notker & quelques autres. ["Les Grecs honorent aussi un S. Eleuthere Martyr le 4. d'oust.] 'Il y avoit une eglise de son nom à Constantinople vers le milieu du V. siecle; "& on raporte que S. Gennade alors Patriarche s'estant adressé à luy pour le prier de corriger un Ecclesiastique de cette Eglise, ou de le faire mourir, l'Ecclesiastique mourut aussitost. 'On pretend que l'eglise de S. Eleuthere avoit esté bastie par un nommé Basile du temps d'Arcade. Florent p. 891. 892. Note 11. Thdr. L. l. 1. p. 554. a. V. S. Gennade. Cod. ori. C. p. 61. b| Cang. de C l. 4. p. 123.

'Eusebe voulant marquer les plus illustres Evesques qui ont souffert dans cette persecution, met S. Anthime à leur teste. [a] Les actes de S. Inde portent qu'il avoit succedé à un Cyrille. [Ils nous disent plusieurs autres choses de lui;] '& nous avons aussi ses actes en particulier. [b] Mais comme toutes ces pieces sont purement de Metaphraste, [nous aimons mieux nous contenter du peu que nous en apprenons d'Eusebe, que de raporter beaucoup de choses qui sont au moins très incertaines.] Eus. l. 8. c 13. p. 307. c. d. a Sur 26. dec. p. 333. § 8. Boll. 27. apr. p. 483. b Act. de Sim. p. 128.

'Les Grecs font sa feste fort solennellement le 3. de septembre; en quoy ils sont suivis par les Egyptiens, & les Moscovites. C'est peutestre à cause de quelque translation de ses reliques apportées ce jour là à Constantinople: [car ce n'est pas le jour de sa mort. Les Latins qui l'honorent le 27. d'avril, en approchent au moins davantage.] 'Son nom est marqué ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, dans [1] ceux du IX. siecle, & dans Boll. 27. apr. p. 483. d. e. p. 482. f.

1. Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

dans divers autres. La plusspart de ces martyrologes luy joignent les autres martyrs qui souffrirent à Nicomedie vers le (p. 483. e.) mesme temps. 'Les Grecs disent que son chef faisoit beaucoup de miracles à Nicomedie, & qu'il estoit couvert de cheveux qui croissoient comme s'il eust (Proc. ædi. l. 1. c. 6. p. 18. a.) esté vivant. [C'est sans doute ce] 'S. Anthime Martyr à qui Justinien fit bastir une fort belle eglise auprés de Constantinople. (Bar. 314. §. 78.) 'Baronius juge qu'Eustole si celebre dans l'histoire de l'Arianisme, & qui assista en 314. au Concile d'Ancyre, fut son successeur.

(309. § 35 | Boll. 19. jan. p. 220 | Nphr. l. 7. c. 13. p. 160. a.) 'On pretend que Ste Euphrasie Martyre, dont les Grecs font le 19. de janvier, & qui est inconnue aux Latins, avoit esté animée par S. Anthime à preferer la pureté de sa foy à la chasteté mesme de son corps. On ajoute que Dieu lui fit la grace de conserver l'une & l'autre, mais d'une maniere si extraordinaire, [qu'elle auroit besoin d'une autorité non commune pour estre crue & approuvée: Et cependant on ne trouve rien de cette Sainte que dans les Menées & dans Nicephore.

On croit qu'il faut mettre dès les premiers mois de la persecution le martyre de S. George, "dont le nom est si celebre dans l'Eglise, comme nous le pourrons marquer autre part. (V. son titre.) On peut voir dans les martyrologes un grand nombre d'autres Martyrs qui ont aussi souffert à Nicomedie dans cette persecution. Les Grecs en content en une seule fois plus (Boll. may, t. 1. p. 57. 1.) de mille,] '& en une autre jusques à vingt mille, dont ils font la feste le 28. de decembre, quoique Bollandus ait peine à recevoir un nombre si peu croyable. Aussi Baronius s'est contenté de marquer qu'il y en a eu plusieurs mille. [Et en effet ce que l'on dit de leur histoire n'est fondé que sur les actes insoutenables de S. Inde.]

ARTICLE X.

L'edit contre les Chrétiens est publié & executé partout, particulierement en Afrique, où il forme les Traditeurs.

(Lact. pers. c. 15. p. 13.) 'DIOCLETIEN manda à Maximien Hercule & à Constance la resolution qui avoit esté prise de persecuter les Chrétiens, afin qu'ils l'executassent de leur costé. La chose estoit assez importante pour ne l'avoir pas resolue sans en avoir leur avis: [& c'estoit la conduite & (c. 18. p. 16.) l'esprit de Diocletien.] 'Mais la fierté & la precipitation de Galere ne souffroit (c. 15. p. 13.) pas tant de formalitez & de delais. 'Cependant Hercule ayant receu les lettres de Diocletien, & les trouvant fort conformes à son genie cruel & barbare, il les executa trés volontiers dans l'Italie [& dans l'Afrique.] Pour Constance qui regnoit dans les Gaules, ["nous verrons autrepart en particulier ce qui le regarde.] (V. § 28.)

(Eus. l. 8. c. 2. p. 294. a | de Pal. pr. p. 318. b. c. Thdrt. l. 5. c. 38 p. 754. b.) 'L'edit qui ordonnoit la demolition des eglises fut publié vers Pasque, à la fin de mars & au commencement d'avril, [dans l'Egypte & la Palestine.] 'Il fut executé [en quelques endroits, comme à Antioche ou à Cyr,'] le propre jour de la Passion du Sauveur, [qui estoit cette année le 16. d'avril. Mais c'est particulierement de l'Afrique que nous pouvons apprendre ce qui se passa sur ce sujet.]

(Bar. 302. §. 118.) 'L'edit y fut affiché dans toutes les colonies & les autres villes, & signifié "aux chefs & aux magistrats. (*Principibus.*) (303. §. 7.) 'Il s'executoit à Cirthe [dans la Numidie] le 19. de may. (302. §. 118.) 'Cependant il ne fut affiché à Thibare dans la Proconsulaire" que le 5. de juin. (V. S Felix de Thibare.) (Balt. t. 2. p. 83. c.) 'Mais les magistrats des villes se pressoient quelquefois de l'executer avant mesme qu'on le leur eust adressé. (p. 177.) 'Ils estoient obligez de tirer des mains des Evesques & des Prestres les livres" divins. (*Deificos.*) (Car il paroist que c'est le terme dont l'edit mesme se servoit,) & de les bruler ensuite. (Aug. coll. d. 3. c. 15. 17. t. 7. p. 225. 2. b | 227. 1. b.) 'Il y alloit de leur vie si l'on eust pu prouver qu'ils eussent laissé aller un Chrétien sans l'obliger à livrer les Ecritures aprés qu'il avoit avoué de les avoir.

(Bal. t. 2. p. 83. c.) 'Non seulement on voit que les eglises y furent demolies en divers lieux, comme à Zama & à Furnes, (p. 84. a.) 'mais aussi que l'on en tiroit la chaire [episcopale] & les portes pour les bruler, "& que cela estoit commandé par l'edit. (*secundum sacram rescriptum.*) (a | 92. c.) 'Les magistrats alloient eux mesmes dans les eglises, & chez les Evesques & les autres Ecclesiastiques pour en tirer les Ecritures, (p. 93. b.) '& mesme les richesses & toutes les autres choses qui appartenoient à l'Eglise, qui consistoient principalement en calices, en lampes, en chandeliers, ou en d'autres vases d'or, d'argent & de cuivre, & en diverses sortes d'habillemens pour les hommes & pour les femmes, mesme de la campagne: [c'estoit sans doute pour les pauvres.] (b.) 'On tenoit registre de toutes ces choses, (c | 95. b.) '& on les exigeoit avec tant de rigueur, qu'on menaçoit de la mort ceux qui les cachoient. (p. 84. c.) 'Il semble mesme que l'on demolissoit les maisons particulieres où on trouvoit les Ecritures; [peutestre sous pretexte que c'estoient des lieux d'assemblées.]

(Opt. l. 1. p. 39. b.) 'Il y eut beaucoup de personnes non seulement des laïques, ou des ministres inferieurs de l'Eglise, mais aussi des Diacres, des Prestres, & des Evesques mesmes, qui commirent cette impieté de livrer les Ecritures; achetant quelques momens de cette vie incertaine par la perte de l'eternité. Ils furent appellez "Traditeurs, parcequ'ils avoient livré & comme trahi les Ecritures divines. (*à traditis Scripturis.*)

(Boll. 11. feb. p. 516. §. 4.) 'Les Donatistes accusent dans une piece Fundanus Evesque d'Abitine [dans la Proconsulaire,] d'avoir livré les Ecritures; & disent que comme les magistrats allumoient le feu pour les bruler, le ciel qui estoit serein, se couvrit tout d'un coup, & qu'il vint une grosse pluie accompagnée de gresle, laquelle éteignit le feu, & causa de grands ravages dans tout le pays, comme pour venger le sacrilege qu'on vouloit commettre. (Bal. t. 2. p. 92–95.) 'Les actes de Munatius Felix magistrat de Cirthe, datez du 19. may 303. nous fournissent un triste exemple de lascheté en la personne de l'Evesque Paul & de beaucoup d'Ecclesiastiques de la mesme ville, (Aug. col. c. 14. p. 236. 2. b.) '& elle estoit encore attestée par une lettre

Digitized by Google

tre du Primat de Numidie. 'Cette lascheté des Evesques d'Afrique fut d'autant plus funeste à l'Eglise, qu'elle produisit un peu aprés le schisme "des Donatistes. Opt. l. 1. p. 39. V. leur titre.

'Mais il y en eut d'autres qui aimerent mieux souffrir toutes sortes de supplices, & la mort mesme, que de tomber dans cette faute. Car on fit mourir cruellement beaucoup de personnes pour ce sujet, & non seulement de celles qui n'estoient pas considerables, mais mesme quelques peres de famille. [Il y eut aussi des Evesques qui signalerent leur courage en cette rencontre:] '& nous en avons "un illustre exemple en la personne de S. Felix Evesque de Thibare, qui ayant esté arresté par le "magistrat de cette ville le 6. de juin, fut amené à Carthage au Proconsul Anulin. Le Proconsul le renvoya à Rome au Prefet du Pretoire, & ce Prefet à Maximien Hercule: desorte que de Rome on le mena en Sicile, & de Sicile à Venouse dans la Pouille, ou il consomma enfin son martyre le 30. d'aoust. Aug. col. d. 3. c. 13. 15. p. 225. 1. a| 2. b. Bar. 302. §. 118| Bal. t. 2. p 77. V. son titre. Curator.

[Il y eut mesme des Chrétiens dont le courage alla jusques à l'excés,] '& qui sans estre pris ni interrogez, furent se presenter aux persecuteurs, & leur declarer qu'ils avoient des Ecritures, mais qu'ils ne les donneroient pas. Cela deplut à Mensurius qui gouvernoit alors l'Eglise de Carthage, & il empeschoit que les Chrétiens n'honorassent ces sortes de personnes comme des Martyrs. 'C'est ce qu'il témoignoit dans une lettre écrite à Second de Tigise Primat de Numidie, qui fut produite par les Donatistes "dans la Conference de Carthage, '& contre laquelle les Catholiques n'objecterent rien. Aug. col. d. 3 c. 13. p. 224. 2. d. c. en l'an 411. c 17. p. 227. 1. a.

'Mensurius s'y plaignoit encore de plusieurs autres qui s'exposoient trop hardiment à la persecution, les uns pour terminer promtement une vie qui leur estoit à charge, parcequ'ils estoient accablez de dettes envers le fisc [ou envers des particuliers;] d'autres qui s'imaginoient purger & effacer [par une prison de quelque temps] les grand crimes dont ils se sentoient coupables, & d'autres enfin qui estoient bien aises d'estre en prison pour y estre bien traitez par la charité des autres Chrétiens, & y amasser de l'argent. c. 13. p. 224. 2. d.

'Mensurius raportoit dans la mesme lettre qu'il avoit caché & sauvé les Ecritures, & avoit laissé en leur place tous les mauvais écrits des heretiques dans une basilique qu'il appelle des Neufs: desorte que les persecuteurs y estant allez, & pensant enlever les Ecritures, emporterent ces livres des heretiques, sans demander rien davantage à l'Evesque. 'Les Donatistes blasmoient cette fiction, comme ils l'appelloient. S. Augustin n'en porte point de jugement, [parceque ce n'estoit pas de quoy il estoit alors question.] 'Le Proconsul [Anulin] en fut averti quelque temps aprés, & on luy dit qu'il falloit aller querir les Ecritures chez l'Evesque où on les gardoit: mais il n'en voulut rien faire: [ce qui fait voir que plusieurs Gouverneurs reconnoissoient fort bien l'injustice des ordres qu'on leur donnoit, & ne les executoient qu'à regret.] c. 13. p. 224. 2. c. p. 225. 1. a. p. 224. 2. c. d.

'Felix Evesque d'Autumne ou d'Aptunge, qui ordonna Cecilien successeur de Mensurius, "fut accusé par les Donatistes d'avoir donné les livres sacrez. Mais Constantin ayant fait examiner l'affaire par Elien Proconsul d'Afrique, il fut declaré innocent. Nous avons encore aujourd'hui diverses pieces produites dans ce jugement. [Voilà une partie de ce que l'histoire de l'Eglise d'Afrique nous apprend sur ce sujet.] Bal. t. 2. p. 81. &c. V. les Donatistes.

ARTICLE XI.

Effet de l'edit à Rome & à Thessalonique: De S. Agathope & S. Theodule.

[POUR ce qui est des autres provinces,] 'Eusebe dit en general que les Chrétiens avoient eu la douleur de voir de leurs propres yeux abatre les maisons de prieres jusque dans les fondemens, & bruler au milieu des places publiques les Ecritures sacrées & divines. 'On y employoit la main & la force [des soldats,] & l'on y joignoit des paroles de blasphemes. [a] Les eglises furent abatues dans les Gaules mesmes, où la persecution eut le moins d'effet. 'Il y en eut neanmoins plusieurs qu'on se contenta de fermer. Eus. l. 8. c. 2. p. 293. c. ttic. c. 17. p. 66. b. a Lact. perf. c. 15. p. 13. Sur. 31. jul. p. 361. a. § 16.

[Dans les pays mesmes où la persecution estoit la plus violente, l'edit ne s'executa pas toujours aussitost qu'il eut esté publié.] 'A Heraclée capitale de la Thrace l'eglise demeura ouverte * jusqu'aux derniers jours de l'année, ausquels elle fut premierement seellée, '& peu aprés decouverte, demolie en partie, & enfin brulée avec les livres des Ecritures. 'Dans la Galacie, quoique Theotecne qui en estoit gouverneur, fust un ennemi declaré des Chrétiens, & qu'il eust apporté des edits pour renverser partout les eglises & les autels, 'on voit neanmoins que quelques eglises d'Ancyre estoient seulement fermées vers le milieu du mois de may: '& il y en avoit une à quinze lieues de la ville qui estoit encore ouverte & libre pour les Chrétiens. 'S. Gregoire de Nysse dit qu'on voyoit encore à la fin du IV. siecle celle que S. Gregoire avoit bastie à Neocesarée dans le Pont; & il paroist l'entendre du bastiment mesme fait par ce Saint. 'C'est pourquoi Baronius ne craint pas d'assurer que Dieu, qui a conservé cette eglise contre la violence de plusieurs tremblemens, l'avoit conservée aussi par un miracle encore plus grand contre les edits de Diocletien. Il semble aussi que dans l'Afrique on ait conservé une partie des eglises, puisque] 'S. Optat dit que le Concile de Cirthe "se tint dans une maison particuliere, parceque les basiliques n'avoient point encore esté rendues. Anal. t. 4. p. 135. 136. *V S. Philippe d'Heraclée. p. 138. b. Boll. 18. may. p. 151. a. p. 156. 157. § 16. p. 154. c. Nyss. v. Th. l. 3. p. 554. b. Bar. 245. § 3. Opt. l. 1. p. 39. c. en 305.

'Dans la grande Conference de Carthage en 411. les Donatistes produisirent des actes par lesquels il paroissoit que diverses personnes de Rome, entr'autres un Aug. col. d. 3. c. 18. p. 227. 2. a. d.

Digitized by Google

Straton & un Cassien, avoient livré aux infideles beaucoup de choses qui appartenoient à l'Eglise, b. '& les Donatistes dirent que cela s'estoit fait sous le Pape dont Melchiade estoit [1] le troisieme successeur, [c'est à dire sous S. Marcellin, qui gouvernoit en effet l'Eglise Romaine en 303. & en 304.] Bar. 302. §. 22|Boll. 2. jan. p. 81. 82. 'L'Eglise fait memoire le 2. de Janvier de beaucoup de Martyrs de Rome, qui aimerent mieux livrer leurs corps aux boureaux que de donner les saintes Ecritures aux chiens & aux persecuteurs.

Bar. 304. §. 43. 'Les actes des Stes Agape, Quionie & Irene, que Baronius raporte comme des actes tres legitimes, (& personne n'en peut douter) témoignent que la mesme persecution avoit enlevé [presque] toutes les saintes Ecritures dans la Macedoine, §. 46. '& que les femmes Chrétiennes les cachoient chez elles sans le dire à leurs maris, prestes à souffrir toutes choses plutost que de les livrer aux persecuteurs; croyant que cette obligation estoit enfermée dans le commandement d'aimer Dieu jusques à la mort. §. 45. 'Le juge reproche aux Saintes qu'elles nioient d'avoir les Ecritures, quoiqu'elles les eussent effectivement: [mais les Saintes n'avouent point ce mensonge.] §. 46. 'On voit par les mesmes actes que l'edit des Empereurs avoit fait fuir les femmes Chrétiennes à l'insceu mesme de leurs peres, dans des montagnes desertes, où elles n'avoient pas d'autre couvert que le ciel.

[Il faut ce semble mettre dès le mois d'avril "303, le martyre que souffrirent à Thessalonique sous un juge nommé Faustin, S. Agathope ou Agathopode Diacre, & S. Theodule Lecteur. Nous avons leurs actes, dont l'air est elevé, & le style grave & majestueux: Il y a mesme de beaux endroits. Mais "il y a aussi diverses choses qui donnent lieu de douter s'ils sont tout à fait fideles. De sorte que nous nous contenterons d'en marquer ici les principaux faits.] Note 12. Note 13.

Boll 4. apr. gr. p. 42. §. 4. 'S. Agathope & S. Theodule estoient deux veritables & sinceres serviteurs de Dieu, qui pour ne voir & n'aimer que luy & J. C. son Verbe, avoient renoncé à tous les plaisirs des sens. § 14. 'Ils n'estoient point unis par l'alliance du sang; mais ils l'estoient extremement par celle de l'esprit & de la vertu. § 4. 'Agathope qui estoit déja fort agé, avoit passé toute sa vie d'une maniere vraiment digne du martyre qui la couronna. § 3. 4. 'Theodule sorti d'une des premieres familles de Thessalonique, & encore tout jeune, lisoit [dans l'Eglise] aux Fideles les écrits des Apostres & des Prophetes, & chassoit souvent les demons par le signe du Sauveur. Il avoit trois freres, Capiton, Metrodore, & Philostorge, tous trois aussi pleins que luy de pieté & d'ardeur pour Dieu. On pretend que dès devant la persecution il avoit receu quelque gage de la grace que Dieu luy vouloit faire de mourir pour luy.

§ 3. 'Lorsque la persecution fut venue, ils ne sortoient point, dit-on, de l'eglise: [Car nous venons de voir qu'il y eut des endroits où on n'abatit pas sitost les eglises.] Ils demandoient par leurs larmes & par leurs jeûnes que Dieu donnast des bornes à l'iniquité; & au lieu de se cacher comme les autres, ils preschoient hautement la parole de Dieu. Ils furent donc arrestez par les magistrats de la ville, Boll. 4. apr. gr. p. 42. § 5. '& presentez au gouverneur qui y estoit alors, nommé Faustin, qui voyant leur courage dans leur contenance & dans leurs réponses, voulut d'abord gagner Theodule par la douceur. § 7. Mais n'en ayant pu rien obtenir, 'il le fit retirer, & voulut persuader à Agathope que son compagnon avoit promis de sacrifier: § 8. Agathope se moqua de ce mensonge, '& Faustin se hasta de l'envoyer luy & Theodule en prison, depeur que l'exemple de leur constance n'affermist divers Chretiens que l'on avoit pris aussi, & que l'on alloit interroger. [Il semble que Faustin faisoit plus que les edits qu'on avoit publiez jusqu'alors ne luy ordonnoient. Mais assurément il ne faisoit pas plus que ne vouloit Galere,] § 2. 11. 'dont il paroist que la Macedoine dependoit.

§ 8. 'Beaucoup de personnes suivirent les deux Saints à la prison, pour s'efforcer de les pervertir, les uns en témoignant de la compassion pour la jeunesse de Theodule, les autres en insultant à la vieillesse d'Agathope, qui ne savoit pas encore choisir, disoient-ils, ce qui luy estoit utile. Mais les Saints les laissoient dire sans leur répondre, ne songeant qu'à ecouter ce que Dieu leur disoit au dedans du cœur. Ils arriverent ainsi à la prison, dont la solitude leur servit à adresser à Dieu des prieres encore plus pures & plus ardentes.

§ 10. 'On pretend que beaucoup de personnes vinrent dans la prison recevoir leurs instructions: ce qui ayant fait craindre à Eupsephius Urbanus "premier magistrat de la ville, que bien des Chrétiens ne refusassent de sacrifier, il vint presser Faustin de leur oster promtement la vie. Sur cela on les ramena à l'audience, où ils parurent avec une gayeté extraordinaire. λογο-γέσιων.

§. 11. 'Faustin voulant obliger Theodule à sacrifier, le Saint luy dit que s'il falloit adorer des statues, il y avoit encore bien plus de raison d'adorer les ouvriers qui les avoient faites.

§ 12. 'Faustin le fit depouiller [comme pour luy donner la question:] mais ni la crainte des tourmens, ni l'exemple de quelques Chrétiens, qui vaincus par les douleurs, se souillerent à ses yeux en mangeant les viandes des sacrifices, ne purent ebranler sa constance. Faustin luy dit qu'il falloit qu'il livrast ce que les Chrétiens appelloient les Ecritures: & il répondit qu'il estoit prest de les luy donner; mais seulement quand il auroit renoncé aux idoles, & qu'il voudroit les lire pour se confirmer dans la foy. § 13. 'On le pressa longtemps sur cela sans qu'il se rendist jamais, quoique tous ceux qui estoient presens s'efforçassent de l'abatre, les uns par promesses, les autres par menaces.

§ 14. 'Faustin tenta de mesme inutilement a § 15. Agathope, a & puis revint encore à Theo-

1. *tertium ab illo*; ce qui peut marquer Marcel predecesseur d'Eusebe à qui Melchiade a succedé, ou Marcellin predecesseur de Marcel. Mais c'est S. Marcellin qui gouvernoit lorsqu'on obligeoit de livrer les Ecritures.

Digitized by Google

Theodule. Voyant enfin toutes ses paroles inutiles, il leur fit donner la question, qui n'ayant pas eu plus de succés pour luy, il les fit remener en prison. Diverses personnes de leur connoissance les suivoient en pleurant; & Theodule les exhortoit à avoir compassion d'eux mesmes, plutost que de ceux qui estoient prests à recevoir la couronne de leurs combats. 'On pretend qu'ils eurent tous deux la nuit suivante une mesme vision qui les assura de leur victoire; 'desorte que le lendemain le gouverneur les ayant envoyé querir, & tous leurs proches qui les accompagnoient fondant en larmes, Theodule les exhorta de se rejouir avec eux, au lieu de les plaindre. § 16. § 17.

'Ils furent presentez à Faustin, & interrogez pour la troisieme fois, sans repondre autre chose sinon qu'ils estoient Chrétiens, & prests à tout souffrir pour J.C. Faustin desesperant donc de les vaincre prononça enfin avec un visage triste, que puisqu'ils ne vouloient pas sacrifier, ils seroient jettez dans la mer. 'Alors on leur lia les mains derriere le dos, & on leur attacha des pierres au cou. On les mit sur une barque accompagnée de plusieurs autres, où estoient beaucoup de payens, qui les exhortoient encore à sacrifier par l'esperance du pardon: & c'estoit par ordre de Faustin qu'ils leur donnoient ce conseil. Il leur envoya mesme un homme de la premiere qualité nommé Fucius, pour les assurer de leur grace s'ils vouloient seulement offrir de l'encens. Mais ils estoient déja trop "enracinez dans la grace de J.C. pour estre ebranlez par quoy que ce fust. Ibid. § 18. *πολλα-ριζώ.*

'Ainsi aprés un assez long retardement, les boureaux se mirent en état d'executer leur ordre. Agathope levant alors les yeux au ciel, dit tout haut qu'ils alloient estre lavez par un second batesme, afin d'aller trouver J.C. dans une entiere pureté. On dit que la mer rompit les cordes des pierres qui les devoient faire enfoncer dans l'eau, & porta leurs corps sur le rivage beaucoup plus beaux qu'ils n'estoient auparavant. Ceux qui leur appartenoient les prirent [& les enterrerent.] § 19.

'Les Grecs mettent ces Saints les premiers entre ceux dont ils font le 4. d'avril. 'Les Latins en font le mesme jour, & leurs noms se trouvent dans les martyrologes de S. Jerome, Notker, & plusieurs autres. S. Theodule est mis ordinairement le premier, [& il a le plus de part dans cette histoire. Neanmoins nous avons cru devoir donner ce rang à S. Agathope, comme a fait Bollandus, à cause de son age, & de la dignité du diaconat.] Men.p.35. Boll. 4. apr. p. 321. § 3.

ARTICLE XII.

De ce qui se passa en Thrace & à Antioche.

V.S.Philippe note 1. [LA Thrace quoique voisine de la Bithynie, "ne ressentit neanmoins les effets de la persecution que sur la fin de l'année, s'il faut mettre en ce temps là l'histoire de S. Philippe Evesque d'Heraclée qui en estoit la metropole.] 'Et aussi elle avoit pour gouverneur Bassus homme doux & raisonnable, dont mesme la femme estoit depuis assez longtemps servante de J. C. [Ainsi il peut bien avoir differé d'executer les edits contre les Chrétiens, tant qu'il crut le pouvoir faire sans cesser d'estre ami de Cesar.] Anal. t. 4. p. 143. c.

'L'histoire de S. Philippe porte donc que lorsque l'Epiphanie estoit proche, "un officier du guet mit le scellé par ordre de Bassus à l'eglise des Chrétiens; & le lendemain ayant trouvé le lieu où l'on mettoit "tout ce qui appartenoit à l'Eglise, il y mit aussi le seau. 'On avoit fort pressé S. Philippe de se retirer: mais il ne l'avoit pas voulu faire. 'Ainsi il fut pris, & amené à Bassus, qui le menaça de la question, s'il ne luy mettoit entre les mains tous les vaisseaux de l'Eglise, & les écrits qui servoient à lire & à instruire, [s'il y en avoit encore qui n'eussent pas esté pris.] Le Saint refusa de livrer les Ecritures; mais il offrit de donner les vases, [aimant peutestre mieux faire cette espece d'injure à l'Eglise, que de donner lieu de la soupçonner d'avarice & d'interest.] p. 135. 136. *stationarius.* *ministeria.* p. 135. p. 136. 137.

'Bassus fut ensuite avec le Saint au thresor de l'Eglise qu'on avoit saisi, & où estoient aussi les livres sacrez. Il mit entre les mains de ses officiers tout ce qui s'y trouva, [aprés en avoir fait un inventaire.] Son Assesseur en voulut prendre quelque uns pour luy: mais S. Herme Diacre, pris avec S. Philippe, s'y opposa hautement, & fut soutenu par Bassus. On jetta ensuite les livres de l'Ecriture dans un grand feu, qui estoit ce semble allumé pour bruler aussi l'eglise. Il est certain au moins qu'on en osta les tuiles & le toit. [Nous ne mettons ceci que pour faire juger de ce qui se passoit autrepart, & nous laissons le reste pour l'histoire de S. Philippe, qui aprés divers tourmens, & plusieurs mois de prison, consomma enfin son martyre par le feu à Andrinople le 22. octobre de l'année suivante. p. 137. 138.

V. son titre. S. "Romain Diacre de Cesarée en Palestine se trouva à Antioche lorsque l'on y demolit des eglises; & il eut encore plus de douleur d'y voir abatre plusieurs temples vivans du S. Esprit par la crainte de quelques maux passagers. Comme il estoit une ferme colonne de la foy, il soutint plusieurs de ceux qui branloient, & releva mesme ceux qui estoient abatus. Ce grand service qu'il rendit à l'Eglise fut recompensé par le martyre, dont il fut couronné le 17. novembre de cette année mesme, aprés plusieurs mois de prison.] 'Mais comme les Fideles d'Antioche estoient alors dans l'abatement & dans la consternation, Dieu pour les fortifier, & pour confondre les infideles, releva les combats de ce Saint par divers prodiges, [qu'on peut lire dans l'histoire de sa vie, & qui furent d'autant plus illustres que Galere estoit alors à Antioche.] Dieu en usa ainsi en d'autres rencontres & delivra les martyrs ou des bestes ou du feu, lorsque la foiblesse des Chrétiens avoit besoin d'estre soutenue Eus. op. p. 92. 97.

par

Digitized by Google

par ces marques sensibles de sa puissance. 'Mais la vraie gloire de l'Eglise estoit quand il abandonnoit les corps de ses serviteurs à la fureur des payens, quand on leur coupoit la teste, quand on reduisoit tout leur corps en cendre.

p. 97. 98.

[Les martyrologes de S. Jerome, Florus, Usuard, Adon, Vandelbert, & quelques autres, joignent le 18. de novembre à S. Romain un Isice ou Hesyque 1 soldat ou officier de la Cour de Galere, qui le voyant inebranlable dans sa foy, le fit jetter dans l'Oronte qui passe à Antioche.] 'Les actes de S. Romain [ausquels nous n'osons pas nous arrester tout à fait,] en disent quelque chose de plus particulier.

ap. Mombrit.

[Quoique tout ce que nous trouvons de cette perquisition des livres des Chrétiens ne parle expressément que des Ecritures sacrées, on ne peut neanmoins douter que l'on n'y ait envelopé beaucoup de livres des Peres, & beaucoup d'actes de Martyrs; puisque quand les payens eussent voulu discerner ces choses, ils n'en estoient pas capables, eux qui enlevoient des livres des heretiques pour ceux de l'Eglise.]

Arn. l. 4. p. 152.

'Arnobe, selon l'opinion de Baronius, parle de l'edit fait pour bruler les livres & demolir les Eglises des Chrétiens; & il ajoute que pour l'honneur mesme des dieux des payens, il eust mieux valu bruler tous les poetes, & demolir tous les theatres. 'Il dit autrepart qu'on estoit tellement preoccupé pour le mensonge, qu'il y en avoit qui souhaitoient que l'on abolist mesme les livres de la philosophie de Ciceron; surquoi il fait cette reflexion, que de vouloir étoufer des livres publics, & en empescher la lecture sans les refuter, ce n'est pas autoriser les sentimens qu'ils combatent, mais redouter le témoignage de la verité.

l. 3. p. 103 104.

Florent. p. 321.

1. Il y a un S. Zoce joint à S. Romain & à S. Barulas le 15. de fevrier dans les martyrologes de S. Jerome. [Il est difficile de ne pas croire que c'est le mesme qu'Isice;] & cependant il est qualifié Prestre.

ARTICLE XIII.

Second & troisieme edit de Diocletien, qui condamnent les Ecclesiastiques à la prison, puis à la mort.

[NOus avons voulu raporter tout de suite ce qui regarde proprement l'execution de l'edit du 24. fevrier.]

Lact. pers. c. 14-16. p. 12. 13.

'Mais cet edit ne contentoit pas Galere, & nous avons vu comment il employa les artifices les plus noirs, pour obliger Diocletien à se declarer l'ennemi irreconciliable de tous les Chrétiens. Il y réussit enfin, '& le premier edit fut suivi de "plusieurs autres, comme nous l'apprenons de l'histoire des Stes Agape, Quionie, & Irene.

Bar. 304. § 44. — *totque edicta proposita.*

301. § 18. 19 | Bal. t. 2. p. 47. 48.

'Nous trouvons dans les actes de quelques Martyrs, que le 17. d'avril le peuple Romain ayant demandé par dix fois durant les jeux l'extinction des Chrétiens, Maximien Hercule fit assembler pour cela le Senat le 22. suivant, où l'on arresta que par tout où l'on trouveroit des Chrétiens ils seroient mis entre les mains du Prefet de Rome [ou des juges des lieux,] pour estre obligez de sacrifier. En consequence de cet arrest Hercule adressa un rescrit le 30. du mesme mois au gouverneur de Toscane, par lequel il ordonnoit que tous les Chrétiens seroient contraints de sacrifier, ou punis de divers supplices, & que leurs biens seroient confisquez. Voilà ce que portent ces actes. ["Mais nous ne voyons pas qu'ils soient assez authentiques pour appuyer un fait de cette importance: & il seroit mesme difficile de l'accorder avec Eusebe.

de la pers. 1. — Note 14.

Sans nous arrester donc à ce recit, nous nous contentons de dire] 'que peu de temps aprés le premier edit qui regardoit les eglises & les Ecritures, il se fit quelque revolte dans la Melitene [en la petite Armenie,] dont l'histoire ne nous donne point de connoissance; & encore dans la Syrie, où "Eugene prit la pourpre pour un seul jour. [Il semble qu'on ait voulu rendre les Chrétiens coupables de ces revoltes, aussibien que de l'embrasement du palais de Nicomedie.] 'Car Eusebe aprés les avoir marquées, ajoute comme une suite, 'que peu aprés le premier edit, il en vint un second qui ordonna de mettre en prison les chefs [& les ministres] de toutes les Eglises; & ainsi ces lieux destinez pour les homicides & les scelerats, furent tellement remplis d'Evesques, de Prestres, de Diacres, de Lecteurs, & d'Exorcistes, qu'il n'y resta plus de place pour y mettre les criminels. 'Ceux qui ne furent pas pris, furent reduits à se cacher.

Eus. l. 8. 6. p. 298. b | n. p. 164. 2. d. — V. Diocletien § 19. — c. 6. p. 298. b. — b c | c. 2. p. 294. b. — c. 2. p. 293. c.

'Cet edit fut "aussitost suivi d'un autre, qui ordonnoit de laisser aller ceux qui estoient en prison quand ils auroient sacrifié, & de tourmenter par tous les supplices imaginables ceux qui refuseroient de le faire, jusqu'à ce qu'ils consentissent à obeïr. 'Il n'y en eut "que trop qui s'estant affoiblis les premiers par leur propre lascheté, n'eurent pas la force de resister à la premiere attaque de l'ennemi. [Ce sont sans doute] 'ceux dont Eusebe dit que la honte devint le jouet & le divertissement de leurs ennemis, [& encore plus des invisibles que des visibles.

p. 294. b | c. 6. p. 298. c. — c. 3. p. 294. c. — p. 293. c. d. — [Greek marginal glosses]

Mais les anges eurent aussi sujet de se rejouir de la constance] 'd'un "grand nombre d'Evesques [& d'Ecclesiastiques] qui en souffrant avec courage les tourmens les plus terribles, donnerent d'illustres exemples de la maniere dont il faut combatre [pour la verité.] L'un eut tout le corps deschiré par les fouets, un autre par les ongles de fer. On voyoit des corps disloquez par les gesnes qu'on leur faisoit souffrir avec des douleurs insuportables, 'ensorte que quelques uns y finirent mesme leur vie. Enfin il n'y avoit point de sorte de moyens dont on ne se servist pour les pouvoir vaincre: '& on y employoit un grand nombre d'officiers & de soldats. 'Les seules chaines dont quelques uns furent chargez, leur "firent perdre l'usage des mains [pour toute leur vie:] mais ils

p. 294. c. — d. — p. 295. a. — de Pal. c. 1. p. 319. b.

Digitized by Google

ils se consoloient aussibien que les autres dans la vue des ordres secrets de la Providence, [sans lesquels les plus méchans n'ont aucun pouvoir.]

'Le but des persecuteurs n'estoit que de les faire sacrifier, ou d'avoir un pretexte de dire qu'ils l'avoient fait. C'est pourquoi [assez souvent au lieu de leur faire souffrir les tourmens,] 'ils les trainoient aux autels, leur mettoient par force sur les mains des viandes qui estoient immolées à leurs idoles, & puis les laissoient aller, comme si ces Chrétiens eussent eux mesmes immolé ces viandes, quoiqu'ils n'en eussent rien fait. 'Il y en avoit qu'ils trainoient par les piez quelque espace de temps, [comme pour les mener au sacrifice;] & puis ils les relaschoient, les contant parmi ceux qui avoient sacrifié. 'Quelquefois mesme sans leur faire cette violence, 'ils se contentoient que quelqu'un dist qu'ils avoient obeï aux edits. [Quand ils en avoient tourmenté quelques uns,] & qu'ils les voyoient à demi-morts, il les laissoient là, comme s'ils eussent tout à fait perdu la vie. L. 8. c. 3. p. 295. a. p. 294. d|319. b. p. 295. a. p. 294. d.

'De ceux qu'ils laissoient ainsi aller, il y en avoit qui se retiroient sans rien dire, se contentant du témoignage de leur conscience. 'Mais d'autres protestoient à haute voix qu'ils estoient Chrétiens, qu'ils mettoient leur gloire à confesser ce nom sacré; qu'ils n'avoient point sacrifié, & qu'ils ne sacrifieroient jamais. Les soldats leur donnoient de grands coups sur la bouche & sur les joues, pour les obliger de se taire; & les chassoient avec violence, [sans qu'on leur fist de nouvelles contraintes pour sacrifier.] d. p. 295. a.

'Voila ce qu'Eusebe dit en general de ce qui se fit dans toutes les provinces. 'Il repete les mesmes choses en un autre endroit, presque dans les mesmes termes, en écrivant en particulier ce qui se passa alors à Cesarée en Palestine. p. 294. 295. de Pal. c. 1. p. 319.

'En parlant la premiere fois de la lâcheté & de la chute de divers ministres de l'Eglise, il dit qu'il veut passer ces malheurs sous silence, pour ne s'arrester qu'aux exemples illustres des saints martyrs. [Ce silence peut estre tout à fait sans raison:] '& il donne neanmoins lieu de soupçonner qu'Eusebe ne taist les fautes des autres, que pour ne pas rougir de son propre crime. 'Car nous savons qu'il a esté en prison durant la persecution apparemment sur la fin; 'qu'il a esté accusé publiquement par un Saint de n'en estre sorti qu'en sacrifiant; & qu'il ne s'est défendu de ce reproche que par des injures & des violences. 'Baronius juge mesme qu'Eusebe composant une histoire & non un panegyrique, il eust esté de son devoir de nous apprendre aussibien les chutes deplorables de ceux qui tomberent alors, que les triomphes des saints martyrs. l. 8. c. 2. p. 293. d. Bar. 302. § 11. Epi. 68. c. 7. p. 724. a. b|Ath. ap. 2. p. 728. c. V S. Athanase § 19. Bar. 302. § 11.

ARTICLE XIV.

Des SS. Procope, Alphée, & Zachée, martyrs en Palestine.

[POUR ce qui est des martyrs qui souffrirent cette année, en consequence sans doute des edits donnez contre les Ecclesiastiques,] 'Eusebe n'en conte que trois à Cesarée en Palestine, S. Procope, S. Alphée, & S. Zachée. Eus. de Pal. c. 1. p. 318. 319.

'S. Procope eut l'honneur d'estre le premier Martyr de la Palestine dans cette persecution. 'Il estoit de Jerusalem, mais demeuroit à Scythople [sur le Jourdain,] où il servoit l'Eglise en qualité de Lecteur, d'interprete de la langue syriaque, & [d'Exorciste] en imposant les mains sur les possedez. Il estoit peu instruit des sciences humaines, mais beaucoup de celles de Dieu, ausquelles il avoit donné toute son application. p. 318. d. n p. 172. 1. b.

'Des l'enfance il avoit eu un grand soin de conserver la chasteté, & de pratiquer la vertu. Le pain & l'eau faisoient toute sa nourriture, qu'il ne prenoit que de deux ou trois jours l'un, & quelquefois au bout de sept jours: & son corps estoit tellement abatu par la penitence, qu'il sembloit estre celui d'un mort. Il le soutenoit neanmoins par la vigueur de son esprit, à qui la parole divine donnoit une force merveilleuse. Car il trouvoit un si grand plaisir à la mediter, qu'il y passoit sans peine les jours & les nuits. Cela n'empeschoit pas qu'il ne fust toujours prest à servir les autres, avec une bonté & une douceur qui faisoit bien voir que [par le sentiment d'une humilité sincere] il se mettoit audessous de tout le monde. Ainsi toute sa vie estoit une preuve de la grace du Ciel repandue dans son ame, & une preparation au martyre. a.

[Aussi Dieu se contenta de luy en donner la couronne, sans l'eprouver par beaucoup de souffrances,] 'non pas mesme par les chaines & par la prison. Car ayant esté pris à Scythople, il fut conduit avec d'autres à Cesarée où estoit Flavien gouverneur de la province. En y arrivant il fut presenté à Flavien, qui le pressa aussitost de sacrifier à ses dieux. Il répondit hautement qu'il ne reconnoissoit qu'un Dieu createur de l'univers, à qui il faut sacrifier en la maniere qu'il le desire. Flavien n'ayant rien à repliquer sur cela, voulut l'obliger de sacrifier aux quatre Princes qui regnoient alors; surquoi le Saint pour se moquer de cette demande, luy répondit par un vers d'Homere, b. c|de Bal. c. 1. p. 318. b. d|319. a.

„ Point tant de Rois, nous ne voulons
„ qu'un maistre. Flavien prit cela pour une injure qu'il faisoit aux Empereurs: & sur cela l'envoya promtement au Ciel en luy faisant trancher la teste [″au commencement de juin ou de juillet.] 'C'étoit apparemment aprés qu'on eut publié le second edit contre les ministres de l'Eglise, 'qui vouloit qu'on les forçast en toutes sortes de manieres à sacrifier. NOTE 15. p. 319. a. b. p. 318. c.

'Bede, les martyrologes du IX. siecle, & d'autres, marquent la feste de S. Procope n. p. 172. 2. b.

Flor. p. 648. pe le 8. de juillet. 'Les martyrologes de S. Jerome mettent auſſi ce jour là un S. Procope à Ceſarée; mais quelques exemplaires diſent à Ceſarée en Cappadoce. [Les Grecs n'en font point, "ſi l'on ne dit que c'eſt celui qu'ils honorent le meſme jour avec le titre de grand martyr; NOTE 16. & cela n'eſt pas hors d'apparence, quoiqu'ils en content une hiſtoire fort differente de celle que nous venons de raporter.] All. de Sim. p. 103. 'Leo Allatius cite un eloge d'Heſyque Preſtre de Jeruſalem [qui vivoit au V. ſiecle,] ſur S. Procope Martyr. Cod. ori. C. p. 13. b|39. d. 'On dit que Conſtantin baſtit à Conſtantinople une egliſe de S. Procope, a qui fut a p. 54. c.| Cang. de C l 4. p. 134. a. renouvellée par Zenon. Il la faut apparemment diſtinguer de celle que Juſtinien fit auſſi baſtir ſous ſon nom ſelon Codin, & qui ayant eſté brulée aprés, Antoine veuve de Beliſaire la fit rétablir. On en marque encore une troiſieme plus nouvelle. Men. 8. jul. p. 67. b Bar. 8. jul. c. 'Les Grecs le qualifient le grand & illuſtre martyr, b & feſtent à cauſe de luy le 8. de juillet par ordre de l'Empereur Manuel.

Euſ. de Pal. c. 1. p. 319. c. d 'De tout le grand nombre d'Eccleſiaſtiques, qui, comme nous avons dit, avoient eſté pris dans la Paleſtine, les SS. Alphée & Zachée remporterent "ſeuls la NOTE 17. couronne du martyre. Ils eurent la teſte tranchée pour avoir confeſſé qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, & que J. C. eſt l'unique Roy [de l'univers.] On regarda cette confeſſion comme un blaſpheme [& une injure faite aux Empereurs.] Mais avant que de les condanner à la mort, on leur dechira les coſtez; on leur fit endurer les fouets, les chaines les plus dures qui leur cauſoient de grandes douleurs, & pluſieurs autres tourmens, entre leſquels on marque qu'on leur tint les piez étendus dans les ceps "durant 24. heures juſques au quatrieme trou. νυχθήμερον.

d. c Flor p. 971|Boll. mars, t. 2. p. 39. a. d Men. p. 288. 'Ils ſouffrirent le 17. de novembre, c auquel ils ſont marquez dans les martyrologes de S. Jerome & dans quelques autres. d Les Grecs qui en font le 18. marquent que S. Zachée eſtoit Diacre de l'Egliſe de Gadire [ou Gadare au delà du Jourdain.] Ils décrivent un peu plus particulierement leur martyre, ſans s'eloigner d'Euſebe, & marquent que S. Alphée fut 24. heures dans les ceps, mais que S. Zachée y fut quatre jours & quatre nuits. Lup. ep. 147. p. 298. 'Il y avoit à Antioche une egliſe de S. Zachée en l'an 434.

ARTICLE XV.

Perſecution contre les Eccleſiaſtiques en Eſpagne & en Italie.

Boll. 22. jan. p. 394. S. 3. 'L'Espagne vit [auſſibien que la Paleſtine] enlever & mettre en priſon un grand nombre d'Eveſques, de Preſtres, & d'autres miniſtres eccleſiaſtiques par ordre du gouverneur Dacien. Les plus celebres ſont S. Valere Eveſque de p. 395. S. 7. Saragoce, 'qui fut banni, & S. Vincent ſon Diacre, ["dont le martyre ſi celebre V. ſon titre. dans l'Egliſe fut conſommé au commencement de l'année ſuivante.

Il ne faut pas douter que Rome & l'Italie n'aient eprouvé la meſme choſe, quoique nous en ſachions peu le particulier.] Bar. 16. ſept. d. 'Les actes de Ste Lucie & S. Geminien qu'on marque avoir ſouffert à Rome le 16. de ſeptembre, ſont datez du VIII. Conſulat de Diocletien, & VII. de Maximien, [c'eſt à dire de cette année meſme. Nous ne les avons pas:] mais Baronius qui les cite, avoue qu'il y a des choſes à corriger. [Ce qu'on en lit dans le martyrologe d'Adon, qui en parle fort amplement, ne vaut rien du tout. Ferrarius l'a abregé. Il eſt certain que Diocletien à qui on veut que Ste Lucie ait eſté preſentée, n'eſtoit point à Rome au mois de ſeptembre.

L'ignorance où nous ſommes de leur hiſtoire n'empeſche pas que leur veneration ne ſoit tres certaine & tres celebre.] Flor. p. 836. a. 'Leur feſte eſt marquée non ſeulement dans [1 Bede,] dans les martyrologes du 1. IX. ſiecle, & dans pluſieurs autres martyrologes, Sacr. p. 131|Front. cal. p. 134. Men. p. 245|Ugh. t. 6. p. 1074. 'mais encore dans le Sacramentaire de S. Gregoire & dans le calendrier du P. Fronto. 'Les Grecs meſmes en font, mais le 17. de ſeptembre ſelon les Menées, un jour pluſtard que les Latins. Ce qu'ils en diſent [ne s'accorde pas avec Adon, mais ne vaut pas mieux.] Bar. 16. ſept. d. 'Il y a à Rome une ancienne egliſe de ces Saints, où on pretend avoir leurs corps; d'autres diſent qu'ils ſont à Luque, [dequoi neanmoins Florentinius qui en eſt, ne parle pas:] Baronius partage. Anaſ. c. 71. p. 46. c. a Bar. 16. ſept. d. 'Le Pape Honorius a baſti & dedié dans Rome une egliſe de Ste Lucie: a ce que quelques uns raportent à celle-ci, d'autres à celle de Syracuſes.

[Il faut mettre ſur la fin "de cette année le martyre de S. Savin ou Sabin, ſi V. la note 14. nous voulons avoir égard à ſes actes, qui n'ont pas toute l'autorité que nous voudrions. C'eſt pourquoi nous nous contenterons d'en mettre ici le capital.] Bal. t. 2. p. 48. 463. 464. 'Le Saint fut pris au mois de may dans la ville d'Aſſiſe, dont il paroiſt qu'il eſtoit Eveſque, avec Marcel & Exuperance ſes Diacres, & pluſieurs autres Eccleſiaſtiques, par ordre de Venuſtien "gouverneur de la Toſcane & de l'Ombrie où eſt Auguſtalis. Boll. 18. apr. p. 542. S. 9. la ville d'Aſſiſe. b Venuſtien ne le pouvant obliger de ſacrifier, c luy fit couper b Bal. t. 2. p. 48. S. 3. c p. 50. S. 6. d p. 51. S. 7. les deux mains. d Marcel & Exuperance furent mis ſur le chevalet, fouettez fort longtemps, dechirez avec les ongles de fer, & enfin ils expirerent dans les tourmens. Leurs corps furent jettez dans la riviere, d'où un Preſtre les ayant retirez, les enterra le dernier jour de 2 may. 2.

p. 52. S. 8. 'S. Sabin fut en meſme temps renfermé dans une priſon, où une veuve de Spolete nommée Serene le vint aſſiſter avec grand ſoin. S. 9. 'Il guerit le petit-fils de cette veuve qui eſtoit aveugle. p. 53. 54. 'Venuſtien qui ſceut ce miracle, en fut touché: & comme il eſtoit tourmenté luy meſme d'un grand mal d'yeux, il envoya querir le ſaint Eveſque, ſe jetta à ſes piez, & luy demanda les remedes neceſſaires pour la gueriſon de ſon corps & de

a Boll. mars, t. 2. p. 32. b. 1. a Raban, Uſuard, Vandelbert, un manuſcrit de Bede & de Vandelbert, font un homme de Ste Lucie, *Lucius hoc ſimul &c.*

2. Adon 30 *dec.* dit de decembre, *pridie Kalend. januar.* au lieu de *junia.* [Ce qui precede ne permet point qu'on le faiſe.]

& de son ame. Il obtint l'une & l'autre: car il fut battizé, & ses yeux furent en mesme temps gueris.

'Maximien Hercule ayant appris la conversion de Venustien, envoya un Tribun nommé Luce qui luy fit trancher la teste dans la ville d'Assise, & mesme à sa femme & à ses enfans, qui avoient esté battizez avec luy. Luce s'en alla ensuite à Spolete, où il fit aussi conduire S. Sabin; & il le fit tellement fouetter qu'il en mourut. Serene l'enterra auprés de la mesme ville le 7e jour de decembre, 'auquel Raban & quelques exemplaires des martyrologes de S. Jerome marquent sa feste. [a] On la faisoit neanmoins au IX. siecle le 30e jour de decembre avec celle de ses Diacres & de S. Venustien. C'est pourquoi Usuard & Adon les marquent tous ce jour là. 'L'Eglise de Todi honore "Saint Venustien le 18 d'avril. NOTE 18.

p. 54. 55. Flor. p. 1022|Boll. mars, t. 2. p. 40. f. a Ado, 30. dec. Boll. 18. apr. p. 542. 515.

'S. Gregoire le Grand parle d'une chapelle bastie auprés de Fermo en l'honneur de S. Savin, & il mande à Chrysanthe Evesque de Spolete de donner pour cela "des reliques de ce saint Martyr. 'Il parle encore autrepart d'un monastere fondé dans le diocese de Fermo en l'honneur du mesme Saint. [b] Paul Diacre dans l'histoire des Lombars, dit qu'il y avoit auprés de Spolete une grande eglise de S. Sabin Martyr où estoit son corps, & que les Chrétiens avoient accoutumé d'invoquer ce Saint quand ils alloient à la guerre: & il pretend qu'il assista visiblement Ariulfe Duc de Spolete, quoique payen, contre les Romains, [que Dieu vouloit punir pour leurs pechez.] 'Il dit encore que ce Saint predit à un nommé Pierre banni à Spolete, qu'il seroit Evesque de Pavie: ce qui estant arrivé, Pierre fit bastir à Pavie une eglise de son nom.

Greg. l. 7. ep. 72. 73. p. 838. sanctuaria. l. 11. ep. 20. p. 1060. b Pau. di. l. 4. c. 17. p. 834. 835. l. 6. c. 58. p. 931.

'On pretend que la veuve Serene dont il est parlé dans les actes de S. Sabin, est la mesme que Ste Serene honorée solennellement à Mets comme une martyre le 30 de janvier dans un monastere de filles. On y garde son corps, 'qu'on dit y avoir "fait divers miracles; '& Sigebert dit qu'il y a esté "apporté de Spolete en 970 par l'Evesque Theodoric. 'On en dit quelques autres choses dans une vie faite en françois l'an 1571, [mais on n'en sçait rien davantage:] 'On luy donne mesme à Mets le titre de vierge. 'Mr du Saussay la fait venir de Cordoue, où l'on ne connoist aucune Sainte de ce nom.]

Boll. 30. jan. p. 1027. 1028. p. 1028. § 10-15. &c. § 9. &c. § 2. &c. § 6. 7. § 1.

'On tient que Sienne dans la Toscane fut honorée par le martyre de S. Ansan sous le Proconsul Lysias. Baronius cite ses actes datez des Consuls de l'an 303. Neanmoins selon l'abregé qu'on en trouve dans Pierre des Noels & dans Ferrarius, nous avons peu de sujet de regretter de ne les pas avoir. On fait la feste de ce Saint le premier de decembre. 'Il y a eu autrefois une abbaye de son nom pres de Boulogne en Italie.

Bar. 1. dec. d|303. § 121| Ferr. it. p. 741| P. de N. l. 1. c. 14. p. 3. 2. Ferr. it. p. 741.

ARTICLE XVI.

De ce qui arriva dans la Galacie.

[La vie de S. Theodote d'Ancyre, que l'on a publiée depuis peu, nous donne beaucoup de lumiere pour ce qui se passoit dans la Galacie, d'où nous pouvons aussi conjecturer ce qui arrivoit en mesme temps dans les autres parties de l'Empire. Diocletien] 'en avoit donné le gouvernement à Theotecne, homme très corrompu dans ses inclinations, très dereglé dans ses mœurs, d'ailleurs turbulent, violent, malin, sur tout cruel & sanguinaire, qui se faisoit un jeu des tourmens & des supplices des autres. Il est appellé un apostat de la pieté: [Je ne sçay si c'est qu'il auroit esté autrefois Chrétien, peutestre estant enfant.] 'Il avoit obtenu sa charge en promettant à l'Empereur qu'il obligeroit en peu de temps tous les Chrétiens de la province d'adorer les dieux. Aussi dès qu'il en eut esté pourvu, il envoya diverses personnes publier les uns aprés les autres qu'il venoit pour exterminer les Chrétiens par toutes sortes de supplices, & qu'il apportoit des edits pour raser toutes leurs eglises & leurs autels, pour obliger tous leurs "Ecclesiastiques à renoncer à leur religion & à sacrifier, & pour punir tous ceux qui s'opposeroient à ses ordres en confisquant leurs biens, & en les mettant eux & leurs enfans en prison, 'en attendant qu'il les condannast au supplice. Car on vouloit leur faire endurer les plus grandes rigueurs de la prison, & mesme les fouets, [& les autres tourmens de la question,] afin de les affoiblir, [& les obliger de renoncer la foy avant que d'estre jugez.]

Boll. 18. may, p. 150. f. p. 151. a. ἱερέας. b.

'Ainsi dès devant que Theotecne eust mis le pié dans la province, tout y estoit déja dans la confusion & dans le trouble. 'Les impies témoignoient leur joie par des festins & des dissolutions extraordinaires. 'Les Chrétiens au contraire estoient dans la tristesse, [comme l'Evangile l'a predit,] dans la crainte, & dans l'effroi. Chacun quittoit la ville, & alloit chercher une retraite dans les bois & dans les montagnes. 'Les payens entroient dans les maisons des Fideles, pilloient & emportoient tout, sans couvrir mesme cette violence d'aucun pretexte: & si quelqu'un avoit la hardiesse de leur dire seulement une parole pour les arrester, il estoit aussitost mis en justice comme perturbateur & seditieux.

Boll. 18. may, p. 151. a. b. a. b.

[Bientost aprés Theotecne estant arrivé à Ancyre capitale de la Galacie,] '& les edits affichez, les principaux des freres, [c'est à dire sans doute les Ecclesiastiques,] furent mis en prison chargez de chaines. 'Et deslors les autels de J.C. furent abandonnez, 'les eglises [ou abatues] ou fermées, mesme hors de la ville, afin qu'aucun n'y pust entrer, '& les Fideles n'oserent plus du tout sortir en public, les impies se jettant sur eux dès qu'ils en voyoient paroistre quelqu'un. Les femmes mesmes de la premiere qualité

b. c. p. 156. f| 157. a. p. 151. c.

lité & les vierges ſe voyoient "tiraillées ἑλκόμενα. avec indignité par les plus inſolens de la populace.

c 'On pilloit tout ouvertement les maiſons, & les biens [ſurtout] des Eccleſiaſtiques eſtoient abandonnez à tous ceux qui s'en vouloient emparer, pendant qu'eux manquoient de tout [dans les priſons, &] dans les deſerts où ils ſe tenoient cachez. Car ils n'y trouvoient quoy que ce ſoit pour vivre, hors des racines & des herbes: ce qui leur cauſoit une peine preſque inſuportable, ſurtout à ceux qui avoient eſté nourris d'une maniere plus honneſte, & dans l'abondance de toutes choſes. Cela fit meſme que beaucoup ſe reſolurent de revenir, eſperant de trouver quelque compaſſion [dans leurs citoyens.] Mais ils furent auſſitoſt arreſtez, [& mis en priſon comme les autres.]

p. 152. d. 'Aprés qu'on avoit fait mourir un Chrétien par toutes ſortes de ſupplices, on ne ſe contentoit pas de cela, & on vouloit encore que ſon corps demeuraſt en proie aux chiens. Que s'il ſe trouvoit quelqu'un aſſez hardi pour l'enterrer, il paſſoit pour coupable d'un crime capital, & digne de la mort la plus cruelle. [Les edits ordonnoient une partie de ces violences, & autoriſoient les autres en ne permettant point aux Chrétiens de recourir à la juſtice.]

p. 152. c. 'Theotecne s'aviſa encore d'une autre malice diabolique. Car il fit polluer le pain, [ou plutoſt le blé] & le vin, en y faiſant meſler des choſes offertes aux idoles, afin qu'on ne puſt preſenter à Dieu les dons ſacrez, qui doivent eſtre purs & ſans tache. Les preſtres des idoles eſtoient chargez de ce ſoin, [& ne manquoient pas ſans doute de s'en acquiter.] 'S. Theodote fut un grand ſecours aux Chrétiens au milieu de toutes ſes afflictions, & c'eſtoit chez luy que l'on offroit des ſacrifices. [Mais nous traiterons ſon hiſtoire en particulier.]

f | p. 153. 'Sa vie nous apprend qu'un de ſes amis nommé Victor fut arreſté, ſur ce que les preſtres de Diane l'accuſoient d'avoir dit que les payens devoient rougir d'adorer un Apollon qui avoit violé ſa propre ſœur à Delos en preſence des autels. Beaucoup de payens taſchoient de perſuader à ce Victor de ſe ſoumettre au gouverneur par la crainte des ſupplices, & par l'eſperance de recevoir de l'Empereur des dignitez & des richeſſes. Theodore au contraire qui le venoit voir la nuit, le ſoutenoit par les paroles de verité qui ſortoient de ſa bouche. Il luy repreſentoit que tous les avantages qu'on luy promettoit n'eſtoient que comme les trente pieces données à Judas pour luy faire trahir J.C, & qu'il luy ſeroit honteux d'abandonner la juſtice & la veritable pieté, pour embraſſer une fauſſe religion auſſi infame qu'impie. Victor ſouffrit en effet genereuſement les tourmens juſqu'à ſe faire admirer par les ſpectateurs. Cependant lorſqu'il eſtoit preſt d'achever ſa courſe, & de recevoir la couronne, il pria qu'on luy donnaſt un peu de temps pour deliberer ſur ce qu'il avoit à faire. Sur cela on ceſſa de le tourmenter, & ſon le ramena en priſon, où il mourut des fouets dont on l'avoit dechiré; laiſſant à l'Egliſe la douleur de ne ſavoir que juger de cette fin.

ARTICLE XVII.

Martyre de ſept Vierges à Ancyre.

Boll. 18. may, p. 155. a. b. 'IL y avoit dans la meſme ville [d'Ancyre] ſept vierges Chrétiennes, qui depuis leur premier age juſqu'à leur vieilleſſe, (car elles avoient toutes environ 70. ans,) avoient vécu dans le jeûne, * & les autres mortifications, avec un ſoin tout particulier de conſerver leur chaſteté. * V. S. Theodote note 1.

p. 158. e. 'Elles s'appelloient Tecuſe, Alexandrée, Faïne, Claudie, Euphraſie, Matrone, & Julitte.

p. 155. a. 'Tecuſe qui eſtoit la plus agée, [& qui paroiſt toujours à la teſte des autres,]

p. 157. a. 'avoit formé S. Theodote à la pieté. [On ne dit point pour quel ſujet particulier elles furent priſes,]

p. 155. a. 'mais ſeulement qu'elles furent amenées devant Theotecne, qui leur fit ſouffrir beaucoup de tourmens: & enfin irrité par leur genereuſe reſiſtance, cet impie ordonna qu'on les abandonnaſt à l'inſolence de la jeuneſſe. Elles eurent recours à J.C, & le ſupplierent en gemiſſant & en pleurant de leur conſerver le depoſt ſi precieux de la chaſteté. [Il ne le fit pas par des miracles viſibles, mais en donnant du reſpect pour elles à ceux qui ſembloient en eſtre les moins capables.]

b. 'Le plus effronté voulant tirer Tecuſe à part, elle ſe jetta à ſes piez, & luy demanda avec une douceur pleine de gravité, & les yeux baignez de pleurs, ce qu'il pretendoit faire d'un corps uſé de vieilleſſe, de jeûnes, de maladies, de tourmens, & preſt à eſtre jetté aux chiens. Elle ſe decouvrit un peu pour luy faire voir dans ſes cheveux blancs la verité de ce qu'elle luy diſoit, ajoutant qu'il devoit reſpecter en elle ſa propre mere, & eſperer que J.C. ne laiſſeroit pas ſans recompenſe la miſericorde qu'il luy feroit.

c. 'Ses paroles toucherent cet homme, & tous les autres, & ils s'en allerent tous en pleurant.

c. 'Theotecne ayant appris ceci, voulut que les Saintes fuſſent faites preſtreſſes de Diane & de Minerve, dont on lavoit ce jour là ſolennellement les ſtatues dans un étang; & il falloit que les preſtreſſes s'y lavaſſent de meſme. On mit les Saintes ſur des chariots, où elles eſtoient debout, depouillées de leurs habits, pour eſtre expoſées à la riſée de tout le monde: & on les fit paſſer en cet état au travers de la ville, ſuivies des idoles qu'on portoit derriere elles, & de tout le peuple avec Theotecne meſme.

p. 156. d. 'Les femmes danſoient les cheveux epars comme des furies au ſon des fluſtes, des tymbales, & de divers autres inſtrumens: [& c'eſt ainſi que le demon triomphoit de la ſtupidité de ces peuples.

d. Neanmoins de tous ceux qui avoient un peu d'humanité,] 'il n'y avoit perſonne qui ne pleuraſt de voir les Saintes en l'état où elles eſtoient toutes couvertes des marques des fouets dont on les avoit dechi-

Digitized by Google

dechirées. Les uns admiroient leur grand cœur, les autres louoient leur modestie, & on avoit au moins compassion de leur vieillesse. 'S. Theodote, & divers autres Chrétiens estoient cependant prosternez en prieres pour demander à Dieu qu'il les assistast dans ce grand combat, & leurs prieres ne furent pas vaines. [Quand on fut venu à l'étang,] Theotecne s'efforça de flechir les Saintes par toutes sortes d'instances & de promesses; mais Tecuse le repoussa avec force, & mesme avec quelque sorte d'injure. Les prestresses payennes qui leur presentoient des couronnes, & un habit blanc semblable au leur, furent rejettées de la mesme maniere. De sorte qu'enfin Theotecne ordonna qu'on leur attachast des pierres au cou, & qu'on les allast noyer au milieu de l'étang, [par où il mit fin à leur crainte, à leurs larmes, & à leurs souffrances.] d. e.

'Ste Tecuse s'apparut la nuit suivante à S. Theodote, & l'exhorta de retirer leurs corps de l'étang, l'avertissant neanmoins de se garder du traistre : '& ce traistre estoit Polycrone cousin de la Sainte mesme, qui estoit Chrétien, 'mais qui manqua de courage pour perseverer jusques au bout. 'Elle avertit en mesme temps S. Theodote qu'il auroit deux jours aprés un grand combat à soutenir. 'Theodote ne put retirer les corps des martyres que la nuit d'aprés celle là, "& par plusieurs miracles. 'Il les mit dans un monument auprés d'une eglise appellée le Martyre des Patriarches. 'La chose se sceut aussitost : Polycrone qui avoit assisté S. Theodote dans cet office de pieté, tomba entre les mains des payens; & n'ayant pu souffrir la rigueur des fouets & les menaces de la mort, il declara où l'on avoit mis les corps des Saintes. Les payens les tirerent aussitost de leurs cercueils, & les brulerent; [comme si Dieu ne les eust fait enterrer que pour achever de sanctifier S. Theodote per cette derniere action de sa pieté. Car il commença dès le mesme jour le martyre qu'il accomplit quelques jours aprés, comme on le verra en son lieu.] 'Les Grecs font la feste de Ste Tecuse & de ses compagnes le 18. de may. Elle est marquée le mesme jour dans le martyrologe Romain, dans un martyrologe Egyptien écrit en arabe. [Que si c'est le veritable jour de leur mort, il faut dire que le premier edit contre les Ecclesiastiques fut publié au plustard dans le mois d'avril.] p. 157. a. | p. 156. d. | p. 158. e. f. | p. 157. a. | p. 158. d. | V. S. Theodote. | c|156. f. | p. 158. e. f. | p. 147. §. 3.

'S. Theodote peu avant son martyre [a] avoit retiré de la riviere d'Halys le corps du *saint & illustre* martyr Valens, qui y avoit esté jetté aprés avoir esté fouetté cruellement, & avoir achevé son martyre par le feu en un lieu apellé Medicons à 15. lieues au moins d'Ancyre. C'est ce que nous en lisons dans les actes de S. Theodote : [& nous n'en trouvons point de lumiere autrepart,] 'non plus que sur S. Sosandre, que ces actes qualifient aussi un saint & tres illustre Martyr. Il apparut aux soldats qui empeschoient de retirer de l'étang les corps des Saintes, comme un homme extremement grand, armé d'une cuirasse, d'un bouclier, d'un casque, & d'une lance; [ce qui donne lieu de croire qu'il estoit soldat, & qu'il a souffert à Ancyre, mais il semble que ç'ait esté plutost dans quelque persecution precedente.] p. 154. f. | a p. 153. e. | p. 158. d. | &c.

'Nous verrons sur l'an 311. un Theotecne aussi méchant & aussi grand ennemi des Chrétiens que celui dont nous venons de parler, mais il paroist avoir esté d'une condition inferieure. Eus. l. 9. c. 2. p. 349. b. c.

ARTICLE XVIII.

Hierocle & un autre écrivent contre l'Eglise.

'VOILA ce que nous trouvons de la premiere année de la persecution, durant laquelle Eusebe dit que la persecution n'estoit encore que contre les Ecclesiastiques, [parce qu'il n'y avoit qu'eux que les edits condannassent encore à la mort, quoique les juges y condannassent souvent les laïques mesmes sous divers pretextes. Et comme la terreur étoit generale, il ne faut pas s'étonner si les plus timides des laïques venoient en foule se souiller par des sacrifices abominables, comme il semble qu'on le peut tirer de l'histoire de S. Romain. Eus. de Pal. c. 2. p. 320. d.

L'Eglise n'estoit pas seulement attaquée par la cruauté des princes & des magistrats; mais aussi par les insultes des philosophes.] 'Lactance qui estoit alors à Nicomedie, où il enseignoit la rhetorique lorsque la persecution commença, dit que quand le temple de Dieu y fut ruiné, il y eut deux personnes qui s'eleverent contre la verité. 'Le premier qui faisoit profession d'estre un grand maistre de philosophie, "quoique sa vie fust tout à fait corrompue, fit trois livres dans le dessein de ruiner par ses raisonnemens la religion Chrétienne, 'mais avec tant de foiblesse, qu'il se rendoit tout à fait ridicule. Et tout le monde trouva fort mauvais que pour attaquer la doctrine des Chrétiens, il eust choisi un temps où ils estoient accablez par leurs ennemis, & hors d'état de songer à luy répondre. Ainsi au lieu de s'acquerir de la reputation, il fut blasmé [par les payens mesmes;] & il n'obtint non plus [des Empereurs] aucune recompense de ses flateries. 'Baronius croit que ce Philosophe est le celebre Porphyre : ["mais son sentiment reçoit de grandes difficultez.] Lact. inst. l. 5. c. 2. p. 460. | p. 461. | p. 462. | Bar. 302. §. 51. | V. Diocletien n. 23.

'Le second estoit un magistrat, qui avoit luy mesme esté un des principaux moteurs de la persecution; [a] c'est à dire "Hierocle, qui de Vicaire des Prefets fut fait quelques années aprés gouverneur de la Bithynie. 'On croit qu'il fut aussi gouverneur d'Egypte durant la persecution : [& on y exerça de grandes tyrannies contre les Chrétiens.] [b] Ce magistrat composa deux livres intitulez [c] les "Amateurs de la verité, [d] & les adressa aux Chrétiens mesmes. Il y opposoit divers passages de l'Ecriture l'un à l'autre, pour les faire paroistre contraires, & décrier ces livres sacrez. Il y vomissoit aussi beaucoup de blasphemes contre S. Pierre, S. Paul, & les Lact. inst. l. 5. c. 2. p. 462. 463. | a pers. c. 16. p. 14|n. p. 382. | Eus. n. p. 177. 1. 2. | b|Bar. 302. §. 59|Epi. 68. c. 1. p. 717. | a|Hiercl. 2. pr. p. 23. | b Lact. inst. l. 5. c. 2. p. 463. | c c. 3. p. 469. | d c. 2. p. 463. | Note 19. | Φιλαλη-θεῖς.

Digitized by Google

c.3. 464. & les autres diſciples de J. C, & contre J. C. meſme, à qui il comparoit Apollone de Tyanes: & c'eſt tout ce que ſon ouvrage avoit de particulier. a Car le reſte eſtoit pris de divers autres, dont il avoit pillé non ſeulement les penſées, mais juſqu'aux expreſſions & aux propres termes.

Euſ. in Hier. p. 434. b. c. a p. 433. b.

Aug. B ep. 138. c. 4. p. 417. f. g. b Euſ. in Hier. p. 433. a. c Phot. c. 39. p. 24. d Euſ. in Hier. p. 433.

Comme cette horrible comparaiſon du Sauveur du monde avec un miſerable magicien, quelque ridicule qu'elle fuſt, b ne laiſſoit pas de ſurprendre quelques perſonnes; c Euſebe de Ceſarée [qui eſtoit alors celebre pour ſon erudition,] la refuta dans un ouvrage cité par Photius, & que nous avons encore. d Il ne voulut pas s'engager à refuter pour lors le reſte de l'écrit d'Hierocle; mais il fait eſperer d'y travailler dans la ſuite, [& il peut l'avoir eu en vue dans ſes grands ouvrages de la Preparation & de la Demonſtration evangelique.] Il remarque qu'Origene l'avoit déja refuté par avance en combatant Celſe. Ce fut auſſi cet écrit d'Hierocle, & celui du philoſophe dont nous avons parlé, qui donnerent ſujet à Lactance de compoſer dans la ſuite du temps ſes livres celebres des Inſtitutions.

Lact. inſt. l. 5. c. 4. p. 470.

ARTICLE XIX.

Quatrieme edit qui condanne tous les Chrétiens à la mort, & produit un carnage epouventable.

L'AN DE JESUS CHRIST 304, DE LA PERSECUTION 2.

[NOUS commençons les années de la perſecution, non à la fin de fevrier, comme il faudroit faire pour eſtre tout à fait exact, ni à Paſque, comme Euſebe ſemble l'avoir fait; mais au premier de janvier precedent, afin qu'elles concourent avec les années de J. C.] V. la note 4.

Euſ. de Pal. c. 2. p. 320. d. Euſebe nous apprend que dans la premiere année, ou au moins juſqu'à la mort de S. Romain, qui fut le 17. de novembre 303. la perſecution ne regardoit que les Eccleſiaſtiques, n'y ayant qu'eux qui fuſſent directement condannez par les edits à la mort & aux tourmens.

l. 8. c. 2. 6. p. 294. b|298. c.

de Pal. c. 3. p. 321. a. Mais dans cette ſeconde année, elle fut beaucoup plus violente que dans la premiere, à cauſe de l'edit que receut Urbain gouverneur de la Paleſtine, qui ordonnoit generalement à tout le monde de ſacrifier aux idoles ſur peine d'eſtre condannez à la mort. Cet edit qui alloit à exterminer tous les Chrétiens du monde, [ſi les hommes euſſent eſté plus puiſſans que Dieu,] eſtoit ce ſemble publié dans la Thrace dès devant l'Epiphanie, [& ainſi dès les premiers jours de l'année. NOTE 26.

Anal. t. 4. p. 136. 137. 143. c.

p. 135. c.

Euſ. v. Conſ. l. 2. c. 51. p. 467. c. d. C'eſt cet edit que Conſtantin dit avoir eſté écrit avec une plume trempée dans le ſang, & qui n'ordonnoit autre choſe aux gouverneurs que d'employer toute la force & toute la ſubtilité de leur eſprit à trouver de nouveaux ſupplices.

Boll. 28. apr. p. 573. §. 2. 6. Procule gouverneur d'Alexandrie dit avec ferment à Ste Theodore, que les Empereurs avoient commandé que les Vierges conſacrées à Dieu fuſſent proſtituées, ſi elles ne vouloient ſacrifier. Luy & divers autres gouverneurs ne rougirent pas de prononcer des ſentences de cette nature, qui n'eſtoient qu'un témoignage de l'amour qu'avoient les Chrétiens pour la chaſteté. [Mais avec tout cela il y a peu d'apparence que l'on ait mis un commandement ſi infame dans un edit public: & il eſt plus aiſé de croire que c'eſtoit une fourberie de ce gouverneur pour epouventer la Sainte.

Il faut apparemment rapporter à cette année ce qu'on met ſous Diocletien, quoiqu'en d'autres temps où cela convient moins,] qu'auprés des fontaines, dans les marchez, & meſme dans toutes les rues, on avoit mis de petites idoles, & des gents qui obligeoient tout le monde à leur offrir de l'encens: de ſorte qu'on ne pouvoit ni vendre ni acheter quoy que ce fuſt, ni meſme prendre de l'eau, ſans ſacrifier au demon.

20. jan. p. 275. §. 65|Sur. 18. oct p. 294. §. 1.

Lact. perſ. c. 16. p. 13. Toute l'etendue de l'empire Romain depuis l'Orient juſqu'à l'Occident, ſe trouva donc alors expoſée à la fureur de Diocletien, & des deux Maximiens, qui comme trois beſtes cruelles, la dechiroient de toutes parts, & par eux meſmes & par leurs officiers. Il ſeroit impoſſible de marquer combien les miniſtres de la juſtice employerent de ſortes de ſupplices pour tourmenter les innocens & les juſtes, [afin de les rendre criminels;] où de conter combien de martyrs ſouffrirent dans toutes les provinces de l'Empire. Preſque tout l'univers fut teint, « dit Sulpice Severe, du ſang ſacré des « martyrs; parcequ'on couroit en foule à « ces glorieux combats, & qu'on recher- « choit une mort ſi precieuſe avec plus « d'avidité meſme que la cupidité ne fait « paroiſtre aujourd'hui d'ambition pour « rechercher des eveſchez. « Il ſembloit que toute l'Egliſe ſe haſtaſt de quitter la terre pour aller au Ciel. Un Pontifical qui finit au VI. ſiecle, parlant de S. Marcellin qui gouvernoit en ce temps-ci l'Egliſe Romaine, dit qu'en un mois de temps on vit quinze ou dixſept mille Chrétiens couronnez du martyre dans les diverſes provinces [de l'Empire.] Uſuard & d'autres martyrologes qui en parlent ſur le 26. d'avril, en mettent auſſi dixſept mille.

Euſ. l. 8. c. 6. p. 298. c. Sulp. l. 2. c. 46. p. 150. 151.

Gild. exc. c. 7. p. 116. d. Boll. 26. apr. p. 413. §. 5.

Euſ. l. 8. c. 6. p. 298. c. L'Afrique, la Mauritanie, la Thebaïde, & l'Egypte, ſe ſignalerent particulierement par le courage des martyrs. [Nous ne ſavons rien de la Mauritanie en particulier. Pour l'Afrique on ne peut rien ajouter à ce que S. Optat en dit en trois lignes:] L'orage de la perſecu- « tion, dit-il, s'eſtant repandu dans toute « l'Afrique, la ravagea tellement, qu'ayant « fait les uns Martyrs, les autres Confeſ- « ſeurs, & en ayant auſſi fait perir quel- « ques uns par la mort funeſte [de l'apo- « ſtaſie,] elle epargna [ſeulement] ceux « qui purent demeurer cachez.

Opt. l. 1. p. 39. b.

[Le meſme Saint fait autrepart cette image triſte des malheurs que la perſecution y cauſa.] Il la compare d'abord à un ours, faiſant alluſion à une viſion de Daniel; & il ajoute enſuite: Elle eut « pour miniſtres Annulin dans la province « Proconſulaire, [qui eſt celle de Cartha- « ge]

l. 3. p. 71. b. c.

Digitized by Google

„ ge] Florus dans la Numidie, & d'autres „ juges aussi impies, qui faisoient une guerre „ [ouverte] au nom Chrétien: & chacun „ sçait les malheureux fruits qu'a produit „ leur cruauté artificieuse. Car cette guerre „ allumée contre les Chrétiens, s'exerçoit „ avec une étrange fureur. Le demon „ triomphoit dans ses temples: ses autels „ y fumoient du sang impur des victimes „ qu'on y immoloit: mais parcequ'il n'y „ avoit pas de place pour tous ceux qu'on „ vouloit faire participer à ce culte impie „ & sacrilege, on les contraignoit d'offrir „ de l'encens en quelque endroit que ce „ fust; & tout lieu passoit pour un tem- „ ple propre à ces adorations criminelles. „ On contraignoit des vieillars presque „ morts à se souiller par l'idolatrie: On y „ engageoit des enfans qui ne pouvoient „ encore savoir ce qu'on faisoit d'eux: Les „ meres portoient ″à cette mort ceux à qui „ elles venoient de donner la vie: & les „ peres sans repandre de sang estoient con- „ traints de devenir des parricides. D'un „ autre costé on forçoit les uns à demo- „ lir les temples du Dieu vivant, d'au- „ tres à jetter au feu les loix qu'il nous a „ données, d'autres à renoncer J. C, & [tous] à offrir l'encens [aux idoles, pour donner une marque publique de leur honteuse apostasie.]

ad nefas.

'Les saints martyrs de la Thebaïde & de l'Egypte se signalerent non seulement en leur pays, mais aussi en beaucoup d'autres endroits. Eusebe en fait les chapitres 7, 8, 9, & 10. tous entiers dans son huitieme livre, & décrit des supplices dont la seule lecture fait fremir. [Mais nous les reservons pour l'histoire de S. Pierre d'Alexandrie.] 'L'Eglise en fait une memoire generale le 5. de janvier.

Eus. l. 8. c. 7. p. 298. d.

Boll. 5. jan. p. 241.

'La Phrygie ″vit cette année ou la precedente une ville entiere de Martyrs, consacrée par le feu qui en consuma tous les habitans avec leur eglise.

V. Saint Adaucte.

Eus. l. 8. c. 11. p. 304. c. d|Lact. inst. l. 5. c. 11. p. 490.

'Aprés cela, ajoute Eusebe, qu'est-il necessaire de nommer en particulier chacun de ceux qui ont souffert en cette persecution, ou d'en conter mesme le nombre, ou de representer les differens supplices par lesquels ces admirables victimes ont esté consacrées à J. C? 'Car quelquefois on leur ostoit [tout d'un coup] la vie avec des haches, comme en Arabie: On leur brisa les jambes dans la Cappadoce: & dans la Mesopotamie, aprés les avoir suspendus bien haut par les piez, la teste en bas, on allumoit du feu audessous ″avec du bois verd dont la fumée les étoufoit. [On les traita neanmoins encore plus cruellement en d'autres endroits.] Car à Alexandrie on leur coupoit le nez, les oreilles, les mains, & ensuite les autres membres l'un aprés l'autre. 'On les étendit à Antioche sur ″des charbons de feu, non pour leur oster la vie, mais pour les griller, & leur faire souffrir un long supplice. Il y en eut qui aimerent mieux mettre leur main dans le feu, que de la porter à ces sacrifices detestables dont on vouloit la souiller. 'Le martyrologe Romain fait le 11. de mars une memoire generale de ceux qui ont esté martyrizez à Antioche dans la persecution de Diocletien.

Eus. l. 8. c. 12. p. 305. a.

b.

μαλθακοῦ πυρός.

c.

ou des grils, ἐσχάραις.

Boll. 11. mars, p. 60.

'Eusebe semble raporter encore à Antioche ce qu'il ajoute tout de suite, que divers Chrétiens se voyant prests à tomber entre les mains des persecuteurs, & craignant de succomber à des tourmens si cruels, se jetterent, avant que d'estre pris, du haut de leurs maisons en bas, se tenant heureux d'eviter par quelque mort que ce fust l'inhumanité de ces barbares. 'S. Chrysostome témoigne aussi que cette persecution estoit feconde en accidens de cette nature, & qu'il n'estoit pas rare alors de voir des vierges se jetter dans des precipices, se noyer volontairement dans la mer, se passer l'épée au travers du corps, ou s'étrangler elles mesmes 'dans la crainte de violer ou leur foy ou leur pudeur, [dequoi nous parlerons plus particulierement sur l'histoire de Ste Pelagie.] 'On vit encore arriver la mesme chose durant les persecutions des Ariens.

Eus. p. 305. c.

Chry. t. 1. or. 41 p. 493. d.

p. 492. a.

Naz. or. 23. p. 418. b.

'Eusebe passe de la Syrie dans le Pont, où l'on employa contre les Chrétiens des tourmens qui font fremir. Car on perçoit aux uns toutes les deux mains avec des ″pointes aigues qu'on leur faisoit entrer par le bout des doits. 'On repandoit aux autres sur le dos du plomb fondu tout sortant de la fournaise; & ce feu [penetrant au dedans du corps,] bruloit ce que nous avons de plus necessaire [pour la vie.] Il y en eut à qui l'on fit souffrir dans les parties du corps les plus secretes & les plus interieures, des douleurs epouventables, & qu'il est impossible d'exprimer, sans que leurs persecuteurs en eussent la moindre compassion. Ces graves magistrats, ces defenseurs des loix n'employoient tout ce qu'ils avoient d'esprit & d'industrie qu'à trouver de nouveaux supplices, & disputoient à l'envi à qui se surpasseroit en barbarie, comme s'ils eussent eu de grandes recompenses à en attendre. 'Baronius a mis le 5. de fevrier une memoire generale de ces saints martyrs qui souffrirent alors dans le Pont.

Eus. l. 8. c. 12. p. 306. b.

καλάμοις ὀξέσι.

c.

Boll. 5. feb. p. 658.

[Pour ce qui est des autres provinces nous n'en dirons rien que sur les Saints particuliers, 'que nous marquerons suivant les années, lorsque les dates de leur martyre sont certaines; & nous reserverons les autres pour la fin de ce discours.]

ARTICLE XX.

Injustice & misere des persecuteurs. Les Chrétiens sont bien receus des barbares.

[Nous ne croyons pas devoir omettre ici un beau passage de Lactance, où il represente fort bien & l'injustice de tant de cruautez qu'on exerçoit contre les Chrétiens, & les vraies raisons qui portoient les Gouverneurs à en user de la sorte, & la maniere non pas des Martyrs, mais des magistrats qui les traitoient avec une dureté si inhumaine.] 'Il est impossible, dit-il, de repre- „ senter en particulier ce qui s'est passé „ dans toutes les parties du monde [Ro- „ main.] Car combien faudroit-il de volu- „ mes pour des cruautez si barbares & si „ diverses? Chaque gouverneur s'est servi, selon

Lact. l. 5. c. 11. p. 490.

Digitized by Google

selon son humeur, de la puissance qu'il avoit receue. Les timides qui craignoient qu'on ne leur reprochast de n'avoir pas fait tout ce qu'on leur avoit ordonné, ont esté les plus hardis à aller mesme au delà. D'autres les ont imitez, ou parce qu'ils estoient naturellement cruels, ou par leur haine particuliere pour les justes, ou pour plaire aux Souverains, & s'elever en flatant leur passion à des dignitez plus eminentes.

p. 490. 'Il y en avoit qui se hastoient de nous oster la vie, comme celui qui fit un peuple entier de martyrs dans la Phrygie. Mais pour ceux là, plus leur inhumanité estoit grande, plus elle nous estoit favorable. Les plus redoutables estoient ceux qui se flatoient d'une fausse apparence de bonté. Le boureau le plus dangereux & le plus terrible, estoit celui qui ne vouloit tuer personne, qui vouloit se pouvoir glorifier de n'avoir osté la vie à aucun innocent. Car j'en ay entendu moy mesme de cette sorte, qui faisoient vanité de n'avoir point repandu de sang dans la province qu'ils gouvernoient. Leur vaine gloire estoit encore jointe à une veritable envie. Ils ne pouvoient souffrir que les Martyrs eussent l'honneur de les avoir vaincus, & d'avoir remporté sur eux la couronne d'une constance invincible.

Ibid. 'On ne sauroit dire combien ces sortes de magistrats ont inventé de tourmens pour venir à bout de leurs desseins par les voies les plus cruelles. p. 491. 'Car ils s'y appliquoient comme à une chose où il falloit qu'ils fussent victorieux ou vaincus, sachant fort bien que c'estoit un vray combat qu'ils avoient à soutenir contre les Chrétiens. J'ay vu dans la Bithynie un de ces gouverneurs dans une effusion de joie, & aussi glorieux que s'il avoit subjugué une nation de barbares: & cela parcequ'un Chrétien qui avoit resisté durant deux ans avec un fort grand courage, avoit enfin paru s'abatre.

Ibid. 'Ils font donc toutes sortes d'efforts comme en une chose où il y va de leur honneur, & tourmentent les corps par les douleurs les plus violentes, en evitant neanmoins surtout de les laisser mourir dans ces douleurs. Est-ce donc qu'ils s'imaginent que la mort seule nous rende heureux? Les tourmens ne suffisent-ils pas pour nous acquerir la gloire d'une constance genereuse, & une gloire d'autant plus illustre que les tourmens ont esté plus grands? Cependant dans l'aveuglement où les met leur opiniastreté, ils recommandent qu'on prenne grand soin de ceux à qui ils ont fait donner la question; mais c'est pour la leur pouvoir donner une autre fois. Ils veulent qu'on repare leurs membres, & qu'on rétablisse leurs forces; mais c'est afin qu'ils puissent souffrir de nouveaux tourmens. Peut-on voir rien de plus doux, rien de plus charitable, rien de plus humain? Ils n'en feroient pas tant pour leurs amis. Voilà ce qu'on apprend sous les dieux: Voilà la bonté qu'inspire le culte des idoles.

p. 290. 'Certes je ne trouve rien de si miserable que ces magistrats, obligez de devenir les ministres de la fureur d'un autre, & les executeurs des commandemens impies de leurs princes, & que cette malheureuse necessité a trouvé ou rendu cruels. L'autorité qu'on leur a donnée n'a point esté une dignité ni un honneur qui les ait relevez: c'est un triste arrest par lequel le prince les a condannez à devenir des boureaux, & Dieu à souffrir des peines sans fin.

Eus. dem. l. 3. c. 5. p. 119. c. 'Eusebe remarque encore, que l'injustice des persecuteurs estoit si grande, que quoiqu'ils ne pussent trouver aucun crime dans les Chrétiens, ils punissoient neanmoins la confession du nom de J. C. jointe à la vie la plus innocente, comme le plus grand des crimes, & accordoient au contraire le pardon des plus grands crimes à ceux en qui ils ne trouvoient point d'autres merites que d'avoir renoncé à J. C. Nyss. v. Thd. t. 3. p. 583. b. c. 'Nous voyons en effet que S. Theodore d'Amasée ayant brulé un temple, ce qui selon eux estoit assurément très criminel, le juge luy en promit neanmoins le pardon, & luy fit mesme esperer de grandes recompenses, pourvu seulement qu'il cessast d'estre Chrétien.

Eus. v. Const. l. 2. c. 53. p. 468. b. [La sanctification & la gloire des martyrs ne fut pas le seul fruit que Dieu tira de la tyrannie des princes Romains: il s'en servit encore pour l'avantage de divers peuples.] 'Car il y eut beaucoup de Chrétiens qui s'estant refugiez dans les pays barbares, y trouverent leur sureté & le libre exercice de leur religion, qu'ils avoient perdu dans leur patrie. Les barbares se faisoient mesme un honneur de les recevoir avec d'autant plus d'humanité que les Romains les avoient traitez avec plus de barbarie: [& on ne peut douter que Dieu ne les ait recompensez de leur hospitalité, en les faisant profiter de l'exemple que leur donnoient ces saints Confesseurs.]

Ath. solit. p. 853. a. 'Dieu fit aussi eclater à la honte des mauvais Chrétiens la generosité de quelques infideles, qui ayant receu chez eux des Chrétiens que l'on cherchoit, eurent autant de soin de les cacher qu'ils en eussent pu avoir pour eux mesmes, & ne craignirent point de perdre de l'argent, de souffrir la prison, & de s'exposer mesme à la mort, plutost que de trahir ceux qui s'estoient confiez à leur foy. Bed hist. l. 1. c. 7. p. 7. 'L'hospitalité "de S. Alban d'Angleterre luy fut encore plus glorieuse, puisqu'elle luy procura une parfaite conversion, & ensuite le martyre. V. son titre.

ARTICLE XXI.

Constance conserve la paix dans les Gaules: De Ste Leocadie, S. Cucufas, & quelques autres martyrs d'Espagne.

Lact. pers. c. 16. p. 13. 'CETTE tempeste qui faisant tant de ravages dans toutes les provinces de l'Empire, "laissoit neanmoins les Gaules dans une assez grande tranquillité, à cause de la moderation de Constance qui y regnoit: NOTE 21. Eus. l. 8. c. 13. p. 309. c. &c. '& on pretend mesme qu'il avoit de l'inclination pour la religion Chré-

V. Conſtantin §. 3.

Chrétienne. [″On pourra voir en un autre endroit] 'ce qu'il fit à l'égard de ſes officiers & des magiſtrats Chrétiens; & comment aprés leur avoir donné le choix ou de demeurer dans leurs charges en ſacrifiant, ou de les perdre s'ils le refuſoient, il conſerva dans leurs emplois ceux qui preferèrent leur religion à leurs dignitez, & chaſſa les autres comme incapables de luy garder la foy, puiſqu'ils la violoient à Dieu meſme. 'Euſebe témoigne aſſez clairement que cela ſe fit avant que Diocletien euſt quitté l'Empire: [& il le faut mettre apparemment auſſitoſt aprés le premier edit.] 'Ce prince ſouffrit neanmoins qu'on abatiſt quelques egliſes, pour ne pas s'oppoſer ouvertement à ce qui eſtoit ordonné par les deux Auguſtes: 'mais il ne donna jamais d'ordre pour en faire abatre aucune. [Il faut dire meſme qu'il en conſerva pluſieurs,] [a] puiſqu'on trouve que quand la perſecution fut ceſſée, ″ſon fils fit ouvrir toutes les egliſes qui eſtoient fermées.

v. Conſt. l. 1. c. 26. p. 415. 416. — c. 18 p. 417. a. — Lact. perſ. c. 15. p. 13. — Euſ. l. 8. c. 13. 18. p 309. d| 317. d. — a Sur. 31. jul. p. 362. — V. §. 30.

'Conſtance eut encore plus de ſoin des veritables temples de Dieu, qui ſont les hommes; [b] & non ſeulement il ne prit aucune part à la perſecution, mais il protegea meſme les Fideles de ſes Etats, & les mit à couvert des maux qu'ils ſouffroient dans tout le reſte de l'Empire. Ainſi les Gaules furent exemtes des malheurs de la perſecution, & ſelon les termes d'Euſebe, les Chrétiens y jouiſſoient d'une paix profonde, & d'une entiere liberté. 'Ils rempliſſoient meſme ſon palais; & les miniſtres de Dieu qui y offroient ſans ceſſe leurs prieres, en faiſoient comme un temple & une egliſe de J. C.

Lact. perſ. c. 15. p. 13. — b p. 13| Opt. l. 1. p. 44. a| Euſ. p. 309. 317| v. C. l. 1. c. 13. p. 413. d. — Euſ. v. C. l. 1. c. 17 p. 416. c. d.

[Cependant comme il n'eſtoit que Ceſar, & dans le ſecond rang d'autorité; il ne faut point trouver étrange ſi quelques gouverneurs ou pour ſatisfaire leur animoſité propre, ou pour flater les princes les plus puiſſans, ont perſecuté les Chrétiens dans leur province: Mais on peut aſſurer ſur la foy des auteurs les plus authentiques que cela n'a pas eſté bien loin. Auſſi de tous les martyrs des Gaules, ″il n'y a que S. Peregrin Eveſque d'Auxerre, & S. Jovinien ſon Lecteur, qu'on puiſſe aſſurer avec fondement avoir ſouffert aprés les edits de Diocletien. Ce fut apparemment en cette année meſme, ſi ç'a eſté au mois de may auquel on en fait la feſte. ″Il ſe peut faire auſſi que S. Julien & S. Ferreol aient ſouffert en ce temps là, l'un en Auvergne, l'autre à Vienne par la cruauté de Criſpin. Mais on ne peut pas dire que cela ſoit aſſuré.]

V. S. Denys de Paris. — V. S. Julien de Brioude note 2.

'Il y en a qui étendent à l'Angleterre la tranquillité dont jouit l'Egliſe des Gaules, [& nous ne voyons rien qui y repugne.] 'Pour″l'Eſpagne, que quelques uns pretendent avoir auſſi eſté exemte de la perſecution de Diocletien, parcequ'elle eſtoit du departement de Conſtance, [nous n'avons pas les meſmes fondemens pour l'en exemter que nous avons pour les Gaules; & nous en avons meſme d'aſſez grands pour dire que la perſecution y fut violente, ſoit parcequ'elle eſtoit plus eloignée de Conſtance, & plus à la vue d'Hercule qui regnoit en Italie, ″ſoit pour d'autres raiſons qui ne nous ſont pas connues.] 'Il eſt certain au moins que le grand Oſius de Cordoue confeſſa J. C. dans la perſecution qui arriva ſous Maximien [Hercule:] Ce ſont ſes termes. [Il paroiſt meſme neceſſaire″de mettre en cette année le martyre ſi celebre de S. Vincent commencé à Saragoſſe, & achevé à Valence dans la Tarragonoiſe le 22. de janvier.] 'Prudence met nettement durant la perſecution que Maximien faiſoit à tous les Chrétiens, le martyre que ″Ste Eulalie ſouffrit à Meride [dans la Luſitanie;] '& Bede dit que ce fut par ſentence de Dacien, [qui a auſſi condanné S. Vincent; ce qui ſe peut accorder, ſi nous voulons dire que Dacien eſtoit Vicaire d'Eſpagne.

Alf. 286. §. 2. — Note 22. — Morin. pœn. l. 9. c 19. §. 10. p. 671| Cyp. diſ. 11. c 75. p. 317. — v. Diocletien n. 12. — Ath. ſolit. p. 838. c d. — V. S. Vincent. — Prud. de M. 3. p. 85. 87. — V. ſon titre. — Boll. mars. t. 2. p. 41 a.

Uſuard, Adon, & les autres martyrologes, qui diſent que Ste Leocadie vierge mourut dans la priſon de Tolede un peu aprés Ste Eulalie, portent que cela arriva encore ſous Dacien. On fait la feſte de cette Sainte le 9. de decembre.] 'Son nom eſt celebre par divers Conciles de Tolede aſſemblez dans ſon egliſe. 'Le IV. tenu en 633, luy donne″un titre inferieur à celui des Martyrs, 'peuteſtre parcequ'on croit qu'elle eſt morte dans la priſon, [& non par la ſentence du juge: & on ne dit pas meſme qu'elle ait ſouffert aucun tourment.] 'Molanus ecrit que ſes reliques eſtoient le ſiecle paſſé″à S. Ghilain en Hainaut: [c] d'autres diſent à Mons, d'où on écrit que Philippe II. Roy d'Eſpagne les fit raporter ſecretement en la grande egliſe de Tolede. Garcias Loaiſa l'aſſure comme témoin oculaire. 'Baronius dit qu'elles furent receues à Rome pour eſtre portées ſolennellement en Eſpagne. 'Il y a aujourd'hui à Tolede ″trois egliſes de ſon nom.

Bar. 9. dec. a. — Confeſſor. — Conc. t. 5. p. 1702. c. p. 1729. c. — Mol. ſ. B. p. 268. 269. — &c. — c Conc. t. 5. p. 1729. d. — Bar. 9. dec. a. — a| Conc. t. 5. p. 1729. c. — &c.

[d]Le martyrologe Romain met auſſi S. Cucufas entre ceux qui ont ſouffert ſous Dacien: [Mais nous ne voyons point d'où cela eſt pris. Ses actes ″dont nous ne croyons pas d'ailleurs nous pouvoir ſervir,] 'le mettent dans la perſecution de Diocletien, mais ſous trois differens juges, Galere, Maximien, & Rufin. Adon les ſuit. 'Ce qui eſt certain c'eſt que ce Saint a rendu la ville de Barcelone en Catalogne illuſtre par ſon triomphe. [e]Son nom ſe trouve dans les martyrologes de S. Jerome au 16. de fevrier. Quelques exemplaires de ce martyrologe le mettent encore le 25. de juillet, ce qui eſt ſuivi par ceux du IX ſiecle, [1] & par beaucoup d'autres. 'Il eſt auſſi dans un exemplaire du Sacramentaire de S. Gregoire.

d Bar. 25. jul. — Note 23. — Sur. 25. jul. p. 299. 300. — Prud. de M. 4 p. 88. — e Flor. p. 324. 2. — 1. — Sacr. n. p. 170. 171.

'Notker [& Adon] diſent que ſon corps a eſté tranſporté en l'abbaye de S. Denys auprés de Paris, & on aſſure qu'il y eſt encore aujourd'hui. 'Ses actes portent que Fulrad Abbé de S. Denys le fit tranſporter le 16. de fevrier en un prieuré de ſon abbaye nommé Lebraha, ″où aprés qu'il l'eut laiſſé quelque temps ſans le mettre en terre, Hilduin [ſon ſucceſſeur] le fit enfin porter en ſon abbaye, où il fut mis le 25. d'aouſt 835. en une chapelle ſous terre aux piez de S. Denys.

p. 171. — Sur. 25. jul. p. 300. §. 11. — in ſaltu Voſago.

1. Florus, Uſuard, Adon, Notker, Valdebert.

Digitized by Google

Flor. p. 324. 2. Denys. 'Cependant les Espagnols pretendent avoir encore son chef & son corps en un monastere près de Barcelone.

Sur. 6. aug. p. 84. 'S. Just & S. Pasteur sont encore des victimes de Dacien, s'il en faut croire leurs actes qui sont fort courts, [& pleins cependant de paroles inutiles.] Ils portent que ces Saints nez de parens Chrétiens, estant encore enfans, quitterent l'ecole où ils alloient étudier les lettres humaines, pour aller voir les supplices dont on tourmentoit les Chrétiens, & declarer qu'ils estoient Chrétiens eux mesmes. Avant qu'ils l'eussent fait, Dacien averti de leur dessein, les fit prendre, & ordonna de les tourmenter cruellement: Ils s'animerent l'un l'autre avec une telle ardeur à tout souffrir pour J. C, que Dacien jugea bien qu'il ne se devoit pas attendre à les surmonter: & pour n'avoir pas la honte d'estre vaincu par des enfans, il commanda, sans leur faire endurer aucun tourment, qu'on leur allast promtement trancher la teste, les Chrétiens leur bastirent ensuite une eglise, où leurs corps furent enterrez chacun sous un autel separé.

p. 84. 'La ville "d'Alcala de Henarés dans la nouvelle Castille, fut le lieu de leur martyre, selon leurs actes, Complutum.

Prud. de M. 4. p. 89. '& selon Prudence qui parle de ces Saints avec honneur, mais ne nous en apprend rien de particulier.

Bar. 6. aug. d. 'Leur histoire est décrite dans une ancienne hymne du breviaire de Tolede de la mesme maniere que dans leurs actes. [L'hymne est assez belle, mais il y a bien des fautes contre les regles des vers. Elle dit qu'il se faisoit beaucoup de miracles au lieu où les Saints avoient souffert.]

Eul. mem. l. 1. c. 16. p. 220. b. 'S. Euloge les met entre ceux qui s'estoient presentez eux mesmes au martyre. [Florus, Usuard, Adon, marquent leur feste le 6. d'aoust.]

l. 2. c. 11. p. 254. c. 'Il y avoit un monastere de leur nom près de Cordoue au IX. siecle.

a Gal. chr. t. 1. p. 364. 2. c. [a] L'eglise cathedrale de Narbonne est aussi dediée sous le nom de ces deux Saints.

[Nous ne repetons point ici ce que nous avons dit "autrepart de ce nombre infini de Chrétiens qu'on pretend avoir esté massacrez à Saragosse par ordre de Dacien.] V. S. Vincent § 8.

Prud. de M. 4. p. 88. b Flor. p. 976. 2. 'S. Aciscle martyrizé à Cordoue, comme nous l'apprenons de Prudence, [b] a souffert en l'an 303. selon qu'on le cite de ses actes, [qu'on peut juger par là n'estre pas fort anciens.]

c Bar. 17. sept. c. [c] Le martyrologe Romain marque que ce fut sous un juge nommé Dion.

d Flor. p. 974. [d] Ceux de S. Jerome qui mettent sa feste le 18. de novembre, disent qu'on cueilloit ce jour là des roses au lieu de son martyre,

Usu. Ado. 'Dieu voulant montrer par là quel a esté son merite. Usuard & Adon mettent la mesme chose le jour de devant, & joignent à S. Acisle, une Ste Victoire, ce qui paroist venir de leurs actes,

Bar. 17. nov. c. 'Baronius cite le breviaire de Tolede pour ces Saints. [Le tombeau de S. Acisle estoit un peu hors de Cordoue.]

Is. H. chr. gr. p. 723. 'Car on marque qu'Agila Roy des Gots estant venu assieger cette ville vers l'an 550, profana "le lieu où il estoit. Il en fut aussitost puni, ayant esté "défait par ceux de Cordoue & tué peu de temps aprés. &c. &c.

Sauss. p. 896. 'On pretend que Charlemagne apporta d'Espagne les corps sacrez de S. Acisle & de Ste Victoire, & qu'il les mit à Toulouse dans l'eglise de S. Saturnin, où ils sont encore. de la pers. 2.

Usuard & Adon marquent le 23. d'octobre la feste de S. Servand & de S. Germain martyrs d'Espagne. Le martyrologe Romain ajoute qu'ils souffrirent auprés de Cadis sous Viateur Vicaire des Prefets, [qui peut avoir succedé à Dacien.]

Bar. 23. oct. a. 'Baronius cite leur histoire d'une hymne [1] du breviaire de Tolede, & de quelques nouveaux Espagnols. 1.

Sur. 23. oct. p. 362. 'Surius en dit quelques particularitez tirées d'un historien moderne.

1. Je ne l'y ay pas trouvée.

ARTICLE XXII.

De S. Felix, S. Narcisse, & quelques autres martyrs de Girone.

Prud. de M. 4. p. 88| Gr. T. gl. M. c. 92. p. 207. 'La petite ville de Girone [dans la Catalogne,] fut aussi enrichie par le martyre de S. Felix, [qu'Usuard, Adon, & divers autres mettent sous Dacien. Le nom de ce Saint est marqué au premier d'aoust dans les martyrologes de S. Jerome, dans Florus, Notker, & plusieurs autres.]

Sur. 25. jul. p. 298. § 1. 2. 'Il est parlé de luy dans les actes de S. Cucufas, avec lequel on pretend qu'il vint d'Afrique en Catalogne,

Boll. 12. feb. p. 578. b. 'dans ceux de Ste Eulalie de Barcelone,

e Eul. mem. l. 1. c. 16. p. 220. b. [e] & dans S. Euloge de Cordoue, qui en dit assez de choses. [Outre les autres martyrologes, Adon raporte son martyre assez au long.]

f Vinc. B l. 12. c. 134. 135. p. 497. [f] On peut voir encore ce qu'en disent Vincent de Beauvais [& Pierre des Noels. Mais toutes ces pieces ensemble ne sont pas capables de faire une grande autorité. Nous avons]

Bar. 1. aug. g. 'l'hymne du breviaire de Tolede où Baronius dit que son histoire est raportée. [Elle dit bien des choses de son martyre & de ses miracles. Mais je ne sçay quelle autorité elle peut avoir. Car il y a bien des choses dans ce breviaire fort nouvelles & fort méchantes. Elle dit que S. Felix, qui étudioit à Cesarée en Mauritanie, s'en vint à Girone ayant appris qu'on y persecutoit les Chrétiens. Cela a peu d'apparence.]

Gr. T. gl. M. c. 92. p. 207. 208. 'S. Gregoire de Tours parle de son eglise à Girone, dont un voleur enleva beaucoup de richesses; & aprés avoir longtemps marché, il se retrouva sans y penser dans la mesme eglise avec tout ce qu'il en avoit volé: de sorte qu'il fut contraint d'avouer sa faute devant tout le monde.

p. 208. 209. 'Le mesme Saint dit qu'il y avoit des reliques de S. Felix à Narbone dans une eglise de son nom, dont Alaric Roy des Visigots ayant fait abaisser la voute pour avoir plus belle vue du palais, Leon son ministre qui le luy avoit conseillé, perdit aussitost la vue. Les termes de S. Gregoire pourroient signifier absolument [1] que les reliques du Saint estoient à Narbone. 1.

Boll. 18. mars, p. 624. 2. 'Mais il est certain que longtemps aprés luy ceux de Girone pretendoient au moins en avoir une partie.

Velf. mon. p. 452. b. 'On raporte que Recarede [qui fut le pre-

1. *Hujus reliquiæ apud Narbonensem basilicam retinentur.*

premier Roy Catholique des Gots] sur la fin du VI. siecle, offrit une couronne d'or au tombeau de S. Felix Martyr à Girone. 'Berenger Evesque de Girone envoya l'an 1087. à l'Abbé de S. Udalric d'Ausbourg, 'des os, de la chair, & du sang de S. Felix; & il ajoute que l'Eglise de Girone regardoit ce Saint comme un Apostre & un Prophete, comme son Docteur, '& comme le Docteur de l'Espagne. Il envoya en mesme temps l'histoire de son martyre, & il marque qu'on en faisoit la feste le premier d'aoust. 'Il envoya aussi quelques os de S. Romain Martyr compagnon de S. Felix, 'dont Bollandus dit qu'on fait aussi le premier d'aoust. [Je ne le trouve pas mesme dans Ferrarius.] Boll. 18. mars, p. 623. f. p. 624. a. b. a. b. d.

'Le mesme Berenger soutient "qu'il faut distinguer S. Felix dont nous venons de parler, de celui qu'on appelloit, dit-il, Diacre de Saint Narcisse. 'Bollandus paroist admettre cette distinction; '& Velserus la soutient. [a] Berenger ajoute que le corps du Diacre estoit à Paris, où il avoit esté transporté par le très pieux Charle Roy des François, [c'est à dire sans doute par Charlemagne. On pretend en effet qu'il est aujourd'hui à Montmorenci à quatre lieues de Paris. V. la note 23. a. d|p. 621. Velf. p. 451. 452. a Boll. 18. mars, p. 624. a.

Ce qu'on trouve de son histoire & de celle de S. Narcisse son Evesque, est compris dans la vie de Ste Afre, "qui n'est pas fort authentique, & dans celle de S. Narcisse mesme "qui l'est encore moins.] Note 24. Note 25.

'On pretend que S. Narcisse estoit Evesque de Girone, & que la persecution de Diocletien, estant venue, il s'en alla (ce qui n'est pas aisé à croire) à Ausbourg en Allemagne avec S. Felix, y convertit Ste Afre, revint à Girone au bout de 9. mois, & aprés y avoir encore préschés trois ans, il y fut martyrizé avec S. Felix, les payens l'ayant attaqué durant qu'il disoit la Messe, & l'ayant percé de plusieurs coups. Boll. 18. mars, p. 622. 623. 624. §. 3| 1 Sur. 5 aug. p. 45. 46.

'On n'avoit à Girone aucune histoire de son martyre en l'an 1087, on ne savoit pas mesme le jour de sa mort. [a] On l'y honoroit neanmoins comme "le pere de cette Eglise, comme un Pontife, & comme un Martyr de J. C: '& on y faisoit sa feste le 29. d'octobre, 'auquel on fait aussi celle de S. Narcisse de Jerusalem: & quelques uns pretendent que c'est le mesme. 'On la fait le mesme jour à Ausbourg. Le martyrologe Romain la met le 18. de mars avec celle de S. Felix son Diacre. Boll. 18. mars, p. 624. §. 4. a a. Patris nostri. §. 4. p. 615. e. Velf. p. 476.

'L'Abbé de S. Udalric d'Ausbourg ayant demandé des reliques de S. Narcisse, [b] le mesme Berenger luy envoya seulement quelque chose des vestemens avec lesquels il avoit esté enterré; mais il dit qu'il n'avoit pu luy rien envoyer de son corps, parce que Dieu l'avoit conservé jusques alors tout entier sans aucune corruption: '& on pretend que ce miracle dure jusques aujourd'hui. 'On en dit encore d'autres choses dont on ne marque pas l'auteur. 'Les historiens d'Espagne raportent qu'en 1286, les François qui s'estoient rendu maistres de Girone, y commirent beaucoup d'insolence, jusqu'à violer le tombeau du Saint, & luy rompre un bras: mais qu'il sortit de son tombeau une grande quantité de mouches, qui les incommoderent extremement par leurs piqueures toutes mortelles. 'On marque que les reliques du Saint sont dans l'eglise de S. Philippe, où elles font beaucoup de miracles. Ceux du pays l'appellent Arcise. Boll. 18. mars, p. 623. 624. b p. 624. a. d. e. f. p. 624. 625. Velf. p. 448. a.

'C'est d'un ange mesme que les Espagnols pretendent avoir appris que S. Eovald nommé dans le pays Saint-Hou, & S. Sixte honorez à Celran au diocese de Girone, ont souffert le martyre sous Dacien: [Et neanmoins le nom d'Eovald donne lieu de croire qu'il n'a vécu que dans les siecles posterieurs.] Tout ce que l'on dit de ces Saints regarde la revelation de leurs reliques, [qui selon les circonstances qu'on en raporte, ne doit pas estre fort ancienne.] On fait de ces deux Saints le 7. de may, & le 17. de juillet. Boll. 7. may, p. 134. 135.

'On "croit aussi que sous Diocletien, & sous le Prefet Rufin, la ville de Girone vit encore dans son territoire le martyre des SS. Vincent, Oronce, & Victor, 'dont les corps furent ensuite portez à Embrun. 'On en tira deux petits os pour donner à un Evesque nommé Ethere; '& Dieu glorifia ces reliques par quelques miracles, qui sont raportez par un témoin oculaire. 'Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres, marquent leur feste le 22. de janvier le mesme jour que celle du grand Saint Vincent de Valence. 'L'Eglise de Girone en fait le 30. du mesme mois depuis l'an 1522. Note 26. 22 jan. p. 390. p. 392. §. 13. 14. p. 393. §. 17. §. 18. 20. p. 389 §. 2. §. 3.

'Les mesmes martyrologes avec ceux de S. Jerome & Raban marquent encore le 19. d'avril un S. Vincent à "Collioure dans le Roussillon. 'Un martyrologe dit que l'on en a des actes; [a] & un auteur Espagnol nous en a en effet donné une histoire depuis peu de temps: 'Mais la date de l'an 303. de J. C. fait juger "qu'elle n'est pas fort ancienne. 'Elle met ce Saint sous le gouverneur Dacien. 19. apr. p. 620. §. 2. Caucoliberi. §. 3. a §. 3. 4. §. 2. 9. Note 27. §. 4.

[Nous avons cru qu'il estoit à propos de ramasser ici tout ce que nous trouvons des principaux martyrs d'Espagne qu'on met sous Diocletien, pour faire voir qu'il seroit difficile de soutenir que cette province ait esté exemte de la persecution comme les Gaules. Car quoiqu'il ne faille pas ajouter egalement foy à tout ce qu'on dit de ces martyrs, nous ne voyons pas neanmoins qu'il y ait lieu de douter qu'au moins S. Vincent & Ste Eulalie n'aient souffert en ce temps-ci. Et puisqu'il le faut avouer de S. Vincent, il est difficile de le contester des autres, qui ont souffert comme luy sous Dacien.]

ARTICLE XXIII.

De S. Marcellin Pape, & de quelques Martyrs de Rome & de Sicile.

[POUR nous arrester maintenant aux Saints que l'on trouve avoir souffert en l'an 304, il faudra mettre à la teste celui qui estoit le premier de l'Eglise par sa dignité, savoir le saint Pape Marcellin, si nous demeurons d'accord qu'il ait esté

esté martyrizé, comme beaucoup d'auteurs le disent.] 'On le fait Romain fils d'un nommé Projecte. a Il succeda le 30. juin de l'an 296. à Saint Caius mort le 22. d'avril de la mesme année. Il gouverna huit ans, trois mois, & 25. jours, selon les plus anciens monumens. [Ainsi "il doit estre mort le 24. d'octobre de l'an 304.] 'Et en effet tous les Pontificaux, & tous les autres Latins qui parlent de luy, marquent sa mort en cette année. Eusebe fait la mesme chose dans sa chronique, [& il ne s'éloigne pas non plus des Latins, lorsqu'il luy donne neuf années d'episcopat.

Boll. 26. apr p. 413. c. — a Buch. cycl. p 272. — Note 28 — Boll 26. apr p 412.

"Tout ce que des auteurs un peu assurez nous apprennent de luy,] 'c'est que la persecution arriva de son temps, b & qu'il y "parut beaucoup. [Cette parole qui est de Theodoret peut servir "à appuyer, quoique non à assurer,] c ce que dit un Pontifical, qu'on pretend estre du VI. siecle, & tous les autres posterieurs, avec Bede & beaucoup d'autres martyrologes, qu'il eut la teste tranchée pour la foy. [Mais elle suffit au moins pour rejetter "les fausses histoires par lesquelles les Donatistes, & mesme beaucoup de Catholiques, ont voulu noircir sa memoire.] 'Ceux qui disent qu'il eut la teste tranchée, disent que ce fut avec les Saints Claude, Quirin, & Antonin, qu'on laissa son corps étendu sur terre durant 25. ou 35. jours, & qu'enfin le Prestre Marcel qui fut son successeur, l'enleva la nuit, & l'enterra sur le chemin du Sel dans le cimetiere de Priscille.

Note 29. — Eus. l. 7 c. 32. p. 284. b. — διέπρεψε. — b Thdrt. l. 1. c. 2. p. 524. b. — Note 30. — c Boll. 26. apr. p. 413. 414. — Note 31. — p. 413. § 5. 7.

'Quoique, comme nous avons dit, il faille mettre sa mort vers le 24. d'octobre, d neanmoins sa feste est marquée le deuxieme de juin dans quelques anciens martyrologes, e ou le 26. de may dans Bede & dans tous les posterieurs: & le Pontifical qu'on pretend estre du VI. siecle, semble marquer ce jour là son inhumation. 'On croit que cela a pu venir d'une translation de son corps, [ou de quelque autre cause que nous ignorons.] 'Son siege ne fut rempli par S. Marcel qu'en l'an 308. sur la fin de may, [apres avoir vaqué trois ans, six mois, & 25. jours.]

Boll. pont. 2. p. 41. a|Pagi, 304. § 9. — d Flor. p. 572. — e Boll. 26. apr. p. 413. § 5. 7. — pont. 2. p. 41. a. — c|26. apr. p. 414. f.

'Le calendrier de Bucherius nous assure que S. Parthin [ou Parthene,] & S. Calocere souffrirent le martyre à Rome le 19. may "de l'an 304. & furent enterrez dans le cimetiere de Caliste. 'Leurs corps ont depuis esté transportez en l'abbaye de Moirmont pres Ste Menehoud au diocese de Châlons: & ils y estoient avant l'an 1074.

Buch. p. 268. — Note 32. — Boll. 19. may, p. 302.

'Ste Bassille remporta aussi à Rome la couronne du martyre "le 22. de septembre. [*Il faut mettre encore apparemment le 12. may 304. le martyre de Ste Sotere celebre Vierge Romaine, & de S. Pancrace.

Buch. p. 269. — V. la pers. de Valerien § 6. — * V. Sainte Sotere.

La ville de Catane en Sicile eut un glorieux martyr en la personne de "S. Euple Diacre, qui ayant esté pris avec le saint Evangile qu'il lisoit & qu'il preschoit au peuple, ne le voulut point quitter que par la mort. Il fut presenté à Calvisien gouverneur de l'isle le 29. d'avril, & fut decapité le 12. d'aoust.

V. son titre.

ARTICLE XXIV.

Des Martyrs d'Afrique en 304. Histoire de Mammaire.

Bar. 303. § 34. &c. — V. leur titre. — Boll 11. feb. p. 515. § 3|516. b.

'L'Afrique nous fournit encore de fort beaux memoires pour l'an 304. dans les actes "des Saints Saturnin, Dative, & leurs compagnons, 'qui ayant esté pris à Abitine ville de la Proconsulaire, furent amenez à Carthage, & confesserent J. C. au milieu des tourmens devant le Proconsul Anulin le 12. de fevrier. On les fit particulierement souffrir parcequ'ils s'estoient trouvez à l'assemblée de l'Eglise [& à la celebration des saints Mysteres,] contre la defense qu'on en avoit faite; & eux bien loin de rougir de ce crime pretendu, l'avouerent avec joie. 'Ils parlent mesme des assemblées de l'Eglise comme d'un devoir qui estoit d'une obligation absolue, & que la loy de Dieu ne souffroit point qu'on omist par quelque raison que ce fust.

p. 516. § 12. 14. 15. 17.

'S. Augustin dit neanmoins, que lorsque les Chrétiens fuyoient la persecution des infideles, ils ne tenoient pas d'assemblées. Mais la suite mesme fait voir qu'il l'entend des assemblées faites publiquement avec solennité & avec eclat, comme on les faisoit de son temps; au lieu que le zele qu'avoient les Chrétiens pour celebrer les Mysteres durant la persecution, estoit temperé par la sagesse que demande S. Cyprien, pour ne le faire qu'avec precaution & avec tout le secret possible, & non avec la temerité que les Catholiques reprochoient aux Montanistes du temps de Tertullien. Que si nonobstant leurs precautions, Dieu permettoit qu'ils fussent surpris dans leurs assemblées, [comme cela arriva aux Saints dont nous parlons,] '& en beaucoup d'autres rencontres, [ils benissoient Dieu de leur donner une occasion de souffrir quelque chose pour sa gloire.]

Aug. B. ps. 43. v. 3. p. 374. f. g. — Tert. apol. c 7. p. 8. b

'Les actes de S. Saturnin portent qu'outre ces Saints qui estoient pres de 50. il y en eut encore beaucoup d'autres, Evesques, Prestres, Diacres, & laïques, amenez de divers endroits de la province dans les prisons de Carthage, pour avoir assisté aux assemblées de l'Eglise", ou pour avoir refusé de livrer les Ecritures: 'Car on en continuoit toujours la recherche. f S. Augustin dit qu'on avoit encore d'autres actes des martyrs de ce temps là, où l'on voyoit qu'un particulier avoit donné sa maison pour y tenir l'assemblée des Fideles, & que des Martyrs avoient esté battizez dans la prison.

Bar. 303. § 60. — &c. — § 51. — f Aug p. col c. 14. p. 236. 2. a. b|col. d. 3. c. 17. p. 227. 1. c. d.

'Le P. Mabillon nous a donné depuis peu les actes de quelques Chrétiens d'Afrique, 'dont le commencement au moins appartient à cette année. [Mais nous sommes obligez d'avouer d'abord" qu'il y a dans cette piece beaucoup de difficultez capables de la faire soupçonner ou d'alteration ou de supposition, & qu'il y a mesme lieu de craindre que ceux dont elle parle ne soient pas des enfans de l'Eglise Catholique, ni par consequent de veritables martyrs. Neanmoins comme

Anal. t. 4. p 93. — p. 103. — Note 33.

me elle a quelque air d'antiquité, nous en marquerons ici les principales circonstances.

'Un officier nommé Alexandre estant venu à Vage dans la Numidie, y fit prendre un nommé Mammaire âgé d'environ 93. ans & demi, à qui on donne le titre de Pape, [d'où il y a lieu de conclure qu'il estoit Evesque.] 'On amena encore alors à Vage quelques autres Chrétiens pris en diverses villes de la Numidie, savoir Felix Diacre, Albin, Vif, & Donat pris à Lambese, avec Victorien aussi Diacre, & Libase qualifié "le premier de sa ville; & Laurent, Faustinien, Ziddin, Crispin, & Leuce pris à Tamugade. Comme on menoit les cinq derniers par Tigise, 'une nommée Faustine dit tout haut qu'elle estoit Chrétienne; ce qui fit qu'on l'enchaina avec les autres. p. 93. p. 93. 96. p. 94. *prior civitatis.* p. 95.

'On presenta tous ces Chrétiens à Alexandre, qui ayant receu la declaration qu'ils luy firent qu'ils estoient Chrétiens, & qu'ils ne demandoient que le martyre, en fit dresser un procés verbal, qu'il envoya avec les prisonniers au Proconsul Anulin, [dequoi il est difficile de voir la raison,] 'la Numidie ayant alors son gouverneur particulier nommé Florus. 'Cette compagnie fut encore augmentée de Faustin, & de Fauste sa femme, lesquels declarerent hautement qu'ils estoient aussi Chrétiens. Ibid. Opt. l. 3. p. 71. Anal t. 4. p. 95.

'Ils furent donc tous conduits à Anulin, qui estoit alors dans la ville de Boseth surnommée Amphoraria. Il les fit d'abord mettre dans un cachot; & au bout de quelques jours 'il se les fit amener à l'audience le jeudi 11. may, [ce qui convient à l'an 304.] Il les interrogea sur leur religion; & comme ils eurent tous répondu qu'ils adoroient J. C. comme Mammaire, il les fit étendre sur le chevalet. On leur appliqua les torches ardentes sur les costez, & on leur dechira le corps avec des ongles de fer. 'On leur arracha ensuite les dents & la peau de la teste, au lieu de laquelle on leur mit un casque de fer, aprés quoy Anulin les fit remener dans le cachot. p. 95. p. 96. p. 97.

'Ils y demeurerent assez longtemps, jusqu'à ce qu'Anulin se les fit presenter de nouveau pour leur demander s'ils avoient pensé à eux, & s'ils souhaitoient d'obtenir l'indulgence & le pardon des Empereurs: à quoy ils répondirent; „C'est au Seigneur que nous demandons „l'indulgence, pour recevoir ensuite de luy „la vie eternelle. Il les fit encore renfermer dans leur cachot, 'd'où ils sortirent pour estre mis sur le gril, & ils souffrirent ce tourment en rendant graces à J. C. p. 98. p. 99.

'Anulin mourut alors selon ces actes; [ce qui peut estre arrivé vers le commencement de l'an 305.] 'Et Maxime fait Proconsul en sa place par Maximien [Hercule,] estant venu à Boseth, fit battre Mammaire & les autres à coups de baston, & à coups de nerfs de boeuf. 'On ajoute que quelques jours aprés il leur fit encore arracher les doits & meurtrir le visage à coups de pierres: ensuite dequoi il les renvoya en prison, en leur faisant mettre des pointes [de fer] dans les piez. Ibid. p. 100. p. 101.

Mais dés le lendemain il les fit amener devant son tribunal, & comme ils défendoient la cause de la verité, 'il leur „dit, Ne vous amusez point à toutes ces „folies: Tout ce que vous dites ne vous „servira de rien: surquoi ils luy répondi„rent; Il est vray, cela ne nous servira „de rien pour le present: mais cela nous „servira beaucoup dans l'autre monde. Maxime les fit mettre sur le chevalet, où on les dechira encore avec les ongles de fer, & on mit sur leurs plaies du sel, de la chaux, & du vinaigre. Enfin comme ni leurs corps, ni leur esprit ne cedoit point à ces tourmens, Maxime prononça la sentence, & les condanna à avoir la teste tranchée. p. 102.

'On les mena pour cela hors de la ville de Boseth, & à peine eurent-ils fait 500. pas, que Mammaire tomba [de foiblesse:] 'de sorte qu'on luy trancha la teste au mesme endroit. Les autres furent menez sur une hauteur, où on les executa de mesme le dixieme jour de juin. Lucien Prestre, & Maximille femme d'un Senateur [de la ville,] enterrerent secrettement leurs corps dans un mesme cimetiere, avec celui de Mammaire. Ibid. p. 103.

'Anulin vivoit certainement encore, lorsque la celebre "Ste Crispine fut couronnée du martyre à Thebeste [ou à Tuburbe ville de l'Afrique Proconsulaire] le 5. de decembre, [& autant que nous en pouvons juger, en l'an 304.] 'Elle avoit esté "precedée quelque temps auparavant par les Stes Maxime, Donatille, & Seconde, [dont la sainteté est honorée par l'Eglise le 30. de juillet.] t. 3. p. 423-425. V. son titre. V. Ste Perpetue n. 1. p. 425.

ARTICLE XXV.

De S. Florien, & de divers autres Martyrs de l'Illyrie & de la Thrace.

[IL faut ce semble raporter à l'an 304. le martyre de Saint Florien,] 'puisque selon ses actes l'ordre de faire mourir tous les Chrétiens qui refuseroient de sacrifier, estoit encore alors assez nouveau. Ces actes sont peu de chose; & il y a [1] quelques termes qui peuvent marquer qu'ils ne sont pas bien anciens; ce qu'on peut aussi juger par tout le style. Sa confession n'est pas mauvaise, sinon qu'il] s'y presente luy mesme aux persecuteurs. 'Mais à la mort ce ne sont que miracles, [a] qu'on voudroit bien pouvoir dire estre ajoutez par un autre, [quoique cela ne soit pas aisé à croire.] 'La ville de Lauriac où il souffrit, qui estoit alors la capitale de la basse Norique, est aujourd'hui reduite au bourg de Lorch dans la haute Autriche: & le siege episcopal en a esté transferé à la ville de Passau. Boll. 4. may, p. 462. f. 1. p. 463. c. d. a p. 461. f. c.

'Ces actes portent donc que la persecution estoit si violente, que beaucoup de Chrétiens estoient obligez de s'aller cacher dans les montagnes, dans les roches, & dans les cavernes. Aquilin estoit alors gouverneur de la Norique, & estant venu à Lauriac, il y fit de grandes perquisitions contre les Chrétiens, dont 40. fu- p. 462. c.

1. *In diebus illis* (§. 1.) *ego vel commilitones tui, pour* & (§. 2.) *usque in hodiernum diem &c.* (§. 5.)

Digitized by Google

furent pris & mis en prison, aprés avoir souffert longtems de grands tourmens. [Les actes ne marquent point ce qu'ils c. devinrent,] 'mais on croit que ce sont ceux que les Eglises de Vienne & de Passau honorent avec S. Florien.

f. 'Pour ce Saint, il avoit autrefois porté les armes, & avoit esté "capitaine des *princeps* p.463.a. Gardes du Gouverneur. *officii.* 'Il estoit Chrétien dés ce temps là, quoiqu'il ne se decouvrist p.462.c. pas. 'Il s'estoit depuis retiré dans une p.466.c.f. "ville 'qu'on croit estre aujourd'hui le *Cetium.* bourg de Zeisselmaur pres de Tuln [sur p.462.e.f. le Danube.] 'Ayant appris les combats que ces quarante Chrétiens souffroient pour J. C, il s'en vint à Lauriac exprés pour souffrir luy mesme; & rencontra en chemin les soldats qui cherchoient les Chrétiens. Ils se saisirent de luy, & le p.463. menerent à Aquilin, 'qui aprés l'avoir fait fouetter deux fois, & luy avoir fait souffrir d'autres tourmens, le condanna à estre precipité dans la riviere d'Ens [dont la ville de Lauriac n'estoit pas loin.] Cela p.461.e.f. fut executé le 4. de may, 'auquel [1] les martyrologes du IX. siecle, & divers f|Flor. autres, marquent sa feste: '& on croit p.499. qu'elle est aussi dans les martyrologes de S. Jerome, quoique l'endroit soit corrompu.

Boll. 4. may, p. 462.a. 'La feste de ce Saint est celebré ce jour là dans les dioceses de Vienne & de Passau, & dans quelques autres de ces quartiers là; & on le regarde comme l'un a.b. des patrons de l'Autriche. 'Il y a encore aujourd'hui une abbaye de Chanoines Reguliers, qui porte son nom assez pres de la ville d'Ens dans la haute Autriche, p.461.c. 'qu'on pretend tenir lieu de celle de Lauriac: & elle est environ à deux lieues du bourg de Lorch.

p.467. 'Le Pape Luce III. envoya à Casimir Roy de Pologne l'an 1183. le corps d'un S. Florien, qu'on honore beaucoup à Cracovie où il est, & on l'a pris pour un des patrons de la Pologne. On pretend que c'est celui de Lauriac, [quoiqu'on n'en donne pas de preuve,] & qu'on ne trouve point non plus que son corps ait esté porté de la Norique à Rome.

[C'est apparemment en 304. qu'il faut 28 apr.p. 566.§.1. mettre] 'divers Martyrs "de la Panonie, *V.S. Irenée de Sirmich, & S. Pollion.* que la cruauté du gouverneur Probe fit passer de la terre au ciel. [Ceux que nous connoissons particulierement sont S. Montan Prestre de Singidon martyrizé à Sirmich, S. Irenée Evesque de Sirmich mesme,] & S. Pollion chef des Lecteurs de l'Eglise de Cibales où il fut consumé par le feu. [Ces Saints souffrirent au mois de mars & en avril.

Les actes de S. Saturnin & de S. Dative nous ont appris qu'on continuoit encore cette année la recherche des livres sacrez.] 'Il en est aussi parlé dans Bar. 304. §.43.44. l'histoire des S^tes Agape, Quionie, & Irene, "lesquelles souffrirent un glorieux *V. leur titre.* martyre à Thessalonique au mois de mars & le premier d'avril de cette année. [Leurs actes que nous avons déja citez, nous apprennent une chose considera- §.44. ble,] 'savoir qu'il y avoit des sergents & des soldats chargez d'obliger les Chrétiens P.Al.c.5. p.14.a. à renoncer à J. C. par écrit. 'Et Anal.t.4. p.134. en effet S. Pierre d'Alexandrie joint ceux qui avoient signé avec ceux qui avoient sacrifié.

'Nous avons parlé autrepart du martyre que Saint Philippe Evesque d'Heraclée dans la Thrace souffrit à Andrinople le 22. octobre "de cette année, comme *V. son titre.* nous croyons, avec S. Herme son Diacre: S. Severe Prestre de la mesme Eglise les suivit le lendemain.

ARTICLE XXVI.

De S. Calliope & divers autres martyrs d'Orient.

Boll. 7. apr.p.659. c|662.a. 'On croit que S. Calliope fut crucifié à Pompeiople dans la Cilicie "en NOTE 34. l'an 304. le propre jour du Vendredisaint, qui estoit le 7. d'avril. [Ses actes ont quelque chose de beau & d'ancien: "& NOTE 35. cependant il est difficile de les regarder comme une piece d'autorité. C'est pourquoi nous nous contenterons de dire] gr.83.§.1. 'que ce Saint perdit son pere avant que de naistre, mais fut elevé dans une grande pieté par sa mere nommée Theoclie. Ayant quitté son pays, qui estoit la ville de Perge dans la Pamphylie, pour §.1.2. eviter la persecution, 'il fut pris neanmoins à Pompeiople en Cilicie, & amené à [Numere] Maxime gouverneur de la province. Il protesta qu'il vouloit mourir Chrétien, & presenter à J. C. un §.3. corps & une ame toute pure: '& comme on luy brisoit tout le corps & avec des fouets armez de plomb, la vue des biens & des douceurs que J. C. luy promettoit, le rendit insensible à ce tourment.

§.5. a§.6. 'Il fut ensuite mis en prison, a où sa mere le vint trouver, non pour l'affoiblir par ses larmes, mais pour le fortifier au contraire par la joie qu'elle témoigna de §.7. se voir mere d'un Martyr, '& lorsqu'il eut esté condanné à mourir sur une croix, l'histoire porte qu'elle obtint des executeurs qu'il fust crucifié la teste en bas, afin qu'il fust distingué en cela de J. C. Il fut attaché à la croix le jeudi de Pasque, [que nous appellons le Jeudi-absolu,] & y mourut le lendemain sur les §.8. neuf heures du matin. 'On ajoute que sa mere en embrassant son corps, & en glorifiant Dieu, rendit aussi son esprit en paix.

p.659. 660. 'Les Grecs font leur grand office de S. Calliope le 7. d'avril. Quelques Latins à leur imitation le marquent le mesme p.660.d. jour: '& Baronius l'a mis de mesme dans le martyrologe Romain.

[Nous croyons devoir mettre aussi en l'an 304. le martyre celebre que souffrirent dans la Cilicie "les Saints Taraque, *V. leur titre.* Probe, & Andronique, sous le Proconsul Numere Maxime. Ils furent interrogez dés le 25. de mars, & ne consommerent leur martyre que le 11. d'octobre, aprés avoir souffert plusieurs fois la question:] Tar. b. p.54. '& on les traita avec tant de cruauté, que le peuple en murmura contre Maxime. p.57-59. 'Les Chrétiens qui les enterrerent malgré toutes les precautions du Procon- p.1.2. sul, 'envoyerent l'histoire de leur martyre aux Fideles d'Icone, en les priant de la repandre dans les provinces voisines. Si

1. Raban, Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

Digitized by Google

[Si les actes de S. Dulas sont veritables, il faut dire que ce Saint a souffert vers le mesme temps que S. Taraque.] 'Car on pretend que Maxime gouverneur de la Cilicie a esté le juge de l'un & l'autre avec les mesmes officiers, & dans des circonstances fort semblables. [C'est ce qui fait que nous en parlons ici, quoique ces actes ne disent point sous quel Prince il a souffert.] On donne à ce Saint le nom de Tatien avec celui de Dulas. 'Il semble" qu'il demeuroit dans la ville de Zephyrie environ à six lieues de celle de Tarse [du costé de l'Occident,]'quoiqu'il fust originaire de celle de Pretoriade dans la mesme province, "environ huit lieues plus loin vers l'Occident. 'Il estoit d'une naissance considerable, mais Chrétien des son enfance & serviteur de J. C, comme le portoit son nom. 'Il passoit dans l'esprit de tout le monde pour un homme irreprochable, qui avoit beaucoup de religion, & un grand amour pour la justice. 'Il semble qu'il portoit le Pallium [des philosophes comme plusieurs Chrétiens ont fait.]

(Sur. 15. jun. p. 205. §. 1. — §. 11. — V. la note 36. — §. 3. 11. — vingt milles. — §. 3. — §. 1. — §. 2.)

'Les officiers du gouverneur Maxime ayant esté faire par son ordre une perquisition [des Chrétiens] dans tout le pays, arresterent le Saint à Zephyrie, & le menerent à Pretoriade où estoit Maxime, qui ayant alors à faire la visite de quelques villes, fit garder le Saint en prison jusqu'à son retour. 'Quand il fut revenu, il fit souffrir au Saint un grand nombre de tourmens en trois audiences qu'il tint en six ou sept jours, comme on le peut voir dans les actes, '& dans l'abregé que les Grecs en font dans leurs Menées: [Car nous ne nous croyons pas obligez de specifier toutes ces choses, "les actes ne nous paroissant pas aussi assurez que nous le souhaiterions.]

(§. 1. — §. 2. — Men. jun. p. 115. — Note 36.)

'Aprés tant de tourmens, Maxime qui vouloit s'en aller à Tarse, ordonna d'y conduire Dulas avec les autres prisonniers. Mais le Saint tomba mort aprés avoir fait environ huit lieues de chemin; & Maxime ordonna de jetter son corps en quelque fondriere. Il se rencontra que c'estoit assez prés de Zephyrie, dont les habitans [Chrétiens] ayant trouvé son corps, l'enterrerent avec honneur, se rejouissant de posseder comme Martyr celui qui les avoit toujours edifiez par l'exemple de sa vertu. 'Les Grecs font sa feste le 15. de juin, [d'où elle a passé dans le martyrologe Romain.]

(Sur. 15. jun. p. 207. §. 11. — Men. p. 115.)

'Ce fut encore Maxime ou Maximien gouverneur de Cilicie qui fut le ministre dont Dieu se servit pour couronner S. Sozon à Pompeiople. [Et c'est peutestre sur cela] [a] que Baronius dit que ce Saint a souffert sous l'Empereur Maximien; [ce que je ne trouve marqué nullepart.] Les Grecs en font memoire le 7. de septembre, & le martyrologe Romain à leur imitation. 'Leo Allatius cite ses actes faits par Metaphraste. [b] Baronius croit que ce sont ceux que nous avons dans Surius. [Ils peuvent bien neanmoins n'estre pas de luy; mais ils n'en sont pas meilleurs. La composition en est greque, & les faits peu edifians.

(sept. p. 108| Ugh. t. 6. p. 1063. Sur. p. 81| — a Bar. 7. sept. c. — All. de Sim. p. 127. — b Bar. ut sup.)

[Le martyre de S. Cyprien & de Ste Justine "arriva apparemment aprés que Diocletien fut revenu de Rome à Nicomedie " sur la fin de cette année. Ces deux Saints avoient déja souffert divers tourmens dans la Phenicie sous un gouverneur qu'on appelle Eutolme, & furent ensuite envoyez à Nicomedie, où Diocletien leur fit aussitost trancher la teste. Nous ne parlons point ici de la conversion celebre de S. Cyprien arrivée par les efforts mesmes qu'il fit pour oster à Ste Justine l'honneur de sa virginité,] 'S. Theoctiste eut aussi part à leur couronne pour les avoir saluez.

(V. leur titre. — V. Diocletien §. 21. — Phot. c. 184. p. 424.)

'Quelques uns mettent encore " dans la Phenicie non seulement le commencement, mais aussi la consommation du martyre de S. Ananie 'Prestre, dont on dit qu'ayant esté pris [en l'an 303,] aussitost aprés la publication des edits de Diocletien, & ayant alors souffert divers tourmens, il fut retenu en prison 'jusque sous un nouveau gouverneur nommé Maximien ou Maxime, qui aprés divers autres tourmens le fit enfin jetter dans la mer avec Pierre son geolier, & sept soldats que l'exemple de la patience du Saint avoit convertis. 'On met leur mort le 25. de fevrier, [c] ou en des jours approchans. [Ainsi c'estoit en 304.] [d] Aussi divers anciens martyrologes marquent leur feste le 25. de fevrier. 'Les Grecs en font le 26. de janvier. [Leurs actes en disent beaucoup d'autres choses: mais ils sont pleins de divers faits peu probables qui diminuent extremement l'autorité que leur simplicité leur pourroit donner sans cela. "Il est mesme difficile de dire s'ils ont souffert dans la province de Phenicie, ou si ç'a esté dans une ville nommée Phenice,] 'comme il y en avoit une dans l'isle de Crete connue par l'histoire de S. Paul,

(Note 37. — Boll. 25. feb. p. 491. d. — p. 492. b. c. — p. 493. d. — p. 495. d. — c p. 491. §. 4. — d §. 3.| — §. 1| Men. p. 450| Ugh. t. 6. p. 1201. — V. la note 35. — Act. 27. v. 12.)

["S. Didyme donna à Alexandrie l'exemple d'une charité aussi ingenieuse qu'ardente, en exposant sa reputation & sa vie pour tirer la sainte Vierge Theodore du lieu infame auquel la justice des injustes l'avoit condannée. Il en fut recompensé par le martyre dont il fut couronné le 5. d'avril, apparemment en cette année.]

(V. son titre.)

ARTICLE XXVII.

Martyre de S. Timothée & Ste Thecle.

'EUSEBE dans son histoire ecclesiastique ne parle point des Martyrs dont il estoit témoin oculaire, [c'est à dire de ceux de la Palestine:] mais il promet d'en faire un ouvrage particulier. 'Nous avons en effet cet ouvrage, quoique confus en beaucoup d'editions avec le 8e livre de son histoire. Mr Valois l'en a distingué, & l'a intitulé *Des Martyrs de Palestine*. 'Nous apprenons donc de ce livre, qu'en la deuxieme année de la persecution, [qui, comme nous croyons, commença selon luy en l'an 304. à Pasque, [Saint Timothée remporta à Gaza la couronne promise à ceux qui combatent pour la verité. Car aprés avoir souffert mille tourmens par la cruauté d'Urbain,

(Eus. l. 7. c. 13. p. 308. d. — n. p. 168. 1. a. — de Pale st. p. 324. a. b.)

bain, qui estoit alors gouverneur de la Palestine, enfin il fut consumé à petit feu, & donna par sa patience invincible une preuve certaine que sa pieté & sa charité estoit parfaite. Men. p. 210. 211. 'Les Grecs en font le 19. d'aoust [& on l'a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain; Que si c'est le veritable jour de sa mort, "il faut dire que ç'a esté en l'an 304.] NOTE 38. Boll. 26. feb p. 648. e. 'On trouve que vers l'an 400. les reliques du glorieux martyr "Timothée estoient honorées à Gaza dans une eglise de son nom. V. la note 40.

Eus. de Pal. c. 3. p. 321. b. 'S. Agape & Ste Thecle combatirent, [& souffrirent les tourmens] en mesme temps que luy: & ils furent tous deux condannez à estre exposez aux bestes. n. p. 175. 2. c| Men. p. 211. 'On fait la feste de Ste Thecle le 19. d'aoust avec celle de S. Timothée. Les Grecs semblent dire qu'elle estoit "de Bizye en Thrace. [Nous ne savons pas le lieu ni le temps de son execution.] ἡ Βυζῆτις. Eus. de Pal. c. 6 p. 326 c| 327. a. 'Celle de S. Agape se fit à Cesarée, mais fut differée jusqu'au 20. de novembre 306, comme nous le dirons alors.

L'AN DE JESUS CHRIST 305, DE LA PERSECUTION 3.

c. 3 p. 321. b. 'On avoit cru que S. Agape & Ste Thecle devoient estre exposez au bestes dans "des jeux celebres qui se firent [à Cesarée quelque temps aprés leur condannation:] & ce bruit servit à animer la pieté de six jeunes hommes, [qui souhaiterent d'estre les compagnons de leur martyre.] V. la note 38. c. 'C'estoient Timolaüs natif du Pont, Denys qui estoit de Tripoli en Phenicie, Romule Soudiacre de Diospolis [dans la Palestine,] Paese & Alexandre Egyptiens, & un autre Alexandre qui estoit de Gaza. Ces six Chrétiens s'estant lié les mains, d. 'pour montrer qu'ils estoient resolus au martyre, vinrent en courant se presenter à Urbain lorsqu'il alloit déja à l'amphitheatre, & luy declarerent qu'ils estoient Chrétiens. Leur hardiesse donna de l'étonnement au gouverneur, & à ceux qui l'accompagnoient. On les envoya en prison, où peu de jours aprés p. 322. a. 'ils eurent pour compagnie un second Denys, qui leur fournissoit ce qui leur estoit necessaire pour le corps; & un Agape different de celui dont nous avons parlé, mais qui avoit aussi confessé J. C, & avoit esté eprouvé par divers tourmens.

a. 'Ces huit Saints eurent enfin la teste tranchée à Cesarée le 24e jour de mars, Boll. 24. mars, p. 478. 479. 'auquel le martyrologe Romain marque leur feste. [Ainsi ce fut en 305.] On croit que ce sont eux aussi qui sont marquez le mesme jour & le precedent, sous des noms un peu differens, dans les martyrologes de S. Jerome, & dans Notker. Men. p. 210. 'Les Grecs en font une memoire le 24. de mars: a p. 122-126. amais le 15. du mesme mois ils en font leur grand office, mettant un Publie au lieu de Paese. Boll. 24. mars, p. 479. c. 'Les Egyptiens honorent aussi ce jour là S. Agape & ses compagnons. [Ainsi puisqu'ils sont honorez par toute l'Eglise, la conduite extraordinaire des six premiers ne doit point passer pour une temerité indiscrette, mais estre reverée comme un mouvement singulier du S. Esprit.]

ARTICLE XXVIII.

Changement de Princes: La persecution s'éteint ou diminue dans l'Occident.

Eus. l. 8. c. 13. p. 308. 309| n. p. 168. 1. b. c. 'TANT que les Princes [Diocletien & ses collegues] avoient esté favorables aux Chrétiens, il n'y avoit eu rien de plus heureux & de plus florissant que leur Empire. c. 13. p. 309. a. b. 'Mais comme ils changerent tout d'un coup la paix de l'Eglise en une guerre tres cruelle, l'état de l'Empire suivit celui de l'Eglise, & sa tranquillité se changea en un moment en des troubles & en des calamitez deplorables. Lact. pers. c. 14. p. 12. 'Des les premiers jours de la persecution, Diocletien se vit "deux fois en danger d'estre brulé au milieu de son palais à Nicomedie, [partie par les foudres du ciel, partie] par la malice de ceux [qui vouloient faire retomber ces embrasemens sur les Chrétiens.] V. Diocletien §. 19. Eus. or. Const. c. 25. p. 601. a. 'La frayeur qu'il en conceut luy saisit tellement l'esprit, qu'il en demeura toute sa vie dans une apprehension continuelle de voir la foudre tomber sur sa teste. hist. l. 8. c. 6. p. 298. b. 'Il y eut en mesme temps diverses revoltes dans l'Armenie & dans l'Orient.

Lact. pers. c. 17. p. 15. 'Mais ce qui eut de plus grandes suites, fut que Diocletien qui estoit venu à Rome pour y triompher au mois de novembre 303, n'ayant pu souffrir plus d'un mois la liberté avec laquelle le peuple Romain se railloit de ses defauts, & s'en estant allé à Ravenne sur la fin du mois de decembre, les incommoditez de ce voyage & de la saison luy causerent une maladie lente, qui le reduisit enfin à l'extremité le 13. decembre de l'an 304: & il ne put sortir du palais de Nicomedie où il estoit retourné, qu'au mois de mars de l'an 305. Son esprit en fut affoibli aussi bien que son corps, & il n'avoit de la raison que par intervalles.

Lact. pers. c. 18. p. 16. 'Galere se servant de cette foiblesse pour satisfaire le desir qu'il avoit d'estre Auguste, 'l'obligea de se demettre de l'Empire c. 19. p. 17. 18. 'le premier jour de may ["en l'an 305] à Nicomedie. Ibid. §. 22. Maximien Hercule le fit le mesme jour à Milan. Galere fut en mesme temps declaré Auguste en Orient, & Constance en Occident. "Mais Severe & Maximin qu'on fit alors Cesars, [dependoient tous deux de Galere, le premier aiant toujours esté à luy, l'autre estant son neveu; & tous deux luy devant à luy seul leur elevation. V. Constantin §. 5. 6. Constance se contenta de son ancien partage qui comprenoit les Gaules, l'Espagne, & l'Angleterre. Galere prit pour luy l'Illyrie, la Thrace, & l'Asie mineure: Severe eut la Pannonie, l'Italie, & l'Afrique; & Maximin eut l'Egypte & la Syrie.

Ce changement de l'Empire peut avoir apporté aussi quelque changement dans les affaires de l'Eglise, selon les differentes qualitez de ces princes. On ne peut douter que la persecution ne soit entierement cessée deslors dans l'Espagne aussibien que dans les autres provinces de Constance.] Eus. de Pal. c. 13. p. 345. b. c. 'Eusebe le dit positivement; & il le dit encore de l'Italie, de la Sicile, de la Mauritanie, & de l'Afrique,

que, assurant que la persecution n'avoit continué dans tous ces pays que durant les deux premieres années, & que Dieu avoit voulu les epargner à cause de la foy & de la simplicité des Fideles. [Il se peut bien faire que Severe, qui gouvernoit l'Italie & l'Afrique au nom de Constance, quoiqu'en effet il dependist de Galere, y ait diminué la violence de la persecution. Mais il est difficile de croire qu'il l'ait entierement appaisée, luy qui estoit tout à Galere, le plus grand ennemi des Chrétiens.]

'Aussi pour l'Italie, nous apprenons d'Eusebe mesme, que Maxence y ayant usurpé l'Empire [à la fin de 306,] commanda à ses sujets de cesser la persecution contre les Chrétiens. 'Et le Pape Marcellin estant mort le 24. d'octobre en l'an 304, l'Eglise Romaine demeura sans Evesque jusqu'au 18. may de l'an 308, [ce que nous ne pouvons guere attribuer qu'à la persecution,] comme l'ancien Pontifical le dit assez clairement. [Ainsi il ne faut pas s'étonner "si l'on met en l'an 305. le martyre que S. Janvier Evesque de Benevent, S. Sosie Diacre, & quelques autres dont on fait le 19. de septembre, souffrirent à Pouzoles dans la Campanie sous Draconce & sous Timothée son successeur. Ils peuvent bien neanmoins avoir souffert dans les premiers mois de l'année avant la demission de Diocletien.] hist. l. 7. c. 14. p. 310. c. Buch. cycl. p. 272. V. S. Janvier.

'Pour l'Afrique, S. Optat favorise d'abord Eusebe, en disant que "le Concile de Cirthe se tint aprés la persecution: [a] Car on sçait d'ailleurs qu'il se tint en l'an 305. Mais ce fut des le 4. ou 5. de mars: [& il est assez difficile de comprendre que la persecution fust cessée des ce temps là, deux mois avant la demission de Diocletien. Ce qui est certain par S. Optat mesme, c'est que] 'les eglises n'estoient point encore rendues aux Chrétiens, [& qu'ils ne jouissoient pas encore d'une entiere paix;] [b] qui ne leur fut accordée que par Maxence [en 307, ou seulement "en 311.] Opt. l. 1. p. 39. c. V. les Donatistes. a Aug. in Cre. l. 3. c. 27. p. 185. 1. b| col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. d. Opt. l. 1. p. 39. c. b p. 41. a. Note 39.

ARTICLE XXIX.

La persecution augmente dans l'Orient.

[MAIS si nous disons qu'il y avoit encore quelque reste de persecution dans l'Occident, il faut parler bien d'une autre maniere de l'état des autres Eglises.] 'Car dans toutes les provinces qui sont vers l'Orient depuis la Libye d'un costé, & l'Illyrie de l'autre, on voyoit des troupes innombrables de sacrez athletes combatre pour la cause de J. C, & vaincre en une infinité de manieres. [Tous ces pays estoient partagez, comme nous avons dit, entre Galere & Maximin.] 'Ce que nous avons "dit autrepart de la maniere dont le premier traitoit tous ses sujets pour satisfaire sa cruauté & son avarice, peut faire comprendre jusqu'où alloit sa barbarie contre les Chrétiens, dont il avoit toujours esté l'ennemi. Eus. de Pal. c. 13. p. 345. b. V. Constantin S. 8. Lact. persl. c. 21–23. p. 19–22.

'Il inventa contre eux une nouvelle maniere de bruler, dont il se servoit aprés avoir employé les tourmens de la question. c. 21. p. 20. Car aprés qu'on les avoit liez [à un poteau,] on faisoit audessous d'eux un petit feu doux, qui n'estoit que pour leur bruler la plante des piez, & leur rostir la peau jusqu'à ce qu'elle s'ouvrist, & laissast les os decouverts. On allumoit ensuite des torches, dont on éteignoit la flamme [afin qu'il n'en restast que les charbons,] & on leur appliquoit ces tisons sur tous leurs membres, sans excepter aucune partie de leurs corps. Mais on avoit soin en mesme temps de leur faire avaler de l'eau fraiche, & de leur en jetter sur le visage, depeur que la chaleur ne les dessechast trop, & ne les fist mourir avant que leur chair eust esté toute rostie. Neanmoins aprés qu'ils avoient esté une bonne partie du jour dans ce supplice, on souffroit que la secheresse penetrast jusqu'aux entrailles, & qu'ils finissent enfin leurs douleurs avec leur vie.

'Quand ils estoient morts on jettoit leurs corps dans le feu; & aprés qu'ils estoient brulez, on prenoit leurs os, & on les brisoit pour les reduire en poudre, & jetter cette poudre dans l'eau. 'Car les persecuteurs envioient extremement aux Saints l'honneur que l'on rendoit à leurs reliques, comme on le voit particulierement dans les actes originaux de S. Taraque. [Les payens voyoient avec plaisir employer ces horribles supplices contre les Chrétiens.] 'Mais Galere s'y estant une fois accoutumé, s'en servit ensuite indifferemment contre tout le monde, & les autorisa par des loix. Lact. persl. p. 20. Tar. pal. p. 287–289. Lact. persl. c. 21. 22 p. 20.

[Maximin n'avoit garde de ne pas suivre les sentimens de son oncle, à qui il devoit toute sa vaine grandeur. "Il ne passoit pas pour estre tout à fait sanguinaire: mais hors cela l'histoire le represente comme un des plus méchans princes qui ait jamais esté.] 'Entre ses vices il avoit celui d'estre extremement timide & superstitieux, & d'avoir un grand respect pour le culte des demons & des idoles. C'est pourquoi il n'osoit entreprendre aucune chose, quelque petite qu'elle fust, sans consulter les devins & les oracles. Aussi les magiciens & les autres imposteurs tenoient le premier rang dans sa Cour, comme les gents les plus religieux & les plus agreables à ses pretendues divinitez. Il leur distribuoit les gouvernemens des provinces, & tout ce qu'il leur pouvoit donner de plus grand. V. Constantin S. 5. Eus. l. 8. c. 14. p. 311. c. d.

'Il sacrifioit tous les jours dans son palais. Tous les animaux qui se mangeoient sur sa table avoient esté immolez par ses prestres en presence des autels; & on ne luy servoit rien qui n'eust esté offert en sacrifice, ou souillé par le vin qui avoit esté presenté aux idoles; de sorte qu'on ne pouvoit manger avec luy sans participer à ses sacrileges: Et c'est ce qui ne s'estoit point pratiqué sous les autres Princes. 'Il faisoit elever des temples dans toutes les villes, & rebastir ceux qui tomboient de vieillesse. Lact. persl. c. 37. p. 33. Eus. l. 8. c. 14. p. 311. d.

'Il établit dans chaque ville, "& mesme jusque dans les bourgs, un grand prestre qui estoit audessus de tous les autres du mesme lieu, pour avoir soin des idoles, [a] pour offrir tous les jours des sacrifices à tous ses dieux, [mais surtout] pour veil- κατὰ πάντα τόπον. d| l. 9. c. 4. p. 350. b| Lact. persl. c. 36. p. 32. a Lact. p. 32.

ler avec les anciens sacrificateurs sur la conduite des Chrétiens, les empescher de bastir [des eglises,] & de faire aucun exercice de leur religion, public ou particulier; les arrester mesme de leur autorité, & les obliger à sacrifier, ou les mettre entre les mains des gouverneurs. [pour les punir.] Il prenoit pour cela un des plus qualifiez du lieu. 'Audessus de ces grands prestres il institua dans chaque province un pontife, qu'il choisissoit entre ceux qui avoient le plus paru dans les dignitez civiles & dans l'administration des affaires publiques des villes; & il leur donnoit "des gardes avec plusieurs [autres] soldats pour executer leurs ordres. 'Il y avoit avant luy de ces pontifes; [mais il n'y en avoit peutestre pas dans toutes les provinces;] & ils ne jouissoient pas des mesmes honneurs. 'Il releva encore la dignité & de ces pontifes & des grands prestres par les ornemens qu'il leur fit prendre, '& qui estoient les mesmes, à ce qu'on pretend, que ceux des officiers de la Cour.

Lact. p. 32. Eus. p. 311. d| 350. b. — δορυφόρους. — Eus. n p. 169. 2. c. d. — Lact. pers. c. 36. p. 32. — n. p. 441.

'Ce tyran ne craint point de dire que d'abord qu'il vint en Orient, voyant que les juges bannissoient un grand nombre de Chrétiens, il ordonna qu'on n'exerçast aucune cruauté contre eux, & qu'on se contentast de les rapeller à leur ancienne religion par les exhortations & par la douceur : à quoy il ajoute que l'execution de cet ordre fit qu'on ne vit plus de Chrétiens bannis ni maltraitez dans l'Orient. [Mais l'effet dement entierement ses paroles, & Eusebe qui les raporte,] [a] nous assure que la superstition de Maximin luy fit persecuter les Chrétiens avec encore plus d'ardeur & de violence que n'avoient fait tous les autres. [b] S. Gregoire de Nazianze & S. Jerome reconnoissent aussibien qu'Eusebe, qu'il a persecuté l'Eglise avec plus de cruauté que ni Diocletien ni Maximien Galere.

Eus. l. 9. c. 9. p. 360. 361. — a c. 4. p. 350. b| l. 8. c. 16. p 311. c. d| de Pal. c. 4. p. 322. d. — b Naz. or. 3. no. p. 93. d| 319. b| Hier. in Zac. 14. p. 285. d.

'Il envoya des ordres partout (ce qui ne s'estoit point encore fait) pour commander à tout le monde, sans exception, d'offrir publiquement des sacrifices, & obliger les magistrats des villes de les y contraindre. C'est pourquoi l'on entendit aussitost partout les herauds, aller de rue en rue pour faire commandement de la part du Prince aux hommes, aux femmes, & aux enfans, de s'assembler dans les temples [pour sacrifier:] & "les Tribuns ayant par écrit une liste de tous les habitans, les appelloient chacun par leur nom. 'C'est ainsi qu'il excita une nouvelle persecution en la troisieme année de la persecution generale.

Eus. de Pal. c. 4. p. 323. 324. — χιλίαρχοι. — p. 323. d.

[Il n'estoit pas seulement ennemi de la foy Chrétienne, mais encore de la chasteté que J. C. commande & inspire à ses serviteurs.] 'Car outre ses autres crimes, ses debauches & ses impudicitez alloient bien audelà de tout ce qu'on en oseroit dire : & comme il n'avoit garde de punir dans les autres ce qu'il faisoit le premier, tout estoit plein de desordre & d'abomination dans ses Etats, 'sans que le crime trouvast nullepart aucune resistance que parmi les Chrétiens. Car pour eux, comme ils meprisoient la mort, ils estoient audessus de tout ce que la violence pouvoit exiger d'eux contre leur devoir.

Lact. pers. c. 38 p. 33. 34| Eus. l. 8. c. 14. p. 312. b. c. — Eus. l. 8. c. 14. p. 312. c.

[Ainsi dans la persecution generale chaque sexe avoit encore sa persecution particuliere.] 'Les hommes aimoient mieux souffrir les chaines, la faim, la soif, les mines, le fer, le feu, les clous, les croix, les dents des bestes, estre jettez au fond de la mer, avoir les membres brulez ou coupez, les yeux crevez ou arrachez, tout le corps estropié, 'que de rien faire contre la veritable religion & de quitter Dieu pour les idoles. Et les femmes de leur costé, animées par la parole de Dieu d'un courage non moins invincible que les hommes, endurerent les unes les mesmes tourmens [pour le nom de J. C.] afin de remporter les mesmes couronnes; & les autres ayant esté enlevées pour des plaisirs criminels, perdirent leur vie plutost que de perdre leur chasteté. 'Il y en eut un fort grand nombre qui n'ayant pu consentir aux desirs infames [soit du tyran, soit] de ceux à qui il donnoit le gouvernement des provinces, endurerent constamment toutes sortes de gesnes & de tourmens avant que de finir leur vie par le supplice. 'Eusebe releve particulierement le courage de Ste Dorothée, [dont nous parlerons en un autre endroit.]

c. — d. — p. 313. a. — a| 312. d.

ARTICLE XXX.

Galere publie de nouveaux edits contre les Chrétiens.

[EN mesme temps que Maximin renouvelloit la persecution dans la Syrie & dans l'Egypte, Galere faisoit apparemment la mesme chose dans l'Asie mineure, dans la Thrace, & dans l'Illyrie.] 'Car nous trouvons dans l'histoire de S. Theodore d'Amasée, que la persecution s'eleva tout d'un coup par les edits que Maximien [Galere] & Maximin firent publier, lesquels condannoient tous les Chrétiens à la mort, & n'accordoient la vie qu'à ceux qui se souilleroient en mangeant des viandes qui auroient esté offertes au demon. [Nous ne voyons point en effet de temps auquel nous puissions mieux raporter] 'cette troisieme tempeste arrivée sous Maximien Galere, "dans laquelle S. Acace souffrit à Byzance. On voyoit courir par toutes les provinces des edits de sang, qui ordonnoient aux gouverneurs, avec des menaces terribles, de punir sans misericorde par les plus horribles supplices ceux qui refuseroient d'adorer les dieux. On ordonnoit aussi aux officiers des troupes, de remettre prisonniers entre les mains des juges ordinaires les soldats qui tomberoient dans cette pretendue rebellion, afin qu'ils les fissent punir.

Nyss. v. Thdr. t. 3. p. 581. b. d| Sur. 9. nov. p. 230. §. 1. — Boll. 8. may, p. 762. §. 1. — V. son titre note 2.

[Il faut ce semble raporter encore à ce temps-ci ce que nous lisons dans S. Chrysostome.] 'que durant le cours de la persecution on vit tout d'un coup publier par tout des edits cruels & barbares pour obliger tout le monde à denoncer les Chrétiens qui se cachoient, sans excepter ni maris, ni peres, ni enfans, ni freres,

Chry. t. 1. or. 51. p. 566. b.

Digitized by Google

freres, ni amis : 'de ſorte que la nature d. e. devenue ennemie d'elle meſme, les familles armées pour ſe détruire, toutes les loix renverſées par cette tyrannique loy, rempliſſoient l'Orient de confuſion & de trouble, & donnoient au demon la joie de voir chacun repandre le ſang de ſes plus proches, puiſque c'eſt veritablement tuer un homme que de le livrer à celui qui luy veut oſter la vie. 'J. C. qui c. d. avoit predit tous ces maux, pouvoit aiſément les arreſter. Mais il eſtoit de ſa ſageſſe de faire eclater davantage la foy & la force de ſes ſerviteurs, afin de leur faire remporter de plus illuſtres couronnes, & il eſtoit de ſa grandeur de faire que ſes ennemis meſmes verifiaſſent malgré eux la certitude de ſes paroles.

[Tout ce que nous venons de dire nous donne lieu de croire que les changemens arrivez dans l'Empire avoient donné d'abord quelque treve à la perſecution : & il eſt auſſi fort probable que Galere & Maximin voulurent ſignaler leur nouvelle autorité en la ralumant, ſoit à la fin de l'an 305, ſoit au commencement de l'année ſuivante,] 'comme le Euſ. de Pal. c. 4. p. 323-325. d. martyre de S. Apphien arrivé au commencement d'avril lorſqu'on publioit les edits de Maximin, '& celui de S. Acace Boll. 8. may, p. 766. §. 21. marqué le 8. de may peu aprés leur publication, [donnent lieu de le juger.

Cette eſpece de treve qui peut avoir duré une grande partie de cette année, n'empeſche pas qu'on ne puiſſe mettre V. leur titre. en ce temps là le martyre "de S. Cyr enfant de trois ou quatre ans, & de Ste Julitte ſa mere.] 'Ils ſouffrirent à Tarſe le Combſ. act. p. 234. 235. 240. 15. de juillet, peu aprés l'edit general de Diocletien contre les laïques meſmes: [Et ce ne fut pas neanmoins ſous Maxime qui eſtoit Proconſul de Cilicie en 304.] mais ſous Alexandre, qui du gouvernement de l'Iſaurie eſtoit paſſé à celui de la Cilicie. Cet Alexandre eſtoit extremement cruel: 'Auſſi tous les mar- Flor. p. 597. 598. tyrologes, meſme ceux de S. Jerome, diſent ſur le 16. de juin, qu'il y eut juſques à 404. martyrs couronnez avec S. Cyr & Ste Julitte.

ARTICLE XXXI.

Martyre de S. Agape & de quelques autres dans la Paleſtine.

L'AN DE JESUS CHRIST 306, DE LA PERSECUTION 4.

LA nouvelle tempeſte qui s'eleva con- Euſ. de Pal. c. 4. p. 324. a. tre l'Egliſe par les edits de Maximien Galere & de Maximin, jetta tous les Chrétiens dans la conſternation. 'Chacun ſe diſperſoit de coſté & d'autre p. 322. d. afin de pourvoir à ſa ſureté, & toutes les provinces eſtoient dans une confu- NOTE 40. ſion horrible. "Ce fut dans ce trouble que] 'le grand-pere de S. Baſile ſe retira Naz. or. 20. p. 319. b-d. avec ſa femme dans les foreſts du Pont, [s'ils ne l'avoient fait dés auparavant.] a Ils y demeurerent durant environ ſept a p. 320. a. ans ; [c'eſt à dire juſqu'à la publication de l'edit de Galere en 311.]

'Ce fut auſſi alors que Dieu fit paroi- Euſ. de Pal. c. 4. p. 323-325. V. ſon titre. ſtre la vertu admirable du jeune "Apphien, qui oſa aller arreſter Urbain gouverneur de la Paleſtine preſt à offrir publiquement des ſacrifices en conſequence des ordres de Maximin. On fit ſouffrir au Saint d'horribles tourmens, & trois jours aprés on le jetta dans la mer à Ceſarée le 2. ou le 5. avril de cette année. 'S. Edeſe ſon frere le ſuivit quelque c. 5. p. 326. temps aprés à Alexandrie dans ſon action & dans le genre de ſon martyre.

'S. Ulpien fut couronné à Tyr en un p. 325. d. age peu avancé, le meſme jour à peu pres que S. Apphien. Il fut foüetté cruellement, ſouffrit d'autres tourmens horribles, & enfin fut auſſi jetté dans la mer, mais enfermé dans un ſac de cuir avec un chien & un aſpic; 'ce qui eſtoit l'an- Bar. 3. apr. e. cien ſupplice des parricides, dont Baronius parle amplement ; & il remarque qu'on ne s'en ſervoit plus alors, parcequ'il eſtoit trop cruel pour les plus grands crimes, quoiqu'il ne le paruſt pas trop aux idolatres pour les Chrétiens.

'La ville de Ceſarée en Paleſtine vit Euſ. de Pal. c. 6. [encore] cette année un martyre illuſtre en la perſonne de S. Agape. a Il avoit p. 326. c. ſouffert les tourmens avec S. Timothée, a p. 327. a|c. 3. p. 321. b. & avoit eſté condanné à eſtre devoré par les beſtes dés l'an 304, ou au moins en 305. avant le 24. de mars, comme nous V. §. 25. l'avons marqué" en ſon lieu, 'aprés avoir c. 6. p. 327. a. ſouffert trois fois la priſon. [Depuis ſa condannation] il avoit ſouvent paru dans l'amphitheatre avec des criminels, [pres à eſtre expoſé aux beſtes.] Mais le Gouverneur avoit toujours differé l'execution de ſa ſentence, ſoit par compaſſion, ſoit dans l'eſperance que ſa patience pourroit ſe laſſer. 'Et" il n'eſtoit V. §. 18. Lact. inſt. l. 5. c. 11. p. 491. pas ſeul dans cette malheureuſe conduite, qui abatoit quelquefois les plus courageux. [Nous pourrons parler" autrepart V. Lactance. de Donat] 'qui fut appliqué neuf fois à perſ. c. 16. p. 13. 14. la queſtion par Flaccin Prefet [du Pretoire,] par Hierocle gouverneur [de la Bithynie,] & par Priſcillien ſucceſſeur d'Hierocle ; enſuite dequoi on le retint encore en priſon, 'd'où il ne ſortit qu'au c. 35 p. 31. bout de ſix ans par l'edit de Galere publié le 30. d'avril 311. [Ainſi il y avoit eſté mis en cette année meſme où la precedente, & il faut dire par conſequent que Flaccin y fut Prefet du Pretoire ſous Galere.]

'Pour revenir à S. Agape, Maximin Euſ. de Pal. c. 6. p. 326. d. eſtant venu à Ceſarée, & y faiſant celebrer des jeux pour le jour de ſa naiſſance, a crut ne pouvoir mieux divertir le peu- a p. 327. a| b. ple que par le martyre de ce Saint. 'On l'amena donc à l'amphitheatre avec un eſclave condanné à meſme peine que luy pour avoir tué ſon maiſtre; & l'on vit en cette occaſion une image de ce qui eſtoit arrivé en la perſonne de J. C. & de Barabbas. Car l'homicide eut ſa grace, '& c. le peuple témoigna par de grands cris approuver cette action de miſericorde. Maximin fit venir auſſi Agape devant luy, & offrit de luy donner de meſme ſa grace pourvu qu'il renonçaſt à la religion: mais le Saint répondit d'une voix haute, qu'il n'avoit point eſté condanné pour aucun crime, mais parcequ'il adoroit ſon Createur, & qu'il eſtoit preſt de tout ſouffrir avec joie pour une ſi juſte cauſe.

Digitized by Google

d. 'En mesme temps [il quitta l'Empereur, &] courut audevant d'une ourse qu'on avoit laschée contre luy, afin d'en estre plus promtement devoré. [Son desir fut exaucé,] quoique l'ourse ne luy eust pas entierement osté la vie. [C'estoit l'ordinaire en ces occasions que les gladiateurs achevassent à coups d'épée ceux que les bestes avoient epargnez.] Mais pour le Saint on le remena en prison, où il vécut encore un jour; & le lendemain on le jetta dans la mer avec des pierres attachées aux piez. 'Les Grecs en font la feste le 19. d'aoust, avec celle de S. Timothée & de Ste Thecle, [qu'il avoit eus pour compagnons dans son premier combat. Le martyrologe Romain la met encore le 20. de novembre,]' qu'Eusebe dit avoir esté [1] le jour de son martyre, [soit de son combat dans l'amphitheatre en la presence de Maximin, comme il paroist que c'est son sens, soit de sa mort qui arriva le lendemain.

Men. p. 210. 211.

Eus. de Pal. p. 316. c.

[L'on peut mettre en 306.] 'le martyre de S. Anicet, à qui on donne le titre de Comte, & de S. Photius ou Photin "son cousin ou son frere, si l'on veut avoir quelque égard à ce que disent leurs actes & les Menées, Qu'aprés avoir repris publiquement Diocletien à Nicomedie, & avoir souffert par son ordre divers tourmens, ils passerent trois ans en prison, aprés quoy ils consommerent leur martyre dans une fournaise. [Mais & leurs actes, & l'histoire assez longue qu'en font les Menées, ne contiennent que des prodiges Metaphrastiques & audelà, dans lesquels neanmoins ils ne s'accordent pas toujours.] Leurs actes portent qu'ils souffrirent le 2. de septembre. Les Grecs en font leur grand office le 12. d'aoust, 'auquel on les a mis dans le martyrologe Romain. 'On pretend que beaucoup de Chrétiens furent martyrizez avec eux.

Sur. 2. sept. p. 12 | Men. 12. aug. p. 132-134. ἀδελφιδοῦς.

Bar. 12. aug. f. Sur p. 12. §. 2.

1. Eusebe dit que c'estoit le vendredi. Cependant le 20. estoit le mécredi en 306.

ARTICLE XXXII.

De divers martyrs: Constantin & Maxence sont faits Empereurs.

Chry. t. 1. or. 51. p. 566. b.

'CE fut selon S. Chrysostome, dans un renouvellement de persecution, [& ainsi apparemment en l'an 306.] qu'arriva l'histoire celebre de Ste Domnine, qui se jetta dans une riviere vers Hieraple en Syrie avec ses deux filles Ste Berenice & Ste Prosdoce, pour mettre leur foy & leur pudeur hors des tentations que leur foiblesse leur faisoit craindre. [Nous en traitons plus amplement en parlant de Ste Pelagie,] 'qui peu auparavant, selon S. Ambroise, estoit morte à peu pres de la mesme maniere à Antioche.

Ambr. virg. 3. l. 3. p. 478. d. e. f.

[Il faut apparemment mettre en cette année] 'le martyre que souffrirent à Edesse en Mesopotamie "S. Gurie & S. Samone. Ils estoient prisonniers dés le temps de Diocletien & du gouverneur Antoine: & ils consommerent enfin leur martyre le 15. de novembre aprés des tourmens horribles, sous Musone, que [Maximin] y avoit, dit-on, envoyé exprés pour persecuter les Chrétiens.

Sur. 15. nov. p. 339-348. V. leur titre.

[Si Galere avoit renouvellé ses ordres contre eux dés la fin de 305, comme cela est aisé à croire, on peut mettre en 306.] "le martyre celebre que S. Theodore simple soldat endura à Amasée dans le Pont vers le 17. de fevrier sous un juge nommé Publie, pour avoir brulé un temple de Cibele. On croit qu'il eut bientost pour compagnons au mesme lieu S. Eutrope & S. Cleonique, "condannez par Asclepiodote, qui pouvoit estre le mesme que Publie; & ensuite S. Basilisque, qui ayant esté pris à Amasée, receut la couronne à Comane sous le gouverneur Agrippa.

V. S. Theodore. V. S. Basilisque.

Ce fut aussi, comme nous croyons, en l'an 306. que "S. Acace souffrit le martyre à Byzance le 8. de may.] 'Il estoit soldat ou Centenier [dans la Thrace] sous un Tribun nommé Firme, lequel en consequence des nouveaux edits de Galere interrogea tous ses soldats en particulier sur leur religion, & en perdit plusieurs par ses menaces ou par ses caresses. Mais S. Acace s'estant toujours trouvé invincible aprés avoir esté tenté trois fois, Firme le renvoya à un officier superieur nommé Bibien, 'qui avoit aussi plusieurs autres Confesseurs à examiner. [On ne voit pas ce qui arriva de ceux-ci. Pour S. Acace, Bibien le traita avec une effroyable cruauté, partie à Perinthe ou Heraclée, partie à Byzance;] '& puis il le remit entre les mains de Flaccin qualifié Proconsul d'Europe, 'qui aussitost le condanna à estre decapité. 'C'estoit là l'humanité que sa femme qui estoit Chrétienne, avoit pu obtenir de luy. Car on pretend qu'elle luy avoit fait promettre par serment, de ne point faire languir les martyrs par de longs supplices.

V. son titre. Boll. 8. may, p. 762. §. 2. §. 3. §. 19. §. 20. 21. §. 20.

'Ce fut en [cette] quatrieme année de la persecution, selon Baronius, ["ou peutestre en la suivante,] que S. Pierre d'Alexandrie fit ses Canons penitentiaux, où l'on voit les differentes especes de chutes & de blessures que beaucoup de Chrétiens receurent dans cette guerre furieuse. 'L'Eglise y fut encore affligée d'une plaie plus profonde & plus dangereuse, "par le schisme que Melece Evesque de Lycople y commença dans l'Egypte.

Bar. 305. §. 20. 21. V. S. Pierre d'Alex. 306. §. 44. V. S. Pierre d'Alex.

[Cette mesme année apporta un nouveau changement, & de nouveaux troubles dans l'Empire. Car Constance estant mort le 25. de juillet, "Constantin son fils luy succeda dés le mesme jour. Quoiqu'il ne fust pas encore Chrétien, neanmoins] 'son premier soin fut de rétablir la veritable religion: & la premiere loy qu'il publia fut pour donner aux Chrétiens une entiere liberté, 'en faisant ouvrir toutes les eglises, permettant qu'on ordonnast partout des Evesques, [rendant peutestre aussi ce qu'on avoit osté aux Eglises & aux particuliers,] '& faisant plusieurs autres choses en leur faveur, que son pere n'avoit point encore faites.

V. Constantin. Lact. pers. c. 24. p. 23 | inst. l. 1. c. 1. p. 8. Sur. 31. jul. p. 362. Socr. l. 1. p. 7. b. c.

[Trois mois aprés que Constantin eut esté declaré Empereur, "Maxence prit le

Ibid. §. 9.

Digitized by Google

le mesme titre à Rome le 28. d'octobre; ce qui causa une infinité de guerres & d'autres maux, dont nous pourrions parler ici, puisqu'on peut dire que ce fut la punition des cruautez qu'on exerçoit contre les Chrétiens. Mais comme c'est une partie considerable de l'histoire du grand Constantin, nous nous contentons presentement de ce que nous trouvons dans Eusebe,] 'Que Maxence voulant paroistre d'abord "avoir plus de conduite & de douceur que les derniers Princes, il commanda dés l'entrée de son regne à tous ses sujets de cesser la persecution qu'on faisoit aux Fideles. Eusebe assure mesme qu'il témoigna aimer la vraie religion jusqu'à faire semblant d'embrasser la foy Chrétienne; & cela pour plaire au peuple & pour flater les Romains. [Il paroist donc parlà aussibien que par l'histoire de S. Taraque, que le Christianisme s'acqueroit l'estime & l'amour des peuples, dans le temps qu'on faisoit les plus grands efforts pour l'abolir. Car jusqu'à Diocletien, les histoires authentiques nous representent toujours les peuples comme les plus grands ennemis des Chrétiens, & plus animez contre eux que les magistrats mesmes qui les condannoient.] (Eus. l. 8. c. 14. p. 316. b. c. — ἀξιῶν.)

'Maxence quitta bientost ce faux masque de bonté pour se signaler par toutes sortes de corruptions & de cruautez. [Il n'est pas marqué neanmoins qu'il ait jamais persecuté les Chrétiens; il est mesme plus croyable qu'il ne le fit pas, comme nous le dirons dans la suite.] (c. d|311.)

ARTICLE XXXIII.

Martyre de Ste Theodosie & de S. Domnin en Palestine: Les payens las de tuer les Chrétiens leur crevent un œil, & leur brulent le jarret.

L'AN DE JESUS CHRIST 307, DE LA PERSECUTION 5.

NOTE 41. 'EUSEBE met en cette année les martyres de Ste Theodosie vierge, "arrivé le propre jour de la Resurrection, [qui estoit le 6. d'avril] ou le 2. du mesme mois; 'de S. Domnin le 5. de novembre, '& d'Auxence dont il ne marque pas le jour. Urbain gouverneur de Palestine fut le ministre de la couronne que ces Saints remporterent à Cesarée. (Eus. de Pal. c. 7. p. 328. a. b. — c. d. — p. 328. 329. a.)

'Ste Theodosie estoit de Tyr, & quoiqu'elle n'eust pas encore 18. ans entiers, elle ne laissoit pas d'avoir une rare sagesse. Voyant un jour devant le tribunal du juge quelques Chrétiens qu'on luy presentoit chargez de chaines, parcequ'ils confessoient le royaume de Dieu, elle s'approcha d'eux, "tant pour avoir l'honneur de les voir, que pour les prier de se souvenir d'elle lorsqu'ils seroient avec Dieu. (p. 328. a. — φιλοφρονουμένη.)

'Cette action parut un crime: La Sainte fut prise à l'heure mesme par les soldats, & menée au juge. 'Elle fut interrogée sur sa religion, & ayant confessé qu'elle estoit Chrétienne, [a] le gouverneur qui estoit d'une humeur cruelle & brutale, luy fit dechirer les costes & le sein jusques aux os avec des ongles de fer, sans que de si cruelles douleurs l'empeschassent de conserver la paix de son ame, & de la témoigner par la joie qui paroissoit sur son visage. 'Les nouveaux Grecs disent qu'elle souffrit les tourmens sans dire un seul mot, & sans faire aucun soupir. Ils ajoutent que durant les tourmens le juge la pressant de sacrifier, elle luy dit hardiment avec un visage gay: „A quoy songez-vous de me parler de cela, vous qui „voyez que Dieu m'a fait la grace d'estre „du nombre de ses martyrs? Le juge irrité de ce mepris, la fit tourmenter plus qu'auparavant: '& comme elle respiroit encore, il la fit jetter dans la mer. (b. — Boll. 2. apr. p. 61. c. — [a] Eus. p. 328. b. — Boll. 2. apr. p. 61. c. — Eus. p. 328. b.)

'En mesme temps il condanna les Confesseurs qu'on luy avoit presentez, à aller travailler aux mines de cuivre qui estoient à Pheno dans la Palestine. (c.)

'On croit que les reliques de Ste Theodosie ont esté depuis transportées à Constantinople le 29. may, [a] auquel les Grecs en font une fort grande solennité. 'Ils en font encore memoire le 2. & le 3. d'avril; '& les Latins en font aussi ces deux jours, mais en meslant diverses fautes dans la verité de l'histoire. Usuard & Adon la mettent le 2, les martyrologes de S. Jerome & Raban le 3. 'On pretend avoir de ses reliques en divers endroits de l'Occident, 'particulierement à Monstier en Der, [ou Montirandé] dans le diocese [non] de Troies, 'mais de Châlons, [où on l'appelle Ste Thuise.] (Boll. 2. apr. p. 62. b. c|64. a. b. — [a] p. 61. 62. — p. 61. § 2. 3. — p. 62 § 9. — p. 63. § 13. 14. — § 12. — Gal. chr. t. 4. p. 326. 2. c.)

'S. Domnin estoit connu de tout le monde dans la Palestine, à cause de la liberté genereuse [avec laquelle il défendoit la verité;] & il avoit déja confessé J. C. beaucoup d'autres fois, ce qui le rendoit encore beaucoup plus illustre. Urbain le condanna au feu le 5. de novembre, auquel le martyrologe Romain en met la feste 'à l'imitation des Grecs. [b] Un menologe en fait une 'assez longue histoire, & luy donne plusieurs compagnons. [Mais il y a apparemment en cela beaucoup de fausseté, ou de confusion.] (Eus. de Pal. c. 7. p. 328. c. d. — Men. p. 78. 79. — [b] Ugh. t. 6. p. 1124. 1125.)

'Pour Auxence, tout ce que nous en savons, c'est que c'estoit un vieillard saint & venerable, & qu'aprés la mort de S. Domnin, il fut condanné à estre dechiré par les bestes. [Je ne le trouve point dans le menologe ni dans le martyrologe Romain. (Eus. de Pal. p. 328. 329.)

On met aussi en la cinquieme année de la persecution le martyre que "Ste Euphemie, cette Vierge si celebre dans l'Orient, & mesme dans l'Occident, souffrit à Calcedoine dans la Bythynie, sous un juge nommé Prisque.] (V. son titre.)

'Outre ceux qui emporterent la couronne du martyre, il y eut un grand nombre de Fideles qui acquirent le glorieux titre de Confesseurs. 'Car les Gouverneurs ayant horreur de tant de carnages, commençoient à epargner la vie des Chrétiens. Les plus cruels estoient rassasiez de sang, ou las de le repandre. Ils avouoient enfin qu'il estoit honteux de souiller les villes par le massacre de leurs citoyens, & qu'il n'estoit nullement honorable aux Princes, qui vouloient passer pour bons & pour humains, de décrier (Ibid. — hist. l. 8. c. 12. p. 306. d.)

Digitized by Google

leur gouvernement par des cruautez ſi étranges. Ils trouverent donc qu'il eſtoit à propos d'étendre cette bonté pretendue juſques aux Chrétiens, p. 307. a. '& de leur remettre la peine de mort.

p. 306. d. 'Mais leur indulgence fut le comble des maux [de l'Egliſe, & elle rendit la perſecution encore plus dangereuſe & plus inſupportable que n'avoit fait leur cruauté.] Lact. perſ. c. 36 p. 32. 'Auſſi cette fauſſe miſericorde eſtoit une invention de la cruauté de Maximin, & elle alloit à couper aux Chrétiens les mains, les piez, le nez, les oreilles. Euſ. l. 8. c. 12 p. 307. a. 'Mais ſon effet le plus ordinaire, & ce que les perſecuteurs regardoient comme le comble de la douceur, eſtoit de leur arracher l'œil droit, & d'y mettre enſuite le feu, & de leur bruler le jarret gauche avec un fer chaud, en ſorte qu'ils ne pouvoient plus s'en ſervir. Suid. δ. p. 741. a. 'La honte eſtoit jointe dans ce ſupplice à la cruauté; & un auteur remarque que ceux qu'on avoit traitez de la ſorte, eſtoient infames & déchus du droit de citoyens.

Euſ. p. 307. a. 'Cependant les perſecuteurs ne s'en contentoient pas encore, & ils envoyoient ces Chrétiens travailler aux mines, moins pour tirer du profit de leur travail, que pour la ſatisfaction qu'on avoit de les tourmenter, ſans parler des autres peines qu'on ajoutoit à celles là. On ne ſauroit conter, dit Euſebe, le nombre de ceux qui furent traitez de la ſorte. v. Conſ. l. 1. c. 58. p. 438. a. 'On les condannoit par troupes à ce nouveau genre de ſupplice. On employoit les meſmes rigueurs, non ſeulement contre les hommes, mais auſſi contre les femmes & les enfans. de Pal. c. 7. p. 328. c. d. 'Euſebe commence des cette année à parler de l'exercice de cette cruelle miſericorde dans la Paleſtine: c. 8. p. 330. b. c. 'mais il paroiſt qu'elle ne receut ſa derniere perfection que l'année ſuivante, où elle fut confirmée par l'ordre de Maximin.

ARTICLE XXXIV.

Cruauté d'Urbain gouverneur de Paleſtine: Il eſt puni: Licinius eſt fait Empereur.

Euſ. de Pal. c. 7. p. 328. a. c. 'Nous avons dit que le 2. ou le 6. avril de cette année, Urbain avoit envoyé une compagnie de Confeſſeurs aux mines de Pheno, c. d. '& le 5. de novembre il y en envoya encore d'autres, aprés leur avoir fait bruler le jarret: "S. Silvain Eveſque [de Gaza] eſtoit de ce nombre. v. ſon titre.

d. 'Sa cruauté trouva encore d'autres inventions inconnues juſques alors: car il eſtoit ingenieux à faire le mal. p. 329. a. b. 'Il enferma "S. Pamphile & d'autres dans les priſons aprés leur avoir fait ſouffrir divers v. ſon titre. ſupplices: a. 'Il condanna quelques hommes qui eſtoient avancez en age, à eſtre faits eunuques, & puis à aller travailler aux mines, & meſme il en condanna trois à ſe battre à coups de poing comme les gladiateurs. Men. p. 79. 'Les Grecs font la feſte des uns & des autres le cinquieme de novembre, appellant les premiers Eupſyque & Cartere, & les trois autres, Timothée, Theophile, & Theotime. Euſ. c. 8. p. 330. d. 'Ces trois Saints ne voulurent jamais apprendre l'exercice infame auquel on les avoit condannez, & refuſerent meſme la nourriture que l'Etat leur fourniſſoit [en qualité de gladiateurs.] 'Ils reſiſterent pour cela non ſeulement "aux Intendans, mais τοῖς ἐπιτρόποις. à Maximin meſme, devant qui on les amena pour ce ſujet: & enfin aprés qu'ils eurent ſouffert genereuſement & la faim, & les fouets, on leur brula le jarret gauche, on leur arracha l'œil droit, & on les envoya aux mines: ce qui arriva l'année ſuivante.

[Quoiqu'Euſebe paroiſſe avoir voulu marquer dans ſon livre des Martyrs de la Paleſtine, tous ceux qui y avoient acquis ce titre, au moins dans la ville de Ceſarée où il eſtoit, il ne parle pas neanmoins de] Ferr. ir. p. 648. 'Ste Fortunate vierge qu'on dit y avoir eſté couronnée ſous Diocletien, & ſous le gouverneur Urbain, avec ſes freres Carpone, Evariſte, & Priſcien. [Euſebe qui ne fut pas toujours à Ceſarée durant la perſecution, peut avoir eu moins de connoiſſance de leur hiſtoire.] p. 648. 649 | Bar. 14. oct. c. 'Baronius a vu leurs actes, écrits au pluſtoſt du temps du Pape Adrien I. [à la fin du VIII. ſiecle.] Ferrarius en fait un abregé où il y a bien des miracles. On fait de ces Saints le 14. d'octobre, particulierement à Naples; où l'on garde le corps de Ste Fortunate dans l'egliſe de S. Gaudioſe. Car on pretend que ſon corps aprés avoir eſté enterré à Ceſarée, fut depuis apporté en Italie à Pouzoles ou à Linterne, & de là à Naples ſous Adrien I. Il fut trouvé le 5. mars 1561. Ferrarius dit auſſi tout cela des reliques de ſes freres.

Euſ. de Pal. c. 3. p. 321. a. 'Urbain qui gouvernoit la Paleſtine depuis la ſeconde année de la perſecution, a c. 7. p. 329. b. ᵃcommença en celle-ci à reſſentir les juſtes punitions que ſes crimes meritoient, ayant eu la teſte tranchée dans Ceſarée, c. d. 'peu de temps aprés le traitement inhumain qu'il y avoit fait à S. Pamphile, d. '& par arreſt de ce Maximin meſme, dont il penſoit obtenir la faveur par les injuſtices qu'il faiſoit contre les Chrétiens. c. 'Une ſeule nuit fit ce changement terrible. Car la veille il avoit encore paru ſur ſon tribunal, rendant la juſtice en qualité de gouverneur de toute la Paleſtine, environné de gardes & de ſoldats, reſpecté de tout le monde, non ſeulement à cauſe de ſa charge, mais auſſi comme un homme qui avoit beaucoup de part à la confiance de Maximin, & qui mangeoit à ſa table. d. 'C'eſtoit cette faveur du Prince achetée par le ſang de tant de Chrétiens, qui luy enfloit le cœur. Et cependant des le lendemain ou des la nuit meſme, il ne trouva en luy qu'un juge inexorable & cruel, qui luy fit rendre un conte rigoureux de ſa conduite. c. 'Il ſe vit alors depouillé en un moment de toute cette vaine image de grandeur, dans la crainte & le tremblement, d. 'reduit aux ſupplications les plus humbles & les plus baſſes, couvert de confuſion & de honte à la vue de toute cette meſme ville de Ceſarée où il avoit paru avec tant de pompe & tant d'eclat. Il paroiſt qu'on l'accuſoit de diverſes malverſations dans ſa charge; dont n'ayant pu ſe juſtifier, il fut condanné avec ignominie au dernier ſupplice.

Fir-

Digitized by Google

'Firmilien succeda à sa charge, & à sa c. 8. p. 330. cruauté; ᵃ& il eut aussi la mesme fin que ᵃc. 11. p. 342. a. luy [en l'an 313.

V. Constantin. "L'Empire vit cette année un nouveau Prince. Car Licinius fut fait Auguste l'onzieme de novembre par Galere pour gouverner la Rhetie, & les parties les plus occidentales de l'Illyrie. Il y a toute apparence que suivant les sentimens de celui dont il avoit receu cette dignité, il persecuta d'abord la foy Chrétienne : & il seroit difficile de placer en un autre temps "le martyre de S. Hermyle & S. V. §. 36. Stratonique, que l'on tient avoir souffert sous luy à Singidon dans la haute Mesie.] 'S. Quirin souffrit aussi en 309. à Hier. chr. Sabaria [dans la Pannonie.]

'L'elevation de Licinius fut fort sen- Eus. l. 8. c. 13. p. 310. a. sible à Maximin, qui se voyoit avec la seule qualité de Cesar pendant que des particuliers devenoient Augustes. Ne le pouvant souffrir davantage, il usurpa de luy mesme ce titre supreme ["vers le V. Constantin. commencement de l'année suivante,] sans le recevoir de personne.

["Ce fut vers l'an 307]'que Priscillien Lact. pers. V. Lactance. c. 16. p. 14. fut gouverneur de Bithynie aprés Hierocle, & rendit illustre le courage du Confesseur Donat par les tourmens qu'il luy fit souffrir sans le pouvoir vaincre, & sans luy vouloir accorder la couronne d'une parfaite victoire. 'On met sous le Boll. 1. mars. p. 26-28. mesme Priscillien le martyre que Ste Antonine souffrit à Nicée du temps de Maximien [Galere.] Les Grecs raportent assez au long son histoire, mais en leur maniere, & avec les miracles qui ne leur manquent jamais. Ils en font le 12. de juin & le premier de mars, auquel Baronius l'a mise dans le martyrologe Romain. [Car il y a bien de l'apparence que c'est une mesme Sainte, à qui ils font tantost souffrir plus de tourmens, & V. S. Didyme. tantost moins. Nous parlerons "en son lieu] 'd'une autre Ste Antonine honorée p. 29. e. à Constantinople.

ARTICLE XXXV.

Divers Chrétiens condannez aux mines : Martyre de Ste Thea & de S. Paul dans la Palestine.]

[L'AN DE JESUS CHRIST 308, DE LA PERSECUTION 6.

'LA persecution fut fort violente au Eus. de Pal. c. 8. p. 330. a. commencement de cette année. ᵃIl ᵃb. c. y avoit un fort grand nombre de Confesseurs condannez à travailler dans la Thebaïde à des carrieres de porphyre, qui donnoient le nom de Porphyrite à ce canton. On détacha 97. de ces Confesseurs, & on les envoya avec des femmes & des enfans tous petits à Firmilien gouverneur de Palestine, qui les voyant inebranlables dans la confession de J. C. leur fit bruler les nerfs du jarret gauche, leur fit arracher l'oeil droit jusqu'à la racine, & y fit mettre le feu, disant qu'il en avoit receu ordre de l'Empereur; & il les envoya en cet état travailler aux mines de la Palestine, pour achever de les accabler de travaux & de fatigues.

'Il traita de la mesme maniere ceux c. d. qui, comme nous avons dit, avoient esté condannez l'année precedente à se battre en gladiateurs, & les envoya aux mines avec quelques autres Confesseurs.

'Presque dans le mesme temps, quel- d. ques Chrétiens qui s'estoient assemblez à Gaza pour entendre la lecture des livres sacrez, ayant esté pris, les uns furent traitez comme les precedens, & les autres avec encore plus de rigueur, ayant esté dechirez cruellement avec les ongles de fer. 'On admira particulierement la con- p. 331. a-d. stance de deux saintes Vierges, dont l'une estoit de Gaza du nombre de ceux qui avoient esté à l'assemblée. 'On voit bien n. p. 177. a. d| Men. 18. jul. p. 177. que c'est celle que les Grecs nomment Thea, quoiqu'ils embrouillent son histoire de diverses faussetez. 'Elle avoit dans Eus. de Pal. c. 8. p. 331. a. un corps de femme un courage d'homme, & n'ayant pu souffrir la menace que le juge luy faisoit de la prostituer, elle dit quelque parole un peu libre contre le Prince qui confioit le gouvernement des peuples à des hommes si cruels. Sur cela elle fut fustigée, & ensuite étendue sur le chevalet, où on luy dechira les costez avec des ongles de fer; ce que le juge fit continuer longtemps d'une maniere trés cruelle.

'L'autre Vierge dont nous parlons, Eus. de Pal. c. 8. p. 331. d. nommée Valentine, qui estoit de Cesarée, 'ne put souffrir qu'on traitast ainsi b. la compagne de sa chasteté : & comme sous une apparence qui n'avoit rien que de bas & de meprisable, elle avoit une generosité beaucoup audessus de son sexe; du milieu de la foule où elle estoit, elle se mit à crier contre l'inhumanité du juge. Aussitost elle fut arrestée, & menée devant le tribunal, où elle declara qu'elle estoit Chrétienne, & se moqua de tout ce qu'on luy put dire pour luy persuader de sacrifier. 'On la traina par c. force au pié de l'autel: & alors toujours semblable à elle mesme, elle donna hardiment un coup de pié à l'autel, qui en fut renversé avec le feu & le reste de tout ce qui estoit dessus. Le juge irrité comme une beste furieuse, luy fit dechirer les costez avec plus de violence qu'on n'avoit fait à aucun autre, comme s'il eust voulu se rassasier de sa chair. Sa cruauté estant enfin lassée, il condanna les deux Vierges à estre brulées 'le 25. de juillet, d| p. 332. c. [auquel le martyrologe Romain fait memoire de Ste Valentine seule :]'& Euse- p. 331. d. be dit que son nom estoit fort connu.

NOTE 42. 'Les Grecs font d'elle & "de Ste Thea le Men. p. 177| Canis. t. 2. p. 820. 15. ou le 18. du mesme mois, & marquent plus expressément qu'Eusebe, qu'elles souffrirent à Cesarée.

'Avec ces deux Saintes le juge condanna Eus. de Pal. c. 8. p. 331. d. un illustre Martyr nommé Paul à avoir la teste tranchée. Au moment de l'execution le Saint demanda un peu de temps au boureau; & l'ayant obtenu, 'il eleva p. 332. a. sa voix, l'adressa à Dieu devant tout le monde, & le pria de vouloir recevoir les Chrétiens en grace, & de leur rendre promptement la paix & la liberté. Il le pria ensuite de regarder les Juifs d'un oeil favorable, & de les éclairer par J. C. des lumieres de la foy, de faire la mesme grace aux Samaritains, de dissiper les tene-

Digitized by Google

tenebres épaisses dont l'esprit des payens estoit couvert, de les attirer à la connoissance de la verité, & de leur faire embrasser une pieté veritable. Il n'oublia pas ce grand nombre de toutes sortes de personnes qui l'environnoient. 'Aprés cela par une douceur & une charité encore plus merveilleuse il pria pour le juge qui l'avoit condanné à la mort, pour les [Empereurs] qui gouvernoient l'Etat, & enfin pour le boureau qui alloit l'executer ; & qui entendoit cette priere aussibien que tous les autres ; & il demanda à Dieu de ne leur point imputer le crime de sa mort. Il n'y eut presque personne qui pendant qu'il faisoit cette priere ne fust touché de compassion de voir egorger cette innocente victime, & qui ne versast des larmes. Pour luy dés qu'il eut achevé sa priere, il se mit en état d'estre executé, & presenta sa teste. Il receut ainsi la couronne du martyre le 25^e^ jour de juillet, [auquel le martyrologe Romain marque sa feste.] 'Les Grecs en font aussi le 15 ou le 18. du mesme mois.

Eus. de Pal. c. 8 p. 332. b. | Canis. t. 2. p. 820 | Men. p. 177. | a Eus. p. 332. c.

[a] Peu de temps aprés on amena d'Egypte "130. Confesseurs, qui ayant esté estropiez dans leur pays comme les autres par ordre de Maximin, furent envoyez aux mines, les uns en Palestine, & les autres en Cilicie.

V. S. Pamphile.

ARTICLE XXXVII.

La persecution s'appaise un peu, & puis recommence: Ste Ennathas & d'autres souffrent dans la Palestine: S. Marcel est fait Pape.

Eus. de Pal. c. 9. p. 332. d.

'Tant de sang repandu par les martyrs diminua un peu le feu de la persecution. Les Chrétiens sembloient aller reprendre un peu haleine, & mesme ceux qui travailloient aux mines dans la Thebaïde furent relaschez & delivrez. 'Mais ce feu se raluma tout d'un coup sans qu'on en vist aucune cause. [Le demon] qui avoit encore receu le pouvoir de persecuter, rentra en fureur : & aussitost on vit courir par toutes les provinces des ordres de Maximin, avec des edits, des lettres particulieres, des mandemens publics tant des Gouverneurs que mesme du [1] General des armées, qui pressoient dans toutes les villes le "magistrat, les *officiers, les greffiers, de faire executer l'ordre du Prince: & cet ordre estoit que l'on rétabliroit en diligence toutes les idoles [& leurs temples] qui estoient tombez, & que tous, hommes, femmes, [libres,] esclaves, & jusqu'aux plus petits enfans, offriroient des sacrifices & des liqueurs; qu'on prendroit garde exactement que chacun mangeast des viandes immolées; qu'on aspergeroit "de l'eau des sacrifices tous les vivres exposez en vente; qu'il y auroit des personnes à l'entrée des bains pour souiller encore par ces sacrifices tous ceux qui y voudroient entrer. On pourroit mettre en ce temps-ci les edits de Maximien & de Maximin dont il est parlé dans l'histoire de S. Theodore d'Ama-

p. 333. a. c. | b. | λογιςὰς Curatores. | * ςρατηγοὺς duumviros. | σπονδαῖς.

1. M. Valois l'entend du Prefet du Pretoire.

see, mais ce que nous en avons dit sur l'an 305. paroist plus probable.]

b. 'Il est aisé de juger en quel embaras & en quelle inquietude les Chrétiens se virent de nouveau reduits par des ordres si étranges. Mais les payens mesmes se lassoient de tant de sacrifices. Ils se plaignoient les premiers que leur Prince estoit religieux ou plutost superstitieux jusqu'à l'excés : c. '& l'idolatrie au lieu de leur en estre plus venerable, leur en devenoit odieuse. Cependant au milieu de cette grande tempeste qui sembloit preste à tout renverser, les défenseurs de la verité au lieu de s'abatre se trouvoient remplis d'une force toute nouvelle, que la puissance divine du Sauveur leur inspiroit, jusque là que foulant aux piez toutes les menaces des hommes, ils n'attendoient point qu'on les cherchast & qu'on les trainast devant les tribunaux ; [mais ils s'y alloient presenter eux mesmes.]

p. 333-335. 'Eusebe raconte sur cela le martyre des S. Antonin, Zebin d'Eleutherople, & de Ste Ennathas, qui souffrirent à Cesarée le 13. de novembre. p. 333. c. d. 'Les trois premiers, dont Antonin estoit le plus agé, s'estant unis ensemble par une sainte conspiration, s'en allerent trouver le gouverneur Firmilien dans le temps mesme qu'il sacrifioit, & luy dirent tout haut qu'il falloit renoncer à l'erreur & au paganisme, puisqu'il n'y avoit point d'autre Dieu que celui qui avoit créé tout le monde. On leur demanda qui ils estoient, à quoy ils répondirent sans crainte qu'ils estoient Chrétiens: & Firmilien étrangement irrité d'une action si hardie, ne leur fit pas mesme donner la question, mais les condanna tout d'un coup à estre decapitez. [Le martyrologe Romain met leur feste le 13^e^. jour de novembre, qui est le jour de leur martyre.] 'Les Grecs la marquent tantost le mesme jour, tantost celui de devant; & y joignent un Nicephore dont Eusebe ne parle point. 'Bollandus croit que S. Antonin est celui mesme que Theodoret met entre les plus illustres Martyrs de l'Orient. [Neanmoins il y a eu un autre Antonin à Apamée, celebre en Syrie.]

Ugh. t. 6. p. 1133. c | Men. p. 191. | Boll. 21. feb. p. 238. b | Thdrt. gr. aff. l. 8. p. 607. a.

'La Ste vierge Ennathas qui fut la compagne de leur martyre, estoit de Scythople. [b] Elle ne se presenta pas comme eux devant les juges, mais elle y fut trainée par force. Un Tribun nommé Maxys homme violent de son naturel, corrompu en ses moeurs, & odieux à tous ceux qui le connoissoient, eut la hardiesse sans en avoir receu d'ordre de ses superieurs, de la faire depouiller jusqu'à la ceinture, & la faire trainer en cet état dans toutes les places & dans toutes les rues de Cesarée par des gents qui la frapoient cruellement. b. 'Aprés ce traitement si inhumain, elle fut menée devant le tribunal du gouverneur, où ayant fait paroistre une patience & une intrepidité merveilleuse, elle fut condannée à estre brulée vive. 'Sa feste est marquée le 13. de novembre avec celle des trois autres Saints qui souffrirent le mesme jour. Les Grecs qui l'appellent Maratho, ou Manetho, raportent quelques autres particularitez de

Eus. de Pal. c. 9. p. 333. d. | b p. 334. a. b. | Men. p. 191 | Ugh. t. 6. p. 1133. c. d.

Digitized by Google

de son histoire, [qui ne peuvent pas estre fort assurées.]

'La cruauté du gouverneur alla encore plus loin, & viola jusqu'aux loix de la nature en haine des Saints. Car il ordonna de laisser les corps des martyrs exposez jour & nuit aux bestes; '& on vit durant plusieurs jours un grand nombre de personnes occupées à prendre garde de loin qu'on n'enterrast des corps morts, pendant que les oiseaux, les chiens, & les bestes sauvages avoient toute liberté de les venir dechirer. 'De sorte que tous les environs de la ville estoient pleins d'os & de reste de membres epars: & on pretendoit qu'on en avoit vu jusque dans la ville. 'Ceux mesmes qui haïssoient les Chretiens, avouoient qu'ils n'avoient jamais rien vu de si cruel ni de si horrible, & se plaignoient de cette injure que des hommes avoient faite à toute la nature humaine. Eus. de Pal. c. 9. p. 334. b. c. d. c. d.

'Pendant que tout le monde murmuroit contre cette inhumanité, il arriva que l'air estant fort pur & fort serein, 'on vit tout d'un coup les colonnes qui soutenoient les galeries publiques, pleines la plupart de goutes d'eau, & comme de larmes qui en decouloient. Toutes les places publiques estoient de mesme humides & mouillées quoique le temps fust fort sec. Cela estoit si fort contre l'ordre de la nature, qu'Eusebe qui le raporte, craint que ceux qui ne l'auroient pas vu ne le prissent pour une fable. Mais cela fit dire à ceux qui en furent témoins, que les choses les plus insensibles estoient dans les larmes pour confondre la dureté impitoyable des hommes. d. p. 335. a.

'Un mois aprés le martyre de S. Antonin & de ses compagnons, c'est à dire le 14. de decembre, 'ceux qui estoient aux portes des villes" pour interroger les passans, & savoir qui ils estoient, & d'où ils venoient, 'arresterent quelques Chrétiens d'Egypte, envoyez pour servir & assister les Confesseurs qui travailloient aux mines dans la Cilicie. Quelques uns d'eux furent condannez à subir la mesme peine que ceux qu'ils vouloient aller assister, & trois autres nommez Arés, Prome, & Elie, furent martyrizez à Ascalon où ils avoient esté arrestez, aprés avoir donné des preuves d'une admirable constance. Arés fut brulé, & les deux autres eurent la teste tranchée. [Ils sont marquez au 14. de decembre dans Ferrarius qui cite Galesinius & les Grecs, [où neanmoins je n'en trouve rien. Il est encore étonnant qu'ils n'aient pas esté mis dans le martyrologe Romain. c. 10. p. 335. b. b|11. p. 337. a. διεφθνέοσιν. c. 10. p. 335. b. c.

'Ce fut apparemment sur la fin du mois de may 308, que l'Eglise Romaine eut la joie d'avoir un Evesque aprés en avoir esté privée" plus de trois ans & demi depuis la mort de S. Marcellin. 'Cet Evesque fut S. Marcel, que l'on fait Romain fils d'un Marcel selon les uns, ᵃ& d'un Benoist selon d'autres. [Il estoit Prestre sous son predecesseur,] ᵇpuisque les Donatistes accusoient S. Marcellin & ses Prestres Melchiade, Marcel, & Silvestre, qui ont depuis esté Papes, d'avoir donné les livres sacrez aux payens; & d'avoir offert de l'encens aux idoles. Surquoi S. Augustin dit que puisqu'ils n'alleguoient aucune preuve du crime dont ils les accusoient, c'estoit assez pour obliger les personnes raisonnables de les tenir pour innocens. [On dit beaucoup de choses de S. Marcel, mais qui ne sont fondées que sur les nouveaux Pontificaux, "& sur ses actes, c'est à dire qui ne le sont point du tout. Nous mettrons le peu que nous en savons sur l'an 310, auquel il mourut.] Boll 26. apr. p. 414. f. NOTE 43. apr. t. 1. p. 29. c. ᵃ16. jan. p. 5. §. 1. ᵇAug. in Pet. c. 16. p. 87. 2. c. NOTE 44.

ARTICLE XXXVII.

Derniers martyrs de la Palestine: Eusebe se plaint des Evesques. De S. Hermyle & S. Stratonique.

L'AN DE JESUS CHRIST 309, DE LA PERSECUTION 7.

[CETTE année est particulierement celebre à l'égard des Chrétiens par le martyre" de S. Pamphile,] 'qui souffrit avec onze autres à Cesarée en Palestine le 16. de fevrier. ᵃMais il fut precedé des l'onziéme de janvier par" S. Pierre surnommé Apselame, qui consomma sa vie en la mesme ville, en achevant de se purifier par le feu. 'Quelques jours aprés le martyre de S. Pamphile, S. Adrien fut exposé aux bestes le 5. de mars; '& le 7. Eubule remporta la mesme couronne. Il fut, dit Eusebe, le dernier des Martyrs qui souffrirent à Cesarée en Palestine, & y ferma par son sang cette celebre carriere. V. son titre. Eus. de Pal. c. 11. p. 337. b|340. d. V. S. Pierre Balsame. ᵃc. 10. p. 335. c. c. 11. p. 341. c. d. d.

'Eusebe témoigne ensuite que cette persecution si furieuse n'estoit pas encore capable d'arrester les maux dont les propres enfans de l'Eglise tourmentoient leur mere. Il dit que l'ambition de commander regnoit encore dans beaucoup de cœurs; Que l'on faisoit des ordinations illegitimes & temeraires; Qu'il y avoit des schismes entre les Confesseurs mesmes; Que l'on voyoit naistre tous les jours de nouvelles divisions, qui s'efforçoient de ruiner le peu qui restoit de l'Eglise, & augmentoient de beaucoup les maux de la persecution. Il s'excuse de raporter toutes ces choses, ne voulant s'arrester qu'à ce qui estoit glorieux & favorable à la religion Chrétienne. c. 12. p. 342. c.

'Baronius se plaint de cette conduite comme indigne d'un fidele historien, & desavantageuse aux lecteurs, qui tirent quelquefois autant de profit des vices des méchans, que des bons exemples des Saints. [Il semble mesme que ce silence, dont Eusebe n'a pas accoutumé d'user dans les histoires plus anciennes, soit affecté pour ne pas decouvrir la honte de ses partisans, tels qu'estoient les Colluthiens & les Meleciens, unis avec luy pour persecuter S. Athanase. Bar. 302. §. 11.

Certainement il est difficile de ne le pas soupçonner de quelque animosité secrette,]'puisqu'il reproche à des Evesques comme une chose tout à fait infame, d'avoir esté reduits à garder des chevaux & des Eus. de Pal. c. 12. p. 342. b.

& des chamaux, & d'avoir enduré toutes sortes d'injures, d'ignominies, & de tourmens, à cause des vases sacrez & des meubles de l'Eglise. [Quand ces Evesques qui gardoient ces chevaux eussent auparavant mal gouverné les ames qu'ils avoient en garde, comme il le dit, on peut admirer dans leur humiliation la sagesse de la providence. Mais quel Chrétien leur peut reprocher comme une honte une penitence qui leur estoit si glorieuse? Ils n'y eussent pas esté reduits s'ils eussent fait ce dont Eusebe a esté accusé par des Saints dans un Concile.

Constantin dans l'edit qu'il fit en faveur des Chrétiens, ne dit pas expressément que quelques uns eussent esté condannez à panser des chevaux & des chamaux;] 'mais aprés avoir parlé de ceux que l'on bannissoit de leur pays, [a] ou que l'on releguoit dans les isles sauvages & desertes, [b] ou que l'on depouilloit de tous leurs biens, [c] ou que l'on condannoit aux mines & à d'autres travaux publics, dequoi nous avons assez parlé; [d] il remarque qu'il y en avoit aussi à qui on faisoit perdre la liberté, que l'on declaroit infames, "que l'on condannoit à servir des femmes, & à d'autres emplois indignes de leur naissance. 'Il conte aussi entre les peines des Chrétiens, qu'on les mettoit "au nombre des officiers des villes: [& l'on voit en effet par d'autres auteurs, que ces charges des villes estoient alors tres onereuses, & qu'on faisoit ce qu'on pouvoit pour s'en exemter.

(v. Const. l. 2. c. 30. p. 458. a c. 31. p. 458. 459. b c. 30. p. 458. d. c c. 32. p. 459. b. d c. 34. p. 460. — γυναικεί- ᾳις ὑπη- ρετεῖν. — c. 30. p. 458. c. — βουλευτι- κοῖς κα- ταλόγοις.)

S. Jerome met sur cette année 309, le martyre que "Saint Quirin Evesque de Siscia dans la Pannonie, souffrit à Sabaria ville de la mesme province, ayant esté jetté dans la riviere avec une pierre au cou par ordre du gouverneur Galere Maxime, qui executoit apparemment en cela la volonté & les ordres de Licinius. (V. son titre.)

* Il faut ce semble aussi raporter à peu pres à cette année le martyre de S. Hermyle & S. Stratonique, qu'on dit avoir souffert sous Licinius vers Singidon dans la haute Mesie. Il est vray que Licinius a principalement persecuté les Chrétiens vers l'an 320. Mais "il avoit cedé la Mesie avec le reste de l'Illyrie à Constantin des l'an 314. aprés la bataille de Cibales. Ainsi il faut que S. Hermyle ait souffert avant ce temps là, & mesme apparemment avant la mort de Galere, puisque le nom de Licinius se lit à la teste de l'edit que Galere fit publier le 30. avril 311. pour appaiser la persecution. Et personne ne dit qu'il ait jamais violé cet edit comme on le dit de Maximin. Au contraire il se ligua aussitost aprés avec Constantin, & parut ensuite tout à fait favorable aux Chrétiens, jusqu'à la bataille de Cibales, 'comme Sozomene le dit expressément, [& personne ne dit le contraire.] (*Note 45. — V. Constantin.)

'Nous avons des actes de S. Hermyle & S. Stratonique, [mais qui ont tout à fait l'air & les faits de Metaphraste] dont ils portent le nom. Ainsi tout ce que nous pouvons tirer, tant de ces actes que des Menées, c'est que S. Hermyle qui estoit Diacre, ayant esté presenté à Licinius, endura divers tourmens, '& puis fut mené en une prison, dont le geolier nommé Stratonique estoit son ami particulier, & avoit mesme de l'inclination pour le Christianisme, mais non pas jusqu'à en oser faire profession: de sorte qu'il se contenta de témoigner de la compassion pour ce que souffroit son ami. (Soz. l. 1. c. 7. p. 408. d. — Boll. 13. jan. p. 769. — p. 770. §. 8.)

'Hermyle fut depuis exposé à de nouveaux tourmens, durant lesquels on remarqua que Stratonique estoit tout triste, & repandoit mesme des larmes. On en avertit Licinius, qui luy demanda s'il estoit ami d'Hermyle: & alors il confessa hautement, nonseulement qu'il estoit son ami, mais mesme qu'il estoit Chrétien. On luy fit aussi souffrir divers tourmens, '& enfin Licinius les condanna tous deux à estre noyez dans le Danube. 'Le fleuve jetta leurs corps en un lieu desert, ou quelques Chrétiens les ayant aperceus, les emporterent & les enterrerent à une petite lieue de Singidon. (§ 11. 12. — §. 16. — §. 17.)

'Les Grecs en font leur grand office le 13. de janvier, & marquent que la solennité s'en faisoit à Constantinople dans l'eglise de S. Michel en un quartier appellé Loxie, [e] & encore en quelques autres endroits. Ils en font une nouvelle memoire le premier de juin. [f] Le martyrologe Romain & d'autres nouveaux latins les ont mis le 13. de janvier. [g] La vie de S. Marcien œconome de Constantinople vers le milieu du V. siecle, marque qu'il rétablit l'eglise de S. Stratonique Martyr à Rhege, 'qui estoit un port de Constantinople "à six lieues de la ville. [h] On croit que c'estoit le compagnon de S. Hermyle. (p. 768. §. 5| Men. p. 251-259| Ugh. t. 6, p. 1185. — e Men. jun. p. 6. — f Boll. 13. jan. p. 768. §. 1. 3. — g §. 5|10. jan. p. 615. §. 21. — Cang. de C. l. 1. c. 53. 54. — h Boll. 13. jan p. 768. §. 5. — 15. milles.)

ARTICLE XXXVIII.

La persecution diminue, & se ralume encore: De S. Marcel Pape.

L'AN DE JESUS CHRIST 310, DE LA PERSECUTION 8.

'LA fin de la settieme année de la persecution, & le commencement de la huittieme, "furent assez paisibles pour les Chrétiens. Mais ce calme se changea bientost en une horrible tempeste. Neanmoins S. Silvain Evesque de Gaza qui souffrit avec 39. autres, scella & finit enfin par sa mort tous les combats des Martyrs dans la Palestine. [Car les affaires changerent bientost de face, comme nous le dirons l'année suivante; quoique la persecution soit recommencée peu de temps aprés.] (Eus. de Pal. c. 13. p. 343. a. b. c. — V. S. Silvain.)

'Le Pape S. Marcel mourut "au commencement de 310. le 16e. jour de janvier, [i] aprés avoir tenu le pontificat un an, sept mois, & 20. jours, [ou un peu plus.] 'Le Pape Damase "dans l'epitaphe qu'il en a faite, & qui est receue de Baronius, voulant, dit-il, representer en peu de mots quel estoit le merite de ce Saint; nous apprend que sa fermeté à soutenir la verité de la discipline, en obligeant ceux qui estoient tombez durant (Boll. pont. 2. p. 45. b. c. — i Buch. p. 272. — Bar. 309. §. 7. — Note 46. — Note 47.)

Digitized by Google

rant la persecution à faire une veritable penitence de leurs crimes, excita contre luy la fureur & la haine de tout le monde : ce qui alla non seulement jusqu'à des disputes & des divisions secrettes, mais mesme jusqu'à des seditions, jusqu'au meurtre, & à une entiere rupture de la paix. [Il seroit à souhaiter qu'on pust éclaircir une chose si importante : mais il ne nous en reste aucun monument. Nous venons neanmoins de voir] 'qu'Eusebe se plaint qu'il y avoit alors des troubles, & des seditions dans l'Eglise. (Eus. de Pal. c. 12. p. 342. c.)

'Damase ajoute que le crime d'une personne qui avoit renoncé J. C. durant la paix, fut cause que le tyran [Maxence] bannit S. Marcel de son pays. (Boll. 16. jan. p. 5. e.) [Ainsi si (Note 48.) "nous n'osons pas luy donner le titre de Martyr ; comme on fait ordinairement, parceque nous n'en voyons point de preuve suffisante, au moins nous ne pouvons luy refuser celuy de Confesseur,] 'dont plusieurs anciens martyrologes se contentent. (p. 4. §. 1. Flor. p. 256.) [Nous ne pouvons pas dire s'il mourut dans son exil, ou s'il fut rappellé à Rome.] 'On luy attribue deux epistres decretales que Bollandus abandonne, (Boll. 16. jan. p. 4. §. 4.) 'avec quelques ordonnances [peu certaines.] (p. 5. §. 1.) 'Sa feste est marquée au 16. de janvier dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, & ensuite dans tous les autres. (p. 3. §. 1 | Flor. p. 256. 257.) 'Elle l'est de mesme dans le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le Missel Romain de Thomasius, (Sacr. p. 191 | Thom. p. 143.) '& dans le calendrier du P. Fronto. (Front. cal. p. 11.) [a] Quelques uns la marquent encore le 4. d'octobre. ([a] Boll. 16. jan. p. 4. §. 1.)

[b] Son corps fut enterré dans le cimetiere de Priscille sur le chemin du Sel, ([b] p. 5. §. 3 |) [c] & il y estoit encore en 550. ([c] Flor. p. 256. 257.) [d] On croit qu'il est presentement dans Rome en une eglise qui porte son nom. [e] Neanmoins Bollandus raporte un discours d'Urfion Abbé d'Omont en Hainaut pres de Maubeuge, où cet Abbé pretend que le corps de S. Marcel Pape a esté transporté en son abbaye vers l'an 650. & qu'il y fut retrouvé de son temps, c'est à dire vers l'an 1060. ([e] Boll. 16. jan. p. 4. §. 6. [d] §. 5. [e] §. 7. 8 | p. 12-14.) Il raporte aussi plusieurs miracles considerables faits aprés qu'on l'y eut trouvé. 'On pretend encore avoir des reliques du mesme Saint en d'autres endroits, comme en une paroiche proche de l'abbaye d'Arles au diocese d'Elne [en Roussillon,] (p. 4. §. 5.) '& à Cluni. (§. 9.)

[f] Il y avoit à Rome une eglise de S. Marcel, où le Pape Boniface I. fut sacré à la fin de 418. ([f] Bar. 418. §. 77.) [g] Et l'on marque que le Pape Vigile fut enterré à S. Marcel dans le cimetiere de Priscille, ([g] Front. cal. p. 12.) [c'est à dire dans le lieu mesme où S. Marcel Pape avoit esté enterré.] On croit que cette eglise est celle dont parle Anastase, lorsqu'il dit que Lucine veuve de Pinien ayant receu S. Marcel chez elle, fit de sa maison une eglise du titre de ce Pape : 'C'est pourquoi on pretend que cette eglise s'appelloit aussi le titre de Lucine. (Boll. 16. jan. p. 5.)

ARTICLE XXXIX.

De S. Eusebe Pape.

'SAINT Eusebe qu'on dit avoir esté Grec, & fils d'un medecin ou medecin luy mesme, [h] succeda à S. Marcel, & ne gouverna que quatre mois & seize jours, selon l'ancien Pontifical. (Boll. apr. t. 2. p. 29. 2 | Anast. [h] Buch. p. 272 & alii.) 'Eusebe luy donne sept mois, (Eus. chr.) [en y comprenant peutestre une partie de la vacance du siege. (Note 49.) "Il peut avoir commencé le dixieme may de cette année,] 'puisque les plus anciens monumens mettent sa mort le 26. de septembre. (Buch. p. 268 | Flor. p. 875. Boll. pont. 2. p. 46. b.) [i] On marque qu'il decouvrit dans Rome quelques heretiques ; à quoy Anastase ajoute qu'il les reconcilia par l'imposition des mains. ([i] Anast. c. 32. p. 11.) [k] On en dit encore d'autres choses, mais qui ne le regardent point, ou qui sont tout à fait fausses, ([k] Boll. apr. t. 1. p. 29. 2.) 'aussibien que les trois epistres decretales qu'on luy attribue. (p. 311. §. 18.) 'Baronius ne dit rien de luy, sinon qu'il instruisit & battiza le grand Eusebe de Verceil, & luy donna son nom. (Bar. 311. §. 42.) Il le tire des actes de ce saint Evesque, [qui ne valent rien.]

'Nous avons l'epitaphe d'un Eusebe, que Baronius croit estre celle d'un Prestre de Rome qui vivoit du temps du Pape Libere. (p. 357. §. 57.) [Mais elle n'a aucun raport avec l'histoire de ce saint Prestre : & elle en a au contraire un si grand avec l'epitaphe de S. Marcel dont nous venons de parler, qu'on peut croire assez probablement qu'elle regarde celui qui luy ayant succedé, & estant mort dans la mesme année, peut aisément avoir eprouvé les mesmes persecutions que luy.] 'Elle porte qu'un Heracle voulant empescher (§. 57.) "ceux qui estoient tombez durant la persecution (*lapsos.*) depleurer leurs pechez, Eusebe, "qui estoit leur pasteur, (*rector.*) vouloit observer inviolablement les loix que l'Eglise a faites pour recevoir les pecheurs à la paix & à la communion, & les obligea à effacer leurs crimes par les larmes de la penitence : ce qui ayant produit une grande division parmi le peuple, [ou continué celle qui avoit commencé sous Marcel,] avec des disputes, des guerres, & des meurtres. Eusebe fut banni par la cruauté du tyran [Maxence.] Il souffrit cet exil avec joie, sachant que Dieu seroit son juge, & mourut dans la Sicile.

[Cette epitaphe jointe à celle de S. Marcel, nous peut donner lieu d'admirer que Maxence qui sembloit favoriser l'Eglise, en ait neanmoins esté un cruel persecuteur en combatant non sa foy, mais les regles divines de sa discipline, soit qu'il les voulust soumettre à ses pensées humaines, soit qu'il songeast seulement à étoufer les troubles, dont les ennemis de la verité & de la penitence estoient les veritables causes, quoiqu'on en fist tomber la peine sur les defenseurs de la verité.]

'La mort de S. Eusebe est marquée le 26e jour de septembre, (Buch. p. 267.) [l] auquel on lit dans les plus anciens martyrologes, qu'on celebroit à Rome dans le cimetiere de Calliste "la mort de S. Eusebe Evesque & (*depositio.*) ([l] Flor. p. 875.) Con-

Confesseur : & le martyrologe Romain marque aussi le mesme jour la feste du
p. 892. 893. Pape. 'D'autres disent qu'il mourut le second d'octobre, auquel Notker marque sa feste : Et les martyrologes de S. Jerome mettent aussi ce jour là un S. Eu-
p. 875. 2. sebe Evesque à Rome. 'Mais il semble que ce soit un Martyr, ce qui paroist
Buch. p. 267. moins convenir au Pape. 'Un monument du IV. siecle nous assure [aussibien que les martyrologes,] que son corps estoit dans le cimetiere de Callifte. [Ainsi s'il est mort en Sicile, il faut dire que son corps en fut raporté, comme on avoit raporté de Sardaigne celui de S. Pontien.]

p. 272. 'S. "Miltiade ou Melchiade succeda à S. Eusebe le 2. juillet de l'année suivante, [aprés une vacance de plus de neuf mois, dequoi l'histoire ne nous apprend point la raison.] V. les Donatistes §. 13.

ARTICLE XL.

Galere malade appaise la persecution par un edit solennel.

L'AN DE JESUS CHRIST 311, DE LA PERSECUTION 9.

Eus. l. 8. c. 16. p. 314. c. d. 'LEs maux de l'Eglise augmentoient toujours dans l'Orient, & ses ennemis au lieu d'estre touchez de quelque compassion, inventoient tous les jours quelque nouvelle machine & des supplices plus cruels que les premiers pour
c. tourmenter les Chrétiens. 'Mais quelque inhumanité qu'ils eussent ; quand Dieu se fut reconcilié avec son peuple, on vit par un changement surprenant, que les Princes mesmes qui avoient esté auteurs de leur persecution, se declarerent leurs protecteurs, & éteignirent par des edits très favorables l'embrasement qu'ils a-
b. voient allumé contre eux. 'C'est ce qui commença à se voir [aussitost] aprés la huittieme année de la persecution, & s'accomplit entierement deux ans aprés.
d. 'La cause exterieure de ce changement, fut une maladie epouventable que Dieu envoya à [Galere] qui avoit esté le chef & le moteur de la persecution ; [ce Prince avoit vu "au commencement de l'an 310, la mort honteuse dont Dieu avoit puni les crimes de Maximien Hercule reduit par sa faute à se pendre. Mais n'ayant V. Constantin §. 17
Lact. perf. c. 31. 32. p. 28-30. pas profité de cet exemple,] 'il attira sur luy mesme la colere de Dieu, & des le mois de fevrier 310. il tomba dans la maladie dont nous parlons, [& dont on peut voir les particularitez "en un autre endroit.] Elle luy dura un an entier [& davantage,] sans que ni les hommes ni les demons qu'il adoroit comme ses dieux, luy pussent donner le moindre soulagement. Ibid. §. 18.
Lact. perf. c. 33. p. 30. Eus. l. 8. c. 17. p. 315. b. c. 'Cette plaie le fit rentrer en luy mesme. Son orgueil fut enfin dompté par la violence de la douleur : Il fut contraint de "confesser le vray Dieu ; & lorsqu'il sentoit ses douleurs s'augmenter, il s'écrioit qu'il rétabliroit ses temples, & luy ἀνθωμολογεῖτο.
Ruf. l. 8. c. 18. p. 146. 1. satisferoit pour ses crimes. 'Rufin raporte qu'un des medecins qu'on avoit appellez pour luy chercher quelques remedes, luy declara librement qu'il se trompoit s'il croyoit que les hommes pussent guerir les maux par lesquels Dieu le punissoit. Ce n'est point ici, luy dit-il, une « maladie ordinaire, & qui puisse ceder à « nos remedes. Souvenez-vous des maux « que vous avez faits aux serviteurs de « Dieu : Souvenez-vous combien vous avez « esté impie envers luy, & ennemi de sa « religion divine ; & aprés cela vous com- « prendrez de qui vous devez attendre le « soulagement que vous desirez. [C'est le « seul remede que je vous puisse enseigner.] « Vous pouvez m'oster la vie comme aux « autres, mais assurez-vous que jamais « personne ne vous guerira. Ces paroles « si genereuses que Dieu avoit inspirées à ce medecin, [qui sans doute estoit Chrétien, firent une forte impression sur Ga-
c. 19. lere.] 'Il se souvint alors qu'il estoit homme, & qu'il avoit offensé son Createur par ses crimes.
Eus. l. 8. c. 17. p. 315. b. c| Lact. perf. c. 33. p. 30. 'Se voyant donc "pres de mourir, il fit assembler ses officiers, & leur ordonna de dresser sans differer un edit en faveur des Chrétiens, & d'appaiser la persecution. Lactance nous a conservé le *jam deficiens.*
Eus. p. 315. 316. texte latin de cet edit, '& Eusebe le ra-
p. 316. d. porte aussi tout au long, 'traduit en grec, & ce semble par luy mesme. Galere y permettoit aux Chrétiens de reprendre l'exercice de leur religion, & de rebastir mesme leurs eglises, & leur ordonnoit en reconnoissance de cette indulgence, de prier leur Dieu pour luy & pour tout l'Etat.
p. 315. c. d. 'Cet edit portoit en teste les noms de tous les Princes qui regnoient alors, selon la coutume des Empereurs. [Il fut
Lact. perf. c. 35. p. 31. fait apparemment à Sardique,] '& il fut affiché à Nicomedie le 30 avril de cette
a Eus. l. 8. c. 17. p. 315. c| l. 9. c. 1. p. 346. année. [a] On se hasta de le publier de mesme dans toutes les villes de l'Asie [mineure,] & dans les provinces voisines,
b n. p. 183. 1. 2. [b] comme dans le Pont, la Bithynie, la Galacie, & les autres de ces quartiers là, lesquelles par consequent estoient de la jurisdiction de Galere, & non de celle de Maximin, [comme ce que nous allons dire le fera voir.]

ARTICLE XLI.

Maximin fait malgré luy cesser la persecution : Il demeure maistre de l'Asie par la mort de Galere.

Eus. l. 9. c. 1. p. 346. 347. 'COMME Maximin qui regnoit dans la Syrie [& l'Egypte,] estoit un ennemi irreconciliable de Dieu & de sa religion, il fut très mécontent de ce que Galere avoit fait. C'est pourquoi il retint l'edit secrettement sans le publier, & l'étoufa autant qu'il put dans son ressort. Mais d'autre part ne pouvant pas aussi s'opposer à une ordonnance faite par les
Lact. perf. c. 36. p. 32. autres Princes, '& qui portoit mesme son
c Eus. l. 9. c. 1. p. 347. a. nom, [c] il se contenta d'ordonner de bouche à ceux qui estoient auprés de luy de faire cesser la persecution, & eux l'écrivirent aux autres. [d] Eusebe raporte en
d p. 347. 348. grec la lettre que Sabin Prefet du Pretoire en écrivit en latin à tous les gouverneurs

Digitized by Google

neurs des provinces, qui est à peu près la mesme en substance que l'edit des Empereurs, hormis qu'elle ne parle point du rétablissement des eglises.

'Les Gouverneurs ne manquerent point de communiquer ces ordres aux magistrats inferieurs, jusqu'aux officiers de la campagne; & croyant que l'intention du Prince fust telle qu'elle paroissoit, ils se hasterent de l'executer, & delivrerent les Chrétiens qui estoient ou dans les prisons ou dans les mines. Ainsi les Confesseurs s'en retournerent par troupes en leur pays, louant Dieu publiquement par les chemins avec la joie & le triomphe que l'on se peut imaginer. On vit de tous costez les Fideles s'assembler en grand nombre pour rendre à Dieu le culte ordinaire: '& il semble mesme qu'ils aient commencé à rebastir des eglises. [Eusebe ne le dit pas expressément, mais il n'y auroit pas sujet de s'étonner qu'ils l'eussent fait, quoique cela ne fust pas porté par la lettre de Sabin, puisque comme nous avons vu en l'an 310,] 'dans le fort mesme de la persecution, les Confesseurs qui estoient dans les mines y bastissoient des eglises. p. 348.a.b. b. de Pal. c. 13. p. 343. a.

[Ce fut peutestre en cette mesme année, comme nous l'avons dit autrepart,] 'que Maxence rendit entierement la paix à l'Eglise d'Afrique par l'indulgence qu'il y envoya, [soit en consequence de l'edit de Galere, auquel neanmoins nous ne voyons pas qu'il ait eu aucune part, soit parceque de luy mesme il n'avoit jamais haï les Chrétiens. En effet il fit à Rome plus que l'edit de Galere ne portoit.] 'Car nous trouvons que Melchiade qui fut fait Pape le 2. juillet de cette année, 'envoya les Diacres Straton, Cassien, & quelques autres avec des ordres de Maxence & du Prefet du Pretoire, adressez au Prefet de Rome, pour rentrer dans les lieux qui appartenoient à l'Eglise, & qui avoient esté ostez aux Chrétiens durant la persecution, Maxence ayant ordonné qu'on les leur rendist. Opt. l. Buch. p. 272. Aug. col. d. 3. c. 18. p. 227. 2. a| p. col. c. 13. p. 236. 1. b. d.

[Les Chrétiens n'avoient garde de ne pas prier pour Galere, S. Paul les obligeant à ce devoir envers les plus méchans Princes: Mais le temps de la colere de l'Agneau estoit arrivé pour luy. Et aprés tout, l'edit de ce Prince, ou sa palinodie, comme Eusebe l'appelle souvent, n'estoit guere capable d'attirer sur luy la misericorde de Dieu. Car il paroist tout plein de faste & de vanité: il n'y reconnoist en aucune maniere le crime qu'il avoit commis en persecutant les Chrétiens:] 'au contraire il les y traite mesme de criminels, d'obstinez, de fous, de gents qui avoient merité toutes sortes de supplices, & qu'il epargnoit seulement par une pure bonté. 'Aussi le Dieu des Chrétiens bien loin de luy accorder la santé qu'il demandoit, finit peu de jours aprés sa vie temporelle, [pour le faire passer à des supplices eternels:] & on apprit sa mort à Nicomedie avant la fin du mois de may. Lact. pers. c. 34. p. 31. c. 35. p. 31. 32.

V. Constantin § 19. 'Des que Maximin en fut averti, 'il accourut en Asie, & s'en mit en possession. Cela pensa faire une guerre entre luy & Licinius, qui ne souhaitoit pas moins que luy de se voir maistre de toutes les provinces de Galere. Enfin neanmoins ils firent un accord, par lequel Maximin garda ce que Galere avoit possedé en Asie, & Licinius ce qu'il avoit tenu en Europe. Lact. pers. c. 36. p. 32.

ARTICLE XLII.

Maximin renouvelle la persecution par divers artifices.

'Cette paix fut le renouvellement de la guerre contre l'Eglise [dans l'Orient:] & Maximin n'ayant plus rien à craindre du costé de Licinius, fit [en Asie] tout ce qu'il avoit fait en Egypte & en Syrie. 'Lorsqu'il estoit venu d'abord à Nicomedie aussitost aprés la mort de Galere, ceux de la ville l'estoient venu trouver avec leurs idoles, & luy avoient demandé qu'il défendist aux Chrétiens de demeurer dans leur pays. 'Il témoigna qu'il agreoit fort leur demande; mais comme il savoit qu'il y avoit beaucoup de Chrétiens en ces quartiers là, [ne voulant peutestre pas les avoir pour ennemis dans la guerre qu'il craignoit d'avoir contre Licinius,] il répondit qu'il ne pouvoit pas consentir à la demande qu'on luy faisoit, parcequ'elle n'estoit pas faite d'un consentement universel, & qu'il aimoit mieux laisser tout le monde en sa liberté. [Mais il changea de conduite quand il se vit libre, & en état de faire ce qu'il vouloit,] '& il se moqua de la liberté accordée aux Chrétiens par un edit solennel qui portoit son nom: 'de sorte qu'ils ne jouirent pas six mois entiers de l'effet de cet edit. Lact. pers. c. 36. p. 32. Eus. l. 9. c. 9 p. 361. a. b. Lact. pers. c. 36. p. 32. Eus. l. 9. c. 2 p. 349. a.

'Il tascha premierement sous je ne sçay quel pretexte, d'empescher les assemblées qui se faisoient dans les cimetieres. 'Il usa ensuite d'un autre artifice, pour faire croire qu'il accordoit par contrainte à la priere des peuples ce qu'il souhaitoit luy mesme. Car il se fit demander par les villes comme une grande faveur, qu'il leur permist de défendre aux Chrétiens de bastir des lieux d'assemblée & des eglises dans l'enceinte de leurs murailles, & mesme d'y demeurer. 'Ceux d'Antioche commencerent les premiers. 'Et quand on vit qu'ils avoient obtenu sans peine ce qu'ils avoient demandé, les magistrats de toutes les autres villes se hasterent de faire la mesme chose: & mesme les gouverneurs des provinces les y exhortoient, parcequ'on voyoit assez quelle estoit l'intention du Prince, 'qui ne trouva plus alors de difficulté à accorder à ceux de Nicomedie ce qu'il leur avoit refusé d'abord, & à l'accorder de mesme à toutes les autres villes. 'Ainsi on voyoit partout des decrets des villes pour chasser les Chrétiens, & des rescrits de Maximin pour confirmer ces decrets: Et tout cela paroissoit au milieu des villes; [non écrits sur du papier ou du parchemin,] mais gravé sur le cuivre. 'Eusebe raporte un de ces rescrits de Maximin adressé à la ville de Tyr. Il s'y declare ouvertement ennemi des Chrétiens, & veut que les cruautez qu'on avoit exercées contre eux, soient la cause de la prosperité dont il se glorifie que son empire avoit joui jusqu'alors. b. b| Lact. pers. c. 36. p. 32. Eus. l. 9. c. 4. p. 350. a. c. 9 p. 361. a. b. c. 7. p. 352. a.

 La

Euf. l. 9. c. 4. p. 350. b. c. 'La perfecution fe raluma ainfi tout de nouveau : [Car quoiqu'il n'y euft point d'edit general de Maximin contre les Chrétiens, & que les refcrits particuliers qu'il donnoit n'allaffent qu'à les exclure des villes,] cependant le defir de luy plaire, & l'efperance de recevoir de luy quelque faveur, portoit tout le monde, & les particuliers auffibien que les magiftrats, à faire toutes chofes contre eux, à chercher de nouvelles inventions pour les tourmenter, & à n'epargner pas mefme leur fang & leur vie. b| Lact. perf. c. 36. p. 32. 'Les grands preftres & les pontifes établis, comme nous avons dit, par Maximin, unis avec ceux qui eftoient de plus ancienne creation, prenoient un grand foin d'empefcher les Chrétiens de baftir [des eglifes,] & mefme de faire ou en public ou en particulier aucun acte de religion: [& quand ils les y furprenoient] ils les arreftoient en vertu du droit [que Maximin leur avoit attribué,] & les obligeoient à facrifier, ou les mettoient entre les mains des Gouverneurs. Lactance femble mettre en ce temps-ci l'erection de ces nouveaux miniftres des idoles: Eufebe ne s'en eloigne pas auffi. [Et cela eft vray pour l'Afie:] Euf. l. 8. c. 14. p. 311. d. 'Car pour la Syrie & l'Egypte, Eufebe femble les faire plus anciens de quelques années.

ARTICLE XLIII.

Punition de Theotecne & d'un autre perfecuteur: Faux actes de la Paffion.

Euf. l. 9. c. 2. p. 349. b. 'NOus avons dit que la ville d'Antioche avoit efté la premiere à feconder la haine de Maximin contre les Chrétiens, en luy demandant contre eux les ordres qu'il l'avoit luy mefme excitée fous main à luy demander. Le miniftre qui le fervit le plus fidelement en cela fut un nommé Theotecne "receveur λογιστής des deniers, ou premier magiftrat de la mefme ville: [ce qui nous l'a fait juger different de celui qui eftoit gouverneur de la Galatie des 303, & ainfi d'une condition plus relevée.] Celui d'Antioche eftoit un méchant & un fourbe, s'il y en eut c. 3. p. 349. c. jamais, 'qui ne fe contentant pas d'avoir toujours efté le plus grand ennemi des Chrétiens, de les avoir diffamez par toutes fortes de calomnies, de les avoir efté decouvrir dans les lieux les plus fecrets où il fe cachoient, & d'avoir efté caufe de la mort d'une infinité de Fideles; couronna tant de crimes par un nouc. d. vel artifice. 'Car ayant fait faire un nouveau [1] dieu, & ayant inventé des ceremonies abominables, & mefme magiques, tant pour le confacrer que pour l'honorer, il luy faifoit rendre des oracles, dont il eut foin que le bruit vinft jufqu'aux oreilles de Maximin : Et afin de flater davantage la paffion de ce tyran, il fit parler fon dieu contre les Chrétiens, publiant qu'il vouloit qu'on les chaffaft de la ville, & de tout le pays d'alentour, parce qu'ils eftoient fes ennemis. Eufebe affure que ce fut fur cela qu'on renouvella Euf. l. 9. c. 11. p. 367. a. b| præp. l. 4. c. 2. p. 135. c. d. la perfecution. 'Theotecne fut alors recompenfé par un gouvernement qu'il receut de Maximin. Mais peu de temps aprés, Licinius ayant vaincu ce prince, & ayant mis à la queftion les prophetes & les preftres de cette nouvelle idole pour en favoir la verité, ils furent obligez d'avouer que ce n'eftoit qu'une invention & une illufion de Theotecne. Aprés cette confeffion, eux & Theotecne le premier, furent tourmentez de divers fupplices, & enfin executez à mort. Il y eut divers philofophes convaincus d'avoir pris part præp. p. 136. a. à cette impofture. 'Il fe paffa auffi quelque chofe de femblable à Milet [dans l'Afie,] & qui finit de mefme par la punition de l'auteur, qui fe vantoit d'eftre prophete auffibien que philofophe.

1. qu'il appella *Jupiter l'ami*, Διὸς φιλίε.

[Voilà le fuccés qu'eurent enfin Theotecne & fes femblables.] hif. l. 9. c. 4. p. 350. b. c. 'Mais pour lors tous les magiftrats voyant que ces badineries agreoient à Maximin, s'efforçoient chacun de leur cofté d'inventer quelque nouvelle machine contre les Chrétiens. c. 5. p. 350. 351. 'Il y eut un General d'armée, ou un Duc, comme les Romains l'appelloient deflors, qui ayant fait prendre deux femmes publiques à Damas, & les ayant menacées de les faire mettre à la torture, les contraignit de depofer par écrit qu'elles avoient efté de la religion des Chrétiens, & qu'elles favoient qu'il fe paffoit entre eux, & dans leurs propres eglifes, des chofes abominables: & l'on peut s'imaginer ce qu'on leur faifoit dire pour décrier les Chrétiens. Le Duc fit dreffer des actes de cette depofition, & les fit voir à Maximin, qui les fit auffitoft publier par toutes les villes & dans 6 p. 351. a. b. tous les lieux de fon empire. 'Ce Duc fut puni de cette infigne malice, s'eftant tué luy mefme peu de temps aprés.

5. p. 350. c. 'Maximin fit auffi "publier de la mefme maniere d'autres actes fuppofez fous le nom de Pilate & de J. C. remplis de blafphemes contre le Sauveur du monde; l. 1. c. 9. p. 27. b. c. 'mais faits avec fi peu de foin,' que l'on y mettoit fa mort en la 7e. année de Tibere, quoique Pilate ne foit venu en Paleftine l. 9. c. 5. p. 350. d. que cinq ans aprés felon Jofeph. 'Cependant on ne laiffa pas d'ordonner que cette piece feroit publiée de tous coftez dans les villes & dans les villages, & qu'on la feroit apprendre par cœur dans c. 7. p. 352. a. les ecoles de grammaire : 'de forte que les enfans n'avoient autre chofe dans la bouche. NOTE 56.

[Quoique toutes ces chofes ne fuffent pas un edit formel contre les Chrétiens,] c. 6. p. 351. d. 'elles excitoient neanmoins une perfecution qui paroiffoit encore plus violente c. 7. p. 354. d. que la premiere, '& d'autant plus dangereufe que cette nouvelle attaque [venue aprés une fi longue guerre, & lorfqu'on croyoit que tout eftoit appaifé,] faifoit prefque perdre l'efperance de revoir jamais la paix; de forte qu'elle fembloit eftre capable de fcandalizer & d'abatre les elus mefmes, fi cela eftoit poffible. c. 6. p. 351. b. 'Comme les Gouverneurs fe declaroient de tous coftez contre l'Eglife, les Chrétiens eftoient obligez de prendre la fuite. & il y en eut mefme quelques uns des plus illuftres, qui ayant efté pris furent couronnez par une mort glorieufe. Eufebe en nomme quelques uns, [dont il n'y

V. son titre. n'y a que "S. Pierre d'Alexandrie qui appartienne à cette année, puisqu'on fait sa feste le 25. de novembre.

Il y faut peutestre raporter aussi le martyre de S. Eulampe & Ste Eulampie sa sœur,] 'puisque Leo Allatius en cite des actes, dont le commencement porte qu'ils ont souffert en la settieme année du regne de Maximien. [Car nous ne voyons pas moyen de soutenir cette [1] date qu'en changeant le nom de Maximien en celui de Maximin, comme il le faut tres souvent dans les Grecs:] 'Nous avons d'autres actes de ces Saints dans Surius: [a] Mais ils sont de Metaphraste; [& ne valent rien du tout.] Ils portent que ces Saints souffrirent à Nicomedie, où ils furent condannez à avoir la teste tranchée, par un juge qu'ils ne nomment point. Il est appellé Maxime dans les autres citez par Allatius; '& les Grecs le nomment de mesme dans leurs Menées, où leur grand office est de ces Saints le dixieme jour d'octobre. [Baronius les a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain.]

All. de Sim. p. 121. Sur. 10. oct. p. 139. a All. de Sim. p. 125. Men. p. 118 | Ugh. t. 6. p. 1099.

1. La settieme année de Galere fait Cesar en 292, tombe en 298 avant la persecution; & la settieme depuis qu'il fut fait Auguste en 305, commence en l'an 311, auquel il mourut au mois de may; & la feste de S. Eulampe est le 10. d'octobre.

ARTICLE XLIV.

Dieu punit Maximin par la famine, par la peste, & par la guerre contre les Chrétiens d'Armenie: De S. Gregoire Apostre de cette nation.

L'AN DE JESUS CHRIST 312, DE LA PERSECUTION 10.

[NOus voici enfin arrivez à la derniere année de cette longue persecution, qui est la dixieme selon toute cette suite,] 'comme Eusebe le marque distinctement. [Des le 7. de janvier on y vit à Nicomedie où Maximin estoit alors, un illustre Martyr en la personne "de S. Lucien Prestre d'Antioche,] '& *S. Basilisque Evesque de Comane fut le compagnon de sa victoire.

Eus. l. 8. c. 16. p. 314. b. V. son titre. *V. S Basilisque soldat. Pall. v. Chry. p. 99.

'S. Silvain Evesque d'Emese ou Emisse dans la Phenicie, [b] qui a souffert dans ce dernier renouvellement de la persecution, [c] appartient aussi à cette année plutost qu'à la precedente, s'il faut s'arrester au jour de sa feste, que les Grecs font le 29. de janvier. [d] Il estoit extremement agé, & il gouvernoit son Eglise depuis 40. ans entiers, [ayant esté fait Evesque vers l'an 272. sous Aurelien.] Il fut arresté, & ayant confessé qu'il estoit Chrétien, il fut abandonné aux dents des bestes farouches" dans la ville mesme d'Emese. Il eut deux compagnons de sa confession & de son martyre, 'savoir selon les Grecs, Luc Diacre, & Moce Lecteur. 'La feste de ces trois Saints est aussi marquée dans quelques menologes le 6. fevrier, [e] auquel Baronius & d'autres modernes ont mis S. Silvain dans les martyrologes latins.

Eus. l. 8. c. 13. p. 308. a. b l. 9. c. 6. p. 351. b. c Boll. 6. feb p 777. b. c | Men. p. 507 d Eus. p. 351. b | 308. a. NOTE 51. Men. p. 507. Canis. t. 2. p. 737. e Boll. 6. feb. p. 777. §. 2.

'Les Grecs honorent aussi le 6. de fevrier S. Julien medecin Chrétien de la ville d'Emese, qui voyant mener S. Silvain au supplice avec ses deux compagnons, alla à eux & les embrassa; surquoi ayant esté pris, on luy cloua les piez, les mains, & la teste mesme: & en cet état on l'enferma dans une caverne, où il mourut quelques jours aprés son Evesque.

p. 778 | Men. p. 74.

'Bollandus croit qu'on peut mettre aussi en 312. la mort de S. Philetere, [f] dont on dit qu'aprés avoir souffert quelques tourmens sous Diocletien, il confessa de nouveau J. C. à Nicomedie, 'fut enfin relegué en l'isle de Proconnese, [g] & mourut en chemin en un lieu nommé Copet pres de Cyzic, [h] le 19. de may. S. Eubiote Prestre qui l'enterra en ce lieu, [i] fut ensuite mené à Cyzic, où on luy fit souffrir divers tourmens, [k] jusqu'à ce que la persecution estant finie, il fut mis hors de prison, & retourna à Copet. Il y mourut cinq ans aprés, le 18. de decembre, '& ainsi apparemment en 318. [Voilà une petite partie de ce qu'on lit dans les actes de ces deux Saints,] 'dont l'auteur se pretend contemporain. Mais les fautes qu'il fait contre l'histoire dementent visiblement ce titre: & toute sa narration n'est digne que d'un imposteur. 'Les Menées qui les abregent, marquent la feste de S. Eubiote le 18. de decembre, '& celle de Philetere le 30. du mesme mois. [l] Neanmoins elle est mise dans divers synaxaires le 18. ou le 19. de may. 'Baronius s'est contenté de mettre S. Philotere, comme il l'appelle, le 19. de may.

Boll. 19. may, p. 311. b. f p. 313-314. p. 319. b. g p. 325. a. h b | p. 323. a | 328. c. i p. 325-327. k p. 328. p. 311. c. p. 310. c. d. e. Men. p. 288. p. 362. l Boll. 19. may, p. 310. b. Bar. ib. e.

'Suidas releve beaucoup un Agapet Evesque de Synnades [en Phrygie,] qui n'estoit encore alors que laïque, & soldat sous Maximin, mais faisoit, dit-on, de fort grands prodiges, transportoit les montagnes & les rivieres; & ressuscitoit les morts; ce qui le faisoit admirer [& suivre] d'un grand nombre de personnes; de sorte que Maximin voulut luy faire oster la vie. Il cite tout cela d'Eusebe de Pamphile. ["Mais il est bien à craindre que cet Eusebe ne soit pas different de Philostorge heretique Arien,] 'où nous trouvons à peu pres toutes les mesmes choses. Et il nous assure en mesme temps que cet Agapet estoit un Arien, qu'il fut fait Prestre par les Ariens, & ensuite Evesque.

Suid. a. p. 29. NOTE 25. Philg. l. 2. c. 8. p. 472. b. c.

'Dieu n'attendit pas longtems à prendre en main la défense de ses serviteurs. Il voulut neanmoins commencer par rabatre l'orgueil de ses ennemis. 'Maximin se glorifioit insolemment de la prosperité de son regne; & s'en servoit pour blasphemer contre celui mesme qui la luy donnoit. 'Mais des l'hiver suivant sa vanité se trouva confondue par une secheresse extraordinaire qui causa la famine, & ensuite la peste accompagnée d'une maladie qu'on appelloit le charbon, laquelle attaquoit particulierement les yeux, & fit perdre la vue à une infinité d'hommes, de femmes, & d'enfans, [comme si Dieu eust voulu venger ce grand nombre de Chrétiens à qui Maximin avoit fait crever un œil.]

Eus. l. 9. c. 7. p. 354. 355. p. 353. 354. c. 8 p. 355. a. b.

'La famine estoit si grande qu'une mesure

p. 355. d.

Digitized by Google

ſure de blé valoit″ neuf-cents cinquante livres. Pluſieurs furent contraints de vendre aux riches leurs enfans pour prolonger un peu leur vie. 'Les autres vendoient peu à peu leurs terres, & ſe trouvoient ainſi reduits dans une extreme pauvreté. D'autres ne trouvant rien que des herbes qui ne les nourriſſoient pas, ou meſme qui eſtoient venimeuſes, tomboient dans une langueur qui les faiſoit enfin mourir. Des dames de condition furent obligées par la neceſſité à demander l'aumoſne dans les rues, avec une pudeur & une retenue qui faiſoit connoiſtre, auſſibien que leurs habits, la nobleſſe de leur extraction, & l'extremité de leur miſere.'D'autres paroiſſoient ſi ſecs & ſi decharnez, qu'on les pouvoit prendre pour des ſpectres & pour des fantoſmes. N'ayant pas la force de ſe ſoutenir ils alloient en chancelant, & tomboient enfin au milieu des places, où tout étendus par terre & preſts à rendre l'ame, ils forçoient leur foibleſſe pour demander un morceau de pain. 'Les plus riches aprés avoir aſſiſté quelque temps les pauvres, ſe laſſoient enfin étonnez de leur grand nombre, & s'endurciſſoient à la vue de leur miſere, apprehendant de tomber eux meſmes dans l'indigence. Ainſi les rues & les places publiques ſe trouvoient couvertes de corps morts qui y demeuroient tout nuds durant pluſieurs jours, ſans que perſonne leur donnaſt la ſepulture. Les chiens en dechirerent quelques uns; ce qui obligea à les tuer, depeur qu'ils ne s'accoutumaſſent à la chair humaine, & ne devinſſent enragez.

2500. Attiques.

p. 356. a. b. c.

'La peſte de ſon coſté ne faiſoit pas de moindres ravages, & elle attaquoit principalement ceux que leurs richeſſes avoient mis à couvert de la famine. Les gouverneurs des provinces, les principaux de chaque ville, & les autres perſonnes riches eſtoient enlevées par une mort promte accompagnée de violentes douleurs. On n'entendoit que des gemiſſemens & des cris dans les places publiques: Toutes les villes retentiſſoient de chans lugubres, & du ſon de ces triſtes inſtrumens dont les payens avoient accoutumé de ſe ſervir dans leurs funerailles.

d.

'Voilà quelle fut la recompenſe de l'orgueil de Maximin & des decrets que les villes avoient rendus contre les Chrétiens, La mort armée de la peſte & de la famine comme de traits empoiſonnez, faiſoit un ſi epouventable carnage, qu'elle enlevoit en peu de temps des familles toutes entieres, & l'on voyoit quelquefois emporter deux ou trois corps de la meſme maiſon en un ſeul convoi. 'Le nombre des morts eſtoit infini dans les villes, & encore plus grand dans la campagne, qui en fut preſque entierement depeuplée, & ces longs catalogues″ de contribuables [dont Maximin faiſoit ſa gloire & ſes richeſſes,] fut reduit à un petit nombre de perſonnes.

p. 357. a. p. 355. d. ἀγεωί. χων.

'Ces malheurs ne furent favorables qu'aux Chrétiens, qui y donnerent à tous les peuples des marques ſenſibles de leur pieté envers Dieu, & de leur charité envers tous les hommes. Eux ſeuls parmi tant de miſeres firent paroiſtre de la compaſſion & de l'humanité. On les voyoit occupez tous les jours, les uns à enſevelir & à enterrer ce nombre infini de morts, dont perſonne ne prenoit aucun ſoin, les autres à raſſembler tous les pauvres de leurs villes, & à leur diſtribuer du pain. Cela leur acquit une merveilleuſe reputation, leurs adverſaires meſmes eſtant obligez de glorifier le Dieu des Chrétiens, & avouant qu'eux ſeuls avoient de la pieté & de la religion.

p. 357. a. b.

'Dieu voulut punir en meſme temps les perſecuteurs de ſes Saints par tous les fleaux de ſa juſtice; & pendant que les ſujets de Maximin eſtoient emportez par la famine & par la peſte, Maximin ſouffroit auſſi beaucoup avec ſon armée dans la guerre qu'il avoit entrepriſe contre les Armeniens. 'Cette guerre meſme eſtoit encore un effet de ſon faux zele pour l'idolatrie. Car les Armeniens avoient toujours eſté alliez de l'Empire, [dont leurs Rois avoient accoutumé de recevoir le diademe.] Mais comme ils eſtoient Chrétiens, & fort zelez pour la vraie religion, Maximin les avoit voulu obliger de ſacrifier aux demons, & par là les avoit contraints de prendre les armes.

p. 355. c. d. b. c.

[Nous voudrions pouvoir éclaircir davantage l'hiſtoire de cette guerre, qui eſt la premiere entrepriſe & ſoutenue pour la religion. Mais il faut nous contenter de ce peu qu'Euſebe en dit.] 'Pour la converſion de l'Armenie, Sozomene dit ſeulement quelle avoit embraſſé le Chriſtianiſme longtemps avant Conſtantin, & qu'on tenoit que Tiridate Roy de cette nation, touché par quelque miracle extraordinaire arrivé dans ſa maiſon, s'eſtoit converti, & avoit en meſme temps publié des edits pour obliger tous ſes ſujets à ſe faire auſſi Chretiens. 'On trouve un Meruzane Eveſque des Armeniens vers l'an 250, [& ce nom barbare donne quelque ſujet de croire que c'eſt de la grande Armenie qu'il eſtoit Eveſque. Mais nous n'en avons pas d'autre aſſurance.

Soz. l. 2. c. 8. p. 454. c. Euſ. l. 6. c. 46. p. 247. d.

'On a une longue hiſtoire d'un S. Gregoire Eveſque de l'Armenie majeure qu'on pretend avoir eſté l'Apoſtre de ce pays, & avoir converti Tiridate du temps de Diocletien. 'On voit par pluſieurs paſſages des nouveaux auteurs, comme d'Euthymius, de S. Nicon, de Nicephore, '& de Gregoire Preſtre qui a fait l'hiſtoire du Concile de Nicée, que le nom & l'hiſtoire de ce Saint eſtoient celebres dans l'Armenie: [mais cela ne ſuffit pas pour autoriſer ſes actes,] 'qui ſont de Metaphraſte, [a] & dans leſquels Baronius avoue qu'il y a beaucoup de choſes qui deplaiſent abſolument à bien des perſonnes; [certes avec beaucoup de ſujet, comme la ſeule lecture de cette piece le fera mieux voir à tout le monde, que toutes les raiſons particulieres que l'on en pourroit marquer ici.] 'Baronius ne les défend que parcequ'ils ſont citez par Euthymius [moine Grec du XII. ſiecle. Ils vont juſqu'au Concile de Nicée, & ne diſent rien nean-

Sur. 30. ſep. Bar. 311. § 23. 24. 27. Boll. 13. jan. p. 781. §. 3. All. de Sim. p. 129. a Bar. 311. §. 23. Ibid.

neanmoins de la guerre dont nous venons de parler.]

'Bollandus dit qu'ils sont tirez d'une autre histoire plus ancienne & beaucoup plus ample, attribuée à un nommé Agathange qui se pretend estre un auteur contemporain, & témoin oculaire de la pluspart des choses qu'il raporte : mais cela n'empesche pas Bollandus de dire qu'elle est suspecte de contenir beaucoup de faits fabuleux: & il ne la veut donner au public que pour faire voir combien il faut peu s'arrester soit aux Siciliens, qu'on pretend en estre les premiers auteurs, soit à Metaphraste qui n'a songé qu'à donner un tour favorable aux narrations qui ont moins d'apparence de verité. 'Les Grecs honorent ce S. Gregoire le 30e. jour de septembre, [a] auquel Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain. On pretend avoir son chef à Naples dans une eglise qui porte son nom, avec quelques instrumens des tourmens qu'on dit qu'il souffrit avant la conversion de Tiridate.

Boll. 18. apr. p. 532. f| may, t. 1. p. 43. 2|10. may, p. 306. c. Men p. 399| Ugh. t. 6. p. 1087. a Bar. 30. sep. e.

ARTICLE XLV.

Constantin ayant vaincu Maxence, fait un edit pour l'Eglise, & oblige Maximin de finir entierement la persecution.

[EN mesme temps que Maximin s'efforçoit de ruiner le Christianisme dans l'Orient, J. C. faisoit briller en Occident l'étendart de sa Croix, & y faisoit admirer un soleil qui naissant du couchant devoit repandre ses rayons sur toute la terre, & apporter à l'Empire & à l'Eglise d'Orient les lumieres agreables de la tranquillité & de la paix. 'Car ce fut en cette année au plustard que Constantin eut cette vision miraculeuse de la Croix ; qui luy promettoit la victoire, non tant sur Maxence qu'il défit aussitost aprés, que sur l'enfer & l'idolatrie qu'il commença deslors à détruire en lui mesme, & qu'il abolit peu aprés dans toute la terre.

V. Constantin §. 23.

Il vainquit Maxence le 28. d'octobre de cette année: & cette victoire l'ayant aussitost rendu maistre de l'Occident,] 'il fit conjointement avec Licinius, [à qui il estoit prest de donner sa sœur en mariage,] un edit tout à fait favorable pour les Chrétiens, 'leur permettant de tenir leurs assemblées ordinaires, de faire tous les autres exercices de leur religion, & de bastir des eglises. 'Il ordonnoit aussi quelque chose pour la restitution des lieux où ils avoient accoutumé de tenir leurs assemblées : [mais on ne voit pas precisément ce que c'estoit.] 'Cet edit estoit adressé au Prefet du Pretoire.

Eus. l. 9. c. 9. p. 360. a. p. 362. b. c. l. 10. c. 5. p. 389. e. a. c|n. p. 195. 1. b.

'Il fut envoyé aussitost à Maximin, qui faisoit encore semblant d'estre allié de Constantin & de Licinius ; [d'où l'on peut juger que l'edit fut fait des le mois de novembre, aussitost que Constantin fut devenu maistre de Rome.] 'Les deux princes en envoyant l'edit à Maximin, luy manderent aussi les merveilles que Dieu avoit faites en leur faveur, & la défaite de Maxence.

l. 9. c. 9. p. 360. b. a. b.

'Toutes ces choses ne pouvoient pas estre fort agreables à Maximin, [qui peu auparavant avoit fait une alliance secrette avec Maxence contre les deux autres :] 'Et il estoit alors à la veille d'augmenter encore la persecution qu'il faisoit contre les Chrétiens. 'N'osant pas desobeïr à ceux qui luy commandoient, selon les termes d'Eusebe, & ne voulant pas non plus aussi faire paroistre qu'il cedoit à leur autorité, il fut contraint de faire comme de luy mesme un edit en faveur des Chrétiens, ce qu'il n'avoit point encore fait : 'Car l'edit de l'année precedente ne portoit point son nom, mais celui de Sabin Prefet du Pretoire. 'Celui-ci est adressé au mesme Sabin. 'Il y mesle, dit Eusebe, des choses tout à fait fausses : [Et l'on doit mettre sans doute en ce rang] 'ce qu'il dit qu'il avoit toujours défendu aux juges d'user d'aucune cruauté, qu'on n'avoit jamais banni ni outragé aucun Chrétien que contre ses ordres, & qu'il avoit recommandé la mesme moderation à Sabin & par lettres, & par les ordres de sa commission. 'Il y parle de son entrée à Nicomedie, & de ce qui avoit suivi ; & il dit que cela s'estoit fait l'année precedente: [Ainsi cet edit est de cette année 312, & non de l'an 313. auquel Baronius l'a mis.]

b. Lact. pers. c. 36. 37. p. 32. 33. Eus. l. 9. c. 9. p. 360. b. c. 1. p. 347. b. c. 9. p. 360. c. b. d|361. a. p. 361. c. d. a.

'Enfin pour conclusion, il ordonne que l'on laissera les Chrétiens en leur liberté, sans leur faire aucune peine sur leur religion: 'mais il ne parle point ni de tenir les assemblées, ni de rétablir les eglises, quoique Constantin & Licinius luy en eussent écrit precisément. C'est pourquoi les Chrétiens n'osoient se hazarder à le faire ; & mesme comme ils connoissoient sa duplicité, ils n'osoient encore paroistre publiquement. [Nous verrons en effet] 'que sa haine contre les Chrétiens continuoit toujours : [b] & quoique les lettres de Constantin [& de Licinius] l'obligeassent de la dissimuler, il ne laissoit pas de faire encore jetter dans la mer divers Chrétiens, quand il le pouvoit faire secrettement. 'Cela n'empesche pas qu'Eusebe ne conte cette dixieme année pour la derniere de la persecution, [parcequ'elle ne recommença plus depuis jusqu'à Licinius ; & qu'au contraire la paix de l'Eglise augmenta toujours de plus en plus.

p. 361. 362. p. 362. b. c. Lact. pers. c. 46. p. 39. b c. 37. p. 33. Eus. l. 18. c. 16. p. 314. b.

Nous ajouterons neanmoins encore une année à ce recit, pour representer la derniere retractation des persecuteurs, leur punition, & l'entiere consommation de la paix.]

ARTICLE XLVI.

Constantin & Licinius font un nouvel edit pour les Chrétiens ; Maximin fait la guerre à Licinius, & est défait.

L'AN DE JESUS CHRIST 313.

'CONSTANTIN ne demeura pas longtemps à Rome aprés sa victoire. ['Il en sortit vers le commencement de

Bar. 312. §. 101. 102. V. Constantin §. 31.

de l'an 313, & estant allé à Milan, il y Euf. l. 10. c. 5. p. 388. b. c| 389. a| Lact. perf. fit venir aussi Licinius, à qui il donna sa sœur Constancie en mariage vers le mois de mars.]

c. 48. p. 41. Pagi, p. 165. 'Ces deux princes se trouvant donc ensemble à Milan, ils firent un nouvel edit touchant les Chrétiens, à cause de quelques difficultez & de quelques fautes qui s'estoient glissées dans le premier. 'Comme nous n'avons pas ce premier edit, [& que le style du second est obscur & embarassé, il est difficile de bien juger de ce que l'on reprenoit dans le premier.]

Euf. n. p. 195. 1. d. 'Mr Valois croit que l'on avoit esté choqué de ce que la religion Chrétienne y avoit esté tellement relevée, qu'il sembloit que toutes les autres y eussent esté défendues; & encore de ce que les diverses sectes sorties des Chrétiens y estoient qualifiées du nom odieux d'heresie. [Je ne sçay si cette explication est tout à fait recevable; mais nous n'en voyons pas de meilleure.]

L. 10. c. 5. p. 388. 389. 'Ce qui est certain, c'est que le second edit donne une entiere liberté de conscience à toutes sortes de personnes, permettant à chacun d'honorer telle divinité qu'il voudra, & en la maniere qu'il luy plaira, [ce qui n'est pas étrange en un nouvel Empereur, peu instruit, & peu absolu & qui avoit à contenter ses sujets & Licinius.] 'La fin de cet edit est considerable. p. 389. 390. Il ordonne que tous ceux qui avoient acheté du fisc, ou receu en don des lieux destinez aux assemblées des Chrétiens, ou qui appartenoient en quelque autre maniere à l'Eglise & au corps des Chrétiens, les restitueroient incessamment, & s'adresseroient au fisc pour leur dédommagement; sans rien demander aux Chrétiens: 'Cet edit fut adressé au mesme Prefet du Pretoire que le premier. 389. a| n. p. 195. 1. b.

[Nous avons parlé ci-dessus de la mort de Maximien Hercule en 310, & de celle de Maximien Galere en 311, Diocletien finit aussi sa vie en ce temps-ci mesme, par une mort qui ne fut pas moins miserable & moins funeste que celle des deux autres, comme on l'a vu dans l'histoire de sa vie."] 'Ainsi de tous les per- §. 23.
L. 10. c. 11. p. 366. b. secuteurs des Chrétiens il ne restoit plus à punir que Maximin, qui avoit esté plus cruel que tous les autres. 'Et son chastiment suivit de près la mort de Maxence. c. 9. p. 358. a.

'Il se jetta luy mesme dans le precipice où il perit, "en rompant la paix avec Licinius, dans la fausse esperance que ses demons, son argent, ses grandes troupes, & son extreme temerité, luy donnoient de remporter une victoire signalée. c. 10. p. 363. a. V. Constantin §. 33. 'En effet ayant fait avancer son armée dans la Bithynie malgré les rigueurs de l'hiver, '& estant ensuite entré dans la Thrace, il força d'abord Byzance & Heraclée, ce qui obligea Licinius de se mettre en campagne avec une armée incomparablement plus foible que la sienne. Lact. perf. c. 45. p. 38. p. 39. La bataille se donna près d'Andrinople 'le 30e jour d'avril, aprés que Maximin eut voüé à ses demons la ruine entiere des Chrétiens, & que Licinius eut invoqué le Dieu souverain, [lequel fit paroistre en cette rencontre qu'il est le Dieu des batailles:] '& Maximin entierement c. 46. p. 39. 40. c. 47. p. 41. défait, fut reduit à s'enfuir à Nicomedie. & de là en Cappadoce, où il tascha de reparer un peu ses forces.

c. 48. p. 41. 'Cependant Licinius estant arrivé à Nicomedie, y rendit graces au Dieu qui l'avoit fait vaincre, & y fit afficher l'edit donné à Milan pour les Chrétiens. Cela se fit le 13e jour de juin de cette année, p. 43. 'dix ans & près de quatre mois depuis que l'on y avoit affiché le premier edit de la persecution, [le 24. fevrier de l'an 303.] Licinius en mesme temps exhorta les Chrétiens à rebastir leurs eglises: [& il ne manqua pas d'estre obeï. Ainsi l'on commença à s'assurer que] 'Dieu avoit exaucé les prieres que les saints Confesseurs luy avoient adressées en le conjurant sans cesse de rendre la paix à l'Eglise: c. 1. p. 1. Lact. perf. c. 1. p. 1. n. p. 353. 'Et le temple de Dieu que les impies avoient renversé d'abord en cette ville pour luy faire injure, commença par la misericorde du Seigneur, à se relever plus "grand & plus magnifique qu'il n'avoit jamais esté. *majore gloria.* c. 52. p. 46. 'Les Chrétiens s'occuperent alors à celebrer avec joie le triomphe de leur Liberateur, à relever sa victoire par leurs louanges, & à luy demander jour & nuit par leurs prieres, qu'il affermist pour jamais la paix qu'il leur avoit rendue aprés une guerre de dix années.

ARTICLE XLVII.

Maximin publie un edit tout à fait favorable aux Chrétiens; & meurt ensuite miserablement: Ses proches & ses ministres sont punis.

Euf. l. 9. c. 10. p. 363. d. 'LICINIUS se remit en campagne pour poursuivre Maximin, qui "n'eut pas plustost repris ses esprits, que plein de honte & de fureur il fit mourir luy mesme la pluspart de ses prestres & de ses prophetes, les accusant d'estre cause de son malheur; d. '& puis il fit "un second edit pour les Chrétiens bien plus ample que le premier, NOTE 53. p. 364. d. 'puisqu'il leur accorde clairement le pouvoir de bastir des "eglises, p. 364. 365. 'avec la restitution des maisons & des terres qui leur avoient appartenu, & que l'on avoit confisquées. p. 364. c. d. 'Il prend pretexte de faire un nouvel edit sur ce que quelques juges n'ayant pas, dit-il, bien compris ses intentions exprimées par le premier, avoient donné sujet aux autres d'en douter, & de n'oser embrasser la religion qu'ils vouloient.

[Cette penitence forcée ne fut pas capable d'appaiser la colere de Dieu.] p. 363. d. 'Il ne luy donna aucun repi, & luy osta aussitost la vie 'par une maladie epouventable p. 365. 366| Lact. perf. c. 49. p. 44. que nous avons raportée "en un autre endroit, & dont l'accident le plus memorable fut que les yeux luy sortirent de la teste; V. Constantin. §. 34. Euf. v. Conf. l. 1. c. 59. p. 438. c. a d. 'Dieu l'ayant voulu punir du mesme supplice qu'il avoit fait souffrir à tant d'innocens. [a] Il estoit déja dans cette furieuse maladie lorsqu'il fit son dernier edit pour les Chrétiens. Il mourut ["vers le mois d'aoust,] Ibid. Aur. V. epi. p. 528. c| 542. c. & alii. 'à Tarse dans la Cilicie, où il s'estoit retiré pour fuir Licinius, [b] & il prévint au moins par sa prompte mort les maux dont il alloit estre accablé b Eutr. p. 587. c.

ἐγγυρῶν. ἐκκλησίας.

blé par ſes ennemis: [mais ce ne fut que pour aller eprouver les rigueurs de la juſtice divine ennemie terrible de tous les pecheurs impenitens.]

'Aprés ſa mort il fut declaré ennemi public; ſes images & celles de ſes enfans dechirées ou effacées; ſes ſtatues briſées. [a] Ses enfans & ſes parens furent punis du dernier ſupplice, aprés avoir ſouffert toutes ſortes d'ignominies. Sa femme fut jettée dans l'Oronte, où elle avoit fait noyer pluſieurs femmes chaſtes. 'Tous ceux qu'il avoit elevez dans les charges, & qui pour le flater s'eſtoient rendu les principaux miniſtres de la perſecution, furent envelopez dans ſa ruine. On le marque particulierement de Culcien, qui avoit repandu dans l'Egypte le ſang d'une infinité de Chrétiens; de Firmilien qui s'eſtoit ſignalé de la meſme maniere dans la Paleſtine; & de Theotecne [dont le ſupplice a eſté marqué par avance.] 'Licinius fit encore trancher la teſte à Candidien fils de Maximien Galere, & meſme aux deux Imperatrices Priſque veuve de Diocletien, & Valerie ſa fille veuve de Galere. 'Dieu effaça ainſi de deſſus la terre les impies & toute leur race. [b] Ces noms magnifiques & inſolens de Jove [1] & d'Hercule que Diocletien & Maximien s'eſtoient attribuez, & avoient fait paſſer à leurs ſucceſſeurs, furent abolis. [c] Et l'on vit verifier cette parole de l'Ecriture: J'ay vu l'impie elevé comme les cedres du Liban; j'ay paſſé, & il n'eſtoit plus.

Euſ. l. 9. c. 11. p. 366. b. c. — a p. 367. b. c| Lact. perſ. c. 50. p. 45. — Euſ. p. 366. 367. — Lact. perſ. c. 50. 51. p. 44. 45. — c. 50. p. 44| Euſ. l. 10. c. 1. p. 369. c. d. — b Lact. perſ. c. 52. p. 45. 46. — c Euſ. l. 10. c. 1. p. 369. d.

'Lactance a fait un traité exprés ſur ces morts tragiques, & ſur les autres punitions que Dieu a faites des auteurs de la perſecution: [Mais nous n'avons pas voulu en groſſir cette hiſtoire déja aſſez longue, & l'on trouvera tous ces faits ſur l'hiſtoire du grand Conſtantin. L'on y verra amplement la verité de ce que dit Euſebe,] 'que durant les dix années de la perſecution, [ou au moins durant les ſept dernieres,] les payens eprouverent tous les maux que peuvent cauſer les guerres publiques, & les embuſches ſecrettes. Il n'y avoit aucune liberté, [non pas meſme] ſur la mer. On ne pouvoit aborder nullepart ſans ſe trouver expoſé à toutes ſortes d'injures, aux chevalets, à la queſtion, pour ſavoir ſi on ne venoit pas de chez les ennemis. Et aprés avoir eu les coſtez dechirez, aprés avoir enduré mille autres tourmens, on eſtoit ſouvent enfin condanné à finir ſa vie par le feu ou ſur une croix. On ne travailloit partout qu'à faire des boucliers, des lances, des javelots, & divers autres inſtrumens de guerre [& de mort.] On equipoit partout des vaiſſeaux, non pour trafiquer, mais pour combatre & pour tranſporter des troupes. Il n'y avoit point de jour où l'on ne s'attendiſt à voir arriver les ennemis; & pour ſurcroiſt de maux, toutes les provinces furent ravagées par la peſte & par la famine.

Lact. perſ. — Euſ. l. 8. c. 15. p. 313. 314.

[Les Chrétiens ſouffroient ces maux avec les autres, & ſouffroient encore en particulier tout ce que la rage des demons pouvoit inventer contre eux. Cependant ils eſtoient dans la joie, & les payens dans l'accablement de la triſteſſe, parceque ceux-ci perdant au dehors tout ce qu'ils aimoient, ne trouvoient aucune conſolation ni dans eux meſmes, ni dans l'eſperance de l'avenir: au lieu que les Chrétiens accoutumez à ſe priver de tous les plaiſirs de la terre, & à en mepriſer tous les maux, trouvoient leur joie dans la conſolation que Dieu leur donnoit au fond de leur cœur, ſans que les tyrans puſſent la leur ravir, comme ils ne pouvoient la comprendre, & dans la confiance que tout ce qu'ils pouvoient ſouffrir eſtoit la ſemence d'un bonheur incomprehenſible & eternel.]

1. derivé de Jupiter, *Jovius à Jove.*

ARTICLE XLVIII.

Des Martyrs dont on ignore l'année, & premierement de S. Epigmene, & de quelques autres Martyrs de Rome.

[NOus avons vu paroiſtre dans les Martyrs dont nous avons parlé juſqu'ici, cette joie ſolide que donne l'eſperance de poſſeder dans l'eternité la ſource de tous les biens, & nous la verrons encore dans pluſieurs autres qui ont auſſi ſouffert durant la perſecution de Diocletien, mais que nous n'avons pas pu marquer ſur aucune année particuliere, parceque leur epoque eſt moins fixe & moins certaine. Nous les diſtribuerons par provinces, en commençant par l'Occident, puiſque la perſecution y a fini pluſtoſt, & n'y a duré qu'environ deux ans ſelon Euſebe. Nous n'y dirons rien ni des Gaules, où l'on ne trouve aucun Martyr qu'on puiſſe aſſurer appartenir à ce temps-ci, hors " S. Peregrin d'Auxerre, ni de l'Eſpagne, dont nous avons aſſez parlé ſur l'an 305.

V. S. Denys de Paris.

Pour commencer donc par Rome,] 'on y honore le 16. de ſeptembre les SS. Abonde, Abondance, Marcien, & Jean, avec 23. autres. Baronius cite leurs actes qui ont eſté imprimez. [Nous ne les avons pas:] 'mais ſelon l'abregé qu'en fait Ferrarius, [on peut juger qu'il n'y a rien de bien authentique ni de bien conſiderable.] 'On marque qu'en l'an 1582. ou 1583, les corps des deux premiers furent trouvez à Rome dans l'egliſe de S. Coſme en deux tombeaux, dont les inſcriptions marquoient que le premier eſtoit de S. Abondance Preſtre, moine, & Martyr, & l'autre de S. Abonde Diacre & Martyr: [Cette qualité de moine ne marque pas une grande antiquité, & le martyrologe Romain, tranſpoſant leurs qualitez, fait S. Abonde Preſtre, & S. Abondance Diacre.] Leurs corps furent tranſportez le 16. octobre 1583. au college des Jeſuites. Ceux de S. Marcien & de S. Jean ſont à Citta Caſtellana dans la terre Sabine ſur le Tibre.

Bar. 16. ſept. c. 303. §. 113. — Ferr. it. p. 594. 595. — p. 595| Bar. 303. §. 113| 16. ſep. c.

'Nous avons dans Surius des actes de S. Calliſtrate, qu'on dit avoir ſouffert à Rome ſous Diocletien, avec 49. ſoldats. 'Mais ces actes ſont de Metaphraſte: [d] & Baronius y trouve diverſes choſes à corriger. Il a mis ces Saints dans le martyrologe Romain au 26. de ſeptembre.

Bar. 26. ſept. b. — All. de Sim. p. 129. — d Bar. ne ſup.

Digitized by Google

Men. p. 364. 'Les Grecs en font memoire le 27, sans rien dire de leur histoire.

Bar. 303. §. 114. 117. 'On met du temps de Diocletien le martyre de S. Epigmene Prestre de Rome, & de S. Crescent enfant qu'il avoit 14. sept. et 24. mars. b. battizé. 'Baronius cite les actes du dernier qu'on luy avoit envoyez de Perouse. *a* Ferr. it. 14. sept. p. 592. [a]On dit qu'ils portent que S. Crescent elevé à Rome dans la religion Chrétienne par son pere nommé Euthyme, s'enfuit avec luy à Perouse à cause de la persecution de Diocletien. Euthyme estant mort, Crescent y fut mis en prison par le Proconsul Turcius, & envoyé ensuite à l'Empereur [Maximien] qui estoit à Rome [en 303. ou 304.] Maximien le mit entre les mains du juge Turpilius, qui luy fit trancher la teste hors la porte du Sel le 14. de septembre. On ajoute qu'en entrant à Rome il avoit gueri une femme aveugle. Son corps a depuis esté transporté à Sienne en Toscane, Ugh. t. 3. p. 626. b. 'sous le Pape Estienne IX. en l'an 1058., Ferr. p. 592. '& il y est honoré comme le patron de la ville le 12e jour d'octobre, Ugh. t. 3. p. 626. b. 'qui est celui de sa translation. Le martyrologe Romain le met le 14. de septembre.

Bar. 24. mars, b. 'Pour S. Epigmene, Baronius a mis sa feste dans le martyrologe Romain le 24. de mars, ajoutant qu'il a souffert le martyre à Rome dans la persecution de Diocletien sous le juge Turpius [ou Turpilius.] Boll. ib p. 472. 473. 'Bollandus soutient que cela n'a aucun fondement. *b* Ferr. it. p. 164. [b]Neanmoins Ferrarius le cite des manuscrits de Perouse & de Sienne. *c* Boll. 11. may, p. 625. c. [c] Les martyrologes de S. Jerome & quelques autres marquent le 11. may un S. Epimene ou Pimine Martyr à Rome.

[Il y a toute apparence que S. Epigmene est le mesme que] 24. mars, p. 481. 482. 'S. Pigmene celebre le 24. de mars dans Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres martyrologes, qui le font Prestre & Martyr à Rome. ["Et sur cela nous croyons aussi pouvoir raporter à la persecution de Diocletien divers Saints] NOTE 54. 4. jan. p. 165. 166. 'dont l'histoire se trouve jointe à celle de S. Pigmene, [& dont l'epoque est d'ailleurs assez incertaine.] Ces Saints sont S. Flavien, qu'on dit avoir esté Prefet de Rome, marqué dans le martyrologe Romain le 22. de decembre; S. Prisque Prestre, avec S. Priscillien Diacre, & Ste Benedicte dont on fait aussi le 4. janvier. Tous ces Saints hormis S. Flavien sont dans les martyrologes d'Adon & d'Usuard. Boll. mars, t. 2. p. 40. c | Flor. p. 1017. 'Les noms de S. Pimine [ou Pigmene,] de Ste Dafrose, & de S. Demetre, se trouvent encore joints à celui de Ste Bibienne dans divers martyrologes le 2. de decembre.

[Nous ne disons rien de tous ces Saints, parcequ'il n'y a aucun fondement à faire sur les actes de S. Pigmene, dont les autres ont tiré ce qu'ils en ont dit.] Bar. 4. jan. c. 'Baronius cite des actes manuscrits de S. Prisque, S. Priscillien, & Ste Benedicte en particulier, [qui ne sont sans doute qu'un extrait des autres: c'est pourquoi Bollandus n'en parle pas.] Anast. c. 48. p. 29. 'Le Pape Simplice dedia [vers l'an 470, une eglise de Ste Bibienne bastie près du palais de Licinius, au lieu où estoit le corps de cette sainte Martyre; Bar. 2. dec. a. '& elle subsiste encore.

[Les noms des SS. Cyriaque, Large, & Smaragde, sont celebres dans l'Eglise.] Buch. cycl. p. 268. 'Ils ont esté mis dès l'an 354 dans le calendrier de Bucherius au 8. d'aoust, avec ceux de S. Crescentien, Ste Memmie, & Ste Julienne. Front. cal. p. 116. 'S. Cyriaque se lit seul au mesme jour dans le calendrier du P. Fronto, *d* All. conf. p. 1491. [d] dans celui de Leo Allatius, [dans les martyrologes de Bede & de Vandelbert,] *e* Sacr. p. 129 | a. p. 173. [e] & dans le Sacramentaire de S. Gregoire. *f* Flor. p. 739. [f] Les martyrologes de S. Jerome mettent tous les six, & quelques autres encore avec eux. [Usuard & ceux qui l'ont suivi mettent S. Cyriaque Diacre avec S. Large, S. Smaragde, & 20. autres qu'ils ne nomment pas.] p. 740. 2. 'On pretend que le 8. d'aoust est le jour auquel leurs corps furent transportez sur le chemin d'Ostie par S. Marcel Pape; 2 | Boll. 16. mars, p. 417. c. mais qu'ils furent martyrizez le 16. de mars, 'auquel Adon & beaucoup d'autres martyrologes les marquent encore.

[Nous ne disons rien de leur histoire, parcequ'elle ne se trouve que dans les actes de S. Marcel, & dans quelques autres sur lesquels nous n'osons pas nous fonder: Bar. 298. §. 13. 309. §. 6. 'Baronius rejette particulierement dans ceux de S. Marcel diverses choses qui regardent l'histoire de ces Saints.

Front. cal. p. 105. 106. 'Le calendrier du P. Fronto marque encore la feste de S. Cyriaque le 15. de juillet: on croit que c'est à cause de la dedicace de quelque eglise du mesme S. Cyriaque qui est honoré le 8. d'aoust. p. 116. 'Il y en avoit plusieurs à Rome de son nom. *g* p. 55. [g] On trouve que le Pape Honorius en fit bastir une sur le chemin d'Ostie vers l'an 626. La station du 6e mardi de Caresme estoit en l'eglise de S. Quiriaque ou Cyriaque.

Thdr. L. l. 1. p. 554. b | Thphn. p. 97. c. 'Nous trouvons qu'en l'an 463, Gratissime grand Chambellan de l'Empereur Leon, fit bastir à Constantinople hors la porte dorée, une eglise de S. Cyriaque, [avec un monastere] où il se fit moine. Cang. de C. l. 4. p. 122. 'Et au commencement du siecle suivant, les Conciles de Constantinople parlent de quelques Abbez de S. Cyriaque. [Mais il est difficile de dire si ce S. Cyriaque est celui de Rome. Car il est aisé que l'Orient ait eu des Saints de ce nom: & on en trouve en effet plusieurs dans le menologe des Grecs; entre lesquels] Boll. 7. apr. p. 659. b. 'divers martyrologes fort anciens en mettent un martyr à Nicomedie le 7. d'avril.

ARTICLE XLIX.

Des quatre Couronnez, & divers autres Martyrs de Rome.

Flor. p. 794. 'LEs martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, & les autres posterieurs, mettent à Rome le 30. d'aoust "les SS. Felix & Adaucte ou Audacte; Sacr. p. 128 | Front. cal. p. 126. '& leur feste est aussi marquée dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier du P. Fronto. Sur. 30. aug. p. 330. 'Nous en avons des actes dans Surius, copiez presque tous entiers par Adon; [mais ils ne valent quoy que ce soit.] Ils disent, comme Usuard & plusieurs autres martyrologes, qu'ils souffrirent sous Diocletien, & que S. Felix

qui

qui estoit Prestre, estant conduit au martyre, un Chrétien declara qu'il adoroit aussi J. C, & fut executé avec luy. Usuard & Adon ajoutent que comme on ignoroit le nom de ce Chrétien, on luy donna celui d'Adaucte qui signifie *ajouté & augmenté*, parcequ'il avoit esté joint à la couronne de S. Felix, & l'avoit augmentée par la sienne.

V.S. Felix de Thibare note 4.

'Baronius raporte une epigramme où un Prestre nommé Verus dit qu'il leur avoit edifié un tombeau par ordre du [Pape] Damase. 'Le lieu où ils furent enterrez, qui estoit sur le chemin d'Ostie, porta depuis leur nom; au lieu qu'on l'appelloit auparavant le cimetiere de Commodille. 'Le Pape Jean I. rétablit ce cimetiere vers l'an 523. [a] Surius dit que les chefs de ces deux Saints sont à Cologne.

Bar. 384. ap.p. 11.2. Aring.l.3. c. 4. §. 3. p. 256. Anast.c.54. p. 35. 36. a Sur. 30. aug.p.330.

'L'Eglise honore le 29. de novembre deux SS. Saturnins dont le plus ancien est le celebre Evesque de Toulouse. [b] L'autre estoit, à ce qu'on pretend, un vieillard condanné pour la foy de J. C. à tirer du sable, & à l'apporter à Rome. S. Sisinne Diacre condanné à la mesme peine, l'assistoit dans son travail: ce qui ayant deplu aux ministres du demon, & aux ennemis de la charité, ils les firent mettre tous deux en prison, leur firent souffrir divers supplices, & leur trancherent enfin la teste. Un Chrétien nommé Thrason les enterra dans une terre qu'il avoit sur le chemin du Sel. Voilà en abregé ce qu'on en trouve dans les actes de S. Marcel, [que nous ne donnons pas comme une grande autorité. On trouve la mesme chose dans le martyrologe de Bede, & ensuite dans les autres.]

Bar. 29. nov. b. c. b Boll. 16. jan.p.6.7.

'Le lieu où S. Saturnin & S. Sisinne furent enterrez, qui faisoit partie du cimetiere de Priscille, a esté appellé le cimetierre de S. Thrason, & de S. Saturnin. Le calendrier de Bucherius marque le 30. de novembre S. Saturnin au [cimetiere] de Thrason. 'Son nom se trouve ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, aussibien que dans les autres posterieurs, & dans le calendrier du P. Fronto. 'Baronius & d'autres raportent des vers de Damase gravez sur le tombeau de S. Saturnin: [mais il y a bien des fautes, ensorte qu'on n'y comprend presque rien.] Ils disent neanmoins assez clairement qu'un officier nommé Gratien, qui luy avoit fait dechirer les membres, & luy avoit fait eprouver tout ce qu'il avoit de fiel & de fureur, sans pouvoir le contraindre de renoncer à J. C, fut enfin vaincu par la force de ses prieres, & confessa luy mesme que J. C. estoit le vray Dieu. Cela n'a aucun raport avec ce qu'on en lit dans les actes de S. Marcel.

Aring.l.4. c. 33. §. 4. p. 103. Flor.p.10. 12. Grut.p. 1172.2| Bar. 384. §. 18.

'Le Pape Felix IV. fit rebastir vers l'an 528. l'eglise de ce Saint qui avoit esté brulée. 'D'autres Papes ont pris aussi le soin de la rétablir: Et elle subsistoit encore sous Nicolas IV. [c] Ayant neanmoins esté enfin entierement détruite, le corps du Saint fut transferé à ce qu'on croit dans l'eglise de S. Jean & S. Paul, & son chef dans celle de S. Pierre aux liens. 'Ceux de Pavie pretendent cependant avoir son corps. 'On tient que celui de S. Sisinne a esté mis par le Pape Serge II. dans l'eglise de S. Martin des Monts à Rome. Son nom se trouve joint à celui de S. Saturnin dans Bede & les autres martyrologes posterieurs.

Anal.c. 55.p. 36. Aring.l.4. c.33. §.4. p. 103. c §. 5. Ferr. p. 737. Aring.p. 103. §. 5.

'L'Eglise honore aussi S. Thrason au nombre des martyrs le 11. de decembre. 'Les martyrologes de S. Jerome luy donnent pour compagnons S. Pontien, S. Capitolin, S. Pretextat, & une multitude d'autres martyrs qu'on ne peut nombrer. 'Il en est fort parlé dans les actes de S. Marcel, & dans ceux de Ste Susanne [qui sont au moins aussi méchans.] 'On croit que son corps est avec celui de S. Sisinne dans l'Eglise de S. Martin des Monts.

§. 1. Flor. p. 1026. Aring.p. 103. §. 1. §. 5

NOTE 55. [Les martyrs appellez "les quatre Couronnez sont celebres dans l'Eglise: mais pour leur histoire nous n'en trouvons rien que dans les martyrologes & dans les actes des SS. Symphorien, Claude, Castor, Nicostrate, & Simplice, "dont l'autorité est tout au plus fort mediocre.] 'Les uns & les autres disent que c'estoient des "officiers du Prefet de Rome, appellez Severe, Severien, Carpophore, & Victorin, qui ayant refusé de sacrifier, furent condannez par Diocletien à estre assommez à coup de fouets armez de plomb.

V. Saint Sebastien n. 7. *Cornicularii.* MS.p.418

'Leur feste est marquée le 8. de novembre dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, & les autres posterieurs. 'Elle l'est encore dans le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le Missel Romain de Thomasius, & dans le calendrier du P. Fronto. Dans ces trois derniers endroits & dans Bede, ils ne sont marquez que par le titre des quatre Couronnez. 'Nous trouvons encore les mesmes Saints au 7. ou 8. d'aoust dans le calendrier de Bucherius, & dans les martyrologes de S. Jerome, sinon que le premier est nommé Second ou Secondin, & non Severe. Il y est marqué qu'on "faisoit leur feste à Albane sur le chemin d'Ostie, ou que leurs corps y estoient. 'Il y avoit à Rome un Titre & une eglise des quatre Couronnez des le temps de S. Gregoire, & elle subsiste encore aujourd'hui. 'C'estoit la station du cinquieme lundi du Caresme. [d] Anastase dit que le Pape Honorius bastit & dedia une eglise de leur nom, [e] & que Leon IV. ayant trouvé leurs corps vers l'an 849, rebastit leur eglise qui tomboit en ruine, & y mit leurs corps sous l'autel avec ceux de beaucoup d'autres Martyrs.

Flor p. 957. Sacr. p. 140| Thom.p. 175| Front. cal. p. 146. Buch. p. 268|Flor. p. 739. *Albano & Ostiense.* Bar. 8. nov. c. Front. cal. p. 50. d Anast.c. 71. p. 46. c. e c. 105. p. 183. b. c.

'Les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres ensuite, marquent le 9. de may S. Restitut Martyr à Rome. 'Nous en avons des actes d'un style simple & assez grave, ["mais ausquels cependant nous n'osons pas donner d'autorité.] 'Ils disent que le Saint fut condanné à Rome durant la persecution de Diocletien & de Maximien, par Hermogene, 'que quelques uns croient estre celui qui selon des monumens anciens, ["mais peu authentiques.] estoit Prefet de Rome en 303. 'On pretend que le corps de S. Restitut fut enterré sur le chemin de Momente, 'pres de la ville d'Erete nommée aujourd'hui Montrond, où il y a encore une ancien-

Boll. 29. may. p. 11. e. b. NOTE 56. f. d. V. la note 14. p. 13. a. b. p. 10. c. f.

Digitized by Google

ne eglise de son nom, & qu'il fut transferé de là par le Pape Adrien en une eglise de S. André à Rome, 'qu'on voit encore, mais qui est profanée.

p. 11. a.

Boll. 29. jan p 948. §. 1-5. 'Les noms de S. Papias & S. Maur martyrs à Rome, sont celebres dans les martyrologes [1] du IX. siecle, & dans les suivans, au 29. de janvier: On lit diverses particularitez de leur conversion & de leur martyre sous Diocletien. Mais c'est dans les actes de S. Marcel Pape, [dont nous n'osons rien mettre ici.] 'Les corps de ces deux Saints aprés diverses translations, ont esté mis dans l'eglise des Peres de l'Oratoire à Rome, le 11. fevrier 1590, comme on le peut voir avec étendue dans Baronius. 'Il y en a aussi quelques reliques à Fuld en Allemagne, & aux Jesuites de Courtray.

Bar. 270. §. 9-13. Boll. 29. jan. p. 948. §. 9 15-17.

Bar 298. §. 17. 9. jul. a. 'Baronius nous dit aussi plusieurs particularitez de l'histoire de S. Zenon, 'qu'Usuard & Adon pretendent avoir esté martyrizé avec 10203. autres le 9. de juillet au lieu appellé la Goutte-toujours-coulante, ou les Eaux Salviennes, à plus d'une grande lieue de Rome, où l'on garde encore leurs reliques. [Baronius ne nous apprend point d'où il a tiré ce qu'il raporte de ces Saints. Car je ne le trouve pas mesme dans les actes de S. Marcel,] 'dont il dit que leur histoire est une addition. [Usuard & Adon n'en disent qu'un mot.] 'Pierre des Noels n'en dit aussi que peu de chose. [Et il faudroit d'autres autoritez que tout cela] 'pour croire avec Baronius que Diocletien [qui avoit de la moderation & de la prudence,] ait voulu faire massacrer tout à la fois plus de dix-mille de ses soldats.

298. §. 17. P. de N. l. 6. c. 75. p. 116. 3. Bar. 298. §. 17.

[Nous ne disons rien ici de plusieurs martyrs de Rome, dont nous parlons en d'autres endroits, comme de Ste Agnés, de S. Marcellin & S. Pierre qu'on verra sous leurs titres; & de quelques autres.

Nous pouvons ajouter S. Timothée aux Martyrs de la persecution de Diocletien.] 'puisque Baronius croit qu'il y a souffert sous Maxence. [Mais dans la verité "tout ce qu'on en peut dire, c'est que c'est un Martyr qui a toujours esté connu & reveré dans l'Eglise,] 'puisqu'on voit par le calendrier Romain de Bucherius que des l'an 354. sa feste se faisoit le 22. d'aoust sur le chemin d'Ostie. 'Elle est encore marquée dans celui du P. Fronto, & dans le Sacramentaire de S. Gregoire. [2] Son nom se trouve aussi dans les martyrologes de S. Jerome, [dans Bede, Usuard, Vandelbert, & les autres posterieurs.] Ceux de S. Jerome nous assurent que son corps estoit à Rome dans un cimetiere de son nom sur le chemin d'Ostie. 'On dit qu'il est aujourd'hui dans l'eglise de S. Paul sous l'autel de Ste Brigide.

22. aug. b. NOTE 57. Buch. p. 268. Front. cal. p. 124. Sacr. p. 125. a Flor. p. 767. Aring. l. 3. c. 3. §. 4. p. 246.

1. Raban, Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

ARTICLE L.

Des Martyrs de Viterbe.

1. [POUR passer de Rome au reste de l'Italie,] 'Baronius cite les actes de S. Valentin Prestre & S. Hilaire Diacre, qu'il avoit receus de Viterbe, [sans les donner, ni mesme en juger.] 'Bollandus les promet, & en donne par avance une partie. Mais ce fragment, [b] & l'abregé que Ferrarius fait de toute leur histoire [ne nous donne pas lieu de croire que ce soit rien de considerable.] On pretend que ces Saints souffrirent sous Diocletien, & sous le Proconsul Demetre à Viterbe, c'est à dire vers le lieu où cette ville a depuis esté fondée. Car on marque qu'elle n'est que du temps de Didier Roy des Lombars. 'Les chefs des deux Saints se conservent encore aujourd'hui dans la cathedrale de Viterbe. On fait leur feste le 3. de novembre.

Bar. 3. nov. d. Boll. 15. may, p. 459. a b. c. b Ferr. it. p. 690. Bar. 3. nov. d.

'On pretend que Demetre fut depuis converti par S. Eutice ou Eutyque Prestre, & mesme couronné du martyre. [c] Nous avons une assez longue histoire d'un S. Eutyque Prestre auprés de Viterbe, [qui ne parle point neanmoins de Demetre, ni de tout ce qu'on lit dans les actes de S. Valentin. "Aussi elle paroist fort nouvelle, & est meslée de circonstances tres peu probables, pour ne dire rien de plus.] NOTE 58.

Boll. 15. may, p. 459. d. c p. 460.

b. 'Elle porte que ce Saint estoit Prestre de l'Eglise de Ferente, 'qui estoit autrefois une ville episcopale dans la Toscane: mais elle a depuis esté ruinée, & ses ruines ont contribué à bastir celle de Viterbe. 'S. Eutyque convertit S. Gratilien avec son pere & sa mere; '& S. Gratilien souffrit depuis le martyre, avec une vierge nommée Felicissime, à Falerie qui a aussi esté autrefois une ville episcopale de la Toscane; mais ayant esté ruinée, le siege en a esté transporté à Cita Castellana, 'où l'on conserve aujourd'hui dans la cathedrale les corps de S. Gratilien & de Ste Felicissime. 'Ils avoient d'abord esté enterrez à Falerie, où S. Eutyque des qu'il sceut leur mort, se hasta d'aller honorer leur tombeau; & il y confirma dans la foy le pere & la mere de S. Gratilien. Ce Saint est marqué au 12. d'aoust avec Ste Felicissime par Usuard, & par d'autres. 'Bollandus promet leurs actes datez de la 4e. année de Claude: ce qui est insoutenable. [Il y a encore d'autres choses fausses ou difficiles à croire] 'dans l'abregé qu'en donne Ferrarius.

p. 458. f. p. 460. b. a 458. f. Bar 12. aug. g. Boll. 15. may, p. 460. a. b. p. 458. f. Ferr. p. 504. 505.

'S. Eutyque au retour de Falerie, fut pris à Ferente, & amené devant le Tribun Maxime, [d] qui aprés luy avoir fait souffrir divers tourmens, le condanna à avoir la teste tranchée. 'Le bienheureux Denys Evesque du lieu qui avoit luy mesme esté bastonné pour la foy, & chassé de la ville, 'vint la nuit enlever son corps, & l'enterra environ à "six lieues de Ferente. 'L'on bastit depuis en ce lieu une grande eglise, & il s'y faisoit divers miracles, particulierement par l'eau qui degou- 15. milles.

Boll. 15. may, p. 460. §. 2. d §. 7. §. 4. §. 8. §. 8. 9.

goutoit dans la cave où estoit le corps de S. Eutyque & de quelques autres Saints. 'L'on pretend que ce miracle continue encore aujourd'hui. 'Le lieu s'appelle maintenant Soriano, & est dans le diocese d'Horta. On dit que le corps de S. Eutyque y a esté trouvé du temps d'Alexandre VI. La feste du Saint s'y fait le 15. de may. p. 462-464. p. 458.

'S. Gregoire Pape raporte une apparition celebre de S. Eutyque martyr à Redemtus Evesque de Ferente, par laquelle il predit les ravages des Lombars dans l'Italie. S. Gregoire l'avoit apprise de Redemtus mesme, & elle estoit connue de tout le monde. Redemtus faisoit la visite de l'eglise de S. Eutyque parmi les autres de son diocese, & estoit couché auprés du tombeau du Saint, lorsqu'il eut cette vision. [Ainsi on ne peut douter que ce S. Eutyque ne soit celui dont nous parlons.] Greg. dial. l. 3. c. 38. p. 217. c.

'Nous avons l'epitaphe d'un S. Eutyque par le Pape Damase, ª qui porte que ce Saint vainquit les cruels commandemens du tyran, & tout ce que les bourreaux purent inventer pour perdre son ame; qu'il fut enfermé dans une prison, dont l'horreur ne suffisant pas encore aux persecuteurs, on y ajouta des pointes de pots cassés pour le tourmenter dans tous ses membres, & l'empescher de dormir; qu'on le laissa douze jours sans luy donner de nourriture, qu'il fut jetté "dans un puits, [ou un precipice,] & que le sang qu'il repandit en mourant fut le remede de ses plaies [& de toutes ses douleurs;] qu'une personne ayant appris par un songe où l'on avoit caché son corps, & l'ayant trouvé, le mit dans le lieu où il fut depuis honoré par les Fideles; qu'il y "guerissoit les malades; & accordoit toutes sortes d'autres faveurs. [Ce lieu estoit sans doute le cimetiere de Calliste,] où cette epitaphe se voit encore aujourd'hui dans l'eglise de S. Sebastien. [Ainsi c'est un martyr different de S. Eutyque de Ferente.] 'On dit que son corps a esté porté du cimetiere de Calliste dans l'eglise de S. Laurent pres du theatre de Pompée, & qu'il s'y conserve encore sous le grand autel. Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain le 4. de fevrier. [Comme nous ne savons rien de luy que par son epitaphe, nous ne pouvons point dire " en quel temps il a vécu.] Boll. 4. feb. p. 458. §. 1. ª §. 1. *in baratrum.* *fovet.* §. 3. V. S. Concorde.

ARTICLE LI.

De S. Vit & divers autres vers le royaume de Naple.

'SAINT Gregoire le Grand parle d'un monastere de S. Erasme sur la coste du mont Soracte, ᵇ qui est assez pres du Tibre du costé de la Toscane. 'On ajoute que S. Benoist fit bastir deux eglises en son honneur, l'une à Veroli, l'autre à Rome: [par où l'on voit que ce Saint estoit celebre au VI. siecle.] 'Son nom se trouve le 2. de juin dans les martyrologes de S. Jerome, dans Notker, Raban, & plusieurs autres. Usuard & Adon le mettent le 3. Il souffrit dans la Campanie selon tous les martyrologes. Usuard & Adon disent que ce fut sous Diocletien & Maximien. Le martyrologe Romain ajoute que ce fut dans la ville de Formies, 'où il mourut selon ses actes, [" qui ne valent rien,] ᶜ & où estoit son corps vers l'an 600. ᵈ Formies ayant esté ¹ ruinée dans la suite des temps par les Sarrazins, le corps du Saint fut transporté avec le titre episcopal à Caiete [vers l'an 850,] & on l'y trouva en terre 30. ans aprés en l'an 880. On l'y honore encore aujourd'hui. Usuard, Adon, & mesme quelques martyrologes de S. Jerome, luy donnent le titre d'Evesque. Greg. l. 1. ep. 23. p. 383. c. ᵇ Baud. p. 211. Bar. 2. jun. b. Flor. p. 568. p. 571. 2. NOTE 59. Sur. 2. jun. p. 40. §. 14. ᶜ Greg. l. 1. ep. 8. p. 372. d. ᵈ Bar. 9. jun. b| Boll. 14. feb. p. 764. a.

'Le martyrologe Romain met dans la persecution de Diocletien, le martyre que S. Ambroise Centenier souffrit à Ferentino dans la Campagne de Rome, dont il est patron. Baronius cite ses actes, & Ferrarius en fait l'abregé. Ils portent qu'aprés avoir esté sauvé miraculeusement du feu & de l'eau, il eut la teste tranchée. On fait sa feste le 16. d'aoust. Par. 16. aug. d| Ferr. it. p. 513.

'Les actes de S. Modestin honoré à Avellino dans la principauté Ulterieure le 14. de fevrier, comme un Evesque & un martyr, sont les mesmes que ceux de S. Erasme. C'est pourquoi Bollandus se dispense [avec raison] de les raporter. 'Il donne seulement l'histoire de sa translation d'un lieu appellé Pratorium, à Avellino; ce qui arriva vers l'an 1170, & est écrit par Roger Evesque d'Avellino, 'qui vivoit dans le mesme temps [ou fort peu aprés.] 'Aucun ancien martyrologe ne parle de ce Saint, non plus que de S. Florentin Prestre, & S. Flavien Diacre, qu'on joint avec luy: [& Bollandus n'en cite mesme aucun nouveau qui en parle.] Boll. 14. feb. p. 763. 900. p. 764. p. 763. b. f.

'La mesme Eglise d'Avellino, & la ville de Tripaldi dans son diocese, honorent le premier de may un saint Prestre nommé Hippolyte ou Hypoliste, 'qu'on dit avoir presché la foy en ces quartiers là, avoir esté martyrizé sous Diocletien prés d'Avellino, & avoir esté enterré à Tripaldi. 'Bollandus qui nous donne les actes, reconnoist qu'ils sont du moyen age, '& peu anciens. [Ce qu'ils disent de son martyre donne lieu de croire qu'il n'a souffert que depuis les persecutions, par une emotion populaire des payens qui restoient en ces quartiers là. 'On pretend avoir trouvé son corps en l'an 1633. 'Son nom se lit dans quelques martyrologes. 1. may, p. 41. §. 1. p. 42. 43. p. 43. b. p. 42. a. p. 43. d. e. p. 41. §. 3.

'L'Eglise de Capoue honore aujourd'hui le 27. d'aoust deux SS. Rufes martyrs, dont on pretend que l'un a esté converti par S. Apollinaire disciple de S. Pierre, & ensuite a esté faite Evesque de Capoue; & on dit que l'autre y a souffert sous Diocletien avec un autre Chrétien nommé Carpophore ou Carpone. 'Il y a bien de l'apparence que ces deux Saints Rufes ne sont qu'un seul martyr: car pour son episcopat on n'en voit que peu ou point de preuves. 'Quoy qu'il en soit, le nom de S. Rufe martyr à Capoue est celebre ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, dans ceux ² du IX. siecle, & les Bar. 27. aug. a. c| Ferr. p. 545. 546| Ugh. t. 6. p. 354. Sacr. n. p. 176. p. 175. 176| Flor. p. 780. 781| Thom. p. 169.

1. C'est aujourd'hui un village nommé Mola. Greg. ep. n p. 372. c.
2. Usuard, Adon, Vandelbert, Notker.

les autres posterieurs. Sa feste est aussi marquée dans le Missel Romain de Thomasius, & dans quelques exemplaires du Sacramentaire de S. Gregoire. 'On trouve de l'embaras & quelque chose à corriger dans ce que le breviaire de Capoue dit de S. Rufe & de S. Carpone: car on ne cite rien autre chose pour l'histoire de ces Saints.

Bar. 27. aug. c| Ferr p. 546.

'Ce que nous avons de meilleur pour les Stes Arquelaïs, Thecle, & Susanne, qu'on dit avoir esté vierges, & avoir souffert le martyre à Nole sous Diocletien, est un vieux breviaire de Salerne, dont le style est simple, mais barbare, [& les faits sans vraisemblance.] 'On dit que leurs corps sont aujourd'hui en l'eglise de S. George à Salerne, où on en fait la feste le 18. de janvier.

Boll. 18. jan. p. 191. §. 3. p. 190. §. 1.

'Le nom de S. Vit, qu'on dit avoir souffert dans la Lucanie à l'age de 12. ans sous Diocletien, avec S. Modeste & Ste Crescence, [a esté honoré dans l'Eglise il y a bien des siecles. On en fait la feste le 15. de juin,] 'auquel les martyrologes de S. Jerome marquent un S. Vit dans la Lucanie, avec divers compagnons qui n'ont point de raport à l'histoire qu'on fait de celui-ci; & un autre à qui ils joignent S. Modeste & Ste Crescence ou Saint Crescentien. Un exemplaire met aussi celui-ci dans la Lucanie: mais tous les autres disent en Sicile; ce qui est suivi par [Florus,] Usuard, Adon, & d'autres anciens martyrologes. 'Florentinius croit que c'est qu'il estoit né en Sicile, quoiqu'il ait souffert dans la Lucanie. 'La feste de S. Vit seul est encore marquée le 15. de juin dans le Missel Romain de Thomasius, dans quelques exemplaires du Sacramentaire de S. Gregoire, [& dans le martyrologe de Bede.]

Sur. 15. jun. p. 208. §. 6. Flor. p. 595. 597. p. 597. 1. Thom. p. 152| Sacr. n. p. 164.

'Nous en avons une longue histoire dans Surius, [a] que Baronius cite sans en juger. [b] Florentinius dit qu'il y a quelques petites erreurs. [c] Mais il suffit de dire qu'elle donne un fils à Diocletien, [pour juger qu'elle ne merite aucune creance, & qu'elle est digne de passer pour une fable, comme nous savons qu'une personne très judicieuse la qualifioit.]

Sur. 15. jun. p 207. a Bar. 15. jun. a. b Flor. p. 597. c Sur. 15. jun. p. 208. §. 7.

'Surius raporte un monument qui paroist authentique, où l'on voit que Fulrad Abbé de S. Denys ayant esté à Rome sous Pepin, apporta à son abbaye le corps de S. Vit; qu'il y fit beaucoup de miracles; & que le dimanche 19. mars 836, Hilduin alors Abbé de S. Denys, en ayant eu la permission de l'Empereur Louis, & le consentement tant de l'Evesque de Paris que des principaux du diocese, le donna à l'abbaye de Corvey en la basse Saxe, [sur le Veser, entre le duché de Brunsvic & l'evesché de Paderborn.] Les reliques y arriverent le 13. de juin, aprés qu'elles eurent fait en chemin plus de quarante miracles.

p. 210.

'Florentinius trouve qu'il est difficile de croire que ce S. Vit soit celui de Lucanie [ou de Sicile,] parcequ'on ne dit point qu'il ait esté transporté à Rome, d'où Fulrad l'avoit fait apporter à S. Denys. 'Neanmoins la relation authentique de sa translation à Corvey, ne dit pas bien nettement que Fulrad eust trouvé son corps à Rome 'mais elle dit en termes formels que c'estoit S. Vit de Lucanie martyr & enfant. Ceux de Polignano ville maritime dans la terre de Bari, pretendent avoir le corps de S. Vit & ses compagnons dans une eglise de leur nom. D'autres soutiennent que le corps de Ste Crescence est à Mazzare en Sicile.

Flor. p. 597. 2. Sur. 15. jun. p. 210. §. 2. S. 1| Ferr. p. 365.

Le martyrologe Romain marque le premier de septembre à Benevent douze freres martyrs, 'dont nous avons dans Surius des actes en vers écrits par Alphan Archevesque de Salerne 'aprés le milieu du XI. siecle. [Ainsi ce n'est pas une piece sur laquelle on se puisse fonder.] 'Baronius en cite d'autres écrits en prose. Il remarque des fautes dans les uns & dans les autres, [que l'on ne peut pas mesme corriger en la maniere qu'il le pretend. Et il y en a encore d'autres dans ceux de Surius qu'il n'a pas marquées. Ainsi tout ce que nous croyons en pouvoir tirer,] 'c'est que ces douze freres estoient d'Adrumet en Afrique, fils de Boniface & de Thecle, [d] marquez entre les Saints dans le martyrologe Romain le 30. d'aoust sur l'autorité de ces actes.

Sur. 1. sept. p. 4. Ugh. t. 7. 533. Bar. 1. sept. b. Sur. 1. sept. p. 4. §. 1. 2. d Bar. 30. aug. c.

'Les douze freres elevez par eux dans la religion Chrétienne, [e] furent pris à Adrumet [f] durant la persecution de Maximien Hercule; [g] & amenez à Carthage, où ils confesserent J. C. devant le juge [h] nommé Valerien, [i] & souffrirent divers tourmens. [k] Ils furent envoyez en Italie, [l] où quatre d'entr'eux, savoir Aronce, Honorat, Sabinien, & Fortunatien, furent martyrizez le 28. d'aoust par ordre du mesme Valerien, dans Potenza ville de la Lucanie [aujourd'hui la Basilicate.] Le lendemain, trois autres nommez Septimin, Felix, & Janvier receurent la mesme couronne à Venouse à l'entrée de la Lucanie; & le mesme jour Vital, Satore, & Reposite, furent aussi martyrizez en un autre lieu nommé Veliman. 'Les deux qui restoient, savoir Donat & Felix, ayant esté conduits à Ecane, qui a depuis porté le nom de Troie [dans la Capitanate,] y furent executez le premier jour de septembre, & enterrez par Marc Evesque du lieu. 'Leurs noms se trouvent ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome.

Sur. 1. sept. p. 6. §. 17. e §. 20. 29. f §. 6. g §. 29. h §. 17. i §. 32. k §. 41. l 42. 43. Sur. 1. sept. p. 6. §. 46. 49. Flor. p. 798—800.

'On fait Donat l'aisné des douze, & Felix le second: [m] à quoy l'on ajoute que le premier estoit Prestre, & le second Soudiacre. [n] Le prince Arethe rassembla depuis les corps de ces douze Martyrs, & les mit tous à Benevent dans une mesme eglise, où ils estoient encore dans l'onzieme siecle. [Une des choses qui embarasse dans cette histoire, c'est "qu'on trouve S. Felix, S. Septimin, & S. Janvier, martyrizez à Venouse le 30. d'aoust, & qui estoient aussi Africains; mais dont l'histoire n'a du reste aucun raport à celle-ci.]

Sur. 1. sept. p. 4. § 2. m §. 11. n pr.

V. S. Felix de Thibare note 4.

ARTICLE LII.

Des Martyrs de l'Ombrie & des environs.

'L'Eglise d'Amelia dans l'Ombrie honore comme son patron, le premier jour de juin, S. Second martyrizé sous Diocletien & le Proconsul Denys. Ferr. it. p. 331.

'Baronius en cite les actes qui se conservent dans les monumens de cette Eglise. Bar. 1. jun. i.

'Celle d'Eugubio, qui pretend avoir le corps du mesme Saint, & qui l'honore le 10. de may, conserve aussi son histoire, mais un peu differente de celle d'Amelia. Ferr. p. 331.

'Nous en avons une dans Surius composée par "un Evesque d'Amelia dans les derniers temps. Sur. 1 jun. p. 11. [Antoine Gratien.] [La chute du temple d'Hercule n'est guere probable : le reste n'en est pas mauvais, s'il estoit autorisé.] 'Bollandus cite un fragment d'une autre vie du mesme Saint. Boll. 4. feb. p. 458. §. 2. [C'est peutestre de celle que Baronius dit estre dans les monumens de l'Eglise d'Amelia;] & il y a un miracle [qui sent bien sa fable.] 'Il se trouve mesme repeté dans la vie de S. Valentin martyr à Viterbe. 15. may, p. 459. c. d.

'Baronius cite les actes de Ste Firmine vierge, martyrizée près d'Amelia sous Diocletien, qui est marquée dans le martyrologe Romain le 24. de novembre. Bar. 24. nov. c. [Un Evesque d'Amelia en a écrit l'histoire dans ces derniers temps. Ainsi elle est bien écrite, mais sans autorité; & mesme elle est meslée de divers miracles qui luy font tort. On y voit que le corps de la Sainte a esté transporté dans la ville vers l'an 870.] 'Il y est dans une eglise de son nom, & la ville l'honore comme sa patrone. Ferr. it. p. 729.

[Sa vie parle de S. Olympiade,]'qu'on pretend avoir esté "converti en voulant abuser d'elle, & avoir ensuite souffert le martyre à Amelia. p. 741. 742. [&c.] Le martyrologe Romain marque sa feste le premier de decembre. [Le mesme Evesque qui a fait la vie de Ste Firmine, a aussi écrit la sienne.]

'La ville de "Trevi près de Foligni dans l'Ombrie honore comme son Evesque & son patron S. Emilien, qu'on dit y avoir souffert le martyre sous Diocletien, avec les SS. Hilarien, Hermine, & Denys; & on y fait leur feste le 28. de janvier. Boll. 28. jan. p. 833. [Trebia.] [Mais on ne sçait rien de son histoire;] '& son nom n'est mesme dans aucun martyrologe que dans celui de Ferrarius. Boll. 8. feb. p. 158. c. 'On en cite plusieurs vies faites depuis cent ans: & Bollandus en donne "une 'qui le confond avec un autre S. Emilien martyr dans la petite Armenie, à qui l'on donne aussi un S. Denys pour compagnon,'mais avec un S. Sebastien. d. e. [par Jacobille.] e. a. 'Celui-ci est celebre dans les plus anciens martyrologes, & dans ceux du IX. siecle; où sa feste est mise le 8. de fevrier.

'On honore le 12. de may S. Chrysfolite martyr sous Maximien, 'comme patron & unique Evesque de Bettone, qui est aujourd'hui une simple paroice du diocese d'Assise. 12. may, p. 22. e. b. On croit que son corps y est dans une abbaye de son nom, tenue par les Cordeliers. 'Bollandus nous donne ses actes [assez nouveaux, & pleins de miracles.] 'Luy mesme en fait peu d'état. e. [a]'Ils font ordonner ce Saint par S. Brice [b]Evesque de Martule ville ruinée dans l'Ombrie. [a] p. 23. b. [b] Ferr. it. p. 418. [Usuard & Adon disent bien des choses de S. Brice, dont ils mettent la feste le 9. de juillet, comme d'un illustre Confesseur.] 'Il en est fort parlé dans les actes de S. Carpophore: [c]& avec tout cela Bollandus dit qu'on n'a rien de certain ni de ses actions, ni mesme du temps où il a vécu. Bar. 9. jul. f. [c] Boll. 12. may, p. 22. e. 'Ferrarius le met du temps de Diocletien. Ferr. p. 418. Il parle d'un village de S. Brice au duché de Spolete, qu'on croit estre les restes de la ville de Martule. 'On veut qu'il ait esté d'abord premier Evesque de Spolete, & qu'il ait quitté ce siege pour prendre celui de Martule; ib | Boll. p. 25. e. [ce qui n'a aucune apparence.]

'Ferrarius veut qu'on regarde les actes de S. Carpophore Prestre & de S. Abondie Diacre, [qui sont dans Mombritius,] comme une autorité bien certaine. Ferr. p. 766. 'Cependant Baronius avoue que ces actes dans leur original sont pleins de fautes, que le P. Brachesque Jacobin les a donnez depuis à corriger: Bar. 10. dec. b. [& il y en a dans l'abregé mesme qu'en fait Ferrarius;] 'puisqu'il joint le pontificat de S. Urbain avec le regne de Diocletien. Ferr. p. 766. 'Mais il y a bien d'autres fables dans ce que Ferrarius dit de S. Brice; qu'on fait compagnon de S. Carpophore. p. 418. 'Usuard & Adon parlent amplement de ces Saints, Us. 10. dec. [& ont suivi apparemment leurs faux actes.] 'Ils marquent leur feste le 10. de decembre. Bar. ib. b | Ferr. p. 766. Tout le monde met leur martyre sous Diocletien, mais les uns à Spolete, & les autres à Seville en Espagne; surquoi Baronius n'a osé rien decider. [Je ne sçay s'il ne faudroit point les mettre à Spello ou Hispello dans le duché de Spolete entre Foligni & Assise, à cause des Saints dont on joint l'histoire à la leur.]

'On dispute de mesme si S. Felix marqué dans Usuard & quelques autres martyrologes le 18. de may, estoit Evesque de la mesme ville de Spello, dont l'evesché a esté uni à celui de Spolete, ou s'il l'estoit de Spalatro dans la Dalmacie. Boll. 18. may, p. 167. §. 1. 'Bollandus traite ce point assez amplement, & conclud pour Spello, parceque depuis plusieurs siecles on y a honoré le 18. de may S. Felix comme Evesque & patron du lieu, on luy a basti des eglises, & on y a cru posseder son corps; §. 1-6. '& parceque Spalatro n'estoit en ce temps-ci qu'une maison de campagne, où Diocletien fit bastir un palais pour se retirer aprés qu'il eut quitté l'Empire, & où il ne s'est formé une ville que dans les siecles posterieurs, depuis que Salone eut esté détruite par les Gots & d'autres barbares. §. 6. [Aussi l'on n'y connoist point d'Evesque durant les six premiers siecles. Je voudrois neanmoins qu'il eust répondu à ce que dit Baronius,]'que ceux de Spalatro pretendoient dans une lettre écrite à Sixte V. avoir le corps de S. Felix, & l'avoir levé de terre depuis peu de temps. Bar. 308. §. 27 | 18. may, d. Boll. 18. may, p. 167. §. 2. 'Quelques uns le mettent aussi à Spolete, [d]où il y a eu en effet un Felix Evesque, mais en 680. sous le Pape Agathon: [d] Bar. 680. §. 3 | Ugh. t. 1. 2. p. 173. c. [e]& on trouve des preuves pour Spello [e] Boll. p. 167. d. e.

Spello dans la cathedrale mesme de Spolete.

a §. 11. b p. 161. e. £. ᵃUsuard & tous les autres mettent le martyre de S. Felix sous Maximien ; ᵇ& cela est confirmé par les actes que Bollandus nous en a donnez. Le juge qui le condanna y est appellé Tarquin. [Nous ne raportons rien de ces actes, parceque] e. 'les Anges qui y parlent plusieurs fois, & qui y chantent à deux chœurs à la mort du Saint, [les payens tuez par le tonnerre, le feu éteint, & quelques autres circonstances,] font juger à Bollandus que cette piece est assez nouvelle. p. 197. c. 'On pretend que le corps du Saint a esté longtemps auprès de Spello, dans une eglise tres ancienne, qui est encore fort honorée dans tout le pays, £. 'quoique le corps du Saint soit aujourd'hui à "Chateau-Jan assez près de Spolete, dans une eglise de son nom, qui a esté autrefois une abbaye de Benedictins. On l'a donnée aux Augustins en l'an 1450. *ad Castrum Jani.*

Sur. 24. dec. p. 307. 'Nous avons dans Surius les actes de S. Gregoire Prestre & martyr à Spolete, [dont on fait le 24. de decembre : & ce qu'il y a de sa confession est assez beau. Le reste ne consiste qu'en miracles sans apparence.] Bar. ib. e. 'Baronius dit avoir les mesmes actes augmentez d'un beau miracle arrivé en 1037. [Usuard & Adon parlent de ce Saint, & le dernier ne le fait que trop amplement.] Ferr. it. p. 786. 'On pretend avoir son corps & à Cologne, & à Spolete dans une eglise de son nom.

Boll. 29. jan. p. 947. 'On croit que S. Seuste remporta avec 80. autres la couronne du martyre sous Diocletien dans la ville de Todi, qui est encore dans l'Ombrie, & où ils sont honorez le 29. de janvier. [L'on n'en a rien d'ancien ;] Ferr. it. p. 60. '& Ferrarius trouve bien des difficultez dans ce qu'on en dit. Boll. p. 947. §. 3. 'Ceux de Todi tiennent que les reliques de S. Seuste sont à Nantes, où neanmoins l'on n'en sçait rien.

Bar. 27. sept. e. 'Ils honorent encore le 27. de septembre S. Fidence & S. Terence, que le martyrologe Romain dit avoir souffert à Todi du temps de Diocletien. Baronius cite leurs actes ; Ferr. it. p. 618. '& Ferrarius fait une fort méchante histoire de ces Saints, tirée du breviaire de Todi, selon laquelle neanmoins ils n'ont pas souffert à Todi mesme, mais à Martane, ville ruinée à deux lieues de là, selon Ferrarius, dont on montre les vestiges en un lieu appellé Nostre-Dame de Pantano. [Je ne sçay si elle est differente de celle de Martule, dont on fait S. Brice Evesque.] Baudr. p. 462. 463. 'Ferrarius les distingue, mettant la derniere à deux petites lieues de Spolete, quoiqu'il hesite sur cela. Baudrand soutient que ce n'en est qu'une, qu'il place auprés de Todi.

Ferr. it. p. 738 | Bar. 27. nov. h. 'Ferrarius met encore à Martane, & le martyrologe Romain à Todi, Ste Illuminée Vierge, dont on fait le 29. de novembre. Baronius cite ses actes manuscrits, qui nous assurent, dit-il, qu'elle a vécu [& a confessé la foy sous Maximien.] Ce que Ferrarius en dit sur l'autorité du breviaire de Todi, ne consiste qu'en prodiges [sans vraisemblance.

Pour passer de l'Ombrie en la Marche d'Ancone, appellée autrefois *Picenum*,]

Bar. 5. aug. e. 'on met le 5. d'aoust à Ascoli dans cette province, S. Emygde Evesque & Martyr sous Diocletien : Et on pretend neanmoins qu'il n'a esté ordonné & envoyé en ce pays que par S. Marcel Pape, [avant lequel il n'y avoit déja plus de persecution en Occident.] Aussi Baronius dit que son histoire, dont il n'a point connu de meilleur auteur que Pierre des Noels, a besoin d'estre corrigée. Ferr. it. p. 439. 'Ferrarius y ajoute les monumens de l'Eglise d'Ascoli : & aprés y avoir changé ce qu'il luy a plu, il n'en a pu faire encore qu'un tissu de prodiges, ou plutost de fables.

Boll. 16. may. p. 566. f. c p. 565. f. 'Les actes de S. Peregrin Diacre portent qu'il eut la teste tranchée à Ancone le 16. de may, ᶜpar ordre du Proconsul Anulin, sous l'Empereur Diocletien. [Cette piece est fort nouvelle,] p. 566. f. 'puisqu'elle comprend la decouverte de son corps ᵈfaite en 1224. d p. 568. [Les faits n'en sont pas neanmoins mauvais, s'ils estoient mieux autorisez.] p. 565. c. 'Pour les discours il est visible que ce ne sont pas ceux du Saint. e. 'On pretend qu'il y en a une autre histoire écrite en grec : mais elle n'a pas encore esté donnée au public. ed. 'Le corps du Saint est dans une eglise tenue depuis l'an 1650. par les Carmes déchaussez.

p. 566 | 567. c. 'Lorsqu'on decouvrit son corps en 1224, on trouva dans la mesme eglise & dans le mesme tombeau ceux de S. Herculan & de S. Fabien ou Flavien qualifiez Martyrs dans l'inscription : p. 565. c. '& on pretend qu'ils ont esté martyrizez "avec S. Peregrin ; [mais on n'en a aucune autre preuve.] &c. p. 566. 567. 'On raporte quelques miracles faits depuis par ces trois Saints, p. 565. e. 'particulierement qu'en 1456. Dieu delivra de la peste la ville d'Ancone par leur intercession.

Bar. 8. oct. h. 'Le martyrologe Romain met à Ancone le 8. d'octobre Ste Palatiate & Ste Laurence, qu'on dit avoir esté bannies durant la persecution de Diocletien par un juge nommé Dion. Baronius a eu leurs actes, [& neanmoins n'en a rien donné.] Ferr. it. p. 635. 636. 'Aussi l'abregé qu'en a fait Ferrarius [fait voir qu'ils ne valent quoy que ce soit.] Il met la mort de ces Saintes à Fermo, & leur feste le 7. d'octobre.

ARTICLE LIII.

De quelques Martyrs de la Ligurie.

Ferr. it. p. 777. 'LEs historiens de Ravenne pretendent que ce fut en ce temps-ci que leur Eglise fut honorée par le martyre de S. Valentin, S. Concorde, S. Noval ou Naval, & S. Agricole. Flor. p. 1032. 'Ces Saints sont marquez le 16. de decembre dans les martyrologes de S. Jerome, dans Raban, & dans Usuard. Quelques uns y ajoutent encore un S. Justin. Les modernes disent quelques particularitez de S. Valentin, & de S. Concorde qu'ils font son fils. Ferr. p. 778. 'Mais ils avouent en mesme temps que ce qu'ils en disent est embarassé de difficultez considerables.

[L'Eglise de Boulogne a eu aussi son Agricole, qui estant le maistre de S. Vital, se tint heureux d'estre son compagnon dans le martyre. On croit qu'ils

V. leur titre. ^a qu'ils ont souffert sous Diocletien, quoiqu'on n'en ait pas de preuve bien authentique.]

'S. Procule eut dans la mesme ville le corps percé avec de grands clous, comme S. Agricole, & il y avoit des reliques de l'un & de l'autre sous l'autel de S. Felix de Nole, selon S. Paulin. 'C'est pourquoi ce que l'on dit qu'il mourut sous Theodoric, & toute l'histoire qu'on fonde sur cela, ne sont que des fables ; ^a si l'on ne veut dire qu'il y en a eu un second : [ce que nous pourrons examiner en son lieu.] 'L'Eglise de Boulogne en fait la feste le premier de juin ; mais elle l'honore comme un soldat, quoique le martyrologe Romain luy donne la qualité d'Evesque. 'Ughellus ne le nomme seulement pas dans l'histoire des Evesques de Boulogne. 'Ferrarius en dit des choses qui le devroient faire regarder, si elles estoient vraies, non comme un martyr, mais comme un homicide & un assassin. [Aussi elles ne s'accordent point avec S. Paulin, & sont meslées de circonstances visiblement fabuleuses.] La ville de Boulogne a un respect tout particulier pour luy, & a basti une fort belle eglise, avec une abbaye de Benedictins, qui portent son nom. 'S. Gregoire le Grand parle de la feste de S. Procule Martyr. ^b Baronius croit que c'est celui de Boulogne parcequ'il est le plus celebre. 'Neanmoins il paroist que cette feste se faisoit dans le diocese de Ferente [en Toscane pres de Viterbe.]

Paul. car. 24. p. 610. | Bar. 303. §. 122 | 1. jun. h. | a Ferr. it. p. 333. | p. 332. | Ugh. t. 2. p. 8. | Ferr. p. 332. | Ugh. t. 2. p. 6. d. | Greg. dial. l. 1. c. 9. p. 36. 37. e. | b Bar. 1. jun. h. | Greg. p. 34. c.

'Nous avons entre Parme & Plaisance sur la riviere de Stirone, une ville appellée Bourg S. Domnin ou Donnin, honorée depuis peu d'un siege episcopal. Elle a tiré son origine ou au moins son nom de S. Domnin marqué dans Usuard le 9. d'octobre. 'On pretend que c'estoit un Chambellan de Maximien Hercule, qui ayant mieux aimé tout perdre que de perdre J. C, avoit quitté la Cour vers l'Allemagne, & s'enfuyoit se cacher à Rome pour eviter la persecution. Mais ceux qui le poursuivoient l'ayant atteint au passage de la riviere de Stirone, luy osterent, dit-on, la vie au mesme endroit, & y laisserent son corps.

Ferr. it. p. 637. | Sur. 9. oct. p. 132. 133.

'Nous avons ses actes dans Surius, [qui ne peuvent nullement passer pour bons, tant pour les harangues injurieuses, que pour les miracles sans apparence.] 'Ils mettent un edit general de la persecution contre les Chretiens l'an 6. de Maximien, [de J. C. 291. ou 292, ce qui est insoutenable. Aussi ils n'ont pas empesché] 'Baronius de mettre ce Saint parmi ceux qui ont souffert depuis la 19e année de Diocletien. 'D'autres le font compagnon des soldats Thebéens, [martyrizez en 286.] On ajoute que son corps fut trouvé du temps de Constantin, tenant sa teste coupée entre ses bras, & qu'on bastit une eglise sur son tombeau, où il s'est fait divers miracles.

Ibid. | p. 132. §. 1. | Bar. 303. §. 122. | Ferr. it. p. 637.

La feste de S. Dalmace Martyr est marquée le 5. de decembre dans Usuard, & ^1 plusieurs autres. Usuard seul ajoute qu'il souffrit en Italie. [Nous avons aujourd'hui le bourg S. Dalmace en Piémont, sur la riviere de Gesso au diocese de Nicé, selon Sanson.] 'On croit que son corps y est, & Ferrarius soutient que c'est en ces quartiers là qu'il a principalement paru & qu'il a esté martyrizé vers l'an 254. Le martyrologe Romain le met sous Diocletien. 'Et il y a encore beaucoup d'autres ^a choses de ce Saint ^b qui sont incertaines & contestées.

Hist. Eccl. Tom. V.

1. Adon, Raban, Vandelbert &c.

p. 752. | Note 60. | p. 752. 753.

ARTICLE LIV.

Des Martyrs de Milan, de Come, & de Verone.

[LA ville de Milan eut un martyr illustre en la personne de ^a S. Victor, qui semble avoir souffert le 8. may 304, & on y peut joindre S. Nabor & S. Felix, puisqu'elle leur vit souffrir la prison & les tourmens, & qu'elle posseda leurs reliques aussitost aprés leur mort. Mais la consommation de leur martyre appartient à la ville de Lodi ; Dieu ayant voulu consacrer plus d'une Eglise par leurs souffrances & par leur exemple.] 'Les actes de ces Saints portent que Maximien exerçoit alors à Milan une grande persecution contre les Chretiens ; [& si ces actes ne sont pas fort authentiques, la chose en elle mesme est tres probable, estant certain que Maximien Hercule, naturellement tres cruel, estoit assez ennemi des Chretiens, & qu'il estoit à Milan lorsqu'il quitta l'Empire le premier may 305.]

V. S. Nabor. | Boll. 8. may, p. 288. §. 7.

'Les actes de S. Fidele dans Mombritius, portent que S. Exanthe, S. Carpophore, & luy, quitterent la Cour de Maximien qui estoit alors à Milan, parcequ'ils estoient Chretiens, & allerent se cacher du costé de Come. [Mais ces actes ne sont pas non plus d'une grande autorité.] 'On s'est contenté de mettre dans Surius un sermon & une hymne de Pierre Damien, qui contiennent que S. Fidele estoit d'une illustre naissance, qu'il avoit de grands biens, & que faisant profession des armes, au lieu de s'abandonner aux dereglemens de ceux de sa condition, il mena une vie tout à fait exemplaire, s'attachant à son Evesque, sous la conduite duquel il s'occupoit à la visite & au soulagement des Chretiens, & travailloit secrettement à la conversion des infideles. S'estant ainsi preparé au martyre durant la paix, il fit paroistre sa generosité durant la guerre, en laquelle il eut la teste tranchée. Sa mort fut, à ce qu'on dit, suivie de tempestes & d'éclairs. On tient aussi que l'un des persecuteurs fut possedé du demon ; mais ayant promis qu'il enterreroit le Saint avec respect, il n'eut pas sitost touché son corps, qu'il fut gueri. Le juge qui apprit ces merveilles, défendit à tous ses gents d'en parler.

Mombr. t. 1. p. 287 | MS. p. 514. | Sur. 28. oct. p. 390 | P. Dam. s. 54. t. 2. p. 129. 130 | t. 4. p. 17.

[Ses actes disent à peu pres les mesmes choses. Ils mettent la mort du Saint le 28. d'octobre, auquel le faux martyrologe de Bede, & le Romain, la marquent,] '& auquel on la fait à Come dans son eglise. [Ainsi il faudra mettre son martyre en l'an 304. Car en l'an 303. les lai-

Ferr. p. 678.

Digitized by Google

laïques n'estoient pas encore condannez à mort.] p. 679. 'On pretend que son corps qui estoit dans l'abbaye d'Arone, en a esté transporté à Milan par S. Charle en 1576, & mis dans l'eglise des Jesuites dediée à Dieu sous son nom.

MS. p. 514. 'Les actes de S. Fidele portent que S. Carpophore & S. Exanthe furent martyrizez avant luy. Ferr. p. 492. 'Il paroist qu'on en a encore d'autres histoires, [mais qui sentent bien la fable.] On fait de ces deux Saints, & de quelques autres qu'on joint avec eux, le 7. d'aoust. Le corps de S. Carpophore a esté transporté d'Arone à Milan avec celui de S. Fidele.

Mombr. t. 1 p. 282| MS. p. 508. 'Il est encore parlé de la persecution faite à Milan par Maximien, dans les actes de S. Firme & S. Rustique donnez par Mombritius. [Ils ont quelque chose de beau; mais ils sont fort semblables à ceux de S. Victor, & de S. Nabor, jusqu'à en copier les termes: & ils ont d'ailleurs diverses marques de fausseté qui leur sont propres.] Boll. 23. mars, p. 451. 452. 'Bollandus en cite d'autres qui se trouvent dans des manuscrits: mais hors quelques expressions c'est la mesme chose. MS. p. 508. 'Ils disent que S. Firme estoit un homme riche & de qualité de la ville de Bergame, où il se preparoit au martyre par les prieres, par les jeûnes, en distribuant son bien aux pauvres, & en retirant chez luy les Chrétiens qui fuyoient la persecution. Maximien l'envoya prendre par un Questeur pour l'amener à Milan. p. 509. 'Rustique son parent voyant qu'on l'emmenoit, le suivit en pleurant, ce qui fit que les soldats du Questeur luy demanderent s'il estoit aussi Chrétien: Il l'avoua; & sur cela il fut arresté, & mené avec S. Firme à Maximien.

Ibid. 'Ce prince les fit d'abord mettre en prison chez Anulin son Conseiller, disent les actes, & le lendemain se les estant fait amener, comme il les vit inebranlables dans leur foy, p. 510. 'il les fit fustiger, & puis mener en prison, où on les mit "dans les ceps. *in cippo.* Maximien les remit ensuite entre les mains d'Anulin, afin qu'il les menast avec luy dans la Venetie où il alloit; [dequoi il seroit difficile de rendre une bonne raison.] Ainsi on les mena à Verone chez Cancaire, Vicaire [ou plutost magistrat] de la ville, en luy recommandant de la part d'Anulin de ne leur donner pas mesme du pain ni de l'eau: p. 511. 'Mais des la premiere nuit une lumiere miraculeuse qui parut dans le lieu où on les tenoit enfermez, convertit Cancaire avec toute sa famille.

Ibid. 'S. Procule Evesque de la ville, qui se tenoit caché avec quelque peu de Chrétiens, vint les visiter; & [contre la regle commune du martyre,] il se resolut mesme de demeurer dans la prison afin de mourir avec eux pour J. C. C'est pourquoi quand on vint prendre les deux Saints pour les mener à Anulin, qui estoit arrivé à Verone six jours aprés eux, Procule voulut aussi qu'on luy liast les mains derriere le dos, & qu'on le menast à ce magistrat. p. 512. 'Les actes portent que quand Anulin sceut qui il estoit, il dit à ses gens; « Ne voyez vous pas bien que c'est « un homme qui radote de vieillesse? & que sur cela on le renvoya en luy donnant des soufflets & luy faisant d'autres injures. [Je ne sçay si sous Diocletien un juge eust esté assez hardi pour renvoyer ainsi un Chrétien & un Evesque; & cela à la vue d'Hercule.] Boll. 23. mars, p. 450. §. 2. 3. 'Mais le reste de ce qu'on dit de ce Saint [a encore moins d'apparence.]

MS. p. 512. 'Pour S. Firme & S. Rustique, Anulin voyant qu'il ne pouvoit les obliger à sacrifier, leur fit souffrir divers tourmens, & les condanua enfin à avoir la teste tranchée. Boll. 23. mars, p. 451. b. d. 'On fait leur feste le 9. d'aoust auquel ils sont marquez par Notker & quelques autres martyrologes. Flor. p. 741. 742. 'Ceux de S. Jerome mettent aussi ce jour là S. Firme & S. Rustique, mais en Orient, s'il n'y a faute. a Boll. p. 451. b. p. 453. §. 12. [a] Leurs corps sont aujourd'hui dans l'eglise des Cordeliers de Verone qui porte le nom de S. Firme; '& ils ont encore trois autres eglises dans Verone où on les honore beaucoup. [Leur martyre peut estre arrivé en l'an 304, comme nous l'avons dit de S. Fidele.] p. 451. a. b. 'Quelques uns les mettent avec S. Procule vers l'an 235. sous Maximin I, qui avoit un Anulin pour Prefet du Pretoire. Mais on peut assurer que Maximin I. ni son Prefet ne vinrent jamais à Milan; outre que presque tous les manuscrits ont Maximien.

p. 450. §. 1. 'S. Procule est honoré par son Eglise le 23. de mars, quoique le martyrologe Romain l'ait mis le 9. de decembre. Son corps est conservé dans la ville en une eglise de son nom. p. 453. 'Il y fut trouvé l'an 1492, hors sa teste, qu'on croit estre à Bergame. p. 454. 'On marque qu'il se fit alors divers miracles.

ARTICLE LV.

De Ste Justine; des SS. Cantiens & de quelques autres.

Ferr. it. p. 635. 'LE nom de Ste Justine vierge & martyre à Padoue est celebre dans tout le pays de Venise, où l'on fait presque partout sa feste le 7. d'octobre. Fort. l. 8. c. 4. p. 187. 191|v. 'Fortunat en parle au VI. siecle entre les plus illustres Saintes. Mart. l. 4. p. 341. b Ferr. p. 635. [b] 'Il y a une abbaye de Benedictins fort celebre au lieu où elle fut enterrée auprés de Padoue, [& maintenant dans la ville.] Ugh. t. 5. p. 398. b. 'On marque qu'Opilion Prefet du Pretoire & Patrice, en fit bastir l'eglise dans le V. siecle. [C'est apparemment luy qui fut Consul en 453.] Mombr. p. 40. 'Les actes de Ste Justine qui sont dans Mombritius, n'ont rien d'ancien ni d'authentique, mais beaucoup de paroles, & un miracle digne de Metaphraste; MS. p. 541. '& quoique l'auteur se pretende témoin oculaire de son martyre, les faits mesme qu'il raporte font voir qu'il n'a vécu qu'assez longtemps depuis. Ses bouts de vers & le reste de son style ne donnent pas lieu de croire qu'il ait écrit avant le X. ou XI. siecle. Ils disent que la Sainte fut condannée par l'Empereur Maximien qui estoit alors à Padoue: [& c'est tout ce qu'on en peut tirer.] P. de N. l. 9. c. 32. p. 178. 2. 'Ce qu'en dit Pierre des Noels est encore moins probable.

c Ferr. p. 635. [c] On pretend qu'elle fut enterrée par S. Pros-

S. Prosdocime Evesque de Padoue, dont les actes parlent beaucoup d'elle. [Ainsi ce Saint n'a vécu que pres de 300. ans aprés S. Pierre, dont on pretend d'ordinaire qu'il a esté disciple.] 'On le fait premier Evesque de Padoue, [parcequ'on n'en connoist point avant luy.] Ughellus en dit bien des choses, [mais qui ne sont point fondées. Pour ses actes qui sont dans Mombritius,] 'Baronius & d'autres avouent qu'il y a des choses à corriger. [Il suffit de voir ce que pretend Ferrarius,] 'qu'il mourut agé de 114. ans, aprés avoir gouverné 93. ans l'Eglise de Padoue. On fait sa feste le 7. de novembre.

Ugh. t. 5. p. 395. 396. — Bar. 7. oct. e. — Ferr. p. 696.

[L'Eglise d'Aquilée eut un martyr illustre en la personne de S. Chrysogone, dont on verra l'histoire "en un autre endroit.] 'Elle fut encore honorée par le sang des SS. Cantiens les amis de Dieu, comme les appelle Fortunat, qui les met entre les plus illustres martyrs d'Aquilée. 'Nous avons un sermon sur ces Saints, attribué à S. Augustin & à S. Ambroise, mais qu'on croit estre plutost de S. Maxime de Turin qui vivoit au milieu du V. siecle. 'Nous en avons aussi des actes dans Mombritius, que le P. Mabillon nous a donnez un peu plus amples, ["mais qui ne paroissent pas estre d'une grande autorité.] 'Ils portent que Cance, Cantien, & Cantianelle [ou Cantianille,] qui estoient freres selon S. Maxime mesme, nez à Rome de la famille des Anices, furent instruits dés leur enfance dans la foy de J. C. par Prote leur "precepteur.

V. Sainte Anastasie. — Fort. v. Mart. l. 4. p. 340. — Sur. 31. may, p. 329. — Mabi. lit. p. 467. — Note 61. — p. 468. — padagogo.

'La persecution de Diocletien estant venue, ils vendirent ce qu'ils avoient de bien à Rome, donnerent la liberté à leurs esclaves qui voulurent recevoir le battesme; '& puis quitterent la ville sous pretexte d'aller visiter les terres qu'ils avoient à la campagne. Ils arriverent ainsi jusqu'à Aquilée auprés de laquelle ils possedoient de grands biens. Ils y trouverent la persecution fort allumée; & il y avoit, dit-on, un nombre infini de Confesseurs dans les prisons. Dulcide gouverneur du pays, & Sisinne qualifié Comte, qui y commandoient, ayant sceu l'arrivée des Saints, [& appris qu'ils estoient Chrétiens,] les firent sommer de venir sacrifier. Ils le refuserent, declarant qu'ils adoroient J. C. 'Et sur cela Dulcide & Sisinne en ayant écrit à Diocletien, [ou plutost à Maximien;] on leur répondit que si les trois freres ne vouloient pas sacrifier, il falloit les condanner au dernier supplice.

Boll. 31. may, p. 428. f. — Mabi. lit. p. 468. — p. 469.

'Les Saints furent avertis de cette réponse, & monterent sur leur chariot avec Prote pour se retirer, suivant le commandement de l'Evangile. Mais ils ne purent aller que jusqu'au lieu appellé pour lors les Eaux de Grado, 'à une grande lieue d'Aquilée du costé de l'Orient, & que l'on appelle aujourd'hui S. Cantien. 'Dieu qui vouloit les couronner, & montrer que leur fuite estoit un effet de sagesse, & non de timidité, permit qu'un de leurs chevaux "tomba mort en cet endroit: ce qui les arresta. '& Sisinne qui les poursuivoit eut le loisir de les atteindre. Il les fit prendre, & leur ordonna de sacrifier, s'ils ne vouloient estre punis. Ils protesterent qu'ils ne sacrifieroient jamais au demon: Et sur cela Sisinne leur fit trancher la teste à eux & à Prote. Le Prestre "Zoele ou Zoïle, eut soin de retirer leurs corps, de les embaumer, & de les mettre dans le tombeau. On marque qu'ils moururent le 31. de may, 'auquel leur feste est marquée avec celle de S. Prote dans [1] les plus anciens martyrologes aussibien que dans les plus nouveaux. [a] L'Eglise d'Aquilée honore S. Prote en particulier le 14. de juin.

Ibid. — Baudr. p. 534. — Sur. 31. may, p. 329. — corruisset. — Mabi. lit. p. 470. — V. Sainte Anastasie. — Flor. p. 561. 562. — Boll. 31. may, p. 468. §. 4. — a Boll. 31. may, — 1. &c.

[b] On pretend avoir encore aujourd'hui les corps de ces martyrs à Aquilée: mais on le pretend aussi à Milan, où on fait la feste de leur translation le 14. de juin, à Bergame, à Verone, à Sens, à Hildesheim, & particulierement à Estampes dans l'eglise de Nostre-Dame, 'où l'on croit qu'ils ont esté apportez par le Roy Robert, & où on les mit solennellement dans une nouvelle chasse le 4. d'aoust 1649. On raporte aussi divers miracles qui s'y sont faits. [Il peut y avoir quelques parties de leurs reliques en tous ces endroits.]

p. 428. b. — b p. 430-432. — p. 432. 433.

ARTICLE LVI.

De Ste Luce, & des martyrs de Sardaigne & de Corse.

'SAINTE Luce ou Lucie, [l'une des plus celebres] Saintes qu'ait eues la Sicile, y couronna sa virginité par le martyre dans la ville de Syracuses [qui en estoit la capitale. Toute l'Eglise Latine l'honore aujourd'hui le 13. de decembre,] auquel elle est marquée dans les martyrologes de S. Jerome, [dans Bede, Usuard, Vandelbert, & les autres posterieurs;] '& mesme dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier du P. Fronto. 'Les Grecs la celebrerent aussi le mesme jour, & en font leur principal office conjointement avec celui de quelques autres martyrs. [c] On trouve à Rome plusieurs eglises de Ste Luce: [d] mais on ne sçait si c'est de celle-ci, ou de celle qu'on honore le 16. de septembre, & qu'on tient avoir souffert à Rome mesme. [e] On croit neanmoins que c'est celle de Syracuses que l'Eglise Latine a mise dans le Canon de la Messe.

Flor. p. 1028. — Sacr. p. 146. — Front. cal. p. 154. — Men. p. 205. 212. — Ugh. t. 6. p. 1158. — c Front. cal. p. 154. — d Bar. 16. sept. d. — e Sacr. n. p. 62.

[Mais quoique son nom soit illustre, nous n'osons pas dire que ce qu'on raporte de sa vie soit bien assuré. Car les actes que nous en avons dans Surius, qui sont assez bien écrits, ne peuvent pas neanmoins passer pour une autorité fort considerable, quand on n'en jugeroit que par ce qu'ils font dire à la Sainte,] 'que Maximien estoit mort ce jour là, & que Diocletien estoit depossedé de l'Empire. [Car on sçait qu'il y eut environ six ans entre la demission de Diocletien & la mort de Maximien. Cette piece peut estre plus ancienne que S. Aldhelme & que Bede, qui paroissent l'avoir suivie; & on peut juger par les menologes qu'elle a esté receue des Grecs, sans en avoir davantage d'autorité.

Sur. 13. dec. p. 249. §. 8.

H 3 Pour

1. dans ceux de S. Jerome; dans Raban, Usuard, Adon, Notker, Vandelbert &c.

Digitized by Google

Pour marquer neanmoins en un mot
p. 247. ce qu'on dit d'une Sainte si celebre,] 'ses
§. 1. 2. actes portent qu'Eutyquie sa mere estant
travaillée d'un flux de sang depuis quatre
ans, la Sainte obtint sa guerison en priant
au tombeau de Ste Agathe, & obtint
d'elle en recompense la permission de
§. 3. consacrer sa virginité à J. C, '& ses
§. 4. biens aux pauvres. 'Ayant ensuite esté
§. 5. prise comme Chrétienne, 'Pascase" gouverneur de Sicile la condanna à estre a- *Consularis.*
bandonnée à la prostitution publique.
§. 6. 'Mais quand on voulut l'emmener, elle
se trouva immobile; & quelque effort
qu'on fist, on ne put jamais seulement
luy faire faire un pas hors du lieu où
§. 7. elle estoit. 'On ajoute qu'on alluma
du feu autour d'elle, qu'on la couvrit
toute de poix, de resine, d'huile bouillante, sans qu'elle en sentist aucun mal.
§. 8. 'Enfin ayant esté percée d'un coup d'épée, elle rendit l'esprit quelque temps
aprés.

Bar. 13. dec. a. 'Baronius dit que Sigebert a fait en
vers l'histoire du martyre de Ste Luce,
Sauss. & des translations de son corps. 'Car
p. 998. on pretend que Faroald Duc de Spolete,
ayant pris la ville de Syracuses sous Luitprand Roy des Lombars, transporta le
corps de Ste Luce à Corfinium d'où
Thierri 46e. Evesque de Mets le fit porter dans son Eglise l'an 970. '& deux
p. 999. ans aprés il le fit porter dans une chapelle
bastie sous le nom de la Sainte", dans
l'eglise de S. Vincent. Thierri le jeune
48e. Evesque de Mets en tira un bras
qu'il donna à l'Empereur Henri III, &
ce Prince le mit l'an 1042. "dans un *in Landeburgensi monasterio.*
monastere du diocese de Spire. On ajoute que lorsque le corps de Ste Luce
estoit encore à Corfinium, on en apporta la teste à Rome, d'où elle a esté transferée en l'eglise cathedrale de Bourges
sous Louis XII.

[On met plusieurs martyrs dans la Sar-
Boll. 15. jan. p. 997. daigne sous Diocletien,] 'entre lesquels
est S. Ephyse honoré le 15. de janvier
à Cagliari ou Cailleri capitale de cette
a p. 1004. §. 37. isle. a Bollandus nous en donne de fort
longs actes attribuez à un nommé Marc,
qui estoit luy mesme present à son martyre. [Mais cette piece contient trop de
faits partie faux, partie improbables,
p. 997. §. 3. pour estre receue comme bonne.] 'Bollandus mesme nous avertit qu'elle est
tout à fait semblable aux actes de S. Pro-
p. 1001. a. cope le capitaine. 'Il reconnoist aussi qu'il
y a des choses qui n'ont esté écrites que
plusieurs siecles aprés.

On tient que la ville de Cagliari fut
encore honorée alors par le martyre de
S. Luxore, S. Cesselle ou Cisselle, & S.
Camerin, marquez dans le martyrologe
Romain le 21. d'aoust. Il y en a des
Bar. 21 aug. d actes dans Mombritius, 'que Baronius
condanne en disant qu'on luy en avoit
envoyé d'autres de Sardaigne qui estoient
Ferr. p. 526. plus purs. 'Ce qu'en dit Ferrarius n'a
b Greg. l. 7. ep. 7. p. 785. a. b. rien de mauvais. b S. Gregoire le Grand
parle d'une abbesse du monastere de S.
Gravin & S. Luxore dans le diocese de
Ferr. p. 527. Cagliari. 'Les corps de S. Luxore & ses
compagnons sont presentement à Pise selon les uns, & à Pavie selon d'autres.

[S. Gravin dont nous venons de par-
Flor. p. 933. ler, peut bien estre le mesme que] 'S.
Gavin ou Savin marqué le 25. d'octobre
dans quelques exemplaires des martyrologes de S. Jerome, comme ayant souffert le martyre à "Torre dans l'isle de Sar- *Turribus.*
Ferr. p. 673. daigne. 'On l'y honore encore aujourd'hui
le mesme jour, & on y voit une belle
eglise de son nom. On pretend qu'il est
si celebre dans la Sardaigne, que le mois
d'octobre s'y appelle le mois de S. Gavin.

'On y fait encore le 30. de may une
feste "de S. Gabin [ou Gavin,] qu'on dit V. la persec. d'Adrien §. 3. note 3.
Boll. 30. may, p. 235. avoir aussi souffert à Torre, mais avec
un S. Crispule, '& des le temps d'Adrien.
Ainsi il le faudra distinguer de celui dont
p. 236. §. 3. 4. nous parlons. 'Car les actes de S. Saturnin de Cagliari mettent son martyre sous
MS. Diocletien, & sous un gouverneur nommé Barbare; & ils luy donnent pour compagnons S. Prote & S. Janvier. 'D'autres
monumens en parlent d'une maniere assez differente, & disent que ces deux der-
Ferr. p. 671. 672. niers Saints, dont le premier avoit esté
fait Prestre, & l'autre Diacre par le Pape
Caius, ayant esté pris & mis en prison
par ordre de Barbare sous la garde de Gavin, ils convertirent leur garde, qui
aprés avoir receu le battesme, les mit
hors de la prison, & les laissa aller. Dés
que le juge en eut esté averti, il fit arrester Gavin; & comme il ne put luy
persuader de quitter la religion qu'il venoit d'embrasser, il luy fit trancher la
teste au port de Balay prés de Torre. On
ajoute qu'aprés sa mort S. Prote & S. Janvier qui s'estoient cachez, vinrent se
presenter aux persecuteurs, & eurent la
teste tranchée au mesme lieu que S. Gavin. 'Les martyrologes de S. Jerome les
mettent le 27. d'octobre. 'Neanmoins
Flor. p. 936. on les honore aujourd'hui le 25. avec
Ferr. p. 673. S. Gavin.

'Florentinius cite des actes de S. Gavin, & d'autres de S. Prote & S. Janvier,
Flor. p. 937. raportez par Jean Arca au 2e livre des
Saints de Sardaigne. 'Selon les actes de
MS. S. Saturnin de Cagliari dans Mombritius,
ils souffrirent tous trois des que Barbare
entra en Sardaigne, & y publia les edits
de Diocletien contre les Chrétiens. Mais
ces actes ne sont écrits que lorsque la
Sardaigne n'appartenoit plus à l'Empire,
[c'est à dire aprés le VI. siecle, & ils ne
distinguent point entre les edits de 303.
& ceux de 304. Ils sont fort conformes]
Boll. 24. feb. p. 462 'à ceux de S. Serge de Cappadoce, dont
nous parlerons dans la suite.

MS. 'Ces actes ajoutent qu'aprés la mort de
S. Gavin, Barbare vint à Cagliari capitale de l'isle, où l'on fit un sacrifice solennel dans le Capitole sur le port. Mais
pendant que tout le monde y couroit,
Saturnin qui dans un age trés peu avancé avoit acquis une vertu trés parfaite,
vint à passer par là: & en mesme temps les
prestres des idoles virent que les demons
ne leur donnoient point "les marques *&c.*
ordinaires de leur presence. Ils crurent
que cela venoit de quelques Chrétiens,
& ayant trouvé Saturnin, l'un des prestres le perça d'un coup d'épée. [Cette
narration a tant de raport à l'histoire de
Florent. p. 939–941. S. Saturnin de Toulouse,] 'dont les anciens martyrologes marquent une translation

Digitized by Google

&c. lation le 30. d'octobre, [auquel on fait la feste de celui de Cagliari, qu'on ne peut s'empescher de craindre qu'on n'ait confondu l'un avec l'autre.]

'Et en effet Ferrarius, sans parler de tout ce qu'on lit dans Mombritius, dit que S. Saturnin de Cagliari fut accusé devant Barbare, mené devant luy, mis en prison, & condanné à perdre la teste. (Ferr. p. 681.) 'Baronius en cite des actes manuscrits, où on lit qu'il souffrit le 30. d'octobre sous le VIII. consulat de Diocletien & en la 20e année de son regne, [c'est à dire en 303.] (Bar. 30. oct. e.) 'Dés le temps de S. Fulgence, il y avoit une eglise de S. Saturnin dans la Sardaigne, auprés de laquelle S. Fulgence relegué dans cette isle pour la foy, établit sa demeure; & il y bastit un monastere, aprés en avoir demandé le consentement de Brumase ou Primase Evesque de Cagliari, comme cela estoit bien raisonnable, dit l'histoire originale de sa vie. (Boll. 1. jan. p. 42. §. 55.) 'Il y a encore aujourd'hui une eglise de S. Saturnin prés de Cagliari. (Boll. 6. jan. p. 324.)

'Quelques modernes pretendent que le mesme gouverneur Barbare couronna encore par sa cruauté S. Simplice Evesque de Fausine ou Phausanie, appellée aujourd'hui Terre-neuve [sur la coste orientale] de la Sardaigne. (15. may, p. 456| Flor. p. 531. 532.) On en fait le 15. de may. Baronius dit avoir eu ses actes: mais il ne les donne pas. Ce Saint est celebre dans les martyrologes de S. Jerome, dans Raban, Notker & quelques autres: mais la pluspart se contentent de marquer S. Simplice en Sardaigne, & quelques uns ajoutent seulement qu'il estoit Prestre.

'Les actes de S. Saturnin disent que Barbare estoit gouverneur de l'isle de Corse aussibien que de celle de Sardaigne. (MS.) 'Et en effet ceux de Ste Devote portent qu'elle souffrit dans la Corse du temps de Diocletien sous le gouverneur Barbare. (Boll. 27. jan. p. 770. c.) [Ces actes ont quelque chose d'assez beau: *mais il y a neanmoins des faits absolument insoutenables.] (Note 62.) 'Le corps de la Sainte est aujourd'hui à Monaco entre Nice & Vintimille, où on en fait une grande solennité le 27. de janvier, comme de la patrone du lieu. (b| 771. d.) L'Evesque de Nice a accoutumé d'y venir faire l'office. On pretend qu'elle s'est souvent apparue pour défendre la ville contre ceux qui l'attaquoient. 'On en a depuis peu raporté quelques reliques en Corse. (p. 770. e.) Son office luy donne la qualité de Vierge.

ARTICLE LVII.

Des Martyrs de l'Afrique & de la Norique.

'Pour passer maintenant en Afrique, les actes de Ste Restitute la mettent sous Diocletien, quoique beaucoup de modernes veulent qu'elle ait esté disciple de S. Cyprien, & qu'elle ait souffert sous Valerien. (Boll. 17. may, p. 19. c.) [Je ne sçay si c'est qu'il y en ait une autre histoire.] 'Car ce qu'en dit Ferrarius n'est pas tout à fait conforme aux actes que Bollandus nous en a donnez: (Ferr. p. 288.) 'Et Bollandus reconnoist que ces actes n'ont pas une grande autorité. (Boll. 17. may, p. 20. d.) [Ils sont visiblement assez nouveaux, & paroissent faits vers le IX. ou X. siecle, lorsqu'on faisoit une elegance de mesler des bouts de vers dans la prose. La police, les supplices, les noms mesmes n'ont point de raport aux actes authentiques des Martyrs d'Afrique sous Diocletien: & les miracles n'y manquent pas.]

'Ils portent que la Sainte estoit d'un lieu nommé Ponizaire: [mais ils ne marquent point celui auquel elle fut jugée par Proclin, [nommé Procule par Ferrarius,] & qualifié *Premier de la province. (e) (*Primarius.*) [Ce n'estoit pas apparemment à Carthage, puisque] 'Proclin écrivit sur son sujet à Eustase Prefet, ou plutost Vicaire des Prefets,] qui estoit alors à Carthage. (p. 22. d.) Les actes ajoutent qu'aprés divers tourmens, 'de la verité desquels Bollandus ne répond pas, 'Proclin la fit mettre sur une barque pleine de poix & d'étoupe, pour estre brulée sur la mer. (Boll. 17. may, p. 20. d. | p. 24.) Le feu n'y prit pas, mais la Sainte y rendit paisiblement l'esprit, & la barque conduite, dit-on, par un Ange, porta son corps en l'isle appellée alors *Ænaria* & aujourd'hui Ischia sur la coste d'Italie prés de Naple, où une dame Chrétienne nommé Lucine l'enterra. 'Il y a encore aujourd'hui en cette isle une eglise de Ste Restitute; & quelques uns disent que son corps y est. (p. 19. c. f) Neanmoins la plupart assurent qu'il a esté porté à Naple. Que s'il en faut croire les nouveaux Italiens, cela s'est fait dés le temps de Constantin, & c'est luy qui a fait bastir à Naple l'eglise de la Sainte, 'dans laquelle on pretend avoir trouvé son corps sur la fin du dernier siecle. (f| 20. a.) 'On fait sa feste le 17. de may. (p. 20. b| 24. e.)

'Baronius dit qu'on croit que c'est à cause de cette Sainte que la grande eglise de Carthage estoit appellée *Restituta*. (p. 19. c| Bar. 17. may, b.) ᵃMais comme elle est aussi nommée *Perpetua Restituta*, il reconnoist autrepart qu'elle tiroit plutost son nom de Ste Perpetue, 'dont le corps y estoit enterré, '& que le titre de *Restituta* vient de ce qu'elle avoit esté retirée des mains des Donatistes, & restituée à l'Eglise Catholique [sous Constant, ou pour quelque autre raison particuliere.] (ᵃ397. §. 54. | Vict. V. l. 1. p. 4. | Bar. 397. §. 54.)

'Vincent de Beauvais & divers modernes aprés luy, mettent sous Diocletien le martyre de Ste Marcienne vierge, qui fut exposée aux bestes dans la ville de Cesarée en Mauritanie. (Boll. 9. jan. p. 568. §. 5.) [On en pourra voir autrepart l'histoire en particulier.

Nous pouvons encore joindre ici la Rhetie, la Norique, & la Pannonie superieure,] 'puisqu'il paroist qu'elles ont esté avec l'Italie & l'Afrique, du departement de Maximien Hercule, & ensuite de celui de Severe. (Amm. ar. p. 472. a. e.) 'La Rhetie sous laquelle la Vindelicie estoit alors comprise, eut une martyre celebre en la personne *de Ste Afre, qui y fut consumée par le feu dans la ville d'Ausbourg: (Velf. afr. p. 447. n. 6. | *V. son titre.) '& on pretend qu'elle fut aussitost suivie de Ste Hilarie sa mere, & de trois servantes qui estoient devenues ses sœurs, nommées Digne, Eunomie, & Eutropie. (p. 479.) 'Ses actes portent qu'il y avoit alors une cruelle persecution à Ausbourg, & qu'on y tour- (p. 477.)

menta

mentoit les Chrétiens par toutes sortes de supplices, pour les obliger de sacrifier au demon. 'Aussi on pretend que peu de jours aprés elles, 25. Chrétiens [1] y eurent la teste tranchée pour le nom de J. C, savoir les SS. Cyriaque, Largion, Crescentien, Eutychien, Cariton, Philadelphe, & Pierre; les Stes Nimmie, Julienne, Diomede, Leonide, & Agape, & 13. autres personnes dont Dieu seul connoist les noms. Usuard & quelques autres aprés luy marquent ces 25. martyrs le 12. d'aoust. 'On croit que leurs corps sont dans l'eglise qui porte aujourd'hui le nom de S. Udalric & de Ste Afre.

p. 480. 499. 502. — p. 502.

Dans la Norique, ou selon d'autres dans la Pannonie superieure "S. Victorin releva par le martyre la dignité de l'episcopat qu'il exerçoit "à Pettau, & la science sainte que Dieu luy avoit donnée, par laquelle il a enrichi l'Eglise de divers ouvrages.

V. son. titre. — Petavione.

Les martyrs des autres provinces de l'Empire de l'Occident, appartiennent, selon toutes les apparences, aux années 303, 304, & 305, jusqu'au premier de may, & les laïques plutost aux deux dernieres qu'à la premiere. Mais nous n'osons pas dire la mesme chose pour ceux de la Rhetie & de la Pannonie. Car il y a tout sujet de croire qu'aprés que Severe qui tenoit ces provinces, eut esté tué au commencement de l'an 307, elles tomberent sous la puissance de Galere, & ensuite sous celle de Licinius, qui ayant esté elevé par luy, ne manqua point sans doute d'imiter sa passion & sa cruauté contre les Chrétiens.

ARTICLE LVIII.

De S. Demetre & des autres Martyrs d'Illyrie.

[IL faut passer maintenant de l'Empire d'Occident à celui d'Orient, & y entrer par la suite des provinces de l'Illyrie qui confinent avec la haute Pannonie dont nous sortons. Nous y trouvons d'abord S. Syrene "martyrizé à Sirmich capitale de la basse Pannonie, vers l'an 307. le 23. de fevrier.]

V. S. Irenée de Sirmich.

'Les Benedictins ont trouvé au mont S. Michel l'histoire de S. Anastase martyrizé à Salone en Dalmacie sous Diocletien le 26. d'aoust. 'Il est marqué ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, & est inconnu d'ailleurs aux Latins. 'Car pour celui dont parle le martyrologe Romain au 21. d'aoust, [ce qu'on en dit est tout different.] 'Mais les Grecs en font memoire le 5. de decembre, & en raportent une assez longue histoire, [differente en quelques points de celle de S. Michel.] 'Celle-ci qui est copiée presque toute entiere par Pierre des Noels, [a] paroist estre comme une lettre d'un Evesque de Salone à son peuple, mais écrite assez longtemps aprés, sur ce qu'en savoient quelques personnes de pieté: L'ennemi des hommes, dit-il, jaloux de la « gloire des Chrétiens, nous ayant derobé « autant qu'il luy estoit possible, la me- « moire des combats des saints martyrs, « pour ne pas rougir des triomphes qu'ils « avoient remportez sur luy. [Il y a aussi « quelques faits que la tradition peut avoir ajoutez à la verité.]

MS. p. 709. — Flor. p. 778. — Bar. 21. aug. b. | Men. p. 52. — P. de N. l. 7. c. 124. p. 148. 1. — a MS. p. 709.

'On dit donc que ce Saint estoit d'Aquilée, où il exerçoit le métier de foulon, pour obeïr à S. Paul qui veut qu'on travaille afin de pouvoir assister les pauvres. Aussi la maison qu'il avoit sanctifiée par son travail, devint depuis une eglise. Sa vie semble dire qu'il quitta son métier & sa ville pour aller à Salone chercher le martyre, en mettant des Croix à la porte du lieu où il logeoit, & en divers autres endroits [2] de la ville, [ce qui n'est ni dans les regles ordinaires, ni aisé à croire.] 'Les Grecs disent seulement qu'animé par ce qu'il voyoit souffrir aux martyrs, il fit le signe de la Croix sur tout son corps, & "alla declarer qu'il estoit Chrétien.

Ibid. — Men. p. 52. — &c.

'Il fut donc arresté, presenté au juge, souffrit les fouets, eut enfin la teste tranchée selon les Grecs, '& on jetta son corps dans la mer lié à une pierre. Il semble selon ses actes qu'on l'ait mené à Diocletien. [Ainsi ç'aura pu estre en l'an 304, "auquel Diocletien traversa l'Illyrie en s'en retournant de Ravenne en Orient.]

Men. p. 52. — ib. | MS. p. 709. — V. Diocletien §. 21.

'Une dame Chrétienne nommée Asclepie fit chercher son corps par ses gents; & ils le trouverent "entre les mains de quelques Africains [Chrétiens,] qui venoient de le retirer de la mer. Asclepie l'enterra [secrettement:] & quand la persecution fut passée, elle fit bastir une eglise au lieu où elle avoit mis son corps dans le territoire de Salone. Les Africains qui voulurent garder [3] la pierre attachée à son corps, la porterent chez eux, & y bastirent aussi une eglise, où l'on dit qu'il se faisoit beaucoup de miracles. 'On montre encore aujourd'hui son tombeau dans les ruines de Salone. [Mais l'on n'y sçait guere son histoire,] puisqu'on veut qu'il ait esté Evesque de cette ville. 'Son corps estoit à Spalatro vers 950.

p. 709. — &c. — Vheler, p. 27. — Conf. ad Ro. p. 85.

[Outre Ste Agape & quelques autres martyrizées à Thessalonique capitale de la Macedoine, dont nous avons déja parlé, cette ville a encore esté honorée par la couronne de S. Demetre, qui est devenu dans la suite plus celebre que tous les autres.] 'Nous avons ses actes dans Surius, mais qui sont de Metaphraste, meslez "de fais três improbables par eux mesmes, & três scandaleux. Aussi on peut assurer que ce sont des fables inventées aprés le IX. siecle, puisqu'on n'en trouve rien] 'dans l'histoire de ce Saint raportée par Photius, & traduite par Anastase le bibliothecaire. [Nous marquerons ce que ces deux auteurs en ont écrit presque en mesme temps, parceque nous n'y voyons rien de mauvais: & d'ailleurs cette histoire peut estre ancienne. Car ni Photius, ni Anastase ne l'ont pas composée, mais ont seulement raporté ce qu'ils avoient lu.

All. de Sim. p. 126 | Sur. 8. oct. p. 106. — Note 63. — Phot. c. 255. p. 1404 | Anal. t. 1. p. 66.

Tout ce qu'on sçait de S. Demetre jus-

Vel. afr. p. 499 | Act. M. p. 503.

1. 'Quelques uns les mettent à Rome, mais presque tous à Ausbourg.

2. ou de son hostellerie, selon Pierre des Noels.

3. Pierre des Noels dit sa teste.

Digitized by Google

jusqu'à son martyre,] 'c'est qu'il demeuroit à Thessalonique, où imitant la vie & les combats des Apostres, il augmentoit beaucoup la foy par la force de ses exhortations & par l'eclat de ses bonnes œuvres, estant ainsi veritablement un predicateur & un maistre de la pieté. (Phot. c. 255. p. 1404.) 'Il apparoissoit comme un jeune homme roussseau, fort bienfait, habillé en soldat; (Anal. t. 1. p. 85. 90.) '& on le depeignoit ainsi dans ses images. (p. 91.) 'L'Empereur Maximien ["Galere] (NOTE 64. p. 67.) estant venu à Thessalonique, les soldats destinez pour chercher les Chrétiens n'eurent pas de peine à trouver Demetre, qui ne craignant point [la mort,] avoit peu d'empressement pour se cacher.

'Maximien alloit voir un combat de gladiateurs, lorsqu'on luy presenta le Saint: C'est pourquoi il ordonna qu'on le gardast dans une voute des bains proche de l'amphitheatre. (p. 66. 67.) 'Il sortit de ces jeux cruels plein de chagrin & de mauvaise humeur, parcequ'un "gladiateur qu'il aimoit, y avoit esté tué. (p. 68. Phot. p. 1404. &c.) 'De sorte que comme on vint alors à luy parler de Demetre, il dit tout en colere qu'on le perçast à coups de lance au lieu mesme où il estoit. (Phot. p. 1405.) 'C'est ainsi que ce Saint remporta la couronne du martyre, [à cause de laquelle il est honoré par toute l'Eglise. Usuard, Adon, Vandelbert, & d'autres Latins, mettent sa feste le 8. d'octobre:] (Anal. t. 1. p. 70.) 'Les Grecs en font le 26. du mesme mois leur grand office, le qualifiant le celebre & le grand Martyr. (Men. p. 310—324| Ugh. t. 6. p. 1114.)

'On laissa son corps au mesme lieu où il avoit esté massacré; & la nuit suivante quelques Chrétiens l'y enterrerent secretement. (Phot. p. 1405| Anal. t. 1. p. 70.) Il demeura longtemps en ce lieu peu digne de luy; mais Dieu ne laissa pas de le relever par plusieurs miracles qu'il y faisoit en faveur de ceux qui recouroient à son intercession. Enfin Leonce Prefet du Pretoire d'Illyrie y bastit une eglise qui devint fort celebre dans tous les environs par les grands miracles qui s'y firent. 'Metaphraste dit qu'il le fit en reconnoissance de ce qu'il avoit esté gueri luy mesme d'une grande maladie. (Sur. 8. oct. p. 108. §. 10. 11| Men. p. 26. oct. p. 327. 328.) Il ajoute que Leonce voulant prendre une partie du corps du Saint, pour luy bastir une eglise à Sirmich, le Saint luy fit connoistre dans quelques apparitions que cela ne luy estoit pas agreable: De sorte qu'il se contenta d'emporter un de ses vestemens teint de son sang, qu'il mit dans sa nouvelle eglise de Sirmich bastie prés de celle de Ste Anastasie. (&c.) On assure qu'en chemin il s'estoit fait plusieurs miracles par le moyen de cette Relique. 'On trouve un Leonce Prefet d'Illyrie en 412. & 413. (Cod. Th. t. 6. p. 369.)

'Anastase, & les Grecs dans leurs Menées, racontent plusieurs autres miracles de S. Demetre [qu'il n'est pas necessaire d'examiner presentement.] (Men. 26. oct. p. 328-333| Anal. t. 1. p. 71-95.) 'Anastase dit en general que son tombeau estoit celebre à Thessalonique par un grand nombre de merveilles, & par "l'excellente odeur qui en sortoit. (Anal. t. 1. p. 66. ...) 'Aussi les Grecs luy donnent le titre de Thaumaturge, & encore "un autre [a] qui marque ce que disent les historiens Grecs, qu'il sortoit de son tombeau comme une huile odoriferante & miraculeuse: ce qui y faisoit accourir les peuples de tous costez. (Men. 26. oct. p. 326. a Bar. 8. oct. c. ...)

'Allatius cite la relation d'un miracle par lequel le Saint delivra la ville de Thessalonique assiegée par les barbares sous Maurice: & cette relation est écrite par un homme qui estoit luy mesme dans la ville durant le siege. (All. de Sim. p. 97.) 'L'histoire Greque raporte que l'Empereur Michel IV. gagna une victoire sur les Bulgares par son intercession. (Bar. 8. oct. c.) [On voit combien ce Saint a esté celebre parmi les Grecs,] 'puisque Leo Allatius conte douze harangues ou histoires faites en son honneur par l'Empereur Leon & par d'autres. (All. de Sim. p. 85. 2. 94-97. 102. 103. 105. 2. 108. 123. 126.) [b] L'Empereur Basile rebastit son eglise [vers l'an 880.] [c] Anastase nous apprend que de son temps il y en avoit à Rome une chapelle tres ancienne, sans que neanmoins on y connust qui estoit ce Saint. (b Bar. 8. oct. c. c Anal. t. 1. p. 66.)

'Les actes que Bollandus nous a donnez de S. Maxime Lecteur, & de S. Dade & S. Quintilien ses compagnons, nous apprennent que ces Saints aprés avoir souffert divers tourmens, eurent la teste tranchée dans la persecution de Maximien au pays d'Ozobie 'ou Oxebie, comme d'autres lisent, [d] vers Dorostore ville de la basse Mesie sur le Danube, & comprise aujourd'hui dans la Bulgarie. (Boll. 13. apr. p. 974. 975. p. 126. a. d d.) [C'est tout ce que nous croyons pouvoir tirer de ces actes, qui sont insoutenables en tant de choses, qu'il vaut mieux les abandonner en tout.] 'Baronius reconnoist au 'moins qu'ils sont un peu corrompus. (Bar. 308. §. 27.) Ce que les Grecs disent de ces Saints dans leurs Menées [en est tiré.] [e] Ils portent que les Saints souffrirent le 28. d'avril, '& les Grecs en font ce jour là selon le menologe de l'Empereur Basile, & selon quelques autres de leurs livres. (Boll. 13. apr. p. 126. e p. 975. e. p. 126. b. d.) 'Leurs Menées les mettent le 13. du mesme mois, & le 28. de juillet. (a. f.) 'Ils celebrent le 2. aoust la revelation de leurs reliques, qu'ils disent avoir esté transportées à Constantinople, & mises dans une eglise de la Vierge au quartier de Vigilance. (e| Men. p. 28| Cang. de C. l. 4. p. 96.) Le martyrologe Romain fait de ces Saints le 13. d'avril.

'Les Grecs font leur principal office le 30. decembre de Ste Anysie vierge & martyre à Thessalonique sous Maximien. (Men. p. 559| Ugh. t. 6. p. 1174.) [f] Nous avons ses actes dans Surius, que Baronius croit estre de Metaphraste. (f Bar. 30. dec. c.) [Ils en ont au moins l'air & les longues harangues. La permission que l'on y voit donner à tous les particuliers de tuer les Chrétiens sans forme, n'est pas supportable.] 'Allatius cite un eloge de cette Sainte par Philothée Patriarche de Constantinople. (All. de Sim. p. 103.)

ARTICLE LIX.

De S. Moce & des autres Martyrs de la Thrace.

'LEs Menées mettent sous Diocletien le martyre de S. Moce comme les Grecs l'appellent toujours, ou S. Muce comme on le lit dans les Latins. (Men. 11. may, p. 100. NOTE 65.) ["Son histoire est fort incertaine:] 'les uns disent qu'il estoit Prestre de Byzance, & qu'a- (Boll. 11. may, p. 621-624.)

qu'ayant esté mené à Heraclée [capitale de la Thrace,] il y fut martyrizé & enterré, & raporté à Byzance par Constantin: les autres le font Prestre d'Amphipoli [dans la Macedoine,] où aprés qu'il eut beaucoup souffert, il fut mené à Heraclée, decapité à Byzance, & enterré à un mille de cette derniere ville.

Thphn. p. 18. d. & alii. a Codi. or. C. p. 38. a|85. p. 33. b|37. d|Cang. de C. l. 4. p. 129.

[On convient davantage que] 'Constantin fit bastir une eglise de son nom dans Constantinople, a au lieu mesme où il avoit esté martyrizé selon Codin: & il y fit apporter son corps, qui fut placé sous l'autel. 'On ajoute que c'estoit auparavant un temple d'idoles, dont Constantin retrancha "la moitié pour la consacrer à J. C. & en faire la plus longue eglise de Constantinople. 'Codin pretend encore que les Ariens chassez de la grande eglise [& de toutes les autres] de la ville par Theodose [en l'an 380,] en obtinrent permission de demeurer auprés de l'eglise de S. Moce [qui estoit alors abatue,] & de la rebastir pour y celebrer leurs mysteres. Ils s'en servirent ainsi durant sept ans: mais en la settieme année l'eglise tomba lorsqu'ils y estoient assemblez, & en tua un grand nombre.

δημόσιον.

Codi. p. 38. a.

[Elle estoit rétablie du temps de S. Chrysostome, & possedée par les Catholiques,] 'puisque l'Evesque Dioscore y fut enterré selon Sozomene. [1] b Les moines Catholiques de Constantinople s'y assemblerent en l'an 431, afin d'y travailler pour la foy & pour l'autorité du Concile d'Ephese. 'Justinien rebastit encore cette eglise sous le regne de Justin son oncle. Procope dit que c'estoit la plus grande de toutes les eglises. c D'autres parlent aussi de sa grandeur. Elle estoit presque en ruine du temps de Basile le Macedonien, qui la rétablit; '& elle subsistoit encore lorsque les François prirent Constantinople en 1204. Mais elle se ruina depuis, & l'Empereur Jean Paleologue acheva de la détruire entierement. On marque que c'estoit un monastere. Les Empereurs jusqu'à Leon le philosophe y alloient entendre l'office le jour de la Pentecoste, S. Samson y fut enterré.

Soz. l. 8. c. 17. p. 781. a. b Conc. t. 3. p. 752. e. Codi. p. 38. a. Proc. ædi. l. 1. c. 4. p. 15. c. d. c Cang. de C. l. 4 p. 129. p. 130.

'Les Grecs y faisoient la feste de S. Moce le 11. de may. d Ses actes marquent neanmoins qu'il mourut le 13, ce que Florus, Usuard, & les autres Latins ont suivi, quoique ce soit une faute selon Bollandus, qui croit aussi que le vray nom de ce Saint est Mucius, parcequ'on pretend qu'il venoit de Rome.

Men. p. 12. d. d Boll. 11. may, p. 621. e. f.

'Surius nous a donné aprés Rosweide une longue histoire d'un Epictete Prestre, & d'un Astion moine, qu'on pretend avoir esté martyrizez sous Diocletien à "Almiride dans la Scythie, 'où on a bien de la peine à trouver une ville de ce nom: e & ces deux pretendus martyrs ne se lisent point non plus dans aucun monument de l'Eglise Greque ou de la Latine, hormis dans deux nouveaux martyrologes, qui le mettent le 8. de juillet. [Pour l'histoire en elle mesme, les harangues en sont longues, & les faits peu probables, surtout à la fin, pour ne pas dire qu'ils sont absolument fabuleux & romanesques.]

Sur. 8. jul. p. 148|Vit. P. p. 221. Vit. P. p. 1008. 1009. e p. 224. 1.

ou Halmyride.

'Les actes de S. Alexandre de Drusipare ville de la province d'Europe où est Byzance, ne valent pas mieux au jugement de Bollandus, [qui assurément est tres bien fondé. Mais la veneration du Saint est beaucoup mieux établie.] 'L'Eglise Greque l'honore aujourd'hui le 25. de fevrier. f Il semble qu'elle l'ait fait autrefois le 13. de may, g auquel ses actes disent qu'il mourut, h & quelques martyrologes latins, mais fort nouveaux, le marquent le mesme jour. Baronius l'a mis le 27. de mars, i parcequ'il y a ce jour là un S. Alexandre martyr marqué dans Usuard & divers anciens martyrologes. Mais tous en font un Martyr de la Pannonie, dont la ville de Drusipare est bien éloignée: ce qui fait dire à Bollandus que ce sont certainement deux differens Saints.

Boll. 13. may, p. 193. b. c. Men. p. 267|Ugh. t. 6 p. 1226. f Boll. 13. may, p. 194. a. g p. 200. f. h p. 194. b. c. i 27. mars, p. 690. 691.

'Simocatte qui vivoit du temps de Maurice, k écrit dans l'histoire de ce prince, que Cagan Roy des Abares pillant les terres de l'Empire, brula pres d'Anquiale [dans l'Hemimont] l'eglise de S. Alexandre Martyr. 'Il vint de là attaquer la ville de Drizipere, comme cet auteur l'appelle: mais il leva promtement le siege, & s'enfuit, s'estant imaginé voir une grande armée qui sortoit de la ville & le venoit attaquer, quoiqu'il n'y en eust point effectivement.

13. may, p. 201. c. k Simoc. l. 6. c. 5. p. 299. p. 300.

'Quelque temps aprés il revint à la mesme ville, il la pilla, brula l'eglise de S. Alexandre si illustre entre les Martyrs, dit l'historien; & ayant trouvé le tombeau du saint Martyr tout couvert d'argent, non seulement il emporta l'argent, mais il profana aussi son sacré corps, & le jetta. 'Dieu punit ce sacrilege par une peste qu'il envoya en mesme temps dans l'armée des Abares, & qui emporta en un seul jour sept enfans de Cagan leur Prince; 'de sorte qu'abatu par cette affliction, il n'eut pas de peine à accorder la paix que Maurice luy envoya demander. 'Les autres historiens appuient cette narration de Simocatte en la suivant.

l. 7. c. 14. p. 359. c. 15. p. 359. 360. p. 361. Boll. 13. may, p. 201. f.

ARTICLE LX.

De S. Adrien & de Ste. Julienne.

[Quoique nous ayons déja marqué beaucoup de martyrs à Nicomedie, il nous en reste neanmoins encore plusieurs dont nous ne trouvons point d'année particuliere; ce qui nous oblige de les mettre en cet endroit. L'un des plus celebres sans doute est S. Adrien: mais "on ne peut pas dire de mesme que son histoire soit l'une des plus assurées. Ainsi tout ce que nous en pouvons mettre ici,] 'c'est que 23. Chrétiens ayant esté presentez à Maximien [Galere] qui estoit alors à Nicomedie, & ayant souffert divers tourmens avec une extreme constance; 'Adrien qui estoit payen, & officier de l'Empereur, surpris de ce grand courage, leur demanda quelles pouvoient donc estre les recompenses qui leur faisoient endurer tant de maux; dont il

NOTE 66.

Sur. 8. sept. p. 89. §. 2. 3. §. 4.

leur

Pall. v. Chr. p. 159.

1. [qui se trompe apparemment,] 'puisque selon Pallade, Dioscore fut enterré hors la ville dans l'eglise d'une Martyre.

leur estoit si facile de se delivrer. Sur leur réponse il se declara Chrétien, 'persista dans sa confession en presence de l'Empereur, & fut ensuite mené en prison avec les autres Confesseurs. S. 5.

'Quelques jours aprés Maximien luy fit souffrir de grands tourmens, & quand on l'eut remené en prison, 'on luy coupa, & aux 23. autres, les piez & les mains, & on leur cassa les cuisses sur une enclume, ce qui termina leur vie temporelle pour leur en faire commencer une eternelle. 'Un Chrétien nommé Eusebe par les Menées des Grecs, emporta aussitost leurs corps à Byzance, ou selon les Grecs à Argyrople, [qui est un port] auprés de Byzance. 'Ste Natalie femme de S. Adrien, qui avoit rendu toutes sortes de services dans la prison à son mari & aux autres Confesseurs, se retira bien-tost aprés au lieu où estoient leurs corps, & elle y mourut en paix. p. 91. S. 10. 11. S. 13. 14. S. 15|Men. 26. aug. p. 284. Sur. 8. sept. p. 89. S. 5-15. S. 16. 17.

'Les Grecs font leur grand office le 26. d'aoust de S. Adrien & Ste Natalie, à qui ils donnent aussi le titre de martyre, & des 23. autres qui souffrirent avec S. Adrien. 'Les martyrologes de S. Jerome, & divers autres, marquent le 4. de mars S. Adrien à Nicomedie avec ses 23. compagnons, dont quelques uns neanmoins augmentent le nombre. 'Les martyrologes de S. Jerome marquent encore la feste de S. Adrien le 8. de septembre, 'laquelle se trouve aussi dans quelques exemplaires du Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier du P. Fronto; & c'est de celui de Nicomedie selon Bede, & [1] beaucoup d'autres. Le breviaire Romain & quelques autres en font aussi la memoire ce jour là. 'On croit que c'est "parceque son corps y a esté transferé de Byzance à Rome, comme Adon dit que cela se fit peu de temps aprés son martyre. 'On pretend en effet avoir aujourd'hui son corps à Rome dans une fort ancienne eglise de son nom, qui sert de titre à un Cardinal Diacre. [Le martyrologe Romain aprés Usuard marque la feste de Ste Natalie le premier de decembre. Men. p. 277-283. Flor. p. 359. 361. 2|Boll. 4. mars, p. 300. d. Flor. p. 816. Sacr. p. 129|n. p. 179|Front cal. p. 130. Boll. 4. mars, p. 300. 1. Bar. 8. sept. b. NOTE 67. 4. mars, c.

Nous sommes obligez de parler de Ste Julienne Vierge,] 'qu'on dit avoir souffert à Nicomedie sous Maximien Galere, [de la mesme maniere que nous avons parlé de S. Adrien. Car son histoire passe generalement pour apocryphe.] 'Hessels la condanne, & quoique Bollandus dise pour la défendre, il ne veut pas neanmoins répondre que les copistes n'y aient rien ajouté. [L'histoire du diable enchainé par la Sainte est visiblement fabuleuse. Boll. 16. feb. p. 868. S. 1. S. 4. p. 869. b.

Mais pour la veneration de Ste Julienne, elle est établie sur l'autorité de l'Eglise Greque,] 'qui en fait son principal office le 21. de decembre, [a] avec une memoire le 18. d'aoust, [b] & qui luy a elevé une eglise dans Constantinople. Elle l'est encore sur les respects que luy rend l'Eglise Latine, où elle est aujourd'hui tres celebre. 'Son nom se trouve au 16. de fevrier dans les martyrologes de S. Jerome, quoiqu'il y ait quelque lieu de croire qu'il y a esté inseré par les copistes: 'mais il est certainement dans Bede dans [2] ceux du IX. siecle, & beaucoup d'autres. [c] Sa feste est mesme marquée le 17. dans le Missel Romain de Thomasius, où elle n'est qualifiée que martyre. Men. p. 349. 357. a p. 203. b 21. dec. p. 358. Flor. p. 323-325. Boll. 16. feb. p. 868. S. 2. 2. c Thom. p. 147.

'On dit que son corps fut apporté en Italie auprés de Pouzoles peu aprés sa mort, & transferé de là à Cumes à cause des ravages des barbares, & on pretend que c'est pour cela qu'Usuard & quelques autres martyrologes la mettent à Cumes. 'S. Gregoire Pape parle d'une eglise bastie en l'honneur de Ste Julienne Martyre, & recommande à Janvier Evesque de Naple de donner pour cela de "ses reliques. Il parle encore d'une eglise de Ste Julienne à Naple qui estoit un monastere. 'On ajoute que le 25. de fevrier 1207. son corps fut transporté de Cumes à Naple, & mis dans une eglise de Nostre-Dame, qui estoit une abbaye de filles. 'On a une histoire originale de cette translation. Ceux de Naple croient l'avoir encore aujourd'hui dans la mesme eglise, quoiqu'on ne puisse pas dire en quel endroit il y est. 'Cela n'empesche pas que plusieurs autres villes d'Italie & d'autres pays ne pretendent aussi l'avoir. On en peut voir une longue deduction dans Bollandus, [qui a oublié l'eglise de S. Jacque du haut-pas à Paris, où l'on croit avoir une partie considerable de ses reliques. Le nom de Julienne estoit si commun parmi les Romains, qu'il peut aisément y en avoir eu plusieurs martyres.] Boll. 16. feb. p. 869. S. 11. 12. S. 13. *sanctuaria.* S. 14-16. p. 882. p. 870. S. 19-39.

ARTICLE LXI.

De S. Pantaleon, S. Pancaire, & S. Agathonique.

[L'Histoire de S. Pantaleon que nous avons dans Surius, "est encore trop pleine de choses improbables, & contraires à la discipline de l'Eglise, pour y avoir aucun égard. Mais ce Saint ne laisse pas d'estre celebre parmi les Latins & parmi les Grecs.] 'Ces derniers qui l'appellent presque toujours Panteléemon, en font leur grand office le 27. de juillet, en luy donnant les titres de glorieux, de grand martyr, & de "divin medecin. 'On marque mesme qu'ils festent ce jour là. NOTE 68. Men. p. 258-271. ἰαματικοῦ. Bar. 27. jul. a.

'Ils avoient une eglise de son nom à Constantinople, ou mesme plusieurs. [d] Car on marque que Theodore femme de Justinien en bastit une. [e] On dit la mesme chose d'un Nicolas Patrice. [f] On parle aussi d'un monastere qui portoit le nom de ce Saint, basti par Theodore femme de l'Empereur Theophile. 'Zonare dit encore que Narse qui se revolta sous Phocas, bastit une eglise de S. Pantaleon. 'Procope nous apprend qu'il y avoit une eglise du mesme Saint sur une pointe qui fermoit le port de Constantinople, & que comme elle estoit presque ruinée de vieillesse, Justinien la fit abatre & la rebastit magnifiquement. 'Il fit rebastir de mesme un monastere de S. Pantaleon Cang. de C. l. 4. p. 132. a. d Codi. or. C. p. 52. c. e p. 48. 49. f p. 57. c. Cang. de C. l. 4. p. 132. a. Proc. æd. l. 1. c. 9. p. 22. b. c. l. 5. c. 9. p. 107. a.

1. Raban, Usuard, Adon, Notker &c.

2. Raban, Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

taleon dans le desert de la Palestine qui est le long du Jourdain.

All. de Sim. p. 96. 'Leo Allatius attribue à Nicetas une oraison sur ce Saint. [Comme nous ne connoissons point d'autre S. Pantaleon que celui de Nicomedie, nous luy raportons l'endroit de Theodoret,] 'qui met Thdrt. gr. aff. l. 8. t. 4. p. 607. a. un Saint de ce nom entre les plus illustres Martyrs de l'Orient, dont on celebroit solennellement la feste.

Bar. 27. jul. a. 'Le martyrologe Romain marque S. Pantaleon le 27. de juillet comme les Grecs, enquoi il suit le [faux] martyrologe de Bede. 'Ceux de S. Jerome en mettent Flor. p. 682. un le 26. du mesme mois, mais à Laodicée en Phrygie: p. 684. 685. '& le 28. ils en mettent un à Nicomedie, enquoi ils sont suivis par [1] ceux du IX. siecle, & quelques autres. 1.

Jo. D. im. l. 3. p. 799. c. 'S. Jean de Damas cite d'un auteur plus ancien que luy, qu'on croyoit qu'une partie des reliques de S. "Pantaleon estoit Παντολέοντος. dans une eglise de Constantinople appellée la "Concorde, où s'estoit tenu le second Concile œcumenique en 381. ὁμόνοια [On croit aujourd'hui avoir ses reliques "en V. la note 68. divers endroits de l'Occident.] 'Les Agob. de Cyp. t. 2. p. 121| Anal. t. 1. p. 407. auteurs originaux raportent que [vers l'an 806.] les ambassadeurs de Charlemagne envoyez en Orient, repassant à leur retour par l'Afrique, "en raporterent V. Saint Cyprien § 75. le chef de S. Pantaleon avec le corps de S. Cyprien; [soit que ce chef y eut esté apporté d'Orient, soit que l'Afrique eut eu un martyr de mesme nom.] Ce chef fut apporté en France & mis à Lion dans l'eglise de S. Jean derriere le grand autel. [On pretend l'avoir à S. Corneille de Compiegne avec le corps de S. Cyprien.]

Boll. 19. mars, p. 29. a. b. 'Les Grecs font deux fois memoire de S. Pancaire le 19. de mars, auquel Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain, & le 25. de may. p. 30. a. 'On pretend que le premier est le jour qu'il fut decapité à Nicomedie, p. 29. 'du temps de Diocletien. Son histoire est remarquable. Car on écrit que s'estant engagé à la Cour, quoiqu'il fut Chrétien, les grandes charges qu'il y obtint; & l'amitié que l'Empereur luy témoignoit, l'affoiblirent de telle maniere qu'il renonça mesme au Christianisme. Sa mere & sa sœur accablées de douleur luy écrivirent une grande lettre pour luy faire comprendre son crime, & la condannation terrible qu'il s'attiroit. Il en fut touché, pleura sa faute, & le regret qu'il en conceut l'anima tellement à la reparer, que lorsque l'Empereur averti de son changement voulut l'obliger de renoncer une seconde fois à J. C, il se trouva plus fort que tous les tourmens qu'on luy fit souffrir, & receut enfin la mort avec joie. [Nous souhaiterions qu'une histoire si edifiante eust de meilleurs auteurs que ne sont les Menées des Grecs, qui y meslent mesme diverses circonstances assez difficiles à soutenir.]

Men. p. 243. 'Les Grecs font leur principal office le 22. d'aoust de S. Agathonique, S. Zotique, & quelques autres, qui ayant esté pris à Nicomedie ou aux environs par le Comte Eutolme, furent martyrizez les uns dans la Bithynie, les autres dans la Thrace. Saint Agathonique fut presenté dans Byzance à l'Empereur Maximien [Galere,] & mené ensuite à Selymbrée [sur la coste de la Propontide,] où Maximien s'estant encore trouvé, luy fit trancher la teste à luy & à quelques autres. Codi. or. C. p. 8. c| 38. b| 'On pretend que Constantin fit bastir à Constantinople une eglise de S. Agathonique. Cedr. p. 284. b. Suid. ß. p. 551. e. 'Suidas en parle. [a] Elle fut, dit-on, rebastie par Anastase, [b] & depuis par Justinien, [c] qui la fit neanmoins plus petite qu'elle n'estoit auparavant. [d] On pretend que sept Patriarches y tinrent leur siege durant 50. ans, & que quatre Empereurs y furent couronnez. Mais cette eglise estant enfin tombée, Tibere beaupere de Maurice [la demolit tout à fait, &] l'enferma dans le palais qui en estoit proche.

a Codi. p. 37. b. b Proc. æd. l. 1. c. 4. p. 15. d. c Cang. de C. l. 4. p. 119. d Codi. p. 37. c. 85.

1. [Florus,] Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

ARTICLE LXII.

Divers Martyrs de la Bithynie.

[DIEU qui alloit rendre la ville de Nicée illustre par le premier Concile œcumenique, voulut la sanctifier auparavant par le sang de plusieurs martyrs, entre lesquels le nom de Ste Theodote est celebre. On en dit assez de choses: mais "ce qui paroist le mieux fon- Note 69. Combf. act. p. 247. dé,] 'c'est que la pieté dans laquelle elle vivoit, & instruisoit ses enfans, venant à eclater à Nicée où elle demeuroit, p. 248. 'on la denonça au "magistrat de la ville, & τῷ ἄρχοντι. ensuite au gouverneur de la Bithynie, p. 249-251. 'qui la fit prendre elle & ses enfans. 'Il les interrogea: & comme ils ne cedoient point ni à ses paroles, ni aux tourmens de la question qu'il leur fit souffrir, p. 252. 'il les condanna tous au feu. 'Quelques uns specifient que les enfans de la Sainte estoient trois, donnent à l'aisné le nom d'Evode, & au juge celui de Nicet. Ado, 2. aug. 'Les Grecs en font en partie leur grand office le 29. de juillet, & marquent qu'on en Men. p. 285-292. celebroit la feste à Constantinople dans une eglise de leur nom, 'bastie auprés de la ville sous Justin I. par Justinien son neveu, vers le palais d'Hebdomon. [Bede, Usuard, Adon, & les autres Latins, Cang. de C. l. 4. p. 150| Proc. æd. l. 1 c. 4. p. 315. d. les mettent le 2. d'aoust,] 'auquel on les trouve mesme dans les martyrologes de Flor. p. 718. S. Jerome, "quoiqu'avec quelque confusion. Note 70.

[Usuard met le 9. de juin S. Diomede martyr à Nicée:] p. 587. 'Les martyrologes de S. Jerome luy donnent quelques compagnons. Bar. 16. aug. b. 'Baronius a mis sa feste le 16. d'aoust pour suivre les Grecs, [e] qui en font ce jour là une partie de leur principal office. e Men. p. 168. f p. 175. 179. [f] Ils disent que c'estoit un medecin de Tarse qui estoit venu demeurer à Nicée, & que Diocletien ayant envoyé pour le prendre, on le trouva mort, & on ne laissa pas de luy couper la teste, pour l'apporter à Diocletien. Ils ajoutent à cela des miracles à leur ordinaire, [qui ne peuvent servir qu'à faire douter du reste. Si ce Saint est mort veritablement au mois de juin ou d'aoust lorsque Diocletien estoit dans la Bithynie, ce n'a pu estre qu'en l'an 303, auquel neanmoins

Digitized by Google

moins on ne faisoit pas encore mourir les laïques.] 'On écrit que Constantin fit (Codi. or. C. p. 51. c.) bastir une eglise de S. Diomede à Constantinople, & que Basile le Macedonien y ayant appris par quelque vision qu'il devoit regner, il l'augmenta, l'embellit, & luy donna de grandes richesses. 'C'estoit un monastere, auprés duquel il (Cang. de C. l. 4. p. 123.) y avoit une prison dont il est parlé dans l'histoire de S. Martin Pape. Ughellus pretend qu'aprés la prise de Constantinople en 1204, le chef de S. Diomede fut apporté de cette ville en l'eglise de Saint Pierre d'Amalfi [dans la principauté Citerieure.]

'Les Grecs content une infinité de (Boll. 20. jan. p. 297) merveilles de S. Neophyte; qu'ils disent avoir souffert le martyre à Nicée agé seulement de quinze ans, sous le gouverneur Dece. [Mais plus ce qu'ils en disent est grand & merveilleux, plus il est suspect dans leur bouche.] Ils en font le 20. & le 21. de janvier; ce que le martyrologe Romain & d'autres nouveaux Latins ont suivi.

'Les uns & les autres font le 12. de (Bar. 12. sept. b.) septembre de S. Autonome Evesque, martyrizé sous Diocletien dans la Bithynie. 'Les Grecs font un abregé fort court (Men. p. 172.) de son histoire dans leurs Menées: 'Il est plus long dans le menologe d'Ughellus. (Ugh. t. 6. p. 1067.) [a] Nous en avons aussi des actes faits par (a All. de Sim. p. 129.) Metaphraste, [b] qui comme il le marque luy mesme, a tiré cette histoire partie (b Sur. 12. sept. p. 125. §. 1.) de la tradition qui se conservoit de son temps parmi les Ecclesiastiques de l'eglise du Saint, partie d'un auteur plus ancien. 'Il paroist que cet auteur vivoit (§. 5.) sous le regne de Justin I. au commencement du VI. siecle: & il témoigne avoir vu luy mesme le corps du Saint, qui se conservoit encore alors tout entier sans aucune corruption. [Ces actes estant donc composez d'une narration écrite 200. ans aprés, & d'une tradition qui est encore beaucoup posterieure, sans mesme qu'on puisse distinguer ce qui vient de l'une ou de l'autre, on ne peut pas pretendre y rien trouver d'assuré. Mais de plus, il y a bien des choses qu'on peut dire n'avoir aucune apparence de verité.] 'Ils disent que le Saint fut tué par (§. 2. 3.) les payens à Sorée dans la Bithynie, où il avoit établi un Evesque: & ils placent ce lieu sur la coste meridionale du golfe de Nicomedie [ou d'Astaque. Je ne trouve aucune ville de Sorée dans la Bithynie.] 'Il y en a une dans la Paphlagonie, (Geo. sac. p. 258|) appellée Sora ou Soron.

NOTE 71. [Le martyrologe Romain met″dans la (Baudr. p. 211.) Bithynie les trois saintes sœurs Menodore, Metrodore, & Nymphodore,] 'dont les Grecs font leur grand office le (Men. p. 150 155.) dixieme de septembre. 'Nous en avons de longs actes, mais qui sont de Meta- (All de Sim. p. 130.) phraste, [c] & qui se reduisent à dire que ces Saintes qui estoient de Bithynie, ayant (c Sur. 10. sept. p. 108. §. 2.) quitté leur pays, & estant venues demeurer auprés de Pythie, où on pretend qu'elles se rendirent celebres par leurs miracles, Fronton gouverneur du pays, qui sceut qu'elles estoient Chrétiennes, les envoya prendre par son Assesseur sous le regne de Maximien [Galere.] 'Elles fu- (§. 3-9.) rent interrogées, confesserent J. C, furent appliquées à la question; & Menodore y ayant rendu l'esprit, son exemple, & la vue de son corps couvert de plaies, anima encore le courage de ses sœurs. De sorte qu'aprés qu'on leur eut dechiré & brulé tout le corps, on leur osta enfin la vie en leur brisant les membres avec des barres de fer. 'On les en- (§. 10.) terra ensemble dans un mesme tombeau, sur lequel on bastit depuis une eglise, 'auprés de Pythie; & on marque qu'il s'y (Ugh. t. 6. p. 1066. b.) faisoit un grand nombre de miracles.

ARTICLE LXIII.

Des Martyrs de l'Hellespont, de la Lycaonie, d'Ancyre, de Tyanes.

'L'HISTOIRE de Ste Fauste vierge & (Bar. 20. sept. d| 311. §. 19.) martyre dans l'Hellespont, & de S. Evilasie qu'on dit avoir esté converti en la faisant tourmenter, est celebre parmi les Latins aussibien que parmi les Grecs. 'Ceux-ci qui en font memoire le 6. de (Men. p. 75| Ugh. t. 6. p. 1216.) fevrier, disent que Fauste née de parens Chrétiens & fort riches, ayant herité de leurs biens lorsqu'elle estoit encore fort jeune, se prepara au martyre par la conservation de sa pureté, par le jeune, par la priere, par des aumosnes abondantes, par la meditation continuelle des divines Ecritures; qu'Evilasie illustre entre les Senateurs fut chargé par l'Empereur Maximien de l'obliger à sacrifier; mais que voyant que Dieu la sauvoit miraculeusement des tourmens qu'il luy faisoit endurer, il crut en J. C; Que le Prefet Maxime qui entreprit de le vaincre luy & la Sainte par les tourmens, fut encore converti par les miracles & les prieres de Ste Fauste, & consomma son marty- (ἐν τῷ ἅμα) re avec l'une & l'autre″ par le feu qu'il avoit preparé pour eux. [Tout cela est croyable de la puissance & de la misericorde de Dieu, si les Grecs estoient des témoins un peu authentiques. Et mesme ils meslent à cela quelques circonstances assez difficiles à croire.]

'Nous avons des actes de ces Saints (Sur. 6. feb. p. 76.) dans Surius. [d] Mais Baronius juge qu'ils sont de Metaphraste: [& il est difficile (d Bar. 20. sept. d.) d'en douter. Ils peuvent avoir esté faits sur quelque histoire plus ancienne,] appuyée par [Bede, Usuard, Adon, & plusieurs autres Latins, qui parlent assez amplement de ces Saints. Mais de quelque source qu'ils viennent, ils sont tels qu'on peut dire qu'ils n'ont aucune apparence de verité. Bede mesme, & les autres Latins ensuite, en disent trop pour les croire. Ils ne parlent point de Maxime,]'& disent que Fauste & Evilasie ren- (Boll. mars. t. 2. p. 32. d. e.) dirent l'esprit aprés qu'on eut entendu une voix du Ciel qui les appelloit; [ce que les Grecs n'ont point sceu.] Ils disent encore que Fauste n'avoit que treize ans, & qu'Evilasie estoit agé de 80. Ils marquent leur feste le 20. de septembre. [Je ne sçay] 'd'où Baronius a pris (Bar. 20. sept. d.) qu'Evilasie estoit un pontife des idoles.

'Il y avoit à Calcedoine [vers l'an 450.] (Thdr. L. l. 1. p. 554. c| Thphm. p. 97. d.) une eglise de Ste Basse Martyre, dont Pierre le Foulon a esté Prestre ou Curé. [e] Baronius croit que cette Sainte peut estre (e Bar. 21. aug h.) celle qu'il a mise le 21. d'aoust à l'imita-

I 3 tion

[Men. p. 230.] tion des Grecs. 'Ceux-ci en font une assez longue histoire, où ils disent que la Sainte mariée à Edesse [en Macedoine] à un prestre des idoles, en eut trois enfans, Theognie, Agape, & Pisté, [p. 231.] 'qu'elle eleva dans la pieté dont elle faisoit profession. Elle les vit couronner tous trois du martyre à Edesse sous Maximien: Elle souffrit beaucoup & avec eux, & aprés eux, tant à Edesse qu'en d'autres endroits de la Macedoine. Ayant esté relaschée, elle fut prise de nouveau en une isle de l'Hellespont; [p. 232.] '& aprés divers tourmens elle eut la teste tranchée par ordre du gouverneur de la province. [Voilà ce qu'il y a de probable dans cette narration des Grecs, mais meslé de prodiges qui ne peuvent que rendre tout le reste douteux & suspect.

Pour joindre la Lycaonie à l'Hellespont, puisque c'estoit aussi une province du Vicariat d'Asie,] [Boll. 16. mars, p. 425. a.] 'nous y trouvons S. Papas Martyr sous Maximien, & le gouverneur Magnus; [qui doit avoir esté celebre parmi les Grecs,] [Men. p. 135. 210.] 'puisqu'ils en font deux fois, le 16. de mars, & le 14. de septembre: [Boll. p. 424. f.] '& on croit que c'est luy dont ils faisoient autrefois leur principal office le 16. de mars. [c.] 'Baronius l'a mis ce jour là dans le martyrologe Romain. [c|425. a.] [Nous ne raportons point] 'ce qu'ils disent du détail de son martyre, [a p. 425. a.] a qu'il commença à Larande où il estoit né, continua à Diocesarée, & acheva à Seleucie, [b.] où ses reliques demeurerent. 'Bollandus l'entend de Seleucie qui fut depuis la metropole de l'Isaurie. [Je voudrois qu'il eust trouvé qu'elle a esté quelquefois comprise dans la Lycaonie. Je ne sçay si cela [Baudr. p. 181.] ne seroit point plus aisé à croire] 'd'une autre Seleucie qui a [depuis] esté comprise dans la Pisidie.

[Nphr. l. 7. c. 14. p. 457. c. d.] 'S. Clement & S. Agathange martyrizez à Ancyre en Galacie, dont S. Clement estoit Evesque, sont les plus considerables d'entre les Martyrs au jugement de Nicephore. [Et il a quelque raison, supposé la verité de ce qu'on dit de ces Saints. Mais plus leur martyre, qu'on pretend avoir duré 28. ans, est prodigieux, plus il a besoin d'autorité pour estre cru. Et cependant ni Eusebe ni aucun autre ancien ne l'autorise. Il faudroit donc au moins que nous en eussions des actes bien authentiques. Mais sans parler de ceux qui portent le nom de Metaphraste,] [Boll. 23. jan. p. 460.] 'les autres que Bollandus juge les meilleurs de tous, [ont de trés mauvaises qualitez, comme la longueur des harangues, & mesme diverses fautes contre l'histoire: de sorte qu'il n'y a aucune apparence d'y rien fonder.] [Bar. 23. jan.] 'Aussi Baronius les rejette tout à fait, jusqu'à les mettre au rang de ceux de S. George: [& mesme il ne parle point du tout de S. Clement dans ses Annales.] [Men. p. 403.] 'Il y avoit à Constantinople dans le quartier de Pera une eglise de ces Saints, [Cang. de C. l. 4. p. 121.] 'bastie par Basile le Macedonien qui y mit le chef de S. Clement. [b Men. p. 394-409.] b Les Grecs font leur principal office de l'un & de l'autre le 23. de janvier, [c Boll. p. 459. §. 5.] c auquel quelques Latins du dernier siecle les mettent aussi. [d §. 4.] d Les Grecs font encore une memoire particuliere de S. Agathange le 5. de novembre, [e p. 468. §. 43.] e auquel

[e §. 45.] les actes disent qu'il fut decapité, e assez longtemps avant S. Clement.

[f Men. p. 149 | Ugh. t. 6. p. 1129.] f Les Grecs disent que S. Oreste natif de Tyanes en Cappadoce, y souffrit divers tourmens sous Diocletien, & sous un gouverneur nommé Maximin ou Maxime; & qu'il fut enfin attaché à un cheval furieux, qui le traina jusqu'à "neuf ou dix lieues loin de la ville. [24 milles.] Ils en font une partie de leur grand office le 10. de novembre. [Bar. 9. nov. d.] 'Baronius l'a mis le 9. dans le martyrologe Romain. Il attribue à Metaphraste les actes que nous en avons dans Surius; [& ils en ont toutes les marques. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'ils ne valent rien du tout. Je ne sçay pourquoi] [Sur. ib. p. 237.] 'le Saint y est toujours appellé Areste. [Naz. or. 20. p. 396. a.] 'S. Gregoire de Nazianze dit qu'Anthime Evesque de Tyanes envioit particulierement à S. Basile la depouille de S. Oreste, les revenus " & les passages Tauriques: [&c.] [ce qui semble marquer qu'il y avoit une eglise de S. Oreste, dont les revenus, qui appartenoient à l'Eglise de Cesarée, estoient sur le mont Taurus, ensorte qu'il falloit passer par Tyanes pour les apporter à S. Basile.]

ARTICLE LXIV.

De S. Gordie Centenier.

[SAINT Basile nous a fait connoistre divers martyrs illustres de la Cappadoce, comme S. Gordie, S. Barlaam, & Ste Julitte. S. Gordie doit sans doute avoir souffert dans les dernieres années de cette persecution, "ou mesme sous Licinius, [NOTE 72.] comme le disent les Grecs, puisque S. Basile, qui fut fait Evesque en l'an 370:] [Bas. div. 19. p. 447. c.] 'cite des témoins encore vivans de son martyre. [Quoy qu'il en soit pour le temps, on ne peut manquer d'ajouter une foy entiere à ce qu'il en dit; puisqu'il parle sur l'autorité de témoins oculaires; quand nous ne serions pas assurez qu'un homme aussi saint & aussi grave que luy, n'auroit pas voulu edifier, ou plutost tromper la pieté de son peuple par des histoires fabuleuses. Nous raporterons donc en peu de mots ce qu'il nous a appris de son histoire, laissant à ceux qui la voudront voir revétue des ornemens de l'eloquence, & relevée par des reflexions de pieté, à lire le discours entier qu'en a fait ce Saint, & 1 celui qu'on en a imprimé depuis peu en nostre langue.]

[Bas. div. 19. p. 445. d.] 'S. Gordie estoit de la ville de Cesarée capitale de la Cappadoce. 'Il adora J. C. des son enfance: [ce qui n'empescha pas] [p. 451. c. a|445. 446.] 'qu'il ne s'engageast dans la profession des armes, où il servoit avec honneur dans la charge de centenier. Il s'y distinguoit encore entre les autres par son grand courage, & mesme par la force [p. 446. d.] extraordinaire de son corps. 'La persecution estant venue, il n'attendit pas qu'on le pressast de sacrifier: Il quitta de luy mesme les marques de la malice, & meprisant tout ce qu'il pouvoit aimer dans [e.] le monde, 'il se retira dans les deserts les plus reculez & les plus inaccessibles. [p. 447. a.] 'Là il purifia ses yeux & ses oreilles par l'eloig-

1. Vies des Saints par M. du Fossé.

l'eloignement de toutes les choses qui les blessent dans la conversation du monde, & dans les villes. Et il eut encore plus de soin de purifier son cœur, pour le rendre capable d'estre heureux par la vue de Dieu. 'Aussi Dieu se decouvrit à luy par des revelations, [& des lumieres interieures,] & l'esprit de verité luy fit connoistre des mysteres que les hommes ne luy avoient point appris. Les moyens dont il se servit pour attirer Dieu dans son cœur, furent les jeunes, les veilles, les prieres, & la meditation continuelle des oracles du S. Esprit. (b.)

'S'estant acquis par ces saints exercices une force toute divine, & vivement penetré tant de la vanité de la vie presente, que du desir de l'eternelle, il sortit du desert pour chercher le martyre [par le mesme mouvement du S. Esprit qui l'y avoit fait entrer:] '& prit pour cela le temps auquel il sceut que la Cappadoce avoit pour gouverneur un homme extremement cruel. 'Lors donc que tout le peuple de Cesarée estoit occupé à voir dans le cirque les jeux qui s'y representoient, 'on vit descendre de la montagne voisine un homme, 'que le long sejour des forests avoit rendu à demi sauvage, dont les cheveux herissez, la longue barbe, les habits sales, le corps negligé & decharné causoit mesme de l'horreur, & qui n'avoit pour toutes hardes, qu'une panetiere & un baston; & en qui tout cela estoit neanmoins accompagné d'une certaine lumiere de grace & de majesté, qui sortoit du fond de son ame. Il passa en cet état au travers de la foule du peuple; & estant entré jusques au milieu du cirque, il dit tout haut ces paroles, d'un ton ferme & d'un visage assuré: » J'ay » esté trouvé par ceux qui ne me cher» choient pas; & je me suis presenté à ceux » qui ne me demandoient point; 'voulant montrer que c'estoit de luy mesme qu'il venoit mourir pour J. C, & non par aucune necessité. (b. p. 448. d. p. 447. a. d. p. 448. a. b p. 447. d e p. 448. a.)

'Tout le monde jetta les yeux sur un spectacle si nouveau: [a] & quand on sceut que c'estoit Gordie, on entendit partout des cris differens, mais dont la pluspart alloient à demander la mort de ce Saint. 'Le Gouverneur qui estoit present, fit faire silence, & amener le Saint devant luy. Il l'interrogea dans les formes, & sceut de luy que tout son desir estoit de mourir pour J. C. 'Il tenta inutilement par les menaces & par les promesses un cœur qui ne trouvoit rien à comparer avec le royaume des Cieux: '& sa cruauté naturelle s'irritant encore par la force & l'intrepidité qu'il voyoit dans le visage & dans les paroles du Saint, 'enfin il le condanna "à avoir la teste tranchée. 'Toute la ville voulut estre presente à son martyre. Ses amis y vinrent pour tascher de vaincre sa constance par leurs prieres: mais il les repoussa genereusement. '& s'estant fortifié par le signe de la Croix, il receut avec un visage plein d'assurance & de gayeté le coup de la mort. [Il souffrit apparemment à la sortie] 'des jeux marquez dans le calendrier Romain pour le 3. de janvier. 'Car les Grecs en font ce jour là une partie de leur principal office: '& il est certain que ce fut durant l'hiver. (a. a b. c. d. o. 449. a. Note 73. e. p. 450–452. p. 452. b. Buch. p. 277. Men. p. 42. Bas. div. 19. p. 443. e| 452. c.)

'Le lieu de son supplice fut depuis celui où il fut honoré: [b] & malgré la rigueur de l'hiver, tout le peuple de Cesarée sortoit de la ville pour y venir celebrer sa feste le jour de sa mort. 'Ce fut en ce lieu, & en cette occasion mesme, que S. Basile prononça l'eloge que nous en avons. 'Les Latins ont commencé depuis peu à l'honorer à l'imitation des Grecs, & ils le font 'comme eux le 3. de janvier. (p. 462. c. b 443. c. 443. e| 445. d| 452. c. Boll. 3. jan. p. 130. a. b.)

ARTICLE LXV.

De S. Barlaam paysan.

'C'EST seulement pour suivre Baronius, & quelques actes [peu authentiques,] que nous raportons S. Barlaam à la persecution de Diocletien. [Car hors cela, nous ne trouvons point dans l'histoire en quel temps il a vécu. "Il y a aussi quelque lieu de douter s'il n'a point souffert à Antioche, quoiqu'il nous paroisse plus probable que ç'a esté à Cesarée en Cappadoce.] (Bar. 304. S. 64| Boll. 24. feb. p. 462. e. Note 74.)

'On pretend qu'il estoit originaire, ou mesme natif d'Antioche, [mais de la condition la plus basse, & plutost de quelque village des environs que de la ville,] 'puisque S. Basile nous le represente comme un paysan, qui s'exprimoit à peine, & d'une maniere toute barbare. 'Mais Dieu voulut [1] couronner [en sa personne] un paysan, pour oster aux hommes les vaines excuses [qu'ils trouvent quelquefois dans la bassesse & les occupations de leur état. Il l'a encore relevé, & par le genre tout singulier de son martyre, & en luy donnant pour panegyristes deux des plus saints & des plus eloquens hommes qu'ait eu l'Eglise, S. Basile & S. Chrysostome.] (Men. 16. nov. p. 262| Ugh. t 6 p. 1136. c. Bas. div. 18. p. 441. b. c. Aug. s. 325. p. 1281. a 1.)

'On marque qu'il estoit déja fort avancé en age lorsqu'il fut pris pour la foy, [c] sous un gouverneur que quelques uns nomment Saprice. [d] Il demeura longtemps en prison, où s'entretenant seul avec Dieu, [dans la priere,] il apprit de luy tous les moyens par lesquels on peut combatre les demons. [e] Ainsi la prison luy fut un lieu de delices, [f] & une ecole du martyre: Il en sortit plus fort encore qu'il n'y estoit entré; & ayant esté amené devant le juge, 'toutes les paroles qu'il dit [dans son interrogatoire,] furent comme autant de traits perçans qui mirent en deroute l'armée du demon. 'On rioit de ses solecismes, mais on estoit contraints de louer sa constance; & on l'admiroit d'autant plus qu'on l'attendoit moins d'une personne de sa sorte. Les boureaux se lasserent plutost de le fouetter, que luy de souffrir. 'On le mit "sur le chevalet. 'On le dechira avec les ongles de fer jusqu'à luy ouvrir les costez. On le tourmenta tellement que sa chair estoit presque toute morte, & "ses membres disloquez; & on ne put jamais, je ne dis pas abatre sa constance, mais diminuer un peu sa joie. (Men. nov. p. 262| Ugh. t. 6. p. 1163. c. Boll. 24. feb. p. 702. e. d Chry. or. 79. p. 787. e Bas. p. 442. a. f Chry. p. 787. d. p. 791. d. Bas. p. 441. c. p. 442. a. p. 441. c. d. Note 75. τῶν ἁρμονιῶν παρελυθεισῶν.)

'Aprés tous les autres tourmens, le demon (p. 442. a. b| Chry. p. 787. 788| t. 6. h. 60. p. 456. d.)

1. *Coronatur rusticitas, non tumescat vanitas.*

mon en inspira un tout nouveau à ses ministres. Car ayant contraint le Saint de tenir la main étendue sur l'autel profane, où ils avoient allumé du feu, ils luy mirent 'sur la main de l'encens avec des charbons allumez, afin que la douleur du feu l'obligeant de remuer & de tourner la main, & l'encens tombant sur le feu de l'autel, on eust quelque pretexte de dire qu'il avoit offert de l'encens à l'idole. [C'estoit vendre bien cher à leurs dieux une ombre imaginaire d'adoration.] Mais le Saint qui regardoit la seule ombre du peché comme une plaie dangereuse, & tout ce que peut faire la cruauté des hommes, comme l'ombre d'une fumée, ne voulut pas mesme donner aux persecuteurs cette vaine joie: & Dieu soutenant egalement sa volonté, & sa main par le feu interieur de son amour qui le rendoit insensible à toute la violence du feu exterieur, il eut la force de ne pas seulement branler le bras, '& d'attendre que les charbons [1] luy ayant percé la main en la brulant, fussent tombez par l'ouverture qu'ils s'estoient faite. 'Ainsi un simple paysan egala cette grandeur de courage que les Romains ont tant vantée dans leur Mutius Scævola, "& la surpassa mesme comme il seroit aisé de le montrer.

Bas.p.442. Chry.t.1. p.789 b. — 1. — Bar.304. §.66. — &c.

'S. Basile dit que ce tourment fut le dernier que souffrit le Saint: [& cela autorise ce que disent les menologes des Grecs,] 'que le feu qui brusla sa main, finit sa vie temporelle pour luy en donner une eternelle. [On comprend encore mieux par là quelle fut la violence de la douleur, & la constance du Saint.]

Bas. p. 442.a.b. — Men.16. nov. p. 262|Ugh. t.6.p. 1136.d.

'Son tombeau estoit honoré à Cesarée le jour de sa feste par le concours d'une infinité de personnes, comme nous l'apprenons du discours que S. Basile fit ce jour là; [qui est tres beau dans sa breveté.] 'Sa feste estoit aussi fort celebre à Antioche, [a]& S. Chrysostome l'honora d'un discours qui est cité par les Grecs, [b]& que Baronius a regretté de n'avoir pas eu. [c]Il est imprimé aujourd'hui dans le premier tome de ses œuvres: & il paroist prononcé dans une eglise où reposoient les corps de divers martyrs. 'Mais vers 480. il y avoit à Antioche [une eglise &] un battistaire de son nom. 'Sa feste s'y faisoit au primtemps vers le commencement de l'été du temps de S. Chrysostome. [d]Les nouveaux Grecs la marquent le 16. de novembre dans quelques uns de leurs livres, [2]& le 19. dans d'autres. [Le martyrologe Romain suit les derniers.]

Bas.p.441. a.b. — Chry.t.5. or.21.p. 261.d. — a Men.16. nov.p. 262. — b Bar.19. nov.d. — c Chry.t.1. or.73.p. 790.b.c. — Thphn. p.110.c. — Chry.t.5. or.21.p. 261.b.d. — d Men. p. 262|Ugh. t.6.p.1136| Canis.t.2. p.910. — 2.

ARTICLE LXVI.

De Ste Julitte, Ste Capitoline, & S. Serge.

["NOus avons plus de fondement de dire que Ste Julitte a souffert dans la persecution de Diocletien.] 'Les Grecs assurent qu'elle estoit de Cesarée en Cappadoce. [e]Elle avoit de grands biens, beaucoup de terres, de troupeaux, & de serviteurs. Mais un homme puissant de la mesme ville, injuste, avare, & accoutumé à s'enrichir du bien des autres, s'estant saisi par violence de tout ce qu'elle possedoit, elle fut obligée de l'appeller en justice. Il comparut par la confiance qu'il avoit dans ses calomnies, dans les faux témoins qu'il avoit gagnez, & dans les presens qu'il avoit faits au juge mesme. [Neanmoins son principal moyen estoit la pieté de Julitte, qui faisoit profession de la religion Chrétienne:] 'Car les princes qui regnoient alors avoient declaré les Chrétiens infames, & incapables de tirer aucun secours des loix & de la justice, aussibien que de tous les autres droits qui appartenoient aux citoyens.' 'C'est ce que Diocletien avoit ordonné dés l'an 303. par le premier edit de la persecution.

Note 76. — Men.30. jul.p.299. — e Bas.div. 5.p.315. b.c. — e. — Lact.pers. c.13.p.11. 12|Eus.l. 8.c.2.p. 294.b.

'Lors donc qu'on fut venu devant le juge, dés que Julitte eut commencé à representer l'injuste violence de sa partie, l'autre dit qu'elle n'estoit pas recevable à se plaindre & à demander justice, puisqu'elle estoit Chrétienne. Le juge dit qu'il avoit raison, 'fit aussitost apporter un autel & de l'encens, & declara à la Sainte que si elle ne renonçoit au Christianisme, elle n'avoit point de justice à attendre. [On vit alors que si la Sainte avoit témoigné quelque amour pour son bien, en le redemandant par un procés, J. C. neanmoins avoit toujours eu la principale place dans son cœur, & avoit esté son unique fondement.] 'Car sans songer ni à ses richesses, ni à la honte de ceder à l'injustice de sa partie, ni au danger où elle exposoit sa vie mesme: Non, répondit-elle au juge; que mes « biens, que mes richesses, que mon corps « mesme perisse: Mais jamais ma bouche « ne prononcera un blaspheme contre le « Dieu qui m'a creée. 'On luy repeta souvent la mesme demande, & elle fit toujours la mesme réponse, montrant qu'elle n'avoit que de l'horreur pour ceux qui la vouloient porter à renoncer à J. C. 'Sa constance irrita le juge: mais plus elle le voyoit prest à se porter aux dernieres extremitez, 'plus elle benissoit Dieu, qui en la privant des biens de la terre, luy avoit ouvert un chemin pour acquerir ceux du Ciel.

Bas. p. 315.c.d. — e. — p.316.a. — c. — a. — b.

'Enfin ce juge d'iniquité, non seulement la declara déchue de la demande qu'elle avoit faite des biens, mais la condanna encore à perdre la vie, & à la perdre par le feu. 'Elle entendit prononcer cet arrest avec une joie qui luy dura jusqu'à la mort. Son visage, sa contenance, ses gestes, ses paroles, tout son exterieur ne respiroit que la joie dont son ame estoit comblée, & jamais voyage ne luy fut plus agreable que d'aller "ou plutost de courir au bucher qui luy devoit oster la vie. Quelques femmes Chrétiennes se trouvant auprés d'elle, elle les exhorta à embrasser avec courage tout ce que la pieté "nous engage de souffrir. [Dieu luy fit dans son martyre le mesme

c. — c.d. — Note 77. — &c.

1. Cela est bien difficile à comprendre: mais S. Basile & S. Chrysostome le disent formellement.

2. dans le Menologe imprimé à Venise en 1523.p.92.2, dans le Typique de S. Sabas p.22. c, dans Maxime de Cythere p.98.2.

Digitized by Google

me honneur qu'à S. Polycarpe.] 'Car les flammes faisant une voute, & comme une chambre de lumiere autour d'elle, n'eurent la force que de degager son ame des liens du corps; 'mais elles laisserent son corps entier pour la consolation de ceux qui l'aimoient. Il estoit du temps de S. Basile dans "le porche d'une eglise qui estoit le plus beau de la ville, & sanctifié par la veneration qu'on avoit pour elle. 'La terre à laquelle Dieu avoit accordé cette benediction, produisit une fontaine extremement douce & agreable, quoique toutes les eaux des environs fussent ameres & salées. Il semble mesme qu'elle gueriffoit miraculeusement les malades. 'Nous avons une tres belle homelie que fit S. Basile le jour de sa feste, & il avoit auparavant invité le peuple à cette solennité. 'Les Grecs parlent de cet eloge dans la memoire qu'ils font de Ste Julitte le 30. de juillet, [en quoy le martyrologe Romain les suit.]

(c. — p. 317. a. — *le vestibule* (?) — a. b. — p. 314. c. — Men. jul. p. 299.)

'Les Grecs mettent aussi sous Dioclelien le martyre de Ste Capitoline & de Ste Erotiide, [dont nous avons des actes grecs non encore imprimez, qui paroissent anciens, & sont suivis par les Grecs, mais dont l'autorité est beaucoup diminuée "par quelques circonstances peu croyables.] Ils portent que Ste Capitoline estoit une dame des plus considerables de la ville de Cesarée, d'une famille qui avoit donné à l'Eglise plusieurs martyrs, & plusieurs predicateurs de la verité, comme S. Firmilien Evesque de la mesme ville [depuis l'an 230 ou environ jusque vers l'an 270.]

(oct. p. 345 | Ugh. t. 6. p. 1116. — NOTE 78. — MS. p. 659. 660.)

'Elle fut prise par ceux qui estoient commis pour chercher les Chrétiens, & presentée à Zelicinthe gouverneur de Cappadoce, qui tenoit l'audience à Cesarée. Tout le peuple témoigna de la douleur de voir une personne de cette qualité en danger de sa vie: Mais le Gouverneur sans estre touché d'aucune compassion, 'voyant qu'elle persistoit dans la confession du nom de J. C, a & n'ayant pas le loisir de s'arrester beaucoup à la tourmenter, parcequ'il estoit pressé de partir pour quelque expedition, la fit mener en prison, & ordonna qu'on l'y laissast mourir de faim. 'Neanmoins n'estant pas encore parti le lendemain, il fit de nouveau comparoistre la Sainte, '& la condanna à perdre la teste; ce qui fut executé hors de la ville: & elle fut enterrée au mesme endroit.

(p. 659. — p. 660. 661 — a p. 662. — p. 663. — p. 664.)

'Ste Erotiide qui estoit sa servante, se trouvant presente à sa condannation, s'eleva avec beaucoup de force contre l'iniquité du juge. Elle fut arrestée sur cela, comme elle le souhaitoit: '& ayant confessé J. C, elle fut attachée à quatre poteaux, & cruellement fouettée avec des nerfs de boeuf, & puis avec des verges. 'Elle fut ensuite menée en prison, où le Gouverneur défendit de luy donner à manger. Le lendemain elle fut condannée au feu: 'Mais ayant esté jettée dans une fournaise, elle en sortit; si l'on en peut croire ses actes, sans avoir perdu seulement un de ses cheveux. Et comme ce miracle convertissoit plusieurs payens, le juge se hasta de luy faire trancher la teste. 'Elle consomma ainsi son martyre le 28. d'octobre, comme Ste Capitoline avoit fait le 27. 'auquel les Grecs font de l'une & de l'autre: & le martyrologe Romain les a suivis.

(p. 663. — p. 664. — p. 666. — p. 667. — p. 668. — Men. p. 345 | Ugh. p. 1116.)

[Nous parlerons autrepart "de Ste Dorothée & S. Theophile, qui souffrirent à Cesarée sous le gouverneur Saprice.] 'On dit que ce Saprice fit martyrizer aussi dans la mesme ville S. Serge, à qui on donne la qualité de moine, parcequ'aprés avoir passé quelque temps dans le service des princes du siecle, il avoit abandonné toutes choses, & distribué ses biens aux pauvres, pour se retirer dans la solitude d'une montagne, où il taschoit de gagner le ciel par les prieres, par les jeûnes, par le cilice, & par d'autres austeritez. 'On ajoute qu'estant venu à Cesarée durant la persecution lorsqu'on y faisoit un sacrifice solennel, il pria Dieu d'arrester les illusions des demons. Il fut exaucé, & le pontife des idoles n'en pouvant tirer les réponses ordinaires, se mit à crier que les dieux estoient en colere, parcequ'on souffroit les Chrétiens. Sur cela Serge declara que c'estoit luy qui par la puissance de J. C. avoit arresté les demons.

(V. leur titre. — Boll. 24. feb. p. 462. c. — p. 463. a.)

'Le peuple aussitost se saisit de luy, & l'amena devant le Gouverneur, 'qui le condanna à perdre la teste le 24. de fevrier. a Les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres marquent sa feste ce jour là. 'On croit que c'est celui dont les Grecs font le 2. de janvier. b Il fut enterré à Cesarée, & transporté depuis en Espagne, [sans qu'on en dise la raison.] c Il y fut mis en terre avec honneur dans la ville de Badelone sur les costes de la Catalogne pres de Barcelone, dans un monastere que l'on y bastit sous son nom. Usuard & Adon disent qu'il y avoit de tres beaux actes de ce Saint. ["Mais ceux que nous en avons aujourd'hui ne meritent pas cet eloge.]

(b. — d. — a Flor. p. 345. 346. Boll 24. feb. p. 461. — c | Men. p. 37. — b Boll. p. 463. d. — c Ib. p. 461. e. — NOTE 79.)

ARTICLE LXVII.

De S. Blaise, S. Boniface, & quelques autres Martyrs de la petite Armenie & de la Cilicie.

'Les uns mettent dans la Cappadoce, les autres & presque tous dans la petite Armenie, la ville de Sebaste, qu'on dit avoir esté honorée par l'episcopat & par le martyre de S. Blaise; 'mais on ne sçait si ce fut dans la persecution de Dioclelien, ou dans celle de Licinius. 'Ce Saint est aujourd'hui tres celebre dans l'Occident: 'Sa feste est marquée le 3. de fevrier par Raban, Notker, & divers autres martyrologes. 'Quelques uns, entre lesquels sont Usuard & Adon, le mettent le 15. Beaucoup d'Eglises en font aujourd'hui la feste le 3. 'Les Grecs en font leur office solennel le 11. du mesme mois. c Il y avoit une eglise de son nom dans Constantinople. [Nous avons beaucoup d'histoires de ce Saint; "mais il n'y en a aucune dont nous osions nous servir.] 'On écrit qu'il visita la nuit S. Eustrate prisonnier à Sebaste, "& receut son testament. 'L'Eglise de Paris croit en avoir receu un bras que Pierre de Capoue Cardinal

(Boll. 3. feb. p. 331. b. — p. 332. c. d. — e f. — p. 331. e. — e f. — Men. p. 126-132 | Ugh. t. 6. p. 1215. — c Men. p. 132. 13. dec. p. 212 | Sur. ib p. 246. §. 30. 31. 33. — NOTE 80. — &c. — Cang. de C. l. 4. p. 120.)

Digitized by Google

dinal de S. Marcel luy a envoyé de Constantinople où il estoit Legat. Un auteur assure aussi que son corps est à Raguse, Bol. 3. feb. p. 132. e. 'où il est en effet honoré comme patron.

a Men. p. 212| Ugh. t. 6. p. 1158| Sur 13. dec. p. 241. a S. Eustrate qui selon ce qu'on en dit, fut martyrizé à Sebaste avant S. Blaise, est fort celebre parmi les Grecs, qui en font leur grand office le 13. de decembre. Ils y joignent les Saints Auxence, Eugene, & Mardaire, quoiqu'ils soient morts avant luy à Nicople, [qui est aussi dans la petite Armenie;] & ils y ajoutent encore S. Oreste qui fut couronné un jour avant luy, [& qu'il faut distinguer de celui de Tyanes, selon ce qu'on dit de l'un & de l'autre.] Men. p. 212. 'Ils souffrirent divers tourmens partie sous Lysias Duc [& General] des troupes qui gardoient les frontieres de la petite Armenie; partie sous Agricola qui commandoit dans tous ces pays orientaux, [ou comme simple gouverneur de la petite Armenie, ou comme Vicaire du Pont.] Sur. p. 244. §. 19, 21. 'Ce fut à Sebaste qu'il jugea S. Eustrate & S. Oreste, b §. 1. b du temps de Diocletien & de Maximien [selon les Menées &] selon leurs actes. Men. p. 212. 'Les Grecs faisoient à Constantinople une solennité particuliere de ces deux Saints & des trois autres dans une eglise de S. Jean l'Evangeliste pres de Ste Sophie.

Bar. 311. §. 20. 'Les actes de tous ces Saints ont esté écrits en grec par un Eusebe moine de Sebaste, 13. dec. b. '& traduits en latin par Jean serviteur [de l'eglise] de S. Janvier [à Naple,] à la priere d'Athanase le jeune, Evesque de la mesme ville. Boll. may, t. 1. p. 55. 'Bollandus dit que ceux que nous avons dans Surius ont esté ajustés par Metaphraste. [Il y a des choses considerables, & des faits assez particularisez pour croire qu'ils viennent d'un bon original. Mais d'autre part, ils sont pleins de tourmens epouventables, de longues harangues, & d'injures dites mal à propos.] Men. p. 210-212. 'Les Grecs en font un assez long abregé dans leurs Menées: c Nphr. l. 7. c. 14. p. 458. c Nicephore en parle aussi assez amplement. d All. de Sim. p. 83. d Les reliques de ces Saints faisoient divers miracles au chasteau d'Arabracene e dont estoit S. Eustrate, e Nphr. p. 458. a. pres de la petite Armenie. f Bar. 13. dec. b. f On pretend aujourd'hui les avoir à Rome dans l'eglise de S. Apollinaire.

g Men. p. 101. g Les Grecs honorent principalement le 7. de novembre S. Hieron martyrizé avec 32. autres à Melitene [metropole de la seconde Armenie,] sous Diocletien, Bar. 7. nov. d. '& le gouverneur Lysias. On les a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain. Boll. 20. jan. p. 303. §. 9. 'La vie de S. Euthyme parle d'une eglise des 33. Martyrs à Melitene; & on croit que ce sont ceux-ci. Sur. 7. nov. p. 173| All. de Sim. p. 129. 'Nous en avons des actes, mais qui sont de Metaphraste, [tres mauvais, & nullement edifians. Ce qu'on en lit dans les Menées en est l'abregé.] Ugh. t. 6. p. 1126. 'Mais le menologe d'Ughellus paroist avoir suivi une histoire toute differente, & qui n'avoit rien d'extraordinaire, ni de mauvais. Ils furent decapitez aprés avoir souffert les fouets, & une longue 1 prison. 1.

1. *[illegible]*. Il faut [illegible]. Je croy aussi que *variis suppliciis tentati diu sunt*, est une faute. Il faut *minis*, ou quelque chose de semblable.

[Entre les Martyrs de la petite Armenie, le martyrologe Romain marque le 28. de decembre un Cesaire à Arabisse, dont nous ne parlons que pour avertir que ce qu'on en dit [v] reçoit de grandes difficultez. Mais ce n'est pas ici le lieu d'en traiter. NOTE 81.

Nous avons parlé de plusieurs martyrs de la Cilicie sur l'an 104, & nous en allons encore marquer quelques uns, dont il y en a de tres celebres. Nous commençons par la ville de Tarse metropole de la province, où l'on pretend que S. Boniface se signala par un effet tout extraordinaire de la misericorde de Dieu. [v] Mais nous souhaiterions que le fait fust aussi constant qu'il est rare.] NOTE 82. Pall. v. Chry. p. 311. 312. 'Ce qu'on en dit, c'est que Boniface estoit Intendant d'une des premieres dames de Rome nommée Aglaïde. Aprés qu'ils eurent vécu longtemps ensemble dans des crimes scandaleux, Aglaïde touchée de la crainte de Dieu, exhorta Boniface à changer aussi de vie. [On ne sçauroit juger par leur histoire s'ils estoient déja Chrétiens, ou non:] On y lit seulement qu'Aglaïde voulant obtenir l'intercession des martyrs par la veneration de leurs reliques, envoya Boniface en Orient, où la persecution estoit alors, afin de luy apporter le corps de quelqu'un de ceux qui auroient souffert pour J. C.

p. 314. 315. 'Boniface aborda à Tarse, & estant allé sur la place, il y vit vingt martyrs que le gouverneur nommé Simplice faisoit tourmenter par les supplices les plus horribles. Ce spectacle au lieu de l'effrayer, luy inspira un courage extraordinaire. Il alla baiser les plaies de ces martyrs, leur demanda leurs prieres, p. 316. '& comme le juge voulut savoir qui il estoit, il declara qu'il estoit Chrétien. p. 316-319. 'On luy fit souffrir divers tourmens durant deux jours, h p. 320. h & enfin Simplice le condanna à estre decapité. i p. 321. 323. i Ceux qui estoient venus de Rome avec luy, racheterent son corps & le porterent à Aglaïde, qui luy bastit une eglise à 1 deux lieues & demie de Rome. 1.

p. 323. 324. 'On ajoute qu'Aglaïde renonça tout à fait au monde, vendit tout son bien pour le distribuer aux pauvres, & passa ainsi les 13. dernieres années de sa vie dans la "retraite & la penitence avec un petit nombre de filles qui s'estoient resolues de l'imiter. ἐν ἀσκήσει. Boll. 25. feb. p. 486. c. 'Quelques modernes en font la feste le 25. de fevrier. k 14. may, p. 284. a. k D'autres la joignent à celle de S. Boniface le 14. de may & le 5. de juin. l d. 279. e| Pall. v. Chry. p. 323. l Car on pretend que S. Boniface fut martyrizé le premier de ces deux jours, & mis en terre à Rome dans le second, auquel Usuard, Adon, & Notker marquent sa feste. Raban la met le 2. du mesme mois de juin, & le martyrologe Romain le 14. de may. Men. p. 295. 300. 'Les Grecs en font leur grand office le 19. de decembre, m Ugh. t. 6. p. 1165. m ou selon d'autres le 20. [Puisqu'on pretend qu'il mourut sous Diocletien, lorsqu'il y avoit de la persecution en Orient, & non à Rome, il le faut mettre apparemment en l'année 306, ou dans les suivantes.

Usuard

1. cinquante stades. Les actes latins n'en mettent que cinq.

Digitized by Google

Usuard & Adon marquent qu'il fut enterré d'abord sur le chemin Latin.] 'Baronius dit qu'il fut depuis transporté sur le mont Aventin où on luy bastit une eglise magnifique, 'qui a porté titre d'abbaye, & que l'on nomme aujourd'hui de S. Boniface & S. Alexis, parceque ce dernier Saint y a aussi esté enterré. 'Il raporte un miracle arrivé en cette eglise. 'Les corps de S. Boniface & de S. Alexis y furent trouvez l'an 1603, & ils y reposent encore aujourd'hui sous le [grand] autel, hors leurs chefs qui sont sur l'autel d'une chapelle. 'On pretend cependant avoir celui de S. Boniface à Benevent, [& il peut y en voir quelques reliques,] puisqu'on trouve dans un manuscrit de plus de 500. ans, qu'on y en faisoit autrefois la feste le 14. de may.

Bar. 305. §. 14. — 14. may, 2. — 1004. §. 8-10. — Boll. 14. may, p. 280. d. — d. e.

[Nous avons dit qu'on martyrizoit vingt Chrétiens à Tarse lorsque S. Boniface y arriva.] 'Usuard, Adon, & d'autres les ont mis dans leurs martyrologes le 6. de juin. 'Pierre des Noels dit que leurs corps furent transportez en Afrique, & que ce sont les Vingt martyrs d'Hippone dont parle S. Augustin. 'Baronius a suivi cette conjecture, [fondée sur le seul nombre de vingt, ce qui paroist foible;] '& Bollandus qui l'avoit marquée par occasion sur le 4. de may, [n'en a pas voulu dire un mot sur le 14. du mesme mois, lorsqu'il fait l'histoire de S. Boniface.] 'Le P. Sirmond & les Benedictins croient que ce sont plustost des Saints differens.

p. 282. c. — P. de N. l. 5. c. 39. p. 98. 1. — Bar. 6. jun. e| 305. §. 14| 439. §. 33. — Boll. 4. may, p. 454. a. — Aug. s. 325. p. 1280. g.

[Ce qui est certain, c'est que] 'la memoire [ou l'eglise] des Vingt martyrs estoit très celebre à Hippone du temps de S. Augustin, qui raconte un miracle arrivé par l'invocation de ces Saints. 'Le sermon 325. de ce Pere est fait le jour de leur feste: & nous y apprenons qu'ils avoient pour chef S. Fidence Evesque, [peutestre d'Hippone mesme,] qu'il y avoit une Ste Valerienne, apparemment Vierge, & que la derniere estoit Ste Victoire, qui pouvoit estre une femme mariée. 'Leur feste se faisoit [en hiver] lorsque les jours étoient courts. 'Nous avons quelques noms semblables à ceux là entre les martyrs d'Afrique le 15. & 16. de novembre. 'Le sermon 326. de S. Augustin peut encore estre sur les mesmes Martyrs, [a]& l'on y trouve une partie considerable de leurs actes. 'Le titre du sermon 148, porte qu'il fut fait dans leur eglise.

civ. l. 22. c. 8. p. 298. 1. b. c. — s. 325. p. 1281. a. — e. — Flor. p. 968-970. — Aug. s. 326. p. 1281. g. — a p. 1282. d. e. — p. 703. c.

'Nous avons des actes de Ste Pelagie Vierge martyrizée à Tarse sous Diocletien: [mais des personnes très habiles jugent que ce sont des fables;] & Bollandus ne les condanne guere moins severement, 'quoiqu'il se soit donné [assez inutilement] la peine de les faire imprimer en grec. 'Les Grecs font un office fort solennel de cette Sainte le 4. de may, '& ils en avoient une eglise à Constantinople au quartier de Pera: [b]Cela fait juger à Bollandus qu'on y avoit transporté ses reliques. [Le martyrologe Romain en fait aussi le 4. de may.]

Boll. 4. may, p. 454. §. 5. — p. 747. — d. 454. a. — Cang. de C. l. 4. p. 156. — b Boll. 4. may, p. 454. a.

ARTICLE LXVIII.

De S. Zenobe, S. Cosme, & S. Damien.

'Les Grecs honorent encore beaucoup S. Zenobe Evesque d'Eges dans la Cilicie, & Ste Zenobie sa sœur, & ils en font leur principal office le 30. d'octobre, ou selon d'autres le 31. 'Nous en avons des actes dans Surius, qui sont de Metaphraste avec quelques prodiges. [Il y a de la brouillerie au commencement, qu'il faut expliquer par un menologe,] 'où on lit que S. Zenobe estoit fils de Zenodote & de Thecle tous deux Chrétiens. [c]On ajoute qu'il apprit la medecine, laquelle il exerçoit gratuitement, y ajoutant mesme de grandes liberalitez envers les malades lorsqu'ils en avoient besoin. Mais il les guerissoit encore plus par ses prieres que par ses remedes.

Men. p. 378-383| Ugh. t. 6. p. 1119. — All. de Sim. p. 124. — Ugh. t. 6. p. 1119. a. — c Sur. 30. oct. p. 399. §. 2.

'Il estoit déja celebre, lorsque Lysias gouverneur de la Cilicie au commencement du regne de Diocletien, y fit quelque persecution aux Chrétiens. [Cet orage ayant bientost cessé,] 'S. Zenobe fut fait Evesque d'Eges qui estoit sa patrie, sans cesser neanmoins de guerir les corps aussibien que les ames. 'On marque qu'un prince Indien qui avoit oui parler de luy à un marchand, & une dame Chrétienne d'Antioche, vinrent exprés à Eges, & obtinrent de Dieu par ses prieres la guerison des maux les plus incurables.

§. 2. — §. 3| Ugh. t. 6. p. 1119. b. — Sur. p. 400. §. 3. 4.

'La persecution de Diocletien vint ensuite, autorisée par des edits dont Lysias fut l'executeur dans la Cilicie, [en ayant esté fait gouverneur pour la seconde fois, si c'est le mesme dont nous venons de parler.] Estant venu à Eges, il y fit prendre S. Zenobe, & le fit étendre sur le chevalet: 'ce que Zenobie sa sœur ayant sceu, elle accourut, se declara Chrétienne, & fut mise avec son frere sur un lit de fer, sous lequel on avoit allumé du feu. Aprés avoir souffert ce tourment avec joie, 'ils furent plongez dans de l'eau bouillante, dont les actes semblent dire qu'ils sortirent sans en ressentir aucune douleur. 'Les menologes qui mettent non de l'eau, mais de la poix, le disent encore plus clairement. 'Ils eurent enfin la teste tranchée, & leurs corps furent enterrez la nuit par les Prestres Caius & Hermogene.

§. 5. — §. 6. — §. 7. — Men. oct. p. 383| Ugh. p. 1119. b. — Sur. 30. oct. p. 401. §. 8. 9.

'Le gouvernement de Lysias & la ville d'Eges sont encore bien plus connus par le martyre de S. Cosme & S. Damien, [egalement illustres parmi les Latins & NOTE 83. parmi les Grecs. 'Mais nous aimons mieux avouer que nous ignorons leur histoire, que de demesler ce qu'il peut y avoir de vray ou de faux dans le grand nombre de pieces que nous en avons; toutes estant nouvelles, & meslées de circonstances qu'on ne peut regarder que comme des fables. Ce qu'on en dit plus communément & plus unanimement, c'est qu'ils estoient Arabes de naissance, qu'ils exerçoient la medecine avec un desinteressement entier,] 'ce qui leur fait donner ordinairement par les Grecs le titre d'Anargyres, ou, Sans argent. 'Les

Cosm. & D. p. 2. 278. — Cang. de C. l. 4. p. 122. — Menæa.

Grecs en font leur principal office le premier de juillet & le premier de novembre, outre une memoire qu'ils en font le 17. d'octobre. [Les Latins en ont toujours fait le 27. de septembre.

Je pense qu'on voit par l'histoire qu'il y avoit beaucoup d'Arabes & de Sarrazins repandus dans les campagnes de la Syrie Euphratesienne. Et nous avons quelque lieu de croire que S. Cosme & S. Damien estant de ces quartiers là, leurs corps y furent raportez de Cilicie aprés leur martyre.] 'Car Procope nous (Proc. ædi. l. 2. c. 11. p. 49. c.) assure que du temps de Justinien, les corps de ces Saints estoient auprés de la ville de Cyr dans l'Euphratesienne, ou comme il parle, ils y estoient encore alors, [ce qui marque qu'ils y estoient depuis longtemps.] 'Aussi vers l'an 435, (Lup. ep. 133. p. 274.) Theodoret alors Evesque de Cyr, marque qu'il y avoit vers ces quartiers là une eglise de S. Cosme & S. Damien, qu'il appelle ces illustres vainqueurs & ces saints athletes de J. C. [C'est pour cela sans doute] 'qu'ayant à citer quelques (Thdrt. ep. 144. p. 1020 b.) martyrs pour servir d'exemple, il nomme S. Cosme avec deux autres, [comme luy estant très connus.] 'Le respect que (Proc. p. 49. 50.) Justinien avoit pour ces deux Saints, [dequoi nous allons bientost voir la raison,] le porta à fortifier, agrandir, & embellir la ville de Cyr.

'On pretend que sous Alexandre III. (Sauss. 27. sept. p. 663.) [sur la fin du XII. siecle,] Jean de Beaumont gentilhomme François, estant allé au secours de la Terre-sainte, apporta d'Orient les corps de S. Cosme & S. Damien, dont il donna quelques parties à Nostre-Dame de Paris, où on les conserve encore, & mit le reste à Lusarche bourg du diocése de Paris, dans une eglise collegiale qu'il fonda.

Le Comte Marcellin marque dans sa chronique sur l'an 516, qu'il y avoit alors à Constantinople une eglise de S. Cosme & S. Damien, dans laquelle Laurent Evesque de Lychnide fut gueri d'une incommodité qui le travailloit depuis sept ans, & qui l'empeschoit de marcher. 'On croit que cette eglise est celle (Cang. de C. l. 4. p. 182.) qui estoit dans le quartier de Pera auprés de Blaquernes, & qui est fort celebre dans l'histoire. 'Codin en attribue la fon- (Codi. or. C. p. 56.) dation à Paulin Maistre des Offices, si celebre sous Theodose le jeune; & il pretend que Dieu conserva la vie à ce Paulin, afin qu'il eust le loisir de l'achever. 'On veut aussi que S. Procle alors Evesque (p. 47. c.) de Constantinople ait eu part à la fondation de cette eglise. 'Elle estoit placée sur (Proc. æd. l. 1. c. 6. p. 17. c.) une hauteur à la pointe du golfe qui separe ce quartier du reste de Constantinople.

(c. d.) 'Procope dit que cette eglise estoit fort ancienne, mais le bastiment peu considerable & sans ornement jusqu'à ce que Justinien en fit une eglise très belle, très magnifique, en reconnoissance de ce que dans une maladie où l'on n'attendoit plus que sa mort, & où il estoit abandonné des medecins, il y avoit esté gueri par les deux Martyrs qui s'estoient mesme apparus à luy. 'Beaucoup d'autres avoient (p. 18. a.) aussi recours à ces Saints dans leurs maladies, comme à l'unique secours qui leur restoit, & se faisoient apporter par eau à leur eglise. 'Auprés de cette eglise il y (Cang. de C l. 4. p. 182.) avoit un monastere qui est souvent nommé Cosmide du nom de S. Cosme.

'Il y avoit encore deux autres eglises (p. 121.) de S. Cosme & S. Damien à Constantinople, l'une dans le palais de Basilisque bastie par Justin II, 'l'autre dans le quar- (p. 122.) tier appellé de Darius. [a] Justinien en fit (a Proc. æd. l. 5. c. 9. p. 167. d.) bastir une dans la Pamphylie, [b] & S. Sabas une autre à Mutalasque en Cappadoce (b Sur. 5. dec. p. 173. §. 76.) dans la maison de son pere. [c] Il semble qu'il y en eust aussi une en ce temps là (c Mosc. c. 127. p. 1112. a. b.) vers Jerusalem, où la bienheureuse Damienne alloit souvent en pelerinage.

[Justinien ne fut pas seul gueri par ces Martyrs.] 'S. Gregoire de Tours dit que (Greg. T. gl. M. c. 98. p. 221. 222.) comme durant leur vie aprés avoir esté faits Chrétiens, ils avoient gueri beaucoup de malades par le seul merite de leurs vertus, & par la force de leurs prieres, ils continuoient aussi aprés leur martyre à faire beaucoup de miracles, particulierement en faveur des malades qui venoient prier avec foy à leur tombeau. On tenoit qu'ils s'apparoissoient souvent aux malades, & leur prescrivoient certaines choses qui ne manquoient pas de les guerir quand ils les avoient pratiquées.

'Un Christodore de Thebes qualifié (Suid. χ. p. 1153. a.) *Illustre*, [c'est à dire un homme de la premiere qualité,] a fait un écrit sur les miracles de S. Cosme & S. Damien. [C'estoit peutestre en vers;] car on luy attribue divers ouvrages de poesie. 'Nous (Cos. & D. p. 302.) avons encore deux recueils en prose de divers miracles de ces Saints décrits fort au long. 'On croit que tous ou presque (n p. 32.) tous estoient arrivez à Constantinople. 'Le second Concile de Nicée cite le livre (p. 33.) des miracles de S. Cosme & S. Damien, & en raporte trois, dont deux se trouvent dans les recueils que nous avons.

[Les Latins ont eu aussibien que les Grecs une grande veneration pour ces Saints longtemps avant le XII. siecle, particulierement l'Eglise Romaine. Leurs noms se trouvent le 27. de septembre dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, Raban, Usuard, & beaucoup d'autres. Nous avons marqué ce qu'en dit S. Gregoire de Tours,] '& il y faut ajou- (Gr. T. h. Fr. l. 10 c. 31. p. 599.) ter qu'il mit de leurs reliques dans une chapelle de S. Martin près de sa cathedrale. 'S. Aldhelme [mort vers l'an 700,] (Canis. t. 5. p. 827. 828.) en dit assez de choses dans son poeme de la virginité.

[Pour ce qui regarde l'Eglise Romaine, il faut qu'elle ait eu depuis longtemps un respect fort particulier pour ces Saints, puisqu'elle les a mis dans le sacré Canon de la Messe.] 'Le Pape Felix (Anas. c. 55. p. 36.) IV. leur bastit une eglise dans Rome [vers l'an 528,] au lieu appellé la Rue sacrée. 'C'estoit la station du 4e jeudi de (Fronr. cal. p. 48. 74.) Caresme, & du second dimanche aprés Pasque. [d] Aussi leur feste est marquée dans (d p. 131 Sacr. p. 135 Thom. p. 172.) le calendrier Romain du P. Fronto, dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le Missel Romain de Thomasius.

Digitized by Google

ARTICLE LXIX.

De S. Maurice d'Apamée, de Ste Febronie, & de quelques autres Martyrs de Syrie.

'EUSEBE conte entre les plus celebres martyrs de la persecution de Diocletien, S. Zenobe medecin, & Prestre de l'Eglise de Sidon. Il souffrit genereusement à Antioche les tourmens de la question, qui furent assez violens pour luy oster mesme la vie, & il glorifia ainsi par sa patience la parole de Dieu [qu'il avoit preschée. Nous ne voyons point qu'il soit honoré par les Grecs: mais c'est apparemment celui que] 'les martyrologes de S. Jerome marquent à Antioche avec quelques autres le 24. d'aoust. [Usuard, Adon, Vandelbert, & d'autres posterieurs le mettent le 29. d'octobre.] — Eus. l. 8. c. 13. p. 307. 308. — Flor. p. 773. 774.

'Les Grecs font leur grand office le 13. juin de Ste Aquiline Vierge & Martyre à Biblos en Phenicie; '& on l'a mise le mesme jour dans le martyrologe Romain. 'Il y en avoit une eglise à Constantinople des le temps de Justinien. [a] Ses actes que nous avons dans Surius, sont de Metaphraste, [insoutenables & ridicules.] — Men. p. 94-98. — Bar. 13. jun. d. — Cang. de C. l. 4. p. 144. — a Bar. ut sup.

'Theodoret met un S. Maurice entre les martyrs dont le nom & la feste estoit illustre dans l'Eglise. [Comme il vivoit en Syrie avec peu de connoissance de ce qui se passoit dans l'Occident,] 'il y a toute apparence qu'il parle non de S. Maurice si celebre en France, mais de celui qu'on dit avoir souffert à Apamée en Syrie sous Maximien. — Thdrt. gr. aff. l. 8. p. 607. a. — Boll. 21. feb p. 238. §. 3 | Bar. 22. sept.

'Nous en avons des actes fort longs, [mais sans autorité:] Et tout ce que nous en pouvons tirer, c'est que S. Maurice demeuroit à Apamée avec S. Photin son fils, & 70. soldats qu'il commandoit, tous Chrétiens. Maximien [Galere, ou Maximin,] estant venu à Apamée, les fit arrester, leur fit souffrir divers tourmens, fit trancher la teste à S. Photin pour ebranler son pere, & enfin les condanna tous, à ce qu'on pretend, à estre exposez couverts de miel aux piqures des guespes, des cousins, & des autres insectes semblables dans un lieu marécajeux qui en estoit plein: & ils moururent au bout de dix jours dans ce supplice, 'au mois de juillet. 'Les Grecs en font la feste [1] le 21. de fevrier, & le 27. de decembre. [b] Quelques nouveaux Latins les ont mis le 18. de juillet. — NOTE 84. — Boll. 21. feb. p. 239-242. — p. 238. e. — c. e | Men. p. 234 | dec. p. 516. — b Boll. p. 238. f.

[Nous parlerons en son lieu de S. Serge tres celebre Martyr à Rasaphe dans l'Euphratesienne: mais on ne sçait s'il le faut mettre en ce temps-ci sous Maximin II. neveu de Galere, ou 70. ans auparavant du temps de Maximin I.] — V. son titre.

'Les Grecs font le 25. de juin leur grand office de Ste Febronie Vierge martyrizée à Nisibe dans la Mesopotamie, & on l'a mise dans le martyrologe Romain. Les Grecs en racontent beaucoup de choses [qu'on peut dire estre sans apparence. Les actes que nous avons de cette Sainte, & qu'ils paroissent avoir suivis, ne sont pas capables de les autoriser beaucoup, quoiqu'on veuille faire passer ces actes pour originaux.] 'Il y est parlé de Ste Libie & Ste Leonide sœurs, & de Ste Eutropie Vierge de douze ans, qui avoient souffert un peu avant Ste Febronie; & le martyre d'Eutropie y est raporté assez au long. Baronius les a mises le 15. de juin. Les Grecs en parlent dans l'histoire de Ste Febronie, mais n'en font point de feste. 'Ils font le 14. d'avril de Ste Thomaïde Martyre à Alexandrie, [c] que Baronius a cru estre celle qu'on fait Abbesse du monastere où on dit qu'estoit Ste Febronie, & qu'on pretend en avoir les actes. 'Mais c'estoit une femme mariée, tuée par son beaupere qui vouloit luy ravir l'honneur: & cela arriva dans le temps que Daniel estoit Abbé de Sceté, c'est à dire apparemment au commencement ou au milieu du V. siecle. — Men. p. 159-159. — NOTE 85. — Sur. 15. jun. p. 801. §. 14. — Men. p. 210. 211. — c Bar. 14. apr. d. — Boll. 14. apr. p. 214. — V. S. Arsene.

'On ne dit point en quel pays a souffert Ste Caritine Vierge honorée par les Grecs le 5. d'octobre, & mise par Baronius dans le martyrologe Romain. On dit pour le temps que ç'a esté sous Diocletien, & sous Domice Consulaire. Nous avons ses actes: 'mais ils sont de Metaphraste, [& ne valent rien du tout.] [d] Ce que les Grecs en disent dans leurs Menées ne s'accorde pas toujours avec les actes; [mais ne vaut pas mieux. — Bar. 5 oct. e | Sur ib. p. 83. — All. de Sim. p. 125. — d Men. 5. oct. p. 50 | Ugh. t. 6. p. 1094.

Nous ne disons rien ici des martyrs d'Egypte, parcequ'on les trouvera sur l'histoire de S. Pierre d'Alexandrie. Ainsi nous finirons ce recit par la remarque que fait l'ancien auteur de la vie de S. Pacome,] 'Qu'aprés cette cruelle persecution la penitence se repandit avec plenitude sur les Gentils; [e] & la foy de J. C. se multiplia & se fortifia beaucoup dans toutes les provinces & dans les isles [mesmes les plus reculées.] — Boll. 14. may, g. 26. a. — e 25. f.

'L'état monastique porta aussi alors une abondance de fruits toute nouvelle par le soin que les Evesques avoient de conduire les peuples à Dieu suivant la doctrine des Apostres. Jusqu'à cette persecution il n'y avoit eu que peu de moines dans l'Egypte [mesme] & la Thebaïde. 'Mais on vit ensuite se former divers monasteres qui eclatoient par la pureté de la vie qu'on y menoit, & par le renoncement qu'on y pratiquoit [à tous les plaisirs de la vie.] Ceux mesmes qui avoient déja embrassé cet état saint, firent paroistre une pieté toute nouvelle, '& une penitence plus austere encore qu'auparavant, ayant nuit & jour devant leurs yeux non seulement J. C. crucifié [pour leurs pechez,] mais encore les saints martyrs qu'ils avoient vu combatre avec tant de generosité, '& souffrir avec tant de courage un nombre infini de tourmens pour remporter par la mort une couronne de gloire. — 26. a. — 25. f. — 26. a. — 25. f.

1. Les Menées au 24. fevrier p. 224. ont μαχαίρις dans le titre pour μογευτίς qui est dans le texte.

Digitized by Google

SAINT DOROTHÉE,

GRAND CHAMBELLAN, AVEC S. PIERRE, S. GORGONE, ET D'AUTRES CHAMBELLANS, MARTYRS A NICOMEDIE.

[LES Saints dont nous parlons ici sont une des plus grandes preuves que l'histoire nous fournisse de la force invincible de la grace, qui veut & peut sauver tous les hommes, ayant acquis le merite & la couronne du martyre dans la condition qui estoit la moins favorable, au milieu de la Cour d'un Empereur ennemi de J. C, "dans l'état d'eunuques, & dans la fonction de Chambellans, c'est à dire dans un emploi qui les portoit d'une part à la molesse & aux delices, & de l'autre à toutes sortes de rapines & d'injustices. Car l'on sçait en quelle reputation sont dans l'histoire les eunuques des Empereurs. NOTE 1.

Nous avons parlé "autrepart de Lucien grand Chambellan de l'Empereur Diocletien, * qui avoit repandu sur beaucoup d'officiers du palais la lumiere & la grace que Dieu luy avoit communiquée. Ceux dont nous parlons estoient sans doute ses disciples:] '& S. Dorothée fut mesme son successeur dans la charge "de grand Chambellan. Il avoit S. Gorgone pour compagnon dans son office, dans sa foy, & dans sa generosité; & tant par leur exemple que par leurs discours, ils avoient converti S. Pierre & presque tous les autres Chambellans, ou entretenoient dans une foy libre & vigilante ceux qui avoient déja esté convertis [par Lucien, en profitant des instructions que S. Theonas d'Alexandrie luy avoit données pour eux.] 'Il paroist mesme "qu'ils convertirent la femme & la fille de Diocletien;] & ils en auroient peut-estre fait des Martyres, si elles n'eussent esté Imperatrices.]

V. S. Theonas. * V. la pers. de Dioc. §. 3. Ruf. l. 8. c. 6. p. 136. 1. NOTE 2. Lact. pers. c. 15. p. 12. V. S. Theonas.

'Ils estoient fort aimez & fort considerez de Diocletien mesme, & il leur témoignoit autant d'affection que s'ils eussent esté ses propres enfans: 'de sorte qu'ils estoient tout puissans dans le palais, & y regloient toutes choses. [Ce qui estoit de plus glorieux pour eux & pour l'Eglise,] 'c'est que Diocletien les aimoit à cause de leur religion mesme: '& c'est parcequ'ils estoient Chrétiens, qu'il leur confioit ses richesses, sa propre personne, & sa vie; croyant qu'ils luy seroient plus fideles que tous les autres. 'Il avoit surtout une entiere confiance à S. Dorothée, ce qui faisoit considerer & honorer ce Saint plus que tous les officiers de l'Empire.

Eus. l. 8. c. 1 6 p. 292 a|296. d. Lact. pers. c. 16. p. 13. Eus. p. 292 a Spic. t. 12. p. 546 547. Eus. p. 292. a.

'Cependant de si grands avantages ne les attacherent point au siecle. Ils preferent l'ignominie de J. C, les douleurs les plus violentes, & les supplices horribles que l'on inventa pour les tourmenter, à tous les honneurs, & à tous les plaisirs du monde, & ils meriterent par là que l'histoire dist d'eux, Qu'ils ont donné de plus glorieuses preuves de la grandeur de leur courage, que personne n'en avoit jamais donné soit parmi les Grecs, soit dans les nations barbares.

c. 6. p. 296. 297.

[Ce qui fit paroistre leur vertu, fut le "changement de Diocletien à l'égard des Chrétiens.] 'Galere qui avoit presque contraint ce prince à publier son premier edit contre l'Eglise le 24. fevrier de l'an 303, 'voulant l'obliger à en faire encore un autre plus rigoureux, fit mettre le feu au palais de Nicomedie, où ils estoient alors tous deux; & publia ensuite que c'estoient les Chrétiens qui de concert avec les eunuques, avoient voulu bruler tout ensemble les deux Empereurs. Diocletien le crut, & sur cela fit aussitost dechirer ceux de sa maison par les tourmens les plus cruels. Quinze jours aprés il y eut un second embrasement, dont Galere fut encore auteur: '& alors Diocletien entierement hors de luy mesme fit mourir une infinité de Chrétiens: & les eunuques de son palais furent de cet heureux nombre.

V. la pers. de Dioc. §. 7. Lact. pers. c. 11-13. p. 11. c. 14. p. 12. c. 15. p. 13.

'Eusebe nous fait juger des supplices qu'ils endurerent, en nous décrivant le martyre de l'un d'entr'eux nommé Pierre: & il ajoute que les autres ne souffrirent pas moins que luy. 'Il fut amené devant Diocletien & Galere, ["peutestre dès devant que le second embrasement fust arrivé;] & ils luy commanderent de sacrifier. Sur le refus qu'il en fit, on l'eleva en l'air, & on luy dechira tout le corps à coup de fouets, pour le contraindre de faire ce qu'on souhaitoit. 'Comme il demeuroit ferme au milieu de ce tourment, quoiqu'il fust tellement dechiré qu'on luy voyoit presque les os; on versa sur ses plaies du sel & du vinaigre meslez ensemble. Sa constance n'estant point encore ebranlée par la violence de la douleur, on apporta du feu, & un gril sur lequel on l'étendit, pour consumer ce qui luy restoit de chair; mais lentement & peu à peu, depeur qu'il ne mourust trop tost, & ne sentist pas assez toute leur cruauté. Car les boureaux avoient receu ordre de ne point faire cesser ce tourment qu'il n'eust obeï. 'Mais il demeura inebranlable, & triompha de leur rage, en finissant sa vie dans ce supplice.

Eus. l. 8. c. 6. p. 297. a. c. a. NOTE 3. b. c.

'S. Dorothée, S. Gorgone, & beaucoup d'autres de la maison de l'Empereur, "aprés avoir enduré chacun des supplices differens, mais qui n'estoient pas moins terribles que celui de Pierre, furent enfin étranglez. 'Leurs corps furent enterrez honorablement, & peu aprés deterrez par le commandement de Diocletien mesme, qui les fit jetter dans la mer; depeur, disoit-il, que les Chrétiens ne les adorassent, & ne les considerassent comme des dieux. 'Car il ne savoit pas que l'honneur que nous rendons aux Martyrs, est

c. NOTE 4. p. 298. a. Ruf. l. 8. c. 6. p. 136. 2.

Digitized by Google

est different du culte que nous ne devons qu'à Dieu. 'Les commentateurs croient que c'est d'eux particulierement que Lactance dit ces paroles : On ne sçauroit assez bien representer la fureur de cette beste cruelle, qui sans sortir de son antre, "fait sentir [d'un trait de plume] sa violence & ses dents de fer à toute la terre; qui ne se contente pas de demembrer les hommes & de les mettre en pieces, mais qui brise encore leurs os; qui ne donne pas mesme de repos à leurs cendres mortes, & qui ne peut pas souffrir qu'on sçache qu'ils sont couverts de terre. Est-ce qu'on s'imagine que ceux qui souffrent la mort pour le nom de Dieu, se mettent fort en peine que l'on vienne à leurs sepulcres? S'ils veulent mourir, c'est pour aller eux mesmes à Dieu. (Lact. inst. l. 5. c. 11. p. 489. 490.) (scvit.)

'Nous avons diverses choses de ces Saints dans les actes de S. Inde & de Ste Domne raportez par Surius le 26. de decembre. [Mais il suffit de dire]'que ces actes sont de Metaphraste, [c'est à dire "improbables en beaucoup de points, & incertains en tout. Ainsi tout ce que nous en pouvons tirer, c'est qu'entre ce grand nombre de martyrs qui souffrirent à Nicomedie vers le mesme temps que S. Dorothée, les Grecs mettent S. Inde eunuque de l'Empereur, Ste Domne & Ste Theophile Vierges, S. Mardone & S. Mygdone hommes de qualité, S. Zenon soldat, Ste Agape Vierge, & un S. Theophile]'qui estoit Diacre selon les Menées des Grecs. (Sur. 26. dec.) (All. de Sim. p. 124.) (Note 5.) (Men. 28. dec. p. 529.)

["S. Pierre peut avoir souffert dès le 12. de mars,]'auquel sa feste est marquée dans tous les martyrologes anciens & nouveaux. [Pour les autres Chambellans de Diocletien, ils ne peuvent avoir souffert que quelques jours aprés;] 'puisque ce ne fut que lorsque Galere eut quitté Nicomedie, [a] le jour mesme qu'il eut fait mettre pour la seconde fois le feu au palais. [Ce n'est donc apparemment que pour les joindre à S. Pierre,] 'que les martyrologes de S. Jerome marquent le 12. de mars à Nicomedie S. Mygdone Prestre, un second S. Mygdone, Ste Domne Vierge, S. Pierre, S. Dorothée, S. Gorgone, & plusieurs autres qu'on peut voir dans Bollandus. 'Mais le nom de S. Pierre est surtout celebre ce jour là dans les martyrologes [1] du IX. siecle, aussibien que dans le Romain & d'autres nouveaux. Et il est certain que c'est celui dont parle Eusebe. 'Les mesmes martyrologes marquent S. Dorothée & S. Gorgone le 9. de septembre. 'Le Romain met S. Mygdone & S. Mardone le 23. de decembre, 'S. Inde, & les Stes Domne, Agape, & Theophile, le 28. du mesme mois, 'auquel les Grecs font l'office de tous les Saints dont nous parlons. (V. la note 2.) (Boll. 12. mars, p. 106. f|108. a.) (Lact. pers. c. 15. p. 13. a c. 14. p. 12.) (Boll. 12. mars, p. 106.) (p. 107. b|108. a.) (1.) (p. 107. b.) (a.) (Bar. 28. dec. d.) (Men. p. 528. 529.)

'Les martyrologes de S. Jerome, [Bede, Vandelbert,] & d'autres anciens, ne marquent le 9. de septembre que S. Gorgone. 'Raban luy donne 39. compagnons, mais sans parler de S. Dorothée, ni des autres martyrs de Nicomedie. Luy & les autres mettent ce S. Gorgone à Rome. 'Ses actes portent que le corps de S. Dorothée demeura en Orient, & que celuy de S. Gorgone fut apporté à Rome & mis sur le chemin Lavican au lieu appellé, Entre les deux lauriers. Usuard & Adon disent la mesme chose. 'Neanmoins Florentinius [& d'autres] doutent si S. Gorgone, dont les reliques estoient à Rome, "n'y a point mesme souffert le martyre, 'comme Vandelbert le dit positivement. [Il est certain qu'on avoit à Rome le corps d'un S. Gorgone au milieu du IV. siecle.] 'Car le calendrier de Bucherius le met des l'an 354. le 9. de septembre sur le chemin Lavican. [b] Et Baronius raporte une epitaphe faite par le Pape Damase pour le tombeau d'un Martyr de ce nom, qui estoit sous l'autel au pié d'une montagne : & auprés de là estoient d'autres Martyrs qui avoient souffert avec luy. 'Le Missel Romain de Thomasius marque le 9. de septembre l'office de S. Gorgone. (Flor. p. 819.) (p. 820. 2.) (MS. p. 460.) (Flor. p. 819. 820.) (V. la note 6.) (Vand. 9. sept.) (Buch. cycl. p. 268.) (b Bar. 384. §. 15|Flor. p. 820. 2.) (Thom. p. 171.)

'Le martyrologe Romain ajoute que S. Gorgone a depuis esté transferé à l'eglise de S. Pierre : & enfin Baronius dit sur l'autorité de Sigebert, qu'il a esté apporté en France. 'Sigebert dit en effet qu'en 764, Crodegand Evesque de Mets apporta de Rome à l'abbaye de Gorze [en Lorraine] le corps de S. Gorgone Martyr. 'Les actes manuscrits de S. Gorgone le confirment, & ajoutent qu'on donna depuis une partie de ses reliques à l'Eglise de Minden en Saxe. (Bar. 9. sept. 2.) (Sig. an. 764. p. 101.) (MS. p. 462.)

'Nous avons dans Bollandus l'histoire de la translation du corps d'un S. Gorgone, apporté de Rome à Marmoutier par l'Abbé Renauld le 3. juillet de l'an 847. 'L'histoire est d'un de ceux qui avoient suivi Renauld dans ce voyage. [Il raporte quantité de miracles arrivez dans cette translation, mais avec tant de breveté & de simplicité, qu'il ne paroist pas pouvoir avoir eu d'autre dessein que de faire connoistre la verité toute pure,] 'sans y rien ajouter de luy mesme, comme il en fait profession. [C'est pourquoi si cette histoire n'est pas belle, je ne croy pas qu'on puisse douter qu'elle ne soit fort authentique.] 'L'auteur semble dire que le corps de ce S. Gorgone, estoit à Rome sur le chemin d'Appius pres de l'eglise de Ste Cecile, entre les deux lauriers.. 'C'est le lieu où l'on marque qu'estoit le corps de S. Gorgone honoré à Rome dans le IV. siecle. ["Ainsi ce pouvoit n'estre qu'une partie de celui qui avoit esté transferé à Gorze. Mais nous ne voyons pas qu'il y ait lieu d'en rien assurer. (Boll. 11. mars, p. 56. §. 1|58 §. 8.) (§. 4.) (p. 56. d.) (§. 10.) (Flor. p. 819. 820|Buch. p. 268.) (Note 6.)

Des actes qui ont quelque chose d'assez bon, "mais où il se rencontre des difficultez,] 'parlent de quatre "gardes du corps, qui avoient eu S. Pierre en garde; 'ce que Bollandus explique avec beaucoup de probabilité de S. Pierre le Chambellan dont nous venons de décrire la mort. 'Il est marqué que ces quatre gardes, dont l'un estoit nommé Eusebe, s'estant convertis, avoient souffert le martyre avec leurs femmes qui les avoient imitez. 'Bollandus croit que ces Saints sont les quatre marquez dans les Menées le 20. de janvier, 'où ils sont nommez Basse, Eusebe, Eutyque, & Basilide, & où leur martyre est décrit en particulier. (Note 7.) (protectores.) (7. feb. p. 19. §. 1.) (p. 18. §. 5.) (p. 19. §. 1. 3.) (p. 18. §. 6.) (Men. p. 356.)

1. Usuard, Adon, Notker.

Digitized by Google

lier. Mais on y veut qu'ils fussent Senateurs Romains.

Boll. p. 19. §. 2. 'Aprés leur mort, continuent les actes, leurs serviteurs, avec leurs femmes & leurs enfans, qui tous ensemble faisoient 1003. personnes, s'en allerent, [si on le veut croire,] se presenter à Diocletien, & luy declarer qu'ils estoient Chrétiens.

§. 3-5. 'Il s'efforça de leur persuader de quitter la foy, & enfin les fit massacrer à Nicomedie le 7. de fevrier, p. 18. §. 4. 'auquel les Grecs & quelques Latins en font memoire: [& ainsi il faut qu'ils aient souffert en 305: car Diocletien commença l'an 304. à Ravenne.] V. la note 7.

p. 19. §. 1| Men. jan. p. 356. 'Leurs actes font mention de S. Theopompe ou Theopempte Evesque, & de S. Theonas ou Synese magicien, tous deux martyrizez quelque temps auparavant. Boll. 3. jan. p. 127. 1087. 'Les Grecs en font le 5. de janvier. Le martyrologe Romain & quelques autres Latins les mettent le 3. du mesme mois & le 21. de may. p. 1087. 1088. 'Nous avons leurs actes dans Bollandus, [qui n'ont ni autorité, ni vraisemblance: & on ne trouve rien de ces Saints que dans les Grecs, & quelques Latins fort modernes.]

Eus. n. p. 158. 2. 'Quelques uns ont confondu S. Dorothée grand Chambellan avec un Dorothée qui estoit celebre dans le mesme temps, mais qui estoit Prestre d'Antioche; ce qui le distingue assez, outre qu'Eusebe, qui l'a fort connu, ne dit jamais qu'il ait esté martyrizé. l. 7. c. 32. p. 284. c. 'Il estoit d'une famille considerable, & eunuque de naissance; ce qui l'ayant fait considerer de l'Empereur, il luy donna l'intendance de la teinture de pourpre qu'on faisoit à Tyr. Il avoit esté assez bien instruit dans les lettres, b. '& il avoit tant d'ardeur pour la science des Ecritures, qu'il apprit la langue hebraïque. Il fut fait Prestre d'Antioche par Cyrille, Hier. chr. 'qui gouverna cette Eglise depuis la 4e année de Probe, [de J. C. 280,] jusques à la 18. de Diocletien, [de J. C. 303;] Eus. p. 284. b. 'ou au moins il en estoit Prestre de son temps. Il fut alors connu par Eusebe, c. 'qui témoigne luy avoir entendu quelquefois expliquer l'Ecriture: & il dit qu'il le faisoit assez bien. [Il ne remarque pas qu'il ait fait aucun écrit. Et S. Jerome ne le met point au nombre des auteurs ecclesiastiques.]

Bar. 5. jun. d. 'Baronius l'a mis dans le martyrologe au 5. de juin, mais en luy attribuant bien des choses ["qui ne luy appartiennent pas.] Note 8.

SAINT GEORGE, MARTYR.

[LE nom de S. George est aujourd'hui tres celebre entre les Martyrs. L'on dit que des peuples entiers le reverent comme leur patron, qu'ils ont voulu prendre son nom, & le donner à leur pays. Ce respect qu'on luy rend n'est pas nouveau:] Boll. 23. apr. p. 109. §. 37. 'Les Grecs modernes pretendent que Constantin luy a fait bastir une eglise, pres de Lydde ou Diospolis dans la Palestine, qui a esté fort celebre dans les siecles posterieurs; p. 112. c. & une autre à Constantinople, 'ou l'on dit que l'Empereur Maurice luy en a fait aussi bastir une. Proc. æd. l. 3. c. 4. p. 58. 'On voit au moins que Justinien luy en eleva une à Bizanes dans la petite Armenie vers le milieu du VI. siecle.

Boll. 22. apr. p. 32. 33. 'On voit dans la vie originale de S. Theodore Siceote, qui est mort en l'an 613, [a] que ce Saint avoit une devotion particuliere pour S. George, [b] qui l'avoit assisté en diverses rencontres des sa plus tendre jeunesse. [c] Estant encore tout jeune, il alloit souvent prier dans une chapelle de ce saint Martyr, qui estoit sur une montagne pres la ville de Siceon dans la Galacie. a Bar. 598. §. 27. 29. b Boll. 22. apr. p. 34. §. 4. 9. 11. c §. 3. 6. p. 41. §. 39. 'Il fit depuis bastir un monastere auprés de cette chapelle, p. 52. §. 87. '& y mit des reliques de S. George qu'Emilien Evesque de Germe [dans la mesme province,] luy donna par l'ordre mesme de ce Saint, savoir une petite partie de son chef, un doit de sa main, & une de ses dents.

23. apr. p. 102. c. [Dans le mesme temps,] 'sur la fin du VI. siecle, ou au commencement du suivant, André celebre Archevesque de Candie, Mir. c. 182. p. 216. 'que les Grecs honorent comme un Saint le 4. de juillet, [d] prononça un eloge de S. George, que nous avons encore dans ses œuvres données par le P. Combefis, & dans Surius. d And. Cr. p. 175| Sur. 23. apr. p. 282.

e Fort. l. 2. c. 13. p. 61. [e] Quoique son corps fust dans l'Orient, dit Fortunat, sa puissance & sa gloire estoient illustres dans l'Occident au VI. siecle. Gr. T. gl. M. c. 101. p. 225, 226. 'Il y faisoit beaucoup de miracles, & l'on y reveroit ses reliques en divers endroits, dans le Limosin, dans le Maine, & dans un lieu de l'Auvergne nommé Artane. Fort. l. 10. c. 15. p. 253. [f] Anastase le bibliothecaire écrit que son chef fut trouvé à Rome par le Pape Zacarie vers l'an 750. [g] Et il y est demeuré jusqu'en l'an 1600, auquel Clement VIII. le donna à l'Evesque de Ferrare [h] pour son eglise cathedrale dediée sous le nom du mesme Martyr. [i] On cite d'Aimoin que S. Germain apporta à Paris l'un de ses bras qu'on luy avoit donné dans son voyage de Jerusalem. Mais ce voyage n'est pas une chose bien assurée; & on pretend mesme que l'endroit qui en parle est ajouté à Aimoin. f Bar. 23. apr. al Anast. c. 92. p. 79. g Boll. 23. apr. p. 110. a. h p. 111. a. i b. c. 'On croit neanmoins avoir encore aujourd'hui à S. Germain des Prez un os du bras de S. George mis par S. Germain mesme dans un autel de cette eglise, qu'il avoit consacré sous le nom de S. Gervais & de S. George.

[L'on trouve aussi dans l'antiquité plusieurs eglises de S. George en Occident:] d. '& la vie originale de Ste Bathilde porte que l'eglise de Chelles avoit d'abord esté bastie sous son nom au commencement du VI. siecle. d. e. 'On veut que Clovis en ait aussi fait bastir une entre Cambray & Arras. Fort. l. 2. c. 12. 13. p. 61. 62. [Vers le milieu du VI. siecle] 'Sidoine Evesque de Mayence en fit bastir une, comme nous l'apprenons d'une epigramme que Fortunat fit sur ce sujet. Greg. l. 9. ep. 68. p. 997. c. 'Il est certain que S. Gregoire le Grand prit soin d'en faire rétablir une autre qui tomboit déja de vieillesse. k Boll. 23. apr. p. 110. b. [k] On croit que c'estoit à Palerme dans la Sicile. l a. [l] Anastase dit que le Pape Leon II. fit bastir à Rome [vers l'an 683,] une eglise de S. Sebastien & de S. George au lieu appellé le Voile d'or, & ce fut dans

cette

Digitized by Google

cette eglise que le Pape Zacarie mit le chef du Saint, qu'il avoit trouvé à S. Jean de Latran.

'Sa feste est marquée dans le calendrier Romain du P. Fronto, & dans le Sacramentaire de S. Gregoire, où elle a sa Preface propre, '& on pretend avoir des preuves que cela vient de S. Gregoire mesme, & n'a point esté ajouté aprés luy. Front. cal. p. 71|Sacr. p. 84. Boll. p. 110. §. 38.

'C'a esté aussi une chose commune à l'Orient & à l'Occident, d'invoquer S. George comme un puissant protecteur, pour surmonter les ennemis de la foy: '& il y a apparence que la maniere dont on le depeint ordinairement, monté sur un cheval qui foule aux piez un dragon, & auprés de luy une fille en posture de suppliante, n'a point d'autre raison que cette devotion publique; tout ce qui est dit de luy dans les plus anciennes histoires de sa vie, ne donnant aucun fondement à cette peinture. 'On peut voir encore dans Bollandus beaucoup d'autres choses sur la veneration & les reliques du Saint, qui regardent particulierement les derniers siecles. 'Mais il ne faut pas oublier qu'entre les diverses reliques qu'on montre de luy, Bollandus croit qu'il y en peut avoir qui sont de quelque autre S. George, ou d'autres Saints, ou qui mesme ne sont point du tout des reliques. Bar. 23. apr. a. a|Boll. p. 104-106. Boll. p. 132-163. &c. p. 113. §. 52. 53.

'Les Grecs qui donnent à S. George les titres de grand & illustre Martyr, & de Triomphateur, en font leur principal office le 23e jour d'avril, [auquel la pluspart des Eglises latines en font aussi aujourd'hui la feste.] 'Elle est marquée ce jour là dans quelques uns des martyrologes de S. Jerome, [dans celui de Bede, dans [a] ceux du IX. siecle, dans le calendrier du P. Fronto, & dans le Sacramentaire de S. Gregoire;] 'Notker assure que dans le IX. siecle elle se faisoit de mesme à Rome & presque partout. 'Dans plusieurs Eglises de la Lombardie on en fait le 24, auquel son nom est aussi marqué dans des exemplaires du martyrologe de S. Jerome, & dans quelques autres. 'Quelques uns le mettent encore le 25. du mesme mois. Men. p. 274. Florent. p. 454. p. 458. 2. p. 459. 1. p. 458. 2| 460. 1.

[Nous souhaiterions beaucoup d'avoir une connoissance assurée des actions d'un Saint si reveré de l'Eglise. Mais nous ne l'osons esperer 'aprés la censure si severe qu'un Concile celebre tenu à Rome vers 494, sous le pontificat de Gelase selon l'opinion commune, a fait des actes de S. George. 'Car il les rejette comme une piece qu'on croyoit écrite par des heretiques, ou au moins par des personnes ignorantes, qui y avoient mis beaucoup de choses superflues contre la verité de l'histoire. [On dira peutestre qu'il y avoit veritablement des actes de S. George qui meritoient cette censure, mais qu'il y en avoit aussi d'autres sur qui elle ne tomboit pas. Et certainement si le Concile ne condannoit que quelques actes de S. George, cette distinction seroit tout à fait bien fondée: mais puisqu'il les condanne en general, nous ne pouvons raisonnablement croire autre chose sinon que l'on n'en connoissoit point alors dans l'Occident que l'on crust pouvoir approuver, Bar. 494 §. 19| 290. §. 35|23 apr. a. Conc. t. 4. p. 1263. c.

Il faut donc conclure que tout ce que les auteurs posterieurs ont dit de ce Saint, ne peut avoir d'autorité; venant d'une source si corrompue, quelque probabilité qu'il pust avoir d'ailleurs,] 'puisqu'il seroit toujours visible que ces auteurs venus longtemps depuis Gelase, n'ont pu faire autre chose, que corriger les uns d'une façon, les autres d'une autre, ce qu'il y avoit de plus visiblement mauvais dans ses premiers actes. & laisser le reste; comme l'on a tasché de faire dans ceux de Ste Ursule, quoiqu'avec peu de succés. "Mais il n'est pas moins clair que de tous les actes que nous avons aujourd'hui de S. George, & qui sont en assez grand nombre, il n'y en a point qui puissent meriter quelque creance, & qui ne portent par eux mesmes des marques visibles de fausseté. Boll. 23. apr. p. 101. c. f| 102. NOTE 1.

[On peut donc juger que c'est avec beaucoup de raison que le breviaire Romain & les autres où il y a moins de fautes, se contentent de faire la feste de S. George, sans oser rien inserer de sa vie dans l'office divin, d'où l'on doit bannir tout ce qui n'a pas une autorité ou certaine, ou au moins assez bien appuyée pour estre lu avec un respect & une pieté raisonnable, & ne donner pas sujet aux heretiques de se railler de nostre devotion.] 'Il faut dire avec Usuard, qu'encore que l'histoire des souffrances de S. George soit mise entre les écrits apocryphes, cela n'empesche pas que l'Eglise de Dieu n'honore ce Saint entre les Martyrs, & n'ait mesme une veneration particuliere pour luy, comme pour l'un des plus illustres d'entre les Martyrs. Usu. 23. apr.

NOTE 2. ["Nous n'avons mesme rien d'assuré ni du lieu, ni du temps de son martyre.] 'Bollandus croit neanmoins, sur quelques autoritez assez foibles, qu'il a souffert à Nicomedie le vendredi 23. d'avril, & ainsi en 303. au commencement de la persecution. Boll. p. 106. f| 107. c.

NOTE 3. ["Il est certain qu'on a cru avoir ses reliques dans la Palestine en une eglise de son nom, qui est trés celebre dans l'histoire depuis le X. siecle. Elle estoit placée entre la ville de Rama qui en a quelquefois pris le nom de S. George, & celle de Lydde ou Diospolis.] 'On dit que les Turcs mesmes honorent encore beaucoup aujourd'hui ce lieu à cause de S. George. 'La vie de S. Theodore Siceote porte qu'il s'apparoissoit sous la figure d'un jeune homme armé d'une épée. p. 305. c. 22. apr. p. 35. a. b.

a. Usuard, Adon, Notker, Vandelbert;

SAINT THEODOTE, CABARETIER, MARTYR A ANCYRE.

Boll. 18. may, p. 147. §. 3. 4. 'LE nom de S. Theodote n'a esté connu jusques ici que par les menologes des Grecs, d'où Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain. p. 165. §. 37. 'Mais Bollandus vient de nous en donner des actes, dont l'auteur qui se nomme Nil, p. 149. c. 'assure l'avoir vu, avoir esté "longtemps avec luy, avoir receu ses avis, avoir mesme esté present à son martyre, p. 165. §. 37. '& avoir esté avec luy dans la prison. "Il proteste avec cela de ne rien dire qu'il n'ait fort bien sceu, & de demeurer entierement dans les termes de la verité & de l'exactitude. p. 163. c. 'Il parle du Prestre qui enterra le corps du Saint, "comme estant encore vivant. [Tout le corps de la piece paroist convenir à cela,] p. 148. d. '& nous represente assez bien l'état auquel Lactance & Eusebe nous depeignent l'Eglise en l'an 303: ("car c'est apparemment à ce temps là qu'il la faut raporter,) aprés les deux edits contre les Ecclesiastiques, & avant le quatrieme qui decernoit la peine de mort contre tous les Chrétiens generalement.

ἐξ ἀρχῆς. — Note 1. — συνεργῷ. — Note 2.

[La narration en est belle & animée, & mesme grave & naturelle.] p. 147. c. 'Bollandus juge que nous avons très peu de monumens de ce temps là aussi assurez & aussi authentiques que celui-ci, [quoique les actes proconsulaires, tels que sont ceux de S. Taraque, soient encore plus propres pour nous assurer des paroles des martyrs. Cette histoire meriteroit d'estre traduite toute entiere. Mais comme elle est fort longue, nous sommes obligez de nous contenter d'en marquer les principales circonstances. L'auteur qui écrivoit en un temps & en un pays où cet evenement estoit fort connu, ne marque pas mesme le lieu où souffrit S. Theodote.] p. 149. 'Mais son titre porte que ce fut à Ancyre; a p. 147. 148. a & tous les monumens de l'Eglise greque qui parlent de ce Saint, le confirment. p. 154. f. 'On voit par l'histoire mesme que c'estoit dans une Metropole, p. 153. c. 'environ à 15. lieues de la riviere d'Halys.

p. 164. f. 'S. Theodote estoit un bourgeois de la ville [d'Ancyre,] où il avoit sa famille, sa maison, p. 149. c. "ses biens; 161. c. 'neanmoins d'une condition assez mediocre. Il menoit à l'exterieur une vie commune dans le mariage, & il gagnoit sa vie à vendre du vin dans l'emploi de "cabaretier. p. 150. d. 'Mais dans cet état si bas il faisoit paroistre une vertu très relevée, p. 157. a. 'soutenu par les exhortations de la sainte vierge Tecuse, [dont "nous avons vu le martyre en un autre endroit.] Car elle le forma à la pieté des ses plus tendres années, & le porta à embrasser malgré son pere & sa mere "les mortifications de la penitence. C'est pourquoi il l'honoroit comme sa mere, & recevoit ses avis avec respect.

τὰ κτήματα. — Κάπηλος. — V. la perf. de Dioclétien. — τὴν ἄσκησιν.

Boll. 18. may. p. 150. d. 'Ainsi dés ses premieres années, il vécut dans l'austerité, dans le jeûne, & dans l'amour de la pauvreté. Il contoit comme un grand gain de donner aux pauvres ce qu'il avoit. p. 154. e. 'Il ne mangeoit point qu'aprés que le Prestre avoit donné la benediction [à la table.] p. 150. e. 'Il avoit une grande compassion pour les autres. Il estoit affligé avec les affligez, malade avec les malades. e. f. Et il soutenoit de tout son pouvoir ceux à qui l'on faisoit injustice. 'Il convertit mesme "beaucoup de personnes par ses exhortations. Il en retira beaucoup des debauches, beaucoup de l'amour de l'argent, jusqu'à leur faire embrasser la pauvreté, & donner leurs biens aux pauvres. Il porta beaucoup de payens "& de Juifs à embrasser le Christianisme. Enfin ses paroles vives & animées fortifierent un grand nombre de personnes, jusqu'à leur faire mepriser les fouets & toutes sortes de supplices pour le nom de J. C. Ainsi dans l'emploi si vil de cabaretier, il faisoit veritablement les fonctions d'Evesque. Il ne faut pas s'étonner aprés cela si l'on dit qu'il guerit un grand nombre de malades par ses prieres.

&c. — &c.

f. 'La persecution vint cependant, mais ne le surprit pas; toute la vie qu'il menoit estant une preparation au martyre. Theotecne fut fait gouverneur de la Galacie, homme extremement cruel, p. 151. a. '& qui avoit obtenu ce gouvernement en promettant à l'Empereur que dans peu de temps il ne s'y trouveroit plus de Chrétiens. Le seul bruit de sa venue remplit tout le monde de terreur, "& on ne songeoit qu'à se disperser de costé & d'autre pour se cacher. c. 'Mais Theodote demeura, resolu d'essuyer toutes sortes de danger pour servir ses freres, p. 152. d. 'dequoi son emploi luy donnoit d'autant plus de moyens, qu'on soupçonnoit moins une vertu extraordinaire dans un homme de sa sorte. Il recevoit chez luy ceux qui n'avoient point de retraite, leur servoit de medecin, de cuisinier, de boulanger, de toutes choses. Ainsi sa maison estoit la retraite generale des serviteurs de J. C. f. 'Elle estoit comme l'arche de Noé, les Chrétiens ne trouvant point d'autre lieu pour eviter ou la persecution ou la famine. C'estoit un hospital ouvert aux citoyens & aux étrangers. C'estoit une maison de prieres, un temple & un autel, où les Prestres du Seigneur venoient luy offrir les dons sacrez.

e. 'Theodote ne se contentant pas neanmoins de cela, prenoit un fort grand soin de ceux qui estoient dans les prisons, les encourageoit aux tourmens au milieu mesme des infideles; & lorsqu'ils estoient en presence du Gouverneur, il les animoit encore par ses exhortations à souffrir pour J. C. les plus grands supplices: de sorte qu'on pouvoit dire qu'il estoit le maistre & le docteur des Martyrs. d. 'Quand leurs souffrances avoient esté consommées par la mort, il taschoit d'enlever leurs corps, & de leur donner la sepulture, quoique cette humanité passast alors pour un crime capital. f | p. 153. b. 'On ma-

marque principalement ce qu'il fit pour un nommé Victor son ami particulier qu'il alla voir la nuit dans la prison. [Nous en avons parlé plus amplement sur la persecution de Diocletien.]

'Quelques Chrétiens ayant abatu un autel de Diane, [contre l'ordre de la discipline ecclesiastique,] leurs proches mesmes se saisirent d'eux, & les amenerent à la ville pour les mettre entre les mains de la justice: Mais Theodote fit si bien par ses sollicitations & par l'argent qu'il donna, qu'on les laissa aller en liberté. 'Le gouverneur Theotecne, digne ministre du demon, avoit fait polluer le pain & le vin, en y meslant de ce qui avoit esté offert aux idoles, afin qu'il n'y eust rien de pur que l'on pust offrir à Dieu. Mais Theodote achetoit des Chrétiens le blé & le vin [qui n'avoient point esté souillez,] & le donnoit ensuite tant pour le sacrifice, que pour la nourriture des Fideles qui estoient dans le besoin. Boll. 18. may, p. 154. d. p. 152. c.

[Il semble que Dieu luy eust fait connoistre par avance la couronne qu'il luy destinoit.] 'Car estant allé à un village nommé Male environ à 15. lieues d'Ancyre, '& montrant au Prestre du lieu, nommé Fronton, "une caverne à deux stades de là, près de la riviere d'Halys; il luy dit en souriant que ce lieu estoit bien propre pour enterrer des Martyrs. Fronton répondit qu'il en falloit avoir auparavant, & le Saint tirant une bague de son doit, & la donnant à Fronton, luy dit ces paroles: J'aurai soin que vous en ayez bientost, ou plustost Dieu en aura soin: Et vous, "mon Pere, ne manquez pas aussi, je vous prie, de leur preparer une demeure. L'histoire porte que quand Fronton vint parler au Saint, il sortoit de l'eglise aprés la priere de la sixieme heure [ou de midi] 'Ses fonctions ne l'empeschoient pas de s'occuper aussi à l'agriculture. p. 153. §. 10–12. p. 154. [margin: ...&c. ...] p. 163. c.

'S. Theodote enterra dans ce voyage un saint Martyr nommé "Valens, qui avoit esté brulé en un lieu appellé Medicons, & jetté dans la riviere d'Halys. p. 153. c. V. la pers. de Diocletien.

'En revenant de Male à Ancyre, il trouva toute la ville en emotion & en trouble, 'au sujet de Ste Tecuse & de six autres vierges qui combatoient alors pour J. C, [comme nous l'avons raporté "autrepart.] 'Le jour auquel elles devoient estre couronnées, qui pouvoit estre le 18. de may, estant arrivé; 'S. Theodote plein d'inquietude pour chacune d'elles, s'enferma avec un autre Theodote son cousin, Polychrone cousin de Ste Tecuse, & quelques autres Chrétiens, dans la maison d'un pauvre homme nommé Theocaride, pres d'une eglise que les payens avoient fermée: & là il demeura posterné contre terre depuis le matin jusques à midi, pour demander à Dieu que les Saintes pussent estre entierement victorieuses du demon. Il apprit à midi que son desir estoit accompli; & alors se relevant, & se tenant à genoux, il étendit les mains vers le ciel, & rendit graces à Dieu de ce qu'il n'avoit pas meprisé ses larmes. p. 154. f. p. 155. Ibid. p. 148. b. p. 156. d. e.

'Il songea ensuite à retirer les corps des Saintes, que l'on avoit jettées dans un étang. Et cela n'estoit pas aisé: Car Theotecne y avoit laissé des soldats exprés pour l'empescher. Le soir estant venu, il alla prier longtemps auprés de deux eglises, ne pouvant y entrer parceque les payens les avoient fermées. 'Mais ayant entendu du bruit; il revint chez Theocaride, où durant qu'il dormoit un peu, Ste Tecuse luy apparut, & l'exhorta à tirer de l'étang son corps & ceux de ses compagnes. Elle l'avertit en mesme temps qu'il auroit un grand combat à soutenir dans deux jours. Il raporta cette vision aux autres Chrétiens, qui se mirent en priere, pour obtenir de Dieu qu'il leur fist trouver les corps des Saintes. g. p. 157. a.

'Le jour estant venu, ils crurent que les soldats s'en seroient allez, parceque les payens faisoient ce jour là une grande solennité de leur Diane. Mais ils demeurerent: de sorte qu'il falut atendre le soir: & alors S. Theodote, Polychrone, & quelques autres, qui n'avoient encore pris aucune nourriture, s'en allerent vers l'étang par un temps extremement obscur; car on ne voyoit ni lune ni étoiles. Ils passerent par le lieu où on avoit accoutumé d'executer les criminels, & d'y laisser leurs testes fichées sur des pieux: de sorte que c'estoit un lieu d'horreur: & personne n'osoit y aller la nuit. Ils s'y trouverent en effet saisis de crainte. Ils y entendirent une voix qui animoit Theodote à prendre courage: ce qui d'abord les effraya encore plus, & ils firent tous le signe de la Croix sur leur front. 'En mesme temps ils apperceurent du costé de l'Orient une Croix lumineuse comme un éclair. Cela les surprit, mais leur donna aussi de la joie, & ils se mirent à genoux pour prier du costé qu'ils avoient vu cette Croix. b. c.

'Ils se leverent ensuite & continuerent à marcher, non seulement dans les tenebres, mais avec une grande pluie, qui rendoit le chemin si mauvais qu'à peine pouvoient-ils avancer. Ils se mirent de nouveau en priere, & tout d'un coup ils virent comme une flamme de feu qui leur montroit le chemin, & deux hommes revétus d'habits eclatans, avec les cheveux & la barbe blanche, qui dirent à Theodote que J. C. ayant ecouté ses prieres, les envoyoit pour l'aider dans son dessein, & que son nom estoit écrit parmi ceux des saints Martyrs. 'Ils ajouterent qu'ils estoient ceux que les Chrétiens d'Ancyre appelloient les Peres. 'L'une des deux eglises auprés de laquelle S. Theodote avoit prié, est appellée le Martyre des Peres. 'Ce qui fait juger que c'estoit quelques anciens martyrs du pays. c. p. 158. d. p. 157. a. p. 158. a.

'Il se fit en mesme temps un grand orage accompagné d'éclairs & de foudres, qui fit retirer les soldats commis pour garder les corps; & ils se mirent dans des cabanes proches de là. On ajoute qu'un saint Martyr nommé Sosandre s'estoit aussi apparu à eux avec un air terrible & menaçant pour les chasser d'auprés de l'étang. L'orage fit encore un autre effet. Car la violence du vent poussant les eaux de l'étang de l'autre costé, fit decouvrir l'endroit où estoient les corps des d.

des Martyrs. Ainsi Theodote & les autres qui estoient avec luy estant arrivez sur le bord, conduits par la flamme dont nous avons parlé, couperent avec des faux les cordes qui tenoient les pierres attachées au cou des Saintes; & ainsi e|156.f. ayant sans peine retiré leurs corps, 'ils les mirent sur des chevaux, & les enterrerent dans un tombeau pres d'une eglise qu'on appelloit le Martyre des Patriarches.

Nous voyons dans les actes originaux de S. Taraque des miracles assez semblables à ceux-ci, faits aussi pour trouver & enterrer les corps des Martyrs. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans ceux de S. Theodote, & qui fait davantage admirer la profondeur des jugemens de Dieu, c'est qu'il ne fit rendre l'honneur de la sepulture à Ste Tecuse & aux autres par tant de miracles, que pour les en priver aussitost, comme nous l'allons voir. Mais il procura en mesme temps à S. Theodote l'occasion du martyre: Et il ne faut pas craindre de dire que le dessein de faire un Martyr est encore plus grand, & plus digne d'estre executé par des miracles, que celui de faire honorer les reliques des Martyrs.]

p. 158. e. 'On sceut aussitost qu'on avoit enlevé les corps des sept Vierges. p. 164. d. 'Les soldats commis pour les garder en furent bien p. 158. e. battus: '& toute la ville estant comme en feu, dès que les payens trouvoient un Chrétien, ils s'en saisissoient, & le de- e|165. a. chiroient comme des bestes. 'S. Theodote ne pouvant souffrir qu'on maltraitast ses freres à cause de ce qu'il avoit fait, & qu'ils fussent en danger de perdre la foy, il resolut de s'aller declarer luy mesme.

p. 158. e f. 'Les autres Chrétiens s'arresterent un peu: & durant ce temps là, Polychrone deguisé en paysan, s'en alla sur la place voir ce qui s'y passoit. [Mais sa curiosité temeraire, & peutestre presomptueuse, fut punie plus severement que celle de S. Pierre. Il fut reconnu] de quelques uns, arresté, & presenté au Gouverneur; & ayant perdu courage dès qu'il sentit les fouets, & qu'il vit l'épée nue qu'on luy presenta pour le menacer; il avoua tout ce qu'il avoit fait avec d|157 a. Theodote, '& verifia ce que les deux Peres, & Ste Tecuse mesme sa cousine, avoient dit à Theodote, qu'il amenoit p. 158. f. un traistre avec luy. 'Les payens allerent aussitost tirer les Saintes de leurs "cercueils, & ils les brulerent. θηκῶν.

Ibid. 'Theodote à cette triste nouvelle, dit adieu à ses freres, [resolu de s'aller declarer;] & leur recommanda de prier pour luy, afin que Dieu luy fist la grace d'arriver à la couronne. Il se mit encore en priere avec eux, & y demeura longtemps, demandant avec larmes pour luy la constance d'achever sa course, & pour p. 159. a. les autres la fin de la persecution. 'Il embrassa ensuite tous les Fideles, qui fondoient en larmes dans la douleur de sa separation, & les pria, s'ils pouvoient retirer son corps, de le donner au Curé de Male quand il viendroit avec son anneau; [& on vit par la suite que c'estoit une prophetie.] Il rencontra en chemin deux de ses amis qui le presserent de se

b. sauver promtement, 'parceque les prestres de Minerve & de Diane l'accusoient de mille choses, & surtout d'empescher tous les Chrétiens d'obeir aux edits; & que tout le peuple crioit aussi contre luy. Le Saint les pria au contraire de ne se point opposer à sa resolution, & s'ils luy vouloient faire plaisir, d'aller eux mesmes dire au juge, qu'il estoit là à la porte de l'audience. Il semble qu'ils se soient resolus de le faire, [ce qui est assez étrange.

b. Quoy qu'il en soit,] 'le Saint se presenta au juge avec un air assuré & un visage riant, sans estre étonné de voir devant luy les feux, les chaudieres bouillantes, les roues, & divers autres suppli- c|160. d| ces déja tous prests. 'Theotecne luy dit 165. a. que quoy qu'il eust fait, non seulement on oublieroit tout s'il vouloit sacrifier, mais "qu'il seroit mesme consideré des &c. Empereurs, puisqu'il paroissoit estre un homme habile & intelligent. Il luy fit esperer diverses graces, & luy promit positivement qu'il seroit pontife d'Apollon, ce qui le rendroit le premier de toute la ville. Tout le peuple applaudit à ce p. 160. d. discours. 'Mais le Saint sans s'y arrester, commença sa réponse par declarer que J. C. estoit son Seigneur. Comme Theo- e. f. tecne en avoit parlé avec mepris, 'il releva hautement le mystere de son Incarnation, prouvant sa divinité par ses mira- d.e|165. a. cles: '& il fit voir au contraire que les dieux des payens meritoient par leurs crimes non les adorations des hommes, mais les supplices les plus infamans.

p. 161. a.b. 'Dès qu'il eust achevé, tout le peuple commença à crier contre luy avec fureur, surtout les prestres des idoles, qui dechiroient leurs habits, se tiroient les cheveux, rompoient leurs couronnes. Theotecne déja assez animé par luy mesme, commanda de mettre le Saint à la question, & ne cessoit de presser les bourreaux d'employer contre luy les chevalets, le fer, le feu, les ongles, & tous les autres instrumens. Dans cette emotion generale, Theodote estoit seul calme & tranquille, parceque J. C. l'assistoit, souffrant sans tristesse & sans trouble tout ce que la rage des autres pouvoit inventer. Les bourreaux se lassoient, & il en falut faire venir d'autres, sans que la patience p. 165. a.b. du Saint se lassast jamais. 'Il se rioit de ceux qui le fouettoient, se plaignant qu'ils manquoient de force, & au milieu des ongles de fer il chantoit des hymnes, comme si les fouets n'eussent servi qu'à p. 164. f. luy donner une nouvelle vigueur. 'Les soldats mesmes admirant son immobilité au milieu de tant de supplices, & des faux dont on luy bruloit tous les membres, disoient que c'estoit un homme de fer & de bronze, & ne pouvoient assez s'étonner qu'il demeurast aussi inebranlable dans sa resolution qu'un rocher au milieu des flots.

p. 161. b. 'Theotecne ayant fait jetter du vinaigre sur ses costez en mesme temps qu'on y appliquoit le feu, "la fumée piquante &c. qui en sortit, fit faire au Saint quelque contorsion de visage. Theotecne aussitost "voulut luy insulter, & dit qu'il alloit &c. estre vaincu. Le Saint s'en moqua, & luy

Digitized by Google

luy declara qu'il n'avoit qu'à inventer de nouveaux tourmens, & ranimer le courage de ses boureaux qui n'en pouvoient plus, & qu'il verroit alors quelle est la patience que J. C. donne à ses athletes. Theotecne pour se venger ordonna qu'on le battist sur le visage avec des pierres, & qu'on luy arrachast les dents. Surquoi le Saint dit que les Chrétiens n'avoient pas mesme besoin de langue pour estre entendus de leur Dieu.

'Quand on ne sceut plus que faire pour le tourmenter, on le fit mener en prison, où il fut conduit par tout le peuple. Mais son corps tout decoupé & couvert de plaies estoit le trophée de sa victoire. „Voyez, disoit le Saint à tout ce peuple, „quelle est la puissance de J. C, qui rend „des ce monde insensibles à tous les tour„mens ceux qui se resolvent à souffrir „pour luy, qui fait qu'une chair si foible „resiste à toute la force des feux, & qui „eleve les personnes les plus viles audessus „des menaces des magistrats, audessus des „edits des Princes quand ils commandent „ce qui est contre la pieté. Voilà, ajou„toit-il, en montrant ses plaies, les sa„crifices qu'il faut offrir à J. C, lequel a „bien voulu souffrir le premier la mesme „chose pour chacun de nous. p. 162. d.

'Cinq jours aprés, Theotecne tenant l'audience, se fit amener Theodote qu'il tascha d'abord de tromper par une fausse douceur, '& de l'intimider en mesme temps par ses menaces. Mais le Saint luy „répondit genereusement; Quoy que vous „puissiez faire, vous ne trouverez rien qui „puisse vaincre la puissance de J. C. mon „Seigneur. 'Theotecne le fit remettre sur le chevalet, où les boureaux comme des bestes acharnées, rouvrirent avec les ongles de fer toutes les plaies qu'ils luy avoient faites dans la premiere question; & ils les enfoncerent encore davantage, sans pouvoir neanmoins empescher le Saint de confesser hautement sa foy. Quand les boureaux furent lassez, le tyran fit étendre le Saint sur des pieces de pots rougies dans le feu. Le Saint sentit la violence extreme de ce tourment; mais il eut recours à la priere, & supplia J. C, secours de ceux qui sont sans secours, de le vouloir soulager. Il soutint en effet ce combat comme les autres: de sorte que Theotecne le fit remettre pour la troisieme fois sur le chevalet, & rouvrir ses plaies, sans que le Saint parust seulement sentir de si cuisantes douleurs, ni qu'il cessast de glorifier J. C. d. e. f.

'Enfin Theotecne vaincu rendit sa sentence, par laquelle il condanna ce chef des Galiléens, comme il l'appelloit, & cet ennemi des dieux, à estre decapité, & son corps brulé, afin qu'il ne fust pas enterré par les Chrétiens. Toute la ville voulut estre témoin de son supplice, & le fut de sa constance. Quand on fut au lieu de l'execution, 'il rendit graces à J. C. de luy avoir fait briser la teste du dragon. Il le pria en mesme temps de vouloir donner la paix à l'Eglise, & faire finir en luy la rage de ses ennemis. Aprés avoir achevé par l'Amen, il se tourna vers les Chrétiens, qui ne pouvoient s'empescher de repandre des larmes. Il les consola, les exhorta de glorifier J.C. qui l'avoit fait vaincre, & leur promit qu'il prieroit sans cesse pour eux dans le ciel. p. 163. a. b.

'Aprés qu'il eut esté decapité on jetta son corps sur un grand bucher tout en feu, & on mit encore beaucoup de bois tout à l'entour. Mais le feu ne luy toucha point. Il parut mesme une grande lumiere qui environnoit tout le bucher, & dont l'eclat fit que ceux qui devoient attiser le feu n'oserent en approcher. Theotecne en ayant esté averti, ordonna aux soldats de garder le corps & la teste du Saint, depeur que les Chrétiens ne les emportassent. 'Ils mirent le corps à terre avec la teste pres d'une cabane qu'ils avoient faite, & le couvrirent de foin & de branches d'arbres. b|163. b. p. 163. c.

'Des le soir mesme Fronton Curé de Male arriva à Ancyre, avec l'anneau que S. Theodote luy avoit donné, & un asne chargé d'excellent vin. Il venoit exprés pour chercher les reliques que S. Theodote luy avoit promises. Comme il passoit par le lieu où les soldats gardoient le corps, & qu'il estoit déja fort tard, les soldats prests à se mettre à table, le prierent de venir loger avec eux plutost que d'aller chercher quelque méchante hostellerie. 'Il paroist que ces soldats estoient des bourgeois d'Ancyre: [de sorte qu'ils pouvoient avoir de la civilité & de l'humanité pour un étranger.] 'Fronton accepta leur offre. ᵃ Et comme ils l'invitoient à boire, il leur presenta luy mesme du vin, qu'ils trouverent excellent. 'Dans l'entretien les soldats luy raporterent le martyre de S. Theodote, & luy montrerent ou estoit son corps. 'Il jugea bien que c'estoit celui mesme qui luy avoit promis des reliques, & pria Dieu [interieurement] de l'assister pour pouvoir emporter son corps. Il n'epargna pas son vin, & les autres en burent jusqu'a s'envirer, 'quoique l'un d'entr'eux appellé Metrodote, eust esté bien battu au sujet des corps des sept Vierges. c. p. 164. f. p. 163. c. a p. 164. d. p. 164. 165. p. 165. b. p. 164. d. e.

'Quand ils furent bien endormis, Fronton prit le corps, le mit sur son asne avec son anneau, & pria le Saint de vouloir s'en aller luy mesme au lieu qu'il luy avoit marqué pour sa sepulture. [Car il vouloit demeurer à Ancyre, afin qu'on ne le soupçonnast pas.] Et pour mieux cacher ce qu'il avoit fait, il remit le foin & les branches d'arbres comme elles estoient auparavant. L'asne conduit ᵛ par un ange selon les actes, [& qui peut-estre avoit souvent fait ce chemin,] s'en alla par des lieux ecartez droit à Male, [& s'arresta à l'endroit que le Saint avoit marqué. Cependant quand le jour fut venu, Fronton commença à chercher son asne, à faire bien du bruit, & à pleurer comme s'il l'eust effectivement perdu. Il s'en retourna ensuite chez luy, laissant les soldats dans cette pensée, & fort assurez d'avoir encore le corps de Theodote. Il apprit [avant que de partir ou en chemin] par des gents qui venoient de son village, que son asne estoit arrivé seul avec un corps, [mais il empescha sans doute que cela ne se sceust dans Ancyre:] p. 165. b c. V. la note 2.

cyre:] p. 163. c. 'Car il paroist qu'il vivoit encore lorsque Nil écrivoit l'histoire de S. Theodote. [C'estoit aprés l'an 312, & aprés la fin de la persecution,] p. 165. c. 'puisqu'on avoit déja basti à Male une eglise sous le nom du saint Martyr.

p. 147. §. 3. 'La feste de S. Theodote est marquée le 18. de may dans les monumens des Grecs, des Egyptiens, ["des Moscovites,] Note 3. & dans le martyrologe Romain, presque toujours avec les sept Vierges qu'il avoit enterrées. p. 148. b| Men p. 47-50. 'Les Grecs en font une solennité particuliere & bien plus grande le 7. de juin, auquel ils honorent la reception de ses reliques, [qu'on peut avoir apportées à Constantinople dans les siecles posterieurs. Si les sept Vierges sont mortes le 18. de may, il faut dire que le martyre de S. Theodote commença le 20, & fut consommé le 25.]

SAINT MARCELLIN, ET SAINT PIERRE, MARTYRS A ROME.

[SAINT Marcellin Prestre, & S. Pierre Exorciste, sont celebres entre les Martyrs de Rome.] Sur. 2. jun. p. 18. §. 8. 'Nous avons leurs actes, qui portent que l'executeur mesme qui leur trancha la teste, s'estant depuis converti, avoit raconté leur histoire à S. Damase qui n'estoit alors que Lecteur, & qui estant devenu Pape, mit sur leur tombeau une epigramme qu'ils raportent, & où l'on trouve la mesme chose. [Je ne sçay si l'auteur pretend dire par là qu'il a appris de Damase ou de ses memoires ce qu'il raconte de ces Saints. Pour ces actes en eux mesmes, le style en est assez simple, comme il l'est ordinairement dans les actes des Martyrs de Rome: mais ce n'est guere qu'une suite de prodiges & de miracles. Damase auroit remarqué des choses plus importantes & plus utiles.] Bar. 302. §. 105. 'Baronius se contente de dire "qu'ils sont anciens; *antiquitùs scripta.* 2. jun. a| Sur. p. 36. 'nous avons la mesme histoire écrite en vers; & l'on croit que c'est par Eginhart qui vivoit au IX. siecle.

[Les vers & la prose contiennent "les Note 1. mesmes faits, meslez de circonstances assez difficiles à soutenir. Ainsi tout ce que nous croyons en pouvoir dire ici, c'est que S. Pierre ayant esté mis en prison à Rome, il y convertit Arteme son geolier, avec Candide femme d'Arteme, sa fille Pauline, & tout le reste de sa famille, que S. Marcellin vint battizer. Le Vicaire Serene en ayant esté averti, les condanna tous à la mort.] Sur. p. 28. §. 7. 'Arteme fut tué d'un coup d'épée, Candide & Pauline accablées de pierres, Marcellin & Pierre decapitez au milieu d'un bois qu'on appelloit alors la Forest noire, & depuis à cause d'eux la Forest blanche. Bar. 302. §. 109. 2. jun. a. 'On y a mesme établi un siege episcopal 'qui a depuis esté réuni à celui de Porto par Calliste II.

Sur. 2. jun. p. 18. §. 9. 'On ajoute que l'executeur nommé Dorothée se convertit & fut battizé en sa vieillesse sous le Pape Jule. Il fit penitence publique, disent les actes, & publia devant tout le monde ce qu'il avoit vu de ces Saints.

§. 8. 'Damase dans l'epigramme qu'on raporte, témoigne que cet executeur luy avoit appris dans sa jeunesse que S. Marcellin & S. Pierre avoient esté decollez au milieu des ronces & des épines par un ordre exprés du juge, afin qu'on ne pust trouver leurs corps; & qu'ils avoient eux mesmes osté les épines du lieu où ils devoient [souffrir &] estre enterrez. Il ajoute que Lucille avoit esté avertie de transporter leurs corps de cet endroit au lieu où ils estoient de son temps. Les actes éclaircissent ceci, & disent que comme Lucille & Firmine parentes de "S. Tiburce illustre entre les Senateurs, & plus illustre V. Saint Sebastien. entre les Martyrs, demeuroient à son tombeau, il leur apparut la nuit, & leur dit d'aller querir les corps de ces deux martyrs pour les mettre auprés de luy dans une grote; ce qu'elles firent, aidées de deux Acolythes. p. 19. §. 6. 'Le lieu où leurs corps furent mis estoit à trois milles de Rome sur le chemin Lavican, Front. cal. p. 90. 'au lieu appellé, Entre les deux lauriers.

[On fait la feste de ces Saints "le 2. de Note 2. juin, auquel elle est marquée dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, Usuard, & les autres posterieurs.] p. 89| Sacr. p. 105| Thom. p. 152. 'Elle l'est encore dans le Sacramentaire de S. Gregoire, où elle a une Preface, dans le calendrier du P. Fronto, & dans le Missel de Thomasius. [L'Eglise latine les invoque tous les jours dans le sacré Canon de la Messe. La feste de S. Arteme, de sa femme & de sa fille, est marquée le 6. de juin par Usuard, Adon, & quelques autres.] Bar. 6. jun. c. 'Le Pape Serge II. fit une translation de leurs corps, & les mit dans l'eglise appellée le Titre d'Equice, Ferr. it. p. 346. 'où S. Martin des monts; & on croit qu'ils y sont encore; ce qui n'empesche pas que ceux de Plaisance ne pretendent les avoir tous trois dans leur cathedrale.

[Les actes de tous ces Saints ne marquent pas sous quel Prince ils ont souffert. Neanmoins ce qu'ils disent de S. Tiburce & de Lucille, fait juger qu'on les a voulu mettre du temps de Diocletien. Car il n'y a point d'apparence que ce S. Tiburce soit autre que celui qu'on dit avoir esté converti par S. Sebastien.] Flor. p. 569. 570. 'Ce qu'on dit que leur executeur se convertit sous Jule, & raporta l'histoire au Pape Damase qui n'est mort qu'en 384, en est encore une preuve. [Le martyrologe d'Adon met en effet ces Saints sous Diocletien:] Bar. 302. §. 104. 'Et Baronius le suppose comme une chose constante.

324. §. 55. 'Dans le livre celebre de la magnificence de Constantin inseré dans Anastase, Anas. c. 34. p. 17. b. 'il est dit que ce prince fit bastir une eglise de S. Marcellin & de S. Pierre à trois milles de Rome sur le chemin Lavican, au lieu appellé, Entre les deux lauriers. Anastase ajoute

Digitized by Google

ajoute que Ste Helene y fut enterrée, & que Constantin y fit de grands presens, jusqu'à donner à cette eglise, si on le veut croire, l'isle de Sardaigne avec toutes les possessions qui en dependent. 'Baronius pretend que cette eglise de S. Marcellin & de S. Pierre, accompagnée d'un cimetiere de leur nom, subsistoit encore dans le IX. siecle, où on l'appelloit aussi l'eglise de S. Tiburce. L'on en voit encore quelques restes. 'Il y avoit un Titre de leur nom sous S. Gregoire, & ce Pape prononça dans leur eglise sa 6e homelie sur l'Evangile. 'Honorius renouvella quelque temps aprés leur cimetiere qui estoit sur le chemin Lavican, ᵃ & dont on voit encore aujourd'hui quelques monumens.

Bar. 826. §. 20. — 2. jun. al Greg. p. 1360. — Anast. c. 71. p. 46. — ᵃ Bar. 826. §. 20.

'Les reliques de ces Saints furent transportées de Rome en 826. sous Louis le Debonnaire à Michelstad en Allemagne, à six lieues du Mein entre ce fleuve & le Nekar, 'sur la riviere de Mublieng, près de la ville d'Erpach, dans le Palatinat du Rhein : 'Et de là elles furent portées à Mulhein ou Mulinhein, ᵇ qui n'estoit qu'à une journée ou deux de Michelstad; ᶜ & elles y furent receues le 17. de janvier [827.] 'Elles y furent mises dans une abbaye que l'on appella depuis Selingstad. ᵈ Surius raporte une histoire très particuliere de cette translation, écrite par Eginhart si celebre sous Charlemagne & Louis son successeur. 'Baronius dit que c'est un monument illustre de ce grand homme, dont l'autorité est tout à fait indubitable. C'est pourquoi il en insere une grande partie dans les années 826, 827, 828. Elle est divisée en quatre livres. Eginhart y raporte une grande quantité de miracles, d'une partie desquels il estoit témoin oculaire.

Sur. 2. jun. p. 18. §. 1–13. — Sanson. — Sur. p. 22. §. 17. — ᵇ §. 26. — ᶜ §. 17. — Ben. sec. 4. p. 415. 416. — ᵈ Bar. 826. §. 10. — §. 12.

'Il parle aussi de la fourberie d'un Prestre d'Hilduin, qui vola une partie des reliques de S. Marcellin, & les porta à S. Medard de Soissons. Mais Hilduin fut obligé de les rendre à Eginhart. 'Elles demeurerent quelque temps à Aix la Chapelle où estoit la Cour, & y firent de grands miracles. 'Elles furent depuis portées à Mulinhein, & rejointes au corps de S. Marcellin par l'ordre de ce Saint mesme. 'Eginhart donna quelques reliques de S. Marcellin & de S. Pierre à l'abbaye de S. Sauve près de Valencienne, 'en la quatorzieme année de l'empire de Louis, [de J. C. 827,] au mois de juin; 'à S. Bavon de Gand, où elles furent receues le 3. de juillet en 828; '& à S. Servais de Mastrict, où elles arriverent le 4. juin [de la mesme année, comme on le peut voir par les dimanches marquez. Elles firent partout des miracles, dont Eginhart raporte des memoires authentiques.] 'Il en donna encore à Hetti Archevesque de Treves.

Sur. 2. jun. p. 22. §. 1–5. — §. 6. 7. & alibi. — §. 8–10. — §. 9. — §. 10–12. — §. 17. — §. 20. — Ben. sec. 4. 1. p. 416. §. 7.

ᵉ On pretend cependant avoir encore à Rome les corps de ces Saints dans leur eglise. La ville de Cremone qui les honore comme ses patrons, pretend aussi la mesme chose. [Mais cela ne se doit apparemment entendre au plus que d'une partie de leurs reliques.] 'On en montre encore une chasse dans l'abbaye de Hasnon [au diocese d'Arras.]

ᵉ Ferr. it. p. 336. — Ben. ut sup.

'On a trouvé à Rome d'anciennes images de ces deux Saints dans les ruines du cimetiere de Pontien. S. Marcellin y est à la droite, mais beaucoup plus jeune que S. Pierre.

Aring. l. 2. c. 22. p. 226. §. 4. 6 | 229.

SAINT FELIX DE THIBARE,

EVESQUE D'AFRIQUE, ET MARTYR.

Note 1. [L'HISTOIRE "de S. Felix a paru si considerable & si authentique, qu'aprés que] 'Baronius l'a prise de Surius, pour l'inserer dans ses Annales, comme une piece legitime, presque toute tirée du greffe des magistrats, [diverses personnes habiles ont pris la peine de la revoir sur les manuscrits, & d'en faire jusqu'à quatre editions, pour nous la donner plus correcte & plus entiere. Nous nous servirons neanmoins principalement de l'edition de Baronius, comme de la plus authentique. Mais comme elle paroist un peu abregée, nous tirerons des autres ce qui peut servir à l'éclaircir.]

Bar. 302. §. 117. 123 | 24. oct. a.

'Le Saint dont nous parlons avoit 56. ans lorsqu'il mourut "le 30. d'aoust [de l'an 303,] & il conserva son corps jusqu'à la mort dans "une entiere pureté. 'Il fut fait Evesque d'une ville de l'Afrique Proconsulaire, *nommée Thibare selon Baronius, [& Tubyzo ou Tubzoque selon d'autres.] 'On marque qu'elle n'estoit qu'à "14. lieues de Carthage. [Tout ce qu'on sçait qu'il fit jusqu'à la derniere année de sa vie,] c'est qu'il prescha la foy & la verité, & qu'il [1] conserva l'Evangile.

V. la note a. — *virginitatem.* — * Note 2. — 35 milles. — 1. — §. 123. — §. 118. — Boll. mars, t. 2. p. 30. c. — Bar. 302. §. 123.

'L'edit [du 24. fevrier 303,] par lequel Diocletien ordonnoit [d'abatre les eglises, &] de bruler les livres sacrez, ayant esté apporté en Afrique, fut affiché à Thibare le 5. de juin suivant. Comme les magistrats des villes estoient obligez de faire executer l'edit, Magnilien "premier magistrat ou Gouverneur de celle-ci, ordonna qu'on luy amenast "les Ecclesiastiques de la ville: '& on luy presenta * Janvier Prestre, avec Fortunace & Septimin Lecteurs. Pour S. Felix il estoit ce jour là à Carthage. Magnilien leur demanda s'ils avoient un Evesque; & ils répondirent qu'oui, mais qu'ils ne savoient pas où il estoit. 'Ils avouerent aussi qu'il y avoit dans la ville des livres "divins, comme Magnilien mesme les appelloit. Mais ce magistrat voulant qu'ils les livrassent pour les bruler, ils dirent que ces livres estoient chez l'Evesque: Surquoi Magnilien les fit retenir

§. 118. — *Curator.* — *seniores plebis.* — Spic. t. 12. p. 634. — * Note 3. — Bar. 302. §. 118. — *deificos.*

1. Cela paroist avoir particulierement raport aux livres de l'Ecriture, que les payens cherchoient alors pour les bruler.

Digitized by Google

nir "prisonniers, pour rendre raison de *sub officio.* tout au Proconsul Anulin, 'qui gouvernoit alors l'Afrique. [Nous ne savons pas ce qu'ils devinrent.] 'Bede, Usuard, [& Adon,] les font compagnons des voyages, & enfin du martyre de leur Evesque. ["Mais les actes de son martyre n'en disant rien, ce fait doit passer au moins pour incertain.] NOTE 4.

Opt. l. 3. p. 71. b. — Usu. 24. oct | Bed. 30. aug.

Spic. t. 12. p. 634. 'Le lendemain [1] [6. de juin] S. Felix revint de Carthage; Magnilien l'ayant sceu, envoya des officiers pour le luy amener, & il vint sans differer. Il avoua avec la mesme facilité qu'il estoit Evesque du lieu. Mais quand on luy demanda les livres qu'il avoit, il répondit qu'il ne livroit point la loy du Dieu qu'il adoroit, "de ce Dieu grand & terrible qui a &c. fait le ciel & la terre.

p. 635. 'Ce n'est pas de quoy il s'agit, dit Magnilien: Il faut obeïr aux Empereurs, & bruler vos livres. Les bruler? répondit le Saint: J'aime mieux abandonner mon corps aux flammes, que les Ecritures du Seigneur. Vous avez beau faire, dit Magnilien; il faut commencer par obeïr aux Empereurs. Non, dit le Saint; Il faut commencer par obeïr Dieu, & preferer ses loix à celles des hommes. Magnilien conclut en disant que si dans trois jours il n'obeïssoit, il l'envoyeroit dire ses belles raisons au Proconsul.

ib| Baluz. t. 2. p. 470. 'Au bout de ces trois jours, durant lesquels le Saint fut sans doute retenu prisonnier, Magnilien luy demanda s'il avoit bien pensé à ce qu'il avoit à faire: & il répondit: Je n'ay qu'une parole: Ce que j'ay dit, je le dis encore; je suis prest de le dire de mesme au Proconsul; & "s'il plaist à Dieu de m'assister, je ne dirai jamais autre chose. *Deo praesule.*

Bar. 302. §. 120. 'Sur cela Magnilien ordonna qu'il seroit conduit à Carthage au Proconsul par Vincentius Celsinus Decurion [ou Conseiller] de la ville. Il partit le 24. de juin chargé de chaines.

Spic. p. 636. 'Estant arrivé à Carthage il fut presenté "au Lieutenant du Proconsul, qui luy *Legato.* ayant demandé pourquoi il ne donnoit pas ces livres inutiles; il luy répondit. J'ay les livres dont vous parlez, qui ne sont nullement inutiles; & il ne nous est point permis de vous les livrer. Sur cela le Lieutenant le fit mettre dans le cachot, où en entrant il conjura J. C. pour qui il souffroit, "de ne le point &c. abandonner: Car l'ennemi, dit-il, n'aura aucun pouvoir sur moy tant que je vivrai en vous.

p. 636. 'Seize jours aprés on le tira de là pour l'amener tout enchainé au Proconsul Anulin sur les dix heures de soir. Il luy demanda son nom; & le Saint ne luy voulut dire autre chose, sinon qu'il estoit Chrétien & Evesque. Anulin tout en colere, luy demanda s'il avoit ces Ecritures inutiles; & il luy répondit comme il avoit fait à son Lieutenant.

ib| Bar. 302. §. 121. 'Anulin [n'en pouvant rien tirer davantage,] ordonna le 15. de juillet qu'il seroit mené à Rome au Prefet du Pretoire; [dequoi les actes qui ne marquent que les faits, ne disent point la raison.] Quand il fut arrivé à Rome, il fut presenté au Prefet, qui le fit mettre en sa prison lié avec des chaines plus grosses que les premieres: Et au bout de neuf jours ou un peu plus, il donna ordre qu'on le menast à l'Empereur [Maximien Hercule, qui apparemment estoit alors en Sicile.]

Spic. p. 636. 'On le mit donc sur un vaisseau, où on le plaça avec ses grosses chaines "dans le *in subsannio.* fond de calle sous les piez des chevaux; & là on le laissa quatre jours sans qu'il mangeast un morceau de pain, ni bust un verre d'eau. [Il ne se peut rien de plus humiliant & de plus triste selon les hommes: mais c'estoient des semences d'une gloire & d'un bonheur infini. Et Dieu le soutenoit au milieu de ses souffrances par les consolations interieures & par le courage qu'il luy inspiroit.] Car quelques uns disent qu'estant abordé à Nole, & "le juge du lieu luy disant [ou par *Cognitor.* compassion ou par insulte,] En quel état estes vous? Que ne donniez-vous vos Ecritures? Vous allez vous faire couper la teste; le Saint luy répondit: Je suis en l'état qu'il plaist à Dieu: Mais j'aime encore mieux perdre la teste, que livrer les Ecritures du Seigneur, & commettre un sacrilege.

Bar. 302. §. 122. [S'estant rembarqué,] 'il aborda à "Gergenti [en Sicile,] où il fut receu *Agrigentum.* avec toute sorte d'honneur par les Chrétiens, & de mesme à Catane, & à Tadormine. Bede & d'autres martyrologes marquent aussi que le Saint avoit esté conduit en Sicile. [Hercule estoit apparemment retourné en Italie:] & le Saint y revint aussi en passant le détroit de Messine. On le conduisit jusqu'à Venouse dans la Pouille [ou la Basilicate, comme on l'appelle aujourd'hui. On ne dit point si l'Empereur y estoit;] mais seulement que "le Prefet y NOTE 5. ayant fait oster les chaines au Saint, luy demanda pourquoi il n'avoit pas donné les Ecritures, & si c'estoit qu'il n'en eust point: Surquoi le Saint répondit, J'en ay, mais je ne les donne point.

§. 122. 'Le Prefet ordonna ensuite qu'on coupast la teste au Saint: Et alors il répondit tout haut, Je vous loue & vous remercie, Seigneur, de ce que vous me faites la grace de me delivrer.

§. 123| Spic. p. 637. 'Il fut conduit au lieu de l'execution, où levant les yeux au ciel, il remercia encore Dieu tout haut "de luy a- &c. voir conservé la pureté de son corps: puis s'adressant à J. C, C'est pour vous, Dieu du ciel & de la terre, & pour estre vostre victime, que je baisse la teste prest à recevoir le coup de la mort. Il consomma ainsi son martyre le 30e jour d'aoust, auquel la feste est marquée par Bede,

Flor. p. 795. 'Anal. t. 3. p. 399. '& par un autre martyrologe: '& l'Eglise d'Afrique honoroit ce jour là un martyr de mesme nom.

a Act. M. p. 375. §. 4. Men. p. 223. 224. [a] Usuard, Adon, & d'autres posterieurs le mettent le 24. d'octobre; Florus [1] & Notker le 23; [de quoi on ne rend point de raison.] 1. Les Grecs l'honorent le 16. d'avril; & raportent assez au long son histoire, [avec assez peu d'alteration pour eux.]

Spic. p. 937. 'On assure que son corps fut enterré d'abord au lieu où il avoit souffert; & que depuis ses reliques furent transportées à Carthage "où elles faisoient beaucoup &c.

Holst. mars, p. 819. 1. 'Un martyrologe dit que le Saint & ses Ecclesiastiques furent arrestez le 14. de juin.

1. Je ne le trouve point dans le Florus de Bollandus *mars, t. 2. p. 35. f,* où cela est attribué à d'autres additions de Bede.

coup de miracles. Elles furent mises sur le chemin appellé des Scillitains, [peut-*V.S. Sperat.* estre parcequ'il conduisoit à l'eglise" des saints martyrs de ce nom.] 'Adon dit *Ado. 24. oct.* qu'elles estoient fort honorées entre Carthage & Utique. 'S. Aldhelme Evesque *Boll. 5. feb. p. 596. c.* d'Angleterre, qui est mort en l'an 709, ᵃparle de ce Saint. *a Ald. c. 14. p. 292. c. d.*

SAINT ROMAIN,

DIACRE ET MARTYR.

'L'UN des premiers Martyrs de la *Eus. de Pal. c. 2. p. 320. a.* persecution de Diocletien, soit pour le temps, [soit pour la qualité & la celebrité de son martyre,] est S. Romain, qui faisoit la fonction de Diacre & d'Exorciste dans l'Eglise de Cesarée en Palestine. 'Il souffrit *d.* dans la premiere année de la persecution, [c'est à dire en 303.] 'Il eut pour témoin *op. 4. p. 94.* de son martyre toute la ville d'Antioche, & un Empereur qui estoit alors en cette ville: [& pour exprimer en un mot quelles furent les merveilles que Dieu fit paroistre en sa personne,] 'il suffit de *p. 9.* dire qu'Eusebe le propose comme un exemple où Dieu a ramassé les plus grands miracles qu'il ait faits dans l'ancienne loy pour la glorification de son nom, & la delivrance de ses serviteurs.

'Son histoire est raportée par Eusebe *de P. c. 2. p. 320.* dans son livre des Martyrs de Palestine, '& encore plus amplement dans son se- *op. 4. p. 92-97.* cond livre De la resurrection, donné au public par le P. Sirmond" avec quelques *en 1643.* autres opuscules du mesme auteur.'Nous *Chry. t. 1. or. 43. p. 508-516. b t. 3. p. 796. b. c. d.* en avons une oraison dans S. Chrysostome prononcée le jour de sa feste ᵇdevant une assemblée fort nombreuse, ecoutée avec beaucoup de satisfaction & de grands applaudissemens. 'Le P. Fronton du *t. 1. or. 48. p. 546-551.* Duc y en a ajouté une autre, qui paroist aussi prononcée le mesme jour par un Prestre d'Antioche [sur la fin du IV. siecle,] 'vu la maniere dont il y est parlé de *p. 548. c.* l'heretique Macedoine. [Des personnes habiles la citent sous le nom de S. Chrysostome: Mais le style de cette piece, quoiqu'elegant & plein d'esprit, paroist neanmoins bien different de celui de ce saint docteur.

Note 1. La gloire" de S. Romain a trouvé des admirateurs jusque dans les extremitez de l'Occident: Elle a eu pour panegyristes des poetes sacrez, aussibien que des historiens & des orateurs: Et Prudence a chanté dans l'Espagne ce que le plus eloquent homme de l'Orient publioit dans la Syrie. 'Il y a aussi un discours sur *Emis. h. 51. p. 131-133.* ce Saint parmi ceux qui sont imprimez sous le nom d'Eusebe d'Emese, 'lequel *Bar. 18. nov. b.* Baronius & d'autres attribuent à S. Eucher de Lion. 'Mr. Valois cite encore ses *Eus. n. p. 211. a.* actes, qui sont dans Mombritius, [com- *Note 2.* me une piece originale; "ce qui paroist neanmoins difficile à croire.

'Ce Saint estoit d'une race noble & an- *Prud. de M. 10. p. 116. 117.* cienne: [mais il n'estoit pas] d'Antioche, comme Prudence le semble dire. ᶜCar Eusebe assure qu'il estoit etranger à *c Eus. op. 4. l. 2. p. 92.* Antioche, ᵈ& originaire de Palestine: & *d de Pal. c. 2. p. 320. a. d.* c'est pour cela qu'il en parle dans son livre des Martyrs de cette province. Il avoit la qualité de Diacre & d'Exorciste dans l'Eglise de Cesarée metropole de la Palestine: [Et il se trouve encore d'autres Saints dans le mesme pays, qui ont exercé divers ministeres ecclesiastiques en mesme temps,] 'comme S. Procope, qui estoit *n. p. 172. 1. b.* Lecteur, Interprete, & Exorciste à Scythople. 'S. Romain estoit encore jeune *op. 4. p. 95.* quand il souffrit: 'mais il ne laissoit pas *Emis. 51. p. 131. 2.* d'avoir déja merité la grace du martyre par la sainteté de la vie qu'il avoit menée jusques alors. [C'est peutestre pour cela que ses actes,] '& de fort anciens *Flor. p. 974. 975.* martyrologes, luy donnent le titre de moine, [dont on ne se servoit pas neanmoins encore en ce temps là.]

'Il se trouva à Antioche lorsqu'on y *Eus. de Pal. c. 2. p. 320. a.* abatoit les eglises par ordre de Diocletien [au mois de mars ou d'avril de l'an 303,] & il y vit les hommes, les femmes, & les enfans, aller en foule sacrifier aux idoles. 'Il eut mesme la douleur *op. 4. l. 2. p. 92.* de voir plusieurs ministres de l'Eglise qui estoient tombez & vaincus. 'Le zele *de P. p. 320. a.* de sa pieté s'alluma à la vue d'un si funeste malheur. Il reprit hardiment & hautement ceux qui sacrifioient, '& sans *Chry. t. 1. or. 43. p. 511. c. e.* considerer à quel danger il s'exposoit, il rassembla tous les Chrétiens qui estoient peris par ce naufrage, il releva leur courage, il les ranima; & fit si bien par ses exhortations, que non seulement il affermit ceux qui n'estoient pas encore tombez, mais qu'il mit encore les autres en état de retourner au combat, & de vaincre ceux qui les avoient vaincus.

'Le demon" irrité de leur changement, *Note 3.* tourna sa rage contre celui qui en estoit *p. 512. a.* l'auteur. 'Et Eusebe sans s'expliquer *Eus. op. 4. p. 93.* davantage, dit que le Saint avoit attaqué le juge, lorsqu'il triomphoit déja de tant de personnes qu'il avoit vaincues, pour luy faire voir que J. C. avoit des soldats invincibles à tous ses efforts. 'S. *Prud. p. 114. 115.* Romain fut donc pris par ordre d'Asclepiade Prefet [du Pretoire sous Galere qui estoit alors à Antioche.] 'Il suivit *p. 115.* avec joie, ou plutost il prevint mesme les soldats qui le menoient.

'Le juge s'imaginant qu'il l'abatroit *Eus. op. 4. p. 93.* avec aussi peu de resistance que tant d'autres, le fit amener devant luy, '& luy *Prud. p. 115.* reprocha d'estre cause de ce que les autres Chrétiens n'obeïssoient pas à l'Empereur.'Le Saint ne desavoua point un crime *p. 116.* qui luy estoit si glorieux, & consentit à souffrir à cause de cela tout ce que sa cruauté pourroit ordonner. 'Asclepiade *Ibid.* commanda donc qu'on l'étendist sur le chevalet, pour luy dechirer les entrailles. Mais on l'avertit qu'il estoit d'une naissance illustre & considerable. Le juge changea sur cela son ordonnance, [mais pour la rendre plus cruelle;] voulant, disoit-il, le faire punir en homme de qua- *Note 4.* lité, &" le fit meurtrir d'abord par tout le corps avec des fouets armez de plomb;

Digitized by Google

Euſ. op. 4. p. 93. Montan.

'la liberté avec laquelle le Saint luy parla, l'ayant irrité, & luy ayant fait negliger la conſideration de ſa naiſſance. 'Il employa ſur luy, dit Euſebe, tous les tourmens que ſa rage put inventer. Et ne ſe contentant pas de le faire par les mains de ſes bourreaux, il taſchoit de l'epouventer par ſes regards furieux, & par ſes grincemens de dents. Il étendoit les mains vers les bourreaux [comme pour les aniner;] & la colere le tranſportoit tellement, qu'elle le faiſoit meſme quelquefois lever de ſon ſiege.

Prud. p. 116-122. p. 122. 123. a p. 123. Euſ. op. 4. p. 93.

'Prudence en qualité de poete fait faire au Saint une fort longue harangue durant qu'on le battoit avec des fouets armez de plomb. 'Aſclepiade y ayant répondu quelque choſe, a le Saint dans ſa replique declara hautement que ſi l'Empereur combatoit la religion Chrétienne, il ne le reconnoiſſoit point pour ſon Empereur, & qu'il n'obeiſſoit jamais à un Prince quand il luy commandoit un crime: [ce qui a quelque raport] 'à ce qu'Euſebe luy fait dire, Que J.C. eſtoit le vray Roy.

Prud. p. 123|Chry. t. 1. or. 48. p. 547. b. Prud. p. 123|Euſ. op. 4. p. 93. Prud. p. 123. p. 124. 125. p. 125. 126|Chry. or. 48. p. 547. b. c.

'Aſclepiade prenant ces paroles pour une rebellion, commanda qu'il fuſt ſuſpendu ſur le chevalet, & qu'on le dechiraſt juſqu'à ce que les os fuſſent decouverts. 'Cet ordre fut executé; & les bourreaux tourmenterent le Saint juſqu'à ſe mettre hors d'haleine, & emouſſer [contre ſes os] le tranchant de leurs fers, 'ſans pouvoir ebranler la tranquillité de ſon ame, 'ſans l'empeſcher de deplorer le malheur de ſes ennemis, & de publier le bonheur qu'il trouvoit dans ſes ſouffrances. 'Le juge irrité commanda qu'on luy dechiraſt non plus les coſtes, mais les joues & le viſage; de quoy le Saint le remercia, diſant que ſa cruauté luy ouvroit pluſieurs bouches au lieu d'une, pour publier la gloire de J. C.

Prud. p. 126-128. p. 128| Chry. or. 48. p. 547. c|Emiſ. h. 51. p. 133. 1. Emiſ. p. 133. 1. Prud. p. 128.

'Aſclepiade ayant fait ceſſer les bourreaux, il menaça le Saint de le faire bruler tout vif. Mais luy au lieu de s'epouventer, continua à luy preſcher la grandeur de la religion Chretienne; '& pour concluſion il luy dit qu'il s'en raporteroit s'il vouloit au jugement d'un enfant. 'Il expoſoit au ſupplice [& au martyre, ou à l'apoſtaſie,] celui qu'il demandoit pour juge: mais Dieu qu'il avoit invoqué avant que de faire cette propoſition, pouvoit choiſir ce moyen pour elever un enfant à la gloire & à la felicité du ciel. [C'eſt ce qui arriva en effet.] 'Car Aſclepiade prenant le parti que Romain avoit propoſé, fit auſſitoſt amener "un enfant NOTE 5. qui ſe trouva là, & qui n'eſtoit ſevré que depuis peu. [Les anciens qui en parlent, & les Grecs qui l'honorent avec S. Romain, ne luy donnent aucun nom:] 'Les martyrologes de S. Jerome, Florus, & les autres Latins poſterieurs, l'appellent Barale ou Barlas. 'Romain l'interrogea, & luy demanda s'il falloit adorer un ſeul Dieu ou pluſieurs. b L'enfant qui avoit ſucé avec le lait la religion Chrétienne dont ſa mere faiſoit profeſſion, declara qu'il n'y avoit qu'un ſeul Dieu, '& que ce Dieu eſtoit J. C.

Flor. p. 974. 976. Prud. p. 128|Chry. or. 48. p. 547. c. b Prud. p. 128. p. 128| Chry. p. 547. d| Emiſ. p. 133. 2. c Prud. p. 128.

c Le juge fut fort ſurpris de la réponſe de cet enfant, & flotant entre la confuſion & la colere, il luy demanda qui luy avoit appris ce qu'il diſoit; & ſur ce qu'il répondit que c'eſtoit ſa mere, il commanda qu'on la fiſt venir pour eſtre preſente au ſupplice de ſon fils. 'Il fit enſuite mettre l'enfant ſur le chevalet, d & ordonna qu'on le fouettaſt juſqu'au ſang; e ce qui tira des larmes non ſeulement des ſpectateurs, mais auſſi des officiers & des boureaux meſmes. f Sa mere ſeule voyoit ce ſpectacle avec un viſage ſerein; & l'enfant dans la douleur de ce ſupplice ayant demandé à boire, elle le regarda d'un oeil ſevere, luy dit qu'il ne devoit plus ſouhaiter que l'eau vivante de la vie eternelle, 'l'exhorta à ne ſonger qu'à la couronne que J. C. promet aux Martyrs, & qu'il avoit donnée aux enfans de Bethleem. 'Cette exhortation l'anima tellement, qu'il ſouffrit enſuite avec encore plus de gayeté & de force qu'auparavant.

Chry. p. 547. d. d Prud. p. 129|Emiſ. p. 133. b. e Prud. p. 129. f p. 129. p. 129-131. p. 131.

'S. Romain fut auſſi appliqué de nouveau à la queſtion, & tourmenté avec une cruauté tout à fait extraordinaire. Mais au lieu de ſe plaindre, il inſultoit encore à la laſcheté & à la foibleſſe des boureaux. 'Il fut enſuite renfermé dans une priſon avec l'enfant, g juſqu'à ce que le juge laſſé par ſa patience h le condanna à eſtre brulé vif, * & l'enfant à avoir la teſte tranchée. i Romain entendit cette ſentence avec beaucoup de joie: k & neanmoins lorſqu'on le tranſportoit au lieu de l'execution, ſe retournant vers le juge, il luy dit qu'il en appelloit à J.C; non qu'il craigniſt la mort, mais pour faire voir combien toute la puiſſance des hommes eſtoit petite. l Et de plus comme il avoit paru beaucoup de foibleſſe dans les Chrétiens d'Antioche, il eſtoit de la miſericorde de Dieu de ſoutenir leur infirmité par quelque prodige extraordinaire.

p. 131| Chry. or. 48. p. 547. d. Chry. p. 547. d. g d|Prud. p. 131. h Prud. p. 131|Euſ. de Pal. c. 2. p. 320. b|op. 4. p. 93. i Euſ. de P. c. 2. p. 320. b|op. 4. p. 93. k Prud. p. 130. l Euſ. op. 4. p. 92.

'Le lieu de l'execution eſtoit aſſez pres de la ville, afin que tout le monde puſt eſtre témoin de ce qui s'y paſſeroit. 'L'enfant y fut porté par ſa propre mere: '& quand l'executeur le luy demanda, elle le livra ſans pleurer, & en luy donnant ſeulement un dernier baiſer, elle le pria de ſe ſouvenir d'elle, & d'eſtre deſormais ſon patron au lieu de ſon fils. 'Elle chanta quelques verſets des pſeaumes, & étendant ſes mains & ſon tablier, elle receut ſon ſang & ſa teſte, qu'elle ſerra auſſitoſt entre ſes bras. [L'Egliſe greque & latine honore cet enfant entre les Martyrs, non le jour de ſa mort, qui arriva apparemment au mois d'avril, mais au mois de novembre avec S. Romain.]

p. 94. Prud. p. 131. p. 132. Ibid.

'Dans un autre endroit de la meſme place on preparoit un grand bucher, & on y avoit déja mis Romain, m attaché à un poteau, n les mains liées derriere le dos, & qui neanmoins aſſuroit encore qu'il ne mourroit point de ce ſupplice; o lorſque tout d'un coup le ciel s'eſtant couvert de nuages, on vit tomber une groſſe pluie, qui ne permit jamais que l'on puſt mettre le feu au bucher, quelque effort qu'on fiſt. 'Cela cauſa un fort grand bruit parmi le peuple. 'Comme l'Empereur Maximien Gale-

ib|Euſ. op. 4. p. 94. m Euſ. de P. c. 2. p. 320. b. n Prud. p. 130. o p. 132| Euſ. p. 94. Euſ. op. 4. p. 94 de Pal. c. 2. p. 320. b| n. p. 174. 2. c|Prud. p. 114.

* Prud. de M. 10. p. 131|Chry. t. 1. or. 48. p. 547. d|Emiſ. h. 51. p. 133. 2.

Digitized by Google

Galere eſtoit alors dans la ville, a on luy ra- a Euſ. op.
porta ce qui venoit d'arriver: b & durant 4. p. 94.
qu'on attendoit ſa réponſe, le Saint [ſe b de Pal. c.
raillant agreablement des perſecuteurs] 2. p. 320. b.
leur demandoit, *Où eſt donc ce feu?* c L'Em- c op. 4. p.
pereur dit au juge, qu'il ne vouloit pas ſe 94.
roidir contre la volonté de Dieu, & qu'il de Pal. c. 2.
falloit donner la liberté à celui que Dieu a- p. 320. b.
voit delivré ſi viſiblement. En effet le Saint
fut auſſitoſt delivré du bucher, '& appellé
pour venir trouver l'Empereur.

[Ce ne fut pas neanmoins pour y re-
cevoir une pleine liberté, comme il y
avoit apparence,] 'mais pour y eprouver b.
un nouveau ſupplice. 'Car Aſclepiade qui Prud.
attribuoit à la magie le miracle que Dieu p. 132.
venoit de faire, [fit ſans doute entrer
Galere dans le meſme ſentiment:] '& Euſ. op. 4.
comme il s'imaginoit que ſes cruautez p. 94. 95.
luy gagneroient l'affection du tyran, d il d p. 85|
ordonna que l'on coupaſt cette langue Prud. p.
qui avoit eſté injurieuſe à un homme, par- 133|Emiſ.
cequ'elle n'avoit pas voulu renoncer à p. 132. 2.
Dieu. e Le Saint apprit cette ordonnance e Euſ. de
ſans s'effrayer, montrant par ſes actions Pal. c. 2.
que c'eſt la puiſſance de Dieu qui ſoutient p. 320. c.
le courage de ſes ſerviteurs, & qui leur
rend legers les tourmens les plus inſu-
portables qu'ils ſouffrent pour la pieté.

'Il y avoit là un Chretien qui eſtoit tom- op. 4. p. 95.
bé plutoſt par l'infirmité de ſa chair, que
par le dereglement de ſa volonté. Il aſſiſtoit
au combat de S. Romain pour ſe conſoler
dans ſon malheur, & avoir au moins la joie
de voir la victoire d'un autre. 'Prudence le Prud. p.
nomme Ariſton. Il exerçoit la chirurgie; 133.
'& il ſe trouva alors chargé des inſtrumens Euſ. op. 4.
de ſon art, ce qui le fit tomber dans une p. 95.
nouvelle tentation, [qu'il euſt evitée, s'il ſe
fut retiré dans le ſecret hors de la compa-
gnie des méchans, comme S. Pierre, pour
pleurer ſa premiere chute.] Car le juge
ayant ſceu que c'eſtoit un chirurgien, l'o-
bligea, quelque regret qu'il en euſt, de cou-
per luy meſme la langue du ſaint martyr,
'& juſque dans la racine. f Le Saint tira ſa p. 96|Prud.
langue avec joie; g & durant l'execution il p. 133.
ne s'efforça jamais de fermer la bouche. f Euſ. de
h Le chirurgien ne jetta pas cette langue, Pal. c. 2.
mais la garda chez luy comme un remede 320. c.
propre à guerir la [double] plaie qu'il s'eſ- g Prud. p.
toit faite à luy meſme, [& à luy obtenir de 133.
Dieu la grace d'une parfaite penitence:] h Euſ. op.
Et c'eſt ainſi, dit Euſebe, que ceux qui ſont 4. p. 95.
foibles, & neanmoins fideles, ont ac-
coutumé de conſerver ce qu'ils peuvent
avoir des reliques des Martyrs. [Nous en
voyons un exemple dans S. Ponce, lorſ-
qu'il raporte le martyre de S. Cyprien.]

'Ce ne fut pas un petit miracle de ce que p. 95.
contre les maximes de la medecine, S.
Romain ne mourut pas auſſitoſt aprés cet-
te execution. 'Mais il faut encore voir un p. 96.
autre prodige [atteſté par tous ceux qui
ont écrit de ce Saint,] & Euſebe aſſure qu'il
y avoit encore de ſon temps pluſieurs per-
ſonnes qui en eſtoient témoins oculaires.
'Car le juge qui s'imaginoit avoir vaincu Prud.
Romain parcequ'il luy avoit oſté la lan- p. 133.
gue, l'ayant renvoyé en priſon, 'ſe trouva Euſ. op. 4.
étrangement ſurpris lorſqu'on luy vint p. 96.
NOTE 6. raporter "que le geolier [qui ne ſavoit pas
ce qui s'eſtoit paſſé,] luy demandant ſon
nom, il avoit répondu fort clairement &
fort diſtinctement, *Je m'appelle Romain.*

Le bruit de ce nouveau prodige fut porté
juſqu'à l'Empereur [Galere.] 'On ſoup- p. 96|Prud
çonna le chirurgien d'avoir mal executé p. 135.
ſon ordre, i ſoit parcequ'il eſtoit Chrétien, i Euſ. op.
k ſoit qu'il euſt receu de l'argent. l Il fut 4. p. 96.
meſme arreſté priſonnier, & amené de- k Prud.
vant le juge, m qui le vouloit déja faire p. 135.
mourir. n Mais il luy fut aiſé de ſe juſtifier l p. 135|
tant en demandant que l'on viſitaſt la bou- Euſ. p. 96.
che de Romain pour voir ſi ſa langue y eſ- m Euſ. p. 97.
toit encore, o qu'en repreſentant la langue n Prud.
meſme qu'il avoit coupée: & il aſſura de p. 135.
plus que le Saint ne pouvoit pas vivre a- o Euſ. p. 97.
prés cela, ſans une aſſiſtance miraculeuſe
du ciel. On en fit auſſitoſt l'epreuve. Car
on amena un criminel déja condanné: & il
ſemble meſme qu'il fut condanné à avoir
la langue coupée. On prit la meſure de la
langue du Saint: on la coupa de la meſme
maniere à ce criminel; & il expira auſſitoſt.

'S. Romain fut gardé enſuite de cela plu- p. 97|de
ſieurs mois dans la priſon, p ayant les deux Pal. c. 2.
piez étendus dans les ceps de bois juſques p. 320. c.
au cinquieme trou. [On voit par les actes p de Pal c.
des Martyrs que c'eſtoit un ſupplice ordi- 2. p. 320. b.
naire parmi les Romains: Et ce cinquieme
trou eſtoit la plus grande meſure: Car Ori-
gene & quelques autres ne furent étendus
que juſques au quatrieme.] 'S. Romain op. 4. p. 96.
parla ſouvent dans cette priſon, s'y entre-
tenant de la Croix & de la victoire de J. C.
[Ainſi ſes diſciples au lieu d'eſtre privez de
ſon entretien, en jouiſſoient d'une ma-
niere bien plus relevée & plus agreable;]
'entendant ſortir de ſa bouche non un ſon Chry. t. 1.
humain & ordinaire, mais une voix toute or. 43. p.
ſurnaturelle, toute ſpirituelle, & toute 513. c.
divine, '& comme dit S. Eucher, il con- Emiſch.
feſſoit J. C. ſur la terre avec la meſme voix 51. p. 133.
que les Anges le louent dans le ciel. a.

[Mais il faut encore admirer un nou-
veau miracle dans ce grand miracle meſ-
me.] 'C'eſt qu'au lieu que le Saint begayoit Euſ. op. 4.
naturellement, & avoit peine à parler lorſ- p. 96.
qu'il avoit encore ſa langue; depuis qu'on
la luy eut coupée, il parloit tres facilement
& tres nettement, 'comme ſi on luy euſt Chry. t. 1.
oſté un empeſchement, & non l'organe or. 48. p.
de la parole. 548. a.

'Durant qu'il eſtoit encore dans la pri- Euſ. de Pal.
ſon, la ſolennité de la vintieme année de c. 2. p. 320.
l'Empereur [Diocletien] arriva. On deli- d.
vra partout les priſonniers ſelon la coutu-
me. Mais S. Romain fut excepté ſeul de
cette grace, & au lieu d'eſtre delivré, 'il d|Prud.
fut étranglé, 'tout étendu comme il eſtoit p. 138.
dans les ceps, & arriva ainſi à la fin de ſon Euſ. p.
martyre qu'il ſouhaitoit depuis ſi long- 320. d.
temps. 'Il mourut le 17. novembre de la d|c. 1. p
premiere année de la perſecution, [c'eſt 319. d.
à dire de l'an 303.] 'On dit que le juge Prud. p.
fit raport à [l'Empereur Galere] de tout 138.
ce qui s'eſtoit paſſé ſur le ſujet du ſaint
Martyr, & que ce prince en fit inſerer
les actes dans ſes regiſtres.

'La feſte de ce Saint eſtoit celebre à Chry. t. 1.
Antioche du temps de S. Chryſoſtome. or. 43. p.
q Les Grecs en font encore aujourd'hui 508. c.
leur grand office en le joignant avec S. q Men.
Platon: mais ils en font le 18. de no- nov. p. 28.
vembre: 'ce qu'on trouve auſſi dans le Act. M.
breviaire Mozarabe d'Eſpagne, r dans les p. 379. §. 2.
martyrologes de S. Jerome, [dans 1 ceux r Flor. p.
du IX. ſiecle, & dans tous les autres po- 974. 975.

 ſte-

1. Florus, Uſuard, Adon, Vandelbert.

a p. 972. sterieurs.] [a] Ceux de Saint Jerome marquent le 17. un S. Romain à Cesarée [de Palestine, dont nostre Saint estoit Diacre.] p. 321. 'Ils mettent encore le 15. de fevrier à Antioche S. Romain & S. Barale, [sans doute à cause de quelque translation.]

Vien. brev. 19. 'On parle d'une "ancienne eglise de S. Romain à Vienne en Daufiné, où l'on fait aussi l'office de ce Saint le 18. de novembre; [& c'est, comme je croy, jusqu'à present le seul diocese de l'Occident où l'on honore en cette maniere un Saint, qui meriteroit peutestre d'estre encore aussi celebre partout, que les deux illustres Diacres S. Laurent & S. Vincent, comme on voit qu'il l'estoit dans le IV. & le V. siecle. [L'eglise de son nom qu'on pretend avoir esté à Vienne dés le temps de l'Evesque Pascase, [c'est à dire vers 420, & où S. Eucher peut avoir fait le discours que nous avons cité; cette eglise, dis-je, peut donner lieu de croire qu'on y avoit apporté d'Antioche quelques reliques du Saint.] V. S. Irenée note 3.

SAINT ADAUCTE,

ET

UNE VILLE ENTIERE DE MARTYRS.

[ENTRE les illustres evenemens de la persecution de Diocletien, il y en a peu de plus honteux aux persecuteurs, & de plus glorieux à l'Eglise, que le martyre d'un peuple entier de la Phrygie.] Bar. 264. §. 12. 'Car au lieu que les Platoniciens soutenus par tout l'eclat de l'esprit & de l'eloquence, & fortifiez par la faveur & l'autorité des Empereurs, n'avoient jamais pu faire recevoir leurs loix & leur police dans quelque ville que ce fust; [la religion de J. C. qui n'estoit preschée que par les plus vils de tous les hommes, & qui avoit à combatre les edits des princes, & la haine de tous les peuples, n'avoit pas laissé de soumettre tellement toute une ville à ses loix, que le feu mesme ne fut pas capable de la faire abandonner de personne.]

309. §. 22 | Boll. 7. feb. p. 14. c. | b Lact. inst. l. 5. c. 11. p. 490 | n. 'Lactance, qui enseignoit alors la rhetorique à Nicomedie, [b] parle de ces saints Martyrs, lorsque marquant la differente conduite que les gouverneurs des provinces tenoient envers les Chrétiens, il dit qu'il y en avoit eu "de si brutaux dans leur cruauté, que l'un d'eux avoit consumé tout ensemble par les flammes dans la Phrygie & l'eglise & tout un peuple de Chrétiens; en quoy neanmoins sa cruauté leur avoit esté plus favorable que celle des autres, qui ne cherchoient pas tant à tuer les corps, qu'à perdre les ames par de longs supplices. *ad vitidendum praecipites.*

Eus. l. 8. c. 10. 11. p. 304. 'Eusebe raporte un peu plus amplement cette histoire. Il n'est point necessaire, dit-il, d'employer de longs discours pour décrire les divers combats que les Martyrs soutinrent l'un aprés l'autre dans toute l'étendue de la terre, puisqu'ils furent mesme attaquez à main armée comme des ennemis declarez. "Une ville de Phrygie fut assiegée par les troupes: & les soldats y ayant mis le feu, y reduisirent en cendres les hommes, les femmes, & les plus petits enfans, parceque tous les habitans generalement, "les magistrats, & les personnes de qualité aussi-bien que tout le reste du peuple, y faisoient profession de la religion Chrétienne, & protestoient qu'ils ne pouvoient obeïr à ceux qui vouloient leur faire adorer les idoles. [Aussi ils ne se défendirent qu'en] invoquant J. C. le Dieu & le maistre de toutes choses. Ruf. p. 140. 2. 'Rufin ajoute qu'on avoit permis de se retirer de la ville à ceux qui le voudroient [en renonçant J. C;] mais qu'il n'y en eut pas un seul qui voulut accepter cette offre. Men. p. 87. 'Les Grecs font la memoire de ces Saints le 7. de fevrier, Boll. 7. feb. 14. §. 7. 8. 'en quoy quelques nouveaux Latins les suivent. NOTE 1. V. la note 1.

Ruf. l. 8. c. 11. p. 140. 2. 'Le chef de cette illustre troupe, dit Rufin, & celui qui les anima à défendre leur foy jusqu'à la mort, fut S. Adaucte, qui avoit une charge trés considerable, & qui demeuroit alors en cette ville. Boll. 7. feb. p. 5. §. 7-9. 'Les Latins d'aujourd'hui suivent Rufin en cela: [Car pour Eusebe, quoiqu'il parle trés honorablement de S. Adaucte, & immediatement aprés les Martyrs de cette ville sainte, il ne témoigne pas neanmoins expressément qu'il ait souffert avec eux. [1] Voici ce qu'il dit de luy.] Eus. l. 8. c. 11. p. 305. 306. 'Adaucte Italien de nation, illustre par l'eclat de sa naissance & par celui de sa dignité, avoit passé par toutes les charges de la Cour, jusqu'à estre elevé à celle "d'Intendant des finances & du domaine imperial, qu'il exerçoit encore avec la reputation d'une integrité toute entiere, lorsque sa foy fut eprouvée par la tentation. On vit alors qu'il excelloit encore plus en pieté qu'en tout le reste. Il confessa plusieurs fois avec gloire le nom de J. C, & remporta enfin la couronne du martyre. NOTE 2.

Boll. 7. feb. p. 15. §. 7. 8. 'Les Latins font de ce Saint le 7. de fevrier conjointement avec ceux qu'ils luy donnent pour compagnons. Bollandus ne témoigne pas que les Grecs en fassent memoire, ni avec eux, ni en particulier. Men. p. 32. 'Ils honorent le 3. d'octobre un S. Adaucte dont ils ne disent autre chose sinon qu'il a eu la teste tranchée. 8. may, p. 70. 'Ils parlent encore d'un S. Adaucte martyr enterré sur une montagne auprés d'Ephese avec Callisthene sa fille.

["Il est difficile de dire en quelle année il faut mettre le martyre des Saints dont nous venons de parler. Neanmoins puisqu'ils furent brulez avec leur eglise, il y a assez d'apparence que ce fut au commencement de la persecution, & le 7. fevrier 304. pour le plustard.] NOTE 3.

1. Il va mesme plutost à le nier ; [illegible]

SAINT

SAINT VINCENT,

DIACRE ET MARTYR.

ARTICLE PREMIER.

Celebrité du nom de S. Vincent : Il est fait Diacre de Saragoce, & presche.

'SAINT Paulin parle de S. Vincent comme de la gloire & de l'ornement de l'Espagne. [Et en effet ce pays n'a point donné à l'Eglise de Martyr plus celebre ni plus universellement reveré.] 'Son nom a passé jusqu'en Orient, où les Grecs en font une memoire solennelle. [Pour l'Occident, on en peut juger par S. Augustin, qui a fait "cinq sermons le jour de sa feste selon l'index de Posside : & ce peuvent estre le 4, le 274, & les trois suivans de l'edition des Benedictins.] 'Nous en avons encore un sixieme, que d'autres attribuent à S. Leon ; [& nous le citerons sous son nom,] quoiqu'apparemment il soit de quelque Evesque d'Espagne. [Outre le respect que S. Augustin témoigne pour ce Saint par tant de sermons,] 'c'est luy qui nous assure que de toutes les provinces où la religion Chrétienne s'estoit étendue, pour ne se pas renfermer dans l'empire Romain, il n'y en avoit aucune où l'on ne celebrast avec joie la feste de ce saint Diacre.

Paul. car. 26. p. 629. — Boll. 22. jan. p. 394. §. 4. 5. — Note 1. — Aug. s. ap. 188. p. 313. c. — Aug. s. 276. c. p. 1113. d.

[Les sermons que nous avons sur S. Vincent nous apprennent diverses particularitez de son martyre : mais il nous manquoit une histoire suivie qui nous le décrivit avec quelque ordre. C'est ce que nous trouvons dans Prudence, qui non seulement parle fort honorablement de ce Saint dans l'hymne des 18. Martyrs de Saragoce, mais qui a fait encore l'hymne cinquieme toute entiere à son honneur. "Nous en avons aussi des actes, dont il est difficile de porter un jugement bien assuré. Ce qui leur est favorable, c'est qu'ils s'accordent assez bien avec S. Augustin & avec Prudence, & qu'ils ne disent presque rien d'important qui ne soit appuyé par le dernier.]

Note 2.

'Le Saint estoit de Saragoce. Ses actes donnent à son pere le nom d'Eutyque, & disent qu'Enole sa mere estoit de la ville d'Huesca. 'Ils le font sortir "d'une famille considerable. [Ce qui luy fut plus avantageux,] 'c'est qu'il fut instruit dés l'enfance en les sciences [profanes & ecclesiastiques,] sous la discipline du bienheureux Valere Evesque de Saragoce. 'Ce fut dans la sainte academie de cette ville, qu'il apprit la vertu, qu'il fortifia son ame par l'huile sacrée de la foy, & qu'il acquit des forces capables de vaincre l'ennemi le plus redoutable. Il fut particulierement encouragé par l'exemple des 18. Martyrs celebres à Saragoce, [dont nous parlerons "dans la suite.] 'Et Prudence appelle cette ville la mere & la patrie des martyrs. 'Ses actions estoient une instruction pour les autres, & sa vie estoit un témoignage perpetuel de la divinité de J. C.

Prud. de M. 4. p. 89. 92 | Boll. p. 394. §. 2. — Note 3. — §. 2. 5. — Boll. p. 394. §. 2. — Prud. p. 90. — V. §. 7. — p. 89. — Leo, s. ap. 1. c. 7. p. 387.

'Il fut mis dans le Clergé de Saragoce, [a] & il y fut elevé au diaconat, [b] & mesme selon ses actes, à la dignité d'Archidiacre, par l'Evesque Valere, [c] afin qu'ayant à suivre J. C. dans sa Passion, il commençast par la distribution de son calice, [qui estoit alors une des principales fonctions du diaconat.]

Prud. de M. 4. p. 89. — a 5. p. 93 | Aug. s. 276. c. 1. p. 1112. c. — b Boll. p. 394. §. 2. — c Leo. p. 385. §. 2.

[d] Prudence témoigne que le nom de Valere estoit celebre parmi les Evesques de Saragoce. De la maniere dont il en parle, il faut qu'il y en ait eu plusieurs de ce mesme nom, & tous d'une mesme famille. 'Celui-ci estoit selon les actes de S. Vincent, admirable pour son innocence & sa sainteté ; & il excelloit encore en science. 'Mais parcequ'il avoit quelque difficulté à parler, [e] il s'appliquoit beaucoup à la priere & à la contemplation, [f] laissant le ministere de la doctrine à S. Vincent, qui s'en acquitoit avec soin & avec fruit, 'quoiqu'il fust encore assez jeune lorsqu'il mourut.

d Prud. de M. 4. p. 89. — Boll. p. 394. §. 6. — §. 2. 6. — e §. 2. — f §. 2. 6. — §. 5. 11 | Prud. de M. 5. p. 93.

ARTICLE II.

S. Vincent confesse J. C. devant Datien : De S. Valere son Evesque.

'IL falloit qu'une mort precieuse devant Dieu donnast une nouvelle autorité à la foy de S. Vincent, afin que nous l'imitassions avec plus d'ardeur. Il falloit que la semence de la predication apostolique qu'il avoit repandue sur plusieurs, fust rendue plus assurée & plus efficace par le secours de son intercession, & qu'elle receust sa derniere perfection par le martyre, pour estre serrée dans les celestes greniers. 'Datien estoit en ce temps là gouverneur de la province : [Son nom est celebre dans les histoires des martyrs de l'Espagne & de l'Aquitaine :] '& nous avons encore une inscription où l'on voit que P. Datianus [1] gouverneur d'Espagne sous Diocletien & Maximien, avoit marqué où se terminoit le territoire des villes d'Evora & "de Beja [dans le Portugal.] 'Il avoit une grande passion de persecuter les Chrétiens. Ainsi Diocletien & Maximien ayant secondé sa fureur par leur cruauté barbare, il commanda qu'on se saisist de tous les Evesques, Prestres, & autres ministres de l'Eglise, 'pour les obliger de sacrifier, selon les loix que l'on avoit publiées en ce temps là. [Cela nous donne lieu de croire que ceci arriva sur la fin de l'an 303, aprés le second & le troisieme edit de Diocletien, "qui ne regardoient proprement que les Ecclesiastiques, les autres Fideles n'ayant esté compris dans la persecution que l'année suivante.] 'Nous verrons aussi qu'on pressa S. Vincent de donner les livres de l'Ecri-

Leo, s. ap. 1. c. 1. p. 385. — 2. e | Aug. Prud. — Grut. p. 199. 4. — 1. — Pacensium. — Boll. 22. jan. p. 394. §. 3. — Prud. de M. 5. p. 92-94. — V. la pers. de Diocletien §. 13. — Prud. de M. 5. p. 94.

1. *Praeses HH.* c'est à dire *Hispaniarum.* Mais ce terme comprenoit-il aussi la Lusitanie où est Evora ?

Digitized by Google

l'Ecriture pour les bruler; [ce qui convient tout à fait à l'an 303.]

Boll. 22. jan. p. 394. §. 3. 'S. Vincent fut donc pris avec Valere son Evesque; & ils se rejouirent de se voir engagez à combatre pour J. C, leur foy ferme & solide leur faisant esperer de remporter une victoire d'autant plus illustre, que le combat seroit plus rude & plus sanglant. Leo, p. 385. §. 2. 'Vincent estoit enivré du vin sacré qu'il avoit bu dans la coupe de J. C; & cette heureuse ivresse fit qu'il parut sans crainte devant un juge tout fremissant de colere contre les Chrétiens; qu'il soutint genereusement ses attaques sans passer les bornes de la modestie; qu'il se moqua de ses efforts sans perdre la tranquillité de son ame; sachant & resister avec courage, & vaincre avec humilité. Aug. s. 27. c. 1. p. 1112. b. c. 'On vit en cette rencontre un juge furieux, un boureau impitoyable, & un martyr invincible, non par sa force, mais par celle de J. C. c. 2. p. 1112. f. 'Car les supplices qu'on luy fit endurer furent si cruels, que si l'on pretend qu'ils ont esté soufferts par un homme, ils sont incroyables: Mais si l'on considere que c'est un Dieu, qui soutenoit par sa puissance celui qui les enduroit, ils cessent de nous étonner, b. c. 'ou ils ne nous étonnent que pour nous faire rendre gloire à la toutepuissance de la grace.

s. 274. p. 1109. d. c. 'Car la patience de S. Vincent n'estoit pas une patience humaine, mais une vraie patience, une patience toute sainte "& toute Chrétienne, puisqu'il souffroit pour la verité, pour la justice, pour Dieu, pour J. C, pour la foy, pour l'unité de l'Eglise, pour la charité universelle. C'est ainsi que Dieu discernoit sa cause de celle des impies, comme le Saint le luy avoit demandé. &c. s. 276. c. 2. p. 1112. f. g. 'Aussi toutes ses paroles témoignoient une telle paix & une telle tranquillité, qu'on voyoit bien que celui qui parloit ainsi n'estoit pas celui qui souffroit de si grand maux, mais que c'estoit J. C. mesme, p. 1113. a. 'qui par sa bouche vouloit fortifier les foibles, & confondre les impies. c. 3. p. 1113. b. c| s. 275. p. 1111. c. 'Au contraire toute la posture & les mouvemens violens de Datien, "ses paroles furieuses, ses yeux enflammez, & son visage menaçant, estoient comme autant de fentes & d'étincelles par lesquelles on voyoit le feu de la colere & de la folie qui le possedoit & le bruloit au dedans. &c.

Prud. de M. 4. p. 90. 'Prudence dit que le Saint avant que de quitter Saragoce pour aller repandre son sang ailleurs, avoit laissé "quelques goutes de ses sueurs à sa patrie. tenui rore. [On ne voit point s'il entend par là les sueurs de sa predication, ou seulement sa prise, ou si c'est qu'il y ait enduré quelque tourment, qui n'ait pas esté jusqu'au sang, ou quelque chose de semblable.] Boll. 22. jan. p. 395. n. m. 'Les nouveaux Espagnols disent que luy & S. Valere souffrirent divers supplices à Saragoce. [Mais selon ce que Bollandus en raporte en divers endroits, il ne se faut nullement arrester à eux en matiere d'histoire.] Boll. p. 393. §. 3. 4. 'Il est certain que le martyre de S. Vincent arriva à Valence en Espagne selon ses actes & les plus anciens martyrologes. Prud. de M. 4. p. 90. 'Et Prudence le confirme en disant qu'il souffrit en une ville inconnue 'près de Sagunte, Sanson. 'qui n'est qu'à cinq lieues de Valence.

Boll. p. 394. §. 4. 'Datien y avoit fait transferer S. Valere & S. Vincent, afin de les vaincre par la fatigue du chemin, qu'il augmenta par la faim qu'il leur fit endurer, & par les chaines de fer dont il les chargea. Croyant donc que tant de maux joints à une longue prison qu'il leur fit aussi souffrir, leur auroient abatu l'esprit & le corps; il commanda qu'on les fist venir devant luy: Mais il fut bien surpris de les voir & vigoureux dans le corps, & inebranlables dans l'ame. Il fit reproche à ses gents de les avoir trop bien traitez; puis se tournant vers les Saints, Prud. de M. 5. p. 93. a Boll. §. 5. 'il tascha d'abord de les gagner par une fausse douceur, [a] en les exhortant à recevoir plutost les honneurs qu'on leur promettoit s'ils obeïssoient aux princes, qu'à s'exposer à tous les tourmens dont on puniroit leur desobeïssance. Il avertit particulierement Vincent de ne rien faire d'indigne de sa noblesse, & de ne pas perdre une jeunesse aussi florissante que la sienne. §. 6. 'Valere ne répondant point à cause de la difficulté de sa langue, Vincent luy demanda la permission de répondre pour eux deux; & il le fit d'une maniere qui fit connoistre à Datien, qu'il se soucioit fort peu de tout ce qu'il luy pouvoit faire. Datien offensé de sa liberté, resolut de luy faire souffrir toutes sortes de supplices; & pour Valere, il l'envoya en exil.

[Les actes de S. Vincent ne nous apprennent pas ce que devint ce saint Evesque.] Bar. 305. §. 40. 'Baronius croit que c'est celui mesme qui assista au Concile d'Elvire, tenu selon luy en l'an 305. [Et cela peut paroistre assez probable, estant fort aisé que S. Valere ait esté banni en ces quartiers là; ou qu'il soit revenu de son exil, lorsque Constance fut fait Auguste. Que s'il faut mettre le Concile d'Elvire vers l'an 300, "comme il y a assez d'apparence,] V. Osius. Con. t. 1. p. 1049. 'on ne peut douter que Valere de Saragoce qui y est nommé tantost le 6, tantost le 11, ne soit le Confesseur dont nous parlons; mais ç'aura esté avant son exil, auquel on ne sçait point en effet p. 1022. c| qu'il ait survécu: Boll. 28. jan. p. 835. 836. 'Et les Espagnols assurent qu'il y finit sa vie à Anedo, [que je ne trouve point dans les cartes,] près de la riviere de Cinca [qui passe à Balbastro dans l'Arragon, & tombe dans la Segre un peu devant qu'elle se joigne à l'Ebre.] Prud. de M. 4. p. 89. 'Il semble en effet que Prudence mette les Valeres au nombre des Martyrs: Flor. p. 277. '& les plus anciens martyrologes marquent celui-ci Martyr à Valence comme S. Vincent.

Boll. 28. jan. p. 834-836. 'Les nouveaux Espagnols en disent quantité de choses qui ne paroissent nullement fondées. Bollandus les deduit amplement. p. 834. 'Sa feste est marquée dans le martyrologe Romain [1] le 28. de janvier. p. 835. §. 9. b §. 16. 47. 'Il est fort celebre dans toutes les histoires d'Espagne. [b] On pretend que la principale partie de ses reliques est en l'abbaye de S. Vincent de Rueda sur l'Ebre au diocese de Saragoce; p. 836. 837. 'son chef & un bras à Saragoce mesme, p. 839. §. 47. '& le reste en diverses eglises. p. 837. 838. 'On raporte plusieurs miracles faits par les reliques de ce Saint; dont il y en a de ce siecle ci.

1. dans d'autres le 19, 22, 23, ou 29.

AR-

ARTICLE III.

Datien fait souffrir au Saint d'horribles tourmens.

'POUR retourner à S. Vincent, le juge le fit etendre par les piez & par les mains sur le chevalet, jusqu'à luy arracher presque les membres; & en cet état il le fit dechirer avec les ongles de fer, jusqu'à ce qu'on luy vit le foie & les entrailles. Cependant ce soldat de Dieu se railloit encore de ses boureaux, & leur reprochoit qu'ils manquoient de cœur & de force pour le tourmenter. 'Plus ils s'efforçoient de le dechirer, plus la presence de Dieu repandoit de joie & de serenité sur son visage. [a]Sa joie excitoit encore davantage la douleur & la rage de Datien. 'Il fit battre les boureaux mesmes: de sorte que l'on voyoit le diable donner du repos au martyr pour tourmenter ses propres ministres, & commencer à les punir des tourmens qu'ils faisoient endurer au Saint. Ils retournerent à Vincent, & Datien continuoit à les exciter par tous les moyens imaginables, mais ce fut inutilement. Ils estoient hors d'haleine, "& toutes leurs forces estoient abatues. 'Il leur dit de se reposer un peu, afin qu'ayant laissé refroidir les plaies du Martyr, la douleur qu'ils luy feroient en les renouvellant, luy fust plus sensible. 'Vincent insultoit cependant à sa foiblesse, & l'exhortoit à venir le tourmenter luy mesme pour donner courage aux siens.

Prud. de M. 5. p. 95. | p. 95 | Boll. 22. jan. p. 395. §. 7. a Prud. p. 95. | Boll. §. 8. | &c. | §. 9 | Prud. de M. 5. p. 95. | p. 95.

'On recommença ensuite à le dechirer avec les ongles de fer: '& luy au lieu d'abandonner le combat, lassé de tant de differentes plaies, le soutenoit avec une vigueur toute nouvelle. 'De sorte que Datien voyant son corps presque demembré, les entrailles toutes decouvertes, & le sang qui en sortoit en abondance, jugea bien qu'il avoit tort de se fascher contre ses gents, & reconnut avec étonnement que c'estoit luy mesme qui estoit vaincu. Il essaya la voie de la douceur & des exhortations, '& pria le Saint que s'il ne vouloit pas sacrifier, au moins il donnast les livres sacrez. Vincent luy dit que les feux où il vouloit jetter ces saints livres, n'estoient que pour luy; '& l'exhorta à déployer sur son corps toute sa rigueur, l'assurant qu'il ne craignoit rien tant que sa fausse compassion.

p. 96. | Aug. s. 276. c. 3. p. 1113. a. | Boll. p. 395. §. 11. | Prud. p. 96. | Boll. p. 396. §. 11.

'Datien tout en fureur, aprés avoir un peu resvé, le condanna à souffrir une nouvelle question par le feu, les flammes ardentes, & le lit de fer, 'ce que ses actes appellent une question "en forme. [b] Le Saint alla avec joie à ce supplice epouventable, prevenant presque ses boureaux. Il monta comme sur un tribunal sur ce lit de fer, dont les bareaux faits en forme de scie, estoient tout remplis de pointes, & tout rouges du feu que l'on avoit allumé dessous. Il avoit les mains & les autres membres étendus & liez sur cette machine.

Prud. p. 97. | Boll. p. 396. §. 12. | legitimam. | b §. 12 | Prud. p. 97.

'Outre tout cela on le fouettoit encore; on luy appliquoit des lammes de fer toutes rouges sur les membres & sur la poitrine. 'Sa graisse qui se fondoit de tous costez par la force de tant de feux, augmentoit elle mesme la violence des flammes, & la grandeur de ses souffrances. 'On jetta du sel sur ses plaies, & les pointes de ce sel, qui par la force du feu où il tomboit rejaillissoit sur son corps, portoient les traits de la douleur jusques au plus profond de ses entrailles. 'Enfin n'y ayant plus aucune partie de son corps à tourmenter, on estoit obligé de les tourmenter chacune plusieurs fois.

Boll. §. 12. | §. 12 | Prud. p. 97. | Leo, c. 2. p. 385 | Boll §. 12 | Prud. p. 97. | Boll. §. 12.

'Dans un supplice si horrible, Vincent ne faisoit autre chose que lever les yeux au ciel, & demeuroit par ce moyen toujours invincible. 'On eust dit que les flammes au lieu de le tourmenter, ne faisoient que l'affermir, & luy donner sa derniere perfection, comme à un vase fait d'une excellente terre.

§. 12 | Prud. p. 97. | Aug. s. 276. c. 3 p. 1113. a. b.

'Mais les mesmes flammes agissoient bien d'une autre maniere sur Datien, & les paroles de feu qui luy sortoient de la bouche, estoient comme des étincelles qui decouvroient l'embrasement dont il estoit consumé. 'L'augmentation du supplice rendoit la constance de l'un plus glorieuse, & la confusion de l'autre plus manifeste. 'Plus le Saint souffroit dans son corps par les divers genres de supplices dont on le tourmentoit, plus il sentoit de joie & de consolation dans son ame: Et au contraire plus le juge étaloit au dehors le faste de la puissance qu'il avoit receue pour un moment, plus il se sentoit accablé au dedans de luy mesme par la honte de se voir meprisé, & par le depit de ne se pouvoir faire obeïr. 'Il demandoit avec soin à ses ministres ce que faisoit Vincent, ce qu'il disoit: & eux tout tristes & tout abatus, luy répondoient qu'il avoit enduré tous les supplices l'un aprés l'autre, avec un visage gay & un esprit encore plus resolu, & qu'il confessoit J. C. plus constamment que jamais.

a. b. | Leo, c. 2. p. 385. | §. 3. | Boll. §. 13.

ARTICLE IV.

S. Vincent est consolé de Dieu dans la prison, & y meurt.

'DATIEN se voyant ainsi meprisé, dit S. Leon, bruloit du desir de se venger: mais il ne trouvoit plus sur qui le faire. Il voyoit le corps de Vincent tellement couvert de plaies, que les mains des boureaux ne trouvoient pas où luy en faire de nouvelles. Son esprit seul conservoit toute sa vigueur pour luy reprocher sa folie. Croyant donc qu'il diminueroit au moins sa confusion, si le peuple ne voyoit plus celui dont la constance le faisoit rougir, [il fit cesser la question,] '& renvoya le Saint en prison, mais pour y continuer son supplice Car il le fit coucher sur des tests de pot semez par terre, dont le poids de son corps luy faisoit entrer les pointes dans la chair, & rouvrir les plaies dont elle estoit toute dechirée.

Leo, s. ap. 1. c. 3. p. 386. | c. 3 | Boll | Prud. | Boll. 22. jan. p. 396.

'Il luy fit encore mettre les piez dans les

§. 13 | Prud. de M. 5. p. 98.

Digitized by Google

les ceps de bois qui tenoient toujours ses jambes ecartées, [a] a Boll. §. 13. & défendit de le laisser parler à qui que ce fust, voulant seulement qu'on prist garde quand il seroit mort, pour le luy venir dire aussitost. §. 14|Prud. p. 98. 'Mais Dieu se moqua de toutes ces inventions cruelles. Il envoya les Anges dans cette prison pour y tenir compagnie au Saint, Boll. §. 13| Leo, c. 4. '& chanter avec luy les louanges du Createur. [b] b Boll. §. 14|Leo, c.4|Prud. p. 48. Les tenebres affreuses de ce cachot furent éclairées d'une tres brillante lumiere. [c] c Boll| Prud. Les pointes dures & piquantes des cailloux furent changées en la douceur & en l'odeur agreable des fleurs. Les ceps de bois s'ouvrirent pour laisser les piez du Saint en leur liberté, & leur état naturel.

Leo, c.4| Prud. p. 99. 'Le chant de ces divins cantiques entonnez par Vincent & par les Anges, avec l'eclat de cette nouvelle lumiere qui passoit par les fentes de la porte du cachot, 'surprit étrangement les gardes. Boll. §. 15. 'Prudence [& S. Leon] ne parlent que d'un. Prud. p. 99. C'estoit le geolier mesme, qui veilloit alors selon Prudence. Il regarda par les mesmes fentes; il vit la terre toute couverte de fleurs, & le Saint qui se promenoit en chantant des hymnes; p. 100. 'ce qui le toucha tellement qu'il se convertit à l'heure mesme. Boll. §. 15. 'Les actes ajoutent qu'il vit aussi les Anges tout eclatans de lumiere.

Leo, c.4. p. 386. 'Il falut aller raporter tout ceci à Datien, à qui cette nouvelle fut comme un coup de poigniard. Il fut saisi en mesme temps de crainte, de douleur, de rage, Prud. p. 99. '& de honte, jusqu'à ne pouvoir s'empescher de verser des larmes. Leo, c.4. 'Mais craignant que s'il exposoit de nouveau le Saint aux tourmens, il ne fist que rendre sa victoire plus glorieuse, il aima mieux luy donner du repos, & le faire mettre sur un lit, esperant que s'il mouroit en cet état, on attribueroit sa mort à une cause naturelle, & non aux supplices. Prud. p. 99| Boll. §. 16. 'Ses actes & Prudence disent que Datien le fit traiter de la sorte, afin que quand ses plaies seroient refermées, on luy pust faire souffrir de nouveaux tourmens Boll. §. 16. 'sans qu'il en mourust; ne voulant pas, disent les actes, qu'il eust la gloire de mourir dans les supplices.

Prud. p. 99. 'Les Fideles ayant sceu que l'on avoit permis au Saint de recevoir quelque soulagement, accoururent en foule pour luy en donner. [Car l'edit general contre les Chrétiens qui ne vint qu'en 304, pouvoit n'estre pas encore fait, ou n'estre pas publié en Espagne.] Ils accommodoient le lit le plus doux & le plus agreable qu'ils pouvoient, ils sechoient les plaies du Saint encore toutes sanglantes, dit Prudence, ils baisoient les cicatrices des ongles de fer, p. 100. '& le sang qui estoit encore sur son corps. La pluspart recueilloient ce sang avec des lingues pour le conserver chez eux, comme une protection invincible pour eux & pour leur posterité. Boll. §. 16. 'Les actes disent que ceci se fit aprés la mort du Saint, ib|Prud. p. 100|Leo, c. 5. 'laquelle arriva aussitost aprés qu'il eut esté couché sur le lit qu'on luy avoit preparé. [d] d Prud. p. 100. Car le Saint ne souhaita plus que la mort depuis qu'on commença à donner quelque soulagement à son corps: [& Dieu se hasta d'exaucer ses voeux.

ARTICLE V.

Dieu conserve le corps du Saint malgré Datien.

Aug. s. 276. c. 4. p. 1113. e. 'Il ne suffisoit pas pour la gloire de J.C. que Vincent eust surmonté Datien durant sa vie: il falloit qu'il en triomphast encore aprés sa mort. Leo, s. ap. 1. c. 5. p. 386| Prud. de M. 5. p. 100. 101. 'Ce tyran ayant appris qu'il ne vivoit plus, en fremit de rage. Voyant qu'il ne pouvoit plus esperer de le vaincre, & ne comprenant pas encore que c'estoit J. C. qui l'avoit vaincu en la personne de Vincent, il resolut de se venger au moins sur le corps mort du Saint, & de le faire dechirer par les bestes, Prud. p. 101. 'afin que les Chrétiens n'eussent pas la joie de l'enterrer, & de luy dresser un monument comme à un Martyr. Boll. §. 17. 'Il le fit donc jetter dans un champ selon ses actes, Prud. p. 101. 102. 'où dans un marécage couvert de joncs selon Prudence. [e] e p. 101| Boll. §. 17| Leo, c. 6. p. 387. Mais Dieu suscita un corbeau, qui au lieu de devorer luy mesme ce corps selon sa nature, le défendoit au contraire contre les bestes & les oiseaux qui en approchoient, & les chassoit avec ses ailes. Il fit fuir un loup de cette mesme maniere. Leo, c. 6. 'Et ce loup en se retirant regardoit toujours le corps du Saint avec une espece d'étonnement & de respect, comme s'il ne fust pas venu pour le dechirer, mais pour augmenter le nombre de tant de miracles.

c. 7|Prud. p. 102. 'Datien ne ceda point encore à ce prodige: il crut que la mer satisferoit à ses desirs, ou qu'au moins elle cacheroit sa honte. [f] f ib|Boll. §. 18. Il fit donc coudre le corps du Saint dans un sac, attaché à une meule de moulin, Prud|Boll| Leo. '& l'ayant fait mettre dans un bateau, il commanda qu'on le menast en pleine mer, & qu'on le jettast dans l'eau. Prud|Boll. 'Un nommé Eumorphie fut le ministre de cette cruauté, aussi inutile que toutes les autres. Aug. s. 274. p. 1109. c. 'Le corps fut jetté du bateau dans la mer: [g] g s. 276. c. 4. p. 1113. e. Mais Dieu qui avoit soutenu le Saint durant sa vie contre toute la violence des tourmens, le soutint encore aprés sa mort contre les efforts des vagues: Il luy fit traverser les flots, Leo, c. 7. '& le conduisit au rivage Aug. s. 275. p. 1111. e. 'par un miracle eclatant, [h] h s. 276 c 4. p. 1113. e. montrant par le soin qu'il avoit de son corps mort, que c'estoit luy qui l'avoit gouverné durant sa vie. [i] i Boll. 22. jan. p. 397. §. 18. Les bateliers s'en retournoient avec joie, esperant de raporter à Datien cette agreable nouvelle que ses ordres avoient esté executez, & que le corps du Saint ne paroissoit plus. Prud. de M. 5. p. 103. 'Mais ils furent bien surpris lorsqu'ils le virent nager [k] k p. 103| Boll. §. 19. sur les eaux avec la meule mesme qu'on luy avoit attachée, & arriver à terre beaucoup avant eux, quelque effort qu'ils fissent pour le reprendre.

Boll. §. 20| Prud. p. 103. 'Le corps ayant esté conduit jusqu'à terre, y trouva une espece de tombeau dans le sable que la mer amassa autour de luy pour le couvrir, [& peutestre pour le cacher aux bateliers qui le suivoient de loin.] Les Fideles ne savoient rien de

Digitized by Google

de cela selon ses actes : 'mais le Saint Boll. §.20. s'apparoissant à un homme, luy dit que son corps estoit sur le rivage en un endroit qu'il luy marqua, & comme cet homme hesitoit dans le doute de la verité de cette vision, le Saint revela la mesme chose à une sainte veuve nommée Ionique, qui le fit savoir secrettement aux [autres] Chrétiens. Il fut donc trouvé par ce moyen, '& les Fideles n'osant enco- ib|Prud. re luy rendre tous les honneurs qu'ils sou- p. 103. haitoient, l'enterrerent en pleurant dans une petite basilique, disent ses actes.

'Mais aprés que la persecution fut ces- ib|Aug.s. sée [en 305,] on le transporta avec la re- 275. p. verence qu'il meritoit en une sepulture 1111. f. g. plus honorable, & on le mit sous l'autel [d'une eglise] hors des murailles de la ville de Valence, où Dieu, disent ses actes, accorde une infinité de graces par ses merites à la louange & à la gloire de J. C. 'Car il le fit reverer par les merveil- Aug. p. les qu'il avoit operées en luy, afin que 1111. f. g. ce fust un monument perpetuel de la pieté victorieuse, & de l'impieté confondue; & que la gloire du maistre parust dans l'honneur que l'on rendroit à son serviteur. Il voulut témoigner que les morts &c. n'estoient pas morts pour luy, "& faire juger quelle est la recompense des ames par l'honneur qu'il fait mesme rendre à leurs corps. 'Ce n'eust pas esté un grand s. 277. c. 1. mal à S. Vincent de n'estre pas enterré: p. 1114. a. mais Dieu a accordé son corps à l'Egli- b. &c. se, "pour la consolation de l'Eglise mesme.

'On honoroit non seulement son corps, Prud. de mais aussi les instrumens de son suppli- M. 5. p. ce; & l'on baisoit avec respect son petit 104. lit. [Il semble que ce soit celui sur lequel il fut brulé.]

'L'Eglise de Saragoce ne luy rendoit 4. p. 96. pas moins de respect qu'elle eust pu faire si elle eust possedé son sacré corps. 'Nous avons déja remarqué que sa feste Aug. s. estoit celebre dans toute l'Eglise. 'Les 276. c. 4. Grecs & les Latins la font aujourd'hui le p. 1113. d. 22. de janvier ; [a] & elle est marquée ce Boll. p. jour là dans le calendrier de l'Eglise d'A- 393. §. 3. 4. frique, [b] dans le Romain du P. Fronto, [a] Anal. t. 3. dans le Sacramentaire de S. Gregoire, où p. 421. il y a une fort belle Preface, [dans les mar- [b] Front. p. tyrologes de S. Jerome, dans Bede, dans 19|Sacr. Florus qui ajoute à Bede un grand eloge p. 21. 1. du Saint, dans [1] les autres du IX. siecle, & dans tous ceux qui ont esté faits depuis.] 'S. Gregoire de Tours dit que de Gr. T. gl. XII. calendas februarii [?] son temps on la faisoit le "21 ; [c] si ce n'est M. c. 90. une faute de copie, comme le croit Ba- p. 203. ronius. 'On la celebroit aussi en hiver des [c] Bar. 22. le temps de S. Augustin, qui dit que le jan. a. Aug. jour de cette feste estoit court. 'Les Grecs s. 274. p. en font encore memoire l'onzieme de 1110. c. novembre, [de quoy on ne rend point de Men. 11. raison. Puisqu'on ne peut douter qu'il nov. p. 171| ne soit mort le 22. de janvier, il faut dire 22. jan. p. que ç'a esté en l'an 304.] 388| Ugh. t. 6. p. 1130. d| 1196. d.

[d] Nous avons en France un grand nom- [d] Act. M. bre d'abbayes & d'autres eglises qui sont p. 389. consacrées à Dieu sous le nom de S. Vin- §. 6. cent, & mesme les Cathedrales de Challon sur Sône, de Mâcon, de Viviers, & de S. Malo. Mais quoiqu'elles honorent toutes aujourd'hui S. Vincent d'Espagne comme leur patron ; [n'y en ayant point d'autre qui soit maintenant celebre dans l'Eglise ; je ne sçay neanmoins si quelques unes n'ont point esté fondées originairement sous le nom de V. Ste Foy. "S. Vincent d'Agen, qui a autrefois esté fort honoré dans la France.]

1. Usuard, Adon, Vandelbert, Notker.

ARTICLE VI.

Des Reliques de S. Vincent : Son corps est apporté à Castres.

'Saint Gregoire de Tours nous ap- Gr. T. h. prend que lorsque Childebert & Fr. l. 3. c. Clotaire Rois de France assiegeoient la 29. p. 137. ville de Saragoce, [vers l'an 542,] les 138. habitans eurent recours à Dieu avec beaucoup d'humilité ; s'interdirent le boire & le manger comme les Ninivites, se couvrirent de cilices & de cendres, s'habillerent de noir, & en cet état firent le tour de leurs murailles en chantant, & en portant avec eux la tunique de S. Vincent. Les assiegeans qui les virent, crurent d'abord qu'ils faisoient quelque malefice. Mais un paysan qu'ils avoient pris, leur ayant dit qu'ils recouroient à la misericorde de Dieu par l'intercession de S. Vincent, ils redouterent l'effet d'une priere [si humble, soutenue par un si puissant intercesseur,] & leverent le siege. 'Un abregé de l'histoire de France DuCh. t. 1. [qui est aussi fort ancien,] ajoute que p. 702. b. Childebert avant que de se retirer, voulut parler à l'Evesque. 'Il luy demanda e. des reliques de S. Vincent : & l'Evesstolam que luy donna "un habit ou une étole du Saint. 'Les Espagnols pretendent que Boll. 22. &c. l'Evesque en retint "une partie qu'ils mon- jan. p. 398. trent encore à Saragoce. 'On ajoute que §. 4|Coint. Childebert estant revenu à Paris, y bastit t. 1. p. 624. une eglise de S. Vincent. [e] Aimoin ra- §. 32. porte la mesme chose plus amplement, Du Ch. ajoutant que Childebert apporta à Paris p. 708. c. l'étole du Saint ; '& Adon dit expressé- [e] t. 3. p. 37| ment qu'il la mit dans l'eglise qu'il fit 38. bastir à Paris sous son nom. [f] S. Gregoire Ado, an. de Tours [& d'autres anciens,] parlent 527. p. 174. souvent de l'eglise de S. Vincent que [f] Gr. T. h. Childebert avoit bastie dans le fobourg Fr. l. 4. c. de Paris, & où S. Germain de Paris fut 20 p. 166| enterré. [Aussi personne ne doute que ce 8. c. 33. p. ne soit la celebre abbaye de S. Germain 442| Fred. des prez, où S. Vincent est encore hono- c. 56. p. 40. ré comme principal patron.]

[Le nom de S. Vincent a toujours depuis esté fort celebre en France.] 'For- Fort. l. 8. tunat le nomme entre les plus illustres c. 4. p. 190. Martyrs. [g] S. Gregoire de Tours parle des [g] Gr. T. gl. miracles faits en quelques endroits de la M. c. 90. p. Touraine & du Poitou, où il y avoit de ses 202-205. reliques : [mais il n'exprime pas en quoy ces reliques consistoient : & ce n'estoit pas apparemment aucun de ses os.] 'Car Boll. 22. ils demeurerent tous dans son tombeau jan. p. 401. [h] jusqu'à l'an 864, auquel ils furent ap- §. 4. Note 4. portez en France, "selon l'histoire qu'Ai- [h] §. 2. moin Religieux de S. Germain de Paris nous en a laissée, l'ayant apprise de la bouche mesme d'Audalde qui les y apporta. Voici en abregé ce qu'elle contient.

'L'an 855, Hildebert moine d'une ab- §. 1. baye

Digitized by Google

baye qu'on appelloit alors Conkittes en Aquitaine, [& qui est peutestre celle de Conques en Rouergue,] eut revelation d'aller chercher à Valence les reliques de S. Vincent; car elles estoient alors extremement negligées, parceque la ville estoit tombée sous la puissance des Maures, qui y avoient mesme abatu l'eglise. Dieu l'ayant permis à cause de la
§. 2. 13. mauvaise vie des habitans du pays. 'Il partit donc dans ce dessein avec la permission de son Abbé, accompagné d'Audalde moine du mesme lieu, qui demeura bientost seul, parcequ'Hildebert mourut en chemin.
§. 3. 'Audalde arrivé à Valence, decouvrit son dessein à un Maure, qui pour peu d'argent, n'eut pas de peine à luy promettre de l'aider. Le tombeau du Saint estoit hors de la ville, en un lieu où personne n'habitoit alors. Il estoit tout entier avec une inscription qui portoit que là reposoit le corps de S. Vincent Diacre & Martyr, fils d'Eutyque &
§. 4. d'Enole. 'Audalde & le Maure ayant levé la tombe durant la nuit, ils trouverent dans un tombeau de marbre le corps du Saint tout entier, sans qu'aucun des os fust corrompu, & ils estoient encore tous liez ensemble avec leurs nerfs. Mais Audalde qui vouloit l'emporter à quelque prix que ce fust, ne craignit point de rompre les jointures pour pouvoir
§. 5. mettre les os dans un sac, 'qu'il envelopa avec des branches de palmier, comme s'il eust fait trafic de ces branches.

§. 6. 'Il reprit ensuite le chemin de France: mais en passant par Saragoce, il ne put si bien faire qu'on ne se doutast qu'il portoit les reliques de quelque Saint.
§. 7. 'L'Evesque nommé Senior le maltraita extremement, luy fit donner la question, "&c. & l'obligea enfin d'avouer la verité, sinon que taisant le nom de S. Vincent, il dit que c'estoit le corps d'un S. Marin. Sur cela l'Evesque renvoya Audalde, mais
§. 6. 8. retint les reliques, 'qu'il fit enterrer avec honneur dans l'eglise de Nostre-Dame sa
§. 7. cathedrale. 'Audalde s'en vint dire son infortune à son monastere, où on le crut si peu, qu'on le chassa comme un coureur. Il se retira à l'abbaye de Castres en Albigeois, où on eut plus de foy à ses paroles, & on l'aggregea mesme à la maison.

§. 8. 'Huit ans & demi se passerent de la sorte, jusqu'à ce [qu'en l'an 863,] Salomon Comte de Cerdagne entreprit l'affaire, & agit puissamment pour cela auprés du Roy de Cordoue, dont le Prince Maure de Saragoce dependoit: de sorte qu'Audalde estant retourné à Saragoce, l'Evesque intimidé par les grandes menaces qu'on luy fit, fut contraint de rendre le corps, qui avoit fait cependant plusieurs miracles. Ainsi Audalde l'emporta à Castres, [& il y arriva apparem-
p. 400. §. 11. ment le 27. d'octobre,] 'auquel quelques martyrologes marquent l'invention
§. 22. ou la translation de S. Vincent. 'L'Eglise de Valence qui reconnoist la translation du corps de S. Vincent à Castres pour veritable, en fait la feste de 23. de janvier, [peutestre pour la joindre à la grande feste du Saint qui est le 22.]
p. 403 §. 4. 'Ces precieuses reliques furent mises dans une eglise de la Ste Vierge hors l'enceinte du monastere, dans lequel les fem-
§. 17. mes n'entroient point; '& quand le concours du peuple qui y venoit de toutes parts, fut un peu cessé, on le mit dans l'eglise mesme du monastere, en attendant qu'on en eust basti une exprés pour
§. 4. 17. le mettre. 'Aimoin raporte divers miracles qui accompagnerent & suivirent cette translation; & il fit deux livres de
p. 400. 401. cette histoire, 'qu'il adressa à Bernon Abbé de Castres, & à ses Religieux, à la priere desquels il l'avoit entreprise.
Gal. chr. t. 2. p. 498. 3. c. 'On trouve que cette abbaye, qui est à present erigée en Evesché, [a] a quelquefois
[a] Boll. 22. jan. p. 400. esté appellée S. Vincent de Castres. Guil-
§. 20. laume Abbé de ce lieu donna une partie de la machoire du Saint à Louis VIII. en
§. 21. l'an 1215; '& on croit que ce prince la mist à S. Germain des prez, où on l'a
§. 19. trouvée depuis. 'L'acte de Simon de Montfort sur la donation de cette relique, porte qu'il se faisoit beaucoup de miracles à Castres par l'intercession de
p. 399. §. 10. S. Vincent. 'On assure qu'en l'an 1224. Conrad Evesque Cardinal de Porto fit transporter le chef de S. Vincent de Castres à Clairvaux, où il est encore aujourd'hui.

[Il faut sans doute raporter à quelque autre Saint de mesme nom ce que nous trouvons dans la vie de S. Domnole celebre Evesque du Mans au VI. siecle,]
§. 10. 'qu'il fit bastir auprés de sa ville une abbaye de S. Vincent Martyr, dont il y mit le chef; & il y fut ensuite enterré luy mesme. [S. Vincent d'Agen "estoit alors celebre dans les Gaules: & on luy raporte plusieurs choses qui se pourroient entendre plus aisément de celui d'Espagne, que cette translation de son chef au Mans.] V. Ste Foy.

ARTICLE VII.

Des Dixhuit Martyrs de Saragoce, & de quelques autres.

Prud. de M. 4. p. 89. 90. 92. 'COMME Saint Vincent a esté le [plus grand] ornement de l'Eglise de Saragoce, [nous joindrons à son histoire ce que nous trouvons des autres martyrs
p. 88. 89. de cette ville.] 'Car Prudence nous apprend qu'elle en a eu "un fort grand nombre, & qu'à peine le cede-t-elle en cela à Carthage & à Rome mesme. NOTE 5.
p. 89. 'Le sang des Saints repandu dans toutes les places, & à toutes les portes, avoit chassé les demons de toute la ville, & y avoit
p. 90. établi partout le regne de J. C. 'Toutes les persecutions y avoient fait des martyrs [depuis que la foy y avoit esté receue, c'est à dire depuis celle de Dece au moins.]
Cyp. ep. 68. p. 166. 2. 'Car "Felix Evesque de Saragoce estoit celebre du temps de S. Cyprien. V. Saint Cyprien §. 40.

Prud. p. 89. 'Entre ces martyrs Prudence en nomme dixhuit, sçavoir Apodeme, Cecilien, Evence, Felix, Fronton, Julie, Luperque, Martial, Optat, Primitif, Public, Quintilien, Successe, Urbain, & qua-
Boll. 16. apr. p. 407. §. 6. tre Saturnins. 'Adon & Notker qui suivent Prudence, mettent seulement Jule au lieu de Julie.
[b] §. 7. [b] Usuard au lieu des quatre Saturnins, met Cassien, Fauste, Janvier,

vier, & Maturin, qui pouvoient aussi avoir le nom de Saturnin; & c'est luy que les Espagnols suivent d'ordinaire dans leurs breviaires & leurs vies des Saints. [Les martyrologes de S. Jerome qui alterent davantage leurs noms, les mettent avec S. Vincent le 22. de janvier. Adon les marque le 15. d'avril, & Usuard le 16, ce que le martyrologe Romain a suivi. Ils ont apparemment souffert tous ensemble, comme le dit Usuard,] 'puisqu'ils estoient enterrez non seulement dans la mesme eglise, dont Prudence les appelle les anges, mais encore dans le mesme tombeau. 'Ils ont souffert"avant S. Vincent, [& mesme apparemment avant la persecution de Diocletien,]'puisque S. Vincent apprit à vaincre le demon par la connoissance qu'il avoit de la celebre victoire que ces Saints avoient remportée: & il semble que dès ce temps là il y avoit une eglise sur leur tombeau. Prud p. 88 | NOTE 6. | Boll. 16. apr. p. 406. § 3. Prud. p. 90.

'Prudence paroist dire que sous l'autel qui couvroit les corps de ces Saints, on avoit mis aussi ceux de S. Caius & de S. Crémence, qui avoient un peu gousté la douceur du martyre en confessant deux fois J. C, & en resistant avec beaucoup de courage aux fremissemens [du demon &] de ses ministres. 'L'Eglise de Saragoce en joint la feste à celle des 18. Martyrs dont nous venons de parler, & on les a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain. p. 92. | Boll. p. 413.

'Prudence parle encore beaucoup de la vierge Encratide, ou Engratie, comme on la nomme assez communement. [a] Il semble dire que son corps estoit dans la mesme eglise que ceux des 18. Martyrs. 'Elle souffrit d'horribles tourmens pour J. C. On luy dechira les costez & tous les membres, on luy coupa la mammelle gauche. On luy arracha mesme une partie du foie. Mais le persecuteur luy envia le dernier coup de la mort, dont il luy avoit fait sentir toutes les rigueurs. Il crut par là la priver de la gloire du martyre: mais elle en avoit déja eu tout le merite: & les douleurs que les plaies qu'elle avoit receues, luy causerent dans tout le temps qu'elle vécut depuis, augmenterent encore beaucoup sa couronne. 'Quelques uns marquent qu'elle souffrit sous Datien durant la persecution de Diocletien. [b] On pretend que son corps fut trouvé en l'an 1389, avec ceux de S. Luperque & des autres 18. Martyrs, dans une eglise qui porte aujourd'hui son nom, & où l'on conserve encore toutes ces reliques. 'On fait la feste de cette Sainte le 16. d'avril, '& celle de la revelation de ses reliques le 13. de mars, auquel elle arriva. On écrit qu'en 1459, Jean II. Roy d'Arragon estant fort incommodé d'un grand mal d'yeux, en fut gueri en y appliquant un clou qu'on pretend avoir esté un des instrumens du martyre de la Sainte. p. 411 | Prud. p. 90-92. | a Prud. p. 90. | p. 90-92. | Boll. 16. apr. p. 960. f. | b p. 412. | p. 411. a. d. | p. 412. a. b.

[Usuard & le martyrologe Romain font memoire le 3e jour de novembre d'un nombre infini de martyrs qui ont fait admirer leur constance à Saragoce en mourant pour J. C, du temps que Datien estoit gouverneur d'Espagne,]'c'est à dire durant la persecution de Diocletien, comme le porte l'histoire que nous en avons. 'Cette histoire peut-estre plus ancienne qu'Usuard: ["mais avec cela elle est assez nouvelle,] & contraire en quelque chose à Prudence. [Le peu mesme qu'elle nous apprend de ces Saints n'est pas fort croyable. Car] 'elle dit que Datien ayant fait sortir tous les Chrétiens de la ville, où ils estoient en grand nombre, sur la liberté qu'il leur donna de demeurer dans leur religion, pourvu qu'ils vécussent hors des villes; dès qu'ils furent sortis, il les fit tous massacrer par des soldats qu'il avoit mis en embuscade. Elle ajoute qu'on fit bruler des criminels avec les corps des Martyrs, pour empescher les Chrétiens d'honorer leurs reliques: 'mais elle ne parle point de ce que Baronius cite de quelques autres nouveaux, que Dieu fit discerner leurs cendres de celles de ces criminels par une blancheur particuliere, & qu'on les a appellez pour ce sujet la Masse blanche. 'Ils portent mesme qu'on les appelloit la Masse sainte, à cause de leur nombre infini, 'sans parler de blancheur, ni de Masse blanche. C'est ce qui fait que Bollandus doute de cette particularité, qui n'a que des modernes pour auteurs. [Le mélange de quelques criminels n'empescha point] 'qu'on ne recueillist leurs cendres: & on consacra une eglise à Dieu en leur honneur. 'C'est celle que l'on appelle aujourd'hui de Ste Engratie, & qu'on appelloit autrefois des saintes Masses. 'On y voit encore plusieurs autels dans l'eglise souterraine, sous lesquels on pretend qu'il y a des Masses [& des cendres] de ce nombre infini de Martyrs; & deux puits dans lesquels on croit qu'on a jetté quantité de leurs corps sacrez. p. 960. d. | p. 406. § 2. | V. la note 6. | p. 961. | Bar. 303. § 136 | 3. nov. c. | Boll. p. 410. § 6. | § 7. | p. 961. § 10. | p. 412. § 5. | § 6.

LES SAINTS
SATURNIN,
DATIVE,
ET
LEURS COMPAGNONS,
MARTYRS A CARTHAGE.

'QUOIQUE la persecution de Diocletien n'ait pas duré deux ans entiers dans l'Afrique, selon Eusebe, 'néanmoins c'est une des provinces de l'Empire où elle a fait un plus grand nombre de martyrs. [Nous avons parlé autrepart de ce qui s'y passa la premiere année de la persecution, c'est à dire en 303. Nous dirons ici quelque chose de ce qui regarde l'année suivante,] 'que nous tirerons d'une piece composée dans le IV. siecle par un Donatiste habile & eloquent, mais sur un extrait des registres publics; 'produit par Eus. de Pal. c. 13. p. 345. c. | hist. l. 8. c. 6. p. 298. c. | Baluz. t. 2. p. 56. 465. | Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. | b. c.

"par les Donatistes dans la grande Conference de Carthage en l'an 411, & receu comme legitime par les Catholiques. [Note 1.] 'C'est pourquoi Baronius ne craint pas de nous assurer qu'il n'y a rien que de fidele & de sincere dans l'histoire de la confession des Saints dont nous parlons, & qu'on la peut lire comme une piece entierement authentique. [Bar. 303. §.5.§4.feb. a] Act. M. p.407.§.2.] [Et veritablement il n'y a rien de si beau & de si touchant que les paroles courtes & enflammées qu'y proferent les saints Martyrs.]

[Boll. 11. feb. p.515. §. 2.] 'Les persecuteurs defendoient alors aux Chrétiens de tenir les assemblées ecclesiastiques, & de faire aucun acte de leur religion. Mais cette défense n'estoit pas capable d'arrester le zele des Fideles, [§. 12. 14. 15. 17.] à qui leur foy faisoit meprifer toutes les menaces du monde; & ils tenoient leurs assemblées "partout où ils esperoient le [Note 2.] pouvoir faire [avec quelque secret.] [§. 3. n. 2.] 'Il s'en tint donc une en la ville "d'Abitine [ou d'Alutine.] dans la Proconsulaire, chez un nommé Felix Oecan, ou Octave; [§. 14. 15.] '& S. Emerite Lecteur * pouvoit aussi avoir quelque part à cette maison. [* Note 3.] [§. 3.] 'Durant que les Fideles y estoient occupez à celebrer "les [*Dominicum*] Mysteres, † l'officier du guet & les magistrats de la ville les y vinrent surprendre, [† *stationarius miles.*] & arresterent le Prestre Saturnin déja fort agé, avec "ses quatre enfans, Saturnin & Felix Lecteurs, Marie "vierge consacrée [*sanctimonialis.*] à Dieu, & Hilarien encore enfant. Ils arresterent encore Dative Senateur [ou Conseiller de la ville] 1 de Carthage, Ampele, Caffien, Cecilien, Dacien, Dante, Emerite, Fauste, trois autres Felix, Givale, Janvier, Major, Martin, Maximien, Peluse, Quinte, trois Rogatiens, deux Rogats, Thelique, Victorien, Victorin, & Vincent; avec quelques femmes, savoir Cecile, Heredine, Honorate, deux Janvieres, Marguerite, deux Matrones, Pomponie, "Prime, Eve, Regule ou Regiole, Saturnine, deux Secondes, Thelique, & [*aut Primitiva, Reg.*] Victoire, [ce qui faisoit 30. hommes, & 16. ou 17. femmes.

[§. 4.] 'Ils furent conduits à la place, où ils allerent avec joie, ayant à leur teste Dative, & le Prestre Saturnin accompagné de ses enfans. [Ils y confesserent le nom de J. C,] [§. 5.] '& furent chargez de chaines pour estre conduits à Carthage & presentez au Proconsul Anulin. [p.515. §.7.] 'Le '12. de fevrier fut "le jour de leur confession devant ce Proconsul, ou plutost de leur [Note 4.] triomphe. [p. 516. §. 6.] 'Anulin interrogea d'abord Dative, & aprés les formalitez ordinaires, luy demanda s'il estoit Chrétien, & s'il avoit esté à "l'assemblée. Il avoua l'un [*in collecta.*] & l'autre avec joie. Mais comme on luy demanda qui avoit esté le "chef de l'assemblée, [*autor.*] [il refusa apparemment de le dire,] puisqu'on ordonna aussitost de l'appliquer à la question. Il estoit déja étendu sur le chevalet, lorsque Thelique, voulant tourner la fureur du juge contre luy mesme, s'écria, Nous sommes tous Chrétiens, nous avons esté tous à l'assemblée. Le juge irrité de ces paroles, luy fit donner plusieurs coups, le fit étendre sur le chevalet, le fit dechirer avec les ongles de fer: & luy au milieu de ces tourmens rendoit graces à Dieu, & le prioit de delivrer ses serviteurs. [§. 7.] 'Le juge lui demanda aussi qui avoit esté le chef & l'auteur de l'assemblée; à quoy il répondit, "C'est le Prestre Saturnin, ou plutost nous tous: [Note 5.] & il montra mesme ce Prestre au Proconsul qui le cherchoit. Il croyoit sans doute ne faire en cela que favoriser le zele qu'avoit ce saint Prestre de souffrir pour J. C.

[Ibid.] 'On continuoit toujours à le tourmenter, & luy à prier, mesme pour ceux qui le tourmentoient, demandant à Dieu qu'il leur pardonnast. Mais il leur reprochoit en mesme temps leur injustice de tourmenter des innocens & des serviteurs de Dieu. Quelquefois il s'adressoit à Dieu par ces paroles, Mon Dieu ayez pitié de moy: je vous rends graces, Seigneur, donnez moy la force de souffrir pour vostre nom: Delivrez vos serviteurs de la captivité de ce siecle: [§. 8.] 'Je vous remercie, & je ne saurois vous remercier assez. Le Proconsul luy insultoit cependant dans ses souffrances: surquoi il dit; Ces souffrances sont ma gloire, je commence à apercevoir le royaume eternel, le royaume incorruptible [que Dieu nous promet.] Oui, Seigneur Jesus, nous sommes vos serviteurs, vous estes nostre esperance; c'est en vous qu'est toute la confiance des Chrétiens, Dieu tres saint, Dieu tres haut, Dieu tout puissant, nous louons, nous glorifions vostre saint nom. Le juge l'interrompit pour luy dire qu'il eust bien fait d'obeir aux commandemens des Empereurs & des Cesars: mais son ame pleine de force & de vigueur fit proferer cette réponse genereuse à son corps tout accablé par les tourmens: Je ne considere point d'autre loy que celle de Dieu, je n'en reconnois point d'autre: C'est elle que je veux garder, c'est pour elle que je meurs. Anulin plus tourmenté dans son ame que luy dans son corps, se lassa enfin, & ordonna de le mener en prison pour y attendre le dernier supplice.

[§. 9.] 'Dative estoit toujours suspendu sur le chevalet: & animé par ce qu'il voyoit souffrir à Thelique, il disoit souvent à haute voix qu'il estoit Chrétien, & qu'il avoit esté à l'assemblée. Il arriva en mesme temps que "Fortunatien avocat frere [Note 6.] de Ste Victoire, mais qui estoit payen, dit au juge que c'estoit Dative qui avoit seduit sa sœur, & qui l'avoit emmenée de Carthage à Abitine avec Seconde & Restitute. Sur cela Ste Victoire s'écria avec une liberté vraiment Chrétienne: Je n'ay point esté à Abitine avec Dative, comme je le puis prouver par témoins: Ni luy ni aucun autre ne m'a persuadé d'y aller: Je n'ay rien fait que de moy mesme, & j'ay esté à l'assemblée parceque je suis Chrétienne.

[§. 10.] 'On ne laissa pas sur cela de tourmenter Dative avec les ongles de fer, & on le dechira tellement qu'on luy voyoit mesme le dedans du corps. Il prioit Dieu cependant qu'il ne fust point confondu dans l'esperance qu'il avoit en luy; & il refuta

[Boll. 11. feb. p. 516. f.] 1. 'L'article 9 & le 12, nous font croire qu'il estoit Senateur de Carthage: & je ne sçay si on se servoit du titre de Senateur dans les villes communes. Car je pense que ce sont ceux qu'on appelloit *Decurions.*

V. la note 6. refuta tellement ce qu'un "nouveau calomniateur nommé Pompeien vouloit dire contre luy, 'que le juge fit cesser la question. §. 11. Mais on la recommença ensuite sur ce qu'il avouoit hautement qu'il avoit esté à l'assemblée, & qu'il en avoit esté l'un des auteurs : & il recommença aussi sa priere en demandant à J. C. qu'il ne fust „ point confondu. 'A quoy il ajoutoit: Je §. 13. „ vous prie, Seigneur, assistez moy ; ayez „ pitié de moy : Gardez mon ame, con„ servez mon esprit, donnez moy la patien„ ce. Le juge luy reprocha de ce qu'une personne de sa qualité, qui devoit donner l'exemple aux autres, violoit les ordres des Princes; à quoy il répondit avec une voix elevée & un courage intrepide, *Je suis Chrétien.* Cette parole terrassa le diable; & Anulin l'ayant fait détacher, l'envoya en prison pour recevoir la couronne par la consommation du martyre.

'Durant qu'on le tourmentoit, Anulin §. 12. interrogeoit Saturnin, qui temoigna une constance [digne de son sacerdoce,] sans estre étonné par des tourmens qu'il jugeoit estre encore bien petits pour nous meriter une recompense aussi grande que celle du ciel. Anulin luy demanda comment il avoit esté assez hardi pour tenir une assemblée malgré les défenses des „ Empereurs. Et il répondit; Nous avons „ fait ce que l'esprit de Dieu nous a inspi-
Dominicum. „ ré : nous avons celebré "les mysteres du „ Seigneur, *parcequ'il ne nous est pas per-
*V. la note 2. „ mis de les omettre : & nous les avons
†securi. „ celebrez †sans craindre les hommes, „ [parceque nous craignons Dieu.] On l'étendit aussitost sur le chevalet auprés de Dative, 'dont le sang rejaillissant jus- §. 14. que sur luy, luy donnoit un nouveau courage.

'En cet état le juge luy demanda en- Ibid. core, s'il avoit esté l'auteur de l'assemblée: & sur cela le Lecteur Emerite qui bruloit du desir de combatre, dit tout haut qu'il avoit esté luy mesme auteur de l'assemblée, & qu'elle s'estoit faite chez luy. Anulin sans s'arrester à cela, continua à interroger Saturnin, & n'en pouvant rien tirer qui le satisfist, il fit commencer la question, qui fut extremement rude, en sorte que sa chair estant dechirée, on luy voyoit mesme les os. La crainte du Saint estoit de mourir dans la question avant que d'estre condanné à la mort. „ C'est pourquoi il disoit à J. C: Exaucez „ moy, Seigneur: Je vous rends graces de ce „ que je souffre; mais accordez moy en„ core d'estre decapité pour vostre nom. „ Ne me refusez pas, Jesus. Exaucez moy, „ Fils de Dieu: ayez pieté de moy. 'Le juge luy demandant encore pourquoi il avoit tenu une assemblée contre la loy du Prin„ ce. La loy de Dieu, dit le saint vieillard, „ me l'a appris: Sa loy me l'a ordonné. Cette réponse vraiment digne d'un Prestre & d'un docteur, qui au milieu des tourmens mesmes ne pouvoit oublier la loy de Dieu, desarma la fureur du juge, & il fit cesser la question pour mener le Saint en prison, en attendant le temps du dernier supplice.

'Anulin n'avoit pas oublié Emerite. Il §. 15. le fit approcher, & luy demanda pourquoi il avoit receu les Chrétiens chez luy: „ Ce sont mes freres, luy dit le Saint, & je „ n'avois garde de ne les pas recevoir pour
non possumus. „ l'assemblée, sans laquelle "nous ne sçau„ rions vivre. Aussitost on l'étendit sur le chevalet, & on fit venir des boureaux tout frais pour le tourmenter. Cependant tous leurs efforts ne le purent vaincre; & Anulin luy disant qu'il avoit dû preferer les Empereurs à ses freres; il „ répondit ; C'est Dieu que je prefere à „ tout ; Il est encore plus grand que les „ Empereurs: Et en mesme temps s'adres„ sant à J. C, il ajouta: Je vous benis, Sei„ gneur ; donnez moy, je vous prie, la „ patience. 'Le Proconsul luy demanda s'il §. 16. avoit chez luy les Ecritures : [Car les Lecteurs les avoient d'ordinaire chez „ eux:] Et il répondit, Je les ay, mais „ dans mon cœur. Il ne voulut jamais dire autre chose : mais continuant à prier „ J. C: Je vous loue, Seigneur, disoit-il, „ exaucez moy; delivrez-moy: Je souffre „ pour vostre nom; & je souffre avec joie „ ces tourmens si courts: Seigneur Jesus, „ que je ne sois point confondu.

'Le Proconsul fit enfin cesser les tour- Ibid. mens, & aprés avoir fait écrire les réponses d'Emerite avec celles des autres, il dit à tous ceux qui avoient esté mis à la question, [car on ne les avoit pas encore menez en prison,] Vous pouvez vous „ attendre à souffrir tous les supplices que „ meritent les choses dont vous vous estes „ reconnu coupables. 'Cependant comme §. 17. il estoit luy mesme plus las & plus abatu de tant de tourmens, que ceux qui les avoient endurez, il dit d'une voix basse & foible à tout le reste des Chrétiens; Pour „ vous, j'espere que vous prendrez un „ meilleur parti, & que vous vous resou„ drez à obeir pour conserver vostre vie. Mais les Confesseurs luy répondirent „ tout d'une voix : Nous sommes Chré„ tiens, & nous conserverons la loy sainte „ du Seigneur, jusqu'à repandre nostre sang plutost que de la violer. 'L'un des Felix s'avançant plus que les autres, Anulin „ luy dit, Je ne vous demande pas si vous „ estes Chrétien, mais si vous avez esté à „ l'assemblée, & si vous avez quelques E„ critures: Surquoi le Saint répondit, Nous „ nous sommes toujours assemblez pour „ lire les Ecritures du Seigneur, & nous
gloriosissimam. „ l'avons fait "avec toute la solennité que „ nous avons pu. Le juge irrité de cette declaration, le fit assommer de coups, & le joignoit ainsi [le premier] à l'assemblée des saints Martyrs aprés laquelle il soupiroit.

'Un autre Felix ayant imité la confes- §. 18. sion du premier, en fut recompensé de mesme, & mourut dans la prison des coups qu'on luy avoit donnez. [On ne dit point si l'un des deux estoit Felix Octavien, chez qui on s'estoit assemblé.] 'Plu- §. 19. sieurs autres furent aussi interrogez en particulier, & ayant rendu témoignage de leur foy, Ampele eut le cou meurtri de
applicitus. coups; Quinte & Maximien furent "mis sur le chevalet, & battus à coups de bastons; & le jeune Felix [qui pouvoit estre le fils de S. Saturnin,] fut traité de mesme, parcequ'il avoit declaré hautement que
Dominicum. "les assemblées de l'Eglise estoient l'esperance & le salut des Chrétiens. Ils fa-

Digitized by Google

furent tous envoyez en prison avec Rogatien à qui on n'avoit rien fait souffrir.

§. 20. 'Le jeune Saturnin qui avoit le mesme nom & le mesme courage que le saint Prestre son pere, fut aussi interrogé s'il avoit esté à l'assemblée. Il répondit qu'il estoit Chrétien. Et comme Anulin repartit que ce n'estoit pas là ce qu'on luy demandoit, il dit qu'il avoit esté à l'assemblée, parceque J.C. estoit son Sauveur. A ce mot Anulin le fit mettre sur le chevalet encore tout rouge du sang de son pere, & luy demanda de nouveau s'il avoit esté à l'assemblée, & s'il n'avoit pas de livres des Ecritures. Mais il ne répondit autre chose sinon qu'il estoit Chrétien, & qu'il n'adoroit personne aprés J.C. Alors Anulin le fit dechirer aussi cruellement que son pere, dont le sang meslé avec le sien, le rendoit insensible à tous les tourmens, & luy donnoit une nouvelle vigueur. Il s'écrioit à haute voix: « J'ay les Ecritures divines, mais dans mon « cœur. Il demandoit en mesme temps la « patience à J. C, en qui il esperoit de trouver une [veritable] vie. Anulin luy demanda pourquoi il avoit desobeï: & il « répondit: C'est parceque je suis Chré- « tien. Le juge fit cesser les tourmens, & ordonna qu'on le menast en prison avec son pere.

§. 21. 'Le jour finissoit déja, & la cruauté du juge estoit enfin lassée aussibien que celle des boureaux: de sorte que sans s'arrester à interroger les autres Chrétiens, chacun en particulier, il leur dit à tous; « Vous voyez ce qu'ont souffert ceux qui « ont perseveré dans leur confession: « Ceux qui n'obeïront pas seront exposez « aux mesmes tourmens: C'est pourquoi si « quelqu'un veut obtenir grace, qu'il se « haste de se declarer. Mais tous les Confesseurs animez du feu du S. Esprit, luy répondirent hautement qu'ils estoient Chrétiens. Cette parole terrassa le diable, & Anulin couvert de confusion, "fit mener tous les Saints en prison en attendant qu'il les envoyast au supplice. Note 7.

§. 22. 'Il falloit que les femmes eussent part à cette gloire. Victoire combatit pour toutes, & vainquit pour toutes. Elle estoit considerable par sa naissance, & Dieu avoit donné à son corps une beauté, qui n'estoit neanmoins que la figure de la beauté & de la blancheur de son ame. Des l'enfance elle avoit paru destinée à la virginité, tant elle avoit déja de gravité & de modestie, avec un air serieux & noble, qui sembloit un presage de son martyre. Son pere & sa mere la voulurent contraindre de se marier: mais lorsqu'on estoit presque au milieu de la solennité de ses noces, elle laissa sa famille & son epoux, & s'estant echappée secrettement elle se jetta par une fenestre assez haute, sans neanmoins se faire de mal, mais en s'exposant à se tuer: De sorte qu'on peut dire qu'elle fut deslors martyre de la chasteté. S'estant ainsi sauvée de la maison de son pere, elle courut au temple de la chasteté & aux portes de la pudeur, c'est à dire à l'Eglise de J. C, auquel elle se consacra deslors, pour vivre dans une virginité perpetuelle. Ses mœurs pleines de gravité & de sagesse répondoient parfaitement à sa profession: de sorte qu'elle estoit la gloire des Vierges.

Ibid. 'Elle ne fut pas moins l'honneur de la troupe sainte des Confesseurs, au nombre desquels elle se voyoit avec joie, dans l'esperance de souffrir la mort, non plus seulement pour la chasteté, mais

p. 519. §. 23. pour le nom de J. C, son Seigneur.'C'est pourquoi des que le Proconsul luy eut demandé quelle estoit sa profession, elle répondit fort haut qu'elle estoit Chrétienne. Fortunatien son frere qui cherchoit tous les moyens de luy conserver la vie du corps, disoit qu'elle estoit dans un accés de folie; mais elle soutint qu'elle estoit tout à fait dans son bon sens, & la mesme qu'elle avoit toujours esté. Anulin luy demanda si elle vouloit aller avec son frere, & elle répondit resolument, Je ne le veux pas; car je suis « Chrétienne: & mes freres sont ceux qui « gardent les commandemens de Dieu. « Anulin s'efforça de la vaincre par la douceur, mais inutilement; de sorte qu'il l'envoya en prison avec les autres.

§. 24. 'Hilarien fils du Prestre Saturnin restoit encore. Il estoit foible par son age, mais grand par l'ardeur de sa charité: & il souhaitoit extremement d'avoir part au triomphe de son pere & de ses freres. On luy demanda s'il avoit esté avec eux. Et aussitost haussant sa petite voix, il répondit: Je suis Chrétien; & c'est de « moy mesme & par ma volonté propre, « que je me suis trouvé à l'assemblée avec « mon pere & mes freres. Anulin qui « croyoit avoir affaire à un enfant, & non à la force du Toutpuissant qui combatoit dans ses Martyrs, luy dit qu'il luy alloit faire couper les cheveux, le nez, & les oreilles, & qu'il le renvoyeroit en cet état. Mais luy qui avoit déja appris à ne rien craindre que de perdre Dieu, luy dit fermement, Faites tout ce que vous « voudrez, mais je suis Chrétien. Anu- « lin ordonna qu'on le menast en prison avec les autres: & alors on entendit Hilarien dire avec un transport de joie, "Dieu soit loué. "Deo gratias.

Baluz. t. 2. p. 71. §. 16. 'Les saints Martyrs arrivant à la prison, *y trouverent à ce qu'on pretend, plusieurs autres Confesseurs, qu'on y avoit déja enfermez: & ils y joignirent ensemble leur joie & leurs palmes. On y amena encore ensuite de divers endroits de la province un grand nombre d'autres Confesseurs, entre lesquels il y avoit des Evesques, des Prestres, des Diacres, & d'autres Ecclesiastiques, dont tout le crime estoit d'avoir eu le courage de tenir les assemblées de l'Eglise pour obeïr à la loy de Dieu, & d'avoir mieux aimé s'exposer comme les Macabées aux feux & à toutes sortes de tourmens, que de livrer les Ecritures divines & le Testament de J.C. à ceux qui les vouloient reduire en cendres. *Note 8.

p. 72. §. 17. 'Ils souffroient beaucoup dans cette prison, non seulement par la douleur des plaies qu'ils avoient receues, par les tenebres & les autres incommoditez de cet horrible cachot; par les suites mesmes de leur grand nombre, par les chaines pesantes dont on les avoit chargez; mais

mais encore par la faim, la soif, & le froid qu'ils y enduroient. Car on assure qu'il y avoit des personnes à la porte de la prison, qui chassoient à coups de fouet, les peres, les meres, & les autres parens des Martyrs, & tous ceux qui venoient pour leur apporter quelque rafraischissement. On cassoit les bouteilles dans lesquelles on leur apportoit à boire, & on jettoit aux chiens les viandes destinées pour les nourrir. 'Mais rien n'ebranloit le courage des Saints, [a] que l'esprit de Dieu soutenoit interieurement par ses entretiens secrets, & par ses consolations divines. p.73. §.18. [a] p. 72. §. 18.

'On dit qu'au milieu de leurs souffrances ils tinrent dans la prison une espece de Concile, '& y firent un decret, par lequel ils declarerent que ceux qui communiqueroient avec les Traditeurs, c'est à dire avec ceux qui avoient livré les livres sacrez, n'auroient point de part dans le ciel avec les Martyrs. [Ce decret peut estre veritable, estant effectivement tres juste, quoique la conclusion qu'en tire l'auteur des actes contre toute l'Eglise qui communiquoit avec ceux que les Donatistes accusoient sans preuve d'estre traditeurs, soit tout à fait impie & heretique.] §. 17. §. 18.

'Cet auteur dit à la fin, qu'Anulin & les autres persecuteurs estant occupez à d'autres affaires, les Saints moururent l'un aprés l'autre dans la prison, de la faim, & des miseres dont ils estoient accablez. 'Il dit qu'une partie des enfans de S. Saturnin fut reservée pour la consolation de l'Eglise, & il semble le marquer particulierement du jeune Saturnin. [On peut croire la mesme chose de plusieurs autres.] 'L'Eglise d'Afrique honoroit le 24. de juin S. Rogat, le 30e jour d'aoust S. Felix avec les Stes Eve & Regiole; quelques jours aprés S. Ampele; Janvier vers le 20. de septembre, & dans les derniers jours d'octobre Ste Victoire. Rien n'empesche de croire que ces Saints & ces Saintes sont ceux dont il est parlé dans les actes, sinon que S. Janvier pourroit estre celui de Benevent, puisque c'est le temps où on l'honore. [Anulin aura pu faire mourir ces Saints dans la suite de l'année selon son loisir, ou plutost selon l'ordre de la sagesse de Dieu.] Le titre de leurs actes porte que ceux qui avoient confessé la foy le 12. de fevrier, repandirent ensuite leur sang en divers temps, & mesme en differens lieux. Usuard met le 12. de fevrier, [qui est le jour de leur confession devant Anulin,] S. Saturnin Prestre, S. Dative, S. Felix, S. Ampele, & leurs compagnons. 'Le martyrologe Romain les met le jour de devant. p. 71. Boll. 11. feb. p. 515. §. 4. Anal. t. 3. p. 399. 400 407. &c|Acta M. p. 418. §. 8. Boll. 11. feb. p. 515. §. 6.

LES SAINTES AGAPE, QUIONIE, ET IRENE, MARTYRES.

[LES Saintes dont nous parlons ici, sont celebres parmi les Grecs & les Latins. Nous en avons plusieurs histoires; mais "nous nous attachons à celle que nous trouvons dans Surius,] '& que Baronius a inserée dans ses Annales, comme une piece tres fidele, pure, sincere, extraite mot à mot des registres publics, '& telle qu'on ne peut la lire sans estre persuadé qu'elle est vraie. Note 1. Bar. 304. §. 40. 41|3. apr. c. 304. §. 49.

'Ces trois Saintes estoient sœurs, [b] originaires de Thessalonique. [c] Elles avoient encore leur pere lorsqu'elles souffrirent le martyre, & estoient ce semble toutes trois " mariées. Mais il paroist que leur pere & leurs maris estoient tous payens. 'Cela ne les empescha pas d'orner leurs ames de beaucoup de vertus, d'une charité tres pure pour Dieu, & d'une ferme esperance pour les biens du ciel. Leur vie repondoit parfaitement à leurs noms, qui selon la langue greque signifient l'ardeur de la charité, la blancheur de la neige, & la douceur de la paix. 'Elles s'occupoient nuit & jour à lire l'Ecriture sainte, dont elles avoient un grand nombre de volumes. §. 48. [b] Sur. 1. apr. p. 1. § 1. [c] § 5. Note 2. §. 2. §. 5.

'Lorsque Diocletien eut publié en l'an 303, le premier edit de la persecution, [qui ordonnoit de bruler tous ces livres saints,] elles crurent que pour obeïr aux loix de l'Evangile, & pour imiter Abraham, elles devoient quitter leur pays, leurs parens, & tous leurs biens. Ainsi elles cacherent chez elles les livres qu'elles avoient de l'Ecriture, & se retirerent sur les plus hautes montagnes, tantost en un lieu, tantost en un autre, sans avoir aucun couvert. 'Quand le juge leur demanda depuis qui leur avoit fourni des vivres, elles dirent que c'estoit le mesme Dieu qui nourrit tous les autres hommes. 'Leur pere mesme ne savoit point ce qu'elles estoient devenues. 'Elles revinrent ensuite en leur maison, où ce qui les affligeoit le plus, c'est qu'elles n'osoient plus lire l'Ecriture avec la mesme liberté qu'auparavant, depeur d'estre deferées par leurs " maris mesmes, qu'elles regardoient comme leurs plus grands ennemis. C'est pourquoi elles ne se communiquoient à qui que ce fust; & Dieu seul savoit ce qu'elles faisoient. §. 2. 5. Bar. 304. §. 46. §. 47. §. 46. *nostres hommes.*

'Elles furent neanmoins enfin decouvertes" & arrestées, [d] & les livres de l'Ecriture qu'elles avoient conservez jusqu'alors avec tant de soin, furent trouvez, enlevez [& brulez. Les magistrats de Sur. 1. apr. p. 1. §. 2. Note 3. [d] Bar. 304. §. 43. 46.

LES

de la ville qui les avoient fait prendre,]
§.44. '& les officiers du guet, voulurent les
§.41. obliger à renoncer J. C. par écrit, '& à
manger des viandes immolées aux idoles. Elles refuserent genereusement l'un
& l'autre; de sorte qu'on les envoya au
gouverneur nommé Dulcice, avec un
billet de Cassander Exemt & officier du
guet, qui marquoit de quoy elles estoient accusées. Elles eurent pour compagnie Agathon Confesseur, & trois autres femmes, Casie, Philippe, & Eutyquie, toutes coupables du mesme crime
qu'elles. Agathon avoit ce semble esté
consacré au ministere des idoles avant
§.42. que de se consacrer à J. C. 'Eutyquie
estoit grosse de son mari mort sept mois
auparavant.

Ibid. 'Dulcice aprés s'estre adressé d'abord à
Agathon, & avoir sceu de luy qu'il estoit
resolu de persister dans la religion de
J. C, demanda aux femmes si elles estoient dans les mesmes sentimens: à
quoy Agape répondit; [1] « Je mets mon
« esperance au Dieu vivant, & je ne veux
« point perdre le repos que les bonnes
« œuvres donnent à ma conscience. Quionie dit aussi, Qu'elle ne vouloit point
faire ce qu'on luy ordonnoit, parcequ'elle mettoit sa confiance en Dieu. Irene
declara que la crainte de Dieu l'empeschoit d'obeïr aux Empereurs; Casie,
Qu'elle vouloit sauver son ame; Philippe & Eutyquie, Qu'elles aimoient
mieux mourir que de manger du sacrifice des idolatres.

Ibid. 'Dulcice sachant qu'Eutyquie estoit
veuve, osa luy demander de qui elle
estoit grosse; & elle luy répondit avec
gravité, que c'estoit du mari que Dieu luy
avoit donné. Il l'exhorta à quitter, disoit-il, cette folie, & à prendre une resolution
plus sage: à quoy il ajouta, « Ne voulez
« vous pas obeïr à l'edit de l'Empereur?
« Non, dit la Sainte, je ne le veux point du
« tout: car je suis Chrétienne, & servante
§.42.43. « du Dieu toutpuissant. 'Cependant comme les loix ne permettoient pas mesme
qu'on mist à la question les femmes enceintes, il ordonna qu'on la gardast en
prison jusqu'à ce qu'elle fust accouchée.

§.43. 'Il tenta de nouveau Agape & Quionie,
& les trouva toujours inebranlables. Il
leur demanda "qui les avoit portées à &c.
embrasser ces folies; & elles dirent que
c'estoit le Dieu toutpuissant, & J. C.
son Fils unique, [sans vouloir jamais
§.44. nommer personne.] 'Il lut ensuite "la &c.
sentence par laquelle il les condannoit
toutes deux à estre brulées, ordonnant
qu'on gardast les autres dans la prison
Boll. 3. jusqu'à nouvel ordre. 'Il n'est plus
apr. p. 247. parlé de ce que devinrent Agathon, Ca-
§. 12. sie, Philippe, & Eutyquie, & on n'en
trouve rien autrepart.

Bar. 304. 'Aprés que Ste Agape & Ste Quionie
§.45. eurent consommé leur martyre par le
feu, il arriva qu'on trouva encore dans
les cofres de Ste Irene un grand nombre
§.46. de livres & de papiers, 'dont il paroist
qu'au moins une partie estoit des livres
sacrez: [Et il semble que la Sainte les
avoit cachez en quelque lieu plus secret,
que ses sœurs mesmes ne savoient pas.]
§.42. 'Car Ste Quionie avoit dit qu'elles n'en
avoient plus, parceque les ministres de
l'Empereur leur avoient tout enlevé.
§.45. [Sur cela] 'Irene fut ramenée devant Dulcice qui luy fit "de grands reproches des
livres qu'on avoit trouvez chez elle, NOTE 4.
aprés qu'elle avoit declaré, à ce qu'il
pretendoit, n'en avoir aucun; [luy attribuant sans doute ce que sa sœur avoit
§.46. dit.] 'Il témoigna estre fort en colere
contre elle, & luy promit neanmoins sa
grace si elle vouloit manger des sacrifices. [La Sainte ne s'amusa point à se justifier du mensonge dont il l'accusoit.]
Mais s'arrestant à ce qu'il vouloit qu'elle
Ibid. le participast à ses sacrifices; 'Jamais, «
dit-elle, jamais je ne le ferai, je vous «
le proteste par ce Dieu toutpuissant, qui «
a creé le ciel, la terre, la mer, & tout «
ce qui y est enfermé. Je crains trop la «
peine effroyable du feu eternel qui est «
destinée pour ceux qui auront nié Jesus «
le Verbe de Dieu. Dulcice luy fit diverses demandes pour savoir de qui elle avoit
receu du conseil & de l'assistance: Mais
elle ne luy parla jamais que de Dieu, qui
nous a commandé de l'aimer jusqu'à la
mort. C'est pourquoi, ajouta-t-elle, nous «
n'avons pas osé le trahir, & nous avons «
mieux aimé nous exposer au feu, & à «
toutes sortes de tourmens, que de li- «
§.47. vrer ses Ecritures. 'Comme il continuoit «
à la presser & qu'il luy demandoit si ses
voisins n'avoient point sceu ce qu'elle faisoit, Vous pouvez le leur demander, ré- «
pondit-elle, & faire telles informations «
qu'il vous plaira. «

§.47.48. 'Dulcice ne voulut pas la condanner
d'abord à la mort: mais il ne rougit pas
d'ordonner qu'on l'exposast toute nue
dans des lieux destinez à des crimes infames, en luy donnant seulement un
§.48. pain par jour: '& il declara à ses gardes
& "au boureau qu'il y alloit de leur vie, publico ministro.
s'ils souffroient qu'elle en sortist un seul
moment. La Sainte fut menée au lieu où
il avoit dit. Mais la grace du S. Esprit qui
estoit son protecteur, la conserva pure &
sans tache. Ainsi personne n'osa seulement approcher d'elle, ni dire une seule
parole qui pust faire peine à sa modestie.

Ibid. 'Dulcice la fit donc ramener à son tribunal, & luy demanda si elle persistoit
encore dans sa temerité. Elle luy répondit genereusement: Je persiste dans ma «
resolution, qui n'est point une temerité, «
mais un devoir de pieté envers Dieu. Sur «
cela Dulcice demanda du papier, & écrivit la sentence par laquelle il la condanna
à estre brulée vive comme ses deux sœurs.
§.49. [Aussitost] 'les soldats la menerent sur
une hauteur, où ses sœurs avoient déja
esté couronnées. Ils y dresserent un grand
bucher, & y ayant mis le feu ils dirent à
la Sainte d'y monter. Elle n'hesita pas,
mais se jetta dans le feu en chantant des
pseaumes, & en louant Dieu.

Ibid. 'Elle consomma ainsi son martyre le
premier jour d'avril de l'an 304. [d'où
l'on peut juger que Ste Agape & Ste Quionie avoient souffert sur la fin de mars. Les
actes ne disent point "en quelle ville cela NOTE 5.
arriva, & par cela mesme nous donnent
lieu

1. *Ego Deo viventi credo, neque volo rectè faciens conscientiam meam perdere.*

lieu de croire que c'estoit à Thessalonique, d'où ils nous assurent qu'estoient les Saintes: & tous les martyrologes y marquent leur feste.] 'Bede, Raban, Vandelbert, & divers manuscrits mettent Boll. 5. apr. p. 245. §. 3. Ste Agape & Ste Quionie le premier d'avril. Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres les mettent le 3: & tous mettent Ste Irene le 5, auquel les martyrologes de S. Jerome les mettent toutes trois. 'Quelques uns croient qu'elles p. 9. Flor. y sont encore marquées le premier d'avril. p. 411. a Les Grecs en font leur principal a Men. p. office le 16. du mesme mois. 219. 'S. Aldhelme Evesque d'Angleterre en a fait un Boll. 3. grand eloge à la fin du VII. siecle, mais apr. p. 245. b. V. la note 1. tiré de la vie de Ste Anastasie, [" de laquelle nous n'avons pas osé nous servir.]

'Le nom de Ste Irene a esté fort celebre p. 247. §. 9 à Constantinople, & y a esté donné à Men. 5. V. S. Marcien. plusieurs eglises: Mais on pretend "que may, p. 32. 38. c'est d'une sainte Martyre differente de celle-ci, & dont les Grecs font une grande solennité le 5. de may. Ils la font convertir à la foy par S. Timothée disciple de S. Paul, & en disent quantité d'autres choses qui n'ont aucun raport à celle de Thessalonique, 'mais qui aussi sont Boll. 5. si fabuleuses, que Bollandus les a jugé may, p. 4. indignes de tenir place dans son grand f | 5. b. ouvrage. [Il y a peutestre mesme lieu de douter si l'ancienne eglise de Constantinople qui a porté le nom d'Irene, l'a eu à cause d'une Sainte de ce nom, ou à cause de la paix qui s'exprime de la mesme maniere dans le grec.]

SAINT DIDYME, MARTYR A ALEXANDRIE:

ET

SAINTE THEODORE: VIERGE.

'L'HISTOIRE de S. Didyme & Sur. 5. apr. de Ste Theodore est tirée de leurs p. 61. actes, que Surius nous a donnez, 'traduits sur un original grec dont Boll. 28. Bollandus a enrichi le public: b & Bol- apr. gr. p. landus en a encore fait imprimer d'au- 63. tres qu'il avoit receus d'Usserius, tra- b 28. apr. duits aussi il y a longtems sur un texte p. 572. a. grec [fort conforme à celui qu'a suivi Surius, sinon qu'il y manque quelque chose.] 'Baronius dit que les actes qui nous Bar. 309. Note 1. apprennent cette histoire illustre, "sont §. 33. tres fideles: [& je ne croy pas que personne fasse difficulté de les approuver. Le commencement & la fin] 'en paroissent extraits mot à mot des registres Boll. 28. apr. p. 572. a. publics: [& le reste est écrit avec beaucoup d'esprit & de pieté par un Chrétien.]

'Ils commencent par l'histoire de gr. p. 63. e. f. Ste Theodore qui estoit sortie d'une des meilleures familles de la ville d'Alexandrie. 'Elle estoit Chrétienne, & elle avoit E mesme consacré sa virginité à Dieu qui la luy avoit donnée. 'Aprés que Diocletien b. c. eut publié [au commencement de l'an 304,] cet edit cruel qui condannoit les Chrétiens à sacrifier aux demons ou à mourir, la Sainte fut prise, & mise en Note 2. prison [au mois de mars ou d'avril" de la mesme année.] Elle y demeura quelque temps jusqu'à ce que le gouverneur nom- V. la note 2. mé Eustrace, [" & peutestre aussi Procule,] se la fit presenter à l'audience, & luy demanda si elle estoit libre ou esclave. Elle répondit qu'elle estoit Chrétienne, & affranchie du peché par J. C; & que pour ce qui regarde les vains titres du monde, elle estoit née de personnes λογιστὴς &c. de qualité: ce que "le Magistrat d'Alexandrie nommé Luce confirma "par son témoignage. Eustrace luy demanda pourquoi estant de cette qualité elle n'avoit pas voulu se marier. Elle répondit que c'estoit à cause de J. C, qui estant né selon la chair [1] d'une mere toujours vierge, nous a retirez de la corruption. « Et j'ay, ajouta t-elle, cette confiance en luy, qu'en conservant sa foy je conserverai aussi la pureté de mon corps.

'Le juge luy dit qu'il avoit ordre d'ex- c. poser à l'infamie publique les vierges Chrétiennes qui refuseroient de sacrifier; 'que la consideration de sa naissance l'obli- e. geoit de l'exhorter à s'epargner cette injure, qui seroit la honte eternelle de sa famille, puisque pour luy il ne pouvoit se dispenser d'executer le commandement des Empereurs. 'Les payens qui Tert. apol. connoissoient combien les Chrétiens aimoient la pureté, ne rougissoient pas de leur faire de semblables menaces, croyant que rien n'estoit plus capable de les ebranler. [Mais la Sainte qui n'avoit pas moins de lumiere que de pureté & de courage,] 'luy répondit constamment: « Dieu pene- Boll. p. 63. e. f. tre le fond des cœurs, & voit toutes nos pensées. Il sçait quel est mon amour pour la chasteté. Aprés cela tout ce qu'on peut me faire au dehors n'est qu'une pure violence, à laquelle je n'aurai pas plus de part que si on me coupoit la main ou la teste. Je remets ma virginité entre ses mains: il est le maistre de toutes choses: il saura bien conserver, quand il voudra, ce qu'il m'a donné, & sauver sa colombe [d'entre les mains des vautours.] Que la foy de J. C. demeure inebranlable en moy, & il aura soin de tout le reste. Le juge luy demanda si elle pretendoit qu'un « Crucifié la delivrast de ses mains: '& elle sans rougir de l'opprobre de la Croix, p. 64. a. « Oui, dit-elle, j'espere en J. C. crucifié sous Ponce Pilate, qu'il conservera ma pureté malgré toute la violence des hommes, tant que je conserverai sa foy, & que je ne le renoncerai point. ἀτίμως. 'Eustrace la menaça de la "traiter avec indignité comme une servante; & elle a. répondit: « Je suis preste à vous abandonner mon corps sur lequel seul s'etend vostre pouvoir, mais pour mon ame, Dieu seul en est maistre. Enfin Eustrace ne

1. ἐκ τῆς ἀειπαρθένου καὶ Θεοτόκου. Cela n'est que dans les actes grecs, & peut y avoir esté ajouté.

Digitized by Google

ne se pouvant plus retenir, la fit *battre outrageusement, en la traitant mesme de folle. Mais elle luy jura par le Seigneur que jamais elle n'adoreroit les demons, parcequ'elle estoit soutenue de la main de Dieu; que c'est en cela qu'elle b. estoit vraiment sage; & que ce qu'il regardoit comme une indignité & un outrage, estoit pour elle une gloire & un honneur immortel. NOTE 3.

b. 'Eustrace luy dit que puisqu'elle persistoit dans sa desobeïssance, il estoit obligé d'executer l'ordre des princes, depeur qu'on ne l'accusast de les mepriser: Surquoi la Sainte répondit; Si vous avez tant de soin de faire ce que les princes vous ordonnent, parceque vous les craignez, je crains aussi le veritable prince du monde, & je n'ay garde de renoncer mon Dieu, parceque je ne veux pas l'offenser. Eustrace luy donna trois jours pour penser à elle, en luy jurant par tous ses dieux, que si elle ne se resolvoit à sacrifier, il l'abandonneroit à l'infamie publique, afin que sa honte servist d'exemple à toutes les autres. Elle luy répondit: Ces trois jours sont déja passez pour moy: Mon Dieu qui ne souffre point que je l'abandonne, ne change point par le temps: Ainsi faites des à present ce qu'il vous plaira. Tout ce que je vous demande, c'est *que vous donniez ordre que ma pureté soit en assurance jusqu'à ce que c. vous ayez prononcé. 'Le juge le luy accorda à cause de sa qualité, disoit-il, & la renvoya en prison. *τηρηθῆναί με ἄχραντον.*

c. 'Au bout des trois jours il la fit revenir pour savoir sa disposition: & elle luy declara qu'ayant fait profession de la virginité pour l'amour de J.C, qui nous est venu enseigner la pureté, elle n'avoit garde de renoncer par quelque raison que ce fust à la foy de J.C, qui sauroit bien conserver la pureté de sa servante. Sur cela Eustrace commanda, en s'excusant d. sur l'ordre des princes, 'qu'on la menast aux lieux infames: & la Sainte en y allant, invoquoit celui qui connoist le secret des cœurs, & le prioit que comme il l'avoit conservé pure jusques alors, il la conservast de mesme à l'avenir, & la tirast du danger où elle s'estoit exposée pour ne pas renoncer son nom. Elle renouvella la mesme priere quand elle se vit dans ce lieu si nouveau pour elle, & levant les yeux au ciel, Mon Dieu, dit-elle, Pere de J.C. mon Seigneur, delivrez moy de ces chiens, tirez moy d'ici, comme vous avez tiré S. Pierre de la prison, afin que tout le monde sache que je suis vostre servante.

e. 'Cependant sa confiance en Dieu se trouva presque ebranlée, lorsqu'elle vit tout d'un coup entrer un homme en habit de soldat. Elle s'effraya, & chercha quelque coin pour se cacher. Mais ce pretendu soldat estoit le liberateur que Dieu luy envoyoit pour sauver sa chasteté. C'estoit Didyme l'un des plus fideles serviteurs de J.C, qui savoit parfaitement trafiquer pour le ciel, s'enrichir des biens spirituels, estre avare pour gagner l'eternité, menager toutes les occasions de profiter pour son ame, & faire violence au royaume des cieux. [Il avoit receu cede-gré supreme de la charité, de donner son ame pour ses freres,] & vouloit acquerir une double couronne du martyre, [en mourant pour le nom de J.C. & pour l'honneur d'une vierge.]

e. f. 'Il dit donc à la Sainte ce qu'il estoit, *& ce qu'il venoit faire, & la pria de changer d'habit avec luy, de prendre ses armes, & de se couvrir d'un grand chapeau qu'il avoit apporté comme pour cacher sa honte, & en effet pour empescher qu'on ne vist le visage de la Sainte quand elle sortiroit de là. La Sainte se confiant en Dieu qui luy avoit envoyé Didyme, comme Abacuc à Daniel dans la fosse aux lions, fit ce qu'il luy disoit, & sortit ainsi au travers de diverses personnes qui attendoient à la porte, sans en regarder aucun, & sans dire un mot, comme Didyme le luy avoit recommandé. Elle echapa ainsi comme une colombe des serres de l'epervier, & comme une brebi de la p. 65. a. gueule du lion. 'Didyme cependant revétu des habits de la Sainte comme d'une robe de triomphe, se rejouissoit d'avoir mis en sureté une vierge de J.C, & attendoit avec confiance la seconde victoire qu'il esperoit devoir estre la suite & la recompense de celle qu'il avoit déja remportée sur le demon. &c.

a. 'Peu de temps aprés un autre entra dans un dessein bien different de celui de Didyme, & fut bien surpris de trouver un homme au lieu de la Sainte. Il ne savoit ce qu'il voyoit: & comme il avoit ouy dire que J.C. avoit autrefois changé de l'eau en vin, il demandoit s'il avoit aussi changé Theodore en homme. Didyme ne le laissa pas longtemps en cette peine. J.C, luy dit-il, n'a point changé Theodore, mais il me veut couronner aussibien qu'elle. Celle que vous cherchez, vous est echapée, & vous avez au lieu d'elle celui que vous ne cherchez pas: La vierge est encore vierge, & le soldat est devenu un athlete de J.C.

a. 'Cet homme sortit aussitost, dit ce qui estoit arrivé; & Eustrace en ayant esté b. averti, se fit amener Didyme, '& luy demanda comment il avoit esté assez hardi pour se moquer ainsi de luy. Il répondit qu'il avoit fait ce que Dieu luy avoit ordonné; & comme on vouloit qu'il dist où estoit la Sainte, il fit serment qu'il ne le savoit pas, mais qu'il se contentoit d'estre assuré que Dieu l'avoit conservé pure & sans tache. Dieu, ajouta-t-il, a beni sa foy, & a exaucé ses prieres; & vous ne le desavouerez pas si vous voulez confesser la verité: aussi je ne pretens pas que ce soit moy, mais c'est Dieu qui l'a sauvée.

d. 'Il confessa en mesme temps qu'il estoit Chrétien, & affranchi du peché par J.C: & le juge ayant ordonné qu'on le tourmentast *deux fois plus qu'un autre, s'il ne vouloit meriter en sacrifiant le pardon de ce qu'il avoit fait; il luy répondit: Ce que je souffre est ce que j'ay esperé: J'ay voulu conserver la pureté à une vierge, & confesser publiquement J.C, par la misericorde duquel je suis insensible à vos tourmens. Faites donc promtement ce que vous avez resolu, & ce que vos Princes vous ordonnent. Quand mesme vous *διπλῶς.*

" vous voudriez me condanner au feu, je ne " sacrifierai jamais au demon.

'Sur cela Eustrace ordonna qu'il auroit la teste tranchée, & que son corps seroit ensuite reduit en cendres. 'Didyme alors benit Dieu qui luy avoit accordé son desir, en delivrant sa servante, & en le couronnant luy mesme "par les tourmens de la question, & par le dernier supplice. La sentence fut executée, & le Saint consomma son martyre" le 5e jour d'avril, 'auquel les Grecs en font la feste: '& les martyrologes de S. Jerome marquent ce jour là un S. Didyme Martyr à Alexandrie. Mais ils le qualifient "Prestre; 'ce que les actes ne disent point de celui-ci. Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres Latins en font le 28. du mesme mois.

[Ces actes ne nous apprennent rien pour la suite de l'histoire de Ste Theodore; non plus que les Grecs lorsqu'ils en font l'abregé dans leurs Menées.] 'Mais dans le titre où ils joignent sa feste avec celle de S. Didyme, ils la nomment la premiere, & luy donnent aussi la qualité de Martyre; & dans les vers qui suivent, ils disent que S. Didyme a eu la teste tranchée, & a esté reduit en cendres avec la compagne de ses combats, & qu'il a souffert avec elle un double supplice. 'Cela revient à ce que disent Adon & Notker, que Ste Theodore aprés s'estre echapée du lieu où on l'avoit enfermée, revint au combat, & fut couronnée avec S. Didyme. Usuard dit à peu prés la mesme chose. 'Mais il y a peu d'apparence que Ste Theodore se soit remise d'elle mesme entre les mains des payens dont Dieu l'avoit retirée par une espece de miracle: Et les actes ne nous permettent point de dire qu'elle ait souffert avec S. Didyme. Ainsi il y a plus de probabilité à ce qu'on trouve dans un livre manuscrit de l'office des Grecs sur le 27. de may; 'auquel il met seul la feste de Ste Theodore & de S. Didyme; Qu'aprés la mort de S. Didyme, Ste Theodore fut prise [de nouveau,] decapitée, & jettée dans la riviere. 'Les martyrologes de S. Jerome marquent le 29 d'avril une Ste Theodore vierge martyrizée à Alexandrie avec quelques autres. [Quoy qu'il en soit, quand elle n'auroit souffert que ce qui est marqué dans les actes, on la pourroit toujours regarder comme une martyre de la foy & de la virginité.]

'Ce qu'Adon & les autres Latins disent du martyre de Ste Theodore, vient apparemment de ce qu'ils ont cru, comme quelques autres, que cette Sainte est celle dont parle S. Ambroise. 'Baronius le dit dans son martyrologe; mais il change de sentiment dans ses Annales. [a] Et en effet outre que S. Ambroise dit que ce qu'il raporte estoit arrivé à Antioche, [il seroit difficile de l'accorder en quelques points avec les actes de Ste Theodore;] 'comme quand il dit que celle d'Antioche "ne declara que par ses pleurs qu'elle vouloit conserver sa foy aux depens de toutes choses. 'Il n'estoit pas rare de voir des Vierges condannées à une infamie qu'elles apprehendoient plus que les dents des lions: & Dieu ne manquoit guere de les en retirer par une protection particuliere, & souvent par des miracles visibles: de sorte qu'il n'y aura pas lieu de s'étonner quand la mesme chose sera arrivée à Alexandrie & à Antioche. 'Quelques uns croient mesme que celle d'Antioche ne se doit mettre que du temps de Julien l'apostat, ["quoique cela ne paroisse pas assez fondé.] 'Quand mesme il faudroit dire que l'histoire raportée par S. Ambroise est celle de Ste Theodore, puisqu'en effet il y a une grande conformité entre elles, je croy qu'il faudroit toujours avouer que ce que S. Ambroise dit de son martyre ne vient que d'un bruit populaire, comme il le marque "assez clairement; [qui aura ajouté à la verité, que la Sainte s'estoit presentée d'elle mesme au martyre pour souffrir avec S. Didyme. Car le silence des actes est trop fort, quoy qu'on en dise, pour recevoir cet article. Nous pourrions raporter ici cette histoire: mais nous avons mieux aimé la joindre" avec celle de quelques autres Martyrs d'Antioche.

Nous avons encore une troisieme histoire assez semblable aux deux autres, particulierement à celle de S. Ambroise; & je ne sçay si ce ne seroit point la mesme. C'est celle] de S. Alexandre & Ste Antonine, 'dont nous avons des actes dans Bollandus, [b] mais tels que selon le jugement qu'il en porte luy mesme, ils ne sont point capables de faire aucune autorité. 'Bollandus met le martyre de ces Saints le 2. de may 313. ["Il y auroit pour le moins autant de raison de le mettre en 312. le 3. de may,] 'auquel Baronius a mis ces Saints dans le martyrologe Romain. Les Grecs en font leur grand office le 9. ou le 10. de juin, & disent que leurs corps sont à Constantinople où ils font beaucoup de miracles.

Marginal notes: ἀλλὰ διὰ τιμωριῶν. — Note 4. — Men. p. 43. — Flor. p. 418. 416 | Boll. 5. apr. p. 398. — V. la note 4. — Boll. 28. apr. p. 572. §. 1. — Men. 5. apr. p. 43. — Boll. 28. apr. p. 572. b. c. — d. — p. 617 | Flor. p. 468. 469. — Boll. 28. apr. p. 572. c. f. — Bar. 28. apr. d | 309. §. 33. — a Boll. p. 572. f. — Amb. virg. l. 2. p. 470. d. — Fletu & tacitis &c. — f | Bar. 309. §. 32. 33. — Boll. 28. apr. p 572. f. — Note 5. — Act. M. p. 426. §. 3. — Fertur puella &c. — V. la pers. de Diocletien. — Boll. 3. may, p. 381. — b p. 380. §. 2. — §. 3. — Note 6. — p. 379. b. c | Men. p. 67.

SAINT IRENÉE,

EVESQUE DE SIRMICH, ET MARTYR.

'La ville de Sirmium placée sur une petite riviere qu'on appelle aujourd'hui Bozzothe [ou Bozwethe,] & fort pres de celle de la Save; 'a esté connue de Strabon, de Pline, & de plusieurs autres anciens. Elle est celebre dans l'histoire profane 'pour avoir donné la naissance à l'Empereur Probe, [& luy avoir aussi donné la mort.] [c] Car il fut tué aux "environs de cette ville par ses soldats, irritez des travaux ausquels il les obligeoit pour faire ecouler les eaux des campagnes des environs, afin de les rendre plus saines & plus fertiles. [On voit qu'elle devint la capitale non seulement de la basse Pannonie dont elle estoit membre, mais encore de tout le departement d'Illyrie,

Marginal notes: Boll. 25. mars, p. 555. 2. — Baudr. p. 206. — Probi, v. p. 234. b. c. — V. son titre §. 10. — c p. 241. b.

qui outre un grand nombre de provinces entre le Danube & la mer Adriatique, comprenoit mesme la Macedoine & toute la Grece.] Boll. 25. mars, p. 555. b. 'Mais les ravages des Gots, des Huns, & de plusieurs autres barbares l'ont tellement ruinée, b Baudr. p. 206. [b] qu'elle n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade peuplée de peu d'habitans; Boll. 25. mars, p. 555. a. 'ne conservant plus rien de son ancienne splendeur, que l'honneur de donner le nom à un Comté qui fait partie du royaume de Hongrie Baudr. p. 206. [& de l'Esclavonie.] 'Les Hongrois l'appellent Szerim; & les Allemans Boll. p. 555. a. Sirmisch 'ou Sirmich, [qui est le nom dont nous nous servons d'ordinaire.]

b. Elle est particulierement connue dans l'histoire de l'Eglise par le malheur qu'elle a eu dans le IV. siecle, d'avoir pour Evesques Photin heresiarque, [& Germine l'un des plus celebres des Ariens. Mais elle y est aussi connue par divers Saints qu'elle a donnez à J. C. aprés les avoir receus de luy: & le plus celebre de Act. M. p. 432. §. 1. ces Saints,] 'qu'elle regarde mesme comme son patron, est S. Irenée, dont nous avons à parler ici. Il est egalement reveré par l'Eglise latine & par la greque, & nous avons le bonheur d'apprendre son histoire par des actes [''qui non seulement sont fort beaux,] NOTE 1. Boll. p. 555. c. mais qui ont encore l'avantage de paroistre tres anciens, & composez sur les registres publics du greffe. 28. apr. p. 566. d. 'Il en est aussi parlé fort honorablement dans les actes de S. Pollion, a c. [a] qui paroissent écrits '' du temps de Valentinien I, ou fort peu aprés. NOTE 2.

[Ce Saint estoit apparemment de Sirmich,] 25. mars, p. 555. c. d. 'puisque toute sa famille fut presente à son martyre. Son pere & tous ceux de sa maison s'y trouverent pour l'empescher de preferer sa foy à sa vie, [ce qui marque qu'ils estoient tous payens, ou avoient eu le malheur d'abandonner e. J. C.] 'Cependant il apprit dés son premier age à adorer le vray Dieu, [soit de sa mere, soit de quelque autre personne que la providence divine luy fit rencontrer.] d. 'Il epousa une femme qui se joignit aux autres pour le perdre dans son martyre; & il en eut plusieurs enfans, qui estoient encore ''fort petits quand il mourut. *pueri.* Il estoit luy mesme encore alors c. ''assez jeune, 'mais il estoit deja parfait *adolescentia tenera.* dans la pieté & dans la foy Catholique. gr. 23. a. 'On loue particulierement en luy une bonté digne de son nom qui signifie *Pacifique*, & un grand desir des biens que Dieu nous promet dans le ciel, ce qui luy inspiroit un genereux mepris de toutes b. les choses de la terre. 'Ce fut par ces saintes dispositions qu'il merita d'estre fait Evesque de Sirmich estant encore 28. apr. p. 566. d. peu avancé en age, '& d'arriver à la palme du martyre en combatant constamment pour la foy, & pour la defense du peuple qui luy avoit esté confié.

d. 'Il souffrit sous Diocletien, ''& apparemment en l'an 304. NOTE 3. Les edits de la persecution estant arrivez à Sirmich, 25. mars, p. 556. c. b 28. apr. p. 566. d. 'Probe gouverneur de la Panonie [en fut un trop fidele executeur.] [b] Il commença par les Ecclesiastiques, & fit mourir S. Montan Prestre de l'Eglise de Singidon, qui avoit longtemps vécu dans la pratique des vertus qu'inspire la foy Chrestienne. 26. mars, p. 616. 'Les martyrologes de S. Jerome & de Bede, [1] ceux du IX. siecle, & plusieurs 1. autres anciens & nouveaux, mettent la feste de ce Saint à Sirmich le 26. de mars, & luy joignent Ste Maxime sa femme. Usuard & les autres posterieurs disent que l'un & l'autre fut noyé: Et la pluspart leur donnent 40. compagnons de leur martyre. [La ville de Singidon est marquée par les geographes dans la Mesie: mais elle pouvoit estre alors dans la Pannonie; si l'on ne veut dire que S. Montan & sa femme se trouverent par quelque rencontre à Sirmich.

28. apr. p. 566. d. Nous avons mis d'abord] 'le martyre de ce saint Prestre, pour suivre l'ordre des actes de S. Pollion, qui passent ensuite à celui de S. Irenée. 25. mars, p. 566. c. Ce saint Evesque fut pris par les soldats, & presenté à Probe, qui luy commanda de sacrifier aux dieux. Mais il luy répondit par cette parole de l'Ecriture: « Qui sacrifie aux dieux & non à Dieu, sera exterminé de son peuple. Probe ajouta: Les Princes ordonnent que vous sacrifierez, ou que vostre desobeissance sera punie par les tourmens. Et moy je vous dis, repartit le Saint, que Dieu m'ordonne de souffrir plutost tous les tourmens, que de renoncer à son nom, & de sacrifier à des demons: Ce me sera un sujet de joie de participer aux souffrances de mon Sauveur. Probe luy fit donner aussitost la question, qui fut fort rude; & luy demanda durant les tourmens, s'il ne se resolvoit point à sacrifier, à quoy il répondit: J'ay toujours sacrifié à mon Dieu, & je luy sacrifie presentement en confessant son nom. »

c. d. 'Cependant son pere, sa femme, ses enfans, toute ''sa famille, & sa maison, ses *parentes, domestici.* voisins, ses amis, arriverent à l'audience; où voyant le Saint en cet état, ils se mirent tous à pleurer, & à jetter de grands cris, [2] en le conjurant d'obeir à l'Empe- 2. reur, & de ne se pas haster de mourir dans un age qui luy promettoit une longue vie. d. 'Mais ses pensées & ses desirs estoient bien elevez audessus des leurs. C'est pourquoi il ne répondit à leurs conjurations & à leurs larmes que par ces paroles: « Voici ce que J. C. mon Seigneur nous dit: Si quelqu'un me renonce devant les hommes, je le renoncerai aussi devant mon Pere qui est dans les cieux. Sachez donc, mes tres chers amis, que ni vos prieres, ni les menaces des Princes, ne me pourront jamais faire abandonner les preceptes de J. C. Tout mon desir est d'obtenir les biens eternels que j'espere, & ausquels je suis appellé, & je me haste d'y arriver. Probe fit alors approcher le Saint & luy dit: Que tant de larmes qu'on verse pour vous, vous fassent revenir de vostre folie: Conservez vous pour le longtemps que vous pouvez vivre encore, & sacrifiez. Je ne sacrifierai point, luy dit le Saint; & c'est afin de me conserver pour toute l'eternité. Le juge le fit alors mener en prison, où il passa

1. Rabin, Usuard, Adon, Vandelbert, Notker.
Act. M. p. 433. §. 3. 2. Ceci est un peu plus étendu dans le P. Ruinard que dans Bollandus.

Digitized by Google

passa plusieurs jours dans les diverses peines [& les incommoditez qui en estoient la suite ordinaire.]

d 'Probe se le fit amener une seconde fois dans une audience qu'il tenoit au milieu de la nuit, & luy demanda si tant de maux qu'il souffroit depuis si longtemps ne l'avoient point fait enfin resoudre à obeïr. e 'Mais il luy répondit: „Je suis le mesme que j'ay esté: & tant que je vivrai, vous pouvez vous assurer que je ne cesserai jamais de confesser J. C. Ainsi vous n'avez qu'à executer sans delai tout ce que vous avez resolu de moy. Cette fermeté irrita Probe, qui le fit fustiger fort longtemps: & au milieu de ce supplice Irenée se consoloit par ces paroles: „J'ay un Dieu que j'adore, & à qui je sacrifie: mais pour des dieux faits par des hommes, je ne les puis adorer. Probe luy dit, N'avez vous pas assez souffert? Sauvez au moins vostre vie. C'est ce que je fais, repondit le Saint: Je gagne la vie par ces peines que vous me faites souffrir: Je ne les sens point, parceque je les souffre pour le nom de J. C; & neanmoins j'espere qu'elles me feront obtenir la vie eternelle.

Probe luy demanda s'il n'avoit pas une femme, des enfans, des parens: & il luy dit absolument qu'il n'en avoit point. Le juge qui ne comprenoit pas le sens elevé & spirituel de ces paroles; luy demanda qui estoient donc ceux qui avoient tant pleuré à la derniere audience: & alors le Saint luy dit: „Je fais ce que J. C. m'ordonne en renonçant à mes parens, & à tout ce que je puis avoir dans le monde, afin d'estre son disciple. f 'Car qui aime vraiment Dieu, & ne desire que les biens qu'il nous promet, meprise toutes les choses de la terre, & ne croit avoir ni pere, ni femme, ni enfans, ni quoique ce soit hors de luy. Probe ne laissa pas de le presser de se souvenir qu'il estoit pere, & de se conserver à ses enfans. 'Mais il luy répondit: „Mes enfans ont Dieu pour pere aussibien que moy. Celui que j'adore, & qui peut me sauver, peut les sauver aussi, c'est luy en qui nous avons une entiere & une parfaite confiance, & à qui nous avons remis le soin de nos ames afin qu'elles ne perissent pas. Pour vous, faites ce que les Empereurs vous ordonnent. Probe l'exhorta encore à avoir pitié de luy mesme & de sa famille, & à ne le pas obliger à le faire perir par divers tourmens. Et le Saint luy repeta aussi qu'il n'avoit qu'à faire de luy tout ce qu'il voudroit, parceque jamais il ne sacrifieroit à ses dieux. „Vous allez voir, ajouta-t-il, jusqu'où va la patience que me donne le Seigneur Jesus.

Probe le menaça de le condanner à la mort, & il luy répondit qu'il luy seroit obligé s'il le faisoit promtement passer aux joies de la vie eternelle. Alors Probe rendit sa sentence, par laquelle il le condanna comme rebelle aux ordres du Prince, à estre jetté dans la riviere. p. 557. a. 'Le Saint luy dit sur cela ces paroles: „Aprés tant de menaces que vous m'aviez faites je m'attendois à souffrir plusieurs sortes de tourmens: & à vous montrer que les Chrétiens ne craignent quoy que ce soit, à cause de la confiance qu'ils ont en Dieu. Je ne laisse pas cependant de me rejouir de ce qu'au moins vous me condannez à la mort. Probe s'offensa de cette generosité du Saint, & ordonna qu'avant que de le jetter dans la riviere on luy trancheroit la teste. Le Saint crut alors avoir remporté une double victoire, & en s'adressant à Dieu, „Je vous rends graces, dit-il, Seigneur Jesus, qui m'avez donné la patience & la force de confesser vostre nom, afin que j'eusse part à vostre gloire eternelle.

Il fut en mesme temps conduit à un pont où il devoit estre executé. Quand il y fut arrivé, il se depouilla de ses habits. Il étendit les mains au ciel, & dit en priant; „J. C. mon Seigneur, qui avez bien voulu mourir pour le salut du monde, que vos cieux soient ouverts pour recevoir l'esprit d'Irenée vostre serviteur, que l'Eglise Catholique de Sirmich "vous presente, & qui ne refuse pas de souffrir la mort pour vostre nom. [*productus*] Je demande, Seigneur, cette grace à vostre misericorde, [1] que vous daigniez défendre les "Fideles de Sirmich de tous les maux que les ennemis visibles & invisibles leur peuvent faire, & les affermir dans vostre foy. [*plebem.*]

b. 'Quand il eut achevé cette priere, les executeurs luy osterent la vie d'un coup d'épée, & jetterent son corps dans la riviere de la Save, p. 555. a. 'qui pouvoit border alors les murailles de Sirmich, quoiqu'elle en soit aujourd'hui un peu eloignée. p. 557. b. 'C'est ainsi qu'Irenée le serviteur de Dieu accomplit son martyre, p. 556. c| 'en souffrant beaucoup de persecutions & divers tourmens, plutost que d'obeïr aux commandemens impies de ceux qui luy vouloient faire adorer les idoles. [28. apr. p. 566. d.] C'est ainsi que par une mort temporelle il arriva à une couronne & à une vie qui ne finira jamais. Note 4. 'Le jour de sa mort fut ["apparemment] le 6. d'avril; [25. mars. p. 557. b.] [a] auquel les martyrologes de S. Jerome, Raban, & Florus, marquent sa feste. [a p. 555. c. f.] p. 556. a. 'Usuard, Adon, Notker, & divers autres Latins, la mettent le 25. de mars. Les Grecs en font le 23. d'aoust, [Men. p. 250.] [b] & encore selon quelques uns le 28. du mesme mois. [b Boll. p. 555. b.]

SAINT SERENE.

[Nous pouvons joindre à S. Irenée de Sirmich] un autre Martyr de la mesme ville, nommé Sirene, Sinere, [23. feb. p. 364. c.] [c] ou plutost Serene, dont nous avons une histoire fort courte, mais neanmoins assez particuliere & fort edifiante. [c Act. M. p. 545. §. 1. 2.] Note 5. "Et nous ne voyons rien qui nous empesche de la croire veritable.

p. 546. §. 1. 'Ce Saint estoit de Grece, mais habitué à Sirmich, où il gagnoit sa vie à cultiver un jardin. [C'estoit apparemment hors de la ville,] h. 2. 'puisqu'on luy a donné le titre "de moine ou de solitaire. [V. la note 5.] §. 1. 'La crainte de la persecution l'obligea d'abord à se tenir caché durant quelques mois; après il revint à son jardin, & continua, "quoiqu'il fust déja assez avancé en age, à s'y occuper comme auparavant. [*senem.*]

Act. M. p. 434. §. 5 — 1. Dans le P. Ruinart il y a seulement, *hos in fide tua confirmare digneris.*

§. 1. 'Un jour comme il y travailloit, il vit une dame qui y estoit entrée, & s'y promenoit avec deux servantes. C'estoit à l'heure de midi, [où tout le monde disnoit ou dormoit : de sorte que] ce n'estoit pas une heure à se promener pour une dame. Il jugea aussitost qu'elle avoit quelque mauvais dessein, & "la pria bien fort de se retirer, en luy disant librement que ce n'estoit pas là l'heure qu'une femme d'honneur dust estre hors de chez elle. &c.

§. 2. 'Cette femme moins irritée de cette espece d'affront, que de manquer son malheureux dessein, écrivit à son mari officier auprés de l'Empereur Maximien [Galere,] que Serene luy avoit fait un affront. L'officier s'en plaignit à l'Empereur, & en obtint un ordre au gouverneur [de la Pannonie] pour connoistre de l'affaire. Serene fut obligé de comparoistre. Mais comme le Gouverneur luy eut demandé pourquoi il avoit fait affront à une dame de qualité, il raporta comment la chose s'estoit passée : de sorte que le mari qui estoit present, rougit [de la mauvaise conduite de sa femme,] & n'eut plus rien à dire au Saint.

[Ainsi il n'y avoit qu'à le renvoyer absous.] §. 3. 'Mais le Gouverneur jugea qu'un homme qui n'avoit pu souffrir le dereglement d'une dame, & qui l'avoit reprise avec tant de liberté, estoit un Chrétien, [par où l'on voit l'idée que les payens mesmes avoient & de la religion qu'ils professoient, & de celle qu'ils persecutoient si cruellement.] Il luy demanda donc de quelle religion il estoit : & alors le Saint luy dit sans hesiter qu'il estoit Chrétien. Le juge ajouta : Et où est-ce donc que vous estes caché pour eviter "si longtemps de sacrifier? Dieu, répondit le Saint, m'a conservé jusques à present la vie du corps en la maniere qu'il luy a plu : Je n'estois assurément qu'une pierre de rebut, indigne d'entrer dans son edifice. Mais je vois qu'il veut bien presentement m'y donner place. Ainsi puisqu'il luy a plu que je fusse decouvert, je suis prest de souffrir [la mort] pour son nom, afin d'avoir quelque part dans son royaume. Le juge en colere le condanna à l'heure mesme à la mort ; & l'arrest fut aussitost executé. *usque nunc.*

Boll. 23. feb p. 366. §. 18. 'Il est visible que ce Saint n'a pas souffert dans le commencement de la persecution, [comme S. Irenée. Il ne faut pas aussi le mettre plustard qu'en l'an 307, sur la fin duquel Licinius fut fait Empereur de la Pannonie.] Flor. p. 334. 335. 339. 'Les martyrologes de S. Jerome mettent sa feste le 23. de fevrier, & plus nettement encore le 22, Act. M. p. 547. 'auquel ses actes portent qu'il mourut. a Boll. p. 864. §. 2. 3. §. 14-16. a Neanmoins Usuard, Adon, Notker, & les nouveaux, la mettent le 23.

'La ville de Billon en la basse Auvergne, honore le 23. un S. Sinere Martyr, appellé Cerneaf par le peuple, dont elle croit posseder le corps dans une eglise collegiale de son nom ; & la Cathedrale de Clermont en fait l'office le 10. de may. Quelques uns pretendent que c'est celui dont nous venons de parler : mais on n'en a pas de preuve. [Je n'en trouve rien dans l'histoire des Saints d'Auvergne par le P. Branche.]

SAINT POLLION,

LECTEUR DE CIBALES, ET MARTYR.

Boll. 28. apr. p. 566. d. e. 'PROBE qui estoit gouverneur de la Pannonie ["en l'an 304,] n'estant pas encore rassasié du sang des Chrétiens qu'il avoit repandu à Sirmich, resolut de faire la visite des autres villes de sa province, pour y exercer les mesmes cruautez. V. S. Irenée de Sirmich. Ce fut pour cela qu'il vint à celle de Cibales, quoiqu'il prist le pretexte de quelques autres affaires. Quand il y fut arrivé, les ministres de la justice luy presenterent un Chrétien nommé Pullion ou Pollion, qui estoit le premier des Lecteurs de l'Eglise [de cette ville,] & tres connu [par la pureté &] par l'ardeur de sa foy. [Son unique crime estoit qu'il ne cessoit point de se moquer des dieux de bois & de pierre que les payens adoroient, ce qui leur paroissoit un orgueil epouventable ; & on ajoutoit, [mais faussement,] qu'il parloit de mesme des Empereurs.

e. f. 'Estant devant le juge il avoua sans difficulté qu'il estoit Chrétien, & le premier des Lecteurs. Probe demanda ce que c'estoit que ces Lecteurs ; & il répondit que c'estoient ceux qui avoient accoutumé de lire au peuple les paroles divines [des Ecritures.] Probe ajouta ; Sont-ce donc ceux qu'on dit abuser de la legereté des filles, en leur persuadant de conserver leur chasteté, & de ne se point marier? Et Pollion luy répondit : Vous pourrez voir aujourd'hui si les Chrétiens sont legers "& faciles à tromper. Probe demanda ce qu'il vouloit dire : & le Saint ajouta : Ceux qui en abandonnant leur Createur embrassent vos superstitions, sont des gents legers, & qui se laissent miserablement abuser. Mais on ne peut douter de la sincere pieté & de la constance de ceux qui malgré tous les tourmens persistent dans la fidelité qu'ils doivent au Roy eternel, & s'efforcent d'accomplir les commandemens si saints que J. C. nous donne dans nos livres. Probe luy demanda quels estoient ces commandemens ; [& sur cela le Saint prit occasion de faire un abregé des principales maximes du Christianisme, qu'on sera sans doute bien aise de voir ici.] *vanitati. item.*

'Ces commandemens, dit-il, sont ceux qui nous apprennent qu'il n'y a qu'un Dieu dans le ciel qui nous fait entendre son tonnerre ; Que des ouvrages de bois & de pierre ne peuvent pas s'appeller des dieux ; Qu'il faut corriger ses fautes, "en faire penitence, & perseverer inviolablement dans le bien qu'on a embrassé ; Que les Vierges qui gardent leur pureté sont dans un rang eminent ; Que les femmes doivent garder la chasteté con- f. *emendant.*

conjugale, & ne se servir de la liberté du mariage que pour avoir des enfans; Que les maistres doivent commander à leurs serviteurs non avec emportement, mais avec douceur & avec bonté, en se souvenant qu'ils ont tous la mesme nature; Que les serviteurs doivent s'acquiter de leurs devoirs plustost par amour que par crainte; Qu'il faut obeir aux Rois & aux puissances superieures, lorsque ce qu'ils nous commandent est juste; Qu'il faut honorer ceux qui nous ont donné la vie, aimer nos amis, pardonner à nos ennemis, avoir de l'affection pour nos citoyens, de l'humanité pour les étrangers, de la misericorde pour les pauvres, de la charité pour tout le monde; Qu'il ne faut faire mal à personne; 'Qu'il faut p. 587. a. souffrir avec patience le tort que les autres nous font, & ne faire jamais tort à un autre; Qu'il faut "donner liberalement ses biens, & ne souhaiter point ceux d'autrui, [1] non pas mesme les regarder d'une maniere qui en marque ou en fasse naistre le moindre desir; Que celui là vivra eternellement, qui pour soutenir sa foy aura meprisé cette mort d'un moment, qui est le plus grand effort de vostre puissance. Si ces maximes vous deplaisent, ajouta le Saint, vous n'avez à vous plaindre que de vostre propre jugement.

dare.

'Probe luy répondit alors; Qu'est ce que peut attendre un homme quand on luy a osté la vie, & qu'il a perdu avec la lumiere tous les biens dont son corps est capable de jouir? A quoy Pollion repliqua: Il y a une lumiere eternelle bien elevée audessus de celle dont nous ne pouvons jouir que peu de temps. Il y a des biens immuables incomparablement plus agreables que ceux qui perissent: Et assurément c'est une imprudence & une folie de preferer ce qui passe à ce qui ne passe jamais. a.

[Probe estoit incapable de cette divine philosophie:] C'est pourquoi il dit brusquement au Saint: A quoy tout cela va t-il? Il faut faire ce que les Empereurs ordonnent, & sacrifier. Le Saint sans s'étonner, Faites vous mesmes, dit-il, ce qu'on vous ordonne: Pour moy je ne sacrifierai point. Il n'y va, répondit Probe, que de perdre la teste si vous n'obeïssez pas. Et le Saint luy repartit aussi fortement: Faites, vous dis-je, ce qu'on vous ordonne: Car je suis résolu de suivre exactement les traces des Evesques, des Prestres, & de tous les Peres dont j'ay receu les instructions: & quoy qu'il faille souffrir pour cela, je le souffrirai avec joie.

'Alors Probe rendit sa sentence & le condanna à estre brulé. Les ministres de la justice ou plutost ceux du demon, l'enleverent aussitost, & le menerent à un mille de la ville, où il consomma son holocauste, en louant, benissant, & glorifiant Dieu, sans donner la moindre marque de crainte. Tout cela arriva le 27e jour d'avril, ou plutost le 28, 'auquel les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, & plusieurs autres, marquent sa feste. Quelques-uns la mettent aussi le 27. & le 29. 'Et les martyrologes de S. Jerome la marquent encore le 29. de may. 'Ses actes paroissent avoir esté écrits "environ 70. ans aprés. 'Et il y a mesme de l'apparence que l'auteur en a tiré une grande partie des registres originaux du greffe. d. p. 565. §. 1. 2. p. 565. d. e. V. S. Irenée de Sirmich note 2.

'Cet auteur nous apprend que le jour de la mort du Saint estoit aussi celui du martyre de S. Eusebe Evesque de Cibales, qui avoit triomphé du diable & de la mort en mourant pour J. C. plusieurs années auparavant dans la persecution precedente, [c'est à dire assez vraisemblablement dans celle de Valerien.] Ainsi l'on faisoit la feste de ces deux Saints en un mesme jour. 'Et ils sont en effet marquez ensemble dans les martyrologes de S. Jerome, dans Notker, & dans quelques autres. e| 567. d. p. 565. 566.

[Hors cela nous n'avons point de connoissance de ce saint Evesque.] 'Pour la ville de Cibales [qui est assez celebre dans l'histoire,] & qui a donné la naissance à l'Empereur Valentinien I, 'elle est aujourd'hui tellement ruinée qu'on ne sçait pas mesme où elle estoit. p. 566. a. Act. M. p. 435.

1. *ne cenlorum quidem delectatione.*

SAINTE SOTERE, VIERGE, ET SAINT PANCRACE, MARTYRS A ROME.

LE nom de Ste Sotere est celebre dans les martyrologes: [& nous avons l'avantage d'apprendre le peu que nous en savons des écrits de S. Ambroise, qui pouvoit estre son petit-neveu.] 'Car proposant l'exemple de cette Sainte à Marcelline sa sœur, il dit qu'il luy propose à imiter celle dont elle tiroit son origine. Il l'appelle "sa mere ou sa parente, '& la sienne aussi. Il dit que c'estoit l'honneur de sa maison, & que sa vertu estoit pour luy un exemple domestique. 'Ainsi il est visible qu'elle estoit parente de S. Ambroise. [a] Aussi l'on sçait qu'elle estoit d'une maison trés illustre, où il y avoit eu des Consuls & des Prefets: & elle en fut l'ornement par sa qualité de Vierge & de Martyre, qui sont les dignitez de la foy, & des dignitez qui ne se perdent jamais. Elle estoit encore "fort jeune lorsqu'elle souffrit le martyre. 'Le juge ayant ordonné qu'elle fust battue sur le visage à cause qu'elle refusoit de sacrifier, 'elle se devoila aussitost, voulant bien qu'on vist son visage, pourvu que ce fust pour estre martyre; & souffrit genereusement la honte & la douleur de ce supplice sans repan-

Boll. 10. feb. p. 388. § 9. Amb. virg. l. 3. p. 479. 1. *parentem.* exh. v. p. 443. 1. Boll. 10. feb. p. 387. b. [a] 12. may, p. 21. e| Amb. exh. v. p. 443. 2. *tenera.* Amb. virg. l. 3. p. 479. 1| exh. v. p. 440. 2. &c.

Digitized by Google

virg. l. 3. p. 479. b. | a Boll. 10. feb. p. 387. 388.

repandre une seule larme. 'Enfin ayant surmonté plusieurs autres tourmens, elle finit sa vie par l'épée. a Quelques modernes en raportent plusieurs autres choses, mais qui sont sans autorité.

12. may. p. 21. e.

'Les actes de S. Pancrace martyrizé à Rome le 12. de may "sous le Consulat IX. de Diocletien, & VIII. de Maximien, [c'est à dire en l'an 304,] portent qu'elle souffrit en mesme temps que ce Saint; NOTE 1.

p. 25. 26| Flor. p. 525. 526.

'& beaucoup d'anciens martyrologes marquent à Rome le 12. de may Ste Sotere Vierge & Martyre; ce qu'on lit aussi dans Adon & dans Notker. 'Les mesmes martyrologes & beaucoup d'autres marquent encore sa feste le 6. de fevrier, ou le 10. auquel le Romain la met: '& elle est marquée le mesme jour 1 dans l'ancien Missel donné par Thomasius. 'Plusieurs Eglises en font aussi la feste ce jour là. b Les anciens martyrologes qui portent le nom de S. Jerome la celebrent principalement le 6. de fevrier avec la qualité de Vierge & de Martyre, & marquent sa veneration dans le cimetiere de son nom qui estoit à Rome sur le chemin d'Appius près les Catacombes. 'Plusieurs autres martyrologes la mettent aussi entre les Martyrs de Rome.

Boll. 10. feb. p. 388. 389. | Thom. p. 146. | Boll. p. 389. §. 22. | b Flor. p. 301. 302. | Boll. 10. feb. p. 388. §. 11. 12.

'Le cimetiere qui portoit son nom, & où il y a apparence qu'elle estoit enterrée, estoit près de celui de Callifte. [Vers l'an 755,] 'le Pape Estienne III. en fit rétablir le comble qui estoit tombé. c Anastase dit que le Pape Serge II. transporta vers l'an 845, le corps de Ste Sotere Vierge & Martyre, & ceux de plusieurs autres Saints, dans l'eglise de S. Silvestre & de S. Martin nommée quelquefois le titre d'Equitius. 'Diverses Eglises pretendent avoir de ses reliques. 'Pamphile moine grec & Prestre de Jerusalem en a fait un eloge qu'on a encore.

p. 389. §. 16. 17| Aring. l. 3. c. 19. p. 288. | Anast. c. 94. p. 82. c | c c. 104. p. 174. a| Boll. 10. feb. p. 389. d. | Boll. p. 389. ff | 12. may, p. 17. c.

[S. Pancrace qui souffrit en mesme temps que cette sainte vierge, est aussi fort illustre dans l'Eglise. Nous en avons des actes que leur simplicité & leur breveté] 'ont fait recevoir comme bons par Baronius [& par d'autres personnes habiles.] 'Il paroist qu'ils ont esté connus & receus de Bede. d Ils ne sont pas neanmoins originaux, & sont mesme embarrassez "de plusieurs difficultez. [Aprés tout ils contiennent peu de faits;] '& ce qu'on en peut tirer se reduit à dire que S. Pancrace qui estoit d'une grande naissance, estant demeuré orfelin dans un fort bas age sous la tutele de Denys son oncle paternel, Denys l'amena de Synnades ville de Phrygie à Rome. Ils s'y logerent dans la mesme rue où demeuroit le Pape qui gouvernoit alors; & ayant esté touchez de la reputation de ses miracles & de ses vertus, ils embrasserent la foy, quoique la persecution fust alors très violente. Ainsi le Pape qui les battiza [devoit estre S. Marcellin.] Denys mourut au bout de quelques jours: 'Adon, Usuard, Notker, & le martyrologe Romain, marquent sa feste le 12. de may avec celle de son neveu. NOTE 2.

Bar. 12. may, c. | Boll. mars t. 2. p. 19. c. | d 12. may, p. 17. e. | p. 21. a. b. c. | p. 17. b. | p. 21. c. d. e.

'S. Pancrace fut pris quelque temps

1. Il sembleroit que ce fust le jour de sa naissance: *Cujus humanitatis celebramus exordia.* [Mais cela n'est point probable.]

aprés, & quoiqu'il n'eust encore que 14. ans, il confessa J. C. avec beaucoup de generosité. Les persecuteurs n'oserent l'exposer à de grands tourmens, depeur d'avoir la honte d'estre vaincus par un enfant. Ainsi on le condanna tout d'un coup à estre decapité; ce qui fut executé sur le chemin d'Aurele: & une dame nommée Octaville ayant enlevé son corps durant la nuit, l'embauma, & l'enterra le 12e jour de may, 'auquel sa feste est marquée dans les martyrologes de S. Jerome, 'dans Bede, dans "ceux du IX. siecle, & ensuite dans tous les autres. 'Elle est aussi dans le calendrier du P. Fronto, & dans le Sacramentaire de S. Gregoire. e Le Missel donné par Thomasius la marque dans le titre de ce jour: mais il n'est pas nommé dans les oraisons.

Flor. p. 525. | Boll. p. 17. a. | Front. cal. p. 78| Sacr. p. 88. | e Thom. p. 851.

'Le Pape Symmaque fit bastir une eglise de S. Pancrace soit dans le cimetiere de Calepode, où l'on croit qu'il fut enterré, sur le chemin d'Aurele à deux milles de Rome; 'soit dans le palais de Latran où l'on dit qu'est aujourd'hui son chef dans une très ancienne chapelle de son nom. 'S. Gregoire de Tours marque que son tombeau estoit près des murailles de Rome. [Il estoit assurément fort visité par le peuple,] 'puisque dès le temps de Justinien une des portes de Rome estoit appellée la porte de S. Pancrace. 'On pretend que c'est celle qu'on appelloit auparavant la porte d'Aurele, 'laquelle gardoit neanmoins encore ce nom dans le mesme temps.

Anast| Aring. l. 2. c. 1. §. 13. p. 210. | §. 10| Front. p. 78| Boll. p. 18. | Gr. T. gl. M. c. 39. p. 88. | Proc. b. Got. l. 1. c. 18. p. 357. 358. | Bar. 12. may, c. | Proc. c. 22. p. 366. b.

'Le corps du Saint estoit à Rome dans son eglise à la fin du VI. siecle. f Son tombeau estoit particulierement "celebre parceque ceux qui s'en approchoient aprés avoir fait un faux serment, estoient aussitost possedez du demon, ou mesme tomboient morts à terre. 'S. Gregoire le Grand y prononça son homelie 27. sur les Evangiles le jour de la feste du Saint, g à laquelle un grand nombre de personnes estoient venues, avec "des marques extraordinaires de devotion. L'eglise où estoit son corps, estoit servie par des Prestres & des Ecclesiastiques qui y faisoient l'office. Mais parcequ'ils manquoient quelquefois d'y celebrer la Messe les dimanches, S. Gregoire le Grand y mit des religieux pour y faire l'office tous les jours, & y faire dire la Messe par un Prestre qu'ils entretiendroient, & qui demeureroit chez eux. 'Le Pape Honorius couvrit d'argent le tombeau du Saint, & fit bastir ou plutost rebastir des les fondemens l'eglise qui portoit son nom à deux milles de Rome sur le chemin d'Aurele. 'Elle subsiste encore aujourd'hui entre les mains des Carmes déchaussez; & la plus grande partie du corps de S. Pancrace y est gardée sous le grand autel.

Greg. l. 3. ep. 18. p. 555. d. | f Gr. T. p. 88. 89. | Greg. h. 1. p. 1444. b| 1447. c. | g p. 1446. d. | l. 3. ep. 18. p. 555| Gr. T. p. 89. | Boll. 12. may. p. 18. d. e| Anast. | Boll. p. 18. e.

'Le Pape Pelage [II.] envoya des reliques de S. Pancrace & de quelques autres Saints à S. Gregoire de Tours: & le vaisseau où elles estoient fut sauvé miraculeusement d'un naufrage par l'intercession de ces Saints. 'S. Gregoire le Grand en envoya quelques autres à Constance Evesque de Milan: h & cette Eglise honore encore aujourd'hui particulierement

Gr. T. gl. M. c. 83. p. 188. 189. | Greg. l. 7. ep. 87. p. 846. c. | h Boll. p. 19. b.

ment S. Pancrace. 'Il en envoya de mesme à Pallade Evesque de Saintes, pour une eglise qu'il avoit bastie en l'honneur de ce Saint & de quelques autres; '& à une dame nommée Adeodate qui luy en avoit demandé pour un monastere de filles qu'elle fondoit à Lilybée en Sicile. Ces reliques avant que d'estre envoyées en Sicile, firent plusieurs miracles. [Il n'est pas necessaire qu'elles fussent des parties du corps de ce Saint,] 'puisqu'il dit de mesme qu'il envoie de celles de l'Apostre S. Paul, [au corps duquel on sçait certainement qu'il ne touchoit pas.]

Greg. l. 5. ep. 50. p. 686. a. b. | l. 8. ep. 62. 63. p. 931. | l. 7. ep. 87. p. 846. c.

'Le Pape Vitalien envoya aussi des reliques de S. Pancrace à S. Vandrille, [a] & en Angleterre, où l'on marque que la premiere eglise consacrée à Dieu par S. Augustin fut dediée sous le nom de S. Pancrace. 'L'Eglise de Gand & plusieurs autres de France & d'Italie pretendent aussi avoir de ses reliques. 'On raporte divers miracles faits depuis peu en une eglise du Comté de Nice, où l'on croit qu'il y en a. 'Les Italiens l'honorent en beaucoup d'endroits sous le nom de S. Brancas.

Boll. 12. may, p. 19. c. | a p. 20. a. c. | p. 18. 19. | sup. p. 707. 708. | 12. may, p. 19. b.

SAINTE MARCIENNE,

VIERGE ET MARTYRE.

'Le nom de Ste Marcienne est fort celebre dans les martyrologes latins, qui la mettent les uns le 9. de janvier, & d'autres le 11. ou 12. de juillet. 'Nous en avons une hymne tirée du breviaire Gothique ou Mozarabe de Tolede, & des actes donnez par Bollandus, dont on voit bien que cette hymne a esté prise. [On ne peut pas dire que ces actes soient originaux, puisqu'ils paroissent écrits plusieurs années aprés la mort de la Sainte; & mesme ils contiennent diverses particularitez qui donnent quelque lieu de les tenir pour suspects. Mais d'autre part ils sont tellement particularisez, & d'une style si grave, qu'il est difficile de ne leur pas donner quelque creance. L'hymne mesme du breviaire de Tolede paroist assez belle & assez ancienne pour les pouvoir autoriser. C'est pourquoi nous ne craindrons pas de raporter ce qu'ils contiennent.

Boll. 9. jan. p. 568. §. 4-7. | §. 1.

Ils ne nous apprennent pas en quel temps la Sainte a vécu & a souffert.] 'Vincent de Beauvais & d'autres nouveaux auteurs l'ont mise sous Diocletien; [& c'est pour les suivre que nous en parlons ici, quoiqu'ils n'aient peutestre pas eu d'autre raison de le faire, qu'une presomption generale qui fait attribuer à cette persecution les Martyrs dont on ignore le temps.] 'Les Espagnols s'attribuent cette Sainte, mais sur des autoritez nullement considerables. 'Ses actes disent qu'elle souffrit à Cesarée, [qui est un nom commun à beaucoup de villes.] 'Mais les circonstances nous determinent assez clairement à l'entendre de Cesarée en Mauritanie; '& presque tous les martyrologes l'expliquent de cette Cesarée, 'qu'on croit communément estre la ville d'Alger, quoique des personnes habiles en doutent.

§. 5. | Boll. 9. jan. p. 568. §. 7. 8. | p. 569. §. 1. | p. 598. §. 8. | §. 4. | Geo sac. p. 1071 | Vand. p. 350.

'Cela nous sert à expliquer ce que les actes ajoutent, qu'elle estoit de la ville de Rusuccur. [b] Car l'histoire de l'Eglise nous apprend qu'il y avoit une ville de Rusuccur dans la Mauritanie Cesarienne. [Nous ne pouvons donc douter que ce ne fust la patrie de nostre Sainte.] 'Elle estoit sortie d'une famille illustre. Dieu luy avoit aussi donné des richesses & de la beauté. : Mais meprisant toutes ces choses, elle vint demeurer à Cesarée, dans une petite cellule, où elle conservoit sa chasteté, qu'elle avoit consacrée à Dieu, fuyant l'ambition & les delices du monde.

Boll. §. 2. 3 | Geo. chr. p. 116. | b Boll. §. 2 | Vand. p. 359. | Boll. p. 569. §. 1.

'Estant un jour sortie pour voir la ville, disent ses actes, [ou plutost pour quelque sujet plus important,] elle se rencontra parmi une grande foule de peuple en un lieu proche la porte de Tipase, 'qui est aussi une ville de Mauritanie [assez prés de Cesarée.] 'Dans cette place ayant vu sur une fontaine une Diane de marbre, elle luy abatit la teste, & la brisa toute entiere. [C'est une de ces sortes d'actions, qui estant contre l'ordre de la discipline ordinaire de l'Eglise, ne se peuvent bien faire que par une inspiration particuliere du S. Esprit. Mais aussi nous ne devons pas les condanner legerement, puisqu'elles ne sont pas extraordinaires dans les martyrs les plus authentiques & les plus saints.] 'Le peuple present à cette action se jetta sur la Sainte; & aprés l'avoir meurtrie de coups, la mena au tribunal du juge. Marcienne prevint son interrogatoire en confessant publiquement J. C, & en exhortant le peuple à abandonner des dieux qu'ils avoient faits eux mesmes.

§. 1. | Vand. p. 371. | Boll. p. 569. §. 1. | §. 2.

'Le juge l'ayant fait souffletter par les ministres de la question, la fit enfermer en une academie de gladiateurs, pour leur estre abandonnée: Ce qui n'étonna pas la Sainte, qui savoit que Dieu estoit le gardien de sa chasteté. En effet un gladiateur nommé Flammée, à qui elle avoit esté donnée en garde, ayant voulu venir au lieu où elle estoit, & où elle passoit toute la nuit en prieres, il trouva, disent les actes, une muraille qui l'empescha de l'approcher, jusqu'à ce que le jour estant venu, il luy demanda pardon en pleurant, & la conjura d'obtenir de Dieu qu'il pust sortir de cette academie de gladiateurs: La Sainte luy promit que Dieu le delivreroit le jour qu'elle souffriroit le martyre: & cela arriva effectivement.

§. 3.

'Le bruit de ce miracle s'estant repandu partout, & le juge ayant commandé que Marcienne fust livrée à un autre gladiateur, & le lendemain à un troisieme, leurs desseins criminels furent toujours arrestez par cette muraille dont Dieu environnoit sa servante, jusqu'à ce qu'enfin le juge n'eut plus la hardiesse de

Ibid.

de l'exposer de nouveau. [Cette merveille est sans doute surprenante: Mais qui ne sçait que] 'Dieu a fait paroistre particulierement sa puissance pour defendre la chasteté de ses epouses? [Et si l'on considere les divers miracles qu'il a operez pour cela, on trouvera peutestre que les autres paroistront encore plus incroyables que celui-ci.] 'Ste Marcienne voyant sa chasteté en assurance, parceque Dieu en prenoit la protection, ne songea plus qu'à se preparer au martyre.

Bas. virg. t. 1. p. 664. 665.

Boll. p. 569. §. 4.

§. 4. 'La suite des actes est obscure: Je ne sçay s'ils veulent dire que l'on vouloit faire apprendre à la Sainte l'art des gladiateurs. 'Nous savons par Eusebe que l'on y a quelquefois condanné les Chrétiens. [Mais il y a peu d'apparence que cela ait esté jusques à des filles.]

Eus. de Pal. c. 7. 8. p. 328. d| 330. d.

Boll. p. 569. §. 4. 'Le lieu où estoit la Sainte, estoit auprés de la maison d'un Juif nommé Budaire, qui estoit prince de la synagogue. Quelques uns de cette maison se moquant de la Sainte, & luy disant des injures, elle maudit cette maison, priant Dieu de faire descendre le feu du ciel pour la consumer, & de ne point permettre qu'elle fust jamais rebastie; mais qu'au contraire les pierres que l'on en transporteroit causassent la ruine des autres maisons où on les voudroit employer.

§. 6. 'Cette priere, [qui est assurément extraordinaire,] fut exaucée, disent ces actes; de telle sorte qu'au moment mesme que la Sainte rendit l'esprit, la maison & tous ceux qui estoient dedans, furent consumez par le feu du ciel. Les Juifs l'ayant souvent voulu rebastir, elle tomboit toujours en ruine: & ceux qui en voulurent prendre les pierres, se bastirent plutost des sepulcres que des maisons.

§. 5. 'Le jour de son martyre fut "le 9. de janvier, ou le 11. de juillet. Car ses actes lisent differemment. Les gladiateurs descendirent ce jour là dans l'amphitheatre [pour combatre;] & Flammée y receut la liberté par la voix du peuple qui assistoit au spectacle, comme la Sainte luy avoit promis. Mais ce mesme peuple ayant demandé que Marcienne fust exposée aux bestes, on l'attacha à un poteau, & on lascha un lion tres furieux, qui se vint jetter sur elle tout en courant, & mit ses griffes sur sa poitrine. Mais des qu'il l'eut sentie, il la laissa sans luy avoir fait aucun mal. Le peuple surpris de cette merveille, dit qu'il falloit laisser aller cette Chrétienne: Mais Budaire, qui avoit avec luy ses enfans & quelques Juifs ramassez pour le seconder, excita un tumulte, criant qu'il falloit obtenir du Gouverneur que l'on laschast un taureau sur elle. Cela fut fait: & le taureau ayant blessé la Sainte à la mammelle avec ses cornes, elle tomba à demi morte toute couverte de sang.

V. idus januarii ou julii.

Ibid. 'On la retira dans une loge; où aprés qu'on eut étanché son sang, on la ramena pour recevoir encore une autre couronne, & on l'attacha pour la troisieme fois au poteau. Alors elle s'écria: Je vous " vois, Seigneur, je vous suis: recevez " l'ame de vostre servante: C'est vous qui " avez esté avec moy dans la prison; c'est " vous qui avez daigné conserver ma chas" teté. Alors le juge dont la colere s'en" flammoit de plus en plus, fit lascher un grand leopard, qui se jettant sur la Sainte, luy arracha d'un seul coup de dent presque toute la peau, & ainsi separa son ame d'avec son corps.

p. 570. [Voilà ce que les actes de Ste Marcienne raportent d'elle.] 'L'hymne du breviaire Gothique contient les mesmes choses, quoiqu'avec moins d'étendue. [Cette hymne donne sujet de croire qu'elle a esté fort honorée en Espagne;] '& l'on fait porter son nom à beaucoup de personnes dans le Portugal. [C'est apparemment ce qui a donné sujet à quelques auteurs de mettre son martyre en Espagne. On pourroit peutestre croire qu'elle a esté martyrizée à Cesarée, & transportée à Tolede; & que c'est pour cette raison que le martyrologe Romain, aprés avoir mis cette Sainte dans la Mauritanie le 9. de janvier, la met à Tolede le 12. de juillet.] 'Car cela vient apparemment, dit Baronius, de ce que l'un est le jour de sa mort, & l'autre celui de sa translation. 'Il y en a qui en font deux Saintes differentes; mais cela n'a pas de fondement. a Sa feste est mise le 11. de janvier par Usuard, Adon, Notker, & divers autres, '& l'onzieme de juillet non seulement par plusieurs martyrologes manuscrits, mais mesme par deux exemplaires d'Usuard gardez à S. Germain des prez, qu'on croit estre les plus authentiques. Il y a aussi bien de l'apparence que S. Marcien marqué ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, à Cesarée de Mauritanie, n'est pas different de Ste Marcienne: [car ces sortes de changemens y sont ordinaires.]

p. 569. §. 8.

Bar. 12. jul. g.

Boll. 9. jan. p. 568. §. 7. a §. 4.

§. 4. 6.

LES SAINTS NABOR, FELIX, ET VICTOR,

MARTYRS A MILAN.

[SAINT Nabor, S. Felix, & S. Victor, estoient des martyrs celebres à Milan du temps de S. Ambroise, qui en parle en divers endroits.] 'Nous avons les actes des deux premiers dans Mombritius, & Baronius témoigne en avoir eu un manuscrit. [Ceux de S. Victor sont dans Surius & dans Bollandus au 8. de may. Ces deux pieces ont un fort grand raport entre elles, & la premiere copie souvent l'autre de mot à mot. "Mais il y a encore bien d'autres raisons qui font que nous ne pouvons avoir beaucoup de creance ni à l'une ni à l'autre; ce qui nous obligera de ne faire qu'un abregé fort court des faits qu'elles raportent.] NOTE 2.

Bar. 12. jul. a.

'On pretend que ces trois Saints estoient de mesme pays, [c'est à dire de Mauritanie,] b dont on marque qu'estoit S. Vic-

Boll. 8. may, p. 290. b. b p. 288. §. 1.

S. Victor; ²& on les fait aussi tous trois — a S. 1|MS.
milites. ᵛsoldats ou officiers de guerre. ᵇIls a- — p. 591.
voient, dit S. Ambroise, l'odeur de la foy; — b Amb. in
mais ce parfum estoit encore renfermé en — Luc. 13. p.
eux, & ne se faisoit point sentir aux hom- — 157. b. c.
mes. La persecution arriva, ils quitterent
les armes, ils baisserent la teste, & ayant
esté comme pilez & broyez par l'épée
qui leur osta la vie, ils repandirent de tous
costez l'excellente odeur de leur mar-
tyre.

'On marque que S. Nabor & S. Felix — Boll. 8.
Note 3. souffrirent avant S. Victor, [ᵛassez pro- — may, p.
bablement vers le mois d'avril 304.] — 290. b.
ᶜLeurs actes les font freres, '& portent — c MS. p.
que Maximien [Hercule] qui estoit alors — 592.
à Milan, ayant sceu qu'ils estoient Chré- — p. 591.
tiens, les fit arrester: & comme il vit
que nonobstant toutes ses menaces, ils
persistoient dans leur religion, il les tint
enfermez douze jours dans une prison,
sans leur faire donner ni pain, ni eau. Au
bout de ce temps ils furent encore pre-
sentez à Maximien, 'qui les remit entre
les mains d'Anulin son Conseiller, di- — p. 592.
sent les actes: & Anulin les ayant ren-
voyez en prison pour cinq jours, fit bat-
tre ensuite S. Nabor à coups de bastons,
dechirer les costez avec les ongles de fer,
& y appliquer le feu; '& enfin il le con- — p. 594.
danna avec S. Felix à estre brulé. Mais si
l'on en croit leurs actes, ils sortirent des
flammes sans en avoir receu aucun tort.
Ils furent donc remis en prison, & Maxi-
mien ayant à aller à Lodi, il les y fit aussi
mener. Là ils furent fustigez de nouveau,
& enfin decapitez pres de la riviere de
1. ¹Scilere [sur laquelle l'ancien Lodi estoit
placé.] Leurs corps furent enlevez par
une dame de la ville nommée Savine, qui
les transporta ensuite à Milan. Voilà ce
que portent leurs actes, 'autorisez par la — Boll. 30
tradition des siecles suivans. ᵈOn mon- — jan. p.
tre à Lodi quelques antiquitez qu'on — 1029.
pretend estre des monumens de leur — 1030. d Flor.
martyre. — p. 659.

'Ce qui est certain, c'est que leur tom- — Amb. vit.
beau estoit celebre à Milan du temps de — p. 81. c.
S. Ambroise, & il estoit visité par un
grand concours de peuple. 'Il estoit en-
vironné de bareaux, depeur que l'on n'y
fist quelque tort. 'C'estoit devant ces — c|Amb.
bareaux que reposoient les SS. Gervais — ep. 54. p.
& Protais. — 315. l.

'Leur feste est marquée le 12. de juillet — Flor. p.
dans les plus anciens martyrologes, mes- — 658.
me dans ceux de S. Jerome, quoiqu'a-
vec quelque confusion. 'Adon & Notker — p. 659. 1.
disent que c'est le jour de la translation
de leurs corps [à Milan.] 'Les martyro- — p. 529|
loges de S. Jerome & Notker marquent — Boll. 14.
encore à Milan le 14. de may les SS. — may, p.
Victor, Nabor ou Namor, Felix, & — 284.
Rustique.

'Savine, dont nous avons parlé, est — Boll. 30.
mise au nombre des Saintes le 30. de jan- — jan. p.
vier dans le martyrologe Romain & quel- — 1029.
ques autres nouveaux; & l'on en fait — S. 1. 2.
l'office à Milan. On ne dit rien d'elle qui
vaille la peine d'estre marqué, sinon que
s'occupant à prier Dieu au tombeau des
SS. Nabor & Felix, elle finit sa vie dans un
si saint exercice. 'S. Charle ayant fait ou- — S. 11-13.

1. Florentinius p. 659. 1. dit Silare: Il y a Silane dans les cartes de Sanson.

vrir son tombeau en 1571, trouva son
corps & ses habits tout entiers, & sans
aucune corruption.

'Pour ce qui est de S. VICTOR, ses actes — 8. may. p.
disent qu'ayant esté deferé à Maximien, — 289. S. 1.
qui exerçoit alors une grande persecu-
tion dans Milan, il confessa genereuse-
ment sa foy devant luy, & demeura six
jours en prison sans boire ni manger. 'Il — S. 2.
fut interrogé de nouveau, puis fustigé;
& meprisant les menaces & les pro-
messes tant de Maximien que d'Anulin
son Conseiller, il fut fustigé une secon-
de fois, 'puis remené en prison, où on — S. 3.
luy mit les cepsaux piez, & où il meprisa
'encore toutes les sollicitations d'Anulin.
Le lendemain l'Empereur l'ayant fait ve- — S. 4.
nir, luy montra tous les instrumens des
supplices, & luy fit verser du plomb
fondu sur tout le corps, ce qu'il ne sen-
tit point du tout, s'il en faut croire les
actes. 'L'Empereur l'ayant fait mener à — S. 5.
la porte de Verceil, & les soldats s'e-
stant, dit-on, endormis, il s'enfuit, &
se cacha dans une écurie où ses gardes le
trouverent. 'Maximien le condanna enfin — Ibid.
à perdre la teste: & cela fut executé au-
prés d'un bois 'le 8. de may, ᵉauquel les — S 6.
2. martyrologes de S. Jerome, ceux ²du IX. — e p. 286.
siecle, & plusieurs autres marquent sa — S. 1.
feste. On le met encore le 14. ou le 15.
du mesme mois, quelquefois sous le nom
de Maure, [parcequ'il l'estoit de naissan-
ce.] 'On pretend que le 14. est le jour au- — p. 290.
Note 4. quel il fut enterré par ᵛS. Materne Eves- — S. 6.
que [de Milan.]

'On voit par S. Gregoire de Tours que — Gr. T. gl.
ce Saint estoit fort honoré à Milan dans — M. c. 45.
le VI. siecle; que son tombeau y estoit — p. 105.
celebre; & que sa feste s'y solennisoit
avec un grand concours de peuple, mes-
me durant la nuit. S. Gregoire de Tours
dit que sa puissance paroissoit plus par-
ticulierement dans la delivrance des
captifs. Il en raporte une histoire d'un
grand seigneur d'Auvergne nommé A-
pollinaire: [mais il y paroist plutost un
manquement de parole qu'un miracle.]

'Le corps du Saint se conserve encore — Boll. 8.
aujourd'hui à Milan dans une eglise de — may, p.
son nom, qu'on pretend avoir esté la — 286. S. 2.
basilique Porcienne de S. Ambroise, &
avoir mesme servi quelque temps de
Cathedrale. 'S. Charle l'y trouva dans la — S. 2. 3.
visite qu'il fit de cette eglise, & le trans-
porta en l'an 1576. dans la nouvelle que
l'on avoit fait bastir. 'Il y a encore plu- — S. 5. 6.
sieurs autres eglises de son nom dans
Milan, dont l'une appellée S. Victor de
l'orme, est bastie, à ce qu'on croit, au
lieu où il souffrit le martyre.

'Ennode Evesque de Pavie témoigne — Enn. euc.
avoir souvent eprouvé le secours de ce — p. 432.
saint Martyr. ᶠIl marque particuliere- — f p. 432| l.
ment qu'il obtint par ses prieres la gue- — 8. ep. 24.
rison d'une maladie dont les medecins — p. 239.
n'esperoient pas qu'il pust echaper. Il se
frota pour cela tout le corps de l'huile
de ce Saint, comme il parle, [c'est à dire
apparemment de l'huile de la lampe qui
bruloit devant son tombeau;] & il fut
aussitost gueri.

2. Usuard, Adon, Raban, Notker, [Vandelbert.]

SAINTE AFRE,

MARTYRE A AUSBOURG.

[On écrit beaucoup de choses de Ste Afre, que nous toucherons en un mot, ou que nous omettrons absolument, ″parcequ'elles ne nous paroissent nullement fondées, & nous nous arresterons seulement à son martyre dont les actes n'ont rien que de tres bon & de tres edifiant.] V. la pers. de Dioclétien n. 24.

Vell. Afr. p.477|Sur. 5. aug. p. 46. §. 9-11. a Act. M. p. 501. 'On les trouve dans Surius, & dans Velserius, dont Surius les a tirez: a & le P. Ruinart les a inserez dans son recueil.

b Sur. 5. aug. p. 46. §. 9. b Ste Afre estoit de la ville d'Auguste dans la Rhetie, [que nous appellons aujourd'hui Ausbourg; & qui est la plus considerable de la Souabe.] Cette Sainte ne fut d'abord celebre que par ses dereglemens, si publics qu'ils estoient connus p. 47. §. 9. de tout le monde. 'Mais la misericorde de Dieu qui regle toutes choses par sa bonté, non par nos merites, l'appella enfin à la religion Chrétienne, [& mes- §. 12. me à la gloire du martyre.] 'On croit qu'elle fut convertie par un saint Eves- §. 1-8. que nommé Narcisse, 'avec Hilarie sa mere, qui l'avoit, dit-on, engagée dans ces crimes par un principe de religion, mais d'une religion digne de ceux qui adoroient les demons auteurs de tous les plus grands crimes. On ajoute que S. Narcisse avoit aussi converti Digne, Eunomie, & Eutropie, servantes de Ste A- Vels. p. 455|Act. M. p. 502. d. fre, 'qui sont quelquefois nommées un peu diversement, c avec tout le reste de sa maison, de ses amis, & de ses parens, c Sur. 5. aug. p. 46. §. 8. entre lesquels on nomme Denys son oncle maternel que S. Narcisse fit Prestre. [Mais on mesle à cela un grand nombre de circonstances qui n'ont pas mesme l'apparence de la verité.

On voit par les actes de son martyre, que quelque assurance que la foy luy donnast de la remission de ses pechez par le battesme, neanmoins l'horreur & la douleur qu'elle en avoit conceue, avoit tellement penetré son cœur, qu'elle les regardoit comme vivans encore en quelque sorte & dans la concupiscence qui les avoit produits, mais qu'ils avoient extremement augmentée, & dans les malheureux restes qu'elle en ressentoit: de sorte qu'elle se croyoit obligée de faire tout ce qui estoit en son pouvoir pour achever de les effacer entiere- p. 47. §. 9. ment.] 'Pour les richesses que ses crimes luy avoient acquises, elle s'en dechargea le plus promtement qu'elle put, comme d'un fardeau egalement pesant & honteux. Et quelques Chrétiens refusant dans leur pauvreté mesme de les accepter, elle les pria & les conjura de luy vouloir faire cette grace, & de prier pour ses pechez.

§. 9. 'La persecution estant venue ensuite, Ste Afre fut prise avec d'autres, & presentée au juge nommé Caius, qui aprés les interrogations ordinaires, l'exhorta à sacrifier, & à aimer mieux conserver sa vie que de la perdre par les tourmens: Surquoi la Sainte luy répondit: J'ay déja fait assez de pechez lorsque je ne connoissois pas Dieu, sans y ajouter celui auquel vous me voulez obliger. Allez au Capitole, luy dit le juge. Elle répondit: J. C. est mon Capitole [& mon tout.] Je n'ay que luy devant les yeux pour luy confesser tous les jours mes crimes; & parceque je suis indigne de luy offrir des sacrifices, je souhaite d'estre moy mesme sacrifiée pour luy, afin que mon corps expie par ses douleurs les pechez qu'il a commis.

Ibid. 'Le juge luy dit: Mais j'apprens que vous estes une ″femme perdue: vous fe- *meretrix* rez donc bien de sacrifier: car vous n'avez rien à attendre du Dieu des Chrétiens. [Le diable qui possedoit l'esprit de ce juge s'efforçoit ainsi de la vaincre par la tentation la plus dangereuse à ceux qui sont touchez comme elle l'estoit de l'horreur de leurs pechez, qui est la défiance de la misericorde de Dieu.] Mais elle qui savoit quelle est la bonté de J. C. envers les pecheurs vraiment convertis, répondit [au demon & à son ministre avec une humble fermeté:] J. C. mon Seigneur a dit qu'il estoit descendu du ciel pour les pecheurs; & son Evangile nous assure qu'une prostituée a arrosé ses piez de ses larmes, & en a obtenu le pardon de ses pechez; qu'il n'a jamais rejetté les personnes de cette sorte non plus que les publicains, & qu'il les a mesme soufferts à sa table.

[Le juge à qui tout estoit bon, hors Ibid. la veritable pureté du Christianisme,' n'eut pas honte de l'exhorter à rentrer dans sa premiere vie par la vue du gain qu'elle y avoit fait autrefois. Mais la Sainte eut horreur de cette proposition: Elle declara qu'elle s'estoit depouillée avec joie de tout ce qu'elle avoit acquis par une voie si honteuse & si contraire à la bonne conscience, & protesta que jamais ses mains ne se souilleroient par un argent si execrable.

[Le demon revint à sa premiere tentation, qui faisoit voir neanmoins que les payens regardoient le Christianisme comme quelque chose de grand & de saint.] §. 9. 'Car le juge dit à la Sainte, Le Christ n'a garde de vous croire digne de luy: c'est sans sujet que vous voulez l'appeller vostre Dieu: il ne vous reconnoist point pour estre à luy, & ″une femme dereglée *quæ meretrix est.* comme vous estes ne peut pas passer pour Chrétienne. La Sainte luy répondit: Il est vray, je ne merite point de passer pour Chrétienne, ni de porter ce nom: mais la misericorde de Dieu qui ne nous juge pas selon nos merites, m'a fait la grace de me le donner. Et d'où le savez vous? luy dit le juge. L'honneur mesme qu'il me fait, luy respondit la Sainte, de me permettre de venir ici confesser son nom, m'est une assurance qu'il ne m'a point rejettée de sa face, & j'espere que cette confession me fera obtenir le pardon de tous mes pechez. Contes, contes, dit le juge, sacrifiez aux dieux pour vous sauver.

Digitized by Google

ver. La Sainte luy répondit genereusement: Mon salut est [en] J. C, qui estant attaché à la croix promit les biens du paradis à un larron qui le ʺreconnoissoit [pour son Dieu.]

Confiteri.

§. 10. 'Le juge continua: Sans nous amuser davantage, sacrifiez; depeur qu'en presence de ceux qui ont eu part à vostre vie, je ne vous fasse ¹ donner les étrivieres. La Sainte luy répondit: Je ne rougis de rien que de mes pechez. Je me lasse de tant disputer, ajouta le juge: Si vous ne voulez pas sacrifier, il faut vous resoudre à mourir. C'est ce que je souhaite, dit la Sainte, pourvu que je merite cette grace qui me rendra digne de trouver mon repos [en Dieu.] Encore une fois, dit le juge, sacrifiez: car je m'en vas vous faire donner la question, & puis vous condanner à estre brulée toute vive. A cela la Sainte répondit: J'abandonne volontiers mon corps par lequel j'ay peché, à toutes sortes de tourmens: mais pour mon ame, je ne la souillerai jamais en sacrifiant à des demons.

Ibid. 'Alors le juge dicta la sentence, qui portoit qu'Afre cette publique prostituée, qui s'estoit declarée Chrétienne, & avoit refusé de participer aux sacrifices, seroit brulée vive. Aussitost les executeurs se saisirent d'elle, & la menerent dans une isle de la riviere du Lech [qui passe à Ausbourg du costé de l'Orient.] On la depouilla: on l'attacha à un poteau: & alors levant les yeux au ciel, elle dit en pleurant: Seigneur J. C. Dieu toutpuissant, qui estes venu appeller non les justes, mais les pecheurs à la penitence, dont la promesse est si claire & si certaine, & qui avez bien voulu nous assurer qu'à quelque heure que le pecheur se convertisse en abandonnant ses iniquitez, dés l'heure mesme vous oublierez ses pechez, recevez presentement la penitence que je vous offre en souffrant pour vous; & par ce feu qui va consumer mon corps, delivrez moy de ces feux eternels qui brulent tout ensemble & le corps & l'ame.

§. 11. 'On alluma ensuite le bois qu'on avoit mis autour d'elle, & alors on entendit encore la Sainte qui disoit: Je vous rends graces, J. C. mon Seigneur, d'avoir bien voulu me recevoir pour hostie en l'honneur de vostre nom, vous qui estant l'unique hostie avez esté offert sur la croix pour tout le monde; qui estant juste [avez souffert] pour les injustes; qui estant bon [avez esté crucifié] pour les méchans; ʺqui estant la source de toute benediction, estes mort pour ceux qui estoient dignes de toutes les maledictions; qui estant pur de tout peché [avez donné vostre sang] pour tous ceux qui estoient souillez de pechez: Je vous offre mon sacrifice, à vous qui, avec le Pere & le S. Esprit, vivez & regnez [comme] Dieu dans les siecles des siecles. Amen. En disant ces paroles, elle expira.

benedictus pro maledictis.

§. 12. 'Digne, Eunomie, & Eutropie ses servantes, 'qui avoient esté les compagnes de sa conversion aprés l'avoir esté de ses crimes, se trouverent à ce qu'on tient sur le bord de la riviere [durant qu'on la bruloit:] & lorsque les executeurs eurent repassé l'eau, elles se firent descendre dans l'isle, où elles trouverent le corps de la Sainte tout entier. Un valet qui estoit venu avec elles, ayant repassé la riviere à la nage, en vint avertir Hilarie [mere de la Sainte,] qui vint la nuit avec des Ecclesiastiques enlever son corps, & on le mit à deux milles de la ville dans un monument, dressé pour elle & pour ceux de sa famille.

§. 13. 'On ajoute encore que le juge averti de tout cela, envoya des soldats au monument, avec ordre d'arrester tous ceux qu'ils y trouveroient, & de les luy amener s'ils consentoient à sacrifier; ou s'ils le refusoient, de les enfermer dans le monument mesme, (car les tombeaux anciens estoient souvent des bastimens assez spacieux,) ᵃ & de les y bruler sans autre forme. [Cet ordre est si cruel, & si opposé à toutes les loix, ʺqu'il n'est pas aisé de croire qu'il soit veritable.] Cependant on pretend qu'il fut mesme executé, & que ce fut par ce moyen que Ste Hilarie, & les Stes Digne, Eunomie, & Eutropie, acquirent la couronne du martyre le mesme jour qu'elles avoient enterré Ste Afre. 'On croit qu'elles furent seulement étoufées par la fumée, & non brulées, puisqu'on a encore aujourd'hui leurs reliques.

Fleuri, t. 2. p. 540. a Sur. §. 13.

V. la pers. de Dioclétien note 24.

Vels. p. 498.

Sur. 5. aug. p. 46. §. 9. 'Les actes de Ste Afre marquent que ceci arriva lorsqu'il y avoit une cruelle persecution contre les Chrétiens, & qu'on employoit divers supplices pour les contraindre de sacrifier. §. 1. 'L'on dit en effet que Ste Afre vivoit du temps de Diocletien. Act. M. p. 500. 'Ainsi l'on peut raporter assez probablement son martyre à l'an 304, ʺ& au 7. d'aoust, auquel sa feste est marquée dans les martyrologes de S. Jerome, dans Notker qui soutient que c'en est le vray jour, dans Florus & le faux Bede, qui raportent assez amplement son histoire, dans Vandelbert, & dans quelques autres. Usuard & Adon, que le martyrologe Romain a suivis, la mettent le 5. d'aoust.] Flor. p. 907 908. 'Les martyrologes de S. Jerome & d'autres en marquent encore une feste le 9. d'octobre, peuteître à cause de quelque translation, [ou de quelque dedicace.] Vels. p. 494. 'Celle de Ste Hilarie sa mere & de ses trois servantes se fait le 12. d'aoust, auquel Usuard, Adon, & quelques autres les marquent.

Note.

p. 474. 480. 499. 'On pretend que S. Denys frere de Ste Hilarie, a esté non seulement Prestre, mais aussi premier Evesque d'Ausbourg, & enfin Martyr. Mais tout cela n'a aucun fondement dans l'antiquité, & Velserus n'en paroist pas fort persuadé, surtout de son martyre. p. 499. 'Le breviaire d'Ausbourg en fait le 26. de fevrier, ᵃ auquel on trouva son corps l'an 1258, sous un autel qui portoit son nom dans l'eglise de Ste Afre & S. Udalric.

a Boll. 26. feb. p. 633 b.

Vels. p. 503. 'On assure que S. Udalric qui mourut en l'an 973, obtint par ses prieres que Ste Afre mesme luy decouvrist le lieu où estoit son corps. p. 497. 'Il estoit dans l'eglise dont nous venons de parler, & où on le conserve encore. Elle est dediée sous le nom de la Sainte & sous celui de S. Udalric.

1. *catomis cædi.* C'est un terme fort obscur, comme on le voit par tous ceux qui ont tasché de l'expliquer. Velserus en parle amplement sur cet endroit *p.* 488. 489.

p.495.503. ric. 'Embric Evesque d'Ausbourg trouva de nouveau son corps l'an 1064, en faisant demolir l'eglise pour la rebastir. Il en leva "un os du pouce du pié pour le *&c.* donner à Annon Archevesque de Cologne. Hermant l'un des successeurs d'Embric, *articulum.* fit la mesme chose vers l'an 1100. en faveur de l'Empereur Henri IV, qui faisoit bastir une eglise de Ste Afre à Spire.

p.492.503. 'Hors cela on assure que son corps se conserve encore aujourd'hui entier à Ausbourg.

Velf. p. 504. 'Les corps des Stes Digne, Eunomie, & Eutropie, furent aussi trouvez vers l'an 1000. dans l'eglise de Ste Afre. Celui de Ste Eutropie fut mis partie dans l'eglise de S. Estienne d'Ausbourg, partie dans une chapelle de S. Paul. Celui de Ste Digne ayant encore esté trouvé vers l'an 1060, fut mis dans un tombeau derriere le grand autel de l'eglise de Ste Afre.

Fort. v. Mar. l. 4. p. 340| n. p. 251. Velf. p. 491. 'Fortunat Evesque de Poitiers parle de Ste Afre, & exhorte d'aller reverer à Ausbourg les os de cette bienheureuse Martyre. 'On a basti une eglise au lieu où elle a esté brulée. Mais ce n'est plus aujourd'hui une isle, & il est tout à fait audelà du Lech; le bras de la riviere qui l'enfermoit estant seché. p. 497. 'Pour le lieu où elle fut enterrée d'abord, les plus habiles du pays n'en peuvent avoir de connoissance.

SAINT EUPLE,

DIACRE ET MARTYR.

[On peut juger de la veneration que l'Eglise a eue pour S. Euple; par le soin qu'on a pris d'en conserver la memoire.]

Act. M. p. 438. 'Car nous avons encore aujourd'hui "ses actes de trois editions, partie en grec, partie en latin, qui bien que differentes en quelques points, peuvent passer toutes trois pour bonnes. & mesme pour originales. [Mais la greque est la meilleure.] Note 1.

Bar. 303. 146. a Men. aug. p. 118| Bed. 12. aug. b Cotel. g. t. 1. p. 192. b. c Bar. 303. §. 146. 147. 'Il estoit Diacre, a comme les Grecs & les Latins en conviennent. [Il faisoit ce semble profession d'une entiere pauvreté,] b puisqu'il declara devant le juge qu'il n'avoit point de maison. [Il pouvoit estre de Catane en Sicile,] c où il fut jugé & martyrizé. On ajoute qu'il fut surpris "par ceux qui cherchoient les Chrétiens, *ab exploratoribus.* lorsqu'il lisoit l'Evangile au peuple, & instruisoit les Fideles. Il fut arresté & amené devant le tribunal de Calvisien Correcteur [ou Gouverneur de la Sicile,] Cotel. p. 192. a. b. 'le "29. avril de l'an 304, & il porta avec luy le livre des Evangiles, quoiqu'il y eust alors des défenses très rigoureuses de conserver aucun livre des Ecritures. Note 2.

a. 'Quand il fut "dans la sale de la petite audience, près du rideau qui fermoit le *in secretario.* lieu où estoit le juge, il dit tout haut qu'il vouloit mourir, parcequ'il estoit Chrétien. b. Sur cela on le fit entrer; '& Maxime "Senateur Romain [qui estoit avec le Gouverneur,] luy voyant l'Evangile entre les mains, se plaignit de ce qu'il violoit les edits des Princes. *ὁ λαμπρότατος.* 'Calvisien luy demanda si c'estoit luy qui avoit apporté le livre: il répondit resolument que c'estoit luy: & Calvisien luy ayant dit d'en lire quelque chose pour voir ce que c'estoit, il lut les titres des quatre Evangiles;

Bar. 303. §. 146| Mombrit. d Cotel. p. 194 a. e p. 193. a. '& selon quelques uns, une sentence de chacun des quatre, d ce qui est confirmé par la suite. e Calvisien luy demanda ce que tout cela vouloit dire; & il répondit, "C'est la loy du Seigneur mon Dieu: Et Calvisien voulant savoir de qui il l'avoit receue; C'est, dit-il, de J. C. Fils de Dieu & mon Seigneur. Calvisien se tenant par là pleinement assuré de la fermeté de la foy du Saint, n'alla pas plus loin pour lors, mais se contenta d'ordonner que sa confession seroit [lue] 'publiquement, [& qu'il seroit gardé en prison jusqu'à une nouvelle audience.]

b. 'Cette audience fut differée jusqu'au 12. d'aoust, auquel le Saint fut amené devant le tribunal de Calvisien. Ce juge luy demanda s'il persistoit dans la confession qu'il avoit faite: Et le Saint 'aprés avoir armé son front du signe de la Croix, f protesta qu'il y persistoit. Il declara de mesme qu'il conservoit toujours les Ecritures divines, quelques défendues qu'elles fussent par les Empereurs, & qu'il les avoit alors actuellement "sur luy. *apud me.* Bar. 303. §. 147. f Cotel p. 193. b| Act. M. p. 440. §. 1.

Bar. 303. §. 147. 'On ajoute que comme on luy demandoit pourquoi il ne les avoit pas livrées, il répondit; "C'est parceque je suis Chrétien; & il ne m'estoit pas permis de les livrer. 'Il vaut mieux mourir que de le faire. Elles contiennent la vie eternelle; & qui vous les livre se prive de la vie eternelle. C'est pourquoi plutost que de perdre cette vie, j'aime mieux vous abandonner celle de mon corps.

§. 147| Cotel. p. 193. c. 'Sur cela Calvisien ordonna qu'il fut mis à la question & fouetté, jusqu'à ce qu'il promist de sacrifier aux dieux. Bar. §. 148. Cela fut executé, '& durant les tourmens le Saint rendoit graces à J. C, en le suppliant de le conserver, puisque c'estoit pour luy qu'il souffroit. Comme Calvisien l'exhortoit à adorer les dieux pour se delivrer, il répondit: "J'adore J. C, & je deteste les demons: Faites donc ce que vous voudrez: car je suis Chrétien: & il y a longtemps que je souhaite ce que Dieu m'accorde aujourd'hui. Faites, dis-je, ce que vous voudrez, ajoutez tourmens sur tourmens: Je suis Chrétien.

Ibid. 'Aprés que la question eut duré longtemps. Calvisien la fit cesser, & s'adressant au Saint, il luy dit: "Adore les dieux, miserable. Adore Mars, Apollon, & Esculape: Non, répondit le Saint, J'adore le Pere, le Fils, & le S. Esprit: J'adore la Trinité sainte hors laquelle il n'y a point de Dieu. Que les dieux qui n'ont point fait le ciel & la terre perissent [de dessus la terre:] Je suis Chrétien. Comme le juge ne laissoit pas de le presser encore de sacrifier, il répondit: Je me sacrifie presentement moy mesme à J. C. mon Dieu, & je n'ay rien davantage à faire:

Digitized by Google

„ faire: Tous vos efforts sont inutiles: Je „ suis Chrétien. 'Calvisien le fit alors tour- S. 146. „ menter de nouveau, & plus cruellement „ qu'auparavant: & le Saint recommença „ à dire: Je vous rends graces, Seigneur „ Jesus: secourez moy: c'est pour vous „ que je souffre ces tourmens. Il repeta plusieurs fois la mesme chose, jusqu'à ce que les forces luy manquant, on luy voyoit seulement remuer les levres, sans entendre ce qu'il disoit.

'Enfin aprés avoir souffert beaucoup de Cotel. p. 193. c. tourmens, il remporta la palme du martyre, & la couronne de la foy orthodoxe. 'Car Calvisien ayant quitté l'audience Bar. 303. §. 149. pour "entrer dans le parquet, y dicta la *intra velum interius ingrediens.* sentence; & aprés estre revenu, 'il dit Cotel. p. 194. a. tout haut que puisque ceux qui estoient ennemis des dieux & rebelles aux Princes, ne pouvoient estre punis assez promtement, Euple qui avoit eu la hardiesse de lire publiquement en presence de son tribunal des écrits pernicieux, (car c'est ainsi que J. C. souffroit qu'on traitast les paroles de vie & de salut,) sans que les tourmens luy eussent pu faire quitter son impieté, n'estoit digne que du dernier supplice. 'Il lut [ensuite] la sentence qui Bar. 303. §. 149. le condannoit à estre decapité: & commanda qu'on l'allast aussitost executer. On luy attacha au cou son livre des Evangiles, [comme le sujet de sa condannation & de sa honte; & c'estoit le sujet de sa gloire & de sa couronne, de mesme que] le heraud qui marchoit devant luy en criant que c'estoit là Euple le Chrétien, ennemi des dieux, & des Empereurs. Aussi Euple plein de joie ré- „ pondoit sans cesse, Beni soit J. C. mon „ Dieu.

'La grace dont J. C. remplissoit son Act. M. p. 441. cœur, le faisoit aller au supplice avec tant de promtitude & de gayeté, que le peuple qui le suivoit en foule, ne pouvoit s'empescher d'avouer qu'il admiroit son courage. Pour luy il admiroit la gloire [& la bonté de Dieu] à l'égard de ses serviteurs qu'il avoit daigné appeller à luy. Il prioit aussi pour les Chrétiens qui le suivoient [meslez parmi les payens,] le suppliant de les soutenir jusques à la fin, afin qu'ils glorifiassent son nom dans toute l'eternité.

Il arriva [bientost] au lieu de l'execution: car il redoubloit ses pas à mesure qu'il approchoit de la couronne. 'Quand Bar. 303. §. 149. il y fut arrivé, il fit à genoux une assez longue priere. [Puis] 'étendant les mains Act. M. p. 441. vers le ciel, Je vous rends graces, Sei- „ gneur Jesus, dit-il, de ce que vostre „ puissance m'a consolé, de ce que vous „ n'avez point permis que mon ame perist „ avec les impies, de ce que vous m'avez „ fait la grace de [confesser] vostre nom. „ Achevez maintenant ce que vous avez „ fait en moy, afin que l'audace de l'enne- „ mi soit confondue. Il exhorta les Fideles à prier, & à craindre Dieu "de tout leur *&c.* cœur. Enfin s'estant [encore] mis à genoux, il baissa le cou, 's'abandonna "au *prebuit jugulum.* Bar. 303. §. 149. boureau qui luy trancha la teste. [a] & receut ainsi la couronne immortelle de J. C. [a] Cotel. p. 194. nostre Dieu. [b] Son corps fut "enlevé par *sublatum.* [b] Bar. 303. §. 149. les Chrétiens, embaumé, & mis en terre. 'On assure qu'il se faisoit beaucoup de Act. M. p. 441. miracles à son tombeau.

'L'Eglise grecque qui le conte entre ses Men. p. 114–118. grands Martyrs, en fait son principal office le 11. d'aoust. [c] Les Latins le met- [c] Flor. p. 748. 2. tent toujours le 12, 'qui est le jour de sa Cotel. p. 200. c. mort, mesme selon les Grecs posterieurs. 'Son nom se lit ce jour là dans les marty- Flor. p. 748. rologes de S. Jerome & d'autres très anciens, dans Bede, [1] dans ceux du IX. siecle, & presque dans tous les autres Latins. 'Quelques uns en font encore le 12. p. 824. 825. de septembre avec un S. Serapion Evesque. 'Sa feste est mesme marquée au 12. Front. cal. p. 119. d'aoust dans le calendrier Romain du P. Fronto, [sans doute à cause] 'd'une cha- Anast. c. 74. p. 49. b. pelle que le Pape Theodore luy fit bastir hors la porte de S. Paul [vers l'an 645,] [d] & qui fut rebastie [vers 772] par le Pape [d] c. 98. p. 116. a. Adrien I. [e] Les monumens de l'Eglise de [e] Flor. p. 748. 2. Luque en Toscane parlent aussi d'une eglise tres ancienne du mesme Saint bastie auprés de cette ville. 'S. Gregoire écrit à Greg. l. 12. ep. 14. l'Evesque de Messine sur une eglise qu'on vouloit bastir dans sa ville en l'honneur de S. Estienne, de S. Pancrace, & de S. Euple.

1. Usuard, Adon, Raban, Notker, Vandelbert.

SAINT JULIEN,

MARTYR A BRIOUDE EN AUVERGNE.

ET

SAINT FERREOL,

MARTYR A VIENNE.

[a] Le nom de S. Julien a esté autre- p. 1105. b. fois extremement illustre dans Fort. l. 8. c. 4. p. 191. la France. [f] S. Sidoine Apolli- [f] Sidon. l. 7. ep. 1. naire celebre Evesque d'Auvergne p. 99. 1. a. l'appelle son patron. 'S. Gregoire de Gr. T. de Jul. c. 23–25. p. 291. 296. Tours qui avoit eprouvé son intercession tant en sa personne, qu'en celle de ses plus proches; '& qui s'appelle mesme c. 2. p. 254. "son eleve & son nourrisson, a fait *alumnum.* de ses miracles * tout son second li- *Note 1. vre de la gloire des Martyrs. Il y parle aussi de l'histoire de sa mort, [dont nous trouvons encore quelques au- Note 2. tres monumens, "qui peuvent estre du milieu ou de la fin du V. siecle.]

'S. Julien estoit natif de Vienne en c. 1. p. 254. Daufiné, d'une famille considerable. 'On c. 9. 14. peut voir quel estoit son exterieur dans p. 268. une vision raportée par S. Gregoire de 269. 275. Tours. [g] Il portoit les armes, & il estoit [g] MS. p. 477. dans un age déja avancé lorsqu'il souffrit le martyre. Il avoit embrassé le Christianisme, & en faisoit ce semble une profession toute ouverte. Ses mœurs répondoient à sa foy, & ce qui est encore plus, son ame estoit embrasée d'une charité tres ardente. Il demeuroit chez S. Fer-

Ferreol qui estoit Tribun, & Chrétien comme luy, mais il se declaroit moins. Bosq. l. 5. p. 175. 'Il aimoit S. Julien à cause de son eminente pieté, & il en faisoit toute sa consolation. MS. p. 477. 'Aussi leur foy & leur charité estoient le plus grand lien de leur union.

p. 477| Bosq. p. 176. 'Il arriva en ce temps là une persecution dans la ville de Vienne sous un "Officier nommé Crispin. [On ne dit pas sous quel Empereur: "& ce n'est que sur des conjectures assez foibles qu'on croit pouvoir dire que ce fut sous Diocletien vers l'an 304.] Bosq. p. 176. 'Sur le bruit de cette tempeste, Ferreol prevoyant que Julien ne pourroit pas demeurer caché à Vienne [où il estoit plus connu,] tant il luy voyoit d'ardeur pour le martyre, luy conseilla & le conjura mesme de se retirer secrettement, & de se conserver pour la consolation des Chrétiens. MS. p. 478. 'Julien qui avoit autant de moderation que de zele, se rendit à son conseil; & quittant ses parens, ses amis, & ses richesses pour J. C, il s'en alla en Auvergne, où il se tint caché auprés de la ville de Brioude [sur l'Allier.] ib|Gr. T. de jul. c. 1. p. 252. 'Ce ne fut nullement par la crainte de la mort qu'il se retira. Ce fut au contraire, selon S. Gregoire de Tours, par l'amour mesme du martyre, parcequ'il craignoit que ses parens ne l'empeschassent de parvenir à la couronne, s'il entreprenoit de combatre en leur presence: Il le fit aussi pour obeïr à l'Evangile, qui veut que quand on nous poursuit en un lieu, nous nous retirions en un autre.

MS. p. 478. 479. 'Dieu ne differa pas longtemps l'accomplissement de son desir. Crispin sceut qu'il s'estoit retiré en Auvergne. Et Dieu voulant couronner promtement le Saint, & faire souffrir au persecuteur la peine qu'il meritoit, permit que cet Officier, extremement ennemi des Chrétiens, envoya des soldats chercher le Saint, avec ordre de le tuer en quelque lieu qu'ils le rencontrassent. Gr. T. c. 1. p. 253. 'Julien connut par le mouvement de Dieu que les infideles le poursuivoient, a ib|Bosq. p. 176. a & il se retira pour se cacher chez une vieille veuve, b MS. p. 479. b ou selon d'autres chez deux vieillars. c Gr. T. c. 25. p. 296. C'estoit en un lieu appellé 1 Vincelle, c à dix stades [ou une demi lieue] de Brioude. d MS. p. 479. d On le receut avec joie dans cette cabane, & on ne songeoit qu'à l'y bien cacher. Mais lorsque les persecuteurs en approcherent, le Saint qui ne vouloit point mettre ses hostes en danger, & qui sentoit que Dieu l'appelloit au ciel, sortit des qu'il entendit entrer les soldats, & declara qu'il étoit celui qu'ils cherchoient, & qu'ils n'avoient qu'à executer leur ordre. Les soldats demeurerent étonnez d'un si grand courage, mais il les anima luy mesme, leur protestant qu'il ne vouloit plus demeurer dans le monde, & qu'il ne soupiroit qu'aprés J. C. pour aller se rassasier de luy.

Bosq. p. 176. 177. 'Ses actes disent que les persecuteurs estant venus chercher le Saint, la veuve chez qui il estoit caché leur répondit qu'il n'y avoit personne chez elle; & qu'alors le Saint se decouvrit luy mesme. [Mais on ne trouve rien de cela dans les autres monumens.] p. 179| MS. p. 480. 'Le Saint pria quelque peu de temps pour recommander son ame à Dieu, & puis il presenta sa teste aux boureaux, ib|Gr. T. p. 253. 'qui la luy couperent en mesme temps. c. 3. 26. p. 257. 297. 'Il y avoit une fontaine en ce lieu, où on lava la teste du Saint pour en oster le sang, e c. 3. p. 258. & alibi. e & depuis ce temps, l'eau de cette fontaine guerissoit les maladies & faisoit divers miracles.

Sidon. l. 7. ep. 1. p. 173. 'Ceux qui avoient tranché la teste à S. Julien, la porterent à Vienne "au persecuteur f f Bosq. p. 177. pour servir d'exemple aux Chrétiens de cette ville. Gr. T. p. 253. 'Elle tomba [ensuite] entre les mains de S. Ferreol, qui souffrit aussi le martyre quelque temps aprés, [comme nous le dirons bientost,] p. 254. '& on l'enterra avec luy.

p. 253| Bosq. p. 177. 'Le corps de S. Julien fut transporté du lieu de son martyre à Brioude, & il y fut enterré honorablement par deux vieillars, à qui en recompense de ce service Dieu rendit à ce qu'on assure la vigueur de leur jeunesse. [C'estoient sans doute ceux chez qui le Saint s'estoit retiré selon un manuscrit.] Branc. p. 408-420. 'On les honore aujourd'hui comme des Saints sous les noms d'Ilpice & d'Arcons, le 18. de juin & le 4. de fevrier. Branche en parle amplement; [Je n'en trouve rien dans Bollandus.] Bosq. p. 177. 'Il semble mesme que ces deux vieillars fussent payens lorsqu'ils enterrerent le Saint. [Mais la vigueur du corps qu'il leur obtint leur auroit esté bien inutile, s'il ne leur eust encore obtenu du pere des misericordes la santé de l'ame.]

ib|Gr. T. de Jul. c. 4. 5. p. 259-261. 'On raporte qu'une dame Espagnole sachant que son mari estoit arresté à Treves où estoit l'Empereur, & condanné à perdre la vie, se hasta de venir au moins pour l'enterrer. Mais s'estant adressée à S. Julien en passant par Brioude, elle trouva en arrivant à Treves que son mari estoit delivré: en reconnoissance de quoy elle fit bastir une petite chapelle sur le tombeau du Saint. c. 5-9. p. 261-267| Bosq p. 178. 'Les grands miracles que Dieu y opera ensuite, dont quelques uns furent cause de la conversion de ceux du lieu, firent que les peuples y bastirent enfin une eglise magnifique, Sur. 31. jul p. 366. §. 35|Gr. T. c. 29. p. 300. 301. 'sans que neanmoins ils eussent aucun jour reglé pour faire sa feste, parcequ'on ignoroit celui de sa mort, jusqu'à ce que S. Germain d'Auxerre estant venu en ce lieu, apprit par revelation aprés beaucoup de prieres, qu'il avoit esté martyrizé le 28. d'aoust, [auquel sa feste est marquée dans les martyrologes de S. Jerome, dans Usuard, Adon, & plusieurs autres, & auquel plusieurs Eglises en font la memoire.]

Gr. T. de jul. p. 250. 'Saint Gregoire de Tours a fait, comme nous avons dit, un livre entier de ses miracles, dont quelques uns mesme c. 4. p. 259. avoient esté faits en sa faveur. 'C'est pourquoi il l'appelle son patron. [Il suffit d'y renvoyer le lecteur, & nous ajouterons seulement] c. 33. p. 307. 308. 'que ces miracles s'étendirent jusque dans l'Orient, par le moyen d'un peu de terre de son tombeau qu'un marchand y apporta; ce qui fit que l'on y dressa aussitost une eglise en son honneur. c. 32. p. 305. &c. 'S. Gregoire en marque plusieurs basties

Marginal notes: &c. *Consularis.* — NOTE 3. — NOTE 4.

Gr. T. de Jul. c. 26. p. 297. 1. 'On lit dans S. Gregoire de Tours *ad Vincentem*; au lieu de quoy le manuscrit lit *ad suum fontem*.

bafties en France [par S. Arede ou Iriez, & par divers autres. 'Il parle particulierement de celle de Tours, [qui est encore aujourd'hui une celebre abbaye de Benedictins.] 'Il y en avoit une à Paris du temps de Chilperic, [a] Mr. de Launoy croit que c'est celle que l'on nomme aujourd'hui S. Julien le Pauvre; [b] & Mr. Valois le soutient encore plus fortement. [On assure aussi que le veritable patron] [c] de S. Julien des Menestriers basti en 1330 [est celui de Brioude, quoique les Peres de la Doctrine en aient pris un autre. Mais si toute la France a eu un grand respect pour ce Saint,] 'l'Auvergne l'a particulierement reveré comme son patron. [d] On mettoit de ses reliques dans les eglises que l'on battissoit sous son nom; [e] & on croyoit que c'estoit assez pour cela d'avoir quelques fils des linges dont on couvroit son tombeau. C'en estoit en effet assez pour operer plusieurs miracles.

(c. 34. p. 309. &c. | h. Fr. l. 6. c. 17. p. 308|9. c. 7. p. 461. 462. | a Laun. bas. c. 9. p. 523. | b Val. in Laun. p. 457. | c p. 458. | Fort. l. 10. c. 13. p. 253. 254| Bosq. t. 2. p. 176. | d Gr. T. de jul. c. 32. p. 305. | e c. 34. p. 308. 309.)

[Nous ne pouvons pas separer S. FERREOL de S. Julien, Dieu les ayant unis mesme aprés leur mort dans leurs reliques, comme il les avoit unis durant leur vie par une amitié toute sainte. Outre ce que nous avons de S. Ferreol dans l'histoire de S. Julien,] 'Mr. du Bosquet en cite des actes manuscrits "qui disent qu'il fut condanné à Brioude avec S. Julien; [f] ce qui est contraire à ce que dit S. Gregoire de Tours, que S. Ferreol receut à Vienne la teste de S. Julien. [Aussi Mr. du Bosquet n'a point cru nous devoir donner ces actes.] [g] Il vaut donc mieux s'arrester à ceux qui sont dans Surius, [qui s'accordent fort bien avec S. Gregoire, & qui d'ailleurs paroissent excellens, quoiqu'ils semblent trop polis pour pouvoir estre regardé comme tout à fait originaux.] 'Le P. Ruinart les a jugé dignes d'estre inserez dans sa collection.

(NOTE 5. | Bosq. l. 4. c. 16. p. 160|Act. M. p. 511. 1. | f Gr. T. de Jul. c. 1. p. 253|MS. p. 480. 481. | g Sur. 18. sept. p. 193. | Act. M. p. 509.)

'S. Ferreol demeuroit, comme nous avons dit, à Vienne, & estoit un officier de guerre elevé jusqu'à la dignité de Tribun ou Colonel. 'Mais il n'avoit que l'exterieur & l'habit d'un homme d'epée, & non l'esprit ni les sentimens; [h] & il mettoit sa gloire à accomplir tous les devoirs d'un veritable Chrétien, [i] quoiqu'il n'en fist pas une profession publique devant les payens. [La teste de S. Julien, "qu'il obtint apparemment par argent ou par son credit, luy fut un gage du martyre.] 'On sceut qu'il estoit Chrétien, & on le defera à Crispin, qui l'ayant fait amener devant son tribunal, luy dit que puisqu'il avoit l'honneur d'estre officier des Empereurs, & d'en recevoir des appointemens, c'estoit à luy à donner aux autres l'exemple de l'obeïssance. Le Saint repondit qu'il n'avoit point manqué à obeïr tant qu'on ne luy avoit rien demandé qui fust contre sa religion; mais que pour faire des sacrileges, & sacrifier à ceux qu'ils appelloient leurs dieux, c'est ce qu'il ne feroit jamais. Je ne demande, „ ajouta-t-il, ni l'honneur ni le profit de „ ma charge: je suis content si l'on me „ veut laisser la vie & la liberté de ma reli„ gion. Que si c'est encore trop, je renon„ ce volontiers à la vie mesme.

(Bosq. l. 5. p. 176. | Sur. 18. sept. p. 193. §. 1| MS. p. 477. | h Bosq. t. 2. p. 176. | i MS. p. 477. | V. la note 4. | Sur. 18. sept. p. 193. §. 1.)

'Le juge luy dit avec une [fausse] douceur, qu'il ne falloit pas qu'une premiere faute le portast dans le desespoir, & qu'on avoit assez de bonté pour oublier tout le passé, pourvu qu'il s'en repentist. Le Saint repartit qu'il n'avoit point besoin de pardon, parcequ'il ne songeoit plus à servir les hommes, & qu'il n'avoit point fait d'injure aux Empereurs, s'il leur avoit preferé la loy de Dieu. Il ajouta diverses choses qui firent assez juger qu'il n'abandonneroit jamais J. C: 'Et comme il ne cedoit pas davantage aux menaces qu'aux promesses, Crispin le fit fouetter cruellement devant luy, & puis mener en prison chargé de chaines jusqu'à un nouvel examen. Il fut enfermé dans un cachot tres obscur, & lié en sorte qu'il ne pouvoit se tenir debout, mais seulement demeurer assis ou couché avec beaucoup d'incommodité.

(§. 2. | §. 3.)

'Il demeura deux jours en cet état: mais le troisieme, ses chaines se briserent d'elles mesmes. Ainsi voyant que Dieu le rendoit libre, il crut devoir pratiquer la regle de l'Evangile, de fuir la persecution: Il sortit de la prison qu'il trouva ouverte, & de la ville, & puis ayant passé le Rhone à la nage plus par la force de sa foy que de ses bras, il s'avança jusqu'à la riviere de 1. Giez [qui tombe dans le Rhone à deux lieues audessus de Vienne. Mais Dieu voulant enfin le couronner,] 'il fut repris en cet endroit, & amené les mains liées derriere le dos, jusqu'à un lieu pres du Rhone, où ses gardes par un mouvement soudain de leur cruauté, disent les actes, luy osterent la vie, 'en luy tranchant la teste.

(§. 4. | Ibid. | Gr. T. de Jul. c. 2. p. 256| Fort. l. 3. c. 5. p. 77.)

'Les Fideles l'enterrerent au mesme lieu, & le considererent comme la garde & le soutien de leur ville. 'Ils enterrerent avec luy le chef de S. Julien qu'il tenoit d'une main, & de l'autre sa propre teste sur sa poitrine. 'Ils luy eleverent aussi une eglise sur le bord du Rhone, 'dont on fait fondateur un nommé Castule l'un des premiers de Vienne, qui n'estoit neanmoins encore que Catecumene. 'S. Mamert qui estoit Evesque de Vienne [vers l'an 470,] voyant que le Rhone commençoit à demolir cette ancienne eglise de S. Ferreol, en fit bastir une autre où il transporta ses reliques avec le chef de S. Julien, comme S. Gregoire de Tours le raporte plus au long, l'ayant appris lorsqu'il vint visiter par devotion les reliques de S. Ferreol, qu'il consideroit aussi comme son patron à cause de l'union qu'il avoit eüe avec S. Julien. On trouva le corps de S. Ferreol tout entier sans aucune corruption, comme s'il eust esté plutost endormi que mort. 'S. Sidoine parle de cette translation dans une lettre à S. Mamert. Il semble luy demander quelques reliques de S. Ferreol. [Je pense neanmoins que si c'estoit le sens, il l'auroit exprimé d'une maniere plus claire & plus pressante; & qu'ainsi il ne luy demande que le secours de ses prieres.] 'Les martyrologes de S. Jerome marquent le 19. de septembre à Vienne la feste de

(Sur. §. 4. | Gr. T. p. 256|MS. p. 480. | Gr. T. p. 255. | Ado, 18. sept. | Gr. T. p. 254-257. | Sid. l. 7. ep. 1. p. 175. | Flor. p. 841-845.)

1. *Jaron.* 'Il y a une lieue audessus une autre riviere appellée le Garon. Le P. Ruinart croit que c'est la Gere, *Geria.* [Je ne la trouve point marquée dans Sanson.] (Sanson.)

de S. Ferreol avec la dedicace de son eglise : & la translation de plusieurs corps saints, particulierement du chef de S. Julien [apporté] de Brioude, lequel fut p. 244. 2. mis sous l'autel. 'Adon, Usuard, Notker, & les autres martyrologes, marquent la feste de S. Ferreol le 18. du mesme mois. [Si c'est le jour de sa mort, il n'aura survécu S. Julien que de trois semaines.

Ado, an. 669. p. 201. 'L'eglise de S. Ferreol bastie pres de Vienne par S. Mamert, ayant esté ruinée sous Charle Martel par les Sarrazins, Vilicaire qui estoit alors Evesque de Vienne, en fit bastir promtement une autre petite dans la ville, où il transporta les os de S. Ferreol & le chef de S. Julien. Branc. p. 511. 'Les breviaires du Puy & de Brioude disent que le chef de S. Julien & le bras de S. Ferreol qui le tenoit, ont esté apportez à Brioude, ou en ce temps là mesme, [ce qui ne s'accorde pas aisément avec Adon, ou depuis.] ib|Boll. 15. feb. p. 805. d. 'On fait la memoire de cette translation le 15. de fevrier.

Gr T. de Jul c. 2. p. 254. 'L'union que ces deux Saints avoient eue entre eux a fait que l'Auvergne a beaucoup honoré S. Ferreol. a c. 25. 48. p. 296. 329. [a]Car on avoit basti une eglise de son nom au lieu où S. Julien a esté martyrizé. b c. 30. p. 302. [b] Les demons confessoient quelquefois au tombeau de S. Julien que S. Ferreol les tourmentoit. Fort. l. 8. c. 4. p. 191. 'Fortunat les met tous deux entre les plus illustres martyrs, c l. 3. c. 5. p. 77. [c] & il parle d'une autre eglise dediée sous le nom de S. Pierre & de S. Paul par un Evesque nommé Felix, dont l'aile gauche portoit p. 78|n. p. 54. le nom de S. Ferreol Martyr. 'Cette eglise estoit [1] à Nantes selon Browerus. [C'est sous la protection de S. Ferreol de Vienne qu'est la paroice de S. Forget pres de Chevreuse au diocese de Paris.] Hagl, p. 15. 'On en marque encore quelques unes en d'autres pays, où l'on change son nom de diverses manieres.

LES SAINTS MARTYRS

TARAQUE,

PROBE, ET ANDRONIC.

Bar. 290. §. 1. 'BARONIUS nous a donné le premier les actes originaux des Saints dont nous parlons ici; ["& diverses personnes habiles ont travaillé ensuite à nous en donner des editions encore plus parfaites que la premiere, les uns en latin, & les autres en la langue greque, en laquelle on a tout lieu de croire qu'ils ont originairement esté dressez. L'autorité de ces actes est reconnue de tout le monde.] §. 33. 'Et on ne peut en avoir "de plus authentiques: Tar. big. p. 2. 'Car des quatre parties qui les composent, les trois premieres, qui sont les trois interrogatoires des Saints, ne sont que les propres termes des registres publics, copiez par les Chrétiens du mesme temps, qui donnerent "une somme considerable à un soldat nommé Sabaste, pour avoir p. 53. 57. la liberté de les transcrire: '& la quatrieme qui est la consommation de leur martyre, est écrite par les Chrétiens qui en avoient esté témoins oculaires, & qui rendirent ensuite les derniers honneurs à leurs corps. Act. M. p. 454. §. 1. 'Aussi tous les savans conviennent que comme nous n'avons guere de monument dans l'antiquité qui soit plus beau & plus precieux que celuici, il n'y en a guere aussi qui soit plus pur & plus assuré.

Note 1. · &c. · 200. deniers.

[On peut seulement estre surpris en les lisant, de la maniere haute, forte, & s'il est permis de le dire, dure & injurieuse, dont S. Taraque & les autres parlent souvent au juge dans leurs actes, & dont ils parlent quelquefois des Empereurs mesmes. Ce n'est point assurément le style ordinaire des Martyrs, & on voit par presque toutes les histoires authentiques qui nous en restent, qu'ils ont eu soin de garder le respect envers les puissances, & la douceur que S. Paul nous recommande si souvent aprés l'Evangile. Mais S. Paul mesme n'a pas craint d'appeller muraille blanchie, & de menacer de la colere de Dieu celui qu'il reconnoissoit pour son juge. S. Estienne & J. C. mesme parlent aux Juifs avec des paroles qui semblent pleines de dureté.

Les cruautez effroyables que l'on exerçoit alors contre les Chrétiens, pouvoient exciter une juste indignation dans l'esprit des Martyrs, & celles du Proconsul Maxime contre nos Saints vont audelà de ce qu'on peut s'imaginer. Ces Saints haïssoient ce que Dieu haïssoit, sans perdre le repos & la tranquillité de leur ame. Et ils pouvoient bien témoigner par leurs paroles le jugement que la verité leur faisoit porter au dedans. La charité a son feu aussibien que son huile, & plus on aime la justice, plus on a de zele & d'horreur contre l'injustice.] Aug. ps. 39. p. 139. d. 'Nos « peres, dit S. Augustin en parlant des « Martyrs, ont esté jugez par des enne- « mis qu'ils aimoient comme des amis: « Ils les ont repris avec toute la force qu'ils « pouvoient, & ils les ont aimez de toute « p. 144. 1. b. la tendresse de leur cœur.... 'Ils ont esté « patiens dans leurs souffrances, fideles à « confesser leur foy, veritables dans leurs « paroles. Ils lançoient des traits, mais « des traits de Dieu contre leurs juges, & « ils leur faisoient des plaies, qui les en- « flammoient de colere, mais qui ont aussi « donné le salut à plusieurs. «

[On peut ajouter pour ces Saints en particulier, que S. Taraque estoit un soldat, & les deux autres des laïques, qui estoient ainsi moins obligez de donner des exemples de moderation & de retenue, & qui pouvoient prendre plus de liberté de traiter les méchans comme ils meritoient d'estre traitez. Ce qui est certain, c'est que Dieu paroist trop visiblement agir & souffrir dans ces Saints,] Bar. 290. §. 1. 'pour ne nous pas "assurer que son Esprit parloit aussi dans eux, comme il l'a pro- &c.

mis

1. Je ne voy pas neanmoins comment cela s'accorde avec ce vers de Fortunat p. 76.

Fulger apostolicus visitat Allobrogas.

mis dans l'Evangile. [Ainsi nous ne pouvons que respecter cette dureté apparente de leurs discours, quoiqu'il ne faille pas en faire une regle pour toutes sortes d'occasions & de personnes, de peur que l'impatience, l'aigreur, & la haine, ne nous fassent faire ce qu'un zele de Dieu & de la justice a fait faire aux Saints.]

'S. Taraque & ses compagnons souffrirent dans la Cilicie sous Diocletien. ["On ne convient pas tout à fait de l'année. Mais il y a bien de l'apparence que ce fut en 304. 'S. Taraque estoit alors agé [1] de 65. ans. [a] Il estoit Romain, d'une famille d'épée, natif de Claudiople [2] en Isaurie. Il porta quelque temps les armes sous le nom de Victor, mais "il les quitta depuis, parcequ'il estoit Chrétien, 'ayant obtenu son congé de son officier nommé "Polybion. C'est pourquoi il jouissoit encore des privileges de la milice. 'Probe moins agé que Taraque [b] estoit originaire de la Thrace d'où estoit son pere, mais il estoit né dans la Pamphylie, à Side selon les uns, [c] ou à Perge selon d'autres. [d] Quoiqu'il fust d'une [3] condition ordinaire, il avoit neanmoins de grands biens: mais il les quitta pour ne servir que Dieu seul. Il portoit le pallium [ou manteau des philosophes.] 'Andronic encore fort jeune, estoit d'Ephese, & d'une des premieres familles de la ville. 'Il n'avoit jamais sacrifié aux demons.

Tar. b. p. 3. — Note 2. — 1. — p. 7 | Bar. 290. §. 6. — 2. — a Tar. b. p. 4. — ἰδιώτης. — p. 5. — g. Fulvion. — p. 4. — b p. 8 62 | pal. p. 250 | th. p. 461. — c Bar. 290. §. 7. — 3. — d Tar. b. p. 8. — p. 10. 11 | th. p. 462 | Bar. 290. §. 9. — §. 10.

[On ne dit point comment ces trois Saints se rencontrerent ensemble,] 'mais seulement que deux soldats nommez [4] Eutolme & Pallade les presenterent au "gouverneur de Cilicie nommé C. Flavius Numerius ou Numerianus Maximus, qui estoit alors à Pompeiople ville [de la mesme province. On ne trouve point non plus ce qui se passa alors.] Mais "le 25. de mars lorsque Maxime estoit à Tarse, Demetre Centenier les luy presenta de nouveau. [C'estoit l'ordre de demander le nom de ceux que l'on interrogeoit.] 'Les Saints avant que de dire le leur, commencerent tous par declarer qu'ils estoient Chrétiens, sans attendre qu'on le leur demandast: 'Ce qui ayant irrité Maxime, il fit battre S. Taraque sur les machoires. 'Il ne laissa pas de l'exhorter à avoir pitié de sa vieillesse, & à adorer les dieux qui estoient adorez par les Empereurs: Surquoi „ le Saint ne craignit pas de luy dire: Il ne „ faut pas s'étonner que des hommes se „ trompent, estant seduits par Satan. Pour „ moy je sacrifie à mon Dieu, non avec du „ sang, car il n'a pas besoin de ces sortes de „ sacrifices; mais avec un coeur pur. 'On le fit "battre encore plus rudement sur les machoires, parcequ'il disoit que les Empereurs se trompoient: mais il ne laissa „ pas de persister à le dire; & il ajouta: Je „ ne veux point commettre d'impieté;

§. 2 | Tar. pal. p. 246. 247. — 4. — ἡγεμών. — Note 3. — Bar. §. 2. 7. 9. — Tar. b. p. 4. — p. 5. — th. p. 459. — πλάνωνται.

„ j'honore la loy de Dieu. 'Miserable, luy „ dit Maxime, y a t-il une autre loy que „ celle du Prince? Oui, dit le Saint, il y „ en a une autre, & c'est celle qui vous con„ danne d'impieté, quand vous adorez du „ bois & des pierres. Maxime le fit battre „ sur le cou, pour le faire, disoit-il, reve„ nir de sa folie: Et le Saint luy dit, Cette „ folie est mon salut. p. 460.

'On le depouilla pour luy donner de grands coups de verges: Et durant ce sup„ plice il disoit: C'est maintenant que vous „ me rendez vraiment sage; vos coups me „ donnent une nouvelle force; & je sou„ haite que cette force s'augmente toujours „ au nom de Dieu & de son Christ. 'Vous „ adorez donc deux Dieux, luy dit le juge: „ Et pourquoi ne voulez vous pas adorer les „ nostres? [Le Saint ne jugea pas à propos d'entrer avec luy dans l'éclaircissement d'un si grand mystere.] Il se contenta de luy dire que le Christ estoit Dieu, le Fils de Dieu, & l'esperance des Chrétiens. Demetre voulut se mesler de luy conseiller comme en ami de sacrifier: mais le „ Saint luy dit avec force: Je n'ay que fai„ re de vous, ministre de satan, ni de vos „ avis. Maxime finit son interrogatoire, en ordonnant qu'on le gardast en prison chargé de grosses chaines de fer. 'Car il y avoit differentes sortes de chaines selon les differens crimes, [ou plutost selon la volonté des juges,] comme on le voit par les jurisconsultes, [& par l'histoire de S. Felix de Thibare.] p. 460. — Bar. 290. §. 6.

'On fit ensuite approcher Probe, à qui Maxime voulut en vain faire esperer, s'il vouloit renoncer à la foy, son amitié & la faveur du Prince. Le Saint luy declara qu'il se mettoit fort peu en peine de l'une & de l'autre. Maxime luy fit oster son manteau, & ses autres habits, le fit étendre sur le chevalet, & battre avec des nerfs de boeuf; de sorte que la terre estoit toute couverte de son sang. 'Demetre voulut aussi se mesler de l'exhorter à avoir pitié de luy mesme: mais le Saint luy ré„ pondit: Mon corps est entre vos mains, „ & tous vos tourmens me sont des "reme„ des & des parfums. §. 7. — §. 8. — ἀλείμματα καὶ μύρων.

„ Aprés qu'on eut cessé de le battre, „ Maxime luy dit: Miserable, demeureras„ tu toujours dans ta dureté & dans ta folie? „ Je ne suis nullement fou, répondit le „ Saint, & par la misericorde de Dieu je „ suis plus sage que vous autres: 'Car c'est „ pour cela que je ne sacrifie point aux de„ mons. Maxime le fit retourner afin qu'on „ le battist sur le ventre: & alors le Saint „ dit, Secourez, mon Dieu, vostre servi„ teur. Maxime luy demanda où estoit ce„ lui dont il attendoit du secours; & il ré„ pondit: Il m'en donne presentement, & „ il m'en donnera encore à l'avenir: Vous „ le voyez par le mepris mesme que je fais „ de vos tourmens. 'Car plus mon corps „ souffre pour J. C, plus mon ame acquiert „ de vie & de santé. Maxime ordonna alors qu'on le chargeast de chaines, pour l'emmener en prison, que là [on luy étendist les piez] dans les entraves jusques au quatrieme trou, & qu'on ne souffrist point que personne le pançast. Tar. b. p. 9. — th. p. 462.

'Aprés Probe, Demetre presenta Andronic que Maxime fit semblant d'aimer p. 462.

Hist. Eccl. Tom. V.

Tar. th. p. 460 | pal. p. 250. a Tar. b. p. 61. b pal. p. 247. Act. M. p. 461. Tar. pal. p. 295.

1. Le grec ne porte que 60.
2. a Le texte a *Syria*. M. Bigot croit qu'il faut *Isauria*, où la ville de Claudiople est celebre: b & il l'a enfin trouvé dans le grec.
3. πολιτικός, qui selon un manuscrit est pris pour *payen*. [Mais ce sens peut-il estre si ancien?] Selon les autres il signifie *paysan*, ou particulier; Et les versions latines ont *plebeius*. 'Metaphraste met ἰδιώτης.
4. Le latin n'en fait qu'un.

comme un fils, & l'exhorta à écouter le conseil qu'il luy donnoit, de rendre l'honneur qu'il devoit à ses Princes, en sacrifiant, disoit-il, aux dieux paternels. Et le Saint luy répondit que les payens avoient raison d'appeller les demons leurs dieux paternels, p. 463. 'puisque leurs actions faisoient voir qu'ils estoient les vrais enfans du demon. Maxime luy dit qu'il pardonnoit encore à sa jeunesse, mais qu'il prist garde aux grands tourmens qu'il auroit à souffrir s'il n'obeïssoit. Le Saint luy dit, Quelque jeune que je sois pour l'age, je suis homme parfait pour l'ame. Ne me croyez donc pas assez fou pour avoir moins de constance que les autres. Pour vos tourmens, je suis prest à tout.

Ibid. 'On le depouilla, & on l'étendit sur le chevalet: & comme on l'exhortoit à sacrifier promtement, avant qu'on commençast à le tourmenter, il répondit: J'aime mieux voir perir mon corps que de rien faire contre mon devoir. Maxime ordonna de commencer la question, & en mesme temps un "officier nommé Athanase luy dit ces paroles: Croyez moy, obeïssez: je suis assez vieux pour estre vostre pere. A quoy le Saint répondit: Allez, gardez vos bons avis pour vous mesme: Vous n'avez guere de sens pour vostre age: Vous voulez donc que je sacrifie à des pierres & à des demons? Est-ce là le conseil que vous me donnez? p. 464. 'Durant qu'on le tourmentoit, comme Maxime l'exhortoit à avoir pitié de luy mesme, & à quitter sa folie, il luy répondit; Ma folie est une grande sagesse pour ceux qui ont leur esperance en Dieu: mais vostre sagesse qui n'est que pour ce monde, vous jettera en l'autre dans une mort eternelle. Maxime luy demanda qui avoit esté son maistre; & il répondit: C'est la Parole qui donne la vie, pour qui nous vivons, & vivrons [toujours.] Car nous avons un Dieu dans le ciel, par qui nous esperons de ressusciter un jour.

"Cornicularius.

Ibid. 'Maxime le fit tourmenter cruellement sur les jambes: surquoi le Saint dit: Que le Seigneur voye [1] que vous me traitez avec la mesme rigueur qu'un homicide, sans que je sois coupable d'aucun crime. Mais je souffre tout par la confiance que j'ay en la misericorde & en la verité de Dieu, ne voulant pas estre assez impie pour adorer des pierres. Maxime luy demanda s'il pretendoit par là accuser aussi les Princes: à quoy il répondit sans crainte; "Il faut bien qu'ils soient impies, s'ils sacrifient aux demons. p. 465. 'Maxime luy fit dechirer aussi les costez, fit jetter du sel sur ses plaies, & les luy fit racler avec des tests de pot, le menaçant outre cela de le faire perir peu à peu: Et le Saint au lieu de s'abatre par tant de tourmens, luy protesta que les plaies de son corps estoient sa force, que toute l'adresse de sa malice ne vaincroit point la prudence que Dieu luy avoit donnée, & qu'il ne se soucioit ni de ses commandemens, ni des tourmens qu'il souffroit, ni de ceux dont il le menaçoit pour l'avenir. Le juge l'envoya enfin en prison lié de chaines par le cou & par les piez, & finit ainsi cette premiere audience.

"ἀσεβεῖν.

1. Le grec ajoute, [illegible], qui n'est point dans les versions.

p. 472. 'Les plaies qu'Andronic y avoit receues, furent entierement gueries dans la prison, sans qu'il en restast mesme de marque: Et ce fut une operation toute miraculeuse du souverain medecin qui guerit tous les maux par sa seule parole. Car Maxime avoit fort recommandé qu'on ne laissast entrer personne pour le pancer, voulant que ses plaies "s'envenimassent au lieu de guerir: Et cet ordre fut observé tres exactement. Car le geolier nommé Pagase, le mit chargé de chaines dans un cachot, où il ne laissa entrer qui que ce fust.

"putrescerent.

[Le jour de la seconde audience n'est pas marqué:] pal. p. 255. 268. 'Pour le lieu, "ce fut à Mopsueste [ville celebre dans la Cilicie.] NOTE 4. Quand on y eut amené les trois Saints devant Maxime, p. 255. il dit à Taraque, 'que puisque la sagesse & la prudence est le caractere & la gloire de la vieillesse, on esperoit qu'il auroit pris une sage resolution pour meriter en sacrifiant [2] les honneurs qu'il avoit lieu d'esperer de la liberalité des Princes. A cela le Saint répondit: Si les Princes & tous les autres qui sont dans leurs sentimens, savoient quel est le veritable honneur, ils quitteroient leur aveuglement & leurs pensées vaines & trompeuses, pour recevoir de Dieu une vraie vie, & une lumiere plus solide que la leur. Maxime [prit cela pour une injure qu'il faisoit aux Princes, &] le fit battre sur la bouche avec des pierres, en sorte qu'on luy cassa toutes les dents. C'estoit, disoit-il, pour le punir de sa folie: Surquoi le Saint luy dit avec liberté; Si j'estois fou, je serois comme vous estes. Mais quand vous me briseriez tous les membres, celui qui me soutient est encore plus fort que vous.

b. p. 16. 'Maxime [3] ordonna de l'étendre sur le chevalet, & de le battre à coups de nerfs de bœuf: & le Saint demeuroit cependant dans le silence, sans répondre mesme à ce qu'on luy demandoit. Maxime le fit encore battre sur la bouche pour l'obliger de parler: p. 17. 'Et il dit, Vous m'avez cassé les dents, & vous voulez que je parle? Mais si vous avez affoibli mon corps, vous n'avez pas affoibli mon ame, & vous luy donnez au contraire une nouvelle vigueur. Faites donc tout ce qu'il vous plaira; je surmonterai tous vos efforts, parceque mon Dieu est ma force: On luy mit du feu sur les mains, qui en furent toutes brulées: & sur cela il dit: Je ne crains pas vos feux qu'on ne sent que pour un temps. Mais je crains les feux eternels si je vous obeïs. th. p. 467. 'On le pendit les piez en haut, & la teste en bas sur une fumée tres piquante, en le menaçant de le laisser en cet état jusqu'à ce qu'il promist de sacrifier: ce qui luy fit dire, Si j'ay meprisé vos feux, la fumée ne me fera pas peur. On apporta du vinaigre le plus fort avec du sel, & on luy versa dans le nez; mais il protesta que ce vinaigre luy paroissoit doux, & le sel sans force. On luy frota encore le nez avec de la moutarde & du vinaigre; & il dit au juge, Vos gents vous trompent, & ils

2. C'est le sens des versions latines: Le grec est un peu different, de mesme que dans la réponse du Saint.

3. Cela n'est pas dans Baronius, ni dans le grec.

ils me mettent du miel au lieu de moutarde. Maxime vaincu le renvoya en prison, en luy disant qu'il trouveroit d'autres tourmens pour le faire revenir de sa folie: Et le Saint luy répondit, Vous me trouverez aussi prest à tout.

'Probe ayant esté presenté, Maxime p. 467. luy demanda s'il n'estoit pas enfin resolu de sacrifier aux dieux, 'puisque les Princes p. 468. mesmes le faisoient. Probe luy repondit, S'ils le font, pour moy je ne le fais pas; & je vous declare hardiment que je persiste dans la confession de mon Dieu, à qui seul je sacrifie. Ce que j'ay déja souffert, m'anime à souffrir davantage, & il vous sera aisé de l'eprouver quand vous voudrez: Comme il continuoit à representer la folie de ceux qui adorent du bois & des pierres; Est-ce que tu pretens, malheureux, luy dit le juge, dire que je suis un fou? Et le Saint luy répondit par cette parole de l'Ecriture, Que les dieux qui n'ont point fait le ciel & la terre soient exterminez de la terre. Pour moy je n'adore & je ne crains qu'un seul Dieu. Le juge pensant le surprendre, luy dit qu'on se contentoit qu'il adorast Jupiter. 'Cela luy donna occasion de commencer p. 469. l'histoire de Jupiter. Maxime en rougit & le fit battre sur la bouche pour l'empescher de blasphemer ses dieux: Mais cependant, ajouta le Saint, voilà ce qu'en disent tous ceux qui l'adorent: & vous le savez mieux que moy.

'Maxime fit rougir plusieurs fois des p. 469. fers dans le feu pour luy en bruler les piez. Mais quelque ardens que fussent ces fers, le Saint luy disoit toujours qu'il ne les trouvoit point chauds, qu'assurément ses gents se moquoient de luy: Maxime le fit lier & étendre [sur le chevalet,] & le fit dechirer sur le dos avec des nerfs de boeuf encore tout frais: & le Saint l'exhorta de chercher encore quelques tourmens plus violens, afin de connoistre mieux la puissance de Dieu qui estoit en luy. On le rasa, & on luy mit sur la teste des charbons de feu; & il dit: La patience avec laquelle je souffre les efforts de vostre colere vous est une preuve que je suis serviteur de Dieu. 'Maxime p. 470. pensa l'eblouir par le vain eclat & la fausse felicité de ceux qui jouissoient, disoit-il, de la faveur des dieux & des Princes, pendant que luy estoit meprisé de tout le monde. Et moy, dit le Saint, je vous declare que tous ces gents là periront, s'ils ne font penitence, ou qu'ils sont mesme déja peris, puisqu'ils ont abandonné le Dieu vivant: Maxime luy fit donner des coups sur le visage pour l'obliger de dire *les dieux*. Le Saint se plaignit de ce qu'il le maltraitoit, parcequ'il luy disoit la verité: & comme Maxime le menaçoit de luy faire couper la langue, le Saint luy répondit, J'en ay une interieure & immortelle, qui ne cessera jamais de vous condamner.

'Maxime ordonna enfin qu'on le menast en prison, Ibid. & qu'on fist avancer Andronic, à qui il voulut persuader que les autres avoient sacrifié, & qu'il devoit sacrifier de mesme, sans attendre qu'il y fust forcé par les tourmens. 'Andronic p. 471. luy soutint nettement que ce qu'il disoit estoit faux, & qu'il ne devoit pas pretendre le tromper par ses mensonges. Mes freres, ajouta-t-il, n'ont point consenti à vostre folie, & assurez vous que vous me trouverez aussibien qu'eux couvert des armes de Dieu. Me voici devant vous, mais revétu de la foy, & de la force du Seigneur nostre Sauveur. Je ne connois point vos dieux, & je ne crains ni les Princes, ni toute la terreur de vostre puissance. Executez donc sur moy tout ce que vous avez pu inventer contre les serviteurs de Dieu.

'Maxime le fit attacher à quatre pieux, Ibid. & dechirer à coups de nerfs de bœuf. Et le Saint se riant encore de ce tourment, Est-ce là, dit-il, à quoy se reduisent toutes vos menaces? Falloit-il que vous jurassiez vos dieux & vos Empereurs pour si peu de chose? Athanase luy representa que tout son corps estoit dechiré de coups; & il luy répondit: Ceux qui aiment Dieu meprisent toutes ces choses. Maxime luy fit froter le dos avec du sel, & le Saint luy dit: Faites y en mettre davantage, afin que je sois plus hors d'état d'estre corrompu par vostre malignité. Maxime le fit battre sur le ventre, ce qui faisoit encore rouvrir les plaies qu'il venoit de recevoir [sur le dos:] 'Surquoi le Saint luy p. 472. dit: J'ay auprés de moy nostre grand medecin, qui ayant son throne dans le ciel est present partout, & qui m'a gueri, comme vous voyez, des plaies que j'avois receues dans la premiere question. Cette guerison estoit visible; de sorte que Maxime se plaignit de ce qu'on l'avoit pancé contre ses ordres. Mais le geolier luy protesta sur sa vie que qui que ce soit n'y avoit touché, & qu'il ne savoit point du tout comment il avoit esté gueri. Ce miracle sensible n'arresta pas neanmoins le juge; & il dit au Saint: Je ne souffrirai point que vous me vainquiez, vous autres, ni que vous meprisiez mon tribunal. A quoy le Saint répondit: Et vous ne nous vaincrez pas non plus par la terreur de vos menaces & de vos tourmens: 'Vous trouverez toujours en nous des athletes invincibles du Dieu qui nous fortifie par J. C, comme vous estes obligé de le reconnoistre. 'Maxime finit cet interrogatoire, p. 473. en ordonnant qu'on luy tinst prest de nouveaux tourmens pour la prochaine audience; & que cependant Andronic fust gardé dans le cachot le plus profond, sans qu'on permist à personne de voir ni luy, ni les autres.

'Les Saints furent donc encore interrogez b. p. 281 dans une troisieme audience, & cela pal. p. 266. se fit dans la ville d'Anazarbe, qui devint depuis la Metropole [de la seconde Cilicie.] 'Maxime la commença comme th. p. 473. les autres par Taraque, & l'exhorta de sacrifier aux dieux, par qui, disoit-il, tout subsiste. Par qui tout subsiste! repartit le Saint, eux qui n'attendent que le feu & les tourmens eternels preparez à eux & à tous ceux qui leur obeissent. Maxime luy dit qu'il voyoit bien à quoy tendoient ses emportemens, & qu'il vouloit qu'on luy coupast vistement la teste. Je ne pretens pas cela, luy dit le Saint; & si vous voulez me faire grace, donnez p. 474. moy un plus long combat, afin que ma

foy en soit mieux recompensée. Et quelle recompense pretens-tu, luy dit Maxime, aprés une mort honteuse & funeste? Le Saint luy répondit. Ce n'est pas à vous à savoir quelle recompense Dieu nous promet dans le ciel. Maxime indigné de sa liberté, luy dit; Tu me parles, malheureux, comme si j'estois ton camarade. Je ne croy nullement que vous le soyez, luy dit le Saint: Mais j'use du pouvoir que j'ay de vous parler; & personne ne me peut empescher de le faire; parceque le Seigneur est ma force. 'Je vous ay donc déja declaré dans deux audiences que j'estois Chrétien: je vous le declare encore en celle-ci; & il ne faut pas que vous attendiez autre chose de moy. Si j'avois eu à changer, je l'aurois fait dés le premier interrogatoire. Mais je ne crains point tout ce que vous me pouvez faire, parceque le Seigneur me rend invincible. Pour mon corps il est en vostre puissance; faites en ce qu'il vous plaira.

p. 475.

'Maxime le fit attacher & étendre sur le chevalet, parce, disoit-il, que c'est un fou: A quoy le Saint repartit; Je serois veritablement un fou, si je consentois à ce que vous voulez. Maxime le pressant encore d'obeïr avant qu'on commençast la question, il luy dit que les privileges de la milice l'exemtoient de subir la question: 'Et Diocletien l'avoit declaré depuis peu dans un rescrit adressé à Saluste. 'Mais depeur, ajouta-t-il, que vous ne croyiez que les tourmens soient capables de me faire obeïr à vos commandemens injustes, je vous permets d'employer contre moy tout ce que vous pourrez inventer. 'Faites, vous dis-je, & ne vous contentez pas de menacer. Maxime luy dit. Tu esperes qu'aprés ta mort de bonnes femmes viendront embaumer ton corps avec des parfums; (car c'estoit la coutume des Chrétiens d'en user ainsi.) Mais je trouverai bien moyen de perdre jusques aux moindres restes de ton corps. Le Saint [qui n'avoit garde de borner à cela ses esperances,] luy répondit: Faites de mon corps tout ce qu'il vous plaira, & devant ma mort, & aprés ma mort: Mais ne vous imaginez pas que je sois assez fou pour adorer des dieux qui font vostre honte.

Ibid. Bar. 290. § 19. Tar. th. p. 475. p. 476.

'Maxime luy fit dechirer les levres & tout le visage, sans epargner mesme ses yeux: & sur cela le Saint luy dit: Tout ce que vous faites contre mon corps est en faveur de mon ame, qui est couverte des armes de Dieu. Et quelles sont tes armes, luy dit Maxime? Te voilà vraiment bien couvert, mais c'est de plaies. Hors cela il me semble que tu es bien nud. Le Saint luy dit: Vous n'estes pas mesme capable de voir quelles sont mes armes, parceque vous estes aveugle. 'Maxime l'accusa d'estre un magicien & un imposteur. Et il le nia aussi franchement que l'autre l'en accusoit, ajoutant que ce titre appartenoit à tous ceux qui adoroient le demon. Pour moy, dit-il, j'adore le vray Dieu qui me donne la patience, & me fait connoistre comment je vous dois parler.

Ibid. p. 477.

'On fit rougir "des pointes de fer, pour les luy *appliquer sur l'estomac. Surquoi le Saint dit: Quand vous feriez encore pis, vous n'obligerez point un serviteur de Dieu à adorer les demons. On luy coupa les oreilles; & il s'en consola, parcequ'on ne touchoit point à celles de son cœur. On luy enleva la peau de la teste avec un rasoir; & ensuite on y mit des charbons. Mais ce tourment, [auquel on ne peut penser sans fremir,] ne luy tira de la bouche aucune parole, que pour dire que quand on luy écorcheroit tout le corps, on ne le separeroit point de son Dieu, qui luy donnoit la force de souffrir toutes les violences & toute la malignité des hommes. 'On fit rougir encore de nouveau les pointes de fer pour les luy appliquer sous les aisselles: & alors le Saint dit: Je prie Dieu de considerer du haut du ciel ce qui se passe, & de me rendre justice contre vous. Maxime luy dit qu'il le feroit bruler, mais qu'il ne souffriroit pas que des femmes le vinssent enveloper dans de riches linceuls, avec des odeurs & des parfums. Et le Saint luy dit comme auparavant, qu'il n'avoit qu'à faire ce qu'il vouloit, selon la puissance qu'il avoit recue dans ce siecle. Enfin Maxime le fit remener en prison pour estre exposé aux bestes dans les premiers jeux qu'on celebreroit.

Ibid. obeliscos. *ad-Strs. p. 478.

'Demetre fit approcher Probe, à qui Maxime voulut persuader, aussibien qu'à S. Andronic, [1] que les autres s'estoient enfin rendus. Probe témoigna assez qu'il n'en croyoit rien, '& Maxime se coupa luy mesme, en se plaignant que les Saints avoient conspiré ensemble pour ne point sacrifier. Probe luy répondit que pour cette fois il disoit la verité, puisqu'en effet ils avoient conspiré ensemble de combatre pour Dieu, comme de genereux athletes, & de n'abandonner jamais leur salut, ni la défense de la verité. Il luy protesta en mesme temps que ni luy, ni les demons, ni ceux qui luy avoient donné le pouvoir de les tourmenter, ne les separeroient jamais de la foy & de la charité que J. C. leur avoit donnée. Maxime le fit pendre les piez en haut, luy fit mettre sur les costez '& sur le dos des pointes de fer toutes en feu; durant que le Saint prioit Dieu d'avoir compassion de sa foiblesse, & de luy donner la patience.

Ibid. 1. p. 479. p. 480.

[Maxime s'avisa alors d'une malice que le diable seul pouvoit inspirer.] 'Car il luy fit mettre par force dans la bouche du vin & de la viande des sacrifices, & luy insulta ensuite par ces paroles: Tu as bien souffert, miserable, & bien inutilement, puisque tu as enfin participé aux sacrifices. Le Saint aprés avoir pris Dieu à témoin de la violence qu'on luy avoit faite, & luy avoir demandé justice, dit à Maxime; Vous n'avez pas grand sujet de vous vanter de m'avoir fait toucher par force à vos "sacrileges; mais Dieu connoist ma volonté. Cependant, dit Maxime, tu as bu & mangé: Dis seulement que tu l'as fait volontairement, & je te laisserai aller. [Le Saint indigné d'une si étrange conduite, dit au juge qu'il

Ibid. inquinamenta.

1. Cela est plus clair dans le latin que dans le grec.

μή τοι καλῶς "qu'il souhaitoit de luy voir eprouver les effets de la justice de Dieu. Mais, ajouta-t-il, ne vous imaginez pas pour cela m'avoir vaincu: Car quand vous auriez fait entrer dans ma bouche toutes les souillures de vos autels, vous n'auriez pas pour cela souillé mon ame. Dieu voit la violence que vous me faites: '& c'est par le cœur qu'il nous juge. r. p. 84.

'Maxime ayant de nouveau recours aux tourmens, luy fit mettre sur les cuisses des pointes de fer ardantes, '& luy en fit percer les mains. th. p. 480. p. 481. Le Saint rendit gloire à Dieu qui avoit bien voulu aussi faire crucifier & percer ses mains pour son nom. Maxime témoignoit estre fort piqué de ce que le Saint l'avoit traité d'aveugle: Surquoi le Saint [imitant les paroles de J. C;] Plust à Dieu, luy dit-il, que vous fussiez aveugle dans le corps, & non dans le cœur. Mais parceque vous croyez estre fort éclairé, vous estes dans l'aveuglement, & dans les tenebres. Je voy bien ce que c'est, luy dit Maxime: c'est que je n'ay point encore touché à vos yeux: mais cela sera bientost fait. Le Saint répondit: Ne pretendez pas m'intimider par vos menaces: Mais quand vous m'aurez arraché les yeux du corps, je n'en serai pas plus triste, tant qu'il ne vous sera point permis de toucher à l'œil invisible de mon cœur. 'Maxime fut assez barbare pour luy faire crever les yeux de plusieurs petits coups. p. 482. Le Saint luy donna les titres qu'il meritoit de cruel & de tyran; & il ajouta: Si vous pouviez connoistre la lumiere dont je jouis, & les tenebres qui couvrent vostre ame, vous envieriez mon état.

'Maxime ne pouvoit assez s'étonner, Ibid. qu'un homme qui estoit déja comme mort dans toutes les parties de son corps, osast parler de la sorte: Surquoi le Saint luy dit: Tant que j'aurai un souffle de vie, je ne cesserai point de parler pour mon Dieu qui me donne cette force, & de condanner vostre injustice. Maxime luy demanda s'il pouvoit pretendre encore vivre aprés cela, ou qu'on le laissast finir sa vie "comme il voudroit; lætum & il luy protesta qu'il le feroit mourir peu à peu par divers supplices. Le Saint répondit: Tout ce que je pretens dans ce combat, c'est de rendre un témoignage entier & parfait à J. C, & aprés cela finir ma vie par la mort la plus cruelle que vous pourrez inventer. Maxime le fit remener en prison pour estre exposé aux bestes au premier combat, avec ordre qu'on ne souffrist point que les Chrétiens approchassent de luy ni des autres Martyrs, pour les louer de leur fermeté. [Mais la louange qui couronne le vray Juif, & le Confesseur de J. C, est celle de Dieu, & non des hommes.]

'La séance finit par Andronic, à qui p. 483. Maxime promit toutes choses s'il vouloit sacrifier. Il rejetta cette proposition avec horreur, & protesta que rien ne l'empescheroit de continuer jusqu'à la mort à confesser J. C. Comme il avoit parlé avec beaucoup de force, Maxime luy dit qu'assurément il estoit enragé & demoniaque. Le Saint répondit: Si j'estois possedé du demon, je luy sacrifierois comme vous me l'ordonnez, au lieu de luy resister. Ainsi ce reproche retombe sur vous, qui faites ce qui plaist au demon. Maxime voulut encore l'abatre, 'en luy disant que les autres avoient enfin sacrifié. p. 484. Mais il se moqua de son mensonge, tres digne de celui qui adoroit le pere du mensonge, & qui ne pouvoit qu'attirer sur luy la colere du Dieu [qui est la Verité mesme.] Maxime luy fit mettre sur le ventre des rouleaux de papier allumé: Surquoi il dit: Tous vos efforts ne me vaincront pas. Le Dieu que je sers m'assiste & me fortifie. Je demande seulement "que vous fassiez mourir tous mes membres l'un aprés l'autre: totius interfici. Car c'est là ma gloire.

'On luy mit entre les doits des pointes de fer toutes ardentes; Ibid. & il s'en moqua en disant qu'il avoit J. C. en luy. 'Maxime osa dire que ce Christ qu'il invoquoit avoit esté supplicié autrefois sous Ponce Pilate: p. 485. & le Saint ne pouvant souffrir qu'il en parlast avec mepris, luy dit hardiment: Taisez-vous, ce n'est pas à vous à parler de luy: Si vous estiez assez heureux pour connoistre sa majesté, vous traiteriez autrement ses serviteurs. Maxime luy dit qu'il ne devoit pas s'attendre à mourir d'un coup d'épée, mais par les dents des bestes qui luy dechireroient tous les membres l'un aprés l'autre: Surquoi le Saint luy dit hardiment: Ne parlez point des bestes; il n'y en a point de plus cruelle que vous, vous qui traitez comme des homicides des personnes qui n'ont fait aucune faute, & à qui on n'a quoy que ce soit à reprocher. Faites donc tout ce qu'il vous plaira: employez contre moy tous vos tourmens; & vous verrez quelle est la force que me donne J. C.

'Maxime au lieu de tourmens luy fit Ibid. ouvrir la bouche par force, pour y mettre de la viande & du vin des sacrifices: & le Saint s'en consola de la mesme maniere que S. Probe, 'ajoutant qu'il p. 486. esperoit que Dieu le delivreroit par sa puissance [de tous les efforts qu'on faisoit pour perdre son ame.] Car quelque tourment, dit-il, que je souffre, & quelque douleur que je sente, je ne me decourage point, parceque mon Dieu est mon secours. Maxime le menaçant de luy faire couper la langue; Je vous prie, luy dit le Saint, faites moy couper la langue & les levres, afin de purifier ma bouche [de vos sacrifices.]

'Comme Maxime continuoit à luy insulter sur cela, Ibid. le Saint, [pour luy fermer la bouche,] luy dit avec force; Que Dieu vous punisse, vous & ceux qui vous ont donné le pouvoir dont vous abusez. Maxime luy reprocha qu'il donnoit des maledictions aux Princes: & luy [qui voyoit peut-estre par un esprit de prophetie le decret que la justice divine avoit prononcé contre eux,] ajouta sans crainte: "Maudits soient ceux qui boivent le sang [des hommes,] maledico potestatibus. & qui renversent la terre: que Dieu les puisse fraper

per de son bras immortel [& toutpuissant;] qu'il n'use point de patience envers eux, 'mais qu'il les punisse d'une maniere qui leur fasse sentir le crime qu'ils ont commis en persecutant ses serviteurs. [Maxime ne put souffrir ces paroles prophetiques:] il fit arracher les dents & couper la langue au Saint, les fit reduire en cendres, & ordonna qu'on jettast ces cendres au vent: De peur, dit-il, que quelqu'un des compagnons de son impieté, ou quelque femme, ne les ramasse, pour les garder comme une chose precieuse & sainte. [Il ne pouvoit pas nous mieux marquer le respect que les Fideles avoient alors pour les moindres reliques des Martyrs.] Il fit enfin remener le Saint en prison, pour y estre gardé avec les autres Chrétiens, jusqu'à ce qu'il fust exposé aux bestes aux premiers spectacles qu'on donneroit.

'Aprés cet interrogatoire, & des le jour mesme, Maxime ordonna à Terentien Pontife de la Cilicie, de faire preparer un [a]combat de bestes & de gladiateurs pour le lendemain. Terentien donna tous les ordres necessaires; & le lendemain toute la ville, hommes, femmes, & enfans, se trouva des le matin à l'amphitheatre, eloigné de mille pas ou un peu plus. 'Divers Chrétiens, que quelques uns disent avoir esté des Prestres & d'autres Ecclesiastiques, se cacherent aussi en un lieu, d'où ils pouvoient voir ce qui s'y passoit. 'Il paroist que c'estoit sur une montagne fort proche de là, où ils se cachoient derriere les roches: '& ils y attendoient avec beaucoup d'inquietude, de larmes, & de prieres, [ce qui arriveroit des Martyrs.] Maxime estant venu à l'amphitheatre, on commença les combats des gladiateurs & des bestes; ce qui dura plusieurs heures; '& beaucoup d'hommes demeurerent morts sur la place, tuez par les gladiateurs, ou dechirez par les bestes.

'Enfin Maxime commanda tout d'un coup aux soldats d'amener les Saints. On contraignit quelques personnes de les porter [sur leurs epaules:] Car leurs tourmens les avoient mis entierement hors d'état de marcher. Quand on les vit apporter, & qu'on les eut jettez au milieu de l'amphitheatre, le peuple fremit d'horreur, & murmura contre l'injustice du Gouverneur, [ce qui se voit tres rarement dans les veritables actes des Martyrs.] Plusieurs mesme se leverent pour s'en aller, & Maxime ordonna à ses soldats de les marquer, comme pour leur faire leur procés le lendemain.

'Il commanda en mesme temps qu'on laschast beaucoup de bestes sur les Saints: mais aucune ne leur touchat. Cela le mit encore plus en colere. Il fit battre [1] ceux qui avoient soin des bestes, & leur commanda avec de grandes menaces de lascher tout ce qu'ils avoient de plus cruel. Ils lascherent donc une ourse extremement furieuse, & qu'on disoit avoir tué trois hommes ce jour la mesme. L'ourse approcha des Saints, mais sans leur toucher. Elle se coucha enfin auprès de S. Andronic, & se mit à lescher ses plaies. Le Saint mettoit sa teste sur sa gueule, & faisoit tout ce qu'il pouvoit pour l'irriter, afin qu'elle le devorast promtement, 'faisant ce que S. Ignace vouloit faire en cas que la mesme chose luy arrivast: 'mais l'ourse estoit aussi douce qu'un agneau. De sorte que Maxime plein de confusion & de colere, 'la fit tuer à coups de lances aux piez du Saint.

Terentien qui craignoit la mauvaise humeur du Gouverneur, fit lascher une lionne furieuse, qu'Herode Pontife de Syrie luy avoit envoyée d'Antioche. Elle sortit avec des rugissemens qui firent trembler tous les spectateurs: Mais des qu'elle fut auprés de S. Taraque, elle se coucha sur ses genoux, & [b]baissa la teste comme par respect; 'ce qui fit jetter de grands cris à tout le peuple, surpris de cet evenement. Taraque la tiroit à luy avec la main par le crin & par les oreilles pour l'irriter; mais elle demeuroit toujours au mesme état. Maxime bien plus cruel [2] la fit agacer, pour la mettre en fureur. Et elle s'y mit en effet, mais contre le peuple, qui en eut une extreme frayeur, de sorte qu'il falut promtement la faire rentrer dans sa loge. 'Enfin Maxime pour satisfaire sa colere par quelque moyen que ce fust, fit entrer des gladiateurs avec ordre de tuer les Saints, qui consommerent ainsi leur martyre par l'épée.

'Maxime se retira ensuite, & laissa dix soldats pour garder les corps des Saints meslez avec ceux des gladiateurs, afin qu'on ne les en pust pas distinguer. 'Les Chrétiens voyoient tout cela de la montagne voisine, où ils s'estoient avancez le plus prés qu'ils avoient pu de l'amphitheatre, lorsqu'on y avoit apporté les Saints. 'Quand ils virent que Maxime s'en alloit, ils s'approcherent encore, & se mirent à genoux pour demander à Dieu qu'il leur fist connoistre les corps des Martyrs. Ils s'avancerent enfin jusqu'au theatre, 'où ils trouverent les gardes occupez à se chaufer, & à souper: Car on estoit déja dans la nuit. Ils se mirent encore à genoux pour prier J. C. de les secourir: & en mesme temps il se fit un tremblement de terre, avec un grand orage de tonnerres, d'éclairs, & de pluie, qui éteignit le feu, & fit fuir les gardes.

[Quand l'orage fut passé.] 'ils prierent pour la troisieme fois, & se mirent à chercher les corps des Saints, levant en mesme temps les mains au ciel, pour prier Dieu de les leur montrer. Ils furent exaucez, '& virent aussitost descendre du ciel une lumiere en forme d'étoile, qui se posa sur les trois corps l'un aprés l'autre, [& puis disparut.] Ils les emporterent aussitost avec joie sur la montagne, en priant, & en remerciant Dieu de la grace qu'il leur faisoit. Aprés avoir marché assez longtems, ils mirent les corps des Saints à terre pour se reposer un peu, & prier Dieu de consommer son ouvre, en leur faisant trouver un lieu où ils pussent mettre en sureté ces sacrées reliques. Dieu les exauça encore, & leur renvoya l'étoile, qui les ayant conduits de

Marginal references: p. 487. — pal. p. 272. 284. — b. p. 53. lr. p. 89. — b. p. 54. — p. 53. th. p. 488. — pal. p. 248. — p. 284. 285. — b. p. 55. — Tar. th. p. 489. — Bar. 290. S. 30. Tar. b. p. 55. — p. 56. — a. p. 90. — b. p. 57. — p. 57. — p. 54. — p. 57. — p. 58. — ibid. — pal. p. 288. 289. — Tar. pal. 287.

[a] munus.

[b] adorantis eam.

[1] Le grec ne parle que d'un.

[2] 'Cela est un peu different dans le grec.

de l'autre costé de la montagne, les y quitta. Mais ils apperceurent en cet endroit une roche creuse propre pour leur servir de tombeau. Ils y mirent les corps des Martyrs, & en boucherent ensuite l'entrée avec grand soin, ne doutant pas que Maxime ne fist toutes sortes de perquisitions pour trouver où estoient les corps. Ils s'en retournerent ainsi à la ville, d'où Maxime partit au bout de trois jours, aprés avoir fait mourir les gardes pour avoir laissé enlever les corps des Martyrs; ils prirent de là un nouveau sujet de remercier Dieu de la grace qu'il leur avoit faite de les enterrer, & la confiance qu'ils avoient en J. C. s'augmenta de plus en plus.

'Ces mesmes Chrétiens sont ceux qui acheterent d'un soldat les trois interrogatoires des Saints, & qui y ajouterent ce qu'ils avoient vu eux mesmes de la consommation de leur martyre, ayant pris grand soin de s'informer de tout ce qui les regardoit, pour avoir quelque part aux merites de leurs liens & de leurs souffrances. 'Ils deputerent quelques uns d'entr'eux pour aller porter toute cette relation 'aux Fideles d'Icone, entre lesquels ils nomment Aquila, Basse, Berulle, & Timothée; '& ils les prient d'envoyer les mesmes choses aux Chrétiens de la Pisidie & de la Pamphylie, 'afin que tous louassent & glorifiassent J. C, qu'ils en tirassent l'edification de leurs ames, qu'ils y pussent trouver des armes spirituelles, c'est à dire la foy, l'esperance de la gloire, & la ferveur du S. Esprit; afin de combatre avec courage pour le nom de Dieu, & de pouvoir resister genereusement aux ennemis de la verité. b. p. 2. p. 60. p. 1. p. 2. p. 3.

'La [1] lettre à l'Eglise d'Icone porte en teste les noms d'onze Chrétiens, savoir Pamphile, Marcion, Lysias, Agathocle, Parmenon, Dioclere ou Diodore, "Felix, Gemelle, Athenion, Taraque, & Orose. 'Trois d'entr'eux, savoir Marcion, Felix, & un autre qui estoit surnommé Verus ou Barbas, declarent qu'ils sont resolus d'achever leur vie auprés du tombeau des trois Martyrs, afin de meriter que leurs corps fussent mis aprés leur mort auprés de ces Saints. th. p. 457. V. la note 1. p. 492| All. de Sim. p. 90.

'Le jour de leur mort fut le 11. d'octobre, [a] auquel [2] presque tous les martyrologes mettent leur feste, aprés ceux de S. Jerome. Ceux-ci les marquent encore le 9. & le 10. du mesme mois, le 5. d'avril, le 13. de may, & le 27. de septembre. [C'est sans doute à cause de diverses eglises où l'on avoit mis de leurs reliques, & qui estoient dediées à Dieu sous leur nom.] 'Les Grecs en font leur principal office le 12. d'octobre. Par. 290. S. 50|Tar. h. p. 492| [a] p. 91. Flor. p. 909. 1| 912. 1. Men. p. 148–154.

NOTE 5. ["Le lieu de leur martyre fut assurément la ville d'Anazarbe, où ils avoient subi leur dernier interrogatoire la veille de leur mort,] '& où l'on trouve qu'estoient leurs corps sur la fin du IV. siecle. Car on raporte qu'en ce temps là Auxence Evesque [Arien] de Mopsueste, ayant fait bastir une eglise auprés de sa ville sous le nom de ces Martyrs, obtint qu'on ouvrist leur tombeau couvert de marbre, voulant en tirer quelques reliques pour mettre dans cette eglise. Mais desque le tombeau fut ouvert, il se fit des prodiges si terribles, qu'on le referma aussitost sans oser en rien tirer. [On a eu neanmoins de leurs reliques; mais peutestre de leurs habits, ou quelque autre chose qu'ils avoient sanctifiée.] 'Car Martyre Evesque de Jerusalem en mit sous l'autel dans l'eglise du monastere de S. Euthyme, en la consacrant le 7. may de l'an 485. 'On trouve, comme nous avons dit, leur feste marquée le 13. du mesme mois: & c'est dans la Palestine. 'Il y avoit à Constantinople une eglise de ces Saints, qu'on tient avoir esté bastie par Narse si celebre sous Justinien. [b] D'autres sur l'autorité de Zonare, l'entendent d'un Narse qui fut tué du temps de Phocas. Sur. 15. sept. p. 152. §. 6. Cotel. g. t. 2. p. 305. Florent. p. 526. Codi. ori. C. p. 52. d. [b] Cang. de C. l. 4. p. 131.

1. Elle manque dans divers manuscrits; mais elle est dans de tres anciens: & on ne peut la rejetter. Act. M. p. 454. §. 2.

2. Usuard, Adon, Vandelbert &c.

SAINT PHILIPPE,

EVESQUE D'HERACLÉE, ET MARTYR.

[LE nom de S. Philippe a toujours esté celebre dans les martyrologes; mais ses actions sont demeurées entierement inconnues, jusqu'à ce que le P. Mabillon nous a donné son histoire, écrite d'une telle maniere, qu'on ne douteroit pas qu'elle ne fust d'un témoin oculaire,] 'quand l'auteur ne le diroit pas expressément. [Cependant on n'y voit point du tout en quel temps le Saint souffrit: & quelques uns mesme l'ont conté entre les Martyrs de la persecution de Julien l'apostat. NOTE. 'Il y a aussi des raisons pour le mettre sous Dece en 250. Neanmoins son histoire paroist avoir plus de raport à l'an 304. durant la persecution de Diocletien, qu'à aucun autre. Anal. t. 4. p. 156.

'Les discours que les actes luy font faire, font juger qu'il avoit beaucoup d'erudition. 'On luy attribue autant de discretion & de prudence que de courage. 'Il servit quelque temps l'Eglise en qualité de Diacre, puis de Prestre. Ces emplois, & les travaux dont il y fut eprouvé, firent connoistre sa vertu: & comme tout le monde estoit edifié de sa vie & de sa conduite, il fut elevé par un consentement universel sur le siege episcopal 'de la ville d'Heraclée, [metropole de la Thrace,] 'dans un age déja avancé: 'de sorte que quelques uns trouvoient qu'on avoit attendu trop longtemps à recompenser sa vertu par l'honneur de l'episcopat. 'Il gouverna son Eglise avec beaucoup de sagesse, durant diverses tempestes qui l'agiterent, tantost en cedant aux flots, tantost en y resistant, & toujours dans les regles de la lumiere & de la discretion. 'Il estoit p. 139. 140. p. 135. p. 134. Anal. t. 4. p. 136. p. 135. p. 134. p. 135. p. 145.

R

estoit extremement cher à son peuple, qui aimoit & sa doctrine & sa personne.

p. 135. 'Entre ses disciples il s'attacha particulierement à instruire Severe Prestre & Herme Diacre, qu'il rendit semblables à luy: & aprés les avoir eus pour compagnons dans la celebration des sacrez Mysteres, il eut encore la joie de les avoir pour collegues dans sa confession & dans son martyre. [On ne dit rien de particulier de Severe; mais il falloit qu'il se fust rendu extremement redoutable au demon,] p. 144. 'puisque les persecuteurs firent des recherches extraordinaires pour le prendre.

p. 145. 'Pour S. Herme, S. Philippe l'avoit elevé dans la foy, & luy avoit donné dés l'enfance une si forte impression de la verité, que rien ne fut capable de l'ebranler. p. 151. [Il avoit esté marié, '& avoit un fils p. 145. nommé Philippe, 'ou mesme plusieurs enfans. [a] Il estoit du "Conseil de la ville, *Decurio.* [b] dont il avoit mesme esté premier Magistrat. [c] Et tant dans ces emplois que dans tout le reste de sa vie, il avoit si bien vécu avec tout le monde, & avoit obligé tant de personnes, qu'il estoit aimé universellement, mesme des officiers du Gouverneur. [On estoit si assuré de sa probité] p. 151. 'que beaucoup de personnes luy confioient leur argent pour le garder. [Quoiqu'il fust des premiers de la ville,] il vouloit gagner son pain par son travail, & il elevoit son fils dans le mesme esprit.

a p. 142. b p. 146. c p. 146. 151.

p. 135. 'La persecution [de Diocletien ayant commencé en l'an 303,] beaucoup de personnes luy conseilloient de se retirer de la ville: mais il ne le voulut point faire, disant qu'il falloit laisser accomplir l'ordre de Dieu, & que les maux de ce monde sont plutost à desirer qu'à eviter. Ibid. 'Ainsi bien loin d'entrer dans aucun trouble, il estoit toujours à l'eglise, "où il exhortoit tous les Fideles à la patience. &c.

[Quoique la persecution eust commencé dés le 23. fevrier de l'an 303, il ne paroist pas que les Chrétiens d'Heraclée ayent rien souffert jusqu'à la fin de la Ibid. mesme année.] 'Mais lorsque la feste de l'Epiphanie estoit proche, on vint fermer l'eglise par ordre du Gouverneur, nommé Bassus; & le lendemain on saisit p. 138. tout le thresor de l'eglise, 'où estoient les vaisseaux sacrez & les livres des Ecrip. 135. tures. 'Le saint Evesque ne pouvant donc plus entrer dans l'eglise, ne la vouloit pas neanmoins quitter, mais se tenoit à la porte, où son peuple venoit aussi s'assembler auprés de luy. Là il deliberoit avec Severe, Herme, & les autres, sur ce qu'il estoit à propos de faire dans cette occasion. Il semble qu'il ait fait alors une exacte revue de tout son peuple, pour separer des autres ceux qui avoient besoin d'estre mis en penitence, afin de les obliger à se corriger, [& à se mettre en état d'obtenir de Dieu la grace & le courage de ne point renoncer à J. C.] Pour les autres il les exhortoit par toute la douceur de sa charité à ne point abandonner le bien [dans lequel Dieu les avoit déja établis.]

p. 136. 'Bassus ayant trouvé les Fideles ainsi assemblez à la porte de la basilique, il les fit tous prendre; & demanda lequel d'entr'eux estoit le maistre des autres & le docteur de l'Eglise. Philippe dit aussitost p. 137. qu'il estoit celui qu'il demandoit. '& Bassus luy ordonna de luy presenter les vaisseaux de l'eglise, & les Ecritures, s'il ne vouloit y estre contraint par les tourmens: Surquoi le Saint luy dit, Vous pouvez traiter mon corps comme il vous plaira, mais ne pretendez pas avoir de pouvoir sur mon ame. Nous vous allons donner "les vaisseaux que vous demandez: car nous nous mettons peu en peine de ces sortes de choses. Nous n'honorons pas Dieu par des vaisseaux precieux, mais par la crainte de sa puissance; & un cœur pur plaist autant à J. C. qu'une eglise bien ornée. Pour les Ecritures, il ne vous est pas "avantageux de les prendre, ni à moy de vous les donner. V. la pers. de Diocl. §. 12. *accipere convenit.*

Ibid. 'Sur cela Bassus fit entrer les bourreaux, qui tourmenterent fort longtemps le saint Evesque, & avec d'autant plus d'inhumanité, que le gouverneur estoit irrité de ce qu'ayant demandé le Prestre Severe pour l'interroger, on ne le put pas trouver. S. Herme fut aussi fouetté longtemps pour avoir dit que quand les payens auroient aboli toutes les Ecritures, les Chrétiens feroient bientost de nouveaux ouvrages, pour apprendre aux hommes le respect & la crainte que l'on doit à J. C.

p. 137. 138. 'S. Herme alla ensuite au thresor avec Publie Assesseur de Bassus, & comme Publie, qui estoit un homme avare, mettoit quelques uns des vaisseaux à part, [sans en faire d'inventaire,] afin de les prendre pour luy: Herme s'y opposa hautement; de sorte que Publie luy donna un coup sur le visage, qui luy fit mesme jetter du sang. Bassus le trouva fort mauvais, & fit pancer le Saint, dont il semble que Dieu ait vengé l'injure assez p. 138. severement sur Publie. 'Bassus fit ensuite abatre le toit de l'eglise, & bruler les Ecritures, durant qu'il faisoit conduire à la place S. Philippe, & les autres Chrétiens, pour les faire servir de divertissement au peuple payen, & pour epouventer tout le reste des Fideles.

p. 138—149. 'On y vint dire à S. Philippe qu'on bruloit les Ecritures: & sur cela il fit un grand discours à tous les assistans, pour leur faire apprehender les feux eternels, dont Dieu avoit donné diverses marques dans l'embrasement de Sodome, dans ceux du Vesuve & du mont Etna, & dans les feux qui avoient consumé les temples les plus fameux & les plus reverez du paganisme, comme ceux de Diane à Ephese, du Capitole à Rome, de Serapis à Alexandrie, de Bacchus à Athenes, d'Apollon à Delphes, sans parler d'Hercule & d'Esculape qui avoient eux mesmes esté brulez.

p. 139. 'Pour montrer que c'est Dieu qui envoie tous ces feux selon les regles secrettes de sa providence, afin de punir les méchans, il raporta une histoire considerable. Car il dit que dans la Sicile aprés un grand deluge d'eaux, il vint aussi un terrible debordement de feu qui reduisit en cendres tout le pays. Au milieu de cet embrasement il se rencontra deux vierges, qui ne pouvant se resoudre à se sauver

ver sans leur pere accablé de vieillesse & de maladie, le trainoient du mieux qu'elles pouvoient. Cependant comme elles ne pouvoient pas aller bien viste à cause de luy, elles se trouverent environnées des flammes, & hors d'état d'echaper, si Dieu pour recompenser leur*pieté, n'eust fait un miracle visible. Car les flammes laisserent une espace de terre sans y toucher, par lequel les deux vierges se sauverent avec leur pere: & on l'appella depuis le champ "des bons. [Si ces deux vierges estoient Chrétiennes, comme la maniere dont le Saint en parle, donne sujet de le croire, il faut distinguer cette histoire] 'd'une fort semblable qui est celebre parmi les payens, [& qui doit estre arrivée avant J.C.] Piorum. Phot. c. 186. §. 43. p. 449. f.

'Le Saint parloit encore, lorsqu'on vit venir Cataphrone Pontife des idoles avec les instrumens des sacrifices, & avec des viandes déja immolées au demon: » Surquoi S. Herme ayant dit, Voilà un » souper qu'on nous apporte, [& on nous » va presser de sacrifier;] S. Philippe répon- » dit, Que la volonté de Dieu soit faite. Bassus vint aussitost aprés à la place, qui se trouva remplie de monde. Les uns témoignoient plaindre l'état des Saints: les autres, & principalement les Juifs, disoient qu'il falloit obliger tous les Chrétiens de sacrifier. 'Bassus ne venoit que pour y forcer le Saints: Mais Philippe » luy répondit; Un Chrétien n'adore point » des pierres, quelque bien taillées qu'elles » soient. Et vous estes bien malheureux » d'adorer ce que vous avez fait vous mes- » me. Un ivrogne vous fait un dieu; & » vous n'en rougissez pas. 'Mais ne crai- » gnez vous point de faire des sacrileges » quand vous brulez du bois, quand vous » taillez des pierres, quand vous employez » tant d'autres choses à vostre usage? Car » tout vous peut estre un dieu, quand il au- » ra pris fantaisie à un ouvrier d'en faire une » statue pour vous la vendre bien cher. Vous » ne marchez point sur la terre, que vous » ne fouliez aux piez la mere de tous vos » dieux. Rougissez donc, malheureux que » vous estes, & reconnoissez la majesté de » J.C, elevée au dessus de toute la sublimité » de nos pensées. 'On le pressa de sacrifier » aux Empereurs: Mais il répondit; Nos- » tre religion nous apprend à honorer les » Empereurs, & à leur obeïr, mais non » pas à les adorer. Anal. t. 4. p. 140. p. 141. p. 132. p. 141.

'Bassus vaincu par la constance du Saint, qu'il ne pouvoit s'empescher d'admirer, se tourna vers Herme, qui luy dit en un » mot; Je ne sacrifie point: Je suis Chré- » tien, & je veux suivre en tout mon » Docteur. Mais si Philippe sacrifie, dit » Bassus, le suivrez vous? Non, répondit » le Saint: mais il ne le fera pas. On le » menaça du feu: & il repartit; Vous nous » parlez d'un feu qui s'éteint presque avant » que d'estre allumé; & vous ne songez » point à ces flammes eternelles, qui doi- » vent bruler sans relasche les imitateurs » [& les adorateurs] du demon. Comme Bassus *le menaçoit encore, il le traita d'impie, & luy declara que ses menaces ne faisoient qu'animer sa foy. p. 142. *&c.

'Alors Bassus d'un ton 'imperieux & effrayant, commanda qu'on les menast en prison. Ils y allerent avec joie en chantant les louanges de celui qui leur donnoit une telle force. En chemin quelques insolens poussoient souvent le saint Evesque, & le faisoient tomber par terre: Et luy se relevoit avec un visage gay, sans témoigner ni douleur ni peine; de sorte que tout le monde admiroit son courage & sa patience. 'Ils passerent peu de jours dans la prison. Car Bassus qui avoit quelque moderation, les fit transferer dans une maison particuliere, où on leur laissoit assez de liberté; & les Fideles se pressoient d'y venir recevoir leurs instructions. Ils enlevoient mesme au demon beaucoup de ses adorateurs: de sorte qu'il les fit remener en prison. Mais cette prison avoit une porte sur le theatre où les Martyrs alloient recevoir ceux qui venoient jour & nuit voir le saint Evesque, & se prosterner devant luy pour baiser ses piez, [& luy demander ses prieres,] qu'on savoit estre tres puissantes auprés de Dieu. p. 142.143. p. 143.

[Cela dura jusqu'au mois de mars:] '& pendant ce temps là Justin succeda à Bassus dans le gouvernement [de la Thrace;] ce qui affligea beaucoup les Chrétiens, Justin estant plus inhumain, & tout à fait deraisonnable. [S. Philippe ne s'en effraya pas davantage:] & Justin devant qui Zoïle Magistrat de la ville l'avoit fait amener, luy ayant dit que les Empereurs avoient ordonné que les Chrétiens seroient contraints par les supplices à sacrifier; 'il luy répondit: » Plus vous estes exacts à obeïr à des hom- » mes semblables à vous, pour eviter des » peines assez legeres; plus nous devons » estre fideles à obeïr à Dieu, qui me- » nace les pecheurs d'un supplice dont » la rigueur ne s'adoucira jamais. Ainsi » estant Chrétien je ne puis faire ce que » vous me commandez. "Vous pourrez » me tourmenter, non me vaincre. Justin le menaça de le faire trainer par les piez dans toute la ville: Le Saint témoigna qu'il ne souhaitoit rien davantage; & la chose fut aussitost executée: aprés quoy le Saint dechiré, & couvert de plaies dans tous ses membres, fut remené dans la prison porté par les mains des freres. p. 143. p. 144. &c.

'Les payens avoient extremement cherché le Prestre Severe, sans le trouver. Mais il sortit enfin par le mouvement du S. Esprit du lieu où il s'estoit caché, & ayant esté amené devant Justin, "il témoigna tant d'horreur de la seule proposition qu'on luy fit de sacrifier, qu'on l'envoya à l'instant mesme en prison. 'S. Herme y fut aussi renvoyé, aprés avoir declaré" qu'il estoit prest à tout souffrir pour J.C, qui adoucit, dit-il, par ses Anges les douleurs qu'on endure pour l'amour de luy. Justin permit neanmoins que les Saints fussent gardez dans une maison particuliere. Mais cette douceur qui ne luy estoit pas ordinaire, ne luy dura que deux jours; & le diable le fit bientost resoudre à les renvoyer dans la prison, où il les laissa patir sept mois durant, [depuis mars jusqu'à octobre.] Ibid. &c. p. 145. &c.

'Au bout de ce temps Justin les fit conduire à Andrinople, où ils devoient con- p. 135. 145.

p. 145. sommer leur sacrifice. 'Les Fideles [d'Heraclée] sentirent une douleur extreme de se voir enlever leur pere & leur pasteur; & furent reduits à se consoler dans leurs larmes. On garda les Saints en une maison de campagne près d'Andrinople, en attendant le Gouverneur; qui estant arrivé, se les fit amener des le lendemain. "Il ne trouva point qu'une prison de sept mois eust diminué le courage de S. Philippe. &c.

p. 146. 'Ainsi aprés l'avoir fait depouiller jusqu'à sa chemise, qu'on luy remit neanmoins aussitost, il le fit tellement battre de verges, que tous ses membres estoient ouverts, & on luy voyoit jusques au dedans du corps. Cependant son ame établie sur la pierre solide de J.C, demeura si inebranlable, que ses bourreaux & le juge mesme en demeurerent

p. 147. étonnez: 'Et il estoit naturellement fort

p. 146. delicat & fort sensible. 'On remarqua comme un grand miracle que sa chemise demeura entiere par devant pour favoriser sa pudeur, quoique le derriere fust tout en pieces.

p. 146. 'Herme eut ensuite à combattre & la fureur du juge, & les conseils pernicieux des officiers, qui l'aimant tous, eussent voulu perdre son ame pour sauver son corps. Mais il les repoussa tous

p. 150. genereusement; '& aprés avoir apparemment souffert les mesmes tourmens que S. Philippe; (car on ne marque pas net-

p. 146. tement ce qu'il endura;) 'il crut enfin avoir remporté la victoire, lorsqu'il se vit réuni à ce saint Evesque dans la prison. Ils y rendirent graces à Dieu de ce qu'ils avoient commencé à triompher du demon par leurs souffrances, & prirent un nouveau courage pour ce qu'ils pour-

p. 147. roient avoir à souffrir à l'avenir. 'Les actes nous assurent que par un effet tout particulier de la protection des Anges, S. Philippe ne sentoit aucune incommodité de ses blessures, [c'est à dire qu'il les supportoit comme s'il ne les eust pas

p. 150. senties:] 'Car il avoit les piez si douloureux qu'il ne pouvoit du tout marcher.

p. 147. 'Trois jours aprés, [qui estoit le 22. d'octobre,] Justin se fit encore amener les Saints: & comme il traitoit "d'insolence, le refus qu'ils faisoient d'obeïr à l'Empereur: Le refus, dit S. Philippe, « ne vient point d'insolence, mais de l'a- « mour & de la crainte que j'ay pour ce- « lui qui doit juger les vivans & les morts. « C'est luy dont je n'oserois violer les or- « dres [pour qui que ce soit.] J'ay toujours « obeï aux Princes, & je suis prest de le fai- « re encore, tant qu'ils ne me demande- « ront rien d'injuste. C'est ce que nos Ecri- « tures nous ordonnent, & on ne me sau- « roit reprocher d'y avoir manqué jusques « ici. Mais maintenant il faut renoncer « à tout ce que nous pouvons aimer dans « le siecle, & preferer le ciel à la terre. « *temeritas.*

p. 147. 148. Justin s'adressa ensuite à Herme, 'qui luy fit un assez long discours sur l'extrava-

p. 148. gance de l'idolatrie: 'de sorte que Justin l'interrompit pour luy dire en colere qu'il sembloit le vouloir faire Chrétien; & le Saint luy répondit: Il est vray; « je voudrois que vous, & tous ceux qui « m'entendent ici, pussent devenir Chré- « tiens. «

Enfin Justin aprés avoir pris les avis de ses Conseillers & de son Assesseur, prononça la sentence, par laquelle il condanna S. Philippe & S. Herme à estre bru-

p. 149. lez vifs, 'pour servir, disoit-il, d'exemple à ceux qui mepriseroient, comme eux,

p. 149. les ordres de l'Empereur. 'Les deux Saints sortirent pleins de joie du tribunal pour aller à la mort, comme des victimes destinées à estre offertes à Dieu en holo-

p. 150. causte. 'Ils avoient tous deux les piez si douloureux, que S. Herme pouvoit à peine marcher. Pour S. Philippe il falut absolument le porter. Mais ils se mettoient peu en peine des piez de leurs corps, dont il estoient pres de n'avoir plus aucun besoin; & ils ne songeoient qu'à leur ame, qui se hastoit d'aller à Dieu. C'est par où S. Herme s'animoit luy mesme, & animoit le courage de son saint pasteur. Il parloit de mesme de son martyre au peuple qui le suivoit, comme d'un bonheur qu'il desiroit depuis longtemps, & que Dieu luy avoit promis "dans un songe miraculeux. &c.

p. 150. 'On arriva enfin au lieu de l'execution. C'estoit la coutume [en ce pays là] non seulement de clouer à un poteau les mains de ceux qu'on bruloit, [ce qui se voit partout ailleurs,] mais encore de les enterrer jusqu'aux genoux, afin qu'ils ne pussent branler. S. Herme descendit avec peine dans la fosse qu'on avoit faite pour cela, en s'appuyant sur un baston; [1] mais avec un visage plein de joie, & en insultant au demon dont il triom- 1.

p. 151. | Act. M. p. 453. phoit. 'Il conjura ensuite par le nom de J. C. un Chrétien nommé Veloge, qui estoit present, de dire à son fils qu'il luy recommandoit, de rendre ce qu'il devoit à tous ceux qui luy avoient confié leur argent, de peur de luy causer du scrupule & de la douleur. Il l'exhorta encore à travailler de ses mains pour meriter le pain qu'il mangeoit.

Anal. t. 4. p. 151. 'On alluma aussitost le feu, & tant que les Saints purent parler, ce fut pour rendre à Dieu des actions de graces, qu'on leur entendit terminer par l'Amen; aprés quoy leurs ames purgées de toutes les souillures de la terre, allerent jouir dans le ciel de la victoire que J. C. leur avoit fait la grace de remporter. Quand le feu fut éteint, on trouva les mains de S. Philippe étendues, comme s'il eust esté en priere. Tout son corps paroissoit estre d'un jeune homme, avec l'air d'un athlete qui défie son ennemi au combat. Le visage de S. Herme estoit aussi rempli "d'un eclat & d'une beauté extraordinaire: de sorte que tous [les Fideles] rendoient graces à Dieu qui glorifie ceux qui esperent en luy. &c.

p. 152. 'Le diable [encore plus irrité contre les Saints,] mit dans l'esprit de Justin qu'il les falloit priver de la sepulture aussi bien que de la vie; de sorte qu'il les fit jetter dans la riviere d'Hebre. Les Fideles d'Andrinople en furent sensiblement touchez. Mais ils eurent recours à Dieu, & ayant pris divers bateaux comme pour pescher, enfin ils trouverent les saints corps, les retirerent de l'eau, & les

1. *risu nimio dicens, Neque hic me, diabole, potes sustinere.*

les cacherent trois jours en un lieu appellé Ogetistyron à quatre ou cinq lieues d'Andrinople. [Les actes ne disent point ce que l'on en fit ensuite.]

'Nous avons vu que le saint Prestre Severe avoit esté mis en prison avec les deux autres à Heraclée. 'Il fut aussi transferé avec eux sept mois aprés à Andrinople. 'Mais lorsqu'on condanna les deux autres au feu, on le laissa dans la prison. Il se rejouit en apprenant leur victoire, & s'affligeoit en mesme temps de se voir demeuré seul & comme abandonné dans le combat. Il s'adressa à Dieu, & mettant les genoux en terre, il le conjura avec de grands gemissemens par la protection qu'il avoit donnée à Judith, à Susanne, & à Esther, & par les autres preuves que l'Ecriture nous marque de sa puissance, de le rendre participant de la victoire qu'il avoit donnée à ses collegues. 'Une priere si fidele fut bientost exaucée; & des le lendemain il obtint ce qu'il souhaitoit. [On n'en dit point le particulier.]

p. 144. p. 145. 149. p. 149. p. 150.

'Le titre des actes de S. Philippe les date du 22. d'octobre, 'auquel les martyrologes de S. Jerome marquent à Andrinople dans la Thrace le martyre de S. Philippe Evesque, de S. Herme son disciple, & de S. Severe. 'On trouve la mesme chose dans ceux [1] du IX. siecle, dans beaucoup d'additions de Bede, & dans divers autres; qui marquent la pluspart que S. Severe estoit Prestre, & S. Herme Diacre. [Comme S. Severe ne souffrit qu'un jour aprés les deux autres,] plusieurs de ces martyrologes le marquent encore à part, ou le mesme jour 22. d'octobre; ou le 23. On met presque toujours un Eusebe entre S. Philippe & les autres. [Les actes n'en parlent point.] 'Baronius dit dans ses Annales que les Grecs honorent aussi S. Philippe & ses compagnons le 22. d'octobre, & le cite de leur menologe. [Dans son martyrologe il ne parle que des Latins: & je ne voy point en effet que les Grecs en fassent du tout.]

p. 134. Florent. p. 930. p. 931 | Boll. mars, t. 2. p. 35. e. f. Bar. 362. § 83.

'Pederot d'Heraclée dont S. Athanase parle avec eloge, [peut avoir succedé à S. Philippe, & avoir precedé Theodore, qui deshonora l'Eglise de ce Saint en prenant le parti de l'Arianisme.]

Ath. in Ar. or. 1 p. 291. c.

SAINT VICTORIN DE PETTAU, EVESQUE ET MARTYR.

[NOUS avons fort peu de choses à dire de la vie de S. Victorin,] 'que S. Jerome met entre les colonnes de l'Eglise. [a] Il savoit mieux le grec que le latin; [ce qui donne lieu de croire qu'il estoit Grec de naissance.] 'Cassiodore dit que d'orateur il devint Evesque. [Mais il le confond apparemment en ce point avec Marius Victorinus d'Afrique, dont parle S. Augustin, puisque ce que S. Jerome dit de son style ne convient point à une personne qui auroit autrefois fait profession de l'eloquence.] 'Car il nous assure que dans les divers ouvrages que S. Victorin avoit composez, on n'y voyoit pas beaucoup d'erudition 'seculiere, ni les lumieres des lettres humaines; [b] qu'il estoit comme S. Paul, eminent en science, & rabaissé dans ses paroles, [c] qu'il estoit plein de pensées grandes & relevées, en mesme temps qu'il ne paroissoit rien que de commun & de vil dans la composition de sa phrase; 'enfin qu'il ne pouvoit pas exprimer les choses aussi noblement qu'il les concevoit, 'ce qui venoit de ce qu'il savoit peu la langue latine [en laquelle il écrivoit.]

Hier. in Ruf. l. 1. c. 1. p. 197. a. | a v. ill. c. 74. p. 292. d. | Cass. inst. c. 5. 7. p. 230. 1 | 231. 1. | Hier. ep. 84. p. 328. c. | Six. S. l. 4. p. 389. 1. 6. | b Hier. in Is. pr. p. 4. | c v. ill. c. 74. | ep. 13. p. 104. d. | v. ill. c. 74. p. 292. d.

'Nous savons donc seulement qu'il estoit Evesque, comme S. Jerome [& Cassiodore] le marquent. 'On ne convient pas mesme du lieu de son evesché; & plusieurs modernes veulent qu'il ait esté Evesque de Poitiers: Ce qui luy donneroit rang entre les Peres de l'Eglise Gallicane. 'Neanmoins l'opinion la mieux fondée est qu'il estoit de Pettau [ville du duché de Stirie dans l'Autriche sur la riviere de Drau, mais qui appartient aujourd'hui à l'Archevesque de Saltzbourg, privée de l'honneur de l'episcopat, & moins celebre qu'elle ne l'a esté dans l'antiquité] 'sous le nom de Pœtabio ou Petavio. [d] Ammien Marcellin la met dans la Norique. [e] D'autres la placent dans la Pannonie superieure.

d. | Laun. de Vic. p. 6-38. | NOTE 1. | p. 24-26. | d Amm. l. 14. p. 29. 2. | e Baudr. p. 51. 52.

'S. Victorin a esté couronné par un glorieux martyre, & S. Jerome le designe assez souvent par le titre de Martyr. [f] Usuard, Adon, Vandelbert, & divers autres martyrologes, qui marquent sa feste le 2. de novembre, ajoutent presque tous, qu'il souffrit sous Diocletien, & le citent de S. Jerome. [Ce Pere le dit en effet assez, en mettant ce Saint dans son catalogue des auteurs ecclesiastiques, entre S. Anatole qui a vécu jusqu'au regne de Carus, & S. Pamphile qui a souffert en 309. sous Maximin.

Hier. ep. 13. p. 104. d. | f Laun. de V. c. 5. 6. p. 15-18.

Il a eu l'honneur d'enrichir des premiers l'Eglise latine par ses ouvrages.] 'Car quoiqu'il sceust encore mieux le grec que le latin, [g] neanmoins S. Jerome le met au nombre des Peres Latins: [& c'est peutestre pour ce sujet] [h] qu'il l'appelle *nostre Victorin*, [si l'on n'aime mieux dire que c'est parcequ'il estoit Evesque dans la Pannonie, dont S. Jerome estoit natif.] [i] Il luy donne le troisieme rang entre les Latins, le mettant avant Arnobe, [qui paroist avoir écrit l'an 297.]

Hier. v. ill. c. 74. | g ep. 13. p. 104. d | h in Matt. pr. p. 12. c | i ep. 84. p. 328. c | in Is. pr p. 4 | l. 8. p. 242. a.

[k] S. Victorin a fait un commentaire sur la Genese, [l] & S. Jerome cite son sentiment sur la benediction qu'Isaac donna à Jacob. [m] Il a aussi commenté l'Exode, le Levitique, [n] Isaïe [o] dont S. Jerome cite un endroit; [p] Ezechiel, Habacuc, l'Ecclesiaste [q] dont parle Cassiodore, [r] & don

k ep. 125. qu. 3. t. 3. p. 36. d | ep. 142. p. 117. b. | l ep. 13. p. 104. d. | k v. ill. c. 74. | l ep. 125. q. 3. p. 36. d. | m v. ill. c.

1. Adon, Usuard, Raban, Notker, Vandelbert.

74. n in Is. pr. p. 4. o ep. 142. p. 117. b. p v. ill. c. 74. q Cass. inst. c. 5. p. 230. 1. r Hier. in Eccl. 4. p. 6. c.

a v. ill. c. 74. p. 292. d. — b in Matt. pr. p. 12. c| hom. in Luc. pr. ap. Ori. t. 2 p. 208. — c Casd. p. 231. 1. — d Hier. in Luc. pr. p. 208. — e in Helv. c. 9. p. 13. a.

S. Jerome tire une explication. [a] Il a encore écrit sur le Cantique des Cantiques, [b] & sur l'Evangile de S. Matthieu, [c] comme Cassiodore le témoigne du dernier, [d] & il a fait ce commentaire sinon avec la mesme eloquence, au moins avec la mesme grace que S. Hilaire a fait le sien. [C'est peutestre de cet ouvrage qu'Helvide vouloit se servir,] [e] lorsqu'il pretendoit que selon S. Victorin, la Ste Vierge avoit eu d'autres enfans que J. C. Mais S. Jerome soutient à Helvide que ce Martyr avoit seulement parlé des freres de J. C. comme l'Evangile.

f v. ill. c. 74. p. 292. d. — g Casd. inst. c. 9. p. 232. 2. — h Laun. de V. p. 50. — i Bib. P. t. 1. p. 567.

[f] S. Victorin a encore écrit sur l'Apocalypse de S. Jean: [g] & Cassiodore parle de cet ouvrage: mais il semble dire que c'estoit seulement une explication de quelques endroits difficiles de ce livre. [h] C'est ce qui fait douter à quelques uns, si l'ouvrage [i] que nous avons aujourd'hui sur l'Apocalypse sous le nom de Saint Victorin, est veritablement de luy. ["Il y a encore quelques autres sujets d'en douter. Mais il semble qu'il y en ait encore davantage, de croire que c'est un veritable reste de tant de travaux de ce saint Martyr, pourvu seulement qu'on avoue qu'on a changé ce qu'il y disoit en faveur de l'opinion des Millenaires,] 'laquelle il suivoit aussibien que plusieurs grands hommes de ces premiers siecles. NOTE 2.

Hier. v. ill. c. 18. p. 275. a. c. 74. p. 292. d.

'Outre ses commentaires sur l'Ecriture, S. Jerome nous assure qu'il composa encore beaucoup d'autres écrits. Il ne les marque pas en particulier, hormis celui qui estoit contre toutes les heresies. 'Cet écrit paroit avoir esté fort celebre, & avoir fait passer le nom de S. Victorin jusque dans l'Afrique. [k] Car S. Optat, qui le premier parle de ce Saint, le met entre les défenseurs de la verité Catholique qui ont ruiné les heresies.

Laun. de V. p. 29. — k Opt. l. 1. p. 37. a.

Riv. l. 2. c. 15. p. 235| Tert. vit. c. 10. p. 87. — l Cyp. p. 511. 512.

'La pluspart des manuscrits attribuent à S. Victorin de Pettau une hymne sur la Croix, ou sur la Pasque & sur le battesme, [l] qui est parmi les œuvres de S. Cyprien: & on marque que Bede la cite sous son nom. [Elle est belle, & peutestre trop pour estre de luy. Mr. du Pin ne la met point dans le catalogue de ses ouvrages.] L'on y voit que beaucoup de personnes qui pretendoient embrasser la religion Chrétienne, ne perseveroient pas jusques au battesme.

Miræus, p. 103. c. 7.

'L'appendix de S. Isidore dit que Victorin Evesque composa en vers deux petits ouvrages extremement courts, l'un contre les Manichéens, l'autre contre les Marcionites. [Nous ne connoissons point d'autre Victorin Evesque qui ait écrit que celui de Pettau. Ainsi il semble qu'on luy pourroit attribuer le poeme contre les Marcionites qui est parmi les œuvres de Tertullien: & cet ouvrage ne dementiroit pas le peu de facilité que S. Jerome attribue à nostre Saint dans la langue latine: mais il est d'une assez juste longueur.]

Hier. in Ruf. l. 1. c. 4. p. 202. d.

'S. Jerome cite un ouvrage de Victorin sur les dialogues de Ciceron. [Mais un sujet de cette nature convient mieux à Victorin d'Afrique, qui avoit esté professeur en rhetorique.]

t. 1. p. 197. a. — ep. 75. p. 313. a. — ep. 65. p. 192. c| ex Ruf. l. 2. t. 4. p. 229. a. — ep. 75. p. 313. a.

'Il ne faut pas oublier que S. Victorin a tiré & traduit diverses choses d'Origene, 'mais seulement sur ce qui regardoit l'explication des Ecritures. 'Il ne le traduisoit pas comme un interprete, mais il en faisoit comme un nouvel ouvrage qui luy estoit propre, 'corrigeant ou passant ce qu'il y jugeoit de mauvais.

in Ez. 36. p. 507. b. — m Bar. 2. nov. b. — n Conc. t. 1. p. 1548. 1549.

'L'opinion des Millenaires qui se trouvoit en differens endroits des commentaires de S. Victorin, [m] a fait mettre ses écrits au nombre des apocryphes par Gelase. [n] Il y a un Victorin Evesque condanné & anathematizé dans le second Concile de Rome sous Silvestre, "parcequ'il rejettoit les cycles ordinaires dont l'Eglise se servoit pour regler la feste de Pasque. &c.

Laun. de V. p. 34. 45. — Bar. 2. nov. b.

'Mais les savans n'ont pas grande creance pour ces sortes de Conciles, qu'ils soutiennent estre tout à fait supposez. 'Baronius mesme avoue que cet endroit est faux, ou regarde un autre Victorin.

SAINT VITAL, ET SAINT AGRICOLE, MARTYRS A BOULOGNE EN ITALIE.

[NOUS savons peu de choses de l'histoire des saints Martyrs Vital & Agricole; mais aussi ce que nous en avons est tres assuré, ayant "Saint Ambroise pour auteur.] 'S. Agricole avoit une grande douceur qui le faisoit aimer de tout le monde. 'S. Vital estoit son serviteur & son disciple, ne l'ayant pas moins pour docteur que pour maistre, & apprenant en le servant comment il falloit servir & plaire à J. C. NOTE 1.

Amb. exh. v. t. 4. p. 433. 2. g. 1. h. i.

i. 'Aprés estre devenus egaux par la foy, ils disputerent entre eux à qui se procureroit l'un à l'autre de plus grands biens. Agricole envoya son serviteur au ciel avant luy, par la couronne du martyre, & Vital luy en ayant ouvert le chemin, l'y appella aprés luy.

k. 'Les persecuteurs employerent toutes sortes de tourmens pour contraindre Vital de renoncer à J. C. Malgré leurs efforts, il continua toujours à le confesser hautement.

l. 'Enfin lorsque " tout son corps fut tellement couvert de plaies qu'il n'y restoit plus de place pour y en faire de nouvelles, il pria J. C. de recevoir son ame, & de luy donner la couronne qu'un Ange luy avoit montrée, dit S. Ambroise: & ayant achevé cette priere, il rendit l'esprit. NOTE 2.

2. g. 'L'affection que l'on avoit pour S. Agricole, fit que l'on differa un peu son martyre, dans l'esperance que le supplice de son serviteur pourroit l'epouventer & l'abatre. Mais voyant que cet exemple n'avoit fait que l'affermir, on le crucifia, '& on le perça avec de grands clous. [o] Il y en avoit une telle quantité, qu'il estoit aisé de juger que le nombre de ses plaies surpassoit celui de ses membres. Ils

Paul. car. 24. p. 610. — o Amb. exh. v. p. 433. 2. k.

Ils furent enterrez avec son corps, aussi- k. l.
bien que la croix où il avoit esté at-
taché.

'Ces Saints souffrirent à Boulogne en 1.g|Paul.
Italie. [a] Les martyrologes, mesme ceux p.610|Gr.
de S. Jerome, y mettent leur feste le T.gl.M.c.
27. de novembre, & ils sont suivis par 44.p.101.
Usuard, Adon, Vandelbert, [& par plu- [a] Flor.
sieurs Eglises qui en font ce jour là la p.1010.
feste ou la memoire.] Le martyrologe 1011.
Romain & d'autres modernes les mettent
le 4. du mesme mois: de quoy on ne voit
point la raison; à moins qu'ils n'aient
V. la note voulu suivre une lettre "supposée à S. Am-
1. broise,] 'où on lit que ce fut le jour de Amb. ep.
leur mort. [b] Les martyrologes de S. Jero- 55. p.319.
me marquent le 3. un S. Vital & un S. A- g. [b] Flor p.
gricole: mais on croit que ce sont des 949.950.
Saints differens. [c] Baronius met ceux de [c] Bar.303.
Boulogne sous Diocletien, sans en allé- §. 122.
guer neanmoins aucune preuve. [Et il ne
paroist pas qu'on en ait d'autre] 'que la Amb. ep.
lettre supposée à S. Ambroise. [Cela suffit 55. p.319.
neanmoins pour marquer que ç'a esté l'o- g.
pinion des siecles posterieurs, à laquelle
nous ne voyons rien de contraire.]

'Leurs corps furent mis en une terre ex. v. p.
qui appartenoit aux Juifs, & au milieu de 433. 2.h.i.
leurs tombeaux: Et S. Ambroise dit que
ces infideles qui les avoient persecutez
durant leur vie, aussibien que celui pour
qui ils avoient souffert, les honorerent
aprés leur mort, & souhaiterent d'avoir
la sepulture commune avec eux. 'Paulin vit.p.86.a.
dit qu'aucun des Chrétiens n'avoit con-
noissance qu'ils fussent là, jusqu'à ce
Note 3. qu'ils se revelerent à un Evesque, ["qui
apparemment estoit S. Ambroise mesme.]
'Cela arriva dans le temps que ce Saint p. 85. b. c.
quitta Milan pour eviter la rencontre du
tyran Eugene, qui venoit en Italie,
[c'est à dire en 393.] 'Il fut donc à Bou- exh. v. p.
logne: [d] Il chercha les reliques des Mar- 433. 1. g.
tyrs parmi les sepulcres des Juifs. 'Il [d] 2. i.
leva leurs corps à la vue d'un nombre in- vit.p.86.a.
fini de Chrétiens, & mesme de Juifs: 'Il exh. v. p.
leva de ses propres mains la croix, & les 433. 2. k.l.
cloux dont S. Agricole avoit esté percé.
Il y recueillit aussi du sang qu'il y trouva,
& qui marquoit encore le triomphe que
les Martyrs avoient remporté. 'On trans- i.
porta les reliques [à l'Eglise] avec l'ap-
plaudissement & la joie du peuple fidele;
& les Juifs mesmes se trouverent en
grand nombre à cette solennité.

'S. Ambroise prit pour luy du bois de l.
la croix, & du sang de S. Agricole: '& 1. g| vit. p.
ayant ensuite esté prié d'aller à Florence, 85. c.
[e] il y laissa ces reliques pour estre mises [e] exh. v. p.
dans l'autel d'une eglise qu'il y dedia, 433. 2. ||
n'ayant pu refuser cette grace à une sain- 434. 1. a.
te veuve nommée Julienne, qui faisoit
bastir cette eglise. 'Il parle toujours de ces p. 433. 1.
reliques comme estant de S. Agricole g. h.
seul. 'Neanmoins Paulin y joint aussi S. vit. p. 86.
Vital. [Ainsi il faut dire que S. Ambroi- a.
se le comprend sous le nom de S. Agri-
cole, qu'il nomme seul comme le plus
illustre: Car on voit qu'il le considere
partout ainsi. Et S. Agricole est ordinai-
rement nommé le premier dans les an-
ciens; au lieu que l'usage d'aujourd'hui
est de ne le mettre qu'aprés S. Vital, qui
en effet fut couronné le premier.] Ces
reliques furent mises sous l'autel de la
nouvelle eglise, avec autant de rejouïs-
sance pour le peuple, que de douleur &
de peine pour les demons, 'qui estoient a| exh. v. p.
contraints de confesser & de publier eux 433. 2. k.
mesmes les merites des saints Martyrs.

'S. Ambroise fit sur cette dedicace un t. 4. p.433.
sermon que nous avons encore parmi ses
traitez. On l'intitule *Exhortation à la
virginité*, [parceque la plus grande par-
tie en est employée à l'instruction des
trois filles vierges de la veuve Julienne.
C'est de là qu'est tiré tout ce que nous
avons dit de ces Saints.]

'Leurs corps furent mis à Boulogne Gr. T. gl.
dans des sepulcres elevez sur la terre, & M. c. 44.
beaucoup de Fideles y venoient par de- p. 101.
votion pour les toucher & pour les bai-
ser, selon la coutume, dit S. Gregoire
de Tours. 'L'eglise de S. Felix à Nole fut Paul. car.
enrichie de leurs reliques, [aussibien que 24. p. 610.
celle de Florence.] [f] S. Namace huittie- [f] Gr. T. h.
me Evesque de Clermont ayant basti Fr. l. 2. c.
[vers l'an 450,] une belle eglise dans sa 16. p. 71.
ville, 'envoya un Prestre à Boulogne p. 71| gl.
pour avoir des reliques des mesmes Mar- M. c. 44.
tyrs. [g] Et quand elles arriverent il alla p. 103.
deux lieues audevant avec les croix & [g] gl. M. p.
les cierges pour les recevoir. 'On remar- 103.
que que lorsqu'il revint avec les reliques, p. 104.
il ne tomba pas une goute d'eau ni sur luy,
ni sur le peuple qui l'accompagnoit,
quoique tous les environs fussent inon-
dez. Il consacra ensuite son eglise avec
beaucoup de devotion & de joie: 'C'est Savar. p.
aujourd'hui la cathedrale de Clermont, 344. 345.
dont S. Agricole & S. Vital sont encore
les patrons aprés la Ste Vierge. L'on y
celebre cette translation le 27. de no-
vembre. [Elle se fit neanmoins apparem-
ment le 10. de decembre,] 'auquel les Flor. p.
martyrologes de S. Jerome marquent S. 1024.
Agricole & S. Vital en la ville d'Auvergne, 1025.
comme on parloit autrefois.

[L'Eglise de Reims a eu sans doute
aussi de bonne heure des reliques de S. A-
gricole.] 'Car c'estoit le titre de l'eglise Flod. l. 1.
bastie par Jovin General de la milice Ro- c. 6. 18. p.
maine, [h] soit celui qui fut Consul en 32. 89.
367, [soit quelque autre posterieur qui [h] Marl. t. 1.
n'a pas esté Consul.] 'C'est aujourd'hui p. 97.
une celebre abbaye, appellée de S. Ni- Act. M. p.
V. Attila. caise à cause que ce Saint "y fut enter- 513.
ré [aprés cinq de ses predecesseurs.] Mais
S. Agricole & S. Vital en sont toujours
les patrons. 'Elle portoit encore ce titre Flod. p.
du temps de S. Remi. Elle ne l'a pas 89.
eu des son origine, si elle a esté fon-
dée vers 370, mais lorsqu'on y eut
mis des reliques de S. Agricole aprés
l'an 393.]

'S. Gregoire de Tours raporte qu'un Gr. T. gl.
homme ayant voulu derober quelques M. c. 44.
cendres de ces Martyrs à Boulogne, de- p. 102.
meura presque accablé sous le couvercle
de leur tombeau qu'il avoit levé pour cet
effet, & eut bien de la peine à en estre
retiré par ceux qui vinrent le secourir.
Il ajoute qu'un autre ayant perdu un sac
d'argent, faute duquel il estoit en dan-
ger d'estre reduit en servitude avec sa
femme & ses enfans, il s'adressa à ces
Martyrs, & estant sorti de l'eglise, il
rencontra un homme qui avoit trouvé
cet argent au mesme temps qu'il avoit
imploré le secours des Saints.

SAIN-

Digitized by Google

SAINTE CRISPINE,

MARTYRE.

Aug. ps. 120. p. 586. 1. d | s. 286. p. 1149. c. SAINTE Crispine estoit tres celebre dans l'Afrique du temps de Saint Augustin, & son histoire y estoit connue de tout le monde. *Anal. t. 3. p. 417.* 'Aussi sa feste est marquée dans le calendrier de l'Eglise de Carthage. *p. 423.* 'Cette Sainte estoit de Thagare, *p. 417 | Holst. geo. p. 58.* 'que quelques uns croient estre Thagure ou Tagore dans la Numidie. *a Holst. ib. p. 46 | Vand. p. 264.* [a] Il y a aussi Tagare & Tagarate dans l'Afrique Proconsulaire.

b Anal. p. 424. [b] Elle avoit eu le bonheur de n'adorer jamais d'autre Dieu que J. C. *c Aug. p. 586. 1. 2.* [c] S. Augustin nous assure qu'elle estoit d'une race illustre, qu'elle estoit fort riche, fort delicate, infirme par son sexe, peutestre encore plus & par sa complexion, & mesme par ses richesses. [Avec tout cela] *virg. c. 44.* 'elle estoit mariée, *d p. 348. 1. 2 | s. 354. c. 5. p. 1377. 2.* [d] & avoit plusieurs fils. *e ps. 137. p. 648. 1. b.* [e] Cependant elle se trouva pleine de force, parceque le Seigneur la protegeoit. *e ps. 120. p. 586.* [f] Elle abandonna toute la felicité de la terre pour jouir de ce qu'elle aimoit dans le ciel. *f ps. 137. p. 648. 1. b.* Elle meprisa les pleurs de ses fils, qu'elle voyoit accablez de tristesse, & accuser leur mere de cruauté, parcequ'en effet le desir qu'elle avoit de ravir promtement la couronne des cieux, luy faisoit oublier tous les mouvemens d'une tendresse & d'une compassion humaine. *p. 647. 1. d.* 'C'est pourquoi elle se rejouit d'estre prise, d'estre menée au juge, d'estre enfermée dans la prison, d'en sortir chargée de chaines, d'estre mise sur l'echafaut, de confesser J. C. à la vue de tout le monde, & enfin d'estre condannée au dernier supplice. *p. 650. 1. 2.* 'Elle pouvoit prolonger sa vie temporelle de quelques jours, en renonçant J. C: mais elle aima mieux la perdre pour en acquerir une qui fust eternelle. *ps. 120. p. 586. 2. a.* 'Ainsi l'ennemi tua son corps pour un temps; mais toute sa puissance ne put rien contre son ame. Voilà ce que S. Augustin dit en general de son martyre.

Anal. p. 417. [Elle fut apparemment prise à Thagare]'avec S. Bile ou Jule, S. Felix, Ste Potamie, & quelques autres, dont la feste est jointe à la sienne le 5. de decembre dans le calendrier d'Afrique. *Flor. p. 1020. 1021.* 'On trouve ces Saints, quoiqu'avec quelque diversité, dans les martyrologes de S. Jerome, dont quelques exemplaires, & Raban ensuite, les mettent à Thagare, [soit qu'ils y aient souffert, soit seulement parcequ'ils en estoient. On ne sçait point le détail de ce qui se passa aprés sa prise jusqu'à son dernier interrogatoire,] *Anal. t. 3. p. 423.* 'fait à Thebeste ville d'Afrique le 5. de decembre [en l'an 303. ou 304. mais plus probablement en 304. Le P. Mabillon nous a donné "les actes de ce dernier interrogatoire, qu'on voit estre un extrait tiré du greffe: Ainsi il est du genre des pieces les plus authentiques,] *Act. M. p. 493. §. 1.* '& des plus precieux monumens de l'antiquité. [Note]

g Anal. t. 3. p. 423. [g] La Sainte ayant donc esté amenée à Thebeste devant Anulin alors Proconsul [d'Afrique.] elle declara d'abord qu'elle ne savoit point ce que les Princes avoient ordonné contre les Chrétiens; [voulant marquer sans doute qu'elle ne s'en mettoit nullement en peine.] Aussi Anulin luy ayant dit que les Empereurs ordonnoient à tous les Chrétiens de sacrifier aux dieux, elle répondit qu'elle n'avoit jamais sacrifié qu'à Dieu seul, & à J. C. son Fils, & qu'elle ne sacrifieroit jamais à d'autres; qu'elle adoroit tous les jours son Dieu, mais qu'elle n'en connoissoit point d'autre que luy. Anulin luy dit que son obstination & son mepris [pour les ordres du Prince,] pourroient bien la faire traiter selon la rigueur des loix: mais la réponse qu'il en eut, fut qu'elle estoit preste de souffrir avec joie tout ce qui luy pourroit arriver pour la *p. 424.* foy dont elle faisoit profession. 'Anulin voulut faire lire l'ordre de l'Empereur; [& nous souhaiterions qu'il l'eust fait. Mais la Sainte ne luy en donna pas le loisir:] Car elle luy protesta sans hesiter qu'elle n'observoit que les ordres de J. C.

Ibid. 'Anulin luy dit encore qu'il y alloit de sa vie, si elle n'obeïssoit au Prince: Surquoi elle dit avec vehemence; [1] Ces mal- 1.
heureux n'auront jamais le pouvoir de me faire sacrifier aux demons. On la menaça de nouveau de la severité des loix; & à celà elle répondit: Je ne crains point ce que vous voulez me faire craindre: ce n'est rien. Mais si je meprise le Dieu qui est dans le ciel, je ferai un sacrilege: Dieu me perdra: & que deviendrai-je en ce dernier jour? S'il faut estre sacrilege à l'égard de Dieu ou des Empereurs, pretendez vous que je choisisse de l'estre à l'égard de Dieu? La terre avec tout ce qu'elle contient a le grand Dieu pour auteur [& pour maistre:] Il a fait la terre & les hommes mesmes: Et qu'est ce que les hommes qui sont ses creatures peuvent faire pour me défendre [de sa colere?] Pour vos dieux, ce sont des pierres & des ouvrages de la main des hommes. Anulin traita cette derniere parole *p. 425.* de blaspheme, '& commanda qu'on rasast la Sainte; [ce qui fut sans doute executé.] La Sainte reprenant la parole, dit que si ses dieux avoient à se plaindre d'elle, qu'ils n'avoient qu'à le dire eux mesmes, & qu'alors elle les croiroit.

Ibid. 'Anulin luy dit qu'assurément elle vouloit mourir dans les supplices; & elle luy répondit: Si je ne souhaitois pas de vivre, je ne comparoistrois pas ici devant vostre tribunal. Si je voulois mourir & livrer mon ame aux feux eternels, je n'aurois qu'à obeïr à vos demons. Anulin la menaça de luy faire pendre la teste: & elle sans s'émouvoir, J'en remercierai mon Dieu, luy dit-elle. Mon Dieu qui est, & qui a toujours esté, m'a fait naistre sur la terre: il m'a accordé le salut par l'eau du battesme; & il est maintenant avec moy pour m'empescher de faire le sacrilege que vous m'ordonnez. Alors Anulin las de souffrir cette impie, com-

1. *Nunquam sit illis bene, ut me dæmoniis faciant sacrificare.*

Digitized by Google

comme il l'appelloit; fit relire le procés verbal de ce qui avoit esté dit, [ce que nous n'avons point encore remarqué dans d'autres actes:] Et ensuite il lut la sentence, par laquelle il condannoit la Sainte à avoir la teste tranchée: Surquoi elle „ dit; Que J.C. soit louée; que le Seigneur „ soit beni, qui me fait la grace de me de„ livrer ainsi de vos mains. 'Elle consomma donc son martyre le 5e jour de decembre, 'auquel elle estoit honorée vers l'an 530. par l'Eglise d'Afrique. 'Son nom se trouve le mesme jour dans les martyrologes de S. Jerome, quoiqu'avec quelque obscurité. Mais il est nettement dans Usuard, Adon, Vandelbert, & les autres 'posterieurs. 'S. Augustin a expliqué le pseaume 120, & le 137, le jour de sa feste.

Ibid. | p. 400. | Flor. p. 1020 | Act. M. p. 494. | Aug. in ps. p. 586. 1. d | 647. 1. d.

SAINTE EULALIE, VIERGE ET MARTYRE A MERIDE.

[SAINTE Eulalie est celebre non seulement dans Prudence, qui en a fait une hymne pour nous en apprendre l'histoire, mais encore dans divers anciens auteurs.] 'On en trouve aussi des actes dans beaucoup de manuscrits. Mais le P. Ruinart qui les a vus, n'a pas cru qu'il s'y falust arrester: ["Et ce que d'autres en citent confirme assez le jugement qu'il en fait.] 'La Sainte estoit d'une famille illustre à Meride, qui estoit alors une ville puissante & peuplée [a] dans le pays appellé *Vettones*, située sur la riviere de "Guadiana. Prudence l'appelle une celebre colonie, '& capitale de la Lusitanie, [b] dont elle a esté aussi la metropole ecclesiastique, jusqu'à ce que ce titre ait esté transferé à Compostelle par le Pape Calixte II. Libere Evesque de cette ville a signé au Concile d'Elvire, [que l'on croit avoir esté tenu vers l'an 300, & ainsi assez peu avant la mort de Ste Eulalie. Il ne reste presque plus rien aujourd'hui de cette ville, que des vestiges qui marquent encore ce qu'elle a esté autrefois.]

Act. M. p. 496. | Note 1. | Prud. de M. 3. p. 83. | a p. 87. | Anas. | 4. p. 89 | Bar. 10. dec. c. | b Conc. t. 1. p. 1060. d. e.

'Ce fut donc en ce lieu que naquit Ste Eulalie, & qu'elle fut elevée. Elle fit paroistre dés son enfance qu'elle estoit destinée pour le ciel & pour la virginité, par la douceur, la modestie, & la gravité qui paroissoient soit sur son visage, soit dans toutes ses actions. Elle meprisoit les jeux, les ornemens, & les autres choses que les enfans aiment d'ordinaire.

Prud. de M. 3. p. 88.

'Mais quand la persecution s'eleva contre l'Eglise, & que Maximien commanda à tous les peuples d'offrir des sacrifices aux idoles, Eulalie, quoiqu'elle n'eut encore que douze ans, se sentit bruler d'une ardeur toute particuliere pour le

p. 83-85.

1. martyre. 'Sa [1] mere au contraire taschant d'arrester l'impetuosité de son ardeur, la tint cachée dans sa maison à la campagne, & assez loin de la ville. Mais tous ses soins maternels furent sans effet. 'Eulalie se deroba durant la nuit, & sortit secrettement de la maison pour s'en aller à la ville par des chemins ecartez, & si pleins de ronces, qu'elle en eut les piez tous dechirez. Elle eut neanmoins tant de courage, qu'aprés avoir fait ainsi plusieurs milles, elle arriva à la ville avant le jour.

p. 84. | Ibid.

'Des que le matin fut venu, elle alla se presenter devant le juge, que Prudence qualifie Preteur, & luy fit "une forte reprimende sur le culte qu'il rendoit à du bois & à des pierres. 'Le Preteur la fit aussitost arrester pour estre appliquée à la torture: & neanmoins il tascha auparavant de la gagner par la douceur & par les persuasions. 'La Sainte ne répondit rien à ses paroles, mais toute ardente de zele, dit Prudence, elle luy cracha au visage, & jetta par terre d'un coup de pié & les idoles, "& les gasteaux preparez pour les sacrifices. [Je ne sçay si toute l'autorité de Prudence suffira pour faire croire ceci à tout le monde: & neanmoins l'esprit de Dieu inspire quelquefois à ses Saints des mouvemens qui sont audessus des regles communes, parcequ'il est le maistre absolu de toutes choses.]

p. 84. 85. | &c. | p. 85. 86. | p. 86. | molas.

'Aussitost que la Sainte eut fait cette action, deux boureaux la saisissent, & luy dechirent les costez avec les ongles de fer. Elle ne témoigna que de la joie & des actions de graces à Dieu durant ce supplice. On passa ensuite au dernier tourment, & on luy appliqua les torches ardentes sur les costez & sur l'estomac: Et comme ses cheveux estoient epars sur son cou, & sur ses epaules, le feu y prit, & monta à son visage & à sa teste. Alors la Sainte qui souhaitoit ardemment la mort, receut avec joie dans sa bouche cette flamme qui l'étoufa aussitost. 'Ses actes luy font souffrir "bien d'autres tourmens: [mais nous aimons mieux nous contenter de ce que nous en trouvons dans Prudence.]

Ibid. | V. la note 1. | Boll. 12. feb. p. 576. s. 3.

'Quand la Sainte eut rendu l'esprit, le boureau mesme vit sortir de sa bouche un pigeon blanc qui s'envola dans le ciel, '& aussitost toutes les flammes allumées pour la tourmenter furent éteintes. Il tomba en mesme temps quantité de neige, qui couvrit de blanc son sacré corps, qu'on avoit laissé tout nud, [c] & toute la place de l'execution. Car on estoit alors dans l'hiver: [d] & sa feste est encore marquée le 10. de decembre dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, Usuard, Vandelbert, & presque dans tous les autres Latins. Quelques uns 'avec Raban la mettent le 12. 'S. Gregoire de Tours dit que de son temps elle se faisoit au milieu de ce mesme mois. 'Elle est marquée le 10. dans le calendrier de l'Eglise d'Afrique, [qu'on voit par là avoir eu une veneration particuliere pour cette Sainte. 'On voit aussi par Fortunat que la France l'honoroit comme l'une des plus

Prud. p. 86. | p. 87. | Gr. T. gl. M. c 91. p. 205. | c Prud. p. 87. | d Flor. p. 1025. 2. | p. 1026. 1. | Gr. T. p. 205. | Anal. t. 3. p. 417. | Fort. l. 8. c. 4. p. 191.

S

1. ou son pere, parens.

Thom. p. 305. 306. plus illustres Martyres. La Messe de sa feste est toute propre dans le Missel Gaulois que nous a donné Thomasius, & la Preface y marque diverses particularitez de son histoire tirées de Prudence.

Prud. p. 84. 85. [Il faut mettre sa mort en 303. ou en 304,] puisque Maximien excitoit une persecution generale contre l'Eglise, [& plutost en 304, puisque les edits de l'an 303. ne condannoient point encore les laïques à la mort, ni mesme aux tourmens.]

Act. M. p. 497. Vinc. B. l. 12. c. 123. p. 494. a Boll. mars, t. 2. p. 41. a. Le juge qui la condanna est nommé Cataphrone dans quelques manuscrits de ses actes, & Datien dans d'autres; ce qui est confirmé par Usuard, Adon, Vincent de Beauvais, a & peutestre mesme par Bede. [Datien avoit déja condanné S. Vincent au commencement de l'an 304. à Valence. Ainsi s'il a aussi condanné la mesme année Ste Eulalie à Meride, il faut dire qu'il estoit Vicaire d'Espagne: Car la Lusitanie avoit un gouverneur particulier different de celui de la Carthaginoise où est Valence.

Usuard & Adon disent que Ste Eulalie eut pour compagne inseparable de sa vie & de son martyre, une autre Vierge nommée Julie, dont ils marquent aussi la feste le 10. de decembre:]

Flor. p. 1025. 1| 1026. 2. & on trouve son nom dans quelques martyrologes au lieu &c. de celui de Ste Eulalie. 1 [Mais Prudence 1. n'en parle point.]

Prud. de M. 3. p. 87. b p. 88. Gr. T. gl. M. c. 91. p. 205. 206. Ste Eulalie fut enterrée à Meride où elle avoit souffert, & l'on y bastit depuis une magnifique eglise, b sous l'autel de laquelle reposoit son sacré corps. S. Gregoire de Tours dit que de son temps il y avoit trois arbres devant cet autel, qui produisoient des fleurs tres odoriferan- &c. tes le jour de sa feste, & que ces fleurs guerissoient divers malades. On en tiroit aussi un presage du bonheur ou du malheur de l'année suivante.

Idat. chr. p. 18. L'an 428, un Capitaine Sueve ayant maltraité la ville de Meride, & parlé injurieusement de Ste Eulalie, fut défait aussitost par les Vandales: & comme il voulut passer le Guadiana prés de Meride, il y fut precipité par le bras de Dieu, & y perit.

p. 35. L'an 457, Theodoric Roy des Gots qui vouloit piller Meride, fut arres- *terretur ostentis.* té par les menaces que luy fit la mesme Sainte.

Act. M. p. 496. L'Eglise de Barcelone croit avoir aussi une Ste Eulalie, soit que celle de Me- NOTE 2. ride y ait esté transportée, soit que c'en soit une differente à qui l'on aura attribué l'histoire de l'autre.

Boll. 12. feb. p. 577. §. 8. p. 578. §. 1-8. Sa feste est marquée le 12. de fevrier dans 2 les mar- V. la note 2. 2. tyrologes du IX. siecle, & dans quelques autres. Bollandus cite des auteurs Espagnols, que le corps de cette Sainte fut trouvé en 878, dans une eglise hors la ville de Barcelone, & transporté dans la Cathedrale, & qu'on fait la feste de cette translation le 23. d'octobre. Il raporte encore quelques translations ou ouvertures de sa chasse, dans lesquelles il n'y a rien de considerable.

p. 577. §. 9. Il met sa mort le 12. fevrier de l'an 303. [Mais c'est qu'il fait commencer la persecution un an trop tost: & selon son raisonnement il la faut mettre en 304.]

1. Ne seroit-ce point que Ste Eulalie avoit aussi le nom de Julie.

2. Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

SAINTE ANASTASIE,

VEUVE ET MARTYRE.

QUOIQUE nous ayons tres NOTE 1. peu de choses à dire de Ste Anastasie qui soient assurées, neanmoins comme son nom est tres celebre dans toute l'Eglise, & parmi les Grecs aussibien que parmi les Latins, nous ferons un petit abregé de ses actes, qui peuvent estre anciens, & faits avant Bede, mais qui neanmoins n'ont pas V. la note 1. toute l'autorité que nous pourrions souhaiter.]

On dit donc que Ste Anastasie estoit fille d'un homme tres attaché à l'idolatrie, c appellé Pretextat, l'un des premiers de Rome, d & d'une femme Chrétienne nommée Flavie, qui l'eleva dans la vraie religion, & la fit Chrétienne des sa naissance. Elle mourut avant que sa fille fust avancée en age: e mais S. Chrysogone dont nous parlerons dans la suite, prit soin d'instruire cet enfant dans la pieté.

Aprés la mort de sa mere, son pere l'obligea d'epouser un payen nommé Publie, malgré l'amour qu'elle avoit pour la virginité, laquelle neanmoins elle trouva, à ce qu'on pretend, moyen de conserver: & les Grecs l'honorent comme une vierge. f Mais pour son bien, son mari le dissipoit & le mangeoit avec des infames & des gents semblables à luy; g ce qui faisoit une extreme peine à la Sainte, parcequ'elle eust bien souhaité de l'employer à assister les serviteurs de Dieu, comme elle avoit déja commencé de faire, en les secourant dans leurs necessitez, & les servant de tout son pouvoir. Son mari ayant reconnu en elle des inclinations si opposées aux siennes, h la resserra par une tres dure garde, comme une magicienne & une sacrilege, (c'estoient les eloges ordinaires des Chrétiens) & il luy laissoit à peine la vie. Il ne luy donnoit la liberté ni de visiter les autres, ni de recevoir leurs visites.

Ce qu'elle regrettoit le plus, c'est qu'elle ne pouvoit jouir de la consolation & de l'entretien de S. Chrysogone, que Diocletien retenoit en prison aprés luy avoir fait souffrir divers tourmens. Voyant donc qu'elle ne pouvoit plus parler à ce saint Confesseur, lequel elle servoit auparavant avec beaucoup d'affection & d'assiduité, elle trouva moyen de luy écrire par une vieille femme, pour luy faire savoir l'état où elle estoit, & le supplier de demander à Dieu ou la conversion ou la mort de son mari, afin qu'elle fust au moins delivrée de sa captivité; non qu'elle ne jugeast que la con-

Digitized by Google

confession du nom de J. C. luy estoit tres
glorieuse, mais parcequ'elle craignoit
d'estre forcée de le renoncer; outre qu'el-
le regrettoit la malheureuse dissipation
de ses biens, & qu'elle souhaitoit de pou-
voir continuer les exercices de charité
qu'elle avoit commencez avant sa capti-
vité. C'est à peu pres ce que contient une
lettre qu'on luy attribue, [& qui est as-
V. la note 1. sez celebre, "quoique nous n'osions pas
répondre de sa verité, non plus que des
trois autres dont nous allons aussi par-
ler.]

'Car on pretend que S. Chrysogone Ado, 24.
aprés avoir prié pour elle avec beaucoup nov.
de Confesseurs, luy répondit par une let-
tre que nous avons, 'où il luy fait une Suid. p.
fort belle exhortation pour l'encourager 1157.
à la patience. Il luy promet que le calme 1158.
reviendra quand elle aura esté eprouvée
quelque temps par cette tempeste, & que
dans peu de temps elle jouira avec abon-
dance des biens de la terre, & ensuite de
ceux du ciel. 'L'accomplissement de cette p. 1158.
promesse tardant un peu, Anastasie luy
recrivit, comme n'attendant plus que la
mort, & luy demanda l'assistance de ses
prieres, afin que Dieu pour qui elle souf-
froit, voulust recevoir son ame. 'Elle Ado, 24.
laissa à celle qui devoit rendre sa lettre, nov.
le soin de luy dire le particulier de ses
souffrances. S. Chrysogone par sa répon-
se l'exhorte à perseverer jusques à la fin
dans l'esperance de jouir de la vie eter-
nelle, & d'estre mise au nombre des
Martyrs de J. C.

'Ce que S. Chrysogone avoit predit Sur. p. 313.
de la delivrance de Ste Anastasie, arriva §. 4.
bientost, Publie estant mort, dit-on,
dans le voyage de Perse, où il avoit esté
envoyé en ambassade. Ste Anastasie de-
venue par cette mort maistresse de sa per-
sonne & de son bien, 'employa l'un & §. 4.
l'autre à assister les Fideles qui estoient
dans les prisons, & elle les pançoit elle
mesme.

[Elle quitta bientost aprés le sejour de
Rome] 'pour accompagner S. Chryso- §. 5.
gone. 'Car on pretend que Diocletien or- Boll. 3.
donna au Prefet de Rome de le lui envoyer apr. p. 248.
Note 2. "à Aquilée où il estoit alors. [Et il peut a.
V. Diocle- y avoir esté "en l'an 304. dans le prin-
tien §. 21. temps ou dans l'été.] 'Voyant que le Saint Ado, 24.
se moquoit de ses promesses & de ses me- nov.
naces, il le condanna à estre decapité
ad Aquas Gradatas "aux eaux de Grado, 'qui est un lieu sur Baudr. p.
la riviere de Lisonzo, à une grande lieue 53. 1.
d'Aquilée du costé de l'Orient. On l'ap-
pelle aujourd'hui S. Cantien, '& on pre- Ugh. t. 5.
tend qu'on y voit encore le tombeau de S. p. 23. a. b.
Chrysogone. a Son corps & sa teste ayant a Ado, 24.
esté jettez dans la mer, furent trouvez nov | Boll.
quelque temps aprés par le Prestre Zoïle, 3. apr. p.
qui les mit dans la cave de sa maison. 248. b.
b On marque aussi que ce fut le mesme b Mabi. lit.
Prestre qui enterra les SS. Cantiens. p. 470.

'Les Grecs & les Moscovites font la Men. p.
feste de S. Chrysogone le 22. de decem- 376 | Ugh.
bre avec celle de Ste Anastasie. c Les mar- t. 6. p.
tyrologes de S. Jerome, Bede, Usuard, 1168 | Boll.
Vandelbert, & tous les autres Latins, la may. t. 1.
mettent le 24. de novembre; qu'Adon p. 59.
assure avoir esté le jour de sa mort. [Mais c Flor. p.
en ce cas ce n'est pas Diocletien qui l'a 996.
condanné.] On le met tantost à Aquilée,

tantost à Rome, dont il estoit selon ce
que nous avons dit, & où il a esté fort
honoré aprés sa mort. 'Sa feste se trouve Sacr. p.
dans le Sacramentaire de S. Gregoire avec 144.
une Preface propre, '& dans le calendrier Front. cal.
Romain du P. Fronto. d Il y avoit à Rome p. 150.
une eglise de son nom des le temps du Pa- d Bar. 24.
pe Symmaque. Il en est encore parlé dans nov. a.
S. Gregoire le Grand. 'C'estoit la station Front. cal.
du sixieme lundi de Caresme. e Gregoi- p. 54.
re III. la renouvella vers 740, & bastit e Anast. c.
auprés une abbaye sous le nom de S. Es- 91. p. 73.
tienne, S. Laurent, & S. Chrysogone.
'L'Eglise mesme d'Afrique honoroit ce Anal. t. 3.
Saint dans les derniers jours du mois de p. 417.
novembre.

'On pretend que peu aprés qu'il eut Boll. 3.
esté martyrizé, il s'apparut au Prestre apr. p. 248.
Zoïle, luy predit sa mort, avec la gloi- b. c.
re que Dieu luy promettoit dans le ciel,
& le martyre des Stes Agape, Quionie,
& Irene. [C'est apparemment le mesme
S. Zoïle] 'dont les Grecs font le 22. de de- Men. p.
cembre avec les autres Saints dont il est 377.
parlé dans les actes de Ste Anastasie. Ils
le qualifient Martyr dans le titre; 'ce que Sur. 25.
les actes de Metaphraste leur ont pu don- dec. p. 313.
ner lieu de croire: 'Et neanmoins les deux §. 7.
vers qui font son eloge, luy attribuent Men. p.
plutost une mort paisible. 'Quelques nou- 377.
veaux martyrologes latins en marquent Ferr. it.
la feste le 27. de decembre. L'Eglise p. 808.
d'Aquilée en differe la memoire jusqu'au
24. de janvier, [auquel neanmoins Bol-
landus n'en parle pas.]

'Aprés la mort de S. Chrysogone, Boll. 3.
Ste Anastasie qui ne souhaitoit plus de de- apr. p. 248.
meurer dans le monde que pour achever c.
d'employer tout son bien au service des
membres de J. C, 'continua à prendre c.
soin des Confesseurs qui estoient dans les
prisons. 'On marque qu'elle rendit parti- b. c. d.
V. leur titre. culierement ce devoir "aux Stes Agape,
Quionie, & Irene, 'martyrizées à Thes-
salonique [l'an 304.] en mars & avril, p. 249. f |
& qu'elle les enterra encore aprés leur 250. d.
mort. 'Elle encouragea aussi, dit-on, Sur. 25.
V. la pers. de Diocletien. "Ste Theodote, f qui aprés avoir con- dec. p.
fessé J. C. en Macedoine, selon les actes 315. §. 20.
de Ste Anastasie, 'fut envoyée en Bithy- f §. 19.
nie où elle acquit la couronne du mar- §. 30. 33.
tyre.

'Ste Anastasie fut enfin prise elle mes-
me, & amenée à Flore Prefet d'Illyrie, §. 22.
'presentée par luy à Diocletien, renvoyée §. 24.
au mesme Prefet, 'puis mise entre les §. 26.
mains d'Ulpien pontife, dit-on, du Ca-
pitole, qui l'ayant tentée par toutes sor-
tes de voies, y perdit sa peine, ses yeux,
& enfin sa vie. 'Cette mort ayant mis la §. 30. 33.
Sainte en liberté, elle fut reprise quel-
ques jours aprés, & remise entre les
mains du Prefet d'Illyrie, 'qui aprés di- §. 37. 38.
vers accidens & diverses remises, la fit
mener en pleine mer avec un Chrétien
nommé Eutychien, dont Adon releve
beaucoup la vertu, & 120. criminels,
pour y estre laissez dans une barque tou-
te percée. Ils retournerent neanmoins
heureusement au rivage, & ce miracle
ayant converti tous les criminels qui a-
voient esté sauvez avec la Sainte, 'le Pre- §. 39.
fet les fit executer aprés leur avoir fait
souffrir divers supplices, & condanna Ste A-
nastasie au feu, qui luy acquit la perfec-

tion du martyre, [selon presque tous les monumens qui parlent d'elle.] Ugh. t. 6. p. 1167. 'Car il y en a qui portent qu'elle eut la teste tranchée.

Sur 25. dec. p. 518. §. 39. 'Une dame nommée Apollonie obtint son corps par le moyen de la femme du Prefet, & luy dressa depuis une eglise magnifique, où il demeura jusqu'à ce qu'il fut transporté à Constantinople, dit Metaphraste. [Selon cette narration on ne peut douter que Ste Anastasie n'ait souffert sur les costes de l'Illyrie.] Florent. p. 996. 2. '& en effet quelques uns écrivent qu'elle fut enterrée à Zara dans la Dalmacie: [d'où il faudra dire qu'on a ensuite transporté son corps à Sirmich capitale de L'Illyrie:] p. 207. 208. 'Car c'est en cette ville que les martyrologes de S. Jerome marquent sa feste. Sur. 8. oct. p. 109. §. 12. 'Il y avoit à Sirmich une eglise de son nom du temps de Leonce Prefet d'Illyrie, Cod. Th. t. 6. p. 369. 2. 'c'est à dire ce semble du temps de Theodose II. vers l'an 412. a Thdr. L. l 2. p. 568. d| Auct. 5. p. 510. 2. b. a Tous les Grecs nous assurent aussi aprés Theodore le Lecteur, que son corps fut apporté de Sirmich à Constantinople sous le Patriarche Gennade [entre 458. & 471,] & fut mis "dans NOTE 3. Cang. de C. l. 4. p. 142. la celebre Anastasie, 'c'est à dire dans l'eglise de la Resurrection, qui ayant autrefois servi de Cathedrale à S. Gregoire de Nazianze, avoit depuis esté beaucoup augmentée par les Empereurs. Boll. 10. jan. p. 612. §. 6. 'Il est fort parlé de l'Anastasie dans la vie de S. Marcien œconome de Constantinople, & mesme l'auteur suppose qu'elle estoit dediée dés son origine sous le nom de l'illustre Martyre Anastasie; Auct. 5. p. 512. 'ce que le P. Combefis a aussi pretendu depuis peu. Cang. de C. l. 4. p. 142. 'Neanmoins cela ne paroist point s'accorder avec S. Gregoire de Nazianze. b p. 143. b On assure que le corps de Ste Anastasie est encore aujourd'hui à Constantinople dans l'eglise patriarcale, quoiqu'un auteur écrive qu'il en a esté transporté à Genes; & qu'il y est conservé sous le grand autel de l'eglise de S. Matthieu.

Men. p. 363—377| Ugh. t. 6. p. 1167. 1168. 'Les Grecs font le 22. de decembre un office solennel de Ste Anastasie, & des Saints dont il est parlé dans son histoire. Ils luy donnent le titre de grande Martyre, Men. p. 263| Auct. 3. p. 511| Flor. p. 207. '& y joignent une autre "epithete, (φαρμακολυτρίας.) que quelques uns pretendent signifier une empoisonneuse, comme si elle avoit esté autrefois dans ce malheureux commerce: Mais comme rien ne donne lieu de le croire, ni de pretendre que les Grecs l'aient voulu dire, il vaut mieux prendre ce terme dans le sens [qu'il a naturellement,] pour marquer que la Sainte avoit le pouvoir de dissiper & d'arrester les mauvais effets du poison. Les Grecs dans les eloges qu'ils luy donnent, marquent en effet qu'elle faisoit beaucoup de miracles.

[Quoiqu'ils eussent le corps de Ste Anastasie, neanmoins sa veneration a toujours esté fort celebre dans l'Occident.] Flor. p. 207. 208. 'Les martyrologes de S. Jerome, Bede, & les autres ensuite, marquent sa feste le 25. de decembre. Sacr. p. 6| n. p. 30. La solennité mesme de ce jour tout occupé à la naissance du Sauveur, n'empeschoit pas que l'Eglise Romaine n'allast celebrer la seconde Messe de la feste dans l'eglise de Ste Anastasie, & n'y fist memoire de la Sainte, comme on le voit dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans les autres posterieurs. [Et cette memoire a passé de Rome aux autres Eglises latines par un privilege tout particulier. Il y a mesme lieu de croire que cette Messe a esté quelquefois toute de Ste Anastasie,] n. p. 30. 'puisque son oraison y estoit mise la premiere, & qu'on en chantoit la Preface. Flor. p. 228. 241. 'Il semble que l'on en ait fait encore une memoire le jour de l'Epiphanie. [On sçait que l'Eglise latine a inseré son nom dans le sacré Canon de la Messe pour l'honorer tous les jours.

Front. cal. p. 2. 37. 86. 'L'eglise de Ste Anastasie où l'on alloit dire à Rome la seconde Messe de Noel, estoit encore la station du premier mardi de Caresme, & du mardi de la Pentecoste. Elle estoit celebre dés la fin du V. siecle. Bar. 384. adp. p. 11. 'Baronius donne mesme une inscription posée dans cette eglise, où il est dit que le Pape Damase l'avoit ornée de peintures, & qu'elle fut depuis enrichie d'or. Ce fut ce semble par le Pape Hilaire successeur de S. Leon, & par une dame nommée Cassia.

[Les Grecs font leur grand office le 29. d'octobre "d'une Ste Anastasie, qu'ils V. la note 1. disent avoir vécu à Rome dans un monastere depuis l'age de trois ans, & y avoir enfin couronné sa virginité par le martyre, sous Valerien selon les uns, & sous Diocletien selon d'autres. Baronius les a suivis, & a mis cette Anastasie dans le martyrologe Romain le 28. d'octobre, comme une Sainte differente de celle dont nous venons de parler. Nous ne savons que dire à cela, sinon que si elle en est effectivement differente, nous n'en trouvons rien du tout dans l'antiquité, soit greque, soit latine, mais seulement dans les monumens des nouveaux Grecs, qui sont non seulement sans autorité, mais mesme sans vraisemblance.]

SAINT CYPRIEN,
EVESQUE D'ANTIOCHE EN ORIENT:
ET SAINTE JUSTINE VIERGE, MARTYRS.

ARTICLE PREMIER.

Distinction de S. Cyprien de Carthage, & de celui d'Antioche: De ceux qui ont parlé du dernier.

Vinc. L. c. 1. p. 292. [LE nom de Cyprien n'est pas seulement illustre dans l'Eglise à cause] 'du grand Evesque de Carthage, la lumiere de tous les Saints, tant des prelats que des Martyrs. [L'O-

[L'Orient a eu aussi son Cyprien, glorieux pour avoir esté le témoin de la puissance de la grace autant que de la verité de la foy, & pour avoir eu l'un des plus illustres Peres de l'Eglise, aussibien qu'une savante Imperatrice pour historiens de ses actions.

Mais il faut admirer ici combien il plaist à Dieu d'humilier l'homme en toute maniere. Car il a permis qu'un aussi grand esprit que S. Gregoire de Nazianze soit tombé dans cette faute, de "confondre ensemble ces deux Saints, attribuant à l'Evesque de Carthage des choses qui visiblement ne luy peuvent convenir, si nous croyons ce que S. Ponce, Lactance, S. Jerome, & les autres auteurs les mieux informez nous apprennent de ce qu'il estoit avant sa conversion. Nous pourrions étendre ceci davantage, & faire voir que ce que S. Gregoire dit de sa magie & de ses amours, ne luy peut estre attribué en aucune maniere, n'ayant point esté remarqué ni par S. Cyprien mesme, à qui son humilité n'a pas permis de dissimuler des fautes beaucoup moins considerables, ni par Saint Ponce qui nous a donné une excellente histoire de sa vie, ni par S. Augustin qui croit honorer les Saints en glorifiant en eux la puissance de la grace, & en faisant voir de quel goufre de maux cette main divine les a tirez. Mais cette discussion seroit tout à fait inutile, puisqu'assurément il n'y a personne aujourd'hui qui ne reconnoisse que soit S. Gregoire & les Grecs qui l'ont suivi, 'soit Prudence entre les Latins, ont confondu ensemble deux Martyrs tres differens, tant pour leurs actions, que pour le lieu de leur vie & de leur martyre.

Note 1.

Prud. de M. 13. p. 146.

Il est neanmoins fascheux que cette confusion nous oste le moyen de discerner ce qui appartient proprement à l'un ou à l'autre dans l'eloge eloquent que S. Gregoire en a fait. Nous tascherons seulement d'observer ceci, de laisser à S. Cyprien de Carthage tout ce qui regarde l'erudition, les écrits, & les fonctions de l'episcopat, & d'attribuer le reste à celui d'Orient; quoiqu'il puisse peut-estre y avoir encore quelque chose qui ne luy appartienne pas.

Outre ce que S. Gregoire dit de ce Saint,] 'nous en trouvons diverses choses dans Photius, tirées [a] de l'Imperatrice Eudocie fille de Leonce, [c'est à dire de celle que Theodose le jeune epousa en 421.] 'Photius raporte qu'elle a fait divers poemes qu'il loue beaucoup, & que dans un volume où il y en avoit quelques uns qui portoient son nom, 'l'on en trouvoit trois sur S. Cyprien dont nous parlons, qui marquoient assez par leur caractere qu'ils n'estoient pas moins que les autres des productions de cette princesse, puisqu'on y voyoit tous ses traits, comme on voit ceux d'une mere dans ses enfans.

Phot. c. 184. p. 416. 147. | a c. 183. p. 416. | c. 183. 184. p. 415. 416. | c. 184. p. 436.

'Photius fait l'abregé de ces poemes, où nous trouvons un grand nombre de particularitez, & de fort remarquables: [Et on peut d'autant moins les attribuer à la liberté de la poesie,] 'que Photius loue Eudocie de n'en avoir point du tout usé dans des paraphrases qu'elle avoit faites sur l'Ecriture. [Il y a un ou deux endroits qui peuvent faire de la peine, mais nous esperons montrer que cela n'est point considerable. Ces poemes ont cet avantage, qu'il ne paroist point du tout qu'ils aient confondu les deux Cypriens; & ainsi l'on peut juger qu'ils ont esté faits sur les actes originaux de celui d'Orient, bien differens "de ceux que Metaphraste nous en a faits.]

p. 416–420. | c. 183. p. 416. | Note 2.

'Il n'y a pas non plus moyen de douter qu'Eudocie, & S. Gregoire de Nazianze, n'aient tiré une grande partie de ce qu'ils disent sur la conversion du Saint, d'un écrit intitulé *La Confession de S. Cyprien*, que l'on a trouvé depuis peu dans les manuscrits d'Angleterre. Cet écrit où le Saint raporte luy mesme comment il embrassa le Christianisme, paroist fait effectivement des le commencement du IV. siecle, '& S. Gregoire de Nazianze le cite fort positivement. [b] Ainsi quoique "quelques Protestans pretendent que c'est un écrit supposé, [nous esperons que personne ne trouvera mauvais que nous le citions comme veritable aprés de si grandes autoritez.]

Cyp. ox. t. 5. p. 52. | Naz. or. 18. p. 278. a. | Note 3. | b Cyp. ox. t. 5. p. 52. 53.

ARTICLE II.

Premiere vie de S. Cyprien d'Antioche: Il s'abandonne à la magie, & à toutes sortes de crimes.

'L'IMPERATRICE Eudocie nous apprend que S. Cyprien estoit originaire d'Antioche, & qu'il en fut Evesque. [Cela ne se peut pas entendre de la grande Antioche de Syrie, qui n'a jamais eu d'Evesque nommé Cyprien.] 'Mais il y a eu plusieurs autres villes de ce nom. [Et quoique nous n'osions pas assurer absolument quelle est celle qui a donné la naissance à nostre Saint;] 'il paroist neanmoins "qu'elle estoit de la mesme province que Damas, [c'est à dire de la Phenicie, & qu'ainsi c'est assez probablement] 'celle qu'on marque avoir esté surnommée *de Semiramis*, entre la Syrie, & l'Arabie.

Phot c. 184. p. 417. c. | Steph. p. 87| Baudr. p. 46. | Phot. p. 417. c. | Note 4. | Steph. p. 87.

'S. Gregoire de Nazianze en faisant le panegyrique de S. Cyprien, dit d'abord que c'estoit un jeune homme considerable par ses richesses, relevé par son credit, & illustre par sa naissance qui le rendoit membre & mesme chef du Senat, [soit de Carthage, soit d'Antioche dont nous avons dit qu'estoit l'autre Cyprien: car il est difficile de juger auquel des deux ceci se raporte.] 'Il avoit encore un grand avantage pour l'esprit & pour les sciences. 'Mais il estoit l'esclave des demons, & l'adorateur des idoles, 'pour lesquelles celui d'Antioche avoit une extreme passion. [c] Ceux qui luy avoient donné la vie l'offrirent eux mesmes aux demons dés l'âge de sept ans au plustard. [d] Il fut elevé "dans toutes leurs ceremonies sacrileges, dans la vue & dans l'étude de toutes les illusions de la magie: & personne ne fut jamais plus instruit de tous les mysteres du paganisme, & de toute la

Naz. or. 18. p. 277. a. | a. | p. 278. a. b. | Phot. c. 184. p. 416. b. | c Cyp. conf. p. 54. 1. | &c. | d 1. 2| Phot. p. 416.

vaine puissance que l'on attribue aux demons.

Cyp.conf. p.57.1.2. 'Pour apprendre à servir les demons, c'est à dire pour devenir miserable, il employa beaucoup de richesses, beaucoup de travaux, beaucoup de voyages. [Les ecoles d'Athenes où les autres croyoient recevoir leur perfection, ne furent pour luy qu'un commencement.] Phot.p. 416.417. 'Il passa d'Athenes à Argos, & de là en Phrygie, fortifiant partout la connoissance qu'il avoit de la magie: & on l'établissoit toujours 'pour chef des sacrifices que l'on offroit aux demons. Il passa pour le mesme sujet en Egypte, & jusque dans les Indes, où il vit divers fantosmes [des demons,] & apprit generalement tout ce que cet art a de plus surprenant & de plus étrange. p.417| Cyp.conf. p.54.2. 'Il estoit déja agé de 30. ans lorsqu'il vint en Caldée, où il se fit initier dans tous les mysteres des Caldéens, & il apprit en perfection l'astrologie & les autres sciences qui sont en estime parmi ces peuples, Cyp.conf. p.54.2. 'avec de nouveaux secrets de la magie. Les Caldéens l'obligerent à s'abstenir des viandes, du vin, & des femmes: [Mais on voit par la suite, qu'il ne s'engagea pas pour toujours à cette regle.]

p.54.55| Phot.p. 416| Naz. or.18.p. 278.b. 'Il se rendit ainsi aussi habile 'dans la magie qu'on le peut estre dans une science si detestable. Non seulement il voyoit souvent les demons qui luy apparoissoient Cyp.conf. p.55. sous divers fantosmes, 'qui luy faisoient beaucoup d'honneurs & de caresses [pour l'attirer de plus en plus dans leur condannation;] p.56.2| Phot.p. 417. 'mais il prenoit quelquefois luy mesme diverses formes, paroissant aux uns d'une façon, aux autres d'une autre. Cyp.p.57. 58.1|59.1 Phot.p. 417. 'Il changeoit aussi l'apparence exterieure des autres personnes, & faisoit plusieurs autres prodiges, abusant ainsi &c. de la simplicité du monde, Phot.p. 417. 'jusqu'à vouloir se faire passer pour Dieu, Cyp.conf. p.59.1. 'où au moins pour quelque chose de plus grand que J.C.

[Quelque grand que le crime de la magie fust en luy mesme, ce ne fut neanmoins encore pour luy qu'un commencement & une source de mille autres crimes.] p.58.1. 'Car tantost pour faire ses operations magiques, tantost pour satisfaire aux demandes & à la volonté des demons,' il tua des hommes, des femmes, & des filles, & surtout un fort grand nombre d'enfans dont il leur presentoit le sang. 1|59.1.2. 'Tout l'avantage qu'il tiroit de cette puissance que [Dieu avoit permis] au demon de luy donner, estoit de commettre encore d'autres crimes, pour satisfaire ou ses passions propres, son avarice, [son ambition,] & les autres qu'on se peut imaginer, ou celles de ses amis. Prud.de M.13.p. 146. 'Il employoit cet art diabolique tantost pour attenter à la pudicité des Vierges, tantost pour violer les loix sacrées du mariage. Ap.Ty.l. 7.c.16.p. 367.d. 'Et c'estoit une chose assez ordinaire aux payens de se servir d'enchantemens pour leurs debauches. Cyp.conf. p.58.1. 'En un mot, il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour plaire au demon, [& deplaire à Dieu.]

1.2. 'Il n'y avoit que les Chrétiens sur qui il eprouvoit toujours que ses malefices ne pouvoient rien. [Mais jusqu'à ce que le temps de Dieu fust venu, cette experience ne le touchoit point, non plus que] p.60.2. 'les remontrances d'Eusebe qui avoit étudié les lettres humaines avec luy, mais p.56.1. qui estoit un fidele disciple de J.C, 'ni mesme la reflexion qu'il faisoit quelquefois, que toute la puissance du demon n'alloit qu'au mal & à l'injustice. p.58.2. 'Il demeuroit toujours dans son obstination, & il avoit mesme conceu une grande haine contre les Chrétiens. Il se moquoit des Ecritures, se railloit des ministres sacrez, maudissoit les Sacremens divins, 2|59.1. 'blasphemoit & J.C. & l'Eglise. a p.58.2. [a]Il noircissoit & les Vierges & les femmes mariées par des calomnies & des accusations atroces. a.2|Naz. or.18.p. 278.a.b. 'Il devint mesme un cruel persecuteur de la verité, & il employa tout ce qu'il avoit d'autorité & d'eloquence pour susciter en divers pays des persecutions contre les Fideles, voulant les obliger à renoncer aux saints Evangiles & au Batesme.

Cyp.conf. p.58.2. 'A ses crimes propres il ajouta ceux des autres qu'il instruisit dans le mal. Car il fit plusieurs disciples à qui il communiquoit sans peine & sans jalousie tout ce qu'il savoit de plus detestable: p.59.1. '& il portoit mesme aux crimes ceux qui n'y avoient pas encore assez d'inclination. Les prodiges apparens qu'il faisoit empeschoient encore plusieurs personnes d'embrasser le Christianisme.

ARTICLE III.

Cyprien tente inutilement par les demons la pudeur de Ste Justine.

[VOILA quels estoient les merites de Cyprien. Ils estoient grands, mais pour l'enfer, si Dieu n'eust eu pitié de luy, & n'eust resolu d'en faire comme de S. Paul, un exemple extraordinaire de son infinie misericorde, & des conseils impenetrables de sa sagesse. Car pour le tirer de la captivité du demon, & de ses passions, il se servit de ses propres passions, & du demon mesme, & luy fit connoistre la foiblesse de la magie par le plus grand usage qu'il en eust encore fait.]

Naz.or. 18.p.278. c. 'Il y avoit une Vierge noble de race, & excellente en beauté, b Cyp. conf.p.56. 2|Phot.c. 184.p.417. [b]nommée Justine, qui estoit de la mesme ville d'Antioche que Cyprien. c Phot.p. 416. [c]Elle avoit esté payenne, mais elle avoit embrassé le Christianisme: & mesme sa conversion avoit esté cause de celle de son pere & de sa mere.

Naz.or. 18.p.278. c.d. 'Cette Vierge estoit une veritable epouse de J.C, & elle se consacroit à luy toute entiere. Cependant quelque modestie qu'elle eust, & de quelque precaution qu'elle usast pour se cacher aux yeux Cyp.conf. p.56.d| Phot.c. 184.p.417. Phot.p. 416. des hommes,'elle ne put eviter 'qu'un jeune payen nommé Aglaïde, ne conceust pour elle un feu criminel, '& ne tentast divers moyens pour satisfaire sa passion.' Tous ses moyens ayant esté inutiles, il s'adressa à Cyprien, s'imaginant que les secrets de la magie seroient assez forts pour vaincre la chasteté d'une Vierge de J.C. NOTE 5.

Naz.or. 18.p.278. d| Cyp. conf.p.58. 1. 'Cyprien estoit déja luy mesme dans la mesme passion pour Justine, ou il y tomba

tomba bientost aprés. Ainsi pour se satisfaire aussibien que son ami, ᵃil employa tout ce que la magie luy put fournir: ᵃ& pourobliger davantage le demon à favoriser une passion [dont luy mesme estoit auteur,] il luy promettoit pour recompense d'un crime, des adorations & des sacrifices, [qui n'estoient que de nouveaux crimes. Il n'eut pas de peine à obtenir le secours de l'enfer;] ᵃ& il envoya à la Sainte pour la tenter, les demons les plus violens & les plus fascheux. ᵃSa confession porte qu'il employa toutes sortes de demons, & leur prince mesme, pour tenter la Sainte durant 70. jours.

Cyp. conf. p. 58|Phot. p. 416. ᵃNaz. or. 18. p. 279. b. — Phot. p. 416. — Cyp. conf. p. 56.

ᵃJustine sentant leurs attaques, ne songea point à d'autres remedes qu'au secours de Dieu. ᵇElle conjura la Vierge Marie d'assister une Vierge en danger de sa chasteté, ᵃ& joignit aux prieres la mortification du jeûne, & de coucher sur la dure, tant pour flétrir une beauté qui luy estoit si dangereuse, & éteindre ainsi les flammes qui devoroient Cyprien [& Aglaïde,] que pour fléchir par sa penitence la misericorde de Dieu. ᵃLe demon ne put resister à des armes si redoutables, & il fut vaincu par le signe de la Croix.

Naz. or. 18. p. 279. b. c. ᵇ d. — d. — p. 280. b| Phot. p. 416| Cyp. p. 56. 1.

ᵃCyprien ne se relaschoit pas neanmoins, & ne donnoit point de treve aux demons. Il se transformoit, dit-il, tantost en femme, tantost en oiseau. Mais dés qu'il estoit à la porte de la Sainte, toute cette illusion disparoissoit. ᵃIl transforma aussi une fois Aglaïde en moineau, & le fit mettre [par les demons] sur la fenestre de la Sainte. Mais à peine eut-elle jetté les yeux sur luy, que le moineau estoit Aglaïde, prêt à tomber de la fenestre en bas, & à se tuer, [n'estant plus soutenu par les demons.] Justine vit bien ce que c'estoit, & touchée de compassion, elle fit promtement apporter une échelle par ses domestiques pour descendre Aglaïde, & l'exhorta en mesme temps à changer de vie. [Quand il fut descendu,] elle le fit promtement chasser de sa maison, mais ne voulut pas le mettre entre les mains de la justice, qui l'eust fait mourir comme un magicien.

Cyp. p. 56. 2. — p. 57. 1. — &c.

ᵃCyprien ne se decouragea pas pour cela, & employa ᵃtout ce qui se peut imaginer pour vaincre la Sainte. Il tascha de l'epouventer en faisant paroistre des voleurs & divers autres sujets de frayeur. Il luy fit mesme souffrir des douleurs, & elle tomba par la malignité des demons dans une grande maladie, en sorte que les medecins desesperoient de sa guerison. Tous ceux de sa famille estoient dans les larmes. Mais elle faisant le signe « de la Criox, dit hardiment; Je n'en « mourrai pas: Je sens que mon mal n'est « pas au dedans, mais que la fievre vient « du dehors comme un vent qu'on me souffle. La mesme chose arrivoit dans beaucoup d'autres occasions, & par le seul signe de la Croix, elle dissipoit tous les efforts de l'enfer.

1. — &c.

ᵃLe demon alla luy mesme porter à Cyprien la nouvelle de sa honte & de sa défaite. [Il luy avoua que] ᶜbien loin d'avoir pu corrompre l'ame de la Sainte, il n'avoit pu mesme forcer la porte de sa chambre [pour y faire entrer ou luy ou Aglaïde,] mais avoit esté reduit à l'attaquer au dehors comme des chiens qui aboient de loin contre ceux dont ils n'osent approcher. Cyprien tourmenté par sa propre passion & par les importunitez d'Aglaïde, ᵃdemanda au demon qu'il leur ostast au moins de l'esprit la pensée de Justine. Et le prince des demons commanda, dit Cyprien, à l'esprit de fornication de les laisser en liberté, mais il ne put estre obeï, parcequ'il n'avoit de pouvoir que pour le mal.

Naz. or. 18. p. 280. b| Phot. p. 415. ᶜ Cyp. conf. p. 56. 1. — &. — 2.

ᵃCyprien agité par la fureur de sa passion, & irrité de n'y voir point de remede, s'emporta en injures contre le demon, leva, dit-il, la main pour le fraper, & crut luy avoir donné un soufflet: C'est ce que porte sa confession. Le demon [qui craignoit sans doute qu'un homme qui luy estoit si important, ne luy echapast,] le vint trouver sous la figure de Justine, comme s'il l'eust enfin soumise à sa volonté. Mais Dieu voulut garantir la reputation de sa servante aussibien que sa pureté: & dés que Cyprien, pensant parler à elle, eut nommé son nom, ce fantosme s'evanouit.

ARTICLE IV.

Cyprien convaincu de la foiblesse des demons, les abandonne, surmonte leurs tentations, & avoue ses crimes.

TANT d'experiences ouvrirent enfin les yeux, à Cyprien. Il commença à connoistre & à mepriser la foiblesse des demons. Il cessa d'aimer un art qu'il voyoit ne servir qu'à commettre des crimes, & dont toute la puissance estoit contrainte de ceder à une fille, qui n'avoit pour armes que le signe de la Croix, c'est à dire le nom & l'ombre de J. C. ᵃIl se plaignit alors au demon ᵃqu'il avoit perdu son ame, & luy reprocha sa foiblesse. ᵃL'esprit d'orgueil irrité par son mepris & par ses reproches, s'en vengea bientost. Car il se jetta sur luy, & entrant dans son corps, le renversa par terre, s'efforçant de l'étoufer & de le tuer; [mais en prenant possession de son corps, il perdit celle de son ame.]

Cyp conf. p. 56. 1| Naz. or. 18. p. 280. b. — Cyp. conf. p. 57. 1. — 2| Naz. p. 280. b. c.

ᵃCar Cyprien devint sage par son malheur: & se sentant prés d'estre suffoqué par le demon, sans avoir aucune force pour luy resister, il eut recours au Dieu de Justine, & à J. C, dont il n'eut pas sitost prononcé le nom, qu'il se trouva assez fort pour faire sur luy le signe de la Croix: & aussitost l'ennemi le laissa, & s'evanouit comme de la fumée. Cyprien se releva, & vit encore le demon qui l'épée à la main paroissoit prest à se lancer sur luy pour le tuer. Mais ayant fait le signe de la Croix sur son cœur, toute la puissance de l'ennemi se trouva vaincue. ᵃC'est ainsi que la rage du demon le delivra de la passion qui agitoit son ame; & la foy de J. C. delivra son corps de cet esprit de malice qui le possedoit.

Ibid. — Cyp. conf. p. 57. 2. — Naz. p. 280. b.

[Mais il ne rompit pas sans de grandes difficultez la chaine volontaire dont il s'estoit

s'estoit lié si fortement avec le peché.] Phot. c. 184. p. 417. 'Car quand le demon vit qu'il avoit quitté son erreur, il luy fit de grandes menaces, [comme il fit depuis à Ste Pelagie,] & s'efforça de l'abatre par de vaines craintes, pour le jetter dans le desespoir. Cyp. conf. p. 57. 2| 59. 2. 'Le Christ, luy disoit-il, t'a assisté d'abord pour [avoir un avantage sur moy, &] te faire perdre mon amitié; mais aprés cela il te laissera. Car il ne reçoit point ceux qui sont à moy : il abhorre les impies: Et quand il t'aura abandonné, je te traiterai comme tu le merites, traistre, qui aprés que je t'ay decouvert tous mes secrets, t'en vas faire triompher les Chrétiens de moy.

p. 57. 2. Phot. c. 184. p. 417. 'Cette tentation pensa renverser Cyprien. Mais un serviteur de Dieu 'nommé Timothée, du nombre de ceux qui le visitoient, le delivra de cette vaine frayeur, [a] en l'assurant que c'estoit encore là un mensonge de ce fourbe, dont il avoit déja reconnu tant d'illusions; & que J. C. au contraire ne trompe personne; qu'il a promis avec serment de recevoir les pecheurs qui se convertiroient; qu'ainsi il devoit se confier en sa misericorde, surtout aprés l'experience qu'il en avoit déja faite; p. 58. 1. 'Que son Incarnation & les souffrances de sa mort estoient les preuves de son amour pour les impies, & qu'aprés qu'il avoit demandé le pardon pour ceux qui le crucifioient, il n'y avoit point de crimes que sa bonté ne fust preste à pardonner, surtout de ceux qu'on avoit plutost commis par ignorance que par malice.

a Cyp. conf. p. 57. 2.

1. 'Cyprien se consola par ces paroles, & prit un nouveau courage pour s'avancer dans le chemin du salut: Phot. p. 417. '& comme il avoit trompé un grand nombre de personnes par ses illusions & ses malefices, p. 417| Cyp. conf. p. 58. 59. 'il en fit un aveu solennel en presence de beaucoup de monde dans la ville d'Antioche [dont il estoit natif;] [b] Eusebe son ancien ami, dont nous avons déja parlé, ayant prié les autres de l'ecouter avec patience, afin qu'il vomist ce venin du diable, & qu'il leur fist connoistre les artifices des demons. p. 58. 1| Phot. p. 417. 'Il accompagna cet aveu de ses crimes, de gemissemens & de larmes, qui ne contribuoient pas peu à les laver.

b Cyp. p. 59. 2.

ARTICLE V.

Cyprien tenté de desespoir est soutenu par Eusebe: Il brule ses livres de magie.

[LE demon trouva neanmoins dans sa penitence mesme une nouvelle occasion de le tenter.] Phot. c. 184. p. 417. 'Car le souvenir de ses fautes [luy causa une telle horreur de luy mesme, qu'il commença] à desesperer de son salut. Cyp. conf. p. 59. 1. 'Il estoit persuadé de la verité du Dieu des Chrétiens, & voyoit combien il estoit indigne d'approcher de luy; de sorte qu'il se resolvoit presque à se prosterner devant luy, & à se donner ensuite la mort, plutost que de souffrir plus longtemps une vie noircie de crimes comme estoit la sienne. 2. 'Il dechiroit ses habits, il se couvroit la teste de cendres, il se tenoit prosterné contre terre; il poussoit des gemissemens qui fendoient le cœur, ses yeux se fondoient en larmes, & toutes ses paroles estoient, Malheur à moy, malheur à moy; helas miserable, je suis perdu. Les Chrétiens qui estoient autour de luy, accompagnoient de leurs larmes des larmes si justes & si ameres, [& travailloient à le consoler.]

p. 60. 2| Phot. p. 417. 'Il avoit déja passé trois jours sans manger, [c] lorsqu'Eusebe, que Dieu luy avoit donné pour pere & pour ange, & qui estoit un excellent guide du chemin de la pieté & de la penitence, employa si utilement Phot. p. 417. "les oracles divins & les histoires sacrées, &c. qu'il dissipa cette nuée dont son esprit estoit couvert, & éclaira son ame par la lumiere de l'esperance qu'il luy fit concevoir [du pardon de ses pechez.] Croyez moy, luy dit-il; croyez un ami [qui ne voudroit pas vous tromper.] J'ay vu d'autres grands pecheurs, & des magiciens aussibien que d'autres, qui ont obtenu misericorde, lorsqu'ils ont eu recours à J. C. par la penitence "avec une foy ferme & sincere. Vos pechez sont peut-estre plus grands que les leurs; mais sont-ils plus grands que la misericorde de Dieu? p. 60. 1. 'Nous ne voulons point secher vos larmes; conservez les pour l'expiation de vos fautes; mais moderez-en l'excés: Vous auriez sujet de ne point esperer de misericorde, si vous estiez demeuré dans l'infidelité & l'aveuglement. Mais vous haïssez le demon, & vous connoissez J. C: Connoissez aussi la grandeur infinie de sa bonté, & jettez vous entre ses bras. 1. 2. 'Vous luy avez, dites vous, enlevé plusieurs ames: Mais si vous estes une fois purifié par la confiance que vous aurez en luy, vous luy en offrirez plusieurs, que vous amenerez à la lumiere de la foy. Car je sçay que vous serez bientost un veritable & heureux serviteur de J. C. [Il parloit en prophete,] & l'evenement verifia ses paroles.

c Cyp. p. 59. 60|

"promto animo.

1. 'Cyprien n'osant encore se rendre absolument, demanda neanmoins que Justine voulust bien luy pardonner les maux qu'il luy avoit faits, & implorer pour luy la misericorde de J. C, [ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir:] & il pria aussi Eusebe de luy marquer quelques uns des grands pecheurs, à qui Dieu avoit pardonné. Eusebe luy parla de S. Paul, de S. Pierre, de Nabucodonosor, & de Manassé; 2. '& il l'assura qu'il n'y avoit point de peché qui ne pust estre effacé par le battesme. Il l'exhorta enfin de prendre de la nourriture, ce qu'il n'avoit point fait depuis trois jours; s'offrant de l'emmener ensuite à l'Eglise de J. C, & aux Peres, [c'est à dire aux Prestres,] qui vous apprendront, luy dit-il, la parole de la doctrine divine, car ils enseignent sans envie [ce qu'ils ont appris,] & ils conduisent avec grand soin à la verité: Aprés cela nous irons trouver l'Evesque. Cyprien se jetta à son cou, pour luy baiser & la teste & la poitrine, en le qualifiant son pere. Phot. c. 184 p. 417. 'Eusebe l'emmena chez luy, le fit manger, & le mena à l'Eglise [d] le lendemain dés devant le jour. Cyprien fut ravi de voir sur la terre "une &c. assemblée toute celeste, & les peuples unis ensemble, pour chanter les louanges

d Cyp. conf. p. 60. 2.

ges de Dieu avec un si parfait accord, que de tant de voix il sembloit ne s'en former qu'une seule. Les Chrétiens de leur part, & ce semble mesme les infideles, voyoient avec étonnement Cyprien converti & humilié, & ils glorifioient Dieu de cette merveille.

[L'Evesque] le rejetta neanmoins d'abord, & fut assez longtemps sans le recevoir, ne pouvant s'imaginer ou s'assurer qu'il voulust veritablement embrasser le Christianisme. Mais Cyprien luy donna une preuve evidente de la sincerité de sa conversion, lorsqu'ayant amassé dés le lendemain les livres qu'il avoit sur la magie, il les brula tous publiquement par ordre de l'Evesque: & il avoit appris d'Eusebe que d'autres magiciens avoient fait la mesme chose en se convertissant. Naz. or. 18. p. 280. d. | d| Cyp. p. 60. 2| Phot. p. 417. | Cyp. p. 59. 2.

[Cette conduite de l'Evesque d'Antioche à l'égard de S. Cyprien, (car selon Eudocie tout ceci se passoit à Antioche) fut depuis suivie par S. Augustin] à l'égard d'un mathematicien, comme il l'appelle, c'est à dire d'un faiseur d'horoscopes, qui estant tombé dans cet exercice criminel depuis son battesme, demandoit la penitence. S. Augustin fut quelque temps sans la luy accorder, parce, dit-il, que ceux de cette profession sont sujets à la fourberie & au mensonge. Et il remarque que l'astrologue aprés avoir enfin obtenu cette grace, apporta tous ses livres pour estre brulez, comme cela s'estoit fait à Ephese du temps de S. Paul. Aug. ps. 61. p. 257. 258.

ARTICLE VI.

S. Cyprien est battizé, convertit plusieurs personnes: Ste Justine se consacre toute à Dieu.

Cyprien ne se contentant pas d'avoir sacrifié tous ses livres à sa penitence, distribua encore ses richesses aux pauvres & à l'Eglise; & enfin aprés que l'Evesque luy eut donné diverses instructions, il obtint par le moyen d'Eusebe la grace d'estre uni au troupeau des Fideles, & de recevoir le sceau du Seigneur par les sacremens de la regeneration. Phot. c. 184. p. 416. 417| Cyp. conf. p. 60. 2.

Eusebe qui l'avoit si utilement soutenu dans sa tentation, & qui s'estoit acquis par là une grande recompense auprés de Dieu, fut honoré de la dignité du sacerdoce, s'il ne l'avoit dés auparavant; car cela n'est pas bien clair dans les auteurs: & Aglaïde, pour qui Cyprien avoit employé inutilement tant de crimes, reconnut [l'impuissance &] la tromperie des demons, distribua aussi ses biens aux pauvres, & embrassa la foy Chrétienne. Ibid. | Phot. c. 184. p. 417. b.

Pour Justine elle eut une si grande joie d'apprendre la conversion de Cyprien, que pour en témoigner à Dieu sa reconnoissance, elle alluma une lampe, dit Cyprien, se fit couper les cheveux pour les offrir à Dieu, vendit tous ses ornemens, "& ce qui luy pouvoit servir de dot, & en distribua l'argent aux pauvres. Son pere & sa mere " donnerent aussi à Cyp. conf. p. 60. 2. | un dote sua. | consecraverunt.

Dieu son logement, pour servir à la sainte Eglise. Tous les Fideles avoient un grand respect pour cette Vierge, & un plus grand encore pour Eusebe.

Prudence décrit elegamment dans ses vers la conversion de S. Cyprien. [1] " Jesus, dit-il, arreste tout d'un coup cette rage que la passion allumoit; Il dissipe les tenebres de son coeur, il en chasse la fureur. Il remplit ce coeur de son amour; le fait croire [à la verité,] le fait rougir de ses crimes. C'est tout un autre homme, un autre air, une autre beauté. Ce teint delicat [& effeminé] se change en un visage grave & modeste. On coupe ses cheveux longs & flotans. Sa voix devient basse. Son esprit est tout occupé de l'esperance [du ciel;] ses actions toutes reglées par les loix de la discipline. Il ne vit plus que pour pratiquer la justice de J. C. pour mediter nos veritez les plus saintes. Il meprisa ses richesses, dit S. Gregoire de Nazianze, il abatit sa fierté, il assujettit son corps à l'esprit, & le conserva dans une pureté entiere pour purger les passions qui l'avoient souillé. Il observa la modestie dans ses habits: il pratiqua les veilles & les autres mortifications; & s'avança avec tant d'ardeur dans tous les exercices de la pieté, qu'estant entré fort tard dans ce chemin, il passa en peu de temps ceux qui avoient commencé longtemps avant luy. Prud. de M. 13. p. 146. | Naz. or. 18. p. 281. c. d.

Pour s'humilier davantage, & étouffer son orgueil, il obtint avec beaucoup de prieres qu'on luy donnast le soin de nettoyer & de ballayer le temple de Dieu: [Et c'estoit aussi l'ambition de S. Paulin. C'est apparemment ce que marque Eudocie,] lorsqu'elle dit qu'on luy confia les portes de l'eglise, [c'est à dire sans doute qu'on luy donna l'office de Portier.] Il vivoit avec Eusebe, qu'il honoroit toujours comme son pere, & comme celui qui l'avoit delivré de la mort eternelle. Phot. c. 184. p. 416. | Cyp. conf. p. 60. 2.

[Dieu qui se plaist à elever ceux qui se rabaissent,] luy donna la grace de faire [des miracles,] en sorte qu'il guerissoit beaucoup de malades, & delivroit un grand nombre de possedez. [Mais cette grace s'étendoit encore plus avantageusement sur les ames que sur les corps.] Phot. p. 416.

Il exhortoit beaucoup de personnes à se convertir, en leur representant que tous les malheureux plaisirs du peché ne sont enfin que des sources d'amertumes. Et comme on savoit qu'il n'en parloit qu'aprés une longue experience, ses discours persuaderent un grand nombre de personnes, qui augmenterent le troupeau de J. C. C'est de quoy Dieu a voulu qu'il nous assurast luy mesme dans sa confession, qui fut un des fruits de sa pieté, [& de sa charité, aussibien que de son humilité.] Car il voulut y faire connoistre à tout Cyp. conf. P. 60. 2. | Naz. or. 18. p. 278. a.

1. *Luxuriae rabiem tamen cohibet repente Christus, Discutit & tenebras de pectore, pellit & furorem: Implet amore sui, dat credere, dat pudere facti. Jamque figura alia est, quam quae fuit, oris & nitoris. Exuitur tenui vultus cute, transit in severum: Defluxa caesaries compescitur ad breves capillos: Ipse modestia loqui, spem quaerere, regulam tenere, Vivere justitia Christi, & penetrare dogma nostrum.*

Digitized by Google

à tout le monde quels avoient esté les crimes de sa premiere vie, [non seulement pour louer la bonté de Dieu qui l'avoit tiré de cet abysme,] '& afin que toute la terre connust combien la puissance des demons est foible, & que le service qu'on leur rend n'est pas moins inutile que honteux & criminel; 'mais encore afin que le pardon qu'il avoit obtenu, fortifiast dans l'esperance de leur salut ceux qui retournent à Dieu aprés de grands crimes.

Cyp. conf. p. 54. 2. Naz. or. 18. p. 278.

ARTICLE VII.

Il est fait Evesque; souffre le martyre à Nicomedie avec Ste Justine & S. Theoctiste: Leurs corps sont portez à Rome.

[DIEU ne laissa pas toujours son humble serviteur dans le dernier rang qu'il avoit choisi.] 'Il fut enfin elevé au comble du sacerdoce, a& gouverna aprés Anthime, la ville d'Antioche où il estoit né. [Mais l'histoire ne nous apprend rien en particulier de ce qu'il fit dans l'episcopat. Ainsi il ne nous reste plus qu'à parler de son martyre, "qu'il faut mettre apparemment sous Diocletien en l'an 304.] 'Il fut pris, & arraché à sa ville d'Antioche, pour estre mené devant le juge. ["C'estoit apparemment le gouverneur de la Phenicie, dont la residence ordinaire estoit à Tyr. Metaphraste & quelques autres l'appellent Eutolme.] Ste Justine qui preschoit hautement la foy à Damas où elle s'estoit retirée (car elle avoit quitté Antioche) y fut arrestée "en mesme temps, & menée devant le mesme juge. [Car Dieu qui avoit repandu par l'une sa grace sur l'autre, les voulut réunir ainsi, pour les couronner ensemble par le martyre.] Comme ils ne voulurent point obeir ni l'un ni l'autre aux commandemens impies qu'on leur fit, Justine fut fouettée avec des nerfs de bœuf, & Cyprien estant suspendu en l'air, eut les costez dechirez avec les ongles de fer.

Phot. c. 184. p. 416. a p. 417. p. 417. c. Note 6. V. la note 4. συνελήφθησαν.

c. 'Ce supplice ne diminuant rien de leur fermeté, le tyran les fit mettre en prison separément, & puis se les estant fait ramener, & ayant tasché de les abatre par ses paroles, comme il vit que cela ne réussissoit pas, il les fit plonger dans une chaudiere d'airain, où l'on faisoit bouillir avec un grand feu de la poix, de la graisse, & de la cire. Les Martyrs souffrirent ce tourment avec constance, & mesme avec joie, glorifiant Dieu qui les rendoit victorieux de la douleur, avec la mesme liberté que s'ils n'eussent ressenti que la douceur d'une rosée. 'Il paroist mesme qu'il y eut quelque miracle qui empeschoit que le feu n'agist sur eux avec toute sa violence, & ne leur ostast la vie. Cela fit croire sans doute à un Athanase prestre des demons, & assesseur du juge, que Cyprien, dont il avoit esté autrefois compagnon [dans la magie, faisoit par ses charmes qu'il ne ressentoit aucune douleur.] Il s'imagina, dit Eudocie, pouvoir faire la mesme chose; & afin de diminuer par un miracle pretendu, la gloire de celui que Dieu faisoit en faveur de ses Saints, il entreprit de marcher sur le feu, en invoquant ses demons. Mais sa folie ne fit que relever davantage le miracle qu'il pretendoit étouffer. Car ce malheureux fut en un moment consumé par le feu, & reduit en cendres.

p. 420.

Ibid. 'Le juge ne sachant plus que faire des Martyrs, se resolut de les envoyer à Diocletien, qui estoit alors à Nicomedie, en luy mandant comment ils estoient demeurez victorieux de tous les supplices qu'il leur avoit fait endurer. Diocletien ayant receu cette lettre, commanda [sans autre forme] que les Saints fussent decapitez sur le bord de la riviere de Gallus qui passe auprés de la ville. [Il n'y a pas à douter que ce ne soit de Nicomedie: & les actes de ces Saints, avec 'Nicetas, Adon, le martyrologe Romain, b& les Ménées des Grecs, disent tous qu'ils ont souffert en cette ville.] 'Et la riviere de Gallus est celebre dans la Galacie & la Bithynie.

Naz. or. 18. n. p. 691. b. b Men. 2. oct. p. 20. Baudr. p. 311.

Phot. p. 420. 'Un serviteur de Dieu nommé Theoctiste remporta avec eux la couronne du martyre. Car ayant esté reconnu Chrétien, parcequ'il avoit parlé à Cyprien, il fut condanné à l'heure mesme. Il estoit de la compagnie de quelques mariniers arrivez de Rome peu auparavant, [& qui estoient sans doute Chrétiens comme luy.] 'Car les payens ayant mis des gardes autour des corps des Martyrs, pour empescher qu'on ne les inhumast, & pour les laisser manger aux bestes, comme [Metaphraste] & Adon l'écrivent, 'ces mariniers trouverent moyen de les enlever à l'insceu des gardes, les mirent dans leur vaisseau, & les emporterent à Rome.

Ado, 26. sept. Phot. p. 420.

Naz. or. 18. p. 284. b. [Comme l'on y persecutoit aussi les Chrétiens,] 'le corps de S. Cyprien [& les deux autres, y] demeurerent longtemps cachez chez une dame de pieté, dont Dieu voulut honorer la vertu, en la faisant jouir seule de ce thresor, pendant que tout le reste du monde en estoit privé: '& il sembloit vouloir aussi favoriser l'humilité du Saint, en le cachant mesme aprés sa mort. Mais au bout de quelque temps, voulant comme le recompenser du genereux mepris qu'il avoit fait de tous les honneurs exterieurs & humains, 'il le decouvrit à l'Eglise, en revelant à une autre dame digne de cette grace, le lieu où estoit son corps.

d. c. d.

Phot. p. 420. 'Eudocie qui parle conjointement des corps des trois Martyrs, dit qu'une sainte dame nommée Rufine, qui estoit de la race de Claude, [apparemment de Claude II,] leur fit elever à Rome une fort belle eglise auprés de la place qui portoit le nom de ce prince. 'Le martyrologe Romain dit qu'ils furent [depuis] transportez dans la basilique de Constantin, [qui est S. Jean de Latran.] 'Bollandus remarque que l'on conserve quelques reliques de S. Cyprien à Toulouse dans un fobourg, qui mesme en a pris le nom de S. Cyprien ou S. Subrain: & il suppose comme certain que c'est celui d'Orient.

Bar. 26. sept. a. Boll. 1. feb. p. 200. c.

Naz. or. 18. p. 285. a. 'Les cendres de ce saint Martyr chassoient les demons, guerissoient les maladies,

ladies, & donnoient la connoissance de l'avenir, comme ceux qui l'avoient eprouvé en rendoient témoignage jusque dans le lieu où S. Gregoire de Nazianze en faisoit l'eloge à la fin du IV. siecle. 'Nicetas dit que ce fut à Nazianze dans une eglise proche de la mesme ville, dediée sous le nom de S. Cyprien. ["Neanmoins il semble pour le moins aussi probable que ce fut à Constantinople l'an 376.] 'C'estoit toujours en un lieu où l'on faisoit tous les ans la feste de ce saint Martyr. 'Les Grecs la celebroient dans les siecles posterieurs à Constantinople en une eglise de S. Cyprien & de Ste Justine, qui estoit au quartier de Pera. Ils en font leur principal office le 2. d'octobre. [Les Latins les honorent tous deux le 26. de septembre, & leurs noms se trouvent ce jour là dans Bede, & dans [1] plusieurs autres.]

n. p. 688. a. | V. S. Greg. de Naz. | or. 18. p. 274. b. | Menæa, p. 20 | Ugh. t. 6. p. 1089. d. | 1.

'Quelques uns attribuent à nostre Saint deux prieres qui sont parmi les ouvrages de S. Cyprien de Carthage, & qu'on juge n'estre pas de luy. [Mais on ne donne point aussi de raison particuliere pour croire qu'elles soient de S. Cyprien d'Antioche, & elles paroissent plutost composées en latin que traduites du grec. La seconde, demande à Dieu la remission des pechez; & la premiere, qui est plus courte & plus belle, demande la conservation de la grace du battesme.]

Cyp. ox. t. 3. p. 39. 40.

'On trouve dans les manuscrits d'Angleterre un écrit latin intitulé, *les secrets de Cyprien*, & un autre en grec qu'on appelle *ses prieres*: Mais ceux qui les ont vus, assurent qu'ils sont pleins de choses ridicules & superstitieuses meslées de magie; & qu'avec cela ils sentent la barbarie des derniers siecles: de sorte qu'on les a jugé indignes d'estre imprimez.

t. 5. p. 61.

SAINTE AGNÉS,
VIERGE ET MARTYRE.

'LES écrits & les discours de tous les peuples celebrent dans l'Eglise la vie & le merite de Ste Agnés, 'parcequ'elle a vaincu la foiblesse de son age aussibien que la cruauté du tyran, & qu'elle a consacré le titre de sa chasteté par la couronne du martyre. 'On sçait quels eloges S. Ambroise luy a donnez en divers endroits de ses oeuvres: [& c'est particulierement de ce Pere que nous tirerons son histoire, en y joignant Prudence, qui dans l'Espagne a celebré son martyre en vers.

Hier. ep. 8. p. 71. a. | p. 63. 64. | Amb. p. f. 104. p. 866. m. | off. l. 1. c. 41. p. 32. h. &c | virg. l. 1. §. 19. B. p. 151.

Son nom n'estoit pas moins connu dans l'Eglise de France,] 'puisque le grand S. Martin a avoué à Sulpice Severe qu'il avoit eu quelquefois en vision le bonheur de son entretien. [a] S. Augustin la propose à son peuple comme l'un des plus illustres exemples des saintes Vierges

Sulp. dial. 2. c. 14. p. 302. | a Aug. f. 354. t. 5. p. 1377. a.

1. Usuard, Adon, Vandelbert &c.

& Martyres: '& dans un sermon qu'il a fait le jour de sa feste, il dit qu'elle a eu tout ce que marquoit son nom selon les differentes significations du grec & du latin, c'est à dire & la gloire de la chasteté, & l'innocence d'un agneau. 'Un ouvrage qu'on attribue à S. Ambroise ou à S. Nicetas celebre par les eloges de S. Paulin, [b] la joint à la Ste Vierge & à Ste Thecle, comme un illustre modele de pureté.

Aug. f. 274. c. 6. p. 1107. d. e. | Amb. B. t. 2. p. 304. | b ad vir. §. 10. B. p. 307.

'Nous avons aussi un sermon sur Ste Agnés dans S. Maxime de Turin, [c] & quelques vers qui portent le nom de Damase: ["Mais il y a grand sujet de douter si ces pieces sont de ceux à qui on les attribue. Il suffit d'avoir établi la gloire de Ste Agnés sur tant d'autres témoins irreprochables, sans ramasser avec trop de soin ce que des auteurs ou incertains, ou posterieurs, en ont dit.] 'Pour ce qui est de sa vie, nous en avons "des actes [d] qui peuvent estre d'un Ambroise, mais qui ne peuvent point estre de S. Ambroise de Milan.

Max. T. f. 47. p. 225. | c Bib. P. t. 8. p. 844. d. | NOTE 1. | NOTE 2. | Amb. B. ap. p. 479. | d p. 478.

[Aucun ancien ne marque en quel temps elle a vécu.] 'L'opinion commune met son martyre sous Diocletien [en 304. ou 305.] "à quoy ses actes donnent quelque fondement: [& nous n'y voyons rien de contraire.] 'Ses actes, & tous les martyrologes, mesme les plus anciens, la mettent à Rome: [e] Prudence nous assure que son tombeau y estoit à la vue de la ville.

NOTE 3. | Boll. 21. jan. p. 350. §. 3. p. 351. § 2 | Buch. p. 267 | Flor. p. 275. | e Prud. de M. 14. p. 148.

[f] C'est de S. Ambroise & de S. Augustin que nous apprenons qu'on tenoit qu'elle n'avoit encore que douze ou treize ans, lorsqu'elle donna sa vie pour J. C. [Cela confirme] [g] ce que nous lisons dans l'epigramme attribuée à Damase, qu'elle estoit née de personnes saintes. [h] Ses actes disent qu'ils estoient illustres par leur qualité, [i] ce qui est marqué par la Preface de sa feste dans le Sacramentaire de S. Gregoire. [k] Les mesmes actes ajoutent que la cause de son martyre fut que le fils de Symphrone Prefet de Rome souhaitant passionnément de l'epouser, elle ne voulut jamais y consentir, parcequ'elle avoit consacré sa virginité à J. C. [Les anciens n'en disent rien, sinon que] 'S. Ambroise témoigne en general que beaucoup de personnes desiroient de l'avoir pour femme, ce qu'elle rejetta avec horreur. 'L'epigramme de Damase semble dire que la persecution estant declarée, la Sainte alla se presenter d'elle mesme au juge, [ce qui ne se peut nullement accorder avec ses actes.]

f Amb. B. virg. l. 1. §. 7. p. 147 | Aug. f. 247. p. 1107. f. | g Bib. P. t. 8. p. 844. 1. d. | h Boll. 21. jan. p. 351. §. 5. | i Sacr. p. 21. | k Boll. p. 351. §. 2-5. | Amb. virg. l. 1. p. 458. d. | Bib. P. t. 8. p. 844. 1. d.

'Elle souffrit courageusement les chaines de fer dont on la chargea: [l] Elle meprisa egalement & les caresses & les menaces qu'on luy fit pour l'obliger de renoncer à la foy: [m] Elle fit voir qu'elle estoit preste d'endurer plutost toutes sortes de supplices, [n] & le feu mesme dont le juge la menaçoit. [o] On la traina par force aux autels des demons: mais étendant ses mains vers J. C, elle eleva le trophée de la Croix parmi ces brasiers sacrileges. [p] Alors le juge croyant qu'elle seroit plus sensible à la perte de sa chasteté qu'à tous les supplices, luy dit que si elle n'adoroit Minerve, & ne luy demandoit pardon, il l'exposeroit à l'impudicité de la jeunesse. Mais elle ne s'epouventa point de cette menace, mettant toute sa

Amb. virg. l. 1. p. 458. c. | l d Prud. de M. 14. p. 148. 149. | m Amb. p. 458. | o Prud. p. 149. | n Bib. P. t. 8. p. 844. 1. d. c. | o Amb. p. 458. c. | p Prud. p. 149.

sa confiance en J. C. qui estoit le protecteur de sa chasteté, & elle ne manqua pas d'éprouver son assistance. *Boll. 21. jan. p. 352. §. 8.* 'Ses actes disent qu'ayant esté exposée toute nue, elle fut couverte miraculeusement de ses cheveux : *Bib. P. t. 8. p. 844. 1. c.* 'Damase semble marquer la mesme chose. [Mais Prudence ni S. Ambroise n'en disent rien.] *Prud. p. 149.* 'Tout le monde, dit Prudence, detournoit la vue du lieu public où on l'avoit exposée, hormis un jeune homme qui la regardoit d'une maniere moins chaste. Mais un eclat de feu vint comme un coup de foudre, fraper les yeux de cet impudent, & le renversa par terre aveuglé & à demi mort. Ses compagnons l'emporterent en pleurant, pendant que la Sainte chantoit des hymnes à J. C. Il y en a qui disent qu'elle pria Dieu pour ce malheureux, & luy rendit la santé avec la vue. *Amb. off. l. 1. c. 41. p. 31. h.* 'Ainsi elle conserva sa chasteté au milieu des plus grands dangers. *a Boll. p. 352. §. 8-10.* [a] Ses actes n'oublient pas cet evenement, mais le racontent d'une maniere bien differente.

Prud. p 150. 'A cette premiere couronne Ste Agnés en ajouta bientost une autre : Car le persecuteur se voyant vaincu, la condanna à la mort. Elle fut ravie de joie quand elle vit l'executeur. *Amb. virg. p. 458. d.* 'Elle alla au lieu de l'execution avec plus de plaisir & de promtitude, qu'une autre n'iroit au lit nuptial. *ep. B. 37. §. 37. p. 939.* 'Elle courut à la mort comme allant [non à la mort, mais] à l'immortalité. *b virg. p. 458. d.* [b] Elle parut seule les yeux secs pendant que tout le monde la pleuroit. *c p. 459. a.* [c] Elle demeura sans crainte, quoique l'executeur tremblast & pallit de frayeur. *a|Prud. p. 150.* 'Elle fit sa priere, & baissa le cou, [d] tant pour adorer J. C, que pour recevoir plus aisement une plaie si favorable : & enfin elle s'envola au ciel sans ressentir aucune douleur, l'executeur luy ayant tranché la teste d'un seul coup. *d Prud. p. 150.*

[Son martyre arriva le 21. de janvier, comme on le peut conjecturer de sa feste,] *Buch. p. 267.* 'qui se faisoit ce jour là dés le IV. siecle, selon l'ancien calendrier de Bucherius. *Aug. s. 274. c. 6. p. 1107. d.* 'S. Augustin témoigne aussi que le jour de son martyre estoit celui de la feste de S. Fructueux, *Boll. 21. jan. p. 339. §. 5.* 'qui a souffert le 21. de janvier selon ses actes. *e Anale. 3. p. 421.* [e] La feste de Ste Agnés est aussi marquée ce jour là dans le calendrier de l'Eglise d'Afrique, [dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, & les autres posterieurs.] *Sacr. p. 20| Front. cal. p. 18.* 'Elle l'est encore dans le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le calendrier du P. Fronto, *f Thom. p. 144.* [f] dans le Missel Romain de Thomasius. *g p. 294-296.* [g] Elle a aussi son office propre dans le Missel des Gaules donné par le mesme auteur : [& il n'y a point d'Eglise parmi les Latins qui n'en fasse aujourd'hui l'office :] *h Flor. p. 923.* [h] Il semble qu'on en ait fait autrefois quelque memoire le 18. d'octobre ; *p. 925. 1.* 'peutestre pour la dedicace de quelque eglise de son nom. *Men. p. 372. 268| Jul. p. 46.* 'Les Grecs en font aussi le 21. de janvier, & encore le 14. du mesme mois, & le 5. de juillet.

Prud. de M. 14. p. 148. 'Elle fut enterrée à la vue de Rome [i] sur le chemin de Nomente, *i Buch. p. 267.* [k] en une petite terre que ses parens avoient en ce quartier là, disent ses actes. *k Boll. 21. jan. p. 353. §. 12.* Ils ajoutent que les Chrétiens s'estant assemblez en ce lieu, en furent chassez par les payens à coups de pierres, qu'il y en eut de blessez, & que Ste Emerentienne sœur de lait de Ste Agnés, y fut tuée, & enterrée la nuit suivante au mesme endroit. Elle n'estoit encore que catecumene. *23. jan. p. 458| Sacr. n. p. 39.* 'Sa feste est marquée le 23. de janvier dans Bede, Usuard, & [1] plusieurs autres martyrologes, dont quelquesuns portent le nom de S. Jerome. 1.

Boll. 21. jan. p. 353. §. 14. 'Cet accident n'ayant pas empesché les parens de Ste Agnés de veiller continuellement à son tombeau, elle leur apparut une nuit, disent ses actes, ayant un agneau à son costé, & les assura de la gloire qu'elle possedoit dans le ciel. Les breviaires font aujourd'hui memoire de cette apparition le 28. de janvier, *Flor. p. 288.* 'auquel les martyrologes de S. Jerome, [Bede] & les autres posterieurs, *Sacr. p. 23| Front. cal. p. 21. Florent. p. 288.* '& encore le Sacramentaire de S. Gregoire, & le calendrier du P. Fronto, marquent une seconde feste de Ste Agnés, 'assez souvent sous le titre de *nativité*: ce qui a fait dire à quelqus uns[a] qu'on y honoroit sa naissance. [Mais ç'auroit esté une chose entierement contraire à l'usage de l'Eglise.] NOTE 4.

Boll. p. 353. §. 15. 16| Bar. 324. §. 108. 'Les actes raportent ensuite que Constancie ou plutost Constantine fille du grand Constantin, estant encore payenne, fut guerie au tombeau de la Sainte ; & que s'estant convertie par ce miracle, elle fit bastir une eglise de Ste Agnés, & consacra à Dieu sa virginité. *Bar. 324. §. 107. 108.* 'Baronius remarque que tout ceci n'est pas sans difficulté, [les histoires ne marquant aucune fille de Constantin qui ait pu demeurer vierge :] & Constantine qu'on trouve avoir fait bastir l'eglise de Ste Agnés, ne disant point dans l'inscription qu'elle en fit faire, qu'elle eust esté guerie miraculeusement par la Sainte. Que si l'on veut dire que cette Constantine estoit la fille de Constantin, [comme en effet il y a tout sujet de le croire,] il faut dire en mesme temps qu'elle fut mariée à Annibalien, & puis à Gallus. *Boll. 18. feb. p. 69. §. 16.* 'Divers auteurs parlent de l'eglise de Ste Agnés bastie par Constantine, ou à sa priere par Constantin son pere : & on ajoute qu'elle y fut battizée avec Constancie sa tante [veuve de Licinius.] *Marc. & F. p. 10.* 'Il est certain qu'en l'an 368, il y avoit à Rome une eglise de Ste Agnés. *l Boll. 21. jan. p. 355. §. 2. 3.* [l] On pretend que des devant ce temps là le Pape Libere avoit orné son tombeau, & avoit demeuré quelque temps dans le cimetiere qui portoit son nom. Le Pape Honorius bastit [ou rebastit] l'eglise où reposoit son corps à trois milles de Rome sur le chemin de Nomente.

Act. M. p. 504. 'Cette eglise est aujourd'hui[a] desservie par des Chanoines reguliers. &c. *Boll. §. 4. 5. 8.* 'On pretend que son corps y est encore, au moins en partie : car d'autres croient avoir son chef & quelques autres parties de son corps. *Thdr. L. p. 568. c.* 'On apporta quelques reliques de Ste Agnés à Constantinople sous Theodose le jeune, & elles y furent mises le 21. de septembre dans l'eglise de S. Laurent, où l'on en celebroit tous les ans la feste.

Boll. 21. jan. p. 355-363. 'Il y auroit encore diverses choses à dire sur les reliques de cette Sainte, & sur quelques miracles qu'on dit qu'elle a faits

1. Raban, Adon, Vandelbert &c.

a faits dans ces derniers temps. Mais on peut voir tout cela dans Bollandus, & l'examiner.

SAINT CYR,

ET

SAINTE

JULITTE SA MERE,

MARTYRS.

'LE Concile de Rome sous Gelase condanne les actes de S. Cyr & Ste Julitte [sa mere, qui ont souffert à Tarse sous Diocletien,] ajoutant qu'on les croyoit écrits par les heretiques. Bar. 290. §. 35. 'On en avoit la mesme opinion dans l'Orient, où l'on voit que du temps de Justinien, [ou un peu aprés,] un Evesque nommé Zenon ou Zosime, 16. jun. b. 'ne pouvant souffrir cette piece pleine d'impertinences contraires à nostre foy, pria Theodore Evesque d'Icone, de chercher s'il n'en pourroit point trouver quelques autres actes plus authentiques. Combf. act. p. 231. 232. Theodore dit dans sa réponse, qu'il avoit examiné ces actes communs, & il reconnoist que c'estoit en effet, selon son expression, des cris de geays & de grenouilles, & un ouvrage de la malice des Manichéens ou de quelques autres heretiques ennemis de nostre foy, qui vouloient décrier le Christianisme, & se railler du grand mystere de nostre religion.

'Il n'en put neanmoins trouver de meilleurs; p. 233. mais il envoya à cet Evesque une relation du martyre de ces Saints, qu'il avoit tirée de deux officiers considerables de Justinien, qu'il nomme, & qui l'avoient sceu de quelques personnes de qualité, qui honorant particulierement ces Martyrs parcequ'ils se croyoient estre de leur famille, avoient appris leur histoire par la tradition de leurs ancestres. Le P. Combefis nous a donné cette relation en grec & en latin, & quoiqu'elle ne soit écrite que sur la fin du VI. siecle, [elle ne laisse pas de meriter quelque creance, venant de personnes d'honneur, & ne contenant rien que de beau & d'edifiant.] 'Baronius qui l'a eue en latin, l'a jugée tres sincere; Bar. 16. jun. b. '& le P. Ruinart a cru qu'elle pouvoit tenir lieu dans son recueil des actes les plus authentiques & les plus purs. Act. M. p. 527.

'Theodore ne craint point d'assurer qu'elle est tres veritable, & capable d'étouffer les contes visiblement fabuleux dont on abusoit les simples; Combf. act. p. 241. [ce qu'on peut dire estre effectivement arrivé.] 'Car tous les monumens de l'Eglise greque qui parlent de ces Saints, sont fondez sur cette relation de Theodore, à laquelle on a neanmoins meslé diverses amplifications. p. 242. 243. 'L'oraison de Nicetas que nous en avons dans Surius, [vient de la mesme source, aussibien que ce qui s'en All. de Sim. p. 115. lit dans le martyrologe Romain. Mais ce qui est dans Florus & dans Adon s'en eloigne tout à fait, & vient apparemment des actes censurez.] 'qui se sont lus jusqu'à nostre temps à Nevers, & à Ville-Juive auprés de Paris. Combf. p. 245. 246. [Voici donc en peu de mots ce que porte la narration de Theodore.]

'Ste Julitte estoit de la ville d'Icone. p. 233. 234. Elle sortoit des meilleures familles de la Lycaonie, & mesme à ce qu'on pretendoit, du sang royal [des anciens princes de ce pays.] Elle se maria dans Icone, & eut un fils nommé "Cerc, 'Ciryc, Quirice, ou Cyr: Κήρυκος. p. 242. car tout cela n'est qu'un mesme nom differemment tourné ou alteré. 'Cet enfant n'avoit encore que trois ans, p. 234. lorsque la persecution de Diocletien obligea Julitte de quitter la Lycaonie, à cause que Domitien qui en estoit "gouverneur, Comes. estoit un homme tres cruel. Elle abandonna donc son bien qui estoit assez grand, & se retira à Seleucie [dans l'Isaurie] avec son fils & deux servantes. Mais elle trouva que la persecution n'estoit pas moins violente à Seleucie: & Alexandre qui y commandoit avoit receu depuis peu un edit de Diocletien [publié vers la fin de 303,] qui decernoit toutes sortes de supplices contre les Chrétiens. 'Cela obligea la Sainte de p. 235. quitter Seleucie pour s'enfuir à Tarse, & [Dieu qui regle toutes choses, permit] qu'Alexandre passa aussi en mesme temps, ou peu aprés, du gouvernement de l'Isaurie à celui de la Cilicie.

'Cet Alexandre estoit encore plus cruel Ibid. que Domitien. Il fit prendre la Sainte, qui avoit alors son enfant entre les bras. Pour ses deux servantes elles s'enfuirent, [& revinrent ensuite] pour regarder en cachette ce qui arriveroit à leur maistresse. Julitte interrogée confessa sans crainte qu'elle estoit Chrétienne: 'ensuite de quoy Alexandre luy fit p. 236. oster son enfant, & la fit étendre sur le chevalet, où on la battit cruellement avec des nerfs de boeuf, sans qu'elle dist autre chose sinon, » Je suis Chrétienne: je » ne sacrifie point aux demons.

'Cependant l'enfant qu'Alexandre a- p. 237. voit voulu avoir auprés de luy, ne cessoit point de pleurer & de crier, de regarder sa mere & de vouloir retourner à elle. Alexandre le mettoit sur ses genoux, le baisoit, le caressoit, & faisoit tout ce qu'il pouvoit pour l'appaiser. L'enfant au contraire le rejettoit de toute sa force, s'eloignoit quand il le vouloit baiser, & enfin se mit à luy egratigner le visage, & à luy donner des coups de piez: mais ce qui est de plus admirable, il disoit tout haut comme sa mere qu'il estoit Chrétien. Ce juge barbare incapable de pardonner mesme à des enfans, s'irrita enfin de ce qui n'auroit que diverti un autre, & d'un coup de pié jetta l'enfant du haut de son tribunal à terre; de sorte qu'il se cassa la teste, & demeura mort. 'Julitte au lieu de le pleurer, remercia p. 238. Dieu de luy avoir donné la consolation de voir mourir son fils avant elle, & remporter la couronne.

'Sa joie irrita Alexandre: Il luy fit de- Ibid. chirer les costez, & luy fit jetter sur les

piez de la poix toute bouillante. Mais sur ce qu'il la menaçoit de la traiter comme
p. 239. son fils, 'elle répondit que tout son souhait estoit de s'aller réunir à luy dans le ciel. Le juge ordonna enfin qu'on luy tranchast la teste, & qu'on jettast le corps de son fils parmi ceux des condannez. On la conduisit au lieu du supplice, où ayant demandé un peu de temps pour prier, elle se mit à genoux pour remercier Dieu
p. 240. d'avoir appellé à luy son fils, '& le prier de luy donner à elle quelque part au bonheur des Vierges sages. Aprés qu'elle eut achevé sa priere par l'Amen, "l'executeur luy trancha la teste le 15e. jour de juillet. *spiculator.*

Ibid. 'Le lendemain ses deux servantes enleverent son corps durant la nuit, avec celui de S. Cyr, & les enterrerent assez
p. 241. loin de là 'dans le territoire de Tarse. L'une des deux servantes vécut jusqu'à ce que Constantin eust rendu la paix à l'Eglise d'Orient [en l'an 323.] Alors elle decouvrit le thresor qu'elle avoit caché; & chacun se pressa, dit Theodore, d'emporter quelque chose de ces sacrées reliques pour luy servir de protection, & pour glorifier Dieu [dans ses Saints. Il semble selon ce que nous avons dit, que le martyre de S. Cyr soit arrivé des le commencement de la persecution de Diocletien, c'est à dire en l'an 304. Neanmoins comme l'histoire de S. Taraque nous apprend que Maxime estoit cette année là gouverneur de la Cilicie, il vaut mieux le differer jusqu'en 305.]

Bar. 16. jun. b| Boll. 1. may, p. 51. f. 'On dit que les corps de S. Cyr & de Ste Julitte furent trouvez par S. Amateur predecesseur de S. Germain d'Auxerre, lorsqu'il visitoit le pays d'Antioche, [où on les aura pu transporter de Tarse,[1]] 1.
Boll. p. 52. a. qu'il les apporta 'à Auxerre, & les mit en terre dans l'eglise qui a ensuite porté son nom, à la reserve d'un bras de S. Cyr
p. 51. f. qu'il donna à S. Savin 'homme de qualité, qui l'avoit accompagné en Orient. Cela est tiré de la preface d'un livre des miracles de S. Cyr & Ste Julitte, fait selon le titre par un nommé Tetere, qualifié ' sophiste, & le serviteur de ces Saints.
p. 52. a. 'Mais il paroist qu'on n'a encore decouvert que cette preface, où l'on voit que le corps de S. Cyr a depuis esté transporté d'Auxerre à Nevers. [L'ancien breviaire de Paris dit qu'il y a des reliques de S. Cyr & de Ste Julitte dans la Cathedrale de Nevers, qui est dediée sous leur invocation, & encore à Toulouse, à Arles, & à [2] Ville-Juive auprés de Paris. Il y a encore plusieurs endroits en France qui portent le nom de S. Cyr. Je ne sçay si c'est à cause de celui-ci, ou de celui d'A- 2.
Men. p. 127. 136. lexandrie.] 'Les Grecs honorent encore S. Cyr & Ste Julitte le 16. de juillet, au-
P. de N. l. 6. c. 101. p. 120. a. quel ils en font leur grand office: '& Pierre des Noels qui abrege Theodore, les met ce jour là: [a] Tous les autres La-
a Flor. p. 597. 598. tins les marquent le 16. de juin, non à Tarse, mais à Antioche, soit que l'on y eust dedié ce jour là quelque eglise de leur nom, soit qu'on y eust transporté leurs corps, [soit que ce soit une suite des autres erreurs de leurs faux actes.] Cela se trouve non seulement dans [3] ceux du IX. siecle, & dans les autres plus nouveaux, mais aussi dans les martyrologes de S. Jerome. [Je ne sçay s'il est aisé de croire que Theodore ait sceu que leurs corps eussent été transportez ni à Antioche, ni à Auxerre.]

1. Ou bien l'auteur par *fines Antiochia*, entend les environs & tout le patriarcat d'Antioche, qui comprend la Cilicie.

Comb. act. p. 245. 2. 'Le P. Combefis l'appelle *Villam Julitta.*

3. Usuard, Florus, Adon, Vandelbert.

SAINT ARRIEN,

GOUVERNEUR DE THEBAIDE:

SAINT APOLLONE DIACRE;

ET DIVERS AUTRES MARTYRS D'EGYPTE.

ARTICLE PREMIER.

Martyre de S. Paphnuce.

[RUFIN raportant au nom de Saint Petrone de Boulogne, ou de quelque autre, un voyage fait sur la fin du IV. siecle
Ruf. v. P. c. 18. 19. p. 476. dans les solitudes de l'Egypte,] 'dit qu'il y trouva vers Memphis & Babylone un grand nombre de solitaires, dont les plus anciens luy raconterent l'histoire d'un saint Diacre nommé Apollone, qui aprés avoir acquis à Dieu par sa patience Philemon joueur de fluste, & mesme le Gouverneur de la Thebaïde, s'estoit ensuite offert à Dieu avec eux par le martyre.
Sur. 14. dec. p. 260-264. b All. de Sim. p. 129. 'Nous avons la mesme histoire décrite fort au long dans des actes [b] qui sont reconnus pour estre de Metaphraste, ["& qui sont tels en effet que toute la lumiere que nous en pouvons tirer, c'est le nom du Gouverneur] NOTE 1.
Sur. 14. dec. p. 262. §. 40. 'qu'ils nomment "Arien ou Arrien. Ils disent que cette histoire arriva lorsque Diocletien regnoit encore, & persecutoit les Chrétiens, [c'est à dire vers l'an 304. Et nous trouvons dans d'autres histoires un Arrien qui estoit en ce temps là gouverneur de la Thebaïde.] NOTE 2.
Ruf. v. P. c. 19. p. 476. 1. 'Rufin dit seulement que c'estoit dans le temps de la persecution, [ce qui marque proprement celle de Diocletien.]

Sur. 28. apr. p. 338. §. 1. c Boll. 3. may, p. 742. c. 'Arrien estoit un cruel persecuteur de l'Eglise, & il osta la vie à beaucoup de Saints durant son administration. [c] Il semble qu'il ait employé l'or & l'argent pour
Sur. 28. apr. p. 338. §. 1. d p. 342. §. 26. faire perir plusieurs ames. 'On pretend qu'en une ville d'Egypte nommé Genterie, (je pense qu'elle est inconnue à tous les geographes,) [d] il fit mourir jusqu'à 546. hommes ou femmes convertis par
§. 25. un S. Paphnuce anacorete: '& pour S. Pa-

Digitized by Google

Paphnuce mesme, aprés luy avoir fait souffrir d'horribles tourmens, il l'envoya à Diocletien, qui le fit crucifier. Cela est décrit fort amplement dans une histoire inserée dans Surius sous le nom de Metaphraste, 'dont on assure neanmoins qu'elle n'est pas: [& elle n'en a pas en effet les faux ornemens. Mais pour les faits, elle en est tres digne; & il n'y a guere d'histoire dans Metaphraste qui soit plus méchante. Baronius n'en parle point: & il ne l'avoit sans doute pas vue; car il l'auroit condannée.] Boll. ib. p. 547. c.

'Elle porte que le Saint mourut le 28. d'avril. [a] Le menologe d'Ughellus en parle assez amplement le 24. de septembre, à peu pres comme ses actes. [b] Les Ménées le mettent le 25, & se contentent de dire qu'il a esté crucifié. [c] Baronius l'a mis le 24, sur l'autorité, dit-il, du menologe, [par où il entend d'ordinaire celui de Canisius, où neanmoins je n'en trouve rien.] 'Bollandus croit que c'est le mesme Paphnuce que quelques "livres de l'office des Grecs marquent le 19. d'avril. Sur. p. 342. § 25. a Ugh. t. 6. p. 1083. b Men. p. 322. c Bar. 24. sept. b. Boll. 19. apr. p. 618. f. les synaxaires.

ARTICLE II.

De S. Timothée & Ste Maure.

BOLLANDUS nous a donné des actes de S. Timothée & de Ste Maure sa femme, martyrizez aussi sous le juge Arrien. Il semble regarder ces actes à peu pres comme des originaux tirez des registres publics: & on voit qu'ils sont tout à fait receus par les Grecs. ["Il s'y rencontre neanmoins bien des choses qui en peuvent diminuer l'estime. Quoy qu'il en soit, voici l'abregé de ce qui nous y a paru de meilleur.] Boll. 3. may, p. 376. a. Note 3.

'Timothée estoit un Lecteur du bourg de Perape[d] en Thebaïde, comme le nom du Gouverneur Arrien donne lieu de le juger: '& les Grecs le disent. [e] Son [1] pere nommé Poicile estoit Prestre, [& apparemment du mesme bourg. Comme l'Eglise a toujours laissé aux Lecteurs la liberté de se marier,] 'Timothée epousa Maure agée seulement de quinze ans, 'fille d'un "ouvrier en fer ou en bois. 'Il paroist qu'elle estoit Chrétienne. [f] Il n'y avoit au plus que vingt jours qu'ils estoient mariez, [g] lorsque Timothée [fut pris] dans la recherche que les persecuteurs faisoient des Chrétiens, & presenté à Arrien. Ce magistrat voulut l'obliger à sacrifier par la crainte des tourmens. Mais le Saint luy dit que l'esprit de J. C. qui estoit en luy, ne luy permettoit point de sacrifier, '& qu'il ne craignoit point les tourmens, ayant autour de luy les Anges de Dieu. Arrien luy demanda ses livres; [voulant sans doute les faire bruler, comme l'edit de Diocletien l'ordonnoit:] surquoi le Saint dit que ses livres estoient ses enfans, & que jamais un pere n'abandonne ses propres enfans à la mort. p. 741. a. d 3. mars, p. 752. a. e 3. may, p. 376. b. e p. 741. c. p. 742. a. p. 743. a. f p. 741. 742. f d. 741. c. e. g a. b. τέκτων.

'Arrien irrité de sa constance, luy fit mettre dans les oreilles des fers tout en feu, dont on pretend que l'effet fut si violent, que les prunelles luy sortirent des yeux: Mais il se consola de ne voir plus la lumiere exterieure, qui nous cause souvent de la douleur aussibien que de la joie, parceque son ame estoit toujours éclairée de la lumiere de J. C. 'Arrien le fit pendre par les piez à une colonne, avec une pierre attachée au cou, & un "baillon dans la bouche qui l'empeschoit de parler, & on le laissa assez longtemps en cet état extremement douloureux, pour voir s'il ne se rendroit point enfin. Mais il se contentoit de lever les yeux au ciel, d'où il attendoit sa force & sa delivrance. b. d. χάμον.

'On dit au juge qu'il estoit tout nouveau marié, & qu'il falloit tascher de le gagner par la tendresse qu'il avoit sans doute pour sa femme. Arrien l'envoya querir, '& luy dit que si elle vouloit sauver son mari, il falloit qu'elle l'obligeast à sacrifier, 'Il luy donna mesme pour cela, ou au moins il luy promit une grande somme d'argent. 'Comme elle n'avoit pas encore la foy qu'elle devoit avoir, 'elle obeït, & dit à son mari tout ce que le demon qui estoit dans son cœur, luy suggera. 'Elle obtint qu'on luy ostast le baillon, afin qu'il luy pust répondre: mais le premier usage qu'il fit de cette liberté, fut pour prier son pere qui estoit present, de luy mettre un mouchoir sur le visage, afin qu'il ne sentist pas cette odeur de mort qui sortoit des vestemens parfumez de sa femme, [voulant témoigner par là l'horreur qu'il avoit de tout ce qu'elle luy disoit.] c. d. p. 742. a. a. p. 741. d. f. d. e.

'Elle continua encore quelque temps à travailler pour l'attendrir & pour l'abatre, '& le Saint au contraire l'exhorta d'effacer ses fautes par une genereuse confession du nom de J. C. [Enfin la femme infidele fut sauvée par la foy de son mari.] L'esprit de Dieu entra dans son cœur en mesme temps que les paroles de Timothée frapoient ses oreilles; & elle declara à son mari qu'elle estoit entierement dans ses sentimens. Le Saint [qui craignoit peutestre que cette premiere ferveur ne se ralentist, surtout aprés qu'il seroit mort,] luy conseilla de s'aller declarer au juge, & de l'irriter mesme en luy reprochant sa conduite. Elle avoua qu'à l'age où elle estoit, elle craignoit de ne pouvoir soutenir le visage d'un juge en colere, ni la cruauté des tourmens. Mais il l'exhorta à mettre sa confiance en J. C, qui pouvoit luy adoucir toutes choses, '& il adressa en mesme temps "sa priere à Dieu, afin qu'il leur donnast à tous deux la force de vaincre tous ses ennemis pour la gloire de son nom. e. f. p. 742. a. b. &c.

'Aprés cette priere, Maure toute ardente du feu du S. Esprit, alla trouver le Gouverneur, & luy reprocha qu'il avoit voulu perdre son ame par l'or qu'il luy avoit donné, mais qu'il ne réussiroit pas en cela, & qu'elle venoit se presenter à luy armée de la force de J. C. son Sauveur. Arrien luy demanda si c'estoit donc qu'elle aimast mieux la mort que la vie; Que si son emportement ne venoit que de ce qu'elle ne pouvoit se resoudre à se voir veuve, il luy feroit epouser l'un de c.

1. Ne seroit-ce point son Pere spirituel & son Curé?

Digitized by Google

f. de ses principaux Centeniers. 'Elle se mocqua de cette proposition, declarant qu'elle ne vouloit point d'autre epoux que J. C. Fils du Dieu vivant.

d. 'Le juge en colere luy fit arracher les cheveux; & elle benit Dieu de ce qu'il la purifioit des vaines complaisances qu'elle y pouvoit avoir eues, & des pechez qu'elle auroit pu faire commettre aux autres par cet ornement superflu. e. 'Le juge irrité de cette réponse mesme, luy fit, disent les actes, couper les doits: & elle remercia encore Dieu de ce qu'il luy pardonnoit par ce supplice le mauvais usage qu'elle avoit fait de ses doits pour se parer. Arrien fut surpris d'une constance si genereuse. [Mais n'en estant pas encore touché,] f. 'il fit jetter la Sainte dans une grande chaudiere pleine d'eau bouillante. Dieu arresta l'effet de cette eau, en sorte que la Sainte s'y trouva comme dans un bain fort temperé, qui luy servoit encore à purifier ses pechez passez.

p. 745. a. 'Arrien parut un peu amolli par ce miracle, & il commanda mesme qu'on laissast aller la Sainte. b. 'Cependant [comme Dieu n'agissoit pas encore dans son coeur,] le diable s'en rendit de nouveau le maistre: de sorte qu'il rapella aussitost la Sainte, & la menaça mesme de luy faire mettre des charbons de feu dans la bouche. Elle qui se souvenoit de ce charbon dont il est parlé dans Isaïe, dit qu'elle esperoit que ceux-ci la purifieroient entierement des fautes qu'elle avoit commises par ses levres & par sa langue, c. 'témoignant au juge qu'elle seroit bien aise qu'il achevast de la purifier ainsi dans tout son corps. Ces grands sentimens le surprirent, [& on ne voit pas s'il executa sa menace.] Mais il luy fit appliquer sur le corps un feu de souffre & de poix; ce qui fit murmurer hautement tout le peuple contre luy, s'il en faut croire les actes. d. 'Pour la Sainte elle se moqua de ce supplice, & dit que si on vouloit eprouver quelle estoit la vertu de Dieu 'dans elle, il falloit la jetter dans une fournaise.

e. 'Le juge enfin vaincu, aprés avoir epuisé tous ses supplices, prononça la sentence, & ordonna que Timothée & Maure seroient crucifiez l'un devant l'autre. Lorsqu'on les menoit au supplice, la mere de la Sainte se jetta sur elle en criant & en pleurant, luy representant pour l'attendrir les habits & les autres ornemens qu'elle luy avoit donnez en mariage: Surquoi la Sainte luy dit que toutes les choses de ce monde passent bien viste, au lieu que la couronne que nous donne J. C. est eternelle. En mesme temps elle s'arracha des mains de sa mere, & s'alla mettre au pié de la croix qu'on luy avoit preparée.

Quand elle & son mari eurent esté crucifiez, ils employerent le temps qui leur resta jusqu'à leur mort, à s'exhorter [1] l'un l'autre à la constance. p. 744. a. b. 'Ste Maure eut durant ce temps là une vision où on luy montra dans le ciel un throne eslevé avec une couronne pour elle, & un peu au dessus un autre throne pour son mari. Et comme elle demandoit pourquoi ces deux thrones estoient separez l'un de l'autre, on luy répondit qu'il y avoit bien de la difference entre son mari & elle, puisque c'estoit à cause de luy & ensuite de ses exhortations qu'elle avoit receu sa couronne. d. 'Avant que de rendre l'esprit, elle exhorta tous les assistans à ne songer pas seulement aux affaires de ce monde, mais encore à celles de Dieu, afin de recevoir de luy la couronne & la remission de leurs pechez.

p. 376. a. b. 'Les Grecs font aujourd'hui une grande solennité de ces Saints le 3. de may, & ils l'ont fait passer aux Moscovites. Baronius les a mis aussi le mesme jour dans le martyrologe Romain. Men. p. 22-24. 'Les Grecs ont un assez ample abregé de leur histoire dans leurs Ménées, & marquent à la fin que la feste s'en fait [à Constantinople] dans la tres sainte eglise de ces Martyrs, qui est dans le palais de Justinien au quartier de Pera ou de Syques. Cang. de C. l. 4. p. 140. [a]Cela fait juger qu'au moins une grande partie de leurs reliques a esté transportée à Constantinople. a Boll. 3. may, p. 375. f. 26. feb. p. 648. c. 'Il y avoit à Gaza vers l'an 400. une eglise de S. Timothée Martyr, dont on y conservoit les reliques avec celles de Ste Meuris aussi Martyre. ["Je ne sçay si ce ne seroient point les mesmes Martyrs dont nous parlons, leurs corps pouvant avoir esté apportez de Thebaïde à Gaza, & de Gaza à Constantinople.] V. la pers. de Diocletien note 41.

ARTICLE III.

De S. Asclas.

[LE nom & la cruauté d'Arrien est encore fort celebre dans les actes de S. Asclas, qui ne paroissent pas mauvais, "hors une circonstance que nous omettons, parceque elle est assez difficile à croire. S. Asclas" nommé aussi] NOTE 4. Sur 23. jan. p. 457. d|13. mars, p. 463. §. 1. Sur. p. 163. 'Sabin, estoit de la ville d'Hermopole dans la Thebaïde, & à ce qu'on dit l'un de ses principaux habitans. V. la note 4. §. 4. 'Tant qu'il avoit esté en age de porter les armes, il avoit eu divers emplois sous le Duc [ou General des troupes d'Egypte.] §. 1. 'Mais sa principale qualité estoit d'estre un fidele disciple de J. C. Les edits de Diocletien qui condannoient tous les Chrétiens à la mort, ayant esté publiez [au commencement de 304.] & excitant une grande persecution dans l'Egypte, [Asclas] quitta la ville, & s'enferma dans une petite maison, où il ne s'occupoit jour & nuit qu'au jeûne & à la priere.

§. 2. 'On prit durant ce temps là beaucoup de Chrétiens, mais on souhaitoit surtout de prendre Asclas, & on le cherchoit avec soin par ordre d'Arrien. On le trouva enfin, & à ce qu'on pretend par la trahison d'un mendiant, à qui il avoit accoutumé de faire l'aumosne. Il fut pris avec six autres, mais il fut seul chargé de chaines pour estre presenté au Gouverneur. [On ne dit point ce que les six autres devinrent.] Boll. 23. jan. p. 456. §. 1. 'Arrien estoit alors en chemin

1. ἐκ διδαχῆς. Il faut sans doute ἐκ διαδοχῆς, l'un aprés l'autre, comme il y a dans les Ménées p. 23.

chemin pour aller d'Hermopole en un autre lieu. Il fit interroger le Saint par un de ses officiers nommé Apollonide. Il répondit aussitost qu'il estoit Chrétien: Surquoi Arrien luy demanda s'il ne savoit pas ce que les Empereurs avoient ordonné contre les Chrétiens. Asclas luy répondit qu'il avoit oui parler de ces edits, qui mettoient partout le trouble pour faire adorer des idoles.

§. 1. 'Arrien s'emporta sur ce qu'il traitoit ainsi ses dieux, & ses Princes avec leurs loix, & le menaça de le contraindre par les tourmens de se retracter. La réponse du Saint fut qu'il n'avoit qu'à faire ce qu'il voudroit. „ Car je ne connois, dit-il, pour „ loix que celles qui sont legitimes, & pour „ l'utilité commune; & non celles qui ne „ sont que pour satisfaire la passion d'un „ particulier. Pour vos menaces, elles ne „ me font pas peur, & je crains davantage „ celui qui peut envoyer le corps & l'ame „ dans les supplices eternels, que ceux qui „ ne peuvent tourmenter que mon corps, & „ qui ne le pourront pas toujours.

§. 2. 'Arrien en colere le fit mettre sur le chevalet, & dechirer si cruellement, qu'on luy arrachoit de longs morceaux de chair qui pendoient jusque sous ses piez. Le Saint ne disoit pas un mot durant un si cruel supplice; & Arrien avouant que c'estoit un effet de sa constance invincible, un avocat nommé Bisamon dit que l'approche de la mort luy ostoit le jugement. Il répondit: „ Je n'ay point „ perdu le jugement; mais je n'abandon„nerai jamais Dieu qui m'a creé. Comme il n'y avoit pas là d'instrumens pour le tourmenter davantage, Arrien le fit detacher, & ordonna qu'on le menast toujours devant à la ville où il alloit, qui estoit celle d'Antinoé. §. 5. 'Des qu'Arrien y fut arrivé, il fit venir le Saint, & luy fit appliquer le feu sur les costez & sur le ventre, en sorte que sa chair en fut toute grillée, sans que cependant il dist un seul mot. Arrien se lassa le premier, & luy dit qu'on voyoit bien qu'il vouloit mourir; à quoy le Saint répondit seulement: „ Si je meurs, c'est pour ressusciter & vi„vre à jamais. §. 6. 'Arrien convaincu que rien n'estoit capable d'ebranler sa foy, ordonna qu'on le jettast dans la riviere [du Nil] avec une pierre attachée au pié.

§. 6. 'Le nombre de ceux qui accoururent pour voir cette execution, la retarda quelque temps: & cependant diverses personnes presenterent au Saint à manger; mais il s'en excusa, en leur disant qu'il ne vouloit plus ni manger ni boire en ce monde; & qu'il ne songeoit qu'à aller recevoir ces biens incomprehensibles, qui sont preparez aux Saints: & il conjura en mesme temps tous les assistans de travailler à se rendre dignes de ces biens. §. 7. 'On le mit dans un bateau pour l'aller jetter dans le courant de la riviere; & alors il dit à quelques Chrétiens qui se trouverent auprés de luy, qu'il les prioit, comme ses chers enfans, de ne pas negliger sa sepulture, & d'enterrer aussi avec luy la pierre qu'on luy avoit attachée au pié. Il leur marqua mesme l'endroit où ils devoient trouver son corps deux jours aprés. Cela arriva de la sorte, & il fut ainsi enterré le 23. de janvier, estant mort le 21.

p. 456. §. 1. 'Usuard & quelques autres Latins marquent sa feste le 23. [a] Les Grecs qui l'honorent sous le nom de Sabin en font leur principal office le 16. de mars, & en font encore une memoire le 13. (a Men. p. 113. 114. 131.) Boll. 28. jan. p. 456 §. 3. 'Pierre des Noels dit que le saint Diacre Apollone dont nous avons commencé de parler, eut le soin de sa sepulture. 8. mars. p. 755. d. 'Les actes de ce saint Diacre ajoutent qu'Arrien aprés sa conversion vint prier au tombeau de S. Asclas, pour obtenir de Dieu la grace de souffrir pour luy; p. 756. d. '& aprés l'avoir obtenue, il fut enterré pres du mesme Saint.

Sur. 14. dec. p. 260. §. 27. 29. 'Ils joignent toujours un Leonide à S. Asclas dans ses souffrances, dans sa mort, [b] dans sa sepulture: [c] & quelques martyrologes marquent S. Leonide le premier jour de mars à Antinoé. [d] Baronius l'a mis le 28. de janvier, auquel il dit que les Grecs font de luy, de S. Asclas, & de ses autres compagnons; [e] de quoy neanmoins on ne trouve rien dans leurs Ménées, ni dans les autres livres de leur office. (b §. 39. c Boll. 28. jan. p. 832. § 4. 5. d Bar. ib. d. e Boll. ib. §. 4.) Men. p. 40. 'Ils font le 5. de juin d'un S. Leonide martyrizé en Egypte avec S. Marcien & quelques autres. Mais ils luy attribuent un martyre different de S. Asclas.

ARTICLE IV.

S. Apollone convertit S. Philemon: Ils sont tous deux delivrez du feu.

Boll. 8. mars, p. 752. §. 'On pretend qu'aprés le martyre de S. Asclas, Arrien [persistant encore dans sa dureté,] donna ordre qu'on arrestast tous les Chrétiens de la ville d'Antinoé, particulierement ceux qui se signaloient davantage par leur pieté; & que sur cet ordre on arresta 37. personnes du Clergé, entre lesquels se trouva S. Apollone. [C'est celui dont nous avons parlé au commencement de ce discours, & dont nous allons maintenant faire l'histoire.] Ruf. v. P. c. 19. p. 476. 2. 'Il avoit esté moine, [c'est à dire retiré à la campagne auprés de la ville,] & s'estant signalé par sa vertu "entre ceux (*inter fratres.*) qui vivoient ainsi dans la solitude, il avoit esté elevé jusques au diaconat. Lorsque la persecution fut venue, il n'eut point de plus grande occupation que de visiter ses freres, & de les exhorter à souffrir genereusement le martyre.

2. 'Ayant donc esté pris luy mesme & mis en prison, plusieurs payens l'y venoient voir comme pour insulter à son malheur, & luy faisoient mille reproches meslez d'impietez & de blasphemes. Entre ces payens il y en avoit un nommé Philemon, qui estoit un tres fameux joueur de fluste, & fort aimé de tout le monde. Celui-ci chargeoit le Saint de toutes sortes d'injures, & l'appelloit un impie, un méchant, un seducteur, qui avoit trompé beaucoup de personnes, & qui estoit digne de la haine de tout le monde; y ajoutant encore d'autres paroles plus outrageuses. Cependant Apollone ne répondoit autre chose sinon: „ Mon fils, je prie Dieu qu'il vous par„donne, & qu'il ne vous impute point ce que

que vous venez de me dire. Philemon « fut si touché de ces paroles, & elles penetrerent si fort par une puissance surnaturelle, jusque dans le fond de son ame, qu'il declara à l'heure mesme qu'il estoit Chrétien.

'Il alla en mesme temps au tribunal où le gouverneur Arrien tenoit sa seance, & là en presence de tout le peuple, il luy dit tout haut ces paroles: O juge d'iniquité, agissez-vous avec justice, "en condannant à la mort des gents de bien, & que leur pieté rend si agreables à Dieu? Les Chrétiens ne font & n'enseignent rien de mauvais. Le juge qui savoit de quoy il se mesloit, crut d'abord qu'il vouloit faire une plaisanterie. Mais voyant enfin qu'il parloit serieusement, & qu'il soutenoit avec constance la mesme chose, il luy dit qu'il ne savoit ce qu'il disoit, & qu'assurément son esprit s'estoit troublé. Mais Philemon luy repartit: Je n'ay nullement l'esprit troublé; « mais vous estes vous mesme un juge injuste & deraisonnable, puisque vous faites « mourir tant de justes sans aucun sujet. « Pour moy, je veux estre du nombre des « Chrétiens, parceque ce sont les meilleurs « de tous les hommes. Le juge tascha encore de le ramener par la douceur à sa premiere creance. Mais quand il le vit inflexible, il n'y eut point de tourmens dont il ne luy fist sentir la rigueur.

"punions.

'Il sceut que le changement de Philemon estoit arrivé par Apollone, & s'estant fait amener aussitost ce saint Diacre, 2. 'il le fit tourmenter encore plus cruellement que Philemon, l'accusant d'estre un seducteur, & exagerant [fort inutilement] l'excés de ce crime. Le Saint « sans s'étonner luy dit hardiment: Plust à « Dieu, ô juge, que vous & tous ceux qui « sont presens & qui m'entendent, vous« lussiez me suivre & m'imiter dans ce que « vous dites estre une si grande erreur & « une si dangereuse tromperie. Le juge « l'entendant parler ainsi, commanda qu'on le jettast dans le feu, & Philemon avec luy, en presence de tout le peuple. L'ordre fut executé: & les Saints estoient déja au milieu du feu [que l'on avoit allumé autour d'eux,] lorsqu'on entendit Apollone adresser à Dieu cette priere à haute voix: Seigneur, n'abandonnez pas « à la fureur de ces bestes cruelles ceux « qui confessent vostre nom, mais faites « connoistre vostre puissance en nous sauvant de leurs mains. Il fut exaucé: car « luy & Philemon se trouverent tout d'un coup environnez d'une nuée qui par la rosée dont elle estoit pleine, éteignit la flamme & le feu.

p.477.1.

ARTICLE V.

Conversion du Gouverneur Arrien: Il est martyrizé avec S. Apollone & quelques autres.

[SAINT Apollone n'avoit rien de plus grand à souhaiter pour luy que de consommer son martyre. Mais il pouvoit voir en esprit le fruit que Dieu vouloit tirer du miracle qu'il luy inspiroit de luy demander.] 'Car le juge & tout le peuple en ayant esté témoins, s'écrierent dans l'étonnement où ils se trouvoient: Le Dieu des Chrétiens est « grand, il n'y en a point d'autre que luy, « & luy seul est immortel. «

Ruf. v.P. c. 19. p. 477. 1.

[Ce n'est pas à nous à faire ici les reflexions que merite un si grand evenement, où l'on vit tout d'un coup un Gouverneur de province renoncer à tout ce que le monde a de grand & d'agreable, pour embrasser une religion qu'il venoit de persecuter, & qui ne luy promettoit que les mesmes supplices qu'il avoit fait souffrir à tant d'autres. Il avoit vu d'autres miracles qui n'estoient peutestre pas moins grands que celui-ci, si ce que les histoires en raportent est veritable, & neanmoins il estoit toujours demeuré impie, blasphemateur, & persecuteur. Mais il faut autre chose que des miracles pour convertir un cœur, & les Juifs n'avoient pas laissé de crucifier J. C. mesme, aprés l'avoir vu guerir leurs malades, ressusciter leurs morts, & faire une infinité d'autres prodiges. Cette conversion se peut dire comparable à celle de S. Paul, & elle a mesme ceci de plus extraordinaire, que de se declarer serviteur de J. C. durant la persecution de Diocletien, c'estoit s'obliger infailliblement à souffrir aussitost le martyre: & c'est ce qui ne manqua pas d'arriver à Arrien.]

Ibid. 'Car la nouvelle de sa conversion ayant esté portée à Alexandrie, le Prefet d'Egypte extremement cruel par luy mesme, s'aigrit encore davantage. Il choisit entre ses ministres, les plus cruels, & les plus impitoyables, que l'on pouvoit nommer des bestes farouches plutost que des hommes, & les envoya [à Antinoé] pour luy amener liez & enchainez le Gouverneur mesme, & ceux dont Dieu s'estoit servi pour le convertir. [Mais les effets de la misericorde que Dieu vouloit repandre sur la terre par S. Apollone, n'estoient pas encore finis.]

Ibid. 'Comme on l'amenoit prisonnier à Alexandrie avec les deux autres, il commença à catechizer ses gardes; & quelques durs qu'ils fussent, la grace de Dieu donnant de l'efficace à ses paroles, ils y ajouterent creance: ils les receurent dans leur cœur pour ne s'en departir jamais. Ils ne douterent point du salut que la misericorde de Dieu leur offroit par J.C. Pleins de ces bons sentimens, ils se presenterent au Prefet avec ceux qu'il leur avoit ordonné de luy amener, & luy declarerent hautement qu'ils estoient Chrétiens aussibien qu'eux. [Estant resolus à mourir pour J. C, ils eussent pu, & peutestre mesme qu'ils eussent du leur donner la liberté: mais les Saints pouvoient bien n'avoir pas voulu l'accepter, ne souhaitant plus que de consommer leur sacrifice. Et Dieu ne differa pas de leur faire cette grace:] Car le Prefet voyant qu'ils estoient inebranlables dans leur foy, commanda qu'on les jettast tous dans la mer, sans savoir ce qu'il faisoit par cette action, qui fit recevoir aux Saints non pas tant la mort

que[1] le batteſme : [Car les gardes pouvoient bien ne l'avoir pas encore receu.]

'La mer par une providence particuliere de Dieu, jetta leurs corps tous entiers ſur le rivage, d'où ceux qui les avoient accompagnez pour les aſſiſter, les retirerent, & on les enterra tous enſemble en un meſme tombeau. 'L'hiſtoire Lauſiaque de Pallade, où ceci a eſté inſeré, ajoute à la narration de Rufin, que ce tombeau eſtoit dans la Thebaïde, & qu'on y avoit baſti une egliſe, qui portoit ce ſemble le nom de S. Apollone. 'Leurs ſaintes reliques continuent encore aujourd'hui, dit Rufin, à faire pluſieurs miracles, & tous ceux qui implorent leur aſſiſtance n'en reçoivent pas un petit ſecours. Noſtre Seigneur par ſa grace, ajoute encore Rufin, a daigné nous faire voir leur tombeau, y ecouter nos prieres, & y exaucer nos vœux.

Ibid. Lauſi. c. 67. p. 999. c. Ruf. v. P. c. 19. p. 477. 1.

'L'hiſtoire Lauſiaque attribue particulierement les miracles à S. Apollone, [qu'on peut regarder aſſurément comme le principal, & la ſource de la benediction de Dieu ſur les autres. Nous avons mieux aimé neanmoins mettre leur hiſtoire ſous le nom de S. Arrien, parcequ'en qualité de Gouverneur & de perſecuteur, il a part à bien des choſes auſquelles S. Apollone n'eſt point meſlé : Et c'eſt un triomphe illuſtre de la grace de J. C.

Lauſ. c. 67. p. 999. c.

Les actes de ces Saints, dont nous n'avons point voulu nous ſervir, parcequ'ils ſont trop contraires à Rufin, & trop fabuleux,] 'diſent que S. Arrien auſſitoſt aprés qu'il fut converti, delivra tous les Chrétiens qui eſtoient dans ſes priſons ; [a]& que quand il eut eſté arreſté, il obtint de ſes gardes par argent la permiſſion d'aller avec eux au tombeau de Saint Aſclas, pour luy demander ſon interceſſion, afin d'obtenir de J. C. la force de ſouffrir le martyre. 'Ils diſent que "les gardes qui prirent S. Arrien & les autres, eſtoient ſeulement au nombre de quatre. 'Ils nomment le principal d'entr'eux Theotyque. [b] Ils ajoutent que leurs corps & celui de S. Arrien furent enterrez à Antinoé avec ceux de S. Apollone & de S. Philemon, 'auprés de celui de S. Aſclas.

Boll. 8. mars, p. 898. b. a p. 755. b. d|899. a. Protectores b. b f. p. 756. d.

'Les Grecs font de ces Saints leur grand office le 14. de decembre, conjointement avec celui de S. Thyrſe & ſes compagnons : & ils en raportent l'hiſtoire fort au long, mais tirée de leurs actes. 'Les Latins qu'on voit n'avoir pas ſuivi de meilleurs memoires, les mettent le 8. de mars.

Men. p. 234. Boll 8. mars, p. 752.

[Si l'on veut que S. Arrien ait eſté gouverneur de la Thebaïde, ſous Diocletien, comme portent ſes actes, on peut mettre le martyre de S. Paphnuce en 304. le 28. d'avril, celui de S. Timothée le 3. de may, celui de S. Aſclas le 21. de janvier 305, & celui de S. Arrien en la meſme année le 4. de mars ; auquel ſes actes grecs & ceux de Metaphraſte le mettent :] & les Latins qui diſent que ce fut le 8. ne marquent apparemment que la

p. 756. c.

1. le batteſme du martyre qu'ils recevoient par l'eau, ayant en meſme temps & l'effet & l'image du batteſme d'eau.

meſme choſe, [comme on l'expliquera "en un autre endroit.]

Note 5.

SAINT JANVIER,

EVESQUE DE BENEVENT :

SAINT SOSIE,

DIACRE DE MISENE ;

ET LEURS COMPAGNONS, MARTYRS.

'L'HISTOIRE de S. Janvier & de ſes compagnons a eſté écrite par Jean Diacre de l'egliſe qui porte le nom de ce Saint à Naple. Il l'entreprit à la priere de Jean Abbé de S. Severin, & par l'ordre d'Eſtienne Eveſque de Naple, 'qui fut elevé à cette dignité en l'an 895. [a] Il témoigne luy meſme l'avoir tirée d'une hiſtoire plus ancienne, dont il avoit oſté les choſes impertinentes, retranché les ſuperflues, & ajouté celles qu'il avoit cru neceſſaires. 'Baronius croit que cette ancienne hiſtoire eſt celle qu'il avoit dans ſa bibliotheque, où le martyre des Saints eſtoit raporté à l'an 305. [Nous ſuivrons cette epoque, "ne voyant pas qu'on la puiſſe convaincre de faux : & quoiqu'une hiſtoire du X. ſiecle, faite ſur une autre meſlée de choſes impertinentes, ne puiſſe pas faire une grande autorité, nous en raporterons neanmoins la ſuite en abregé, croyant qu'elle eſt trop celebre pour la paſſer ſous ſilence.]

Sur. 23. ſept. pr. p. 234. Ugh. t. 6. p. 121 c. d. a Sur. p. 234. Bar. 305. §. 3|19. ſept. a. Note.

'Lorſque S. Janvier eſtoit Eveſque de Benevent, il y avoit dans l'Egliſe de Miſene [pres de Naple] un Diacre nommé Soſie, dont la reputation eſtoit ſi grande, quoiqu'il fuſt encore fort jeune, (car il mourut à trente ans) que S. Janvier le venoit viſiter pour s'enflammer avec luy dans la pieté, & acquerir par ſa converſation les lumieres neceſſaires pour l'inſtruction de ſes peuples. 'L'ayant trouvé une fois qui chantoit l'Evangile dans l'egliſe, il vit ſa teſte toute environnée de flammes, ce qui luy fit dire deſlors qu'il ſeroit couronné du martyre.

Sur. 23. ſept. p. 234. §. 2. §. 11.

'Ceci fut bientoſt accompli. Car Draconce qui gouvernoit la Campanie, animé contre luy par ceux qui n'aimoient pas ſa vertu, le fit arreſter ; '& voyant ſa conſtance invincible à confeſſer J. C, il le fit fouetter & mettre en priſon 'dans la ville de Pouzoles. Soſie y fut viſité & fortifié par S. Janvier, '& encore par Procule Diacre, & par Eutice & Acuce tous deux bourgeois de Pouzoles. 'Draconce averti de la charité genereuſe des trois derniers, ſe les fit amener avec S. Soſie ; & aprés qu'ils eurent eſté

§. 4. §. 5. §. 8. §. 5. §. 6. §. 7.

Digitized by Google

§. 8. esté fouettez cruellement, ’il les fit enfermer dans la prison.

§. 9. ’Ils y estoient encore, lorsque [1] Dioclétien, dit Jean Diacre, donna Timothée pour successeur à Draconce. Ce nouveau gouverneur vint à Nole, où ayant appris les offices que S. Janvier rendoit à S. Sosie, il envoya prendre ce saint Evesque, & le fit jetter dans une fournaise, dont on pretend qu'il fortis sans

§. 10. perdre un seul de ses cheveux. ’Le juge luy fit ensuite arracher les nerfs, disent les actes, & puis l'envoya en prison.

§. 11. ’Cependant Feste & Didier, l'un Diacre, & l'autre Lecteur de S. Janvier, ayant sceu sa prise, vinrent à Nole, où ils furent arrestez & presentez à Timothée avec Janvier, qui les avoua pour estre de son Clergé. Sur cela Timothée commanda qu'on les enchainast, & qu'on les fist marcher devant son chariot jusques à Pouzoles, pour y estre exposez aux bestes, avec les autres qui y estoient déja

§. 12. prisonniers. ’Ceci fut executé des le lendemain: Mais toutes les bestes qu'on lascha sur eux, ne leur firent aucun mal.

§. 13. ’De sorte que Timothée voyant l'étonnement du peuple, fit conduire les martyrs, de l'amphitheatre à la place, où ils furent condannez à avoir la teste tran-

§. 14. chée: ’& cela fut aussitost executé.

§. 14. ’Les Chrétiens de diverses villes vinrent, dit Jean Diacre, pour enlever leurs corps. Les Saints Procule, Eutice, & Acuce, demeurerent à Pouzoles: S. Janvier fut porté à Naple, S. Feste & S. Didier à Benevent, & S. Sosie à Misene, où il fut mis depuis dans une eglise magnifique qu'on y fit bastir. ’Neanmoins

Paul. ill. p. 198 | Ugh. t. 6. p. 60. a. pour S. Janvier, on cite du mesme Jean Diacre que [vers l'an 400.] S. Severe alors Evesque de Naple, & un autre Jean qui le fut aussi depuis, tirerent son corps d'un lieu appellé Marciane pres de Pouzoles, & l'apporterent dans une eglise bastie sous son nom auprés de Naple. On marque qu'il est aujourd'hui dans l'eglise ca-

Paul. ill. p. 223. thedrale. ’Urane dans son histoire originale de S. Paulin, raporte que ce Saint estant prest de mourir, demanda où estoient ses freres à qui il venoit de parler, & qu'il expliqua ensuite que c'estoient S. Janvier & S. Martin, dont le dernier, dit Urane, est un celebre Evesque des Gaules, & l'autre est un Evesque Martyr, qui rend illustre l'Eglise de Naple.

Bar. 19. sept. a. ’Baronius dit avoir vu une ancienne homelie, où il est raporté que l'intercession de S. Janvier éteignit un embrasement epouventable du mont Vesuve, qui sembloit menacer toute l'Europe; ce qui fit que les peuples accoururent des pays les plus eloignez, pour honorer son tombeau, & luy eleverent partout des

Gr. dial. l. 4. c. 26. 54. p. 260. d|312. d. eglises. ’Il y en avoit une de S. Janvier Martyr dans un fobourg de Rome pres la porte de S. Laurent, dont parle S. Gregoire le Grand.

Bar. 305. §. 6. ’Ce qui rend aujourd'hui ce Saint plus celebre, c'est un miracle qu'on dit qui se fait continuellement à Naple, savoir que quand on approche de son chef une fiole pleine de son sang, ce sang qui estoit dur auparavant, devient liquide, & comme tout chaud & tout bouillant.

Prosp. prom. l. 4. c. 6. p. 162. [Le nom de S. Sosie est aussi fort celebre dans l'Eglise.] ’Du temps de S. Leon, un imposteur nommé Flore se vanta de faire quantité de merveilles auprés de Naple sous le nom de S. Sosie Martyr: de sorte qu'on fut obligé de le chasser de

Anas. c. 52. p. 32. a. la province. ’Anastase le bibliothecaire semble dire que le Pape Symmaque fit une chapelle de Saint Sosie dans l'eglise de Saint André à Rome.

Sur. 19. sept. p. 237. §. 16. ’La ville de Misene où il avoit esté enterré, ayant esté ruinée par les Sarrazins, diverses personnes s'efforcerent inutilement de trouver son corps. Entr'autres un Seigneur Lombard nommé Sicard, ayant, dit Jean Diacre, trouvé un autre corps qu'il crut estre celui de ce Martyr, consacra une eglise sous son nom.

§. 21. ’Mais enfin Jean Diacre mesme qui raporte cette histoire, le trouva environ

Ugh. t. 6. p. 122. a. 615. ans depuis la mort du Saint; ’c'est à dire en l'an 920. [a] Il fut transporté à l'ab-

a Sur. 19. sept. p. 239. §. 22. baye de S. Severin dans Naple, & mis sous l'autel, [b] où il se fit divers miracles.

b §. 23. 24. 25. [c] Il est remarqué dans cette histoire que

c §. 15. Jean Abbé de S. Severin, voulant faire chercher le corps de S. Sosie, en demanda la permission à Estienne Evesque de Naple, croyant que son action ne seroit pas canonique, si elle estoit faite sans la licence de l'Evesque à qui ce droit apparte-

§. 22. noit. ’Il est encore remarquable que l'on

Ibid. chantoit alors en grec & en latin. ’Quand on apporta le corps du Saint à Naple, Jean Diacre dit que beaucoup de femmes de qualité sortirent de la ville pour le recevoir, & mesme un grand nombre de [2] Vierges religieuses, [qui pouvoient bien n'estre pas encore renfermées dans la closture.

Le martyrologe Romain marque à Pouzoles le 19. de septembre la feste de S. Janvier, de S. Sosie, & des autres dont nous avons parlé: en quoy il suit Bede & Adon. Usuard met les autres le mesme jour, mais ne parle de S. Sosie

Flor. p. 852. 1. que le 23. auquel Vandelbert] ’& un tres ancien martyrologe le mettent aussi. [Bede & Adon le repetent le mesme jour.]

Sur. 19. sept. p. 237. §. 14. ’Et on marque que c'est celui auquel il fut enterré à Misene, [soit aussitost aprés sa mort, soit depuis lorsqu'on y eut elevé une eglise en son honneur.]

Anal. t. 3. p. 414. ’L'Eglise d'Affrique mesme met S. Janvier & S. Sosie dans son calendrier en differens jours vers le 20. de septembre.

d Flor. p. 813. [d] Les martyrologes de S. Jerome marquent le 7. de ce mois à Benevent S. Jan-

p. 814. vier, S. Feste, S. Acute [ou Acuce,] S. Didier, & un Sosonte, ’qu'on ne sçait s'il

e p. 815. 1. faut prendre pour S. Sosie; [e] Raban les

f p. 841. 843. suit en cela. [f] Ils mettent encore S. Janvier & S. Ance [ou Acuce] à Naple le 19. de septembre, que Florentinius croit pouvoir estre le jour de la translation de

p. 884. S. Janvier à Naple: ’& le 29. du mesme mois ils joignent S. Janvier & S. Sosie à quelques autres, sans marquer où ils ont

p. 815. 1. souffert. ’On fait aujourd'hui la feste de ces

1. C'estoit plutost Maximien Hercule; ou Severe Cesar, si c'estoit aprés le premier de may.

2. *ascitarium*. Il faut sans doute *asceteriorum*.

Digitized by Google

ces Saints à Naple le 8. de may, & on croit que c'est depuis le Pape Clement IV. [vers l'an 1265.]

'Les Grecs font aussi de S. Janvier & de ses compagnons tant le 18. de septembre selon Ughellus, ou [1] le 19. selon Canisius, [a] que le 21. d'avril; auquel ils en font leur grand office. Ils y raportent l'histoire d'un enfant "ressuscité par une image de S. Janvier. [Mais ils ne disent point d'où une histoire si extraordinaire est tirée.]

Ugh. t. 6. p. 1076. Canis. t. 2. p. 867. a Men. p. 259-263.

1. Ni les Ménées, ni le menologe de Venise en 1523. ni Maxime de Cythere, ne parlent point de S. Janvier le 18, 19, ou 20. de septembre.

SAINT THEODORE,

MARTYR A AMASÉE.

[LE nom de Theodore est fort celebre entre les Martyrs.] 'Les Grecs en reverent deux aujourd'hui sur tous les autres, & mettent leur feste dans la seconde classe, c'est à dire parmi celles qui sont festées par le peuple jusques à midi. Ils appellent l'un "le Capitaine ou le General, l'autre "le nouveau soldat; '& disent qu'ils furent tous deux martyrizez dans le Pont, le premier à Heraclée sous Licinius, & le second à Amasée sous Maximien [Galere. "Nous n'avons aucun monument digne de foy qui parle de celui d'Heraclée, & il y a mesme assez sujet de croire qu'il n'est pas different de l'autre, dont l'histoire est bien mieux fondée. Car elle est appuyée sur l'autorité de S. Gregoire de Nysse,] 'qui a fait une fort belle harangue en son honneur le jour de sa feste, & au lieu mesme où reposoient ses reliques. 'Nous avons aussi ses actes, qui paroissent écrits par un témoin oculaire. [Ils sont d'un style fort simple, & fort bon, & s'accordent assez bien avec S. Gregoire de Nysse, "excepté en quelques points, dans lesquels ils sont conformes avec les actes de S. Theogene de Cyzic: ce qui donne sujet de craindre qu'ils n'aient esté alterez en ces endroits. Ainsi nous nous en servirons, mais non pas comme d'une autorité tout à fait authentique, & egale à celle de S. Gregoire de Nysse.]

Boll. 7. feb. p. 23. c. d. Men. feb. p. 102. 183. Note 1. Nys. v. Theo. t. 3. p. 578. b. c. Sur. 9. nov. p. 231. §. 7. Note 2.

'S. Theodore estoit d'une naissance illustre qu'il tiroit de l'Orient, [b] quoique les nouveaux Grecs le fassent d'Amasée mesme où il souffrit. [c] Un abregé de ses actes qui est dans le legendaire de S. Michel de Beauvais, dit qu'il avoit esté amené de Tyr. 'Du reste il n'estoit avantagé ni de la gloire du siecle, ni des honneurs du monde, 'ni des richesses de la terre. [d] Les "Saints Eutrope, Cleonique, & Basilisque, dont le dernier estoit du village de Cumiales à deux journées d'Amasée, & qui souffrirent peu aprés S. Theodore, sont qualifiez ses parens par les Grecs, & ses compagnons de milice. 'On marque particulierement que S. Cleonique avoit toujours esté inseparablement uni avec luy, & qu'ils avoient esté amenez de Tyr l'un avec l'autre, [pour estre enrolez dans les troupes.] 'Car le Saint estant encore fort jeune, 'fut pris en son pays pour estre enrolé dans la milice, & fut envoyé avec sa compagnie en nostre pays, dit S. Gregoire de Nysse, [originaire du Pont,] pour y prendre les quartiers d'hiver, '& y estre joint, selon ses actes, à la legion "des Marmarites, qui logeoit à Amasée dans le Pont sous le colonel Brincas: 'Et cette province devint enfin sa veritable patrie par le martyre qu'il y endura, & par les honneurs qu'y receut son sacré corps.

Nys. v. Theo. p. 581. a. b Men. feb. p. 183. c Men. p. 447. Nys. p. 583. c. p. 580. d. d Boll. 3. mars, p. 235. V. S. Basilisque. MS. p. 447. Nys. p. 582. a. p. 581. a. Sur. 9. nov. p. 230. §. 1. Nys. p. 585. c. Note 3.

'En ce temps là il s'eleva tout d'un coup une furieuse guerre contre les Chrétiens, qui contraignoit tous les Fideles ou de sacrifier ou de mourir. 'Elle estoit publiée par Maximien [Galere,] '& par Maximin, qui estoient tous deux Empereurs [en Orient. "Il faut mettre apparemment ce nouvel edit au commencement de l'an 306.] 'Theodore qui n'estoit pas un apprentif dans la milice de J. C, mais qui avoit le courage & l'experience d'un vieux soldat, ne fit paroistre aucune crainte en une occasion si perilleuse; & au lieu de cacher sa foy, il sembloit presque la porter écrite sur son front. 'On le voulut mener pour sacrifier; mais il declara au milieu de toute la legion qu'il estoit Chrétien, & qu'il ne pouvoit sacrifier aux faux dieux, parcequ'il avoit J. C. pour Roy dans le ciel. 'Il fut amené devant "le Gouverneur & le Colonel, selon S. Gregoire de Nysse. 'Ses actes ne parlent en cette occasion que du colonel Brincas, qui l'exhorta avec douceur à luy obeïr, & à sacrifier aux dieux; à quoy il répondit qu'il estoit soldat de J. C. son Roy, [encore plus que des Empereurs;] 'qu'il reconnoissoit seul pour son Dieu ce Fils unique de Dieu; que pour les dieux qu'ils luy vouloient faire adorer, ce n'estoient pas des dieux, mais des demons; & que quiconque leur attribuoit des honneurs divins estoit dans l'erreur.

p. 581. b. d. Sur. p. 230. §. 1. V. la pers. de Diocl. §. 33. Nys. p. 581. b. c. Sur. p. 230. §. 1. ἡγεμόνα. Nys. p. 581. c. Sur. p. 230. §. 1. Nys. p. 581. d.

„ Voilà, ajouta-t-il, quelle est ma religion, „ quelle est la foy pour laquelle je suis prest „ de tout souffrir. Qu'on me coupe, qu'on „ me dechire, 'qu'on me brule: Tous mes „ membres doivent cet hommage à leur „ Createur, de souffrir pour luy.

p. 582. a.

'Pendant que "ceux qui presidoient au jugement, étonnez de la resolution si hardie de ce jeune homme, & de son ardeur pour le martyre, se trouvoient embarassez, & consultoient entre eux sur ce qu'ils avoient à faire; un officier des troupes 'nommé Posidoine, qui est qualifié [1] Ducenier, 'voulant se railler du Saint, sur ce qu'il avoit parlé du Fils de Dieu, luy demanda si son Dieu avoit un „ fils. Oui, dit constamment le Saint, Dieu „ a un fils, mais un fils né d'une maniere „ digne de Dieu, & bien elevée au dessus de „ vos idées basses & charnelles. 'Car ce fils „ est la parole de la verité, par laquelle il „ a fait toutes choses. 'Est-ce là ce qu'on en-

οἱ τέλη... a. Sur. p. 230. §. 2. Nys. p. 582. b. Sur. p. 230. §. 2. Nys. p. 582. b.

1. 'On croit que c'estoient ceux qui recevoient de l'Epargne deux cents grands sesterces. Bas. 156. 1. d.

enseigne parmi vous? Ne rougissez-vous « pas d'adorer des dieux masles & femelles, « sans parler de tout le reste que je « n'ose dire? 'Le colonel [Brincas] prit la « parole, & dit au Saint : Pouvons-nous « connoistre ce fils de Dieu ? A quoy le « Saint répondit ; Je voudrois que Dieu « vous eust donné assez de lumiere pour « cela. Mais, dit Posidoine, quand nous « l'aurions connu, nous ne pourrions pas « abandonner nostre Empereur pour nous « donner à vostre Dieu. Si vous le connoissiez, dit Theodore, rien ne vous pourroit empescher de sortir de vos tenebres, « & de quitter une confiance si fragile que « vous avez en vostre prince de la terre, qui « est luy mesme tres fragile, pour servir « le Dieu vivant, le Roy, le Seigneur eternel, & combatre comme moy sous ses « enseignes. «

Sur.p.230. §.2.

'Les juges témoignant avoir pitié de luy, ne le presserent pas davantage. 'Laissons-le là pour quelques jours, dit Brincas? Il changera, 'il viendra de luy mesme à ce qui luy est avantageux. Ainsi on « le renvoya, en luy donnant un certain temps pour se resoudre à sacrifier, & le Saint employa ce delai à prier sans cesse le Seigneur, & à le louer.

Nyſ. p. 582. c. Sur.p.230. §. 2. §. 3.

'Cependant les impies tournerent leur colere contre quelques bourgeois d'Amasée, qu'ils prirent, & qu'ils firent mener en prison. Theodore les suivoit en leur enseignant tout haut le chemin du salut & de la patience, & en les exhortant à ne point renoncer J.C: ce qu'il continua jusqu'à ce qu'ils furent enfermez dans la prison. [Nous ne lisons point ce que devinrent ces prisonniers, qui estoient Chrétiens, comme il est aisé de le juger. Ils sont peutestre du nombre de ces illustres Martyrs du Pont]'que le martyrologe Romain celebre tous ensemble le 5. de fevrier, a & dont Eusebe décrit le martyre en general,] 'comme nous l'avons raporté en un autre endroit.

§. 3.

Boll. 5. feb. p. 658. a Eus. l. 8. c. 12. p. 306. b. c.

V. la pers. de Diocletien.

Pour S. Theodore, il fit durant le delai qu'on luy avoit donné, une action extraordinaire, & qui mesme a esté en quelque sorte condannée par l'Eglise,] 'lorsqu'elle a défendu par le 60e Canon du Concile d'Elvire, de mettre au nombre des Martyrs ceux qui mourroient pour l'avoir faite. [Mais cette défense ne regarde pas S. Theodore, puisqu'ayant déjà confessé J. C. il fust toujours mort sans cela; & ainsi il ne tombe point sous la censure de l'Eglise, qui par ce Canon paroist avoir particulierement desaprouvé ceux qui par des actions non necessaires, attiroient sur eux une mort qu'ils eussent pu eviter par une sage & humble moderation. Aussi cette action dans S. Theodore a merité non le blasme de l'Eglise, mais les louanges de S. Gregoire de Nysse,] 'qui la raconte avec joie & avec plaisir, & l'appelle une action genereuse. Voici ce que c'estoit.

Conc. t. 1. p. 977. a.

Nyſ. p. 582. d.

'Il y avoit au milieu d'Amasée sur le bord de la riviere [d'Iris,] un temple de celle que les fables appellent la mere des dieux. Le Saint ayant trouvé une heure & un vent favorable à son dessein, y mit le feu 'durant la nuit, b & le reduisit en cendres avec l'idole; rendant par cette action la réponse que l'on attendoit de luy. Car il ne taschoit pas à cacher ce qu'il avoit fait: au contraire il le declaroit & s'en vantoit, s'il faut ainsi dire, publiquement. 'Et mesme il avoit esté vu par quelques personnes de la ville qui l'en accuserent : 'de sorte que la chose fut sceue en un moment de tout le monde.

d. 583. a.

Sur. 9. nov. p. 203. §. 3. b Nyſ. p. 582. 583.

Sur.p.230. §. 3. Nyſ. p. 582. d.

'Le Questeur [de la ville] nommé Cronide, [qui estoit peutestre chargé de la garde de ce temple,] fut saisi de crainte à cette nouvelle. Il fait prendre Theodore, & l'amene devant le Gouverneur, à qui il forme sa plainte contre ce nouveau soldat. Ce Gouverneur estoit Publius [ou Popilius;] '& selon l'histoire de S. Basilisque, il semble qu'il eust aussi le nom d'Asclepiodote. 'Il manda le colonel Brincas, pour savoir s'il avoit donné permission à son soldat de bruler le temple. Il répond qu'au contraire il l'avoit souvent exhorté de sacrifier aux dieux, & qu'il luy avoit mesme donné un temps prefix pour le faire: mais que s'il avoit brulé le temple, il estoit tout à fait coupable, & le Gouverneur pouvoit le punir comme juge selon la rigueur des loix.

Sur p.230. §. 3.

Boll. 3. mars, p. 235. b| 237. d. Sur.p.230. §. 3.

· 'La nouvelle face de ce tribunal, bien plus terrible que le precedent, n'epouventa point Theodore, & ne l'empescha point d'avoir le visage & l'assurance d'un juge, dans le lieu & l'état d'un criminel. 'Publie luy demandant pourquoi il avoit brulé la déesse au lieu de l'adorer, il répondit, Je ne desavoue pas ce que « j'ay fait: J'ay allumé du bois pour bru- « ler des pierres: Vostre déesse & toute sa « vertu s'est trouvée de pierre ; & ainsi le « feu l'a attaquée & l'a brulée. Le juge « tout en colere le fit fouetter, & le menaça de luy faire souffrir bien d'autres supplices plus rigoureux, s'il n'obeïssoit aux edits des Empereurs. Je ne vous obeïrai « point, dit Theodore, & je ne crains point « tous vos supplices, quelque terribles « qu'ils soient. Faites tout ce que vous « voudrez: Je ne crains rien, dans l'espe- « rance que j'ay des biens du ciel & de la « couronne que Dieu me prepare. Sacrifiez, « Theodore, dit le juge, & epargnez vous « les tourmens qui sont dus à vostre deso- « beïssance. Car je vous promets que je « vous ferai mourir d'une mort epouven- « table. Tous vos supplices, répondit Theo- « dore, ne me sont rien. Car J. C. mon « Seigneur & mon Roy, est toujours au- « prés de moy pour m'en delivrer. Mais « vous ne le voyez pas, parceque vous « n'avez pas les yeux de l'ame. 'Le juge « voyant que Theodore ne cedoit point à ses menaces, voulut le gagner, dit S. Gregoire de Nysse, par les promesses des honneurs, des dignitez, & mesme du pontificat, 'l'assurant qu'il en écriroit aux Empereurs. 'Mais le Saint se moqua de ces promesses: c Il leva les yeux au ciel, & faisant le signe de la Croix sur tout son corps, il dit au tyran, Quand vous me « feriez fondre dans le feu, quand vous de- « chireriez mon corps par tous les suppli- « ces imaginables, quand vous le mettriez « en pieces à coups d'épées ou par les dents « des bestes sauvages; tant qu'il me restera « encore quelque soupir, je ne renoncerai « jamais le nom de mon Christ. Alors «

Nyſ. p. 583. 2. b.

Sur.p.230. §. 4.

Nyſ p. 583. b. c.

Sur.p.231. §. 6. Nyſ. p. 583. 584. c Sur. p. 231. §. 6.

Digitized by Google

'Alors le juge quittant ce faux maſque de douceur, [a] & ayant pris l'avis du Colonel, fit mettre le Saint ſur le chevalet, [b] & ordonna qu'on luy dechiraſt les coſtez [c] avec les ongles [de fer:] ce qui fut executé avec tant de cruauté, que les os en furent decouverts. 'Le Saint demeura cependant auſſi ferme, que ſi on en euſt tourmenté un autre. 'Il ne dit rien au juge, [d] mais il chantoit ce verſet du „ pſeaume: Je benirai le Seigneur en tout „ temps, ma bouche publiera toujours ſes „ louanges. [e] Le juge ſurpris de cette rare „ patience, luy dit ces paroles: N'as-tu „ point de honte, miſerable que tu es, de „ mettre ta confiance en cet homme que tu „ appelles Chriſt, & que l'on a fait mourir „ malheureuſement; & de te livrer ſi inconſiderément à cauſe de luy aux tourmens & aux ſupplices? A quoy le Martyr „ fit cette belle réponſe; C'eſt une honte „ que moy & tous ceux qui invoquent le „ nom de J. C. reçoivent avec beaucoup „ de joie.

Nyſ. p. 584. b. | a Sur. p. 231. §. 6. | b §. 6 | Nyſ. p. 584. b. | c Sur. §. 6. | Nyſ. p. 584. c. | Sur. p. 231. §. 6. | d §. 6 | Nyſ. p. 584. b. d. | e Sur. p. 231. p. 6.

'Les tourmens de la queſtion furent ſuivis de la priſon, où Dieu fit paroiſtre de nouveau les merveilles de ſa puiſſance. Car la nuit eſtant venue, on entendit les voix d'une multitude de perſonnes qui chantoient, & l'on vit une lumiere comme de pluſieurs lampes allumées. Le geolier ſurpris de tout ceci, courut au cachot, où eſtant entré, il ne vit autre choſe que le Saint qui repoſoit, & les autres priſonniers endormis. [Les actes du Saint mettent aprés ceci les vaines promeſſes que luy fit le juge, & les tourmens dont nous avons parlé avant ſon empriſonnement, pour ſuivre l'ordre de S. Gregoire de Nyſſe.] 'Ce Saint ſemble dire que le Martyr ſouffrit encore diverſes choſes aprés la priſon, [mais il n'en marque aucune en particulier.] 'Ses actes diſent que le peuple voyant ſa conſtance, demanda en criant qu'on le fiſt mourir; ſurquoi le juge le preſſant de ſacrifier, s'il ne vouloit s'expoſer à de nouveaux tourmens, il rejetta cette propoſition avec horreur. „ Qu'aimez vous mieux, luy dit le juge, d'eſ„ tre avec nous ou avec voſtre Chriſt: Alors „ le Saint répondit avec beaucoup de joie; „ J'ay eſté, je ſuis, & je ſerai avec mon Chriſt. „ Pour le reſte faites ce que vous voudrez.

Nyſ. p. 584. c. | d. | Sur. p. 231. §. 6.

'Enfin le juge voyant qu'il ne pouvoit ſurmonter ſa patience, 'prononça la ſentence, & le condanna à eſtre brulé; [f] ce qui fut executé tres promtement. Le Saint fut mené au lieu de l'execution, & ayant fait le ſigne de la Croix ſur ſon front & ſur tous ſes membres, quand le feu fut allumé autour de luy, il rendit „ ſon ame en paix; & nous la viſmes, dit „ l'auteur de ſes actes, monter au ciel com„ me un éclair. [S. Gregoire de Nyſſe ſemble dire qu'il fut brulé dans une fournaiſe.] 'Car décrivant une peinture où le martyre du Saint eſtoit repreſenté, il dit que l'on y voyoit cette fournaiſe toute ardente de feu. 'Quelques uns diſent qu'avant qu'on allumaſt le feu, le Saint voyant entre les aſſiſtans S. Cleonique ſon intime ami, qui fondoit en larmes, il luy dit „ tout haut; Cleonique, je vous attens, „ ſuivez moy, & haſtez vous. Nous ne „ nous ſommes jamais ſeparez dans cette „ vie corruptible; & il ne faut pas que nous „ ſoyons ſeparez dans celle du ciel. [Nous verrons 'autrepart que S. Cleonique le ſuivit en effet bientoſt.]

§. 7. | Nyſ. p. 584. d. | f Sur. p. 231. §. 7. | Nyſ. p. 579. d. | MS. p. 447. | V. S. Baſiliſque.

'S. Theodore fut martyrizé le 17. de fevrier ſelon ſes actes; [g] & S. Gregoire de Nyſſe témoigne auſſi que ſa feſte ſe celebroit dans l'hiver. 'Elle ſe faiſoit le 17. de fevrier du temps de Balſamon, & les Grecs la font encore le meſme jour. Les Latins la remettent au 9. de novembre, 'auquel elle eſt marquée dans le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le calendrier Romain du P. Fronto, [dans Bede, dans Florus, & enſuite dans les autres martyrologes, & dans beaucoup de breviaires.] 'Quelques martyrologes de S. Jerome marquent auſſi ce jour là un S. Thodore, mais à Nicomedie. [En ſuppoſant meſme qu'il eſt mort le 17. de fevrier, on peut mettre ſa mort dés l'an 306.] 'Les Grecs diſent que peu de temps aprés ſon martyre, il s'apparut en la compagnie de J. C, aux SS. Eutrope, Callinique, & Baſiliſque, & les delivra d'une flagellation tres cruelle qu'ils enduroient pour la foy.

Sur. p. 231. §. 8. | g Nyſ. p. 578. b. | Boll. 7. feb. p. 23. c. d. | Sacr. p. 141 | Front. cal. p. 146. | Flor. p. 959. | Boll. 3. mars, p. 235. b.

'Une ſainte femme nommée Euſebie demanda ſon corps, & l'embauma. [h] Il fut enſeveli avec beaucoup de ſoin & d'honneur, [i] & tranſporté en un lieu nommé Eucaïtes, dans le territoire d'Amaſée, à une journée de la ville, & mis chez cette Euſebie, qui y celebroit tous les ans, ou meſme tous les jours, la memoire de ſon martyre. 'Il ſemble qu'elle ait eſté enfin martyrizée elle meſme. [S. Gregoire ne nomme pas le lieu où le corps du Saint fut mis, quoiqu'il marque aſſez qu'il fut tranſporté hors d'Amaſée, puiſque parlant du temple que le Saint brula, il ne dit pas que c'eſtoit *en cette ville*] 'mais dans la ville metropolitaine d'Amaſée. 'Il témoigne que de ſon temps ce ſaint corps eſtoit dans un lieu ſacré, & dans un temple de Dieu, inſigne tant par la grandeur & la magnificence de ſa ſtructure, que par les richeſſes & la beauté de ſes ornemens. Il y avoit quelques ſtatues d'animaux, '& une peinture ſur la muraille, qui repreſentoit l'hiſtoire du martyre du Saint, avec une image de J. C. qui preſidoit à ce grand combat.

Sur 9. nov p. 231. §. 8. | h Nyſ. p. 579. b. | i Sur. p. 231. §. 8 | MS. p. 448. | Boll. may, t. 1. p. 14. 1. | Nyſ. p. 582. d. | p. 579. b. c. | c. d.

'Son tombeau eſtoit viſité durant toute l'année, [k] mais particulierement le jour de ſa feſte, la rigueur de l'hiver n'eſtant pas capable d'empeſcher que les peuples n'y accouruſſent en foule de toutes parts. 'Ce fut en ce meſme jour que S. Gregoire de Nyſſe fit une celebre harangue pour relever ſon martyre; '& il la prononça au tombeau meſme de ce Saint, [l] où il témoigne qu'il ſe faiſoit beaucoup de miracles, tant pour l'expulſion des demons, que pour la gueriſon de diverſes maladies. 'Il attribue auſſi à ſes interceſſions de ce que la province avoit eſté garantie l'année precedente de l'incurſion des Scythes [ou des Huns,] dont elle avoit eſté menacée, '& il luy demande la meſme protection pour l'avenir. 'Bollandus nous fait eſperer avec ſes actes grecs, une narration abregée de pluſieurs de ſes miracles, & une autre plus étendue

p. 585. a. | k d. 578. a. b. | b | 585. a. | p. 578. b | 579. c. d. | l p. 584. d. | p. 578. c. | p. 585. c. d. | Boll. may, t. 1. p. 14. a.

due dans un discours fait par le Prestre Chrysippe.

Nyss p. 580. a. 'S. Gregoire de Nysse remarque aussi que l'on estimoit une grande benediction de toucher seulement "à son tombeau. Mais c'estoit une faveur tres insigne lorsqu'il arrivoit que l'on pouvoit toucher ses reliques. b. 'On les baisoit des yeux, de la bouche, des oreilles, & de tous les sens. a. 'On emportoit aussi comme un tres riche thresor, de la terre & de la poussiere qui estoit sur son sepulcre. Mosc. c. 180. p. 1135. Geo. sac. n.p 41. 'Dans le VI. siecle les saints solitaires venoient de la Palestine honorer S. Thodore à Eucaïtes. 'Cette ville fut dans la suite du temps erigée en evesché; & mesme on le fit independant du metropolitain [d'Amasée:] Boll. 7. feb. p 26. b. c. '& le nom d'Eucaïtes ou Eucanée fut changé par l'Empereur Jean Zimisque en celui de Theodorople ou ville de S. Theodore.

Cang. de C. l. 4. p. 139. 140. 'On marque trois eglises de S. Theodore à Constantinople, dont la plus celebre est celle qui fut bastie par le Patrice Sporace vers le milieu du V. siecle. Elle estoit auprés de Ste Sophie. Men. feb. p. 183. 'C'est là qu'on faisoit particulierement la feste du Saint le premier samedi de Caresme: On en donne une raison [que nous ne raportons point ici, "parcequ'elle paroist peu fondée.] Anal. g. p. 518. 'La derniere action de S. Estienne le jeune, lorsqu'il souffrit le martyre pour les Images au VIII. siecle, fut de témoigner son respect pour S. Theodore en passant devant sa chapelle. Cotel. g. t. 3. p. 355. 356. 'Cyrille dans la vie de S. Sabas, parle d'une eglise de S. Theodore Martyr vers Jerusalem, & raporte comment il fit retrouver dans une apparition une grande somme d'argent qu'on avoit volée. Cang. de C. l. 4. p. 140. 'On pretendoit conserver le bouclier du Saint dans une eglise de son nom qui estoit à Dalisande ville d'Asie. Bar. 9. nov. c| Act. M. p. 'Il y a encore à Rome une tres ancienne eglise de ce Saint; [& c'est apparemment la cause de ce que sa feste est marquée dans les anciens monumens de l'Eglise Romaine.]

Jo. D. im. l. 3. p. 800. 801. 'S Jean de Damas raporte de S. Anastase Sinaïte 1, [ou de quelque autre posterieur,] que les Sarrazins estant entrez dans une eglise de S. Theodore à quatre milles de Damas, outre mille autres crimes qu'ils y commirent, ils jetterent une fleche contre son image, laquelle rendit aussitost du sang. Ils furent tous témoins de ce miracle, qui ne les empescha pas cependant de continuer leurs excés. Mais ils en furent punis, & ils perirent tous miserablement en peu de jours. S. Anastase ajoute que plusieurs de ceux qui avoient vu la chose, vivoient encore lorsqu'il l'écrivoit, que luy mesme avoit vu cette image, & que l'on y remarquoit encore le coup de la fleche, & des vestiges du sang qui en estoit sorti. Bar. 9. nov. c. 'Baronius entend cela de Saint Theodore d'Amasée.

Boll. 7. feb. p. 26. §. 23-27. 'L'Empereur Jean Zimisque gagna une illustre bataille sur les Russiens en 971. assisté, comme l'on croit, par S. Theodore dont on faisoit ce jour là la feste, ce qui fut confirmé par une vision. L'Empereur pour reconnoistre cette grace, rebastit avec beaucoup de magnificence l'eglise où estoit le corps du Saint: Et ce fut sur cela qu'il donna à la ville d'Eucaïtes où il estoit encore, le nom de Theodorople.

§. 32-37. 'Les Venitiens pretendent que Narse fit bastir une eglise de S. Theodore dans leur ville des le VI. siecle, & que vers l'an 1256. "on y a transporté le corps de ce Saint, qui a esté le protecteur de leur Republique avant S. Marc. may.' t. 1. p. 14. f. 'On pretend aussi avoir le corps de S. Theodore à Brinde, & son chef à Cajete, a Ugh. t. 2. p. 1027. a. b. a où l'on dit qu'il fut apporté le 30. novembre 1210, & mis dans l'eglise de la Ste Vierge. Nous avons l'histoire de sa reception faite par un auteur du temps, qui marque que ce S. Theodore est celui qui avoit esté martyrizé par le feu, [c'est à dire celui d'Amasée.] Act. M. p. 531. 'Les Benedictins de Molesme au diocese de Langres, croient aussi avoir aujourd'hui le chef de S. Theodore. Boll. 7. feb p. 27. f. 'On pretend avoir encore de ses reliques à S. Denys en France, & en divers autres endroits.

SAINT BASILISQUE SOLDAT, MARTYR A COMANE DANS LE PONT: AVEC S. EUTROPE, ET S. CLEONIQUE, MARTYRS A AMASSÉE.

[NOUS venons de voir quels ont esté les combats & les triomphes de l'illustre Martyr S. Theodore d'Amasée, & nous avons dit qu'il avoit apparemment souffert le 17. fevrier de l'an 306. La benediction que Dieu luy avoit donnée ne se renferma pas en sa personne, & elle s'etendit aussi sur ceux qui luy estoient plus particulierement unis.] Boll. 3. mars. p. 235. b. 'Car les SS. Eutrope, Cleonique, & Basilisque, que l'Eglise honore entre les Martyrs, sont qualifiez ses parens & ses compagnons dans la milice. p. 236. c. 'S. Basilisque qui est le plus celebre des trois, est appellé particulierement son cousin.

p. 235. b. 'Ces Martyrs sont illustres parmi les Grecs, qui en font le 3e. jour de mars, c. 'en quoy ils ont esté imitez par quelques Latins. [Nous ne savons rien neanmoins d'Eutrope & de Cleonique, que par les livres de l'office des Grecs, qu'on sçait n'estre pas de grande autorité, & par les actes manuscrits de S. Theodore, plus alterez que les communs.] p. 236. e. 'Pour S. Basilisque, nous en avons des actes qui portent

1. S. Anastase Sinaïte a vécu avant les conquestes des Sarrazins.

scribæ à memoriis.

tant le nom d'Enseigne qualifié "greffier & secretaire, & qui se pretend témoin oculaire de ce qu'il raporte. [L'air de la piece a en effet quelque chose d'assez beau & d'assez saint, pour croire qu'elle est originairement du IV. siecle. "Mais il est à craindre qu'elle n'ait depuis esté alterée par quelque Grec. C'est pourquoi nous ne pretendons pas traduire exactement tout ce qui s'y trouve, & nous croyons qu'il suffira d'en mettre le principal en abregé, laissant aux lecteurs à juger comme il leur plaira de tant de miracles & de faits extraordinaires dont elle est pleine, mais dont nous ne marquerons qu'une partie. Nous y joindrons ce que les Grecs raportent des deux autres Martyrs, non seulement parceque nous n'en trouvons rien autrepart, mais encore parceque cela semble tiré de la mesme piece que le martyre de S. Basilisque.] 'Car par le commencement de ses actes, il est aisé de croire que nous ne les avons pas entiers.

NOTE 1. — p. 237. d.e.

'Les Grecs les font tous trois originaires de Cappadoce; ["ce qui paroist assez incertain.] 'D'autres disent que S. Cleonique avoit esté amené de Tyr à Amasée dans le Pont avec S. Theodore, dont il estoit l'ami & le compagnon inseparable. 'S. Basilisque avoit, selon ses actes, sa mere, trois freres, & d'autres parens au village de Cumiales, à une journée ou deux d'Amasée. 'Il paroist que toute sa famille estoit Chrétienne. 'Il fut enrolé avec Eutrope & Cleonique dans la mesme compagnie que S. Theodore, 'qui selon ses actes estoit de la legion "des Marmarites, logée à Amasée sous le colonel Brincas. 'Ils furent arrestez * tous quatre ensemble comme Chrétiens, selon les actes de S. Basilisque, [& ainsi vers le commencement de l'an 306.] 'D'autres cependant disent que S. Theodore estant pres de mourir, reconnut Cleonique entre les assistans; & le voyant qui pleuroit, il luy dit tout haut qu'il l'attendoit, & qu'il se hastast de le suivre, afin qu'ils pussent estre unis dans le ciel, comme ils l'avoient esté sur la terre. [Si cela est vray, S. Cleonique ne fut arresté qu'aprés la mort de S. Theodore.]

p. 235. b. — NOTE 2. — MS. p. 447. — Boll. 3. mars, p. 237. e| 238. b.d. — p. 238. a. — p. 235. b. — Sur. 9. nov. p. 230. §. 1. — V. S. Theodore. — NOTE 3. — Boll. 3. mars, §. 1. p. 237. e| 238. a. — MS. p. 447.

'Basilisque, Eutrope, & Cleonique furent presentez au juge nommé Asclepiodote. [a] Le premier tourment qu'ils endurerent fut celui des fouets, dont on les dechira attachez à des colonnes jusqu'à ce que les boureaux se furent eux mesmes lassez. 'Et S. Eutrope ayant eu la hardiesse de reprendre la cruauté du juge, on luy meurtrit tout le visage de coups. 'Mais J.C. les guerit en s'apparoissant à eux accompagné de S. Theodore, [qui sans doute estoit déja mort:] & ce miracle marqué dans les actes de S. Basilisque, convertit un grand nombre de personnes qui acquirent le ciel en perdant la teste. 'Le juge voulut changer d'attaque, & s'efforça d'amollir la constance de Cleonique par les presens & par les honneurs qu'il luy promit. Mais ses artifices ne firent que donner de nouvelles forces au saint Martyr. Il se moqua de la folie du juge; & pour faire voir la foiblesse de ses divinitez, il abatit, dit-on, par ses prieres une statue de Diane, à laquelle le juge sacrifioit alors. Le juge irrité fit jetter sur les Saints trois chaudieres pleines de bitume & de poix toute bouillante, selon les termes de l'histoire, qui ajoute que "les Saints sortirent vivans de ce supplice. Enfin Eutrope & Cleonique acheverent leur martyre par la croix [comme J.C.]

Men. 3. mars, p. 18| Boll. p. 235. b. — a Boll. p. 239. b| 864. f. — p. 235. b. — b| p. 239. b. — p. 239. b. c. — &c.

'Basilisque fut remené en prison pour les suivre peu de temps aprés, 'lorsque l'on eut envoyé au lieu d'Asclepiodote un nouveau Gouverneur nommé Agrippa, qui avoit ordre de faire mourir par divers supplices tous les Chrétiens qui refuseroient de sacrifier. 'Basilisque passa ce temps là dans une grande tristesse, priant J. C. avec larmes de ne le point oublier, & de ne permettre pas qu'il fust separé des Saints avec qui il avoit esté pris, & qui estoient déja couronnez. Cette priere ne fut pas vaine. J. C, disent ses actes, s'apparut à luy [durant une nuit,] luy dit qu'il n'avoit pas sujet de s'affliger d'estre demeuré aprés ses compagnons, puisqu'il en precedoit beaucoup [d'autres;] Qu'il allast dire adieu à ses parens, qu'il recevroit aussitost aprés la couronne du martyre & le repos „ dont les autres jouissoient. Mais, ajouta-„ t-il, ne craignez rien, & n'apprehendez „ point les supplices que vous aurez à souf-„ frir, parceque je suis avec vous.

c. — p. 237. c. — c.

'Aprés cette vision, Basilisque se mit en prieres tout rempli de joie, & [il luy sembloit] qu'il voyoit les portes de sa prison ouvertes. Le jour estant venu, il pria ses gardes '& le porte-clefs de luy donner quatre jours pour aller à Cumiales prendre congé de ses parens. Je revien-„ drai aussitost, leur dit-il, pour aller trou-„ ver mon veritable pere qui est J. C. Les gardes luy témoignerent qu'ils le laisseroient volontiers aller entierement libre; mais qu'ils n'osoient luy donner mesme les quatre jours qu'il demandoit, à cause qu'on attendoit alors le Gouverneur; & que comme son nom estoit écrit sur le greffe, ils craignoient que le Gouverneur ne le leur demandast durant qu'il seroit absent. Enfin neanmoins il obtint que ses gardes le meneroient à Cumiales.

e. — e.

'Sa mere & ses parens vinrent au devant de luy avec une extreme joie: & le lendemain qu'il fut arrivé, ayant fait assembler tous ceux de sa connoissance, il leur fit une exhortation pleine de pieté, pour leur apprendre qu'il faut entrer dans le royaume de Dieu par un grand nombre de souffrances. 'Il les exhorta à persister jusques au bout dans la foy de J. C, & leur dit en les quittant pour s'en retourner, qu'ils ne devoient plus esperer de le voir en ce monde, parcequ'il alloit accomplir son martyre comme S. Theodore, S. Eutrope, & S. Cleonique. Tous les assistans se jetterent à son cou, & le conjurerent en pleurant que quand il auroit consommé sa course, il voulust prier Dieu pour eux & pour tous les Chrétiens, & luy demander qu'il fist cesser la persecution des tyrans, & les sacrifices des demons, afin que toute la terre fust remplie de la gloire de J.C.

Ibid. — p. 238. a.

a. 'Le jour mesme que Basilisque partit d'Amasée, Agrippa y arriva. Il employa ce jour là à divers sacrifices; 'et le lendemain ayant ouvert l'audience, il s'in-
b. forma de ceux qui estoient dans la prison. On luy parla de Basilisque, & comme il trouva son nom sur le registre, il demanda qu'on le fist venir. 'Un Officier *Defensor.* de la ville fut à la prison pour le chercher; & comme il ne l'y trouvoit pas, il se saisit du porte-clefs, & l'amena au Gouverneur, qui luy fit une rude reprimende d'avoir laissé echaper un prisonnier, & un ennemi des dieux. Il répondit qu'il estoit parti le jour de devant avec ses gardes pour aller faire un tour en son pays, & qu'il promettoit de le representer dans quatre jours. Le Gouverneur luy dit qu'il y alloit de sa vie s'il ne le representoit, & sur la caution de l'officier de la ville, il l'envoya chercher Basilisque. Il le fit accompagner par un de ceux qu'on qualifioit [1] Magistriens, à qui il dit d'emmener le Saint & quelques autres prisonniers à Comane où il s'en alloit, & qu'il connoistroit par la maniere dont il s'acquiteroit de cette commission, s'il estoit homme d'execution. [Le Magistrien esperant donc de gagner l'affection du Gouverneur par le mauvais traitement qu'il feroit au
c. Saint,] 'fit faire, dit-on, des brodequins d'airain armez de grands cloux; & il s'en alla ainsi à Cumiales accompagné du porte-clefs, de quelques soldats, & d'Eu-
f. signe greffier qui voulut les suivre. 'Il semble que c'estoit pour servir le Saint
p. 239. d. en ce qu'il pourroit; & il paroist qu'il
p. 238. c. estoit Chrétien. 'Ils rencontrerent Basilisque qui partoit de Cumiales pour s'en retourner à Amasée; & en mesme temps le Magistrien le fit charger de deux chaines tres pesantes qu'il avoit fait apporter, & luy fit chausser les brodequins, dont les cloux luy entrant jusqu'aux os, firent aussitost couler son sang de tous
c|p. 239. a. costez. 'Les soldats le contraignirent neanmoins de marcher en cet état, & ils le dechiroient tellement à coups de fouet, qu'on voyoit son sang se repandre jusques à douze piez loin.

p. 238. c. d. 'Tout le monde le suivoit en pleurant: sa mere au contraire l'encourageoit à souffrir durant le peu de temps qui luy restoit, dans l'esperance des recompenses eternelles, & du secours de J.C. pour
d. l'amour duquel il souffroit. 'Si les hommes, disoit-elle, vous condamnent comme un méchant & un larron, ce larron qui a esté crucifié avec J.C. vous recevra dans le ciel. Elle luy demanda seulement qu'il se souvinst d'elle en marchant comme il faisoit dans la voie des commandemens de Dieu, & puis elle se retira en priant pour luy. Le Martyr luy dit adieu, à elle, à ses trois freres, & à tous ses autres parens & amis, en les priant de s'en retourner. Et comme ils pleuroient à cause de ce qu'il souffroit, « Ne pleurez point, leur dit-il; mais demandez à Dieu qu'il me fasse remporter la victoire dans ce combat, & vaincre les embusches du diable aussibien que la cruauté des juges. Pourquoi m'affligez vous par vos larmes? Plust à Dieu que je pusse mourir plus d'une fois pour nostre Sei-
e. gneur J.C. » 'Il les embrassa en les priant diverses fois de s'en retourner. Mais il falut pour cela que le Magistrien les menaçast de les mener tous prisonniers au Gouverneur, & mesme "qu'il mist pié à *de asino quo sedebat.* terre pour fraper avec ses soldats ceux qui ne vouloient pas s'en aller.

e. f. 'Basilisque marchoit devant tous les autres avec ses brodequins, en chantant continuellement les louanges de Dieu, & témoignant dans sa douleur un courage qui étonnoit le Magistrien, parcequ'il ne savoit pas que Dieu adoucissoit ses peines, & le soutenoit dans ses douleurs.

f. 'Ils arriverent ainsi sur le midi en un village nommé Dacoze, où le Magistrien & les autres qui estoient au nombre de 14, sans conter Basilisque ni Eusigne, ayant esté priez à disner par une veuve payenne nommée Trojane, qui estoit dame du lieu, ils laisserent le Saint, lié les mains derriere le dos, attaché à un tronc d'arbre tout sec, exposé à la cha-
p. 239. a. leur du soleil qui estoit fort grande. 'Le peuple assemblé en grand nombre autour de luy, témoignoit beaucoup de compassion pour ses maux. Luy cependant chantoit des pseaumes, & prioit Dieu de faire paroistre sa puissance en sa faveur, comme il avoit fait pour tant d'autres Saints, & entr'autres pour Ste Thecle.
a. b. 'Dieu exauça la priere du Martyr: Il se fit, disent les actes, un grand tremblement, avec un bruit sous terre, & l'on entendit du ciel une voix qui disoit au Saint; « Je vous accorde tout ce que vous me demandez. Ne craignez point, parce-
b. que je suis avec vous. » 'En mesme temps les brodequins qu'il avoit aux piez se fondirent comme de la cire, toutes ses chaines rompirent, "& ses liens se briserent. &c.
c. 'Tous les Chrétiens, & les autres mesmes qui estoient presens à cette merveille, en glorifierent Dieu, hors quelques uns qui attribuoient ces miracles à la magie. Le Magistrien mesme sentant le tremblement, quitta le disner avec les autres, & s'en vint tout saisi de crainte estre le témoin de ces prodiges, dont Dieu
d. augmenta encore le nombre. 'Car le Saint "rendit la santé à un paralytique & à &c. divers autres malades, qui embrasserent aussitost la foy Chrétienne: Trojane fut de ce nombre avec Trojan son fils & toute sa famille; & ils receurent tous le battesme.
d. 'Le Saint demeura là jusqu'au lendemain matin, que le Magistrien qui estoit fort touché aussibien que ses soldats, d'avoir fait tant de maux au Saint, luy vint dire avec beaucoup de civilité qu'il le prioit de vouloir continuer leur chemin, depeur qu'ils ne fussent eux mesmes en
e. danger de leur vie. 'Ils partirent donc de là suivis de tout le peuple, dont une partie les accompagna jusques à un grand pont qui est sur la riviere d'Iris: & ce pont trembla quand ils le passerent, pour marquer que J.C. venoit visiter son Martyr, comme il le dit aprés à Eusigne. Le Saint s'arresta en ce lieu pour prier,

1. C'estoient ceux qui dependoient du Maistre des Offices.

prier, comme il faisoit dans tous les endroits plus élevez qu'il rencontroit, & il renvoya le peuple qui le suivoit.

[c. f.] 'Il y avoit trois jours qu'il marchoit à pié sans prendre aucune nourriture : de sorte qu'estant arrivé à un village nommé Saon, le Magistrien le pria de manger quelque chose. Mais il le refusa en disant qu'il estoit nourri par J. C. de la parole de Dieu, de la grace du S. Esprit, de la priere, de l'action de graces. [f.] 'Il refusa de mesme un asne sur lequel on le vouloit faire monter pour le soulager, assurant que le S. Esprit luy donnoit tout le soulagement & tout le repos qu'il souhaitoit. [f. p. 240.] 'Il ne voulut point non plus manger ni le soir lorsqu'ils arriverent à l'hostellerie, ni le lendemain lorsqu'Eusigne & les autres mangerent sur les dix heures dans Comane. Il prioit durant ce temps là, & comme on disoit que le juge tourmentoit les Chrétiens avec beaucoup de cruauté, J. C. luy apparut, & luy dit de ne point craindre les menaces des impies, parcequ'il estoit avec luy.

[p. 240. b.] 'Quand ils furent dans la ville, le Magistrien sachant que le Gouverneur sacrifioit avec tout le peuple dans le temple d'Apollon, il luy fut dire qu'il luy amenoit Basilisque. Il en fut bien aise, & declara innocens les soldats qui avoient accompagné le Saint [à Cumiales.] Mais quand le Magistrien luy parla de ses miracles, il s'en moqua comme n'estant que des illusions de magie, & ordonna qu'on le fist venir pour sacrifier. [b. c.] 'Les soldats [que le Gouverneur envoya pour l'emmener,] luy disoient en le battant, que s'il ne sacrifioit, il periroit par divers supplices, & que c'estoit à luy à voir s'il vouloit mourir sans sujet pour un Dieu qu'on ne voyoit point. Basilisque répondit à cela que le Dieu qu'il adoroit faisoit assez voir sa toutepuissance par les miracles qu'il faisoit pour ses elus, & dont ceux qui estoient venus avec luy avoient esté les témoins. Le Magistrien & les autres avouerent ce qu'il disoit, & mesme ils luy demanderent pardon de la maniere dont ils l'avoient traité, l'assurant que s'ils n'eussent esté chargez de luy sur peine de la vie, ils luy eussent donné la liberté aprés les prodiges qu'ils avoient vus. Ils se recommanderent mesme à ses prieres.

[c.] 'Cependant le Gouverneur ayant envoyé dire qu'on fist venir Basilisque, il entra dans le temple avec un visage plein de joie. Le juge luy demanda s'il ne sacrifioit donc pas aux dieux; & il répondit à cela: Qui vous a dit que je ne sacrifiois point? J'offre à mon Dieu un sacrifice de louange. Le juge ne comprenant pas ce qu'il disoit, crut qu'il vouloit sacrifier à quelqu'un de ses faux dieux, & il luy répondit tout joyeux qu'il pouvoit choisir à quel dieu il vouloit sacrifier. [d.] 'Il y avoit dans ce temple une grande statue d'Apollon. [c.] 'Le Saint s'en approcha; & aprés avoir demandé aux assistans quel estoit le nom de leur dieu, il leur dit; C'est avec raison que vous l'appelez Apollon, qui signifie destructeur, puisque tous ceux qui l'adorent comme un dieu, periront & seront détruits. [d.] 'Pour moy, je connois le Dieu veritable & eternel, & c'est à luy que j'offre la louange qui luy est due. Voyez donc quel est mon sacrifice, & considerez quelle est la priere que je m'en vais faire. [d. e.] 'Il commença ensuite à louer la bonté & la puissance de Dieu dans la creation de l'univers, & le conjura enfin de briser cette idole muette & insensible, pour desabuser ceux qui luy rendoient des honneurs impies. [p. 240. e.] 'Des qu'il eut fini sa priere par l'Amen, un tremblement de terre renversa la statue qui fut reduite en poussiere. Cela fit fuir de peur & le Gouverneur & tous les autres; de sorte que Basilisque demeura seul à rendre gloire à Dieu.

[b.] 'Le Gouverneur l'envoya aussitost querir, & tout furieux luy reprocha qu'il l'avoit trompé. Le Saint prioit [en son cœur] au lieu de luy répondre; & enfin il luy dit, Celui qui a brisé vostre dieu, en va aussi bruler le temple; & en mesme temps le feu du ciel le consuma jusqu'aux fondemens. Le Gouverneur le voulut traiter de magicien : mais il luy répondit, Vous voyez par experience ce que c'est que vostre dieu. Qu'il se venge de moi s'il a du pouvoir, & qu'il défende luy mesme sa divinité.

[p. 241. b.] 'Enfin aprés quelques autres discours le Gouverneur le condanna à perdre la teste, jugeant bien que de le tourmenter davantage, ce ne seroit que se faire de la peine, & soulever le peuple contre luy. Ainsi on le conduisit hors de la ville en un lieu [d.] appellé Discore, 'sur le bord de la riviere [a b.] [d'Iris,] a où il fut executé en presence de beaucoup de peuple qui l'accompagna au martyre. Il vint, dit-on, une grande multitude d'Anges & d'Arcanges recevoir son ame; & J. C. paroissant dans le ciel, l'invita à entrer dans son royaume où ses compagnons estoient déja: Et nous tous, dit l'auteur, qui vismes ce mystere, & qui entendismes la voix du Seigneur, nous adorasmes Dieu, le visage prosterné contre terre, & nous luy rendismes graces de nous avoir rendus dignes de voir une si grande merveille.

[b.] 'Le Gouverneur avoit ordonné de jetter le corps du Saint dans la riviere, & avoit menacé que si quelqu'un l'enlevoit pour l'enterrer, il le feroit tourmenter, & confisqueroit tout son bien. [c.] 'Un soldat prit donc son corps pour l'aller jetter dans la riviere: mais les Chrétiens luy ayant donné trente pieces d'or, il le laissa entre les mains des Chrétiens, qui le mirent la nuit dans une terre labourée, & semerent dessus quelques legumes 'qui [&c.] [d.] germerent la nuit mesme.

[d.] 'Le demon, ajoutent les actes, entra dans le corps du Gouverneur, qui se voyant tourmenté, demandoit partout où estoit le corps du Saint, ne doutant point qu'il ne fust gueri en le touchant. Mais on luy representa qu'il avoit commandé qu'on le jettast dans la riviere, & personne n'osa luy dire qu'on l'avoit racheté. Il s'en alla donc au lieu où il avoit esté decapité; où ayant encore trouvé une goute de son sang, il la ramassa lui mesme, & l'ayant mise avec de la terre dans un linge dont il se ceignit, il fut aussitost delivré, & crut deslors en J. C.

Digitized by Google

d. 'Les actes de S. Basilisque portent que le Saint souffrit le 21. de juillet, 'auquel neanmoins sa feste ne se trouve marquée nullepart. 'Les Grecs & les Latins la font le 3. de mars avec celle de S. Eutrope & S. Cleonique, '& en particulier le 22. de may. De sorte qu'il pourroit y avoir quelque faute de copie dans les actes; si l'on ne veut dire que les Grecs ont raporté au 22. de may l'histoire de S. Basilisque dont nous venons de parler, au lieu de celle "d'un autre Saint de mesme nom, & qui estoit aussi enterré auprés de Comane.] NOTE 4.

[Margin: £ — p. 235. §. 1–4. — p. 236. a. b.]

Pall. v. Chr. p. 99. 'Car Pallade qui a écrit la vie de S. Chrysostome, nous apprend qu'à cinq ou six milles de Comane, il y avoit une eglise où estoit le corps de S. Basilisque autrefois Evesque de la mesme ville, qui avoit souffert le martyre à Nicomedie avec S. Lucien Prestre d'Antioche, [au commencement de l'an 312.] 'C'est ce Saint qui s'estant apparu au Prestre de son eglise, luy dit de preparer un logement à son frere Jean qui devoit venir, [c'est à dire au grand S. Jean Chrysostome, que ses persecuteurs avoient tiré de Cucuse où ils l'avoient relegué, pour le transferer à Pityunte.] 'Ses gardes l'amenerent en effet coucher dans l'eglise du saint Martyr, [c'est à dire dans le cloistre & les bastimens qui en dependoient,] n'ayant pas voulu qu'il s'arrestast dans la ville de Comane: & la nuit mesme qu'il y coucha, S. Basilisque luy apparut & luy dit: Prenez courage, mon frere Jean, nous serons demain l'un avec l'autre. 'S. Chrysostome mourut le lendemain dans le mesme lieu, '& son corps y fut enterré a auprés de celui de S. Basilisque. Theodoret & Sozomene touchent la mesme histoire, quoiqu'ils ne qualifient S. Basilisque que Martyr. [Mais la chronique de Marcellin y joint le titre d'Evesque. Elle ajoute que le peuple orthodoxe averti par S. Basilisque, mit le corps de S. Chrysostome "dans la nef de cette eglise en un sepulcre tout neuf qu'on trouva à la mesme heure.]

[Margin: p. 100. — p. 99. — p. 100. — p. 101. — a Thdrt. l. 5. c. 34. p. 747. a | Soz. l. 8. c. 28. p. 798. c. — in atrio.]

SAINT APPIEN, ET SAINT EDESE SON FRERE, MARTYRS.

Eus. de Pal. c. 4. p. 323. b. 'SAINT [1] APPIEN estoit né en une ville de Lycie, [[2] dont le nom n'est pas bien connu, [d'une famille considerable '& fort riche. Il demeura longtemps à Beryte, où ses parens l'avoient envoyé apprendre les lettres humaines, '& peutestre le droit civil, dont Beryte estoit une ecole celebre dans tout l'Orient. 'Les nouveaux Grecs disent qu'il y fut instruit dans la religion Chrétienne avec S. Edese son frere, par S. Pamphile Prestre, qui depuis a esté Martyr. 'Il est toujours certain qu'il estoit Chrétien des ce temps là. 'Mais ce qui est admirable, c'est que dans une ville pleine de corruption, ni l'ardeur de l'age, ni le dereglement de ses compagnons, ne purent faire aucun tort à sa pureté. Il vécut toujours selon que les regles du Christianisme nous l'ordonnent, toujours dans la gravité, toujours dans la modestie, toujours dans la pieté, toujours au dessus des passions de la jeunesse.

[Margin: a. — n. p. 176. 1. d. — d | 2. c. — c. 4. p. 323. a.]

a. b | 322. d. 'Il ne pouvoit avoir qu'environ 18. ans lorsqu'il retourna [de Beryte chez son pere, qui vouloit le mettre dans les charges, & le faire arriver aux premieres dignitez de la ville. 'Mais l'esprit de Dieu qui le remplissoit, luy faisoit mepriser les honneurs du siecle, aussibien que ses plaisirs: & il ne pouvoit mesme souffrir de se voir avec son pere au milieu d'une famille [toute payenne,] qui ne pouvoit gouster sa vie, comme il ne pouvoit aimer la leur. Ainsi il se resolut à quitter secrettement sa maison, sans se mettre en peine où il trouveroit de quoy vivre, parceque sa foy luy donnoit une pleine confiance en Dieu, & s'en vint à Cesarée dans la Palestine. 'Il y fut receu dans la maison où estoit Eusebe qui nous raporte tout ceci, [& qui fut depuis Evesque de cette Eglise.] 'On croit que S. Pamphile Prestre de la mesme Eglise, qui assistoit avec beaucoup de liberalité ceux qui estoient dans le besoin, demeuroit dans cette maison; '& Metaphraste dit que ce fut luy qui l'y instruisit [plus à fond] dans

[Margin: p. 328 b. c. — c | 324. a. — Hier in Ruf. l. 1. p. 199. a. b. — Eus. n. p. 176. 2. c.]

1. 'Ἀπφιανὸς, comme 'Ἀπφία dans S. Paul *ad Philem. v. 2*: au lieu de quoy l'on a mis *Appia* dans la Vulgate, suivant la prononciation ordinaire des Latins. Et c'est ce que nous avons cru devoir imiter. [Margin: Eus. n. p. 176. 2. a]

2. 'On lit dans Eusebe Παγαὶς, 'Αραγαὶς, 'Αραγὶς &c. Il y a en Lycie une ville d'Araxe. [Margin: Boll. 2. apr. p. 59. §. 1.]

Digitized by Google

dans les lettres saintes, en quoy il paroist estre suivi par les autres nouveaux Grecs: car ils n'aiment pas à rien dire qui soit à l'avantage d'Eusebe. 'Saint Appien acquit dans cette maison toute la science de l'Ecriture, autant que le peu de temps qu'il y demeura le luy put permettre, & s'y prepara au martyre "par divers exercices de penitence & de pieté qu'il embrassoit avec une extreme ardeur. c.4.p.323. c.d. ἀσκήσεσι.

'Lors donc que Maximin eut publié "de nouveaux ordres contre les Chrétiens [au commencement de l'an 306,] 'que le cri du heraut appelloit tout le monde aux temples, & que tout estoit dans la confusion & dans le trouble; Appien sans dire son dessein à personne, non pas mesme à ceux avec qui il demeuroit, se glissa au milieu de tous les gardes, jusqu'à ce qu'il fut auprés d'Urbain qui estoit alors gouverneur de la Palestine. Il le vit prest à verser du vin devant ses idoles. 'Il le prit hardiment par le bras, l'empescha de sacrifier, & avec une vehemence toute divine, luy representa combien il estoit indigne d'un homme d'oublier le seul veritable Dieu qui l'avoit creé, pour adorer des idoles & des demons. 'Dieu le poussa à faire une action si extraordinaire, pour faire voir & dans l'exhortation qu'il fit au juge, & par la constance qu'il témoigna ensuite dans les tourmens, jusqu'où va le courage qu'il donne à ses serviteurs. d. V. la pers. de Dioclctien. p. 324. a. b. b. c.

'Ceux qui estoient autour d'Urbain se saisirent du Saint, ils luy donnerent mille coups sur tout le corps, le traitant plutost en beste qu'en homme, '& puis le jetterent dans une prison. Aprés qu'il y eut passé 24. heures, il fut amené devant le juge, où il fit paroistre une constance invincible à souffrir les plus grands tourmens, plutost que de consentir à sacrifier. On luy dechira les costez non pas un fois, mais plusieurs, jusqu'à mettre ses os à nud, & à luy decouvrir les entrailles. On le battit sur le visage & sur le cou, avec tant de cruauté, qu'il devint meconnoissable à ses meilleurs amis, tant la teste luy estoit enflée. 'Et l'excés horrible de ce supplice n'ayant point du tout ebranlé sa fermeté, le juge luy fit enveloper les piez avec des linges trempez dans de l'huile ausquels on mit le feu. Il est impossible d'exprimer la violence des douleurs que ce bienheureux Martyr sentit, lorsque la flamme ayant consumé ses chairs penetra ses os, & fit fondre comme de la cire "toutes les graisses & les autres humiditez de son corps, en sorte qu'on les voyoit tomber par goutes. Bien loin cependant de se laisser abatre par ce tourment, il contraignit les boureaux de se reconnoistre vaincus, & il fut remis dans les fers. 'Trois jours aprés il fut de nouveau presenté au juge, & ayant toujours conservé la mesme constance, quoiqu'il fust à demi mort, il fut enfin jetté dans la mer. c. d. p. 325. a. τὰ ἰσχάδια. b.

'Ce qui arriva ensuite paroistra peut-estre incroyable, dit Eusebe, à ceux qui ne l'ont pas vu de leurs yeux: mais il y en eut presque autant de témoins qu'il se trouva alors de personnes à Cesarée de tout age & de tout sexe. Le corps du saint Martyr n'eut pas plutost esté jetté dans la mer, qu'il se fit un bruit & une tempeste, qui agitant prodigieusement la mer & tout l'air des environs, fit trembler la terre mesme & toute la ville: & au milieu de cette grande agitation, la mer rejetta le corps du Saint sur le rivage devant les portes de Cesarée, comme n'estant pas digne de garder un si grand thresor. b. c.

'Le Saint n'avoit pas encore 20. ans lorsqu'il mourut. [a] Il consomma son martyre [en l'an 306. le mardi] "2. d'avril ou le vendredi [5. du mesme mois.] 'Les Grecs en font la feste le 2, [b] & les Latins le 5, auquel les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres en marquent la feste. Les uns & les autres l'appellent d'ordinaire Amphien. p.322.323. a p.325.d. Note 1. Men.p.20. b Boll.2. apr.p.59.c.

'Il avoit, comme nous avons dit, un frere nommé Edese né "du mesme pere que luy, & autant son frere selon l'esprit que selon la chair. Edese avoit mesme plus d'étude qu'Appien, & s'estoit fort appliqué à la philosophie, 'jusqu'à avoir pris l'habit de philosophe. [Mais sa philosophie estoit encore plus Chrétienne qu'humaine.] Car il confessa plusieurs fois le nom de J.C, il souffrit de longues prisons, il fut condanné par les juges à diverses peines, & entr'autres à aller travailler aux mines dans la Palestine. Il se conduisit en tout cela comme un homme rempli d'une sagesse [vraiment divine.] Note 2. Eus. de Pal. c. 5. p. 326. a. le manteau. b.

'Enfin se trouvant un jour à Alexandrie, il vit que le juge qui interrogeoit les Chrétiens, abusoit de son pouvoir avec une insolence extraordinaire, qu'il faisoit des outrages insupportables à des hommes "qui n'estoient dignes que de respect, & qu'il abandonnoit de vertueuses femmes & de saintes Vierges à des perdus pour estre prostituées. Cela luy parut insupportable: & comme il n'avoit pas moins de courage que son frere, il alla comme luy attaquer le juge, & le couvrit de confusion par ses actions, dit Eusebe, & par ses paroles. 'Les nouveaux Grecs disent qu'il le frapa si rudement de la main, ou mesme avec un baston, qu'il le jetta par terre; [ce qui seroit un peu étrange.] Ils nomment ce juge Hierocle; [& cela peut estre confirmé par S. Epiphane,] 'qui dit qu'Hierocle estoit gouverneur d'Egypte durant la persecution. [Nous avons vu "ailleurs que c'estoit un des plus grands ennemis qu'eussent alors les Chrétiens.] b. σεμνοῖς. n.p.177.&b.c|Boll. 8. apr. p. 747.a. Epi.68.c. 1.p.717.a. V. la pers. de Dioclctien.

'On peut juger combien on fit souffrir de tourmens au Saint aprés une action de cette nature: mais il n'eut pas moins de constance que les autres de cruauté. 'Il fut enfin jetté dans la mer, pour consommer son martyre comme son frere, assez peu de temps aprés luy. 'Les Grecs les honorent tous deux ensemble le 2. d'avril. 'Baronius a mis S. Edese dans le martyrologe Romain le 8. du mesme mois. Eus. de Pal. c. 5. p. 326. b. c. Men.p.20. Boll.p. 746.b.

SAINT ACACE,

CENTENIER ET MARTYR.

Boll. 8. may, p. 292. c. BOLLANDUS croit que nous devons regarder les actes de S. Acace comme une piece originale, & digne de toute creance. ["Il s'y rencontre quelque difficulté: Note I. Mais avec cela il est certain qu'elle est tres belle & tres edifiante. Elle a beaucoup de marques d'antiquité & de verité; & à la reserve de quelques discours qui sont trop beaux pour n'estre pas composez à loisir, & peutestre des miracles un peu frequens, tout y paroist original, ou digne de passer pour tel.]

p.762.§.4. S. Acace estoit originaire d'Acaïe,
a§.2. [a] d'une famille non seulement Chrétienne,
b§.14. [b] mais "qui avoit donné à l'Eglise plusieurs ministres. ἱερατικοῦ.
§. 4. 'Il naquit dans la Cappadoce
§. 2. où son pere s'estoit habitué. 'Estant sorti de personnes toutes Chrétiennes, il dit avec quelque verité qu'il naquit luy mesme Chrétien, [par où il a voulu aussi marquer qu'il avoit toujours fait profession de la foy Chrétienne.]
§. 14. 'Il fut elevé avec des Ecclesiastiques;
c§.7. [c] & neanmoins il n'apprit des lettres humaines qu'autant qu'il en falloit pour pouvoir lire la sainte Ecriture.

§. 4. 'Il prit mesme le parti des armes, [sans
§. 2. 3. qu'on voie ce qui l'y obligea.] 'Il fut enrolé "dans un corps dont Flavius Firmus *in numero Marten-fium.* estoit Colonel, [& qu'on voit par la suite avoir eu son quartier en quelque endroit
§. 2. de la Thrace.] 'Il y tint le rang de "Centenier, V. la note I. si nous nous arrestons à un endroit de ses actes: [Car dans tous les
§.14. autres il n'est qualifié que soldat.] 'Il ne fut que peu de temps dans cet emploi;
§. 8. & il n'avoit qu'environ 25. ans quand il
§. 4. mourut. 'Il vit en ce peu de temps plusieurs de ses compagnons de milice, de ses voisins, & de ceux de son age, remporter la couronne du martyre. Et il assure mesme avoir vu [dans quelque revelation] la gloire que Dieu leur avoit donnée aprés leur mort. Ce fut ce qui l'anima à les imiter, & à preferer la gloire de souffrir pour J. C, à toutes les grandeurs du monde.

[Il arriva donc "vers le commencement de l'an 306. comme nous croyons,] Note 2.
§. 1. 'que la persecution s'estant rallumée par de nouveaux ordres de Maximien Galere,
§. 2. 'le colonel Firme crut devoir faire une revue de tous ses soldats, pour obliger ceux qui estoient Chrétiens à sacrifier. Plusieurs se laisserent seduire à ses caresses ou emporter par ses menaces. Mais Acace declara hautement qu'il estoit
§. 2. 3. Chrétien. 'Firme le tenta inutilement par trois fois: de sorte qu'enfin il l'envoya "à un officier superieur nommé Bi- V. la note I.
§. 12. bien, 'qui estoit alors à Perinthe [ou Heraclée capitale de la Thrace.] Et il luy manda par une lettre le sujet pour lequel il le luy envoyoit.

§. 5. 'Le lendemain que le Saint fut arrivé [à Perinthe,] il fut presenté à Bibien, qui tenoit l'audience pour interroger plusieurs autres Confesseurs. Il parut avec
§. 4. un visage riant, '& Bibien luy ayant demandé comment il s'appelloit, il luy répondit que son nom & celui de toute sa
§. 4. 7. famille estoit celui de Chrétien. 'Il a-
§. 7. jouta à cela plusieurs autres choses si fortes & si savantes, 'que Bibien témoigna luy mesme en faire beaucoup d'estime:
§. 11. 12. 'de quoy le Saint ne se servit que pour relever la gloire de J. C. qui parloit par
§. 8. luy. 'Mais Bibien qui aimoit plus la gloire & l'estime des hommes puissans dans le siecle, [que le repos de sa conscience,] luy demanda pour toute conclusion, s'il n'estoit pas resolu de sacrifier: Et le Saint luy declara "qu'il estoit resolu à ne &c.
§. 10. le faire jamais, 'aimant mieux souffrir tous les supplices imaginables.

Ibid. 'Alors Bibien ordonna qu'on l'attachast à quatre pieux, & qu'on luy dechirast le dos & le ventre avec des nerfs encore tout frais. Cela se fit avec tant de cruauté, que la terre estoit couverte de son sang, sans que le Saint dist autre chose que ces paroles: J. C. ayez pitié de vo- "
stre humble serviteur: Seigneur ne m'a- "
bandonnez pas. Le juge mesme touché "
de quelque compassion, luy demanda
§. 11. s'il ne vouloit pas sacrifier. 'Mais le Saint luy dit: Vos tourmens m'ont ren- "
du encore plus fort & plus hardi que je "
n'estois. Car auparavant je les regardois "
avec quelque espece de crainte & de trou- "
ble: mais maintenant que j'eprouve ce "
que c'est que de souffrir pour J. C, & "
que j'eprouve en mesme temps quelle "
est la joie & le courage que Dieu me don- "
ne; je m'abandonne à luy avec une con- "
fiance toute entiere & sans reserve, "
prest à souffrir sans crainte quelque sup- "
plice que ce puisse estre. Achevez donc "
promtement ce que vous avez envie de "
faire. Car plus vous me ferez souffrir "
de cruels tourmens, plus vous me ferez "
de bien malgré vous, en augmentant en "
moy la grace de J. C. Le juge luy fit sur "
cela casser les machoires, sans pouvoir le vaincre, parceque Dieu le fortifioit, & que rien ne surmontoit l'amour qu'il avoit pour luy.

§. 12. 'Un "officier nommé Antonin voulut *Commentariensis.* se mesler de luy dire qu'il estoit bien malheureux de se faire contraindre par tant de maux à obeïr. Mais il luy ferma la bouche, en luy disant avec une fierté toute sainte: Allez, gardez vos bons avis "
pour vous mesme. J'ay meprisé par la "
grace de mon Dieu, & le juge, & ses me- "
naces, & ses tourmens; & vous preten- "
dez que je vous ecoute? [Nous voyons "
la mesme chose dans les actes de S. Taraque.]

Ibid. 'Bibien fit alors mener le Saint en prison, ordonnant qu'on le mist dans un cachot les piez [1] dans les ceps, le cou & tout le corps chargé de chaines les plus pesantes, avec bonne & seure garde, pour empescher qu'aucun Chrétien ne luy parlast,

1. εἰς τρία κεντήματα τῦ ξύλυ βαλόντες.

Digitized by Google

laſt, & ne le rendiſt plus opiniatre en le beatifiant. Il ne voulut pas meſme que qui que ce fuſt entraſt où il ſeroit, hors celui qui luy porteroit à manger. Il pretendoit par là abatre la vigueur & la force que la jeuneſſe donnoit à ſon corps, [comme s'il euſt pu abatre en meſme temps celle que Dieu donnoit à ſon ame.] Antonin eut ſoin que tout cela fuſt ponctuellement executé, 'avec encore plus de §. 17.
rigueur que Bibien n'avoit ordonné: '& §. 12.
le Saint paſſa ſept jours en cet état, qui ne luy donnoit que de la joie, parcequ'il mettoit ſa confiance en un Dieu qui ne trompe point.

'Il fut tiré de la priſon pour eſtre conduit avec les autres priſonniers à Byzan- §. 12. 19.
V. la note ce, où Flaccin qualifié "Proconſul de la
1. province d'Europe, avoit mandé à Bibien de le venir attendre. [Dieu le laiſſa en chemin ſentir le poids de la foibleſſe humaine.] La douleur des plaies qu'il avoit receues, la peſanteur de ſes chaines, la fatigue du chemin [qui eſtoit d'environ 25. lieues,] le peu de nourriture qu'on luy donnoit, la dureté des ſoldats qui le preſſoient de marcher, la douleur de ne pouvoir voir perſonne qui l'encourageaſt, tout cela accablant ſon corps & ſon eſprit, il crut que tant de maux le feroient demeurer mort ſur le chemin. Mais au lieu de s'abatre, il demanda un peu de temps [pour ſe repoſer &] pour prier, & s'arreſtant en un endroit, il re-
&c. mercia Dieu "des graces qu'il avoit faites à un pecheur comme luy, le ſuppliant en meſme temps de le vouloir ſoulager dans l'accablement où il eſtoit, & de le guerir, afin qu'il puſt donner ſa vie pour luy par la ſentence du juge; [ce qu'on regardoit proprement comme le veritable martyre.]

'On pretend que tout le monde en- §. 13.
tendit alors une voix qui l'exhortoit à
&c. prendre courage; 'ce qui fit que tous les §. 14.
priſonniers qu'on menoit avec luy, ſe convertirent, & ecouterent les inſtructions qu'il leur donna. 'On ajoute que §. 15. 17.
la nuit ſuivante dans l'hoſtellerie où ils logerent, & celle d'aprés dans la maiſon où on les mit en arrivant à Byzance, les autres priſonniers virent avec luy " di-
&c. verſes perſonnes qui l'entretenoient, & pançoient ſes plaies; & ils jugerent que c'eſtoient des Anges. 'Des le lendemain §. 15.
on le renferma dans un cachot, comme Bibien l'avoit ordonné, toujours chargé de chaines, & les piez dans les ceps. Mais cela n'empeſcha pas que le meſme miracle ne continuaſt les nuits ſuivantes. Les autres priſonniers qui eſtoient dans
&c. une chambre voiſine, le remarquerent, & en avertirent le geolier 'nommé Caſ- §. 15. 17.
ſius, qui en fut luy meſme témoin. ᵃIl a§. 17.
entra pluſieurs fois dans le cachot pour ſavoir qui eſtoient ceux qu'il y voyoit; & alors il y trouvoit le Saint ſeul, quelquefois endormi, mais ſouvent occupé à prier Dieu, & à chanter ſes louanges. 'Cependant le Saint ſe trouva effective- §. 16.
ment gueri, plein de force & de vigueur, & avec une beauté de viſage toute nouvelle & toute extraordinaire. 'Caſ- §. 15.
ſius dit à pluſieurs de ſes amis ce qu'il avoit vu.

'Bibien eſtant auſſi arrivé à Byzance §. 16.
[deux ou trois jours aprés les priſonniers,] tint ſon audience au bout de ſept jours. On y amena le Saint, qu'on ne dechargea de ſes chaines qu'à la porte de l'audience: & Bibien fut bien ſurpris de le voir dans un état fort different de celui auquel il pretendoit le trouver reduit par tant de maux qu'il avoit ſoufferts. Il accuſa ſes officiers d'avoir mal executé ſes ordres. Mais Antonin luy proteſta qu'on n'avoit manqué à rien, & montra les chaines dont le Saint avoit toujours eſté chargé. 'On fit venir le geolier Caſſius, §. 17.
à qui Bibien reprocha d'avoir nourri Acace comme un athlete: Surquoi le Saint prit la parole, & dit au juge qu'il eſtoit effectivement un athlete, & qu'il avoit à combatre contre luy, mais dans l'autre monde devant le tribunal de J.C. qui l'avoit gueri par ſa parole. Bibien luy fit ſur cela caſſer les dents, pour luy apprendre, diſoit-il, à ne parler que quand on l'interrogeroit. Pour le geolier, il proteſta avec ſerment à Bibien, qu'il avoit fait audelà meſme de ce qu'il avoit
&c. ordonné pour maltraiter le Saint. On ajoute qu'il luy raporta les miracles dont il avoit eſté témoin; ce qui n'empeſcha pas Bibien de le faire battre outrageuſement ſur le cou, pretendant qu'il avoit receu de l'argent des Chrétiens.

'Cependant Acace rioit au milieu de §. 18.
ſes douleurs: de quoy le juge ſe mettant
„ en colere, le Saint luy dit: Je ne me re-
„ jouis pas du malheureux état auquel
„ vous allez eſtre condanné pour l'eternité;
„ au contraire j'en ay un extreme regret.
„ Mais je ne puis que je ne me moque de
„ voſtre folie, & de cette extravagance
„ par laquelle vous vous jouez vous meſme
„ de voſtre vie, en abandonnant voſtre
„ Createur pour adorer du bois & des pier-
„ res. 'Le juge aprés quelques menaces, §. 19.
„ luy dit avec emportement: Eſt-ce que tu
„ ne ſacrifieras donc pas, & que tu conti-
„ nueras toujours dans ta folie? Et le Saint
„ luy répondit avec la meſme force: Mais
„ vous, continuerez vous toujours à dechi-
„ rer des hommes qui ne ſont coupables de
„ rien, & qui ne vous ont fait aucun tort?
Le juge [vaincu par ſa colere] le fit battre de verges ſur le dos & ſur le ventre avec une extreme cruauté, 'attaché com- Socr. l. 6
&c. Καρύα. V. la note 1. me on pretend à un " noyer, qui ſubſi- c. 23. p.
ſtoit encore en l'an 408, & avoit donné 332. a. b.
le nom à une grande maiſon baſtie en cet endroit. On avoit auſſi elevé une chapelle auprés du noyer en memoire de S. Acace. 'Le Saint dans ſes exceſſives dou- Boll. 8.
leurs eut recours à J.C, qui à ce qu'on may, p.
dit, l'aſſura de ſa protection par une voix 765. §. 19.
qui vint du ciel, & qui fit demeurer les boureaux ſans parole & ſans mouvement.

'Bibien ceda enfin, & deſeſperant de §. 19.
vaincre le Saint, il le renvoya à Flaccin qui eſtoit arrivé [à Byzance,] lui envoyant en meſme temps un procés verbal & une lettre, qui eſtoient autant de témoins de ſa cruauté, & du courage d'Acace. 'On aſſure que Flaccin avoit une §. 20.
femme Chrétienne, qui avoit obtenu de luy que quand il auroit des Chrétiens à juger, il ne les tourmenteroit point par

Digitized by Google

de longs supplices : & elle le luy avoit fait promettre mesme avec serment. Ayant donc receu la lettre de Bibien, il ordonna qu'on mist le Saint dans une prison, mais sans chaines & sans une garde trop fascheuse. Cinq jours aprés il tint l'audience, où il fit venir le Saint, & fit lire le procésverbal de Bibien. Il blasma alors cet officier d'avoir traité avec tant de cruauté un homme de guerre, au lieu de luy faire promtement son procés. Et pour ne pas faire ce qu'il blasmoit dans un autre, il ordonna sans differer qu'on allast trancher la teste à Acace.

§. 21. 'Le Saint entendit cette sentence avec une extreme joie, & remercia tout haut J. C. de ce qu'il traitoit avec tant de misericorde un pecheur comme luy. On le mena hors de la ville au lieu de l'execution, où ayant demandé un peu de temps pour prier, & s'estant mis à genoux, il remercia encore Dieu de la grace qu'il luy faisoit par sa pure bonté, & non à cause de ses oeuvres, puisqu'il s'en estoit, disoit-il, rendu indigne par ses pechez. On luy trancha aussitost la teste, & il consomma ainsi son martyre le 8e. jour de may. Quelques personnes de pieté prirent soin d'ensevelir son corps, & l'enterrerent avec tout l'honneur qu'ils purent en un lieu nommé Staurion.

p.292. §.6| Men. p. 47. 51. a Men. p. 213. Boll. p. 291. 292. Men. 7. may, p. 52| Cang. de C. l. 4. p. 118. Codi. or. C. p. 8. c| 38. b| 39. d. b Socr. l. 2. c. 38. p. 145. b| Soz. l. 4. c. 21. p. 572. c. c Cang p. 118| Proc. ædi. l. 1. c. 4. p. 15. b. d Cang p. 118. Codi. or. C. p. 40. a. Socr. l. 6. c. 23. p. 332. a. b. Codi. or. C. p. 45. c| Cang. p. 118.

'L'Eglise greque fait de ce Saint une partie de son principal office le 7. de may, a & en fait encore une memoire le 21. de juillet. 'Les martyrologes de S. Jerome, Raban, Notker, & d'autres Latins, le mettent le 7. & le 8. 'Les Grecs font sa feste dans une eglise de son nom située en un quartier nommé Heptascalon, & par corruption Pascalon. 'On assure que cette eglise a esté bastie par Constantin. b Il est certain que du temps de Constance son fils il y avoit une eglise bastie sur le tombeau de ce saint Martyr, & où estoit son corps. c On croit que c'est cette eglise de S. Acace que Justinien abatit parcequ'elle estoit preste à tomber, pour la rebastir tout de nouveau " beaucoup &c. plus grande & plus magnifique, comme on le peut voir dans Procope. d Quelques uns disent qu'elle ne commença qu'alors à porter le nom de S. Acace. Basile le Macedonien la rebastit encore depuis, à la fin du IX. siecle. 'Pour la chapelle du Saint auprés du noyer dont nous avons parlé, celebre du temps d'Arcade qui y vint faire sa priere peu avant sa mort en l'an 408; 'on en fit une eglise [plus considerable] du temps de l'Empereur Justin: 1 ce que quelques uns attribuent au Patrice Narse sous Justin I, d'autres à un frere du Patrice Carise sous Justin II.

Bar. 8. may. c| Boll. ib. p. 293. §. 9. 10. 'La ville de Squillace dans la Calabre [ulterieure,] pretend posseder aujourd'hui le corps de ce Saint dans son eglise cathedrale de la Ste Vierge. Baronius dit avoir lu l'histoire de cette translation envoyée à Rome. Bollandus ne la donne pas neanmoins, & n'en dit pas mesme un mot: [Il ne s'en est peutestre pas mis beaucoup en peine] depuis qu'il a vu dans le breviaire de Squillace ce que l'on en dit en ce pays là. Car on veut que le cercueil de plomb où estoit le corps du Saint, ayant esté jetté dans la mer par les infideles, [ce qui ne pourroit estre que depuis la prise de Constantinople par les Turcs,] avoit nagé sur la mer & estoit venu aborder auprés de Squillace: [Il est plus aisé de croire que s'il y a effectivement un corps de S. Acace à Squillace, c'est de quelque autre Saint de mesme nom.]

Boll. ib. p. 291| Flor. p. 512. 514. 'Les martyrologes de S. Jerome joignent à S. Acace, qu'ils appellent Agathe, environ 80. Martyrs, comme s'ils avoient tous souffert avec luy à Constantinople. Boll. p. 764. §. 14. 'Ses actes marquent, comme nous avons dit, qu'il convertit plusieurs prisonniers en venant de Perinthe à Byzance, [mais ne disent point que ces nouveaux Chrétiens aient esté martyrizez: Et entre les 80. Martyrs, il y a un S. Maxime Prestre, & un S. Anthe Diacre.]

Cang. p. 118. a Codi. p. 54. c. 1. 'On dit de *Justin & de Tibere*, [c'est à dire de Justin II;] a ou *de Justin & de Procopie*, [ce que je n'entens pas.]

SAINT GURIE, ET SAINT SAMONE, MARTYRS.

[NOUS n'avons point d'histoire originale de S. Gurie & S. Samone:] Sur. 15. nov. p. 345. 'mais leur vie est décrite dans l'eloge qu'en fait Arethas Evesque de Cesarée en Cappadoce, Mir. c. 150. p. 268. 'qu'on dit avoir vécu vers l'an 540, e quoiqu'on n'en sache rien de bien certain. e Du Pin, t. 6. p. 175. f 'Nous en avons aussi des actes qui ne sont que de Metaphraste, f All. de Sim p. 129. [" mais des meilleurs en ce genre, & tels qu'on peut juger qu'ils sont faits sur des pieces anciennes & originales.] NOTE 1.

Sur. 15. nov. p. 345. §. 3. 4| 339. §. 2. 'Ces auteurs disent donc que les Saints dont nous parlons, estoient nez à Edesse en Mesopotamie, où " en deux villages &c. des environs, & elevez dans la ville. Gurie s'appliquoit particulierement à la meditation. C'est pourquoi il quitta Edesse, & se retira à la campagne pour y estre plus eloigné du bruit & du tumulte; & il vécut dans cette vie solitaire & champestre p. 347. §. 12. 16. 'jusqu'à une grande vieillesse. §. 4| 339. §. 2. 'Il pratiquoit avec tant de soin les exercices de la mortification & de la penitence, qu'on luy en avoit donné le surnom de *Continent*, & on ne le connoissoit que sous ce titre. p. 341. §. 7. 'La foiblesse de son corps, & la pasleur de son visage, [estoient des marques & des effets de l'austerité de sa vie.] p. 347. §. 12. 'On loue encore sa prudence, sa gravité, son courage, p. 339. §. 4 'sa charité.

p. 347. §. 14. 'Samone qui estoit plus jeune, avoit une grande vigueur de corps & d'esprit.

Il

Digitized by Google

'Il se joignit à Gurie pour le suivre & p.346.§.4. l'imiter dans sa vertu: Et Dieu voulant honorer en eux sa Trinité sacrée, leur unit S. Abibe plus jeune que l'un & l'autre, mais qui ne travailloit pas avec moins d'ardeur [& d'humilité] à s'avancer dans la vertu. 'Il honoroit mesme §.4.20. cette sainte société par la dignité du diaconat dont il estoit revétu: [ᵛcar les deux Note 2. autres n'estoient point elevez comme luy aux ordres sacrez.] 'Ces trois Saints se §.20. preparoient à la couronne du martyre que Dieu leur destinoit, par tous les exercices de pieté, & par une vie vraiment monastique, [quoique le nom de moine ne fust peutestre pas encore alors en usage.] 'L'odeur de leur pieté qui ho- §.5. noroit l'Eglise, se repandoit non seulement dans Edesse, mais aussi dans les environs, & par toute la Syrie.

'La persecution de Diocletien arriva sur Ibid. cela [en l'an 303,] 'lorsque Cognat es- d.399.§.1. toit Evesque d'Edesse, Augare fils de Zoare Magistrat de la ville, '& Antoine §.3. gouverneur de la province. [La persecution s'estant étendue au commencement de 304. jusque sur les laïques,] 'Gurie & §.2|346. Samone furent pris avec beaucoup d'au- §.8. tres. 'Les Grecs disent que c'estoit parce- Ugh. t. 6. qu'ils avoient envoyé des vivres aux Con- p.1135.a. fesseurs qui avoient esté pris avant eux. 'Ils furent presentez à Antoine, qui s'es- Sur. 15. nov. p. 340. §.3. tant efforcé en vain de les obliger par ses fausses raisons & par ses menaces, de renoncer à leur foy, 'les fit mener en la pri- §.4. son, où beaucoup de Chrétiens avoient déja esté enfermez. 'Plusieurs neanmoins p.346.§.8. en sortirent bientost, soit en renonçant la foy, soit parceque c'estoient des personnes sans nom. Mais les deux Saints contre qui le diable estoit le plus animé à cause de leur vertu, y furent retenus fort longtemps: & on croit que c'est ce qui leur a fait donner le titre de Confesseurs d'une maniere toute particuliere. 'Car on p.343.§.17|345.§.1. a continué à le leur donner mesme depuis qu'ils ont esté Martyrs. ᵃEt les Grecs les ᵃMen.15. nov.p.246| qualifient encore Martyrs & Confesseurs. Ugh.t.6. p.1135.a.

ᵇDurant leur prison, Diocletien estant ᵇSur.p. 346.§.8. mort, [ou plutost s'estant deposé le premier may 305,] un autre Prince luy succeda, [ᵛsavoir Maximin dans l'Orient, V. la pers. de Diocletien. & publia de nouveaux ordres contre les Chrétiens vers le commencement de l'an 306.] 'Il envoya aussi dans la Meso- §.9. potamie un nouveau gouverneur 'nom- p.340.§.4. mé [1] Musone, ᶜqui n'avoit point de plus ᶜp.346. grande passion que de contenter la haine §.9. qu'avoit contre les Chrétiens celui dont il tenoit sa charge. Il se fit amener les deux prisonniers, dont tout le crime estoit de n'estre pas impies. Il tascha de les gagner par une fausse douceur, & puis les intimider par des menaces. Mais ils se défendirent par une sage prudence contre ses pieges secrets, par une sainte elevation de cœur contre ses attaques ouvertes.

'Ainsi le juge reduit à avoir recours §.14. aux boureaux, fit suspendre les Saints en l'air par une main, avec de grosses pierres attachées aux piez, '& les laissa en cet §.15. état durant une demi-journée, 'depuis neuf p.340.§.6.7. heures du matin jusqu'à deux heures aprés midi, durant qu'il estoit occupé à d'autres affaires. Au bout de ce temps on leur demanda s'ils vouloient enfin obeïr aux Empereurs. Et comme ils ne répondoient rien, 'on les envoya dans un ca- p.348.§.15. chot tres profond, 'où on leur mit les p.340.§.7. piez dans les ceps. Le lendemain on vint les delivrer de ce tourment, mais on mura la porte de leur cachot: & ils furent trois jours en cet état sans voir le jour, & sans qu'on leur donnast mesme une goute d'eau. On ouvrit enfin le cachot, mais on les y retint encore depuis le commencement d'aoust jusqu'au 10. de novembre.

'Le juge les fit alors comparoistre de Ibid. nouveau, & trouva qu'ils estoient toujours inebranlables & invincibles. 'Il ib|348.§.15.16. épargna neanmoins Gurie, le voyant si foible qu'il estoit pour mourir dans la question. Mais comme Samone avoit encore de la force, il le fit suspendre en l'air par un pié, & attacher à l'autre une grande quantité de fer, comme s'il eust voulu l'ecarteler. Et ce supplice luy demit la cuisse, ce qui le mit hors d'état de pouvoir marcher. 'Metaphraste ajou- p.341.§.7. te que luy ayant fait plier le genouil, on luy avoit serré la jambe contre la cuisse avec un anneau de fer; & que ce fut en cet état qu'on le suspendit par le mesme pié. 'Au milieu d'un supplice si horrible, §.8. qui dura depuis deux ou trois heures jusqu'à cinq, il ne faisoit que lever les yeux au ciel, sans répondre un seul mot à ceux qui par une fausse misericorde l'exhortoient à sacrifier.

'On les renvoya tous deux à leur ca- §.9|348. chot, & il falut y porter Samone. Ils y §.17. demeurerent encore jusqu'au 15. de novembre, auquel le juge s'estant rendu en la salle de l'audience dés devant le jour, 'accompagné de tous ses ministres, on luy p.341.§.8. presenta Gurie soutenu par deux personnes, tant l'age & le jeûne l'avoient affoibli, & Samone porté par d'autres. Le juge voulut encore tenter leur constance par ses paroles: mais les trouvant à l'epreuve de tout, enfin il prononça la sentence, & les condanna à avoir la teste tranchée. En mesme temps on les mit dans un tombereau, & on les mena hors de la ville, où tout le monde dormoit encore, jusque sur une montagne assez eloignée nommée Bethelabicle. Quand on les eut mis à terre, ils demanderent quelque temps pour prier, & aprés leur priere ils se mirent à genoux pour recevoir le coup de la mort. C'est ainsi qu'ils Note 3. consommerent leur martyre [ᵛen l'an 306, comme nous croyons, &] le 15ᵉ jour de novembre, 'auquel les Grecs Men.p. 240-246. en font leur principal office: & on les a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain. 'Leur eloge prononcé par Are- Sur.p.345.§.1. 2. thas [2] le jour de leur feste, [fait juger qu'elle estoit celebre à Cesarée en Cappadoce, dont on croit qu'Arethas estoit Evesque. Elle leur estoit commune avec S. Abibe, & on le joint toujours avec eux,]

1. Les Grecs semblent vouloir que les Saints aient esté condannez par Antonin, qu'ils qualifient Duc ou General. Men. 15. nov.p.246| Ugh.t.6. p.1135.

2. Arethas dit que c'estoit *in ipsa anni conversione*.

§. 18. 19| 342. §. 13-15. eux,] 'parcequ'il souffrit enfin le martyre le mesme jour, mais [″quelques années aprés] sous Licinius, & fut enterré auprés d'eux. V. la pers. de Licinius.

p. 342. §. 16-18. [Sur la fin du IV. siecle,] 'un Got qui servoit dans les troupes Romaines, ayant esté mis en garnison à Edesse, y rechercha en mariage la fille unique d'une veuve nommée Sophie, chez qui il estoit logé. La mere en fit longtemps difficulté, & enfin neanmoins elle y consentit. Le Got ayant peu aprés eu ordre de s'en retourner, & voulant emmener avec luy sa femme déja enceinte, Sophie les mena tous deux au tombeau des Confesseurs, comme parle l'histoire, c'est à dire de S. Gurie, S. Samone, & S. Abibe, & le Got en touchant leur tombeau, jura qu'il traiteroit toujours sa femme, nommée Euphemie, selon sa qualité, priant les Saints de vouloir estre sa caution.

§. 18-24. 'Cependant des qu'il approcha du lieu de sa demeure ordinaire, il declara à Euphemie qu'il avoit une autre femme, à laquelle il falloit qu'elle obeïst comme une esclave, & qu'elle prist la qualité de captive, la menaçant de la mort si elle disoit ce qu'elle estoit; & il commença deslors à la traiter en servante. Elle luy representa, mais inutilement, les sermens qu'il avoit faits, & les Saints qu'il avoit donnez pour ses cautions. Il falut obeïr, & de femme devenir servante d'une maistresse, qui la regardant avec cela comme une rivale, la traitoit avec une extreme dureté. Elle ne laissa pas d'accoucher heureusement: Mais son enfant fut bientost empoisonné par la maistresse, qui estant morte elle mesme peu de temps aprés, Euphemie ″fut soupçonnée de luy avoir donné du poison: & sur cela le Got l'enferma dans le tombeau de sa maistresse. Dans un état si effroyable elle s'adressa à Dieu & aux Saints ses protecteurs: & l'histoire raporte qu'elle vit trois hommes tout eclatans de lumiere sur des chevaux blancs, qui luy dirent qu'ils venoient la secourir; & que sur cela s'estant endormie, à son reveil elle se trouve [pres d'Edesse] dans l'eglise des Confesseurs. Elle rendit graces à Dieu sur leur tombeau, & le Prestre à qui elle raporta ce qui luy estoit arrivé, envoya querir sa mere, & la luy remit entre les mains, tout le monde rendant gloire à Dieu avec elle d'un si grand miracle. Note 4.

§. 25-28. 'Quelque temps aprés, le Got ayant encore esté envoyé à Edesse, vint droit loger chez Sophie, croyant qu'on ne savoit rien de ce qui s'estoit passé. Sophie le receut comme son gendre, & il luy dit tout ce qu'il voulut de sa fille. Mais il fut étrangement surpris, lorsqu'il vit paroistre Euphemie, & Sophie luy reprocher le traitement qu'il luy avoit fait. Sophie fit faire un procés verbal, qu'elle porta à S. Euloge Evesque d'Edesse [depuis l'an 378. ou 379,] & S. Euloge au Gouverneur, qui ayant fait venir le Got avec Euphemie, instruisit toute l'affaire en presence de S. Euloge & d'une infinité de peuple. Le Got pressé par sa conscience avoua tout, & demanda seulement misericorde. Mais le juge se crut absolument obligé à luy faire trancher la teste, & accorda seulement à S. Euloge, que son corps ne seroit pas brulé comme il l'avoit ordonné d'abord. Metaphraste raporte amplement cette histoire, '& Arethas en marque en peu de mots les principales circonstances.

p. 348. §. 12.

SAINTE PELAGIE.

LES SAINTES BERENICE, ET PROSDOCE, ET SAINTE DOMNINE LEUR MERE.

[Comme Antioche estoit l'une des plus illustres villes de l'empire Romain, aussi la persecution de Diocletien y a paru avec plus de cruauté qu'en beaucoup d'autres.] 'L'on y voyoit mesme amener des Martyrs des autres provinces, [comme pour leur y faire recevoir la couronne sur un plus celebre theatre.] 'Eusebe remarque particulierement que divers Chrétiens s'y precipiterent du haut de leurs maisons en bas avant que de tomber entre les mains des persecuteurs, & d'estre arrestez, depeur [que leur foiblesse ne succombast] aux horribles tourmens que l'on employoit pour les vaincre. 'Et cela se vit encore en d'autres endroits.

Eus. l. 8. c. 13. p. 308. a. c. 12. p. 305. c. Naz. or. 23. p. 418. b| Chry. t. 1. or. 41. p. 493. d. a Aug. civ. l. 1. c. 26. p. 14. 1. b. c.

[Les plus celebres exemples de ces morts tragiques,] a qui ne se peuvent justifier que sur les inspirations extraordinaires du S. Esprit, [sont ceux de Ste Pelagie qui se precipita, de Ste Domnine, & de ses filles Berenice & Prosdoce qui se noyerent dans une riviere. Nous joignons ensemble ces deux histoires à cause de leur conformité.] 'Et S. Ambroise pretend mesme que Ste Domnine estoit leur mere à toutes; [″quoique cela ne paroisse pas bien assuré. Nous tirerons leur histoire non seulement de cet illustre Pere de l'Eglise, mais encore d'Eusebe & de ″S. Jean Chrysostome. Nous nous contenterons d'en prendre ce qui regarde les faits, laissant les reflexions & les eloges pour la recompense de ceux qui veulent puiser dans les sources mesmes.] Amb. virg. l. 3. p. 478. f. Note 1. Note 2.

Chry. t. 1 or. 41. p. 491. b| Amb. p. 478. d. b Boll. 7. jan. p. 361. §. 10. Amb. p. 478. d. Chry. p. 492. d. Amb. p. 478. d. c| Chry. p. 492. d. c Men. 8. jun. p. 54.

'Ste Pelagie estoit une jeune Vierge d'Antioche agée seulement d'environ 15. ans. b On pretend qu'elle ″avoit esté instruite par S. Lucien Prestre d'Antioche, qui fut martyrizé [″en 312.] 'Des qu'elle entendit le premier bruit de la persecution [de Diocletien,] elle s'enferma chez elle. 'Mais elle se vit tout d'un coup attaquée par des soldats 'qui luy ordonnoient de venir comparoistre en jugement, 'voulant luy ravir ou sa foy, ou sa chasteté. 'Elle estoit alors toute seule, n'ayant avec elle 'ni pere, ni mere, ni sœurs, 'ni nourrice, 'ni servante, ni voisine, 'ni amie. c Selon les Menées des Grecs elle &c. V. son titre.

elle avoit déja esté [prise, &] enfermée
dans une maison par ordre du juge. 'Mais Amb. p.
plus elle estoit abandonnée des hommes, 478. c.
plus elle estoit assistée de Dieu.

'Elle estoit preparée à toutes sortes de Chry. p.
tourmens & de supplices. Cependant la 491. c.
crainte de perdre la couronne de sa chaste-
té, la fit resoudre à ne point comparoi-
stre, & à prevenir les boureaux en se
donnant la mort à elle mesme. 'Elle ne p. 492. b|
&c. pouvoit souffrir "qu'une main profane la Amb. ps.
touchast, qu'un regard moins chaste vio- 104. p. 867.
last en quelque sorte sa pureté, & blessast a.
un peu sa pudeur. 'Elle prit donc & exe- Chry. p.
cuta presque en un instant cette grande 493. a.
resolution, 'née d'un courage bien elevé Amb. ep.
[au dessus de son sexe,] & dont les Saints B. 37. c. 38.
se sont servis pour montrer que qui suit p. 939.
J. C. est toujours libre.

'Elle fit bien voir en effet qu'elle ne s'y Chry. p.
portoit pas par [le trouble & le desespoir 492. d.
que produit] la lascheté, ni par la crainte
de la douleur; puisqu'elle eut l'assurance
de sortir, & d'aller parler aux soldats qui
assiegeoient sa porte. 'Elle leur demanda p. 493.
la permission d'entrer [dans sa chambre]
pour changer d'habit, '& se parer magni- Sur. 9. jun.
fiquement, comme si elle eust voulu es- p. 144. §. 3.
tre plus en état de se presenter devant
les magistrats. La gayeté & la liberté de
son visage donnoit aussi lieu de croire
qu'elle n'avoit point de repugnance à fai-
re ce qu'on desiroit d'elle. 'Dieu permit Chry. p.
que ces soldats par un aveuglement étran- 493. c.
ge, dit S. Chrysostome, ne conceurent
pas son dessein, & luy accorderent le
temps qu'elle demandoit. Et elle estant
aussitost entrée dans sa chambre, 'pria Men. 8.
longtemps Dieu de luy faire la grace de oct. p. 91.
paroistre devant luy pure & sans tache.
[a] Elle se para ensuite, à ce qu'on dit, de a Amb.
ses plus magnifiques habits, [b] & en mes- virg. l. 3. p.
me temps elle se depouilla de la corrup- 478. f.
tion, pour se revétir de la robe d'im- b Chry. p.
mortalité. 'Car estant montée tout au haut 493. c.
de sa maison, [c] fortifiée par le mouvement Sur. 9. jun.
que J. C. formoit dans son cœur, & par p. 144. §. 3.
le courage qu'il luy inspiroit, [d] elle se c Chry. p.
precipita de là du haut en bas, [e] & echa- 493. b.
pa ainsi à tous les pieges de ses ennemis. d p. 495. a|
[f] Son corps en tombant à terre, frapa, dit Eus. p. 305.
S. Chrysostome, les yeux du demon plus e| Amb. p.
vivement qu'un éclair, & le terrassa com- 478. d.
me par un coup de foudre. 'Ce qui mar- f Chry. p.
que encore que Dieu agissoit en tout ce- 493. d.
ci, c'est qu'au lieu que ces chutes ne sont f p. 495. a.
pas toujours mortelles, ou que souvent a. b.
ne brisant que quelques membres, elles
n'ostent la vie que longtemps aprés; ni
l'un ni l'autre n'arriva en cette rencon-
tre; mais Dieu retira aussitost l'ame de
la Sainte, en sorte que sa mort parut
autant l'effet de la volonté divine que de
sa chute.

'Les peuples accouroient en foule pour p. 496. a.
rendre honneur à cette sainte Vierge &
Martyre. 'Il paroist que le lieu où on al- p. 497. a.
loit pour cela, [& qui estoit apparem-
ment celui de sa sepulture,] estoit assez
eloigné d'Antioche. 'Sa feste se celebroit or. 42. p.
προήν. à Antioche "fort peu avant celle de S. 498. c.
Ignace, [c'est à dire le 19. de decembre Men. jun.
ou peu de jours auparavant.] 'Les Grecs p. 65| oct.
Note 3. en font aujourd'hui le 9. juin "& le 8. p. 91| Ugh.
d'octobre, [g] auquel les martyrologes de t. 6. p.
1096.
g Flor. p.
904. 906.

S. Jerome marquent Ste Pelagie Mar-
tyre à Antioche. [Baronius l'a mise
le 9. de juin dans le martyrologe Ro-
main.]

'S. Ambroise dit que quand les perse- Amb.
cuteurs virent qu'ils avoient laissé echa- virg. l. 3. p.
per la proie dont ils pensoient assouvir 478. f.
leur impudicité [& leur cruauté,] ils
commencerent à chercher [Ste Domni-
ne, & ses filles Berenice & Prosdoce,]
que ce Saint suppose avoir esté la mere
& les sœurs de Ste Pelagie. Mais ces
chastes colombes, dit-il, avoient pris
l'essort, & avoient mis leur pureté à cou-
vert en se retirant à la campagne. 'Car Eus. l. 8. c.
la mere qui estoit une femme tres sain- 12. p. 305.
te, & qui estant l'une des plus nobles, c. d.
des plus illustres, & des plus riches d'An-
tioche, estoit encore plus relevée par les
qualitez de l'ame que par celles du corps;
cette femme admirable, dis-je, voyant
que ses deux filles qu'elle avoit nourries
dans toutes les regles de la pieté, eclatoient
par leur excellente beauté, elle les cacha
quelque temps dans Antioche, comme il
semble qu'on le peut tirer d'Eusebe, '& Chry. t. 1.
enfin voyant que le feu de la persecution y or. 51. p.
estoit allumé de toutes parts, elle leur fit 564.
abandonner leur maison, leur ville, leur
parenté, pour ne songer qu'à sauver la vie
de leur ame, sans estre suivies d'aucun do-
mestique, 'dans le trouble, la crainte, la p. 565. a.
terreur, & les dangers que l'on peut s'i-
maginer. 'Elle se retira ainsi avec elles dans p. 564. b|
un pays étranger, [h] c'est à dire à Edesse Eus. p. 305.
[dans la Mesopotamie,] où il y avoit h Chry. p.
moins de politesse, mais plus de pieté que 595. e.
dans beaucoup d'autres villes. 'Dieu con- d.
serva leur pureté dans ce voyage, comme
il avoit fait la maison de Lot dans Sodome,
& arresta par sa puissance tous les regards
qui auroient pu blesser leur chasteté.

'Elles trouvoient un port favorable dans e.
Edesse, & leur depost y estoit en assuran-
ce. [Mais ce calme dura peu.] 'L'envie Eus. p. 305.
qui les avoit fait chercher lorsqu'elles es- d.
toient cachées [dans Antioche,] ne cessa
pas de les persecuter lorsqu'elles eurent
quitté la ville. 'On vit tout d'un coup pu- Chry. p.
blier de tous costez des edits cruels con- 566. a. b.
tre les Chrétiens, qui verifiant ce que
J. C. a predit dans l'Evangile, vouloient
que les maris denonçassent leurs femmes,
les peres leurs enfans, les enfans leurs
peres, [& apprenoient à tout le monde
une infidelité que les auteurs de ces edits
eussent regardée comme la plus injuste
des perfidies, si on en eust usé contre eux
mesmes. Cela peut se raporter aux nou-
veaux edits que Maximin publia vers le
commencement de l'an 306.] 'Ce fut p. 567. c.
donc alors qu'en consequence de ces edits,
[i] l'on poursuivit les Saintes dont nous par- i Eus. p.
lons jusque dans le pays où elles s'estoient 305. d.
retirées, & on les en fit sortir pour les fai-
re venir à Antioche sous bonne garde. 'S. Chry. p.
Chrysostome dit que le propre mari [de 567. c.
Ste Domnine,] fut le ministre de cette
persecution contre sa femme & ses filles.

'Les Saintes se voyant prises, suivirent d.
volontairement les persecuteurs 'jusque e.
dans la ville d'Hieraple, [que l'on croit
estre la celebre Alep d'aujourd'hui.] 'Là e.
rencontrant une riviere en leur chemin
(c'estoit peutestre celle de Marsyas) el-

les prirent une resolution tout à fait extraordinaire.

Euſ.p.305. 306| Ruf. l. 8. c. 16. p. 141. 1.2.

'Car la mere ayant fait "considerer à ſes filles le dangereux état où elles eſtoient d'eprouver les plus rigoureux tourmens, & ſurtout des traitemens indignes de leur pureté, dont la ſeule menace leur eſtoit tout à fait inſupportable; elles ſe reſolurent à ſe delivrer de toutes ces craintes par une mort genereuſe: &c.

Euſ.p.306. a| Amb. virg. l 3. p.479. g. Amb. p. 479. h| Chry. p. 568. a b. a ib| Euſ. p. 306. a. b Amb. p. 479. h.

'& ayant accommodé leurs robes pour courir plus aiſément ſans perdre la modeſtie, 'la mere prit les mains de ſes deux filles; & en ſe tenant l'une à l'autre, [a] elles coururent enſemble ſe jetter au milieu de la riviere qui les ſubmergea, [b] ſans les ſeparer, ſans pouvoir emporter leurs corps hors du lieu où elles eſtoient tombées d'abord, & ſans en decouvrir la moindre partie.

p. 478. f.

[Il y a quelque difficulté ſur la maniere dont elles purent ſe jetter dans la riviere.] 'S. Ambroiſe qui ne ſuppoſe pas qu'elles fuſſent encore priſes, dit qu'elles embraſſerent ce parti parcequ'elles ſe voyoient enfermées entre les perſecuteurs qui les tenoient preſque, & le fleuve qui les empeſchoit de fuir plus loin.

Euſ. p. 306. a. Chry. p. 567. e.

[Mais pour Euſebe & S. Chryſoſtome, qui marquent qu'elles eſtoient dés auparavant entre les mains des ſoldats,] 'le premier dit qu'elles obtinrent de leurs gardes la permiſſion de s'ecarter un peu d'eux; '& S. Chryſoſtome dit "qu'elles prirent le temps que les gardes diſnoient & s'enivroient. NOTE 4.

p.570. d e. e.

'Il témoigne bien clairement que les corps de ces Saintes eſtoient à Antioche. 'Il exhorte le peuple à les regarder comme ſes protectrices, & d'aller viſiter leur tombeau, non ſeulement le jour de leur feſte auquel il parloit, mais auſſi les autres jours.

p. 557. c. Euſ. n. p. 367. 2. a| Men. p. 43. Chry. t. 5. h. 34. p. 431. 4 2. Boll. 14. apr p. 211. 212. Flor. p. 926.

'Il nous apprend que leur feſte ſe faiſoit environ 20. jours aprés celle de la Croix. 'C'eſt pourquoi les Grecs la mettent dans leur menologe le 4. d'octobre, [vingt jours aprés l'Exaltation de la Ste Croix.] 'Mais par une autre homelie de S. Chryſoſtome faite en cette "meſme feſte de la Croix, on voit que le Saint l'entend du Vendredi-saint. [Ainſi le vray jour de la feſte de ces Saintes eſt "apparemment le 14. d'avril,] 'auquel les martyrologes de S. Jerome ſuivis par le Romain, par Uſuard, Adon, Notker, & divers autres, marquent Ste Domnine couronnée *avec ſes vierges*. 'Les anciens martyrologes ſemblent encore en marquer quelque feſte le 19. d'octobre, quoique d'une maniere aſſez confuſe. V. S. Chryſoſtome. V. la note 2.

Aug. civ. l. 1. c. 26. p. 14. 1. a.

[Mais il n'y a pas lieu de douter que ce ne ſoit de ces Saintes que parle S. Auguſtin,] 'lorſqu'il dit que l'on raportoit l'exemple de quelques ſaintes femmes, qui durant la perſecution, voulant eviter les embuſches que l'on dreſſoit à leur chaſteté, s'eſtoient jettées dans un fleuve pour y eſtre ſubmergées & emportées par le courant de l'eau, & qu'aprés eſtre mortes de la ſorte, "leurs tombeaux eſtoient viſitez & reverez dans l'Egliſe Catholique par un grand concours de Fideles. *Martyria.* Il montre que ce genre de mort, qui ſelon les regles ordinaires eſt abſolument criminel, a pu eſtre legitime en elles, ſi le meſme Dieu qui défend aux autres de ſe donner la mort, le leur a commandé d'une maniere qui leur fiſt clairement connoiſtre ſa volonté, comme nous ſommes obligez de le dire de Samſon. C'eſt ainſi, ajoute-t-il, que les homicides ſont condamnez par toutes les loix, & que l'on condamneroit neanmoins un miniſtre de la juſtice, s'il refuſoit d'oſter la vie à ceux que les puiſſances dont il depend legitimement, l'obligent d'executer.

Chry. in Jo. h. 87. p. 567. b.

[S. Chryſoſtome a ſuivi les meſmes principes, puiſqu'il reconnoiſt que dans la regle commune,] 'c'eſt le demon qui porte les hommes à ſe jetter dans les precipices & à ſe tuer.

Euſ. l. 8. c. 14. p. 313. 2. b| Ruf. c. 17. p. 145.

[Nous parlerons "autrepart] 'de Sophronie dame de Rome, qui s'enfonça le poignard dans le ſein, pour n'eſtre pas contrainte de violer la foy du mariage. V. Conſtantin. [Mais comme on ne voit pas que l'Egliſe Romaine l'ait jamais honorée, nous n'avons pas le meſme droit de juſtifier ſon action.]

Euſ. l. 8. c. 12. p. 306. b| Ruf. p. 141. 2.

'Euſebe aprés avoir parlé de Ste Domnine, dit qu'il y avoit encore à Antioche deux ſœurs Chrétiennes & Vierges, d'une naiſſance illuſtre, & avantagées de tout ce qui pouvoit les rendre recommandables devant Dieu & devant les hommes, Rufin pretend que ne pouvant ſouffrir de voir la chaſteté violée par l'autorité meſme des loix, & par les edits [qui condamnoient les Vierges Chrétiennes à eſtre proſtituées,] elles ſe jetterent dans la mer. Mais le texte d'Euſebe porte ſeulement que les perſecuteurs commanderent qu'on les y jettaſt.

SAINTE EUPHEMIE,

VIERGE ET MARTYRE.

[SAINTE Euphemie a eſté une des plus illuſtres Saintes de l'Orient, comme on le verra par les témoignages que nous en raporterons. Nous ſavons neanmoins peu de choſes de ſa vie. Ce n'eſt pas que nous n'en ayons pluſieurs hiſtoires aſſez longues, & aſſez remplies de miracles. Mais ces miracles meſmes, quoiqu'ils puiſſent avoir eſté crus depuis bien des ſiecles, paroiſſent moins tenir de la verité que de la fable. "De ſorte qu'il ne nous reſte proprement rien d'aſſuré de ſes actions & de ſes ſouffrances,] NOTE 1.

Aſt. h. 11. p. 208. 211. Conc. t. 7. p 739. 855. Aſt. p. 208. e.

'que la deſcription d'un tableau où ſon martyre eſtoit depeint, faite par S. Aſtere d'Amaſée [qui vivoit à la fin du IV. ſiecle,] '& inſerée toute au long dans la quatrieme & dans la ſixieme action du VII. Concile œcumenique.

Paul. cat. 24. p. 610| P. Chr. ſ. 97. p. 343 Flor. p. 835. c Aſt. p. 209. e.

'S. Aſtere dit donc dans cette piece que Ste Euphemie avoit conſacré à Dieu ſa virginité, 'de quoy S. Paulin, S. Pierre Chryſologue, & les plus anciens martyrologes nous aſſurent auſſi. [c] Sa beauté pa-

paroissoit dans le tableau, & son habit brun semblable à celui des philosophes, marquoit la profession qu'elle faisoit [de renoncer aussibien à toutes les esperances qu'à tous les ornemens du siecle.] Elle y estoit amenée devant le juge 'nommé Prisque, 'par deux soldats, dont l'un la trainoit par devant, & l'autre la poussoit par derriere. [a] Sa modestie luy faisoit tenir les yeux baissez en terre, & en mesme temps son courage intrepide paroissoit par son visage assuré, & qui ne donnoit aucune marque de crainte. Enn. car. 17. p. 593. Ast. h. 11. p. 209. c. a d. c.

'Plus avant dans ce tableau on la voyoit entre deux soldats, dont l'un luy tiroit la teste par derriere pour la luy faire lever, & l'autre [1] luy cassoit les dents avec un marteau: & le sang qui luy decouloit sur les levres, estoit capable de tirer les larmes des yeux de tous les spectateurs. 'La prison suivoit, où la Sainte assise toute seule revétue de ses habits bruns, étendoit ses mains vers le ciel, pour demander le secours dont elle avoit besoin dans ses souffrances. Le signe de la Croix que nous avons accoutumé d'adorer, & de former sur nous, dit S. Astere, paroissoit au dessus de sa teste, pour marquer apparemment le martyre qu'elle estoit preste de souffrir. p. 212. a. 1. b.

'Assez pres de là le peintre avoit allumé un grand feu, au milieu duquel il avoit placé la Sainte, qui y étendoit encore ses mains vers le ciel, non seulement sans aucune marque de douleur, mais mesme avec un visage plein de joie, parcequ'elle alloit jouir d'une vie spirituelle & bienheureuse. [Il semble donc que S. Astere, dont nous n'avons fait que suivre les termes, ait cru qu'elle estoit morte par le feu, & que la croix que l'on avoit depeinte sur sa teste, marquoit son martyre en general, & non qu'elle dust estre crucifiée.] 'En effet il ajoute que le tableau ne nous representoit plus rien davantage: '& il avoit dit au commencement que le peintre avoit tracé sur sa toile toute l'histoire de ce martyre. b. c. c. p. 209. b.

'Ste Euphemie souffrit à Calcedoine, comme S. Paulin, Fortunat, Evagre, [& generalement tout le monde] en tombe d'accord. [Les modernes disent que ce fut sous Diocletien : & les actes manuscrits marquent distinctement la cinquieme année de cette persecution, c'est à dire l'an 307. Que si nous n'en avons pas d'autorité plus considerable, nous n'avons rien au moins qui y soit contraire.] 'Les Grecs font aujourd'hui sa feste aussibien que les Latins 'le 16. de septembre. Les premiers en font leur principal office, & la mettent entre les grandes Martyres. 'Ainsi je ne sçay comment elle n'est point ce jour là dans le menologe d'Ughellus: & il y a d'autant plus sujet de s'en étonner, qu'on la celebroit assurément ce jour là du temps du Pape S. Martin, longtemps avant l'Empereur Basile qu'on fait auteur de ce menologe. 'Ils en font encore leur grand office le 11. de juillet. Mais on voit par Paul. p. 610 | Fort. l. 8. c. 4. p. 191 | Eva. l. 2. c. 3. p. 286 b. Men. p. 228-234. Flor. p. 837. 2. Note 2. Men. p. 90-95.

1. Le Grec porte qu'on luy arrachoit les dents, ἐξέκοπτε, avec un marteau & un foret, τρύπανον. Cela n'est pas aisé à comprendre.

leur menologe que c'est une memoire de ce qu'on pretend qu'elle avoit autorisé par un miracle les definitions du Concile de Calcedoine, [comme nous dirons bientost.] 'Sa feste se celebroit tous les ans à Calcedoine du temps de S. Astere avec beaucoup de solennité. Les ministres des sacrez mysteres y honoroient sa memoire par leurs discours, apprenant aux peuples qui s'y assembloient, quels avoient esté ses combats, & avec quelle generosité elle les avoit soutenus. Ast. h. 11. p. 209. a.

'Pour les Latins, l'Eglise d'Afrique mesme en honoroit la memoire [vers l'an 530.] le 16. de septembre. 'Elle est marquée ce jour là dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier du P. Fronto. 'Elle l'est encore dans les martyrologes de S. Jerome, [dans Bede, & les autres posterieurs. Ceux de S. Jerome la marquent outre cela le 17. de septembre, le 17. d'aoust,] & particulierement le 13. d'avril, auquel Raban, Notker, & d'autres la mettent aussi. Elle est marquée ce jour là dans quelques exemplaires du Sacramentaire, '& dans le missel Romain de Thomasius [b] qu'on croit estre du Pape Gelase, [c] & on y a fait sa feste dans quelques Eglises. Anal. t. 3. p. 413. Sacr. p. 131 | Front. cal. p. 134. Flor. p. 836. p. 433. 434 | Sacr. n. p. 156. Thom. p. 149. b Act. M. p. 541. §. 2. c Boll. 13. apr. p. 129. b.

[d] S. Paulin est peutestre le plus ancien auteur qui parle de cette sainte Vierge & Martyre de Calcedoine, dont il dit qu'il y avoit des reliques dans l'autel de S. Felix de Nole. [S. Astere faisoit à peu pres en mesme temps en Asie la description de son martyre. Environ 50. ans aprés,] 'S. Pierre Chrysologue relevoit [à Ravenne] sa virginité & son martyre. [Vers la fin du V. siecle,] Ennode Evesque de Pavie fit un petit poeme à sa louange. [e] Fortunat Evesque de Poitiers [vers le milieu du VI. siecle,] en parle aussi avec honneur, & la met par deux fois au rang des plus illustres Vierges & Martyres. 'Nous trouvons aussi que les Papes Gelase & Donus ont dedié des eglises sous son nom vers 490. & 677, la premiere à Tivoli, & l'autre sur le chemin d'Appius. 'Il y en a encore aujourd'hui à Rome une troisieme, [qui peut estre] 'celle dont parle S. Gregoire de Tours. [Mais il est remarquable que Zosime mesme, ennemi juré des Chrétiens, parle de cette Sainte avec honneur. Car marquant] 'l'entrevue qui se fit l'an 400. entre l'Empereur Arcade & le Comte Gaïnas, auprés de Calcedoine dans l'eglise où estoit le tombeau & le corps de cette sainte Martyre, 'il dit que ce fut dans le lieu où l'on avoit basti le Martyre de [*] Ste Euphemie, qui y recevoit des honneurs à cause qu'elle avoit adoré le Christ. d Paul. car. 24. p. 610. P. Chr. f. 97. p. 342. Enn. car. 17. p. 592. e Fort. l. 8. c. 4. p. 197. 191. Anast. c. 50. 79. p. 30. 53. Bar. 16. sep. a. Gr. T. h. Fr. l. 10. c. 1. p. 533. Socr. l. 6. c. 6. p. 306. d | Soz. l. 8. c. 4. p. 761. a. Zos. l. 5. p. 794. e. * τῆς ἁγίας.

'Ce Martyre de Ste Euphemie, c'est à dire l'eglise où estoit son corps, estoit un peu hors de Calcedoine, 'placé sur une petite eminence fort agreable, à deux stades seulement du Bosphore, '& à la vue de Constantinople. [f] S. Astere dit que les Fideles de la ville [de Calcedoine,] admirant également la vertu & la generosité de la Sainte, luy avoient elevé un tombeau pres [*] de l'eglise ou de l'autel, & y avoient mis sa chasse. 'Le tableau dont il e | Soz. p. 761. a. Eva. l. 2. c. 3. p. 286. b. c. d. f Ast. h. 11. p. 209. a | 215. a. * τῷ ἱερῷ. b.

Digitized by Google

il nous fait la description, estoit assez [p. 208. d.] pres de ce tombeau ʹdans unʺdes portiques couverts. [δρόμων] [Il semble qu'on ait depuis changé la disposition de cette eglise selon la description qu'en fait Evagre à la [Eva. l. 2. c. 3 p. 286. 287.] fin du VI. siecle.] ʹIl dit qu'elle estoit composée de trois grandes pieces, dont les deux premieres consistoient chacune en une place fort longue environnée de colonnes, avec cette seule difference que la premiere estoit à l'air, & la seconde estoit couverte, [& servoit peutestre [p. 287. a. b.] d'eglise ordinaire.] ʹAu nord de ce second edifice, il y en avoit un troisieme tourné vers l'Orient. Il estoit rond, soutenu de tous costez par des colonnes [qui formoient une voute,] environnée d'une tribune elevée, & de cette tribune on pouvoit assister à la celebration des mysteres, & adresser ses prieres à la Sainte. Car au milieu de ce bastiment rond, il y avoit un fort beau dome; & c'est sous ce dome, du costé de l'Orient, que l'on avoit mis le tombeau où estoit le corps de la Sainte, dansʺune chasse toute [σορῷ] couverte d'argent, & faite en long [Nphr. l. 15. c. 5. p. 593. d.] ʹselon la mesure de son corps. Car il se conserva tout entier en chair & en os sans aucune corruption, jusqu'au temps de Leon Isaurique, selon ce qu'en disent [Sur. 11. jul. p. 165. §. 3.] Nicephore, ʹ& Constantin Evesque de Teie [dans la partie du Pont appellée Honoriade.] Nous avons dans Surius un beau discours sur ces reliques de la Sainte, prononcé par ce Constantin.

[Conc. t. 4. p. 77. a. &c.] ʹCe fut dans l'eglise de Ste Euphemie que fut assemblé [en 451.] le grand Concile de Calcedoine, [a] [a p. 835. d. e.] qui reconnut devoir à son intercession l'heureux succés qu'il avoit eu. [La definition de la foy avoit esté conclue & arrestée dans la chapelle où estoit son corps: & aprés qu'elle eut esté lue dans la sixieme session, & [p. 611. b.] souscrite par tous les Evesques;] ʹils y accorderent à l'Eglise de Calcedoine le titre de Metropole, à la priere de l'Empereur Marcien, & en l'honneur de Ste Euphemie.

[Sur. 11. jul. p. 166. §. 9.] ʹConstantin de Teie dit que quand les Peres de ce Concile eurent anathematizé Dioscore, & établi la foy de l'Eglise, voyant que quelques uns ne se rendoient pas à leur definition, ils resolurent de la mettre sur les reliques miraculeuses de Ste Euphemie, pour obtenir de Dieu par ses prieres quelque miracle qui autorisast la foy Catholique: Et qu'en effet quand on approcha du corps de la Sainte le papier où la declaration du Concile estoit écrite, elle étendit la main pour le prendre; & aprés l'avoir baisé, le rendit aux défenseurs de la verité. [Ce miracle est celebre parmi les historiens, mais seulement parmi les nouveaux, qui mesme ne s'accordent pas.] [Nphr. l. 15. c. 5. p. 593. d. 594. a.] ʹCar Nicephore dit que les Peres du Concile & les heretiques ne pouvant convenir sur la doctrine, prirent Ste Euphemie pour juge; & qu'ayant mis chacun leur foy par écrit dans un papier, ils mirent les deux papiers aux piez de cette Sainte, & fermerent son tombeau à la clef, avec des seaux. [p. 594. a.] ʹIls passerent la nuit suivante en prieres, & estant revenus le matin, ils trouverent le symbole des Catholiques entre les mains de la Sainte; & celui des heretiques à ses piez. [Zon. t. 3. p. 39. d.] ʹZonare le raporte à peu pres de la mesme maniere, ajoutant seulement que la Sainte étendit la main, à ce qu'on tient, vers l'Empereur & le Patriarche de Constantinople qui estoient presens, & leur remit le papier qu'elle tenoit. Mais il dit que ceci se fit [Glyc. p. 263. c. d.] aprés le Concile, ʹen quoy il est suivi par Glycas. [b] [b Bar. 451. §. 122. 123.] Et Baronius se rang de ce costé là, jugeant qu'il est tout à fait absurde & faux, de dire qu'un Concile œcumenique ait voulu chercher la verité par des miracles, au lieu de l'Ecriture, de la tradition, & de l'autorité des Peres, qui sont les moyens ordinaires de l'établir. [§. 121. 122.] ʹIl allegue encore que l'on n'en trouve quoy que ce soit dans les actes du Concile. Tout cela fait particulierement contre la narration de Nicephore. [§. 121.] ʹIl objecte aussi quelque chose en particulier contre Constantin; [mais c'est faute de bien entendre ses paroles.]

[Sur. 11. jul p. 166. §. 9.] ʹCet Evesque dit qu'à cause de ce miracle, l'on depeint toujours Ste Euphemie avec un papier à la main. [On pourroit peutestre renverser la chose, & dire que les peintres l'ayant representée de la sorte à cause du Concile tenu dans son eglise, cela a donné lieu à l'histoire que nous avons raportée, & qui ne sauroit passer pour certaine, n'estant autorisée [Bar. 451. §. 123.] par aucun ancien monument.] ʹAussi Baronius ne la reçoit qu'en partie, & avec doute. [Il y a bien de l'apparence que [Conc. t. 4. p. 835. d. e.] tout ce que l'on en dit vient] ʹdes paroles ʺpar lesquelles le Concile mesme reconnoist devoir à l'intercession de Ste Euphemie la lumiere & la protection qu'il avoit receue de Dieu dans une rencontre si importante. [V. S. Leon.] [Les Grecs semblent faire [Men. 16. sept. p. 233.] allusion à cette histoire,] ʹlorsqu'ils disent dans l'office de Ste Euphemie, qu'elle a receu des 630. Peres [de Calcedoine] la definition de la foy, & qu'elle [11. jul. p. 90. 95.] l'a conservée. ʹMais ils la marquent encore plus clairement dans l'office qu'ils font pour ce sujet le 11. de juillet.

[p. 90.] ʹIls y font aussi memoire du sang miraculeux qui sortoit de son tombeau, [Eva. l. 2. c. 3. p. 287. b.] ʹcomme Evagre le raporte en ces termes. « Il arrive souvent, dit-il, que la Sainte « s'apparoist en songe ou aux Evesques de « Calcedoine, ou à d'autres personnes d'une « pieté eminente, qui viennent visiter son « tombeau, & leur ordonne de venir faire « la vendange dans son eglise. Quand on « sçait qu'elle a donné cet ordre, les Em- « pereurs, le Patriarche de Constantino- [c.] « ple, les autres Evesques, ʹles magistrats, « & avec eux toutes sortes de personnes, « courent en foule à l'eglise pour avoir « part ʺà la grace que Dieu veut donner. [τῆς τι] « Le Patriarche entre alors à la vue de [λημμά] « tout le monde ʺdans la chapelle où repose [των.] « le corps de la Sainte. Au costé gauche [ἱερατεῖον] « du sepulcre il y a une petite fenestre que [δρακ-] « l'on ouvre; & l'on y passe une tringle [τόρον] « de fer au bout de laquelle est une eponge « que l'on fait descendre jusque sur les sain- « tes reliques. On tourne cette eponge « de costé & d'autre, & puis on la retire « pleine de sang, [partie clair,] partie [Σρόμβοι] « ʺcaillé & congelé. On le montre au peu- « ple,

ple, qui aussitost se tourne vers Dieu pour l'adorer & le benir. 'Ce sang sort en si grande abondance qu'il y a de quoy en faire largesse à tous ceux qui sont là presens, & de quoy en envoyer encore jusqu'aux extremitez du monde à tous les Fideles qui en demandent. Il ne se change & ne se corromp jamais, soit celui qui est liquide, soit celui qui est en grumeaux. Ce miracle n'arrive pas reglément en de certains temps, mais plus ou moins souvent à proportion du merite & de la sainteté de l'Evesque qui gouverne [l'Eglise de Calcedoine.] 'Mais il s'y fait, continue Evagre, un autre miracle qui n'est jamais interrompu, & que les fideles & les infideles eprouvent egalement. C'est que qui que ce soit qui approche du lieu où reposent ces sacrées reliques, y sent une odeur plus douce & plus agreable que celle de tous les parfums & de toutes sortes de fleurs. Elle est tout à fait differente des senteurs ordinaires, & est ainsi une preuve authentique de la vertu & du merite de ce sacré depost dont elle sort. d. p. 288. a.

'Constantin de Teie témoigne aussi que les reliques de Ste Euphemie rendoient du sang que l'on donnoit aux malades, [a] & qu'il sortoit de ce sang, aussi-bien que de ses reliques, une excellente odeur, laquelle il avoit sentie luy mesme. 'Les historiens Grecs raportent que Maurice doutant de ce sang miraculeux, en fut luy mesme témoin, aprés avoir pris toutes les suretez possibles pour n'estre pas trompé; ce que Theophylacte Simocatte qui a fait l'histoire de son regne, raconte amplement. Sur. 11. jul. p. 165. §. 4. a §. 3. Nphr. l. 18. c. 31. p. 849 | Simoc. l. 8. c. 14. p. 416-418.

μυρόδοτας. 'Theophane parle "de l'huile de senteur dont les reliques de la Sainte embaumoient agreablement tout le peuple. [b] Il est dit dans la vie de Ste Melanie la jeune, qu'estant obligée de venir à Constantinople [en 436. ou 437.] [c] lorsqu'elle fut arrivée à Calcedoine elle hesita si elle traverseroit le Bosphore, redoutant le tumulte de cette nouvelle Rome; & que dans ce doute s'estant logée au lieu où estoit l'eglise de Ste Euphemie, elle sentit vers le minuit une odeur tres excellente, qui la remplit de joie & luy fit croire que Dieu agreoit son voyage: Et elle l'acheva sans rien craindre. [Cela semble marquer que cette odeur n'estoit pas continuelle.] Thphn. p. 370. b. b Bar. 434. §. 7 | Sur. 31. dec. p. 382. §. 27. c §. 28.

'Les reliques de Ste Euphemie estoient encore à Calcedoine lorsque les Perses prirent cette ville sous Heraclius. Ces barbares les voulurent brûler avec la chasse où elles estoient: Mais leurs efforts furent inutiles, & firent seulement sortir de la chasse, dit Constantin, un morceau de bois rond, qui laissa un trou grand comme la main, afin qu'on pust approcher plus aisément de ces reliques sacrées. 'Baronius croit que Constantin se trompe en cet endroit, & que ce trou n'estoit autre chose que la petite porte dont parle Evagre, laquelle mesme se voyoit ordinairement dans les chasses des Saints, pour faire toucher ce que l'on vouloit à leurs reliques. Sur. 11. jul p. 165. §. 3. Bar. 766. §. 9.

'Ces incursions des barbares firent que pour une plus grande sureté on transporta le corps de Ste Euphemie tout entier à Constantinople en une eglise de son nom bastie pres du cirque; & on l'y mit sous l'autel. 'Codin écrit que cette eglise avoit esté bastie & extremement enrichie par Constantin. [d] Il met une autre eglise de Ste Euphemie commencée par la malheureuse Eudoxie [femme d'Arcade,] & achevée [vers 460.] par Olybre Maistre des Offices, de qui elle prit le nom. 'Il y avoit une troisieme eglise de la Sainte à Constantinople dans le quartier de Petra, bastie par l'Empereur Anastase, selon Codin. 'Mais selon Theodore le Lecteur, elle estoit déja bastie sous Theodose I: '& les nouveaux Grecs en attribuent la fondation à Castin, qui estoit, disent-ils, Evesque de Byzance dans le temps que la Sainte souffrit le martyre. Mr du Cange parle assez amplement de ces trois eglises, dont les deux dernieres au moins estoient pour des monasteres. 'Il croit qu'il y en faut encore joindre une quatrieme pres du port. Sur. 11. jul. p. 165. §. 3. Codi. or. C. p. 39. a. d p. 47. a. d. Thdr. L. p. 568. a. Cang. de C. l. 4. p. 146. p. 145. 146. p. 146. 147 | Men. 6. may, p. 136. 137.

[Ces eglises marquent bien] 'ce que dit Constantin de Teie, que le peuple de Constantinople avoit une grande devotion pour Ste Euphemie, particulierement à cause de ce sang miraculeux qui sortoit de son tombeau, & d'une infinité d'autres miracles qui s'y faisoient. 'Mais quand l'Empereur Leon Isaurique voulut abolir le culte des images & des reliques, "il fit jetter le corps de Ste Euphemie dans la mer, & profana son eglise "d'une maniere horrible. 'Dieu voulut neanmoins que ces reliques "fussent trouvées, & mises en l'Isle de Lemne, 'jusqu'à l'Empire d'Irene & de Constantin son fils, 'qui les firent raporter à Constantinople. Constantin Evesque de Teie decrit amplement tout ceci, [& il est d'autant plus croyable en ce point,] 'qu'il témoigne avoir vu l'eglise de Ste Euphemie encore profanée, [c'est à dire au plustard sur la fin de Leon mari d'Irene, environ 16. ans avant que les reliques de la Sainte fussent raportées à Constantinople.] 'Car cela arriva l'an 796, selon ce que dit Theophane, 'que ce fut 22. ans [commencez] aprés la mort de Constantin Copronyme, en l'indiction quatrieme. [e] Theophane y fut luy mesme present, & baisa les saintes reliques avec les Empereurs [Irene & Constantin,] & le tres saint Patriarche Taraise. Il touche en abregé ce que Constantin de Teie décrit en particulier. 'Mais il dit que les reliques de Ste Euphemie avoient esté jettées dans la mer, & son eglise profanée sous Constantin Copronyme fils de Leon Isaurique, 'ce que Codin a suivi, en ajoutant que ç'avoit esté [en 759,] 37. ans avant qu'on les raportast à Constantinople. Sur. 11. jul. p. 165. §. 4. &c. &c. &c. §. 2. 4. 5. §. 6. 7. 8. §. 11. §. 11-16. §. 6. Bar. 796. §. 13. Thphn. p. 380. c. e c. d. b. Codi. or. C. p. 9. a.

'On ne remit dans l'eglise de Ste Euphemie que quelques os de son chef; tout le reste ayant esté enlevé par diverses personnes puissantes à la Cour, outre ce qui en demeura apparemment à Lemne. 'On tenoit que le Patrice Nicetas avoit eu la main qui avoit receu (à ce qu'on disoit) le symbole de la foy, & l'avoit mise dans une eglise de Ste Euphemie qu'il avoit fait bastir en Sicile. Sur. 11. jul. p. 167. §. 16.

Digitized by Google

SAINT PIERRE SURNOMMÉ BALSAME, MARTYR.

[TOUT ce que nous avons à dire de S. Pierre surnommé Balsame, est tiré de ses actes, qui sont dans Surius & dans Bollandus.] *Bar. 3. jan.* 'Baronius les tient pour originaux, *& MS. p. 517.* '& dit qu'ils ont esté traduits de grec en latin par Anastase le bibliothecaire. *Boll. 3. jan. p. 129. §. 13.* 'Bollandus dit la mesme chose. *a A&M. p. 557.* a Le P. Ruinart aprés les avoir revus sur beaucoup de manuscrits, leur a donné place dans son recueil des actes les plus authentiques. [Et certainement on ne peut nier qu'ils n'aient beaucoup de marques de verité & d'antiquité. Il est vray qu'il y a une harange un peu longue, où le Saint cite l'Ecriture; ce qui semble n'estre pas bien propre pour persuader un payen. Mais cette conduite n'est pas extraordinaire, soit aux Martyrs, soit aux saints apologistes. Et aprés tout, un endroit particulier ne doit pas nous faire mepriser cette piece, dont le style si simple & si grave donne de soy mesme de la veneration & du respect. Nous l'avons donc traduite toute entiere, avec un peu de liberté neanmoins, & plutost pour en faire l'histoire que pour en donner une traduction exacte.

Nous ne pouvons dire assurément ni le lieu ni l'année du martyre de ce Saint. Car on ne connoist point aujourd'hui] *Boll. 3. jan. p. 129. §. 3. b §. 10. ibi Baudr. p. 91.* 'la ville d'Aulane où ses actes disent qu'il fut martyrizé. b Quelques auteurs croient que c'est celle d'Aulon 'sur la coste de la Macedoine opposée à l'Italie, que nous appellons aujourd'hui la Valone, & qui passe pour l'une des plus considerables de l'Albanie. *Steph. p. 140.* 'On marque encore d'autres villes du mesme nom dans la Laconie, dans l'Arcadie, & dans la Crete. [Ainsi il y a quelque lieu de croire qu'il a souffert dans la Grece: *Note 1.* "& cela paroist plus probable que ce que d'autres veulent que ç'ait esté dans la vallée d'Aulone en Palestine.

Pour le temps de son martyre,] *Boll. 3. jan p. 129. §. 3. §. 1.* 'ses actes nous apprennent seulement qu'il souffrit sous Maximien, 'aprés la publication des edits qui condannoient tous les Chrétiens à sacrifier ou à mourir. [Ainsi c'estoit en 304. ou 305, si ce Maximien est Hercule, comme il le faut dire en cas que le Saint ait souffert à Avelle dans la Campanie: *V. la note 1.* "car cela n'est pas sans apparence. Que si ç'a esté dans la Grece, on peut mettre son martyre depuis 304. jusqu'en 311, sous Maximien Galere, qui peut avoir eu ce pays, premierement comme Cesar, & puis comme Auguste.]

§. 10. 'Ce Saint estoit du territoire d'Eleutherople, l'une des plus considerables villes de Judée, & qui selon quelques autres est l'ancienne Hebron si celebre dans l'Ecriture. *§. 11.* 'Il receut de ses parens le nom de Balsame & prit au Battesme celui de Pierre. [Car nous apprenons de l'histoire ecclesiastique que c'estoit une coutume établie dans l'Eglise des le III. siecle, de donner aux enfans le nom de ceux dont on reveroit la sainteté.] *Eus. l. 7. c. 25. p. 275. a.* 'Je ne doute pas, « dit S. Denys d'Alexandrie, qu'il n'y ait « eu beaucoup de personnes, qui ayant une « affection & une veneration particuliere « pour S. Jean l'Evangeliste, & souhaitant « d'estre aimé de J. C. comme cet Apostre « l'avoit esté, ont voulu porter le nom de « Jean; & c'est par la mesme raison que « nous voyons si souvent les Fideles faire « porter à leurs enfans les noms de Paul & « de Pierre. [Ce qui est plus rare dans nostre Saint, c'est qu'il ait changé de nom au Battesme; & il s'en trouve peu d'exemples bien assurez dans ces premiers siecles. Comme la raison de ce nom de Pierre, estoit en luy toute spirituelle,] *Boll. 3. jan. p. 129. §. 1.* 'aussi nostre Saint l'appelle un nom spirituel. [Et certes ce n'estoit pas en vain qu'il le portoit. Car il ne participa pas seulement à la vertu de S. Pierre, mais aussi au genre de son martyre. Voici ce que ses actes nous en apprennent.]

Ibid. 'Lorsque Maximien gouvernoit l'Empire, Pierre Balsame fut pris dans la ville d'Aulane [ou d'Aulon,] & aussitost presenté à Severe gouverneur de la province. Il fut interrogé dans les formes; & le juge aprés avoir pris son nom, luy demanda quelle estoit sa naissance. Pierre ne luy répondit autre chose sinon qu'il estoit Chrétien, & lorsqu'on luy eut demandé quelle estoit sa condition & son emploi, il répondit de la mesme maniere; Je ne puis pas avoir d'emploi plus con- « siderable que celui de Chrétien: & quel- « le qualité plus relevée pourrois-je trou- « ver? [Aprés avoir témoigné de cette sor- « te l'estime qu'il faisoit de sa vocation, il fit voir combien il estoit detaché de toutes les choses humaines, qui luy pouvoient estre les plus cheres.] Car il ne fit point de difficulté de dire au juge qu'il n'avoit ni pere ni mere; & le juge luy ayant dit qu'il estoit un menteur, parcequ'il savoit qu'il les avoit encore, Pierre luy fit cette belle réponse: J'ay appris de « l'Evangile que lorsque nous confessons « le nom de J. C, nous devons renoncer à « toutes choses, & méconnoistre tout ce « qui est sur la terre. «

[Pour continuer ce dialogue admirable,] *§. 1.* 'savez vous, luy dit le juge, ce que « les Empereurs ont ordonné. Ils veulent « que tous les Chrétiens sacrifient, ou qu'on « les fasse mourir de divers supplices. Je « sçay, luy répondit le Saint, ce que m'or- « donne mon Dieu, qui est le monarque « eternel & le Roy de l'univers. Voici les « paroles de son edit: Quiconque sacrifiera « aux demons, & non à Dieu seul, sera ex- « terminé de la terre. Considerez donc, continua le Saint, lequel est le plus à crain- « dre, d'eprouver la rigueur de vos tour- « mens, ou la justice eternelle d'un Dieu « irrité. Jugez-en vous mesme, si vous « avez encore quelque reste de raison. « Croyez moy, dit le juge, obeïssez aux «

Digitized by Google

„ Princes, & sacrifiez aux dieux. Je ne sa-
„ crifie point, dit le Saint, à des dieux qui
„ sont de pierre & de bois, ["durs & insen- *quales vos estis.*
„ sibles] comme vous. [Cette parole estoit]
'une de ces fleches dont parle S. Augustin, Aug. ps.
qui sortant de la bouche des Martyrs, 39. p. 144.
blessoient leurs persecuteurs jusques au 1. b.
vif, & les faisoient entrer dans une in-
juste colere contre ceux qui par leurs
justes reproches s'efforçoient de les cor-
riger.

„ 'Songez vous, dit le juge, à l'injure Boll. §. 2.
„ que vous me faites? ou ne songez vous
„ pas que je suis maistre de vostre vie? Je
„ ne pretens pas, dit S. Pierre, vous faire
„ aucune injure. Je ne vous dis que ce qui
„ est dans la loy de Dieu, laquelle declare
„ que tous ceux qui mettent leur confiance
„ en des idoles d'or & d'argent, deviennent
„ eux mesmes semblables à ces statues in-
„ sensibles & inanimées: Si donc vous ado-
„ rez les demons dans ce bois & ces pierres
„ sourdes & muettes, n'est-ce pas vous qui
„ vous rendez vous mesmes semblables à
„ elles? Et avez-vous à vous plaindre de
„ moy, lorsque je vous en avertis? Plai-
„ gnez vous si vous voulez, du prophete &
„ du S. Esprit qui vous le declarent.

'Severe incapable d'entrer dans des ve- §. 2.
ritez si claires & si importantes, luy dit
„ encore une fois, Croyez moy, ayez un
„ peu de soin de vous mesme. Pierre ne fut
pas plus attendri par cette fausse compas-
sion du juge, qu'il avoit esté étonné par
„ ses menaces. C'est le soin que j'ay de moy,
„ luy repartit-il, qui m'empesche de sa-
„ crifier, & d'abandonner la verité. C'est
„ inutilement que vous m'en pressez; & je
„ prie J.C. mon Seigneur que j'adore, de
„ ne le permettre jamais. Faites donc ce
„ que vous avez à faire, & accomplissez
„ l'œuvre du diable vostre pere.

'La patience de Severe echapa à ce dis- §. 3.
cours: il fit mettre le Saint sur le cheva-
let: & quand il y fut étendu il voulut le
„ railler. Estes vous bien à vostre aise, luy
„ dit-il? Refuserez vous encore de sacrifier?
„ Oui, dit le Saint; je ne sacrifie qu'à mon
„ Dieu, pour l'amour duquel je souffre. Où
„ sont vos ongles de fer, pour me dechirer?
„ On le tourmenta avec une rigueur impi-
„ toyable. Mais quelques vehementes que
fussent les douleurs, elles ne purent ja-
mais tirer aucune plainte de sa bouche. Il
ne proferoit que des actions de graces.
„ Je ne demande à Dieu, disoit cet invin-
„ cible Martyr, qu'une seule chose, qui
„ est de demeurer pour toujours dans sa
„ maison: Que rendrai-je au Seigneur pour
„ toutes les graces qu'il me fait? Je pren-
„ drai le calice du salut, & j'invoquerai le
„ nom du Seigneur.

'Sa constance irrita le juge. Il fit venir Ibid.
de nouveaux boureaux, qui le tourmen-
terent avec tant de cruauté, que son sang
couloit sur la terre comme par ruisseaux.
Le peuple touché par ce spectacle d'une
compassion humaine, l'exhortoit d'avoir
pitié de luy mesme, & de ceder enfin
pour se delivrer d'un si grand supplice.
Mais le Saint leur répondoit avec une
„ douceur pleine d'assurance; Ces peines
„ ne sont rien, & ne me sont point sen-
„ sibles. Que si je renonçois le nom de
„ mon Dieu, je sçay que j'en serois puni
„ par de veritables supplices, & par des
„ peines eternelles beaucoup plus epou-
„ ventables que tout ce que j'endure ici.

'Severe tenta encore une fois sa con- Ibid.
stance. Pierre, luy dit-il, vous rendrez
„ vous enfin? Sacrifiez, vous dis-je, ou
„ vous vous en repentirez. Je ne sacrifie
„ point, répondit le Saint: & je ne m'en
„ repentirai pas. Je voy bien, dit le juge,
„ qu'il faut prononcer. C'est ce que je sou-
„ haite de tout mon cœur, dit S. Pierre.
„ Alors le juge dicta cette sentence. Vû
„ le refus que Pierre fait d'obeïr aux edits
„ des Princes, pour obeïr à la loy de son
„ Dieu crucifié, nous ordonnons qu'il subi-
„ ra le mesme supplice que luy. C'est ain-
si que cet athlete invincible de J. C. ache-
va glorieusement son combat, & eut le
bonheur de participer aux souffrances
de son Dieu. Il fut crucifié dans la vil-
le d'Aulane le 3e jour de janvier, 'au- p. 128. §. 2.
quel [Florus,] Usuard, & plusieurs au-
tres martyrologes, en font la memoi-
re avec le Romain. 'Raban & Notker le §. 3.
mettent le 4. 'Les Grecs font aussi le 3. Menæa, p.
de janvier la memoire de *nostre saint Pe-* 57 | Cang.
re Pierre le porte-enseigne, qui repose de C. l. 4.
dans l'eglise de S. Zacarie bastie à Con- p. 105.
stantinople sur la fin du V. siecle, dans
le quartier d'Atroa. [Ils ne disent point
davantage ce que c'estoit: & je ne sçay
si le titre de Pere ne marque point que
c'estoit un abbé: Ainsi il seroit diffe-
rent du nostre,] 'contre ce que croit Boll. 3.
Bollandus. jan. p. 129.

'Eusebe raporte l'histoire d'un S. Pier- §. 11. 12.
re qui a souffert aussi dans la persecu- Eus. de
tion de Maximin. Il estoit surnommé Pal. c. 10.
Apselame, [nom qui a quelque raport à p. 335. d.
celui de Balsame. Et comme il se ren-
contre encore d'autres conformitez dans
leur histoire,] 'quelques uns ont cru Boll. 3.
NOTE 2. que ce n'estoit qu'un mesme Saint. ["Il jan. p. 128.
y a neanmoins d'autres circonstances §. 1.
qui semblent les distinguer assez clai-
rement l'un de l'autre. Mais quoiqu'il
en soit, cette confusion nous donne lieu
de raporter en cet endroit ce qu'Eusebe
nous apprend de S. Apselame.]

'Il estoit, [comme l'autre,] du terri- Eus. p. 335.
toire d'Eleutherople, d'un village nom- d.
mé Aneas. Eusebe luy donne le nom
d'Ascete, [qui marquoit en ce temps là
ceux qui s'exerçoient dans une vie plus
pure, plus austere, & plus retirée que
celle des autres Chrétiens: d'où vient
qu'il a depuis passé aux moines & aux
solitaires.] Apselame estoit encore fort
jeune lorsqu'il fut pris. [Mais les exer-
cices saints dans lesquels il avoit passé sa
vie, conformément à la profession des
Ascetes, luy servirent de preparation
pour soutenir avec une fermeté inebran-
lable la pureté de sa foy, lorsqu'il fut
obligé de la confesser publiquement.]
Car le juge & les assistans luy firent mil-
le instances d'avoir pitié de luy mesme,
& de ne perdre pas, disoient-ils, une jeu-
nesse si vigoureuse. Mais il meprisa tou-
tes ces exhortations, [ou comme parle
un Pere, ces sifflemens du dragon;] &
prefera à sa vie mesme l'esperance qu'il
avoit en Dieu. Ainsi il fut purifié comme
l'or par le feu qui le consuma.

'On brula avec luy un nommé Ascle- d | 336. a.

Digitized by Google

pe, qu'on disoit estre un Evesque Marcionite: & l'on vit deux hommes sur le mesme bucher, brulez tous deux pour la mesme cause, [& qui eurent neanmoins un sort tout different. Pierre fut porté dans le ciel par ces flammes qui consumerent son holocauste; & Asclepe commença d'eprouver dans le mesme feu les tourmens qu'il devoit sentir eternellement.]

p. 335.c.d| c 8.p.530. a.c.d.

'S. Pierre Apselame fut martyrizé à Cesarée capitale de la Palestine, dont Firmilien estoit gouverneur, sous l'empire de Maximin le 11. de janvier, en la sixieme année de la persecution de Dioclетien, [en commençant les années de la persecution à Pasque de l'an 303, comme Eusebe, & dans la settieme si on les conte du premier janvier precedent; c'est à dire que ce fut au commencement de l'an 309.] 'Son nom semble se trouver, quoiqu'avec beaucoup de confusion, le 11. de janvier dans les martyrologes de S. Jerome. 'Les Grecs en parlent plus nettement [le 11. &] le 12. du mesme mois. 'Ils en marquent encore la feste le 14. d'octobre. 'Ils disent qu'il avoit converti divers payens par ses instructions, & que dans le feu mesme il pria assez longtemps, pour obtenir de Dieu la paix de toute l'Eglise. [Mais ce que de nouveaux Grecs ajoutent à Eusebe, ne peut pas estre fort seur.]

Boll. 3. jan. p. 128. §. 6. | Men. p. 247. | p 178. | Ugh. t. 6. p. 1184.

SAINT PAMPHILE

PRESTRE,

MARTYRIZÉ AVEC PLUSIEURS AUTRES A CESARÉE EN PALESTINE.

[IL y a eu peu de Prestres qui aient plus honoré le sacerdoce de l'Eglise, que l'illustre S. Pamphile. S. Jerome a eu pour luy un si grand respect,] 'qu'ayant trouvé quelques ouvrages d'Origene écrits de sa main, il les retint & les conserva, avec autant d'estime & de joie que si c'eussent esté, comme il dit, les tresors de Crœsus; parcequ'il croyoit voir le sang du Martyr dans tous les traits que sa main y avoit formez.

Hier. v. ill. c. 75. p. 292. 293.

'Eusebe qui estoit son ami tres particulier, [a] & qui demeuroit mesme avec luy, comme S. Jerome le semble dire, [b] crut s'honorer beaucoup en prenant son nom. [Et ne se contentant pas de nous laisser de tres amples monumens de luy dans son histoire ecclesiastique, & dans celle des martyrs de Palestine,] [c] il a composé un ouvrage particulier de sa vie, [d] divisé en trois livres, [e] fort bien

ep. 65. c. 4. p. 193. b| Eus de Pal. c. 7 p. 329. a. &c. a Hier. in Ruf. l. 1. c. 2. p. 199. a. b ep. 65. p. 193. b| Bar. 308 §. 16| Phot. c. 13. p. 11. b. c Eus. l. 6. c. 32. p. 231. a| l. 7. c. 32. p. 288. d. d de Pal. c. 11. p. 336. 1. c| Hier. v. ill. c. 81 p. 294. d| in Ruf. l. 2. c. 6. p. 222. d| ep. 141. p. 218. b. e Hier. in Ruf. l. 1. c. 2. p. 199. a.

écrits, au jugement de S. Jerome. [Mais nous les avons perdus.]

Nous avons dans Surius une histoire du martyre de S. Pamphile tirée de Metaphraste. [Mais comme cet auteur n'a quelquefois fait que donner son style aux anciennes pieces qu'il trouvoit, son nom n'empesche pas que des personnes habiles ne jugent que cette histoire est bonne. Il n'y a en effet presque rien que nous ne trouvions dans d'Eusebe.] 'Mr. Valois ne doute pas que ce que nous n'y trouvons pas n'en soit pris aussi. [Et comme ses raisons sont assez fortes, nous ne ferons pas difficulté de nous servir de cette piece.]

Sur. 1. jun. p. 1. | Eus. n. p. 180. 1. b. c.

'S. Pamphile estoit d'une famille considerable selon le monde. 'Il avoit du bien; [f] & mesme il avoit beaucoup paru dans les emplois & les charges qu'il avoit exercées dans sa Republique. [Il y a apparence que c'estoit à Beryte,] 'dont il estoit selon Metaphraste, & où il fit ses premieres études des lettres humaines. 'Il se rendit fort habile tant dans la rhetorique que dans la philosophie: [g] & cela paroissoit assez par ses écrits. [h] Eusebe l'appelle un homme tres eloquent.

p. 179. 1. 2. | de Pal. c. 11. p. 336. b. | f n, p. 179. 2. a. | p. 180. 2. a. | p. 179. 1. d| de Pal. c. 7. p. 329 a. | g Hier. ep. 84. p. 327. 328. | h Eus. l. 7. c. 32. p. 288. d.

[i] Mais il meprisa toutes les esperances du siecle, & rendit sa vie illustre par toutes sortes de vertus, par le renoncement & l'abandonnement de toutes les choses de la terre, par la distribution de ses biens aux pauvres, en un mot par une conduite digne d'un veritable philosophe, & d'un solitaire tres reformé. 'Il devint ainsi l'ornement de l'Eglise de Cesarée en Palestine, 'dont il fut fait Prestre, peutestre par Agape qui en estoit Evesque aprés Theotecne à la fin du III. siecle. Eusebe qui a gouverné peu aprés la mesme Eglise, dit beaucoup de bien de cet Agape. Il se signala par ses travaux, par le soin, l'application & la prudence avec laquelle il conduisit son troupeau, & par la liberalité dont il usoit envers tout le monde, particulierement envers les pauvres. Eusebe en parle sur ce qu'il en avoit vu par luy mesme; & ce fut durant son episcopat qu'il commença à connoistre S. Pamphile déja elevé au sacerdoce.

i de Pal c. 11. p. 336. b. | n. p. 180. 1. d. | l. 7. c. 32. p. 288. c. d.

Ce qui paroissoit le plus dans S. Pamphile, & en quoy il excelloit au dessus de tous les autres, c'est son application infatigable à tout ce qu'il entreprenoit, & le soin qu'il avoit de rendre service à tous ceux qui luy appartenoient, ou qui approchoient de luy. 'Il n'y avoit point d'homme de lettres qui ne fust son ami. Il leur prestoit ou leur donnoit mesme les livres dont ils avoient besoin, & leur fournissoit encore avec abondance, autant qu'il luy estoit possible, toutes les autres choses qui leur pouvoient estre necessaires.

de Pal. c. 11. p. 336. b. c. | Hier. in Ruf. l. 1. c. 2. p. 199. b.

'Il avoit surtout une ardeur incroyable pour l'étude des lettres saintes, 'ausquelles il s'adonna quand il fut arrivé en un age plus avancé. 'On dit qu'il y eut "S. Pierius pour introducteur & pour maistre. [k] Il donna une marque de l'affection qu'il avoit pour cette étude sacrée, par la peine qu'il prit à copier de sa main

Eus. p. 336. b. | n. p. 180. 2. a. | Phot. c. 118. 119. p. 300. | k Hier. v. ill. c. 75. p. 292. d. | " v. S. Theonas.

la

la plus grande partie des ouvrages d'Origene. Il y avoit entr'autres 25. volumes sur les douze [petits] Prophetes ; & ce fut cette copie qui tomba, comme nous avons dit, entre les mains de S. Jerome, & que ce Saint consideroit comme un tres riche thresor.

'Il fit aussi un grand nombre de copies des livres sacrez, afin d'en faire present à tous ceux qui en demanderoient, non seulement aux hommes, mais encore aux femmes qu'il voyoit avoir de l'affection pour la lecture. 'Et c'est de là sans doute que venoit ce que nous lisons dans S. Jerome, [a] que les provinces d'entre la Syrie & l'Egypte, lisoient les exemplaires de Palestine travaillez par Origene, & publiez par S. Pamphile, & par Eusebe [qui ne pouvoit pas manquer de prendre part à ce travail de son ami.] 'Ces exemplaires de Palestine estoient l'edition des septante qu'Origene avoit inserée dans ses Hexaples. 'Outre les copies que S. Pamphile en faisoit de sa main, il revoyoit encore celles que d'autres avoient faites, pour les rendre tout à fait correctes ; comme on le voit par un exemplaire de Jeremie qui est aux Jesuites de Paris, tiré d'une autre copie, à la fin de laquelle il y avoit ces mots: *Pamphile & Eusebe l'ont corrigé.*

'Pour favoriser davantage l'étude de la science ecclesiastique, S. Pamphile dressa une bibliotheque, [b] qu'il consacra à l'Eglise de Cesarée en Palestine. [c] Il la fit avec beaucoup de soin, [d] & y rassembla toutes sortes d'auteurs ecclesiastiques, [e] qu'il fit chercher par toute la terre ; mais particulierement les ouvrages d'Origene. [f] Eusebe dans le troisieme livre qu'il fit de la vie de ce Saint, y avoit mis une liste de tous les livres qui estoient dans cette bibliotheque. [g] Elle fut un peu gastée [peutestre durant la persecution de Diocletien.] Mais Acace & Euzoïus qui furent Evesques de Cesarée [aprés Eusebe,] eurent soin de la rétablir, & mesme de l'augmenter : 'de sorte qu'elle se conservoit encore du temps de S. Jerome. 'L'on y voyoit entr'autres l'Evangile de S. Matthieu en hebreu, ["ou plutost qu'on appelloit l'Evangile des Nazaréens & des Hebreux ;] '& les ouvrages d'Origene écrits de la main de S. Pamphile.

'Ce saint Martyr dressa aussi "une Academie, & une ecole. [Il y a bien de l'apparence qu'Eusebe en estoit.] 'Car il dit que l'illustre Martyr Appien vint se retirer à Cesarée en la compagnie où il estoit, 'qu'ils demeuroient dans une mesme maison, 'que ce fut là que ce Saint étudia les lettres sacrées, & qu'il se prepara au martyre. 'Et Metaphraste dit clairement que S. Appien fut instruit par S. Pamphile dans les lettres saintes à Cesarée. 'D'autres nouveaux Grecs disent que S. Appien & S. Edele son frere avoient appris de luy à Beryte les maximes de la religion & de la pieté Chrétienne. [On ne peut douter que cela ne soit digne] 'de cette affection qu'avoit S. Pamphile de contribuer au salut de tous ceux qui avoient quelque union avec luy, comme le remarque Eusebe, & de les assister de tout son pouvoir.

[Quoiqu'il eust tant d'avantages pour écrire, ayant la science, l'eloquence, les livres, & des amis fideles & habiles,] 'neanmoins son humilité fit qu'il ne voulut composer aucun ouvrage qui luy fust propre. Il se contentoit d'écrire quelques lettres à ses amis dans les rencontres, [& de prendre part à quelques uns de leurs écrits, comme nous le verrons de l'apologie d'Origene.

La science si humble, & la vie si admirable de ce Saint, eussent en quelque sorte manqué de leur derniere perfection, si elles ne l'eussent conduit à la persecution & au martyre. Il y arriva en effet, & remporta une victoire d'autant plus illustre, que son combat fut plus long.] 'Il commença en la cinquieme année de la persecution de Diocletien, sur la fin [de l'an 307. de J.C,] lorsqu'Urbain estoit encore gouverneur de la Palestine. [Il fut pris & amené devant ce juge,] 'qui l'ayant un peu laissé parler, & ayant eprouvé la force de son eloquence, & sa profonde erudition, voulut le contraindre à sacrifier. Mais voyant le peu de conte qu'il faisoit de ses sollicitations, & de ses menaces, il se laissa emporter à sa colere, & le fit tourmenter cruellement. Neanmoins les ongles de fer qui dechiroient les costez du Saint, ne firent que couvrir le juge de confusion: De sorte qu'il le fit mener en prison pour y demeurer avec les autres Confesseurs, 'du nombre desquels estoient Valens & Paul [dont nous parlerons plus amplement dans la suite.] [h] Eusebe y estoit aussi, [mais n'y acquit pas la mesme gloire, comme nous le verrons dans le titre qu'il faudra faire de luy.]

'S. Pamphile estoit donc enfermé dans la prison avec Eusebe, lorsqu'ils y composerent les six livres de l'apologie d'Origene, 'qui estoit un ouvrage fort long & fort travaillé. * Ils le composerent ensemble, au moins pour les cinq premiers livres : [i] Car Eusebe fit seul le dernier aprés le martyre de S. Pamphile. [k] Le sujet de cette apologie fut pour répondre à divers reproches que l'on faisoit à Origene sur le sujet de sa doctrine. [Car les disputes qui s'estoient elevées dans l'Eglise sur son sujet, ne finirent pas avec sa vie. On n'en trouve neanmoins aucune marque durant environ 50. ans, c'est à dire jusqu'au temps de Diocletien & de S. Pamphile.] 'Mais on voit "qu'au commencement du IV. siecle, il y en avoit beaucoup qui le combatoient, les uns par ignorance, d'autres par passion, [& quelques uns aussi à cause des veritables erreurs qu'ils trouvoient dans ses ouvrages.

Ce grand nombre d'ennemis qu'avoit Origene luy suscita plusieurs défenseurs,] '& beaucoup de personnes tres considerables écrivirent pour luy diverses apologies. 'Celle de S. Pamphile, [de laquelle seule il nous reste aujourd'hui quelque chose,] estoit adressée aux saints Confesseurs, qui travailloient dans les mines [de la Palestine.] 'Nous n'en avons que "le premier livre [l] traduit par Rufin [en 397,] [m] & quelques passages écartez des cinq autres. [n] Eusebe nous ap-

Marginal notes (left column): in Ruf. l. 1. c. 2. p. 199. b. — Eus. n. p. 313. 2. d. — [a] Hier. ep. 107. p. 19. a. — ep. 135. p. 80. c. — Eus. n. p. 313. 314. — 16. c. 32. p. 231. a. b. — [b] Hier. ep. 141. p. 113. b. — [c] v. ill. c. 3. p. 264. d. — [d] Eus. p. 231. b. — [e] Hier. ep. 141. p. 113. b. — [f] in Ruf. l. 2. c. 6. p. 222. d. — [g] Eus. p. 231. b. — Hier. ep. 141. p. 113. b. — b|v. ill. c. 3. — v. ill. c. 3. p. 264. d. — V. S. Matthieu n. 4. — Eus. l. 7. c. 32. p. 288. d. — Academie. — de Pal. c. 4. p. 323. c. — p. 324. a. — p. 323. c. d. — n p. 176. 2. b. c. — cl. i. d. — de Pal. c. 11. p. 336.

Marginal notes (right column): Hier. in Ruf. l. 1. c. 2. p. 199. b. — Eus. de Pal. c. 7. p. 328. 329. — p. 329. a. b. — c. 11. p. 336. c. d. 337. a. — [h] Phot. c. 118. p. 296. — p. 296. 297. — Hier. in Ruf. l. 2. c. 2. p. 199. d. — * Phot. c. 118. p. 299. — [i] Eus. l. 6. c. 35. p. 232. — [a] Socr. l. 3. c. 7. p. 175. b. — [i] Phot p. 296. — [k] Eus. p. 232. a. — V. Origene §. 38. — Pamp. ap. Hier. t. 4. p. 172. d. — Phot. p. 297. a. — p. 297. 299. — Hier. ex Pam. t. 4. p. 172. — [l] in Ruf. l. 1. p. 199. a. — [m] p. 200. — [a] Socr. l. 3. c. 7. p. 175. a. b. — NOTE I. — [n] Eus. l. 6. c. 23. p. 224. d.

apprend qu'il avoit mis dans le second livre bien des choses qui regardoient les troubles excitez au sujet de l'ordination
a Socr. l. 3. c. 7. p. 175. b. d'Origene. a Socrate témoigne que S. Pamphile & Eusebe y representoient la vie
b L. 4. c. 27. p. 244. d. d'Origene, b & qu'ils y avoient inseré le panegyrique que S. Gregoire Thauma-
c Eus. l. 6. c. 36. p. 233. b. turge avoit fait en son honneur. c Eusebe semble dire qu'il avoit mis dans le sixieme livre les lettres qu'Origene avoit écrites au Pape Fabien, & à d'autres Evesques, pour faire voir la pureté de sa
d Lup. ep. 198. p. 397. foy. d On ramassoit dans cette apologie beaucoup de passages des auteurs plus anciens, pour justifier, [excuser, ou éclaircir] les opinions qu'on attribuoit à Origene sur la préexistence des ames, & sur le rétablissement [des hommes & des demons en leur premiere innocence:] & il semble que ce fust une des principales parties de l'ouvrage.

[Les cinq premiers livres en ayant esté composez conjointement par S. Pamphile & par Eusebe, il ne faut pas s'étonner si on l'a attribuée assez indifferemment tantost à l'un, tantost à l'autre. S. Jerome a soutenu quelquefois que S. Pamphile n'y avoit eu aucune part:"mais NOTE 2. on ne voit pas qu'il l'ait bien prouvé, ni que ce sentiment ait esté suivi.

Il ne nous reste plus qu'à parler du martyre de S. Pamphile, qui, comme nous avons dit, commença l'an 307, sous
Eus. de Pal. c. 7. p. 329. a. b. le Gouverneur Urbain.]'Ce Gouverneur, qui aprés luy avoir fait souffrir divers tourmens, l'avoit fait mettre dans la pri-
b. c. son,'paya bientost la peine de tant d'injustices qu'il avoit commises contre luy, & contre beaucoup d'autres Chrétiens,
d. 'Maximin luy ayant fait trancher la teste. &c.
c. 8. p. 330. c. 'Firmilien succeda à sa cruauté aussibien qu'à sa charge: '& ce fut sous luy que S.
c. 11. p. 337. a. Pamphile accomplit son martyre, aprés avoir esté deux ans entiers en prison, [ou pour parler plus exactement qu'Eusebe, "un an & quelques mois, puis- NOTE 3.
b. qu'il souffrit en l'an 309,] 'le 16. de fevrier.

p. 336. c. d. 'Il eut pour compagnons dans sa victoire Valens & Paul, dont nous avons déja
p. 338. c. parlé, '& qui par la constance qu'ils avoient témoignée dans les tourmens, avoient fait voir, aussibien que S. Pam-
p. 336. c. phile, qu'ils estoient inebranlables dans la foy. 'Valens, que son visage mesme &
c|n. p. 180. 2. b. sa vieillesse rendoient venerable, 'estoit Diacre de l'Eglise de Jerusalem. 'C'estoit
c. 11. p. 336. d. un homme fort habile dans l'Ecriture, & il la savoit si parfaitement par cœur, qu'il n'avoit que faire de livre pour en reciter quelque endroit que ce pust estre.
d. 'Paul estoit de Jamnia, e ami particulier
e n. p. 179. 1. c. d'Eusebe, f qui le loue d'avoir eu une fer-
f c. 11. p. 336. d. veur d'esprit & un zele extraordinaire: & il avoit acquis dés auparavant beaucoup de gloire en souffrant qu'on luy brulast [le jarret.]

a. 'Ces Saints eurent encore divers compagnons, & leur nombre monta jusqu'à
n. p. 179. 1. b. douze. 'Leur troupe sainte estoit composée de personnes de toutes sortes,"soit &c. pour l'age, soit pour la qualité de l'es-
2. a. prit, soit pour la condition. 'Il y avoit quelques Lecteurs, [qui ne sont pas
p. 180. 1. a. marquez en particulier.] 'Il y avoit aussi

deux catecumenes, qui furent purifiez par le battesme du feu.

c. 11. p. 337. a. 'L'occasion du martyre de ces Saints vint de cinq Fideles d'Egypte, qui avoient conduit en Cilicie divers Confes-
c. 8. p. 332. d. seurs 'envoyez d'Egypte l'année precedente aux mines de cette province. 'Ces
c. 11. p. 337. a. cinq Fideles s'en retournant en leur pays aprés cet office de charité, furent arrestez aux portes de Cesarée, où les gardes qui estoient de vrais barbares, leur demanderent qui ils estoient, & d'où ils venoient. 'Leur sincerité ne leur ayant pas permis de cacher la verité, ils furent aussitost pris, & presentez au tyran [Maximin,] devant lequel ils firent une genereuse confession de leur foy, & furent de là menez en prison.

b. 'Le lendemain qui estoit le 16. de fevrier, le juge [Firmilien] se les fit amener avec S. Pamphile & sa compagnie [Valens & Paul.] Il tenta d'abord la constance des Egyptiens, par toutes sortes de tourmens, & par les machines les
c. plus étranges & les plus terribles. 'Aprés avoir exercé par ces combats la vertu du
p. 338. b. premier des cinq, 'qui estoit un jeune
g p. 337. c. homme, g il commença à luy demander son nom. Mais les Saints avoient resolu auparavant entre eux de changer leurs noms propres, qui estoient peutestre des noms d'idoles, & de prendre ceux des Prophetes, comme d'Elie, de Jeremie,
Boll. 16. feb. p. 865. §. 1-3. d'Isaïe, de Samuel, de Daniel. 'Eusebe semble dire qu'ils avoient pris ces noms mesmes; & en effet ils sont nommez ainsi dans les martyrologes, & par les Grecs.

Eus. de Pal. c. 11. p. 337. c. d. 'Celui qui estoit interrogé ayant pris un nom de cette sorte, on n'y fit pas de reflexion: & quand le juge luy demanda quel estoit son pays, il répondit dans le mesme esprit, qu'il estoit de Jerusalem, l'entendant de la Jerusalem celeste. Le juge luy demanda ce que c'estoit que
p. 338. a. cette ville, & où elle estoit, 'le pressant mesme par les tourmens de dire la verité. Mais quelque douleur qu'on luy fist aux mains, en les luy tournant derriere le dos avec des contorsions violentes, & quoiqu'on luy brisast les piez avec des machines, il soutint toujours qu'il disoit vray. Et comme on luy demandoit plusieurs fois quelle estoit cette ville de Jerusalem, (ce qui marque que ce nom estoit alors bien inconnu dans la Palestine mesme,) il dit que c'estoit la patrie des serviteurs de Dieu, dont eux seuls estoient
b. citoyens, & qu'elle estoit à l'Orient. 'Le juge s'alla imaginer que c'estoit quelque ville où les Chrétiens vouloient s'établir, & se fortifier contre les Romains: Mais n'en ayant pu tirer aucun éclaircissement, ni par ses demandes, ni par les fouets & les autres tourmens qu'il fit endurer au Martyr, il le condanna à perdre
c. la teste. 'Les autres Egyptiens soutinrent un combat presque pareil, & remporterent aussi la mesme couronne.

c. 'Cette experience ayant fait voir à Firmilien qu'il s'efforçoit en vain de surmonter les Chrétiens par les supplices, il ne voulut pas perdre encore sa peine en tourmentant S. Pamphile & ses compagnons. Car mesme il avoit appris avec quelle

Digitized by Google

quelle constance ils avoient déja souffert
la question. 'C'est pourquoi il leur de- c. d.
manda seulement s'ils persistoient enco-
re dans leur desobeïssance ; & aprés a-
voir receu d'eux la derniere confession
de leur foy, il les condanna au mesme
supplice que les precedens.

'S. Pamphile avoit un jeune domesti- d|339. b.
que nommé Porphyre, 'agé seulement n. p. 181.
de 18. ans, & qui estoit encore catecu- 2. a. b.
mene. Il savoit fort bien écrire : mais
son humilité luy faisoit cacher cette per-
fection & toutes les autres, selon les in-
structions qu'il recevoit de son maistre.
'Car il estoit un parfait imitateur de sa p. 179. 2. a.
vertu : Aussi S. Pamphile le consideroit
non comme un serviteur & un esclave,
mais comme son frere & son fils.

'Ce jeune homme qui portoit ce sem- c. 11. p.
ble l'habit de philosophe, 'ayant enten- 339. c.
du prononcer la sentence de mort contre p 338. d.
S. Pamphile & les autres, demanda qu'on
luy permist d'enterrer leurs corps. Mais
le juge qui parut en cette rencontre plu-
tost une beste furieuse qu'un homme,
'luy demanda seulement s'il estoit Chré- p. 339. a.
tien : & quand il l'eut sceu, il ordonna
aux boureaux de le tourmenter de toute
leur force. Comme il refusoit con-
stamment de sacrifier, quelque comman-
dement qu'on luy en fist, le juge or-
donna qu'on le dechirast jusqu'aux os &
aux entrailles, de mesme que si c'eust
esté une pierre, & non pas un homme.
Ce supplice dura longtemps, & Porphy-
re le souffrit sans rien dire, comme s'il
eust veritablement esté [une pierre] in-
sensible, & presque sans ame.

'Sa patience n'amollissant point la du- b|a. p.
reté du juge, il fut condanné à estre brulé 181. 2. b.
vif à petit feu, & aussitost executé. 'De c. 11. p.
sorte qu'estant entré le dernier au com- 339. b.
bat, il vainquit le premier, avant S.
Pamphile mesme. 'Il fut à la mort avec b. c.
un visage aussi gay qu'un athlete victo-
rieux qui vient de remporter un prix. Il
paroissoit tout rempli de l'esprit de Dieu.
& il recommandoit diverses choses à ses
amis avec une liberté & une presence
d'esprit toute entiere. 'Quand on l'eut c. d.
attaché au poteau, & qu'on eut allumé
le feu bien loin tout autour de luy, on
le vit qui attiroit la flamme à luy de
1. costé & d'autre [1] avec la bouche, sans
dire jamais un seul mot, hormis que
quand le feu commença à le prendre,
il invoqua Jesus Fils de Dieu à son se-
cours.

'Il y avoit là une personne nommée Se- p. 340. a.
leuque, originaire de Cappadoce, qui
avoit autrefois esté dans la milice ; & il y
paroissoit par dessus tous ses compagnons,
parcequ'il estoit dans la fleur de son age,
extremement grand, fort & robuste de
corps, bien fait, de fort bonne mine, &
tres agreable de visage. Il avoit mesme
eu des emplois considerables dans l'épée.
'Mais il l'avoit quittée au commencement b.
de la persecution, [c'est à dire apparem-
ment en 298, lorsque Maximien Galere
V. la perf. de Dioc. § 4. "& le General Veturius persecutoient les
soldats Chrétiens ;] & il avoit mesme a-
lors enduré le fouet ; ce qui luy avoit
acquis le titre de Confesseur.

1. peutestre comme quand on respire bien fort pour attirer beaucoup d'air.

'Depuis ce temps là, il s'estoit rendu b.
imitateur des plus parfaits d'entre les
Chrétiens, & il estoit devenu comme
l'Evesque, l'aide, le pere, & le cura-
teur des orfelins abandonnez, des veuves
qui n'avoient point de secours, & de
tous ceux qui languissoient dans la pau-
vreté & dans la misere. De sorte qu'il ne
faut pas s'étonner si ayant offert si sou-
vent à Dieu le sacrifice de la misericorde,
il en obtint encore la grace de luy sa-
crifier enfin sa propre vie par une
rencontre merveilleuse. 'Car ayant porté p. 339. d.
à S. Pamphile la nouvelle du martyre de
S. Porphyre, il ne se fut pas sitost acqui-
té de cet office, & donné le baiser à un
des Martyrs, qu'il fut arresté par les sol-
dats, '& amené au Gouverneur, qui luy p. 340. a.
fit aussitost trancher la teste, afin qu'il
allast promtement s'unir dans le ciel avec
S. Porphyre.

'Il sembloit en effet que le martyre de c. d.
S. Pamphile rendist ce jour là l'entrée du
ciel plus facile qu'à l'ordinaire. Car S.
Seleuque fut aussitost suivi par Theodule.
C'estoit un saint vieillard de la maison du
Gouverneur, qui le cherissoit & l'hono-
roit plus que tous ses autres serviteurs, à
cause de la fidelité & de l'affection qu'il
avoit toujours reconnue en luy. Il le con-
2. sideroit encore pour son age, & [2] parce-
qu'il estoit pere de trois enfans, [ce qui
estoit fort estimé parmi les Romains.]
'L'affection que Firmilien luy portoit, fit d.
qu'il fut plus en colere de luy que de tous
les autres, lorsqu'on le luy presenta com-
me criminel. Et son crime estoit d'avoir
imité S. Seleuque, 'en embrassant un Sur. 1. juin.
martyr. [a] Il le condanna donc aussitost à p. 3. § 12.
mourir comme le Sauveur attaché à une [a] Eus. p.
croix, [ce qui estoit le supplice ordinai- 340. d.
re des esclaves,] 'tel qu'estoit Theo- n. p. 179.
dule. 2. a.

'Il manquoit encore une personne pour c. 11. p.
remplir le nombre de douze ; 'consacré 340. d.
dans les Apostres & dans les Prophetes. p. 336. b.
[b] Julien qui estoit de Cappadoce remplit [b] p. 340.
ce vide. C'estoit un homme dont la pie- 341.
té, la foy, & la sincerité, estoient emi-
nentes. Il estoit naturellement tout de
feu, & de plus il estoit rempli de l'ardeur
du S. Esprit, 'quoiqu'il ne fust encore a. p. 186.
que Catecumene. [c] Il arrivoit ce jour là à 1. a.
Cesarée, & il n'estoit pas encore dans la [c] c. 11. p.
ville, lorsqu'il apprit ce qui s'y passoit. 340. d.
Il accourut aussitost pour voir le combat
des Martyrs, & ayant trouvé leurs corps
étendus par terre, 'il les embrassa tous p. 341. a.
avec une joie incroyable. Il fut aussitost
pris, & amené à Firmilien, qui le con-
danna à estre brulé comme S. Porphyre.
Il fut ravi de cette sentence, & aprés
en avoir rendu graces tout haut à nostre
Seigneur, il receut la couronne du mar-
tyre.

'Les corps de ces douze Saints demeu- b.
rerent exposez aux bestes par ordre du
Gouverneur. Mais comme par une pro-
vidence particuliere de Dieu, aucun ani-
mal ni aucun oiseau n'y toucha durant
quatre jours, ils furent retirez de là, &
enterrez avec les soins ordinaires.

2. τῷ τριγενείας παίδων καθηγεῖσθαι. M. Valois entend qu'il estoit bisayeul : nous suivons Hervet.

Digitized by Google

Flor. p. 323. [Ils ont souffert, comme nous avons dit, 'en 309, le 16. de fevrier,] 'auquel ils sont marquez dans les martyrologes de S. Jerome, quoiqu'avec 1 quelques fautes. V. la note 3. 1.

Boll. 16. feb. p. 863. c. 'Adon, Usuard, Notker, & divers autes, marquent aussi ce jour là un S. Julien avec cinq mille Egyptiens, [qu'il faut reduire à cinq.] Men. p. 169. 174| Ugh t. 6. p. 1220. b. c. 'Les Grecs font aussi leur grand office le 16. de fevrier des douze Martyrs dont S. Pamphile estoit chef, & marquent qu'on en celebroit la feste dans la grande eglise [de Ste Sophie.] Men. p. 79. 'Ils font encore une memoire particuliere de S. Pamphile le 5. de novembre. C'est ce semble à cause de sa confession sous Urbain [en l'an 307. Usuard, Adon, & Vandelbert, marquent la feste de S. Pamphile le premier de juin; & le Romain y joint celle de S. Valens & de S. Paul.] Boll. 17. feb. p. 10. 11. 'Il met S. Theodule & S. Julien le 17 de fevrier, & les sept autres le 16.

Eus. de Pal. c. 11. p. 341. c. 'Le martyre de ces Saints estoit encore dans la bouche de tout le monde, lorsqu'Adrien & Eubule, qui alloient trouver les autres Confesseurs, dit Eusebe, arriverent à Cesarée [le 2. de mars. C'estoient peutestre des Egyptiens qui alloient trouver leurs confreres dans les mines de Palestine & de Cilicie.] Ces deux Saints estant interrogez à la porte pour savoir qui ils estoient, avouerent qu'ils estoient Chretiens. Ils furent aussitost menez à Firmilien, qui sans les differer davantage, leur fit déchirer cruellement les costez, & puis les condanna à estre exposez aux bestes. Adrien fut executé trois jours aprés, le 5. de mars, auquel les payens faisoient à Cesarée la feste de ce qu'ils appelloient la fortune ou le genie de leur ville. d. 'Il fut exposé à un lion, & puis achevé par l'épée [des gladiateurs.] Deux jours aprés, qui estoit le 7 de mars, Eubule fut couronné de la mesme maniere, aprés avoir meprisé les instantes prieres du juge, qui le conjuroit de sacrifier, & d'accepter la liberté qu'on luy offroit à ce prix.

Boll. 5. 7. mars, p. 364. 644. ap 365| Flor. p. 362. 1. 'Le martyrologe Romain met la feste de ces Saints dans les jours où ils sont morts: a & ceux de S. Jerome mettent le 5. de mars un S. Adrien & un S. Eubule, mais entre les Martyrs d'Afrique. Men. p. 41| Ugh. t. 6. p. 1208. 'Les Grecs en font le 3. de fevrier. Le menologe d'Ughellus en dit plus de choses qu'Eusebe: [mais son autorité n'est pas aussi forte pour les appuyer.] Conc. t 2. p. 737. 'Celui de Canisius les met le 4. de fevrier, & veut, [par une erreur grossiere,] qu'ils aient souffert du temps de Dece, [ce que les Ménées ne disent point.] Eus. de Pal. c. 11. p. 341. c. 'Eusebe dit que ces Saints quand ils arriverent à Cesarée, venoient d'un pays nommé Manganée. Boll. p. 364. §. 5. 'Les menologes des Grecs appellent ce pays Banée ou Vanée: mais on ne sçait ce que c'est que tout cela.

Eus. p. 341. d. 'S. Eubule fut le dernier de ceux qui souffrirent à Cesarée, ayant seellé & terminé par son sang la persecution de Diocletien dans cette ville capitale de la Palestine.

1. Au lieu de cinq Egyptiens ils en mettent cinq mille &c.

SAINT QUIRIN, EVESQUE DE SISCIE, ET MARTYR.

Baudr. p. 165. 'Il y a une province de la Pannonie, à qui l'ancienne geographie donne le nom de *Savia*, peutestre à cause qu'elle est traversée par la riviere de Save, [qui se decharge dans le Danube quelques lieues au dessous de Sirmich.] p. 206. 'Il y avoit autrefois en cette province sur la Save mesme une ville episcopale nommée Siscia, Fort. l. 8. c. 4. p. 190. 'que Fortunat appelle une ville illustre: [& elle semble mesme avoir donné quelquefois le nom à tout le pays,] Ath. apo. 2. p. 756. b. 'puisque la Siscie est nommée dans S. Athanase entre les diverses provinces qui composoient le Concile de Sardique. Baudr. p. 206. 'Cette ville porte aujourd'hui le nom de Sisseg, Sanson. '& est mise dans cette partie de la Croacie que les Chrétiens tiennent encore.

[Elle est particulierement connue dans l'histoire de l'Eglise,] Prud. de M. 7. p. 108. 109. 'parcequ'elle a eu pour Evesque S. Quirin celebre entre les Martyrs, [dont S. Jerome fait une illustre mention dans sa chronique sur l'an 309.] Prudence a décrit son martyre dans ses vers, où il l'appelle un homme d'un insigne merite. Fort. p. 190. 'Fortunat le nomme aussi entre les Saints les plus celebres: Sur. 4. jun. p. 45. '& de plus nous avons ses actes [fort bien écrits, p. 46 §. 7. & dignes de passer pour originaux,] 'si a ce qu'ils disent de la translation du Saint, 2. b §. 6. b & ce que l'on voit qu'ils emploient les termes de la chronique de 3 S. Jerome, 3. [ne donnoit lieu de juger qu'ils ne sont pas écrits avant la fin du IV. siecle. C'est pourquoi nous ne toucherons que les faits qu'ils raportent, sans nous arrester aux discours; quoique ceux du Saint soient fort beaux, & qu'il fust à souhaiter de pouvoir dire avec fondement qu'ils sont tirez de quelques autres actes plus anciens.] Flor. p. 577. 2. 'Pour son histoire qui est dans Mombritius, Florentinius en parle d'une maniere qui nous fait juger qu'elle est moins ancienne & moins belle que celle de Surius. Sur. 4. jun. p. 46. §. 8. 'Et en effet elle contient des faits plus nouveaux.

p. 45. §. 1. 'Lorsque l'Eglise estoit agitée par la persecution ensuite des edits de Diocletien & de Maximien, §. 2. 'le juge Maxime ordonna de prendre S. Quirin, qui estoit, comme nous avons dit, Evesque de Siscia, §. 5. '& déja fort agé. c §. 2. c Quand il sceut qu'on le cherchoit, il sortit de la ville pour s'echaper, mais il fut pris, & amené à Maxime. §. 2. 3. 'Cet officier aprés divers discours

2. [On peut croire neanmoins que c'est une addition faite aux actes, puisque la glorification precede.] Act. M. p. 555. 'Et le P. Ruinart ne le met point.

3. Nous n'attribuons pas ceci à Eusebe, puisqu'il ne dit rien de S. Quirin dans son histoire.

Digitized by Google

cours le fit fustiger, a & ne laissa pas de luy promettre de le faire Pontife de Jupiter. a S. 3. Voyant enfin que tout cela estoit inutile, il le menaça de l'envoyer dans la premiere Pannonie au Gouverneur Amance, qui luy prononceroit son dernier arrest, & le condanneroit à la mort: [ce qui marque que Maxime n'avoit pas ce droit, & qu'ainsi il n'estoit pas gouverneur de la province, quoique la qualité de "President qui luy est attribuée le signifie d'ordinaire. Praeses. Ce n'estoit apparemment que [1] le magistrat de la ville, qui comme il paroist par divers actes de martyrs, avoit soin de faire prendre les criminels, de les mettre en prison, de les interroger, de leur donner la question; & puis de les envoyer aux Gouverneurs, [qui avoient seuls le droit de condanner à la mort.]

'Maxime avant que d'envoyer S. Quirin à Amance, le fit mettre en prison chargé de chaines; S. 4. & les actes disent que la nuit suivante, le geolier nommé Marcel, vit une grande lumiere dans la prison; ce qui l'obligea de se venir jetter aux piez du Saint, & de luy declarer qu'il vouloit estre serviteur du mesme Dieu que luy. S. Quirin l'encouragea à perseverer, & le signa; [ce qui peut marquer qu'il le fit Catecumene.] 'Tout ceci se passa dans Siscia. S. 5.

'Trois jours aprés, le Saint fut envoyé à Amance, S. 4. [qui est apparemment celui mesme] 'que Prudence nomme Galere. Prud. de M. 7. p. 109. [Car il est aisé qu'il eust les deux noms ensemble,] Prudence le fait gouverneur de l'Illyrie [où la Pannonie est comprise.] 'Ce juge estoit à "Scarab lorsqu'on luy presenta S. Quirin. NOTE 1. Sur. 4. jun. p. 45. S. 5. Mais comme il partoit pour Sabarie, il ordonna qu'on l'y [2] conduisist, pour l'y juger. Les actes disent que quelques femmes vinrent alors presenter au Saint à boire & à manger; & que comme il voulut benir ces viandes, les chaines luy tomberent des piez & des mains. 'Aprés qu'il eut mangé, S. 5. 6. il fut conduit à Sabarie, & presenté à Amance, qui tenta sa constance par divers moyens, mais toujours inutilement.

'Enfin, disent les actes, S. 6. aprés divers tourmens qu'on luy fit souffrir, il fut condanné à estre jetté dans l'eau avec une meule attachée au cou. 'Ceci fut executé, S. 6 | Hier. chr | Prud. p. 109. & il fut jetté avec cette meule du haut du pont dans la riviere, [qui peut estre celle de Guncz.] Mais au lieu d'estre aussitost submergé, il demeura fort longtemps sur l'eau, exhortant les Chrétiens qui assistoient en grand nombre à son martyre, de ne se point epouventer à cause de sa mort: Il obtint enfin de Dieu, aprés beaucoup de prieres, "d'aller à fond, NOTE 2. & de mourir. 'Son corps fut trouvé un peu au dessous: Sur. p. 46. S. 6. & on y fit depuis un lieu de prieres. Mais le plus grand concours de ceux qui recouroient à son intercession, estoit en une eglise où reposoit son sacré corps auprés de la porte ["de Sabarie] NOTE 3. qui conduisoit à Scarab.

1. [Ce qui marque encore que Maxime n'estoit qu'un officier inferieur,] 'c'est qu'Amance le qualifie *Jurediorum Maximum*. Sur. 4. jun. p. 45. S. 5.

2. Il y a dans le latin *repedari*, qui se sent de la corruption de la langue.

'S. Quirin souffrit, selon ses actes, le 4. de juin, S. 6. a auquel sa feste est marquée par les martyrologes de S. Jerome, a Flor. p. 577. 578. par [3] ceux du IX. siecle, & par les autres Latins. Les uns la mettent à Siscia dont il estoit Evesque, les autres à Sabarie où il mourut. 'S. Jerome met son martyre en la premiere année de la 272e Olympiade, Hier. chr. [c'est à dire en l'an 309. de J. C. "Licinius avoit esté fait Empereur de la Pannonie à la fin de l'an 307. V. Constantin. Ainsi on peut dire que c'est sous luy que S. Quirin a souffert.]

'Les peuples de la Pannonie estant obligez de quitter leur pays à cause des barbares qui le ravagoient, Sur. 4. jun. p. 46. S. 7. quelques uns d'eux se retirerent à Rome, & y emporterent avec eux le corps de S. Quirin. Il fut enterré dans la basilique des Apostres aux Catacombes, où estoit alors le corps de S. Sebastien; & l'on y bastit une eglise [ou une chapelle] de son nom, dans laquelle son intercession faisoit plusieurs miracles. 'Adon parle de cette translation: Ado, 4. jun. [mais je ne voy point que ni luy, ni aucun autre en marque le temps. On la peut mettre ou vers l'an 378, lorsque les Gots ravageoient l'Illyrie, ou vers l'an 488,] 'lorsque par la crainte des mesmes ravages, Boll. 8. jan. p. 496. S 55. Odoacre transporta en Italie les habitans de ces pays là; ce qui obligea d'y transporter aussi le corps de S. Severin qualifié l'Apostre de la Norique.

'Les actes de S. Quirin qui sont dans Mombritius, disent que son corps fut depuis transporté de Rome à Milan par Angilbert Sur. 4. jun. p. 46. S. 8. 'qui en estoit Evesque en 830. b La vie de Raban porte qu'un laïque qui venoit de Rome, Ugh. t. 4. p. 111. b Ben. s. 4. 2. p. 8. 12 | S. 17. 21. apporta à Fuld en Allemagne l'an 856. les os ou les cendres de S. Quirin de Siscia, avec beaucoup d'autres reliques; & Raban qui estoit Abbé de Fuld, mit celles de S. Quirin sous l'autel: [Mais on ne voit pas qu'il ait pris soin de s'assurer de la verité de ces reliques.] 'D'autres pretendent que le mesme Saint fut apporté en Baviere sous le Roy Pepin & le Pape Zacarie. Sur. S. 8. Mais Velserus [celebre & habile historien de Baviere,] & Raderus aprés luy, demeurent d'accord que le corps de S. Quirin Evesque de Siscia est à Milan, où il est fort honoré dans l'eglise de S. Vincent; & disent que S. Quirin apporté en Baviere, est un autre "S. Quirin martyrizé à Rome le 25. de mars, V. S. Denys Pape. sous Claude II, [à ce que l'on tient.]

'Le mesme jour que l'on fait de S. Quirin de Siscia, Bar. 4. jun. f. le martyrologe Romain marque encore un autre S. Quirin martyr à Tivoli, où Baronius dit que son corps se conserve jusques aujourd'hui sous un autel dans l'eglise de S. Laurent. Il ne nous en apprend rien davantage: '& l'on avoue en effet qu'on ne sçait rien du tout de son histoire. Fert. it. p. 342. D'autres assurent mesme qu'on l'honore à Tivoli le 5. de juin comme un simple Confesseur, & qu'on croit que son corps y a esté apporté de quelque autre endroit.

3. Usuard, Vandelbert, Notker, Adon.

SAINT SILVAIN, EVESQUE DE GAZA, ET MARTYR.

[L'HISTOIRE ecclesiastique nous fournit en mesme temps & presque dans la mesme province, deux illustres Silvains, tous deux Evesques & Martyrs, l'un à Emese dans la Phenicie, & l'autre dans la Palestine. Nous avons parlé du premier dans l'histoire de la persecution de Dioclétien.] 'Eusebe semble dire que le second estoit natif de Gaza, a & les Grecs l'ont pris de la sorte. Ils ajoutent qu'il avoit porté les armes, mais que depuis il avoit quitté la milice de la terre pour s'enroler dans celle du ciel, & que s'estant rendu digne du ministere des autels par sa vertu, '& particulierement par sa chasteté, il avoit esté fait Prestre 'de l'Eglise de Gaza; 'qu'il s'appliqua avec beaucoup de soin & de patience aux fonctions de son ministere, qu'il attira beaucoup de payens à J.C. par les instructions qu'il leur donnoit, & qu'enfin les idolatres s'estant saisis de luy, il fut amené à Cesarée, fustigé devant tout le peuple, étendu sur le chevalet, dechiré à coups de fouets, '& avec les ongles de fer, quoiqu'il fust déja dans une grande vieillesse, '& enfin condanné aux mines, où il souffrit extremement.

Eus. de Pal. c 13. p. 343. c. a Boll. 4. may. p. 721. b. p. 468. b. p. 469. d. p. 721. b. p. 469. d. p. 721. c.

[Tout cela s'accorde assez avec Eusebe,] 'qui nous dit qu'il estoit Prestre en l'an 307, b & que c'estoit un homme dans lequel on pouvoit voir un modele parfait & accompli du Christianisme, & de la veritable vertu. On pouvoit dire, ajoute-t-il, qu'il avoit commencé son martyre des le premier jour de la persecution, s'estant continuellement rendu illustre par tous les combats qui peuvent faire meriter le titre de Confesseur. 'Mais il acquit parfaitement ce titre le 5. novembre de la cinquieme année de la persecution, [de J.C. 307,] lorsque par la generosité avec laquelle il demeura ferme dans la sainteté de nostre foy, il merita d'avoir l'un des jarrets brulé avec un fer chaud à Cesarée en Palestine. Ce fut l'un des premiers qui souffrit cette cruelle misericorde des payens; ensuite de laquelle il fut condanné avec plusieurs autres à aller travailler aux mines de cuivre, en un lieu de la Palestine appellé Pheno.

Eus. de Pal. c. 7. p. 328. c. b c 13. p. 343. d. c. 7. p. 328. c.

'Il n'estoit encore alors que Prestre; mais il fut bientost honoré de la double couronne de l'episcopat & du martyre. 'Il fut fait Evesque de Gaza, comme Eusebe le dit clairement, c quoique les nouveaux Grecs semblent n'y avoir pas pris garde. [Et ce qui peut avoir contribué à les tromper, c'est qu'il est difficile qu'il ait exercé ses fonctions episcopales autrepart que dans les mines,] 'où il estoit consideré comme l'un des principaux entre tant de saints Confesseurs qui y travailloient avec luy, [& dont on augmentoit tous les jours le nombre.]

p. 328. c. hist. l. 8. c. 13. p. 308. a. c n. p. 182. a. c. de Pal. c. 13 p. 343. c.

'Les premiers y furent envoyez des le 2. avril [307.] Ils furent suivis le 5. novembre de la mesme année par S. Silvain dont nous faisons l'histoire, & par plusieurs autres, à qui on avoit aussi brulé le jarret. 'L'année suivante [308,] on leur donna 97. compagnons tant hommes que femmes & enfans qui venoient d'Egypte, à qui outre les supplices des autres on fit arracher l'oeil droit. [Et c'est de cette sorte qu'on traita tous ceux qui y furent envoyez ensuite.]

c. 7. p. 328. a. c. c. 8. p. 330 b. c.

'On mit de ce nombre trois genereux Chrétiens, "qui ayant esté condannez l'année precedente à se battre en gladiateurs, ne purent jamais se resoudre, quelque violence qu'on leur fist, à apprendre un si detestable exercice. 'On leur joignit quelques autres Confesseurs; & ceux-ci furent aussitost suivis par divers Fideles de Gaza, qui ayant esté pris pour s'estre assemblez afin d'entendre la lecture des livres saints, furent les uns estropiez comme les precedens, les autres traitez avec encore plus de rigueur, & dechirez avec les ongles de fer.

c. d. d. V. la pers. de Dioc. § 34.

'Peu de temps aprés on amena d'Egypte une troupe de 130. saints Confesseurs, qui furent dispersez les uns dans les mines de Palestine, les autres dans celles de Phenicie.

p. 332. c.

[Les travaux dont on accabloit ces Saints, au lieu d'abatre leur courage, ne servoient qu'à le relever, comme ils le firent paroistre,] 'lorsqu'ayant eu un peu de relasche [en 309,] sur la fin de la settieme & le commencement de la huittieme année de la persecution, ils prirent la liberté d'elever mesme des eglises. Mais ce calme dura peu. Car le Gouverneur [Firmilien] "ayant animé Maximin contr'eux, 'l'Intendant des mines vint aussitost les disperser. Il en envoya quelques uns travailler en Cypre, d'autres au mont Liban, & d'autres en divers endroits de la Palestine, avec ordre qu'on les accablast partout de divers travaux. 'Il en fit mesme mourir quelques uns.

c. 13. p. 343. a. &c. b. c.

'Il restoit encore une troupe de 39. Confesseurs, d que leur age, leurs blessures, ou quelques autres incommoditez corporelles rendoient incapables des travaux des mines. Ces Saints qui avoient S. Silvain [1] pour chef, 'demeuroient en leur particulier dans un quartier separé des autres, où ils s'occupoient selon leur ordinaire à la priere, aux jeûnes, & à leurs autres exercices de mortification & de pieté. 'Le demon ne pouvant souffrir que dans le repos dont ils jouissoient, ils luy fissent une si rude guerre par leurs oraisons, resolut de les oster de la terre: Et Dieu se servant de sa malice pour exau-

p. 345. a. d p. 343. c. c. 344. d. p. 344. d. d. 345. a.

¶ 1. Les Grecs veulent qu'ils l'eussent eu aussi pour catechiste, Διδάσκαλος, [comme s'il les avoit convertis. Mais cela n'est pas aisé à accorder avec Eusebe.]

Digitized by Google

exaucer leurs voeux, permit que Maximin leur fist trancher à tous la teste en un seul jour, 'dans la huittieme année de la persecution, [c'est à dire en l'an 309.] 'Et S. Silvain qui avoit commencé à souffrir dés le premier jour de la persecution, eut la gloire d'estre reservé pour la finir dans la Palestine, & pour couronner par sa victoire tous les combats qui s'estoient faits dans cette province. [Ainsi il est certain qu'il ne souffrit point à Cesarée,] 'comme on le lit dans quelques martyrologes de S. Jerome, 'puisque ce fut S. Eubule qui en fut le dernier Martyr le 7. mars ["de l'an 309.] p. 343. a| 345. b. p. 343. d. Flor. p. 498. 1. Euf. de Pal. c. 11. p. 341. d. V. S. Pamphile n. 3.

'Il y avoit plusieurs Egyptiens dans la compagnie dont S. Silvain estoit chef; & Eusebe en marque particulierement un nommé Jean; [dont il dit des choses trop considerables pour ne les pas raporter ici.] Il avoit perdu la vue longtemps avant la persecution: 'mais cela ne l'empescha pas d'y remporter les mesmes couronnes que les autres pour la confession du nom de J. C. Car aprés qu'on luy eut brulé les nerfs d'un pié avec un fer chaud, on luy brula encore avec le mesme fer l'un des deux yeux, rien que pour le faire souffrir; tant la fureur des bourreaux estoit cruelle, & leur barbarie impitoyable. c. 13. p. 343. d. p. 344. a.

Il est inutile de s'arrester à louer la pureté des moeurs & la vie sainte d'un homme qui a merité de souffrir pour J. C. Mais ce qu'il avoit de plus singulier estoit sa memoire: 'car il surpassoit en cela tous ceux de son temps. 'Il avoit écrit tous les livres sacrez non sur des tables de pierre, ni sur du parchemin, ni sur le papier, 'que les vers rongent & que le temps détruit, mais sur les tables vivantes de son coeur, & dans son ame tres pure. Ainsi il recitoit quand il vouloit, tantost les livres de Moyse, tantost les Prophetes, tantost l'histoire sainte, tantost l'Evangile, tantost les epistres des Apostres, comme s'il les eust lues » dans un livre. J'avoue, dit Eusebe, » que je fus extremement surpris la pre- » miere fois que je le vis. Il estoit au mi- » lieu d'une grande assemblée de Fideles, » où il recitoit ainsi quelques endroits de » l'Ecriture. 'Tant que je n'entendis que » sa voix, je croyois qu'il les lisoit, com- » me cela est ordinaire dans nos assemblées. » Mais quand je me fus approché de luy, » & que je pus voir cet aveugle dont l'es- » prit estoit si éclairé, prononcer des ora- » cles comme un prophete, pendant que » tous ceux qui l'environnoient & qui a- » voient de bons yeux estoient attentifs à » ecouter celui qui n'en avoit point, je » ne pus assez benir la bonté de Dieu, & le » louer de ses merveilles. Je regardai cet » aveugle comme une preuve de cette ve- » rité, 'que l'homme n'est pas ce qui pa- » roist de luy au dehors, mais que c'est » l'esprit & l'intelligence dont les opera- » tions sont d'autant plus vives, que le » corps est moins en état de faire ses » fonctions. a. p. 343. d. p. 344. a. b. c. d.

'Entre les compagnons de S. Silvain, les martyrologes de S. Jerome marquent nommément un Alexandre. Ils mettent leur feste le 4. de may, 'en quoy ils sont suivis par Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres Latins. 'Entre les Grecs le menologe de l'Empereur Basile les met aussi ce jour là, [a] & des Ménées manuscrits avancent seulement de deux jours. [b] Mais les imprimez font de S. Silvain seul le 14. d'octobre. 'Ils en font encore memoire le 5. de novembre, auquel il avoit esté condanné aux mines. 'Ils luy donnent ce jour là six compagnons, & en disent bien des choses [dont nous ne trouvons rien dans Eusebe.] [c] Ils font le 26. de septembre une memoire particuliere de S. Jean l'Egyptien dont nous avons parlé. Flor. p. 498. 1. p. 499. 2. Boll. 4. may, p. 721. b. a p. 469. a. b Men. p. 177. p. 79| Boll. p. 469. d. Ugh. t. 6. p. 1124. d. c Men p. 274| Boll. p. 468. c.

'Les martyrologes latins distinguent quelquefois S. Silvain d'avec ses compagnons, qu'ils font mesme monter au nombre de 40. & ils joignent à S. Silvain plusieurs de ses Ecclesiastiques. 'Mais c'est qu'ils ont suivi la fausse traduction de Rufin. Boll. p. 468. § 3. Ruf. l. 8. c. 14. p. 142. 2.

SAINT PIERRE, PATRIARCHE D'ALEXANDRIE, ET MARTYR.

ARTICLE PREMIER.

Des Martyrs d'Egypte sous Diocletien: Dignité de l'Eglise d'Alexandrie, & son ecole des Catecheses: Eloge de S. Pierre: Diverses particularitez de sa vie.

'Si la persecution de Diocletien a esté glorieuse à toutes les Eglises par les couronnes que divers Martyrs y ont remportées, l'Egypte & la Thebaïde sont de celles qui ont eu le plus de part à cette gloire. [Il semble mesme qu'on peut dire sans temerité qu'elles ont surpassé en cela toutes les autres provinces. Car si l'on considere la cruauté des tourmens qu'il a falu surmonter; il est difficile que la plus barbare inhumanité puisse rien ajouter] 'à ce que l'on a fait endurer aux Martyrs de ces deux provinces, selon le témoignage qu'en rend Eusebe, aprés en avoir esté luy mesme témoin oculaire. [Si l'on regarde avec quel courage ils ont souffert ces tourmens, ils l'ont fait non seulement avec patience, mais avec joie;] '& avec une telle joie qu'ils chantoient à Dieu jusques au dernier soupir des cantiques de louanges. [Pour ce qui est du nombre, on peut dire qu'il est infini. Car ils estoient couronnez non pas un à un,] 'mais par troupes, tantost de dix, tantost de vingt, de trente, de soixante, quelquefois de cent en un mesme jour, 'en sorte qu'on les pouvoit conter par milliers. 'On voyoit mesme sortir Eus. l. 8. c. 6. p. 298. c. c. 9. p. 301. b. c. a. c. 8. p. 300. b. de Pal. c. 8. p. 330. b.

sortir de l'Egypte des colonies entieres de Martyrs, qui quelquefois au nombre de 97. personnes de toute sorte d'age & p. 332. c. de sexe, 'quelquefois se montant jusques à 130, alloient sanctifier les autres provinces.

[Toutes ces choses paroistront encore plus merveilleuses quand nous les raporterons dans le détail: Et nous n'y ajouterons rien presentement que pour dire que s'il nous est permis de rechercher les moyens les plus proches par lesquels Dieu repandit alors une grace si abondante sur cette Eglise, il semble que la benediction & l'exemple des saints solitaires qui commençoient à se repandre dans l'Egypte, n'y a pas peu contribué. Que si Dieu, qui n'a fait les choses corporelles que pour estre les images de la conduite de la grace, a voulu que toutes les actions des membres tirassent leur force & leur origine de la teste, nous pouvons avec raison croire que ce courage heroïque qui a paru dans les Eglises d'Egypte, est venu en partie des influences de celle d'Alexandrie, qui estoit la mere & la teste d'un si illustre & si noble corps.

Et il est vray que cette Eglise fondée par S. Marc, & qui a toujours passé pour la seconde Eglise du monde, avoit eu Hier. v. ill. c. 36. p. 280. c. un avantage tout particulier,] par cette école si fameuse des lettres & des sciences divines, qui ayant commencé des le temps de S. Marc mesme, selon S. Jerome, [avoit toujours esté gouvernée par les plus grands hommes de l'Orient, encore plus eminens en sainteté qu'en science. Car sans parler des premiers dont nous n'avons pas de connoissance, nous avons dans l'Eglise peu de *Euf. l. 5. c. 10. p. 175. a|l. 6. c. 6. p. 208| c. 3. p. 205. b|c. 26. p. 228. a|c. 29. p. 289. d|Phot. c. 118. 119. p. 300| Euf. l. 7. c. 32. p. 289. c. d. personnes plus illustres] *que S. Pantene, S. Clement d'Alexandrie, Origene, S. Heracle, S. Denys d'Alexandrie, S. Pierius, & le grand Achillas, qui ont tenu l'un aprés l'autre cette celebre école sous le titre de Catechistes.

[Mais il ne faut pas croire que les chefs de cette Eglise sainte cedassent en quelque chose à ceux à qui ils avoient commis le soin de l'instruction de leurs peuples, & qui n'estoient que leurs ministres. On en peut juger par S. Denys d'Alexandrie, par S. Heracle, & S. Achillas, à qui le titre de Catechistes ne fut que comme un degré pour monter au merite & à la dignité de l'episcopat.]

L'AN DE JESUS CHRIST 300, 301, 302.

[On avouera neanmoins qu'entre tous ces saints Evesques, il n'y en a pas qui merite plus de respect que S. Pierre premier du nom, si l'on en excepte seulement S. Marc & S. Athanase, ou peutestre encore S. Denys. Il a mesme quelque chose de plus illustre que S. Denys & S. Athanase, ayant merité de repandre son sang pour J. C; ce qui n'estoit point encore arrivé à aucun Evesque d'Alexandrie depuis S. Marc. Mais ce n'est pas le seul privilege du martyre qui ait rendu S. Pierre si recommandable. C'est particulierement la vie sainte qui luy a fait meriter cette insigne grace. Il est vray que nous en avons peu de connoissance, mais nous en trouvons une sorte preuve dans les louanges que luy donne Eusebe, sans pouvoir estre soupçonné de flater un Evesque qui a condanné les Meletiens avec lesquels il estoit lié d'intrigue & de faction, & qui a chassé de l'Eglise Arius dont cet historien embrassoit les erreurs & les interests.]

Euf. l. 7. c. 32. p. 289. d|9. c. 6. p. 351. c. 'C'est luy neanmoins qui dit que S. Pierre a extremement paru durant tout le temps de son episcopat; qui le loue d'avoir augmenté les exercices de sa pieté, & les rigueurs de son abstinence, à mesure qu'il voyoit augmenter les l. 8. c. 13. p. 308. c. a l. 9. c. 6. p. 351. c. maux de l'Eglise; 'qui l'appelle un maistre tout divin de la pieté Chrétienne; [a] & un Evesque tout à fait admirable, soit pour la vertu qu'il a pratiquée dans sa vie, soit pour la profonde science qu'il avoit acquise dans les Ecritures. l. 7. c. 32. p. 290. a. 'C'est luy encore qui témoigne qu'il se rendit illustre pour les soins qu'il prit de toutes les Eglises durant la persecution: [Et il nous en reste quelques vestiges dans les combats qu'il rendit contre les Meletiens; & dans les canons penitentiaux que nous en avons encore.]

p. 289. d| Hier. chr. 'Il succeda à S. Theonas ["en l'an 300, V. S. Theonas note 2. aprés Pasque, & avant le 25. de novembre,] pres de trois ans avant que la per-Hier chr. secution de Diocletien commençast. 'Il fut fait ainsi le 16e. Evesque d'Alexan-Euf. l. 3. c. 14. p. 87. d. drie, selon S. Jerome, '& selon la maniere de conter d'Eusebe, qui ne met point S. Marc non plus que les Apostres au nombre des Evesques ordinaires. [Chacun sçait que la qualité d'Evesque ou de Patriarche d'Alexandrie, comme l'on a Epi. 68 c. 1. p 717. b| Thdrt. h. l. 1. c. 1. p. 523 b. parlé depuis,] 'luy donnoit l'autorité de gouverner les Eglises de l'Egypte, de la Thebaïde, [b] & encore celles de la Libye.

b ib|Ath. de Dio. p. 552. a. c Bar. 310. §. 10. d Combf. act. p. 217. e p. 218. 219. [Nous n'avons rien à dire des commencemens de son episcopat, si l'on n'y veut raporter] [c] ce qui est dans ses actes selon Baronius, qu'il avoit fait bastir une église de la Ste Vierge, [d] avec un cimetiere qui en estoit proche, [e] & qu'il s'asseyoit quelquefois sur le marchepié de son siege episcopal, n'osant se mettre dans le siege mesme à cause d'une clarté qu'il y voyoit briller. [Mais nous n'osons point nous arrester à ces choses, ni à tout ce qu'on peut lire dans ses actes, "la verité NOTE 1. nous obligeant de reconnoistre que ce qui n'a point d'autre fondement n'en a point du tout.

Il faut sans doute porter le mesme jugement de ce que nous trouvons dans la Chr. ori. p. 116. chronique Orientale,] 'qu'une femme d'Antioche luy ayant amené ses enfans pour leur donner le battesme, l'eau des fonts s'epaissit de telle sorte, qu'il ne les put battizer. Cela l'obligea de s'informer avec soin de tout ce qui estoit arrivé à ces enfans; & la mere luy dit que dans une tempeste, comme on se croyoit prés de faire naufrage, "elle les avoit oints [au lieu d'huile] avec le sang qu'elle avoit fait sortir de ses mammelles, & les avoit battizez dans l'eau de la mer. Surquoi le Saint l'assura qu'ils estoient bien battizez par sa foy.

Le

Bib. P. t. 13. p. 1153.

'Le Pré spirituel raporte de S. Pierre une autre histoire sur le battesme, qu'il autorise du témoignage de S. Athanase; savoir que la terreur d'une grande peste qui arriva de son temps, ayant obligé beaucoup de payens à recourir au battesme, quelqu'un s'apparut au Saint sous la forme d'un ange, & luy dit ces paroles, „ Nous envoyerez vous donc toujours ces „ sacs seellez & cachetez, mais tout à fait „ vides? D'où S. Athanase concluoit que ces sortes de personnes qui recevoient le battesme, sans avoir la foy Chrétienne, estoient neanmoins battizez, & recevoient le seau du Battesme, [mais qu'ils n'en recevoient point la grace.]

ARTICLE II.

De quelques Saints d'Egypte couronnez à Tyr.

L'AN DE JESUS CHRIST 303, 304, 305.

Eus. l. 7. c. 32. p. 289. d.

'IL n'y avoit pas encore trois ans, comme nous avons dit, que S. Pierre estoit dans l'administration de sa charge, lorsque la persecution arriva. [Elle commença en 303. par divers edits qui furent publiez tant contre les lieux & les livres sacrez, que contre les Ecclesiastiques. Elle s'augmenta en 304. par un nouvel edit qui envelopa generalement toutes sortes de Chrétiens. Sa violence s'accrut encore en 305. ou 306. par les ordres de Maximin, que les revolutions de l'Empire avoient fait maistre de l'Egypte & de la Syrie; & elle dura de cette sorte jusqu'en 312, tantost plus forte & tantost moins.]

d|290. a.

'Cette tempeste [au lieu d'abatre le courage de S. Pierre,] luy fit augmenter ses mortifications, ses austeritez, & ses autres exercices de pieté; [& bien loin d'abandonner le gouvernail de son vaisseau,] il se rendit celebre par les soins qu'il prit des interests communs de toute l'Eglise. [C'est presque tout ce que nous pouvons dire de luy jusqu'à sa mort. Mais puisque les tenebres de l'antiquité nous derobent la beauté des actions de ce saint pasteur, nous nous étendrons un peu davantage sur les louanges de son troupeau; & nous ferons voir les effets de sa conduite, en representant le courage que les Fideles de l'Egypte & de la Thebaïde témoignerent durant toute cette persecution.

Eusebe en parle avec beaucoup d'étendue; & avec d'autant plus de certitude,] 'qu'il avoit fait durant ce temps là un voyage en Egypte, où il avoit luy mesme esté témoin d'une partie des actions heroïques qu'il en raporte. [Nous suivrons son ordre en ceci, parcequ'ayant raporté les choses tout de suite, il ne nous a pas donné lieu de les distinguer par années.] (l. 8. c. 9. p. 301. b.)

'Il commence par quelques Martyrs Egyptiens qui ont souffert en d'autres provinces: '& il s'étend sur cinq d'entr'eux, ªqui se signalerent par leur courage à Tyr dans la Phenicie. Aprés qu'on leur eut dechiré le corps d'une infinité de coups de fouet, qu'ils souffrirent avec une patience invincible, on les exposa aussitost aux leopars, aux ours, aux sangliers, 'aux taureaux, à toutes sortes d'animaux sauvages & furieux, que l'on irritoit encore avec le fer & le feu. Mais ces animaux carnaciers furent longtemps sans s'approcher des Martyrs, & sans oser les toucher. Ils se jettoient sur les payens qui vouloient les mettre en fureur, '& laissoient là les Chrétiens qui estoient tout nuds devant eux, '& qui mesme faisoient divers gestes pour les agacer & les attirer. On les voyoit courir quelquefois comme pour se jetter sur les Saints, & se retirer aussitost, repoussez par la puissance de Dieu. Aprés que la premiere beste n'avoit rien fait, il falloit en lascher une seconde sur le mesme Martyr, puis une troisieme. (c. 6. p. 298. c. — c. 7. p. 299. d. — ª p. 298. d. — p. 299. a. — b.)

'Entre ces Saints il y avoit un jeune homme au dessous de vingt ans, qui se tenant debout sans estre lié, les mains étendues en forme de croix, prioit Dieu avec une parfaite attention, & dans une paix toute entiere, sans s'effrayer & sans se troubler parmi tant d'objets de terreur. Il ne branloit pas de sa place, pendant que des ours & des leopars, qui tout en fureur ne respiroient que le sang, alloient le devorer, 'si une main invisible ne leur eust comme fermé la gueule, & ne les eust chassez d'auprés de luy. (c. — d.)

'D'autres furent exposez à un taureau furieux, qui jettoit en l'air les infideles avec ses cornes lorsqu'ils l'approchoient, & les laissoit à demi morts. Il venoit avec la mesme fureur se jetter sur les Martyrs, & ne pouvoit seulement en approcher. Quand pour le pousser & l'irriter on le piquoit avec la pointe d'un fer chaud, on le voyoit fraper la terre du pié, battre l'air avec ses cornes, jetter des mugissemens effroyables, '& se retirer neanmoins en arriere, arresté par une force toutepuissante. Cet animal n'ayant donc fait aucun mal aux Martyrs, il falut lascher contr'eux d'autres bestes, qui n'ayant pu leur oster la vie aprés les avoir souvent attaquez, on les tua tous enfin à coups d'épée, & on jetta leurs corps dans la mer. 'Voilà le combat que ces illustres Egyptiens soutinrent à Tyr pour la défense de la foy, 'au grand étonnement de tous ceux qui en furent spectateurs. 'Nous y estions presens, „ dit Eusebe, & nous vismes de nos propres „ yeux ce miracle de la toutepuissance de „ nostre Sauveur J. C, à qui ils rendoient te- „ moignage par leur sang, & qui soutenoit „ visiblement leur foiblesse. 'Usuard, Adon, & d'autres martyrologes, font la memoire de ces Saints le 20. de fevrier. (d. — p. 300. a. — c. 8. p. 300. a. — c. 7. p. 299. b. — a. — Boll. 20. feb. p. 171. 172.)

ARTICLE III.

Des deux SS. Memnes de Cotyée & de Libye.

Eus. l. 8. c. 7. p. 298. d. — de Pal. c. 3. p. 321. c.

'BEAUCOUP de Chrétiens d'Egypte souffrirent aussi dans la Palestine [en divers temps: & nous les raporterons selon les années où Eusebe en parle dans son livre des Martyrs de cette province.] 'Il y en a deux nommez Paese & Alexandre, qui furent decapitez à Cesarée le 24. de

de mars en la seconde année de la persecution, selon la supputation d'Eusebe, [c'est à dire en les commençant à Pasque. Ainsi c'estoit en l'an 305. Nous avons parlé "autrepart plus amplement de ces deux Martyrs.

S. Menne ou Mein dont le nom est illustre entre les Martyrs, "mais dont l'histoire n'est pas aussi assurée que nous le souhaiterions,] 'estoit à ce que l'on pretend né dans l'Egypte. Ses actes portent qu'ayant esté enrolé dans la milice, il porta les armes durant cinq ans dans un corps dont le quartier estoit en Phrygie, & où il avoit quelque commandement. Mais la persecution de Diocletien ne luy permettant plus d'observer les sermens de la milice sans violer ceux qu'il avoit faits à J. C, il quitta les troupes, & se retira en un desert, où il passa quelque temps dans les jeûnes, les veilles, & les prieres. Aprés s'estre ainsi preparé au martyre, il vint se presenter au gouverneur de Phrygie nommé Pyrrhus, dans la ville de Cotyée, au milieu de l'amphitheatre, où tout le peuple estoit assemblé, & luy declara qu'il estoit Chrétien. Pyrrhus exerça, dit-on, sur luy toutes les cruautez imaginables, & enfin le condamna comme Chrétien & comme deserteur à avoir la teste tranchée. 'On marque qu'il est mort l'onzieme de novembre, 'auquel les Grecs en font la feste, [& les Latins aprés eux, au moins depuis le IX. siecle, comme on le voit par Usuard, Adon, & divers autres.] 'Les Grecs le mettent entre leurs grands Martyrs, & en font leur principal office, en y joignant S. Vincent d'Espagne, & quelques autres. [Son histoire donne lieu de croire qu'il a souffert des 303. ou 304.]

V. la pers. de Diocletien. — Sur. 11. nov. p. 241. § 1 | MS. p. 422. — Note 2. — MS. p. 427. — Men. p. 167. — p. 157.

'Quelques uns semblent dire que son corps fut enterré dans les montagnes voisines de Cotyée, où on luy bastit une eglise: 'Les autres assurent que les persecuteurs ayant brulé son corps aprés qu'on luy eut coupé la teste, les Chrétiens ramasserent avec soin ce qui en put rester, & le porterent quelque temps aprés en son pays, [c'est à dire dans l'Egypte. "Mais il y a bien de l'apparence qu'en cela ils le confondent avec un autre Saint de mesme nom.] 'Car dans l'histoire de S. Cyr & S. Jean [écrite au VII. siecle,] il est dit que S. Menne martyr illustre par toute la terre, estoit le protecteur de la Libye où il avoit une eglise celebre, de la Mareote, & mesme d'Alexandrie: & il y est dit en mesme temps qu'il avoit esté l'habitant & le gardien de la Libye durant sa vie, & l'estoit encore aprés sa mort. 'L'histoire de Ste Apollinarie parle aussi des pelerinages qu'on faisoit à S. Menne vers la Libye: [& quand elle seroit toute fausse, elle suffit neanmoins pour marquer l'usage du temps auquel elle a esté écrite. "Une autre histoire qui peut aussi avoir assez d'autorité pour cela,] dit qu'on y alloit d'Alexandrie par le lac de Mareote, & par un lieu appellé Laxoneta. Le mesme écrit porte que son eglise avoit esté bastie du temps de Constantin par quelques Fideles d'Alexandrie, & par tous ceux de ce quartier là. [On voit donc que le corps de S. Menne estoit dans la Libye, & que son nom estoit alors celebre à Alexandrie,] 'où l'on solennisoit la feste de S. Menne Martyr, comme on voit par la vie de S. Jean l'Aumosnier qui mourut ce jour là mesme.

MS. p. 428. — Sur. 11. nov. p. 243. § 9. — Note 3. — Boll. 31. jan. p. 1094. § 31. — 5. jan. p. 259. § 6-9. — Note 4. — Sur. 11. nov. p. 243. § 1. 2. — Boll. 23. jan. p. 517. § 97.

[Cela nous donne lieu de croire que ce S. Menne de Libye est celui que] 'les Grecs surnomment Callicelade, & qu'ils disent avoir esté martyrizé sous Maximien, [ou plutost Maximin,] avec S. Hermogene & S. Eugraphe. Ils mettent son martyre à Alexandrie: [Mais il est aisé qu'ils aient confondu le lieu de sa veneration avec celui de sa mort, & Alexandrie avec les pays qui en dependoient. Ce ne sera toujours que la moindre des fautes qu'ils font dans l'histoire prodigieuse qu'ils nous content de ce Saint.] 'Ils ajoutent que son corps fut transporté "vers l'an 625. à Constantinople, 'où il fut trouvé 400. ans aprés au pié "de la citadelle. Ils font memoire de cette revelation de ses reliques le 17. de fevrier. 'Mais le 10. de decembre ils font leur grand office de ce Saint & de ses compagnons; [& Baronius les a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain. C'est peutestre à cause que leurs corps furent apportez ce jour là à Constantinople.] 'Car il paroist qu'au commencement du VII. siecle, la feste de S. Menne se faisoit à Alexandrie le 11[e] jour de novembre. 'Et les martyrologes de S. Jerome mettent ce jour là S. Minat à Alexandrie, qui est sans doute ce S. Menne. 'Son nom est celebre ce jour là parmi les Egyptiens & les Syriens. [a]Bede met le mesme jour S. Menne Martyr, mais sans s'expliquer davantage.

Men. 10. dec. p. 169-171. — p. 171. — Note 5. — 17. feb. p. 184. — τῆς ἀκροπόλεως. — 10. dec. p. 163. — Boll. 23. jan. p. 495. § 1. 2. 3. — Flor. p. 962. 963. — Boll. 22. jan p. 495. § 1. — a mars, t. 1.

'Il y avoit apparemment à Alexandrie sur la fin du VI. siecle une eglise de S. Menne, où ceux [qui ne vouloient pas aller jusqu'en Libye,] venoient par devotion des pays voisins. 'Les Egyptiens donnoient par honneur le nom de ce Saint à leurs enfans. [Nous avons dit que son corps avoit esté mis à Constantinople au pié de la citadelle. C'estoit apparemment dans] l'eglise de S. Menne illustre entre les Martyrs, qu'on voit avoir esté à peu pres au mesme endroit des devant l'an 430, [lorsque le corps du Saint estoit encore en Libye.] 'On pretend que c'estoit originairement un temple du demon, qui fut consacré à Dieu par le grand Constantin sous le nom de ce saint Martyr. Marcien & Pulquerie y ajouterent encore quelque chose. 'Procope parle d'une chapelle des saints Martyrs Menne & Menée bastie par Justinien au palais d'Hebdomon pres de Constantinople. 'L'Imperatrice Eudocie bastit en Palestine un monastere de S. Menne Martyr, vers 450.

Mosc. c. 100. p. 1098. — Boll. 31. jan. p. 1092. § 21. — 15. jan. p. 1027. b | 1028. a | Cang de C. l. 4. p. 128. 129. — Cang. p. 128 | Codi. or. C. p. 3. a | 11. d | 37. d. — Proc. ædi. l. 1. c. 9. p. 22. d. — Boll. 20. jan. p. 315. § 87.

[La veneration de S. Menne a passé jusqu'en Occident.] 'Car l'homelie 35. de S. Gregoire le Grand, a esté prononcée à Rome dans l'eglise de S. Menne, selon les manuscrits. Aussi sa feste est marquée dans l'ancien calendrier du P. Fronto, '& dans le Sacramentaire de S. Gregoire. Elle est mise dans l'un & dans l'autre le 11. de novembre; [ce qui n'empesche pas que ce ne puisse estre de S. Menne de Libye, dont la feste estoit originairement ce jour là, & qu'on voit avoir esté beaucoup plus celebre que l'autre dans l'antiquité.

Front. cal. p. 147. — Sacr. p. 1, 2.

Digitized by Google

quité. Les Bernardins d'Orval dans le Luxembourg & au diocese de Treves, montrent un corps de S. Menne, qu'ils disent leur avoir esté envoyé par S. Bernard, à qui on l'avoit donné au retour de la Croisade. Un medecin tres intelligent qui l'a vu, y a trouvé des marques evidentes de brulure au crane & à une des cuisses. Ils en font la feste le 12. de novembre.]

ARTICLE IV.

Des Martyrs qui ont souffert dans l'Egypte, la Thebaïde, & la Libye.

[L'Histoire de S. Menne nous a conduits insensiblement] 'aux Martyrs d'Egypte, qui ont souffert dans l'Egypte mesme,] 'où un nombre presque infini d'hommes, de femmes, & d'enfans, mepriserent cette vie mortelle pour la défense de la doctrine du Sauveur, [& acheterent le ciel] par mille sortes de morts. Car aprés les ongles de fer & les fouets, aprés "les contorsions de leurs membres, aprés toutes sortes d'autres supplices les plus horribles, ils furent les uns jettez dans la mer, les autres decapitez, ou mesme consumez par les feux. 'Il y en eut de crucifiez à l'ordinaire, comme on faisoit les malfaiteurs; & d'autres qu'on clouoit la teste en bas pour augmenter leurs souffrances [avec leurs couronnes:] Et l'on attendoit qu'ils fussent morts de faim sur la croix. Nous ne parlons point de ceux qui moururent dans les supplices de la question, ou qui furent consumez par la faim [dans les prisons.] 'Usuard & [1] plusieurs autres font le 4. d'octobre une memoire generale de ces saints Martyrs d'Egypte, & mettent à leur teste S. Marc & S. Marcien freres, dont les noms se lisent encore dans Vandelbert & dans les martyrologes de S. Jerome.

Eus. l. 7. c. 8. p. 300 b. — c. — στρεβλώσεις. — c. — a. — Flor. p. 894. 895.

'Pour ce qui est des Martyrs de la Thebaïde, Eusebe proteste qu'il n'a point de paroles pour exprimer la violence des douleurs & la cruauté des supplices qu'on leur fit souffrir. Au lieu d'ongles de fer on se servoit de tests de pots cassez, 'dont on leur dechiroit tout le corps jusqu'à les faire mourir par ce tourment. Des femmes furent attachées par un pié, élevées en l'air avec des machines la teste en bas, & exposées de la sorte toutes nues avec autant d'inhumanité que d'infamie à la vue de tout le monde. Des hommes furent attachés par les jambes à de grosses branches d'arbres, que l'on avoit courbées par force, '& qui les ecarteloient lorsqu'on les laschoit tout d'un coup pour reprendre leur situation naturelle. Ces violences ne s'exercerent pas seulement durant quelques jours ou quelques mois, mais l'espace de beaucoup d'années, durant lesquelles on faisoit mourir chaque jour par divers supplices, tantost dix personnes hommes, femmes, ou enfans, tantost vingt, tantost trente, tantost soixante, & quelquefois mesme jusques à cent. 'Eusebe qui avoit aussi esté en ce pays là, dit qu'il y en avoit vu executer quelquefois un si grand nombre en un mesme jour, les uns decapitez & les autres brulez vifs, que les épées s'emoussoient à force de tuer, ou se cassoient: & les boureaux las de tourmenter les Martyrs, estoient obligez de se relayer tour à tour.

Eus. l. 8. c. 9. p. 300 c. — d. — p. 301. a. — b.

'Eusebe fut témoin en mesme temps du courage admirable des Chrétiens qui couroient aux supplices avec une ardeur incroyable. Car à peine l'arrest estoit-il prononcé contre quelques uns, 'que d'autres venoient de differens costez se presenter au tribunal, & confesser qu'ils estoient Chrétiens. Ils meprisoient les dangers; & les tourmens les plus rigoureux ne pouvoient les empescher de rendre gloire au Seigneur. Ils recevoient leur condannation avec joie, & pour en remercier Dieu, ils chantoient jusques au dernier moment de leur vie des pseaumes & des cantiques de joie.

b. — c.

'Le martyrologe Romain fait une memoire generale de tous ces Martyrs de la Thebaïde le 5. de janvier, [outre celle qu'il fait de quelques uns d'eux en particulier en divers jours, comme de "S. Paphnuce, de S. Timothée & de Ste Maure sa femme, S. Asclas, & S. Leonide, qu'on marque avoir tous souffert dans la Thebaïde avant que Diocletien "quittast l'Empire. Ils furent condannez par le Gouverneur Arrien, qui ayant enfin esté touché luy mesme par un miracle que Dieu avoit fait en faveur de S. Apollone Diacre, crut en celui qu'il avoit persecuté, & fut mesme martyrizé pour luy à Alexandrie avec le mesme S. Appollone, S. Philemon joueur de fluste, [& quelques autres que S. Apollone avoit aussi convertis.

Boll. 5. jan. p. 241. — V. S. Arrien. — le premier may 305.

Il ne faut pas oublier l'histoire "de Ste Theodore & de S. Didyme arrivée sous Diocletien, selon leurs actes] 'qui sont tres fideles; [& apparemment en l'an 304. Ils portent qu'Eustrathe estoit alors gouverneur d'Alexandrie & d'Egypte.

V. leur titre. — Bar. 309. §. 33.

La Libye ne fut pas non plus exemte de la persecution, comme nous l'avons vu par S. Menne.] 'S. Pierre d'Alexandrie témoigne qu'il avoit receu des lettres des bienheureux Martyrs de cette province, qui luy écrivoient de leur prison; & luy mandoient qu'on leur faisoit souffrir des supplices tout extraordinaires, comme de leur faire bruler les mains dans le feu des sacrifices 'en les remplissant d'encens, pour faire croire qu'ils avoient sacrifié, [ce qu'on fit aussi à S. Barlaam dans la Cappadoce;] 'ou de leur mettre dans la bouche "quelque instrument pour la leur tenir ouverte par force, 'afin d'y verser du vin des sacrifices: 'ce qui n'empescha pas S. Pierre de les mettre au rang des Confesseurs, & de les declarer capables d'entrer dans l'état ecclesiastique.

P. Al. c. 14. p. 27. c. — p. 28. a. — p. 27. c. — χάνον. — p. 28 a. — p. 27. d.

1. Raban, Adon, Notker &c.

ARTICLE V.

De Ste Dorothée, & de Ste Catherine.

L'AN DE JESUS-CHRIST 306.

[NOus n'avons rien à remarquer pour les Martyrs de cette année,] 'que la mort "de S. Edese, qui souffrit à Alexandrie peu de temps aprés que S. Appien son frere eut esté couronné à Cesarée en Palestine au commencement du mois d'avril. 'Les actes de ce saint Martyr & les Ménées témoignent qu'Hierocle estoit alors gouverneur d'Egypte: & "c'estoit un des plus grands ennemis qu'eust alors la verité.

Euf. de Pal. c. 3. p. 326. a. — V. S. Appien. — n. p. 147. 1. a. b. — V. la perf. de Diocletien.

[Maximin qui avoit renouvellé la persecution dans l'Egypte au commencement de l'an 306,] 'n'estoit pas moins ennemi de la pudeur & de la chasteté que de la foy de J. C. [a] Mais il trouva partout les Chrétiens egalement invincibles, accoutumez à ne point craindre la mort, & resolus à preferer leur devoir à toutes choses, jusqu'à la vie mesme. Entre les femmes Chrétiennes qui remporterent en cette occasion la gloire d'une chasteté incorruptible, 'Eusebe n'en marque en particulier qu'une seule. Elle estoit d'Alexandrie, illustre devant les hommes par sa naissance, "qu'elle tiroit ce semble des Senateurs Romains, par ses richesses, & mesme par son erudition, [& devant Dieu parce] qu'elle preferoit la chasteté à toutes choses. Le tyran qui en avoit surmonté beaucoup d'autres, attaqua enfin celle-ci, qui estoit la plus considerable & la plus illustre de toutes. Mais comme elle estoit Chrétienne, il employa toutes les sollicitations les plus vives, & les conjurations les plus basses, sans la pouvoir vaincre. Elle se preparoit à soutenir ensuite les plus grands efforts de sa colere, resolue de ne pas ceder à la mort mesme. Mais la passion du tyran ne luy permit pas d'exercer contre elle les dernieres extremitez. Il la bannit neanmoins, & la depouilla de tous ses biens: [& elle remporta ainsi par la grandeur invincible de son courage une victoire pleine & entiere sur l'incontinence.

Lact. perf. c. 38. p. 33. 34. — a Euf. l. 8. c. 14. p. 312. c. d. — d| 313. a. — λαμπροτάτη.

Eusebe ne nomme point cette personne si illustre en toute maniere:] 'Mais Rufin qui raporte son histoire plus amplement, pouvant en avoir appris diverses choses dans son voyage d'Egypte, 'dit qu'elle se nommoit Dorothée, & ajoute que c'estoit une vierge consacrée à Dieu. [Il paroist contraire à Eusebe,] 'en ce qu'il dit qu'elle se retira secrettement d'elle mesme pour eviter la violence du tyran. [Mais il se peut faire qu'elle se soit retirée ainsi, & que Maximin l'ayant sceu, l'ait condannée ensuite au bannissement, & ait fait saisir tous ses biens qu'elle avoit abandonnez.'Quelques martyrologes des deux derniers siecles marquent sa feste le 6. de fevrier, auquel on fait la feste d'une autre Ste Dorothée de Cappadoce.

Boll. 6. feb. p. 777. §. 9. — Ruf. l. 8. c. 17. p. 144. 145. — Boll. 6. feb. p. 776. §. 1.

'Comme l'histoire de cette Sainte a quelque raport avec ce qu'on dit de Ste Catherine, & qu'il peut paroistre estrange que ni Eusebe, ni aucun des anciens, n'ait parlé d'une Sainte aussi celebre que l'est aujourd'hui celle là, Baronius a cru que ce pouvoit estre la mesme que cette Ste Dorothée d'Alexandrie, qui aura eu l'un & l'autre nom. 'Mais il ne peut pas mesme faire approuver son sentiment à Bollandus, qui trouve que ses pensées sur ce point & sur le nom de la Sainte, ne sont pas bien soutenables. [Aprés tout, il n'y aucun raport entre ces deux Saintes, sinon qu'on les fait toutes deux vierges d'Alexandrie, nobles, riches, & savantes, & toutes deux sollicitées par un Empereur, quoique Ste Catherine, selon ce qu'on en dit, ne l'ait esté que par occasion, & qu'on n'en fasse pas la cause de son martyre.] 'L'Eglise greque & latine fait la feste de Ste Catherine le 25. de novembre. 'Les Grecs la nomment Ecaterine. On tient que son corps est aujourd'hui sur le mont Sina; & Bollandus dit qu'il est certain qu'il y a esté porté, mais qu'on ne peut pas dire ni en quel temps, ni par qui.

Bar. 307. §. 31. — Boll. 6. feb. p. 777. d| Pagi, 307. §. 13. — Bar. 25. nov. a. — Boll. may. t. 1 p. 51. 2.

2. 'Quoiqu'il y ait aujourd'hui peu de Saintes aussi reverées qu'elle, il faut reconnoistre qu'il n'y en a guere eu de moins connue dans les premiers siecles qui ont suivi les persecutions; [& nous sommes contraints d'avouer "que nous n'avons pas un seul point de son histoire que nous puissions dire estre assuré. Il ne se peut rien voir de plus judicieux que ce que Baronius dit sur cela.] 'Quelque « regret que nous ayons, dit-il, de ne pas « trouver dans Eusebe les actes de l'illustre « Martyre Ste Catherine, cela ne nous fait « pas neanmoins tant de peine que de voir « un auteur inconnu nous en composer qui « sont d'autant moins fideles qu'ils sont « plus amples. Car il vaut mieux qu'il y « ait plusieurs choses omises dans les hi- « stoires des Martyrs & des autres Saints, « que d'y en voir entasser un grand nom- « bre qui ne sont point du tout assurées. « Et l'on rend un service beaucoup plus « considerable à la verité & à l'Eglise, en « ensevelissant dans le silence des choses « qui ne sont pas tout à fait certaines, que « lorsqu'on en avance de fausses, mesme « parmi d'autres qui sont vraies. Quelque « courtes que soient les veritables histoi- « res, l'esprit se reposant sur leur certitu- « de, conçoit, medite, & voit pour ainsi « dire tout ce qu'une conjecture vraisem- « blable peut decouvrir. Mais il arrive au « contraire que la moindre fausseté qu'un « lecteur trouve dans une piece, le fait « douter des autres choses les plus vraies; « & il ne veut plus s'assurer de rien des « qu'il s'est vu une fois trompé par quel- « que mensonge. «

NOTE 6. — Bar. 307. §. 33.

[Je pense qu'on ne trouve pas que les Grecs aient parlé de Ste Catherine avant le X. siecle, auquel le nouveau breviaire de Paris dit qu'un solitaire nommé Paul celebroit sa feste avec une devotion particuliere. Euthymius qu'on dit en avoir parlé dans ses commentaires sur le pseaume 44.] 'ne vivoit que dans le XII. siecle. [b] On croit que sa veneration a passé des Grecs aux Latins par le moyen des Croi-

Lab. scri. t. 1. p. 511. — b Flor. p. 998. 1.

Croisades [vers le XI. siecle.] [a] Bollandus promet de nous donner quelque jour une relation tres authentique de quelques miracles faits par cette Sainte dans les Pays-bas. [a] Boll. may, t. 1. p. 51. 2.

ARTICLE VI.

De S. Var.

'ON met sous Maximien (c'est à dire sous Maximin) le martyre que S. Var Egyptien de naissance [b] souffrit en Egypte, comme on le peut tirer assez clairement des Ménées des Grecs. 'Nous en avons "des actes reconnus pour estre de Metaphraste, [mais qui peuvent venir d'un assez bon original.] [c] Ils portent que ce Saint estoit soldat, & que craignant encore de se confesser publiquement Chrétien à cause des grandes rigueurs dont les persecuteurs usoient alors, il alloit toutes les nuits dans les prisons, pour y servir les saints Confesseurs, & les prier de luy obtenir de Dieu la grace de les imiter. 'Il le fit particulierement à l'égard de sept Chrétiens, qu'on avoit arrachez de la solitude où ils vivoient, pour les mener en prison, 'où l'un d'eux mourut. 'Des soldats envoyez par le Gouverneur pour luy amener les six autres, furent bien surpris de trouver S. Var à leurs piez. Il ne rougit point de confesser qu'il estoit Chrétien, & que son plus grand desir estoit d'estre le compagnon de ceux qu'ils regardoient comme de malheureux criminels, & neanmoins il les pria de ne le point denoncer, [ce qu'ils luy accorderent.]

Sur. 19. oct. p. 298. §. 1. [b] Men. ib. p. 236. All. de Sim p. 127. [c] Sur. 19. oct. p. 298. §. 1. NOTE 7. §. 2. Men. p. 236. Sur. p. 298. §. 2.

'Les six Confesseurs furent presentez au juge, qui les fit fouetter cruellement; mais remarquant qu'ils n'estoient que six, il demanda où estoit le settieme qu'on avoit mis en prison avec eux: & alors S. Var, [poussé interieurement par le feu du S. Esprit,] se tira du milieu des spectateurs, & dit tout haut que celui qu'on cherchoit estoit mort, mais que luy estoit son heritier, & prest de prendre sa place. 'Le juge qui le connoissoit, fut fort étonné de cette declaration. Mais voyant qu'il n'y avoit pas moyen de l'ebranler par ses paroles, 'il le fit elever sur le chevalet, fouetter cruellement, & attacher avec des cloux.' Durant ce supplice le Saint continuoit à demander les prieres des Confesseurs pour obtenir la force du ciel; & ils ne manquerent pas de prier pour luy. §. 3. §. 4. §. 5.

'Apres l'avoir fouetté on luy dechira les costez avec les ongles de fer, durant que le juge insultoit aux Chrétiens, & leur demandoit pourquoi leur Christ ne venoit pas assister son disciple & le delivrer de ses mains. Mais s'il eust esté veritablement éclairé, il eust reconnu que cette constance avec laquelle le Saint souffroit les tourmens, estoit une preuve de la presence de J. C. qui le delivroit [de la foiblesse de sa chair,] & le soutenoit au milieu de tant de douleurs par la rosée medicinale [de sa grace.] Aussi le Saint luy declara qu'il ne souhaitoit point d'estre delivré de ces tourmens passagers, mais seulement des eternels. 'On luy ouvrit ensuite le ventre pour en faire sortir ses entrailles; mais on ne luy put arracher du cœur la foy & l'amour de J. C. §. 6. §. 7.

'On le laissa ainsi suspendu durant cinq heures, jusqu'à ce qu'il eut rendu l'esprit. On ne cessoit point cependant de le dechirer, & on continua mesme encore quelque temps aprés qu'il fut mort. Il vivoit encore lorsque le juge ordonna qu'on remenast les six autres en prison chargez de chaines. Le Saint voyant qu'ils s'en alloient, leur cria, en les appellant ses peres, qu'ils ne craignissent point pour luy, & qu'il estoit prest, par le secours de leurs prieres, de souffrir avec joie jusqu'à la mort. On traina son corps par le milieu de la ville, & on le laissa manger aux chiens; 'jusqu'à ce que la nuit estant venue, une dame Chrétienne de Palestine nommée Cleopatre, retira ce qui en restoit, & le mit en terre. Aprés que la persecution fut passée, 'elle le transporta en un village de Palestine nommé Edra, pres du Thabor, & y fit bastir une eglise. §. 8. §. 9. §. 10.

'Les six Confesseurs ayant esté presentez de nouveau au tyran le jour d'aprés la mort du Saint, souffrirent encore plusieurs tourmens, & eurent enfin la teste tranchée. 'Les Grecs font leur grand office de S. Var le 19. d'octobre, [& Baronius l'a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain.] §. 8. Men. p. 230.

ARTICLE VII.

Des Canons de S. Pierre sur la penitence.

'IL y avoit trois ans [ou un peu plus] que la persecution duroit, & l'on celebroit déja la quatriesme Pasque depuis le commencement de cette tempeste, lorsque le grand nombre & les diverses circonstances des chutes qu'elle avoit causées, obligerent S. Pierre d'Alexandrie de dresser quelques reglemens sur un point si important. Nous avons encore aujourd'hui 13. ou 14. canons qu'il a faits sur ce sujet. P. Al. c. 1. p. 10. c.

'Le premier admet à la communion ceux qui ayant esté pris & amenez devant les juges, [& ne s'estant pas presentez d'eux mesmes,] avoient cedé à la violence des tourmens. 'Il leur ordonne seulement 40. jours de jeûnes & de veilles "depuis qu'ils se seront venu presenter à l'Eglise pour demander d'estre admis, 'croyant que cela leur suffisoit pour guerir cette grande plaie, avec les trois ans que quelques uns d'eux avoient déja passez dans la penitence: [& il semble que ces trois années doivent toujours estre supposées dans les autres canons.] c. d. ib. p. 11. c. ἀπὸ τῆς προσελεύσεως. c. 1. p. 10. b.

'Le second ordonne un an de plus à ceux qui n'auront souffert que la prison, & non les tourmens, ajoutant qu'ils doivent payer plus qu'au double [par leurs austeritez] le bon traitement qu'ils avoient receu dans la prison par la charité des freres. 'Le troisieme ordonne quatre ans [outre les trois] à ceux qui n'auront pas c. 2. p. 11. 12. c. 3. p. 12. d.

pas mesme souffert la prison. [Le quatrieme semble n'estre que la continuation du precedent.] c.4.p.13. b.c. 'Car il ne contient qu'une plainte que la charité fait faire au Saint du malheur de ceux qui ne veulent pas faire penitence.

c.5.p.14.a. 'Le cinquieme condanne l'hypocrisie de ceux qui, [à l'imitation des Libellatiques,] avoient fait semblant de sacrifier ou de signer; Bar. 304. §. 44. 'car on faisoit renoncer à J. C. par écrit, & mesme les femmes; P. Al. c.5. p. 14. b. '& condanne de mesme ceux qui avoient fait faire ces choses "en leur nom par des payens: (δι᾽ ἑαυτῶν.) Il oblige les uns & les autres à six mois de penitence, quoique les Confesseurs eussent pardonné à quelques uns d'eux. c. 6. p. 15. c. 'Comme ceux-ci mettoient des payens pour sacrifier en leur place, d'autres le faisoient faire par leurs esclaves. c. d. 'S. Pierre ordonne donc par son sixiéme canon un an de penitence à ces serviteurs trop obeïssans, c.7.p 16.a. '& trois ans à leurs maistres par le settieme.

c. 8. p. 16. c d. 'Dans le 8e. il reçoit avec joie à la communion ceux qui ayant esté presentez aux juges, & ayant renoncé, estoient retournez au combat, & avoient enduré la prison & les tourmens. c. 9. p. 17. 18. 'Il veut dans le neuvieme que l'on reçoive aussi à la communion ceux qui s'estoient engagez d'eux mesmes temerairement dans le combat, [s'ils y sont demeurez victorieux.] Mais il y allegue plusieurs raisons pour montrer que leur action n'estoit pas louable, & qu'ils eussent mieux fait de se retirer. 'C'est pourquoi dans le 10e. il dit qu'il tolere & qu'il c. 10. p. 19. 20. pardonne aux Clercs qui estoient tombez dans cette indiscretion, au lieu de s'appliquer au salut des ames selon les fonctions de leur ministere. Que si ces Clercs avoient apostasié, quoiqu'ils eussent depuis confessé J. C. de nouveau, il leur laissa la communion pour ne les pas decourager dans les tourmens qu'ils avoient encore à souffrir, mais il leur interdit les fonctions de leurs Ordres, puisqu'ils les avoient abandonnées les premiers pour se jetter dans le peril, sans que personne les y engageast. Il suppose qu'ils estoient encore alors dans les prisons.

p. 20 a. 'Cette aversion qu'il avoit pour ce zele indiscret, ou plutost pour cette vanité, comme il l'appelle, [fait voir qu'un mesme esprit conduisoit les diverses parties de l'Eglise. Car le Concile d'Elvire en Espagne, que l'on croit avoir "esté tenu vers (V. Osius.) Conc. t. 1. p. 977. a. ce mesme temps,] 'défend par son 60e. canon de recevoir au nombre des Martyrs ceux qui auroient esté executez pour avoir rompu des idoles. Aug. col. d. 3. c. 13. p. 224. a. d. 'Mensurius qui estoit en ce temps-ci Evesque de Carthage, témoignoit aussi dans une lettre desaprouver ceux qui alloient declarer qu'ils avoient les saintes Ecritures, sans qu'on le leur demandast; & il empeschoit les Chrétiens d'honorer ces personnes [comme des Martyrs.

Mais on voit quelle estoit en ceci la sagesse & le discernement de S. Pierre.] P. Al. c. 11. p. 23. a. b. 'Car dans le commencement de son onzieme canon, il declare qu'en blasmant ceux qui s'estoient livrez aux persecuteurs, il ne veut point parler de ceux [1] qui dans le commencement & le premier feu de la persecution, estant devant les tribunaux des juges, & y voyant les saints Martyrs se haster de gagner le ciel, s'estoient trouvé animez d'un zele genereux pour les imiter, s'estoient declaré Chrétiens, [comme nous venons de le voir de S. Var,] & avoient ensuite soutenu leur confession par un courage [qui ne pouvoit venir que b. c. de Dieu.] 'Il blasme encore moins ceux qui dans la douleur de voir leurs freres emportez par la violence des tourmens, s'estoient senti enflammez interieurement, & animez par une voix qui se faisoit entendre dans leur cœur, à s'elever contre l'orgueil du demon & de ses ministres, qui sembloient triompher de J. C. dans ses membres, & à rabatre leur vaine joie par le courage avec lequel ils souffroient les ongles de fer, les fouets, & le tranchant des épées, jusqu'à mepriser & les feux, & les eaux dans lesquelles on les c. d. submergeoit. 'Dans la suite du mesme canon il parle de ceux qui avoient esté emportez par la foiblesse de la chair, n'ayant pu resister jusqu'au bout, soit à la faim & aux autres incommoditez de la prison, soit aux tourmens que les juges leur faisoient souffrir dans les tribunaux. Il approuve fort que leurs parens [& leurs amis] pleurent & s'affligent pour eux, & s'ils demandent que l'Eglise joigne ses prieres aux leurs, il dit qu'il leur faut accorder une demande si juste, qui pourra mesme estre utile à ceux qui avoient esté vaincus, puisque Dieu accorde à des personnes non seulement la santé du corps, mais encore le pardon des pechez en vue de la foy des autres [qui le prient pour eux.]

c. 12. p. 25. 'Le 12e canon autorise ceux qui avoient donné de l'argent pour se delivrer de la persecution, [contre les dures railleries de c 13 p. 25. 26. Tertullien.] 'Le treizieme justifie aussi [contre Tertullien] par divers exemples, ceux qui s'estoient sauvez par la fuite, quand mesme d'autres auroient esté mis en peine, à cause d'eux.

c. 14. p. 27. c. d. 'Le 14e. permet d'honorer comme Confesseurs, & d'elever à la clericature, ceux à qui l'on avoit fait avaler du vin des sacrifices en leur ouvrant la bouche par force, ou à qui l'on avoit fait offrir de l'encens, en leur mettant la main dans le feu; surtout si leurs freres rendoient témoignage de ces violences.

p. 10. b. 'Ces 14. canons sont tirez, selon qu'il est marqué dans le titre, d'un discours ou d'un traité de S. Pierre sur la penitence, dont nous n'avons pas d'autre lumiere. Zon. can. p. 132. 'Ils sont approuvez dans le second canon du Concile appellé *in Trullo*. [Nous les avons aujourd'hui commentez par Zonare & par Balsamon.]

P. Al c. 15. p. 28. c. 'Zonare en ajoute un quinzieme, qui n'est qu'un passage tiré d'un traité du mesme Saint sur la feste de Pasque, où il témoigne qu'il observoit l'ancienne tradition de jeûner le mécredi & le vendredi, & au contraire de ne pas jeûner & de ne se pas mettre à genoux le dimanche. [Ce passage est remarquable, parcequ'il semble que du temps de S. Athanase on jeûnoit le samedi à Alexandrie, selon la coutume de Rome, & contre celle de l'Orient.]

A R-

1. *οἱ πρῶτοι παρεμπηδήσαντες ἐν τῷ βράσματι τοῦ διωγμοῦ.*

Digitized by Google

ARTICLE VIII.

Du schisme des Meleciens.

[NOus avons vu par les canons de S. Pierre, que la persecution avoit causé diverses sortes de chutes & de plaies dans l'Eglise d'Egypte. Mais de toutes ces chutes, il n'y en a point eu de plus celebre ni de plus funeste que celle de Melece. Car elle produisit "vers ce temps-ci un schisme tres dangereux] 'qui infecta mesme la profession sainte des moines, & qui n'estoit point encore éteint [150. ans aprés,] du temps de Theodoret [a] & de Socrate.

Note 8. Thdrt l. 1. c. 8. p. 548. c. a Socr l. 1. c. 6. p. 14. c.

'Ce Melece estoit Evesque d'une ville d'Egypte [b] appellée Lyque [ou Lycople] [c] dans la Thebaïde : [d] & s'il en faut croire S. Epiphane, il estoit le premier Evesque de toute l'Egypte aprés S. Pierre, [peutestre par son antiquité: Car on ne voit pas que l'Eglise de Lycople luy ait pu donner ce rang:] [e] Il fut convaincu "d'avoir renoncé à la foy, d'avoir sacrifié [aux idoles,] [f] & de beaucoup d'autres crimes: [g] De sorte que S. Pierre fut obligé de le deposer, dans une assemblée d'Evesques, [qu'il peut avoir tenue en l'an 305, où la persecution estoit moins forte.]

Ath. ap. 2. p. 777. b. b p. 789. a. c Epi. h. 68. c. 1. p. 716. d| Geo. sac. p. 282. d Epi. 68. c. 1. p. 717. b. e Ath. p. 777. b| Socr p. 14. b. f ib| Thdrt. p. 546. a. g Ath| Thdrt| Socr.

V. la note 9.

[h] Melece ne se soumit point à cette sentence, [i] & ne songea point non plus d'avoir recours à un Concile, ni à [1] faire voir son innocence à la posterité par de bonnes preuves. [k] Mais voyant qu'il avoit beaucoup de personnes qui le suivoient, il aima mieux se faire chef de parti, [l] pour satisfaire l'ambition qu'il avoit de commander, [m] & fit schisme, [en se separant de la communion de l'Eglise,] 'sans avoir aucune raison pour couvrir sa division, se contentant de dire en l'air qu'on luy avoit fait injustice: 'Et depuis cela ses sectateurs furent appellez Meleciens au lieu de Chrétiens.

h Thdrt. p. 564. a i Ath. p. 777. b. c. k Socr. p. 14. c. l Thdrt. hær. l. 4. c. 7. p. 240. a. m Ath. p. 777. c. Socr. p. 14. c. Ath. ap. 2. p. 777. c.

'Il ne cessa point de publier beaucoup d'injures & de calomnies contre S. Pierre, [n] de luy dresser divers pieges, qui furent neanmoins inutiles, [o] & de remplir l'Egypte de trouble & de tumulte par la tyrannie qu'il exerçoit contre la preseance d'Alexandrie, dit Theodoret. [Il pretendoit peutestre s'exemter & exemter les autres de la jurisdiction de cette Eglise; à quoy le soin qu'a eu le Concile de Nicée d'établir l'autorité de ses Evesques, & ce que dit S. Epiphane, que Melece estoit le second Evesque d'Egypte, semble donner quelque jour. On peut aussi l'expliquer] 'de la temerité qu'il eut d'usurper les ordinations qui appartenoient à S. Pierre, comme nous l'apprenons de Sozomene: '& dans la liste des Evesques de sa communion qu'il donna à S. Alexandre aprés le Concile de Nicée, il les fit monter à 28. ou 30, dont mesme le penultieme est qualifié Evesque du territoire d'Alexandrie. 'Sozomene dit que la retraite de S. Pierre, qui estoit obligé de demeurer caché à cause de la persecution, luy donna occasion d'usurper une autorité qui n'appartenoit qu'à ce Saint.

Socr. p. 14. c| Ath. or. 1. p. 306. a. n Ath. ap. 2. p. 731. c. o Thdrt. l. 1. c. 8. p. 546. a. Soz. l. 1. c. 24. p. 438. c. Ath. ap. 2. p. 789. a. b. Soz. p. 438. c.

Hist. Eccl. Tom. V.

1. ἀπολογήσασθαι τοῖς μετὰ ταῦτα.

[C'est apparemment des faux bruits repandus par Melece contre S. Pierre,] 'que vient "la narration que fait S. Epiphane du commencement de ce schisme. [p] Aussi Baronius, le P. Petau, & d'autres, ne font pas difficulté de reconnoistre que la simplicité de S. Epiphane a esté surprise en cette rencontre, & qu'il a pris les faux memoires de quelque Melecien pour une veritable histoire.

Note 9. Epi. 68. c. 1. &c. p. 717. p n. p. 274| Bar. 306. § 48| Alex t. 8. p. 74| Pagi, 306. § 26.

'S. Epiphane & Theodoret assurent que les Meleciens, quoique separez de l'Eglise, & de la communion Catholique, conserverent la foy orthodoxe entierement pure & inviolable, jusqu'à ce qu'ils la souillerent par la communication qu'ils eurent avec les Ariens, dont la pluspart d'entr'eux suivirent les dogmes, & les quitterent ensuite, à ce qu'on croit, [lorsque l'Arianisme cessa de regner.] 'S. Epiphane dit neanmoins en mesme temps qu'ils ne vouloient pas communiquer avec ceux qui estoient tombez dans le peché, quoiqu'ils eussent fait penitence, [ce qui estoit tomber dans l'heresie des Novatiens.] 'S. Augustin leur attribue la mesme erreur : [& il l'a pris assurément de S. Epiphane. Mais je ne sçay s'il l'a dû suivre en cela. Car nous ne voyons point que ni le Concile de Nicée, ni S. Athanase, ni Theodoret, reprennent autre chose dans Melece que son schisme, & la temerité qu'il avoit eue d'établir des Evesques en divers lieux.

Epi. 68. c. 1. 5. p. 716. d| 721. c. d| Thdrt. hær. l. 4. c. 7. p. 239. 240. Epi. c. 5. p. 721 c. Aug. h. 48. t. 6. p. 181.

Neanmoins comme il est presque impossible de s'estre separé de la communion Catholique, sans tomber enfin dans des opinions & des pratiques opposées à celles de l'Eglise, il ne faut pas s'étonner si] 'Theodoret dit que cela estoit arrivé à quelques compagnies de moines qui entretenoient encore de son temps ce malheureux schisme. [Il n'explique point en quoy consistoient leurs dogmes;] & pour leurs vaines pratiques, il dit qu'elles se ressentoient fort de la folie des Samaritains & des Juifs, 'comme de se laver le corps tous les jours, de chanter avec des batemens de mains & une espece de danse, de sonner beaucoup de clochettes attachées à une corde, & diverses autres choses aussi ridicules, "dignes de ceux qui ayant secoué le joug [de la discipline de l'Eglise, n'ont plus de regles que leur fantaisie.] 'Dés l'an 339. le Concile d'Alexandrie leur reproche qu'ils établissoient des ordonnances tout à fait deraisonnables, & presque payennes, & qu'ils faisoient des choses si honteuses qu'on n'osoit pas les mettre sur le papier.

Thdrt. l. 1. c. 8. p. 548. c. hær. l. 4. c. 7. p. 240. b. ὡς αὐτόνομοι. Ath ap. 2. p. 739. a.

'Genade les accuse d'attendre de Dieu dans le ciel des biens terrestres & passagers [comme les Millenaires.

Gen. dog. c. 55. ap. Aug. t. 3. p. 381. 2. a.

Nous aurions beaucoup d'autres choses à dire des Meleciens, particulierement "sur les soins que prit le Concile de Nicée pour les réunir, & sur *les calomnies dont ils s'efforcerent de noircir l'innocence de S. Athanase, pour favoriser la caba-

V. le Concile de Nicée. * V. Saint Athanase.

cabale des Ariens. Mais cela est trop meslé avec d'autres evenemens pour en pouvoir traiter ici. Au reste nous n'estimons pas qu'il soit necessaire de refuter ici la pretention d'Erasme] & d'un autre Auteur du mesme siecle, qui ont confondu Melece le Schismatique avec S. Melece d'Antioche, [qui vivoit à la fin du mesme siecle. Il seroit plus aisé de le confondre avec S. Melece du Pont, qui vivoit aussi sous Diocletien, si la difference de leurs eveschez bien eloignez l'un de l'autre, aussibien que celles de leurs actions, ne les distinguoit suffisamment.]

Soz. l. 1. c. 15. p. 426. a. 'Arius qui paroissoit en ce temps-ci avoir de la vertu & du zele pour la religion, suivit d'abord les nouveautez de Melece; mais depuis il le quitta, & fut mesme fait Diacre par S. Pierre. Neanmoins comme ce Saint excommunioit les partisans de Melece, & qu'il ne vouloit pas admettre leur battesme, dit Sozomene, Arius qui ne pouvoit s'abstenir de remuer, y trouva à redire, & blasma cette conduite; ce qui obligea S. Pierre à le chasser de l'Eglise, b. 'où il rentra encore sous Achillas, qui mesme l'honora du sacerdoce, [& luy donna, sans y penser, plus de moyen de repandre dans l'Eglise l'heresie detestable qui a esté si celebre sous son nom. Ce que dit Sozomene, que S. Pierre n'admettoit pas le battesme des Meleciens, est difficile à expliquer.] Bar. 306. §. 51. 'Baronius croit que cela veut dire seulement qu'il leur defendoit l'administration du battesme.

ARTICLE IX.

De divers Martyrs qui souffrirent à Alexandrie vers

L'AN DE JESUS CHRIST 307.

Epi. 68. c. 1. p. 717. a. 'Lorsque le schisme de Melece commença, l'Egypte [proprement dite,] estoit gouvernée selon S. Epiphane, par Hierocle, [qui y avoit condanné S. Edese en l'an 306,] & la Thebaïde par Culeien [ou Culcien.] Boll. 4. feb. p. 463. e. 'Ce Culcien parvint depuis au gouvernement de l'Egypte, comme nous l'apprenons des actes originaux de S. Phileas. Eus. l. 9. c. 11. p. 366. d. 'Eusebe dit aussi que cet homme s'eleva par tous les differens degrez des charges & des dignitez, & se signala auprés de Maximin par le sang d'une infinité de Chrétiens qu'il repandit dans l'Egypte: de quoy il fut enfin puni en perdant la teste par l'ordre de Licinius [en l'an 313.

Nous ne pouvons pas dire precisément en quelle année il fut gouverneur d'Egypte; mais nous savons] 'que ce fut luy qui condanna S. Phileas & S. Philorome, qui estoient tous deux tres relevez selon la grandeur du siecle aussibien que par leur vertu.] V. S. Phileas. l. 8. c. 10. p. 302. c| 304. b. 'Le premier estant prisonnier à Alexandrie, écrivit immediatement avant sa mort une excellente lettre à l'Eglise de Thmuis dont il estoit Evesque. C'est là qu'il raconte le martyre de divers Saints qui l'avoient precedé dans la mesme ville, en des termes [d'autant plus considerables que c'est un Martyr qui fait l'eloge des Martyrs.]

p. 302. d. 'Ces bienheureux Martyrs, dit-il, en qui J. C. habitoit, aspirant aux graces les plus grandes [que Dieu nous promet,] ont souffert pour cela, & quelques uns d'eux plus d'une fois, tous les tourmens que l'on a pu inventer contr'eux. Les boureaux s'efforçoient à l'envi de les abatre, & par la terreur de leurs menaces, & par la cruauté de leurs supplices: mais ils n'ont point pour cela perdu courage, p. 303. a. 'parceque leur parfaite charité bannissoit la crainte. Il n'y a point de discours qui soit capable d'exprimer la generosité & la constance qu'ils ont fait paroistre au milieu de tant de divers supplices. Comme il n'y avoit personne à qui il ne fust permis de les outrager, les uns les frapoient avec des bastons, les autres avec des verges, des fouets, des lanieres de cuir, des cordes; chacun choisissant, selon ce qu'il avoit de malice, un instrument particulier pour les tourmenter. On en étendoit quelques uns "sur le chevalet les mains liées derriere le dos; & on leur tiroit ensuite tous les membres avec des machines. ἐπὶ τῷ ξύλῳ. b. 'En cet état les juges leur faisoient dechirer avec les ongles de fer non seulement les costez, comme on fait aux homicides, mais encore le ventre, les cuisses, & le visage.

b. [Aprés cela] 'on en suspendoit quelques uns en l'air par une main; de sorte que la violence avec laquelle leurs nerfs estoient bandez, leur estoit plus sensible qu'aucun autre supplice n'auroit pu estre. On en attachoit d'autres à des colonnes "vis à vis les uns des autres, toujours suspendus sans que leurs piez portassent à terre, afin que la pesanteur de leur corps serrast de plus en plus leurs liens. ἀντιπρόσωπον. Ils demeuroient en cet état non seulement pendant que le juge leur parloit & qu'il les interrogeoit, mais presque des jours entiers. c. 'Car quand il passoit à d'autres, il laissoit des officiers pour observer les premiers, & pour prendre garde si l'excés de la douleur n'ebranleroit point leur constance. Il ne les faisoit relascher que quand ils estoient prés d'expirer: & c'estoit pour les trainer par terre [jusqu'à ce qu'ils fussent morts.] Sa maxime estoit que les Chrétiens ne meritoient pas qu'on songeast à eux, mais qu'il falloit les regarder & les traiter comme s'ils n'estoient pas des hommes. C'est là le second genre de supplice que nos ennemis avoient inventé pour le faire succeder à la question.

d. 'Il y en avoit neanmoins qui aprés avoir enduré les tourmens, estoient mis dans les entraves, les piez étendus jusques au quatrieme trou. Et ils estoient obligez de demeurer couchez à la renverse, leurs forces epuisées par les plaies dont tout leur corps estoit couvert, ne leur permettant pas d'estre debout. D'autres jettez sur le pavé, y demeuroient [sans mouvement,] brisez de tant de tortures, & ces corps couverts de plaies faisoient encore plus de pitié à voir, que dans l'action mesme du supplice.

d. 'Quelques uns des Saints sont donc morts

„ morts dans les tourmens, & ont confon-
„ du l'ennemi par leur patience. Les autres „ ayant esté reportez à demi morts dans la „ prison, y ont fini leur vie peu de jours „ aprés par la douleur de leurs blessures. „ Quelques uns ayant esté soulagez par les „ remedes, ont acquis un nouveau coura- „ ge par la longue durée de leur prison. „ Ainsi quand on leur a donné le choix ou „ de se delivrer de la persecution par d'a- „ bominables sacrifices, ou d'estre condan- „ nez à mort, ils ont choisi la mort sans „ hesiter, & avec joie. 'Voilà ce que S. Phileas prisonnier de J. C, & prest à donner sa vie pour luy, écrivoit à son troupeau pour l'encourager à imiter ceux dont il leur representoit les souffrances. Usuard, Adon, & d'autres martyrologes, joignent la feste de tous ces Saints le 4. de fevrier à celle de S. Phileas, qui en estoit veritablement le chef & le pasteur [par sa dignité & par son merite, quoiqu'apparemment il n'y en eust que peu ou point qui fussent de son diocese. b.

V. la pers. de Diocl. § 33. ["Ce fut en 307, que pour epargner, disoit-on, le sang des Chrétiens, on commença à leur crever un œil, & à leur bruler l'un des jarrets, pour les envoyer ensuite travailler aux mines: & l'Egypte fut une des provinces où l'on usa le plus de cette cruelle indulgence.

Il y en eut aussi que l'on condanna aux mines aprés les tourmens de la question, comme nous l'apprenons] 'd'une homelie de S. Chrysostome sur des Martyrs d'Egypte, dont les corps avoient esté apportez d'Alexandrie au lieu où il preschoit, [c'est à dire à Constantinople ou à Antioche.] 'Ces Saints avoient eu le dos & les costez dechirez "cruellement avec les ongles de fer: 'Et les persecuteurs vaincus par leur constance, parcequ'ils combatoient non des hommes, mais Dieu mesme qui habitoit dans ces Saints, 'les condannerent à aller travailler à des mines de cuivre dans un desert. [a] Ils esperoient les vaincre par la longueur de ce supplice. 'Car le travail des mines estoit si rude, qu'on le redoutoit plus que toute autre peine: & ceux que l'on y condannoit eussent mieux aimé estre condannez à la mort la plus cruelle. 'Mais Dieu vouloit rendre plus visible la folie [& la honte] des persecuteurs, augmenter les couronnes de ses Saints, '& sanctifier par eux les deserts, [qu'il alloit remplir d'un si grand nombre de solitaires.] Chry. t. 1. h. 70. p. 770. &c. p. 772. a. d. p. 773. c. d| 774. a. b. a p. 772. e. p. 773. 774. p. 773. a. &c. d. e.

'Dieu accorda par eux "beaucoup de graces aprés leur mort. 'Aussi S. Chrysostome veut qu'on reçoive leurs corps comme la force & les rempars de la ville contre les ennemis, soit visibles, soit invisibles, '& mesme contre la colere de Dieu lorsqu'elle s'arme pour punir les pechez des hommes, [pourvu qu'en recourant à eux, on embrasse les remedes salutaires de la penitence. p. 772. e. a. b. c. d.

Nous ne trouvons point les noms de ces saints Martyrs.] 'Quelques uns marquent que S. Chrysostome en fit l'eloge le 5. de janvier. [Mais je ne voy point que cela nous donne aucun jour.] 'Ce Saint dit que l'Egypte ayant esté extremement feconde en Martyrs, pour reparer tant de blasphemes & d'impietez dont elle avoit esté l'origine, elle ne gardoit pas ces thresors pour elle seule, mais les repandoit partout, & dans les pays voisins, [& dans les plus eloignez,] pour rendre gloire à Dieu qui l'avoit comblée de ces richesses si saintes. 'Cela faisoit regarder la ville [d'Alexandrie] comme la mere de tout l'univers. t. 5. S. h. 73. p. 519. t. 1. h. 70. p. 770. d. e.

ARTICLE X.

De quelques autres Saints Martyrs ou Confesseurs Egyptiens.

L'AN DE JESUS CHRIST 308.

'La persecution se trouva violente au commencement de l'an 308, [b] & l'on voyoit un tres grand nombre de Confesseurs qui travailloient il y avoit déja quelque temps en Thebaïde, à des carrieres que l'on appelloit de Porphyre, parceque l'on y tiroit un marbre à qui l'on a donné ce nom. De ce grand nombre de Confesseurs, l'on en prit 97, parmi lesquels il y avoit mesme des femmes & des enfans tout petits, & on les envoya au gouverneur de la Palestine nommé Firmilien. Ils confesserent devant luy avec assurance le nom de Dieu & de J. C. Et sur cela il leur fit bruler le jarret gauche avec un fer chaud, leur [1] fit arracher l'œil droit avec le fer, il y fit mettre le feu pour en bruler jusques aux dernieres racines, 'tout cela, disoit-il, par un ordre exprés de l'Empereur; & en cet état il les envoya dans les mines de la Palestine, afin qu'ils y fussent consumez de travail & de misere. Eus. de Pal. c. 8. p. 330. a. b. c.

'Vers le mois d'aoust de la mesme année on vit encore sortir d'Egypte une troupe glorieuse de 130. athletes de J. C. Ils avoient souffert les mesmes supplices que les precedens, mais ç'avoit esté dans l'Egypte mesme, & par l'ordre exprés de Maximin: Et aprés cela on les envoyoit travailler aux mines, les uns dans la Palestine, les autres dans la Phenicie. p. 332. c.

'Tant d'illustres combats des Martyrs de J. C. firent un peu cesser la persecution, & l'on accorda mesme le repos & la liberté à ceux qui travailloient aux mines & aux carrieres de la Thebaïde. Mais ce feu que le sang des Martyrs sembloit avoir éteint, se ralluma aussitost par de nouveaux ordres de Maximin. c. 9. p. 332. d.

'Sur la fin de l'année l'on envoya quelques Fideles d'Egypte pour servir leurs freres qui travailloient aux mines de la Cilicie. Mais Dieu se contenta de leur bonne volonté, & les en recompensa magnifiquement. Car ils furent arrestez à Ascalon le 14. de decembre, par ceux qui gardoient les portes & avoient soin d'interroger les passans. 'Quelques uns d'eux furent condannez à subir la mesme peine que ceux qu'ils alloient servir, aprés avoir eu un œil crevé, & l'un des jarrets brulé. c. 10. p. 335. b. c. c.

1. *ou bien*, leur fit piquer l'œil droit avec une pointe de fer, toutes ses membranes, la prunelle mesme; y fit appliquer un fer rouge pour en secher jusqu'à la racine, afin qu'on ne le pust jamais guerir: ἐκκεντήσαι fait plutost le premier sens.

brulé. Mais trois d'entr'eux nommez Arés, Prome, & Elie, ayant fait paroistre une constance merveilleuse, furent condannez le premier à estre brulé, & les deux autres à avoir la teste tranchée.

L'AN DE JESUS CHRIST 309.

c. 11. p. 337. 338. 'Le quinzieme fevrier suivant, il y eut cinq autres Egyptiens, qui retournant de Cilicie, où ils avoient accompagné leurs freres que l'on y avoit envoyez aux mines, furent arrestez, comme les precedens, à la porte de Cesarée, & martyrizez le lendemain; [ce qu'on peut voir sur S. Pamphile avec lequel ils souffrirent.]

L'AN DE JESUS CHRIST 310.

c. 13. p. 343. a. 'La fin de la settieme année de la persecution & le commencement de la huittieme, furent assez paisibles pour les Chrétiens. Le calme sembloit prendre insensiblement la place d'une tempeste si furieuse. Les Confesseurs qui estoient en tres grand nombre dans les mines de la Palestine, avoient assez de liberté & de confiance pour elever mesme des eglises; lorsque le gouverneur de la province vint en ces quatiers là & apprit ce qu'ils faisoient. Il en écrivit à Maximin; & comme c'estoit un homme cruel & méchant, b. 'il y ajouta tout ce qu'il crut pouvoir rendre ces Saints plus odieux au tyran. L'Intendant des mines y estant donc venu quelque temps aprés, separa les Confesseurs en plusieurs bandes, comme par l'ordre de l'Empereur; en envoya une partie en Cypre, une autre au mont Liban, & dispersa le reste en differens endroits de la Palestine, avec ordre qu'on les accablast partout de travail.

b. 'Il en choisit quatre des plus considerables pour les envoyer au General des troupes qui estoient dans le pays, c. 'savoir Pelée & Nil, tous deux Evesques d'Egypte, un Prestre qu'Eusebe ne nomme point, & Patermuthe extremement connu par "sa charité & ses soins pour tout le monde. (φιλανθρωπίᾳ.) Le General ayant ces quatre personnes entre les mains, leur demanda qu'ils renonçassent au culte de Dieu: Ils le refuserent; & il les condanna au feu.

n. p. 182. 2. b. 'Celui qu'Eusebe ne nomme point est appellé [1] Elie par le menologe des Grecs, Bar. 19. sep. c. '& par le martyrologe Romain, qui le fait Evesque d'Egypte, [quoiqu'Eusebe ne dise rien de luy sinon qu'il estoit Prestre.] Phot. c. 118. p. 297. 300. 'Photius dit que l'apologie de S. Pamphile pour Origene estoit adressée aux Saints qui souffroient dans les mines, dont le principal estoit ce S. Patermuthe.

Epi. 68. c. 2. p. 718. a. 'S. Epiphane met un Pelée entre les Martyrs ou Confesseurs qu'il pretend avoir suivi la dureté de Melece envers les penitens. [Mais soit qu'il fust innocent de ce crime, soit que ce soit un autre Pelée,] Men. p. 247. 248 | Ugh. t. 6. p. 1076. 'l'Eglise honore celui dont parle Eusebe avec ses trois compagnons, entre les veritables Martyrs. Les Grecs en font la feste le 17. de septembre, &c [& les Latins le 19. Mais Usuard & Adon ne parlent que de S. Nil & de S. Pelée. Le martyrologe Romain y ajoute S. Elie,]

1. Ne faudroit-il point lire Ἠλίας dans Eusebe, au lieu d'ἄλλος, qui n'est guere naturel.

Flor. p. 841-843. 'qui se trouve aussi dans ceux de S. Jerome avec S. Parimade [ou Patermuthe,] & quelques autres.

Eus. l. 8. c. 13. p. 308. a. b | de Pal. c. 13. p. 343. 345. 'Il y eut encore 39. autres Chrétiens decapitez en un seul jour avec S. Silvain de Gaza, dont la pluspart estoient Egyptiens. a p. 343. 344. [a] Eusebe fait un eloge tout particulier de l'un d'eux nommé "Jean, qui estoit aveugle. (V. S. Silvain de Gaza.)

p. 308. c. [Outre les saints Evesques d'Egypte qui souffrirent dans la Palestine,] 'Eusebe en remarque quelques autres qui furent couronnez dans l'Egypte mesme, savoir Phileas, Hesyque, Paquyme, & Theodore. [Nous avons déja parlé de S. Phileas, & nous n'avons aucune autre lumiere sur les deux derniers.] Bar. 360. §. 53 | Hier. ep. 123. t. 3. p. 30. c. 'Pour S. Hesyque, Baronius croit que c'est lui mesme que S. Jerome dit avoir revu tout le texte sacré tant de l'ancien que du nouveau Testament; Hier. in Ruf. l. 2. c. 8 p. 225. b. 'ce qui fit une nouvelle edition des Septante, qui porta son nom, & fut receue à Alexandrie & dans l'Egypte. [Le martyrologe Romain fait memoire de ces quatre Evesques le 26. de novembre, quoiqu'il mette encore S. Phileas le 4. de fevrier.]

ARTICLE XI.

Voyage de S. Antoine à Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 311.

Eus. l. 8. c. 16. p. 314. b. 'La persecution ayant duré huit ans, commença enfin à cesser "par l'edit (V. la pers. de Diocletien.) c. 18. p. 317. a. que Maximien Galere publia en 311. pour les Chrétiens. 'Mais ce prince estant b l. 9 c. 1. p. 347. a. mort aussitost aprés, [b] Maximin qui n'avoit obeï à cet edit qu'à regret, c c. 2. p. 349. a. &c [c] ne le laissa pas subsister six mois, & fit si bien par diverses intrigues, que sans publier de nouvel edit, il renouvella la persecution dans tout l'Orient où il commandoit. &c.

Boll. 17. may, p. 25. 'Les Grecs disent dans leur Office, que Campane Tribun qui commandoit trois mille hommes en Egypte, ayant eu ordre de les mener à Calcedoine, & de les y obliger tous de sacrifier, trois soldats nommez Solocon, Pamphamer, & Pamphalon, refuserent de le faire, & furent pour cela tellement battus, que deux en moururent: Solocon qui resta, souffrit ensuite d'horribles tourmens. Mais cela est meslé de diverses particularitez [qu'il n'est pas aisé de croire sur une si foible autorité.] On met cela sous Maximien [qui n'a jamais eu l'Egypte. S'il faut lire Maximin, comme il y a bien de l'apparence, il est devenu maistre de Calcedoine "vers le milieu de 311. Et ainsi le martyre des Saints, qu'on celebre le 17. de may, pourra estre arrivé en 312. (V. Constantin.)

C'est à ce renouvellement & à ce dernier feu de la persecution, qu'on peut raporter avec le plus de probabilité le voyage que S. Antoine, qui avoit commencé vers l'an 305. à former plusieurs anacoretes, fit à Alexandrie durant la persecution de Maximin, pour y assister les Martyrs. Voici comme en parle S. Athanase.]

L'Egli-

'L'Eglise estant ravagée, dit-il, par la persecution de Maximin, & plusieurs Chrétiens estant menez à Alexandrie, Antoine quitta le lieu de sa retraite pour suivre ces victimes de J. C, & disoit, » Allons à ce glorieux combat de nos freres pour le soutenir avec eux, 'si nous y » sommez appellez; ou pour estre au moins » spectateurs de leur triomphe. Il brusloit du desir de souffrir aussi le martyre: mais comme il ne vouloit pas se livrer luy mesme, il fut contraint de se contenter de servir ceux qui estoient dans les mines & dans les prisons pour avoir confessé le nom de J. C. 'Il exhortoit aussi avec un grand zele ceux que l'on menoit devant les juges, & les animoit à soutenir genereusement cette epreuve de leur foy: & quand on les conduisoit au martyre, il leur tenoit compagnie jusques à la mort.

[Ath. v. Ant. p. 478. d.] [p. 479. a.]

'Le juge voyant la ferveur & le courage intrepide d'Antoine, & de ceux qui l'accompagnoient, défendit à tous les solitaires de se trouver aux jugemens, & de demeurer mesme dans la ville. Ensuite de cette ordonnance tous les autres crurent se devoir cacher pour ce jour là. Mais Antoine au lieu de ceder mesme pour ce peu de temps, lava sa robe, & le lendemain se tint sur un lieu elevé où le juge devoit passer, 'afin qu'il le pust voir plus aisément. Il y attendit avec un air plein de courage, qui étonna tout le monde, que le juge, qui ne manqua pas de le remarquer, fust passé avec toute la suite de ses officiers, faisant voir par là quelle est l'assurance & la generosité des Chrétiens. Car il souhaitoit avec passion, comme on l'a déja dit, d'endurer aussi le martyre, & sentoit beaucoup de douleur de ne recevoir pas cette grace. Mais nostre Seigneur le conserva pour nostre avantage, continue S. Athanase, & pour celui de plusieurs autres, afin qu'il fust le maistre d'un grand nombre de disciples en la vie solitaire. 'Car plusieurs voyant seulement sa maniere de vivre, s'efforçoient avec ardeur de l'imiter.

[a.] [b.] [c.]

'Il continua donc, comme il avoit toujours fait, d'assister les Confesseurs du nom de J. C; & comme s'il eust esté dans les mesmes liens, il ne ressentoit pas moins qu'eux tous les travaux & les souffrances de leur prison. Cette cruelle persecution, durant laquelle le bienheureux Evesque Pierre endura le martyre, estant cessée [sur la fin de 312.] Antoine retourna dans sa retraite, où sa foy & sa pieté luy acqueroient continuellement le merite du martyre qu'il faisoit souffrir à son corps par l'austerité de sa vie.

[e.]

ARTICLE XII.

Du martyre de S. Pierre.

'CE fut donc en ce temps-ci, [comme nous venons de dire,] & lorsque Maximin renouvella la persecution, que S. Pierre acquit le titre de Martyr, qui luy est donné par Eusebe, [par S. Athanase, par S. Jerome, & generalement par tout le monde, sans qu'il soit besoin d'en marquer les autres autoritez en particulier: & c'est mesme comme son titre propre.] 'Il souffrit, selon Eusebe, en la neuvieme année de la persecution, ["qui est l'an 311.] 'La chronique Orientale des Evesques d'Alexandrie dit qu'il fut martyrizé le 29. du mois Athur, [qui est tantost le 25, & tantost le 26. de novembre; d'où vient peutestre que sa feste est marquée en l'un & en l'autre jour. Mais elle l'est presque toujours le 25.

[Eus. l. 9. c. 6. p. 351. b. c.] [l. 7. c. 32. p. 290. a.] [NOTE 10.] [Chr. or. p. 116.]

Nous pourrions faire un long narré de l'histoire de son martyre, & tant de ses persecutions, que de plusieurs autres choses qu'on pretend l'avoir precedé, si nous n'aimions mieux nous contenter du peu que nous en avons de certain, que d'y mesler "quantité de choses tres incertaines.] 'Zozomene dit seulement en general, comme nous l'avons déja marqué, que "la persecution obligeoit S. Pierre de s'enfuir [& de se cacher. Du reste nous ne pouvons rien dire de son martyre que ce que nous en apprenons d'Eusebe,] 'savoir qu'il fut pris sans aucun sujet apparent, lorsqu'on s'y attendoit le moins, & aussitost decapité sans autre forme; ce qu'on disoit se faire par un ordre exprés de Maximin.

[V. la note 1.] [Zoz. l. 1. c. 24. p. 438. c.] [NOTE 11.] [Eus. l. 9. c. 6. p. 351. c.]

'L'on executa avec luy plusieurs autres Evesques d'Egypte, '& peutestre que les SS. Hesyque, Paquyme, & Theodore, dont nous avons déja parlé, furent de ce nombre, [quoiqu'on ne le puisse pas assurer.] 'Eusebe y joint encore assez clairement les SS. Fauste, Dius, & Ammone, qui estoient Prestres de S. Pierre. [Le premier peut bien estre le mesme Fauste "qui n'estant encore que Diacre, s'estoit déja fort signalé dès le temps de Dece, 60. ans auparavant. Le martyrologe Romain joint tous ces Saints avec S. Pierre, les marquant tous en un mesme jour, qui est le 26. de novembre: & on fait ce jour là office de S. Pierre à Rome & en quelques autres Eglises, pour laisser le 25. à Ste Catherine. Plusieurs autres en font au moins la memoire ou ce jour là, ou le 25.] 'Les martyrologes de S. Jerome marquent S. Pierre seul le 26. 'Bede qui fait un petit abregé de ce qu'en dit Eusebe, le met le 25. avec beaucoup d'autres. [a] Usuard & [1] d'autres le suivent: [Mais Usuard & Adon font monter les compagnons de son martyre à environ 660. de quoy on ne voit pas le fondement. 'Les Grecs en font aujourd'hui leur grand office conjointement avec S. Clement Pape le 24. de novembre, 'à cause de Ste Catherine: 'Car ils le faisoient autrefois le 25. Ils ne luy donnent point de compagnons. [b] L'Eglise de Moscovie l'honore aussi le 25.

[c.] [l. 8. c. 13. p. 308. c.] [e.] [V. S. Denys d'Alex.] [Flor. p. 999.] [Boll. mar. t. 2. p. 39. f.] [1.] [a Flor. p. 1000. 2.] [Men p. 379-388.] [Typic. p. 23. 3. 3.] [Ugh. t. 6. p. 1144.] [Men. V. p. 93. 94.]

[c] Si l'histoire du battesme donné par S. Athanase encore enfant, à d'autres enfans, ["pouvoit estre receue comme veritable, ce seroit une preuve que la feste de S. Pierre se seroit celebrée à Alexandrie aussitost aprés sa mort. Mais telle qu'elle soit, l'on en peut fort bien conclure qu'elle se celebroit au moins du temps

[b Boll. may, t. 1. p. 54. 1.] [V. S. Athanase.] [c Ruf. l. 10. c. 14. p. 168. 2.]

1. Adon, Raban, Vandelbert &c.

temps de Rufin qui raporte cette histoire. 'Sozomene ajoute que de son temps elle se faisoit tous les ans avec beaucoup de solennité.

Soz. l. 2. c. 17. p. 466.

'On assure que les Grecs qualifient S. Pierre le seau & la fin des Martyrs; a ce qu'ils paroissent avoir tiré de ses actes. [Il peut avoir esté le dernier Martyr de la persecution de Diocletien à Alexandrie ou dans l'Egypte,] 'quoique cela paroisse mesme difficile à accorder avec Eusebe. ["Et il semble que S. Cyr, S. Jean, Ste Athanasie & ses trois filles, aient souffert auprés d'Alexandrie le 31. janvier 312. Mais il n'y a surtout aucune apparence qu'il ait fermé la persecution dans tout l'Orient. On ne met le martyre de S. Lucien qu'en 312.

Boll. may, t. 1. p. 54. 1. a Combf. act. p. 211. Eus. l. 9. c. 6. p. 351. c. V. leur titre.

Pour ce qui est des écrits de nostre Saint, outre ses deux discours sur la penitence & sur la Pasque dont nous avons déja parlé,] 'il a encore écrit un livre sur le sujet de la divinité, dont on trouve des fragmens citez dans le Concile d'Ephese, & par S. Cyrille. 'Leonce de Byzance en cite une homelie sur l'avenement de nostre Sauveur. b Justinien en raporte un passage tiré du premier discours, fait pour montrer [contre Origene] que l'ame n'est point avant le corps, & qu'elle n'est point mise dans le corps pour avoir peché auparavant. [Ce Saint merite donc de tenir rang parmi les Peres & les Docteurs de l'Eglise, aussibien que parmi ses Evesques & ses Martyrs, quoique S. Jerome ne le mette pas dans son catalogue. Nous ne parlons point]'d'un ouvrage [1] qu'on met à la teste de la Chronique pascale, sous le titre de S. Pierre Evesque d'Alexandrie & Martyr, 'mais qui ne paroist avoir esté fait au plutost que sur la fin du VI. siecle.

Conc. t. 3. p. 507. a|835. a. Leon. in Eut. Bib. P. t. 4. 2. p. 974. b. b Conc. t. 5. p. 651. a. b. Pasc. p. 1. p. 13. a.

'Rufin conte entre les plus illustres personnages qu'il avoit connus dans l'Egypte, un saint vieillard nommé Paul qui avoit esté disciple de S. Pierre le Martyr, 'Mr. Godeau Evesque de Grasse, dit que son Eglise croit par une longue tradition avoir une grande partie des reliques de ce Saint. 'S. Achillas "fut assurément son successeur, c quoique S. Epiphane l'oublie, & fasse succeder immediatement S. Alexandre à S. Pierre.

Ruf. in Hier. p. 223. b. God. l. 1. 4. p. 217. 525. Ath. fol. p. 863. a. c Epi. 68. c. 3. p. 719. a. V. S. Alexandre d'Alex.

1. Voyez dans le second tome des Memoires la Lettre au R. P. Lami, §. 71.

SAINT
METHODE
EVESQUE,
DOCTEUR DE L'EGISE,
ET MARTYR.

[SAINT METHODE est considerable à l'Eglise par les trois illustres qualitez d'Evesque, de Docteur, & de Martyr.] 'Il avoit le a nom d'Eubule outre celui de Methode. [2] d Il fut premierement Evesque d'Olympe ville [maritime] de Lycie, comme S. Jerome & Socrate l'assurent; & puis de Tyr, comme nous le lisons dans S. Jerome: [de sorte qu'il est étrange que] 'les Grecs & les Latins qui ont recherché les exemples des Evesques qui ont changé de siege, [aient oublié celui d'un Saint si considerable. Ce qui est encore surprenant, c'est que Leonce de Byzance, ["suivi par tous les Grecs posterieurs, le fait Evesque de Patare, qui est, comme Olympe, une ville celebre de la Lycie:] '& Jean d'Antioche le met mesme entre les Peres de l'Illyrie & de la Grece.

Epi. 64. c. 63. p. 590. d. d Hier. v. ill. c. 83. p. 295. a| Socr. l. 6. c. 13. p. 19. d. Laun. fir. c. 5. p. 26. Note 1. V. la note 1. Lup. ep. 197. p. 393.

[Il peut avoir esté fait "Evesque de Tyr aprés S. Tyrannion,] 'tres saint pasteur de cette Eglise, qui ayant esté noyé dans la mer [auprés] d'Antioche, fut l'un des plus illustres Martyrs de la persecution de Diocletien. 'Rufin assure qu'il avoit esté nourri dés ses premieres années dans la discipline de J. C. e Usuard, Adon, Notker, le martyrologe Romain, & quelques autres, marquent sa feste le 20. de fevrier, mais font diverses fautes dans ce qu'ils en disent.

Ibid. Eus. l. 8. c. 13. p. 307. 308. Ruf. c. 14. p. 142. 1. e Boll. 20. feb. p. 171.

'S. Jerome & Theodoret nous assurent que S. Methode arriva, [aussibien que S. Tyrannion,] à la couronne du martyre, f qu'il avoit ardemment souhaitée, comme nous le voyons par ses écrits. 'Il souffrit "à la fin de la persecution de Diocletien, [c'est à dire en 311. ou 312.] g Le menologe des Grecs dit qu'il eut la teste tranchée. h S. Jerome écrit qu'il mourut à Calcide "dans la Grece, [où la capitale de l'isle d'Eubée porte ce nom. Cela est difficile à croire: mais nous mettons ce que nous trouvons.] 'Les Grecs font de luy seul tout leur office le vintieme jour de juin, e auquel les Moscovites l'honorent aussi. Usuard, Adon, Vandelbert, & d'autres Latins, le mettent le 18. de septembre. 'Les Grecs le relevent extreme-

Hier. v. ill. c. 83|in Dan. 12. p. 606. d| Thdrt. dial. 1. p. 33. b. f Epi. 64. c. 48. p. 574. c. Note 2. Hier. v. ill. c. 83. g Men. 20. jun. p. 150. Note 3. h Hier. v. ill. c. 83. Men. p. 145-150. Boll. may, t. 1. p. 32. Men. p. 249. 158.

2. a Dans le Banquet de S. Methode il est distingué d'Eubule. b Mais on juge que cela n'empesche point de croire qu'il n'ait eu aussi le nom d'Eubule, & peutestre mesme à cause d'Eubule qu'il fait parler dans cet ouvrage.

a Meth. conv. p. 166. d. b n. p. 190.

Digitized by Google

trement dans leurs Ménées, mais par des eloges generaux, [ou fondez ″sur des pieces supposées. V. la note 7.

Son successeur dans l'evesché de Tyr fut apparemment Paulin,] 'à qui Eusebe adresse son histoire ecclesiastique, & qui gouvernoit cette Eglise avant la persecution de Licinius, puisque Mr. Valois met comme une chose qui ne reçoit pas de difficulté, que c'est luy qui avoit fait bastir l'eglise de Tyr, à la dedicace de laquelle Eusebe prononça la harangue qu'il raporte: Et cela est porté expressément par le titre de cette harangue. Eus. l. 10. c. 1. p. 369. a|n. p. 189. 191.

[S. Methode a esté beaucoup moins celebre par ses actions, & mesme par son martyre, que par ses écrits.] 'S. Jerome les loue non seulement comme tres elegans & tres polis, [a] mais aussi comme remplis de science, des beautez des lettres humaines, & de la philosophie. [Et l'on y trouve quelquefois autant de pieté, que d'esprit.] 'Il est plein de figures, de comparaisons, d'allegories: Mais son style est Asiatique, un peu trop diffus en paroles, & quelquefois aussi trop elevé. 'S. Jerome appelle encore S. Methode un homme tres disert, [b] & un Martyr tres illustre & tres eloquent. [c] S. Epiphane l'appelle aussi le bienheureux Methode, qui a travaillé avec gloire pour la verité, [d] & qui en a esté un défenseur egalement ardent & habile. [e] Il a mesme inseré dans son grand ouvrage la moitié d'un de ses livres. [f] S. Gregoire de Nysse le qualifie un homme ″extremement savant. [g] André de Cesarée le cite sous le titre de grand Methode, [& c'est sans doute à cause de ses écrits. Hier. v. ill. c. 83. a ep. 84. p. 327. a. Du Pin, t. 1. p. 545. Hier. in Dan. c. 12. p. 606. d. b in Ruf. l. 1. c. 2. p. 200. a. c Epi. 64. c. 11. p. 534. b. c. d c. 63. p. 591. a. e p. 534-590. f All. de Met. p. 316. g p. 317. πολὺς ἐν σοφίᾳ.

On voit aussi par les divers fragmens qu'on trouve de luy dans Theodoret, dans S. Jean de Damas, dans Photius, dans Stobée, dans Nicetas, & dans d'autres, que l'estime de ses écrits ne s'est pas moins conservée dans la posterité que ses écrits mesmes.] 'Eusebe de Thessalonique employa vers la fin du VI. siecle l'autorité du sacré Martyr Methode, comme il l'appelle, avec celle de quelques autres des principaux Peres, pour refuter André moine Eutychien, qui abusoit des paroles de quelques uns de ces Saints. 'Leonce de Byzance le met, comme luy, entre les saints Peres. [h] Des l'an 430. les moines de Constantinople dans une requeste adressée aux Empereurs, mettent S. Methode entre les Peres dont ils vouloient suivre la doctrine contre les nouveaux dogmes de Nestorius. 'Jean d'Antioche le met de mesme peu d'années aprés entre les Evesques qui s'estoient rendu les plus illustres par la pureté de leur doctrine, & par l'eclat de leur pieté. Phot. c. 162. p. 345. 348. Leon. sec. 3. p. 503. d. h Conc. t. 3. p. 426. e. Lup. ep. 197. p. 393.

[L'un de ses plus celebres écrits a esté celui qu'il ″fit contre Porphyre ce fameux disciple de Plotin, & qui joignoit les curiositez sacrileges de la magie avec le faste & la vanité de la philosophie Platonicienne. Il composa vers l'an 270. quinze livres contre l'Eglise; dont les Peres parlent fort souvent, & ils les refutent en divers endroits de leurs livres.] 'Mais celui qui a pris le premier la plume pour défendre l'Eglise contre les accusations de cet impie, est S. Methode, qui composa contre luy un ouvrage de dix-mille [1] lignes, comme parle S. Jerome, 'quoiqu'il n'y refutast qu'une partie des livres de Porphyre. [i] S. Jerome cite souvent cet ouvrage de S. Methode. [k] Philostorge en parle aussi. [l] Tritheme le divise en deux livres: de quoy on ne voit pas qu'il ait eu de fondement. [De ce grand ouvrage de Methode, il ne nous reste aujourd'hui que] [m] quelques petits fragmens tirez de S. Jean de Damas. V. Dioclétien §. 28-30. Hier. ep. 84. p. 327. a. 1. in Dan. pr. p. 567. c|c. 12. p. 606. d. i v. ill. c. 83|ep. 50. c. 4. p. 105. b. k Philg. l. 8. c. 14. p. 515. b. l Trit. p. 14-1|All. in Met. p. 314-315. m Met. exc p. 442. 443.

[n] S. Jerome nous apprend que le mesme Saint a fait un écrit intitulé ″le Banquet des dix Vierges. [o] Photius qui nous en a conservé un grand extrait, [p] l'appelle Le banquet, ou [le livre] Sur la chasteté. [q] Car c'est en effet un dialogue où dix Vierges s'entretiennent sur ce sujet. Leur entretien est raporté par une personne à une autre nommée Eubule, qui y parle la premiere dans ce dialogue; [r] d'où quelques uns veulent que l'on ait donné ce nom & au dialogue & à S. Methode mesme, à cause de la reputation que cet ouvrage luy acquit; & qu'ainsi ce soit l'un de ses premiers écrits. 'Pour montrer encore qu'il a fait ce dialogue dans ses premieres années, on allegue que dans un autre écrit il dit qu'il l'avoit composé il y avoit déja longtems: [″mais il y a grand sujet de douter que cet autre écrit soit de luy.] NOTE 4. n Hier. v. ill. c. 83. o Phot. c. 237. p. 949-965. p p. 964. c. q Meth. conv. p. 1. r p. 179. 190. pr. prol. V. la note 6.

'Leo Allatius avoit inseré dès l'an 1629. dans ses notes sur S. Eustathe, un endroit du Banquet de S. Methode, où Marcelle l'une de ses Vierges parle, dit-il, avec autant d'erudition que d'elegance; & il avoit mesme promis de donner au public cet ouvrage entier. [Il s'est enfin acquité de sa promesse en 1656.] 'Le P. Possini Jesuite nous l'a aussi donné sur un manuscrit qui s'en est trouvé dans le Vatican, & il a esté imprimé à Paris en 1657, 'tant sur la copie de ce manuscrit, que sur un autre qu'on en avoit à Paris. 'On pretend qu'il y en a encore un manuscrit dans un monastere de l'isle de Pathmos. 'Le P. Combefis l'a inseré ensuite dans son appendix de la bibliotheque des Peres. [s] Ce livre [2] a esté receu sans aucune difficulté comme le veritable ouvrage de S. Methode, tant à cause qu'il a toutes les marques d'antiquité qu'un livre peut avoir, que parcequ'il contient mot pour mot tous les passages que les anciens en ont citez. 'On y voit non seulement l'erudition, & le grand genie de son auteur, mais encore un style ″abondant & revetu de tous les ornemens necessaires pour soutenir la beauté & la grandeur de ses pensées. 'Nous y apprenons que ″le Vendredi-saint, qu'il appelle le jour de Pasque, c'estoit la discipline publique des Fideles, de ne manger point du tout, & d'y recevoir l'Eucaristie, laquelle le Saint n'exprime que d'une maniere obscure, [selon l'usage que le respect de ce mystere faisoit observer en ce temps là.] 'Il y parle d'une Eust. n. p. 256. 257. Meth. conv. pr. p. 177. exc. p. 469. c. Auct. 3. p. 64. 143. s Du Pin, t. 1. p. 531. Meth. conv. pr. uberius. NOTE 5. conv. p. 45. c. d. Auct. 3. p. 148. 1. b. Meth. conv. p. 166. c. All. in Met. p. 358-360. Du P. p. 531-538. a S. Van. p. 310.

1. *versuum*, 'd'où quelques uns par une ignorance grossiere du latin, veulent tirer que ce Saint a écrit en vers.

2. 'M. du Pin en fait un grand abregé, [a] que l'on trouve assez exact.

d'une Vierge de Telmisse, extremement ardente pour les instructions saintes, qui demeuroit ce semble au lieu où il estoit alors. [Ainsi c'estoit apparemment dans la Lycie, où il y a une ville de Telmisse ou Telmesse connue dans l'histoire.

Phot. c. 237. p. 964. c. — Meth. conv. p. 23. a. — Auct. 3. p. 145. 1. — p. 129. a| 159. 2. — p. 143. 1. b|161. 2. d| Meth. prol.

Nous ne pouvons pas dissimuler] 'ce que Photius a remarqué il y a longtemps, qu'on trouve dans le Banquet de S. Methode divers endroits qui semblent favoriser l'Arianisme, & quelques autres erreurs. 'Il suit assez nettement en un endroit l'opinion d'Origene sur la préexistence des ames, qui ont ensuite esté envoyées du ciel dans les corps; ['& je ne sçay si tout ce que le P. Combefis dit pour l'expliquer, luy peut faire donner un autre sens.] 'Il semble dire aussi, [comme on en accuse Origene,] que dans la gloire du ciel les hommes seront changez en la nature des Anges. Mais il admet encore plus clairement au mesme endroit l'opinion des Millenaires, & un regne des Saints sur la terre durant mille ans aprés la resurrection. 'On trouve aussi qu'il est fort difficile de donner un bon sens à quelques unes de ses expressions sur le Verbe, & sur la procession des personnes divines.

Phot. p. 964. c. — Bul. l. 2. c. 13. §. 11. p. 276. — a Meth. prol| Auct. 3. p. 161. 2. d. — All. de Met. p. 320. — p. 320. 321. — Bul. p. 272-276. — All. de Met. p. 321. &c. — b Du Pin, p. 539. 544. — All. de Met. p. 320. 321. — Nyss. imag. t. 2. p. 26. a| All. p. 316. — All. de Met. p. 317. 318.

'Photius dit que c'est que l'ouvrage a esté extremement corrompu; '& Bullus l'a dit aprés luy. [a] D'autres croient que ce sont des fautes qu'il faut pardonner au temps, les expressions des mysteres n'ayant jamais esté si exactes avant que les heresies eussent obligé l'Eglise d'eviter celles qui les pouvoient favoriser, & de s'arrester à celles qui exprimoient plus nettement la foy qu'elle a toujours tenue. 'C'est ce que Photius dit luy mesme en un autre endroit, mettant S. Methode avec S. Denys d'Alexandrie & quelques autres auteurs celebres par leur pieté, dont l'Eglise rejettoit certaines expressions echapées à la fragilité humaine, en mesme temps que pour le reste elle les estimoit, & les admiroit extremement. 'Un autre Grec dit la mesme chose aprés luy. 'Bullus donne un sens Catholique à quelques endroits tant de ce traité que des autres ouvrages de S. Methode, que le P. Petau ou d'autres semblent abandonner aux Ariens: & il assure qu'on voit par tout ce qui nous reste de ce Pere, 'que ce sens Catholique est son vray sens. [b] Mr du Pin soutient aussi la mesme chose; [& les PP. de S. Vanne ne remarquent rien sur cela.] 'Leo Allatius soutient aussi que le Banquet des Vierges détruit mesme l'heresie des Ariens, bien loin de l'établir, & que s'il y a quelques termes un peu durs, il n'est pas difficile de les expliquer en un bon sens: C'est à quoy il a travaillé dans ses notes. [Ces sortes de fautes qui s'y trouvent en petit nombre n'ont pas empesché qu'il n'ait esté fort estimé.] 'S. Gregoire de Nysse le cite deux fois dans son livre Sur l'image de Dieu dans l'homme. 'André & Aretas, tous deux Evesques de Cesarée en Cappadoce, & quelques autres, font la mesme chose.

Hier. in Ruf. l. 1. p. 200. c.

[On a aussi beaucoup parlé des ouvrages de S. Methode contre Origene.] 'Il avoit dit autrefois beaucoup de choses en faveur des opinions de cet auteur; [c] & dans un dialogue intitulé Zenon ou Xenon, il témoignoit l'admirer. [d] On trouve mesme, comme nous avons dit, dans son Banquet des Vierges quelques unes des erreurs dont on accuse Origene. [e] Mais il devint depuis un de ses plus grands adversaires, comme Eusebe s'en plaignoit ouvertement au raport de S. Jerome, dans le sixieme livre de l'apologie d'Origene. 'C'est pourquoi "Socrate n'est pas croyable, 'lorsqu'il dit que S. Methode s'est retracté de ce qu'il avoit écrit contre Origene, en le louant aprés l'avoir combatu.

c Socr. l. 6. c. 13. p. 320. a| All. p. 337. 338. — d Meth. conv. p. 23. a| 143. d. — e Hier. in Ruf. l. 1. p. 200. c. — All. de Met. p. 337. — Socr. p. 320. a. — V. Origene note 42.

Hier. v. ill. c. 83. — Eust. p. 394. — f Epi. 64. c. 63. p. 591. a. — c. 40. 41. p. 562. c. d| 568. a| All. p. 345. — Epi. c. 38. p. 560. d. &c| Du P. p. 540-542.

[Le plus celebre des ouvrages de ce Saint sur ce sujet,] 'c'est celui de la Resurrection, que S. Jerome appelle une excellente piece. 'Il est cité par S. Eustathe d'Antioche, [f] & S. Epiphane en a transcrit environ la moitié dans son livre contre les heresies, en parlant de celles qu'il attribue à Origene. 'Quoique ce qu'il en raporte soit assez confus, on voit bien neanmoins que c'est un dialogue, où S. Methode, (qui y est quelquefois nommé Eubule,) soutient la verité de la foy avec un Auxence, contre Procle & Aglaophon qui défendoient Origene. 'Il paroist qu'il y avoit un Theophile & quelques autres établis pour juges de la dispute.

Phot. c. 224. p. 908. 909. — p. 909-932| All. p. 325. — g Meth. exc. p. 297-303. — p. 304. — All. in Met. p. 326.

[Outre cet endroit raporté par S. Epiphane,] 'nous en avons encore deux grands extraits dans Photius, l'un des lieux les plus remarquables de ce traité, l'autre de quelques explications de divers passages de S. Paul: [g] Et outre tout cela le P. Combefis en a donné encore quelques endroits trouvez dans un manuscrit du Cardinal de la Rochefoucaut: 'Il y en a un tiré de S. Jean de Damas, '& [1] cité du second livre de la Resurrection, ce qui nous fait voir que cet ouvrage estoit au moins divisé en deux parties: soit par l'auteur mesme, (ce que quelques uns contestent sans necessité,) soit par d'autres aprés luy.

Meth. exc. p. 302. c. d. — Epi. 64. c. 48. p. 574. c.

'On voit dans ce dialogue que sa pieté luy fait quelquefois elever son cœur à Dieu au milieu de la dispute. 'Il y en a un endroit particulierement remarquable, où aprés avoir montré que quelques paroles du pseaume 65, doivent s'entendre des Martyrs, il demande à Dieu la grace de les pouvoir dire au jour du jugement, [presageant que Dieu luy accorderoit un jour la couronne du martyre, qu'il témoigne par là souhaiter avec autant d'humilité que d'ardeur.]

Meth. exc. p. 301. c. — p. 302. b. c. — p. 301. 302| Phot. c. 224. p. 924. a. — ἀγνοῦ φυτὸν.

'Il raporte encore dans ce livre un miracle dont il avoit esté luy mesme spectateur, '& dans lequel il témoigne que Dieu vouloit donner une marque de l'immortalité des corps au milieu des feux de l'enfer. 'C'estoit un "ozier ou un arbrisseau semblable, qui a accoutumé de venir au milieu des eaux, & de secher, par

Du P. t. 1. p. 542.

1. M. du Pin pretend que ce passage n'est point de S. Methode, ou qu'il ne parle point d'images des Anges. [Il semble en effet que son sens soit que nous considerons les Anges comme les images d'or de la divinité, & les hommes comme ses images de bois ou de plastre.]

par les ardeurs du soleil. Celui-ci au contraire estoit placé au haut d'une montagne, sur le bord d'un trou dont il sortoit des flammes comme du mont Etna. Et neanmoins cet arbrisseau au lieu d'estre consumé par ces feux, conservoit une telle verdeur, & estoit si chargé de feuilles, qu'on eust dit que ses branches eussent couvert une source d'eau plutost qu'une fournaise de flammes. C'estoit sur le mont Olympe en Lycie, [qui apparemment estoit pres de la ville qui portoit ce nom, & dont on écrit que nostre Saint a esté quelque temps Evesque.] 'Les nouveaux Grecs [grands ennemis d'Origene] relevent fort cet ouvrage de S. Methode dans l'office de sa feste. 'S. Maxime y renvoie dans ses scolies sur S. Denys. All. in Met. p. 324. p. 327.

'S. Methode a fait encore un autre écrit contre Origene sur le sujet de la Pythonisse qui fit apparoistre Samuel à Saül. [Nous n'en avons rien.] Hier. v. ill. c. 83. All. in Met. p. 329.

'S. Jerome parle d'un écrit de S. Methode sur le libre arbitre, & semble marquer qu'il estoit aussi contre Origene: [Cela ne paroist point par ce que le P. Combefis nous en a donné.] 'Il l'a composé de trois pieces, dont la premiere avoit déja esté imprimée à part; la seconde est l'extrait que Photius avoit fait de ce livre; & la troisieme est tirée d'un manuscrit du P. Sirmond. C'est un dialogue où un Orthodoxe refute deux Valentiniens, montrant que le mal ne vient point d'une substance coeternelle à Dieu, mais n'est autre chose que la desobeïssance de l'homme, lequel Dieu avoit creé avec une volonté libre & indifferente. d. 339| Hier. v. ill. c. 83. Meth exc. p. 347-462| Phot. c. 236. p. 940-949| Du Pin, p. 542.

'Photius nous a conservé encore l'extrait d'un autre ouvrage de S. Methode, qu'il intitule Des creatures. [S. Jerome n'en parle point, non plus que du Xenon & de quelques autres que nous marquons ici.] 'Mais il témoigne qu'outre les livres dont il parle, il y en avoit encore plusieurs autres qui estoient entre les mains de tout le monde. 'Ce livre sur les Creatures est pour montrer "que toutes choses ont esté faites par la puissance de Dieu, & que l'univers ne luy est point coeternel, comme il suppose qu'Origene le pretendoit.] Phot. c. 235. p. 932-940. Hier. v. ill. c. 83. 295. 2. Du P. p. 543.

'Le P. Combefis a recueilli toutes ces choses qui nous restent aujourd'hui de S. Methode, hormis ce qui est dans S. Epiphane du livre de la Resurrection, & le Banquet des Vierges [qui n'avoit pas encore paru;] & les a fait imprimer en 1644, avec les ouvrages de S. Amphiloque, & d'André de Crete. 'Il y a joint quelques fragmens citez de S. Methode par divers auteurs, sans marquer en particulier de quel ecrit ils sont tirez: '& on ne trouve pas que ces fragmens soient ni bien importans, ni bien assurez. 'Mais il en a oublié un cité par Theodoret d'un ouvrage intitulé Des Martyrs. [Il n'a point mis non plus] 'trois fragmens qui se trouvent dans la bibliotheque d'Ausbourg, dont les deux premiers ont esté donnez par Gretser, '& mis ensuite dans la bibliotheque des Peres à Paris. ᵃAllatius nous a donné le troisieme. ᵇQuelques uns ont cru qu'ils estoient de quelque Meth. exc. p. 443-448. Du Pin, t. 1. p. 543. Thdrt. dial. 1. p. 37. 2. b. All. in Met. p. 347. Bib. P. t. 15. p. 825. 826. a All. in M. p. 349. b p. 347-349.

Methode posterieur qui vivoit sous les Empereurs Chrétiens. Allatius tasche de montrer que la raison sur laquelle ils s'appuient, n'est pas tout à fait solide. 'S. Gregoire de Nysse cite de Methode, que les trois differentes origines d'Adam, d'Eve, & de leur fils, peuvent marquer les trois Personnes divines. 'Il cite aussitost aprés quelques paroles d'un sage; '& un peu plus bas, *le Banquet de Methode*. Nyss. imag. p. 24. 1. d| 25. p. 26. 2.

'Nous apprenons de S. Jerome que S. Methode a fait encore divers ouvrages [dont il ne nous reste plus rien aujourd'hui,] savoir des commentaires sur la Genese & sur le Cantique des Cantiques. 'On croit neanmoins pouvoir raporter au premier de ces ouvrages quelques passages citez des difficultez de S. Methode sur la Genese. 'On trouve encore dans les Chaines manuscrites sur la Genese, sur Job, sur les Pseaumes, sur Abacuc, & sur d'autres livres de l'ancien & du nouveau Testament, divers passages attribuez à Methode Evesque, ou à Methode de Patare. 'Possevin cite aussi un ouvrage manuscrit de ce Saint sur les Evangiles. Mais quelque importante que fust la decouverte d'un si riche thresor, on n'en a point d'autre lumiere. Hier. v. ill. c. 83. All. in Met. p. 340. p. 352. 357. p. 357. 358.

'Pour l'explication de l'Apocalypse par l'Evesque Methode, qu'on dit estre aussi parmi les manuscrits de Vienne & d'Ausbourg, elle peut bien n'estre pas de nostre Saint, puisque ce Methode est qualifié moine. Que si André de Cesarée cite S. Methode sur l'Apocalypse, on n'en peut pas neanmoins tirer qu'il ait écrit autre chose sur ce livre que ce qui s'en lit dans son Banquet. 'Diverses personnes nous ont donné une Oraison sur la feste de la Purification, & une autre sur celle des Rameaux, comme estant de S. Methode. ["Il y a neanmoins grand lieu de douter au moins si elles sont de luy, particulierement la derniere. Pour "le livre de l'Antechrist, & une chronique à laquelle on a donné son nom, on ne doute point que ce ne soient des pieces tout à fait supposées.] p. 356. 357. Note 6. Note 7. p. 340. 346.

'Il y auroit quelque lieu de s'étonner de ce qu'Eusebe ne parle jamais d'un Saint si celebre, s'il n'estoit aisé de juger qu'il avoit de la passion contre luy, à cause qu'il se declaroit ennemi d'Origene, dont Eusebe se declaroit hautement défenseur. Eus. n. p. 128. 2. a. b.

SAINT LUCIEN,

PRESTRE D'ANTIOCHE, ET MARTYR.

'EUSEBE met S. Lucien d'Antioche entre les plus illustres membres du Clergé qui ont souffert dans la grande persecution commencée sous Diocletien, & continuée du- Eus. l. 8. c. 13. p. 307. d.

d|9. c. 6. p. 351. c. durant dix ans sous ses successeurs. 'Il est celebre non seulement dans cet historien, qui en parle fort honorablement, Ruf. l. 9. c. 6. p. 149. 'mais aussi dans Rufin, qui ajoute diverses choses à ce qu'Eusebe en raporte; Hier. ep. 84. p. 327. d| v. ill. c. 77. p. 293. a. b. 'dans S. Jerome, qui loue son erudition, son eloquence, & son ardeur infatigable pour l'étude de l'Ecriture; [a] dans S. Chrysostome, qui a prononcé publiquement a Chry. t. 1. or. 46. p. 530. son eloge; [& dans d'autres auteurs posterieurs.]

Bar. 311. §. 3. 309. §. 12. 'Nous avons aussi ses actes que Baronius estime, & tient estre fort legitimes, 'les attribuant à Jean Prestre de Nicomedie. All. de Sim. p. 128. 'Neanmoins non seulement ils sont assurément de Metaphraste, selon le jugement de Leo Allatius, [b] & comme Baronius le reconnoist quelquefois; b Bar. 7. feb. b. [mais ils sont encore meslez de fables, comme nous ne craignons pas de le dire aprés "un homme tres judicieux & tres habile, & ils font aussi diverses fautes M. le Maistre. contre la verité de l'histoire. C'est ce qui nous dispense d'y avoir aucun égard quand ils ne seront pas conformes aux autres auteurs, & ce qui nous permet encore de nous y arrester fort peu dans tout le reste.

La sincerité ne nous permet pas de taire "que S. Lucien a eu ses adversaires Note 1. aussibien que ses venerateurs, & que d'illustres Peres semblent nous donner de grands sujets de douter de sa sainteté, en voulant que nous doutions de la pureté de sa foy. Neanmoins on jugera sans doute que tout ce qu'on a pu dire contre luy, doit ceder non seulemeut à l'avantage qu'il a eu de repandre son sang pour J. C, mais encore à la veneration que l'Eglise a toujours eue pour luy depuis le IV. siecle jusques à present.]

Boll. 7. jan. p. 359. §. 1. 'Il naquit à Samosates [dans la Syrie appellée Euphratesienne,] d'une famille honneste, disent ses actes, qui ajoutent que son pere & sa mere estoient Chrétiens, & eurent soin de l'elever dans la pieté jusqu'à l'age de douze ans qu'il les perdit. p. 363. §. 1. 'Mais dans la harangue que Rufin luy fait faire à sa mort, il se met au rang de ceux qui avoient autrefois adoré les idoles. n. a. 'Bollandus veut qu'on l'entende non de luy, mais de ses ancestres: [Je ne sçay si cette explication ne paroistra point un peu forcée.]

p. 359. §. 1. 'Aprés la mort de ses parens, continue Metaphraste, [ou plutost aprés sa conversion,] il distribua toutes ses richesses aux pauvres, & s'appliqua à l'étude de l'Ecriture, sous la conduite d'un nommé Macaire, qui demeuroit à Edesse. [Il ne negligea pas aussi les lettres humaines,] Chry. t. 1. or. 46 p. 534. d. 'qu'il savoit fort bien, dit S. Chrysostome. [c] S. Jerome loue mesme beaucoup son eloquence, [d] & assure que c Hier. v. ill. c. 77. d ep. 84. p. 327. 328. les sciences des philosophes paroissoient dans ses écrits, avec les lumieres de l'Ecriture.

e Boll. 7. jan. p. 359. §. 3. [e] Metaphraste ajoute que dés qu'il fut battizé, il embrassa la vie monastique, & il fait ensuite une description assez particuliere de ses diverses austeritez, [voulant sans doute expliquer ce que dit Eusebe,] Eus. l. 9. c. 6. p. 351. c. 'qu'il possedoit avec eminence toutes sortes de bonnes qualitez, & que "l'austerité de sa vie estoit admirable. βίῳ ἐγ-κρατείᾳ.

Boll. p. 359. §. 4. 'Metaphraste dit qu'il estoit fort habile à copier, & que par ce travail il gagnoit de quoy s'entretenir & donner l'aumosne. §. 4| Eus. p. 351. c. d. &c. Il se donna à l'Eglise d'Antioche, 'dont il fut fait Prestre.

f Ibid. [f] Il estoit tres estimé pour la science des Ecritures: Et ses actes disent mesme qu'il en ouvrit une ecole à Antioche, où l'on venoit de toutes parts. Hier. v. ill. c. 77| ep. 123. p. 30. c. 'Un des grands fruits de son travail sur l'Ecriture, fut la correction du texte sacré tant de l'ancien que de nouveau Testament, laquelle portoit son nom. ep. 107. p. 19. a. 'Presque tout l'Orient s'en servoit depuis Antioche, & jusque dans Constantinople mesme. ep. 135. p. 80. e. 'Cette edition estoit aussi appellée Commune, ou Vulgate, & avoit souffert diverses corruptions selon les lieux & les temps. [Ainsi il y a bien de l'apparence que ce qu'avoit fait S. Lucien, estoit "de Note 2. rendre cette edition Vulgate la plus correcte qu'il avoit pu, peutestre] Eus. n. p. 315. 1. a. 'en y marquant par des lignes ce qui y estoit de trop, & par des étoiles ce qu'il y falloit ajouter des autres editions. Au moins c'est la pensée de Mr Valois, Hier. ep. 89. c. 6. p. 343. a. b. 'qui se fonde sur ce que dit S. Jerome, que ces lignes & ces étoiles se trouvoient dans presque tous les exemplaires des Ecritures.

v. ill. c 77. 'Outre ce travail, S. Lucien composa divers petits ouvrages sur la foy, & quelques lettres fort courtes. b| ep. 84. p. 327. 328. 'Nous avons déja remarqué l'estime qu'en faisoit S. Jerome, tant pour l'eloquence que pour l'erudition. Bar. 318. §. 76| Boll. 7. jan. p. 358. §. 5. 'Baronius & Bollandus semblent entendre par ces ouvrages sur la foy, des apologies que S. Lucien faisoit pour défendre la pureté de sa foy contre ceux qui l'expliquoient mal. [Il n'y a rien qui nous determine à ce sens plutost qu'à un autre.]

Eus. l. 7. c. 9. p. 255. c. 'Eusebe parle d'une lettre que S. Denys d'Alexandrie avoit écrite à S. Denys de Rome [vers l'an 264,] touchant un Lucien: [mais il ne s'explique pas davantage.] Thdrt. v. l. 1. c. 4. p. 15. b. 'S. Alexandre d'Alexandrie a assuré depuis, que nostre Saint avoit esté longtemps separé de la communion de l'Eglise sous trois Evesques. [Nous voudrions que ces deux passages joints ensemble nous donnassent quelque lieu de dire que S. Lucien avoit esté excommunié par Paul de Samosates; & que cette excommunication n'estoit pas receue sans difficulté des plus grands Evesques, puisque le second Evesque de l'Eglise estoit obligé d'en écrire exprés au premier. Mais nous sommes obligez d'avouer que cette conjecture a moins d'apparence que celle de Mr Valois,] n. p. 6. 7. 'qui se fondant sur les termes de S. Alexandre, croit que S. Lucien soutint avec un peu trop de chaleur le parti de Paul de Samosates son compatriote & son Evesque, [dont il ne penetroit pas sans doute les sentimens aussi cachez que pernicieux;] & que ce fut "ce qui le tint separé de la communion de l'Eglise sous les Note 3. trois successeurs de Paul, Domnus, Timée, & Cyrille.

[C'est l'endroit le plus fascheux de la vie de nostre Saint, sur lequel neanmoins nous ne nous étendons pas, ayant marqué "autrepart ce que nous croyons se V. les notes 1. 3. pou-

pouvoir dire pour l'excuser. Car nous ne pretendons point qu'il ait pu en cela estre sans faute. Mais telle qu'ait esté sa faute, il l'effaça en rentrant ensuite dans l'Eglise, & en y donnant des preuves d'une charité parfaite, lorsqu'il livra son ame & sa vie pour J. C.] 'Car l'endroit mesme de S. Alexandre, qui fait sa condamnation, marque assez qu'il fut enfin receu dans l'Eglise: [Et nous en verrons encore des preuves qui precederent de plusieurs années son martyre.

p. 7. 2. b.

S. Lucien fut donc apparemment separé de l'Eglise à la fin de l'an 269, lorsque le Concile d'Antioche deposa Paul, & mit Domnus en sa place. "Domnus ne gouverna qu'environ deux ans, & Timée son successeur estant mort vers 280. ou 282, S. Cyrille qui fut elu aprés luy gouverna au moins jusque vers 297.] 'Mais Tyran luy avoit assurément succedé lorsque la persecution de Dioclétien commença, [au mois de fevrier 303,] 'Baronius a mis S. Cyrille dans le martyrologe Romain au 22. de juillet, sur l'autorité du [faux] martyrologe de Bede, & il le qualifie un Evesque celebre en doctrine & en pieté. [Ce fut sous luy sans doute que S. Lucien,]'aprés avoir esté beaucoup d'années separé de l'Eglise sous trois Evesques, [y fut enfin rétabli au bout peutestre de dix ou douze ans.

NOTE 4. — Eus. l. 7. c. 32. p. 284. c. — Bar. 22. jul. e. — Thdrt. v. l. 1. c. 4. p. 15. b.

Il y a quelque sujet de croire que durant cette separation, il se trouva obligé de quitter Antioche pour quelque temps.] 'Au moins S. Epiphane nous apprend qu'il a demeuré à Nicomedie avec Eusebe qui en fut depuis fait Evesque. [Il estoit encore en cette ville en l'an 303, au commencement de la persecution, lorsque S. Anthime & beaucoup d'autres y souffrirent le martyre.] 'Car la chronique d'Alexandrie raporte ces paroles d'une lettre qu'il écrivit aux Fideles d'Antioche: Toute la troupe sacrée des saints Martyrs vous salue. Il faut que j'ajoute encore, que le Pape Anthime a achevé sa course par le martyre. [Cette lettre est une grande marque que S. Lucien estoit alors dans la communion des Eglises de Nicomedie & d'Antioche, aussibien que dans celle des Martyrs.

Epi. l. 69. c. 5. p. 730. d. — Chr. Al. p. 648.

Il nous reste enfin à parler de son martyre,] 'qui arriva "aprés que Maximin ayant appaisé la persecution malgré luy en 311, "la fit revivre six mois aprés, non par des edits qui condannassent tous les Chrétiens à la mort, mais par divers artifices qui produisirent le mesme effet. 'Les actes de S. Lucien portent que s'estant caché pour eviter la persecution, il fut decouvert par un Prestre d'Antioche nommé Pancrace, qui estoit Sabellien, & jaloux de sa grande reputation. 'Il fut conduit d'Antioche à Nicomedie, où l'Empereur Maximin estoit alors, [a] sur la fin de l'an 311. [b] Metaphraste dit que le Saint passant par la Cappadoce, & y ayant trouvé 40. soldats, qui avoient renoncé à la foy, il leur fit concevoir une telle horreur de leur faute, & les anima tellement à s'en relever, qu'ils embrasserent la penitence, & confesserent ensuite J. C, en sorte que plusieurs d'entr'eux souffrirent un glorieux martyre, & les autres endurerent constamment les plus grands tourmens de la question. 'L'on ajoute que quelques uns de ses disciples qui l'avoient suivi à Nicomedie, ayant aussi renoncé, furent ramenez à la penitence & à l'Eglise par ses exhortations. 'Cela se doit entendre, selon Philostorge, d'un Alexandre, & du sophiste Astere [c] qui se rendit depuis si celebre dans le parti des Ariens.

NOTE 5. — V. la pers. de Dioclétien. — Eus. l. 9. c. 6. p. 351. c. d. — Boll. 7. jan. p. 360. §. 5. — Eus. l. 8. c. 13. p. 307. d|9. c. 6. p. 351. c. d. — [a] Boll. p. 358. §. 9. — [b] p. 360. §. 8. — §. 9. — Philg. l. 2. c. 15. p. 475. a. b. — [c] Ath. de syn. p. 887. c.

'Le Saint fut interrogé "par le gouverneur de la province, [d] & avant que de rendre témoignage par ses souffrances à la royauté celeste de J. C, il le fit hautement par une illustre apologie de sa foy, 'qu'il prononça devant ce magistrat. Rufin luy fait faire une harangue assez longue. Mais "la maniere dont il en parle, fait voir qu'elle est de luy, & non du Saint.

ἐπὶ τοῦ ἄρχοντος. — Eus. l. 9. c. 6. p. 351. d. — [d] d|8. c. 13. p. 307. d. — Ruf. l. 9. c. 6. p. 149. — dicitur.

'Il fut "ensuite mis en prison, où on le fit mourir, [mais non] 'sur le champ, comme Rufin semble le marquer: [e] Car S. Chrysostome témoigne qu'il y fut longtemps tourmenté "par la faim. [f] Quand on vit qu'il ne se rendoit pas aux premieres attaques de ce supplice, on en augmenta la violence, en dressant à sa vue une table fort bien couverte de toutes sortes de viandes, mais offertes aux idoles. 'La faim le pressoit au dedans avec de grandes violences de se nourrir de ces viandes qu'on luy presentoit: 'mais la crainte de Dieu luy retenoit la main, & luy faisoit surmonter tous les efforts de la nature.

NOTE 6. — &c. — Eus. p. 351. d. — Ruf. p. 149. 2. — [e] Chry. t. 1. or. 46. p. 532. e. — [f] p. 533. c. d. — d. — p. 534. a.

'Outre ce supplice, ses actes portent qu'il fut mis tout nud sur des pointes de pots cassez, ayant les piez & les mains tendues, en sorte qu'il ne se pouvoit remuer. 'Nous lisons à peu pres la mesme chose dans des commentaires sur Job [g] attribuez "faussement à Origene, & qu'Erasme montre estre d'un Arien, ajoutant qu'ils pourroient bien estre d'un Maximin dont parle S. Augustin. 'Ces commentaires disent qu'il demeura douze jours en cet état, & qu'il mourut le 13. [Mais S. Chrysostome nous apprend encore d'autres particularitez de son martyre.] 'La constance de ce Saint, dit-il, demeurant inebranlable, on l'amena une seconde fois devant le juge, où "on luy fit souffrir les tourmens de la question. Durant qu'on le tourmentoit, on luy fit diverses interrogations, luy demandant d'où il estoit, de quelle condition, quels estoient ses parens: 'Mais il ne répondit autre chose à tout cela, sinon qu'il estoit Chrétien; parceque "ce seul mot est capable de renverser toutes les armées de l'enfer, & que dans ces occasions il faut de la foy, non des discours. 'Il ne cessa de dire qu'il estoit Chrétien qu'en cessant de vivre. ["On parle assez diversement de sa mort. Ce qui paroist le mieux fondé, c'est qu'il eut la teste tranchée, ou quelque autre supplice de cette nature, dans la prison,] 'ayant esté, dit S. Chrysostome, lavé & battizé dans son sang.

Boll. 7. jan. p. 361. §. 12. — V. Origene note 34. — Ori. in Job, l. 2. t. 1. p. 414. — [g] pr. p. 25. 26. — in Job, p. 414. — Chry. p. 534. c. — βασανίζειν. — d. e. — &c. — NOTE 7. — p. 535. a. — p. 532 b. c.

'Il mourut le lendemain de l'Epiphanie, selon ses actes; [h] & S. Chrysostome témoigne aussi que l'on faisoit sa feste ce jour

Boll. p. 361. §. 13-15. — [h] Chry. p. 532. b.

a n. p. 92. 1. c. jour là, a c'est à dire le settieme de janvier, auquel les manuscrits reconnoissent qu'il prononça le panegyrique de ce Saint. Boll. p. 357. §. 1. 'C'est aussi en ce jour que les martyrologes latins marquent la feste de S. Lucien. Men. jan. p. 174. 180. b oct. p. 182-187 | Ugh t. 6. p. 1104. On la trouve dans ceux de S. Jerome, dans 1 ceux du IX. siecle, & dans tous les autres posterieurs. 'Les Grecs qui font ce jour là une memoire de S. Jean Battiste, b transferent celle de S. Lucien au 15. d'octobre, auquel ils en font leur grand office. [Estant mort le 7. de janvier aprés la mort de Galere, on ne peut mettre son martyre qu'en l'an 312, sur la fin duquel la persecution de Diocletien finit entierement.]

Boll. mars, t. 2. p. 9. b. c | 7. jan. p. 361. §. 16-18. 'On pretend que son corps " fut jetté dans la mer avec des pierres, & retrouvé miraculeusement le lendemain, ou quelques jours aprés, sur la coste de Drepane en Bithynie. &c. Hier. v. ill. c. 77 | chr. c chr | Socr. l. 1. c. 17. p. 46. b. 'S. Jerome nous assure au moins qu'il fut enterré en ce lieu. c Ce n'estoit alors qu'un bourg, dont Constantin fit peu aprés une ville, en l'honneur de ce saint Martyr, luy donnant le nom d'Helenople à cause de sa mere: Chr. Al. p. 662. 'Et pour honorer davantage S. Lucien, il exemta de tribut toutes les terres qui estoient à la vue de cette ville; ce qui dura plusieurs siecles. Eus. v. Const. l. 4. c. 61. p. 557. 'Ce fut en ce lieu d'Helenople, & dans l'eglise des Martyrs qui y estoit, qu'aprés une longue priere, cet Empereur se resolut absolument à demander le Battesme; & receut l'imposition des mains accompagnée des prieres de l'Eglise.

[Nous omettons beaucoup de choses qui sont dans les actes de S. Lucien, mesme ce qu'il y a de plus celebre, comme ce qu'on dit qu'il offrit le saint Sacrifice sur son propre corps, " & qu'aprés sa mort son corps ayant esté jetté dans la mer, fut apporté à terre par un daufin. &c. Plus ces choses sont considerables & merveilleuses, plus elles ont besoin d'une autorité proportionnée pour estre crues, & encore plus pour estre raportées comme croyables. Le silence de S. Chrysostome est de plus une grande conviction de leur fausseté, & mesme il seroit fort difficile de les accorder avec ce qu'il dit positivement.] Philg. l. 2. c. 12, 13. p. 474. d. 'Philostorge parle de ces histoires; [ce qui fait voir qu'elles sont anciennes, mais donne lieu de craindre que ce ne soient des fictions des Ariens, pour relever un Martyr qu'ils croyoient, ou vouloient faire croire, avoir esté dans leurs sentimens. Aussi l'autorité de Philostorge n'empesche pas des " personnes tres judicieuses & tres sages, d'appeller le sacrifice de S. Lucien, un sacrifice pretendu.] M. le Maistre.

Boll. 7. jan. p. 360. §. 7. 8. 'Metaphraste insere dans ses actes le martyre que deux enfans souffrirent à Nicomedie. Il est bien décrit, [s'il pouvoit estre aussi constant. Bollandus ne dit point qu'on en trouve rien autrepart, ni que les Grecs ou les Latins honorent ces enfans entre les Martyrs.] §. 8. 'quoique Metaphraste dise que l'eglise qu'on avoit bastie sur leur tombeau se voyoit encore de son temps auprés de Nicomedie, & s'appelloit le martyre des Enfans.

1. Florus, Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

mars, t. 2. p. 9. c. 'Florus joint à S. Lucien plusieurs Clercs & Diacres d'Antioche, qui aprés avoir esté tirez sept fois de la prison pour estre menez devant le juge, & avoir souffert autant de fois les tourmens, eurent enfin la teste tranchée. Boll. 7. jan. p. 365. a. Mais d'autres martyrologes lisent cet endroit d'une autre maniere. 1.

Pall. dial. p. 99. 'Il ne faut pas oublier l'illustre S. Basilisque Evesque de Comane dans le Pont, qui souffrit à Nicomedie avec S. Lucien, selon le raport de Pallade. [Mais nous en avons parlé plus amplement sur un autre Martyr de mesme nom, qui souffrit à Comane mesme peu d'années auparavant.]

SAINT CYR, ET S. JEAN,

MARTYRS EN EGYPTE.

Bol. 31. jan. p. 1082. §. 7. 'SAINT Cyr & S. Jean ont autrefois esté tres celebres entre les Martyrs d'Egypte, à cause des grands miracles que Dieu a faits à leur tombeau, & qui ont obligé les Grecs de leur donner le surnom de Thaumaturges, ou Miraculeux. [Nous n'avons point d'histoire originale de ces Saints.] § 8-10. 'S. Jean de Damas, & le second Concile de Nicée; en citant un eloge fait par Sophrone, que le Concile dit estre S. Sophrone de Jerusalem, & en raportent un miracle. [Il y a apparence que cet ouvrage se trouve encore, puisque] All. de Sim. p. 82. d Bar. 31. jan. a. 'Leo Allatius en parle, & en marque le commencement. d Baronius dit avoir vu leurs actes écrits par un nommé Pierre, à la priere de Gregoire fils de Jean Consulaire, & que tant dans cette copie que dans quelques autres, il estoit marqué que ces Saints avoient souffert à Alexandrie la 9e. année de la persecution de Diocletien, [c'est à dire en 311. ou 312.]

Boll. p. 1084. 'Bollandus nous en a donné une histoire, [differente de cette derniere, puisqu'elle ne dit point en quelle année les Saints ont souffert; & differente aussi de l'eloge attribué à S. Sophrone, puisqu'elle commence d'une autre maniere.] Mabi. mus. t 1. p. 83. 84. 'Anastase le bibliothecaire qui nous apprend qu'il y avoit deux " histoires de ces Saints au IX. siecle, & qui a fait une traduction de celle-ci, pretend qu'elle est de S. Sophrone de Jerusalem, editions. p. 84. 'ce que le P. Mabillon reçoit, sur son témoignage, comme certain. Boll. p. 1082. §. 6. 'Bollandus doute si elle n'est point d'un autre Sophrone compagnon de Jean Mosc. §. 7. 'Ce qui est certain, c'est qu'elle est tirée du grec, e p. 1088. § 1. e & écrite aprés S. Euloge d'Alexandrie, f p. 1089. n. b. p. 1094. §31. f qui est mort, à ce qu'on croit, en 603. 'Le corps " de S. Menne estoit encore alors dans la Libye, V. S. Pierre d'Alex. [& on pretend qu'il fut transporté à Constantinople vers l'an 624. Ainsi cette histoire paroist estre du commencement du VII. siecle. Mais n'es-

n'estant pas assurément plus ancienne, elle ne peut pas faire une autorité bien considerable. 'Et d'ailleurs, ce qu'elle p. 1087. racontre tant de Senuphe que du Patriar- 1088. p. che Apollinaire, [n'est pas assurément 1085. aisé à croire, pour ne dire rien de plus. Neanmoins comme elle est assez ancienne, & que nous ne saurions tirer d'autrepart aucune lumiere pour le martyre de nos Saints. Nous marquerons en un mot ce qui en est dit dans cette histoire, sans pretendre qu'on le puisse regarder comme certain.]

'Elle porte donc que S. Cyr estoit ci- p. 1084. toyen d'Alexandrie, & exerçoit la me- § 2. decine en une boutique qui estoit encore connue du temps de l'auteur. Mais com- p. 1086. me il s'efforçoit de guerir les ames par § 9. 10. ses instructions, en mesme temps qu'il rendoit la santé aux corps par ses remedes, il fut deferé au Gouverneur de la ville, qui le voulut faire prendre. 'Cela § 10|Mabi l'obligea à se retirer en Arabie en un lieu muf. t. 1. nommé Cetzo, a où il fit diverses gueri- p. 85. sons tant des ames que des corps, non a Boll. plus par des medicamens & des herbes, § 10. mais par le seul secours de ses prieres & de ses instructions. Il y prit aussi, à ce qu'on pretend, l'habit monastique; [quoiqu'apparemment les moines, qui ne faisoient alors que commencer, n'eussent point d'autre habit que celui que portoient les personnes les plus modestes & les plus pauvres.] 'On ajoute p. 1081. neanmoins que c'est pour cela qu'il est § 1. quelquefois appellé l'Abbé Cyr, ou en un seul mot Abbacyr, & par les Egyptiens Abacher.

'Sa reputation attira à luy un nommé p. 1086. Jean, originaire d'Edesse, qui faisoit pro- § 5. fession des armes; & qui ayant quitté son emploi, sa dignité, & mesme ses richesses, à cause de la persecution de Diocletien, estoit venu à Jerusalem, d'où il passa en Arabie, pour y jouir de la compagnie de Cyr, & s'enflammer à la vertu par son exemple.

'Cependant la persecution augmen- § 12. tant, ils apprirent que Syrien gouverneur d'Alexandrie, avoit fait prendre & mener à Canope, 'qui estoit à "dix ou p. 1083. douze stades d'Alexandrie, selon l'expli- § 12|1088. cation de Bollandus, b une femme Chre- § 22. tienne nommée Athanasie, avec ses trois b p. 1086. filles Theoctiste, Theodote & Eudoxie, § 12. dont la plus agée n'avoit que quinze ans, la seconde quatorze, & la derniere n'en avoit qu'onze. [S. Cyr pouvoit avoir quelque liaison particuliere avec elles. Ainsi] 'le desir de les animer au martyre, § 12-14. l'ayant obligé d'aller à Canope, & S. Jean l'y ayant suivi, ils furent denoncez à Syrien, qui aprés quelques discours, leur fit souffrir des tourmens epouventables en presence de ces mesmes Saintes, qu'il pretendoit abatre par ce moyen. 'Mais elles, fortifiées au contraire par § 15. l'exemple & le courage des deux Martyrs, soutinrent constamment tous les supplices, & enfin finirent leur vie en perdant la teste.

"une demi lieue.

'Cyr & Jean furent rapellez ensuite § 16. au combat, & ayant egalement meprisé les promesses & les menaces du juge, ils furent aussi decapitez le 31. de janvier. 'Le martyrologe Romain & quel- p. 1081. ques autres en font la feste ce jour là. § 1. Le 6. de Mechir auquel on dit qu'ils sont marquez dans le calendrier des Cophtes, [est aussi le 31. de janvier.] Les trois sœurs qu'ils avoient encouragées au martyre, y sont marquées avec eux. 'Les Grecs y Men. p. joignent Ste Athanasie leur mere, & 546-552| font de tous ces Saints ensemble leur Ugh. t. 6. grand office le 31. de janvier. Ils en di- p. 1204. sent à peu pres les mesmes choses que nous en venons de marquer, & ajoutent que leur feste se faisoit à Constantinople dans l'eglise qu'on leur avoit bastie au palais de Sporace. 'On parle d'un monastere Cang. de de leur nom qui estoit dans la mesme ville. C. l. 4. p. [S'ils ont souffert le 31. de janvier en la 122. neuvieme année de la persecution, il faut dire que ç'a esté en 312, car on a sans doute commencé ces années à Pasque, comme fait Eusebe.]

'Les corps des deux Saints furent enter- Boll. 31. rez dans une eglise de S. Marc. Ste Atha- jan. p. nasie y fut mise aussi avec ses filles, mais 1087. § 17. dans un tombeau separé. 'Environ cent p. 1088. ans depuis, S. Cyrille Evesque d'Alexan- § 21. 22. drie voulant chasser les demons d'un village nommé Manuthe, qui estoit à deux stades de Canope, eut revelation, disent les actes, qu'il y devoit transporter les reliques de S. Marc & de S. Cyr, dont celles de S. Jean estoient une suite: ce qu'il executa, au moins à l'egard de S. Cyr & de S. Jean, le 28. de juin, 'auquel la feste en est marquée dans quel- p. 1083. ques menologes & quelques martyrolo- § 14. ges. 'Les Menées des Grecs marquent ce § 14. 15. jour là non leur translation, mais la revelation de leurs reliques, arrivée, disent-ils, sous Theophile: [dequoy les actes ne parlent point.]

'On voit dans la vie de S. Jean l'Au- 23. jan. p. mosnier, que le tombeau de ces Saints 489. § 3. estoit un pelerinage frequenté par les 47. 59. personnes de pieté, & que ce grand Patriarche y alloit aussi. 'Il paroist par cette p. 510. vie, que l'eglise de ces Saints estoit bien § 59|31. hors la ville d'Alexandrie, mais assez pro- jan. p. che; [ce qui justifie ce que dit Bollandus,] 1084. § 18. 'que Canope qui estoit à deux stades de p. 1083. Manuthe, n'estoit qu'à dix ou douze sta- § 12. des d'Alexandrie, [c'est à dire environ à une demi-lieue: car le latin pourroit recevoir un autre sens. Ainsi c'est avec raison que] l'auteur des actes en parle p. 1088. comme s'ils avoient esté martyrizez & § 1. enterrez dans Alexandrie.

'Pour ce qui est des miracles de ces p. 1082. Saints, le second livre de leur vie impri- § 7. mé dans Bollandus, & qui paroist du mesme auteur que le premier, 'en contient p. 1084- plus de quinze, tous considerables; mais 1095. les deux premiers paroissent les plus edifians. [Il y a de l'apparence que cet ouvrage n'est pas entier, puisqu'il n'y est point parlé de ceux que] l'auteur témoi- p. 1084. gne dans son prologue avoir esté faits en § 1. sa faveur. 'On n'y trouve point non p. 1082. plus le miracle que le second Concile de § 8. 9. Nicée, & S. Jean de Damas, citent de Sophrone. 'Selon l'edition latine du Con- § 8. cile de Nicée, ce miracle estoit le 30e. dans la narration de Sophrone. Mais cela n'est point dans le grec: [Et il n'est guere croyable qu'il en ait raporté un si grand

Digitized by Google

Mabi. muf. p. 84. Boll. p. 1083. § 16. Bar. 31. jan. a. Boll. p. 1083. § 17. a Bar. 391. § 13|29. aug. b| Chef. S. J. p. 72, 73. Mabi. muf. p. 83, 84.

grand nombre, particulierement s'il les a tous décrits aussi au long qu'est celui-ci.] Anastase le bibliothecaire ne parle que de 70, 'dont un nommé Boniface en avoit traduit douze en latin: & Anastase avoit dessein de traduire un jour les autres.

'On pretend que les reliques de S. Cyr & de S. Jean ont esté apportées à Rome avant l'an 858. Il y avoit des ce temps là une eglise de leur nom sur le chemin de Porto. 'L'on dit que l'on a à Rome l'histoire de cette translation. 'On en a transporté une partie en ce siecle-ci à Munik en Baviere. a D'autres pretendent que "le chef honoré à S. Jean d'Angeli en Saintonge, comme estant de S. Jean Battiste, est celui de S. Jean compagnon de S. Cyr. On dit qu'il a esté apporté en France sous Pepin. 'Anastase dit qu'il y avoit une chapelle de ces Saints dans une eglise "de la ville de Rome, où l'on faisoit tous les ans leur feste peu aprés le 29. de janvier: & ces Saints y operoient divers miracles. (V. S. Jean Battiste n. 24.) (penes urbem.)

SAINT PHILEAS,
EVESQUE DE THMUIS,
ET
SAINT PHILOROME,
THRESORIER D'EGYPTE,
MARTYRS.

Euf. l. 8. c. 9. p. 301. c. d.

QUOIQUE l'on ait vu un tres grand nombre de Martyrs dans l'Egypte & la Thebaïde, que leur constance a rendu tout à fait illustres durant la persecution de Diocletien, il n'y en a point eu neanmoins de plus admirables, que ceux qui estant relevez dans le siecle par les richesses, la noblesse, les grands emplois, l'eloquence, & la connoissance de la philosophie, ont meprisé tous ces avantages pour les faire ceder à la veritable pieté & à la foy qu'ils avoient vouée à J. C. De ce nombre estoient Phileas & Philorome, 'dont le dernier estoit honoré de la charge considerable d'Intendant & de Receveur general des deniers imperiaux dans Alexandrie, à cause de laquelle on le voyoit tous les jours rendre publiquement la justice, environné d'un grand nombre d'officiers. (d|n. p. 165. 2. d|319. 320.)

'Phileas estoit aussi fort illustre par sa naissance, par ses richesses b qui pouvoient, dit-on, entretenir presque seules toute la province, c par la grande connoissance qu'il avoit de la philosophie, d & de toute la literature du siecle, e & par les emplois honorables qu'il avoit eus dans sa patrie: Et de plus, il estoit relevé parmi les Chrétiens par la dignité de l'episcopat. (Hier. v. ill. c. 78. p. 293. b. b Boll. 4. feb. p. 464. § 8. c Euf. p. 301. d. d c. 10. p. 302. b. e c. 9. p. 301. d.)

'Ils eurent l'un & l'autre à combatre les instances & les supplications d'une infinité de personnes, qui estoient ou leurs parens ou leurs amis, ou les plus qualifiez de leur ville, & les exhortations que le juge mesme leur faisoit d'avoir quelque pitié & quelque soin de leurs femmes & de leurs enfans. Mais ils repousserent tous ces assauts avec un cœur vraiment genereux & vraiment philosophe, ou plutost avec une ame toute religieuse & toute attachée à Dieu. Ils soutinrent de mesme toutes les menaces & toutes les injures du juge, & eurent enfin la teste tranchée. [Ils ont encore cet avantage que leur histoire est tirée "de monumens tres assurez, qui sont Eusebe & les actes de leur martyre. Car nous ne craignons point de mettre leurs actes au rang des pieces originales, ayant seulement regret de ce que nous ne les avons pas entiers.] (p. 302. a.) (Note 1.)

'S. Jerome dit assez clairement que S. Phileas estoit originaire de la ville de Thmuis, dont il fut depuis Evesque. 'Cette ville estoit sur le bord du Nil dans la basse Egypte, & appartenoit à la province appellée [depuis] Augustamnique, dont Peluse a esté la metropole. Elle n'estoit pas fort eloignée de l'embouchure du Nil appellée de Mendese. 'Il fut marié & eut des enfans: Il avoit aussi beaucoup de parens & d'alliez qui estoient les plus qualifiez de la ville: Il paroist que c'estoit d'Alexandrie; ou il faut dire qu'ils y estoient venus à l'occasion de son martyre. 'Il avoit entr'autres un frere qui estoit Avocat. 'Mais toute sa famille, & sa femme mesme, estoient encore dans le paganisme lorsqu'il mourut; [ce qui marque assez clairement qu'il estoit né payen, & n'avoit esté converti que tard; puisqu'il n'eust pas epousé une femme payenne estant Chrétien. Non seulement il avoit eu le bonheur d'embrasser la religion Chrétienne,] 'mais il avoit encore esté fait Evesque de Thmuis, [comme nous venons de le dire. (Hier. v. ill. c. 78. p. 293. b. Boll. 4. feb. p. 459. § 1. p. 464. § 8. § 10. § 8. Euf. l. 8. c. 9. p. 301 d.)

Nous ne savons rien ni de ce qu'il fit dans la conduite de son Eglise, ni de la maniere dont il fut pris.] 'Mais nous savons qu'immediatement avant sa mort, il estoit en prison à Alexandrie "avec un grand nombre d'autres Chrétiens, qui furent consommez avant luy. Il écrivit sur cela une fort belle lettre à son Eglise de Thmuis, 'tant pour luy apprendre des nouvelles de son état, que pour y animer le courage des Fideles par les paroles de l'Ecriture & par l'exemple de leurs freres, à demeurer inebranlables dans la pieté aprés qu'il auroit consommé son martyre, comme il estoit prés de le faire, n'attendant plus que la prononciation de sa sentence. 'Eusebe nous a conservé un endroit de cette lettre, [que nous avons raporté "autrepart presque tout entier: & il verifie tres bien ce que dit Eusebe,] 'que cette lettre estoit vraiment digne de la sagesse de son auteur, & de l'amour qu'il avoit pour Dieu; qu'elle faisoit voir aussi sa capacité dans les belles lettres; & qu'en un mot elle estoit un vif por- (c. 10. p. 304. b. p. 302. b. c.) (Note 2.) (c|304. b. p. 302-304) (V. S. Pierre d'Alex. § 9.) (p. 302. b| 304. b.)

Digitized by Google

portrait de son ame & de son esprit. 'S Jerome l'appelle un fort beau livre touchant les Martyrs; & c'est à cause de cette piece qu'il donne rang à S. Phileas parmi les auteurs ecclesiastiques. Hier. v. ill. c. 78. p. 293. b.

Il l'écrivit, comme nous avons dit, fort peu avant l'arrest qui devoit couronner sa vertu. [C'est de ce dernier article de sa vie dont ses actes nous instruisent:] Eus. p. 304. b. 'Et ils nous apprennent que le juge qui le condanna fut Culcien, [a] celebre par le sang d'une infinité de Martyrs, qu'il repandit dans l'Egypte. Boll. 4. feb. p. 463. §. 5. [b] Il estoit gouverneur de la Thebaïde lorsque le schisme des Meleciens commença, a Eus. l. 9. c. 11. p. 366. d. [c'est à dire ce semble vers l'an 306, ce qui n'empesche pas qu'il n'ait aussi esté ensuite gouverneur d'Egypte.] b Epi. 68. c. 1. p. 717. a. V. S. Pierre d'Alex. n. 8. 'Car il s'eleva de degré en degré par toutes les charges. Mais son elevation se termina enfin à perdre la vie [sur un échafaut en 313. ou 314.] lorsque Dieu punit par la main de Licinius les persecuteurs de ses Saints. Eus. l. 9. c. 11. p. 366. d. [Comme il ne nous reste que cette derniere partie des actes de S. Phileas, nous la traduirons ici mot à mot, pour ne rien perdre de ces restes si precieux: Et comme elle ne consiste presque que dans des interrogations & des réponses fort courtes, nous la mettrons en forme de dialogue pour ennuyer moins les lecteurs.]

'Phileas, disent les actes, ayant esté mis sur "l'échafaut dressé pour interroger les criminels, Culcien luy dit; Pouvez vous enfin revenir en vostre bon sens, & sortir de cette folie, qui comme une ivresse, vous oste l'usage de la raison? Phileas répondit: Je n'ay pas accoutumé de perdre l'usage de la raison, ni de rien faire qui me le puisse faire perdre. *Culcien:* Sacrifiez aux dieux. *Phileas*: Je ne sacrifie point. *Culcien:* Pourquoi? *Phileas:* Parceque l'Ecriture me défend d'immoler aucune victime, hormis à Dieu seul. *Culcien:* Immolez-en donc au moins à [vostre] seul Dieu. *Phileas:* Je n'en immole point, parceque Dieu ne desire point ces sortes de sacrifices. Il cita sur cela un passage des Ecritures divines & sacrées, comme il les appelle, à la fin duquel il est parlé de farine; surquoi l'un" des Avocats presens au jugement, dit: Il est bien question de farine. Il s'agit de vostre vie. Boll. 4. feb. p. 463. §. 5. super ambonem. ex advocatis. 1

'Culcien reprenant la parole, A quels sacrifices donc, dit-il, se plaist vostre Dieu? *Phileas:* Dieu se plaist à la pureté du cœur, à une foy sincere, à des paroles veritables. *Culcien:* Ho bien, je veux pourtant que vous sacrifiez. *Phileas:* Je ne sacrifie point; car je ne l'ay point appris. *Culcien:* Paul n'a t-il pas sacrifié? *Phileas:* Non; il n'avoit garde. [Il semble qu'il crust que le juge luy demandoit si S. Paul n'avoit pas sacrifié aux idoles. Mais peutestre que le juge vouloit dire autre chose. Car il continue ainsi;] 'Culcien: Moyse n'a t-il pas sacrifié? *Phileas:* Il n'estoit commandé qu'aux Juifs de sacrifier, mais à Dieu seul, & [seulement] à Jerusalem. C'est pourquoi ils pechent maintenant lorsqu'ils font leurs solennitez en d'autres lieux. §. 5. §. 5.

'Culcien: Laissez moy là tous vos discours inutiles, & sacrifiez au moins à cette heure. *Phileas:* Je ne souillerai point mon ame. *Culcien:* C'est donc de l'ame que nous avons soin? *Phileas*: De l'ame & du corps. *Culcien:* Et de quel corps? *Phileas:* De ce corps mesme. *Culcien:* Cette chair ressuscitera t-elle? *Phileas:* Oui. *Culcien:* Paul n'a t-il pas nié JESUS CHRIST? *Phileas:* Non; il n'avoit garde. *Culcien:* [1] Jurez-le moy. *Phileas:* Il nous est défendu de jurer. Car l'Ecriture sacrée nous dit, *Que toutes vos paroles soient*, Cela est, cela n'est pas. 'Culcien: N'estoit-il pas un persecuteur? *Phileas:* Non; à Dieu ne plaise. *Culcien:* N'estoit-ce pas un ignorant? N'estoit-il pas de Syrie? Ne parloit-il pas syriaque? *Phileas:* Il estoit Hebreu, & parloit grec, & il avoit plus de "lumiere que qui que ce soit. *Culcien:* Diriez-vous bien aussi qu'il estoit plus excellent que Platon? *Phileas:* Il estoit plus habile & que Platon, & que tous les philosophes. Car c'est luy qui a esté le maistre des plus savans: Et si vous voulez, je vous exposerai sa doctrine. Ibid. 1. §. 6. sapientiam.

'Culcien: Sacrifiez, sacrifiez. *Phileas:* Je ne sacrifie point. *Culcien:* Est-ce par principe de conscience? *Phileas:* Oui. *Culcien:* Comment donc ne rendez vous pas à vostre femme & à vos enfans ce que vous leur devez en conscience? *Phileas:* C'est que ce que je dois à Dieu en conscience est encore plus considerable, comme l'Ecriture nous l'apprend par ces paroles; *Vous aimerez le Seigneur vostre Dieu qui vous a fait.* *Culcien:* Et quel Dieu est-ce? Phileas étendant ses mains vers le ciel, luy dit; C'est le Dieu qui a fait le ciel, la terre, la mer, & tout ce qui y est contenu. C'est le createur & l'auteur de toutes les choses visibles & invisibles. C'est luy qui est ineffable, qui seul est, & demeure dans les siecles des siecles. Ainsi soit-il. Ibid.

'Les Avocats interrompant souvent le Saint; Pourquoi, luy disoient-ils, resistez vous au Gouverneur? *Phileas:* Je réponds à ce qu'il me demande. *Culcien:* Ne songez point tant à verbaliser, & sacrifiez. *Phileas:* Je ne sacrifie point, parceque j'ay soin de mon ame. Et l'exemple de Socrate vous montre que les payens mesmes abandonnent quelquefois leur vie, sans se soucier de leurs femmes ni de leurs enfans, pour ne pas perdre leur ame par une lascheté. §. 7. &c.

'Culcien: Le Christ estoit-il Dieu? *Phileas:* Oui. *Culcien:* Et comment vous estes-vous persuadé qu'il estoit Dieu? *Phileas:* Par " les miracles qu'il a faits. *Culcien:* Est-ce qu'un Dieu a esté crucifié? *Phileas:* Il l'a esté pour nostre salut. Car il savoit bien qu'on l'attacheroit à une croix, & qu'on luy feroit toutes sortes d'outrages: & neanmoins il s'est livré à tous les supplices à cause de nous. C'est ce qui avoit esté predit de luy par les Ecritures sacrées que les Juifs s'imaginent entendre, quoiqu'ils ne les entendent pas. Que si quelqu'un veut connoistre la verité de ce que je dis, qu'il vienne, & je la luy ferai voir. §. 7.

'Culcien: Souvenez vous un peu de la grace que je vous ay faite: J'eusse pu vous maltraiter, & vous faire affront dans vostre ville [de Thmuis;] mais je ne l'ay pas Ibid.

1. 'Quelques uns lisent d'une autre maniere, [que j'entens moins] Act. M. p. 549. §. 1

pas fait, & j'ay voulu vous en epargner la confusion. *Phileas*: Je vous suis obligé de cette faveur : Mais je vous prie qu'elle soit entiere. *Culcien*: Que demandez vous pour cela? *Phileas*: Usez de vostre "autorité; faites ce qui vous est commandé. Note 3. *Culcien*: Quoy ? Voulez vous donc ainsi mourir "sans sujet? *sine causa.* *Phileas*: Ce ne sera pas sans sujet, puisque ce sera pour Dieu, & pour la verité. *Culcien*: Paul estoit-il Dieu? *Phileas*: Non. *Culcien*: Qu'estoit-il donc? *Phileas*: C'estoit un homme comme nous : Mais l'Esprit de Dieu estoit en luy; & par l'assistance de cet Esprit, il faisoit des prodiges & des miracles.

§. 8. 'Culcien: J'accorde vostre grace à vostre frere. *Phileas*: Accordez-la moy donc toute entiere, usez de vostre "puissance, V. la note 3. & executez les ordres que vous avez receus. *Culcien*: Si vous estiez pauvre, & que la necessité vous eust jetté dans la folie où vous estes, je ne me mettrois guere en peine de vous sauver: Mais vous avez du bien, je ne dis pas pour vous entretenir, mais pour nourrir presque une province entiere. [Pourquoi voulez vous mourir? Pour moy, j'ay pitié de vous,] & je fais ce que je puis pour vous sauver: C'est pour cela que je vous presse de sacrifier. *Phileas*: Et moy, c'est pour me sauver veritablement que je suis resolu à ne point sacrifier. Ibid. 'Les Avocats dirent au juge que le Saint avoit immolé [1] dans l'academie. Le Saint répondit; 1. Non, je n'ay point immolé : [2] mais dites que j'ay sacrifié, & vous direz vray. 2. [S'il n'y a point de faute en cet endroit, le Saint semble vouloir dire qu'il n'avoit point immolé de victimes & de bestes, mais qu'il avoit offert à Dieu un sacrifice plus spirituel, comme celui de la priere, ou mesme celui de l'Eucaristie. Car il pouvoit l'avoir celebré dans l'academie immediatement avant que de comparoistre devant Culcien, si quelque accident avoit obligé de l'y tenir enfermé avec les Chrétiens qui obtenoient par argent de luy tenir compagnie.] Bar. 262. §. 29. 'Et il paroist que cela arriva dans le martyre de S. Flavien en Afrique, durant la persecution de Valerien.

Boll. 4. feb. p. 464. d. f. a §. 8. 'Sa femme estoit presente, avec ses enfans, son frere, & beaucoup d'autres de ses proches : [a] ce qui donna occasion au juge de luy dire de jetter les yeux sur le malheur de sa femme, "qui attendoit *tibi intendit.* avec tant d'inquietude le succés de son obstination. Mais le Saint [qui n'avoit plus les yeux qu'au ciel, & qui n'aimoit plus rien qu'en Dieu & pour Dieu,] luy répondit par ces paroles : Le Seigneur J. C. qui est le Sauveur de toutes les personnes qui l'adorent en esprit, à qui je sers dans ces liens que je souffre pour luy, & qui m'a appellé à l'heritage de sa gloire, a encore la puissance d'appeller ma femme à luy. Ibid. 'Les Avocats parlant au juge; Phileas, dirent-ils, demande delai: Je vous accorde ce delai, dit le juge, afin que vous pensiez un peu à ce que vous avez à faire. J'y ay assez souvent pensé, répondit le Saint, & je suis resolu de mourir pour J. C. Les Avocats, tous les officiers du juge, mesme le Curateur [qui estoit le premier magistrat de la ville,] avec tous les proches & les parens du Saint, luy embrassoient les genoux, en le conjurant d'avoir quelque égard pour sa femme, & quelque soin de ses enfans. Mais il demeura inflexible à toutes ces supplications, les meprisant comme des badineries d'enfans, qui ne l'ebranloient pas davantage que des ondes qui se brisent contre un rocher. Il avoit l'esprit elevé au ciel, & ne regardoit que Dieu seul. Il consideroit les Martyrs & les Apostres comme ses veritables parens.

§. 9. 'S. Philorome, ["qui apparemment Note 4. avoit déja esté interrogé, & n'attendoit plus que la prononciation de la sentence qui le devoit condanner à la mort,] estoit present à ce spectacle. Il voyoit Phileas environné de ses proches qui fondoient en larmes, & "ennuyé par les *fatigari.* questions du juge, quoique son esprit ne s'abatist & ne se rendist en aucune maniere. [Afin donc de finir l'affaire,] il s'écria en ces termes; Pourquoi tentez vous inutilement la constance de cet homme? Pourquoi voulez vous rendre infidele celui qui est fidele à Dieu? Pourquoi le contraignez vous de renoncer à Dieu pour obeir à des hommes? Ne reconnoissez vous pas qu'il n'a point d'yeux pour vos pleurs; qu'il n'a point d'oreilles pour vos prieres; que ses yeux occupez à contempler la gloire du ciel, ne peuvent estre touchez de vos larmes toutes terrestres? Ce discours de Philorome tourna toute la colere des assistans contre luy: & ils demanderent qu'il fust condanné au dernier supplice avec Phileas: Le juge le leur accorda volontiers, & condanna l'un & l'autre à perdre la teste.

§. 10. 'Les deux Saints estoient déja sortis de devant le juge, & on les conduisoit au lieu ordinaire de l'execution, lorsque le frere de Phileas commença à crier, *Phileas* [3] *demande à appeller*. 3. Culcien fit donc revenir Phileas, & luy demanda à qui il avoit appellé; à quoy il répondit, Je n'ay point appellé, & je suis fort eloigné de le faire: Ne prenez pas garde à ce que vous dit ce malheureux. Pour moy, je me tiens tres obligé & aux Empereurs & "à vous, *Praside* de ce que par vostre moyen je deviens le coheritier de J. C.

Ibid. 'Quand on fut arrivé au lieu de l'execution, Phileas étendit ses mains vers l'Orient, & dit ensuite à haute voix: Mes tres chers enfans, quiconque d'entre vous adorez Dieu, veillez sur vos cœurs, parceque nostre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant qui cherche à devorer quelqu'un. Nous n'avons pas encore souffert, mes chers enfans, nous commençons à souffrir, nous commençons à estre les disciples de J. C. Observez soigneusement les preceptes de nostre Seigneur. Invoquons celui qui est sans tache, qui est incompre-

1. *in phrontisterio*, dans un lieu destiné aux lettres & aux exercices de l'esprit.

Act. M. p. 550. n. 2. 2. '*Sed verè sacrificasse dicas*, qui manque dans quelques manuscrits.

3. *Abolitionem petit*, [dont je ne voy point le sens.] Mais un manuscrit a *appellationem*; [ce que la suite confirme.]

Digitized by Google

» prehensible, qui est assis sur les Cherubins, qui est le createur de toutes choses, qui est le commencement & la fin: A luy soit gloire dans les siecles des siecles. Ainsi soit-il. Aprés ces paroles, les executeurs couperent la teste aux deux Saints, & separerent de leurs corps ces ames qui y avoient servi Dieu avec une ardeur infatigable par la grace de N. S. J. C.

'Les martyrologes de S. Jerome marquent le 4. de fevrier S. Phileas avec sa fille, ce qu'on croit estre une corruption du nom de S. Philorome marqué expressément dans [1] les martyrologes du IX. siecle, & dans divers autres. 'Quelques breviaires en ordonnent l'office. [On ne voit pas qu'ils soient connus par les Grecs. On ne sçait pas precisément l'année de leur martyre: "mais il y a bien de l'apparence qu'il le faut mettre aprés l'an 306, auquel il semble que Culcien estoit encore gouverneur de la Thebaïde, & avant l'edit publié pour les Chrétiens le 30. avril 311.]

p.461.§.8| Flor. p. 299. Boll. p. 462.§.13. NOTE 5.

SAINT SERGE, MARTYR.

'SAINT SERGE estoit consideré du temps de Theodoret, comme l'un des plus illustres Martyrs de l'Orient. 'Ce qu'Evagre nous en apprend, fait voir que cette estime s'estoit plutost augmentée qu'affoiblie par la suite des années. 'On voit par les monumens de l'Eglise d'Alexandrie, qu'il estoit celebre en Egypte. 'Et S. Gregoire de Tours nous montre que son nom s'estoit repandu jusqu'en Occident. 'Les peuples ont eu un tel respect pour luy, qu'ils ont changé le nom du lieu où estoit [son tombeau &] son eglise, & luy ont fait porter celui de Sergiople, 'qu'il avoit dés devant le cinquieme Concile œcumenique.

Thdrt. gr. aff. l. 8. p. 607. a. Eva. l. 4. c. 28. p. 402| 6. c. 21. p. 459. Chr. ori. p. 115. Gr. T. gl. M. c. 97. p. 219. Proc. ædi. l. 2. c. 9. p. 44. d. Geo. sac. p. 303.

[Dieu n'a pas voulu neanmoins que nous sceussions en particulier par quelles actions & quelles souffrances il a merité cette gloire.] 'Il est vray que nous en avons une histoire assez ample, mais elle est de Metaphraste; [a] & Baronius reconnoist qu'il y a quelque chose à corriger. [Ainsi elle est incapable de nous donner aucune lumiere sur laquelle nous puissions nous assurer.] 'Une addition que nous en avons trouvée dans un manuscrit, [n'est propre qu'à confirmer la mauvaise idée que le reste en donne.] De sorte que nous n'osons tirer autre chose de ces pieces, sinon que S. Serge ayant souffert divers tourmens avec un autre Saint nommé Bacque, ce dernier mourut par le supplice du fouet en une ville de Syrie nommée Barbalisso, sur l'Euphrate, & S. Serge ayant encore esté eprouvé par divers supplices, eut la teste tran-

Sur. 7. oct. p. 99| All. de Sim. p. 127. a Bar. 309. §. 36. MS. p. 445.

1. Usuard. Adon, Notker, Vandelbert.

chée à Rosaphes, dit Metaphraste.] 'Adon parle amplement du martyre de ces Saints; [& ce qu'il en dit n'a rien de mauvais, mais il est peu autorisé, & bien conforme à Metaphraste. Tout cela vient apparemment de la mesme source.] 'Une inscription qui paroist estre du temps de Justinien, porte que ni les ardeurs du feu, ni le tranchant de l'épée, ni toute la violence des autres tourmens, n'eut pas la force de troubler son cœur.

Ado, 7. oct. Proc. ærc. n. p. 124.

[Metaphraste met leur martyre sous Maximien, ce qui se lit aussi dans les Menées des Grecs, dans Usuard, & dans Adon. Aucun Maximien n'a regné en Syrie: mais Maximien Galere peut y estre venu en 303, n'estant encore que Cesar: & il est tres ordinaire de le confondre avec Maximin son neveu, qui regna en Syrie depuis 305. jusqu'en 313.] 'Baronius semble mettre sous luy le martyre de S. Serge & de S. Bacque. 'Neanmoins la chronique Orientale les met sous l'episcopat d'Heracle d'Alexandrie, [ce qui revient à la persecution de Maximin I. en 235. Que s'ils ont effectivement souffert en ce temps là, c'est une fausseté certaine à leurs actes & à Adon, de vouloir que l'Empereur en personne ait eu part à leur martyre.]

Bar. 309. § 36. Chr. ori. p. 115.

'Leur feste est mise unanimement le 7. d'octobre par les Grecs qui en font leur principal office, & par les Latins anciens & nouveaux. 'Elle se lit dans les martyrologes de S. Jerome, dans Usuard, Adon, Notker, & les autres posterieurs.

Men. p. 74-80| Ugh. t. 6. p. 1091. Flor. p. 903.

[Le lieu de Rosaphes où Metaphraste dit que S. Serge fut decapité, est sans doute] 'le bourg de Rasaphe, connu par d'autres, situé à neuf lieues de Sure dans la solitude du pays de Palmyre, mais dans le diocese d'Hieraple, [& par consequent dans la Syrie Euphratesienne, où Usuard dit en effet que S. Serge, & S. Bacque ont souffert.] 'Et les Menées le disent aussi, "quoiqu'avec plus de confusion. [Alexandre Evesque d'Hieraple, celebre dans le Concile d'Ephese, & dans les troubles qui le suivirent,] 'employa pres de 300. livres d'or, pour faire bastir une grande eglise de S. Serge à Rasaphe. Il semble avoir fait environner tout le bourg de murs tres hauts, & y avoir fait plusieurs autres bastimens pour l'orner, & le fortifier 'contre les courses des Sarrazins.

Baudr. p. 186. 2| Conc. ap. p. 848. k| Proc. b. P. l. 2. c. 5. p. 99 c. Men. p. 80. εἰς πόλιν Ευφρατησίαν. Lup. ep. 135. 147. 165. p. 279 299. 332. Proc. ædi. l. 2 c. 9. p. 44. d. d.

[Ce fut ce semble peu aprés cela] qu'on luy donna le nom de Sergiople. 'Il portoit encore celui de Rasaphe en l'an 434, lorsque Jean d'Antioche separant ce lieu de l'Eglise d'Hieraple avec quelques autres de la mesme solitude, y établit le premier un Evesque: Alexandre d'Hieraple en fit des plaintes; & neanmoins il paroist que cet établissement subsista,] 'puisque nous trouvons Candide Evesque de Sergiople vers l'an 544: [b] & environ dix ans aprés Abraham prend le mesme titre dans le V. Concile. 'Sergiople y est mesme qualifiée une ville metropolitaine. [Et peutestre que Justinien luy avoit fait cet honneur en l'augmentant.] 'Car l'eglise de S. Serge deve-

Lup. ep. 135. 147. Proc. b. P. l. 2. c. 5. p. 99. c. b Conc. t. 5. p. 417. b. p. 581. c. Proc. ædi. l. 2. c. 9. p 45. a.

devenant tous les jours plus considerable [par la veneration des peuples, &c] par ses richesses, Justinien embellit extremement ce lieu, y conduisit des eaux, y fit ″quantité d'autres ouvrages, &c.
le rendit beaucoup plus fort qu'il n'estoit, & y mit une bonne garnison pour le défendre.

E.va l. 4. c. 28 p. 402. c. Les reliques de S. Serge estoient gardées en cette ville dans une longue″ chasse couverte d'argent. σορῷ.
a b|6. c. 21. p. 459. b d. ᵃ Justinien & l'Imperatrice Theodore sa femme, firent present à son eglise d'une croix d'or enrichie de pierreries.
p. 460. a| Bar. 544. §. 3. ʼLorsque Cosrhoés fils de Cabade, Roy de Perse, vint faire la guerre aux Romains en l'an 544. selon Baronius, ʼil obligea les habitans de Sergiople à luy donner par composition les richesses de l'Eglise, entre lesquelles cette croix fut aussi comprise, mais on ne donna pas neanmoins la chasse de S. Serge.
Eva. l 4. c. 28. p 402| Proc. b. P. l. 2. c. 20. p. 136. On dit ensuite à Cosrhoés que les habitans avoient caché diverses choses; de sorte qu'il y vint mettre le siege, ʼ& fit donner l'assaut à la ville.
Eva. p. 402. c. d. Mais ses gents furent bien étonnez, dit Evagre, de voir les murailles toutes couvertes de soldats prests à les repousser. Le Roy en ayant esté averti, & sachant fort bien qu'il ne restoit plus dans la ville qu'un petit nombre de vieillars & d'enfans,
d. sans aucune personne de défense, ʼreconnut que c'estoit un miracle de S. Serge, en conceut du respect pour la religion Chrétienne, & se retira. On dit mesme que sur la fin de ses jours il receut le saint battesme.
Proc. p. 136|a di. l. 2. c. 9. p. 45. b. ʼProcope parle de ce siege aussibien qu'Evagre, & reconnoist que Cosrhoés fut obligé de le lever, quoiqu'il n'y eust dans la ville que 200. soldats. Mais il dit seulement que cela arriva parceque les Perses manquoient d'eau, sans faire mention du miracle.

Eva. l. 4. c. 17. p. 457. c. d. ʼUn autre Cosrhoés Roy de Perse, fils d'Hormisda, estant venu sur les terres de l'Empire implorer le secours de l'Empereur Maurice contre ses sujets revoltez,
c. 21. p. 459. c. ʼ& ayant appris, comme il dit luy mesme, que S. Serge accordoit les demandes qu'on luy faisoit, ʼil s'adressa à luy, & luy promit une croix d'or, si l'armée qu'il envoyoit contre un de ses ennemis nommé Zadespram, le luy amenoit vif ou mort.
p. 460. b| 461. c. ʼCosrhoés estoit payen: [mais Dieu exauce quand il luy plaist les plus méchans, & les demons mesmes, lorsqu'il ne s'agit que des choses de la terre.]
p. 459. d. ʼCosrhoés fit sa priere le 7. de janvier, la premiere année de son regne, [qui tombe en l'an 593. selon Baronius:] & le 9. fevrier [suivant] on luy apporta la teste de Zadespram.
b. ʼQuand il eut recouvré son royaume, il envoya la croix d'or qu'il avoit promise, sur laquelle il fit graver ce que nous venons de dire; & renvoya en mesme temps celle que l'autre Cosrhoés avoit
p. 460. a| Bar. 593. §. 3. emportée, ʼl'ayant, dit-il, trouvé dans ses thresors. Gregoire qui gouvernoit alors l'Eglise d'Antioche, receut ces deux Croix avec le consentement de Maurice, & les mit dans l'eglise du saint Martyr avec beaucoup de solennité.
Eva. p. 460. 461. ʼQuelque temps aprés le mesme Cosrhoés envoya encore divers presens à l'Eglise de S. Serge, & entr'autres un plat d'or, dans lequel il avoit fait graver en grec le sujet de ces presens: C'est qu'ayant une femme Chrétienne nommée Sira, quoique la loy des Perses le luy défendist, il fit un vœu à S. Serge pour en avoir des enfans, & promit de luy envoyer la croix que sa femme portoit sur elle, [qui devoit estre de grand prix.] Il changea pourtant d'avis, se resolvant à garder cette croix en memoire du Saint, & à en envoyer le prix, en y ajoutant encore quelque chose. Dix jours aprés, S. Serge s'apparut à luy en songe, & luy repeta par trois fois que Sira auroit un enfant. Ainsi ne doutant plus de l'accomplissement de sa priere, avant mesme que d'en voir l'effet, il envoya & la croix qu'il avoit promise, & le prix qu'il avoit voulu donner au lieu, & fit faire de cet or le plat [ou la patene] dont nous parlons, un Calice pour servir aux saints Mysteres, une croix pour mettre sur l'autel, & un encensoir, tout cela d'or, avec″ une tenture enrichie d'or pour couvrir les portes [du Sanctuaire.] ἀμφίθυρον.
p. 460. b. ʼIl témoignoit encore dans cette inscription, qu'il avoit receu beaucoup de faveurs de S. Serge, & que s'il avoit fait graver toutes ces choses sur ce plat, ce n'estoit pas pour satisfaire la curiosité des hommes, ni qu'il s'imaginast relever la gloire du Martyr par des discours, mais pour rendre témoignage à la verité, & parcequ'il se croyoit heureux de voir son nom sur les vases qui servoient à l'honneur de ce grand Saint.
Bar. 627. §. 12. ʼLe grand respect que Cosrhoés témoignoit pour S. Serge, fait qu'on ne doit pas s'étonner, si quelque temps aprés il est parlé dans les actes de S. Athanase, d'un monastere basti en Perse sous son nom.

Niph. l. 15. c. 21. ʼNicephore ajoute à Evagre un miracle qu'il dit estre arrivé sous l'Empire de Leon de Thrace [vers l'an 470,] en la personne d'un Juif qui ayant esté pris comme auteur d'une sedition, & appliqué à la question, appella S. Serge à témoin de son innocence, & implora le secours du Dieu de ce Saint. Il fut neanmoins condanné au feu: mais deux cavaliers habillez de blanc qui parurent avec luy au milieu des flammes, le conserverent durant plusieurs heures, jusqu'à ce que le peuple l'en retira. Non seulement il se convertit ensuite, & prit au battesme le nom de Serge, mais mesme il vendit tous ses biens, qui estoient grands, en bastit une belle eglise au lieu où le Saint l'avoit défendu contre les flammes, & s'estant fait couper les cheveux, dit Nicephore, il y servit Dieu toute sa vie. Deux enfans qu'il avoit, furent aussi battizez, & prirent les noms de Serge & de Bacque. [Comme Nicephore ne dit point d'où il a tiré cette histoire, nous n'oserions pas dire qu'elle soit aussi certaine que nous voudrions qu'elle le fust.

Cang. de C. l. 4. p. 135| Proc. arc. n. p. 100. c. ʼOn cite [1] d'un Theophile precepteur de Justinien, que S. Serge & S. Bacque estoient extremement reverez dans l'Illyrie 1.

1. Je ne sçay ce que c'est que cet auteur.

lyrie & la Dardanie : à quoy cet auteur ajoute que Justinien & Justin son oncle, qui estoient de ces quartiers là, ayant esté accusez d'un crime capital sous l'Empereur Anastase, & mis en prison, ces deux Saints s'apparurent à Anastase, & l'obligerent de les delivrer, de sorte que Justin & Justinien pour reconnoistre cette grace, leur firent depuis bastir diverses eglises, & une entr'autres tres magnifique auprés de Scodra [dans la Dalmacie.] 'Procope parle d'une eglise de S. Serge que Justinien fit bastir à Ptolemaïde [dans la Phenicie.] a Mais il décrit plus amplement celle que ce prince fit faire dans Constantinople *aux illustres Martyrs* Serge & Bacque. Elle estoit dans le palais d'Hormisda, où il logeoit avant que d'estre Empereur. 'Beaucoup d'auteurs parlent "de cette eglise, à laquelle on joignit un monastere. Elle subsiste encore aujourd'hui, mais Dieu irrité par nos pechez, permet qu'elle serve de mosquée aux Turcs. Proc. ædi. l. 5. c. 9. p. 107. c. a l. 1. c. 4. p. 13. &c. Cang. de C p. 135. 136.

'On parle d'un monastere ou d'une eglise de S. Serge sur le mont de Cisseron, apparemment dans la Palestine. b On voit dans Jean Mosc, qu'un anacorete de la Palestine venoit quelquefois en pelerinage à S. Serge de Seraphe [ou Rasaphe. Proc. ædi. l. 5. c. 9. p. 107. b. b Mosc. c. 180. p. 1135.

Pour passer de l'Orient à l'Occident,] 'il y avoit à Rome une chapelle de S. Serge & de S. Bacque, que le Pape Gregoire III. fit rétablir & augmenter vers l'an 731. Anast c. 91. p. 74. a.

'S. Gregoire de Tours témoigne qu'il se faisoit quantité de miracles par l'intercession de S. Serge ; ce qui estoit cause que l'on faisoit de tres grands presens à son eglise [de Sergiople,] "qui estoit extremement grande. Il ajoute que Dieu punissoit severement ceux qui voloient quelque chose de ce que l'on avoit donné à ce Saint, & que pour ce sujet les pauvres gents avoient accoutumé de mettre leurs biens sous sa protection: 'Surquoi il raconte un miracle plus propre pour la simplicité de son temps, que pour la delicatesse du nostre. 'Il raporte aussi que l'on disoit en France qu'un Roy d'Orient ayant à son bras le pouce de S. Serge, avoit gagné une illustre victoire sur ses ennemis. [Il semble que cela se pourroit entendre de Cosrhoés II, si la suite de l'histoire ne faisoit voir que ce prince ne regnoit pas encore lorsqu'on disoit ceci en France.] Gr. T. gl. M. c 97. p. 219. *ingentem.* p. 220. h. Fr. l. 7. c. 31. p. 381. 382.

'Ce recit fit que Gondebaud qui se pretendoit fils de Clothaire I, & demandoit part à sa succession, souhaita d'avoir des reliques de S. Serge. Il s'en trouva un doit à Bordeaux où estoit Gondebaud, chez un marchand Syrien nommé Euphrone, qui avoit fait une eglise de sa maison pour y mettre cette relique: Elle y estoit dans une petite chasse mise en haut dans la muraille pres de l'autel : & on remarque qu'elle avoit fait divers miracles, & preservé du feu la maison où elle estoit. 38.

'Bertchram Evesque de Bordeaux, dit ceci à Gondebaud, exprés pour faire de la peine à Euphrone. Et en effet le General Mommole, qui estoit alors pour Gondebaud, courut aussitost pour avoir cette relique malgré Euphrone ; & ayant fait tirer la chasse par un Diacre, 'qui de frayeur pensa tomber de l'échelle où il estoit monté, il eut la hardiesse de rompre luy mesme l'os en trois avec un couteau. S. Gregoire assure que tous les morceaux tomberent à terre, & qu'on n'en put rien trouver qu'aprés que tout le monde se fut prosterné pour prier Dieu de leur montrer ces reliques qu'il avoit fait disparoistre. Ce miracle, & ce qui arriva ensuite, fit voir que le Saint n'agreoit pas cette action. Et quoique Mommole eust pris un morceau de ses reliques, [laissant les deux autres à Euphrone, il n'en tira neanmoins aucun avantage, ni pour luy, ni pour son maistre.] Ibid. p. 383.

'Le mesme S. Gregoire témoigne qu'il avoit mis des reliques de S. Serge martyr dans le battistere de l'eglise de S. Perpetue à Tours. L 10. c. 31. p. 599.

'Il y a à Angers une abbaye de S. Serge, qu'on croit avoir esté bastie vers l'an 650, par S. Maimbœuf Evesque de la mesme ville. Bult. occ. t. 1. p. 474.

SAINTE DOROTHÉE VIERGE, ET SAINT THEOPHILE AVOCAT, MARTYRS A CESARÉE.

[NOUS ne pretendons pas donner ce que nous allons dire de Ste Dorothée & S. Theophile, comme une histoire entierement authentique & originale. Nous n'osons pas mesme dire qu'elle soit absolument assurée, "à cause de quelques difficultez qui se rencontrent dans les actes dont nous la tirons. Mais avec cela elle est ancienne, belle, agreable, edifiante, & jugée bonne par des personnes tres habiles. Nous la mettons "dans la persecution de Diocletien,] 'pour suivre Baronius & Bollandus ; dont le dernier en parle comme d'une chose certaine, [quoique nous ne voyions point encore sur quel fondement il peut appuyer cette certitude.] Note V. la note. Bar. 304. §. 70 | Boll. 6. feb. p. 772. §. 12

'Ste Dorothée estoit une jeune vierge de Cesarée en Cappadoce, où elle vivoit dans les jeûnes, dans les prieres, dans l'humilité, dans la douceur, & dans toutes les autres vertus ; tout cela accompagné de tant de sagesse & de prudence, qu'elle estoit aimée generalement de tout le monde. 'Il semble que "son pere & sa mere eussent acquis avant elle la couronne du martyre, 'que sa charité par- Boll. 6. feb. p. 773. c. d. *patres sui.* p. 774. b. p. 773. d.

Digitized by Google

parfaite luy fit enfin mariter. Comme sa pieté la faisoit connoistre de tout le monde, p.771.c. le Gouverneur Saprice, 'nommé Fabrice par quelques autres, a.p.773.d. en entendit parler des qu'il arriva à Cesarée. Il la fit arrester, & luy fit commandement de sacrifier pour obeïr à l'ordre des "Princes. *Augustorum.* Mais elle luy repondit que Dieu, qui est le Prince du ciel & de la terre, luy ordonnoit de n'adorer que luy seul.

e.f. 'Aprés quelques autres discours qu'on peut voir dans l'original, Saprice la fit mettre sur "le chevalet comme pour luy *in catasta.* faire donner la question. Et elle sans s'epouventer, & sans attendre qu'il luy parlast; Pourquoi differez vous? luy " dit elle; faites promtement ce que vous " avez à faire, afin que je puisse bientost " voir celui pour l'amour duquel je ne " p.774.a. crains ni vos tourmens, ni la mort. 'Saprice voulut l'exhorter à se marier: surquoi " elle luy répondit; Je ne veux ni sacrifier " au demon, parceque je suis Chrétienne, " ni prendre un homme pour mari, parce- " que je suis epouse de J. C. "

b. 'Saprice ordonna alors qu'on la menast chez deux sœurs nommées Christe & Calliste, qui avoient renoncé depuis peu à la foy de J. C, & en avoient receu quelques malheureuses recompenses. Il leur en promit encore de plus grandes si elles pouvoient rendre Dorothée imitatrice de leur faute. Mais elle les rendit elles mesmes les imitatrices de son courage & de sa foy. Car les ayant trouvées c. dans l'entier desespoir de leur salut, 'elle leur representa que si elles avoient fait un crime d'abandonner J. C, elles en faisoient encore un plus grand de desesperer de sa misericorde; qu'il n'y avoit point de plaies incurables pour ce medecin toutpuissant, qui avoit voulu porter le nom de Jesus & de Sauveur, parcequ'il ne s'estoit fait homme que pour sauver les hommes de leurs pechez. Retournez donc à luy, leur dit-elle, em- " brassez la penitence de tout vostre cœur, " & je vous répons du pardon de vostre fau- " te. Elles se jetterent à ses piez en pleu- " rant, & la supplierent de prier pour elles, afin que Dieu voulust agréer leur peniten- d. ce. Elle le fit, '& les fortifia tellement dans la foy, que lorsque Saprice les envoya querir pour savoir si elles avoient persuadé à Dorothée de sacrifier, elles luy répondirent qu'elles avoient elles mesmes une extreme douleur de l'avoir fait. Saprice s'emporta de fureur, & ordonna que si elles ne sacrifioient de nouveau, on les jettast à l'heure mesme liées dos à dos dans une "chaudiere toute *in cupam.* bouillante. Elles prierent J. C. d'accepter ce supplice pour leur penitence, & finirent ainsi leur vie par "les ardeurs d'un *incensa.* feu temporel, qui non seulement les purifia de leur faute, mais qui leur fit mesme meriter l'honneur du martyre, comme Ste Dorothée qui estoit presente les en assura.

'Saprice revint alors à Dorothée, & la fit mettre sur le chevalet, où elle parut si pleine de joie, que Saprice ne put s'empescher de luy en demander la cause: & elle luy répondit que c'estoit d'une part parcequ'elle avoit rendu à J. C. ces deux ames que sa cruauté luy avoit ravies, & de l'autre parcequ'elle esperoit aller bientost prendre part dans le ciel à la joie que les Anges en avoient. Saprice luy fit bruler les costez avec des flambeaux: & sa joie qui augmentoit par ce supplice au lieu de diminuer, sembloit insulter au juge. Il crut s'en venger par les soufflets qu'on luy donna, & qu'il fit continuer longtemps: mais les bourreaux se lasserent de la battre sans qu'elle se lassast de souffrir, ni qu'elle cessast de faire paroistre la mesme joie. Enfin Saprice prononça la sentence, & condanna cette fille "si fiere & si superbe (car c'est *superbissimam.* le titre qu'il luy donnoit) à estre decapitée. La Sainte s'écria alors: Beni soyez " vous, Seigneur, amateur des ames, qui " m'appellez à vostre paradis, & m'invi- " tez à vostre lit nuptial. "

g. 'Comme elle sortoit de l'audience pour estre conduite au supplice, un avocat p.775.c. nommé Theophile, 'qui avoit toujours accoutumé de parler contre les Chrétiens, & de les persecuter jusqu'à b|774.E leur faire oster la vie, 'luy dit pour luy insulter & la railler: Je vous prie, epouse " du Christ, envoyez moy [1] du paradis de " 1. vostre epoux des pommes ou des roses. Dorothée l'assura qu'elle luy en envoyeroit: & l'histoire porte que lorsqu'on estoit près de l'executer, & qu'elle avoit deja fait sa priere, il parut auprés d'elle un enfant d'environ quatre ans, qui portoit dans "une serviette trois belles pom- *in orario.* mes avec leurs feuilles [toutes vertes,] & trois roses. Elle le pria de les porter de sa part à Theophile, & de luy dire que c'estoient les fruits du jardin de son epoux qu'il luy avoit demandez. Elle alla en mesme temps dans le ciel recevoir la gloi- p.775.a.b.c. re promise aux Martyrs, '& l'enfant fut trouver Theophile, qui se railloit actuellement avec ses amis de la promesse que la Sainte luy avoit faite. L'enfant le tira à part, & quoique son age semblast ne luy pas permettre de parler, il luy dit tres distinctement ce que la Sainte l'avoit prié de luy dire, en luy presentant les roses & les pommes. Theophile les prit, & en mesme temps l'enfant disparut. Le miracle estoit d'autant plus visible que l'on estoit alors au mois de fevrier, & la Cappadoce toute couverte de glace.

d. 'Dieu agissoit en mesme temps dans le cœur de Theophile: Il se sentit changé, & s'écria que J. C. estoit vraiment Dieu; a. '& que ceux là estoient assurément heureux & sages, qui croyoient en luy, & a.b. qui souffroient pour son nom. 'On luy demanda s'il estoit fou, ou s'il se railloit. Il protesta qu'il parloit tres serieusement; & pour rendre raison de son changement, il raporta ce que nous venons de dire, & montra à tout le monde le present que l'enfant, ou plutost un Ange de Dieu, venoit de luy apporter.

[Cet evenement peut paroistre avoir quelque chose de fabuleux. Mais il n'est pas indigne de la bonté de Dieu, qui veut sauver tous les hommes, & ceux mesmes qui sont enflez de la vanité de leur eloquence, de se servir de divers moyens pour sauver ceux qu'il a elus. Un Ange qui

1. paradis signifie proprement un jardin.

Digitized by Google

qui paroist comme un enfant, est un ministre digne de Dieu, pour dompter l'orgueil ordinaire à ces personnes: Et on peut dire que la conversion si entiere & si parfaite de Theophile, comme la suite nous le va apprendre, meritoit d'estre operée par un miracle visible aux hommes. Ce miracle ne fut pas mesme pour luy seul:] '& plusieurs l'ayant appris de luy, l'imiterent dans sa conversion. c.

'Saprice fut bientost averti de ce qui se passoit. Il fit venir Theophile, & luy dit qu'il s'étonnoit d'apprendre qu'il estoit Chrétien, luy qui avoit toujours esté si grand persecuteur des Chrétiens. Theophile luy répondit que son étonnement estoit juste, mais que c'estoit aussi une preuve de la toutepuissance du Dieu des Chrétiens, qui avoit operé une merveille si incroyable. 'Saprice luy voulut faire honte de ce qu'un homme sage comme il estoit, vouloit adorer celui que les Chrétiens mesmes avouoient avoir esté crucifié par les Juifs. Mais il luy répondit sans hesiter: J'ay blasphemé jusques ici, comme vous, contre J. C; & je rougis maintenant de ma temerité impie: je m'en repens, & je croy de tout mon cœur qu'il est le Fils immortel de Dieu; Je loue & je presche son nom, je soutiens qu'il est plein de verité & de sainteté, & que sa religion est exemte de toute tache, de tout déguisement, de tout mensonge, de toutes les impostures dont celle des idoles est remplie. Le juge luy demanda ce qu'il vouloit dire par ces impostures: Et il luy repondit; Y en peut-il avoir une plus grande, que de vouloir faire adorer comme une divinité toutepuissante des masses de pierres & de métail, à qui l'on ne donne quelque forme qu'en y employant le fer & le feu, qu'il faut affermir avec le plomb, qui ne peuvent empescher les hiboux & les araignées d'en faire leur throne, ni les souris de se placer dans leur teste & au milieu de leur corps? Si ce que je dis, ajouta-t-il, est veritable, comme on n'en sauroit douter, il est juste que vous vous rendiez à la verité. 'Il est juste que vous qui condannez les menteurs, ne tombiez pas vous mesme dans le mensonge; mais que vous embrassiez la verité qui est dans J. C. Si je me trompe, qu'on m'allegue des raisons. Car si vous ne pretendez employer que la puissance pour me répondre, vous avouez que la raison est contre vous. c. c. d. e.

'Je voy bien, luy dit le juge, que vous voulez finir vostre vie par une mort malheureuse. Non, répondit le Saint, je cherche une vie vraiment heureuse. Pour vos supplices, c'est ce que je commence enfin à desirer. Songez à vous, reprit Saprice, songez à vos enfans, à vostre famille, à vos proches, à vostre bien; & ne vous precipitez pas par un excés de folie dans une mort si honteuse. Le Saint luy repartit: Je ne croy pas pouvoir rien faire de plus sage que de suivre les regles de vos philosophes, qui veulent qu'on soit detaché de tout ce qui nous environne & nous touche de plus pres, & qui veulent encore qu'on ne craigne point du tout les douleurs du corps. Je ne puis pas non plus mieux faire voir que j'agis par un jugement solide, & non par une temerité deraisonnable, qu'en preferant ce qui est permanent & stable, à ce qui n'a aucune solidité; ce qui est eternel, à ce qui passe en si peu de temps. 'Quoy, dit le juge, preferez-vous donc les tourmens au repos, la mort à la vie? Non, répondit le Saint: je crains les tourmens, & j'ay horreur de la mort: mais je crains des tourmens qui ne finiront jamais: Je crains une mort accompagnée des sentimens les plus vifs d'une douleur immortelle. [On peut juger par là que Theophile savoit assez bien dés devant sa conversion quelle estoit la doctrine des Chrétiens: mais cette doctrine ne luy avoit paru qu'une folie, jusqu'à ce que Dieu la luy eust fait aimer en touchant son cœur.] e. E.

'Le juge vaincu par l'eloquence sainte de Theophile, ordonna qu'on l'étendist sur le chevalet, afin, disoit-il, que "des tourmens plus réels que ses vains raisonnemens, apprissent à ce causeur à parler comme il devoit. Le chevalet avoit quelque forme de croix: ce qui fit dire au Saint avec un transport de joie: Me voilà maintenant Chrétien, puisque je suis sur la croix: Je vous rends graces, Seigneur Jesus, d'avoir permis que je fusse attaché a "ce signe & à ce trophée de vos souffrances. Saprice luy dit alors: Malheureux, epargne ton corps. Et le Saint luy répondit: Et vous [encore plus] malheureux, epargnez vostre ame. Je n'epargne point mon corps dans le temps, afin qu'on l'epargne dans l'eternité. Saprice se laissant tout à fait emporter à sa fureur, commanda qu'on luy dechirast les costez avec les ongles de fer, & qu'on y appliquast les flambeaux. Et durant ce tourment le Saint ne disoit que ces paroles: J. C. Fils de Dieu, je vous confesse & je vous loue: joignez moy à la compagnie de vos Saints. Son visage faisoit paroistre aussi tant de constance & d'intrepidité, qu'on eust dit que ce n'estoit pas luy qu'on tourmentoit. 'Enfin les boureaux s'estant lassez, le juge dicta la sentence, & le condanna à estre decapité. Le Saint en rendit graces à Dieu, & alla avec joie recevoir la couronne que sa grace luy avoit fait meriter, quoiqu'elle ne l'eust appellé qu'à la derniere heure. E. *acrioribus verberibus.* *signo tuo.* p. 776.

'Les martyrologes de S. Jerome marquent à Cesarée en Cappadoce, la feste de Ste Dorothée & S. Theophile avocat le 6. & le 12. de fevrier. 'Usuard,[1] & plusieurs autres les marquent le 6. Vandelbert ne parle que de Ste Dorothée; [a]dont diverses Eglises font l'office ce jour là. 'Raban, Notker, & quelques autres, y joignent Ste Christe & Ste Calliste. 'S. Aldhelme a fait l'abregé de cette histoire dés devant l'an 709. 'On pretend avoir à Rome les reliques de Ste Dorothée dans une eglise de son nom. 'On croit qu'il y en a aussi à Arles, & en divers autres endroits. Florent. p. 301. 302. 310. Boll. 6. feb. p. 771. §. 1-4. a §. 1. §. 5. §. 14. §. 15. §. 16. 12.

1. Raban, Adon, Notker &c.

LA PERSECUTION DE L'EGLISE D'ORIENT, SOUS L'EMPEREUR LICINIUS.

[NOUS avons parlé "autrepart des bonnes & des mauvaises qualitez de Licinius, en marquant comment il avoit esté elevé à l'Empire en l'an 307, par Maximien Galere, pour commander dans la Pannonie, & peutestre encore dans la Norique & la Rhetie. Nous n'avons aucun lieu de douter qu'il n'ait persecuté les Chrétiens, comme Galere, jusqu'en l'an 311, "que Galere fit cesser la persecution] 'par un edit qui portoit aussi le nom de Licinius. (V. Constantin.) (V. la pers. de Dioclelien.) (Eus. l. 8. c. 17. p. 315. d.)

[La mort de Galere qui arriva au mois de may 311, rendit Licinius maistre de l'Illyrie, de la Grece, & de la Thrace. Il se joignit en mesme temps avec Constantin, qui luy promit sa sœur Constancie en mariage, & la luy donna en effet au mois de mars 313, à Milan, où ils firent ensemble un edit tout à fait favorable pour les Chrétiens.

Aussitost aprés,] 'Licinius engagé à la guerre par Maximin, le vainquit "d'une maniere qu'on peut dire miraculeuse, en invoquant le Dieu souverain selon l'ordre qu'il en avoit receu en songe; [& par cette victoire il demeura maistre de tout l'Orient, où il fit mourir tous ceux qui avoient eu le plus de part à la persecution des Chrétiens.] 'Des qu'il entra à Nicomedie le 13. juin 313, il y rendit graces de sa victoire au vray Dieu, y fit publier l'edit de Milan pour les Chrétiens, '& les exhorta luy mesme à rebastir les eglises. (Lact. pers. c. 45-47. p. 39-41.) (V. Constantin.) (c. 48. p. 41.) (p. 43.)

[Il continua ainsi quelque temps à estre tres favorable à l'Eglise,] 'comme on le voit par Lactance dans son histoire de la mort des persecuteurs, 'qui va jusqu'à la fin de 314. au moins, [a] & par une harangue d'Eusebe ["faite aprés le Concile d'Ancyre,] où il parle des Princes qui regnoient alors, comme s'ils eussent tous egalement servi & adoré le vray Dieu. 'Il dit encore à peu pres la mesme chose en d'autres endroits. [b] Sozomene le suit, on dit mesme encore plus formellement [1] qu'il avoit embrassé le Christianisme: [c] & il ajoute que lorsqu'il devint ennemi de Constantin, "il embrassa le paganisme. [d] Il paroist donc avoir esté persuadé que Licinius avoit esté veritablement Chrétien, comme Constantin l'estoit alors, [sans entrer dans la participation des Sacremens de l'Eglise.] 'L'auteur des actes de S. Basilée le dit encore plus fortement que Sozomene, voulant qu'il ait fait une profession sincere de la foy Chrétienne, & qu'il ait juré à Constantin de ne l'abandonner jamais. (c. 1. p. 1.) (c. 51. p. 45.) (a Eus. l. 10. c. 4. p. 375. a| 384. d.) (V. Vital d'Antioche.) (c. 2. p. 370. b. c| 9. c. 11. p. 367. d.) (b Soz. l. 1. c. 7. p. 408. d.) (1.) (c p. 409. a.) (ἐς ἑλλ. ηνισμὸν.) (d Pagi, 318. §. 9.) (Boll. 26. apr. g. p. 50. §. 2. 3. 11.)

1. τὰ τῶν χριστιανῶν πρεσβεύων, qui pourroit neanmoins signifier seulement qu'il favorisoit & soutenoit les Chrétiens.

'Le Cardinal Noris rejette [avec raison] l'autorité des actes de S. Basilée sur ce point, aussibien que sur quelques autres: & il pretend mesme montrer par des medailles de 314, & des années suivantes, que Licinius n'a jamais cessé d'adorer les idoles, quoique les Chrétiens des pays plus eloignez de la Cour, le crussent de la sorte, en voyant ce qu'il faisoit pour l'Eglise, [& à cause de la maniere dont il avoit vaincu Maximin.] 'Le discours qu'il fit à ses officiers selon Eusebe, ne permet guere de croire qu'il se soit jamais declaré ni pour le Christianisme, ni contre l'idolatrie. 'On pretend que la Croix paroist dans une de ses medailles: mais je pense qu'on n'en demeure pas d'accord: '& je ne la trouve dans aucune de celles que donne Mr du Cange. [Tout ce qu'on pourroit donc croire, c'est qu'il ne faisoit aucun exercice ni de Chrétien, ni de payen: Et je ne sçay mesme si cela se pourroit soutenir,] puisque ses medailles sont toutes pleines d'idolatrie. 'Il y en a de l'an 314. comme des autres: [e] & ceux qui soutiennent le plus qu'il estoit Chrétien, ne disent point qu'elles viennent d'aucune autre autorité que de la sienne. [Cependant il n'y a point] de raison de politique qui puisse permettre à un Chrétien de mettre sur une medaille le titre & l'image de Jupiter conservateur. (Nor. de Lic. c. 5. p. 61-63.) (p. 62. c| Eus. v. Const. l. 2. c. 5. p. 446.) (Pagi, 318. §. 10.) (Byz. fam. p. 23. 25.) (Nor. p. 62. a.) (e Pagi, §. 10.)

'Sozomene dit que Licinius changea aprés la guere de Cibales, où il fut vaincu par Constantin ["à la fin de 314, & obligé de luy ceder l'Illyrie & la Grece;] l'aversion, dit-il, que cette guerre luy donna pour Constantin, l'ayant aigri contre les Chrétiens. [Il paroist neanmoins par l'histoire, que Licinius & Constantin vécurent encore quelque temps dans une assez bonne intelligence, au moins jusqu'en 317: & il seroit difficile de mettre beaucoup plustost la harangue d'Eusebe, dont nous avons parlé. Licinius & son fils furent encore Consuls en 318. & 319. Mais le panegyrique de Nazaire "prononcé le premier mars 321, nous donne lieu de croire qu'il y avoit deslors beaucoup de froideur, au moins entre les deux princes: & cela confirme extremement la chronique de S. Jerome, qui met la persecution des Chrétiens en l'an 320.] (Soz. l. 1. c. 7. p. 408. d.) (V. Constantin.) (Ibid. §. 45.)

'Licinius ayant donc commencé à haïr Constantin, commença aussi à haïr les Chrétiens, & à les traiter le plus mal qu'il put, croyant par là faire depit à ce prince [qui se declaroit leur protecteur,] '& s'imaginant de plus que toutes les prieres & les affections des Chrétiens luy estoient acquises. [f] Il sembloit que pour satisfaire la jalousie que luy donnoit la prosperité de Constantin, il voulust s'en venger sur Dieu mesme auteur de cette prosperité. (d| 409. a.) (p. 409. a. b| Eus. l. 10. c. 8. p. 397. c. d.) (f Eus. p. 395. a| 396. a. b.)

'Il ne s'engagea neanmoins dans la persecution que peu à peu & par degrez. 'Il chassa d'abord tous les Chrétiens de son palais, (Eus. p. 396. a. b.)

palais, [ce qu'il fit selon S. Jerome en 1 l'an 320,] '& il se priva par là du fruit des prieres que S. Paul leur ordonnoit de faire pour luy & pour tous les hommes. 'Il bannit ceux qui luy estoient les plus affectionnez & les plus fideles, & reduisit aux plus viles fonctions des esclaves ceux qu'il avoit luy mesme elevez aux dignitez plus eminentes pour leur merite & leurs belles actions.

[S. Jerome aprés avoir marqué sur l'an 320, que Licinius chassa les Chrétiens de son palais, ajoute que S. Basilée Evesque d'Amasée dans le Pont, souffrit sous luy le martyre.] 'Car ce tyran attaqua des premiers les ministres de Dieu, non d'abord tout ouvertement, depeur d'irriter Constantin, [& l'obliger à luy declarer la guerre;] mais par finesse, & en leur dressant des pieges afin de les pouvoir persecuter avec quelque apparence de justice. Il semble qu'il vouloit les rendre coupables de quelques crimes d'Etat. 'Mais ne trouvant rien à reprendre en eux, il fit une loy qui leur defendoit d'avoir aucune communication ensemble, d'aller dans les dioceses l'un de l'autre, & de tenir aucune assemblée ni aucun synode: 'Surquoi Eusebe fait cette reflexion: „Il ne fit cette ordonnance „qu'afin d'avoir un pretexte de nous mal- „traiter. Car nous ne la pouvions violer „sans nous exposer à estre punis comme „coupables; & nous ne pouvions cependant y obeïr sans "renverser les loix de „l'Eglise, puisqu'il n'est pas possible de „decider comme il faut les difficultez im- „portantes autrement que par des Con- „ciles. 'Aussi cet ennemi de l'Eglise tra- „vailloit autant à en ruiner l'union & „l'harmonie, que Constantin qui hono- „roit Dieu dans ses Pontifes, prenoit de „peine pour y établir la tranquillité & la „concorde. 'Socrate dit que pour empescher le progrés du Christianisme, il défendit mesme aux Evesques d'avoir aucun commerce avec les gentils.

'Il fit encore une autre loy, par laquelle il ordonnoit que les hommes ne s'assembleroient point dans les eglises pour prier en mesme temps que les femmes; que les femmes n'iroient point se faire instruire dans [ces] ecoles sacrées de la vertu; enfin que les Evesques ne se mesleroient point de leur apprendre les regles du culte de Dieu, 'mais qu'on choisiroit des femmes pour avoir le soin d'instruire & de former celles de leur sexe. Cette loy n'eut point d'autre effet que de faire railler un prince, 'qui, s'abandonnant tout entier à l'impudicité, [vouloit prescrire des regles pour la chasteté à ceux qui en donnoient l'exemple aux autres.]

'Cependant la passion qu'il avoit de ruiner l'Eglise luy fit faire encore une autre loy, par laquelle il ordonna que les assemblées ordinaires des Fideles se tiendroient en plein air hors des villes, parceque la liberté & le grand air de la campagne, estoit, disoit-il, bien plus commode pour un grand nombre de peuple „que des oratoires renfermez dans des villes.

'Cette loy ne fit pas plus d'effet que l'autre, & on ne se mit pas plus en peine d'y obeïr: de sorte qu'enfin laissant là tous les artifices, il se delara ouvertement [ennemi des Chrétiens,] '& ordonna que tous ceux qui servoient dans les milices des villes à l'administration de la justice, seroient privez de leurs emplois, s'ils ne sacrifioient aux demons: [& cet ordre fut executé;] 'de sorte que les magistrats n'eurent plus que des méchans & des impies pour ministres.

[Il passa bien plus avant.] 'Car l'edit que Constantin fit en faveur des Chrétiens, aprés avoir vaincu ce persecuteur, nous apprend que plusieurs, à cause de leur religion, avoient esté ostez des emplois qu'ils avoient dans la milice, 'ou privez de tous leurs biens, '& de la liberté mesme, declarez infames, & reduits "à des fonctions basses & honteuses. [a] D'autres furent assujettis *aux fonctions [onereuses] des corps de villes: & quelques uns furent mesme bannis de leur pays, 'ou releguez dans des isles, 'ou condannez aux mines & à d'autres travaux publics. 'Ainsi les Chrétiens se virent encore reduits à fuir, & à s'aller cacher dans la campagne & dans les deserts, [pour eviter la cruauté des persecuteurs.]

'Licinius s'emparoit pour luy mesme des biens de ceux qu'il en avoit depouillez, ou qui avoient mieux aimé tout abandonner que d'exposer leur salut. 'Il s'emparoit de mesme de ceux qui appartenoient à l'Eglise '& s'imaginoit par là faire un grand gain. [b] Car entre tous ses vices on remarque particulierement son avarice. [c] Eusebe en raporte plusieurs choses; [mais elles ne touchent point les Chrétiens en particulier.]

[d] Quand la folie de ce prince fut arrivée à son comble, elle luy fit prendre les armes contre les Eglises & contre les Evesques, comme contre ses plus grands ennemis. [e] Il ralluma ainsi le feu de la persecution, qui estoit demeuré éteint [durant six ou sept ans:] & ce dernier embrasement ne laissa pas d'estre "aussi dangereux que ceux qui l'avoient precedé, [quoiqu'il ne fust pas aussi general. Car la crainte de Constantin l'empeschoit encore de declarer une guerre ouverte à toutes les Eglises de ses Etats. Ainsi il estoit comme un serpent, [qui n'osant se lancer contre celui qui l'attaque,] se roule & se renferme en luy mesme, [en faisant neanmoins paroistre sa fureur par ses sifflemens, & par les mouvemens menaçans de sa langue.] 'Il estoit contraint de retenir dans son cœur le poison de sa malignité, & de ne satisfaire sa passion que [par ses menaces,] & par les maux qu'il faisoit souffrir en quelques endroits aux Evesques [sous divers pretextes.]

'Il fit ainsi mourir les plus excellens d'entre les Prelats par le ministere des Gouverneurs. 'Car ces officiers, plus appliquez à flater le prince [qu'à procurer le bien des sujets,] voyant que c'estoit luy plaire que d'estre ennemi des Chrétiens,

1. Le Cardinal Noris fait commencer la persecution des 319. Mais c'est sur l'autorité des actes de S. Theodore le Capitaine, [qui ne valent rien du tout. V. S. Theodore.] — Nor. de Lic. c. 5. p. 62.

Marginal notes: a. — a. — v. Const. l. 1. c. 52. p. 434. c. d. — c. 51. p. 434. a|hist. l. 10. c. 8. p. 397. b. — v. Const. l. 1. c. 51. p. 434. a. b. — b. — παρα-λύειν θεσμούς (?) — c. — Socr. l. 1. c. 3. p. 8. a. — Eus. v. Const. l. 1. c. 53. p. 435. a. — b. — hist. l. 10. c. 8. p. 397. a. b. — v. Const. l. 1. c. 53. 435. b. — c. 54. p. 435. c. — c|hist. l. 10. c. 8. p. 396. b. — v. Const. l. 1. c. 54. p. 435. c. — l. 2. c. 20. 33. p. 453. d|459. c. — c. 30. p. 458. d. — c. 32. 34. p. 459. c| 460. a. b. — a c. 30. p. 458. c. — c. 31. p. 458. d. — c. 32. p. 459. b. — c. 1. p. 444. b. — c. 35. p. 460. — c. 40. p. 462. — l. 1. c. 52. p. 434. d. — b c. 55. p. 436. b| Aur. V. epit. — c Eus. v. Const. l. 1. c. 54. 55. p. 435. 436. — d l. 1. c. 56. p. 436. d. — e l. 2. c. 1. p. 443. a. — γυναι-κείοις ἢ λυπηροῖς — * βουλευτικοῖς καταλόγοις. — δεινοτέραν. — b. — b|hist. l. 10. c. 8. p. 397. b. c. — ibid. — v. Const. l. 2. c. 2. p. 444. a|hist. l. 10 c. 8. p. 397. 398.

tiens, s'attaquoient ſurtout aux plus illuſtres d'entre leurs paſteurs, & les condannoient, ſans qu'ils leur en euſſent donné aucun ſujet, au dernier ſupplice: de ſorte que des hommes entierement innocens, & à qui on ne pouvoit faire aucun reproche, eſtoient neanmoins traitez comme des criminels & des ſcelerats.

v.Conſt.l. 2. c. 1. 2. p. 443 b| 444. a. b.

'On employoit meſme contr'eux des ſupplices tout nouveaux, dont on n'avoit point encore entendu parler. Il y en eut qu'on coupa, ou plutoſt qu'on hacha en morceaux; aprés quoy on les jetta encore dans la mer, afin que leurs membres [ſacrez] ſerviſſent de paſture aux poiſſons.

p.443. b. c.

'Euſebe qui ne parle qu'en general de ce qui ſe paſſa dans les autres villes, dit qu'à Amaſée [dans le Pont,] l'on vit les egliſes partie fermées par ordre du Gouverneur, afin que perſonne n'y puſt entrer, & y rendre à Dieu le culte qui luy eſt dû, partie demolies & raſées comme dans la perſecution precedente. Il ajoute meſme qu'il s'y commit des excés de barbarie qui paſſent tout ce qu'on en peut dire. [Nous parlerons "autrepart du martyre que S. Baſilée Eveſque de cette ville ſouffrit alors à Nicomedie, ſelon ſes actes.

v. ſon titre.

Socr. l. 1. c. 3. p. 8. a.

'La perſecution eſtoit ainſi en meſme temps & manifeſte & cachée: Elle eſtoit publique & viſible par ſes effets, & neanmoins ſecrette & diſſimulée dans les paroles; [parcequ'on ne publioit pas encore d'edits qui obligeaſſent tous les Chrétiens à ſacrifier. C'eſt ſans doute pour ce ſujet que]

Sulp. S. l. 2. c. 47. p. 151.

'S. Sulpice Severe dit qu'on ne la conte pas entre les perſecutions, & qu'elle n'alla pas juſqu'à faire des plaies [conſiderables] à l'Egliſe; [ce qui ne peut nullement ſignifier qu'elle n'ait pas eſté juſqu'à faire des Martyrs, puiſqu'Euſebe nous aſſure qu'elle en a fait un aſſez grand nombre. Et nous en marquerons pluſieurs dans la ſuite, qui ne ſont neanmoins preſque tous fondez que ſur l'autorité peu conſiderable des menologes.]

Bar. 316 § 53.

'Peuteſtre auſſi que S. Sulpice faiſoit moins d'attention à ce qui s'eſtoit paſſé bien loin de luy dans l'Orient.

Euſ p. 398 a|444. b.

'Licinius avoit la volonté toute entiere de faire une perſecution generale, & il en avoit déja pris un deſſein formé. Mais Dieu arreſta ce coup en le contraignant de ſonger à ſe défendre contre Conſtantin ["en l'an 323.]

V. Conſtantin.

Phot. c. 62. p. 64. c|Socr. p. 8. a.

'Ce prince dans le temps meſme de leur meſintelligence, mais lorſque la guerre n'eſtoit pas encore declarée, l'obligea pluſieurs fois de luy promettre de mieux traiter ſes ſujets; [ce qui regardoit ſans doute les Chrétiens plus que les autres.] Mais Licinius eſtoit egalement preſt à faire des ſermens & à les violer auſſitoſt:

Euſ. v. Conſt. l. 2. c. 3. p. 444. a Amm. an. p. 474. c. b Euſ. v. Conſt. l. 2. c 4. p. 445. c. d. c l. 1. c. 59. p. 438. d.

'de ſorte que Conſtantin fut enfin obligé de ſe reſoudre à la guerre. [a] Ce fut ce ſemble neanmoins Licinius qui la commença, [b] fondé ſur les vaines eſperances que luy donnoient ſes demons, [c] ſans ſe ſouvenir comment Dieu avoit puni les autres perſecuteurs devant ſes yeux, & par luy meſme. [Auſſi cette guerre eut le ſuccés qu'on pouvoit attendre du combat d'un homme contre Dieu.

Ibid.

"Licinius y perdit pluſieurs batailles, l'Empire, & bientoſt aprés la vie meſme.]

Sulp. S. l. 2. c. 47. p. 151.

'S. Sulpice Severe dit que dans cette guerre Licinius obligeoit tous ſes ſoldats de ſacrifier aux demons, & caſſoit ceux qui le refuſoient. [Cela revient à ce que diſent les Grecs,]

Men. 26. aug. p. 285.

'que S. Adrien reprocha à Licinius que pour perſecuter les Chrétiens, il ruinoit les armées Romaines; & que Licinius, irrité de cette liberté, luy fit trancher la teſte. [La choſe par elle meſme peut paroiſtre aſſez probable, puiſque Licinius regardoit tous les Chrétiens comme partiſans de Conſtantin,]

Euſ. l. 10. c. 8. p. 396. b.

'& qu'il avoit fait la meſme choſe à l'égard de la milice des villes, [qui n'eſtoit que pour la police & non pas pour le combat. Neanmoins Euſebe ne le dit pas; & peuteſtre que Licinius euſt eu peur de diminuer trop ſes troupes.]

Boll. 3. jan p. 134. § 1.

'On lit meſme dans les actes de S. Theogene, que ce Saint refuſant de s'enroler dans les troupes de Licinius, on luy fit voir beaucoup de ſoldats qu'on luy aſſura eſtre Chrétiens. [Il eſt difficile d'accorder cela avec S. Sulpice, ſi nous ne diſons que ceux qui diſoient que ces ſoldats eſtoient Chrétiens, mentoient pour engager S. Theogene, s'aſſurant que quand ils luy auroient fait preſter le ſerment, ils l'obligeroient à renoncer J. C: de quoy les actes ne marquent pas neanmoins qu'on luy euſt dit un ſeul mot. Pour l'hiſtoire de S. Adrien, "nous ne voyons pas qu'on y puiſſe fonder quoy que ce ſoit.]

Note 1.

Bar. 329. § 9.

'Un des plus grands ſujets de douleur qu'eut l'Egliſe dans cette perſecution, fut de voir un de ſes peres à la teſte de ſes ennemis.

Thdrt. l. 1. c. 19. t. 3. p. 566. b.

'Au moins Conſtantin dans une lettre publique à l'Egliſe de Nicomedie, accuſe Euſebe Eveſque de la meſme ville, non ſeulement d'avoir eu part à la guerre que Licinius avoit entrepriſe contre luy,

a.

'mais encore d'avoir eſté "le complice de ſes cruautez, comme le carnage, dit-il, des Eveſques, mais des veritables Eveſques, comme la perſecution "ſi cruelle des veritables Chrétiens, nous en aſſurent par des voix auſſi publiques qu'irreprochables. [Tout le reſte de la vie de cet Eveſque confirme plutoſt ce crime, qu'il ne le détruit.

συμμύςης. χαλεπωτάτη.

L'Egliſe eut encore une affliction ſenſible dans la foibleſſe de ſes enfans.]

Conc. t. 2. p. 33. d.

'Car comme nous l'apprenons des Canons de Nicée, pluſieurs abandonnerent la foy, ſans y eſtre meſme forcez par la perte de leurs biens, ſans aucune violence, ſans aucun danger, ſans aucun autre pretexte [qui puſt un peu diminuer l'horreur de leur faute.]

e.

'Il y en eut auſſi qui aprés avoir d'abord témoigné quelque courage, & "avoir abandonné les charges qu'ils avoient à la Cour, plutoſt que de trahir leur foy, eſtoient revenus enſuite comme des chiens à ce qu'ils avoient rejetté d'abord, juſqu'à donner de l'argent pour rentrer dans les emplois qu'ils avoient quittez, [& qu'ils ne pouvoient recouvrer qu'en renonçant à J. C.

ζώνας.

Les Martyrs les plus illuſtres que cette per-

Digitized by Google

V. leur titre. persecution ait couronnez, sont "les Quarante soldats de Sebaste en Armenie, si celebres par les eloges des Peres Grecs, Syriens, & Latins. L'idée que ces Peres nous donnent de l'état où estoit alors l'Eglise, est assez differente de ce qu'en dit Eusebe, & nous represente une persecution aussi declarée & aussi violente que celle de Diocletien. Mais nous n'avons pas osé nous servir de leur témoignage, estant à craindre qu'ils n'aient parlé en orateurs plutost qu'en historiens.]

'Baronius croit que la défense que Licinius avoit faite aux ministres de l'Eglise d'instruire les femmes, fut la cause du martyre de S. Ammon Diacre, & de quarante Vierges qu'il instruisoit à "Andrinople [dans la Thrace.] 'Elles souffrirent divers tourmens à Andrinople sous un juge nommé Rabde, [puis à Berée,] d'où elles furent envoyées à Licinius, qui estoit alors à Heraclée dans la Thrace, & qui les fit mourir par divers supplices. S. Ammon fut decapité. On ne trouve cette histoire que dans les livres de l'Office des Grecs; & ils y meslent mesme des circonstances [ou fausses, ou qui auroient besoin d'une plus grande autorité.] Ils en font une partie de leur grand office le premier de septembre, 'auquel Baronius a mis S. Ammon & ses compagnes dans le martyrologe Romain. Bar. 316. § 12 | 1. sept. i. Note 2. Men. sept. p. 19 | Ugh. t. 6. p. 1056 Bar. 1. sept. i.

'Les Grecs mettent encore en Europe dans la province de Scythie, le martyre de S. Macrobe, S. Gordien, S. Zotique, S. Lucien & S. Heli, les trois derniers decapitez à Tomes par commandement du juge Maxime, & les deux autres brulez vifs. Ils y ajoutent S. Valerien, qui rendit son ame à Dieu en pleurant sur le tombeau des autres. Ils font de tous ces Saints le 13. de septembre, 'auquel Baronius s'est contenté de mettre S. Macrobe dans le martyrologe Romain. 'Ce Saint & S. Gordien estoient officiers de Licinius, & extremement aimez de luy. Mais les trouvant invincibles dans leur foy, il les relegua dans la Scythie, où ils ajouterent le titre de Martyrs à celuy de Confesseurs. Ugh. t. 6. p. 1068 | Men sept. p. 190. Bar. 13. sept. b. Ugh. p. 1069. a.

'Entre ceux que Licinius chassa de sa Cour, Suidas met un Auxence l'un de ses secretaires, & il en raporte une histoire qui est agreable. Mais si cet Auxence est celuy qui fut depuis Evesque de Mopsueste, comme il le pretend, [nous esperons montrer "autrepart que c'estoit un des plus méchans des Ariens, & que tout ce qu'on dit à son avantage doit passer au moins pour tres suspect, comme venant de Philostorge historien Arien. Suid. α. p. 492. V les Ariens note 74.

Nous parlerons aussi "autrepart] 'de S. Paul Evesque de Neocesarée sur l'Euphrate, à qui Licinius fit estropier les deux mains avec un fer chaud; '& de "S. Arsace Perse de nation, qui aprés s'estre vu reduit à prendre soin des lions que l'Empereur faisoit nourrir, devint en ce temps-ci un saint Confesseur de J.C. & fut depuis un illustre solitaire au milieu de la ville de Nicomedie. V le Concile de Nicée § 3. V. Constance § 49. Thdrt. l. 1. c. 6 p. 540. 541. Soz. l. 4. c. 16. p. 559. 560.

[Il faut ce semble mettre au commencement de 323, le martyre que "S. Theogene souffrit à Cyzic, plutost que de s'engager à porter les armes sous Licinius. V. son titre.

Il y a aussi beaucoup d'apparence que c'est à la persecution de Licinius qu'il faut raporter le martyre celebre que souffrit S. Gordie à Cesarée en Cappadoce, quoique nous l'ayons mis sur celle de Diocletien, "pour suivre Baronius. § 61.

Je ne trouve point au 13. de septembre dans Canisius ni dans les Ménées,] 'le nom de S. Julien Martyr sous Licinius, que Baronius a mis dans le martyrologe Romain, sans en rien dire davantage, suivant, dit-il, le menologe des Grecs qui en font le mesme jour. 'Mais le menologe d'Ughellus qui a paru depuis, marque ce jour là S. Julien Prestre d'Ancyre dans la Galacie, qui s'estant retiré dans une forest durant la persecution de Licinius avec 40. autres Chrétiens, fut reconnu, & pris par les payens lorsqu'il alloit puiser de l'eau dans une fontaine pour luy & ses compagnons. Le juge fit ce qu'il put par divers tourmens pour l'obliger de decouvrir où estoient les autres: mais il ne le voulut jamais faire, se contentant de dire qu'il estoit Chrétien luy mesme: & il eut ainsi la teste tranchée. Bar. 13. sept. b. Ugh. p. 1069.

[C'est visiblement le mesme que celui que] 'Canisius & les Ménées mettent le 12. de septembre, mais sous Diocletien, [en quoy ils peuvent bien avoir raison,] & sous le Gouverneur Antoine. Les Ménées en font une longue histoire meslée de prodiges: Et la priere qu'ils luy font faire en mourant, [est tout à fait insoutenable. Ils ne luy donnent point le titre de Prestre.] Canis. t. 2. p. 860 | Menæa, p. 173.

'Le menologe de Canisius fait encore une histoire pleine de prodiges de S. Acace decapité à Milet sous Licinius & le juge Posidoine. 'Les Ménées en marquent seulement le nom au 28. de juillet, auquel Baronius a mis ce Saint dans le martyrologe Romain. Canis. t. 2. p. 829. Men. p. 283.

'L'Eglise de Sebaste fut honorée non seulement par les Quarante Martyrs, mais encore par S. Severien homme d'épée, qui avoit toujours vécu dans la guerre. 'Il avoit de grands biens: mais ayant encore plus de foy & de pieté, il distribuoit avec liberalité ses biens aux pauvres, particulierement à ceux qui souffroient pour le nom de J.C. Ainsi sa vertu faisoit embrasser le Christianisme à beaucoup de payens, & soutenoit divers Fideles, que leur foiblesse ou la crainte de manquer des choses necessaires auroit pu tenter de l'abandonner. On crut mesme qu'il avoit esté la principale cause, [aprés Dieu,] de la generosité invincible que les Quarante Martyrs avoient témoignée. Ce furent là ses merites devant Dieu, & ses crimes devant les hommes. Sur. 9. sept. p. 103. § 1. p. 101. § 1.

'Le General Lysias à qui il fut deferé, ayant envoyé pour le prendre, il vint de luy mesme le trouver. 'Lysias le fit dechirer avec des nerfs de bœuf, & avec les ongles de fer, 'ensuite de quoy il fut mené en prison, où il demeura cinq jours. 'Lysias l'ayant fait comparoistre de nouveau, luy fit meurtrir tout le visage p. 102. § 2. § 3. § 5. § 6.

Digitized by Google

visage à coups de pierres, & dechirer une seconde fois les costez avec les ongles de fer. §. 8. 'Enfin il luy fit attacher une pierre au cou, & une autre aux piez, & le fit jetter en cet état du haut d'une muraille en bas. §. 9. 'Quelques Fideles enleverent son corps, & l'allerent enterrer en son pays [qui n'est pas nommé.]

Men. p. 145. 'Nous n'avons son histoire que dans les Ménées des Grecs, qui l'honorent le 9. de septembre, All. de Sim. p. 127. '& dans ses actes traduits dans Surius, qui sont reconnus pour estre de Metaphraste. [Neanmoins comme ils n'ont rien de mauvais pour les faits jusques à la mort du Saint, nous avons cru en pouvoir tirer cet abregé. Les miracles qui suivent la mort sont un peu suspects.] Bar. 9. sept. c. 'Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain.

Men. p. 26. 'On met encore à Sebaste sous Licinius, le martyre de S. Eudoxe, S. Agape, & huit autres soldats, consumez par le feu, honorez le 2. de novembre dans les Ménées, qui portent qu'ils furent examinez par Auxane Magistrat de la ville, par Marcel officier des troupes, & par M. Agricolaüs [gouverneur de l'Armenie selon les actes des Quarante Martyrs.] Ugh. t. 6. p. 1121. 'Le menologe d'Ughellus dit à peu pres la mesme chose des SS. Cartere, Attique, Stirace, Eudoxe, Tobie, Agapet, Nicopolitain, brulez avec un grand nombre de Fideles: mais il ne leur donne point d'autre juge que Marcel. Il raporte quelques particularitez de la confession de S. Cartere. Bar. 2. nov. d. 'Le martyrologe Romain le met à la teste de tous les autres le mesme jour 2 de novembre.

Men. p. 84-87. 'Les Grecs disent aussi que sous Licinius, Lysias fit mourir par le feu à Nicople en Armenie 45. Chrétiens, entre lesquels estoient les plus qualifiez de la ville, nommez Leonce, Maurice, Daniel, & Antoine. Ils en font leur grand office le 10. de juillet. Bar. 10. jul. d. 'Baronius les a suivis.

[Nous avons marqué sur l'histoire de S. Gurie & S. Samone, le commencement de la vie de S. Abibe Diacre,] Sur. 15. nov. p. 342. §. 13. 'qui estoit, comme eux, du territoire d'Edesse dans la Mesopotamie, né dans le village de Thelsée. [Les deux autres ayant esté couronnez des le temps de Maximin vers l'an 306, Abibe que Dieu avoit conservé,] parcouroit toute la ville pour y encourager les Chrétiens, & les confirmer dans la pieté par les instructions qu'il tiroit des Ecritures. La persecution de Licinius ne l'empescha point de continuer ce saint exercice. Lysanias gouverneur du pays en fut averti, & le manda à Licinius, qui fut ravi d'avoir cette occasion de donner des ordres à Lysanias pour persecuter les Chrétiens, ce qu'il n'avoit pas encore fait jusques alors, & il luy ordonna particulierement de faire mourir Abibe.

§. 13. 'Le Saint demeuroit alors avec sa mere & plusieurs de sa famille dans un quartier de la ville, auquel son ministere l'attachoit particulierement. [Il semble qu'il se soit caché d'abord qu'il sceut l'ordre que Lysanias avoit receu.] Car on le chercha partout, p. 348. §. 19. '& on fut longtemps sans le trouver. a p. 342. §. 13. a Mais enfin ayant peur, disent ses actes, que Dieu ne le punist d'avoir perdu l'occasion du martyre, il se vint presenter luy mesme à Theotecne l'un des premiers officiers du Gouverneur. Theotecne l'exhorta à se retirer & à se cacher, en l'assurant qu'il n'avoit rien à craindre pour sa mere & pour ses parens. §. 14. 'Mais le Saint luy dit qu'il ne venoit se declarer que parcequ'il estoit resolu de souffrir pour J. C, & qu'il iroit plutost luy mesme se presenter au Gouverneur: de sorte que Theotecne craignant qu'on ne luy fist une affaire de l'avoir laissé echaper, le mena à Lysanias, & luy raporta comment Abibe s'estoit venu decouvrir luy mesme.

Ibid. 'Lysanias regarda ce courage extraordinaire comme une insolence, comme une insulte, & comme une marque que le Saint ne respectoit guere son autorité. C'est pourquoi il commença aussitost à l'interroger, & à luy demander pourquoi il ne sacrifioit pas, comme l'Empereur le luy ordonnoit. Le Saint répondit qu'il ne quitteroit jamais le vray Dieu pour adorer les ouvrages des hommes: Et alors Lysanias le fit suspendre par les bras à un poteau pour luy dechirer les costez avec les ongles de fer, ce qui luy estoit encore un moindre supplice, que d'estre suspendu comme il estoit. §. 15. 'Lysanias ne laissoit pas de tascher en mesme temps de le gagner par menaces & par promesses; & il luy demandoit, comme par compassion, quel avantage il trouvoit à souffrir tant de tourmens: à quoy le Saint répondit; « Nous envisageons moins le present que l'avenir, où « nous esperons trouver une gloire qui surpassera de beaucoup tout ce que nous « pouvons souffrir ici pour l'acquerir. «

§. 15 | p. 348. §. 19. 'Le juge le voyant invincible, le condanna enfin à mourir par le feu. Le lieu de l'execution estoit hors de la ville du costé du septentrion. Sa mere & ses parens l'y suivirent. Il leur donna le baiser de paix, fit sa priere, souhaita à tous les assistans la benediction de Dieu; & le feu ayant enfin esté mis au bucher, il rendit son esprit à celui qui le luy avoit donné. Quand le feu eut esté éteint, ses proches prirent son corps, l'embaumerent, le revétirent d'ornemens precieux, & l'enterrerent auprés de S. Gurie & S. Samone, avec qui il avoit esté si uni durant sa vie. p. 342. §. 13. 'Et on marque que le jour de son martyre se trouva estre le mesme que celui auquel ces Saints avoient souffert [seize ans auparavant,] §. 12. 'c'est à dire "le 15. de novembre. V. S. Gurie. [C'est pourquoi] b Men. p. 240-246 | Ugh. p. 1135. b les Grecs les honorent ce jour là tous trois ensemble par un mesme office. c Bar. 15. nov. c. d. c Baronius les a mis le mesme jour, mais separément. [S. Abibe souffrit apparemment en l'an 322,] d Sur. p. 342. §. 15. d puisqu'on marque que sa mort donna le repos à l'Eglise par la victoire que Constantin remporta sur Licinius [en 323, le 18. de septembre. Et c'est ce qui nous a fait mettre 16. ans entre son martyre & celui de S. Gurie.]

Boll. 6. may, p. 105. 'Nous ne trouvons que dans les livres de l'office des Grecs, l'histoire de "S. Theodote Evesque de la ville de Cyrinie, NOTE 3. e Baudr. p. 183. e appellée par les anciens Ceraunia, &

& aujourd'hui Cerines, sur la coste septentrionale de l'isle de Cypre. 'Ils disent que le Saint ayant esté amené sous Licinius à Sabin gouverneur de l'isle, il fut fouetté, dechiré, mis sur un lit de fer tout en feu, contraint de courir avec des cloux dans les piez, & enfin retenu dans une prison, dont il ne sortit que par l'autorité des edits de Constantin 'le 19. de janvier [324.] Il mourut deux ans aprés, le 2. de mars [326.] Les Grecs en faisoient la feste en l'un & en l'autre jour. 'Neanmoins les Ménées la marquent le 17. de janvier [a] au lieu du 19, auquel elle est marquée en plusieurs manuscrits; & dans le menologe d'Ughellus, qui ajoute quelques petites particularitez à son histoire. [b] Les Grecs en font encore une troisieme feste le 6. de may, peutestre à cause de quelques reliques apportées à Constantinople: '& Baronius l'a mis ce jour là dans le martyrologe Romain.

Boll. 6. may, p. 105. — p. 843. a| — Men 2. mars, p. 11. — Men. jan. p. 310. — [a] Boll. 6. may, p. 105. b. d| — Ugh. t. 6. p. 1192. — [b] Boll. 6. may, p. 843. a. — Bar. 6. may, c.

'Bollandus nous a donné le 22. de may les actes d'un S. Donat, qui aprés avoir confessé J. C. l'an 304, à Salones en Dalmacie, en presence de Diocletien mesme, vint, dit-on, en Egypte, où il fut fait Evesque de Thmuis aprés le martyre de S. Phileas, & y acquit la couronne du martyre dans la persecution de Licinius, avec S. Macaire Prestre, & S. Theodore Diacre, ayant esté tous trois coupez en pieces, & jettez ensuite dans la mer. 'Bollandus croit que ces actes sont de quelque moine Grec, qui les a ornez de harangues, & d'autres amplifications à la mode de ceux de sa nation. 'Il les croit écrits dans la Dalmacie 'aprés le declin de l'Empire Romain. [De quelque temps & de quelque auteur qu'ils soient, il seroit aisé de montrer par beaucoup de preuves, qu'ils sont trop pleins de fautes pour avoir aucune autorité. Je ne trouve point que ceux dont ils parlent, soient honorez par les [1] Grecs, ni par les Latins. Bollandus n'en cite rien, & ne rend mesme aucune raison pourquoi il les a mis le 22. de may.]

Boll. 22. may, p. 144-151. — p. 144. a. — d. — p. 147. a.

SAINT BASILÉE, EVESQUE D'AMASÉE, ET MARTYR.

'SAINT Athanase faisant le denombrement des plus illustres Evesques, & de ces hommes apostoliques qui avoient paru au commencement du IV. siecle, dont la foy estoit tout à fait indubitable sur le point de la consubstantialité, il donne le titre de grands à ceux du Pont & de l'Armenie, & nomme [2] S. Basile ou Basilée le premier d'entre eux. 'C'est cet illustre Evesque d'Amasée [metropole [3] du Pont,] qui assista [V. Vital d'Antioche.] vers l'an 314. au Concile d'Ancyre; '& un peu aprés à celui de Neocesarée, '& qui fut couronné du martyre en 320, durant la persecution de Licinius.

Ath. in Ari. or. 1. p. 291. c. d. — Bar. 314. §. 78. — §. 90. — Hier. chr.

[C'est en peu de mots tout ce que nous savons de luy.] 'Il paroist que S. Astere [le plus celebre] de ses successeurs, en a fait un eloge qu'on lisoit le jour de sa feste. 'Mais nous n'en avons aujourd'hui qu'un autre fait longtemps depuis. 'Nous en avons aussi des actes assez longs, que Bollandus cite comme une piece fort authentique. [NOTE. ''D'autres au contraire les traitent de fables; & il faut avouer que leur jugement est appuyé sur des raisons ausquelles il n'est pas aisé de repondre. Neanmoins comme ils sont assez celebres,] 'qu'ils ne sont peutestre qu'alterez & corrompus en quelques endroits, & non entierement supposez, [& que Baronius en a inseré une partie dans ses Annales, nous en ferons un abregé, où nous ne mettrons que ce qu'il y a de principal & de plus probable, & dont nous laisserons le jugement au lecteur.]

Typic. p. 49. 2. — Boll. 26. apr. p. 416. c. d. — Pagi. 316. §. 9.

'On pretend donc que S. Basilée, originaire d'Amasée mesme, en ayant esté fait Evesque, [c] la gouverna avec beaucoup de zele durant la persecution commencée sous Diocletien, '& continuée sous Maximien [Galere] & sous Maximin. 'Celle de Licinius ayant bientost suivi, & ce prince qui avoit d'abord esté tout à fait favorable aux Chrétiens, les ayant ensuite chassez de son palais, 'il arriva que [V. Constantin §. 13.] [''comme il n'estoit pas moins ennemi de la pureté que du Christianisme,] il fit solliciter au crime une des filles de l'Imperatrice [Constancie,] nommée Glaphyre. Cette fille qui estoit Chrétienne, decouvrit à sa maistresse ce qui se passoit, & par son conseil elle sortit secrettement de la Cour, pour se retirer à Amasée, 'où elle decouvrit son secret au saint Evesque Basilée. 'Quelque temps aprés Licinius sceut où elle estoit, par une lettre qui fut surprise, où elle le mandoit à l'Imperatrice, & il commanda au gouverneur de la province de la faire prendre elle & l'Evesque du lieu, & de luy envoyer l'une & l'autre: Mais Glaphyre mourut avant que cet ordre fust executé. 'Les Grecs l'honorent le 26. d'avril, conjointement avec S. Basilée, & le martyrologe Romain la met seule le 13. de janvier.

Boll. 26. apr. g. p. 57. §. 4. [c] §. 5. — p. 51. §. 3. 4. — §. 4. 5. — §. 6. — §. 8. — 13. jan. p. 771. §. 1.

'Basilée fut envoyé à Nicomedie où estoit la Cour, & mis en prison. [d] Theotime & Parthene Diacres, qui l'avoient suivi, logerent chez un Chrétien nommé Elpidiphore, 'qui connoissoit le geolier; & qui tant par amitié que par argent, obtint de luy le pouvoir d'aller visiter le Saint avec ses hostes; ce qu'ils faisoient particulierement la nuit.

26. apr. g. p. 51. §. 8. [d] §. 8. — §. 9.

'Jean qui décrit cette histoire, si elle est veritable, dit qu'il y vint aussi voir le Saint

§. 23-25.

1. 'Ils font memoire le 4. de juillet de S. Theodote Martyr, & S. Donat Evesque en Libye: [mais cela n'a guere de raport à cette histoire.] — Menæa, p. 32.

2. Il est appellé βασίλειος par S. Athanase, & βασιλεύς par les autres. — Nor. de Lic. c. 5. p. 63. 64.

3. Quelques uns mettent une autre Amasée dans l'Armenie: mais ils se trompent.

Digitized by Google

Saint par le moyen d'Elpidiphore, & que l'ayant consulté sur la dispute qui s'estoit elevée en ce temps là touchant la nature & la divinité du Fils de Dieu, il en receut la réponse qu'il raporte, laquelle appuie la foy de l'Eglise tres clairement & tres fortement, [& peutestre trop pour la croire veritable. Il y a neanmoins apparence que ce Saint avoit rendu quelque témoignage illustre à la divinité du Verbe,] 'puisque S. Athanase le met entre ceux dont la creance estoit la plus pure & la plus indubitable sur ce point. 'Pour ce qui est de la dispute dont parle Jean, Baronius raporte cela à Arius, qui avoit déja commencé, selon luy, à publier son heresie. [Mais quand cela ne seroit pas, comme il y a grand sujet d'en douter,] 'Eusebe de Nicomedie avoit commencé avant Arius à soutenir la mesme erreur, comme l'assure S. Alexandre : [Et c'est peutestre pour ce sujet,] 'que S. Athanase dit qu'Arius suivoit sa doctrine.

Ath. or. 1. p. 291. c. Bar. 315. §. 22. Socr. l. 1. c. 6. p. 10. c. Ath. or. 2. p. 329. a.

a Boll. 26. apr. g. p. 52. §. 10. [a] S. Basilée estant une nuit en prieres, demeura, dit-on, quelque temps comme interdit, & puis il declara à ses deux Diacres que Dieu luy avoit revelé sa mort, & leur ordonna d'elire aprés luy Eutyque fils de Callistrate, 'qui se trouve dans les souscriptions du Concile de Nicée. [b]Il recommanda ensuite ces deux Diacres à Elpidiphore, en l'assurant que Dieu le vouloit couronner par l'exercice de cette charité; qu'ainsi il l'exhortoit à supporter genereusement avec eux toutes les afflictions & les traverses où ils seroient engagez, & à ne les quitter jamais, en quelque lieu que Dieu l'appellast pour les servir.

Conc. t. 2. p. 52. d. b Boll. g. p. 52. §. 11.

Ibid. 'Aussitost aprés, Licinius l'ayant mandé, luy fit un crime d'avoir receu Glaphyre sans luy en donner avis; surquoi le Saint se défendit fort bien. 'Licinius l'ayant fait retirer, le tenta par le moyen du Prefet, de sacrifier à ses dieux. Mais comme il demeura ferme, le Prefet aprés avoir porté diverses paroles de l'un à l'autre, le fit fouetter un peu, puis decapiter, & ensuite jetter son corps dans la mer 'le 28. de mars. [c]Elpidiphore ayant en vain tasché d'obtenir par argent, des executeurs, qu'ils luy donnassent son corps, ou au moins sa teste.

§. 11-14. §. 22. c §. 15.

'Mais l'un & l'autre fut peu de jours aprés trouvé miraculeusement, dit-on, à Sinope [ville maritime du Pont,] 'à quoy l'on ajoute encore d'autres miracles. 'Il fut porté à Amasée, & enterré avec les autres Martyrs, auprés de l'eglise qu'il avoit fait bastir. 'Cela se fit le 26. d'avril, 'auquel ses actes portent que l'on celebroit sa memoire. 'Sa feste y est marquée par un calendrier Egyptien, par le Typique de S. Sabas, par les Ménées des Grecs qui en font leur grand office, par les Moscovites, & par quelques Latins dont Molanus est le premier.

§. 15-18. §. 19. §. 20. 21. §. 22. §. 26. p. 416. Typ. p. 49. 2| Men. p. 321-325.

'Il mourut agé d'environ 70. ans, [d]en la 4e année de la 274e Olympiade, [& ainsi en 320.] selon qu'on lit dans la chronique de S. Jerome de l'edition de Scaliger. D'autres exemplaires le placent quelques années devant ou aprés. [Mais il seroit difficile de faire commencer la persecution de Licinius avant 320. Eusebe ne parle pas expressément de son martyre:] 'mais il marque que [*] les plus grands efforts de Licinius furent contre les Eglises du Pont, & contre celle d'Amasée en particulier. [e] Theophane le marque comme l'une des plus illustres victimes de cette persecution.

Boll. g. p. 54. §. 19. d Hier. chr. n. P. p. 685. Eus. l. 10. c. 8. p. 397. b. c| v. Const. l. 2. c. 1. 2. p. 443. e Thphn. p. 13 c. * V. la pers. de Licinius.

LES QUARANTE MARTYRS DE SEBASTE.

[ENTRE les Saints qui ont souffert sous Licinius, il n'y en a point de plus illustres dans l'antiquité, que ceux qui sont aussi connus par le nom general des Quarante Martyrs, qu'inconnus sous leurs noms particuliers.] 'S. Gregoire de Nysse les appelle les défenseurs de la foy, & les tours de la divine cité: [& il leur donne, aussibien que les autres Peres, beaucoup d'eloges semblables.

Nys. de Qua. 2. t. 3. p. 507. c.

Nous avons leur panegyrique prononcé par sa bouche en trois oraisons, & par celle de S. Basile son frere. S. Gaudence Evesque de Bresse fait leur eloge dans l'oraison qu'il composa pour la dedicace de son eglise. Nous avons encore une fort longue harangue sur ces Martyrs dans S. Ephrem.] 'S. Chrysostome a employé son eloquence pour prononcer leur eloge, dont Photius nous a conservé quelques fragmens. [S. Nil, Sozomene, & S. Gregoire de Tours, en parlent aussi avec honneur.] 'Vossius qui a donné au public les ouvrages de S. Ephrem, dit que S. Athanase a fait une oraison à la louange des mesmes Saints, & qu'elle est encore dans une bibliotheque de Rome.

Phot. c. 274. p. 1520. 1521. Ephr n. p. 562. 2. d.

[Nous ne croyons point devoir parler ici de leurs actes,] 'soit des grecs qui sont traduits dans Surius, [f]soit des latins, ou plutost des traductions latines plus anciennes, que Bollandus nous a données, '& qui sont tres peu differentes de Surius. [g]Vossius pretend que les doctes les attribuent à Evode disciple & successeur de S. Basile; ce qu'il dit avoir trouvé dans un manuscrit. [Mais ce manuscrit ne peut pas estre fort considerable,] 'puisque le successeur de S. Basile estoit Hellade, & non Evode. 'Aussi Leo Allatius ne laisse pas aprés cela de les mettre parmi ceux dont les auteurs sont inconnus. [Mais il importe peu de savoir qui en est l'auteur. Il suffit de les lire pour voir qu'ils sont contraires en divers points aux Peres dont nous avons parlé; & qu'il y a des contes si ridicules, que c'est faire tort à un bon auteur de les luy attribuer. Il y a quelque chose d'assez beau, mais tiré des Peres, quoiqu'en divers endroits l'auteur ait choisi ce qu'il y avoit de moins considerable, & ce que l'on ne peut pretendre en aucune maniere avoir esté dit par les Martyrs.] 'Bollandus nous en a encore donné une petite histoire traduite

Sur. 9. mars, p. 87. f Boll. 10. mars, p. 12. §. 2. 3. p. 13. e. g d| Ephr. n. p. 564. 2. d. Bar. 378. § 10. All. de Sim. p. 122. Boll. 10. mars, p. 18. 19.

Digitized by Google

duite de l'Armenien, [laquelle n'est pas non plus exemte de fables.]

'L'on y trouve, aussibien que dans les autres actes, & dans Adon, les noms des Martyrs, quoiqu'avec quelques differences dans l'ordre & dans quelques noms. 'Voici comme Bollandus les a mis: Quirion, Candide, Domnus, Meliton, Domitien, Eunoïque, Sisinne, Heracle, Alexandre, Jean, Claude, Athanase, Valens, Helien, Ecdice, Acace, Vibien, Elie, Theodule, Cyrille, Flavius, Severien, Valere, Cudion, Sacerdon, Prisque, Eutyque, Eutyche, Smaragde, Philoctemon, Aece, Nicolas, Lysimaque, Theophile, Xantheas, Angias, Leonce, Hesyque, Caius, & Gorgone. [Nous ne voyons pas sujet de douter de la verité de ces noms, quoique S. Basile & les autres Peres n'aient pas jugé necessaire de les marquer, & que les pieces dans lesquelles on les trouve, ne soient pas fort authentiques. Les traditions populaires alterent bien les noms propres, mais n'ont pas accoutumé de les inventer, sur tout en un si grand nombre.

p. 12. §| 16. §. 16. — p. 12.

On ne doute point]'qu'ils n'aient souffert sous Licinius, comme S. Ephrem & Sozomene le disent clairement, [c'est à dire vers l'an 320:] a Les Peres parlent comme s'il y eust eu alors une persecution ouverte & generale contre les Chrétiens, [ce qui ne fut jamais sous Licinius. Mais il ne faut pas demander dans des orateurs, qui n'examinent pas les choses de si pres, une exactitude qui se trouve à peine dans les plus fideles historiens.]

Ephr. t. 3. or. 26. p. 555. 1. b| Soz. l. 9. c. 2. p. 801. c. a Nyss. de Qua. 3. t. 2. p. 206. c. d.

'Pour le lieu de leur martyre, S. Ephrem, S. Nil, & Sozomene, disent positivement qu'ils souffrirent "à Sebaste dans l'Armenie. b S. Gregoire de Nysse & celui de Tours disent aussi que ce fut dans la petite Armenie. c S. Gaudence reconnoist qu'ils estoient soldats dans la mesme province. [Tous leurs actes les mettent aussi à Sebaste dans la petite Armenie, dont elle a mesme esté la metropole.] d On assure que c'est encore aujourd'hui une grande ville tres peuplée, d'environ quinze mille feux, & capitale d'un grand pays. e Quelques uns luy donnent le nom de *Saustia*.

NOTE 1.

Ephr. t. 3. or. 27. p. 558. 1. a| Nil. l. 2. ep. 288. p. 262| Soz. p. 801. c. b Nyss. de Qua. 3. p. 207. b| Gr. T. gl. M. c. 96. p. 216. c Gaud. s. 17. p. 61. c. d Boll. 10. apr. p. 18. e Baudr. p. 76.

f Ces illustres Saints n'estoient pas tous d'une mesme famille, ni d'une mesme province; g mais ils avoient tous esté enrolez dans la milice, à cause qu'ils surpassoient les autres par la force & la grandeur de corps, & qu'ils estoient dans la fleur & la vigueur de leur age. Ils n'excelloient pas moins par la grandeur de leur courage, & par leur experience dans la guerre. Aussi ils avoient merité par leur valeur, d'avoir le premier rang dans l'estime & les faveurs des Empereurs, '& de recevoir diverses recompenses militaires.

f Bas. div. 20. t. 1. p. 453. 454. g p. 454. b. — Gaud. s. 17. bib. P. t. 2. p. 61. c — c.

'Mais ils avoient encore un plus grand avantage que tout cela, qui estoit d'estre Chrétiens, d'estre instruits des obligations d'un Chrétien, & de s'en acquiter par une vie sainte & irreprochable en toutes choses. 'S. Gregoire de Nysse témoigne assez clairement qu'ils estoient de cette fameuse legion, h qui ayant autrefois embrassé la foy ensuite d'une vision, "obtint par ses prieres une pluie & une victoire miraculeuse [sous M. Aurele. C'estoit la douzieme legion:] '& Procope dit que c'est celle dont estoient les Saints. i Cette legion avoit son quartier pres d'une ville voisine [de Sebaste,] k c'est à dire à Melitene, selon Xiphilin: l Et mesme elle portoit le nom de legion Melitene. Eusebe nous assure qu'elle duroit encore de son temps, maintenue par le merite de sa foy. m Ce fut en cette ecole de vertu que ceux dont nous parlons furent instruits; & le recit des merveilles que Dieu avoit operées par cette legion, ne contribua pas peu à les fortifier & les animer.

Nyss. de Qua. 2. p. 506. a. h p. 505. a. — V. M. Aurele §. 15. 16. — Proc. aedi. l. 1. c. 7. p. 18 d. i d| Nyss. p. 505. a. k Dio. l. 71. p. 806. l Eus. l. 5. c. 5. p. 169. b. m Nyss. de Qua 2 p. 506. a.

'La grace du martyre fut la perfection, & comme le prix & la recompense de la sainteté de leur vie, & de la sagesse de leur conduite. 'L'eminence de leur vertu leur attira l'envie du demon, qui ne pouvoit souffrir de voir reluire la maturité des vieillars parmi l'ardeur d'une si florissante jeunesse. 'Il commença donc par persuader au General de l'armée, passionné pour les idoles, que pour vaincre les ennemis, il falloit qu'il sacrifiast auparavant à sa rage les adorateurs du nom de J. C. Ceux dont nous parlons firent bientost voir par une genereuse confession, qu'ils estoient veritablement de ce nombre. 'Car s'estant separez des autres soldats, ils formerent entr'eux une compagnie choisie des amateurs de J. C, conduite par la force du Saint Esprit, & s'opposerent ouvertement à l'edit impie par lequel on pretendoit les obliger de sacrifier au demon.

p. 505. a. — p. 506. a. b. — c. d. — de Qua. 3. t. 2. p. 206. d.

'Ils furent sur cela presentez publiquement au juge, [dont S. Basile & les autres Peres ne marquent point le nom.] n Les actes & les martyrologes veulent que ce fut Agricolas gouverneur de la province, 'auquel Lysias Duc ou General des troupes se joignit ensuite: '& cela se peut autoriser "par S. Ephrem. o Le juge leur ayant donc signifié "les ordres de l'Empereur [Licinius,] & les sommant d'y obeïr, ils répondirent tous hardiment, qu'ils estoient Chrétiens, '& qu'il n'y avoit point de supplices dont la peur fust capable de leur faire abandonner cette sainte religion. 'Le juge encore plus cruel que la loy inhumaine dont il se rendoit l'executeur, 's'efforca de gagner les Saints par ses promesses, & puis de les intimider par ses menaces; mais fort inutilement. 'Il fit dechirer leurs membres par les fouets, p & leurs costez [avec les ongles de fer.]

NOTE 2. — γράμματα.

Bas. div. 20. t. 1. p. 454. d. e. n Boll. 10. mars, p. 16. a| 19. d. e. p. 23. b. d. Cotel. gr. t. 3 p. 61. a. o Bas. p. 454. d. e. Gaud. s. 17 p. 61. d| Nyss. t. 2. p. 207. a. Nyss. p. 207. a. Bas. div. 20 p. 455. a. b. Ephr. or. 26. p. 555. 1. c.

q Il les fit [ensuite] charger de chaines; & il semble qu'ils fussent tous liez par une mesme chaine les uns aux autres. r Ils demeurerent assez longtemps dans les fers & dans la prison, où ils firent comme l'apprentissage du combat qu'ils avoient à soutenir. 'Car plus on differoit leur couronne, plus ils y aspiroient avec ardeur.

p Phot. c. 274. p. 1520. c. q Nyss. de Qua 2. t. 3. p. 506. 507. r p. 510. a. b. — a.

'Metaphraste dit que "S. Severien qui estoit fort riche, fut accusé de les avoir assistez, & d'avoir esté la principale cause de la constance qu'ils firent paroistre jusqu'à la fin de leur vie. 'Leurs actes portent qu'Agricolas les ayant fait mener en prison, ils y demeurerent sept jours, au bout desquels Lysias estant arrivé de

V. la pers. de Licinius. — Sur. 9. sept. p. 101. §. 1. — Boll 10. mars, p. 20. 23.

Digitized by Google

de Cesarée à Sebaste, & eux ayant confessé J. C. une seconde fois devant luy & devant Agricolas ensemble, ils furent remenez en prison, p. 20. e. '& condannez le lendemain, soit par Lysias seul, a p. 24 b. c. [a] soit par Agricolas avec luy.

Nys. t. 3. p. 510. b. 'Aprés donc qu'ils eurent esté suffisamment exercez dans la prison, ils furent conduits au champ de bataille. b p. 511. a. [b] Et comme aprés la confession publique du nom de J. C, [& les tourmens de la question,] il ne leur manquoit plus que la mort pour accomplir parfaitement leur martyre, le juge ne les voulut pas differer. p. 510 c. d| t. 2. p. 207. b. c. 'On estoit alors dans [la fin de] l'hiver, qui est tres rude dans l'Armenie, le pays estant si froid que les vignes n'y peuvent venir dutout: t. 3. p. 511. a. '& un vent de bize qui souffloit en ce temps là, augmentoit encore beaucoup la rigueur ordinaire du froid. t. 2. p. 207. d| Bas. p. 456. b. c. 'Le juge ordonna donc que l'on exposast les Saints tout nuds à cette gelée durant le plus grand froid de la nuit, jusqu'à ce qu'ils eussent rendu l'ame dans ce tourment, Bas. p. 456 c. d| Nys. t. 3. p. 511. 512. 'dont S. Basile & S. Gregoire de Nysse representent fort bien la violence. c Nys. p. 511. b. [c] Mais les Saints ne s'epouventerent point d'une sentence si étrange. Ils allerent, ou plutost, ils coururent aussitost au lieu du supplice, & se depouillerent avec joie, Bas. p. 456. c. 'sans mesme excepter leur chemise.

'[Les actes de ces Saints, tous les modernes, & mesme plusieurs anciens, disent qu'on les mit sur un étang glacé, qui estoit aupres de la ville. "Mais nous ne voyons pas lieu d'ajouter foy à cette circonstance, omise par S. Basile & par S. Gregoire de Nysse, & qu'il seroit mesme difficile d'accorder avec ces Saints, plus croyables en ce point que tous les autres.] NOTE 3.

b. 'Il est certain que la place de leur combat estoit au milieu de la ville. Nys. p. 511. c. 'S. Gregoire de Nysse semble dire que c'estoit dans [la cour] des bains publics: t. 2. p. 209. c. d| Bas. p. 458. a. b. 'C'estoit au moins tout auprés: & les persecuteurs l'avoient fait exprés pour tenter encore plus vivement la constance des Martyrs, afin que l'esperance de finir promtement un tourment si insupportable, ebranlast plus aisément leur constance, à quoy mesme ils les invitoient par leurs discours. Mais cette finesse ne servit qu'à faire paroistre davantage la patience & la generosité des Martyrs. Bas. p. 457. b. d| 459. a. 'S. Basile semble dire qu'ils ne furent qu'une nuit dans ce supplice. d Nys. t. 3. p. 512. a. [d] Mais S. Gregoire de Nysse dit clairement qu'ils endurerent durant trois jours cette longue mort, qui leur emportoit les membres l'un aprés l'autre, t. 2. p. 207. b. '& qu'on avoit choisie exprés pour abatre les soldats de J. C. par la durée de leur supplice aussibien que par sa rigueur.

Bas. p. 457. a. b. c. 'Parmi les diverses paroles "qu'ils se disoient les uns aux autres pour s'encourager, &c. e d. e. [e] ils demandoient tous unanimement à Dieu d'estre conservez dans leur nombre mysterieux de quarante. [Dieu leur accorda ce qu'ils demandoient, mais d'une autre maniere qu'ils ne pensoient, & qui fait adorer les secrets impenetrables de sa justice & de sa misericorde,] Ephr. or. 27. p. 560. 1. c. 'autant que ce qui estoit arrivé dans la reprobation de Judas & dans l'election de S. Matthias. Gaud. h. 17 p. 62. d| Bas. p. 458. a. b. 'Un soldat, qui avoit la charge de garder ces Saints, & qui du bain où il se chaufoit, regardoit quel seroit l'evenement de leur combat, prest à recevoir dans le bain ceux qui manqueroient de courage; vit une chose tout à fait extraordinaire. Nys. t. 2. p. 210. d. 'C'estoient des puissances [spirituelles,] 'des Anges qui descendoient du ciel sur les Martyrs, [& J.C. mesme] Gaud. p. 62. d. 'le chef de la milice celeste, accompagné d'un grand nombre d'Anges, Bas. p. 458. b. 'qui distribuoient à chacun, comme de la part de leur Prince, des presens tres riches, Gaud. p. 62. d. 'des robes precieuses, f Ephr. or. 27. p. 560. 1. b. [f] des couronnes, dit S. Ephrem, [quoique son style soit si obscur & si metaphorique, qu'il est presque impossible d'y établir aucun fait.] or. 26. p. 555. 1. d. 'Il dit encore que les Saints se virent environnez de lumiere avec des couronnes sur leurs testes.

Bas. p. 458. b. c. 'Ces dons & ces prix estoient pour tous, à l'exception d'un seul, qui succombant aussitost, prit le parti des ennemis, & causa par sa lascheté une douleur inconcevable à tous les Saints. Son crime luy fut pernicieux en toutes manieres. Car aprés avoir perdu la vie eternelle, il perdit encore la temporelle des qu'il se fut approché du feu. Nys. t. 2. p. 210. b. c. 'Et il est ordinaire au demon de tromper ainsi ceux qui se soumettent à luy, & d'insulter à leur malheur, aprés les avoir flatez & caressez pour les y faire tomber.

Gaud. p. 62. e. 'Un accident si deplorable fut bientost suivi d'un autre plus joyeux & plus consolant. Bas. p. 458. c. d| Nys. p. 210. 211. 'Le garde qui avoit eu la vision que nous avons dite, ne vit pas plutost ce malheureux tomber & courir au bain, qu'il se hasta de prendre sa place. Il quitte ses habits, & se joint aux Saints, criant, comme eux, qu'il estoit Chrétien. Un changement si inopiné surprit tous ceux qui estoient presens: Gaud. p. 62. e. 'On le lia sans qu'il fist aucune resistance, & on le chargea de chaines, dont les fers le coupoient autant qu'ils l'arrestoient: [d'où l'on peut juger que les autres estoient aussi enchainez.

Voilà tout ce que les auteurs originaux nous apprennent du martyre de ces Saints,] Bas. p. 459. e| Nys. t. 3. p. 512. b. c. 'en nous assurant qu'ils le consommerent par la rigueur du froid, g Boll. 10. mars, p. 19. b| 21. d. [g] quoique leurs actes y ajoutent qu'on leur cassa "les jambes avec des barres de fer, &c. & qu'ils rendirent l'esprit dans ce supplice. [Mais la mort qui finit leurs tourmens, ne termina pas la cruauté des persecuteurs.] Nys. t. 2. p. 211. a. b. c| Bas. p. 459. a. 'Car leurs ames "estant allées au lieu où elles aspiroient, leurs corps furent consumez par le feu; NOTE 4. '& ce que le feu epargna fut jetté dans la riviere.

Boll. 10. mars, p. 21. d. 'Il ne faut pas oublier ce qu'on remarque en particulier de l'un d'entr'eux, que les actes appellent Meliton, & qu'ils disent avoir esté le plus jeune de tous. Bas. p. 459. c. 'Ce Saint avoit resisté plus longtemps que les autres à la mort par la vigueur de son corps & la force de son courage. Ainsi les boureaux qui mettoient les autres dans un chariot pour les aller bruler, laissoient celui-ci dans l'esperance qu'il pourroit encore changer de volonté. Mais il avoit une mere digne d'etre imitée de toutes celles de son sexe, Nys. p. 512. b. '& qui meritoit bien d'avoir un martyr pour

pour fils, a Cette sainte femme, qui estoit de fort basse condition, b & qui depuis longtemps souffroit ensemble les incommoditez du veuvage & d'une extreme pauvreté, 'avoit nourri son fils du lait de la sagesse celeste. 'Voyant donc alors la fausse compassion que les boureaux avoient pour luy, au lieu de les en remercier, elle leur en fit des reproches ; & s'approchant de son fils, elle le trouva tout glacé, sans mouvement, avec une respiration foible & presque éteinte; & avec seulement autant de vie qu'il en falloit pour sentir encore la violence de son tourment. Il regarda sa mere avec un œil languissant & tout abatu, & d'une main sans force & sans vie, il luy fit encore quelque signe pour la consoler. 'Ce spectacle n'abatit point sa constance ; 'au contraire, elle exhorta son fils à persévérer jusques à la fin; & estant fortifiée par le S. Esprit, 'elle le prit elle mesme de ses propres mains, & le mit sur le chariot où estoient les autres Martyrs, que l'on alloit jetter dans le feu, 'sans repandre une seule larme, ni proferer une parole indigne de sa generosité, '& l'accompagna avec un visage tout plein de joie.

a Ephr. or. 27. p. 561. 1. d. b 2. a. Gaud. p. 63. a. Nys. p. 512. b. c. d. p. 513 a. b|Bas. p. 459. c. p. 460. a. Nys. p. 513. b.

'Les corps de ces saints Martyrs furent donc brulez, & leurs reliques jettées dans la riviere. S. Basile donne lieu de dire que l'on n'y jetta "que ce qui ne fut pas consumé par le feu, [c'est à dire leurs os.] 'S. Gaudence dit clairement que l'on ordonna de jetter leurs cendres, mais qu'il se trouva diverses personnes saintes qui en enleverent secrettement une partie, ou les acheterent à prix d'argent. [Et ainsi il n'est point necessaire de recourir à des miracles pour expliquer ce que disent S. Basile & son frere,] 'que ces Saints estoient repandus en beaucoup de lieux, où ils estoient tous ensemble sans pouvoir estre separez les uns des autres, '& que les provins de cette vigne feconde remplissoient presque toute la terre.

b|Bas. p. 459. a. τὰ τοῦ πυρὸς λείψανα. Gaud. h. 17. p. 63. b. Bas. p. 459. b. Nys. p. 211. c. d|t. 3. p. 503. b.

'S. Gregoire de Nysse eut une partie de ce thresor. Sa mere l'avoit mise dans un village qui luy appartenoit, 'pres de la ville d'Ibore [dans le Pont,] 'à sept ou huit stades du monastere où elle & Ste Macrine sa fille se consacrerent à Dieu avec un grand nombre de vierges. '[Le grand S. Basile, & peutestre encore S. Gregoire, se retirerent aussi auprés du mesme lieu ; & ainsi il ne faut pas s'étonner si ces deux grands hommes ont employé toute la force de leur eloquence pour relever l'honneur de ces Martyrs, dont la veneration sembloit estre leur heritage commun.]

p. 211. d| 212. c. p. 212. a. v. Macr. t. 2. p. 201. b.

'Ils enterrerent au mesme lieu leur pere, leur mere, & leurs sœurs. c S. Gregoire raconte une vision qu'il avoit eue de ces Saints, estant encore jeune & laïque, la nuit mesme que l'on veilloit pour mettre leurs reliques dans l'eglise dont nous avons parlé. Il dit "qu'ils le voulurent punir du peu de devotion avec laquelle il estoit venu assister à cette ceremonie. 'Il raporte aussi la guerison d'un soldat boiteux faite en ce lieu par l'intercession des Martyrs ; & il avoit appris ce miracle du soldat mesme.

b|de Qua. 3. p. 211 d. c p. 212. 213. &c. p. 212. a. b. c.

'Il y avoit encore des cendres de ces Saints à Cesarée en Cappadoce, où ils avoient aussi une eglise considerable. [Et c'est peutestre pour ce sujet] 'que S. Basile dit qu'ils estoient venus dans sa province, où ils estoient comme des tours & un refuge assuré contre toutes les attaques des ennemis. 'Il confia ce riche thresor à deux de ses nieces qui estoient Superieures d'un monastere de vierges. Elles souhaitoient de ne le laisser qu'à des personnes qui pussent continuer, & mesme augmenter la devotion qu'elles avoient pour ces reliques. C'est pourquoi elles les donnerent avec joie à S. Gaudence, 'lorsqu'il passoit par la Cappadoce pour aller à Jerusalem.

Gaud. h. 17. p. 16. a. Bas. div. 20 p. 459. a. Gaud. p. 61. a. p. 60. e.

'Ce Saint eut toujours beaucoup de soin de les honorer, en reconnoissance des faveurs qu'il en recevoit ; & quand il eut esté fait Evesque de Bresse, & qu'il y eut fait bastir une eglise, il les y mit pour y estre reverées des peuples. 'Ce fut à la dedicace de cette eglise qu'il prononça en presence de plusieurs illustres Evesques, le panegyrique de ces Saints, 'tiré, comme il le declare, de l'oraison que S. Basile avoit faite sur ce sujet. 'Vossius appelle cette eglise la basilique des Quarante Martyrs. d Mais S. Gaudence dit seulement qu'elle estoit fondée en l'honneur des Saints dont il y avoit des reliques : 'Et outre celles de ces Martyrs, il y en avoit de dix autres Saints, 'entre lesquels estoient S. Jean Battiste, S. André, S. Thomas, S. Luc. 'C'est pourquoi il voulut qu'elle fust appellée "l'Assemblée des Saints. [Il y assez d'apparence qu'il n'a pas emporté toutes les reliques de ces Martyrs qui estoient à Cesarée, & mesme aprés avoir dit comment on sauva une partie de leurs cendres,] 'il ajoute que c'estoit ce qui faisoit la joie de son Eglise & de celle de Cesarée.

p. 61. b. p. 59. d. p. 61. b. c. Ephr. or. 27. n. p. 562. 2. e. d Gaud. p. 59. d. e. p. 60. e. p. 59. 60. p. 63. c. d. Concilium. b.

'Il y en avoit aussi à Constantinople dans le IV. siecle, entre les mains d'une dame Arienne, qui voulut qu'on les mist auprés de son corps aprés sa mort. Elles y furent trouvées sous l'episcopat de S. Procle & l'empire de Theodose le jeune, ensuite d'une triple vision qu'eut Ste Pulquerie, tant de ces saints Martyrs, que de S. Thyrse à qui on avoit basti une eglise en cet endroit. Sozomene raporte cet evenement fort au long, 'comme un ornement digne de l'histoire ecclesiastique. 'On mit ces reliques dans une tres riche chasse, & on fit une feste solennelle pour les avoir trouvées.

Soz. l. 9. c. 2. p. 801-804. c. 1. p. 801. b. c. 2. p. 804. a. b.

'Procope assure qu'en rebastissant du temps de Justinien l'eglise de Ste Irene, sur le golfe pres de Constantinople, on y trouva "une boete dont l'inscription portoit que c'estoient des reliques des Quarante soldats martyrs. 'Justinien estoit alors tourmenté depuis longtemps "d'une fluxion sur le genou : & ayant oui parler de ces reliques qu'on avoit trouvées, il espera qu'elles le gueriroient de son mal. 'En effet, des que les Evesques eurent mis "la boete sur son genou, son mal se dissipa aussitost, ne pouvant resister à ces corps "qui avoient servi Dieu si fidelement. En mesme temps il sortit de ces saintes reliques une quantité d'huile,

Proc. ædi. l. 1. c. 7. p. 18. 19. κιβώτιον, p. 19. a. c. &c. d. τὸν δισ-κὸν δεδουλω-μένοις τῷ Θεῷ.

Digitized by Google

d'huile, qui regorgeant de la boete, se repandit sur les piez & sur la pourpre de l'Empereur. On conserva cet habit avec soin dans le palais, & on assure qu'il a servi à guerir des maladies incurables.

Codi. ori. C. p. 46. c. 'Codin dit que [des auparavant,] l'Empereur Anastase avoit fait bastir à Constantinople une eglise des Quarante Martyrs. p. 45. d| 'Tibere II. en fit depuis bastir "une &c. Thphn. p. 225. c. [autre] au milieu de la ville, que Maurice son successeur acheva. a Cang. de C. l. 4. p. 134. 135. a Les historiens de Constantinople, "en parlent &c. souvent. Car elle a duré jusqu'à Jean Paleologue.

Sur. 31. dec. p. 381. § 26. 'Ste Melanie la jeune mit de leurs cendres dans l'eglise d'un monastere qu'elle fit bastir [vers 445.] en Palestine. b Boll. 10. mars, p. 15. § 14. b On croit qu'on en a aussi apporté à Rome, & que c'est l'origine des deux eglises de ces Saints qu'on y voit encore aujourd'hui. [On ne dit point quand elles peuvent avoir esté basties.]

Bas. div. 20. p 459. d. 'S. Basile témoigne que "tout le monde &c. alloit implorer leur secours. c p. 460. c. c Il ajoute qu'ils avoient relevée ceux qui estoient tombez, affermi ceux qui branloient, & redoublé l'ardeur des Saints. Boll. p. 18. e. 'On assure que les Chrétiens, & les Turcs mesmes, visitent avec respect le lieu où l'on croit qu'ils ont souffert, qu'ils y sont souvent gueris de leurs maladies, & que plusieurs Turcs, pour reconnoistre cette grace temporelle qu'ils ont receue de J. C. par ses Saints, embrassent la religion Chrétienne.

Bar. 9. mars, a. 'Les Grecs & les Latins font la feste des Quarante Martyrs le 9. de mars; [ce qui s'accorde bien avec ce que remarque S. Gregoire de Nysse,] Nys. t. 3. p. 510. b. c. 'qu'ils avoient souffert en un temps de gelée, & durant le jeûne sacré des quarante jours. d Typ. p. 44. 3. 4. d Le Typique de S. Sabas regle fort en particulier comment il falloit faire l'office de leur feste, si elle arrivoit en un jour de jeûne. Men p. 64-72. 'Les Ménées en marquent aussi le principal office de ce jour là, Poss. asc. 10. p. 269. '& les moines y relaschoient la rigueur du jeûne à cause de la joie de cette solennité, de mesme qu'à la feste de l'Annonciation. [Presque toutes les Eglises latines en font aussi la feste le 9. de mars.] Boll. 9. mars, p. 2. f. 'On la fait le 10. à Rome depuis Innocent X. pour laisser le 9. à Ste Françoise. e 10 mars, p. 16. § 15. e Elle est marquée le 9. dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, Raban, [& Vandelbert. Usuard, Adon,] & Notker, la mettent le 11; [ce qu'on a suivi dans le nouveau breviaire de Paris.] Raban met aussi ce jour là les Quarante Martyrs pour la seconde fois, § 15| Flor. p. 820. 2. '& le 9. de septembre pour la troisieme.

Boll. p. 19. b. c. 'Leurs actes portent que celui qui eut particulierement soin de leurs cendres, p. 12. c. fut Pierre Evesque de Sebaste, qu'on croit avoir succedé à S. Blaise, & avoir eu pour successeur Euloge ou Eulale, qu'on trouve avoir assisté au Concile de Nicée. p. 30. 'Bollandus a mis ce Pierre au nombre des Saints, pretendant que c'est luy dont parle S. Gregoire de Nysse, Nys. ad Flav. t. 3. p. 645. 646. 'quand il dit qu'il avoit assisté à la feste du tres heureux Pierre, qu'on celebroit alors pour la premiere fois à Sebaste, dans le mesme temps qu'on y faisoit celle des saints Martyrs. Bar 9. jan. c. 'Baronius croit que ce S. Pierre est le frere de S. Basile & de S. Gregoire mesme: [& ce sentiment paroist au moins aussi probable que celui de Bollandus.]

SAINT THEOGENE, MARTYR.

Boll. 3. jan. p. 133. 134. 'Le nom de S. Theogene est celebre dans les martyrologes tant des Grecs que des Latins. [Nous avons ses actes, dont le style se peut dire tres bon: & ils semblent pouvoir passer pour originaux,] p. 135. § 13. 'ou avoir au moins esté tirez d'une relation authentique de son martyre qui se lisoit publiquement dans les Eglises de Nicomedie, d'Heraclée, de Cyzic, & de Bithynie Baudr p. 200. 'ou Claudiople dans la Bithynie. [Il y a neanmoins "diverses choses qui semblent Note 1. dementir la bonne opinion que le style en donne. Nous en laissons le jugement aux personnes plus éclairées, & nous raporterons seulement ici ce qui nous y paroist de meilleur.]

Boll. p. 134. § 1. 'S. Theogene estoit fils d'un Evesque, [apparemment dans la Phrygie,] où il fut pris du temps de Licinius pour estre enrolé dans la legion Trajane. Cette legion avoit son quartier à Cyzic metropole de Hellespont: [" & cela peut faire Note 2. juger que ce fut le lieu du martyre de S. Theogene. Ce Saint pouvoit estre de race militaire, & comme tel, obligé à s'enroler selon les loix Romaines. Mais une autre loy superieure à celles des hommes, luy fit prendre "la resolution V. la note 1. de choisir plutost la mort que la profession des armes. On en pourroit raporter plusieurs raisons, & nous en avons marqué quelques unes] Anal. t. 4. p. 566. 'sur l'histoire de S. Maximilien d'Afrique, qui est fort semblable à celle-ci, mais plus authentique. [Cette conduite est encore plus aisée à justifier dans S. Theogene, qui estoit fils d'un Evesque. Et il faut dire que Licinius persecutoit alors les Chrétiens,] Boll. p. 135. § 6. puisque c'estoit peu de temps avant sa ruine.

§. 1. 'Le Saint fut conduit à Zelicinthe Tribun, & à Posidoine "officier [de la legion Præpositum Trajane.] Mais quand il se vit au milieu des soldats, il se trouva rempli du S. Esprit, & dit tout haut; « Je suis Chrétien, & soldat du Roy des Rois: & estant « déja engagé à luy, je ne me puis engager « à aucun autre. » Il fit la mesme réponse quand on luy presenta les armes. Le Tribun luy demanda si c'estoit que Licinius ne luy plaisoit pas, [voulant peutestre l'engager à quelque réponse qu'on pust traiter de seditieuse:] Mais il répondit; « "Je ne « *non novi.* connois personne: Je suis Chrétien, & « *non convenit.* "il me seroit honteux de porter les armes « du siecle auquel j'ay renoncé: Le « Roy que je sers est un Roy eternel, & « je suis obligé de le confesser. » On luy re-

pre-

presenta qu'il y avoit beaucoup de Chrétiens qui ne laissoient pas de porter les armes: & il répondit [presque en mesmes termes que S. Maximilien;] Cha-
quomodo „ cun sçait ce qu'il a à faire: pour moy,
militet. „ je connois trop la grandeur du Roy que „ je sers.

„ 'On luy parla des dieux; & il répon- §. 2.
„ dit: Je ne sçay ce que c'est que vos dieux: „ je ne connois qu'un Dieu toutpuissant, „ par J. C. son Fils. Est-ce donc, luy dit „ Posidoine, que Dieu a un Fils? Oui, ré-
V. la note 1. „ pondit Theogene, il en a un; & c'est „ la parole de la verité. Le Tribun luy demanda si eux autres Chrétiens le pou„ voient connoistre; & il répondit qu'ils „ le pouvoient, si Dieu leur donnoit la lu„ miere necessaire. Mais quand nous le con„ noistrions, dit Posidoine, est-ce que nous „ quitterions nostre Prince pour aller à luy? „ Et qui vous peut empescher de le faire, „ répondit le Saint, si vous en avez la vo„ lonté? Est-ce que vous apprehendez de „ quitter les tenebres de ce monde, & de „ perdre des dignitez & des honneurs qui „ ne durent qu'un moment, pour plaire au „ Dieu vivant, au Roy eternel, pour le ser„ vir, comme moy, & pour recevoir de „ luy une vie qui ne finira jamais?

'Ces paroles au lieu de toucher le Tri- §. 3.
bun, le mirent en colere. Il donna ordre que le lendemain des le point du jour toute la legion allast s'assembler à la campagne: & y ayant fait amener le Saint, il le fit attacher par les piez & par les mains à quatre pieux, & battre à coups de gros bastons, jusqu'à lasser plusieurs personnes. Il luy demanda ensuite s'il ne vouloit donc pas porter les armes: & le " Saint luy répondit; Je les porte déja sous " le Roy des Rois, J. C. mon Seigneur, " le Fils de Dieu, qui viendra un jour ju" ger les vivans & les morts; & il n'y au" ra sur la terre ni Prince ni Empereur, " qui puisse echaper à ce juge & à l'auto" rité de ses arrests. 'Le Tribun regarda §. 4.
&c. tout cela comme des folies, & commanda de battre tout de nouveau le saint Martyr, qui cependant rendoit graces à Dieu avec un visage plein de joie, de ce qu'il vouloit bien qu'il eust l'honneur de souffrir pour luy.

'Le Tribun luy demanda encore s'il ne §. 5.
vouloit donc pas s'enroler: & alors le " Saint elevant sa voix; Je vous l'ay déja " dit, répondit-il, & je vous le dis enco" re; je suis Chrétien, & soldat du Roy " des Rois. Je ne puis point estre un deser" teur de sa milice. Les peines par lesquel" les vous pretendez m'y contraindre, ne " me sont rien, mais vous en feront bien" tost souffrir d'eternelles. Le Tribun luy " dit: Puisque vous contez vos peines pour " rien, il vous en faut trouver de plus " grandes. Le Saint luy répondit sans s'é" tonner, Vous n'en sauriez trouver qui " soient capables de me donner mesme de " la tristesse, parceque J. C. est ma force. " Vous n'avez receu pouvoir que sur mon " corps: faites-en ce qu'il vous plaira: " Mais jamais vous ne me separerez de mon " Roy.

'Il estoit déja deux ou trois heures aprés §. 6.
midi, de sorte que le Tribun ordonna qu'on s'en retournast à la ville, où il fit encore étendre le Saint, comme pour luy faire souffrir une nouvelle question.
Optio. 'Un petit officier luy demanda où estoit son Dieu, ajoutant que pour luy, s'il en eust eu le pouvoir, il l'eust bientost fait mettre en pieces, & jetter aux chiens. Le Saint luy répondit qu'effectivement il n'avoit point de pouvoir sur luy, mais que dans peu de temps & luy & son Tribun, & son Prince mesme, seroient punis comme ils le meritoient, avec tous ceux qui n'adoroient pas J. C.

'Sur cela le Tribun fit mener le Saint en §. 7.
prison, & il y demeura quarante jours, durant qu'on attendoit la réponse de Licinius, à qui le Tribun avoit mandé comment il avoit traité le Saint, sur le refus qu'il faisoit de s'enroler. Licinius ordonna qu'on le jettast dans la mer. Et le Saint s'en alla plein de joie recevoir la vie eternelle à laquelle Dieu l'appelloit. 'Quel- §. 12.
ques Fideles prirent son corps, que la mer avoit jetté sur ses bords, & l'enterrerent auprés de la ville en une cave d'un Chrétien nommé Adamante.

'On ajoute que la mort & le martyre du §. 10. 11.
Saint furent accompagnez de divers prodiges qui convertirent quelques soldats de la legion, les mariniers qui l'avoient jetté dans la mer, & plusieurs personnes du peuple. On marque aussi qu'environ deux mois aprés sa mort, le Tribun Zelicinthe fut défait dans un combat, où [presque] tous ceux de sa legion qui n'estoient pas Chrétiens furent tuez. Ce qui ayant mis Licinius en colere, il fit casser les jambes au Tribun, & à l'officier qui avoit insulté au Saint. [Cela arriva apparemment au commencement de l'an 323, & Licinius mesme vaincu sur la fin de l'année par Constantin, perdit l'empire, & la vie bientost aprés.] 'Il se faisoit de §. 12.
grands miracles au tombeau du Saint, & on écrit que toutes sortes de malades y estoient gueris.

'Ses actes portent qu'on faisoit sa feste §. 13.
le 3. de janvier, 'auquel on trouve son p. 133. 134.
nom dans les martyrologes de S. Jerome, dans [Florus,] Usuard, & divers autres, quelquefois sous le nom de Diogene. Son histoire est aussi dans Adon & dans Notker au 2. janvier, mais attribuée par le premier à Marcellin enfant, & par l'autre à File Evesque. Raban l'attribue aussi à Tite Evesque dans la ville de Tomes, & il la met encore le 4. de janvier avec Notker sous le nom de S. Theogene. 'Les Men. p. 36.
Ménées des Grecs qui donnent à ce Saint le nom de Theagene, en font memoire le 2. de janvier. 'Le menologe d'Ughel- Ugh. t. 6.
lus le met le 4. p. 1178.

'Les martyrologes latins donnent à S. Boll. p.
Theogene pour compagnons de son mar- 134. §. 1-4.
tyre, les Saints Cyrin ou Cyriaque, & Prime. [Les Grecs n'en parlent point, non plus que ses actes: De sorte qu'apparemment ces Saints n'ont rien de commun avec luy que le jour, & peutestre encore le lieu.]

'Quelques martyrologes marquent le 2. jan. p.
2. de janvier trois freres, Argée, Nar- 82. 83.
cisse, & Marcellin, à Tomes dans le Pont, [ou plutost en Scythie sur le Pont Euxin,] martyrizez, dit-on, pour le mesme sujet que S. Theogene. [Mais il

est visible que l'on a brouillé l'histoire de ce Saint avec celle des trois autres: & ce que disent les martyrologes de S. Jerome avec quelques autres, que S. Marcellin estoit un enfant, fait assez voir qu'on ne songeoit pas à le faire aller à la guerre.

SAINT CASSIEN, ET DIVERS AUTRES SAINTS DES TROIS PREMIERS SIECLES, DONT L'EPOQUE EST INCONNUE.

ARTICLE PREMIER.

De S. Cassien, & de divers Martyrs de l'Ombrie.

[APRÉS avoir recueilli avec le soin qui nous a esté possible, l'histoire des principaux Saints qui ont honoré l'Eglise jusques au Concile de Nicée, selon l'ordre des temps où nous avons pu juger qu'ils ont vécu, il faut encore en ramasser ici quelques uns dont l'epoque est plus incertaine, & qu'on sçait seulement, ou qu'on presume avoir vécu sous les Empereurs payens. Nous suivrons en cela l'ordre des provinces, en commençant par l'Italie & par l'Occident, pour finir par l'Empire d'Orient. Ce seront pour la pluspart des Saints peu connus: Il s'y en rencontrera neanmoins quelques uns d'assez celebres; & il y en a mesme dont l'histoire est assez longue pour nous obliger d'en faire des titres à part.

Prud. de M. 9. p. 111. L'un de plus illustres de ces Saints] 'est S. Cassien, dont Prudence nous décrit l'histoire dans ses vers, l'ayant apprise au tombeau mesme de ce Saint, tant d'un tableau où elle estoit representée, que d'un Ecclesiastique du lieu. L'on en avoit alors les actes. Il nous apprend donc que S. Cassien estoit "un maistre d'ecole à Imola ville de la Romagne, qu'on appelloit autrefois *Forum Cornelii*, du nom de Cornelius Sylla son fondateur. Ce Saint y instruisoit plusieurs enfans, & leur apprenoit à lire & à écrire, particulierement en notes, [c'est à dire à exprimer plusieurs choses d'un seul caractere, afin de pouvoir écrire aussi viste qu'on peut parler: ce qui estoit fort ordinaire en ce temps là.] NOTE 1.

p. 112. 'La persecution estant arrivée, il fut pris, fut amené devant le juge, & refusa de sacrifier avec un courage qui sembloit passer sa condition. Le juge irrité de sa constance, crut ne pouvoir trouver de moyen plus propre pour s'en venger, que de l'abandonner à ses ecoliers, qui ne l'aimoient pas; estant difficile que des enfans ne haïssent pas leur maistre & la discipline qu'il leur fait garder. On le remena donc à son ecole, les mains liées derriere le dos, & sans habits. Là cette multitude d'enfans se jette sur luy; & les uns à coups de pierres, les autres avec des stylets dont on se servoit alors pour écrire, le percerent de mille coups, & le firent ainsi mourir peu à peu, par un martyre d'autant plus sensible, que ces foibles boureaux ne pouvoient luy donner de coups mortels. Il languissoit dans des douleurs qui se renouvelloient sans cesse, & qui ne finirent que lorsqu'il eut entierement perdu son sang goute à goute.

p. 113. 'Prudence s'adressa à ce Saint pour obtenir un heureux succés du voyage qu'il alloit faire à Rome: & ses voeux ayant esté exaucez, il fit en vers l'histoire de son martyre lorsqu'il fut retourné en [Espagne] qui estoit son païs natal. Boll. 14. jan. p. 943. 'Bede nous apprend qu'une personne avoit mis en prose les vers de Prudence; a Sur. 13. aug. p. 116. [a] & nous avons encore aujourd'hui cette piece dans Surius. Elle est sans nom d'auteur, & n'ajoute rien à Prudence. Ughel. t. 2. p. 672. d| Act. M. p. 593. 'La Cathedrale d'Imola porte aujourd'hui le nom de S. Cassien, & l'on croit par une tradition tres ancienne, que son corps y repose sous l'autel. Il y en a un bras dans une autre eglise: Enn. dict. 4. p. 477| n. p. 76. 'Ennode parle des reliques de S. Cassien, que Maxime Evesque de Pavie avoit mises dans une eglise pour la dedier. Ugh. t. 2. p. 672. d. 'Auprés d'Imola du costé de Boulogne, on montre une colonne où on pretend que le Saint a esté attaché dans son martyre. Boll. mars. t. 2. p. 28. Cette eglise celebre aujourd'hui sa feste le 13. d'aoust, 'auquel elle est marquée dans Bede qui la met à Rome, b Flor. p. 750. 751. 2. [b] dans Raban, [Usuard, Adon, & plusieurs autres.] C'est apparemment aussi le S. Cassien qu'on lit ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, p. 747. 'qui mettent encore le martyre d'un S. Cassien le 11. du mesme mois. [Et il leur est ordinaire de mettre un mesme Saint en differens jours.]

Boll. 25. jan. p. 617. 'On fait de S. Artemas Martyr à Pouzoles, une histoire assez semblable à celle de S. Cassien: p. 610. c. 'mais nous ne la trouvons que dans des actes bien nouveaux. Ils sont faits sur d'autres plus anciens, mais qui estoient si mal composez & si barbares, qu'on ne se pouvoit resoudre à les lire; [de sorte qu'ils n'estoient pas non plus apparemment fort anciens.] p. 690. c| Flor. p. 283. 284. 'La feste de ce Saint est marquée le 26. de janvier dans les martyrologes de S. Jerome & dans quelques autres. Boll. p. 617. §. 12. 'L'auteur de ces nouveaux actes dit qu'il avoit souffert le 25. p. 616. c. '& qu'il estoit celebre par divers miracles.

Ferr. it. p. 472. 'Il y a auprés d'Assise une eglise de S. RUFIN, honoré comme Martyr le 30. de juillet. Bar. 30. jul. c. 'On n'en cite rien de plus ancien qu'une hymne & un sermon de Pierre Damien. L'une & l'autre est dans Surius. Sur. ib. p. 317. 'Ainsi les miracles que l'hymne dit estre arrivez à son martyre, [ne peuvent pas estre bien assurez. Mais au moins on n'y

n'y trouve rien]'de ce que Ferrarius a tiré de la tradition & des peintures d'Assise. Ferr. p. 472. 'Le sermon nous apprend comment son corps & son tombeau furent transportez du fobourg dans la ville, & raconte divers miracles dont ces translations furent suivies. Sur. p. 355. 356.

'S. Gregoire le Grand écrit à Chrysanthe Evesque de Spolete, pour envoyer à une eglise de Rieti des reliques de S. Herme, S. Hyacinthe, & S. Maxime. Greg. l. 7. ep. 12. p. 791. d. 'On croit que cet Hyacinthe est celui [qu'Usuard & Adon] mettent le 9. de septembre dans le pays des Sabins, avec S. Alexandre & S. Tiburce. Ferr. it. p. 584. 679. Du reste on n'en trouve quoy que ce soit. 'Les mesmes martyrologes, & ceux mesme de S. Jerome, marquent le 29. d'octobre un autre Hyacinthe martyrizé dans la Lucanie avec les SS. Quinte, Felicien, & Luce. p. 679| Flor. p. 938. 939. On croit qu'ils ont souffert vers la ville de Cangiano, parceque la memoire de S. Felicien y est fort celebre. ['Il y a encore un Saint Hyacinthe qu'on croit avoir souffert à Porto du temps de Trajan. V. la pers. de Trajan §. 3. Mais tout cela est plus eloigné de Spolete.]

ARTICLE II.

De S. Juvenal; de S. Venant; de quelques Martyrs de Rome.

'Saint Gregoire parle deux fois de S. Juvenal Martyr, dont le corps estoit à Narni dans l'Ombrie. Boll. 3. may. p. 386. e. f. [a]Baronius croit que c'est celui qui est marqué le 7. de may dans Usuard, Adon, [Vandelbert,] & plusieurs autres martyrologes, qui ne disent point où il a souffert. a Bar. 3. may. d. [Et c'est peutestre tout ce que l'on en peut dire.]

'L'Eglise de Narni honore aujourd'hui un Saint de ce nom, qu'elle reconnoist comme son premier Evesque, ordonné en 369. par le Pape Damase, & mort en 366. Boll. 3. may. p. 386. 387. Elle le fait Martyr, mais ce n'est que depuis quelque temps. Tous les monumens un peu anciens ne le qualifient que Confesseur. Usuard, Adon, & mesme le martyrologe Romain, qui mettent le 3. de may la feste d'un S. Juvenal Evesque, ne luy donnent point d'autre titre. Sa vie telle qu'elle soit, (car elle est pleine de fautes,) marque qu'il est mort en paix, sans dire un mot de son martyre. 'Le Missel Romain de Thomasius marque le 3. de may l'office de S. Juvenal Evesque & Confesseur. Thom. p. 150. [Ainsi il y a bien de l'apparence]'que ce Saint est different du Martyr dont parle S. Gregoire, Bar. 3. may. d. 'comme Ughellus & d'autres le croient, Boll. p. 387. c. [& que l'Evesque estant devenu plus celebre dans la suite des temps, a effacé la memoire de l'autre. Il est assurément difficile, aprés ce qu'on en lit dans Usuard & dans Adon, de ne pas croire qu'il y a eu deux Saints de ce nom, l'un Evesque, & l'autre Martyr, soit à Narni, soit ailleurs.] 'Bollandus qui aime mieux croire qu'un mesme Saint Juvenal a esté Evesque & Martyr à Narni, c|p. 422. e. f. est obligé de dire que S. Gregoire se trompe quand il luy donne le titre de Martyr, de mesme que quand il le donne à S. Herculan de Perouse, & à S. Zenon de Verone. [Mais au moins sa faute sera plus excusable, s'il y a eu veritablement un S. Juvenal Martyr.] 'Ceux de Narni font la feste de S. Juvenal leur Evesque le 3. de may, & le 7. d'aoust, qu'on dit estre le jour de sa mort. p. 386. a. b| 388. f. 'Ils croient en avoir le corps, en quoy Bollandus soutient qu'ils ont raison, & que S. Juvenal Confesseur, dont on croit aussi avoir le corps à Fossano en Piemont, est un autre Saint dont l'histoire est demeurée entierement inconnue. p. 419-422. On dit beaucoup d'autres choses de S. Juvenal Evesque de Narni; mais elles sont nouvelles & peu fondées.

'L'Eglise de Camerino dans la Marche d'Ancone, honore le 18. de may un S. Venant Martyr, dont le corps en ayant esté porté autrepart l'an 1259, y fut raporté dix ans aprés, & s'y voit encore aujourd'hui dans une eglise de son nom. 18. may. p. 136. f. 'On a en vers une histoire originale de cette double translation. p. 137. c. d. 'On a aussi une histoire de sa vie, mais sur laquelle on ne sauroit rien fonder. c| 139. 'Elle est visiblement fabuleuse. p. 143. a. [Pour en juger, il suffit de voir] 'qu'elle met ce Saint sous le grand Roy Antiochus. p. 139. a. [b] Pierre des Noels le met sous Dece, ce que d'autres ont suivi: [c]mais il n'y en a aucun fondement, b p. 143. d. e. [d] non plus qu'à ce que d'autres veulent qu'il ait souffert des l'an 116: c 18. may. p. 138. f. [e]& l'on croit avoir des raisons de dire qu'il peut n'avoir vécu que dans le VI. siecle. d sup. p. 805. e. e b. [f] Son nom se trouve dans un ancien martyrologe. f p. 144. a. 'Quoique selon son histoire il n'ait vécu que quinze ans, on n'a pas laissé de le faire Evesque aprés sa mort. Ferr. it. p. 290. 'On marque beaucoup d'eglises consacrées à Dieu sous son invocation. Boll. 18. may, p. 137. §. 2.

'On honore à Rome le premier d'avril un S. Venant Evesque & Martyr, en une chapelle de S. Jean de Latran qui porte son nom, & où est son corps. 1. apr. p. 6. On croit qu'il y fut apporté de Dalmacie ou d'Istrie vers l'an 641, sous le Pape Jean IV; ce qui donne lieu de juger qu'il a esté Evesque dans ces pays là. Sa feste est marquée par Usuard, Adon, Notker, & quelques autres.

'Bollandus dit que ce Saint doit estre distingué de S. Venant Martyr, p. 7. d. 'dont le corps, enlevé secrettement du territoire de Rimini par Atton [g]ou Addon moine de Fuld, fut mis en l'eglise de S. Jean Battiste à une petite demi-lieue de Fuld, le 25. may 836. f| 14. feb. p. 516-518. g Ben. sec. 4. 2. p. 8. §. 18. 27. neuf stades. L'histoire de cette translation est décrite fort au long dans la vie de Raban alors Abbé de Fuld, §. 17. 'par Rudolfe [h]Prestre du mesme monastere, témoin oculaire d'une grande partie de ce qu'il dit de cette translation. p. 1. h p. 9. §. 18. 19. 'De la maniere dont il en parle, on a tout sujet de croire que c'estoit un vray vol: §. 18. 'Et neanmoins il assure que Dieu y honora les reliques du Saint par un grand nombre de miracles. §. 18-26. 'On voit la mesme chose dans une charte de Louis le Debonnaire, où en consideration de ces miracles, Boll. 1. apr. p. 7. b. 'il donna une terre à S. Venant pour le monastere de S. Jean Battiste où estoit son corps. b. c. Il ne donne au Saint que le titre de Martyr. 'Rudolfe fait la mesme chose. Ben. p. 12. §. 27. 28. Mais il raporte une inscription composée par Raban, qui le fait Evesque. [On ne dit point ni d'où il l'a

l'a esté, ni en quel temps, ni ce qu'il a fait, ni comment il a souffert.] Boll.p.7.c. 'L'abbaye de Fuld l'honore le premier d'avril, de mesme que celui qu'on a à Rome. Mais il ne s'y trouve plus qu'une partie de ses reliques, sans qu'on sache ce que le reste est devenu.

[Puisque S. Venant nous a conduits à Rome,] Mabi. it. I.t.p.139. 'nous y remarquerons quelques Martyrs connus seulement par leurs epitaphes qu'on y voit encore, comme GORDIEN p.141. 'deputé "des Gaules, "massacré pour la foy avec tous ses domestiques, Aring. l. 3. c. 22. p. 337. c. '& enterré dans le cimetiere de Ste Agnés. a Mabi. p. 141. c. a On croit que son epitaphe est peutestre l'unique exemple que nous ayons d'une écriture Gauloise, en lettres greques, comme le remarque Cesar.

NOTE 2. — "jugulatus.

Aring.p. 300. 'On a trouvé aussi dans le cimetiere de Ste Agnés, le tombeau d'un Martyr nommé CONSTANCE ou Constant, avec une grande coupe, dont l'inscription portoit qu'on luy avoit voulu inutilement oster la vie avec du poison. Aringhus croit qu'il avoit pris le poison sans en recevoir aucun mal, selon la promesse de J. C. Il remporta enfin par le fer la couronne que le poison ne luy avoit pu donner. Cette coupe se garde à Rome avec respect. Aringhus dit que le corps sacré de ce Martyr a esté transferé à Rimini. [Ainsi il semble qu'il soit honoré publiquement par l'Eglise.]

p. 333. l. 4. c. 31. p. 102. 'L'on a trouvé en 1643. dans le cimetiere appellé Ostrien, le tombeau d'un tres genereux Martyr nommé PRIMICE, dont l'epitaphe faite par sa femme, porte qu'aprés beaucoup "de souffrances il s'estoit reposé en paix à l'age de 38. ans. [Il semble qu'il ne soit pas mort par les tourmens. Flor. p. 1017. 'Nous avons un S. Primit ou Primice Martyr à Rome, marqué le 2. de decembre dans les martyrologes de S. Jerome, & dans Raban.

"angustias.

[Il semble qu'on peut mettre au rang des Martyrs,] Aring. l. 3. c 22. p. 333. 'VITALIEN enfant de treize à quatorze ans, dans le tombeau duquel on a trouvé un vase avec du sang: & sur son epitaphe il y avoit "un couteau gravé, un peigne de fer, & un autre instrument de supplice. Il fut enterré dans le cimetiere de S. Saturnin le 28. de septembre.

"cultrum.

l. 4. c. 37. §. 41. 42. p. 149. 'On trouve dans le cimetiere de Priscille deux tombeaux, qui, selon leur inscription, sont, l'un d'une MARCELLE avec 550. Martyrs, & l'autre d'un RUFIN [1] avec 150. autres. [Mais je ne sçay s'il ne faudroit point attendre des preuves plus fortes pour un si grand nombre de Martyrs. Et ils n'ont pas pu tous tenir dans un seul tombeau, qu'on ne dit pas mesme avoir rien d'extraordinaire pour la grandeur.

Nous pourrions faire une assez longue liste de plusieurs autres epitaphes,] l. 3. c. 22. p. 295. 'qu'Aringhus croit qu'on doit raporter à des Martyrs, parcequ'on y voit des palmes, des colombes, des coeurs, des croix, ou le caractere du nom de J. C. Mais il demeure d'accord que ce peuvent estre seulement des marques que c'estoient des Chrétiens. p. 294. §. 7. 'On croit devoir faire plus de fond sur du sang enfermé dans des vaisseaux de verre ou de terre, qu'on trouve assez souvent dans des tombeaux. p. 335-336. 'Cependant cela est commun dans des tombeaux d'enfans quelquefois d'un an ou deux, [qui ne pouvoient guere estre exposez au martyre que par des occasions fort rares.] 'On en trouve dans d'autres à qui leurs epitaphes donnent divers eloges, sans dire un mot de leur martyre. [Ainsi il vaut mieux se reduire à dire,] Mabi it. It. p. 141. 'que la vraie marque pour connoistre les Martyrs, c'est quand leur martyre est attesté par d'anciennes inscriptions.

1. & Christi martyres CL. martyres Christi. Pourquoi cette repetition?

ARTICLE III.

Des Saints du royaume de Naple & de la Toscane: De Ste Christine.

Bar. 1. jul. e. 'LE martyrologe Romain met à Sinuesse le premier jour de juillet, S. CASTE & S. SECONDIN Evesques & Martyrs, Ferr. it. p. 401. 'Ferrarius [a] croit que c'est une faute, & qu'il faut mettre ces Saints à "Sesse, [qui est, comme Sinuesse, dans la Campanie entre Capoue & la riviere de Garigliano.] Car il dit que c'est à Sesse qu'on les honore, & où l'on croit que sont leurs corps. Ugh. t. 6. p. 674. 'Ughellus n'en dit rien dans l'histoire des Evesques de Sesse. [Je ne trouve point qu'il parle de ceux de Sinuesse.] Baronius cite quatre pieces sur ces Saints, deux assez nouvelles, & deux sans epoque. L'une de celles-ci qui venoit de Cajete, Ferr. it. p. 400. 401. 'est celle dont Ferrarius tire bien des choses, c'est à dire des prodiges [qui n'ont que peu ou point d'apparence,] p. 401. 'aprés en avoir retranché bien d'autres comme n'estant guere vraisemblables. Un moderne met ces Saints sous Diocletien; ce qui n'est pas mesme autorisé par leurs actes.

2. "Suessa.

Boll. 29. jan. p. 950. f. 'Nous avons dans Bollandus une vie de S. BACULE Evesque de Sorrento [entre Naple & Salerne,] faite par un David Romieu, qui commence par dire qu'on ne sçait point en quel temps le Saint a vécu. [Cela suffit pour montrer qu'elle est fort nouvelle, aussibien que] c. 'l'affectation ridicule qu'on y voit d'une elegance toute fausse. Ugh. t. 6. p. 755-758. 'Ughellus nous en donne une autre assez bien écrite, [& apparemment plus ancienne, mais neanmoins assez nouvelle,] puisqu'elle n'est faite qu'aprés Sergius Evesque de Stabio vers l'an 700, pour le plustost. p 755. 756. 'Aussi tout ce qu'elle dit de la vie du Saint, consiste en des eloges generaux sans aucun fait; [à quoy elle ajoute quelques miracles arrivez longtemps depuis.] 'Ughellus dit qu'on croit que ce Saint a vécu vers p. 754. c. l'an 660. 'Cependant puisque sa vie porte que "longtemps aprés sa mort, il p. 756. c. d. y avoit encore un temple plein d'idoles au milieu de la ville, 'cela donne sujet de croire qu'il est beaucoup plus ancien. Boll. 29. jan. p. 951. f. b Ferrarius, & Bollandus aprés luy, mettent sa feste le 29. de janvier. b p. 951. c. Ugh. p. 754. d. 'Ughellus met sa mort le 29. d'aoust, dit qu'on l'honore à Sorrento comme l'un des patrons de

"multis evolutis curriculis.

2. ou celui qui a ajouté des notes à son martyrologe des Saints d'Italie.

Digitized by Google

de la ville, & raporte diverses choses de son office.

'S. Gregoire parle d'une eglise & d'un monastere de S. LEONCE Martyr prés de Rome, où il y avoit "des reliques de ce Saint. Et ces reliques ayant esté volées, il prie qu'on y en envoie d'autres de Brinde, où estoit le corps du Saint. 'Les anciennes editions avoient Leuce en cet endroit: [a] & Baronius croit que c'est celui qu'on honore sous ce nom le 11. de janvier comme Evesque de Brinde. 'D'autres en doutent à cause de la difference du nom, [ce qui peut n'estre pas considerable;] & parceque l'Evesque n'est honoré que comme Confesseur, ce qui n'a pas arresté Baronius: & il ne l'a mis dans le martyrologe Romain que comme Confesseur, [peutestre parceque S. Gregoire donne encore le titre de Martyr à d'autres Saints qui ne le sont pas. Mais il paroist assez appuyé] 'par un martyrologe de S. Jerome, qui met le 18. de janvier un S. Leuce à Brinde entre plusieurs Martyrs.

Greg. l. 9. ep. 73. p. 1002. c. — " sanctuaria. — Ugh. t. 9. p. 11. c. — a Bar. 11. jan. f. — Ugh. p. 11. c. d | Boll. 11. jan p. 667. c. — Boll. p. 667. c | Flor. p. 243. 1.

[On n'a rien d'ancien de l'Evesque, s'il est different du Martyr,] 'quoiqu'on en dise assez de choses. [b] Baronius & Ughellus conviennent que ses actes sont pleins de fautes; [c] & ceux que Bollandus nous a donnez [sont pitoyables.] [d] On veut qu'il ait vécu sous Commode, mais sans fondement. [e] Son corps a esté transferé à Trani, & de là à Benevent; d'où l'on en a raporté une partie à Trani & à Brinde. 'Il y a à Brinde, ou auprés, deux eglises dediées [à Dieu] sous son nom.

Boll. p. 667-669. — b Ugh. p. 10. d. — c Boll. p. 669. — d p. 667. f | 1109. b. — e p. 672. 673. p. 1109. b.

'L'Eglise de Tarente honore le 8. de may; & plus encore le 10, S. CATALDE, comme son [second] Evesque, & son patron: & il est celebre en Italie. 'Il y en a mesme une paroice dans le diocese de Sens, où on l'appelle S. Cartaud. 'Mais on n'a rien d'ancien ni de bon pour son histoire. Ughellus & d'autres en disent assez de choses incroyables. 'Bollandus croit qu'il a plutost vécu dans le VIII. siecle, ou depuis, que dans le II. où d'autres le placent. 'On a une histoire de la decouverte de son corps vers l'an 1070, & de divers miracles arrivez ensuite. 'On pretend en Sicile avoir son chef, & un de ses bras.

10. may, p. 569. 570. — sup. p. 680. b. — 10. may, p. 576-578. — p. 577. b. — p. 570-576. — sup. p. 680. a. b.

'Le nom de STE CHRISTINE est aussi connu dans l'Eglise parmi les Latins, & mesme parmi les Grecs, que ses actions sont peu connues; & cela luy est commun avec plusieurs autres Saints. On en dit assez de choses, [& qui sont anciennes,] 'puisqu'on les trouve dans S. Aldhelme [à la fin du VII. siecle.] [f] Mais elles n'en sont pas plus assurées, [ni moins improbables. On en peut voir un abregé dans Adon, dans Pierre des Noels, & dans les Ménées des Grecs. Car il n'y en a point d'actes dans Surius.] 'Baronius en cite de manuscrits de deux façons.

may, t. 1. p. 34. f. — Bib. P. t. 3. p. 308. c. d. e. — f Boll. may, p. 34. f. — Bar. 24. jul. b. — b.

'Tous ceux qui parlent de cette Sainte, la mettent à Tyr, qu'Usuard dit estre une ville d'Italie. Adon ajoute qu'elle estoit pres du lac de Bolsene en Toscane; ce que les nouveaux suivent & c'est la tradition du pays. On trouve cette ville marquée dans un edit de Didier Roy des Lombars. 'Mais Florentinius soutient que c'est une piece supposée, & que, [hors les martyrologes,] l'on ne trouve rien autrepart de cette ville de Tyr en Toscane. 'Il est certain qu'elle n'est plus aujourd'hui. Ceux du pays croient qu'elle a esté absorbée par le lac. 'D'autres semblent dire que c'est l'isle & la ville de Bisente enfermée dans le mesme lac. 'Le corps de Ste Christine a esté porté à Venise selon les uns, selon d'autres à Palerme en Sicile: & il y en a qui disent qu'il est demeuré en Toscane dans la ville de Bolsene.

Flor. p. 680. — Bar. 24. jul. b. — Baudr. p. 299. 300. — Ferr. it. p. 455.

'Ferrarius dit qu'elle souffrit sous Diocletien; [mais je ne le trouve que dans luy.] 'Fortunat la nomme entre les illustres Vierges [1] selon quelques editions. 'Les martyrologes de S. Jerome luy donnent la mesme qualité, & la mettent aussi à Tyr, en marquant sa feste le 24. de juillet. Ils sont suivis par Bede qui ne nomme pas Tyr, par [2] ceux du IX. siecle, & par plusieurs autres Latins, 'aussibien que par les Grecs qui font ce jour là leur principal office de la mesme Sainte, & luy donnent le titre de grande Martyre. Ils la mettent aussi à Tyr, mais sans s'expliquer davantage.

p. 455. — Bib. P. t. 8. p. 816. 2. a. — Flor. p. 678. 679. — Men. p. 228-233.

'Bollandus nous donne une histoire de S. ANTOINE ou Antonin, honoré à Luque en Toscane le 27. d'avril, [qui est aussi méchante que nouvelle.] Ce qui s'en lit dans les actes de S. Torpete [ne vaut pas mieux,] quoiqu'Adon & Notker l'ayent copié. C'est sur ces pieces qu'on met ce Saint du temps de Neron. On le qualifie Prestre & ermite. Son corps fut trouvé, & levé de terre l'an 1201.

Boll. 27. apr. p. 476-480 | Flor. p. 463.

ARTICLE IV.

De S. Syr de Genes, & des autres Saints de la Lombardie.

'SAINT Gregoire en raportant un miracle arrivé depuis peu à Genes dans l'eglise de S. SYR, donne le titre de Martyr à ce Saint. [Que s'il ne se trompe point en cela,] 'il faudra distinguer ce Martyr de S. Syr Evesque de la mesme ville, dont l'epitaphe trouvée en 1283, & raportée par Baronius, luy donne bien le titre de Saint, mais non celui de martyr: 'Bollandus croit que S. Gregoire a pu se tromper, en donnant le titre de Martyr à S. Syr aussibien qu'à quelques autres. 'Et on ne connoist aujourd'hui qu'un S. Syr à Genes. 'Baronius raporte le passage de S. Gregoire à l'Evesque, & ne le qualifie pas neanmoins Martyr. 'La vie que nous en avons dans Mombritius, suppose aussi qu'il a vécu & qu'il est mort durant la paix de l'Eglise.

Greg dial. l. 4. c. 53 p. 311. b. — Bar. 29. jun. c. — Boll. sup. p. 542. — Ferr. it. p. 419. — Bar. 29. jun. c. — MS. p. 632.

[Le style de cette vie est grave, mais affecté. Il y a peu de faits, dont une partie mesme n'est guere probable. Elle ne porte non plus aucun caractere du temps où ce Saint peut avoir vécu, si ce n'est qu'elle le fait successeur de S. Felix:] '& tout ce qu'Ughellus y ajoute, c'est qu'il le fait

Ugh. t. 4. p. 1153-1156.

1. *Christina, Eufemia &c.* 'Mais dans Brower il y a *Illic Euphemia &c.* (Fort. l. 8. c. 4. p. 187.)

2. Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

Digitized by Google

fait predecesseur de Romule, & Romule de Diogene qui assista au Concile d'Aquilée en 381. [Ainsi il le faudroit mettre au plustard vers le milieu du IV. siecle. Mais Ughellus ne donne point de preuve de l'ordre dans lequel il place ces Evesques ; Boll. sup. p. 542. b. '& Bollandus nous avertit qu'on ne peut rien fonder avec assurance pour ces temps là sur les monumens de l'Eglise de Genes. Ugh. p. 1156. c. d. 'Ughellus mesme avoue que Romule qu'il met le cinquieme, est conté par d'autres pour le huittieme.

p. 1153. a. [La vie de S. Syr Evesque,]'& son epitaphe, portent qu'il est mort le 29. de b. juin. 'On en fait neanmoins aujourd'hui la feste à Genes le 6. de juillet. p. 1158. b. c. 'On écrit que son corps fut trouvé sous un autel de p. 1151. b. son nom le 8. de janvier 1283. 'On pretend que l'eglise qui portoit son nom du temps de S. Gregoire, avoit porté auparavant 1157. d. celui des Apostres, '& qu'elle a esté la cathedrale, quoiqu'elle fust hors de la ville, jusqu'à ce que vers l'an 985. le siege episcopal fut transferé en l'eglise d| 1151. d. de S. Laurent, p. 1157. 1158. 'pour mettre des moines dans celle de S. Syr, 'où la discipline a fleuri jusqu'à ce qu'elle y ait esté ruinée par les abbez commendataires. On y a mis enfin des Theatins en 1575.

p. 1152. c. 'S. Syr avoit, dit-on, esté instruit par S. Felix son predecesseur, dont le corps fut trouvé l'an 1283. dans l'eglise de S. Syr, avec une epitaphe qui portoit qu'il estoit mort le 9. de juillet agé de 70 ans, dont il en avoit passé 20. dans l'episcopat. Ferr it p. 418 | Ugh. p. 1152. c. 'On en fait aujourd'hui la feste le 9. de juillet. On luy attribue des miracles: [& on ne dit pas neanmoins qu'il y ait aucune histoire de sa vie.]

Ugh. p. 1151. 'Ughellus le fait succeder à S. Valentin honoré le 2. de may, & dont on a Boll. sup. p. 546. c. une histoire, 'mais qui n'est écrite que a Ugh. p. 1151. 1157. d. dans le XIII. siecle, selon Bollandus, aou au plutost à la fin du X, & aprés l'an 985. [Elle ne nous apprend rien de sa vie,] Boll. sup. p. 544. d| 545. b. 'sinon qu'on avoit trouvé dans une inscription, qu'il avoit gouverné 12. ans & onze mois, qu'il avoit vécu 75. ans, & qu'il estoit mort dans l'indiction 13, p. 542. § 2. 'd'où Bollandus conclud, supposé l'ordre qu'on donne aux Evesques de Genes, qu'il doit estre mort des l'an 325. ou au plus tard en 340. [Mais comme il est tres difficile de croire qu'on ait sitost marqué les indictions sur les tombeaux, je pense qu'il en faut conclure que ce Saint n'a point vécu dans le IV. siecle, & qu'ainsi l'ordre qu'on nous donne des Evesques de p. 545. a. Genes est faux.] 'L'anneau qu'on luy trouva au doit lorsqu'on decouvrit son corps, [n'est pas apparemment d'un usage si ancien.]

p. 544. d. 'Sa vie dit qu'il mourut le 2. de may, auquel on honore encore sa memoire, & qu'il fut enterré dans l'eglise des Apostres f. '& de S. Syr, où l'on trouva son corps Ugh. p. 1151. b. d| 1157. d. sous l'Evesque Jean, 'c'est à dire en 985. selon Ughellus, lorsqu'on la rebastissoit pour y mettre des Religieux. Boll. p. 544. § 4. 5. 'C'est surquoi son historien qui vivoit en ce temps là mesme, s'étend principalement, b p. 545. 546. by ajoutant quelques miracles arrivez depuis. p. 544. f. 'Il assure que le corps du Saint, & mesme les habits dont il estoit revétu, furent trouvez tout entiers sans corruption. p. 543. § 71 2. may. p. 274. d. 'En l'an 1240. il fut transporté de cette eglise en celle de S. Laurent, ou tout entier, ou seulement en partie. Car on pretend avoir encore une partie de ses reliques dans celle de S. Syr.

Ugh. p. 1153. 1156. 'Entre S. Syr, & Diogene qui assista l'an 381. au Concile d'Aquilée, Ughellus met S. Romule, dont nous n'avons p. 1156. a. rien qu'une méchante histoire, 'faite 200. ans au moins depuis les ravages des Sarrazins en Italie. Elle marque que le corps de ce Saint fut transporté à Genes du lieu où il estoit mort en faisant ses visites, par l'Evesque Sabbatin: & Ughellus qui nous a donné cette piece, [ne met point de Sabbatin entre les Evesques de Genes.] p. 1154. a. c. 'Selon cette vie, S. Romule estoit Evesque & Seigneur de Genes, [ce qu'il n'a pu estre dans le IV. siecle, ni longtemps depuis.] p. 1156. c. 'Les monumens de l'Eglise de Genes l'en font le 8e. Ferr. it. p. 647. Evesque. 'Sa feste se fait le 13. d'octobre. On pretend que la ville de Saint Remo sur la coste de Genes, mais dans le diocese de Vintimille, est nommée en latin S. Ugh. p. 1153. c. Romule à cause de luy, '& que c'est le lieu où il avoit esté enterré d'abord.

Boll. 24. mars, p. 475. 476. 'L'on met sous Trajan, ou mesme encore plustost, S. Latin Evesque de Bresse, honoré le 24. de mars. Mais ni la petite vie que Bollandus nous en donne, ni tout le reste de ce qu'il en dit, n'a rien p. 475. c. d'ancien, 'hors son epitaphe dressée par Flavia Paulina sa "niece, qui l'appelle *neptis.* Flavius Latinus, & nous apprend qu'il avoit esté 12. ans Exorciste, 15. ans Prestre, 3. ans & sept mois Evesque. Cette epitaphe luy est commune avec Latinille & Flavius Macrianus Lecteur, [qui pouvoient estre son frere & sa sœur. Ces surnoms de Flavius marquent une grande antiquité, mais encore plus le IV. ou le V. siecle, que les precedens.] p. 475. 475. 'Comme tous les nouveaux s'accordent à donner 31. an d'episcopat à S. Latin, p. 476. f. 'quelques uns veulent que l'epitaphe soit une inscription faite de son vivant, [ce p. 475. c. qui n'est pas soutenable,] 'ou qu'elle regarde un autre Evesque. Bollandus qui raporte cette opinion, n'y répond rien: p. 476. f. mais sans s'y arrester, 'il dit que les années qu'on donne aux anciens Evesques soit de Bresse, soit des autres villes [d'Italie,] ne sont que des conjectures ou des divinations des modernes sans aucun Ugh. t. 4. p. 728. a. fondement solide. 'Ughellus suit absolument l'inscription. c Bar. 24. mars, h. c Baronius qui nous apprend qu'elle est à Bresse, l'apelle un illustre monument de l'antiquité. Elle a esté donnée par Alde Manuce.

Boll. 27. mars, p. 689. c| 690. 'L'histoire que l'on a de Ste Auguste est toute nouvelle [Ainsi tout ce que nous en pouvons dire,] d c'est qu'on d p. 689. b. l'honore comme une Vierge & une Martyre à Seraval [ou Sarraval] au diocese de Ceneda dans la Marche Trevisane. c. 'L'on y garde son corps dans une eglise fort celebre, où l'on vient de tous costez le visiter, particulierement le premier b. jour d'aoust. 'Mais l'on fait principalement b. c. sa feste le 27. de mars. 'Bollandus croit que ce peut estre une Ste Auguste Vierge marquée entre les Martyrs le 28. de

Digitized by Google

de juillet dans les plus anciens martyrologes. 'Quelques uns la mettent vers l'an cent: mais rien n'appuie cette epoque, ni aucune autre.

'Le martyrologe Romain met sous Licinius S. MERCURE & ses compagnons martyrizez à Leontini dans la Sicile. [Mais la Sicile n'a jamais esté à Licinius.] Baronius ne cite rien pour ces Saints que leurs actes joints à ceux de S. Alphée, ["celebre entre les actes les plus décriez.]

Bar. 10. dec. f.

V. la pers. de Dece § 14.

ARTICLE V.

De S. Maximin d'Aix, & de divers autres Saints des Gaules.

[NOUS avons en France un assez grand nombre de Martyrs & d'autres Saints dont l'epoque est fort incertaine. Nous en avons parlé de la plusspart sur S. Denys de Paris, & en quelques autres endroits: & il faut parler ici des autres.]

'On fait depuis quelques siecles S. MAXIMIN premier Evesque d'Aix en Provence: & l'on peut voir dans le Gallia christiana une assez longue enumeration des auteurs qui le disent [tous du XIII. siecle, ou au dessous.] 'Mais on y remarque en mesme temps qu'aucun ancien auteur n'en a parlé; '& qu'on ne trouve pas mesme son nom dans aucun martyrologe avant que Galesinius eust fait le sien en l'an 1576, où il l'a mis au huittieme de juin. 'Baronius qui a imité Galesinius, ne cite en effet que les actes [supposez] de Ste Madeleine, & Pierre des Noels. 'Saint Maximin ne se trouve point encore dans les Litanies de l'Eglise d'Aix, imprimées en 1577. 'Tout cela peut donner quelque lieu de croire, que comme dés l'an 1114, il y avoit dans le diocese d'Aix un monastere sous le nom de S. Maximin, soit de celui de Treves celebre dans le IV. siecle, soit de quelque autre, [cela avoit fait croire d'abord que c'estoit un Saint du pays; aprés quoy pour le relever,] on en a fait l'un des Septante disciples, on l'a fait venir en France avec Ste Madeleine, & l'on y a ensuite ajouté le reste. 'Il y a eu un Maximin Evesque d'Aix en 524. & 529. Je ne sçay si cela n'auroit point contribué à faire donner le mesme titre à S. Maximin. 'L'Eglise d'Aix l'honore aujourd'hui en cette qualité. [Il faudroit voir depuis quand cela a commencé. Quoy qu'il en soit, si l'on trouve des preuves qu'il y ait eu un S. Maximin Evesque d'Aix, je pense qu'on trouvera en mesme temps que c'est un Saint dont l'histoire nous est entierement inconnue.]

Gal. chr. t. 1. p. 2. 1. 2 | 2. b. | b| Laun. de Magd. p. 36. | Bar. 8. jun. a. | Laun. de M. p. 37. | p. 91-93. | p. 91| Gal. chr. t. 1. p. 3. 1. c. | Gal. chr. p. 2. 1. b.

'La ville de Leitoure en Armagnac, dont l'Evesque Vigile assista l'an 506. au Concile d'Agde, 'honore le 3. de may S. HYGIN, ou GENIE comme l'appellent ceux du pays, dans une eglise de son nom où est son corps. Le P. Labbe nous en a donné une vie, 'dont l'auteur semble se vouloir dire contemporain: mais tout le caractere de sa piece y est contraire. Les faits qui y sont en assez petit nombre, [ne sont que des prodiges, ou des choses où l'on n'entend rien,] 'comme [1] la date du temps où il est mort. 'Quelques uns en tirent, par conjecture, que ce fut sous Diocletien & Maximien. Bollandus a mieux aimé ne luy assigner aucun temps. [S'il est vray] 'qu'il eust fait bastir l'eglise où il fut enterré par l'Evesque Heutere [inconnu d'ailleurs, ce n'a pas esté avant l'empire d'Alexandre.]

t. 2. p. 610. | Boll. 3. may, p. 383. b. c. | c. e. | 1. | p. 384. e| 385. | p. 385. f.

'Cette histoire, qui l'appelle toujours Genie, dit que comme il convertissoit beaucoup de payens, le Gouverneur envoya pour le prendre trente soldats, qui furent convertis par un miracle, battizez à sa priere par un saint Prestre nommé Celse, & martyrizez à Auch dés qu'ils furent retournez vers le Gouverneur. 'On ne les trouve point dans les martyrologes. Bollandus joint leur feste à celle de S. Genie. 'Il croit que le Prestre CELSE, qu'on dit avoir eu revelation de la naissance & de la sainteté future de S. Genie, & à qui les actes donnent le titre de Bienheureux, peut estre un S. Celse Confesseur, 'que Mr du Saussay a mis le 7. d'aoust, auquel "on montre solennellement son chef dans la Cathedrale de Limoges. 'Aprés le martyre des trente soldats, le Gouverneur en envoya d'autres chercher S. Genie. Mais il avoit, dit-on, obtenu de Dieu de mourir avant qu'ils fussent arrivez.

p. 384. 385. | p. 384. c. | c. e. | Sauss. sup. p. 1156. | &c. | Boll. p. 385. e. f.

'Nous ne trouvons rien de la vie de STE FAUSTE, [2] honorée dans le IX. siecle comme une sainte Vierge & Martyre. Son corps estoit alors à "Faizensac [dans l'Armagnac,] où on luy avoit basti une eglise magnifique. Mais cette eglise ayant esté brulée par les Normans [ou d'autres barbares,] 'son corps en fut enlevé par un moine nommé Aldaire, malgré un tonnerre effroyable [qui sembloit condamner son action,] '& porté à plusieurs journées de là en [2] un Prieuré dependant de l'abbaye * de Solognac en Limosin. 'Cela se fit en l'an 864. Nous avons une petite histoire de cette translation, 'où l'auteur pretend qu'elle fut autorisée par deux miracles. [Le premier au moins paroist peu de chose.] 'On pretend que le corps de la Sainte est aujourd'hui à la Prée abbaye de Bernardins à six lieues de Bourges, & on marque qu'il y a esté apporté le 11. octobre 1247. [Ainsi il semble que l'on ait aussi quelque histoire de cette translation: mais Bollandus ne l'a pas eue. C'est sans doute depuis cela] 'que quelques nouveaux martyrologes marquent Ste Fauste Vierge en "Berri, ou à Bourges. Ils la mettent le 4. de janvier.

4. jan. p. 1060. f. | a p. 1091. c. | Fidenciaci. | c. d. | p. 1092| Lab. bib. t. 2. p. 525. | 2. | * Solemniacum. | Boll. p. 101. a. | p. 1092. | p. 1090. f. | c. | Bituricas.

'L'Eglise d'Acqs [ou de Dax] en Gascogne, honore comme son premier Evesque un S. VINCENT, qu'on dit avoir souffert le martyre aprés avoir presché la foy; & on assure que dans toute l'Aquitaine il y a plusieurs eglises dediées à Dieu en son honneur. [Il faudroit neanmoins prendre garde si ce ne seroit point de celui d'Agen. [On ne dit point en quel temps

Gal. chr. t. 2. p. 138. 2

1. *sub Maximo tyranno & Joviniano, curam palatio Ariminani & Asclepiadis.*

2. *in fundo Brivaciaco prope castrum Asnense.* Je ne les trouve point dans la Notice de M. Valois.

Digitized by Google

temps il a vécu. On fait sa feste à Dax le premier de septembre, 'auquel Bollandus promet d'en traiter. [Ferrarius &] ᵃ Mr du Saussay, la mettent neanmoins le 19. d'avril: Le dernier marque quelques particularitez de son histoire.

Boll. 19. apr. p. 618. d. | a Sauss. sup. p. 1108.

Boll. 7. feb. p. 9. 'Dans un écrit qu'on croit estre fait vers 950, on trouve qu'il y avoit à Clermont en Auvergne un Autel de S. Amance. On l'y honore aujourd'hui comme un Martyr le 7. de fevrier: mais on n'en sçait rien davantage.

14. jan. p. 936. a. b. 'L'Eglise de Mende en Gevaudan honore le 14. de janvier S. Firmin comme l'un de ses anciens Evesques. Mais on ne sçait point quand il a vécu: & quoique tout le monde le mette aprés S. Privat martyrizé vers l'an 260, Bollandus doute s'il ne le faudroit point mettre devant, [de quoy il n'a aucun fondement particulier.] 'On dit que son corps est en une ville de Gevaudan nommée la Canourgue. ᵇ Mr. du Saussay dit neanmoins que c'est [1] en un autre lieu du mesme pays, dans une eglise de S. Martin.

d|Gal. chr. t. 3. p. 727. 1. a. | b Boll p. 936. d. e.

11. apr. p. 13. 'Les noms de S. Syagre & de S. Patrice à Lion, se lisent dans les martyrologes de S. Jerome & dans quelques autres le 11. d'avril, mais d'une maniere qui porte quelquefois à dire qu'ils sont Martyrs, & quelquefois qu'ils ne le sont pas. Bollandus semble pencher à croire qu'ils ont assez souffert durant la persecution, pour estre honorez comme Martyrs, & qu'ils sont neanmoins morts dans la paix. 'Florentinius juge qu'il vaut mieux ne les point regarder comme martyrs; [& c'est le plus probable,] s'ils ont esté ajoutez aux martyrologes originaux, comme il croit qu'il le faut dire. [Il faut qu'ils ne soient pas aujourd'hui connus à Lion, puisque Theophile Rainaud n'en dit rien.]

Flor. p. 429. 2.

p. 773. 1| Th. R. t. 8. p. 45. 74. 'Usuard & Adon, aprés les martyrologes de Saint Jerome marquent à Lion le 23. d'aoust S. Minerve, martyrizé avec S. Eleazar, & huit "autres selon Usuard, ou huit *fils soit de tous les deux, soit d'Eleazar, comme on le juge plus probable. Adon nous apprend que leurs corps estoient dans une grote prés de la ville à l'Occident, 'c'est à dire dans la cave de l'eglise de S. Irenée. C'est tout ce qu'on sçait de ces Saints, quoiqu'en disent les nouveaux Espagnols. 'Divers martyrologes mettent le 22. d'aoust à Autun S. Minerve ou Medard, & S. Emilien avec sept fils. 'On croit que ce sont les mesmes, & qu'il faut suivre ce qu'on lit au 23.

" aliis. * filiis.

Th. R. p. 45. | Flor. p. 767. 769| Boll. mars, t. 2. p. 29. | Flor. p. 770. 773.

p. 951. 1| Bar. 4. nov. c. 'Mais Usuard donne sans difficulté à Autun, S. Procule Martyr honoré le 4. de novembre, en quoy il est suivi par le martyrologe Romain, & par quelques autres. Baronius le cite aussi d'Adon, qui n'en parle point. Mais ses additions ont un Saint Procule Evesque, qui se lit de mesme dans les additions du martyrologe de S. Jerome, & dans quelques autres. 'Mrs de Sainte-Marthe ne marquent point de Procule Evesque d'Autun jusqu'à celui qu'ils mettent entre l'an 517. & l'an 533; & ils disent que c'est celui qu'on honore le 4. de novembre; [mais il ne luy attribuent point la couronne du martyre, dont les occasions estoient assez rares en ce temps là.] 'Mr du Saussay en met un Evesque & Martyr aussitost aprés S. Andoche, [& ainsi à la fin du II. siecle. On ne voit point neanmoins où il l'a trouvé.]

Gal. chr. t. 2. p. 30. 2. a. | Sauss. p. 828.

1. *In oppido Banacensi.* Je ne sçay s'il veut dire Bagnols en Gevaudan.

ARTICLE VI.

Suite des Martyrs des Gaules: De Ste Reine: de S. Ferruce de Mayence.

[LA veneration que l'on rend aujourd'hui à ᵃ Ste Reine est autorisée par Usuard, qui la met dans le diocese d'Autun avec la qualité de Vierge le 7. de septembre, & qui décrit assez au long son martyre.] 'Il est suivi par le martyrologe Romain & par quelques autres. ᶜ Nous avons ses actes dans Mombritius, [dans Vincent de Beauvais,] ᵈ & dans Pierre des Noels. [Mais tout ce que nous en pouvons dire, c'est que c'est une tres méchante histoire, quoiqu'elle puisse avoir esté suivie par Usuard.] 'Vincent de Beauvais met cette Sainte sous Diocletien. [Les autres se contentent de dire avec Usuard, que ce fut sous un juge nommé Olybre. Ce qui rend aujourd'hui Ste Reine plus celebre, c'est la fontaine & la chapelle de son nom qu'on visite de tous costez] 'à une lieue de Flavigni dans l'Archiprestré de Thoulon, au pié de la montagne d'Alize, entre les rivieres d'Ozerain, de Loze, & de Brenne. 2.

Bar. 7. sept. e| Boll. mars, t. 2. p. 31. d. | c MS. p. 629. | d P. de N. l. 8. c. 47. p. 158. 3. | Vinc. B. l. 13. c. 29. p. 515. | Sanson.

Bar. 23. sept. e. 'Nous avons un S. Paterne Evesque & Martyr le 23. de septembre, marqué par Usuard [& par d'autres. "Mais nous ne voyons pas bien si c'est à Coutance en Normandie, ou à Constance en Allemagne sur le lac du mesme nom. Note 1.

Boll. 27. feb. p. 678. c 'Nous n'avons rien des actions de Ste Honorine, dont l'Eglise [de Paris, & celle] de Quimper, font la feste le 27. de fevrier. 'Car ce que quelques-uns disent, n'a rien de fondé. [Nous savons seulement que] 'son corps estoit à Gerarville pres de l'embouchure de la Seine, d'où il fut tiré vers l'an 900, durant que les Normans ravageoient la France, & apporté à Conflant village du diocese de Paris 'sur la jonction de l'Oise avec la Seine. 'Il y fut mis dans l'eglise de la Ste Vierge, & y est demeuré: [de sorte que le lieu en a pris le nom de Conflant Ste Honorine.] Nous avons une petite histoire de cette translation 'écrite dans le XII. siecle, peutestre par un moine de l'abbaye du Bec, qui demeuroit à Conflant. 'Car Ive Comte de Beaumont [Seigneur du lieu,] l'avoit donné l'an 1084. à l'abbaye du Bec, celebre alors en pieté sous la conduite de S. Anselme, afin qu'elle y envoyast des moines pour y faire le service: & elle y en envoya effectivement. 'Cette relation assure que Dieu faisoit beaucoup de miracles par l'invocation de la Sainte, surtout pour la delivrance des prisonniers; & elle en raporte quelques uns,

c. d. | e. f. | p. 677. c. | p. 678. f. | p. 679. b. f. | c|978. a. | p. 979.

2. 'Un martyrologe manuscrit met sur le 7. de septembre, *Edua civitate natale Sanctæ Melassiæ Reginæ*; 'ce que M. de Saussay dans sa table des villes, entend Ste Reine.

Sauss. sup. p. 1249. | app. p. 120. 1. 2.

Digitized by Google

uns, comme la delivrance d'Enguerran de Bove. 'Elle qualifie la Sainte, vierge a| 678. f.
& martyre, 'ce que quelques martyrologes ont suivi. b.
La pluspart ne luy donnent que le titre de Vierge. On ne la trouve que dans les nouveaux.

'On garde à S. Lucien de Beauvais le corps d'un S. DONOALD ou Dinevaut, Hagi. p. 12.
[dont on n'a rien par écrit. Mais on tient] qu'il a esté martyrizé à Milli en Beauvaisis [à l'age de 17. ans, durant les persecutions des payens. On en fait la memoire le 11. d'aoust.

'Un exemplaire des martyrologes de S. Jerome, marque le premier de may à Amiens S. "ACHE, & S. ACHEUIL, ou Acheu, Martyrs. Boll. 1. may. p. 44. b. f.
Acius, Achius, Agius.
'On ne sçait rien dutout de leur histoire. c.
'On trouve que S. Salve Evesque d'Amiens qui vivoit au commencement du VII. siecle, 'mit leurs corps dans une eglise de S. Firmin Martyr, qu'il avoit bastie dans la ville. 11. jan. p. 706. c.
'Neanmoins dans les siecles posterieurs, ils estoient dans une [autre] eglise auprés de la ville, qui ayant esté consacrée sous le nom de la Ste Vierge, prit ensuite celui de S. Acheuil, qu'elle garde encore. 1. may, p. 44. c. e.
'Roricon Evesque d'Amiens y mit des Chanoines reguliers en l'an 1085, & Thierri l'un de ses successeurs en fit une abbaye l'an 1145. sup. p. 529. e| Gal. chr. t. 4. p. 7. 8.
'Ce Saint est patron d'Ecouan [au diocese de Paris,] où on le nomme S. Axeuil. Hagi. p. 3.

L'Eglise de Mets honore comme Saints plusieurs de ses anciens Evesques, dont les actions nous sont inconnues: de sorte que tout ce qu'on en peut dire, avec Paul Diacre, c'est qu'ils ont travaillé à y faire croistre l'Eglise de Dieu, quoique nous ne sachions rien de ce qu'ils ont fait pour cela. Boll. 21. feb. p. 236. d.
Bollandus applique particulierement ces paroles à S. FELIX, 'qu'on conte pour le troisieme Evesque, & qui est marqué dans divers nouveaux martyrologes au 21. de fevrier. a. b.
'Car pour ce que Mr du Saussay, & quelques autres modernes en disent de plus, Bollandus le rejette comme des choses incertaines & sans fondement. b. d.
'On dit que son corps a esté transferé en Saxe par S. Henri Empereur. e.

'Nous n'avons rien de plus assuré pour S. PATIENT, qu'on luy donne pour successeur, & qu'on veut avoir esté envoyé à Mets par S. Jean l'Evangeliste. d. e.
'Cela est fondé sur une vie du Saint, dont Bollandus ne nous donne que le commencement [déja tout plein de narrations fabuleuses ou apocryphes;] 8. jan. p. 469 a. b| 1098.
'& la suite parle du Pape Leon IX: de sorte qu'elle ne peut avoir esté écrite avant la fin du XI. siecle. 21 feb. p. 236. e.
'Sa feste est marquée au 8. de janvier par Raban, par Notker, & par les martyrologes du dernier siecle. 8. jan p. 468. c.

[Nous pouvons joindre encore ici] 'S. SIMEON qu'on fait settieme Evesque de Mets, puisqu'on pretend qu'il a vécu sur la fin du deuxieme siecle, 16. feb. p. 859. a. b.
'quoique d'autres ne le mettent que vers la fin du IV. Gal. chr. t. 3. p. 709. 1. a.
&c.
[a]On ne sçait rien non plus "de ses actions. a Boll. p. 859. a. b.
Sa feste est marquée le 16. de fevrier dans divers nouveaux martyrologes.
'Angilram Evesque de Mets mort en 790, à qui Charlemagne avoit donné le soin de l'abbaye de Senone au diocese de Toul, [& dans le Comté de Salm,] y envoya le corps de ce Saint. b. c.
Les moines, qui ne vouloient point le reconnoistre, n'ayant pas besoin, disoient-ils, d'autres protecteurs que de l'Empereur & du Pape, ne voulurent point recevoir les reliques qu'il leur envoyoit. On les mit dans une chapelle voisine, 'où elles firent beaucoup de miracles: de sorte qu'enfin les moines les apporterent solennellement en leur eglise, où l'on fait memoire de cette translation le 25. d'octobre. d. e.

'Surius nous a donné un sermon sur S. FERRUCE composé par Meginhart, Sur. 28. oct. p. 392.
[b]qu'on croit avoir esté un moine de Fuld, & avoir écrit ce discours vers [850. ou] 870. b Voss. h. lat. l. 2. c. 36. p. 322.
[On voit qu'il estoit habile; mais il est bien nouveau pour faire une grande autorité:] '& il avoue qu'on ne trouvoit ni le temps ni l'histoire des souffrances du Saint dont il parle. Sur. p. 394. §. 10.
'On ne savoit pas mesme si on les avoit jamais écrites. §. 11.
Cependant le peu qu'il nous en dit, n'est point à mepriser, ['puisque c'est ce qu'on apprenoit de son epitaphe. §. 12.
Le fait est mesme considerable, & assez singulier, & il seroit à souhaiter que nous en sceussions davantage le détail.]

'Cette epitaphe portoit donc que S. Ferruce demeuroit à Mayence dans la profession des armes, mais qu'il quitta cette profession, & consacra mesme ses armes aux saints Autels, dit Meginhart, pour suivre les mouvemens de l'amour de Dieu, & ne vivre plus qu'à J. C. §. 12.
Celui qui commandoit dans Mayence irrité de cette action, l'envoya prisonnier en un chasteau au delà du Rhein, 'qu'on pretend estre celui qu'on nomme aujourd'hui Cassel; Ser. r. Mog. l. 4. p. 606.
[c]le fit enfermer chargé de chaines dans ce chasteau, luy fit souffrir la faim & la soif, & luy fit tant d'autres mauvais traitemens, qu'il en mourut au bout de sept mois. c Sur. §. 12.
On ne sçait pas si cet officier estoit payen ou Chrétien: [Et nous voudrions le savoir: Car ce seroit une chose bien memorable, de voir que sous des commandans Chrétiens, S. Martin n'ait pas esté seul à preferer la mort aux dangers qui se recontrent pour le salut dans les emplois militaires, qu'on ait esté assez dur pour pousser un homme jusque là, (& cela n'est point incroyable de la severité de Valentinien I, qui a fait d'autres martyrs,) & que Dieu ait voulu canonizer cette sainte opiniatreté de son serviteur.] 'Car il est visible que S. Ferruce 'estoit honoré publiquement comme un Martyr au IX. siecle. §. 13. Ibid.
'Baronius l'a mis le 28. d'octobre dans le martyrologe Romain, sur l'autorité [des additions] d'Adon: Bar. 28. oct. f.
'Et Meginhart assure que Dieu autorisoit sa sainteté par un grand nombre de miracles. Sur. p. 394. §. 10.

'Il dit que le corps du Saint fut enterré au chasteau où il estoit mort, par le Prestre Eugene assisté de Berenger, [nom qui ne se trouve point, comme je croy, dans l'histoire du temps des Romains.] §. 13.
'Il est nommé Barger dans des vers du IX. siecle. Ser. r. Mog. l. 1. c. 34. p. 292.
[d]Ce fut Eugene qui marqua en peu de mots sur son tombeau l'histoire de son martyre. d Sur. §. 13.
'Les reliques du Saint furent honorées en cet endroit par le concours des peuples, jusqu'à ce que Lulle ayant §. 14.

esté

Digitized by Google

esté fait Evesque de Mayence aprés S. Boniface, 'fonda le monastere de Bleidenstat ou "de la Joie, à une petite lieue de Mayence, & y transporta le corps du Saint. Riculfe son successeur, 'qui dedia l'eglise de Bleidenstat le 6. juin 812, '& aprés luy Haistulfe & Raban continuerent à honorer le tombeau du Saint. 'Ce Riculfe estant encore Diacre, avoit composé une nouvelle epitaphe de S. Ferruce, qui contient aussi un abregé de son histoire. 'Raban fait Evesque en 847, & mort neuf ans aprés, tenoit apparemment encore ce siege lorsque Meginhart fit l'eloge de S. Ferruce dont nous avons parlé, 'sur les instantes sollicitations d'Adelger Abbé de Bleidenstat. 'Ce monastere paroist aussi avoir porté le nom de S. Ferruce. 'C'est aujourd'hui un Chapitre, qui conserve la profession de la foy Catholique au milieu de heretiques.

[Margin: S. 14 | Ser. l. 4. p. 606. 607. — Latentium locus. — p. 615. — Sur. p. 395. S. 14. — Ser. p. 292. — Voss. h. lat. p. 322. — Sur. p. 392 | Ser. p. 287. — Ser. p. 673. — p. 600.]

ARTICLE VII.

De S. Hemetere & S. Quelidoine, & des autres Martyrs d'Espagne.

'Dans l'Espagne nous rencontrons d'abord Sainte Calamande, dons on fait solennellement la feste le 5. de fevrier à Calaffe au diocese de Vic dans la Catalogne, parcequ'on y garde ses reliques. On l'y honore sous le titre de vierge & de martyre: mais on ne sçait quoy que ce soit de son histoire: '& quelques uns doutent si ce n'est point une des compagnes de Ste Ursule.

'L'on honore le 15. de mars à Monjuic pres de Barcelone, Ste Matrone, dans une eglise de son nom, qui sert aujourd'hui aux Capucins. On l'y honore comme une vierge & une martyre: 'Et ceux qui ont visité ses reliques depuis peu d'années, assurent qu'il faut qu'elle soit morte dans un age fort peu avancé. 'On assure qu'elle fait divers miracles. 'La tradition du lieu est que son corps y a esté apporté d'un autre pays. 'C'est tout ce qu'on en peut dire d'assuré selon Bollandus. 'Il en raporte neanmoins une histoire, mais toute nouvelle, selon laquelle elle a souffert auprés de Rome.

'Prudence [qui estoit d'Espagne,] consacre la premiere de ses hymnes sur les Martyrs à l'honneur de S. Hemetere ou Emithere, & S. Quelidoine. 'S. Gregoire de Tours en parle; a & Bollandus nous en donne des actes fort conformes à Prudence, ou plutost un discours b fait par un Evesque de Calahorra, [qui pouvoit estre du V. ou VI. siecle, autant qu'on le peut juger par son style:] '& il marque en effet les ravages que les barbares avoient faits ou faisoient encore en Espagne, [depuis l'an 409. qu'ils y entrerent.] 'Bollandus croit au moins qu'il est tres ancien, '& fait avant l'an 714, auquel les Maures commencerent à s'en rendre maistres. 'Il est cité par S. Euloge [au IX. siecle. On tire neanmoins peu d'éclaircissement de toutes ces pieces pour l'histoire des deux Martyrs.] 'Et en effet Prudence dit que le juge qui les condanna, fit oster [du greffe] les actes de leur martyre, depeur qu'ils ne passassent à la posterité. 'Ces Saints estoient d'ailleurs fort anciens. 'Selon ce qu'en dit l'Evesque de Calahorra, c'estoit en un temps où il n'y avoit point d'autres Martyrs [dans l'Espagne.]

[Margin: Boll. 5. feb. p. 659. a. b. — c. — 15. mars. p. 394. b. — d. e. — p. 395. f. — e. — f. — p. 394. 395. — Prud. de M. 1. p. 67. — Gr. T. gl. M. c. 93. p. 209. — a Boll. 3. mars, p. 231. — b p. 231. — S 2. 7. — S 7. — p. 232. c. — d. — c Eul. meml. 1. c. 14. t. 9. p. 219. a. b. — Prud. de M. 1. p. 69. — Boll. 3. mars, p. 231. a. e.]

'Ils estoient freres, & ne s'estoient jamais separez l'un d'avec l'autre. 'Quelques uns les font fils "de Saint Marcel Centenier martyrizé à Tanger vers l'an 298, & leur donnent dix autres freres aussi Martyrs: mais il n'y a aucune preuve de tout cela: [& selon ce que nous avons dit, S. Hemetere & S. Quelidoine sont plus anciens que Diocletien.] 'Ils portoient les armes, c & on tient, disent les actes [& Usuard,] qu'ils estoient de la legion qui campoit à Leon, & qui a donné le nom à cette ville. 'La persecution estant venue, ils eurent de la joie de pouvoir consacrer au moins la fin de leur vie à la milice du ciel; & ils declarerent qu'ils estoient prests de tout perdre plutost que leur foy. 'Sur cela on les mit dans les fers, on leur fit souffrir mille peines, '& ils eurent enfin la teste tranchée 'à "Calahorra ville sur l'Ebre d dans l'ancien pays des Gascons, & aujourd'hui dans la vieille Castille. 'On tenoit qu'immediatement avant la consommation de leur martyre, l'anneau de l'un, & le mouchoir de l'autre, avoient esté enlevez dans l'air à perte de vue en presence de tout le peuple, à qui Dieu voulut faire voir que les ames des Saints alloient estre elevées dans le ciel.

[Margin: p. 230. S 5. — p. 229. S 6. 7. — V. son titre. — p. 230. S 3. — c p. 231. S 2. — p. 230. S 4. 5. — S 6. — S 8. — S 10. — Note 4. — d S 8 | 228. — S 1. — p. 230. S 7.]

'Leurs corps furent enterrez au mesme lieu, où par leurs prieres il se faisoit une infinité de miracles, 'particulierement à l'égard des possedez; 'de sorte que non seulement ceux du lieu, mais encore les étrangers, y venoient de toutes parts pour obtenir de Dieu les graces dont ils avoient besoin. 'S. Gregoire de Tours parle des miracles qu'ils faisoient à Calahorra. e On pretend que le lieu de leur mort & de leur premiere sepulture, fut auprés d'un torrent nommé Arnedo, 'qu'ils furent ensuite transportez en une abbaye du diocese de Pampelune nommée Legers, d'où ils ont esté reportez à Calahorra. 'Ils y estoient du temps de Prudence, de S. Gregoire de Tours, & de l'Evesque qui en a écrit l'histoire, 'quoique les malheurs de l'Espagne empeschassent alors d'en faire la feste avec beaucoup de sollennité. 'On assure aussi qu'ils y estoient en 1045, lorsque Garcias VI. Roy de Navarre reprit la ville sur les Maures le propre jour de leur feste, &, comme on croit, par leur intercession. 'Ils y sont encore aujourd'hui regardez comme les patrons de la ville & de tout le diocese; & tout le pays vient visiter leurs corps que l'on montre dans l'eglise cathedrale, 'quoiqu'un historien Espagnol écrive qu'ils sont à Cardone en Catalogne dans le diocese de Girone, depuis l'an 1399, & il raporte divers miracles qu'il dit s'y estre faits. 'On assure neanmoins que leurs chefs sont dans l'eglise collegiale de la ville de S. André au diocese de Burgos, [sur les costes de la Biscaie;] '& Bollandus n'y repugne pas.

[Margin: S 1. 2. 10. — S 9. — S 1. — Gr. T. gl. M. c. 93. p. 209. — e Boll. p. 233. S 1. — S 2. — S 3. — p. 232. b. — p. 233. S 3. — S 1. 4. — S 5. 6. — p. 234. — p. 232. a. — f.]

Digitized by Google

La feste de ces Saints est marquée le 3. (p. 229.) de mars dans les martyrologes de S. Jerome, (§ 5. 6.) dans [1] ceux du IX. siecle, & dans beaucoup d'autres. On écrit qu'elle se (p. 233. § 1.) celebre dans toute l'Espagne, & avec une solennité toute particuliere à Calahorra. Elle se fait aussi fort solennellement (§ 2.) le premier de mars dans l'abbaye de Legers, où l'on en garde encore quelques reliques. Prudence met la feste (Prud. de M. 11. p. 144.) de S. Quelidoine entre ses grands jours, avec celles de S. Cyprien & de Ste Eulalie.

Nous avons des actes de trois Martyrs (Bar. 13. oct. b.) de Cordoue, FAUSTE, JANVIER, & (ou Faustin.) MARTIAL, que Baronius trouve assez fideles; & le P. Ruinart les a jugé (Act. M. p. 597.) dignes d'avoir place dans son recueil. En (p. 599.) effet ils paroissent écrits dans le temps des persecutions, [& ainsi avant Constantin. Il y a quelques endroits qui peuvent (NOTE 5.) faire de la peine; mais non pas, comme je croy, en ruiner l'autorité. On n'y voit point quand ces Saints ont souffert,] sinon que les Empereurs avoient com- (p. 598.) mandé d'adorer les dieux. Il paroist que (p. 597. 598.) ces trois Saints vivoient ensemble, que Martial estoit plus jeune que les autres, & que Fauste avoit souhaité d'estre uni avec les deux autres, qui le consideroient comme leur pere.

Le persecuteur nommé Eugene estant (p. 597.) donc venu à Cordoue, pour y obliger les Chrétiens à sacrifier, les trois Saints se vinrent presenter à luy, & luy reprocherent la cruauté dont il usoit envers les serviteurs de Dieu. Eugene les traita de malheureux, leur demanda ce qu'ils vouloient faire, & pourquoi ils s'unissoient dans une resolution si desesperée: Surquoi Fauste luy dit que le desespoir n'estoit propre qu'à ceux qui s'efforçoient inutilement d'obliger les Chrétiens à renoncer à leur Dieu. Eugene irrité le fit mettre sur le chevalet, [& Janvier ensuite.] Il pretendit persuader à Martial de ne pas suivre, comme il disoit, la folie des autres. Mais (p. 598.) ce Saint l'ayant menacé luy mesme de la colere de Dieu, il le fit mettre aussi sur le chevalet: & le Saint en rendit graces à la gloire immortelle de J. C.

On leur fit donc souffrir les tourmens; (Ibid.) & comme ils ne se rendoient point, Eugene fit couper à Fauste le nez, les o- (2.) reilles, les sourcils, [2] la levre d'en bas, & arracher les dents d'en haut: ce qui ne fit qu'augmenter sa joie. Eugene pretendit neanmoins intimider Janvier, en luy faisant craindre les mesmes supplices „ que Fauste avoit meritez, disoit-il, par „ son obstination impie. Janvier luy répondit: „ Que je puisse estre impie & obstiné „ comme Fauste, & que jamais rien „ ne rompe la charité qui m'unit à luy: Surquoi il fut traité comme Fauste. Eugene voulut encore tenter Martial, mais inutilement. „ Ma consolation, luy dit le Saint, „ est J. C, que mes freres confessent avec „ tant de joie. Eugene ordonna enfin (3.) [3] qu'ils

1. Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

2. Quelques exemplaires, & Usuard, omettent la levre.

3. *legitimo igne comburi*, par où le P. Ruinart semble vouloir entendre estre brulé à petit feu. Mais il semble que les Saints ne l'aient (Act. M. p. 599.) pas esté ainsi.

seroient tous trois brulez. Ils furent donc menez au lieu de l'execution, où aprés avoir exhorté les Fideles à benir sans cesse Dieu, à l'image duquel nous sommes faits, & à n'adorer que luy seul, sans craindre ni les hommes ni les demons qui n'ont receu leur puissance que pour un peu de temps, ils rendirent avec joie leur esprit à Dieu au milieu des flammes. On (p. 597. n. b. 597. a.) croit que ces Saints sont les trois couronnes que la ville de Cordoue doit offrir à Dieu au dernier jour, comme le dit Prudence, lorsqu'il fait l'enumeration des plus illustres Martyrs d'Espagne. Usuard, (Flor. p. 915.) [Vandelbert,] le martyrologe Romain, & d'autres, marquent leur feste le 13. d'octobre. Ils sont mesme dans ceux de S. Jerome, quoiqu'avec quelque confusion, aussibien que dans Notker & Raban. Adon les met le 28. de septembre, auquel (Act. M. p. 596. § 2.) Vandelbert les met encore. Les historiens d'Espagne en parlent souvent. [a] Ils (a § 1.) les font fils de S. Marcel Centenier martyrizé à Tanger [vers l'an 298. Ainsi il les faudroit mettre sous Diocletien.] Mais on n'a aucune preuve de ce fait: [& mesme leurs actes ne donnent pas lieu de croire qu'ils fussent freres.] On (p. 597. § 2.) dit que leurs reliques ont esté trouvées à Cordoue l'an 1584, & levées de terre solennellement.

On dit la mesme chose des autres Mar- (§ 2.) tyrs de Cordoue, [b] entre lesquels il faut (b Prud. de M. 4. p. 88.) mettre S. Zoelle nommé par Prudence entre les plus illustres Martyrs. (Flor. p. 627. 628.) Les martyrologes de S. Jerome qui le nomment Zoïle, Usuard, & divers autres, marquent sa feste le 27. de juin, & luy donnent environ 19. compagnons. [Vandelbert le fait Evesque; mais il est seul.] Su- (Sur. 27. jun. p. 350.) rius en donne une petite histoire tirée (Marineus Siculus.) d'un auteur moderne, où il n'y a presque rien sur son martyre. Elle s'étend davantage sur la revelation de son corps faite à l'Evesque Agapet, du temps du Roy Sisebut, [c'est à dire vers l'an 615. Il y a quelques circonstances qui auroient besoin d'estre mieux autorisées ou mieux expliquées. Cela vient neanmoins d'une ancienne histoire] vue & suivie par U- (Usu. 27. jun.) suard, qui donne à l'Evesque le nom d'Agape. S. Euloge de Cordoue parle (Eul. mem. l. 2. c. 6. p. 273. a.) d'un saint Diacre nommé PAUL, qui avoit esté elevé dans la basilique honorée par la presence du corps du bienheureux Martyr Zoïle, & qui y fut enterré aprés (c.) son martyre avec un autre Martyr. On (Bar. 27. jun. b.) croit que S. Euloge mesme fut nourri dans le Clergé de la mesme Eglise. Baronius dit qu'on tient que S. Zoelle a souffert ~~dans~~ la persecution de Diocletien, mais il ne dit pas qu'on en ait de preuves.

ARTICLE VIII.

De S. Agilée, & des autres Martyrs d'Afrique.

[POUR passer d'Espagne en Afrique, le nom de SAINT AGILEE a esté fort celebre à Carthage, quoique son histoire nous soit entierement inconnue.] (Posd. ind. c. 9.) Possidé marque un sermon fait par

Digitized by Google

par Saint Augustin à la feste de ce Saint. [Anal. t. 3. p. 421.] Elle est marquée au 25. de janvier dans le calendrier d'Afrique, qui le qualifie [Flor. p. 282. 1.] Martyr, & dans des exemplaires du martyrologe de S. Jerome. [C'est sans [p. 280. 281.] doute] ce S. Galée ou Geliée Martyr à [Bar. 15. oct. c.] Carthage, qui est marqué le 24. dans quelques autres. Baronius l'a mis le 15. octobre dans le martyrologe Romain, [Vand. p. 550.] sans en donner aucune raison. Gontamond Roy des Vandales, rendit le cimetiere de S. Agilée à S. Eugene de Carthage, [& sans doute avec son eglise,] [Boll. 1. jan p. 43. c.] qui paroist depuis avoir servi de Cathedrale aux Catholiques durant que les Ariens tenoient les autres. [a Conc t. 4. p. 1629. c.] [a] Boniface de Carthage y tint son Concile en 525. [b Greg. l. 10. ep. 1. p. 1006. a. b.] [b] Dominique l'un de ses successeurs envoya à S. Gregoire le Grand la benediction du saint Martyr Agilée, [c'est à dire apparemment des linges mis sur ses reliques, ou quelque chose de semblable.]

[Posd. ind. c. 9.] S. Augustin a fait aussi un sermon à la feste de S. CATULIN Martyr, marquée [Anal. t. 3. p. 407.] le 15. de juillet dans le calendrier de l'Eglise d'Afrique. [c Flor. p. 662. 664. 1.] [c] Et les martyrologes de S. Jerome marquent ce jour là à Carthage, S. Catulin Diacre, avec plusieurs autres Martyrs, qui reposoient dans la basilique de Fauste celebre à Carthage. Ces autres Martyrs sont, à ce qu'on croit, ceux qui sont nommez ensuite, Janvier, Florent, Pollutaine, Julie & Juste. Cela est confirmé par Usuard, Adon, Notker, & d'autres, sinon qu'ils omettent Ste Pollutaine.

[Bar. 14. jul. e.] Le martyrologe Romain met le 14. de juillet S. Cyr Evesque de Carthage, [ou Quirin.] [Posd. ind. c. 8.] dont nous ne savons rien sinon ce que dit Possido, que S. Augustin a fait un sermon le jour de sa mort. [Le terme dont [*depositio*.] se sert Posside, porte à croire qu'il n'est pas Martyr: & ainsi tout ce qu'on peut dire du temps où il a vécu, c'est que ç'a esté avant Genethle, qui gouvernoit en 390.]

[Anal p. 401.] Le calendrier de l'Eglise d'Afrique marque le 11. de janvier S. SALVE Martyr, [Boll. 11. jan. p. 674.] qui est reconnu par les martyrologes de S. Jerome, par Bede, par [1] ceux du [c Flor. p. 249.] IX. siecle, & par tous les autres latins. Vandelbert & quelques autres le mettent expressément à Carthage. Bede, & plusieurs autres ensuite, disent que c'est celui à la feste duquel S. Augustin a fait deux [Posd. ind. c. 3. 9.] sermons, comme on le lit dans Posside. S. Augustin parle des cruautez exercées [Boll. p. 674. f.] par les Donatistes contre Salve Evesque [Anal. p. 420.] de Membrese: mais c'estoit un heretique Maximianiste.

[Aug. fr. 7. p. 1519. a.] Nous avons un fragment du sermon de S. Augustin sur la feste de S. QUADRAT [d] Martyr, marqué dans l'index de [d Posd. c. 9.] Posside. [Flor. p. 552. 553.] Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres aprés eux, disent que c'est S. Quadrat Martyr en Afrique, qu'on trouve dans les martyrologes de S. Jerome le 26. de may. [Anal. t. 3. p. 411. 412.] Le P. Mabillon aime mieux l'entendre de S. Quadrat Martyr marqué dans le calendrier de l'Eglise d'Afrique sur la fin d'aoust, c'est à dire le [Flor. p. 765. 766.] 21. de ce mois, auquel les martyrologes de S. Jerome mettent Saint Quadrat Evesque, aprés quelques Martyrs d'Alexandrie, mais dont il paroist estre separé.

[Evod. B. l. 1. c. 2. p. 26. e.] Les reliques de S. Estienne apportées [vers l'an 420.] à Uzale ville de l'Afrique Proconsulaire, furent mises d'abord dans l'eglise de S. FELIX & S. GENNADE, qui estoit auprés de la ville. Un auteur de ce temps là les appelle d'anciens Martyrs. [Boll. 16. may, p. 572.] Mais c'est tout ce que nous en trouvons. Baronius les a mis au 16. de may dans le martyrologe Romain.

[Flor. p. 954. 955.] Les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, Vandelbert, & plusieurs autres, [Bar. 6. nov. a.] marquent le sixieme de novembre S. FELIX Martyr à Tonize ou Thinisse ville d'Afrique, dans la Numidie, & pres d'Hippone, comme on le voit par Ptolemée. Usuard & d'autres marquent que [Aug. ps. 127. v. 1. p. 1439. b. c. d.] ce Felix est celui au jour duquel Saint Augustin expliqua le pseaume 127. & dont il dit qu'ayant confessé J. C, & esté mis en prison pour estre appliqué quelque autre jour à la question, on l'y trouva mort le lendemain, Dieu ayant voulu luy donner le merite du martyre sans luy en laisser souffrir la peine, & le couronner mesme avant les autres. Car il paroist par S. Augustin, qu'il avoit plusieurs compagnons, qui souffrirent les [Boll. mars, t. 2. p. 38. a.] tourmens & la mort pour J. C. Et en effet, un martyrologe luy donne 40. compagnons. [e Aug. p. 1439. b. c.] [e] S. Augustin semble dire aussi qu'il avoit une femme & beaucoup d'enfans: Et il fut heureux, comme le porte son nom dans le latin, non de les avoir, mais de les mepriser pour J. C, en qui il avoit toutes choses.

[ep. B. 16. p. 20. c. d.] Un payen de Madaure ville de Numidie, écrivant à S. Augustin, se plaint de ce que la religion Chrétienne faisoit preferer un MYGDONE ou Miggine à Jupiter, une SANAE ou Sanamé à Minerve, l'Archimartyr NAMPHANION à tous les dieux immortels, outre un LUCITAS que l'on n'honoroit pas moins. Il ajoute qu'on abandonnoit les temples & tout ce que l'antiquité avoit adoré, pour aller honorer les tombeaux de ces gents punis par la justice publique comme des criminels. Ce payen nommé Maxime, [rend ainsi un illustre témoignage à la veneration que l'Eglise avoit alors pour ces Martyrs, qui sont d'ailleurs inconnus.] [17. p. 21. c. f.] Car S. Augustin dans la réponse qu'il fait à Maxime, se contente de se moquer des basses railleries qu'il vouloit faire sur les noms Puniques de ces Saints, qui en latin paroissoient barbares; & il marque en passant, que Namphanion signifioit *de bon pié*, ou *de bon augure*. [Bar. 4. jul. e.] Le martyrologe Romain met le 4. de juillet S. Namphanion & ses compagnons, c'est à dire les trois autres marquez par Maxime. [Flor. p. 1020. 2.] Les martyrologes de S. Jerome marquent le 5. de decem[p. 373. 374.]bre S. Namsamon en Afrique; le 12. de mars deux Mygdones, mais plutost à [p. 1019. 1024.] Nicomedie qu'en Numidie; des Miggines le 4, & le 10. de decembre, mais [p. 567.] non encore en Numidie; une Samine le [f p. 519.] 2. de juin, [f] & un Samin le 10. de may, mais

1. Usuard, Adon, Raban, Notker, Vandelbert.

Digitized by Google

mais sans qu'il soit aisé de voir en quel pays ils les mettent.

ARTICLE IX.

De S. Firme de Tagaste, & de S. Arcade.

[A Ces Martyrs de la foy de J. C, nous pouvons ajouter un celebre Confesseur de la fidelité qu'on doit & à Dieu par la verité, & aux hommes par l'amitié. Nous en apprenons l'histoire de S. Augustin, né & elevé au lieu mesme où elle estoit arrivée.] 'Des sergens envoyez par l'Empereur cherchoient un homme: [On ne dit point pour quel sujet.] Il se retira chez FIRME alors Evesque de Tagaste [dans la Numidie,] qui confirmoit son nom par la fermeté de son courage. Car il receut cet homme, & le cacha avec tout le soin qui luy fut possible. Les sergens le vinrent chercher chez luy, & il répondit qu'il ne pouvoit ni mentir, [en disant qu'il ne l'avoit pas caché,] ni le trahir [en le leur livrant.] On luy fit souffrir beaucoup de tourmens: Car, dit S. Augustin, les Empereurs n'estoient pas encore Chrétiens, & il demeura toujours inflexible. On le mena ensuite à l'Empereur, & ce payen estima tellement une generosité si constante & si sincere, qu'il luy accorda sans difficulté la grace de celui mesme qu'il avoit ordonné de poursuivre. 'Cette action admirée par S. Augustin, [a esté canonizée par l'Eglise, qui pour cela seul a mis S. Firme dans le martyrologe Romain le 31. de juillet.] Aug. mend. c. 13. t. 4. p. 9. 1. 2. a. b.

'Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres, marquent le 12. de janvier la feste de S. ARCADE. On ne sçait *s'il a souffert à Cesarée en Mauritanie, que quelques uns croient estre Alger, ou dans la province d'Acaïe. 'Neanmoins dans cette incertitude on penche plus à croire que ç'a esté à Cesarée. Nous en avons des actes, [que la longueur des harangues fait assez voir n'estre pas originaux: mais d'autre part ils sont écrits avec assez d'elegance & de pieté, pour croire qu'ils sont du IV. ou V. siecle.] Le P. Ruinart les a mis dans son recueil. 'Ils sont appuyez par un sermon attribué à S. Zenon de Verone, 'si conforme aux actes pour le style & pour les faits, qu'il est aisé de juger que l'un a esté pris de l'autre: [& on peut dire neanmoins que tous deux sont d'un bon auteur.] Boll. 12. jan. p. 721. NOTE 6. p. 723. b| Act. M. p. 590. b. Boll. p. 723. p. 722. a.

'Ces deux pieces nous apprennent que la persecution estant fort violente au lieu où estoit S. Arcade, 'il abandonna sa ville, sa maison, & ses biens, pour sauver son ame, & s'alla cacher en un endroit, où il ne s'appliquoit qu'à servir Dieu dans les jeûnes, les veilles, & les prieres. Cependant comme on ne le voyoit point venir sacrifier avec les autres, on crut qu'il estoit caché chez luy, & on y envoya promtement des soldats pour le surprendre. Au lieu de luy, on trouva un de ses proches 'qui y demeuroit aussi, aou qui s'y trouva par rencontre. Cet homme declara qu'Arcade n'y estoit point. Mais les soldats ne se satisfaisant pas de cela, le prirent luy mesme, & l'emmenerent au Gouverneur, qui estant extremement cruel, le fit mettre dans une dure prison jusqu'à ce qu'il eust declaré où estoit Arcade. 'Et il ne le savoit pas. Arcade sceut ce qui se passoit, & deja plein de l'ardeur & de la charité d'un Martyr, il revint à la ville, & se presenta au Gouverneur, ne pouvant souffrir qu'un autre patist à cause de luy. § 1. § 2. p. 723. d. a p. 722. § 2. § 3.

'Le Gouverneur luy dit qu'il luy pardonnoit tout le passé, s'il vouloit se resoudre à sacrifier. Mais le Saint rejetta cette offre avec horreur, & luy protesta que ni la terreur des supplices, ni la crainte de la mort, n'estoient point capables de le separer de J. C. 'Le juge en colere de cette réponse, crut que les chevalets, les fouets, les ongles de fer, & les autres tourmens ordinaires, estoient trop peu pour le venger. Et comme s'il eust pretendu par sa cruauté, vaincre Dieu mesme dans son serviteur, il commanda qu'on coupast au Saint les membres l'un aprés l'autre depuis les premieres jointures des piez & des mains, jusques au haut des bras & des cuisses. § 4. § 5.

'Ce cruel arrest fut executé, sans que le Saint cessast jamais de louer Dieu, qui luy faisoit la grace de luy rendre les membres qu'il en avoit receus, & qu'il esperoit recevoir encore de luy, revétus d'immortalité & de gloire. Il ne cessoit point, dis-je, de confesser & de louer J. C, de luy rendre graces, & de le benir, pendant que tous les assistans, & ses boureaux mesmes, ne pouvoient retenir leurs larmes. 'Enfin reduit à n'estre plus qu'un tronc sans membres, & baigné dans son sang, il rendit son esprit à J. C. le 12. de janvier, aprés luy avoir consacré l'une aprés l'autre toutes les parties de son corps. Son courage fut admiré de ceux mesmes à qui il reprochoit leur crime, & inspira aux Chrétiens une nouvelle ardeur pour le martyre. Ils ramasserent tous ses membres, les réunirent ensemble, & les enterrerent avec tout l'honneur qu'ils purent, glorifiant dans un si genereux Martyr, celui qui donne aux siens la force & le courage pour surmonter tous les tourmens. § 6. § 7. 8.

ARTICLE X.

De divers Martyrs d'Egypte, d'Arabie, & de Syrie.

[BOLLANDUS nous a donné les actes de 37. Martyrs d'Egypte, assez obscurs, qui ont plus de paroles que de faits, & plus le style d'un panegyrique grec, que la simplicité d'une histoire: & mesme ce qu'ils raportent est assez extraordinaire. Cependant il y a parmi tout cela un certain caractere de verité, auquel je ne voy point que nous ayons rien à opposer.] 'Et le P. Ruinart ne les a pas jugé indignes de tenir place dans son recueil. 'Il paroist que c'est une lettre écrite à divers Chrétiens, pour les animer à la pieté. b Les noms des 37. Martyrs sont marquez à la teste & dans le texte avec quelque diversité selon les differens manuscrits. Act. M. p. 624. Boll. 18. jan. p. 189. § 8. b Act. M. p. 624.

 Leurs

Ibid. 'Leurs actes portent donc que ces 37. Martyrs, qui estoient tous des plus considerables d'entre les Fideles, 'n. i. & apparemment elevez au diaconat, ou à d'autres degrez du ministere ecclesiastique, 'Boll. p. 189. §. 3-8. s'estoient repandus par l'Egypte divisez en quatre bandes, "pour y prescher partout &c. la foy & le nom de J. C. a §. 4. PAUL qui est marqué comme le chef de tous les autres, estoit à la teste "de ceux qui preschoient &c. du costé de l'Orient; RECOMBE, de ceux qui estoient allez vers le septentrion; THEONAS, de ceux du midi; & PAPIAS, de ceux de l'Occident. Ibid. 'Le Prefet d'Egypte les ayant tous fait arrester, §. 9. 'les exhorta à se delivrer par une promte obeïssance, de la facheuse necessité où les mettoit la loy des Empereurs, de sacrifier ou de mourir. Mais il luy répondirent par la bouche de Paul, qu'ils estoient tous prests à mourir, mais nullement à commettre un aussi grand crime qu'est celui de sacrifier au demon. Sur cela le juge les condanna tous à la mort, ordonnant que ceux de la compagnie de Paul & de Theonas seroient brulez, Recombe & les siens decapitez, & Papias crucifié avec ceux qui l'avoient suivi. p. 188. §. 2. 'Bollandus n'a trouvé ces Saints que dans quelques martyrologes manuscrits, qui les mettent le 18. de janvier. Act. M. p. 626. n. c. 'Un manuscrit de leurs actes porte qu'ils souffrirent le 16.

n. 624. 'Entre ces Martyrs il y avoit un COLLUTHE. b Pall. lauf. c. 139. p. 1041. b. b Et nous trouvons dans Pallade, qu'un Martyr de ce nom apparut à une sainte Vierge, pour l'avertir qu'elle mourroit le mesme jour. C'estoit en un lieu de l'Egypte où ce S. Colluthe avoit une eglise, c. 137. p. 1040. c. '& ce semble à Antinople. [Mais nous trouvons plusieurs autres Martyrs de ce nom.] Boll. 18. mars, p. 618. 'Les martyrologes de S. Jerome en mettent un à Alexandrie le 18. de mars, qui estoit Diacre. c 19. may, p. 309. c Les Grecs en honorent un autre le 19. de may, qu'ils disent avoir esté brulé en Thebaïde sous Maximien, [ou plutost Maximin,] aprés avoir souffert "d'autres tourmens. &c. Ils le nomment quelquefois Acoluthe. [Ce pourroit estre celui de Pallade: car on voit par l'histoire de S. Arrien, qu'Antinople estoit de la Thebaïde.]

MS. p. 651. 'Nous avons dans Mombritius l'histoire d'un THERENE, qui souffrit divers tourmens pour le nom de J. C. sous le juge Philippe, lequel il convertit enfin. On ajoute qu'il vécut ensuite trois ans, six mois, & 27. jours, & qu'il fut enterré à Bostres capitale de l'Arabie. [Cette histoire est d'un style assez simple, mais les faits en sont bien metaphrastiques. Ni le jour de la mort de Therene, ni le temps où il a vécu n'y est point marqué; & je ne trouve point qu'il soit honoré par les Latins ni par les Grecs. Il y auroit peutestre quelque lieu de croire que ce Philippe gouverneur d'Arabie qu'il convertit, seroit l'Empereur Philippe, qu'on sçait avoir esté Arabe, & qu'on croit avoir esté Chrétien. En ce cas, Therene aura pu confesser J. C. sous Jule Maximin en 235, & mourir en 238. ou 239. Mais ce seroit au plus une conjecture bien foible & bien eloignée.]

Act. M p. 599. 'Je ne trouve point non plus que [les Grecs, ni] les Latins, honorent aujourd'hui STE DROSIS, si l'on ne veut dire Flor. p. 1029. 1030. que c'est une Drusine marquée à Antioche le 14. de decembre dans un exemplaire du martyrologe de S. Jerome, au lieu de Drusus qu'on lit dans les autres exemplaires, & ensuite dans tous les martyrologes. Chry. t. 5. or. 70. p. 880. c. d d. e. 'Ce qui est certain, c'est que Ste Drosis a esté une sainte Vierge, d illustre dans l'Eglise par le martyre qu'elle souffrit dans une age encore fort tendre, & un corps fort foible. Mais p. 881. 882. estant fortifiée par la grace, 'elle ne craignit pas mesme les feux ausquels on la condanna, & où elle s'offrit à Dieu en holocauste. p. 877. b. 'S. Chrysostome en a fait un fort bel eloge le jour de sa feste, dans une eglise pres d'Antioche. Il paroist qu'elle avoit souffert en ce lieu là, & qu'elle y estoit enterrée, quoique Saint Chrysostome ne le dise pas expressément. Ce que ce Pere y dit, que Flavien d'Antioche avoit choisi un beau jour pour amener le Act. M. p. 599. 2. peuple en cette eglise, 'donne quelque lieu de croire que sa feste se faisoit en hiver, [où les beaux jours sont plus rares.] Chry. p. 875. b. 'L'inscription de ce discours donne à la Sainte le titre de "grande Martyre. μεγαλομάρτυρα.

[Il faut apparemment raporter à la Syrie, ce que nous apprenons de S. Chrysostome,] in Tit. h. 6. p. 668. d. 'que durant une persecution violente qui s'estoit elevée contre l'Eglise, e. 'on prit deux Chrétiens, dont l'un estoit disposé à tous les tourmens les plus cruels, & l'autre estoit prest aussi à souffrir avec courage d'avoir la teste tranchée, mais craignoit les tourmens jusqu'à en trembler. [Dieu avoit accordé aux saints compagnons de "Ste Perpetue, V. son titre. de mourir chacun en la maniere qu'ils le souhaitoient. Ici par un effet different de sa mesme bonté, il voulut faire tout le contraire.] c. d. 'Car pour montrer qu'il se contente souvent de la disposition d'un cœur qui veut bien faire & souffrir toutes choses pour l'amour de luy, e. 'sa providence ordonna que celui qui ne craignoit point les tourmens, fut condanné tout d'abord à avoir la teste tranchée: [& pour montrer aussi qu'il sçait fortifier les foibles qui ont confiance en luy,] il permit que le mesme juge dans la mesme seance, fit mettre l'autre sur le chevalet, "luy fit dechirer les costez, ξαίνειν. le fit mener ensuite avec luy en diverses villes, où l'on renouvelloit les mesmes p. 669. a. tourmens. 'Dieu voulut ainsi, dit Saint Chrysostome, corriger par les tourmens mesmes ce qu'il y avoit en luy de foible & de lasche, & luy oster toute la frayeur qu'il avoit auparavant, [pour le couronner ensuite d'une maniere plus glorieuse. Il ne nous dit point les noms de ces deux Martyrs.]

Boll. 17. feb. p. 5. c. 'Le martyrologe de Bede, & [1] beaucoup d'autres, marquent le 17. de fevrier S. POLYCHRONE Evesque de Babylone, & Martyr sous Dece, 15. apr. p. 375. 'avec S. OLYMPIADE, S. MAXIME, 22. apr. p. 11. 'S. PARMENAS, S. ELYMAS, & divers autres de son Clergé & de son peuple. 17. feb. p. 5. c. 'Adon & Notker l'appellent Evesque de Babylone & de Ctesiphon. e. 'Mais puisque Bede & d'autres

1. Usuard, Adon, Raban, Notker, Vandelbert &c.

Digitized by Google

tres nous renvoient pour tout cela aux actes de S. Laurent, [il est à craindre qu'on n'en ait point eu d'autres memoires: & ce qui en est dans ces actes, fondé sur une fausse expedition de Dece contre les Perses, est absolument insoutenable. S'il y a donc en cela quelque chose de vray, ces Saints doivent avoir souffert dans quelque persecution excitée par les Rois de Perse. Et il vaut mieux assurément s'en tenir] 'à ce qu'on trouve dans un exemplaire du martyrologe de S. Jerome, qu'il y a eu un S. Polychrone martyrizé "dans le pays de Babylone. [Je doute fort mesme qu'il y eust encore en ce temps là une ville de Babylone, ni par consequent un Evesque. Il me semble qu'on n'en entend jamais parler dans les veritables histoires.] Flor. p. 327. 1. *in Babylonia.*

'Nous avons l'histoire des miracles d'un S. Therapon, [a] dont les reliques avoient esté apportées de Cypre à Constantinople, peutestre en l'an 806. 'L'on n'y trouve rien de la vie du Saint, sinon qu'il avoit esté moine & Martyr, 'quoiqu'il n'y ait [peutestre] jamais eu de moines en Cypre qu'aprés le temps des Martyrs. 'Aussi les Grecs avouent dans leur office, où ils en font la feste le 27. de may, qu'on ne savoit rien dutout de luy que par des images & par des traditions assez obscures. [Ainsi je ne sçay si ce Saint est different de] 'S. Therapon honoré le mesme jour par les Grecs comme Prestre de Sardes & Martyr, & dont on dit bien plus de choses, [mais qui ne sont peutestre pas plus assurées.] Boll. 27. may. p. 682. a p. 682. 2. p. 683. § 3. p. 681. f. b. c. p. 680.

'Bollandus joint à S. Therapon un S. Phanure, dont on a aussi quelques miracles écrits dans le VII. siecle par un anonyme, qui luy donne le titre de Martyr, mais qui avoue d'ailleurs qu'on ne savoit quoy que ce soit de sa vie. On voit seulement qu'il estoit fort honoré à Rhode & en Candie, sans qu'on en sache mesme le jour. p. 692.

ARTICLE XI.

De Ste Marguerite, S. Cyrille enfant, S. Platon, & S. Callinique.

[LE nom de Ste Marguerite est aujourd'hui fort celebre parmi les Latins, qui en font le 20. de juillet. On ne la trouve point dutout dans les anciens, & les Grecs ne connoissent point de Sainte de ce nom.] 'Mais Baronius croit que c'est celle qu'ils appellent Marine, '& dont ils font leur grand office le 17. de juillet. Et en effet, ce qu'on en lit dans leurs Ménées [revient assez à ce que les Latins disent de Ste Marguerite.] 'C'est sur cela que Baronius soutient que Ste Marguerite n'a point souffert à Alexandrie, comme quelques uns le pretendent. 'Car les Grecs disent que Ste Marine estoit d'un bourg de la Pisidie vers Antioche, ou d'Antioche mesme [capitale] de cette province, & qu'elle y souffrit le martyre sous le juge Olybre. 'Baronius ajoute que c'est encore la mesme Ste Marine qui est marquée par Usuard le 18. de juin; ["ce qui reçoit neanmoins assez de difficulté. 'Tout ce Bar. 20. jul. a. Men. p. 158-172| Canis. t. 2. p. 821. Bar. 20. jul. a. Men. p. 167. Bar. 20. jul. a. Note 7.

que l'on dit aussi de l'histoire de cette Sainte, "est rejetté comme apocryphe par les personnes les plus habiles.] On trouve son nom entre les saintes vierges & martyres dans des Litanies qui se lisent dans l'Ordre Romain. V. la note 7.

'Une histoire qu'on croit écrite vers l'an 450, [b] nous apprend qu'à Mylas ville de la Carie, [c] l'on honoroit un S. Ephrem, qui avoit autrefois esté Evesque de ce lieu. Son corps estoit en un village nommé Leucé, où l'Evesque alloit celebrer sa feste avec presque toute la ville. 'On ne voit point qu'il soit honoré par les Latins ni par les Grecs, si ce n'est un S. Ephrem marqué le 12. de may dans un martyrologe manuscrit. Bollandus le joint à Ste Eusebie de Mylas honorée le 24. de janvier. Boll. 24. jan. p. 598. § 5. b § 1. c p. 600. § 12. p. 598. § 2.

'Nous avons depuis peu une petite histoire de S. Cyrille enfant, martyrizé à Cesarée en Cappadoce, comprise dans une lettre assez bien écrite, (quoique nous ne l'ayons que dans une méchante traduction,) [pour croire qu'elle est de la main de S. Firmilien: & en ce cas, S. Cyrille aura souffert sous Dece ou sous Valerien.] Nous apprenons donc de cette lettre, que le Saint ayant embrassé la religion Chrétienne dans un age fort peu avancé, meprisa les reprimendes, les menaces, les fouets, par lesquels son pere s'efforça d'ebranler sa foy, en sorte que "son courage luy donna pour disciples plusieurs des autres enfans ses compagnons. 'Il se vit mesme desherité & chassé de la maison de son pere, "& il s'en consola, assuré que sa foy luy acquereroit des biens d'autant plus grands dans le ciel, qu'il auroit eu moins de part à ceux de la terre. 29. may, p. 17. § 4. &c. § 4. 5. &c.

'Il resista avec la mesme constance "à tout ce que le juge put faire pour l'amollir ou l'intimider. Il fut mené comme pour estre brulé vif, sans donner aucune marque de tristesse ni de crainte: '& quand il vit que ce n'estoit que pour luy faire peur, il témoigna alors une douleur veritable. Mais le desir qu'il avoit de mourir pour J. C, fut bientost accompli: & "il consola alors tous ceux qui ne le pouvoient voir mourir en un age si tendre sans verser des larmes. La relation de son martyre n'en exprime point le genre. Elle nous apprend seulement que ce fut à Cesarée; '& Florus qui paroist l'avoir vue, n'en dit pas davantage: Mais les martyrologes de S. Jerome marquent le 29. de may S. Cyrille Martyr à Cesarée en Cappadoce. § 5. &c. § 6. &c. § 1.

[Le nom de S. Platon Martyr à Ancyre dans la Galacie, est fort celebre dans l'Eglise.] 'Les martyrologes de S. Jerome en citent une histoire, [qui par consequent doit estre fort ancienne.] 'Mais celle que nous en avons aujourd'hui dans Surius est de Metaphraste, [& on peut ajouter qu'elle ne vaut rien.] [d] Elle porte que ce Saint confessa J. C. estant encore fort jeune, devant le Vicaire Agrippin, '& qu'aprés un grand nombre de tourmens, il eut la teste tranchée en un lieu nommé le Champ, où il fut aussi enterré. 'On voit à peu pres la mesme chose dans les Ménées, [e] & dans Pierre de Noels qui Flor. p. 676. All. de Sim. p. 128. d Sur. 22. jul. p. 266. § 2. p. 270. § 20. Men. 18. nov. p. 286. e P. de N. l. 6. c. 126. p. 124. 1.

Digitized by Google

qui ajoute que ce Saint souffrit du temps de l'Empereur Maximien. [Nous ne le trouvons point autrepart: & neanmoins s'il est vray qu'il ait souffert sous un Vicaire, ce n'a pas esté avant Diocletien.]

Lact. pers. c. 7. p. 6. 'que Lactance nous apprend avoir établi le premier cette espece de Magistrats.

a Men. ut sup. a Mais les Grecs donnent à Agrippin "une qualité qui marque plus ordinairement un gouverneur de province. τῷ ἡγεμόνι. Flor. p. 676. 677. 'Les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, & presque tous les autres Latins, marquent S. Platon le 22. de juillet. Men. p. 281-286| Ugh. t. 6. p. 1137. 'Les Grecs en font leur principal office le 18. de novembre.

Conc. B. t. 5. p. 626. 627. 'On lut dans le second Concile de Nicée, l'histoire d'un solitaire delivré de captivité par ce Saint, auquel il avoit eu recours. Elle est tirée d'une lettre de S. Nil, qui remarque que ce Saint estoit illustre par une infinité de miracles qu'il faisoit & en son pays qui estoit la Galacie, & en tous les autres endroits où on l'invoquoit. Nil. l. 2. ep. 178. p. 210. 'Le mesme Saint Nil ayant sceu qu'un payen fort puissant avoit enlevé par force des personnes refugiées au tombeau de S. Platon, luy predit que Dieu vengera l'injure faite à son Martyr, & le reduira à se venir refugier luy mesme dans son eglise.

a Codi. p. 44. d. b Proc. ædi. l. 1. c. 4. p. 15. c. c Cang. de C. l. 4. p. 133. d Boll. 22. apr. p. 45. d| 53. a. a L'Empereur Anastase fit bastir à Constantinople une eglise de Saint Platon, b qui fut ensuite rétablie magnifiquement par Justinien, c & depuis encore "par Basile le Macedonien. &c. d La vie de S. Theodore Siceote parle d'une chapelle de S. Platon à Anastasiople dans la Galacie, vers l'an 600.

e Men. 18. nov. p. 286| Ugh. t. 6. p. 1137. e Les Grecs disent que S. ANTIOQUE Martyr estoit frere de S. Platon. f Boll. 22. apr. p. 57. f. g p. 58. a. f La vie de S. Theodore Siceote marque qu'il celebra la feste de S. Antioque Martyr dans son eglise à Anastasiople, le 17. de juillet, g ce qu'on entend du frere de S. Platon. [Mais au lieu du 17. de juillet, il faut peutestre lire le 16.] Car Bollandus dit que sa feste est marquée dans plusieurs Ménées manuscrits le 16. du mesme mois. [Je ne le trouve point dans ceux qui sont imprimez.] Canis. t. 2. p. 820. 'Le menologe de Canisius met ce Saint le 15, & dit qu'il souffrit à Sebaste [en la petite Armenie,] sous le Gouverneur Adrien. Il marque diverses particularitez de son martyre: [mais il y en a qui sentent la fable. Le martyrologe Romain met aussi ce Saint le 15. de juillet.]

Sur. 26. jul. p. 343. §. 3. b §. 6. 'On fait commencer à Ancyre le martyre de S. CALLINIQUE, sous un juge nommé Sacerdos, b qui luy ayant fait mettre en pieces tout le corps avec des nerfs de bœuf, & dechirer les costez sur le chevalet, §. 7. 'luy fit mettre aux piez des brodequins armez de pointes de fer, & l'obligea de courir en cet état depuis Ancyre jusques à Gangres [en Paphlagonie,] §. 10. 'où il fut jetté dans un fournaise. [Voilà presque tout ce que contiennent ses actes, que l'on veut faire passer pour originaux, "& ausquels neanmoins il est difficile de donner plus d'autorité que ce qu'en a Metaphraste, & les Ménées des Grecs qui le suivent.] NOTE 8. Men. p. 285-295| Canis. t. 2. p. 829. 'Les Grecs font leur grand office de ce Saint "le 29. de juillet, ce que Baronius a imité. NOTE 9. Thphn. p. 138. d. 'S. Macedone de Constantinople chassé par l'Empereur Anastase, fut enterré à Gangres dans l'eglise de S. Callinique Martyr, & tout auprés de ses reliques.

ARTICLE XII.

De S. Patrice de Pruse, de Ste Matrone, & S. Domnion de Salone: De quelques Saints dont on ignore le pays.

Boll. 28. apr. g. p. 65. 'BOLLANDUS nous a donné des actes d'un "S. PATRICE Evesque, NOTE 10. [qui ne paroissent pas mauvais, quoique l'Ecriture y soit un peu trop citée, & qu'il soit difficile de pretendre que les discours, qui sont assez longs, soient originaux.] Act. M. p. 621. 'Le P. Ruinart les a mis dans son recueil. Boll. p. 576. a. 'Les Grecs disent qu'il estoit Evesque de Pruse [dans la Bithynie.] g. p. 65. c. 'Jule qualifié quelquefois Proconsul, & quelquefois Consulaire, estant venu en un lieu appellé, ce semble, Thermes, à cause des bains d'eaux chaudes qui y estoient, se fit amener le Saint, [qui avoit esté pris auparavant,] & voulut l'obliger de reconnoistre que les hommes avoient beaucoup d'obligation à Esculape, de leur avoir donné ces eaux. f. 'Le Saint le pria de vouloir souffrir qu'il s'étendist un peu pour luy répondre, & luy dire à qui on avoit obligation de ces eaux. Jule luy demanda s'il pretendoit donc estre plus habile que les philosophes; & le Saint répondit que comme il estoit Chrétien, il avoit appris la verité, quelque pecheur qu'il fust, par la lumiere que Dieu donne à ceux qui l'adorent.

p. 66. a. 'Le juge luy accorda enfin la permission qu'il demandoit, & le Saint le pria encore, disent les actes, de faire tirer les rideaux [qui fermoient l'audience,] afin que tout le peuple pust s'approcher, & l'entendre. Le juge, [qui pouvoit avoir quelque humanité, & aimer les sciences,] le luy accorda encore; a. b. c. '& alors le Saint fit un assez long discours, dont le capital est, Que Dieu a mis sous la terre des sources, ou plutost des abysmes de feu & d'eau, pour servir à la punition des méchans; & que de ces abysmes, il fait sortir tantost des feux, comme dans la Sicile, tantost des eaux froides, tiedes, ou chaudes, selon les regles de sa divine providence. [Il peut y avoir dans ce discours plusieurs choses que les philosophes pourroient ne pas approuver, mais il suffit que le Saint parlast selon sa lumiere, & fist dependre toutes choses de la volonté de J. C.]

d. 'Jule crut le bien refuter, en luy disant qu'il l'alloit faire jetter dans les eaux chaudes, & qu'assurément elles ne le bruleroient pas, puisque c'estoit son Dieu qui les avoit faites. Patrice ne manqua pas de réponse: [& imitant les trois jeunes hommes de Babylone,] il dit au juge: Si J. C. me veut sauver de ces eaux « dont vous me menacez, il le fera; car « il le peut. Que s'il veut finir ma vie par « cette voie, il peut disposer comme il luy « plaist de son serviteur, luy, sans l'ordre « duquel un cheveu ne tombe pas de la « teste. e. 'Et quoy qu'il en arrive, ceux « qui

"qui adorent des pierres, & leur donnent
" le nom de dieu, n'ont point d'autre sort
" à attendre que les tenebres & les suppli-
" ces de l'enfer. Jule en colere le fit jetter
où l'eau estoit la plus bouillante. Et elle
l'estoit tellement, que les goutes qui en
rejaillirent sur ceux qui l'y jetterent,
les brulerent tres sensiblement. Cepen-
dant le Saint y demeura longtemps sans
qu'elle luy fist aucun mal. Cette preuve
de la puissance de J. C. ne fit qu'irriter
le juge. Il fit tirer le Saint de l'eau,
'mais ce fut pour luy faire trancher la e. f.
teste. Les Chrétiens l'enterrerent en un
lieu qu'on appelloit l'Euripe.

'Le jour de sa consommation fut le f.
19. de may, 'auquel les Ménées des Grecs Men. p.
marquent tout leur office de ce Saint, 149-153.
& des SS. Acace, Menandre, &
Polyene, qu'ils luy donnent pour
compagnons, '& que quelques uns qua- Boll. 28.
lifient Prestres. Ils marquent leur feste apr. p. 476.
en une eglise de la Vierge dans le palais b.
de Cyrus. 'Ils font encore une memoire Men. p.
de S. Patrice seul le 28. d'avril, 'auquel 339.
on l'a mis aussi dans le martyrologe Ro- Boll. p.
main. a Ses actes ne luy donnent point de 576.
compagnons. a b.

'Le nom de Ste Matrone de Thes- 15. mars. p.
salonique est celebre dans les Ménées des 396. 397.
Grecs, & dans tous les martyrologes
latins depuis Florus & les autres du IX.
siecle. 'Les Cophtes mesmes, les Arabes, p. 397. 398|
& les Moscovites l'honorent. b Ils s'ac- may, t. 1.
cordent tous à dire qu'elle estoit servan- p. 21. d.
te d'une dame Juive nommée Plautille, b 15. mars,
qui ne pouvant l'obliger à abandonner la p. 396. 397.
religion Chrétienne pour prendre celle
&c. des Juifs, "la battit tellement diverses
fois, qu'enfin elle en mourut; 'à quoy p. 396. e.
Adon ajoute quelques miracles. 'Les p. 397. b.
Chrétiens eurent soin de l'enterrer la
nuit: & Alexandre Evesque de Thessalo-
nique bastit depuis dans la ville une eglise
de son nom, & il y transporta son corps.
[Que si cet Alexandre est celui qui est
celebre dans le Concile de Tyr en 335,
(& nous n'en connoissons point d'autre,)
il faut que la Sainte ait souffert sous les
Empereurs payens.] 'Car on n'en a pas
d'autre preuve qui soit un peu forte. 'Sa e.
feste est marquée par les Latins le 15. de p. 396. b. f.
mars, ou le 14. par quelques uns. 'Les p. 397. b. c.
Grecs en font tout leur office le 27. du
mesme mois: [Les Moscovites l'hono-
rent le mesme jour,] '& les Cophtes le 7. f.
de septembre.

'L'Eglise de Salone autrefois metropo- 11. apr. p.
le de la Dalmacie, [dont le siege est trans- 5. c. f.
feré à Spalatro,] 'honore le 7. de may p. 6. a|7. a.
comme son premier Evesque, S. Dom-
nie, martyrizé sous un juge nommé
Maurele; '& elle pretend en avoir toujours p. 9. 10.
gardé le corps, premierement à Salone,
& puis à Spalatro où il fut transporté
dans le VIII. siecle; & où il fut mis dans
une eglise de la Vierge qui a ensuite por-
té son nom, '& qu'on tenoit au X. siecle Const. ad
avoir esté la chambre de Diocletien. c On Ro. p. 85.
montre encore aujourd'hui dans les rui- c Vheler,
nes de Salone, une cave qu'on dit avoir p. 27.
esté son sepulcre. 'On le fait disciple Boll. 11.
de S. Pierre; [mais ni cet article, ni apr. p. 17.
tout le reste du détail qu'on dit de luy, c.
n'a point aujourd'hui d'auteur plus an-
cien] 'qu'une vie composée dans le XI. a. b.
siecle par un Adam de Paris, sur une
autre écrite en un latin tout barbare.
Constantin Porphyrogenete, qui marque Const. ad
[vers l'an 950.] que son corps estoit à Ro. p. 85.
Spalatro, ne luy donne aucune qualité.
d Il l'appelle Domne. d p. 85.

'Les martyrologes de S. Jerome, U- Vheler,
suard, Notker, & beaucoup d'autres, p. 27.
marquent le 11. d'avril un S. Domnion Boll. p. 5.
Evesque de Salone en Dalmacie, & Mar- c. f.
tyr. [La conformité du nom, du lieu, &
de la dignité, donne quelque sujet de
croire qu'il n'est pas different de S. Dom-
nie: Mais d'autre part] 'le mesme jour p. 11.
11. d'avril on honore à S. Jean de Latran
S. Domnion Evesque & Martyr, dont
on pretend y avoir le corps: & on ajou-
te qu'il y a esté mis vers l'an 641. par le
Pape Jean IV, dont Anastase dit qu'il fit
apporter de Dalmacie & d'Istrie beaucoup
de reliques de Martyrs, & qu'il les mit
auprés du battistere de Latran.

[On ne sçait ni le temps, ni le lieu,
ni aucune particularité, soit du martyre,
soit de la vie] 'd'un saint Martyr nommé 19. may,
Jean, dont le corps estoit gardé à Con- p. 305. c.
stantinople dans une eglise de la Vierge,
& sa feste y estoit celebrée le 13. de may
avec un grand concours des peuples. 'Son f|307. c.
corps en fut enlevé, porté à Venise, &
mis le 3. juillet 1215. en un monastere du
saint Prophete Daniel, 'où l'on assure p. 306. a.
qu'il se conserve encore tout entier sans
corruption, & qu'il y fait divers mira-
cles. 'On a une histoire de cette translation, p. 305-
& de quelques miracles; 'mais écrite seu- 307.
lement aprés l'an 1520. 'On l'honore à p. 306. b.
Venise le 19. de may. e Quelques uns ap- p. 304. b.
pliquent à ce Saint la fausse histoire de e c. e.
S. Procope. f Bollandus conjecture que f Men.
ce peut estre un S. Jean Egyptien, hono- p. 274.
ré le 20. de septembre par les Grecs de
Constantinople, qui disent que Maxi-
mien le fit mourir avec quarante au-
tres; ne pouvant souffrir la liberté ge-
nereuse avec laquelle il luy parloit. Ils
l'appellent le plus grand d'entre les Con-
fesseurs. S'il a souffert en Egypte, com-
me il y a assez d'apparence, il faut chan-
ger le nom de Maximien en celui de
Maximin.

'Bollandus nous donne les actes des 11. jan. p.
SS. Polyeucte, Candidien, & 666. c.
Philorome, marquez le 11. de jan-
vier dans divers martyrologes manuscrits.
[Ces actes sont graves,] '& il semble que f.
ce soit un sermon. [Quoiqu'ils soient
assez courts,] 'ils sont longs neanmoins p. 667.
dans les discours du juge & de Saint
Polyeucte. 'Ils louent principalement p. 666. f.
l'union indissoluble des Saints dans leur
amitié, '& disent qu'ils furent brulez pour p. 667.
la foy, dans un age fort avancé, [mais
sans nous apprendre ni en quel temps,
ni en quel lieu. Ils semblent traduits du
grec.]

'On a trouvé à Ancone en Italie vers 23. feb. p.
l'an 1376, g le corps entier d'un S. Pri- 367. b.
mien Evesque Grec [ou d'Orient,] selon g f|368. a.
l'inscription qui estoit sur son tombeau.
'Et on pretend que fort peu aprés une e.
&c. femme de la ville "le vit en songe ha-
billé en Evesque, '& qu'il luy dit qu'il d. e.
&c. avoit souffert le martyre avec deux autres

Digitized by Google

il y avoit plus de mille ans, [ce qui revient à la persecution de Diocletien;] que 400. ans auparavant, [& ainsi vers 950,] on avoit apporté son corps à Ancone, & qu'il l'avoit voulu, parceque les habitans du lieu où il estoit auparavant, n'adoroient point en luy le nom de J. C. &c. '[Ce qui peut donner quelque autorité à cette revelation,] a. d. 'c'est que comme on vouloit mettre son corps dans une chasse couverte d'argent, le Saint declara qu'il vouloit qu'on le mist dans une chasse de bois de cyprés toute simple, sans argent ni aucun autre ornement, parceque c'estoit au dessous de l'armoire où l'on gardoit le saint Sacrement, & qu'il n'estoit pas raisonnable qu'on fist plus d'honneur au serviteur qu'à son maistre. p. 367. E. 'L'eglise où son corps fut trouvé, portoit alors le nom de la Ste Vierge. b. c. 'Elle a depuis porté le sien, & on l'appelle aujourd'hui S. François de Paule, à cause qu'elle est aux Minimes. Son corps s'y conserve toujours. d. 'On fait sa feste le 23. de fevrier.

SAINT GENÉS,

MARTYR A ARLES.

Prud. de M. 4. p. 88| Fort. l. 8. c. 4. p. 190. Gr. T. gl. M. c. 68. 69. p. 153-155. a Paul. p. 445|n. p. 834.

[La France a eu peu de Martyrs plus reverez dans l'antiquité que S. Genés.] 'Outre ce que nous en trouvons dans Prudence & dans Fortunat, qui le mettent au rang des plus illustres Saints de l'Eglise, '& dans Saint Gregoire de Tours qui en parle fort amplement; a nous avons sa vie parmi les oeuvres de S. Paulin de Nole, à qui on a accoutumé de l'attribuer. [Elle a en effet assez son style; & nous n'y voyons rien qui empesche de croire qu'elle soit de luy.] Rosweide en doute neanmoins, mais sans marquer aucune raison de son doute. Il paroist pencher à croire qu'elle est d'un Paulin Evesque de Beziers, [contemporain de celui de Nole, ou] un peu plus ancien. D'autres l'attribuent à S. Patient de Lion, Not. G. p. 38. 2. 'ou à S. Hilaire d'Arles, [sans en avoir, que nous sachions, aucun fondement particulier. Ainsi il semble qu'il vaut mieux s'arrester à l'un des deux Paulins,] Act. M. p. 601. 602. 'puisque quatre manuscrits l'attribuent au bienheureux Paulin Evesque. [Ce titre de bienheureux convient mesme mieux à celui de Nole, dont la pieté est honorée de toute l'Eglise,] Paul. b. n. 215. p. 86. b ep. p. 322|dis. 1. p. 114. & Mr. le Brun, aprés avoir copié la note de Rosweide, b a jugé neanmoins devoir laisser cette histoire parmi les veritables ouvrages du Saint. [Nous ne savons rien au moins qui en puisse faire douter, sinon que nous ne voyons pas quelle occasion ce Saint a pu avoir d'écrire l'histoire d'un Martyr d'Arles: mais il est aisé qu'il en ait eu mesme plusieurs.] Paul. v. Gen. p. 445. 'Ce qui en paroist par la piece mesme, c'est qu'elle est écrite assez longtemps aprés le martyre de S. Genés, & lors neanmoins que la memoire d'une action aussi grande & aussi extraordinaire qu'est la sienne, estoit encore toute vive & toute recente dans l'esprit des peuples.

Emis. h. 50. p. 129. 'Nous avons outre cela une homelie sur S. Genés parmi celles qui portent le nom d'Eusebe d'Emese, [& que l'on croit estre partie de S. Eucher de Lion, partie de quelques autres grands hommes du mesme temps.] Paul. n. p. 834. c Bosq. l. 4. c. 17. p. 161. d Th. R. t. 8. p. 76. 77. e Sur. 25. aug. p. 264| Paul. n. p. 834. 'Rosweide attribue celle-ci à Fauste Evesque de Riés, c & Mr. du Bosquet à S. Eucher. d D'autres veulent qu'elle soit de S. Patient son successeur. e Nous trouvons aussi dans Surius un discours de S. Hilaire d'Arles, où il raconte un miracle de ce Saint dont il avoit esté témoin oculaire, & qui estoit arrivé du temps de S. Honorat son predecesseur. [C'est de toutes ces differentes pieces que nous tirerons l'histoire de S. Genés.] Act. M. p. 602. b. 'On trouve de plus, deux sermons sur ce Saint dans un manuscrit du Vatican, qui ne sont attribuez à personne, mais ils sont parmi ceux de S. Augustin, de S. Cesaire, & de divers autres auteurs du mesme temps. Son martyre est encore amplement décrit dans le Missel Mozarabe.

Paul. v. Gen. p. 445. 'Il estoit originaire de la ville d'Arles, & aprés en avoir tiré la naissance, il en devint le patron par le merite de sa mort. f p. 446| Emis. h. 50. p. 129. 2. f Il estoit encore jeune, '& simple catecumene, lorsque Dieu luy fit la grace de souffrir pour luy. Ainsi avant que d'avoir esté ni soldat ni domestique de la maison de Dieu, il devint tout d'un coup son fils, & l'heritier de son royaume. Quelques uns disent qu'il avoit merité cette grace par la grandeur de sa foy, p. 130. 1. '& par l'amour qu'il nourrissoit secrettement dans son coeur pour J. C, & dont il fit tout d'un coup eclater la flamme lorsque l'occasion s'en presenta.

z|Paul. p. 445. 'Il s'estoit mis dans des emplois qui regardent l'administration de la justice, & il avoit pris la charge de greffier, Paul. p. 445. 'écrivant les plaidoyers des avocats, & egalant la rapidité de leur parole par la vistesse de sa main & l'adresse de ses notes. [Il trouva dans cet emploi l'occasion de son martyre.] p. 446| Emis. p. 130. 1. 'Car comme sa charge l'obligeoit d'estre present devant le tribunal de Cesar, [dit Eusebe d'Emese,] il y fut témoin des tourmens que l'on faisoit souffrir aux Martyrs. Leur rigueur portoit la crainte & le tremblement dans l'ame des boureaux mesmes. Mais ce spectacle ne l'epouventa nullement. Et lorsque le persecuteur vint à prononcer ses arrests de sang, il eut horreur de tracer sur la cire ces paroles sacrileges, Emis. p. 130. 1. g Paul. p. 446. '& défendit à sa main d'écrire aussibien que de sacrifier. g Il semble par S. Paulin que ceci soit arrivé lorsqu'on publioit les edits de quelque persecution. [Il ne dit pas aussi que ce fust en presence de l'Empereur,] mais il ne parle que du juge. Emis. p. 130. 1. 'Et mesme Eusebe d'Emese le qualifie ainsi en deux endroits.

i|Paul. p. 446. 'Non seulement S. Genés refusa d'écrire rien contre J. C; mais il jetta ses registres aux piez du persecuteur; Emis. p. 130. 1. 'condan-

Digitized by Google

dannant en mesme temps ses edits & ses arrests impies avec toute la liberté d'un Martyr; & declarant qu'il estoit Chrétien. Cette action surprit étrangement le juge, qui rougit de voir sortir un défenseur de la foy du milieu des ennemis de la foy, de ce que l'Eglise ayant accoutumé d'envoyer les martyrs aux tribunaux des juges, le tribunal du persecuteur donnoit un martyr à l'Eglise. Il tourna donc toute sa fureur contre luy, & tous les efforts des infideles furent employez pour sa perte. 'Le juge commande qu'on s'en saisisse & qu'on le luy amene: mais le Saint, pour pratiquer entierement l'Evangile, avoit pris la fuite afin de se derober à sa fureur. 'Les ministres du demon le poursuivirent: '& comme ils ne purent le trouver, le juge commanda aux executeurs, qu'en quelque endroit qu'ils le rencontrassent, ils luy ostassent aussitost la vie. Paul. p. 446. Emis. p. 130. 1. Paul. p. 446.

'Le Saint apprit cette nouvelle, qui l'obligea à changer diverses fois non seulement de lieu, mais aussi de ville. [Il retourna neanmoins enfin à Arles.] Cependant le desir de confirmer sa foy de plus en plus, luy faisoit desirer le Batesme qu'il n'avoit pas encore receu. Il le demanda à l'Evesque de la religion Catholique, par des voies secrettes & assurées. Mais soit que le temps ne leur permist pas, soit que ce Prelat se défiast de sa trop grande jeunesse, il differa de luy accorder sa demande, & l'assura en mesme temps que le martyre enfermoit aussi la perfection de la grace du Batesme. Ibid.

'Dieu ne voulut pas differer davantage la couronne qu'il preparoit à S. Genés. Il le fit trouver par les persecuteurs, & le Saint ne voyant point de moyen pour s'echaper, 'se jetta dans le Rhone [a] par l'inspiration du S. Esprit. Il pouvoit aussibien que S. Pierre, dit S. Paulin, marcher sur les eaux rapides de ce fleuve: mais Dieu voulut qu'il le traversast à la nage, afin qu'il y receust comme un batesme secret, & que son corps estant [comme] consacré par ces eaux, les eaux fussent aussi sanctifiées par l'attouchement de son corps. 'Ainsi il passa d'une ville à l'autre: [b] car il paroist que le Rhone traversoit alors la ville d'Arles, & en faisoit comme deux villes, [c] quoique quelquefois on les considere comme une seule. [Les cartes marquent encore aujourd'hui le fobourg de Trinquetaille auprés d'Arles sur l'autre costé du Rhone.] p. 447. p. 447| Emis. p. 130. 1 a Paul. p. 447. Emis. p. 130. 1. b 1|Paul. p. 447. 448| Sur. 25. aug. p. 264. § 4| Act. M. p. 604. n. c. c Emis. p. 130. 2.

[d] Le Saint estant arrivé en cet endroit, l'executeur l'y suivit [e] & luy osta la vie d'un coup d'épée, [f] dont il luy trancha la teste selon S. Gregoire de Tours. [g] Les Fideles voulurent que le martyre de ce Saint sanctifiast les deux rives du Rhone: & comme l'une avoit déja receu son sang, [h] ils transporterent son corps à l'autre. Il l'enterrerent en cet endroit auprés des murailles de leur ville, [i] en un lieu appellé les champs Elysiens, & aujourd'hui Aliscamps. L'on y bastit depuis une eglise, dans laquelle S. Honorat, S. Hilaire, & divers autres illustres Evesques d'Arles furent enterrez. d 1|Paul. p. 447. e Paul. p. 447. f Gr. T. gl. M. c. 68. p. 153. g Paul. p. 447. 448. h p. 448| Emis. p. 130. 2. i Boll. 16. jan. p. 25. § 1.

[L'histoire ne nous apprend point en quel temps ce Saint a souffert.] 'Baronius & Mr. du Bosquet le mettent sous Diocletien, mais ils n'en raportent aucune preuve. [k] C'est pourquoi le Pere Ruinart aime mieux laisser le temps de son martyre incertain. Bar. 303. p. 130| Bosq. l. 4 c. 17. p. 160. k Act. M. p. 602. § 3.

[l] Son nom se rendit extremement celebre à Arles, & sa gloire y croissoit de jour en jour à cause des grands miracles qui se faisoient à son tombeau. 'L'eloge que nous en avons sous le nom d'Eusebe d'Emese fut prononcé le jour de sa feste, 'qui est marquée au 25. d'aoust dans les martyrologes de S. Jerome, [dans ceux [1] du IX. siecle, & dans divers autres.] 'Quelques uns en font encore le 16. de decembre, auquel on avoit dedié à Arles un autel, & une eglise de son nom. l Paul. p. 448. Emis. p. 130. 2. p. 129. 1. Flor. p. 775. 776. p. 1032.

'S. Gregoire de Tours raporte que les bareaux qui environnoient son tombeau furent souvent rompus par les Lombars & d'autres barbares, mais que ces impies estant devenus possedez du demon ou enragez, s'estoient dechirez eux mesmes avec les dents, & n'avoient jamais pu rien remporter de leur pillage. Gr. T. gl. M. c. 69. p. 154.

'Il se faisoit des miracles non seulement au tombeau de Saint Genés, mais aussi au lieu où il avoit repandu son sang pour J.C. Il y avoit en cet endroit un meurier dont les Fideles coupoient l'ecorce & les branches pour leur servir de remedes dans leurs maux; ce qui l'ayant fait secher enfin, le tronc qui en restoit produisoit encore les mesmes miracles. 'Aussi nous voyons que le jour de la feste du Saint, le peuple d'Arles & des environs, qui y accouroit en foule, visitoit avec une egale devotion le lieu de son tombeau & celui de son martyre. 'Il y avoit un pont de bateaux qui joignoit ces deux endroits: [m] & il arriva un jour durant l'episcopat de S. Honorat ["en 427. ou 428,] que ce pont vint à rompre chargé d'une infinité de personnes, lorsque S. Hilaire qui a décrit ceci, achevoit à peine de le passer. Cet accident remplit toute la ville d'effroi. 'Mais par les prieres de S. Honorat, '& par celles que tous ceux qui estoient tombez dans la riviere, adresserent à S. Genés, 'ils arriverent tous à bord sans perte d'une seule personne. La pluspart s'en allerent aussitost au lieu du martyre du Saint pour rendre graces à Dieu de leur salut, sans avoir seulement voulu prendre le temps de secher leurs habits. 'S. Gregoire de Tours raporte ce miracle, & il dit qu'il fut favorisé par un vent qui se leva, & qui poussoit vers le bord ceux qui estoient tombez dans la riviere; [de quoy Saint Hilaire ne parle point.] c. 68. p. 153. Sur. 25. aug. p. 264. § 4. § 5| Gr. T. c. 69. p. 154. m Sur. § 4. V. S. Honorat. § 9. § 5. Gr. T. p. 154. Sur. § 6. Gr. T. p. 154.

'Le mesme S. Gregoire raporte encore qu'une femme ayant esté accusée par son mari, sans estre convaincue, fut neanmoins condannée par le juge à estre noyée, & fut en effet jettée dans le Rhone avec une pierre au cou. Mais ayant appellé S. Genés au secours de son innocence, on la vit nager sur l'eau: ce qui obligea le peuple à la recevoir dans un bateau, & à l'amener à l'eglise du Saint. Et depuis cela, ni le juge ni son mari ne l'inquieterent pas davantage. p. 154. 155.

'Avit qui estoit Evesque de Clermont vers c. 67. p. 151. 152.

1. Florus, Usuard, Adon, Vandelbert &c.

vers le temps de S. Gregoire de Tours, mit des reliques de S. Genés d'Arles dans une eglise de son diocese pres d'un chasteau où est aujourd'hui la ville de 'Thiers, *Tigernum.* & où estoit le corps d'un autre S. Genés aussi Martyr, [dont nous ne savons autre chose, sinon] qu'il avoit souffert aussitost aprés son batteme. S. Gregoire de Tours raporte comment il s'apparut pour faire connoistre où estoit son corps, & témoigne qu'il faisoit beaucoup de miracles. Paul. n. p. 834. 'On fait sa feste le 28. d'octobre. [Je ne le trouve ni dans Ferrarius, ni dans M^r du Saussay.] Branche, p. 606–619. 'On en a donné une histoire parmi celles des autres Saints d'Auvergne: mais il n'y a rien de considerable que ce qui est tiré de S. Gregoire, le reste n'estant fondé que sur les leçons du breviaire de Thiers.

SAINT JULIEN,

MARTYR EN CILICIE.

Boll. 9. jan. p 571. §. 6 7 | 16. mars, p. 421. 'ENTRE plusieurs saints Martyrs, qui ont porté le nom de Julien, celui de Cilicie est illustre, parcequ'il 'a eu S. Chrysostome pour panegyriste. NOTE 1. Les Grecs raportent cet eloge à celui qu'ils honorent le 16. de mars & le 21. de juin. Ce qu'ils en disent en effet est assez conforme à S. Chrysostome: & un manuscrit met à la teste du discours de ce Pere, qu'il est pour le 21. de juin.

Chry. t. 1. or. 47. p. 538. a. 'Ce Saint estoit originaire de Cilicie, concitoyen de S. Paul, dit S. Chrysostome; ['soit qu'il fust de Tarse comme luy, ce qui est encore autorisé d'ailleurs,] NOTE 2. Boll. 16. mars, p. 421. e. a b. d. e. 'soit seulement parcequ'ils estoient tous deux de la mesme province, ^a s'il faut suivre quelques monumens des Grecs, qui portent que S. Julien estoit né à Anazarbe en Cilicie, d'un pere qui estoit Senateur [de la mesme ville,] & d'une mere Chrétienne, qui l'eleva dans la foy, & dans l'étude des lettres saintes. Chry. p. 538. a. 'S. Chrysostome dit qu'il estoit 'ministre de l'Eglise aussibien que S. Paul. *ὑπηρέτης.* [Ainsi il semble qu'il fust Ecclesiastique, ou mesme Evesque, quoique les Grecs ne l'aient pas connu, & que cela soit contraire à ce qu'ils disent,] Men. 21. jun. p. 155. 'qu'il souffrit le martyre à 18. ans.

Chry. p. 538. b. 'La persecution ouvrit une ample carriere à sa pieté. Car il tomba entre les mains d'un juge qui meritoit mieux le nom de beste farouche que d'homme. Boll. 16. mars, p. 421. b. c. 'Les Ménées & les martyrologes l'appellent Marcien. Les Ménées ajoutent que S. Julien luy fut presenté dans la ville d'Egée, [ou plutost Eges sur les costes de la Cilicie;] que comme il refusoit de sacrifier, on luy ouvrit la bouche par force, & l'on y versa du vin & d'autres choses offertes aux idoles; qu'on le mit ensuite en prison; qu'on fit venir sa mere pour l'interroger sur son fils; qu'elle demanda trois jours pour deliberer avec luy; au bout desquels, l'un & l'autre ayant esté interrogé de nouveau, & le fils ayant répondu qu'il ne renonceroit jamais à la foy de J. C. on coupa les talons à la mere, & on la renvoya. 'Neanmoins cette derniere particularité n'est pas dans tous les Ménées.

d. Chry. p. 538. b. 'Le juge voyant, dit S. Chrysostome, que la constance de Julien estoit à l'epreuve des tourmens les plus rudes, il voulut la vaincre par un long martyre. c. 'Il le faisoit venir devant luy tous les jours, & puis le renvoyoit en prison. Il l'interrogeoit, il le menaçoit de mille supplices, il le caressoit; en un mot, il n'y avoit point de machines qu'il n'employast pour le gagner. Il le promena durant une année entiere par toute la Cilicie, pensant le couvrir de confusion & de honte: d. e | 539. a. mais il ne fit qu'augmenter sa gloire. 'Il augmentoit en mesme temps le courage des Chrétiens, à qui il montroit par toute la province un si rare modele de patience, a. b. 'beaucoup plus puissant sur leurs esprits que toutes les exhortations que le Saint leur faisoit par ses paroles.

c. d. 'Ses plaies mesmes luy estoient honorables, & ne jettoient pas, dit S. Chrysostome, un moindre eclat que les étoiles du ciel. e. 'Car on luy fit souffrir les tourmens; & les boureaux acharnez autour de luy comme des bestes, le perçoient de tous costez, dechiroient sa chair, p. 540. c. d. 'decouvroient ses os, & mettoient à nud jusqu'à ses entrailles. 'Ils le fouettoient cruellement, ils luy appliquoient le fer & le feu: mais une seule parole du Saint penetroit les cieux, & rendoit tous leurs efforts inutiles. d. 'S. Chrysostome semble dire que cette parole', qui estoit apparemment une invocation du secours de Dieu, attira du ciel une grande lumiere visible. [Mais comme cela n'est pas clair, & que les Grecs n'en parlent point; on peut l'entendre de la lumiere invisible de la grace qui fortifioit son infirmité.]

p. 540. 541. 'Le juge vit bien que de tourmenter davantage le Saint, c'estoit se tuer inutilement à vouloir briser un diamant. p. 541. a. 'Il aima donc mieux se confesser vaincu en le condannant à la mort. Mais il voulut en cela mesme signaler encore sa cruauté. Boll. 16. mars, p. 421. b. d. f. b Chry. p. 541. b. 'Car comme il estoit alors à Eges ville maritime de la Cilicie, ^b il fit jetter le Saint dans la mer, cousu dans un sac plein de sable, avec des scorpions, des serpens, des viperes, & des dragons. c. 'S. Chrysostome semble dire que toutes ces bestes ne luy firent aucun mal. a. d. 'Mais il est certain que ni elles, ni le sac, ni la mer, n'empescherent pas son ame de s'envoler dans le ciel. Eus. de Pal. c. 5. p. 325. d. 'Eusebe témoigne que S. Ulpien souffrit un martyre semblable à Tyr en 306, ayant esté jetté dans la mer, enfermé dans un sac de cuir avec un chien Bar. 3. apr. e. & un aspic. 'C'estoit le supplice ordonné pour les parricides, & si horrible que les payens evitoient d'en user mesme envers ces scelerats.

Chry. p. 541. e | Boll. 16. mars, p. 421. c. 'La mer rendit aux hommes le corps de S. Julien, l'ayant porté, selon les Grecs, d'Eges à Alexandrie, où il fut enterré par une sainte veuve. On croit que c'est Alexandrie qui est à l'extremité de la

la Cilicie du costé d'Antioche [nommée aujourd'hui Alexandrette.] Mais pour suivre S. Chrysostome, il faut dire que d'Alexandrie il fut transferé à Antioche, 'où il estoit enterré du temps de ce Saint, & reveré comme un thresor de toutes sortes de biens. 'On y trouvoit le remede de toutes les maladies du corps, le pardon des pechez, la guerison de tous les maux de l'ame, & toutes les graces spirituelles. 'S. Chrysostome fit un fort beau discours à son tombeau le jour de sa feste: '& l'on voit que c'estoit à Antioche, puisqu'il y parle des danses qui se devoient faire le lendemain au fobourg de Daphné, où il conjure tout son peuple de ne point aller, & mesme d'empescher les autres d'y aller.

[Il est difficile de croire que le tombeau de S. Julien fust autrepart que dans] 'l'eglise "de S. Julien Martyr, qui estoit hors des murs d'Antioche dés le temps de Theodose le Grand, comme nous l'aprenons du commencement de la vie de S. Andronic & Ste Athanasie. 'Les saints Abbez Aphraate & Theodose furent enterrez à Antioche dans l'eglise des Martyrs où estoit le corps du saint Martyr Julien. 'S. Macedone y fut mis aussi. [a] Il est encore parlé de S. Julien Martyr dans la vie de Ste Pelagie penitente. 'Procope remarque que quand Cosrhoés pilla & brula Antioche sous Justinien, il epargna cette eglise avec les maisons qui l'environnoient, parceque les ambassadeurs y estoient logez; 'quoique S. Gregoire de Tours semble dire qu'elle fut alors brulée.

'Les Grecs font leur grand office de S. Julien le 21. de juin, [b] & ils en font encore une memoire le 16. de mars, [auquel Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain. Ainsi ce peut bien estre] 'le S. Julien dont il y avoit deux eglises à Constantinople, basties, à ce qu'on disoit, l'une par Constantin, & l'autre par l'Empereur Anastase, ou par un Urbice, outre celle de S. Julien & Ste Basilisse. 'C'est apparemment S. Julien de Cilicie que les martyrologes de S. Jerome, Notker, & quelques autres, marquent le 14. de fevrier. 'Ferrarius dit qu'il souffrit sous Diocletien: mais il n'en a point d'autre autorité que luy mesme. [c] Celle de Pierre des Noels qui le met sous Dece, n'est pas plus grande, outre qu'il mesle à cela non seulement des fautes contre l'histoire, mais encore des evenemens [qu'on peut dire estre fabuleux.] On croit qu'il confond S. Julien de Cilicie avec un autre dont on pretend que le corps est à Rimini.]

(Marginal notes: Note 5. — Chry. p. 539. d| 541. e. — p. 543. a. b. c. — p. 539. d. — p. 542. &c. — Sur. 27. feb. p. 284. §. 2. 3. — Thdrt. v. P. c. 10. p. 829. c. — c. 13. p. 841. b. c. — a Vit. P. l. 1. p. 376. 2. — Boll. 9. jan. p. 571. §. 7. — Gr. T. h. Fr. l. 4. c. 33. p. 181. — Men. p. 152-155. — b p. 135. — Cang. de C. l. 4. p. 127. — Boll. 16. mars, p. 421. d| — Flor. p. 316. 320. — Boll. 16. mars, p. 421. §. 5. — c §. 6| P. de N. l. 5. c. 141. p. 165. 3.)

SAINT LEON, ET SAINT PAREGOIRE, MARTYRS EN LYCIE.

'Les Grecs honorent le 18. de fevrier S. Leon & S. Paregoire, Martyrs à Patare en Lycie. 'Bollandus nous en donne des actes, [qui ne paroissent pas tout à fait originaux.] 'Car on voit qu'ils sont faits quelque temps aprés la mort des Saints. [Les harangues de S. Leon sont aussi trop longues pour croire que ce soient ses propres termes:] '& l'auteur temoigne assez qu'il ne pretend pas les raporter exactement. Mais je ne voy rien qui nous empesche de croire avec Bollandus,] 'qu'ils sont écrits peu aprés le martyre des Saints, [par un homme qui connoissoit les lieux & les personnes dont il parloit, & en un temps où l'on savoit communément leur histoire; ce qui fait qu'il ne dit pas tout ce qui seroit necessaire pour nous l'éclaircir. Car il ne marque point [1] en quel temps les Saints souffrirent,] 'sinon que Lollien nommé par les Empereurs pour Proconsul [d'Asie,] estant encore en chemin, 'l'Intendant commandoit cependant dans la province. 'Il y avoit quelque persecution, & des edits, [peutestre pour ordonner seulement quelque sacrifice: car il ne paroist pas que la persecution fust violente, ni generale. 'Le P. Ruinart juge aussi que ces actes sont d'un auteur contemporain, & les a mis dans son recueil.

'Ils ne parlent de S. Paregoire qu'en passant, nous apprenant seulement qu'il avoit esté martyrizé quelque temps auparavant, & avoit trouvé dans le ciel la fin de ses grands travaux; 'que S. Leon avoit eu le bonheur de vivre avec luy, 'qu'il meditoit sans cesse ses "grandes actions, & qu'il visitoit quelquefois son tombeau.

'Pour Saint Leon, depuis sa jeunesse jusqu'à sa vieillesse, il avoit mené la vie des Ascetes [& des solitaires,] dans la chasteté & la continence, dans la temperance & la mortification, "dans une circonspection qui luy faisoit faire toutes choses selon les regles de la sagesse, & qui imprimoit du respect aux plus mechans. 'A voir seulement son habit, son air, la gravité de son visage & de tout son exterieur, on jugeoit que c'estoit un Chrétien. 'Il imitoit en tout la vie des

(Marginal notes: Boll. 18. feb. p. 57. a. — p. 58. 59. — p. 59. §. 14. — §. 10. — p. 57. §. 3. — 1. — p. 58. §. 2. — Procurator. — §. 11. — Act. M. p. 609. — Boll. p. 58. §. 1. 4. — §. 4. — §. 3. — præclara facta. — §. 11. — moderata omnia. — §. 2. — §. 3.)

1. Bollandus croit que ce pouvoit estre sous Valerien & Gallien, où le nom de Lollien se lit dans l'histoire. Mais il avoue que les conjectures dont il s'appuie sont fort foibles.

(Boll. 18. feb p. 57. c| Act. M. p. 609.)

des Apostres & de S. Jean Battiste, jusque là qu'il portoit, dit-on, un habit
§. 1. tissu de poil. 'Aprés le martyre de S. Paregoire, toute sa douleur estoit de n'avoir pas esté le compagnon de ses combats, comme il l'avoit esté de ses autres actions. [Mais il eut enfin la consolation qu'il souhaitoit.]

§. 2. 'L'Intendant qui gouvernoit en attendant Lollien, estoit alors à Patare, [dans la Lycie, qui faisoit encore partie du gouvernement d'Asie;] & il y celebroit une feste de Serapis, à laquelle il vouloit que tout le monde se trouvast. Il pretendoit contraindre les Chrétiens mesmes d'y prendre part : & il semble en effet que la crainte y en ait fait venir plusieurs. La joie des infideles causoit au Saint une douleur extreme; [& pour la soulager] il voulut aller prier au tombeau de S. Paregoire. Il passa pour y aller par le lieu où se faisoit la feste. Tous
ceux qui le virent, "ne manquerent &c.
point de dire que c'estoit un Chrétien.
§. 3. 'Mais sans s'arrester à cela, il continua son chemin; & aprés avoir fait sa priere il s'en revint chez luy, pria encore, comme c'estoit sa coutume, prit un peu de pain, & puis se mit à s'occuper dans sa solitude, des actions de S. Paregoire.
§. 4. 'Sur cela s'estant un peu endormi, il vit S. Paregoire au milieu d'un torrent impetueux, & luy qui accouroit se joindre à ce cher ami, & passoit avec luy le torrent, dont la violence n'avoit pas la force de les emporter : & cette vision luy fit juger que Dieu luy vouloit accorder la grace du martyre qu'il souhaitoit.

§. 5. 'Il continua ensuite d'aller visiter le tombeau de S. Paregoire, & au lieu de se cacher, il passa au milieu de la grande place. Il y avoit là un temple de la Fortune, autour duquel il vit [un jour] qu'on avoit allumé quantité de lampes & de cierges. Il eut pitié de l'aveuglement de ceux qui honoroient ainsi les demons; [& poussé sans doute par un mouvement extraordinaire de l'Esprit de Dieu,] qui le vouloit par là conduire au martyre,
il brisa ces lampes, jetta les cierges à ter- &c.
§. 6. re, "& marcha dessus. 'Cela fit grand bruit, & l'Intendant en ayant esté averti, ordonna à des soldats d'attendre Leon à son retour, & de l'arrester. Il revint effectivement par le mesme endroit, le cœur & les yeux elevez au ciel. Car il se doutoit bien de ce qui alloit arriver.
§. 6. 'Il fut donc pris sans faire aucune resi-
§. 7. stance, & amené à l'Intendant, 'qui luy reprocha ce qu'il avoit fait. Ses reproches donnerent occasion au Saint de luy representer la vanité du culte qu'il rendoit à des demons, au lieu d'adorer le
§. 8. Createur du ciel & de la terre; 'pour l'amour duquel, dit le Saint, je suis prest à souffrir toutes choses, afin d'obtenir la vie eternelle, à laquelle les Chrétiens arrivent par la voie étroite des afflictions.
§. 9. 'L'Intendant luy répondit que puisqu'il trouvoit luy mesme sa voie étroite, il n'avoit qu'à la quitter pour en avoir une belle & large. Surquoi le Saint luy dit: Quelque étroite que soit nostre voie, la foy la rend bien large à ceux qui l'embrassent avec joie & avec amour, & qui desirent le salut où elle conduit.

§. 10. 'Il dit beaucoup d'autres choses pour établir la verité du Christianisme, ce qui déplaisoit extremement aux Juifs & aux Gentils qui l'ecoutoient. Ils s'eleverent enfin contre luy avec de grands cris. De sorte que l'Intendant voyant qu'il refusoit absolument d'adorer les dieux, le fit fouetter d'une maniere tres cruelle, sans qu'il jettast un seul
§. 11. soupir. 'Aprés ce supplice, le juge touché, disoit-il, par le respect de son age & de tout son exterieur, luy promit de le delivrer, s'il disoit seulement que les dieux sont grands. Et alors le Saint répondit : Oui, je le dirai : Ils sont grands & tres puissans pour perdre ceux qui les adorent. Le juge le traita de furieux, le menaça de divers supplices: & le Saint luy dit; Tout m'est bon, tout m'est agreable, pourvu qu'il me conduise au royaume des cieux & à
§. 12. la compagnie des Saints. 'Mais je ne sçay, ajouta t-il, pourquoi vous menacez, sans avoir le courage d'executer vos menaces.
Ibid. 'La generosité du Saint souleva de nouveau tout le peuple contre luy : & enfin le juge effrayé par cette sedition populaire, ordonna de lier le Saint par les piez, & de le trainer à un torrent, pour y estre puni du dernier supplice: ce que les
§. 13. actes n'expliquent pas davantage. 'Il y fut trainé avec beaucoup d'inhumanité & de cruauté, par les ministres [non de
Men. 18. la justice, mais des demons &] du pe-
feb. p. ché, 'qui le battoient encore en le trai-
194. 195. nant. 'Il en obtint neanmoins la liberté de faire sa priere quand il fut arrivé au
Boll. p. 59. lieu du supplice: & là, 'plein de joie de
§. 13. voir ses desirs accomplis, il en rendit graces à Dieu, le remerciant particulierement de ce qu'il luy accordoit le martyre pour expier ses pechez passez. Il luy demanda aussi le pardon pour ses executeurs, & qu'il leur fist la grace de le reconnoistre pour leur Dieu. Il finit sa priere par l'Amen, qu'il repeta de toute l'étendue de sa voix & de son cœur : & en mesme temps, disent les
§ 14. actes, il rendit l'esprit. 'Les ministres de la cruauté du Gouverneur porterent son corps sur une roche fort elevée, d'où ils le jetterent en bas dans un precipice. Il sembloit devoir estre brisé en pieces de cette chute; & neanmoins on n'y trouva que quelques petites egrati-
§ 15. gnures, 'avec un visage riant & plein de beauté, & tout le corps comme celui d'un athlete qui sort du combat.
Ibid. 'Les Chrétiens se hasterent de l'enlever de là, le laverent, & l'enterrerent avec honneur, remerciant Dieu de luy avoir accordé la perseverance, & luy demandant pour eux la grace de meri-
§ 14. ter d'estre un jour unis avec luy. 'On assure que plusieurs personnes, & mesme des animaux & des charrois, tomberent depuis dans le precipice où l'on avoit jetté son corps, sans en recevoir aucun mal; ce que l'on attribuoit à une protection particuliere de Dieu, qui vouloit honorer le Saint par ces miracles.
Men. p. 'Les Grecs font, comme nous avons
194. 195. dit, la feste de S. Leon le 18. de fevrier,

Digitized by Google

vries, & ils y joignent celle de S. Paregoire, quoiqu'il ne soit pas mort avec luy; 'en quoy quelques Latins des derniers temps les ont suivis. a Le titre des actes porte neanmoins qu'ils ont souffert, [au moins l'un des deux,] le 30e. jour de juin; 'auquel les martyrologes de S. Jerome marquent un S. Leon Soudiacre. Ils le mettent aprés quelques Martyrs d'Afrique ou de Rome: [mais en telle sorte qu'on l'en peut separer.] 'Et en effet, Usuard, le martyrologe Romain, & d'autres, le mettent entre ceux dont on ignore le lieu.

Boll. p. 57. § 6. 7. a § 3. Flor. p. 635. p. 636. 1.

SAINT PHOCAS

JARDINIER,

ET MARTYR A SINOPE.

[LES martyrologes de Rome, d'Usuard, & d'Adon, mettent deux Martyrs nommez Phocas, l'un le 5. de mars, & l'autre le 14. de juillet. Ils marquent le premier à Antioche, sans dire en quel temps il a vécu;] 'en quoy ils suivent les martyrologes de S. Jerome, b & d'autres anciens; [& le second à Sinope dans le Pont; dont ils disent qu'il estoit Evesque, ajoutant qu'il souffrit sous Trajan,] 'dans les derniers jours de son regne. Ils disent encore qu'il surmonta pour l'amour de J.C. toutes les rigueurs des prisons, des chaines, du fer, & du feu, '& que ses reliques ont esté transportées à Vienne en Daufiné dans l'eglise des Apostres, [où l'on en fait une memoire le 14. de juillet.] 'Tout cela se trouve mesme dans Bede.

Flor. p. 361. 362. b Boll. mars, t. 2. p. 14. 2. Sur. 22. sept. p. 226. § 4. Ado, an. 101. p. 119. 14. jul. Boll. mars, t. 2. p. 25. c.

c S. Phocas martyrizé en Syrie, est autorisé par S. Gregoire de Tours, qui raporte que ce Saint souffrit beaucoup de tourmens pour J. C, & que Dieu a voulu témoigner avec quel avantage il avoit triomphé de l'ancien serpent, par le pouvoir qu'il luy avoit donné de guerir tous ceux qui estoient piquez des serpens, dés qu'ils touchoient la porte du lieu où son corps estoit enterré. 'Cependant ce Saint est aujourd'hui inconnu aux Grecs. d Quelques Latins luy attribuent diverses choses que d'autres raportent à l'Evesque de Sinope.

c Gr. T. gl. M. c. 99. p. 222. 223. Boll. 5. mars, p. 367. e. d 2. b| 366. f.

[Pour celui-ci, nous n'en trouvons rien dans les anciens auteurs avant Bede.] 'Les Grecs modernes en font la feste le 23. de juillet & le 22. de septembre, & en disent plusieurs choses. 'Ils luy donnent le titre de Thaumaturge à cause des grands miracles qu'ils luy attribuent, particulierement en faveur des matelots. Ils en raportent des choses assez incroyables, & tiennent qu'il finit sa vie par l'épée, ou étouffé par la chaleur d'un bain où on l'enferma.

Ast. n. 5. p. 255| Men. jul. p. 226. sept. p. 286| Ugh. t. 6. p. 1080 a b.

'Le 22. de septembre ils font encore memoire d'un autre Saint Phocas jardinier, 'originaire & Martyr de la mesme ville de Sinope. ["Il n'est pas tout à fait hors d'apparence que ce Saint est le mesme que le precedent, à qui l'on aura attribué l'episcopat lorsqu'on savoit moins son histoire. Mais sans nous arrester à cela, il nous suffit que c'est celui dont l'histoire nous est la plus connue, & en mesme temps la plus assurée. Car entre les discours de S. Astere Evesque d'Amasée dans le Pont, que le Pere Combefis nous a donnez dans le premier tome de l'appendix de la bibliotheque des Peres, le neuvieme est un eloge de ce Saint Phocas, lequel Surius nous avoit déja donné en latin le 22. de septembre.] 'C'estoit, selon ce Pere, un Martyr tres celebre, non seulement dans la province où il avoit pris sa naissance, passé sa vie, & accompli son martyre, mais jusque dans Rome, dit-il, & mesme parmi les Scythes & les nations les plus barbares.

Men. p. 287. Note 1. Ast. or. 9. p. 172. et 173. a.

'Il estoit natif de Sinope, & n'eut point d'autre emploi durant sa vie, que de cultiver un jardin qu'il avoit "à la porte de la ville. Il en tiroit de quoy s'entretenir, de quoy faire l'aumosne, & de quoy recevoir les étrangers, qu'il logeoit avec une joie toute extraordinaire dans sa petite maison. Sa vertu trouva enfin sa recompense, & son hospitalité fut couronnée par une mort glorieuse, à laquelle le mesme elle donna occasion.

p. 173. a. b. &c.

'Car la lumiere de l'Evangile avoit en ce temps là soulevé contr'elle les principautez de la terre, & l'eclat du regne de J. C. avoit excité la fureur des peuples qui preferoient leur egarement à la verité. On cherchoit tous les Chrétiens comme autant de scelerats: On les punissoit severement quand on les trouvoit, & on les poursuivoit avec ardeur lorsqu'ils s'eloignoient. C'est pourquoi ni l'état si bas & si meprisable de Saint Phocas, ni son jardin, ne purent le derober à cette persecution. 'Il fut accusé d'estre un des fideles disciples de J. C, & aussitost on envoya des persecuteurs pour le faire passer de cette vie miserable au port de l'éternité; sans luy permettre de se défendre en justice, & de justifier son innocence. Aussi son crime estoit trop notoire, puisque sa pieté estoit visible, & que tant ses actions que ses paroles ne publioient autre chose que les louanges de son Createur.

c. d. e.

'Ceux qui estoient chargez de cette execution, voulant avant que d'entrer dans la ville, savoir où il demeuroit, pour le surprendre plus aisément, vinrent par hazard loger chez luy sans le connoistre, comme luy de son costé ignoroit le sujet qui les amenoit. Il les receut comme il avoit accoutumé de recevoir les étrangers. 'Durant le souper il leur demanda qui ils estoient, & quelle estoit la cause de leur voyage. La liberté que donne la table, & le bon accueil qu'il leur avoit fait, les porta à luy decouvrir, comme un secret, le dessein pour lequel ils estoient venus. 'Ils le prierent mesme de les aider à trouver celui qu'ils cherchoient, & d'ajouter cette faveur au bon

p. 175. a. b. c.

Digitized by Google

bon traitement qu'il leur faisoit. Le Saint ne parut aucunement étonné de cette nouvelle. Il ne changea point de visage, d. '& quoiqu'il luy fust tres facile de se sauver en se retirant, il se resolut de faire voir en cette rencontre quelle estoit la generosité des Chrétiens. Ainsi il leur répondit d'un visage assuré, qu'il connoissoit celui qu'ils cherchoient, qu'ils n'avoient qu'à se reposer chez luy, & qu'il s'engageoit à le leur trouver dés le lendemain.

e. 'Il fit ensuite sa fosse, prepara tout ce qui estoit necessaire pour sa sepulture, & puis les revenant trouver le lendemain; J'ay cherché Phocas, leur dit-il; p. 177. a. il est entre vos mains; 'vous l'aurez quand vous voudrez. Et où est-il? dirent aussitost les soldats ravis de joie. Il n'est pas loin, répondit le Saint: il est avec vous: C'est moy mesme: Executez vostre ordre, & accomplissez ce que vous avez recherché par un si grand voyage, & avec tant de travail. S'il y a du mal en cela, il ne retombe pas sur vous, mais sur ceux qui vous ont fait ce commandement. En un mot, il les persuada si bien, que quelque étonnement dont ils fussent saisis, & quelque horreur qu'ils eussent de tremper leurs mains dans le sang d'un hoste si liberal & si b. charitable, 'ils luy trancherent la teste.

b. 'Ce Saint fut depuis regardé comme la ferme colonne de l'Eglise, & comme l'un des plus illustres d'entre les Marb. c. tyrs. 'On eleva une eglise magnifique sur son tombeau; toutes sortes de personnes y accouroient de toutes parts à cause des grands miracles qui s'y faisoient; & on consideroit Sinope comme la source feconde de toutes sortes de d. biens & de graces. 'Mais la vertu du Saint n'estoit pas renfermée dans cette ville. En quelque lieu que l'on transportast de ses reliques, elles y apportoient les mesmes biens, & y conservoient le mesme pouvoir, comme une colonie jouit toujours des mesmes privileges que la metropole dont elle est tirée. Ainsi quoique ses reliques fussent partagées en beaucoup de differens lieux, son pouvoir & sa gloire n'estoient point divisez, & paroissoient tout entiers en chaque lieu. Il y en avoit dans la ville où S. Astere a prononcé son eloge, laquelle n'estoit pas loin de Sinope: [& c'estoit apparemment celle d'Amasée mesme, dont S. Astere estoit Evesque.]

e. 'La ville royale, capitale de l'Italie, dit ce Saint, & reine de tout le monde, a fait gloire de rendre un respect extraordinaire à ce Saint: Elle luy a basti une eglise parfaitement belle; & sa pieté toute contraire à l'impieté d'Herodiade, luy a fait desirer avec ardeur le chef de ce saint Martyr, & le luy a fait recevoir n. p. 254. d. avec joie. 'On ne trouve neanmoins à Rome ni le chef de S. Phocas, dit le P. Combefis, ni aucun vestige de son eglise. [Je ne voy guere d'apparence à dire que S. Astere ait pris l'ancienne Rome pour la nouvelle, où nous allons voir que l'on apporta du temps de S. Chrysostome, des reliques de S. Phocas Martyr du Pont. Je ne sçay mesme si l'on pourroit croire qu'il a confondu Rome avec le reste de l'Occident, & qu'il faut raporter ses paroles à ce que nous avons vu des reliques de S. Phocas de Sinope apportées à Vienne, où l'on ne trouve pas non plus qu'il y ait eu aucune eglise de son nom. Aprés tout, il est arrivé bien des chan-Act. M. p. 630. gemens à Rome;] & 'mesme il y en a qui disent qu'on y garde le corps [ou quelques reliques] de S. Phocas dans le grand autel de l'eglise de S. Marcel.

Ast. p. 180. a. b. 'Ce Saint est honoré, continue S. Astere, par autant de matelots qu'il y en a, je ne dis pas seulement sur le Pont-Euxin, sur l'Archipelage, & sur la mer Adriatique, mais generalement sur l'un & l'autre Ocean. Les assistances & les faveurs qu'ils en reçoivent tous les jours, les ont obligez à luy donner part à leur c. d. table; '& leur pieté leur a rendu facile ce qui en soy mesme estoit impossible. Car lorsqu'ils prennent chaque jour la nourriture qui leur est necessaire, ils mettent pour le Saint une portion egale à celle qu'ils prennent pour eux. L'un d'eux l'achette, & en met le prix en depost. Un autre fait la mesme chose le lendemain, & ainsi tour à tour tant que dure le voyage. Quand ils sont arrivez au port, l'argent mis en depost est distribué aux pauvres, & la portion de S. Phocas sert au soulagement des miserables. [Nous avons vu que les Grecs modernes n. p. 251. b. c. attribuent à S. Phocas Evesque, les miracles faits en faveur des matelots:] '& le P. Combefis ne craint point d'abord de p. 252. d. dire, que S. Astere n'a pas assez distingué ces deux Saints. 'Mais dans la suite il reconnoist qu'il n'y a pas de raison de preferer à S. Astere des auteurs posterieurs, qui font d'ailleurs plusieurs fautes dans leur office contre la verité de l'histoire.

or. 9. p. 180. d. 'Les Rois mesmes, ajoute S. Astere, taschent de signaler leur pieté par les magnifiques presens qu'ils font à l'envi les uns des autres à l'eglise de S. Phocas. d. e. 'Mais qui s'étonnera, dit-il, que les plus religieux des Romains fassent ces actions de pieté, puisque l'admiration de sa vertu a passé jusque dans les peuples les plus barbares, & qui n'ont rien de commun avec nous que le respect de ce saint Martyr? On a vu les Scythes les plus cruels, ceux qui occupent les bords des Palus-Meotides & du Tanaïs, & les habitans du Bosphore & de la riviere du p. 181. a. Phase, venir apporter leurs presens au tombeau de cet illustre jardinier. 'On a vu un de leurs Rois quitter sa couronne toute brillante d'or & de perles, & se depouiller d'une cuirasse aussi superbe & aussi riche que les barbares ont accoutumé d'en porter, pour les envoyer à ce saint Martyr, afin qu'il offrist à Dieu les marques de sa dignité & de sa puissance.

[Voilà ce que cette harangue nous apprend de S. Phocas le jardinier de Sinope. Personne ne marque le temps de n. p. 252. e. son martyre.] 'Le P. Combefis croit qu'il peut n'avoir souffert que depuis Trajan, [& il n'est pas hors d'apparence que ce n'a esté que dans les dernieres persecutions. Car cette maniere d'executer les Chrétiens sans aucune forme, ne semble guere convenir qu'au temps où les Empereurs

pereurs estoient entierement declarez contre eux, comme sous Dece & sous Diocletien. Au moins il n'y a point "d'apparence que Pline, qui gouverna quelque temps le Pont sous Trajan, en eust voulu user de la sorte :] '& sur ce qu'il manda à Trajan pour les Chrétiens, ce prince défendit de les condanner à moins qu'ils ne fussent mis en justice, & mesme de les rechercher. [Nous voyons aussi que la pluspart des discours des Peres de l'Orient sur les Martyrs regardent plus ceux de la persecution de Diocletien que ceux des precedentes, desquelles ils ont peu parlé, à moins que ce ne fussent des Evesques fort celebres : De quoy il est difficile de trouver d'autre raison, sinon que les Saints les plus proches de nous sont ordinairement ceux pour qui les peuples ont plus de respect, outre que l'antiquité des autres, & la violence de la persecution de Diocletien, pouvoit avoir effacé la plusprart des monumens de leur vie.

V. la pers. de Trajan § 4. — Plin. l. 10. ep. 102. 103. p. 630-634.

Dieu qui se plaist à faire paroistre sa grandeur dans les choses les plus basses, voulut apparemment relever la gloire "de nostre jardinier à la vue de tout l'Empire vers la fin du IV. siecle.] 'Car nous avons une homelie de S. Chrysostome sur un S. Phocas, comme porte le titre, dont les reliques, [ou toutes ou en partie,] avoient esté apportées du Pont au lieu où estoit ce Saint, [c'est à dire à Constantinople, comme il paroist par diverses circonstances de ce qu'il dit,] '& par ce qu'il nous y apprend, que les Rois mesmes quittoient leur palais pour participer à cette solennité. 'Ces reliques rendoient une excellente odeur. 'Elles passerent au milieu de la place du marché avec beaucoup de magnificence, & accompagnées d'une grande partie du peuple : ce qui rendit ce jour extremement solennel.

Note 2. — Chry. t. 1. or. 71. p. 775. b. — d. — b. — b. c.

'Le lendemain S. Chrysostome exhorta ceux qui ne s'estoient pas trouvez à cette ceremonie, de reparer leur faute, en accompagnant ces reliques au lieu où on les devoit placer, [qui estoit hors de la ville,] 'puisque ce Saint dit qu'il la falloit laisser toute vide pour se transporter au tombeau du saint Martyr : '& mesme il falloit passer la mer pour y aller. 'Ainsi il paroist que ce pouvoit estre à Pera, [qui est comme un fobourg de Constantinople, separé de la ville par l'embouchure d'une riviere, qui fait un petit bras de mer.] 'S. Chrysostome remarque que dans ce trajet, ces saintes reliques devoient estre accompagnées de beaucoup de lampes & de cierges allumez. [Il n'exprime point davantage de quel Saint il parle, dautant] 'qu'il en avoit déja parlé la veille, & exhorté les peuples à venir honorer ce Martyr, non pour luy, mais pour eux mesmes, & pour avoir part à sa benediction. 'Il promet en quelque sorte de faire son eloge quelque autre jour. 'La feste que l'on fait de S. Phocas le 22. de juillet, pourroit bien estre en memoire de cette translation. 'On trouve divers Abbez du monastere de S. Phocas à Constantinople au commencement du VI. siecle. L'Empereur Phocas commença une [nouvelle] eglise de ce Saint, qui ne fut achevée que du temps d'Heraclius, & dedié [à Dieu] sous le titre de S. Jean l'Evangeliste. 'L'Empereur Basile le Macedonien bastit & fonda encore un monastere de S. Phocas pour des hommes "auprés de Constantinople. 'Ce monastere a esté celebre, & l'eglise en estoit fort magnifique.

c. — d. — c. 776. b. — n. p. 113. 1. c. — or. 71. p. 776. b. — a. — p. 775. c. — n. p. 112. 113. — Cang. de C. l. 4. p. 135. — p. 188. c. — ἐν τῷ ... — Bar. 5. mars, a.

'S. Gregoire de Nazianze dit que le nom de Phocas estoit un nom illustre, parceque c'estoit celui d'un des disciples de J. C, 'c'est à dire d'un de ceux qui avoient pratiqué ses regles & sa doctrine. [Nous le raportons à celui de Sinope, dont S. Gregoire estoit voisin ; & à celui dont parle S. Astere ;] 'parcequ'il a esté plus celebre que l'autre dans l'antiquité ; [s'il faut dire que c'en soient deux.]

Naz. car. 52. p. 122. a. — n. p. 1318. a. — Ast. n. p. 253. a.

Digitized by Google

NOTES
ET
ÉCLAIRCISSEMENS

Sur le Cinquiéme Volume des Memoires pour servir à l'histoire Ecclesiastique.

NOTES
SUR LA
PERSECUTION DE DIOCLETIEN.

NOTE I.

Pour la page 2. §. 2.

Sur les Martyrs qui ont souffert dans les Gaules sous Diocletien; & que ç'a esté apparemment vers 286.

[NOUS verrons dans la note 21, que les edits de Diocletien en 303, n'ont fait que peu ou point de martyrs dans les Gaules, où regnoit Constance: & cependant nous avons un assez grand nombre de martyrs qui ont souffert sous ce prince, selon leurs actes. Il est vray que de tous ces actes, il n'y en a point qui soient originaux: mais il seroit bien dur de dire qu'ils se trompent tous en ce point, surtout ceux de S. Maurice, de S. Victor de Marseille, & de S. Donatien de Nantes, qu'on voit avoir esté écrits par S. Eucher, ou par d'autres auteurs eloquens, habiles, & fort anciens.

Il est ce me semble plus naturel, de croire que ce qu'Eusebe dit de la paix dont l'Eglise jouissoit dans les dixhuit premieres années de Diocletien, reçoit quelque exception:] 'Nous voyons en effet qu'il fait commencer cette paix aussitost aprés Valerien; [de sorte que c'est dans ce temps là qu'il faut mettre la persecution d'Aurelien, autorisée mesme par des edits dans tout l'Empire. Il est encore bien plus aisé de croire qu'Eusebe a fait peu d'attention à quelque persecution moins violente que l'Eglise souffroit dans l'Occident: & il pouvoit mesme en avoir peu de connoissance. (Eus. l. 8. c. 4. p. 295. c.)

Il faut joindre à cela, que Maximien Hercule qui passa les premieres années de son regne dans les Gaules, depuis 286. jusque vers 291, estoit un homme violent, cruel, & sanguinaire, comme toute l'histoire en convient. *V. Diocletien* §. 3.] 'Et selon S. Eucher, il estoit encore fort attaché au paganisme, & grand ennemi des Chrétiens. 'Mais au moins Lactance nous assure que quand on publia les edits de la persecution, ce prince peu porté à la douceur, y obeït fort volontiers. [Aussi quoiqu'il ne fust que second Empereur, les actes de S. Fuscien & quelques autres ne parlent que de luy: ce qui marque bien que ces Saints ont souffert lorsqu'il regnoit dans les Gaules; au lieu qu'en 303. il avoit l'Italie pour partage, & avoit laissé la Gaule à Constance.] 'Les actes de S. Denys de Paris disent que ce Saint fut pris *Cum occidui orbis partem pro Christianorum inquisitione percurreret.* [Ce n'estoit donc pas dans le temps de la persecution generale, qui estoit encore plus violente en Orient qu'en Occident.] 'L'histoire de S. Sixte de Reims porte qu'il fut envoyé de Rome sous Diocletien; & neanmoins aprés le martyre de S. Crépin & Saint Crépinien, [qui avoient souffert sous ce mesme regne, selon leurs actes. (Paul. ill. t. 1. p. 86.) (Lact. pers. c. 15. p. 13.) (Bosq. t. 2. p. 7. c.) (Marlot t. 1. p. 45. 46.)

Ce qu'il y a de plus incroyable dans cette persecution d'Hercule dans les Gaules, est le massacre de la legion entiere de S. Maurice. Cependant je ne croy pas que personne le veuille contester contre l'autorité de S. Eucher; ni le mettre aprés l'an 303, ce qui brouilleroit toute l'histoire. On ne le peut mieux placer qu'à l'entrée mesme d'Hercule dans les Gaules en 286. *V. les notes sur Saint Maurice.* Cependant aprés cette cruauté, on peut tout croire d'Hercule. Il est difficile que ce carnage de tant de Chrétiens ne l'ait pas aigri contre tous les autres:] '& les actes de S. Victor disent au moins que cela le rendit terrible à tous les Chrétiens. [Il y a d'ailleurs quelque lieu de croire qu'on mesloit les Chrétiens dans la revolte des Bagaudes, qu'Hercule venoit combatre. *V. S. Maurice.* (Bosq. t. 2. p. 128. 2.)

Tout cela nous porte à ne pas rejetter ce que nous trouvons dans une piece du XI. siecle,] 'qu'Hercule aprés le martyre de la legion de S. Maurice, envoya le celebre Rictiovare [ou plutost Rictius Varus qui est un nom plus Romain,] pour chercher les restes de la mesme legion, & les faire aussi mourir; ce qui causa encore le martyre d'un tres grand nombre d'autres Chrétiens. [C'est ce Rictius Varus sous qui on met la plus-part de nos Martyrs; & ainsi tout s'accorde à les mettre en 286, ou un peu aprés.] (Buch. de B. l. 7. c. 9. p. 229. § 1.)

'Les actes de S. Quentin & d'autres monumens qualifient Rictiovare Prefet de Maximien ou des Gaules [c'est à dire qu'il estoit Prefet du Pretoire: & on trouve en effet qu'il a fait des Martyrs non seulement dans les deux Belgiques, mais encore à Basle dans les Sequanois, & ce semble aussi à Cologne dans la Germanie. On trouve encore des Martyrs condannez sous Hercule par d'autres juges, qui pouvoient estre ou successeurs de Rictius Varus, ou gouverneurs des provinces. Car Maximien s'estant une fois declaré contre les Chrétiens, tous ceux qui vouloient luy faire la Cour estoient leurs ennemis, & il ne falloit point d'edit pour les faire persecuter; surtout par ceux qui joignoient quelque passion particuliere à l'amour de leur fortune.] (§ 1. Sur. 31. oct. p. 403. § 3.)

NO-

pour la page 5. § 4.

NOTE II.

Quand Galere a commencé à persecuter les soldats, & sur les actes de S. André Colonel.

Ce que la chronique de S. Jerome dit des soldats Chrétiens persecutez par Veturius, est mis dans la 17e. année de Diocletien selon l'edition de Scaliger; ou en la quatorzieme selon celle de
Bar. 297. § 26. Basle en 1540, celle de Pontac p. 183. 669. '& celle qu'avoit Baronius, [c'est à dire en l'an 298. de J. C. Ces editions s'accordent mieux avec ce
Eus. l. 8. c. 4. p. 295. c. que dit Eusebe,] 'que la persecution des soldats commença longtemps avant la generale, πολὺ
c. 18. p. 317. 2. πρότερον, '& en un autre endroit, ἐπιπολαι.
Cyp. dis. 11. c. 68. p. 305. p. 306. 'Dodwel s'arreste à l'edition de Scaliger; mais c'est sur un passage de Lactance qui regarde Diocletien: [& il s'agit ici de Galere. Il se brouille encore] 'en voulant que l'on fust alors dans la guerre de Perse, [qui, autant qu'on en peut juger par l'histoire, estoit finie des l'an 297. *V. Diocletien* § 15.

Il faudroit mesme mettre des l'an 294. la persecution des soldats par Veturius, & par Galere, si l'on suivoit les actes de S. André Colonel.]
Sur. 19. aug p 188. § 11. 'Car ils portent que ce Saint fut tué avec beaucoup de soldats le 19. d'aoust, qui estoit le dimanche: [Or le *G.* qui est la lettre du 19. d'aoust, ne se rencontre point estre la lettre dominicale depuis 294. jusqu'en 305: & il est difficile de
§ 6. dire que ce fust en 305, puisque] 'la maniere dont on pretend que Galere les fit traiter d'abord, [& mesme le reste des actes, ne permet guere qu'on dise que c'estoit dans la persecution generale.]
§ 2. 'Ils portent aussi qu'il y avoit alors de la guerre contre les Perses; [ce qui n'a pu estre a-
§ 5. 7. prés l'an 297.] 'Que s'il y est parlé d'edits; [on peut l'entendre de l'ordonnance que Galere avoit faite contre les soldats Chrétiens. Il faut donc ce semble les mettre en 294.

Anal. t. 4. p. 567. Mais d'autre part,] 'Dion Proconsul d'Afrique, assuroit à S. Maximilien le 12. mars 295. qu'il y avoit des Chrétiens dans les troupes & à la Cour de Galere aussibien que des autres Princes. [Et il y a peu d'apparence que Galere ait entrepris de persecuter seul les Chrétiens, qu'aprés que la victoire qu'il remporta sur les Perses en 297, luy eut enflé le coeur, & l'eut rendu fier & hardi
Sur. 19. aug. p. 187. § 6. pour tout entreprendre.] 'Il falloit en effet, selon les actes, qu'il commandast alors en Orient;
Lact. pers. c. 18. p. 16. [& hors le temps de la guerre de Perse,] 'il paroist avoir toujours esté vers l'Illyrie. [De sorte qu'il peut bien y avoir faute dans la date des actes.

Bar. 301. § 5. Et aprés tout, je ne sçay s'il faut beaucoup s'arrester à cette piece.] 'Baronius l'approuve comme legitime, ajoutant mesme qu'on la croit écrite par Pierre Evesque de Tarse qui avoit battizé ces Saints, & qui fut témoin de leur martyre. [Mais la maniere avantageuse dont les actes parlent de cet Evesque, ne permet point qu'on dise qu'ils viennent de luy en l'état que nous les avons. Du reste, il est certain qu'ils ont quelque caractere de verité & de sincerité. Car ils sont assez particularisez, & écrits avec quelque simplicité; ce qui n'est pas le caractere des pieces supposées par les Grecs. Ainsi il peut estre assez probable qu'il y a eu une histoire originale de S. André. Mais je pense qu'il faut reconnoistre en mesme temps que celle que nous avons est extremement alterée.

Sur. 19. aug. p. 186. § 1. § 9. 11. Outre la difficulté que nous venons de voir dans la date,] 'les termes de *persecutio quadam magna*, *Antiochus quidam*, '& *celeberrimus Martyr &c.*] ne conviennent guere à un auteur contemporain.] 'Le concours qui se faisoit à la fontai- § 11.
ne née dans le lieu du Martyre, & les miracles *qui s'y operent jusques aujourd'hui*, disent les actes, [y conviennent encore moins.] 'La priere de S. § 10.
André qui est à la fin, [est une fiction, puisqu'elle ne peut avoir esté entendue que des Martyrs mesmes qui n'eurent pas le loisir de la raporter à d'autres, & elle est indigne de l'esprit du Christianisme.

On peut encore trouver étrange,] 'que S. An- § 1. 2. 7.
dré ayant embrassé la foy, se soit exposé à un combat, & mesme ce semble à plusieurs, sans demander le battesme; 'Qu'estant envoyé contre § 2.
les Perses par son General, il n'ait mené au combat qu'une partie de ses soldats, & ceux là seulement, *quos manifestè cælestis gratia ei designavit*; 'que tous ceux là ayant embrassé la foy aprés la § 3.
victoire miraculeuse qu'il leur fit remporter, 'quelquesuns d'eux neanmoins le soient venu de- § 4.
noncer, *cum bonum illud non voluntariè delegissent:* [Et qui les y pouvoit forcer?

Je ne voy point pourquoi] 'Antiochus General § 6.
d'Orient, demandoit les ordres à Galere [qui n'estoit que Cesar, plutost qu'à Diocletien qui estoit en mesme temps que luy en Orient, autant qu'on en peut juger par l'histoire. Je ne voy pas non plus] 'comment S. André, n'ayant point § 7.
d'ordre de son General, pouvoit s'en aller d'Antioche en Cilicie. [C'estoit violer les regles de la milice, & se rendre coupable selon les loix civiles; ce que les Saints ont toujours extremement evité.] 'Puisque S. André & ses soldats vouloient § 8.
fuir les persecuteurs, pourquoi ne se separoient-ils pas? [C'estoit le moyen naturel de se sauver.] 'Par quelle raison, estant à Antioche, vouloient- § 7.
ils aller recevoir le battesme de Pierre Evesque de Tarse? Quelque saint qu'on le fasse, [y avoit-il pas des Saints à Antioche?] 'Ils ne luy demandent § 8.
mesme le battesme qu'à l'extremité, lorsqu'ils apprennent qu'on les poursuivoit.

[Je ne sçay aussi si l'on peut accorder avec la discipline des Romains,] 'que Seleucus qui com- § 8.
mandoit dans la Cilicie, ait poursuivi les Saints par delà Melitene, & presque jusques au bout de la petite Armenie [qui estoit d'un autre gouvernement: Je ne m'étonnerois pas que Pierre de Tarse & les autres eussent accompagné les Saints dans leur fuite pour les fortifier dans la foy:] 'mais à § 12.
quoy bon les suivre de loin pour savoir ce qui en arriveroit? [Peutestre que Pierre avoit quelque raison de s'aller retirer en Isaurie, puisqu'on le cherchoit personnellement. Mais pourquoi les ecclesiastiques de Tarse, & Nonnus de Berée, font-ils la mesme chose, au lieu de retourner à leurs Eglises?

Les actes ne marquent point le nombre de ceux qui furent martyrizez avec S. André. Il devoit estre grand,] 'puisque c'estoient presque tous § 2. 4. 7.
ceux qui avoient combatu une armée de Perses assez puissante pour faire peur au General qui residoit à Antioche, & à qui les troupes de la Cilicie estoient soumises, [c'est à dire au General de l'Orient.] 'Les nouveaux Grecs les font mon- Men. 19. aug p. 206. 210.
ter à 2593, [& les Latins à 2597. *V. la pers. de Dece note* 8. C'est tout le moins qu'on puisse croire:] '& Antiochus avoit déja fait mourir Sur. 19. aug. p. 186. § 4.
plusieurs autres Chrétiens. [Comment donc cela s'accorde t-il avec Eusebe,] 'qui dit que Eus. l. 8. c. 4. p. 296. a.
la persecution de Galere contre les soldats ne fit que tres peu de Martyrs: εἷς που καὶ δεύτερος.

Les Grecs dans leurs Ménées suivent tout à fait le commencement de ces actes, mais non pas la fin. 'Car ils disent seulement qu'Antiochus chas- Men. 19. aug. p. 210.

sa S. André & ses soldats ; & que sachant qu'ils avoient converti mille autres soldats qu'il avoit envoyez pour les chasser, il les poursuivit, & les passa tous au fil de l'épée. [Cela est plus supportable, si on en trouvoit une meilleure autorité.]

(Pour la page 5. § 5.)

NOTE III.

Que S. Nicandre peut avoir souffert à Dorostore en l'an 302.

(Act. M. p. 618. a.) 'Saint Nicandre & S. Marcien ont souffert, selon leurs actes, lorsqu'on persecutoit les soldats ; [ou mesme lorsqu'on ne persecutoit qu'eux seuls,] si dans ces paroles de Saint Nicandre, *volentibus sacrificare hac præceptio constituta est*, [il faut lire *militare* au lieu de *sacrificare*, comme il y a assez d'apparence.] (p. 619. 620.) 'Il semble en effet que les Chrétiens avoient une liberté entiere de les accompagner & de les assister dans leur martyre. (p. 618. a.) 'Mais au moins les ordres qui commandoient de sacrifier ne comprenoient point les femmes. Je ne voy point de temps où cela se puisse mettre, que celui où Maximien Galere persecutoit les soldats, un peu avant l'an 303. Ainsi Baronius peut avoir eu raison] (Bar. 17. jun.) 'de mettre dans le martyrologe Romain, qu'ils souffrirent sous Maximien.

[Je pense mesme qu'on peut fixer leur martyre à l'an 302. Car leurs actes ont une grande relation avec ceux de S. Jule,] (Act. M. p. 615. c.) 'où le juge en exhortant ce Saint à sacrifier, luy dit, *Accipies decem denariorum pecuniam.* [Je ne voy point que cela fasse aucun bon sens. Car c'estoit se moquer d'un soldat Romain de luy parler de dix deniers, qui ne faisoient pas quatre livres de nostre monnoie. Ainsi il faut recourir] (Boll. 27. may, p. 661.) 'à ce qu'on lit dans une autre copie de ces actes, où il y a *accipiens decennaliorum pecuniam.* [C'estoit donc lorsqu'on celebroit la dixieme année, non de Diocletien ou d'Hercule, ce qui se fit avant la persecution des soldats, mais des deux Cesars Constance & Galere. Ils avoient esté faits Cesars le premier mars 292. Leur dixieme année se celebra donc ou en 301. lorsqu'elle commençoit, ou en 302. lorsqu'elle finissoit.] (Pagi, 302. § 2.) 'Le P. Pagi croit que ce fut en 302. [Ce sera donc l'année du martyre de S. Jule, & par consequent aussi de S. Nicandre & S. Marcien.] (Bar. 228. § 2| 27. may, b| Boll. ib. p. 660. f.) 'Baronius a mis cependant S. Jule du temps d'Alexandre dans le martyrologe Romain ; mais sans autre autorité que celle de Galesinius : [& la paix dont l'Eglise jouit sous le regne d'Alexandre, ne nous permet point d'y mettre aucun Martyr que sur des preuves incontestables.

Baronius ne donne aucune raison de ce qu'il dit que S. Nicandre & S. Marcien ont souffert sous Maximien.] (Ferr. it. p. 369.) 'Ferrarius qui le suit, cite le martyrologe & les Grecs : (Men. 6. jan. p. 59| Canis. t. 2. p. 793.) 'mais je ne trouve point que les Grecs marquent jamais quand ils ont souffert, ni dans leurs Ménées, ni dans le menologe de Canisius. (Ugh. t. 6. p. 530 a| t. 1. 2. p. 495. b.) 'Ughellus & d'autres modernes les mettent sous Domitien, [a] & Ferrarius dit que la pluspart des manuscrits le portent ainsi. (a Ferr. it. p. 369.) [Nous ne voyons point ce que ce peut estre que ces manuscrits,] (Act. M. p. 617.) 'puisque le P. Ruinart qui nous a donné leurs veritables actes, n'en a rien trouvé dans les six qu'il a consultez. (Ugh. t. 6. p. 530. a b.) 'Ughellus cite leurs actes pour prouver qu'ils ont souffert sous Domitien, & non sous Maximien. [Ces actes sont sans doute] 'ceux qu'il donne immediatement aprés, où neanmoins je n'en trouve rien : (Act. M. p. 617.) [& quand cela y seroit,] 'c'est une piece sans autorité à cause des diverses additions qu'on y a faites aux anciens actes. (p. 618. a.) 'Mais de plus, [ces actes mesmes, aussibien que] les veritables, parlent souvent *des Empereurs* ; (p. 619. a. b.) '& les Saints y conjurent par la vie des Empereurs, [quoique Domitien n'eust aucun collegue, & qu'il n'y ait proprement jamais eu plusieurs Empereurs ensemble jusqu'à M. Aurele ; ce qui fait qu'on ne peut pas mesme dire que c'estoit une expression ordinaire dont on pouvoit se servir quoiqu'il n'y eust alors qu'un Empereur. Je ne sçay si ces actes donnez par Ughellus, sont] (Ferr. it. p. 369.) 'ceux que Ferrarius dit avoir esté écrits par S. Fulgence Evesque d'Atin aprés S. Marc, (Ugh. t. 6. p. 529.) 'depuis l'an 95. jusqu'à 109, si l'on en veut croire Ughellus. [Mais Ferrarius avance ce fait sans en donner aucune preuve] (p. 530.) '& Ughellus qui raporte ces actes dans l'histoire de ce S. Fulgence, ne dit pas neanmoins qu'ils soient de luy : (t. 1. 2. p. 495. b.) 'La chronique d'Atin qui met S. Marcien & S. Nicandre vers le temps de Domitien, [ne peut pas avoir d'autorité,] (p. 500 b| Boll. 22. apr. p. 64. b. d.) 'n'ayant esté faite au plutost qu'en l'an 1356. [b] Ughellus mesme reconnoist qu'elle renverse tout, & qu'elle nous debite des fables pour de veritables histoires. (b Ugh. t. 6. p. 512. d| 538. c.)

[Si ces Saints ont souffert en 302, lorsque Galere ne persecutoit encore que les soldats,] 'ç'a esté sans doute dans les pays qui obeïssoient à Galere : (Act. M. p. 617.) & nous voyons en effet que S. Jule a esté martyrizé à Dorostore dans la Mesie. (Flor. p. 579.) 'Cependant le 5. de juin, les martyrologes de S. Jerome ont, *In Ægypto Marciani, Nigrandi, & Apollonii, quorum gesta habentur.* [Il est bien aisé qu'on ait mis *Nigrandi* pour *Nicandri*, comme on le lit le mesme jour dans les Ménées des Grecs *p. 40.* & qu'on y ait joint un Apollone qui aura souffert le mesme jour en une autre année.] (Men. 5. jun. p. 40.) 'Les Grecs y joignent plusieurs autres Martyrs. (Flor. p. 418.) 'Les martyrologes de S. Jerome ont encore le 5. d'avril, *In Ægypto natalis Sanctorum Marciana* ou *Marciani, Nichanoris, Apollonii,* (p. 419.) 'en quoy ils sont suivis par Adon, Usuard, Notker, & d'autres Latins. (p. 581.) 'Florentinius pretend que ces Martyrs sont differens de ceux du 5. juin ; mais les raisons qu'il en allegue sont fort foibles. (Bar. 5. jun. a| Boll. 5. apr. p. 397. d.) 'Aussi Baronius & Bollandus croient que ce sont les mesmes. [Que si ce sont encore les mesmes que S. Marcien & S. Nicandre dont nous avons les actes, voilà des autoritez bien considerables pour les mettre en Egypte, où nous ne voyons point cependant que Galere ait jamais eu d'autorité particuliere. Mais aussi ni Baronius, ni aucun autre ne dit que ce soient les mesmes Saints ;] '& les Grecs en font des histoires toutes differentes, (Men. jun. p. 40. 59.) 'disant de ceux Egypte qu'ils consommerent leur martyre par la faim, la soif, & le froid ; (p. 40.) [ce qui n'a aucun raport avec les actes que nous avons de S. Nicandre.

On ne peut pas de mesme accorder nostre conjecture avec les monumens de l'Eglise d'Atin dans la terre de Labour, selon lesquels il faut dire que ces Saints ont souffert en ce lieu mesme, où Galere n'a jamais eu plus d'autorité que dans l'Egypte. Car il est visible que ce sont les mesmes Saints. Mais de tous ces monumens nous ne voyons rien qui puisse avoir quelque autorité,] (Ugh. t. 6. p. 538. d.) 'que le sermon attribué à Boniface, qui a esté Evesque d'Atin depuis 464, selon Ughellus, jusqu'en 498. (p. 539. c.) 'Il paroist assez par ce sermon que Saint Nicandre & S. Marcien estoient honorez à Atin, & qu'on croyoit qu'ils avoient presché la foy dans la Campanie. Au moins je ne voy pas qu'on puisse donner d'autre sens aux paroles obscures de ce sermon *Excelsa mandavit Campania &c.* [Mais Ughellus ne nous dit point comment on sçait que le sermon est de ce Boniface :] (p. 538. c. d| t. 1. 2. p. 499. c. d.) '& je ne croy pas non plus qu'il ait d'autre preuve du temps où cet Evesque a vécu, que la méchante chronique d'Atin. Car pour l'eloquence qu'il trouve dans le sermon qu'il luy attribue, [je pense qu'elle peut fort bien convenir au VIII. & au IX. siecle.

Il peut donc estre assez probable que S. Nicandre &

Digitized by Google

& S. Marcien ayant souffert dans la Mesie, leurs corps ont esté transportez à Atin d'assez bonne heure, & peutestre des la fin du IV. siecle, lorsque les provinces de l'Illyrie commencerent à estre ravagées par les Gots: ensuite de quoy il est aisé qu'on les ait cru estre des Martyrs du lieu où on honoroit leurs reliques.]

c. 6. p. 512. Ferr. it. p. 369. Act. M. p. 616. c.

'On pretend la mesme chose de S. Pasicrate, 'quoiqu'il soit visible qu'il est mort à Dorostore dans la Mesie, [comme les Grecs & les Latins le reconnoissent.] 'Il est certain que S. Jule a souffert en ce mesme lieu sous le Gouverneur Maxime, un peu aprés S. Pasicrate.

p. 619. b.

'L'on voit d'autre part que S. Nicandre & S. Marcien ont souffert aussi sous le juge Maxime, & qu'ils ont esté assistez à la mort par Papien frere du Martyr Pasicrate.

Ugh. t. 6. p. 534. c. d.

'Les actes d'Ughellus le disent aussibien que les autres, & font de plus, assister ce Papien aux funerailles des deux Saints. [Aprés cela il est bien difficile de croire qu'ils aient souffert autrepart qu'à Dorostore mesme, ou en quelque lieu voisin.]

Act. M. p. 620. c.

'Il est vray que dans trois manuscrits des actes de S. Nicandre, on lit ces mots; *Requieverunt autem Christi Martyres Nicander & Marcianus, & Daria uxor Nicandri cum filio suo, in civitate Venafro. Tunc Christiani abstulerunt corpora eorum, & sepelierunt ea prope locum ubi decollati fuerant &c.* [C'est dire bien clairement qu'ils ont souffert à Venafre qui est pres d'Atin: mais il n'est pas moins clair ce me semble, que ces paroles *Requieverunt &c... Venafro*, sont une addition faite aprés coup. Car aprés avoir dit que les Saints ont esté enterrez à Venafre, il est ridicule d'ajouter *Tunc Christiani abstulerunt corpora eorum &c.* Que si par *requieverunt* on a seulement voulu marquer leur mort, qu'est ce que veut dire l'addition de la femme & du fils de S. Nicandre: Veut-on dire seulement qu'ils sont morts à Venafre dix ans, vingt ans, cinquante ans aprés les Martyrs? A quoy cela seroit-il bon? Et comment ajouter ensuite *Tunc Christiani abstulerunt corpora eorum?* Si c'est que la femme & le fils de Saint Nicandre aient esté martyrizez avec luy, pourquoi n'en est-il rien dit dans les actes, non pas mesme dans ceux d'Ughellus?]

p. 619. b.

'Le fils de S. Nicandre n'estoit encore qu'un enfant: [de sorte qu'il n'y a pas la moindre apparence qu'on l'ait fait mourir]

p. 620. b.

'en un temps où il n'y avoit point encore de persecution generale. La femme de Saint Nicandre avoit esté mise d'abord en prison parcequ'elle encourageoit son mari:

p. 619. b.

'mais il paroist qu'on l'avoit bientost elargie. [Ainsi il n'y a point d'apparence qu'on l'ait fait mourir avec son mari.]

p. 617. b. c.

'Le P. Ruinart n'a rien voulu decider sur le lieu & le temps du martyre de ces Saints. [Nous ne pretendons point aussi que ce que nous en disons doive passer pour certain; mais je croy que l'on avouera que c'est au moins une conjecture bien probable & bien appuyée.]

NOTE IV.

Pour la page 5. §. 5.

Difficultez sur ce que les Grecs disent de S. Pasicrate.

Men. apr. p. 308.

'Ce qu'on lit de S. Pasicrate dans les Ménées, est assez particularisé, & mesme assez beau, [pour croire qu'il vient d'une histoire ancienne semblable à celles que le P. Ruinart nous a données de S. Jule & de S. Nicandre, qu'on peut dire avoir esté les compagnons de S. Pasicrate.]

Act. M. p. 619. b.

'Celle de Saint Nicandre parle de Papien frere de S. Pasicrate.

Men. p. 309.

'On voit la mesme chose dans les Ménées; mais il y est dit qu'il avoit renoncé à la foy &c.

p. 308. Boll. 1. apr. gr. 10. c.

'& qu'il taicha mesme de porter son frere à y renoncer aussi. 'Le menologe de Basile dit la mesme chose.

a Act. M. p. 619. b.

[a] Cependant dans les actes de Nicandre, il accompagne ce Saint au martyre, se rejouit de sa victoire, & porte mesme son enfant. [Rien ne donne moins l'idée d'un apostat. Que si c'est qu'il eust depuis embrassé la penitence, il est comme impossible qu'il n'en parust quelque chose. C'est ce qui nous a fait craindre que l'histoire suivie par ces nouveaux Grecs, n'ait esté alterée, comme cela leur est si ordinaire.]

Men. p. 308.

'Ce qu'ils disent encore que le Saint cracha contre une idole d'Apollon qu'on luy presenta &c. [est une chose rare dans les vraies histoires.]

p. 309.

'Il semble que S. Pasicrate ait mis de luy mesme sa main dans le feu, [ce qui ne seroit pas dans la regle commune du martyre Evangelique. Le menologe de Basile n'a rien de ce fait.]

p. 308.

'Les deux vers mis dans les Ménées à la teste de son histoire, semblent dire qu'il avoit osté à S. Valentin [ou Valention,] la crainte qu'il avoit du supplice. [Il n'en est rien dit dans l'histoire. Les Grecs peuvent aussi aisément avoir eu une fausse histoire de S. Pasicrate que de S. Nicandre & de S. Marcien,]

jun. p. 59.

'à qui ils font souffrir dans leurs Ménées toutes sortes de tourmens les plus cruels,

Act. M. p. 619.

'quoique tout cela se reduise, selon leurs actes originaux, à avoir esté 20. jours en prison, & avoir eu la teste tranchée.

NOTE V.

Pour la page 8. §. 7.

Sur un oracle d'Apollon touchant les Chrétiens.

Eus. v. Const. l. 2. c. 51. p. 467.

[Nous mettons sur l'an 302,] l'oracle d'Apollon dont parle Constantin, parcequ'il dit fort expressément que cet oracle fut aussitost suivi de la persecution. Il est vrai qu'il dit qu'il estoit alors encore fort jeune, Κομιδῆ παῖς, [quoiqu'il dust avoir environ 25. ans au moins en 302.]

Cyp. dis. 11. c. 67. p. 304.

'Mais nous ne voyons rien à dire sur cela, sinon qu'il s'est servi d'une expression fort impropre: [ce qui est encore arrivé à d'autres à son égard.

Nous faisons de cet oracle une histoire differente de celle qui est raportée en deux endroits de Lactance, parceque nous ne voyons pas qu'il soit aisé de n'en faire qu'une.]

p. 304| Lact. pers. n. p. 372.

'Nous n'osons pas dire non plus, avec Mr Baluze suivi par Dodwel, que c'est celui qui fut rendu sur la consultation de Diocletien mesme. Car ce prince n'eust pas eu besoin d'estre averti par d'autres qu'il regardoit les Chrétiens.

NOTE VI.

Pour la page 9. §. 7.

Que la persecution a commencé en 303, & que le Concile de Cirthe s'est tenu en 305.

Eus. l. 8. c. 2. p. 294. a| chr.

'Eusebe dit nettement que le premier edit contre les Chrétiens, fut publié l'an 19. du regne de Diocletien, '& que les eglises furent abatues la mesme année. [Diocletien ayant esté fait Empereur le 17. de septembre 284, sa 19e année a commencé le mesme jour en 302: & ainsi le mois de fevrier de sa 19e année,]

Lact. pers. c. 12. p. 14.

'auquel il est certain que la persecution commença, [est celui de l'an 303.]

Eus. n. p. 163. Pet. rat. 2. l. 4. c. 10. p. 207. doct. l. 11. c. 32. p. 352. a| Eus. chr. n. p. 245| Uss. t. Br. p. 147. Not. ep. p. 141.

'Les fastes d'Idace, la chronique d'Alexandrie p. 644, & divers actes reconnus pour excellens [par Baronius,] disent que ce fut sous le VIII. Consulat de Diocletien, & le VII. de Maximien, 'lequel le Pere Petau, [& Baronius,] mettent en 303. aussibien que tous les autres chronologistes. 'Scaliger, & Usserius, montrent la mesme chose, parceque S. Jerome dans sa chronique dit que cela arriva l'an 351. de l'ere d'Antioche, c'est à dire aprés l'automne de l'an 302:

b Eus. de Pal. c. 2. p. 320. c. d| n. p. 195. 2. a. b.

[b] & nous en avons une preuve indubitable dans l'histoire de S. Romain, qui souffrit en la premiere année de la persecution, le jour mesme ou vers le temps de la solennité de la 20e année de Diocletien; [& par consequent sur la fin de l'an 303.

Digitized by Google

Mais quand Eusebe & les autres que nous avons alleguez pourroient laisser encore quelque ombre de doute, l'autorité de Lactance la dissiperoit entierement.] 'Car il dit en termes formels que l'eglise (Lact. pers. c. 12. p. 11.) de Nicomedie fut abatue le 23. fevrier, lorsque Diocletien estoit Consul pour la 8e fois, & Hercule pour la 7e, [c'est à dire en 303,] 'ensuite de quoy on (c. 13. p. 11.) publia le premier edit des le lendemain. 'Il ajoute (c. 17. p. 14.) que Diocletien aprés ce crime alla aussitost à Rome pour y celebrer sa vintieme année [qui commençoit en 303,]'& que c'estoit dans l'année qui (p. 15.) preceda son IX. Consulat, [mis par tout le monde en l'an 304.]'Dans la suite il conte dix ans & environ 4. (c. 48. p. 43.) mois depuis la destruction de l'eglise [de Nicomedie] jusques à son rétablissement,'c'est à dire visible- (p. 41.) ment jusqu'au 13. juin de l'an 313, auquel l'edit de Constantin & de Licinius pour la paix de l'Eglise fut publié à Nicomedie: [& depuis le 23. fevrier 303. jusqu'au 13. juin 313, il y a 10. ans, 3. mois, & 20. jours.

Je croy que personne ne doutera plus aprés cela du commencement & de la durée de la persecution. Neanmoins comme des auteurs celebres qui n'avoient pas vu Lactance, l'ont fait commencer en l'an 302, il ne sera pas inutile de voir surquoi ils se sont fondez: & peutestre que la foiblesse de leurs raisons servira encore à appuyer l'opinion qu'ils ont pretendu détruire. Les principaux de ceux qui font commencer la persecution en 302, sont Baronius & le P. Petau.] 'On y ajoute Onuphre, (n. p. 373.) [que je ne voy pas neanmoins en avoir parlé dans ses fastes, ni dans le commentaire.] 'Ces auteurs (Pet. doct. l. 11. c. 32. p. 351. b. c | Bar. 302. §. 16.) ont cru pouvoir d'abord satisfaire à l'autorité d'Eusebe, en disant que comme on conte quelquefois les années des princes du premier janvier qui a precedé leur entrée, toute l'année 302. se peut dire appartenir à la 19e année de Diocletien commencée le 17. septembre de cette année là. [Pour les raisons qui les ont porté à choisir l'an 302. plustost que (Bar. 302. §. 16 | Pet. rat. 2. l. 4. c. 10. p. 207.) 303,] 'Baronius, & le Pere Petau dans le *Rationarium temporum*, n'en alleguent pas d'autre que le temps du Concile de Cirthe. Voici quelle elle est.

'S. Augustin dit en un endroit que ce Concile a (Aug. in Cre. l. 3. c. 27. t. 7. p. 185. 1. b.) esté tenu le 4. de mars sous le VIII. Consulat de Diocletien, & le VII. de Maximien, [qui est l'an 303,] '& en un autre, qu'il y a eu des Chrétiens (col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. c. d.) martyrizez le 12. de fevrier, 13. mois avant le Concile: '& par consequent, disent-ils, la persecution a (Pet. p. 207. 208.) commencé en 302. [S'il n'y a rien à dire sur ces passages de S. Augustin, il faut conclure indubitablement que la persecution a commencé des 301, qui estoit l'an 17. ou 18. tout au plus du regne de Diocletien. 'Car le premier edit n'ayant esté publié (Lact. pers. c. 12. p. 11.) à Nicomedie que le 24. de fevrier, 'ces Martyrs (Eus. n. p. 163. 2. b.) n'ont pu souffrir en Afrique au commencement de fevrier que l'année suivante. [Que si l'on veut dire qu'ils ont souffert avant les edits, ils ne prouveront pas non plus que les edits aient esté publiez en 302. Mais cette réponse seroit ridicule,] 'puisque ces (Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. b. c. d.) actes ne furent alleguez par les Donatistes que pour prouver en quel temps avoit esté la persecution, & en inferer que le Concile de Cirthe estoit faux, supposant qu'il ne pouvoit pas s'estre tenu durant le temps de la persecution.

Il n'est point besoin d'aller chercher la solution de cette difficulté autrepart que dans S. Augustin mesme. 'Car comme il dit en un endroit que le (in Cre. l. 3. c. 27. p. 185. 1. b.) Concile de Cirthe fut tenu sous le VIII. Consulat de Diocletien & le VII. de Maximien; 'aussi il dit (col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. c. d.) en un autre que ce fut l'année d'aprés le IX. Consulat de Diocletien & le VIII. de Maximien, [c'est (Bar. 303. §. 30.) à dire en 305.]'Comme il faut necessairement qu'il y ait faute en l'un de ces deux endroits, [ou l'on n'en peut rien conclure dutout, & ainsi le fondement de Baronius & du P. Petau se ruine de luy mesme; ou il faut demeurer d'accord que le premier de ces deux endroits estant insoutenable, il faut s'arrester au second. 'C'est ce que les Docteurs de Louvain (Aug t. 7. n. p. 106. a. b.) ont reconnu dans leurs notes. Et il est visible que le premier endroit peut aisément avoir esté corrompu par les copistes, [en changeant 9. & 8. en 8. & 7, & omettant ces deux lettres P. C. qui signifient *Post Consulatum*: ce qui est une faute si naturelle,] que les officiers publics ne purent l'eviter dans la Conference de Carthage sur ce Concile mesme, & (col. d. 3. c. 17. p. 226. c. d.) embarasserent par ce moyen les Catholiques. Mais l'autre endroit estant une suite de raisonnement, [il n'auroit pu estre corrompu que par une malice affectée, ce qui ne se peut dire avec la moindre probabilité.

Le P. Petau tasche neanmoins d'infirmer le raisonnement de S. Augustin, mais d'une maniere pitoyable.] 'Il pretend que ce Saint s'abuse dans une (Pet. rat. 2. l. 4. c. 10.) chose qu'il assure aprés avoir eu tout le moyen de la bien examiner; & qu'il se trompe luy mesme en excusant les officiers de s'estre trompez par surprise; [ce que sa moderation ne luy eust jamais permis de faire; surtout dans un ouvrage public, s'il n'en eust esté tres assuré.]

'Le P. Petau dit donc qu'il y avoit de deux sor- (p. 208. 209.) tes d'actes entre les mains des officiers, les uns de la premiere année de la persecution, qui estoit 302. selon luy, & les autres de la fin de la seconde, c'est à dire de l'an 304, & que les officiers avoient confondu la date des uns avec celle des autres.

'Il est vray qu'il y eut deux sortes d'actes pro- (Aug. p. col. c. 14. p. 236. 2. b.) duits dans la Conference, *v. les SS. Saturnin, Dative &c.* 'les uns datez du 12. fevrier 304. [Nous ne (col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. c.) savons point l'année ni le jour des autres. Mais S. Augustin ne témoigne pas seulement que ces seconds actes aient esté entre les mains des officiers, bien loin de se plaindre qu'ils leur aient donné sujet de faire aucune confusion. Et il est mesme impossible que cela soit,]'puisqu'il paroist par les titres 433, (Opt. col. 3. p. 432.) 434, & 436, de la Conference, que l'on n'avoit point encore apporté ces seconds actes sans date lorsque les officiers firent la réponse que S. Augustin accuse de faux; '& qu'il est certain que les Catholiques ne (p. 433.) les mirent sur le bureau pour estre lus, que dans le titre 449, c'est à dire assez longtemps aprés. [Que si le P. Petau pretend que c'estoient quelques autres actes dont nous n'ayons point de connoissance, il n'est nullement recevable en ce point; l'exactitude des titres de la Conference ne laissant aucun lieu à ces sortes de suppositions.

Aprés cette solution qu'il est aisé de ruiner, il en donne une autre aussi insoutenable, puisqu'elle rend Saint Augustin coupable ou d'une malice affectée, ou d'une ignorance & d'une temerité criminelle. [C'est, dit le P. Petau, que ce Saint ne sa- (Pet. rat. c. l. 4. c. 10. p. 208.) voit pas l'année du Concile de Cirthe, mais seulement qu'il avoit esté tenu le 4. ou 5. de mars, environ un an aprés la persecution; de sorte que les officiers estant tombez par hazard sur des actes datez du 12. fevrier 304, il en avoit conclu que le Concile avoit esté tenu 13. mois aprés en 305. [Certainement ce raisonnement est bien indigne de S. Augustin, & mesme du Pere Petau; & ne sert que pour faire voir dans quel aveuglement une fausse preoccupation est capable de nous jetter.

Car quelle preuve avoit S. Augustin du temps du Concile de Cirthe, pour aller condanner une réponse faite publiquement par des officiers publics qui tenoient leurs papiers en main? Ce n'estoit pas assurément une simple tradition & une creance commune, quelque generale qu'elle pust estre. Il falloit donc qu'il eust examiné avec soin les pieces sur lesquelles ces officiers avoient fait leur reponse, & qu'il se fust convaincu par ses propres yeux de leur erreur, comme il ne manque pas de le dire.

Quelle

Digitized by Google

Aug. col. l.3.c.17 p. 226.2.c. Quelle estoit donc leur erreur ?] 'Ils ne s'estoient pas trompez sur les actes des Martyrs selon S. Augustin, mais sur l'année du Concile de Cirthe. [Si les actes du Concile estoient datez du VIII. Consulat de Diocletien, comme le pretend le P. Petau, ils s'estoient trompez effectivement ; mais au lieu que S. Augustin en conclud qu'en mettant le Concile en 304, ils le mettoient un an trop tost, il devoit dire qu'ils le mettoient un an trop tard, puisqu'il s'estoit tenu en 303. Que si le Concile estoit daté du IX. Consulat de Diocletien en 304, les officiers avoient bien répondu, & S. Augustin a grand tort de les reprendre. Il reste donc qu'ils fussent datez d'aprés le IX. Consulat de Diocletien en 305. Et c'est ce que S. Augustin ne tire point par induction, comme le P. Petau semble supposer,] 'mais ce qu'il assure positivement comme une chose constante, dont il prend tout le monde pour juge, & dont il conclud demonstrativement que le Concile s'estoit tenu 13. mois aprés la mort des martyrs, & non un mois seulement comme les officiers l'avoient dit, en confondant *P. C.* avec *C.* (c.d.)

[Que s'il est vray, comme veut le P. Petau, que la persecution ait commencé en 302, que le Concile ait esté tenu en 303, & que les actes des Martyrs produits par les Donatistes fussent datez de l'an 304; il est indubitable que les Donatistes avoient raison de pretendre que le temps du Concile tomboit dans la persecution, que les Catholiques avoient grand tort de le nier, & que c'est une faute inexcusable à Saint Augustin d'avoir soutenu le contraire dans des livres publics, & d'avoir accusé publiquement les officiers de s'estre trompez. Cette consequence est aussi indubitable, supposé le raisonnement du P. Petau, qu'insoutenable en elle mesme; & le P. Petau n'auroit eu garde de l'avouer, pourvu qu'il en eust un peu conceu l'absurdité.

Il faut neanmoins reconnoistre que dans le fond les Donatistes avoient raison de pretendre que la date du Concile de Cirthe tomboit dans le temps de la persecution, puisque Diocletien n'a quitté l'Empire que le premier may 305. Mais apparemment ni eux ni les Catholiques n'en savoient rien: & ceux-ci répondoient tres solidement & de bonne foy aux mauvaises preuves que les autres alleguoient. Aprés tout, cela ne faisoit rien à la question, & le Concile a pu fort bien se tenir durant la persecution, comme des Catholiques le soutinrent dans la Conference.] 'On lit dans S. Optat que le Concile fut tenu le 13. de may, [Mais ce peut estre aisément une faute de copiste ; au lieu que les actes lus & examinez par S. Augustin, portoient indubitablement le mois de mars. (Opt. l. 1. p. 39. c.)

Ces raisons ne suffisent que trop pour prouver que le Concile de Cirthe s'est tenu en 305. Neanmoins il y en a encore d'autres qui montrent qu'au moins ce n'a pu estre avant 304.] 'Car ce Concile s'assembla à Cirthe pour y établir un Evesque en la place de celui qui estoit mort. [Cet Evesque mort ne pouvoit estre un autre que Paul ou son successeur,] 'puisque c'est sous Paul que la persecution a commencé, comme on le voit dans les actes proconsulaires de Zenophile. [a]Or l'on voit par d'autres actes inserez dans ceux-ci, que Paul vivoit encore le 19. may 303, & que Silvain estoit alors Soudiacre, [b]luy qui fut fait Evesque par le Concile de Cirthe, comme S. Augustin le dit assez clairement. [c]Et ainsi le Concile de Cirthe qui est du mois de mars, ne peut estre mis au plustost qu'en 304. [d]Baronius cite les actes proconsulaires de Zenophile pour le mettre en 303. [Je ne voy pas ce qu'il veut dire; car il ne s'explique pas. (Aug. in Cre. l. 3. c. 27. p. 183. 1. b. c. 29 p. 186. 1. a| Opt. act. p. 271. 2. [a]Aug. p. 185. 2. c| Opt. p. 266. b. [b]Aug. in Pet. l. 1. c. 21. t. 7. 92. 2. c. [c]Eus. n. p. 163. 1. 2. [d]Bar. 303. §. 30.)

Le P. Petau ne se sert point du tout du Concile de Cirthe dans son grand ouvrage *De Doctrina temporum*:] 'mais il allegue plusieurs autres raisons, desquelles il conclud seulement, qu'il semble que la persecution ait commencé en 302. Ainsi il paroist reconnoistre luy mesme que toutes ces raisons sont foibles; [& il seroit aisé de le faire voir si cela en valoit la peine.] (Pet. doct. l. 11. c. 32. p. 351. 352.)

'Eusebe conte en un endroit 305. ans depuis la naissance de J. C. jusques à la destruction des eglises. [Mais on sçait avec quelle varieté l'on met cette naissance, & combien les anciens, aussibien que les nouveaux, s'accordent peu en ce point. Dans sa chronique selon l'edition de Scaliger, il met la persecution en 304. sous le IX. Consulat de Diocletien. Mais il seroit aisé de montrer que cette epoque est certainement fausse, s'il y avoit quelqu'un qui la voulust soutenir.] 'On peut encore tirer diverses conclusions des epoques qu'il marque pour plusieurs Martyrs de la Palestine selon les differentes années de la persecution. Mais la diversité mesme de ces conclusions fait voir qu'il n'y en a aucune d'assurée, la pluspart des caracteres estant visiblement corrompus, puisqu'ils se détruisent les uns les autres. (Eus. l. 7. c. 32. p. 290. a. — Pet. p. 352. c.)

'Pour ce qu'il dit que la deuxieme année de la persecution n'estoit pas encore achevée lorsque Diocletien quitta l'Empire, [ce qui arriva le premier de may en 305, comme Lactance nous en assure, v. *Diocletien* §. 22, toute la difficulté consiste à excuser Eusebe; & il n'est pas aisé de le justifier de s'estre trompé, ou au moins d'avoir parlé avec peu d'exactitude, si l'on ne veut dire qu'il commence les années de la persecution au premier septembre 303, ce qui paroist assez difficile à croire. Que si la faute est d'avoir mis la cession de Diocletien en l'an 304, comme sa chronique donne lieu de le croire, on peut presumer qu'il conte les années de la persecution selon les années ordinaires, & par les Consulats, les commençant au premier janvier de l'an 303. Et avec cela il faut encore avouer qu'il parle assez improprement, en disant que Diocletien se deposa lorsque la seconde année de la persecution n'estoit pas encore achevée, n'y en ayant que quatre mois de passez.] 'Baronius pretend qu'il conte de cette maniere, & le suit en cela. [Mais de quelque maniere qu'on explique Eusebe, il est plus contre Baronius & le P. Petau, que contre nous;] '& Baronius mesme avoue que selon Eusebe, il faut dire que Diocletien a quitté l'Empire en la seconde année de la persecution, c'est à dire dés l'an 303, supposé que la persecution ait commencé en 302. (Eus. l. 8. c. 13. 18. p. 309 a| 317. b. — Bar. 303. §. 85. — §. 102.)

[Pour dire encore un mot de la maniere dont Eusebe conte les années de la persecution, s'il les commence au mois de septembre qui a suivi les premiers edits, c'est à dire en l'an 303, en quelle année aura t-il dû mettre ceux qui ont souffert en 303. avant le mois de septembre,] 'comme S. Procope, dont il met le martyre le 8. de juin ? 'On voit aussi par ce qu'il dit de Ste Theodosie & de S. Silvain, qu'il enferme en une mesme année le jour de Pasque & le 5. de novembre suivant. [Si aussi il les commence au premier janvier 303.] 'S Appien qui souffrit le 2. avril en la troisieme année de la persecution, [aura souffert le 2. d'avril 305.] 'Cependant il souffrit en consequence des ordres de Maximin: [& Maximin ne fut fait Cesar que le premier de may 205. Il vaut donc mieux dire qu'il commence les années de la persecution à Pasque, comme il me semble que c'est l'opinion la plus commune; & par ce moyen tout s'accordera. Il y a neanmoins une difficulté dont nous parlerons dans la note 18. (Eus. de Pal. c. 1. p. 319. a. — c. 7. p. 328. a. c. — c. 4. p. 323. d| 325. d. — p. 323. 324.)

Pour estre tout à fait exact, il faudroit les commencer au 23. de fevrier, auquel l'eglise de Nicomedie fut abatue. Mais nous aimons mieux les commencer sept ou huit semaines auparavant, pour

pour les faire concourir avec les années de J. C. & les Consulats. Ainsi nous conterons un an plus qu'Eusebe dans les Martyrs qui auront souffert depuis le premier de janvier jusqu'à Pasque.

Pour la page 9. §. 8.

NOTE VII.

Quand a esté publié le premier edit de la persecution.

[Je ne croy pas que personne veuille contester ce que dit Lactance,] 'que la persecution commença le 23e jour de fevrier, auquel on abatit l'eglise de Nicomedie, & que le lendemain on en publia les edits. [Et afin qu'on ne puisse pas dire qu'il y ait quelque faute de copiste,] il ajoute que le jour que l'eglise fut abatue estoit la feste que les payens appelloient *Terminalia*: '& cette feste est en effet marquée le 23. de fevrier.

Lact. persec. c. 12. p. 11. | Buch. cycl p. 282.

'Si donc Eusebe dit que les edits furent publiez au mois de mars ou d'avril, *il le faut raporter au pays où il estoit, c'est à dire à l'Egypte ou à la Palestine, où cela a pu ne se faire qu'à la fin de mars ou au commencement d'avril. [Et il est indubitable que la publication & l'execution de l'edit ne se fit pas en mesme temps par tout l'Empire,] 'puisque nous voyons qu'il ne fut affiché à Thibare en Afrique que le 5. de juin. 'Le P. Petau tasche d'accorder Eusebe avec luy mesme, en disant que le premier edit fut publié au mois de mars, & le second au mois d'avril: car il y en eut plusieurs. 'Mais Eusebe dit clairement du premier mesme, qu'il fut publié au mois d'avril, & parle ensuite du second, [sans donner aucun lieu de dire qu'il l'ait confondu avec le premier.]

Eus. l. 8. c. 2. p. 294. a| de Pal. pr. p. 318. b. | *Lact. persec. n. p. 374. | Bar. 302. §. 118. | Pet. rat. 2. l. 4. c. 10. p. 209. | Eus. de Pal. pr. p. 318. b. c.

'Eusebe dit toujours que cela se fit vers la feste de Pasque; τῆς τοῦ σωτηρίου πάθους ἑορτῆς ἐπελαυνούσης, dit-il, en parlant du mois de mars, 'ou ἐπιλαμβανούσης en parlant de celui d'avril. Sa chronique dit que les eglises furent abatues au mois de mars dans les jours de Pasque. [Tout cela ne seroit pas difficile à accorder, s'il se trouvoit que Pasque eust esté en 303. dans les premiers jours d'avril.] 'Mais ceux qui ont examiné cette difficulté soutiennent qu'il estoit le 21. ou le 28. de mars, surtout en Occident, ou le 18. d'avril en Orient. [Ce dernier seul peut s'accorder avec l'ἐπιλαμβανούσης d'Eusebe en parlant du mois d'avril. On pouvoit dire aussi des la fin de mars que Pasque estoit proche: mais pour les termes de la chronique, je ne voy pas moyen de les justifier.] 'Ce que dit Theodoret, que les eglises furent abatues le Vendredi-saint, [peut estre vray de Cyr & des environs.] 'Pour la chronique d'Alexandrie, qui dit *p.* 644, que les edits furent publiez le 25. de mars le jour de la feste de Pasque, il n'y a pas moyen de luy donner un bon sens.

L. 8. c. 2. p. 294. a. | de Pal. pr. p. 318. b. | Pet. doct. l. 11. c. 32. p. 351. c-d. | Thdrt. l. 5. c. 38 p. 754. b. | Pet. rat 2. l. 4. c 10. p. 209| Boll 23. apr. p. 107. b.

Pour la page 10. §. 8.

NOTE VIII.

Que Diocletien n'a point condamné les Chrétiens à la servitude.

'Ce que portoit l'edit de Diocletien, que οἱ ἐν οἰκετίαις seroient privez de la liberté, 'doit se raporter à tous les particuliers suivant le sentiment de Mr. Valois, de Christophorson, & de Zonare, & signifier qu'ils seroient reduits à la servitude & à l'esclavage. On le fonde sur cette raison qui paroist considerable, que sans cela cet edit ne regardoit pas une grande partie des Chrétiens.

Eus. l. 8. c. 2. p. 294. b. n. p. 164. 1. b. c.

'Mais d'autre part, nous voyons par les actes de Munatius Felix, que l'on se contentoit d'obliger mesme les Evesques & les autres Ecclesiastiques, à livrer les Ecritures sans leur faire aucun autre tort, & sans les reduire à la servitude. 'L'on sçait aussi que les Evesques du Concile de Cirthe ont esté accusez d'avoir livré les Ecritures, parceque les officiers de la justice les avoient relaschez sans leur rien faire: [mais personne ne les a accusez d'avoir renoncé J. C. & n'a allegué pour preuve, qu'ils estoient demeurez libres, & n'avoient pas esté faits esclaves; ce qui en eust neanmoins esté une tres forte preuve, si tous ceux qui tomboient entre les mains de la justice, eussent esté reduits ou à renoncer la foy, ou à perdre la liberté.

Baluz. t. 2. p. 92. | Opt. l. 1. p. 39. c. &c.

C'est ce qui pourroit faire pencher pour la premiere pensée de Mr. Valois,] 'qui entendoit par ces termes τοὺς ἐν οἰκετίαις, ceux qui estoient au service des personnes de condition en qualité de procureurs, de faiseurs d'affaires &c. [Peutestre mesme qu'on les pourroit reduire aux officiers des Empereurs, & entendre en cette maniere] 'les Cesariens que Valerien ordonnoit par son edit d'envoyer liez dans les possessions imperiales, & d'en tenir registre, [ce qui estoit manifestement les traiter comme des esclaves.] 'Dodwel l'entend des affranchis qui estoient encore comme serviteurs de leurs patrons. [Mais il est encore plus simple & plus aisé de laisser à τοῖς ἐν οἰκετίαις son sens naturel & ordinaire, qui est de l'entendre des esclaves: & pour ce qu'on dit qu'ils seront privez de la liberté, l'expliquer de l'esperance & du pouvoir d'estre mis en liberté.] 'C'est ainsi que l'a pris Rufin: *Si quis servorum permansisset Christianus libertatem consequi non posset:* '& Mr. Baluze soutient qu'on n'a point de raison de trouver à redire à ce sens.

Eus. n. p. 164. 1. c. | Cyp. ep. 82. p. 224. 1. | dis. 11. c. 71. p. 309. | Ruf. l. 8. c. 2. p. 134. 2. | Lact. n. p. 375.

Pour la page 10. §. 8.

NOTE IX.

Sur le nom de Jean donné au premier Martyr de la persecution.

[Le nom de Jean que les martyrologes donnent des le IX. siecle à celui qui arracha l'edit publié le 24. fevrier 303, contre les Chrétiens, & qui souffrit ensuite le premier, ne paroist guere propre] 'pour un homme qui estoit dans les honneurs, comme le dit Eusebe: [mais il pouvoit avoir un autre nom, Grec ou Romain. Ainsi ce n'est point une raison pour dire que ce Martyr est different de S. Jean, comme quelques uns le pretendent. Ce n'en est point une non plus de ce que ce Martyr a souffert le 24. de fevrier, ou fort peu aprés, au lieu que les martyrologes mettent S. Jean le settieme de septembre, estant tres ordinaire que les festes des Saints se fassent en des jours differens de celui auquel ils sont morts.]

Eus. l. 8. c. 5. p. 296.

'Mr. Baluze ne se contente pas de deferer pour ce point à l'autorité des martyrologes: il combat mesme ce que dit Eusebe, que ce Martyr estoit un homme de qualité, parceque si cela eust esté, dit Mr. Baluze, son nom n'eust pu manquer d'estre connu par Lactance & par Eusebe. [Il est fascheux d'avoir à contester de l'autorité avec Eusebe. Car il est certain qu'Eusebe n'a pas sceu son nom, ou n'a pas jugé necessaire de le dire, & l'a cru neanmoins un homme d'une qualité eminente. Pour Lactance, il a certainement pu savoir son nom: mais il n'a pas esté obligé de nous le marquer, n'ayant pas entrepris de faire l'histoire de la persecution.] 'La qualité de Diacre qu'un martyrologe donne à S. Jean, [est plus contraire à Eusebe. Mais nous preferons Eusebe sans difficulté.]

Lact. n. p. 375. | Boll. mart. t. 2. p. 31. d.

'Bollandus se sert de cette raison & de quelques autres de la mesme nature, pour pouvoir dire que ce premier Martyr de la persecution est S. George. Mais

23. apr. p. 107. 108.

Digitized by Google

Mais il ne fonde son opinion que sur des conjectures tres foibles, & en supposant que le premier edit fut publié vers le milieu d'avril, n'ayant pas encore appris de Lactance que ce fut le 24. de fevrier. 'On peut voir ce que Mr. Baluze dit contre ce nouveau sentiment.

Lact. n. p. 375. 376.

Pour la page 11 § 9.

NOTE X.

Que S. Anthime a souffert en 303. & non en 311.

Chr. Al. p. 648.

'Comme la lettre de S. Lucien raportée par la chronique d'Alexandrie, nous apprend qu'il estoit vers Nicomedie lorsque S. Anthime y fut martyrizé, 'Mr. Valois en conclut que S. Anthime n'a souffert qu'un peu avant S. Lucien, c'est à dire en 311, la 9e. année de la persecution, 'parcequ'il suppose que S. Lucien a écrit cette lettre peu de temps avant le martyre qu'il souffrit à Nicomedie. [Mais il n'y en a point de preuve, n'estant pas difficile que S. Lucien ait esté à Nicomedie en 303, & qu'il y ait esté amené en 311. pour y souffrir le martyre.] 'En effet, la chronique d'Alexandrie dans l'endroit mesme où elle raporte ce fragment de S. Lucien, met la mort de S. Anthime en l'an 19. de Diocletien. 'Que si elle en parle encore six ans aprés, en la joignant avec celle de S. Lucien, il est visible que ce n'est que par recapitulation.

Eus. n. p. 185. 1. a. b. p. 167. 2. c. d. Chr. Al. p. 648. p. 652.

'En un mot, Eusebe dit trop clairement que S. Anthime est mort des le commencement de la persecution, [pour en douter. Si la lettre de Saint Lucien ne s'y pouvoit pas ajuster, il la faudroit tenir pour fausse, l'autorité de la chronique d'Alexandrie, dans laquelle seule nous la trouvons, estant beaucoup inferieure à celle d'Eusebe. Je ne croy pas que Mr. Valois veuille soutenir sa pretention par les actes de S. Lucien qui sont pleins de fautes: & touchant S. Anthime mesme, ils disent qu'il fut brulé, ce qui est contraire à Eusebe; si ce n'est que pour les soutenir à quelque prix que ce soit, on ne dise qu'il fut brulé aprés avoir eu la teste tranchée,] 'parceque les termes latins sont *interfectum igni traditu*.

Eus. l. 8. c. 6. p. 257. d. 298. a. Boll. 7. jan. p. 360. § 6.

Pour la page 11. § 9.

NOTE XI.

Sur S. Eleuthere.

'Les Grecs honorent le 4. d'aoust un S. Eleuthere, qu'ils disent, selon le menologe de Canisius, avoir esté un Senateur de Byzance, & avoir esté martyrizé par l'épée sous Maximien [Galere]. 'Les Ménées marquent aussi qu'il eut la teste tranchée, mais ils le qualifient Chambellan. [Et en ce cas, ce peut estre celui que les Latins marquent le 2. d'octobre.] 'Baronius l'a mis aprés les Grecs le quatrieme d'aoust, comme different de l'autre. 'Ils ont encore un S. Eleuthere dont ils font leur grand office le 15. de decembre, avec une longue histoire toute romanesque: & ils le font patron de l'eglise de S. Eleuthere à Constantinople: mais ils le mettent à Rome avec Ste Anthie sa mere, sous le Pape S. Anicet & l'Empereur Adrien. On en a parlé sur la persecution d'Adrien §. 2.

Canis. t. 2. p. 833. Men. 4. aug. p. 49. Bar. 4. aug. d. Men. p. 251. 252.

Pour la page 14. § 12.

NOTE XII.

Temps du martyre de S. Agathope.

'Les actes de S. Agathope parlent plusieurs fois de Maximien, qui d'abord y est qualifié simplement Cesar: '& comme ce Saint souffrit au mois d'avril, selon ses actes, [ç'a pu estre en 303, 304, ou 305. On peut encore juger que c'estoit dans le commencement de la persecution,] 'de ce que plusieurs Chrétiens renonçoient alors la foy, '& de ce que le juge Faustin y parle à Saint Theodule compagnon de Saint Agathope, de livrer les Ecritures. [Mais ces deux articles nous portent mesme à croire que ce n'estoit pas si tard qu'en 305, plus de deux ans aprés le commencement de la persecution. Nous ne voyons pas moyen non plus de dire que ce fut en l'an 304, auquel Dulcice estoit gouverneur de Macedoine au mois de mars & d'avril, comme on le voit par l'histoire de Ste Agape. Ainsi nous avons cru le devoir mettre des l'an 303.

Boll. 4. apr. gr. 42. § 2. 11. 12. § 20. § 2. 12. § 12.

Il y a neanmoins de la difficulté,] 'en ce qu'il semble que S. Agathope & S. Theodule aient esté pris & condannez à la mort pour la seule confession du nom de J. C. '& c'est ce que porte leur sentence. 'Car pour ce qui est de livrer les Ecritures, le juge n'en parle qu'à S. Theodule, & cela, en un mot, aprés bien d'autres discours. Il contraignit mesme par les tourmens, plusieurs Chrétiens à sacrifier. [Cependant nous avons tout lieu de croire que jusques au mois d'avril 303, les edits n'ordonnoient point encore ni la mort, ni les tourmens, ni la prison mesme, pour obliger les Chrétiens à sacrifier. Il faudra donc dire que Faustin abusoit de son pouvoir pour suivre les inclinations de Galere son maistre, ce qui n'est pas fort difficile à croire; ou recourir à ce que nous allons voir, que ces actes n'ont pas toute l'autorité que l'on pourroit desirer; ce qui fait qu'on y peut presumer des fautes, & qu'on n'y sauroit rien fonder de bien certain.]

§ 2. § 17. 18. § 12.

NOTE XIII.

Pour la page 14. § 11.

Difficultez sur les actes de S. Agathope.

[Les actes de S. Agathope & de S. Theodule ont plus le style d'un eloge que la simplicité d'une piece originale; & il est visible que les longues réponses des Saints sont de l'auteur, & composées à loisir.] 'On ne peut douter non plus qu'ils ne soient posterieurs à la persecution de Diocletien; '& on voit que c'est un discours fait comme pour estre recité le jour de leur feste. 'La maniere avantageuse dont l'auteur parle de ceux qui défendent leur pays pour s'acquerir de la gloire, [convient peu à l'esprit du Christianisme, qui nous fait regarder l'amour de la gloire comme un mal tres dangereux.]

Boll. 4. apr. gr. 42. § 2. § 20. § 1.

'Ils disent que la persecution estant venue, S. Agathope & S. Theodule, passoient toute la journée dans la maison de Dieu, & au lieu de se cacher, ils preschoient hautement la foy. [Le dernier paroist peu croyable, & le premier est difficile à accorder avec ce que nous savons que la persecution commença par la demolition des eglises. Neanmoins l'histoire de S. Philippe d'Heraclée fait voir qu'on ne peut pas condanner cet article absolument.] § 3.

'La bague donnée à S. Theodule, qui guerissoit toutes sortes de maladies, sent extremement sa fable. 'Je ne voy point que les Juges fissent retirer le monde dans une audience publique pour parler aux accusez. On voit rarement dans les bons actes, qu'ils promissent aux Chrétiens des honneurs, des richesses, & des sacerdoces, [quoique cela s'y rencontre quelquefois.] Ce Xene qui vient menacer S. Theodule pendant que Faustin le caresse, [ne sçait guere son devoir. C'estoit une grande ignorance, ou une mauvaise finesse au juge,] 'de demander à un Chrétien pour qui il vouloit souffrir, 'Je ne voy pas non plus à quelle fin ni à propos de quoy, il demande qui est celui qui a fait le ciel. 'Je ne sçay ce que c'est que ces douze dieux ausquels Faustin vouloit qu'on sacrifiast. 'Je ne trouve point autre part que les Con-

§ 4. § 5. § 6. § 11. § 7. § 8.

Digitized by Google

Confesseurs se lavassent les mains avant que de se mettre en prieres, 'quoique ce fust une pratique assez ordinaire parmi les Chrétiens. [Souvent ils n'avoient pas mesme de l'eau pour le faire.] Tert. orat. c. 11. p. 153. b. c.

Boll. § 10. 'La conversion subite de tous les prisonniers, & le peuple qui force les portes de la prison pour venir ecouter les Saints, [ne sont pas des choses aisées à croire.] § 11. 14. 'C'estoit dans le premier interrogatoire que Faustin leur avoit dû demander leur nom, & non pas attendre au second. Que veulent dire ces paroles, *J. C. est monté au Ciel comme une Colombe?* [Mais il est certainement faux] que les Juifs qui l'avoient crucifié, l'aient vu ni ressusciter ni monter au Ciel. § 12. 'La modestie Chrétienne souffroit-elle aussi que S. Theodule qualifiast souvent Maximien de tyran, & cela sans qu'on voie qu'il en ait eu seulement la moindre occasion? Les actes ajoutent que sur cela Faustin contraignit divers Chrétiens par les tourmens à participer aux sacrifices en presence du Saint; [& ils en demeurent là, sans que ni luy ni le Saint disent un mot sur une chose de cette importance.

§ 13. Je ne sçay s'il est aisé de croire] 'que le juge condanna le Saint à estre decapité, & le fit conduire au lieu du supplice; faisant neanmoins signe à ses gents que ce n'estoit que pour luy faire peur, & qu'en effet aprés qu'il se fut mis en état de recevoir le coup de la mort, Faustin le fit ramener. [La gravité de la justice ne souffre guere ces sortes de fictions: c'est pourquoy nous ne l'avons pas osé mettre dans le texte.]

§ 18. 'Il y a peu d'apparence que personne ait osé témoigner qu'il trouvoit leur mort heureuse. § 19. 'Pour ce qu'on ajoute que S. Theodule s'apparut aprés sa mort à ses proches, & leur ordonna de partager tous ses biens entre les orfelins & les veuves: [je ne voy pas bien comment cela s'accorde avec les loix Romaines, qui confisquoient les biens de ceux qu'on condannoit à la mort.]

Pour la page 16. § 13.

NOTE XIV.

Difficultez qui se rencontrent sur les actes de S. Sabin.

Bar. 301. § 18. Baluz. t. 2. p. 463. 'Baronius a mis dans ses Annales le commencement des actes de S. Sabin, & les loue 'comme une piece fidele & tres sincere. 'Mr. Baluze nous les a donnez tout entiers, en nous assurant qu'ils sont excellens, tres sinceres, & dignes d'estre lus par les savans. [Ils ont quelque simplicité: mais je ne sçay si cela suffit pour leur faire donner tant d'eloges: Car la plupart des actes des Saints de Rome & d'Italie sont assez simples: & parmi ceux là neanmoins il y en a de tres mauvais.] Bar. 301. § 18. 'Baronius qui en estime le commencement, se plaint que la candeur qu'il y trouve d'abord ne continue pas jusques au bout.

Baluz. t. 2. p. 50. 51. 'En effet, l'histoire de l'idole de Jupiter mise entre les mains de S. Sabin, & tout ce qui s'en ensuivit, [a quelque chose de fort pitoyable.] p. 52. § 8. 'Serene vient ramasser les mains du Saint six jours au moins aprés qu'elles eurent esté coupées. [C'est bien tard, & je ne sçay comment d'autres Chrétiens ne l'avoient pas prevenue. On ne voit pas bien,] p. 54. § 11. 'comment Saint Sabin ayant les mains coupées, prenoit de l'eau & battizoit. § 12. 'Venustien au sortir des Fonts demande que J. C. luy pardonne ce qu'il avoit fait contre S. Sabin. [Ne devoit-on pas luy avoir appris auparavant que le battesme remettoit tous les pechez?]

p. 55. § 13. 'Aprés que Venustien & ses enfans eurent esté martyrizez, il y a: *Quorum corpora absconsa sunt à Christianis, quorum quidem corpora nusquam poterunt inveniri.* [C'est non seulement une repetition inutile, mais aussi une contradiction.] 'Dans un autre exemplaire, il y a seulement qu'on cacha leurs corps, en sorte qu'on ne les put trouver; [ce qui peut plus aisément recevoir un bon sens.] 'La fin qui parle des grands miracles qui se faisoient au tombeau de S. Sabin, [ne marque pas non plus que ce soit une piece originale.] 'La premiere réponse du Saint, *Peccator Savinus vocor gratia Domini nostri Jesu Christi repletus*, [n'a pas non plus beaucoup d'exemples dans les actes authentiques. Boll. 18. apr. p. 542. § 4. Baluz. t. 2. p. 55. § 14. p. 48. § 3.

Pour le commencement que Baronius a estimé, il est fort different dans luy & dans Mr. Baluze. Les premieres lignes sont mieux dans Baronius. Et elles ne font point de sens dans les autres,] 'si l'on ne veut dire que Maximien mesme combatit dans les jeux du Cirque. Ce seroit une chose fort extraordinaire, comme le dit Mr. Baluze, [& peu de personnes seront disposées à le croire.] p. 464.

'Selon Baronius, Hermogenien estoit Prefet du Pretoire, & proposa dans le Senat l'edit de la persecution des Chrétiens. [Je n'ay vu nullepart que les Prefets du Pretoire proposassent les affaires dans le Senat. Ainsi il vaudroit mieux suivre l'edition de Mr. Baluze,] 'qui fait Hermogenien Prefet de Rome, sans luy attribuer autre chose que de raporter à l'Empereur ce qui s'estoit dit dans le Cirque, faisant ordonner la persecution dans le Senat par Maximien mesme. [Et je ne sçay en effet si mesme les Prefets de Rome, quoique chefs du Senat, y proposoient les affaires: Car c'estoit proprement la fonction des Consuls. Mais il faut remarquer que tout ce commencement est inintelligible en beaucoup d'endroits dans Mr. Baluze.] Bar. 301. § 18. 19. Baluz. t. 2. 47. § 1.

'On ne voit pas bien pourquoi Maximien fut rempli de joie quand on luy vint dire qu'il y avoit un Evesque qui enseignoit la foy dans la Toscane. [Si c'est parcequ'on luy disoit qui estoit cet Evesque, & où il estoit, ce que les actes oublient de marquer, il devoit donc en parler dans l'ordre qu'il envoya sur cela à Venustien gouverneur de Toscane,] 'où il ne parle neamoins que contre les Chrétiens en general; [ou le luy faire dire.] 'Et cependant Venustien ne trouva cet Evesque qu'en cherchant generalement tous les Chrétiens. 'Le mot *ad quendam Venustianum*, n'est pas le style des pieces originales; & je douterois fort que Maximien appellast un simple gouverneur de Toscane, son pere. p. 48. § 2. § 2. § 3. § 2.

'Il faut remarquer encore que la liste des Prefets de Rome ne met aucun Hermogenien du temps de Diocletien. 'Aussi Bollandus raporte tout ceci au temps de Maxence, sous lequel nous trouvons un Hermogene Prefet de Rome en 309. ou 310. Mais cet Hermogene avoit Aurele pour premier nom, 'au lieu qu'Hermogenien avoit celui d'Eugene, selon Baronius. [Et Bollandus ne dit point qu'aucun manuscrit ait Maxence:] 'il met luy mesme Maximien dans son texte. [Mais ce qui est encore plus considerable, c'est que Maxence a mesme éteint la persecution, comme nous verrons dans la suite, bien loin de la rallumer,] '& d'ordonner de faire mourir par les supplices tous les Chrétiens qui ne sacrifieroient pas. Buch. cycl. p. 237. 238. Boll. 18. apr. p. 542. d. Bar. 301. § 18. Boll. 18. apr. p. 542. § 4. Baluz. t. 2. p. 48. § 2.

[Assurément s'il y a quelque chose de vray dans cet edit,] 'on ne le peut mieux placer qu'en l'an 303, comme fait Mr. Baluze, [puisque la persecution estoit déja commencée, & qu'il n'y avoit pas neanmoins d'edits pour obliger tous les Chrétiens de sacrifier sous peine de la vie. Baronius qui l'a mis en 301, n'en donne aucune raison.] 'Mais d'autre part, l'edit qui condannoit tous les Chrétiens à la mort, ne fut fait, selon Eusebe, que dans la seconde p. 47. Eus. de Pal. c. 3. p. 321. a.

Digitized by Google

Lact. pers. c. 15. p. 13. conde année de la persecution, [en 304,] '& selon Lactance, il vint de Diocletien qui en écrivit à Maximien Hercule. [Il n'y a au moins aucune apparence qu'Hercule ait entrepris une chose de cette importance sans l'en consulter: & cependant] Baluz. t. 2. p. 47. 'entre le 17. de may, auquel le peuple demanda cet edit, selon les actes de S. Sabin, & le 22. auquel Maximien l'accorda dans le Senat, [il n'avoit pas apparemment consulté Diocletien qui estoit alors à Nicomedie.]

Pour la page 17. § 14.

NOTE XV.

En quel jour est mort S. Procope le Lecteur.

Eus. n. p. 171. 2. d| 172. 2. a. 'Mr. Valois nous a donné une histoire de S. Procope, qu'il croit estre le texte mesme d'Eusebe, mais plus ample que le commun. [Elle s'accorde au moins parfaitement avec Eusebe, hormis pour la de Pal. c. 1. p. 319. a. date du martyre du Saint,] 'qu'Eusebe dit estre arrivé le mécredi 8. du mois Desius, ou le 7. des ides de n. p. 172. 1. c. juin selon les Romains; '& les actes disent *Desii septima julii mensis quæ nonas julias dicitur apud Latinos.* [Il y a faute dans l'un & dans l'autre endroit. Car le 7. des ides de juin, qui est aussi le 7. du mois, n'est point le 8. de Desius, & estoit le lundi en 303, non le mécredi. *Desii septima julii mensis*, n'a point de sens, & les Nones ou le 7. de juillet n'ont rien de commun avec le mois Desius qui répond à ce- 2. c. lui de juin. 'Deux manuscrits des actes ont *Dies erat septima julii mensis, quæ 7. idus julii dicitur apud Latinos:* ce qui ne fait aucun bon sens. [Le 7. b. de juillet estoit le mécredi en 303,] '& cela approche bien des martyrologes, qui mettent la Cyp. dis. 11. c. 72. p. 311. feste de S. Procope le 8. du mesme mois. 'Dodwel s'arreste au 7. de juillet. [Mais que deviendra le mois Desius?]

Pour la page 18. § 14.

NOTE XVI.

Que Saint Procope le Lecteur est apparemment celui dont les Grecs font un Capitaine.

Eus. n. p. 172. 2. c d| Men. p. 72. 'Le 8. de juillet auquel les Latins font de S. Procope Lecteur de Scythople, les Grecs font leur principal office d'un S. Procope à qui ils attribuent le commandement des troupes d'Alexandrie, & bien d'autres choses qui ne conviennent pas au Sur. 8. jul. p. 127. Lecteur. 'Nous en avons de fort longs actes, [dont le style & l'air conviennent tout à fait à Me- Eus. n. p. 172. 2. d. taphraste,] à qui on les attribue; & sous le nom a All. de Sim. p. 120. duquel Mr. Valois les cite. a Neanmoins Leo Allatius pretend qu'ils n'en sont pas, b & Baronius soutient mesme qu'ils sont originaux, & plus anciens b Bar. 308. § 18. que Julien l'apostat. Sa raison, (& apparemment celle d'Allatius,) est que l'auteur dit avoir vu à Sur. 8. jul. p. 130. § 10. Paneade la statue de J. C, [laquelle a esté brisée par Julien.] Mais il est visible qu'il l'a mis parceque c'estoit la suite d'un endroit qu'il prend mot à Eus. l. 7. c. 18. p. 265. mot d'Eusebe. [Car sans parler du reste, il fait juger qu'il est beaucoup posterieur à Julien, & fort Sur. 8. jul. p. 128. § 2. ignorant dans l'histoire,] 'en mettant les edits de Diocletien contre les Chrétiens, avant les guerres de Perse & d'Egypte, & avant la creation des Cesars Constance & Galere; '& en disant que Cesarée § 9. de Philippe est celle qui a esté autrefois appellée *Turris Stratonis*.

[Le reste de la piece répond à ceci. Car ce ne sont que visions, que prodiges, que miracles sans apparence, & tout ce qu'on se peut imaginer dans de méchans actes. Une personne fort habile juge Eus. n. p. 172. 2. d. qu'ils sont apparemment supposez;] '& Mr. Valois qui semble en recevoir les faits, ne s'y assure pas Boll. 19. may, p. 304. c. neanmoins bien fort. 'Pour Bollandus, il dit franchement qu'ils ont plutost l'apparence d'une tragedie & d'une piece faite à plaisir, que d'une verita- Bar. 308. § 19. ble histoire. 'Il est vray qu'ils sont citez dans la qua- All. de Sim. p. 98. trieme action du second Concile de Nicée, non pas ceux que nous avons, mais d'autres qui commencent par ces mots, *Κατὰ τοὺς καίρους ἐκεί-νους &c.* [& qui ne paroissent pas fort differens de Bar. 308. § 19. ceux de Metaphraste,] 'selon l'extrait qu'on en lit dans ce Concile: 'car on ne les a pas aujourd'hui. Boll. may, t. 1. p. 33. 1. [Mais chacun reconnoist qu'il y avoit en ce temps là bien des pieces fausses qu'on ne discernoit pas des veritables.

Il est remarquable que ces actes ont un entier raport, surtout dans le commencement, avec ceux de S. Ephyse de Sardaigne, qui ont bien plus de Boll. 15. jan. p. 1061. a. marques d'originaux sans en valoir davantage;] '& où Bollandus mesme avoue qu'il y a des choses qui ne peuvent avoir esté écrites que plusieurs siecles aprés.

Bar. 308. § 18. 'Baronius qui soutient dans ses Annales 'que ce S. Procope est tout different du Lecteur, dont par- 8. jul. c. le Eusebe, 'n'en parle pas si affirmativement dans Eus. n p. 172. 2. c. d. ses notes sur le martyrologe Romain. 'Et en effet, comme il est ridicule de douter si c'en sont deux, en supposant les deux histoires pour veritables; aussi en reconnoissant que ce qu'on dit du Capitaine n'a aucune autorité, il n'est point hors d'apparence de dire que son histoire est venue de l'autre, laquelle les Grecs ont changée, comme on sçait par divers exemples qu'ils sont capables de faire. On les fait tous deux originaires de Jerusalem, aller à Scythople, souffrir dans la Palestine en une ville de Cesarée, sous Diocletien & sous Flavien gouverneur de Palestine. On les honore tous deux en un mesme jour: & si ce sont deux, les Grecs n'honorent point un Martyr considerable & tres assuré de leur Eglise, fort honoré dans l'Eglise latine; & ce qui est encore plus extraordinaire, les Latins n'ont point de connoissance d'un Saint tres celebre parmi les Bar. 8. jul. c. Grecs: Car il est un peu étonnant] 'que Baronius supposant pour vray ce que Metaphraste dit de S. Procope, ait cru que c'est luy dont le martyrologe Romain & les autres Latins disent qu'il fut condanné des la premiere réponse qu'il fit; [ce qui convient tout à fait à celui d'Eusebe, & nullement à l'histoire de Metaphraste.

Il seroit encore étrange qu'Eusebe ayant fait un livre exprés des Martyrs de la Palestine, n'eust point parlé de celui qui estoit le plus illustre de tous ceux de cette province. Car quoique Paneade se Sur. 8. jul. p. 129. § 8. mette quelquefois dans la Phenicie,] 'neanmoins les actes de S. Procope disent positivement qu'il souffrit dans la Palestine. [Molanus dans ses Notes sur Boll. may, t. 1. p. 33. 2. Usuard,] '& Bollandus, supposent que S. Procope honoré par les Grecs est le mesme qui est connu par les Latins, & dont Eusebe a fait l'histoire, [comme Molanus le dit positivement.

Quoique les Grecs puissent avoir inventé tout ce qu'ils disent de S. Procope, & qui n'est point dans Eusebe; il se pourroit faire aussi qu'il y auroit eu un S. Procope officier de guerre dont ils auroient meslé l'histoire avec celle du Lecteur: ce que nous entendons seulement des faits qui peuvent estre veritables dans l'histoire du Capitaine: car il y en a beaucoup qu'on ne peut regarder que comme des fictions.]

Pour la page. 18. § 14.

NOTE XVII.

D'un Michée joint aux SS. Zachée & Alphée.

Canis. t. 2. p. 912. 'Le menologe de Canisius joint un Michée aux SS. Zachée & Alphée, & il le met mesme le premier. Cependant il fait l'histoire des deux autres Flor. p. 974. 1| sans rien dire de luy. Les Ménées 18. *nov. p.* 288, Boll. mars. t. 2. p. 39. a. ne le nomment point du tout. 'On ne sçait non plus ce

ce que c'est 'que Ste Theodote mise par les Latins à Cesarée avant les mesmes Saints. 'Selon Eusebe, il n'y a pas moyen de croire qu'aucun autre ait souffert avec Saint Alphée & S. Zachée.

Eus. de Pal. c. 1. p. 319. a.

NOTE XVIII.

Pour la page. 19. §. 15.

De S. Cassien qu'on fait Evesque de Todi & Martyr.

Boll. 18. apr. p. 541. §. 1. Ferr. it. p. 509. 510.

'Il est parlé de S. Sabin & de Saint Venustien dans les actes de S. Cassien Evesque de Todi, citez par Baronius 13. *aug. b*, & dont Bollandus raporte un endroit. Mais cet endroit mesme, '& l'abregé qu'en fait Ferrarius, [nous donnent lieu de croire que ces actes ne valent rien dutout. On en a pris une partie de l'histoire de S. Cassien maistre d'ecole, dont parle Prudence, [si l'on ne veut dire que c'est le mesme Saint.] 'Dans le fragment qu'en donne Bollandus, on lit que S. Venustien, qui fit martyrizer S. Cassien, & qui le tourmenta, dit-on, tres cruellement, estoit son propre frere: [ce que nous croirons quand nous en aurons vu des preuves indubitables.] 'On fait la feste de ce Saint Cassien le 13. d'aoust. [Il doit avoir souffert en l'an 303, si S. Venustien a esté son juge.] 'On parle de quelques translations de son corps en 1301, 1580, & 1596.

Boll. 18. apr. p. 542. §. 1. — p. 541. 542. — 23. feb. p. 376. 377.

NOTE XIX.

Pour la page 21. §. 18.

Qu'Hierocle refuté par Eusebe, est le gouverneur de la Bithynie.

Lact. inst. l. 5. c. 2. 3. p. 462. 463. 469. Eus. in Hier. p. 433. 434. p. 452. c. Lact. pers. c. 26. p. 14.

'Celui que Lactance dit avoir comparé Apollone de Tyanes à J. C, dans un ouvrage intitulé φιλαλήθης, *L'amateur de la verité*, estoit un magistrat, & l'un des premiers auteurs de la persecution. 'Nous avons un discours d'Eusebe fait contre un Hierocle, qui avoit comparé Apollone avec J. C. dans un discours de mesme titre: '& Eusebe y marque aussi que cet Hierocle estoit elevé aux premieres dignitez de la judicature. 'Nous apprenons encore d'un autre endroit de Lactance, qu'Hierocle devenu gouverneur de la Bithynie aprés avoir esté Vicaire des Prefets, estoit l'un des premiers auteurs de la persecution. [Tout cela s'accorde parfaitement: & ainsi nous ne voyons pas lieu de douter que Baronius n'ait eu raison de dire,] 'qu'Hierocle refuté par Eusebe, est celui mesme de Lactance.

Bar. 302. §. 58. Jons. l. 3. c. 18. p. 302. 303. p. 304. p. 302.

'Cependant Jonsius pretend que cela est faux; & que cet Hierocle vivoit longtemps aprés, 'vers le milieu de V. siecle. 'Ce qui l'oblige encore à dire qu'Eusebe qui a écrit contre luy, n'est point celui de Cesarée. Il trouve en effet sous Theodose le jeune, ou vers ce temps là, un philosophe Hierocle celebre dans Photius. 'Mais pour montrer que c'est là celui qu'Eusebe a refuté, il allegue seulement que le philosophe a écrit sept livres sur le destin & la providence, à quoy il ajoute qu'Eusebe refute ces sept livres en écrivant contre l'ennemi des Chrétiens.

[Cela ne suffiroit pas pour prouver ce qu'il pretend: Car un Hierocle peut avoir écrit sur le destin en 303, & un autre 150. ans aprés.] 'Mais en consultant Eusebe mesme, on trouve que ce qu'il dit sur le destin est contre la vie d'Apollone par Philostrate, & non point contre Hierocle. C'est ce qui paroist par tout l'endroit qui fait la conclusion de son traité. Il y prouve la liberté de l'homme contre le destin: '& je pense qu'on voit par Photius que c'est aussi ce que le philosophe Hierocle pretendoit faire. [Ainsi Eusebe n'eust eu garde de le refuter. Jonsius n'avoit pas aussi pris garde que] 'Photius attribue nettement à Eusebe de Pamphile, [qui est celui de Cesarée,] une petite refutation de ce qu'Hierocle avoit écrit pour relever Apollone de Tyanes.

Eus. in Hier. p. 477. 478. Phot. c. 214. p. 252. c. 39. p. 24.

'Pearson dans ses prolegomenes sur les ouvrages d'Hierocle le philosophe, imprimez en 1673, a suivi le sentiment [de Jonsius,] que c'est celui qui a écrit contre les Chrétiens. [Mais n'ayant pas fait assez d'attention aux raisons qu'a eues Jonsius pour mettre le philosophe dans le V. siecle,] 'il le met du temps de Diocletien, parce-qu'il montre fort bien que c'est le temps de celui qui a écrit contre les Chrétiens, dont parle Lactance, '& qui a esté refuté par Eusebe. 'Il n'allegue aucune raison pour montrer que celui-ci est le philosophe. Il dit seulement qu'il ne le sauroit nier, quoiqu'il ne l'ose pas assurer comme certain.

Hiercl. t. 2. pr. p. 3. 19. p. 19. p. 20. p. 19.

NOTE XX.

Pour la page 22. §. 19.

Quand Diocletien a obligé tous les Chrétiens à sacrifier.

Eus. de Pal. c. 3. p. 321. a. Anal. t. 4. p. 135. 136. p. 136. 137. p. 143.

'Eusebe semble dire que l'edit qui étendoit la persecution, [c'est à dire les tourmens & la mort,] à tous les Chrétiens generalement, vint dans la seconde année de la persecution: [& comme nous croyons qu'il ne commence ces années qu'à Pasque, il faudra dire que l'edit ne vint qu'aprés Pasque de l'an 304.] 'Cependant dans les actes de S. Philippe d'Heraclée, Bassus gouverneur de Thrace declare des devant l'Epiphanie, 'que tous les Chrétiens estoient reduits à sacrifier ou à perir. 'Justin successeur de Bassus fait la mesme declaration [vers le mois de mars.

Il ne seroit peutestre pas si difficile d'accorder ce dernier endroit avec Eusebe. Pour l'autre, je ne sçay si l'on pourroit dire que Bassus étendoit un peu trop les ordres de l'Empereur pour intimider les Chrétiens. Mais je pense qu'il vaut mieux donner ce sens à Eusebe, Que la persecution fut plus violente dans la seconde année à cause des ordres adressez à Urbain, lesquels regardoient tous les Chrétiens. C'est precisement ce que porte le texte d'Eusebe, qui nous laisse une entiere liberté de croire que ces ordres avoient esté envoyez à Urbain des devant Pasque, & des le commencement de l'an 304.

NOTE XXI.

Pour la page 24. §. 21.

De ce qu'Eusebe dit de l'état des Gaules durant la persecution.

Eus. l. 8. c. 13. 18. p. 309. d. 317. d. v. Con. l. 1. c. 13. p. 413. d. a de Pal. c. 13. p. 345. b. c.

'Eusebe qui dit d'un costé que Constance ne fit abatre aucune eglise, qu'il conserva les Chrétiens exemts de la persecution, qu'il leur laissa une paix profonde, & qu'il les fit jouir d'une entiere liberté dans leur religion, adit neanmoins en un autre endroit que la Gaule & l'Espagne, [qui estoient le partage de Constance,] ne souffrirent pas la persecution deux ans entiers, Dieu leur ayant bientost donné la paix. [Elles avoient donc esté deux ans dans la persecution & dans le trouble. Et comment cela s'accorde t-il?

Si l'on dit que la persecution y dura jusqu'à ce que Constance fut fait Auguste, & qu'il les fit ensuite jouir de la paix jusqu'à sa mort; c'est dire qu'il laissa persecuter les Chrétiens durant 14. mois. Cela ne répond pas à l'idée que nous donne Eusebe,] 'ni aux termes de Lactance, qui marque fort nettement que les Gaules estoient dans la paix durant que Diocletien, Hercule, & Galere, persecutoient les autres provinces. [Ce n'est pas que malgré l'affection de Constance pour les Chrétiens, les gouverneurs n'aient pu faire quelque persecution dans

Lact. pers. c. 26. 17. p. 13.

dans les Gaules: & nous nous croyons obligez de mettre en 304. ou en 305. le martyre de S. Peregrin Evesque d'Auxerre. *V. S. Denys de Paris.* Il est certain aussi que les eglises estoient abatues ou fermées: & il pouvoit y avoir encore quelque autre sorte de persecution, que Constantin fit finir. *V.* §. 30. Mais il est difficile de croire que tout cela ait esté bien loin.

Ainsi je ne sçay s'il ne faut point se reduire à croire qu'Eusebe en joignant en cet endroit la Gaule à tout le reste de l'Occident, y parle avec moins d'exactitude. Et peutestre qu'il a fait son livre des Martyrs de la Palestine, où cela se trouve, lorsqu'il n'estoit pas encore bien informé de ce qui se passoit dans ces pays eloignez de luy.

Pour la page 25. §. 21.

NOTE XXII.

Etat de l'Espagne & de l'Angleterre durant la persecution.

[Il faut remarquer que quoique l'Espagne & l'Angleterre fussent du departement de Constance aussibien que les Gaules,] 'neanmoins Lactance, & la requeste des Donatistes à Constantin, n'exemtent que la Gaule de la persecution, & d'une maniere qui donne lieu de croire qu'aucune autre province n'en avoit esté exemte. [Peutestre que comme Constance faisoit sa residence ordinaire dans les Gaules, il avoit eu plus de soin & d'autorité pour y proteger les Chretiens contre les gouverneurs qui ne les aimoient pas. Quoy qu'il en soit, cela nous laisse plus de liberté de mettre des martyrs en Espagne durant la persecution, quand nous en aurons quelque preuve. Il est en effet difficile de n'en pas demeurer d'accord à l'égard de Saint Vincent, & par consequent à l'égard des autres qu'on dit avoir souffert sous Dacien.]

Lact. pers. c. 16. 17. p. 13 | Opt. l. 1. p. 44. a.

'Alford ne veut point qu'on mette aucun martyr dans l'Angleterre, non plus que dans les Gaules, sous le regne de Constance: [& nous l'avons suivi en cela dans l'histoire de S. Alban; estant en effet aisé que Lactance & les Donatistes ayent fait moins d'attention à cette province peu considerable & fort eloignée.]

Alf. 304. §. 2.

Pour la page 25. §. 21.

NOTE XXIII.

Sur les actes de S. Cucufas.

[Les actes de S. Cucufas qui sont dans Surius au 25. de juillet, paroissent d'abord assez bons à cause de la gravité de leur style; mais ils degenerent ensuite, & deviennent tout à fait insupportables. Baronius semble le reconnoistre,] 'en disant que les souffrances de ce Saint sont mieux deduites dans le breviaire de Tolede que dans ses actes. [Ils ne paroissent écrits qu'aprés l'an 835,] 'puisqu'ils marquent que cette année là le corps du Saint fut apporté à S. Denys par Hilduin.

Bar. 25. jul. c. | Sur. 25. jul. p. 300. §. 11.

[Pour l'hymne du Saint qui est dans le breviare de Tolede *p.* 388, elle est trop malfaite pour la croire bien ancienne & capable de faire une grande autorité. Elle releve beaucoup le tombeau du Saint, mais sans parler expressément de son corps, de sorte que je ne voy pas qu'on puisse mesme assurer qu'elle ait esté composée avant l'an 835.]

Pour la page 27. §. 22.

NOTE XXIV.

Sur les actes de Ste Afre.

Bar. 5. aug. d.

'Baronius semble ne pas fort approuver les actes de Ste Afre qui estoient de son temps dans Surius, puisqu'il dit que ceux de Vicellius luy paroissoient plus sinceres. 'Velserus qui a beaucoup travaillé sur l'histoire de Ste Afre, dit que Vicellius & Surius ne sont differens qu'en ce que Surius a changé le style & les expressions des manuscrits sans toucher au sens. Il a depuis donné les mesmes actes, en mettant ce qu'il trouvoit dans les anciens exemplaires: [& on l'a suivi dans l'edition de Surius à Cologne en l'an 1618.] Ces actes sont composez de deux parties, que Velserus a mises separément, [& qui en effet ne paroissent point avoir rien de commun, n'estant point dutout liées l'une à l'autre.] 'Velserus intitule la premiere, *La conversion*, & l'autre, *la Passion* ou le martyre de Ste Afre.

Vels. p. 481. | p. 441. 477.

[Nous avouons sincerement que la premiere partie ne nous paroist nullement probable, surtout si l'on suppose, comme l'on fait assez generalement, que S. Narcisse auteur de la conversion de Ste Afre, estoit Evesque de Girone en Espagne. Nous pourrons marquer, s'il est besoin, les diverses difficultez que nous trouvons dans cette piece. Nous nous contentons presentement] 'de l'histoire du demon trompé par S. Narcisse, & envoyé tuer un dragon dans les Alpes, '& de ce qui y est dit que S. Nacisse estant venu à Ausbourg durant la persecution de Diocletien, 'y demeura neuf mois, s'en retourna ensuite à Girone, & souffrit le martyre aprés y avoir passé trois ans. [Supposé qu'il soit venu à Ausbourg en 303, des le commencement de la persecution de Diocletien, il n'aura pu neanmoins souffrir le martyre qu'à la fin de 306, & par consequent sous l'autorité de Constantin, qui estoit fort eloigné de faire des martyrs.] 'Bollandus a bien vu qu'il estoit fort difficile de mettre le martyre de S. Narcisse avant que Diocletien eust quitté l'Empire: [mais il ne répond point au peu d'apparence qu'il y a de le mettre sous Constantin, ou mesme sous Constance son pere.

Sur. 5. aug. p. 44. | p. 45. §. 1. | p. 46. §. 8. | Boll. 18. mars, p. 622. b.

Pour ce qui regarde la passion de Ste Afre, ce qui est dit de son martyre n'a rien que de tres bon, & mesme de tres edifiant: mais il y a quelques difficultez dans le martyre de sa mere & de ses servantes, qui suit le sien: car je ne sçay si la discipline Romaine permettoit] 'qu'un juge envoyast executer des personnes qui n'avoient esté ni ouies, ni interrogées, ni mesme mises en justice, & Velserus *p.* 497. *c*, reconnoist que c'est une tyrannie toute ouverte, contraire à toutes les loix. Il répond que c'estoit alors l'état des Chretiens, [de quoy je ne voy pas neanmoins qu'il donne aucune preuve:] car ce qu'il cite de S. Basile sur Ste Julitte [n'a rien de semblable.] 'Neanmoins le P. Ruinart & Mr Fleuri reçoivent ce fait sans y faire aucune difficulté particuliere. [a]Ce qui y est dit ensuite sur les SS. Afer & Denys oncles de Ste Afre, [prouve absolument que cette histoire n'est point écrite du temps de Constantin, comme veut Velserus *p.* 446. *c*, mais dans un temps beaucoup posterieur, lorsqu'on ne savoit plus rien de ces Saints que ce qui s'en trouvoit par écrit. On voit par cet endroit mesme que l'auteur a travaillé sur des memoires plus anciens: mais il faudroit avoir ces memoires pour juger de la creance qu'ils meritent.

Sur. 5. aug. p. 47. §. 13. | Act. M. p. 503 | Fleuri, t. 2. p. 540. | [a]Sur. §. 14. 15.

Il y a mesme de la difficulté pour les actes du martyre de Ste Afre. Car ils supposent partout la vie dereglée que la Sainte avoit menée avant sa conversion:] '& cependant on cite un vers de Fortunat où elle est qualifiée vierge. Cela a embarassé Baronius, qui n'y donne point de solution: '& Velserus n'y en trouve point d'autre, que de dire que le mot de *vierge* dans Virgile, dans Horace, & dans quelques autres, marque seulement la jeunesse de l'age, & non la pureté. [Mais assurément jamais les auteurs ecclesiastiques ne l'ont pris en ce sens. Et ainsi il faudroit avouer que Fortunat est absolument contraire aux actes, ce qui donneroit un grand lieu

Bar. 5. aug. d. | Vels. p. 452. b.

Fort. v. Mart. l. 4. p. 340. n. p. 251. lieu de douter de leur verité. Mais Browerus nous tire de cet embaras.] 'Car dans l'edition qu'il nous a donnée de Fortunat, il y a *martyris* au lieu de *virginis:* '& dans ses notes il soutient que tous les anciens livres lisent ainsi. On l'a mis de mesme dans la Bibliotheque des Peres à Paris, *t.* 8. *p.* 772. 1. *b.*

Bol. 18. mars, p. 624. §. 4. 'La lettre de Berenger en l'an 1087, donne lieu de croire que ceux d'Ausbourg luy avoient envoyé demander s'il n'avoit point quelque chose de Ste Afre qu'ils n'eussent pas: *De gestis Sanctæ Afræ nihil nos quam vos habere cognoscite.* [Ainsi il semble qu'ils n'estoient pas contens eux mesmes de ce qu'ils en trouvoient dans leurs livres;] & Berenger ne leur put rien envoyer davantage. [Mais comme les actes du martyre de Ste Afre sont fort courts, & le reste meslé de fables, ils pouvoient bien souhaiter d'en avoir quelque autre chose.]

NOTE XXV.

Pour la page 27. §. 22.

Que l'histoire de S. Narcisse est fort incertaine.

[On ne peut lire les actes de S. Narcisse avec quelque attention, & quelque discernement, sans reconnoistre que c'est une piece toute nouvelle, & incapable de faire aucune autorité. Il faut mesme qu'elle soit posterieure à l'an 1087,] 'auquel Berenger reconnoist que l'on n'avoit point d'histoire du martyre de ce Saint, ni mesme aucune connoissance du jour de sa mort. Boll. 18. mars, p. 624. §. 4.

[Il est certain que S. Narcisse n'a souffert au plustost que sous Diocletien, supposé que l'histoire de le conversion de Ste Afre soit veritable:] 'car on lit qu'elle fut convertie par S. Narcisse durant cette persecution. [Mais nous ne voyons pas que cette histoire fust fort capable de ruiner la creance de quelques Espagnols,] 'qui mettent son martyre sous Valerien, [s'ils alleguoient quelque preuve de leur sentiment. En un mot, nous ne voyons rien de certain à tout cela, ni mesme qu'on puisse dire estre raisonnablement fondé, sinon que l'Eglise de Girone a le corps d'un S. Narcisse;] '& que Ste Afre a esté convertie par un S. Narcisse Evesque, comme cela est porté dans son martyre. [Que si l'on peut avoir quelque égard à la conversion de la Sainte, ce Narcisse pouvoit estre Evesque de quelque ville voisine de celle d'Ausbourg. Car il n'y a aucune apparence ni qu'un Evesque de Girone ait esté convertir des gents à Ausbourg, ni qu'un Evesque d'Ausbourg,] 'comme Baronius veut que fust S. Narcisse, [ait esté martyrizé à Girone. Sur. 5. aug. p. 45. §. 1. Velf. p. 475. c. p. 479. b. Bar. 18. mars, b.

Pour croire aussi que S. Narcisse de Jerusalem soit venu durant sa retraite jusqu'à Ausbourg, où apparemment on entendoit aussi peu le grec que luy savoit peu le latin, il en faudroit avoir de bonnes preuves, & renverser tout ce qu'on dit que Ste Afre a vécu du temps de Diocletien: outre que ce Saint voulant se cacher, on peut juger qu'il ne disoit pas son nom.]

Ibid. 'Baronius veut que S. Felix qu'on fait Diacre de S. Narcisse, soit le mesme que le celebre Felix de Girone honoré le premier d'aoust: [& je ne sçay si l'autorité de Berenger doit nous persuader du contraire.]

NOTE XXVI.

Pour la page 27. §. 22.

Que les actes des SS. Vincent, Oronce &c. n'ont pas d'autorité.

Boll. 22. jan. p. 392 §. 17. 'Les actes des SS. Vincent, Oronce, & Victor, que Bollandus nous a donnez, sont écrits par un ancien Evesque de France, successeur d'un Ethere qu'il appelle *Antincia ecclesiæ antistitem.* 'On ne sçait ce que c'est que cette Eglise *Antincia:* Il est seulement visible que ce n'est point celle d'Embrun. Bollandus croit que ce peut estre Digne, ou Senés, ou Nice. [Il seroit peutestre plus probable de dire le Puy en Vellay *Anicia* ou *Aniciensis*, ou Auxerre *Anticiodorensis*, ou Avenche *Aventicia* dans les Suisses, dont le siege est aujourd'hui à Lausanne.] 'On marque un S. Ethere Evesque d'Auxerre vers l'an 570. p. 390. §. 6. Coint. 565. §. 6.

'Bollandus croit qu'Ethere *Antincia antistes*, peut avoir esté transferé de cette Eglise, quelle qu'elle soit, à celle d'Embrun, & estre celui qui a signé comme Evesque d'Embrun au Concile de Chalon en 650. [Mais les changemens d'eveschez estoient inouis dans l'Occident en ces premiers siecles, ou au moins si rares, qu'on ne peut pas les presumer si l'on n'en a des raisons bien fortes.] 'Bollandus, ou ceux qui ont continué son travail, ont dit depuis, qu'Ethere estoit celui de Lion, & que son successeur, auteur des actes, estoit Arede [ou Arige] fait Evesque vers l'an 602. [Cependant *Antincia* n'a aucun raport à *Lugdunensis.*] 'C'est pourquoi ils veulent qu'on lise *sanctissima*, [qui est encore bien eloigné, & l'endroit ne le souffre guere.] Ils alleguent pour unique raison, que l'auteur des actes dit qu'il alloit de Lion sur le Rhone trouver le Prince; [comme si un Evesque d'Auxerre, ou de quelque autre lieu en deça de Lion, n'eust pas pu aller à Lion pour se mettre sur le Rhone. Cela n'est pas si aisé à entendre d'un Evesque du Puy. Boll. 22. jan p. 390. §. 6. 19. apr. p. 622. c. e.

Cet endroit nous donne quelque lieu de croire que le Prince estoit alors vers l'Italie, & qu'ainsi la vie n'aura esté écrite que sous les Rois de la seconde race, qui estoient souvent en Italie. Et cela conviendroit fort bien à ce que nous voyons,] 'que l'auteur l'avoit apprise d'un Abbé d'Espagne qui estoit venu au Concile des Gaules pour l'utilité des Eglises: [Car une partie de l'Espagne obeissoit à Charlemagne & à ses successeurs; au lieu que jusque là, on ne voit pas que l'Espagne eust aucune relation avec les Gaules. 22. jan. p. 393. §. 21.

Mais il importe peu de savoir par qui cette vie a esté écrite. Car il y a tant de choses sans apparence ou absolument insoutenables, qu'il n'y a pas moyen de s'y arrester.] 'Bollandus abandonne ce qui y est dit, que les corps des Saints furent portez aussitost aprés leur mort à Embrun, dont S. Marcellin estoit alors Evesque, parcequ'il croit que S. Marcellin n'a vécu que sur la fin du IV. siecle. 'Ainsi ce qu'elle dit de la grande persecution qui se fit à Girone en la 7e. année de Diocletien, [c'est à dire en l'an 291, ne nous doit pas fort embarasser.] p. 392. e. p. 390. §. 1.

'On n'avoit à Embrun aucune connoissance de ces Saints, lorsque l'auteur de la vie en apprit quelques circonstances d'un Abbé qui avoit esté longtemps en Espagne. 'Quelque temps aprés, l'Abbé Espagnol dont nous avons parlé, luy en donna une vie, mais écrite d'une maniere si rustique & si barbare, que l'auteur de celle que nous avons, lequel n'est pas luy mesme fort elegant, se crut obligé de la corriger. p. 393. §. 19. §. 21. 22.

NOTE XXVII.

Pour la page 27. §. 22.

Sur l'histoire de S. Vincent de Collioure.

Boll. 19. apr. p. 622. §. 9. 'Bollandus rejette les actes de S. Vincent de Collioure parcequ'ils sont datez par l'ere de J. C, laquelle est toujours une marque de nouveauté, mais surtout dans les pieces d'Espagne, qui a longtemps conservé son ere propre. 'L'eloge qu'on y lit de la constance des Espagnols, [prouve la mesme p. 622. §. 6.

mesme chose, avec quelques circonstances de l'histoire des actes.] p. 622. § 9. 'Mais Bollandus soutient que le manuscrit de Segovie, dont Tamaio de Salazar a tiré ces actes & plusieurs autres, est un grande source de pieces fausses ou tres suspectes. Et il soutient mesme que toutes les phrases de celle-ci font voir qu'elle est ou de ce siecle mesme, ou du precedent.

§ 10. 11. Il veut que ce Saint Vincent de Collioure soit le mesme que celui de Girone dont le corps est à Embrun : [mais je ne voy aucune raison de le dire ; & puisqu'Usuard, Adon, & Notker, les marquent l'un & l'autre comme deux Saints differens ; puisqu'ils mettent l'un à Collioure & l'autre à Girone ; puisque le premier est toujours seul, & l'autre toujours accompagné de S. Oronce & de Saint Victor ; il faudroit avoir des preuves considerables pour conclure que ce n'est qu'un mesme Saint. Car je ne voy pas que ce soit un grand inconvenient d'admettre trois SS. Vincens martyrizez sous Diocletien, dans la province Tarragonnoise ;] 22. jan. p. 398. § 1. 'ce nom estant alors fort ordinaire, surtout en Espagne, comme Bollandus mesme le remarque.

NOTE XXVIII.

Pour la page 28. § 23.

Sur le temps de la mort du Pape Marcellin.

Boll. 26. apr. p. 412. § 2. Tous les Latins conviennent que le Pape S. Marcellin a gouverné 8. ans, qu'il a commencé en 296, & qu'il est mort en 304. On ajoute quelques mois à ces 8. ans. Le Pontifical de Bucherius qui est le plus ancien, dit *p.* 272. trois mois & 25. jours, ajoutant qu'il avoit esté fait Pape le 30. de juin. [Ainsi il doit estre mort le 24. d'octobre, & selon la suite de ce Pontifical, il faut en effet mettre sa mort à la fin d'octobre ou au commencement de novembre.] Les autres disent un peu plus ou un peu moins.

§ 7. [Tout cela ne s'accorde point avec les jours ausquels on marque sa feste.] 'Car Bede, Usuard, Adon, Notker, Raban, & beaucoup d'autres, la mettent le 26. d'avril. Raban en parle encore le 26. Flor. p. 567-569. de may. 'Les martyrologes de Saint Jerome mettent le 2. de juin *Depositio Marcelli*, ou *Marcellini* p. 570. 2. *Episcopi* : 'ce que Florentinius croit se devoir entendre du Pape Marcellin. Boll. 26. apr. 413. § 5. 'Le Pontifical qu'on pretend estre du VI. siecle, dit qu'il fut enterré le 26. d'avril : [mais il se contredit luy mesme,] puisqu'il fait durer son pontificat 8. ans, 4. mois, & 15. jours, à commencer du premier juin 296. [Ainsi il devoit mettre sa mort le 15. d'octobre.] Buch. cycl. p. 267. 'Dans le calendrier de la mort des Papes donné aussi par Bucherius, celle de Marcellin est mise le 15. de janvier. Mais il faut apparemment lire le 16. & *Marcelli* au lieu de *Marcellini*, puisque tout le monde fait la feste de S. Marcel le 16. de janvier. Car luy ou Marcellin manque dans ce catalogue.]

NOTE XXIX.

Pour la page 28. § 23.

Diverses choses peu ou point fondées qu'on attribue à S. Marcellin.

Bar. 298. § 2. | Boll. apr. p. 3. § 4. 'Baronius attribue à S. Marcellin diverses choses dites de Marcel son successeur dans les actes de ce dernier, parcequ'en effet selon le temps où elles sont marquées elles sont arrivées sous Marcellin. [Il faut pour cela abandonner tout à fait l'autorité de ces actes, qui d'ailleurs ne meritent aucune creance : & ainsi nous ne voyons point que nous y puissions rien fonder, ni pour S. Marcellin, ni pour S. Marcel.

'Les actes de S. Maurice dans Surius témoignent que luy & toute sa legion estant venus à Rome, ils y furent confirmez dans leur foy par le bienheureux Marcellin qui en estoit alors Evesque. Bar. 297. § 6. 'Mais il y a au moins beaucoup d'apparence que S. Maurice est mort dès l'an 286, dix ans avant que S. Marcellin fust Pape. Boll. 26. apr. p. 412. § 3.

On luy attribue deux decretales, qu'on convient n'avoir aucune autorité.

NOTE XXX.

Pour la page 28. § 24.

Que le martyre de S. Marcellin Pape est fort douteux.

[Nous n'osons pas parler du martyre de S. Marcellin avec une entiere assurance,] 'quoiqu'il soit attesté par Bede, & par un Pontifical qu'on croit estre du VI. siecle. Boll. 26. apr. p. 413. d. £. Car ce pontifical, & Bede, [reçoivent quantité d'histoires tres apocryphes,] & disent que Marcellin fut decapité par ordre de Diocletien, [comme si ce prince eust esté à Rome, au lieu qu'il estoit alors malade à Nicomedie.] d. 'Le Pontifical joint mesme le martyre de Marcellin à l'histoire de sa chute, [que nous nous croyons obligez de rejetter absolument. Les autres qui peuvent parler de son martyre, sont encore plus nouveaux. Au contraire nous ne voyons point dans le calendrier de Bucherius, dans ceux du P. Fronto & d'Allatius, ni dans le Sacramentaire de S. Gregoire, que la memoire de Marcellin ait esté illustre à Rome, comme le devoit estre celle du dernier martyr d'entre les anciens Papes, & comme y estoit celle de S. Fabien, de S. Corneille, & de S. Sixte II.] Thdrt. l. 1. c. 2. p. 524. b. 'Ce que dit Theodoret, qu'il a esté illustre dans la persecution, est trop general pour rien prouver en particulier. On peut assurer au moins que S. Augustin, plus proche de luy que Theodoret, & pour le temps & pour le lieu, n'avoit pas de connoissance de son martyre. Car il ne s'en sert jamais pour refuter les calomnies des Donatistes,] Aug. in Pet. c. 16. p. 87. 88 | lit. P. l. 2. c. 92. p. 118. 2. b. 'qui accusoient ce Pape d'avoir offert de l'encens, & d'avoir livré les livres sacrez. Il ne les refute qu'en disant qu'ils avançoient l'un & l'autre sans preuve. Boll. pont. 2. p. 42. £. 'Bollandus avoue que le martyre qu'on attribue à S. Marcellin luy est fort suspect. Pagi. 304. § 9. 'Le P. Pagi le trouve de mesme peu vraisemblable.

NOTE XXXI.

Pour la page 28. § 23.

Sur la fable de la chute de Marcellin, & du Concile de Sinuesse.

Bar. 302. § 103. [C'est avec raison que,] 'comme remarque Baronius, des personnes tres doctes n'ont pu voir qu'avec indignation, que le nom du Pape Marcellin, dont l'antiquité ne parle qu'avec honneur, soit aujourd'hui noirci & diffamé par des histoires faites à plaisir, & des contes sans fondement. [Il n'y a personne si peu versé dans l'histoire ecclesiastique qui ne voie d'abord que cette plainte regarde le fameux Concile de Sinuesse, dont la fausseté est aujourd'hui tellement reconnue de tout le monde, qu'il seroit honteux de s'y arrester tant soit peu, si ce n'estoit pour considerer l'incertitude d'un grand homme, qui flote sur ce sujet sans savoir à quoy se resoudre,] 303. § 101. '& conclud enfin qu'il est bien eloigné de rejetter ce Concile comme faux, & de l'attribuer aux Donatistes, 'comme quelques savans le vouloient.

302. § 103. [Il faut avouer qu'il a raison pour ce dernier point. Car cette imagination qu'un Pape qui est tombé dans l'idolatrie ne puisse pas estre jugé par un Concile de 300. Evesques, lorsqu'il se presente 72. témoins pour l'en convaincre, n'estoit pas encore

core née du temps des Donatistes, & estoit bien eloignée de leur esprit. Il y a bien plus d'apparence que ces heretiques, qui ont accusé Marcellin d'idolatrie sans aucun fondement, ont forgé quelque histoire sur ce sujet, semblable à celle qu'ils ont inventée pour rendre Cecilien coupable d'avoir fait mourir de faim les Martyrs; que dans les siecles posterieurs quelqu'un ayant ajouté foy à cette piece, a tasché de luy donner d'autres couleurs; & qu'ainsi ce mélange d'imposture & d'i-
§ 89|303. gnorance nous a produit cette chimere,] 'qu'on
§ 100. pretend estre venerable pour son langage barbare
302. § 95. & inintelligible, '& qu'on nous veut faire regarder comme authentique, parcequ'elle est autorisée par le breviaire.

[Il est certes difficile de comprendre par quelle raison Baronius a voulu soutenir qu'un Pape a renoncé publiquement la foy de la maniere du mon-
§ 97-101. de la plus lasche,] 'aprés avoir soutenu qu'une action de cette nature ne pouvoit manquer d'estre connue de toute la terre, & avoir prouvé invinciblement que celle-ci n'avoit esté connue
303. § 102. de personne. 'Il pretend qu'il a refuté luy mesme ces raisons par d'autres contraires. [Mais outre qu'il est fort difficile d'y réussir, je ne saurois seulement trouver d'endroit où il ait tasché de le faire.]

Aug. in Pet. c. 16. t. 7. p. 87. 2. c. 'S. Augustin témoigne bien que les Donatistes accusoient Marcellin d'avoir offert de l'encens, & d'avoir livré les Ecritures. Mais cette accusation luy estoit commune avec les Papes Melchiade, Marcel, & Silvestre, & n'estoit appuyée sur aucun témoignage, en sorte qu'il suffisoit de la nier pour la
d|88. 1. a. refuter. 'S. Augustin fait voir que c'estoit mesme une nouvelle fiction, dont les anciens Donatistes
p. 87. 2. c. d|lit. P. l. 2. c. 92. p. 118. 2. b. a col. d. 3. c. 18. p. 227. 2. a. ne s'estoient pas avisez: '& il n'avoit garde d'y ajouter aucune creance. a Les Donatistes alleguoient bien de certains actes fort longs & fort ennuyeux, où l'on voyoit que plusieurs personnes avoient livré diverses choses de l'Eglise; [ce que l'on ne peut douter s'estre fait sous le pontificat de Marcellin, supposé que ce fust à Rome, comme les Donatistes le vouloient: Mais on ne voit point qu'il y fust dit un mot de ce Pape, ni que les Donatistes en tirassent aucune conclusion contre luy.

Que si la chute de Marcellin est sans apparence, elle est encore fort probable en comparaison du Concile de Sinuesse. Car il faut se representer 300. Evesques assemblez durant la persecution, non dans Rome, où ils eussent pu se cacher plus aisément, mais dans une petite ville de la campagne, où les moindres assemblées sont sceues & soupçonnées de tout le monde. Et pour juger combien cela
Bar. 303. § 32. est plausible,] 'il faut savoir que dans la Conference de Carthage en l'an 411, les Catholiques qui ne manquoient point d'esprit, eurent bien de la peine à montrer que durant la mesme persecution, & en la mesme année selon Baronius, on avoit assemblé douze Evesques. Il leur estoit fort aisé de se tirer d'embaras, en produisant le Concile de Sinuesse, s'ils en eussent eu la moindre connoissance, [c'est à dire s'il eust esté dans l'estre des choses. Car il est difficile de dire s'il est plus probable ou qu'ils aient oublié d'en parler, s'ils le connoissoient;
§ 105|302. § 100. ou qu'ils ne l'aient pas connu, s'il a esté.] 'Plus Baronius s'efforce de montrer que la chute d'un Pape a dû faire de fracas dans l'Eglise pour faire vistement accourir trois cents Evesques en Italie, plus il prouve qu'elle n'a pu estre ignorée dans l'Eglise d'Afrique [qui estoit la plus proche, & qui sans doute y envoya bon nombre de ses Prelats,]
303. § 90. 'comme les noms des Evesques, dont quelques uns sont tout à fait Africains, [montrent qu'on a voulu le faire croire.

Il y a aussi quelque chose d'étrange dans la procedure de ce Concile:] 'Car ils n'assistent au juge- § 89.
ment que 50. à chaque fois, parceque la grote où on tenoit le Concile estoit trop petite; '& mes- § 96.
me 200. n'eurent aucune part à l'examen de l'affaire. Cependant tous les 300. assisterent au jugement decisif.

'Mais aprés que Marcellin se fut condanné & § 98.
deposé luy mesme, [devoit-on laisser l'Eglise sans chef? Et ne falloit-il pas luy donner aussitost un successeur, surtout en un temps où les Eglises avoient un si grand besoin d'Evesques? 'Est-ce § 97.
que 300. Evesques, & 30. Prestres de Rome qui se trouverent, dit-on, au Concile, [n'avoient pas ce pouvoir dans une occasion si importante? Cela n'est pas bien probable. Cependant personne ne parle de cette election: au contraire je ne voy aucun auteur qui borne le pontificat de Marcellin au 23. d'aoust 303, qui est le jour de sa deposition, & qui ne l'étende jusques à l'année suivante, & jusqu'à sa mort.

'Il y a lieu aussi d'estre surpris de voir que ce § 89. & c|
Concile depose des Prestres & des Diacres sans au- 302. § 98.
cun examen, seulement parcequ'ils s'en estoient fuis lorsqu'ils avoient vu Marcellin entrer dans le temple pour sacrifier.

[Il resteroit encore à esperer qu'une piece qui contient tant de choses incroyables, & qui n'est autorisée par aucun témoignage de l'antiquité, eust au moins tellement le caractere de sincerité, & d'une verité originale, que cette lumiere suffist seule pour nous donner du respect, & dissiper toutes les ombres de difficulté que l'on pourroit opposer. Cela se trouve quelquefois, mais non pas dans le Concile de Sinuesse, dont les actes ne sont remarquables que par leur style plus que barbare, par des façons de parler inouies, par des metaphores froides, & encore plus ridicules dans un discours
aussi bas que celui là,] 'par des contradictions ma- 302. § 95.
nifestes, '& par des choses insoutenables; [si ce § 101|301.
n'est que l'on puisse s'imaginer que] 'le grand § 101. 102.
Pontife de Jupiter ait voulu persuader à Marcellin 302. § 89.
d'offrir de l'encens à ses dieux, parceque les Mages en ont offert à J. C, & que l'on juge qu'une dispute si bien commencée, finisse encore mieux]
'par la resolution commune des deux Pontifes § 90.
d'en prendre Diocletien pour juge, & de l'en consulter par écrit.

'Baronius trouve mesme que c'est un juste moyen 303. § 91.
de faux contre ces actes, de ce que Marcellin ayant esté conduit dans le temple de Vesta pour sacrifier, il se trouve qu'il sacrifia à Hercule, à Jupi-
ter, & à Saturne. 'Il abandonne aussi sans restric- § 107.
tion ce qui y est dit à la fin touchant la guerre des Perses; & il n'y trouve point d'autre ressource que de dire que c'est une addition faite aux actes, ou
de corriger le texte. 'Il ne faut pas oublier encore § 92|302.
que Baronius reconnoist en termes formels que § 94.
ces actes ne peuvent avoir esté écrits qu'aprés Valentinien & Valens, [c'est à dire 70. ans au moins aprés la tenue de ce pretendu Concile, ce qui fait encore mieux voir combien il est ridicule de pretendre que personne n'avoit aucune connoissance dans l'Afrique en 411, d'un Concile de cette nature, dont l'histoire n'avoit esté écrite que 30. ou 40. ans auparavant.

Nous ne disons rien de la maniere dont Mar-
cellin parle dans ces actes,] 'du mensonge qu'il fait 303. § 89.
en niant son crime, '& des termes avec lesquels il l'avoüe enfin, [qui ressentent plus les excuses pue-
riles d'un ecolier à qui on va donner le fouet, que § 95.
les gemissemens d'un veritable penitent, tel qu'il devoit estre, puisqu'on pretend qu'il souffrit le martyre peu de temps aprés.

Mais ce seroit derober à cette rare piece son plus precieux ornement, que d'omettre les efforts que

Digitized by Google

§ 102-105. que fait Baronius pour la soutenir.] 'Il n'a trouvé qu'un seul exemple dans l'antiquité pour défendre le grand Concile de Sinuesse. C'est ce qui se passa à Rome aprés la mort de S. Fabien, lorsque le Clergé de cette Eglise écrivit souvent en divers endroits, '& qu'il tint une assemblée composée de beaucoup d'Ecclesiastiques de Rome, avec quelques Evesques, *cum quibusdam episcopis*, tant des dioceses voisins, que de ceux que la persecution avoit contraint de sortir de leurs Eglises. [Je ne sçay s'il n'y auroit point des esprits assez mal faits pour prendre cette raison tout au rebours de ce qu'en veut tirer Baronius, & en conclure que l'absurdité de ce pretendu Concile de Sinuesse est donc bien indubitable, puisque dans toute l'antiquité l'on n'a pu rien trouver pour justifier une assemblée de 300. Evesques, qu'un autre où il y en avoit peutestre quinze ou vingt. Car on peut conjecturer que c'est tout le plus qu'on y en puisse mettre,] 'puisqu'il n'y en eut que 16. l'année suivante à l'election de Saint Corneille lorsque les choses estoient un peu plus paisibles.

Cyp. ep. 31. p. 62. 2.

ep. 52. p. 101. 1.

Alex. t. 6. p. 652-659 | Pagi, 302. § 16-19. 'On peut voir encore dans le Pere Alexandre & dans le P. Pagi, diverses raisons considerables pour montrer que l'idolatrie de Marcellin & le Concile de Sinuesse sont des choses entierement fausses & supposées. [Mais nous croyons que ce que nous en avons dit peut suffire, sans qu'il soit necessaire de montrer] que Diocletien ne peut point avoir esté à Rome au mois d'aoust ni en 302, ni en 303, comme cette narration le suppose. 'Bollandus copie ce qu'en dit le P. Alexandre, [a] soutenant aussi que le Concile de Sinuesse est une fable, qu'il est rempli de circonstances impertinentes, '& de contradictions manifestes, qu'une opinion fondée sur cette piece est bien mal établie & bien suspecte. 'Il s'étonne qu'on l'ait pu souffrir jusqu'à present dans les editions des Conciles, sans le condanner avec la censure qu'il merite. Et pour cette maxime qu'on y lit; Que le premier siege ne peut estre jugé par personne, [qui est apparemment l'unique chose qui l'ait fait soutenir,] il pretend qu'en l'entendant de la personne particuliere d'un Pape, c'est une proposition non seulement fausse, mais rejettée mesme positivement par l'Eglise dans un article du droit Canon, qui établit que le Pape peut estre jugé quand il s'ecarte de la foy, & par consequent, ajoute Bollandus, quand il tombe dans l'idolatrie.

Boll. pont. 2. p. 44. a p. 43. p. 42. d. p. 43. d.

[Nous avons lieu d'esperer que hors les heretiques & les ennemis de l'honneur du saint Siege, personne ne trouvera mauvais que nous ayons justifié un Pape de cette accusation atroce d'avoir renoncé sa foy sur une simple importunité de l'Empereur, & d'y avoir ajouté un mensonge visible & impudent, & une confession forcée où il ne paroist aucun veritable repentir. Cela n'a guere de raport avec] 'cette gloire que Theodoret dit qu'il a acquise durant la persecution. [C'est tout ce que l'antiquité nous apprend de luy, mais peu de bien vaut mieux que beaucoup de mal.]

Thdrt. l. 1. c. 2. p. 524. b.

NOTE XXXII.

Pour la page 28. § 3.

En quel temps S. Parthene & Saint Calocere ont souffert.

Flor. p. 539. 'Les martyrologes de S. Jerome, Florus, Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres, marquent le 19. de may les SS. Calocere & Parthene, aussibien que le calendrier de Bucherius qui met S. Parthin & S. Calocere *p.* 268. Mais au lieu que ce calendrier les met en l'an 304, tous les autres les font eunuques du temps de Dace ou de Dece, & martyrizez par son ordre. Florentinius trouve qu'il n'y a point d'apparence à pretendre qu'il faille toujours lire Diocletien au lieu de Dece, ce qui l'oblige à dire que S. Parthene & S. Calocere eunuques ont souffert sous Dece, & que deux autres de mesme nom ont souffert sous Diocletien, non le 19. de may, mais le 18. d'avril, 'auquel les martyrologes de S. Jerome marquent entre plusieurs martyrs de Rome, S. Parthene & S. Calocere, 'dont on ne trouve rien de particulier.

p. 444. Boll. 18. apr. p. 538. a.

[Je ne sçay s'il n'est point aussi aisé de croire que le nom de Diocletien s'estant glissé par erreur dans quelque ancien monument, ou dans quelque fausse histoire, cette premiere faute aura entrainé toutes les autres. Car ceux du 18. d'avril peuvent bien estre les mesmes que ceux du 19. de may, dont on aura fait deux fois la memoire, comme cela n'est pas extraordinaire.

Bede,] 'Raban, Notker, Vandelbert &c. marquent encore S. Calocere & S. Parthene à Rome le 11. de fevrier. 'Bollandus croit que ce sont toujours les mesmes: & il les met constamment sous Dece, [sans songer au calendrier de Bucherius plus ancien que tout ce qu'il allegue, mais qu'il a oublié de consulter sur ces Saints.] 'Il nous en a donné des actes qu'il estime beaucoup, '& dont il abandonne neanmoins le commencement & la fin. [Le milieu mesme n'en vaut guere.] Il reconnoist que l'auteur a suivi les actes de S. Laurent, [ce qui suffit pour leur oster toute autorité. Ainsi ceux qui voudront mettre ces Saints en 250, sous Dece, comme font ces actes, n'en tireront pas un grand avantage.]

11. feb. p. 507. b. 19. may, p. 301. c. f. f. p. 302. a.

NOTE XXXIII.

Pour la page 23. § 24.

Difficultez sur l'histoire & les actes de Mammaire.

[Les actes de Mammaire que le P. Mabillon nous a donnez dans son 4e tome des Analectes *p.* 93, ont quelque chose qui peut paroistre ancien & mesme original: mais il s'y rencontre un fort grand nombre de difficultez, ausquelles nous ne voyons pas moyen de satisfaire.]

Anal. t. 4. p. 93. 'Des la premiere ligne *sub Maximiano & Gallieno Imperatoribus*, il est visible qu'il y a faute. Il est aisé de corriger *Galerio* pour *Gallieno*. [Mais qui sont ces Empereurs Maximien & Galere? Car Maximien Hercule n'a jamais esté Empereur avec Galere, mais seulement avec Diocletien. Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que l'histoire de ces actes a pu commencer en 304. sous Maximien Hercule, & finir en 305, lorsque Maximien Galere estoit déja Auguste. Mais l'Afrique estoit du departement de Constance, sous qui Severe la possedoit comme Cesar: & elle n'appartenoit proprement en aucune maniere à Galere, quoiqu'en effet il y dominast, parceque Severe estoit tout à fait à luy: Nous laissons à d'autres à juger si cela peut suffire pour expliquer cet endroit.]

'Les actes portent que *Anulinus Proconsul Alexandrum Comitem cum militibus Numidiæ direxit*, [Les Comtes ne faisoient alors que commencer, si mesme ils commençoient déja, & c'estoient les personnes les plus qualifiées à qui on donnoit ce titre. Ainsi ils n'estoient pas officiers subalternes d'un Proconsul.] Le P. Mabillon remarque dans sa preface, que ceux qui accompagnoient les gouverneurs dans les provinces estoient appellez *Comites*. [Cela seroit bon s'il y avoit en cet endroit *Alexandrum Comitem suum*. Mais d'ailleurs je ne pense pas qu'on puisse trouver que les Gouverneurs employassent leurs amis à qui l'Empereur n'avoit point donné de pouvoir, à faire des actes de jurisdiction dans leurs provinces, & à envoyer des sol- p. 94.

Digitized by Google

dats en divers endroits pour y arrester des personnes, & les mettre prisonniers. Outre tout cela] Opt. l. 3. p. 71. 'la Numidie avoit alors Florus pour gouverneur, comme S. Optat nous en assure. [De quel droit le Proconsul Anulin y envoyoit-il donc des Officiers? On pourroit peutestre dire que *Comes* en cet endroit, ne signifie ni un Comte, ni un compagnon, mais que c'est un second nom propre d'Alexandre. Cela sauveroit la premiere difficulté, & mesme la seconde, si l'on vouloit ajouter qu'Alexandre estoit Assesseur d'Anulin. Mais la troisieme subsiste toujours.]

Anal. t. 4. p. 94. 'Qu'est-ce que *Mammarius Papa*? [Ce titre marque t'il moins qu'un Evesque? Cependant on ne luy en donne jamais le titre. Ce qui est plus étrange,] p. 93. 94. 'c'est qu'Alexandre luy demandant s'il avoit des compagnons, luy qui estoit à Vage, dit qu'on aille chercher à Lambese des gents qui avoient esté battizez avec luy. [A quoy bon cela?] Alexandre envoie chercher ces gents, & on les trouve, [sans qu'on eust donné aucune marque pour les designer. Cependant les Chrétiens ne se declaroient point les uns les autres, & ne se produisoient pas non plus eux mesmes:] p. 94. '& quoique Mammaire dise qu'ils n'estoient point cachez, [la discipline Chrétienne demandoit qu'ils se cachassent.] Ibid. 'Ces Chrétiens trouvez à Lambese se reduisent à six. [Est-ce qu'il n'y en avoit pas davantage dans une ville qui avoit un Evesque des devant S. Cyprien?] Ibid. 'Alexandre demanda ensuite à Mammaire & aux autres, s'il y avoit encore des gents de leur religion: & ils répondent qu'il y en avoit cinq à Tamugade. [Est-ce qu'il n'y avoit que cela de Chrétiens à Tamugade, & qu'il n'y en avoit point dans toutes les autres villes de la Numidie? Assurément personne ne l'oseroit dire.

Tout cela donne assez sujet de craindre que ce Mammaire ne fust chef de quelque secte d'heretiques, qui estoient en fort petit nombre de ces pays, & qui faisoient profession de ne se point cacher durant la persecution, comme les Montanistes & les Tertullianistes:] p. 103| præf. 'Au moins il est certain, comme le remarque le P. Mabillon, qu'aucun, [ou presque aucun] monument ecclesiastique, ne parle de ce Mammaire, [quoique son martyre ait dû estre fort illustre, si ses actes sont veritables, & s'il a souffert dans l'Eglise Catholique.

Cette conjecture semble se pouvoir appuyer par le respect extraordinaire que les autres témoignent pour luy,] p. 94. 'quoique battizez en mesme temps que luy. Car estant interrogez quel estoit leur chef, *autor*, ils répondent: *Primò Dominus: Secundum verò creaturam carnis, est qui tibi pro nobis respondeat Mammarius Papa noster, qui nos redemit ex aqua & Spiritu Sancto*: [ce qui est une expression fort extraordinaire, & à laquelle on auroit peine de donner un bon sens, soit selon la foy, puisque J. C. seul nous rachette, soit selon l'histoire, puisqu'ils n'avoient pas esté battizez par luy,] mais avec luy. p. 96. 'Ils ajoutent dans la suite, *Religionem colimus cum patre nostro Mammario unum Deum, quia nos non possumus tibi loqui ante eum.....* p. 95. '*Religio nostra à patre nostro Mammario inquiratur..... In ipsius arbitrio pendet quid de nobis agi debeat.* p. 96. 'Ni l'age de 93. ans qu'on attribue à Mammaire, [ni la dignité de l'episcopat qu'il n'exerçoit pas, au moins dans l'Eglise Catholique, sur les trois villes de Vage, de Lambese, & de Tamugade,] p. 104. 'puisqu'elles avoient chacune leur Evesque dés le temps de S. Cyprien, [ne doivent point faire parler ainsi ceux qui savent que leur foy & leur salut est fondé sur J. C, & non sur aucun homme capable de tomber luy mesme.]

p. 94. 'Le mot de *pagani* employé par Alexandre pour signifier les payens, [est une preuve que la piece est absolument fausse, ou qu'au moins elle est alterée, & qu'on y a ajouté ce mot aux paroles originales d'Alexandre.] Cod. Th. t. 6. p. 250. 251| Cang. lat. p. p. 85. 'Car on ne le trouve point pris en ce sens avant l'an 365, [lorsque l'idolatrie estoit presque bannie des villes, & reduite à la campagne: & je ne croy pas qu'il y ait d'exemple que les payens s'en soient servis eux mesmes. On le trouve dans les actes de S. Victor de Milan, qui sont visiblement supposez. On peut tirer un argument qui n'est guere moins fort, de ces paroles du juge,] Anal. t. 4. p. 102. '*morte moriemini*. [Car c'est une expression toute de l'Ecriture, qu'on ne voit point dans les payens. Je pense qu'on peut dire la mesme chose] de la sentence mesme du juge, dictée & lue solennellement; *gladio animas eorum interfici placet*.

p. 93. 95. 'Toute la procedure d'Alexandre se fait à Vage: p. 95. '& cependant il ordonne que les prisonniers seront menez à Vage pour esté presentez au Proconsul. [Comment cela s'accorde t-il?]

p. 95. 96. 'Le Proconsul aprés qu'on les luy a amenez, envoie dans les pays & dans les villes d'alentour, pour obliger tout le monde de venir assister à leur supplice: & ses officiers y contraignent par la crainte des peines ceux qui ne le vouloient pas. [Cela n'est nullement croyable, & je ne pense pas qu'on en puisse trouver d'exemple.

Dans les endroits où ces actes paroissent les plus originaux, il y a diverses injures dignes de Metaphraste,] p. 97. 98. '& des miracles qui sont rares ou inconnus dans les histoires veritables. p. 99. 'La proposition qu'Anulin fait aux Chrétiens de ressusciter un homme qu'on alloit enterrer, [n'a aucune apparence de verité, non plus que] le diable qui crie en l'air qu'on le chasse de la ville &c. ou la reconnoissance d'Anulin, que ses dieux ne pouvoient nuire aux Chrétiens. [Mais ce que nous pouvons encore moins croire,] c'est la mort d'Anulin qui expire au moment que le diable crie qu'on le chasse: & par dessus tout, son corps est mangé par les oiseaux.

[Non seulement le genre de cette mort sent tout à fait sa fiction; mais mesme il paroist par l'histoire, qu'Anulin vivoit encore aprés cela.] p. 96. 'Car le premier interrogatoire de Mammaire devant Anulin se fit le jeudi 11. de may: p. 103. 'ce qui se raporte fort bien à l'an 304, auquel nous savons d'ailleurs qu'Anulin estoit Proconsul d'Afrique. [Car il n'y auroit guere d'apparence de recourir à l'an 310.] præf. 'Le P. Mabillon conclud de là que Mammaire a souffert en 304, p. 103. '& il a souffert selon les actes le 10. de juin. [Anulin estoit donc mort avant le 10. de juin 304,] t. 3. p. 425. '& neanmoins il condanna encore Ste Crispine le 5. de decembre, [ce qu'on ne sauroit guere mettre qu'en 304. On trouve dans la suite de l'histoire un Anulin Prefet de Rome, & du Pretoire, en 306. & 307, & un Proconsul d'Afrique en 313. Mais ce peuvent estre des personnes differentes.

t. 4. p. 97. Il faut neanmoins remarquer que] 'les actes de Mammaire portent qu'aprés l'interrogatoire du 11. may, Anulin le renvoya en prison, qu'il l'interrogea de nouveau, *post dies multos*, p. 100. 'qu'aprés la mort d'Anulin l'Assesseur envoya le procés verbal de ce qui s'estoit passé, à Maximien, qui nomma Maxime pour estre Proconsul au lieu d'Anulin; que Maxime estant arrivé en Afrique, interrogea encore Mammaire: & quelques jours aprés, *post aliquantos dies*, il l'interrogea de nouveau, p. 101. 103. '& le condanna le lendemain 10. de juin. [Je ne voy pas moyen de dire que toutes ces choses se soient pu faire en un mois de temps. Ainsi il faudroit mettre la mort de Mammaire en 305, aprés le martyre de Ste Crispine. Cela n'est pas absolument impossible; mais on ne pourra pas l'accorder avec Eusebe, qui dit que la persecution ne dura que deux ans en Afrique. Maximien Hercule ne regnoit plus aussi

Digitized by Google

aussi le 10. juin 305; mais il pouvoit avoir nommé Maxime avant le mois de may. Quoy qu'il en soit, il n'est pas necessaire d'examiner si fort la date d'une piece, de la verité de laquelle nous avons tant de sujet de douter. Car on pourroit encore ajouter quelques difficultez, quoique moins importantes, à celles que nous avons proposées.

p. 99. 'Les Chretiens disent à Maxime qu'ils estoient p. 94. 95. seize. 'Neanmoins nous n'en trouvons en tout que p. 103. 15. de nommez: '& à leur mort il n'y en a que 13. Car Leuce & Fausta y manquent, Faustinien y est nommé Faustin, & au lieu de Crispin, il y a Crispine.

[Nous n'avons pas osé dire absolument qu'aucun monument ecclesiastique ne parle de Mammaire,] Saus. p. 1131. 'parceque Mr du Saussay dans le supplément de son martyrologe, met le 10. de juin en Lorraine S. Mammaire & ses compagnons Martyrs &c. Vand. p. 258. 'Comme ceux d'Afrique sont morts le 10. de juin, on a quelque lieu de croire que ce sont eux que l'on honore en Lorraine. [Supposé mesme que ce fussent des heretiques, on ne peut pas douter que ceux de leur secte ne leur aient donné le titre de Mart rs sur leur tombeau. Il est aisé que ce tombeau se soit conservé; & que des François l'ayant trouvé dans la suite des siecles; en aient apporté les os en Lorraine, sans croire estre obligés de s'informer davantage de ce que c'estoit.]

Boll. 14. mars, p. 246. 'On trouve dans beaucoup d'anciens martyrologes un S. Mammaire Martyr en Afrique: mais c'est Vand. p. 258. le 14. de mars, '& avec divers compagnons differens de ceux qui sont nommez dans les actes du P. p. 257. Mabillon. 'Le P. Ruinart doute si ce ne sont point les martyrs de Vage marquez dans le calendrier de Carthage, parceque Mammaire estoit de Vage, & que les autres y furent quelque temps prisonniers avec luy. Mais ces autres estoient de diverses autres villes; & ils furent tous executez à Boseth, aprés y avoir esté long-temps en prison, & y avoir souffert plusieurs questions. [Ainsi on les a dû appeller des Martyrs de Boseth, & non de Vage. Aussi] les martyrs de Vage ne sont point marquez le 10. de juin, mais le 29. d'octobre.

[Il n'y a donc que le seul martyrologe de Mr du Anal. t. 4. p. 93. præf. Saussay qui fasse une exception] 'à ce que dit le P. Mabillon, que Mammaire, Albin, & leurs compagnons, ne se trouvent marquez dans aucun monument ecclesiastique; [& il n'y a que la seule conformité du jour qui donne quelque sujet de faire cette exception, & de croire que ceux de Lorraine sont ceux des actes. Encore est-il aisé que ce soient ceux du 14. de mars, dont les reliques auront esté apportées en Lorraine le 10. de juin.]

Pour la page 30. §. 26.

NOTE XXXIV.

Pourquoi on met le martyre de S. Calliope en 304.

Boll. 7. apr. gr. 85. d. 'Les actes de S. Calliope ne disent point en quel temps il a souffert, sinon que ce fut le vendredi, 83. c. τῇ παρασκευῇ, de Pasque. 'Le titre porte que ce p. 659. f. fut sous Maximien, 'ce qui est receu par les Grecs: & comme ils font de ce Saint le settieme d'avril, p. 659. c. 'Bollandus croit qu'il est mort en l'an 304. auquel p. 660. a. c. le Vendredi-saint, ('car c'est ainsi que les Grecs expliquent le vendredi de Pasque,) tomboit au 7. d'avril. [Cela n'est pas fort concluant: Car les Grecs peuvent ne pas faire la feste du Saint au jour de sa mort: La feste de Pasque peut n'avoir pas esté reglée sur les cycles que nous suivons. Je pense que le vendredi de Pasque pourroit estre aussi celui d'aprés Pasque; ainsi cela se rencontreroit en l'an 310, qui appartient effectivement au regne de Maximien Galere, au lieu que l'an 304. est encore de celui de Diocletien. Neanmoins nous ne voulons pas sur ces incertitudes nous separer de Bollandus, dont le sentiment est favorisé parceque Maxime qui condanne le Saint, estoit Proconsul de Cilicie en l'an 304, comme on le voit par les actes de Saint Taraque, qui selon quelques exemplaires, fut presenté à Maxime dans Pompeiople, & puis interrogé à Tarse le 21. de may. *V. S. Taraque note* 3.]

Pour la page 30. §. 26.

NOTE XXXV.

Grandes difficultez qui se rencontrent dans les actes de S. Calliope.

[Les actes de Saint Calliope ont un air simple & assez bon; & ont bien des choses conformes aux actes originaux.] 'C'est pourquoi Bollandus estime leur pureté & leur sincerité. Il croit qu'ils sont Boll. 7. apr p. 659. f. d'un auteur ancien qui a tiré du greffe la confession du Saint. [Cependant il y a bien des choses qui paroissent diminuer l'autorité de ces actes.] 'Ils disent que l'idolatrie regnoit *en ce temps là*, & que gr. 83. f. beaucoup sacrifioient aux idoles. [Cela marque un homme qui vivoit non seulement aprés les persecutions, mais mesme longtemps aprés. En effet, son grec qui est fort mauvais, semble ne convenir qu'à un siecle assez posterieur.]

'Le Saint voyant une solennité & un festin qu'on faisoit pour les idoles, en est tout surpris, & demande ce que c'est. 84. a. [Cela est incroyable d'un homme elevé dans une ville d'idolatres, & qui estant d'une naissance considerable, n'avoit pas toujours demeuré dans sa maison sans en sortir & sans savoir ce qui se passoit dans la ville.]

'Il quitte Perge, dont il estoit, pour eviter la persecution, & s'en va à Pompeiople; '& des qu'il y 83. f. 84. a. arrive il se declare hautement Chrétien sans aucune necessité. [Y a-t-il de l'apparence?]

'Sa mere sachant qu'il estoit en prison pour la foy, f. & qu'il avoit déja souffert, affranchit 250. esclaves, [ce qui ne se faisoit qu'avec bien des formalitez,] donne tous ses meubles aux pauvres, & ses immeubles à l'Eglise, & puis s'en vient le trouver. [Tant de choses demandent un peu plus de temps que l'empressément où une mere est dans ces rencontres, ne permet d'en prendre. Et je ne comprens pas bien mesme qu'il fust aisé de donner des terres à l'Eglise en un temps où l'on confisquoit toutes celles qu'elle avoit eues auparavant: Car on suppose que c'estoit durant la persecution de Diocletien. Je doute fort qu'un notaire eust osé passer l'acte de cette donation. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle ne fit qu'ordonner cela par testament. Mais ce testament mesme eust-il pu estre executé, si elle fust morte durant la persecution comme elle le presumoit;] '& comme cela arriva en effet? 85. §. 8. [Que si elle le faisoit par un fideicommis, l'auroit-on point dû exprimer?]

'Le Saint ayant esté condanné à la Croix, sa mere donna de l'argent aux boureaux afin qu'ils le §. 7. crucifiassent la teste en bas. [Cela est si heroïque, qu'on a de la peine à le croire veritable. Un courage egal à celui de Saint Pierre, & encore dans une mere fort agée à l'égard d'un fils unique, n'est pas une chose commune. On devroit au moins avoir marqué que le fils le souhaitoit.]

'Des voix du Ciel, [rares dans les veritables histoire,] se font entendre deux fois dans celle-ci, §. 6. 7. '& un Ange y vient encore pour arrester une roue 84. §. 4. toute pleine de pointes d'épées. [Je ne sçay si de bons actes parlent jamais de cet horrible instrument.]

'Dans la confession mesme du Saint, le juge luy §. 2. offre en mariage sa fille unique, s'il veut sacrifier; sans

sans avoir sceu de luy autre chose sinon qu'il estoit d'une race de Senateurs dans la Pamphylie, [c'est à dire apparemment de Decurions, ce qui n'estoit pas d'une qualité fort à rechercher pour un Gouverneur: & une proposition de cette nature ne se fait guere en pleine audience à un homme qui comparoist comme criminel.] La réponse du Saint est obscure: elle semble signifier que la fille dont on luy parloit, estoit plus propre pour l'intendant de sa mere que pour luy: & si c'est le sens, le juge avoit quelque raison de dire que le Saint le vouloit mettre en colere.

[On attribue au Saint plusieurs autres réponses, §.4. qui ne sont guere plus civiles.] 'Car il appelle le juge un insensé, plus farouche que toutes les bestes, §.7. 'un insolent, a& le plus impudent de tous les a§.5. chiens: [& cela sans que le juge luy en donnast de §.3. sujet particulier.] 'Il y a aussi des réponses bien longues sur des choses dont il n'estoit pas question; & où on cite plusieurs passages de l'Ecriture, [ce qui ne se voit guere dans les actes originaux.]

NOTE XXXVI.

Pour la page 31. §.26.

Difficultez sur les actes de S. Dulas.

Bar. 15. jun. e. All. de Sim. p. 120. c. 'Les actes de S. Dulas sont tirez du recueil de Metaphraste, & Baronius les luy attribue. 'Neanmoins Leo Allatius les met entre ceux qu'il soutient n'estre pas de luy. [Et veritablement le style en est assez simple, & la narration n'en est pas mauvaise, sinon qu'il y a bien des injures. Ils sont mesme assez conformes à ceux de S. Taraque. Mais j'ay peur qu'ils ne le soient trop. On y voit les mesmes personnes; de quoy il n'y auroit pas sujet de s'étonner: mais on y voit encore plusieurs circonstances toutes semblables, & quelquefois les mesmes termes: ce qui peut donner lieu de craindre qu'ils n'aient esté faits sur les autres.

Il y a en effet divers endroits qui peuvent faire de Sur. 15. jun.p.205. §.2. la peine,] 'particulierement la priere du Saint. bTout le discours du Saint sur la Trinité [paroist b§.8.9. estre peu naturel, & ne pas convenir au temps & au lieu où il estoit.

Je ne trouve rien de la ville de Bretoriade où on pretend qu'il souffrit.] 'Il semble qu'elle fust environ §.11. à 35. milles de Tarse vers l'Occident. [Ainsi elle aura esté vers Pompeiople. Si on ne luy attribuoit pas la qualité de ville, son nom donneroit lieu de croire que ç'auroit esté quelque maison de campagne affectée au gouverneur de la province. Mais ce §.3. qui embarasse davantage,] 'c'est que S. Dulas interrogé de quel pays il estoit, répond qu'il est de la ville de Pretoriade. [On ne parle point ainsi du lieu où l'on se trouve par rencontre, mais de celui où §.11. l'on est né, ou dont on tire son origine.] 'Cependant son corps ayant esté jetté aprés sa mort vers Zephyrie, ville [connue dans la Cilicie;] ceux du lieu l'enterrerent, se rejouissant, disent les actes, *quod corpus illud unde vivum exierat, illuc & martyrio functum rediisset.* [Il faut donc dire qu'il estoit §.1. de Zephyrie, & non de Pretoriade.] 'Il semble en effet qu'il eust esté pris à Zephyrie ou aux environs. [Je ne voy pas bien comment cela se peut accorder. Est-ce qu'il estoit de Pretoriade, mais qu'il s'estoit habitué à Zephyrie, ou qu'il s'y estoit seulement retiré à cause de la persecution, & y avoit esté pris?] Men. 15. jun.p.115. 'L'expression des Ménées, que le Saint estoit ἐκ τῆς Ζεφυρίας Πραιτωριάδος, [pourroit donner sujet de croire que Zephyrie n'estoit qu'un bourg dependant de la ville de Pretoriade. Mais Zephyrie passe Sur. 15. jun.p.205. §.1. partout pour une ville,] '& les actes mesmes luy en donnent le titre. [Que si elle eust dependu d'une autre, c'eust esté plutost de Tarse, qui estoit une §.11. bien plus grande ville que Pretoriade,] '& dont elle estoit plus proche.

NOTE XXXVII.

Pour la page 31. §.26.

Sur le lieu & le jour du martyre de S. Ananie.

'Les actes de S. Ananie que Bollandus nous a donnez, disent qu'il fut enterré *in Phœnice.* cPlusieurs Grecs & Latins s'expriment de mesme: [De sorte qu'il est difficile de juger s'ils entendent la province de Phenicie, ou une ville appellée Phenice.] 'Car il y avoit un port de ce nom dans la Candie, comme on le voit par les Actes. 'Estienne le geographe l'appelle la ville de Phenicunte: L'expression des Ménées, qu'il souffrit ἐν Φοινίκῃ, [paroist assez revenir au dernier sens,] 'que plusieurs abreviateurs des actes paroissent avoir suivi. Un exemplaire des actes porte que le Saint souffrit dans la Bithynie en la ville de Mansiste, qui est un nom entierement inconnu. [Boll. 25. feb.p.495. §.21. cp.491. §.6. Act.27. v.12. Steph. p. 701. Boll. p. 491. §.6.]

'Sa mort est marquée *VI. cal. martii.* [c'est à dire le 24. ou le 25. de fevrier, si c'estoit en 304. comme la suite des actes donne lieu de le croire: car l'an 304. estoit bissexte. Ainsi cela s'accorde avec les martyrologes, qui marquent sa feste le 25. Et je ne voy pas qu'il y ait necessité de lire *V. cal.*] 'comme voudroit Bollandus. [p.495.d p.491.d]

NOTE XXXVIII.

Pour la page 32. §.27

Temps du martyre de S. Timothée & de S. Timolaüs.

'Eusebe dit que S. Timolaüs & ses compagnons souffrirent le 24. de mars dans la deuxieme année de la persecution. [S'il commence ces années au premier de janvier, il faut dire que c'estoit en 304. & par consequent que S. Timothée, qui souffrit avant eux en la mesme année de la persecution, souffrit aussi en 304. avant le 24. de mars. Mais nous avons montré qu'il est plus probable qu'Eusebe ne commence les années de la persecution qu'à Pasque. Ainsi Timolaüs aura souffert le 24. de mars 305. & rien n'empeschera de mettre le martyre de S. Timothée le 19. d'aoust, auquel on en fait la feste. Cela s'accordera mieux] 'avec ce que Eusebe ajoute aprés avoir parlé du martyre de S. Timolaüs, que Diocletien quitta l'Empire en ce temps là. [Car il le quitta le premier may 305. [Eus. de Pal. c.3. p. 321. a| 322. a. p.322.a.b.]

On peut tirer la mesme chose de ce que remarque Dodwel sur] 'des jeux celebrez vers ce temps là à Cesarée. 'Car Dodwel croit que ces jeux estoient pour la feste du Genie de la ville, & qu'ainsi il les faut mettre quatre ans avant le martyre de S. Adrien, 'qui fut exposé aux bestes à la feste de ce Genie le cinquieme jour de mars. [Ce fut en l'an 309: *v. S. Pamphile note 3*: & ainsi les jeux precedens doivent avoir esté celebrez en 304.] 'Dodwel croit encore que ces jeux pourroient estre ceux qui avoient esté instituez par le grand Herode l'an 745. de Rome, pour estre renouvellez tous les quatre ans, & qui par consequent doivent avoir esté celebrez l'an 1057. de Rome, c'est à dire en l'an 304. de J. C, ou au commencement de l'an 305. [Nous remarquons ces choses parceque d'autres les ont remarquées, & qu'elles se raportent assez justes avec ce que nous croyons se pouvoir prouver par des raisons plus claires & plus solides. Car nous ne pretendrions nullement pouvoir fonder des choses incertaines & contestées, sur des raisons de cette nature, qui dependent d'une longue suite de faits, dont plusieurs sont souvent fort incertains.] [p.321.b. Cyp. dis. 11. c. 74. p. 316. Eus. de Pal. c. 11. p. 341. c.d. Cyp. p. 315.]

Digitized by Google

Pour la page 33. §. 28.

NOTE XXXIX.

Que la persecution n'a tout à fait cessé en Afrique qu'en 311.

Opt. l. 1. p. 41. a. 'L'Eglise d'Afrique ne recouvra entierement la paix que par l'autorité de Maxence, comme S. Optat le dit positivement : [& il paroist encore par luy que cela n'arriva que dans le temps de p. 40. c. la mort de Mensurius Evesque de Carthage.] 'Car il dit qu'un Diacre accusé d'avoir fait un libelle diffamatoire contre le tyran qui estoit Empereur, s'estant refugié chez Mensurius, & Mensurius refusant de le livrer, on le manda [au tyran Maxence,] qui récrivit que si Mensurius ne ren- p. 41. a. doit point le Diacre, 'on l'envoyast luy mesme à la Cour. Mensurius se voyant obligé à ce voyage, confia ce qu'il avoit des biens de l'Eglise, à deux personnes, dont il tira un billet qu'il mit entre les mains d'une dame, à condition de le rendre ou à luy, s'il revenoit, ou à celui qui auroit esté mis en sa place *lorsque Dieu auroit rendu la paix à l'Eglise.* Il fut à la Cour, rendit raison de sa conduite, & eut permission de revenir à Carthage; mais il mourut en chemin. La tempeste de la persecution cessa, ajoute aussitost S. Optat, *peracta & definita est:* & les Chrétiens recouvrerent la liberté par l'ordre de Dieu, & par l'indulgence qu'envoya Maxence.

[Il est donc certain que la persecution ne finit en Afrique que quelque temps aprés que Maxence s'en fut rendu maistre; ce qui ne peut estre arrivé plustost, selon l'histoire, que sur la fin de Eus. n. p. 290. 1. b. 307. *V. Constantin.*] 'Mr. Valois croit mesme qu'il n'en faut mettre la fin qu'aprés la mort d'Alexandre, qui tint l'Afrique durant plus de trois ans, [depuis 308. jusqu'en 311 : Et veritablement ce libelle fait contre le tyran Empereur, qui ne peut estre que Maxence, convient fort bien au temps qu'Alexandre tenoit l'Afrique : & aprés sa mort, Maxence fit faire de grandes recherches contre ceux qui l'avoient favorisé. Il semble mesme que Maxence n'ait tenu l'Afrique que fort peu de temps avant l'usurpation d'Alexandre. Que si nous mettons la mort de Mensurius en 307. le schisme des Donatistes qui la suivit immediatement, aura certainement commencé en 308 : & il faudra dire que nous ne savons rien de ce qui se fit dans cette grande affaire durant quatre ans. Car depuis l'ordination de Majorin qui forma le schisme, nous ne trouvons rien sur cela jusqu'à la requeste adressée à Constantin par les Donatistes aprés le mois d'octobre 312. *V. les Donatistes.* Tout ce qu'on peut opposer à cela, c'est qu'aprés la mort d'Alexandre, Maxence traita les Africains avec tant de cruauté, qu'il semble peu probable qu'il ait receu en ce temps là les raisons de Mensurius. Mais cette raison est foible contre les autres ; & les plus méchans princes ont des momens de justice & d'equité.]

Pour la page 35. §. 31.

NOTE XL.

Que le grand-pere de S. Basile s'est retiré dans les forests du temps de Galere.

Naz. or. 20. p. 319. b. c. 'S. Gregoire de Nazianze dit que le grand-pere de S. Basile se retira à cause de la persecution de p. 320. a. Maximin dans les forests du Pont, 'où il demeura environ sept ans. [Cela ne se peut pas entendre du temps que Maximin demeura maistre de l'Asie aprés la mort de Galere, en 311, puisque la persecution finit au plustard deux ans aprés. Il y a toute apparence qu'il sortit de sa retraite en 311: aprés la publication de l'edit de Galere pour les Chrétiens, & qu'ainsi il y estoit entré en 304, ou plutost en 305, lorsque le Pont tomba, comme nous croyons, sous la puissance de Maximien Galere.] 'C'est pourquoi Baronius croit qu'il faut Bar. 304. lire Maximien en cet endroit au lieu de Maximin. §. 52. 53. [Je ne sçay si pour soutenir le nom de Maximin, l'on pourroit dire que le Pont luy fut donné en partage quand il fut fait Cesar en 305. Mais les noms de Maximien & de Maximin sont si aisez à confondre & par les copistes, & mesme par les auteurs, surtout en des choses qui leur sont à peu pres communes, qu'il n'y auroit guere d'apparence de rien fonder sur cela. Saint Gregoire a pu entendre Maximin,] 'puisqu'il dit que plusieurs Naz. p. avoient persecuté un peu avant luy, ἐγγύθεν, [& 319. b. luy attribuer neanmoins ce qui appartenoit à Galere.]

NOTE XLI.

Pour la page 37. §. 33.

Difficultez sur le jour du martyre de Ste Theodosie, & sur ses actes.

'Eusebe dit que Sainte Theodosie souffrit en la Eus. de 5e. année de la persecution, le dimanche mesme Pal. c. 7. de la resurrection du Sauveur, le 2. d'avril, ce p. 328. a. qu'il marque par le mois Grec & par le Romain : [de sorte qu'il n'est pas possible de presumer aucune faute de copiste en cet endroit. Cependant il faut qu'il y en ait, ou qu'Eusebe soit tombé dans une faute tres grossiere.] 'Car pasque n'est point Buch. marqué au 2. d'avril qu'en 310. [qui estoit la 9e. cycl. p. 41. année de la persecution, & non la cinquieme.] 'Mr. Valois marque qu'une vie manuscrite de Sain- Eus. n. p. te Theodosie porte seulement qu'elle souffrit le 177. 2. a. dimanche : [ce qui ne facilite rien, puisque nous ne pouvons pas mettre le martyre de la Sainte en l'an 304, auquel le 2. d'avril estoit le dimanche; mais selon la suite d'Eusebe il le faut mettre en l'an 307,] 'auquel il estoit le mécredi, & Pasque estoit Buch. p. le 6. d'avril. [On ne dit point que personne mette 43. la feste de Ste Theodosie le 6.] 'Plusieurs Grecs & Boll. 2. Latins la mettent le deux & le 3. [Ainsi c'eust esté apr. p. 61. encore dans la 4e. année de la persecution, selon §. 3. 4. 9. le conte d'Eusebe, s'il commence les années au jour de Pasque.

Mr. Valois ne dit point ce que c'est que cette vie qu'il cite de Ste Theodosie.] 'On en trouve §. 8. parmi les Latins de grandes histoires qui paroissent anciennes de 800. ans au moins, mais que Bollandus n'a pas daigné rapporter, les jugeant indignes de toute creance, 'quoiqu'elles soient p. 63. f. autorisées par des visions : '& il se contente de p. 62. a. renvoyer ceux qui aiment ces sortes de choses, à l'abregé qu'en a fait Vincent de Beauvais. 'Baro- Bar. 2. nius a eu aussi une vie de Ste Theodosie, dont il apr. e. se sert pour combatre ceux qui mettent cette Sainte à Cesarée en Cappadoce, ou qui en font deux. 'Les Grecs n'en disent guere que ce que Boll. 2. nous en trouvons dans Eusebe : Mais tout ce apr. p. 61. qu'ils disent de sa prison [ne s'y peut pas ac- §. 4. 6. corder.]

NOTE XLII.

Pour la page 39. §. 35.

Sur Ste Meuris & S. Timothée honorez à Gaza.

'La vie de Saint Porphyre de Gaza, témoigne Boll. 26. que vers l'an 400, il y avoit à Gaza une eglise de feb. p. Saint Timothée Martyr, où estoient aussi les re- 648. §. 20. liques de Ste Meuris Martyre, & de Ste Thea. [On pourroit croire que cette Thea seroit la compagne de Ste Valentine,] si la vie n'ajoutoit qu'elle est mise au nombre des Confesseurs, en mesme

 temps

temps qu'elle donne à Ste Meuris la qualité de Martyre. p. 649. f. 'Aussi Bollandus croit que c'est plutost une autre Thea marquée dans le martyrologe Romain le 19. de decembre avec Ste Meuris, où elles sont neanmoins toutes deux qualifiées martyres à Gaza.

f. 'Il croit que S. Timothée, dans l'eglise duquel estoient leurs reliques, est celui qui est marqué le mesme jour par les Latins 'Men. p. 301 | Ugh. t. 6. p. 1164. & par les Grecs, qui disent qu'il estoit Diacre, & qu'aprés avoir souffert une prison tres rude, il consomma son martyre par le feu: Mais ils le mettent en Mauritanie, [qui est bien loin de Gaza. Ainsi il y a bien autant d'apparence que c'est] 'Euf. de Pal. c. 3. p. 321. a. b. S. Timothée qui souffrit à Gaza mesme vers l'an 304, selon Eusebe. *V.* §. 25. 'Anal. t. 3. p. 412. L'Eglise d'Afrique a honoré un S. Timothée, mais au mois d'aoust; & on croit que c'est le disciple de S. Paul. [S'il falloit chercher un S. Timothée different de celui qui a souffert à Gaza mesme, on pourroit l'entendre de S. Timothée mari de Ste Maure martyrizée avec luy, dont Bollandus nous a donné les actes, & qui est celebre parmi les Grecs le 3. de may. *V. S. Arrien.*]

Baronius cite le menologe des Grecs pour Ste Meuris & Ste Thea;] mais je ne les trouve point, au moins le 19. de decembre, ni dans Canisius, ni dans Ughellus, ni dans les Ménées, ni dans Maxime de Cythere.]

NOTE XLIII.

Pour la page 41. §. 36.

Quand a commencé le pontificat de S. Marcel: Qu'il est different de Marcellin.

'Buch. p. 272 | Anast. c. 30. p. 11. Aprés la mort du Pape Marcellin, arrivée, comme nous avons vu, le 24. d'octobre 304, le siege de Rome vaqua sept ans, six mois, & 25. jours, selon le Pontifical de Bucherius & Anastase. 'Bar. 304. §. 26. 27. Il n'y a pas moyen de soutenir ces sept années. Baronius les retranche tout d'un coup. 'Boll. pont. 2. p. 41. c | 54. b. Mais selon le Pontifical de Bucherius qui paroist écrit en 354, il faut seulement mettre *trois* ans au lieu de *sept*. 'Buch. p. 272. Car il met le commencement de Marcel sous le dixieme Consulat [de Maximien Hercule,] & le settieme de Maximien Galere,] c'est à dire en 308: [& ainsi Marcellin estant mort le 24. d'octobre 304, Marcel luy aura succedé le 19. de may en 308. à quoy toute la suite s'accorde.] 'Boll. 26. apr. p. 414. f. Mais nous nous contentons de marquer son entrée à la fin de may, comme fait Bollandus, 'Buch. p. 272. parceque les 19. mois & 20. jours qu'on donne à son pontificat, [ne nous meneroient, à commencer au 19. de may, que jusqu'au 8. ou 9. de janvier 310: & nous croyons qu'il ne faut mettre sa mort que le 16.

On peut demander avec beaucoup de raison comment le saint Siege a esté si longtemps vacant, vu qu'Eusebe dit que la persecution ne dura que deux ans en Italie, & que ces deux ans estoient presque accomplis des la mort de Marcellin. Que si l'on peut dire que la persecution y duroit encore tant que Galere en fut le maistre, par le moyen de Severe; au moins il n'y a pas de fondement de dire qu'elle continuast sous Maxence, qui usurpa l'Empire à la fin de l'an 306,] 'Euf. l. 8. c. 14. p. 310. b. c. & qui selon Eusebe accorda aussitost une pleine liberté aux Chrétiens, & mesme faisoit semblant d'estre Chrétien.

[Cela pourroit faire suivre l'opinion de Baronius & d'Eusebe, qui mettent l'entrée du successeur de Marcellin l'année mesme de la mort de ce saint Pape, si l'autorité du catalogue de Bucherius écrit 40. ou 50. ans aprés, ne nous obligeoit de laisser au moins cette question en suspens jusqu'à ce que nous en aions une connoissance plus assurée.] 'Boll. 26. apr. p. 414. f. Et generalement tous les Pontificaux, & tous ceux qui ont fait l'histoire des Papes jusques à Baronius, mettent plusieurs années de vacance entre Marcellin & Marcel. Pour la chronique d'Eusebe, elle est peu considerable en ce point, tant pour l'omission de Marcel, que parcequ'elle met la mort de Melchiade avant que Constantin fust maistre de Rome. Et cependant il est certain que Constantin y fit assembler un Concile sous Melchiade.

'Il paroist que la conformité du nom a fait que quelques uns ont confondu Marcellin avec Marcel. Bar. 296. §. 14. Car Eusebe & S. Jerome ne parlent que de Marcellin dans leur chronique. 'Et mesme Theodoret fait succeder Melchiade à Marcellin, Thdrt. l. 1. c. 2. p. 524. b. [omettant Marcel & Eusebe son successeur.] 'Le calendrier mesme de la mort des Papes donné par Bucherius, Buch. p. 267. ne parle point de Marcel, & met la mort de Marcellin le 15. de janvier, [voulant apparemment marquer celle de Marcel, qui est le 16; au lieu que celle de Marcellin est au mois d'octobre.] 'Les deux catalogues des Papes tirez des manuscrits Anal t. 3. p. 426. 428. de S. Germain des Prez, ne parlent que de Marcel. 'Pearson a voulu douter depuis peu si Marcel avoit jamais esté Pape, Pearf. post. p. 109. à cause de la contradiction qui se rencontre en cet endroit dans l'ancien Pontifical. [Mais il est aisé, comme nous avons vu, de lever cette contradiction, en mettant *annos III*, au lieu d'*annos VII*; aprés quoy il n'y aura plus de réponse à faire à l'autorité de ce Pontifical fait en 354.] 'Car il distingue clairement Marcellin d'avec Marcel, Buch. p. 272. marquant les differens temps qu'ils ont gouverné, avec les differens Consuls sous lesquels ils ont commencé & ont fini. 'Ils sont encore distinguez [non seulement par plusieurs autres Pontificaux,] mais aussi par S. Optat, Opt. l. 2. p. 48. '& Saint Augustin. Aug. ep. 165. p. 287. 1. a in Pet. c. 16. p. 87. 2. c. [Pearson reconnoist] aque S. Augustin met un Marcel Prestre sous Marcellin: Mais il est encore visible qu'il met ce Marcel au nombre des Evesques de Rome. 'L'epitaphe de S. Marcel par Damase Boll. 16. jan. p. 5. [est encore une nouvelle preuve qu'il a veritablement esté Pape.]

NOTE XLIV.

Pour la page 41. §. 36.

Pourquoi on ne tire rien des actes de S. Marcel.

[Nous avons de longs actes de S. Marcel dont on peut dire que le style est assez bon. Mais il y a tant de choses ou improbables en elles mesmes, ou visiblement contraires aux meilleurs auteurs,] 'comme Baronius mesme & Bollandus le reconnoissent en partie, Bar. 298. §. 12 | 303. §. 111 | 309. §. 6 | Boll. 16. jan. p. 4. [que nous aimons mieux les negliger absolument, que de perdre beaucoup de temps à discerner le bien du mal en une piece où le fond & le principal n'est peutestre pas moins faux que les circonstances, comme on le peut voir en comparant ce qui y est dit de la mort de S. Marcel, avec ce que nous en dirons sur l'an 310.]

NOTE XLV.

Pour la page 42. §. 37.

Lieu du martyre de S. Hermyle.

[On peut trouver quelque difficulté à ce que nous disons que S. Hermyle souffrit vers Singidon sous Licinius avant la mort de Galere.] 'Car le Cardinal Noris remarque que Galere ne donna à Licinius que la Rhetie & la Pannonie; Nor. de Lic. c. 1. p. 41. c. b. [& Singidon est mise par Sanson dans la haute Mesie. On pourroit douter si Singidon n'estoit point alors comprise dans la Pannonie; car les bornes des provinces n'ont pas toujours esté fixes & invariables. On pourroit douter encore si Licinius n'avoit point aussi la haute Mesie, quoique cela ne soit pas marqué

qué par les auteurs; estant seulement certain que Galere s'estoit reservé Sardique dans la Dace, entre la haute & la basse Mesie. Mais ce qui resoud la difficulté d'une maniere encore plus aisée, c'est qu'il n'est point dit que Saint Hermyle ait souf-
Boll. 13. fert à Singidon,] 'mais qu'ayant esté jetté dans
jan. p. 771. le Danube, son corps fut trouvé trois jours aprés
§. 17. sur le bord de l'eau, & enterré à 18. stades ou une petite lieue de Singidon. [Ainsi comme on place Singidon dans les confins de la Pannonie & de la Mesie, il se peut faire que Saint Hermyle ait esté jetté dans le Danube à l'extremité de la Pannonie, & que son corps ait esté porté par la riviere jusqu'assez pres de Singidon.]

Pour la page 42. §. 38.

NOTE XLVI.

Que S. Marcel Pape est mort le 16. de janvier 310.

[Nous avons dit dans la note 43, que selon le Pontifical de Bucherius, Saint Marcel doit avoir
Buch. cycl. p. 272. esté elu le 19. de may 308.] 'Selon le mesme Pontifical, il gouverna un an, sept mois, & 20. jours: [ainsi il doit estre mort le 8. janvier 310. On lit 21. jour dans Anastase: Et il faut y en ajouter encore quelques uns, ou dire qu'il ne fut elu que vers le 27. de may, pour pouvoir mettre sa mort le 16. de jan-
Boll. 16. vier,] 'auquel elle est marquée dans beaucoup d'an-
jan. p. 4. ciens martyrologes, '& dans le Pontifical de Bol-
§. 1. Flor. landus, qu'on pretend estre du VI. siecle, [si on y
p. 256. 257. veut lire *XVII. kalend.* au lieu qu'il y a *XVI.* 'L'an-
Boll. apr. t. 1. p. 19. cien calendrier des Papes met sur le 15. de janvier
Buch p. 267. *Marcellini in Priscilla*. Florentinius *p.* 257. 2, lit *Marcelli*. [Mais quand on laisseroit mesme *Marcellini*, il faut selon toutes les apparences le raporter à Saint Marcel, & dire qu'au lieu de *XVIII. calendas* on doit lire *XVII.* Car on trouve d'ailleurs, que Saint Marcel fut enterré dans le cimetiere de Priscille: & S. Marcellin n'est point mort au mois de janvier. Ainsi nous ne croyons pas qu'il faille hesiter à mettre la mort de S. Marcel le 16. de janvier.]

p. 272. 'Pour l'année, le catalogue de Bucherius porte que S. Marcel a vécu *usque post Consulatum X.*
Boll. pont. *& VII*, 'qui est l'an 309. Il faut lire sans doute
2. p. 45. c. *usque post Consulatum X. & VII. secundò*: [si l'on ne veut diminuer quelques jours du pontificat de Saint Marcel. Mais il vaut mieux ajouter ce *secundò*, puisque, comme nous venons de dire, sa
apr. t. 1. mort paroist fixe au 16. de janvier.] 'Le pontificat
p. 29. 2. d'Eusebe son successeur n'estant point designé par les Consuls, il le faut conter sous le Consulat marqué immediatement auparavant: [& il est certain qu'on ne le peut pas mettre avant 310.]

Pagi, 310. 'Le P. Pagi s'attache neanmoins à l'ancien Pon-
§ 5. tifical, pour mettre la mort de S. Marcel en 309: Et comme il trouve dans un des martyrologes de S. Jerome au 7. d'octobre, *Romæ viâ Appiâ depositio Sancti Marcelli & Marci Episcopi*, il croit que c'est le vray jour de sa mort, que le 16. de janvier est celui de quelque translation, ou de la dedicace d'une eglise de son nom, & qu'ainsi il faut mettre le commencement de son
304. §. 11. episcopat le 18. fevrier 308. 'Cela l'oblige à changer les mois aussibien que les années marquées pour la vacance dans l'ancien Pontifical: [& je ne croy point que le 15. ou le 16. de janvier marqué dans l'ancien calendrier des Papes, puisse se raporter à d'autres qu'à Marcel, ni à autre chose qu'au jour de sa mort. Au contraire l'omission de *II.* est aisée & ordinaire: ainsi je pense qu'il vaut
Flor. p. mieux se tenir à l'opinion commune,] '& dire
901. 902. avec Florentinius, que ce Marcel marqué le settieme d'octobre, est S. Marcel Martyr qu'on croit avoir souffert à Rome ce jour là, ou comme l'a Pagi, 310.
cru Bollandus, que c'est une pure faute de co- §. 5.
piste, qui aura mis *Marcelli* pour *Marci*, ensuite de quoy un autre aura ajouté *& Marci*, pour ne pas oublier ce Saint qu'il voyoit dans les autres martyrologes.] 'Florentinius pour montrer que Flor. p.
cet endroit ne doit point s'entendre du Pape Mar- 902. 1.
cel, remarque qu'il n'a point esté enterré sur le chemin d'Appius: mais sur celui du Sel où est le cimetiere de Priscille. 'Il y a bien plus de mar- p. 894|
tyrologes qui mettent sa feste non le 7. mais le Boll. 16.
4. d'octobre; [ce qui obligeroit, si c'estoit le jan. p. 4. §. 1.
jour de sa mort, à changer les jours aussibien que les années & les mois de la vacance. Mais on peut l'avoir honoré ce jour là sans que ce soit le jour de sa mort: & il peut y avoir eu un Marcel Evesque mort ou martyrizé à Rome, sans que ce soit le Pape.]

NOTE XLVII. Pour la page 42. §. 38.

Sur l'epitaphe de S. Marcel; & que Maxence n'a jamais persecuté les Chrétiens.

'L'epitaphe de S. Marcel par le Pape Damase, n'a Flor. p.
guere de raport à ce que les autres Latins nous 257. 2.
disent de luy. [Elle nous en apprend bien des choses dont les autres ne disent pas un mot, & ne dit rien du tout de ce que nous lisons dans les autres.

Elle nous donne aussi une idée des temps où ce Saint a gouverné l'Eglise de Rome, aussi conforme à ce que les autres anciens auteurs nous en apprennent, que celle qui se voit dans ses actes en est differente.] 'Car si cette histoire est veritable, Boll. 16.
le pontificat de Saint Marcel se passa dans une per- jan. p. 9.
secution tres violente:] '& cependant Eusebe nous Eus. l. 8.
assure que Maxence qui regnoit alors à Rome, ap- c. 14. p.
paisa la persecution. [On sçait bien qu'il peut l'a- 310. b. c.
voir renouvellée ensuite; mais on n'en a aucune preuve. Si le voyage de Mensurius, de Carthage à Rome, est arrivé aprés la mort d'Alexandre, comme il y a toute apparence, il faut dire que Maxence favorisoit encore les Chrétiens en 311, aprés la mort de S. Marcel, puisqu'il donna la paix à l'Eglise d'Afrique aprés le voyage de Mensurius.

Sans cela mesme nous ne voyons pas qu'on puisse mettre avant le pontificat de Melchiade, c'est à dire avant l'an 311,] 'les actes que les Do- Aug. col.
natistes produisirent dans la Conference de Car- d. 3. c. 18.
thage, par lesquels il paroissoit que Melchiade a- p. 227. 2.
voit envoyé des Diacres, & nommement un Stra- à d|p. col.
ton, & un Cassien, avec des ordres de Maxence c. 13. p.
& du Prefet du Pretoire, adressez au Prefet de 236. 1. b. d.
Rome, pour rentrer dans les lieux de l'Eglise qui avoient esté ostez aux Chrétiens durant la persecution, cet Empereur ayant ordonné qu'on les leur rendist.

'Baronius met ceci au commencement de Bar. 306.
Maxence; & il dit que Melchiade y agissoit comme §. 26.
Prestre, et non comme Evesque; estant certain qu'il ne l'estoit pas encore alors. [Neanmoins la suite du raisonnement des Donatistes roulant sur cette supposition que Melchiade estoit alors chargé du soin de la discipline, & qu'il estoit coupable des fautes qui s'y commettoient, il est difficile d'admettre la verité de l'histoire, sans reconnoistre que Melchiade estoit alors Evesque, & non un Prestre dependant d'un autre: si ce n'est peutestre que supposant que le siege de Rome estoit vacant en 307, comme il l'estoit apparemment, quoique Baronius tienne le contraire, nous disions que Melchiade avoit la principale intendance dans le gouvernement de cette Eglise. Mais ce seroit supposer une chose qui est sans aucun

fon-

Digitized by Google

fondement, & qui a mesme peu d'apparence, puisque S. Marcel & S. Eusebe ont esté élus Papes aprés cette vacance avant Melchiade : Et Baronius qui veut que le saint Siege fut alors rempli par Marcel, ne peut avoir recours à cette solution. Je ne sçay d'ailleurs si l'on trouveroit aucun exemple dans l'antiquité, qu'une Eglise estant vacante, un Prestre y ait eu aucune eminence ni aucune superiorité au dessus des autres.

Pour la page 43. §. 38.

NOTE XLVIII.

Que S. Marcel a esté Confesseur, & non Martyr.

[Il seroit difficile de refuser à Saint Marcel le titre de Martyr,] 's'il falloit recevoir ce que portent ses actes, qu'il est mort reduit à prendre soin des chevaux de poste comme un valet d'écurie, & gardé par des soldats. [Aussi je pense que ceux qui ont receu cette histoire comme veritable, n'ont guere manqué à le regarder comme Martyr. On le met dans les breviaires avec cette qualité, qui luy est donnée expressément par Vandelbert,] 'dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier Romain d'Allatius.

Boll. 16. jan. p. 9. §. 22.

Sacr. p. 19| All. conf. p. 1487.

'Cependant les plus anciens martyrologes se contentent de luy attribuer celle de Confesseur, & marquent sa feste par le terme de *depositio*, qui distingue ordinairement les Confesseurs des Martyrs. 'Le Missel Romain de Thomasius le qualifie plusieurs fois Confesseur & dans le titre & dans les prieres. 'On marque qu'Anastase luy donne quelquefois le mesme titre. [Ainsi quand mesme nous n'aurions pas son epitaphe par S. Damase, nous aurions toujours grand sujet de douter de ce qu'on nous dit de sa mort. Mais elle est encore bien plus insoutenable, quand nous voyons dans cette epitaphe, que Damase voulant marquer ce qu'il a eu de plus grand, se contente de dire qu'il a esté banni par la faction d'un apostat.

Flor. p. 256.

Thom. p. 143.

Front. cal. p. 12.

'Bollandus ne veut pas mesme qu'on dise qu'il ait esté banni, pretendant que *Tyranni* qui forme ce sens, est une faute, & qu'il faut lire *Tyrannus*, ce qu'il explique de Licinius. Cependant on lit *Tyranni* dans Baronius 309, §. 7, & dans Gruter, *p.* 1172. 3, & je ne voy point quel sens *Tyrannus* pourroit faire. Car pour celui que luy donne Bollandus ; j'avoue que je ne l'y puis trouver. Mais quand il y seroit, je ne voy pas qu'il y ait d'apparence à dire que les disputes sur la penitence aient pu former la guerre entre Constantin & Licinius. Constantin n'a esté maistre de Rome qu'en 312, plus de deux ans aprés la mort de S. Marcel, & n'a fait la guerre à Licinius qu'en l'an 314. Il y auroit encore d'autres choses à dire sur cette pensée de Bollandus.] 'Le P. Pagi la rejette, & ne trouve point d'autres sens à cet endroit, que celui que nous y donnons.

Boll. pont. 2. p. 45. f.

Pagi, 309. §. 4.

Pour la page 43. §. 39.

NOTE XLIX.

Sur le pontificat de S. Eusebe.

'Il y a faute dans le Pontifical de Bucherius, qui porte que S. Eusebe Pape commença le 18. d'avril, & mourut le 17. d'aoust, & qui ajoute neanmoins qu'il gouverna 4. mois & 16. jours. Bollandus croit qu'au lieu du 17. d'aoust, *XVI. cal. septembris*, il faut lire *III. cal septembris*, le 29. d'aoust ; [ce qui ne feroit qu'onze jours au lieu des 16. qu'il faut trouver.] 'Le calendrier des Papes dans Bucherius met sa mort le 26. de septembre [auquel on en marque la feste dans le martyrologe Romain :] 'les martyrologes de S. Jerome & d'autres anciens la mettent aussi ce jour là. [Ainsi s'il a gouverné 4. mois & 16. jours, il faut dire qu'il a commencé le 10. de may, & lire dans Bucherius *à VI. idus maias, usque in diem VI. calendas octobris*, au lieu que nous y lisons *à XIV. cal. maias, usque in diem XVI. cal. septembris.* 'Papebrok & le P. Pagi finissent aussi le pontificat de S. Eusebe au 26. de septembre, mais Papebrok aime mieux le commencer au dimanche 18. avril, & luy donner cinq mois & 11. jours. [Le P. Pagi ne s'explique point sur cela.

Boll. apr. t. 1. p. 29. 2.

Buch. cycl. p. 269.

Flor. p. 875. 876|

Boll. pont. 2. &c.

Boll. pont. 2. p. 46. b|

Pagi, 311. §. 17.

On pourroit peutestre soutenir la correction de Bollandus, ou plutost mettre la mort de S. Eusebe le 3. de septembre, *III. nonas septembris*, en disant qu'estant mort dans la Sicile, son corps fut raporté à Rome, & enterré le 26. de septembre. Il y a quelques indices que c'est luy qu'on a autrefois honoré le 14. d'aoust : mais ces indices paroissent trop foibles pour y avoir aucun égard : *v. les Ariens* : & il n'auroit pas mesme gouverné quatre mois entiers depuis le 18. d'avril.

Les autres auteurs ne nous aident point en cela. La chronique d'Eusebe donne sept mois à Eusebe selon le grec & selon le latin. 'Un manuscrit de S. Germain ne luy attribue aussi que quelques mois, mais le nombre en est effacé. Theophane *p.* 5. *c*, luy donne un an [commencé.

Anal. t. 3. p. 426.

Les autres s'eloignent extremement de ce conte. Car selon Anastase, il a gouverné deux ans, un mois, & 25. jours. La chronique de Nicephore 4. ans, & Eutyque *p.* 431, six :] 'ausquels le Pontifical de Bollandus, & quelques manuscrits de S. Germain, ajoutent encore un mois & trois jours.

p. 428|

Boll. apr. t. 1. p. 29. 2.

'Le Pontifical de Bucherius ne marque point de Consuls pour Eusebe : mais c'est sans doute parce que son episcopat est compris tout entier dans l'année marquée pour la mort de Saint Marcel, qui est l'an 310. Et en effet, le commencement de Melchiade son successeur est marqué au mois de juillet 311.

Boll. apr. t. 1. p. 29. 2.

pour la page 46. §. 43.

NOTE L.

Si les actes de Pilate ont esté supposez avant l'an 311.

'De la maniere dont Eusebe parle des actes de la Passion de J. C, supposez par les payens, il nous donne lieu de croire qu'ils ne furent composez qu'en 311, aprés la mort de Galere. 'Neanmoins comme ils sont citez dans les actes des SS. Taraque, Probe, & Andronic, martyrizez apparemment en l'an 304 ; 'Mr Valois croit qu'ils avoient esté inventez quelque temps auparavant ; mais qu'ils ne furent rendus celebres, & autorisez par des loix imperiales, qu'en l'an 311. [Le texte d'Eusebe n'est pas absolument contraire à cela. Mais on pourroit peutestre dire aussi que les actes de la Passion de J. C. citez dans les actes de S. Taraque, sont l'Evangile mesme.]

Euf. l. 9. c. 5. p. 350. c.

n. p. 184. 2. a. b.

a| 17. 2. a. b.

Pour la page 47. §. 44.

NOTE LI.

Fautes de Rufin & des Grecs sur S. Silvain d'Emese.

'Rufin dans le huitieme livre de sa traduction d'Eusebe, dit assez nettement que S. Silvain d'Emese souffrit à Tyr : '& il le dit encore plus nettement dans le neuvieme livre. Cependant il dit dans le premier endroit, que ce Saint souffrit *in civitate sua* ; [ce qui ne peut s'entendre que d'Emese :] 'Et ce fut en effet à Emese qu'il fut martyrizé, comme on le lit expressément dans le texte grec en tous les deux endroits. 'Dans le second endroit Rufin met trois jeunes hommes martyrizez avec S. Silvain : 'au lieu que le texte grec parle seulement de trois hommes, dont l'un estoit S. Silvain mesme, extremement agé.

Ruf. l. 8. c. 14. p. 142. 2.

l. 9. c. 6. p. 148. 2.

Euf. l. 8. c. 13. p. 308.

a| l. 9. c. 6. p. 351. b.

Ruf. p. 148. 2.

Euf. p. 351. b.

Rufin

Digitized by Google

Men. 19. jan. p. 507. 'Les Grecs disent beaucoup de choses du martyre de ce Saint, qui ne peuvent pas estre fort assurées, n'ayant point d'autre autorité : & de plus, ils disent que le Saint & ses deux compagnons rendirent l'esprit dans l'ampitheatre, sans qu'aucune des bestes leur eust touché ; [ce qui paroist fort difficile à accorder]
Eus. l. 9. c. 6. p. 351. b. 'avec les termes d'Eusebe, θηρίων βορᾷ παραδόντες. [Car ces termes marquent assez expressément que les Saints furent mangez par les bestes, comme on l'a mis dans le martyrologe Romain au 6. de fevrier.]
l. 8. c. 13. p. 308. a. 'Dans un autre endroit il dit, θηρίων βορὰ γινόμενος, [à quoy il n'y a guere d'explication à donner. Ce qui infirme encore davantage le témoignage des Grecs, c'est qu'ils mettent ces Saints sous l'Empereur Numerien ;]
Men. 6. feb. p. 74. '& ils persistent dans cette faute en parlant de Saint Julien martyrizé peu aprés S. Silvain, [quoiqu'il soit certain par Eusebe que ç'a esté sous Maximin, environ trente ans aprés Numerien.]

NOTE LII.

Pour la page 52. §. 44.

Qu'Agapet de Synnades est plutost un Arien qu'un martyr.

Suid. α. p. 29. [Nous ne trouvons point dans Eusebe] 'ce que Suidas en cite touchant Agapet Evesque de Synnades,
Bar. 311. §. 19 | 24. mars, g. 'soit, dit Baronius, que son neuvieme livre ne soit pas entier, soit qu'il en ait parlé dans quelque autre ouvrage qui soit perdu.
Philg. n. p. 130. 2. c. l. 2. c. 8. p. 472. b. c. 'Mais je pense qu'on peut douter encore s'il ne faudroit point lire *Philostorge* dans Suidas au lieu d'*Eusebe*. 'Car Philostorge dit des merveilles de cet Agapet, [& l'original dont nous n'avons que l'abregé fait par Photius, pouvoit encore en dire davantage. Mais ces eloges de Philostorge pourroient suffire pour nous rendre cet Agapet suspect d'Arianisme, quand mesme nous ne verrions pas que]
b. 'Photius au commencement du passage de Philostorge, l'appelle συνασεβοῦντα αὐτῷ. Et il nous assure, soit de son autorité propre, soit plutost sur celle de son auteur, qu'il fut fait Prestre par les Ariens, & ensuite Evesque. Il traite aussi de contes les miracles qu'on en raportoit, τερατολογῶν. [Les eloges d'Eusebe, s'il est vray qu'il luy en ait donnez, ne seront pas non plus une bonne preuve qu'il ne fust pas Arien.

Aussi l'on ne voit point que l'Eglise greque dont il estoit membre, s'il estoit Catholique, l'honore comme un Saint, & il est visible que Photius ne l'a connu que comme Arien.]
Bar. 24. mars, g. 'Pour les Latins, Baronius qui l'a mis dans le martyrologe au 24. de mars, cite seulement Bede & Usuard.
Boll. 24. mars, p. 480. 'Le martyrologe imprimé il y a du temps sous le nom de Bede, mais qui n'est pas de luy, met *Natale sanctorum Seleucis & Agabi*, dont on ne peut rien conclure : Usuard & quelques autres ont : *In Phrygia sancti Agapeti*, sans dire ni s'il estoit Evesque, ni d'où il l'estoit. Bollandus croit mesme que cela se doit raporter à S. Agape martyrizé ce jour là en Palestine. [Ainsi si l'on n'a point eu d'autre raison, je ne voy pas qu'on ait eu fondement de mettre au nombre des Saints, un homme qu'on ne trouve point avoir esté honoré par les anciens, & que nous ne connoissons que par des personnes suspectes, dont les plus anciens le font heretique. Car pour Suidas, il loue autant les heretiques que les autres, estant compilé de toutes sortes d'auteurs, dont Philostorge est des principaux.]

Socr. l. 7. c. 3. p. 339. 340. 'Socrate parle d'un Agapet Evesque Macedonien de Synnades, qui se réunit à l'Eglise, *V. Antique* §. 3. Mais c'estoit sous Theodose II, [cent ans aprés l'autre ; & on ne voit point qu'il ait merité d'estre honoré par l'Eglise.]

NOTE LIII.

Pour la page 50. §. 47.

Sur le temps des edits de Maximin faits contre les Chrétiens & en leur faveur.

Eus. l. 9. c. 10. p. 365. a. 'Eusebe dit qu'il n'y eut pas un an de temps entre les rescrits gravez sur le cuivre que Maximin avoit faits pour chasser les Chrétiens, & celui qu'il fit pour eux aprés avoir esté défait par Licinius [le 30. avril 313. Il paroist difficile d'accorder les choses en suivant ce calcul.]
p. 364. c. 'Car Maximin dit luy mesme que ce dernier edit est fait l'année d'aprés le premier qu'il avoit adressé à Sabin pour les Chrétiens [à la fin de 312,]
c. 9. p. 361. a. '& ce premier l'année d'aprés son voyage à Nicomedie, suivi de la demande des villes, pour chasser les Chrétiens & de ses rescrits conformes à leur demande. [Que si nous voulons dire qu'il fut à Nicomedie en 311, mais que ses rescrits sont de 312 : comment dira-t-on que S. Lucien,]
c. 6. p. 351. 'qui ne fut pris qu'aprés ces rescrits selon Eusebe, fut mené d'Antioche à Nicomedie, & ensuite tourmenté par une longue faim, & qu'enfin il mourut [le sept de janvier, comme tout le monde en demeure d'accord ? Que si nous disons qu'il est mort en 313 ; ce sera alors aprés le premier edit en faveur des Chrétiens, qui au moins les exemtoit de la mort.]
Lact. pers. c. 37. p. 33. 'Et si Maximin en fit encore mourir quelques uns, il ne le fit que secrettement.
Eus. l. 9. c. 7. p. 354. 355. 'De plus, Maximin s'estant vanté dans ses rescrits de la felicité de son regne, Dieu pour le punir envoya la famine, la peste, & la guerre des Armeniens. [Tout cela ne se peut mettre qu'en 312.]
c. 8. p. 355. a. 'Et puisque la secheresse de l'hiver qui suivit ces rescrits, fut le commencement de tous ces maux, on ne peut mettre ces rescrits qu'au commencement de 312. au plustard, & en ce cas il y aura toujours plus d'un an entre ces rescrits & le second edit de Maximin, puisqu'assurément il ne fut fait au plutost qu'au milieu du mois de may 313. C'est ce qui fait encore qu'on ne peut pas resoudre cette difficulté, en disant que Maximin conte par les années de son regne qui commençoient au premier de may. Ainsi nous ne voyons point de moyen de suivre Eusebe qu'en disant qu'il y a eu plusieurs rescrits de Maximin, & que quelques uns ne furent donnez que sur la fin de 312, peu avant le premier qu'il fit la mesme année en leur faveur.

NOTE LIV.

Pour la page. 52. § 48.

Que S. Pigmene a plutost souffert sous Diocletien que sous Julien.

[On sera peutestre surpris de nous voir mettre S. Pigmene sous Diocletien, au lieu que tous ceux qui en parlent le mettent sous Julien l'apostat, avec plusieurs autres martyrs dont on joint l'histoire à la sienne. Mais Baronius & Bollandus reconnoissent que tout ce que l'on dit de ces Martyrs, est rempli de circonstances fabuleuses & absolument insoutenables.]
Boll. 4. jan. p. 166. §. 5. 'Leur histoire est meslée ensemble dans des actes,
p. 165. c. 'qu'on appelle tantost de S. Pigmene,
Bar. 4. jan. c. d. 'tantost de Ste Bibienne. Mais quelque nom qu'on leur donne,
a Boll. p. 166. §. 3. [a] on avoue qu'ils ont grand besoin de correction,
b Bar. 362. §. 269. 270 | 24. mars. [b] qu'ils sont incertains, qu'ils sont fort corrompus &c.
c Boll. 24. mars, p. 481. 482. [c] Bollandus marque une partie des faussetez qui s'y trouvent, & il les a jugé indignes de tenir place dans son grand recueil.

[N'ayant donc aucune autorité raisonnable pour mettre S. Pigmene & ses compagnons sous Julien, à qui il n'en faut point attribuer sans de grandes preuves, puisqu'il est certain qu'il n'en a pas fait un fort grand nombre ;]
Bar. 24. mars, b. '& trouvant un S. Pigmene ou Epigmene, (car c'est visiblement le mesme nom,)

nom,) Prestre & Martyr à Rome sous Diocletien, dans des actes, [qui tels qu'ils puissent estre, ne sauroient estre aussi méchans que ceux de S. Pigmene; il y a assurément beaucoup d'apparence que S. Pigmene & ses compagnons ont souffert sous Diocletien, surtout, le nom de Pigmene estant assez extraordinaire pour n'en pas faire plusieurs sans

Boll. ib. p. 472. 473. necessité.] 'Il est vray que Bollandus soutient que les actes de S. Crescent citez par Baronius, ne disent autre chose d'Epigmene, sinon que le Saint fut battizé avec ses parens par le Prestre Epigmene. [Mais Baronius aura t-il inventé son martyre de sa teste? Cela a peu d'apparence. Et quand il l'auroit fait, ce seroit toujours beaucoup de trouver un Epigmene Prestre du temps de Diocletien.]

4. jan. p. 166. §. 3. 'Entre les compagnons de Saint Pigmene, on

28. 29. jan. p. 833. 946. 947. met un S. Flavien Prefet de Rome. 'Et dans d'autres actes qui sont à peu pres du mesme genre, on trouve un S. Flavien Vicaire du Prefet à Rome, martyrizé sous Maximien ou sous Claude: [Car c'est tout un pour Pierre des Noels & les autres savans comme luy.]

p. 946. §. 3. Bar. 298. §. 16. 'Baronius a retranché ce qu'il y avoit de plus visiblement mauvais dans cette piece, & a inseré le reste dans ses Annales, en le tirant des actes de S. Marcel.

Pour la page 53. §. 49.

NOTE LV.

Difficultez sur les quatre Couronnez.

MS. p. 418. 'Les actes des SS. Symphorien, Claude &c. portent que S. Sebastien & l'Evesque Melchiade, enterrerent les quatre Couronnez. [Il y a plus de 20. ans entre la mort de S. Sebastien & le pontificat de Melchiade. On dira que Melchiade est un Evesque different du Pape, ou qu'il est qualifié Evesque parcequ'il le fut depuis. Mais l'auteur des actes n'y

p. 419. a point entendu tant de finesse.] 'Car il ajoute que deux ans aprés, comme on ne pouvoit trouver les noms de ces quatre Martyrs, l'Evesque Melchiade ordonna qu'on en feroit la feste le 8. de novembre sous les noms de SS. Claude, Nicostrate, Simpronien ou Symphorien, Castor & Simplice.

Sacr. n. p. 185. 'Le P. Menard a bien de la peine à se persuader que des le temps du Pape Melchiade, on eust oublié les noms des quatre Couronnez. [Et il n'est pas mesme aisé de comprendre ce que c'est que faire la feste de quatre Saints sous le nom de cinq autres:]

p. 185. 186. Flor. p. 957. 958. 'Neanmoins cela est dans l'ordre Romain, dans Alcuin, dans le Sacramentaire, dans bien des martyrologes: & ainsi il est permis de le croire, si on le veut.

Anast. c. 105. p. 183. 'Anastase distingue en un endroit les quatre Couronnez des SS. Severe, Severien, Carpophore,

Sacr. n. p. 186. & Victorin. 'Mais on croit que c'est une pure depravation du texte où il y en a beaucoup d'autres.

Pour la page 53. §. 49.

NOTE LVI.

Diverses fautes dans les actes de S. Restitut.

Boll. 29. may. p. 11. b. 'Les actes de Restitut de Rome sont d'un style assez grave [& assez bon, mais commun neanmoins à beaucoup d'actes des martyrs de Rome, qui ne nous ont point paru soutenables; de sorte que ce n'est pas une raison suffisante pour autoriser ceux-ci,] & pour dire avec Bollandus qu'ils sont

p. 12. §. 1. tres dignes de foy. [Nous ne voyons rien de mauvais dans l'interrogatoire du Saint, sinon] 'qu'il

§. 2. s'y dit citoyen Romain, [ce qui estoit alors commun à tous les sujets de l'Empire;] 'que Hermogene attend bien tard à luy demander sa qualité; & que ce juge est toujours qualifié *Preses* [titre propre à quelques gouverneurs de provinces, & qui pouvoit se communiquer aux autres: mais je ne sçay s'il y a preuve qu'il se donnast jamais aux officiers de Rome.

'Ces difficultez seroient moins considerables, §. 3.
sans l'histoire tout à fait Metaphrastique,] 'des prisonniers delivrez par le Saint. [Car j'avoue que j'aurois bien de la peine à me persuader ce fait sans une autorité plus que mediocre, & à croire que les geoliers au lieu de se cacher & de s'enfuir dans une affaire où il y alloit de leur vie,] l'aient esté dire eux mesmes au juge, 'ou que le juge ait reconnu, sans que personne le luy dist, que c'estoit l'ouvrage de S. Restitut, & l'ait accusé en mesme temps de l'avoir fait par malefice, 'aprés qu'on l'avoit trouvé seul dans la prison, dont il pouvoit s'enfuir comme les autres, [ou que le juge obligé de le punir sur cela, de quelque religion qu'il fust,] 'luy ait offert le pardon pourvu qu'il voulust sacrifier. [Je ne croy pas non plus qu'on trouve jamais dans de bons actes,] 'une sentence de mort qui ne pouvoit estre executée qu'à condition d'une chose qui se devoit faire en l'absence du juge.

[Ce qui me paroist encore incomprehensible,] §. 1.
'c'est qu'au milieu d'une grande tempeste elevée contre les Chrétiens, 'on envoie prier un Evesque §. 6.
d'auprés de Rome, de se trouver dans la place de sa ville, & d'y assembler les Prestres, les Diacres, & les autres Ecclesiastiques, *les Serviteurs de Dieu*, & les Vierges, pour conduire le corps du Martyr à la sepulture avec des hymnes & des cantiques; que le deuil de cette sepulture dure sept jours, & qu'on y fasse de grands frais. [Les Serviteurs de Dieu, selon le langage de l'antiquité, sont les moines; & il n'y en avoit point encore en Italie du temps de Diocletien. En voilà ce me semble assez pour mettre cette piece au nombre de celles qui n'ont que tres peu ou point du tout d'autorité.]

NOTE LVII. Pour la page 54. §. 49.

Sur les actes de S. Timothée, & sur le temps où il a vécu.

'On trouve une histoire de S. Timothée au commencement des actes de S. Silvestre, [dont on sçait l'estime que l'on doit faire.] Ils le font venir d'Antioche à Rome durant la persecution &c. Il y fut martyrizé, disent-ils, au bout d'un an & quelques mois, & enterré par le Pape Melchiade, [dont le pontificat ne commence qu'au 2. de juillet 311, longtemps aprés que la persecution estoit finie à Rome.] 'Baronius a eu aussi ses actes en particulier dont les premiers mots qu'il raporte, *sub persecutione Constantini Imperatoris*, [font voir ce que l'on peut esperer du reste.] 'Pierre des Noels le fait venir sous l'Empereur Valerien, [c'est à dire en 260. au plustard,] & neanmoins sous le pontificat de Melchiade. 'Florentinius sans se mettre en peine de tout cela, pretend que c'est Saint Timothée qu'on fait fils de S. Pudent disciple des Apostres, & par consequent qu'il vivoit dans le premier & le second siecle. Il se fonde sur les martyrologes de S. Jerome, qui disent positivement que S. Timothée honoré à Rome le 22. d'aoust, estoit disciple de l'Apostre S. Paul, ce qu'il ne croit pas neanmoins 'se pouvoir entendre de S. Timothée d'Ephese.

Combef. act. p. 260. 261. — Bar. 22. aug. b. — P. de N. l. 7. c. 91. p. 144. 145. — Flor. p. 767. 768.

NOTE LVIII. Pour la page 54. §. 50.

Sur les actes de S. Eutyque de Ferente.

[Les articles 9. & 10. des actes de S. Eutyque, sont visiblement nouveaux, comme on le peut juger]'de cette multitude d'autels qu'ils mettent dans l'eglise du Saint: [& il y a dans le dixieme beaucoup de Boll. 15. may. p. 461. c.

de choses qui paroissent prises du Répons de l'ancien commun des Martyrs, *Hic est verè martyr.*]
d. 'Bollandus dit que ces deux articles ont peutestre esté ajoutez aux anciens actes. [Il n'en donne pas de preuve; & cela est de peu d'importance: car le
d. reste mesme des actes est peu de chose.] '*Qualia-*
a. *cumque acta*, dit Bollandus. 'L'explication que les ides de may est le 15. du mois, [ne sauroit estre que fort nouvelle:] & la priere de S. Eutyque, que tous ceux qui invoqueront son nom soient receus dans le Ciel, pour y jouir de luy, & obtiennent sur la terre tout ce qu'ils demanderont, [nous obligeroit de croire, si elle estoit vraie, qu'il s'estimoit aussi grand que J. C. mesme, ou plus encore. C'en est assez pour ne pas examiner davantage ces actes. Le nom mesme d'Eutice qu'ils donnent au Saint, & qui est inconnu dans l'antiquité, est visiblement une corruption de celui d'Eutyque,
Greg. dial. l. 3. c. 38. p. 217. c. ['sous lequel on le connoissoit encore à la fin du VI. siecle.]
Boll. 15. may, p. 460. a. 'Ils mettent ce Saint dans la grande persecution qui s'eleva, disent-ils, du temps de l'Empereur Claude. En effet, S. Gratilien dont ils parlent,
p. 458. f. 'souffrit sous Claude, s'il en faut croire ses actes: mais ils disent que ce fut en la 4^e^. année de ce prince, ce qui ne se peut entendre ni de Claude II, qui ne regna pas trois ans, ni de Claude I. qui ne
p. 459. a. persecuta point les Chrétiens. 'Bollandus fait ce qu'il peut pour l'entendre de Claude II: [mais c'est par une explication visiblement forcée, à laquelle aussi il ne s'arreste pas.] Car il abandonne absolument l'epoque de Claude, pour mettre S. Gratilien & S. Eutyque sous Diocletien, sur l'autorité des actes de S. Valentin de Viterbe, qui
4. feb. p. 458. §. 2. mettent dans ce temps là un Eutice Prestre. 'On peut tirer le mesme argument des actes de S. Second d'Amelia, où il est nommé Eutyque.

[Mais il est bon de remarquer que les actes de S. Second, & ceux de S. Valentin, nous debitent une mesme histoire déja assez peu probable par elle mesme. Car on voit l'un & l'autre Saint jetté dans l'eau par des gents qui ensuite furent les uns tuez par des ours, les autres convertis & battizez par S. Eutyque. Nous n'avons pas besoin de cette nouvelle preuve pour ne nous guere arrester à toutes ces deux vies. Mais ce qui embarasse davanta-
15. may, p. 459. ge, c'est que] 'Bollandus se sert de cette histoire raportée dans la vie de S. Valentin, pour mettre sous Diocletien S. Eutyque de Ferente, & S. Gra-
4. feb. p. 458. §. 2. tilien, comme nous venons de le dire; '& il se sert encore de celle qui est dans la vie de S. Second, pour mettre sous le mesme prince S. Eutyque dont nous avons l'epitaphe par Damase, qui sans doute estoit enterré à Rome, [& different par consequent de celui de Ferente. Cependant n'y ayant pas moyen de douter que l'histoire ne soit fausse dans l'une des deux vies au moins, il faut abandonner la conclusion qu'on en tire à l'egard de l'un des deux Eutyques. Nous aimons mieux l'abandonner à l'egard de celui de Rome, qui n'a aucune liaison ni avec S. Second, ni avec S. Valentin.]

Pour la page 55. §. 51.

NOTE LIX.

Quelques difficultez sur l'histoire de S. Erasme.

Nous avons dans Surius 2. *jun. p.* 38-41, des actes de Saint Erasme, qui sont excellemment mauvais, quoiqu'ils puissent estre plus anciens que
Bar. 2. jun. b. Raban & Adon. 'Baronius semble les attribuer à
Flor. p. 572. 1. Gelase II. 'D'autres font ce Pape auteur d'une autre histoire de S. Erasme, encore plus longue que celle de Surius, & donnée au public par Constan-
Bol. 14. feb. p. 763. f. tin Abbé de Caiette. 'Les Italiens mesmes trouvent beaucoup de choses dans l'histoire de S. Erasme qui ne sont pas seulement vraisemblables.

Sur. 2. jun. p. 40. §. 14. 'Ses actes portent qu'aprés avoir beaucoup souffert en divers endroits, il fut transporté par S. Michel à Formies dans la Campanie pour instruire le peuple, & qu'enfin ayant entendu une voix qui luy dit de se venir reposer &c. il se mit en prieres, & rendit l'esprit. Usuard & Adon disent à peu pres la mesme chose. [Ainsi il doit proprement tenir rang parmi les Confesseurs, comme S. Felix de Nole, S. Apollinaire de Ravenne.
Flor. p. 568. 569. &c.] 'Cependant les martyrologes de Saint Jerome le mettent toujours au rang des Martyrs, '&
p. 567. quelques uns luy donnent positivement ce titre. [Saint Gregoire le luy donne de mesme. Usuard & Adon le luy donnent aussi, quoiqu'ils ne qualifient S. Felix que Confesseur.]

Sur. 2. jun. p. 39. §. 6. 'Ses actes portent encore, que Diocletien luy fit souffrir beaucoup de tourmens dans l'Orient, & qu'un Ange l'ayant transporté en Italie, 'Maxi-
§. 9. mien luy en fit encore souffrir plusieurs autres.
Boll. 14. feb. p. 763. f. 'Cela a donné lieu à quelques uns de croire que ce sont deux Saints Erasmes, l'un d'Antioche, l'autre d'Italie, qu'on a confondus en un.

NOTE LX.

Pour la page 58. §. 53.

Incertitude de l'histoire de S. Dalmace.

Ferr. it. p. 752. 'Ce que Ferrarius dit de S. Dalmace, est tiré de quelques vies manuscrites & imprimées que nous n'avons point. Mais selon l'extrait qu'il en fait, plein d'evenemens prodigieux, [elles ne sauroient guere nous en rien apprendre de bon.] 'Su-
Sur. 5. dec. p. 181. rius donne seulement son histoire écrite en vers par Vida Evesque d'Albe. [Outre la nouveauté & la poesie, il n'y a presque aussi que des miracles.] 'Ferrarius en rejette tout à fait l'autorité, &
Ferr. p. 752. croit que c'est aussi sans aucun fondement, que le martyrologe Romain, & d'autres ensuite, font S. Dalmace Evesque, comme Vida, & mettent son martyre à Pavie. Il soutient surtout que l'Eglise de Pavie ne le reconnoist point au nombre de ses E-
Ugh. t. 2. p. 6. a. vesques: '& neanmoins Ughellus l'y met, & le fait succeder à S. Crispin en l'an 306, pour estre martyrizé l'année d'aprés sous Maximien [Galere, qui avoit alors bien d'autres affaires sur les bras. Ferrarius qui met le martyre de S. Dalmace vers 254, ne dit rien sur ce que le martyrologe Romain le differe jusqu'au temps de Diocletien.]

NOTE LXI.

Pour la page 61. §. 55.

Qu'on ne peut faire de fond sur les actes des SS. Cantiens.

Mabi. lit. p. 467. 'Les actes des SS. Cantiens que le P. Mabillon nous a donnez, sont fort simples dans la narration, & assez elevez dans le commencement & dans l'article *Beatissimi*. [Mais ce dernier endroit est presque mot à mot la mesme chose que le sermon de S. Maxime sur ces Saints, & n'a point de liaison avec ce qui precede & ce qui suit; de sorte qu'il paroist que c'est une piece ajoutée. Je croy qu'on peut dire la mesme chose du commencement, qui n'a non plus aucune liaison avec l'article 2.

Pour juger donc maintenant de ce qui paroist proprement faire les actes, il me semble que le style & l'air en est tres bas, & digne des siecles les plus barbares, bien loin qu'on les puisse attribuer à S. Ambroise, dont on leur fait quelquefois porter le nom. Il y est dit *p.* 468, que les Saints estoient de la race des Anices, *hoc est Divæ memoriæ Carini Imperatoris.* Je croy qu'on trouve les Anices

Digitized by Google

Bar. 31. may, d. ces illustres à Rome longtemps avant Carin,] '& mesme des le temps de la Republique. [Pour les honorer on les eust fait descendre de Carus plutost que de Carin son fils, dont le nom est tres odieux dans l'histoire. Je douterois fort que dans les siecles de l'Eglise où la discipline a esté un peu en vigueur, un Chrétien eust osé appeller un payen *Divæ memoriæ*; & les payens mesme n'eussent pas donné ce titre à Carin, que Diocletien ne mit pas sans doute au nombre des dieux.]

Mabi. lit. p. 468. 'Les actes ajoutent que Diocletien regnoit à Rome, Maximien dans l'Illyrie, & que Carin traitoit bien les Chrétiens dans les Gaules, *qui non post multum tempus defunctus est*. [Ce n'est là nullement l'idée que l'histoire nous donne. Car il paroist qu'au commencement de 285, Diocletien n'estoit maistre que de l'Orient, que Maximien estoit simple particulier, que Carin regnoit à Rome, où il fut Consul, & qu'il mourut la mesme année, non de mort naturelle, comme le mot de *defunctus* porteroit à le croire, mais tué dans une bataille.]

Ibid. 'Il semble selon ces actes, que Diocletien ait commencé la persecution generale de l'Eglise aussitost aprés la mort de Carin; [& ce ne fut que 18. ans depuis. Tout le reste des actes à l'air des pieces composées plusieurs siecles aprés les persecutions.] p. 470. 'Mais le sang des Saints qui parut comme du lait, [n'est digne que de Metaphraste.

Le dernier des trois Saints est nommé *Cantianillus* au commencement des actes, & *Cantianilla* à la fin, aussibien que dans tous les autres endroits que j'ay vus;] P. des N. l. 5. c. 70. p. 95. 2. '& on en a fait une sainte vierge dans le titre de Pierre des Noels. [Il seroit difficile que S. Maxime & les actes n'eussent pas remarqué qu'il y avoit une vierge parmi eux: cependant ils ne le font point, se contentant de dire que c'estoient trois freres.]

Boll. 31. may, p. 428. 'Les actes que Bollandus nous a donnez de ces Saints, sont à peu pres la mesme chose que ceux que nous avions déja dans le P. Mabillon, hors divers endroits sur S. Chrysogone, & deux sur les miracles qu'on leur attribue. [Il paroist assez que ces endroits ont esté ajoutez aprés coup: mais au moins c'est ce qu'il y a de plus méchant dans cette piece.]

NOTE LXII.

Pour la page 63. §. 56.

Diverses choses incroyables dans les actes de Ste Devote.

Boll. 27. jan. p. 770. b. 'Barrali nous a donné dans sa chronique de Lerins, les actes de Ste Devote, tirez d'un manuscrit de l'abbaye de S. Pons à Nice. [Le style en est simple & grave: mais le moyen de soutenir ce qui y est dit,] 2. 'que le Gouverneur fit empoisonner un Senateur payen, parcequ'il ne vouloit pas luy livrer la Sainte; p. 771. 2. '& qu'elle ait demandé à Dieu de mettre ce Senateur, déja mort, au nombre de ses elus? [Il y a outre cela, bien des miracles qui sentent extremement la fable.] b. 'Benenat y est appellé Savoyard, *Sabaudus*: [& je ne croy pas que ce nom se trouve avant la fin du IV. siecle.] d. 'Il y est dit que la ville de Monaco s'appelloit en latin *Singulare*: [ce qui ne fut jamais.] d. 'L'auteur semble mettre des le temps de Diocletien une eglise de S. George, [ce qui seroit tout à fait ridicule: & quand il faudroit raporter ce titre au temps où l'auteur vivoit, c'est toujours une marque qu'il n'est pas bien ancien. Il y est dit] p. 770. c. 'que la Sainte ne mangeoit que le jour de la Resurrection. [Il faut sans doute l'entendre de tous les dimanches. Mais cela mesme n'est pas fort aisé à croire.]

'On garde aussi à Monaco une vie de Ste Devote, qu'on dit estre fort ancienne, mais d'un style extremement rude & barbare; [ce qui convient mieux au VIII. siecle & aux suivans, qu'à ceux qui sont plus anciens.] Corf. p. 239. Un nommé Jule Torrin en a composé sur cela une vie Italienne, 'que le P. Sauveur Vital semble avoir voulu inserer presque toute entiere dans sa Chronique sacrée des Saints de Corse. p. 241-262. [Elle est fort differente de celle de Barrali, qui en effet n'est point d'un style fort rude. C'est à ceux qui savent l'Italien à l'examiner, s'ils jugent qu'elle en vaille la peine. Car outre le style barbare de l'original,] p. 239. 'il paroist que Torrin n'en a pas fait une simple traduction, mais a composé sur cela une vie toute nouvelle, [qui par consequent ne peut avoir aucune autorité.]

NOTE LXIII.

Pour la page 64. §. 58.

De Nestor gladiateur dont Metaphraste fait un Martyr.

[On peut conter entre les fables de Metaphraste,] 'la qualité de Proconsul de Grece qu'il donne à S. Demetre, Sur. 8. oct. p. 106. §. 1. [puisque Photius & Anastase n'en disent rien: & il n'est pas fort commun de voir des personnes de ce rang avoir le courage de mourir pour la verité. On ne peut aussi regarder que comme des fictions ou de Metaphraste, ou de ceux qui l'avoient precedé, divers miracles qu'on ne lit que dans ces actes.

Mais l'histoire de Nestor qui en fait une grande partie, merite bien que l'on s'y arreste un peu davantage.] 'Il y avoit un gladiateur nommé Lyée, §. 5. 6. qui estoit extremement robuste, & tuoit tous ceux qui se battoient contre luy; ce qui le faisoit beaucoup aimer de Maximien. Comme ce prince donnoit un combat de gladiateurs, celui-ci s'y presenta pour se battre contre tous ceux qui le voudroient attaquer. Tout le monde le redoutoit; §. 6. 'ce qui n'empescha pas un jeune homme nommé Nestor, d'entreprendre de le combatre. Et la meilleure intention qu'on luy attribue dans un dessein si criminel, c'est de rabatre l'orgueil & la fierté de Lyée.

§. 6. 'Cependant pour sanctifier son ambition & son homicide, il s'adressa, dit Metaphraste, à S. Demetre qui faisoit beaucoup de miracles, luy declara ce qu'il vouloit faire, & luy demanda, non si cela estoit legitime, mais seulement qu'il l'assistast de ses prieres. Le Saint, dit Metaphraste, crut recevoir une grace, & non la donner, & à peine avoit-il entendu Nestor; que sans differer d'un moment il se hasta de luy faire le signe de la Croix sur le front & sur le coeur: & il le renvoya aussitost, en luy disant; Vous vaincrez Lyée, " & vous serez martyr de J. C."

§. 7. 'Nestor ensuite se presenta dans la lice, & sa hardiesse surprit tout le monde. Maximien crut que c'estoit la pauvreté qui le portoit à faire un coup de desespoir: c'est pourquoi il luy offrit de l'argent, en l'exhortant de ne se pas hazarder contre un homme qui estoit incomparablement plus fort que luy. Mais Nestor refusa l'argent, declarant qu'il ne cherchoit que la gloire de vaincre Lyée. On le laissa donc combatre, & ayant invoqué, dit-on, le Dieu de Demetre, [c'est à dire celui qui condanne aux feux eternels les gladiateurs & les homicides,] il donna à Lyée un coup dans le coeur, & le fit tomber mort sur la place. §. 8. 'Maximien crut que c'estoit un effet de magie, & ayant sur cela interrogé Nestor, il luy répondit qu'aucun Chrétien n'usoit de magie, mais qu'il avoit esté assisté par le Dieu de Demetre, & le Dieu de tous les Chré-

Digitized by Google

Chrétiens. Sur cela Maximien le fit tuer de son épée mesme, & Nestor alla ainsi, dit Metaphraste, trouver J. C. qu'il avoit aimé, pour recevoir de luy la couronne d'une double victoire.

[Il est difficile de trouver rien de plus scandaleux & de plus indigne d'un Chrétien, que cette narration fabuleuse, où l'on sanctifie ce qu'il y a de plus horrible & de plus opposé à l'Evangile. Nous l'appellons fabuleuse, parcequ'elle l'est dans ses circonstances les plus importantes. Car Photius & Anastase, parlent du combat de Nestor contre Lyée; mais ils se gardent bien de dire que Nestor fust Chrétien, ni d'y mesler S. Demetre, Ils ne disent pas mesme que Maximien ait fait mourir Nestor, mais seulement qu'il ne luy donna pas les recompenses promises aux gladiateurs victorieux. Ainsi il est visible que tout le reste a esté ajouté à la verité, & apparemment aprés le neuvieme siecle, par des gents egalement ignorans dans l'histoire, & dans la doctrine de l'Evangile.

Il peut y avoir eu un S. Nestor martyr à Thessalonique,] 'puisque les Grecs en font leur principal office le 27. d'octobre, en luy donnant mesme le titre de grand Martyr; [& Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain le 8. du mesme mois. Mais si c'est celui dont nous venons de parler, c'est à Metaphraste qu'on fait auteur de cette horrible histoire;] 'c'est aux Grecs qui l'ont suivi trop legerement; [c'est à Baronius qui paroist les approuver] 'en ne citant ce Nestor que du menologe, des actes de S. Demetre par Metaphraste, & de Nicephore, [c'est à eux, dis-je, à voir ce qu'ils répondront à l'autorité du Decalogue, & à l'horreur qu'a toujours eue l'Eglise pour l'homicide & pour ceux qui en ont fait un jeu & une profession, comme les gladiateurs.] 'Les payens ont bien pu condanner les Chrétiens à se faire gladiateurs: mais ils n'ont pas pu les obliger seulement à apprendre les exercices d'un si detestable métier, ni mesme à recevoir la nourriture que le fisc leur donnoit en cette qualité infame. Ils ont mieux aimé souffrir la faim, les fouets, & toutes sortes d'extremitez.

(Men. p. 341. 344. — p. 326. 341. 345|Ugh. t. 6. p. 1114. 1115. Bar. 8. oct. d. — Eus. de Pal. c. 8. p. 330. c. d.)

NOTE LXIV.

Pour la page 65. § 58.

Que S. Demetre a souffert sous Galere.

Sur. 8. oct. p. 106. § 1. 'Metaphraste dit que Maximien qui condanna S. Demetre, est Hercule. [Mais il ne savoit pas que Thessalonique où cela se passa, n'appartint jamais à ce Maximien: & ainsi il faut l'entendre de Galere, & mettre le martyre de S. Demetre avant l'an 311, auquel Galere mourut, ou mesme avant 310, puisque Galere fut malade durant presque toute cette année là, &, comme l'on croit, à Sardique.

All. de Sim. p. 223. 'Allatius cite une histoire du Saint qui le met sous Maximin. [Mais ce prince a moins encore esté maistre de Thessalonique que Maximien Hercule; de sorte qu'il faut raporter cela à la confusion que les Grecs font presque toujours des noms de Maximien & Maximin.]

NOTE LXV.

Pour la page 65. § 59.

Grandes difficultez dans les actes de S. Moce.

Boll. 11. may, p. 621. a. b. 'L'histoire de S. Moce est raportée differemment par les Grecs. Le menologe de Basile le fait natif de Byzance, & Prestre de l'Eglise, c'est à dire sans doute de l'Eglise de Byzance.] Il parle de ses predications, de sa confession, & de divers tourmens qu'il souffrit: aprés quoy on le mena à Heraclée, où il fut decapité & enterré, jusqu'à ce que Constantin fit raporter son corps à Constantinople.

'Les Ménées & les autres livres de l'office des Grecs, portent qu'il estoit Prestre d'Amphipoli, & qu'aprés avoir souffert divers tourmens, il fut envoyé à Heraclée, & de là à Byzance où il consomma son martyre. 'Les actes du Saint sont conformes à cette narration; '& Codin l'autorise aussi dans les origines de la ville de Constantinople, où il dit que S. Moce y a fini sa vie par le martyre. [Entre les Latins, Usuard dit la mesme chose;] '& cela se peut confirmer par un martyrologe qu'on croit estre de Florus. [Ainsi cette narration l'emporte assurément par le nombre & par l'antiquité de ses témoins.

(b. c. d. — p. 622. — Codi. p. 38. a. — Boll. mars, t. 2. p. 19. d.)

Mais elle ne laisse pas d'estre embarassée d'une assez grande difficulté. Car Amphipoli estoit du departement de la Macedoine, au lieu qu'Heraclée & Byzance estoient de la Thrace. Les actes au lieu d'éclaircir la difficulté, l'augmentent encore.] 'Car ils veulent que le Saint ait esté examiné à Amphipoli par Laodice & Maxime Proconsuls d'Europe, [quoique l'Europe fust une des provinces de la Thrace, separée de la Macedoine par celle de Rhodope; & qu'apparemment elle n'eust point alors de Proconsuls. *V. S. Acace Martyr note I.* 'Ils ajoutent que Maxime l'envoya à Philippisie Prefet de la ville d'Heraclée, [sans dire par quelle raison, ni à quelle fin il l'envoyoit au magistrat d'une ville, qui estoit beaucoup au dessous de luy.

(11. may, p. 622. b. — p. 624. a. b.)

Ils ne disent rien du tout de ce qui arriva à Heraclée,] 'sinon que le Saint y fut huit jours en prison, au bout desquels il commanda, [sans qu'on sache qui est cet *il*,] que Moce fust mené à Byzance pour y estre decapité, [sans que nous voyions encore pourquoi envoyer decapiter à Byzance un homme d'Amphipoli. Tout le reste de ces actes ne vaut pas mieux: & ce ne sont que prodiges sans vraisemblance. (b.)

Je ne sçay donc s'il ne vaudroit pas mieux se tenir au menologe de Basile, qui raporte neanmoins les mesmes prodiges, & croire que les actes ont confondu deux SS. Moces, l'un d'Amphipoli, l'autre de Byzance, ce qui aura trompé Usuard & les autres Latins & Grecs: Car pour Florus il ne parle que d'Amphipoli, quoique d'ailleurs il suive assez les actes.

Que si l'on veut neanmoins s'attacher aux actes pour le fond, je croy qu'il faut dire que Laodice & Maxime estoient gouverneurs de Macedoine, que Philippisie estoit Prefet du Pretoire, & ainsi leur superieur, si neanmoins un nom si extraordinaire estoit celui d'un Prefet; & qu'aprés qu'on luy eut amené S. Moce à Heraclée, ayant à aller à Byzance, il y fit conduire le Saint, & l'y jugea. 'On cite d'Herodote & de Suidas, qu'Amphipoli est de la Thrace. [Et cela peut avoir esté autrefois.] 'Mais des le temps de S. Paul, Neapolis & Philippes qui sont audelà d'Amphipoli, estoient comprises dans la Macedoine, [dans laquelle Estienne le geographe la met, & les autres l'ont suivi.]

(p. 622. a. — Act. 16. v. 11. 12| 17. v. 1.)

NOTE LXVI.

Pour la page 66. § 60.

Diverses fautes dans les actes de S. Adrien.

Bar. 4. mars, e. 'Baronius juge que les actes de S. Adrien sont vrais & fideles. [Nous voudrions pouvoir suivre son jugement. Mais quand il n'y auroit point d'autre chose, les longues harangues qu'on y lit font voir qu'ils ont esté composez à loisir: & ces harangues sont souvent pleines d'injures contre l'Empereur mesme; ce qui est une mauvaise marque.]

Sur. 8. sept. p. 90. § 7. 'L'histoire de S. Adrien qui sort de prison en donnant pour caution d'autres Confesseurs, [est une chose ridicule & insoutenable. Il y alloit de la vie

Digitized by Google

vie du geolier si on l'eust sceu : & cependant cela se fait tout publiquement, puisque plusieurs personnes le viennent dire à sa femme.]

Ibid. 'S. Adrien le faisoit uniquement pour avertir sa femme qu'on l'alloit mener à l'Empereur.

§.9. 'Et on ne l'y mena que sept jours aprés. [Mais pourquoi ne faisoit-il pas avertir sa femme par un autre, puisque selon ses actes, les Chrétiens avoient alors une entiere liberté de visiter les Confesseurs dans la prison?]

§.7. 'Il est bien étrange aussi que dans cette liberté, Ste Natalie sa femme ait esté plusieurs jours sans le venir voir. [Mais toutes ces absurditez estoient necessaires pour l'incident romanesque qu'on raporte ensuite]

Ibid. 'de Natalie, qui s'imagine que son mari a renoncé à la foy, & luy ferme la porte,

§.8. 'preste à se tuer elle mesme.

[Parmi tant de services que les Chrétiens rendent aux martyrs, on ne voit point qu'on ait songé à battizer Saint Adrien, ni mesme à le faire catecumene, ou l'auteur des actes n'a pas jugé que cela valust la peine de le mettre. Mais cette liberté mesme est une chose fort difficile à croire, quand on considere les actes des autres martyrs de ce temps là; & ce que disent ceux-ci mesmes,]

§.1.2. 'qu'il y avoit des gents destinez à chercher les Chrétiens qui se cachoient. [Je ne voy pas aussi comment on peut accorder cela, avec tout ce que faisoit Ste Natalie durant l'interrogatoire de son mari, & à son martyre. Elle ne pouvoit pas se declarer plus hautement Chrétienne, & cela à la vue de Maximien mesme, & de ses principaux ministres.

On pourroit joindre encore beaucoup d'autres remarques à celles-ci : mais je croy que ce que nous avons dit suffira pour nous excuser, si nous n'avons pas osé nous arrester à cette histoire.

L'hymne sur S. Adrien qu'on trouve dans le breviaire de Tolede *p.* 369. 370, nous apprend seulement que ce Saint ayant toujours vécu dans la chasteté avec Ste Natalie sa femme, se joignit à des Confesseurs prisonniers, & fut enchainé avec eux. Sa femme le vint visiter & encourager dans la prison. Il fut ensuite fouetté, dechiré avec les ongles de fer, *exinteratur*, & étendu avec des poulies. Enfin on luy coupa les piez, *pedum compage truncus*, & la main; ce qui termina son martyre. Sa femme l'assista & l'anima toujours jusques à la mort. Elle rendit ensuite les mesmes services aux autres Martyrs, & souffrit ainsi en leur personne ce qu'elle eust voulu souffrir en la sienne propre.]

Pour la page 67. §.60.

NOTE LXVII.

Sur le jour du martyre de S. Adrien, & sur sa translation à Rome.

Bar. 8. sept. b. 'Baronius croit que le 4. de mars est le jour de la mort de S. Adrien, & le 8. de septembre celui de sa translation à Rome; ce que Molanus avoit dit avant luy sur le 4. de mars. [Cela se peut appuyer]

Flor. p. 359. 816. 'sur ce qu'au 4. de mars il est mis avec ses compagnons dans les martyrologes de S. Jerome, & seul au 8. de septembre. Sa feste au 4. de mars est appellée *passio* dans deux exemplaires, & celle du 8. septembre *natalis*, qui est un terme plus general. Neanmoins il y en a un aussi qui appelle la derniere, *passionem*.

Boll. 4. mars, p. 300. 'Bollandus semble vouloir dire que le 8. septembre est le jour de son martyre, parceque sa feste y est marquée dans un plus grand nombre de martyrologes; [ce qui assurément ne prouve rien.]

Bar. 8. sept. b. 'S'il estoit vray que le 26. d'aoust, auquel les Grecs en font, fust le jour de sa translation à Byzance, comme l'a cru Baronius; [il faudroit dire, selon ses actes, qu'il a souffert vers le 20. du mesme mois.

Nous ne voyons point que sa translation à Rome, ait d'auteur plus ancien qu'Adon. Et ainsi il se pourroit bien faire que S. Adrien honoré le 8. de septembre, auroit souffert à Rome: & Vandelbert le dit assez positivement : *Martyr & Adrianus Romam tum sanguine comit.* Neanmoins comme Bede, & tous les autres aprés luy, marquent ce jour là Saint Adrien de Nicomedie, & qu'il est certain par le Sacramentaire de S. Gregoire *p.* 129, & le calendrier du P. Fronto *p.* 130, que depuis bien des siecles on a honoré ce jour là à Rome un S. Adrien, nous ne voulons point nous opposer à une opinion qui n'est peutestre pas tout à fait certaine, mais qui est ancienne, qu'on peut dire fondée, & que nous ne voyons combatue par rien qui soit positif ou considerable.]

NOTE LXVIII. Pour la page 67. §.61.

Divers actes de S. Pantaleon, tous faux: Sur ses reliques.

'Baronius dit que les actes de Saint Pantaleon imprimez dans Surius, sont de Metaphraste. Bar. 27. jul. a. [Je ne sçay quelle raison] 'Leo Allatius a de le nier. All. de Sim p. 123 [Car ils paroissent assez dignes de cet auteur.] 'Il en marque d'autres qu'il luy attribue : p. 125. [& nous les avons trouvez dans un legendaire de S. Michel de Beauvais. C'est à peu pres la mesme chose que ceux de Surius pour l'histoire : mais ils ont un peu moins le style de Metaphraste. Nous en avons vu dans un autre manuscrit qui commencent par ces mots : *in tempore illo facta est persecutio Christianorum.* Ils ne valent rien non plus.]

'Hugue de Flavigni dit qu'un Evesque de Cologne envoyé par Othon II. à l'Empereur de Constantinople, en raporta de Nicomedie le corps de S. Pantaleon, qu'il mit à Cologne, hors un bras qui fut depuis apporté en l'eglise de S. Vanne à Verdun &c. Lab. bib. t. 1. p. 166. b. c. 'Un autre auteur dit que le chef de S. Pantaleon fut aussi apporté de Constantinople à Cologne, mais seulement en 1208; Cang. de C. L. 4. p. 132. 'de quoy Molanus & d'autres marquent qu'on fait une memoire à Cologne le 18. de fevrier. Boll. 18. feb. p. 30 b 'On pretend avoir receu le mesme jour à S. Denys en France une partie des reliques de S. Pantaleon. Sauss. p. 114. 'D'autres écrivent que celles qui estoient à Constantinople dans l'eglise de la Concorde, selon S. Jean de Damas, ont esté transferées en la ville de Porto dans le Portugal dont il est patron. Cang. de C. L. 4. p. 157. 'Enfin Florentinius nous apprend qu'on tient à Luque que son corps y est dans l'eglise de S. Jean, & on y donne sa teste à baiser aux Fideles le 27. de juillet. Flor. p. 686. 1. [Si toutes ces traditions sont vraies, ce que nous ne pretendons pas examiner, il faut reconnoitre qu'il y a eu plusieurs Martyrs de ce nom.]

NOTE LXIX. Pour la page 68. §.62.

Deux histoires de Ste Theodote toutes deux peu assurées.

[Nous avons deux histoires de Ste Theodote,] 'l'une dans les actes de Ste Anastasie, d'où est pris ce qu'Adon en dit au 2. d'aoust, Sur. 25. dec. p. 315. §. 19. 20. 30-33. [a] 'l'autre que le P. Combefis nous a donnée en l'an 1660, avec divers autres actes de martyrs. a Combef. act. p. 247. [Ces deux histoires n'ont aucun raport l'une avec l'autre, qu'en ce qu'elles disent toutes deux que Ste Theodote fut brulée avec ses enfans à Nicée en Bithynie. Les actes du P. Combefis ne disent pas un mot de tout ce que Metaphraste pretend s'estre passé sur Ste Theodote en Macedoine; & mesme ils l'excluent assez visiblement.] 'Car il y a au commencement, que le Gouverneur ayant esté averti qu'il y avoit une certaine femme dans la ville qui faisoit profession de la religion p. 247. 248.

Digitized by Google

gion Chrétienne, & y elevoit ses enfans, il la fit prendre & amener devant luy: [ce qui est bien eloigné de dire qu'elle luy avoit esté envoyée par un autre Gouverneur.

Nous verrons en un autre endroit que les actes de Ste Anastasie sont sans aucune autorité. Ce qu'ils disent mesme de Ste Theodote est accompagné de circonstances fascheuses: & ce qu'ils pretendent que de Macedoine elle fut renvoyée au gouverneur de Bithynie, n'est point une chose aisée à croire, quand on n'en rend point de raison. D'autrepart les actes du P. Combefis ne sont nullement originaux, mais composez à loisir; & mesme le juge y est assez souvent traité de tyran. Ils ne consistent qu'en tres peu de faits, & en des discours assez longs, qu'on voit bien estre de l'auteur. Avec cela je pense qu'ils sont encore à preferer aux autres pour le fond de l'histoire, qui est moins embarassé. Nous avons cru neanmoins pouvoir prendre quelques noms propres de Metaphraste, & d'Adon: & c'est aussi sur leur autorité que nous mettons la Sainte sous Diocletien: Car les actes du P. Combefis ne marquent point de temps. Bede & les autres martyrologes latins, aussibien que le menologe des Grecs, suivent les actes de Ste Anastasie: Et ce n'est peutestre pas une mauvaise preuve pour l'antiquité de ceux du P. Combefis, qu'on n'a pas fait sans doute depuis que les autres ont esté composez, ou sont devenus celebres.

NOTE LXX.

Pour la page 68. §. 62.

Deux Saintes Theodotes, l'une à Nicée, & l'autre en Mauritanie.

Flor. p. 718 719. 2. 'Les martyrologes de S. Jerome marquent le 2. d'aoust une Ste Theodote martyre avec ses enfans. L'un a *In Bitia civitate Theodota cum tribus filiis suis:* & il est aisé de dire qu'au lieu de *Bitia* il faut lire *Nitia* pour *Nicæa*. Mais les autres parlent d'une Theodote de Cesarée en Mauritanie, à qui ils donnent sept enfans; & ils ajoutent qu'on en a les actes; 'quoique jusqu'à present on n'en ait point d'autre lumiere. Un autre ancien martyrologe marque distinctement celle de Mauritanie & celle de Nicée, & il tire son histoire des actes de Ste Anastasie. p. 720.

NOTE LXXI.

Pour la page 69. §. 62.

Difficultez dans les actes de Ste Menodore.

Sur. 10. sept. p. 108. §. 1. 'Metaphraste dit que Ste Menodore & ses sœurs estoient vierges: a le menologe de Basile se contente de les appeller de saintes Martyres; & les Ménées les qualifient de saintes femmes. a Ugh. t. 6. p. 1066. Men. 10. sept p. 155.

Sur. 10. sept. p. 108. §. 2. 'Metaphraste dit qu'elles estoient de Bithynie; & qu'ayant quitté leur pays à cause de J. C, (ce qui est difficile à entendre de trois jeunes filles,) elles allerent demeurer pres des bains de Pythies. [Il semble donc que ce lieu fust hors de la Bithynie. Ni luy ni les menologes ne nous éclaircissent point cela. Le martyrologe Romain dit qu'elles souffrirent en Bithynie: mais ce n'est pas une autorité,]'quoiqu'on marque une ville de Pythople dans la Bithynie. Ferr. p. 103.

Sur. §. 2. 'Metaphraste ajoute que le Gouverneur Fronton envoya son Assesseur pour chercher les Saintes. [Estoit-ce là la fonction d'un Assesseur? On ne sauroit voir par la suite si c'est l'Assesseur ou le Gouverneur mesme qui juge les Saintes;] 'sinon qu'il paroist par un seul endroit que c'estoit l'Assesseur. [Cependant les Assesseurs jugeoient-ils, & encore à mort, lorsqu'il y avoit un Gouverneur?] §. 3.

'Selon le menologe de Basile ce fut le gouverneur de la province qui les jugea. Ugh. t. 6. p. 66.

'Metaphraste fait toute l'histoire des Saintes sans miracles jusqu'à leur mort: Mais il se ressouvient enfin de luy mesme, & fait sauver leurs corps du feu par une pluie & un orage, qui éteint une fournaise, & reduit en cendres le juge avec tous ses officiers. Sur. 10. sept. p. 110 §. 10.

NOTE LXXII.

Pour la page 70. §. 64.

Si Saint Gordie a souffert en la persecution de Diocletien ou sous Licinius.

[Il est indubitable que S. Gordie a souffert dans le commencement du IV. siecle, puisque S. Basile qui a esté fait Evesque en 370, & est mort en 379,] 'declare que lorsqu'il prononça le panegyrique de ce Saint, il y avoit encore des personnes vivantes qui avoient esté témoins de quelques unes de ses actions. 'Les menologes des Grecs disent qu'il a souffert sous Licinius: '& Baronius pretend que ç'a esté sous Maximien Galere. [Les premiers paroissent estre plus croyables, puisqu'il s'agit d'un Saint de leur nation, & S. Basile semble les favoriser,] 'puisqu'il dit que quand le Saint souffrit, il y avoit beaucoup de mauvais Chrétiens qui estoient venus avec les payens & les Juifs voir les jeux du cirque; '& que quand il parut, ils le receurent en frapant des mains pour marquer leur joie, pendant que les payens demandoient sa mort. [Cela n'est guere croyable de la persecution de Diocletien, durant laquelle les Chrétiens n'osoient pas mesme paroistre.] 'Et puisqu'il y avoit encore du temps de S. Basile des personnes qui avoient vu & entendu parler S. Gordie, [cela est encore plus aisé, s'il est mort vers 320, que si ç'a esté dix ans plutost. Bas. t. 1. or. 19. p. 447. c. Boll. 3. jan. p. 130. b| Men. ib. p. 56| Ugh. t. 6 p. 1177. Bar. 304. § 61-63. Bas. div. 19. p. 447. c. p. 441. b. p. 447. c.

D'autrepart neanmoins] 'S. Basile represente la persecution que l'Eglise souffroit lorsque S. Gordie quitta la milice, comme la plus violente qui se puisse imaginer; & il dit particulierement qu'on y renversoit les autels & les eglises. [Ainsi il semble nous décrire plutost celle de Diocletien & de Galere, que celle de Licinius. Ce n'est pas que cette derniere n'ait esté tres cruelle,] '& mesme Eusebe dit qu'elle a esté plus dangereuse que les precedentes. [Mais par la description qu'il en fait, on voit que le diable y agissoit plus comme serpent, que comme lion, cachant & deguisant autant qu'il pouvoit sa malice & sa cruauté; au lieu que]'celle dont parle S. Basile, estoit une guerre toute ouverte & toute declarée, dans laquelle on publioit de tous costez des edits pour commander de reverer du bois & des pierres comme des divinitez, & on défendoit d'adorer J. C. sur peine de la mort & des supplices les plus cruels. [C'est ce qui ne convient pas au temps de Licinius qui ne s'est jamais porté aux dernieres violences,] 'puisqu'Eusebe declare formellement qu'il n'avoit osé le faire par la crainte de Constantin: '& que lorsqu'il estoit sur le point de declarer une guerre universelle aux Chrétiens, Dieu arresta ce coup en l'obligeant de penser à se défendre contre ce prince. p. 446. Eus. v. Const. l. 2. c. 1. p. 443. a. Bas. p. 446. a. b. Eus. l. 10. c. 8. p. 397. b. p. 398. a. b.

[Il paroist donc difficile de pretendre que S. Basile ait voulu décrire la persecution de Licinius, si l'on ne veut dire qu'il l'a mal connue, ou qu'il l'a confondue avec celle de Diocletien, comme si ce n'en eust esté qu'une seule. L'autorité des menologes n'est pas assez grande pour nous obliger de reconnoistre de l'ignorance ou de la confusion dans S. Basile, & il n'est pas impossible que ceux qui avoient entendu S. Gordie en 311, vécussent encore en 370, agez de 80. ans: outre que S. Basile peut avoir fait l'eloge de Saint Gordie avant l'an

370,

370, lorsqu'il n'estoit encore que Prestre. Mais il est vray qu'il nous paroist plus aisé de croire que S. Basile n'a pas si bien distingué deux persecutions peu eloignées l'une de l'autre, que de soutenir que des Chrétiens nullement dignes de la grace du martyre, ont osé se declarer Chrétiens en plein theatre durant la persecution de Diocletien.

On pourroit peutestre croire que S. Gordie se seroit retiré dans la persecution de Diocletien, & ne seroit revenu que sous Licinius. Mais selon ce qu'en dit S. Basile, il faut qu'il se soit retiré des le commencement de la persecution, c'est à dire des 303, si ç'a esté sous Diocletien: & Licinius n'a commencé à persecuter que vers 320. Ainsi la retraite de S. Gordie auroit duré environ dixhuit ans, durant lesquels l'Eglise jouit quelque temps d'une

Bas. p. 450. c. pleine paix. Cela est difficile à croire:] 'Et le Saint estoit encore jeune quand il mourut. [Quand mesme cela se seroit fait de la sorte, ce n'est pas ce

p. 448. d. qu'ont voulu dire ni S. Basile, ni les Grecs.] 'Car S. Basile dit qu'il y avoit des edits publiez contre les Chrétiens, lorsque S. Gordie sortit de sa solitude pour se presenter au martyre: & [les Grecs veu-

Ugh. p. 1177. d. lent qu'il ait porté les armes sous Licinius,] 'puisqu'ils l'appellent son Comte, [quoiqu'il n'y eust peutestre point encore de Comtes en ce temps là, & que ce titre n'ait jamais esté rabaissé jusqu'à se donner à des Centeniers. Nous aurions donc pu reserver l'histoire de ce Saint pour la persecution de Licinius. Mais nous avons autant aimé la laisser où Baronius l'a mise. Et il importe peu où elle soit, pourvu qu'on la trouve quelquepart.]

Pour la page 71. §. 64.

NOTE LXXIII.

Que S. Gordie a esté decapité, & non brulé.

Bas. div. 19. p. 449. c. 'S. Basile dit simplement que Saint Gordie fut condanné à la mort, [ce qui marque naturellement le decapitation, puisque c'estoit le supplice ordi-

p. 452. b. naire.] 'Et en effet, S. Basile dit ensuite qu'il alla recevoir le *coup*, qu'il se mit entre les mains *du boureau*,

c. 'que les Anges le receurent aussitost qu'il eust esté *tué*, *νεοσφαγῆ*. [Tous ces termes conviennent assurément beaucoup mieux à la decapitation, qu'au supplice du feu. Ainsi il faut apparemment prendre

p. 450. b. c. en un sens metaphorique,] 'la priere que les amis de S. Gordie luy faisoient de ne se livrer pas au feu. 'Il

Men. 3. jan. p. 56. 57 | Ugh. t. 6. p. 1178 a. est certain que les Grecs ont cru qu'il avoit esté decapité, & ils ne paroissent point avoir sceu son histoire que par S. Basile. [Le supplice du feu auroit donné ce semble lieu à ce Saint de s'y étendre plus qu'il ne fait.]

Pour la page 71. §. 65.

NOTE LXXIV.

Pourquoi on met le martyre de Saint Barlaam sous Diocletien, & à Cesarée plutost qu'à Antioche.

[Le martyrologe Romain 10. *nov.* met S. Bar-

Bas. div. 18. p. 441. a laam à Cesarée en Cappadoce.] 'Et veritablement l'eloge que nous en avons dans S. Basile, paroist fait

Men. 16. nov. p. 262 | Ugh. t. 6. p. 1136. c. à son tombeau. [Je ne trouve point que les Grecs marquent où il a souffert,] 'mais seulement qu'il estoit originaire ou natif d'Antioche en Syrie,

Thphn. p. 110. c. 'où nous trouvons une eglise de son nom vers l'an

a Eus. l. 8. c. 12. p. 305. c. 480. a Eusebe dit que l'on y vit des Chrétiens durant la persecution de Diocletien, qui aimerent mieux mettre leur main dans le feu, que de participer aux sacrifices des idoles; [ce qui a quelque rapport à l'histoire de S. Barlaam.] 'Nous avons aussi

Chry. t. 1. or. 73. p. 790. b. d. un eloge de S. Chrysostome sur ce Saint, [cité par les Menées des Grecs *nov. p.* 262, & ce qui nous embarasse,] c'est qu'il paroist fait aussibien que celui de S. Basile, au tombeau du Saint.

[Cependant il est bien difficile de croire que ce soient deux Barlaams. Ce nom est trop extraordinaire; & l'histoire que l'un & l'autre Pere en raporte, est peutestre unique entre les martyrs. Il faut donc ou dire que l'oraison attribuée à S. Basile, n'est pas de luy; mais faite à Antioche par quelque autre, puisqu'on ne trouve point que S. Basile ait esté jamais en état de prescher à Antioche; ou voir s'il y a moyen d'expliquer ce que l'un des deux dit du tombeau de S. Barlaam.

[Je ne voy pas qu'il soit aisé de le faire dans S. Basile.] 'Car il dit que les Saints attirent à eux de Bas. p. 441. a.
leurs tombeaux une infinité de personnes, & que c'est ce que fait S. Barlaam. [Assurément il ne disoit pas cela à Cesarée, des assemblées qui se faisoient à Antioche. Il me semble qu'il est plus aisé d'expliquer S. Chrysostome. Car on peut dire qu'aprés avoir parlé de Saint Barlaam en particulier, il passe aux martyrs en general; d'où vient qu'il ne dit pas *p.* 790. *b. C'est pourquoi nous vous avons amenez au tombeau de S. Barlaam*, mais *aux tombeaux des SS. Martyrs*. Ce qu'il dit ensuite *p.* 790. *d*; *Quand vous voyez un possedé, περὶ τὸν τάφον τῦ μάρτυρος*, cela doit signifier en ce sens, non *auprés du tombeau du Martyr*, quoique ce soit le sens le plus naturel de ce *τῦ*, mais *auprés du tombeau d'un Martyr*.

Nous nous arrestons d'autant plus volontiers à ce sentiment, que si Saint Barlaam a souffert & a esté enterré à Antioche, nous ne voyons pas pourquoi on en faisoit la feste à Cesarée: au lieu que s'il est né à Antioche & mort à Cesarée, l'une & l'autre Eglise a eu raison de se l'attribuer & d'en faire la solennité. Car nous n'osons pas oster à S. Basile l'oraison sur S. Barlaam, ne voyant ni assez de raison, ni aucune autorité pour le faire.] 'Les ac- Boll. 24. feb. p.
tes de S. Serge de Cappadoce mettent nettement le 462. c.
martyre de Saint Barlaam à Cesarée dans la mesme province sous le Gouverneur Saprice, & durant la persecution de Diocletien. [Ces actes ne sont pas fort authentiques: mais ils suffisent neanmoins pour faire voir que Baronius n'est pas auteur de cette opinion.]

Nous avons un discours attribué à S. Chrysosto- Chry. t. 6.
me, où aprés avoir parlé de plusieurs Justes, tous or. 60. p.
marquez dans l'Ecriture, il finit par Saint Barlaam. 456. d.
[C'estoit donc dans un lieu où l'on avoit une veneration particuliere pour ce Saint. Mais il suffit que ce fût dans une eglise de son nom, quoique ce ne fût pas dans le lieu de sa sepulture ni de son martyre, & d'ailleurs nous ne croyons point que cette homelie soit veritablement de S. Chrysostome. Le sixieme volume où elle se trouve, est le recueil des pieces que les plus habiles jugent ne luy pas appartenir.]

NOTE LXXV. Pour la page 71. §. 65.

Sur les supplices endurez par S. Barlaam.

'S. Chrysostome dit que le demon n'attacha point Chry. t. 1.
S. Barlaam au chevalet, & ne fit point approcher or. 73. p.
de luy les boureaux. 'Cependant S. Basile nous as- 787. c. Bas. div.
sure que tout cela se fit. [Peut-on croire que S. 18. p. 441.
Chrysostome veut seulement dire d'une maniere 442.
figurée, que le demon ne se contenta pas des tourmens ordinaires, & les regarda comme rien, son unique vue estant de le tenter en luy mettant du feu sur la main? Si ce sens est trop violent, il faut avouer simplement qu'il n'a sceu du martyre du Saint que ce qu'il a eu d'eclatant & de singulier: Et ne seroit-ce point une marque que Saint Barlaam n'a pas souffert à Antioche?] 'Les nouveaux Men. 16.
Grecs qui citent l'homelie de Saint Chrysosto- nov. p. 262 |
me, reconnoissent que Saint Barlaam fut fouet- Ugh. t. 6.
té avec des nerfs de bœuf. Ils ajoutent qu'on p. 1136. c.
luy d.

Digitized by Google

luy arracha les ongles. [Mais nous ne croirons pas sur leur autorité une particularité si importante, que S. Basile ne nous apprend point.]

Pour la page 72. §. 66.

NOTE LXXVI.

Sur le temps & le lieu où a souffert Sainte Julitte.

Eus. l. 8. c. 2. p. 294. b| Lact. pers. c. 13. p. 11. 12. Bas. div. 5. p. 315. d. e. Bar. 304. §. 67.

'Comme nous apprenons d'Eusebe, & encore plus clairement de Lactance, que par le premier edit de Diocletien, les Chrétiens estoient declarez infames, & incapables d'estre ecoutez en justice pour quelque raison que ce fust; 'cela convient si parfaitement à l'histoire de Ste Julitte, [que nous ne croyons point devoir faire difficulté] 'de dire avec Baronius, qu'elle a souffert dans la persecution de Diocletien.

§. 67. Men. 30. jul. p. 299. Bas. p. 314. p. 317. a.

'Baronius ajoute que ç'a esté à Cesarée en Cappadoce. 'Les Grecs disent au moins qu'elle estoit de cette ville. [Et comme c'estoit la residence ordinaire du Gouverneur, il y a tout lieu de juger que ç'a esté aussi le lieu de son martyre.] 'L'eloge que S. Basile fait de cette Sainte, [montre encore qu'elle appartenoit à la Cappadoce.] 'Mais ce qui embarasse, c'est que ce Saint semble parler de l'eglise où reposoit son corps, comme d'un lieu different de celui où il estoit. Il dit que la terre benie par la visite de cette Sainte, τῇ ἐπιδημίᾳ, avoit produit une fontaine tres salutaire *à ceux de la ville.* b. 'Neanmoins il ajoute aussitost en parlant de cette mesme fontaine: *C'est une grace que cette Bienheureuse* nous *a faite.* [Ainsi il faut dire qu'il parle de Cesarée mesme, ou de quelque ville qui n'en estoit pas bien eloignée, quoique nous ne voyions pas bien ce qu'il veut dire par τῇ ἐπιδημίᾳ, si on ne l'entend simplement de la presence de son corps.]

Pour la page 72. §. 66.

NOTE LXXVII.

Sur un endroit de S. Basile touchant le martyre de Ste Julitte.

Bas. div. 5. p. 316. a.

'S. Basile dit que Ste Julitte ayant esté condannée au feu, elle sauta dans le bucher, πρὸς τὴν πύραν ἥλατο. Cela peut marquer avec quelle ardeur & quel empressement elle alloit au lieu où elle devoit estre brulée, ou monta mesme sur le bucher, s'il estoit déja preparé, ou la joie avec laquelle elle le vit allumer autour d'elle, & en receut les flammes. Car la coutume estoit alors comme aujourd'hui, d'attacher le supplicié, ou mesme de le clouer à un poteau, & d'allumer ensuite le feu.

Pour la page 73. §. 66.

NOTE LXXVIII.

Difficultez dans les actes de Ste Capitoline.

MS. p. 659.

'Nous avons des actes grecs de Ste Capitoline & Ste Erotiide, copiez sur un manuscrit de la bibliotheque de Mr. le Chancelier Seguier, qui est en vélin, & ancien de quatre ou cinq cents ans. Ils commencent par ces mots, πολλῶν καὶ μεγάλων καὶ καλλινίκων μαρτύρων &c. L'air en est bon, grave, & simple; les faits la pluspart assez beaux, & les discours edifiants, mais trop longs pour paroistre originaux, outre qu'il y a beaucoup de passages de l'Ecriture: p. 668. '& on voit en effet par la fin, qu'ils sont écrits quelques années au moins aprés la mort des Saintes.

Mais quelque bons que ces actes puissent paroistre dans leur plus grande partie, il y a diverses difficultez capables ce me semble de leur oster toute autorité.] p. 661. 'Je ne sçay à quel propos un gouverneur de Cappadoce demande à Ste Capitoline, si elle ne juge pas que Serapis soit un grand dieu. Je ne trouve point que la Sainte eust dit qu'elle adoroit trois personnes comme un payen le pretend. [Mais la réponse qu'elle fait sur cela est si claire & si precise pour le mystere de la Trinité, qu'il est difficile de croire qu'elle ait esté composée avant le Concile de Nicée, ni mesme avant la fin du IV. siecle.] 'Car elle dit que les Chrétiens croient le Pere, le Fils, le S. Esprit, la Trinité consubstantielle en une seule divinité. p. 661. 662. 'Elle avoit dit auparavant qu'elle confessoit J. C. qui a la puissance & l'empire coeternel [avec son Pere.] p. 660. 'On ne voit pas bien pourquoi elle refuse de manger du pain que Ste Erotiide sa servante luy avoit apporté. p. 663.

[Mais le martyre de Ste Erotiide a encore bien plus de difficulté que celui de Ste Capitoline.] 'Elle commence par jetter des pierres au Gouverneur, & à luy parler avec les termes les plus offençans & les plus aigres, afin de se faire prendre. p. 663. 'Et neanmoins l'auteur pretend qu'elle a combatu dans les formes & selon les loix de l'Eglise, νομίμως, [quoique ces loix défendent mesme de se presenter aux persecuteurs.] p. 259. 'Je ne sçay ce que c'est que ce Tribun & ce *Præpositus* qui intercede pour elle. Le Tribun y est marqué plusieurs fois. p. 665. 'Elle dit que ceux qui contribuoient à son martyre, periroient malheureusement à la vue des hommes; [& l'auteur des actes ne marque pas si cela arriva effectivement.] p. 666. Le juge ayant ordonné qu'on la laissast mourir de faim dans la prison, des Anges vétus de blanc viennent la visiter la nuit, & chanter avec elle &c. Ensuite de quoy le Gouverneur luy ayant fait donner à manger, elle n'en voulut point prendre, disant que l'huile des pecheurs ne parfumeroit jamais sa teste &c. Cela sent bien son Metaphraste. Le juge l'ayant condannée au feu, on allume une fournaise, '& on la jette dedans. p. 667. [Ce n'est point là la maniere dont les Romains avoient accoutumé de bruler, comme nous le voyons par les actes de S. Polycarpe & de beaucoup d'autres.] Pour le miracle par lequel la Sainte fut conservée dans cette fournaise, comme elle l'avoit demandé, sans perdre seulement un cheveu; nous le croirons quand nous le verrons dans des actes entierement authentiques.

'Mais ce qu'il y a de plus insoutenable dans cette piece, est la priere qu'y fait la Sainte au moment de sa mort. p. 668. Que Dieu veuille donner à tous ceux qui celebreront sa memoire, tout ce qui leur sera necessaire, τὴν ἀντίληψιν, qu'il eloigne d'eux toutes les embusches du diable & des hommes, & qu'il leur donne son amour & la felicité eternelle.

'Ces actes mettent le martyre des deux Saintes sous Licinius, p. 659. 'au lieu que les Grecs le mettent sous Diocletien. Men. oct. p. 34. [Et neanmoins ils semblent avoir suivi les mesmes actes que nous avons, particulierement le menologe d'Ughellus.] Ugh. t. 6. p. 1118. Car pour les Ménées, ils disent que Ste Capitoline donna la liberté à ses esclaves, [ce qui n'est point dans les actes. Mais selon les actes mesmes il est difficile de croire qu'elles aient souffert sous Licinius.] 'Car ils portent que l'on faisoit alors une recherche generale des Chrétiens, & qu'il y avoit des gents destinez pour les chercher, les prendre, & les amener devant les juges, lesquels les condannoient à la mort suivant les loix de l'Empereur, s'ils refusoient de sacrifier. MS. p. 659. [Cela convient mieux assurément à la persecution de Diocletien, qu'à celle de Licinius, qui selon ce qu'en dit Eusebe, n'osa jamais aller jusqu'à faire des edits generaux contre les Chrétiens. *V. la note* 72.]

Pour la page 73. §. 66.

NOTE LXXIX.

Que les actes de S. Serge sont pleins de fautes, & fort nouveaux.

Boll. 24. feb. p. 461. c. 'Les actes de Saint Serge que nous avons dans Bollandus, ont esté donnez d'abord par Tamaio de Salazar Espagnol, qui dit les avoir tirez d'un tres ancien manuscrit Gothique trouvé à Tolede dans un monastere. Bollandus juge qu'ils sont écrits par un homme fort ignorant. p. 463. d. e. 'Et il y remarque en effet diverses fautes contre l'histoire. [Il faut ajouter que l'auteur en est assez nouveau,] d. 'puisqu'il parle de la translation du Saint à Badelone, & avoue qu'on ne savoit déja plus en quel endroit de cette ville son corps estoit enterré. [Il faut remarquer encore qu'une partie de cette piece est conforme mot à mot à celle de S. Saturnin de Cailleri, écrite aprés le VI. siecle, & mesme il y a divers faits qui sont tout semblables.]

Pour la page 73. §. 67.

NOTE LXXX.

Qu'on n'a rien de bon sur S. Blaise.

Boll. 3. feb. p. 331. a. b. 'Bollandus nous a donné les actes de S. Blaise en quatre façons, sans parler de ceux de Surius & de Metaphraste. [Outre les fautes que l'on pourroit remarquer dans chacune de ces pieces en particulier; ce qui est vray de toutes, c'est qu'il y a des contes pueriles, comme celui des sept femmes; & des prieres qu'on ne trouvera point dans les actes de Saint Cyprien, ni dans les autres de cette nature. [Nous en avons encore vu de differens dans le legendaire du Chapitre de Saint Michel à Beauvais: mais ils ne sont pas meilleurs que les imprimez.] c. d. 'Il est parlé de S. Blaise dans les actes de S. Eustrate, [qui ne valent pas davantage.] p. 334-336 'Bollandus traite fort amplement de ce Saint, & de ses reliques qu'il avoue estre fort incertaines, aussibien que celles de beaucoup d'autres.

Pour la page 74. §. 67.

NOTE LXXXI.

Que le martyre de Cesaire pere d'Eudoxe, n'est fondé que sur Philostorge.

Bar. 28. dec. f. 'Baronius n'autorise que par les Grecs ce que dit son martyrologe au 28. de decembre, touchant Cesaire qu'il fait Martyr à Arabisse sous Galere Maximin [ou plutost Maximien. Cependant je n'en trouve rien dans les Grecs. Ce qui rend ce martyre de Cesaire encore plus suspect, c'est que 311. §. 21 | 356. 123. c'est visiblement le mesme] Cesaire pere d'Eudoxe insigne Arien, dont Baronius parle plusieurs fois dans ses Annales sur l'autorité seule de Suidas. Et ce qu'il en dit aprés Suidas, Suid. t. p. 1071, 1072. c'est qu'Eudoxe estoit d'Arabisse en la petite Armenie, fils de Cesaire, lequel aprés avoir esté longtemps esclave des voluptez, avoit voulu laver ses premieres taches dans son sang par le martyre qu'il avoit souffert sous Maximien &c. Philg. p. 544 | n. p. 339. 2. a. 'Mr. Valois ne doute point que cet endroit de Suidas n'ait esté pris de Philostorge, 1. 4. c. 4. 'dans l'abregé duquel nous trouvons la mesme chose. p. 494. a. 'Et il est ordinaire à Suidas de copier p. 539. 547. cet auteur. [On sçait d'ailleurs que Philostorge est un Arien passionné. Ainsi le martyre du pere d'un des chefs de l'Arianisme, se trouve uniquement appuyé sur l'autorité d'un Arien.

Il faut remarquer mesme que c'est un martyre d'une espece toute singuliere. Car on ne trouvera peutestre jamais dans toute l'histoire de l'Eglise, qu'un homme aprés avoir violé la sainteté de son batesme par des voluptez criminelles, ait obtenu tout d'un coup la grace du martyre, sans s'estre preparé par la penitence. Or la maniere dont en parle de Cesaire, porte tout à fait à croire qu'il ne pouvoit plus effacer ses fautes par le batesme, & l'abregé de Philostorge exprime positivement qu'il s'estoit souillé avec les femmes. Si l'on pretend défendre cette histoire par celle de S. Boniface, nous allons voir que l'une n'est pas plus assurée que l'autre.]

Pour la page 74. §. 67.

NOTE LXXXII.

Qu'on ne peut rien fonder sur les actes de S. Boniface.

'Les actes de S. Boniface que nous avons dans Surius au 5. de juin, sont de Metaphraste. All. de Sim. p. 126. 'Mr Bigot dans son Pallade p. 325, Boll. 14. may, p. 22. '& Bollandus, nous en ont donné le texte grec, [quoique cela ne fust pas fort necessaire. Il y en a d'autres plus courts dans Lipoman, traduits sur le grec; mais avec des miracles sans vraisemblance, tirez de Metaphraste.]

Perp. act. p. 219. 'Holstenius nous en a depuis donné de nouveaux tirez de divers manuscrits de Rome, plus anciens que Metaphraste, & ausquels Adon se trouve conforme. Boll. 14. may. 279. b. c | 280. f. 'Bollandus les a encore fait imprimer revus sur divers manuscrits: car ils y sont communs. Pall. v. Chry. p. 311. 'Mr. Bigot nous a donné en 1680. le texte grec des mesmes actes, fort conforme au latin, quoiqu'il soit moins ample en un endroit ou deux.

Boll. 14. may. p. 279. b. 'Bollandus assure que ces actes sont tres anciens, écrits par des auteurs tres assurez, & en partie sur le raport du frere du geolier, *commentariensis*, ou sur la copie qu'il avoit donnée de la confession du Saint. [Nous ne voyons pas que Bollandus ait pu fonder ce dernier article sur les actes,] p. 283. b. 'qui disent seulement que le frere du geolier assura que le Saint avoit esté martyrizé. Perp. act. praef. 'Pour le reste, Mr. Valois en faisant rimprimer à Paris en 1664. le texte latin de ces actes, dit qu'ils ne sont pas à mepriser, & qu'ils ont des expressions anciennes: Mais il ajoute en mesme temps qu'ils sont bien eloignez de l'autorité & de l'estime des actes de Ste Perpetue, *longè inferioris meriti ac dignitatis*; & qu'ils sont alterez par quelque main nouvelle, comme la chose le montre assez d'elle mesme.

Boll. 14. may. p. 280. f | Pall. v. Chry. p. 310. [Ce qu'on peut ajouter à cela,] 'c'est que selon les manuscrits latins, ils font commencer une persecution tres violente, & publier des edits contre les Chrétiens en l'an 290: [ce qui est insoutenable.] Pall. p. 323. 'On lit à la fin dans le latin & dans le grec, que *jusqu'aujourd'hui* les reliques de S. Boniface chassent les demons, & guerissent toutes sortes de maladies. [Cela ne convient pas à des actes originaux. Il n'y a pas non plus moyen de croire, qu'avant le regne de Constantin,] p. 323. 'on allast à Rome recevoir les corps des Saints avec l'encens & les cierges. [Il n'estoit pas seulement permis alors de transporter aucun corps.] p. 318. 319. 'La confession mesme du Saint est pleine d'injures, & de miracles sans vraisemblance, [qui leur sont communs avec Metaphraste, & qui ne sont dignes que de luy.] Ibid. 'La sedition du peuple qui s'écrie, *J. C. Fils de Dieu sauvez-nous &c.* qui dit anatheme aux idoles des nations, qui renverse l'autel, & qui jette des pierres au juge; [cet evenement, dis-je, ne peut ce me semble passer que pour une fiction, & d'autant plus mal inventée,] p. 319. 'que dés le lendemain le juge recommence à traiter le Saint avec la mesme cruauté, sans que le peuple dise un mot, & cela aprés un miracle tout evident.

[Le fond mesme de cette histoire est si extraordinaire, & si peu conforme à la maniere dont Dieu a accoutumé d'agir dans les ames, qu'il auroit besoin d'une autorité incontestable pour estre cru.

Digitized by Google

cru. Car le moyen de se persuader qu'un homme souffre le martyre,] p. 321. 'pendant que ceux qui estoient venus avec luy de Rome à Tarse, pensent qu'il est dans un cabaret à boire, ou dans quelque autre lieu encore plus criminel. [Il falloit que ses actions leur eussent donné une étrange idée de luy jusqu'à ce moment. Et comment accorder cela p. 314. avec ce que disent ses actes,] 'que depuis Rome jusques à Tarse, il s'estoit abstenu de vin & de viande.

p. 312. 'Aglaïde, la compagne de ses crimes, touchée, dit-on, de penitence, luy dit qu'elle avoit oui dire depuis peu aux Chrétiens, ou selon le texte latin, à quelques Chrétiens, que ceux qui auront rendu quelques services aux martyrs, leur seront unis au jour du jugement. [Il semble donc qu'ils ne fussent pas Chrétiens : & cela diminueroit leurs crimes. Cependant dans le dessein qu'ils ont de se sauver, ils ne parlent point de demander le battesme;] p. 312. 'mais Aglaïde envoie Boniface en Orient pour en apporter des reliques des martyrs, afin de leur bastir des eglises. [Est-ce là la premiere chose que les Chrétiens recommandoient à ceux qui embrassoient la foy ou la penitence?] p. 324. 'Le texte latin porte, qu'aprés la mort de Saint Boniface, Aglaïde passa treize ans *in habitu sanctimonialis.* [Ni la chose, ni l'expression n'est point de ce temps là: ἐν ἀσκήσει qu'on lit dans le grec, se peut soutenir, & marquer que le grec est l'original du latin.] p. 323. 'Mais ce que porte le grec, qu'elle distribua ses biens aux monasteres & aux hospitaux, [est une fausseté certaine, Rome n'ayant eu ni monasteres ni hospitaux que sur la fin du IV. siecle.]

Pour la page 75. § 68.

NOTE LXXXIII.

Qu'on ne sçait rien de certain sur S. Cosme & S. Damien, & qu'apparemment il n'y en a point eu plusieurs.

[L'histoire de S. Cosme & S. Damien se peut dire entierement incertaine & inconnue. Car nous n'en avons aucune piece ancienne, ni sur laquelle on se puisse tant soit peu fonder.] Bar. 27. sept. a. 'Baronius rejette celles qui portent le nom de Nicetas & de Metaphraste. Sur. 27. sept. p. 279. § 2. § 9. 'Les actes que nous en avons dans le Surius de 1618. contiennent les fables de la dispute des deux Saints pour trois œufs, '& du chameau qui parle, [dont Baronius se moque, outre beaucoup d'autres.] MS. p. 489. 'Un manuscrit que nous avons vu en retranche quelques unes, mais il en laisse encore assez pour n'en rien croire.

Bar. 27. sept a. 'Baronius en cite d'autres qu'il juge estre plus fideles, parcequ'il n'y a rien de la dispute des œufs ni du chameau. Ce sont ceux de Mombritius, & qui estoient dans son edition de Surius: [c'est pourquoi il est étonnant qu'on les ait ostez dans les editions posterieures, pour en mettre de plus méchans.] Cos. & D. p. 278. Je ne sçay si ce seroient ceux que le Jesuite Dehnius a publiez en grec & en latin à Vienne en Austriche l'an 1660. sur un manuscrit de Leo Allatius, All. de Sim. p. 125. 'qui les attribue à Metaphraste. [Ils n'ont point en effet les fables marquées par Baronius, mais ils en ont assez d'autres pour les rejetter absolument.]

Cos. & D. p. 6. 230. 'Le mesme Dehnius a encore publié deux autres histoires de S. Cosme & S. Damien sur d'autres manuscrits de Leo Allatius, All. de Sim. p. 122. 124. 'qui en parle aussi dans son traité des Simeons, & les attribue à d'autres auteurs inconnus. [Mais ils sont encore plus insoutenables que les premiers.] Cos. & D. p. 26. 'Outre cela, Dehnius nous a donné les eloges des mesmes Saints par Nicetas, p. 170. 'par George metropolitain de Nicomedie, p. 66. '& par un autre auteur anonyme. All. de Sim. p. 83. 'Allatius y en ajoute un quatrieme fait par Pierre d'Argos, p. 124. 129. '& deux autres vies des mesmes Saints, qu'il attribue à Metaphraste. [Mais il suffit de savoir que tous ces panegyriques & ces histoires sont de Grecs modernes; & Baronius, comme nous avons dit, rejette absolument Nicetas. Adon 27. *sept.* parle aussi fort amplement des mesmes martyrs: mais personne n'oseroit soutenir qu'il dise vray. On ne peut pas non plus défendre] 'ce qu'en écrit S. Aldhelme dans son poeme de la virginité. Canis. t. 5. p. 828.

'Les Grecs distinguent trois paires ou trois couples, s'il faut ainsi parler, chacune composée de deux freres medecins appellez Cosme & Damien. Men. 17. oct. p. 211. Ugh. t. 6. p. 1106. Et ils leur donnent à tous le titre d'Anargyres, c'est à dire sans argent, parcequ'ils exerçoient la profession de la medecine gratuitement & sans rien prendre. 'Ils disent que les uns fils d'une Cos. & D. p. 2. 4. nommée Theodore, estoient d'Asie, qu'ils moururent en paix, & qu'ils furent enterrez en un lieu appellé Phereman; 'que les seconds vivoient sous p. 2. 234. 236. Carin à Rome, ou plutost dans une bourgade des environs, & furent martyrizez dans ces quartiers là : 'Et que les derniers qui estoient d'Arabie p. 2. 4. 276. furent martyrizez à Eges en Cilicie, sous Diocletien & le Gouverneur Lysias, avec trois autres de leurs freres, Anthime, Leonce, & Euprepe. 'Les Men nov. p. 1-10. Grecs font aujourd'hui de ceux d'Asie le premier de novembre, 'de ceux de Rome le premier de juillet; '& de ceux d'Arabie le 17. d'octobre. jul. p. 1-8. oct. p. 211. Mais ils ne font que memoire de ceux-ci, & ils font leur grand office des quatre autres. 'Le Typique Typ. p. 17. 3|19. 2|54. 2. marque aussi en ces trois jours la feste de S. Cosme & de S. Damien, & les distingue de mesme, hors ceux du premier de novembre, dont il ne dit rien de particulier. 'Dehnius nous a donné trois differentes Cos. & D. p. 6. 230. 278. histoires de ces Saints, conformes à ce que les menologes en disent.

'Le Cardinal Bona, & Florentinius *p.* 870-881, Bon. lit. l. 2. c. 11. § 3. p. 432. paroissent approuver les Grecs en cela. 'Florentinius est neanmoins obligé de reconnoistre que c'est Flor. p. 880. 881. une chose bien surprenante de voir trois fois Saint Cosme & S. Damien freres & medecins. [J'avoue que pour croire une chose si peu probable, j'en voudrois avoir des autoritez tout autrement considerables que celles que nous en avons. Il n'a pas esté necessaire qu'il y en ait eu à Rome pour les faire mettre dans le Canon de l'Eglise Romaine. On y a mis aussi S. Cyprien, Ste Perpetue & Ste Felicité qui ont souffert dans l'Afrique, Ste Agathe & Ste Luce qui sont de Sicile, outre Ste Cecile qui en est peutestre aussi, & Ste Anastasie qui pouvoit estre de Rome, mais qui a esté martyrizée dans l'Illyrie.] 'Le Cardinal Bona dit qu'elles estoient toutes au moins du patriarcat de Rome. [Mais Bona, lit. il seroit fort difficile de montrer que ni l'Afrique ni l'Illyrie aient jamais reconnu ce patriarcat.

S'il y a eu à Rome un S. Cosme & un S. Damien, ils ont dû estre plus celebres dans l'Occident que ceux de l'Asie & de l'Arabie.] 'Cependant Bollandus avoue qu'ils y sont entierement inconnus, quoiqu'il paroisse suivre aussi la distinction des Boll. may, t. 1. p. 32. Grecs. 'Adon marque la veneration que la ville de Rome avoit pour S. Cosme & S. Damien: mais il pretend que ce sont ceux d'Arabie qui ont Ado, 27. sept. souffert à Eges sous Lysias: [Et c'est ce que l'on a mis jusques à present dans tous les breviaires, mesme dans celui de Rome. [Il est visible que ce sont ceux que S. Aldhelme loue dans ses vers. Bede dans son martyrologe n'en connoist point d'autres.] 'Les actes que nous en avons dans Surius les font fils de Theodote, & leur raportent les autres choses que les Grecs disent des Confes- Sur. 27. sept. p. 279. 280. seurs d'Asie. [Marcellin, Procope, la vie de S. Sabas, S. Gregoire de Tours, S. Aldhelme, ont tous parlé de S. Cosme & S. Damien comme de Saints uniques,

Digitized by Google

ques, sans nous avertir jamais de ne pas confondre ceux dont ils parloient, avec d'autres de mesme nom. Tous les monumens des Grecs ne parlent jamais de Cyr où estoit leur principale veneration dans le V. & le VI. siecle : de sorte que si l'on vouloit s'arrester à eux, il faudroit encore mettre un S. Cosme & S. Damien à Cyr, differens de tous les autres.

Nous ne croyons donc point devoir supposer qu'il y ait eu plus d'un Saint Cosme & S. Damien freres, ni nous arrester pour leur histoire, qu'à ce qu'on trouve de la veneration que l'Eglise a eue
Flor. p. 377. 378. pour eux.] 'Les martyrologes de S. Jerome les mettent *Ad Acia* ou *Adacia*; surquoi Florentinius s'étend assez. [Il nous suffit de savoir que ce mot est corrompu, sans nous arrester à des conjectures qui seront toujours fort incertaines.]

pour la page 77. §. 69.

NOTE LXXXIV.

Que les actes de S. Maurice d'Apamée sont pleins de fautes.

[Les actes de S. Maurice d'Apamée sont visiblement insoutenables, par la longueur & la qualité des harangues pleines d'injures & d'autres choses sans apparence. Ils n'ont rien d'ailleurs qui les
Boll. 21. feb. p. 239. c. rende recommandables. Au contraire] 'ils semblent dire que Maximien vint de Rome exprés en Orient, pour y persecuter partout les Chrétiens. [Cependant Maximien Hercule ne regna & ne vint jamais en Orient, & Maximien Galere n'entra jamais dans Rome. Il en approcha seulement en 307. pour l'assieger, & fut aussitost contraint de s'enfuir; ce qui seroit fort mal expliqué par le *Romam relinquens* des actes. Il ne vint point de là en Orient, mais s'arresta en Illyrie pour tout le reste de l'année au moins. Et la Syrie estoit alors de la jurisdiction de Maximin.]

p. 241. §. 15. 'Le miracle du feu [n'est pas fort croyable, & encore moins] la maxime qu'on y fait avancer aux Saints, Que le feu materiel ne sauroit bruler ceux en qui brule le feu de la charité.

Hier. v. Paul. 'Nous apprenons de S. Jerome qu'on a une fois exposé un Chrétien aux guespes & aux cousins.
Boll. 21. feb. p. 242. d. e. 'Mais qu'un Empereur, avec deliberation de son conseil, ait prononcé une sentence de cette nature contre 70. personnes à la fois, [c'est une chose qui
£ a peu d'apparence de verité.] 'Et encore on veut aprés cela, qu'ils soient tous morts miraculeusement à la fois, & que Maximien sachant qu'ils estoient morts, leur ait fait trancher la teste.

p. 242. a. p. 239. b. c. 'Cette piece est faite pour ceux d'Apamée, 'qui estoit alors metropole de la seconde Syrie. [Je pense qu'on attribue à Valens la division de la Syrie en deux provinces.]

Pour la page 77. §. 69.

NOTE LXXXV.

Que les actes de Ste Febronie sont insoutenables.

[L'histoire de Ste Febronie que nous avons dans Surius 15. *jun. p.* 199. se peut dire belle, bien écrite, & fort agreable. Elle est sous le nom de Sainte Thomaïde compagne de Sainte Febronie, & Religieuse du monastere où on pretend qu'elle a vécu. Baronius trouve cette vie tres fidele, & Mr le Maistre la regardoit comme une bonne piece. Neanmoins des docteurs tres judicieux & tres habiles, l'ayant examinée avec soin, n'ont point cru qu'on y pust ajouter foy, & ont jugé que ce n'estoit apparemment qu'une fable faite à plaisir. Ces monasteres d'hommes & de femmes déja tout formez & tout reglez avec des habits monastiques, ne paroissent nullement convenir au temps de Diocletien, sous lequel on met Ste Febronie, & aprés lequel il n'y a plus eu de persecution ouverte. Il y a d'autres faits peu probables, & diverses choses qui ne ressentent pas la gravité & la sainteté de ces premiers siecles.]

'On y voit d'abord un Lysimaque agé de vingt ans, à qui Diocletien veut donner un gouvernement qu'Anthime son pere venoit de quitter par la mort. Neanmoins il aime mieux l'envoyer auparavant en Orient avec beaucoup de soldats, pour y abolir le Christianisme; luy promettant qu'aprés cela il le feroit gouverneur. Selene son oncle y va avec luy, & y agit autant que luy, ou plus que luy, & comme son maistre. [Je croy que ceux qui auront appris de l'histoire comment les choses se passoient en ce temps là, verront aisément que tous ces faits sont autant d'articles opposez à la police des Romains, qui ne donnoient point des gouvernemens à 20. ans; qui ne faisoient point succeder le fils au pere, qui se servoient des officiers ordinaires pour persecuter les Chrétiens comme pour le reste, qui ne commettoient point deux personnes pour un seul emploi, qui n'avoient point besoin de donner des soldats aux officiers, y en ayant dans les provinces, & surtout en Mesopotamie, où l'on envoyoit Lysimaque.] Sur. 15. jun. p. 199. §. 1. 2.

'L'auteur confond le pays de Palmyre qui est en deça de l'Euphrate, avec la Mesopotamie qui est au delà. 'La scene de son histoire est à Sibaple, qu'il met à l'extremité de l'Empire du costé de l'Assyrie. [Je ne trouve point ce lieu dans Estienne le geographe, ni dans Baudrand, ni dans la Geographie sacrée,] 'quoiqu'on en fasse une ville episcopale. 'Les Grecs qui dans le reste suivent assez les actes, mettent Nisibe, au lieu de Sibaple. [Il sera aisé de faire beaucoup d'autres remarques sur cette piece, si l'on sçait que des personnes judicieuses croient la pouvoir soutenir.] §. 2. §. 4. §. 9. Men jun. p. 193. Canis. t. 2. p. 808.

NOTES SUR SAINT DOROTHÉE.

Pour la page 78.

NOTE I.

De ses actes : Que luy & ses compagnons estoient eunuques de Dioclетien.

NOUS avons des actes de S. Dorothée & S. Gorgone copiez sur un manuscrit de Citeaux, 'dont Bollandus a donné une partie: [& elle peut suffire pour juger du reste. Ils sont assez bien écrits, mais non avant le IX. siecle, comme on le voit par la fin, qui parle de la translation de Saint Gorgone à Rome, à Gorze, & enfin à Minden en Saxe: Et en les conferant avec Rufin, on voit que ce n'est proprement qu'un amplification de ce qu'il dit des mesmes Saints dans sa traduction d'Eusebe. Ils ne suivent pas tout à fait Eusebe, non plus que Rufin: Et Eusebe mesme n'a pas tout à fait demeslé les choses comme Lactance qui les voyoit de ses yeux. Car on ne peut douter] 'que les eunuques, toutpuissans dans le palais de Dioclетien, que Lactance dit avoir esté martyrizez, [ne soient] 'S. Dorothée & les autres qu'Eusebe appelle βασιλικοὺς παῖδας, [a] & θεράποντας, [ce qui marque fort bien les eunuques du palais,] 'comme MS. p. 453. Boll. 12. mars. p. 106. Lact. pers. c. 15. p. 23. Eus. l. 8. c. 6. p. 296. d. a c. 1. p. 292. a. n. p. 158. a. 162. 1. b.

Digitized by Google

me Mr Valois l'a mis sans difficulté, avant mesme qu'on eust vu ce qu'en dit Lactance. (Ruf. l. 8. c. 6. p. 136. a.) 'Rufin les fait nettement Chambellans de l'Empereur: [& on sçait que les Chambellans estoient presque toujours Eunuques. Eusebe ne dit pas nettement de quel Prince ils estoient officiers. Mais outre le témoignage de Lactance, Galere de qui seul on pourroit douter,] (Eus. l. 8. c. 11. p. 317. a. b.) 'avoit déja chassé de sa maison tous les Chrétiens: [& il ne les a jamais aimez.] (Sur. 26. dec. p. 336. §. 23.) 'Que si les actes de S. Inde les luy attribuent, [ce n'est pas une grande autorité.]

NOTE II.

(Pour la page 78.)

Que S. Dorothée estoit grand Chambellan: Extraction de S. Gorgone.

(MS p. 451.) 'Les actes de S. Dorothée & de S. Gorgone, qui sont proprement faits pour le dernier, veulent qu'il fust grand Chambellan, & S. Dorothée au dessous de luy. (Ruf. l. 8. c. 6. p. 136. 1.) 'Mais Rufin met nettement S. Dorothée grand Chambellan, *cubiculi regii præpositum*: (Eus. l. 8. c. 6. p. 296. d.) 'Et en effet Eusebe le met comme le chef des autres, τοὺς ἀμφὶ τὸν Δωρόθεον: (a p. 297. c| c. 1. p. 292. a.) a& il le nomme toujours avant S. Gorgone. (b Boll. 12. mars, p. 206.) bLes plus anciens martyrologes suivent le mesme ordre. (c Sur. 26. dec. p. 336. §. 23.|Men. 28. dec. p. 529.) c Les Grecs font aussi Dorothée grand Chambellan.

Les actes de S. Gorgone *p. 456*, luy attribuent une extraction noble: (d Eus. n. p. 158. 2. b.) d& Mr Valois pretend que les eunuques du palais estoient esclaves ou affranchis, *servilis conditionis*. [Cela estoit-il sans exception? Les esclaves mesmes pouvoient estre des enfans de grande naissance, reduits par divers malheurs à la servitude.]

NOTE III.

(Pour la page 78.)

Que S. Pierre peut estre mort le 12. de mars.

(Eus. l. 8. c. 6. p. 297. a. c.) 'Eusebe dit que S. Pierre souffrit les tourmens qu'il raporte, & dans lesquels il mourut, en presence de Diocletien & de Galere, ἐφ' ὧν διδήλωμεν αὐτοκρατόρων. (Lact. pers. c. 15. p. 13.) [Cela paroist contraire à Lactance,] 'qui dit que les eunuques furent mis à mort aprés que Galere s'en fut allé. (c. 14. p. 12.) 'Mais Lactance avoit dit auparavant que tous les officiers du palais avoient esté mis à la question lorsque Galere estoit encore à Nicomedie. [S. Pierre peut donc avoir souffert dés ce temps là une partie des tourmens que raporte Eusebe. Il se peut faire mesme qu'il soit mort alors dans la question, & les autres aprés le depart de Galere. En ce cas le 12. de mars marqué pour sa feste & celle des autres, pourra estre le jour de son martyre: car ce n'est que 17. jours aprés la publication de l'edit, ce qui est bien peu pour y mettre] (p. 12.) 'tous les deux embrasemens arrivez à 15. jours l'un de l'autre, lorsque Galere estoit encore à Nicomedie. Car il ne s'en alla que le jour auquel arriva le second, ou plutost auquel il le fit faire luy mesme.

NOTE IV.

(Pour la page 78.)

Fautes de Rufin sur ces Martyrs.

(Ruf. l. 8. c. 6. p. 136. 1.) 'Rufin dit qu'on voulut obliger S. Pierre à sacrifier, sur ce qu'il parloit avec liberté des supplices qu'on faisoit souffrir à un autre Martyr; & il dit de mesme que S. Dorothée & S. Gorgone voyant avec quelle cruauté on tourmentoit Saint Pierre, se plaignirent à l'Empereur de ce qu'il punissoit dans luy seul un crime qui leur estoit commun à tous &c. [Il semble par là avoir cru que Diocletien ignoroit que ces Saints fussent Chrétiens;] (MS. p. 453.) '& en effet, leurs actes manuscrits disent qu'ils avoient caché leur religion jusqu'à ce temps là. [Si ç'a esté la pensée de Rufin, elle est absolument contraire à ce que nous avons dit sur des monumens plus anciens. Et quoy qu'il en soit, nous croyons nous pouvoir passer de ces circonstances qu'il ajoute à l'auteur qu'il traduit avec sa liberté ordinaire. Il est visible que Rufin n'a point sceu la veritable cause de leur martyre, laquelle nous n'apprenons que de Lactance.]

NOTE V.

(Pour la page 79.)

Sur les actes de S. Inde.

[Outre que les actes de S. Inde & de Ste Domne sont de Metaphraste, & par consequent sans autorité; ils contiennent bien des choses qui ont peu ou point d'apparence. Mais nous pouvons ajouter que nous n'y trouvons aucune trace de ce que les veritables auteurs nous apprennent de l'état de ce temps là, & que nous ne voyons aucun moyen de les accorder avec Lactance.] (Bar. 302. §. 40.) 'Ce qui est certain, c'est qu'ils sont directement contraires à Eusebe dans la mort mesme [de S. Dorothée, de S. Gorgone, &] de S. Pierre. (Boll. 12. mars, p. 107. a|108. d.) 'Cela reduit Bollandus à dire que les martyrs dont parle Eusebe, sont differens de ceux qui sont marquez dans ces actes. (may, t. 1. p. 57. 1.) 'Mais depuis il a esté obligé d'avouer qu'il y a bien lieu de craindre que ces actes ne soient de ceux qui sont pleins de faits fabuleux, & que Metaphraste a tasché d'orner un peu par son eloquence, en sorte qu'on n'en voit pas tout d'un coup la fausseté. Il ne sauroit se persuader qu'on ait fait mourir alors 20. mille Chrétiens à Nicomedie. (30. may, p. 238. d.) 'Il y remarque encore d'autres faits insoutenables, & croit que c'est un tout fabuleux composé de plusieurs pieces dans lesquelles il y a peutestre quelque chose de vray. En un mot, il les met au rang des actes de S. Alphée.

NOTE VI.

(Pour la page 79.)

Sur S. Gorgone transferé de Rome à Marmoutier ou à Gorze.

(Boll. 11. mars, p. 56. b.) 'Bollandus marque plusieurs Saints Gorgones martyrizez en Orient, à Nicomedie, à Nicée, à Sebaste; & il croit que tous ces Saints sont differens de celui qui estoit à Rome dés l'an 354, au lieu appellé Entre les deux lauriers. Il croit que ce ne peut pas estre celui que l'on met entre les quarante Martyrs de Sebaste, puisqu'on n'avoit rien de ces Saints que leurs cendres. [Il est de mesme assez difficile de croire que celui qui souffrit à Nicomedie ait jamais esté transporté à Rome. Car on ne peut douter qu'Eusebe n'ait voulu dire que son corps avoit esté jetté dans la mer: & il est certain qu'il ne dit point qu'il en ait esté retiré, non plus que ceux de ses compagnons. Rufin qui pouvoit savoir qu'on honoroit de son temps à Rome le corps de S. Gorgone, n'en dit rien non plus. Vandelbert dit positivement que celui que l'on honore à Rome le 9. de septembre, y a aussi souffert:] (Bar. 304. §. 15.) '& puisque les corps des Martyrs qui avoient souffert avec luy, estoient aussi à Rome, selon Damase, [c'est encore une grande raison pour le distinguer de celui de Nicomedie.

Bollandus ne touche point la difficulté, si Saint Gorgone apporté à Marmoutier est le mesme que celui qu'on dit avoir esté apporté à Gorze par Grodegand Evesque de Mets, comme on le voit dans le texte.] (Boll. 11. mars, p. 59. §. 10.) 'Si celui de Marmoutier a esté tiré du lieu appellé Entre les deux lauriers, comme l'historien de sa translation le semble dire, [il est difficile d'en faire deux Saints, & il faut que Marmoutier & Gorze, s'il n'y a point eu d'erreur, n'aient eu chacun qu'une partie de son corps.] (MS. p. 462.) 'Car celui de

de Gorze estoit aussi Entre les deux lauriers, selon ses actes : [Usuard & Adon y mettent aussi celui qu'ils disent avoir esté apporté de Nicomedie à Rome.]

Flor. p. 820. 'Les uns placent ce lieu sur le chemin Latin, les autres sur le chemin Lavican. Florentinius soutient que le dernier seul est veritable, & l'autre une faute.

Pour la page 79.

NOTE VII.

Sur les actes de 1003. *Martyrs de Nicomedie.*

Boll. 7. feb. p. 19. a. 'Les actes des 1003. Martyrs de Nicomedie [sont graves pour le style. Le genie de Diocletien, qui dans sa cruauté affectoit de paroistre doux, y est assez bien representé. Il y a des paroles des Saints qui sont fort belles. Les discours sont neanmoins un peu longs, & les Empereurs ne sont guere appellez enfans du diable dans de bons b. actes.] 'Mais la resolution de mille personnes, qui s'en vont d'eux mesmes avec des enfans à la mammelle, se presenter aux persecuteurs, & demander le martyre, [n'est pas une chose aisée à croire, ni qui soit dans la regle commune de l'Evangile. La date qui paroist fort authentique, forme une p. 18. §. 2| 19. §. 5. grande difficulté.] 'Elle porte que les Saints furent massacrez à Nicomedie en presence de Diocletien assis sur son tribunal, *le* 12. *Mechir, qui est le* 7. *de fevrier.* [Ce ne peut pas estre en 303, la persecution, n'ayant commencé que le 23. de fevrier. Le 12. de Mechir estoit le settieme fevrier en 304, à cause du bissexte [à quoy Bollandus n'a pas pris Lact. pers. c. 18. p. 15. garde.] 'Mais au mois de fevrier 304. Diocletien estoit à Ravenne. [Si on lit le 13. de Mechir, comme veut Bollandus, qui n'a pas craint mesme de le mettre dans le texte, contre l'autorité de son manuscrit ; c'estoit le 7. de fevrier en 305,] & Diocletien estoit alors à Nicomedie : mais il y estoit malade, & il ne parut point jusques au premier jour de mars, en sorte mesme qu'on le croyoit mort.

Pour la page 80.

NOTE VIII.

Sur Dorothée qu'on fait Evesque de Tyr, & Martyr.

Bar. 283. §. 9| 5. jun. d. ªThphn. p. 19. b. c| 41. 'Baronius croit que Dorothée Prestre d'Antioche, est le mesme qu'un Dorothée que ª Theophane dit avoir souffert beaucoup de maux, d'exils & de tourmens, sous Diocletien & sous Licinius, avoir beaucoup écrit tant en grec qu'en latin, particulierement sur les Evesques de Byzance, & avoir esté enfin martyrizé à Dyssople [en Thrace] en la seconde année de Julien l'apostat, à l'age de cent-Bar. 363. §. 38. sept ans. 'Baronius dit qu'il souffrit à Edesse en Mesopotamie, supposant que Julien y vint en allant en Perse : [ce qu'on peut dire estre faux. Puisque Dorothée d'Antioche estoit Prestre avant l'an 303, preschoit & expliquoit l'Ecriture ; il n'est nullement aisé de croire qu'il fust encore vivant en 362. De la maniere mesme dont Eusebe en parle dans son histoire, 35. ans avant Julien, il y a peu ou point d'apparence qu'il fust encore vivant. Mais il est encore plus difficile de s'imaginer que s'il y avoit eu en ce temps là un Dorothée tel que le depeint Theophane, Eusebe n'en eust rien écrit, ni S. Jerome mesme qui le devoit reverer & comme un Pere de l'Eglise, & comme un Martyr. Le traité des Evesques de Byzance ressent un peu la nouveauté. Mais toute cette narration de Theophane se Thphn. p. 19. b. détruit evidemment d'elle mesme,] 'puisqu'elle fait ce Dorothée Evesque de Tyr au temps du Bar. 283. §. 9. 5. jun. d. Concile de Nicée ; 'ce que Baronius soutient estre certainement faux. ᵇ Les Grecs qui en font la feste ᵇ Men. p. 38. le 5. de juin, suivent Theophane, & disent encore plus nettement que luy qu'il fut Evesque de Tyr depuis le commencement de la persecution au moins, jusqu'au regne de Julien, [c'est à dire durant 60. ans,] 'ce qui est visiblement insoutenable, Bar. 5. jun. d. puisqu'on sçait que Paulin & plusieurs autres ont gouverné durant ce temps-là l'Eglise de Tyr : & il est visible qu'Eusebe n'a point sceu qu'il ait esté autre chose que Prestre.

d. 'C'est à ce Dorothée qu'on attribue d'ordinaire la Synopse des 72. Disciples, qui est une piece pleine de fautes, & d'autres écrits de mesme genre. Baronius soutient particulierement que la Synopse n'est pas de luy, mais d'un Dorothée plus nouveau, puisqu'il est qualifié abbé.

Boll. may, t. 1. p. 29. a. 'Bollandus croit que Saint Dorothée Martyr honoré le 5. juin, estoit Evesque de Tyr : mais il veut qu'on le distingue du Prestre d'Antioche, & de l'auteur des rhapsodies pueriles sur les vies des Prophetes & sur les Disciples de J. C. Il ne dit Conc. t. 4. p. 921. c. point quand il peut avoir vécu. 'Dorothée Evesque de Tyr en 458, a écrit à l'Empereur Leon pour le Concile de Calcedoine. [Mais je pense que c'est tout ce qu'on sçait de luy ; & il est bien rare de voir des Evesques de ce temps là souffrir le martyre.]

NOTES SUR SAINT GEORGE.

Pour la page 82.

NOTE I.

Sur les diverses histoires que l'on en a.

Boll. 23. apr. p. 100-104. BOLLANDUS traite amplement tout ce qui regarde les diverses histoires de S. George ; [ce qui nous dispense de nous y arrester.] Et pour le jugement qu'on en doit faire, il suffit de dire qu'il les rejette toutes, soutenant qu'elles sont Bar. ib. a. pleines de fables, 'plus capables de porter à l'infidelité, comme Baronius le cite du VI. Concile Boll. p. 102. d. e. canon 63, qu'à la pieté : 'Il excepte seulement celle qui est dans Surius sous le nom de Metaphraste, & qu'il assure neanmoins avoir esté celebre dans l'Eglise plus de trois siecles avant cet auteur. d. 'Il semble vouloir soutenir cette histoire, jusqu'à dire qu'elle merite d'estre receue de tout c|103. c. le monde. 'Cependant il ne veut pas qu'elle ait esté composée avant le V. ou le VI. siecle. Il en abandonne la preface & les expressions, voulant qu'on se tienne seulement à la substance des cho-p. 102. d. ses, 'dans laquelle mesme il reconnoist qu'il y a Bar. 23. apr. a. des fautes. 'Baronius se garde bien d'approuver ces actes. Il les soumet au jugement des lecteurs, & les met au nombre des choses douteuses. Il les condanne mesme assez clairement, en leur preferant d'autres actes manuscrits qui contiennent fort peu de faits, quoique leur style luy en fasse avouer la nouveauté.

[En effet, il est impossible de lire ceux qui sont dans Surius, sans juger qu'ils meritent par eux mesmes non d'estre crus, mais d'estre rejettez de tout le monde, quand on ne considereroit que la conversion & le martyre de l'Imperatrice Alexandra femme de Diocletien, qui a paru fausse à des personnes habiles, quoiqu'ils n'eussent rien de

de positif à y opposer; & qui est maintenant absolument insoutenable, depuis que nous avons appris de Lactance que la femme de Diocletien s'appelloit Prisca, & a survécu son mari de quelques années, sans parler du reste de son histoire, toute differente de ce que nous en lisons dans celle de Saint George.]

Bar. 23. apr. a. 'Baronius rejette aussi tout le combat de Saint George contre le magicien Athanase, & il pretend, [quoiqu'avec peu d'apparence,] que c'est une pure fiction des Ariens, qui ont voulu par là noircir la reputation du grand S. Athanase, & relever celle de George leur faux Evesque d'Alexandrie. Combefis 'Pour ce que pretend le P. Combefis que ces actes de S. George ne sont pas plus mauvais que beaucoup d'autres, [il est fort aisé de le luy accorder, sans qu'on en puisse rien conclure de favorable pour ceux-ci, qui ont neanmoins encore ce desavantage particulier, 'qu'il y a tout lieu de craindre qu'ils ne viennent des anciens actes condannez par le Concile de Rome.] Boll. 23. apr. p. 104. a. b. 'Bollandus se moque de l'approbation que le mesme Pere donne encore à d'autres actes de S. George.

[L'eloge qu'André de Crete a fait de S. George, est tout à fait conforme aux actes attribuez à Metaphraste; de sorte que cet eloge qui n'a pas d'autorité par luy mesme, n'estant que du VII. ou VIII. siecle, en a encore moins par la source dont il a esté tiré.] p. 110. §. 40. 'La Preface sur S. George qui est dans le Missel Ambrosien, vient aussi visiblement des actes les plus apocryphes. Fort. l. 2. c. 13. p. 61. 'Fortunat témoigne que S. George a consommé son martyre par la prison, les chaines, la faim, la soif, le feu, le froid & l'épée, l. 10. c. 13. p. 253. '& qu'il a surmonté le feu & la poix. [Il n'est point parlé de faim, de soif, ni de froid, dans ses actes: ce qui confirme ce que nous avons dit dans le texte, que de ses vieux actes les uns en ont pris une chose, les autres une autre.]

NOTE II.

Pour la page 81.

Sur le lieu & le temps de son martyre.

Boll. 23. apr. p. 101. c. f|104. b. 'Les histoires latines de S. George, qu'on croit estre fort anciennes, disent qu'il souffrit dans la Perse à Militine en Cappadoce: p. 104. c. 'Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres, l'ont mis à Diospolis dans la Perse; c. d. '& mesme plusieurs tres anciens exemplaires du martyrologe de S. Jerome le mettent en Perse. [Au contraire tous les Grecs depuis le VIII. siecle, & quelques Latins, conviennent qu'il confessa J. C. devant Diocletien: & selon ses actes, ce fut au commencement de la persecution.] p. 106. f. 'Ainsi il faut, selon eux, que ç'ait esté à Nicomedie: p. 107. a. '& quelques uns le marquent expressément. e. 'Les actes latins disent que c'estoit un vendredi 23. d'avril, ce qui se rencontre en l'an 303, auquel la persecution de Diocletien commença au mois de fevrier, mais non en l'an 290, Bar. 23. apr. a. 'auquel Baronius dit que des actes manuscrits mettent le martyre du Saint. Boll. p. 106. f. 'C'est sur cela que Bollandus dit qu'on peut, ou plutost qu'on doit croire, & mesme avec certitude, qu'il a souffert à Nicomedie en l'an 303, le vendredi 23. d'avril; p. 104. d. 'quoiqu'un peu auparavant il eust loué Bede, & le martyrologe Romain, de n'avoir point marqué ni le lieu, ni le temps de son martyre: [& c'est sans doute le plus seur.] Chr. Al. p. 638. 'La Chronique d'Alexandrie met son martyre en l'an 255, depuis l'Ascension de J. C, sous les Consuls Carin & Numerien, [qui sont ceux de l'an 284. Mais elle fait tant de fautes en cet endroit, qu'il n'y a pas lieu de s'y arrester.]

NOTE III.

Pour la page 81.

Sur la veneration de S. George dans la Palestine.

'Les actes grecs de S. George, & les Menées, portent que le Saint avant que de mourir, ordonna qu'on portast son corps dans la Palestine: Boll. 23. apr. gr. p. 14. a|Men. 3. nov. p. 43. Et l'on a cru dans les siecles posterieurs y avoir ses reliques dans une eglise fort celebre, Men. p. 30. 41. 43. 'dont les Grecs attribuent la fondation à Constantin. Ils en honorent solennellement la dedicace le 3e. jour de novembre, auquel ils disent aussi que son corps y a esté mis. Ils placent cette eglise à Lydde; Boll. p. 109. a. 'd'autres la mettent à Rama ou Ramula qui a mesme porté le nom de S. George: & l'on croit qu'elle estoit entre ces deux villes, qui ne sont elognées que de trois lieues. V. de P. p. 32. 'Un Jesuite qui a fait imprimer en 1679. le voyage qu'il avoit fait dans la Terre-sainte avec Mr. de Nointel, dit p. 41. qu'il y a à Rama une eglise de S. George, '& une autre à Lydde, où l'on pretend qu'a esté autrefois le chef du Saint, bastie en la place de celle qui avoit esté fondée, dit-il, par Justinien, [ou selon d'autres, par Constantin.] Hier. ep. 27. p. 172. c. 'S. Jerome en parlant des lieux de devotion visitez par Ste Paule dans la Palestine, marque Lydde, celebre par les miracles de S. Pierre, & Arimathie [qu'on pretend estre Rama,] à cause de Joseph. [Mais il ne dit rien de S. George.]

Boll. p. 104. e. 'Comme Lydde portoit aussi le nom de Diospolis, c'est peutestre pour cela que divers martyrologes confondant le lieu de la sepulture de S. George avec celui de son martyre, disent qu'il a souffert à Diospolis. Et ils mettoient cette ville en Perse [peutestre parceque la Palestine estoit soumise de leur temps aux Rois des Sarrazins & des Perses. Ce qui est certain, c'est que] Fort. l. 2. c. 13. p. 61. 'dans le VII. siecle les Latins croyoient que le corps de ce Saint estoit en Orient.

NOTES SUR SAINT THEODOTE.

NOTE I.

Pour la page 82.

Diverses difficultez dans ses actes.

[IL n'y a guere de pieces, quelque authentiques qu'elles soient, où l'on ne trouve des difficultez, & quelquefois de fort embarassantes, qu'il n'est pas aisé de resoudre. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner s'il s'en rencontre aussi dans les actes de Saint Theodote. Nous ne mettons pas en ce rang les divers miracles qu'on y lit, la pluspart ayant une gravité, & un caractere de verité qui se défend par soy mesme. Mais il y a quelque chose de plus étrange,] Boll. 18. may, p. 165. c. 'dans cet asne que Fronton envoie à quinze lieues loin d'Ancyre, chargé du corps de Saint Theodote, en demeurant luy mesme à Ancyre. On ne voit pas bien si l'asne alla droit à Male chez son maistre, ou s'il alla au lieu que le Saint avoit marqué à Fronton, p. 154. d. 'qui estoit à deux stades de Male. [Le premier seroit moins surprenant, y ayant assez d'animaux accoutumez à s'en retourner chez eux sans qu'on les conduise. Neanmoins il y a plus d'apparence que c'est le dernier;] p. 165. e. 'd'où vient

a vient que l'auteur dit que ce fut un saint Ange qui conduisit l'asne. [Peutestre que Fronton crut qu'il retourneroit chez luy, & que l'Ange le fit aller à l'autre endroit.

Je ne sçay si nous trouvons des passages aussi anciens] 'pour l'usage de la priere de Sexte: mais p. 154. c. elle pouvoit estre commune dans la Galacie, sans que cela soit marqué par les auteurs. On peut faire la mesme objection & la mesme réponse 'sur le e. titre de Pape donné à un Prestre. Il y a quelque lieu de s'étonner 'de voir au mesme endroit une eglise c. qui n'estoit ni abatue, ni mesme fermée. [Mais il faut considerer que c'estoit des les premiers mois de la persecution, dans un village à quinze lieues de la ville.]

e. 'S. Theodote est qualifié en un endroit Martyr des son vivant: [mais c'est visiblement une meprise de copistes: & quand mesme elle viendroit de l'auteur, cela n'empesche point que la piece ne soit veritablement originale.] Il semble que le Saint demande qu'on luy bastisse une eglise: *σὺν δὲ σπουδάσαι τὸν οἶκον οἰκοδομῆσαι*.[Mais *οἶκος* ne peut-il pas signifier simplement un monument? Et d'ailleurs le Saint qui parloit visiblement en cette occasion par esprit de prophetie, ne pouvoit-il pas demander ce qu'il savoit devoir arriver, parceque Dieu le vouloit, & sans aucun mouvement de vanité?] 'On voit des prestres payens qui dechirent p. 161. a. leurs habits. [Cela estoit-il en usage parmi d'autres que les Juifs?

b. Il semble difficile de croire]'que le juge ait promis p. 159. c. tant de recompenses au Saint, & en particulier b. le pontificat, pour le porter à renoncer J. C. [Je ne doute pas que les payens ne crussent les apostats assez bien recompensez de n'estre point inquietez & tourmentez. Il paroist neanmoins par quelques endroits, qu'on leur donnoit mesme des recompenses; quoiqu'apparemment on le fist seulement à un petit nombre pour attirer les autres par l'esperance. Pour ce qui est du pontificat de la ville ou de la province, qui pouvoit estre alors vacant, c'estoit une grande dignité, mais qui engageoit aussi à de grands frais qu'il falloit faire pour répresenter des jeux. Ainsi des personnes qui n'avoient que des biens mediocres, comme S. Theodote, n'avoient garde d'y aspirer.] 'Et pour les grandes sommes que le juge luy promettoit, elles p. 160. d. se fussent sans doute trouvées reduites à peu de chose, s'il eust falu venir aux effets.] 'Il y a quelques paroles du Saint un peu fortes: [mais c'est p. 161. e. peu de chose.

Il y a une difficulté plus importante que tout cela,] 'sur ce qui y est dit que les Apotactetes s'attribuoient p. 158. e. & avec sujet les Vierges Tecuse, Alexandrée, & Phaïne. 'Bollandus dit que ces Apotactetes a. estoient ceux qui renonçoient à leurs biens, & qui dans la suite sont degenerez en une secte heretique, de mesme que les Encratites, comme on le voit par la loy VI. du Code Theodosien sur les heretiques. 'Il veut dire par la settieme. [Mais les Encratites ont esté heretiques des leur origine, c'est Cod. Th. t. 6. p. 121. à dire des la fin du II. siecle. Les Apotactetes marquez par la loy de Theodose,] 'estoient une branche sortie des Encratites, *v. les Encratites*, & Epi. c. 61. p. 506. b. venoient, comme eux, de Tatien. [Ainsi ils ont toujours esté heretiques; & si ce sont ceux que marque Nil auteur des actes de S. Theodote, il faut dire que Ste Tecuse, & les deux autres, S. Theodote instruit par elle, tous les Chrétiens d'Ancyre qui leur estoient unis, & Nil qui leur a tant donné d'eloges, estoient tous des heretiques. Et comme la foy ne nous permet pas de croire que Dieu ait voulu canonizer des heretiques par des visions & par des miracles, il faut dire que Nil est un imposteur, & toute l'histoire qu'il nous debite, une fable. Il seroit bien fascheux de se reduire à cette extremité, de rejetter une histoire qui a toute l'apparence de verité, & d'abandonner au demon des personnes que l'Eglise honore publiquement comme des Saints.

Il vaut donc mieux recourir à une autre solution, & dire que le mot d'Apotactetes ou Renonçans, marquant fort naturellement tous ceux qui renonçoient à la vie commune pour en embrasser une plus penitente & plus parfaite, se peut fort bien entendre de ceux qu'Eusebe appelle Ascetes, & de ceux qui ont embrassé ensuite l'état monastique.] 'Il est visible en effet que Julien l'apostat Juli. or 7. marque les moines par le mot Apotactites, & il p. 417. dit que c'estoient les Chrétiens qui les appelloient de ce nom. [Ainsi cet endroit marquera que les Saintes Tecuse, Alexandrée & Phaïne, avoient embrassé une vie plus austere & plus retirée que les autres: Ce qui ne servira qu'à relever la gloire de leur virginité & de leur martyre. Cela s'accorde fort bien] 'avec ce que Ste Tecuse dit à Boll. 18. S. Theodote dans une vision, qu'elle l'avoit con- may, p. duit aux exercices des Ascetes, *σοῖς ἀσκησινὶχι- ἐγγεγόνησά σε* 157. a.

[S'il falloit dire necessairement que ces Apotactetes sont ceux qui ont esté condannez comme heretiques, nous ne craindrions point de répondre qu'au lieu de *κατὰ ἀλήθειαν δέ εἰσι*, il faut lire *κατὰ ἀλήθειαν δὲ οὐκ εἰσὶ*, ce qui feroit ce sens, que les Encratites pretendoient avoir eu les trois Saintes dans leur secte, mais qu'ils le pretendoient contre la raison & la verité.]

NOTE II.

Pour la page 82.

Sur le temps de sa mort.

[Il n'est point necessaire de repeter ici les raisons par lesquelles] 'Bollandus montre que Saint Boll. 18. Theodote a souffert dans la persecution de Dio- may, p. cletien, vers 303 ou 304. [Mais je ne sçai pourquoi] 148. 'il a choisi l'an 304. a Car puisque le Saint parla en p. 147. b. mourant aux Chrétiens qui pleuroient à la vue de a p. 163. b. tous les infideles, [c'estoit sans doute avant le quatrieme edit publié au commencement de 304, pour les condanner tous à la mort. Il semble mesme qu'on n'avoit publié alors que le second edit, qui ordonnoit de mettre les Ecclesiastiques en prison, & non encore le troisieme qui vouloit qu'on les fist mourir.

Nous ne voyons pas non plus de difficulté à croire que le 18. de may, auquel on fait de Ste Tecuse & de ses compagnes, est veritablement le jour de leur mort. On pourroit dire aussi que c'est celui du martyre de S. Theodote, & en ce cas, Ste Tecuse auroit souffert le 11. n'y ayant eu que sept jours entre ces deux evenemens, selon les actes.] 'Bollandus dit que c'est trop peu, & qu'il faut lire p. 165. e. *p. 162. d.* quinze jours au moins au lieu de cinq qui sont marquez. [Mais je ne voy point pourquoi il trouve ce temps trop court.]'Il voudroit qu'on mist p. 148. b. la mort de Saint Theodote le 7. de juin, à cause que les Grecs en font ce jour là un office solennel. Mais il nous apprend luy mesme que c'est à cause d'une translation de ses reliques. [Quoy qu'il en soit, c'estoit toujours au printemps,] 'puisque peu p. 154. d. de jours auparavant, on entendoit chanter les rossignols; [si l'on ne veut dire que Nil a ajouté cette petite particularité pour egayer sa narration. Mais la gravité du reste porte à prendre cet endroit mesme à la lettre.]

NOTE

Digitized by Google

Pour la page 86.

NOTE III.

Que S. Theodote honoré par les Moscovites, est celui d'Ancyre.

Boll. may. t. 1. p. 28. [Bollandus ne remarque point] 'que les Moscovites font de S. Theodote seul le 18. de may.[Peut-estre a t-il cru que ce n'estoit pas le mesme Theodote,] parcequ'ils le qualifient Evesque: [Mais ils peuvent avoir pris cette erreur des Grecs,] Men. p. 47. 50. 'qui dans leurs Ménées appellent aussi Saint Theodote d'Ancyre *ἱερομάρτυρα*, comme s'il avoit esté Evesque, ou au moins Prestre: & dans le menologe imprimé en 1523, *p.* 117. 2. ils le font positivement Evesque d'Ancyre. Pour montrer qu'ils se trompent, il suffit de voir que les actes ne disent point qu'il ait eu aucun degré ecclesiastique.] Boll. 18. may, p. 149. c. 'Son emploi de cabaretier, & sa vie dans l'usage du mariage, avec tout le reste de ce qui est dit dans cet endroit, [ne convient point à un Evesque,] p. 154. f. c|150. e. 'non plus que le titre de Pape qu'il donne à un Prestre. Mais ce qui est dit 'qu'il ne mangeoit jamais qu'aprés que le Prestre avoit fait la benediction, may, t. 1. p. 28. [reçoit encore moins de réponse.] 'Aussi ce titre d'Evesque n'avoit pas empesché d'abord Bollandus de dire que c'est celui mesme dont Nil a écrit la vie.

NOTES SUR SAINT MARCELLIN ET SAINT PIERRE.

Pour la page 86.

NOTE I.

Abregé de leurs actes.

[NOus n'avons point cru devoir mettre dans le texte l'histoire de S. Marcellin & de S. Pierre, ne voyant point qu'elle soit ni assez autorisée, ni assez belle. Cependant comme elle est celebre, nous en mettrons ici un abregé.] Sur 2 jun. p. 16. §. 1. 'Saint Pierre qui estoit Exorciste, fut pris à Rome par les payens, 'fouetté plusieurs fois pour le nom de J.C, §. 4. 'tourmenté, & presque jusqu'à en mourir. Comme il vivoit neanmoins encore, §. 1. 'il fut mis en prison en la garde d'un nommé Arteme, dont la fille appellé Pauline estoit possedée du demon. Pierre assura Arteme qu'elle seroit delivrée s'il vouloit croire en J. C: & sur ce qu'Arteme luy objecta que si son Dieu avoit tant de puissance, pourquoi il le laissoit souffrir si longtemps, luy qui estoit son serviteur, il luy dit que J. C pouvoit le delivrer, mais qu'il aimoit mieux luy laisser acquerir une couronne eternelle par ces souffrances de peu de durée. Enfin, Arteme conclut qu'il voulut mettre S. Pierre dans un cachot plus profond, le charger de plus de chaines, l'enfermer mieux qu'à l'ordinaire, & que si son Dieu le delivroit de là le jour mesme & qu'il guerist sa fille, il ne manqueroit point de croire en luy.

§. 2. 'Pierre luy promit que cela se feroit, non pour satisfaire sa curiosité, mais pour faire eclater la divinité de J. C. Et en effet, lorsqu'Arteme s'entretenoit avec sa femme Candide, & qu'il se moquoit tant de Pierre, que de sa femme mesme qui prenoit son parti, 'il le vit, dit-on, venir à luy vétu de blanc, & une croix à la main. §. 2. Aussitost Pauline fut delivrée, & Arteme converti avec toute sa famille, & beaucoup de personnes du voisinage, que le bruit de ce miracle attira chez luy. 'Arteme s'en alla en mesme temps aux prisonniers, à qui il offroit §. 3. la liberté, (ce qui n'est nullement aisé à croire,) s'ils vouloient se faire Chrétiens: & ils l'accepterent tous. 'S. Pierre fit venir S. Marcellin Prestre qui les battiza, & ils les instruisirent durant plus de 40. §. 3. jours. Car le juge nommé Serene qui estoit Vicaire [du Prefet du Pretoire,] estant tombé malade, leur donna tout ce loisir.

'Au bout de ce temps, Arteme receut ordre de venir la nuit trouver ce juge, avec tous les prisonniers qu'il gardoit. §. 4. Il dit aux nouveaux convertis que ceux qui voudroient se retirer le pouvoient faire. [Il paroist qu'ils le firent tous, hors S. Marcellin & S. Pierre: & il ne faut pas s'étonner que des criminels s'enfuient quand ils le peuvent. Ce qui n'est nullement croyable, c'est qu'Arteme se soit engagé par là à souffrir, contre la défense de S. Pierre, non comme Chrétien, mais comme violateur des loix publiques & legitimes de tous les Etats. Mais c'est ce que portent les actes.] 'Il s'en alla donc trouver §. 4. Serene, & luy dit que Pierre avoit fait Chrétiens tous les prisonniers, & les avoit delivrez par le nom de J. C, & qu'il estoit demeuré tout seul avec le Prestre Marcellin, [dont il pouvoit bien se dispenser de parler, puisqu'il n'estoit pas son prisonnier.

'Serene en colere, [& avec assez de raison,] fit §. 4. fouetter & mettre en prison Arteme mesme, [pour sa negligence à garder les prisonniers:] 'puis faisant §. 4. venir Marcellin & Pierre, il commanda aprés quelques paroles, que l'on battist le premier à coups de poings sur les arteres, (je ne sçay ce que c'est;) & ensuite qu'on le couchast tout nud & lié de chaines dans la prison sur du verre cassé, sans luy donner mesme de l'eau. 'Il menaça ensuite S. Pierre de le §. 5. faire dechirer des le lendemain par les bestes; de quoy le Saint se moqua, & il luy reprocha mesme la cruauté dont il usoit envers Marcellin. Il fut mené en prison, separé de S. Marcellin, & enfermé dans les ceps de bois: 'Mais un Ange, dit-on, les delivra tous §. 5. deux, en leur ordonnant d'aller instruire les Neophytes, & de se representer à Serene 8. jours aprés. [Cela sent parfaitement sa fable Metaphrastique.]

'Le lendemain Serene sachant qu'ils n'estoient §. 6. plus dans la prison, fit venir Arteme avec sa femme & sa fille. Voyant qu'ils confessoient J. C, & refusoient de sacrifier, il les condanna à estre accablez sous une mazure, *immensâ ruderum mole obrui.* [C'est un jugement un peu extraordinaire.] On les menoit déja au lieu de l'execution, lorsque Marcellin & Pierre vinrent au devant d'eux, avec un grand nombre de Chrétiens, ce qui fit fuir les soldats qui les menoient. Les Chrétiens coururent aprés, pour tascher inutilement de les convertir: & quelques uns d'eux les retinrent durant que Saint Marcellin disoit la Messe. Quand elle fut dite, S. Marcellin fit retirer tous les Fideles, afin que les soldats pussent executer leur ordre; & il se livra luy mesme entre leurs mains avec S. Pierre.

'Les soldats, [sans se souvenir de ce que portoit §. 7. la sentence,] tuerent Arteme d'un coup d'épée, & precipiterent sa femme & sa fille dans une grote, où ils les assommerent à coups de pierres. Pour S. Marcellin & S. Pierre, ils les lierent à des arbres, ses mains derriere le dos, jusqu'à ce qu'ils en eussent averti Serene, qui ordonna qu'on les decapitast au milieu de la forest noire, ce qui fut executé. On ajoute que celui qui les executa s'estant enfin con-

converti, affûra entr'autres choses, qu'il avoit vû leurs ames sortir de leurs corps comme des Vierges richement parées, & estre portées au Ciel par les mains des Anges.

Pour la page 86.

NOTE II.

Si l'on a fait leur feste au mois de decembre.

Bar. 2. jun. a. 'Baronius dit qu'on faisoit autrefois la feste de S. Marcellin & S. Pierre au mois de decembre, puisque le titre de la sixieme homelie de Saint Gregoire, porte qu'elle est faite dans leur eglise, le jour de leur feste, le 3e dimanche de l'Avent. Il doute neanmoins en mesme temps s'il n'y a point en cela quelque faute. Greg. t. 1. p. 1360. 'Et en effet, dans la derniere edition de S. Gregoire, le titre de cette homelie ne porte point qu'elle ait esté faite le jour de leur feste. [On sçait d'ailleurs que ces titres ne font jamais une entiere autorité.]

NOTES SUR SAINT FELIX DE THIBARE.

Pour la page 87.

NOTE I.

Sur ses divers actes: Pourquoi nous mettons sa mort à Venouse le 30. aoust 303.

Bar. 302. §. 118-123. 'Baronius nous a donné dans ses Annales les actes de S. Felix Evesque d'Afrique, martyrizé en Italie au commencement de la persecution de Diocletien, 24. oct. a. 'les ayant tirez de l'ancienne edition de Surius. Spic. t. 12. p. 634. 'Depuis cela, ces mesmes actes nous ont encore esté donnez sur divers manuscrits par le P. Dom Luc d'Achery, [par Mr Baluze dans ses Mélanges t. 2. p. 77-81, par les Anglois qui les ont encore imprimez à Oxford en 1680,] Act. M. p. 376. '& enfin en 1689. par D. Thierri Ruinart dans son recueil des anciens actes. [Il semble que nous ne devions plus trouver de difficulté dans ces actes, que tant de personnes habiles se sont mis en peine de revoir sur les manuscrits, les ayant tous jugé legitimes & authentiques. Cependant c'est ce qui nous cause un assez grand embaras. Les editions de D. Luc, de Mr Baluze, & d'Oxford, sont presque partout conformes; & elles s'accordent avec p. 374. §. 1. ce qu'on en lit dans Mombritius p. 289.] 'Celle de Surius [& de Baronius,] que le P. Ruinart a mieux aimé suivre, comme la plus pure, [est assez differente des autres, & bien plus courte. Ainsi, ou celle-ci est abregée, ou les autres sont amplifiées. Nous aimons mieux croire le premier, qui se peut faire sans falsification: & ces editions plus amples ont des particularitez qui peuvent plus aisément s'omettre que s'ajouter. Bede qui paroist avoir eu la mesme histoire que Baronius, y ajoute neanmoins des choses qui paroissent ne pouvoir venir que de la piece originale.

Mais outre ces differences qu'on peut concilier, il y en a deux importantes, qui sont des contrarietez absolues, l'une pour le temps du martyre du Saint, l'autre pour le lieu.] Bar. 302. §. 117. 118. 'Les actes donnez par Baronius sont datez du neuvieme Consulat de Diocletien, & le huitieme de Maximien, qui est l'an 304. Act. M. p. 376. n. 'Car il ne faut pas s'arrester à la fausse correction de Baronius, qui les a voulu faire venir à l'an 302. Bar. 302. §. 118. 'Selon ces actes, l'edit qui ordonnoit de bruler les Ecritures, ayant esté publié le 5. de juin au lieu dont S. Felix estoit Evesque, §. 119. 'le Saint fut arresté le lendemain, & retenu trois jours en prison, §. 120. 'aprés quoy on ordonna qu'il seroit conduit à Carthage: & il partit pour cela le 24. de juin. §. 121. 'Quand il eut passé 16. jours à Carthage, le Proconsul ordonna le 15. juillet qu'on le meneroit au Prefet du Pretoire à Rome, comme les autres actes le disent plus expressément. Il y demeura neuf jours en prison, aprés quoy il fut envoyé à l'Empereur. §. 122. 'On le mena pour cela en Sicile, & ensuite à Venouse dans la Pouille, §. 123. 'où il eut la teste tranchée le 30. d'aoust. [Tout cela s'accorde. Il y a seulement de la difficulté à croire que l'edit qui estoit du 24. de fevrier 303, n'ait esté affiché en Afrique que le 5. juin 304. Mais il est aisé qu'au lieu du IX. & du VIII. Consulat, il faille lire le VIII. & le VII.] Baluz. t. 2. p. 468. 'C'est en effet ce que portent toutes les autres editions, avec tous les manuscrits. Et le P. Ruinart les suit, en abandonnant en ce point Surius & Baronius.

Act. M. p. 375. §. 4. 'L'edition de Mr Baluze & les autres semblables, sont donc à preferer en ce point. Mais d'autre part Baluz. t. 2. p. 77. 'elles portent que l'edit fut affiché au lieu dont S. Felix estoit Evesque, le 5. de janvier, que le Saint fut pris le lendemain, p. 78. 79. '& demeura trois jours en prison, 16. à Carthage, p. 80. '12. à Rome, & fut ensuite quatre jours au moins avant que d'arriver à Nole, p. 81. 'où il eut la teste tranchée le 14. ou le 15. de janvier. [Cela ne s'accorde en aucune maniere; outre l'inconvenient qu'il y a de faire aller le Saint de Carthage à Rome, & de Rome par mer à Nole au mois de janvier. D'ailleurs il est certain que l'edit du 24. fevrier 303, ne fut pas publié en Afrique le 5. janvier de la mesme année.] p. 468. 'On dira que la date de l'an 303. ne se raporte qu'à l'edit, & non à l'histoire du Saint qui n'arriva que l'année d'aprés. [Mais c'est une chose sans apparence. On a assurément voulu marquer le temps du martyre du Saint, ou au moins de sa premiere confession: Et il n'y a nul lieu de croire qu'on ait attendu jusqu'au 5. janvier 304, à publier l'edit de la persecution chez S. Felix, p. 92. 'estant certain qu'il s'executoit en d'autres endroits de l'Afrique des le mois de may 303. [Nous croyons donc devoir suivre les actes de Baronius pour les dates, puisqu'elles sont plus particulieres, & s'accordent mieux, en corrigeant l'année sur les autres: Act. M. p. 375. §. 4. 'Et c'est ce que le P. Ruinart juge qu'il faut faire. Son edition p. 378, Bar. 302. §. 123. '& celle de Baronius, portent que le 30. d'aoust lorsque le Saint souffrit, la lune fut changée en sang. [Il semble donc qu'il y ait eu ce jour là une eclipse. C'est ce que nous laissons à examiner à ceux qui sont habiles en cette matiere. Mais je pense qu'il peut arriver sans eclipse que la lune paroisse comme du sang.] Anal. t. 3. p. 399. 'L'Eglise d'Afrique honoroit un S. Felix Martyr le 30. d'aoust.

Flor. p. 795. 'Le martyrologe de Bede, & un autre fort ancien, qui mettent le martyre de S. Felix le 30. d'aoust à Venouse dans la Pouille, [autorisent les actes de Baronius & pour le temps & pour le lieu, qui est la seconde difficulté: Car les autres editions portent qu'il souffrit à Nole dans la Campanie. Usuard & Adon ne favorisent personne pour le jour, ayant mis S. Felix le 24. d'octobre: Mais à l'egard du lieu, ils sont aussi pour Baronius. De sorte qu'il y a quelque lieu de craindre que le nom de S. Felix Confesseur, si celebre à Nole le 14. de janvier, n'ait causé quelque alteration de cette histoire. Car il faut remarquer qu'elle n'est pas tout à fait originale dans les dernieres editions,] Baluz. t. 2. p. 81. 'puisque nonseulement elles marquent que le corps du Saint

ayant

Digitized by Google

ayant esté enterré à Nole, ses reliques, *reliquia*, furent raportées à Carthage; mais qu'elles ajoutent qu'il s'y faisoit un fort grand nombre de miracles, & que tous les malades y estoient gueris. [Cette remarque ne se trouve guere dans les actes originaux; & S. Augustin dans le soin qu'il a eu de rechercher les miracles de son temps, ne dit rien de ceux-ci, qu'il pouvoit encore mieux connoistre que ceux de S. Felix de Nole, & de S. Gervais de Milan.] 'Les Protestans d'Angleterre disent que cette clause paroist ajoutée, & manque dans quelques manuscrits. Mais ils n'osent dire qu'elle manque dans leur manuscrit de Salisberi; & il ne paroist point qu'ils en aient vu d'autre. Mr Baluze ne dit point qu'elle manque dans aucun des quatre excellens sur lesquels il a fait son edition. Le P. Chifflet l'a trouvée aussi dans ceux dont il a tiré sa copie donnée par le P. Dom Luc. [Ainsi elle ne manque que dans ceux de Surius & de Baronius.]

Ox. act. p. 56.
Baluz. t. 2. p. 467.
Spic. t. 12. pr. p. 30.

Pour la page 87.

NOTE II.

Qu'on ignore d'où il a esté Evesque.

Act. M. p. 374. §. 2.

'La ville dont S. Felix estoit Evesque, a esté appellée Thibare par Baronius *an.* 302. §. 117, 118, au lieu de Tibiure qu'il avoit trouvé dans Surius, Tubyze ou Tubize dans Mr Baluze *p.* 468, dans divers manuscrits de France, [& apparemment aussi dans celui de Salisberi;] Tubzoque, Tubzuz &c. dans un des manuscrits de Mr Baluze, dans le Spicilegium, & dans Bede 30. *aug.* [Mr Baluze, & les Anglois *p.* 47, croient que c'est celle que d'autres appellent Tubuze ou Tubursique dans la Numidie.] 'Mais il est visible qu'elle estoit sous Anulin Proconsul de Carthage, & par consequent hors de la Numidie, 'qui avoit alors son Gouverneur particulier nommé Florus. [a] Selon les actes de Baronius, elle n'estoit pas à plus d'une journée de Carthage. 'Bede 30. *aug.* y conte 35. milles ou 14. lieues. 'La geographie sacrée met dans la Proconsulaire, Tabuca & Tizzica. [Celle de Thibare est celebre dans S. Cyprien:] '& Holstenius la met entre celles dont on ignore la province. 'D'autres croient qu'elle estoit de la Zeugitane [ou Proconsulaire. Dans cette difficulté, dont le sujet est peu important, nous aimons autant suivre Baronius,] 'puisque la ville de Thibare est connue en Afrique, [& qu'il faut donner un surnom à nostre Saint, pour le distinguer de tant d'autres Felix que l'Eglise honore. Je ne trouve rien dans l'histoire des Vandales du P. Ruinart, qui nous éclaircisse.]

p. 375.
Opt. l. 3. p. 71. b.
a Bar. 302. §. 118. 119.
Boll. mars. t. 2. p. 30. c.
Geo. sac. p. 93. 94.
Holst. n. p. 104.
Cyp. ox. ep. 58. p. 120.
Act. M. p. 374.

Pour la page 87.

NOTE III.

Sur ceux qui furent arrestez avec le Saint.

Bar. 302. §. 118.

'Le Prestre & les deux Lecteurs amenez à Magnilien, sont nommez Aper, Gyr ou Cyr, & Vital, dans Baronius [& dans le P. Ruinart;] & Janvier, Fortunace, & Septimin, dans le P. Dom Luc & les autres editions suivantes. [Je ne sçay d'où peut venir cette difference.] 'Le P. Ruinart qui la remarque, n'en rend aucune raison. [Est-ce que de leurs deux noms, (car les Latins en avoient toujours deux au moins,) les uns ont pris le premier & les autres le second? Nous suivons D. Luc en ce point, parcequ'il est appuyé par Bede mesme au 30. d'aoust, qui dans le reste est plus conforme à Baronius. Il met seulement Fortunatien au lieu de Fortunace,] 'ou Fortunat comme l'appellent les Grecs. [Car ils s'accordent aussi avec les actes de D. Luc dans les noms de ces martyrs, quoique dans le reste ils semblent plutost suivre ceux de Baronius. Nous parlerons encore de cette difficulté dans la note 4.]

Act. M. p. 375. §. 3.
Men. 26. apr. p. 223.

NOTE IV.

Pour la page 88.

Sur ceux qu'on fait compagnons de son martyre.

[Nous avons supposé dans la note 3,] 'que Janvier, Fortunatien, & Septimin, marquez dans les martyrologes comme compagnons du martyre de S. Felix à Venouse, estoient les Ecclesiastiques de Thibare nommez dans ses actes. Neanmoins cette piece ne disant point qu'ils l'aient accompagné ni dans ses voyages, ni dans son martyre, il est bien à craindre que Bede qui l'a dit le premier, ne l'ait inferé de ce qu'il voyoit qu'ils avoient esté arrestez aussibien que luy, sans en avoir d'autre preuve; & que les autres ensuite ne l'aient dit sur l'autorité de Bede.] 'Entre les douze freres qu'on dit avoir esté pris à Adrumet en Afrique sous Diocletien, & avoir esté martyrizez en diverses villes de la Pouille. On pretend que Septimin, Felix, & Janvier souffrirent à Venouse le 29. d'aoust. [Je ne sçay si l'on pourroit dire que Bede les ayant cru sur cela compagnons du martyre de S. Felix, & ensuite les mesmes que ceux qui avoient esté arrestez avec luy, auroit jugé ensuite devoir preferer leurs noms qu'il trouvoit dans tous les martyrologes, à ceux qu'il ne trouvoit que dans les seuls actes du Saint. Neanmoins les Grecs disent, comme nous avons vu, que ces trois Saints furent arrestez avec Saint Felix, qu'ils furent ensuite les compagnons de sa prison & de sa mort, & qu'ils le furent enfin de son martyre. [Et qui oseroit dire qu'ils l'aient pris de Bede?

Boll. mars. t. 2. p. 30. c.
Sur. 1. sept. p. 9. §. 43.

Il y a bien de l'apparence que Saint Audacte mis le premier par Bede & par les autres, entre les compagnons du martyre de Saint Felix, n'est point different] 'de Saint Audacte ou Adaucte qu'on marque avoir aussi souffert le 30. d'aoust à Rome avec un autre S. Felix. [Car pour le titre de Prestre qu'Usuard & Adon donnent à celui de Venouse, c'est une addition qu'il estoit bien aisé de faire à Bede.] 'Un martyrologe que Holstenius nous a donné, ne parle point de Janvier, mais seulement d'Adaucte Prestre, & des deux Lecteurs. Ce martyrologe confirme encore plus que celui de Bede, les actes de S. Felix qui sont dans Baronius. Car il met sa prise au mois de juin, quoiqu'on y lise le 14. au lieu du 6.

Boll. mars. t. 2. p. 30. c.
Holst. mar. p. 319| Flor. p. 795. 1. 2.

'Ferrarius veut encore que S. Fortunat, S. Caius, & S. Anthe, honorez à Salerne le 28. d'aoust comme les patrons de la ville, fussent les compagnons de la prison, de la confession, & des voyages de S. Felix. Mais il ne cite tout cela que du breviaire & des monumens de l'Eglise de Salerne: Et il ne nous les donne point, 'non plus que Baronius qui les cite aussi. [Ferrarius en cite encore quelques particularitez de leur histoire, qui ne sont pas propres pour leur donner de l'autorité. Ainsi il nous suffit de savoir que l'Eglise de Salerne les honore comme des Martyrs qui ont souffert sous Diocletien, & conserve leurs corps dans sa Cathedrale.]

Ferr. it. p. 550.
Bar. 28. aug. f.

NOTE V.

Pour la page 88.

Sur la condamnation du Saint.

'Mr Baluze se trouve embarassé à expliquer ce que porte son edition, que le Prefet du Pretoire ayant envoyé Saint Felix à l'Empereur, cependant lorsqu'il fut arrivé à Nole, le juge du lieu luy fit

Baluz. t. 2. p. 470.

Digitized by Google

luy trancher la teste. Il s'en tire en disant que ce juge le faisoit par ordre de l'Empereur qui estoit present. [Mais il est fascheux qu'il ne soit rien dit de cet ordre de l'Empereur. Les Anglois n'ont rien trouvé de meilleur. Car quoy qu'ils disent, ce fut le juge de Nole, *Cognitor ejusdem civitatis*, qui prononça contre le Saint, selon leur edition. Mais ils ajoutent que quelques exemplaires ont *Praefectus*: Et ces exemplaires sont ceux de Surius & de Baronius, selon lesquels il n'y a pas de difficulté. Car le Prefet qui avoit envoyé le Saint à l'Empereur, s'estant rendu luy mesme auprés de ce prince, comme les Prefets y estoient d'ordinaire, il y jugea le Saint selon le pouvoir qu'il en avoit, sans qu'il soit necessaire qu'il en ait parlé à l'Empereur, quoique sans doute il l'eust fait.] Men. p. 224. 'Les Grecs disent positivement que le Prefet qui l'avoit envoyé à l'Empereur fut celui qui le condanna.

Act. M. p. 377. n. b. 'Le P. Ruinart croit que le Prefet estoit en Afrique lorsqu'il envoya le Saint à Maximien. [Il est bien rare de voir des Prefets en Afrique:] & les actes de D. Luc avec les autres qui les suivent, disent positivement qu'il estoit à Rome: [à quoy il n'est pas difficile d'accorder la suite des actes.]

NOTES
SUR SAINT
ROMAIN.

NOTE I.

Pour la page 89.

Qu'il ne faut point faire deux SS. Romains d'un seul.

[Comme beaucoup d'auteurs raportent l'histoire de Saint Romain, il ne faut pas s'étonner si les uns la raportent plus amplement que les autres, & s'ils ne s'accordent pas mesme toujours entierement sur toutes les circonstances. Il est comme impossible que cela arrive d'une autre maniere.] Bar. 18. nov. b. 'Baronius fondé sur cette diversité, & sur les menologes des Grecs, en fait deux Saints differens, & neanmoins semblables dans le nom, dans le lieu, dans le temps, dans le jour, & dans le genre de leur martyre, dont l'un est connu par Eusebe & par S. Chrysostome, & l'autre par Prudence, par Eusebe d'Emese, [par l'oraison anonyme attribuée à S. Chrysostome, & par les actes que nous en avons dans Mombritius.] Eus. n. p. 174. 1. b. a Chry. t. 1. n. p. 88. 1. d. e. b Act. M. p. 379. 'Il n'a pu neanmoins persuader cette distinction ni à Mr Valois, [a] ni à Fronton du Duc, [b] ni au P. D. Thieri Ruinart, qui n'en mettent qu'un. [Ce n'est pas qu'il ne soit étrange qu'Eusebe & S. Chrysostome ne parlent point de toute l'histoire de l'enfant Barulas. Mais il seroit bien étrange aussi, que deux Saints de mesme nom, dans la mesme ville, & sous le mesme Prince, eussent eu la langue coupée, eussent parlé ensuite, & eussent enfin esté étranglez dans la prison, sans que personne eust remarqué tant de conformitez en deux personnes differentes.

Il vaudroit mieux dire, comme fait Florentinius *p.* 975, 976, qu'on a confondu leurs histoires, & qu'on attribue à tous les deux ce qui n'appartient qu'à un seul. Mais c'est accuser Prudence, & d'autres auteurs Latins & Grecs aussi anciens, d'une faute considerable: Et c'est ce que nous n'osons pas faire sur ce sujet non plus que sur celui de Saint Hippolyte, parcequ'il faudroit pour cela des preuves aussi fortes que celles qui nous obligent de reconnoistre que S. Gregoire de Nazianze & Prudence ont confondu deux Saints Cypriens. C'est par la mesme raison que nous n'osons point dire non plus qu'il faut s'arrester purement à Eusebe & à S. Chrysostome, & rejetter comme faux ce que les autres disent de plus. Il est dangereux de condanner de grands auteurs sur les simples omissions des autres. On oublie tous les jours les choses les plus remarquables & les plus essentielles, sans que souvent on en puisse rendre raison soy mesme. Eusebe est si different de luy mesme dans les deux endroits où il parle de S. Romain, que Florentinius *p.* 975. 2, veut qu'il y parle de deux Romains differens; ce que tous les autres jugeront sans doute n'estre ni necessaire ni probable.

Pour ce qu'on dit que le sujet de sa prise & de son martyre est raporté fort differemment, il est ordinaire qu'un mesme effet soit produit par plusieurs causes, dont les unes seront remarquées par un auteur, & les autres par un autre: outre qu'il y a assez de difficulté dans ce que Prudence dit sur ce sujet, comme nous le verrons dans la note 3.]

NOTE II.

Pour la page 89.

Que ses actes dans Mombritius ne sont point originaux.

'Mr. Valois cite les actes de S. Romain qui sont dans Mombritius, [comme si c'estoit une piece ancienne & authentique. Ils ont en effet quelque chose de bon, & suivent assez Prudence. Mais tout d'abord ils donnent à Saint Romain le titre de *moine*, qui n'estoit point alors en usage:] 'Et quoique deux exemplaires du martyrologe attribué à S. Jerome le luy donnent de mesme, [je ne voy pas qu'il puisse convenir à S. Romain, qui exerçoit les fonctions ecclesiastiques du Diaconat dans l'Eglise de Cesarée. Eus. n. p. 211. 2. d. Flor. p. 974. 975.

Ils font declarer par les officiers du Prefet, que le Saint estoit le premier de la ville d'Antioche:] 'Et Eusebe assure qu'il estoit de Palestine. [Le juge y attribue au Saint d'avoir dit que les Chretiens estoient meilleurs que les Princes: & toute la suite roule sur cela. Cependant je ne voy point que Saint Romain l'eust dit. Ils font citer au Saint plusieurs passages de l'Ecriture; ce qui ne se voit guere dans les actes originaux: & mesme ces passages semblent assez mal appliquez. Il y a aussi diverses injures peu necessaires. Ils disent qu'on alluma le bucher pour y jetter ensuite le Saint. Ce n'estoit pas la maniere ordinaire des Romains, comme on le voit par les actes de S. Polycarpe, de S. Pione, de S. Philippe d'Heraclée, & de quelques autres; & par ce qu'Eusebe & Prudence disent de S. Romain mesme. Ils portent que le jour auquel on voulut bruler S. Romain estoit le 18. de novembre. Cependant il ne mourut que plusieurs mois aprés qu'on l'eust condanné au feu; & il mourut selon les actes mesmes, le 18. de novembre. On ne voit point pourquoi ils font mener S. Romain hors de la ville pour luy couper la langue.] Eus. de Pal. c. 2. p. 320. d.

Act. M. p. 378. s. 2. 'Le P. Ruinart remarque en general qu'il y a diverses fautes dans ces actes. Il en a trouvé d'autres dans des manuscrits, qu'il juge meilleurs, & qu'il n'a pas cru neanmoins estre encore dignes de tenir place dans son recueil.

NOTE

NOTE III. Pour la page 89.

Quelle peut avoir esté la cause de son martyre.

[Eusebe & S. Chrysostome ne raportent point d'autre cause de la prise de S. Romain, que le zele qu'il eut pour empescher les Chrétiens de tomber dans l'idolatrie, ou de relever ceux qui y estoient déja tombez. Prudence, l'anonyme grec, & les actes du Saint, en expriment une autre, en laquelle neanmoins ils ne s'accordent pas tout à fait, & qui est un peu suspecte, puisqu'elle suppose que les eglises subsistoient encore, quoique leur demolition ait esté le premier pas de la persecution des Chrétiens.] 'Prudence dit donc qu'Asclepiade qui estoit alors Prefet [du Pretoire,] envoya des soldats pour prendre tous les Chrétiens qui estoient dans l'Eglise, s'ils refusoient de sacrifier, ayant dessein d'y aller ensuite luy mesme, pour y renverser l'autel & briser les portes. 'Il ajoute que S. Romain ayant appris cet ordre, s'en alla promtement à l'eglise, & encouragea tous les Fideles à souffrir genereusement pour J. C; de sorte que les soldats estant venus, ne purent faire autre chose que d'avertir le juge de cette resistance universelle des Chrétiens, & de luy dire que Romain en estoit le chef; ce qui l'obligea de commander qu'on prist ce Saint seul, & qu'on le luy amenast, ce qui fut aussitost executé. 'Les actes du Saint disent qu'il fut arresté sur ce que le Prefet Asclepiade avoit sceu qu'il avoit fait resoudre tous les Ecclesiastiques, (c'est à dire tous les Chrétiens) à l'empescher d'entrer dans l'eglise, & d'y exercer les violences qu'il pretendoit. 'L'anonyme dit que le juge vint effectivement à l'eglise pour la polluer, & y sacrifier aux demons sur l'autel de J. C. & que S. Romain aprés avoir adressé sa priere à Dieu, 'sortit de l'eglise, & empescha ce Magistrat d'y entrer, en s'opposant à luy avec une liberté extraordinaire.

[Prud. de M. 10. p. 114. — p. 115. — Mombritius. — Chry. t. 1. or. 48. p. 547. a| 549. d. e. p. 550 b. c. c|547. a| 549. e.]

[On peut, si on le juge necessaire, accorder toutes ces choses ensemble, en disant que quand S. Romain eut raffermi les Fideles, & relevé ceux qui estoient tombez, le Gouverneur ou le Prefet voulut venir sacrifier aux idoles dans l'eglise; & qu'en ayant esté empesché par le Saint, il y envoya quelques jours aprés pour prendre les Chrétiens, à dessein d'y retourner pour faire abatre l'autel. Il seroit neanmoins plus aisé de s'arrester seulement à Eusebe & à S. Chrysostome. Car il n'est nullement probable, que si Saint Romain a empesché le Gouverneur d'entrer dans l'eglise, il n'ait pas esté pris à l'heure mesme: & en effet l'anonyme grec le declare expressément. Tout cela suppose que les eglises subsistoient encore, lorsque la persecution estoit déja assez violente: & cependant la persecution commença par la demolition des eglises: & c'en fut le premier pas. Il est aussi fort extraordinaire de voir les Chrétiens s'opposer par la violence à la violence des magistrats. Leur regle est de ceder dans ces rencontres, & de perdre tout pour conserver leur ame & leur foy.]

NOTE IV. Pour la page 89.

Qu'il a souffert la question.

[Chry. t. 1. h. 43. p. 510. d| 512. a.] 'S. Chrysostome dit par deux fois que le demon ne fit point souffrir de tourmens à S. Romain, mais luy fit couper la langue. [Je ne sçay si l'on peut dire que c'est seulement une expression moins exacte, ou s'il faut avouer que S. Chrysostome ne sçavoit pas assez l'histoire de ce Saint. Mais il est certain tant par Prudence, & par d'autres qui pourroient ceder à l'autorité de S. Chrysostome,] que par le témoignage incontestable d'Eusebe, qu'il souffrit les tourmens ordinaires de la question. [Eus. op. 4. p. 93.]

NOTE V. Pour la page 90.

Sur l'histoire de S. Barulas.

[Eusebe ni S. Chrysostome ne parlent point, comme nous avons dit, de tout ce qui regarde l'enfant interrogé par S. Romain. Mais on ne peut rien conclure de leur silence, puisque S. Chrysostome, & Eusebe dans son histoire des Martyrs de Palestine, omettent d'autres choses tres considerables, qu'Eusebe mesme raporte dans son traité de la Resurrection. Et comme dans ce traité il ne raconte l'histoire de S. Romain, que pour faire voir que Dieu a quelquefois fait d'aussi grandes merveilles pour la protection des Chrétiens, que celles qu'il a faites dans le Judaïsme, il ne faut pas s'étonner qu'il n'ait rien dit de cet enfant, qui ne touchoit pas à son dessein, comme il n'y dit rien du tout de la mort de S. Romain mesme. Outre les auteurs que nous avons citez, pour l'histoire de cet enfant,] 'il en est encore parlé dans l'ancien breviaire de Tolede, où il est nommé Theodule, au lieu que les martyrologes le nomment Barulas. [Bar. 18. nov. b.]

NOTE VI. Pour la page 91.

Faute dans Prudence.

'Prudence dit que le juge ayant fait venir Saint Romain aprés qu'on luy eut coupé la langue, afin de l'obliger à sacrifier publiquement, & le Saint soufflant sur le sacrifice, pour montrer l'horreur qu'il en avoit; le juge pour se moquer de luy, luy demanda s'il n'avoit rien à dire, & qu'il le pouvoit faire avec toute liberté; & qu'alors le Saint aprés avoir longtemps soupiré, prononça un grand discours. [Cela suppose qu'on ne savoit point encore que Dieu luy eust donné la faculté de parler sans langue; & c'est ce que nous ne voyons pas moyen d'accorder avec Eusebe,] 'selon lequel ce miracle se reconnut lorsqu'on remena le Saint en prison. [Dans cette contrarieté l'autorité d'Eusebe est sans doute preferable à celle d'un poete d'Espagne qui luy est posterieur. Nous nous arrestons encore moins à ce que portent les actes du Saint, qu'aussitost qu'on luy eut coupé la langue, il commença à chanter à haute voix les louanges de Dieu, & à faire d'autres discours.]

[Prud. de M. 10. p. 133. 134. — Eus. op. 4. p. 94.]

NOTES SUR SAINT ADAUCTE.

NOTE I. Pour la page 92.

Conjecture sur Antandre peu fondée: Des Magistrats des villes.

'Bollandus croit que cette ville de Phrygie toute de Chrétiens & de Martyrs, peut bien estre celle d'Antandre assez celebre dans la Phry- [Boll. 7. feb. p. 15. 16.]

Digitized by Google

Phrygie, à cause que dans Eusebe il y a πολίχνην αὐτανδρον, au lieu de quoy il voudroit qu'on lust ἀντανδρον. [Mais cette correction quoique fort aisée, & qui peut n'estre pas improbable en elle mesme, peut difficilement passer pour solide, n'estant appuyée ni de Rufin, ni de Nicephore, ni des manuscrits.

Au lieu de ce que nous mettons, que les Magistrats & les personnes de qualité de cette ville estoient Chrétiens,] 'le texte porte λογιστὴς τε αὐτὸς καὶ στρατηγὸς σὺν τοῖς ἐν τέλει. Et Mr Valois traduit aprés Rufin, *Curator ipse ac Magistratus, cum honoratis.* 'Il explique assez amplement ce que c'est que λογιστὴς ou *Curator*: [& il semble que cette charge réponde à peu pres à nos Maires, ou mesme aux Gouverneurs des villes. Il remarque que les Empereurs la donnoient ordinairement eux mesmes, & quelquefois à des Senateurs Romains. 'Pour *Magistratus* ou στρατηγὸς Mr Valois dit que ces στρατηγοὶ sont les mesmes que les *Duumvirs*, & les Magistrats des villes, [à peu pres comme nos Eschevins.] 'Bollandus pretend que ce sont les capitaines & les gouverneurs des villes. Je ne sçay si λογισταὶ ne seroient point ceux qui avoient soin de la police & des finances; & στρατηγοὶ, ceux qui administroient la justice, comme les Preteurs de Rome à qui on donne le mesme nom. Ainsi ce seroient nos Baillifs ou Lieutenans generaux des villes. Mais comme nostre police est differente de celle des Romains, ces charges ne répondent pas tout à fait les unes aux autres.

Euſ. l. 8. c. 11. p. 304. d.
Amm. l. 14. n. p. 36.
n. p. 423. 424.
Boll. 7. feb. p. 14. §. 6.

NOTE II.

Pour la page 92.

Nom & qualité de S. Adaucte.

'S. Adaucte est quelquefois appellé Adauque: mais les manuscrits & Rufin lisent Adaucte. 'Pour sa qualité, Bollandus tire de Rufin qu'il estoit grand Maistre de la maison de l'Empereur, *Magister officiorum*: [ce qui n'est pas bien vraisemblable,] puisque comme Bollandus mesme le remarque, cette dignité estoit si relevée que les parens, les freres, & les enfans des Empereurs s'estimoient honorez de la posseder. [Les termes grecs favorisent davantage Mr. Valois,] 'qui pretend que Saint Adaucte estoit receveur, Intendant, ou thresorier general du domaine particulier du Prince, ce qu'on a depuis appellé *Comes rei privatæ*.

Euſ. n. p. 167. 1. b.
Boll. 7. feb. p. 14. d. e.
Euſ. n. p. 167. 1. c|
Amm. n. p. 77. 78.

NOTE III.

Pour la page 92.

Temps de son martyre: Qu'il n'a point souffert en Espagne.

[Le temps auquel S. Adaucte & les autres dont nous avons parlé dans ce titre ont souffert, n'est pas bien constant. Eusebe dit seulement que c'estoit dans la persecution de Diocletien; & il est difficile d'en savoir rien davantage. Peutestre que l'on peut conjecturer, quoique foiblement, que ç'a esté au commencement de la persecution,] 'à cause que Saint Adaucte estoit encore dans la fonction de sa charge lorsqu'il combatit pour J. C. [Et il y a quelque apparence que l'on ne souffrit pas longtemps si pres de Nicomedie où estoit la Cour, une ville toute de Chrétiens. On y peut ajouter] 'ce que dit Lactance, qu'ils furent brulez avec leur eglise. [Car la demolition des eglises fut le premier pas de la persecution. Cela paroist plus fort que la conjecture qu'on peut tirer de l'ordre d'Eusebe, qui n'en parle qu'aprés l'edit general publié contre tous les Chrétiens en 304. Neanmoins s'ils ont souffert le 7. de fevrier, auquel on en fait la feste, ce n'a pas pu estre avant 304.

Euſ. l. 8. c. 11. p. 305. a.
Lact. inst. l. 5. c. 11. p. 490.

Nous avons honte de raporter] 'l'imagination ridicule des Espagnols, qui sous pretexte qu'ils ont dans la vieille Castille pres de la Biscaie, une ville de Frias, laquelle ils disent avoir autrefois esté appellé *Phrygia*; pretendent sans aucune autorité, que ces Martyrs de Phrygie sont de leur pays. [Certainement ils sont meilleurs politiques qu'historiens.] 'Car pour soutenir leur pretention, ils sont contraints de dire que l'on a corrompu le texte de Lactance, d'Eusebe, de Rufin, de Nicephore; '& d'imposer à leurs propres auteurs, dont les uns ne disent rien sur cette matiere, & les autres disent expressément le contraire. [Cela ne leur est pas particulier à l'égard de ces Saints. Ils s'en attribuent encore beaucoup d'autres avec si peu de fondement, qu'ils ne le peuvent pas mesme persuader à des Jesuites de Flandre leurs sujets. C'est pourquoi nous nous contentons d'ordinaire de rejetter ces fables sans en parler.]

Boll. 7. feb. p. 15. §. 11-16.
§. 13.
§. 14.
§. 11.

NOTES SUR SAINT VINCENT.

NOTE I.

Pour la page 93. §. 1.

Des sermons que nous avons sur luy dans S. Augustin.

[Nous trouvons aujourd'hui jusqu'à 6. sermons dans S. Augustin prononcez le jour de S. Vincent, qui sont le 12. & le 13. *de Sanctis*, le 8. & le 9. de ceux qui ont esté ajoutez par les Docteurs de Paris, le 44. & le 101. *de diversis*. Nous ne voyons pas sujet de douter d'aucun de ces sermons, excepté des deux premiers,] 'dont l'un se trouve aussi attribué à S. Fulgence, mesme dans la derniere edition de ses œuvres, [quoiqu'il ait tout à fait l'air & l'esprit de S. Augustin: & les Benedictins en ont fait sans hesiter le 276e de leur edition.] 'Il y a quelque chose de plus dans S. Fulgence, [& qui me paroist moins sentir S. Augustin. Seroit-ce que S. Fulgence l'auroit pris de luy mot à mot hors ces endroits? L'autre sermon qui est le 13. *de Sanctis*, semble s'eloigner davantage de Saint Augustin: en effet, il se trouve aussi imprimé dans les œuvres de S. Leon.] 'Baronius l'attribue à l'un & à l'autre, [sans prendre garde que ce n'est qu'un mesme sermon.] 'Ces paroles qui s'y lisent, *Hunc ergo amplius propria venerentur, qui etiam peregrina mirantur*, donnent grand lieu de croire qu'il est [de S. Pacien,] de S. Leandre, ou de quelque autre Evesque d'Espagne. [Neanmoins pour abreger, nous le citerons sous le nom de S. Leon, jusqu'à ce que nous en ayons d'autres lumieres: & nous ne donnerons à S. Augustin que les cinq que Posside a reconnus.]

Fulg. f. p. 570.
Ibid.
Bar. 22. jan.
Aug. t. 5. p. 188. p. 313. c|314. e|
Leo. t. 1. p. 384.

NOTE II.

Pour la page 93. §. 2.

Sur ses actes.

[Nous n'osons ni approuver, ni rejetter les actes de S. Vincent. 1. Les harangues du Saint y sont assez longues: ce qui est d'ordinaire une marque qu'elles ne sont pas veritables. 2. L'on n'y trouve point ce verset *Judica me Deus &c.*] 'qui semble, selon Saint Augustin, avoir esté pronon-

Aug. t. 5. p. 274. p. 1109. a.

cé

Boll. 22. jan. p. 394. cé par le Saint. 3. 'Le mot *de Datiano cuidam præsidi*, [ne convient guere à un auteur contemporain.] §. 3. §. 2. 4. 'Ce qui y est dit que l'Evesque Valere n'ayant pas la parole bien libre, en avoit confié tout le soin à S. Vincent qui n'estoit que Diacre, fait quelque peine. Car on peut prouver ou que ce fait n'est pas bien probable; ou que s'il est veritable, il devoit avoir esté remarqué par S. Augustin, à qui un autre Valere avoit aussi laissé le soin de la §. 10. predication.] 5. 'Cette confession du Saint: *Dominum Christum confiteor Filium Altissimi Patris unici unicum, ipsum cum Patre & Spiritu Sancto unum solum Deum esse profiteor*, [peut estre suspecte par sa clarté mesme. 6. On y peut aussi remarquer quelques circonstances ou difficiles à croire, ou contraires à Prudence.

Il y a une chose considerable au commence§. 1. ment,] 'qui est que le juge ne voulut point que l'on tinst registre de ce qui se passoit à l'égard de Saint Vincent; de sorte que l'auteur a esté o§. 3. bligé d'en composer la relation 'sur la deposition de diverses personnes, comme il semble dire, p. 397. §. 20. '& durant la paix de l'Eglise, comme il le dit Prud. de M. 1. p. 69. clairement. 'Prudence témoigne aussi que les persecuteurs avoient empesché qu'on n'écrivist les actes des saints Martyrs de Calahorra, Hemitere, & Quelidoine. 'Et l'on voit quelque chose Sur. 2. may. p. 97. §. 6. de semblable dans ceux de S. Victor de Milan.

[Cette circonstance semble autoriser beaucoup Aug. s. 274. 275. p. 1110. c. d. &c. les actes de S. Vincent.] 'Car y ayant eu des actes assez longs de ce Saint, qui se lisoient publiquement dans l'Eglise du temps de S. Augustin, & où l'on apprenoit ce qu'on luy avoit dit, ce qu'il avoit répondu, tous les tourmens qu'il avoit soufferts &c. [il faut ou que ce soient ceux-ci mesmes, ou que ceux-ci estant faux en ce point si important, ne meritent aucune creance: ce qu'il est difficile de dire, parce qu'assurément ils sont bien écrits, & s'accordent assez bien avec Saint Augustin & Prudence; les differences que nous y remarquerons estant peu considerables, & pouvant estre des fautes de Prudence autant que des actes. On peut encore par ce moyen répondre à la longueur des harangues, qui peut venir ou de ce que l'auteur a ajouté quelque chose aux paroles du Saint, ou de ce qu'il a joint plusieurs réponses en Boll. 22. jan. p. 394. §. 6. une seule.] 'Hesseis témoigne approuver entierement ces actes.

Il est fascheux qu'on n'y trouve point le verset *Judica me Deus &c.* Mais avec cela, quand S. Augustin dit qu'il disoit ce verset dans ses prieres, cela peut aisément se raporter aux prieres qu'il avoit faites avant son martyre, & qui devoient estre tirées principalement des pseaumes, selon la coutume de l'Eglise. De sorte qu'il ne sera point necessaire que cela fust marqué dans ses actes. Les trois raisons suivantes peuvent paroistre moins considerables. Ainsi il est difficile de juger si l'on doit regarder ces actes comme originaux, ayant esté composez par des témoins oculaires, & lus publiquement dans l'Eglise au temps de S. Augustin, ou comme une piece faite dans la suite du temps, partie sur ce que les anciens auteurs ont dit de ce Saint, partie sur des traditions peutestre assez mal assurées, comme sont les actes de S. Laurent. Quoiqu'il en soit de cette difficulté, elle est moins importante en ce Saint qu'en beaucoup d'autres, parceque ses actes ne contiennent presque aucun fait considerable que nous ne trouvions Act. M. p. 388. §. 4. dans des auteurs assurez.] 'Le P. Ruinart soutient absolument qu'ils ont esté écrits aussitost que l'E- p. 387. glise a eu la paix, '& que ce sont ceux qu'a eus S. Augustin, & il les a mis dans son recueil.

Sur. 22. jan. a. 'Nous avons encore dans Surius des actes de S. Vincent attribuez à Metaphraste, & tirez des latins. [Et nous n'en parlerons que pour faire voir la veneration que l'Eglise greque a eue pour S. Vincent aussibien que la latine.]

NOTE III.

Pour la page 92. §. 1.

Sur ce qu'on dit de sa noblesse.

Boll. 22. jan. p. 394. §. 2. 'Les actes de Saint Vincent disent qu'Eutyque son pere estoit fils du tres noble Consul Agreste. [Cela n'est pas tout à fait bien probable.] 'Mais p. 395. 2. d. Bollandus remarque que tout l'article 2. où est ceci, manque dans quelques manuscrits. 'En effet il Sur. 22. jan. p. 358. ne s'en trouve rien dans les actes de Metaphraste, [quoique cela soit fort de son goust. Il faut neanmoins remarquer] 'que la suite des actes latins Boll. §. 5. semble supposer ce second article, en ce qu'elle parle de la noblesse du Saint, '& de la difficulté §. 6. que l'Evesque Valere avoit à parler.

NOTE IV.

Pour la page 97. §. 6.

De sa translation à Castres; & de quelques autres peu fondées.

Boll. 22. jan. p. 400. §. 17. 'Bollandus dit que les Portugais qui ont voulu rejetter l'histoire de la translation de S. Vincent à Castres en Albigeois, n'ont rien allegué de solide pour la combatre. [Et veritablement elle paroist tout à fait authentique, sinon qu'elle est toute fondée sur la bonne foy d'Audalde, qui ne paroist pas fort scrupuleux à mentir. Neanmoins il est difficile de croire qu'il eust osé employer le Comte de Cerdagne, & qu'il eust mesme fait agir le Roy de Cordoue, pour une chose qu'il eust sceu n'estre pas vraie.] 'La reconnoissance que l'Eglise de §. 22. Valence fait de cette translation, jusqu'à l'honorer par une feste double, [est une preuve considerable de sa verité.]

'Ce qui oblige les Portugais à combatre cette hi- p. 406-414. stoire, c'est qu'ils pretendent avoir eux mesmes le corps de S. Vincent apporté de Valence dans les Algarves au VII. ou VIII. siecle, & des Algarves à Lisbone dans le XII. 'en l'an 1173. Bollandus p. 407. parle fort amplement de cette translation. [Ce qu'on en peut dire, sans examiner diverses circonstances peu probables dont elle est accompagnée, c'est qu'elle est beaucoup moins autorisée que celle de Castres. Au moins on n'a aucun témoin considerable du transport des reliques du Saint, de Valence dans les Algarves: & il est assez étrange que les moines qui quittoient, dit-on, Valence, pour eviter les insultes des Maures, aient esté chercher les Algarves, pays beaucoup plus exposé aux Maures que Valence mesme.] 'Pour la translation des Al- p. 408. §. 1. garves à Lisbone, on cite un Estienne, qui paroist écrire du vivant d'Alfonse Roy de Portugal, sous qui on pretend qu'elle arriva: mais aussitost aprés il semble parler de ce Roy comme s'il eust esté mort alors. [Je ne sçay mesme si le style de cette piece n'est point trop bon pour un auteur du XII. siecle. Mais nous laissons tout cela à examiner à ceux qui savent mieux l'histoire de ce temps là. Il peut estre certain qu'on ait apporté des Algarves à Lisbone le corps d'un Saint Vincent; mais il n'est pas aisé de prouver que ce soit celui de Valence.] 'Et c'est p. 460. §. 1. ce que Bollandus reconnoist, 'sans s'arrester beau- §. 4. coup à Rase historien Arabe & Mahometan, qu'on cite comme le meilleur témoin de cette pretention, sans dire seulement quand il vivoit.

'Ce que l'on dit des reliques de S. Vincent, *pigno-* p. 399. §. 15. *ra*, apportées d'Espagne à Capoue par deux moines, de là en un lieu nommé Cordun, & enfin à Mets en 970. par l'Evesque Thierri, n'a point p. 409. §. 22. d'autre auteur que Sigebert. 'On ne donne point non

Digitized by Google

non plus de preuve de ce qu'on dit que son cœur a esté longtemps à Dun-le Roy [en Berri.]

p.413.414. 'La donation du bras de S. Vincent à l'eglise de S. Nicolas de Bari par l'Evesque de Valence, paroist mieux fondée, supposé qu'il faille l'entendre de Valence en Espagne. Car l'acte qu'on cite n'en dit rien, 'p.414.b. & Bollandus reconnoist qu'il y a raison d'en douter. [J'avoue que je ne voy point que cela se puisse accorder avec l'histoire d'Aimoin, si nous la recevons pour vraie. Il n'y a point d'apparence qu'Audalde ait voulu laisser dans le tombeau du Saint aucune partie de son corps:] 'p.413. §.1. & pour ce qu'on veut que ses reliques fussent déja partagées à diverses eglises de Valence, [cela est contre l'usage de ce temps là.] 'p.401. §.4. Aimoin dit positivement que le corps estoit entier, & les os encore liez ensemble avec les nerfs; ce qui ne donne point lieu de croire qu'on y eust jamais touché.

Pour la page 98. §. 7.

NOTE V.

Sur le nombre des Martyrs de Saragoce.

Prud. de M. 4 p 88. 89. 'Ce que Prudence dit de ce grand nombre de Martyrs couronnez à Saragoce, [semble quelquefois se reduire aux 18. dont il parle principalement.] 'p. 89. Car aprés avoir dit que les autres villes n'en peuvent conter que deux, trois ou cinq au plus, il ajoute, *Tu decem sanctos revehes & octo Cæsaraugusta &c.* Neanmoins il ajoute ensuite, que le sang des martyrs y avoit esté repandu à toutes les portes & dans toutes les places : [& cela paroist marquer autre chose que les dixhuit Martyrs, qui ont apparemment souffert ensemble & dans un mesme lieu,] 'p. 88. puisqu'ils estoient enterrez en un seul tombeau. [On peut tirer la mesme conclusion] 'p. 90. de ce qu'il dit encore, que toutes les persecutions y avoient fait des martyrs.

Pour la page 99. §. 7.

NOTE VI.

Que les actes des dixhuit Martyrs de Saragoce sont nouveaux.

Prud. de M. 4. p. 90. 'Au lieu que Prudence met nettement la mort de S. Vincent aprés celle des 18. Martyrs, 'Boll. 16. apr p. 410. a| 960. §. 4. elle est mise la premiere dans une histoire que Bollandus nous a donnée de divers Martyrs de Saragoce. Il nous la donne en deux façons, qui ne sont differentes, 'p. 960. b. qu'en ce que celle qu'il croit la plus originale, dit les mesmes choses en plus de paroles. 'MS. p. 266. Nous avons encore trouvé la mesme histoire dans un manuscrit, differente en quelques endroits de l'une & de l'autre [quoiqu'on voie bien que tout cela vient de la mesme source. Mais le style enflé & affecté de toutes ces pieces, accompagné de longs prologues, suffit pour faire voir qu'elles ont esté composées longtemps aprés Diocletien:] 'Boll. p. 960. d. f. & elles le portent expressément. Elles ajoutent mesme que l'auteur, [qui estoit assurément de Saragoce,] a écrit ce qu'il avoit appris *fama priscorum temporum.* 'd. Il dit encore *relatione Ethnicorum*, [ce que je n'entens pas. C'est donc une piece sans autorité,] 'p. 460. §. 3. & Bollandus a eu raison de ne la pas suivre en ce qu'elle met la mort des 18. Martyrs aprés celle de S. Vincent. [Mais je pense qu'il n'est pas mesme necessaire de s'arrester] 'p. 409. f. à ce qu'elle dit, que tous ces Saints ont souffert sous Diocletien, & sous Datien. Le nom de Datien devenu celebre en Espagne par le martyre de S. Vincent, y a bien pu s'attribuer dans les siecles posterieurs à tous les persecuteurs dont on n'en savoit point d'autre.] 'p. 406. f| 407. d. Que si Usuard dit la mesme chose, Bollandus croit qu'il a vu l'histoire dont nous parlons, & ainsi il peut bien n'en avoir pas eu d'autre autorité.

NOTES SUR LES SAINTS SATURNIN, DATIVE, ET LEURS COMPAGNONS.

Pour la page 100.

NOTE I.

D'où viennent les actes que nous en avons.

Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. c. 'SAINT Augustin nous apprend que dans la grande Conference de Carthage en 411, les Donatistes produisirent des actes de martyrs datez du 12. de fevrier, sous le IX. Consulat de Diocletien, & VIII. de Maximien, [c'est à dire en 304,] 'b. où l'on voyoit l'interrogatoire de ces martyrs, & les tourmens qu'ils avoient endurez en confessant le nom de J. C, *pro confessione.* 'p. 227. 1. a. Ces Saints y reconnoissoient au milieu des tourmens, qu'ils avoient celebré l'assemblée du Seigneur, [c'est à dire le saint sacrifice de la Messe:] 'c. & l'on y voyoit que les peuples avoient accoutumé de s'assembler ainsi nonobstant la violence de la persecution. 'c| p. col. c. 14. p. 236. 2. b. Ces actes donnerent occasion aux Catholiques d'en produire d'autres, où l'on voyoit qu'un particulier avoit donné sa maison pour tenir l'assemblée des Chrétiens, & que quelques martyrs avoient receu le battesme dans la prison.

Boll. 12. feb. p. 515. § 3. 'Nous avons aujourd'hui des actes des Saints Saturnin, Dative, & plusieurs autres martyrs de Carthage, qui furent pris ensuite de l'assemblée, où ils s'estoient trouvez en la maison d'un Felix Occan: 'p. 514. §. 3—5. de sorte qu'il semble que ce soient ceux qui furent produits par les Catholiques. [Neanmoins comme il n'y est point parlé du battesme donné dans la prison,] 'Baluz. t. 2. p. 56. 464. qu'ils sont datez du 12. de fevrier dans le titre du manuscrit sur lequel Mr Baluze nous les a donnez de nouveau; 'Boll. 11. feb. p. 515. b. & que la feste de ces Saints est marquée le 12. de fevrier dans Usuard, [il est plus probable] 'Act. M. p. 407. que ce sont ceux qui furent presentez par les Donatistes. [Bollandus & Baronius semblent n'avoir pas remarqué la distinction des actes donnez les uns par les Donatistes, & les autres par les Catholiques.] 'Bar. 303. §. 33. 58| Boll. p. 514. a. c| 515. b. C'est pourquoi ils disent que les actes de ces Saints sont ceux qui furent alleguez par les Catholiques, & qui estoient datez du 12. de fevrier.

'Bar. 303. §. 58| Baluz. t. 2. p. 465| Act. M. p. 407. Mais quand nous disons que ces actes furent lus dans la conference de Carthage, nous entendons seulement qu'on y lut l'extrait des registres sur lequel ceux que nous avons aujourd'hui ont esté faits. Car ils ne sont point datez; & de plus, on voit qu'ils sont composez, non seulement par un particulier, [ce qui les eust rendu indignes de paroistre comme une piece authentique dans une conference si celebre,] mais mesme par un Donatiste, comme le dit Baronius; ce qu'il est aisé de juger par la fin, & mesme par le commencement.

Pour la page 100.

NOTE II.

Sur ce qu'ils disent de l'obligation d'assister à l'assemblée ecclesiastique.

Boll. 11. feb. p. 517. §. 12. 14. 15. 17. 'Les Martyrs repetent plusieurs fois qu'ils n'avoient pas pu omettre la celebration de l'assemblée,

Digitized by Google

blée, qu'ils appellent *Dominicum*, & que la loy le défendoit; [ce qui peut paroistre contraire] 'à ce que dit S. Augustin, que les Chrétiens ne s'assembloient pas durant les persecutions. 'Mais le mesme Saint dit qu'il paroissoit par les actes citez dans la Conference de Carthage, que les Fideles avoient alors accoutumé de s'assembler. [Ainsi cela ne nous donne aucun lieu de douter de la fidelité des actes. Pour l'obligation dont parlent les martyrs, elle est indubitable quand on le peut faire; & la maniere dont ils l'expriment, quand mesme elle seroit un peu trop forte, fait voir que toutes sortes de dangers & d'incommoditez ne nous dispensent pas legitimement des regles ordinaires de l'Eglise. Ceux qui n'ont point de plus grande crainte dans le cœur que de manquer à ce qu'ils doivent à Dieu, se croient souvent obligez à celles mesmes qui ne sont pas absolument essentielles, lorsque ceux qui aiment davantage leurs interests ou leur repos, croient en estre dispensez.]

Aug. p. 43. p. 159. 2. b. col. d 3. c. 17. p. 227. 1. c.

NOTE III.

Pour la page 100.

Que la maison d'Occan estoit aussi à S. Emerite.

'Il y a quelque difficulté à accorder ce qui est au commencement des actes de S. Saturnin, que les Fideles s'estoient assemblez chez un Felix Occan, 'avec ce que l'on voit dans la suite, que S. Emerite Lecteur declare que l'assemblée avoit esté tenue chez luy. [Car il y a peu d'apparence qu'Emerite s'appellast encore Felix Occan: Mais la maison d'Occan pouvoit luy appartenir en partie.]

Boll. 11. feb. p. 515. §. 3. §. 14. 15.

NOTE IV.

Pour la page 100.

Pourquoi l'on met la confession des Saints le 12. de fevrier.

'La date du 12. fevrier 304, marquée par S. Augustin pour les actes des Martyrs presentez par les Donatistes, [c'est à dire pour ceux de S. Saturnin, Saint Dative &c. & qui est marquée dans Usuard pour la feste de ces mesmes Saints; n'est point la date de leur mort,] 'puisqu'ils moururent l'un aprés l'autre en differens jours. [a]Ainsi il faut que ce soit celle de leur confession devant Anulin, comme l'a cru Bollandus. 'Et cela est marqué expressément à la teste des actes dans des manuscrits.

Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226 2. c. Bar. 303. §. 71| Act. M. p. 408 409. a Boll. p. 515. §. 11. Act. M. p. 409.

NOTE V.

Pour la page 100.

Pourquoi ils declarent que Saint Saturnin estoit Prestre.

'On peut s'étonner de ce que Saint Thelique & S. Dative declarent que S. Saturnin Prestre avoit esté dans l'assemblée, & en avoit mesme esté le chef, [ce qui estoit l'exposer aux tourmens plus que les autres. Peutestre que la connoissance qu'ils avoient de la constance de ce saint Prestre excuse cette declaration, qui n'est pas dans toute la rigueur de la discipline.] 'L'auteur des actes a vu cette difficulté, & il y fait une réponse [qui n'est pas tout à fait solide,] en disant que Thelique vouloit montrer que leur assemblée avoit esté complete & reguliere, *integram*, puisqu'ils avoient eu un Prestre avec eux. [C'est de quoy le juge ne se mettoit guere en peine.]

Boll. 11. feb. p. 516. §. 7. 11. §. 7.

NOTE VI.

Pour la page 100.

Sur le frere de Ste Victoire.

'Le frere de Ste Victoire est nommé Fortunatien dans deux endroits de Bollandus, '& Pompeien dans un autre. 'Dans l'edition de Mr Baluze & dans Baronius, il n'est point dutout nommé au premier endroit, où Bollandus le nomme Fortunatien. 'Mais il est partout nommé Pompeien dans le second endroit, & partout Fortunatien dans le troisieme. [Il pouvoit avoir l'un & l'autre nom. Nous luy donnons celui de Fortunatien.] 'Il faut mesme remarquer que Mr Baluze ajoute un *etiam* au second endroit, selon lequel Pompeien doit estre different du frere de Ste Victoire, & un nouvel accusateur de S. Dative, mais qu'on ne voulut pas ecouter: [Et je pense que ce sens est le meilleur.] '*Etiam* est aussi dans l'edition du P. Ruinart, [b]qui a trouvé dans quelques manuscrits le nom de Fortunatius ou Fortunatianus au premier endroit, & l'a mis dans son texte comme Bollandus. 'Ce qui est dit du frere de Ste Victoire, qu'il n'estoit point Chrétien, *ipsis temporibus*, [donne lieu de croire qu'il le fut depuis.]

Boll. 11. feb. p. 516. §. 9. 23. §. 11. Baluz. t. 2. p. 61| Bar. 303. §. 42. Baluz p. 62. 70| Bar. §. 44. 56. Baluz. p. 61. Act. M. p. 413. §. 8. b p 412. §. 7. Bar. 303. §. 2.

NOTE VII.

Pour la page 102.

Que tous ces Saints n'ont pas souffert les tourmens.

'Baronius se plaint que les tourmens de la pluspart des Martyrs qui furent les compagnons de S. Saturnin & de S. Dative, ne se trouvent point dans leurs actes. 'Mais Bollandus répond fort bien que, comme il paroist par les actes mesmes, il n'y en eut que quelques uns d'eux qui souffrirent les tourmens; & que pour les autres, Anulin se contenta de la simple confession qu'ils firent de leur foy, & les envoya en prison.]

Bar. 303. §. 58. Boll. 11. feb. p. 514. §. 1.

NOTE VIII.

Pour la page 102.

Sur la derniere partie de leurs actes.

'L'estime que Baronius fait des actes des SS. Saturnin, Dative &c ne s'étend qu'à la premiere partie, qui contient la confession de ces Saints, & la question donnée a quelques uns d'eux. Bollandus n'en a pas fait imprimer davantage, dautant que dans l'autre partie qui se trouve dans Baronius, dans l'Optat de Mr de l'Aubespine, & dans Mr Baluze, l'auteur Donatiste decouvrant davantage son venin, s'emporte en des accusations aussi atroces que calomnieuses contre Mensurius Evesque de Carthage, contre Cecilien son successeur, & contre toute l'Eglise Catholique. 'Ce qu'il reproche à Cecilien, d'avoir empesché estant Diacre qu'on n'apportast de la nourriture aux Martyrs, 'luy fut aussi objecté dans le faux Concile de Carthage qui donna commencement au schisme des Donatistes. 'Ces heretiques accusoient aussi Mensurius d'avoir livré les livres saints, 'comme l'auteur de ces actes le luy reproche. [Mais quoique ce qu'ils disent contre ces Prelats, soit une pure calomnie à leur égard, cela n'empesche pas que ce qu'ils les accusent d'avoir fait, n'ait pu estre fait par d'autres: & il y a mesme peu d'apparence qu'ils leur aient attribué une chose qui n'auroit esté faite par personne, & dont il n'y eust eu aucun fondement. Nous avons donc cru nous pouvoir servir de ce qu'il peut y avoir de vray dans cette derniere partie, qui pour n'estre pas originale, ne laisse pas d'estre tres ancienne, & peut ainsi meriter quelque creance dans les choses qui ne favorisent point les Donatistes.]

Bar. 303. §. 58. §. 63. Aug. col. d. 3. c. 14. p. 225. 1. c. c. 13. p. 224. 2. c. d. Bar. 303. §. 62.

Digitized by Google

NOTES SUR SAINTE AGAPE, ET SES SOEURS.

NOTE I.

Pour la page 103.

Qu'il faut suivre leurs actes donnez par Baronius.

[NOus avons deux histoires fort differentes, de Ste Agape & de ses sœurs, l'une dans Baronius & dans Surius, l'autre qui est jointe avec la vie de Ste Anastasie.] 'Ces deux histoires sont non seulement differentes, mais mesme contraires en plusieurs points; en sorte que si l'une est vraie, il faut que l'autre soit fausse. 'Baronius donne la sienne comme pure, sincere, tres fidele, extraite mot à mot des registres publics, '& telle qu'un lecteur qui a quelque discernement ne peut douter qu'elle ne soit vraie. C'est pourquoi il l'a jugé digne d'estre inserée toute entiere dans ses Annales.

Boll. 3. apr. p. 246. c. — Bar. 3. apr. c|304. §. 40. 41. — 304. §. 49.

'Cependant Bollandus la rejette absolument, non qu'il y trouve aucune faute, mais parce qu'il prefere la vie de Ste Anastasie, laquelle il pretend meriter encore mieux tous les eloges que Baronius donne à la sienne. 'Cette vie de Ste Anastasie se trouve dans Metaphraste, & Allatius juge qu'elle est effectivement de luy. Metaphraste n'a fait neanmoins que suivre celle qui estoit avant luy: Car on la trouve dans des manuscrits latins fort anciens, à peu pres de mesme qu'elle est dans Metaphraste. 'Et Bollandus prouve assez bien, ce me semble, qu'elle est plus ancienne que Bede, ou peutestre mesme que S. Aldhelme qui vivoit en 692.

Boll. p. 246. d. — a. — p. 245. b. c.

[C'est tout ce qu'il dit de plus avantageux pour la vie de Ste Anastasie,] '& on peut dire neanmoins que ce n'est rien, estant certain que S. Aldhelme & Bede ont vu & suivi beaucoup d'histoires tres fausses. Il faut donc juger de cette vie par elle mesme, pour voir si elle paroist plus originale que ce que Baronius nous a donné de Ste Agape. Et nous croyons que toutes les personnes un peu intelligentes qui voudront se donner la peine de faire cet examen, seront surprises, comme nous, du jugement que Bollandus en a porté. Car nous ne voyons rien dans l'histoire de Ste Agape qui ne réponde à l'estime que Baronius en a faite, qui ne s'accorde parfaitement avec tous les monumens du temps, & qui n'ait l'air d'une piece authentique & originale. Pour celle de Ste Anastasie, je ne sçay si l'on peut dire qu'elle ait rien par soy mesme qui attire la creance & la veneration des lecteurs. Mais il y a certainement beaucoup de faits qui sentent plus la fiction que la verité, & mesme plusieurs narrations qui blessent la pudeur & la modestie.

Act. M. p. 420. §. 3.

Pour nous arrester à ce qui y est dit de Ste Agape,]'& que Bollandus nous a donné, non sur Metaphraste 'qui a pu amplifier & alterer les choses, mais sur les anciens manuscrits latins qu'il a cru les meilleurs de tous; 'l'histoire de Dulcitius tout barbouillé dans ses marmites, laquelle y est raportée fort au long, [se peut dire indigne de Metaphraste mesme,] 'qui en effet l'a fort abregée, surtout en ce qu'elle a de plus facheux. 'Ce qui y est dit qu'on contraignoit les Chrétiens d'avaler [non du vin offert aux idoles, mais] le sang mesme des victimes, [est une chose sans apparence: & je ne croy point qu'on en puisse produire aucune autorité.]

p. 248-250 — p. 248. c. — p. 248. 249. — Sur. 25. dec. p. 314. §. 12. — Boll. p. 250. b.

'La promesse que Diocletien y fait aux Saintes de les marier à des personnes illustres, si elles abandonnent la foy; 'la peine qu'il prend de faire trainer aprés luy d'Aquilée en Macedoine tous les Chrétiens prisonniers, [lesquels il pouvoit aussibien faire juger par les Officiers d'Aquilée que par ceux de Thessalonique;] 'les deux soldats qui font mener Ste Irene autrepart que le juge n'avoit dit, & le juge qui tourne luy mesme tout autour de la Sainte depuis le matin jusqu'au soir, sans pouvoir arriver à elle; [toutes ces particularitez, dis-je, ne sont pas pour autoriser beaucoup cette piece.] Un soldat, dit-on, tira un coup de fleche contre la Sainte & la blessa à mort. [C'est une chose contre toute la discipline, & par consequent contre la vraisemblance. Car il n'est point dit que ce soldat eust aucun ordre: & il n'y avoit point encore de sentence rendue contre la Sainte.]

p. 248. c. — e. — p. 250. b. d.

'Son martyre [y est daté du troisieme Consulat de Maximien; 'ce que Bollandus entend de Maximien Hercule, & ainsi de l'an 290. [Et c'est ce semble parcequ'on trouve quelques persecutions en ces premieres années de Diocletien. Mais pourquoi aura t-on marqué le Consulat d'Hercule plutost que celui de Diocletien, qui estoit alors, à ce qu'on pretend, en ces quartiers là? Car il estoit aussi Consul en 290. Il vaudroit donc mieux l'entendre de l'an 300, auquel Maximien Galere fut Consul pour la troisieme fois avec Constance: Mais Bollandus n'a peutestre pas osé mettre en l'an 300, une persecution telle que nous la represente la vie de Ste Anastasie, & pour dire la verité, cette persecution ne convient ni à l'an 300, ni à l'an 290, ni à aucune année de Diocletien avant 304. Ce qui est encore étrange, c'est que toute cette histoire se passant, à ce qu'on pretend, vers l'an 290,] 'on demande neanmoins à Ste Agape si elle n'avoit point quelques livres des Chrétiens, [ce qui suppose que c'estoit aprés les edits de l'an 303, & paroist venir des actes originaux raportez par Baronius: car l'auteur de cette vie paroist en avoir eu quelque connoissance, & il pourroit mesme servir à en éclaircir quelques endroits. Mais nous avons mieux aimé nous abstenir absolument d'une piece si defectueuse, & nous contenter de ce que nous trouvons dans Baronius.] 'Florentinius reconnoist que ce qui est dit de ces Saintes dans la vie de Ste Anastasie, est embarassé de beaucoup de difficultez, a besoin de correction, & contient diverses choses sans apparence. 'Mais le P. Ruinart n'hesite point à rejetter absolument cette piece; & il donne encore de nouvelles preuves de sa fausseté, sans s'arrester à tout ce que Bollandus a pu dire pour l'appuyer.

d. — p. 247. d. — p. 249. c. — Flor. p. 420. 1. — Act. M. p. 420. §. 4.

NOTE II.

Pour la page 103.

Qu'elles pouvoient estre mariées.

'Beaucoup de martyrologes, comme Usuard, Adon, Vandelbert, le Romain, & mesme ceux de S. Jerome, donnent le titre de Vierges aux Saintes Agape, Quionie, & Irene. Nous ne voyons pas neanmoins surquoi cela est fondé, si ce n'est peutestre sur ce qu'il paroist qu'elles demeuroient toutes trois ensemble, Mais d'autre part ces paroles de Ste Irene, 'Nostros homines &c. ne peuvent guere s'entendre que de leurs maris. 'Et en effet, leurs actes & les Grecs les appellent seulement des femmes, *mulieres*. 'La vie de Sainte Anastasie b.

Flor. p. 419. 2| — Boll. 3. apr. p. 245. c. — Bar. 304. §. 46. — 3. apr. c. — Boll. 3. apr. p. 248.

stasie ne dit point non plus qu'elles fussent vierges.

Pour la page 103.

NOTE III.

Quelques petites difficultez ou omissions dans leurs actes.

Sur. 1. apr. p. 1. [Baronius n'a pas mis dans ses Annales] 'la preface des actes de Ste Agape, que nous avons dans Surius. [Elle est belle; mais il s'y rencontre deux
p. 1. §. 2. difficultez.] 'Car elle porte, s'il n'y a faute dans l'endroit, que les Saintes furent prises dans la
§. 5. montagne où elles s'estoient retirées; 'au lieu qu'il paroist par les actes mesmes, qu'elles en estoient
§. 2. revenues depuis. 'Elle dit encore que c'estoit l'Empereur Maximien qui avoit fait la persecution, [quoique Maximien Galere, (car c'est luy sans doute qu'elle marque,) ne fust alors que Cesar. Mais il est vray neanmoins que c'estoit proprement Galere qui estoit auteur de la persecution. Peutestre mesme que la Macedoine où les Saintes furent martyrizées, estoit de son departement: *v. Diocletien:* & je ne sçay si l'on ne pourroit point encore tirer de là que l'auteur de cette preface écrivoit sous le regne du mesme Galere,
Ibid. c'est à dire avant la fin de 311.] 'Il explique le nom des Saintes selon ce qu'ils signifient dans la
Boll. 3. apr. p. 246. §. 6. langue greque : '& on marque en effet que ces actes sont traduits du grec. [a] Le Pere Ruinart don-
a Act. M. p. 421. ne cette preface, comme le reste des actes, sans remarquer qu'il s'y trouve aucune difficulté.

Sur. 1. apt. p. 1. §. 2. 'L'auteur dit à la fin de sa preface, qu'il s'en va raconter en peu de mots, *breviter*, les actions des Saintes. [Cela peut faire croire qu'il a un peu
§. 3. abregé les originaux du greffe.] 'En effet, la relation du Commissaire officier du guet, *Beneficiarii*, ou *Stationarii*, ne paroist pas entiere, non plus que la premiere interrogation des Saintes, [à qui on ne demande point leur nom ni les autres choses requises: Mais aussi il n'estoit pas fort necessaire de mettre tout cela. Nous souhaiterions davantage qu'il eust marqué ce qui s'estoit passé soit à la prise des Saintes, soit devant les magi-
Ibid. strats de la ville & les officiers du guet,] 'devant
Bar. 261. §. 40. 41. qui il paroist qu'elles avoient d'abord esté amenées, 'comme on le voit en une autre occasion de S. Jacque & Saint Marien: [Mais c'est peutestre qu'il n'en avoit pas les actes.]

Pour la page 104.

NOTE IV.

Sur le mensonge dont le juge accuse Ste Irene.

Bar. 304. §. 45. 'Le juge semble reprocher à Ste Irene qu'on avoit encore trouvé chez elle aprés la mort de ses sœurs, un fort grand nombre de livres des Ecritures des Chrétiens, quoiqu'elle eust declaré
§. 43. plusieurs fois qu'elle n'en avoit plus aucun. 'Et veritablement Sainte Quionie avoit declaré qu'elles n'en avoient plus, tout ayant esté enlevé de
§. 46. chez elles par ordre de l'Empereur. 'Ste Irene ne répond rien sur le mensonge dont on l'accusoit, mais seulement sur ce qu'elle n'avoit pas livré les Ecritures. [On peut dire sur cela que Ste Quionie ne savoit point qu'il y eust encore des Ecritures dans leur maison. Et il n'est pas difficile ou que Ste Irene en eust caché en des endroits que Ste Quionie ne savoit pas, ou que dans le tumulte de leur enlevement, voyant emporter les Ecritures, elles crussent qu'on les avoit trouvé toutes.

Il semble qu'on pourroit aussi raporter à ce que dit le juge, ce qui avoit precedé la prise des
§. 46. Saintes:] 'Car Ste Irene répond toujours sur ce sujet au nom de plusieurs comme parlant aussi pour ses sœurs. [Que si le juge dit qu'elle avoit declaré plusieurs fois qu'elle n'avoit point de livres, l'accusation d'un ennemi ne devroit pas sans doute passer pour une conviction, & il y auroit au moins autant d'apparence à soupçonner ce juge payen de mensonge, qu'à en accuser une Sainte.] 'Mais comme le juge ordonne à la fin §. 48.
d'aller querir les livres qui estoient dans les cofres & les armoires d'Irene, [il y a tout lieu de croire qu'on les y avoit trouvez aprés la mort des deux autres.]

NOTE V.

Pour la page 104.

Difficulté sur le lieu de son martyre.

[Le lieu où Ste Agape & ses sœurs furent jugées & martyrizées n'est point marqué dans leurs actes.] 'Selon la vie de Ste Anastasie ce fut à Thessa- Boll. 3.
lonique [dont elles estoient, & où on ne peut apr. p. 250. d.
douter qu'elles n'aient esté prises. Tous les martyrologes y marquent leur feste,] 'mesme ceux Flor. p.
de S. Jerome sur le 5. d'avril. [b] Mais sur le premier 418. 419.
d'avril ceux-ci semblent les mettre à Heraclée. [Et b p. 411.
il se pourroit faire que de Thessalonique elles eussent esté envoyées à Heraclée dans la Macedoine, parceque le Gouverneur y estoit alors, & leurs corps raportez d'Heraclée à Thessalonique d'où elles estoient; ce qui les auroit fait marquer en l'un & en l'autre lieu.] 'C'est à peu pres le senti- p. 420. 1.
ment de Florentinius. [Et il pourroit estre favorisé] 'parceque l'officier qui les prit à Thessaloni- Bar. 304.
que, les envoya au Gouverneur avec son billet, §. 41.
[au lieu qu'il auroit dû ce semble les luy amener luy mesme, si le Gouverneur avoit esté dans la mesme ville.] 'Neanmoins ce qui est dit sur le Boll. 1.
premier d'avril dans les martyrologes de S. Jerome apr. p. 9.
est assez confus, pour douter au moins si cela regarde nos Saintes: Et il est certain que si elles ont souffert hors de Thessalonique, c'est une faute considerable à l'auteur des actes de ne l'avoir pas marqué. [C'est pourquoi nous n'avons rien mis dans le texte, de cette difficulté, dont nous voudrions avoir un plus grand éclaircissement.]

NOTES
SUR SAINT
DIDYME.

NOTE I.

Pour la page 105.

Quelques fautes des actes latins & grecs, corrigez les uns par les autres.

[On peut trouver étrange] 'dans les actes de Boll. 28.
S. Didyme, que le juge en demandant apr. gr.
Ste Theodore, luy ait donné la qualité de Vierge, p. 63. §. 2.
que le grec exprime par le mot *παρθένος*. Mais comme elle avoit esté prise la veille ou quelques jours devant, *πρώην*, [il pouvoit déja l'avoir interrogée, avoir sceu ce qu'elle estoit, & luy donner la qualité de vierge ou de fille, non pour l'honorer, mais seulement pour la designer.]

'Ce que portent les actes, qu'un payen disoit p. 65. a.
qu'il craignoit que J. C. ne le changeast en femme, [paroist d'abord avoir quelque chose de declamateur. Neanmoins si l'on considere les circonstances

ces, & qui est celui à qui l'on attribue cette parole, il est tres naturel qu'il l'ait dite en raillant, & il n'est pas mesme improbable qu'il l'ait dite serieusement.

p. 63. c. On peut avoir peine à croire]'ce que dit le juge, que les Empereurs avoient ordonné d'exposer les vierges à l'infamie publique, si elles refusoient de sacrifier: & nous ne voyons point qu'Eusebe le dise. Mais les magistrats idolatres ne faisoient pas grand scrupule de mentir pour tromper les Chrétiens, comme on le voit par les actes de S. Taraque. Que si les Empereurs avoient honte d'ordonner par des loix publiques une peine si indigne contre les Vierges, nous apprenons par l'histoire de Ste Irene, & par d'autres, aussibien que par Tertullien, que les Gouverneurs n'avoient pas honte de les condanner à la souffrir.]

28. apr. p. 573. c. gr. p. 63. e. f. 'Le juge exprime deux fois cette ordonnance infame dans les mesmes termes selon le latin de Bollandus, [ce qui paroist peu naturel,]'mais cela n'est pas de mesme dans le grec, où il n'y a rien qui puisse choquer. [Je ne voy pas non plus le sens de ces paroles de Saint Didyme, *Non moriar à tuis tormentis*, p. 574. d. & il mourut par la sentence du juge.] p. 65. d. 'Mais le grec porte, *Je ne sens point vos tourmens*. [Le grec est encore meilleur en quelques autres endroits, ou au moins plus clair & plus expressif que le latin de Bollandus,] 28. apr. p. 572. a. b| 573. a. 'qui pretend neanmoins que ce texte est posterieur aux actes latins qu'il nous donne, trouvez par Usserius dans un manuscrit d'Angleterre. [Mais il ne donne pas de preuve de ce qu'il pretend; & je ne voy pas non plus qu'il en puisse avoir,] gr. p. 64. e. 'si ce n'est que le grec est quelquefois, mais fort rarement, un peu plus étendu. [Je ne sçay si on n'y auroit point aussi ajouté] p. 63. c| 64. c. 'le mot de Θεοτόκος, & quelques autres qui ne sont pas dans le latin de Bollandus [pour marquer davantage, contre Nestorius, que J. C. est Dieu. Mais je sçay bien que c'est mal servir la verité de falsifier les pieces.]

NOTE II.

Pour la page 105.

Que S. Didyme a souffert en 304. sous Eustrace.

[Les actes latins ne disent point en quel temps arriva l'histoire de Sainte Theodore.] Boll. 28. apr. gr. p. 63. b. 'Les Grecs disent nettement que ce fut sous le regne de Diocletien & de Maximien, aprés la publication de la loy qui ordonnoit que les Chrétiens sacrifiassent, ou fussent punis. [Cette punition s'entend naturellement de la mort, & je ne croy pas que l'usage permette qu'on l'entende d'une autre maniere.] p. 65. d. 'Saint Didyme demande au juge qu'il fasse promtement ce qui luy est ordonné par ses Princes: [& il est visible que c'est la mort qu'il demande. Ainsi cette histoire se doit mettre en l'an 304, auquel on condannoit tous les Chrétiens à la mort, ou en l'an 305. auquel Diocletien & Maximien quitterent l'Empire. Mais il vaut mieux la mettre en 304.] p. 63. b. 'puisqu'il paroist par le commencement des actes grecs, que l'edit n'avoit esté publié que depuis peu.

c. 'Le gouverneur d'Alexandrie est nommé Eustrace dans les actes grecs, p. 573. b. '& Procule dans les latins de Bollandus. p. 574. c. 'Bollandus croit qu'au lieu de *Proculus* il faudroit *Proconsul*. [Mais il ne se souvient pas que les gouverneurs d'Egypte n'ont jamais eu la qualité de Proconsuls. Il seroit plus aisé de dire que ce gouverneur s'appelloit Eustratius Proculus. Je pense neanmoins que le meilleur est de changer *Proculus* en *Præses*, terme general pour tous les gouverneurs de province. Car si dans la suite il est toujours appellé *Judex*, on voit la mesme chose dans le grec,] gr. p. 63. b. c. 'ἄρχων au premier endroit, & δικαστής dans toute la suite.

NOTE III.

Pour la page 106.

Sur les tourmens de Ste Theodore.

'Les actes de Bollandus disent que le juge fit donner des soufflets à Ste Theodore, *Expalmate eam*. Boll. 28. apr. p. 573. c. 'Le grec a σκυτοτυφλώσατε, gr. p. 64. a. 'qui est traduit dans Surius *excæcate eam*. Sur. 5. apr. p. 63. §. 2. [Mais il n'y a aucune apparence qu'on luy ait crevé les yeux, & la suite ne permet pas qu'on le croie. S'il avoit σκυτοτύψατε, cela signifieroit qu'on la battit avec des courroies; & qu'on luy donna les étrivieres. Nous avons mis en general qu'on la battit.] Men. ib. p. 43. 'Les Grecs dans leurs Ménées disent qu'elle fut fouettée; μετὰ τὸ τυφθῆναι.

NOTE IV.

Pour la page 107.

Que S. Didyme peut avoir souffert le 5. d'avril.

Boll. 28. apr. p. 572. b. 'Bollandus dit que ce que portent les actes grecs, que S. Didyme souffrit le 5. d'avril, y a esté ajouté depuis, sur ce que les Grecs en faisoient ce jour là la feste. [Cela peut estre: mais je ne voy pas neanmoins que Bollandus ait aucune preuve que S. Didyme ne soit pas mort effectivement le 5. d'avril. Car l'autorité d'Usuard & des autres posterieurs qui le mettent le 28. n'en est pas assurément une. Je ne sçay mesme s'il faut dire que S. Didyme Prestre marqué le 5. n'est pas celui qui delivra Ste Theodore. Car si ces actes ne disent pas qu'il fust Prestre, ils ne disent pas aussi qu'il ne le fust point. Peutestre aussi que ce *Presbyteri* vient du grec, où τοῦ πρεσβυτέρου aura esté mis pour marquer que ce Didyme est plus ancien que celui qui estoit celebre à Alexandrie à la fin du IV. siecle.] d. 'Les Grecs mettent quelquefois la feste du Martyr le 27. de may.

NOTE V.

Pour la page 107.

Que la Sainte dont parle S. Ambroise peut avoir souffert sous Diocletien.

Boll. 28. apr. p. 572. f. 'Bollandus croit que l'histoire raportée par S. Ambroise est posterieure à celle de Ste Theodore, & n'est peutestre arrivée que sous Julien, Amb. virg. l. 2. p. 470. a. 'parceque S. Ambroise dit que c'est un exemple assez recent: *Recens vobis exemplum profero.... nuper virgo quædam fuit*. [Mais je ne sçay si sous Julien on eust condanné des vierges à la prostitution: & on ne peut pas mesme dire proprement qu'il y eust alors une persecution ouverte contre l'Eglise, comme l'histoire que S. Ambroise raporte semble le demander.] Bar. 304. §. 25| Act. M. p. 426. §. 3. 'Aussi Baronius croit que cette histoire appartient à la persecution de Diocletien. Que si S. Ambroise dit qu'elle estoit arrivée depuis peu, ce n'est qu'en comparaison de Ste Thecle qui avoit vécu du temps de S. Paul.

NOTE VI.

Pour la page 107.

Que S. Alexandre & Ste Antonine peuvent avoir souffert à Antioche en 312.

[Les actes de S. Alexandre & Ste Antonine ne marquent ni le lieu ni le temps de leur martyre.] Boll. 3. may, p. 380. §. 7. 'Bollandus croit que ç'a esté en Orient, parcequ'ils furent fouettez avec des branches de palmier, φοινικίζεσθαι. Il croit encore que ç'a esté en Asie, où le culte de Diane estoit fort celebre, parceque le juge promettoit à Sainte Antonine de la faire prestresse de cette idole. Mais on ne peut pas douter qu'on n'adorast aussi Diane à Antioche:

Digitized by Google

che: [& ainsi quand cet article seroit veritable, ce qui n'est pas fort assuré, il ne pourroit pas empescher de croire que cette Sainte a souffert à Antioche; & que c'est celle dont S. Ambroise raporte l'histoire. Il y avoit mesme des Antioches dans l'Asie.]

'Les actes portent que les Saints furent martyrizez le samedi 2. de may, (p. 382. §. 11.) '& que la persecution cessa deux jours aprés par la mort du Gouverneur; (§. 10.) 'd'où Bollandus a conclu qu'ils ont souffert en 313. (p. 380. §. 3.) [Mais quoique Maximin regnast encore alors en Orient, il avoit neanmoins esté obligé de finir entierement la persecution avant la fin de 312. & s'il fit encore depuis quelques martyrs, ce ne fut qu'en se cachant.] 'D'autres au lieu du 2. de may, lisent le 3. (§. 3. | Sur. ib. p. 45. §. 10.) [ce qui tomberoit en l'an 312; & comme il n'y avoit point alors d'edit absolu pour persecuter les Chrétiens, il est aisé que la mort d'un Gouverneur, ait fait cesser la persecution dans une province. Cela neanmoins est plus difficile à croire de la grande Antioche de Syrie, où Theotecne estoit un ennemi irreconciliable des Chretiens.]

NOTES SUR SAINT IRENÉE DE SIRMICH.

NOTE I.

Pour la page 108.

Sur ses actes.

[NOUS ne voyons rien qui nous empesche de regarder les actes latins de S. Irenée, comme une piece originale, c'est à dire composée fort peu aprés luy,] 'sur les registres originaux de son interrogatoire, comme l'a cru Bollandus. (Boll. 25. mars, p. 555. c.) [Il est certain qu'ils en ont le style, & tout y est digne de la gravité & de la sainteté d'un Martyr.] 'Ces termes de la fin, *agente Praefecturam Probo praeside*, (p. 557. d.) [peuvent faire quelque peine. Car *Praeses* est proprement un gouverneur de province; & *agere Praefecturam* se dit des Prefets du Pretoire, qui estoient un autre genre de magistrats. Mais cette expression defectueuse n'est apparemment qu'une mauvaise traduction. Car il est aisé que ces actes aient esté écrits originairement en grec.] 'Les Benedictins qui les ont revus sur plusieurs manuscrits, (Act. M. p. 432.) 'ont seulement *agente Probo praeside*. (p. 435.) 'On voit en effet par le commencement, que Probe estoit simple gouverneur de la Pannonie. (Boll. p. 556. c.)

'Nous avons encore aujourd'hui des actes de S. Irenée en grec, (gr. 23.) 'fort conformes aux latins pour le fond des choses, mais plus ornez & plus en style d'eloge, (p. 555. c. d.) [ce qui leur donne moins d'autorité:] 'Et le meilleur manuscrit qu'on en ait est assez nouveau. (e.) 'L'endroit qui nous fait peine dans le latin, y est sans difficulté: ἡγεμονεύοντος αὐτῆς, *Probo Praeside*. (gr. 23. f.) [Peutestre que *Praefecturam agente*, n'est qu'une traduction differente & moins bonne du mesme mot, & qu'un copiste aura mis toutes les deux par meprise, comme cela se voit quelquefois.]

NOTE II.

Pour la page 108.

Sur les actes de S. Pollion.

'Les actes de S. Pollion parlant de la ville de Cibales, ajoutent ces mots, *de qua Valentinianus Christianissimus Imperator oriundus esse cognoscitur*. (Boll. 28. apr. p. 566. c.) [Cela ne peut guere convenir qu'à un homme qui écrivoit fort peu aprés Valentinien I, ou plutost de son temps mesme; d'où vient qu'il ne le distingue point de ceux qui ont porté depuis le mesme nom.] 'Pour le corps des actes, c'est à dire la confession du Saint, Bollandus croit qu'elle est tirée des registres du greffe; (c.) [& nous ne voyons rien qui ne s'accorde à cela. Il y a quelques expressions extraordinaires, comme '*eloquentiam populis legere*: (e.) [mais c'est qu'apparemment l'original estoit grec, & a esté mal traduit. Nous raportons à la mesme cause] '*ut initiis sub persecutione &c.* (d.) [Car nous ne voyons point de sens à cet *initiis*, qui ne peut pas mesme signifier que Diocletien ait excité la persecution des le commencement de son regne.] 'Le Saint y est appellé & dans la narration de l'auteur, (e.) & dans sa confession mesme, '*Primicerius Lectorum*. (e.) [Le mot de *Primicerius* pour *primus*, vient sans doute du traducteur, qui a suivi l'usage de son temps. Je ne croy pas qu'on trouve qu'il y eust en ce temps là de rang entre les Lecteurs. Mais quoiqu'on ne le trouve pas, il est aisé qu'il y en eust, & qu'on eust quelque deference particuliere pour celui qui estoit le plus ancien. Il nous reste si peu de monumens de l'Eglise d'Illyrie, que l'argument negatif y a encore moins de lieu que dans les autres.]

NOTE III.

Pour la page 108.

Que S. Irenée peut avoir souffert en 304.

'Les actes de S. Irenée marquent seulement qu'il souffrit sous Diocletien, (Boll. 25. mars, p. 557. d.) 'le 25. de mars ou le 6. d'avril. (p. 555. e. f.) 'Ceux de S. Pollion disent que les ordres de la persecution ayant esté portez à Sirmich, le gouverneur Probe commença par les Ecclesiastiques, fit mourir S. Montan, prononça la mesme sentence contre Saint Irenée, (28. apr. p. 566. d.) '& alla ensuite à Cibales, (c.) 'où S. Pollion fut martyrizé le 28 d'avril. (p. 567. d.) [Il semble donc que tous ces Saints aient souffert des le commencement de la persecution: ce qu'il ne faut pas prendre neanmoins tout à fait à la rigueur. Car les premiers edits de la persecution ne condannoient encore personne à la mort. Et il y a peu d'apparence que ceux qui y condannerent les Ecclesiastiques, aient esté publiez des le mois de mars ou d'avril 303. Ainsi il vaut mieux differer le martyre de ces Saints à l'an 304. Et ce qui le peut confirmer, c'est que ni les actes de S. Irenée Evesque, ni ceux de S. Pollion Lecteur, ne parlent point de la recherche des livres de l'Ecriture, qui estoit d'abord le plus grand pretexte de la persecution contre les Evesques & contre les Lecteurs.]

NOTE IV.

Pour la page 109.

Que ç'a esté apparemment le 6. d'avril.

'Les actes grecs de S. Irenée portent qu'il souffrit le 21. d'aoust: (Boll. 25. mars, gr. 23. f.) [Il faut peutestre le 23. qui est le jour auquel les Grecs en font.] 'Bollandus croit qu'il vaut mieux s'arrester aux latins, (p. 555. f. a.) qui tous, & mesme les plus anciens, le mettent le VIII. des calendes ou des ides d'avril, c'est à dire le 25. de mars ou le 6. d'avril. 'De trois manuscrits de ces (§. 5.) actes,

Digitized by Google

actes, deux ont le 6. d'avril. Les martyrologes de S. Jerome, Florus, & Raban, mettent sa feste ce jour là. 'Les manuscrits de France le mettent le 25. de mars, ce qu'Usuard, Adon, Notker, un manuscrit de Fulde, le martyrologe de S. Riquier, & les nouveaux, ont suivi. [La premiere opinion semble le devoir emporter par l'antiquité de ses témoins: & d'ailleurs s'il est vray que S. Montan dont on fait la feste le 26. de mars,] 'ait souffert avant S. Irenée, comme les actes de Saint Pollion donnent lieu de le croire, il vaut mieux dire que S. Irenée n'a souffert que le 6. d'avril.

§.6.7| Act. p.432.§.2.

Boll. 28. apr p.566. d.

Pour la page 109.

NOTE V.

Sur les actes de S. Serene.

Boll. 23. feb p.365. d.

'S. Serene est qualifié *moine* dans ses actes donnez par Bollandus, [quoique ce terme fust encore peu connu en ce temps là; & il ne l'estoit au plus que dans l'Egypte. Mais celui d'*Ascete* estoit plus commun, pour marquer ceux qui se retiroient à la campagne comme S. Serene, & y menoient une vie solitaire & penitente. On peut dire que ces Ascetes ont esté l'origine de ceux qu'on a ensuite appellé moines; ce qui fait que ces deux termes se prennent souvent l'un pour l'autre. Ainsi il y a apparence que l'original grec de la vie de S. Serene luy ayant donné le titre d'Ascete, le traducteur l'a tourné par celui de *moine*, plus connu dans le temps où il vivoit.] 'Ce mot n'est point dans les actes de ce Saint donnez par le P. Ruinart sur un nouveau manuscrit. 'Ces actes sont les mesmes que ceux de Bollandus, mais un peu plus amples.]

Act. M. p. 546. §. 1.
p. 545. §. 1.

Boll. p. 363. d.

'Ces termes des actes, *qui tempore persecutionis metuens corporales plagas latitavit*, [embarassent dans l'endroit où les place l'edition de Bollandus; & il semble qu'ils devroient estre plus haut, pour servir à rendre raison pourquoi. S. Serene avoit quitté son pays, & estoit venu demeurer à Sirmich. Mais la verité est que cet endroit a esté trop abregé:] '& il est fort clair dans l'edition du P. Ruinart.

Act. M. p. 546. § 1.

'Quelques modernes mettent ce Saint non à Sirmich en Illyrie, mais à Fermo dans la Marche d'Ancone; ce qui ne vient que de la ressemblance des noms latins *Sirmium* & *Firmum*. 'Pour les nouveaux Espagnols qui sur une semblable equivoque le mettent dans la Betique, c'est une suite trop visible de la passion qu'ils ont eue de s'attribuer par des mensonges grossiers & par des fables, les disciples & les témoins de la verité.

p. 545. §. 2| Boll. p. 364. §. 5.
Boll. §. 6. 9.

NOTES SUR SAINTE SOTERE.

Pour la page 112.

NOTE I.

Pourquoi on met en 304. le martyre de Ste Sotere & de S. Pancrace.

Boll. 12. may, p. 21. e.

'Les actes de S. Pancrace portent qu'il souffrit à Rome en mesme temps que la sainte Vierge Sotere, *Diocletiano nonò, & Maximiano octavò, Imperatoribus*. 'Bollandus doute s'il faut raporter cette date à la neuvieme année du regne de Diocletien, qui seroit l'an 293, ou à son IX. Consulat qui tombe en 304. Mais il reconnoist que selon l'usage ordinaire des Latins, on ne la peut entendre que du Consulat: '& pour ce qu'il dit que Diocletien n'estoit plus Empereur le 12. de may 304, [nous avons enfin appris de Lactance, qu'il regna jusqu'au premier may 305, *v. Diocletien*, outre qu'il n'y avoit pas de persecution considerable en 293.] 'Baronius dit avoir trouvé dans des manuscrits *Diocletiano IX. & Maximiano VIII. Coss.* 'Le Pere Ruinart en cite deux qui lisent de la sorte: '& Bollandus avoue que les Grecs le mettent de mesme. [a] Il a trouvé luy mesme dans quatre manuscrits, *sub Diocletiano Augusto novies, & Maximiano septies, Imperatoribus*: [& cela est ainsi dans le legendaire de S. Michel à Beauvais.] Il veut qu'on l'explique de leur empire, parceque le IX. Consulat de Diocletien ne se rencontre pas avec le VII. de Maximien. [Mais la 9e année de l'un ne se rencontre pas non plus avec la 7e de l'autre au 12. de may, Maximien ayant esté fait Auguste des le premier avril 286, un peu plus de dixhuit mois aprés Diocletien: & le terme de *novies* ne se met point pour marquer l'année de l'empire: outre qu'en ce temps là on ne contoit point par les années des Empereurs.

p. 17. e.

e. f.

Bar. 304. §. 28| 10. feb. d.
Act. M. p. 406.
§. 3.
Boll. 12. may, p. 17. e.
10. feb. p. 388. b.

[Ce qui fait une plus grande difficulté,] 'c'est qu'il y a des manuscrits des actes de S. Pancrace, où cet endroit, qui en marque la date, & qui parle de Ste Sotere, ne se trouve point dutout: [& ce qui embarasse encore plus, 'c'est que tous ceux qu'il a vus, [& le legendaire de Beauvais aussi,] portent que Saint Pancrace fut battizé par S. Corneille, & mourut à l'age de 14. ans, sous Valerien & Gallien selon les uns, ou sous Diocletien selon les autres; [ce qui est une contradiction manifeste. Il faudroit mesme dire, qu'il a esté martyrizé sous Gallus; puisqu'il est visible, selon ses actes, que ce fut assez peu aprés son battesme, au lieu que la persecution de Valerien ne commença que quatre ans aprés la mort de S. Corneille. Ainsi S. Pancrace seroit mort vers l'an 252, aussibien que S. Corneille; & Ste Sotere de mesme. Cependant comme la date des Consuls est toujours fort considerable, parcequ'elle ne peut guere venir que des anciens monumens, nous avons cru devoir mettre l'un & l'autre sous Diocletien, comme Baronius, Bollandus, & le P. Ruinart ont fait.

c.
c| 12 may, p. 17. b.

[Comme on marque que S. Pancrace a souffert le 12. de may, il semble necessaire de dire que Sainte Sotere a souffert le mesme jour:] 'Adon le semble dire effectivement, '& plusieurs martyrologes de S. Jerome marquent ce jour là Ste Sotere Vierge & Martyre à Rome. 'Neanmoins beaucoup de martyrologes, & Adon mesme, la mettent le 6. ou le 10. de fevrier. [Mais il est très ordinaire qu'on honore moins les Saints le jour de leur mort, qu'en celui de leur translation, ou de quelque autre solennité. Il se pourroit mesme faire que celui qui a ajouté cette note aux actes de S. Pancrace, parce qu'il avoit peutestre quelque raport particulier à Sainte Sotere, a cru devoir marquer qu'elle avoit souffert en mesme temps, c'est à dire seulement la mesme année.

Ado. 12. may.
Boll. ib. p. 25. 26.
10. feb. p. 388. §. 9. 12.

On pourroit encore distinguer deux Stes Soteres, l'une mort à Rome avec S. Pancrace, l'autre en Orient au mois de fevrier.] 'Car Adon, Usuard, Notker, & plusieurs autres martyrologes marquent Ste Sotere en Orient, & en composent l'eloge des termes de S. Ambroise; ceux de S. Jerome, Raban, & quelques autres, la mettent à Rome sans en rien dire de particulier: Adon, Notker, & le faux martyrologe de Bede, disent l'un & l'autre. 'Mais il est difficile de croire que celle qui estoit parente de S. Ambroise fust d'Orient: [Ce qu'on dit de celle de Rome, qu'elle estoit vierge & de grande naissance, luy convient certainement.] 'Et puisque les Grecs ne

§. 10-12.
§. 4| Bar. 10. feb. d.
Boll. 12. feb. p. 387. a.

ne la connoissent point, & ne font d'aucune Sainte Sotere, [il y a peu d'apparence qu'elle ait souf-
p. 389.b. fert parmi eux.] 'Son nom qui est plus grec que latin, & peutestre quelque confusion dans un ancien martyrologe, ont pu donner lieu à quelqu'un de la mettre en Orient, & ensuite à tous les autres.

Act. M. p. 400. §. 3. 'Il y en a qui doutent si a Rome mesme il n'y a point eu deux Soteres, l'une vierge & parente de S. Ambroise, qui aura souffert le 6. de fevrier, l'autre simplement martyre honorée le 10. Mais le plus grand fondement de ce doute, c'est que le Missel de Thomasius attribué au Pape Gelase, ne dit point que celle du 10. fust vierge; [ce qui assurément
Boll. 10. feb. p. 388. §. 11. 12. est une foible raison.] 'On cite des manuscrits de 5. ou 600. ans, qui donnent le titre de Vierge à celle du 10, & de beaucoup plus anciens qui ne le donnent point à celle du 6.

Pour la page 112.

NOTE II.

Fautes dans les actes de Saint Pancrace.

[Outre la difficulté que forme dans les actes de S. Pancrace le nom du Pape S. Corneille joint avec
Boll. 12. may, p. 17. f| 21. c. d. le temps de Diocletien,] 'on ne peut non plus soutenir ce qui y est dit, que ce fut Diocletien qui l'interrogea à Rome en 304, [puisque Diocletien en estoit parti des devant la fin de 303, & n'y revint plus depuis. Quand on voudroit mesme mettre le martyre de S. Pancrace en 293, il n'y a ni preuve, ni mesme apparence que Diocletien fust alors à Rome, puisqu'il avoit donné l'Italie à Maximien Hercule: & il ne persecutoit point alors les Chrétiens.]

NOTES SUR SAINT NABOR, ET SAINT FELIX.

Pour la page 114.

NOTE I.

Des actes de S. Victor de Milan.

Boll. 8. may, p. 288. f. 'NOus avons dans Bollandus des actes de Saint Victor de Milan, [que des personnes habiles ont receus comme legitimes. Et en effet, le style en est assez bon, au moins pour sa simplicité, & les choses y sont assez particularisées. Que s'ils ne
c. nous trompent point,] 'ils sont mesme originaux,
c. & écrits par un Maximien témoin oculaire. 'Mais ce point qui leur devroit donner une autorité toute entiere, est ce qui leur oste toute autorité, y ayant des choses qui font voir que ce n'est point une piece originale, & qu'ainsi c'est l'ouvrage d'un im-
p. 289. c.d. posteur. 'Car ce pretendu témoin oculaire fait dire au Saint par deux fois, qu'il n'adoroit point les
p. 288. c. dieux des payens, *paganorum deos*; '& il dit luy mesme, *juravi per paganismum eorum*. [Il faudroit donc que le mot de *paganus* eust commencé à signifier un idolatre des le temps des persecu-
d. e. tions.] 'Et cependant il y a bien de l'apparence que cela n'est venu que depuis que les Empereurs s'estant faits Chrétiens, le culte des idoles a commencé à devenir odieux & infame, à se cacher, & à se retirer dans les villages, *in pagis*: & les plus habiles ne trouvent pas le mot de *paganus* en ce sens avant l'an 365, où il est employé dans une loy de Valentinien. [On voit par les actes originaux de S. Taraque, qu'au commencement du IV. siecle, il marquoit ceux qui estoient dans une vie privée, eloignée de toutes sortes d'emplois.] 'Car S. Tara- Tar. pal. p.
que qui avoit esté dans les emplois de la guerre, dit 247.
qu'à cause qu'il estoit Chrétien, νῦν παγανεύειν ᾑρετισάμην: '& S. Probe dit de mesme, παγανὸς δὲ p. 250.
εἰμι χριστιανὸς ὤν, [marquant sans doute l'edit de Diocletien, qui avoit exclu les Chrétiens de toutes sortes de charges & d'emplois.] C'est pourquoi l'ancien traducteur de ces actes, a expliqué ce παγανὸς par *plebeius*.

[Ces paroles de l'auteur des actes de S. Victor, *juravi per paganismum eorum*, fournissent encore une autre preuve de fausseté. Car on ne voit pas qu'elles puissent avoir d'autre sens, sinon qu'il avoit juré par les dieux des payens,] 'comme tout Boll. 8.
ce qui precede le montre encore. Cependant il may, p.
pretend avoir esté Chrétien des son enfance: [Et 288. c| 290. c.
le moyen de croire qu'un homme elevé dans la doctrine de l'Eglise, crust qu'il luy fust permis de faire un serment si contraire à sa religion? Il y a mesme peu d'apparence qu'un Chrétien] eust esté donner ce qu'il avoit de memoires sur le martyre du Saint pour estre brulé, comme il semble avouer qu'il avoit fait. [Cela approchoit bien du crime des Traditeurs.] 'Bollandus trouve d'autres preu- p. 288. c. d.
ves de fausseté dans ce mesme endroit. [Mais je ne sçay s'il prend bien le sens de l'auteur.]

'Ces actes portent que Saint Victor estant près f| 290. b.
d'estre executé, fit dire à l'Empereur Maximien, qui estoit alors à Milan, & qui y persecutoit cruellement les Chrétiens; qu'il mourroit cette année là mesme, qu'on luy casseroit les jambes, & qu'il ne seroit point enterré. [Si nous l'entendons de Maximien Galere qui est mort en 311, nous ne voyons pas qu'il soit venu à Milan, ni cette année là, ni la precedente: Et mesme on ne le peut dire, puisque Milan n'estoit pas à luy, mais à Maxence son ennemi, & que Licinius estoit entre deux. On voit d'ailleurs qu'il fut plus d'un an malade avant que de mourir: & nous ne craignons point d'assurer qu'il fut enterré, & sans avoir eu les jambes cassées.

Il n'est pas absolument impossible que Maximien Hercule soit venu à Milan en 309, l'année de devant sa mort, lorsqu'il passa de Ravenne dans les Gaules, quoiqu'il y ait plus d'apparence que cela se fit en l'an 308. *V. Constantin*. Il est vray encore qu'il portoit alors l'habit & le titre d'Empereur.] 'Mais il est vray aussi que s'il vint alors à Lact. pers.
Milan, il y vint comme un fugitif: & toute sa vue c. 29. p. 26.
en ce temps là estoit de se bien mettre dans l'esprit de Constantin son gendre. [Ainsi il n'y a nulle apparence qu'il ait eu ni le loisir, ni le moyen, ni mesme la volonté de faire aucune persecution grande ou petite aux Chrétiens, en faveur desquels Constantin s'estoit déja declaré, quoiqu'il n'eust pas encore embrassé la foy.

Si l'auteur des actes pretend que Hercule ne fut point enterré,] 'il est dementi nettement par S. Amb. ep.
Ambroise. [S'il veut seulement qu'il n'ait esté en- 57. p. 321.
terré qu'aprés avoir eu les jambes cassées, com- f.
me porte son texte par une expression assez extraordinaire; ni Lactance, ni aucun auteur ne dit que Constantin luy ait fait casser les jambes, quoique le dessein de Lactance fust de faire adorer la justice de Dieu dans la punition de ce persecuteur de son Eglise. Cette cruauté entierement inutile envers un beaupere & un Empereur, estoit indigne de la generosité de Constantin, qu'on ne peut mes-
me excuser de la mort d'Hercule, que sur l'absolue Lact. pers.
necessité d'oster la vie à ce perfide.] 'Et en effet, c. 30. p. 28.
dans cette necessité mesme, il eut encore ce res- Boll. 8.
pect pour luy, de luy laisser choisir sa mort. 'Bol- may, p.
landus 288. e. f.

Digitized by Google

landus a cru qu'il ne se falloit point dutout arrester
à cette pretendue parole de S. Victor pour trouver
le temps de son martyre.
[Il seroit aisé de remarquer encore dans ces
actes, diverses circonstances capables d'en dimi-
nuer l'autorité: Mais je pense que cela n'est plus
necessaire, aprés ce que nous venons de dire. Il
ne faut pas neanmoins oublier qu'ils ont un fort
grand raport avec ceux de S. Nabor & S. Felix, qui
ne valent guere mieux. Ils se copient mot à mot
p. 290. b| en divers endroits.] 'Notker cite un passage de
Flor. p. ceux de S. Victor, mais non pas dans les mesmes
659. 1. termes que nous l'avons.

NOTE II.

Pour la page 114.

*Des actes de S. Nabor & S. Felix; s'ils ont souf-
fert en Afrique.*

Bar. 12. 'Les actes de S. Nabor & S. Felix qui sont dans
jul. a. Mombritius, & dont Baronius a eu un manuscrit,
[ont quelque gravité & quelque simplicité, mais
qui sentent plus la barbarie des siecles posterieurs,
que le feu & la candeur des pieces originales.] 'En
MS. p. 592. effet, le mot de *pagani* pour signifier les idolatres,
[n'est pas assurément du temps des persecutions:]
p. 594. '& le mot de *Jovis* au nominatif, [sent bien l'en-
tiere corruption de la langue latine. Il n'y a guere
Ibid. d'apparence] 'qu'un officier payen ait deschiré ses
habits parcequ'un Chrétien parloit contre ses dieux;
p. 592-594 'ni qu'un juge ait laissé faire à S. Felix un abregé
de toute l'histoire de J. C, qu'il commence par ces
p. 593. mots, '*Quem virgo concipit, virgo peperit, & vir-
go post partum permansit.* S. Felix y fait dire à J. C.
p. 594. des choses qui ne sont point dans l'Evangile. 'Ces
actes [qui s'étendent assez sur d'autres choses,] di-
sent en un mot que les Saints ayant esté jettez
dans le feu, en sortirent sans aucun mal. [C'est
trancher bien court le miracle le plus grand & le
plus extraordinaire, & cette breveté ne convient
guere qu'à un temps fort eloigné, où cela se disoit,
sans qu'on en sceust rien davantage. Tout cela
p. 595. confirme] 'ce que portent les actes mesmes, que
c'est une histoire faite pour le jour de leur feste en
un temps où leur veneration estoit repandue dans
toute la terre. [Il y a bien des choses, comme nous
venons de voir, qui se trouvent mot à mot dans
les actes de Saint Victor de Milan: ce qui n'est pas
pour autoriser ni les uns, ni les autres, & moins
encore ceux de S. Nabor. Car l'auteur des actes de
S. Victor, qui se pretend un auteur original, sans
l'estre, n'a pas apparemment copié une piece que
d'autres auroient pu voir.
Ce qui ruineroit absolument les actes de S. Na-
bor & S. Felix, qui mettent le martyre de ces Saints
Flor. p. à Milan, & leur mort à Lodi le 12. de juillet,] 'c'est
659. 1. ce que pretend Notker, qu'ils ont souffert en Afri-
que le 10. de juillet, & ont esté transferez de là à
Milan le 12. du mesme mois, [auquel on en fait au-
jourd'hui la feste.] 'L'on trouve en effet un S. Nabor
p. 379. Martyr en Afrique le 14. de mars: '& ce qui est en-
p. 659. core plus, les martyrologes de S. Jerome, Usuard,
Adon, & plusieurs autres, marquent le 10. de juil-
let S. Nabor & S. Felix, decapitez en Afrique; &
Adon dit expressément que leurs corps ont esté
transferez d'Afrique à Milan. Usuard n'en mar-
MS. p. que point d'autres. 'Outre cela on pretend que ceux
592. de Milan ont esté jugez par Anulin: [Et il est cer-
tain qu'Anulin estoit Proconsul d'Afrique en l'an
Flor. p. 303. & 304.] 'Tout ce qu'on peut dire à cela, c'est
659. que puisque les tombeaux de S. Nabor & S. Felix
estoient celebres à Milan du temps de S. Ambroise,
& qu'on ne voit pas par quelle occasion on les y
auroit apportez d'Afrique, il est plus aisé de croi-
re qu'ils avoient souffert à Milan mesme, ou en
quelque lieu peu eloigné, comme Lodi; & qu'ils
sont differens de ceux d'Afrique. 'S. Ambroise les Amb. in
appelle *Martyres nostros.* Luc. 13. p. 157. b.

NOTE III.

Pour la page 115.

Qu'ils peuvent avoir souffert en 304.

'Puisqu'on ne peut pas soutenir ce que les actes Boll. 8.
de S. Victor disent de la mort de Maximien, [& may, p. 288. §. 11.
que nous ne voyons point de temps auquel Her-
cule ni Galere aient eu le loisir de persecuter les
Chrétiens à Milan, depuis qu'Hercule y eut quit-
té l'Empire le premier may 305;] il faut sans dou-
te mettre le martyre de S. Victor & de S. Nabor
avant cette cession, dans le temps qu'Hercule
& Diocletien regnoient & persecutoient ensem-
ble. 'S. Victor mourut le dernier selon ses actes, p. 290. b c.
le 8^e jour de may; '& tous ses martyrologes, mes- p. 286. §. 1.
me ceux de S. Jerome, le mettent ou ce jour là,
ou les jours suivans dans le mesme mois. [On ne
peut donc pas le mettre plustard qu'en 304, puis-
que des le premier may 305, Hercule n'estoit
plus Empereur.]
'S. Nabor & S. Felix souffrirent le 12. de juillet MS. p.
selon leurs actes. [Ainsi il semble qu'il les faille 595.
mettre des l'an 303, auquel neanmoins on ne con-
dannoit point encore les laïques à la mort. Peut-
estre estoit-on plus rigoureux envers les soldats,
quoique cela ne soit pas marqué. On pretend aussi,
mais sans en avoir de fondement assez solide, que
des le mois de may 303, Hercule avoit fait un edit
pour condanner tous les Chrétiens à la mort. *V. la
persec. de Diocletien.* Mais on peut se debarasser de
cette difficulté, en disant que le 12 de juillet est le
jour de la translation de S. Nabor & S. Felix, com-
me le marque Adon,] '& Notker ensuite. [Ainsi Flor. p.
ils peuvent avoir souffert en 304, peu de jours avant 659. 1.
S. Victor.]

NOTE IV.

Pour la page 115.

Sur Saint Materne Evesque de Milan.

'Ce que portent les actes de S. Victor de Milan, Boll. 8.
qu'il fut enterré par le saint & tres heureux Eves- may, p. 290. §. 6.
que Materne, 'sert de preuve à Ripamont pour mon- Ripam. l.
trer que Saint Materne a esté Evesque de Milan du 2. p. 91. 92.
temps de Diocletien, & a precedé S. Mirocle qui
l'estoit certainement en 313. & 314. 'Car les monu- ib| Ferr. it.
mens de l'Eglise de Milan, & des personnes fort p. 445|
habiles, mettent au contraire S. Mirocle le pre- Mabi. mus. it. p.
mier: [& ce seroit une nouvelle preuve contre les 110| Ugh.
actes de S. Victor.] Ripamont pour montrer que t. 4. p. 59. a
S. Materne a precedé S. Mirocle, allegue encore
son union avec Saint Fidele martyrizé vers l'an
304. 'Et il paroist que cela se trouve dans le bre- Ferr. it. p.
viaire de Come. 'Mais les actes de S. Fidele dans 678.
Mombritius n'en parlent pas, non plus que Pier- Mombr. t. 1. p. 287|
re Damien. Pet. D. h.
'Nous avons dans Mombritius une longue histoi- 54. p. 129.
re de S. Materne, qui le fait gouverner depuis Gallus MS. p.
jusqu'à la fin de Maximien. [Mais cette histoire plei- 579. &c.
ne de paroles sans presque aucun fait,] 'n'est écrite p. 586.
que longtemps aprés, lorsqu'on n'avoit presque
plus aucune connoissance des actions de ce Saint.
C'est ce que l'auteur dit positivement, [& nous le
croirions quand il ne le diroit pas.] 'Ce que Ripa- Ripam.
mont & Ughellus disent de S. Materne, [n'est pas p. 93. &c|
mieux fondé. Sa feste est marquée le 18. de juillet Ugh. p. 59.
dans le martyrologe Romain, & dans celui qu'on a. b.
attribue faussement à Bede.] 'Les diptyques de Mabi. it.
Milan marquent sa mort ce jour là, & disent qu'il It. p. 110.
fut enterré à S. Nabor, aprés un episcopat de 12.
ans. 'Baronius cite sur ce Saint une preface du Bar. 18.
missel jul. f.
337. §. 74.

Digitized by Google

missel Ambrosien. 'Il doute en un endroit si ce Materne n'est point le mesme que Julius Maternus Firmicus qui a écrit sur la religion aprés l'an 340. [Mais la raison sur laquelle il se fonde, ne le prouve pas. *V. S. Jule Pape note* 3.]

Pour la page 117.

NOTE SUR SAINTE AFRE.

Sur le jour de sa feste, & sur S. Afer.

Flor. p. 725. 1. 'NOTKER [moine de S. Gal assez pres d'Ausbourg,] dit que ceux de son pays croyoient qu'il falloit faire la feste de Ste Afre le 5. d'aoust. p. 739. 1. Usuard, Adon, [une ancienne addition de Bede,] & divers autres, suivis par le martyrologe Romain, p. 724. 2. la marquent en effet ce jour là: '& dans un des exemplaires des martyrologes de S. Jerome, p. 725. 1. on y lit *In civitate Augusta passio S. Afra.* 'Notker soutient cependant que c'est une erreur, & qu'il faut honorer ce jour là non Ste Afre d'Auguste dans la Rhetie, qui ne doit estre mise que le 7. mais un S. Afer Martyr dans la Syrie Augusto-Euphratesienne. p. 742. 'Et un manuscrit du martyrologe de S. Jerome a en effet le 5. *passio Sancti Afri*, mais avec *in civitate Augusta* [qui ne convient point du tout à une province. Velf. p. 480. 499. 'Ceux d'Ausbourg font ce jour là d'un S. Afer, qu'ils disent avoir esté oncle paternel de Sainte Afre. On voit bien neanmoins qu'ils n'en savent rien. Flor. p. 734. 736. 'Les martyrologes de S. Jerome marquent encore une Ste Afre martyre le sixieme d'aoust, mais on n'en sçait rien davantage. Notker en fait une Vierge. p. 736. 'Le 7. d'aoust ils ont Ste Afre, Ste Afer, ou Ste Afrique, avec Ste Valerie ou Venerie, à Auguste dans la Rhetie. p. 739. [Florus,] 'Notker, [Vandelbert] & le faux Bede, la mettent le mesme jour, & en raportent l'histoire assez au long. Velf. p. 493. 'C'est le jour auquel on en fait à Ausbourg. p. 494. 'On y fait de Ste Hilarie, Ste Digne, Ste Eunomie, & Ste Eutropie le douzieme du mesme mois, auquel leur feste est marquée par Usuard, Adon, & quelques autres: & si c'est veritablement le jour de leur martyre, comme ce fut aussi celui que l'on enterra Ste Afre,] Flor. p. 739. 1. 'il vaut mieux croire qu'elle ne fut martyrizée que le settieme. [Notker n'a soutenu sans doute si absolument que c'estoit le vray jour de sa feste, que parceque des son temps on la faisoit ce jour là à Ausbourg: Pour les martyrologes de S. Jerome; il y a bien de l'apparence qu'ils n'ont voulu marquer que Sainte Afre d'Ausbourg; mais tantost en son vray jour, tantost un jour ou deux trop tost, ce qui leur est assez ordinaire.]

NOTES SUR SAINT EUPLE.

NOTE I.

Pour la page 118.

Sur ses actes, son nom, son diaconat &c.

[NOUS avons les actes de Saint Euple de quatre editions qui paroissent toutes bonnes & originales, & qui neanmoins ne sont pas tout à fait conformes entre elles.] 'Baronius soutient que la sienne est fidele, [a] écrite par les greffiers publics, & pleine de marques d'antiquité. Bar. 303. §. 146. a 12. aug. b. 'Mr. Cotelier assure aussi que celle qu'il nous a donnée en grec, est legitime, authentique, originale, de quoy il croit que personne ne peut douter: & il ajoute qu'elle vaut encore mieux que celle de Baronius. Cotel. gr. t. 1. p. 752. b. 'Cependant Bollandus pretend que celle que nous avions avant tout cela dans Mombritius, est la plus ancienne, la plus sincere, & la plus immediatement tirée du greffe, & que celles de Baronius & de Mr. Cotelier n'en sont que des abregez. Boll may. t. 1. p. 37. 2. [Il ne pourroit pas neanmoins soutenir la date de cette edition, *sub Diocletiano novies, & Maximiano septies, Consulibus.*] 'Le titre de Correcteur donné au gouverneur de Sicile dans celle de Mr. Cotelier, [vaut mieux que celui de Consulaire qui est dans Mombritius & dans Baronius.] Cotel gr. p. 192. a| 753. a. b. 'Car on voit que les Gouverneurs de Sicile avoient le titre de Correcteurs au commencement de Constantin; & la Notice qui est posterieure, leur donne le titre de Consulaires. Euf. n. p. 124. 1. d. 'Unus ex amicis Calvisiani nomine Maximianus, qui est [dans Mombritius &] dans Baronius, [sent moins son texte original] Bar. 303. §. 146. 'que Μάξιμος ὁ λαμπρότατος qui est dans Mr. Cotelier. Cotel. p. 192. b. [Ainsi ce texte, quoique ce ne soit qu'une fort méchante traduction de l'original latin, paroist neanmoins le meilleur de tous, au moins jusqu'à la question du Saint. Car pour cette question & la suite, elle y est tranchée fort court. Elle est plus au long dans Baronius, & fort belle, avec une simplicité qui semble ne donner aucun lieu de douter qu'elle ne soit aussi tres veritable. Que si la confession de la Trinité y est plus claire qu'on n'a accoutumé de la trouver dans les écrits de ce temps là, il est certain neanmoins que c'étoit alors la foy commune de l'Eglise & il semble que cette foy ait esté plutost exprimée d'une maniere claire & nette dans l'Occident, que dans l'Orient. C'est apparemment cette question du Saint,] 'qui fait dire au P. Ruinart que l'edition de Baronius luy paroist la plus veritable & la plus sincere, & plus mesme que la greque, qu'il reconnoist neanmoins aussi pour sincere. Act. M. p. 438. §. 1.

'Il nous donne neanmoins encore cette partie mesme, & toute la fin des actes, sur un manuscrit de Rome, qui ajoute à Baronius divers endroits conformes au grec: & il est beaucoup plus ample à la fin. § 1. p. 440. 441. 'Mais ce qu'on y lit sur les miracles qui se faisoient au tombeau du Saint, *usque in hodiernum diem*; fait dire au Pere Ruinart mesme qu'ils sont posterieurs à ceux de Surius, [ou plutost de Baronius.] p. 441. Je ne croy point que l'*impiissimus Calvisianus* repeté deux fois, vienne des actes originaux. p. 440. Je douterois aussi bien fort de cet endroit, *Bene dixisti, Calvisiane, ut adorem Trinitatem inseparabilem, qua Trinitas, unitas deitatis*

tatis est. J'aime mieux cet endroit comme il est dans Baronius.

Il y a donc assez d'apparence que toutes ces editions viennent d'un original plus ancien, dont les uns ont retranché une chose ; les autres une autre, & auquel il est difficile mesme de ne pas dire que les editions de Baronius, de Mombritius, & du P. Ruinart, ont ajouté quelques endroits. Mais cela paroist encore plus vray des deux dernieres: & la fin aumoins montre qu'elles n'ont esté écrites qu'assez longtemps aprés les persecutions.]

Ado, 12. aug. 'Ce qu'Adon dit de S. Euple paroist en avoir esté tiré plutost que des autres:[Mais cela ne nous oblige nullement de croire qu'elles soient meilleures. Nous avons cru neanmoins en pouvoir tirer quelques paroles: & nous esperons qu'on ne les trouvera pas indignes d'estre les dernieres paroles d'un Martyr.

Outre les trois ou quatre editions des actes de S. Euple dont nous venons de parler,] 'nous en avons une autre dans Lipoman & dans Surius, qu'on assure n'estre point de Metaphraste. Mais quel qu'en soit l'auteur, 'elle est excellente pour faire voir combien les nouveaux Grecs ont abusé de la credulité & de la simplicité des peuples: & c'est l'unique usage qu'on en peut faire, selon Bollandus. 'Mr. Cotelier nous a donné le texte grec, assez different du latin de Surius pour les expressions, mais non pour le fond des choses. 'Ce que les Grecs disent du Saint dans leurs Ménées, ne vaut pas mieux; [& il ne faut que le conferer avec les actes anciens.

(Boll. may. t. 1. p. 37. 2. / 5. feb. p. 599. 1. / Cotel. gr. t. 1 p. 194. 753. c. / Men. 11. aug. p. 11. 8.)

Nous appellons ce Saint, *Euple*, comme il est toujours nommé par les Grecs dans leur office, & dans ses actes bons & mauvais. Ceux de Mombritius le nomment de mesme, aussibien que S. Gregoire, Bede, le calendrier du P. Fronto, Adon, Vandelbert, & plusieurs autres Latins. Ses actes donnez par Baronius ont *Euplie*.

Ses actes disent simplement qu'il souffrit à Catane: Mais les Ménées des Grecs & les martyrologes latins, mesme ceux de S. Jerome & de Bede, conviennent tous que ce fut à Catane en Sicile. Et je ne sçay point qu'il y ait d'autre Catane.]

Bar. 303. §. 145. 'Son diaconat qui est marqué dans l'edition de Baronius, [a] est encore appuyé par un ancien martyrologe, [par celui de Bede, & les autres posterieurs,] '& encore par les vers grecs mis à la teste de son eloge dans les Ménées.

(a Flor. p. 748. 2. / Men. p. 118.)

Flor. p. 748. 1. [Ses actes ne disent rien] 'de Sainte Nericie & Ste Venerie, que les martyrologes de S. Jerome joignent avec luy. [Elles peuvent avoir souffert à Catane le mesme jour que luy, mais en une année differente.] 'On les met mesme quelquefois en Syrie. Du reste on n'en trouve rien.

(p. 749.)

NOTE II.

Pour la page 118.

Date de son martyre.

Cotel. gr. t. 1. p. 192. a| 193. b. 'Le texte grec de Mr. Cotelier date le martyre de S. Euple du IX. Consulat de Diocletien, & VIII. de Maximien, [qui est l'an 304. Mombritius qui met le VII. de Maximien, ne se peut soutenir, comme nous avons dit, ce Consulat n'ayant rien de commun avec le IX. de Diocletien.] 'Baronius dans ses Annales met le VIII. de Diocletien & le VII. de Maximien, qui est l'an 303, & il finit en effet l'an 303. par l'histoire de S. Euple. 'Cependant dans son martyrologe, il dit que les actes de ce Saint qu'il a inserez dans ses Annales, commencent par ces mots, *Diocletiano novies, & Maximiano octies, Coss.* [de sorte que nous avons cru nous devoir arrester à cette date.]

(Bar. 303. §. 146. 147. / 12. aug. b.)

303. §. 146. 147. 'Il y a deux confessions du Saint datées toutes deux du 12. aoust selon Baronius, [ou du 10. selon Mombritius. Céla est extraordinaire: & quoique l'edition de Baronius distingue ces deux confessions, en mettant l'une avant la question, & l'autre dans la question, neanmoins on ne voit point dans les autres Saints que ce qui se fait devant, ou dans la question, soit jamais distingué en deux confessions. De sorte que nous avons cru devoir suivre Mr. Cotelier,] 'qui met la premiere le 29. d'avril, & la seconde le douzieme d'aoust. [Car on voit par les actes de S. Philippe d'Heraclée, par ceux de S. Taraque, & par d'autres, qu'on laissoit quelquefois les Saints plusieurs mois en prison aprés leur premier interrogatoire, avant que de les interroger de nouveau.]

(Cotel. g. p. 192. a| 193. b.)

NOTES SUR SAINT JULIEN DE BRIOUDE, ET SAINT FERREOL.

NOTE I.

Pour la page 119.

Sur un manuscrit de son histoire par S. Gregoire de Tours.

Nous avons trouvé dans un manuscrit une histoire de Saint Julien, dont la preface est la mesme chose que le premier chapitre du livre de S. Gregoire de Tours sur les miracles de ce Saint, jusqu'à cet endroit de la page 252. *hac concupivit ac tota mente desideravit:* aprés quoy suivent ces paroles, dont une partie se trouve dans le chapitre 4. de Saint Gregoire p. 259. *De cujus gestis & miraculis pauca juvat historico explicare stylo. Sed dum copiosum egregii certaminis opus sermo succinctus aggreditur, pauca, ut dixi, perstringenti deprecor veniam condonari, quod me minus idoneum vel peritum ad hac narranda cognosco, nec imbutum grammaticis artibus, nec litteris liberalibus eruditum. Sed quid facio? Quod impellit me amor patroni ut nequeam hac silere. Aggrediar ergo ut possum, quia apud Deum non reor de Sanctorum agonibus requiri amplius quam vicisse, nec cucurrisse plurimum,* 'nec cursum consummasse propositum. *Ipse enim licet perseverantium pugnas & victorias ad suam recognoscat pertinere laudem, similes tamen sive brevi, sive longo prælio vincentibus parat coronas. Quare nihil differt quibus monimentis fortia triumphatorum facta pandantur, vel venerabilium rerum ordo memoria mandetur, dummodo constet ut sicut prædicandum cælestis athleta conflictum sub divini remuneratoris obtutu perpetuis litteris superna depingit historia; ita posteritati imitationis causa ad sequendam Christianæ religionis fidem sermo fidelis eundem conflictum percurrat.*

(MS. p. 476. / f. fed.)

Explicit præfatio: Incipit passio.

Aprés ce titre, on trouve dans le manuscrit tout le reste du premier chapitre de S. Gregoire, avec le troisieme, & quelque chose du quatrieme, mais dans un autre ordre, & beaucoup amplifié. C'est pourquoi nous avons cru devoir copier ici tout cet endroit.

San-

Digitized by Google

Sanctus igitur Julianus Viennensi ortus urbe, Arvernis datus est martyr, prosapia quidem illustris ac morum probitate non mediocriter ornatus, sed quod magis est, igne superni amoris succensus. Beatus verò Ferreolus tempore Crispini Consularis jam f. at. *Christi miles, 'ut necdum proditus, officio tribunicia potestatis habitu, non corde; specie, non affectu apud præfatam urbem fungebatur. Cui videlicet Sanctus Julianus ætate jam adultus, collega mox futurus in cælo, providentiâ divinâ solatium præbebat in sæculo. Se enim invicem in contubernio militiæ temporalis constituti plus fidei studio quàm militari diligebant amplexu, & inter labores publicos Sanctorum societatem fidelibus vinclis* f. interea. *sacra dilectio nexuerat. Cum 'propterea assiduis persecutionibus se immitis gentilium furor contra Christianorum genus Deo carum armasset, & immortali agricolæ renitens pullulantem novellæ plantationis vineam radicitus evellere manu inimicâ contenderet; sicut impiorum rabies per diversas mundi partes callido inexsaturabilis sævitiæ gladio discurrebat, urbi nihilominus Viennensi proximare famâ vulgante nunciatur. Itaque cum dubium non haberent quin eximius Christicola Julianus martyrii amore flagrans nullatenus occultari se pateretur, cœpit Sanctus Ferreolus omni instantia agere quatenus antequam rabies persecutorum illò pertenderet, prædictus vir Dei occultè discederet, & ad superstitum Christianorum solamen ipse superstes vesani furoris impetum paulisper evitaret. Hoc ergo consiliis suadet, hoc precibus exorat. Ille verò quia virtute temperantiæ præditus erat, quamvis certamen martyrii toto cordis affectu jamdudum sitiret, tamen amicabilibus monitis parere non distulit. Videbat enim quia nec hoc sine divino mandato peregisset, quandoquidem tunc persecutio in Viennensi urbe ferveret. Legerat namque Dominum præcepisse: Si vos persecuti fuerint in ista civitate, fugite in aliam. Metuebat enim ne ei parentes essent obvii, si inter eos hoc certamen iniisset, & perderet Christi miles coronam gloriæ, si legitimè non certasset. His verò omnibus apud se collatis propria quæque relinquens, & carnales affectus solius Christi amore succensus parvipendens, juxta beati Ferreoli consilium clam discessit, & in Arvernæ urbis territorio divertens non alibi nisi ad Broiatensem vicum in quo phanatici erroris næniæ colebantur, latitare disposuit. Unde ma-* f. est *nifestum 'eum quia non metu mortis ab urbe Viennensi subterfugerat, sed ob hoc potius ut Christi præceptum de civitate in civitatem fugeret, fugiendo complesset, & suis nihilominus vel rebus vel parentibus spretis optati stadium certaminis liberiùs cucurrisset.*

Porro Crispinus Consularis comperto quod vir sanctus clandestino discessu fugiens in Arvernæ urbis territorio latitaret, ad hoc statim exitiale dedit præceptum, ut ubi reperiret insequens eum persecutor extingueret. Et quidem ille juxta furoris sui insaniam quâ totus in Sanctorum sanguinem præceps invehebatur, de beati Juliani nece dictabat. Sed occultâ Dei dispensatione agebatur quod & ille damnationis cumulum sibi exaggeraret, & gloriosus martyr ad Christum sicut jamdudum desiderabat, celeriter perveniret. Festinus itaque lictor cum in loco qui Vinicella vocatur, Sanctum Julianum consequente aspectu imprimens contemplaretur, ille quorumdam senum quasi occultandus ingreditur tugurium. Sed quia nutu Dei adversarios insequi se sentiebat, nec jam evocante Deo qui ad cælum paratum habebat ascensum, immorari per divortium licebat, illicò se detegi poposcit cum videlicet eum senes certatim occulere vellent. Quibus nutantibus ac remorantibus, cum quidem ille minaci irrumpentium terrore peteretur, ne quid periculi excusantibus immineret, continuò foris exiliens, inquit, Quem poscitis, quem quæritis, en coram adsum: In me convertite ferrum. Optatas pœnas jam mihi date: 'Imperata supplicia de me sumite. Reatum apostasiæ, vestra nullatenus 'ascribi patien- asc bi *tia innocentis sanguinis sinat effusio. At illi cum ad tantam constantiam beati Martyris obstupescentes hæsissent, ille constantior subinde adjecit: Nolo ultra commorari in hoc sæculo, quia Christum totâ animi aviditate sitio. Ecce occurro obvius: caput subdo intrepidus. Habetis quod tota mente petistis. Ictus tantùm exerite, & vestram devotionem meumque desiderium implete. Et cum ejusmodi confessione beatissimus vir animam suam studeret consecrare martyrio, subjuncta nihilominus religiosa oratione commendavit eam Christo. Barbaram verò immanitatem cruentosque insanientium animos non constantia pii propositi, non tam mira in sui oblatione fiducia ab effusione innocui sanguinis reflexit; sed eductam vibranti dextera frameam in cervicem ejus vibrat. Sanctum verò caput desecto gutture abscissum in fontem, qui forte propter locum effusi sanguinis emanat, abluunt. Et quia nec patrata nece persecutorum animus utpote insatiabiliter æstuans, parcere novit, corpus truncum relinquentes, ad Sanctum Ferreolum, illud quod parricidales manus abluerant, caput deferunt, quatenus non dubitaret casum, quem ense veritate attestante videbat desectum, & agnosceret hoc excepturum esse in morte, quod per passionem ejus cernebat in corpore. Quod totum juxta divinam voluntatem carnifices nesciendo fecerunt, ut videlicet fons sacro sanguine irroratus futura salus multis fieret, & pretiosius quos Sanctos Dei quos conjunxerat militare collegium, pariter etiam ibi retineret sepulturæ consortium. Nam sicut ei nulla discretione minor est in cælo, ita maxima & præcipua corporis parte sociantur in tumulo. O quam feliciter beatissimus vir, quamque concito gradu ad summum meruit pervenire fastigium! Quam subito profectu alacriter dimicans tyro rudis, factus est emeritæ militiæ veteranus! Quod strenui commilitones vix longo tempore multoque labore percipiunt, propositum victoribus præmium brevi conflictu fortis bellator obtinuit, immortalitatis stipendia percepturus. Inexcitata principia victrici autoritate inclytis Sanctorum finibus exæquavit. Quibus itaque sicut prædicanda martyris patientia consecratis, ita profana persecutorum atrocitate peractis, in tribus, ut ita dicam, partibus dividitur miles. Nam caput Viennæ defertur; corpus à loco in quo percussus est, Brivatim delatum est. Felix anima à Christo conditore suscipitur. Beatissimi verò senes qui succensi spirituali gratia sacrosanctum corpus sepulturæ mancipaverant, ita redintegrati sunt, ut in summa senectute positi, juvenilis ætatis vigore firmati tanquam juvenes haberentur. Hic igitur Christi martyr & testis ibidem studiosè reconditus latâ quotidie fidelium devotione veneratur: ubi tanta beneficia virtutesque patrantur assidua, ut eas humana lingua nullatenus sufficiat enarrare.*

In illo autem loco quo beatus Martyr percussus est fons habetur splendidus, lenis, dulcibus aquis uberrimus, in quo à persecutoribus caput amputatum ablutum est. De quibus aquis multæ sanitates tribuuntur infirmis. Nam sæpè cæcorum oculi ab his tacti illuminati sunt, tertiarum quartanarumve febrium accensi, ut potati, qui patiuntur, fuerint, conquiescunt. Nam & si quis gravi laborans incommodo inspirante martyre desiderium habuerit hauriendi, protinus ut hauserit convalescit; & ita velociter extinguitur vis febrium ut si videat super immensum rogum projectis undis incendia universa extingui. Semper enim patroni gratia indulto supplicationis affectu populus gaudet; & quos locus ille mœrentes excipit, lætos remittit, regnante Domino nostro Jesu Christo, cui cum Patre & Spiritu San-

Eo est honor, virtus & gloria in sæcula sæculorum. amen.

Caput verò ejus Ferrolus martyr accipit, completoque cortamine tam illius membra quam istius caput unius tumuli receptaculo collocantur. Quod ne cuiquam fortassis videatur incredibilis esse narratio, quæ audivi gesta, fideliter prodam.

Cet endroit qui est la fin du premier chapitre de S. Gregoire, est aussi suivi dans le manuscrit par ce qui fait le second chapitre du Saint, & ensuite par le commencement du quatrieme. *Post passionem verò &c.* jusqu'à *indulgente martyre consequuntur.* Il reprend quelques lignes aprés à *Vinctus quidam ab Hispaniis &c.* & continue ensuite jusqu'à la fin du livre comme dans l'imprimé, à la reserve de quelques differences moins considerables. [Nous laissons à de plus habiles qui auront vu le mesme manuscrit, le soin d'examiner si c'est l'imprimé ou le manuscrit qui est le veritable texte de S. Gregoire: nous nous contentons de remarquer que l'ordre du manuscrit paroist le meilleur.]

Pour la page 119.

NOTE II.

Que ses actes peuvent avoir esté écrits vers le milieu ou la fin du V. siecle.

[Outre ce que nous trouvons de S. Julien dans S. Gregoire de Tours,] 'nous en avons des actes donnez par Mr du Bosquet, & ensuite avec quelques petites differences par le Pere Labbe dans sa nouvelle bibliotheque *t.2.p.567.* Le style en paroist ancien,] ils sont écrits lorsque le temps n'avoit pas encore effacé la memoire des evenemens de sa vie: [ce qui montre qu'ils sont anciens, mais qu'ils ne sont pas originaux. Il faut dire mesme qu'ils sont posterieurs à S. Germain d'Auxerre,] 'puisqu'ils parlent du jour de la feste de S. Julien, 'dont on n'avoit point de connoissance avant S. Germain: Et ce fut ce Saint, qui aprés une longue priere, declara au peuple qu'il la falloit celebrer le 28. d'aoust. 'Neanmoins puisqu'ils sont écrits pour empescher que la memoire de Saint Julien ne s'effaçast avec le temps, [il semble que ce sont les premiers actes de ce Saint que l'on ait écrits: ce qui nous oblige de croire qu'ils sont plus anciens que S. Gregoire de Tours, & que ce sont ceux] 'qui se lisoient publiquement au VI. siecle dans l'eglise de Brioude, 'pour laquelle ils paroissent avoir esté composez, *huic plebicula.* [Ainsi ils peuvent bien avoir esté écrits du temps mesme de S. Germain, ou peu aprés luy, vers le milieu ou la fin du V. siecle. Ils s'accordent assez bien avec Saint Gregoire de Tours, à l'exception de quelques points.]

Bosq. l. 5. p. 176. p. 178. Gr. T. de Jul. c. 29. p. 300. 301| Sur. 31. jul. p. 366. §. 35. Bosq. p. 176. Gr. T. de Jul. c. 16. p. 279. Bosq. p. 176.

Pour la page 120.

NOTE III.

Qu'il peut avoir souffert en l'an 304.

[Je ne voy point que S. Gregoire de Tours, ni aucun autre ancien, marque quand S. Julien a souffert.] 'Baronius le met dans la persecution de Dioclétien sans rien citer, 'ce qui ne l'a pas empesché d'estre suivi par Mr du Bosquet, [& par d'autres.] 'Vincent de Beauvais l'avoit dit avant eux: [mais ce n'est pas une autorité.] 'Le P. Ruinart met vers l'an 304. le martyre de S. Ferreol ami de S. Julien. [Je voudrois qu'il eust marqué les raisons qu'il peut avoir eues pour cette epoque.

On la peut neanmoins appuyer sur ce que] 'les vieillars qui enterrerent S. Julien, estoient encore en vie, selon ses actes, lorsqu'on bastit une chapelle sur son tombeau, sous un Empereur qui residoit à Treves. [Cela semble ne pouvoir convenir qu'au plutost qu'au temps de Constance Chlore: Car nous n'avons pas de preuve que les Empereurs aient fait aucune residence ordinaire à Treves avant Maximien, sous lequel je ne sçay si les Chrétiens avoient la liberté de bastir des eglises.] 'S. Gregoire marque au contraire que les vieillars estoient morts lorsque ceci arriva: [& ce qui le peut favoriser, c'est que s'il y eust eu une chapelle bastie sur le tombeau du Saint du vivant de ceux qui l'avoient enterré, & qui devoient par consequent savoir le jour de sa mort, il semble difficile de croire que ce jour fust ensuite demeuré inconnu jusqu'au temps de S. Germain d'Auxerre, comme S. Gregoire le raporte aprés Constance.] 'Il faut neanmoins remarquer, que S. Gregoire dit que la chapelle fust bastie *sub Imperatore Treverico;* ce qui donne lieu de croire que c'estoit Maxime, dont la residence à Treves est fort celebre. Ainsi de ce que ceux qui avoient enterré S. Julien estoient morts en 375, cela n'empescheroit pas qu'il n'eust souffert sous Diocletien. Mais cela ruineroit la preuve que les actes en peuvent fournir, en disant que ces vieillars vivoient encore lorsque la chapelle fut bastie.

Bar. 303. §. 130. Bosq. l. 4. c. 16. p. 160. Vinc. B. l. 13. c. 31. p. 516. Act. M. p. 509. Bos. l. 2. p. 177. Gr. T. de Jul. c. 30. p. 259. Ibid.

Je ne sçay si l'on n'en peut point trouver une plus forte dans ces mesmes actes,] 'où l'on voit que Crispin persecutant les Chrétiens à Vienne, Saint Julien se retira en Auvergne: *ad cujus latebras persecutores protinus affuerunt.* [Et ces persecuteurs estoient sans doute envoyez de Vienne,] 'puisqu'ils y porterent la teste du Saint. [Le manuscrit de Saint Gregoire de Tours *p.* 478, le dit positivement. Cependant le gouverneur de la Viennoise n'avoit aucune jurisdiction sur l'Auvergne qui estoit de l'Aquitaine. Crispin estoit donc ou Prefet des Gaules en la mesme maniere que ceux qui l'estoient depuis Diocletien, ou au moins Vicaire:] '& c'est sous Diocletien que les Vicaires ont commencé. [Voilà ce que nous pouvons dire pour soutenir l'epoque que l'on donne au martyre de S. Julien, mais que nous ne pretendons pas estre fort decisif.] 'Car dés le temps de Valerien on trouve un Clarus qualifié Prefet des Gaules. [Gallien qui y estoit alors, y avoit assurément son Prefet avec luy. Il faut dire la mesme chose de Postume & des autres qui ont possedé les Gaules, d'Aurelien, de Probe, & de Carin, qui ont fait des voyages. De sorte que nous ne voyons pas qu'on puisse rien fonder sur cette remarque.

Bosq. l. 5. p. 176. p. 177. Lact. perf. c. 7. p. 6. Trig. 17. c. 17. p. 193. c.

S'il est vray neanmoins que S. Julien ait souffert sous Diocletien.] 'La maniere dont ses actes & ceux de Saint Ferreol parlent de ce qui se passoit alors, porte à croire que c'estoit dans la persecution generale: [& cela peut estre, Constance qui ne persecutoit pas, ne pouvant guere empescher que les Gouverneurs ennemis des Chrétiens, n'executassent les edits. Mais cependant les monumens que nous avons de S. Julien, n'estant pas originaux, ne sont pas bien propres pour le prouver. On peut dire la mesme chose des actes de S. Ferreol, quoiqu'ils soient meilleurs que ceux de S. Julien.]

Bosq. l. 5. p. 176. 177| Act. M. p. 506.

Pour la page 120.

NOTE IV.

Comment S. Ferreol eut son chef.

'Le manuscrit de S. Gregoire de Tours, dont nous avons parlé, dit que ceux qui avoient coupé la teste à S. Julien l'apporterent à S. Ferreol, pour luy montrer le traitement qu'il avoit à attendre pour luy mesme. 'Vincent de Beauvais l'a suivi en cela. [Cependant c'est une chose qu'on peut dire n'estre nullement probable. Il y a bien plus d'apparence que le chef du Saint fut porté d'abord au juge,] 'comme Saint Sidoine le dit assez nettement, [& que S. Ferreol qu'on ne connoissoit pas enco-

MS. p. 480. Vinc. B. l. 13. c. 32. p. 516. Sid. l. 7. ep. 1. p. 173.

encore pour Chrétien, l'obtint par argent ou par quelque autre voie. Sans cela il seroit difficile de voir comment on l'auroit enterré avec le corps de S. Ferreol.]

Pour la page 321.

NOTE V.

Que S. Ferreol n'a point esté martyrizé à Brioude.

Ado, 18. sept. 'Adon qui suit assez bien dans le reste les actes de S. Ferreol que nous avons dans Surius & dans le P. Ruinart, dit qu'aprés que le Saint eut esté repris par les soldats, il fut mené à Brioude, où on luy trancha la teste, & son corps fut raporté à Vienne avec le chef de S. Julien. Bosq. l. 4. c. 16. p. 169. 'Mr du Bosquet cite la mesme chose des actes manuscrits du Saint; qui le font mesme martyrizer avec S. Julien. Flor. p. 844. 2. 'On cite encore de Notker, Bede, Usuard, & d'autres martyrologes, qu'il a esté martyrizé à Brioude. [Mais Bede ne parle point dutout de ce Saint; & Usuard le met à Vienne, sans dire un mot de Brioude. C'est une chose sans apparence, que le Saint ayant esté repris pres de Vienne, ait esté mené à Brioude pour estre decapité.] Sauss. p. 633. 'Il vaudroit mieux dire comme fait Mr du Saussay, qu'il ne fut repris qu'à Brioude. Sur. 18. sept. p. 194. §. 4. 'Mais outre que les actes imprimez nous assurent qu'il fut martyrizé auprés du Rhone, Sid. l. 7. ep. 1. p. 173. 'S. Sidoine parlant en mesme temps de S. Ferreol & de S. Julien, ne dit que du chef du dernier, qu'il avoit esté transporté d'Auvergne à Vienne. p. 174. Il l'appelle *nostrum Julianum*, '& *patronum*, [parcequ'il avoit esté martyrizé dans l'Auvergne. Pourquoi ne dit-il donc pas la mesme chose de S. Ferreol? Cette union du chef de S. Julien avec S. Ferreol, a peutestre trompé Adon avec l'auteur ou le corrupteur des actes citez par Mr du Bosquet.] Act. M. p. 511. 'Le Pere Ruinart a trouvé aussi dans quelques manuscrits des actes de S. Ferreol, qu'il avoit esté conduit à Brioude, & y avoit esté condanné avec S. Julien à estre decapité: mais il l'a regardé comme une fausse addition, & a suivi les manuscrits qui ne l'avoient pas.

NOTES
SUR LES SAINTS
TARAQUE,
PROBE, ET ANDRONIC.

Pour la page 322.

NOTE I.

Sur leurs actes.

Bar. 290. §. 1. 15. 'Baronius nous a donné le premier les actes de S. Taraque sur un manuscrit imparfait. Tar. r. p. 66. 'Rosweide a fait la mesme chose en 1607, sur un manuscrit de Flandre plus entier que celui de Baronius; [& son edition a esté inserée dans Surius au 11. d'octobre *p.* 153.] b. p. 1. 'Mr Bigot en a donné une troisieme edition imprimée à Paris en l'an 1664, avec les actes de Ste Perpetue, tirée d'un manuscrit de S. Victor de Paris, [duquel nous avons aussi une copie manuscrite. Nous en avons encore une autre copie tirée d'un manuscrit assez conforme à celui de Rosweide; & c'est celle que nous appellerons simplement le manuscrit, quand nous aurons besoin de nous en servir. Toutes ces editions conviennent presque partout dans le fond des choses, quoiqu'elles soient assez souvent differentes dans les expressions. La derniere partie du manuscrit de S. Victor semble estre une traduction du grec autre que celle de Rosweide, & plus barbare.] pr. 'Car on ne peut pas douter que ces actes n'aient esté traduits du grec, All. de Sim. p. 90. '& Leo Allatius en a eu un manuscrit grec dont il cite quelques endroits, Tar. b. pr. 'qui répondent fort bien au latin pour le sens, mais sont plus serrez pour les paroles, [ce qui marque encore mieux que c'est le texte original.] All. de Sim. p. 125 | Bar. 290. §. 1. 33. 'Nous avons outre cela dans Surius 11. *oct. p.* 157, une traduction des actes de ces Saints abregez par Metaphraste en sa maniere; de quoy Baronius se plaint avec raison &c. [& ils ne laissent pas de pouvoir quelquefois servir à juger entre nos differentes leçons quelle est la plus conforme au texte grec.]

pal. p. 246 | pr. 'Mais Mr Bigot nous a enfin donné le texte grec des actes originaux tiré de deux manuscrits, l'un de Paris qui est le meilleur, & l'autre de Rome. Act. M. p. 454. §. 1. 'Et le P. Ruinart nous l'a encore depuis donné plus parfait. [Ainsi nous pouvons dire que nous avons le texte original de cette histoire: ce qui n'empesche pas que les anciennes versions ne soient encore utiles pour corriger quelques fautes que les copistes ont laissé glisser dans le grec.] Tar. pal. p. 291. 'Mr Bigot nous a donné le grec des actes de Metaphraste en mesme temps que celui des actes originaux.

b. p. 1. 'Dans le manuscrit de S. Victor il y a une lettre preliminaire marquée par Allatius *de Sim. p.* 9, & qui ne s'est pas neanmoins trouvée dans les manuscrits de Mr Bigot. Elle est écrite par onze personnes nommées, p. 2. 'qui témoignent qu'ils avoient donné 200. deniers à un soldat, *speculatori*, nommé Sabaste, pour tirer de luy, & copier les actes de la confession de ces Saints; [ce qui en comprend les trois premieres parties.] Ils adressent tout ce qu'ils avoient pu recueillir de ces Martyrs, aux Fideles d'Icone, & les prient de le communiquer aux freres de la Pamphylie, [& de la Perse, selon la copie qu'en a eue feu Mr le Maistre.] Mais dans l'imprimé de Mr Bigot, il y a *de la Pisidie*, [qui vaut beaucoup mieux.] Act. M. p. 457. 'Et le P. Ruinart l'a mis ainsi dans le texte, marquant à la marge qu'un manuscrit a *Persia*. p. 454. §. 2. 'Cette lettre ne s'est encore trouvée dans aucun manuscrit grec; & elle manque aussi en plusieurs latins, parceque souvent on ne copioit point tout ce qui n'estoit pas de la substance des actes. Mais le P. Ruinart l'a trouvée dans quatre nouveaux manuscrits, dont deux sont anciens de plus de 700. ans.

Tar. b. p. 53. 60. [Cette lettre forme une difficulté,] 'dautant que la quatrieme partie des actes est écrite par trois Fideles, témoins oculaires, nommez Macaire, Felix, & Verus, qui parlent comme écrivant à d'autres: [de sorte qu'ils semblent devoir estre de ceux qui écrivent la lettre preliminaire.] All. de Sim. p. 90 | Tar. pal. p. 284. 'Et le texte grec porte que la fin des actes est la suite de la lettre des onze freres. [Cependant leurs noms ne se trouvent pas dans l'inscription de cette lettre preliminaire, hormis celui de Felix. Il semble neanmoins que cela ne doit pas empescher de dire que ces trois font partie des onze nommez dans l'inscription.] Tar. b. pr. p. 5. 'Car Macaire est nommé Marcien dans le manuscrit de Saint Victor, [dans le grec qu'a eu Allatius *p.* 90, dans celui de Mr Bigot *p.* 289, & dans celui du P. Ruinart *p.* 492, qui l'appelle Marcius dans le latin, ou Marcion selon un manuscrit. [Ainsi ce Marcion peut aisément estre le mesme que Marcien nommé dans le titre. [Pour Verus qui ne s'y trouve point dutout, il n'est pas improbable que c'estoit le surnom de quelqu'un de ceux qui sont nommez à la teste de la lettre.] Le manuscrit de Leo Allatius le nomme Barnabé, & le grec de Mr Bigot, Barbas.

Digitized by Google

[On pourroit mesme accorder que la derniere partie est écrite par d'autres que par ceux qui ont fait la lettre preliminaire, & dire que ces derniers qui témoignent avoir ramassé tout ce qu'ils ont pu trouver touchant l'histoire de ces Saints, aprés avoir mis l'extrait du greffe, y ont joint la relation que d'autres avoient faite de leur martyre. Neanmoins la fin des actes a un trop grand raport avec la lettre, pour douter que Marcion, Felix, & Verus ou Barnabé, soient de ceux qui l'ont écrite.]

NOTE II.

Pour la page 123.

Qu'il faut apparemment mettre leur martyre en 304.

Bar. 290. §.2| MS.p. 179. 'Les editions de Baronius & de Rosweide *p.* 67, portent que S. Taraque souffrit sous le IV. Consulat de Diocletien, & le III. de Maximien, [c'est à dire en 290.] Le manuscrit de Saint Victor porte *Consule*, ou Tar. b.p.3. '*Coss. Diocletiano & Maximiano iterum*, [ce qui ne se rencontre point dans les fastes.] All. de Sim p.90. 'Le grec de Leo Allatius, de Mr. Bigot *p.* 246, & du P. Ruinart *p.* 458, met seulement, sous le premier Consulat de Diocletien Auguste, [quoique ce Consulat qui n'a esté que subrogé, n'ait jamais pu servir de date. Il y a mesme bien de l'apparence que Diocletien l'eut avant que d'estre Empereur. *V. son titre* §. 2. Mais quand il l'auroit pris avec le titre d'Auguste en 284, ce n'auroit toujours esté qu'au mois de septembre, auquel il fut fait Empereur. Et ainsi quand on auroit voulu dater par un Consulat subrogé, celui-ci n'auroit pu servir de date pour le mois de mars ou de may auquel il est joint ici.

Euf. n. p. 184. 2 a. Cette diversité sert neanmoins à rendre douteuse & incertaine la date du IV. Consulat de Diocletien,] 'laquelle en elle mesme est tres suspecte. a. b. 'Car les actes parlent du commandement que les Empereurs avoient fait de sacrifier, Tar. b. p. 513. '& mesme ils y sont appellez une peste, des buveurs de sang, qui ruinoient le monde. [En un mot, il y paroist partout qu'il y avoit alors une persecution ouverte. C'estoit donc au plustost en 303. Et comme ces Saints estoient des laïques, il faut ce semble differer leur martyre jusqu'en l'an 304, auquel on publia l'edit qui les condannoit à la mort,] Ibid. 'Il est dit aussi dans leurs actes, que ces Empereurs avoient établi dans l'Empire une longue & profonde paix. Euf. n. p. 184. 2.a.b. 'Cela ne convient point à l'an 290, auquel l'Empire estoit attaqué de tous costez par les barbares. Toutes ces raisons portent Mr Valois à croire que la date de Baronius est fausse, & que ces Saints ont souffert en l'an 304, c'est à dire qu'au lieu de *Diocletiano IV, & Maximiano III*, il faut lire *Diocletiano IX, & Maximiano VIII*, ce qui n'est pas un grand changement.

Tar. pal. p. 290. 'Nous trouvons neanmoins à la fin du texte grec des actes, que les Saints ont souffert l'onzieme d'octobre dans la premiere année de la persecution, [c'est à dire en 303, *Diocletiano VIII, & Maximiano VII, Coss.* Mais si cela est, il est difficile de juger pourquoi on les a condannez à mort, estant laïques, & ne paroissant point qu'ils eussent rien fait de particulier. Il faut dire la mesme chose de S. Calliope qu'on dit avoir souffert aussi dans la Cilicie sous le Proconsul Maxime: & il y a mesme des preuves particulieres que ç'a esté en 304. C'est ce qui nous empesche d'abandonner l'epoque de Mr Valois. Et il n'est pas difficile que dans un manuscrit on ait mis α pour β. Il est aussi assez visible que cet endroit, qui ne se trouve point dans les diverses versions latines] Act. M. p. 492. 'ni dans le manuscrit grec qu'a eu le P. Ruinart, [a esté ajouté dans la suite par quelque copiste.] P.455. §.3. 'Il le faut necessairement dire d'un autre, où le titre d'illustre Metropole est donné à la ville d'Anazarbe *p.* 266. Car Anazarbe n'a esté Metropole que lorsque l'on a divisé la Cilicie en deux provinces. Et ce n'a esté qu'aprés Diocletien, comme on le peut juger par ces actes mesmes, où Maxime interroge les Saints non seulement à Anazarbe & à Mopsueste dans la seconde Cilicie,] 'mais aussi à Tarse [dans la premiere.] Et Tarse y est appellée Metropole [sans addition du titre d'*Illustre* qui sent sa nouveauté. Maxime y est aussi qualifié gouverneur de Cilicie,] '& Terentien Pontife de la Cilicie, sans distinction de premiere ni de seconde. Tar. pal. p. 246. p. 284.

'Mr Valois pour montrer que le martyre de S. Taraque est posterieur à l'an 290, cite ce qui y est dit des actes de la Passion de nostre Seigneur, qu'Eusebe nous apprend, dit-il, avoir esté inventez durant la persecution. 'S'il se faut arrester precisément aux termes d'Eusebe, ils ne furent inventez qu'aprés la mort de Galere [en 311, & cependant il n'y a pas moyen de mettre le martyre de S. Taraque plus tard qu'en l'an 304, auquel Diocletien fut Consul pour la derniere fois.] 'Mais comme Mr Valois mesme remarque en un autre endroit, en se fondant sur ce passage, il se peut faire que ces faux actes de nostre Seigneur aient esté composez avant l'an 311, & rendus publics cette année là par l'ordre de Maximin. [Je ne voy pas mesme qu'il soit necessaire de dire que les actes de la Passion de nostre Seigneur, citez dans ceux de S. Taraque, soient autre chose que l'histoire de l'Evangile.] Euf. n. p. 184. 2. b| Tar. b. p. 48. Euf. l. 9. c. 5. p. 350. c. n. p. 17. 2. a. b.

NOTE III.

Pour la page 123.

Sur le jour de leur premier interrogatoire.

'Le manuscrit de S. Victor met le premier interrogatoire de S. Taraque à Tarse le 21. de may. Tar. b. p. 3. 'Baronius, [& Rosweide *p.* 67,] qui n'en marquent point le lieu, disent que ce fut le 25. de mars. Bar. 290. §. 2. [C'est ce que nous suivons,] 'parcequ'on trouve la mesme chose dans le texte grec. All. de Sim. p. 90| Tar. pal. p. 246. [Le premier neanmoins pourroit estre favorisé par les actes de S. Calliope, qu'on pretend avoir esté martyrizé le 7. avril 304, par Maxime à Pompeiople, *v. la pers. de Diocletien* §. 26,] où Saint Taraque & les autres avoient esté presentez à Maxime avant ce premier interrogatoire. [Mais il est aisé que Maxime ait esté à Pompeiople avant le 25. de mars, & qu'il y soit retourné de Tarse pour le 7. d'avril.]

NOTE IV.

Pour la page 124.

Que le second interrogatoire s'est fait à Mopsueste.

[Les copistes ont negligé de marquer le jour du second interrogatoire, ayant mieux aimé se contenter d'un *&c.* comme on le voit dans l'edition de Rosweide *p.* 73.] 'Il estoit marqué dans le manuscrit de Baronius: mais les lettres en estoient trop effacées pour le lire. Bar. 290. §. 11.

'L'edition de Rosweide met ce second interrogatoire à Tarse comme le premier. Tar. r. p. 73. [Baronius n'en marque point dutout le lieu.] 'Le manuscrit de S. Victor a *in Siscia civitate*; & Mr Bigot a jugé qu'il falloit lire *in Mopsuestia*, p. 15. 63. [quoique cela soit bien eloigné; & il sembleroit qu'il vaudroit autant mettre *in Tarso Ciliciæ* comme dans Rosweide. Mais le texte grec montre que Mr Bigot a eu raison:] 'Car il met nettement en deux endroits que cette seconde question se fit à Mopsueste. pal. p. 255. 268. 'Le menologe des Grecs y met une des audiences des Saints. Ugh. t. 6. p. 1101. b. 'Cet endroit se lit encore de plusieurs autres manieres dans les manuscrits latins. Act. M. p. 455. §. 3. 'Et mesme le P. Ruinart a trouvé dans un manuscrit grec *in Anazarbo* §. 3| 465.

Digitized by Google

ζεύβεῳ τῇ ἐν (*f.* τῇ νῦν) μητροπόλει. Mais outre que cette leçon, qui fait Anazarbe metropole, est certainement posterieure aux actes, le mesme
S. 3/475. manuscrit porte que le second interrogatoire s'estoit fait ἐν Μαμψίστῳ, qui est visiblement Mopsueste.

Pour la page 128.

NOTE V.

Qu'ils sont morts à Anazarbe.

[Les actes de S. Taraque & de ses compagnons, ne marquent point en quelle ville ils souffrirent.]
Flor. p. 877. 878. 'Les martyrologes de Saint Jerome sur le 27. de septembre, [Adon & Usuard,] mettent leur feste
Sur. 11. oct. p. 158. §. 2. à Tarse; '& Metaphraste dit que leur premier interrogatoire s'y fit, sans nommer ensuite aucune
Ugh. t. 6. p. 1104. b. autre ville. 'Un menologe semble dire que ce fut à Mopsueste, [où nous avons remarqué que leur
Tar. b. p. 28|pal. p. 266|th. p. 455. §. 3. second interrogatoire fut fait.] 'Le troisieme se fit à Anazarbe: ainsi ils peuvent bien y avoir souffert, surtout si ce fut 'des le lendemain de cet
th. p. 478 487. interrogatoire, comme les actes donnent tout lieu de le dire: 'Et Metaphraste l'a pris de la sorte.
Sur. 11. oct. p. 159. §. 10. ^a^ On trouve aussi dans un exemplaire du martyrologe de S. Jerome sur l'onzieme d'octobre,
a Flor. p. 912. *In Anazobori Cilicia natalis Taraci &c.* [Il est aisé de lire *Anazarbi* au lieu d'*Anazobori*.] D'autres ont *In Acervo Sicilia Sancti Taraci, Probi.*
Tar. pal. p. 290. 'L'addition de leurs actes, dont nous avons parlé dans la note 2. porte qu'on enterra sur la montagne les corps de ces Saints, qui sont à Anazarbe,
Sur. 15. sept. p. 152. §. 6. τῶν ἀποκειμένων ἐν Ἀναζαρβῷ. 'Les actes de S. Nicetas écrits par Metaphraste, portent qu'il n'y avoit point de leurs reliques à Mopsueste, mais que leurs reliques & leur tombeau estoient à A-
Tar. b. p. 18. 56. nazarbe. 'Le manuscrit de S. Victor appelle Terentien *Sacerdotem civitatis Cilicia.* [Et si nous avions une ville de ce nom, il y faudroit mettre le martyre des Saints. Mais comme nous n'en trouvons pas, il faut suivre les editions de Baronius & de Rosweide, où le mot de *civitatis* ne se trouve pas.]
Flor. p. 526. 'Les martyrologes de S. Jerome les mettent le
Cotel. gr. t. 2. p. 305. 13. de may dans la Palestine, [peutestre à cause] 'qu'on y mit de leurs reliques dans l'eglise de S.
Flor. p. 418. 907. Euthyme le 7. de may 485.] 'Le 5. d'avril & le 9. d'octobre ces martyrologes les mettent simplement dans la Cilicie, où il est indubitable qu'ils ont souffert, quand on pourroit douter si ç'a esté à Anazarbe, puisqu'ils moururent dans les jeux qui estoient donnez par le Pontife de la Cilicie, & par le Proconsul Maxime. C'est pourquoi il
Tar. b. p. 2. est difficile de comprendre comment] 'ceux qui écrivent leurs actes aux Fideles d'Icone, & qui les prient de les communiquer aux Chrétiens de la Pisidie & de la Pamphylie, disent qu'ils ont souffert dans la Pamphylie: *quod actum est in Pamphylia de martyribus.* Il y a bien de l'apparen-
th. p. 457. ce que c'est une pure faute de copiste,] '& qu'il faut lire *in Cilicia*, comme le croit le P. Ruinart.

NOTE SUR SAINT PHILIPPE D'HERACLÉE.

Autorité de ses actes: Pourquoi on le met sous Diocletien. Pour la page 129.

[Les actes de S. Philippe, que le P. Mabillon nous a donnez, ont quelques discours assez longs; & avec cela, nous verrons qu'il y a de la difficulté à les accorder avec l'histoire. Cependant ils paroissent si beaux & si naturels, que nous ne voyons point qu'il y ait moyen de douter de leur verité. Ce ne sont point des actes proconsulaires tirez du greffe des magistrats. On voit que c'est un Chrétien qui parle, & qui parle de cœur, en taschant de donner quelque vie & quelque ornement à ce qu'il dit: mais il circonstancie tellement toutes choses, qu'on ne peut douter qu'il n'en fust fort bien instruit.] 'Il témoigne en Anal. t. 4. p. 136.
effet avoir esté present à Heraclée lorsque le martyre du Saint y commença, *agnovimus*: [& il y a tout lieu de croire qu'il l'avoit aussi suivi à Andrinople.] '*Quidam vero circa beatum Philippum* p. 138.
au lieu de *Philippus, οἱ δὲ ἀμφὶ τὸν Φίλιππον*, suffit pour prouver que cette piece est traduite du grec, & mal traduite. Et cela peut excuser beaucoup d'endroits obscurs qu'on y rencontre; outre que n'ayant esté donnée par le P. Mabillon que sur un seul manuscrit, il est impossible qu'il n'y ait beaucoup de fautes.] 'Le P. Ruinart en a corrigé Act. M. p. 442. §. 1.
quelques unes sur un second manuscrit qu'il a trouvé.

[On ne voit dans ces actes aucun caractere de l'année ni du regne sous lequel le martyre du Saint arriva: mais cela pouvoit estre marqué dans la preface. Car il y en manque une, comme on le voit par le premier mot des actes, '*Beatus itaque* Anal. t. 4. p. 134.
&c. Tous les martyrologes parlent de S. Philippe, sans dire non plus sous qui il souffrit, hormis celui qu'on attribue faussement à Bede, lequel dit que ce fut sous l'Empereur Julien; & cela en raportant plus de particularitez de son histoire que tous les autres: de sorte que l'auteur semble avoir vu les actes du Saint, & en avoir tiré cette date comme le reste. Aussi il a esté suivi par Molanus & par le martyrologe Romain.

Cependant je ne voy point que cela se puisse soutenir. Car oseroit-on raporter au regne de Julien ce qui est dit dans les actes,] 'Qu'il y avoit p. 136. 137.
alors une loy imperiale qui défendoit aux Chrétiens de tenir aucune assemblée, & qui les condannoit par toute la terre à la mort s'ils refusoient de sacrifier. 'On y voit encore que les Gouver- p. 137. 138.
neurs faisoient fermer & abatre les eglises, en enlevoient tous les vaisseaux sacrez, & bruloient publiquement les Ecritures. 'Ceux mesmes qui p. 143.
avoient de la moderation & de la raison, le faisoient; [d'où il faut conclure que c'estoit un ordre absolu & general, qu'ils ne pouvoient pas se dispenser d'executer sans ruiner leur fortune. Et c'est ce qui ne paroist convenir qu'à la persecution de Diocletien, dans laquelle il est certain que tout cela se faisoit.

Mais

Digitized by Google

Mais il y a d'autrepart quelque difficulté à l'égard de cette persecution. Car l'edit qui ordonnoit d'abatre les eglises & de bruler les Ecritures, avoit esté publié le 24. de fevrier 303,] '& selon p. 135. les actes de S. Philippe cela ne se fit à Heraclée qu'un peu avant l'Epiphanie ; [c'est à dire pres d'un an aprés l'edit. La difficulté est d'autant plus grande, qu'Heraclée estoit la Metropole de la Thrace, & peu eloignée de Nicomedie où la persecution avoit commencé, & où Diocletien avoit p. 143. passé une partie de l'année.] 'Cependant comme Bassus gouverneur de la Thrace estoit assez doux, & avoit mesme une femme Chretienne, ne pouvoit-il pas avoir differé l'execution de l'edit, jusqu'à ce qu'il en eust receu divers ordres? [C'est l'unique chose que nous puissions dire, si nous ne voulons recourir à ce que nous avons dit sur Arnobe, qu'avant Diocletien d'autres persecuteurs avoient déja fait bruler les Ecritures. Car par ce moyen il semble qu'on peut mettre le martyre de S. Philippe en l'an 250, sous Dece, dont la persecution a pu commencer à la fin de 249. Cela osteroit la difficulté qu'il y a d'accorder cette vie avec celle de Saint Acace de Byzance, qui Boll. 8. may, p. 66. a. semble avoir souffert en 304, sous 'Flaccin Proconsul d'Europe. *V. S. Acace.* Car outre la difference des noms de Flaccin, & de Justin qui condanna S. Philippe, il paroist que l'Europe où est Heraclée, faisoit du temps de S. Acace, sa province à part, separée de l'Hemimont où est Andrinople ; au lieu que Justin gouvernoit tous ces pays. Neanmoins comme la demolition des eglises, & la recherche des Ecritures, ne paroissent point avoir fait une partie considerable de la persecution de Dece, puisque ni S. Cyprien, ni aucun autre auteur ne nous en a rien appris,] 'il sem- Act. M. p. 442. §. 2. ble qu'il vaut autant se tenir à celle de Diocletien, comme fait le P. Ruinart. 'Metaphraste met Saint Sur. 15. nov. p. 340. §. 2. Philippe à Andrinople entre les plus illustres Martyrs de la persecution de Diocletien.

NOTES
SUR SAINT
VICTORIN
DE PETTAU.

NOTE I.

Pour la page 133.

Qu'il n'a point esté Evesque de Poitiers.

Laun. de Vict. p. 6-22. 'Il y a de grandes disputes sur le lieu dont Saint Victorin a esté Evesque, parceque dans S. Jerome, *v. ill. c.* 74. *& alibi*, on lit tantost *Pictaviensis*, qui est Poitiers ; tantost *Pitabionensis*, ou *Petavionensis*, [qui selon Sanson est Pettau en Stirie. 'Ammien Marcellin l'appelle *Petobionem oppi-* Amm. l. 24. p. 29. 2. *dum Noricorum*, [ce qui semble d'abord favoriser davantage ceux qui pretendent que c'est Passau ville celebre du duché de Baviere, sur le Danube. Mais si l'on considere la suite de cet auteur, il est Laun. p. 6-22. visible que cela ne peut estre.] 'Mr. de Launoy soutient qu'il faut lire *Petavionensis* dans S. Jerome, tant par l'autorité des manuscrits de ce Pere, des anciens martyrologes, & de quelques autres, p. 20. que par le grec de Sophrone. 'Ces autoritez sont extremement appuyées sur ce que S. Gregoire de Tours, & Fortunat de Poitiers, ne parlent jamais d'un Saint qui auroit dû estre celebre dans la France. 'Mais il est encore plus difficile de répondre p. 22. 36. 38. au silence de l'Eglise de Poitiers, qui n'a jamais mis Saint Victorin au nombre de ses Evesques, ne luy a adressé aucune priere, ne luy a basti aucun oratoire, enfin n'a jamais fait aucune mention de luy que depuis environ cinquan- Alex. t. 7. p. 401. te ans. 'Il vaut donc mieux suivre l'opinion de Mr. de Launoy, qui paroist si bien fondée, que celle qui paroist venir de quelques copistes, [à qui Poitiers, celebre en France, a esté mieux connu que Pettau qui est au bout de l'Allemagne, & aujourd'hui presque inconnu.]

NOTE II.

Pour la page 134.

Que le commentaire sur l'Apocalypse peut estre de luy.

Hier. v. ill. c. 74. 'S. Jerome nous assure que S. Victorin a fait un commentaire sur l'Apocalypse : [& nous avons aujourd'hui dans le premier tome de la Bibliotheque des Peres de Paris *p.* 567. un ouvrage sur l'Apocalypse, qui porte son nom, il est precedé par une lettre de Saint Jerome à Antole, où ce Pere témoigne avoir revu cet ouvrage de S. Victorin, & y avoir ajouté diverses choses tirées des anciens.] Laun. de V. p. 45. 'Mr. de Launoy a peine à attribuer ce commentaire Cassd. inst. c. 9. p. 232. 2. à S. Victorin à cause de ce que dit Cassiodore, 'que ce Saint expliquoit seulement quelques endroits difficiles de l'Apocalypse. [Il est neanmoins assez aisé de satisfaire à cette objection. Car quoique l'ouvrage que nous avons soit un commentaire continu, il ne touche neanmoins que les principales choses, & en laisse beaucoup d'autres sans les expliquer.

Mais il y a une autre difficulté bien plus grande.] 'C'est que Saint Jerome témoigne en divers Hier. v. ill. c. 18. in Ez. 36. p. 507. b. in Is. l. 18. pr. p. 242. a. Bib. P. t. 1. p. 567. Vict. P. p. 582. c. endroits, que S. Victorin est tombé comme beaucoup d'autres grands hommes, dans l'erreur des Millenaires, & particulierement qu'il l'enseignoit dans ce commentaire sur l'Apocalypse. [Cependant au lieu de l'y trouver établie,] 'on l'y trouve clairement rejettée, & condannée mesme comme une heresie de Cerinthe. [C'est apparemment sur ce seul article que] 'Blondel dit que ce commentaire Blond. sib. l. 2. c. 12. p. 192. qui porte le nom de S. Victorin, ne contient rien de ce que les anciens y ont lu. 'C'est aussi ce qui fait Bell. p. 90. douter à Bellarmin si ce traité n'est point de quelque autre auteur, '& ce qui fait dire à Sixte de Six. S. l. 6. c. 347. p. 729. 1. b. Sienne, que la lettre attribuée à S. Jerome est peut-estre supposée : [& en effet elle semble n'avoir pas toute la noblesse & le style de ce Pere.]

b. 'Neanmoins le mesme Sixte ouvre un autre sentiment, savoir que quelqu'un a pu changer ce que S. Victorin disoit en faveur des Millenaires, & y substituer une autre doctrine. [Quoique ce sentiment puisse paroistre un peu étrange,] neanmoins Laun. de V. p. 44. Mr. de Launoy dit qu'il le trouveroit plus probable qu'aucun autre, sans le passage de Cassiodore, [auquel nous croyons avoir répondu. Pour ces sortes de corrections nous en voyons quelque image dans S. Irenée & Saint Sulpice Severe, où l'on a osté ce qui regardoit la mesme erreur. *V. les Millenaires.* Ce qui le rend encore plus vraisemblable du traité dont nous parlons, c'est qu'il semble qu'il y en soit resté quelque vestige] 'dans l'endroit Vict. P. p. 570. c. où il est dit que tous les Saints s'assembleront dans la Judée, & y adoreront le Seigneur : [& mesme on peut remarquer que la fin de ce traité, où il est parlé contre les Millenaires, est d'un style different & plus elegant que le reste du traité.

D'ailleurs ce commentaire convient fort bien] 'à ce que dit S. Jerome, que S. Victorin est grand Hier. ep. 84. p. 392. c. dans le sens & dans les pensées, & foible dans l'expression,

Digitized by Google

pression, parcequ'il savoit moins le latin que le grec. [Car les sens que cet ouvrage donne à S. Jean sont relevez & aussi beaux qu'ils sont saints & graves. Mais le style y est tres simple & tres bas. On y peut mesme remarquer diverses phrases greques, qui donneroient peutêtre lieu de croire que c'est une traduction, si l'on n'y voyoit en mesme temps un genie grave, serieux, serré, & bien eloigné de cette abondance de paroles, pour ne pas dire de cette superfluité ordinaire aux Grecs, surtout aux derniers.]

Laun. de V. p. 45. 'Ainsi quoique le plus seur en tout ceci soit de ne rien assurer comme certain, [nous ne croyons pas neanmoins qu'on doive ôter à ce commentaire le nom de S. Victorin qu'il a porté jusques à present. Ce qui est d'autant plus raisonnable, que quand mesme il ne seroit pas de ce Martyr, on ne peut guere douter qu'il ne soit d'un auteur aussi ancien.]

Vict. P. p. 581. c. 'Car on y voit que le Senat de Rome employoit encore alors son nom & son autorité pour persecuter l'Eglise. p. 570. d. 'L'auteur faisant le denombrement des epistres de S. Paul, ne parle point dutout de celle aux Hebreux; [ce qui étoit assez commun dans l'Occident. *V. S. Paul.* §. 23.] p. 580. e. 'Ce qu'il dit de Neron, qu'il doit ressusciter pour être l'Antechrist, [est plus commun dans les premiers siecles que dans les derniers.] p. 576. e. 'On peut encore remarquer que parlant du Prophete qui doit venir avec Helie, il ne dit rien d'Enoc; mais il nous apprend que les uns l'entendoient de Moyse, les autres d'Elisée. Pour luy il pretend que c'est Jeremie, dont la mort n'est point marquée dans l'Ecriture: Et il ajoute que c'étoit la tradition de tous les anciens.

[A ces marques d'antiquité, l'on pourroit opposer] p. 574. a. b. 'la citation qu'il fait des epitomes d'un Theodore, [s'il étoit aisé de juger de quel Theodore il parle. Mais n'en ayant pas de connoissance, on ne peut rien conclure de cette citation, puisque l'on peut pretendre que c'est quelque auteur inconnu des trois premiers siecles, soit grec, soit latin, ou peutêtre S. Gregoire Thaumaturge,] Hier. v. ill. c. 65. p. 289. b. 'qui s'appelloit aussi Theodore, [a] a Cl. exc. p. 794. 795. ou bien un Theodote cité par S. Clement d'Alexandrie dans ses Hypotyposes. [b] b Du Pin, t. 1. p. 528. Mr. du Pin qui ne doute pas que ce commentaire ne soit plus ancien que Justinien, & qu'apparemment il est de S. Victorin, croit que la citation de Theodore y a esté ajoutée.

NOTES SUR SAINT VITAL, ET SAINT AGRICOLE.

NOTE I.

Pour la page 134.

Que l'epistre 55. de S. Ambroise, n'est point de luy.

[NOus avons deux endroits dans S. Ambroise sur S. Vital & S. Agricole; la lettre 55. & l'exhortation à la virginité. Le dernier est certainement de luy. Mais pour la lettre 55. Mr le Maltre l'a cru fausse: ce qu'il est aisé de justifier, tant par la froideur du style, fort eloigné de la vivacité de S. Ambroise, que parcequ'elle ne contient

que ce qui est dans l'exhortation à la virginité, & dans tous les mesmes termes, hormis que l'ordre y est changé, & qu'elle ajoute que ces Martyrs ont souffert sous Diocletien. Baronius ne parle pas seulement de cette lettre,] 'lorsqu'il cite les endroits où il est parlé de S. Vital & S. Agricole. Bar. 4. nov. a. 'Les Benedictins la rejettent comme une piece certainement supposée. Amb. B. ap. p. 478.

NOTE II.

Pour la page 134.

Quelques fautes sur S. Vital.

'S. Paulin dit egalement de S. Vital & de S. Agricole, qu'ils eurent le corps percé avec de grands cloux; Paul. car. 24. p. 610. '& Saint Gregoire de Tours dit de mesme de tous les deux, qu'ils furent crucifiez, Gr. T. gl. M. c. 44. p. 101. 'ce qu'Adon a suivi dans son martyrologe. Ado, 27. nov. [Je ne sçay si cela s'accorde assez avec S. Ambroise, & si l'on a dû attribuer aussi à S. Vital ce que Saint Ambroise ne dit que de S. Agricole.]

NOTE III.

Pour la page 135.

A qui les reliques des Martyrs furent revelées.

'Paulin en faisant la vie de S. Ambroise, dit Amb. vit. p. 86. a. qu'on ne savoit point où étoient les corps de S. Vital & de S. Agricole, *nisi se sancti martyres sacerdoti ipsi revelassent.* [Il est tout à fait naturel d'entendre ce *sacerdoti ipsi* de S. Ambroise.] Et neanmoins S. Ambroise mesme dit qu'il avoit esté invité à la translation de ces Saints. exh. v. p. 433. 1. g. *Ad Bononiense invitatus convivium, ubi sancti martyris celebrata translatio est.* [Leurs corps avoient donc esté decouverts, & par d'autres que par luy, avant qu'il fût à Boulogne. Ainsi *sacerdoti ipsi* dans Paulin, sera pour *sacerdoti loci ipsius*, à l'Evesque de Boulogne.] 'Mais d'autrepart, Saint Ambroise mesme dit qu'il fut present non seulement à la translation, mais encore à la decouverte de ces Saints. 2. 1. *Illic martyris exuvias requirebamus... circumfundebamur Judaïs cum sacræ reliquiæ eveherentur.* [On pourroit dire que l'Evesque de Boulogne ayant eu revelation que les Martyrs estoient enterrez dans le cimetiere des Juifs, il pria Saint Ambroise de les y venir chercher avec luy. Mais comme il est bien difficile de croire que Paulin ait voulu marquer un autre que S. Ambroise par *sacerdoti ipsi*, je ne sçay s'il ne vaut point mieux croire que quand S. Ambroise dit qu'il avoit esté invité à cette translation, il veut seulement marquer qu'il y avoit esté present, evitant d'avouer la revelation qu'il en avoit eue. Et cette revelation mesme luy estoit une espece d'invitation de la part de Dieu.]

NOTE SUR SAINTE CRISPINE.

Pour la page 136.

Sur l'autorité de ses actes, & sur le lieu de son martyre.

'NOus ne saurions douter que les actes de Ste Crispine, que le P. Mabillon a tirez de deux manuscrits de Saint Thierri de Reims, ne soient bons & authentiques. Act. M. p. 493. §. 1. [Il s'y rencontre neanmoins quelques difficultez, venues sans doute

§. 3. te en partie de la negligence des copistes:] 'Car on ne sauroit attribuer à autre chose la date qu'ils
Anal. t. 3. p. 423. portent, *Diocletiano II, & Maximiano Augusto, Coss.* [en quoy il y a plus d'une faute. Car il est visible qu'il faut *Augustis*, Il est certain encore que le second Consulat de Diocletien en 285, est avec Aristobule. La correction la plus aisée est de mettre *III.* au lieu de *II*, ce qui nous marqueroit l'an 287. Mais il est parlé dans la suite, de Constance Cesar, ce qui ne fut qu'en 292. D'ailleurs il est visible qu'on persecutoit alors les Chrétiens en vertu des edits de Diocletien, publiez seulement en 303. & le Proconsul Anulin qui condanna Ste Crispine, exerçoit cette charge en 303. & 304. Il faut donc lire dans la date, *Diocletiano VIII. & Maximiano VII.* qui est l'an 303.] 'ou *Dio-*
Act. M. p. 493. §. 3. *cletiano IX. & Maximiano VIII.* qui est l'an 304. Le dernier nous paroist plus propre pour y mettre le martyre de la Sainte, [puisque ce ne fut qu'en 304. qu'on commença à condanner les laïques à la
Anal. p. 423. mort.] 'Que si d'une part le commencement des actes donne quelque lieu de croire que cet edit estoit encore nouveau le 5. decembre, lorsque la Sainte
p. 425. te fut condannée, 'on voit de l'autre qu'Anulin dit qu'il avoit déja esté executé dans toute l'Afrique. [Dans un des manuscrits de S. Thierri on lit simplement *Diocletiano* sans *II.*

Il y a faute encore apparemment dans ces paroles, *& Constantio nobilissimo Cæsare:* Car nous ne voyons pas que nommant Constance, on ait pu ne pas nommer l'autre Cesar Maximien Galere: Constance n'avoit rien de plus que luy dans l'Afrique.

Anulin commence à interroger Ste Crispine sans luy demander son nom &c. On dira peutestre que les Chrétiens qui ont extrait ces actes du greffe, ont voulu omettre ces formalitez. Mais par le reste des actes, il semble qu'on n'ait rien voulu oublier. Ainsi il vaut mieux dire qu'Anulin les omit luy mesme parcequ'il avoit déja interrogé la Sainte en quelque autre jour, comme nous voyons que Maxime le pratiqua dans la Cilicie à l'égard de Saint Taraque. Aussi Anulin parle à Ste Crispine de ses compagnes, dont cependant on ne voit ici rien davantage. C'est par là encore qu'on peut rendre raison de ce que les actes ne disent rien de diverses choses que S. Augustin nous apprend d'elle. Car cela pouvoit s'estre passé dans les interrogatoires precedens. Peutestre aussi que le greffier s'estoit contenté d'écrire les paroles du juge, & les réponses de la Sainte, & que le reste se trouvoit dans quelque autre relation que les Chrétiens en avoient écrite.]

p. 423. 'Les actes portent que la Sainte estoit de Thagare, & fut jugée dans la colonie de Thebeste par le
p. 417. Proconsul Anulin. 'Le P. Mabillon met ces deux villes dans la Numidie: [& je ne trouve point en effet qu'on mette de Thebeste autrepart: 'Car pour
Holst. geo. p. 16| Vand. p. 264. Thagare ce pourroit estre Tagare ou Tagarate dans la Proconsulaire. [Ce qui fait que nous voudrions trouver aussi Thebeste, ou quelque nom approchant, dans la Proconsulaire, c'est que la Numidie ayant alors son gouverneur particulier, comme S. Optat nous en assure, il y a peu d'apparence que le Proconsul de Carthage y ait tenu sa seance. On voit neanmoins par l'histoire de Crispin de Calame, du temps de S. Augustin, qu'il y avoit quelque ressort du Consulaire de Numidie au Proconsul. Il faudroit examiner si cela donnoit droit au dernier de tenir sa seance dans la province de l'au-
Anal. t. 4. p. 93. tre.] 'On lit dans les actes de Mammaire, [si l'on peut faire aucun fond sur cette piece, *v. la persecution de Dioclétien n.* 33,] qu'Anulin mesme envoya un Alexandre persecuter les Chrétiens dans la Numidie. [Pour eviter cette difficulté, nous nous sommes contentez de dire que Thebeste estoit en Afrique.

Je ne sçay si l'on ne pourroit point dire qu'au lieu de Thebeste, il faudroit lire Tuburbe, qui estoit aussi une colonie, mais dans la Proconsulaire. Ces deux noms ne sont point trop eloignez pour croire qu'un copiste ait mis l'un pour l'autre des devant Usuard qui a aussi Thebeste:] '& Anulin fait Ste Crispine compagne, *consortes*, des Saintes Maxime, Donatille, & Seconde. [que l'on marque avoir souffert à Tuburbe. *V. Ste Perpetue note* 1. Anulin aprés y avoir fait mourir ces Saintes le 30. de juillet, si l'on veut que le jour de leur feste soit celui de leur martyre, peut y avoir laissé Sainte Crispine en prison durant qu'il alloit en d'autres villes, & y estre revenu au mois de decembre.] t. 3. p. 423.

NOTES SUR SAINTE EULALIE.

NOTE I. Pour la page 137.

Sur ses actes.

Bollandus cite des actes de Ste Eulalie de Meride, [que nous n'avons point.] Il paroist par ce qu'il en cite, qu'ils ajoutent plusieurs supplices à ceux dont parle Prudence; [& ainsi il est à craindre qu'ils ne soient un peu suspects.] Ils portent que la Sainte fut jettée dans de la chaux vive, que l'on repandit sur elle de l'huile bouillante & du plomb fondu, qu'on luy mit dans le nez de la moutarde avec du vinaigre, que l'on en frota aussi toutes ses plaies, qu'on la ratissa encore avec des morceaux de pots cassez, qu'on luy brula les yeux avec de la chandelle, & qu'enfin le juge la fit mener en cet état & toute nue par toute la ville, commandant qu'on luy tranchast la teste en un certain champ. [Cette fin est absolument contraire à Prudence; & pour tout le reste mesme, le moyen de croire que Prudence ne l'ait pas sceu, ou ne l'ait pas voulu dire?] 'Bede dit aussi que Ste Eulalie honorée le 10. de decembre, mais qu'il met à Barcelone, fut decapitée aprés avoir souffert beaucoup de tourmens. [Usuard & Adon ont mieux aimé suivre Prudence.] 'La Preface de son ancienne Messe donnée par Thomasius le suit aussi & en ce point, & dans tout le reste. 'Le P. Ruinart qui a trouvé dans divers manuscrits les actes de Ste Eulalie, non seulement ne les a pas jugé dignes d'entrer dans son recueil, mais les a mesme regardez comme des pieces incertaines qui ne pouvoient faire d'autorité. Boll. 12. feb. p. 576. c. e. mars. t. 2. p. 41. a. Thomas. 106. Act. M. p. 496.

NOTE II. Pour la page 138.

Sur Ste Eulalie de Barcelone.

'L'Espagne honore aujourd'hui deux Saintes du nom d'Eulalie; l'une à Meride dans la nouvelle Castille, & l'autre à Barcelone capitale de la Catalogne. Ce qu'on dit de leur vie a tant de conformité, qu'il est impossible de ne pas douter au moins si ce n'est point une mesme Sainte que ces deux villes s'attribuent, 'comme l'ont dit quelques auteurs. [L'on pourroit croire avec assez de probabilité, que le corps de Ste Eulalie de Meride auroit esté Act. M. p. 496. Boll. 12. feb. p. 576. §. 2.

Digitized by Google

esté transporté à Barcelone à cause de l'irruption des Maures. Car cela supposé, il ne seroit pas difficile de s'imaginer comment ceux qui sont venus ensuite en ont fait deux Saintes, fondées l'une sur la creance commune de leur temps, & l'autre sur les témoignages de l'antiquité.

Pour les actes que Bollandus nous a donnez de celle de Barcelone,] quoiqu'ils soient d'un style fort simple & fort raisonnable, neanmoins les harangues en paroissent trop longues, & les injures trop piquantes pour des actes originaux : & ainsi il est difficile de les alleguer comme une autorité considerable dans cette question.] 'Le Pere Ruinart ne les croit pas plus certains que ceux de Ste Eulalie de Meride. Ils y sont mesme si semblables, que si les Saintes sont differentes, il faut au moins reconnoistre qu'on a confondu leurs actions, & qu'on attribue à chacune d'elles bien des choses qui n'appartiennent qu'à l'une des deux. 'C'est ce qu'ont cru Bollandus, [& Florentinius p. 1026. 1.] 'On voit en effet que Bede & Raban mettent Ste Eulalie à Barcelone [non le 12. de fevrier, comme font les autres, mais] le 10. de decembre, [auquel tous les martyrologes marquent celle de Barcelone. 'Raban met celle de Meride le 12. suivant: [ainsi il est formel pour en mettre deux. Pour Bede, comme il n'en met aucune à Meride, où Ste Eulalie a esté plus celebre, il semble favoriser ceux qui croient que ce n'en est qu'une, mais dont l'histoire estoit déja corrompue, puisqu'il dit qu'elle eut la teste tranchée.

Act. M. p. 496.

Boll. p. 376. b. c. mars, t. 2. p. 41. a| Flor. p. 1025. 2.

Flor. p. 1026. 1.

'Le P. Ruinart aime mieux qu'on ne decide rien sur ce point, où l'on ne voit rien de certain de part ni d'autre : [Et nous imitons en cela tres volontiers sa modestie.] Il penche neanmoins davantage à croire qu'il y a eu effectivement une Sainte Eulalie à Barcelone, dont on a brouillé l'histoire avec celle de Meride. Le breviaire Mozarabe où on les honore toutes deux, [n'est pas ce me semble une autorité bien considerable pour le prouver.] 'Saint Euloge qui montre par l'exemple de Ste Eulalie Vierge de Barcelone, qu'il est quelquefois permis de se presenter aux persecuteurs, sans rien dire de celle de Meride qui l'a fait certainement, [est mesme assez propre pour montrer que ce Saint croyoit que ce n'estoit qu'une mesme personne. Mais d'autre part Bede nous oblige de reconnoistre qu'il y avoit une Ste Eulalie fort celebre à Barcelone dés devant l'an 735,] 'auquel on croit qu'il mourut, [presque en mesme temps que les Maures se rendirent maistres d'Espagne. Ainsi il faudroit chercher quelque autre raison qui eust fait transporter à Barcelone le corps de Ste Eulalie,] 'qui estoit encore à Meride en l'an 457, [a] ou mesme plus d'un siecle aprés : [& je pense qu'il seroit assez difficile d'en trouver.] [b] Vandelbert pretend mesme que son corps estoit encore à Meride à la fin du IX. siecle.

Act. M. p. 496.

Boll. 12. feb. p. 376. d.

Du Pin. t. 7. p. 276.

Idat. chr. p. 38. a Gr. T. gl. M. c. 91. p. 105| Fort. l. 8. c. 4 p. 191. b Vand. 10. dec.

NOTES
SUR SAINTE
ANASTASIE.

NOTE I.

Pour la page 138.

Ce qu'on en a de certain : Que celle qu'on honore à Rome a souffert en Illyrie: Qu'il peut bien n'y en avoir point eu d'autre à Rome : Qu'on n'en a aucune bonne histoire: Que ses lettres à S. Chrysogone ne sont point certaines.

'Les efforts que fait le P. Combefis dans ses notes sur Nicetas, pour éclaircir l'histoire de Ste Anastasie, [font voir que c'est un point fort embrouillé. Il est d'autant plus difficile d'en trouver la verité, que nous avons peu de choses fixes & constantes de cette Sainte, sur lesquelles nous puissions nous appuyer, pour juger ensuite de la verité ou de la fausseté des autres. Il semble neanmoins qu'on peut regarder comme certain ce que nous lisons dans Theodore le Lecteur, qui vivoit au commencement du sixieme siecle,] 'Que sous l'Empereur Leon & le Patriarche Gennade, [c'est à dire en 458, & 471,] les reliques de Ste Anastasie Martyre, furent apportées de Sirmich à Constantinople, & mises dans son eglise, qui estoit dans les galeries de Domnin, comme traduit Mr Valois, ἐν τοῖς Δομνίνε, (ou plutost Δομνίνου) ἐμβόλοις. 'Theophane, & les autres Grecs, suivent Theodore. [Je pense qu'on peut encore prendre pié] 'sur les anciens martyrologes appellez de Saint Jerome, qui marquent le 25. de decembre Ste Anastasie à Sirmich. 'Ils semblent la mettre encore de mesme le 6. de janvier.

Auct. 3. p. 509-512.

Thdr. L. p. 568. d.

Auct. 3. p. 510. 2. b. Flor. p. 207. 2| 208. 1. p. 228. 241.

[De ces deux points, l'on peut tirer que c'est Ste Anastasie de Sirmich que les Grecs honorent le 22. de decembre,] 'puisqu'ils faisoient sa feste dans son eglise, ἐν τοῖς Δομνίνου ἐμβόλοις. [Et il est aisé de croire qu'ils l'ont transferée du 25. au 22, pour la separer de Noel, & la faire avec plus de solennité. On peut encore dire avec beaucoup d'apparence que c'est la mesme Anastasie que l'Eglise latine honore le 25. de decembre, & celle par consequent] 'dont il y avoit une eglise à Rome dés le V. [ou mesme dés le IV. siecle. Car ce privilege si extraordinaire accordé à Sainte Anastasie, d'en faire memoire dans l'office mesme de Noel, marque assez que c'est le propre jour de sa feste, & qu'elle estoit honorée tres particulierement à Rome, d'où cette pratique s'est repandue dans les autres Eglises latines.] 'La station du mardi de la Pentecoste, estoit, aussibien que celle du jour de Noel, à Sainte Anastasie: [& neanmoins on n'en fait ce jour là aucune memoire, comme on n'en fait point ordinairement des patrons des eglises où l'on va en station. Cette veneration que l'Eglise Romaine a eue pour Ste Anastasie de Sirmich, doit faire encore juger que c'est elle qu'elle a voulu honorer en la mettant dans le Canon de la Messe.

Men. p. 376.

Front cal. p. 37.

p. 2. 86.

On peut demander pourquoi on a eu à Rome tant de veneration pour une Martyre de Sirmich, dont les reliques estoient à Constantinople. On en pourroit imaginer plusieurs raisons: mais celle qui se presente d'abord, est que cette Sainte estoit de Rome. Au moins il est certain qu'on l'a cru :] 'Car les Grecs le disent de celle qu'ils honorent le 22. de decem-

Men p. 375.

cembre. Ils la font instruire par S. Chrysogone, & Sur. 25. dec. p. 312. en rapportent en abregé la mesme histoire, que nous en avons amplement dans Metaphraste. [Il est vray que Metaphraste ne dit pas où mourut celle dont il p. 317. §. 33. 39. parle:] 'mais il dit qu'elle fut condannée par le Prefet de l'Illyrie, [dont Sirmich estoit la capitale,] §. 40. '& que son corps fut depuis apporté à Constantinople. §. 39. 'Il met aussi sa mort, (c'est à dire sa feste,) le Boll. mars t. 2. p. 42. 22. de decembre. 'Bede [& Adon] dans leurs martyrologes, marquent aussi que celle du 25. decembre fut encouragée par S. Chrysogone, & qu'elle souffrit diverses choses dans l'Illyrie, quoiqu'ils luy fassent finir son martyre dans l'isle de Palmarole, de quoy nous parlerons dans la suite. Florus dit mesme positivement qu'elle souffrit à Sirmich. [Voilà ce que nous croyons se pouvoir dire de cette Sainte ou avec certitude, ou avec un fondement raisonnable.]

Bar. 25. dec. d. 'Baronius demeure d'accord que Ste Anastasie de Sirmich est celle qu'on a honorée à Constantinople: mais il veut que celle qui a esté celebre à Rome, & dont on fait le 25. de decembre, en soit differente, & soit neanmoins celle qui a esté instruite par Saint Chrysogone, & qui a beaucoup souffert dans l'Illyrie. Sa raison est sans doute que celle-ci selon le martyrologe Romain, n'est pas morte à Sirmich, mais aprés avoir esté longtemps prisonniere en Illyrie, 303. §. 145. 'elle fut releguée dans l'isle de Palmarole, *Palmaria*, sur la coste du Latium, & y finit son martyre. [Il est assez difficile de croire qu'une dame de Rome ait esté bannie de l'Illyrie sur les costes du Latium, tout auprés de Rome; c'est a dire renvoyée presque en sa maison. Bede qui est le Boll. mars t. 2. p. 42. premier où cela se trouve;] 'dit qu'ayant esté mise sur une barque avec 270. autres personnes, pour estre noyée dans la mer, elle fut portée en l'isle de Palmarole; [c'est à dire que cela se fit par un miracle que nous aurions peine à croire sur le témoignage mesme d'un auteur contemporain. Adon a dit la mesme chose que Bede; mais on n'a pas osé le mettre dans le martyrologe Romain. Usuard paroist aussi en avoir eu honte. Car sans parler de l'Illyrie, il dit seulement, qu'aprés avoir esté longtemps en prison, elle fut transportée dans l'isle de Sur. 25. dec p. 318. §. 37-39. Palmarole.] 'Metaphraste dit bien qu'elle fut mise sur un vaisseau pour perir sur mer, & que le vaisseau qu'on avoit laissé sans pilote & sans mariniers, aborda neanmoins heureusement à terre: mais il suppose que ce fut sur les mesmes costes de l'Illyrie dont il estoit parti, & que le mesme Prefet qui l'avoit voulu faire noyer, fut celui qui la condamna ensuite à la mort. [Ce qui nous paroist encore plus considerable, ce sont les anciens martyrologes, qui, comme nous avons dit, mettent le 25. de decembre Ste Anastasie à Sirmich.

C'estoit sans doute une opinion commune au VIII. siecle, que Ste Anastasie avoit souffert dans l'isle de Palmarole. Mais cela pouvoit venir de quelque ancienne eglise de son nom, ou de ce que l'isle luy avoit appartenu, ou de quelque autre raison qui l'y avoit fait reverer depuis longtemps. Car il est aisé que de cette ancienne veneration, on ait passé jusqu'à croire qu'elle y avoit aussi souffert. Il peut mesme y avoir eu veritablement une autre Ste Anastasie martyrizée en ce lieu, qu'on aura confondue avec celle dont la veneration estoit celebre dans Rome.

Il seroit plus aisé d'accorder cette difficulté, si nous trouvions une isle de Palmarole ou Palmaria sur la coste de l'Illyrie. Car rien n'empescheroit que Ste Anastasie n'y eust esté martyrizée & enterrée; & son corps auroit pu ensuite estre transporté de là à Sirmich, comme à la principale ville du pays. Holst. mart. p. 324 | Conf. ad R. p. 87. Cela reviendroit] à ce qu'Holstenius pretend, qu'elle estoit enterrée [vers l'an 950,] à Zara sur la coste de Dalmacie, dans une longue & magnifique eglise de son nom &c. Mais Constantin Porphyrogenete qu'il cite, [est bien nouveau pour nous en pouvoir assurer: & Constantin] y joint S. Chrysogone, [dont il est bien difficile de le croire.] Il dit que cette Ste Anastasie estoit fille d'un Roy Eustathe, [qui n'a pas encore esté connu de l'histoire; & je ne me souviens point que Metaphraste mesme en parle.]

'Ce que pretend Baronius, que Ste Anastasie, ce- Bar. 25. dec. c. lebre à Rome le 25. de decembre, est differente de celle de Sirmich honorée à Constantinople, [a d'autant moins d'apparence,] qu'il soutient en mesme temps que celle de Sirmich est la mesme dont on fait le 28. & le 29. d'octobre. [Car celle là souffrit à Rome selon le martyrologe Romain. Les Grecs le confirment:] 'Car ils la surnomment *Sainte Anastasie de Rome*, & disent qu'elle estoit Romai- Men. p. 362 368. ne, sans marquer qu'elle ait souffert autrepart. 'Me- Sur. 21. oct. p. 387. taphraste dans les actes qu'il en a faits, dit positive- 390. ment qu'elle fut martyrizée & enterrée à Rome. Auct. 3. p. 510. 2. b. c. 'De sorte que d'autres ont mieux aimé croire qu'outre ces deux Anastasies martyrizées l'une à Rome, Flor. p. 207. 2. l'autre dans l'isle de Palmarole, il y en avoit eu une troisieme martyrizée à Sirmich. [Mais selon ce que nous avons dit, il n'y a aucune necessité de faire cette multiplication.

Je ne sçay mesme s'il est necessaire d'en distinguer deux.] 'Il est vray qu'on fait deux histoires tout Act. 3. p. 462. 493. à fait differentes, l'une de celle qu'on pretend avoir souffert à Rome, & qu'on dit avoir esté Vierge, & l'autre de celle qu'on pretend avoir esté veuve d'un Publie, & instruite par S. Chrysogone. [Mais il y a assurément lieu de s'étonner que les Romains ayant chez eux une Ste Anastasie tres illustre, & par sa naissance, & par sa pieté, & par son martyre tout à fait singulier, si ce qu'on en dit est veritable, aient neanmoins rendu des honneurs extraordinaires à l'autre, & n'aient rien fait pour honorer celle qui leur appartenoit encore davantage.] 'Car on p. 509. 2. c. n'en trouve rien ni dans les monumens de l'Eglise Romaine, ni dans aucun des Latins. 'Baronius ne Bar. 28. oct. d. ne l'autorise absolument que par les Grecs; [& on sçait que ce sont de tres mauvais garans en matiere d'histoire.] 'Les actes que nous en avons sont de All. de Sim. p. 125. Metaphraste: & outre le peu d'autorité que cet auteur a par luy mesme, ce qu'il y dit d'un monastere de filles dans Rome, & les dernieres paroles qu'il met dans la bouche de la Sainte, rendent encore sa narration moins recevable.] 'Nicetas de Auct. 3. p. 462-477. Paphlagonie a fait un grand eloge de cette Sainte Anastasie Vierge: [mais on sçait qu'il a vécu dans les derniers siecles, & qu'il s'est peu mis en peine de distinguer les fausses histoires d'avec les vraies.] Il ajoute à Metaphraste, que la Sainte p. 463. b. des l'age de trois ans quitta son pere & sa mere, ses possessions & ses biens, pour aller demeurer dans un monastere. [Le menologe d'Ughellus attribué à l'Empereur Basile, ne parle point de celle-ci.] 'Les Ménées mettent celle de Rome sous Men. oct. p. 368. Dece & Valerien: [ce qui a fait que] 'Baronius a Bar. 262. §. 57. mis son martyre sous Valerien. 'Mais Nicetas & Metaphraste la mettent, aussibien que l'autre, sous Auct. 3. p. 509. 510. Diocletien. [Ce que l'on dit mesme, que l'une a esté Vierge, & l'autre mariée, se peut accorder de la mesme Sainte. Car on fait dire à celle qui avoit esté mariée à Publie, qu'elle n'avoit pas laissé de demeurer Vierge. Celle-ci selon Bede & les martyrologes, selon les Ménées, selon Nicetas & Metaphraste, a consommé son martyre par le feu: & on pretend que l'autre a eu la teste tranchée.] 'Mais le menologe d'Ughellus pretend que Ugh. t. 6. p. 1167. la femme de Publie fut sauvée miraculeusement du feu, & finit enfin sa vie en perdant la teste. 'On Auct. 3. p. 510. 1. 2. demeure d'accord que les Grecs dans l'office qu'ils font de Sainte Anastasie le 22. de decembre, joignent

gnent ensemble l'une & l'autre histoire, sans en excepter mesme la virginité. Il semble donc qu'on peut, sans temerité, douter au moins si ce n'est pas une mesme Sainte, dont les Grecs ayant fait deux histoires qui n'avoient point de raport l'une avec l'autre, ceux qui ont vu depuis qu'on ne pouvoit pas accorder ces histoires, ont cru qu'elles parloient de deux Saintes differentes. C'est ainsi qu'on a fait deux Stes Potamienes, deux SS. Apollones d'Antinoé, & peu s'en faut aussi deux SS. Euples, & deux Saintes Agapes de Thessalonique.

Mais dans ces autres Saints nous avons au moins une bonne histoire, qui sert à decouvrir la fausseté de l'autre: & c'est ce que nous ne pouvons point dire de Ste Anastasie. Nous avons montré qu'on ne pouvoit point se fonder sur ce que Metaphraste & Nicetas disent de celle qu'ils font Vierge.] 'Pour celle qu'on fait veuve de Public, nous en avons une fort longue histoire dans Surius: 'mais elle est de Metaphraste; [& par cela seul, incapable de faire autorité. Ce qui en ruine encore davantage la creance, c'est ce qui y est raporté fort au long, des Stes Agape, Quionie, & Irene.] 'Car ce que ces actes en disent estant different, comme Baronius le reconnoist, [ou plutost tout à fait contraire] à ce que nous trouvons d'elles dans leurs actes originaux, [outre les faits ridicules qui y sont meslez, *v. Sainte Agape*, cela donne tout lieu de craindre que Metaphraste n'ait suivi de fort mauvais memoires à l'égard de Sainte Anastasie mesme, dont il mesle l'histoire avec celle de ces Martyres.]

Sur. 25. dec. p 312. — All. de Sim. p. 124. — Bar. 304. §. 49.

'Allatius cite d'autres actes de Sainte Anastasie, qui commencent par ces termes, *Du temps de l'Empereur Diocletien & de Galerien son collegue.* [Cela suffit pour faire voir qu'on y doit avoir peu de creance, n'y ayant jamais eu d'Empereur Galerien; & Galere n'ayant esté que Cesar sous Diocletien, & non son collegue, συγκάθεδρος.]

All. de Sim. p. 122.

'Il y en a encore d'autres dans Mombritius, dont le titre porte qu'ils sont d'Anastase le bibliothecaire. Ils commencent par ces mots; *Praetextati viri illustris &c.* & la preface par ceux-ci; *Omnia quae à Sanctis gesta sunt &c.* [Nous les avons trouvez dans un manuscrit.] 'Baronius les juge meilleurs que ceux de Surius. 'Bollandus en parle comme d'une piece tout à fait certaine, '& il ne craint point sur cela de rejetter les actes originaux de Sainte Agape, [comme nous l'avons remarqué autrepart. Cependant s'ils sont d'Anastase, un auteur du IX. siecle ne peut pas avoir une fort grande autorité. Aussi Bollandus ne les luy attribue jamais, & ne dit pas mesme que Baronius les luy attribue.] 'Mais le commencement mesme de ces actes qu'il raporte, & où l'auteur dit *qu'il a lu qu'Anastasie &c.* [suffit pour montrer que c'est une histoire composée sur une plus ancienne, & non une piece originale: de sorte que] 'toute la conformité qui peut estre entre ces actes & Saint Aldhelme, ou avec le martyrologe de Bede, ne prouve nullement qu'ils soient plus anciens qu'Anastase, mais seulement qu'il y en avoit avant Anastase, & des le VII. siecle, qui avoient raport à ceux-ci, & qui pouvoient encore estre aussi faux que ceux de Ste Eugenie, & plusieurs autres citez aussi par Saint Aldhelme.]

Bar. 25. dec. d. — 24. nov. a. — Boll. 3. apr. p. 245. b. — p. 246. — p. 245. b. — b. c| Act. M. p. 420.

'Enfin ces actes que Bollandus releve tant, sont les mesmes que ceux de Metaphraste & de Surius pour le fond des choses, ou en sont fort peu differens, & tombent dans le mesme defaut touchant les Saintes Agape, Quionie, & Irene, sans y oublier mesme l'histoire ridicule & scandaleuse de Dulcice barbouillé entre les poeslons & les marmites. 'Bollandus avoue la conformité de ces actes avec ceux de Metaphraste: [& ainsi nous ne pouvons pas faire plus de fond sur les uns que sur les autres.

Boll. p. 246. a| 248. c. — p. 246. a.

Ceux de Bollandus ou d'Anastase ont mesme une difficulté qui leur est particuliere pour la chronologie. Car Metaphraste s'est contenté de dire que Ste Anastasie & les autres dont parlent ses actes, ont souffert sous Diocletien.] 'Mais ceux de Bollandus fixent le martyre de Ste Agape & ses sœurs au III. Consulat de Maximien, [c'est à dire à l'an 290. ou à l'an 300. Cependant il n'y a pas moyen de le mettre ni en l'une ni en l'autre année: & il est certain qu'il arriva en l'an 304. *V. Ste Agape note* 1. On ne peut pas mesme pretendre raisonnablement, qu'une persecution telle que tous ces actes la representent, ait esté avant les edits de l'an 303.

p. 250. d.

Ce qu'Adon dit de S. Chrysogone & de Ste Anastasie sur le 24. de novembre, vient apparemment de la mesme source que les actes de Bollandus, au moins le style n'en est pas meilleur. Nous ne voyons pas non plus le moyen de défendre ce qui y est dit,] 'que Diocletien se fit amener S. Chrysogone à Aquilée, aprés l'avoir tenu deux ans en prison. Diocletien peut avoir passé à Aquilée durant la persecution: mais c'estoit en l'an 304, lorsqu'il n'y avoit guere qu'un an que la persecution avoit commencé. Nous ne saurions pas non plus nous persuader] 'qu'il ait offert au Saint la Prefecture & le Consulat, pourvu seulement qu'il changeast de religion.

Ado, 24. nov.

Adon raporte au mesme endroit deux lettres de Ste Anastasie à S. Chrysogone, avec les réponses du Saint. 'Ces lettres se trouvent en grec dans Suidas. [Elles sont encore à la fin du XIV. livre de Nicephore dans l'edition latine de 1562. p. 483, quoique sans aucune liaison avec la suite de son histoire. Et aussi ce n'est qu'une addition du traducteur, qui les a tirées de Suidas, comme on le voit par sa note à la fin du onzieme chapitre du mesme livre p. 442. f.] 'Metaphraste parle de ces lettres sans les raporter. [Il y a quelque difference entre le texte latin d'Adon, & le grec de Suidas.] 'Surius qui suit le texte d'Adon, dit qu'elles sont tirées de la vie de Ste Anastasie écrite par Anastase le bibliothecaire, [où nous les avons en effet trouvées.]

Suid. π. p. 1157. 1158. — Sur. 25. dec. p. 313. §. 3. — p. 318. 319.

'S'il est vray, comme on le lit dans les actes, que Ste Anastasie eût esté instruite par S. Chrysogone, [il n'est nullement probable qu'elle ait commencé par luy faire un narré de diverses choses qu'il ne pouvoit pas manquer de savoir. La maniere dont elle parle de son mari, qu'elle appelle sans cesse un miserable, μιαρόν, au moins dans le grec, (car le texte d'Adon l'appelle seulement une fois un sacrilege,). cette maniere, dis-je, a quelque chose de surprenant, & paroist peu digne d'une martyre. Je ne sçay si le souhait qu'elle fait de le voir mort, se peut aussi accorder avec la patience & la douceur que J. C. nous ordonne. Ce qu'elle dit qu'elle avoit evité jusques alors de luy rendre le devoir du mariage, est encore assez étrange, surtout si elle l'avoit fait en feignant une maladie, comme le porte le latin d'Adon. La premiere réponse de S. Chrysogone est belle assurément, & digne de celui à qui on l'attribue. La seconde est peu de chose, & mesme on ne voit pas aisément quel en est le but. Ce qui est de plus fascheux, c'est qu'il est difficile de donner à ces lettres plus d'autorité que n'en a la piece dont elles sont tirées. Car il n'y a pas d'apparence que Suidas mesme les ait trouvées autrepart que dans les actes de Ste Anastasie, meslez de faits faux & visiblement fabuleux.

p. 312. §. 1.

Digitized by Google

Toute cette dissertation fait voir qu'on n'a proprement rien de certain, ni mesme de fondé pour l'histoire de Sainte Anastasie, hors ce que nous en avons dit au commencement. Ainsi il eust peutestre mieux valu se contenter de mettre ce peu que nous en avons sur l'histoire generale de la persecution de Diocletien. Neanmoins comme non seulement le nom de la Sainte, mais son histoire mesme est assez celebre, nous avons cru en pouvoir faire un titre, & y mettre en abregé ce qu'il y a dans ses actes qui peut estre vray, & particulierement dans ses lettres, telles qu'elles puissent estre.]

Pour la page 139.

NOTE II.

Difficultez sur le temps & le lieu du martyre de S. Chrysogone.

Boll 3. apr. p. 248 a. 'Les actes de Ste Anastasie & dans Bollandus, [& dans Metaphraste,] disent que S. Chrysogone souffrit à Aquilée lorsque Diocletien y estoit. [Ce prince y passa, selon toutes les apparences, en l'an 303, vers le mois d'octobre, pour aller à Rome, & en 304. dans le printemps ou dans l'été pour retourner à Nicomedie, où il estoit le 17. de septembre. On peut mettre le martyre de S. Chrysogone dans ce dernier passage;] f. 'puisque selon les actes, Diocletien au sortir d'Aquilée s'en alla en Macedoine. [Mais ni dans l'un ni dans l'autre, il ne peut avoir esté à Aquilée le 24. de novembre, auquel Adon dit positivement que S. Chrysogone fut martyrizé.]

Men. dec. p. 367. Ugh. t. 6. p. 1168. b. 'Les Grecs dans leurs Ménées disent que S. Chrysogone souffrit à Nicomedie 'ou à Nicée. [Mais ils ont contre eux tous les martyrologes latins, & Metaphraste mesme.]

Pour la page 140.

NOTE III.

Sur la translation de Sainte Anastasie.

Boll. 10. jan. p. 612. §. 6 [Il est assez étrange] 'que la vie de S. Marcien, qui parle tant de l'eglise de l'Anastasie, [oublie de marquer que les reliques de Ste Anastasie y furent apportées. Car cette translation se fit du temps de S. Marcien, & on ne peut douter qu'il n'y ait eu beaucoup de part.]

Cedr. p. 347. c. p. 350. b. 'Cedrene dit sur l'an 458, que le corps de Ste Anastasie fut apporté de Sirmich: 'Et sur l'an 473. il dit qu'il fut apporté de Nicomedie. [C'est à luy à voir sur quoy il se fonde, & à s'accorder avec luy mesme.]

NOTES SUR SAINT CYPRIEN D'ORIENT.

Pour la page 141. §. 1.

NOTE I.

Qu'il faut reconnoistre un S. Cyprien Evesque en Orient.

Naz. or. 18. n. p. 686. 687. 'L'ABBÉ de Billi reconnoist que ni la profession de la magie, ni plusieurs autres choses que S. Gregoire de Nazianze attribue à S. Cyprien, ne peuvent convenir au grand Cyprien de Carthage, dont nous avons les écrits. Neanmoins pour excuser la meprise de S. Gregoire, 'il pretend p. 687. c. qu'il n'y a point d'absurdité à dire qu'il peut y avoir eu un autre Cyprien aussi Evesque de Carthage, à qui tout cela conviendra. [Mais sans s'arrester à la maniere dont S. Gregoire parle de la gloire & des écrits de ce Cyprien, sans considerer qu'il met sa mort sous Dece, c'est à dire au temps mesme où le grand Cyprien estoit Evesque de Carthage; à qui persuaderons nous que l'Afrique n'a eu aucune connoissance de ce second Cyprien, qu'on veut avoir esté assis sur la premiere de ses Eglises, & illustre aussibien que l'autre par la couronne du martyre? Que l'Occident n'a point oui parler d'une histoire si extraordinaire, & qu'il en faille tirer toute la lumiere de l'Orient, où la langue & les evenemens les plus remarquables de l'Occident n'estoient presque pas connus?] 'Car pour Prudence qui attribue aussi la magie &c. à S. Cyprien de Carthage, il dit luy mesme que c'est celui qui est la gloire & la lumiere de toute la terre. Prud. de M. 13. p. 146. 'Aussi l'Abbé de Billi ne s'est pas tenu à cette solution, Naz. p. 687. d. & il est demeuré d'accord qu'il n'estoit ni impossible ni étrange que S. Gregoire n'ait pas eu toute la lumiere pour distinguer deux Saints de mesme nom.

'Jean Fell Ev. de Chestre, qui nous a donné la Cyp. or. t. 5. p. 53. derniere edition des ouvrages de S. Cyprien de Carthage, pretend qu'il n'y a point eu d'autre Saint de ce nom; & que tout ce qui ne luy convient pas dans ce que S. Gregoire de Nazianze & Prudence disent, ne sont que de pures fictions inventées avant eux par des faussaires. Il avoue cependant sur ce sujet mesme, qu'un homme qui veut parler avec sagesse d'une chose aussi sacrée qu'est l'histoire des Saints, ne doit point combatre & attaquer sur de foibles conjectures, des faits qui sont autorisez par des écrits publics de l'Eglise, & par la veneration qu'elle rend à des personnes. Ainsi puisque l'Eglise greque & latine honore, comme il le reconnoist, un S. Cyprien d'Orient different de celui de Carthage, puisqu'elle honore de mesme une Sainte Justine, dont on ne parle jamais qu'en la joignant avec un S. Cyprien Evesque & Martyr en Orient; [il n'a pu selon ses propres principes, rejetter ce Saint comme une fiction, s'il n'en a eu des raisons solides.

Et cependant toutes ses preuves se reduisent à la difficulté qu'il y a d'accorder les auteurs qui parlent de Saint Cyprien d'Orient. [Mais si cette raison estoit solide, il faudroit rejetter un assez grand nombre de Saints tres assurez. Nous esperons montrer qu'en se reduisant aux anciens qui ont parlé de S. Cyprien d'Orient, c'est à dire à S. Gregoire de Nazianze & à l'Imperatrice Eudocie, il n'y a point de difficulté considerable à accorder ce qu'ils en disent. Pour les nouveaux, Fell est trop habile pour s'amuser à examiner ce qu'ils disent ou ne disent pas. Ce qui est encore fort considerable,] 'c'est que l'Imperatrice Eudocie a fait une fort lon- Phot. c. 184. p. 416-420. gue histoire de ce Cyprien, sans y rien mesler qui puisse regarder celui de Carthage, comme nous le voyons par l'abregé qu'en fait Photius.

Pour la page 141. §. 1.

NOTE II.

Diverses fautes dans les actes de S. Cyprien d'Orient par Metaphraste.

'Nous avons encore aujourd'hui des actes fort Sur. 26. sept. p. 269. étendus de S. Cyprien d'Antioche: [mais nous n'osons pas nous en servir,] 'puisqu'estant de Me- All. de Sim. p. 130. taphraste, [ils ne peuvent pas avoir une grande auto-

Digitized by Google

autorité, quoiqu'ils paroissent appuyez du témoignage de Nicetas, & du martyrologe d'Adon. Ils tombent dans la mesme confusion que S. Gregoire de Nazianze, ce qui fait voir qu'ils n'ont pas esté faits sur des memoires originaux. Mais ils décrivent la conversion du Saint d'une maniere assez differente de ce Pere, changeant quelques circonstances, en omettant d'autres, & y en ajoutant quantité.] 'Ils parlent d'Optat & d'Anthime Evesques d'Antioche en Syrie, [par où l'on n'a accoutumé de marquer que la grande Antioche:] & aussi il est visible que c'est celle dont ils pretendent parler. [Cependant cette ville n'a eu aucun Optat ni aucun Anthime pour Evesque durant les trois premiers siecles, comme on le peut voir par Eusebe.] 'Ils parlent de monasteres de filles; [ce qui n'est guere moins inoui dans ce temps là.]

Sur. 26. sept. p. 270 § 3. 11. § 1.

§ 15. 18. 'Ils passent tout d'un coup du regne de Dece à celui de Claude, quoiqu'il y ait eu pres de vingt ans entre deux: 'Ils font adresser à Claude une lettre par le Gouverneur de Syrie comme son sujet: & le titre de la lettre est conceu en ces termes [inconnus à toute l'histoire:] *Comes Eutolmius Claudio Cæsari magno, terræ & maris domino*; & ensuite il y est dit que les Etats de Claude jouissoient d'une grande tranquillité. [C'est ce qui convient moins à Claude qu'à tout autre Empereur, puisqu'il ne jouit jamais de la paix, & ne possеda jamais qu'une partie de l'Empire, n'ayant pas mesme eu la Syrie, d'où l'on feint que cette lettre luy fut écrite, en supposant qu'il y regnoit paisiblement. Ceci suffit pour rejetter absolument cette piece, quand on n'y considereroit pas la maniere dont elle décrit le battesme du Saint, sa promotion à l'episcopat pretendu de Carthage, & son martyre.

§ 16. 20. § 20.

Ce qu'en dit Adon tombe presque dans les mesmes defauts, & paroist venir de la mesme source; de sorte que nous sommes obligez de nous borner à S. Gregoire de Nazianze, à l'Imperatrice Eudocie, & à la confession du Saint mesme, dont nous allons parler dans la note 3.]

NOTE III.

Pour la page 141. § 1.

Qu'on ne doit pas rejetter l'écrit de sa Confession.

Cyp. ox. t. s. p. 54. 'L'écrit intitulé *La confession de S. Cyprien*, que Jean Fell Evesque de Chestre nous a donné, & qu'on voit avoir esté traduit du grec, [s'accorde fort bien avec S. Gregoire de Nazianze, & avec ce que Photius rapporte du poeme d'Eudocie.] 'Fell en parle mesme comme si c'estoit le second livre de ce poeme, [où il n'est pas difficile qu'Eudocie fist faire au Saint l'histoire de sa conversion. Neanmoins on n'y trouve pas ce qu'Eudocie dit des études du Saint à Athenes, à Argos, en Phrygie, en Egypte, ni la conversion d'Aglaïde, ni quelques autres particularitez marquées dans ce poeme. Ainsi ce n'est pas l'ouvrage d'Eudocie:] & Fell le reconnoist clairement au mesme endroit, en voulant qu'il soit au moins aussi ancien que Constantin, & qu'il soit cité par S. Gregoire de Nazianze.

p. 52.

p. 52. 53. 'Mais il va plus avant: car il pretend que l'écrit est supposé, & n'est qu'une pure fiction. [Nous voudrions qu'il eust marqué en particulier ce qu'il peut y avoir dans l'écrit qui donne lieu de le croire supposé. Mais il ne le fait pas;] & il se contente d'alleguer que Gelase l'a mis entre les écrits apocryphes: Il avoue mesme que Photius en fait un abregé fort exact en faisant celui du poeme d'Eudocie; & ce qui est encore plus, il avoue que S. Gregoire de Nazianze le cite, lorsqu'il dit dans l'oraison 18. p. 278. a. que S. Cyprien a publié par un long discours l'état malheureux où il avoit esté auparavant, & que cette confession est un des fruits qu'il a voulu offrir à Dieu. Enfin cet Evesque Protestan reconnoist que l'ouvrage qu'il traite de supposé, est neanmoins aussi ancien que Constantin, & peutestre encore plus, [c'est à dire qu'il a esté supposé à S. Cyprien du temps de S. Cyprien, qui n'est mort apparemment qu'en 304. 12. ans avant le commencement de Constantin.

p. 52.

Il peut y avoir dans cet écrit des choses qui font de la peine: mais je ne sçay s'il y en a aucune qui soit importante; surtout quand on considere que de l'aveu de ceux qui le rejettent, il est aussi ancien que celui dont il porte le nom, qu'il est reconnu par Saint Gregoire de Nazianze, qu'il est suivi par Eudocie & par Photius. On y ajoute Cedrene & Metaphraste; mais ce ne sont pas des auteurs sur qui on se puisse fonder. Ce qu'on peut dire encore, c'est qu'il n'y a peutestre pas un seul fait un peu important dans cette confession, qui ne se trouve autorisé par S. Gregoire ou par Eudocie.

Pour la censure de Gelase, il seroit aisé de s'en tirer, en disant avec Baronius & beaucoup d'autres, qu'elle tombe sur un écrit par lequel Saint Cyprien de Carthage se retractoit de ses sentimens touchant le battesme des heretiques. Mais quand elle tomberoit sur celui dont nous parlons, puisque l'autre ne se trouve point; il y a assez d'apparence que Gelase ne connoissant pas la distinction des deux Cypriens, & voyant que cette piece ne pouvoit estre de celui de Carthage à qui on l'attribuoit communément, l'a rejetté sur cela comme apocryphe. Et elle l'est en ce sens. Mais aprés tout, s'il falloit necessairement opposer le jugement de Gelase à celui de S. Gregoire de Nazianze, aussi considerable pour la solidité de son esprit & pour sa science, que pour sa pieté & son antiquité; il y auroit lieu assurément de balancer la censure de l'un avec l'approbation de l'autre. C'est mesme une chose considerable dans un point qui regarde plutost la critique que la doctrine & la discipline de l'Eglise, de voir le sentiment de S. Gregoire appuyé par celui de l'Imperatrice Eudocie nourrie dans les lettres, & toujours environnée d'hommes habiles; & soutenu par Photius, qui tel qu'il fust pour ses mœurs, est tres estimé de tout le monde pour la connoissance & le discernement des auteurs.

Quoique nous ne puissions douter qu'Eudocie, & encore plus S. Gregoire de Nazianze, n'aient vu cette confession de S. Cyprien, ils en ont neanmoins encore eu d'autres memoires, comme on le voit par diverses particularitez non seulement du martyre, mais aussi de la conversion du Saint, qui ne se rencontrent pas dans cette piece, particulierement ce qui regarde Sainte Justine.]

NOTE IV.

Pour la page 141. § 2.

Qu'il peut avoir esté Evesque d'Antioche en Phenicie.

'Une des raisons que Fell allegue contre l'histoire de S. Cyprien d'Orient, c'est qu'on le fait Evesque d'Antioche aprés Anthime, qui a, dit-il, esté tres certainement Evesque de Nicomedie & non d'Antioche. [Il est tres certain qu'il y a eu un Anthime Evesque de Nicomedie. Mais il seroit ridicule d'en vouloir conclure qu'il n'y en a point eu d'autre. Nous avouons encore sans peine, que ni cet Anthime, ni Saint Cyprien, n'ont point esté Evesques de la grande Antioche, dont le siege a toujours esté rempli par d'autres, comme nous l'apprenons d'Eusebe. Et neanmoins on n'en peut rien conclure contre Eudocie & Photius, qui le font Evesque d'Antioche, mais qui ne disent point de quelle Antioche,] estant certain qu'il y en a eu plusieurs. 'L'expression mesme d'Eudocie ou de Cyp. ox. t. 5. p. 53. Steph. p. 47. Phot. c. 184. p. 417.

Photius, c.

Digitized by Google

Photius, συνελήφθησαν ἐπὶ τὸ μαρτύριον ὁ μὲν ἐξ Ἀντιοχείας &c. [semble assez marquer que S. Cyprien fut mené d'Antioche en une autre ville pour y estre jugé. Ainsi elle peut servir à montrer que Eudocie nous a voulu marquer qu'elle ne parloit pas de la grande Antioche capitale de la Syrie, où l'on amenoit au contraire ceux que l'on avoit pris autrepart, parceque c'estoit la residence ordinaire de celui qui gouvernoit tout ce que l'on appelloit particulierement l'Orient.]

p.417.420. 'Par tout ce qu'Eudocie dit du martyre de S. Cyprien & de Ste Justine, il est visible que Sainte Justine prise à Damas, & S. Cyprien pris à Antioche, furent menez devant le mesme juge. [Ainsi cette Antioche estoit, selon toutes les apparences, de la mesme province que Damas, c'est à dire de la Phenicie.]

Pour la page 142. §. 3.

NOTE V.

Que luy & Aglaïde ont esté tous deux passionnez pour Ste Justine.

Naz. or. 18. p. 278. 279. 'S. Gregoire de Nazianze dit que Cyprien ayant conceu une passion criminelle pour Ste Justine, voulut employer les demons pour se satisfaire luy mesme. Phot. c. 184. p. 417. 'Eudocie au contraire, attribue cette passion non à Cyprien, mais à un autre payen p. 416. nommé Aglaïde, 'qui ayant tasché de se satisfaire, & au lieu d'y réussir ayant esté maltraité, κακῶς ἀπαλλάξας, s'adressa à Cyprien, & le conjura de l'aider pour faire consentir la Sainte à son desir. [Il ne seroit pas étrange que Saint Gregoire ou Eudocie se fussent trompez en un point qui n'est pas de grande consequence; & en ce cas, il y auroit lieu de croire que la faute seroit dans S. Gregoire, tant parcequ'Adon & Metaphraste raportent la chose comme Eudocie, (ce qui marque toujours que cette opinion a esté la plus universellement receue,) que parcequ'il est plus aisé en soy mesme de se tromper en oubliant une circonstance, qu'en inventant des noms & des particularitez toutes nouvelles. Mais la confession de Saint Cyprien les Cyp. conf. p. 56. 1. accorde l'un avec l'autre,] 'en nous assurant que luy & Aglaïde avoient tous deux la mesme passion.

Pour la page 146. §. 7.

NOTE VI.

Pourquoi l'on met son martyre en l'an 304.

[Il semble difficile de marquer le temps du Cyp. ox. t. 5. p. 53. martyre de S. Cyprien.] 'Adon dans son martyrologe, & Notker, le mettent sous Diocletien. Bar. 26. sept. a. 'Baronius les suit, mais sur une supposition tres fausse, qui est que selon ses actes il receut le battesme & le diaconat de S. Anthime de Nicomedie. [Car il est visible que selon ses actes, Anthime qui luy donna le battesme, le diaconat, & la prestrise, estoit Evesque d'Antioche.]

Naz. or. 18. n. p. 691. b. 'Nicetas dit qu'il souffrit sous Claude, qui regna, dit-il, aprés Dece, [& cela est conforme à ses actes,] Sur. 26. sept. p. 272 §. 16. 20. 'qui font commencer son martyre sous Dece, & le finissent sous Claude, [quoiqu'il y ait pres de vingt ans entre l'un & l'autre.] Cyp. ox. t. 5. p. 53. 'On cite aussi de S. Aldhelme & de Raban, qu'il mourut sous Claude. Boll. mars, t. 2. p. 33. d. 'Bede le dit encore, mais aprés avoir dit que Ste Justine qui mourut avec luy, avoit déja beaucoup souffert sous Diocletien, [qui n'a regné que 14. ans aprés Claude.] Usuard qui le suit mot à mot dans le reste, a mieux aimé ôter l'une & Men. 2. oct. p. 20. Ugh. t. 6. p. 1090. a. l'autre date, pour ne pas tomber dans une contradiction si visible.]

'Les Ménées des Grecs disent qu'il a fleuri sous a Naz. or. 18. p. 282. a. c. Dece. [a] Saint Gregoire de Nazianze dit aussi qu'il fut banni sous Dece, [b] & qu'aprés avoir fait de b d. son exil beaucoup de martyrs par ses lettres, [c] il c p. 283. d. fut enfin recompensé de ses travaux en perdant la teste. [Il peut avoir pris cela de S. Cyprien de Carthage, qui a beaucoup paru sous Dece, quoiqu'il ne soit mort que quelques années aprés sous Valerien. Quoy qu'il en soit, nous nous croyons obligez de ceder à l'autorité d'Eudocie, qui met sous Diocletien le martyre de S. Cyprien d'Antioche, puisque raportant les choses beaucoup plus exactement que S. Gregoire, & sans aucune confusion avec S. Cyprien de Carthage, son témoignage doit sans doute estre preferé à tous les autres.] Phot. c. 184 p. 417. c. 'C'est donc elle qui nous assure que S. Cyprien & Sainte Justine ont souffert du temps que Diocletien & Maximien tenoient l'Empire, p. 420. '& lorsque Diocletien residoit à Nicomedie, [c'est à dire en 303. ou 304.] Bar. 26. sept. a. 'Et s'ils ont souffert le 26. de septembre auquel les Latins font leur feste, ou le 2 d'octobre auquel elle est marquée par les Grecs, il faut que ç'ait esté en 304, puisqu'en 303. Diocletien estoit à Rome vers le milieu de novembre. & la persecution ne fut pas mesme declarée contre les laïques avant 304. Des le premier de may 305, Diocletien s'estoit demis de l'Empire.]

NOTES SUR SAINTE AGNÉS.

NOTE I.

Pour la page 147.

Sur un sermon de Ste Agnés attribué à S. Maxime.

Max. T. p. 225. 'Le sermon sur Ste Agnés, qui est le 47. parmi les œuvres de S. Maxime de Turin, [est tout à fait conforme aux actes de la Sainte: & c'est ce qui nous donne sujet de croire qu'il n'est pas de luy, pour les raisons que nous verrons dans la note suivante. Aussi Baronius n'en parle point] Bar. 21. jan. a. 'lorsqu'il fait le denombrement des Peres qui ont parlé de Se Agnés. Boll. 21. jan p. 350. §. 2. 'Bollandus en parle comme d'une piece qu'il a trouvée dans un manuscrit, & ne l'attribue à aucun auteur. Amb. B. ap p. 455. 'Les Benedictins qui l'ont donné comme une piece nouvelle, l'ont trouvé attribué à S. Ambroise dans trois manuscrits. Ils ont bien vu qu'elle n'en pouvoit estre. [Mais il faut qu'ils n'y aient pas trouvé non plus le style de S. Maxime, puisqu'ils n'ont point jugé qu'il fust de luy, quoiqu'ils luy donnent une bonne partie des sermons qui portent le nom de Saint Ambroise.] Ils y trouvent de l'elegance, [mais une elegance souvent fausse, & meslée de termes tout à fait barbares. De sorte qu'elle convient encore mieux aux siecles posterieurs qu'à Saint Maxime.]

Bib. P. t. 8. p. 144. 'L'epigramme attribuée au Pape Damase, [s'accorde mieux aussi en quelque chose avec les actes de Ste Agnés, qu'avec S. Ambroise & avec Prudence, quoiqu'en d'autres elle s'accorde plus aisément avec ces derniers. Baronius & Bollandus n'en parlent point. Les deux premiers vers en sont bien obscurs.]

NOTE

Digitized by Google

NOTE II.

Pour la page 147.

Sur les actes de Ste Agnés.

Bar. 304. §. 32. 'Baronius reconnoist qu'il y a quelque difference entre les actes de Ste Agnés, & ce que S. Ambroise dit de la mesme Sainte: [Outre les autres differences,] Amb.virg l. 1. p. 459. a|Prud.de M. 14. p. 150. 'il est visible que selon l'un & l'autre la Sainte fut decapitée, *cervicem inflexit &c.* [& c'estoit le supplice le plus ordinaire parmi les Romains:] Boll. 21. jan. p. 353. §. 12. 'Au lieu que selon ses actes, elle fut d'abord jettée dans le feu; & le feu s'estant éteint sans la bruler, (ce que S. Ambroise n'auroit point sans doute oublié,) elle fut egorgée: *in guttur ejus gladium mergi præcepit.* Bar. 324. §. 107. 'Baronius dit nettement en un autre endroit, que les actes sont d'un auteur incertain, & faussement attribuez à Saint Ambroise. Voss. h. lat. l. 3. c. 2. p. 744| Coc. p. 131| Riv. l. 3. c. 17. p. 315. 'Vossius soutient la mesme chose, avec Erasme, Rivet, & divers autres. a Quelques uns disent qu'elle a esté écrite originairement en grec par un Ambroise moine. [Quel qu'en soit l'auteur, il est visible que ce n'est pas une piece fort considerable, a Amb. B. ap. p. 478. puisqu'elle est contraire à S. Ambroise & à Prudence,] Boll. 21. jan. p. 353. §. 15. 'puisqu'elle appelle Augustes les enfans de Constantin durant la vie de leur pere, [ce qui ne fut jamais, puisqu'elle paroist estre écrite longtemps depuis le martyre de la Sainte comme on le voit par ces paroles,] §. 16. '*Quod facere Christum nullus ambigat usque in hodiernum diem.* [L'on peut tirer la mesme chose de la fin:] §. 17. '*Hæc ego Ambrosius servus Christi dum in voluminibus abditis invenissem &c* [où il faut remarquer que l'on a mis *abditis* dans les Coc. p. 131. nouvelles editions,] 'au lieu de *divinis* qui estoit dans celle qu'avoit Erasme, & qui est un terme Boll. §. 16. tout à fait insoutenable. 'Ce qui y est dit de la virginité perpetuelle de Constancie, [ou plutost Constantine fille de Constantin, est une chose inconnue à tous les anciens, & qu'il est tres difficile de soutenir. *V. Constantin note* 18.]

Act. M. p. 504. §. 2. 'Le P. Ruinart rejette absolument le témoignage de ces actes, comme d'une piece incertaine, & qui ne peut faire aucune foy. [Nous pourrons neanmoins en tirer quelque chose dans les endroits où ils ne sont pas contraires aux anciens; mais sans pretendre leur donner aucune autorité. Ils estoient Ald. c. 25. bib. P. t. 3. p. 307. faits avant la fin du VII. siecle,] 'puisqu'ils sont citez par S. Aldhelme.

Boll. 21. jan. p. 350. §. 1. 'Ce que les Grecs disent de Sainte Agnés ne s'accorde pas tout à fait avec ses actes, [& encore moins avec S. Ambroise & Prudence.]

NOTE III.

Pour la page 147.

Qu'on la peut mettre sous Diocletien.

[Aucun ancien auteur ne parle du temps auquel Bar. 304. §. 30. 21. jan. a. Ste Agnés a souffert.] 'Baronius la met dans la persecution de Diocletien, 'à cause que selon ses actes, Boll. 21. jan. p. 352. §. 11. 12. ceux qui l'avoient vue en parlerent quelques années aprés à Constancie fille de Constantin. 'Ses Lact. pers. c. 7. p. 6. actes la font condanner par Aspase Vicaire de Rome: '& les Vicaires n'ont commencé que sous b Boll 21. jan. p. 350. §. 3. Diocletien. b Bollandus objecte contre cela je ne sçay quelle vision, [qui ne peut avoir aucune autorité, & qui ne prouveroit encore rien quand elle §. 4. en auroit. *V. S. Denys de Paris.*] 'Il objecte encore ce qui est dans un manuscrit des actes de la Sainte, *Tunc Vicarius Aspasius nomine Paternus Proconsul ex Dominis & principibus suis Valeriano & Gallieno:* [ce qui ressent bien sa glose tirée des actes de Saint Cyprien. Car où a-t-on vu un Proconsul qui fust en mesme tems Vicaire & Lieutenant du Prefet de Rome? Et il n'y a jamais eu de Procon-Bib. P. t. 8. p. 144. d. sul à Rome. 'L'epigramme attribuée à Damase, commence ainsi: *Fama refert sanctos dudum genuisse parentes &c.* [Mais cela n'oblige point du tout à la mettre avant Diocletien.] Ferr. it. p. 44. 'Ferrarius cite de la huitieme lettre de S. Jerome à Demetriade, qu'elle souffrit dans la derniere persecution, c'est à dire dans celle de Diocletien. Mais je ne l'y trouve pas. Ainsi nous pouvons dire que nous n'avons rien d'assuré pour le temps de son martyre; mais que selon ses actes, tels qu'ils soient, il le faut Boll. p. 350. §. 3| Act. M. p. 504. §. 2. mettre du temps de Diocletien,] 'auquel tout le monde le met de l'aveu mesme de Bollandus. [Et nous ne voyons rien qui y soit contraire.]

NOTE IV.

Pour la page 148.

Sur la seconde feste.

Flor. p. 288. 1. 'Tout le monde convient que l'Eglise n'honoroit du temps de S. Augustin aucune naissance que celle de J. C. & de Saint Jean Battiste. Elle y a depuis ajouté celle de la Ste Vierge, [moins peut-estre par le respect tout particulier qu'elle a pour sa personne, que par le raport qu'a cette naissance avec le mystere de l'Incarnation. C'est ce qui fait qu'il est difficile de croire que l'on ait voulu honorer la naissance de Ste Agnés le 28. de janvier. Cette feste a peutestre porté dans son origine le mot de *natale*, pour la distinguer de celle de son martyre appellée *passio* dans les anciens martyrologes: & on sçait que le mot de *natale* signifie toutes sortes de festes. Ainsi il n'empesche pas de croire que l'on a voulu honorer ce jour là ou l'apparition dont parlent ses actes, si l'on veut qu'elle soit si ancienne, ou quelque translation de ses reliques, ou la dedicace de son eglise, ou quelque chose de semblable. Il a esté bien aisé ensuite de changer le mot de *natale* en celui de *nativitas*, ou qu'on ait donné autrefois à ce second terme le mesme sens qu'au premier.] Sacr. p. 23. 'Le mot de *natalitia geminantes* qui est dans la Preface du Sacramentaire, [ne doit point faire de peine; *geminantes* faisant voir qu'il se raporte aussi au 21. de janvier, & qu'ainsi il marque simplement une feste: ce qui n'est pas rare. Mais il est vray que la suite embarasse:] *Verè enim hujus honorandus est dies, qua sic terrena generatione processit, ut ad divinitatis consortium perveniret.* Et l'oraison sur le peuple paroist encore plus formelle: *Quam (Agnetem) hodierna festivitatis prolatam exortu ineffabili munere sublevasti.* [Que s'il est vray qu'on ait honoré autrefois une naissance souillée par le peché originel, & qui n'a aucun raport particulier à Flor. p. 288. 1. J. C.] 'ce qui est sans aucun autre exemple; [l'Eglise sans doute a eu raison en conservant cette feste, de luy donner un autre sujet, qui tel qu'il soit, n'a rien de contraire à ses regles & à sa pratique.]

NOTES SUR SAINT ARRIEN.

NOTE I.

Pour la page 150.

Que les actes qu'on en a sont faux.

Sur. 14. dec. p. 266| All. de Sim. p. 129. 'Les actes de S. Arrien & de Saint Apollone, 'sont joints dans Metaphraste avec ceux des SS. Thyrse, Leuce, & Callinique. [Ce qu'on en peut

peut dire en un mot, c'est que c'est un vray ro-
man, mais aussi mal inventé & aussi mal suivi qu'on
se le puisse imaginer. Ceux qui ne le voudront pas
croire, meritent d'avoir la peine de s'en con-
Vit. P. l. 2. vaincre en le lisant.] 'Ils sont si differens de ce que
n. 35. p. Rufin dit de S. Apollone, que Rosweide semble
488. n'avoir pas pu se persuader qu'ils parlent des mes-
mes Saints, [quoique ceux qui savent les change-
mens que le temps & les Grecs peuvent apporter à
une histoire, ne trouvent rien en cela de trop in-
croyable. On peut voir celle de S. Euple, & quel-
ques autres. Et il y a assez de conformité dans cet-
te difference mesme, pour ne pas douter que ce
Act. M. p. ne soit dans le fond la mesme histoire.] 'Le P. Rui-
592. nart le reconnoist; & reconnoist en mesme temps
qu'il faut abandonner les actes, & suivre Rufin,
dont il insere la narration dans son recueil; [&
Mr. Fleuri l'a suivi dans son histoire ecclesiastique
l. 9. p. 674.] 'Bollandus dans le discours qu'il fait
Boll. 8. de ces Saints, [ne nomme pas seulement Rufin:
mars, p. mais c'est sans doute parceque'il n'a pas eu cet en-
752. d. droit en vue.] Car parlant de la qualité de Diacre
qu'Usuard donne à S. Apollone, il n'auroit pas
soutenu, comme il fait, que c'est une faute, sur
ce que les actes de Metaphraste ne le qualifient que
Lecteur, [puisqu'il auroit vu dans Rufin cette
qualité de Diacre; ou il se seroit cru obligé de nous
dire pourquoi nous ne devons pas suivre Rufin en
cela.]
f|895. 'Il nous donne d'autres actes grecs & latins des
mesmes Saints, qui ont plus d'air d'antiquité que
ceux de Metaphraste, mais dans le fond c'est la
p. 895. §. 1. mesme chose. 'Les grecs portent que S. Apollone
& S. Philemon souffrirent en la troisieme année
de Diocletien, [c'est à dire en 287. Mais il fau-
droit dire qu'il y avoit alors une persecution ou-
verte & tres violente contre les Chrétiens: & c'est
ce que des actes de cette sorte ne sont pas capa-
bles d'autoriser.]

Pour la page 150. §. 1.

NOTE II.

Sur le nom de S. Arrien.

Le nom de S. Arrien s'écrit quelquefois *Arien*,
& les Grecs le nomment toujours ainsi, Ἀρειανὸς,
comme les heretiques Ariens. Nous nous sommes
arrestez à *Arrien*, parceque ce nom est plus Ro-
main, venant de celui d'Arrius celebre dans le Se-
nat par les Antonins. Le disciple d'Epictete qui
vivoit sous Adrien, est toujours appellé Arrien,
mesme par les Grecs: Ἀῤῥιανὸς.

Pour la page 151. §. 2.

NOTE III.

Diverses difficultez dans les actes de S. Timothée & Ste Maure: Temps de leur martyre.

Boll. 3. 'Bollandus nous a donné en latin & en grec les
may, p. actes de S. Timothée & de Ste Maure, qui sont,
376. a. dit-il, écrits d'une maniere simple & assez sem-
blable à ceux qui sont tirez du greffe, & que nous
estimons le plus. [Ils ont en effet de la simplicité,
& n'ont point les faux ornemens des nouveaux
Grecs. Mais avec cela je ne sçay s'il n'y a point
lieu de craindre qu'ils ne soient au moins alterez
& meslez de quelques fictions. Les discours en
p. 741. c. sont d'ordinaire assez longs.] 'Ils portent qu'on
avoit donné au Saint un baillon ou un mors, χαμὸν.
d. e. C'estoit ce semble pour l'empescher de parler: '&
en effet, il est dit dans la suite qu'il ne pouvoit
e. pas répondre à sa femme à cause de ce baillon. 'Ce-
pendant on marque des paroles qu'il avoit dites
aprés qu'on luy eut mis le baillon.
[Tout le discours de sa femme avec luy a quelque
chose de peu naturel.] 'Le juge l'envoie querir c. d.
afin qu'elle porte son mari à sacrifier: 'cependant f.
elle luy parle comme ne sachant pas seulement
pourquoi il estoit entre les mains de la justice, &
pourquoi on le tourmentoit, supposant mesme que
c'estoit plutost pour quelque dette que pour sa reli-
gion, ce que personne ne pouvoit ignorer. Elle le
presse mesme de revenir chez luy avec elle, comme
si cela eust esté en son pouvoir. Il paroist qu'elle
avoit effectivement le dessein de le pervertir & de
le faire renoncer à la foy Chrétienne, 'qu'on voit f|742.a.b.
neanmoins qu'elle avoit embrassée elle mesme,
'& tout d'un coup elle change sans presque qu'on a.
s'en aperçoive, & se resout à aller elle mesme af-
fronter le Gouverneur, 'avec des injures qui sen- c.
tent un peu le style de Metaphraste. 'De quoy les p. 742. b.
réponses de Saint Timothée ne sont pas aussi exem-
tes. 'Je ne voy pas bien pourquoi ªelle dit à son ma- p. 377. c.
ri qu'elle n'avoit que 17 ans, ou 15. comme por- ª c|742. b.
te le grec. [Il le savoit déja sans doute.] 'Elle dit que c.
le Gouverneur luy avoit fait donner de l'or & de
l'argent, [ce qui n'a point esté marqué, non plus
que] ce que dit le juge, qu'il avoit averti ses gents
que Timothée estoit un magicien.
'Le beaupere de la Sainte s'avance pour la plain- e.
dre dans ses souffrances. [Cela n'est guere digne
d'un Prestre,] comme on pretend qu'il estoit, [&
pouvoit neanmoins l'exposer à estre arresté luy
mesme.] 'Timothée son fils l'avoit demandé en p. 742. e.
luy donnant le titre de Prestre, [ce qui estoit aussi
l'exposer à la persecution, & a par consequent peu
d'apparence.]
'On pretend que Ste Maure ne sentit aucune dou- p. 742. e.
leur dans ses tourmens, non pas mesme lorsqu'on
luy coupa les doits. [Dieu l'a pu faire; mais nous
trouvons rarement qu'il l'ait fait: & d'ordinaire il
a plutost donné aux Saints la grace de surmonter le
sentiment de la douleur, ce qui est un miracle en-
core plus grand, mais plus interieur, & plus digne
de la religion Chrétienne.]
'Ce qui est dit que de l'eau bouillante faisoit du f.
bruit comme un tonnerre, [est une hyperbole un
peu excessive. Mais je ne sçay qui se persuadera]
'que le Gouverneur, pour voir si cette eau estoit p. 743. a.
chaude, ait esté s'en faire mettre sur la main. [Ce
qui suit est encore moins croyable.] Car cette eau
s'estant trouvée si brulante, que les mains du Gou-
verneur luy en pellerent sur le champ, il s'écria;
« Beni soit le Dieu de Maure, & il n'y en a point d'au-
« tre que luy. Il ordonne en mesme temps qu'on la
renvoie, '& aussitost il la rapelle, luy ordonne de b.
renoncer à J. C, & sur son refus la tourmente com-
me auparavant. 'La raillerie de la Sainte qui luy a.
offre de luy faire apporter du bois, [paroist froide,
& peu seante à l'état où elle estoit.]
'Le peuple qui prend le parti de la Sainte contre c.
le juge, est une chose rare dans les bons actes:]'& c. d.
ce que la Sainte dit sur cela n'est guere dans la vrai-
semblance. [Je ne sçay aussi qui pourra croire] 'que d|744. b.
les deux Saints ayant esté attachez à la croix, ne
soient morts que le 10e jour, 'surtout s'ils ne pre- a.
noient aucune nourriture, comme cela paroist dans
les actes. [Je ne voy pas non plus que Ste Maure
eust grand besoin] 'd'exhorter son mari en cet état
à ne point dormir. 'Elle meurt en disant tout p. 743. f.
haut plusieurs paroles au peuple, ou plutost en p. 744. b.
les criant, ἐβόησεν, aprés avoir passé dix jours sur
la croix: [& on regarda comme une chose plus
qu'humaine dans J. C. d'y avoir dit ainsi deux mots
aprés y avoir esté trois heures. 'L'auteur suppose
assez clairement que les Chrétiens tenoient alors p. 741. 742.
leurs assemblés ordinaires le samedi comme le di-
manche. [Je ne sçay neanmoins si l'on trouveroit
que ce fust alors la pratique de l'Egypte.
Les actes ne marquent ni le lieu ni le temps de
cette

Digitized by Google

cette histoire. Le seul caractere sur lequel nous nous puissions fonder, c'est que le juge s'appelloit Ar-
8. mars. p. 752. a. rien ;] 'd'où Bollandus conclud que Baronius a eu tort de les mettre du temps de Dece, puisque nous trouvons qu'Arrien estoit gouverneur de la Thebaïde sous Diocletien. [Il pourroit y avoir eu un Arrien du temps de Dece ; mais n'en ayant pas de preuve, il vaut mieux se tenir à celui que nous
3. may, p. 376. b. c. connoissons d'ailleurs.] 'Et les Grecs disent en effet que celui-ci estoit gouverneur de la Thebaïde ; ce que Baronius mesme a mis dans le martyrologe Romain. [Supposé que Saint Timothée a souffert sous Diocletien, ce n'a pas esté avant l'an 304 ;]
p. 741. a. 'puisqu'Arrien luy dit que les edits condannoient à la mort tous ceux qui refuseroient de sacrifier.

Pour la page 152. §. 3.

NOTE IV.

Difficulté sur les actes de S. Asclas : Qu'il s'appelloit aussi Sabin.

Boll. 23. jan. p. 456. §. 3. [Les actes de Saint Asclas ont assez l'air d'une piece originale.] 'Le titre de tres impie donné au juge Arrien par le Saint, [ne nous doit pas arrester puisqu'Arrien estoit effectivement alors un impie, quoique nous croyions qu'il a depuis esté un saint
§. 5. Martyr.] 'Que si l'auteur des actes le traite aussi d'impie, [on peut dire ou qu'il écrivoit avant la conversion d'Arrien, ou qu'un copiste qui ignoroit cette conversion, l'a ajoutée dans la suite. On pourroit aussi attribuer à une faute de copiste de ce que la ville où le Saint souffrit n'est point nommée. Il faut en effet qu'elle l'ait esté en d'autres copies, puisque Usuard & d'autres disent qu'il souffrit à Antinoé.

Ce qui nous fait plus de peine, c'est une circon-
§. 1. stance qui comprend une grande partie des actes, & qui neanmoins paroist bien sentir la fable.] 'Car „ le juge menaçant le Saint des tourmens, le Saint „ luy dit ; Nous verrons qui sera le plus fort dans ce „ combat, vous pour me faire dire que vos idoles „ sont des dieux, ou moy pour vous faire avouer
§. 3. „ que JESUS CHRIST est le vray Seigneur & le Createur de toutes choses. 'Ensuite de cela le Gouverneur qui avoit à passer la riviere, l'ayant fait passer au Saint avant luy ; le Saint quand il fut à l'autre bord, pria J. C. d'arrester Arrien au milieu de la riviere, jusqu'à ce qu'il confessast sa divinité devant tout le monde. Il fut exaucé, & le juge bien étonné de voir son bateau qui n'alloit plus, se ressouvint de ce que le Saint luy avoit dit, & dit à ses gents qu'assurément c'estoit là un effet de la magie de ce Chrétien. Il se confirma davantage dans cette opinion, lorsqu'ayant fait venir un autre ba-
§. 4. teau, il le trouva dés qu'il y fut entré, aussi immobile que le premier. 'Il envoya au Saint luy reprocher qu'il l'arrestoit par ses malefices depeur qu'il ne le fist tourmenter ; & le Saint luy répondit que s'il vouloit aborder, il n'avoit qu'à confesser la divinité de J. C, & à luy envoyer cette confession par „ écrit. Arrien ayant receu cette réponse, écrivit de „ sa main sur un papier : Celui qu'adore Asclas est le „ seul & le veritable Dieu, & il n'y a point d'autre Seigneur & d'autre Createur de toutes choses que luy. Quand le Saint eut receu ce billet, il fit sa priere, &
§. 5. en mesme temps le bateau marcha. 'Cependant dés que le juge fut entré dans la ville, il fit amener le Saint, & luy dit que puisqu'il avoit employé contre luy toute la force de sa magie, il employeroit aussi tout ce qu'il avoit de pouvoir pour le punir. [Si cette histoire est veritable, elle nous fait voir une étrange dureté dans le cœur d'Arrien, que la grace ne laissa pas d'amollir ensuite, lorsque le temps de Dieu, qui n'est pas toujours prest, fut arrivé.]

'Ce qui nous embarasse encore, c'est que nous Sur. 13. mars, p. 263.
avons dans Surius les actes d'un Saint Sabin, qui contiennent la mesme histoire que ceux de S. Asclas, & avec les mesmes circonstances, hors quelques unes qui sont ajoutées. 'Et Bollandus recon- Boll. ib. p. 258. §. 1.
noist que ce sont les mesmes actes, n'y ayant que le nom d'Asclas changé en celui de Sabin. [Je pense que le vray moyen de resoudre cette difficulté, est de dire que S. Asclas avoit aussi le nom de Sabin, n'y ayant alors presque personne qui n'eust deux noms.] 'Et en effet, on ne voit point que les Grecs p. 259 | 23.
honorent S. Asclas, ni les Latins S. Sabin, hors Ba- 28. jan p.
ronius qui l'a mis dans le martyrologe Romain sur 456. 832.
l'autorité des Grecs. 'Bollandus aime mieux dire §. 4.
neanmoins que ce sont deux Saints differens ; mais 13. mars, p. 258. §. 1.
il est contraint de laisser les actes de S. Sabin à Saint Asclas, à cause de l'histoire du bateau arresté dans la riviere ; & il se contente pour l'histoire de S. Sabin de ce qui en est dit dans les menologes, [& qui est visiblement pris de ces actes qu'il avoue estre ceux de S. Asclas.

Ces actes de S. Sabin sont attribuez à Metaphraste, & ils en ont tout à fait l'air. Mais il paroist que Metaphraste n'a fait qu'ajuster un peu l'ancienne histoire que nous avons sous le nom de S. Asclas. Pour les circonstances qu'il y ajoute, elles viennent apparemment de quelque copie plus ample que n'est la nostre : car je ne voy pas lieu de croire qu'il les ait inventées de luy mesme.]

'Les Grecs dans leurs Ménées font memoire le Men. p. 113.
treizieme jour de mars, de Saint Sabin Martyr, dont ils disent en deux vers qu'il fut noyé dans la riviere de Scamandre : '& aprés avoir parlé de p. 114.
quelques autres Saints, ils ajoutent qu'on fait le mesme jour de S. Abibe d'Hermopole, jetté dans la riviere avec une pierre au cou. 'Le seizieme p. 131. 134.
du mesme mois ils font leur grand office de S. Sabin, à qui ils attribuent les mesmes vers qu'à celui du 13. Ils le font d'Hermopole, & raportent ensuite en abregé ce que Metaphraste dit de S. Sabin, sinon qu'ils marquent qu'il fut noyé dans le Scamandre, au lieu que les actes disent seulement *dans le fleuve*, 'ce qui doit sans doute Boll. 13. mars, p. 259. c.
s'entendre du Nil. [Je ne sçay si l'on peut dire sur cela qu'il y a eu un Saint Abibe martyrizé dans la Phrygie, où est la riviere de Scamandre.] Mais Bollandus aime mieux croire que ce Scamandre est une pure bevue de quelque copiste, suivie trop legerement par les Grecs ; & il y a bien de l'apparence qu'Abibe & Sabin sont un mesme nom, ou au moins un mesme Saint. 'Et Canis. t. 2.
en effet, le menologe de Canisius qui suit les p. 747.
Ménées pour le reste, dit que S. Abibe d'Hermopole se nommoit aussi Sabin, *Sancti Sabini aliàs Abibi.*

NOTE V.

Pour la page 155. §. 5.

Que S. Arrien & S. Apollone ont souffert ensemble, le quatrieme de mars.

'Les actes grecs de S. Arrien portent qu'il dit à Boll. 8. mars, p.
ses gents qu'il seroit martyrizé le huittieme du mois Phamenoth, & qu'on trouveroit son corps 298. c. d.
sur le rivage le 11. du mesme mois. 'Ceux de Me- Sur. 14.
taphraste portent la mesme chose. 'Les latins de dec. p. 263.
Bollandus mettent seulement le mois de mars au §. 40.
lieu de celui de Phamenoth, ajoutant à la fin que Boll. 8. mars, p.
le Saint mourut le 8. de mars, & fut enterré le 755. e.
14. 'Celui qui a traduit ces actes sur le grec, a p. 756. d.
cru sans doute que Phamenoth répondoit tout à e | 752. c.
fait à mars, au lieu qu'il commence le 25. de fe-
vrier ; de sorte que le huittieme de Phamenoth est

est le 4. de mars, qui doit ainsi passer pour le jour de la mort de S. Arrien, selon ses actes.

(p. 100. £) [Tous ces actes, & les Ménées qui les suivent, separent le martyre de S. Arrien de celui de S. Apollone & S. Philemon;] '& la conclusion des actes grecs, dit que ces deux derniers consommerent leur martyre le 14. decembre, lorsqu'Arrien estoit gouverneur de la Thebaïde. Cependant cet endroit mesme porte que S. Philemon & Saint Apollone furent martyrizez *avec leurs compagnons.* [Et on ne voit pas qui peuvent estre leurs compagnons, hors S. Arrien & ses gardes qui souffrirent avec luy. Ainsi cela retombe dans le sentiment de Rufin, qui dit que tous ces Saints ont (£) souffert ensemble. Il y a encore une autre brouillerie en cet endroit.] 'Car il porte que le 14. de decembre, estoit le 20. de Phamenoth selon les Orientaux. Phamenoth n'est pas un mois des Orientaux, mais des Egyptiens, dont le 20. répond au 16. de mars : & le 14. de decembre est le 18. de celui qu'ils appellent Coiac.]

(Pour la page 155.)

NOTE
SUR SAINT
JANVIER.

Sur le temps de son martyre, & sur ses actes.

(Bar. 305. §. 3|19. sept. 2.) 'BARONIUS a eu des actes de S. Janvier, qui commençoient par ces mots: *Temporibus Diocletiani Imperatoris, Consulatu Constantii Cesaris quinquies, & Maximiani Casaris quinquies*, c'est à dire en 305, *erat persecutio ingens Christianorum &c.* Baronius croit que ces actes sont ceux mesmes sur lesquels Jean Diacre a fait son histoire de (305. §. 2.) S. Janvier. 'Cette date n'y paroist pas neanmoins: Mais Jean l'a omise, dit Baronius, parcequ'il l'a cru superflue; [ce qui n'est guere vraisemblable (Sur. 23. sept. pr. p. 234.) d'un auteur,] 'qui se plaint qu'on ne trouvoit point le nom des parens de S. Sosie, ni de l'Evesque qui l'avoit ordonné Diacre. (Bar. 305. §. 2.) 'C'est peut-estre aussi, ajoute Baronius, parcequ'il a mieux aimé raporter le martyre de Saint Janvier au commencement de Diocletien, qu'à l'an 305. auquel Diocletien n'estoit plus Empereur. [C'est attribuer une grande infidelité à Jean Diacre, de vouloir qu'il ait mieux aimé suivre sa fantaisie, que l'unique piece sur laquelle il a fait son histoire. Mais on ne peut pas l'en accuser legitimement, puisqu'on ne tire de luy autre chose, sinon qu'il met ces Martyrs sous Diocletien, qui a regné jusqu'au premier may 305.

Pour ce qui est de savoir si la date de cette piece est bien legitime, il y a quelque lieu d'en douter, (§. 1.) non sur ce que] 'l'Italie estoit alors à Constance, comme le croit Baronius : [Car elle estoit proprement à Severe depuis le premier may 305;] (Eus. de Pal. c. 13. p. 345. b. c.) 'mais parcequ'Eusebe nous assure formellement que la persecution n'a pas duré deux ans dans l'Italie; [& ainsi elle y a fini vers le commencement de 305. D'ailleurs, on fait la feste de Saint Janvier le 19. de septembre, plus de quatre mois aprés la demission de Diocletien: Et ce n'est point une chose ordinaire dans une piece originale, de mettre du temps de Diocletien ce qui s'est fait aprés sa cession. Aussi l'auteur ne l'a pas entendu de la sorte, puisqu'il ne qualifie Constance & Maximien que Cesars, au lieu qu'ils estoient Augustes le 19. septembre 305.

On peut neanmoins répondre à tout cela. Car la date pouvoit ne pas regarder le temps du martyre de S. Janvier, mais ce qui le preceda & en fut l'occasion, comme la confession de Saint Sosie, ou quelque autre chose qui se sera faite des le mois d'avril 305. Et pour l'autorité d'Eusebe, quelque grande qu'elle puisse estre, elle aura bien de la peine à persuader que la persecution n'ait pas duré en Italie tant que Maximien Hercule y a regné, c'est à dire jusqu'au premier may 305. un peu plus de deux ans aprés qu'elle eut commencé l'an 303. au mois de fevrier. Il n'est pas mesme aisé de croire que Severe qui estoit tout à Galere, principal auteur de la persecution, l'y ait entierement appaisée des qu'il eut esté fait Cesar. Elle continua sans doute encore un peu, surtout à l'égard de ceux qui se trouvoient déja en prison, & dans les endroits où les Gouverneurs estoient plus ennemis des Chrétiens. Il n'y a pas mesme de preuve que Saint Janvier ait souffert le 19 de septembre, plutost que le 21 d'avril auquel les Grecs en font principalement la feste.

Nous soutenons cette date que Baronius a trouvée dans son manuscrit, parcequ'il y a lieu de croire qu'elle vient originairement de quelque piece authentique. Mais pour la piece sur laquelle le Diacre Jean a fait la vie de S. Janvier au IX. siecle, soit que ce fust celle de Baronius, soit que c'en fut une autre, ce n'estoit pas sans doute une piece fort considerable & fort ancienne,] 'puisqu'il y (Sur. 23. sept. p. 234.) a trouvé des choses superflues, & mesme des impertinences, qu'il s'est cru obligé de retrancher. Que si tout ce qu'il a laissé vient de cet original, il y a encore plus lieu de douter de son autorité. Car sans parler des fautes contre l'histoire Romaine, 'qui peuvent estre pardonnées à (p. 234. §. 1.) un auteur du X. siecle; 'qui peut douter que ces (§. 4.) injures que l'on dit aux magistrats, ces imprecations que l'on fait contre eux, ces miracles extraordinaires, ces frequentes delivrances, 'des (§. 11.) personnes qui se viennent presenter elles mesmes aux persecuteurs sans estre cherchées, 'un juge (§. 13. 14.) aveuglé par la priere d'un Martyr, gueri par la mesme priere, & qui ne laisse pas d'envoyer à la mort celui mesme dont il vient d'implorer le secours, & d'appeller un serviteur de Dieu; qui peut douter, dis-je, que quelque couleur que l'on donne à ces choses, elles ne ressentent bien plus le style de Metaphraste, que celui des actes veritables & legitimes?

Ce qui embarasse encore, c'est que les Grecs parlent de S. Janvier & de ses compagnons d'une maniere assez peu conforme à ce qu'en dit Jean Diacre. On peut voir cela dans Florentinius. p. 814. Car comme les Grecs de leur costé sont fort peu considerables pour leur science & pour leur exactitude, nous n'avons pas cru devoir perdre le temps à examiner ce qu'ils en disent.

Digitized by Google

NOTES SUR SAINT THEODORE D'AMASÉE.

NOTE I.

Pour la page 157.

Qu'il peut estre le mesme que Saint Theodore d'Heraclée, dont les actes sont supposez.

[NOus ne pouvons pas dire que nous ayons rien d'assuré de S. Theodore qu'on nomme le Capitaine, & qu'on pretend avoir esté martyrizé à Heraclée, s'il est different de celui d'Amasée.] 'Car quoique ses actes portent le nom d'un Varus ou Augare, qui se pretend témoin oculaire de son matyre, [neanmoins ils dementent tout à fait cette pretention, n'y ayant rien dans cette méchante piece, de toutes les trois manieres dont Bollandus l'a fait imprimer, qui ne contribue à faire croire qu'elle est absolument fausse & supposée. 'Bollandus a dit depuis qu'elle n'est pas plus d'Augare, que les actes supposez de S. George sont de Pasicrate. Il y est parlé d'un dragon que S. Theodore tua à cheval, pendant qu'une dame prioit pour luy. 'Baronius parlant de S. George, dont on dit la mesme chose, fait voir d'où peut venir cette fiction, 'qu'on n'a commencé à croire que dans le XI. siecle. [Outre ces actes, on ne trouve rien de ce Theodore que dans Nicephore, dans les Ménées, & dans d'autres monumens tous assez modernes.]

All. de Sim. p. 115. ap 1151 Boll 7. feb. p 30. §. 12. 17. — Boll. may, t. 1. p. 14. 1. — Bar. 23. apr. a. — Boll. may, t. 1. p. 14. 1.

'Ses actes portent qu'aprés avoir eu la teste tranchée à Heraclée sous Licinius, le samedi septieme de fevrier, (ce qui ne convient qu'à l'an 319,) 'il fut transporté à Eucaïtes, où ses miracles attiroient le peuple de tous les quartiers du monde. 'On lit la mesme chose de Saint Theodore d'Amasée. [Il est cependant fort difficile de se persuader qu'il y ait eu deux Saints de mesme nom, martyrizez dans le mesme pays, enterrez dans le mesme lieu, tous deux celebres en mesme temps par leurs miracles: & il est encore plus difficile de croire, que S. Gregoire de Nysse faisant l'eloge de l'un dans le lieu où tous les deux reposoient, n'ait pas seulement dit un mot de l'autre dont on avoit fait la feste il n'y avoit que dix jours.] Car ce qu'on en lit dans un seul manuscrit, [peut bien avoir esté ajouté par quelque moderne. Il est bien plus aisé de se persuader ou que l'un des deux n'a pas esté enterré à Eucraïtes, ou plutost que ce n'est qu'un mesme Saint, que quelque raison particuliere aura rendu celebre à Heraclée, d'où l'on aura ensuite tiré qu'il y estoit mort.] 'De tous les anciens qui parlent du tombeau ou de la feste de S. Theodore à Eucaïtes, aucun ne dit qu'il y en eust deux. [Nous ne voyons rien dans les anciens, comme nous avons dit, de celui qu'on met à Heraclée; & ses actes ne valent quoy que ce soit. Pour le titre de Capitaine, στρατηλάτης, que les modernes luy attribuent à la distinction de l'autre, on le peut facilement avoir donné par une amplification greque à S. Theodore d'Amasée à cause qu'il estoit soldat.] 'Aussi on le donne quelquefois à celui dont on fait la feste le 17. de fevrier & le 9. de novembre, & qu'on pretend estre celui d'Amasée. 'Les plus anciens actes de celui d'Heraclée, portent qu'il mourut le 9. de novembre.

7. feb. p. 30. §. 17. — p. 25. §. 21. — p. 30. §. 18. — p. 23. §. 6. — Act. M. p. 537. 1. — §. 5. — §. 4. — Boll. p. 893. d.

NOTE II.

Pour la page 157.

Difficultez dans ses actes.

'L'auteur des actes de S. Theodore d'Amasée, se pretend témoin oculaire de son martyre. *Vidimus*, dit-il, *venerandam, & sanctam ejus animam tanquam fulgur assumi in cælos.* [L'air & le style n'en est pas mauvais, & ils s'accordent assez avec S. Gregoire de Nysse.] 'Florus paroist les avoir vus, & les suivre. [Il y a neanmoins quelques endroits qui peuvent faire de la peine.] 'Car le juge ayant demandé au Saint par un huissier, s'il vouloit sacrifier ou estre tourmenté de nouveau, il luy fit cette réponse; Juge impie, rempli de fourbe & « d'iniquité, fils du diable, & vraiment digne de « l'adversaire qui te fait agir, n'as tu point quelque « crainte de Dieu qui t'a donné une si grande puissan- « ce? &c. [Ces epithetes, surtout en un lieu où il « n'en est nullement besoin, peuvent paroistre suspectes. Elles sont communes dans le style de Metaphraste, mais rares dans les actes originaux.]

Sur. 9 nov. p. 231. §. 7. — Boll mars. t. 2. p. 38. c. — Sur. p. 231. §. 6.

'Le Saint declarant qu'il ne vouloit point porter les armes parcequ'on le pressoit de sacrifier, Brincas son capitaine luy dit que tous les autres soldats qu'il voyoit estoient Chrétiens. Je ne conçoi point ce qu'il vouloit dire. [Il est difficile de pretendre qu'il esperast le tromper par un mensonge, si cela estoit faux: car le Saint qui estoit déja dans les troupes, devoit au moins connoistre une partie des soldats. Et à quoy cela servoit-il à Brincas, à moins qu'il ne voulust dire que le Saint ne devoit pas avoir honte de renoncer au Christianisme, puisque beaucoup d'autres l'avoient fait? Mais la réponse du Saint: *Unusquisque scit quomodo militat*, ne convient guere à ce sens. Neanmoins je n'en voy pas de meilleur.] 'Il y a un endroit tout semblable dans les actes de Saint Theogene de Cyzic: [mais on le pressoit seulement de s'enroler, sans luy parler de sacrifier. Et du temps de Maximien ou Maximin qui est celui de S. Theodore, on n'eust pas souffert des soldats qui eussent fait profession d'estre Chrétiens, & de ne vouloir point sacrifier.

p. 230. §. 1. — Boll. 3. jan. p. 134. §. 1.

'Les actes de S. Theodore portent encore qu'ayant esté mis dans la prison, le juge en fit seeller la porte, en commandant qu'on le laissast mourir de faim; mais qu'il y fut nourri par le S. Esprit; Que J. C. s'estant apparu à luy durant la nuit, luy dit de ne recevoir ni à boire ni à manger de la part du juge &c. Qu'aprés cette apparition, le Saint s'estant mis à chanter, & à se rejouir avec une grande troupe d'Anges, les gardes reveillez par ce bruit estoient accourus à la prison, & que l'ayant trouvé fermée, & le seau en son entier, ils avoient esté regarder à la fenestre, qu'ils avoient vu beaucoup de personnes habillées de blanc, qui chantoient avec le Saint; ce qui les avoit extremement effrayez; Qu'en ayant averti le juge, il estoit venu en haste, & qu'ayant trouvé la porte, la chaine, & les seaux en bon état, & entendu le concert de ceux qui chantoient au dedans, & croyant que ce fussent des Chrétiens, il avoit fait environner le lieu par ses soldats, mais qu'estant entré, il n'y avoit trouvé que S. Theodore seul ferré dans les ceps de bois, ce qui le saisit de crainte, aussibien que tous ceux qui estoient avec luy: 'Et qu'ayant fait refermer la prison, il commanda que l'on donnast un peu de pain & d'eau au Saint, qui refusa de les recevoir, disant que J. C. le nourrissoit. [Cette narration peu probable en elle mesme, est de plus

Sur 9 nov p. 230. §. 4. — §. 5.

plus si differente de S. Gregoire de Nysse, qu'il y a bien de l'apparence qu'on y a ajouté quelque chose pour l'amplifier : & on l'a pris sans doute, aussibien que l'endroit precedent, des actes de Saint
Boll. 3. jan. p. 135. §. 7. 8. Theogene,] 'où l'on trouve la mesme chose. [Cela paroist d'autant plus probable, que dans un manuscrit de S. Michel de Beauvais, on trouve des actes de S. Theodore avec plusieurs autres amplifications, qui paroissent tirées mot à mot de l'histoire de S. Polycarpe]
Flor. p. 959. 2. 'Florentinius pretend avoir des actes du Saint plus purs que les nostres, & qui portent neanmoins qu'il mourut le 9. de novembre,
Nys. v. Theo. t. 3. p. 578. b. 'quoique des le IV. siecle on fist sa feste dans l'hiver. [Ceux de S. Michel de Beauvais mettent aussi sa mort le 9. de novembre, & n'en valent pas davantage.]

Pour la page 157.

NOTE III.

Des Marmarites.

[Je ne trouve rien dans la Notice pour expliquer ce que c'est que]
Sur. 9. nov. p. 230. §. 1. 'la legion des Marmarites campée à Amasée. [Seroit-ce quelque corps levé originairement dans la Libye Marmarique, & qui en auroit pris le nom, quoique les recrues ne s'en fissent pas toujours dans le mesme pays.]
Boll. 7. feb. p. 23. §. 2. 'Bollandus parle assez des Mariandénes dans le Pont, dont on pretend que Saint Theodore d'Heraclée estoit Capitaine ou Gouverneur. [Je ne sçay si c'est la mesme chose.]

Pour la page 160.

NOTE IV.

Apparition de S. Theodore suspecte ou fausse.

Men. feb. p. 183. 'Les Grecs voulant rendre raison de ce qu'on celebre la feste de S. Theodore à Constantinople le premier samedi de Caresme, marquent l'histoire
Nphr. l. 10. c. 12. p. 31. a. b. 'raportée par Nicephore, savoir que Julien l'apostat ayant fait polluer par le sang des sacrifices tout ce qui se vendoit au marché, ce Saint s'apparut à Eudoxe Evesque [Arien] de la ville [de Constantinople,] à qui il revela cet artifice, & luy donna l'invention d'une espece de bouillie de blé pour nourrir les Chrétiens. Il ajoute que cette revelation fut faite le grand jour du jeûne, & que l'on en a toujours depuis celebré la memoire.]
a. 'Au lieu d'Eudoxe, la traduction latine faite par Langus a Euzoïus; & le P. Fronton du Duc ne l'a point changé. [Et comme Euzoïus estoit Evêque des Ariens à Antioche sous Julien; c'est peut-estre sur cela]
Bar. 362. §. 43. 'qu'un auteur a dit que cette apparition de S. Theodore estoit arrivée à Antioche. Baronius soutient sur une raison tres foible que cela ne peut estre, mais que ç'a esté à Constantinople.

[Il seroit peutestre aussi aisé de croire que ce n'a esté ni dans l'une ni dans l'autre, ni nullepart. Car une chose si considerable n'ayant point esté remarquée par S. Gregoire de Nazianze, ni par les autres auteurs originaux, ne sauroit manquer d'estre fort suspecte; outre que selon ce qu'on en dit, cette revelation a esté faite ou à Euzoïus ou à Eudoxe, l'un & l'autre celebres entre les Ariens les
§. 42. plus impies;] 'ce que Baronius juge estre sans appa-
Thdrt. l. 3. c. 11. p. 64. rence. 'Theodoret remarque bien que Julien fit polluer par le sang des sacrifices tous les vivres que l'on vendoit à Antioche; mais il nous apprend que les Chrétiens ne laisserent pas d'en acheter, suivant le commandement de S. Paul: [& ainsi ils n'eurent que faire ni de la revelation pretendue de S. Theodore, ni de la bouillie qu'on veut qu'il leur ait enseignée.]
Sur. 9. nov. p. 231-234. 'Surius raporte un discours sur ce sujet, tiré de Metaphraste, & attribué à Nectaire Evesque de Constantinople, [que des personnes tres judicieuses traitent d'apocryphe:]
Bar. 362. §. 42. '& Baronius mesme, qui le suppose estre de Nectaire, est obligé de dire qu'il a esté corrompu par quelque nouveau Grec.
Act. M. p. 532. §. 3. 'Le P. Ruinart dit qu'il ne se faut guere mettre en peine de ce discours, estant certain qu'il n'est point de Nectaire, ou qu'au moins il a esté alteré par quelque Grec posterieur.
Boll. may. t. 1. p. 142. 'Bollandus l'a trouvé en grec dans un manuscrit, & ne s'est pas seulement mis en peine de le faire copier. Il qualifie l'auteur, non pas Archevesque, mais Archidiacre de Constantinople. a. 'Il a negligé de mesme un eloge de ce Saint fait par Nicetas de Paphlagonie. [Et il ne faut pas apparemment faire plus d'état] des discours qu'on attribue à Jean Archevesque d'Eucaïtes sur S. Theodore & sur Eusebie.

NOTES SUR SAINT BASILISQUE DE COMANE.

NOTE I.

Pour la page 161

Sur ses actes.

Boll. 3. mars. p. 236. §. 3. 'BOLLANDUS croit qu'Eusigne qu'on fait auteur des actes de S. Basilisque, & qui se dit témoin oculaire, peutestre le mesme Eusigne que
Bar. 362. §. 135-143 les Grecs disent avoir esté martyrizé à l'age de 110 ans à Antioche en 362. sous Julien l'apostat, pour luy avoir reproché qu'il abandonnoit la foy du grand Constantin, sous lequel il avoit autrefois porté les armes. [Mais il n'y a que la seule conformité du nom qui puisse fonder cette conjecture.
Boll. 3. mars. p. 238. c. Men. 5. aug. p. 58. Et mesme] l'auteur des actes vivoit en Orient vers l'an 306,] '& exerçoit l'office de greffier, *scriba à memoriis*; 'au lieu que les Grecs disent du Martyr qu'il estoit soldat, & encore [dans les Gaules] sous Constance pere de Constantin, [qui mourut en 306. Il faut dire aussi qu'il passa du service de Constance à celui de Constantin,]
p. 59. 'puisqu'il parloit à Julien de l'apparition de la Croix faite à ce prince [en 311. ou 312. Aussi on pretend qu'il porta les armes 67. ans, [depuis 295. jusqu'en 362.

Pour les actes de S. Basilisque, il me semble que l'air de la piece a quelque chose d'assez beau & d'assez saint pour croire qu'elle est du IV. siecle: & il y a des endroits assez particularisez pour croire qu'il peut y avoir quelque chose d'original: outre qu'elle a une simplicité peu ordinaire aux fausses histoires des Grecs: & c'est ce qui fait que nous n'avons pas osé la rejetter absolument. Mais si l'on veut qu'elle soit veritablement du IV. siecle, il
Boll. 3. mars. p. 241. e. faut dire que] 'dans l'endroit où il est dit qu'aprés les persecutions, *surrexit Imperator justus .... nomine Constantinus*, [le mot de *nomine* n'est pas de l'original, puisqu'assurément un homme qui écrivoit sous Constantin mesme, ou sous Constance son fils, ne parleroit pas de la sorte. Le nom de Constantin a mesme esté si celebre, qu'on n'a pu dire *un Empereur nommé Constantin*, que bien des siecles aprés sa mort.

Digitized by Google

Il y a aussi dans ces actes un si grand nombre de prodiges, qu'il est difficile de croire que si la piece est veritable, elle n'ait receu quelque alteration des Grecs, par les mains desquels elle a passé.] p.238.b. 'On y voit un Défenseur de la ville: [& je pense que ces sortes d'officiers n'ont esté établis qu'en 364, par Valentinien I. Les discours du Saint peuvent encore faire peine; & il n'y a assurément aucune apparence qu'il les ait prononcez tels qu'ils sont dans sa vie: mais s'il n'y avoit que cela, je croy qu'il n'est point improbable que l'auteur mesme original ait étendu ce qu'il avoit oui dire au Saint. Car souvent ce n'est qu'un mesme sens tourné en quatre ou cinq manieres.] p.241.a. 'Il n'y a que ce qu'on luy fait dire au juge en un endroit, *Bestia silvestris, canis lambens sanguinem, luxuriose Agrippa, forma diaboli, species dæmonum crudelis, sine lege.* [J'aurois peine à croire que ces paroles eussent esté ni dites par un Martyr, ni écrites par un homme raisonnable du IV. siecle, & surtout destiné, comme on pretend, pour le martyre.]

NOTE II.

Pour la page 161.

Sur ce qu'on dit que luy & ses compagnons étoient de Cappadoce.

Men. 3. mars, p.18. 22. may, p.180| Boll. 3. mars, p. 236. b. c. Boll. p. 237. e. f| 238. d. p. 238. b. Men. 3. mars, p.18. a 27. feb. p.183. Nyss. v. Theo. p. 581. a. c. MS. p. 447.

'Les Grecs font S. Basilisque, S. Eutrope, & S. Cleonique, originaires de Cappadoce. 'Cependant ils disent en un autre endroit que S. Basilisque estoit d'un village ou d'un canton nommé Cumiales au territoire d'Amasée [metropole du Pont.] 'Le Saint mesme dans ses actes appelle ce lieu son village: il y avoit sa mere, trois freres, & d'autres parens: '& il paroist par l'endroit, que ce pouvoit estre à une ou deux journées d'Amasée. [Mais ce qui peut faire douter de tout cela,] 'c'est que les Grecs font S. Theodore parent de ces trois Saints, a & disent de mesme qu'il estoit d'Amasée, & du lieu de Cumiales. 'Et neanmoins selon S. Gregoire de Nysse, S. Theodore n'estoit ni d'Amasée, ni des environs, mais d'Orient comme Job, [c'est à dire apparemment de Syrie:] '& ses actes manuscrits disent qu'il avoit esté amené de Tyr avec S. Cleonique.

NOTE III.

Pour la page 161.

Quand S. Cleonique fut arresté.

Sur. 9. nov. p. 230. §. 3. Boll. 3. mars, p. 238. a. Sur. p. 230. §. 3.

'Les actes de S. Theodore portent que l'on avoit pris quelques autres Chrétiens, que ce Saint encouragea à garder constamment la pureté de leur foy. [On pourroit croire que c'estoient] 'S. Basilisque, S. Eutrope, & S. Callinique, pris avec S. Theodore, 'si ces Chrétiens n'estoient appellez des bourgeois, *cives*; & qu'ils ne furent point pris en mesme temps que S. Theodore. [Car pour le nom du juge qui est appellé Publie dans les actes de S. Theodore, & Asclepiodote dans ceux de S. Basilisque, il seroit aisé de croire qu'il s'appelloit Publie Asclepiodote.]

MS. p. 447. 'Nous trouvons dans des actes manuscrits de S. Theodore, qu'estant pres d'estre executé, il apperceut parmi les assistans, Cleonique avec qui il avoit esté amené de Tyr: Et le voyant qui pleuroit, il luy dit tout haut, *Cleonique, je vous attens: Hastez vous de me suivre.* [Cela ne s'accorde en aucune maniere avec ce que portent les actes de S. Basilisque,] Boll. 3. mars, p. 238. a. 'que Cleonique, Eutrope, & luy, avoient esté pris avec S. Theodore. [On est bien embarassé quand on n'a point de pieces authentiques & assurées.]

NOTE IV.

Pour la page 164.

Qu'il faut distinguer deux Saints Basilisques, l'un soldat, & l'autre Evesque.

Boll. 3. mars, p. 236. 237.

'Bollandus ne veut point distinguer deux Basilisques, dont l'un ait esté Evesque de Comane, & martyrizé à Nicomedie avec S. Lucien; & l'autre soldat à Amasée, & martyrizé à Comane. Il aime mieux croire qu'il y a quelque confusion dans l'endroit de Pallade qui parle du premier. [Mais à moins que nous n'ayons des editions de Pallade qui lisent autrement que les nostres, nous sommes obligez de suivre ce que nous trouvons dans un écrivain de l'autorité duquel nous ne pouvons pas douter: & le texte grec que Mr Bigot nous en a donné depuis peu, confirme entierement ce que nous en avons déja dans la traduction latine. Les qualitez si differentes qu'on donne à ces deux Basilisques, les lieux & les compagnons differens de leur martyre, ne donnent guere lieu de croire que d'un seul on en ait fait deux. Le silence de Theodoret, de Sozomene, & de tant d'autres auteurs posterieurs qu'on voudra, qui ne donnent à S. Basilisque que le titre de Martyr, ne sera jamais une raison de luy oster celui d'Evesque contre l'autorité de Pallade. Il y a mesme peu d'apparence que S. Basilisque martyrizé à Comane, ait esté enterré à cinq ou six mille de la ville. Ses actes font juger qu'on ne le porta point si loin. Pour les menologes des Grecs, il n'est pas étrange qu'y ayant deux Martyrs de mesme nom en une mesme ville, on ait cru dans les siecles posterieurs, que c'estoit un mesme Saint, & qu'on n'ait marqué que l'histoire de l'un, parcequ'on n'en avoit peutestre point de l'autre. Si le témoignage des menologes est une autorité assez mediocre, je ne sçay pas si l'on en doit donner une fort grande à leur silence. Aprés tout, s'il falloit accorder qu'il n'y a eu qu'un Saint Basilisque à Comane, les actes du soldat, tels que nous les avons, & tous les Grecs posterieurs ensemble, ne nous empescheroient point de suivre Pallade.

Pour ce que Pallade dit, que S. Basilisque Evesque souffrit sous Maximien; on sçait combien la confusion des noms de Maximien & de Maximin est ordinaire. Car il est certain par Eusebe, que Saint Lucien d'Antioche souffrit en 312. sous Maximin, aprés la mort des deux Maximiens. C'estoit le 7. de janvier. *V. Saint Lucien d'Antioche.* Mais il se peut faire que le corps de S. Basilisque ait esté raporté à Comane le 22. de may, ou que son eglise ait esté dediée ce jour là, & que cela ait donné occasion d'y faire sa feste.]

NOTES SUR SAINT APPIEN.

NOTE I.

Pour la page 165.

Que les caracteres qu'Eusebe donne au jour de sa mort, ne s'accordent point.

'Eusebe dit que Saint Appien souffrit dans la troisieme année de la persecution, [b] le vendredi 2. du mois Xanthique, qui est le 4. des nones d'avril. Eus. de Pal. c. 4. p. 323. d. | b p. 325. d.

Digitized by Google

d'avril. [La troisieme année de la persecution, comme nous l'avons montré par cet endroit mesme, commence selon Eusebe, à Pasque de l'an 305. Ainsi S. Appien doit avoir souffert en l'an 306, auquel Pasque estoit, selon Bucherius, le 14. ou le 21. d'avril. Mais le deuxieme d'avril estoit cette année là le mardi, & non pas le vendredi.] Boll. 2. apr. p. 59. e. 'Bollandus veut resoudre la difficulté, en disant que S. Appien souffrit le 5. d'avril, e. 'auquel son nom est marqué dans divers martyrologes latins, 'e. & qui estoit le vendredi en 306: à quoy il ajoute que le 5. d'avril se contoit en Palestine pour le 2. du mois Xanthique. [Mais il ne prouve pas assez le dernier.] f. '& Eusebe aprés avoir dit que S. Appien souffrit le 2. de Xanthique, s'explique luy mesme, en disant que c'estoit le 4. des nones d'avril, c'est à dire le 2. du mois, ce qui ne se peut accorder avec la pretention de Bollandus, comme il l'avoue. c. 'Si les Latins mettent S. Appien le cinquieme d'avril, les Grecs le mettent le deuxieme. [Ainsi il vaut mieux recourir à la solution du Pere Petau,] Pet. doc. t. l. 11. c. 32. p. 352. c. 'que ces dates marquées dans Eusebe sont fort corrompues, & qu'on n'en peut tirer rien de certain. [Il est aisé de le montrer par cet endroit mesme,] Eus. de Pal. c. 6. p. 326. c. '& par ce qu'Eusebe dit un peu aprés, que S. Agape souffrit le vendredi 20. de novembre en la quatrieme année de la persecution, [& par consequent ou en 306. & en la mesme année de J. C. que S. Appien, comme nous croyons, ou en la suivante. Sans examiner en quelle année il faut mettre la mort de Saint Agape, il est toujours constant que le 20 de novembre estant un vendredi, la lettre dominicale estoit le D. L'année de la mort de S. Appien avoit donc la mesme lettre dominicale, ou l'E, si Saint Appien est mort l'année de devant Saint Agape, ou l'F, supposé que le bissexte s'y soit rencontré. Le 2. d'avril auquel mourut S. Appien, devoit donc estre le jeudi, le mécredi, ou le mardi:] c. 4. p. 325. d. 'Et cependant Eusebe dit que c'estoit le vendredi. [Ainsi il est visible qu'il y a faute dans ces contes d'Eusebe d'une maniere ou d'une autre, puisqu'il ne s'accorde pas avec luy mesme.]

Pour la page 165.

NOTE II.

Sur S. Edese.

Men. 2. apr. p. 20. 'Les Grecs, [toujours peu exacts,] font S. Appien & S. Edese fils d'une mesme mere, & originaires de la Lydie, Eus. de Pal. c. 4. 5. p. 323. b| 326. a. 'au lieu qu'Eusebe dit qu'ils estoient de Lycie, & fils d'un mesme pere.

[Il y a quelque difficulté à voir comment] c. 5. p. 326. a. 'S. Edese, aprés avoir esté condamné aux mines de la Palestine, se trouva ensuite à Alexandrie. [Il sembleroit plus naturel qu'aprés avoir souffert les tourmens à Alexandrie, il eust esté envoyé en Palestine, & y eust enfin esté condamné à la mort. Mais le contraire paroist trop clairement dans le texte d'Eusebe; & nous ne voyons personne qui y ait donné un autre sens.]

NOTES SUR SAINT ACACE.

NOTE I.

Pour la page 166.

Difficultez qui se rencontrent dans ses actes: Si la province d'Europe a esté gouvernée par un Proconsul.

'Bollandus qui nous a donné en grec les actes de S. Acace que nous avions seulement en latin dans Surius, juge que ces actes écrits avec autant de gravité que d'elegance, ont esté composez dés le temps de Constantin sur la foy des registres publics; & qu'ainsi ils sont dignes de toute sorte de creance. Boll. 8. may. p. 292. c. [Ils ont assurément de la gravité & de la simplicité, & sont tellement particularisez, qu'il est difficile de douter qu'ils ne soient ou originaux, ou faits sur une piece originale. Il est neanmoins à craindre qu'ils ne soient alterez, & qu'on n'y ait ajouté quelque chose à la verité. Car les discours en sont longs, étudiez, & trop beaux, ce semble, pour venir de la simplicité d'un original, comme nous le remarquerons de quelques uns en particulier.] p. 764. §. 13-19. 'Il y a encore sur la fin bien des prodiges, des apparitions, des voix du ciel, [dont on ne voit pas bien l'utilité, & qui ne sont pas tout à fait accompagnées d'une certaine majesté qui les fait croire & reverer comme des œuvres de Dieu dans les actes de Ste Perpetue, & dans quelques autres, qu'on ne sauroit douter estre veritables.] §. 12. 'Le juge y est appellé une fois fils de satan: [Et ces expressions toujours odieuses, passent pour des marques de fausseté dans des pieces tant soit peu douteuses. Le grec en est assez mauvais pour la syntaxe & la construction; & je ne sçay si l'on pourroit en rejetter toujours la faute sur les copistes & les Imprimeurs, quoiqu'assurément les derniers y aient assez mal fait leur devoir.]

p. 762. §. 1. 'Selon ces actes, Maximien ordonnoit que les soldats Chrétiens seroient renvoyez au juge ordinaire: [Car je ne voy pas d'autres sens à ces paroles, τοῖς ἔξω δικαστηρίοις. Il est difficile de voir la raison de cette ordonnance. Mais ce qui nous embarasse le plus,] §. 2. 'c'est que pour l'executer, Firme Tribun de S. Acace l'envoie non au Gouverneur de la province, mais à Bibien, τὴν καθόλου τοῦ στρατοῦ διέποντι ἀξίαν, [c'est à dire ce semble, qui avoit l'intendance generale de l'armée. Ce n'estoit donc pas un juge ordinaire. Que si l'on dit qu'il faut oster τοῦ στρατοῦ,] §. 19. 'comme en effet dans la suite il s'intitule luy mesme simplement καθολικὸν, [c'estoit un Intendant des finances: & pourquoi renvoyer à un homme de cette profession un jugement criminel, qui ne regardoit en aucune maniere sa fonction? C'est ce que nous proposons aux personnes qui sont habiles en cette matiere.

Nous voudrions aussi qu'ils examinassent si tant de titres & d'epithetes qu'on voit dans les lettres raportées par ces actes, & dans les endroits qui paroissent les plus originaux, & tirez mot à mot du greffe, sont du style de ce temps là, & si tout cela n'est pas du mesme style que la narration de l'auteur des actes.]

§. 2. 'Saint Acace paroist estre qualifié Centenier en un endroit; p. 293. e. '& le traducteur l'a pris de la sorte. [Ce-

Digitized by Google

[Cependant dans toute la ſuite il n'eſt qualifié que ſoldat, *στρατιώτης*,] 'meſme dans la lettre par laquelle Firme l'envoie à Bibien, [& où par conſequent il falloit marquer preciſément ſa qualité. Le traducteur a cru le devoir qualifier Centenier dans ces endroits.] (p.762. §.3.)

'Cette expreſſion du Garde-role, *Commentarienſis*, *ὁ πρὸς τὴν σὺν τῷ ἐμοῦ κυρίου ἐξετασίαν*, [eſt-elle greque, & ne vient-elle pas du ſtyle de l'Ecriture?] (Ibid.)

'Firme en renvoyant le Saint à Bibien, pouvoit-il luy dire qu'il luy falloit faire ſubir la queſtion? [N'eſtoit-ce pas faire la loy ou au moins la leçon à ſon ſuperieur?] (Ibid.)

'La confeſſion que le Saint y fait de la divinité, de l'eternité &c. de J. C, [ne paroiſt-elle pas compoſée aprés l'entier éclairciſſement de ce myſtere, & aprés la victoire de l'Egliſe ſur les Ariens?] (§.5.) 'Les diſcours que le Saint fait enſuite, [ſont fort beaux, fort ſaints, fort edifians: Mais ils ſont bien longs, bien ſavans, & bien elevez, pour croire qu'ils aient eſté prononcez ſur le champ, & par un ſoldat qui n'avoit point étudié. Il y a encore plus ſujet de le dire] 'du diſcours qu'il fait pour expliquer tout le myſtere de la Trinité, & l'unité d'un ſeul Dieu en trois perſonnes. [Saint Gregoire de Nazianze n'euſt pas pu parler plus juſte dans un diſcours medité & étudié; & on ne voit pas que les Martyrs aient accoutumé d'expliquer en détail ces grands myſteres aux perſecuteurs qui n'eſtoient guere en état d'en profiter.] (§.6.7.; §.8.9.)

'On y fait dire au Saint, que l'Empereur qui regnoit alors en ce pays là avoit un fils nommé Maxence, lequel regnoit avec luy. [Maximien Hercule a eu Maxence pour fils, & on peut dire qu'ils ont regné quelque temps enſemble; mais ce n'eſtoit pas dans la Thrace. Et aſſurément ce Maximien dont il eſt parlé ici, eſt Galere: de ſorte que pour ſoutenir cet endroit, il faut avouer au moins qu'au lieu de Maxence on doit lire Maximin, qui eſtoit neveu & fils adoptif de Galere, & qui régnoit, effectivement ſous luy & avec luy.] (§.9.)

'*Δεσμοφύλαξ* & *Καπικλάριος*, *clavicularius*, ſont mis comme deux perſonnes differentes, & neanmoins on voit bien que c'eſt le meſme. (§.15.)

'Le mot de *σχολαστικοὶ*, pour ceux qui eſtoient *in ſchola*, dans un corps d'officiers du palais, [eſt-il ſi ancien?] 'Bollandus & d'autres l'entendent des *Avocats*: [mais j'ay peine à croire que ce ſoit le ſens. (§.17.; p.198.d.)

Il ſemble que le geolier par prudence & par la crainte d'eſtre maltraité, 'comme les actes portent qu'il le fut, devoit s'empeſcher 'de dire ce qu'il avoit vu du miracle par lequel S. Acace avoit eſté gueri, & ſe contenter] 'de proteſter, comme fait Pegaſe dans les actes de S. Taraque, que perſonne n'eſtoit entré pour le pancer. (p.765. §.17.; §.15.; Tar.pal. p.264.)

[Je n'entens rien] 'aux deux dernieres lignes de la lettre de Bibien à Flaccin. [Cela peut venir des copiſtes; & il ſemble qu'il manque quelque choſe à la fin. 'Mais un homme ſe qualifiera t-il luy meſme *αἰδεσιμώτατον*? Peut-on croire encore qu'un payen & un homme qui ſavoit le grec, ſe ſoit ſervi de cette expreſſion, '*παρὰ τῇ ἐμῇ βραχύτητι*, au lieu de dire *παρ' ἐμοῦ* ou *ὑπ' ἐμοῦ*? (Boll p. 766.§.19.; Ibid.; Ibid.)

Les ſentences par leſquelles nous voyons dans les vrais actes que les Martyrs ſont condannez à la mort, ſont toujours tres courtes: & je ne me ſouviens point d'en avoir vu qui approchent pour la longueur] 'de celle que Flaccin prononce contre S. Acace. (§.20.)

[Je voudrois auſſi que Bollandus nous euſt éclairci] 'cette qualité de Proconſul d'Europe donnée à Flaccin. 'Il y avoit alors un Flaccin, mais Prefet du Pretoire, comme nous l'apprenons de Lactance. [Si S. Philippe d'Heraclée a ſouffert en 304, comme nous croyons, l'Europe & l'Hemimont n'avoient alors qu'un meſme Gouverneur. Ainſi il y a peu d'apparence que l'Europe euſt ſon Gouverneur particulier en l'an 306: car nous ne croyons pas pouvoir mettre pluſtard le martyre de S. Acace.] 'On cite une inſcription d'un magiſtrat qualifié Conſulaire de la province d'Europe & de la Thrace. (§.19.; Lact. perſ. c.16. p.13.; Euſ. chr. n. p.200.1.)

[D'ailleurs le titre de Proconſul eſtoit alors aſſez rare entre les Gouverneurs Romains, & il ſe reduiſit enfin à ceux de la petite Afrique & de la petite Aſie, avec peuteſtre encore celui d'Acaïe.] 'Les Proconſuls n'eſtoient ſous les Empereurs que pour les provinces qu'Auguſte avoit laiſſées au Senat, 'dont Dion fait le denombrement, [& il n'y met point l'Europe, ni aucune autre partie de la Thrace.] 'Toutes les autres provinces, & toutes celles qui ſe formerent depuis, eſtoient cenſées appartenir à l'Empereur, '& par conſequent gouvernées par des Propreteurs, [qui prirent enſuite d'autres titres,] & non par des Proconſuls. [Auſſi le Gouverneur de l'Europe n'eſt point qualifié Proconſul dans la Notice de l'Empire, mais Conſulaire.] 'Les actes de S. Moce parlent de Laodice & de Maxime Proconſuls d'Europe. [Mais c'eſt une tres méchante piece;] & elle étend la juriſdiction de ces Proconſuls ſur Amphipolis & Apollonie [villes de Macedoine, & qui ainſi n'avoient rien de commun ni avec la province d'Europe, ni meſme avec toute la Thrace. C'eſtoient deux dioceſes ou departemens tout differens.] (Dio, l. 53. p. 504. e.; p.503.d.e.; e|504.b.; e.; Boll. 11. may, p. 622.b.)

'On voit par divers exemples qu'il y avoit des Proconſuls à Conſtantinople, qui avoient rang dans le Senat, & y liſoient les ordonnances des Empereurs: '& Socrate dit que Conſtance établit un Prefet à Conſtantinople [l'an 359,] en aboliſſant la charge des Proconſuls. 'Godefroy ſoutient que ces Proconſuls n'eſtoient veritablement que les Duumvirs & les magiſtrats propres de la ville de Conſtantinople, à qui l'on donnoit ce titre par honneur, parcequ'ils y tenoient le meſme rang que les Conſuls à Rome. 'Mr Valois ſoutient au contraire que ces Proconſuls eſtoient les gouverneurs de la province d'Europe; & il allegue pour cela 'les lettres de Conſtance à Donat Proconſul, contre Olympe Eveſque [d'Enos] dans la Thrace. [Cette autorité paroiſt conſiderable. Mais il faut remarquer qu'Enos eſt mis dans la province de Rhodope, & non dans celle d'Europe: de ſorte que ſi la lettre de Conſtance donnoit un pouvoir extraordinaire à Donat, elle ne prouve rien. Que ſi Enos eſtoit dans l'étendue de ſa juriſdiction, il ſemble qu'on en peut tirer que la Thrace n'eſtoit point encore diviſée en pluſieurs provinces, & qu'ainſi il pouvoit bien y avoir un Gouverneur de Thrace, comme du temps de S. Philippe d'Heraclée, ou un Proconſul; mais non un Proconſul ou un Gouverneur d'Europe. (Cod. Th. 6 t.4.l.8.9. p. 41. 42| p. 25. 2.; Socr. l. 2. c. 41. p. 153 b.; Cod. Th. t. 2. p. 53. 1| 44. 2.; Socr n. p. 36. 37.; Ath. de fug. p. 703. b.)

Ce qui peut porter à croire que ces Proconſuls abolis par Conſtance n'eſtoient que pour la ville de Conſtantinople,] c'eſt que depuis cela la province d'Europe avoit ſon Gouverneur particulier qualifié Conſulaire, comme nous avons déja dit: de ſorte que les Prefets de Conſtantinople n'eſtoient point gouverneurs de l'Europe, ni par conſequent les Proconſuls auſquels ils avoient ſuccedé. Car ſi Socrate en diſant que Conſtance abolit les Proconſuls, n'a voulu dire autre choſe ſinon qu'il les changea en ſimples Conſulaires, ſon expreſſion eſt aſſurément tres impropre, quand meſme on voudroit ajouter que la ville de Conſtantinople fut alors exemtée de la juriſdiction de ce Gouverneur; ce qui avoit déja neanmoins eſté fait par Conſtantin, ſelon la chronique d'Alexan-

Digitized by Google

Themi. or. 17. p. 480. lexandrie *p. 666.*] 'Le P. Hardouin a depuis défendu le sentiment de Godefroy contre Mr Valois; & il soutient que ni l'Europe, ni aucune autre province de la Thrace, n'a jamais esté Proconsulaire. Neanmoins l'argument qu'il tire de ce que Socrate a mis ἀνθυπάτῳ, & non ἀνθυπάτου, [paroist peu solide.

Mais enfin, soit que les Proconsuls de Constantinople fussent seulement pour la ville, soit qu'ils gouvernassent encore ou la seule Europe, ou toute la Thrace, il y a bien de l'apparence que cela venoit de Constantin, qui l'avoit fait pour honorer sa nouvelle Rome par le magistrat le plus eminent entre les gouverneurs de province.]

Socr. l. 6. c. 23. p. 332. a. b. 'Socrate dit que S. Acace fut suspendu à un noyer, & y finit son martyre. [Les actes n'en disent rien. Et il n'est pas étrange qu'on ne se soit pas mis en peine d'y marquer à quoy il estoit attaché lorsqu'on le fouetta. Mais ce que dit Socrate, qu'il mourut attaché au noyer, ne se peut accorder avec les actes; & il faut que l'un ou l'autre se trompe. Je pense neanmoins que les actes peuvent l'emporter en cela sur Socrate, assez peu exact en beaucoup de choses. Car quoique nous ayons remarqué dans les actes un assez grand nombre de difficultez, on voit neanmoins que la pluspart sont peu importantes; & nous ne craignons point de dire que hors peutestre les prodiges sur lesquels nous voudrions avoir le jugement de personnes graves & judicieuses, nourries en mesme temps dans la pieté; hors cela, dis-je, tout y est beau, tout y est grand, tout y est edifiant, tout y est saint; & les discours aussibien que le reste, quoique nous ne puissions pas les soutenir originaux. Je ne sçay si l'article du Proconsul d'Europe doit faire dire qu'ils n'ont esté faits qu'aprés la fondation de Constantinople. Mais il semble nous obliger encore plus de croire qu'il y a eu une histoire du Saint faite avant l'an 359, aprés lequel cette province n'a plus eu de Proconsul.]

NOTE II.

Pour la page 166.

Qu'il est mort apparemment en l'an 306.

Boll. 8. may, p. 762. §. 1. p. 292. a. Les actes de S. Acace portent qu'il souffrit dans la 3e tempeste qu'excita le demon sous Maximien [Galere] gendre de Diocletien. 'Bollandus l'entend d'un troisieme edit publié contre les Chrétiens des le commencement de may 303. [Il faudroit dire des le commencement d'avril,] 'puisque le martyre du Saint commencé en consequence de cet edit, 'dura au moins 25. jours, '& finit le 8. de may. [Je ne sçay si mesme le second edit estoit publié au mois d'avril ou de may 303.] p. 762. §. 1. 2. §. 19. 20. §. 21.

§. 1. 'Ce qui est certain, c'est que cette troisieme tempeste condannoit generalement tous les Chrétiens à la mort: [& cela n'a esté qu'en l'an 304. On pourroit dire que l'edit publié alors estoit une troisieme tempeste, en contant pour la premiere le premier edit de la persecution publié le 24. fevrier 303, & pour la seconde les edits faits la mesme année contre les seuls Ecclesiastiques.

Il est difficile mesme de mettre le martyre de S. Acace en 304, puisque les actes de Saint Philippe d'Heraclée nous apprennent que Justin étoit alors gouverneur des pays où sont Heraclée & Andrinople, c'est à dire de ceux mesmes où S. Acace a souffert] 'sous Flaccin qualifié Proconsul d'Europe. [Les actes de Saint Philippe forment encore une autre difficulté. Car Heraclée est dans la province d'Europe, & Andrinople dans celle d'Hemimont. Ainsi ces provinces estoient encore alors unies & comprises toutes deux apparemment sous le Gouverneur de la Thrace: de sorte qu'il n'y avoit point encore alors de Proconsul d'Europe. Il faut donc recourir à dire que Saint Philippe a souffert avant Diocletien, ce qui n'est pas absolument impossible, ou mettre le martyre de S. Acace en l'an 306. Car il y eut alors un renouvellement de persecution qu'on peut considerer comme une troisieme tempeste, en ne contant que pour une les divers edits publiez en 303. contre les Ecclesiastiques, & pour la seconde ceux qui parurent au commencement de 304. contre les laïques pour les condanner tous à la mort. En ce cas, il faut distinguer Flaccin Proconsul d'Europe, de Flaccin qui estoit en mesme temps Prefet du Pretoire. *V. la persec. de Diocl.* Car si l'on mettoit le martyre de S. Acace en 304, on pourroit dire que Flaccin auroit passé de la charge de Proconsul à celle de Prefet. On pourroit peutestre soutenir ce sentiment, & répondre aux actes de S. Philippe, en disant que Justin n'estoit pas gouverneur de province, mais Vicaire de la Thrace. Je douterois neanmoins que le terme de *Præses* par lequel il est marqué, se donnast aux Vicaires, & surtout puisqu'il est dit que son autorité n'étoit que pour un an.] '*Basso Præsidi annuus successor advenit Justinus.* Anal. t. 4. p. 143. §. 19.

Boll. 8. may. p. 762. §. 1. [Une chose qui peut faire juger encore que Saint Acace n'a point souffert en 304,] 'c'est ce qui est dit que cette troisieme tempête s'étoit elevée sous Maximien Galere, '& que le Saint consomma son martyre sous l'Empereur Maximien. [Car jusqu'au premier may 305, Galere n'étoit que Cesar. On peut répondre qu'on le nomme, parceque la Thrace où cela se passoit, étoit de son departement. Mais si c'en étoit la raison,] 'dans l'endroit où Antonin officier public accuse S. Acace de desobeïr au commandement des Augustes; [il n'auroit jamais manqué d'ajouter *& des Cesars*, pour y comprendre Galere son Prince propre.] 'Le Saint y parle luy mesme de Maximien comme du veritable Empereur qui regnoit alors. [Bollandus semble vouloir que ce Maximien soit Hercule,] 'puisqu'il dit que la disposition de l'Occident luy appartenoit. [Mais si c'est son sens, il n'a pas songé que ce Maximien est appellé *gendre de Diocletien*, ce qui n'est vray que de Galere: & nous ne craignons point d'assurer qu'Hercule n'avoit pas plus d'autorité sur la Thrace que sur l'Egypte & la Syrie. Cette epoque de l'an 306. s'accorde encore fort bien avec ce que dit le Saint,] 'que dans le peu de temps qu'il avoit esté dans les troupes, il avoit vu beaucoup de ses compagnons souffrir le martyre. §. 21. §. 3. §. 9. p. 292. b. p. 762. §. 4.

[On peut objecter qu'il n'y avoit point alors plusieurs Augustes qui persecutassent les Chrétiens,] 'comme Antonin le dit dans les actes; [Constance leur estant au contraire tres favorable. Mais il est aisé de répondre que les Empereurs mettoient toujours dans leurs edits le nom de leurs collegues: de sorte que ce qui ne se faisoit que par un, estoit neanmoins regardé comme fait par tous. §. 3.

Il faudroit examiner ici] 'la date des actes de S. Acace conceue en ces termes: *Il fut consommé le VIII. des ides de may, c'est à dire le 8. de may, & selon les Grecs le 15. des calendes de may.* 'Bollandus dit quelque chose sur cette date en la raportant à l'an 303. [Peutestre que selon son raisonnement mesme elle ne se raporteroit pas moins à l'an 306. Mais nous aimons mieux ne point entrer dans une matiere dont nous n'avons point de connoissance, & la laisser examiner à de plus habiles.] §. 21. p. 298. 299.

NOTES

Digitized by Google

NOTES SUR SAINT GURIE, ET SAINT SAMONE.

NOTE I.

Pour la page 168.

Quelques fautes dans leurs actes, assez bons d'ailleurs.

Sur. 15. nov. p. 339. All. de Sim. p. 129. 'Les actes de S. Gurie & S. Samone que nous avons dans Surius, portent le nom de Metaphraste,'& sont reconnus pour estre de luy par Leo Allatius. [Neanmoins on n'y voit point de miracles Metaphrastiques, point de faits extraordinaires & incroyables. Ils s'accordent assez bien avec Arethas, & ont neanmoins beaucoup de particularitez qu'Arethas ne marque point, & qu'on ne peut pas aussi presumer estre inventées. Ainsi nous avons lieu de croire que Metaphraste a suivi une histoire ancienne & originale, qu'il a ajustée en sa maniere, comme il a fait celle de S. Taraque & quelques autres. Cela fait que nous ne pouvons point nous arrester aux discours qu'il met en la bouche des Saints ou des juges. Mais pour les faits, il semble que l'on y peut avoir quelque égard, en supposant neanmoins qu'il en a pu omettre quelques uns, & en brouiller d'autres. Et en effet, il ne distingue pas aussibien qu'Arethas ce qui s'est passé sous Diocletien & sous ses successeurs.

Sur. 15. nov. p. 339. Il y a aussi des fautes ou de luy ou des copistes dans la date de la persecution,] 'qu'il fait commencer aprés la neuvieme année de Diocletien, [c'est à dire en 294.] & sous le VI. Consulat de Maximien, [qui est l'an 299. Et elle n'a commencé qu'en 303.] Il ajoute que c'estoit l'an 600. d'Alexandre, [ce qui revient à l'an 288. ou 289. de J. C. selon Calvisius *p.* 681.] 'Buſ.chr.n. p. 240. 2. & l'ére d'Edesse estoit la mesme que celle d'Alexandre.

Sur. p. 339. §. 2. 'Il dit que beaucoup de Chrétiens ayant esté pris avec les deux Saints, le juge renvoya les autres aprés leur avoir fait souffrir quelques tourmens. [Je ne sçay si l'on pourroit autoriser ce fait par aucun exemple de la persecution de Diocletien, à moins que de le reduire,] p. 346. §. 8. 'comme fait Arethas, à quelques personnes sans nom. [Encore n'est-il pas aisé de le croire.] p. 342. §. 16. 'Ce qui y est dit que J. C. avoit promis à Augare qu'Edesse ne seroit jamais prise par les barbares, & qu'il y avoit envoyé son image, [est sans doute une addition de Metaphraste. Au moins on ne trouve rien de cela Euſ. l. 1. c. 13. p. 32. 33. 'dans Eusebe: & il est certain qu'Edesse est enfin tombée entre les mains des barbares.]

NOTE II.

Pour la page 169.

Que ces Saints n'estoient point dans le sacerdoce.

Sur. 15. nov. p. 348. §. 20. 'Arethas dit des SS. Gurie, Samone, & Abibe, *sacri ordinis, propterea quòd Abibus Diaconus esset, omnes fuere consortes: si quidem in societate qua quisque habet, communicat alteri.* [Cela marque tres clairement qu'Abibe seul estoit dans les ordres sacrez;] & que quand Arethas dit ensuite de tous les trois, *eo qui ex sacerdotali dignitate splendor effulget, enituere*, [il ne l'entend que du diaconat d'Abibe, rendu commun à tous par la charité, comme il venoit de le dire. Cependant il semble que cette expression ait trompé quelques Grecs,] 'qui disent que Gurie & Samone estoient *ex sacerdotum ordine.* Ugh. t. 6. p. 1135. a.

NOTE III.

Pour la page 169.

Pourquoi on met leur martyre en l'an 306.

'Arethas dit que S. Gurie & S. Samone furent martyrizez sous un Gouverneur envoyé par le successeur de Diocletien, [c'est à dire assurément par Maximin, qui fut fait Cesar le premier may 305. Ainsi on pourroit mettre dés la mesme année le martyre des Saints, arrivé le 15. de novembre. Neanmoins puisque Maximin ne donna de nouveaux ordres contre les Chrétiens qu'en l'an 306, comme on le peut juger par l'histoire de S. Appien, il vaut mieux differer d'un an le martyre de S. Gurie & de S. Samone.] Sur. 15. nov. p. 346. §. 9.

NOTE IV.

Pour la page 170.

Sur quelques circonstances de l'histoire d'Euphemie.

'Metaphraste dit qu'Euphemie ayant trouvé quelque chose sur la bouche de son enfant, qu'elle jugea estre le poison dont il estoit mort, le mit dans le verre de sa maistresse, dans la pensée que si elle n'en mouroit pas, elle n'avoit pas empoisonné son fils, & que si elle en mouroit, comme cela arriva, elle n'auroit que ce qu'elle meritoit. [Si cela s'est passé de la sorte, Euphemie estoit veritablement homicide, & il semble peu croyable que Dieu l'ait delivrée aussitost aprés par un grand miracle. De sorte qu'on peut croire que Metaphraste a gasté quelque chose en cet endroit. Neanmoins Dieu a des raisons bien differentes des nostres, & ses faveurs temporelles ne sont pas toujours pour les plus saints. Quoy qu'il en soit, nous n'avons point cru devoir mettre cette circonstance dans le texte, non plus que ce que dit aussi Metaphraste,] 'que le Got s'en retourna d'Edesse à Rome, [comme si c'eust esté le lieu ordinaire de sa demeure; ce qui n'est nullement probable. Et il n'y avoit alors rien de commun entre Edesse & Rome.] Sur. 15. nov. p. 343. §. 22. §. 16.

NOTES SUR SAINTE PELAGIE.

NOTE I.

Pour la page 170.

Qu'elle n'estoit pas fille de Ste Domnine.

[Eusebe ni S. Chrysostome ne témoignent point que Ste Pelagie eust aucune alliance de sang avec Ste Domnine & ses filles, quoiqu'ils parlent d'elles toutes. Car il y a bien de l'apparence que c'est Sainte Pelagie qu'Eusebe a voulu marquer,] 'quand il dit que des Chrétiens se precipiterent à Antioche du haut de leurs maisons, pour ne pas tomber entre les mains des persecuteurs. Pour les autres, il en fait aussitost aprés un ample récit, quoique sans les nommer: '& il n'y donne à Ste Domnine que deux filles vierges. Euſ. l. 8. c. 12. p. 305. c. p. 305. 306. p. 305. d.

'Ce qu'il dit de ces Saintes est à peu pres la mesme chose que ce que Saint Ambroise dit de la mere & des Act. M. p. 576. d.

Digitized by Google

des sœurs de Ste Pelagie; ce qui oblige à dire ou que S. Ambroise parle d'une Sainte differente de Ste Domnine, ou que quand il la fait mere de Ste Pelagie, c'est qu'il n'estoit pas tout à fait instruit de leur histoire. [Ce dernier nous a paru plus aisé à croire, que non pas qu'un evenement tel que celui là soit arrivé deux fois dans le mesme temps, dans le mesme pays, & avec presque toutes les mesmes circonstances.]

NOTE II.

Pour la page 170.

Des oraisons de S. Chrysostome sur Ste Pelagie & Ste Domnine: Du nom de la derniere, & du jour de sa feste.

Sur. 9. jun. p. 141. 143. Chry. t. 1. n. p. 85. 1. e.

'Nous avons dans Surius deux oraisons de S. Chrysostome sur Ste Pelagie. 'Fronton du Duc a donné la premiere en grec, tirée de deux manuscrits de la bibliotheque du Roy. [Et pour l'autre, quoiqu'elle soit courte, elle a tant de raport avec l'air de S. Chrysostome en general, & en particulier avec les pensées de la premiere, qu'il est difficile de douter qu'elle ne soit aussi de ce saint Docteur.

p. 96. 2. c | or. 51. p. 557.

Pour Ste Domnine & ses filles, outre ce qui en est dit dans Saint Ambroise & dans Eusebe,] 'nous en avons une grande oraison dans S. Chrysostome parmi celles que Fronton du Duc a tirées des manuscrits. [On pourroit remarquer qu'elle semble n'avoir pas tout le feu, l'elevation, & la noblesse de S. Chrysostome, & elle ne finit point par une moralité, comme c'est l'ordinaire de ce Saint. D'ailleurs, il y a des choses que l'autorité mesme de S. Chrysostome auroit de la peine à faire passer. D'autre part cependant elle est tout à fait liée avec l'homelie 34. du cinquieme tome, receue comme du Saint par les plus habiles:]

Du Pin, t. 3. p. 219. 224. Chry. S. t. 5. b. 65. p. 473 | n. p. 711. 736.

'& Mr. du Pin les met toutes deux entre celles qui en sont veritablement. 'Savilius reçoit aussi celle sur Sainte Domnine comme legitime, & l'appuie sur le catalogue d'Ausbourg, où elle est la 61. [S. Chrysostome n'observe pas aussi toujours de finir par une morale les panegyriques des Saints. Nous croyons donc devoir citer cette homelie sous son nom, en attendant un plus grand éclaircissement, & raporter ce qui s'y trouve pour le laisser au jugement des lecteurs.

Le nom des Saintes n'y est pas exprimé, non plus que dans Eusebe & dans S. Ambroise: & il paroist qu'on ne les sçait que par la tradition conservée dans le titre de cette oraison,]

Chry. t. 1. n. p. 96. 1. d. e.

& dans les offices des Grecs, où on les lit neanmoins avec quelque difference. La mere est quelquefois nommée Domna, & les filles Berine [ou Verine,] & Prodoce.

Flor. p. 926.

'On trouve dans les martyrologes de S. Jerome au 19. d'octobre les noms de Prosdote, Domna, Beronie, & Pelagie, partie à Antioche, partie en d'autres endroits, & avec assez de confusion. Domna y est mesme qualifiée Vierge. [Avec cela, je ne sçay si ce ne seroient point les mesmes Saintes.] Il y a aussi une Nicé mere de quelques Martyrs.

Boll. 14. apr. p. 211.

[Il y a encore plus de sujet de raporter aux mesmes Saintes] 'ce qu'on trouve au 14. d'avril dans les martyrologes de S. Jerome, d'Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres, *Domna*, *Domina*, ou *Domnina cum suis virginibus coronata*. [Cette expression extraordinaire *cum suis virginibus*, est fort claire dans l'histoire de Ste Domnine d'Antioche, & fort obscure en toute autre. Et d'ailleurs il est certain par l'homelie de S. Chrysostome jointe à la 34e. qui y a raport, que leur feste se faisoit vers le 14. d'avril: de sorte que ce qu'on en lit au 19. d'octobre, doit se raporter à quelque dedicace, quelque translation, ou quelque autre chose semblable. En ce cas neanmoins il faut avouer qu'il y a faute dans presque tous les martyrologes, où Ste Domnine du 14. d'avril est qualifiée Vierge. Mais la mesme faute se lit aussi au 19. d'octobre. Elle est jointe le 14. d'avril dans quelques exemplaires à des Martyrs de Terni en Italie, *Interamnæ*. Mais il est ordinaire dans ces anciens martyrologes de joindre ainsi des Martyrs de differens lieux. Et peutestre que cela estoit mieux distingué dans les premiers exemplaires,] 'puisqu'Usuard, Adon, & Notker, aprés avoir marqué S. Procule à Terni, ajoutent, *Item S. Domnina, &c.* [ce qui n'oblige point à la mettre à Terni, comme s'ils avoient mis *Ibidem*.]

Boll. 14. apr. p. 212. 2.

NOTE III.

Pour la page 171.

Quelques fautes sur Ste Pelagie.

Bar. 9. jun. d. | Boll. 4. may. p. 454. 2.

'Il y avoit à Constantinople une eglise de Ste Pelagie; ce que Baronius entend de Ste Pelagie d'Antioche. 'Mais Bollandus fait voir que c'estoit de Ste Pelagie de Tarse, qui estoit la plus celebre en cette ville.

Menæa, p. 91 | Ugh. t. 6. p. 1097.

'Les Grecs disent que Ste Pelagie qu'ils honorent le 8. d'octobre, rendit son esprit en paix, sans parler qu'elle se soit precipitée; & ils la mettent sous Numerien. [Mais par tout le reste de ce qu'ils en disent, on voit bien que c'est la mesme dont ils font le 10 de juin, & dont parle S. Chrysostome.]

NOTE IV.

Pour la page 172.

Quelques faits difficiles à croire dans l'histoire de Ste Domnine.

Chry. t. 1. or. 51. p. 567. e.

'S. Chrysostome raporte que quelques uns disoient que le pere de Ste Berenice & Ste Prosdoce, leur avoit aidé luy mesme à tromper les soldats & à s'en degager, afin qu'elles se pussent jetter dans la riviere: & il suit ce sentiment, disant que leur pere avoit peutestre voulu contribuer à leur couronne, pour diminuer un peu devant Dieu la faute qu'il avoit faite en les trahissant, & les livrant entre les mains de la justice. [Cela nous a paru si extraordinaire & si difficile à croire, que nous n'avons pas osé mettre non plus ce qu'ajoute le mesme Pere,] 'qu'afin que les gardes sceussent ce que les Saintes estoient devenues, & qu'ils eussent quelque marque pour montrer qu'ils ne les avoient pas laissé échaper pour de l'argent, elles laisserent exprés leurs souliez sur le bord de l'eau.

p. 570. c. d.

NOTES SUR SAINTE EUPHEMIE.

NOTE I.

Pour la page 172.

Qu'il ne faut prendre son histoire que de S. Astere.

All. de Sim. p. 125. | p. 120. | Bar. 16. sept. a.

'Les actes de Ste Euphemie que nous avons dans Surius, sont de Metaphraste, [& dignes de luy.] 'Leo Allatius & Baronius en citent d'autres, que nous n'avons pas. [Nous en avons vu de manuscrits differens de ceux d'Allatius, puisqu'ils commencent par ces mots; *Quinto persecutionis anno*. Ils sont aussi fort differens de Metaphraste, & ont quelque chose d'ancien & d'assez beau,

mais

Digitized by Google

mais ils sont meslez de tant de circonstances fabuleuses, qu'ils ne peuvent meriter aucune creance.

Bede, Usuard & Adon, dans leurs martyrologes, s'accordent assez avec Metaphraste. Et mesme Ennode qui estoit Evesque de Pavie au commencement du VI. siecle, ne s'en eloigne pas,] 'dans une hymne qu'il nous a laissée sur Ste Euphemie. De sorte qu'il paroit que les faits raportez par Metaphraste estoient receus dans l'Eglise longtemps avant luy: [Et nous nous serions cru obligez d'en raporter un abregé, sans la difficulté que nous avons trouvée à les accorder avec S. Astere d'Amasée, 'qui vivoit à la fin du IV. siecle dans le Pont, & qui ainsi ne pouvoit pas manquer de savoir ce qu'on en disoit de vray.]

Enn. car. 17. p. 592.

Aст. M. p. 541. §. 1.

'Ce Saint dit qu'on luy cassa les dents, & qu'on la jetta dans le feu, [mais ne dit point qu'elle ait souffert d'autres supplices. Metaphraste ni les actes manuscrits ne parlent point du premier; ce qui suffiroit pour rendre leur narration tres suspecte, quand elle ne le seroit pas d'ailleurs. Ennode & les martyrologes ne disent rien non plus de ce tourment. Tous disent qu'elle fut jettée dans le feu, ou qu'on l'y voulut jetter.] 'Mais au lieu que selon S. Astere elle y consomma son martyre, pour aller jouir aussitost de la felicité du ciel, 'Ennode dit que le juge nommé Prisque, ayant commandé qu'on la jettast dans le feu, & les ministres se mettant en devoir de luy obeïr, ils furent arrestez par une grande lumiere, & declarerent au juge en luy presentant l'épée, qu'ils estoient prests de souffrir la mort plutost que de toucher davantage à la Sainte: Et il ajoute qu'aprés cela on employa contre elle les cailloux, les fosses, les bestes, & des caresses plus cruelles que tous les supplices.

Ast h. 11. p. 211. a. c.

c.

Enn. p. 593.

[Ce recit d'Ennode s'accorde assez bien avec Bede, Usuard, Adon, Metaphraste, & Nicephore: mais je ne voy pas bien comment les accorder avec le discours de S. Astere. De sorte que si nous voulons nous arrester à ce Saint, que la qualité de sa personne, le temps où il vivoit, & le pays où il parloit, assez peu eloigné de Calcedoine, rendent sans doute fort considerable, il faut rejetter mesme le témoignage d'Ennode, quoiqu'il nous oblige, comme nous avons dit, de reconnoistre que les faits raportez par Metaphraste estoient écrits dés le commencement du VI. siecle. Mais il y avoit dés ce temps là beaucoup de fausses histoires receues communément, comme on le voit de celle de Ste Eugenie par S. Avit de Vienne.

On dira peutestre que S. Astere ne fait que la description d'un tableau, & que ce tableau pouvoit ne contenir qu'une partie de l'histoire.] 'Mais S. Astere dit positivement qu'il la contenoit toute. [Quand cela ne seroit pas, S. Astere ne pouvoit pas manquer d'en savoir le reste, & il l'auroit sans doute marqué en un mot.] Il avoit vu ce tableau au tombeau de Ste Euphemie, [c'est à dire à Calcedoine, où l'on savoit parfaitement tout son martyre, & on y eût plutost ajouté, que d'en retrancher quoy que ce fût.]

Ast. h. 11. p. 208. d| 209. b.

NOTE II.

Pour la page 172.

Qu'elle n'est point morte le 25 d'octobre: S'il y en a eu deux.

'Baronius cite des actes du Concile de Calcedoine, que le 25 d'octobre, auquel la sixieme seance du Concile fut tenue, estoit la feste de Ste Euphemie; [& cela donneroit lieu de croire que c'estoit le veritable jour de sa mort. Mais le texte grec du Concile n'en dit rien du tout: Et mesme le jour de la feste n'eût pas esté propre pour tenir une seance dans son eglise.]

Bar. 451. §. 109|16. sept. a.

'Florentinius suit Baronius, & penche aussi à croire que Ste Euphemie marquée en divers martyrologes le 13. d'avril, est differente de celle du 16 septembre. [Mais il faudroit des preuves considerables pour mettre deux Euphemies martyres à Calcedoine, estant bien plus aisé de croire qu'on ait fait sa feste en divers jours pour quelque dedicace, ou d'autres causes semblables.

Flor. p. 453. 1434. 1.

Il semble qu'il en faille mettre une seconde, mais à Alexandrie, s'il n'y a point de faute dans Theophane,]'qui dit sur la 32e année de Theodose II, c'est à dire vers l'an 440,] qu'à Alexandrie on transfera les reliques de Ste Euphemie Martyre le 26 de septembre. [Car il n'y a aucun moyen de croire que les reliques de Ste Euphemie de Calcedoine aient jamais esté transferées à Alexandrie.] 'Le P. Goar dans ses notes croit qu'il faudroit plutost lire Ste Eugenie. [L'endroit n'est point dutout traduit dans Anastase.]

Thphn. p. 82. b.

p. 572.

NOTES SUR SAINT PIERRE BALSAME.

NOTE I.

Pour la page 176.

Qu'on ignore le lieu de son martyre.

'BOLLANDUS qui veut que S. Pierre Balsame martyrizé à Aulane selon ses actes & selon plusieurs martyrologes, soit le mesme que S. Pierre Apselame martyrizé à Cesarée en Palestine, comme Eusebe nous en assure, 'n'a garde de suivre ceux qui disent que cette Aulane est Aulone dans la Macedoine. Il semble croire que c'est une ville qu'Ottelius place dans la Samarie. 'Et S. Jerome témoigne qu'il y avoit dans la Palestine une campagne que ceux du pays appelloient Aulone. 'On sçait d'ailleurs que le Saint estoit d'Eleutherople; ce qui porte à croire qu'il a souffert aussi dans la Palestine, où la ville d'Eleutherople est celebre: [& nous n'en connoissons point d'autre.

Boll. 3. jan. p. 128. §. 1.

p. 129. §. 1d.

Hier. ep. 126. t. 3. p. 40 d.

Aст. M. p. 557.

Cependant de ce qu'il est né dans la Palestine, ce n'est pas une raison bien forte pour croire qu'il y soit mort.] 'Il fut martyrizé dans la persecution de Maximien sous le gouverneur Severe: [Et Eusebe qui a fait une histoire assez particuliere de ceux qui ont souffert en Palestine durant la mesme persecution, ne parle d'aucun Gouverneur de ce nom. D'ailleurs les actes portent qu'il souffrit sous l'Empereur Maximien, sans rien dire de Maximin. Ainsi il faut apparemment changer ce texte, ou chercher le lieu de son martyre hors de la Palestine, & de tout l'Orient, qui n'a jamais proprement appartenu à aucun des Maximiens. Je croy mesme que l'Aulone de la Palestine, est un canton & une vallée en long selon la signification greque de ce nom, & comme le marque Saint Jerome. Autant qu'on le peut tirer] 'de quelques passages qu'on cite de Theophraste, [c'étoit toute la grande vallée d'autour du Jourdain & de la Mer-morte. Mais les actes de S. Pierre Balsame parlent d'une ville. Ces deux dernieres raisons nous empeschent encore de recourir] 'à l'Aulone de Sozomene, qui étoit

p. 557. 558.

Spanh. l. 4. p. 319.

Soz. l. 7. c. 15. p. 725. d.

Digitized by Google

Steph. p. 140. étoit un canton du territoire d'Apamée dans la Syrie. 'Estienne le geographe met quatre Aulones, dans la Laconie, dans l'Arcadie, dans la Crete, & dans l'Arabie. [Celle de S. Pierre peut avoir été l'une des trois premieres, si on ne veut pas que ç'ait été celle de Macedoine, à quoy je ne voy neanmoins rien qui repugne.]

Boll. 3. jan p. 128. §. 2. a Baudr. p. 87. 'Au lieu d'Aulane un manuscrit lit *in civitate Avelana*: a Et nous avons la ville d'Avelle dans la Campanie entre Naple & Avellino. [Si c'est le lieu du martyre de S. Pierre, Maximien nommé dans ses actes est Hercule qui commandoit dans l'Italie.]

NOTE II.

Pour la page 177.

Qu'il faut distinguer Saint Pierre Balsame & S. Pierre Apselame.

Boll. 3. jan. p. 128. §. 1. 'La conformité des noms de Pierre Balsame & Pierre Apselame, semble assez donner lieu de croire que ce n'est qu'un mesme Saint, comme l'a cru Bollandus: [& d'ailleurs on les fait tous deux nez à Eleutherople, & martyrizez dans la mesme persecution: Mais d'autre part il y a diverses choses qui les distinguent.] p. 129. §. 3. 'S. Balsame a esté crucifié par ordre du juge Severe dans la ville d'Aulane le 3. de janvier, Eus. de Pal. c. 8. 10. p. 330. c| 335. c. d. 'S. Apselame condanné par Firmilien a esté brulé à Cesarée en Palestine le 11. du mesme mois. [Cela fait quatre differences essentielles. Pour les accorder au moins en partie,] Boll. p. 129. §. 10. 'Bollandus veut qu'Aulane fust dans la Palestine, & qu'Eusebe ait mis le lieu de son martyre à Cesarée, parceque c'estoit la capitale de la Palestine. [Mais c'est une maniere de parler tres impropre, ou plutost une vraie fausseté, de mettre des Martyrs à Cesarée parcequ'ils ont souffert dans la Palestine.] Bollandus reconnoist dans le mesme endroit que Eusebe ne parle point de la sorte, & [qu'immediatement avant que de parler de S. Apselame,] il met à Ascalon ceux qui ont souffert à Ascalon. Aussi il est reduit à dire que les actes de S. Balsame portent seulement qu'il fut pris à Aulane, d'où il peut avoir esté conduit à Cesarée. §. 1. 'Mais les actes disent distinctement qu'il fut pris à Aulane, §. 3. '& qu'il y fut martyrizé le 3. de janvier.

[Nous avons montré d'ailleurs dans la note premiere, qu'il est fort difficile, ou plutost impossible, de soutenir que S. Balsame ait souffert sous Maximien dans la Palestine, où Eusebe ne marque point d'autre gouverneur qu'Urbain & Firmilien, sans y joindre jamais Severe. Je ne voy point que Bollandus dise rien sur cette difference de noms, ni sur celle de jours.] §. 9. 'Il est fort embarassé sur celle du supplice. Il demande si on ne peut pas dire qu'aprés qu'on l'eut attaché à la croix, on l'y ait ensuite brulé, ou qu'on l'ait detaché de la croix pour le jetter dans le feu. Mais personne ne dit rien de cela, ni les actes, ni Eusebe, ni les martyrologes, ni les menologes. [Aussi la croix & le feu estoient deux derniers supplices tout differens l'un de l'autre; & je ne croy point qu'on les trouve jamais unis en une mesme personne, à moins que ce n'ait esté par deux sentences prononcées separément, si quelque Martyr avoit esté delivré miraculeusement du feu.

Il me semble qu'aprés cela il est impossible de reconnoistre l'autorité des actes de S. Balsame, & de dire que ce soit le mesme que S. Apselame. Aussi je ne voi point que Bollandus allegue personne pour ce sentiment: p. 128. §. 4. 8. au contraire, 'selon ce qu'il en cite luy mesme, Molanus & Raderus croient que ce sont deux differens Saints.] Bar. 308. §. 1. 'Baronius parle de Saint Apselame dans ses Annales, sans rien dire de l'autre: 3. jan. f. '& dans ses notes sur la feste de S. Pierre Balsame il ne cite point dutout Eusebe.

[Comme nous ne croyons point que S. Balsame ait pu estre crucifié, & puis brulé, nous ne croyons point non plus qu'on puisse avoir égard] 'à quelques manuscrits de ses actes, où on lit qu'il fut crucifié & decapité, *cruce suspensus capite plexus est.* Act. M. p. 559| Boll. p. 129. §. 9. 2. [Il faut suivre] ceux qui ne parlent que de la croix, comme le P. Ruinart & Bollandus les ont suivis dans leur texte. Pour Raban & Notker qui disent qu'il fut tué par l'épée, [cela s'expliqueroit aisément, puisqu'on pouvoit haster par l'épée la mort de ceux qui estoient crucifiez, comme on le fit aux deux larrons en leur cassant les jambes:] 'Et Eusebe se plaint comme d'une cruauté extraordinaire, de ce qu'on laissoit quelques martyrs expirer de faim sur la croix. Eus. l. 8. c. 8. p. 300. c.

NOTES SUR SAINT PAMPHILE.

NOTE I.

Pour la page 179.

Que son apologie pour Origene, & celle d'Eusebe, ne sont qu'un mesme ouvrage.

'Saint Jerome avoit cru d'abord que l'apologie d'Origene, qui portoit le nom de S. Pamphile, estoit un ouvrage different des six livres d'Eusebe pour Origene: & c'est pourquoi 'il dit dans son traité Des hommes illustres, que S. Pamphile a écrit cette apologie avant Eusebe, 'à qui il attribue celle qui estoit en six livres. 'Il met encore en un autre endroit S. Pamphile au nombre des auteurs ecclesiastiques; [ce qui ne peut estre qu'à cause de cet ouvrage.] 'Mais environ dix ans aprés, ayant esté obligé de lire ces apologies à cause de la dispute qui s'eleva entre luy & Rufin, il reconnut que ce que l'on attribuoit à S. Pamphile n'estoit que le premier livre des six qui portoient le nom d'Eusebe: ce qu'il repete plusieurs fois. [De sorte qu'il y a lieu de s'étonner] 'comment dans la lettre 65. il dit que ce livre attribué à S. Pamphile, n'est presque autre chose que le 6e de la mesme apologie faite par Eusebe. [Si c'en estoit le premier, comme il le dit partout ailleurs, ce n'en étoit pas le sixieme. Ainsi il semble necessaire de recourir à ce que Saint Jerome mesme avoue,] 'qu'il avoit dicté cette lettre avec assez de precipitation.

Hier. in Ruf. l. 2. c. 6. p. 213. a. v. ill. c. 75. p. 293. a. c. 81. p. 294. d. ep. 84. p. 327. b. in Ruf. l. 1. c. 2. p. 199. a| l. 2. c. 6. p. 223. a| 3. c. 4. p. 235. b. ep. 65. c. 4| p. 193. b. b.

NOTE II.

Pour la page 180.

Que S. Jerome ne prouve point que cette apologie ne soit pas de S. Pamphile.

Hier. ep. 65. p. 193. b. 'S Jerome dans son epistre 65. veut attribuer à Didyme ou à quelque autre ami d'Origene, le livre de S. Pamphile pour cet auteur: mais c'est sans en raporter aucun fondement. [Et il n'y a pas lieu de s'arrester beaucoup à cette conjecture qu'il a abandonnée luy mesme dans ses autres livres, où il attribue constamment à Eusebe l'ouvrage que Rufin publioit sous le nom de S. Pamphile.

Pour ce dernier point, Rufin & luy avoient tous deux raison; le livre ayant esté fait conjointement par S. Pamphile & par Eusebe, selon Eusebe mesme, Socrate, & Photius, comme on l'a marqué dans le texte.]

in Ruf. l. 2. c. 6. p. 223. a. l. 1. c. 2. p. 199. b. 'Mais S. Jerome passa plus avant, & soutint que ce livre n'estoit point dutout de S. Pamphile. 'Car on

on estoit surpris de voir qu'Origene défendu par ce saint Martyr, eust esté condanné par le Pape Anastase & Theophile d'Alexandrie, & l'autorité de ces Evesques cedoit dans l'esprit de beaucoup de personnes à celle de Saint Pamphile. a 'Pour prouver donc que l'apologie d'Origene n'estoit point de S. Pamphile, il allegue, 1°. Que le premier livre cite les suivans, (Hall. v. Ori. l. 4. c. 1. p. 228.) ('ce qui ne se trouve pas neanmoins dans celui que nous avons,) '& que les suivans citent le premier: (Hier. p. 199. a.) [en quoy il n'y a rien d'étrange,] 'puisque tous les cinq premiers estoient composez par S. Pamphile & Eusebe ensemble. (Eus. l. 6. c. 33. p. 232. a.)

2. 'Que S. Pamphile, selon Eusebe mesme, n'a rien écrit qui luy fust propre, hors quelques lettres. (Hier. p. 199. 2. b.) 'Mais cette apologie luy estant commune avec Eusebe, ne luy estoit pas propre; (Bul. l. 2. c. 13. § 3. p. 264.) [outre que ce premier livre estant tout composé de passages d'Origene, hormis le commencement, qui n'est en quelque sorte qu'une lettre adressée aux Confesseurs, il peut tenir rang parmi les lettres: Et cela a certainement plus d'apparence, que de croire qu'Eusebe se contredit ouvertement en attribuant un livre à un homme qu'il dit n'avoir rien écrit. Neanmoins la premiere réponse paroist la meilleure, estant probable qu'Eusebe n'a mis le mot de *proprii operis*, selon la traduction de S. Jerome mesme, (car nous n'avons pas les termes d'Eusebe,) que pour excepter cet ouvrage qu'ils avoient fait conjointement.]

3. 'Que nous n'avons point d'autre ouvrage de S. Pamphile, par la comparaison duquel nous puissions dire que celui-ci est de son style. (Hier. ep. 65. c. 4. p. 193. b.) [Cela est vray à nostre égard, mais non à l'égard de ceux qui ayant vu ses lettres, ou qui connoissant sa personne, pouvoient discerner par le style ce qui estoit de luy ou n'en estoit pas. Que si nous ne le pouvions connoistre que par cette voie, nous aurions sujet d'en douter, & non de le nier. Mais puisqu'Eusebe nous en assure, & que Photius, qui d'ailleurs se declare partout contre Origene, ne fait point difficulté de l'avouer, nous ne pouvons pas faire grand fort sur cette raison. S. Jerome n'a pas mesme osé dire que le style de cette piece fust tout à fait conforme à celui d'Eusebe. Et en effet, il semble qu'il y ait quelque difference.]

4. 'Que S. Pamphile ayant toujours esté défenseur de la foy Catholique touchant le Verbe; Eusebe au contraire comme chef de l'Arianisme, montroit dans ce livre que les sentimens d'Origene estoient conformes à cette erreur, '& que Rufin ayant traduit tout le reste mot à mot, avoit seulement changé quelques passages touchant le Fils de Dieu, & le Saint Esprit. (b| in Ruf. l. 1. p. 199. a| 3. p. 236. c. p. 199. a.) [Il se peut bien faire que ces deux questions n'estant pas encore si emues dans l'Eglise, Saint Pamphile n'auroit pas esté tout à fait exact à rechercher ce qu'il y en avoit de plus fort & de plus clair dans Origene. Et ceux qui ne prennent pas le mensonge officieux pour un peché, pourroient croire que Rufin a esté capable de substituer des passages d'Origene tout à fait formels pour la consubstantialité au lieu de ceux que S. Pamphile y avoit mis. Mais ne le pouvant savoir assurément que par le texte grec de cette apologie, que nous n'avons point, je ne sçay s'il y auroit de la justice à condanner Rufin de cette mauvaise foy sur la deposition de S. Jerome qui estoit son ennemi declaré.] 'Et c'est Saint Jerome mesme qui dit que *Professæ inimicitiæ suspicionem habent mendacii*. (l. 1. c. 3. p. 201. b.) 'Aussi Rufin pretend qu'on ne sauroit trouver aucune heresie dans ce livre de Saint Pamphile; (et Ruf. l. 2. p. 228. d.) & que S. Jerome ne l'en accuse qu'en general, parceque s'il vouloit declarer dans le particulier ce qu'il y trouve à redire, il feroit voir à tout le monde l'injustice de son accusation: [ce que nous ne voudrions pas non plus tenir pour assuré sur la parole de Rufin.] 'Mais il est vray que Photius, severe jusqu'à l'excés pour tout ce qui approche de l'Arianisme, n'ayant rien remarqué sur cela dans l'apologie d'Origene, on a grand sujet de croire qu'il n'y avoit rien dont les Ariens pussent tirer avantage. (Bul. l. 2. c. 9. § 20. p. 209.) [C'est pourquoi je ne sçay mesme s'il y a lieu de dire avec Bullus,] 'que Rufin, sans ajouter aucun passage qui n'eust pas esté mis par Saint Pamphile, en avoit retranché quelques uns où il y avoit des expressions dures & suspectes. (p. 208. 209.)

'Il semble donc que le P. Halloix a quelque raison de se plaindre de Marianus Victorius, qui dans son edition de S. Jerome, a mis que cette apologie estoit faussement attribuée à S. Pamphile, (Hall. v. Ori. l. 4. c. 1. p. 231.) 'sous le nom duquel elle se trouve, & dans toutes les autres editions de S. Jerome, & dans les manuscrits, (p. 223.) 'comme elle luy est aussi attribuée par Socrate, lorsqu'il dit que S. Pamphile Martyr avoit inseré le panegyrique d'Origene par S. Gregoire Thaumaturge, dans les livres qu'il avoit faits pour le mesme auteur. (Socr. l. 4. c. 27. p. 244. d.) 'Nicephore est du mesme sentiment; a & Tritheme entre les Latins, avec beaucoup d'autres. (Nphr. l. 10. c. 14. 34. d.) b Baronius ne s'en eloigne pas non plus. c Halloix cite encore le jeune Arnobe, qui a suivi de prés S. Augustin, & qui a composé trois livres pour sa défense. d C'est le celebre Prædestinatus donné par le P. Sirmond qui attribue absolument cet ouvrage à S. Pamphile. e Le Synodique donné par le P. Lupus, [qui est de la fin du VI. siecle,] & d'un auteur fort opposé à Origene, cite l'apologie d'Origene & de ses dogmes en l'attribuant à Eusebe, & en ajoutant neanmoins qu'elle portoit en teste le nom de [S. Pamphile] Martyr, aussibien que celui d'Eusebe. (a Hall. p. 224. b Bar. a. 56. § 40. c Hall. p. 224. d Præd. c. 22. 43. p. 23. 38. e Lup. ep. 198. p. 397.) 'Photius en parlant d'un anonyme qui avoit écrit cinq livres pour Origene, dit qu'il se fondoit principalement sur Saint Pamphile & sur Eusebe. (Phot. c. 117. p. 293.)

[Il semble que S. Jerome mesme ne se soit pas tout à fait fié à ce qu'il pretendoit que cette apologie n'estoit pas de S. Pamphile, puisqu'il cherche encore d'autres raisons pour en diminuer l'autorité] 'savoir que S. Pamphile n'estoit pas Martyr lorsqu'il l'a écrite; (Hier. ep. 65. c. 4. p. 193. b.) [ce qui est cependant d'autant moins solide en cette rencontre,] 'que Saint Pamphile l'écrivit dans la prison mesme, (Phot. c. 118. p. 296.) 'où il avoit esté mis aprés avoir enduré les tourmens. (Eus. de Pal. c. 7. p. 329. b.) [Ainsi il estoit deslors veritablement Martyr, selon le langage de ce temps là.]

'S. Jerome promet de répondre à cette apologie d'Origene, si Dieu luy donnoit assez de vie pour cela. (Hier. in Ruf. l. 2. c. 6. p. 223. a.) [Nous ne voyons pas qu'il l'ait executé, quoiqu'il ait vécu plusieurs années depuis.]

NOTE III.

Pour la page 180.

Que S. Pamphile a esté mis en prison en 307, & a esté martyrizé en 309.

'Eusebe ayant parlé de la confession de S. Silvain, arrivée le 5. novembre dans la cinquieme année de la persecution, (Eus. de Pal. c. 7. p. 328. a. c. d.) [c'est à dire en l'an 307,] 'ajoute que le Gouverneur inventa ensuite de nouvelles peines contre divers Chrétiens, 'dont l'un fut S. Pamphile, qu'il mit en prison &c. (p. 329. a.) [S. Pamphile ne fut donc mis en prison qu'à la fin de 307. au plustost.] 'Il y demeura deux ans entiers, selon les termes d'Eusebe. (c. 11. p. 337. a. b.) 'Ainsi le jour de son martyre, qui fut le 16. de fevrier, [doit tomber en l'an 310, à la fin de la settiéme année de la persecution, ou mesme au commencement de la huitiéme, si nous contons depuis le premier janvier.]

'Cependant Baronius met son martyre un an plustost. (Bar. 308. § 1. 2.) [Et ce qui peut le favoriser,] 'c'est qu'Eusebe aprés avoir commencé l'histoire de la sixiéme année (Eus. de Pal. c. 8. p. 330. a.)

née de la persecution, marque ensuite divers Martyrs ou Confesseurs, (p. 332. c.) 'comme S. Paul le 25. de juillet, (c. 9. p. 333. d.) 'Saint Zebin & d'autres le 13. de novembre, (c. 10. p. 335. b. c.) 'S. Arés le 14. du mois suivant, qui estoit celui de decembre. (c. d.) 'S. Pierre Aspelame le 11. de janvier: [ensuite de quoy il ajoute;] (c. 11. p. 336. a.) '*Le temps nous appelle à parler du martyre de S. Pamphile.* (p. 337. b.) 'Et ce martyre estant arrivé le 16. de fevrier, [on est porté naturellement à croire que c'estoit en 309, à la fin de la sixieme année de la persecution, qui selon le conte d'Eusebe, ne devoit finir qu'à Pasque. Et en effet, il seroit étrange que marquant expressément dans les autres martyrs de Palestine en quelle année de la persecution ils ont souffert, il ne l'eust oublié qu'à l'égard de Saint Pamphile, qu'il consideroit plus que tous les autres, en passant de la sixieme année de la persecution, à la settieme, sans nous en avoir avertis.

(p. 341. d.) Aprés avoir parlé du martyre de S. Pamphile, & de ses compagnons,] (c. 13. p. 343. a.) 'dont le dernier qui est Saint Eubule, souffrit le settieme de mars, 'il dit que l'Eglise jouissoit d'un assez grand repos à la fin de la settieme année de la persecution, [c'est à dire au mois de mars 310. Et comment cela sera t-il vray, si l'on faisoit encore tant de martyrs jusqu'au 7 de mars?

Il faut donc apparemment suivre le sentiment de Baronius, & dire que quand Eusebe donne deux ans entiers à la prison de S. Pamphile, cela signifie seulement qu'elle a duré plus d'un an, en sorte qu'on pouvoit dire qu'elle en avoit duré deux. Et cette maniere de parler qui peut nous paroistre extraordinaire, ne l'est pas neanmoins dans Eusebe, ni dans quelques autres historiens.] (c. 11. p. 336. d.) 'Aussi Mr Valois s'est contenté de traduire *biennii spatio*, & non *integro biennio*.

[En mettant le martyre de S. Eubule le 7 mars 309, il faut dire qu'il n'y eut plus de Martyrs à Cesarée durant le reste de la mesme année, ni en 310, 311, 312, que finit la persecution. Mais cet inconvenient nous paroist moindre que celui de dire qu'Eusebe n'auroit point marqué l'année du martyre de Saint Pamphile.] (c. 13. p. 343. d.) 'Et aprés tout, nous sommes bien obligez d'avouer que depuis le mois de may 310, auquel on met le martyre de S. Silvain de Gaza, il n'y eut plus aucun martyr, non seulement à Cesarée, mais mesme dans toute la Palestine.

NOTES
SUR SAINT
QUIRIN.

NOTE I.

(Pour la page 183.)

Des villes de Scarab & de Sabarie.

[LA ville appellée Scarab dans les actes de Saint Quirin, *urbs Scarabetensis*, est apparemment celle que les geographes nomment Scarabantia,] (Geo. sac. p. 76 | Act. M. p. 554. a Sanson.) 'que l'on croit s'appeller aujourd'hui Scapring, a ou Schraping. C'est une ville de Hongrie pres la riviere de Rabniez à 7. grandes lieues de Presbourg, tirant vers le sud.

[Sabarie où S. Quirin fut martyrizé, est celebre par la naissance de Saint Martin. Sanson dans son ancienne Allemagne la place justement où est aujourd'hui Sarwar, au conflant des rivieres de Rab & de Guncz. La Geographie sacrée p. 76, dit que c'est Zom-Bathel qui est sur le Guncz à deux grandes lieues de Sarwar au nord-nord-ouest. Sanson semble le confirmer, en mettant dans sa nouvelle geographie une ville de Sabaria pres de Zom-Bathel. Toutes ces places sont dans la Hongrie.]

NOTE II.

(Pour la page 183.)

Sur la mort de S. Quirin.

'Prudence semble dire que S. Quirin mourut (Prud. de M. 7. p. 110.) estant encore sur l'eau, & que son corps n'enfonça dans l'eau qu'aprés qu'il fut mort. [Neanmoins il ne le dit pas assez formellement pour l'opposer (p. 109.) à Saint Jerome & aux actes qui le copient.] 'Et mesme il dit assez clairement en un autre endroit, aussibien que S. Jerome, qu'il mourut noyé dans l'eau.

NOTE III.

(Pour la page 183.)

Sur le lieu de sa sepulture.

[Je ne voy pas moyen d'accorder Prudence avec les actes de S. Quirin sur le lieu de la sepulture de ce Saint.] (Prud. de M. 7. p. 108. 109 | Flor. p. 578. 1. b Sur. 4. jun. p. 46. §. 6.) 'Car Prudence dit clairement que son corps estoit dans la ville de Siscia; [b] au lieu que selon ses actes, son corps ayant esté trouvé un peu au dessous de l'endroit où il avoit esté noyé à Sabarie, il fut mis dans une eglise *ad Scarabetensem portam*; [c'est à dire sans doute à la porte de Sabarie qui conduisoit à Scarab, puisque les actes ne disent point qu'il ait esté transporté hors de Sabarie: Et on ne voit pas pourquoi on l'auroit porté à Scarab. On l'auroit pu reporter à Siscia dont il estoit Evesque, & où il pouvoit y avoir une porte de Scarab. Mais les actes n'en disant rien, il est plus aisé de croire que Prudence ne met son tombeau à Siscia, que parcequ'il a sceu qu'il en estoit Evesque, & n'a pas sceu qu'il fust mort ailleurs. Car il ne le dit (Prud. p. 109.) jamais dans le poeme qu'il en a fait,] '& il y suppose mesme visiblement qu'il est mort parmi son peuple: *Spectant eminus è solo Ductorem pavidi greges &c.*

[Il semble necessaire de dire que son corps n'estoit ni à Siscia, ni à Sabarie; mais à Scarab auprés de la porte,] 'puisqu'on lit dans les actes que (Sur. 4. jun. p. 46. §. 7.) les peuples ayant esté obligez de s'enfuir de Scarab à cause des courses que les barbares faisoient dans la Pannonie, emporterent à Rome le corps de S. Quirin. [Cependant puisqu'on ne voit point, comme nous avons dit, pourquoi on l'auroit porté à Scarab plutost que de le laisser à Sabarie où il estoit mort, ou de le reporter à Siscia, on a quelque lieu de croire qu'il y a faute en cet endroit des actes, & qu'au lieu de *Scarabetensi*, on doit lire *Sabaratensi*, ou *Sabariensi*. Je ne sçay si l'on ne pourroit point dire aussi que la ville de Sabarie ayant esté ruinée, on en avoit transporté le corps du Saint à Scarab, qui pouvoit estre plus forte, & ensuite de Scarab, à Rome.

Mais il faut remarquer que l'article settieme des actes, qui parle de cette translation de Scarab à Rome, est apparemment une addition faite aux actes, puisque l'article 6. finit par la glorification, qui marque que c'est la conclusion de l'ouvrage.] 'Et le Pere Ruinart ne met point dutout ce 7[e] article (Act. M. p. 555.) dans son edition. [Il est donc aisé que l'auteur de cette addition n'ait point sceu autrement d'où le corps du Saint avoit esté apporté à Rome, & qu'ainsi il se soit laissé tromper par l'equivoque de *ad Scarabetensem portam*, qu'il trouvoit dans les actes, sans autre explication.]

NOTES

Digitized by Google

NOTES
SUR SAINT
PIERRE
D'ALEXANDRIE.

Pour la page 186. §. 1.

NOTE I.

Qu'on ne peut avoir aucun égard à tous les actes que nous en avons.

ARTICLE I.

Diverses raisons qui peuvent le montrer.

[POUR savoir quel jugement on doit faire des actes de S. Pierre d'Alexandrie, il faut remarquer qu'il y en a eu de tres anciens,] 'puisqu'ils (Conc. t. 5. p. 652. c.) sont citez par Justinien, [de l'autorité desquels nous n'avons rien à dire, n'en ayant que ce fragment. Ils pourroient bien neanmoins n'avoir esté faits que depuis Theophile d'Alexandrie,] puisqu'ils disoient qu'Origene avoit donné beaucoup de peine à Heracle & à Demetre. [Car Theophile est le premier que nous trouvions avoir mis Heracle au rang des ennemis d'Origene, avec lequel au contraire il paroît avoir toujours esté fort uni. *V. Origene note 23.*

Sans parler donc de ces anciens actes, nous en avons aujourd'hui de deux sortes, les communs qui sont dans Surius, & ceux que le P. Combefis nous a donnez depuis peu.] 'Baronius reconnoît (Bar. 310. §. 4.) des fautes dans ceux de Surius. 'Combefis ne les (Combf. act. p. 224. 225.) traite pas plus favorablement. [Et un homme fort judicieux les qualifie des fables.]

(p. 230.) 'Combefis croit que ceux qu'il nous donne, sont plus veritables, & fort capables d'enrichir l'Eglise, [& il l'a persuadé à diverses personnes. Il est vray qu'ils sont plus conformes que les autres avec ce que Justinien cite des plus anciens. Mais cette conformité n'est pas entiere. Non seulement le style en est assez different pour faire juger que ce n'est pas la mesme piece, mais il y a des faussetez contre l'histoire dans ceux de Combefis, qui (p 165. 204.) ne sont pas dans les autres:] 'Et au lieu que dans Combefis, Saint Pierre parle en particulier à (Conc. p. 652. c.) Achillas & à Alexandre, 'Justinien dit que ce qu'il cite des autres est tiré, ἐκ τῆς μυσταγωγίας ἧς ἐποιήσατο πρὸς τὴν ἐκκλησίαν, [c'est à dire, ce semble, du discours qu'il faisoit dans l'assemblée des Fideles, en celebrant les mysteres : Et cela fait une histoire toute differente.]

(All. de Sim. p. 126.) 'Outre cela, il est bon de remarquer, 1°. Que ces actes du P. Combefis sont ceux mesmes de Metaphraste, selon le jugement qu'en a fait Leo (Eus. n. p. 319. 2. b. c.) Allatius. 'Mr Valois dit aussi que ce sont les communs alterez par Metaphraste : [& quoy que Combefis fasse pour tascher d'effacer une opinion si desavantageuse aux siens, qui peut bien en effet (Combf. act. p. 221. a p. 183.) n'être pas vraie en toutes choses,] 'il n'ose pas neanmoins le nier absolument ; a & il dit mesme que cela pourroit bien être.

(Bar. 310. §. 4.) 2°. 'Ce qui a choqué Baronius dans les actes de Surius, c'est qu'il y est dit que S. Pierre avoit excommunié Arius à cause de son heresie, par laquelle il faisoit le Fils inferieur au Pere ; au lieu qu'il n'a commencé à prescher cette heresie qu'assez longtemps aprés la mort de S. Pierre, sous l'episcopat de S. Alexandre. 'Il est vray que ceux Combf.
de Combefis ne disent pas positivement le sujet act. p. 194.
de son excommunication : [& on peut dire que cette omission en est déja un defaut.] 'Cependant p. 193. 194.
avant que de parler de cette excommunication, ils s'étendent beaucoup sur son heresie, [& nous portent par là à croire que c'est pour cela qu'il avoit esté excommunié.] 'Mais ils disent positivement p. 195.
que Saint Pierre accusa Arius d'avoir separé le Fils de la gloire & de la consubstantialité du Pere, [de quoy JESUS CHRIST ne luy avoit rien dit dans sa pretendue vision. Il reste donc qu'Arius eût commencé deslors à prescher son heresie. Et c'est ce que le P. Combefis n'oseroit dire.] 'Aussi il p. 224.
ne délie pas ce nœud, mais il le coupe tout d'un coup, en disant sans aucune preuve, que c'est une addition faite au texte : [Aprés quoy il n'y a plus de difficulté indissoluble.]

3°. 'Il se sert encore de la mesme voie pour ré- p. 222.
pondre à une objection particuliere à ses actes. 'Car ils portent que S. Pierre fut executé par l'or- p. 189.
dre de Diocletien, & ce nom y est repeté par deux fois, [quoiqu'il soit constant que ç'a esté sous Maximin, six ans & plus aprés la demission de Diocletien.

Pour continuer à marquer en un mot les autres difficultez que l'on peut former sur ces actes,] 'ils disent, 4°. Que Diocletien envoya cinq Tribuns p. 196.
à Alexandrie, pour emmener le Saint à Nicomedie; [au lieu que les communs ne parlent que d'un ; ce qui est beaucoup plus vraisemblable.]

5°. 'Eusebe dit que S. Pierre ayant esté pris, fut Eus. l. 9. c.
aussitôt decapité, ἀθρόως οὕτω. [Cela ne s'accorde 6. p. 351. c.
pas bien avec les actes de Surius, qui disent que sur la sedition du peuple qui suivit cet emprisonnement, l'on envoya à Nicomedie prendre les ordres du Prince.] 'Mais ceux de Combefis au lieu de Combf.
lever cette difficulté, l'augmentent encore, en p. 192.
disant ce semble que les cinq Tribuns y furent eux mesmes.

6°. 'Ces actes disent qu'Arius estoit Prêtre, ἤδη p. 193.
πρεσβυτέρου : '& Sozomene dit nettement qu'il n'é- Soz. l. 1.
toit alors que Diacre, & qu'il fut fait Prêtre par c. 15. p.
Achillas, aprés la mort de S. Pierre. 426. a. b.

7°. 'Lorsque S. Pierre parle de ses predecesseurs Comb. p.
dans ces actes, il y met un Milius [que nous ne 290.
connoissons point. Il n'y a pas de nom entr'eux qui en approche, que celui d'Abilius.]

8°. 'Dans ce mesme lieu, il met, [contre la ve- p. 203. 209.
rité de l'histoire,] Saint Heracle aprés S. Denys & S. Maxime. Il fait mesme cette faute en deux endroits : & le premier est 'le passage cité par Justi- Conc. t. 5.
nien, où cette faute ne se trouve pas neanmoins. p. 652. c.
'Le P. Combefis répond avec quelque probabilité Comb. p.
pour le premier : mais il n'a pour le second 228.
que son recours ordinaire sur la corruption du texte.

9°. 'S. Pierre ajoute que Sabellius avoit fort p. 202. 203.
tourmenté S. Denys, & l'avoit obligé de courir de côté & d'autre, [de quoy nous ne trouvons aucun vestige dans l'histoire.] 'Mais il peut l'avoir Conc. p.
pris des anciens actes citez par Justinien, qui signi- 652. c.
fient neanmoins plutost que S. Denys, outre les persecutions [des payens] qui obligeoient à s'enfuir de côté & d'autre, eut encore à souffrir les peines que luy causa l'heresie de Sabellius.

10°. 'S. Pierre dit aussi dans Combefis qu'Ori- Comb. p.
gene avoit fait beaucoup de peine à S. Heracle, & 203.
que mesme il avoit causé un schisme tres dangereux, qui duroit encore alors dans l'Eglise. 'On Conc. p.
trouve la mesme chose dans ceux que cite Justinien. 652. c.
[Cependant quelque dispute qu'il y eût eu jusqu'alors dans l'Eglise sur le sujet d'Origene, on ne voit point

point qu'il y ait eu de schisme: & il est difficile, comme on a dit, de pretendre que S. Heracle ait eu de grands combats à rendre contre Origene, luy qui étoit le plus ancien de ses disciples, qui aprés avoir été longtemps son coadjuteur dans les Catecheses, avoit enfin été établi par luy mesme son successeur dans cet emploi, un an seulement avant que de monter sur le throne d'Alexandrie, & qui eut pour successeur dans l'une & dans l'autre charge S. Denys son condisciple, & ami d'Origene vivant & mort.] Bar. 248. §. 1. 'Ainsi Baronius paroit avoir plus de raison de dire que l'election de S. Heracle appaisa les troubles qui s'étoient élevez touchant Origene.

Comb. p. 216. 11°. 'Il faut encore remarquer que selon les actes du P. Combefis, l'on voulut enterrer le corps de S. Pierre εἰς τὰ Θεωνᾶ, [ce qui ne peut signifier autre chose que l'eglise de S. Theonas.] Ath. apo. 1. p. 683. a. 'Et neanmoins nous savons par l'autorité de S. Athanase, que cette eglise n'a esté bâtie que par S. Alexandre [successeur non immediat de S. Pierre.]

ARTICLE II.

De la défense pretendue de recevoir jamais Arius dans l'Eglise.

[Quand il n'y auroit rien d'ailleurs qui pût diminuer l'autorité des actes de Saint Pierre, soit de ceux du Pere Combefis, soit des autres, il ne faut qu'examiner le fond de toutes ces pieces, pour faire voir qu'elles ne meritent pas un autre nom que celui de fable. La seule chose presque qui les rende celebres & agreables à ceux qui n'examinent pas avec tant de soin la verité des pieces & des histoires, c'est ce qui y est dit touchant Arius,] Comb. p. 193. 'savoir que ce miserable qui estoit Prestre, disent ceux de Combefis, que nous examinons particulierement, p. 194. 'ayant esté excommunié par S. Pierre, obtint que divers Ecclesiastiques, & entr'autres Achillas & Alexandre, allassent interceder pour luy auprés de ce Saint, qui estoit alors pres de repandre son sang pour J. C. Ils y furent en effet, '& S. Pierre aprés leur avoir témoigné à tous en general l'horreur qu'il avoit d'Arius à cause de son heresie, p. 196. 197. 'tira à part Achillas & Alexandre, & leur declara que J. C. luy estoit apparu en deplorant le schisme qu'Arius devoit un jour causer dans l'Eglise, luy avoit défendu de le recevoir, & luy avoit commandé de leur dire la mesme chose, à eux qui devoient être ses successeurs. p. 204. 'Achillas & Alexandre raporterent ceci aux plus considerables du Clergé, p. 205. '& Arius en ayant eu connoissance, ne fit rien pour lors, & ne laissa pas d'esperer en l'affection d'Achillas & d'Alexandre. Mais ses esperances furent vaines, disent les actes, & n'eurent aucun effet.

Soz. l. 1. c. 15. p. 426. a. b. 'Nous avons déja fait voir qu'Arius n'étoit point Prestre en ce temps là, [& qu'il n'a commencé à publier son heresie que longtemps aprés la mort de S. Pierre. Mais sans avoir égard à cela, si cette narration a quelque chose de veritable, comment ne trouvons nous point qu'elle ait jamais esté alleguée contre Arius, non pas mesme par S. Alexandre & Saint Athanase qui ne la pouvoient ignorer? De plus, qui pourra se persuader qu'une défense si expresse & si solennelle d'un Martyr, ait jamais pu être violée?] Comb. p. 226. 'Cela n'a pu se faire, dit le P. Combefis, que par des miserables & des gents de neant, ou par des admirateurs & des disciples d'Arius. L'un & l'autre, continue Combefis, ne se peut dire en aucune maniere de S. Alexandre, p. 227. | Ath. or. 1. p. 306. a. 'ni mesme de Saint Achillas, à qui Saint Athanase donne le titre de Grand, [& que l'Eglise honore au nombre des Saints le settieme de novembre. Cependant Achillas, ce saint & ce grand Evesque, qui apparemment n'a survécu Saint Pierre que de quelques mois,] Soz. l. 1. c. 15. p. 425. b. 'est celui qui a receu Arius dans l'Eglise, qui luy a permis d'exercer son office de Diacre, & mesme qui l'a elevé à la prestrise, comme Sozomene le declare, & aprés Achillas, Saint Alexandre en a fait cas, l'a estimé, & l'a honoré.

Combf. act. p. 226. 227. 'Il est vray que Combefis accuse Sozomene de s'être trompé; & cela pourroit estre: mais il faut d'autres autoritez que les actes de S. Pierre pour nous le persuader. Sozomene ne sera pas mesme le seul à condanner en ceci.] Thdrt. l. 1. c. 1. p. 523. c. 'Car Theodoret dit qu'Arius estoit Prestre sous Saint Alexandre, & avoit le soin de l'explication des Ecritures, [ce qui n'est pas une petite marque d'honneur & d'estime. Que s'il faut dire que Theodoret se trompe aussibien que Sozomene, au moins ne niera-t-on pas qu'Arius ne fust dans la communion de l'Eglise, qu'il n'y exerçat le sacerdoce, & mesme qu'il n'y fist la fonction de Curé, lorsqu'il fut excommunié pour son heresie. C'est ce que toute l'histoire atteste. Il faut donc que nonobstant la défense faite de la part de J. C. par Saint Pierre à Achillas & à S. Alexandre, & communiquée par eux au Clergé,] l'un de ces deux saints Evesques l'ait receu dans l'Eglise [non] par trop de facilité, Bar. 310. §. 6. 'comme le dit Baronius, [mais par une prevarication d'autant plus criminelle qu'elle a esté plus funeste à toute l'Eglise.

Il est encore fort étrange comment ces actes peuvent dire] Comb. p. 205. qu'Arius espera inutilement d'être rétabli par Achillas ou Alexandre, [puisqu'il est tout à fait constant qu'il fut rétabli par l'un des deux.

Aprés cela je pense qu'on ne s'étonnera pas si nous ne nous servons point d'une piece qui a tant de marques de supposition. Nous avons esté bien aises de voir tout ceci confirmé par le jugement de Bollandus,] Boll. may. t. 1. p. 54. b. 'qui dit que les actes grecs donnez par le P. Combefis passent pour être moins anciens que les latins, & que ni les uns ni les autres ne sont point assez fideles. Alex. t. 1. p. 78. 'Le P. Alexandre abandonne aussi absolument son confrere, & soutient que tous les actes que nous avons de S. Pierre sont des pieces visiblement fausses & supposées.

Bar. 310. §. 4. 'Baronius cite d'autres actes du mesme Saint, qu'il dit avoir esté mis en latin par Anastase le bibliothecaire. Il ne les raporte que par extrait ou en abregé; [ce qui fait qu'il est plus difficile d'en juger.] Neanmoins puisqu'il dit qu'ils sont peu differens des communs, & qu'il en raporte la vision où J. C. défendit à S. Pierre, à Achillas & à Alexandre, de recevoir jamais Arius dans l'Eglise, [ils ne doivent pas avoir plus d'autorité que les autres.]

NOTE II.

Pour la page 182. §. 3.

Sur les differens Actes de S. Menne.

All. de Sim. p. 125. 'L'histoire de S. Menne de Cotyée que nous avons dans Surius 11. *nov.* p. 241, est de Metaphraste. [L'on y voit son style, particulierement dans les harangues. Mais pour les faits il n'y a rien de bien mauvais. Car le commencement mesme, qui est un peu extraordinaire, est assez semblable à l'histoire de S. Gordie autorisée par S. Basile.

Nous en avons trouvé d'autres actes dans un manuscrit, qui ont quelques marques d'antiquité & de verité, meslées de fautes qu'on pourroit attribuer aux copistes: de sorte que nous aurions pu en faire un extrait, sans le commencement & la fin. Car personne n'oseroit soutenir que] MS. p. 420. 'l'edit qui y est raporté d'abord, soit veritablement l'edit de

de Diocletien; & il n'y a point d'apparence que Diocletien en ait publié aucun contre les Chrétiens en la deuxieme année de son regne. Il n'est Ibid. point probable non plus]'que le Saint se soit venu declarer au Gouverneur comme Chrétien, pour s'aller ensuite retirer dans le desert. [Mais la fin p.427. surtout ne peut passer que pour une fable] 'Car on y lit que le Saint avant que d'être decapité, ordonna que quand il seroit mort, on mît son corps sur un chameau, qu'on laisseroit aller où il voudroit, & qu'on enterrât son corps où le chameau s'arresteroit, *En quoy vous verrez*, dit-il, *la gloire de J. C.* 'Cela se fit de la sorte, [sans qu'on p.428. voie en quoy la gloire de J. C. parut. Metaphraste ne dit rien de cela, & mesme il pretend que le corps du Saint fut brulé; ce qui convient mieux au temps de la persecution.]

Pour la page 188. § 3.

NOTE III.

S'il faut mettre deux SS. Mennes, l'un à Cotyée, & l'autre en Libye.

[Ce que nous disons qu'il peut y avoir eu deux Saints Mennes, l'un à Cotyée en Phrygie, l'autre en Egypte, c'est à dire dans la Libye, est fondé sur la difference entiere de ce qu'on dit de l'un & de l'autre, quoiqu'on les mette dans le mesme temps. On le peut appuyer par les Ménées, qui marquent le 11. de novembre *p.* 167, Saint Menne Egyptien à Cotyée, en abregeant l'histoire que nous en avons dans Surius, & mettent le 10 de decembre *p.* 170, un S. Menne surnommé Callicelade, qu'ils disent avoir souffert à Alexandrie sous Maximien, ou plutost Maximin, avec S. Hermogene & S. Eugraphe: Et ils en font une longue histoire toute differente de celui de Cotyée, mais aussi méchante qu'on en puisse voir.] Sur. 10. dec. p. 201. 'Nous avons aussi dans Surius de tres longs actes du dernier; All. de Sim. p. 127. 'qui sont reconnus pour être de Metaphraste. a Bar. 307. § 38. a Baronius y trouve quelques fautes; [mais il y en a bien d'autres. Mr. le Maître les qualifioit fables magnifiques: & il est impossible de n'en pas faire le mesme jugement. Car pour ne regarder que le fond, qui croira que l'Egypte ait eu deux Gouverneurs Chrétiens dans le feu de la persecution, & qu'on les ait traitez tous deux ensemble de la maniere qu'ils le sont dans ces actes, au milieu d'une ville puissante & seditieuse comme Alexandrie, que l'on suppose mesme toute Chrétienne? A qui persuadera t-on aussi qu'Eusebe qui vivoit en ce temps là dans la Palestine, & dans l'Egypte mesme, a pu oublier deux Gouverneurs martyrizez en mesme temps, en presence de l'Empereur qui y estoit venu exprés, luy qui releve si fort le martyre d'un simple Intendant des finances? Mais la fausseté de cette histoire n'empesche pas qu'il n'y ait eu veritablement un Saint Boll. 31. jan. p. 1094. § 31. Menne à Alexandrie, ou dans les environs, c'est à dire dans la Libye,]'comme nous l'apprenons de l'histoire de S. Cyr & de S. Jean.

23. jan. p. 517. § 97. p. 465. § 1. 2. 3. [Ce qui embarasse,] 'c'est que la vie de S. Jean l'Aumosnier dit qu'il mourut le jour qu'on faisoit à Alexandrie la feste de S. Menne. 'Et l'on voit que les Grecs & la pluspart des Latins font la fête de S. Jean l'Aumosnier le 11. ou le 12. de novembre, le mesme jour que S. Menne de Cotyée, ou le lendemain. [Nous ne voyons pas bien ce qu'on peut dire sur cela, sinon peutestre que l'onzieme de novembre est originairement la feste de Saint Menne de Libye; dont le corps ayant esté transporté à Constantinople, comme portent les Ménées, cela y a fait faire sa feste le 10 de decembre, & l'on y a mis S. Menne de Cotyée le 11 de novembre, lorsqu'on a commencé à l'y connoître.] 'Les martyrologes de S. Jerome marquent ce jour là S. Minate [ou Menne] à Alexandrie, sans parler de Phrygie ni de Cotyée. Flor. p. 962. 963. [Si cela est, il faut dire que tout ce que les anciens ont dit de S. Menne, (car ils n'en ont jamais distingué deux,) appartient à celui de Libye dont il y avoit une eglise celebre à Alexandrie, quoique celui de Cotyée ait esté plus connu dans l'Occident depuis le IX. siecle, auquel les actes de celui de Libye pouvoient être moins communs, ou être rejettez comme une fable. C'est ce que nous proposons aux lecteurs, en attendant que nous en ayons plus de lumiere.

Nous ne doutons point que quelques uns ne croient qu'il faut dire, avec Metaphraste, que le corps de S. Menne de Cotyée fut raporté en Egypte, & sans doute à Alexandrie; & qu'ainsi celui qu'on honoroit en cette ville le 11 de novembre est veritablement celui de Cotyée. Cela ne s'accordera pas avec les Grecs, qui distinguent celui de Cotyée de celui d'Alexandrie, dont ils veulent que le corps soit à Constantinople, & qu'ils surnomment Callicelade. Mais la plus grande difficulté,] 'c'est que celui de Libye estoit fort celebre Boll. 31. jan. p. 1094. § 31. à Alexandrie. *Per illum enim*, dit l'auteur des miracles de Saint Cyr, *in hodiernum usque diem tum Mareotes, tum Libya omnis confirmata subsistit, quodque præcipuum est, magna illa atque illustris Alexandria.* [Il y aura donc eu deux SS. Mennes celebres à Alexandrie: & cependant on parle toujours d'un seul sans faire de distinction.

Je ne sçay s'il est permis de proposer ici une autre conjecture, fondée sur la ressemblance de ce qu'on dit de S. Menne de Cotyée, avec ce que Saint Basile nous dit de S. Gordie martyrizé à Cesarée en Cappadoce. *V. la pers. de Diocletien* §. 64. Car dans la verité c'est la mesme histoire, & assez extraordinaire pour ne pas croire aisément qu'elle soit arrivée deux fois en un mesme temps. Il étoit alors tres ordinaire d'avoir deux noms. Si donc nous supposons que S. Gordie s'appelloit aussi Menne, & qu'il soit devenu celebre à Cotyée sous ce dernier nom, plus connu peutestre dans la campagne, soit par la translation de son corps, soit de quelque autre maniere; il ne sera point étrange qu'on ait mis son histoire en Phrygie, ni qu'on l'ait fait Egyptien, & qu'on ait fait porter son corps en Egypte à cause de celui de Libye,] 'celebre par toute la terre. § 31. [Il est certain que tous les auteurs un peu anciens n'ont connu que ce dernier; & il y a tout sujet de croire que le 11. de novembre est le vray jour de sa feste, quoiqu'on y fasse aujourd'hui celle de celui de Cotyée. C'est une pensée que nous soumettons à l'examen & au jugement des lecteurs.

Pour la page 188. § 3.

NOTE IV.

Sur une histoire des miracles de Saint Menne de Libye.

Sur. 11. nov. p. 243. 'Nous avons dans Surius une histoire attribuée à Timothée Patriarche d'Alexandrie, [qui fut Evesque depuis 381. jusqu'en 385.] Boll. may. t. 1. p. 50. a. D'autres disent à Theophile Evesque d'Alexandrie [son successeur. Elle ne contient que cinq miracles de S. Menne faits à Alexandrie, dont le premier est tout à fait étrange, le second un peu moins, le troisiéme & le quatrieme ne sont pas mauvais, & le cinquieme scandaleux au dernier point. Aussi Mr le Maître juge qu'elle paroist apocryphe. Elle pourroit être de Timothée Elure, qui usurpa le siege d'Alexandrie en 457. & ne meriter aucune creance.] 'Les Grecs dans leurs Ménées mettent ces cinq Men. p. 167. 171.

Digitized by Google

cinq miracles sur le 11 de novembre, les raportant à Saint Menne de Cotyée, [quoique selon eux il soit different de celui d'Alexandrie.]

NOTE V.

Pour la page 188. §. 3.

Que le corps de Saint Menne peut avoir esté apporté de Libye à Constantinople vers l'an 625.

Men. 17. feb. p. 184. 'Les Grecs disent que le corps de S. Menne fut trouvé à Constantinople sous le regne de l'Empereur Basile, τῦ φιλοχρίςου. [Ils marquent apparemment Basile II,] Lab. chr. &c. 'qui regna cinquante ans, depuis 975 jusqu'en 1024. Men. p. 184. 'Ils ajoutent qu'on trouva dans son tombeau une inscription qui marquoit le temps où il y avoit esté mis, & qu'en supputant, on trouvoit que c'avoit esté 400 ans auparavant. Ainsi il peut avoir esté apporté à Constantinople vers l'an 625, au commencement des courses des Sarrazins, peu aprés l'écrit fait sur les miracles de S. Cyr,] Boll. 31. jan. p. 1094. §. 31. 'où l'on voit que le corps de Saint Menne estoit encore en Libye.

NOTE VI.

pour la page 190. §. 5.

Qu'on n'a aucun bon monument pour l'histoire de Ste Catherine.

All. de Sim. p. 125. 'Les actes de Ste Catherine que nous avons dans Surius, sont reconnus pour estre de Metaphraste. Bar. 307. §. 33 | 25. nov. a. 'Baronius assure qu'il y a diverses choses insoutenables. [a] Leo Allatius cite d'autres actes de la mesme Sainte faits par un auteur incertain, [b] & de troisiemes attribuez à un Athanase qui s'appelle serviteur de la Sainte. a All de Sim. p. 124 b p. 93. Boll. may. t. 1. p. 51. 52. 'Bollandus croit qu'il l'estoit comme Pasicrate l'estoit de S. George, & il le pretend auteur de toute l'histoire de Ste Catherine, qu'on a, dit-il, d'autant plus de peine à croire vraie, qu'elle est plus extraordinaire & plus surprenante: de sorte qu'on la peut mettre entre ces fictions que la facilité indiscrette des Grecs a receues sans discernement, & a fait passer ensuite aux Latins.

[On peut juger de la qualité de toutes ces pieces par les premieres paroles que Leo Allatius en raporte, puisqu'elles mettent le martyre de Sainte Catherine sous Maxence, lequel n'a jamais eu d'autorité en Orient & à Alexandrie, où Ste Catherine a souffert selon l'opinion de tout le monde: & nous ne craignons pas d'ajouter qu'il n'y a mesme jamais esté reconnu publiquement pour Empereur, en la maniere qu'on reconnoissoit en Orient ceux qui regnoient en Occident. Aussi ce nom de Maxence est une fausseté reconnue de tout le monde. Et il n'y a personne qui ne dise qu'il faut lire Maximin. Molanus dans ses notes sur Usuard, cite encore une autre histoire de Ste Catherine imprimée sous le nom de Raban. Mais il remarque en mesme temps que de grands hommes y trouvent diverses choses qui leur deplaisent. Hessels y en reprend quelques unes, outre la fausseté de Maxence.

Bar. 25. nov. a. 'Baronius cite pour cette Sainte les martyrologes de Bede & d'Adon. [Mais on ne la trouve que dans les additions faites à ces martyrologes, ou dans celui qu'on a supposé sous le nom de Bede.] Il cite encore deux hymnes du breviaire de Tolede. [Il faudroit voir quand elles ont esté composées.]

NOTE VII.

Pour la page 191. §. 6.

Sur les actes de S. Var.

All. de Sim. p. 127. 'Allatius reconnoist que les actes de S. Var que nous avons dans Surius 19. *oct. p.* 298, sont de Metaphraste: [Et cela paroist assez par leur style. Il y a plusieurs choses dans les discours, qui ne peuvent guere venir que de luy. Pour les faits qui regardent le martyre du Saint, ils n'ont rien de mauvais, hors une ou deux circonstances que nous allons marquer. Ils ont mesme quelque chose d'assez beau, ce qui nous a portez à en faire un abregé, dans la creance que Metaphraste pouvoit avoir suivi quelque bon original, mais l'avoir quelquefois mal entendu ou mal exprimé. Car il ne paroist point du tout probable] 'que le Saint ait pu faire tirer desceps & des chaines, les Confesseurs qui estoient en prison. Sur. 19. oct. p. 298. §. 2. Il semble selon ces actes, qu'il ne les ait assistez qu'un seul jour, 'au lieu que les Ménées disent que cela dura assez longtemps. Men. ib. p. 236. 'Ils disent encore que l'un des Confesseurs estoit mort dans la prison; [ce qui paroist plus probable] p. 237. 'que ce que disent les actes, qu'il estoit mort dans la solitude. Sur. §. 3. 'Metaphraste fait un long discours sur la sepulture & sur la translation du Saint dans la Palestine, §. 9. 11. [où il y a bien des choses qu'on pourroit trouver à redire.] 'Pour la grande histoire qu'il ajoute ensuite sur la mort du fils de Cleopatre, §. 11-14. [elle seroit considerable si elle estoit mieux autorisée, & si elle n'avoit point trop de raport à celle de Cleobis & de Biton raportée par Ciceron dans les livres des Tusculanes.]

NOTE VIII.

Pour la page 193. §. 8.

Quand il faut faire commencer le schisme des Meleciens.

Bar. 306. §. 44. 'Baronius croit que le schisme de Melece a commencé en l'an 306; & il se fonde sur S. Athanase mesme. Ath. or. I. p. 305. a. b. 'Car ce Saint dit que cela estoit arrivé 55. ans avant qu'il écrivist sa premiere oraison contre les Ariens: '& il dit luy mesme assez clairement qu'il l'écrivoit 36. ans aprés le Concile de Nicée, [c'est à dire en 361: Selon quoy les Meleciens doivent avoir commencé en l'an 306.] p. 290. c. 'Mais le mesme Saint ne témoigne pas moins clairement qu'il écrivoit cette oraison lorsque l'on commençoit à parler d'envoyer George à Alexandrie, Pagi, 306. §. 24. 'ce qui estant arrivé en 356, nous obligeroit de mettre, avec le P. Pagi, le commencement des Meleciens en 301. [Nous voyons peu ou point de lieu de répondre aux raisons que nous avons de mettre ce traité des l'an 356. *V. S. Athanase.* Et puisque Melece fut condanné par S. Pierre dans un Concile, cela semble favoriser ceux qui le mettent en 301, deux ans avant la persecution, & lorsqu'il estoit aisé de tenir des Conciles.] Eus. l. 8. c. 1. p. 292. c. 'Eusebe se plaint mesme que la persecution avoit esté precedée & attirée par des divisions scandaleuses entre les Evesques & entre les peuples.' Pagi, 306. §. 25. Et cela pourroit fort bien convenir au schisme de Melece, [surtout dans le style d'un Arien ami des Meleciens.

Mais comme il peut y avoir eu d'autres dissensions qui ne nous sont pas connues, c'est une preuve bien foible, que celle de Melece ait precedé la persecution. Il n'est mesme guere probable que Melece ait renoncé à la foy, & sacrifié avant la persecution.] 'Et il est certain que son apostasie a precedé son schisme. Ath. ap. 2. p. 777. b. 'Socrate dit nettement qu'il renonça à la foy durant la persecution. Socr. l. 1. c. 6. p. 14. b. 'Et S. Epiphane convient de ce point, que le schisme a commencé durant la persecution. Epi. 68. c. 1. 2. p. 717. 718. [Il n'est pas impossible aussi que S. Pierre ait assemblé un Concile durant la persecution, puisqu'elle a eu quelques intervalles, comme en 305, durant que l'Empire changeoit de Princes, vers le commencement de 310, & surtout au milieu de l'an 311. Ce qui favorise encore l'epoque de Baronius,] p. 717. a. 'c'est qu'Hierocle estoit selon S. Epiphane, gouverneur d'Alexandrie lors-

Digitized by Google

Euf. n. p. 177. a. b. lorsque le schisme commença. 'Et il l'estoit aussi lorsque S. Edese fut martyrizé, [c'est à dire en l'an 306. *V. S. Appien.* Ainsi Melece auroit pu apostasier au commencement de 305, avoir esté condanné par le Concile de la mesme année, & avoir fait schisme en 305. ou 306.

Nous nous determinerions absolument à ce sentiment, sans les 55. ans marquez par S. Athanase: car nous ne voyons pas bien ce que l'on y peut répondre. Et nous savons que le PP. Benedictins qui travaillent sur Saint Athanase, ont trouvé ces 55. ans dans tous leurs manuscrits, aussibien que dans tous les imprimez. Nous attendrons sur cette difficulté le jugement des personnes habiles qui voudront se donner la peine de l'examiner.]

NOTE IX.

Pour la page 193. §. 8.

Fautes de S. Epiphane sur le schisme des Meleciens: Si l'on peut dire que Melece n'avoit point sacrifié.

Epi. 68. c. 1. &c p. 717. 'S. Epiphane dans le recit qu'il fait de l'origine du schisme des Meleciens, ne dit pas un mot de l'apostasie ni des autres crimes dont S. Athanase Ath. ap. 2. p. 777. b. nous assure que Melece estoit coupable. 'Il en fait Epi. p. 717. a. b. au contraire un illustre Confesseur. [Pour le Concile où il fut condanné, selon S. Athanase, S. Epiphane le rend mesme impossible,] c. 3. p. 718. 719. 'disant assez clairement que S. Pierre ne sortit de la prison, où il suppose que le schisme commença, que pour aller au p. 718. d. martyre. 'Mais ce qui est de plus étrange, c'est qu'il fait Saint Pierre veritablement auteur de l'origine du schisme, quoique dans le progrés, Melece en c. 3. 4. p. 719. c. soit aussi coupable. 'La bonne intelligence qu'il pretend avoir esté entre Melece & Saint Alexandre, Ath. p. 777. c. &c. [est encore absolument insoutenable,] 'puisque S. Athanase nous assure que le fiel de ce schismatique ne se repandit pas moins contre S. Alexandre que contre S. Pierre.

Bas. ex p. 305. 306. 'Basnage semble vouloir soutenir S. Epiphane: & il croit au moins qu'il y a sujet de contester ce que dit Saint Athanase, que Melece avoit esté deposé pour avoir sacrifié. Le silence de S. Epiphane qu'il allegue contre cela, [n'est pas pour faire beaucoup d'impression. Ce n'est rien non plus que celui Thdrt. l. 1. c. 8. p. 546. a. de Theodoret,] 'qui suivant S. Athanase, se contente de dire avec luy, que Melece avoit esté deposé pour quelques crimes,] sans dire qu'il avoit sacrifié. Car il peut avoir voulu, pour abreger, comprendre son idolatrie sous le mot general de crimes. Mais l'argument que Basnage tire du Concile de Nicée est considerable. Car il semble que ce Concile n'auroit point dû oublier un crime de cette nature, ni conserver l'honneur & le rang d'Evesque à un homme coupable d'idolatrie. Mais il se peut faire que l'idolatrie de Melece fust tres veritable & tres certaine, & qu'il fust neanmoins p. 547. a. difficile de la prouver à Nicée.] 'Qu'ainsi le Concile qui croyoit devoir user d'indulgence à l'égard de Melece, quoiqu'il sceust bien qu'il en estoit tout à fait indigne, comme il le marque expressément, [ait cru qu'il pouvoit n'avoir point d'égard à cela. Il ne parle point non plus des autres crimes que marque S. Athanase, & que Basnage ne contestera pas sur le silence de Theodoret. Il n'avoit en vue que d'éteindre le schisme formé par Melece, à quoy il croyoit que la condescendance seroit plus utile; & n'a point cru se devoir arrester à tout le reste.

Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a guere moyen Bas. p. 306. de se persuader] 'que S. Athanase ait pu ne parler Ath. p. 777. b c. que sur un bruit commun & faux, 'lorsque pour marquer l'origine des troubles de l'Eglise, il dit que Saint Pierre avoit deposé Melece dans une assemblée d'Evesques aprés l'avoir convaincu de beaucoup de crimes, & d'avoir sacrifié, que Melece ne s'adressa point à un autre Concile, & ne songea point à se justifier envers la posterité, mais fit schisme, & commença à dechirer les Evesques. 'S. Athanase, ce Pere tres grave, comme le reconnoist Basnage, n'estoit point un homme à croire des bruits populaires, surtout dans une affaire de cette importance: & il avoit esté trop bien instruit dans les affaires de l'Eglise par Saint Alexandre, pour ignorer la cause du schisme des Meleciens nez de son temps, & avec qui il avoit tous les jours affaire.] Bas. p. 305.

NOTE X.

Pour la page 197. §. 12.

Que S. Pierre est mort en 311, le 25 de novembre.

'Eusebe dit que S. Pierre gouverna l'Eglise d'Alexandrie douze ans entiers. [Mais nous savons Eus. l. 7. c. 32. p. 289. d. par divers exemples que dans son style ces douze ans entiers peuvent bien ne marquer qu'un peu plus d'onze ans. En effet, Nicephore, & Theophane *p. 5. a*, ne luy donnent qu'onze ans: Eutyque *p.* 404, n'en met mesme que dix. Eusebe nous oblige luy mesme à ne luy pas donner douze ans entiers,] 'puisqu'il dit au mesme endroit qu'il d| 290. a. n'avoit pas gouverné trois ans lorsque la persecution arriva, & qu'il mourut dans la neuvieme année de cette persecution. Cette neuvieme année de la persecution commence selon luy en l'an 311. à Pasque, & puisque nous avons tout lieu de croire, comme nous allons voir,] 'que Saint Pierre est n. p. 185. 1. mort le 25. [ou 26.] de novembre, il faut dire que al Nor. de ç'a esté en l'an 311. C'est le sentiment que suit le Lic. c. 2. Cardinal Noris, aprés Mr Valois. p. 47. b.

'La chronique Orientale luy donne 10. ans & Chr. ori. 333. jours d'episcopat, & dit qu'il fut martyrizé le p. 116. vendredi 29. du mois Athur, [c'est à dire le 25. ou 26. de novembre, mais le vendredi nous meneroit à l'an 309. Ainsi il y a faute dans cette chronique; & elle est aussi peu recevable en cela qu'en ce qu'elle dit avec Eutyque *p.* 404,] que S. Pierre fut fait Evesque en la dixieme année de Diocletien, [de J.C. 293,] & qu'il fut martyrizé dans la 20e.

'Bollandus pour soutenir l'histoire raportée par Boll. 2. may, p. 189. a. Rufin du battesme donné par S. Athanase encore enfant, à la feste de S. Pierre, a pretendu que ce saint Martyr pouvoit estre mort des l'an 303. ou 304, en contant la 9e année de la persecution depuis l'an 295, auquel Theophane, [sans aucune autorité,] a mis que Diocletien a fait mourir des milliers de Martyrs, comme on l'apprend, dit-il, de l'histoire d'Eusebe, [où l'on n'en apprend neanmoins quoy que ce soit.] 'Quelques Martyrs qu'ait pu faire parmi les soldats avant l'an 303, ou Maximien Galere, Eus. l. 8. c. 4. p. 296. a. ou le General Veturius, ce qu'Eusebe reduit à un ou deux, [on ne sauroit lire sa chronique, son 8e livre, & encore plus celui des Martyrs de Palestine, sans être convaincu qu'il ne conte jamais les années de la persecution que depuis les edits publiez vers Pasque en l'an 303. [Nous ne pretendons pas que ce qu'il dit des Evesques d'Alexandrie dans sa chronique traduite par S. Jerome, soit tout à fait exact. Mais ce ne seroit qu'une suite d'anachronisme de dix années, s'il falloit mettre le martyre de S. Pierre en 304, & faire ensuite remonter à proportion ses predecesseurs.] 'Bollandus nous a laissé depuis la Boll. may. t. 1. p. 21. 2. liberté de ne mettre la mort de Saint Pierre qu'à la fin de la persecution: il avoue mesme que cette opinion est la plus aisée, & ne fait point de violence à la chonologie d'Eusebe. [Nous ne craignons pas de dire que s'il touche ce point une troisieme fois, il abandonnera absolument sa conjecture de l'an

l'an 303. Car nous sommes persuadez qu'il a trop d'erudition, & trop de bonne foy, pour ne le pas faire.

Pour le jour de la mort de S. Pierre, la chronique Orientale met, comme nous avons dit, que ce fut le 29. d'Athur, qui est le 25. de novembre dans l'année commune, & le 26. dans l'année intercalaire; c'est à dire dans celle qui precede nostre bissexte. Car alors les Egyptiens qui finissoient ordinairement leur année au 28. d'aoust, y ajoutoient un jour; ce qui faisoit ensuite commencer leurs mois un jour plustard que dans les autres années, jusques à ce qu'ils eussent atteint le bissexte, & la fin de fevrier. Comme l'an 311. estoit intercalaire, je ne sçay si ce n'est point à cause de cela] 'que la feste de S. Pierre est marquée le 26. de novembre dans les martyrologes de S. Jerome, 'au lieu que Bede & les autres Latins posterieurs la font le 25. 'Nous lisons dans le Typique de S. Sabas, que les anciens livres des Grecs la mettoient aussi le 25, & Ste Catherine le 24, mais que les nouveaux avoient transposé ces deux festes. 'S. Pierre est en effet marqué le 25. dans le menologe d'Ughellus attribué à l'Empereur Basile, [& dans un menologe imprimé à Venise en 1523. p. 93. 94. au lieu que dans les Ménées p. 370, il est le 24.] 'Ses actes donnez par le P. Combefis, portent aussi qu'il mourut le 25. ᵃOn cite encore la mesme chose de quelques extraits de chronologie publiez par Scaliger. [Quoy qu'il en soit, les Egyptiens, les Latins & les Grecs s'accordent à reconnoistre le 25. ou le 26. de novembre pour le vray jour de sa feste. Ainsi nous avons tout sujet de croire qu'il mourut effectivement vers ce temps là, & par consequent en 311.]

(Marge : Flor. p. 999. — p. 1000. 2. — Typ. p. 23. 3. — Ugh. t. 6. p. 1144. — Combf. act. p. 214. — a Nor. de Lic. p. 47| Eus. chr. ad. p. 83.)

NOTE XI.

Pour la page 197. §. 12.

Les actes des SS. Paul, Isaïe, &c. ne parlent pas de luy.

Combf. act. p. 88.

'L'histoire originale du martyre des solitaires de Sinaï & de Raïthe donnée par le P. Combefis, dit que Pierre le tres saint Evesque d'Alexandrie, étoit obligé de s'enfuir tantost en un lieu, tantost en un autre, & n'avoit pas la liberté de gouverner son saint troupeau. [Mais nous croyons qu'il y a bien autant de raison d'expliquer ceci de Pierre successeur de S. Athanase, que du Martyr. *V. les SS. Paul, Isaïe, &c.*]

NOTES SUR SAINT METHODE.

NOTE I.

Pour la page 198.

Grandes difficultez sur le lieu où il a esté Evesque.

(Marge : Hier. v. ill. c. 83. p. 295. a. — Leon. sec. 3. p. 503. d| Men. 20. jun. p. 145| Jo. D. ima. l. 3. p. 815. — Meth. exc. pr.| All. in Meth. — Suid. μ. p. 118. b.)

AU lieu que S. Jerome fait Saint Methode Evesque d'Olympe en Lycie, & puis de Tyr, 'Leonce de Byzance [qui écrivoit apparemment sous S. Euloge d'Alexandrie, à la fin du VI. siecle,] Saint Jean de Damas, & les autres Grecs posterieurs, comme on le voit par leurs Ménées, le qualifient Evesque de Patare; '& c'est le titre qu'il porte dans les manuscrits. 'Suidas [flotant entre l'opinion de son temps & l'autorité des anciens,] dit qu'il estoit Evesque d'Olympe en Lycie, ou de Patare, ἤτοι Πατάρων, [ce qui pourroit signifier qu'Olympe s'appelloit aussi Patare. 'Et le Pere Combefis qui a donné les œuvres de S. Methode au public, avec celles de S. Amphiloque, pretend en effet que Patare & Olympe ne sont que deux noms differens d'une mesme ville. [Mais cela n'est nullement vraisemblable, y ayant dans la Lycie une ville d'Olympe distinguée de celle de Patare selon les geographes:] '& mesme l'on voit que Cyrin de Patare, & Anatole d'Olympe, ont souscrit tous deux à une mesme lettre écrite par les Evesques de Lycie à l'Empereur Leon.

(Marge : Meth. exc. pr. — Conc. t. 4. p. 940. a. b.)

[Il se pourroit faire qu'Olympe & Patare n'eussent eu d'abord qu'un mesme Evesque : car cela n'est pas sans exemple. Mais il faudroit pour cela qu'elles eussent esté proches l'une de l'autre : au lieu que Sanson & la Rue les placent fort loin: & on met entre deux d'autres villes episcopales.] 'C'est neanmoins le sentiment de Leo Allatius, qui veut qu'il fust Evesque de toute cette coste de la Lycie. [Cela est d'autant plus difficile à croire, qu'entre Olympe & Patare est la ville de Myre peu eloignée de la mer, laquelle estant la metropole de la province, ne pouvoit manquer d'avoir un Evesque particulier, ou d'estre le principal siege & le premier titre de celui qui gouvernoit toute cette coste.] 'Allatius étend l'evesché de S. Methode jusqu'à Side qui est dans la Pamphyle, 'parceque dans la chaine sur Job il y a divers passages d'un Methode de Side, dont la phrase, l'air, & les pensées ont du raport aux écrits de S. Methode. [Je ne sçay neanmoins si cela est assez considerable pour fonder une chose qui a si peu d'apparence.] Allatius mesme ne le veut pas assurer. [Quand il seroit certain que ces passages seroient de nostre S. Methode, ne vaudroit-il pas mieux dire qu'on l'a surnommé *de Side*, parcequ'il en estoit originaire, que non pas de le faire Evesque dans deux provinces differentes?

(Marge : All. in Meth. p. 304. 305. — p. 305. — p. 354.)

'Baronius, [plutost que de faire S. Methode Evesque d'Olympe & de Patare ensemble,] aime mieux dire que ce sont deux SS. Methodes differens; 'ce que le Pere Combefis & Allatius rejettent absolument. [Et en effet, puisque les modernes attribuent à l'Evesque de Patare tout ce que les anciens disent de celui d'Olympe, on ne peut douter que ce ne soit le mesme Saint.

(Marge : Bar. 14. jun. f. — Meth. exc. pr.| All. in Meth. p. 307.)

Il faut donc dire que les nouveaux Grecs se trompent en le faisant Evesque de Patare, peutestre parcequ'il y a eu quelques autres Methodes celebres à Patare; si quelqu'un ne juge que ce consentement general de la posterité doit l'emporter sur S. Jerome ou sur ses copistes, qui ont pu confondre Patare avec Tyr, parceque cette derniere ville leur estoit plus connue que l'autre. Au moins nous ne trouvons que trop d'Evesques qui peuvent avoir rempli le siege de Tyr, du temps de S. Methode, & au commencement du IV. siecle, comme Saint Tyrannion, Paulin, & Zenon. Il est d'ailleurs assez difficile de voir comment un Evesque de Lycie aura esté transferé à Tyr en Phenicie, si nous ne disons que la persecution l'ayant obligé de quitter sa province, & de se venir cacher à Tyr, les Chrétiens de Tyr l'obligerent de se charger de leur conduite aprés la mort de S. Tyrannion.

Il y a encore en cela un autre embaras.] 'Car Jean d'Antioche écrivant à Saint Procle [vers l'an 436,] met entre les anciens Peres un Methode illustre entre ceux de l'Illyrie & de la Grece; sans songer à se l'attribuer en qualité d'Evesque de Tyr dans le patriarcat d'Antioche. Diroit-on qu'il auroit confondu l'Asie avec la Grece? Cela n'auroit certainement aucune apparence.] 'Mais S. Jerome mesme dit que S. Methode a esté martyrizé à Calcide dans la Grece. [Et comment est-ce qu'un Evesque de Lycie ou de Phenicie aura esté souffrir

(Marge : Lup. ep. 197. p. 393. — Hier. v. ill. c. 83. p. 295. a.)

dans

dans la Grece? Car nous ne voyons presque pas que les Empereurs soient venus en Grece. Elle avoit un Prefet different de l'Orient, Et mesme en l'an 311. ou 312, où nous croyons qu'il faut mettre le martyre de S. Methode, elle estoit à Licinius, & l'Asie avec la Phenicie à Maximin.

Nous allons voir dans les notes suivantes, qu'il y a encore diverses opinions & sur lieu & sur le temps de son martyre. Ainsi l'on a au moins quelque sujet de douter s'il n'y a point eu plusieurs Methodes, que S. Jerome mesme aura confondus en un, comme S. Gregoire de Nazianze & Prudence ont confondu deux Saints Cypriens. Et en ce cas, je ne sçay s'il ne faudroit point mettre en Grec celui qui a écrit, en suivant Jean d'Antioche. Le mont Olympe y est celebre dans la Thessalie. Je voudrois qu'on y trouvast aussi quelque ville episcopale de mesme nom.] 'On marque une ville d'Olynthe dans la Macedoine, [qui estoit de l'Illyrie. Mais elle n'estoit pas de la Grece, *in Hellade*, selon qu'on la bornoit du temps de Jean d'Antioche: & la Thessalie mesme n'en estoit pas.]

Baudr. p. 11.

'Il est certain que S. Methode a esté sur la montagne d'Olympe en Lycie: [& je ne sçay pas si ce seroit sur cela qu'on l'auroit fait Evesque d'Olympe.]

Meth. exc. p. 301. c.

'On a encore quelque lieu de croire qu'il a fait en ces quartiers là son Banquet des Vierges.

conv. p. 166. c.

[Mais il peut estre né à Olympe, ce qui luy en aura fait donner le surnom, comme à Paul de Samosates, & à Synese de Cyrene, y avoir demeuré assez longtemps, & avoir neanmoins esté Ev. dans la Grece. Nous laissons à d'autres la decision de ces difficultez; & pour nous, sans oser l'entreprendre, nous suivrons ce que nous lisons dans S. Jerome, comme dans l'auteur le plus ancien, jusqu'à ce que nous en ayons un plus grand éclaircissement.]

Pour la page 198.

NOTE II.

Qu'il est mort en 311 ou 312.

Hier. v. ill. c. 83. p. 295. a.

Suid. μ. p. 118.

'S. Jerome dit que S. Methode souffrit à la fin de la derniere persecution, ou comme d'autres l'assuroient, sous Dece & Valerien. Sophrone, '& Suidas encore plus, semblent avoir pris ce dernier sentiment, [faute d'avoir bien entendu celui de Saint Jerome: & on le trouve dans le menologe de Canisius *t.* 2. *p.* 802.]

All. de Meth. p. 310. 311.

'Mais il n'y a pas moyen de dire que S. Methode celebre par ses ouvrages, soit mort sous Valerien, puisque Porphyre contre lequel il a écrit, n'avoit encore que 30 ans en 263, trois ans aprés la fin de la persecution de Valerien.

Hier. in Ruf. l. 2. c. 2. p. 200. c.

'La maniere dont l'apologie d'Origene, [écrite au plutost en 309,] parloit de S. Methode, [ne donne pas lieu de croire qu'il fust alors reveré dans l'Eglise comme Martyr, ni mesme qu'il fust encore mort. Ainsi il vaut mieux se tenir à ce qu'a cru S. Jerome, qu'il estoit mort à la fin de la derniere persecution, c'est à dire en 311. ou 312.]

Pour la page 198.

NOTE III.

En quel pays il a souffert.

Hier. v. ill. c. 83. p. 295. a.

'Ce que nous lisons dans S. Jerome, que S. Methode souffrit le martyre à Calcide dans la Grece, [paroist, comme nous avons dit, fort difficile à soutenir.] Le traducteur grec de Saint Jerome, [qu'on croit estre Sophrone,]

Suid. p. 118.

dit à Calcide dans l'Orient. 'Suidas, [qui apparemment l'a tiré de luy,] dit la mesme chose. [Ils ont donc entendu Calcide dans la Syrie, assez prés d'Antioche: ce qui consideré en soy mesme, est plus probable, si S. Methode a esté Evesque de Tyr. Mais le texte de S. Jerome y est formellement contraire:]

Lup. ep. 197. p. 393.

'& Jean d'Antioche met S. Methode entre les Peres qui ont fleuri [non dans sa province, mais] dans l'Illyrie & dans la Grece.

Pour la page 199.

NOTE IV.

Vaine objection de Rivet contre le Banquet de S. Methode.

Riv. crit. l. 2. c. 20. p. 246.

'Rivet ne veut pas que le Banquet des Vierges soit de Saint Methode, parcequ'il cite le Theologien, c'est à dire S. Gregoire de Nazianze, comme on le voit dans Photius *c.* 237. *p.* 965. *a.* [Il est difficile de croire que Photius qui donne à S. Methode la qualité de Martyr *c.* 235. *p.* 932. n'ait pas sceu qu'il avoit vécu avant S. Gregoire de Nazianze. Ainsi il y a bien plus d'apparence que c'est luy mesme qui en raportant le sentiment de S. Methode, y ajoute une objection tirée de Saint Gregoire: & cela luy est assez ordinaire. Il n'est pas mesme fort certain que cette discussion raportée par Photius sur l'image de Dieu dans l'homme, où il y a diverses choses peu solides, soit de Saint Methode.]

All. de M. p. 323. 324.

'Au moins Leo Allatius soutient que depuis ces paroles de Photius, *ὅτι σημειωτέον τὸ ποτὲ ἐστι &c. p.* 964. *c.* il n'y a plus rien tiré de ce Saint, & que c'est un extrait d'un autre auteur.

Auct. 3. p. 143. 1. c.

'Ce qui est certain, c'est que cette citation de S. Gregoire n'est point du tout dans le Banquet de S. Methode; [& l'on n'y trouve point non plus tout ce discours de l'image de Dieu dans l'homme.]

Pour la page 199.

NOTE V.

Quel est le jeûne de Pasque dans S. Methode.

Auct. 3. p. 73. a. b. p. 148. 1. b.

'Ce que dit S. Methode que le jour de Pasque on ne mangeoit point dutout, & qu'on recevoit quelque chose qu'il n'explique pas, 's'entend selon le P. Combefis, du samedi-saint, & de la Communion que les Fideles recevoient le dimanche de Pasque au point du jour. [Mais y a t-il apparence qu'on jeûnast moins le vendredi-saint que le samedi? Je ne crois pas aussi que cet endroit se puisse entendre de ceux qui passoient le vendredi-saint & le samedi sans manger: Car Saint Methode ne parle visiblement que d'un jour: *ἐν ἡμέρᾳ τοῦ πάσχα καὶ τῆς νηστείας, σήμερον* Ainsi cet endroit paroit se devoir plutost expliquer du vendredi-saint, que les anciens marquent souvent par celui de Pasque. Et cela n'empesche pas que la chose qu'on y recevoit, ne fust veritablement l'Eucaristie, comme le dit le P. Combefis. Car autrefois, au moins en plusieurs lieux, le peuple communioit le vendredi-sant.]

Sacr. p. 70. 1. n. p. 75.

'C'est ce qu'on voit par le Sacramentaire de S. Gregoire: *Et communicant omnes tum silentio.*

p. 69. Mabi. lit. p. 137.

'Theodulphe en fait une ordonnance expresse pour tout le monde dans son 41e. capitulaire. 'Cette communion se voit aussi dans la regle du Maistre *ch.* 43. Pour l'Espagne, on croit qu'on n'y communioit point au VII. siecle.

Pour la page 201.

NOTE VI.

Des oraisons sur la Purification & les Rameaux, attribuées à S. Methode.

Meth. exc. p. 396. 430.

Le P. Combefis dans son recueil des ouvrages de S. Methode, nous a donné deux oraisons, l'une sur la feste de la Purification, & l'autre sur celle des Rameaux,

p. 469.

'qui sont attribuées à ce Saint, la premiere dans un manuscrit du Cardinal de la Rochefoucaud,

Digitized by Google

foucaud, '& l'autre dans un manuscrit de la bibliotheque du Roy. La derniere porte le nom de S. Chrysostome dans un autre manuscrit, & elle est imprimée parmi les œuvres de ce Pere dans l'edition de Savilius. 'Allatius ne dit rien pour soutenir qu'elle soit de S. Methode. [Il y a plus de raison de luy attribuer la premiere, non] 'parcequ'il y est parlé contre Origene, (ce qui peut estre fort commun parmi les nouveaux Grecs;) 'mais parceceque l'auteur dit au commencement, qu'il avoit autrefois traité le sujet de la virginité dans les banquets de la chasteté qu'il avoit écrits; [quoique cette preuve ne soit pas] 'aussi convaincante que le pretend Leo Allatius, [puisqu'un autre peut avoir fait un livre sous ce titre aussibien que S. Methode.]

'Ce qui rend ce soupçon plus raisonnable, & peutestre necessaire, c'est que l'air, le style, l'abondance de paroles, & les pensées de cette piece semblent mieux convenir aux nouveaux Grecs qu'aux anciens, comme Gretser l'a remarqué. Leo Allatius soutient au contraire qu'elle a un entier raport pour le style avec le Banquet de S. Methode. [Mais quand cela seroit,] 'ces façons de parler, τὸ γεννηθέντα τῆς θείας ὠδῖνος, 'la consubstantialité du Saint Esprit avec le Pere qui y est établie, aussibien que celle du Verbe, & generalement tout ce qui y est dit sur le mystere de la Trinité, [semble ne nous pas permettre de croire que ce sermon ait esté composé avant le V. siecle. Car quoique l'Eglise ait toujours eu les mesmes sentimens, neanmoins elle ne les pas toujours exprimez avec la mesme clarté, la mesme force, & les mesmes termes.] 'Cela oblige Mr. du Pin à dire que quelque raison qu'on ait de croire que cette piece est de S. Methode, il y a lieu de douter si l'on n'y a rien ajouté: & il reconnoist aussi que le style en est encore plus ampoullé & plus plein d'epithetes que celui de S. Methode. 'On trouve encore dans ce sermon que Simeon estoit un docteur de la Loy, honoré du sacerdoce: '& mesme il y est appellé le gouverneur du temple, πρύτανις, [ce qui n'est nullement fondé.] 'Le sermon sur les Rameaux s'explique encore si clairement sur la Trinité, & combat si nettement les ennemis de la divinité du Verbe, qu'il y a apparence, dit Mr. du Pin, ou que l'endroit est ajouté, ou que cette homelie n'est point de S. Methode; quoiqu'elle ait plus son style que celui de S. Chrysostome.

NOTE VII.

Pour la page 201.

Sur un traité de l'Antechrist: une chronique, & des propheties attribuées à S. Methode.

[Nous avons dans la bibliotheque des Peres imprimée à Paris, *t. 15. p. 611-618.* un livre sur l'Antechrist attribué à S. Methode Evesque & Martyr. Mais on croit, dit Bellarmin, qu'il est supposée.] 'Le P. Combefis n'en veut pas juger, & neanmoins il ne l'a pas voulu mettre parmi les autres ouvrages de ce Saint, parcequ'il n'est qu'en latin. Il croit que les Grecs marquent ce livre, 'lorsqu'ils disent dans leur menologe, que S. Methode a predit l'avenir avec autant de clarté que de verité; qu'il a prophetizé les changemens & les diversitez des Princes, ceux qui seroient Orthodoxes ou heretiques, les debordemens de divers peuples, la ruine & la desolation des provinces, la fin du monde, le regne de l'Antechrist, & la mort de tous les hommes. [Quand les Grecs auteurs du menologe attribueront le livre de l'Antechrist à S. Methode, ce n'est pas une preuve fort considerable, non plus que l'autorité de Rigord,] 'qui cite au XIII. siecle une prophetie de S. Methode.

'Leo Allatius parle amplement de ces revelations pretendues de Saint Methode; '& il marque que c'est comme une addition à la chronique qui porte son nom, citée assez souvent par Marianus Scotus, & marquée par Trithemè *p. 14. 1.* Il dit que cette chronique est suspecte, puisque les anciens n'en parlent point, & qu'elle peut estre d'un Methode, mais different du Martyr.

NOTES SUR SAINT LUCIEN D'ANTIOCHE.

NOTE I.

Pour la page 202.

Difficultez sur sa foy & sur sa veneration.

[NOUS avons établi dans le texte la veneration de S. Lucien par un grand nombre d'autoritez. Mais il faut reconnoistre qu'elle est aussi fortement combatue par d'autres. On n'en peut guere avoir de plus grande que celle de S. Alexandre Evesque d'Alexandrie,] 'qui dans sa grande lettre contre Arius & ses sectateurs, fait Lucien l'un des peres de leur heresie, & successeur encore des impietez de Paul de Samosates. Il declare mesme positivement qu'il estoit demeuré fort longtemps separé de l'Eglise durant l'administration de trois Evesques. [Ce que nous allons dire, nous oblige] 'd'entendre ce passage du Martyr dont nous parlons, comme tout le monde le reconnoist. 'Car S. Epiphane dit aussi que Lucien a esté attaché à l'heresie Arienne: Et c'est luy, ajoute t-il, que les Ariens nous veulent faire passer pour Martyr. 'Il luy attribue particulierement l'heresie [devenue si celebre dans Apollinaire,] que le Fils de Dieu n'avoit point pris l'ame, mais seulement le corps humain: Et c'est, dit-il, ce que Lucien & tous les Lucianistes ont soutenu, 'afin de faire tomber sur la divinité toutes les actions humaines de JESUS CHRIST. 'Il semble attribuer l'impieté d'Eusebe de Nicomedie au commerce qu'il avoit eu avec Lucien. 'Marius Victorinus écrivant contre les Ariens, les appelle Ariens, Lucianistes, Eusebiens, Illyriciens, comme supposant que tous ces noms ne signifioient que la mesme impieté avec fort peu de difference.

'Arius écrivant à Eusebe de Nicomedie, l'appelle son vray Collucianiste, [voulant dire app. qu'ils estoient tous deux disciples de Lucien, & faisoient tous deux profession de suivre ce qu'il leur avoit appris.] 'Et en effet si nous en croyons Philostorge, que Nicephore & Baronius ont suivi, il a eu le malheur d'estre le maistre non seulement d'Eusebe de Nicomedie, mais encore de tous les autres principaux auteurs de l'Arianisme, comme de Maris de Calcedoine, de Theognis de Nicée, de Leonce d'Antioche, d'Astere le sophiste, de Menophante d'Ephese, d'Eudoxe [de Germanicie,] d'Antoine de Tarse, d'un Noomene, d'un Alexandre, '& d'Athanase d'Anazarbes. [b] Philostorge ajoute qu'Astere & Alexandre sacrifierent durant la persecution, mais qu'ils se releverent de cette chute,

chute, & que leur maistre leur aida à faire penitence. 'Il est constant en effet qu'Astere sacrifia sous Maximien; ce qui fit que les Ariens n'oserent jamais le faire Evesque : quelque obligation qu'ils luy eussent.

Ath. de syn. p. 887. c.

[Ce qu'on peut répondre à toutes ces choses,] 'c'est ce que dit S. Athanase, que les heretiques se vantent quelquefois faussement d'avoir des Saints dans leur creance, & les diffament par leurs fausses louanges dans l'esprit des Catholiques. Il le dit au sujet de S. Denys d'Alexandrie à qui cela est arrivé, [& dont de grands Saints ont assez mal parlé pour ce sujet. Il est vray que cette longue separation de l'Eglise est fascheuse pour S. Lucien. Car nous n'en pouvons pas douter aprés le témoignage de Saint Alexandre. Peutestre neanmoins que si nous en savions les circonstances, nous verrions qu'il y a lieu non de la justifier, mais de l'excuser.]

de Dio. p. 549. b| Bul. l. 2. c. 13. §. 5. p. 265.

'Il estoit, à ce qu'on pretend, de mesme pays que Paul de Samosates. Il pouvoit avoir encore avec luy d'autres liaisons, avoir mesme esté elevé par luy au sacerdoce: [Ainsi il ne sera point étonnant qu'il ne se soit pas aisément convaincu des fautes & des erreurs, d'un homme qu'il aimoit, qu'il honoroit comme son pere & son Evesque, & qui couvroit ses erreurs avec tant d'adresse, qu'on eut bien de la peine à l'en convaincre. *V. son titre.* Que s'il y en a qui censurent trop durement les fautes que le respect & l'amitié nous font faire, au lieu d'en avoir de la compassion, ils en font peutestre une plus grande en oubliant qu'ils sont hommes, & capables de tomber comme les autres.

Thdrt. n. p. 6. 2. c. d.

Mais quelle qu'ait esté la faute de Saint Lucien, de quoy nous parlerons encore dans la note 3; l'Eglise la luy a pardonnée en le recevant enfin dans son sein, & en le recevant mesme en qualité de Prestre, comme on n'en peut pas douter, si l'on ne veut dire qu'elle l'a mesme elevé ensuite au sacerdoce. Il l'a servie depuis cela durant plusieurs années, & l'a enfin honorée par le martyre qu'il a souffert,] '& que les Saints ont consideré comme une expiation glorieuse de tous les pechez [dans ceux qui le souffrent avec la vraie foy, & avec une charité sincere. Or nous avons tout lieu de croire qu'il a souffert le martyre dans cette disposition, par le respect que nous devons à la tradition de l'Eglise, & à ce consentement general des Grecs & des Latins, qui conspirent tous à l'honorer entre les plus celebres Martyrs depuis le temps de S. Chrysostome au moins jusques à present. Car la harangue que S. Chrysostome a faite à sa louange, ne nous permet pas de douter qu'il n'ait esté reveré publiquement dans l'Eglise d'Orient des la fin du IV. siecle:] '& le soin que prend Rufin d'ajouter diverses particularitez de sa vie dans sa traduction d'Eusebe, [fait voir que l'Occident le mettoit dans le mesme temps plutost au nombre des Saints que des Ariens.] 'Pallade dans la vie de S. Chrysostome, parle aussi de son martyre. 'Sozomene l'appelle un tres illustre Martyr, & un homme qui savoit parfaitement l'Ecriture. 'Sa feste est marquée dans les martyrologes latins qui portent le nom de Saint Jerome, & qui peuvent estre aussi anciens que Sozomene.] 'Des l'an 330 ou environ. Constantin avoit fait en son honneur une ville du lieu de sa sepulture.

Cl. str. 4. p. 503. a. b. c| Chry. t. 1. or. 46. p. 532. b. c.

Ruf. l. 9. c. 6. p. 149.

Pall. dial. p. 99. Soz. l. 3. c. 5. p. 503. a. Flor. p. 241. 242.

Hier. chr. an. 328.

[On peut croire qu'une Eglise, ou peu d'Eglises particulieres, se trompent quand elles honorent un homme qui a eu quelque reputation, comme Lucifer de Cagliari, Fauste de Riés, & quelques autres. Ce seroit engager l'honneur de toute l'Eglise, que de la vouloir rendre responsable de la sainteté de tous ceux que des particuliers ont mis de leur autorité dans un martyrologe, d'où ils se sont repandus dans les autres, & qu'on est ensuite obligé d'en retrancher peu à peu, selon que la verité de l'histoire est plus connue, comme Eusebe de Cesarée, & l'heresiarque Priscillien. Mais quand un homme a esté honoré comme Saint aussitost aprés sa mort, & que peu aprés on le voit reveré de toute l'Eglise, non par l'autorité d'un particulier, mais par un consentement general des peuples, il faudroit alors avoir des raisons invincibles pour vouloir contester sa sainteté; & quelque raison qu'on en pust avoir, je ne sçay si on pourroit faire autre chose que les representer à l'Eglise pour en attendre son examen & son jugement.

Nous n'ignorons pas ce qu'on peut objecter contre la veneration de Saint Lucien. Elle est venue sans doute originairement de l'Eglise de Nicomedie où il a souffert, ou de celle d'Antioche dont il estoit Prestre. Or ces deux Eglises ont esté tenues longtemps par les Ariens, interessez à relever un homme qu'ils pretendoient avoir esté dans leurs sentimens. S. Chrysostome mesme estoit de la communion des Meleciens, c'est à dire des Orthodoxes d'Antioche, qui avoient esté longtemps meslez de communion avec les Ariens. Mais Rufin n'estoit point dans le mesme engagement. Au contraire estant Latin, il estoit plutost opposé aux Meleciens. Le témoignage de S. Jerome est encore plus fort: Car il avoit esté fait Prestre dans la communion des Eustathiens, c'est à dire des Orthodoxes d'Antioche qui n'avoient jamais eu de communion avec les Ariens : & on le voit toujours opposé jusqu'à l'excés aux Meleciens. Cependant il ne parle point dutout de Saint Lucien comme S. Epiphane, avec qui il estoit fort uni. Il ne dit jamais rien contre luy, quoiqu'il n'epargnast pas ceux qu'il jugeoit dignes de blasme.] Il le releve au contraire en divers endroits, parle de ses écrits sur la foy, & le reconnoist sans difficulté comme un Prestre de l'Eglise Catholique, & comme un Martyr de J. C. 'C'est luy aussi qui nous apprend que Constantin fit une ville [du bourg] de Drepane, pour honorer *le Martyr Lucien* qui y estoit enterré. [Que si les dialogues sur la Trinité attribuez à S. Athanase, sont veritablement de Theodoret, comme le pretend le P. Garnier, le témoignage que nous allons voir qu'il y rend à la pieté & à la foy de Saint Lucien est d'autant plus considerable, qu'il ne pouvoit pas ignorer ce que Saint Alexandre en avoit écrit, nous l'ayant luy mesme appris dans son histoire.]

chr. an. 328.

'Baronius & d'autres justifient encore S. Lucien par une autorité qui paroist tres considerable; savoir par le passage de la Synopse de S. Athanase, 'où il est qualifié un Saint, un illustre philosophe Chrétien, ἀσκητής, & un grand Martyr. [Mais pour agir dans la bonne foy, il faut avouer qu'il y a peu d'apparence d'attribuer à S. Athanase la fin de la Synopse, où se trouve ce passage. Que si l'on ne peut pas défendre S. Lucien par un témoignage positif de S. Athanase;] 'ce n'est pas neanmoins une petite preuve de son innocence, comme Baronius le montre fort bien, de ce que ce Saint ne parle jamais contre luy, & ne le fait jamais auteur des sentimens d'Arius.

Bar. 311. §. 12| Act. M. p. 560. §. 4. Ath. syn. t. 2. p. 157. 2.

Bar. 318. §. 77.

'Quelques uns croient mesme que S. Epiphane a bientost reconnu que ce qu'on disoit sur cela n'estoit point certain, puisqu'aprés en avoir parlé comme nous avons vu dans son Ancorat & dans son heresie 43, '& avoir dit dans ce dernier endroit qu'il en parleroit dans la suite pour le refuter, 'il n'en dit plus rien neanmoins, sinon qu'Eusebe de Nicomedie avoit vécu avec luy.

Schel. ant. p. 114. c| Flor. p. 242.

Epi. 43. c. 1. p. 378. b. 69. c. 5. p. 730. d.

Digitized by Google

Boll. 7. jan p. 360. §. 5. p. 358. §. 5| Bar. 311. §. 11|318. §. 76. 'Comme les actes de Saint Lucien parlent d'un Pancrace Prestre Sabellien, qui estoit, disent-ils, jaloux de sa gloire, 'Baronius & Bollandus en tirent que la mauvaise opinion que l'on avoit de S. Lucien, & sa separation de l'Eglise, venoient de ce qu'estant obligé de défendre la foy contre les Sabelliens, il avoit esté soupçonné, aussibien que S. Denys d'Alexandrie, de tomber dans l'erreur contraire. [La chose peut paroistre assez probable en elle mesme, mais le fondement n'en est guere solide: & ce que nous avons dit, aprés Mr. Valois, paroist mieux fondé sur les paroles de S. Alexandre.]

Soz. l. 3. c. 5. p. 503. a. Bar. 318. §. 77. 78. Soz. p. 502. d. p. 503. a. 'Sozomene témoigne que les Ariens attribuoient leur second formulaire à St Lucien, 'ce qui ne peut neanmoins faire aucun tort à sa reputation, puisque 'Sozomene remarque en mesme temps que ce formulaire n'estoit mauvais que par l'omission du mot de Consubstantiel, [laquelle on ne pouvoit pas blasmer avant le Concile de Nicée:] 'Et de plus, comme remarque cet historien, il se pouvoit bien faire que ce fust une imposture des Ariens, qui vouloient relever leurs imaginations par le nom de cet illustre Martyr.

Ath. de Tri. l. 3. p. 210. b. Schel. ant. p. 114. a. Ath. p. 209. 210. p. 210. b. c. Bul. l. 2. c. 13. p. 265-270. 'En effet l'auteur des cinq dialogues sur la Trinité qui sont dans S. Athanase, quoiqu'ils ne puissent estre de ce Saint, estant faits depuis l'augmentation du symbole de Nicée, [c'est à dire depuis le Concile de Constantinople,] '& on soutient en effet qu'ils sont de S. Maxime Abbé, celebre Confesseur du VII. siecle,) 'cet auteur, dis-je, voulant répondre à l'autorité de S. Lucien, que le Macedonien qui disputoit contre luy, avoit objectée, fait d'abord profession de suivre la foy du bienheureux Lucien, comme il l'appelle, de tous les saints Martyrs, & des Apostres; 's'offre ensuite de montrer que les Ariens ou les Macedoniens avoient corrompu le formulaire de ce Saint, en y ajoutant des choses contraires au symbole de Nicée; '& enfin prouve la foy de l'Eglise par les paroles mesmes de ce formulaire. 'Bullus croit que le formulaire estoit effectivement de S. Lucien, parceque si les Ariens l'eussent supposé, ils l'eussent rendu plus conforme à leur heresie. Mais il soutient absolument qu'on n'y sauroit rien trouver que de Catholique, quoiqu'il y ait quelques expressions favorables aux Ariens.

Thdrt. n. p. 6. 2. c. l. 1. c. 4. v. p. 20. c. 'Quelques uns veulent mettre Theodoret au nombre des adversaires de S. Lucien, parcequ'aprés avoir raporté la lettre de S. Alexandre, il assure positivement que ce Saint n'avoit rien dit que de veritable. 'Mais il ne parle que de ce que S. Alexandre avoit dit contre Arius. [Et quand il auroit parlé de toute sa lettre, c'est abuser de ces approbations generales, que d'en vouloir tirer des preuves pour des faits qui ne sont dit qu'en passant. Theodoret n'avoit garde de regarder comme un Arien, celui que S. Chrysostome, & toute l'Eglise d'Antioche, honoroient comme un Martyr.

Bul. p. 270. p. 270-272 Eus. l. 8. c. 13. p. 307. d. 'Bullus pretend justifier absolument S. Lucien, en soutenant que ce n'est point celui dont parle Saint Alexandre; (ce que nous dirions volontiers, si nous croyions le pouvoir faire avec quelque probabilité;) ou que Saint Alexandre se trompe lorsqu'il dit que Lucien est demeuré longtemps hors de la communion de l'Eglise à cause de Paul de Samosates. 'Il pretend prouver le dernier par les eloges generaux qu'Eusebe, Saint Jerome, Sozomene, (il pouvoit ajouter Rufin, S. Chrysostome, &c.) donnent à S. Lucien, & qui montrent, dit-il, que ces auteurs n'ont jamais sceu qu'il eust fait une faute de cette nature. [Tout le fort de ce raisonnement, tombe] 'sur ce que dit Eusebe, que c'estoit un homme excellent dans toute sa vie; [ce qui pourroit, comme je croy, signifier qu'il n'y avoit rien que de saint & d'excellent dans toute sa conduite, sans nous obliger de croire qu'il eust toujours esté tel. Eusebe a pu mesme louer toute la vie de Saint Lucien, en taisant volontairement une faute reparée & effacée. Car l'Ecriture loue souvent David de mesme que s'il n'estoit tombé dans aucune faute. Mais enfin en donnant à cet endroit toute l'étendue qu'on voudra, il s'agit de savoir qui il faut plutost croire d'Eusebe ou de S. Alexandre.

Le lecteur pourra voir avec plaisir ce que Mr du Fossé a dit en moins de paroles sur cette difficulté dans la vie de S. Lucien, imprimée avec les autres du mois de janvier en 1685, *p.* 175. 176.]

NOTE II.

Pour la page 202.

Si S. Lucien a consulté l'hebreu pour son edition de l'Ecriture, ou s'il y en a marqué les differences.

'Les nouveaux Grecs, comme Suidas, Metaphraste, & une addition à la Synopse de S. Athanase, disent que S. Lucien consulta l'hebreu, qu'il savoit fort bien, pour faire sa nouvelle edition de l'Ecriture, afin d'y ajouter ce qui manquoit aux Septante. [Si cela est vray, c'estoit une chose tout à fait favorable à Saint Jerome, qui assurément n'auroit pas manqué d'alleguer souvent cette autorité aussibien que celle d'Origene, pour justifier ses traductions sur l'hebreu: & il ne le fait neanmoins jamais.] Suid. λ. p. 56| Boll. 7. jan. p. 359. §. 4. Ath. syn. p. 157. a.

'Le P. Pezron soutient absolument au contraire, que l'edition de Saint Lucien, aussibien que celle d'Hesychius, estoient le pur texte des Septante, sans qu'ils y eussent rien ajouté des autres interpretes. Son unique raison, c'est qu'on ne luy sauroit montrer aucun ancien qui parle de ce mélange. [Mais cette raison est foible, n'y ayant dans l'antiquité que peu d'endroits de S. Jerome qui parlent de ces versions. Ainsi l'on peut avoir quelque égard] 'à la raison de Mr Valois, qui croit que ces editions estoient meslées des autres versions, avec des lignes & des étoiles, comme celle d'Origene, 'puisque Saint Jerome dit d'un costé que les bibles meslées de lignes & d'étoiles estoient repandues partout, en sorte qu'on n'en trouvoit presque pas qui fussent autrement; '& de l'autre, que les editions de S. Lucien & d'Hesyque se lisoient dans tout l'Empire d'Orient, hors la Palestine, & peutestre quelque partie de la Syrie. 'Mais le P. Pezron mesme cite un endroit de S. Jerome, où il dit de S. Lucien & d'Hesyque, *Post septuaginta Interpretes emendare illis nihil licuit.* [Ils n'avoient rien corrigé aprés les Septante, s'ils n'avoient fait que corriger les fautes que les copistes y avoient glissées.] Cependant dans cet endroit mesme, il dit que leurs editions ne se lisoient que de peu de personnes; '& dans l'endroit où il dit que presque tout l'Orient s'en servoit, il ne dit que de celle d'Origene, & comme une chose qui luy estoit particuliere, qu'elle estoit meslée de lignes & d'étoiles. [Ainsi estant difficile d'accorder les differens passages du seul ancien qui en parle, le plus seur est de n'en rien assurer.] Pez. def. p. 342. Eus. n. p. 315. 1. a. Hier. ep. 89. c. 6. p. 343. b. ep. 105. p. 19 a. ep. 123. p. 30. c| Pez. def. p. 376. Hier ep. 107. p. 19. a-d

'La Synopse dit que le manuscrit de la version de S. Lucien, (car elle l'appelle ainsi,) écrit de la main du Saint mesme, fut trouvé aprés sa mort chez des Juifs dans une muraille enduite de plastre. [Il y a bien plus d'apparence que ce Saint, qui s'occupoit a écrire, selon ses actes, avoit fait beaucoup de copies de son edition, & l'avoit ainsi rendu fort commune.] Ath. syn. p. 157. a. b.

NOTE

Digitized by Google

Pour la page 202.

NOTE III.

Sur sa separation d'avec l'Eglise.

Thdrt. n. p. 7. 1. a. b| Pagi, 311. §. 9. Mr. Valois & le P. Pagi croient que les termes par lesquels S. Alexandre assure que S. Lucien demeura hors de l'Eglise, ἀποσυνάγωγος ἔμεινε, marquent non seulement qu'il estoit exclus, ou s'excluoit luy mesme, de la communion & des assemblées de l'Eglise; mais qu'il tenoit mesme ses assemblées à part: ce qui estoit faire un schisme entier, [& se rendre beaucoup plus coupable. Je croy neanmoins que pour faire ce sens, il faudroit plutost παρασυνάγωγος,] qui est le terme de S. Basile pour marquer ce crime, [ou ἀντισυνάγωγος.] Mr Valois mesme, & le P. Pagi, louent Epiphane d'avoir bien traduit l'endroit de S. Alexandre, par ces paroles, *extra synagogas mansit.* 'Le mot d'ἀποσυνάγωγος est deux fois dans l'Evangile de Saint Jean: & il y est toujours traduit *extra synagogam*, ou *absque synagoga fieri.* [Et assurément les Pharisiens n'avoient point ordonné que ceux qui confesseroient que JESUS estoit le Messie, tiendroient des assemblées contr'eux. Joan. 9. v. 22. 16 v. 2.

Nous ne decidons point si S. Lucien s'estoit separé luy mesme de la communion de Domnus & de ses deux successeurs, les regardant comme illegitimes; ou si ces Evesques mesmes refusoient de le recevoir à leur communion, parcequ'il ne pouvoit se resoudre à reconnoistre Paul de Samosates comme legitimement deposé, en quoy sa faute aura esté moindre. Nous n'osons, dis-je, rien determiner sur cela, parceque nous ne voyons rien dans l'histoire qui nous determine.]

Pour la page 203.

NOTE IV.

De Domnus, Timée, & S. Cyrille, Evesques d'Antioche: Que le dernier n'est point Martyr.

[Nous croyons avoir suffisamment montré sur Paul de Samosates, que cet heresiarque fut deposé à la fin de 269, ou dans les premiers mois de 270. Nicephore ne donne que deux ans d'episcopat à Domnus qui fut fait Evesque au lieu de luy; & cela s'accorde avec la chronique de S. Jerome, qui fait commencer Timée, successeur de Domnus, des l'an 271.] 'George le Syncelle donne 3. ans à Domnus, qu'il appelle quelquefois Domnin. [Eutyque le suit *p.* 392. Ainsi on ne pourroit pas mettre sa mort avant 272.] Sync. p. 381. b| 385. b.

Eus. l. 7 c. 32. p. 284. b. 'Timée succeda à Domnus selon l'histoire d'Eusebe, [la chronique de S. Jerome, & celle de Nicephore. Ainsi il y a faute dans le grec de la chronique d'Eusebe, où il est nommé Tyran. Le Syncelle n'en parle point dutout. Nicephore luy donne 10. ans, dont il en faut retrancher deux ou trois, s'il estoit mort des l'an 279, comme on le trouve dans la chronique d'Eusebe selon le grec & le latin.]

Euty. p. 395. 'Eutyque qui l'appelle Timothée ne luy donne que 3. ans.

Eus. p. 284. b. 'Cyrille succeda à Timée, [& gouverna, selon le grec & le latin de la chronique d'Eusebe, depuis 279. jusqu'en 302, c'est à dire durant 23. ans. Neanmoins la chronique de Nicephore ne luy en donne que 15. non plus que le Syncelle *p.* 385. *b*, & Eutyque *p.* 400.] 'Ce qui est certain, c'est que c. Tyran luy avoit succedé avant la persecution de Diocletien, [c'est à dire avant Pasque de l'an 303.]

Bar. 22. jul. c. 'Baronius cite des actes des Saints Claude, Nicostrate &c. qui sont dans Mombritius, que ce Cyrille souffrit pour J. C, & qu'il mourut en prison. [Les actes disent cela d'un Cyrille Evesque amené d'Antioche en la Pannonie par Diocletien, ce qui n'est pas fort aisé à croire.] 'Et Baronius reconnoist qu'il y a des fautes dans ces actes. *V. S. Sebastien note 6.* 'Adon parlant des mesmes Saints, y parle aussi d'un Evesque Cyrille; mais c'estoit à Rome selon luy, [non à Antioche. Que si S. Cyrille d'Antioche avoit esté Martyr; Eusebe ne l'auroit jamais oublié. Aussi le martyrologe Romain ne luy donne point ce titre, se contentant de dire qu'il a esté celebre en sainteté & en doctrine.] 2. nov. 8. Ado, 2. nov.

Pour la page 203.

NOTE V.

Que S. Lucien est mort le 7. janvier en 312.

'Il est bien aisé de voir par les premiers chapitres du IX. livre d'Eusebe, qu'il met le martyre de Saint Lucien aprés l'edit que Galere publia pour les Chrétiens le 30. avril 311. [Mais parceque cela s'ajuste fort difficilement avec Baronius, qui suppose que la persecution a commencé en 302, & non en 303,] 'il avance son martyre d'un an, pour le mettre sous Maximien Galere, '& pretend ensuite, sans la moindre apparence, que ce que dit Eusebe de ce Saint & de quelques autres dans son IX. livre, n'est point de luy. Boll. 7. Jan. p. 358. §. 9| Act. M. p. 591. §. 5. Bar. 311. §. 3. §. 48.

'Bollandus croit qu'il s'est fondé sur ce qu'Eusebe avoit déja parlé du martyre de ces Saints dans le VIII. livre, qui comprend particulierement ce qui s'est fait avant la mort de Maximien Galere; '& il remarque en mesme temps, que ce fondement est tres foible. [Car il ne faut que lire cet endroit d'Eusebe, pour voir qu'il y a voulu ramasser toutes les principales personnes du Clergé, qui ont souffert dans les dix années de la persecution, sans examiner en quel temps ils ont souffert. Et en effet, il y joint Saint Anthime, qu'il dit autrepart avoir souffert des le commencement de la persecution, avec Saint Lucien & les autres, que Baronius mesme met dans la 9ᵉ ou 10ᵉ année. Il faut avouer neanmoins que Baronius n'allegue jamais un si mauvais fondement:] '& mesme il raporte autrepart tous les deux endroits d'Eusebe ensemble, comme estant tous deux d'Eusebe, & n'y remarque aucune contrarieté, [comme il n'y en a en effet aucune.] Boll. §. 8| Eus. l. 8. c. 13. p. 307. 308. Boll. §. 9. Bar. 310. §. 3. 23.

'S. Jerome dit, aussibien qu'Eusebe, que Saint Lucien a souffert sous Maximin. [Et ce qui ne permet pas d'en douter,] 'c'est qu'ayant esté pris à Antioche, il fut mené de là à Nicomedie où estoit l'Empereur. Eusebe n'exprime pas nettement qu'il fut pris à Antioche, quoique ce qui precede fasse bien voir que c'est le sens. 'Mais les actes le disent positivement; [& Baronius ne le revoque point en doute. Il faut donc que cela se soit passé en un temps ou Nicomedie & Antioche appartenoient à un mesme Prince, ce qui n'a point esté depuis 305. jusque vers le milieu de 311, lorsque Maximin, à qui Antioche avoit toujours appartenu, devint maistre de Nicomedie aprés la mort de Galere. *V. Constantin.*] Hier. v. ill. c. 77. p. 293. b. Eus. l. 8. c. 13. p. 307 d| 9. c. 6. p. 351. c. d. Boll. p. 360. §. 5.

'Le martyre de Saint Lucien arriva, comme l'on verra dans le texte, le 7. de janvier. Ainsi ce ne fut pas avant 312. [Ce ne peut pas aussi estre plutard, puisqu'avant la fin de 312, Maximin avoit esté obligé de finir la persecution par un edit.] 'Et s'il fit mourir encore depuis quelques Chretiens, ce fut en les faisant jetter secrettement dans la mer. 'On peut aussi juger par l'histoire de sa derniere guerre contre Licinius, qu'il passa en Syrie le mois de janvier de l'an 313: [& il mourut la mesme année.] Nor. de Lic. c. 2. p. 44. Lact. pers. c. 37. p. 33. c. 45. p. 38.

NOTE VI.

Pour la page 203.

S'il a souffert le feu, les bestes, &c.

'S. Chrysostome dit que les demons resolurent de faire tourmenter S. Lucien par la faim, voyant qu'il se moquoit de toutes sortes de tourmens & de supplices, & qu'ils ne l'avoient pu vaincre, ni en allumant des fourneaux, ni en creusant des fosses, ni en preparant des roues, ni en le mettant dans les ceps, ni en le jettant dans les precipices, ni en l'exposant aux dents des bestes. [A prendre ces paroles à la lettre, il faut dire que S. Lucien a souffert tous ces supplices. Cependant cela est-il croyable, & surtout voyant que ni Eusebe, ni Rufin, ni Metaphraste mesme, & les Ménées, n'en disent rien ? J'avoue que je ne me le saurois persuader. S. Chrysostome n'auroit point manqué à s'étendre davantage sur des choses si importantes, & si favorables à son eloquence. Il est, ce me semble, bien plus aisé de croire que ces mots, *qu'ils ne l'avoient pu vaincre*, signifient *qu'ils ne l'auroient pu vaincre*; & pour trouver ce sens dans le grec il ne faut qu'ajouter un ἂν que les copistes auront pu omettre, ou S. Chrysostome mesme pour rendre son discours plus animé.]

Chry. t. 1. or. 46. p. 532. c. d.

NOTE VII.

Pour la page 203.

De quelle maniere il est mort.

[Il y a bien de la difficulté pour le genre de la mort de S. Lucien.] 'Eusebe dit qu'ayant esté mis en prison, il fut tué, κτίννυται, [ce qui marque naturellement qu'on luy coupa la teste, ou qu'on le fit mourir par quelque autre supplice dans la prison;] '& Rufin le confirme: *ibique (in carcere) jubetur quasi absque populi tumultu necari.* 'S. Chrysostome dit qu'il fut tiré de la prison pour subir la question, dans laquelle il ne répondit autre chose sinon qu'il estoit Chrétien: '& il finit sa vie, dit-il, avec cette protestation dans la bouche. [Il semble donc, selon luy, qu'il expira dans la question,] '& un homme habile l'a pris de la sorte. 'Cependant S. Chrysostome dit aussi qu'il fut battizé & lavé dans son sang: '& il exprime sa mort par le terme de meurtre, ἀπὸ τῆς σφαγῆς, [ce qui marque bien mieux le dernier supplice, que non pas d'expirer sous les fouets ou les ongles de fer, qui estoient la question ordinaire.] 'Un manuscrit des actes de S. Lucien tirez de Rufin, y ajoute nettement que le Saint eut la teste tranchée. 'Les martyrologes de S. Jerome disent qu'il fut coupé en quatre; [mais ils n'expriment point si ce fut durant sa vie ou aprés sa mort.] 'Florus & Notker ajoutent qu'on jetta ces quatre quartiers dans la mer, chacun attaché à une pierre, & que le lendemain on les trouva tous réunis ensemble sur le bord de la mer à Helenople.

Eus. l. 9. c. 6. p. 351. d. — Ruf. p. 149. 2. — Chry. p. 534. c. — p. 535. a. — V. des SS. 7. jan. p. 182. — Chry. p. 532. b. c. — Boll. 7. jan. p. 363. §. 3. — Flor. p. 241. — p. 241| Boll. mars. t. 2. p. 9. b. c

'Au lieu de tout cela, l'auteur des commentaires sur Job marque assez nettement qu'il mourut de faim dans la prison': '& c'est ce qu'a suivi Metaphraste, [a] aussibien que les Ménées des Grecs & le menologe d'Ughellus. [Comme nous ne voyons pas que cela se puisse accorder avec Eusebe & Saint Chrysostome, nous les abandonnons absolument.]

Ori. in Job, l. 2. p. 414. — Boll. 7. jan. p. 361. §. 15. — a Men. 15. oct. p. 187| Ugh. t. 6. p. 1104. d.

NOTES SUR SAINT PHILEAS, ET S. PHILOROME.

NOTE I.

Pour la page 206.

Que leurs actes donnez par Bollandus sont originaux, mais non ceux du P. Combefis.

[NOus avons deux sortes d'actes de S. Phileas & S. Philorome, donnez les uns par Bollandus & le P. Ruinart, & les autres par le Pere Combefis.] 'Le commencement des premiers, qui ne se trouve que dans un manuscrit, n'est qu'un recueil de divers endroits d'Eusebe, selon la version de Rufin. 'Deux autres manuscrits dont Bollandus a tiré aussi cette piece, ne commencent qu'à ces mots, *Imposito Philea super ambonem*, 'qui sont proprement le commencement des actes. [Je ne voy pas lieu de douter que cette seconde partie ne soit tres authentique. La breveté des réponses, la simplicité de la narration, & la conformité avec tout ce qu'Eusebe dit des deux Saints, paroissent des choses trop considerables pour nous permettre d'en douter.] 'Saint Jerome semble avoir connu ces actes, & les marquer par ces paroles, *Disputatione actorum habita adversus judicem qui eum sacrificare cogebat*:

Boll. 4. feb. p. 459. §. 2. — §. 2| 464. f. — Eus. n. p. 166. 1. b. — Hier. v. ill. c. 78. p. 293. b.

'Rufin selon les editions de 1479. & 1526, dit qu'il a revu les actes de Saint Phileas, qui avoient esté fort bien écrits par un nommé Gregoire. Il ajoute que Phileas avoit parlé admirablement de la religion, & avoit allegué l'exemple de la mort de Socrate, ce qui se trouve dans les actes dont nous parlons. [Mais cet endroit ne se lit point dans l'edition de Rufin à Basle en 1528, ni dans celle d'Anvers en 1548. Et veritablement le style n'en paroist pas digne de Rufin.]

Boll. 4. feb. p. 458. §. 2.

'M[r] Valois dit que ce Gregoire a ajouté diverses choses aux actes, tirées de Rufin. Dans l'edition du Rufin à Basle en 1528, il y a un endroit des actes raporté mot à mot, & M[r] Valois croit aussi que c'est une addition faite au texte des actes. [Mais cela n'est pas bien probable, puisque la suite ne peut subsister sans cet endroit, comme nous le montrerons plus particulierement dans la note 4.

Eus. n. p. 166. 1. b.

Il seroit donc seulement à souhaiter que ces actes fussent aussi entiers qu'ils paroissent fideles. Car il est assez visible que nous n'en avons que la fin:] 'ce que l'on peut juger tant par ce qui y est dit de Saint Philorome, 'que par la premiere interrogation de S. Phileas, à qui le juge demande d'abord s'il pouvoit enfin devenir sage: [Car cela suppose qu'il avoit déja esté interrogé auparavant.

Boll. p. 464. e. — p. 463. e.

Nous voudrions pouvoir parler aussi avantageusement des actes grecs & latins que le Pere Combefis nous a donnez: mais il faudroit pour cela qu'ils fussent conformes aux premiers:] '& Combefis reconnoist luy mesme qu'il est peu ou point possible de les accorder ensemble. 'Il croit neanmoins qu'on le peut faire en quelque sorte, en disant que ceux de Bollandus contiennent le premier interrogatoire des Saints; ensuite duquel ils furent encore interrogez de nouveau, & souffrirent di-

Combf. act. p. 186. — p. 186. 187.

divers supplices avant que d'estre condannez à la mort; & que c'est ce qui est raporté dans les autres actes. [Cela ne se peut dire sans ruiner l'autorité des uns & des autres.] 'Car ceux de Bollandus marquent clairement que la sentence de mort suivit immediatement l'interrogatoire qu'ils raportent. [Et ceux du P. Combefis au contraire, pretendent commencer des le premier interrogatoire,] 'puisqu'ils disent que ces Saints furent presentez au juge, qui les avoit fait beaucoup chercher; & que le juge ayant ordonné qu'on les lui presentât l'un aprés l'autre, il commença à interroger Saint Phileas en luy demandant son nom, sa condition, [& les autres choses que l'on demande au commencement d'une procedure.] 'Il n'omet cette formalité à l'égard de S. Philorome, que parce, dit-il, qu'il le connoissoit fort bien.

Boll. p. 464. §. 9. — Comb. p. 151. 152. — p. 160.

[Cette difficulté, pour ne pas dire cette impossibilité d'accorder ces deux pieces, est un fascheux article pour les actes de Combefis: mais ce n'est pas le seul. Car la longueur des harangues, la multitude des supplices epouventables, & les miracles qui s'y voient, ressentent bien plus l'esprit & l'air de Metaphraste, que celui des actes originaux. Il est vray neanmoins que le style long, dur, embarassé, & presque inintelligible des actes, montre clairement] 'qu'ils ne sont pas de Metaphraste, comme Combefis le soutient contre Mr Valois. [Mais il est fort possible & qu'ils ne soient pas de Metaphraste, & qu'ils ne vaillent rien dutout.

p. 183.

On pourroit excuser en quelque sorte la longueur des harangues, puisqu'elle se rencontre quelquefois, quoique tres rarement, dans les meilleurs actes, tous les Saints n'ayant pas toujours eu le mesme genie. Mais on voit par les réponses de Saint Phileas dans Bollandus, que son genie estoit d'estre aussi court ou plus mesme qu'aucun des autres. Il est vray encore que l'on a fait quelquefois endurer beaucoup de supplices epouventables aux Martyrs; mais on peut remarquer aussi que cela ne se trouve pas d'ordinaire dans les Saints qui estoient considerables selon les avantages du monde, & aussibien alliez que l'estoit certainement S. Phileas, soit que l'on eust encore quelque respect pour leur condition, soit que les Gouverneurs craignissent d'offenser trop sensiblement leurs parens, & de s'en faire des ennemis, s'ils eussent traité ceux qui leur appartenoient, avec une cruauté qu'ils n'eussent pu excuser par le commandement exprés des loix & du prince. Aussi ni Eusebe, ni S. Jerome, ni Rufin, ne disent point que S. Phileas & Saint Philorome aient souffert aucun autre supplice que d'avoir eu la teste tranchée. Et leurs actes dans Bollandus, n'en disent pas davantage. Ils marquent mesme plutost le contraire,] 'puisque S. Phileas estant pres d'estre executé, dit ces paroles aux Chrétiens : Nous n'avons point encore souffert, nous commençons à souffrir, & à estre disciples de J. C.

Boll. §. 10.

'Nous trouvons bien dans ces actes de Bollandus, [conformément à Eusebe,] que les parens & les amis de S. Phileas firent ce qu'ils purent pour le fléchir; & que le juge mesme le conjuroit d'avoir pitié de sa femme & de ses enfans: [Mais il n'y en a pas un mot dans Combefis.

§. 8.

Il faut remarquer de plus, que ces actes de Combefis expliquent fort mal la qualité de S. Philorome.] 'Car ils le décrivent comme un General de toute la milice d'Egypte, que l'on commençoit alors à qualifier de Duc, ce qui n'est pas pardonnable à des actes que l'on pretend originaux,] '& dont on doute si Eusebe mesme n'a point tiré quelque chose? 'On trouve la mesme faute dans Bollandus: [mais ces actes estant latins, il ne faut pas s'étonner que celui qui les a traduits du grec, s'y soit trompé avec Rufin.'Combefis veut que Philorome fust chef non de la milice qui combatoit dans les armées, mais de celle qui servoit à l'exercice de la justice. [Mais à qui pourroit-il persuader que les officiers qui servoient à la justice du gouverneur d'Egypte, dependissent du Receveur, qui estoit un magistrat inferieur.] 'Le P. Ruinart n'a inseré dans sa collection que les actes de Bollandus, n'ayant pas jugé ceux de Combefis assez anciens.

Comb. p. 149. 150. — p. 188. — Boll. p. 464. d. — Comb. p. 187. 188. — Act. M. p. 548. §. 2

NOTE II.

Pour la page 206.

Que S. Phileas n'a point eu beaucoup de ses diocesains pour compagnons de son martyre.

'Un manuscrit des actes de S. Phileas dit qu'il fut presenté au juge nommé Culcien, avec une multitude infinie de Chrétiens de sa ville, qui ayant tous confessé J. C, eurent aussitost la teste tranchée. 'Ceci se trouve dans Usuard, Adon, & divers nouveaux martyrologes, 'qui paroissent l'avoir tiré de Rufin. Mais comme ce qu'en dit Rufin n'est qu'une mauvaise traduction d'Eusebe, [ce qui luy est assez ordinaire, & qu'une chose de cette importance doit estre mieux fondée pour estre receue, nous aimons mieux croire que ce n'est qu'une confusion, qui vient tant de ce grand nombre de Martyrs dont Eusebe parle immediatement avant que de venir à Saint Phileas, & dont Rufin le fait chef contre son texte, que de ceux mesmes dont S. Phileas parle dans sa lettre. Au moins les deux autres manuscrits des actes de Saint Phileas ne disent rien de cette multitude de Martyrs; & le seul qui en parle a esté contraint d'omettre le premier article de l'interrogatoire du Saint, parcequ'en effet cet article ne s'accorde nullement avec son addition.] 'Le P. Ruinart qui a revu les actes de Saint Phileas sur plusieurs manuscrits, [n'en met rien non plus.

Boll. p. 464. f. — p. 462. §. 12. — Ruf. l. 8. c. 10. p. 139. 1. — Act. M. p. 548. 4.

Mais il est mesme impossible d'accorder ce manuscrit de Bollandus avec Eusebe: Car si S. Phileas a esté condanné aussitost aprés toute cette multitude infinie, comme il nous obligeroit de le dire, il faut que tout ce peuple ait esté conduit & enfermé dans les prisons d'Alexandrie.] 'Car Eusebe nous apprend que S. Phileas y estoit peu de jours avant sa condannation. 'Il y estoit en effet en la compagnie de beaucoup de Martyrs, 'dont il raconte les differentes couronnes dans l'excellente lettre qu'il écrivit à son peuple. Mais il y témoigne bien clairement qu'ils n'y moururent point ni par le mesme supplice, ni en un mesme jour. Il ne dit pas non plus qu'il y en eust une multitude infinie, ce qui ne seroit pas croyable, moins encore qu'ils fussent tous de son diocese, ce qui n'eust pas peu contribué à son dessein,] 'puisqu'il écrivoit principalement cette lettre pour exhorter son peuple à demeurer ferme dans la pieté, sans estre ebranlé par la mort qu'il alloit souffrir.

Eus. l. 8. c. 10. p. 302. b| 304. b. — p. 302. c. — p. 302-304 — p. 304. b.

NOTE III.

Pour la page 208.

Sur Temeritate tua utere.

'Dans deux endroits où nous traduisons, *Usez de vostre autorité*, il y a dans le latin, *temeritate*, [qui ne semble convenir ni au sens, ni à la civilité avec laquelle le Saint parle. Peutestre que si nous avions le grec, nous y trouverions quelque terme qui pourroit signifier *autorité*, *severité*, ou quelque chose de semblable.]

Boll. 23. feb. p. 764. §. 7. 8.

 NOTE

Digitized by Google

Pour la page 208.

NOTE IV.

Sur la confession & l'interrogatoire de S. Philorome.

Boll. 4. feb. p. 464. d. e. 'Le discours de Saint Philorome raporté dans les actes, & quelques lignes qui le precedent, se trouvent mot à mot dans Rufin, *l.* 8. *c.* 10. *p.* 139. 1. 2. Euf. n. p. 166. 1. b. 'c'est pourquoi cet endroit est suspect à Mr. Valois, qui croit qu'il a esté pris de Rufin, & ajouté dans les actes. [Et il est vray qu'il est bien eloquent pour le croire original. Mais comme hors cet endroit il n'est point parlé dans ces actes, ni de S. Philorome, ni de la sentence rendue contre S. Phileas & contre luy,] Boll. p. 464. §. 10. '& que dans la suite neanmoins on trouve l'execution de S. Phileas, & d'une autre personne avec luy; [il faut necessairement ou que cet endroit soit legitime, ou qu'il ait esté substitué à la place de quelque autre chose qui faisoit le mesme sens. Bollandus ni le P. Ruinart ne témoignent point qu'il manque dans aucun de leurs manuscrits: au-contraire ils en citent mesme une diverse leçon.

Il y a encore une autre difficulté sur Saint Philorome,] Euf. l. 8. c. 9. p. 302. a. 'dautant qu'Eusebe dit de luy & de S. Phileas conjointement, qu'ils eurent à combatre les prieres de leurs parens, de leurs amis, & du juge mesme, & qu'ils mepriserent genereusement les menaces & les mauvais traitemens, ὕβρεις, que leur fit ce juge. [Et cependant cela n'est dit dans les actes que de S. Phileas seul: Il ne seroit p. e. pas étrange qu'Eusebe parlant de deux personnes, eust dit de toutes les deux ce qui n'estoit vray que d'une seule. Mais à qui pourra t-on persuader qu'une personne de la qualité de S. Philorome, ait esté condanné avec si peu de formalité & si peu de bruit, sans estre seulement interrogé, ni differé d'un jour, selon que cela est décrit dans les actes? Il faut necessairement ou qu'il y ait eu quelque chose de plus dans l'endroit, que l'on a osté pour inserer le passage de Rufin, si nous voulons que cela soit ainsi, ou ce qui est beaucoup plus probable, puisque nous avons montré que ces actes ne sont pas entiers, il faut dire que S. Philorome avoit esté interrogé des auparavant avec toutes les formalitez, & qu'il estoit demeuré là, ou pour estre interrogé de nouveau aprés S. Phileas, ou pour recevoir la sentence definitive avec luy.]

Pour la page 209.

NOTE V.

Sur le temps & le lieu du martyre de S. Phileas.

Bar. 4. feb. c. 'Baronius dit que S. Phileas & Saint Philorome ont souffert des la premiere année de la persecution de Diocletien: mais il n'en allegue point de preuve, que la version corrompue d'Eusebe par Christophorson. Combf. act. p. 150. 151. 'Il semble qu'on peut tirer la mesme chose de actes du P. Combefis: [mais ce ne seroit qu'une nouvelle preuve de leur fausseté.] Hier. v. ill. c. 78. p. 293. b. 'Car S. Jerome dit nettement que S. Phileas a souffert sous le mesme persecuteur que Saint Lucien, c. 77. 'qui est mort sous Maximin, comme il venoit de le dire aprés Eusebe. [Eusebe semble aussi marquer que Saint Phileas a souffert sous Maximin,] Euf. l. 9. c. 11. p. 366. d. 'en disant que Culcien [qui le condanna,] estoit un des principaux ministres de la persecution sous ce tyran. [Maximin n'ayant commencé à regner qu'en 305 au mois de may, S. Phileas n'a donc pu estre martyrizé avant l'an 306, s'il est mort le 4. de fevrier, auquel les martyrologes en font la feste, ou à la fin de 305,] Combf. act. p. 181. 's'il a souffert le 25 de decembre comme il est dit dans les actes de Combefis: quoique le 23 de Pacon, qui y est marqué en mesme temps, [réponde au 18. de may; selon quoy on ne pourroit mettre non plus le martyre de Saint Phileas qu'en 306. Que si nous voulons recevoir l'autorité de S. Epiphane,] Epi. 68. c. 1. p. 717. 'qui fait Culcien gouverneur de la Thebaïde, lorsque le schisme de Melece commença, [c'est à dire ce semble vers 306. il faudra encore reculer le martyre de S. Phileas; Culcien n'ayant pas eu la Thebaïde aprés l'Egypte, ce qui eust esté descendre & non pas monter.

Il faudra mesme differer le martyre de S. Phileas jusqu'en 311 ou 312, s'il n'a souffert qu'avec Saint Pierre d'Alexandrie,] Euf. l. 8. c. 13. p. 308. c. 'comme Eusebe le semble dire. [Il pourroit neanmoins y avoir eu deux Phileas Evesques en mesme temps, ou ce qui est encore plus probable,] Boll. 4. feb. p. 460. f. 'Eusebe ramasse en cet endroit les principaux Evesques qui ont souffert durant les dix années de la persecution de Diocletien. [Nous n'alleguons point] Bar. 306. §. 52. Combf. p. 199. 'ce que dit Saint Pierre d'Alexandrie, mesme du martyre que S. Phileas avoit souffert avant luy &c. parceque les actes de ce Saint où cela se trouve, [ne nous paroissent point capables de faire aucune autorité. Mais ce qui pourroit estre plus fort, c'est qu'Eusebe mettant son histoire tout au long dans son VIII. livre, nous donne lieu de croire qu'elle est arrivée avant l'edit de Galere en 311. Eusebe ayant reservé pour son IX. livre ceux qui ont souffert dans le renouvellement que Maximin fit de la persecution.

L'argument que nous tirons du nom de Culcien pour montrer que S. Phileas n'est mort qu'aprés l'an 306, suppose qu'il a souffert à Alexandrie; ce qui n'est pas tout à fait sans difficulté.] Euf. n. p. 166. 1. a. 'Au moins Mr Valois, fondé d'une part sur ce que ce Saint a esté jugé par Culcien, & de l'autre sur ce que Culcien, selon S. Epiphane, gouvernoit la Thebaïde vers 306, en mesme temps qu'Hierocle étoit gouverneur d'Alexandrie, en tire comme une conclusion indubitable, que S. Phileas a souffert en Thebaïde. [Cela peut estre favorisé en quelque sorte par Eusebe mesme] l. 8. c. 9. p. 301. 'qui semble joindre S. Phileas & S. Philorome aux Martyrs de Thebaïde, des combats desquels il avoit esté le spectateur. [Mais il est aisé de juger qu'il a voulu unir ensemble les martyrs de ces deux provinces, qui n'en faisoient presque qu'une, la Thebaïde estant assez souvent comprise sous le nom d'Egypte.

Ce qui nous oblige à le croire,] c. 10. p. 302. b. 'c'est que disant que Saint Phileas estoit prisonnier à Alexandrie p. 304. b. 'fort peu de temps avant son martyre, & comme le grec l'exprime encore plus fortement, ὅτε ἦν τελειωθησόμενος, [il paroist clairement avoir voulu marquer qu'il souffrit en cette ville mesme. Car de pretendre que Saint Phileas ait esté transporté d'Alexandrie en Thebaïde pour y estre executé, cela est plus possible que probable. Il faudroit donc aussi que ses parens l'y eussent suivi,] Boll. 4. feb. p. 464. §. 8. 'puisqu'ils estoient en grand nombre dans la ville où il a souffert. [Il seroit mesme difficile de comprendre comment S. Phileas Evesque dans la basse Egypte,] Euf. l. 8. c. 9. p. 301. d. '& S. Philorome Intendant des finances à Alexandrie, [auroient esté jugez par le gouverneur de Thebaïde.] Boll. §. 7. 'De plus, Culcien dit qu'il avoit pu deshonorer & maltraiter S. Phileas dans sa ville, [ce que l'on ne peut guere entendre que de Thmuis. Il falloit donc que Culcien fust alors gouverneur d'Egypte où est Thmuis. Cela n'empesche pas qu'il n'ait pu aussi avoir esté en un autre temps gouverneur de la Thebaïde, si nous le voulons croire sur l'autorité de S. Epiphane, qui est assez peu exact dans l'histoire, particulierement en cet endroit où il parle des Meleciens. Eusebe confirme beaucoup ce que nous disons de Culcien.] Euf. l. 9. c. 11. p. 366. d. 'Car il remarque qu'il s'eleva par tous les differens degrez des charges & des dignitez, & qu'il se signala par le sang d'une infinité de Martyrs qu'il repandit dans l'Egypte.

Saint

Digitized by Google

Hier. v. ill. c. 78. p. 293. b. 'Saint Jerome dit aussi que Saint Phileas souffrit en Egypte.

Eus. n. p. 320. 1. 'Enfin Mr Valois s'est retracté luy mesme, & a cru que l'on pouvoit mettre S. Phileas à Alexandrie, fondé tant sur le passage d'Eusebe que nous venons de citer sur les differentes charges de Culcien, que sur les actes donnez par Combefis, & qu'il attribue à Metaphraste, dans lesquels il est dit nettement qu'il souffrit à Alexandrie. Il se fonde encore sur les actes de Saint Polyeucte, qui disent la mesme chose de S. Philorome. [Mais la chose seroit fort incertaine, si elle n'étoit fondée que sur ces actes.] Comb. act. p. 184. 185. 'Le Pere Combefis qui les soutient originaux, ne veut pas neanmoins qu'on en puisse rien conclure. Car il pretend que S. Philorome dont ils parlent, n'est pas le compagnon de S. Phileas, mais un autre plus ancien, martyrizé au plustard sous Valerien, dont il avoue que nous n'avons aucun monument. Boll. 4. feb. p. 460. d. 'Bollandus met aussi le martyre de S. Phileas à Alexandrie; Act. M. p. 548. §. 2. '& le P. Ruinart dit qu'il est difficile de le contester.

Pour la page 211

NOTE SUR SAINTE DOROTHÉE.

Difficultez qui se rencontrent dans ses actes, & sur le temps de son martyre.

[LEs actes de Ste Dorothée sont assurément fort beaux: les faits en sont non seulement agreables, mais aussi edifians. L'histoire de la conversion de S. Theophile par les roses & les pommes que Ste Dorothée luy avoit envoyées, a quelque chose qui sent la fable. Cependant elle n'a pas empesché des personnes tres judicieuses, de dire que ces actes sont bons. La converſion de Theophile paroist en effet si parfaite, qu'elle est digne d'estre le fruit du sang d'une Martyre, & l'effet d'un miracle extraordinaire.

Il faut neanmoins avouer que les discours de ces actes sont un peu longs pour les croire originaux & authentiques. Ils sont aussi quelquefois assez peu respectueux.] Boll. 6. feb. p. 773. c. 'Le commencement mesme de la piece, *erat quadam puella*, ne donne pas l'idée qu'elle soit originale. p. 774. a. 'Cette expression *Filius unitatem divinitatis obtinens cum Patre suo & Spiritu Sancto*, [n'estoit pas ordinaire avant le second Concile œcumenique. La description du paradis y est bien charnelle: & quoiqu'on puisse dire qu'il falloit promettre des joies sensuelles à des payens incapables de concevoir les joies spirituelles, j'aimerois encore mieux croire que cette description a été ajoutée à l'original,] b. 'puisqu'elle manque dans un manuscrit. d. 'Il est peu vraisemblable qu'un juge payen ait dechiré ses habits par colere; & ce fait est fascheux pour l'autorité des actes. p. 775. d. 'Je n'entens pas bien ces paroles de S. Theophile; *ea hora qua Christum confessus credidi, sensi me Christianum effectum.* [Ce qui pourroit peutestre faire douter encore davantage de l'histoire,] p. 772. a. b. d. 'c'est qu'elle se trouve assez differemment dans les manuscrits, '& qu'elle est raportée dans diverses legendes avec des circonstances que Bollandus avoue estre suspectes, & des exagerations hyperboliques dignes d'une histoire apocryphe.

p. 771. b. 'Ste Dorothée, '& les autres dont parlent ses actes, ayant souffert dans la Cappadoce, il est étrange qu'ils ne paroissent pas estre connus par les Grecs, ni l'avoir jamais esté, quoiqu'ils soient celebres dans les martyrologes latins. [Neanmoins on sçait qu'il y a un fort grand nombre de Martyrs dont les anciens n'ont point parlé. Et pour les nouveaux Grecs, je croy qu'on ne trouve guere dans leur Office que ceux dont il y avoit quelques reliques ou quelque chapelle à Constantinople.] p. 773. d. 'Les premieres paroles de la Sainte, *Deus qui in cælo est Augustus*,] & quelques autres endroits, donnent lieu de croire que ces actes ont esté originairement écrits en grec.

[Je ne sçay surquoi Baronius s'est fondé,] Bar. 304. §. 70. 'pour mettre Sainte Dorothée sous Diocletien. Boll. p. 772. §. 12. 'Bollandus marque diverses années de ce regne, dans lesquelles quelques modernes la placent, pour conclure qu'il n'y a rien de certain, sinon que ç'a esté sous Diocletien, ou durant sa persecution. [Je voudrois qu'il eust marqué surquoi il fonde cette certitude. Car je ne voy pas que les actes ni les martyrologes en disent rien.] 23. feb. p. 462. c. 'Nous le trouvons neanmoins dans les actes de S. Serge, qu'on dit avoir esté aussi martyrizé à Cesarée en Cappadoce sous le Gouverneur Saprice. [Mais ces actes sont peu de chose. *V. la pers. de Diocletien note 78.*]

NOTES SUR LA PERSECUTION DE LICINIUS.

NOTE I.

Pour la page 216.

Ce que les Grecs disent d'un Saint Adrien & des Evesques de Byzance parens de Probe, n'a rien de fondé.

Men. p. 283. 285. 'LEs Grecs qui font la feste du grand Saint Adrien le 26. d'aoust, marquent le mesme jour un autre Saint de mesme nom, dont ils disent comme de l'autre, qu'il a souffert à Nicomedie, & qu'il a esté enterré à Argyrople pres de Byzance: mais ils veulent que ç'ait esté sous Licinius, au lieu qu'ils mettent l'autre dans la persecution de Diocletien; & ils marquent quelques circonstances differentes de leur histoire. [Avec tout cela neanmoins il est assez difficile de croire que ce soient deux Saints differens, & d'autant plus] que les Grecs font celui de Licinius frere de Domice alors Evesque de Byzance, & tous deux fils de l'Empereur Probe, [à qui l'histoire ne donne ni femmes ni enfans.]

Eus. chr. ad p. 309. 'La chronique de Nicephore fait Domice de Byzance frere & non fils de l'Empereur Probe, [ce qui n'a pas sans doute plus de fondement. Et ce Domice doit estre mort longtemps avant Licinius,] puisqu'elle luy donne pour successeur durant douze ans, Probe son fils mort des devant que Constantin vinst à Byzance. [c'est à dire avant l'an 323. Nous montrerons mesme autrepart que Saint Metrophane,] qu'on fait frere de ce Probe & son successeur durant 10. ans, [mourut des l'an 313. Ainsi selon cette chronologie, Domice son pere sera mort des l'an 291, longtemps avant la persecution de Diocletien mesme:] & s'il a gouverné 21. ans & six mois, comme le dit Nicephore, [il aura esté fait Evesque vers l'an 270, & l'aura esté durant tout le regne de Probe son pretendu frere; ce qui auroit bien merité d'estre remarqué par Eusebe.]

Digitized by Google

Pour la page 217.

NOTE II.

Pourquoi on met Saint Ammon à Andrinople, & sous Licinius.

Men sept. p. 19 | Ugh. t. 6. p. 1056 b. Baudr. p. 335.

'Les Grecs disent que S. Ammon & les 40. Vierges qu'il instruisoit, estoient d'Adrianople dans la Macedoine,'où je ne voy point qu'on marque aucune ville de ce nom: [& d'ailleurs Licinius n'a point persecuté les Chrétiens tant qu'il a possedé la Macedoine, c'est à dire depuis 311. jusqu'en 314. C'est pourquoi nous raportons cela à Adrianople ou Andrinople dans la Thrace,où l'on trouve aussi Berée & Heraclée marquées par la suite de la mesme histoire.]

Ugh. t. 6. p. 1056. c.

'Le menologe de Basile ne donne que la qualité de Prefet à Licinius qui fit mourir les Saintes; [& celle de tyran que luy donnent les Ménées, n'oblige point de croire qu'il fust autre chose.] 'Nicephore les met nettement sous le regne de Licinius, ce que Baronius a suivi: mais il se moque avec raison de ce qu'ajoute Nicephore, que c'estoient les femmes des quarante Martyrs de Sebaste.

Nphr. l. 7. c. 44. p. 511. d | Bar. 316. §. 12.

Pour la page 218.

NOTE III.

Sur S. Theodore de Cyrene, distingué de S. Theodote de Cyrinie.

[Il semble qu'il y ait quelque lieu de douter si] 'S. Theodote de Cyrinie, que Baronius appelle Theodore, [doit estre distingué de]'S. Theodore Evesque de Cyrene, dont le menologe de Canisius dit sur le 4. de juillet, qu'aprés avoir souffert plusieurs tourmens, il se reposa en paix: '& le martyrologe Romain lui donne seulement le titre de Confesseur. [Tout cela est fort conforme à l'histoire de S. Theodote. Mais le reste est assez different.] 'Car on met S. Theodore sous le juge Dignien dans la persecution de Diocletien, & on dit qu'il eut la langue coupée. 'Je ne trouve que sa memoire dans les Ménées au 4. de juillet sans aucune histoire. Mais le titre de Martyr qu'ils luy donnent [aussibien que le menologe de Canisius, peut faire juger qu'il mourut dans la prison, & non pas]'durant la paix de l'Eglise comme l'a mis Baronius. 'On le voit encore plus clairement par les Ménées, qui en parlent davantage sur le 5. de juillet à l'occasion de Ste Cyprille. Ils l'y font Evesque de Cyrene en Libye, & raportent un miracle qu'il fit dans la prison en faveur de Ste Cyprille, dont nous ne trouvons rien non plus que dans l'office des Grecs. 'Baronius l'a mise dans le martyrologe Romain sous le nom de Cyrille.

Bar. 316. §. 30. Canis. t. 2. p. 811. Bar. 4. jul. f. Canis. p. 811. Men. p. 32. Bar. 310. §. 25. Men. p. 47. Bar. 5. jul. c | 310. §. 25. 316. §. 36. 6. may. e.

'Le nom de Theodore qui est donné à l'Evesque de Cyrinie dans les Annales de Baronius selon l'edition d'Anvers, [n'est assurément qu'une faute de copiste.] 'Car dans son martyrologe & dans ses notes, on lit toujours Theodote.

Pour la page 219.

NOTE SUR SAINT BASILÉE.

Qu'on ne peut rien fonder sur ses actes ni nier son martyre.

Sur. 26. apr. p. 328. §. 23.

[LEs actes de S. Basilée paroissent d'abord fort authentiques,] 'puisqu'ils portent le nom d'un Jean Prestre de Nicomedie, qui pretend non seulement estre contemporain, mais avoir entretenu le Saint dans sa prison. 'La maniere avantageuse dont ils parlent de Crispe, [oblige de dire, s'ils sont veritables, qu'ils sont écrits des devant la mort tragique de ce prince, c'est à dire avant 326.] 'Aussi Bollandus les cite comme une autorité tout à fait incontestable. [L'on peut dire que le style, quoiqu'il n'ait rien d'extraordinaire, & qu'il soit mesme fort chargé d'epithetes à la mode des Grecs modernes, & assez mauvais pour la phrase, ne dement pas neanmoins absolument cette inscription.] 'Il faut cependant avouer qu'il y a lieu de craindre que cette piece n'ait esté au moins fort alterée, vu les grandes fautes qui y sont, & qui ne paroissent pas pardonnables à un auteur contemporain.]

§. 21. Boll. pon. p. 45. £. Pagi. 316. §. 9.

'Il appelle Maxence un tres cruel ennemi des Chrétiens. [Et il y a plutost lieu de dire tout le contraire sur l'autorité d'Eusebe, de S. Optat, & de Saint Augustin. *V. la pers. de Diocl.* §. 32.] 'Il dit que Constantin envoya Licinius faire la guerre à Maximin. [Cela est insoutenable. Car Licinius n'estoit en rien inferieur à Constantin pour recevoir les ordres de luy. Lactance nous apprend que ce fut Maximin qui entreprit la guerre. Elle se commença mesme & s'acheva si viste, qu'il est difficile de croire que Constantin y ait eu quelque part. Il est certain au moins qu'il n'en eut point aux depouilles.

Boll. 16. apr. p. 50. §. 1. §. 2.

Une autre chose plus importante, & qui est repandue dans toute la suite de ces actes,]'c'est qu'ils supposent non seulement que Constantin estoit tout à fait Chrétien des l'an 312, [quoiqu'il ne fust pas battizé, ni peutestre mesme catecumene; mais que Licinius l'estoit aussibien que luy, & avec sincerité, au moins selon l'apparence.] 'Ils luy donnent mesme le titre de *Fidele*, [qui n'appartient qu'aux battizez.] 'Ils ajoutent encore qu'il avoit souvent juré à Constantin de n'abandonner jamais la foy Chrétienne, mais de la proteger toujours. Aussi ils l'accusent nettement d'avoir violé la foy qu'il avoit promise au vray Dieu, τὴν ὁμολογίαν ἀθετήσας, [ce qui, dans l'usage de l'Eglise, a toujours marqué le battesme.] 'Et ils disent que S. Basilée l'exhorta à faire penitence, à retourner à ce qu'il avoit quitté, & à implorer la misericorde de celui qu'il avoit rejetté, meprisé, renoncé, ἀπηρνήσω. [Ils ne veulent donc pas que nous doutions que Licinius n'ait embrassé ouvertement & absolument la religion Chrétienne, & qu'il n'ait esté un apostat quand il a adoré les idoles, & persecuté l'Eglise. Cependant je croy qu'il y aura peu de personnes qui puissent douter que cela ne soit absolument faux. Quoiqu'Eusebe parle quelquefois de Licinius comme s'il eust esté Chrétien, neanmoins il ne s'exprime jamais comme ces actes, & il ne le traite jamais d'apostat, comme il n'eust pas pu manquer de faire en parlant de sa persecution.]

§. 1. §. 2. §. 3. §. 11.

'Les actes supposent que Constancie sœur de Constantin, mariée à Licinius, estoit aussi tout à fait Chrétienne. Mais pour ce qu'ils ajoutent qu'elle avertissoit son frere par des lettres secrettes de la persecution que son mari excitoit contre l'Eglise, [je ne sçay s'ils le persuaderont à beaucoup de monde. Il y en aura aussi qui ne croiront pas aisément] 'que Licinius ayant déja commencé à persecuter les Chrétiens, on bastist encore des eglises en des lieux où il n'y en avoit jamais eu. [Il n'est pas non plus fort probable qu'un homme de Nicomedie, où la Cour demeuroit depuis longtemps,] 'n'eust jamais oui parler d'une ville aussi celebre & aussi voisine que Sinope, & qu'il demandast s'il y avoit dans le monde quelque ville ou quelque pays de ce nom.

§. 4. §. 7. §. 16.

Ces

Digitized by Google

§. 21. 'Ces actes semblent dire encore que Constantin fit fouetter Licinius aprés qu'il se fust rendu, χωλὸν μέχρι θανάτου παιδεύσας αὐτὸν, [ce qui seroit ridicule.] Mais ils disent fort clairement qu'il fut banni dans les Gaules. [Et il n'y a personne qui ne sache que ce fut à Thessalonique. *V. Constantin.*] Pour la mort de ce prince qu'il semble dire, ou plutost qu'il dit fort nettement avoir esté naturelle & non violente, [il est dementi par tous les auteurs, qui conviennent que Constantin le fit tuer. Comment défendre aussi] ce qu'ils ajoutent, qu'il fut frapé de la mesme plaie dont Maximin estoit mort? [Car non seulement aucun historien n'en parle, mais Eusebe mesme qui n'auroit pu ni ignorer ni taire ce jugement visible de Dieu, ne dit rien qui en approche.

Il est aussi assez étrange que ces actes d'un Evesque d'Amasée ne parlent point dutout] 'de ce qu'Eusebe dit estre arrivé à Amasée & dans les autres villes du Pont, où il semble mettre le fort de la persecution de Licinius. *V. cette persecution.* 'Et en un autre endroit il le restreint presque à la seule ville d'Amasée.
(Eus. l. 10. c. 8. p. 397. c. | v. Const. l. 2. c. 1. 2. p. 443.)

'Nous pourrions remarquer outre cela, qu'il se trouve divers endroits dans ces actes copiés mot à mot d'Eusebe, & ajouter que Mr Valois trouve si peu de probabilité à ce qu'ils disent de Ste Glaphyre, qu'il l'appelle une fable & une pure fiction de gents qui ne savoient que faire. Il ne craint pas mesme d'appeller ces actes tous entiers une piece impertinente & fabuleuse: '& le Pere Pagi ne les traite guere mieux. 'Mr Baluze reconnoist que quelques uns les jugent supposez, & ne rejette point leur sentiment. 'Le Cardinal Noris espere que Bollandus établira parfaitement la verité de ces actes. Mais il ne laisse pas de dire qu'il y a diverses choses peu conformes à la verité, de soutenir par plusieurs medailles que Licinius n'a jamais cessé d'adorer les idoles, & de reconnoistre qu'il est constant par tous les auteurs, que ce prince a esté relegué à Thessalonique, & non dans les Gaules.
(n. p. 209. 1. 4. | Pagi, 316. §. 6. | Lact. pers. n. p. 456. | Not. de Lic. c. 5. p. 63.)

'Pour Bollandus à qui il laisse le soin de soutenir les actes, il s'est contenté d'assurer qu'ils sont écrits par un témoin oculaire, [sans dire un seul mot des difficultez qui s'y rencontrent, & sans répondre seulement aux raisons par lesquelles Mr Valois combat le martyre mesme du Saint.]
(Boll. 26. apr. p. 416. c. d.)

'Car Mr Valois, suivi par un auteur nommé Hanckius, va jusqu'à soutenir que S. Basilée n'a point dutout esté martyr, & qu'il a survécu Licinius. 'Mais quoique Philostorge & Nicephore disent qu'il a assisté au Concile de Nicée, ᵃ & quoique S. Athanase se contente de luy donner le titre de grand, & non celui de martyr, [il est neanmoins difficile de ne pas ceder à l'autorité de la chronique de Saint Jerôme, qui dit formellement que S. Basilée Evesque d'Amasée dans le Pont, a esté couronné du martyre sous Licinius. Que si nous avions quelque raison de croire que ce passage n'est pas de S. Jerome, & si Scaliger ou Pontac *p. 685*, avoient marqué dans leurs notes qu'il y a des manuscrits où il ne se trouve pas; nous ne ferions peutestre pas difficulté de suivre le sentiment & les raisons de Mr Valois. Mais à moins de cela, nous ne croyons point pouvoir preferer à un témoignage si considerable, ni une autorité negative de S. Athanase, ni celle de Philostorge & de Nicephore, quelque positive qu'elle soit. Le témoignage de Philostorge est d'autant moins considerable,] 'que cet impie veut que S. Basilée, en assistant au Concile de Nicée, y ait soutenu le parti d'Arius, avec S. Leonce & Longien de Cappadoce, & Saint Melece de Sebastople, 'ce qui ne peut estre que tres ridicule, aprés le témoignage authentique que S. Athanase rend à la foy de ces quatre Evesques: 'à quoy il faut ajouter qu'on trouve Eutyque d'Amasée dans les souscriptions du Concile de Nicée &c: & par consequent S. Basilée estoit mort avant ce temps là. 'Ses actes disent qu'il avoit luy mesme declaré Eutyque son successeur. 'Que si nous considerons qu'Eusebe declare que l'on commettoit à Amasée des cruautez inouies, '& qu'un peu aprés il dit que l'on faisoit mourir les principaux Evesques; 'il est difficile de croire que l'Evesque d'Amasée n'y ait pas esté compris. Aussi le Cardinal Noris & le P. Pagi rejettent absolument cette pensée de Mr Valois. 'Et enfin Mr Valois mesme a declaré dans un ouvrage posterieur, qu'il suivoit avec plaisir Constantin Porphyrogenete & tous les autres, qui malgré Philostorge conviennent que S. Basilée a esté martyrizé dans la persecution de Licinius.
(Eus. n. p. 201 | Pagi, 316. §. 9. | Philg. l. 1. c. 8. p. 469. | b | Nphr. l. 8. c. 14. p. 560. c. | a Ath. or. 1. p. 291. c. | Philg. app. p. 539. | Not. de Lic. c. 5. p. 63. | p. 63. 64. | Boll. 26. apr. g. p. 52. §. 18. | Eus. v. Const. l. 2. c. 1. 2. p. 443. | c. 2. p. 444. a. | Noris, p. 63 | Pagi, 316. §. 7-9. | Philg. n. p. 129. 2. b.)

'Outre les actes de Saint Basilée, Bollandus nous en a donné un eloge, [qu'on pourroit peutestre croire estre de S. Astere Evesque d'Amasée 80. ans aprés,] 'puisque le Typique de Saint Sabas, porte que pour la feste de S. Basilée, on lisoit son eloge fait par S. Astere d'Amasée. [Mais celui que Bollandus nous a donné ne paroist point avoir la beauté & l'eloquence de S. Astere.] 'L'etymologie qu'il donne au nom de Licinius, fait voir qu'on confondoit déja l'ἦτα & l'ὑψιλὸν dans la prononciation. [Il a tant de conformité avec les actes jusque dans les fautes, qu'on ne peut douter que l'une de ces pieces ne soit prise de l'autre. Et il n'y a point d'apparence que l'auteur des actes qui se veut faire passer pour contemporain, ait copié une piece déja publique. 'Aussi Bollandus juge que l'eloge est d'un auteur bien plus recent, & il n'a pas cru qu'il meritast d'estre traduit tout entier. 'Il remarque aussi qu'il a plutost esté fait à Sinope qu'à Amasée, [ce qui ne conviendroit pas à S. Astere.]
(Boll. 26. apr. g. p. 56. | Typ. p. 49. 2. | Boll. g. p. 57. c. | p. 416. e. | g. p. 60. d.)

'Leo Allatius attribue à Metaphraste & cet eloge, & les actes mesmes qui portent le nom de Jean, [ce qui paroist contre ses principes pour cette derniere piece: car il n'a pas accoutumé de donner à Metaphraste celles qui ont un caractere vray ou faux d'histoires originales.]
(All. de Sim. p. 125. 128.)

NOTES SUR LES QUARANTE MARTYRS.

NOTE I.

Pour la page 220.

Que S. Gregoire de Nysse n'empesche point de croire qu'ils ont souffert à Sebaste.

'SAINT Gregoire de Nysse parlant indubitablement au lieu mesme où les Quarante Martyrs avoient souffert, 'dit que c'estoit sa patrie, & la patrie de ses ancestres. [Or personne ne dit que ce Saint fut de la ville de Sebaste, ni d'aucune ville d'Armenie, où tous les autres,] '& luy mesme, mettent le martyre de ces Saints.] 'Au contraire Saint Gregoire de Nazianze témoigne que le pere de ce Saint estoit du Pont, & sa mere de Cappadoce. 'De plus, le mesme S. Gregoire de Nysse parlant au commencement du mesme discours, de la multitude & de la presse qu'il voyoit dans l'eglise, dit que ce qui faisoit en cela la peine des autres, faisoit sa plus grande joie. Car l'œil du pasteur, ajoute-t-il, se rejouit de voir le troupeau serré dans
(Nyss. de Qua. t. 1. §. p. 502. c. d. | p. 500. c. d. | 3. t. 2. p. 207. b. | Naz. or. 20. p. 318 c. | Nyss. p. 499. a. b.)

dans la bergerie, parcequ'il est trop nombreux. [N'est-ce pas dire bien clairement que c'estoit son peuple, & qu'il estoit le pasteur & l'Evesque de
p. 503. d. ce lieu?] 'Et en effet, voyant que la quantité du peuple l'interrompoit, il remet le reste de son dis-
2. p. 504. a. cours à une autre fois, '& le recommence le lendemain [avec la liberté d'un Evesque qui parle à son peuple, & non comme une personne qui auroit esté priée de prescher par un autre.

Que si nous demeurons d'accord de ce point, il faut tenir pour constant que les Quarante Martyrs ont souffert à Nysse en Cappadoce, & non à Sebaste en Armenie. Mais c'est dementir bien des autoritez considerables, opposer S. Gregoire à luy mesme, & combatre une opinion qui paroist receue universellement. Ne seroit-il point plus favorable de croire que Saint Gregoire de Nysse ne dit pas assez clairement qu'il fust Evesque de la ville où il parloit, pour n'en point douter? Et ne pourroit-on point croire que quand il s'appelle pasteur de ce peuple, il le fait parcequ'ayant à le nourrir de la parole divine, il estoit en quelque sorte leur pasteur en cette rencontre? Cette pen-
1. 2. p. 502. c| 510. d. sée peut estre favorisée] 'parceque parlant de la ville & du pays où ces Saints ont souffert, il l'appelle assez souvent *vostre ville*, *vostre pays*, & se sert d'autres semblables façons de parler, [qui semblent ne pas convenir à un Evesque, puisqu'il doit prendre la premiere part à tout ce qui regarde son
1. p. 501. d. peuple, de quelque pays qu'il soit.] 'Il parle aussi de la ville où les Saints ont souffert comme d'une colonie, [ce qui n'est pas si aisé à croire de Nysse, qui n'estoit qu'une petite ville, que de Sebaste qui estoit bien plus considerable, & dont le nom mesme appuie en quelque sorte cette conjecture.

Que si l'on trouve que toutes ces choses suffisent pour croire que Saint Gregoire de Nysse pouvoit n'estre pas Evesque du lieu où les Quarante Martyrs ont souffert, il ne sera pas difficile de répondre à ce que nous avons dit que cette ville estoit sa patrie. Car outre qu'il se peut faire que ses ancestres, dont il parle plutost que de luy, fussent venus d'Armenie dans le Pont ou dans la Cappadoce, nous savons que la ville de Sebaste n'a pas
Boll. 3. feb. p. 331. b. toujours esté de l'Armenie;] 'mais qu'elle estoit censée de la Cappadoce du temps de Ptolemée & de Pline, & peutestre encore longtemps aprés.

[Ainsi ces passages de S. Gregoire de Nysse se pouvant expliquer, ils ne peuvent pas nous faire abandonner l'opinion commune & universelle, que les Quarante Martyrs ont souffert à Sebaste en Armenie, puisqu'elle est fondée non seulement sur S. Gregoire de Tours qui pourroit s'estre trompé, & sur S. Gaudence qu'on pourroit en quelque sorte expliquer d'une autre maniere, mais sur S. Ephrem, sur S. Nil, & sur Sozomene, comme on le marque dans le texte. Il n'y a assurément aucune apparence d'accuser d'erreur des témoins si anciens & si authentiques, en un point celebre & aisé à verifier dans le lieu & dans le temps où ils vivoient. Enfin il en faudroit encore accuser S. Gre-
Nys. de Q. 3. t. 2. p. 207. b. goire de Nysse mesme,] 'qui dit qu'ils ont souffert en Armenie.

Pour la page 221.

NOTE II.

Sous quels juges ils ont souffert: Endroit de S. Ephrem rétabli.

Boll. 10. mars. p. 19. 'Le juge qui interrogea d'abord les Quarante Martyrs, est nommé Agricolas ou Agricolaüs dans leurs actes [& dans les martyrologes.] Il paroist
p. 20. a. que c'estoit le gouverneur de la province. 'Les actes [& les martyrologes] y joignent le Duc ou General des troupes 'nommé Lysias, [a] ce que Metaphraste a suivi dans les actes de S. Severien. p. 22. b. d. a Sur. 9. sept. p. 101. §. 1.

[b] S. Ephrem, ou Vossius son traducteur, donne le nom de Doce au Gouverneur, *Restiterunt Licinio tyranno & Doci præsidi*; & un peu aprés, *jussa Docis præsidis possunderunt*. [Si le mot de *præsidis* n'estoit pas joint à *Docis*, on pourroit croire que Vossius auroit pris le mot de δουκὸς dans le grec pour un nom propre, au lieu de le prendre pour un appellatif, qui signifie un Duc, un Capitaine, & un General.] 'Et neanmoins le mesme traducteur dit dans ses notes, que les Quarante Martyrs ont souffert sous le juge Agricolas, [sans parler de son Doce. Comment l'accorder avec luy mesme?] 'Dans le grec que Mr Cotelier nous a donné depuis, ont lit au second endroit, τὰς συντάξεις τοῦ δοκὸς κατέλυσαν, [ce qui ne fait point de difficulté, sinon] qu'il faut sans doute lire δουκὸς, comme on l'a mis à la marge. 'Dans le premier on lit κὶ τῷ δουκὶ τῷ ἡγεμόνι ce qui a pu tromper Vossius:] & Mr Cotelier mesme a traduit, *& Duci præsidi*. [Mais il faut assurément κὶ τῷ δουκὶ, καὶ τῷ ἡγεμόνι. Par ce moyen, ce membre sera egal au suivant, Licinius,] le Duc, & le Gouverneur, répondant dans l'un à Valens, à Arius, & au Prefet [Modeste,] marquez dans l'autre. All. de Sim. p. 127. b Ephr. t. 3. or. 26. p. 555. 1. b. or. 27. n. p. 563. 1. c. Cotel. g. t. 3. p. 61. b. a

NOTE III.

Pour la page 222.

Que ces Saints n'ont point souffert sur un étang.

'Au lieu que Saint Basile & Saint Gregoire de Nysse disent seulement que les Quarante Martyrs furent exposez nuds à la gelée. 'Saint Ephrem dit clairement que c'estoit dans un étang; [c]ce que leurs actes & tous les nouveaux ont embrassé, ajoutant pour l'ordinaire que cet étang étoit glacé. [[d]La chose est assez vraisemblable en elle mesme,] [e]puisqu'il y avoit en ce lieu là un grand étang autour ou auprés duquel (περὶ ἣν,) la ville estoit bastie; & qu'il estoit alors tellement glacé, que l'on y passoit à cheval. Et mesme quand Saint Basile en parle, il semble dire, comme les nouveaux, que les Saints furent mis sur cette glace: à quoy non seulement un, [f]mais mesme plusieurs de ses traducteurs se sont trompez. [Il est visible neanmoins, en examinant l'endroit avec un peu de soin, qu'il ne le dit point dutout, & que ἐν ᾗ ne se raporte point à λίμνη, mais à πόλις qui est le plus proche.] 'Cela paroist encore par Saint Gaudence, qui suit Saint Basile presque mot à mot. [Mais puisque les traducteurs mesmes de S. Basile ont pris ce contre-sens, il n'est pas incroyable que les auteurs des actes, & les nouveaux Grecs aient fait la mesme faute, & que ce soit de là qu'ils ont pris ce qu'ils en disent, & de quoy ni S. Basile, ni Saint Gregoire de Nysse, ni Saint Gaudence, ne parlent point. Bas. div. 20. p. 456. b. c| Nys. de Q. 3. t. 2. p. 207. d. Ephr. t. 3. or. 26. 27. p. 555. 1. c. d| 559. 2. c. d. c Boll. 10. mars, p. 16. 17. d Bas. p. 456. d| Nys. de Q. 2. t. 3. e p. 510. d. f Boll. 10. mars, p. 27. c. Gaud. h. 17. p. 62. b.

Pour S. Ephrem, il faut considerer que nous n'avons ses ouvrages que dans une traduction greque du Syriaque, ou mesme dans une traduction latine de cette traduction greque:] 'outre que ce Saint n'ayant appris ce qu'il dit de ces Saints que par un entretien de vive voix qu'il eut avec S. Basile, & encore par un interprete; [il ne faudra nullement trouver étrange, quand il aura mal pris son sens en quelque circonstance. Ephr. t. 3. or. 26. p. 554. 555.

Ce qui nous en fait parler de la sorte, n'est pas simplement qu'il est difficile de croire que S. Basile, Saint Gregoire de Nysse, & S. Gaudence, eussent omis cette particularité considerable, qui n'auroit pu manquer de leur venir en l'esprit lorsqu'ils ont parlé des glaces de cet étang de Sebaste, mais c'est qu'il est mesme difficile de l'accorder

avec

Digitized by Google

avec ce qu'ils disent positivement.] 'Car S. Gregoire de Nysse dit assez clairement qu'ils furent exposez à la gelée dans les bains publics, '& encore plus clairement que l'eglise où il preschoit estoit bastie dans le lieu mesme où ces Saints avoient souffert. [Ils n'ont donc pas souffert dans l'étang,] 'qui subsistoit certainement encore en ce temps là, pres de cette eglise, 'formé par une riviere qui traversoit la ville.

Nys. de Q. 2. t. 3. p. 511. c | 1. p. 502. d. | p. 501. b | 510. d. | p. 501. b. d.

'De plus, S. Basile voulant montrer que tous les elemens avoient eu part au martyre de ces Saints, dit qu'ils ont combatu sur la terre, qu'ils ont surmonté les rigueurs de l'air, qu'ils ont esté livrez aux flammes, qu'ils ont esté ensevelis dans les eaux, parceque leurs cendres y furent jettées. [N'eust-il pas plutost marqué ce qu'ils avoient enduré sur l'eau estant vivans, que ce qui ne regardoit que leurs cendres mortes?] 'S. Gregoire de Nysse dit la mesme chose que S. Basile.

Bas. p. 459. a. | Nys. p. 513. b.

'Saint Basile dit encore qu'ils ont souffert au milieu de la ville: '& Vossius soutient que l'étang n'estoit point au milieu de la ville, mais seulement auprés. 'Les Armeniens assurent aujourd'hui qu'il est eloigné de l'ancienne ville, comme le Calvaire l'estoit de Jerusalem. 'Aussi Vossius pretend que dans l'endroit où S. Basile dit que les Martyrs ont souffert au milieu de la ville, *ἐν μέσῃ τῇ πόλει*, il faut lire, *ἐν μέσῃ τῇ λίμνῃ*, au milieu de l'étang, comme il dit qu'il y a dans un tres ancien manuscrit. Mais puisqu'il avoue que toute la multitude des exemplaires lit *πόλει*, & qu'on le lit encore dans les editions posterieures à Vossius, il est difficile de faire grand état de sa correction; car elle peut aisément venir de quelque Grec, qui a cru que Saint Basile devoit dire comme les autres, & n'estre pas d'un sentiment particulier. 'Le P. Combefis n'a point trouvé la correction de Vossius dans ses manuscrits: & quoiqu'il veuille aussi que les Saints aient souffert sur l'étang, il laisse *ἐν μέσῃ τῇ πόλει* dans le texte de S. Basile.

Bas. p. 456. b. | Ephr. or. 27. n. p. 563. 2. d. | Boll. 10. mars. p. 18. d. | Ephr. p. 563. 2. e. | Comb. in Bas. t. 1. p. 192.

'Vossius ramasse tout ce qu'il peut pour faire croire que le sentiment des nouveaux Grecs est veritable & certain. [Mais il n'allegue rien de considerable.] 'Car pour Saint Gregoire de Tours, il dit tant de choses de ces Saints, contraires aux auteurs originaux, [que l'on ne peut douter qu'il n'ait suivi de mauvais memoires, ou de fausses relations. C'est pourquoi nous ne nous arrestons pas à raporter ce qu'il en dit. Nous ne pouvons pas non plus nous arrester à Bede & aux autres martyrologes posterieurs, parcequ'ils ont visiblement suivi les actes.

Ephr. p. 563-566. | Gr. T. gl. M. c 96. p. 216-219.

Nous laissons à d'autres à juger ce qu'on doit conclure] 'de ce que Bollandus dit avoir appris à Rome l'an 1661, d'un Evesque Armenien, que l'étang de Sebaste est visité aujourd'hui par les Chrétiens & par les Turcs mesmes, à cause des Quarante Martyrs; qu'on y voit pres de l'étang une grosse pierre en l'endroit où l'on croit qu'ils ont esté mis sur la glace, que l'on y allume quantité de cierges, & que ceux qui vont à cet étang, y sont souvent gueris de leurs maladies. [On peut avoir jetté dans l'étang une partie de leurs cendres ou de leurs os: & la pierre qu'on dit estre *ad lacum* & non *in lacu*, peut estre l'endroit où on les brula.

Boll. 10. mars. p. 18. e.

Comme entre les auteurs originaux il n'y a que S. Ephrem qui dise que les Saints ont souffert sur l'étang, nous pourrions contester l'autorité de l'homelie sur les Quarante Martyrs où cela se trouve,] 'puisque tous les ouvrages qui portent le nom de S. Ephrem sont suspects à quelques personnes. 'Rivet attaque mesme en particulier le 26e discours du troisieme tome, [dont depend celui des Quarante Martyrs qui est le 27. Mais les raisons par lesquelles il l'attaque sont fort foibles. Il est encore aisé de répondre à la maniere dont il y est parlé de Valens. *V. Saint Ephrem n.* 13. 14.] 'Saint Ephrem s'y nomme luy mesme. [Ainsi s'il n'est pas de luy, c'est l'ouvrage d'un imposteur; ce qui a certainement peu d'apparence.] 'Mr Cotelier nous l'a donné en grec comme un veritable ouvrage de S. Ephrem, en souhaitant que nous en eussions beaucoup de semblables, [sans songer seulement aux difficultez de Rivet. Elles ne nous peuvent donc pas donner lieu de rejetter l'homelie sur les Quarante Martyrs, qui au contraire paroist digne de S. Ephrem, répondant fort bien à l'esprit & au feu que l'on admiroit dans ses écrits.

Riv. l. 3. c. 21. p. 338. 339. | p. 337. | Cotel. g. t. 3. p. 58. 59. | p. 535.

Nous ne disons pas la mesme chose] 'd'une lettre attribuée à S. Basile, où on lit que les Quarante genereux soldats de JESUS CHRIST ont esté gelez par un vent de bize tres violent dans l'étang tres sacré de ceux de Sebaste. 'Mr Cotelier ne nous donne cette lettre, qu'en louant un ancien critique, qui nous avertit qu'elle n'a ni les pensées, ni le style du grand Basile.

t. 2. p. 98. | p. 559. a.

NOTE IV.

Pour la page 222.

Qu'ils estoient morts quand on les brula.

'Saint Basile dit que les Martyrs respiroient encore lorsqu'on les mit dans le feu. [Mais il est à craindre que cet endroit ne soit corrompu.] 'Car S. Gregoire de Nysse, S. Ephrem, & S. Gaudence qui suit presque toujours S. Basile, disent clairement qu'ils estoient morts. [Et il semble qu'on n'en puisse douter,] 'puisque S. Basile mesme dit, aussibien que S. Gregoire de Nysse, qu'il y en eut un qu'on laissa, & qu'on ne voulut pas mettre dans le chariot avec les autres, parcequ'il respiroit encore, lorsque les autres, dit S. Basile, avoient déja esté consommez par le froid, *τῷ κρύει τελειωθέντας*.

Bas. div. 20. p. 459. a. | Ephr. t. 3. or. 27. p. 558. 1. c | Gaud. h. 17. p. 63. a. | Nys. de Q. 2. t 3. p. 512. b | Bas. p. 459. c.

NOTES SUR SAINT THEOGENE.

NOTE I.

Pour la page 224.

Difficultez sur ses actes.

'AU lieu que les actes de Saint Theogene, disent 'seulement qu'il estoit fils d'un Evesque, 'les Grecs le font Evesque luy mesme. [Mais si les actes sont bons d'ailleurs, cette diversité ne doit pas faire de peine. Car outre le peu d'autorité qu'ont les livres des Grecs, ils ne s'accordent pas mesme en ce point.] 'Les Menées le font Evesque de Parion dans l'Hellespont; & le menologe d'Ughellus porte, *Episcopus Parii retentus ab insula Præfecto*,[par où il semble le faire Evesque le l'isle de Paros dans l'Archipelage. Je croy qu'il est d'ailleurs fort extraordinaire qu'on ait voulu obliger des Evesques à s'enroler, puisqu'on ne cherchoit pour cela que de jeunes gents.] 'Rosweide a voulu corriger le texte grec des Ménées, pour y trouver que S. Theogene estoit le fils d'un Evesque. Mais le titre de *sacré Martyr* que les Grecs luy donnent, [ruine sa correction.

Boll. 3. jan. p. 134. §. 1. | Men. ib. p. 36. | Ugh. t. 6. p. 1178. c. | Boll. 3. jan. p. 134. §. 6.

Nous avons remarqué sur S. Theodore que ses actes

actes & ceux de Saint Theogene disoient souvent la mesme chose, & en mesmes termes : mais nous avons cru en mesme temps que ceux de S. Theodore pouvoient bien avoir esté alterez. Ainsi il ne nous reste qu'à juger de ceux de S. Theogene en eux mesmes, tels que nous les avons dans Bollandus.

On peut remarquer d'abord que le sujet de son martyre est extraordinaire & difficile. Car on ne voit point qu'on luy ait jamais parlé de renoncer à §. 1. la foy, ni de rien qui en approchast,] 'mais seulement qu'ayant esté pris pour estre mené à l'armée sous le regne de Licinius, il refusa absolument de s'enroler, disant qu'il estoit Chrétien, & qu'il ne vouloit estre soldat que de J. C. [On pourroit soupçonner que Licinius persecutant alors les p.135.§.11. Chretiens,] ('car c'estoit peu de temps avant sa Sulp. l.2. c. 47. p. 151. défaite,) 'obligeoit tous les soldats à renoncer à la foy ; & S. Sulpice Severe dit positivement qu'il le faisoit. [Neanmoins ce n'est pas une chose qu'on puisse tenir pour assurée. *V. la pers. de Licinius.* Bar. 316. §. 47. 'Baronius dit que les Chrétiens avoient horreur d'aller combatre Constantin, qui faisoit marcher la Croix à la teste de son armée. [Mais il y auroit quelque lieu de douter si la difference des étendars peut rendre une guerre permise ou illegitime, si l'on n'ajoute que, selon Eusebe, c'estoit plutost une guerre de religion que d'Etat. Il ne sera pas étrange quand cette raison aura fait haïr la guerre à Saint Theogene. Mais d'ailleurs nous voyons par les actes tres authentiques de S. Maximilien, qui souffrit l'an 295. en Afrique, que Dieu peut inspirer à des Saints de souffrir plutost la mort que de s'engager aux dangers que la profession des armes porte avec elle.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici ne peut donc diminuer en rien l'autorité des actes de Saint Theogene. Mais je ne voy pas bien à quoy revient] Boll. §.2. 'cette parole du Tribun ; *Numquid dii spiritales non sunt, tu vero corporalis.* Ces paroles du Saint, *Habet* [*Deus*] *Filium ex verbo veritatis sua natum*, [n'ont point de sens veritable.] Sur. 9. nov. p. 230. §. 2. 'Dans les actes de S. Theodore où l'on trouve à peu pres la mesme chose, il y a *Habet* [*Deus*] *Filium verbum veritatis.* Boll. §.4. 'Est-il croyable qu'un Tribun emploie dixhuit centeniers pour battre un seul homme. §. 5. 'Il est dit que le Tribun & un autre Officier crurent que le Saint demandoit grace : [& on ne voit quoy que ce soit qui leur ait pu donner lieu de le croire. Je ne §. 7. sçay si l'on trouve] 'que l'on attachast jamais les prisonniers avec des cloux.

[Mais tout ce qui suit fait encore plus de peine ; car ce ne sont qu'apparitions & visions.] Ibid. 'J. C. apparoist au Saint, & luy défend de recevoir à boire ni à manger de la main des hommes. Grand nombre d'Anges habillez de blanc viennent chanter §. 8. avec luy. 'Le Tribun étonné de ce prodige luy fait apporter du pain & de l'eau : Il refuse d'en §. 12. prendre, '& passe ainsi 40. jours sans aucune nourriture pendant qu'on attendoit la réponse de Lici§. 10. nius. 'Lorsqu'on le voulut jetter dans la mer, on vit une lumiere du ciel qui aveugla tout le monde, & l'on entendit les voix d'une troupe d'Anges qui s'entretenoient avec luy ; de sorte que personne n'osant executer l'ordre de l'Empereur, il falut que luy mesme les conjurast de le jetter dans la mer. [Voilà bien des miracles l'un sur l'autre, & bien des choses difficiles à croire.]

§. 11. 'On ajoute que 40. ou 60. jours aprés la mort du Saint, Licinius fut défait dans une bataille, où tous ceux d'une legion qui ne croyoient pas en Dieu, tomberent morts sur la place : Licinius en colere fit casser les jambes au Tribun & à un autre §. 6. officier de cette legion : '& c'estoient ceux qui avoient maltraité S. Theogene. [Est-ce que ces deux croyoient en Dieu ? Cette défaite de Licinius doit ce semble se raporter à sa derniere guerre contre Constantin,] puisque le Saint avoit predit qu'il seroit bientost mis en pieces, & tous ceux qui combatoient pour luy reduits à de grandes afflictions. 'Les actes portent qu'on faisoit la feste du Saint le §. 13. 3. de janvier, [auquel en effet les Grecs & les Latins la font. La défaite de Licinius arriva donc vers le 13. de fevrier ou le 5. de mars. Et cependant nous ne voyons pas moyen de dire que Licinius ait esté defait en ce temps là par Constantin, ni dans la premiere guerre, à laquelle il n'y auroit pas mesme moyen de le raporter, ni dans la seconde qui paroist n'avoir commencé qu'assez avant dans l'an 323, & avoir fini des la mesme année. *V. Constantin.* Je ne sçay si on ne pourroit point mettre ce combat dans l'irruption que des Gots firent ce semble au commencement de la mesme année sur les terres de Licinius & de Constantin.]

'Il est parlé à la fin, des miracles qui se faisoient §. 12. au tombeau du Saint. [C'est toujours une marque que la piece n'est pas tout à fait originale.]

NOTE II.

Pour la page 224.

Sur le lieu de son martyre.

[Les actes de Saint Theogene parlent plusieurs fois de la ville où il souffrit, sans la nommer jamais,] 'sinon qu'il y a au commencement que la Boll. 3. jan. p.134. §. 1. legion où on le vouloit enroler avoit son quartier à Cyzic. Ainsi il paroist que c'est le lieu où les actes ont voulu mettre son martyre. Les Grecs en le faisant Evesque de Parion, semblent nous vouloir obliger à croire au moins qu'il y a souffert : & cela a quelque raport avec les martyrologes de Saint Jerome, 'qui portent *in Hellesponto civitate Paretia.* Flor. p. 221. 222. Usuard dit seulement *in Hellesponto.* Adon semble le mettre à Tomes dans le Pont, (ou plutost dans la Scythie,) '& on voit la mesme chose Boll. 3. jan. p. 133. 134. a. dans d'autres martyrologes.

NOTES SUR SAINT CASSIEN.

NOTE I.

Pour la page 226. §. 1.

Fables ajoutées à son histoire.

'FERRARIUS [& plusieurs autres modernes,] Ferr. it. p. 508. mettent le martyre de S. Cassien d'Imola sous Julien l'apostat. [On ne voit point surquoi ils se fondent, & il est certain que cela ne s'accorde point avec Prudence,] 'qui fait ce saint beaucoup Prud. de M. 9. p. 111. plus ancien que luy.

Historiam pictura refert, qua tradita libris
Veram vetusti temporis monstrat fidem.

'Une chronique fort vantée d'Ughellus, [mais Ugh. t. 2. p. 670. b. qui n'est qu'un vray amas de fables,] 'le fait encore p. 672. c. martyrizer plusieurs années aprés Julien en la 4e année de Gratien, & dans la persecution d'Athanaric Roy des Gots [qui jamais ne mit le pié dans l'Italie.]

'La mesme chronique le fait Evesque de Brixen p. 670. b. c. dans le Comté de Tirol, & puis d'Imola. 'D'au- Ferr. it. p. 507. 508. tres le disent aussi ; a & Baronius cite à peu pres a Bar. 13. aug. b.

la mesme chose des actes du Saint, [que nous n'avons pas. Mais ce n'estoit point en ce temps là l'occupation des Evesques d'apprendre à écrire aux enfans. Il est visible par Prudence que c'estoit là sa propre occupation. Ce poete n'auroit pas assurément manqué de savoir & de marquer son episcopat. Bede, Usuard, Adon, & mesme le martyrologe Romain, ne le qualifient point Evesque. On a assurément confondu deux Cassiens en un.]

b. 'Baronius ne veut pas au moins qu'on dise qu'il ait esté ordonné Evesque par Fortunatien d'Aquilée, qui vivoit sous Constance, [par où il paroist condanner ceux qui le font Martyr sous Julien.]

Pour la page 228. §. 2.

NOTE II.

Sur le Martyr Gordien.

Rein. p. 920. Aring. l. 3. c. 22. p. 337. 'Reinesius ne veut pas que dans l'epitaphe de Gordien on lise *Galliæ nuncius*, comme fait Aringhus, mais *Galli eunuchus*. Il pretend que *Galliæ nuncius* ne peut point signifier un deputé des Gaules, comme l'explique Aringhus, [quoique ce sens paroisse assez naturel;] & demande où sont les preuves de sa deputation, [comme si tous les evenemens de cette nature devoient estre marquez dans le peu de monumens qui nous restent.] Mabi. it. It. p. 139. 141. 'Le Pere Mabillon a lu cet endroit comme Aringhus, & ne trouve point de difficulté à croire que *nuncius* est ici pour *legatus*. Rein. p. 920. 'Quand cela ne seroit pas du bon latin, c'est une servante qui parle dans cette epitaphe.

Ibid. 'Mais en lisant *Galli eunuchus*, & l'entendant, comme fait Reinesius, de Gallus Cesar sous Constance, il faudra donc dire que [Constance] l'aura fait mourir avec toute sa maison pour la foy, [ce qui dans l'usage signifie qu'il a esté executé comme Chrétien sous un prince protecteur declaré du Christianisme: Que si par *pro fide* Reinesius entend que Constance le fit mourir comme trop fidele à Gallus son maistre, il ne doit plus le regarder comme un Martyr. Et de plus, Constance auroit-il esté assez cruel pour faire mourir avec luy tous ses domestiques? Et Ammien qui s'étend si fort sur Gallus & sur sa mort, & qui n'epargne nullement Constance, auroit-il oublié cette inhumanité tyrannique? S'il falloit lire *Galli eunuchus*, j'aimerois mieux l'entendre de l'Empereur Gallus; & dire qu'aprés qu'il eut esté tué, Emilien fit tuer son Chambellan avec tous ceux de sa maison.]

p. 920. 'Reinesius ne s'eloigne pas de croire que ce Gordien est celui qu'on dit avoir esté martyrizé à Rome sous Julien l'apostat, [& qui est celebre le 9 & le 10 de may. L'epitaphe n'a aucun raport avec ce qu'on dit de ce Saint. Mais aussi tout ce qu'on en dit n'est guere fondé. *V. la persf. de Julien n.* 2. Il faudroit voir] Flor. p. 517. 518. Aring. p. 337. 'si le chemin Latin où il a esté enterré, [se peut joindre avec] 'le cimetiere de Sainte Agnés, d'où l'epitaphe a esté tirée.

Pour la page 232. § 6.

NOTE III.

Sur S. Paterne.

Bar. 23. sept. e. 'Le martyrologe Romain met le 23. de septembre S. Paterne Martyr *& Episcopus Constantiensis*, [sans expliquer si c'est de Coutance en Normandie, ou de Constance en Allemagne.] Baronius ne l'explique pas davantage, disant seulement qu'on le fait premier Evesque *Ecclesiæ Constantiensis*. [Usuard dit *in territorio civitatis Constantiæ*, qui n'est pas plus clair: mais il le fait Confesseur, & non Martyr.]

'Mr. du Saussay met dans sa table des villes, S. Paterne Evesque & Confesseur à Coutance le 26. d'avril. Sauss. ap. p. 130. 2. [Mais dans son texte il n'en parle ni ce jour là, ni le 23 de septembre. Et il ne le met point non plus dans sa table generale des Saints.] 'Bollandus ne parle non plus d'aucun S. Paterne le 26 d'avril. Boll. p. 407. 409. [Je ne sçay si au lieu du 26. Mr du Saussay n'auroit point voulu mettre le 16,] 'auquel on fait la feste de S. Paterne Evesque, mais d'Avranches, dans le VI. siecle. Sauss. p. 210. [On nous a assuré que l'Eglise de Coutance n'honore aucun S. Paterne comme son Evesque: & le Gallia Christiana ne met en effet à Coutance aucun Evesque de ce nom.] 'Mais il en met un, second Evesque de Constance. Gal. chr. t. 3. p. 543. 3. [Mr Robert dit qu'il est Martyr, & qu'on en fait le 12 de novembre,] 'auquel le martyrologe Romain, aprés Usuard, met un Saint Paterne Martyr au diocese de Sens, Bar. 12. nov. c. 'ce que Mr du Saussay fait aussi. Sauss. p. 868. 873. [Mais je ne sçay pourquoi] il le met encore le lendemain. [Nous n'avons rien davantage de l'un ni de l'autre.

Il y a donc quelque sujet de croire que S. Paterne du 23. de septembre, est un Evesque de Constance en Allemagne. Et neanmoins il faut remarquer que l'Eglise d'Avranches fait le 23 de septembre une memoire de S. Paterne son Evesque, de quoy les plus habiles de ce lieu ne savent point la raison; & que la vie de ce Saint porte qu'il a esté quelque temps Abbé au diocese de Coutance. Il se pourroit donc bien faire qu'Usuard, ou quelque autre, ayant vu celebrer dans le diocese de Coutance S. Paterne Evesque le 23 de septembre, l'ait mis sur cela comme Ev. de Coutance, *Constantiensis*; & que d'autres ou assez habiles pour savoir que l'Eglise de Coutance ne connoissoit point de S. Paterne entre ses Evesques, ou par une pure ignorance, aient cru que ce *Constantiensis* marquoit Constance. Car pour le martyre qu'on luy attribue, on voit par Usuard qu'il n'est pas fort assuré. C'est à ceux de Constance à voir s'ils ont quelques monumens assez anciens pour s'attribuer ce Saint.]

Pour la page 234. § 7.

NOTE IV.

Que S. Hemetere & S. Quelidoine ont souffert à Calahorra.

[Je ne voy pas que Prudence dise expressément que S. Hemetere & S. Quelidoine aient souffert à Calahorra.] 'Mais le titre de son hymne le porte: Prud. de M. 1. p. 67 a & dans une autre il dit, '*Nostra gestabit Calaguris ambos. Quos veneramur*; 4. p. 88. [ce qu'on ne doute point se devoir entendre de ces deux Saints,] 1. p. 70. 'dans l'hymne desquels il appelle de mesme le lieu de leur mort, *Nostrum oppidum*. Il le met sur l'Ebre; p. 69. '& il s'y adresse particulierement aux Vascons, [dans le pays desquels Calahorra est située.] 'S. Gregoire de Tours, & tous les martyrologes, mesme ceux de Saint Jerome, les mettent aussi à Calahorra: Boll. 3. mars, p. 229. 230. e. [& on ne voit point que personne ait songé à les mettre en un autre lieu.]

Pour la page 235. § 7.

NOTE V.

Sur S. Fauste & ses compagnons.

'Quoique les actes de S. Fauste, S. Janvier, & S. Martial, paroissent écrits du temps mesme des persecutions, Act. M. p. 597. [ils sont neanmoins embarassez de quelques difficultez, qui peuvent donner lieu de craindre qu'ils n'aient esté alterez.] 'Ils sont assez differens dans les manuscrits: Ibid. '& le P. Ruinart n'a point voulu mettre un discours qui s'y trouve, où l'un des Saints veut persuader au juge p. 598. n. e.

Digitized by Google

de se faire Chrétien. [Les injures dites au juge sont assurément fascheuses : & on ne voit pas qu'il en eust encore donné d'occasion particuliere. Je n'entens point bien ce que signifie] 'servos Dei dinumerare videretur. Il semble que S. Fauste & les deux autres se soient venus presenter d'eux mesmes, [ce qui est contre la regle ordinaire de la discipline.] Ce que Janvier dit à Fauste, *Tu pro nobis hac pateris &c.* [ne marque pas cette joie & cette estime que les Martyrs ont accoutumé de témoigner pour les souffrances.] La parole du juge, *Quæ ista nunc allocutio vestra?* ne paroist répondre à rien. Elle est plus claire dans les manuscrits que le P. Ruinart n'a pas cru devoir suivre, & qui omettent beaucoup de choses en cet endroit. 'On ne voit point quand Janvier fut mis sur le chevalet, comme on le voit des deux autres : '& il paroist neanmoins qu'il y avoit aussi esté mis. [Je n'entens point ces paroles, '*Cœperunt eos igni compellere.* Si elles veulent dire qu'on jetta les Martyrs dans le feu, il paroist par les actes de S. Polycarpe, & par d'autres, que les Romains avoient plutost accoutumé d'attacher les Martyrs à un poteau, & d'allumer ensuite le feu autour d'eux. Voilà les choses qui nous font peine dans ces actes, qui d'ailleurs paroissent bons & originaux.]

p. 597. p. 597. 598. p. 598. p. 599.

NOTE VI.

Pour la page 237. § 9.

Sur le lieu & le temps du martyre de S. Arcade.

'Les actes de Saint Arcade que Bollandus nous a donnez, portent qu'il souffrit dans l'Acaïe. 'La pluspart des martyrologes ne disent point où il a souffert, 'non plus que Pierre des Noels, dans l'endroit où il parle de ce Saint. 'Mais dans un autre en marquant les ouvrages de Saint Zenon de Verone, il luy attribue une lettre sur S. Arcade qui avoit souffert de son temps en Mauritanie. 'Quelques martyrologes mettent en effet S. Arcade à Cesarée de Mauritanie ; & cela se trouve dans un qu'on croit estre écrit de la propre main d'Usuard à Saint Germain des Prez. 'On cite la mesme chose d'un abregé manuscrit de ses actes. [Il est aisé qu'il y ait faute dans les martyrologes, où un copiste peut avoir passé d'un Saint marqué à Cesarée, à S. Arcade, en oubliant le nom du premier & le lieu où a souffert le second, ce qui se peut plus difficilement presumer dans des actes.] 'Et neanmoins je ne sçay si on ne le peut point croire de ceux-ci. Car le 12. de janvier auquel on fait de S. Arcade, tous les martyrologes marquent Saint Satyre ou S. Cyriaque en Acaïe, sans en mettre aucun à Cesarée, hors ceux qui y mettent S. Arcade. Ainsi la brouillerie aura pu se faire d'abord dans un martyrologe, & passer de là dans les actes par une fausse correction. Ce qui peut favoriser cette pensée, 'c'est que les actes de Saint Arcade portent, *Arcadius Christi miles videns urbem funesta confusione turbari &c.* Et cependant ils n'ont encore parlé d'aucune ville s'il faut lire *in Achaia.* 'Bollandus est pour Cesarée. [a] Les nouveaux Espagnols veulent qu'il ait souffert à Ossone dans le diocese de Seville : mais ils ne se fondent, à leur ordinaire, que sur leur fausse chronique de Dexter.

Boll. 12. jan. p. 722. b. Act. M. p. 590. b. P. de N. l. 2. c. 27. p. 25. 1. L. 1. c. 43. p. 7. 3. Boll. 12. jan. p. 721. d. Act. M. p. 590 b. Boll. p. 722. a. Act. M. p. 590. c. Boll. p. 722. § 2. p. 721. f| 723. a. b. a p. 721. f.

'Bollandus met ce Saint vers l'an 260 : mais il n'a pour garant que Pierre des Noels, ce qu'on peut dire estre moins que rien ; 'ou la supposition que S. Zenon a vécu vers ce temps là, & qu'il est auteur des sermons qui portent son nom ; quoique l'un & l'autre soit au moins fort incertain. 'Ceux qui mettent S. Arcade en d'autres temps n'en ont pas de meilleures preuves.

p. 722. a. Act. M. p. 590. c. Boll. p. 722. a.

NOTE VII.

Pour la page 239. § 11.

Sur Ste Marguerite.

[Baronius qui dit sur le 20. de juillet que Sainte Marguerite est celle qu'Usuard appelle Marine le 18 de juin, dit sur ce 18. mesme, que Ste Marine honorée ce jour là n'est point Martyre, quoiqu'Adon, (il veut dire Usuard ou les additions d'Adon,) luy donnent cette qualité ; & il ajoute que c'est celle qui vécut sous un habit d'homme dans un monastere [durant la paix de l'Eglise. Il peut avoir raison en cet endroit : car Usuard met Ste Marine à Alexandrie,] 'au lieu que Sainte Marguerite a souffert constamment, dit Baronius, à Antioche de Pisidie, comme le disent les Grecs. 'Baronius assure aussi que selon les manuscrits, cette Sainte Marine n'est point martyre. 'Bollandus ne nous renvoie point aussi au 18. de juin pour Sainte Marguerite ; mais il dit que beaucoup de Latins la faisoient autrefois le 13. de juillet, [auquel elle est marquée dans les additions d'Usuard & d'Adon.]

Bar. 20. jul. a. 18. jun. c. Boll. may. t. 1. p. 34. a. i

'Pour ce qui regarde l'histoire de Ste Marguerite, Raoul de Tongres dit avoir vu ses actes mis au nombre des apocryphes par le Pape Gelase, dans un exemplaire de son decret qui estoit à Rome au Vatican. Baronius n'a point trouvé d'exemplaire où cela fust : mais il reconnoist qu'il y a beaucoup de choses à corriger dans les actes que nous avons de cette Sainte, lesquels il attribue à Metaphraste ; 'quoique l'auteur qui est nouveau, ait retranché d'une vie plus ancienne beaucoup de choses qu'il a jugé ridicules à l'égard mesme de ce qu'il a gardé. Il dit que c'est le demon qui est auteur de ces fausses histoires, dans le dessein de deshonorer les Saints par des contes ridicules, & faire douter des histoires les plus veritables. Et quelques uns à cause de cela doutoient en effet qu'il y eust jamais eu une Ste Marine ou Marguerite martyre &c. [Je voudrois qu'il nous eust dit de quelle autre source plus pure il a tiré ce qu'il en écrit,] '& où il n'a encore laissé que trop de choses à retrancher. [Hessels la condanne cette vie aussi bien que Baronius :] '& Bollandus la met avec celles de Ste Irene, de Ste Catherine, & de Ste Barbe, entre les pieces qui paroissent fabuleuses.

Bar. 20. jul. a. Sur. 20. jul. p. 248. § 1. Bar. 20. jul. a. Boll. may. t. 1. p. 26. a.

[J'en ay vu dans un manuscrit, une autre vie qui commence par ces mots : *Post passionem & resurrectionem D. N. J. C. &c.* Elle porte le nom d'un Theotime, qui assure au commencement & à la fin qu'il ne raporte que ce qu'il a vu de ses yeux. Il y a de fort belles choses : Le style en est elevé, magnifique & assez elegant. Elle omet la plus grande partie des prodiges ridicules qui sont dans Surius : Mais l'apparition du diable y est encore ; & les belles choses qu'elle fait dire à la Sainte, paroissent plutost composées à loisir, & tirées de la cité de Dieu de S. Augustin, qu'écrites sous une personne qui parle en public devant un juge. En un mot, ces actes que l'auteur veut faire passer pour originaux, n'en ont point la moindre trace. Molanus a vu sans doute cette piece. Car dans ses notes sur Usuard 20. *jul.* il soutient que l'histoire de Ste Marguerite par Theotime qui se dit son domestique, est purement apocryphe.]

'Leo Allatius cite une histoire greque de Sainte Marine Martyre, par un anonyme, 'avec un panegyrique par Theodorus Metochita grand Logothete, & un autre par Gregoire de Cypre Patriarche de Constantinople. 'Cela se raporte à Sainte Marguerite, que les Grecs appellent Marine. [Mais quand nous aurions toutes ces pieces qu'on voit bien estre nouvelles, nous n'en pourrions rien tirer d'important ni d'assuré.]

All. de Sim. p. 123 p. 88. 97. Boll. may. t. 1. p. 34. a.

NOTE

Digitized by Google

Pour la page 240. §. 11.

NOTE VIII.

Sur les actes de S. Callinique.

Sur. 29. jul. p. 343. §. 1.

'A voir le commencement des actes de S. Callinique, ils semblent écrits par un témoin oculaire de son martyre, ou au moins que l'auteur eust appris ce qu'il en dit, de témoins oculaires. [Cependant à en considerer tout l'air je ne croy pas qu'on puisse douter qu'ils ne soient de la composition de Metaphraste,] 'à qui Baronius les attribue.

Bar 29. jul. f.

[Ce qu'on pourroit donc dire de plus favorable, c'est que Metaphraste les a composez sur des actes authentiques, & n'a pas voulu omettre cette preuve de son original, comme nous voyons qu'il a fait en d'autres rencontres; & cela autoriseroit au moins les faits. Mais il paroist assez difficile de soutenir ces faits mesmes. Car, 1°. Je ne sçay si la Paphlagonie où est Gangres, a jamais esté sous le mesme Gouverneur que la Galacie,] 'comme il le faut dire selon ces actes. [Il faudroit donc au moins] que Sacerdos qui jugea le Saint, eust esté non pas gouverneur de Galacie, comme le veulent les actes, *Ancyræ præses*, [mais Vicaire du Pont. 2°. Je ne voy point pourquoi] 'Sacerdos ayant jugé & condanné S. Calinique à Ancyre, l'envoie executer à Gangres. [Je ne me souviens point d'en avoir vu d'exemple dans de bons actes, (car pour S. Ignace, c'est une chose assez differente,) ni mesme de faire courir des gents avec de brodequins armez de pointes de fer. 3°. Il est encore difficile de se persuader que des gents]'à cheval, aprés avoir fait seulement 60. stades, c'est à dire trois lieues de chemin, fussent pressez de la soif jusqu'à demander un miracle à un homme qu'ils conduisoient au supplice. 'Les Ménées augmentent encore la difficulté, en ne mettant que sept stades [au lieu de soixante. 4°. Il est encore bien étrange] 'que les gardes, aprés avoir obtenu de luy ce miracle visible, aient eu le coeur assez dur pour continuer leur commission, allumer une fournaise, & y jetter celui qui venoit de leur conserver la vie.

Sur. p. 343. §. 3. 7. — §. 8. — Men. 29. jul. p. 291. — Sur. §. 9. 10.

Pour la page 240. §. 11.

NOTE IX.

Qu'on ne faisoit point la feste de S. Callinique le 25. d'octobre en 451.

Bar. 29. jul. f | 451. §. 111.

'Quelques uns remarquent que la VI. session du Concile de Calcedoine, fut tenue le 25. d'octobre, auquel on celebroit la feste de Ste Euphemie & du saint Martyr Callinique. [Ils ont apparemment formé S. Callinique de καλλινίκου] 'qui n'est là qu'une epithete de Sainte Euphemie. Mais il n'est pas mesme dit dans le grec que ce fust la feste de Sainte Euphemie: [Et les Grecs ne la font point en effet le 25. d'octobre, non plus que celle de S. Callinique.]

Conc. t. 4. p. 567. c.

Pour la page 240. §. 12.

NOTE X.

Additions des Grecs à l'histoire de S. Patrice.

Men. 28. apr. p. 339.

'Les Grecs qui aiment les amplifications, ajoutent à ce que nous avons de S. Patrice dans ses actes, qu'il avoit esté sage & vertueux dés l'enfance; qu'il souffrit beaucoup de tourmens, lesquels ils ne specifient point; 'que tous ceux qui le jetterent dans l'eau bouillante, furent brulez de celle qui rejaillit sur eux, & jusqu'à en mourir; [ce qui n'est nullement aisé à croire.] 'Ils ajoutent encore beaucoup de choses à son discours sur les eaux touchant la Mer-morte, où ils luy font faire un voyage, & touchant le Vesuve, dont ils luy font dire qu'Estienne Evesque de Naple avoit arresté les flammes par une procession, ἐλθὼν μετὰ λιτῆς. [Je ne sçay si tout cela est une pure addition de l'auteur des Ménées, ou s'il a eu des actes de S. Patrice plus amples que les nostres, mais qui n'auront pas esté meilleurs, cet Estienne de Naple n'estant point apparemment si ancien, non plus que les processions.] 'Ughellus raporte cet endroit à Estienne I. qui assista au Concile de Rome sous Symmaque en l'an 499, & dont il fait sur cela un Saint, quoiqu'il ne soit point du tout reconnu pour tel par son Eglise.

Boll. 28. apr. p. 576. b. — Men. p. 340. — Ugh. t. 6. p. 61.

NOTES SUR SAINT JULIEN DE CILICIE.

Pour la page 244.

NOTE I.

De S. Julien mari de Ste Basilisse: Que ce n'est pas celui de Cilicie.

Boll. 9. jan. p. 571. c. f.

'QUELQUES uns ont cru ou pourroient croire que le discours de S. Chrysostome sur S. Julien de Cilicie, & l'eglise qui portoit son nom à 'Antioche, sont de S. Julien mari de Ste Basilisse. 'Baronius l'a cru de l'eglise, [dont cela se pourroit plus aisément soutenir,] 'puisqu'il y en a qui mettent à Antioche le martyre de S. Julien & Ste Basilisse, quoique Bollandus montre que cette opinion est la moins probable. 'Mais pour l'oraison de Saint Chrysostome, c'est ce qui est tout à fait insoutenable, les histoires de ces deux Juliens n'ayant pas le moindre raport, si ce n'est le nom du juge Marcien,' '& le jour où quelques Grecs en celebrent la memoire, qui est le 21. de juin. 'Il est vray que la mesme chose est dans le menologe des Grecs donné par Canisius. 'Mais Bollandus & Fronton du Duc remarquent que c'est une erreur visible, venue de ce que l'on a joint à Julien mari de Ste Basilisse, ce qui doit estre dit de S. Julien de Cilicie. Et cette correction, indubitable par elle mesme, est autorisée par les Ménées.

Bar. 9. jan. a. — Boll. p. 571. §. 7. 9. 10. — §. 7. — §. 7. 8. — Canis. t. 2. p. 802. — Chry. t. 1. or. 47. m. p. 93. 1. 2 | Boll. p. 571 f | Men. 21. jun. p. 155.

[Puisque nous avons cette occasion de parler de S. Julien & Ste Basilisse, nous dirons en un mot ce qui les regarde.] 'C'est une histoire fort celebre, & qui estoit connue dés devant le VIII. siecle, puisque S. Aldhelme en parle. Elle est aussi citée comme legitime par S. Euloge de Cordoue. L'auteur se pretend témoin oculaire; & Bollandus tasche de montrer qu'elle est authentique. [Mais il est difficile d'en rien dire de plus favorable, sinon que c'est un roman mediocrement bien écrit.] 'C'est ce que Bollandus mesme a reconnu depuis, lorsque l'experience luy a donné plus de lumiere qu'il n'avoit d'abord pour discerner les pieces fausses des veritables. 'Fortunat met une Ste Basilisse entre les plus illustres Vierges. 'Quelques uns lisent Blesille en cet endroit, [& le nom de Bassille en approche encore davantage:] mais on assure que Bede y a lu Basilisse, & que les manuscrits lisent de mesme.

Boll. 9. jan p. 570. §. 2-5. — may, t. 1. p. 8. e. — Fort. l. 8. c. 4. p. 187 f | n. p. 192.

[Aussi quoique les actes de S. Julien & Ste Basilisse soient insoutenables, la veneration de ces Saints ne laisse pas d'estre tres bien établie.] 'On

Boll. 9. jan. p. 572. §. 12 | Flor. lesp. 228.

Digitized by Google

Boll. §. 15-17. §. 19. 20. §. 13. 14. 18. 20. Men. p. 193. p. 155| Canis. t. 2. p. 800. Boll. §. 9. jan. p. 572. §. 11. §. 9. 10. Men. 8. jan. p. 194|

les trouve dans les martyrologes de S. Jerome le sixieme de janvier, auquel [Florus &] plusieurs martyrologes manuscrits les mettent aussi. 'Usuard, Adon, Notker, & divers autres les mettent le 9e. 'Raban le 13, Vandelbert le 13. de fevrier, 'sans parler des autres qui les mettent les mesmes jours ou en quelques autres. 'Les Grecs en font une memoire le 8. de janvier. 'Le menologe de Canisius les marque le 21. de juin, auquel les Ménées mettent S. Julien de Cilicie. 'Tout le monde place leur martyre sous Diocletien. Mais on ne convient pas du lieu. 'Les Latins disent qu'ils ont souffert à Antioche, sans s'expliquer davantage pour l'ordinaire. Bollandus croit que c'est une faute, & que le vray lieu de leur martyre est à Antinople en Thebaïde, comme le disent les Grecs. 'Il y avoit à Constantinople une eglise de leur nom pres de la grande place. 'Les Grecs en celebrent la dedicace le 5. de juillet.

C. ng. de C. l. 4. p. 127. Men. p. 47.

NOTE II.

Pour la page 244.

De quelle ville estoit S. Julien de Cilicie; qu'il a souffert à Eges.

Chry. t. 1. or. 47. p. 538. a. Typ. p. 53. 1. Boll. 16. mars, p. 421. Flor. p. 316. 320. a. Boll. 16. mars, p. 421. d. e| Act. M. p. 606.

'Ce que dit S. Chrysostome que S. Julien estoit concitoyen de S. Paul, συμπολίτης, [est assez fort pour croire qu'il estoit de Tarse.] 'Et en effet, le Typique de S. Sabas, [& le menologe grec imprimé à Venise en 1523, *p.* 119. 1.] marquent le 21. de juin S. Julien de Tarse. 'Cependant les Ménées, & divers autres monumens des Grecs, disent qu'il estoit d'Anazarbe en Cilicie. Il semble mesme selon eux qu'il y ait esté jetté dans la mer, dont neanmoins Anazarbe est bien eloigné. Il n'y a que le menologe de Basile qui dise que d'Anazarbe il fut amené à Eges pour y estre martyrizé. 'On trouve dans les martyrologes de S. Jerome, & plusieurs autres anciens au 14. de fevrier, S. Julien Martyr à Eges *in Sicilia*. 'Il faut sans doute *in Cilicia*. [Ainsi y ayant assez sujet de croire qu'il est mort à Eges, il faudra dire ce semble, qu'il est né à Tarse, & qu'il y a faute dans les Grecs qui ont Anazarbe,] 'ou que s'il estoit d'Anazarbe, S. Chrysostome ne l'appelle concitoyen de S. Paul, qu'à cause qu'il estoit comme luy de Cilicie, quoique sur cela on ait cru qu'il estoit de Tarse.

NOTE III.

Pour la page 245.

De l'eglise de S. Julien à Antioche.

Sur. 17. feb. p. 214. §. 3. Boll. 9. jan. p. 571. §. 7. §. 7| Bar. 9. jan. a. Evag. l. 1. c. 7. p. 262. a.

'La premiere partie de l'histoire de S. Andronic & Ste Athanasie, [qui est estimée par des personnes habiles, porte que S. Julien s'apparut en habit de moine à Athanasie qui prioit à Antioche dans son eglise, pour la consoler de la mort de ses deux enfans qui avoient esté enterrez au mesme lieu. Et qu'Athanasie demanda ensuite à celui qui avoit le soin de cette eglise, *paramonario*, où estoit l'Abbé ou le pere qui luy venoit de parler. 'Bollandus semble conclure de là que c'estoit un monastere, [quoique cette preuve soit foible.] Ce que dit Procope, que les ambassadeurs y logeoient, [ne convient pas trop à un monastere.] 'Il cite de Baronius, que Nestorius a esté Prestre de ce monastere. [Mais ni l'un ni l'autre n'en allegue aucune preuve.] 'Evagre dit qu'on croyoit qu'il avoit esté moine dans le monastere d'Euprepe. *V. Saint Cyrille d'Alexandrie* §. 7.

NOTES SUR SAINT PHOCAS.

NOTE I.

Pour la page 247.

Si S. Phocas le jardinier est different de l'Evesque.

Men. p. 287. p. 280-281. p. 287. p. 282. Ugh. t. 6. p. 1080. a. b.

'Les Grecs font le 22 de septembre une memoire de S. Phocas jardinier & Martyr à Sinope, & en parlent dans les mesmes termes [que S. Astere.]

'Le mesme jour ils font leur grand office de Saint Phocas fils de Pamphile, qu'ils qualifient ἱερομάρτυρα, qu'ils disent avoir esté de Sinope, avoir fait de grands miracles, '& avoir fini sa vie sous Trajan, ξίφει πυρὶ τελειωθέντα. 'Dans leur office ils le qualifient, *Pasteur*, & disent que les vertus pastorales ont eclaté en luy. 'Le menologe donné par Ughellus le fait nettement Evesque de Sinope, & Martyr sous Trajan, ayant eu la teste tranchée avant que d'estre jetté dans le feu: & il raporte le reste de son histoire d'une maniere assez differente des Ménées.

Men. p. 221-228. p. 226. Boll. 14 jul. t. 1. p. 544| 42. 1. Sur. 22. sept. p. 226| Bar. 14. jul. c.

'Le 23. de juillet les Grecs font encore leur grand office de S. Phocas 'Evesque & Martyr sous Trajan, interrogé par Africain, puis par Trajan, & étoufé par la chaleur d'un bain. 'Bollandus dit que c'est toujours l'Evesque de Sinope, dont ils font deux fois. [Et en effet, ce qu'ils en disent le 23. de juillet] 'est la mesme chose que ce que Pierre des Noels dit de l'Evesque de Sinope, honoré par les Latins le 14. du mesme mois. Pierre des Noels n'a fait qu'abreger les actes qu'on en lit dans Mombritius: [& Vincent de Beauvais a sans doute puisé dans la mesme source. Car par ce qu'Usuard & Adon disent de S. Phocas, on peut croire que ces actes estoient déja connus au IX. siecle.

Tout ce qu'on peut dire de ce Saint, c'est que son histoire n'est guere autorisée par tout ce que les nouveaux Grecs & les actes de Mombritius en disent. Il y a bien des circonstances tres peu probables, pour ne dire rien de plus, surtout dans ce que les Latins en ont écrit; & les Grecs y meslent des choses qui appartiennent, selon S. Astere, à S. Phocas le jardinier. De sorte qu'il y a quelque lieu de douter si l'Evesque n'est point la mesme chose que ce saint jardinier, à qui les Grecs des siecles posterieurs auront attribué l'episcopat, comme cela n'est pas extraordinaire, avec le reste de ce qu'ils en disent, parcequ'ils n'en avoient rien de certain: & les plus habiles qui auront trouvé le veritable dans S. Astere, en auront ajouté une memoire, comme d'un Martyr different. Il seroit assurément assez étrange que S. Astere, en s'étendant si fort sur S. Phocas le jardinier, n'eust pas dit un seul mot de l'autre qui portoit le mesme nom, qui estoit martyr dans la mesme ville, & qui estoit relevé par la qualité d'Evesque. Et il est impossible que si cet autre Phocas estoit alors connu à Sinope, il ne le fust pas de S. Astere metropolitain de la province. C'est une conjecture dont nous laissons le jugement aux lecteurs, les priant surtout de peser l'autorité de Bede,] 'qui reconnoist Saint Phocas Evesque du Pont, & en dit les mesmes choses que nous trouvons dans Adon. 'Molanus semble

Boll. mars. t. 2. p. 252. Usu. 14. jul. a.

Digitized by Google

ble avoir eu cette conjecture, puisqu'il croit qu'on peut raporter l'oraison de S. Astere à l'Evesque : [& elle est au moins aussi probable que ce que] 'd'autres ont pretendu, que le jardinier de Sinope estoit le mesme que le S. Phocas d'Antioche, 'ce que le P. Combefis & Florentinius rejettent avec sujet, puisqu'il n'y a rien de commun entre ces deux Saints que le nom. 'Florentinius doute aussi s'il y a eu effectivement deux S. Phocas à Sinope. 'L'ancien martyrologe de S. Jerome met un Saint Phocas ou Photius Evesque le 14. de juillet : mais il ne dit point en quel pays ; & mesme le manuscrit de Corbie le fait Confesseur.

Bar. 5. mars, a. Ast. n. p. 251. 252| Flor. p. 363. 1. Flor. p. 661. 2. 1.

[Quand il seroit vray que l'Evesque & le jardinier de Sinope ne fussent qu'un mesme Saint, nous n'en oserions pas conclure que le jardinier a souffert du temps de Trajan, comme on le dit de l'Evesque, à cause des raisons qui nous portent à croire qu'il a plutost souffert dans les dernieres persecutions, comme on le marque dans le texte.]

'Le Pere Ruinart n'examine pas si l'Evesque & le jardinier ne sont qu'un mesme Saint : mais, [nonobstant les raisons du P. Combefis,] il croit, [aprés Baronius,] que l'un des deux est le mesme que celui d'Antioche, puisque S. Chrysostome nous apprend que le corps de S. Phocas du Pont a esté apporté de son temps à Antioche. [Cela suppose que l'homelie de Saint Chrysostome sur S. Phocas a esté faite à Antioche ; de quoy je doute qu'il y ait aucune preuve : & il y a mesme plus d'apparence qu'elle a esté faite à Constantinople, comme on le marque dans le texte.]

Act. M. p. 627.

NOTE II.

Pour la page 249.

Que celui dont parle S. Chrysostome peut estre le jardinier.

'Fronton du Duc dans ses notes sur S. Chrysostome, croit que S. Phocas, dont ce Saint décrit la translation, est l'Evesque de Sinope, dautant que cette homelie porte pour titre, Εἰς τὸν ἅγιον ἱερομάρτυρα Φωκᾶν, le mot d'Ἱερομάρτυς parmi les Grecs, signifiant particulierement ceux qui ont joint le martyre avec la prestrise ou l'episcopat. 'Mais il faut ou que cette regle ne soit pas sans exception (& le P. Ruinart dit qu'il y en a plusieurs) [ou que ce titre ait esté mis quelquefois par les copistes sans grande raison.] 'Car nous voyons qu'on l'a donné à celui mesme dont S Astere fait l'eloge : & le P. Combefis l'a laissé dans son episcopat.

Chry. t. 1. n. p. 113. 1. b.

Act. M. p. 628.

Ast. h. 9. p. 169. a| n. p. 251. c.

Digitized by Google

CHRONOLOGIE,

OU

ABREGÉ

Des principales choses qui regardent l'histoire ecclesiastique & civile, depuis l'an 284. jusqu'en 313, mises selon l'ordre des temps.

M. *marque ce qui est tiré des Memoires sur l'histoire ecclesiastique*, E. *ce qui est pris de l'histoire des Empereurs.*

L'an de J. C. 284. L'an de Diocletien 1. *Carinus II, & M. Aurelius Numerianus Augg. Conss.* L'an de Rome 1037.

DIOCLETIEN *est elu Empereur par l'armée à Calcedoine le 17 de septembre.* V. Carin & Numerien E. t. 3. V. Note 1 sur Diocl. E. t. 4. *& regne 20 ans, 7 mois, & 13. jours,* V. l'Empereur Diocletien §. 2. 22.

L'ere des Martyrs, ou de Diocletien, commence au 29 aoust precedent, *ibid.* §. 2. *V. Note 1 sur Diocl.*

Les Perses se rendent maistres de la Mesopotamie aprés la mort de Carus, V. l'Emp. Diocl. §. 4.

285. 1. 2. *C. Valerius Diocletianus Aug. II, & Aristobulus, Conss.* 1038.

Carin fait quelque persecution à Rome: Tranquillin Senateur, & Agreste Chromace Prefet de la ville, sont convertis par S. Sebastien & S. Polycarpe Prestre, *V. S. Sebastien* §. 2. *& suivants. M. t.* 4. *V. persecution de Diocl.* §. 1. *t.* 5.

Julianus Sabinus se fait Empereur dans la Venetie; Carin le tue vers Verone en marchant contre Diocletien, V. l'Emp. Diocl. §. 2. E. t. 4. *Carin défait Diocletien pres de Murge, mais il est tué aprés la bataille*, ibid.

Diocletien remporte quelques avantages sur les Allemans & sur les Anglois, ibid. *Il vient à Rome*, & y eleve S. Sebastien, *V. S. Sebastien* §. 6. *M. t.* 4.

Elien & Amand se font Empereurs dans les Gaules, & y soulevent les Bagaudes, V. l'Emp. Diocl. §. 4. E. t. 4.

Les SS. Claude, Astere, & Neon, souffrent à Eges en Cilicie le 23 aoust 285, selon la date de leurs actes, *V. leur titre M. t.* 4.

S. Antoine agé de 35 ans se retire dans le desert, ce que personne n'avoit encore fait, hormis S. Paul; & demeure pres de 20 ans enfermé dans un vieux chasteau, *V. S. Antoine* §. 3. *M. t.* 7.

L'an de J. C. 285. L'an de Diocl & Maxim. L'an de Rome 1038.

286. 2. 1. *M. Junius Maximus II, & Vettius Aquilinus, Conss.* 1039.

MAXIMIEN HERCULE est fait Auguste à Nicomedie le premier avril. Il pouvoit estre Cesar des l'année de devant, V. l'Emp. Diocl. §. 3. E. t. 4.

Il semble qu'il y ait eu cette année une assez grande persecution à Rome, où Ste Zoé, avec S. Tranquillin & S. Tiburce, aient souffert le martyre au mois de juillet, *V. S. Sebast.* §. 7. 8. *M. t.* 4.

S. Pinien est fait Proconsul d'Asie, où aprés avoir persecuté les Chrétiens, il se convertit avec Ste Lucine sa femme, *V. Ste Lucine Veuve. M. t.* 4.

On peut mettre le 24 ou 25 aoust 285, ou 286, le martyre de Saint Genés comedien à Rome, *V. S. Genés. M. t.* 4.

Maximien vient dans les Gaules contre les Bagaudes. Il les défait à Saint Maur proche Paris, & les soumet ou les dissipe, V. l'Emp. Diocl. §. 4. E. t. 4.

En entrant dans les Gaules il fait mourir dans le Valais, Saint Maurice & toute la legion Thebéenne, *ibid. V. S. Maurice M. t.* 4.

De la persecution qui se fit en ce temps-ci, principalement dans les Gaules sous le Prefet Rictius Varus, *V. S. Maurice, S. Quentin, S. Denys de paris.* §. 6. 22. *M. t.* 4. *persecut. de Diocl.* §. 2. *t.* 5.

Diocletien vient en Syrie, menace les Perses, qui rendent la Mesopotamie, V. l'Emp. Diocl. §. 4. *E. t.* 4.

287. 3. 4. *Diocletianus III, & Maximianus, Augg Conss.* 1040.

Les Allemans, les Bourguignons, & d'autres peuples, pillent les Gaules, & sont défaits par Hercule, V. l'Emp. Diocl. §. 6. E. t. 4. *Les*

L'an de Rome		L'an de Diocl. & Maxim.	L'an de J.C.
1040.	*Les François & les Saxons courent les costes des Gaules: Hercule leur oppose Carause qui s'acquite mal de son devoir, & craignant d'estre puni, prend le titre d'Auguste en Angleterre où il regne 7 ans*, ibid. §. 5. *Les François aidez par luy se rendent maistres de la Hollande & de la Flandre avant l'an* 292, ibid. §. 11.	3. 4.	287.
	S. Marc & S. Marcellien peuvent avoir esté martyrizez à Rome le 8 juin 287, *V. S. Sebastien*, §. 8. *M. t.* 4. S. Prime & S. Felicien souffrent aussi à Rome le 9 juin, *V. S. Caius pape*, *M. t.* 4. S. Firmin à Amiens, *V. S. Saturnin. M. t.* 3. *V. pers. de Diocl.* §. 2. *M. t.* 5. S. Quentin dans les Gaules le 31 octobre, *V. S. Quentin mart. M. t.* 4. S. Denys de Paris, *ibid. S. Denys de Paris* §. 2. *V. pers. de Diocl.* § 2. *M. t.* 5. Saint Lucien de Beauvais, *V. S. Lucien de Beauvais*, *M. t.* 4. S. Nicaise dans le Vexin, *V. S. Denys de Paris* § 18. *M. t.* 4. S. Fuscien d'Amiens, *V. S. Denys de Paris* §. 6. *M. t.* 4. S. Piaton de Tournay, *ibid.* §. 7. Saint Donatien de Nantes, *ibid.* §. 20. & Ste Foy d'Agen, *V. Sainte Foy M. t.* 4. peuvent avoir souffert vers ce temps-ci, *V. pers. de Diocl.* §. 2. *M. t.* 5.		
1041.	*Maximianus Aug. II, & Januarius, Conss.*	4. 5.	288.
	Hercule remporte une victoire le premier jour de l'an. V. l'Emp. Diocl. §. 6. E. t. 4.		
	S. Sebastien est martyrizé à Rome où Diocletien estoit, le 20 janvier: c'est apparemment en cette année, *V. S. Sebastien* §. 9. *M. t.* 4.		
	Hercule passe le Rhein, ravage l'Allemagne, accorde la paix aux François, V. l'Emp. Diocl. §. 6. E. t. 4. *Diocletien entre aussi en Allemagne par la Rhetie*, ibid.		
1042.	*Bassus II, & Quintianus, Conss.*	5. 6.	289.
	Mamertin prononce le panegyrique d'Hercule à Treves le 21 d'avril, V. l'Emp. Diocl. §. 6. E. t. 4.		
	Hercule attaque inutilement Carause, & luy accorde la paix, Ibid.		
	Diocletien remporte quelque victoire sur les Sarmates vers cette année, ibid.		
1043.	*Diocletianus IV, & Maximianus III, Augg. Conss.*	6. 7.	290.
	Diocletien peut avoir esté cette année ou la suivante à Alexandrie le premier d'avril, & avoir ruiné les villes de Copte & de Busiride revoltées, V. l'Emp. Diocl. §. 14. E. t. 4. *En* 289 *ou* 290, *il va en Syrie, où il défait les Sarrazins & revient en Pannonie, & de là en Italie, où il confere durant l'hiver à Milan avec Hercule qui y vint des Gaules*, ibid. §. 7. V. Note 9. sur Diocl.		
	S. Florent & quelques autres sont martyrizez pres d'Osme dans la Marche d'Ancone, *V. Ste Lucine M. t.* 4.		
	Les Hieracites commencent vers 290, *V. les Manicheens* §. 14. *M. t.* 4. *V. les Hieracites heretiques, ibid.* On y peut mettre aussi le martyre de S. Victor à Arles, *V. S. Victor martyr à Marseille M. t.* 4. & la lettre de S. Theonas d'Alexandrie à Lucien grand Chambellan, *V. S. Theonas. M. t.* 4. *pers. de Diocl.* §. 3. *M. t.* 5.		
1044.	*Tiberianus II, & Dion, Conss.*	7. 8.	291.
	Divers barbares se font la guerre les uns aux autres, V. l'Emp. Diocl. §. 7. E. t. 4.		
	Hormisda se souleve contre Vararane II. Roy de Perse son frere, ibid.		
	Diocletien remporte quelque victoire sur les Gots vers cette année, ibid. §. 8.		
	Mamertin prononce un second panegyrique d'Hercule en 290 *ou* 291, *p. e. le* 21 *juillet*. ibid. §. 7.		
	Maximien transporte des Letes & des François dans le pays de Cambray & de Treves, ibid. §. 8.		
	Achillée s'empare de l'Egypte & la garde plus de cinq ans, ibid.		
1045.	*Annibalianus, & Asclepiodotus, Conss.*	8. 9.	292.
	On pretend que les Romains étoient attaquez en ce temps-ci par les Perses, par les Quinquegentiens d'Afrique, & par d'autres barbares, V. l'Emp. Diocl. §. 8. 11. E. t. 4.		
	Constance Chlore & Maximien Galere sont faits Cesars le premier de mars à Nicomedie, ibid. §. 9. V. Note 11. sur Diocl. ibid. *Ils repudient leurs femmes, pour epouser, le premier, Theodora belle-fille d'Hercule, l'autre, Valerie fille de Diocletien*, V. l'Emp. Diocl. §. 9.		
	L'Empire est partagé en quatre pour les quatre Princes, V. l'Emp. Diocl. §. 9. ibid.		
	Galere fait dans l'Illyrie une nouvelle province appellée Valerie, ibid. §. 10.		
	Constance assiege quelques troupes de Carause dans Boulogne, & les oblige de se rendre, ibid. §. 11.		
	S. Pacome naist en Thebaïde vers l'an 292, *V. son titre* §. 2. *M. t.* 7.		
1046.	*Diocletianus V, & Herculius Maximianus IV, Augg. Conss.*	9. 10.	293.
	Constance chasse vers ce temps-ci les François de la Hollande & de la Flandre, V. l'Emp. Diocl. §. 11. E. t. 4. *& en peuple la Picardie & la Champagne*, ibid. §. 13.		
	Carause est tué par Allecte qui regne		

L'an de J.C.	L'an de Diocl. & Maxim.		L'an de Rome
293.	9. 10.	*regne trois ans en Angleterre*, ibid. §. 11. *Hercule vient dans les Gaules*, ibid. §. 12. *Vararane II. Roy de Perse meurt. Vararane III. son fils luy succede, & regne un an, ou seulement quatre mois*, V. l'Emp. Diocl. §. 7. E. t. 4.	1046.
294.	10. 11.	*Constantius, & Galerius Maximianus, Cæss. Conss.* *Constance travaille à rétablir Autun*, V. l'Emp. Diocl. §. 12. E. t. 4. *Narse petit-fils de Sapor succede au royaume de Perse à Vararane III. Il regne 7 ans & 5 mois*, ibid. §. 7.	1047.
295.	11. 12.	*Tuscus, & Anulinus, Conss.* S. Maximilien est martyrizé à Theveste en Numidie le 12 de mars, sous Dion Proconsul, pour ne vouloir pas estre soldat, *V. S. Maximilien M. t.* 4. *Toute la nation des Carpes se soumet aux Romains, qui leur donnent des terres dans la Pannonie*, V. l'Emp. Diocl. §. 12. E. t. 4. Le grand Osius peut avoir esté fait Evesque de Cordoue en en 295, *V. son titre* §. 2. 9. *M. t.* 7. Arnobe écrit vers 265 ses livres sur la religion. *V. Arnobe. M. t.* 4.	1048.
296.	12. 13.	*Diocletianus Aug. VI, & Constantinus Cæs. II, Conss.* S. Caius Pape meurt le 22 avril, *V. S. Caius Pape M. t.* 4. MARCELLIN 28e Pape luy succede le 30 juin, & gouverne 8 ans, 3 mois, & 25 jours, *Ibid.* *Diocletien défait Achillée, & prend Alexandrie aprés un siege de huit mois: brule les livres de chymie; abandonne une partie de l'Egypte aux Nubiens*, V. l'Emp. Diocl. §. 14. E. t. 4. *Constance se rend maistre de l'Angleterre, où Allecte est défait & tué par Asclepiodote*, ibid. §. 13. *Eumene fait un panegyrique de Constance vers la fin de 296.* ibid. §. 12.	1049.
297.	13. 14.	*Maximianus Herculius Aug. V, & Galerius Maximianus Cæs. II, Conss.* *Hercule fait la guerre aux Maures & les oblige à se rendre*, V. l'Emp. Diocl. §. 15. E. t. 4. *Galere défait par Narse dans la Mesopotamie, le défait dans l'Armenie, prend ses femmes & ses enfans, & l'oblige à ceder aux Romains cinq provinces sur le Tigre, pour avoir la paix qui dure quarante ans*, ibid. §. 15. 16. *Diocletien s'avance jusqu'à Nisibe*, ibid. S. André Tribun est martyrizé vers ce temps-ci par Antiochus General de l'Orient. *V. persecution de Diocl.* §. 4. *M. t.* 5.	1050.
297.	13. 14.	S. Gelasin comedien converti sur le theatre, est lapidé à Heliople en Phenicie, *V. S. Genés. M. t.* 4. *Vopisque écrivoit en ce temps-ci la vie de Carus*, V. l'Emp. Diocl. §. 27. E. t. 4. *Spartien, Lampride, Capitolin, Vulcace, & Pollion, écrivent aussi sous Diocletien & sous Constantin*, ibid. §. 26. 27.	1050.
298.	14. 15.	*Anicius Faustus II, & Severus Gallus, Conss.* Maximien Galere persecute le premier les Chrétiens, commençant par sa maison & par ses armées. Le General Veturius tourmente dés cette année, selon quelques editions de S. Jerome, les soldats qui estoient sous luy, *V. persecut. de Diocl.* §. 4. *M. t.* 5. S. Alexandre peut avoir souffert le martyre vers ce temps là à Pydne en Macedoine, *ibid.* §. 5. S. Marcel Centenier quitte l'épée en Espagne le 21 juillet, & est martyrizé le 30 octobre à Tanger, peutestre en 298. *V. S. Marcel Centenier M. t.* 4. & S. Cassien greffier le 3 novembre, *ibid.* Zambdas est fait Evesque de Jerusalem en cette année, selon la chronique d'Eusebe, aprés la mort d'Hymenée, *V. Paul de Samosates* §. 3. & gouverne environ quatre ans, *V. Ste Helene* §. 10. *M. t.* 7. *On fortifioit vers ce temps-ci les frontieres de l'Empire*, V. l'Emp. Diocl. §. 17. E. t. 4.	1051.
299.	15. 16.	*Diocletianus VII, & Maximianus Herculius VI, Augg. Conss.* *Défaite des Marcomans*, V. l'Emp. Diocl. §. 17. E. t. 4.	1052.
300.	16. 17.	*Constantius III, & Galerus III, Cæss. Conss.* S. Theonas 15e Evesque d'Alexandrie, meurt, & S. Pierre luy succede l'an 300, avant le 25 de novembre, *V. S. Theonas. M. t.* 4. S. Pierre gouverne prés de 12 ans: *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 12. *M. t.* 5. S. Macaire d'Egypte naist en 300 ou 301, *V. son titre* §. 2. *M. t.* 8. S. Dorothée eunuque de naissance & celebre Prestre d'Antioche, fleurissoit en ce temps-ci, *V. S. Dorothée M. t.* 5. On pretend qu'un S. Gregoire Evesque convertit vers ce temps-ci Tiridate Roy d'Armenie, avec ses sujets, *V. pers. de Diocl.* §. 44. *M. t.* 5. S. Gatien premier Evesque de Tours, meurt vers l'an 300, *V. S. Denis de Paris* §. 11. *M. t.* 4. son siege vaque 37 ans, *ibid.* *V. S. Martin* §. 4. *M. t.* 10. On peut mettre vers ce temps-	1053.

Digitized by Google

L'an de Rome | L'an de Diocl. & Maxim. | L'an de J.C.

1053. temps-ci le Concile d'Elvire en Espagne, *V. Osius* §. 2. *M. t. 7.* 16. 17. 300.

1054. *Titianus II, & Nepotianus, Conss.* 17. 18. 301.

Constance défait les Allemans à Langres, & en tue soixante mille, V. l'Emp. Diocl. §. 18. E. t. 4.

1055. *Constantius IV, & Galerius IV, Caß. Conss.* 18. 19. 302.

Narse Roy de Perse meurt aprés avoir regné 7 ans & 5 mois, V. l'Emp. Dioc. §. 7. E. t. 4. *Hormisda II. son fils luy succede, & regne 7 ans & 5 mois*, V. l'Emp. Constantin §. 5. E. t. 4.

Famine qui cause divers meurtres, V. l'Emp. Diocl. §. 18. *Diocletien établit une distribution de blé pour les pauvres d'Alexandrie*, ibid.

S. Pasicrate & S. Valention, S. Jule & S. Hesyque, S. Nicandre & S. Marcien, souffrent vers ce temps-ci à Dorostore dans la basse Mesie, *V. pers. de Diocl.* §. 5, 6, 7. *M. t. 5.*

Les demons en reconnoissant la justice & le pouvoir des Chrétiens, portent Diocletien à les persecuter, *ibid.* §. 7.

Diocletien & Galere viennent passer l'hiver à Nicomedie, V. pers. de Diocl. §. 7. M. t. 5. V. l'Emp. Diocl. §. 18. E. t. 4.

S. Cyrille Evesque d'Antioche meurt en 302, selon la chronique d'Eusebe. *Tyran* luy succede, *V. S. Lucien d'Antioche M. t. 5.*

Hermon succede à Zambdas Evesque de Jerusalem, & gouverne environ neuf ans, *V. Ste Helene* §. 10. *M. t. 7.*

1056. *Diocletianus VIII, & Maximianus Herculius VII, Augg. Conss.* 19. 20. 303.

Diocletien, poussé par Galere, commence à Nicomedie la dixiéme & la plus sanglante persecution de l'Eglise, le 23 de fevrier, en y abatant l'eglise; & le lendemain publie un edit qui ordonnoit de demolir les eglises, de bruler les livres sacrez &c. *V. pers. de Diocl.* §. 7. 8. *M. t. 5.* *Les payens veulent aussi qu'on brule les livres de Ciceron*, ibid. §. 12.

S. Jean souffre le premier durant cette persecution le 24 de fevrier, pour avoir dechiré l'edit, *ibid.* §. 8.

Le tonnerre qui tombe à Nicomedie sur le palais, cause le délire de Diocletien, V. l'Emp. Diocl. §. 19. E. t. 4. V. pers. de Diocl. §. 9. M. t. 5. *Galere fait mettre le feu au palais deux fois en quinze jours*, V. l'Emp. Diocl. §. 19. E. t. 4. ce qui donne occasion au martyre de S. Anthime Evesque du lieu, & d'un grand nombre d'autres, *V. pers. de Diocl.* §. 9. *M. t. 5.* particulierement

1056. de S. Dorothée grand Chambellan, de S. Gorgone, de S. Pierre & plusieurs autres Chambellans, vers le 12 de mars, *V. S. Dorothée ibid.* 19. 20. 303.

Galere sort de Nicomedie & va en Orient, V. l'Emp. Diocl. §. 19. E. t. 4.

Il y a quelque trouble à Melitene, ibid.

Eugene est declaré Empereur à Seleucie, entre le mesme jour dans Antioche, & y est tué par les habitans, que Diocletien traite cruellement, ibid.

S. Venustien gouverneur de Toscane est converti par S. Sabin Evesque d'Assise, & souffre le martyre p. e. le 18 d'avril, *V. pers. de Diocl.* §. 15. *M. t. 5.*

On met le 23 d'avril le martyre de S. George, mais sans grand fondement, *V. S. George Mart. M. t. 5.*

Maximien Hercule ordonne, dit-on, à Rome le 30 avril, que tous les Chrétiens seroient punis: mais nous ne contons pas ce rescrit particulier que nous ne voyons pas avoir esté executé cette année, *V. pers. de Diocl.* §. 13. *M. t. 5.*

S. Agathope Diacre, & Saint Theodule Lecteur, souffrent le martyre à Thessalonique au mois d'avril, sous le Gouverneur Faustin, *V. pers. de Diocl.* §. 11. *M. t. 5.*

Paul Evesque de Cirthe en Numidie, Silvain Soudiacre, & beaucoup d'autres de ses Ecclesiastiques, livrent les vases & les livres sacrez le 19 may, *ibid.* §. 10. *V. les Donatistes* §. 3. *M. t. 6.*

Diocletien ordonne par un second edit de mettre tous les Ecclesiastiques en prison, & aussitost aprés il commande de faire mourir par les supplices ceux qui refuseroient de sacrifier, *V. pers. de Diocl.* §. 13. 14. *M. t. 5.*

S. Theodote & divers autres sont martyrizez à Ancyre sous Theotecne vers le mois de may entre le second & le troisieme edit, *ibid.* §. 16, 17. *V. Theodote M. t. 5.*

S. Marcellin & S. Pierre sont martyrizez à Rome peutestre le 2 de juin, sous le Vicaire Serene, *V. S. Marcellin, ibid.*

S. Procope Lecteur est decapité à Cesarée de Palestine en juin ou juillet, sous le Proconsul Flavien, *V. persec. de Diocl.* §. 14.

L'edit de la destruction des eglises est affiché à Thibare en Afrique le 5 juin, *ibid.* §. 10. *V. S. Felix. Anulin estoit Proconsul en cette province*, V. pers. de Diocl. §. 10.

S. Felix de Thibare est martyri-

Digitized by Google

L'an de J. C. 303. L'an de Diocl. & Maxim. 19. 20. L'an de Rome 1056.

tyrizé à Venouse le 30 aoust, *V. S. Felix de Thibare, ibid.*

Saint Romain Diacre de Cesarée est couronné à Antioche par un illustre martyre le 17 de novembre, sous le juge Asclepiade, *V. pers. de Diocl.* §. 12. *Le mesme jour Diocletien celebre sa vintieme année, & triomphe à Rome avec Hercule*, V. l'Emp. Diocl. §. 20. E. t. 4.

Une nation barbare se donne en mesme temps à Galere, ibid.

Diocletien sort de Rome le 19 ou 20 de decembre, & va commencer l'an 304 à Ravenne. En chemin il tombe dans une maladie lente qui dure plus d'un an, ibid.

S. Vincent Diacre de Saragoce est mis en prison au commencement de la persecution, *V. pers. de Diocl.* §. 15. *M. t. 5.*

L'eglise d'Heraclée en Thrace est seellée, puis abatue peu avant l'Epiphanie par Bassus, *ibid.* §. 12.

On peut mettre le martyre de S. Menne en 303 ou 304. *V. S. Pierre d'Alexandrie*, §. 3. *ibid.*

Hierocle & un autre écrivent en ce temps-ci contre les Chrétiens, *V. pers. de Diocl.* §. 18. *ibid.*

Grand tremblement de terre en Phenicie l'an 302 ou 303, V. l'Emp. Diocl. §. 20. E. t. 4.

304. 20. 21. *Diocletianus IX, & Maximianus Herculius VIII, Augg. Conss.* 1057.

On publie dés le commencement de 304, un quatrieme edit contre tous les Chrétiens en general, *V. pers. de Diocl.* §. 19. *M. t. 5.* qui produit un carnage epouventable dans tout l'Empire, *ibid.* §. 19. 20. mais particulierement dans l'Egypte & la Thebaïde, *ibid.* §. 19. où Saint Asclas est couronné du martyre le 21 de janvier &c. *V. S. Arrien*, §. 3. *ibid.*

S. Vincent celebre Diacre, souffre à Valence en Espagne le 21 de janvier 304. *V. S. Vincent* §. 1, 2. *&c. M. t. 5.*

S. Adaucte souffre en Phrygie avec une ville entiere de Martyrs, app. en 303 ou 304, le 7 de fevrier, *V. S. Adaucte, ibid.*

Confession des SS. Saturnin, Dative &c. le 12 de fevrier à Carthage devant Anulin, *V. pers. de Diocl.* §. 24. *ibid. V. les SS. Saturnin, Dative &c. ibid.* Ces Martyrs font un decret dans la prison contre les Traditeurs & ceux qui les recevroient à leur communion, *ibid.*

Ste Beatrix souffre à Rome en fevrier ou mars, *V. Sainte Lucine veuve M. t. 4.*

Les Stes Agape, Quionie & Irene, sœurs, souffrent à Thessalonique à la fin de mars; Sainte Irene le premier avril, *V. les Saintes Agape, Quionie &c. M. t. 5.*

L'an de J. C. 304. L'an de Diocl. & Maxim. 20. 21. L'an de Rome 1057.

S. Didyme souffre à Alexandrie le 5 avril pour la chasteté de Ste Theodore, *V. S. Didyme ibid.*

S. Irenée Evesque souffre à Sirmich apparemment le 6 avril, *V. S. Irenée, ibid.* Saint Paphnuce est crucifié le 28 du mesme mois &c. *V. S. Arrien* §. 1. *ibid.* & S. Pollion Lecteur de Cibales y est martyrizé le mesme jour, *V. S. Pollion, ibid.*

S. Nabor & S. Felix souffrent à Milan au mois d'avril, & Saint Victor le 8 de may, *V. les SS. Nabor, Felix &c. ibid.*

Saint Timothée & Ste Maure sont couronnez du martyre p. e. le 3 de may, *V. S. Arrien* §. 2. *ibid.*

Ste Sotere (de la famille de laquelle S. Ambroise estoit) & S. Pancrace, peuvent avoir souffert à Rome le 12 de may, *V. Ste Sotere Vierge, ibid.* S. Calocere & S. Parthin y souffrent le 19 du mesme mois, *V. pers. de Diocl.* §. 23.

S. Cyr & Ste Julitte souffrent le martyre le 15 de juillet, app. en 304. *V. S. Cyr & Ste Julitte ibid.*

Ste Afre peut avoir souffert le 7 d'aoust à Ausbourg, *V. Sainte Afre ibid.*

S. Euple Diacre est martyrizé à Catane en Sicile le 12 d'aoust, *V. S. Euple, ibid.* & Saint Timothée à Gaza le 19 du mesme mois, *V. pers. de Diocl.* §. 27. *ibid.*

Diocletien revient d'Occident malade à Nicomedie, où il dedie le Cirque vers le 17 de septembre, V. l'Emp. Diocl. §. 21. E. t. 4. *Il embellit beaucoup cette ville*, ibid. §. 24. *On le croit mort le 13 de decembre; il revient, mais avec des intervalles de demence*, §. 21. *ibid.*

Ste Bassille souffre à Rome le 22 de septembre, *V. pers. de l'Eglise sous l'Emp. Valerien*, §. 6. *M. t. 4. V. pers. de Diocl.* §. 23. *M. t. 5.*

Les SS. Taraque, Probe, & Andronic, confessent J. C. à Tarse devant le Gouverneur Maxime le 24 mars, & consomment leur martyre le 11 octobre à Anazarbe, *V. les SS. Mart. Taraque, Probe & Andronic M. t. 5.*

Saint Philippe Evesque d'Heraclée en Thrace, souffre à Andrinople le 22. octobre, *V. S. Philippe Evêque d'Heraclée, ibid.*

S. Marcellin Pape meurt le 24 octobre; son siege vaque jusqu'au 20 may 308, *V. pers. de Diocl.* §. 23. *ibid.* On peut mettre le 2 de novembre de cette année le martyre de S. Victorin Evesque

L'an de Rome 1057. | L'an de Diocl. & Maxim. 21. | L'an de J.C. 304.

que de Pettau en Austrice, *V. S. Victorin de Pettau*, *ibid.* & celui de S. Vital & S Agricole à Boulogne en Italie le 27 de novembre, *V. S. Vital & S. Agricole, ibid.*

Ste Crispine souffre à Thebeste en Numidie le 5 decembre, *V. perf. de Diocl.* §. 24. *ibid. V. Ste Crispine.* Ste Eulalie de Meride en Espagne le 10 decembre, *V. perf. de Diocl.* §. 21. *V. Sainte Eulalie*, & Sainte Leocadie, un peu apres, *V. perf. de Diocl* §. 21.

On peut mettre en 304 le martyre de Chrysogone à Aquilée, de S. Anastasie en Illyrie, *V. Sainte Anastasie*, de Saint Cyprien Evesque & Ste Justine Vierge, à Nicomedie, *V. S. Cyprien & Ste Justine*, §. 7. de S. Florien à Lork, *V. perf. de Diocl.* §. 25. de S. Peregrin Evesque d'Auxerre, *V. S. Denys de Paris* §. 16. *M. t.* 4. Celui de Ste Agnés Vierge de Rome arriva, app. en 304 ou 305, *V. Sainte Agnés M. t.* 5. aussibien que celui de S. Pierre Balsame en Grece ou en Campanie, *V. S. Pierre Balsame, ibid.*

Ste Macrine ayeule de S. Basile se retire avec son mari dans les forests du Pont en 304 ou 305, & ils y demeurent sept ans, *V. S. Basile* §. 2. *M t.* 9.

Osius Evesque de Cordoue, confesse J. C. sous Maximien Hercule, *V. perf. de Diocl.* §. 21. *M. t.* 5. *V. son titre M. t.* 7.

1058. | 21. | 305.

Constantius V, & Galerius Maximianus V, Coss.

Diocletien se montre enfin le premier mars, V. l'Emp. Diocl. §. 21. E. t. 4.

Concile de Cirthe tenu le 4 ou 5 de mars, *V. Note 6 sur la perf. de Diocl. M. t.* 5. pour l'election de Silvain à la place de Paul, *V. les Donatistes* §. 4. *M. t.* 6.

Mammaire Evesque de Vage, & plusieurs autres Chrétiens de la Numidie, souffrent divers tourmens en 304 sous Anulin Proconsul d'Afrique; & la mort sous Maxime son successeur, p. e. vers le commencement de 305, *V. perf. de Diocl.* §. 24. *M. t.* 5. Ils n'estoient p. e. pas Catholiques, *V. Note* 33. *sur la perf. de Diocl.*

On peut mettre vers fevrier ou mars la conversion de S. Arrien Gouverneur de Thebaïde, par S. Apollone, & leur martyre, *V. S. Arrien* §. 1. 5.

Saint Timolaüs & divers autres souffrent à Cesarée en Palestine le 24 mars, *V. perf. de Diocl.* §. 27. *V. Note* 38. *sur la perf. de Diocl.*

Galere vient trouver Hercule

L'an de Rome 1058. | L'an de Diocl. & Maxim. 21. | L'an de J.C. 305.

& ensuite Diocletien, au mois de mars, & les oblige à ceder l'Empire. Ils le quittent le premier de may, Diocletien à Nicomedie, & Hercule à Milan, V. l'Emp. Diocl. §. 21. 22. E. t. 4. V. l'Emp. Constantin §. 5. V. Note 19. sur Diocl. *Le mesme jour* CONSTANCE *&* GALERE *sont declarez Augustes, Severe & Maximin II, Cesars; Severe par Hercule, l'autre par Diocletien* V. l'Emp. Diocl. §. 22. V. Constantin §. 5. *Constance se contente des Gaules, de l'Espagne, & de l'Angleterre: Galere prend l'Illyrie, la Thrace, & l'Asie: Ils donnent l'Italie & l'Afrique à Severe; la Syrie & l'Egypte à Maximin*, ibid. §. 6. — Constance & Galere 1.

Galere fait la guerre aux Sarmates en 305 ou 306: Constantin s'y signale, V. l'Emp. Constantin §. 6.

Les thermes de Diocletien à Rome sont achevez sous le regne de Constance, V. l'Emp. de Diocl. §. 24.

La persecution cesse en Espagne; diminue peutestre en Italie & en Afrique, *V. perf. de Diocl.* §. 28. *M. t.* 5.

Entre les Martyrs que la persecution de Diocletien a faits en Occident dans les années 303, 304, & au commencement de 305, on peut remarquer à Rome Saint Basilide, *V. Note* 3, *sur S. Naz. M. t.* 2. S. Epigmene Prestre, *V. perf. de Diocl.* §. 48. *M. t.* 5. *V. Note* 54. *sur la perf. de Diocl.* S. Nicostrate &c. Saint Papias & S. Maur, *V. perf. de Diocl.* §. 49. S. Saturnin, *ibid.* Ste Bibienne, *ibid.* §. 48. *V. Note* 54. *sur la perf. de Diocl.* les Quatre Couronnez, S. Felix, & S. Adaucte, *V. perf. de Diocl.* §. 49.

En Italie, les Saints Cantiens à Aquilée, *ibid.* §. 55. *V. Note* 61 *sur la perf. de Diocl.*, S. Domnin au territoire de Parme, §. 53. S. Donat & ses freres, §. 51. S. Erasme à Formies, *ibid.* Ste Justine Vierge à Padoue, §. 55. S. Nabor & S. Felix à Lodi, *V. les SS. Nabor & Felix.* Procule à Boulogne, *V. perf. de Diocl.* §. 53. S. Vital & S. Agricole au mesme lieu, *V. S. Vital & S. Agricole.* S. Vit en Lucanie, *V. perf. de Diocl.* §. 51.

En Sicile, Sainte Luce, *V. perf. de Diocl.* §. 56.

En Illyrie, Sainte Afre à Ausbourg, *ibid.* §. 22. §. 57. *V. Sainte Afre.* S. Victorin Evesque de Pettau, *V. S. Victorin de Pettau.* S. Florien à Lauriac dans la basse Norique, *V. persecution de Diocl.* §. 25.

En Espagne, S. Cucufas à Barcelone, *V. perf de Diocl.* §. 21. Ste Encratide Vierge à Saragoce,

L'an de J.C. 305. L'an de Constance & Galere 1. ragoce, *V. S. Vincent* §. 7. S. Felix à Girone, *V. perſ. de Diocl.* §. 22. S. Juſt & S. Paſteur à Aſcala, *ibid.* §. 21. S. Narciſſe à Girone, *ibid.* §. 22. *V. Note 25 ſur la perſ. de Diocl.* L'an de Rome 1058.

En Afrique, Sainte Marcienne Vierge à Alger, *V. perſ. de Diocl.* §. 57. *V. Ste Marcienne.* Sainte Reſtitute à Carthage, *V. perſ. de Diocl.* §. 57.

S. Cyr, & Ste Julitte ſa mere, peuvent avoir ſouffert l'an 305, à Tarſe ſous le Gouverneur Alexandre, *ibid.* §. 30. *V. S. Cyr & Ste Julitte.*

S. Janvier Eveſque de Benevent, S. Soſie Diacre, & leurs compagnons, peuvent avoir ſouffert en 305, à Pouzoles, *V. perſ. de Diocl.* §. 28. *V. S. Janvier.*

S. Antoine commence vers ce temps-ci à former quelques diſciples, *V. ſon titre* §. 4. *M. t.* 7.

S. Hilarion embraſſe la profeſſion monaſtique, *ibid.* *V. les SS. Paul, Iſaïe, &c.*

306. 1. *Conſtantin VI, & Galerius VI, Augg. Conſſ.* 1059.

Galere & Maximin publient de nouveaux edits contre les Chrétiens; & la perſecution s'augmente dans l'Orient, *V. perſ. de Diocl.* §. 29. 30. *M. t.* 5.

S. Theodore ſoldat eſt martyrizé à Amaſée le 17 de fevrier, *V. S. Theodore*, & peu aprés, S. Baſiliſque ſoldat, à Comane, *V. S. Baſiliſque*, S. Appien à Ceſarée en Paleſtine le 2 ou 5 d'avril, ſuivi bientoſt aprés par Saint Edeſe ſon frere à Alexandrie, *V. S. Appien*, & à Tyr par S. Ulpien, *V. perſ. de Diocl.* §. 31. S. Acace ſouffre auſſi à Byzance le 8 de may, *ibid.* §. 32. *V. S. Acace.*

Urbain gouverne encore cette année en Paleſtine, V. perſ. de Diocl. §. 31. *Et Hierocle en Egypte*, V. S Appien. V. Pierre d'Alexandrie §. 5.

Conſtantin s'echape de la Cour de Galere, & ſe retire vers ſon pere qui paſſoit en Angleterre pour faire la guerre aux Pictes. Conſtance meurt à York le 25 de juillet, V. l'Emp. Conſtantin §. 7. E. t. 4. V. Note 9. ſur Conſtantin, *& le meſme jour l'armée proclame* CONSTANTIN *Auguſte*, V. l'Emp. Conſtantin §. 8. V. Note 10 ſur Conſtantin. *Il regne trente ans; Galere le confirme ſous le ſimple titre de Ceſar, dont Conſtantin ſe contente. Galere fait* SEVERE *Auguſte*, V. l'Emp. Conſtantin §. 8.

Conſtantin fait tout d'abord une ordonnance pour les Chretiens, *ibid.* §. 10. *V. la perſ. de Diocletien* §. 32. *M. t.* 5. *Il fait diverſes guerres dans les Gaules, expoſe aux beſtes deux Rois Fran-*

L'an de J.C. 306. L'an de Conſtantin 1. *cois*, V. l'Emp. Conſtantin §. 10. E. t. 4. *Il entreprend un pont à Cologne*, ibid. L'an de Rome 1059.

Socrate commence ſon hiſtoire avec le regne de Conſtantin, V. Theodoſe II. §. 37.

MAXENCE s'empare de Rome & de l'Italie le 28 octobre, avec le titre d'Auguſte qu'il rend à Hercule ſon pere, V. l'Emp. Conſtantin §. 9. E. t. 4. V. Note 14 ſur Conſtantin. *Il regne ſix ans entiers*, V. l'Emp. Conſtantin §. 9. ibid. § 25, 26. *Ses crimes*, ibid. §. 20. 21. Il appaiſe entierement la perſecution, *V. perſ. de Diocl.* §. 28. 32. *M. t.* 5.

S. Gurie & S. Samone ſouffrent le martyre à Edeſſe en Meſopotamie le 15 de novembre, *V. S. Gurie & S. Samone.* S. Agape à Ceſarée en Paleſtine le 20 du meſme mois, *V. perſ. de Diocl.* §. 27. *ibid.* §. 31. Ste Pelagie ſe precipite pres d'Antioche; Ste Domnine, & ſes filles Berenice & Proſdoce Vierges ſe noient en Syrie, apparemment en 306, *V. Ste Pelagie &c.*

S. Boniface ſouffre à Tarſe aprés l'an 305, *V. perſ. de Diocl.* §. 67.

S. Pierre d'Alexandrie fait ſes canons penitentiaux, *V. perſ. de Diocl.* §. 32. *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 7.

Le ſchiſme des Meleciens peut avoir commencé vers l'an 306, *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 8.

Donat des Caſes-Noires forme vers ce temps-ci un ſchiſme à Carthage, contre l'Eveſque Menſurius; ce ſchiſme fut la ſource de celui des Donatiſtes, *V. les Donatiſtes* §. 2. *M. t.* 6.

S. Hilarion qui étudioit à Alexandrie agé de 15 ans, va paſſer deux mois avec S. Antoine, embraſſe la vie ſolitaire auprés de Gaza, & la commence ainſi dans la Paleſtine & dans la Syrie, *V. ſon titre M. t.* 7.

307. 1. 2. *M. Aurelius Severus Aug. & Maximinus Caſ. Conſſ.* 1060.

A ROME,

Maximianus Herculius Aug. X, & Maximinus Caſar.

Severe attaque inutilement Maxence dans Rome; mais il eſt abandonné de ſes ſoldats, ſe rend avec la ville de Ravenne, & eſt tué au mois d'avril pour le pluſtard, V. l'Emp. Conſtantin §. 11. E. t. 4.

Hercule vient trouver Conſtantin, luy donne ſa fille Fauſte & le nom d'Auguſte p. e. le 31 mars, ibid.

Galere vient cependant à Rome; mais voyant ſes ſoldats gagnez par Maxence, il s'en retourne, & pille en paſſant l'Italie, ibid. §. 12.

Ste Theodoſie Vierge eſt martyrizée

L'an de Rome.		L'an de Constantin	L'an de J.C.
1060.	tyrizée à Cesarée en Palestine le 2 d'avril, *V. perſ. de Diocl.* §. 33. *M. t. 5.*	I. 2.	307.

S. Domnin souffre à Cesarée en Palestine le 5 de novembre, & S. Auxence aprés luy; *ibid.*

S. Pamphile est mis en prison par le Prefet Urbain: Il compose avec Eusebe l'apologie d'Origene, *V. S. Pamphile. V. Note* 1. *sur S. Pamphile.*

Urbain est decapité par ordre de Maximin aprés le 5 de novembre; & Firmilien fait en sa place Gouverneur de Palestine, V. perſ. de Diocl. §. 34.

Ste Euphemie souffre le martyre à Calcedoine en 307, *V. Sainte Euphemie.*

Les payens lassez de tuer les Chrétiens, les envoient aux mines aprés les avoir estropiez, *V. perſ. de Diocl.* §. 33. *V. S. Silvain Evesque de Gaza*: & les tourmentent de diverses autres manieres, *V. perſ. de Diocl.* §. 33. 34. 35. *V. S. Pierre d'Alexand.* §. 9.

Hercule revient des Gaules à Rome, où ayant voulu oster la pourpre à Maxence, il est contraint de quitter la ville, V. l'Emp. Constantin §. 12. E. t. 4. *Il vient dans les Gaules, & de là va en Illyrie, où il veut persuader à Diocletien de reprendre l'Empire*, ibid. §. 12. 13. *Ils sont tous deux presens à l'elevation de LICINIUS que Galere fit Auguste à Carnunte le 11 de novembre*, ibid. §. 13. V. Note 19 sur Constantin.

Maxence se rend maistre de l'Afrique vers ce temps-ci, V. l'Emp. Constantin §. 16.

1061.	*Maximianus Herculius X, & Maximianus Galerius VII. Augg. Conſſ.*	2. 3.	308.

A ROME.

Maxentius Augustus, & Romulus Cæsar.

MAXIMIN se fait declarer Auguste par son armée vers le commencement de 308: Galere le confirme malgré luy, & donne enfin le mesme titre à Constantin, V. l'Emp. Constantin §. 14. E. t. 4.

ALEXANDRE se fait declarer Empereur en Afrique & y regne plus de trois ans, ibid. §. 16.

Maxence se fait Consul à Rome le 20 d'avril avec Romule son fils qu'il avoit declaré Cesar, ibid. §. 14.

Hercule chassé d'Illyrie vient encore dans les Gaules, où il quitte la pourpre & puis la reprend à Arles, & veut soulever les soldats contre Constantin: Il est contraint de fuir à Marseille, où Constantin le prend, & luy fait quitter la pourpre; ibid. §. 15.

Les François font quelques mouvemens qui n'ont pas de suite, ibid.

L'an de Rome		L'an de Constantin	L'an de J.C.
1061.	S. MARCEL est fait le 29e Pape le 19 de may ou peu aprés, & gouverne 19 mois & 20 jours, ou un peu plus, *V. perſ. de Diocl.* §. 36. *M. t. 5. V. Note* 43 *sur la perſ. de Diocl.*	2. 3.	308.

La persecution ayant esté fort violente au commencement de cette année, diminue ensuite, & se rallume aussitost, *V. perſ. de Diocl.* §. 35. 36. Divers Saints sont martyrizez ou confessent JESUS CHRIST en Egypte, *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 9. 10.

Les Stes Thea & Valentine Vierges, & S. Paul, souffrent à Cesarée en Palestine le 25 de juillet, *V. perſ. de Diocl.* §. 35. Ste Ennathas Vierge, & d'autres Martyrs, souffrent au mesme lieu le 13 de novembre, *ibid.* §. 36.

Les SS. Arés, Prome, & Elie, souffert à Ascalon le 13 de decembre *ibid.*

Il faut mettre vers 308 ou 309 le martyre de S. Hermyle & S. Stratonique à Singidon, *ibid.* §. 37.

Licinius Augustus, ou P. C. X, & *VII.*

A ROME,

Maxentius II, & Romulus II, Conſſ.

Saint Pamphile souffre le martyre le 16 de fevrier avec plusieurs autres, à Cesarée en Palestine, *V. perſ. de Diocl.* §. 37. *M. t. 5. V. S. Pamphile.*

Martyre de S. Adrien le 5 de mars, & de S. Eubule le 7 du mesme mois: S. Eubule fut le dernier Martyr à Cesarée, *V. perſ. de Diocl.* §. 37. *V. S. Pamphile.*

S. Quirin Evesque de Siscie en Pannonie, est martyrizé le 4 juin, *V. perſ. de Diocl.* §. 37. *V. S. Quirin.*

Grande sedition à Rome vers 309, V. l'Emp. Constantin §. 21. E. t. 4.

Eumene prononce à Treves un panegyrique de Constantin en sa presence, peu aprés le 25 de juillet, app. en 309, ibid. §. 16. V. Note 24 sur Constantin.

1063.	*Andronicus & Probus* ou *Anno II*, P. C. X. & *VII.*	4. 5.	310.

A ROME,

Maxentius III, Coſ. ſolus.

Hormisda II, Roy de Perse, meurt en 309 ou 310. Les Perses mettent en prison Hormisda son fils, & declarent Roy Sapor II. avant qu'il fust né. Il regne environ 70 ans, V. l'Emp. Constantin §. 51. E. t. 4. V. S. Simeon de Perse note 5.

Saint Marcel meurt le 16 de janvier, S. EUSEBE 30e Pape luy succede, gouverne 4 mois & 16 jours, & meurt au mois

Digitized by Google

L'an de J. C. | L'an de Constantin | | L'an de Rome
---

310. 4. 5. d'aoust ou de septembre, ayant p. e. esté banni en Sicile pour soutenir la penitence, *V. pers. de Diocl.* §. 38. 39. *M. t. 5.* — 1063.

Maximien Hercule tasche d'oster l'Empire & la vie à Constantin son gendre: Fauste sa fille le decouvre: Il est convaincu & reduit à s'étrangler, V. l'Emper. Constantin §. 17. E. t. 4. V. Note 26. sur Constantin. *On abat ses statues*, V. l'Emp. Constantin §. 17. V. Note 27 sur Constantin.

Aprés sa mort, avant le mois de mars, Galere est frapé d'une maladie effroyable qui luy dure plus d'un an; V. l'Emp. Constantin §. 18. V. pers. de Diocl. §. 40. M. t. 5.

Constantin défait vers ce temps-ci les Allemans & plusieurs peuples François, puis fait quelque guerre en Angleterre, ibid. §. 46.

La fin de 309 & le commencement de 310, sont assez paisibles pour les Chrétiens, mais Maximin les persecute tout de nouveau, *V. pers. de Diocl.* §. 38. *M. t. 5. V. S. Silvain.*

Les Saints Pelée, Nil, Patermuthe, Hesyque, & plusieurs autres Evesques & autres Egyptiens, sont martyrizez tant en Egypte que dans la Palestine, *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 10.

S. Silvain Evesque de Gaza souffre avec 39 autres, & ferme par son sang la persecution dans la Palestine, *V. S. Silvain.*

311. 5. 6. *Maximianus Valerius VIII, & Maximinus II, Augg. Conss.* — 1064.

Maximien Galere pressé par ses douleurs & pres de mourir, fait à Sardique un edit solennel pour appaiser la persecution, qui est affiché à Nicomedie le 30 avril, *V. l'Emp. Constantin* §. 19. *E. t. 4. V. pers. de Diocl.* §. 40. *M. t. 5.* Maximin l'accepte malgré luy, *ibid.* §. 40. 41. *Galere meurt peu de temps aprés au mois de may*, V. l'Emp. Constantin §. 19. E. t. 4.

Maximin aprés la mort de Galere se rend maistre de l'Asie, & traite avec Licinius à qui il laisse l'Europe, ibid. *Il veut epouser Valerie veuve de Galere: elle le refuse; & il la maltraite avec Prisque sa mere, sans se mettre en peine des prieres de Diocletien dont elle estoit fille*, ibid.

Maximin emploie divers artifices pour faire chasser les Chrétiens des villes, six mois aprés la fin de la persecution, *V. persecution de Diocl.* §. 42. *M. t. 5.*

On publie de faux actes de la Passion de J. C, *ibid.* §. 43.

Saint Antoine vient vers ce temps-ci à Alexandrie, *V. Saint Pierre d'Alexandrie* §. 11.

311. 5. 6. *Maxence envoie des troupes en Afrique: Alexandre est défait & tué; & Maxence pille & ruine tout le pays*, V. l'Emp. Constantin §. 20. E. t. 4. *Il declare la guerre à Constantin sous pretexte de venger la mort de son pere, & fait abatre ses images*, ibid. §. 22. — 1064.

Mensurius de Carthage estant mort en 311, Cecilien est elu en sa place. Les Evesques de Numidie assemblez à Carthage au nombre de 70, le deposent & elisent Majorin. Ce qui forme le schisme des Donatistes, *V. les Donatistes* §. 6—9. *M. t. 6.*

Melchiade ou Miltiade 31^e Pape succede à Eusebe le 2 de juillet, & gouverne 2 ans, 6 mois, & 9 jours, *V. les Donatistes* §. 13. *M. t. 6.*

Maxence fait rendre aux Chrétiens les lieux qui appartenoient à l'Eglise, *V. pers. de Diocl.* §. 41. *M. t. 5.*

Constantin vient à Autun aprés le mois de juillet, & accorde une grande remise aux habitans, V. l'Emp. Constantin §. 20. E. t. 4. *Il retourne de là à Treves où Eumene le remercie au nom de la ville d'Autun*, ibid. *Constantin s'unit à Licinius, & Maxence à Maximin*, ibid. §. 22.

Apparition de la Croix, ensuite de laquelle Constantin embrasse dans les Gaules la religion Chrétienne en 311 ou 312, *V. l'Emp. Constantin* §. 23, 24. *V. Ste Helene* §. 5. *M. t. 6.*

S. Pierre Evesque d'Alexandrie est martyrizé avec quelques autres le 25 de novembre 311, *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 11. 12. *M. t. 5.* S. *Achillas* luy succede, & ne gouverne qu'environ six mois, *V. S. Alexandre d'Alexandrie* §. 1. *M. t. 6.*

Martyre de S. Methode Evesque de Tyr, en 311 ou 312, *V. S. Methode M. t. 5.*

Hermon Evesque de Jerusalem meurt en 311, ou peu aprés, *V. Ste Helene* §. 10. *M. t. 7.*

S. Antoine vient assister les Martyrs à Alexandrie, & s'en retourne dans sa solitude aprés la mort de S. Pierre, *V. son titre* §. 5. *V. S. Pierre d'Alexandrie M. t. 5.*

312. 6. 7. *Constantinus II, & Licinius II, Augg. Conss.* — 1065.

A ROME,

Maxentius IV, Cos. solus.

L'hiver fort sec cause la famine & la peste, *V. pers. de Diocl.* §. 44. *M. t. 5.*

S. Lucien Prestre d'Antioche est martyrizé à Nicomedie avec S. Basilisque Evesque de Comane, le 7 de janvier, *ibid.* *V. Saint*

L'an de Rome 1065. L'an de Constantin 6. 7. L'an de J. C. 312.

Saint Basilisque. *V. Saint Lucien.*

S. Cyr & S. Jean sont martyrizez à Alexandrie le 31 de janvier 312, *V. S. Cyr & Saint Jean.*

Martyre de S. Silvain Evesque d'Emese, *V. pers. de Diocl.* §. 44.

Maximin fait la guerre aux Armeniens parcequ'ils estoient Chrétiens. Ses sujets sont affligez en mesme temps par la famine & par une cruelle peste, *V. l'Emp. Constantin* §. 30. *E. t.* 4. *V. pers. de Diocl.* § 44. *M. t.* 5.

Saint Achillas reçoit Arius dans l'Eglise: Qualitez de cet heresiarque, son elevation à la prestrise, *V. les Ariens* §. 2. *M. t.* 6. S. Achillas meurt p. e. le 13 de juin, *V. Saint Alexandre d'Alexandrie Note* 1. S. *Alexandre* luy succede & gouverne 13 ans & quelques mois, *ibid.* §. 2.

Constantin ayant passé les Alpes, force Suze, défait les troupes de Maxence à Turin, à Bresse, & à Verone, & Maxence auprés de Rome le 28 *d'octobre. Maxence se noie, & Constantin entre dans Rome le* 29, V. l'Emp. Constantin §. 25. 26. E. t. 4. V. Note 32 sur Constantin. *Sa douceur aprés sa victoire*, V. l'Emp. Constantin §. 27. *Il abolit la milice Pretorienne, & ruine leur camp*, ibid. Il erige au milieu de Rome le trophée de la Croix, *ibid.* §. 28.

On commence les Indictions au premier ou 24 *de septembre* 312, ibid. §. 30.

Constantin & Licinius publient vers le mois de novembre un edit pour les Chrétiens. Maximin est contraint de faire la mesme chose, & ainsi de finir entierement la persecution de Diocletien, *ibid.* §. 28. *V. pers. de Diocl.* §. 45. *M. t.* 5.

Entre les Martyrs qui ont souffert en Orient durant la persecution, c'est à dire depuis 303 jusqu'en 312, dont on ne sçait pas l'année, on peut remarquer:

A ALEXANDRIE,

Ste Catherine & Sainte Dorothée Vierges, *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 5. *M. t.* 5. Saint Phileas Evesque de Thmuis, & S. Philorome Intendant des finances, *V. S. Phileas &c.*

A ANTIOCHE,

Sainte Pelagie Vierge, *V. S. Pelagie.* S. Tyrannion Evesque de Tyr, *V. S. Methode Ev.* S. Zenobe medecin & Prestre de Sidon, *V. pers. de Diocletien* §. 69.

DANS LE RESTE DE LA SYRIE,

S. Maurice à Apamée, *ibid.*

L'an de Rome 1065. L'an de Constantin 6. 7. L'an de J. C. 312.

V. Note 84 *sur la pers. de Diocl.* S. Serge & S. Bacque, *V. Saint Serge.* S. Julien & Ste Basilisse, *V. S. Julien.* Ste Febronie Vierge à Nisibe, *V. persecution de Diocl.* §. 69. *V. Note* 85 *sur la pers. de Diocl.*

DANS L'ASIE, ET DANS LE PONT,

S. Adrien à Nicomedie, *V. pers. de Diocl.* §. 60. S. Athenogene à Sebaste, *V. Note* 11 *sur la pers. de M. Aurele M. t.* 2. S. Barlaam à Cesarée en Cappadoce, *V. pers. de Diocl.* §. 65. *M. t.* 5. S. Blaise Evesque de Sebaste, *ibid.* §. 67. *V. Note* 80 *sur la pers. de Diocl.* Saint Clement Evesque d'Ancyre, & S. Agathange, *V. pers. de Diocl.* §. 63. Saint Cosme & S. Damien à Eges en Cilicie, *V. pers. de Diocl.* §. 68. *V. Note* 83 *sur la pers. de Diocl.* Sainte Dorothée Vierge & S. Theophile Avocat, à Cesarée en Cappadoce, *V. Sainte Dorothée.* S. Gordie, au mesme lieu, *V. persecution de Diocl.* §. 64. peutestre plutost sous Licinius que sous Diocletien, *V. pers. de Licinius. V. Note* 72 *sur la pers. de Diocl.* Sainte Julienne Vierge, à Nicomedie, *V. pers. de Diocl.* §. 60. Ste Julitte, à Cesarée en Cappadoce, *ibid.* §. 64. *V. Note* 76, 77 *sur la pers. de Diocl.* S. Oreste, en Cappadoce, *V. persecut. de Diocl.* §. 63. S. Pantaleon, à Nicomedie, *ibid.* §. 61.

EN THRACE, ET AUX ENVIRONS,

S. Demetre, à Thessalonique, *ibid.* §. 58. *V. Note* 64 *sur la pers. de Diocl.* S. Moce Prestre, en Thrace, *V. persecution de Diocl.* §. 52.

Nous pouvons encore ajouter ici quelques Saints qu'on sçait seulement avoir vécu dans le temps des persecutions, comme:

EN FRANCE,

S. Agoard & S. Aglibert, pres de Paris, *V. S. Denys de Paris* §. 5. *M. t.* 4. S. Baudele, à Nisme, *ibid.* §. 12. S. Eutrope Evesque de Saintes, *ibid.* §. 25. S. Genés d'Arles, *V. S. Genés M. t.* 5. S. Just enfant, *V. S. Lucien de Beauvais M. t.* 4. Sainte Reine Vierge, à Alize, *V. S. Cassien* §. 6. *M. t.* 5. S. Savinien Evesque de Sens, *V. S. Denys de Paris* §. 17. *M. t.* 4. S. Julien, à Brioude en Auvergne, & S. Ferreol à Vienne en Daufiné, *V. S. Julien &c. M. t.* 5. S. Vincent d'Agen, *V. Ste Foi M. t.* 4. S. Ursin premier Evesque de Bourges, *V. S. Denys de Paris* §. 15. Sainte Ursule, à Cologne, *V. S. Ambroise.* Et beaucoup d'autres.

L'an de J.C. 312. L'an de Constantin 6. 7. L'an de Rome 1065.

EN ESPAGNE.

S. Hemetere & S. Quelidoine, *V. S. Cassien* §. 7. *M. t.* 5. *V. Note* 4. *sur S. Cassien.* Les 18 Martyrs de Saragoce, *V. S. Vincent* §. 7.

EN ITALIE.

Sainte Cecile à Rome ou en Sicile, *V. S. Urbain Pape, M. t.* 3. S. Cassien Martyr à Imola, *V. S. Cassien M. t.* 5. Ste Christine Vierge, en Toscane, *ibid.* §. 3. Saint Juvenal, à Narni, *ibid.* §. 2.

EN AFRIQUE.

S. Arcade, à Tanger. *ibid.* §. 9. S. Firme Evesque de Tagaste & Confesseur, *ibid.* Sainte Marcienne Vierge, à Alger, *V. Ste Marcienne.*

EN ORIENT.

Sainte Marguerite Vierge, en Pisidie, *V. S. Cassien* §. 11. S. Phocas jardinier & Martyr à Sinope, *V. S. Phocas.* S. Platon à Ancyre, *V. Saint Cassien* §. 11.

ADDITIONS
A LA
CHRONOLOGIE.

L'an de J.C. 313. Constantin & Licinius publient ensemble en 313, un nouvel edit pour les Chrétiens, *V. pers. de Diocl.* §. 46. *M. t.* 5.

320. Licinius persecute les Chrétiens en 320, les chasse de son palais, leur défend de tenir des assemblées &c. *V. la pers. de Licinius.* Les Quarante Martyrs de Sebaste, & Saint Basilée Evesque d'Amasée, sont les plus illustres Martyrs de cette persecution, *V. S. Basilée. Les Quarante Martyrs.*

323. Saint Abibe Diacre d'Edesse en Mesopotamie, y souffre le martyre le 15. de novembre, *V. S. Gurie &c. pers. de Licinius.*

324. S. Theogene pris pour estre enrolé sous Licinius, aime mieux souffrir les tourmens, une longue prison, & enfin la mort le troisieme jour de janvier 324, *V. S. Theogene Martyr.*

TABLE

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

Sous Diocl. *veut dire* sous Diocletien, *& comprend toute la durée de la persecution commencée par Diocletien.*

Le *p* marque la page, le *c* la colonne de la page.

A

SAINT *Abibe* Martyr en Phrygie &c. *p.* 323. *c.* 2.
S. *Abibe* Diacre, Martyr à Edesse en Mesopotamie en 322 &c. *p.* 169. *c.* 1. 218. *c.* 1.
S. *Abonde* & S. *Abondance*, Martyrs à Rome sous Diocletien, *p.* 51. *c.* 2.
S. *Abondie* Diacre, Martyr en Ombrie sous Diocl. *p.* 57. *c.* 2.
Abraham Ev. de Sergiople au VI. siecle, *p.* 209. *c.* 2.
S. *Acace* Martyr à Byzance en 306, *p.* 35. *c.* 1. 36. *c.* 2. *V. son titre* 166. *c.* 1.
S. *Acace* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Acace* Martyr à Milet sous Licinius, *p.* 217. *c.* 2.
S. *Acace* Martyr en Bithynie, *p.* 241. *c.* 1.
Acace Evesque de Cesarée en Palestine, y rétablit la bibliotheque de S. Pamphile, *p.* 179. *c.* 1.
S. *Ache* & S. *Acheuil* Martyrs à Amiens, *p.* 233. *c.* 1.
S. *AcisCle* Martyr à Cordoue vers 303, *p.* 26. *c.* 1.
Acoluthe. V. Colluthe.
S. *Acuce*, *Acute*, ou Ance, Martyr à Pouzoles en 305, *p.* 155. *c.* 2. 156. *c.* 1.
S. *Adaucte* Intendant des finances, Martyr en Phrygie en 304, *p.* 92. *c.* 2.
S. *Adaucte* ou Audacte Martyr à Rome sous Diocl. *p.* 52. *c.* 2. 291. *c.* 2.
Adeodate fonde en Sicile un monastere de filles vers 600, *p.* 113. *c.* 1.
S. *Adrien* Martyr à Cesarée en Palestine en 309, *p.* 41. *c.* 2. 182. *c.* 1.
S. *Adrien* Martyr à Nicomedie sous Diocl. *p.* 66. *c.* 2. 67. *c.* 1. Ses actes insoutenables, *p.* 277. *c.* 2. 278. *c.* 1. Ce qu'en dit le breviaire de Tolede, *p.* 278. *c.* 1. Jour de sa mort & de sa translation, *ibid.*
S. *Adrien* qu'on fait martyr à Nicomedie sous Licinius, est app. le mesme, *p.* 251. *c.* 2.
Adrien gouverneur d'Armenie, martyrize, dit-on, S. Antioque, *p.* 241.
S. *Aece* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Afer* dont on ne sçait rien, & qui ne fut p. e. jamais, *p.* 305. *c.* 1.
Ste *Afre* convertie par S. Narcisse vers 303 à Ausbourg, *p.* 27. *c.* 1, y est martyrizée, *p.* 63. *c.* 2. *V. son titre p.* 116. *c.* 1. Une partie au moins de son histoire est apocryphe, *p.* 261.
l'*Afrique*: effets qu'y produit la persecution de Diocl. en 303, *p.* 12. 13. Toutes les eglises n'y sont pas abatues, *p.* 16. *c.* 2. Idée generale de la persecution en cette province, *p.* 22. *c.* 2. 23. *c.* 1.
Agape Ev. de Cesarée en Palestine à la fin du III. siecle, *p.* 178. *c.* 2.
Ste *Agape* Vierge & Martyre à Nicomedie en 303, *p.* 79. *c.* 1.
Ste *Agape* Martyre à Thessalonique en 304. *V. son titre p.* 103. *c.* 2.
S. *Agape* Martyr à Cesarée de Palestine en 305, *p.* 32. *c.* 1.
S. *Agape* Martyr à Cesarée de Palestine en 306, *p.* 32. 35. *c.* 2.
Ste *Agape* Martyre à Ausbourg sous Diocletien, *p.* 64. *c.* 1.
S. *Agape* Martyr à Edesse sous Diocl. *p.* 70. *c.* 1.
S. *Agape* ou *Agapet* Martyr à Sebaste sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1.
Agapet Evesque de Synnades, plustost Arien que martyr, *p.* 47. *c.* 2. 273. *c.* 1.
Agapet Ev. de Cordoue vers 615, trouve le corps de S. Zoelle, *p.* 235. *c.* 2.
S. *Agathange* Martyr à Ancyre sous Diocletien, *p.* 70. *c.* 1.
S. *Agathe* le mesme que Saint Acace Martyr en 306, *p.* 168. *c.* 2.
Agathocle Chrétien d'Anazarbe, atteste les actes de S. Taraque &c. *p.* 129. *c.* 1,
S. *Agathon* confesse la foy en 304 &c. *p.* 104. *c.* 1.
S. *Agathonique* Martyr à Nicomedie sous Diocletien, *p.* 68.
S. *Agathope* ou *Agathopode* Diacre, Martyr à Thessalonique en 303, *p.* 14, 15. 257.
Agila Roy Got, puni pour avoir profané le tombeau de S. Acisele près de Cordoue, *p.* 26. *c.* 1.
S. *Agilée* Martyr à Carthage, *p.* 235. *c.* 2. 236. 1.
Ste *Aglaïde* dame Romaine, penitente sous Diocl. *p.* 74. *c.* 2.
Aglaïde jeune homme d'Antioche, veut attenter à la pureté de Ste Justine en 304, se convertit, *p.* 145. *c.* 1. 320. *c.* 1.
Ste *Agnés* Vierge & Martyre à Rome en 304 ou 305. *V. son titre p.* 147.
Agricola gouverneur de la petite Armenie, ou Vicaire du Pont, sous Diocl. *p.* 74. *c.* 1.
Agricolaus ou *Agricolas* gouverneur de l'Armenie sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1. 221. *c.* 2.
S. *Agricole* Martyr à Boulogne en Italie p. e. sous Diocletien. *V. son titre p.* 134. *c.* 2.
S. *Agricole* Martyr à Ravenne sous Diocletien, *p.* 58. *c.* 2. 59. *c.* 1.
Agrippa gouverneur du Pont, fait des martyrs à Comane p. e. en 306, *p.* 36. *c.* 2. 161. *c.* 2. Il est delivré de la possession du diable par le sang de S. Basilisque, & se convertit, *p.* 163. *c.* 2.

Agrippin Vicaire, martyrize S. Platon en Galacie, p. 139. c. 2.
S. *Alban* Martyr en Angleterre en 286 ou 287, p. 3. c. 1.
Albin martyrizé à Boseth en Afrique l'an 305, p. 29. c. 1. p.e. heretique, p. 266. c. 1.
S. *Alexandre* Martyr en Macedoine vers 300 &c. p. 5. c. 2.
Alexandre officier de Numidie en 304 &c. p. 29. c. 1. 226. c. 1.
deux Saints *Alexandres* Martyrs à Cesarée de Palestine en 305, p. 32. c. 1.
Alexandre gouverneur de l'Isaurie, puis de la Cilicie en 305 &c. p. 35. c. 1. 149. c. 2.
S. *Alexandre* Martyr apparemment en 312, p. 107. c. 2. 300. c. 2. 301. c. 1.
S. *Alexandre* Martyr à Drusipare en la province d'Europe, sous Diocl. p. 66.
S. *Alexandre* Martyr à Gaza.
S. *Alexandre* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, p. 221. c. 1.
S. *Alexandre* Martyr à Spolete, p. 227. c. 1.
Alexandre Arien fut disciple de S. Lucien d'Antioche &c. p. 203. c. 2. 344. 2.
Alexandre Ev. de Thessalonique, enterre Ste Matrone martyre vers 335. p. 241. c. 1.
Ste *Alexandrée* Vierge & martyre à Ancyre en 303, p. 20. c. 1.
Alexandrie: idée generale de la persecution de Diocletien en cette ville, p. 22. 23. Dignité de cette Eglise, p. 185. c 2.
Alphan Archevesque de Salerne au XI. siecle, écrit les actes des douze freres Martyrs de Benevent, p. 56. c. 2.
S. *Alphée* Martyr de Palestine en l'an 303, p. 18. c. 1.
Amance gouverneur de la premiere Pannonie en 309 &c. p. 183. c. 1.
S. *Amance* Martyr en Auvergne, p. 232. c. 1.
S. *Amateur* decouvre les corps de S. Cyr & de Sainte Julitte, & les apporte à Auxerre, p. 150. c. 1.
S. *Ambroise* Centenier, martyr dans la Campanie sous Diocl. p. 55. c. 2.
S. *Ambroise* de Milan trouve les corps de S. Agricole & de S. Vital, p. 135. c. 1. 313. c. 2. L'epistre 55 n'est pas de lui, p. 313.
S. *Ammon* Diacre & Martyr à Andrinople sous Licinius, p. 217. c. 1. 352. c. 1.
S. *Ammone* Prestre & Martyr à Alexandrie en 311, p. 197. c. 2.
S. *Ampele* Martyr à Carthage p.e. en 304, p. 100. c. 1.
S. *Ananie* Prestre & Martyr l'an 304 en Phenicie, p. 31. c. 2. ou p. e. à Phenice ou Phenicónte port de Candie, p. 268. c. 2.
S. *Anastase* Martyr à Salone sous Diocl. p. 64. c. 1.
Ste *Anastasie* veuve & Martyre en Illyrie vers 305. *V. son titre* p. 138. c. 2.
Ste *Anastasie* Vierge & Martyre à Rome, p.e. la mesme, p. 140. c. 2. 315. c. 2.
Anazarbe metropole de la seconde Cilicie après Diocletien, p. 310. c. 2. 311. c. 1.
Ance: V. Acuce.
Ancyre: Theotecne gouverneur de Galacie y fait une cruelle persecution, p. 19--21.
S. *André* Tribun, Martyr près de Melitene vers l'an 300, p. 5. Examen de ses actes, p. 251.
S. *Andronic* Martyr de Cilicie en 304, p. 70. *V. son titre* p. 122. c. 1.
S. *Angias* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, p. 221. c. 1.
Angilbert Ev. de Milan, y apporte de Rome le corps de S. Quirin Martyr, p. 183. c. 2.
l'*Angleterre*: On n'y voit point l'Eglise persecutée sous Diocl. p. 25. c. 1. 261. c. 1
S. *Anicet* Martyr p.e. à Nicomedie en 306, p. 36. c. 1.
S. *Ansan* Martyr à Sienne en 303, p. 19. c. 1.
S. *Anthe* Diacre & Martyr p. e. en 306 à Byzance, p. 168. c. 2.
S. *Anthe* Martyr à Salerne sous Diocletien, p. 291. c. 2.
Ste *Anthie*, mere de S. Eleuthere Martyr à Nicomedie, p. 257. c. 2.
Anthime Ev. d'Antioche app. en Phenicie vers 300, p. 146. c. 1. 319.
S. *Anthime* Ev. de Nicomedie, y souffre le Martyre en 303, p. 11. c. 1. 203. c. 1. 257. c. 1.
Antioche: cruelle persecution qu'on y fait aux Chrétiens, p. 23. Maxime les exclut de la ville, p. 46. c. 1.
Antiochus General de l'Orient vers 300, p. 5. c. 1.
S. *Antioque* Martyr, frere de S. Platon, p. 240. c. 1.
Antoine gouverneur de Mesopotamie en 304, p. 36. c. 1. 169. c. 1.
Antoine gouverneur de la Galacie sous Diocletien ou sous Licinius, p. 217. c. 2.
S. *Antoine* Martyr à Nicopole sous Licinius, p. 218, c. 1.
S. *Antoine* va en 311 à Alexandrie servir les Confesseurs &c. p. 196. c. 2. 197. c. 1.
S. *Antoine* ou *Antonin* Prestre & ermite près de Luque, p. 229. c. 2.
Antoine de Tarse fut disciple de S. Lucien d'Antioche, p. 344. c. 2.
S. *Antonin* Martyr à Rome en 304, p. 28.
Antonin veut en vain ebranler Saint Acace en 306, p. 166. c. 2.
S. *Antonin* Martyr à Cesarée de Palestine en 308, p. 40. c. 2.
Ste *Antonine* Martyre à Nicée vers 308, p. 39. c. 1.
Ste *Antonine* Martyre apparemment en 312, p. 107. c. 2. 300. c. 2.
Anulin Proconsul d'Afrique en 303, p. 13. c. 1. ne paroist pas fort ardent pour la persecution, p. 13. c. 1. 24. c. 2. 28. c. 2. Il envoie Saint Felix de Thibare à l'Empereur en 303, p. 88. c. 1. fait mourir en 304 Ste Crispine, p. 136, & 46 ou 47 Chrétiens d'Abitine, p. 100. c. 1. On lui en envoie, dit-on, de Numidie, p. 29. c. 1. Il meurt p. e. au commencement de 305, *ibid.*
Anulin Conseiller d'Hercule, tourmente à Milan en 304, les SS. Felix, Nabor &c. p. 115. c. 1.
Anulin Prefet de Rome, & *Anulin* Prefet du Pretoire en 313, p. 266. c. 2.
Anulin fait des Martyrs à Verone sous Diocletien, p. 60. c. 2.
Ste *Anysie* Vierge & Martyre à Thessalonique sous Diocl. p. 65. c. 2.
Aper Prestre de Thibare prisonnier en 303 &c. p. 291. c. 1.
S. *Apodeme* Martyr à Saragoce avant Diocletien, p. 98. c. 2.
S. *Apollone* Diacre & Martyr de Thebaïde en 305. *V. son titre* p. 150. c. 2.
Apollonide officier, interroge S. Asclas en Thebaïde en 305, p. 153. c. 1.
Apollonie dame d'Illyrie, enterre Ste Anastasie, & eleve une eglise sur son tombeau, p. 140. c. 1.
S. *Appien* ou *Apphien* Martyr à Cesarée de Palestine en 306, p. 164. c. 1. *V. son titre* p. 35. c. 1. Il est instruit par S. Pamphile, p. 179. c. 1.
Apselame. V. Pierre.
Aquila porte à Icone les actes de Saint Taraque en 304 &c. p. 129. c. 1.
Aquilin gouverneur de la Norique en 304, p. 29. c. 2.
Ste *Aquiline* Vierge & Martyre en Phenicie, p. 77. c. 1.
S. *Arcade* Martyr à Cesarée de Mauritanie, p. 237. c. 1. temps & lieu de son martyre, p. 362. c. 1.
Arcise. V. Narcisse.
S. *Arcons* retire chez lui S. Julien de Brioude, p. e. en 303 &c. p. 120. c. 2.

Digitized by Google

Arede ou *Arige* Ev. de Lion vers 602, écrit, dit-on, les actes de SS. Vincent, Oronce &c. *p.* 262. *c.* 2.
S. *Arés* Martyr à Ascalon en 308, *p.* 41. *c.* 1. 196. *c.* 1.
Arethe prince, assemble à Benevent les corps des douze freres Martyrs, *p.* 56. *c.* 2.
Ariston chirurgien tombé, coupe la langue de S. Romain en 303, *p.* 91. *c.* 1.
Ariulfe Duc de Spolete, payen, est assisté par Saint Sabin &c. *p.* 19. *c.* 1.
Arius quitte le schisme de Melece, est fait Diacre par S. Pierre d'Alexandrie, *p.* 194. *c.* 1.
les *Armeniens* Chrétiens soutiennent une guerre de religion contre Maximin, *p.* 48. *c.* 2.
S. *Aronce* Martyr dans la Lucanie sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 2.
Ste *Arquelaïs* Vierge, Martyre à Nole sous Diocl. *p.* 56. *c.* 1.
S. *Arrien* gouverneur de la Thebaïde, puis Martyr. *V. son titre p.* 150. *c.* 2.
S. *Arsace* Perse, Confesseur sous Licinius, *p.* 217. *c.* 1.
S. *Artemus* Martyr à Pouzoles, *p* 226. 2.
S. *Arteme* Martyr à Rome sous Diocl. *p.* 86. *c.* 1.
S. *Asclas* officier de guerre, & Martyr en 305, *p.* 152. *c.* 2. 155. *c.* 1. Il s'appelloit aussi Sabin, & p. e. Abibe, *p.* 323.
Asclepe Ev. Marcionite est brulé avec Saint Pierre Apselame en 309, *p.* 177. *c.* 2. 187. *c.* 1.
Asclepiade Prefet du Pretoire sous Galere en 303 *p.* 89. *c.* 2. 293. *c.* 1.
Asclepie dame Chrétienne, enterre S. Anastase Martyr à Salone, *p.* 64. *c.* 2.
Asclepiodote gouverneur du Pont p. e. en 306, *p.* 36. *c.* 2. 161. *c.* 1. s'appelloit p. e. aussi Publius ou Popilius, *p.* 158. *c.* 2.
Astere apparemment Prefet du Pretoire vers 291, *p.* 3. *c.* 1.
Astere sophiste Arien, fut disciple de Saint Lucien d'Antioche, *p.* 203. *c.* 2. 344. *c.* 2. 345. *c.* 1.
S. *Astere* fait l'eloge de S. Basilée d'Amasée, que nous n'avons pas, *p.* 357. *c.* 2.
S. *Astion* moine, Martyr, dit-on, sous Diocl. en Scythie, *p.* 66. *c.* 1.
Athanase payen veut affoiblir S. Andronic en 304, *p.* 124. *c.* 1.
S. *Athanase* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Athanase d'Anazarbe fut disciple de Saint Lucien d'Antioche, *p.* 344. *c.* 2.
Athanase le jeune, Evesque de Naple, fait traduire des actes des Martyrs, *p.* 74. *c.* 1.
Ste *Athanasie* Martyre près d'Alexandrie en 312, *p.* 205.
Ste *Athanasie*: S. Julien de Cilicie lui apparoist à Antioche, *p.* 364. *c.* 1.
Athenion Chretien d'Anazarbe signe les actes de S. Taraque & ses compagnons, *p.* 129. *c.* 1.
S. *Attique* Martyr à Sebaste sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1.
Audacte. V. Adaucte.
Audalde moine d'Aquitaine, apporte en 863 le corps de S. Vincent à Castres, *p.* 98. *c.* 1.
Augare magistrat d'Edesse en Mesopotamie en 303, *p.* 169. *c.* 1.
Ste *Auguste* Vierge & Martyre dans la Marche Trevisane, *p.* 230. *c.* 2.
Aurele. V. Hermogene.
l'Empereur *Aurelien* favorable d'abord à l'Eglise, la persecute enfin, surtout dans les Gaules, *p.* 1. *c.* 2.
S. *Autonome* Evesque & Martyr dans la Bithynie sous Diocl. *p.* 69. *c.* 1.
l'*Autorité*: ceux qui n'emploient que la puissance, témoignent que la raison est contre eux, *p.* 213. *c.* 1.
Auxane magistrat de Sebaste sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1.
S. *Auxence* Martyr à Cesarée de Palestine en 307, *p.* 37. *c.* 1.
S. *Auxence* Martyr à Sebaste en Armenie, *p.* 74. *c.* 1.
Auxence Evesque Arien de Mopsueste au IV. siecle, est obligé de refermer le tombeau de S. Taraque &c. *p.* 129. *c.* 1. Il fut p. e. secretaire de Licinius, & chassé de la Cour pour la foi, *p.* 217. *c.* 1.

B.

S. BAcque Martyr en Syrie sous Diocletien, *p.* 209. *c.* 1.
S. *Bacule* Ev. & Martyr en Campanie, *p.* 228. *c.* 2.
Balsame. V. Pierre.
Barbare gouverneur de Sardaigne sous Diocletien, *p.* 62. *c.* 2.
les *Barbares* reçoivent les Chrétiens persecutez par les Romains &c. *p.* 24. *c.* 2.
Barbas. V. Verus.
Barger ou Berenger, enterre S. Ferruce Martyr à Mayence, *p.* 233. *c.* 2.
S. *Barlaam* paysan, Martyr à Cesarée en Cappadoce sous Diocl. *p.* 71, 72.
Barnabé. V. Verus.
S. *Barulas* ou Barale enfant, Martyr à Antioche en 303, *p.* 90. 293. *c.* 2.
S. *Basile*: l'oraison sur les Quarante Martyrs de Sebaste n'est pas apparemment de lui, *p.* 359. *c.* 2.
Basile le Macedonien orne l'eglise de Saint Diomede à Constantinople, &c. *p.* 69. *c.* 1.
S. *Basilée* Ev. d'Amasée, & Martyr en 320. *V. son titre p.* 219. *c.* 1.
S. *Basilide* Martyr à Nicomedie en 303, *p.* 79. *c.* 2.
S. *Basilisque* Martyr à Comane p. e. en 306, *p.* 36. *c.* 2. estoit parent de S. Theodore d'Amasée, *p.* 157. *c.* 1. *V. son titre p.* 160. *c.* 2.
S. *Basilisque* Ev. de Comane, Martyr en 312, *p.* 47. *c.* 1. 164. *c.* 1. n'est point le mesme, *p.* 327. *c.* 2.
Ste *Basilisse* femme de S. Julien: on la fait Vierge & Martyre à Antioche ou à Antinople, *p.* 363. *c.* 2. 364. *c.* 1.
S. *Basse* Martyr à Nicomedie en 303, *p.* 79. *c.* 2.
Basse gouverneur de la Thrace en 303, y differe la persecution &c. *p.* 15. *c.* 2. martyrize S. Philippe d'Heraclée &c. *p.* 130.
Basse porte en 304 à Icone les actes de S. Taraque &c. *p.* 129.
Ste *Basse* Martyre en l'Hellespont sous Diocletien, *p.* 69. *c.* 2.
Ste *Basille* Martyre à Rome en 304, *p.* 28. *c.* 1.
Battesme: S. Balsame prend le nom de Pierre au battesme, *p.* 176. *c.* 2. Les battisez sans la vraie foi sont des sacs seellez & vides, *p.* 187. *c.* 1.
Ste *Benedicte* Martyre à Rome sous Diocl. *p.* 52. *c.* 1.
Berenger. V. Barger.
Berenger Ev. de Girone envoie vers 1087 des reliques de S. Felix à Ausbourg, *p.* 27. *c.* 1. de S. Narcisse, *ibid.*
Ste *Berenice* se noie vers Hieraple en Syrie l'an 306, *p.* 36. *c.* 1. 170. *c.* 2.
Bertchram Evesque de Bordeaux sous Gondebaud, *p.* 211. *c.* 1.
Berulle porte à Icone en 304 les actes de S. Taraque &c. *p.* 129. *c.* 1.
Bettone paroice du diocese d'Assise, a eu S. Chryspolite pour Evesque, *p.* 57. *c.* 1.
Bibien officier considerable dans l'armée, traite cruellement S. Acace en 306, *p.* 36. *c.* 2. 166. 328. *c.* 2.
Ste *Bibienne* Martyre à Rome sous Diocl. *p.* 52. *c.* 1.
S. *Blaise* Evesque & Martyr à Sebaste sous Diocl. *p.* 73. *c.* 2. 74. *c.* 1. On n'en a aucune bonne histoire, *p.* 281. *c.* 2.
S. *Boniface* pere des douze freres Martyrs de Benevent, *p.* 56. *c.* 2.

Digitized by Google

S. *Boniface* Martyr à Tarse p.e. en 306, *p.* 74. *c.* 2. On ne peut rien fonder sur ses actes, *p.* 282
Branquides, lieu celebre vers l'an 300 par un oracle d'Apollon, *p.* 9. *c.* 2.
S. *Brice* Evesque de Martule en Ombrie sous Diocletien, *p.* 57. *c.* 2.
Brincas Colonel, ne peut faire renoncer la foy à S. Theodore d'Amasée &c. *p.* 157. *c.* 2.
Brumase V. Primase.
Budaire prince de la synagogue des Juifs à Cesarée de Mauritanie; sa maison perit par le feu du ciel &c. *p.* 114. *c.* 1.

C.

Cagan Roy des Abares, puni de la profanation du tombeau de S. Alexandre Martyr à Drusipare, *p.* 66.
S. *Caius* Martyr à Saragoce avant Diocl. *p.* 99. *c.* 1.
Caius martyrize Ste Afre à Ausbourg, app. en 304, *p.* 116. *c.* 2.
S. *Caius* Martyr à Salerne, p. e. sous Diocletien, *p.* 291. *c.* 2.
S. *Caius* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Ste *Calamande* Vierge & Martyre en Catalogne, *p.* 234. *c.* 1.
le Concile de *Calcedoine* n'a point demandé un miracle à Ste Euphemie pour s'assurer de la foy, *p.* 174. *c.* 1.
les *Caldéens* magiciens obligeoient leurs disciples à s'abstenir de viandes, de vin, & de femmes, *p.* 142. *c.* 1.
S. *Callinique* Martyr à Gangres, *p.* 240. *c.* 1. Examen de ses actes, *p.* 363. *c.* 1. On n'a point fait sa feste le 25 d'octobre en 451, *ibid.*
S. *Calliope* Martyr en 304 à Pompeiople en Cilicie, *p.* 30. *c.* 2. 267. Grandes difficultez sur ses actes, *ibid.* *c.* 2.
Ste *Calliste* Martyre à Cesarée de Cappadoce, *p.* 212. *c.* 1.
S. *Callistrate* Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 51. *c.* 2.
Callistrate pere d'Eutyque Evesque d'Amasée en 320, *p.* 220. *c.* 1.
S. *Calocere* Martyr à Rome en 304, *p.* 28. *c.* 1. ou p. e. sous Dece en 250, *p.* 265.
Calvisien gouverneur de Sicile en 304, *p.* 28. *c.* 1.
S. *Camerin* Martyr à Cailleri sous Diocl. *p.* 62. *c.* 1.
Campane Tribun fait en 311 quelques Martyrs en Egypte, *p.* 196. *c.* 2.
Cancaire magistrat de Verone sous Diocl. se convertit &c. *p.* 60. *c.* 1.
Ste *Candide* Martyre à Rome sous Diocl. *p.* 86. *c.* 1.
S. *Candide* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Candide Evesque de Sergiople vers 544, *p.* 209. *c.* 2.
S. *Candidien* Martyr; on ne sçait où, *p.* 241. *c.* 2.
les SS. *Cantiens* Martyrs à Aquilée sous Diocletien, *p.* 61. *c.* 1. Leur histoire sans autorité, *p.* 275. *c.* 2. 276. *c.* 1.
Ste *Capitoline* Martyre à Cesarée en Cappadoce, *p.* 73. *c.* 1. Difficultez dans ses actes, *p.* 288.
Capiton frere de S. Theodule Lecteur, martyr à Thessalonique en 303, *p.* 14. *c.* 1.
le *Caresme*: on y relaschoit le jeûne les jours de feste, *p.* 224. *c.* 1.
l'Empereur *Carin* fait quelque persecution à Rome, *p.* 2. *c.* 1.
Ste *Caritine* Vierge & Martyre sous Diocletien, *p.* 77. *c.* 2.
S. *Cariton* Martyr à Ausbourg sous Diocletien, *p.* 64. *c.* 1.
S. *Carpophore* ou *Carpone* Martyr à Capoue sous Diocl. *p.* 55. *c.* 2.
S. *Carpophore* Prestre, Martyr en Ombrie sous Diocl. *p.* 57. *c.* 2.
S. *Carpophore* Martyr à Milan sous Diocletien, *p.* 59. *c.* 2.
S. *Carpophore* l'un des Quatre Couronnez, *p.* 53. *c.* 2. 274. *c.* 1.
S. *Carpone* Martyr en Palestine vers 307, *p.* 38. *c.* 2.
S. *Cartere* condanné aux mines en 307, *p.* 38. *c.* 1.
S. *Cartere* Martyr à Sebaste sous Licinius, *p.* 228. *c.* 1.
Ste *Casie* confesse J. C. en 304 à Thessalonique, *p.* 104. *c.* 1.
Casimir Roi de Pologne reçoit en 1183 le corps de S. Florien Martyr, *p.* 30. *c.* 1.
Cassander officier du Guet à Thessalonique. *p.* 104. *c.* 1.
S. *Cassien* Martyr à Saragoce avant Diocl. *p.* 98. *c.* 2.
S. *Cassien* Martyr d'Afrique en 298, *p.* 3. *c.* 2.
S. *Cassien* Evesque de Todi, & Martyr p. e. en 303. *p.* 260. *c.* 1.
S. *Cassien* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Cassien Diacre de Rome, livre vers 303 les Ecritures aux persecuteurs, *p.* 14. *c.* 1. est envoyé en 311 par Melchiade, pour rentrer dans la possession des lieux appartenans à l'Eglise &c. *p.* 45. *c.* 1.
S. *Cassien* Martyr à Imola. *V. son titre p.* 226. *c.* 1.
Cassius geolier à Byzance, y garde S. Acace en 306 &c. *p.* 167.
S. *Caste* Ev. & Martyr en Campanie, *p.* 228. *c.* 2.
S. *Catalde* deuxieme Evesque de Tarente, *p.* 229. *c.* 1.
Cataphrone pontife de la Thrace en 304 &c. *p.* 131. *c.* 1.
Cataphrone p. e. gouverneur de la Lusitanie en 304 &c. *p.* 138. *c.* 1.
Ste *Catherine* Vierge & Martyre d'Alexandrie, *p.* 190. *c.* 2. dont on ne sçait rien, *p.* 340. *c.* 1.
S. *Catulin* Diacre, Martyr à Carthage, *p.* 236. *c.* 1.
Ste *Cecile* Martyre à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
S. *Cecilien* Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 98. *c.* 2.
S. *Cecilien* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
S. *Celse* Prestre honoré à Limoges, *p.* 231. *c.* 2.
Censurer un livre sans le refuter, c'est redouter le témoignage de la verité, *p.* 16. *c.* 1.
Cesaire martyrizé, dit-on, à Arabisse sous Diocletien, *p.* 74. *c.* 2; son martyre n'est fondé que sur Philostorge Arien passionné &c. *p.* 282. *c.* 1.
Cesarée de Palestine, les colonnes y degouttent en un temps fort sec, *p.* 41. *c.* 1.
S. *Cesélle* ou Ciselle, Martyr à Cailleri sous Diocletien, *p.* 62. *c.* 1.
S. *Charle* Boromée transfere à Milan plusieurs reliques en 1571 & 1576, *p.* 115.
Chrétien, nom formidable à l'enfer, *p.* 203. *c.* 2. Abregé de la religion Chrétienne, *p.* 110. *c.* 2. 111. *c.* 1. On reconnoist les Chrétiens à l'amour de la pureté, *p.* 110. *c.* 1. La magie de Cyprien n'a aucun pouvoir sur eux, *p.* 142. *c.* 2. Ils sont appellez les justes par un oracle d'Apollon, *p.* 8. *c.* 2. Ils se trouvoient aux sacrifices obligez d'accompagner l'Empereur ou leurs maistres, *p.* 9. *c.* 1. Ils se relaschent durant la paix &c. *p.* 4. *c.* 2. On cherche en vain des figures de leur Dieu dans la demolition de l'eglise de Nicomedie, *p.* 9. *c.* 2. Diocletien publie un edit contr'eux le 24 de fevrier 303, *ibid.* Quelques uns s'offrent au martyre pour finir leur misere, ou mesme par avarice, *p.* 13. *c.* 1. On rejette apparemment sur eux quelques revoltes, *p.* 16. *c.* 2. Il y avoit des sergents & des soldats chargez de les obliger à renoncer J. C. par écrit, *p.* 30. *c.* 1. Le Duc de Syrie fait deposer deux femmes publiques contr'eux &c. *p.* 45. *c.* 2. En 308 on arrache

Digitized by Google

arrache un oeil & on brule un jarret aux Confesseurs &c. *p.* 38. *c.* 1. La persecution n'est pas capable d'arrester les vices des méchans Chrétiens, *p.* 41. *c.* 2.
Ste *Christe* Martyre à Cesarée de Cappadoce sous Diocl. *p.* 212. *c.* 1.
Ste *Christine* Vierge & Martyre, *p.* 229. *c.* 1.
Christodore de Thebes écrit les miracles de S. Cosme, *p.* 76. *c.* 2.
Chrysanthe Ev. de Spolete au VI. siecle, *p.* 19. *c.* 1.
S. *Chrysogone* Martyr à Aquilée en 304, *p.* 138. 139. 318. *c.* 1.
S. *Chrysolite* seul Evesque de Bettone, & Martyr en Ombrie sous Diocletien, *p.* 57. *c.* 1.
Ciceron: les payens veulent faire bruler sa philosophie, *p.* 16. *c.* 1.
la *Cilicie* n'a esté divisée en deux provinces que depuis Diocl. *p.* 310. *c.* 2.
le Concile de *Cirthe* celebre dans l'histoire des Donatistes, s'est tenu en 305, *p.* 254. *c.* 1.
Ciselle. V. Ceselle.
Clarus Prefet des Gaules sous Valerien, *p.* 308. *c.* 1.
l'Empereur *Claude* II. fait, dit-on, une persecution à Rome, *p.* 1. *c.* 2.
S. *Claude* Martyr à Rome en 304, *p.* 28. *c.* 1.
S. *Claude* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Ste *Claudie* Vierge & Martyre à Ancyre en 303, *p.* 20. *c.* 2.
S. *Clement* Ev. & Martyr à Ancyre sous Diocletien, *p.* 70. *c.* 1.
S. *Cleonique* Martyr à Amasée p.e. en 306, *p.* 36. *c.* 2. estoit parent de S. Theodore, *p.* 157. *c.* 1. qui l'exhorte à le suivre par le martyre, *p.* 159. *V. son histoire p.* 160. *c.* 2.
Cleopatre dame de Palestine, enterre S. Var Martyr, *p.* 191. *c.* 2. La mort de son fils fort semblable à celle de Cleobis, *p.* 340. *c.* 2.
Cognat Ev. d'Edesse en Mesopotamie en 303, *p.* 169. *c.* 1.
S. *Colluthe* ou Acoluthe Martyr en Egypte, *p.* 238. *c.* 1.
les *Comtes* commencent vers l'an 300. C'estoient les personnes les plus qualifiées, *p.* 265. *c.* 2. 266. *c.* 1.
Conciles: leur necessité fait mepriser aux Evesques les ordres des Princes qui les leur défendent, *p.* 215. *c.* 1.
S. *Concorde* Martyr à Ravenne sous Diocletien, *p.* 58. *c.* 2.
Constance Chlore Cesar preserve l'Eglise des Gaules de la grande persecution &c. *p.* 25. *c.* 1. Il est fait Auguste en 305 au lieu d'Hercule &c. *p.* 32. *c.* 2. Il meurt le 25 juillet 306, *p.* 36. *c.* 2.
S. *Constance* ou *Constant* Martyr à Rome, *p.* 228. *c.* 1.
Constance Evesque de Milan à la fin du VI. siecle, *p.* 112. *c.* 2.
Constantin commence son regne en 306, en donnant la liberté à l'Eglise, *p.* 36. *c.* 2. Il fait en 312 un edit en faveur des Chrétiens, *p.* 49. *c.* 1. & un nouveau en 313, *p.* 50. *c.* 1. Il change un temple d'idoles en une eglise de S. Moce, *p.* 66. *c.* 1. bastit, dit-on, une eglise de S. Procope à CP. *p.* 18. *c.* 1.
Constantine fille de Constantin bastit une eglise de Ste Agnés à Rome &c. *p.* 148. *c.* 2.
S. *Cosme* Martyr à Eges en Cilicie p.e. sous Diocl. *p.* 75. *c.* 2. Refutation des trois Cosmes, *p.* 282. *c.* 2. 283.
Cosrhoés fils de Cabade, obligé miraculeusement de lever le siege de Sergiople en 544 &c. *p.* 210.
Cosrhoés fils d'Hormisda fait divers presens à Saint Serge &c. *p.* 210.
les Quatre *Couronnez* Martyrs à Rome sous Diocletien, *p.* [illegible] *c.* 2.
S. *Cremence* Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 274. *c.* 1.
S. *Crépin* & S. *Crépinien* Martyrs à Soissons p. e. en 288, *p.* 2. *c.* 2.
Ste *Crescence* Martyre dans la Lucanie sous Diocl. *p.* 56. *c.* 1.
S. *Crescent* Martyr à Rome sous Diocl. *p.* 52. *c.* 1.
S. *Crescentien* Martyr à Rome sous Diocl. *p.* 52. *c.* 2.
S. *Crescentien* Martyr à Ausbourg sous Diocletien, *p.* 64. *c.* 1.
Crispin condanne à Vienne S. Julien & S. Ferreol, p.e. en 304, *p.* 120. *c.* 1.
Crispin martyrizé en 305 à Boseth en Afrique, *p.* 29. *c.* 1. p.e. un heretique, *p.* 266.
Ste *Crispine* Martyre en Afrique en 304. *V. son titre p.* 136. *c.* 1.
Crodegand Evesque de Mets, apporte de Rome en 764, des reliques de S. Gorgone Martyr, *p.* 79. *c.* 2.
la *Croix*: le signe de la croix rend inutiles les charmes du demon, *p.* 9. *c.* 1. 143. *c.* 1. S. Theodore d'Amasée fait le signe de la croix sur tous ses membres en allant au bucher, *p.* 159. *c.* 1.
Cronide Questeur d'Amasée fait prendre en 306 S. Theodore &c. *p.* 158. *c.* 2.
S. *Cucufas* Martyr à Barcelone sous Diocl. *p.* 25. *c.* 2. ses actes fort nouveaux, *p.* 261. *c.* 1.
S. *Cudion* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Culcien gouverneur de la Thebaïde en 306, puis d'Egypte sous Maximin &c. *p.* 194. *c.* 1. 207. 350. *c.* 2. 351. *c.* 1. puni du dernier supplice en 313, *p.* 51. *c.* 1. 207. *c.* 1.
S. *Cyprien* de Carthage distingué de Saint Cyprien d'Orient, *p.* 140. *c.* 2. 141. *c.* 1.
S. *Cyprien* Evesque d'Antioche en Orient, Martyr à Nicomedie en 304, *p.* 31. *V. son titre p.* 140.
Cyr ou Gyr Lecteur de Thibare, prisonnier en 303 &c. *p.* 291. *c.* 1.
S. *Cyr* enfant, Martyr à Tarse en 304, *p.* 35. *c.* 1. *V. son titre p.* 149. *c.* 1.
S. *Cyr* Evesque de Carthage avant l'an 390, *p.* 336. *c.* 1.
S. *Cyriaque* Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 52. *c.* 2.
S. *Cyriaque* Martyr à Ausbourg sous Diocletien, *p.* 64. *c.* 1.
S. *Cyrille* Evesque de Nicomedie, & Martyr en 303, *p.* 11. *c.* 2.
Cyrille Ev. d'Antioche depuis 279 jusqu'en 302, *p.* 80. *c.* 1. 202. *c.* 2. 347.
S. *Cyrille* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Cyrille* enfant Martyr à Cesarée de Cappadoce, *p.* 239.

D.

Dacien martyrize Sainte Foy à Agen vers 290, *p.* 3. *c.* 1.
S. *Dacien* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
S. *Dade* Martyr vers Dorostore en Bulgarie sous Diocl. *p.* 65. *c.* 1.
Ste *Dafrose* Martyre à Rome sous Diocl. *p.* 52. *c.* 1.
S. *Dalmace* Martyr en Piémont sous Diocletien, *p.* 59. *c.* 1. Son histoire incertaine, *p.* 275. *c.* 2.
S. *Dalmace* Pape eleve un tombeau à S. Felix & S. Adaucte, *p.* 53. *c.* 1. apprend, dit-on, le martyre de Saint Marcellin de l'executeur mesme, *p.* 86. *c.* 2.
S. *Damien* Martyr à Eges en Cilicie, *p.* 75. *c.* 2. 76. *c.* 1. Refutation des trois Damiens &c. *p.* 283.
S. *Daniel* Martyr à Nicople sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1.

S. *Datile* mort à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Ste *Darie* encourage S. Nicandre son mari au martyre &c. *p.* 7. 8.
Datien gouverneur en Espagne en 303, y fait plusieurs Martyrs, *p.* 18. *c.* 1. 25. *c.* 2. 27. *c.* 2. 93. *c.* 2. 99. Il estoit p. c. Vicaire d'Espagne, *p.* 138. *c.* 1.
S. *Dative* Martyr en Afrique en 303, *p.* 28. *c.* 2. *V. son titre p.* 99. *c.* 2.
Demetre Centenier, presente en 304 au tribunal S. Taraque &c. *p.* 123. &c.
S. *Demetre* Martyr. à Thessalonique app. avant 310 &c. *p.* 64. *c.* 2. 277. *c.* 1. n'est point un Proconsul, *p.* 276. *c.* 2.
S. *Demetre* Martyr à Rome sous Diocl. *p.* 52. *c.* 1.
Demetre Proconsul fait des Martyrs à Viterbe, est luy mesme Martyr sous Diocl. *p.* 54. *c.* 2.
S. *Denys* oncle de S. Pancrace, mort vers 304, *p.* 112. *c.* 1.
Deux SS. *Denys* Martyrs à Cesarée de Palestine en 305, *p.* 32. *c.* 1.
S. *Denys* oncle de Ste Afre, embrasse la foy vers 303, *p.* 116. *c.* 1. On le fait premier Evesque & Martyr à Ausbourg, *p.* 117. *c.* 2.
S. *Denys* Martyr en Ombrie sous Diocl. *p.* 57. *c.* 1.
Denys Proconsul de l'Ombrie sous Diocl. *ibid.*
S. *Denys* Ev. de Ferente & Confesseur sous Diocletien &c. *p.* 54. *c.* 2.
Ste *Devote* Vierge & Martyre en Corse sous Diocletien, *p.* 63. *c.* 1. Son histoire fort mauvaise, *p.* 276.
S. *Didier* Lecteur, Martyr à Pouzoles en 305, *p.* 156. *c.* 1.
S. *Didyme* Martyr à Alexandrie apparemment en 304. *V. son titre p.* 105. *c.* 1.
Ste *Digne* Martyre à Ausbourg app. en 304, *p.* 63. *c.* 2. 116. *c.* 1. 305. *c.* 1.
Diodore Chrétien d'Anazarbe signe les actes de S. Taraque &c. *p.* 129. *c.* 1.
Diocletien est fait Empereur le 17 septembre 284, *p.* 2. *c.* 1. Il se piquoit d'une grande penetration d'esprit, *p.* 10. *c.* 2. Il estoit timide & superstitieux, *p.* 9. *c.* 1. Il s'associe Maximien Hercule en 286, *p.* 2. *c.* 1. exemte les gens de guerre de la question, *p.* 126. *c.* 1. peut avoir d'abord persecuté les Chrétiens, *p.* 4. *c.* 1. les aime ensuite & se confie à eux, *p.* 4. Galere le fait resoudre à persecuter les Chrétiens &c. *p.* 8. *c.* 2. 9. *c.* 1. Il commence par ceux du palais & de l'armée, *p.* 9. *c.* 1. 78. *c.* 1. fait demolir l'eglise de Nicomedie le 23 fevrier 303, *p.* 9. *c.* 2. Galere met le feu au palais pour l'irriter contre les Chrétiens, *p.* 10. *c.* 2. Il publie trois edits contre eux, *p.* 10. *c.* 1. 16, 17. Son bonheur deperit des qu'il attaque l'Eglise, *p.* 32. *c.* 2. Il est obligé de quitter l'Empire, *ibid.*
S. *Dius* Prestre & Martyr à Alexandrie en 311, *p.* 197.
Domice Consulaire sous Diocl. *p.* 77. *c.* 2.
Domitien gouverneur de la Lycaonie en 303, *p.* 149. *c.* 2.
S. *Domitien* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Ste *Domne* Vierge & Martyre à Nicomedie en 303, *p.* 79. 1.
S. *Domnie* ou *Domnion* premier Evesque de Salone en Dalmacie, *p.* 241.
S. *Domnin* Martyr à Cesarée de Palestine en 307, *p.* 37. *c.* 1.
S. *Domnin* Martyr près de Plaisance sous Diocletien, *p.* 59. *c.* 1.
Ste *Domnine* se noie avec ses filles vers Hieraple en 306, *p.* 36. *c.* 1. 170. *c.* 2.
Domnus Evesque d'Antioche en 269 jusqu'en 271, *p.* 203. *c.* 1. 347.
S. *Domnus* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Donat* Martyr à Ecane ou Troie dans la Capitanate, *p.* 56. *c.* 2.
Donat martyrizé à Boseth en Afrique en 305, *p.* 29. *c.* 1. apparemment heretique, *p.* 266. *c.* 1.
Donat confesse la foy en 306 &c. *p.* 35. *c.* 2.
S. *Donat* Evesque de Thmuis, Martyr sous Licinius, *p.* 219. *c.* 1.
les *Donatistes*: origine de leur schisme, *p.* 13. *c.* 1.
S. *Donald* ou Dinevaut Martyr en Beauvaisis, *p.* 233. *c.* 1.
S. *Dorothée* Chambellan de Diocletien, Martyr en 303, *p.* 11. *c.* 1. *V. son titre p.* 78.
S. *Dorothée* Prestre d'Antioche vers le mesme tems, *p.* 80. *c.* 1. n'a point esté Evesque de Tyr, *p.* 286. *c.* 1.
Ste *Dorothée* Vierge d'Alexandrie bannie pour J.C. en 306, *p.* 190. *c.* 1.
Ste *Dorothée* Martyre à Cesarée de Capp. sous Diocletien, *V. son titre p.* 211.
Dorothée executeur de S. Marcellin &c. se convertit, *p.* 86. *c.* 2.
Dracone gouverneur de la Campanie en 305, *p.* 33. *c.* 1. 155. *c.* 2.
Ste *Drosis* ou p. e. *Drusine* Vierge & Martyre, *p.* 238. *c.* 2.
S. *Dulas*, nommé aussi Tatien, Martyr de Cilicie en 304, *p.* 31. *c.* 1. Difficultez sur ses actes, *p.* 268. *c.* 1.
Dulcice gouverneur de Macedoine en 304 &c. *p.* 104. *c.* 1.
Dulcide gouverneur, fait arrester à Aquilée les SS. Cantiens, *p.* 61. *c.* 1.

E.

Ecclesiastiques: le second edit de la persecution ne regarde qu'eux, *p.* 16.
S. *Ecdice* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Ecriture sainte: on en cherche en 303 tous les livres pour les bruler. *p.* 12. *c.* 2. Miracle arrivé à Abitine pour les sauver de l'incendie, *ibid.* On en continue la recherche en 304, *p.* 30. *c.* 1.
S. *Edese* Martyr à Alexandrie en 306, *p.* 25. *c.* 2. 165. *c.* 2. 328. *c.* 1. fut instruit par S. Pamphile, *p.* 179.
Eginhart écrit les miracles de S. Marcellin & Saint Pierre &c. *p.* 87. *c.* 1.
l'*Eglise*: son état depuis Dece jusqu'à Diocletien, *p.* 1. *c.* 2. sa paix & sa gloire au commencement du regne de Diocletien, *p.* 2. La paix & la liberté y introduisent le relaschement &c. *p.* 4. *c.* 2. Les Eglises avoient en 303 des possessions, des calices, des lampes, des chandeliers &c. *p.* 10. *c.* 1. 12. *c.* 2. La vraie gloire de l'Eglise n'est pas dans les miracles qui preservent des maux, mais dans la grace de les surmonter, *p.* 16. *c.* 1.
Eglises, temples: Diocletien les fait abatre en 303, *p.* 9. *c.* 2. Leon ministre d'Alaric, puni pour avoir fait abaisser l'Eglise de S. Felix à Narbone, *p.* 26. *c.* 2.
l'*Egypte* feconde en Saints & en Martyrs, *p.* 185. *c.* 2. 186. *c.* 1. 189. *c.* 1.
S. *Eleasar* Martyr à Lion, *p.* 232. *c.* 1.
S. *Eleuthere* Martyr à Nicomedie en 303, *p.* 11. *c.* 2. 257. *c.* 1.
S. *Elie* Martyr à Ascalon en 308, *p.* 41. *c.* 1. 196. *c.* 1.
S. *Elie* Prestre & Martyr en Egypte en 310, *p.* 196. *c.* 1.
S. *Elie* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Elymas* Martyr au pays de Babylone, *p.* 238. *c.* 2.
Ste *Emerentienne* Vierge & Martyre à Rome vers 305, *p.* 148. *c.* 2.

Digitized by Google

S. *Emerite* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1. 101. *c.* 1.
S *Emilien* Evesque & Martyr à Trevi, sous Diocletien, *p.* 57. *c.* 1.
Emilien Ev. de Germe en Galacie vers 600, *p.* 80. *c.* 2.
Emithere. V. Hemetere.
S. *Emygde* Ev. & Martyr en Ombrie sous Diocletien, *p.* 58. *c.* 2.
Ste *Encratide* ou *Engratie* Vierge & Martyre à Saragoce sous Diocl. *p.* 99. *c.* 1.
Ste *Ennathas*, Maratho, ou Manetho, Vierge & Martyre à Cesarée de Palestine en 308, *p.* 40. *c.* 2.
Enole mere de S. Vincent de Saragoce, *p.* 93. *c.* 1.
S. *Eovald* ou S. Hou, Martyr près de Girone p. e. sous Diocl. *p.* 27. *c.* 2.
S. *Ephrem* Ev. de Mylas dans la Carie, *p.* 239. *c.* 2.
S. *Ephrem:* ses ouvrages suspects à quelques auteurs, mais à tort, *p.* 359. *c.* 1.
S. *Ephyse* Martyr à Cailleri sous Diocl. *p.* 62. *c.* 1.
S. *Epictete* Prestre, Martyr en Scythie sous Diocl. *p.* 66. *c.* 1.
S. *Epigmene*, Pigmene, ou Pimine, Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 52. *c.* 1. plutost que sous Julien, *p.* 273. *c.* 2. 274. *c.* 1.
S. *Erasme* Martyr dans la Campanie sous Diocl. *p.* 55. *c.* 1. Difficultez dans son histoire, *p.* 275.
Ste *Erotiide* Martyre à Cesarée de Cappadoce sous Diocl. *p.* 73. *c.* 1.
l'*Espagne* a eu beaucoup de Martyrs en la persecution de Diocl. *p.* 25. *c.* 1. 27. *c.* 2. 261. *c.* 1.
Ethere Evesque, reçoit des reliques des Martyrs. *p.* 27. *c.* 2. On ignore son siege, *p.* 262. *c.* 2.
S. *Evariste* Martyr de Palestine vers 307, *p.* 38. *c.* 2.
S. *Eubiote* Prestre & Confesseur en 312, meurt vers 318, *p.* 47. *c.* 2.
S. *Eubule* dernier Martyr de la persecution de Diocletien à Cesarée de Palestine en 309, *p.* 41. *c.* 2. 182. *c.* 1.
Eudocie femme de Theodose II, fait en vers l'eloge de S. Cyprien d'Orient, *p.* 141.
S. *Eudoxe* Martyr à Sebaste sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1.
Ste *Eudoxie* Martyre près d'Alexandrie en 312, *p.* 205. *c.* 1.
S. *Eve* ou Primeve Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
S. *Evence* Martyr à Saragoce avant Diocl. *p.* 98. *c.* 2.
les *Evesques* honorez par les grands sous les Empereurs payens, *p.* 2. *c.* 1. On bruloit la chaire episcopale dans la persecution de Diocletien, *p.* 12. *c.* 2. qui n'empesche pas des ordinations illegitimes &c. *p.* 41. *c.* 2. On y condanne des Evesques à garder les chevaux &c. *p.* 42. *c.* 1. Jean Abbé de S. Severin demande permission à l'Evesque de Naple de chercher le corps de Saint Sosie, *p.* 156. *c.* 2. Translation d'evesché en S. Methode, *p.* 198. *c.* 2.
Eugene. V. Hermogene.
Eugene prend la pourpre en Syrie pour un jour en 303, *p.* 16. *c.* 2.
S. *Eugene* Martyr à Sebaste en Armenie sous Diocletien, *p.* 74. *c.* 1.
Eugene Prestre, enterre Saint Ferruce Martyr à Mayence, *p.* 233. *c.* 2.
Eugene persecute les Chrétiens à Cordoue, *p.* 235. *c.* 1.
Eugenie. V. Euphemie.
S. *Eugraphe* Martyr à Alexandrie sous Maximin, *p.* 339. *c.* 1.
S. *Evilasie* Martyr en Hellespont sous Diocletien, *p.* 69. *c.* 2.
Ste *Eulalie* Martyre à Meride dans la Lusitanie, *p.* 25. *c.* 2. *V. son titre p.* 137. *c.* 1.
Ste *Eulalie* honorée à Barcelone, *p.* 138. *c.* 1. 314. *c.* 2. 315. *c.* 1.
S. *Eulampe* & Ste *Eulampie* sa sœur, Martyrs à Nicomedie vers 311, *p.* 47. *c.* 1.
S. *Euloge* Evesque d'Edesse en 379 &c. *p.* 170. *c.* 1.
S. *Eunoique* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Ste *Eunomie* Martyre à Ausbourg app. en 304, *p.* 63. *c.* 2. 116. *c.* 1. 305. *c.* 1.
S. *Evode* Martyr à Nicée sous Diocl. *p.* 68. *c.* 2.
Ste *Euphemie* Vierge & Martyre de Calcedoine en 307. *V. son titre p.* 172. *c.* 2.
Ste *Euphemie* ou Eugenie, Martyre à Alexandrie, *p.* 333. *c.* 2.
Euphemie fille d'Edesse, delivrée miraculeusement en 375, d'un Got qui l'avoit trompée, *p.* 170. *c.* 1. 331. *c.* 2.
S. *Euple* Diacre, Martyr à Catane en 304. *V. son titre p.* 118. *c.* 1.
Ste *Euphrasie* Martyre à Nicomedie en 303, *p.* 12. *c.* 1.
Ste *Euphrasie* Vierge & Martyre à Ancyre en 303, *p.* 20. *c.* 2.
Euphrone marchand Syrien à Bordeaux, y apporte des reliques de S. Serge &c. *p.* 211.
Eupsephius. V. Urbanus.
S. *Eupsyque* condanné aux mines en 307, *p.* 38. *c.* 1.
l'*Europe:* si cette province a esté gouvernée par un Proconsul &c. *p.* 328, 329.
S. *Eusebe* Ev. de Cibales, Martyr app. sous Valerien, *p.* 111. *c.* 2.
S. *Eusebe* Martyr à Nicomedie en 303, *p.* 79. *c.* 2.
Eusebe ami de S. Cyprien d'Orient, l'exhorte à croire & à esperer en Dieu, *p.* 142. *c.* 2. 144. &c. Il est fait Prestre, *p.* 145.
S. *Eusebe* Pape, gouverne 4 mois & 16 jours en 310, *p.* 43. *c.* 2. 272. *c.* 1.
Eusebe enterre S. Adrien & ses compagnons Martyrs à Nicomedie sous Diocl. *p.* 67. *c.* 1.
Eusebe de Cesarée demeure quelque temps avec S. Appien, *p.* 164. commence à connoistre Saint Pamphile à la fin du III. siecle, *p.* 178. est arresté prisonnier avec luy en 307, *p.* 179. *c.* 2. travaille dans la prison à l'apologie d'Origene, *ibid.* est accusé d'estre sorti de la prison par le crime, *p.* 17. *c.* 1. Son silence sur la chute de plusieurs Evesques, suspect, *p.* 41. *c.* 2. Il refute Hierocle, *p.* 22.
Eusebe de Nicomedie complice des cruautez de Licinius, *p.* 216. *c.* 2. a esté disciple de S. Lucien d'Antioche, *p.* 344. *c.* 2.
Eusebe moine de Sebaste en Armenie, écrit les actes de S. Blaise &c. *p.* 74. *c.* 1.
Eusebie enterre Saint Theodore d'Amasée en 306, *p.* 159. *c.* 2.
Ste *Eusebie* de Mylas en Carie, *p.* 239. *c.* 2.
Eusigne auteur des actes de S. Basilisque, *p.* 161. *c.* 1. Ce n'est pas app. le Martyr de 362 &c. *p.* 326. *c.* 2.
Eustase Prefet ou plutost Vicaire d'Afrique sous Diocl. *p.* 63. *c.* 2.
Eustathe pere de Ste Anastasie &c. *p.* 316. *c.* 2.
Eustole de Nicomedie, p. e. successeur de S. Anthime Martyr en 303, *p.* 12. *c.* 1.
Eustrace ou *Eustrathe* Prefet d'Egypte en 304, *p.* 105. *c.* 2. 189. *c.* 2.
S. *Eustrate* Martyr à Sebaste en Armenie, *p.* 74. *c.* 1.
Euthyme pere de S. Crescent, fuit de Rome à Perouse la persecution de Diocl. *p.* 52. *c.* 1.
Eutice. V. Eutyque.
Eutolme gouverneur de la Phenicie en 304 &c. *p.* 146. *c.* 1.
Eutolme soldat, conduit en 304 S. Taraque au tribunal, *p.* 123. *c.* 1.
S. *Eutrope* Martyr à Amasée p. e. en 346, *p.* 36. *c.* 2. estoit parent de S. Theodore Martyr, *p.* 157. *c.* 1. *V. son titre p.* 160. *c.* 2.
Ste *Eutropie* Martyre à Ausbourg app. en 304, *p.* 63. *c.* 2. 118. *c.* 1. 305. *c.* 1.
Ste *Eutropie* Martyre à Nisibe sous Diocl. *p.* 77. *c.* 2.

Digitized by Google

S. *Eutyce* Martyr à Pouzoles en 305, *p.* 155. *c.* 2. 156. *c.* 1.

S. *Eutyche* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.

S. *Eutychien* Martyr avec Ste Anastasie vers 305, *p.* 139. *c.* 2.

S. *Eutychien* Martyr à Ausbourg sous Diocletien, *p.* 64. *c.* 1.

Eutyque app. Prefet du Pretoire vers 290, *p.* 3. *c.* 1.

S. *Eutyque* Martyr en Orient vers 300 &c. *p.* 5. *c.* 1.

S. *Eutyque* Martyr à Nicomedie en 303, *p.* 79. *c.* 2.

Eutyque pere de S. Vincent de Saragoce, *p.* 93. *c.* 2.

S. *Eutyque* Martyr à Rome sous Diocl. *p.* 55. *c.* 1.

S. *Eutyque* ou Eutice Martyr à Ferente, *p.* 54. Ses actes fort mauvais, *p.* 274. *c.* 2. 275. *c.* 2.

S. *Eutyque* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.

Eutyque succede en 320 à Saint Basilée d'Amasée, *p.* 220. *c.* 1. souscrit au Concile de Nicée &c. *p.* 357.

Ste *Eutyquie* veuve, confesse J.C. en 304 à Thessalonique, *p.* 104. *c.* 1.

Euzoïus Ev. de Cesarée en Palestine retablit la bibliotheque de Saint Pamphile, *p.* 179. *c.* 1.

S. *Exanthe* Martyr à Come sous Diocl. *p.* 59. *c.* 1.

S. *Exuperance* Diacre & Martyr à Assise en 303, *p.* 18. *c.* 2.

F.

S. *Fabien* ou Flavien, Martyr en Ombrie sous Diocl. *p.* 58. *c.* 2.

Fabrice. V. Saprice.

Ste *Faine* Vierge & Martyre à Ancyre en 303, *p.* 20. *c.* 2.

Falerie ville episcopale de la Toscane, ruinée, *p.* 54. *c.* 2.

Faroald Duc de Spolete, prend Syracuse & en emporte le corps de Ste Luce, *p.* 62. *c.* 1.

S. *Fauste* Martyr à Saragoce avant Diocl. *p.* 98. *c.* 2.

S. *Fauste* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.

Fauste martyrizée à Boseth en Afrique en 305, *p.* 29. *c.* 1. p. e. heretique, *p.* 266. *c.* 1.

S. *Fauste* Prestre, & martyr à Alexandrie en 311, *p.* 197. *c.* 2.

Ste *Fauste* Vierge & Martyre en Hellespont sous Diocl. *p.* 69. *c.* 2.

Ste *Fauste* Vierge & Martyre en Armagnac, *p.* 231. *c.* 2.

S. *Fauste* Martyr à Cordoue, *p.* 235. *c.* 1. Difficultez dans ses actes, *p.* 361. *c.* 2. 362. *c.* 1.

Faustin gouverneur de la Macedoine en 303, *p.* 14. *c.* 1. 258. *c.* 1.

Faustin, *Faustinien*, & *Faustine*, martyrizez à Boseth en Afrique en 305, *p.* 29. *c.* 1. sont app. des heretiques, *p.* 266. *c.* 1.

Ste *Fabronie* Vierge & Martyre à Nisibe sous Diocletien, *p.* 77. Ses actes insoutenables, *p.* 284.

S. *Felicien* Martyr dans la Lucanie, *p.* 227. *c.* 1.

Felix. V. Occan.

S. *Felix* Martyr à Saragoce avant Diocl. *p.* 98. *c.* 2.

S. *Felix* Evesque de Thibare, & Martyr en 303, *p.* 13. *c.* 1. *V. son titre p.* 87.

Munatius *Felix* magistrat de Cirthe en 303, *p.* 12. *c.* 2.

Felix d'Aptonge accusé d'avoir livré les livres sacrez en 303, en est justifié, *p.* 13. *c.* 1.

Quatre SS. *Felix* Martyrs à Carthage en 304. *p.* 100. *c.* 1. 101. *c.* 2.

S. *Felix* Martyr à Milan app. en 304. *V. son titre p.* 114. *c.* 2.

S. *Felix* Martyr à Girone vers 304 &c *p.* 27. *c.* 1.

S. *Felix* Martyr à Ecane ou Troie dans la Capitanate vers 305, *p.* 58. *c.* 2.

Felix Diacre de Numidie, martyrizé à Boseth en Afrique en 305, *p.* 29. *c.* 1. peut-estre un heretique, *p.* 266. *c.* 1.

Felix Chrétien d'Anazarbe, signe les actes de Saint Taraque &c. *p.* 129. *c.* 1. 309.

S. *Felix* Martyr à Rome sous Diocl. *p.* 52. *c.* 2.

deux SS. *Felix* Martyrs dans la Lucanie sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 2.

S. *Felix* Evesque de Spello ou de Spalatro, Martyr sous Diocl. *p.* 57. *c.* 2.

S. *Felix* Evesque de Genes, *p.* 230. *c.* 1.

S. *Felix* troisieme Evesque de Mets, *p.* 233. *c.* 1.

S. *Felix* Martyr à Uzale, *p.* 236. *c.* 1.

S. *Felix* Martyr à Tonize, *ibid.*

Felix IV. Pape, rebastit l'eglise de S. Saturnin à Rome vers 528, *p.* 53. *c.* 1.

Ferente ville episcopale de la Toscane, ruinée, *p.* 54. *c.* 2.

S. *Ferreol* Martyr à Vienne p. e. en 304. *V. son titre p.* 119.

S. *Ferruce* soldat, & Martyr à Mayence, *p.* 233. *c.* 2.

Sisinnius *Fescenninus*. p. e. gouverneur de la Lionnoise vers 290. *p.* 3. *c.* 1.

S. *Feste* Diacre, Martyr à Pouzoles en 305, *p.* 156. *c.* 1.

S. *Fidele* Martyr à Come sous Diocletien, *p.* 59. *c.* 2.

S. *Fidence* Martyr à Todi sous Diocletien, *p.* 58. *c.* 1.

S. *Fidence* Evesque p. e. d'Hippone, & Martyr sous Diocl. *p.* 75. *c.* 1.

Firme. Tribun, ne peut faire abandonner la foy à S. Acace en 306, *p.* 36. *c.* 2. 166. 329. *c.* 1.

S *Firme* Martyr à Verone sous Diocletien, *p.* 60. *c.* 1.

S. *Firme* Evesque de Tagaste, souffre tout pour ne pas deceler un homme caché chez luy, *p.* 237. *c.* 1.

Firmilien est fait gouverneur de la Palestine en 307, 39. *c.* 1. 180. *c.* 1. condanne en 308 aux mines &c. 97 Chrétiens, *p.* 39. Sa cruauté envers les Martyrs, *p.* 39. 184. Des Chrétiens la luy reprochent &c. *p.* 40. Il est puni du dernier supplice en 313, *p.* 51. *c.* 1.

S. *Firmin* Evesque d'Amiens, & Martyr en 287, *p.* 2. *c.* 2.

S. *Firmin* Evesque de Mende, *p.* 232. *c.* 1.

Ste *Firmine* Vierge & Martyre en Ombrie sous Diocl. *p.* 57. *c.* 1.

Firmine dame Romaine enterre S. Marcellin &c. *p.* 86. *c.* 2.

Flaccin. Prefet du Pretoire sous Galere en 305 ou 306, *p.* 35. *c.* 2. accorde à sa femme Chrétienne, de ne pas tourmenter longtemps les Chrétiens, *p.* 36. *c.* 2. 167. *c.* 1. Il est qualifié Proconsul d'Europe, *p.* 167. *c.* 1. 277. *c.* 2. mais c'en est p. e. un autre, *p.* 330.

Flammée gladiateur à Cesarée de Mauritanie, obtient sa liberté au martyre de Sainte Marcienne, *p.* 113. *c.* 2.

Flavie mere de Ste Anastasie, *p.* 138. *c.* 2.

Flavien gouverneur de la Palestine en 303, *p.* 17. *c.* 2.

S. *Flavien* Prefet de Rome, dit-on, Martyr sous Diocl. *p.* 52. *c.* 1.

S. *Flavien* Diacre, & Martyr à Avellino sous Diocletien, *p.* 55. *c.* 2.

S. *Flavius* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.

Flore Prefet d'Illyrie, fait mourir Sainte Anastasie vers 305, *p.* 139. *c.* 2.

S. *Florent* Martyr à Carthage, *p.* 236. *c.* 1.

S. *Florentin* Prestre & Martyr à Avellino sous Diocletien, *p.* 55. *c.* 2.

S. *Florien* Martyr dans la Norique en 304, *p.* 30. *c.* 1.

Florus gouverneur de la Numidie en 303, *p.* 23. *c.* 1. 291. *c.* 1. & en 304, *p.* 29. *c.* 1.

Digitized by Google

Formies, ville autrefois de la Campanie, aujourd'hui un village nommé Mola, *p.* 55. *c.* 2.
Fortunace Lecteur de Thibare, est fait prisonnier en 303 &c. *p.* 87. *c.* 2. 291. *c.* 1.
S. *Fortunat* Martyr à Salerne, p. e. sous Diocletien, *p.* 291. *c.* 2.
Ste *Fortunate* Vierge & Martyre à Cesarée de Palestine vers 307, *p.* 38. *c.* 2.
Fortunatien avocat payen, veut faire apostasier Sainte Victoire sa sœur en 304, *p.* 100. *c.* 2. 102. *c.* 1.
S. *Fortunatien* Martyr dans la Lucanie sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 2.
S. *Fronton* Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 98. *c.* 2.
Fronton Prestre près d'Ancyre &c. *p.* 83. *c.* 1. enterre S. Theodote martyr &c. *p.* 85.
Fronton gouverneur de la Bythynie sous Diocletien, *p.* 69. *c.* 1.
Fucius homme de qualité, veut faire apostasier des Martyrs, *p.* 15. *c.* 1.
S. *Fulgence* bastit un monastere près de Cailleri en Sardaigne, *p.* 63. *c.* 1.
Fulrad Abbé de S. Denys, transfere diverses reliques, *p.* 25. *c.* 2. 56. *c.* 1.
Fundanus Ev. d'Abitine en Afrique, accusé d'avoir livré les livres sacrez, *p.* 12. *c.* 2.
S. *Fuscien* Martyr près d'Amiens en 287, *p.* 2. *c.* 2.

G.

Maximien GAlere Cesar, avoit p. e. la Macedoine dans son departement, *p.* 299. *c.* 1. défait les Perses en 297 &c. *p.* 4. *c.* 2. 5. *c.* 1. Nourri dans la haine des Chrétiens, *p.* 4. *c.* 2. Il porte Diocletien à les persecuter, *p.* 4. 5. Quand il commence à persecuter les soldats, *p.* 251. *c.* 1. Il en fait relascher plusieurs avec S. André leur Colonel &c. *p.* 15. *c.* 1. fait mettre le feu au palais de Nicomedie & en accuse les Chrétiens, *p.* 10. *c.* 2. fait quitter l'Empire à Diocletien en 305, & le prend, *p.* 32. *c.* 2. Sa cruauté envers tous ses sujets, *p.* 33. Il publie de nouveaux edits en 305 contre les Chrétiens, *p.* 34. *c.* 2. fait mourir S. Demetre à Thessalonique &c. *p.* 65. *c.* 1. appaise la persecution par un edit en 311 &c. *p.* 44. *c.* 1. meurt peu après, *p.* 45. *c.* 1.
l'Empereur *Gallien* rend la paix à l'Eglise vers 260, *p.* 1.
S. *Gaudence* apporte de Cappadoce des reliques des Quarante Martyrs &c. *p.* 213. *c.* 2.
S. *Gavin* ou Savin Martyr à Sardaigne sous Diocletien, *p.* 62.
les *Gaules* ont eu Clarus pour Prefet sous Valerien, *p.* 208. *c.* 2. ne souffrent pas beaucoup de la persecution de Diocletien, *p.* 13. *c.* 2. à cause de Constance qui y regnoit, *p.* 24. *c.* 2. *p.* 260. *c.* 2. Il faut mettre app. en 286 ceux qui y ont souffert sous ce prince, *p.* 250.
Gelase Pape dedie une eglise de S. Nicandre près de Rome, *p.* 8. *c.* 1.
Gemelle Chrétien d'Anazarbe signe les actes de S. Taraque &c. *p.* 129. *c.* 1.
S. *Geminien* Martyr à Rome en 303, *p.* 18. *c.* 2.
S. *Genés* Martyr à Arles. *V. son titre p.* 242.
S. *Genés* Martyr à Thiers en Auvergne, *p.* 243. *c.* 2.
Genie V. Hygin.
S. *Gennade* Martyr à Uzale, *p.* 236. *c.* 2.
S. *Gentien* Martyr près d'Amiens en 287, *p.* 2. *c.* 2.
S. *George* Martyr à Nicomedie en 303, *p.* 12. *V. son titre p.* 80.
S. *Gereon* Martyr à Cologne en 287, *p.* 2. *c.* 2.
S. *Germain* Martyr près de Cadis vers 305, *p.* 26. *c.* 2.
S. *Germain* Martyr à Cesarée de Palestine en 308, *p.* 40. *c.* 2.
S. *Germain* de Paris, apporte, dit-on, de Jerusalem des reliques de S. George, *p.* 80. *c.* 2.
S. *Givale* Martyr à Carthage en l'an 304, *p.* 100. *c.* 1.
Ste *Glaphyre* quitte la Cour pour sauver sa pureté, & meurt en 310, *p.* 219. *c.* 2.
Gondebaud desire la protection de S. Serge pour le succès de ses armes &c. *p.* 211. *c.* 1.
S. *Gordie* Centenier, martyr à Cesarée de Cappadoce, *p.* 70. *c.* 2. plutost sous Licinius que sous Diocletien, *p.* 217. *c.* 2. 279. *c.* 2. a esté decapité, non brulé, *p.* 280. *c.* 1.
S. *Gordien* deputé des Gaules, Martyr à Rome, *p.* 228. *c.* 1. 361. *c.* 1.
S. *Gordien* Martyr en Scythie sous Licinius, *p.* 217. *c.* 1.
S. *Gorgone* Chambellan de Diocletien, Martyr en 303, *p.* 11. *c.* 1. 78. *c.* 1. On luy attribue une extraction noble, *p.* 285. *c.* 1. Translations du corps de S. Gorgone, *p.* 285. *c.* 2.
S. *Gorgone* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Gratien converti par les prieres de Saint Saturnin qu'il tourmentoit, *p.* 53. *c.* 1.
S. *Gratilien* Martyr à Falerie sous Diocletien, *p.* 54. *c.* 2.
Gratissime Chambellan de l'Empereur Leon, bastit en 463 le monastere de S. Cyriaque près de CP, & s'y fait moine, *p.* 52. *c.* 2.
S. *Gravin* Martyr à Torre en Sardaigne sous Diocletien, *p.* 62. *c.* 1.
S. *Gregoire* Prestre, & martyr à Spolete sous Diocletien, *p.* 58. *c.* 1.
S. *Gregoire* Evesque & Apostre de l'Armenie majeure sous Diocl. *p.* 48. *c.* 2.
S. *Gregoire* de Nazianze confond deux SS. Cypriens, *p.* 141. *c.* 1.
S. *Gregoire* de Nysse: ses ayeux pouvoient estre originaires de Sebaste, *p.* 358. *c.* 1.
S. *Gregoire* le Grand met des religieux en l'eglise de S. Pancrace &c. *p.* 112. *c.* 2.
S. *Gurie* Martyr à Edesse en Mesopotamie app. en 306, *p.* 36. *c.* 1. *V. son titre p.* 168.
Gyr. V. Cyr.

H.

S. HEli Martyr en Scythie sous Licinius, *p.* 217. *c.* 1.
S. *Helien* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Hemetere* ou Emithere, Martyr à Calahorra, *p.* 234. *c.* 1. 361. *c.* 2.
Heracle combat en 310 la penitence à Rome, *p.* 43. *c.* 2.
S. *Heracle* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Heraclée capitale de la Thrace: Bassus gouverneur fait mettre le scellé à l'eglise, *p.* 15. qui est brulée à la fin de 303, *p.* 13. *c.* 2.
S. *Herculan* Martyr en Ombrie, p. e. sous Diocletien, *p.* 58. *c.* 2.
Hercule. V. Maximien.
Ste *Heredine* Martyre à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
S. *Herme* Diacre d'Heraclée, s'oppose en 303 aux rapines d'un Assesseur &c. *p.* 15. *c.* 2. martyrizé en 304, *p.* 30. *c.* 2. 130. *c.* 1.
S. *Herme* Diacre de S. Irenée de Sirmich, & Martyr app. en 304, *p.* 30.
S. *Herme* Martyr à Spolete, *p.* 227. *c.* 1.

Digitized by Google

S. *Hermine* Martyr en Ombrie sous Diocletien, *p.* 57. *c.* 1.
Hermogene Prefet de Rome en 303, *p.* 53. *c.* 2. est peuteſtre Hermogenien qualifié Prefet du Pretoire, *p.* 258. *c.* 2. Hermogene avoit pour premier nom Aurele, & Hermogenien celui d'Eugene, *ibid.*
S. *Hermogene* Martyr à Alexandrie sous Maximin, *p.* 339. *c.* 1.
S. *Hermyle* Martyr vers 307 à Singidon, *p.* 39. *c.* 1. 42. *c.* 1. ou dans la Pannonie, *p.* 270. *c.* 2. 271. *c.* 1.
Herode pontife de Syrie en 304, *p.* 128. *c.* 1.
S. *Heſyque* soldat, Martyr à Doroſtore en 302, *p.* 6. *c.* 2.
S. *Heſyque* soldat, Martyr à Antioche en 303, *p.* 16. *c.* 1.
S. *Heſyque* Eveſque d'Egypte, & Martyr en 310, *p.* 196. *c.* 2. ou p. e. en 311, *p.* 197. *c.* 2.
S. *Heſyque* l'un des Quarante Martyrs de Sebaſte, *p.* 221. *c.* 1.
Heſyque Preſtre de Jeruſalem au V. siecle fait l'eloge de S. Procope, *p.* 18. *c.* 1.
Hierocle conseille à Diocletien de perſecuter les Chrétiens, *p.* 9. *c.* 2. écrit contr'eux en 303, *p.* 21. *c.* 2. 260. *c.* 1. est fait gouverneur de la Bithynie, & peuteſtre enſuite de l'Egypte, *p.* 21. *c.* 2. 35. *c.* 2. 190. *c.* 1. S. Edeſe le reprend de ses cruautez, *p.* 165. *c.* 2. Il quitte le gouvernement de la Bithynie en 307, *p.* 39. *c.* 1.
S. *Hieron* Martyr à Melitene en Armenie sous Diocletien, *p.* 74. *c.* 1.
S. *Hilaire* Diacre, Martyr à Viterbe sous Diocletien, *p.* 54. *c.* 2.
Ste *Hilarie* Martyre à Ausbourg app. en 304, *p.* 36. *c.* 2. 116. 117. 305. *c.* 1.
S. *Hilarien* enfant, Martyr à Carthage en 304, *p.* 100.
S. *Hilarien* Martyr en Ombrie sous Diocletien, *p.* 57. *c.* 1.
Hilduin Abbé de S. Denys, amaſſe, donne, & rend diverſes reliques, *p.* 25. *c.* 2. 56. *c.* 1. 87. *c.* 1.
S. *Hippolyte* ou *Hippoliſte* Preſtre, & Martyr à Avellino sous Diocletien, *p.* 55. *c.* 2.
un *Hiſtorien* doit raporter les fautes comme les belles actions, *p.* 16.
Homicide: la mort que des Saints se sont donnée ne peut se juſtifier que par un ordre particulier de Dieu, *p.* 172.
S. *Honorat* Martyr dans la Lucanie sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 2.
Ste *Honorate* Martyre à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Ste *Honorine* Vierge & Martyre à l'embouchure de la Seine, *p.* 232. *c.* 2.
Honorius Pape baſtit à Rome une eglise de Sainte Lucie, *p.* 18. *c.* 2. & une des Quatre Couronnez, *p.* 53. *c.* 2.
Hou. V. Eovald.
deux SS. *Hyacinthes* Martyrs, l'un au pays des Sabins, l'autre dans la Lucanie, *p.* 227. *c.* 1.
S. *Hygin* ou Genie, honoré à Leitoure, *p.* 231. *c.* 1.

I.

S. JAnvier Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 99. *c.* 1.
Janvier Preſtre de Thibare est fait priſonnier en 303 &c. *p.* 87. *c.* 2. 291.
S. *Janvier* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
S. *Janvier* Eveſque de Benevent, & Martyr en 305, *p.* 33. *c.* 1. *V. son titre p.* 155.
S. *Janvier* Martyr dans la Lucanie sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 2.
S. *Janvier* Martyr à Cailleri sous Diocletien, *p.* 62. *c.* 2.
S. *Janvier* Martyr à Cordoue, *p.* 25. *c.* 1. Difficultez dans ses actes, *p.* 361. *c.* 2. 362. *c.* 1.
S. *Janvier* Martyr à Carthage, *p.* 236. *c.* 1.
Janvier Ev. de Naple au VI. siecle, *p.* 67. *c.* 2.
deux Saintes *Janvieres* Martyres à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Idoles: on les lavoit en ceremonie dans des étangs &c. *p.* 20. *c.* 2. Vanité de l'idolatrie &c. *p.* 131. Les Chrétiens mangent des vivres polluez par le sang des sacrifices &c. 326. *c.* 1.
S. *Jean* Martyr: on nomme ainſi celui qui dechira à Nicomedie l'edit de Diocletien pour la perſecution des Chrétiens, *p.* 10. *c.* 2. 256. *c.* 2.
S. *Jean* Egyptien aveugle fort savant, & Martyr en Paleſtine en 309, *p.* 185. *c.* 1.
S. *Jean* Martyr en Egypte en 312. *V. son titre p.* 204. *c.* 2.
S. *Jean* Martyr à Rome sous Diocl. *p.* 51. *c.* 2.
S. *Jean* l'un des Quarante Martyrs de Sebaſte, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Jean* Martyr honoré à CP, *p.* 241. *c.* 2.
Jean premier, Pape, rétablit le cimetiere de Saint Felix, *p.* 53. *c.* 1.
Jean Diacre de S. Janvier à Naple en écrit la vie, & trouve son corps en 920, *p.* 156. *c.* 2.
Jean Clerc de Naple traduit les actes de S. Blaiſe &c. *p.* 74. *c.* 1.
Jean Abbé de S. Severin cherche le corps de Saint Sosie &c. *p.* 156. *c.* 2.
Jean de Beaumont apporte à Paris les reliques de S. Coſme & S. Damien, *p.* 76. *c.* 1.
Jeruſalem fort inconnue dans la Paleſtine, meſme en 309, *p.* 180. *c.* 2.
JESUS CHRIST: On publie en 311 de faux actes de sa Paſſion, *p.* 46. 272. *c.* 2.
Ste *Illuminée* Vierge & Martyre en Ombrie sous Diocl. *p.* 58. *c.* 1.
S. *Ilpice* retire chez luy S. Julien de Brioude p. e. en 304, *p.* 120. *c.* 2.
Image de S. Theodore d'Amaſée percée d'une fleche rend du sang, *p.* 160. *c.* 1.
l'*Impureté*: comment Ste Juſtine reſiſte à ses tentations, *p.* 143. *c.* 1.
S. *Inde* Martyr à Nicomedie en 303, *p.* 79. *c.* 1. Ses actes fabuleux, *p.* 285. *c.* 2.
Ste *Irene* Martyre à Theſſalonique en 304. *V. son titre p.* 103.
Ste *Irene* Martyre, diſciple de Saint Timothée, *p.* 105. *c.* 1.
S. *Irenée* Ev. de Sirmich & Martyr app. en 304, *p.* 30. *V. son titre p.* 107.
S. *Iſice* Martyr à Antioche en 303, *p.* 16. *c.* 1.
S. *Jule* ou Ste *Julie* Martyre à Saragoce avant Diocletien, *p.* 98. *c.* 2.
S. *Jule* Martyr à Doroſtore dans la Meſie en 302, *p.* 6. *c.* 1. 252. *c.* 1.
Jule Proconſul de Bithynie, *p.* 240. *c.* 2.
Julien Prefet des Gaules p. e. en 288, *p.* 3. *c.* 1.
S. *Julien* Martyr à Brioude p. e. en 304. *V. son titre p.* 119.
S. *Julien* Martyr à Ceſarée de Paleſtine en 309, *p.* 181. *c.* 2.
S. *Julien* medecin, & Martyr à Emeſe en 312, *p.* 47. *c.* 2.
S. *Julien* Martyr en Cilicie. *V. son titre p.* 244.
S. *Julien* Martyr à Antioche ou Antinople fauſſe hiſtoire, *p.* 363. *c.* 2.
S. *Julien* Preſtre d'Ancyre, Martyr sous Licinius, *p.* 217. *c.* 2.
Julien l'apoſtat fait polluer les vivres à Antioche, *p.* 326. *c.* 1.

Digitized by Google

Ste *Julienne* Martyre à Rome sous Diocletien, *p.* 52. *c.* 2.
Ste *Julienne* Martyre à Ausbourg sous Diocletien, *p.* 64. *c.* 1.
Ste *Julienne* Vierge & Martyre à Nicomedie sous Diocl. *p.* 67. *c.* 1.
Julienne veuve de Florence, y bastit un eglise en 393, *p.* 135. *c.* 1.
Ste *Juliste* Vierge & Martyre à Ancyre en 303, *p.* 20. *c.* 2.
Ste *Julitte* Martyre avec S. Cyr son fils, à Tarse en 304, *p.* 35. *V. leur titre p.* 149.
Ste *Julitte* Martyre à Cesarée de Cappadoce sous Diocl. *p.* 72. 281. *c.* 1.
S. *Just* enfant, & Martyr en 287, *p.* 2. *c.* 2.
S. *Just* enfant, Martyr à Ascala vers 304, *p.* 26. *c.* 1.
Ste *Juste* Martyre à Carthage, *p.* 236.
Justin gouverneur de Thrace app. en 304 &c. *p.* 131. *c.* 2. 330. *c.* 2.
Justin II. bastit une eglise de Saint Cosme à CP. *p.* 76. *c.* 2.
Ste *Justine* Vierge & Martyre à Nicomedie en 304, *p.* 31. *V. son titre p.* 140.
Ste *Justine* Vierge & Martyre à Padoue sous Diocletien, *p.* 60. *c.* 2.
Justinien bastit à Constantinople une eglise de Saint Anthime, *p.* 12. *c.* 1. y rebastit celles de Saint Moce, *p.* 66. *c.* 1. de S. Pantaleon, *p.* 67. *c.* 2. de Saint Agathonique, *p.* 68. *c.* 2. de Saint Cosme, *p.* 76. *c.* 2. de Ste Theodote à Nicée, *p.* 68. *c.* 2. Il est gueri miraculeusement par les reliques des Quarante Martyrs de Sebaste &c. *p.* 223. *c.* 2.
S. *Juvenal* Martyr, & S. *Juvenal* Evesque à Narni en Ombrie, *p.* 227. *c.* 1.

L.

L*Actance* écrit ses Institutions contre Hierocle &c. *p.* 22. *c.* 1.
Laodice p.e. gouverneur de Macedoine plutost que Proconsul d'Europe, *p.* 277. *c.* 2.
S. *Large* Martyr à Rome sous Diocl. *p.* 52. *c.* 2.
S. *Largion* Martyr à Ausbourg sous Diocletien, *p.* 64. *c.* 1.
S. *Latin* Evesque de Bresse, *p.* 230. *c.* 2.
Ste *Laurence* Martyre à Ancone sous Diocletien, *p.* 58. *c.* 2.
Laurent martyrizé à Boseth en Afrique l'an 305, *p.* 29. *c.* 1. p.e. un heretique, *p.* 266.
Laurent Evesque de Lychnide, gueri miraculeusement en 516, *p.* 76. *c.* 1.
Lauriac autrefois capitale de la Norique, aujourd'hui un bourg, *p.* 29. *c.* 2.
Ste *Leocadie* Vierge & Martyre à Tolede sous Diocletien, *p.* 25. *c.* 2.
S. *Leon* Martyr en Lycie. *V. son titre p.* 245.
Leon II. bastit vers 683 une eglise de S. Sebastien & S. George, *p.* 80.
Leon Isaurique fait jetter vers 750 le corps de Sainte Euphemie dans la mer, *p.* 175. *c.* 2.
Leon IV. Pape, rebastit l'eglise des Quatre Couronnez vers 849, *p.* 53. *c.* 2.
S. *Leonce* Martyr à Nicople sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1.
S. *Leonce* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Leonce* Martyr près de Rome, *p.* 229. *c.* 1.
Leonce d'Antioche fut disciple de S. Lucien d'Antioche, *p.* 344. *c.* 2.
S. *Leonce* Evesque de Cappadoce, faussement accusé d'avoir soutenu Arius, *p.* 357. *c.* 1.
Leonce Prefet d'Illyrie au V. siecle, bastit deux eglises de S. Demetre &c. *p.* 65. *c.* 1.
S. *Leonide* Martyr en Thebaïde l'an 304, *p.* 153. *c.* 2.
Ste *Leonide* Martyre à Ausbourg sous Diocletien, *p.* 64. *c.* 1.
Ste *Leonide* Martyre à Nisibe sous Diocletien, *p.* 293. *c.* 1.
Leuce martyrizé à Boseth en Afrique en 305, *p.* 29. p.e. un heretique, *p.* 266. *c.* 1.
S. *Leuce* Evesque de Brinde, & Martyr, *p.* 229. *c.* 1.
Leucon Assesseur de Maxime gouverneur de la Mesie en 302, *p.* 7. *c.* 2.
Libase martyrizé à Boseth en Afrique l'an 305, *p.* 29. p.e. un heretique, *p.* 266. *c.* 1.
Ste *Libie* Martyre à Nisibe sous Diocl. *p.* 293.
Licinius declaré Empereur en 307, fait d'abord des Martyrs, *p.* 39. *c.* 1. acquiert quelques provinces par la mort de Galere, *p.* 45. *c.* 2. punit Theotecne & ses complices, *p.* 46. *c.* 1. fait en 312 un edit en faveur des Chrétiens. *p.* 49. en fait un nouveau en 313, *p.* 50. défait Maximin &c. *ibid.* ne fut jamais Chrétien, *p.* 214. ni banni dans les Gaules, mais à Thessalonique, *p.* 352. *c.* 2. Sa défaite par Constantin luy fait persecuter les Chrétiens, *p.* 214. *c.* 2. S. Theogene la luy avoit predite &c. *p.* 360. *c.* 2.
la *Lionnoise* n'estoit p. e. pas divisée en deux en 289 ou 290, *p.* 3. *c.* 1.
Livres: censurer des livres sans les refuter, c'est redouter le témoignage de la verité, *p.* 16. *c.* 1. Il est indigne d'écrire contre ceux qui n'ont pas la liberté de répondre, *p.* 21. *c.* 2. N'employer que l'autorité c'est reconnoistre que la raison est contraire, *p.* 213. *c.* 1.
Longien Ev. de Cappadoce, faussement accusé d'avoir soutenu Arius, *p.* 357. *c.* 1.
Lollien Proconsul d'Asie, *p.* 245. *c.* 2.
S. *Luc* Diacre, & Martyr à Emese en 312, *p.* 47. *c.* 1.
Luce Tribun, fait mourir en 303 S. Venustien gouverneur de Toscane, *p.* 19. *c.* 1.
Luce magistrat d'Alexandrie en 304, *p.* 105. *c.* 2.
Ste *Luce* Vierge & Martyre en Sicile sous Diocletien, *p.* 61. *c.* 2.
S. *Luce* Martyr dans la Lucanie, *p.* 227. *c.* 1.
Luce III. Pape, envoie en 1183 des reliques en Pologne, *p.* 30. *c.* 1.
Ste *Lucie* Martyre à Rome en 303, *p.* 18. *c.* 2.
S. *Lucien* Martyr à Beauvais vers 287, *p.* 3. *c.* 1.
Lucien grand Chambellan, convertit beaucoup d'officiers du palais, *p.* 4. 78. *c.* 1.
Lucien Prestre, enterre en 305 plusieurs personnes martyrizées à Boseth en Afrique, *p.* 29. *c.* 2.
S. *Lucien* Prestre d'Antioche, Martyr en 312, *p.* 47. *c.* 1. *V. son titre p.* 201.
S. *Lucien* Martyr en Schytie sous Licinius, *p.* 217. *c.* 1.
Lucille dame Romaine, enterre S. Marcellin &c. *p.* 86. *c.* 2.
S. *Lucitas* Martyr en Afrique, *p.* 236. *c.* 2.
S. *Luperque* Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 98. *c.* 2.
S. *Luxore* Martyr à Cailleri sous Diocletien, *p.* 62. *c.* 1.
Lyée vaillant gladiateur tué par Nestor sous Maximien, *p.* 276. *c.* 2.
Lysanias gouverneur de la Mesopotamie sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1.
Lysias Proconsul de Cilicie en 285, *p.* 3. *c.* 2. 75. *c.* 2.
Lysias Chrétien d'Anazarbe, signe en 304 les actes de S. Taraque &c. *p.* 129. *p.* 1.
Lysias Duc de la petite Armenie sous Diocletien, *p.* 74. *c.* 1. & sous Licinius, *p.* 217. *c.* 2. 221. 2.
S. *Lysimaque* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.

M. Ma

Digitized by Google

M.

Macaire instruit à Edesse S. Lucien d'Antioche, *p.* 202. *c.* 1.
S. *Macaire* Prestre de Thmuis, & Martyr sous Licinius, *p.* 219. *c.* 1.
Ste *Macre* Martyre à Fimes en 287, *p.* 2. *c.* 2.
Ste *Macrine* & sa mere se renferment en un monastere dans le Pont &c. *p.* 223. *c.* 1.
S. *Macrobe* Martyr en Scythie sous Licinius, *p.* 217. *c.* 1.
Magistrats: les plus timides sont les plus hardis à executer les ordres les plus cruels, *p.* 23. *c.* 2. deviennent par là les boureaux du prince & l'objet de la vengeance de Dieu, *p.* 24. *c.* 2. Ils ne peuvent souffrir qu'on surmonte leur cruauté par la patience, *p.* 24. *c.* 1.
Magnilien magistrat de Thibare en Afrique en 303 &c *p.* 87. *c.* 2.
S. *Major* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Mammaire Evesque p. e. de Vage en Numidie, martyrizé en 305, *p.* 29. *c.* 1. estoit p. e. un chef d'heretiques &c. *p.* 266. 267.
Manetho, *Maratho*. V. Ennathas.
S. *Marc* & S. *Marcellien* Martyrs p. e. sous Carin, *p.* 2. *c.* 1.
S. *Marc* & S. *Marcien* freres, Martyrs en Egypte vers 305, *p.* 189. *c.* 1.
Marc Evesque d'Ecane dans la Capitanate, sous Diocl. *p.* 56. *c.* 2.
S. *Marcel* Martyr d'Afrique en 298, *p.* 3. *c.* 2.
S. *Marcel* Diacre, & Martyr à Assise en 303, *p.* 18. *c.* 2.
S. *Marcel* Prestre de Rome, enterre Saint Marcellin Pape, *p.* 28. *c.* 1. luy succede en 308, *p.* 41. 270. meurt en 310, aprés avoir souffert pour la penitence &c. *p.* 42. *c.* 2. 43. *c.* 1. 271. C'est un Confesseur, non un Martyr, *p.* 272. Ses actes fort méchans, *p.* 270. *c.* 2.
Marcel geolier à Siscie, y est converti par l'Evesque S. Quirin, *p.* 183. *c.* 1.
Marcel officier des troupes sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1.
Ste *Marcelle* Martyre à Rome &c. *p.* 228. *c.* 1.
S. *Marcellin* Prestre de Rome & Martyr p. e. en 303. *V. son titre p.* 86.
S. *Marcellin Pape*, battize, dit-on, S. Denys & S. Pancrace, *p.* 112. *c.* 1. est noirci par les Donatistes, *p.* 14. *c.* 1. 28. *c.* 1. p. e. martyrizé en 304, *p.* 28. *c.* 1. 263. *c.* 1. Son martyre est fort douteux, *p.* 263. *c.* 2. Refutation du faux Concile de Sinuesse qui le depose, *p.* 263. *c.* 2. 264. 265. *c.* 1.
S. *Marcien* Martyr à Dorostore dans la basse Mesie en 302 &c. *p.* 7. *c.* 1.
S. *Marcien* Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 51. *c.* 2.
S. *Marcien* Martyr à Cesarée de Mauritanie, peut-estre Ste Marcienne, *p.* 114. *c.* 2.
Marcien gouverneur de Cilicie, *p.* 244. *c.* 1.
S. *Marcien* œconome de l'Eglise de CP, rétablit l'eglise de S. Stratonique à Rheges, *p.* 42. *c.* 2.
Ste *Marcienne* Vierge & Martyre à Cesarée de Mauritanie sous Diocletien, *p.* 63. *c.* 2. *V. son titre p.* 113.
Marcion Chrétien d'Anazarbe, signe les actes de S. Taraque &c. *p.* 129. *c.* 1. 309. *c.* 2.
S. *Mardoné* Martyr à Nicomedie en 303, *p.* 79. *c.* 1.
Ste *Marguerite* Martyre à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Ste *Marguerite* Vierge & Martyre en Egypte ou en Pisidie, *p.* 239. *c.* 1. On n'en sçait rien du tout, *p.* 362. *c.* 2.
Ste *Marie* Vierge & Martyre à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Ste *Marine* p. e. la mesme que Sainte Marguerite, *p.* 239. *c.* 2.
Maris de Calcedoine fut disciple de Saint Lucien d'Antioche, *p.* 344. *c.* 2.
les *Marmarites*, legion campée à Amasée &c. *p.* 326. *c.* 1.
S. *Martial* Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 98. *c.* 2.
S. *Martial* Martyr à Cordoue, *p.* 235. *c.* 1. Difficultez dans ses actes, *p.* 361. *c.* 2. 362. *c.* 1.
S. *Martin* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Martyre Evesque de Jerusalem, dedie en 485 l'eglise du monastere de S. Euthyme, *p.* 129. *c.* 2.
la *Masse* blanche ou sainte, nombre infini de Martyrs à Saragoce, *p.* 99. *c.* 2.
S. *Materne* Evesque de Milan p. e. vers 304, *p.* 115. *c.* 2. 304. *c.* 2.
Ste *Matrone* Vierge & Martyre à Ancyre en 303, *p.* 20.
deux Stes *Matrones* Martyres à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Ste *Matrone* Martyre prés de Rome, *p.* 234. *c.* 1.
Ste *Matrone* Martyre à Thessalonique, *p.* 241. *c.* 1.
S. *Matutin* Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 99. *c.* 1.
S. *Maur* Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 54. *c.* 1.
Ste *Maure* Martyre en Thebaïde en 304, *p.* 151. *c.* 1.
S. *Maurice* Martyr à Apamée sous Diocletien, *p.* 77. *c.* 1. Ses actes insoutenables, *p.* 284. *c.* 1.
S. *Maurice* Martyr à Nicople sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1.
Maxence prend de luy mesme le titre d'Empereur en 306, *p.* 36. *c.* 2. 37. *c.* 1. fait cesser à Rome la persecution, *p.* 33. *c.* 1. 37. *c.* 1. bannit Saint Marcel & S. Eusebe Papes, *p.* 43. rend la paix à l'Afrique, *p.* 45. *c.* 1.
Maxime gouverneur de Mesie en 302, y fait plusieurs Martyrs, *p.* 6—8.
Ste *Maxime* Martyre à Sirmich en 304, *p.* 108. *c.* 2.
Maxime Senateur Romain assiste à la confession de S. Euple à Catane en 304, *p.* 118.
Numere *Maxime* gouverneur de la Cilicie en 304, y fait beaucoup de Martyrs, *p.* 30. *c.* 2. 31. 122. *c.* 2. 128. 310.
Maxime Proconsul d'Afrique en 305 &c. *p.* 29. *c.* 1.
S. *Maxime* Prestre & Martyr à Byzance p. e. en 306, *p.* 168. *c.* 2.
Galere *Maxime* gouverneur de la Pannonie en 309, *p.* 42. *c.* 1.
Maxime magistrat de Siscie en 309, y arreste l'Evesque S. Quirin, *p.* 182. *c.* 2. 183. *c.* 1.
S. *Maxime* Lecteur, Martyr vers Dorostore en Bulgarie sous Diocl. *p.* 65. *c.* 2.
Maxime Prefet, converti, dit-on, & martyrizé en Hellespont sous Diocl. *p.* 69. *c.* 2.
Maxime Tribun, fait mourir S. Eutyque à Ferente sous Diocl. *p.* 54. *c.* 2.
S. *Maxime* Martyr vers Spolete, *p.* 227. *c.* 1.
S. *Maxime* Martyr au pays de Babylone, *p.* 238. *c.* 2.
Maxime gouverneur de Macedoine plutost que Proconsul d'Europe, *p.* 277. *c.* 2.
S. *Maxime* de Turin, n'est pas app. auteur du sermon sur Sainte Agnés &c. *p.* 320. *c.* 2.
S. *Maximien* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Maximien historien, & témoin oculaire, dit-il, du martyre de Saint Victor de Milan en 304, *p.* 303. *c.* 1.
Maximien Hercule, homme violent & cruel, *p.* 250. *c.* 1. associé à l'Empire par Diocletien le pre-

premier avril 286, *p.* 2. *c.* 1. martyrize la legion Thebéenne le 22 septembre suivant &c. *p.* 2. *c.* 2. reçoit & execute en 303 l'edit de la persecution, *p.* 12. en fait un, dit-on, contre tous les Chrétiens à la demande du peuple Romain, *p.* 16. fait mourir les Saints Nabor, Felix, &c. à Milan en 304, *p.* 115. *c.* 1.
S. *Maximilien* Martyr en Afrique en 285, *p.* 3. *c.* 2.
Maximille femme d'un Senateur de Boseth en Afrique, y enterre plusieurs Chrétiens martyrizez en 305, *p.* 29. *c.* 2.
Maximin fait Cesar en 305, a l'Egypte & la Syrie, *p.* 32. Sa superstition, ses dereglemens, & sa cruauté, *p.* 33--34. Il publie des edits contre les Chrétiens en 305, *p.* 34. *c.* 2. celebre le 20 novembre 306 sa naissance à Cesarée de Palestine, *p.* 36. *c.* 1. y fait trancher la teste au gouverneur Urbain en 307, *p.* 38. *c.* 2. se fait Auguste en 308, *p.* 39. *c.* 1. a peine à appaiser la persecution en 311 avec Galere, *p.* 45. *c.* 1. dont il prend la meilleure partie des Etats aprés sa mort, *p.* 45. *c.* 2. renouvelle la persecution &c. *ibid.* recompense d'un gouvernement les prestiges de Theotecne, *p* 46. Sa prosperité changée en malheurs en 312, *p.* 47. *c.* 2. *p.* 48. il est forcé de faire un edit pour les Chrétiens, *p.* 49. romp avec Licinius qui le défait en 313. *p.* 50 *c.* 1. publie un second edit tout à fait favorable aux Chrétiens, & meurt miserablement, *p.* 50. *c.* 2. 273. *c.* 2.
S. *Maximin* premier Evesque d'Aix en Provence, *p.* 231. *c.* 1.
Maxys Tribun violent & dereglé, maltraite en 308 Ste Ennathas, *p.* 40. *c.* 2.
S. *Melchiade* est fait Pape le 2 juillet 311, *p.* 44. *c.* 1. rentre dans les biens de l'Eglise &c. *p.* 45. *c.* 1.
Melece Ev. de Lycople, forme en 306 son schisme dans l'Egypte, *p.* 36. *c.* 2. 193. *c.* 1. 340. *c.* 2. 341.
S. *Melece* de Sebastople, faussement accusé d'avoir soutenu Arius, *p.* 357.
la legion *Melitene* celebre par la pluie obtenue sous M. Aurele, *p.* 221.
S. *Meliton* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 281. *c.* 1. 222. *c.* 2.
Ste *Memmie* martyre à Rome sous Diocletien, *p.* 52. *c.* 2.
S. *Menandre* Martyr en Bithynie, *p.* 241. *c.* 1.
S. *Menne* Martyr, *p.* 188. *c.* 1. méchans actes, *p.* 338. *c.* 2. 339. *c.* 1. S'il en faut distinguer deux, l'un à Cotyée, l'autre en Libye, *p.* 339. *c.* 1.
Ste *Menodore* Martyre en Bithynie sous Diocletien, *p.* 69. *c.* 1. Son histoire peu recevable, *p.* 279. *c.* 1.
Menophante d'Ephese fut disciple de Saint Lucien d'Antioche, *p.* 344. *c.* 2.
Mensurius Evesque de Carthage en 303 défend d'honorer ceux qui se presentent au martyre, *p.* 13. *c.* 1. sauve les Ecritures de la recherche des persecuteurs, *ibid.* Maxence l'appelle à la Cour, & il meurt en revenant &c. *p.* 269. *c.* 1.
S. *Mercure* Martyr, dit-on, en Sicile, *p.* 231.
Merusane Evesque des Armeniens vers 250, *p.* 48. *c.* 2.
la *Messe:* les Saints Saturnin, Dative &c disent qu'elle est d'une obligation absolue &c. *p.* 28. *c.* 2. 100. *c.* 1. 297. *c.* 1.
S. *Methode* Evesque & Martyr vers 311 ou 312. *V. son titre p.* 198.
Metrodore garde à Ancyre les corps de Ste Tecuse & S. Theodote en 303, *p.* 85. *c.* 2.
Metrodore frere de S. Theodule Lecteur de Thessalonique & Martyr sous Diocl. *p.* 14. *c.* 1.
Ste *Metrodore* Martyre en Bithynie sous Diocletien, *p.* 69. *c.* 1.
Ste *Meuris* de Gaza, *p.* 269. *c.* 2.
S. *Michée* n'a point souffert avec les Saints Zachée & Alphée ausquels on le joint. *p.* 259. *c.* 2.
S. *Minerve* Martyr à Lion, *p.* 232. *c.* 1.
S. *Mirocle* Evesque de Milan en 313 & 314, *p.* 364. *c.* 2.
S. *Moce* Lecteur, & Martyr à Emese en 312, *p.* 47. *c.* 1.
S. *Moce* ou Muce Martyr à Byzance sous Diocl. *p.* 65. *c.* 2. 66. *c.* 1. Il peut y avoir eu un Martyr de ce nom à Amphipoli, *p.* 277.
S. *Modeste* Martyr dans la Lucanie sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 1.
S. *Modestin* Evesque & Martyr à Avellino sous Diocl. *p.* 55. *c.* 2.
Mommole General de Gondebaud, vole des reliques de S. Serge &c. *p.* 211.
le *Monachisme* fleurit aprés la persecution de Diocletien, *p* 77. *c.* 2.
S. *Montan* Prestre de Singidon, Martyr à Sirmich app. en 304, *p.* 30. *c.* 1. 108.
Muce. V. Moce.
Musone gouverneur de Mesopotamie en 306, *p.* 36. *c.* 2. 169. *c.* 1.
deux Saints *Mygdones* Martyrs à Nicomedie en 303, *p.* 79. *c.* 1. & un en Numidie, *p.* 236. *c.* 2.

N.

S. NAbor Martyr à Milan vers 304. *V. son titre p.* 114.
Naissance: on a p. e. fait la feste de celle de Sainte Agnés, *p.* 321. *c.* 2.
S. *Namace* Ev. de Clermont, enrichit en 450 son eglise de reliques &c. *p.* 135. *c.* 2.
S. *Namphanion* Martyr en Afrique, *p.* 236. *c.* 2.
S. *Narcisse* Evesque, convertit Ste Afre en 303 à Ausbourg &c. *p.* 116. *c.* 1. Il est difficile de croire que ce soit S. *Narcisse* Ev. de Girone, & Martyr vers 306, *p.* 27. *c.* 1. 262. qu'on nomme Arcise dans le pays, *p.* 27. *c.* 2.
Ste *Natalie* femme de S. Adrien Martyr à Nicomedie, *p.* 67. *c.* 1. 178. *c.* 1.
Naval. V. Noval.
Neocesarée: l'eglise de S. Gregoire Thaumaturge y subsiste durant la persecution, *p.* 13. *c.* 2.
S. *Neophyte* Martyr à Nicée sous Diocl. *p.* 69. *c.* 1.
Ste *Nericie* p.e. Martyre à Catane, *p.* 306. *c.* 1.
Nestor gladiateur, dont Metaphraste fait un Martyr, *p.* 276. *c.* 2.
S. *Nicandre* Martyr en Bulgarie app. en 302, *p.* 5. *c.* 2. 7. *c.* 1. 252. *c.* 1.
Nicet fait mourir Ste Theodote & ses enfans à Nicée sous Diocl. *p.* 68.
S. *Nicolas* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Nicomedie: la persecution des Chrétiens par Diocletien y commence le 23 fevrier 303 &c. *p.* 9. *c.* 2. 10. S. Anthime Martyr en 303, succeda à Cyrille Evesque de cette ville, & Eustole à S. Anthime, *p.* 11. *c.* 2. 12. *c.* 1. Les payens prient en 311 Maximin de bannir les Chrétiens du pays, *p.* 45. *c.* 2. & l'obtiennent, *ibid.* Licinius y fait rebastir l'eglise en 313, *p.* 50. *c.* 2.
S. *Nicopolitain* Martyr à Sebaste sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1.
S. *Nil* Evesque d'Egypte, & Martyr en 310, *p.* 196. *c.* 1.
Nil auteur oculaire des actes de S. Theodote d'Ancyre, *p.* 82. *c.* 1. 86.
Ste *Nimmie* Martyre à Ausbourg sous Diocl. *p.* 64. *c.* 1.
Noomene Arien avoit esté disciple de Saint Lucien d'Antioche, *p.* 344. *c.* 2.

Digitized by Google

S. *Noval* ou Naval Martyr à Ravenne sous Diocl. *p.*58.*c.*2.
Numere. V. Maxime.
l'Empereur *Numerien*: on met sans fondement beaucoup de martyrs sous luy, *p.* 1.
la *Numidie* avoit son gouverneur en 303 &c. *p.*323. *c.*1. 39. *c.* 1. 291. *c.* 1. C'estoit un Consulaire duquel il y avoit quelque ressort au Proconsul d'Afrique, *p.*314. *c.* 1.
S. *Nymphodore* Martyr en Bithynie sous Diocletien, *p.* 69. *c.* 1.

O.

S. Felix OCcan ou *Octave* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Octaville dame Romaine enterre S. Pancrace en 304. *p.* 112. *c.* 2.
Olybre gouverneur de la Pisidie, *p.* 239. *c.* 1.
S. *Olympiade* Martyr en Ombrie sous Diocletien, *p.* 57. *c.* 1.
S. *Olympiade* Martyr au pays de Babylone, *p.* 238. *c.* 2.
Opilion Prefet du Pretoire, & Patrice, bastit à Padoue une eglise de Sainte Justine au V. siecle, *p.* 60. *c.* 2.
S. *Optat* Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 98. *c.* 2.
S. *Oreste* Martyr à Tyanes en Cappadoce sous Diocletien, *p.* 70. *c.* 2.
S. *Oreste* Martyr à Sebaste en Armenie sous Diocletien, *p.* 74. *c.* 1.
S. *Oronce* Martyr près de Girone vers 304, *p.* 27. *c.* 2.
Orose Chrétien d'Anazarbe, signe les actes de Saint Taraque en 304 &c. *p.* 129. *c.* 1.
Osius Evesque de Cordoue confesse J. C. sous Maximien Hercule, *p.* 25. *c.* 2.

P.

S. PAese Martyr à Cesarée de Palestine en 305, *p.* 32. *c.* 1.
Pagani ne paroist point signifier des payens avant 365, *p.* 266. 303.
Ste *Palatiate* Martyre à Ancone sous Diocletien, *p.* 58. *c.* 2.
la *Palestine*: cruautez qu'on y exerce contre les Chrétiens, *p.* 22. *c.* 1.
Pallade soldat, mene au tribunal S. Taraque &c. en 304, *p.* 123.
Pallade Ev. de Saintes vers 600, *p.* 113. *c.* 1.
les Saints *Pamphalon* & *Pamphamer* Martyrs en Egypte en 311, *p.* 196. *c.* 2.
Pamphile Chrétien d'Anazarbe, signe les actes de S. Taraque en 304, *p.* 129. *c.* 1.
S. *Pamphile*. V. son titre *p.* 178. confesse J. C. en 307 &c. *p.* 38. *c.* 1. est martyrizé en 309, *p.* 41. *c.* 2.
S. *Pancaire* Martyr à Nicomedie sous Diocletien, *p.* 68. *c.* 1.
S. *Pancrace* Martyr à Rome en 304, *p.* 112. *c.* 1 Fautes dans ses actes, *p.* 303. *c.* 1.
Pancrace Prestre Sabellien, decouvre Saint Lucien d'Antioche aux persecuteurs en 311, *p.* 203, *c.* 1.
S. *Pantaleon* Martyr à Nicomedie sous Diocletien, *p.* 67. *c.* 2. 68. *c.* 1. Tous ses actes faux, *p.* 278. *c.* 2.
S. *Papas* Martyr en Lycaonie sous Diocletien, *p.* 80. *c.* 1.
S. *Paphnuce* anacorete en Thebaïde, & Martyr en 304, *p.* 150. *c.* 2. 151. *c.* 1.
S. *Papias* Martyr à Rome sous Diocl. *p.* 54. *c.* 1.
S. *Papias* Martyr en Egypte, *p.* 238. *c.* 1.
Papien frere de S. Pasicrate accompagne en 302 S. Nicandre au martyre, *p.* 8. *c.* 1.
S. *Paquyme* Ev. d'Egypte, & martyr en 310, *p.* 196. *c.* 2. ou p. e. en 311, *p.* 197. *c.* 2.
Parasceve de Pasque pris par les Grecs pour le Vendredi-saint, *p.* 267. *c.* 1.
S. *Paregoire* Martyr en Lycie, *p.* 245. *c.* 2.
S. *Parmenas* Martyr au pays de Babylone, *p.* 238. *c.* 2.
Parmenion Chrétien d'Anazarbe, signe les actes de S. Taraque &c. en 304, *p.* 129. *c.* 1.
Parricides: leur supplice, *p.* 244. *c.* 2.
Parthene Diacre de S. Basilée, le suit au martyre en 320, *p.* 219. *c* 2.
S. *Parthin* ou *Parthene* Martyr à Rome en 304, *p.* 28. *c.* 1. ou p. e. sous Dece, *p.* 265.
S. *Pasicrate* Martyr à Dorostore en basse Mesie app. en 302, *p.* 52. Difficultez sur son histoire, *p.* 253.
S. *Pasteur* enfant, Martyr à Alcala vers 304, *p.* 26. *c.* 1.
S. *Patermuthe* Martyr d'Egypte en 310, *p.* 196. *c.* 2.
S. *Paterne* Evesque & Martyr à Coutance en Normandie, ou plutost à Constance en Allemagne, *p.* 232. *c.* 2. 361.
S. *Patrice* Evesque de Pruse en Bithynie, & Martyr, *p.* 240. *c.* 2. Additions des Grecs à son histoire, *p.* 363.
S. *Patrice* honoré à Lion, *p.* 232. *c.* 1.
Paul Ev. de Cirthe, livre les livres sacrez le 19 may 303, *p.* 13. *c.* 2.
S. *Paul* Martyr à Cesarée de Palestine en 309, *p.* 39. *c.* 2. 180. *c.* 1.
S. *Paul* Ev. de Neocesarée, Confesseur sous Licinius, *p.* 217. *c.* 1.
S. *Paul* Diacre & Martyr à Cordoue, *p.* 235. *c.* 2.
S. *Paul* Martyr en Egypte, *p.* 238. *c.* 1.
Paul de Samosates maistre de S. Lucien d'Antioche &c. *p.* 344. *c.* 2.
Paul disciple de S. Pierre d'Alexandrie, *p.* 198. *c.* 1.
S. *Paulin* Evesque de Nole, a apparemment écrit le martyre de S. Genés d'Arles, *p.* 242. *c.* 1. Il voit à la mort S. Janvier & S. Martin, *p.* 156. *c.* 1.
Paulin Maistre des offices sous Theodose II, bastit une eglise de S. Cosme à Constantinople, *p.* 76. *c.* 1.
Ste *Pauline* Martyre à Rome sous Diocletien, *p.* 86. *c.* 1.
Pederot Ev. d'Heraclée aprés S. Philippe, p. e. vers 305, *p.* 133. *c.* 1.
Pegase geolier à Tarse, tient fort serré S. Andronic &c. *p.* 124. *c.* 2.
Ste *Pelagie* Vierge se precipite à Antioche, app. en 306 *V. son titre p.* 170.
Ste *Pelagie* Vierge & Martyre à Tarse sous Diocletien, *p.* 75. *c.* 1.
S. *Pelée* Ev. d'Egypte, & Martyr en 310, *p.* 196. *c.* 1.
S. *Peluse* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Penitence: S. Pierre d'Alexandrie en fait divers canons, *p.* 191. *c.* 2.
Pere: miracle pour recompenser la pieté de deux filles envers leur pere, *p.* 130. *c.* 2.
S. *Peregrin* Diacre, & Martyr à Ancone sous Diocletien, *p.* 58. *c.* 2.
Ste *Perpetue* donnoit le nom à l'eglise de Carthage appellée *Perpetua Restituta &c. p.* 63. *c.* 2.
Persecutions, les moins ouvertes sont quelquefois les plus dangereuses &c. *p.* 24. *c.* 1.
Pettau en Allemagne a eu S. Victorin pour Evesque, *p.* 312.
S. *Phanure* honoré à Rhode & en Candie, *p.* 239. *c.* 1.

S. Phi-

S. *Philadelphe* Martyr à Ausbourg sous Diocletien, *p.* 64. *c.* 1.
S. *Phileas* Evesque d'Egypte, & Martyr en 310. *p.* 196. *c.* 2.
S. *Phileas* Ev. de Thmuis, & S. *Philorome* Martyr à Alexandrie vers 310. *V. son titre p.* 206. *c.* 1.
S. *Philemon* Martyr de Thebaïde en 304. &c. *p.* 153. *c.* 2. 154. *c.* 1.
S. *Philetere* Martyr près de Cyzic vers 312, *p.* 47. *c.* 2.
Philippe gouverneur d'Arabie converti par Therene, peut-estre l'Empereur Philippe, *p.* 238. *c.* 1.
S. *Philippe* Evesque d'Heraclée, & Martyr p. e. en 304, *p.* 15. *c.* 2. 30. *c.* 2. *V. son titre p.* 129.
Ste *Philippe* confesse J. C. à Thessalonique en 304, *p.* 104. *c.* 1.
Philippe fils de S. Herme Diacre & Martyr à Heraclée en 304, *p.* 130. *c.* 1.
Philippe II, Roy d'Espagne, fait porter à Tolede les reliques de Sainte Leocadie, *p.* 25. *c.* 2.
Philippise Prefet, fait mourir S. Moce à Byzance sous Diocl. *p.* 277. *c.* 2.
S. *Philoctemon* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Philorome* Martyr à Alexandrie vers 310, *p.* 206. *c.* 1.
S. *Philorome* Martyr on ne sçait où, *p.* 241. *c.* 2.
Philostorge frere de Saint Theodule Lecteur, *p.* 14. *c.* 1.
S. *Phocas* Martyr à Antioche p. e. sous Trajan, *p.* 247. *c.* 1.
S. *Phocas* jardinier, & Martyr à Sinope. *V. son titre p.* 247.
S. *Phocas* Ev. & Martyr à Sinope, *ibid.*
S. *Photin* Martyr à Apamée sous Diocletien, *p.* 77. *c.* 1.
S. *Photius* ou *Photin* Martyr peut-estre à Nicomedie en 306, *p.* 36. *c.* 1.
S. *Pierius* instruit Saint Pamphile dans l'Ecriture sainte, *p.* 178. *c.* 2.
S. *Pierre* eunuque de Diocletien, Martyr en 303, *p.* 11. *c.* 1. 78. *c.* 1. 285. *c.* 1.
S. *Pierre* Martyr en Phenicie en 304, *p.* 31. *c.* 2.
S. *Pierre* Balsame Martyr en Grece ou en Campanie vers 305. *V. son titre p.* 176.
S. *Pierre* Apselame Martyr à Cesarée de Palestine en 309, *p.* 41. *c.* 2. 277. *c.* 2. 178. *c.* 1. 334. *c.* 1.
Pierre Ev. de Tarse vers 300, écrit le martyre de S. André Tribun &c. *p.* 251. *c.* 1,
S. *Pierre* d'Alexandrie. *V. son titre p.* 185. fait ses canons penitentiaux en 306. *p.* 36. *c.* 2. martyrizé en 311, *p.* 47. *c.* 1.
S. *Pierre* Exorciste, & Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 86. *c.* 1.
S. *Pierre* Martyr à Ausbourg sous Diocletien, *p.* 64. *c.* 1.
Pierre Ev. de Pavie y bastit une eglise de S. Sabin &c. *p.* 19. *c.* 1.
Pigmene. V. Epigmene.
Pilate: on publie en 311 de faux actes de la Passion de J. C. sous le nom de Pilate, *p.* 46. *c.* 2.
Pinien Proconsul d'Asie y fait divers martyrs, se convertit &c. *p.* 3. *c.* 2.
S. *Piste* Martyr à Edesse sous Diocl. *p.* 70. *c.* 1.
S. *Platon* Martyr à Ancyre en Galacie, *p.* 239. *c.* 2.
Plautelle femme juive, tue sa servante Chrétienne, *p.* 241. *c.* 1.
Poicille Prestre en Thebaïde, pere de Saint Timothée Lecteur, & Martyr en 304, *p.* 151. *c.* 1.
Poitiers n'a point eu Saint Victorin pour Evesque, *p.* 312.
S. *Pollion* Lecteur de Cibales, Martyr à Sirmich app. en 304, *p.* 30. *c.* 1. *V. son titre p.* 110.
Ste *Pollutaine* Martyre à Carthage, *p.* 236. *c.* 1.
Polychrone cede aux tourmens en 303 à Ancyre &c. *p.* 21. *c.* 1. 83. *c.* 1. 84. *c.* 1.
S. *Polychrone* Evesque, dit-on, de Babylone, & Martyr, *p.* 239. *c.* 1.
S. *Polyene* Martyr en Bithynie, *p.* 241. *c.* 1.
S. *Polyeucte* Martyr sous Dece, *p.* 5. *c.* 1.
S. *Polyeucte* Martyr inconnu, *p.* 241. *c.* 2.
Pompeien accuse Saint Dative en 304 &c. *p.* 297. *c.* 2.
Ste *Pomponie* Martyre à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
le *Pont:* cruelle persecution qu'on y fait aux Chrétiens, *p.* 23. *c.* 2.
Popilius. V. Publius.
Porphyre n'est pas app. celui que Lactance dit avoir écrit en 303 contre les Chrétiens, *p.* 21. *c.* 2.
S. *Porphyre* Martyr à Cesarée de Palestine en 309, *p.* 181. *c.* 1.
Posidoine Ducenier en 306 &c. *p.* 157. *c.* 2.
Posidoine juge Saint Acace à Milet sous Licinius, *p.* 217. *c.* 2.
Posidoine officier de la legion Trajane sous Licinius, *p.* 224. *c.* 2. 225. *c.* 1. qui luy fait casser les jambes &c. *p.* 225. *c.* 2.
Pretextat payen pere de Ste Anastasie, *p.* 138. *c.* 2.
Primase ou Brumase Ev. de Cailleri au VI. siecle, *p.* 63. *c.* 1.
Ste *Prime* ou *Primeve* Martyre à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
S. *Primice* & S. *Primit* Martyrs à Rome, *p.* 228. *c.* 1.
S. *Primien* Evesque & Martyr d'Orient sous Diocletien, *p.* 241. *c.* 2.
S. *Primitif* Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 98. *c.* 2.
Princes: leur obeïr en tout ce qui est juste, ne leur pas ceder en ce qui est injuste, *p.* 132. *c.* 1.
Prisca femme de Diocl. ayant abandonné la foy, *p.* 4. *c.* 1. 11. *c.* 1. 78. *c.* 1. traine une vie miserable qu'elle finit par l'épée, *p.* 11. *c.* 1. 51. *c.* 1.
S. *Priscien* Martyr de Palestine vers 307, *p.* 38. *c.* 2.
Priscillien gouverneur de Bithynie vers 307, *p.* 39. *c.* 1.
S. *Priscillien* Diacre, Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 52. *c.* 1.
Prisque martyrize Ste Euphemie à Calcedoine en 307. *p.* 173. *c.* 1.
S. *Prisque* Prestre, Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 52. *c.* 1.
S. *Prisque* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Probe* Martyr de Cilicie en 304, *p.* 30. *c.* 2. *V. son titre p.* 122. *c.* 1.
Probe gouverneur de la Pannonie app. en 304 &c. *p.* 30. *c.* 1. 108. *c.* 1. 110. *c.* 2. 301. *c.* 1.
S. *Procle* Evesque de Constantinople, contribue à bastir une eglise de S. Cosme, *p.* 76. *c.* 1.
Proclin magistrat en Afrique sous Diocletien, *p.* 63. *c.* 2.
les *Proconsuls* gouvernoient les provinces laissées par Auguste au Senat &c. *p.* 329. *c.* 2.
S. *Procope* Lecteur, Martyr à Cesarée de Palestine en 303, *p.* 17. *c.* 1. 259. *c.* 1. S. Procope capitaine honoré par les Grecs est app. le mesme, *ibid.*
Procule gouverneur d'Alexandrie en 304, *p.* 32. *c.* 1.
S. *Procule* Diacre, Martyr à Pouzoles en 305, *p.* 155. *c.* 2.
S. *Procule* Martyr à Boulogne sous Diocletien, *p.* 59. *c.* 1.

Digitized by Google

S. *Procule* Evesque de Verone sous Diocletien, *p.* 60. *c.* 1.
S. *Procule* Martyr à Autun, *p.* 232. *c.* 1.
S. *Prome* Martyr à Ascalon en 308, *p.* 41. *c.* 1. 196. *c.* 1.
les *Proprêteurs* gouvernoient les provinces de l'Empereur, *p.* 329. *c.* 2.
Ste *Prosdoce* se noie vers Hiéraple en 306, *p.* 36. *c.* 1. 170.
S. *Prosdocime* Evesque de Padoue sous Diocletien, *p.* 61. *c.* 1.
S. *Prote* Martyr près d'Aquilée sous Diocletien &c. *p.* 61. *c.* 2.
S. *Prote* Martyr à Cailleri sous Diocletien, *p.* 62. *c.* 2.
S. *Publie* Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 98. *c.* 2.
Publie mari de Ste Anastasie, meurt vers 303 &c. *p.* 138. *c.* 2. 139. *c.* 1.
Publie Assesseur de Bassus gouverneur de Thrace en 304 &c. *p.* 130. *c.* 2.
S. *Publie* Martyr à Cesarée de Palestine en 305, *p.* 32. *c.* 1.
Publius ou *Popilius* gouverneur du Pont p. e. en 306, *p.* 36. *c.* 2. s'appelloit p. e. aussi Asclepiodote, *p.* 158. *c.* 2.
Pyrrhus gouverneur de Phrygie en 303 ou 304, *p.* 188. *c.* 1.

Q.

S. QUadrat Martyr en Afrique, *p.* 236. *c.* 1.
S. *Quelidoine* Martyr à Calahorra, *p.* 234. *c.* 1. 361. *c.* 2.
S. *Quentin* Martyr en 287, *p.* 2. *c.* 2.
S. *Quinte* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
S. *Quinte* Martyr dans la Lucanie, *p.* 237. *c.* 1.
S. *Quintilien* Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 98. *c.* 2.
S. *Quintilien* Martyr vers Dorostore sous Diocletien, *p.* 65. *c.* 2.
Ste *Quionie* Martyre à Thessalonique en 304. *V. son titre p.* 103.
S. *Quirin* Martyr à Rome, p. e. sous Claude II, *p.* 183 *c.* 2.
S. *Quirin* Martyr à Rome en 304, *p.* 18. *c.* 1.
S. *Quirin* Martyr dans la Pannonie en 309, *p.* 39. *c.* 1. 42. *c.* 1. *V. son titre p.* 182.
S. *Quirin* Martyr ou Confesseur à Tivoli, *p.* 183. *c.* 2.
S. *Quirion* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.

R.

RAban Abbé de Fuld, reçoit en 856 le corps d'un S. Quirin, *p.* 183. *c.* 2.
Recarede Roy des Gots, offre une couronne d'or au tombeau de S. Felix à Girone, *p.* 26. *c.* 2. 27. *c.* 1.
S. *Recombe* Martyr en Egypte, *p.* 238. *c.* 1.
Redemptus Evesque de Ferente au VI. siecle, *p.* 55. *c.* 1.
Ste *Regule* ou *Regiole* Martyre à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Ste *Reine* Vierge & Martyre à Autun, *p.* 232. *c.* 2.
Reliques: l'eau de l'autel de S. Nicandre guerit plusieurs maladies, *p.* 8. *c.* 1. Respect des premiers Chrétiens pour les reliques, *p.* 126. & mesme pour les moindres, *p.* 128. *c.* 1. Respect de S. Jerome pour l'écriture de Saint Pamphile Martyr, *p.* 178. *c.* 1. 179. *c.* 1.
Renaud Abbé de Marmoutier, y apporte en 847 le corps de S. Gorgone, *p.* 79. *c.* 2.
S. *Repositus* Martyr dans la Lucanie sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 2.
S. *Restitut* Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 53. *c.* 2. ses actes fort méchans, *p.* 274.
Ste *Restitute* Martyre en Afrique sous Valerien ou Diocl. *p.* 63. *c.* 2.
Rictius Varus, ou *Rictiovare*, Prefet du Pretoire, fait divers Martyrs dans les Gaules, *p.* 2. *c.* 2. p. e. mort en 288, *p.* 3. *c.* 1.
deux Saints *Rogats* & S. *Rogatien*, Martyrs à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
S. *Romain* Diacre de Cesarée en Palestine & Martyr à Antioche en 303, *p.* 5. *c.* 2. *V. son titre p.* 89.
S. *Romain* Martyr à Girone vers l'an 304, *p.* 27. *c.* 1.
S. *Romule* Soudiacre, Martyr à Cesarée de Palestine en 305, *p.* 32. *c.* 1.
S. *Romule* Ev. de Genes, *p.* 230. *c.* 1.
S. *Rufe* Martyr à Capoue sous Diocletien, *p.* 55. *c.* 2.
S. *Rufin* Martyr près de Fimes en 287, *p.* 2. *c.* 2.
S. *Rufin* Martyr près d'Assise, *p.* 226. *c.* 2.
S. *Rufin* Martyr à Rome, *p.* 228. *c.* 1.
S. *Rustique* Martyr à Verone sous Diocletien, *p.* 60. *c.* 1.

S.

SAbarie ville de la Hongrie: sa situation, *p.* 336. *c.* 1.
S. *Sabas* bastit une eglise de S. Cosme en Cappadoce, *p.* 76. *c.* 2.
Sabin. V. Asclas.
S. *Sabin* ou Savin Evesque & Martyr à Assise en 303, *p.* 18. *c.* 2. 258.
Sabin Prefet du Pretoire en 311 sous Maximin, *p.* 44. *c.* 2. qui luy adresse en 312 un edit pour les Chrétiens, *p.* 49. *c.* 2.
Sabin gouverneur de Cypre sous Licinius, *p.* 219. *c.* 1.
S. *Sabinien* Martyr dans la Lucanie sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 2.
S. *Sacerdon* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Sacerdos martyrize Saint Callinique à Gangres, *p.* 240. *c.* 1.
les *Saints*: on ne peut sans des raisons invincibles contester la sainteté d'un Saint honoré generalement dans l'Eglise. *p.* 345.
Salomon Comte de Cerdagne, obtient en 863 le corps de S. Vincent, *p.* 98. *c.* 1.
S. *Salve* Martyr à Carthage, *p.* 236. *c.* 1.
S. *Samone* Martyr à Edesse app. en 306, *p.* 36. *c.* 1. *V. son titre p.* 168.
Ste *Sanaé* ou *Sanamé* Martyre en Afrique, *p.* 236. *c.* 2.
Saprice ou Fabrice gouverneur de Cappadoce sous Diocletien, *p.* 71. *c.* 2. 73. *c.* 2. 212. *c.* 1.
Saragoce ville d'Espagne, a eu beaucoup de Martyrs, *p.* 98. *c.* 2. 99. *c.* 1. 296. *c.* 1.
S. *Satore* Martyr dans la Lucanie sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 2.
Quatre Saints *Saturnins* Martyrs à Saragoce avant Diocl. *p.* 98. *c.* 2.
S. *Saturnin* Prestre, Martyr à Carthage en 304, *p.* 28. *c.* 2. *V. son titre p.* 99. S. *Saturnin* son fils souffre avec luy, *p.* 102. *c.* 1.
S. *Saturnin* Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 53. *c.* 1.
S. *Saturnin* Martyr à Cailleri sous Diocletien, *p.* 62. *c.* 2.
Ste *Saturnine* Martyre à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Savin. V. Sabin.

Digitized by Google

S. *Savin* homme de qualité: S. Amateur d'Auxerre luy donne des reliques, *p.* 150. *c.* 1.
Ste *Savine* dame de Lodi, transfere à Milan Saint Nabor & S. Felix vers 304, *p.* 115. *c.* 1.
Scarab, ancienne ville dans la Hongrie, *p.* 336. *c.* 1.
Sebaste a esté de la Cappadoce, *p.* 358. *c.* 1. Il y avoit un étang ou auprés ou dans la ville, *p.* 358. *c.* 2. 359. *c.* 1. qu'on visite encore en l'honneur des Quarante Martyrs, *p.* 359. *c.* 1.
Second Evesque de Tigise en Numidie en 303, *p.* 13. *c.* 1.
S. *Second* ou *Secondin* Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 53. *c.* 2.
S. *Second* Martir en Ombrie sous Diocletien, *p.* 57. *c.* 1.
deux Saintes *Secondes* Martyres à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
S. *Secondin* Ev. & Martyr en Campanie, *p.* 228. *c.* 2.
S. *Seleuque* Martyr à Cesarée de Palestine en 309, *p.* 181. *c.* 1.
Senior Evesque de Saragoce en 855, conserve le corps de S. Vincent &c. *p.* 98. *c.* 1.
Septimin Lecteur de Thibare est fait prisonnier en 303 &c. *p.* 87. *c.* 2. 291.
S. *Septimin* Martyr dans la Lucanie sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 2.
Ste *Serene* veuve de Spolete assiste les Martyrs en 303, *p.* 18. *c.* 2.
S. *Serene*, Sirene, ou Sinere, Martyr à Sirmich vers 307, *p.* 109. *c.* 2. 302. *c.* 1.
Serene Vicaire de Rome sous Diocl. *p.* 86. *c.* 1.
S. *Serge* Martyr à Cesarée de Cappadoce, *p.* 73. *c.* 2. ses actes pleins de fautes & nouveaux, *p.* 282. *c.* 1.
S. *Serge* Martyr en Syrie. *V. son titre p.* 209.
Serge II, Pape, transfere vers 755 plusieurs reliques &c. *p.* 112. *c.* 1.
Sergiople: de simple bourg devenue metropole, *p.* 209. *c.* 2.
S. *Servand* Martyr près de Cadis vers 305, *p.* 26. *c.* 2.
S. *Sesonte* peut-estre le mesme que S. Sosie, *p.* 156. *c.* 2.
S. *Severe* Prestre d'Heraclée, Martyr à Andrinople en 304, *p.* 30. *c.* 2. 130. *c.* 1. 131. *c.* 2.
Severe fait Cesar en 305, a la Pannonie, l'Italie & l'Afrique, *p.* 32. *c.* 2.
Severe gouverneur de Campanie ou de Grece vers 305, *p.* 176. *c.* 2.
S. *Severe* ou *Severien* l'un des Quatre Couronnez, *p.* 53. *c.* 2. 274. *c.* 1.
S. *Severien* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Severien* Martyr à Sebaste sous Licinius, *p.* 217. *c.* 2.
S. *Severin* Apostre de la Norique: son corps transporté en Italie en 488, *p.* 183. *c.* 2.
S. *Seuste* Martyr à Todi sous Diocl. *p.* 58. *c.* 1.
Sicard Seigneur Lombard, bastit une eglise de Saint Janvier &c. *p.* 156. *c.* 2.
la *Sicile*: son gouverneur avoit le titre de Correcteur vers 315, *p.* 305. *c.* 2.
Sidoine Ev. de Mayence au VI. siecle, bastit une eglise de S. George, *p.* 80. *c.* 2.
Sisinnius. V. Fescennius.
S. *Silvain* Evesque de Gaza, & Martyr en 309, *p.* 38. *c.* 1. *V. son titre p.* 184.
S. *Silvain* Ev. & Martyr à Emese en 312, *p.* 47. *c.* 1. 272. *c.* 2. 273. *c.* 1.
S. *Simeon* settieme Evesque de Mets, *p.* 233. *c.* 1.
S. *Simplice* Prestre ou Evesque, & Martyr en Sardaigne sous Diocletien, *p.* 63. *c.* 1.
Simplice gouverneur de la Cilicie sous Diocletien, *p.* 74. *c.* 2.
Sinere, *Sirene*. V. Serene.
S. *Sisinne* Diacre, & Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 53. *c.* 1.
Sisinne Comte, fait mourir les Saints Cantiens sous Diocletien, *p.* 61. *c.* 1.
S. *Sisinne* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Sisseg autrefois Siscie ville de la Croacie, *p.* 182. *c.* 2.
S. *Smaragde* Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 52. *c.* 2.
S. *Smaragde* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Solecon* soldat, souffre beaucoup en Egypte en 311, *p.* 196. *c.* 2.
Sophie dame d'Edesse, marie sa fille à un Got en 375 &c. *p.* 170. *c.* 1.
S. *Sophrone* de Jerusalem, écrit l'histoire de Saint Cyr &c. *p.* 204. *c.* 2.
S. *Sosandre* Martyr app. à Ancyre, apparoist en 303, *p.* 21. *c.* 1. 83. *c.* 2.
S. *Sosie* Diacre de Benevent, & Martyr à Pouzoles en 305, *p.* 33. *c.* 1. 155. *c.* 2.
Ste *Sotere* Vierge & Martyre à Rome en 304. *V. son titre p.* 111.
S. *Sozon* Martyr à Pompeiople dans la Cilicie, app. en 304, *p.* 31. *c.* 1.
S. *Stirace* Martyr à Sebaste sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1.
Straton Diacre de Rome, livre en 303 les Ecritures aux persecuteurs, *p.* 14. *c.* 1. Melchiade l'envoie en 311 redemander les lieux appartenans à l'Eglise, *p.* 45. *c.* 1.
S. *Stratonique* Martyr à Singidon vers 309, *p.* 39. *c.* 1. 42. *c.* 1.
S. *Successe* Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 98. *c.* 2.
Ste *Suzanne* Vierge & Martyre à Nole sous Diocletien, *p.* 65. *c.* 1.
S. *Syagre* honoré à Lion, *p.* 232. *c.* 1.
Symmaque Pape, bastit une eglise de Saint Pancrace, *p.* 112. *c.* 2.
Symphrone Prefet de Rome en 304 ou 305, *p.* 147. *c.* 2.
S. *Syr* Evesque de Gênes &c. *p.* 229. *c.* 2.
S. *Syrene* Martyr à Sirmich sous Diocletien, *p.* 64. *c.* 1.
Syrien gouverneur d'Alexandrie en 312, *p.* 205. *c.* 1.

T.

Tagarate, *Tagare*, ou *Thagare*, ville d'Afrique dans la Proconsulaire, *p.* 314. *c.* 1.
S. *Taraque* Martyr en Cilicie en 304, *p.* 30. *c.* 2. *V. son titre p.* 122.
Taraque Chrétien d'Anazarbe, signe les actes de S. Taraque, *p.* 129. *c.* 1.
Tarquin condanne S. Felix en Ombrie sous Diocletien, *p.* 58. *c.* 1.
Tatien. V. Dulas.
Ste *Tecuse* Vierge & Martyre à Ancyre en 303, *p.* 20. *c.* 2. avoit instruit S. Theodote, *p.* 82. *c.* 1. qui l'enterra &c. *p.* 83. *c.* 1.
S. *Terence* Martyr à Todi sous Diocletien, *p.* 58. *c.* 1.
Terentien pontife de la Cilicie en 304 &c. *p.* 128. *c.* 1.
Terminalia feste des payens au 23 fevrier, *p.* 9. *c.* 2.
Ste *Thea* Vierge de Gaza, Martyre à Cesarée de Palestine en 308, *p.* 39. *c.* 2. 269. *c.* 2.
Thebeste ou Theveste, ville de la Numidie, *p.* 314.
Ste *Thecle* Martyre de Palestine en 304 ou 305, *p.* 31. *c.* 2. 32. *c.* 1.

Ste *Thecle* Martyre à Nole sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 1.
Ste *Thecle* mere des douze freres Martyrs de Benevent, *p.* 56. *c.* 2.
Thecle mere de Saint Zenobe Evesque d'Eges, *p.* 75. *c.* 2.
S. & Ste *Theliques* Martyrs à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Theocaride Chrétien d'Ancyre, pauvre. *p.* 83. *c.* 1.
Theoclie mere de S. Calliope, l'encourage au martyre &c. *p.* 30. *c.* 2.
S. *Theoctiste* Martyr à Nicomedie en 304, *p.* 31. *c.* 2. 146. *c.* 2.
Ste *Theoctiste* Martyre près d'Alexandrie en 312, *p.* 205. *c.* 1.
Ste *Theodore* Vierge & Martyre à Alexandrie, app. en 304, *p.* 31. *c.* 2. *V. son titre p.* 105.
S. *Theodore* soldat & Martyr à Amasée p. e. en 306. *p.* 36. *c.* 2. *V. son titre p.* 157.
S. *Theodore* Evesque d'Egypte, & Martyr en 310, *p.* 196. *c.* 2. ou p. e. en 311, *p.* 197. *c.* 2.
S. *Theodore* Evesque de Cyrene, & Martyr sous Diocletien, *p.* 352. *c.* 1.
S. *Theodore* Diacre de Thmuis, & Martyr sous Licinius, *p.* 219. *c.* 1.
S. *Theodore* Siceote mort en 613, fort devot à S. George Martyr, *p.* 80. *c.* 2.
Theodore femme de Justinien bastit une eglise, & *Theodore* femme de l'Empereur Theophile un monastere de S. Pantaleon, *p.* 67. *c.* 2.
Theodoric Evesque, apporte en 970 le corps de Ste Serene, de Spolete à Mets, *p.* 19. *c.* 1.
Ste *Theodosie* Vierge & Martyre à Cesarée de Palestine en 307, *p.* 37. Difficultez sur son histoire, *p.* 269. *c.* 2.
S. *Theodote* cabaretier à Ancyre, *V. son titre p.* 82. sert beaucoup l'Eglise dans la persecution, *p.* 20. *c.* 1. prie pour des Vierges qui estoient dans les tourmens, *p.* 21. *c.* 1. avec *Theodote* son cousin, *p.* 83. *c.* 1. retire leurs corps d'un étang, *p.* 21. *c.* 1. est pris & souffre le martyre en 303, *ibid.*
Ste *Theodote* Martyre à Nicée vers 304, *p.* 68. *c.* 2. Ste Anastasie l'encourage au martyre, *p.* 139. *c.* 2. son histoire peu assurée, *p.* 278. *c.* 2.
Ste *Theodote* Martyre à Canope près d'Alexandrie en 312, *p.* 205. *c.* 1.
S. *Theodote* Evesque & Martyr en Cypre sous Licinius, *p.* 218. *c.* 2. 352. *c.* 1.
Ste *Theodote* Martyre à Cesarée de Mauritanie, *p.* 279. *c.* 1.
S. *Theodule* Lecteur, Martyr à Thessalonique en 303, *p.* 14. *c.* 1.
S. *Theodule* Martyr à Cesarée de Palestine en 309, *p.* 181. *c.* 2.
S. *Theodule* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Theogene* Martyr p. e. à Cyzic dans l'Hellespont le 3 janvier 323, *p.* 224. *c.* 2.
S. *Theognie* Martyr à Edesse, *p.* 70. *c.* 1.
Theognis Evesque Arien de Nicée, avoit esté disciple de Saint Lucien d'Antioche, *p.* 344. *c.* 2.
S. *Theonas* Ev. d'Alexandrie en 288, écrit à Lucien grand Chambellan, *p.* 4.
S. *Theonas* ou Synese, de magicien Martyr à Nicomedie en 305, *p.* 80. *c.* 1.
S. *Theonas* Martyr en Egypte, *p.* 238. *c.* 1.
S. *Theopempte* ou *Theopempe* Evesque & Martyr à Nicomedie en 305, *p.* 80. *c.* 1.
S. *Theophile* Diacre, & Sainte *Theophile* Vierge, Martyrs à Nicomedie en 303, *p.* 79. *c.* 1.
S. *Theophile* refuse de se battre en gladiateur en 307 &c. *p.* 38. est condanné aux mines en 308, *ibid. c.* 2.
S. *Theophile* Avocat Martyr à Cesarée de Cappadoce sous Diocletien, *p.* 73. *c.* 2. *V. son titre p.* 211.
S. *Theophile* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Theophile precepteur de Justinien, auteur &c. *p.* 210. *c.* 2.
Theotecne gouverneur de Cappadoce en 303, cruel persecuteur des Chrétiens, *p.* 19. *c.* 2. *&c.* 83. 84.
Theotecne receveur à Antioche, puis gouverneur, ennemi cruel des Chrétiens, est puni par Licinius &c. *p.* 46. 51. *c.* 1.
Theotecne officier en Mesopotamie sous Licinius, *p.* 218. *c.* 2.
S. *Theotime* refuse en 307 de se battre en gladiateur &c. *p.* 38. *c.* 1. est condanné aux mines en 308, *ibid. c.* 2.
Theotime Diacre de S. Basilée le suit au martyre en 320, *p.* 219. *c.* 2.
S. *Theotyque* Martyr à Alexandrie en 305, *p.* 155. *c.* 1.
S. *Therapon* Prestre, & Martyr à Sardes, *p.* 239. *c.* 1.
Therene souffre beaucoup pour J. C. *p.* 238. *c.* 1.
Theveste. V. Thebeste.
Thierri I. & *Thierri* II. Ev. de Mets, transferent les reliques de Ste Luce &c. *p.* 62. *c.* 1.
Ste *Thomaïde* Martyre à Alexandrie, *p.* 77. *c.* 2.
S. *Thrason* Martyr à Rome sous Diocletien, *p.* 53. *c.* 1.
S. *Tiburce* Martyr dans le pays des Sabins, *p.* 227. *c.* 1.
Timée Evesque d'Antioche mort vers 280, *p.* 202. *c.* 2. 347. *c.* 1.
S. *Timolaüs* Martyr à Cesarée de Palestine en 305, *p.* 32. *c.* 1. 268. *c.* 2.
S. *Timothée* Lecteur, Martyr en Thebaïde en 304, *p.* 151. *c.* 1. 270. *c.* 1. Difficultez dans ses actes, *p.* 322.
S. *Timothée* Martyr à Gaza en 304, *p.* 31. *c.* 2. 32. *c.* 1. 268. *c.* 2.
Timothée porte en 304 à Icone les actes de S. Taraque &c. *p.* 129. *c.* 1.
Timothée gouverneur de la Campanie en 305, *p.* 33. *c.* 1. 156. *c.* 1.
S. *Timothée* refuse en 307 de se battre en gladiateur &c. *p.* 38. *c.* 1. est condanné aux mines en 308, *ibid. c.* 2.
S. *Timothée* Martyr à Rome sous Diocl. *p.* 54. *c.* 1. méchante histoire, *p.* 274. *c.*
Timothée Evesque d'Alexandrie, historien des miracles de Saint Menne, p. e. Timothée Elure, *p.* 339. *c.* 2.
Tiridate Roy des Armeniens embrasse la foy &c. *p.* 48. *c.* 2. p. e. sous Diocl. *ibid.*
S. *Tobie* Martyr à Sebaste sous Licinius, *p.* 218. *c.* 1.
Traditeurs, nom donné à ceux qui livrerent les Ecritures aux persecuteurs, *p.* 12. *c.* 2.
Trojane dame converti avec *Trojan* son fils, par S. Basilisque vers 306, *p.* 162. *c.* 2.
Turcius Proconsul, envoie Saint Crescent prisonnier, de Perouse à Rome &c. *p.* 52. *c.* 1.
Turpilius condanne Saint Crescent à Rome, *ibid.*
Tyr, divers Chrétiens y souffrent le martyre en 303, 304, 305, *p.* 187. *c.* 1.
Tyran Ev. d'Antioche en 303, *p.* 203. *c.* 1.
S. *Tyrannion* Ev. de Tyr, & Martyr sous Diocl. *p.* 198. *c.* 2.

V.

S. *Valens* Martyr à Ancyre avant 303, *p.* 21. *c.* 1. 83. *c.* 1.
S. *Valens* Martyr à Cesarée de Palestine en 309, *p.* 180. *c.* 2.

S. *Va-*

Digitized by Google

S. *Valens* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
S. *Valentin* Prestre, Martyr à Viterbe sous Diocletien, *p.* 54. *c.* 2.
S. *Valentin* Martyr à Ravenne sous Diocletien, *p.* 58. *c.* 2.
S. *Valentin* Evesque de Genes, *p.* 230. *c.* 1.
Ste *Valentine* Vierge & Martyre à Cesarée en 308. *p.* 39. *c.* 2.
S. *Valention* Martyr à Dorostore en basse Mesie vers 302, *p.* 5. *c.* 2.
S. *Valere* Martyr près de Fimes en 287, *p.* 2. *c.* 2.
S. *Valere* Evesque de Saragoce, eleve Saint Vincent & le fait Diacre, *p.* 93. *c.* 2. assiste p. e. au Concile d'Elvire en 300, *p.* 94. *c.* 2. confesse J. C, & est banni ou martyrizé en 304 &c. *p.* 18. *c.* 1. 93. *c.* 2. 94. *c.* 1.
S. *Valere* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Valerie femme de Galere ayant abandonné la foy, *p.* 4. *c.* 1. 11. *c.* 1. 78. *c.* 1. traine une vie miserable qu'elle finit par l'épée, *p.* 11. *c.* 1. 51. *c.* 1.
Ste *Valerie* ou Venerie Martyre dans la Rhetie, *p.* 305. *c.* 1.
Valerien juge à Carthage les douze freres Martyrs &c. *p.* 56. *c.* 2.
S. *Valerien* meurt sur le tombeau de quelques Martyrs de Scythie, *p.* 217. *c.* 1.
Ste *Valerienne* Vierge & Martyre p. e. à Hippone sous Diocl. *p.* 75. *c.* 1.
S. *Var* soldat, Martyr en Egypte sous Maximin, *p.* 191. *c.* 1. ses actes alterez, mais p. e. bons au fond, *p.* 340.
Varus. V. Rictius.
S. *Venant* Martyr à Camerino dans la Marche d'Ancone, *p.* 227. *c.* 2.
S. *Venant* Evesque & Martyr en Dalmatie ou en Istrie, *ibid.*
S. *Venant* Martyr près de Rimini, *ibid.*
Ste *Venerie* p. e. Martyre à Catane ou en Syrie, *p.* 306. *c.* 1.
Venerie. V. Valerie.
le *Vendredi*-saint on recevoit vers l'an 300 l'Eucaristie, mais on ne mangeoit point, *p.* 199. *c.* 2. 343. *c.* 2.
S. *Venustien* gouverneur de Toscane en 303, puis Martyr, *p.* 18. *c.* 2.
Verus Barnabé ou Barbas veut mourir au tombeau de S. Taraque &c. *p.* 129. *c.* 1. 309. *c.* 2.
Verus Prestre de Rome, sous Damase, *p.* 53. *c.* 1.
Veturius General sous Diocletien, & persecuteur des Chretiens, *p.* 5. *c.* 1.
Viateur Vicaire des Prefets en Espagne vers 305, *p.* 26. *c.* 2.
S. *Vibien* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Ste *Victoire* Martyre à Cordoue vers 303, *p.* 26. *c.* 1.
Ste *Victoire* Martyre à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1. 102.
Ste *Victoire* Martyre app. à Hippone sous Diocletien, *p.* 75. *c.* 1.
Victor demande du relasche dans ses tourmens, & meurt dans la prison à Ancyre en 303, *p.* 20. *c.* 1.
S. *Victor* Martyr à Milan vers 304, *p.* 59. *c.* 2. *V. son titre p.* 114.
S. *Victor* Martyr près de Girone sous Diocletien, *p.* 27. *c.* 2.
S. *Victoric* Martyr près d'Amiens en 287, *p.* 2. *c.* 2.
S. *Victorien* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
Victorien Diacre, martyrizé à Boseth en Afrique en 305, p. e. heretique, *p.* 29. *c.* 1. 266. &c.
S. *Victorin* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
S. *Victorin* de Pettau Martyr sous Diocletien. *V. son titre p.* 133.
S. *Victorin* l'un des Quatre Couronnez, *p.* 53. *c.* 2. 274. *c.* 1.
Vif martyrizé à Boseth en Afrique l'an 305. p. e. heretique, *p.* 29. *c.* 1. 266. &c.
S. *Vincent* Diacre de Saragoce, & Martyr à Valence en 304, *p.* 18. *c.* 1. *V. son titre p.* 93.
S. *Vincent* Martyr à Carthage en 304, *p.* 100. *c.* 1.
S. *Vincent* Martyr à Collioure vers 304, *p.* 27. *c.* 2. 262. *c.* 2. 263. *c.* 1.
S. *Vincent* Martyr près de Girone sous Diocletien, *p.* 27. *c.* 2.
S. *Vincent* premier Evesque d'Acqs en Gascogne, & Martyr, *p.* 231. *c.* 2.
S. *Vit* enfant, & Martyr dans la Lucanie sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 2.
Vital Lecteur de Thibaire en 303 &c. *p.* 291. *c.* 1.
S. *Vital* Martyr dans la Lucanie sous Diocletien, *p.* 56. *c.* 2.
S. *Vital* Martyr à Boulogne en Italie p. e. sous Diocletien. *V. son titre p.* 134.
S. *Vitalien* Martyr à Rome, *p.* 228. *c.* 1.
Viterbe n'est que du temps de Didier Roi des Lombars, *p.* 54. *c.* 2.
S. *Ulpien* Martyr à Tyr en 306, *p.* 35. *c.* 2.
Ulpien pontife du Capitole, meurt en voulant ebranler Ste Anastasie, *p.* 139. *c.* 2.
S. *Urbain* Martyr à Saragoce avant Diocletien, *p.* 98. *c.* 1.
Eupsephius *Urbanus* premier magistrat de Thessalonique en 303, *p.* 14. *c.* 2.
Urbain gouverneur de la Palestine en 304, 305, 306, & 307, *p.* 22. *c.* 1. 32. *c.* 1. 35. *c.* 2. 37. *c.* 1. 179. *c.* 2. Six Chrétiens se presentent à luy les mains liées en 305, *p.* 32. *c.* 1. S. Appien veut l'empescher de sacrifier en 306, *p.* 35. *c.* 2. 165. *c.* 1. Il martyrize Ste Theodosie &c. en 307, *p.* 37. *c.* 1. est decapité la mesme année &c. *p.* 38. *c.* 2. 180. *c.* 1.
Urson Abbé d'Omont en Hainaut vers 1060 &c. *p.* 43. *c.* 1.

X.

S. *Xantheas* l'un des Quarante Martyrs de Sebaste, *p.* 221. *c.* 1.
Xenie menace S. Theodule &c. *p.* 157. *c.* 2.

Y.

S. *Yon* Martyr à Chastres vers 289, *p.* 3. *c.* 1.

Z.

Zacarie Pape, trouve vers 750 le corps de S. George, *p.* 80. *c.* 2.
S. *Zachée* Diacre, & Martyr de Palestine en 303, *p.* 18. *c.* 1.
S. *Zebin* Martyr à Cesarée de Palestine en 303, *p.* 40. *c.* 2.
Zelicinthe Tribun de la legion Trajane sous Licinius &c. *p.* 224. *c.* 2. qui luy fait casser les jambes, *p.* 225. *c.* 2.
S. *Zenobe* Evesque d'Eges en Cilicie, & Sainte *Zenobie* sa sœur, Martyrs sous Diocletien, *p.* 75. *c.* 2.
S. *Zenobe* medecin, Prestre de Sidon, & Martyr à Antioche sous Diocletien, *p.* 77. *c.* 1.

Zenodote pere de Saint Zenobe & Ste Zenobie, *p.* 75. *c.* 2.
S. *Zenon* Martyr à Nicomedie en 303, *p.* 79. *c.* 1.
S. *Zenon* Martyr près de Rome sous Diocletien, *p.* 54. *c.* 1.
Ziddin martyrizé en 305 à Boseth en Afrique, p.ê. heretique, *p.* 29. *c.* 1. 226.
S. *Zoce* Prestre, & Martyr à Antioche en 303, *p.* 16. *c.* 1.
S. *Zoele* ou *Zoïle* Prestre d'Aquilée, enterre les SS. Cantiens Martyrs sous Diocletien, *p.* 61. *c.* 2. & S. Chrysogone qui luy predit sa mort &c. *p.* 139.
S. *Zoelle* ou *Zoïle* Martyr à Cordoue, *p.* 235. *c.* 2
Zoïle magistrat d'Andrinople, presente S. Philippe d'Heraclée au tribunal en 304, *p.* 131. *c.* 2.
Zotique accompagne & encourage S. Nicandre au martyre apparemment en 302, *p.* 8. *c.* 1.
S. *Zotique* Martyr à Nicomedie sous Diocletien, *p.* 68. *c.* 1.
S. *Zotique* Martyr en Scythie sous Licinius, *p.* 217. *c.* 1.

APPROBATION DES DOCTEURS.

NOUS soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris; certifions que nous avons lu un livre qui a pour titre, *Memoires pour servir à l'histoire de l'Eglise, Tome cinquieme*, composé par feu Mr Lenain de Tillemont: Dans lequel nous n'avons rien trouvé qui ne soit conforme aux regles de la foy Catholique, & aux bonnes moeurs. En foy de quoy nous avons signé. A Paris le douzieme may 1698.

LE FEUVRE, Professeur du Roy en Theologie.

T. ROULLAND.
GARSON

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE
DES SIX PREMIERS SIECLES.

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS DES AUTEURS ORIGINAUX.

AVEC UNE CHRONOLOGIE, OÙ L'ON FAIT UN abregé de l'Histoire Ecclesiastique ; & avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie.

TOME SIXIÉME.

QUI COMPREND L'HISTOIRE DES DONATISTES jusques à l'Episcopat de Saint Augustin ; celle des Ariens jusques au regne de Theodose le Grand ; celle du Concile de Nicée, &c.

PAR LE SIEUR LENAIN DE TILLEMONT.

A BRUXELLES,
Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur du Roy, ruë de la Madelaine M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROY.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE
DES
TITRES
Contenus en ce ſixiéme Volume.

TAble des Citations. iv
Table des Articles & des Notes. xj
Hiſtoire du ſchiſme des Donatiſtes, où l'on marque auſſi tout ce qui regarde l'Egliſe d'Afrique depuis l'an 305, juſqu'en l'an 391 que S. Auguſtin fut fait Preſtre. 1
Vital, & S. Philogone, Eveſques d'Antioche. 83
Lactance, Orateur, & défenſeur de l'Egliſe. 87
Saint Alexandre, Archeveſque d'Alexandrie. 91
Hiſtoire abregée de l'Arianiſme. 102
Hiſtoire du Concile oeucuminique de Nicée. 271
Saint Nicolas, Eveſque de Myre, & Confeſſeur. 294
Les Audiens, ou Odiens. 295
Notes ſur les Donatiſtes. 298
Notes ſur Saint Philogone. 313
Notes ſur Lactance. 314
Notes ſur Saint Alexandre d'Alexandrie. 315
Notes ſur les Ariens. 319
Notes ſur le Concile de Nicée. 354
Notes ſur Saint Nicolas. 364
Note ſur les Audiens. 365
La Chronologie. 366
La Table des matieres. 374

TABLE DES CITATIONS.

A

Act.M. — ACTA Martyrum sincera & selecta per Theodoricum Ruinart : Parisiis anno 1689.

Ado, ann.163. — Adonis chronicon in anno Christi 163.

Afr.ecc.l.3. — Ecclesia Africana per Emmanuelem à Schelstrate, libro seu dissertatione 3. : Antverpiæ anno 1680.

Ag.l.1. — Agathiæ de imperio Justiniani liber 1 : Paris. an. 1660.

Alex.t.5. — Natalis Alexandri Dominicani historia ecclesiastica, tomo seu volumine 5, non sæculo : Paris. anno 1677.

Alex.v. — Alexandri Augusti vita per Lampridium, in historia Augusta : Paris. anno 1620.

All.de Sim. — Leonis Allatii diatriba de Simeonibus : Paris. anno 1664.

Amb.2c.Aq. — Concilii Aquileiensis acta apud Ambrosium tomo 5 : edit. Paris. anno 1603.

B. — Ambrosii novissima editio per Benedictinos. Paris. anno 1691.

de Sp.l.2. — ...lib. 2. de Spiritu sancto, tomo 4.

div.1. — ...de diversis sermo 1, tomo 5.

ep.46. — ...epistola 46, tomo 5.

fid.l.1. — ...lib. 1 de fide, tomo 4.

in Luc. — ...comment. in Lucam, tomo 3.

vit. — ...vita per Paulinum Diaconum in prolegomenis tomi 1.

Amm.l.15. — Ammiani Marcellini lib. 15 ex prima recensione Henrici Valesii : Paris. anno 1636.

n. — ...Henrici Valesii notæ in Ammianum Marcellinum, ex eadem editione.

an. — Anonymus Ammiano per Valesium subjunctus.

f. — ...Ammiani editio postrema in folio : Paris. anno 1680.

Anal.g. — Analecta græca per Benedictinos : Luteciæ anno 1688.

t.4. — Joannis Mabillon Analectorum tom. 4 : Luteciæ ann. 1685.

præf. — ...præfatio in tomum supra notatum.

Anas.c.97. — Anastasius bibliothecarius in vita Adriani quem 97 Pontificem numerat : Paris. ann. 1649.

Apo.de P.R.4.p.49. — Apologie des Religieuses de Port-Royal, quatriéme partie : en 1665.

Aring.l.3.c.3.p.246. — Pauli Aringhi Roma subterranea : Coloniæ ann. 1659.

Arn.l.2.p.99. — Arnobii in gentes lib. 2. Lugduni Batavorum ann. 1651.

Ast or.fes h.12. — Asterii Amaseni oratio 12 : Bib. Patr. auctuario primo per Combefisium edito : Paris. ann. 1648.

Ath.ad Adel.p.155. — Athanasii epist. ad Adelphium Episcopum tom. 1 : edit. Paris. ann. 1627.

ad Afr.p.936. — ...ad Africanos Episcopos, tom. 1.

ad Dra.p.956. — ...ad Dracontium Episcopatum fugientem, Ibid.

...ad Epictetum Episcopum Corinthiorum, Ibid. — ad Epict.p.581

...ad Jovianum de fide epistola, Ibid. — ad Jov.p.246.

...de salutari adventu Domini contra Apollinarium, Ibid. — adv.p.635.

...apologia prima quæ est ad Constantium, Ibid. — Ap.1.p.696.

...nova Benedictinorum editio : Paris. ann. 1698. — B.

...Athanasii epistola Catholica ad orthodoxos Episcopos, tom. 1. — Cath.p.570.

Arianorum cum Joviano Augusto colloquiorum fragmentum tertium apud Athanasium, tom. 2. — coll.3.p.29.

Athanasii epistola ad Eusebium, &c. de Antiochena Ecclesia, tom. 1. — de Ant.p.574.

...de Arii morte ad Serapionem, tom. 1. — de Ar.p 670.

...de Nicænis decretis contra Eusebianos, Ibid. — dec.N.p.267.

...pro sententia Dionysii Alexandrini, Ibid. — de D.p.553.

...Spiritum sanctum non esse creaturam, ad Serapionem Episcopum, Ibid. — de Sp.p.175.

...de synodis Arimini & Seleuciæ habitis, Ibid. — de sy.p.869.

...in Arianos oratio 2 ut in editis numeratur, Ibid. — or.2.p.363.

...ad ubique orthodoxos, cùm per Arianos persecutio fieret, epistola, tom. 1. — orth.p.950.

...ad solitariam vitam agentes, tom. 1. — sol.p.817.

...de vita Sancti Antonii, tom. 2. — v.Ant.

La vie de S. Athanase par Mr. Hermant : à Paris en 1671. — vie.

Athanasii vita per Benedictinos adornata, ac novæ eorum editioni præfixa : Paris. ann. 1698. — vit.

Auctuarium secundum ad Bib. Patr. per Combefisium : Paris. ann. 1648. — Auct.2.

Augustini psalmus abecedarius contra Donatistas, editionis Parisiensis Lovaniensium, tom. 7. — Aug.abc.p.3.

...de anima & ejus origine libri 4, partim ad Renatum, partim ad alios scripti Lovaniensium, tom. 7. — ad Ren.

...de Agone Christiano : Lov. tom. 3. — ago.

...nova Benedictin. edit. Paris. — B.

...de baptismo contra Donatistas : Lovan. tom. 7. — bapt.

...de cantico novo, fortè Augustini, tom. 9. — can.nov.

...de civitate Dei, tom. 5. — civ.

...breviculum collationis Carthaginensis in gestis diei tertiæ, tom. 7. — col.d.3 c.7.

...confessionum lib. 8, tom. 1. — conf.l.8.

...de cultura agri Dominici, apud August. tom. 9. — cult.p.318.

...de doctrina christiana, tom. 3. — do.chr.

...epistola 82, tom. 2. — ep.82.

...homilia 2 in epistol. primam Joannis Apostoli, tom. 9. — ep.Jo.h.2.

...de

h.9. ...de hæresib. ad Quodvultdeum, heresi 9, tom. 6.

in Cre. ...in Cresconium, tom. 7.

in Em. ...de gestis cum Emerito, Ibid.

in Ful. Contra Fulgentium Donatistam liber incerti autoris, Ibid.

in Gaud. ...contra duas epistolas Gaudentii Tamugadensis, Ibid.

in Jo.h.120. ...in Joannis Evangelium tract. 120, tom. 9.

in Jul. ...contra Julianum, tom. 7.

in Ma. ...contra Maximinum Arianorum Episcopum, Ibid.

in Par. ...contra epistolam Parmeniani Donatistæ, Ibid.

in Pet. ...contra Petilianum Donatistam de unico baptismo, Ibid.

lit.P.l.2. ...contra litteras Petiliani, Ibid.

nat.gr. ...de natura & gratia, Ibid.

op.imp *seu* imp. ...opus postremum seu perfectum seu imperfectum contra Julianum, in supplemento, tomi 2.

past. ...de pastoribus tractatus, tom. 9.

p.col. ...ad Donatistas post Collationem, tom. 7.

ps.7. ...in psalmum 7, tom. 8.

p.36.2. ...in psalmum 36, seu concio seu interpretatio secunda, Ibid.

q.ev.l.1.c.23. ...quæstionum evangelicarum libri primi quæstione 23, tom. 4.

retr.l.2. ...retractationum lib. 2, tom. 1.

s.69. ...sermo 69 editionis Benedict.

t.3.app.20. Autor quæstionum veteris & novi Testamenti, quæst. 20, apud Aug. in app. tom. 3, edit. Benedict.

v.P. Augustini vita per Possidium Calamensem, in Lovaniensium prolegomenis.

v.R. ...vita per Joannem Rivium Augustinianum. Antver. ann. 1646.

Aum. Tradition de l'Eglise sur l'aumosne chrétienne & ecclesiastique.

Aur.V. Aurelii Victoris, in hoc ipso Cæsare de quo narratur : ex hist. Aug. edita Francofurdi, ann. 1588.

Aut.q.115. Autor quæstionum veteris & novi Testamenti, quæst. 115, in appendice tomi 3, edit. Benedict.

B

Bal.con. NOVA collectio Conciliorum per Stephanum Baluzium : Parisiis anno 1683.

misc.*seu* Bal.t.1. Baluzii Miscellanea : Paris. ann. 1677.

Bar.34.§.314. Baronii annales in anno Christi 34 : Antverpiæ ann. 1612.

384.app. ... in appendice ad annum 384.

3.aug.c. ... in martyrologium ad diem 3 Augusti nota C, seu 3 : Antverpiæ an. 1613.

Bas.de Sp. Basilii Magni de Spiritu sancto ad Amphilochium, tom. 2 : Luteciæ an. 1637.

ep.338. ... epistola 338, tom. 3.

in Eun.l.1. ... in Eunomium, tom. 1.

virg. Autor Basilio suppar de vera virginitate ad Letoium : Basilii, tom. 1.

Basil. Basilicon, seu juris Græco-Romani tomi duo per Marquardum Freherum dati : Francof. an. 1596.

Baud.p.200. Le dictionaire geographique de Ferrarius, augmenté par Baudrand : à Paris en 1670.

Bea.chr. Bede chronicon, seu de sex ætatibus, tom. 2 : Coloniæ Agrippinæ an. 1612.

hist. ... historia gentis Anglorum : Coloniæ an. 1601.

lun. ... de argumentis lunæ, tom. 1.

temp. ... de temporum ratione, tom. 2.

Bell.p. Bellarminus de scriptoribus ecclesiasticis: Paris. an. 1658.

Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti, per D. Joan. Mabillon, sæculi 4, parte 2 : Paris. an. 1680. Ben.s.4.2.p.

Sancti Bernardi epistola 219, tom. 1 : editionis Paris. an. 1690. Bern.ep.219.

Bibliotheca Patrum : Parisiis edita an. 1634. Bib.P.

Francisci Mediobarbi Biragi numismata : Mediolani edita an. 1683. Bir.

De la primauté de l'Eglise par Blondel : à Geneve en 1641. Blond.

Blondelli censura in Decretales epistolas : Genevæ an. 1628. decr.

... sur les Sibylles : à Charenton en 1649. sib.

Bollandus seu ejus continuatores ad diem Januarii 20, & sic in reliquis mensibus. Boll.20.jan.

... acta quæ græcè habentur pro die 13 Maii ad finem voluminis pag. 12. 13.may, g.12.

... apparatus ad chronologiam pontificiam, in propyleo mensis Maii. app.

... prolegomena in tomum 1. Februarii, & sic de aliis mensibus. feb.t.1.

... conatus in catalogum Romanorum Pontificum, in propyleo ad mensem Maium. pont.*seu* prop.

... supplementum ad calcem mensis Maii additum. sup.

Cardinalis Bonæ rerum Liturgicarum lib. 2 : Romæ an. 1672. Bona, *seu* Bon. lit.l.2.

Joannis à Bosco Celestini bibliotheca Floriacensis, tom. 3 quo Viennæ antiquitates continentur : Lugduni an. 1605. Bosc.t.3.

Ecclesia Gallicana per Franciscum Bosquetum, lib. 5, seu secunda parte quæ acta complectitur : Paris. an. 1636. Bosq.l.5.*seu* t.2.

Ægidii Bucherii de cyclis pascalibus : Antverpiæ an. 1633. Buch *seu* cycl. p.

... Belgium Romanum, seu hist. Belgica : Leodii an. 1655. bel.*seu* de B.

Georgii Bulli defensio fidei Nicænæ, lib. seu sectione 2 quæ est de Filii consubstantialitate : Oxonii an. 1688. Bul.l.2.

Histoire de l'ordre de Saint Benoist ou des Moines d'Occident, par Mr. Bulteau : à Paris en 1684. Bult.occ.

Histoire monastique d'Orient, par le mesme : à Paris en 1680. ori.

Byzantina historia per Augustorum familias distincta, autore Carolo du Cange : Luteciæ 1680. Byz.fa.

C

GESTA purgationis Cæciliani & Felicis unà cum Optato edita : Parisiis an. 1631. Cæci.op.p.290.

... eadem in Miscellaneis Baluzii tom. 2 : Paris. an. 1679. ba.p.92.

Byzantina historia per Augustorum familias distincta, autore Carolo du Cange : Luteciæ anno 1680. Cang.byz.

Urbis Constantinopolitanæ descriptio per Carolum du Cange, unà cum familiis Byzantinis edit. Paris. an. 1680. de C.

... ejusdem glossarium mediæ & infimæ græcitatis littera K : Lugd. an. 1688. gr. κ.

.... dissertatio de inferioris ævi numismatibus, glossarii latini tomo 3 subjuncta : Luteciæ 1678. num.

Canisii antiquæ lectiones, tom. 2 : Ingolstadii an. 1602. Canis.t.2.

Collationis Carthagini anno 411 habitæ actio tertia, in nova Conciliorum collectione per Stephanum Baluzium : Paris. anno 1683. Cart.b.3.§.35.*seu* c.35.

... ejusdem collationis actio tertia, titulo indicis 351 apud Optatum : Paris. an. 1631. c.3.t.351.

... ejusdem actionis caput 35. §.35.

...eadem

l.1.§.213. ... eadem collatio in Labbeani Conciliorum editione, tom. 2: Parif. an. 1671.

Caf.col. 1. Ceffiani collatio 1: Parifiis an. 1642.

de inc. ... de Incarnatione contra Neftorium.

inf.l 7. ... inftitutiones, feu de inftitutis cœnobiorum.

Cafd. in pf.c.11. Caffiodori in pfalterium præfatio, editionis noviffimæ per Benedictinos, tom. 2.

inft. ... de inftitutione Scripturarum, feu de divinis lectionibus.

Cat.in Jo.12. Catena Græcorum Patrum in Joannis caput 12: Antverpiæ an. 1630.

Cave, p. Guillelmi Cave fcriptores Ecclefiaftici: Genevæ an. 1693.

Chr.Al. Chronicon Alexandrinum à Radero editum: Munachii an. 1615.

ori. Chronicon orientale ab Ecchellenfi verfum: Parif. an. 1651.

Chry de D. Joannis Chryfoftomi oratio de Diodoro, à Bigotio edita cum Palladii dialogo: Parif. an. 1680.

dial. Palladii dialogus græcus de vita S^ti. Chryfoftomi: Luteciæ 1680.

div.c. Chryfoft. de divinitate Chrifti, feu quòd Chriftus fit Deus, edit. Parif. an. 1636, tom. 5.

gent. ... liber de Sancto Babyla contra gentiles, tom. 1.

in Act.h.15. ... in Actus Apoftolorum hom. 15.

in Jo.h.6. ... in Joannis Evangel. homilia 6 ut in latinis, non annumerata præfatione, & fic de cæteris in fcripturas.

in Jud.3. ... homilia 3 in Judæos, quæ eft 36 tomi primi.

in M.h.12. ... in Matthæi Evang. homil. 12.

v.mon. ... contra vituperatores vitæ monafticæ, tom. 4.

Claud.b.Gil. Claudiani, de bello Gildonico carmen: Lugduni Batavorum an. 1650.

in Eu.l.1. ... in Eutropium eunuchum.

Codi.or.C. Georgii Codini origines feu antiquitates Conftantinopolitanæ: Luteciæ an. 1655.

Cod.reg.t.2. Codicis regularum per Benedictum Anianenfem collecti, ab Holftenio editi pars 2, quæ eft Patrum occidentalium: Parifiis an. 1663.

Cod.Th 9.t.40.l.13. Codicis Theodofiani libro 9, titulo 40, lege 13, ex editione Gothofredi: Lugduni an. 1665.

Cod.Th.t.6. Codex Theodofianus cum Gothofredi commentariis: Ib.

Cod.Th.chr. Chronologia ex legibus confecta per eundem Gothofredum tomo 1 præfixa.

Cod.Th.fir. Appendix ad codicem Theodofianum à Sirmondo edita: Parif. an. 1631.

Col.r.p. Veterum Romanæ Ecclefiæ monumentorum collectio à Luca Holftenio edita: Romæ an. 1662.

Combf.act. SS. Euftathii, Petri, &c. acta græca, feu lecti triumphi per Francifcum Combefifium: Parif. anno 1660.

Com.c33. Commodiani inftructiones Cypriano fubjunctæ: Parif. an. 1666.

Conc.ap. Conciliorum appendix, à Baluzio edita: Parif. an. 1683.

Conc.B.*feu* G.t.1. Concilia generalia editionis Binianæ, tom. 1.

Conc.t.2. Conciliorum poftrema editio per Labbeum curata, tomo 2: Parif. an. 1671.

Con.reg. Benedicti Anianenfis concordia regularum, cum Hugonis Menardi notis edita: Parif. an. 1637.

Conf.ad R. Conftantini Porphyrogenetæ de adminiftrando imperio ad Romanum filium: Lugduni Batav. an. 1611.

Joannis Cotelerii in fcripta apoftolica notæ cum iifdem fcriptis editæ: Parif. an. 1672. Cotel.ap.n.

... Monumenta Ecclefiæ græcæ per Cotelerium, tomo 3: Parifiis anno 1686. gr.t.3.

Annales Cyprianici, qui Cypriani opera antecedunt in editione Oxonienfi anni 1682, in anno Chrifti 250. Cyp.an.250.

Cypriani epiftola 73, ex editione Pamelii: Parif. an. 1603. ep.73.

Cyrilli Alexandrini de diverfis homilia 8, tomi 5, parte 2: edit. Parif. an. 1638. Cyr.Al.div.h.8.

... epiftolæ tom. 5, parte 2, editæ fub fuo numero. ep.

... opus contra Julianum Cæfarem, tom. 6, parte 2. in Jul.

Cyrilli Jerofolymitani catechefis 17: Parif. an. 1640. Cyr.cat.17.

... ad Conftantium Auguftum epiftola de Cruce. ad C.

D

Antonii Van Dale de oraculis ethnicorum: Amftelodami an. 1683. Dale, p.

Des jugemens canoniques des Evefques, par le fieur David: à Paris en 1671. Dav.

Dionifii Alexandrini epiftola ad Paulum Samofatenum: Bibl. Patr. tom. 11. Dio.in P.p.280.

Dionis Caffii hiftoriarum lib. 60: typis Vecchelianis an. 1606. Dio, l.60.

... ejufdem & aliorum hiftoricorum excerpta per Valefium: Parifiis anno 1634. v.p.670.

Bibliotheque des auteurs Ecclefiaftiques, par Mr. du Pin. On n'a pas toûjours marqué le tome, parce que les endroits fur lefquels on le cite, en font juger. On fuit toûjours fa premiere édition: à Paris en 1686. Du P.p.

E

Viginti epiftolæ ab Abrahamo Ecchellenfi Sancto Antonio tributæ: Parif. an. 1641. Eck.ep.

Sancti Antonii regula, fermones, vita per Ecchellenfem: Parif. an. 1646. reg.

Ennodii Ticinenfis Epifcopi de vita Epiphanii Ticinenfis: Parif. an. 1611. Enn.v.Ep.p.385.

... dictio 4 in dedicatione Ecclefiæ. dict.4.

Sirmondi notæ in Ennodium. n.

Sti. Ephræm Diaconi Edeffeni opufculum 27, tomi 3, pro ut à Voffio numerantur, uno fæpiùs in plura divifo: Antverpiæ an. 1619. Ephr.t.3.or.27.

Epiphanii Panarium adversùs hærefes, hærefi 30, editionis Petavianæ: Luteciæ an. 1622. Epi.30.c.4.

... in Ancorato, tomo 2. anc.p.36.

... indiculus hærefeon cuique Panarii tomo præfixus. ind.

Epiphanii vita Polybio difcipulo falsò tributa, tomo 2. vit.p.370.

Scholia in canones per Fernandum Van Efpen: Leodii an. 1693. Efp.

Eucherii Lugdunenfis epiftola ad Valerianum de contemptu mundi: Antverpiæ an. 1621. Euch.ad V.p.19.

Eunapii fophiftæ de vitis fophiftarum cap. 4: Genevæ anno 1616. Eun.c.4.

De miraculis Sancti Stephani ad Evodium Uzalenfem, apud Aug. in appendice tom. 7 Benedictin. Lovanienfium 10: Parif. an. 1586. Evo.l.1.c.6.

Eufebii Cæfarienfis chronicon græcum: Lugduni Bat. an. 1658. Euf.chr.

Scaligeri in hoc chronicon notæ. chr.n p.

... ejufdem prolegomena. chr.pr.*feu* prol

Arnaldi Pontaci in idem chronicon notæ: Burdigalæ an. 1604. chr.n P.p.

Eufe-

dem.l.6.c.20. Eusebii de Demonstratione evangelica : Parif. an. 1627.

de P. ... de Martyribus Palæstinis, cum historia ecclesiastica à Valesio edita : Parif. an. 1659.

in Hier. ... in Hieroclem liber cum Philostrato editus : Parif. an. 1608.

in Marc.l.4. ... de theologia ecclesiastica lib. 2. qui est quartus contra Marcellum Ancyranum, Demonstrat. evangelicæ subjunctus.

l.*seu* hi.l.2.c.3. ... historia ecclesiastica ex editione Valesii : Parif. an. 1659.

n.p. Henrici Valesii in historiam Eusebii notæ illi subjunctæ.

op.4. Eusebii opusculum 4 ex his 14 quæ latina edidit Sirmondus : Parif. an. 1646.

or.C. Constantini oratio ad Sanctorum cœtum quæ Eusebii historiæ subjicitur.

præp. ... de præparatione evangelica : Parif. an. 1628.

prol. Henrici Valesii prolegomena quæ Eusebii historiam antecedunt : Parif. an. 1659.

tric. ... oratio Eusebii habita in tricennalibus Constantini ; cum historia eccl. edit. Valef.

v.Conf. ... de vita Constantini, ibid.

Χρ.p.340. Historica græca de temporibus ad Eusebii chronicon per Scaligerum cum notis addita : Lugduni Batavorum an. 1658.

Euf.Em.h.3. Homilia 3 ex his quæ Eusebii Emiseni nomen præferunt : Luteciæ an. 1547.

Eust.hex. Sancti Eustathii Antiocheni, seu alterius in hexaemeron commentarius : Lugduni an. 1629.

pyth. ... de pythonissa, seu engastrimytho contra Origenem.

Eutr.p.583. Eutropius in ejus Imperatoris vita de quo agitur, ex hist. Aug. Francofurdi edita an. 1588.

Euty.p.328. Eutychii Alexandrini annales ecclesiastici, tom. 1 : Oxoniæ an. 1659.

F

Fac.l.1.c.3. FACUNDI Hermianenfis pro defensione trium Capitulorum : Parif. an. 1629.

Ferr.it. Ferrarii de Sanctis Italicis : Mediolani an. 1613.

18.may, *seu* marc. ... ejusdem martyrologium universale ad diem 18 Maii : Venetiis an. 1625.

Fest.p.550. Sancti Rufi Festi breviarium rerum gestarum populi Romani, in hist. Augusta : Francofurti edita anno 1588.

Fleu. Histoire Ecclesiastique de Mr. l'Abbé Fleuri : à Paris en 1693.

Flod. Historia Remensis Ecclesiæ per Flodoardum, cum notis Colvenerii.

Flor. Florentinii notæ in martyrologium vetus Hieronymi nomine editum : Lucæ an. 1668.

Fort.l.8.c.4. Venantii Fortunati carminum liber 8 ex editione Broweri : Moguntiæ an. 1603.

v.Mart. ... de vita Sancti Martini.

Front.cal. Frontonis calendarium Romanum : Parif. an. 1652.

Ful.ad Mo.p.41. Fulgentii episcopi ad Monimum de duplici prædestinatione : Parif. an. 1684.

ep.9.p.211. ... epistola 9.

in Fab.36. ... caput seu fragmentum 36, ex lib. contra Fabianum & Arianos.

in Pint. Pro fide Catholica contra Pintam Arianum liber Fulgentio subditus.

præd. ... de veritate prædestinationis & gratiæ.

Ful F.S.55. Fulgentii Ferrandi breviatio canonum cap. 55 : Divione anno 1649.

G

GALLIA Christiana San-Marthanorum, tom. 3 : Luteciæ an. 1656. Gal.chr.t.3.

Notitia Ecclesiæ Diniensis, autore Petro Gassendo : Parif. anno 1654. Gassend.de Din. p.49.

Gaudentii Brixiani homilia 17 : Bib. Pat. tom. 2. Gaud.h.*seu* f. 17. p.66.

Gelasii Cyziceni de Nicæno Concilio : Luteciæ an. 1606. Gel.Cyz.*seu* C.

Gelasii ut fertur de duabus in Christo naturis contra Nestorium & Eutychen : Bibliot. Pat. tom. 2, parte 1. in Eut.p.424.

Gennadii de scriptoribus ecclesiasticis liber tum alibi editus, tum in Bibliothecâ Miræi : Antverpiæ an. 1639. Gen.c.46.

... de dogmatibus ecclesiasticis, apud Augustinum in appendice tomi 3 Lovaniensium. dog.c.76.

Geographia sacra, seu notitia antiquorum episcopatuum, per Carolum à Sancto Paulo Fullensem : Parif. an. 1641. Geo.sac.

Histoire Ecclesiastique de Mr. Godeau Evesque de Vence, tome 1 : à Paris en 1663. God.p.246.

Gregorii Magni dialogorum lib. 1, tom. 2 : Parif. an. 1675. Greg.dial.l.1.

... in Evangelium homilia 33, tomo 1. in Ev.h.33.

... in Job seu Moralium, lib. 33, ibid. in Job.l.33.

... in Regum libri 1, caput 9, tomo 3. in Reg.9.

... libro 9 epistolarum, epist. 4, tom. 2. l.9.ep.4.

... Moralium in Job lib. 26. tom. 1. mor.l.26.

Hugonis Grotii prolegomena in historiam Gothorum : Amstelodami an. 1656. Grot.r.Got.

Gregorii Turonensis de gloria Confessorum : Parif. an. 1640. Gr.T.gl.C.

... de gloria Martyrum liber seu primus de miraculis, ibid. gl.M.

... historia Francorum : Basileæ an. 1568. h.Fr.l.1.

Guitmundi Archiepisc. Aversani de corporis & sanguinis Christi veritate in Eucharistiâ sectione seu libro 3 : Bib. Pat. tom. 6. Guit.sec.3.p. 256.

H

HESYCHII Milesii de Constantinopoli : in corpore historiæ Byzantinæ, part. 2 : Parif. an. 1648. Hesy.p.29.

Hieronymi epistola ad Ctesiphontem contra Pelagianos, tom. 2 : Basileæ an. 1565. Hier.ad Ct.p. 253.

... chronicon, anno Christi ut ibi numeratur 21, ex recensione Scaligeri : Amstelodami anno 1658. chr.*seu* an. 21.

... in idem chronicon notæ Scaligeri. chr.n.

... epistola 84 editionis Basileensis, tom. 2. ep.84.

... in Ecclesiastis caput 4, tom. 7. in Ec.4.

... in epistolæ Pauli ad Ephesios caput 4, tom. 9. in Eph.4.

... in epistolam Pauli ad Galatas, tom. 9. in Gal.

... in Isaiæ caput 46, tom. 5. in If.46.

... contra Luciferianos, tom. 2. in Luci.c.3.

... in Matthæi caput 1, versumque 6, tom. 9. in Mat.1.v.6.

... in Oseæ prophetæ caput 7, tom. 6. in Of.7.

... contra Vigilantium, tom. 2. in Vig.

... de locis quæ in Actis Apostolorum occurrunt, apud Hieronymum tom. 3, p. 295. l.Act.

... de locis hebraicis, tom. 3. loc.h.*seu* l.Hebr.

... quæstiones seu traditiones hebraicæ in Genesim, tom. 3. q.in G.

... de vita Hilarionis, tom. 1. v.Hil.p.251.

... de viris illustribus, seu de scriptoribus ecclesiasticis, non numeratis qui ex græco additi sunt Apostoli seu Apostolici non scriptores, tom. 1. v.ill.c.45.

Hilarii Pictavensis de Trinitate liber 6 : Parif. anno 1572. Addita littera B designat novissi- Hil.de Tr.l.6.

Digitized by Google

vissimam Benedictinorum editionem.

fr.1.p. ... fragmenta à Pithæo edita: Parif. an. 1598, pars 2.

in Aux.p.11. ... in Auxentium Arianum.

in C. ... orationes seu ad Constantium seu contra Constantium August.

syn.p.136. ... de synodis.

Holf.ad St. Lucæ Holstenii notæ & castigationes in Stephani Byzantii de urbibus: Lugduni Bat. an. 1684.

geo. ... notæ in Geographiam sacram, cum aliis ejus geographicis edit. Romæ an. 1666.

mar. ... notæ in Martyrologium Romanum, cum actis Sanctæ Perpetuæ editæ: Parif. an. 1674.

I

Idat.chr.*seu* Idat.p. IDATII chronicon ex editione Sirmundi: Luteciæ an. 1619.

app. ... appendix ad idem chronicon.

Jo.D.im.l.2. Joannis Damasceni de imaginibus liber 2: Basileæ an. 1575.

Jor.r.Got. Jornandes Episcopus Ravennas de Getarum sive Gothorum origine & rebus gestis, à Grotio edit. Amstelodami an. 1655.

Jos.ant.l.18. Josephi antiquitates Judaicæ: Genevæ an. 1634.

bel.l.2.c.26. ... de bello Judaico lib. 2, caput 26, ex divisione latini interpretis.

If.H.chr.p.723. Isidori Hispalensis chronicon, à Grotio cum Jornande & aliis editum: Amstelodami an. 1655.

sent. ... sententiarum de summo bono libri tres, tom. 2: Parif. an. 1580.

If.P.l.4.ep.69. Isidori Pelusiotæ epistolarum lib. 4, epist. 69: Parif. an. 1638.

It.Bur.p.43. Itinerarium Burdigalense seu Jerosolymitanum, inter addita ad Ptolemæi geographiam: Antverpiæ an. 1618.

Jul.ad Ath. Juliani Augusti ad Athenienses epistola, tom. 1, ex editione Petavii: Luteciæ anno 1630.

ep.25. ... epistola 25, tom. 2.

fr.p.519. ... fragmenta ad finem tomi 1, adjecta.

mis.p.70. ... misopogon in Antiochenos, tom. 2.

or.1. ... oratio 1, tomo 1.

Juni.l.1. Junilii Afri de partibus divinæ legis: Parif. an. 1650.

Just ap.1. Justini Martyris apologia quæ brevior est, & prima ponitur in editione Parisiensi an. 1636.

Justel. Bibliotheca juris canonici per Christophorum Justellum: Luteciæ an. 1661.

L

Lab.scri. PHILIPPI Labbei de scriptoribus ecclesiasticis: Parif. an. 1660.

Lact.l.4.*seu* inst.l.4. Lactantii institutionum contra gentes, lib. 4: Lugduni Batavor. anno 1660.

ir.D.p.769. ... de ira Dei ad Donatum.

opif.p.828. ... de opificio Dei.

pass.p.936. Incerti autoris de Passione Domini apud Lactantium.

pers.c.2. Lactantii de morte persecutorum, apud Baluzium Miscellaneorum, tom. 2: Parif. an. 1679.

Laun.de Gr. Gregorius Turonensis de septem Episcopis defensus à Launoio: Parif. an. 1651.

Lauf.c.67.p.999. Palladii historia Lausiaca, Bib. Pat. tom. 13: Parif. an. 1644.

Leod. Qui Leodiensium Episcoporum gesta scripsêre collecti per Joannem Chapeauville: Leodii anno 1612.

Leo,ep.11. Leonis Magni epistola 11, ex editione Quesnelii: Luteciæ an. 1675.

... sermo 80. f.80.

Leontii Byzantini in Nestorium & Eutychen: Bibl. Patr. tom. 4, parte 2. Leont.in Eut.*seu* in N.& Eu.

... de sectis actione 8: Bibliot. Patr. tom. 11. sec.*seu* a.8.p.525.

... de scriptis quæ Patribus ab Eutychianis supposita sunt: Bib. Pat. tom. 4, parte 2. sup.p.1030.

Libanii sophistæ oratio 13 secundi tomi, pro ut numeratur in indice; in textu est nona: Parif. an. 1627. Lib.or.13.p.369.

...ejus vita, ipso autore, quæ & prima oratio est. vit.p.40.

Luciferi Caralitani ad Constantium pro Sancto Athanasio: Bib. Patrum tomo 9. Luci. de Ath.l.1.p.954.

... de non conveniendo cum hæreticis, Ibid. de hær.p.1045.

... Moriendum pro Dei Filio, Ibid. mori.p.1097.

... de non parcendo in Deum delinquentibus. non parc.p.1060.

... de regibus apostaticis. reg.ap.p.1031.

M

JOANNIS Mabillon iter Italicum quod Musæi Italici tomo 1, præmittitur: Parif. an. 1687. Mabi.it.It.

... Musæum Italicum. mus.

Petri de Marca de concordia sacerdotii & imperii: Parif. 1669. Marc.con.

Marcellini & Faustini Luciferianorum libellus precum ad Theodosium Augustum: Parif. an. 1650. Mar.& F.

Metropolis Remensis historia per Guillelmum Marlot, cujus prior tomus editus est, Insulis an. 1666. Marl.

Marii Victorini in Arianos liber: Bib. Pat. tomo 4, parte 1. Mar.V.l.1.p.125.

Maximi Abbatis & Confessoris disputatio cum Pyrrho, ejus operum tomo 2: Parif. an. 1675. Max.in Py.

... ejus operum tomus secundus. t.2.

Menæa magna Græcorum, die in textu notato, pagina seu columna ejusdem mensis 80. Venetiis an. 1528. Men.p.80.

Marii Mercatoris opera, seu alia iis adjuncta, in Nestorium, ex editione Garnerii tom. 2: Parif. anno 1673. Merc.in N.*seu* t.2.

Histoire des Evesques de Mets par le P. Meurisse Evesque de Madaure, & suffragant de Mets: à Mets en 1634. Meurisse, p.43.

Auberti Miræi notæ ad Hieronymi cap. 24 de viris illustribus: Antverpiæ anno 1639. Mir.n.Hier.24.

Stephani Baluzii Miscellanea: Parif. anno 1679. Misc.t.2.

Joannis Molani seu addita seu notæ in Usuardum, ad diem 15 Augusti: Antverpiæ anno 1583. Mol.15.aug.

... dissertatio de martyrologiis suo Usuardo subjecta. mart.p.199.

... natales Sanctorum Belgii: Duaci anno 1616. nat.B.*seu* f.B.

Diverses pieces copiées sur des manuscrits. MS.p.

N

GREGORII Nazianzeni epistola 16, tom. 1: editionis Parif. an. 1630. Naz.ep.16.

... oratio 16. or.16.

Eliæ, Nicetæ, Billii, aliorumve notæ in Gregorium. n.

Aliæ rursus notæ tomo 1, adjectæ. t.1.n.p.18.

Gregorii vita per Gregorium presbyterum orationib. præfixa. vit.

Nili monachi epistolarum lib. 2, epist. 48: Romæ an. 1662. Nil.l.2.ep.48.

... de oratione tractatus in 153 capitula distinctus, in ejus opusculis: Romæ editis an. 1673. orat.p.500.

Nili

Digitized by Google

P. Nili epistolarum pars per Possinum edita : Paris. an. 1656.

Nor.epo. Henrici de Noris de epochis Syro-Macedonum : Florentiæ anno 1689.

in Gar. ... censura in notas Garnerii ad epigraphem epistolarum 90 & 92 apud Augustinum : Florentiæ an. 1674.

h.p. ... historia Pelagiana : Paris. 1673.

Nphr.l.1.c.36. Nicephori Calisti hist. eccles. Paris. an. 1630.

Nys.ad Fl. Gregorii Nysseni ad Flavianum epistola de Helladio Cæsariensi, tom. 3 : Paris. an. 1638.

ani.p.91. ... de anima, tomo 2.

de Abr.p.466. ... oratio de deitate Filii & Spiritus sancti, cui inserta est laus fidei Abrahæ, tom. 3.

de fat.p.75. ... de fato, tom. 2.

de Flac.p.533. ... oratio funebris de Flaccilla Imperatrice, tom. 3.

in Eun.l.1. ... in Eunomium lib. 1, tom. 2.

v.Ma.p.178. ... de vita Sanctæ Macrinæ sororis suæ, tom. 2.

v.Th.*seu* Gr. ... de vita Gregorii Thaumaturgi, tom. 3.

O

Opt.l.3. OPTATI Milevitani lib. 3 : Parisiis anno 1631.

act. Varia quæ in Cæciliani causa acta sunt ; Optato subjuncta.

col.p.432. Collationis Carthaginensis acta, ibid.

n C.p.312. Notæ Merici Casauboni in Optatum editum : Londini an. 1631.

Ori.in Cels.l.3. Origenis in Celsum liber 3 : Cantabrigiæ an. 1658.

in Mat.g. ... in Matthæum, editionis græcæ Huetii tom. 1 : Rotomagi an. 1668.

Oros.l.7.c.4. Pauli Orosii historia : Bib. Pat. tom. 15.

P

Pagi, 20.§.2.*seu* an.20. ANTONII Pagi critica in annales Baronii, in annum Christi 20, paragr. 2 : Paris. 1689.

ad p.305. ... addenda ad hanc criticam ; Ib.

Pall.dial.*seu* v.Chry. Palladii dialogus de vita Joannis Chrysostomi, à Bigotio editus : Luteciæ an. 1680.

Pall.laus.c.103. Palladii historia Lausiaca seu de vitis Patrum : Bib. Pat. tom. 13.

Pane.8.p. Panegyrica oratio 8, inter veteres panegyricos à Livineio editos : Antverpiæ anno 1599.

Paul.c.24. Paulini Nolani carmen 24 : Antverpiæ an. 1622.

ep.16. ... epistola 16, ibid.

P.Aur.p.214. Petri Aurelii in octo causas Leomelii Spongiæ præambulas : Paris. anno 1642.

P.Chr.s.28. Petri Chrysologi sermo 28. Rotomagi an. 1640.

P.de N.l.2.c.96.p.28.4. Petri de Natalibus lib. 2, cap. 96, pag. 28, columna 4 : Lugduni an. 1543.

Pears.de vel in ig.c.1. Joannis Pearsonii episcopi Cestriensis vindiciæ epistolarum Ignatii, pars prima : Cantabrigiæ an. 1672.

diss. Henrici Dodwel dissertatio Pearsonii postumis subjecta : Londini an. 1688.

post. Pearsonii opera postuma, ibid.

Perr.rep. Replique de Mr. le Cardinal du Perron au Roy de la grande Bretagne : à Paris en 1622.

Pet.chr. Dionysii Petavii chronologia qua constat ejus 13 liber de doctrina temporum.

doct.l.11.c.7. ... de doctrina temporum : Paris. an. 1627.

dog.t.5. ... dogmatum theologicorum tomo 5, qui secundus est de Incarnatione : Paris. anno 1650.

rat.2.l.1. ... Rationarium temporum, parte 2 : Paris. an. 1652.

Phebadii Agennensis episcopi contra Arianos liber : Bibliot. Patr. Paris. tom. 4, parte 1. Pheb.p.169.

Philastrii Brixiensis caput seu hæresis 89 ; si jam ante Christum ab Ophitis numeres, ibid. Phila.c.89.p.22.

Philostorgii hist. eccl. lib. 7 ; ex editione modò Gothofredi Genevæ an. 1643, modò Valesii Paris. an. 1673. Philg *seu* Phisg. l.7.

... notæ itidem tum Gothofredi, tum Valesii in Philostorgium. n.

... appendix ad Philostorgii historiam in editione Valesii. ap.

Photii bibliothecæ caput seu codex 171 : Genevæ an. 1612. Phot.c.171.

Plinii majoris historia naturalis : Francofurti an. 1599. Plin.l.1.

Plutarchi de Iside & Osiride : Moralium tom. 1, editionis græcæ per Henricum Stephan. an. 1572. Plut.de Is.

Index sermonum Sancti Augustini per Possidium Calamensem episc. Posd ind.

Augustini vita per eundem conscripta ; inter Aug. prolegomena. vit.*seu* v.Aug.

Procopii de ædificiis Justiniani, tom. 2 : Paris. an. 1662. Proc.æd.

... de bello Persico, tom. 1. b.Per.

... de bello Vandalico seu Africano, ibid. b.Van.

Prosperi chronicon, ut à Labbeo editum est in nova manuscriptorum bibliotheca ; tom. 1 : Paris. an. 1657. Prosp.L.*seu* lab. p.51.

Alterius Prosperi cum Aquitano editi de promissionibus lib. 4, seu Dimidium temporis : Coloniæ Agrippinæ an. 1630. pro.l.4.

Prudentii apotheosis seu de fide hymno 1 : Amstelodami an. 1631. Prud.apo.1.

... de coronis Martyrum hymno 2. de M.2.

.. in Symmachum. in Sym.

Claudii Ptolemæi geographicorum lib. 3 : Antverpiæ anno 1618. Ptol.l.3.c.1.

R

ANDREÆ Riveti criticus sacer. Genevæ anno 1660. Riv.l.1.

Rufini Aquileiensis hist. eccl. seu ex Eusebio versa, seu Eusebio addita : Antverpiæ an. 1548. Ruf.l.7.c.13.p.110.

... liber primus ex his qui Eusebio additi sunt. l.1.c.14.p.169.

... de vitis Patrum, qui apud Rosweidum liber est secundus : Antverpiæ an. 1615. v.P.c.23.p.478.

S

SACRAMENTARIUM Gregorii, ab Hugone Menardo editum : Parisiis anno 1642. Sacr.p.39.

Claudii Salmasii de primatu Papæ : Lugduni Batav. an. 1615. Sal.pri.

Salviani Massiliensis Presbyteri de gubernatione Dei, lib. 7 : Paris. an. 1663. Salv.l.7.*seu* gub.l.7.

Andreæ du Saussay martyrologium Gallicanum. Paris. an. 1637. Sauss.p.921.

... apparatus & quæ hinc sequuntur ad usque ipsum martyrolog. app.

Josephi Scaligeri isagoge in canones chronicos, cum notis in Eusebii chronicon : Amstelodami an. 1658. Sca.isag.p.113.

Emmanuelis à Schelstrate Ecclesia Africana : Antverpiæ an. 1680. Schel.afr.

... de Antiocheno Concilio : Antverpiæ an. 1681. ant.

Joannis Seldeni in Eutychii Egyptii origines Alexandrinas notæ : Londini anno 1642. Seld.in Euty.

** Apol-

Sid.l.1 ep.7. Apollinaris Sidonii epistolarum lib. 1, epistol. 7, ex editione Sirmondi : Paris. an. 1652.

car.9. ... carmen nonum.

sav.a. Joannis Savaronis notæ in ejusdem carmina : Paris. an. 1609.

Sig.an.411. Sigeberti Gemblacensis chronicon, anno Domini, ut ille numerat, 411.

Six.S.l.4 seu Sixt. Sixti Senensis bibliot. sancta : Coloniæ an. 1626.

Slus, de serv. Dissertatio historica de Sancto Servatio Episcopo Tungrensi ejus nominis unico, per Guillelmum Slusium : Leodii anno 1684.

Socr.l.5.c.22. Socratis hist. eccles. à Valesio edita : Paris. an. 1668.

Soz. Sozomenis histor. ecclesiastica cum Socrate edita.

Spanh.l.5. Ezechielis Spanhemii dissertatio seu lib. 5, de præstantia & usu numismatum : Amstelod. an. 1671.

Spic t.3. Spicilegii Aucheriani tom. 3 : Paris. anno 1659.

Spon. Jacobi Sponii miscellanea antiquæ eruditionis : Lugduni 1685.

Steph. Stephani de urbibus : Amstelodami anno 1678.

Strab.l.17. Strabonis lib. 17 : Paris. an. 1620.

S.Van.t.1. Remarques du P. Petitdidier de la Congregation de S. Vanne sur la Bibliotheque Ecclesiastique de Mr. du Pin : à Paris en 1691.

Suid.β. Suidæ lexicon in littera β, & sic de cæteris : Genevæ anno 1619.

Sulp.dial.1. Sulpitii Severi dialogus 1 : Antverpiæ an. 1574.

l.2. ... historiæ sacræ, lib. 2.

v.Mt. ... de vita Sancti Martini.

Sur.1.nov.p.4. § 4. Sutius prima die Novembris, & sic de singulis mensibus : Coloniæ an. 1618.

Syn.Dio, p.50. Synesii Cyrenæi Dio, seu de ipsius vitæ instituto : Luteciæ an. 1640.

ep.5.p.167. ... epistola 5.

T

Tac.an.13.c.10. Cornelii Taciti annalium lib. 3 : Parisiis anno 1608. In capita libri dividuntur ex tabula quæ in eodem est volumine.

Thdrt.ep. Theodoreti Cyrensis Episcopi Epistolæ, tomo 3, ex editione Sirmondi : Luteciæ an. 1642.

G.seu t.5. Addita ad Theodoretum per Joannem Garnerium : Luteciæ an. 1684.

h.seu hær.l.1. ... hæreticarum fabularum lib. 1, tom. 4.

hi.l.3.seu l.3.c.6. ... historiæ Eccl. lib. 3, tom. 3.

in Col. ... in epistolam ad Colossenses.

in Rom. ... in epistolam ad Romanos.

n. Henrici Valesii notæ in Theodoreti hist. Eccl. Paris. an. 1673.

v.Pat.c.29. ... religiosa historia, seu de vitis Patrum tom. 3.

Thom p.151. Josephi Thomasii codices Sacramentorum : Romæ an. 1680.

Thph.p.188. Sancti Theophanis chronographia : Paris. anno 1655.

Tit.B.p.45. Titi Bostrensis Episcopi libri tres contra Manichæos. Canisii tom. 5, parte 1 : Ingolstadii 1604.

b.p.911. ... iidem in Bib. Pat. Paris. edita an. 1644, tomi 4, parte secunda.

Trev.an. Trevirensium antiquitates & annales, per Christophorum Browerum : Leodii anno 1670.

Trip. Historia Ecclesiæ Tripartita ex Theodoreto, Sozomeno, & Socrate ab Epiphanio versis per Cassiodorum digesta : Paris. 1562.

Typic. Typicum Sancti Sabæ : Venetiis 1543.

V

Vand. Vandalicæ persecutionis historia, &c. per D. Theodoricum Ruinart : Paris. an. 1694.

Ugh.p.1140. Basilii menologium ab Ughello datum in suæ Italiæ sacræ tomo 6 : Romæ anno 1653.

t.4. ... Italiæ sacræ tomo 4.

Vict.epi.p.553. Victor junior, seu Victorinus in ejus Cæsaris vita de quo sermo est, inter Augustæ historiæ autores : Francofurdi anno 1588.

Vict.V. Victoris Vitensis de persecutione Africana seu Vandalica : Divione an. 1665.

Vict.T.p.1. Victoris Episc. Tununensis chronicon, Thesauri temporum à Scaligero editi parte 2 : Amstel. 1658.

Vict.1.p.198. Marii Victorini in Arianos lib. 1 : Bib. Pat. Paris. tomi 4, parte 1.

Vinc.L. Vincentii Lerinensis commonitorium cum Salviano editum : Paris. an. 1667.

Vit.P.l.4. Vitæ Patrum, per Rosweidum editæ Antverpiæ an. 1615.

app.p.994. Appendix ad Vitas Patrum apud Rosweidum.

Voss.h.gr. Vossii de historicis græcis : Lugduni Batavorum an. 1651.

po.lat. ... de poetis latinis : Amstel. 1654.

sib. ... de Sibyllinis oraculis : Oxoniæ anno 1680.

Uss.p. Usserii annales veteris & novi Testamenti : Paris. an. 1673.

r.Br. ... Britannicarum Ecclesiarum antiquitates : Dublinii an. 1639.

Usu. Usuardi martyrologium ex editione Molani : Lovanii an. 1568.

Z

Zon.p.15. Zonaræ annales in ejus Principis vita de quo sermo est : Basileæ an. 1557.

can.p.145. ... commentarii in Canones : Parisiis anno 1618.

t.3.p.143. ... annalium tom. 3 à Constantino incipiens.

Zos.l.2.p.686. Zosimi Comitis historiar. lib. 2, in hist. Aug. Francof. edita 1590.

TA-

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES ET DES NOTES.

HISTOIRE DU SCHISME DES DONATISTES.

ART. I. *Diocletien commande de livrer les Ecritures saintes : Mensurius de Carthage est accusé de l'avoir fait : Ce que c'estoit que les Traditeurs.* Page 1
II. *Donat des Cases forme un schisme à Carthage contre Mensurius.* 2
III. *Generosité suspecte de Second de Tigise : Lascheté ouverte de Paul de Cirthe, & de Silvain son Soudiacre.* 3
IV. *Du Concile de Cirthe.* 4
V. *Importance du Concile de Cirthe : Silvain Traditeur y est fait Evesque de Cirthe par les Traditeurs.* 5
VI. *Mort de Mensurius : Cecilien luy succede malgré les brigues de Bostre & de Celese.* Ibid.
VII. *L'ambition de Bostre & de Celese ; la colére & l'argent de Lucille, l'avarice de ceux qui avoient le thresor de l'Eglise, forment le schisme contre Cecilien : Les Traditeurs de Numidie le viennent soutenir : Cecilien refuse de comparoistre dans leur Concile.* 6
VIII. *Cecilien, Felix d'Aptonge, & tous ceux de leur communion, sont condamnez par le Concile des schismatiques.* 8
IX. *Les schismatiques ordonnent Majorin, & repandent leurs calomnies par toute l'Afrique.* 9
X. *Constantin maistre de l'Afrique donne de l'argent & des privileges aux Eglises Catholiques ; écrit à Cecilien contre les schismatiques.* 10
XI. *Les schismatiques accusent Cecilien devant Constantin ; demandent d'estre jugez par des Evesques des Gaules : Constantin leur donne S. Materne de Cologne, S. Marin d'Arles, & S. Retice d'Autun : Quels estoient les deux premiers,* 11
XII. *De S. Retice Evesque d'Autun.* 12
XIII. *Constantin joint le Pape Miltiade aux Evesques des Gaules, pour juger l'affaire de Cecilien : De S. Mirocle & S. Eustorge Evesques de Milan.* 13
XIV. *Concile de Rome pour juger l'affaire de Cecilien.* 14
XV. *Donat est condamné, & Cecilien absous.* 15
XVI. *Les Donatistes se plaignent du Concile de Rome, particulierement de Miltiade, qu'ils calomnient sans preuves.* 16
XVII. *Elien instruit l'affaire de Felix d'Aptonge par ordre de Constantin.* 17
XVIII. *Lettre produite contre Felix, convaincuë de faux.* 18
XIX. *Elien declare Felix innocent, & Ingente faussaire.* 19
XX. *Les Donatistes obtiennent un nouveau Concile que Constantin fait assembler à Arles.* 20
XXI. *Le Concile declare Cecilien innocent, & établit l'unité du Batesme dans l'Afrique.* 21
XXII. *Des Canons du Concile d'Arles.* 22
XXIII. *Les Donatistes appellent du Concile à l'Empereur : Il en a horreur, & les retient dans les Gaules.* 23
XXIV. *Constantin reçoit enfin l'appel des Donatistes, mande Cecilien à Rome.* 24
XXV. *Constantin veut juger l'affaire de Cecilien en Afrique, & puis à Milan ; Retient Donat & Cecilien : Olympe & Eunome se declarent à Carthage pour Cecilien : Ouvrages d'Olympe.* 25
XXVI. *Constantin juge en faveur de Cecilien ; condamne les Donatistes par des loix severes : Ils murmurent contre luy & contre Osius de Cordoue.* 26
XXVII. *De Donat de Carthage.* 28
XXVIII. *Vanité insupportable de Donat : Les Donatistes en font leur idole : Sa croyance sur la Trinité.* Ibid.
XXIX. *Une partie des Donatistes se réünit à l'Eglise : Les autres s'en separent de plus en plus : Erreurs de cette secte.* 30
XXX. *Fausses raisons des Donatistes pour justifier leur schisme : Leur aversion pour les Catholiques.* 31
XXXI. *Déreglement des Donatistes pour les mœurs : Ils reçoivent les mauvais Catholiques ; se fondent sur de faux miracles.* 32
XXXII. *Les Evesques Donatistes veulent qu'on les croie saints, & comme impeccables.* 33
XXXIII. *Les Donatistes rebatizent : Leur bizarrerie sur ce point : Quelle en peut avoir esté l'origine.* 34
XXXIV. *Grand Concile des Donatistes sur le Batesme, dont ils ne suivent pas néanmoins les resolutions.* 35
XXXV. *Difference entre les Novatiens & les Donatistes : Ceux-ci ont beaucoup de pratiques communes avec l'Eglise.* 36
XXXVI. *Des Donatistes de Rome, & de leurs Evesques.* 37

XXXVII. *Des Circoncellions : Leur fureur à se tuer & se precipiter eux-mesmes.* 38
XXXVIII. *Les Circoncellions se font tuer par les autres, ou les assomment, & commettent une infinité de violences.* 39
XXXIX. *Suite des cruautez des Circoncellions : Leurs autres desordres : Leurs Evesques font semblant de les desavouer, & s'en servent.* 40
XL. *En quel temps les Circoncellions ont commencé : Taurin s'y oppose inutilement.* 41
XLI. *Silvain de Cirthe denoncé par Nondinaire, est condanné par Zenophile, & banni : Ursace poursuit les Donatistes.* 43
XLII. *Requeste insolente des Donatistes : Constantin les rappelle d'exil ; & les laisse en liberté, en les detestant.* 44
XLIII. *L'Arianisme empesche Constantin d'envoyer les Orientaux appaiser le schisme en Afrique, & l'oblige à assembler le Concile de Nicée, où Cecilien se treuve : Constantin fait bastir une Eglise à Cirthe pour les Catholiques.* 45
XLIV. *Leonce poursuit les Donatistes : Gratus de Carthage assiste au Concile de Sardique : Les Ariens taschent d'attirer à eux les Donatistes.* 46
XLV. *Paul & Macaire sont envoyez en Afrique par Constant, pour distribuer des aumosnes, & travailler à la réünion : Donat de Carthage refuse leurs aumosnes.* 47
XLVI. *Donat de Bagai suscite les Circoncellions ; Macaire est obligé de les repousser par la force.* 48
XLVII. *Mort de Donat & de Marcule.* 49
XLVIII. *D'Isaac, Maximien, & de quelques autres pretendus martyrs des Donatistes.* 50
XLIX. *Macaire oblige les Donatistes à se réünir ; bannit Donat de Carthage & les autres Evesques obstinez.* 51
L. *Calomnies des schismatiques : De Vitellius écrivain Donatiste : Parmenien succede à Donat de Carthage.* 52
LI. *Concile general de Carthage sous Gratus.* 53
LII. *De ce qui s'est passé en Afrique touchant l'Arianisme ; de S. Restitute Evesque de Carthage.* 55
LIII. *Les Donatistes obtiennent de Julien l'apostat leur retour en Afrique par une requeste infame.* 56
LIV. *Les Donatistes se rétablissent par la violence & par le meurtre : Ils profanent & brisent les choses les plus saintes.* 57
LV. *Cruautez des Donatistes : Dieu soûtient par des miracles l'honneur des sacrez Mysteres.* 58
LVI. *Les Donatistes seduisent un grand nombre de personnes : Mettent en penitence mesme les enfans & les Evesques.* 59
LVII. *Les Donatistes maudissent leurs ennemis : Ceux qu'ils seduisent se corrompent mesme pour les mœurs : Leur puissance : Valentinien les reprime : Du Comte Romain : Parmenien écrit contre l'Eglise.* 60
LVIII. *S. Optat refute Parmenien.* 61
LIX. *Ticone Donatiste ruine les principes de sa secte : Parmenien tasche en vain de le refuter.* 62
LX. *Ticone donne sept regles pour entendre l'Ecriture : Il explique l'Apocalypse.* 63
LXI. *Divers schismes dans celui des Donatistes, & particulierement de celui des Rogatistes.* 64
LXII. *Gratien ordonne que les Eglises des Donatistes seront renduës à l'Eglise ; fait chasser Claudien leur Evesque à Rome.* 65
LXIII. *De Genethle Evesque de Carthage, & de son Concile ; des Evesques qui y estoient : Des quatre premiers Canons.* 66
LXIV. *Suite des Canons du Concile de Genethle.* 68
LXV. *Primien succede à Parmenien ; excommunie le Diacre Parmenien.* 69
LXVI. *Primien est condanné par deux Conciles, & Maximien ordonné Evesque de Carthage.* Ibid.
LXVII. *Primien se fait declarer innocent par le grand Concile de Bagai. Les Maximianistes y sont condannez.* 71
LXVIII. *Les Donatistes poursuivent les Maximianistes par les loix & la violence.* 72
LXIX. *Cruautez exercées contre Salvie de Membrese Maximianiste.* 73
LXX. *Les Donatistes poursuivent inutilement Pretextat d'Assur, & Felicien de Musti.* 74
LXXI. *Les Donatistes reçoivent Pretextat & Felicien, avec tous ceux qu'ils avoient batizez.* 75
LXXII. *L'Eglise tire de grands avantages de l'histoire des Maximianistes.* 76
LXXIII. *Tyrannie d'Optat le Gildonien.* 77
LXXIV. *Les crimes d'Optat servent à l'Eglise.* 78
LXXV. *S. Augustin travaille à convertir les Donatistes d'autour d'Hippone : Il refuse Petilien : Les Conciles d'Afrique permettent de les recevoir dans l'état ecclesiastique.* 79
LXXVI. *On travaille à instruire les Donatistes : Les cruautez des Circoncellions obligent Honoré de faire contre eux des loix severes, &c.* 80
LXXVII. *Suite de l'histoire des Donatistes jusqu'à la mort de S. Augustin : Conference de Carthage.* 81
LXXVIII. *De ce qu'on trouve des Donatistes depuis S. Augustin.* 82

VITAL, ET SAINT PHILOGONE, EVESQUE D'ANTIOCHE. 83

LACTANCE, ORATEUR, ET DEFENSEUR DE L'EGLISE. 87

SAINT ALEXANDRE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

ART. I. *De S. Achillas predecesseur de Saint Alexandre.* 91
II. *Quelques actions particulieres de Saint Alexandre.* 92
III. *Dieu rend témoignage à la foy de S. Alexandre : Il est calomnié par les Meleciens.* Ibid.
IV. *L'Eglise d'Alexandrie troublée par Arius & quelques autres : S. Alexandre tasche à ramener Arius par la douceur.* 93
V. *Arius est condanné par le Synode d'Alexandrie, & par le Concile d'Egypte.* 94
VI. *S. Alexandre écrit contre les Ariens, & refuse de les recevoir dans l'Eglise.* 95
VII. *S. Alexandre demande à tous les Evesques la condannation des Ariens, & se plaint des Eusebiens leurs fauteurs.* Ibid.
VIII. *S. Alexandre écrit à l'Evesque de Byzance.* 96
IX. *Constantin écrit à S. Alexandre & à Arius pour les reconcilier.* 97
X. *Constantin envoie Osius à Alexandrie, où il tient un Concile, & appaise le schisme de Colluthe.* 98
XI. *S. Alexandre va au Concile de Nicée ; réünit les Meleciens : Quelques-uns persistent dans le schisme, & taschent de surprendre Constantin par Eusebe de Nicomedie.* 99
XII. *S. Alexandre meurt aprés avoir nommé Saint Athanase pour son successeur : Des Curez d'Alexandrie.* 101

Digitized by Google

HISTOIRE ABREGÉE DE L'ARIANISME.

ART. I. QUel estoit Arius. Page 102
II. La jalousie & l'ambition engagent Arius dans l'Heresie: Quels estoient ses dogmes. 103
III. Arius se declare contre la divinité de JESUS-CHRIST, & est excommunié. 104
IV. Des disciples d'Arius. 105
V. Arius quitte Alexandrie, & se retire en Palestine: Il travaille à surprendre les Evesques; plusieurs se declarent pour luy & contre luy. 106
VI. D'Eusebe de Nicomedie: Son union avec Arius, qui luy écrit. 107
VII. Arius se retire chez Eusebe de Nicomedie: Il écrit de là à S. Alexandre, & compose sa Thalie. 109
VIII. Conciles de Bithynie & de Palestine pour Arius: Les deux Eusebes, George de Laodicée, & divers autres, écrivent en sa faveur: Il change le Gloria Patri. 110
IX. Arius condamné par Osius dans le Concile d'Alexandrie, se plaint à Constantin, qui le refute par un écrit public. 111
X. Arius vient trouver Constantin: Il est anathematizé par le Concile de Nicée, & banni: Eusebe & Theognis communiquent avec ses disciples. 113
XI. Eusebe & Theognis sont bannis & deposez. ibid.
XII. Eusebe & Theognis sont rappellez d'exil, & rétablis. 114
XIII. Un Prestre Arien obtient de Constantin le rappel d'Arius: S. Athanase refuse de le recevoir dans son Eglise. 115
XIV. Les Eusebiens déposent S. Eustathe d'Antioche, & Asclepas de Gaza: Quel estoit ce dernier. 116
XV. Paulin & Eulale sont faits Evesques d'Antioche à la place de S. Eustathe: Quel estoit Paulin. 117
XVI. Eusebe de Cesarée refuse l'Evesché d'Antioche: Les Eusebiens le donnent à Euphrone, & puis à Placille. 118
XVII. Les Eusebiens persecutent S. Eutrope & S. Luce d'Andrinople: De S. Maxime de Jerusalem. 119
XVIII. S. Athanase est persecuté & deposé à Tyr. 120
XIX. Constantin assemble un grand Concile à Jerusalem. 121
XX. De Theodore d'Heraclée, Ursace, Valens, & quelques autres chefs des Eusebiens. ibid.
XXI. Les Eusebiens reçoivent enfin Arius à la communion de l'Eglise dans le Concile de Jerusalem. 122
XXII. Les Eusebiens font bannir S. Athanase, déposent Marcel d'Ancyre, & mettent Basile en sa place. 123
XXIII. D'Astere Sophiste Arien. 124
XXIV. Arius rejetté à Alexandrie, est mandé à Constantinople, où Constantin veut obliger saint Alexandre à le recevoir dans l'Eglise. 125
XXV. Mort effroyable d'Arius, qui ne détrompe point Constantin: Il bannit Jean le Meletien, & S. Paul de Constantinople. 126
XXVI. Constantin meurt; & Constance qui luy succede en Orient, se laisse tout-à-fait gagner par un Prestre Arien. 127
XXVII. Les Evesques bannis par Constantin sont rappellez par ses enfans: Piste est fait Evesque des Ariens d'Alexandrie par les Eusebiens: Eusebe mesme chasse S. Paul de Constantinople, & prend sa place. 129
XXVIII. Eusebe de Cesarée meurt: Quel estoit Acace son successeur. Ibid.
XXIX. Les Eusebiens demandent un Concile au Pape Jule: Saint Athanase & plusieurs autres Evesques viennent à Rome. 130
XXX. Les Eusebiens refusent de venir au Concile de Rome, & en tiennent un à Antioche pour y dedier la grande Eglise. 132
XXXI. Gregoire est fait Evesque d'Alexandrie, & Eusebe Evesque d'Emese, par le Concile d'Antioche: Histoire du dernier. 133
XXXII. Des trois Symboles dressez dans le Concile d'Antioche. 134
XXXIII. Des premiers Canons attribuez au Concile d'Antioche. 135
XXXIV. Suite des Canons d'Antioche: Autorité de ces Canons, & du Concile qui les a faits. 136
XXXV. Saint Athanase est absous par le Concile de Rome: Eusebe de Nicomedie meurt: S. Paul est rétabli deux fois, & deux fois chassé: Macedone est mis en sa place: Massacre d'Hermogene & de beaucoup d'autres. 137
XXXVI. Les Eusebiens députent inutilement Narcisse, Marc, & d'autres, à Constant, avec un nouveau formulaire. 139
XXXVII. De l'Heresie de Photin. 140
XXXVIII. Valens tasche d'usurper le siege d'Aquilee: Nouveau formulaire des Eusebiens: Concile de Milan: Constant obtient la convocation de celui de Sardique: Estienne succede à Placille d'Antioche. 141
XXXIX. Les Eusebiens se retirent de Sardique, & s'assemblent à Philippople, d'où ils écrivent partout contre le Concile de Sardique, qui en dépose & anathematize huit des principaux. 142
XL. Le Concile de Philippople condamne le Pape Jule, Osius, & divers autres: Confusion où l'Eglise estoit alors. 143
XLI. Persecution de S. Luce, & de divers autres Orthodoxes, aprés le Concile de Sardique: Concile de Milan contre Photin. 144
XLII. Les Eusebiens contraints de déposer Estienne d'Antioche, mettent en sa place Leonce aussi méchant que luy. 145
XLIII. Suite de l'histoire de Leonce: Flavien & Diodore soûtiennent la foy contre luy. 146
XLIV. Constance est obligé par Constant de rappeller S. Athanase & les autres Evesques bannis: Retractation d'Ursace & de Valens: Concile de Sirmich contre Photin. 147
XLV. Constant meurt: Les Eusebiens recommencent à persecuter: Ursace & Valens se dedisent de leur retractation. 148
XLVI. Les Eusebiens déposent Photin dans le Concile de Sirmich, & font un nouveau formulaire. 150
XLVII. Dispute de Photin contre Basile d'Ancyre: Des Sectateurs de Photin: Germine Arien est fait au lieu de luy Evesque de Sirmich. 151
XLVIII. Le Pape Libere succede à Jule: Sa conduite à l'égard de S. Athanase. 152
XLIX. Concile d'Arles: Chute de Vincent de Capouë. ibid.
L. Saint Paulin de Treves est banni: Libere demande à Constance le Concile de Milan. 153
LI. Concile de Milan, où Constance fait quelques Confesseurs; & beaucoup de prevaricateurs: Les Eusebiens se declarent Ariens: Auxence est fait Evesque de Milan au lieu de S. Denys. 154
LII. Idée generale de la persecution de l'Eglise par Constance, tirée de S. Athanase. 156
LIII. Les Ariens souffrent tout, hors la verité. 157
LIV. Idée de la mesme persecution, tirée de saint Hilaire. 158
LV. Remarques de Lucifer & de quelques autres sur la mesme persecution. 160
LVI. Dieu soûtient sa verité malgré toute la puissance de Constance & des Ariens. 161
LVII. D'Epictete Evesque de Centumcelles: Constance tente en vain le Pape Libere par l'eunuque Eusebe. 162
LVIII. Libere est amené à Milan, y défend genereusement la verité devant Constance, qui le
relegue

relegue à Berée : Felix est intrus à sa place. 163
LIX. *Hypatien succede à Theodore d'Heraclée : De S. Parthene Evesque de Lampsaque.* 166
LX. *Les Ariens persecutent S. Maxime de Naple, Rufinien, le grand Osius : De Zosime de Naple.* 167
LXI. *Les Ariens font un nouveau Symbole ; mettent George à la place de S. Athanase qui échape à leur cruauté : Ils réordónent : Concile de Beziers, d'où S. Hilaire est banni en Phrygie.* 168
LXII. *Persecution des Catholiques de Constantinople par Macedone : De Marathone & d'Eleuse : Mort de S. Martyre, & S. Marcien.* 169
LXIII. *Macedone persecute les Novatiens à Constantinople & en Asie ; transporte le corps de Constantin.* 170
LXIV. *Commencement de l'histoire d'Aece, & ses études.* 172
LXV. *Des mœurs & des Heresies d'Aece : Leonce d'Antioche l'éleve au Diaconat, est obligé de le déposer, le met bien auprès de Gallus : George le reçoit à Alexandrie, où Eunome se joint à luy.* 173
LXVI. *Quels estoient les purs Ariens, ou Anoméens, les Semiariens, & les Macedoniens.* 175
LXVII. *Constance vient à Rome : Le peuple luy demande le rappel de Libere.* 177
LXVIII. *Formulaire impie de Sirmich, attribué à Potame de Lisbone, & signé par Osius.* ibid.
LXIX. *Chute du Pape Libere.* 179
LXX. *Eudoxe s'empare du siege d'Antioche.* 180
LXXI. *Saint Cyrille de Jerusalem est déposé par Acace de Cesarée.* 181
LXXII. *Les Prelats de France rejettent l'impieté de Sirmich : S. Phebade la refute : Eudoxe & Acace l'autorisent dans le Concile d'Antioche.* 182
LXXIII. *Basile & les autres Semiariens condannent les Anoméens dans le Concile d'Ancyre ; les font retracter à Sirmich.* 183
LXXIV. *Les Semiariens persecutent les Anoméens, font chasser Eudoxe d'Antioche, bannir Aece, Eunome, & plusieurs autres.* 185
LXXV. *Libere revient à Rome, & en chasse Felix qui meurt peu après : De S. Eusebe Prestre de Rome.* 186
LXXVI. *Constance veut assembler un Concile œcumenique à Nicomedie, puis à Nicée : Les Anoméens le font separer en deux.* 187
LXXVII. *Nouvelle confession de foy faite à Sirmich, & datée.* 189
LXXVIII. *Convocation des Conciles de Rimini & de Seleucie : Constance écrit au premier.* 190
LXXIX. *Le Concile de Rimini autorise la foy de Nicée, & condanne celle des Ariens avec leurs personnes.* 191
LXXX. *Le Concile députe à Constance, qui s'efforce de lasser les Peres par ses délais.* 192
LXXXI. *Les députez du Concile de Rimini cedent à Constance & aux Ariens ; & après eux, presque tous les Evesques du Concile.* 193
LXXXII. *S. Phebade & les plus genereux du Concile de Rimini, se laissent tromper par les Ariens.* 195
LXXXIII. *Triomphe des Ariens après le Concile de Rimini, qui est rejetté par l'Eglise, & condanné par ceux mesmes qui y avoient assisté.* 196
LXXXIV. *Persecution qu'on pretend avoir suivi le Concile de Rimini.* 198
LXXXV. *Des Evesques qui se trouverent au Concile de Seleucie : S. Hilaire y est amené : Brouilleries arrivées sur les Evesques accusez.* 199
LXXXVI. *Premiere & seconde séance du Concile de Seleucie : On resout de commencer par la foy : Acace & tout son parti se declare pour les Anoméens : Les Semiariens signent le formulaire d'Antioche : Les Acaciens en font un nouveau.* 200
LXXXVII. *Troisieme séance, où l'on rejette le formulaire des Acaciens : La quatriéme se passe à disputer : Leonas rompt le Concile.* 202
LXXXVIII. *Les Semiariens assemblez en leur particulier, déposent les Acaciens, font Anien Evesque d'Antioche au-lieu d'Eudoxe, & députent à Constance : Acace l'aigrit contre eux.* 203
LXXXIX. *Aece avouë ses blasphémes devant Constance : Eudoxe anathematize la doctrine d'Aece, & la sienne propre : Les Semiariens irritent Constance, en défendant, dit-on, la Consubstantialité.* 204
XC. *Dispute entre Aece & Basile d'Ancire : Aece y est confondu.* 206
XCI. *Les députez du Concile de Rimini communiquent avec les Acaciens, nonobstant les remontrances des Semiariens, qui sont mesme contraints de signer le formulaire de Rimini.* 207
XCII. *Nouveau Concile à Constantinople : Quels Evesques le composoient : Ils font signer le formulaire de Rimini : Aece y est déposé & banni ; & ses partisans condannez.* 208
XCIII. *Macedone, Basile, Eleuse, Eustathe, & quelques autres Evesques Semiariens, sont déposez & bannis.* 210
XCIV. *Eudoxe est fait Evesque de Constantinople : Il signale par son impieté la Dedicace de Sainte Sophie : S. Hilaire demande à défendre la foy, & est renvoyé à Poitiers : Promotion de divers Evesques à la place de ceux qui avoient esté déposez.* 211
XCV. *Troubles effroyables excitez dans l'Eglise par l'exaction de la signature.* 213
XCVI. *Eunome est fait Evesque de Cyzic : Quel il estoit : Ceux de Cizic se plaignent à Eudoxe & à Constance de sa doctrine impie.* 214
XCVII. *Déposition d'Eunome ; sermons impies qu'il fait dans Constantinople ; il forme une secte à part ; est banni en Pamphylie.* 215
XCVIII. *Julien rappelle Aece, qui est fait Evesque par ceux de sa secte, & se separe ouvertement des Ariens : Il meurt sous Valens.* 216
XCIX. *Divers bannissemens d'Eunome, & sa mort ; son esprit, sa science, ses mœurs, sa vanité.* 217
C. *Des livres d'Eunome, de son style : Plusieurs auteurs écrivent contre luy : Diverses erreurs & innovations des Eunomiens.* 219
CI. *Saint Melece est fait Evesque d'Antioche, & banni au bout d'un mois : Euzoïus est mis en sa place : Les Meleciens se separent des Ariens, mais ne peuvent s'unir avec les Eustathiens.* 220
CII. *Dernier formulaire des Ariens, qu'ils abolissent eux-mesmes : Liste de tous leurs formulaires : Constance meurt batizé par Euzoïus.* 221
CIII. *Etat deplorable de l'Eglise à la mort de Constance : Julien rappelle les Evesques bannis : Tout l'Occident & une grande partie de l'Orient se declare pour le Concile de Nicée.* 223
CIV. *Les Semiariens se rétablissent dans l'Asie, condannent les purs Ariens, & font un nouveau corps appellé des Macedoniens.* 224
CV. *Jovien se declare pour la foy, & rejette la requeste des Macedoniens : Inclinations differentes de Valentinien & de Valens sur la Religion.* 226
CVI. *Les Macedoniens tiennent un grand Concile à Lampsaque : Eudoxe gagne Valens, & l'irrite contre eux.* 227
CVII. *Eleuse cede au Concile Arien de Nicomedie : Sabin Evesque d'Heraclée pour les Macedoniens, écrit leur histoire : Valens les persecute avec les Novatiens & les Catholiques.* 229
CVIII. *Les Macedoniens se resolvent à s'unir de foy & de communion aux Occidentaux contre les Ariens ; députent au Pape Libere : Leurs députez signent le Symbole de Nicée.* 230
CIX. *Les Macedoniens sont receus par Libere : Mort de ce Pape.* 231
CX. *Les Macedoniens sont receus en divers endroits de l'Occident : Les Ariens se brouillent dans l'Illyrie.* 232
CXI. *Les Macedoniens sont receus par le Concile de Tyanes : Beaucoup d'entre eux rejettent l'union :*

Valens

Digitized by Google

Valens veut chasser les Evesques Catholiques rappellez par Julien; est baptizé par Eudoxe. 233
CXII. *Histoire de S. Bretanion : Ruine de Nicée : Le Pape Damase & S. Athanase agissent contre les Ariens.* 235
CXIII. *Eudoxe meurt : S. Evagre est ordonné par les Catholiques, & banni : Quatre-vingts Ecclesiastiques de Constantinople sont brulez sur mer.* 236
CXIV. *Demophile de Berée est fait Evesque de Constantinople par les Ariens.* 237
CXV. *Description generale de la persecution de Valens.* 238
CXVI. *Valens quitte Constantinople pour aller à Cesarée : il persecute par-tout en passant : Abregé de ce qui se passa entre S. Basile & luy.* 240
CXVII. *Flavien, Diodore, & S. Aphraate, soûtiennent l'Eglise contre Valens; qui persecute les Orthodoxes d'Antioche.* 241
CXVIII. *Saint Julien veut soutenir les Catholiques d'Antioche : S. Basile leur écrit : Diodore est banni : Persecutisn des Eglises de Syrie : De S. Pelage Evesque de Laodicée.* 242
CXIX. *De Saint Barse Evesque d'Edesse : Generosité de son peuple.* 244
CXX. *Histoire de S. Euloge, & de S. Protogene, Prestres d'Edesse, puis Evesques.* 245
CXXI. *D'Abraham Evesque de Batnes : Etat de la Palestine.* 246
CXXII. *Pierre est fait Archevesque d'Alexandrie, & chassé par les Ariens.* 247
CXXIII. *Euzoïus amene Luce Arien à Alexandrie, pour estre Evesque : Luce y excite une persecution horrible contre les Catholiques.* 248
CXXIV. *Pierre se retire à Rome : Divers Evesques d'Egypte sont bannis en Palestine.* 250
CXXV. *De S. Isidore d'Hermopole, & du bienheureux Dorothée Martyr à Alexandrie.* 251
CXXVI. *Histoire de S. Melan : S. Basile écrit à l'Eglise d'Alexandrie.* 252
CXXVII. *Etat des Eglises de l'Orient en 373 & 374. Le Concile d'Illyrie condanne les Ariens; écrit aux Eglises d'Asie.* ibid.
CXXVIII. *Valentinien écrit aussi aux Eglises d'Asie; défend de persecuter les Orthodoxes.* 254
CXXIX. *Du Concile de Laodicée : L'Isaurie se réünit à l'Eglise.* 255
CXXX. *Demosthene persecute la Cappadoce & les provinces voisines.* ibid.
CXXXI. *Valens persecute les Moines : Euzoïus d'Antioche meurt.* 257
CXXXII. *D'Ulphilas Evesque des Gots.* 258
CXXXIII. *Les Gots se laissent entraîner dans l'Arianisme par Ulphilas.* 259
CXXXIV. *Valens est contraint par la guerre des Gots de finir la persecution, & perit miserablement : Les Catholiques rappellez par Gratien retournent à leurs Eglises.* 260
CXXXV. *Les Macedoniens retombent ou perseverent dans le schisme : S. Gregoire de Nazianze rétablit la foy à Constantinople.* 262
CXXXVI. *Theodose combat les Ariens par ses loix, rend les Eglises aux Catholiques.* 263
CXXXVII. *Mort de Pierre Evesque d'Alexandrie : Timothée luy succede : Diverses loix contre les Ariens.* 265
CXXXVIII. *Theodose assemble toutes les sectes à Constantinople pour les réünir.* 266
CXXXIX. *S. Amphiloque oblige adroitement Theodose de défendre aux Heretiques de s'assembler.* 268
CXL. *Indulgence de Theodose pour les Novatiens & d'autres Heretiques : Nouvelles loix contre les Ariens : Ils se divisent & se soulevent à Constantinople.* 269

HISTOIRE
DU CONCILE OECUMENIQUE
DE NICÉE.

ART. I. *Occasion & convocation du Concile.* 271
II. *Les Evesques se rendent à Nicée : D'Osius & des autres principaux.* ibid.
III. *Des Evesques d'Egypte, & du Patriarcat d'Antioche.* 273
IV. *De S. Leonce, de S. Hypace, & des autres de l'Asie Mineure.* 274
V. *Des Prelats de l'Europe, & des pays étrangers; & de tous les Peres du Concile en general.* 275
VI. *Des Evesques Ariens qui estoient au Concile.* 276
VII. *Commencement du Concile : Constantin y vient.* 277
VIII. *Des disputes de S. Athanase & des autres contre Arius : Preuves des mauvais sentimens des Eusebiens.* 278
IX. *Les Eusebiens presentent un Symbole qui est rejetté : Etablissement de la Consubstantialité & du Symbole de Nicée.* 279
X. *Les Eusebiens s'opposent à la Consubstantialité, & cedent enfin à la crainte de l'exil.* 281
XI. *Arius anathematizé & banni avec tous ses sectateurs.* 282
XII. *Decret du Concile pour la reception des Meleciens.* 283
XIII. *Le Concile ordonne de celebrer Pasque en un mesme jour : Du nombre d'or, & de quelques autres reglemens sur cette feste.* 284
XIV. *Des sept premiers Canons du Concile.* 285
XV. *Des douze derniers Canons du Concile.* 287
XVI. *Recueil de quelques autres ordonnances du Concile.* 288
XVII. *Histoire de S. Paphnuce touchant le celibat : Canon du Concile sur les Novatiens.* 289
XVIII. *Disputes des Philosophes contre les Prelats.* 290
XIX. *Constantin refuse d'écouter les plaintes des Evesques : Lettres de ce Prince & du Concile.* 291
XX. *Constantin fait un festin aux Evesques, qui retournent à leurs Eglises : Eloges donnez au Concile de Nicée.* 292

SAINT NICOLAS, EVESQUE DE MYRE, ET CONFESSEUR. 294

LES AUDIENS, OU ODIENS. 295

NOTES
SUR LES
DONATISTES.

TOTE I. *Sur le schisme fait à Carthage contre Mensurius.* 298
II. *Quelques fautes de Saint Optat sur le Concile de Cirthe.* 299
III. *Que Saint Optat & Saint Augustin n'obligent point à commencer le schisme des Donatistes avant l'an 311.* ibid.
IV. *Que Majorin vivoit encore en 313, & que la requeste des Donatistes à Anulin, portoit apparemment son nom plutost que celui de Donat des Cases.* ibid.
V. *Sur la date jointe à cette requeste.* 300

VI. *Que*

VI. *Que S. Materne de Treves est celui de Cologne qui vivoit en l'an 313.* ibid.
VII. *Que Constantin peut avoir commis S. Mirocle de Milan pour juger l'affaire des Donatistes avec le Pape.* 301
VIII. *Quand Saint Eustorge a esté fait Evesque de Milan.* ibid.
IX. *Que les Donatistes peuvent s'estre soumis d'abord au Concile de Rome.* ibid.
X. *Que Verus & Ælius Paulinus peuvent estre la mesme personne.* 302
XI. *Comment le Proconsul Elien a esté juge de l'affaire de Felix.* ibid.
XII. *Sur la date du jugement rendu par Elien.* ibid.
XIII. *Qu'on peut mettre la lettre à Probien avant le Concile d'Arles.* ibid.
XIV. *Que ceux du second throne dans la lettre à Chrest, sont les Prestres, non les Evesques.* 303
XV. *Que le Concile d'Arles a esté tenu en l'an 314.* ibid.
XVI. *Du nombre des Evesques de ce Concile.* ibid.
XVII. *Quels estoient ces Evesques.* 304
XVIII. *Que Constantin n'assista pas au Concile d'Arles.* ibid.
XIX. *Sur l'appel des Donatistes à Constantin.* ibid.
XX. *Sur le Concile des Donatistes touchant la rebaptization.* 305
XXI. *Sur le livre de Macrobe aux Confesseurs.* ibid.
XXII. *Que les actes de Zenophile ne sont point de l'an 306.* ibid.
XXIII. *Sur le temps de la lettre de Constantin pour les Catholiques de Cirthe.* ibid.
XXIV. *Sur Donat & Marcule les celebres martyrs des Donatistes.* 306
XXV. *Que Parmenien a succedé immediatement à Donat de Carthage.* ibid.
XXVI. *Que Gratus & Genethle Evesques de Carthage, ont esté honorez comme Saints.* 307
XXVII. *Que S. Restitute Evesque de Carthage, n'est point Martyr.* ibid.
XXVIII. *Quand S. Optat a écrit : Quelques autres remarques sur son ouvrage.* ibid.
XXIX. *Sur le septiéme livre de S. Optat.* 308
XXX. *Quelques fautes qu'on reprend dans S. Optat pour la doctrine.* 309
XXXI. *Sur la condamnation de Ticone par les Donatistes.* ibid.
XXXII. *Que Ticone peut avoir écrit sur l'Eglise vers l'an 372.* ibid.
XXXIII. *Que le Concile tenu par Genethle de Carthage est de l'an 390.* ibid.
XXXIV. *Sur les deux Victors du Concile de Genethle.* 311
XXXV. *Sur la ville de Selemsel ou Senemsal.* ibid
XXXVI. *Que l'Epistre contre Primien est du Concile de Cabarsusse qui le deposa : Epoque de ce Concile, & de celui de Carthage contre le mesme Primien.* ibid.
XXXVII. *Ce que c'est que* Sacerdos legatus. 312
XXXVIII. *Si Seranus & Herode sont deux Proconsuls differens.* ibid.
XXIX. *Si Titien a requis contre Pretextat.* 313

NOTES
SUR
SAINT PHILOGONE.

NOTE I. *QU'on ne sçait point que S. Philogone ait esté juge, mais avocat.* 313
II. *Qu'il est mort en l'an 323.* ibid.

NOTES
SUR
LACTANCE.

NOTE I. *QU'il pouvoit estre Africain.* 314
II. *Qu'il estoit Chrétien avant la persecution.* ibid.
III. *Qu'il peut avoir fait son livre De l'ouvrage de Dieu durant la persecution de Diocletien.* ibid.
IV. *Que ses institutions peuvent estre faites vers l'an 321, s'il n'y en a eu deux éditions.* ibid.
V. *Deux Asclepiades confondus.* 315

NOTES
SUR
SAINT ALEXANDRE
D'ALEXANDRIE.

NOTE I. *QUe Saint Achillas a precedé Saint Alexandre, & qu'il est mort en l'an 312.* 316
II. *A quoy se rapportent les signatures données par Gelase.* ibid.
III. *Ce que c'estoit que le Tome ou Ecrit de Saint Alexandre.* 317
IV. *Sur les 70 lettres contre les Ariens.* ibid.
V. *Sur le titre de la lettre à S. Alexandre de Constantinople,* ibid.
VI. *En quel temps elle a esté écrite.* ibid.
VII. *Sur la liste des Ariens qui se lit aprés cette lettre.* 318
VIII. *Sur ce que firent les Meleciens aprés le Concile de Nicée.* ibid
IX. *Temps de la mort de S. Alexandre.* ibid

NOTES
SUR LES
ARIENS.

NOTE I. *QU'on peut mettre le commencement de l'Arianisme vers l'an 319.* 319
II. *Sur Theodote de Laodicée.* 320
III. *De quel costé Eusebe de Nicomedie estoit parent de Julien l'apostat.* 321
IV. *Que George estoit Prestre d'Arethuse.* Ibid.
V. *La lettre de Constantin contre Arius, indubitable, écrit vers la fin de l'an 324.* ibid.
VI. *Sur un entretien d'Arius avec Constantin.* 322
VII. *Qu'Eusebe & Theognis ont esté deposez pour avoir communiqué avec les Ariens.* ibid.
VIII. *Fables sur l'exil d'Eusebe & de Theognis.* ibid.
IX. *Temps du rappel d'Arius.* ibid.
X. *Qu'il n'y a pas lieu de rejetter ce que dit Rufin du Prestre qui trompa Constantin.* 323
XI. *Qu'Asclepas a esté deposé en l'an 331.* 324
XII. *Sur les Evesques mis à Antioche par les Eusebiens à la place de S. Eustathe.* ibid.
XIII. *Qu'il peut y avoir eu du trouble à la nomination d'Eusebe pour Antioche.* Ibid.
XIV. *Narration de Sozomene sur l'ordination de S. Maxime de Jerusalem, fort suspecte.* ibid.
XV. *Si S. Maxime a consenti à la deposition de S. Athanase.* ibid.
XVI. *Qu'Arius mesme a esté receu à la communion*

Digitized by Google

nion par le Concile de Jerusalem. 325
XVII. *Sur la confession de foy d'Arius raportée par Socrate.* ibid.
XVIII. *Fautes de Rufin dans la lettre de Constantin au Concile de Jerusalem.* 326
XIX. *Fautes dans la lettre du Concile de Jerusalem, corrigées.* ibid.
XX. *Qu'on n'a pas droit de dire qu'Arius n'ait esté receu que par une partie du Concile de Jerusalem.* ibid.
XXI. *Endroit de S. Athanase sur Astere, corrigé.* ibid.
XXII. *Sur les diverses manieres dont on raporte la mort d'Arius.* Ibid.
XXIII. *Que S. Luce peut estre venu à Rome en l'an 340.* 327
XXIV. *Que Theodule de Trajanople pouvoit estre au Concile de Sardique.* Ibid.
XXV. *Sur Marcel martyrizé, dit-on, à Nicomedie.* ibid.
XXVI. *Que les vingt-cinq Canons attribuez au Concile de la Dedicace, peuvent estre de deux Conciles.* Ibid.
XXVII. *Que ce qu'on dit des 36 Evesques Eusebiens dans le Concile d'Antioche, n'est point fondé.* 328
XXVIII. *Sur ce que Schelstrat avance pour tascher de justifier une partie du Concile d'Antioche.* 329
XXIX. *Qu'Eusebe Evesque d'Emese, est different d'Eusebe d'Emese surnommé Pittacas, que Gallus fit mourir en l'an 354.* ibid.
XXX. *Que l'Evesque soupçonné de Sabellianisme dans le Concile d'Antioche, n'estoit apparemment ni Gregoire d'Alexandrie, ni Marcel d'Ancyre.* 330
XXXI. *Que la lettre des Eusebiens au Pape Jule, estoit écrite par le Concile de la dedicace de l'Eglise d'Antioche.* ibid.
XXXII. *Qu'Eusebe de Nicomedie peut-estre mort au mois de Juillet ou d'Aoust de l'an 341.* Ibid.
XXXIII. *Que Macedone estoit Prestre de Constantinople dés le temps de S. Alexandre, & qu'il estoit brodeur.* ibid.
XXXIV. *Que le quatriéme formulaire ne fut fait, & envoyé en France qu'en l'an 342.* 331
XXXV. *Passages difficiles de S. Epiphane & de Marius Mercator sur l'erreur de Photin.* Ibid.
XXXVI. *Qu'il faut admettre deux Conciles à Milan, l'un en 345, l'autre en 347; & que c'est du premier dont parle le Pape Libere.* ibid.
XXXVII. *Sur la condamnation d'Euphrate de Cologne.* ibid.
XXXVIII. *Tems de la mort de S. Luce d'Andrinople.* 333
XXXIX. *Pourquoi l'on met un Concile à Milan en l'an 347.* Ibid.
XL. *Que Photin n'a point esté deposé dans le Concile de Sardique.* 334
XLI. *Que le Concile de Sirmich contre Photin, a esté tenu en l'an 351.* ibid.
XLII. *Que S. Paulin de Treves fut banni dés l'an 353.* ibid.
XLIII. *Que Rhodane de Toulouse ne fut pas exilé aussi-tost que S. Paulin de Treves: Ce qu'on dit des premiers Evesques de Mayence ne merite aucune creance.* 335
XLIV. *Qu'il n'y eut que les Confesseurs qui furent fideles à la verité dans le Concile de Milan.* ibid.
XLV. *Qu'il faut distinguer deux villes de Berée, l'une dans la Macedoine, l'autre dans la Thrace où Libere fut relegué.* ibid.
XLVI. *Mauvaise histoire de l'intrusion de Felix à la place de Libere.* ibid.
XLVII. *Qu'on n'a pas de preuves solides que Damase ait communiqué avec l'Antipape Felix.* Ibid.
XLVIII. *Que ce que la vie de S. Parthene dit de l'avarice & de la mort de l'Evesque d'Heraclée, doit s'attribuer à Theodore: Temps de sa mort.* ibid.
XLIX. *Qu'on ne doit point rejetter ce que Marcellin & Faustin disent de S. Maxime de Naple & de S. Rufinien: Temps de l'exil de S. Maxime.* 336
L. *Que Marathone ne fut fait apparemment Evesque de Nicomedie que sous Julien.* ibid.
LI. *Que l'élevation d'Aece au diaconat, n'est point la cause de la rupture de communion entre les Catholiques & les Ariens d'Antioche.* ibid.
LII. *Que tous ont lu ὁμοιούσιον dans le Symbole de Nicée, & personne ὁμοούσιον.* ibid.
LIII. *Sur un endroit fort obscur de la lettre de Libere à Ursace.* ibid.
LIV. *Sur les anathemes contre Libere, inserez dans sa lettre rapportée par S. Hilaire: Bevue de Guillaume de S. Amour.* 337
LV. *Quelle est la confession de Sirmich signée par Libere.* ibid.
LVI. *Temps de l'invasion du siege d'Antioche par Eudoxe de Germanicie.* 338
LVII. *Si Libere a signé la condamnation de la Consubstantialité dans l'assemblée de Sirmich.* 339
LVIII. *Que ce fut la seconde confession de Sirmich que les Ariens firent supprimer par Constance.* ibid.
LIX. *Sur la veneration & les actes de S. Eusebe Prestre de Rome.* ibid.
LX. *Sur le pretendu martyre de l'Antipape Felix.* 340
LXI. *Sur la confession de foy envoyée, dit-on, par Libere à Saint Athanase.* 342
LXII. *Si ce fut Basile d'Ancyre qui proposa Nicée à Constance pour le Concile œcumenique.* ibid.
LXIII. *Sur le nombre des Evesques du Concile de Rimini.* ibid.
LXIV. *Sur Demophyle qui assista au C. de Rimini.* ibid.
LXV. *Si Demophyle & Auxence furent condannez par le Concile de Rimini.* 343
LXVI. *Que la confession de foy dite de Nicé ou de Rimini, fut faite en l'an 359.* ibid.
LXVII. *Que l'on signa à Rimini le mesme formulaire qu'à Nicé.* ibid.
LXVIII. *Que les Evesques ne demeurerent point sept mois à Rimini.* ibid.
LXIX. *Inadvertances de Baronius sur Libere & sur Damase.* ibid.
LXX. *Sur S. Gaudence Evesque de Rimini, S. Leon Prestre, & S. Marin Diacre de la mesme Eglise.* 344
LXXI. *Sur l'Evesque Astere separé de la communion par le Concile de Seleucie.* ibid.
LXXII. *Que la loy qui soumet des Evesques aux fonctions civiles, ne convient pas aux Evesques condannez en l'an 360 par le Concile de Constantinople.* ibid.
LXXIII. *Que le formulaire confirmé dans le Concile de Constantinople, est celui de Nicée.* ibid.
LXXIV. *Qu'on a tout sujet de croire qu'Auxence de Mopsueste estoit Arien, bien loin de meriter le titre de Saint.* 345
LXXV. *Temps de l'exil d'Eunome.* ibid.
LXXVI. *Ce qu'on peut penser de la deposition d'Euzoïus Evesque d'Antioche, raportée dans S. Athanase.* ibid.
LXXVII. *Que ce ne fut pas S. Melece qui separa les Orthodoxes des Ariens.* ibid.
LXXVIII. *Sur le nom d'Exacionites ou Exocionites, donné aux Ariens.* 346
LXXIX. *Qu'on ne voit point comment les Macedoniens ont pu demander à Jovien, qu'il fist subsister le Concile de Rimini.* ibid.
LXXX. *Que le Concile de Lampsaque ne s'est tenu qu'en 365, &c.* ibid.
LXXXI. *Qu'il faut mettre en l'an 366, la persecution de l'Eglise de Cesarée par Valens.* ibid.
LXXXII. *Temps de la mort du Pape Libere.* 347
LXXXIII. *Sur la fondation de l'Eglise de Libere ou Ste. Marie Majeur.* ibid.
LXXXIV. *Que ce furent les legats mesmes des Macedoniens qui allerent dans les Gaules, &c. demander les lettres de communion.* ibid.
LXXXV. *Que ce sont les Decrets des Evesques d'Asie, plutost que d'Occident, que le Concile de Tyanes exhorte à lire.* ibid.

LXXXVI. *Que le Concile d'Illyrie autorisé par la loy de Valentinien, peut bien ne s'estre tenu qu'en l'an 375.* ibid.
LXXXVII. *Sur le temps de l'histoire & le nom de S. Bretanion.* 348
LXXXVIII. *Sur Demophile fait Evesque de Constantinople.* ibid.
LXXXIX. *Passage de Philostorge mal corrigé par ses traducteurs.* 349
XC. *Sur Dorothée d'Heraclée, nommé aussi Theodore.* ibid.
XCI. *Temps de la retraite de Pierre d'Alexandrie à Rome.* ibid.
XCII. *Si la Carophrygie est une faute pour la Carie & la Phrygie.* ibid.
XCIII. *Quelles personnes le Concile d'Illyrie veut qu'on élise pour l'Episcopat & les autres ordres.* 350
XCIV. *Qu'Elpide porteur de la lettre du Concile d'Illyrie, y avoit esté envoyé par l'Empereur plustost que par le Pape, &c.* ibid.
XCV. *Que le Concile de Laodicée n'est point celui de Theodose de Philadelphie & des autres Ariens, tenu en 363.* ibid.
XCVI. *D'où estoit Evesque Hypsie deposé par le conciliabule de Galacie.* ibid.
XCVII. *En quel temps les Gots ont commencé à devenir Ariens.* 351
XCVIII. *Que Valens n'a point apparemment rappellé les Confesseurs.* ibid.
XCIX. *Que la lettre de Damase confirmoit la Consubstantialité, non la foy de Moyse.* 352
C. *Que Demophile demeura toûjours autour de Constantinople, après son exclusion des Eglises.* ibid.
CI. *Temps de la mort & durée de l'Episcopat de Pierre d'Alexandrie.* ibid.
CII. *Combien Timothée a gouverné l'Eglise d'Alexandrie, & en quel temps il est mort.* 353
CIII. *Qu'on ne peut mieux placer qu'en l'an 383, ce que S. Amphiloque fait faire à Theodose contre les heretiques.* ibid.
CIV. *Que S. Amphiloque demandoit qu'il fust défendu aux heretiques de s'assembler, mesme hors les villes.* ibid.
CV. *Sur la durée des partis de Marin & de Dorothée.* ibid.

NOTES
SUR LE CONCILE
DE NICE'E.

Note I. *Sur le jour qu'il s'est tenu.* 354
II. *Sur le nombre des Evesques qui y assisterent.* ibid.
III. *Du peu d'autorité de toutes les souscriptions de ce Concile.* 355
IV. *Si Osius assista au Concile en qualité de legat du Pape.* 356
V. *Que S. Amphion d'Epiphanie n'est point passé à Nicomedie.* ibid.
VI. *Qui est l'Evesque qui harangua Constantin à son arrivée dans le Concile.* ibid.
VII. *Sur le discours attribué à Constantin par Gelase de Cyzic.* 357
VIII. *Acte pretendu de la signature d'Eusebe & de Theognis.* ibid.
IX. *Qu'Arius n'a point signé la Consubstantialité.* 358
X. *Que Second de Ptolemaïde a esté anathematizé par le Concile avec Arius.* ibid.
XI. *Que le Symbole intitulé Contre Paul de Samosates, n'est point du Concile de Nicée, ni de celui d'Antioche.* 359
XII. *Que les Meleciens devoient estre receus par l'imposition des mains, non par la réordination.* ibid.
XIII. *Que les Clercs Meleciens n'avoient rang que du jour de leur réünion à l'Eglise.* ibid.
XIV. *Sur le sujet de l'homelie de S. Chrysostome, intitulé Contre ceux qui jeûnent les premieres Pasques.* ibid.
XV. *Si le cycle de dix-neuf ans a esté fait par ordre du Concile.* 360
XVI. *Si l'Evesque de Jerusalem estoit independant.* 361
XVII. *Que le Viatique dans le XIII. Canon de Nicée, s'entend de l'Eucaristie.* ibid.
XVIII. *Sens de l'addition du XIX. Canon de Nicée, qui regarde les Diaconisses.* 362
XIX. *Diverses ordonnances attribuées au Concile de Nicée.* ibid.
XX. *Sur l'histoire de S. Paphnuce touchant le celibat.* ibid.
XXI. *Que Saint Basile n'a pas connu le VIII. Canon de Nicée.* ibid.
XXII. *En quel temps les Evesques presenterent leurs requestes les uns contre les autres à Constantin.* 363
XXIII. *Fausseté de la lettre du Concile à S. Silvestre, & de la réponse de ce Pape.* ibid.
XXIV. *Des actes du Concile de Nicée.* ibid.

NOTES
SUR
SAINT NICOLAS.

Note I. *Fautes insoutenables de Metaphraste dans la vie de ce Saint; qu'on n'a rien d'asseuré sur ses actions.* 364
II. *Que les souscriptions du Concile de Nicée ne prouvent pas que S. Nicolas n'y ait point esté.* ibid.
III. *Qu'une charte de l'an 1079, ne prouve point que le corps de S. Nicolas fust deja à Bari.* ibid.

NOTE
SUR LES
AUDIENS.

Qu'il est difficile de les justifier de l'heresie des Anthropomorphites. 365

Digitized by Google

APPROBATION
DES
DOCTEURS.

NOus soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lu un livre qui a pour titre, *Memoires pour servir à l'histoire de l'Eglise, Tome sixiéme*, composé par feu Mr. Lenain de Tillemont : Dans lequel nous n'avons rien trouvé qui ne soit conforme aux regles de la foy Catholique, & aux bonnes mœurs. En foy de quoy nous avons signé. A Paris le troisiéme Avril 1699.

T. ROULAND.

LE FEUVRE, Professeur du Roy en Theologie.

GARSON.

APPROBATION.

J'Ay lu un manuscrit qui a pour titre : *Memoires pour servir à l'histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, justifiez par les citations des Auteurs originaux ; avec une Chronologie où l'on fait un abregé de l'histoire Ecclesiastique & profane, & des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie.* A Paris ce troisiéme Mars 1692.

GERBAIS.

Digitized by Google

EXTRAIT DU PRIVILEGE.

CHARLES par la grace de Dieu Roy de Castille, Leon, Arragon, &c. a octroyé à EUGENE HENRY FRICX, de pouvoir luy seul imprimer ce Livre, intitulé : *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, &c. Par le* SIEUR LENAIN DE TILLEMONT; défendant bien expressément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer ledit Livre, ou ailleurs imprimé porter ou vendre en ce Pays, dans le terme de neuf ans; à peine de perdre lesdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire, comme il se void plus amplement és Lettres patentes. Données à Bruxelles le 14. Octobre 1705.

Signé,

LOYENS.

Digitized by Google

Creatura tibi factori deserviens exardescit in tormentum adversus injustos. Sap. 16. v. 24.

HISTOIRE
DU SCHISME
DES
DONATISTES,

Où l'on marque aussi tout ce qui regarde l'Eglise d'Afrique depuis l'an 305, jusqu'en l'an 391 que S. Augustin fut fait Prestre.

ARTICLE PREMIER.

Diocletien commande de livrer les Ecritures saintes : Mensurius de Carthage est accusé de l'avoir fait : Ce que c'estoit que les Traditeurs.

L'an de J.C. 303, 304. L'AN DE JESUS-CHRIST 303, 304.

LES Donatistes, dont le nom est si celebre dans l'histoire de l'Eglise d'Afrique, sont des Schismatiques qui s'estant d'abord separez de la communion de Cecilien Evesque de Carthage, sous pretexte de quelques fautes dont ils l'accusoient, & n'ayant pû prouver ces fautes ni en Afrique, ni dans divers Conciles qui se tinrent sur cela, aimerent mieux se separer de tous les Evesques de l'Eglise Catholique parce qu'ils communiquoient avec Cecilien, que reconnoistre qu'ils avoient eu tort de s'en separer ; & vinrent enfin jusqu'à pretendre que toute l'Eglise Catholique estoit reduite à eux seuls ; ce qui de Schismatiques les a rendu Heretiques. [Mais pour mieux comprendre ce que nous avons à dire de ce schisme, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

Aug. h. 69. p. 12. 2 c.

L'an de J.C. 303, 304.

V. la pers. de Diocl. §. 1. 4. "Le relaschement & la paresse qui sont les suites ordinaires de la paix, commençant à affoiblir les moeurs des Chrétiens dans le repos dont ils avoient joui presque sans interruption depuis la mort de Valerien ; Dieu permit pour les reveiller de leur assoupissement, que Diocletien excitast contre eux une horrible persecution dans les dernieres années de son regne. Son premier édit publié le 24 Fevrier 303, ordonnoit d'abatre les Eglises jusque dans les fondemens, de brûler en plein marché les livres des Ecritures saintes, de declarer infames, & de priver de toutes sortes de charges & d'emplois les personnes de qualité qui persisteroient dans la confession de JESUS-CHRIST.

Ces édits s'executerent en Afrique avec tant de rigueur, que pour ne parler que de ce qui regarde les livres des Ecritures,]

col. d. 3. c. 15. 7. p. 225. 2. b. 227. 1. b. res,] 'il y alloit de la vie pour tous les Magistrats des villes, si l'on eust pû prouver qu'ils eussent laissé aller un Chrêtien qui avoit avoué d'avoir les Ecritures, sans l'obliger à les livrer. p. 225. 2. b. 'Aussi il y eut beaucoup de Chrêtiens non seulement des plus simples particuliers, mais mesme des peres de familles, qui ayant avoué qu'ils avoient des livres de l'Ecriture, furent martyrizez par des supplices très-cruels; c. 13. p. 225. 1. a. 'parce qu'ils aimerent mieux souffrir toutes sortes de tourmens, que de mettre ces livres sacrez entre les mains des persecuteurs. p. 224. 1. d. 'Il y en avoit mesme qui sans estre pris, & sans que personne leur dist rien, se presentoient aux persecuteurs, & declaroient qu'ils avoient des livres de l'Ecriture, lesquels ils ne vouloient pas livrer. Mensurius qui estoit alors Evesque de Carthage, trouva qu'il y avoit de l'excès dans leur zele, & il empeschoit que les Fideles n'honorassent ces personnes [comme des Martyrs:] Conc. t. 1. p. 977. a. 'En quoy il suivoit l'esprit du Concile d'Elvire, qui défend par son 60e Canon de recevoir au nombre des Martyrs ceux qui auront esté tuez pour avoir brisé des idoles.

[Mais si ceux-cy avoient trop de temerité ou trop de courage, il y en eut beaucoup d'autres qui tomberent dans un excès tout contraire.] Opt. l. 1. p. 39. b. „'La tempeste de „la persecution, " dit S. Optat, "s'estant „étenduë dans toute l'Afrique, n'épargna „que ceux qui demeurerent cachez. Elle „fit acquerir à tous les autres le titre de „Martyrs ou de Confesseurs, hors quel„ques-uns à qui elle fit perdre malheu„reusement la vie [de l'ame.] Pour„quoi parler des Laïques qui n'avoient „aucune dignité dans l'Eglise, ou de „beaucoup d'autres qui n'y tenoient que „le simple rang "de ministres? Je passe „aussi les Diacres qui estoient dans le „troisiéme degré du Sacerdoce, & les „Prestres qui estoient dans le second. „Mais des Evesques mesmes, des chefs „& des Princes du peuple de Dieu, fu„rent assez impies pour livrer " les in„strumens de la loy divine, afin d'ache„ter quelques momens de cette vie si „incertaine en perdant le bonheur de „l'éternité. „ Aug. bapt. l. 7. c. 2. p. 75. 2. c. 'Ce furent ces personnes qu'on appella Traditeurs; nom qui ayant commencé en ce temps-là, quarante [cinq] ans depuis la mort de S. Cyprien, devint celebre par le pretexte que les Donatistes en prirent de se separer de l'Eglise.

(de Clercs inferieurs.) (les livres de l'Ecriture.)

col. d. 3. c. 13. p. 224. 2. d. | lit. P. l. 2. c. 92. p. 117. 1. a. 'Ils accuserent de ce crime Mensurius de Carthage, & ils produisoient pour cela une lettre qu'il avoit écrite à Second Evesque de Tigise alors Primat de Numidie, par laquelle entre autres choses il luy mandoit qu'il avoit osté de l'Eglise les livres de l'Ecriture pour les garder, & avoit mis à leur place dans la basilique des Neufs tout ce qu'il avoit des écrits des heretiques; Que les persecuteurs y estant venus & ayant trouvé ces livres, ils les avoient emportez, & s'en estoient allez sans luy demander autre chose; Que quelques " Senateurs de Carthage avoient depuis averti le Proconsul [Anulin] de cette surprise, l'assurant qu'on n'avoit pris que quelques écrits qui ne regardoient point les Chrétiens, mais que leurs livres estoient dans la maison de l'Evesque, où il les falloit aller querir & les bruler: Et que néanmoins le Proconsul n'avoit pas voulu y consentir. p. 225. 1. a. 'Les Donatistes blasmoient donc cette illusion dont Mensurius avouoit qu'il s'estoit servi. p. 224. 2. d. 'Mais de plus, ils pretendoient que c'estoit un mensonge, & que les livres que Mensurius avoit laissé emporter, estoient veritablement les livres saints.

(" ordinis.)

ARTICLE II.

Donat des Cases forme un Schisme à Carthage contre Mensurius.

Cæcil. op. p. 291. 'NOus avons encore des actes de Martyrs faits par des Donatistes, qui reprochent à Mensurius d'avoir livré les Ecritures, & d'avoir ajouté à ce crime celui d'avoir fait mourir de faim des Martyrs dans la prison, en empeschant les Chrétiens de les assister, [ce qui est hors de toute apparence. On ne voit point non plus qu'ils eussent la moindre preuve de ce qu'ils disoient que les livres que Mensurius avoit laissé emporter, estoient les livres des Ecritures.]

Eus. n. p. 291. 1. c. 'Cependant nous avons lieu de croire que soit sur ces crimes prétendus, [soit sur d'autres raisons qui ne nous sont pas connuës,] quelques personnes de Carthage " se separerent de sa communion, & firent Schisme, [appuyez par un Evesque de Numidie.] NOTE 2. Aug. col. d. 3. c. 12. p. 224. 2. a. 'Car on voit que le Schisme des Donatistes avoit commencé par le schisme de l'Eglise de Carthage, que Donat [Evesque] des Cases-noires [en Numidie,] avoit formé lorsque Cecilien n'estoit encore que Diacre, comme ce Donat en fut convaincu dans le Concile de Rome [en 313.] h. 69. p. 12. 2. d | retr. l. 1. c. 21. p. B. 32. e. 'Aussi S. Augustin l'appelle en divers endroits le premier auteur du schisme. a Cart. co. 3. c. 334. p. 418. aL'on voit encore que les Donatistes voulant chercher l'origine du schisme, remontoient à ce qui s'estoit fait sous Mensurius durant la persecution, c. 337. 'c'est-à-dire, à ce qu'ils pretendoient, qu'il avoit livré les Ecritures.

[C'est apparemment à ce premier schisme qu'il faut raporter ces paroles de S. Augustin:] Aug. psal. c. 15. t. 9. p. 282. 2. c. d. „'Le parti de Donat tire „sa premiere origine de la Numidie: Ce „sont les Numides qui ont commencé „la division, le tumulte, le scandale; „& qui ont cherché à faire cette plaie „effroyable à l'Eglise. Les Numides ont „envoyé [les auteurs ou les fauteurs du „schisme à Carthage.] Les Clercs en„voyez par eux ont tenu des assemblées „separément d'avec l'Eglise: Ils n'ont „point voulu se joindre au Clergé de „Carthage: Ils ont établi un visiteur: „Ils ont esté receus par Lucille Dame „de Carthage, [dont nous parlerons „dans la suite.] L'auteur de tout le mal „a esté un heretique de Numidie. „ [Ce visiteur envoyé de Numidie aux premiers Schismatiques de Carthage, est apparemment

ment celui que Fortune Evesque Donatiste appelloit un Interventeur,] 'lorsqu'il disoit à S. Augustin que dans le commencement du schisme, leurs ancestres voyant la faute de Cecilien [successeur de Mensurius,] & souhaitant de l'assoupir en quelque maniere que ce fust pour empescher le schisme, avoient donné un Interventeur au peuple de leur communion qui estoit à Carthage, avant que Majorin fust ordonné contre Cecilien; & que les Catholiques l'avoient tué lorsqu'il tenoit son assemblée. [Les Interventeurs, comme on le juge par les Canons d'Afrique, estoient des Evesques voisins qui prenoient soin d'une Eglise en attendant qu'elle en eust un titulaire. L'on y pouvoit peut-estre aussi commettre des Prestres.] ep.163.p.183.1.d.

'Fortune en parlant de la faute de Cecilien, ce que la suite expliquera, paroist supposer qu'il estoit déja Evesque lorsqu'on donna un Interventeur aux Schismatiques. [Mais il est difficile de croire qu'il y ait eu assez de temps pour cela, entre son ordination & celle de Majorin: Ainsi il peut bien s'estre trompé en ce point, aussi-bien qu'en ce qu'il pretend que cet Interventeur avoit esté tué par les Catholiques,] 'ce que Saint Augustin qui n'avoit point encore ouï parler de cette histoire, n'avoit garde de se persuader sur sa parole. 'Mr. Valois met aussi l'histoire de cet Interventeur du vivant de Mensurius, ajoutant que ce premier Schisme avoit commencé aussi-tost après la persecution. [Il peut avoir commencé dès le temps de la persecution mesme. Ce qu'il est plus important de remarquer, c'est qu'il fit si peu d'éclat, "que S. Augustin paroist l'avoir conté pour rien:] '& il ne laisse pas de dire, avec S. Optat, que l'unité subsista dans l'Eglise de Carthage jusqu'à la mort de Mensurius. a Il montre aussi par les lettres de Mensurius, & de Second Primat de Numidie, que ces deux Evesques ne se separoient point de communion. d. | 2.2. | Eus. n. p. 291.1.c d. | V. la note 1. | Aug. in Pet.c.16.p.88.1.c | lit. P.l.3.c.25.p.130.2.c | Opt.l.1.p.40.b. | a Aug. col. d.3.c.14.p.225.1.c.

ARTICLE III.

Generosité suspecte de Second de Tigise: Lascheté ouverte de Paul de Cirthe & de Silvain son Soudiacre.

'IL y eut, comme nous avons dit, plusieurs Evesques assez lasches pour trahir l'Evangile, & le livrer aux persecuteurs. [On reprocha aussi ce crime à quelques-uns qui n'en estoient pas coupables, & les Donatistes en accusoient particulierement Felix Evesque d'Aptonge dans la province Proconsulaire, qui ordonna Cecilien après la mort de Mensurius. Mais nous traiterons amplement dans la suite ce qui regarde cet Evesque, & nous verrons que ce sont les chefs mesmes des Donatistes qu'on ne peut excuser de ce crime.] 'Nous ne parlerons ici que du plus illustre d'entr'eux, Second Evesque de Tigise b ville fort éloignée de Carthage, c qui estoit alors Primat, [c'est à dire le plus ancien] des Evesques de Numidie. Opt. l.1.p.39.b. | Aug.col.d.3 c.14.p.225.1.c. | b c.17.p.227.1.b. | c c.13.p.224.2.c.

'Ce Second répondant à Mensurius de Carthage, & ce semble sur la Lettre mesme dont nous avons parlé, après avoir loué comme Martyrs ceux qui avoient mieux aimé mourir dans les supplices que de livrer les Ecritures, 'disoit que "le premier officier & le Conseil de la ville [de Tigise,] luy avoient envoyé un Centenier avec un Exempt, pour luy ordonner de rendre les livres saints; Mais qu'il avoit répondu qu'il estoit Chrétien & Evesque, & non Traditeur; & que comme ils vouloient qu'il leur donnast au moins quelques méchans papiers [pour dire qu'il leur avoit donné les livres des Chrétiens,] il l'avoit refusé constamment à l'exemple d'Eleazar qui ne voulut pas faire semblant de manger des viandes défenduës, de peur de donner aux autres un mauvais exemple. 'Il ne disoit point comment il estoit demeuré libre & sans rien souffrir après ce refus; quoiqu'il y allast de la vie de ceux qui l'avoient sommé. 'Dans le Concile de Cirthe [tenu deux ans après,] on luy soutint qu'il avoit esté arresté pour estre obligé de livrer les Ecritures, (c'est à peu près ce qu'il mandoit à Mensurius,) que néanmoins on l'avoit laissé aller libre; & qu'ainsi il falloit bien qu'il eust livré quelque chose. Il ne satisfit point à cette objection, & il estoit bien difficile d'y satisfaire. p.225.1.a. | Curator. | b in Gaud. l.1.c.37.p.265.1.a.b. | col. d. 3.c.15.p.225.2.a.b. | a.b | in Gaud.p.266.1.a | in Cre.l.3.c.27.p.185.1.c.d | Opt.l.1.p.39.c.

'Second mandoit à Mensurius dans la mesme lettre, la chute de [Paul] Evesque de Cirthe & de son Clergé. 'Nous avons encore les actes de ce qui se passa en cette rencontre le 19 May 303, où l'on voit une extrême foiblesse tant de l'Evesque Paul, que de beaucoup de ses Ecclesiastiques. Car Numace Felix "premier Magistrat de la ville estant venu à l'Eglise avec ses Officiers, & demandant à Paul les Ecritures des Chrétiens & tous les meubles de l'Eglise, Paul dit qu'il estoit prest de donner ce qui estoit là; mais que les Ecritures estoient chez les Lecteurs, & que les Officiers de Felix les connoissoient bien. Ainsi il donna divers meubles de l'Eglise specifiez dans les actes, & dont on fit un inventaire en presence de l'Evesque assis avec quelques Prestres; les Diacres, les Soudiacres, entre lesquels estoit Silvain dont nous parlerons souvent, & "les Fossoyeurs estant debout. Silvain & d'autres [1] Soudiacres livrerent encore plusieurs autres choses qu'on avoit bien cachées, protestant qu'ils donnoient tout ce qu'ils avoient: surquoi un des Officiers dit à Silvain; „Tu estois mort si tu ne les „avois données.„ Les armoires des livres se trouverent vides. Silvain & les autres donnerent néanmoins un volume, en declarant que les Lecteurs avoient le reste, & qu'ils ne savoient pas où ils demeuroient. Felix leur demandant leurs noms, Catulin & Marcule eurent quelque honte de trahir leurs freres; & ils protesterent qu'ils aimoient mieux qu'on les fist mourir, que de passer pour traistres: Aug.p col.c.14 p.236.2.b. | in Cre.l.3.c.29.p.185.2.c.d | ep.165.p.287.1.b | Caeci: op.p.266 | ba.p.92. | Curator. | Fossores. 1.

1. [Le texte a ici *Fossores*. Mais ceux qui y sont nommez sont mis auparavant entre les Soudiacres.] 'Cela est particulierement certain de Silvain. Misc. 2.2.p.99.

traistres : surquoy Felix ordonna * qu'on les arrestast ; Silvain & Carose dirent que des officiers de Felix savoient où demeuroient les Lecteurs : ainsi on fut chez eux, & ils livrerent tout ce qu'ils avoient de livres, hormis Eutice qui dit qu'il n'en avoit point. Coddeon ne parut point ; mais sa femme donna ce qu'elle avoit. 'Il y eut encore d'autres preuves, par lesquelles Silvain fut convaincu juridiquement l'an 320, d'avoir livré aux persecuteurs les livres & les meubles de l'Eglise : [mais cela seroit trop long à raporter.]

L'an de J.C. 303. 304.

* recipiantur.

Bar. 303. § 23.

ARTICLE IV.

Du Concile de Cirthe.

L'AN DE JESUS-CHRIST 305.

[Nous ne trouvons plus rien qui regarde nostre sujet, jusqu'au Concile de Cirthe " tenu le 4 ou 5 mars de l'an 305, où l'on vit les mauvais effets de la lascheté de ceux qui avoient livré les Ecritures saintes, & comment un peché en attire un autre.]

NOTE 2.

Aug. in Cre. l. 3. c. 26. p 185. 1. b | p. col. c. 14. p. 236. 2. b.

'Ce Concile fut assemblé pour donner un Evesque à l'Eglise de Cirthe à la place de Paul, *a* sous qui la persecution avoit commencé. *b* Il s'y trouva onze ou douze Evesques, *c* & il y en a dix de nommez dans l'extrait des actes que nous allons rapporter, *d* outre Menale marqué par Optat. *e* On voit par leurs Eveschez marquez pour la pluspart, qu'ils estoient tous Evesques de Numidie dont Cirthe estoit la capitale. *f* Ils s'assemblerent dans une maison particuliere, *g* d'un nommé Urbain [1] Donat, à cause que les Eglises n'estoient point encore rétablies. ["& il y a tout lieu de croire que la persecution duroit encore.] *h* On eut un soin "particulier de conserver les actes de ce Concile, qui se trouverent fort importans, [& encore plus qu'on ne l'avoit crû d'abord. Voici ce que nous en avons dans S. Augustin.]

a in Cre. c. 29. p. 186. 1. a. *b* col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. d | p. col. c. 14 p. 236. a. a. *c* in Cre. c. 27. p. 185. 1. *d* Opt. l. 1. p. 39. c. *e* Geo. sac. *f* Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226 2 d | ep. 165. p. 287. 1. c *g* in Cre. p. 185. 1. b. *h* c. 27. 28. p. 185. 2. a. b. *i* c. 27. p. 185. 1. b.

1. V. la note 2. &c.

i Le [2] quatriéme mars [305,] Second Evesque de Tigise qui presidoit [comme ancien de la Province de Numidie,] estant assis dans la maison d'Urbain Donat, a dit ; „ Examinons-nous premierement nous mesmes, & ensuite nous serons en état d'ordonner un Evesque pour cette Eglise. Puis s'adressant à Donat Evesque de Mascule ; On parle, luy dit-il, que vous avez livré les Ecritures. Donat répondit ; Vous savez, mon frere, combien Florus m'a cherché pour me faire offrir de l'encens ; & Dieu ne m'a pas laissé tomber entre ses mains. [Pour le reste,] puisque Dieu me l'a pardonné, reservez-moy aussi à son jugement. Second répondit ; Que deviendront donc les Martyrs ? Ils n'ont esté couronnez que pour avoir refusé de faire ce que vous avez fait. Donat répondit ; Renvoyez-moy à Dieu : c'est à luy à qui j'ay à rendre conte. Passez de ce costé-là, dit Second.

k Opt. l. 1. p. 39 *l* Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. d.

1. *k* S. Optat l'appelle Urbain Carise.

2. *l* On lit le 5 en un autre endroit : [Et on voit la mesme diversité dans l'édition des Benedictins t. 9.

b. c. 'Puis s'adressant à Marin Evesque des Eaux de Tibile ; On dit aussi que vous avez livré. Marin répondit ; J'ay donné quelques papiers à Pollus ; mais pour mes livres, je les ay gardez. Second luy dit ; Passez de ce costé-là.

c. 'Il dit ensuite à Donat Evesque de Calame ; On dit que vous avez livré. J'ay donné quelques livres de medecine, répondit Donat. Second luy dit ; Passez de ce costé-là. „ [Ces deux Evesques taschent de déguiser un peu leur faute.]

Opt. l. 1. p. 39. *a* Aug. p. 185. 2. a.

'Néanmoins il est visible qu'ils estoient coupables ; *a* & S. Augustin le suppose toujours sur cela, comme une chose constante. [Mais en voici qui ne déguisent rien, & qui joignent l'impudence au crime.]

1. c. 'Second, continuent les actes, dit à Victor de Rusiccade ; „ On dit que vous avez livré quatre livres des Evangiles. Victor répondit ; C'est le "Maire Valentien qui m'a contraint de les jetter dans le feu : & je savois bien qu'ils estoient "presque tout effacez. Mais pardonnez-moy cette faute, & Dieu me la pardonnera. Second luy dit ; Passez de ce costé-là.

Curator. deletitiâ.

c. „ 'Second parlant à Purpure Evesque de Limate, luy dit ; On vous accuse d'avoir tué deux enfans de vostre sœur à Milée ' Ville Episcopale dans la Numidie, *b* où ils estoient prisonniers. *c* Purpure luy répondit ; Vous pensez m'épouvanter comme les autres : mais vous mesme qu'avez-vous fait lorsque vous avez esté arresté par le Maire & par le Conseil pour livrer les Ecritures ? Comment vous estes-vous tiré de là, à moins que vous ne leur ayez donné ou fait donner quelque chose ? Car ils n'avoient garde de vous laisser aller sans rien avoir. Pour ce qui est de moy, j'ay tué & je tuë encore tous ceux qui sont contre moy. C'est pourquoi ne m'obligez pas à en dire davantage. Vous sçavez que je ne me mesle point de ce qui ne me regarde pas. „

Geo. sac. p. 95. *b* Opt. p. 39. c. *c* Aug. p. 185. 1. c.

Opt. p. 39. c.

'S. Optat dit qu'il estoit aussi Traditeur : & pour Menale qu'il ajoute à cette illustre compagnie, il dit qu'il avoit feint d'avoir mal aux yeux, afin d'éviter de venir à l'assemblée de son [1] peuple, de peur que l'on ne l'y convainquist d'avoir offert de l'encens aux idoles : 'Constantin disoit depuis qu'il perseveroit toujours dans son ancienne folie.

Eus. n. p. 300. 1. d | 2. b.

Aug. p. 115. 1. c. d | Opt. p. 39. 40.

'Après que Purpure eut parlé comme nous venons de dire, un autre Second Neveu de celui de Tigise, dit à son Oncle ; „ Entendez-vous ce qu'il dit ? Luy & les autres que vous avez convaincus sont tout prests de faire schisme. Assurément ils vous abandonneront, & prononceront une sentence contre vous ; après quoy vous demeurerez tout seul à passer pour heretique. Que chacun ait fait ce qu'il voudra : cela vous regarde-t-il ? Ils ont à en rendre conte à Dieu. „ Second de Tigise dit donc à Felix Evesque de Rotarie, à Nabor de Centurione, &

Eus. n. p. 300. 1. d.

1. *ad consessum suorum.* 'Mr. Valois l'entend du Concile [de Cirthe. *Suorum* nous paroist plutost marquer l'autre sens :] & S. Optat le met bien nettement entre les Evesques du Concile. *Hi.... apud Cirtham.... consederunt.*

& à Victor de Garbe, Quel est vostre sentiment? „ Ils répondirent; C'est à Dieu „ à qui ils rendront conte de leurs actions. „ Second leur dit donc à tous; Vous sçavez ce que vous avez fait, & Dieu le „ sçait aussi: Prenez vos places. Tous répondirent; Dieu soit loué. „

ARTICLE V.

Importance du Concile de Cirthe: Silvain Traditeur y est fait Evesque de Cirthe par les Traditeurs.

[Voila l'extrait que S. Augustin nous a conservé des actes de ce Concile.] ᵃS. Optat les avoit mis tout entiers à la fin de son ouvrage: [mais ils ne sont pas venus jusques à nous.] Il dit que l'antiquité du parchemin sur lequel ils estoient écrits, en faisoit voir la verité. ʹIls avoient esté conservez avec soin par ceux qui y avoient esté absous, de peur qu'on ne les inquietast encore. ʹ Il estoit aussi de l'interest de Second de faire voir qu'il n'avoit remis ces fautes au jugement de Dieu, que par l'apprehension de faire un schisme: En quoy S. Augustin semble ne pas condanner sa conduite, quelque lasche qu'elle paroisse. ʹMais ce que le mesme Second fit depuis à Carthage contre Cecilien, fit voir que cet amour apparent de la paix estoit bien interessé, & qu'il ne pardonnoit le crime des autres, que de peur d'estre luy mesme puni comme complice de leur crime.

(Opt. c. l. 1. p. 39. — Aug. in Cre. l. 3. c. 27. p. 115. 2. a. — c. 21. p. 185. 2. b. — ep. 162. p. 278. 1. 2. b| 2. d.)

ʹ Quoy qu'il en soit, l'Eglise tira de ces actes un grand avantage contre les Donatistes, parce qu'il se trouva que ces Evesques Traditeurs furent les premiers auteurs de leur schisme. Aussi ils firent ce qu'ils purent dans la grande Conference de Carthage en 411, pour montrer que ces actes estoient faux: ʹmais ils n'en purent alleguer aucune raison. ʹS. Augustin avouë qu'on ne sçavoit point alors qu'il en fust parlé dans aucune autre piece authentique. ʹ S. Optat allegue néanmoins pour leur autorité, les écrits de Nondinaire dont nous parlerons en leur lieu. ʹ Il en fait un abregé assez exact; ʹ& S. Augustin les cite aussi en beaucoup d'endroits.

(col. d. 3. c. 17. p. 226. 1. d. — p. 226. 227. — p. 226. 1. a. — Opt. p. 39. c. — c| 40. — Aug. ep. 162. p. 278| in Pet. c. 17. p. 88. 2. a.)

[Comme nous ne les avons pas entiers, nous n'y voyons pas qui fut alors établi Evesque de Cirthe.] ʹ Mais S. Augustin nous assure que ce fut Silvain, celui mesme qui ayant livré les vases sacrez sous l'Evesque Paul dont il estoit Soudiacre, le 19 May 303, [estoit très-digne d'estre ordonné par des Traditeurs & des homicides,] ʹ Aussi quand on voulut le faire Evesque, le peuple s'éleva contre luy, criant que c'estoit un Traditeur; ʹqu'il en falloit choisir un autre, qui fust sans reproche, & de leur Ville; ʹ & ils demandoient nommément un certain Donat. ʹ Mais enfin ʺ des gents qui servoient aux champs des exercices & aux arenes de l'amphitheatre le firent Evesque, ʹ & l'un d'eux nommé Mute le porta luy mesme au throne Episcopal sur ses épaules. ʹ Il fut aussi favorisé par ʺle petit peuple. ᵃLes ʺ bourgeois & ceux qui avoient le plus de pieté demeurerent enfermez dans la place [ou le Cimetiere] des Martyrs, & ʺ dans la grande sale, [ne voulant point prendre de part à cette élection.] ʹ Depuis mesme qu'il fut fait Evesque, il y eut des Ecclesiastiques qui refuserent de communiquer avec luy, parce qu'on disoit qu'il estoit un Traditeur.

(ep. 165. p. 287. 1. b. c| lit. P. l. 1. c. 21. p. 92. 2. c. — Bar. 303. §. 24. — §. 22. — §. 24. — Misc. t. 2. p. 104. c| 489. — p. 102. a| 489. — Bar. 303. §. 25 — ᵃ§. 25. 27. — §. 24.)

(*campenses & arenarii.* — *populus cives, populus Dei.* — *In casa majore.*)

[Je ne sçay si ce fut à son ordination qu'arriva ce qui fut verifié depuis par divers témoins.] ʹ Il y avoit quelques ʺ barils de vinaigre appartenans au fisc dans le temple de Serapis. Purpure Evesque [de Limate] les enleva de là, & Silvain avec quelques Prestres prit tout le vinaigre qui y estoit. [On verifia encore de luy une autre action plus criminelle;] ʹsçavoir qu'un nommé Victor le Foullon s'estoit fait ordonner Prestre en luy apportant une grande somme d'argent, qui luy fut presentée devant la chaire des Evesques. Il la prit, & les Evesques la partagerent entre eux seuls, sans en faire aucune part au peuple.

(*cuppa.* — §. 24-27. — §. 24. 26. 28.)

ARTICLE VI.

Mort de Mensurius: Cecilien luy succede, malgré les brigues de Bostre & de Celese.

L'AN DE JESUS-CHRIST 311, 312.

[Nous avons parlé ci-dessus du schisme qui s'estoit formé à Carthage du vivant de Mensurius. Les troubles de l'Etat, ou d'autres causes, purent empescher qu'il n'eust plus d'éclat & de suite du vivant de cet Evesque,] ʹ dont nous ne pouvons mettre la mort que lorsque Maxence estoit maistre de l'Afrique. [ʺIl peut l'avoir esté dés la fin de 307; mais il la perdit aussi-tost par la revolte d'Alexandre, & ne la recouvra qu'en 311. ʺAinsi c'est au plustost en cette derniere année qu'il faut mettre la mort de Mensurius, suivie bientost après du grand schisme: & on ne peut pas aussi la mettre beaucoup plustard, Maxence ayant esté vaincu en 312 par Constantin, qui demeura par ce moyen maistre de l'Afrique; aussi-bien que de tout le reste de l'Occident. S. Augustin se contente de dire] ʹque la persecution des Gentils estant passée, les Donatistes commencerent la leur plus cruelle que la premiere.

(Opt. l. 1. p. 41. a. — V. Constantin. — NOTE 3. — Aug. lit. P. l. 2. c. 87 p. 115. 2. c.)

[C'est sans doute Maxence que marque S. Optat,] ʹ lorsqu'il parle d'un libelle diffamatoire fait contre le tyran qui estoit alors Empereur. Un Diacre nommé Felix ayant esté appellé en justice au sujet de ce libelle, & craignant le danger où le mettoit cette accusation, [à cause des cruautez de Maxence contre ceux qui avoient favorisé Alexandre,] il se cacha, à ce qu'on croyoit, chez Mensurius. On le redemanda à l'Evesque, & il refusa publiquement de le livrer; de sorte que l'on en écrivit au tyran, qui ordonna que si Mensurius ne rendoit pas le Diacre, on l'envoyast luy mesme à la Cour. Cet ordre l'embarassoit, parce qu'il avoit beaucoup de meubles & de vases d'or & d'argent

(Opt. l. 1. p. 40. 41.)

Digitized by Google

d'argent qui appartenoient à l'Eglise, & qu'il ne pouvoit ni porter avec luy, ni cacher en terre. Ainsi il les remit entre les mains de quelques vieillards qu'il crut fideles, ' quoique ce ne fussent peut-estre que de simples laïques. ' Il en fit neanmoins un inventaire qu'on dit qu'il laissa à une vieille femme, avec ordre que s'il ne revenoit pas de ce voyage, elle le mettroit (lorsque Dieu auroit rendu la paix à l'Eglise) entre les mains de celui qui seroit alors Evesque.

n p 123. l. 1 p. 41. a.

a. ' Il partit ensuite pour aller trouver l'Empereur, & se défendit ensorte qu'on luy commanda de retourner à Carthage. Il n'y arriva pas néanmoins, [& il mourut en chemin. En mesme temps] la tempeste de la persecution cessa, dit S. Optat, & les Chrétiens recouvrerent la liberté par la volonté de Dieu, & l'indulgence qu'envoya Maxence, [" qui tout méchant qu'il estoit d'ailleurs, fut néanmoins assez favorable à l'Eglise.]

V. la pers. de Dioclétien.

a. ' Mensurius estant mort, il falut songer à mettre un Evesque en sa place. On tient, dit Saint Optat, que Bostre & Celese, [qui estoient apparemment des principaux Ecclesiastiques de Carthage,] ayant dessein de parvenir à cette dignité, firent ensorte qu'on appella seulement les Evesques voisins, pour l'élection, & non ceux de Numidie, [qu'on peut juger par là avoir accoutumé de s'y trouver : Et peut-estre que la Numidie n'avoit commencé à faire une Province Ecclesiastique à part, & à avoir son Primat particulier, que depuis l'ordination de Mensurius. Car je ne sçay si l'on trouve des Primats de Numidie avant Second de Tigise & le Concile de Cirthe en 305. Mais si les Evesques de Numidie ne reconnoissoient pas l'Evesque de Carthage pour leur Primat immediat, ils le reconnoissoient pour le Primat general & comme pour le Patriarche de toute l'Afrique. Ainsi ils avoient quelque droit de demander d'assister à son élection, pourvu que la coutume les autorisast. Je ne voy point qu'on le dise :] ' & mesme la coutume estoit que l'Evesque de Carthage fust ordonné par les Evesques les plus proches, & non par le Primat d'une autre Province ; [comme l'Evesque de Rome l'estoit par celui d'Ostie.]

Aug. col. d. 3. c. 16. p. 216. 1. a.

Opt. p. 41. a. ' Bostre & Celese, malgré leurs cabales, furent frustrez de leur pretention ambitieuse ; & Cecilien ' qui estoit Archidiacre, ' fut élu par le suffrage de tout le peuple. Il reçut l'ordination par l'imposition des mains de Felix Evesque d'Aptonge, [Ville proche de celle de Carthage,] ' qui est quelquefois appellée Autumne.

p. 40. c. p. 41. a. Cæci. op. p. 276. a.

[Cette suite fait assez juger qu'il n'y eut pas de temps considerable entre la mort de Mensurius & l'élection de Cecilien, qu'il faut mettre apparemment, comme nous avons dit, en l'an 311, c'est à dire cent ans justement avant la grande Conference de Carthage, qu'on peut dire avoir éteint au bout du siecle le schisme des Donatistes, quelque fumée qu'il ait pû jetter depuis.]

ARTICLE VII.

L'ambition de Bostre & de Celese ; la colere & l'argent de Lucille, l'avarice de ceux qui avoient le thresor de l'Eglise, forment le schisme contre Cecilien : Les Traditeurs de Numidie le viennent soutenir : Cecilien refuse de comparoistre dans leur Concile.

Opt. l. 1. p. 41. b. ' Après que Cecilien eut esté établi dans sa dignité, la femme à qui Mensurius avoit donné l'inventaire du thresor de l'Eglise, le luy vint apporter en presence de divers témoins. Il manda donc les vieillards à qui Mensurius avoit confié ce thresor. Mais ceux qui avoient esté ravis de satisfaire par ces richesses la soif de leur avarice, voyant qu'on les obligeoit de les rendre, commencerent à soustraire le peuple de la communion de Cecilien. ' Ces voleurs de l'argent de l'Eglise *a* furent soutenus par Bostre & Celese irritez au dernier point contre Cecilien parce qu'on le leur avoit preferé. *b* S. Augustin les appelle des impies, des voleurs, & des superbes, [si l'on ne veut dire qu'il comprend sous ces éloges tous les adversaires de Cecilien.]

Aug. in Par. l. 1. c. 3. p. 7. 1. c. *a* c| Opt. p. 41. b. *b* Aug. abc. p. 3. 2. a.

c A ceux-ci se joignit Lucille dame de qualité, & "peut-estre femme d'un Senateur Romain, très-riche & très-puissante, mais très-factieuse, *d* qui estoit [depuis long-temps] ennemie de Cecilien parce qu'il luy avoit dit la verité. *e* Car lorsque l'Eglise jouissoit encore de la paix avant la tempeste de la persecution, Cecilien qui estoit alors Archidiacre, l'avoit reprise de ce qu'avant la nourriture & le breuvage spirituel [du Corps & du Sang du Seigneur,] elle baisoit l'os d'un homme qu'on pretendoit estre Martyr, & faisoit preceder le calice salutaire par ce respect qu'elle rendoit à un mort inconnu, ou qui au moins n'estoit pas encore reconnu pour un Martyr. ' Il est assez plaisant qu'on ait fait de cette action particuliere une pratique generale des Donatistes, comme on le voit dans Harmenopule, qui mesme ne leur attribuë aucune autre chose pour les distinguer de l'Eglise.

c in Par. p. 7. 1. c| in Pet. c. 25. p. 160. 2 a| Opt. p. 41| Bar. 306. §. 39. *d* Aug. in Pet. c. 18. p. 154. 1, a. *e* Opt. p. 40. c. — clarissima femina. — Basil. t. 1. l. 9. c. 17. p. 550.

' Lucille n'avoit pû souffrir la confusion de cette reprimende, & elle s'en estoit allée toute en colere, dit S. Optat. [Je ne sçay si c'est qu'elle se fust separée de la communion de l'Eglise.] La persecution qui arriva tout d'un coup dans le mesme temps, fit qu'on ne put pas la contraindre de se soumettre à la discipline. ' Comme donc elle n'avoit pû souffrir alors que Cecilien eust blessé sa delicatesse pour la corriger, ' aussi lorsqu'elle le vit élu Evesque, elle & tous ceux qui luy appartenoient ne voulurent pas s'unir à sa communion, ' & elle employa ses richesses à corrompre beaucoup d'ames dans l'Afrique par les eaux empestées du schisme.

Opt. p. 40. c. p. 41. b. b| Aug. ep. 162. p. 280. 1. a. a| Hier. ad Ct. c. 2. p. 253. a.

' Ainsi le schisme fut enfanté par la colere d'une femme turbulente, nourri par l'ambition de ceux qui avoient aspiré à l'Episcopat, & fortifié par l'avarice de ceux qui s'estoient emparez des biens de l'Eglise. [Il faut dire que ceux qui s'estoient

Opt. p. 41. b.

stoient auparavant separez de Mensurius, se joignirent à ces factieux,] 'puisque ce premier schisme fut l'origine du second. Aug. col. d. 3. c. 12. p. 224. 2. a.

'La suite naturelle du schisme estoit de trouver quelque accusation contre Cecilien, afin de faire passer son élection pour vicieuse. [Car qui veut abandonner son ami en cherche des pretextes pour justifier sa haine. Pour faire les choses avec plus d'apparence d'autorité & de justice,] les schismatiques envoyerent à Second de Tigise, ' & aux autres Evesques de Numidie, afin qu'ils vinssent à Carthage deposer Cecilien, & mettre un autre Evesque en sa place. Opt. p. 41. c. Aug. in Par. l. 1. c. 3. p. 7. 1. c.

'Nous avons vû que S. Optat donnoit lieu de croire qu'on avoit accoutumé d'appeller les Evesques de Numidie à l'élection de celuy de Carthage. 'Aussi il semble par un endroit de S. Augustin, qu'ils fussent venus d'eux-mesmes après la mort de Mensurius, pour se trouver à l'élection; & qu'ayant trouvé Cecilien déja élu lorsqu'ils arriverent, ils furent faschez de ce qu'on ne les avoit pas attendus. 'Il dit encore dans une lettre, que leur vanité leur avoit fait ressentir quelque peine de ce qu'ils n'avoient pas ordonné eux-mesmes le nouvel Evesque de Carthage. [Il est aisé qu'ils s'attendissent à estre appellez; (car il paroist par la suite qu'ils ne s'estoient pas mis en chemin,) & que néanmoins] 'les schismatiques de Carthage & la faction de Lucille ait envoyé les presser de venir, & de condamner Cecilien, comme S. Augustin le dit dans la mesme lettre, [après S. Optat.] 'Les Donatistes pretendirent cent ans après, que Cecilien avoit esté condanné, parce qu'il n'avoit pas attendu à estre ordonné par le Primat [de Numidie.] Mais Saint Augustin soutient qu'ils ne luy avoient point objecté celà en le condannant. Opt. p. 41. a. Aug. abc. p. 3. 2. a. ep. 162. p. 280. 1. b. p. 281. 2. c. col. d. 3. c. 16. p. 226. 1. a.

'Second & les autres Evesques de Numidie estant arrivez à Carthage, furent reçus avec joie par les avares, les ambitieux, & les coleres, [qui composoient le schisme.] 'Ils se trouverent estre près de 70 Evesques, a entre lesquels estoient tous les Traditeurs du Concile de Cirthe, b avec Silvain Traditeur comme eux, que ce Concile avoit fait Evesque de la mesme Ville. c Donat [des Cases-noires] "a passé pour le principal auteur du schisme & de l'ordination de Majorin fait Evesque par les schismatiques: [de sorte qu'il est difficile de douter qu'il n'ait esté dans le Concile, quoiqu'on ne le trouve pas positivement. Il semble aussi très-naturel de dire que le schisme qui luy devoit doublement sa naissance, en a par consequent tiré son nom. Neanmoins on croit plutost que ç'a esté d'un autre Donat, second Evesque des Schismatiques à Carthage: & nous verrons que dans ces commencemens les Schismatiques se qualifioient le parti de Majorin. Opt. p. 41. c. Aug. col. d. 3. c. 14. p. 225. 1. c | ep. 162. p. 277. 1. d. a col. d. 3. c. 14. p. 225. 1. d | Opt. l. 1. p. 40. 41. b Aug. in Cre. l. 3. c. 27. p. 185. 1. d | in Pet. c 17. p. 88. 2. a. c h 69. p. 12. 2. d. V. la note 2.

'Les Evesques de Numidie trouverent en arrivant à Carthage, que toute la Ville, [hors un petit nombre de Schismatiques,] communiquoit avec Cecilien, & se trouvoit avec luy à l'Eglise; 'que la Chaire Episcopale, que l'Autel estoient où ils avoient accoutumé d'estre, & où ils avoient esté sous S. Cyprien; 'que Cecilien estoit [déja] uni, dit S. Augustin, par les lettres de communion avec les autres Eglises d'Afrique, avec l'Eglise de Rome, avec toutes les autres Provinces dont l'Afrique avoit tiré la lumiere de l'Evangile, & avec toute la terre. [Il y avoit donc déja du temps que Cecilien estoit ordonné: D'où vient que] 'dans des actes de ce temps-là, un Victor dit que Second estoit venu *enfin à Carthage, [comme s'il se fust fait attendre long-temps.] Opt. l. 1. p. 41. c. p. 42. a. Aug in Pri. l. 1. c 3. p. 7. 1 d | ep. 162. p. 278. 1. b | 2. a. Cæci. op. p. 265. * tandem aliquando.

'Tant de marques de la Communion Catholique, ne purent pas seulement obliger un de ces Evesques de venir à l'Eglise. 'Car ils estoient poussez à condanner Cecilien par la faction de ses ennemis, a & corrompus par l'argent de Lucille: Et c'est ce qui fut depuis justifié par des actes authentiques, b où il est dit que Lucille avoit donné "une grande somme d'argent, dont les pauvres ni les Ecclesiastiques n'avoient rien receu, eux à qui on avoit accoutumé de faire part des oblations religieuses des Fideles, en leur marquant celui de qui elles venoient, [afin qu'on priast pour luy.] 'Les Evesques l'avoient toute partagée entre eux, & Purpure [l'homicide] en avoit pris le quart pour luy seul. 'Nondinaire Diacre de Cirthe protesta solennellement quelques années après, que Lucille avoit donné cette somme pour faire Majorin Evesque [au lieu de Cecilien,] & que ç'avoit esté la source du schisme. Opt. p. 41 a. Aug. in Gaud. l 1. c. 37. p. 265. 1. d | ep. 162 p. 277. 2. a | 278. 1. b. a pf 36. 2. p. 119. 2. a | ep. 162. p. 280. 1. a. b Bar. 303. §. 25. 26. 28. §. 25. 306. §. 39. 400 folles.

[Les Evesques ne manquerent pas de citer Cecilien:] 'Mais comme il sçavoit la faction, il ne crut point les devoir aller trouver, & reserva à se justifier devant toutes les Eglises de la terre. c Il fit dire à ceux [qui le citoient,] que si quelqu'un vouloit se rendre son accusateur, & luy reprocher quelque faute, il n'avoit qu'à venir à [l'Eglise,] & à faire voir ses preuves. 'Ainsi ne pouvant aller à leur assemblée, parce qu'elle luy estoit suspecte, 'il ne laissa pas de les inviter à le venir trouver, [pour le juger d'une maniere plus reguliere & plus legitime.] 'Il sçavoit que cette assemblée estoit composée non de juges équitables, mais de gents gagnez & ennemis. Qui peut donc trouver mauvais qu'il n'ait pas voulu quitter l'Eglise pour aller dans une maison particuliere, se livrer à une troupe de factieux, qui songeoient moins à l'examiner comme leur confrere, qu'à le traiter en voleur pour satisfaire la passion d'une femme? Quand il l'eust pû vouloir, son peuple eust-il pû le luy permettre? Aug. ps. 36. 2. p. 119. 1. d | 2. a | ep. 162 p. 278. 1. c. d. c Opt. l. 1. p. 41. c. Aug. ep. 162. p. 279. 1. a. in Cre. l. 4. c 7. p. 200. 1. b. ep. 162. p. 280. 1. b.

'Ils n'avoient pû jusques alors trouver aucun crime à luy reprocher, & ils estoient reduits à dire, contre la verité, que celui qui l'avoit ordonné estoit un Traditeur. 'Surquoi il leur fit dire que si Felix d'Aptonge ne luy avoit point donné l'ordination Episcopale, ils n'avoient qu'à le venir ordonner, comme s'il eust esté encore Diacre. 'Les Donatistes pretendirent qu'il reconnoissoit par là que Felix estoit Traditeur. Saint Augustin soutient le contraire, & que Cecilien le disoit plutost pour se moquer d'eux. Lorsqu'on raporta cette parole aux factieux, 'Pur- abc. p. 3. 2. a | Opt. p. 41. c. Opt. p. 41. c. Aug. col. d. 3. c. 16. p. 226. 1 a.

Digitized by Google

Opt p.41.c. 'Purpure [de Limate] avec sa fureur ordinaire, & comme si Cecilien eust esté l'un de ses neveux ; „Qu'il vienne, dit-„il, qu'il vienne ; & qu'au lieu de luy „imposer les mains pour l'Episcopat, on „luy casse la teste pour penitence.„ Cela obligea [de plus en plus] toute l'Eglise de retenir Cecilien, & d'empescher qu'il ne se livrast "entre les mains de ces hommes, qui agissoient moins en Evesques qu'en bandits & en corsaires. L'an de J.C. 311, 312. latronibus.

ARTICLE VIII.

Cecilien, Felix d'Aptonge, & tous ceux de leur communion, sont condannez par le Concile des Schismatiques.

Aug. in Pri.l.1.c.3. p.71.d. *a* ep.162.p. 278.2.b. *b* c. d. in Pri.p.71.d. 'Il ne falut pas plus d'information aux factieux : On ne laissa point à Cecilien lieu de se défendre. *a* On ne voulut point differer davantage à prononcer ; *b* & ces Evesques à qui on avoit pardonné le crime, d'avoir livré les Ecritures, qu'ils avoient avoué eux mesmes, ne rougirent point de condanner Cecilien du mesme crime, sans l'avoir seulement entendu, [& sans oser mesme l'en accuser,] col. d. 3.c. 14. p. 225. 1.c. 'mais parce qu'ils prétendoient que ses ordinateurs l'avoient fait. Ils ajoûterent pour nouveau sujet de condannation, qu'il n'avoit point voulu les venir trouver, & qu'on disoit qu'estant Diacre il avoit empesché qu'on n'apportast à manger aux Martyrs qui estoient en prison.

Caeci.op.p. 291. 'Nous voyons encore cette derniere accusation décrite par les Donatistes dans des actes de Martyrs, avec des declamations aussi enflées qu'inutiles. Elles nous dépeignent Cecilien à la porte de la prison le fouët à la main, & accompagné d'une troupe de soldats, renverser, casser, briser tout ce qu'on vouloit apporter aux Martyrs, & cela par ordre de Mensurius ; p.293. 'jusqu'à ce qu'enfin les Martyrs moururent de faim.

Aug. in Cre.l.4.c.7. p.200 1. b. *a* col.p 225. 1. c. ep. 162. p. 278.1.2. 'S. Augustin qualifie ce jugement ¹l'arrest d'une precipitation inexcusable, & d'une horrible temerité. *a* Second de Tigise qui parla le premier pour ouvrir l'avis de cette sentence, 'eust pû empescher une condamnation si injuste & si dangereuse, 1.c. 'puisqu'il gouvernoit ce Concile, 2.2. '& qu'il y avoit toute autorité en qualité de Primat [de Numidie.] 1.

2.a|2.d. 'Mais il fit bien voir que l'amour qu'il avoit fait paroistre pour la paix dans le Concile de Cirthe, n'estoit autre chose que la crainte de voir son propre crime découvert. p.279.1.2. 'L'impuissance où les Donatistes se virent en 313 de justifier cette action, les réduisit à citer pour garants des crimes dont ils accusoient Cecilien, les clameurs confuses du peuple Schismatique de Carthage.

p.278.2.b. 'On croit qu'un dessein si criminel & si malheureux, vint principalement des p.280. 1.2. Traditeurs qui estoient à ce Concile 'en petit nombre, mais appuyez de l'autorité de Second de Tigise, [& de la ferocité p.278.2.b. c abc. p.3. 2.b. de Purpure.] 'Car comme le bruit s'estoit répandu dans l'Afrique qu'il y avoit des Traditeurs parmi les Evesques, sans néanmoins qu'on sceust precisément qui c'estoit ; ils furent ravis de pouvoir faire tomber sur d'autres la honte de ce crime, pour s'en décharger eux mesmes, & demeurer cachez par la confusion & le bruit Opt. l.1. p. 42.2.b. qu'ils exciteroient : 'estant ²difficile que de plusieurs personnes accusées en mesme temps de la mesme faute, le bruit public distinguast si fort ceux qui estoient veritablement coupables, de ceux que l'on accusoit injustement. 2.

Aug. ep. 162.p.279. 2.d. 'Ils vouloient donc cacher leurs veritables crimes en condannant de faux dans les autres : & ainsi leur fureur couvrant leur crainte, leur crainte animoit leur fureur. p.280. 1.2. 'Pour les autres qui n'avoient pas le mesme interest, on croit que ce fut principalement l'argent de Lucille qui les emporta & les rendit ennemis de Cecilien ; b. 'à quoy le petit dépit de ne l'avoir pas eux mesmes ordonné, contribua aussi quelque chose.

p.277.1.d. 'Ils condamnerent non seulement Cecilien, mais aussi ses ordinateurs, & ses collegues [qui demeureroient dans sa communion.] col. d. 3. c. 14.p.225.1. c. 'Ils en condamnerent quelques-uns nommément, pretendant qu'ils estoient convaincus d'estre Traditeurs par des actes publics qu'il ne paroissoit pas néanmoins qu'on eust lus. p.col. c 22. p.241.2. b. 'Ils nommoient entr'autres, Novelle de Tyzique & Faustin de Tuburbe, petites villes de la province Proconsulaire, contre lesquels néanmoins ils ne firent depuis aucune col. p. 225. 1. c | ep.68. 162.p.124. 1.b| 277. 1. d | in Cre.l. 3. c. 61. p. 192.2.b c. *a* ep.162 p. 279.1.2. b. poursuite. 'Mais celui contre qui ils declamoient avec plus d'aigreur estoit Felix d'Aptonge, qu'ils appelloient la source de tous les maux : *a* & il est aisé de juger par là avec quel soin ils s'estoient informez des crimes de ceux qu'ils condamnoient si ignominieusement ; puisque la cause de Felix ayant esté examinée avec une extrême rigueur, il fut declaré innocent, [comme nous le dirons en in Cre.l. 4. c.45.p.208. 2. b. son lieu.] 'Aussi ces pretendus coupables laisserent d'eux une bonne reputation à la posterité dans leurs Eglises, & l'on en faisoit memoire parmi les morts.

abc. p. 3. 2. b. [Voilà quel fut le jugement de ces 70 Evesques,] 'dont Saint Augustin dit qu'ils firent tout ce que leur inspira la passion qui les aveugloit. On n'y vit rien qui sentist la gravité d'un jugement : on ne tint point de seances solemnelles, comme les Evesques ont accoutumé de faire quand ils ont à examiner des affaires importantes. Il n'y parut ni accusateur ni accusé : on ne produisit point de témoins ni de pieces pour prouver le crime de ceux que l'on vouloit condamner ; il n'y eut que de la fureur, que de la fourberie, que du tumulte, que tout ce qui accompagne ordinairement la fausseté & l'injustice.

ep. 162. p. 277.2.2. 'Ils firent néanmoins des actes de cette condamnation qu'ils avoient prononcée si temerairement contre des ab-1.d | col. d. 3 c. 14. p. 225.1.c. *a* c. 11. p. 227.1.2. *b* c. 14. p. 225. 1. d. c c. sens, sans connoissance de cause ; '& ils les produisoient souvent. *a* Ils furent citez par le Pape Melchiade dans le Concile de Rome. *b* Ni le jour ni l'année n'y estoient point marquez. *c* On y lisoit les avis premierement de Second de Tigise qui estoit le chef, puis de tous les autres qui

1. *Judicium horrenda temeritatis festinatione acceleratum.*

2. *providentes quod fama duas res similes uno tempore loqui non posset.*

qui concluoient à n'avoir point de communion avec Cecilien & ses collegues. 'Nous avons encore celuy de Marcien l'un d'entr'eux, qui porte que ni ceux qui ont offert de l'encens ou livré les choses sacrées, ni ceux qui sont ordonnez dans le schisme par les Traditeurs, ne peuvent demeurer dans l'Eglise de Dieu, à moins qu'ils n'ayent fait connoistre leur douleur par leurs gemissemens & leurs cris, & n'aient esté reconciliez par la penitence : & que partant il ne faut point communiquer avec Cecilien ordonné dans le schisme par les Traditeurs. 'Ils pretendoient estre assurez des crimes de ceux qu'ils condamnoient; mais ils ne marquoient point dans leurs actes surquoy ils s'en tenoient assurez. 'Ils reconnoissoient dans leur decret contre Cecilien, qu'il les avoit invitez à le venir trouver [dans l'Eglise.]

in Fulg. c. 26. p. 275. 276.

ep. 162. p. 279. 1. a | col. d 3. c. 14 p. 225. 1. c.

in Cre. l. 4 c. 7. p. 200. 1. b.

ARTICLE IX.

Les Schismatiques ordonnent Majorin, & répandent leurs calomnies par toute l'Afrique.

'Après que les Schismatiques se furent ainsi separez de l'Eglise [en se separant de la communion de Cecilien,] il falut encore élever autel contre autel, & celebrer une ordination illegitime. 'Car Lucille enflammée de colere comme une furie, pressoit instamment que l'on ordonnast un nouvel Evesque contre Cecilien, comme contre un homme condamné, ainsi qu'il se justifia depuis sous le Proconsul Zenophile. 'On ordonna donc Evesque Majorin domestique de Lucille mesme qui le faisoit élire. Il avoit esté Lecteur "sous Cecilien lorsqu'il estoit encore Diacre, 'comme on remarque que tous les Lecteurs estoient soumis à quelques Diacres. 'Paulin qui a écrit la vie de S. Ambroise, dit qu'il estoit sous un Diacre qui avoit soin de luy : 'Et il paroist qu'il estoit alors dans le Clergé. [Je ne sçay néanmoins si les termes de l'histoire "ne marquent point quelque chose de plus, savoir que Majorin estoit Lecteur dans l'Eglise dont Cecilien comme Diacre estoit titulaire. On ne marque point qu'il ait eu de degré plus éminent.]

Opt. l. 1. p. 41. 2.

Aug. in Cre. l. 3. c. 28 p. 185. 2. b | Bar. 306. § 39.

Opt. p. 42. 2.

in diaconio Caeciliani.

n. p. 115.

Amb. vit p. 90. b.

p. 88. g.

in diaconio.

'Il fut ordonné par les Traditeurs du Concile de Cirthe : *a* S. Optat & S. Augustin paroissent formels pour dire qu'il le fut aussi-tost après la condamnation de Cecilien, & par le mesme Concile des 70. Evesques. [Je ne croy pas en effet qu'il y ait aucun lieu d'en douter, ni qu'on trouve aucun endroit où ces deux choses soient distinguées pour le temps : ce que nous remarquons pour montrer que le visiteur donné aux Schismatiques de Carthage, doit avoir precedé l'élection de Cecilien & la mort de Mensurius.]

Opt. p. 40. a | 41. a

a p. 42. a | Aug. in Cre. p. 185. 2. b.

'S. Augustin dit que le premier auteur des Donatistes, fut un Donat qui estant venu de Numidie & ayant divisé le peuple Chrétien contre Cecilien, avoit ordonné avec d'autres Evesques de sa faction, Majorin pour Evesque de Carthage. [C'est sans doute] 'ce Donat des Cases-noires qui fut condamné à Rome comme le premier auteur de tout le mal, *a* & que S. Augustin dit avoir eu l'ambition de vouloir estre maistre de toute l'Afrique, *b* & avoir le premier élevé dans Carthage autel contre autel. [Mais pour avoir eu la principale part à l'ordination de Majorin, cela n'empesche pas que Second de Tigise n'y ait fait la principale fonction.]

h. 69 p. 12. 2. d.

col. d. 3. c. 12. p. 224. 2.

a ep. 162. 166. p. 279. 2. c | 280 1. *b* | retr. l. 1. c. 21. p. 15. 2. a.

a abc. p. 3. 1. d.

b in Cre. l. 2 c. 1. p. 169. 2. c.

'Après ce Concile seditieux, où des Evesques s'estoient laissé corrompre par une femme, 'les Schismatiques avant que de sortir de Carthage, envoyerent par tout des lettres telles que la jalousie [& la haine contre Cecilien] les leur suggera, pour faire entrer le mensonge dans tous les esprits par les faux bruits qu'ils répandoient. Ils publioient contre Cecilien & ses ordinateurs le crime dont ils estoient eux-mesmes coupables, croyant qu'en faisant passer les autres pour criminels, ils passeroient pour innocens. Saint Optat avoit mis ces lettres dans son recueil pour les conserver à la posterité : [mais on ne les a point encore trouvées.]

unit. c. 25. p. 160. 2. a.

a | Opt. p. 42. a. b.

'S. Augustin parlant de ces lettres envoyées presque par toute l'Afrique; On ajouta foy, dit-il, aux lettres du Concile, comme on le devoit effectivement; & on crut qu'il s'estoit perdu une partie du froment dans le champ du Seigneur, quoique le veritable froment semé & predestiné [pour la vie éternelle,] subsistast toûjours fermement enraciné, & continuast à porter son fruit. L'on crut "innocemment ce que portoient les lettres du Concile, parce qu'il n'y avoit rien dont on ne pust croire des hommes coupables, ni que l'Evangile défendist de croire. Mais quand on vit que les accusateurs portoient leur fureur & leur obstination jusqu'à une separation sacrilege, plutost que de ceder à l'autorité de toutes les Eglises de la terre, [qui demeuroient dans la communion de Cecilien après divers jugemens rendus, comme nous verrons, en sa faveur,] les veritables Fideles que ces fausses accusations "avoient obligez de se separer de cet Evesque, reconnurent bien que s'ils persistoient dans la communion des accusateurs, il falloit demeurer separez de celle de toute l'Eglise. Ils aimerent donc mieux croire à l'Evangile de Jesus-Christ qu'au jugement de leurs collegues; & ainsi plusieurs tant des Evesques que des Ecclesiastiques & du peuple, se réünirent [à Cecilien &] à l'Eglise Catholique.

Aug p. 160. 2 a b.

salvâ conscientiâ.

alienaverat.

[Ce fut donc par l'ordination de Majorin qu'on vit toute l'Afrique divisée en deux partis,] '& que dans plusieurs Eglises il y avoit deux Evesques, ordonnez l'un par Majorin, [& l'autre par Cecilien, ou par ceux de leur communion.]

ep. 162. p. 279. 2. c.

'Pour les Provinces qui estoient hors de l'Afrique, elles demeuroient toûjours unies à Cecilien, [qui sans doute n'avoit pas manqué de les informer de la justice de sa cause : au moins nous verrons que Constantin se declara d'abord pour luy contre ses adversaires.]

p. 280. 1. c.

'Les Schismatiques n'eussent pas aussi manqué

c d.

Digitized by Google

manqué de leur écrire contre Cecilien, si les crimes qu'ils luy imputoient eussent esté veritables : mais ils voulurent attendre que la longueur du temps donnast quelque poids à leurs calomnies, avant que d'en venir à un jugement [regulier & canonique :] ou ce qui est encore plus vraisemblable, parce qu'après avoir condanné Cecilien comme il leur plut, ils se croyoient en seureté par leur grand nombre, & n'osoient pas poursuivre une si mauvaise cause devant d'autres juges, qui n'estant point corrompus pourroient aisément reconnoistre la verité. Mais quand ils virent ensuite que toute la terre demeuroit unie de communion avec Cecilien, que c'estoit à luy que s'adressoient les lettres des Eglises d'outremer, & non pas à celui qu'ils avoient si injustement ordonné en sa place, ils eurent honte de demeurer dans le silence ; parce qu'on auroit pû leur reprocher qu'ils souffroient que tant d'Eglises, faute d'estre averties, communiquassent avec des Evesques condannez, & qu'ils se separoient eux-mesmes de la communion de toutes ces Eglises innocentes, en laissant par leur silence, hors de la communion de toute la terre, l'Evesque qu'ils avoient ordonné à Carthage. Ils prirent donc enfin le parti d'accuser Cecilien devant les Evesques d'outremer ; se promettant de deux choses l'une ; ou de satisfaire pleinement leur passion, s'ils pouvoient faire ensorte par leurs artifices qu'il succombast sous leurs calomnies ; ou s'ils n'en pouvoient venir à bout, de ne se pas desister pour cela de leur injuste separation, mais de dire pour s'excuser, ce que disent tous les chicaneurs, lors mesme qu'ils ont esté le plus clairement convaincus, qu'ils estoient tombez entre les mains de mauvais juges.

L'an de J.C. 311, 312.

ARTICLE X.

Constantin maistre de l'Afrique donne de l'argent & des privileges aux Eglises Catholiques ; écrit à Cecilien contre les Schismatiques.

L'AN DE JESUS-CHRIST 313.

[IL ne paroist point que les Schismatiques ayent rien fait pour tascher de justifier leur conduite aux Eglises d'outremer, jusqu'après que Constantin se fut rendu maistre de l'Afrique. Ce Prince destiné de Dieu pour rendre la liberté à l'Eglise, ayant passé les Alpes pour faire la Guerre à Maxence qui tenoit l'Italie & l'Afrique, " le défit enfin auprès de Rome le 28 d'Octobre en l'an 312. Maxence s'estant trouvé noyé après la Bataille,] ' on luy coupa la teste pour la montrer au peuple ; *a* & sur la fin de l'hiver [en 313,] on l'envoya en Afrique, *b* comme pour consoler cette Province que Maxence s'estoit efforcé de ruiner. *c* Aussi l'Afrique la receut avec une extrême joye. *d* La Ville de Cirthe surtout avoit beaucoup souffert, ayant esté assiegée & ruinée durant la Guerre de Maxence contre Alexandre. Constantin la rétablit, l'embellit, & luy fit porter le Nom de Constantine [qu'elle garde encore aujourd'hui : d'où vient que Silvain & Petilien sont nommez indifferemment Evesque de Cirthe ou de Constantine.

V. Constantin.

Pane. 6. p. 146 | Zos. l. 2. p. 677. c. *a* Pane. 7. p. 173. *b* ib | 6. p. 145 | Zos. p. 675. d. e | Aug. V. p. 526. b *c* Pane. 7. p. 173. *d* Aur. V. p. 526. d.

Entre les Edits que le nouveau zele de la Religion fit faire alors à Constantin, Eusebe nous en a conservé deux adressez à Anulin,] ' que Constantin avoit fait Proconsul d'Afrique, ou qu'il y avoit envoyé, [si l'on veut que ce soit celui qui avoit exercé la mesme charge en 303 & 304.] ' Le premier de ces Edits est pour faire rendre tous les lieux appartenans aux Eglises Catholiques des Chrétiens, qu'on pouvoit avoir usurpez [durant la persecution. Le " second est plus celebre & plus important.] ' C'est celui par lequel Constantin exemte les Ecclesiastiques de toutes les fonctions civiles. [Cet Edit ne peut pas avoir esté fait avant le commencement de 313, ni aussi beaucoup plustard,] ' puisqu'il paroist estre marqué dans une loy du 30 Octobre de la mesme année.

Eus. l. 10. c. 6. p. 393. c. d.
c. 5. p. 390. c. d.
Ibid.
c. 7. p. 394.
Cod. Th. 16. t. 2. l. 1. p. 10.

' Constantin y dit positivement que ce privilege sera pour l'Eglise Catholique dont Cecilien estoit le chef : [d'où l'on peut juger qu'il savoit déja l'opposition que les Donatistes faisoient à cet Evesque. Mais cela paroist bien davantage dans uue lettre qu'il écrivit à Cecilien mesme,] ' dans le mesme temps ce semble qu'il adressa à Anulin l'Edit dont nous parlons. ' Constantin luy mande d'abord qu'il avoit resolu de donner quelque somme d'argent à divers Ministres de l'Eglise Catholique, pour distribuër dans toutes les Provinces, dans l'Afrique, la Numidie, & les Mauritanies : & que dans ce dessein il a écrit à Urse Receveur General de l'Afrique, de luy mettre entre les mains une certaine somme qu'il feroit distribuer suivant le billet qu'Osius luy envoyoit, & que si la somme ne suffisoit pas, Heraclide intendant de son domaine avoit ordre de luy fournir tout ce qu'il luy demanderoit. „ Et parce „ que j'ay appris, ajoute-t-il, qu'il y a „ des personnes d'un esprit " turbulent, „ qui veulent corrompre le peuple de la „ très-sainte Eglise Catholique * par des „ divisions dangereuses ; Sçachez que j'ay „ donné ordre de ma propre bouche au „ Proconsul Anulin & à Patrice Vicaire „ des Prefets, de veiller à cela sur toute „ autre chose, & de ne point tolerer ce „ desordre. C'est pourquoi si vous voyez „ des personnes continuër dans cette folie, addressez-vous aussi-tost à ces officiers, & faites-leur vos plaintes, afin „ qu'ils punissent les seditieux comme je „ le leur ay commandé. „

Eus p. 394. c.
n. p. 393. 1. a.
c. 6. p. 393.
μὴ καθεστώσης. * φαυλότητι διαφθορᾶς.

[On voit la moderation de Cecilien dans le peu d'usage qu'il a fait d'un ordre si favorable : & S. Augustin l'auroit sans doute relevée s'il avoit vu " cette lettre lorsqu'il écrivoit contre les Donatistes. S. Optat aussi n'auroit peut-estre pas dit absolument] ' que Constantin ne sçavoit rien encore de l'affaire des Donatistes, lorsque ces schismatiques la porterent devant luy : [Il ne se trompe pas neanmoins dans le fond, puisque ce qu'il veut dire

Elle n'est pas dans Rufin.
Opt. l. 1. p. 43. c.

dire principalement, c'est que personne ne s'estoit encore adressé à Constantin pour terminer ce different.] Car son dessein est de montrer que les Donatistes se sont les premiers addressez à luy, pour le mesler dans les affaires de l'Eglise ; & qu'ainsi ils avoient grand tort de se plaindre que les Catholiques fissent la mesme chose, & de dire comme ils faisoient, „ Qu'ont de commun les Chrétiens avec „ les Rois, & les Evesques avec la Cour ? „ [Saint Augustin emploie plusieurs fois le mesme raisonnement.] 'Il blasme principalement les Donatistes, de ce qu'avant que de s'adresser à l'Empereur, ils n'avoient pas porté leurs plaintes contre Cecilien aux Evesques d'outremer, s'ils avoient sujet d'en faire quelqu'une. [Voici donc comment Constantin fut engagé à se mesler du Schisme des Donatistes.]

Aug.ep.48. p.66. 1.a.

ARTICLE XI.

Les Schismatiques accusent Cecilien devant Constantin ; demandent d'estre jugez par des Evesques des Gaules : Constantin leur donne S. Materne de Cologne, S. Marin d'Arles, & S. Retice d'Autun : Quels estoient les deux premiers.

'ANULIN ayant receu la lettre de Constantin, c'est-à-dire la Loy pour l'immunité des Clercs, il la fit sçavoir à Cecilien & aux Ecclesiastiques de sa communion, [selon que le portoit la loy mesme,] les exhortant en mesme temps à s'appliquer au culte de Dieu avec la reverence duë à la sainteté de la Loy Chrétienne, puisqu'on leur accordoit une immunité entiere, & à rétablir l'unité par un consentement universel. [Cecilien témoigna sans doute qu'il n'avoit point de plus grand desir.]

Aug.ep.68. p.123.2.c. d|Eus. h. p. 397.1.c.

Il paroit qu'Anulin ne crut pas devoir faire part de cette Loy aux Donatistes, [qu'elle ne regardoit pas. Cela les irrita sans doute :] 'Et peu de jours aprés, quelques-uns [des Evesques Schismatiques] accompagnez d'une multitude de peuple, vinrent trouver Anulin, pour luy faire des plaintes contre Cecilien. Ils luy presenterent une requeste sans sceau, avec une liasse de papiers scellée & enfermée dans un sac de cuir, 'laquelle portoit pour titre & pour inscription, „ "Production de l'Eglise Catholique contenant les crimes de Cecilien, donnée „ par le parti de Majorin. 'Car c'est le „ nom qu'ils prenoient d'abord avant que „ de s'appeller le parti de Donat. „

Aug.p.123. 2.d. — d|48.p.66. 1.a. — *libellus.* — p.123.2.e.

'S. Optat raporte ces paroles d'une requeste que les Donatistes avoient addressée à Constantin : „ Nous nous adressons „ à vous, trés-excellent Prince ; parce „ que vous estes d'une race juste, & fils „ d'un Pere qui n'a point exercé de persecution comme les autres Empereurs „ ses collegues. Comme donc les Gaules „ ne sont point tombées dans le crime „ [d'avoir livré des choses sacrées,] & „ qu'il y a des disputes entre nous & les „ autres Evesques d'Afrique, nous supplions vostre pieté de nous faire donner „ des juges dans les Gaules. Donné par „ Lucien, Digne, Nassuce, Capiton, „ Fidence, & les autres Evesques "du „ mesme parti. 'Cette requeste est apparemment celle que nous venons de dire que les Donatistes avoient presentée à Anulin sans la sceller, '& qui estoit attachée au sac où estoit leur liasse de papiers. [Mais je ne sçay si ce qu'en raporte S. Optat, est la requeste entiere : ou si ce n'en est que la conclusion. 'Le dernier paroist néanmoins le plus probable.] 'S. Augustin parle plus d'une fois de cette requeste, par laquelle les Donatistes faisoient Constantin le juge, ou au moins le maistre d'une affaire purement Ecclesiastique. 'C'est assurément ce qu'il appelle autrepart les lettres des Donatistes, par lesquelles ils demandoient que les differens des Evesques d'Afrique fussent jugez par des Prelats d'outremer.

Opt.l.1.p. 43.44. — L'an de J.C. 313. NOTE 4. — Eus. h. p. 293.a. — Aug.ep.68. p.123.2.d. — v.R.p.164. — ep.161.p. 279.1.b. — 171.p.295. 1.c.

'Anulin ayant receu les papiers des Donatistes, manda l'état des choses à Constantin par une lettre que nous avons dans S. "Augustin, '& qui fut luë dans la Conference de Carthage, *a* où elle est datée du 15. Avril 313, *b* quoique cette date, selon d'autres, soit celle de la requeste des Donatistes. *c* Il luy envoya en mesme temps cette requeste & les autres papiers des Donatistes, comme ils l'en pressoient instamment, sans néanmoins rien faire qui pust préjudicier à Cecilien. Il semble qu'outre la requeste & la liasse, il ait encore envoyé " d'autres actes sur la mesme affaire, [peut-estre quelques procés verbaux qu'il avoit faits.]

68.p.123.2. c.d. — NOTE 5. — Cart.c.3.§. 216.220.p. 578. — *a* §.220. — *b* Aug.p. 123.2.d. — *c* d|Cart.c. 3.§.220. — *subjectis eorumdem actis.*

'Il y en a qui croient qu'il envoya tout cela par des Donatistes, & ils se fondent sur ce que dit S. Augustin ; „ 'Pourquoi donc vos deputez ont-ils esté trouver Constantin ? Pourquoi l'ont-ils fait „ juge de leur cause ? „ 'Néanmoins S. Augustin mesme en un autre endroit se contente de dire qu'ils luy envoyerent leurs requestes. [Anulin dans sa lettre ne parle point non plus de deputez.] 'Constantin écrivant au Pape, ne parle aussi que des papiers qu'Anulin luy avoit envoyez, où Cecilien estoit accusé de divers crimes. 'Mais dans une lettre posterieure, il dit que les Schismatiques l'estoient souvent venu importuner, & particulierement contre Cecilien : [de sorte qu'ils peuvent luy avoir député depuis.]

Aug. v. R. p. 165. — in Par. l. 1. c.9. p. 9. 2. b. — ep. 171. p. 295.1.c. — Eus.l.10.c. 5.p.391. a. — Bar.314.§. 44.

'Il estoit dans les Gaules lorsqu'on luy envoya toutes ces pieces. *d* S. Optat raporte que quand il eut lû la requeste des Donatistes, il répondit avec indignation : „ Vous demandez que je vous juge en ce „ siecle, moy qui attens à estre moy„ mesme jugé par JESUS-CHRIST. „ 'Néanmoins ces paroles se trouvent dans une lettre écrite deux ans depuis. *e* Ecrivant aussi-tost aprés au Pape, il témoigne qu'il avoit beaucoup de douleur de voir le peuple Chrétien separé par des factions contraires, & les Evesques divisez les uns contre les autres ; particulierement dans une Province si peuplée, & que Dieu luy avoit soumise sans qu'il luy en eust couté aucune peine.

Cod. Th. chr. — *d* Opt. l. 1. p.44.a. — act. p. 284. b. — *e* Eus. p. 391. b.

'Il accorda néanmoins aux Donatistes les juges qu'ils demandoient, *f* & nomma pour cela Materne Evesque de Cologne,

Aug. ep. 171. p.295. 1.c. — *f* Opt.p.44. a | Eus. p. 391.c.

Digitized by Google

gne, Retice d'Autun, & Marin d'Arles, 'laissant aux Evesques l'examen & le jugement de cette affaire, & n'osant pas juger luy-mesme la cause d'un Evesque. 'Il choisit ces Prelats comme les plus estimez & les plus capables *a* de terminer cette affaire selon la justice, parce que c'estoient des personnes dont la vie estoit toute pure, & la conduite aussi sainte que leur caractere. 'Aussi les deux premiers sont honorez aujourd'hui comme Saints par leurs Eglises; '& Marin a receu ce titre dés le V. siecle dans le second Concile d'Arles. [Nous le verrons l'année suivante presider au Concile assemblé de tout l'Occident.] 'L'Eglise honore aujourd'hui un S. Materne le 14. de Septembre; [" & c'est apparemment celui mesme dont nous parlons.] 'La plus ancienne vie de S. Severin l'un de ses Successeurs, en parle fort honorablement. 'Messieurs de sainte Marthe le mettent comme le premier Evesque de Cologne: [& c'est sans doute la tradition de cette Eglise,] 'puisque la vie de S. Gereon & celle de S. Brunon content S. Evergiste Successeur de S. Severin, pour le troisiéme Evesque, [ne mettant point sans doute Euphrate en ce rang,] 'non plus que celle de S. Severin, à cause de ce qu'on prétend qu'il tomba dans l'Arianisme. [On peut remarquer que S. Athanase parlant de cet Euphrate qu'on fait Successeur immediat de S. Materne,] 'dit que Cologne estoit metropole de la Gaule superieure.

[*Il y a assez lieu de croire que S. Materne gouverna d'abord tous les pays qui font aujourd'hui les Diocéses de Tréves, de Cologne, & de Liege; & qu'ensuite il se déchargea de celui de Tréves sur S. Agrece qui en estoit Evesque en 314, & se retira à Cologne. Si cela est veritable, nous y trouvons un juste sujet d'admirer l'humilité & le desinteressement de S. Materne. Car la Ville de Tréves estoit alors beaucoup plus considerable que celle de Cologne, estant la residence ordinaire des Empereurs; ce qui la rendoit la Capitale des Gaules, de l'Espagne, & de l'Angleterre.] 'On tient que S. Materne après estre mort à Cologne fut porté à Tréves, & enterré dans l'Eglise qui porte aujourd'hui le nom de S. Matthias. 'On en cite une vie, & l'on assure qu'il a fait beaucoup de miracles, soit durant sa vie, 'soit après sa mort.

Aug. ep. 166. p. 289. 1. b. | Bar 314. §. 45. | *a* § 44. | Gal. chr. | Conc. t. 4. p. 1013. b. | Bar. 14. sept. f. | NOTE 6. | Sur. 23. oct. p. 358. § 2. | Gal. chr. t. 1. p. 256. | Sur. 9. 11. oct. p. 142. § 12 | 170. § 26. | 23. oct. p. 358. § 2. | Ath. solit. | V. la note 6. | Mol. f. B. p. 197. | Sur. 29. May, p. 314. § 9. | Sur. 9. oct. p. 142. § 12. | 29. may, p. 324. § 9.

ARTICLE XII.

De S. Retice Evesque d'Autun.

[SAINT RETICE est plus celebre parmi les anciens que S. Materne & que Marin.] *b* S. Jerome dit qu'il avoit eu une tres-grande reputation dans les Gaules. *c* Saint Augustin dit que les actes du Concile de Rome, où estant juge avec le Pape il avoit condamné Donat & absous Cecilien, faisoient voir qu'il avoit eu une grande autorité dans l'Eglise durant son Episcopat. *d* Il l'appelle un homme de Dieu; *e* & il oppose son nom aux Pelagiens, le joignant à cette assemblée venerable de personnes saintes & illustres par leur doctrine, qu'il produit pour prouver le peché originel. 'S. Gregoire de Tours assure qu'il estoit d'une race très-noble, & qu'il se rendit illustre par la connoissance des lettres. 'S. Jerôme luy attribuë en effet de l'éloquence, *a* un " discours orné, rapide, & élevé, comme estoit ordinairement celui des Gaulois, 'un style sublime & magnifique.

'On remarque de luy qu'après avoir passé les premieres années de sa jeunesse, il épousa une femme qui avoit la mesme modestie & la mesme sagesse que luy. Ils s'unirent ensemble non d'une alliance charnelle, mais d'une charité toute spirituelle & toute pure. A la continence ils joignirent les aumosnes abondantes, les frequentes veilles, & une application continuelle à l'exercice des bonnes œuvres. 'Ils passerent plusieurs années de la sorte, jusqu'à ce que la femme estant preste de mourir, elle dit en pleurant à son mari; „Je vous prie, mon très-cher frere, que „quand vous aurez achevé vostre course, „on vous mette dans le sepulcre où l'on „va renfermer mon corps; & que comme nous avons tous deux conservé l'a„mour de la chasteté dans un mesme lit, „nous puissions aussi nous réünir en un „seul tombeau.„ Après ces paroles elle rendit son esprit qui fut élevé dans les cieux: & Retice fut porté [quelque temps après,] par l'élection du peuple, sur le throne épiscopal de la Ville d'Autun, où il fit paroistre une pieté si éminente, que la sainteté de ses actions égaloit la grandeur de la grace [& de la dignité] épiscopale.

'Quelques-uns croient que ce fut luy qui instruisit le premier l'Empereur Constantin après la vision qu'il eut de la Croix [en 311. ou 312. Nous n'en savons rien de positif. Il est certain seulement, comme nous avons vu, qu'il le donna pour juge aux Donatistes, comme un Evesque dont il faisoit une estime particuliere. Nous verrons dans la suite ce qui se passa en cette affaire, & comment Retice assista encore l'année suivante au Concile d'Arles. On ne sçait point combien il vécut depuis cela;] 'mais seulement qu'il arriva à la derniere heure par les divers degrez des graces spirituelles dont Dieu le remplissoit, & avec une plenitude de vertu qui s'estoit toûjours perfectionnée & consommée de plus en plus. 'On tenoit à la fin du VI. siecle qu'il avoit fait apporter à Autun de l'eau du Jourdain, [depuis sans doute que Constantin fut devenu maistre de l'Orient en 323;] & que S. Amateur Evesque d'Auxerre estant venu à Autun [l'an 418,] prit de cette eau pour en guerir trois lepreux.

'Il fut réüni dans le tombeau avec sa chaste épouse: & on pretend que cela se fit avec divers miracles qu'on peut lire dans S. Gregoire de Tours. 'On fait memoire de luy dans le breviaire d'Autun, [où] sa feste est marquée le 19. de Juillet. 'Elle l'est aussi dans le martyrologe de M. du Saussay. [Mais elle ne l'est point

b Hier. v. ill. c. 82. p. 294. d. | *c* Aug. in Jul. l. 1. c. 3. p. 366. 2. a | imp. l. 1. c. 55. p. 15. 2. d. | *d* imp. p. 15. 2. d. | *e* in Jul. l. 1. c. 7. p. 372. 2. c. | Gr. T. gl. C. c. 75. p. 472. | Hier. ep. 133. t. 3. p. 77. b. | *a* p. 78. c. | compositus. | ep. 6. t. 1. p. 53. a. | Gr. T. p. 472. | p. 473. | Gal. chr. t. 2. p. 28. 2. | Gr. T. p. 473. | Boll. 1. may, p. 58. d. | Gr. T. p. 473. 474. | Gal. chr. t. 2. p. 28. 2. | Sauss. p. 445.

point dans le Romain, ny mesme dans celui de Ferrarius, & quand son Eglise ne l'honoreroit pas comme un Saint, on ne luy pourroit pas disputer ce titre, qui luy appartient & par ses actions,] ' & par l'autorité de S. Augustin, a de S. Jerôme qui le qualifie Bienheureux, b & de S. Gregoire de Tours. c Cassien "que l'Eglise honore aussi comme un Saint, fut son Successeur. d Adon parle de S. Retice, à qui il attribuë comme S. Jerôme, une reputation très-celebre.

Aug. in Jul. l. 1. c. 7. p. 372. 2. c. a Hier. ep. 6. p. 53. a. b Gr. T. p. 472. c p. 474. d Ado, an. 306. p. 140. V. S. Simplice.

[Il l'avoit acquise par sa plume aussi bien que par ses actions.] ' S. Augustin cite de luy quelques paroles d'un discours où il parloit du Batesme, & du peché originel. ' S. Jerôme dit qu'on lisoit de luy des commentaires sur le Cantique des cantiques, & un autre grand ouvrage contre les Novatiens; ' mais qu'il n'en avoit rien trouvé davantage. ' Il demanda instamment à Rufin une copie de son commentaire sur les Cantiques, ' & il en donna des copies à diverses personnes pour le lire. Neanmoins Sainte Marcelle luy en ayant aussi demandé une [lorsqu'il estoit à Rome vers 383,] il luy répondit que ce n'estoit pas un livre propre pour une personne savante comme elle estoit; que l'Auteur y faisoit plus paroistre d'éloquence que d'érudition; qu'il n'avoit pas eu assez soin de s'instruire par la frequentation des Juifs, & par la lecture d'Origene & des autres anciens commentateurs; en un mot, qu'il y trouvoit beaucoup plus de choses qui luy déplaisoient que d'autres qui le satisfissent. ' Il marque en particulier quelques-unes des fautes qu'il y trouvoit, comme d'avoir dit que Tharsis estoit Tarse en Cilicie, & que l'or appellé Ophaz marquoit S. Pierre, parce qu'il confondoit Ophaz & Cephas. ' Il reconnoist neanmoins que Joseph est tombé dans la premiere de ces fautes: ' & depuis cette lettre il ne laisse pas de parler avantageusement de S. Retice dans son traité des hommes illustres. ' Nous n'avons plus rien de tous ses ouvrages, ' hors ce qu'en cite S. Augustin, & un endroit de son commentaire sur les Cantiques conservé dans l'Apologie d'un Beringer.

Aug. in Jul. l. 1. c. 3. p. 366. 2. a. b. Hier. v. ill. c. 82. p. 294. d. p. 295. a. ep. 3. p. 53. a. 135 p. 78. c. d. p. 77. b. p. 78. c. v. ill. c. 82. p. 294. Du Pin, t. 2. p. 76. Conc. t. 1. p. 1571. d.

ARTICLE XIII.

Constantin joint le Pape Miltiade aux Evesques des Gaules pour juger l'affaire de Cecilien: De S. Mirocle & S. Eustorge Evesques de Milan.

[Voila quels estoient les Prelats des Gaules que Constantin donna pour juges aux Donatistes, conformément à ce qu'ils luy avoient demandé.] ' Il en écrivit à ces Prelats: & afin qu'ils eussent une plus ample information de l'affaire, il leur envoya copie de toutes les pieces qu'il avoit receuës d'Anulin. ' Il ordonna qu'ils se transporteroient en diligence à Rome pour y juger l'affaire conjointement avec le Pape, que Cecilien s'y rendroit aussi par mer, avec dix Evesques tels qu'il jugeroit propres à défendre sa cause, & qu'il y en viendroit de mesme dix autres du parti contraire. e On lut dans la Conference de Carthage la lettre d'Anulin, par laquelle il mandoit à Constantin qu'il avoit notifié cet ordre aux deux parties, & qu'elles avoient promis d'y satisfaire. ' Il y a dans les titres de la Conference que Cecilien y devoit aller avec dix de ses Ecclesiastiques: [mais il y a apparence [1] que c'est une faute.]

Eus. l. 10. c. 5. p. 391. c. b. c. e Aug. col. d. 3. c. 12. p. 224. 1. d. Cart. b. 3. c. 318. p. 149.

'Celui qui estoit alors assis sur la chaire de S. Pierre estoit Miltiade, a comme les manuscrits de S. Augustin [& tous les anciens] l'appellent ordinairement: ' les nouveaux le nomment Melchiade. b On le fait Africain. c Quelques-uns disent qu'il avoit esté Prestre sous S. Marcellin. d Il avoit succedé le 2 juillet de l'an 311, à S. Eusebe ["Confesseur de la discipline de l'Eglise sur la penitence.] e Dans la Conference de Carthage en 411, on lut des actes qui portoient que Miltiade, qu'on suppose avoir alors esté Pape, avoit envoyé des Diacres au Prefet de Rome, avec des lettres de Maxence & du Prefet du Pretoire, pour recevoir les lieux & tout ce qui avoit esté osté aux Chrétiens durant la persecution; Maxence ayant ordonné qu'on le leur rendist. [Ce fut sous son Pontificat que l'Eglise Romaine vit le changement le plus agreable qu'elle eust pû souhaiter, par la conversion de Constantin, & sa Victoire sur Maxence. Il ne faut pas douter que Miltiade n'en ait ressenti les premiers & les plus considerables effets. Mais il ne s'en est rien conservé dans les monumens authentiques.]

Buch. p. 272. Eus. p. 391. a. a Aug. B. ep. 43. p. 90. f. Boll. pont. p. 46. f. b Bar. 311. § 43. c Aug. in Pet. c. 16. p. 87. 2. c. d Buch. p. 272. e Aug. col. d. 3. c. 18. p. 227. 2 a l p. col. c. 13. p. 236. 1. b. V. la persecut. de Diocl. § 39.

'Constantin luy écrivit sur l'affaire de Cecilien; & il le prend à témoin du respect qu'il avoit pour l'Eglise Catholique, & qu'il ne souhaitoit rien plus que de la voir entierement unie sans aucune division ni aucun schisme. ' Il le prie donc d'examiner l'affaire avec les trois Evesques des Gaules, de la maniere qu'il jugera la plus conforme à la loy sacrée [de l'Evangile,] & de la decider autant qu'il se pourra suivant les regles de l'équité & de la justice. ' Ainsi il ne restoit plus aucun pretexte aux Donatistes de se plaindre mesme que le Pape & les trois Evesques des Gaules eussent entrepris de connoistre de cette affaire, puisqu'outre le pouvoir qu'ils en pouvoient avoir d'ailleurs, c'estoit l'Empereur qui, à la priere des Donatistes mesme, envoyoit ces trois Evesques pour juger l'affaire avec le Pape.

Eus. l. 10. c. 5. p. 391. c. Aug. ep. 160. p. 279. 1. d.

' Constantin joint un Marc avec Miltiade dans le titre de la lettre, & l'établit de mesme juge de l'affaire des Donatistes. ["On doute quel peut estre ce Marc: mais l'opinion la plus probable est que c'est Saint Merocle, ou plutost [2] Mirocle; (car on l'appelle d'ordinaire ainsi,)] ' qui estoit Evesque de Milan, & qui assista en effet avec le Pape au Concile de Rome. ' Il est mis par S. Ambroise mesme entre ses plus illustres predecesseurs, lorsqu'il dit qu'il ne peut pas abandonner la foy & la succession qu'il a reçuë de S. Denys, d'Eustorge Confesseur, de Mirocle, & des autres anciens Evesques. ' Ennode luy donne le titre de Confesseur

Eus. p. 391. a. Note 7. Opt. l. 1. p. 44. b. Amb. div. 1. p. 101. c. Enn. v Epi. p. 363.

1. *clericis* pour *coepiscopis*.
2. Quelques-uns mettent Myrocle ou Myrocete.

seur dans la vie de S. Epiphane de Pavie, dont la mere estoit de la Famille de ce Saint. [Il peut avoir succedé à Saint Materne, "qu'on dit avoir esté Evesque de Milan durant la persecution de Diocletien.] 'Baronius raporte une Epigramme d'un Mirocle Evesque, où il est dit qu'il avoit fait bastir une Eglise de S. Anathalon, dont il avoit fait peindre l'image sur la muraille. Cette Epigramme est donnée par Alciat. 'Le Pere Sirmond la cite. ["Il y en a néanmoins d'autres qui la tiennent pour suspecte.] 'Mirocle n'assista pas seulement au Concile de Rome, mais encore l'année suivante à celui d'Arles. [Nous ne savons pas ce qu'il fit depuis.] 'Son Eglise & le Martyrologe Romain l'honorent au nombre des Saints le 3 de Decembre, 'quoiqu'on lise dans un monument fort ancien qu'il est mort le 30 de Novembre. 'On marque qu'il fut enterré dans l'Eglise Portienne auprès de S. Victor ["Martyr de Milan.

L'an de J.C.313. V. S.Nabor. Bar. 25. sept. f. Enn. n. p. 61. V.S.Barnabé note 4. Conc.t.1.p. 1403. c| 1429. e. Bar.3.dec. Mabi. mus. t.1.p.110. ib|Ugh.t.4. p.59.d. V.S.Nabor.

* Saint Eustorge fut apparemment son successeur.] Car S. Ambroise le met entre luy & S. Denys. [Ainsi il ne l'a pas precedé. Et s'il a souffert quelque chose durant la persecution,] comme le titre de Confesseur dont il l'honore [le fait juger, il ne le faut pas éloigner beaucoup du regne de Diocletien. Ainsi il aura gouverné entre S. Mirocle, & S. Protais] 'qui estoit Evesque de Milan lorsque S. Athanase vint en cette Ville [en 345;] '& qui ayant encore assisté au Concile de Sardique [en 347,] *a* estoit sans doute le predecesseur immediat de S. Denys celebre en 355. [Par ce moyen rien ne nous empeschera de dire que S. Eustorge de Milan est] 'cet Eustorge d'Italie que S. Athanase met entre les hommes Apostoliques de son temps, dont la foy estoit entierement pure & hors de soupçon. [L'Italie marquoit alors proprement les Pays dont Milan estoit Metropole. Et S. Athanase pouvoit avoir connu S. Eustorge, soit dans le temps qu'il avoit passé en Occident avant l'an 345, soit dans le Concile de Nicée, auquel S. Eustorge peut aisément avoir assisté.

* NOTE 8. Ath.ap.1.p. 675.c. Hil.fr.1.p. 20. *a* Bar. 346. §.4. Ath. or. 1. p.291.b.

On fait la feste de ce Saint le 18. de Septembre. Les additions du Martyrologe de Bede la mettent le 17. & le 18. 'Les diptyques de l'Eglise de Milan disent "qu'il mourut ou fut enterré le 19, après avoir esté 17 ans Evesque. 'Nous avons "sa vie dans Mombritius, dont tout ce que nous pouvons tirer, c'est qu'on prétend qu'il estoit Grec, '& qu'il bastit une Eglise qui a depuis porté son nom, & où il fut enterré après avoir gouverné 17. ans.

Mabi mus. t.1.p.110. *depositus.* MS.p.504. V. la note 8. p.506.508| Ugh.t.4.p. 61.a.

ARTICLE XIV.

Concile de Rome pour juger l'affaire de Cecilien.

[POur retourner à nostre suite, Constantin dans la lettre à Miltiade, ne nommoit point d'autres juges pour l'affaire de Cecilien, que le Pape avec les trois Evesques des Gaules, ou au plus avec S. Mirocle de Milan.] 'Il ordonna

Bar.314. §. 44.

depuis qu'on y ajoutast sept Evesques de la mesme communion, pour juger cette affaire avec les autres qui pourroient se rencontrer. 'Aussi outre le Pape & les trois Evesques des Gaules placez les premiers, il se trouva encore au Concile de Rome quinze Evesques d'Italie, Mirocle de Milan dont nous venons de parler, Florien de Cesene [dans la Romagne,] Zotique de Quintaine 'dans la Rhetie du département d'Italie, *a* aujourd'hui Kintzen Bourgade de Baviere sur le Danube un peu au-dessus de Passau. 'Après Zotique il y avoit Stemnius de Rimini, Felix de Florence en Toscane, Gaudence de Pise, Constance de Faenza [dans la Romagne,] Protere de Capouë, Theophile de Benevent, Savin de Terracine, Second de Palestrine, Felix 1 de Cisterna près de Rome, Maxime d'Ostie, Evandre d'Ursin [ou Adiazzo en Corse.] 'Baronius doute si au lieu d'Ursin il ne faut pas lire Urbin. *a* Le dernier est Donatien *à Foro Claudii.* *b* On croit que c'est aujourd'hui Tolfa à 28 milles de Rome à l'Occident, ou le Chasteau d'Oriol dans le patrimoine de S. Pierre.

Opt.l.1. p. 44. Geo.sac.p. 64. *a* Baudr. p. 108.109. Opt.p.44. Bar.313.§. 25. *a* Opt.p.44. *b* Baudr. p. 295.

'Ce fut devant ces 19 Evesques que la cause de Cecilien fut agitée. S. Optat luy oppose Donat comme Chef du parti contraire. 'C'est Donat "Evesque des Cases-noires en Numidie, [qui passe pour le premier Auteur du Schisme, & qui en pouvoit estre alors le Chef, s'il estoit Primat de la Numidie.] 'Cecilien ne parut point au Concile comme juge: il y tint seulement le rang de partie & d'accusé; [& il faut dire mesme qu'on y suspendit la communion avec luy,] puisqu'il n'y fut receu qu'après avoir esté purgé. 'Le Concile s'assembla le Vendredi deuxiéme d'Octobre, Constantin & Licinius estant Consuls pour la troisiéme fois, [c'est-à-dire en 313.] 'Car le jour & l'année estoient marquez dans les actes qu'on en dressa.

Opt.p.44. Aug.col. d. 3.c. 17. p. 226.2.b. V. la note 4. Aug.ps.36. 2 p.121.2. b. Opt.p.44. b. Aug.col.d. 3. c. 17. p. 216.2.a.

'Il s'assembla dans la Maison de Fauste [Femme de Constantin] au Palais de Latran; [c'est-à-dire, ce semble, dans un appartement de ce Palais, où Fauste logeoit lorsqu'elle estoit à Rome: car pour lors il y a apparence qu'elle estoit dans les Gaules avec Constantin.] 'Baronius croit néanmoins que de ce que le Concile se tint dans le Palais de Latran, cela luy suffit pour prouver que ce Palais avoit dessors esté donné aux Papes par Constantin, & que le Concile s'y tint parce que c'estoit le logement de Miltiade; 'd'où il tire ensuite des conclusions très-remarquables, [mais qui ne regardent point les Donatistes. Ce qu'on peut dire estre assuré] 'par l'autorité de S. Jerôme & de Prudence, c'est que dès la fin du IV. siecle il y avoit une Eglise dans ce qui avoit esté autrefois le Palais de Latran. 'Que si c'est celle que l'on a appellée Constantinienne, [comme je croy que personne n'en doute, il y a lieu de presumer que ce fut Constantin qui la fit bastir.]

Opt.p.44. b. Bar.312.§. 82. §.85. Hier. ep. 30.p.198.d| Prud. in sym.l.1. p. 222. Bar.312.§. 84.

'Le

Baudr. p. 280.

1. *à tribus tabernis*, 'dont on voit les ruines près de Cisterne. Le siege Episcopal a esté uni avec celui de Velitres.

Digitized by Google

'Le Concile tint trois seances : *a* Cecilien y fut present avec ses accusateurs, *b* qui comparurent [dans la premiere seance.] *c* Toutes choses y furent discutées avec un soin qui fit voir combien les Peres souhaitoient d'entretenir ou de rétablir l'union & la paix. On examina les personnes des accusateurs; & il y en eut qu'on rejetta à cause des taches [dont leur vie estoit noircie. De ce nombre fut sans doute Donat des Cases-noires, si neanmoins il eut la hardiesse de se porter pour accusateur, comme il est visible qu'il en faisoit toutes les fonctions.] 'Il est certain qu'il avoua assez de choses pour meriter d'estre condamné. 'Il fut convaincu, luy present, d'avoir fait schisme à Cartage lorsque Cecilien n'estoit encore que diacre. 'Il avoua aussi qu'il avoit rebatizé, & qu'il avoit imposé les mains à des Evesques tombez [dans l'idolatrie,] contre la pratique que l'Eglise suivoit alors, [en quoy nous verrons que les Donatistes l'imiterent.]

Cart.b.3.c. 323.p.149. *a* Aug. ep. 162.p.277. 1.b | ps.36. 2.p.121.2. c. *b* col d 3.c. 18 p 227.1. d. *c* ep.162.p. 279.1.d. 2.b. col.d.3.c. 12.p.224. 2.a. Opt.p.44. b.

'Ceux qui avoient esté envoyez pour accuser Cecilien, & que Donat produisoit pour témoins, 'avouerent qu'ils n'avoient rien à dire contre luy. *d* Ainsi les Schismatiques furent reduits à alleguer pour toutes preuves les cris tumultuaires & seditieux de la populace qui suivoit le party de Majorin : 'Mais ils ne trouverent pas des juges assez legers pour se laisser persuader par une si mauvaise preuve; '& ils vouloient voir des accusateurs fixes, des témoins en forme, & toutes les personnes necessaires à juger une affaire de cette importance. 'On soutint mesme aux Schismatiques que toutes ces personnes estoient venuës d'Afrique avec eux, & avoient esté presentes [à Rome:] mais que Donat les avoit soustraites au jugement, [de peur qu'au lieu de charger Cecilien, elles ne parlassent mesme pour luy.] Ils promirent de les representer le lendemain; & Donat le protesta plusieurs fois : mais au lieu de le faire; & 'luy & les autres Donatistes ne voulurent plus comparoistre en jugement : en quoy Donat ne gagnoit autre chose que de n'estre pas present à sa condanation: car tout ce qui le pouvoit faire condanner avoit esté éclairci en sa presence, & par ses propres réponses. 'Voilà ce qui se passa le premier jour du Concile.

b | Aug.col. p.224.2.a. ib | c.18.p 227.1.d | ep.162.p. 272.1.d. *d* ep.162.p. 279.1.2. 2.a. b. b | col.d.3. c.12.p.224. 2.2.

ARTICLE XV.

Donat est condanné, & Cecilien absous.

'On peut raporter à la seconde seance du Concile de Rome ce que dit S. Augustin, 'que quelques personnes donnerent une requeste d'accusation contre Cecilien. Cela obligea le Concile à discuter l'affaire tout de nouveau. On examina qui estoient ceux qui avoient presenté cette requeste, & enfin il se trouva qu'on ne pouvoit rien prouver contre Cecilien.

Eus.n.p. 294.2.b. Aug. ep. 162.p.279. 2.b.

'Le Fort des Schismatiques estoit le Concile de Carthage; & ils objectoient une assemblée de 70 Evesques comme une autorité fort considerable. On dit bien des choses sur cela; [& il estoit bien aisé de voir ce qu'il y avoit à dire contre plusieurs d'entre ces Evesques.] Mais les Peres qui estoient des personnes fort graves, aimerent mieux ne point entrer dans cette discussion, qui entraînoit une infinité de suites fascheuses dont on ne fust jamais sorti. Ils crurent qu'il n'estoit pas besoin de savoir combien estoient ces Evesques, ni d'où on les avoit ramassez; & ils se contenterent de voir qu'ils avoient eu assez de temerité & d'aveuglement, pour condanner avec precipitation leurs confreres absens sans les avoir interrogez. [Les Peres pouvoient aussi considerer ce que dit S. Augustin,] 'que les Schismatiques en renvoyant la cause à l'Empereur, avoient reconnu eux-mesmes que ce Concile n'avoit point suffi pour la terminer.

c. col.d.3.c. 16.p.226. 1.b.

'M^r. Valois veut qu'on ait attendu à parler de ce Concile dans la troisiéme seance. Ce fut celle qui termina le Concile. *a* Les avis de Miltiade & de tous les Evesques, allerent à declarer Cecilien absous & purgé, & à condanner Donat des Cases-noires seul comme l'Auteur de tout le mal. [S. Optat raporte ces termes de l'avis de Miltiade,] 'qui parla le dernier, & ferma le jugement: „Puisqu'il est constant que Cecilien n'est „point accusé par ceux qui sont venus avec „Donat, comme ils l'ont declaré eux-„mesmes; & qu'il n'a esté convaincu en „aucun point par Donat; je croy qu'il „doit estre conservé dans son droit de la „Communion Ecclesiastique, & dans „son rang & sa dignité.„

Eus.n.p. 294.2.c. *a* Aug.col. d.3 c.17.p. 226.2.a. b | ep.156.p. 289.1.b | Opt.l.1.p. 44. Opt. p.44. b.c.

'S. Augustin raporte encore les autres paroles de cet avis, mais seulement en substance. Quand, dit-il, le Bien-heureux Miltiade vint à prononcer "la sentence definitive, combien y fit-il paroistre de douceur, d'integrité, de sagesse, d'amour pour la paix! " Il n'eut garde de rompre la Communion avec ses collegues [que l'on accusoit,] puisqu'on n'avoit rien prouvé contre eux : (c'est Cecilien; car on ne voit pas qu'on eust parlé de Felix d'Aptonge:) [& pour les accusateurs,] se contentant de charger Donat qu'il avoit reconnu pour l'Auteur de tout le mal, il laissa les autres en état de rentrer, s'ils l'eussent voulu, " dans la paix & l'union de l'Eglise. Il offrit mesme d'écrire des lettres de Communion à ceux qui avoient esté ordonnez par Majorin, [& de les reconnoistre pour Evesques;] ensorte que dans tous les lieux où il se trouveroit deux Evesques à cause du Schisme, celui qui auroit esté ordonné le premier, fut maintenu, & qu'on trouvast un autre Evesché pour le dernier. „O l'excellent homme! s'écrie S. Augustin : O le vray enfant de la paix! „O le vray Pere du Peuple Chrétien! „Et ensuite parlant de tout le Concile; „Comparez maintenant, dit-il, le petit nombre de ces Evesques-ci avec le „grand nombre de ceux-là, [les 19 Evesques du Concile de Rome avec les 70 „du Concile de Carthage:] mais jugez-„en par le merite, & non par le nombre. Voyez la moderation & la circon-„spection des uns : voyez la temerité & „l'aveuglement des autres. Dans les uns „la

Aug. ep. 162 p.279. 2.c.d. *ultima sententia.* *non ausus est.* *sanitatis.*

Digitized by Google

„ la douceur n'a point affoibli l'integrité, „ & l'integrité n'a point alteré la douceur. „ dans les autres la fureur a servi de voile „ à la crainte, & la crainte d'aiguillon à „ la fureur. „ 'Nous apprenons d'ailleurs, que Miltiade dans son avis parla du Concile de Carthage contre Cecilien.

L'an de J.C. 313.

col. d. 3. c. 17. p. 227. 1. a.

Eus. n. p. 294. 2. d. Aug. col. d. 3. c. 12. 17. p. 214. 1. d | 226. 2. a. a ep. 162. p. 277. 2. d. b Bar. 314. §. 44.

'Tout ce qui se fit dans le Concile de Rome, fut sans doute écrit en mesme temps, '& conservé avec soin, puisque les actes en furent produits dans la Conference de Carthage, a & en diverses autres occasions. b Le Concile les envoya à Constantin en luy faisant le raport de tout ce qui s'y estoit passé, & il luy protesta par " sa lettre ou par ses deputez, qu'on y avoit peononcé selon que la justice le demandoit; & que ceux qui avoient voulu accuser Cecilien, s'estoient eux-mesmes trouvez coupables ". [verbo.] [Note 9.]

Eus. n. p. 294.

[Voilà quelle fut la fin de cette celebre assemblée.] ' Mr Valois en a fait l'histoire; [que nous aurions pû inserer ici toute entiere, si nous n'avions mieux aimé nous assujettir, autant que nous avons pû, à ne raporter que ce qui est formellement dans les auteurs.] 'Le Synodique en parle, mais fort imparfaitement à son ordinaire.

Conc. t. 1. p. 1403. a.

ARTICLE XVI.

Les Donatistes se plaignent du Concile de Rome, particulierement de Miltiade, qu'ils calomnient sans preuve.

L'AN DE JESUS-CHRIST 314.

Aug. ep. 68. p. 124. 1. a.

'UN jugement si sage, si moderé, si pacifique, rendu par des Evesques [demandez pour juges, & par le premier des Evesques,] devoit éteindre toutes les animositez les plus aigries & les contentions les plus opiniâtres. 'Les Peres du Concile croyoient en effet avoir entierement assoupi toutes ces fascheuses disputes : & Constantin l'esperoit aussi. 'Cependant les Donatistes persevererent tous dans leur division criminelle; a & ils firent bientost voir qu'ils n'avoient ni respect pour Dieu, ni égard à leur salut. Car ils continuerent à faire des choses qui les couvroient eux-mesmes de confusion & de honte, & qui donnoient matiere aux ennemis du Christianisme de condanner la religion. ' Ablave que Godefroy croit estre celui mesme qui devint si celebre dans la suite du temps, '& qui pouvoit alors estre Vicaire, [ou avoir quelque autre commandement] dans l'Afrique, 'ou Elaphe, comme d'autres lisent, 'en écrivit à Nicaise & aux autres, [c'est-à-dire peut-estre aux Prefets du Pretoire;] & Constantin en eut connoissance par ce moyen.

Bar. 314. §. 44.

Aug. ep. 162. p. 277. 2. b. a Bar. §. 45.

Cod. Th. t. 6. p 347.

Conc. t 1. p. 1432. b. b | 1421. c.

Bar. §. 45.

§. 45.

' Mais outre cela, quelques-uns des Schismatiques vinrent [" d'Afrique ou de Rome,] trouver ce Prince mesme, pour se plaindre que Cecilien estoit indigne du rang qu'il tenoit dans l'Eglise. Il leur répondit qu'ils ne pouvoient plus le dire, après que l'affaire avoit esté terminée à Rome par les Evesques les plus capables & les plus irreprochables : a & néanmoins ils eurent assez d'obstination & d'emportement pour repliquer qu'on n'avoit point examiné la cause toute entiere, ni toutes les choses qui la concernoient; 'que les Evesques s'estoient enfermez ensemble, & avoient jugé tout ce qu'ils avoient voulu ' avec precipitation, & que mesme ils estoient trop peu pour prononcer [sur une affaire de cette importance.] ' Ils oserent mesme pretendre que Cecilien avoit corrompu les juges. a C'est ainsi qu'ils avoient la hardiesse d'accuser non devant les autres Evesques, mais devant l'Empereur, des juges Ecclesiastiques, & des Prelats d'une si grande autorité. ' Mais ces Evesques avoient fait voir la méchanceté des Schismatiques : & comment un mauvais plaideur pourroit-il louër des juges qui l'ont condanné; 'quoique les calomnies dont il tasche de les noircir, ne servent qu'à faire voir son impudence? [v. la note 9.]

a §. 45 | Eus. l. 10. c. 5. p. 391. b | Aug. in Pet. c. 16. p. 87. 2. d | ep. 68. p. 124. 1. a.

Bar. §. 45.

Eus. p. 392. b.

Aug. in Cre. l. 3. c. 61. p. 192. 2. c. a ep. 162. p. 280. 2. a.

166. p. 289. 1. b.

in Cre p. 192. 2. c.

in Pet p. 87. 2. c | col. d. 3 c. 18. p. 227. 1. d.

'Les Donatistes pretendirent près d'un siecle après, que Miltiade estoit coupable d'avoir livré les Ecritures, & d'avoir offert de l'encens; [& ce qui est encore plus ridicule,] ils dirent que leurs ancestres " avoient évité son jugement pour ce sujet. ' Il est vray que s'ils l'en savoient coupable avant le jugement, ils ne devoient pas comparoistre devant luy, mesme après l'ordre de l'Empereur; '& ils devoient faire entendre à Constantin que cela ne se pouvoit pas. Mais ils n'avoient point parlé de son crime avant le jugement; ' ils avoient comparu certainement devant luy; a & mesme après avoir esté condannez par luy dans le Concile, quelques plaintes qu'ils fissent d'ailleurs contre le Concile, & quelque irritez qu'ils fussent d'avoir esté vaincus, ils ne dirent pas un mot du pretendu crime de Miltiade. [refugisse.]

in Par. c. 5. p 8. 1. d | in Pet. p. 88. 1. a.

p. 88. 1. a.

col d. 3 c. 18. p. 227. 1. d. a in Pet. p. 87. 88.

p 88. 1. a. d | 1 a.

'Ni l'innocence de Cecilien, ni l'honneur de l'Eglise Romaine, '& [encore moins] la pureté de l'Eglise Catholique, ne dependoient nullement de la bonne ou mauvaise vie soit de Miltiade, soit de quelque autre personne que ce fust. [C'eust esté néanmoins un reproche considerable contre le Concile de Rome, si celui qui en estoit chef, eust esté coupable du mesme crime qu'on reprochoit à l'accusé.] 'Et c'est ce qui doit faire juger combien la vie de ce Pontife estoit pure & hors de prise à la médisance. Car vû l'ardeur avec laquelle ils poursuivirent Felix d'Aptonge, parce qu'il avoit ordonné Cecilien, ils n'eussent eu garde d'épargner Miltiade qui l'avoit declaré innocent, si sa vie eust esté non pas noircie de quelque crime, mais seulement tachée par le moindre souffle de la calomnie.

1. b. c.

col. d. 3. p. 227. 2 | p. col c. 13. p. 236.

'Aussi lorsque les Donatistes voulurent prouver ce pretendu crime dans la Conference de Carthage, tout ce qu'ils purent faire fut d'alleguer une piece qui portoit qu'un Straton & un Cassien, avoient livré du temps de Marcellin quelque chose de ce qui appartenoit à l'Eglise; & d'y joindre une autre piece par laquelle on voyoit que Miltiade estant Pape, s'estoit servi en une occasion d'un Straton & d'un Cassien Diacres: de quoy les Catholiques " se moquerent avec sujet. [&c.]

Digitized by Google

jet. Ainsi cette pretention des Donatistes ne put servir qu'à donner à Miltiade cette consolation si grande & si glorieuse qu'ont les Fideles, lorsque les ennemis de l'Eglise les calomnient avec l'Eglise.

'L'Eglise l'honore aujourd'hui entre les Saints le dixiéme de Decembre, selon le Martyrologe Romain, [& peut-estre [1] quelques autres nouveaux;] 'ce qui peut estre venu de quelque translation. 'Car les anciens, comme les Martyrologes de S. Jerôme, [Bede,] ceux [2] du IX. siecle, & beaucoup d'autres, le mettent le 10 de Janvier. 'Un manuscrit a l'onzieme. 'Les Martyrologes de S. Jerôme marquent encore sa feste le 2 de Juillet, "comme si c'estoit le jour de sa mort : 'mais on croit que c'est une faute, & que c'est son ordination qu'on a voulu honorer ce jour là. 'Car l'ancien Pontifical imprimé dans Bucherius, marque son ordination le [lundi] 2 de Juillet 311, '& sa mort le 10 ou 11 de Janvier, sous les Consuls Volusien & Annien, c'est-à-dire en 314. 'Ainsi il a gouverné [deux ans,] six mois, & neuf jours, comme le dit le catalogue de Bucherius; [hormis que par une faute visible du Copiste il y a trois ans au lieu de deux. La Chronique d'Eusebe fort brouillée en cet endroit, & S. Jerôme qui la suit, luy donnent trois ans, comme fait aussi celle de S. Prosper. Nicephore,] 'Theophane, [& Eutyque, qui l'appellent Meletien,] en content quatre; [peut-estre parce qu'il a commencé en 311, & n'est mort qu'en 314. Cette époque de sa mort au commencement de 314, s'accorde fort bien avec le Concile de Rome tenu sous luy au mois d'Octobre 313, & avec celui d'Arles que nous verrons avoir esté assemblé en 314, sous S. Silvestre son successeur.] 'Il fut enterré dans le cimetiere de Caliste. 'On croit qu'il est aujourd'huy à S. Silvestre dans le champ de Mars.

(Marg.: Bar. 10. dec. a. — Boll. pont. p. 46. f. — 10. Jan. p. 600. f. — f1664. e. — Flor. p. 640. — *depositio.* — Boll. pont. p. 46. f. — Buch. p. 272. — p. 267. 273. — p. 272. — Thphn. p. 6. — Buch. p. 267. — Boll. pont. p. 46. f.)

'On dit qu'il est quelquefois qualifié Martyr dans les anciens monumens, quoi qu'assurément il soit mort dans la paix de l'Eglise, qu'il avoit vû naistre : & on ne trouve pas mesme qu'il ait rien souffert durant la persecution. 'On luy attribuë une Decretale dont Bollandus se moque, & quelques ordonnances, *a* sur l'une desquelles Baronius s'étend beaucoup, [quoiqu'il soit peut-estre assez inutile de rechercher l'intelligence d'une chose qui peut bien estre aussi fausse qu'elle est obscure.] C'est celle qui parle du *formentum*, & qui semble marquer par là l'Eucaristie.

(Marg.: Bar. 313. §. 47. — Anast Boll. pont. p. 47. a. b. — *a* Bar. 313. §. 48-56.)

[Le peu de preuves que les Donatistes avoient du crime prétendu de Miltiade, fait voir] 'quelle créance l'on doit ajouter à ce qu'ils disoient des autres Papes de ce temps-là, Marcellin, Marcel, & Silvestre, qu'ils accusoient tous d'avoir offert de l'encens, & livré les Ecritures Saintes. 'Mais ils ne fondoient leurs declamations sur aucune piece qui pust faire foy. „'Ils les accusent d'estre des scelerats & des sacrileges : & moy, répond „S. Augustin, je soutiens qu'ils sont innocens. Je n'ay pas besoin de preuves „pour montrer leur innocence, puisque „leurs adversaires n'alleguent pas la moindre preuve des crimes dont ils les accusent. Tant qu'il y aura, continuë ce „Pere, quelque reste d'humanité parmi „les hommes, ne me condanneroit-on „pas avec justice, 'si je regardois plutost comme coupables que comme innocens, des hommes que je ne connois „point, & que je voy seulement estre „accusez par des ennemis qui ne donnent „aucune preuve du crime dont ils les accusent ? Quand ils seroient effectivement coupables, on fait ce que l'humanité [& la charité] exigent de nous, „lorsqu'on ne veut point soupçonner temerairement du mal d'un autre, ni „croire aisément qu'il soit criminel sur „la seule autorité d'un homme qui l'accuse de l'estre. Quiconque accuse un „autre sans témoin & sans preuve, est „moins un Denonciateur que la verité „fait parler, qu'un ennemi qui déchire „par des médisances outrageuses. „

(Marg.: Aug. in Pet. p. 87. a. c. — cllit. P. l. 2. c. 92. p. 117. 1. al 118. 2. b. in Pet. p. 78. a. c. — d.)

1. Baronius cite Usuard & Adon. Cela n'est que dans leurs additions.
2. Raban, Notker, Vandelbert, &c.

ARTICLE XVII.

Elien instruit l'affaire de Felix d'Aptonge par ordre de Constantin.

'NOus avons vû que les Donatistes se plaignoient qu'on n'avoit pas examiné dans le Concile de Rome toutes les choses qui concernoient l'affaire de Cecilien. *a* Ils accusoient particulierement Felix d'Aptonge d'estre certainement Traditeur, & soutenoient que Cecilien, quoi qu'absous [par le Concile,] ne pouvoit estre Evesque, ayant esté ordonné par un Traditeur. 'Ils estoient tous les jours à repeter la mesme chose devant Constantin. [Ce Prince se fust épargné bien des peines, & eust exemté l'Eglise de bien des maux, s'il eust eu l'esprit assez ferme pour ne plus écouter ceux qui avoient une fois esté convaincus d'estre des calomniateurs. Mais il estoit foible sur ce point : & comme les plus méchans sont d'ordinaire les plus importuns & les plus hardis,] 'les Donatistes à force de l'ennuyer par leurs cris & leurs plaintes continuelles, 'obtinrent enfin de luy qu'on examinast ce qu'ils disoient contre Felix : '& comme ils l'en pressoient sans discontinuation, il ordonna que cette accusation seroit discutée & terminée par un jugement public, '& qu'on quitteroit pour cela "toutes les affaires de l'Etat. *b* Il donna cette commission à Verus qui estoit alors Vicaire des Prefets dans l'Afrique : ["& il semble que ce soit le mesme] 'Vicaire qui est appellé Ælius Paulinus dans les actes qui nous restent de cette affaire, & qu'on voit avoir commencé à l'instruire. 'Quoy qu'il en soit, ce Verus estant tombé malade, Elien qui estoit Proconsul de la mesme Province, "se saisit, selon l'ordre des loix, des affaires [qui devoient aller au Vicaire,] & entr'autres de celles qui regardoient l'Eglise Catholique & Cecilien.

'Constantin voulut qu'on examinast cette

(Marg.: Eus. l. 10. c. 5. p. 392. b| Aug. ep. 68. p. 124. 1. a| Bar. 314. §. 45. — *a* Aug. in Pet. c. 16. p. 88. 1. a. b. — ep. 166. p. 289. 1. c | 2. 1. a| in Cre. l. 3. c. 61. p. 192. 2. c | 4. c. 7. p. 200. 1. c. — ep. 166. p. 289. 1. — clin Pet. p. 88. 1. b. — ep. 68. p. 124. 1. b. — Opt. l. 1. p. 45. 2. — *publicæ necessitates.* — *b* Aug. p. 124. 1. b. — Note 10. — Cæci. op. p. 275. — Aug. p. 123. 1. b. c. — Note 11. — ep. 162. p. 279. 1. b.)

cette affaire par les formes ordinaires, & à la rigueur. Cela pouvoit paroistre odieux dans la cause d'un Evesque. Mais c'estoit à l'Empereur à rendre raison à Dieu de sa conduite, & s'il y avoit de la faute, elle retomboit sur les Donatistes, qui avoient fait l'Empereur juge de cette affaire, c. '& non sur Felix qui n'avoit ni demandé ni procuré d'estre jugé de cette maniere, & qui mesme ne pouvoit pas s'opposer à la severité dont l'Empereur vouloit qu'on usast, sans se reconnoistre coupable.

Euf. n p. 299.1. 'Elien fit donc comparoistre diverses personnes, sur les noms desquelles il y a quelque difficulté. Cæci.op.p. 275.276. 'Ceux dont nous avons le plus affaire, sont Alphius Cæcilianus qui estoit "Magistrat & Edile à Aptonge durant la persecution, obligé par son office de faire executer les Edits contre les Chrétiens; a & Ingentius Greffier public b & "du Conseil de la Ville de Zigue. c On met la Ville de Zigue dans la Province Proconsulaire. d Il semble que cet Ingence fust Chrétien, mais du parti des Donatistes. p.276. 'Il paroist qu'il y avoit un Maxime qui agissoit en ce jugement pour les Schismatiques, p.277.a.b. '& Apronien pour les Catholiques & pour Felix. p.276.a. 'Maxime dit qu'il y parle au nom des anciens du peuple Chrétien de la Catholique. [Nous marquerons Alphie Cecilien par le nom d'Alphie, pour oster l'équivoque de ce Cecilien & de celui de Carthage.]

(Magistratus, Duumvir, Ædilis. — Decurio.)

(a p.278|Op. 1.1.p.45. b Cæci.op. p.279.b.c. c Geo. sac. p.93|Vand. p.542. d Cæci. op. p.278.279.)

Aug.col.d. 3. c. 24. p. 229. 1.b| Cart.co. 3. §.565. 'Les actes Proconsulaires de ce qui se passa alors, furent lus dans la Conference de Carthage. a S. Optat les cite, b & Saint Augustin renvoye ceux qui les voudront lire, au Greffe des Proconsuls. [Il nous en reste encore une partie, mais fort défectueuse & fort corrompuë.] c On y voit qu'Elie Paulin Vicaire avoit ordonné qu'Alphie se transporteroit à Carthage avec les Actes de la Magistrature qu'il avoit exercée onze ans auparavant; [ce qui revient à l'an 303. Il y a ce semble beaucoup de choses passées après cela.]

(a Opt.p.45. b. b Aug. in Cre l. 3. c. 70.p 195.1. c. c Cæci. op. p.275.)

Aug. ep. 162.p.279. 1.b. d c. 'Saint Augustin qui appelle cette information une enqueste exacte & terrible, d semble dire qu'il y eut quelqu'un à qui on donna la question avec les ongles de fer, & qu'il y eut du sang répandu. [Cela pouvoit estre dans ce qui nous manque.] Cæci. p. 278.b. 'On voit dans ce que nous avons, qu'Ingentius [1] fut mis sur le chevalet pour estre p.272.c. appliqué à la question: 'mais on ne la luy donna pas.

ARTICLE XVIII.

Lettre produite contre Felix convaincuë de Faux.

Cæci. p. 276. 'Pour ce qui regarde le fond de l'affaire de Felix, Maxime dit qu'ayant à agir devant les Empereurs contre Cecilien [de Carthage] & Felix, il cherchoit des preuves de leurs crimes. Il soutint donc que Felix avoit consenti qu'un nommé Galace livrast les Ecritures, & il allegue pour preuve une lettre d'Alphie à Felix, p.277.a. 'qui portoit à la fin qu'Alphie estant venu demander les livres de l'Ecriture pour les bruler, Felix luy avoit dit de prendre la clef & de les aller querir où ils estoient. Et sur ce qu'Alphie luy avoit dit qu'il falloit bruler les maisons où on trouvoit les Ecritures, il avoit accepté le Conseil qu'Alphie mesme luy avoit donné, de faire porter tous les livres dans "la place où les Chrêtiens faisoient leurs prieres, afin qu'on les y allast prendre; & que la chose s'estoit faite de la sorte. (area.)

a.b. 'Alphie reconnut que le commencement de la lettre estoit de luy: mais il soutint que la fin, c'est-à-dire tout ce que nous en avons raporté, y avoit esté ajouté. p.276.b. 'Il protesta donc que la verité du fait estoit qu'estant revenu de Zama à Aptonge en l'an 303, & ayant eu des Copies des Edits publiez contre les Chrétiens, quoi qu'il ne les eust pas encore receus en forme, il avoit dit aux Chrêtiens de donner les Ecritures qu'ils avoient. On envoya ensuite à la maison de l'Evesque Felix, qui se trouva absent; & un Chrétien nommé Galace vint avec Alphie à la Basilique des Chrêtiens, où Galace donna "quelques lettres; [qui n'estoient p.280.a. pas celles de S. Paul,] 'puis qu'Elien declare dans la sentence, qu'on n'avoit trouvé ni brulé [1] aucun livre des Ecritures. p.276.b. 'On emporta ces lettres avec la Chaire Episcopale & les Portes de l'Eglise, & on mit tout cela dans le feu. (epistolas salutatorias.)

p.277.278. 'Il arriva depuis qu'un nommé Maur ayant acheté l'Episcopat d'Utique, Felix d'Aptonge vint [à Utique ou à Carthage pour examiner cette affaire,] & dit en parlant au Peuple; „Que personne „ne communique avec Maur, parce qu'il „a fait une fausseté.„ Ingence dont nous avons parlé, qui estoit ami particulier de Maur, répondit en colere à Felix; „Que „personne ne communique donc non plus „avec vous, puisque vous estes un Traditeur.„ Il s'en alla ensuite à Aptonge, pour savoir, dit-il, si Felix estoit veritablement Traditeur, p.277.b. '& en effet pour faire croire par quelque mensonge qu'il l'estoit.

p.278.a.b. 'Il vint trouver Alphie qui le receut comme son ami: mais quand il vint à luy dire qu'il le prioit de chercher si on n'avoit point brulé les Ecritures durant l'année qu'il estoit en charge, Alphie le renvoya comme un homme aposté & qui avoit de mauvais desseins. Ingence revint neanmoins avec un nommé Augence qui avoit esté Edile avec Alphie; & ils dirent tous deux à Alphie, que l'Evesque Felix p.277 b. avoit receu en gage 'onze Volumes de l'Ecriture qui estoient fort beaux, de je ne sçay quel malheureux qui les vouloit b|278.b. ravoir, '& qu'afin de n'estre pas obligé de les rendre, il le prioit de luy écrire un billet par lequel il témoignast que ces p.277.a c. livres avoient esté brulez. „ 'Voilà, dit „Apronien qui soutenoit le parti de l'E„glise, voilà comment agissent ceux qui „ne veulent pas "entrer dans l'unité de „l'Eglise Catholique. Ce n'est là que leur „ordinaire. On voit toûjours parmi eux „des faussetez soutenuës par la terreur, „par (Ecclesiæ consentire.)

1. *Apta illum.... suspendatur.*

1. *nullas scripturas deificas.*

Digitized by Google

1. „par la fourberie, par [1] des artifices di-„gnes de gents sans religion. Ils ont ajouté „à bien d'autres pieces ce qu'ils ont voulu. „Ils s'en font un art & un métier.„ ' Il raporte encore une autre fourberie que les Schismatiques avoient voulu faire : [mais je ne la conçois pas.] b.

' Alphie sur la proposition d'Ingence, dont neanmoins il ne penetroit pas encore la malice, s'écria tout étonné ; „Est-„ce-là la fidelité des Chrétiens ? Et il „invectiva fort contre cette mauvaise „foy.„ Augence ne laissa pas de le presser ; ce qui l'obligea à écrire un billet à Felix, qu'il traite de Pere : ' mais il n'y mit rien qui pust faire tort ou à son honneur ou à celui de Felix. ' Aussi Ingence n'en fut pas content, & il y ajouta ce que nous avons marqué ci-dessus. ' Alphie luy soutint publiquement qu'il avoit falsifié sa lettre : ' & le Proconsul qui avoit déja fait mettre Ingence sur le chevalet, ' le menaçant de luy faire donner la question s'il ne disoit la verité, ' il confessa qu'il avoit ajouté à la lettre d'Alphie ce qui estoit contre Felix, *a* dans la douleur [de la condannation] de Maur son ami. *b* Alphie ne se contenta pas de cette preuve, & il pria Elien de faire venir Augence à qui il avoit dicté sa lettre, & qui estoit ami d'Ingence, parce qu'il vouloit prouver par luy-mesme qu'il n'avoit point dicté ce qui estoit contre Felix : & il répondoit de cela sur sa vie. Le Proconsul témoigna qu'il s'en tenoit pleinement assuré, sans avoir besoin de nouvelles preuves.

p.278.b. p.276.c. p.278.279. p.279.a. p.278.b. p.279.a. a | Aug. p. col c.32.p. 245.1.d | ep. 152.p.256. 2.c. *a* Cæci.op. p.279.a. *b* c.

ARTICLE XIX.

Elien declare Felix innocent, & Ingence faussaire.

' APRONIEN accusa encore Ingence d'avoir couru toute la Mauritanie, toute la Numidie, & d'avoir excité par tout des troubles & des seditions contre l'Eglise Catholique ; & il pria Elien de s'informer de quelle autorité, [2] à quel dessein, par quelle intrigue il avoit fait tout cela. Ingence nia d'avoir esté dans la Numidie, & que pour la Mauritanie il y avoit seulement esté pour trafiquer ; quoyque pour y aller il falût passer par la Numidie.

Cæci.op.p. 279.b.

2.

' Ingence n'auroit point manqué de souffrir les tourmens de la question, s'il n'eust declaré qu'il estoit * Conseiller de la Ville de Zigue ; ' ces sortes de personnes ayant le Privilege d'estre exemts de la question. ' Constantin excepta de ce Privilege ceux qui estoient accusez de falsification ; [& peut-estre au sujet d'Ingence mesme :] mais ce ne fut qu'en 316. ' Ingence ayant donc esté descendu du Chevalet, Elien prononça la sentence, ' raportée par S. Augustin, & en partie par S. Optat. *a* En voici les termes : „La declaration qu'Alphie a faite que les „actes ont esté falsifiez, & qu'on a ajouté „beaucoup de choses à sa lettre, fait voir „par quel dessein Ingence a fait tout cela :

Decurio. b | Aug. ep. 68.p.124.1. c. Cod.Th. t. 4.p. 379. t.3.p.157. 158. Cæci. p. 279.b.c. Aug. in Cre.l. 3.c. 70.p.195.1. c | Opt.l.1. p 45.b *a* Cæci. p. 279.280.

1. *per irreligiosam mentem.*
2. *quo dolo, quâ insaniâ.*

L'an de J.C. 314. „c'est pourquoi qu'on le mene en pri-„son ; car il sera necessaire de l'interro-„ger plus à fond. Pour * le Saint Eves-„que Felix, il est manifestement déchargé „d'avoir brulé les livres divins, personne „n'ayant pû prouver qu'il les ait brulez „ou livrez. Car tous les interrogatoires „ci-dessus écrits font foy que l'on n'a „trouvé, ni gasté, ni brulé aucun livre „des divines Ecritures. Les actes prou-„vent encore que le Saint Evesque Fe-„lix n'estoit point present à ce qui se „fit alors, & que rien ne s'est fait ni „de son consentement, ni par son or-„dre.„

religiosum.

' Nous apprenons d'une lettre de Constantin, que Felix avoit encore esté pleinement justifié par une information qui avoit precedé celle du fait d'Ingence, & où Elien avoit entendu Supere * Officier du Guet, Alphie Cecilien, [1] Saturnin * ancien Maire d'Aptonge, Calide le jeune qui l'estoit alors, & Solon * Sergent de Ville. [Cela se trouvoit peut-estre dans l'endroit des actes qui est perdu.]

Aug. ep. 88 B.p.215. a | Eus. n.p. 299.1.b. *Stationarium.* * *Exactoratorem.* * *servum publicum.*

' Elien manda ensuite à Constantin le succès de ce jugement, [principalement] à cause d'Ingence. Car il n'osoit ni le punir comme il meritoit dans une affaire qui regardoit un Evesque ; ni le renvoyer après l'avoir convaincu d'un crime tel que la falsification qu'il avoit faite, sans en consulter l'Empereur par l'ordre duquel il avoit agi. ' La Relation d'Elien fut aussi luë dans la Conference de Carthage. ' Elien envoya aussi à Constantin les actes de sa procedure. *a* Ainsi Felix sortit de cette affaire avec honneur, purgé de toutes les tasches dont les Schismatiques avoient tasché de le noircir : ' & sa justification fut d'autant plus authentique, que n'y ayant pas esté present, on pouvoit moins dire qu'il l'eust obtenuë par faveur. ' Les Donatistes ne laisserent pas de vouloir chicaner depuis sur son absence mesme ; & en mesme temps ils disoient qu'il avoit esté absous par faveur, ou que les personnes estoient supposées, & toutes les autres choses que l'on dit en l'air contre les pieces ausquelles on ne peut répondre. ' Quelques-uns d'eux eurent mesme la hardiesse d'écrire que Felix avoit esté convaincu dans le Jugement du Proconsul par je ne sçay quel Vincent, ' quoique son innocence y eust esté prouvée par le témoignage de toutes les personnes necessaires.

Aug.p.col. c.32.p.245. 1.d. col. d. 3. c. 24. p.229. 1.b. in Cre.p. 195.2.a. *a* Opt.l.1.p. 45.c. Aug col.p. 229.2.a. 1.c. in Cre. p. 195.1.c. col. p.229. 1.b.

NOTE 12. ' S. Augustin nous assure que cette affaire fut vidée le 15 de Fevrier 314, environ quatre mois depuis le Concile de Rome. ' Probien ayant ensuite succedé à Elien dans la Charge de Proconsul d'Afrique, ' Constantin * luy écrivit, & luy ordonna de luy envoyer Ingentius, qui estoit toûjours demeuré prisonnier, afin de fermer la bouche aux ennemis de Cecilien, qui ne cessoient point encore de l'importuner, & qui estoient alors actuellement à sa Cour. ' Cette lettre par laquelle Constantin reconnoist que Felix avoit esté declaré innocent par Elien, est raportée deux fois par S. Augustin ; ' & mesme

NOTE 13.

p.col c.33. p.245.2.d. in Cre. p. 195.1.d. 2.a. a | ep.68.p. 124.1. p.col c.32. p.245.2. b.

1. ' Dans S. Optat il est appellé Claudius Saturianus, & son successeur Callidius Gratianus. Opt.l. 1. p. 45.b.

mesme elle fut produite par les Donatistes dans la Conference de Carthage; ce que les Catholiques n'eussent pas seulement osé souhaiter.

ARTICLE XX.

Les Donatistes obtiennent un nouveau Concile, que Constantin fait assembler à Arles.

V.§.16. Nous avons vu "ci-dessus les plaintes injustes que les Donatistes faisoient à Constantin contre le Concile de Rome.] Euf.l.10.c.5.p.392.b. 'Ce prince témoigne assez luy mesme qu'il voyoit bien que ces plaintes estoient mal fondées, puisqu'il dit que ceux qui les faisoient, & qui aimoient mieux continuer toûjours dans leur haine que d'acquiescer au jugement qui avoit esté rendu, a. 'comme ils eussent dû le faire volontairement, estoient des gents qui oublioient leur propre salut, & le respect qu'ils devoient à la sainteté du Christianisme. Bar.314.§.45. 'Il en parle de la mesme maniere en écrivant à Ablave; Conc.t.1.p.1431.c.d. '& il écrit aux Peres du Concile d'Arles qu'il avoit souvent couvert de honte ces calomniateurs par des réponses dignes de leurs importunitez.

Aug. ep. 166.p.289.1.b. 'Néanmoins comme il avoit une extrême douceur, [qui alloit quelquefois jusqu'à l'excès,] il consentit à leur donner de nouveaux juges, c'est à dire d'autres Evesques, & indiqua sur cela le Concile d'Arles Bar.314.§.45. 'pour le premier jour d'Aoust; a Aug. ep. 162.p.280.2.a. a non que cela fust necessaire, mais parce qu'il ne put se défendre de leur importunité, & qu'il vouloit tout faire pour fermer la bouche à leur impudence. Toutes leurs clameurs & toutes leurs plaintes sans fondement, ne purent néanmoins faire resoudre cet Empereur si Chrétien à prendre luy-mesme connoissance de la sentence renduë par les Evesques du Concile de Rome, mais il nomma d'autres Evesques pour juges. pf.36.p.121.a. d l lit. P. l.2.c.92. p. 118.1.2. 'S. Augustin semble dire que les Donatistes luy avoient demandé ce nouveau Concile; [parce que ce fut l'effet de leurs demandes.]

Euf.p.392.c. 'Le desir de voir l'Eglise réünie par l'autorité d'un plus grand nombre d'Evesques, & d'oster à ses ennemis la matiere que ces divisions honteuses & impies leur donnoient de faire des railleries de nostre Foy, fut donc ce qui tira de luy ce consentement. Bar.314.§.46. 'Voici ce qu'il en écrit à Ablave. „Comme je sçay que „vous servez & que vous adorez, aussi „bien que moy, le Dieu suprême; je „vous avouë que je ne croy pas qu'il „nous soit permis de tolerer ces divisions „& ces disputes, qui peuvent attirer la „colere de Dieu non seulement sur le „commun des hommes, mais encore sur „moy mesme, que sa divine volonté a „chargé du soin & de la conduite de „toutes les choses de la terre. J'ay peur, „dis-je, que sa justice irritée ne me punisse par quelque malheur. Mais j'aurai „tout lieu de me tenir dans une parfaite „assurance, & d'attendre de la bonté de „Dieu toutes sortes de prosperitez, lorsque je verrai tout le monde honorer, „autant qu'ils doivent, la religion Ca„tholique, & rendre à Dieu leurs hom„mages dans une union fraternelle & une „concorde entiere.„

Euf.p.391.d|Conc.t.1.p.1571.a.b. a Conc.t.1.p.1565.e. 'Eusebe nous a conservé une lettre de luy à Chrest ou Crescent Evesque de Syracuse, [(a & il y a apparence qu'il en écrivit de semblables aux autres Evesques,)] Euf.p 392.c. 'par laquelle après avoir exposé l'état où estoit l'affaire, il luy mande qu'il a ordonné que beaucoup d'Evesques se trouvassent à Arles dans le premier jour d'Aoust d. 'avec les deux partis opposez, afin que l'union, le soin, & la sagesse de ces Prelats, terminast enfin cette division que les disputes avoient honteusement prolongée jusques alors, & qu'après avoir entendu les raisons de part & d'autre ils puissent réünir les esprits dans les mesmes sentimens, la mesme foy, & la mesme communion. c.d l n.p.196.a. 'Il luy mande qu'il peut amener avec luy "deux Prestres tels qu'il voudra choisir, & trois personnes pour les servir, prenant pour cela les voitures publiques. NOTE 14.

Conc.t.1.p.1421.c|1432.b|Bar.314.§.45. 'Ce fut aussi sur la convocation du Concile d'Arles, que Constantin écrivit [1] à Ablave qui pouvoit estre alors Vicaire d'Afrique. Bar.§.45. 'Il luy mande qu'il ne voit point d'autre moyen pour assoupir les divisions que de faire venir à Arles Cecilien & [2] quelques-uns de ses adversaires. Il ordonna donc à Ablave d'envoyer en diligence d'Afrique par la Mauritanie & l'Espagne, tant Cecilien avec ceux qu'il voudra choisir, que quelques-uns de ses adversaires, & encore des Evesques de la Byzacene, de la Trapolitaine, de la Numidie, & de la Mauritanie, qui meneront avec eux les personnes qu'ils voudront choisir; & qu'afin qu'ils puissent arriver le premier d'Aoust, il leur fournira les voitures publiques, & à chaque Evesque "un brevet de voiture, §.47.48. 'sur lequel on les devoit défrayer de toutes choses dans les endroits où ils avoient à passer. tractoria. §.45. 'Il veut qu'on les avertisse qu'avant que de partir ils mettent un tel ordre à leurs Eglises, que durant leur absence la discipline y soit observée, & qu'il n'y arrive point de trouble ni de dispute.

Euf.n p.297.1.d. a Conc. p. 1425.e. 'On croit que le Pape S. Silvestre y fut aussi invité. a Les Peres du Concile en luy écrivant, témoignent qu'ils eussent bien souhaité qu'il eust voulu se donner la peine d'y venir, & qu'il eust pu quitter le lieu où les Apostres sont assis tous les jours, pour y rendre témoignage par leur sang à la gloire du Seigneur. [Il y a apparence que le Pape avoit écrit au Concile, & s'estoit excusé sur cela:] p.1429.d. 'mais il y envoya ses Legats.

Euf.p.392.a. 'Le Concile, comme nous avons vu, avoit esté indiqué par Constantin au premier jour d'Aoust. ["Tout le monde s'acorde à le mettre en 314.] NOTE 15. Conc. G. t. 1.p.105. 'Le second Concile d'Arles dit que celuy-ci qui s'estoit tenu du temps de S. Marin, avoit esté assemblé de tous les costez du monde,

Conc.t.1.p.1432.c. 1. 'd'autres lisent Elaphe: & le P. Labbe croit que ce peut estre le Proconsul Elien. [Mais il y a lieu de douter s'il estoit encore Proconsul lorsque cette lettre fut écrite. *V. la note* 13.] p.1422.d. 'Elle est écrite à un Chrétien: [& je doute qu'Elien le fust. Ablave l'estoit.]

2. *tres aliqui.* Je pense que ce *tres* est une faute: & tout cet endroit est bien corrompu.

Digitized by Google

de, ce qu'il faut restreindre à l'Occident,] & particulierement des Gaules : ' Et Constantin avoit témoigné qu'il vouloit faire terminer le Schisme des Donatistes par le grand nombre des Evesques qu'il faisoit assembler à Arles d'une infinité d'endroits. 'En effet, on y vit des Evesques non seulement des Gaules & de l'Afrique, mais encore d'Italie, de la Sicile, de la Sardaigne, de l'Espagne, & de l'Angleterre, [c'est à dire de tout ce que possedoit alors Constantin. Cela nous donne lieu de croire "que le nombre des Evesques y fut fort grand : & l'importance des choses qui y furent decidées semble le demander aussi ; quoique les monumens qui nous en restent ne nous en fassent connoistre au plus que * trente-six.] 'Les plus remarquables sont Marin d'Arles mesme qu'on croit y avoir presidé, 'S. Agrece de Treves, Protere de Capouë [qui avoit déja assisté au Concile de Rome ;] [1] Vocius de Lion, S. Ver de Vienne, Gregoire de Porto, S. Retice d'Autun, [2] Imbetause de Reims, S. Mirocle de Milan, S. Materne de Cologne, Libere de Meride en Espagne, Crescent ou Chrest de Syracuse, Avitien de Rouen, Oriental de Bordeaux, Quintere de Caillери, Orese de Marseille, Mamertin [3] d'Eause, [ou de Toulouse selon d'autres,] outre Cecilien de Carthage. Les Prestres Claudien & Vit, & les Diacres Eugene & Cyriaque y assisterent aussi de la part du Pape S. Silvestre, & deux autres Prestres au nom de l'Evesque d'Ostie. [Le Prestre Vit est apparemment celui mesme qui fut Legat de S. Silvestre au Concile de Nicée.] ' Constantin " n'y fut point present quoique quelques-uns le pretendent.

Eus. p. 392. e. — Conc. p. 1429. 1430. — Note 16. — Note 17. — n. p. 297. 2. c. d. — Conc. p. 1425. 1429. 1430. — Note 18. — Eus. n. p. 298. 1. b. c.

[On voit que parmi ces Evesques il y en avoit plusieurs dont l'Eglise honore encore aujourd'hui la sainteté. Nous avons parlé des autres en divers endroits, hormis de S. Agrece de Treves,] ' dont Bollandus nous a donné une vie fort ample, [mais fort nouvelle & fort mauvaise ; de sorte qu'on n'y peut rien fonder du tout.] 'Une autre histoire écrite dans le IX. siecle, porte qu'il attiroit tout le monde à luy par la reputation de sa sainteté, & entr'autres S. Maximin qui fut son successeur [avant l'an 336.] ' Sa feste est marquée dans le martyrologe Romain & plusieurs autres le 13 de Janvier.

Boll. 13. jan. p. 773. — Sur. 29. may. p. 313. §. 2. — Boll. 13. jan. p. 772.

ARTICLE XXI.

Le Concile declare Cecilien innocent, & établit l'unité du Bateſme dans l'Afrique.

CECILIEN qui est nommé parmi les Evesques, ne fut apparemment admis comme juge qu'aprés que sa cause eut esté examinée. Nous ne savons pas comment cet examen se passa. Car les actes qui en furent sans doute dressez, ne sont point venus jusques à nous. Nous ne voyons pas mesme que S. Augustin témoigne les avoir jamais lus : & ce qui est plus étrange, S. Optat ne parle point du tout de ce Concile.] ' Ce que l'on en trouve, c'est que les Donatistes mesmes reconnoissent que les deux partis s'y trouverent, eux & Cecilien. 'L'affaire y fut examinée avec encore plus de soin qu'elle ne l'avoit esté à Rome, '& terminée en faveur de Cecilien.

Aug. in Par. l. 1. c. 6. p. 8. 2. b. — ep. 162. p. 277. 2. b. — bcol. d. 3. c. 19. p. 228. 1. a.

[L'autorité de ce second jugement] ' fit que beaucoup de schismatiques condannerent la malheureuse & diabolique animosité par laquelle ils s'estoient separez [de Cecilien] avec si peu de sujet, & se reconcilierent avec luy : mais les autres demeurant obstinez dans le schisme & attachez à leur division, en appellerent à Constantin, 'avec les plaintes que ceux qui ont perdu leur cause ne manquent jamais de former contre leurs juges. 'Ce fut à cause de ces derniers que le Concile manda en ces termes au Pape le succés de cette affaire. „ Nous avons „ eu affaire à des hommes tout à fait de„ raisonnables, ennemis de la Tradition „ [apostolique,] & capables de renver„ ser la Religion Chrêtienne. Mais l'auto„ rité de nostre Dieu, presente [dans les „ assemblées de son Eglise,] la Tradition, „ & la regle de la verité s'est tellement „ opposée à eux, qu'ils se sont trouvez „ hors d'état de rien dire soit pour sou„ tenir leurs entreprises, soit pour accu„ ser les autres, n'ayant aucune preuve „ de tout ce qu'ils avançoient. Ils ont „ donc esté ou condannez, ou " obligez „ à se taire, autant par le jugement de „ Dieu, que par celui de l'Eglise, qui „ comme une bonne mere reconnoist ses „ enfans, & voit [avec joie] les preu„ ves de leur innocence.

ep. 68. p. 124. 1. a. col. p. 228. 1. a. — in Par. B. p. 17. f. — Conc. t. 1. p. 1425. e. — repulsi.

' Le Concile ajoute que la sentence qu'on avoit prononcée contr'eux, auroit sans doute esté plus severe, si le Pape eust voulu y estre present. [Et neanmoins il est à presumer qu'elle fut assez rigoureuse,] 'puisque le quatorzieme Canon du Concile porte que ceux qui accuseront faussement leurs freres, ne seront admis à la communion qu'à la mort. [Mais la douceur du Concile consista particulierement à accorder que les Evesques qui abandonneroient le Schisme conserveroient l'honneur de l'Episcopat, & seroient assis dans le thrône alternativement avec l'Evesque Catholique, jusqu'à ce que l'un des deux fust mort.] ' Car c'est ce que la charité Catholique offrit aux Donatistes en l'an 411, l'ayant pratiqué, disent les Evesques, dés le commencement du Schisme à l'égard de ceux qui avoient abandonné, quoique tard, l'erreur malheureuse de la division, & gousté enfin combien l'unité est douce & sainte. [Une condescendance si extraordinaire estoit sans doute appuyée sur la charité & l'autorité du Concile d'Arles.] ' Car nous avons vû que celui de Rome avoit pris un autre biais.

e. — p. 1428. a. — Cart. c. 1. §. 16. p. 450. b. — Aug. ep. 162. p. 279. 2. c. d.

[Ce fut sans doute aussi au sujet des Donatistes qu'on fit le treizieme Canon, où les Peres pour oster tout soupçon qu'ils voulussent favoriser les Traditeurs,] 'ordonnent

Conc. p. 1418. d.

1. 'dont quelques-uns ont fait un faux Evoce Evesque de Nevres. Conc. t. 1. p. 1571. d.
2. ' nomme Betause dans Flodoard : & le P. Sirmond croit que c'est son vray nom. Conc. p. 1571. c.
3. 'Voyez la note du P. Sirmond sur cet endroit. Conc. p. 1571. a.

Digitized by Google

donnent d'abord, Que ceux qui seront convaincus d'avoir livré les saintes Ecritures, ou les vases du Seigneur; ou d'avoir decelé [ceux qui les avoient;] seront tous degradez de la clericature. [Mais de peur qu'on n'abusast de cette ordonnance,] ils veulent que le crime soit certifié par des actes publics, & non point par de simples paroles, y en ayant beaucoup, disent-ils, qui contre la regle de l'Eglise, pretendent se rendre denonciateurs sur des depositions de témoins qu'ils ont achetez. [Et pour ruiner entierement le pretexte du bruit que les Donatistes avoient excité contre Cecilien sous pretexte du crime pretendu de Felix,] ils declarent que si des Traditeurs se trouvent avoir ordonné une personne en qui il n'y ait rien à redire, l'ordination qu'elle aura receuë ne luy pourra faire aucun préjudice.

Bar. 314 §. 63. 'Baronius lit ce Canon d'une maniere bien differente, & qui fait un sens tout contraire: [mais il n'y a pas d'apparence que ce soit la veritable. On ne l'a pas mesme marquée à la marge dans la derniere Edition des Conciles.

En travaillant à guerir le Schisme des Donatistes on remedia encore à une autre playe de l'Eglise d'Afrique, qui avoit causé de grands troubles soixante ans auparavant, & qui eust pû en causer encore de plus grands à l'avenir.] Conc. p. 1428.a. 'Car les Africains avoient encore alors une coutume qui leur estoit particuliere, de rebatizer [ceux qui avoient esté batizez par les heretiques;] & cette coutume leur passoit pour une Loy. Le Concile veut donc que si la personne qui se presente paroist par les demandes qu'on luy fera sur le Symbole, avoir esté batizée au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit; on se contente de luy imposer la main, afin qu'il reçoive le Saint Esprit. Que s'il ne "confesse (*responderit.*) point la Trinité quand on l'interroge, qu'il soit batizé, dit le Concile.

[Il paroist par là que l'Eglise d'Afrique avoit retenu jusques alors la coutume qu'elle avoit receuë d'Agrippin environ cent ans auparavant, & que S. Cyprien avoit si fort défenduë. Car ce Canon parle des Africains en general, & non pas des Donatistes, qu'il marqueroit d'une autre maniere. Mais les Africains cederent enfin à l'autorité ou aux raisons & aux éclaircissemens que leur donna le Concile: & le jugement rendu en faveur de Cecilien, estoit favorable pour le disposer luy & les autres Catholiques d'Afrique à quitter leur erreur, quelque ancienne, quelque autorisée, quelque appuyée qu'elle fust. [Il paroist mesme que les Africains avoient déja commencé à reconnoistre la foiblesse des raisons sur lesquelles ils se fondoient.] Aug. ep. 48. p. 71. 2. a. 'Car l'on assure que dés devant le Concile d'Arles & dés le commencement du Schisme, tous les Evesques Donatistes de Mauritanie avoient abandonné la pratique de rebatizer: [& il faut dire sans doute la mesme chose des Catholiques.

Il y a des endroits dans S. Optat, qui donnent quelque lieu de croire que mesme aprés le Concile d'Arles, les Africains ont encore continué à rejetter le batesme des heretiques qui combattoient la Trinité: & s'ils le faisoient; cela peut mesme servir à montrer que c'est le Canon d'Arles qui les a fait changer: car il donne en effet quelque pretexte à cette pratique. Tout cela semble autoriser ceux qui croient que S. Augustin marque le Concile d'Arles, lorsqu'il dit si souvent que le Concile oecumenique de toute la terre avoit decidé la question du batesme contre le sentiment de S. Cyprien: & néanmoins cette opinion reçoit "de grandes difficultez, dont nous avons parlé en un autre endroit. (V. Saint Cyprien.)

Quand nous disons que le Concile d'Arles a fait cesser la réiteration du batesme parmi les Africains, nous ne l'entendons que des Catholiques: car les Donatistes qui rejetterent l'autorité de ce Concile dans la condannation de leur Schisme, n'eurent garde de la recevoir dans la condannation d'une pratique autorisée par S. Cyprien: & il est mesme à presumer qu'ils s'en servirent pour décrier le Concile en Afrique dans l'esprit du peuple; ce qui ne s'entend pas neanmoins de ceux de Mauritanie. Nous parlerons plus amplement en un autre endroit de leurs opinions sur le batesme.]

ARTICLE XXII.

Des Canons du Concile d'Arles.

Conc. t. 1. p. 1426. a. 'LE Concile ne crut pas devoir se contenter d'avoir jugé l'affaire [des Donatistes] pour laquelle il avoit esté convoqué, [& d'avoir cherché des remedes aux maux de l'Afrique.] Les Evesques se crurent obligez de songer à eux mesmes, c'est à dire aux besoins des diverses provinces dont les prelats se trouvoient rassemblez en ce lieu par l'union de la charité, aussi-bien que par la volonté de l'Empereur. Ce fut sur cela qu'ayant le S. Esprit & ses Anges presens avec eux, ils firent divers Canons [qui nous restent encore aujourd'hui au nombre de vingt-deux.]

p. 1427. c. 'Le premier Canon regarde la feste de Pasque: Ils veulent que toute la terre la celebre en un mesme jour afin que les Fideles ne soient pas partagez & divisez dans un des plus importans devoirs de nostre Religion; & ils demandent pour cela que l'Evesque de Rome écrive à tous les autres [de l'Occident, le jour qu'il la faudra faire en chaque année,] comme c'estoit déja la coutume.

d. 'Le second fait voir l'union de toute l'Eglise à vouloir que les Ecclesiastiques demeurent où ils ont esté ordonnez; p. 1429. b. '& le vingt-unieme ajoute que les Prestres & les Diacres qui ne voudront point se reduire à servir les lieux où ils sont attachez, seront deposez.

p. 1427. b. 'Le troisiéme separe de la communion les soldats qui quittent les armes durant la paix, p. 1436. b. c. 'c'est à dire "ceux qui abandonnent la milice sans le congé des capitaines, & sans y estre obligez par la necessité de sauver leurs ames, comme cela arrivoit durant la guerre des persecutions. (Mr. de l'Aubépine.)

p. 1427. d. 'Le quatrieme prive de la communion

nion les Fideles qui conduiront les chevaux dans les jeux du Cirque, tant qu'ils seront dans cet exercice; & le cinquiéme ordonne la mesme peine contre ceux qui montent sur le Theatre.

c. 'Le sixiéme commande qu'on impose la main à ceux qui estant malades veulent embrasser la foy; p.1436.d. 'c'est-à-dire selon M^r. de l'Aubépine, qu'après les avoir batizez dans le lit, il leur faut donner la Confirmation, [ou avec le Batesme, si l'Evesque les batize, ou ensuite le plutost qu'il se pourra; ce qu'on avoit manqué de faire à l'égard de Novatien.] p.1566.1567. 'mais le Concile ne voudroit-il point dire que quand un malade demande à se convertir, il faut le faire Catecumene, sans attendre ou qu'il soit gueri pour venir recevoir à l'Eglise l'imposition des mains, ou qu'il soit en danger de mort?

p.1417.c. 'Le settiéme veut que les Fideles qui sont élevez aux charges & aux gouvernemens, prennent des lettres [de leur Evesque Diocesain,] pour attester qu'ils sont de la communion de l'Eglise [Catholique;] & que neanmoins l'Evesque du lieu où ils seront, prenne soin d'eux, p.1418.a. '& puisse les separer de la communion s'ils font des fautes.

b|994|Bar.314.§.65. 'Le neuvieme oste aux Confesseurs, aussi-bien que le 25^e. du Concile d'Elvire, le droit qu'ils usurpoient de donner aux Fideles des lettres de recommandation, au lieu des lettres de communion qu'ils devoient recevoir des Evesques.

Conc.p.1418.b. 'Le dixiéme veut que l'on porte autant qu'on pourra les Fideles à ne se point remarier, lors qu'ils auront surpris leurs femmes en adultere, tant que ces femmes vivront. c. 'L'onziéme ordonne de separer pour quelque temps de la communion, les filles qui épousent des payens.

c. 'Le douziéme se fondant sur l'ordre de Dieu, prive de la communion les Clercs usuriers. [Nous avons parlé cidessus du 13^e. & du 14^e. qui regardent particulierement les troubles d'Afrique.]

c. 'On voit par le quinziéme que les Diacres entreprenoient en divers endroits d'offrir [le sacrifice.] Le Concile declare que cela ne se doit point faire; p.1419.a. '& par le dix-huitiéme il ordonne que 1 ceux [mesmes] des Villes rendent ce respect aux Prestres, de ne rien faire sans leur participation.

a. 'Le seiziéme ordonne que ceux qui auront esté privez de la communion en un endroit, ne pourront y estre rétablis que dans le lieu mesme.

a. 'Le dixsettiéme défend aux Evesques de se troubler les uns les autres, [en usurpant les droits qui appartiennent à leurs confreres.] b. 'Le dix-neuviéme veut que les Evesques qui viennent dans les villes de leurs confreres, puissent y offrir [le sacrifice.] b. 'Le vintieme veut qu'un Evesque soit ordonné par sept autres, ou tout au moins par trois, & jamais par un.

1. *urbicis, in urbem.* Ces termes marquent ordinairement la ville de Rome, où les Diacres s'élevoient le plus au-dessus des Prestres. Il s'y trouvoit aussi plus d'Evesques qu'autrepart; & s'il faut l'entendre de toutes sortes de villes, il devroit y avoir plutost *in urbes.* Conc.t.1.p.1569.d.c. 'Le P. Sirmond les entend de Rome.

c. 'Le vingt-deuxiéme est fort severe contre ceux qui ayant renoncé la foy n'en font point penitence, mais attendent qu'ils soient malades pour se presenter à l'Eglise, & pour demander la communion. Le Concile ordonne donc qu'on leur refusera alors la communion, & qu'on ne la leur accordera qu'en cas qu'ils reviennent en santé, & qu'ils fassent de dignes fruits de penitence.

[Voilà les saintes ordonnances qui nous restent de cette illustre assemblée.] p.1416.1417.c. 'Le Concile jugea à propos de les adresser au Pape S. Silvestre, afin que ce fust luy particulierement qui les fist savoir à tout le monde, parce que tenant de plus grands dioceses, comme parlent les Peres, [elles en auroient plus d'autorité.] p.1425|Bar.314.§.66.67. 'Ainsi le Concile luy écrivit une lettre que nous avons encore, [mais fort imparfaite & fort corrompuë.

Voilà ce qui nous reste de ce grand Concile, le plus illustre que l'Eglise eust vu jusqu'alors,] Conc.p.1433.a. '& le plus considerable qu'elle ait encore, dit le P. Sirmond, après les Conciles œcumeniques, soit pour l'importance des choses qui y ont esté reglées, soit pour l'étenduë des provinces dont il estoit composé. [Car si ce n'estoit pas un Concile general de toute l'Eglise, c'en estoit au moins un de tout l'Occident & de tous les pays que Constantin possedoit alors. Aussi on voit qu'il prend l'autorité de regler ce qui regardoit mesme l'Eglise Romaine, puisque le 18. & le 19^e Canon la regardent apparemment plus qu'aucune autre.

ARTICLE XXIII.

Les Donatistes appellent du Concile à l'Empereur: il en a horreur, & les retient dans les Gaules.

Euf.n.p.298.a.b. 'LE Concile d'Arles écrivit sans doute à Constantin pour luy mander le succès de l'affaire de Cecilien, [& avoir permission de se separer. C'est ce que nous jugeons] Conc.t.1.p.1430.e. 'par la lettre que nous avons encore de Constantin aux Evesques Catholiques, qu'il appelle ses très-saints & ses très-chers freres; p.1432.e|Euf.n.p.296.297. '& on ne peut pas douter "que ce ne soit à ceux du Concile d'Arles. (V. la note 19.) Conc.p.1431.a. 'Il témoigne dans cette lettre beaucoup de joie de ce que Dieu avoit fait paroistre la verité au milieu des tenebres dont on avoit voulu l'obscurcir: a.b. 'surquoi il fait une reflexion fort humble & fort Chrétienne sur luy-mesme. b. 'Il rend graces à Dieu de ce que par la providence victorieuse du Sauveur, le Concile avoit fait revenir [une partie] des Schismatiques à la lumiere de l'unité Catholique; c. '& il témoigne au contraire une grande douleur de la dureté de ceux qui estoient demeurez dans leur obstination, ayant merité 1 que Dieu refusast d'entrer dans leur ame par les effets & les graces de sa bonté. c.d. 'Mais il deteste comme une folie & comme une impieté l'appel qu'ils avoient interjetté du Concile à luy. „Ils „veu-

1. *neque in eorum sensus ingressa est propitia divinitas.*

„ veulent, dit-il, que je le juge, moy L'an de J.C. 314.
„ qui attens [avec crainte] le jugement
„ de JESUS-CHRIST, dont les Evesques possedent l'autorité. Quelle pensée
„ peuvent avoir ces méchans, qui ne meritent pas d'autre nom que de serviteurs
„ du diable? Ils recherchent les tribunaux
„ de la terre, & ils abandonnent ceux du
„ Ciel. "O audace furieuse & enragée! Ils
„ ont interjetté un appel comme des NOTE 19.
„ payens ont accoutumé de faire dans
„ leurs procès. Mais les payens appellent d'une moindre autorite à une plus
„ grande : & eux appellent du Ciel à la
„ terre, de JESUS-CHRIST à un
„ homme. „

c. 'Quoique Constantin n'eust donc que de l'horreur pour le procedé des Donatistes, il ne laisse pas de prier les Evesques d'avoir encore un peu de patience, & de leur offrir encore une fois la liberté de choisir [ou de rentrer dans l'Eglise avec leurs dignitez, ou d'estre traitez avec la rigueur que leur crime meritoit;] ajoutant que si les Schismatiques perseveroient davantage dans leur endurcissement, les Peres pouvoient se retirer aussitost à leurs Eglises avec ceux qui avoient quitté le Schisme. [Les Peres defererent sans doute à la priere de Constantin: mais on voit par l'évenement que toute leur condescendance fut inutile; à quoy il faut peut-estre raporter ce qu'on lit dans le Concile d'Arles, que Constantin] p.1426.c. 'ennuyé [de l'endurcissement des Donatistes,] donna ordre que tous [les Evesques] se retirassent en leurs Eglises.

p.1432.a. 'Constantin ajoute dans sa lettre, qu'il avoit envoyé des gents [à Arles] pour amener à la Cour tous ces malheureux rebelles, afin qu'ils y vécussent continuellement dans la vûë [& dans la crainte] de la mort [qu'ils meritoient de souffrir;] & qu'il avoit écrit au Vicaire d'Afrique de luy envoyer de mesme ceux qui estoient complices de cette folie, pour arrester le cours de tant de crimes par lesquels on offensoit Dieu dans le temps où il faisoit le plus éclater sa gloire, & qui pouvoient faire apprehender les plus funestes effets de sa fureur. [C'est peut-estre en consequence de cette lettre, que nous trouvons] Bar. 314. §. 70|Opt l.1. p.43.44. 'que Lucien, Capiton, Fidence & Nassuce Evesques, qui estoient des premiers des Donatistes; & Mammaire Prestre, estoient dans les Gaules, & ce semble à Tréves, par ordre de Constantin, le 28. Avril, lorsque Celse estoit Vicaire d'Afrique; [c'est-à-dire apparemment en 315.]

ARTICLE XXIV.

Constantin reçoit enfin l'appel des Donatistes, mande Cecilien à Rome.

L'AN DE JESUS-CHRIST 315.

Aug. ep. 162. p.280. a.b. 'CONSTANTIN qui avoit eu tant d'horreur de l'appel des Donatistes, ne laissa pas cependant enfin de le recevoir, ep. 68. p. 114.1.a|col. d.3.c.19.p. 228.1.a. 'y estant contraint, dit-il, pour réünir ceux qui n'avoient point encore voulu se rendre au jugement du Concile ep.162.p. 280.a.b. d'Arles; '& il aima mieux leur ceder en cela, & juger encore cette affaire deux fois jugée par des Evesques, afin de leur fermer entierement la bouche, & qu'il ne leur restast plus aucun pretexte s'ils refusoient d'obéir à la sentence de celui à qui ils avoient appellé. S. Augustin nous assure qu'il en demanda depuis pardon aux saints Evesques, [sans doute dans quelque lettre, & peut-estre dans celle qu'il écrivit à Eumale aussi-tost après qu'il eut jugé cette affaire. Car pour ce qui se passa à son batesme, S. Augustin en avoit peu de connoissance.] Eus. n p. 199.a. c.d. 'Les solicitations pressantes & les intrigues de ces mesmes Donatistes qu'il retenoit à la Cour comme par punition, ou plutost le credit des Officiers [des Gaules] qu'ils avoient gagnez, & les mauvais conseils des flateurs, arracherent sans doute ce consentement de sa facilité ordinaire.

Conc.t.1.p. 1407.e. 'Il avoit d'abord eu dessein de mander Cecilien [avec ses adversaires,] pour connoistre de leur differend: & neanmoins les Donatistes luy ayant demandé que la cause fust jugée en Afrique par ses amis, [c'est-à-dire par des Officiers Chrétiens qu'il nommeroit exprès,] & qu'il leur permist pour cela de s'en retourner en Afrique; ils obtinrent encore une demande [si peu raisonnable. C'est peut-estre sur cela qu'est] p.1440. 1441. 'la lettre des Prefets du Pretoire à Domitius Celsus Vicaire d'Afrique, à qui ils mandent que l'Empereur avoit ordonné à Lucien, Capiton, Fidence & Nassuce Evesques [Donatistes,] & à Mammaire Prestre, lesquels il avoit auparavant fait venir dans les Gaules avec d'autres, de s'en retourner en Afrique; & que par son ordre on leur avoit donné [1] un billet d'étapes pour estre conduits & défrayez jusques au port d'Arles, où ils s'embarqueroient pour l'Afrique. p.1441.a. 'Cette lettre est datée de Treves le 28 d'Avril, Cod. Th chr.p.11.a. 'apparemment de l'an 315, auquel Celse estoit déja Vicaire d'Afrique selon le Code. p.10. 'Constantin estoit, selon une Loy, à Naïsse en Illyrie au commencement de May. [C'est dans l'Illyrie qu'il avoit fait la guerre contre Licinius l'année precedente, & ensuite la paix avec luy. Il y a donc apparence que durant tout ce temps-là il avoit laissé les Donatistes comme releguez dans les Gaules: D'où vient peut-estre que] Conc. p. 1407.d. 'nous voyons qu'il leur donne ses ordres par écrit.

d.e. 'Ce Prince après avoir pris le dessein de faire juger de nouveau l'affaire du Schisme dans l'Afrique, par des Commissaires, reconnut bien-tost luy-mesme, lors qu'il y eut mieux pensé; [que c'estoit traiter trop indignement les Evesques, de soumettre deux Conciles au jugement de ses Officiers, &] que comme les Schismatiques ne demandoient que le trouble, & ne cherchoient nullement l'éclaircissement de la verité, leur obstination pourroit donner à cette affaire une issuë fâcheuse qui offenseroit Dieu, & feroit tort à sa reputation. [Et assurément les Donatistes ne se seroient pas crû plus obligez de se tenir au jugement de ses Officiers qu'à celui des Evesques. Ils auroient

1. *angariam|cum annonaria competentia.*

auroient encore trouvé quelque nouveau pretexte d'en appeller à l'Empereur, & la paix n'en euſt pas eſté plus avancée.]

'Il reprit donc ſa premiere penſée, de faire venir Cecilien à la Cour, & luy écrivit pour cela de ſe trouver avec ſes parties à Rome, où il eſtoit, [ſelon le Code, en l'an 315 au mois d'Aouſt & en Septembre.] Ce fut "de là qu'il manda aux Eveſques Donatiſtes ſa derniere reſolution, & qu'il ne doutoit pas que l'Eveſque Cecilien n'arrivaſt bientoſt. Il leur promet dans cette lettre que nous avons encore, que s'ils peuvent convaincre Cecilien d'un ſeul des reproches qu'ils luy faiſoient, il veut bien le tenir pour convaincu de tous les autres ſans qu'ils les prouvaſſent. [Il eſtoit donc bien convaincu que c'eſtoient des calomniateurs: Et pourquoi donc les écoutoit-il encore contre l'ordre de toutes les loix?]

(cl Aug. ep. 162. p. 280. 2. b. — hac veniat.)

'On ne ſçait ce qui retint Cecilien; mais enfin il ne vint point à Rome. Ses adverſaires ne manquerent point d'en prendre avantage, & de preſſer l'Empereur [de juger.] Car ils euſſent eſté ravis qu'il ſe fuſt precipité comme eux, & qu'il euſt auſſi-toſt condanné Cecilien ſans l'entendre. Mais il ſe contenta de leur ordonner de le ſuivre à Milan, 'où il peut avoir paſſé dans le voyage qu'il fit de Rome en Illyrie, ſelon la Chronologie du Code, au mois de Septembre 315.

(Aug. p. 280. 2. b. — Cod. Th. chr. p. 11. 2.)

ARTICLE XXV.

Conſtantin veut juger l'affaire de Cecilien en Afrique, & puis à Milan; Retient Donat & Cecilien: Olympe & Eunome ſe declarent à Carthage pour Cecilien: Ouvrage d'Olympe.

'QUelques Donatiſtes faſchez peut-eſtre de voir que Conſtantin agiſſoit en cette affaire avec plus de precaution qu'ils n'euſſent voulu; au lieu de le ſuivre à Milan, ſelon l'ordre qu'il en avoit donné, commencerent à ſe retirer ſecrettement: ce qui obligea ce ſage Prince à faire donner des gardes aux autres, & de les faire ainſi mener à Milan.

(Aug. ep. 162. p. 280. 2. b.)

'Il ſemble ſelon la ſuite de Saint Auguſtin, que ce fut en ce voyage de Milan que Conſtantin jugea l'affaire des Donatiſtes. ["Néanmoins ſi la Chronologie du Code eſt veritable, il n'arreſta pas alors à Milan, mais paſſa en Illyrie, & de-là ſur la fin de l'année dans les Gaules, où il eſtoit encore le 13 Aouſt de l'an 316. Et ce ne fut qu'en 316 qu'il jugea l'affaire des Donatiſtes, comme nous allons voir. Ce n'eſt pas qu'il ſe faille beaucoup fier ſur cette Chronologie fondée ſur les dates des loix, aſſez ſouvent fauſſes. Mais nous la ſuivons aſſez volontiers en cette rencontre, parce que nous avons encore d'autres raiſons pour croire] 'qu'il y eut un intervalle conſiderable entre le temps que Conſtantin eſtoit à Rome, & celuy où il jugea l'affaire des Donatiſtes à Milan. 'Car Mr. Valois croit, après Baronius, que la lettre que nous avons de Conſtantin à Celſe, marque la meſme fuite des Donatiſtes dont nous venons de parler: d'où il conclud qu'elle eſt écrite dans cet intervalle, [comme la choſe paroiſt aſſez claire d'elle-meſme.]

(b. — V. Conſtantin. — Euſ. n. p. 300. 2. d. — cl Bar. 316. § 67. — L'an de J.C. 315.)

'Conſtantin ſe plaint donc à Celſe Vicaire d'Afrique, de cette fuite des Donatiſtes, qui avoient taſché de ſe derober à ſa preſence, lorſqu'il eſtoit reſolu de mettre fin aux differends qu'ils avoient avec Cecilien. Il dit qu'ils faiſoient voir par-là que leurs deſſeins eſtoient criminels, & qu'ils ſe haſtoient de recommencer leurs anciens tumultes. Et il ne pouvoit pas en douter; puiſque Celſe lui avoit déja mandé les ſeditions dont ils menaçoient l'Afrique, & à cauſe deſquelles cet Officier n'avoit pu exécuter les Ordres de l'Empereur. Celſe ſe plaignoit particulierement de Menale qui perſeveroit toûjours dans ſon ancienne folie.

(Euſ. n. p. 300 2. c.)

'On croit que c'eſt celui-meſme que nous avons vû avoir offert de l'encens aux idoles, & s'eſtre trouvé enſuite au Concile de Cirthe.

(V. § 8. — 1. d l Opt l. 1. p. 39. c.)

'Conſtantin répond à Celſe qu'il n'avoit qu'à les laiſſer faire pour lors; mais qu'il fiſt ſavoir à Cecilien & à ſes adverſaires qu'il pretendoit aller en Afrique; où il examineroit toutes choſes à fond, & puniroit ſeverement les coupables, meſme du dernier ſupplice s'ils le meritoient, ſans ſe mettre en peine de ceux qui les voudroient honorer comme martyrs; puis que l'honneur du martyre ne peut appartenir à ceux qui agiſſent contre la verité & la ſainteté de la religion. Il finit par ces paroles [remarquables, mais qu'il n'exécutoit pas aſſez.] „ 'Je ne croy pas „pouvoir, ſans un très-grand crime, „negliger "les fautes que l'on commet „contre la juſtice, n'y ayant rien à „quoy je ſois plus indiſpenſablement „obligé, ſi je veux remplir les devoirs „d'un Prince, que de détruire toutes „tes les erreurs que la temerité des hom„mes a introduites; pour travailler à faire „embraſſer la veritable Religion à tout le „monde, à établir l'union & la concorde „[parmi les Fideles,] & à faire rendre „à Dieu le culte qui lui eſt dû.„

(Bar. 316 § 66. 67. — § 67. — quod improbè fit.)

[On voit par cette lettre qu'il ne prit pas au ſortir de Rome le deſſein de juger Cecilien à Milan, ou qu'il en ſurſit l'exécution; puis qu'il penſoit depuis à aller pour cela en Afrique: & ainſi il eſt aiſé qu'il ſe ſoit paſſé près d'une année entre deux, comme nous le ſuppoſons par noſtre ſuite.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 316.

[Il y a aſſez d'apparence que lors qu'il voulut retourner des Gaules en Italie, où il pouvoit eſtre, ſelon le Code, ſur la fin d'Aouſt 316, il trouva que ſes affaires ne luy permettoient pas d'aller en Afrique, & manda à Cecilien de ſe rendre auprès de luy. Cecilien voyoit peut-eſtre avec douleur tous ces nouveaux mouvemens, qui ne ſervoient qu'à troubler l'Egliſe.] 'Cependant il aima mieux priver [encore] quelque temps ſon peuple de ſa preſence, que manquer à rien de ce qu'on croyoit pouvoir contribuer à la paix; '& il ſe haſta d'autant plus de venir trouver Conſtantin, que ce Prince avoit fait paroiſtre dans ſa lettre à Celſe quelque mécon-

(Aug. in Cre l. 3. c. 71. p. 195. 2. b. — Euſ. n. p. 301. 1 b | Conc. t. 1. p. 1440.)

méconentement de luy, [sans doute parce qu'il ne s'estoit pas trouvé à Rome.

Ce fut peut-estre par une suite de ce mécontentement, qu'arriva ce que raporte S. Optat; & dont nous n'avons pas d'autre lumiere.] 'Il le place vers le mesme temps que le Concile de Rome; *a* mais ce n'est pas s'éloigner de luy que de le mettre, comme fait Baudoin, immediatement avant le jugement que Constantin rendit à Milan. 'Donat, dit S. Optat, avoit demandé la permission de s'en retourner à Carthage; [peut-estre lorsque Cecilien avoit manqué de venir à Rome. Il ne l'avoit pas obtenuë sans doute: & pour avoir, s'il faut ainsi dire, sa revanche,] il fit suggerer à l'Empereur par un Philumene qui l'appuyoit, qu'il falloit [aussi] retenir Cecilien à Bresse pour le bien de la paix; [ce que la suite expliquera:] Et cela fut executé. 'Les Donatistes prétendirent montrer par cet endroit d'Optat dans la Conference de Carthage & en d'autres rencontres, que Cecilien avoit esté condanné & banni par Constantin: mais on se moqua de leurs faux raisonnemens. 'Ils se vantoient que c'estoit à la poursuite de leur grand Donat de Carthage, [dont nous allons bien-tost parler,] eux qui pretendoient qu'on ne pouvoit persecuter personne sans contrevenir à l'Evangile, & sans faire voir qu'on n'appartient pas à la vraie Eglise.

Opt. l. 1. p. 41. c. *a* n. p. 177. c.

l. 1. p. 44. c.

Aug. in Cre. p. 195. 2. b | col. d. 3. c. 20. p. 228 | p. col. 1. 31. p. 245. c. a. b.

p col. c. 16 p. 237. 1. b. c.

Opt. p. 44. 45.

'Alors, dit S. Optat, deux Evesques Olympe & Eunome furent envoyez en Afrique pour oster les deux contendans de l'Evesché de Carthage, & en ordonner un troisiéme [qui fust agreable aux deux partis. Et nous ne doutons pas que Cecilien ne fust prest de renoncer à l'Episcopat pour procurer l'extinction du Schisme. Mais je ne sçay si son peuple eust esté disposé à y consentir.] Olympe & Eunome vinrent à Carthage, dit S. Optat, & y demeurerent quarante jours pour prononcer quel parti estoit celui de l'Eglise Catholique. Le parti de Donat les empescha par ses soulevemens d'exécuter leur dessein; & l'ardeur que chacun témoignoit de son costé, faisoit naistre tous les jours de nouveaux tumultes. Enfin néanmoins les deux Evesques rendirent leur sentence par écrit, & declarerent que l'Eglise Catholique estoit celle qui estoit répanduë par toute la terre, & qu'on ne pouvoit casser la sentence que les dix-neuf Evesques [du Concile de Rome] avoient prononcée il y avoit déja long-temps. Ensuite de cela ils communiquerent avec le Clergé de Cecilien, & s'en retournerent. „Nous avons, ajoute S. Optat, un vo-„lume d'actes sur cette affaire, & ceux „qui les voudront lire les trouveront „après cet ouvrage.„ [Ils n'y sont plus aujourd'hui, & ainsi nous ne savons que dire de cette histoire extraordinaire dont S. Augustin ne parle jamais. On peut juger seulement que c'estoit quelque invention de Constantin qui cherchoit tous les moyens possibles de remettre la paix dans l'Eglise, sans examiner peut-estre assez s'ils estoient justes & legitimes. Mais il semble plus probable qu'il ait songé à celui-ci avant que d'avoir examiné la cause de Cecilien, qu'après en avoir reconnu pleinement l'innocence par luy-mesme.

Le nom d'Olympe n'est pas néanmoins inconnu dans l'Eglise.] 'S. Augustin pour prouver le peché originel contre les Pelagiens, cite un discours Ecclesiastique de S. Olympe Evesque d'Espagne, qu'il appelle un homme glorieux en Jesus-Christ, & fort illustre dans l'Eglise; & il luy donne rang parmi les témoins de la Tradition entre S. Retice d'Autun & S. Hilaire; [ce qui convient fort bien à celui de S. Optat.] 'Gennade parle aussi d'un Olympe Evesque Espagnol, qui avoit écrit un livre de la foy contre ceux qui, [comme les Manichéens,] accusent, des pechez que nous commettons, non le libre arbitre, mais la nature; & pour montrer que le mal est dans la nature, non par sa création, mais par la désobéïssance de l'homme. Il ne marque point quand il vivoit.

Aug. in Jul l. 1. c. 3. 7. p 366. 2. b | 372. 2. c.

Genn. c. 23.

ARTICLE XXVI.

Constantin juge en faveur de Cecilien; condanne les Donatistes par des loix severes: Ils murmurent contre luy & contre Osius de Cordouë.

[APrès que Cecilien eust esté retenu quelque temps à Bresse, comme nous le supposons, & apparemment après le retour d'Olympe & d'Eunome,] 'il vint à Milan [par ordre de Constantin,] 'où tant luy que ses parties estant presens, Constantin examina contradictoirement l'affaire, sans estre accompagné de personne, 'avec une diligence, des precautions, des soins [qui ne se peuvent dire.] 'On peut voir sur cela ce qu'Eusebe dit de la maniere dont Constantin se trouvoit aux assemblées des Evesques, & comment il travailloit à assoupir leurs differens. [Car il semble que cela se peut raporter à cette occasion aussibien qu'au Concile de Nicée & à quelques autres.]

Aug. ep. 162. p. 280. 2. b. c. col. d. 3. c. 19. p. 228. 1. a.

ep. 162. p. 280. 2. c.

Eus. v. Const. l. 1. c. 44. 45. p. 430.

'Ce qu'il reconnut par cette recherche qu'il fit luy-mesme, fut que Cecilien estoit très-innocent, & ses adversaires des méchans & d'infames calomniateurs. 'C'est pourquoy écrivant ensuite à Eumale Vicaire d'Afrique, *a* après luy avoir mandé comment il s'estoit resolu de juger de nouveau cette affaire terminée par des Conciles, il ajoute; „J'y „ay vu clairement que Cecilien est abso-„lument innocent, qu'il observe avec „exactitude tous les devoirs de sa reli-„gion & de son ministere, qu'il rend à „l'Eglise tous les services qu'il luy doit, „& qu'on ne peut luy reprocher aucune „faute, quelque calomnie que ses adver-„saires ayent pu inventer contre luy du-„rant son absence.„ 'Cette lettre tirée des archives publiques, *b* est le monument que S. Augustin cite toujours sur cette affaire: '& il dit qu'elle éclaircit & autorise merveilleusement tout ce qui regarde Cecilien. [Mais elle n'est pas venuë jusques à nous.] 'Elle estoit datée du 10. Novembre de l'an 316: surquoi S. Au-

Aug col. d. 3. c. 19. p. 228. 1. a | ep. 162. p. 280. 2. c.

col. p. 228. 1. a.

a in Cre. l. 3. c. 71. p. 195. 2. b.

p. col. c. 16. p. 237. 1. c. *b* c | ep. 165. p. 287. 2. a.

ep. 162. p. 277. 2. d.

p col. c 33. p. 245. 2. c. d.

Digitized by Google

S. Augustin [& tout le monde] se regle pour fixer le temps du jugement de Milan ; [ne doutant pas que Constantin ne l'ait écrite aussi-tost après.] ' Ce fut de cette lettre qu'on tira dans la grande Conference de Carthage le jugement que Constantin avoit prononcé ; ' & les Donatistes n'eurent rien de solide à y répondre. Ils chicanerent sur ce que dans la copie que les Catholiques presentoient, il n'y avoit point de Consuls ; ce qui n'invalidoit point la piece, comme S. Marcellin le declara ; '& aussi-tost après on en trouva une copie où les Consuls estoient marquez. ' Elle est quelquefois qualifiée du titre de rescrit, *a* & mise au rang des constitutions imperiales. col. d. 3. c. 19 p. 228 1. 2. b.c. c. 20. p. 228. 1. c. Cart b. 3. t. 523. p. 156. *a* Aug. col. d. 3. c. 19. p. 228. 1. c.

b Ainsi les Donatistes furent condannez par trois divers jugemens, ou par quatre en contant celui où Felix d'Aptonge avoit esté declaré innocent *c* le 15. Fevrier 314, deux ans & environ huit mois avant ce dernier : [& ils furent mesme condannez par cinq jugemens, en ajoutant aux quatre autres ce que dit S. Optat des Evesques Eunome & Olympe.] ' „ Pour moy, dit agreablement „ S. Augustin, je pense que si le diable „ mesme se voyoit aussi souvent condanné „ par l'autorité d'un juge qu'il auroit luy „ mesme choisi, il cederoit, & ne seroit „ pas assez impudent pour pretendre avoir „ raison. „ 'Néanmoins l'obstination des Donatistes, mesme après une conviction si authentique, ne ceda pas encore ni au respect dû à la verité, ni à [la douceur de] la paix ; [& n'ayant plus de tribunal où ils pussent appeller, ils en appellerent à eux-mesmes, & eurent recours aux armes de la calomnie.] ' Car dans la Conference de Carthage, lorsqu'on leur objecta le jugement de Constantin, ils répondirent [hardiment, mais sans en alleguer la moindre preuve,] qu'on avoit rempli les oreilles de ce Prince par de fausses suggestions. ' Ils mettoient de mesme dans leurs livres qu'il " s'estoit laissé emporter au credit que quelques personnes avoient sur son esprit. *b* in Cre. l. 4. c. 7. p. 200. 1. b. c. *c* p. col. p. 245. 2. d. ep. 167. p. 291. 2. a b. ep 48. p. 66. 1. b. col. d. 3. c. 19. p. 228. 1. d. in Par. l. 1. c. 6. p. 8. 2. b| in Cre. l. 3 c. 61. p. 192. 2. d. *gratia corruptum.*

[Ils vouloient apparemment marquer par-là le grand Osius de Cordouë, extremement honoré par Constantin pour son merite.] 'Car ils le noircissoient de tout leur pouvoir, *d* parce qu'ils pretendoient que c'estoit luy qui avoit assisté Cecilien, & qui avoit contraint, disoient-ils, le peuple des Saints, & ceux qui ne s'estoient souillez d'aucune tache, à entrer dans la communion des Traditeurs : [ce qui nous apprend que plusieurs des Schismatiques rentrerent encore alors dans l'unité de l'Eglise.] in Par. l. 1. c 4. p. 7. 2. c. *d* c. 5. p. 8. 1. d.

'Ils attribuoient de mesme aux suggestions de ce Prelat, la rigueur dont Constantin usa enfin contr'eux. Car voyant qu'après avoir esté vaincus dans deux Conciles, & n'avoir pu rien prouver devant luy de tout ce qu'ils avoient avancé, ils persistoient néanmoins encore dans leur fureur & dans leur separation sacrilege d'avec l'Eglise ; il avoit ordonné, disoit Parmenien, qu'on les menast au supplice. [S. Augustin ne nie pas ce commandement, qui regardoit sans doute ceux qui avoient comparu devant Constantin.] ' Et comme le grand Donat de Carthage estoit de ce nombre, selon ceux de sa secte ; [c'est peut-estre pour ce sujet] qu'ils luy attribuoient l'honneur du martyre. 'Mais quoiqu'il n'y eust pas de supplices trop rigoureux pour des personnes si criminelles ; néanmoins Constantin commua la peine de mort en une plus douce. Et c'est ce changement, dit S. Augustin, qu'on peut attribuer avec quelque apparence au conseil d'un Evesque comme estoit Osius, [s'il a eu quelque part à cette affaire,] & s'il faut agir par conjecture dans un point sur lequel on n'a rien de positif. c. 8. p. 9. 1. c. p col. c 16. p. 237. 1. c. in Par. l. 1. c. 8. p 9. 1. c.

[C'est sans doute après le jugement de Milan qu'il faut mettre] ' les loix que Constantin fit contre les Donatistes, *a* & qui servirent de modele aux Empereurs suivans. *b* S. Augustin en marque une, par laquelle il leur ostoit les basiliques & tous les lieux où ils s'assembloient, pour les ajuger au fisc, & leur défendoit, ce semble, par consequent de tenir aucune assemblée. Ce fut peut-estre pour ce sujet qu'ils bastirent] ' ces nouvelles Eglises que S. Optat leur reproche d'avoir ajoutées aux anciennes sans qu'on en eust besoin. [Il semble qu'il faille raporter encore à ce temps-ci ce que dit Saint Augustin,] 'qu'après avoir perdu leur cause, comme on voulut les obliger à quitter les Eglises, ils ne laisserent pas de s'y maintenir par la violence qui l'emporta contre l'autorité des ordonnances de l'Empereur, & par la fureur des Circoncellions ; [de quoy nous parlerons dans la suite.] lit P l. 2. c. 92. p. 118. 2. d. *a* ep. 48 p. 66. 1 c| 2. c. *b* lit. P. p. 118 1 a| ep. 68. p. 124. 1. a b. Opt l. 3. p 61. 63. Aug. in Par. l. 1. c. 11. p. 10. 2. c.

'Constantin confisqua encore les biens mesmes de ceux qui estoient convaincus, [peut-estre d'avoir calomnié Cecilien,] & qui resistoient avec opiniatreté à la réunion. [Ce peut estre] 'cette loy si severe que S. Augustin dit qu'il fit contr'eux. ep 48 p. 66. 1. b. ep. 165. p. 289. 1 c.

[Il est certain que quelques-uns d'eux furent bannis,] ' puisqu'on leur accorda leur rappel en 321. *c* S. Optat dit expressément que Constantin avoit banni dans des pays étrangers les chefs & les principaux des Donatistes, selon qu'ils le meritoient. [Mais je ne sçay s'il ne faut point lire Constant.] col. d. 3. c. 22. p. 228. 2. c| p. col. c. 31. 33. p. 245. 1. c| 2. d *c* Opt. l. 2. p. 54. 2.

'Ces ordonnances estoient tres-justes : elles estoient dignes du nom de Constantin si celebre par la profession qu'il faisoit du Christianisme : elles convenoient fort bien à l'esperance qu'il avoit en J. C., & à son amour pour l'unité de l'Eglise. 'Les Donatistes n'en eussent pas voulu avoir de moins severes contre Cecilien & les autres qu'ils accusoient, s'ils eussent pu les faire declarer coupables ; & alors ils eussent pretendu avoir rendu un grand service à l'Eglise, & devoir passer pour les défenseurs de l'unité & de la paix. Cependant parce que ces mesmes loix tomboient sur eux, c'est à dire sur des calomniateurs de leurs freres, & des ennemis irreconciliables de l'unité de l'Eglise : ils crioient que c'estoit une violence indigne & insupportable ; qu'on ne doit forcer personne sur la religion ; qu'il ne faut jamais rendre le mal pour le mal. 'Ils ne pouvoient mieux verifier la maxime que ceux mesmes de leur communion leur at- Aug. lit. P. p. 117. 2. d. ep. 48. 167. p 66. 1 b| 291. 1. a. p. 66. 1. c| 71. 1 d.

Digitized by Google

L'an de J.C. 316.

tribuoient, de croire que tout ce qu'ils vouloient estoit saint : *Quod volumus sanctum est*.

ARTICLE XXVII.

De Donat de Carthage.

[ON ne sçait pas si Constantin fit ses loix contre les Donatistes aussi-tost aprés avoir jugé leur affaire à Milan, ou s'il y fut obligé par les nouveaux desordres qu'ils firent à leur retour. Nous ne pouvons pas non plus dire precisément ce qui se passa en Afrique immediatement aprés ce jugement. Il semble neanmoins qu'on y peut rapporter ce que S. Optat met aprés le voyage des Evesques Eunome & Olympe :] 'Donat, dit-il, revint le premier à Carthage "sans en avoir la permission de Constantin : Cecilien l'ayant sceu se hasta de s'en retourner à son peuple, & par ce moyen [1] le Schisme se ralluma tout de nouveau.

Opt l. 1. p. 45. a. — ultrò. — 1.

'S. Optat suppose toûjours que ce Donat est celui de Carthage, [predecesseur de Parmenien,] '& successeur de Majorin dans le siege Schismatique de cette ville ; a & les Donatistes soutenoient que c'estoit luy qui en ce temps-ci tenoit teste à Cecilien ; [de sorte qu'il semble qu'il fust déja leur Evesque de Carthage : & nous n'avons point en effet de preuve que Majorin ait passé l'an 313.] 'Saint Jerôme dans son traité des hommes illustres, dit que ce Donat vivoit sous Constant & sous Constantin, [ou plutost Constance que la traduction greque nomme seul. Selon la chronique du mesme Pere, il paroissoit en 328, & vivoit encore en 355.]

p. 44 c. — Aug. h. 69. p. 12. 1. d | retr. l. 1 c. 21. p. 32. a. a p. col. c. 16 p. 237. 1. b. c. — Hier. v ill. c. 93. p. 296. d.

'S. Augustin le traite d'Apostat : [je ne sçay si c'est parce qu'il avoit été d'abord dans l'Eglise Catholique, & l'avoit quittée pour entrer dans le Schisme depuis qu'il eut esté formé.] 'Il estoit habile dans les lettres humaines, & aimé pour ce sujet par les gents du siecle. 'Il avoit de l'éloquence, & il étendit tellement sa secte par ce moyen, 'que c'est de luy qu'elle a principalement tiré sa force. b Il composa beaucoup de livres pour la défendre. Saint Jerôme dit qu'il trompa par ses mensonges presque toute l'Afrique, & particulierement [2] la Numidie. 'Aussi la plusspart du monde croit que c'est de luy qu'elle a pris son nom, plutost que de Donat [des Cases-noires] en Numidie, qui luy avoit donné la naissance. 'C'est le sentiment de S. Jerôme : ["& ce qui l'appuie beaucoup, c'est qu'avant que Donat fust Evesque de Carthage, les Schismatiques estoient appellez le parti de Majorin.]

Aug ps. 147 p. 703. a. c. — Opt. l. 3. p. 66. c. — Aug. p. 69. p. 12. 1. d. — in Cre. l. 2. c. 1. p. 169. a. c. — b Hier. p. 297 a. — Aug h. 69. p. 12. 1. d: — 2. — Hier. p. 296 d. — V. la note 4.

'Ce Donat de Carthage vivoit d'une maniere assez sobre, & il n'y avoit rien à l'exterieur dans ses mœurs qui parust reprehensible, [" hors son orgueil.] 'Les Donatistes le relevoient au-dessus de tous les autres, & l'appelloient un homme de sainte memoire, l'ornement de l'Eglise de Cartage. Ils lui atribuoient la gloire du martyre, comme nous avons dit, '& prétendoient aussi qu'il avoit fait des miracles, '& que Dieu luy avoit parlé dans la priere, en quoi S. Augustin assure qu'ils se trompoient, ou qu'ils vouloient tromper les autres.

Aug. lit. P. l. 2. c. 39. p. 106. 1. b. — p. col. c. 16. p. 237. 1. b | Carc. c. 2. S. 10. — V. § 18. — unit. c. 19. p. 154. 2 d. — in Jo. h. 13. p. 50. 2 b.

[Voici ce que nous trouvons de ce Donat dans un ouvrage qui est certainement de S. Augustin plutost que de S. Ambroise dont il porte aussi le nom.] „'Il y a dans „l'Eglise, dit ce Pere, & il y a toûjours „eu des hommes habiles, d'une profonde „érudition, & parfaitement instruits dans „la Loy de Dieu. Ce sont les pierreries „qui ornent les vétemens de [l'Eglise] „cette veritable femme forte. Mais il y a „eu de ces pierreries qui se sont détachées, „& qui se sont perduës en tombant. Tel „fut Donat qui quitta la place qu'il occu„poit dans cet ornement. Il s'en separa „pour chercher ailleurs sa propre gloire, „pour avoir un parti qui portast son nom. „Malheureux enfans, pourquoi vous at„tachez-vous à cette pierre precieuse qui „s'est separée du vétement de l'Eglise? „Quoy donc, me direz-vous, pensez„vous avoir autant d'esprit que luy, par„ler aussi bien que luy, estre aussi savant „que luy ? Mais que luy sert tout son „esprit, que luy sert toute son érudi„tion, que luy sert d'estre une pierre „precieuse, puisque toute pierre pre„cieuse qui ne demeure pas attachée à „l'ornement de cette femme forte, se „gaste, & perd tout son prix & tout son „éclat ? Il faut qu'elle demeure unie au „vétement de cette femme, qui est elle„mesme d'un plus grand prix que toutes „les pierreries qui l'ornent. Que Donat „n'y demeuroit-il donc attaché ? Car „je ne crains pas de le dire : ces pierre„ries ne sont precieuses qu'autant qu'el„les ont de charité : celle qui n'en a point „est sans valeur, & n'est digne que de „rebut. Qu'on vante son habileté, qu'on re„leve son éloquence, si l'on en croit celui „qui sçait discerner les veritables pierres „precieuses, si l'on s'en raporte à l'ouvrier „mesme qui a fait cet ornement ; l'on „ne regardera point cette pierre comme „precieuse, mais comme digne du der„nier mépris. Ce n'est pas une pierrerie „qui jette de l'éclat, mais une cymbale „qui produit un son confus.„

s. 37. c. 3. p. 182. f.

ARTICLE XXVIII.

Vanité insupportable de Donat : les Donatistes en font leur idole : Sa créance sur la Trinité.

'SAint Optat est celui qui parle le plus amplement de Donat, & il nous le dépeint comme un homme leger, furieux & emporté, 'qui s'élevant au-dessus du commun des hommes, vouloit se faire considerer comme une divinité : d'où vient qu'il luy applique les paroles par lesquelles Dieu condanne dans Ezechiel l'orgueil du Prince de Tyr. 'Il s'imaginoit, dit-il, s'estre établi une Principauté à Car-

Opt. l. 3. p. 64. — p. 64-67. — p. 65. a.

1. *renovellata sunt partes.*
2. Il le dit peut-estre parce que le Schisme estoit plus dans la Numidie que dans les autres provinces. Mais je pense que c'est parce qu'il en venoit: & il y a bien de l'apparence que cette province suivit toute d'abord, ou presque toute, le parti de Majorin établi par son Primat Second de Tigise.

Carthage, & y estre au-dessus mesme de l'Empereur. Le peuple luy donnoit rarement le titre d'Evesque, & on le nommoit presque toûjours Donat de Carthage.

'Quoique les Evesques ne doivent estre assujettis qu'à Dieu, il dominoit de telle sorte ceux de son parti, qu'ils le craignoient & le reveroient autant que Dieu mesme. 'Son ambition estoit de voir tout le monde, & les compagnons mesme de son Schisme, plier sous luy. Lorsqu'ils celebroient les mysteres, il ne s'y trouvoit que par forme, & il ne daigna jamais communier de ce qu'aucun d'eux avoit offert. Il aimoit mieux se retirer en particulier pour faire seul ce qu'il vouloit: Et cela obligeoit beaucoup de ses sectateurs mesmes de faire des plaintes de cette maniere si haute & si fiere dont il les traitoit. C'est ainsi que son cœur s'éleva jusqu'à se croire non plus un homme, mais un Dieu. 'Les hommes n'ont accoutumé de jurer que par le nom de Dieu seul: Et il souffroit [1] qu'ils jurassent en son nom; sans pouvoir rejetter sur eux la faute qu'ils faisoient en cela, puisque c'estoit à luy à l'empescher. Il ne l'empeschoit pas neanmoins, & donnoit ainsi sujet de dire qu'il se regardoit comme une divinité. p.65.c. b. p.66.a.

'Tous ceux qui croient en Jesus-Christ, ne doivent point avoir d'autre nom que celui de Chrétiens. Mais ce superbe osa partager avec Dieu le peuple Chrétien, & faire nommer ceux qui le suivoient non plus Chrétiens, mais Donatistes. Si l'on venoit à luy de quelque Province d'Afrique, il ne s'informoit point des nouvelles ordinaires: mais dès qu'une personne l'abordoit, il luy disoit sans rougir; „Hé bien, comment va mon „parti dans vos quartiers? „ 'Ses partisans se plaignoient quelquefois de ce qu'on les appelloit Donatistes. 'Mais néanmoins ils avoient pris ce nom devant le tribunal des Prefets comme un nom qui leur estoit glorieux; '& dans toutes les occasions où ils comparoissoient publiquement en justice pour des matieres Ecclesiastiques, lorsqu'on leur demandoit juridiquement qui ils estoient, ils prenoient la qualité de parti de Donat, sans parler de Jesus-Christ. a. Aug. in Cre.l.4.c.6. p.197.2.a. Cart.c.3 §. 31.p.542. Opt.p. 66. a.

[Nous verrons dans la suite de quelle maniere Donat parloit de l'Empereur Constant.] 'Mais on peut juger de son esprit par une lettre, où écrivant à un Prefet du Pretoire, il l'apostrophoit en ces termes: „Gregoire la honte du Se„nat & l'infamie des Prefets:„ à quoy il ajoutoit plusieurs choses de mesme force. Gregoire luy répondit au contraire avec une moderation aussi Episcopale, [que l'emportement de Donat estoit indigne du caractere qu'il usurpoit.] 'Gregoire estoit Prefet, selon le Code, à la fin du regne de Constantin en 336 & 337. p.64.b. Cod.Th.t. 6.p.364.1.

„[Ses disciples enfloient encore sa va„nité.] 'Ils chantoient publiquement ses „louanges, dit S. Augustin; ils luy di„soient hautement: O le fidéle condu„cteur! O le guide incomparable! Et il „ne répondoit point, comme David, „à ces flateurs: Que ceux qui m'applau„dissent se retirent en arriere; qu'ils „soient couverts de confusion. Il ne se „mettoit point en peine de les repren„dre, & de les porter à dire plutost au „Sauveur: C'est vous seul, Seigneur, „qui estes un conducteur fidéle, & le „guide incomparable.„ 'Ils estoient tellement aveuglez par la passion qu'ils avoient pour luy, que leurs ames adulteres ne faisoient pas difficulté de l'égaler à celui qui en est seul l'époux legitime: Car ils ne rougissoient pas de vouloir qu'on dist de luy ce qui ne convient qu'à Jesus-Christ Nostre Seigneur; Qu'il n'y avoit eu en luy aucune tâche ni aucun défaut. „Qui donnera, s'écrie S. Au„gustin; qui donnera à mes yeux une „source de larmes? Qui peut assez ge„mir & assez pleurer un si horrible blas„phême„? [Il ne faut point s'étonner après cela,] 'de ce que dit encore le mesme Pere, que Donat leur tenoit lieu de Jesus-Christ, & qu'ils s'emporteroient peut-estre davantage contre un homme qui diroit du mal de Donat, que contre un payen qui blasphemeroit Jesus-Christ. 'Dans la Conference de Carthage où Petilien sembloit vouloir rejetter le nom de Donatiste, il ajoute néanmoins qu'il ne desavouë pas d'avoir eu & d'avoir encore *pour chef Donat de bienheureuse & sainte memoire, dont le merite avoit jetté un tel éclat, que le temps n'avoit pas esté capable d'en ternir la gloire. 'Un avocat qui plaidoit pour eux à Carthage en 395, devant le Proconsul, osa dire que Donat avoit tellement établi la sainteté de l'Eglise Catholique contre l'erreur & la perfidie, [1] que son nom & son culte se trouvoit honoré par le respect & la veneration de presque tout l'univers. Aug. ps. 69.p.304. 2.a. in Par.l.2. c.7.p.14.2. a. f.197.p. 906.c. Cart.c.3.§. 30.31.p. 542. *principem.* Aug. in Cre.l.3.c. 56.p.191. a.b.

'Donat avoit fait, comme nous avons dit, plusieurs écrits pour sa secte, *a* & un entr'autres où il pretendoit que le Batesme de Jesus-Christ n'estoit point hors de sa communion. S. Augustin qui l'appelle une épistre, le refuta: mais son ouvrage n'est pas venu jusques à nous. Hier. v. ill. c.93.p.296. a. *a* Aug retr. l.1.c.21.p. 15.1.c.

'S. Jerôme dit qu'il avoit écrit un livre sur le S. Esprit, où il suivoit le dogme des Ariens. [Nous verrons dans la suite que les Ariens semblerent le vouloir attirer à leur parti en 347.] 'S. Augustin dit qu'il paroist par ses écrits que ses sentimens n'estoient pas bien Catholiques sur la Trinité, & qu'il croyoit tellement la consubstantialité, qu'il vouloit néanmoins que le Fils fust moindre que le Pere, & le S. Esprit moindre que le Fils. 'Il y avoit quelques Donatistes dans la mesme erreur. [Je ne sçay si c'est pour cela] *b* que S. Epiphane dit que les Donatistes suivoient la foy d'Arius; [ou si c'est qu'effectivement ils en eussent fait profession durant que les Ariens dominoient dans l'Occident sous Constance,] 'comme S. Augustin dit que quand les Gots [Ariens] estoient puissans, les Donatistes pour les flater disoient qu'ils avoient la mesme foy qu'eux. Hier.p. 297.a. Aug.h.69. p.12.2.d. ep.50.p. 79.2.b | f. 183.c 5.p. 876.d. *b* Epi.59.c. 13.p.505.a. Aug.ep. 50.p.79.2. b.

'Néanmoins S. Augustin dit en mesme temps b.

1. S. Simeon Stylite vouloit mesme que l'on jurast par son nom: mais c'estoit au contraire par respect, pour empescher qu'on ne profanast le nom de Dieu.

1. *In ejus nomen & cultum mundi pene totius observantia nutrita coaluit.*

Digitized by Google

temps qu'on refutoit cette lasche hypocrisie par l'autorité de leurs predecesseurs; parce qu'on assuroit que Donat n'avoit point esté dans la creance des Ariens, b 62. p. 12. a. d. ' & que pour le point mesme où il en avoit approché, le corps de son parti n'y avoit point fait d'attention, y en ayant assez peu parmi eux qui sceussent quel f. 183. p. 876. d. estoit son sentiment sur ce point, ' & la pluspart croyant, comme nous, que le Fils est égal au Pere, aussi bien que consubstantiel. Thdrt. h. l. 4. c. 6. p. 239. a. ' Theodoret dit, comme S. Epiphane, que les Donatistes suivoient l'erreur des Ariens; [& peut-estre cela estoit-il vray en ce temps-là, parce que les Vandales Ariens dominoient alors dans l'Afrique.]

Aug abc. p. 4. 1. a | retr. l. 1. c. 21. ' S. Augustin avoit dit dans ses premiers ouvrages, que Donat se voyant vaincu de toutes parts, avoit commencé à rebatizer : mais dans ses derniers il se reprend d'avoir cru que Donat de Carthage eust commencé ce desordre, dont nous parlerons plus amplement dans la suite.]

ARTICLE XXIX.

Une partie des Donatistes se réünit à l'Eglise; les autres s'en separent de plus en plus: Erreurs de cette secte.

Opt. l. 1. p. 45. a. ' LE retour de Donat & de Cecilien dans l'Afrique y renouvella le Schisme plus que jamais, ainsi que nous l'avons déja dit, après S. Optat, Aug. ep. ' quoique selon toutes sortes de raisons les Donatistes dussent enfin quitter leur opiniatreté en voyant ce different jugé pour la derniere fois, & sans appel, en faveur de Cecilien, par celui mesme qu'ils avoient si souvent demandé pour juge. Et Dieu n'avoit sans doute permis que Constantin receust leur appel, malgré le respect qu'il avoit pour les decisions des Evesques, que pour leur fermer entierement la bouche, & leur oster tout pretexte de se separer de l'Eglise. unit. Ec. c. 25. p. 160. a. a. ' Aussi ceux d'entr'eux qui avoient seulement esté surpris, comme hommes, par les faux bruits qu'on avoit répandus contre Cecilien, mais que Dieu destinoit comme de bons grains de froment, à estre un jour unis b. avec ses Saints; ' ces personnes, dis-je, voyant que si elles continuoient davantage à s'opposer à Cecilien, il falloit tenir pour coupables, non plus un Evesque ou quelques particuliers comme auparavant, mais generalement toutes les Eglises du monde avec lesquelles Cecilien estoit uni; ils aimerent mieux se rendre à l'autorité de l'Evangile, selon laquelle ils ne pouvoient pas douter que l'Eglise répanduë par toute la terre, ne fust la veritable, que se tenir à la decision du Concile de Carthage qui avoit condanné Cecilien. Ce fut par ce moyen qu'on vit beaucoup d'Evesques, d'Ecclesiastiques, & de peuples, rentrer dans l'unité & dans Vinc. L. c. 5. p. 327. la paix de l'Eglise Catholique, ' donnant cette excellente leçon à la posterité, qu'il ne faut point balancer à preferer le jugement sain & équitable, à la folie & à l'injustice de quelques particuliers. [Nous avons vu que cela estoit arrivé dés le Aug in Par. l. 1 c. 5. p. 8. 1 d. temps du Concile d'Arles;] ' & que les Donatistes mesmes nous donnoient lieu de juger que beaucoup d'autres s'estoient encore rendus après le jugement de Constantin, par les exhortations d'Osius.

Vinc. L. p. 327. ' Mais il y en eut d'autres (& ils faisoient une grande partie de l'Afrique) qui se precipiterent avec fureur dans l'abysme de leur égarement, sans se souvenir ni du nom ni de la religion [de JESUS-CHRIST,] ni de la profession [qu'ils avoient faite de le suivre :] preferant à toute l'Eglise la Opt. l. 2. p. 49. c. temerité sacrilege du seul Donat. ' Ils se trouverent liez & retenus par leur separation dans le precipice où leur fureur les avoit jettez : Et pour se mettre hors d'état d'en pouvoir sortir, ils s'engagerent eux-mesmes dans les filets du Schisme, resolus de persister avec obstination dans leur égarement, & de ne revenir jamais à la paix qu'ils avoient une fois abandonnée.

Aug. in Par. l. 1. c. 4. p. 7. 8. ' S. Augustin remarque en un endroit, que les Donatistes pretendoient que les Espagnols ayant condanné le grand Osius, & les Gaulois l'ayant absous, les Espagnols l'avoient enfin receu comme innocent. Les Donatistes les accusoient en cela de prevarication, & d'avoir édifié de nouveau contre le precepte de S. Paul, ce p. 8. 1. a. qu'ils avoient détruit d'abord. ' Mais si S. Paul avoit prétendu, dit S. Augustin, nous apprendre par là cet étrange paradoxe, qu'il ne faut jamais changer de sentiment & de conduite, il ne se seroit pas fait luy-mesme Chrêtien; il ne seroit pas devenu Apostre; il n'auroit pas édifié par ses predications les Eglises qu'il avoit tâché de détruire par ses persecutions. Les Donatistes n'ont donc jamais mieux montré pourquoi ils n'ont point voulu se rendre, quoique vaincus par tout, qu'en faisant un crime aux Espagnols d'avoir cedé à l'examen & au jugement de leurs collegues, contre ce qu'ils avoient jugé auparavant. Car autant que la conduite de ceux-ci est conforme à la douceur [& à l'humilité] Chrêtienne, autant celle des autres est-elle digne de l'opiniatreté [& de la fierté] du diable. Ainsi il ne faut pas s'étonner que les humbles aient conservé le lien de la paix, & que les superbes l'ayent rompu.

p 7. 8. ' Les Donatistes ne pouvoient donc mieux faire voir que ce qui a rendu leurs maux incurables, c'est que leur orgueil n'a pû se resoudre à condanner les sentences qu'ils avoient temerairement prononcées contre Cecilien dans son absence, ce qu'ils auroient esté obligez de faire, si par l'amour de la verité & pour le bien de la paix, ils avoient acquiescé au jugement des Evesques d'outremer. Ils auroient néanmoins remporté une victoire beaucoup plus avantageuse, si au moins après ce jugement, ils avoient pû vaincre leur animosité contre cet Evesque, que s'ils l'avoient fait condanner dans le Concile où il a esté absous. Car il est bien plus glorieux de triompher de son orgueil & de sa haine, que non seulement de vaincre un seul homme, mais mesme que de se soumettre une Ville entiere; selon ce que dit l'Ecriture, Que celui qui surmonte la colere, vaut mieux que celui qui prend une ville. Ils vouloient

loient vaincre un homme, pendant qu'ils se laissoient vaincre par la colere : & parce qu'ils vouloient vaincre un homme, ils se sont vu vaincus & par cet homme & par leur colere ; par cet homme, puisqu'il en a triomphé dans le jugement [qui attestoit son innocence ;] par leur colere, puisque tout vaincus qu'ils estoient, ils n'ont pu se rendre & demeurer en repos.

' Ainsi s'endurcissant avec obstination dans leur division, ils changerent leur Schisme en heresie, comme dit S. Augustin, ' suivant la définition qu'il donne, que le Schisme est une dissension encore nouvelle pour des sentimens differens ; & l'heresie un Schisme inveteré ; ' & aussi parce qu'ils avoient une fausse créance tant sur les Sacremens que sur l'Eglise. [Car contre l'autorité de JESUS-CHRIST, & de toute l'Ecriture, qui nous assurent] ' que l'Eglise Catholique est celle qui est répanduë dans toute la terre, [& qui ne cessera jamais d'estre visible à tout le monde,] ' ils prétendoient qu'elle estoit renfermée dans leur parti, c'est-à-dire dans la seule Province d'Afrique, ' dans laquelle mesme il y avoit plusieurs endroits où leur parti n'estoit point. 'Ils osoient dire qu'elle estoit perie dans tout le reste du monde par l'union que l'on y avoit avec ceux qu'il leur plaisoit encore de traiter de Traditeurs ; ' c'est-à-dire parce que tous les Fideles ne pouvant juger par eux-mesmes des crimes dont ils accusoient Cecilien, avoient mieux aimé en croire ceux qui avoient examiné & jugé l'affaire, que les déclamations des accusateurs. [Nous parlerons en son lieu de leur erreur sur les Sacremens.]

[h.99.p.12.2.c. | in Cre. l.2.c.7.p.17c.2.d. | c.8.p.171.1.b. | Opt.l.2.p.52a. | c. | p.46.b.c. | b.c| Aug.h.68.p.12.2.c. | ep.167.p.291.2.b.]

ARTICLE XXX.

Fausses raisons des Donatistes pour justifier leur Schisme : Leur aversion pour les Catholiques.

[LEs Donatistes sentoient quelquefois combien il estoit injuste de condanner tous les Catholiques comme complices des crimes de Cecilien ;] 'dont la plusspart n'avoient jamais oüi parler, comme cela ne se pouvoit nier que par la derniere impudence. [Pour rendre donc cette condannation un peu moins insupportable,] 'ils prétendoient ridiculement que ces crimes estoient connus de presque toute la terre ; qu'ils avoient des pieces authentiques pour les prouver, 'que de très-fideles témoins avoient esté deputez dans les Gaules, l'Espagne, l'Italie & les autres Provinces, pour les informer de la verité ; & que de très-saints Evesques y avoient esté par deux fois, & y avoient publié l'état des choses avec encore plus de lumiere & de certitude. [Toutes ces deputations n'ont aucun fondement, & paroissent feintes sur les deux Conciles de Rome & d'Arles, & sur les autres choses qui se passerent au commencement du Schisme, desquelles les Donatistes n'avoient pas sujet de se vanter.] ' Mais supposé que ces deputations fussent veritables, ce qu'on en pouvoit juger avec le plus d'apparence, c'est que comme les Donatistes avoient déja esté condannez par le juste jugement [des Conciles de Rome & d'Arles,] on n'avoit point voulu admettre leurs deputez à la communion, ni écouter leurs accusations injustes. [Et c'estoit assurément ce qu'on devoit faire selon les regles de l'équité naturelle, & selon les loix de l'Eglise.]

[Aug. in Par.l.3.c.1.p.11.2.d. | in Cre.l.3.c.33.p.186.2.b. | in Par.l.1.c.2.p.6.2.c. | d.]

'Comme les Catholiques les pressoient de justifier leur Schisme par l'autorité de l'Ecriture, ils alleguoient quelquefois un passage des Cantiques, où ils taschoient de trouver par une fausse ponctuation, que l'Eglise devoit estre renfermée dans le midi : Surquoi S. Augustin se moque d'eux en divers endroits. ' Il leur montre que mesme à la lettre & selon leur interpretation, cela ne leur convenoit pas, y ayant des Provinces encore plus meridionales que la Numidie où estoit le fort de leur Schisme, ' & d'où il avoit tiré son origine : *a* & mesme la situation de ce pays tout découvert & plein de campagnes fertiles, mais seulement en blez & non en arbres, ne convenoit point à un autre passage du Cantique d'Habacuc, qu'ils citoient aussi pour eux.

[unit. Ec. c. 19 p.155.2. c| ps.46.c.15. p 243-245| 138 c.9. p. 676. &c. | unit.p.155.2.c. | ps.46.p.246.d. | *a* e. f.]

[C'est sur des fondemens si ruineux qu'ils hazardoient leur salut & leur bonheur éternel : & avec cela ils estoient si insolens & si fiers,] ' qu'en traitant les Catholiques de race des Traditeurs, ils prenoient pour eux la qualité d'enfans des Martyrs, ' & d'Evesques du pur Christianisme, de Pontifes & de défenseurs de l'Eglise & de la verité Catholique. ' Ils prétendoient faire seuls l'Eglise Catholique, *b* & traitoient les Catholiques de Mensuristes & de Cecilianistes.

[col.d.3.c 4. p.219 2.b. | Cart.c.1. §. 141| 2 §.10. 12. | c 3.§.22 p. 540. | *b* §.30.]

' Cependant ils condannoient tous les jours eux-mesmes leur heresie dans le sacrifice, n'osant pas se dispenser des paroles solennelles de la Liturgie, dans laquelle ils disoient qu'ils offroient pour l'Eglise unique qui est répanduë par toute la terre. ' On remarque qu'ils recitoient à l'autel le nom des Auteurs de leur Schisme.

[Opt.l 2.p. 52.53. | Aug. in Par.l.3 c.6. p.31.2.b.]

' Dans la haine qu'ils avoient pour les Catholiques, ils n'avoient garde de trouver bon qu'on les appellast leurs freres ; au lieu que les Catholiques vouloient bien leur donner cette marque de charité, 'que S. Justin donne aux payens mesmes, *c* quoique ce ne soit pas la coûtume de l'Eglise : *d* & les Catholiques croyoient qu'il estoit utile à la cause de la verité qu'ils la leur donnassent. *e* Ces Schismatiques évitoient mesme de se rencontrer avec des Catholiques : ils refusoient leur entretien : *f* ils les empeschoient de les venir trouver : ils ne vouloient point non plus s'entretenir ou conferer avec eux, soit par écrit, soit de vive voix, & se contentoient de vomir toûjours des injures contre leur honneur, 'refusant par un étrange orgueil de conferer avec eux, parce que c'estoient, disoient-ils, des pecheurs. *g* Quand les Catholiques leur écrivoient, ils n'en pouvoient

[ps 32.p.91. 1.2 | Opt. l. 1.p.34.a. | Just. ap. | *c* Aug. ps. 32.p.91.1.c. | *d* Opt.l.4.p. 76.c. | *e* l.1.p.35.a | Aug. ps. 57.p.232.1.a. | *f* Opt.l.1.p. 34.c. | Aug ep. 166.p 290.1.a. | *g* 162. p. 277.1.c.]

c l lit.P.l.1. voient avoir de réponse ; ' & néanmoins
c 1.p.59.1. ils ne leur écrivoient pas des lettres de
c. communion, parce que les Donatistes
ne les vouloient pas recevoir, & qu'ils
s'en estoient rendu indignes par leur
Schisme, mais seulement des lettres pri-
vées telles qu'on en écrivoit aux payens.
S. Augustin omet le salut dans celles qu'il
ep. 172. p. leur écrit. ' Ils se moquoient quelquefois
295.2.b. de " la civilité avec laquelle les Catholi- *humilitatem.*
ques les traitoient, & leur en faisoient
un crime.

lit.P.l.1.c. 'Quand ils avoient fait quelque ouvrage
19.p.92.1. pour leur secte, ils faisoient ce qu'ils
2. pouvoient pour empescher qu'il ne tom-
bast entre les mains des Catholiques qui
estoient en état d'y répondre ; [& néan-
moins ils couvroient cette veritable foi-
in Cre.l.1. blesse sous un pretexte] ' de prudence &
c.3.p.162. de patience, aimant mieux, disoient-ils,
1.c. se contenter d'enseigner la loy de Dieu
au peuple dans l'Eglise, que répondre aux
Catholiques [& disputer avec eux ;] pre-
tendant que si la parole de Dieu ne les in-
struisoit pas assez, il n'y avoit point d'au-
torité humaine qui pust dissiper leurs te-
nebres & les rappeller à la regle de la ve-
l.2.c.5.p. rité. ' Que si quelque laïque d'entr'eux
170.2.b. se mesloit d'écrire, ils vouloient bien
prendre part à sa victoire, s'il eust pû en
remporter quelqu'une ; mais non pas à
sa honte quand il estoit vaincu, ni répon-
dre de ce qu'il disoit.

f.46.c 13.p. 'Ils ne vouloient point que les Catho-
241.d.e.f. liques entrassent dans leurs Eglises pour
p.242.a. les écouter : ils les en chassoient ; '& peu
ep.255.p. s'en falloit qu'ils ne les batissent. ' Ils la-
357.1.b. voient avec de l'eau salée le pavé où ils
Opt.l.4.p. avoient esté. 'Il n'y en avoit point parmi
78.b. eux qui ne meslast aux instructions qu'il
faisoit au peuple, des calomnies & des
invectives contre les Catholiques. Ils or-
donnoient aux laïques de ne les point sa-
luer, & de ne point recevoir leurs civi-
litez : & quelquefois leurs Evesques refu-
soient aux Catholiques le baiser que l'on
se donnoit alors en se rencontrant.

Aug. f.46. 'Les Catholiques au contraire estoient
p.241.g. ravis qu'ils vinssent entendre leurs Eves-
ques ; & ils esperoient que quoiqu'ils se
moquassent d'abord de la verité, ils ne lais-
seroient pas enfin de la reconnoistre &
ep.68.p. de la suivre. ' Au lieu des violences que
115.1.c.d. nous verrons qu'ils exerçoient contre les
Catholiques, les Evesques orthodoxes ne
travailloient qu'à les instruire, & les trai-
toient avec toute sorte de douceur lors-
d. qu'ils tomboient entre leurs mains. ' Ils
taschoient de porter les laïques à les trai-
ter de mesme, mais ils n'en estoient pas
toûjours les maistres.

ep.255.p. 'Cette haine des Donatistes pour les
357.2.c. Catholiques estoit d'autant plus étrange,
qu'ils estoient souvent unis ensemble par
le mariage & par tous les autres liens de
la societé civile : & il paroist mesme
que la diversité de communion n'empes-
choit pas qu'ils ne contractassent ces sor-
tes de liaisons.

ARTICLE XXXI.

Déreglemens des Donatistes pour les mœurs : Ils reçoivent les mauvais Catholiques ; se fondent sur de faux miracles.

[DAns le desir qu'avoient les Dona-
tistes de justifier, s'ils eussent pû,
soit leur separation, soit la haine dont
ils estoient animez contre les Catholi-
Aug.ep. ques,] ' ils recherchoient avec soin les
137.p.250. fautes qui se commettoient dans l'Eglise ;
2.b|251.2. & par une malignité diabolique ils se ré-
b. jouissoient des scandales qui affligeoient
p.251.2.b. les Saints [& les Anges.] ' Quand un
c. Evesque, un Ecclesiastique, un Moine,
ou une Religieuse, tomboit en quelque
faute, ils ne songeoient & ne travailloient
qu'à se persuader, qu'à publier & à sou-
tenir que tous les autres estoient aussi cri-
minels, quoiqu'on ne pust pas les faire
tous connoistre pour ce qu'ils estoient.
S'il se répandoit des bruits fascheux, vrais
ou faux, contre quelques-uns de ceux qui
faisoient une singuliere profession de pie-
té, ils faisoient tous leurs efforts pour en
étendre l'infamie & le soupçon sur tous
les autres.

[Cependant quelques défauts qui fus-
sent parmi les Catholiques, ils n'en avoient
f.47.c.10. pas de moindres parmi eux.] ' Pour ne
p.258.c. point parler encore de la fureur des Cir-
in Jo. h.5. concellions, 'l'ivrognerie & la gourman-
p.20.1.c. dise y estoient des vices ordinaires & tout
f.47.p.258. publics. 'Ils amassoient usures sur usures.
b. a S. Augustin leur reproche qu'on voyoit
a unit.c.19. aux sepulcres de leurs faux martyrs des
p.155.1.d. troupes de vagabons, d'ivrognes, de mé-
chans de l'un & de l'autre sexe, qui se
mesloient ensemble pour se remplir de
vin & se souiller par toutes sortes de cri-
in Par. l.3. mes. 'Et c'est avec tout cela qu'ils avoient
c.3.p.28.1. l'insolence de comparer leur secte au pur
a. froment, & tout le reste de l'Eglise à de
b|f.47.p. la paille infructueuse & sterile. 'Surquoi
258.b.c. S. Augustin leur répond, si l'Afrique a esté
choisie pour renfermer le bon grain, &
que tout le reste de la terre ne soit rempli
que de paille, d'où viennent donc ces
grandes troupes de Circoncellions ? D'où
vient ce grand nombre d'ivrognes & de
débauchez ? D'où vient cette quantité in-
finie de filles, qui sans estre mariées ont
perdu leur virginité, & font partout voir
leurs crimes ? D'où vient qu'on ne voit que
voleurs, qu'avares, qu'usuriers ? D'où
viennent tant de personnes qu'on connoist
trop dans chaque pays, qui sont autant
"d'Optats en méchanceté, quoiqu'ils ne V.§.73.
le soient pas en puissance ? Serez-vous as-
sez impudens pour nier que cela ne se voie
pas parmi vous, ou assez scelerats pour
soutenir que ce soit là de bon grain ?

[Il ne faut pas s'étonner qu'il y eust
tant de déreglemens parmi eux, puisque
leur secte estoit le recours des plus mé-
in Jo h.10. chans des Catholiques,] ' qui pour évi-
p.38.1.d. ter la discipline de l'Eglise, menaçoient
hautement de se retirer dans le parti de
ep.169.p. Donat. ' Ils s'y retiroient effectivement,
293.2.c|lit. ils y estoient receus sans difficulté ; on les
P.l.3.c.37. y attiroit mesme ; & aprés qu'ils avoient
p.133.2.d. esté rebatizez, ils insultoient par une
fureur

Digitized by Google

fureur sacrilege, à la discipline de l'Eglise dont ils n'avoient pû supporter la sainte severité. Mais l'effet de leur second batesme estoit qu'ils devenoient encore plus dereglez qu'ils n'estoient auparavant.

ep.169.p.193.2.b. 'S. Augustin en raporte divers exemples, comme d'un nommé Prime degradé du soudiaconat; 168.p.192.2.b. 'd'un jeune homme qui se fit rebatizer pour avoir la liberté de battre sa mere, ou mesme de la tuer; 255.p.368.1.a. 'de Rusticien Soudiacre excommunié par son Curé, qui trouva dans le parti des Donatistes la protection dont il avoit besoin contre l'Eglise & contre ses créanciers; b. 'd'un autre qui estant Diacre avoit aussi esté excommunié par son Curé, avoit esté rebatizé & fait Diacre par les Donatistes, & peu de jours aprés avoit esté tué en voulant faire la nuit une violence avec les Circoncellions; lit.P.l.3.c.38.p.134.1.a. 'de Splendone deposé du diaconat dans les Gaules, & néanmoins rebatizé & fait Prestre par leur grand Petilien de Cirthe, qui fut depuis contraint luy-mesme de le chasser. ep.169.p.193.2.c.d. 'Afin qu'ils ne pussent pas pretendre ignorer ces desordres, S. Augustin en manda quelques-uns à une personne de leur secte, pour en avertir son Evesque; & il dit que si cela ne suffit pas, il le fera signifier juridiquement à l'Evesque mesme.

c. 'Les Catholiques recevoient bien tous ceux qui revenoient à l'Eglise : mais quand c'estoient des personnes condannées par les Donatistes pour leurs fautes, ils ne les recevoient qu'en qualité de penitens.

unit.c.18.p.154.2.b. 'Comme les Schismatiques ne pouvoient montrer la verité de leur Eglise par aucune preuve solide, c'est-à-dire par aucun témoignage clair & certain des Ecritures Canoniques, ils taschoient de s'appuyer sur d'autres fondemens, & particulierement sur des miracles & des prodiges trompeurs. c.19.p.154.2.d|in Jo.h.13.p.50.2.b|ep.165.p.286.2.c. 'Car ils se vantoient que Donat, ou Ponce [dont nous parlerons dans la suite,] ou je ne sçay quel autre, avoient fait tels & tels miracles; que des personnes priant aux tombeaux de ceux de leur communion, avoient esté exaucez; qu'il arrivoit tel & tel prodige en un certain endroit; qu'un tel frere ou une telle sœur de leur communion avoit eu une telle vision en veillant, ou un tel songe en dormant. unit.c.19.p.155.1.a. „'Mais laissons-là „toutes ces choses, dit S. Augustin; qui „sont ou des faussetez inventées par des „hommes trompeurs, ou des prodiges „produits par l'illusion des esprits qui se „plaisent à nous seduire, & par lesquels „JESUS-CHRIST nous avertit de ne „nous point laisser surprendre.„ a.b.c. 'Il montre ensuite comment Dieu permettoit que cela arrivast, 2.a. '& qu'il faut prouver la verité de l'Eglise non par ces choses, mais par l'autorité des Ecritures.

a. 'Il se faisoit alors un grand nombre de guerisons & d'autres miracles par toute la terre dans les lieux saints que les Catholiques frequentoient; & on ne manquoit pas de personnes à qui soit par des songes, soit dans des ravissemens d'esprit, on commandoit de ne point entrer dans le parti de Donat, ou de le quitter. Toutes ces choses, dit S. Augustin, sont à approuver, parce qu'elles arrivent dans l'Eglise Catholique; mais elles ne prouvent pas que l'Eglise où elles arrivent soit la Catholique.

ARTICLE XXXII.

Les Evesques Donatistes veulent qu'on les croie saints, & comme impeccables.

[SI l'on ne peut supporter la temerité avec laquelle les Donatistes condannoient les Fideles de toutes les Provinces de l'Eglise, on peut encore moins souffrir la vanité de leurs Evesques,] Aug. in Par.l.2.c.7.p.14.1.d|lit.P.l.2.c.105.p.124.1.b. 'qui avoient l'insolence de vouloir que leurs peuples les crussent impeccables, & se déchargeassent sur eux de leurs pechez pour estre purgez par leurs prieres. Vous estes, leur dit S. Augustin, vous estes assurément de grands hommes, des hommes admirables, des hommes celestes, des hommes divins; ou plutost vous n'estes pas des hommes, mais des anges, puis que vous voulez bien prier pour les peuples, & que vous ne voulez pas qu'ils prient pour vous. Opt.l.2.p.57.a. 'En pardonnant les pechez des autres, vous voulez qu'on vous croie innocens; & vous remettez les pechez comme si vous n'en aviez aucun qui eust besoin d'estre remis. C'est encore moins là une présomption, qu'une illusion. Mais l'orgueil où vous avez esté nourris ne peut pas vous inspirer autre chose. Aug. in Par.p.14.2.a. 'Cependant sans parler des vices monstrueux qui se rencontroient en quelques-uns d'eux, comme dans Optat le Gildonien, ils ne pouvoient pas prétendre estre tous exemts ni d'ivrognerie, ni d'avarice.

c.10.p.16.2.b. 'Ils se reduisoient quelquefois à soutenir que parmi [leurs ministres Ecclesiastiques,] il n'y avoit personne qui fust ouvertement criminel, en quoy il estoit bien aisé de les convaincre de mensonge. Mais ils estoient toûjours obligez de reconnoistre qu'il y en avoit beaucoup de criminels sans estre connus. Car ils en estoient convaincus tous les jours par ceux qui aprés avoir mené une vie fort dereglée & fort corrompuë parmi eux, & l'avoir tenuë long-temps cachée, estoient enfin découverts, & chassez honteusement, a. 'non seulement pour des fautes nouvellement commises, mais encore pour une longue suite de crimes. lit.P.l.2.c.26.p.101.1.d. 'Il n'estoit point rare de voir parmi eux des Prestres & des Evesques deposez pour avoir eu des enfans. l.3.c.34.p.133.1.b. 'On remarque particulierement un Cyprien Evesque de Tubursicubure. a in Cre.l.3.c.45.48.g.189.1.a|190.1.a. a Il se commettoit mesme beaucoup de crimes publics par leurs Evesques & leurs Prestres, qui demeuroient impunis. Ils s'excusoient quelquefois sur ce qu'ils ne les connoissoient point, ou qu'ils n'estoient pas denoncez : mais ces pretextes estoient ridicules en bien des rencontres, comme à l'égard d'Optat de Tamugade & de " Crispin de Calame. V.S.Augustin. in Par.l.2.c.10.p.16.1.c. 'Aprés tout, quoiqu'ils dissent de leur innocence, ceux mesmes d'entr'eux qui avoient une plus haute idée de leur vertu, n'osoient pourtant pas dire qu'ils ne fussent point pecheurs

cheurs lorſqu'on le leur demandoit, ni ſe diſpenſer de fraper leur poitrine, ou de demander pardon à Dieu de leurs pechez en diſant l'oraiſon dominicale.

f.46.c.10. p.246.c d| 47.c.15.p. 264.265. 'Ils prenoient un ſi grand empire ſur leurs peuples, & vouloient qu'ils leur fuſſent tellement ſoûmis, au lieu d'eſtre ſoûmis à Dieu, que contre la parole expreſſe de l'Evangile, ils leur avoient perſuadé qu'on ne ſe pouvoit perdre en les ſuivant : de ſorte que les laïques lorſqu'ils eſtoient convaincus par l'évidence de la verité, diſoient qu'ils ne laiſſoient pas d'eſtre en ſureté dans leur Schiſme, qu'ils eſtoient brebis, qu'ils ſuivoient leurs Eveſques, leſquels répondroient d'eux devant Dieu.

[Cet orgueil par lequel les Eveſques Donatiſtes vouloient paſſer pour des ſaints, & ſe mettoient en la place de JESUS-CHRIST, eſtoit une ſuite neceſſaire d'une autre erreur où ils s'eſtoient engagez.]

lit.P.l.3.c. 44.p.135. 2.a|Opt.l. 5.p.89.b.c. 'Car reconnoiſſant que nul ne peut donner la ſainteté à un autre, s'il ne l'a luymeſme, au lieu d'en inferer que Dieu, [qui ſeul eſt parfaitement ſaint,] eſt ſeul auſſi qui puiſſe ſanctifier les autres, ils pretendoient que les miniſtres des Sacremens eſtoient les auteurs des graces qui Aug.ep. 167.p.291. 2.d. s'y reçoivent, '& que le bateſme de JESUS-CHRIST n'eſt veritable, [& ne peut ſanctifier perſonne,] que lorſf.137.c.10. p.669.e. qu'il eſt donné par un juſte. 'Ainſi comme ils ne faiſoient point de difficulté de dire que c'eſtoient eux qui ſanctifioient Opt.l.5.p. 87.a. les hommes, '& qu'ils ſe croyoient moins les miniſtres des Sacremens, que les maiſtres des graces qu'ils operent par euxmeſmes, [ils en inferoient par une conc. ſequence infaillible,] 'qu'ils eſtoient tous Aug.ep. 167.p.291. 292. des ſaints, 'quoique quelquefois ils fuſſent contraints de ſe reduire à une ſainteté exterieure, [& de ruiner par là une partie de leurs faux principes.]

ARTICLE XXXIII.

Les Donatiſtes rebatizent : Leur bizarrerie ſur ce point : Quelle en peut avoir eſté l'origine.

[PUiſque ſelon le ſentiment des Donatiſtes, il falloit eſtre ſaint pour donner les Sacremens, & que pretendant faire ſeuls la vraie Egliſe, ils croyoient auſſi pouvoir ſeuls s'attribuer la ſainteté; il ne faut pas s'étonner s'ils ſe trouvoient Aug. engagez par ces erreurs,] 'à ſoutenir par une nouvelle erreur, que tous les Sacremens qui ſe donnoient hors de leur Schiſme, eſtoient nuls & invalides. Ainſi ils rebatizoient tous ceux qui vouloient Opt.l.4.p. 79.80. entrer dans leur communion, 'ſans omettre les exorciſmes & les exſufflations que l'on fait contre le demon avant le bateſme. Et ils rebatizoient de la ſorte ceux meſmes qui venoient des pays les plus éloignez, & où les crimes pretendus de Cecilien, qu'ils prenoient pour pretexte de leur ſeparation, eſtoient les plus in-l.2.p.53.a. connus. 'S.Optat dit qu'on prouvoit qu'ils avoient rebatizé des perſonnes venuës Aug. in Pet.c.11.p. 86.1.a. d'Antioche & de l'Arabie. 'Ils n'en exceptoient pas les Egliſes fondées par les Apoſtres en perſonne : & lorſqu'ils pouvoient ſeduire des laïques ou des Eccleſiaſtiques, meſme des Preſtres & des Eveſques batizez & ordonnez dans ces Egliſes, ils les mettoient au rang des catecumenes comme les autres.

abc.p.4.2. cl ep.167.p. 292.1.a| Opt.l.2.p. 52.a. 'Cependant lorſqu'on venoit à découvrir quelque crime dans leurs prelats, ils les excommunioient; mais ils ne rebatizoient point ceux qu'ils avoient batizez, Aug.ep. 166.167.p. 289.2.c| 292.1.a. quoique batizez par des méchans. 'Ils diſoient alors que quand le miniſtre eſtoit bon, il juſtifioit celui qu'il batizoit; & que quand il eſtoit méchant ſans qu'on le ſceuſt, c'eſtoit Dieu qui juſtifioit le batizé : de ſorte qu'il eſtoit à ſouhaiter d'eſtre batizé par un hypocrite.

in Par.l.2. c.13.p.18. 2.a. 'Ils ne rebatizoient pas non plus ceux qui ayant eſté batizez chez eux, & les ayant quittez, retournoient encore à Opt.l.3.p. 75.a. leur communion. 'S. Optat ſemble dire en un endroit qu'ils les batizoient : [mais apparemment ce n'eſt point ſon Aug. in Par.l.2.c. 13.p.18.2. a. ſens:] '& S. Auguſtin ſoutient abſolument que cela ne ſe pratiquoit point parmi eux, quoi qu'ils le duſſent faire ſelon Opt.l.2.p. 60.61. leurs principes. 'S. Optat meſme parlant autrepart du meſme cas, ſe plaint ſeulement de ce qu'on les mettoit en penitence, & ne dit point qu'on les batizaſt.

Aug. in Par.l.2.c. 13.p.18.2. a.b. 'Les Catholiques inferoient de là qu'on ne perdoit donc point le bateſme en ſortant de l'Egliſe; qu'ainſi Cecilien l'ayant receu dans l'Egliſe, l'avoit donné validement, (ce qui répondoit à une de leurs chicanes, qu'on ne donne point ce qu'on n'a pas;) que les autres Eveſques, coupables ſeulement d'avoir communiqué avec Cecilien, avoient encore moins perdu le pouvoir de le donner; & que par conſequent l'Egliſe de Cecilien, c'eſt-à-dire l'Egliſe Catholique, c. avoit un veritable bateſme. 'Pour ſe tirer de ces conſequences, quelques-uns d'eux avançoient cette maxime, que celui qui ſortoit de l'Egliſe ne perdoit pas le bateſme, mais perdoit le droit de le donner; ſurquoi on peut voir la réponſe bapt.l.1.c. 6.p.34.2.a. de S. Auguſtin. 'Enfin Dieu finit cette difficulté par la diſpute qu'ils eurent eux-meſmes avec les Maximianiſtes, dont nous parlerons en ſon lieu. Car ils reconnurent alors qu'on pouvoit batizer validement hors de leur communion.

l.5.c.5.p. 59.1.a.b. 'S. Auguſtin nous fait remarquer que les hommes par une ſecrette inſpiration de Dieu, ont une horreur naturelle de voir une perſonne qui a receu le bateſme quelque part que ce ſoit, le recevoir de nouveau; en ſorte que les heretiques meſmes qui avoient cette malheureuſe pratique, "eſtoient obligez de ſe faire violence pour ne pas rougir lorſqu'on les attaquoit ſur ce point; *confricant frontem.* & la pluſpart de leurs laïques, quoique nourris & vieillis dans le Schiſme, où ils avoient pris une averſion étrange de l'Egliſe Catholique, avouoient que c'eſtoit la ſeule choſe qu'ils trouvoient à redire dans leur ſecte. Auſſi pluſieurs de ceux qui vouloient ſe ranger du coſté des Donatiſtes pour des intereſts temporels, taſchoient de ménager en ſecret qu'on leur accordaſt comme une grande grace de ne les point rebatizer. D'autres abuſez par leur fauſſe doctrine,

&

& trompez par leurs calomnies contre l'Eglise Catholique, ne se pouvoient néanmoins resoudre à embrasser leur communion, pour n'estre pas obligez de recevoir une seconde fois le batesme. 'Cette rebaptization faisoit moins d'horreur, quand on n'en usoit qu'à l'égard de quelques particuliers, ou rarement, ou dans des lieux fort éloignez. 'Mais lorsqu'il s'en rencontroit beaucoup ensemble à rebatizer, les Donatistes estoient quelquefois obligez de ceder à ce sentiment répandu generalement dans l'esprit de tout le monde, trahir leurs propres principes, se fermer la bouche, & se couper en quelque sorte la langue. Et c'est ce qui arriva dans l'affaire des Maximianistes. c.6 p.59.1. c. c.5.p.59.1. b.

'S. Augustin a crû durant quelque temps que c'estoit Donat de Carthage qui avoit ordonné le premier de rebatizer; mais il a depuis reconnu que cela n'estoit pas. [Dans son pseaume contre les Donatistes qui fut l'un de ses premiers ouvrages contre eux, lorsqu'il ne distinguoit pas encore Donat de Carthage de Donat des Cases-noires,] 'Il dit que Donat se voyant vaincu partout, [& devant les Evesques, & devant l'Empereur,] commença à rebatizer les Chrétiens. [Et peut-estre que les Donatistes en firent alors quelque decret sous l'autorité de Donat de Carthage, pour s'opposer au decret contraire du Concile d'Arles: mais ils ne commencerent pas alors à le pratiquer.] 'Car dès le Concile de Rome, Donat [des Cases-noires] fut condanné pour avoir avoué qu'il avoit rebatizé, qu'il avoit imposé la main à des Evesques qui estoient tombez [dans l'Apostasie,] contre la pratique que l'Eglise suivoit alors. [Ainsi l'on voit qu'ils rebatizoient dès le commencement du Schisme. retr.l 1. c. 21.p.15.2. a. abc.p.4.1.a. Opt.l.1.p. 44.b.

On peut dire mesme que ce n'estoit pas par une innovation particuliere, mais seulement en suivant "la pratique commune de l'Afrique. Car il est certain que c'estoit celle de cette Province cinquante ans auparavant, du temps de S. Cyprien; & nous n'avons pas de preuve qu'elle y eust esté changée depuis.] 'Au contraire le Concile d'Arles en reglant ce point, & en condannant la rebaptization, ¹l'attribuë generalement aux Africains comme une loy propre à cette Province. [Il y a assurément peu d'apparence qu'il ait voulu faire ce tort à Cecilien present, & aux autres Catholiques d'Afrique, de faire croire qu'ils estoient dans une mauvaise pratique, lorsqu'ils la condannoient comme les autres. V.§.22. 1. Conc.t.1.p. 1428.a.

Pour ce qui est du Concile de Rome qui condanna la rebaptization dans Donat des Cases-noires, il y auroit assurément eu de l'injustice de le condanner pour une chose qui luy estoit commune avec toute l'Afrique & avec ses propres parties, s'il n'y eust esté condanné que sur cela. Mais estant coupable de bien d'autres fautes, il n'est pas étrange qu'on ait marqué dans la sentence de sa condannation, une chose que les Evesques d'Italie, & peut-estre ceux des Gaules, trouvoient mauvaise, & que les Catholiques d'Afrique pouvoient commencer à abandonner, comme ils la condannerent l'année suivante en signant le Concile d'Arles. Mais il se peut faire encore que Donat entreprist de rebatizer ceux mesmes qui avoient esté batizez dans l'Eglise, lorsqu'ils estoient tombez durant la persecution, ce qui estoit contre le sentiment de S. Cyprien,] 'de mesme qu'il imposoit les mains aux Evesques tombez pour les mettre en penitence, 'quoique ce ne fust la pratique ni de l'Afrique, ni d'aucune autre Eglise, comme S. Optat le soutient. Opt.n.p. 12. 1 2.p.60.c.

1. *De Afris qui propriâ lege utuntur, &c.*

ARTICLE XXXIV.

Grand Concile des Donatistes sur le batesme; dont ils ne suivent pas néanmoins les resolutions.

'SAINT AUGUSTIN rapporte sur l'autorité d'un celebre Donatiste nommé Tycone, que les Schismatiques au nombre de 270 Evesques, tinrent un Concile à Carthage, où sans vouloir s'arrester à tout ce qui pouvoit avoir esté defini jusqu'alors sur le batesme, ils examinerent cette matiere durant ᵃ deux mois & demi, & conclurent enfin que si les Traditeurs, quoique coupables d'un crime énorme, ne vouloient point estre batizez, on communiqueroit avec eux "comme avec des innocens. Tycone ajoutoit que Deutere Evesque Donatiste, suivant l'autorité de ce decret, avoit receu à la communion & uni à son Eglise un peuple de Traditeurs, sans que cela eust empesché Donat de communiquer toûjours avec lui; que Donat avoit de mesme toûjours communiqué avec les Evesques des Maures, quoique durant quarante ans, & jusqu'à la persecution de Macaire [qui arriva en 348,] ils communiquassent avec les Traditeurs, sans les batizer. Aug. ep. 48.p.71.1. a. 75.jours. pro integris.

[Il est surprenant que nous ne trouvions rien autre chose de ces faits si importans:] '& il y a bien de l'apparence que les Donatistes, qui ne se sont pas tenus au decret de ce Concile, en ont aboli la memoire autant qu'ils ont pû. 'Mais on ne peut le revoquer en doute aprés ce témoignage de Tycone, qui assuroit que lorsqu'il écrivoit, il y avoit encore au monde beaucoup de personnes par qui il pouvoit verifier qu'il ne disoit rien que de certain & d'indubitable. [Car pour le nombre de 270 Evesques Donatistes, nous en verrons jusqu'à 310 en un autre de leurs Conciles.] 'Il semble néanmoins qu'on en peut tirer "que ce Concile ne se tint pas dans le commencement de leur schisme, mais lorsque la douceur de Constantin, & l'éclat des qualitez naturelles de Donat, leur eurent donné moyen de s'affermir & de s'accroistre. 'Et veritablement si Tycone fleurissoit du temps de Theodose & de ses enfans, comme le dit Gennade, [c'est à dire aprés l'an 380; ce Concile que plusieurs personnes pouvoient alors attester, ne peut guere avoir esté tenu avant l'an 330.] 'C'est aussi le sentiment de Mr. Valois, qui le met aprés la mort de Cecilien. [Je ne sçay si Deutere Bar.308.§. 29. Aug.ep.48. p.71.1.a. NOTE 20. Eus.n.p. 292.1.b.c. Genn.c.18. Eus.n.p. 292.1.b.

Opt. l. 2. p. 60. c. tere dont parle Tycone, seroit] 'celui que S. Optat dit avoir esté deposé & mis en penitence par les Donatistes vers l'an 363, "pour s'estre réüni à l'Eglise [en 348 ou 349. *post unitatem.*

Les Donatistes, comme nous avons dit, ne se tinrent nullement au decret qu'ils avoient fait eux mesmes dans ce Concile;] 'l. 3. p. 75. a | Cod. Th. sir. p. 84. & ils traitoient encore après cela des batizez & des Clercs, non de Schismatiques, mais d'infideles & de payens: & lorsqu'ils taschoient de les porter à embrasser leur parti, ils les exhortoient à quitter le paganisme, & à se faire Chrétiens. 'Aug. ps. 39. 145. p. 139. 2. b c | 692. 1. 2 | in Jo. h. 5. p. 19. 1. c | ep. 169. p. 293. 2. c. Lorsqu'ils en avoient ainsi seduit quelqu'un; avant que de le rebatizer ils luy faisoient dire qu'il n'estoit pas Chrétien, mais payen; c'est à dire qu'ils luy faisoient renoncer à J. C. Et sans cela ils n'eussent osé le rebatizer [à cause des loix des Empereurs qui défendoient la rebaptization. C'est par ce raisonnement] 'in Par. l. 2. c. 2. 9. p. 22. 1. d | 15. 2. c. | ah. 69 p. 12. 2. c. qu'ils pretendoient que hors l'Afrique il n'y avoit point de Chrétiens.

a Que si leur obstination dans le schisme suffisoit pour les faire traiter d'heretiques, la temerité qu'ils avoient de rebatizer [toute la terre,] leur acqueroit cette qualité à double titre. 'Vinc. L. c. 11. p. 332. 1 Ce qui fait remarquer avec étonnement à Vincent de Lerins, que les auteurs de ce dogme, c'est à dire S. Cyprien & tant d'autres Evesques du mesme temps, estant certainement Catholiques, ceux qui les avoient suivis en cela estoient certainement heretiques; y ayant autant d'impieté à nier que les Donatistes doivent bruler éternellement avec le diable, que de folie à douter que le grand Cyprien doive regner dans le Ciel avec J. C. [Mais la raison de cela, comme S. Augustin le dit souvent, c'est que les Donatistes avoient rompu le lien de la paix & de la charité avec les autres Eglises, que S. Cyprien avoit conservé si soigneusement.]

p. 332. 'Vincent de Lerins ajoute qu'il croit que si Dieu a permis que les Donatistes tombassent dans ce malheur, ç'a esté principalement pour condanner la malignité de ceux qui veulent former une heresie sous le nom d'un autre, & qui pour cela cherchent dans les écrits des anciens quelques endroits obscurs & équivoques, où ils puissent faire trouver leur erreur, pour n'estre pas regardez comme les premiers & les seuls qui aient eu les sentimens qu'ils soutiennent. C'est, continuë-t-il, une malice doublement odieuse, & en ce qu'ils ne craignent pas de presenter aux autres le poison de l'heresie, & en ce qu'ils osent deshonorer la memoire des Saints, & profaner leurs cendres, pour renouveller des opinions qu'il falloit étouffer par un éternel silence. p. 333. 'Il les compare en cela à Cham qui montroit à ses freres la nudité de Noé son Pere pour s'en moquer; au lieu que Sem & Japhet qui la couvrirent sans la voir, sont l'image de ceux qui ne veulent ni approuver, ni faire remarquer aux autres les fautes qu'un Saint peut avoir faites.

ARTICLE XXXV.

Difference entre les Novatiens & les Donatistes: Ceux-ci ont beaucoup de pratiques communes avec l'Eglise.

Opt. n. p. 7. 'IL y en a qui pretendent trouver une assez grande conformité entre les Novatiens & les Donatistes: 'Epi. 59. c. 13. p. 504. d. Et S. Epiphane dit que les uns & les autres avoient les mesmes sentimens. [Quelques-uns mettent cette conformité dans la rebaptization.] 'Cyp. ep. 73. p. 182. 2. Car les Novatiens "rebatizoient au commencement de leur Schisme, comme le témoigne S. Cyprien. *V. leur titre § 2.* 'Conc. t. 2. p. 1251. c. Et il paroist par le Pape Innocent I, qu'ils continuoient encore dans cette pratique au commencement du V. siécle. 'Aug. q. 102. p. 98. 1. g. Il semble mesme qu'ils faisoient dépendre l'effet du Sacrement de la qualité du ministre, [aussi-bien que les Donatistes. Cependant il y a quelque lieu de douter s'ils rebatizoient en Orient du temps de S. Epiphane; & ce Saint ne les en accuse point.]

Epi. p. 504. d. 'Aussi il ne met de conformité entr'eux & les Donatistes, qu'en ce qu'ils s'estoient tous separez de l'Eglise pour ne pas communiquer avec ceux qui estoient tombez durant la persecution. [Il y a en effet sur cela quelque ressemblance entr'eux;] 'Opt. l. 3. p. 73. c. | *a* n. p. 7. d'où vient que les Donatistes prétendoient estre seuls saints, *a* & purs aussi-bien que les Novatiens. Cette ressemblance néanmoins n'estoit pas entiere: car les Novatiens ne vouloient jamais accorder la communion aux pecheurs, quelque penitence qu'ils pussent faire; ce qu'on ne voit point des Donatistes, qui admettoient certainement la penitence: & ils sont seulement repris d'y avoir soumis les Prestres & les Evesques contre la discipline de l'Eglise, [comme nous verrons en parlant de ce qu'ils firent sous Julien l'Apostat.] Dans tout le reste on ne voit aucune conformité entre les Novatiens & les Donatistes: 'Aug. in Cre. l. 2. c. 3. p. 170. 1. a. & ceux-ci ne faisoient pas difficulté de reconnoistre les autres pour heretiques.

[Hors le point du batesme, on ne voit pas que les Donatistes eussent rien de different de l'Eglise pour la discipline.] 'Opt. l. 3. p. 72. c. | Saint Optat dit qu'ils avoient les mesmes pratiques Ecclesiastiques que les Catholiques, qu'ils s'accordoient pour les Sacremens, qu'ils estoient "consacrez par le mesme seau, qu'ils n'estoient point batizez ni ordonnez d'une autre maniere; *signati.* 'l. 5. p. 84. a qu'on y observoit la mesme "discipline, qu'on y faisoit les mesmes lectures, qu'on y avoit la mesme créance, qu'on y recevoit les mesmes Sacremens, qu'on y celebroit les mesmes Mysteres. *Ecclesiastica conversatio.* 'Aug. p. 170. 1. a. Crescone écrivant pour les Donatistes, dit que les Catholiques & eux avoient une mesme religion, les mesmes Sacremens, & rien de different dans toutes les observations du culte de Dieu: 'c. 4. p. 170. 1. b. à quoy S. Augustin ne trouve rien à redire que pour ce qui estoit du batesme.

Opt. l. 2 p. 52. 53. 'Aussi on remarque diverses pratiques qu'ils observoient avec les Catholiques, quoique quelques-unes fussent contraires à leurs principes; comme de prier dans le sacrifice pour l'Eglise qui est une & repanduë

Digitized by Google

panduë par toute la terre, 'de lire le pseaume 21 dans la semaine sainte, *a* de répondre Amen, & de se signer après la lecture des livres saints, *b* de "souhaiter la paix au Lecteur, *c* d'oindre les Fidéles avec l'huile consacrée par le nom de JESUS-CHRIST qu'on nommoit le Chresme, 'de se signer du signe de la Croix de JESUS-CHRIST, de chanter l'Alleluia, *d* de celebrer la solennité de Pasque, & les festes des Martyrs. *e* S. Augustin dit que quand on leur apportoit de la terre de l'Orient, ils l'adoroient. [Je pense qu'il l'entend de celle du saint sepulcre, ou de quelque autre lieu sacré. Ils faisoient, ce semble, observer la continence à leurs Evesques & à leurs Prestres,] 'puisqu'ils en deposoient plusieurs à cause qu'ils avoient eu des enfans.

Aug.in Jo. h.13.p.50.1.c. *a* ep.166.p. 289.1.a. *b* 162.p.280. 2.c. *c* Opt. l.7. p.109.c. Aug.ep. Jo.h.5.p. 250.2.b. *d* ps.54.p. 217.2.b. *e* ep.170.p. 294.1.d. lit.P.l.2.c. 26.p.101.1. d.

Pax tecum.

'Ils avoient beaucoup de Vierges parmi eux, quoi qu'elles gardassent leur virginité plutost pour Donat que pour JESUS-CHRIST. 'S. Optat reproche à un de leurs Evesques d'avoir violé une fille à qui il avoit mis luy-mesme la mitre, 'qui estoit une espece de voile qu'on mettoit sur la teste des vierges pour marque de leur profession. 'Il reproche à d'autres Donatistes d'avoir obligé des vierges déja voilées, de faire une seconde fois profession de virginité. 'S. Augustin dit qu'ils reprenoient les Catholiques de chanter "avec trop de modestie les divins cantiques des Prophetes, parce que dans leurs festins [1] ils s'animoient à bien boire par des chansons toutes prophanes.

in Jo.h.13. p.50.1.a. Opt.l.2.p. 56.a. l.6.p.97.a. p.96.97. Aug.ep. 119.c.18.p. 219.2.c.

sobriè.

[Pour la vie monastique, qui n'avoit commencé parmi les Catholiques d'Afrique, que beaucoup depuis leur separation;] 'ils la déchiroient autant qu'ils pouvoient par leurs médisances, & reprochoient comme un crime à S. Augustin, d'en avoir esté l'auteur dans l'Afrique. 'Ils en prenoient pretexte de se moquer des Catholiques. [C'est pourquoi je ne sçay s'il ne faudroit point raporter aux Donatistes] 'ce que Salvien écrit du mépris que l'on faisoit des Moines en Afrique, & particulierement à Carthage, où il dit qu'ils ne pouvoient presque paroistre, sans estre exposez aux railleries des Chrêtiens, aussi bien que des infidéles, sans estre accablez d'injures & d'outrages par tout le monde, & sans estre presque en danger mesme de la vie. [Il faut peut-estre aussi raporter aux Moines] 'ce que dit S. Augustin, que les Donatistes se railloient de ce que les freres disoient *Deo gratias* quand ils rencontroient quelqu'un [de leur profession, ou simplement de leur connoissance.]

lit.P.l.3.c. 40.p.134.2. b. ps.132.p. 619.2.d. Salgub.l.8. p.194.195. Aug.ps. 132.p.630. 2.c.d.

'Ce Saint ne dispute point aux Donatistes l'honneur de conserver la virginité, de garder la continence, de donner l'aumosne, (car ils se vantoient d'en faire beaucoup,) & de faire toutes les autres choses qui sont louées dans l'Evangile : mais il dit que toutes ces choses leur sont inutiles tant qu'ils déchireront la robe de J. C. 'Il veut bien aussi qu'ils se vantent d'avoir parmi eux beaucoup de personnes éloquentes, de grandes langues, comme il dit, & des fleuves d'éloquence. [Nous avons déja parlé de l'éloquence de Donat, & nous verrons dans la suite qu'ils ont eu encore d'autres personnes habiles dans les lettres & dans les sciences.]

in Jo. h.6. 13.p.25.1. b|50.1.d. p.50.1.d.

1. *en bien* parce que pour eux venant à l'Eglise tout ivres, ils s'animent à chanter de toutes leurs forces non seulement les cantiques de l'Ecriture, mais d'autres encore qu'ils ont composez.

ARTICLE XXXVI.

Des Donatistes de Rome, & de leurs Evesques.

'LE Schisme des Donatistes allumé d'abord par une petite étincelle, avoit formé un tel embrasement dans l'Afrique, 'que du temps de S. Optat, [c'est-à-dire vers l'an 370, & après que le Schisme avoit paru tout à fait éteint depuis 349 jusqu'en 362,] il n'y restoit qu'un assez petit nombre de Catholiques : '& la plus-part des peuples y suivoient le parti des Donatistes jusqu'au temps de S. Augustin. 'Mais aussi ils ne se répandoient point au delà; *a* & ils n'avoient dans leur communion que les deux langues qu'on y parloit, la punique qui estoit celle du pays, & la latine. 'Ce n'estoit pas qu'ils manquassent d'ardeur à courir de tous costez pour tascher d'engager quelqu'un dans leur secte. 'Mais avec tout cela ils demeuroient toûjours renfermez dans les provinces de l'Afrique. 'Quoique la Libye Cyrenaïque fust en quelque sorte de l'Afrique, & qu'elle y fust immediatement jointe; cependant il ne s'y trouvoit point de Donatistes. 'Tout ce qu'ils pouvoient faire, estoit de conter au plus deux ou trois Evesques de leur communion hors de l'Afrique, qu'ils envoyoient de l'Afrique mesme pour quelques-uns de leurs sectateurs qui demeuroient inconnus. 'Ils en avoient un en Espagne pour la maison & les terres seules d'une Dame de ce pays-là, & un à Rome. [Je ne trouve nulle part le troisiéme.

Opt.l.3.p. 71.b. l.7.p.100. c. Posd. v. Aug.c.7. Opt l.3.p. 71.b. *a* Aug. ep. Jo.h.2.p. 241.1.a. Opt.l 2.p. 51.b. l.3.p.71.b. Aug.f.46. c.17.p.247. e.f. in Cre.l.3. c.63; p.193. 2.a. lit.P.l.2.c. 108.p.125. 1.a | unit.c. 3.p.142.2. b.

De ce qu'ils en avoient un à Rome, ce n'estoit pas qu'ils y eussent seduit personne.] 'Mais quelques Africains de leur parti s'y estant habituez, ils demanderent qu'on leur envoyast quelqu'un de leur pays pour les assembler [& leur administrer les Sacremens.] 'Ainsi on leur envoya d'abord secretement des Interventeurs, comme ils les appelloient; & enfin quoiqu'ils fussent en très-petit nombre, on ordonna des Evesques à cette miserable populace. 'Tous ces Evesques estoient aussi Africains; *b* & ils venoient d'Afrique tout ordonnez; ou bien quand il leur en prenoit fantaisie, des Evesques Donatistes alloient les ordonner à Rome.

Opt.l.2.p. 49.a. Aug. in Pet.c.16.p. 88.1.a. Opt l.2.p. 48.c. *b* Aug.h. 62.p.12.2. d.

'Le premier fut un Victor de Garbie, 'qu'ils envoyerent d'Afrique où ils l'avoient ordonné. *c* Il y avoit un Victor Evesque de Garbie au Concile de Cirthe [en 305; mais je doute que ce soit le mesme.] 'Ce [Victor] envoyé à Rome n'entroit point dans la ligne des successeurs de S. Pierre, '& ne prenoit point la place d'aucun predecesseur. [ou mort ou] deposé. Ainsi il estoit ordonné contre l'Eglise Romaine, '& ne donnoit aucun droit aux Donatistes de se prevaloir de succeder à la chaire de S. Pierre, qui appa-

Opt.p.48 c. c l Aug.ep. 165.p.287. 1.a. *c* Opt.l.1.p. 40.a. Aug. p. 287.1.a. in Pet.c.16. p.88.1.a. ep.165.p. 287.1.a l Opt.l.2.p. 48 c.

Digitized by Google

apparemment estoit alors remplie par S. Silvestre. 'C'estoit un fils sans pere, un Soldat sans Capitaine, un disciple sans maistre, un successeur sans predecesseur, un habitant sans maison, un pasteur sans troupeau, un Evesque sans peuple.

'Car ne pouvant seulement troubler la pureté de l'Eglise Romaine, [ni attirer personne à son parti,] il demeura avec ses Africains, qui estoient trop peu pour estre appellez un troupeau ou un peuple, & qui parmi plus de quarante Eglises qu'il y avoit dans Rome, ne trouvoient pas une place où ils pussent s'assembler. De sorte qu'ils furent obligez de prendre pour cela une caverne hors de la ville, "où ils firent comme un amphitheatre pour leur servir d'Eglise. 'Elle estoit sur quelque montagne; d'où vient que *a* les Donatistes estoient appellez à Rome les Montagnars. *b* S. Jerome semble leur donner aussi le nom "de Campagnars. *c* On les y appelloit aussi * Rochistes, [peut-estre parce que leur caverne estoit à la campagne parmi des rochers.] *d* Pour le nom de *Cutzupita* que leur donne aussi S. Augustin, on ne sçait ce qu'il veut dire, "si ce n'est une faute pour *Rupita*. *e* C'estoit donc dans cette caverne qu'estoit le throne de victor, où il ne pouvoit montrer que personne se fust assis avant luy. *f* Car pour ce qui estoit des Eglises où reposoient les reliques de S. Pierre & de S. Paul, le Schisme l'empeschoit & luy & ses successeurs d'y entrer; & peut-estre ne les ont-ils jamais vuës, bien loin d'y avoir pu entrer pour y celebrer [le sacrifice,] & y communiquer avec les reliques de ces saints Apostres.

g A Victor de Garbie succeda Boniface de Ballite; à Boniface Encolpe, & à Encolpe Macrobe, *h* qui de la maniere dont Saint Optat en parle, [vivoit sans doute encore lorsque ce Saint écrivoit vers 370.] 'Ce Macrobe avoit esté Prestre dans l'Eglise Catholique, & celebre mesme dans l'Afrique. Il écrivit durant ce temps-là un livre sur les mœurs addressé "aux Confesseurs & aux Vierges, pleins d'instructions fort necessaires, & particulierement d'avis fort utiles pour conserver la chasteté. Mais depuis il suivit le parti des Donatistes ou Montagnars dont il fut secretement l'Evesque à Rome.

'Aprés Macrobe, nous trouvons encore dans S. Optat les noms de Lucien & de Claudien : [mais il y a apparence qu'ils ont esté ajoutez depuis, "quoique peut-estre par luy mesme,] 'comme celui de Sirice dans la liste des Papes. [Nous verrons dans la suite] 'les plaintes que le Concile de Rome fit contre Claudien vers 378, *i* & ce que Gratien ordonna ensuite contre luy. 'Dans la conference de Carthage il y avoit un Felix qui prenoit titre d'Evesque de Rome.

Opt p 49. a. | a. | Hier.an. 355. | *a* Hier.chr. an. 355 | in Lucif.c.9.t. 2.p.147.b | ep.133.t.3. p.77.b | Opt. l.2.p 49.a | Aug. ep. 165.p.287. 1.a | hær.69. p. 12.2. d | cont.lit.Petil.l.2.c.108. p.125.1.a | in Pet.de unit. Ecc.c.3. p. 142.2.b | Genn.vir. ill c 5. | *b* in Lucif. p.147.b. | *c* Aug. in Pet.c.3.p. 142.2.b. | *d* ep.53. B. p.121.b.f. | *e* Opt l.2. p.49 a. | *f* p.48.c. | *g* p.48.49. | *h* p.48.c. | Genn.v.ill. c.5. | Opt.l.2.p. 49.a. | p.48.b. | Cod.Th. sir.p.84. | *i* p.93. | Cart.c.1.§. 157.p.499.

quam gradibus sepserunt. | *Campates.* | * *Rupitani.* | &c. | NOTE 21. | V. la note 28.

ARTICLE XXXVII.

Des Circoncellions : Leur fureur à se tuer, & à se precipiter eux-mesmes.

[CE qui a rendu le Schisme des Donatistes plus celebre, & en mesme temps plus infame & plus odieux, a esté la cruauté des circoncellions.] 'C'estoit une espece de Donatistes joints de communion avec les autres. 'Ils estoient répandus dans presque toutes les Eglises des Donatistes, & il n'y avoit presque point d'endroit dans l'Afrique où il n'y eust de grandes troupes. Ils faisoient profession de continence : [& c'estoit sans doute pour cela que] 'les Donatistes les comparoient aux Moines des Catholiques, à qui rien ne ressembloit moins pour tout le reste.

'On les represente comme des paysans, [d'où vient] *a* qu'ils n'entendoient que le punique, & non le latin : *b* & c'estoit particulierement à la campagne qu'ils exerçoient leurs brigandages. *c* Cependant "ils renonçoient à l'agriculture : & pour avoir de quoy vivre, ils couroient chercher à manger de costé & d'autre autour des maisons des paysans, *circum cellas*, sans avoir de demeure fixe ; d'où leur vint le nom de Circoncellions, que le peuple prononçoit ce semble Circellions. 'S.Philastre les nomme *Circuitores*. *d* Les Donatistes les appelloient Agonistiques, ou Combatans; parce que c'estoient, disoient-ils, les soldats de JESUS-CHRIST, qui combatoient contre le diable. Mais ils estoient plutost des soldats du diable que de JESUS-CHRIST.

'C'estoit l'armée des Donatistes; *e* des gents de la campagne, que leur seule brutalité à tout faire, a rendu celebres. Non contens d'exercer sur les autres toutes sortes de cruautez, ils ne se traitoient pas eux-mesmes avec moins d'inhumanité & de barbarie. 'Ils estoient si méchans & si emportez, suivant les faux principes dont on les avoit imbus, que leur insolence & leur audace n'épargnoit personne : car ils ne consideroient ni ceux de leur parti, ni ceux d'un autre. Foulant aux piez toutes les loix de la justice, ils se jettoient sur ceux qui s'y attendoient le moins; & si on ne faisoit ce qu'ils vouloient, il falloit s'attendre à recevoir d'eux tous les plus mauvais traitemens. Ils couroient comme des furieux dans les campagnes & dans les hameaux, portant diverses armes, & ne craignoient pas d'en venir jusqu'à l'effusion du sang. 'C'estoient des gents pleins de feu & d'actions pour les entreprises les plus detestables, & sans mouvement pour tous les travaux utiles; qui répandoient le sang des autres comme s'ils en eussent esté alterez, & le leur propre comme n'en faisant aucun cas. Voilà par où ils sont devenus si fameux dans presque tout l'univers, mais comme la honte de leur secte & de l'Afrique : 'd'où vient que Theodoret parlant des Donatistes, n'en dit presque rien que ce qui convient aux Circoncellions.

'Une de leurs plus étranges folies, estoit de se donner la mort à eux-mesmes, dans l'ima-

Aug h.69. p.13.1.a. | v.P.c.10. | Aug. ps. 132.p.629. 2.d. | h.69. p. 13. 1.a. | *a* ep. 255. p 357.1.a. | *b* in Gaud. l.1.c.28. p. 261.1.c. | *c* ps.132.p. 630.1.a | in Gaud. p. 261.1.c. | Phila. c.85. p.21.c. | *d* Aug. ps. 132.p.630. 2.c | Opt.l.3. p.67.c. | Aug. in em. p.252. 2 b. | *e* h.69.p.13. 1.a. | v.P.c.10. | in Gaud. l. 1. c.28. p. 261.1.b.c. | Thdrt. h. l. 4. c.6. p. 239.a. | a | Aug. unit.c.19. p.155.1. d.

ab agris vacans.

l'imagination d'acquerir par là la couronne du martyre. ' Ils se tuoient donc de toutes sortes de manieres : mais celles qui estoient les plus communes, & comme un jeu ordinaire parmi eux, estoient de se precipiter du haut d'une montagne, ou de se noyer dans l'eau, ou de se jetter dans le feu après l'avoir allumé eux-mesmes : ' encore ces deux dernieres morts estoient plus rares. Mais il y en avoit des troupes entieres qui se tuoient en se precipitant. Il y a, leur dit S. Augustin, d'effroyables rochers & des precipices affreux, celebres par les morts frequentes que vos volontaires s'y sont données. ' Pour éviter, disoient-ils, d'avoir rien de commun avec les Traditeurs, ils ne se pendoient jamais, ou très-rarement, parce que Judas s'estoit pendu après avoir livré Jesus-Christ.

Opt. l. 3. p. 68. b | Aug. h. 69. p. 13. a | unit p. 155. 1. d | ep. 50. p. 81. 2. b. c.

Aug. in Gaud. p. 261. 1. b.

c. 37. p. 265. 1. d.

' C'estoit une fureur qui entre toutes les heresies estoit particuliere à leur secte. a Ils l'inspiroient à tous ceux qu'ils pouvoient, aux femmes aussi-bien qu'aux hommes ; ' & l'on en voyoit des effets funestes par les femmes qui se precipitoient elles-mesmes avec un courage bien malheureux. ' Il y eut aussi de leurs [1] vierges, qui n'ayant pas conservé la pureté dont elles avoient fait profession, & se voyant grosses, se precipiterent parmi des rochers, où le crime de leur homicide faisoit voir celui de leur adultere. Elles se portoient à cette fureur [ou par desespoir, ou] dans l'imagination que Dieu ne puniroit pas leur crime, qu'elles punissoient si severement par un autre crime. ' Et cette folle imagination commune parmi eux, estoit [une des] causes de ce qu'ils se tuoient si facilement.

in Cre. l. 3. c. 49. p. 190. 1. d. a h. 69. p. 13. 1 a.

in Gaud. l. 1. c. 31. p. 262. 2. a.

c. 36. p. 264. 2. c.

d.

'Les autres Donatistes qui estoient un peu raisonnables, detestoient une fureur si brutale. ' Leurs Evesques se vantoient aussi d'avoir défendu dans leurs Conciles de se precipiter : mais cette défense vraie ou fausse, n'empeschoit pas qu'on ne vist tous les jours les montagnes & les roches teintes du sang de ces malheureux, ' ni mesme qu'on ne rendist à leurs cadavres des honneurs profanes & sacrileges, ' & qu'on ne celebrast tous les ans le jour de leur mort avec un grand concours de peuple. ' Ils vivoient en bandits, mouroient en desesperez & en Circoncellions ; & estoient cependant honorez comme des martyrs.

ep. 61. p. 118. 2. d.

in Cre. l. 3. c. 49. p. 190. 1. d.

lit. P. l. 1. c. 24. p. 93. 1. b.

in Par. l. 3. c. 6. p. 31. 2. a.

ep. 68. p. 125. 1. b | lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 1. c.

' Ils taschoient de justifier ces morts volontaires par celle de Razias raportée dans le second livre des Macabées : ' à quoy S. Augustin répond, que quoique l'Ecriture dise de ce Razias, elle ne louë point sa mort comme sainte ; & il dit de fort belles choses sur la difference qu'il y a entre cette mort & celle des sept freres dont il est parlé dans le mesme livre, ou des autres saints Martyrs. ' Il remarque en passant, qu'encore que le livre des Macabées ait esté receu avec sujet par l'Eglise, il n'a pas néanmoins le mesme témoignage de Jesus-Christ, ni la mesme autorité parmi les Juifs, que le reste de l'Ecriture. [Mais il ne s'arreste pas sur cela, quoique l'exemple de Razias soit tout à fait specieux pour les Circoncellions.

in Gaud. l. 1. c. 28. p. 260. 2. d.

c. 31. p. 262. 263.

p. 262. 2. b. c.

1. *sanctimoniales.*

Theodoret raporte une chose sur ces morts furieuses, qui seroit assurément plus autorisée si elle estoit appuyée par le témoignage de S. Augustin : mais il pouvoit l'avoir apprise] ' des Africains qui se retirerent chez luy après la ruine de leur pays. a Il dit donc que ceux qui vouloient acquerir parmi eux le titre de martyrs, en avertissoient long-temps auparavant leurs compagnons, qui avoient soin après cela de les bien traiter, & de leur apporter toutes sortes de viandes, comme à des victimes que l'on engraisse ; & que quand ils avoient passé quelque temps de la sorte dans les delices & dans la bonne chere, ils s'alloient precipiter.

Thdrt. ep. 29. 52. p. 919. 932. a h. l. 4. c. 6. p. 239.

ARTICLE XXXVIII.

Les Circoncellions se font tuer par les autres, ou les assomment ; & commettent une infinité de violences.

[Les Circoncellions ne vouloient pas toûjours se donner la mort à eux-mesmes,] ' & ils se contentoient quelquefois de donner de l'argent à des personnes afin qu'ils les fissent martyrs, ' ou de forcer ceux qu'ils rencontroient dans les chemins de les tuer à coups d'épée, en les menaçant de les tuer eux mesmes s'ils le refusoient. b Quelquefois ils faisoient violence aux juges qui passoient, & les obligeoient de les faire mourir ou par l'épée des bourreaux, ou par celle des autres ministres de la justice qui estoient à leur suite. Il y en eut un qui se moqua d'eux, & qui après les avoir fait lier comme pour leur faire trancher la teste, ordonna qu'on les laissast aller [en cet état,] & trouva ainsi moyen de sauver sa vie, & de ne point tremper ses mains dans le sang [de ces malheureux. C'est apparemment la mesme histoire que raporte Theodoret, quoique les circonstances soient changées.] ' Parmi tant de tristes narrations, dit-il, j'en veux raporter une assez plaisante. Une troupe de ces furieux engraissez comme des chapons, rencontra un jeune homme d'esprit & de resolution. Ils luy presentent aussi-tost l'épée nuë, & luy commandent de la leur enfoncer dans le sein, s'il ne vouloit qu'ils l'en perçassent luy mesme. Il ne le refusa pas : mais il leur dit que quand il auroit tué les premiers, les autres pourroient bien changer de resolution, & se jetter sur luy : qu'il falloit donc qu'il les liast tous, & qu'après cela il pourroit faire ce qu'ils desiroient. Ils y consentirent, se laisserent lier ; & quand ils furent hors d'état de luy faire violence, il les fouetta bien, les laissa tous liez ; & s'en alla. Voilà, ajoute Theodoret, jusqu'où le demon avoit porté leur phrenesie.

Opt l. 3. p. 68. b.

Thdrt. h. l. 4. c. 6. p. 239. b | Aug h. 69. p. 13. 1. a | unit. c. 19. p. 155. 1. d | ep. 50. p. 81. 2. b | Phila. c. 85. p. 21. c. d.

a Aug. ep. 50 p. 81. 2. b.

Thdrt h. p. 239. c.

'Leur envie de se faire tuer pour estre honorez des hommes comme des martyrs, c paroissoit encore davantage dans le temps que les payens avoient la liberté d'adorer leurs dieux. d Car ils alloient renverser les temples, e sans en avoir receu

Aug. unit. p. 155. 1. d. c ep. 50. p. 81. 2. a. d in Par. l. 1. c. 10 p. 10. 1. a. e f. 62. c. 11. p. 364. c.

Digitized by Google

ceu aucun pouvoir. Aussi c'estoit pour avoir occasion de se faire massacrer. ' Ils alloient mesme en troupes dans les plus grandes solennitez des payens, non pour briser les idoles, mais pour se faire tuer par les idolatres. Car [comme on les connoissoit,] les jeunes gents les plus vigoureux d'entre les payens avoient accoutumé de vouer chacun à leurs idoles combien ils en vouloient tuer : '& ces malheureux s'en alloient eux mesmes par bandes se jetter sur les traits qu'on leur presentoit, de mesme que des bestes farouches dans l'amphitheatre. C'est ainsi que mouroient ces furieux, qu'on ensevelissoit à demi pourris, & qui trouvoient des gents assez fous pour les honorer comme des martyrs.

ep.50. p. 81.2 a.b|in Gaud.l.1.c. 28 p.261.1. b.

in Gaud. p. 261.1.b.

'Ils n'estoient pas moins cruels contre les autres que contre eux mesmes. a Ils ne se servoient pas d'abord de l'épée ; parce, disoient-ils, que Dieu l'avoit défenduë à Saint Pierre : mais ils eussent moins fait de mal avec le fer, qu'ils n'en faisoient par le feu, par les bastons, & par les autres armes que leur folie leur mettoit en main. ' Car ils avoient des bastons, quelquefois tournez, dont ils menaçoient, ou plutost dont ils frapoient tous les jours. Ils ne tuoient pas sur le champ, mais ils brisoient tellement un homme, qu'il en mouroit enfin après avoir long-temps langui dans la douleur. Quand ils vouloient faire misericorde à quelqu'un, c'estoit de luy donner un si bon coup qu'il en mourust sur la place. Ils appelloient ces bastons *des Israëlites*, rendant ainsi odieux un nom si celebre dans l'Ecriture.

ibid.69.p. 13.1.a. a abc.p.4.1. d.

c d | lit.P.l. 2.c.88.p. 115.2.d.

'Du temps de S. Augustin ces troupes furieuses de jeunes ivrognes s'ennuyerent de leurs bastons, & commencerent à prendre le fer & la fronde. 'Ils apprirent à se servir de ces nouvelles armes dans leurs festins de débauches, où ils avoient pour compagnie des femmes sans maris, avec qui ils couroient, jouoient, buvoient, & passoient les nuits. 'Ils portoient non seulement des bastons, qui estoient leurs anciennes armes, mais ils y ajoutoient des frondes, des haches, des pierres, des lances, des épées ; & en cet état ils couroient de tous costez, alterez du sang des innocens, ' & commettoient toutes sortes de violences malgré les loix & l'autorité des magistrats.

in Par.l.1.c. 11.p.10.2. a | lit.P.p. 115 2 d. lit.P.

c.95.p.110. 2.a | ps 54. p.219.1.b.

in Par.p.10. 2.a.

'Dans tous leurs brigandages ils chantoient, *Louange à Dieu*. a C'estoit à ce mot qu'ils répandoient le sang des hommes : 'ce qui fait que S. Augustin l'appelle leur trompette & leur cri de guerre. 'C'estoit cette parole qui faisoit pleurer tant de personnes, b qui donnoit plus de frayeur que les trompettes des armées ennemies ; c & on craignoit plus de l'entendre sortir de leur bouche, que d'entendre rugir un lion. d Ils estoient si acharnez au meurtre, que quelquefois mesme ils n'épargnoient pas plus ceux de leur parti que les Catholiques.

ep.255. p. 357.1.a. a 2 d.

1 2.

ps. 132. p. 630.2.d | lit. P.l.2. c.65. p.110.2.d. b lit P.c 84. p.115.1.a. c ps.132. p. 630.2.c. d ep.163.p 283 2.b | in Jo h. 5. p. 19 1.a.

e C'estoit marcher, dit S. Augustin, au milieu de l'ombre de la mort, que de rencontrer des Circoncellions. ' Il n'y avoit point de brigans ni de bandits qui commissent les mesmes cruautez que ces furieux faisoient souffrir tous les jours aux Catholiques. Ils portoient par tout la terreur avec leurs armes, & troubloient ainsi non seulement la paix de l'Eglise, mais encore le repos public. Ils attaquoient la nuit les maisons des Ecclesiastiques Catholiques, les pilloient, & en emportoient tout ce qu'ils y pouvoient trouver. Et pour les maistres, ils les brisoient à coups de bastons, les perçoient de leurs épées, & les laissoient à demi morts. Ils inventerent un nouveau genre de supplice dont on n'avoit pas encore entendu parler. Au lieu qu'ils pouvoient arracher tout d'un coup les yeux des personnes, ils aimoient mieux les tourmenter longtemps, que de les aveugler sitost. C'est pourquoi ils s'aviserent de délayer de la chaux avec du vinaigre dont ils leur couvroient les yeux. Leur cruauté n'employoit pour cela d'abord que de la chaux ; mais ayant sceu que ceux qu'ils avoient ainsi maltraitez, en avoient esté bientost gueris, ils y ajouterent du vinaigre. ' S. Augustin se plaint plus d'une fois de cette cruauté, qui passoit tout ce que les barbares pouvoient faire de plus inhumain dans les provinces qu'ils ravageoient. Les Circoncellions ne s'en contentoient pas néanmoins, & ils faisoient encore des blessures & des plaies horribles dans les autres membres des mesmes Clercs. Ils bruloient quelquefois les maisons, pilloient ce qu'ils en pouvoient emporter, répandoient le vin & les autres choses liquides : & c'estoit par la crainte de ces mauvais traitemens, qu'ils contraignoient quelquefois des personnes à se laisser rebatizer.

e lit.P.c.47. p.107.2.c. in Cre. l.3. c.42 p.188. 2.a.

ep. 122. p. 240.2.c.

ARTICLE XXXIX

Suite des cruautez des Circoncellions : Leurs autres desordres : Leurs Evesques font semblant de les desavouer & s'en servent.

Aug. ep. 255.p.358. 1.a.

' CEux des Catholiques qui ne pouvoient supporter la discipline de l'Eglise, se refugioient parmi les Circoncellions, & estoient bien assurez d'y trouver protection, mesme contre les loix imperiales. 'Il y avoit souvent parmi les Donatistes des personnes qui eussent voulu se convertir : mais ils n'osoient seulement ouvrir la bouche, & témoigner par une parole quelque inclination pour l'Eglise Catholique, de peur de se voir ruïnez, & leurs maisons renversées par ces barbares. ' Car ils exerçoient particulierement leur cruauté contre ceux qui les quittoient. ' Les Evesques mesmes des Catholiques n'avoient pas liberté de faire leurs charges ; & il falloit qu'ils se resolussent ou à taire la verité contre leur devoir, ou à s'exposer à l'inhumanité des Circoncellions. 'Ce fut ce qui les obligea enfin à recourir à l'autorité de l'Empereur, comme nous le dirons "en un autre endroit. 'Et en effet, sans les principaux Donatistes, qui demeurant dans les villes avoient quelque honneur à ménager, & y servoient comme d'ostages aux Catholiques, les Circoncellions les eussent

50.p.81.2. d.

p.81.2.a.

c.

d | ep.68. 166.p.124. 2 b | 188.1. c. lit.P.l.2 c. 83.p 114.2. b.

v. S. Augustin.

Digitized by Google

sent obligez d'abandonner entierement la campagne.

'Il y avoit assez de personnes parmi les Donatistes mesmes, qui avoient horreur de ces cruautez : mais ils croyoient qu'il leur suffisoit pour n'en estre pas coupables, de ne les point approuver, sans se separer de leur communion ; eux qui vouloient que tous les Chrêtiens du monde fussent coupables des crimes pretendus de Cecilien dont ils n'avoient jamais ouï parler. 'Les Evesques Donatistes pretendoient que tout ce qu'ils faisoient ne les regardoit point, a qu'ils ne savoient ce que c'estoit que ces gents-là, ni ce qu'ils faisoient ou ce qu'ils disoient ; b & quand on leur objectoit leurs crimes, ils repondoient [1] qu'ils n'avoient rien de commun avec eux. 'Cependant ils soutenoient hautement que les Circoncellions au milieu de tant de crimes, avoient le batesme, '& mesme qu'ils le pouvoient donner. c Et dans le vray, c'estoit sur leurs bastons & sur leur cruauté, plutost que sur le secours de Dieu, qu'ils s'appuyoient & se défendoient contre l'autorité des loix civiles ; '& ils n'eussent point eu de puissance ni de regne sans ces illustres satellites de leur tyrannie.

(ep.50.p.82.1.d|h.69.p.13.1 a. — lit P.l.2.c.85.p.116.1.b. — a in Par.l.1.c.11 p 10.2.a.b. — b lit. P.l.2.c.47.p.107.2.b. — c. — c.39.p.106.1.a. — c c.47.p.107.2.b.c. — abc p.41.c.)

'Les plus moderez d'entr'eux souffroient qu'ils les accompagnassent par honneur lorsqu'ils faisoient leur entrée dans leurs Eveschez ; & si quelquefois, irritez de leurs insolences, ils les chassoient de leurs Eglises, ils n'en lavoient pas le pavé, comme ils faisoient à l'égard des Catholiques. 'Ils menaçoient mesme de s'en servir ; d & l'on voyoit toujours de leurs Clercs à la teste de ces furieux pour les conduire : e d'où vient que S. Augustin attribuë également leurs cruautez & à eux & aux Clercs, [ou mesme aux Evesques] des Donatistes. f Il dit que c'estoient la pluspart de leurs Clercs, de leurs Prestres, de leurs Evesques, qui assembloient [ces] troupes de gents furieux, pour faire tous les jours des meurtres & des carnages étranges, par tout où ils en avoient le pouvoir. 'S. Optat dit que c'estoient les Evesques mesmes, qui par le desir impie [de s'opposer aux Catholiques,] avoient allumé la fureur de ces insensez.

(ep.255.p.357.1.a. — lit.P.l.2.c.88.p.116.1.b. — d ep.166.p.288.1.c. — e ep.122.p.240.1 c| in Cre.l.3.c.42.p.188.2.a.&c. — f ep.163.p.283.2 b. — Opt.l.3.p.67.c.)

'Néanmoins pour appaiser les plaintes qu'on faisoit de leurs violences, leurs Evesques avoient esté obligez dans une assemblée de promettre de rendre tout ce que les Circoncellions auroient pris. [Mais ils ne pouvoient pas exécuter cette promesse :] '& ils n'eussent pas voulu le pouvoir faire, de peur de faire trop de peine à ceux à qui leur Schisme avoit de si grandes obligations.

(Aug. ep.255.p.357 358. — p.358.1.a.)

[Quoique la cruauté soit le caractere essentiel des Circoncellions, ce n'estoit pas néanmoins leur seul crime.] 'Car S. Augustin parlant des meurtres qu'ils faisoient, dit que lorsqu'ils estoient au milieu des cendres de leurs corps morts, (sans doute pour les honorer comme des martyrs,) ils couroient partout avec des femmes qui estoient jour & nuit meslées parmi eux, contre l'ordre des loix divines & humaines ; & se remplissoient tellement de vin, que c'estoit la cause de la fureur avec laquelle ils commettoient tous les jours des meurtres, & se precipitoient eux-mesmes. [S. Augustin leur reproche la mesme chose en d'autres endroits.] 'Prétendra-t-on, leur dit-il, qu'on ne fait pas alliance avec les adulteres, lorsqu'on souffre que des troupes de "vierges consacrées à JESUS-CHRIST, remplies [non de son Esprit, mais] des chaleurs du vin, courent par tout nuit & jour d'une maniere honteuse, meslées parmi des troupes de Circoncellions ivres comme elles ? 'Ne voit-on pas dans toute l'Afrique vos armées de furieux errer de costé & d'autre d'une maniere qui blesse entierement la pudeur ? 'Nous avons vû que c'estoit dans ces sortes de débauches qu'ils avoient appris à employer le fer & la fronde au lieu de leurs premiers bastons : '& il n'y avoit jamais d'heure où on leur pust parler pour leur faire entendre raison : car à quelque temps qu'on les prist, ou ils estoient ivres, ou ils s'enivroient. 'Voilà cependant ceux que les Donatistes pretendoient comparer avec les Moines des Catholiques ; c'est-à-dire des gents plongez dans le vin avec des personnes [toujours] sobres, "des gents toujours en fougue avec des personnes graves & posées, des furieux avec les plus doux & les plus simples, des hommes coureurs sans arrest avec des personnes renfermées dans une communauté.

(in Par. l.2.c.3.p.12.2.c.d. — c.9.p.15.2.c. — *sanctimonialium.* — lit.P.l.2.c.91.p.116.1.d. — c.88.p.115.2.d. — p.116.1.b. — ps.132.p.619.2.d. — *præcipites.*)

ARTICLE XL.

En quel temps les Circoncellions ont commencé : Taurin s'y oppose inutilement.

'POur ce qui est du temps que cette manie a commencé, il est certain que c'estoit avant la venuë de Macaire, [c'est-à-dire avant 348 : & il semble, selon S. Optat, que c'estoit peu auparavant,] 'puisqu'il dit qu'il n'y avoit guere que la folie des Circoncellions avoit esté allumée par les Evesques [Donatistes.] 'Néanmoins il est certain par S. Augustin, que c'estoit dès le temps que les payens exerçoient encore librement & publiquement les ceremonies de leur religion ; [ce qu'on sçait que Constantin a tasché d'empescher par diverses loix.] 'Mais de plus, S. Augustin dit encore que ce fut par la violence des Circoncellions que les Donatistes se conserverent leurs Eglises, malgré les Loix Imperiales qui les en privoient après que la cause fut terminée, & qu'ils se furent separez de l'Eglise. [Il est visible que S. Augustin entend en cet endroit les loix que fit Constantin après avoir condanné les Donatistes, & non pas] ce qui peut estre arrivé sous Constant après la venuë de Macaire ; puisqu'il marque ce que les Circoncellions firent sous Constant, "comme un nouveau crime posterieur au premier.

(Opt.l.3.p.67.68. — p.67 c. — Aug.ep.50.p.81.2.a| in Gau.l.1.c.28.p.261.1.b. — in Par.l.1.c.11.p.10.2.c. — *addendo insuper etiam.*)

[Les premiers exploits qui soient marquez de ces furieux, sont ceux qui sont raportez par S. Optat, & qui estoient arrivez ce semble un peu avant 348.]

[1] comites suos non esse.

'La

Opt. l. 3. p. 67. 68. ' La réünion n'avoit point encore esté faite [en 348 par Macaire,] leur dit S. Optat, lorsqu'on voyoit courir partout cette [nouvelle] espece d'hommes, lorsque ces fous qualifioient Maxido & Fasir [leurs Chefs,] les Capitaines des Saints. Personne n'estoit alors en sureté dans ses terres. Les billets de ceux à qui on avoit presté estoient sans force ; & il n'y avoit point de créanciers qui osast en demander le payement. Sur une ligne de ces gents qui se disoient les Chefs des Saints, la terreur faisoit [rendre ou déchirer les obligations :] Et si l'on tardoit un peu à obéïr, une multitude de fous accouroit en un moment, qui ne portoit pas simplement avec elle l'horreur & l'effroi, mais qui alloit aux dernieres extremitez, si par la crainte de la mort on ne s'abaissoit jusqu'aux prieres les plus humbles devant ceux qu'on avoit assistez dans leurs besoins. Il n'y avoit non plus aucune sureté dans les chemins. Combien de maistres ont esté obligez de descendre de leurs chariots, & de courir ensuite comme des valets devant leurs propres valets qui s'estoient mis à leur place. Car ces [ennemis de tout ordre,] vouloient que l'ordre fust renversé entre les maistres & les serviteurs : & il falloit leur obéïr.

[Ils continuerent long-tems ces mesmes violences, comme on le voit par

Aug. ep. 255. p. 357. 2. d. ce qu'en dit S. Augustin.] ' Pourquoi fuit-on l'unité Catholique ? Est-ce afin d'armer l'audace des paysans contre leurs Seigneurs ? Est-ce pour porter des esclaves rebelles, je ne dis pas à se soustraire de la dépendance de leurs maistres, contre le precepte de l'Apostre, mais à les menacer avec insolence ? Et non seulement à les menacer, mais encore à les piller & à les voler tout publiquement, par le conseil, par la faveur, & sous la conduite de vos Confesseurs Agonistiques, qui crient *Gloire à Dieu* & quand ils accompagnent vos Evesques pour les honorer, & quand ils répandent le sang

50. p. 82. 1. c. d. des hommes. ' Le mesme Saint en parle plus amplement en un autre endroit, où il raporte ce qu'ils faisoient avant mesme que d'estre tout à fait furieux.

c. d. ' Il n'y avoit point de maistre qui ne fust reduit à craindre ses propres esclaves, quand ils avoient recours à la protection de ces gents-là. Qu'un valet ruinast le bien de son maistre, qu'il volast ses provisions, on n'osoit pas mesme le menacer. Un créancier n'osoit presser ceux qui luy devoient. La crainte du baston, ou du feu, ou de la mort mesme, forçoit à demeurer dans le silence. Il falloit laisser libres les esclaves les plus méchans, déchirer le titre de leur servitude, rendre les obligations aux debiteurs. Quiconque méprisoit l'insolence de leurs paroles, se trouvoit aussi-tost obligé par la violence de leurs coups à faire ce qu'ils vouloient. Les plus gents de bien qui avoient eu le malheur de leur déplaire, voyoient bien-tost leurs maisons rasées ou brulées. Des personnes d'honneur, élevez selon leur qualité, ont esté tellement battus par ces [paysans,] qu'à peine les leur a-t-on pû enlever à demi-morts. D'autres ont esté mis à la meule, qu'on leur faisoit tourner à coups de fouët comme si c'eussent esté des asnes. Quel secours a-t-on jamais pû tirer contre eux des loix & des Magistrats ? Quel sergent auroit osé souffler en leur presence ? Quel Officier de justice auroit eu la hardiesse de faire aucune poursuite pour personne contre leur gré ? Qui a jamais osé se mettre en devoir de vanger la mort de ceux qu'ils avoient massacrez ? Mais il ne leur falloit point aussi d'autre bourreau que leur fureur propre, & ils s'arrachoient eux-mesmes leurs malheureuses ames par des supplices volontaires.

Opt. p. 68. b. ' Pour retourner à ceux dont parle S. Optat, les Evesques Donatistes voyant les reproches qu'on leur faisoit des violences qu'ils exerçoient, ils écrivirent à ce qu'on dit au Comte Taurin, que l'Eglise ne pouvoit point corriger ces personnes, & que c'estoit à luy à les chastier. Sur ces lettres, Taurin [qui apparemment estoit General des troupes d'Afrique,] envoya des soldats dans les marchez & dans les foires où les Circoncellions avoient accoutumé de faire leurs desordres ordinaires ; & ces soldats en "blesserent & en tuerent plusieurs en un *trucati.*

Vand. p. 269. lieu appellé Octave, 'qui estoit un Evesché dans la Numidie. a On peut conter

a Opt. p. 68. b. encore aujourd'hui, dit S. Optat, combien il y en eut [de tuez,] par le nombre des Autels ou des tables blanches,

n. p. 146. 'que l'on avoit alors accoutumé de mettre sur les tombeaux de ceux qu'on vou-

l. 3. p. 68| n. d. 147. loit honorer comme martyrs. 'Quelques-uns vouloient les enterrer dans les Eglises ; & on le fit en un lieu [de la campagne] appellé Subbule : Mais le Prestre du lieu nommé Clarius, fut obligé par l'ordre de son Evesque, [quoique Donatiste,] d'en oster ceux qu'on y avoit déja enterrez.

l. 3. p. 61| Aug. lit. P. l. 3. c. 25. p. 130. 2. c. b Opt. l. 3. p. 76. c Aug. p. 130. 2. d. ' Voilà ce qui fit que les Donatistes mirent Taurin au nombre des persecuteurs de l'Eglise, b & le déchirerent par leurs injures, c quoiqu'il n'eust rien fait que suivant les loix publiques & ordinaires, qui obligent les magistrats d'opposer la force aux violences des particuliers, & suivant celles] que les Donatistes avoient obligé Constantin de faire contre eux.

Opt. l. 3. p. 68. b. 'Mais malgré ce qu'avoit fait Taurin, les Circoncellions devinrent bien-tost plus forts qu'ils n'avoient jamais esté ; comme il parut dans l'affaire de Macaire, [dont nous parlerons bien-tost. Car après avoir tasché de ramasser en cet endroit ce qui regarde en general le Schisme des Donatistes, il est temps de reprendre la suite de leur histoire, que nous avons interrompuë après le jugement que Constantin rendit contre eux à Milan sur la fin de l'an 316.]

AR-

ARTICLE XLI.

Silvain de Cirthe denoncé par Nondinaire est condamné par Zenophile, & banni : Ursace poursuit les Donatistes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 320.

[NOus ne voyons rien que nous puissions raporter particulierement aux trois années 317, 318, & 319; & la premiere chose dont nous sachions precisément le temps depuis le jugement de Milan, est l'affaire de Nondinaire,] 'qui découvrit devant le tribunal de Zenophile toutes les intrigues de Lucille, [& le mystere honteux tant de la condamnation de Cecilien, que de l'élection de Majorin.] 'Les actes qui nous en restent encore, sont datez du 13 Decembre sous le Consulat "du grand Constantin, & du jeune Constantin Cesar son fils, [c'est à dire de l'an 320.]

Aug. unic. c.18.p.154. 1.a. — Cæci.op.p. 265. — NOTE 22.

'Nondinaire dont nous parlons, estoit Diacre de Silvain Evesque de Cirthe, *a* qui l'avoit élevé & ordonné. [Ce Silvain, comme nous avons vu, avoit esté fait Evesque en 305, par les Traditeurs du Concile de Cirthe, après avoir luy-mesme livré les vases sacrez en 303.] 'Il estoit encore coupable du schisme de l'Afrique, de simonie, & de plusieurs autres fautes. 'Il arriva quelque different entre ce Silvain & Nondinaire. *b* On peut juger par les actes qui nous en restent, que Silvain avoit degradé '& mesme excommunié l'autre, *c* & avec assez peu de sujet. Nondinaire se plaignoit d'avoir mesme esté lapidé par ordre de Silvain.

Aug. in Cre.l.3.c. 28 p.185.2.b. — *a* Cæci. op. p.270.a. — p.268.b. — Aug. in Cre.ut sup. — *b* ep.162.p. 280.1.a. — ep.165. p. 287.1 d. — *c* Cæci. p. 268.269.

'Il alla soliciter divers Evesques pour tascher par leur intercession de faire sa paix avec luy. *d* Mais il la recherchoit moins en demandant pardon comme un suppliant, qu'en l'exigeant par les menaces terribles qu'il faisoit de découvrir tout. 'Car il donnoit aux Evesques un acte par lequel il protestoit devant JESUS-CHRIST & devant ses Anges, que Silvain estoit Traditeur; qu'il avoit volé le bien des pauvres; que les Evesques, les Prestres, les Diacres, & les anciens, savoient fort bien que c'estoit pour l'argent de Lucille qu'on avoit entrepris d'établir Majorin Evesque, & de faire Schisme; & que Silvain avoit receu de l'argent pour faire Prestre un nommé Victor le Foullon. 'C'est ce semble à cause de cet acte que Nondinaire disoit que Silvain l'avoit fait lapider.

p.168.170. — Aug. ep. 162.p.280. 1.a. — *d* in Cre.p. 185.2.b. — Cæci. p. 268.b. — b.c.

'Nous avons encore les lettres que Purpure [de Limate,] 'Fort Evesque 'ami particulier de Silvain, & un autre Evesque nommé peust-estre Sabin, écrivirent à Silvain sur cette affaire, pour le presser de se reconcilier avec Nondinaire avant Pasque, dont il paroist qu'on estoit alors assez proche. 'L'Evesque Fort, & un autre [qui pouvoit estre Purpure,] écrivirent encore pour cela au Clergé & aux anciens de Cirthe. 'L'Evesque Sabin en écrivit aussi à Fort, pour l'assurer qu'il avoit rendu à Silvain la lettre qu'il luy écrivoit sur Nondinaire : & il l'exhorte en mesme temps à continuer de travailler puissamment à cette reconciliation. [On voit un grand empressement pour cela dans ces lettres. On voit qu'ils craignoient que le mécontentement de Nondinaire n'eust de fascheuses suites pour eux, & ne découvrist bien des choses qu'ils vouloient tenir cachées. Ils recommandent partout le secret : ils reconnoissent mesme la verité de l'acte que Nondinaire leur avoit donné, c'est-à-dire selon toutes les apparences, & comme il paroist qu'on l'entendit en justice, de la protestation qu'il faisoit des crimes de Silvain :] 'Car après la lecture des lettres, Zenophile conclut qu'il estoit constant par ces lettres que Silvain estoit Traditeur.

b. — p.269.b. — p.270.b. — p.268 c| 269.c. — p.270.b.c. — c.

'Néanmoins les intercessions que Nondinaire avoit recherchées luy furent inutiles, *a* & il ne put faire sa paix avec Silvain : *b* de sorte que dans le transport de sa colere il découvrit tout, & porta la chose au tribunal de la justice. Zenophile estoit alors Consulaire, [c'est-à-dire gouverneur de la Numidie.] 'C'est sans doute celui qui fut Consul en l'an 333, [& qu'on nomme aussi Xenophile.] 'Nondinaire s'adressa donc à luy, [& luy porta sa plainte contre Silvain.] 'Nous avons encore une partie de la procedure qui se fit dans ce tribunal. 'S. Augustin la cite plusieurs fois, *c* & en raporte divers endroits. *d* S. Optat l'avoit mise dans son recueil.

Aug. ep. 162 p.280. 1.a. — *a* in Cre. p. 185.2.b. — *b* ep.162. — Bar.306.§. 39. — Aug. ep. 162. — Cæci. p. 265-275. — Aug. ep. 162 in Cr. l.4.c.56. p. 211.1.d|lit.

[On voit que le dessein de Nondinaire estoit d'y faire verifier l'acte de protestation qu'il avoit donné auparavant aux Evesques,] *e* & qui y est raporté. *f* Il verifia en effet que Silvain estoit Traditeur, par la lecture du procès verbal de Munatius Felix, du 19 May 303. *g* par les six lettres à Silvain que Nondinaire mesme avoit obtenuës pour tascher de se reconcilier avec luy, *h* ensuite desquelles Zenophile prononça qu'il estoit constant que Silvain estoit Traditeur; *i* & par la confession de divers témoins qui estoient de la communion mesme de Silvain : *k* ensorte que la chose fut prouvée plus clair que le jour. *l* Les mesmes témoins déposerent encore que Silvain avoit pris du vinaigre appartenant au fisc, & receu de l'argent pour ordonner un Prestre.

P.l.3.c.57. p.139.2. d| ep.165. p. 287.1.d. — *c* in Cre. l. 3. c.29. p. 185.186. — *d* Opt.l.1.p. 39.c. — *e* Cæci. p. 268. — *f* p. 266. 268. — *g* p. 268-270. — *h* p.270.c. — *i* p. 271-274. — *k* Aug. ep. 165.p.287. 1. — *l* Cæci p. 272.a.

[On n'y voit pas si clairement la preuve de l'argent donné par Lucille pour l'ordination de Majorin, parce que les actes sont imparfaits, & que l'interrogatoire de Lucien] 'que Nondinaire dit savoir la chose, ne s'y trouve pas. 'Néanmoins les autres témoins deposent que Lucille avoit donné une grande somme d'argent, & qu'on n'en avoit rien distribué aux pauvres ni aux Ecclesiastiques. 'S. Augustin fonde ce qu'il en dit sur ces actes. [Nous n'y trouvons point] *m* ce que S. Optat en cite touchant le Concile de Cirthe. [La sentence que rendit Zenophile y manque aussi. Mais on peut juger quelle elle fut] 'par ce que disoient les Donatistes, que Silvain n'ayant pas voulu communiquer avec Ursace & Zenophile qui persecutoient leur parti, il avoit esté envoyé en exil : à quoy S. Augustin

c. — p.273.274. — Aug. in Cre.l.3.c. 28.p.185.2. b| ep.162.p. 280.1.a. — *m* Opt.l.1. p.39 c. — Aug. in Cre.l.3.c. 30 p.186.1. b.

Digitized by Google

L'an de J.C. 320.

répond, qu'il avoit esté justement banni, parce qu'estant Traditeur, il avoit encore voulu demeurer heretique, de peur de perdre en rentrant dans l'Eglise, l'honneur de l'Episcopat, qu'on ne pouvoit pas luy conserver après avoir esté convaincu d'estre Traditeur par des preuves si authentiques.

[Ursace dont nous venons de parler, estoit apparemment un des principaux officiers de l'Afrique. C'est sans doute celui] 'sous lequel les Donatistes se plaignoient que beaucoup de personnes avoient esté maltraitées, '& qu'on avoit répandu le sang de beaucoup de Chrétiens. *a* Ils le mettent encore autrepart au nombre des Comtes qui les avoient persecutez, & qui estoient tous peris, disoient-ils, par la vangeance de Dieu. Ils se reduisoient néanmoins à ce seul Ursace, qu'ils disoient avoir esté massacré par les barbares dans un combat, où son corps estant demeuré sans sepulture, avoit esté mis en pieces par les chiens & par les oiseaux. 'Surquoi S. Augustin répond, que si cet Ursace estoit mort comme ils le disoient, il avoit sujet, pourvu qu'il eust bien vêcu, de se consoler sur la promesse que Dieu fait aux siens, qu'il recherchera leur sang des dents de toutes les bestes. [C'est apparemment sur ce que les Donatistes disoient qu'il estoit mort en portant les armes,] 'que M^r. Valois croit qu'il commandoit la milice d'Afrique. *a* On trouve un Ursace en Afrique qualifié Duc, [c'est à dire General des troupes.]

(Opt. l. 3. p. 69. a. | Cart. b. 3 §. 258. p. 317. c. | *a* Aug. lit. P. l. 2. c 92. p. 117. 1. a. | p. 119. 1. b. c. | Euf. n. p. 303. 1. d. | *a* Boll. 1. Mars, p. 30. b.)

ARTICLE XLII.

Requeste insolente des Donatistes : Constantin les rappelle d'exil; & les laisse en liberté, en les detestant.

L'AN DE JESUS-CHRIST 321.

[L'Exil de Silvain ne fut pas long :] 'Car Zenophile examina les denonciations de Nondinaire le 13. Decembre de l'an 320; '& dés le 5 may de l'année suivante, Constantin adressa un rescrit à Verin Vicaire d'Afrique, pour rappeller d'exil les Donatistes qui estoient bannis. 'Les Donatistes pretendirent avoir merité ce rescrit par une requeste qu'ils se vantoient eux mesmes d'avoir addressée à Constantin, 'où ils se plaignoient de la violence avec laquelle, disoient-ils, il les persecutoit; 'luy declaroient que jamais ils ne communiqueroient [1] avec son fripon d'Evesque (c'est ainsi qu'ils designoient Cecilien) & protestoient qu'ils estoient prests de souffrir plutost tout ce qu'il voudroit leur faire endurer. 'Les Donatistes pretendoient donc que Constantin leur avoit donné sur cela liberté de conscience, [c'est à dire] 'le rescrit qu'ils presentérent aussitost après, adressé au Vicaire Verin, par lequel il leur accordoit cette liberté, 'daté du 5 May, sous le Consulat de Crispe & de Constantin [le jeune,] près de quatre ans & demi après le rescrit addressé à Eumale en 316. Ainsi ce rescrit appartient au second Consulat

(Caci. op. p. 165. | Aug. p. col. c. 31. 33. p. 245. 1. c | 2. d. | Cart. c. 3. t. 544. p. 437. | Aug. ep. 152. p. 266. a. b. | col. d. 3. c. 21. p. 218. 1. b. | Cart. c. 3. t. 544. | t. 549 | Aug. col. d. 3. c. 21. p. 218. 1. b. c. | p. col. c. 33. p. 245. 1. d.)

1. *antistiti ipsius nebuloni.*

des deux Cesars, [qui tombe en 311, & non au troisiéme, qui seroit l'an 324.]

'Constantin par ce rescrit témoignoit une horreur extrême pour les Donatistes, 'comme pour de très-méchans hommes, & des ennemis de la paix Chrétienne : '& néanmoins comme Dieu avoit déja commencé à les punir, il vouloit qu'on les abandonnast à son jugement, *a* qui ne manqueroit point de chastier leur fureur; *b* qu'on les laissast revenir d'exil; *c* qu'on leur donnast la liberté de vivre comme ils voudroient; *d* & "qu'on ne leur imposast point d'autre peine que celle de leur propre rage. *e* Saint Augustin dit en quelques endroits, qu'il ordonnoit leur rappel par ce rescrit, *f* & en un autre, qu'il y insinuoit l'ordre qu'il avoit donné pour leur rappel.

(*furori suo dimittendos.*)

[Cette indulgence *h* est la chose du monde la plus ignominieuse pour les Donatistes : & elle fut néanmoins produite par eux dans la Conference de Carthage, *i* parce qu'ils vouloient tenter d'y obtenir la mesme liberté. Mais Marcellin qui y presidoit se moqua de cela; '& les Catholiques tirerent un grand avantage de cette piece, qu'ils n'avoient pas, & dont ils eussent donné bien de l'argent.

[Il faut peut-estre mettre vers ce temps-là,] 'une lettre de Constantin adressée generalement aux Evesques & au peuple de l'Eglise Catholique d'Afrique, [dont on ne sçait ni le temps ni l'occasion.] Elle regarde les violences que les Schismatiques exerçoient : & Constantin exhorte les Catholiques à les vaincre par leur douceur, & à se contenter d'implorer pour eux la misericorde de Dieu. Il proteste au commencement qu'il n'a rien omis de tout ce que la foy & la prudence luy avoient pû suggerer pour appaiser ce trouble par la moderation & par la douceur. [Toute la lettre est fort belle. Mais il est difficile de voir comment un Prince peut lascher la bride à l'injustice, & exhorter ceux qu'il y abandonne à se contenter de la patience, luy dont le premier & le plus indispensable devoir est de soutenir la justice par son autorité, & de s'opposer au moins à la violence & aux voies de fait.]

'Eusebe n'a point oublié cette moderation extraordinaire de Constantin à l'égard des seditieux d'Afrique, comme il les appelle; & il la fait entrer dans son panegyrique. Mais il avouë qu'elle donna la hardiesse à ces seditieux de se porter à des excès qui n'estoient dignes que d'insensez ou de domoniaques. Il ajoute que ces excès excitoient plutost la compassion que la colere de ce Prince, moins attentif à arrester la fureur des seditieux par son autorité, qu'à vaincre par sa douceur la malice du démon qui vouloit le porter à la colere par les outrages qu'ils luy faisoient. [Et Constantin avoit raison de ne se pas laisser emporter à la colere contre les hommes. Mais il n'eust pas eu moins raison de se mettre en colere contre les crimes des hommes, & de punir les coupables non par colere, mais par le zele de la justice. Une douceur excessive & à contre temps, peut quelquefois réjouïr autant le démon qu'une juste colere

(col. d. 3. c. 22. | c. 24. p. 219. 1. a. | p. col. c. 31. p. 245. 1. c | ep. 152. p. 266. a. c. | *a* p. col. c. 33. | *b* ep. 152. | *c* col. d. 3. c. 22. 24 | Cart. c. 3. t. 549. | *d* Aug. ep. 152. | *e* b. c | p. col. c. 31. | *f* col. d. 3. c. 22. | *g* p. col. c. 31. | *h* col. d. 3 c. 22. | *i* c. 22. p. 218. a. d. | d | p. col. c. 31. | Caci. op. p. 287. a. | Eus. v. Const. l. 1. c. 45. p. 430. 431.)

Digitized by Google

lere contre les méchans, quand mesme la chaleur en seroit un peu trop grande.]

ARTICLE XLIII.

L'Arianisme empesche Constantin d'envoyer les Orientaux appaiser le Schisme en Afrique, & l'oblige à assembler le Concile de Nicée, où Cecilien se trouve: Constantin fait bastir une Eglise à Cirthe pour les Catholiques.

L'AN DE JESUS-CHRIST 324.

[CONSTANTIN devint le maistre de l'Orient sur la fin de l'an 323, par la défaite de Licinius. Peu de temps aprés écrivant sur l'heresie d'Arius qui commençoit à troubler l'Eglise,] 'il témoigne qu'un de ses plus ardens desirs estoit de pouvoir réünir tous les peuples dans le culte de Dieu, & dans un mesme corps de religion. Euf. v. Conf.l.2.c. 65. p. 473. b. 'C'est pourquoi il se plaint avec douleur de ce que toute l'Afrique se trouvoit agitée par une fureur & une tempeste terrible, à cause de ceux qui avoient la legereté téméraire & l'audace insupportable de déchirer en plusieurs sectes les peuples qui y faisoient profession d'adorer Dieu. c. 66. p. 473.c. 'Il s'estoit consolé dans l'esperance que quand il auroit vaincu [Licinius] l'ennemi commun [de l'Empire & des Chrétiens, mais surtout de leur union &] de leurs assemblées saintes, il envoyeroit en Afrique quelques [Evesques] d'Orient pour y rétablir la paix, d. 'ne voyant point d'autre remede propre à guerir les maux de cette Province. c. 'C'est pourquoi dès qu'il eut vaincu Licinius, il s'appliqua à chercher des personnes capables de cette commission, comme à son affaire capitale, & qui luy tenoit le plus au coeur. c. 67. p. 474.a. 'Mais il sceut bientost que l'Orient estoit encore plus malade que l'Afrique, [par l'heresie qu'y répandoit Arius,] & trop affligé de ses propres maux pour estre en état de guerir les autres. c. 68. p. 474.b. Ce fut un coup tout à fait sensible à son coeur, & il ne put qu'adorer les secrets [impenetrables] "mais saints & justes de la Providence. ἀγαθὰς.

L'AN DE JESUS-CHRIST 325.

[L'année suivante on tint sur le sujet d'Arius le Concile oecumenique de Nicée,] 'dans les souscriptions duquel on trouve Cecilien de Carthage. Conc.t.2.p. 54.c. a Gelase de Cyzic dit qu'il eut commission d'en publier les decrets dans l'Afrique, la Numidie, & la Mauritanie: a p.228.e. '& un Concile de Carthage dit que Cecilien de bienheureuse memoire, avoit apporté au Concile d'Afrique les exemplaires du Symbole, & les decrets du Concile de Nicée, auquel il avoit assisté. p.1592.e. Ce qui est dit qu'il les apporta au Concile d'Afrique, [donne quelque lieu de croire qu'il assembla un Concile où ils furent receus & approuvez. Comme S. Athanase estoit aussi au Concile de Nicée, il ne faut pas s'étonner qu'il ait connu Cecilien, & qu'il luy rende un témoignage très-avantageux.] 'Car il met Cecilien d'Afrique Ath. or. 1. p.291.b.c. entre les Prelats orthodoxes & les hommes apostoliques de son temps, dont ni la foy ni la sincerité ne pouvoit estre suspecte.

[Nous ne voyons point si Cecilien vécut encore long-temps aprés cela, ni si Gratus qui assista au Concile de Sardique en 347, estoit son successeur immediat.] 'Baronius met entre deux un nommé Rufe, qu'il dit avoir assisté au Concile de Rome en 337. Bar.337. §. 69. [Mais "ce Concile est une piece fausse & supposée. V. le Pape Jule note 3. Ainsi s'il n'y a point d'autre autorité pour l'Episcopat de Rufe, il n'y en a point du tout.] 'En 411 S. Augustin dit que l'on recitoit à l'autel le nom de Cecilien, & que l'on communiquoit avec sa memoire comme avec celle d'un frere. Cart. col.3. §.130.

L'AN DE JESUS-CHRIST 330.

[Constantin estoit encore persuadé qu'il valoit mieux abandonner les Donatistes à Dieu & à eux mesmes, lorsqu'il écrivit la lettre aux Evesques de Numidie, que nous avons à la fin de S. Optat. Voici quel en fut le sujet. Quoiqu'il n'y eust pas, ce semble, d'Evesque Catholique à Cirthe en 320, 'puisqu'un Donatiste dit devant Zenophile qu'il n'y avoit en cette ville qu'une Eglise, Caeci.op.p. 265.c. [laquelle pour estre entiere comprend l'Evesque & le peuple uni ensemble; il pouvoit neanmoins y avoir plusieurs personnes qui aimoient mieux communiquer avec les Evesques Catholiques des environs, qu'avec Silvain Traditeur, Simoniaque, & Schismatique.] 'Constantin qui avoit rétabli cette ville en luy donnant le nom de Constantine, Euf. n.p. 291.2.d. 'y fit donc bastir une basilique pour l'Eglise Catholique. Caeci.op.p. 289.a. Mais [quand elle fut achevée,] les Schismatiques s'en emparerent avec leur insolence ordinaire. Constantin leur commanda plusieurs fois tant par luy mesme que par ses officiers, de la rendre à ceux à qui elle appartenoit, sans les pouvoir faire obeïr. Les Catholiques crurent devoir imiter en cette occasion la patience avec laquelle Dieu souffroit ces crimes, & abandonner plutost ce qui leur appartenoit, à la malice des autres, que de porter les choses à quelque extremité dangereuse.

'Les Evesques de la Province au nombre d'onze qui sont nommez, manderent cette resolution à Constantin, p.287-289. 'en luy demandant le pardon des heretiques au lieu de la juste punition de leurs violences, lesquelles ils aimoient mieux laisser au jugement de Dieu. p.288. 'Ils le prierent en mesme temps de leur accorder une autre place du domaine [pour y bastir une Eglise.] p.289. Ils se plaignirent aussi de ce que les magistrats des villes poussez à cela par les heretiques, obligeoient les Lecteurs, les Soudiacres, & les autres Ecclesiastiques Catholiques, aux fonctions civiles "dont Constantin les déchargeoit par ses loix. V. Constantin.

'Nous avons la réponse de Constantin à ces Prelats, p.287.288. où il parle fortement contre le Schisme & les violences des Donatistes, & loue beaucoup la patience des Catholiques. 'C'est-là, dit-il, connoistre p.288.289.

Digitized by Google

stre vraiment Dieu, par une lumiere non superficielle, mais solide; c'est-là s'attacher à ses preceptes; c'est là avoir [1] une foy également heureuse & forte; c'est là entrer dans les vrais sentimens [d'un Chrétien;] c'est là savoir que plus les ennemis de l'Eglise sont épargnez en ce monde, plus ils seront severement chastiez [dans l'autre.] 'Il accorda très-volontiers la place qu'on luy avoit demandée; & il écrivit aussi-tost au Throsorier de mettre l'Eglise Catholique en possession d'une maison qui appartenoit à l'Empereur, & de tous ses droits. Il voulut encore qu'on y bastist l'Eglise aux dépens du fisc, & écrivit pour cela au gouverneur de la Numidie. Il confirma aussi tant pour le present que pour l'avenir, l'exemption des charges publiques qu'il avoit donnée à tous les Clercs Catholiques. [*Une personne qui a vû le manuscrit dont cette lettre a esté tirée, nous a assûrez qu'elle y est datée du 5 de Février à Sardique. Et cela nous oblige sans doute " à la mettre en l'an 330, & d'y raporter] 'une loy que nous trouvons dans le Code, datée de mesme du 5 Février à Sardique; & adressée à Valentin Consulaire de la Numidie, qui porte presque les mêmes termes que la lettre aux Evesques, Que les heretiques ayant fait mettre " dans le corps de ville des Lecteurs, des Soudiacres, & d'autres Clercs, ils en seront retirez, & joüirout d'une immunité toute entiere, comme ceux de l'Orient.

L'an de J.C. 330. — 1. — p. 289. — V. la derniere édition de S. Optat. — Note 23. — Cod. Th. 16. t. 2. l. 7. p. 31. — *ad Curiam.* — Caeci. p. 289.

'Constantin finit sa lettre aux Evesques en souhaitant le retour des Schismatiques, quoiqu'il n y eust plus [guere] lieu de l'esperer. Il veut qu'on n'y travaille que par les avertissemens, & les exhortations continuelles: & il conclud par ces paroles: Quoy qu'ils fassent, pour nous, mes freres, attachons-nous à nostre devoir, appliquons-nous à ce que Dieu nous ordonne, gardons ses divins preceptes, meritons par nos bonnes œuvres de ne point tomber dans l'erreur, & par le secours de la misericorde divine, conduisons nos pas dans la voie droite [de l'Evangile. Mais, comme on l'a déja dit, il y a quelque sujet de douter s'il gardoit assez luy-mesme les commandemens de Dieu lorsqu'il souffroit le mal qu'il pouvoit empescher legitimement, & s'il marchoit dans une voie tout-à-fait droite, lorsqu'il laissoit aux Donatistes une entiere liberté de faire ce qu'ils vouloient. Il y a bien de la difference entre ne point faire de violences injustes ou mesme odieuses, & abandonner entierement les méchans à leur discretion, quand on a des preuves claires & incontestables de leur malice. Il est certain que l'indulgence de Constantin a beaucoup fortifié l'opiniatreté des Donatistes dans l'Afrique, & l'insolence des Ariens dans l'Orient.]

1. *feliciter credere.* Ne faut-il point *fideliter.*

ARTICLE XLIV.

Leonce poursuit les Donatistes: Gratus de Carthage assiste au Concile de Sardique: Les Ariens taschent d'attirer à eux les Donatistes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 347.

[Nous ne trouvons point que Constantin ait rien fait depuis sur le sujet des Donatistes. Il mourut en 337, & laissa ses trois enfans Constantin, Constance, & Constant, heritiers de ses Etats.] 'Ils suivirent l'aversion qu'il avoit euë pour le Schisme des Donatistes, & autoriserent les loix qu'il avoit faites contre eux. [Nous en verrons des effets considerables sur l'an 348, c'est-à-dire à la fin du regne de Constant, à qui l'Afrique estoit demeurée en partage. Jusque-là nous ne trouvons presque rien de particulier pour l'histoire des Donatistes: peut-estre que l'on estoit trop occupé à l'heresie Arienne, qui causoit dans l'Eglise des troubles encore plus dangereux.

Je ne sçay s'il faut raporter à ce temps-là] 'ce que disoient les Donatistes, qu'on les avoit fort maltraitez sous Leonce; Selon que S. Optat place ce Leonce, il pouvoit estre avant Ursace mesme, [dont nous avons parlé sur l'an 320.] 'Les Donatistes dans la Conference de Carthage, suivent le mesme ordre: Ils mettent Taurin après Macaire.

[S. Athanase estoit le plus grand fleau de l'heresie Arienne; & aussi ceux qui la soutenoient, ne manquoient pas de faire leur possible pour le chasser du siege d'Alexandrie qu'il remplissoit. Ils le firent bannir du vivant mesme de Constantin; & comme il fut revenu après la mort de ce Prince, ils eurent assez de credit sur l'esprit de Constance pour luy faire donner un successeur, & obliger ce Saint par la crainte de perdre mesme la vie, à se refugier en Occident. Constant y prit sa protection; & ce fut par ses sollicitations qu'il se tint un Concile dans la ville de Sardique en Illyrie l'an 347, où les Prelats assemblez en grand nombre declarerent Saint Athanase innocent, avec les autres Evesques chassez comme luy par les Ariens. Gratus Evesque de Carthage fut du nombre de ces Prelats.] 'Car il témoigne luy-mesme qu'il se souvenoit d'une ordonnance qui avoit esté faite dans le Concile de Sardique. 'S. Athanase aussi met un Gratus entre les 36 Evesques d'Afrique qui avoient signé ce Concile; '& dans les actes mesmes du Concile, Osius demande un réglement pour empescher les Evesques d'aller à la Cour aussi souvent qu'ils y alloient; principalement, dit-il, ceux d'Afrique, lesquels, comme nous l'avons appris de Gratus nostre cher frere & collegue, méprisent les sages conseils qu'on leur donne, & sont continuellement à importuner l'Empereur par des requestes non necessaires, & qui regardent plutost les grandeurs du siecle, que l'avantage de l'Eglise, & que le soin qu'ils doivent prendre des veuves, des pauvres,

Aug. ep. 166. p. 289. 1. c. — Opt. l. 3. p. 61. 69. a. — Cart. c. 3. S. 258. p. 591. b. — Conc. t. 2. p. 715. e. — p. 680. a. — p. 632. 633.

pauvres, & des autres qui ont besoin de leur secours.

[Les Evesques de l'Orient estoient venus au nombre d'environ 80, pour se trouver au Concile de Sardique. Mais comme ils estoient engagez ou dans l'erreur ou dans le parti de l'Arianisme, voyant qu'ils ne seroient pas les maistres dans l'assemblée, ils ne voulurent pas se joindre aux Occidentaux, & se retirerent à Philippole dans la Thrace; d'où ils écrivirent " une lettre à toute l'Eglise sous le nom du Concile de Sardique, pour tascher, s'ils eussent pû, de se justifier eux-mesmes, & faire anathematizer S. Athanase, le Pape Jule, & divers autres Evesques des plus illustres de l'Eglise.] 'Cette lettre estoit adressée nommément à quelques Evesques, & entr'autres à Donat de Carthage, 'qu'ils eussent sans doute esté bien aises d'attirer à leur parti pour joindre ensemble leurs heresies, [& ils l'esperoient peut-estre d'autant plus que Gratus adversaire de Donat s'estoit declaré pour Saint Athanase.] 'Néanmoins Dieu par sa misericorde ne permit pas que ces deux heresies s'unissent & conspirassent ensemble contre l'Eglise, [puisque nous avons vû ci-dessus que les Donatistes sont demeurez orthodoxes sur la Trinité;] '& ils ne faisoient pas difficulté de mettre les Ariens au nombre des heretiques qu'ils detestoient, aussi-bien que les Catholiques.

V. S. Athanase §.97. | p.699.d. | Aug. in Cre. l. 3. c. 34. p. 186. 2. d. ep. 163. p. 283. 1. a. b. | in Cre. p. 186. 187. | p. 187. 1. a | 2. c. 3. p. 170. 1. a.

'Avec tout cela ils ne laissoient pas de faire trophée de cette lettre. Ils s'en servoient pour montrer que les Orientaux avoient condanné comme eux le crime des Traditeurs, & que jusqu'à ce temps-là ils communiquoient avec le parti de Donat; 'ou au moins qu'ils avoient alors abandonné la communion de leurs adversaires, & pris la leur comme la plus juste & la plus sainte. 'S. Augustin leur demande quelle preuve ils avoient que Donat à qui la lettre des Orientaux est adressée, fust celui de Carthage. Car il soutient que dans les exemplaires ordinaires il n'y avoit que les noms des Evesques, comme c'estoit la coûtume de l'Eglise, & non ceux de leurs Eveschez; '& il paroist que dans la premiere copie qu'il en vit entre les mains des Donatistes mesmes, cela estoit de la sorte. 'Mais en parcourant cette lettre, il vit que ces Orientaux condannoient S. Athanase & le Pape Jule; ce qui luy fit aussi-tost juger que c'estoient des Ariens: & il savoit déja par un bruit commun que les Ariens avoient tasché de se joindre aux Donatistes. 'C'est pourquoi lorsque Crescone voulut luy objecter cette lettre, il la rejetta comme une piece des Ariens, & il traite mesme tout le Concile de Sardique comme Arien, [parce qu'il ne savoit pas que les Ariens en avoient pris le nom pour tromper le monde.] 'Nous avons aujourd'huy cette lettre adressée à Donat avec la qualité d'Evesque de Carthage.

ep. 163. p. 282. 283. | in Cre. p. 186. 2. c. | d l 1. 4. c. 44. p. 208. 2. a. | ep. 163. p. 283. 1. a. | b. | in Cre. p. 186. 2. d | 208. 2. a. | Hil. fr. 2. p. 6.

L'an de J.C. 348.

ARTICLE XLV.

Paul & Macaire sont envoyez en Afrique par Constant, pour distribuër des aumosnes, & travailler à la réünion: Donat de Carthage refuse leurs aumosnes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 348.

'GRATUS de Carthage se servit apparemment de l'occasion de son voyage de Sardique pour aller trouver l'Empereur Constant, & implorer son secours en faveur de l'Eglise d'Afrique contre la puissance tyrannique de Donat & des Schismatiques. 'Car ce fut aprés le Concile de Sardique que Constant envoya Macaire en Afrique; 'puisque Gratus cite ce Concile dans celui de Carthage, 'tenu ensuite de la réünion que Macaire avoit procurée. [Les Donatistes aussi mettoient le temps de Macaire aprés le Concile de Sardique,] 'puisque voulant que les autres Eglises leur fussent unies dans le temps de ce Concile, & par consequent innocentes, ils disoient qu'elles estoient demeurées dans cette innocence jusqu'à ce qu'elles consentirent à la persecution que leur fit Macaire, & au sang qu'il répandit. [Ainsi il faut mettre le temps de Macaire en 348 ou 349, Constant estant mort dés le commencement de 350.] 'Et cela s'accorde fort bien avec ce que dit Tycone au rapport de S. Augustin, 'Que les Donatistes de Mauritanie receurent les Catholiques sans les rebatizer durant quarante ans, jusqu'à la persecution que leur fit Macaire. [Car mettant le commencement du Schisme en 311, ce sera 37 ou 38 ans avant Macaire.]

Bar. 348. §. 19. | §. 18. | Conc. t. 2. p. 715. e. | p. 713. e. | Aug. ep. 163. p. 282. 283. | Euf. n. p. 292. 1. d. | Aug. ep. 48. p. 71. 2. a.

'Dieu ayant donc inspiré à Constant le desir de voir les Chrétiens d'Afrique réünis ensemble, il choisit pour aller travailler à un ouvrage si saint, Paul & Macaire, que le Concile de Carthage appelle des serviteurs de Dieu. [Cela marque au moins qu'ils estoient Chrétiens;] '& l'on voit qu'ils assistoient au sacrifice. [Ils agissoient apparemment tous deux ensemble; mais assez souvent Macaire est nommé seul.]

'Ils venoient pour les Donatistes; [& néanmoins il y a bien de l'apparence qu'ils ne declarerent pas sitost cette commission,] 'puisque S. Optat dit que Constant ne les avoit pas envoyez " d'abord pour faire la réünion, mais pour distribuer des aumosnes, & soulager les necessitez de chaque Eglise, en donnant aux pauvres de quoy se vestir, se nourrir, soulager leurs autres besoins; '& des ornemens pour les maisons de Dieu. 'Il falloit que les richesses qu'ils apportoient pour les pauvres fussent bien grandes, puisque S. Optat dit que c'estoient presque des thresors. 'Mais en mesme temps qu'ils distribuoient ces aumosnes, ils exhortoient tout le monde à se réünir, 'afin que Dieu & JESUS-CHRIST [son Fils,] receussent favorablement les prieres que tout le peuple rassemblé dans une mesme Eglise, luy offriroit [d'une mesme

Conc. t. 2. p. 713. e. | Opt. l. 3. p. 75. c. | p. 70. b. c. | primitùs. | p. 64. a. | c. | p. 68. b. | p. 67. c. | p. 62. a.

Digitized by Google

mesme bouche & d'un mesme cœur.] L'on ne faisoit aucune menace: l'on n'intimidoit personne: personne n'estoit mis en prison: & l'on n'usoit par tout que d'exhortations [& de prieres.] (Bar. 348. §. 20.21.) 'Ainsi il paroist que le dessein de Constant estoit de voir si on pourroit réünir les Donatistes par la douceur, & par l'estime de la charité des Catholiques. (Opt. l.3. p. 67.c.) 'Car il avoit si peu dessein d'user de violence, qu'il n'y avoit point de troupes dans la province Proconsulaire [où est Carthage.] Et néanmoins les Donatistes ne laisserent pas d'accuser les Catholiques d'avoir demandé des soldats contre eux.

[Paul & Macaire allant donc distribuer leurs aumosnes, & s'adressant pour cela aux Evesques mesmes des Donatistes,] (p.64.b.) 'ils vinrent trouver Donat de Carthage, & luy exposerent le sujet de leur venuë. (c|67.b.) 'Ils apportoient, comme nous avons dit, beaucoup de richesses pour les pauvres, mais rien pour Donat [en particulier. Soit donc pour ce sujet, soit qu'il vist que l'on vouloit ruiner son parti;] (p.64.b|67.a.) 'il se mit en furie; il refusa ce que l'Empereur envoyoit, & dit avec ses emportemens ordinaires: „Qu'y a-t-il de com„mun entre l'Empereur & l'Eglise? „ ajoutant à cela toutes les injures & tous les outrages que son insolence put luy suggerer contre Constant, (l.1.p.43.c.) 'sans se souvenir ni que c'estoient les Donatistes qui avoient les premiers porté l'affaire du Schisme à l'Empereur, (l.3.p.64.b.c.) 'ni du respect & de l'obeïssance que S. Paul veut qu'on ait pour les Princes, mesme payens; combien plus pour un Empereur Chrétien, qui avoit de la crainte de Dieu, de la pieté, & de la charité, comme les effets le faisoient voir. (Aug.abc.p.5.2.b.) 'En refusant les presens que ce prince faisoit à l'Eglise, il montroit assez ou qu'il ne se souvenoit pas que les Prophetes avoient prédit que les plus grands Rois nourriroient & enrichiroient l'Eglise par leurs offrandes; ou qu'il n'estoit point dans cette Eglise promise par les Prophetes.

(Opt. p.64.c.) 'Après le refus de Donat, Paul & Macaire luy dirent qu'ils s'en alloient dans toutes les provinces distribuer dans chacune les liberalitez de l'Empereur à ceux qui les voudroient recevoir: A quoy il répondit qu'il avoit déja écrit partout pour empescher qu'on ne distribuast en aucun endroit les aumosnes que l'on avoit apportées. (c|65.) „'Est-ce là, s'écrie S. Optat, „avoir soin des miserables? Est-ce là „pourvoir aux besoins des pauvres? Est„ce là secourir les pecheurs, qui n'ont „pour éteindre le feu de leurs pechez „que l'eau de l'aumosne, [surtout les „grands & les riches?]

ARTICLE XLVI.

Donat de Bagai suscite les Circoncellions; Macaire est obligé de les repousser par la force.

(Opt. l.3. p. 67.c.) [La réponse si étrange de Donat fut cependant suivie de l'effet.] 'Paul & Macaire alloient [de ville en ville] distribuer de l'argent à tous les pauvres, & exhorter tout le monde à la réünion.

[Il ne paroist point qu'ils aient eu d'empeschement jusqu'auprès de Bagai, Bagai, ou Vagai, ville dont le nom se rencontre souvent dans l'histoire des Donatistes:] (Geo.sac. p. 113.) 'mais on ne sçait pas bien certainement de quelle province elle estoit. (Holst. p. 68.69.) 'Néanmoins Holstenius croit que ce peut estre la mesme [a] que Vagada, Vaga, Vaia, ou Baiane en Numidie. 1. [Toute l'histoire du [b] grand Concile de Bagai en 394, V.§.67. porte à croire qu'il a esté tenu dans cette province:] (Aug. unit. c.18.p.154. 1.c.) '& S. Augustin parlant des decisions de cette assemblée; „Voilà, dit-il, „la jurisprudence de la Numidie; voilà les „privileges de Bagai.„ [Les Donatistes estoient en effet plus puissans dans la Numidie que dans les autres provinces. Et il est certain au moins que Bagai n'estoit point dans la Proconsulaire,] (Opt. l.3. p. 67 c. [a] p.68 c.) 'où l'on ne vit point alors de soldats armez, [a] comme l'on en vit autour de Bagai.

(p.67.c.) 'Paul & Macaire approchant donc de cette ville, un autre Donat qui en estoit Evesque [pour les Donatistes,] se resolut de les empescher d'y entrer, afin de mettre quelque obstacle à la réünion; & pour cela il envoya aux lieux voisins & par tous les marchez, avertir les Circoncellions de se rendre promtement en troupes à Bagai. (p.68 a.b.) 'Nous avons vu ce que c'estoit que ces Circoncellions, & comment le Comte Taurin les avoit dissipez à la (b.) priere mesme de leurs Evesques. 'Mais ils s'estoient déja rétablis; & ainsi Donat de Bagai n'eut pas de peine à assembler contre Macaire une troupe de ces furieux, d'autant plus à craindre pour la vie des autres, qu'ils se soucioient moins de la leur propre.

'Il ne les eut donc pas plutost avertis, (c.) qu'on vit de tous costez une multitude infinie de ces desesperez se rendre [à Bagai, où Donat] leur avoit fait preparer des vivres, ayant fait de l'Eglise un grenier public. Là ces dignes défenseurs du Schisme n'attendoient plus que sur qui exercer leur rage: & ils se seroient portez à tous les excés les plus violens, s'ils n'avoient esté arrestez par les soldats qu'on fut obligé de faire venir. (c|61.c.) 'Car ceux qui portoient les aumosnes du Prince pour les distribuer aux pauvres, apprehendant les emportemens de ces furieux & pour les thresors dont ils estoient chargez, & pour leurs propres personnes, ils ne trouverent rien à faire dans cette necessité, que de demander des soldats au Comte Silvestre, [alors sans doute General de la milice d'Afrique,] non pour faire violence à personne, mais pour empescher que ce Donat ne leur en fist: & ce fut par cette raison qu'on commença à voir des soldats & des archers.

(p.68.c.) 'Les soldats approchant, les fourriers à cheval avancerent les premiers selon l'ordinaire: mais au lieu d'estre receus avec le respect qu'on leur devoit selon S. Paul, (p.69.a|70.a.) [comme agissant au nom du Prince,] 'ils furent attaquez par ceux dont le nom devint celebre, à cause que les Donatistes les reprochoient sans cesse aux Catholiques, 'c'est

[a] Vict.V.p. 61.
[b] Vand. p. 195.
[c] Aug.B ps. 36.p.281.f.

1. [a] La Notice met *Vagada* dans la Numidie, [b] & on croit que c'est la mesme que celle de *Bagai*. [c] La plupart des manuscrits mettent *Vagai* dans S. Augustin au lieu de *Bagai*.

Digitized by Google

'c'est-à-dire par Donat & Marcule, [qui pouvoient alors estre à la teste des Circoncellions : car ils avoient toûjours quelque Ecclesiastique Donatiste pour chef dans leurs violences.] 'Dans cette premiere attaque les cavaliers Romains furent maltraitez, & obligez de se retirer vers leur gros, avec perte de deux ou trois des leurs. Mais les Circoncellions ne gagnerent à ce petit avantage que d'apprendre aux autres ce qu'on leur pouvoit faire souffrir, & de donner la regle du traitement qu'ils meritoient. Aussi les soldats irritez par le sang de leurs compagnons, & se regardant tous outragez en leur personne, ne respiroient que la vangeance ; & il n'estoit plus au pouvoir de leurs chefs de les retenir. C'est ainsi, dit S. Optat, qu'on fit ce qui servit depuis de pretexte aux Donatistes pour rendre la réünion odieuse ; 'quoiqu'on n'en pust justement accuser que les Donatistes mesmes, qui avoient pris les armes les premiers, '& qui avoient mieux aimé perseverer dans le Schisme que leurs peres leur avoient laissé par succession, que d'embrasser l'unité que Dieu recommande partout. 'Car pour "les Evesques Catholiques ils n'avoient point eu de part à cette rencontre, ne l'ayant apprise, non plus que les Donatistes, que par le raport des autres. 'Et il estoit encore plus injuste de vouloir par là décrier la réünion, qui estoit toûjours sainte, quand ceux qui en estoient les ministres n'eussent pas esté des saints. 'Les Donatistes parloient d'un Primat qu'on pretendoit avoir fait quelque "voyage [avec Macaire,] & qu'on soupçonnoit [luy avoir conseillé ce qu'il fit.] Mais ce n'estoient que des soupçons, sur lesquels cet Evesque n'avoit jamais esté ni condamné, ni mesme accusé [juridiquement.]

p.70.a. d.69 a. p.68.c. p 69.a.b. nos. b. L.6.p 95. c. et MS. ambulasse.

ARTICLE XLVII.

Mort de Donat & de Marcule.

1. 'Le nombre de ceux qui peuvent avoir alors perdu la vie, estoit fort petit [1] selon les termes mesmes des Donatistes. 'Mais ils se plaignoient sur tout que Macaire avoit fait mourir Donat & Marcule. 'Ils disoient qu'on les avoit precipitez, a Marcule du haut d'un rocher, & Donat dans un puits ; b & ils reprochoient ces morts aux Catholiques comme la chose du monde la plus odieuse. c Cependant il y avoit beaucoup de personnes qui croyoient que ces deux chefs des Circoncellions, comme les appelle S. Augustin, s'estoient precipitez eux-mesmes ; & qu'on avoit faussement attribué leur mort aux Officiers Romains, (c'est-à-dire à Macaire,) pour en couvrir l'infamie, & rendre les Catholiques odieux. Et assurément il n'y avoit rien de plus ordinaire aux Circoncellions que de se precipiter, au lieu que jamais les loix Romaines n'ont ordonné ce supplice. C'est pourquoi S. Augustin trouvoit cela plus probable, quoiqu'il ne voulust pas l'assurer, laissant à Dieu la connoissance de ce fait.

Opt. l.3. p. 69.a. p.70.a. Aug.lit. P. l.2.c 20. p. 99.1.b. a in Jo. h. 11. p.43. 2. d. b d | lit. P. c ib | in Cr. l.3.c.49. p. 190.1.d.

' Il suffisoit à l'Eglise que les Donatistes ne pussent pas prouver qu'ils eussent esté executez par l'ordre [de Macaire] ou d'aucun autre, ni que les [Evesques] Catholiques eussent consenti à leur mort. 'Car il est vray, dit S. Augustin, qu'aucun homme de bien " n'approuve dans l'Eglise Catholique qu'on punisse de mort les heretiques mesmes. Nous n'approuvons point non plus qu'on rende le mal pour le mal, quelque petit qu'il soit, dans le desir de se vanger : & nous detestons entierement ceux qui sous pretexte de travailler pour l'Eglise, s'enrichissent des biens des particuliers. Toutes ces choses déplaisent aux bons : ils les empeschent quand ils le peuvent, & ils les tolerent quand ils ne peuvent pas les empescher, en les regardant néanmoins toûjours comme des choses condannables.

lit P. l.2. c 14 p.97. 1. b. in Cre. l.3. c.50.p.190. 2.a. non placet.

'Mais soit qu'on pust excuser ou non la conduite de Macaire, qui avoit agi par l'autorité publique des loix & du Prince, les Donatistes n'avoient nul droit de s'en plaindre. 'Des heretiques obstinez comme Donat & Marcule, [& des rebelles qui prenoient les armes contre les ministres de leur Empereur,] meritoient bien le dernier supplice. ' Les Donatistes ne manquerent pas cependant d'en faire "des Martyrs, & ils juroient par leur nom comme par la chose du monde la plus sacrée. 'C'estoit surquoi leur éloquence s'étendoit avec plus de plaisir & plus de pompe. a Il semble qu'ils les appelloient leurs sages & leurs Prophetes. b Dans la Conference de Carthage, Dative Evesque Donatiste d'un lieu appellé Nova-petra, se vante qu'il n'avoit point d'adversaire Catholique dans son siege ; parce, dit-il, que c'est là qu'est le " venerable Marcule, dont Dieu vangera le sang au grand jour du jugement.

Opt. l.3 p. 69. P 70. p. 69.c | Aug.in Jo. h.11. p.43. 2.d. NOTE 24. in Cre. l.3. c.42. p.188. 2.a. a lit. P. l.2. c.14. p.97. 1.b. b Cart. c.1. §. 187. p. 505.c. dominus.

'Il semble qu'on peut tirer de S. Optat que Donat & Marcule estoient Evesques : 'Et cela est certain de Marcule. [S. Augustin donne mesme lieu de croire que Donat est l'Evesque de Bagai, qui avoit assemblé les Circoncellions :] 'car il l'appelle Donat de Bagai.

Opt. l. 3. p. 70 a. Anal.t.4.p. 106. Aug.in Jo. h.11. p.43. 2.d.

'On nous a donné depuis peu l'histoire de la mort de Marcule, faite peu de temps après par un Donatiste, qui donne à ce martyr du Schisme tous les éloges qu'on se peut imaginer. 'Elle porte qu'après avoir étudié les lettres humaines, & avoir esté ce semble quelque temps dans le bareau il passa à l'état ecclesiastique, & fut fait Evesque [d'un lieu qu'elle ne nomme pas.] Macaire & Paul, que cet auteur appelle des bestes cruelles, & surtout Macaire, ayant esté envoyez par l'Empereur Constant, pour obliger, dit l'auteur, le peuple Chrétien à entrer dans l'union des Traditeurs, on y employa les épées nuës des soldats, le bruit des trompettes, & la terreur des dragons qui servoient d'étendarts aux troupes. 'Cet auteur avouë neanmoins que Macaire ne travailla dans les autres provinces à procurer l'union que par adresse [& par douceur ;] & il ne l'accuse d'avoir employé la violence que dans la Numidie contre Marcule.

Anal.t.4.p. 105. p.106. p.107.

'Il prétend que le Concile des Prelats de leur communion ayant deputé à Macaire dix Evesques, dont l'un estoit Marcule,

p.107.

1. *sub Paulo & Macario aliquot esse necatos.*

cule, ils le rencontrerent en un lieu nommé Vegeselle, & qu'il les fit aussitost dépouiller & lier à des colonnes. [Dans toute la suite neanmoins il laisse les neuf autres, & ne parle que de Marcule,] 'qui fut, dit-il, fustigé, mené en diverses villes de la Numidie à la suite de Macaire, puis enfermé pendant quatre jours dans un chasteau nommé Nova-petra, '& enfin precipité du haut d'une roche voisine le Dimanche au point du jour 'sur la fin de Novembre, selon le titre de cette histoire, ["c'est-à-dire apparemment le 26, qui tomboit au Dimanche en 349.]

L'an de J.C. 348. p.108. p.109. p.105. V. la note 24.

ARTICLE XLVIII.

D'Isaac, Maximien, & de quelques autres pretendus Martyrs des Donatistes.

'Outre Marcule, S. Augustin remarque que les Donatistes objectoient aux Catholiques la mort de trois autres personnes : mais il ne s'estoit point informé de ce que c'estoit. [Donat de Bagai est certainement l'un de ces trois. Les deux autres pourroient bien estre] 'Isaac & Maximien dont le P. Mabillon nous a donné l'histoire, écrite d'un style extrêmement enflé, par un Donatiste nommé Macrobe : [& je ne voy rien qui nous empesche] de croire 'avec ce Pere, que c'est leur Evesque de Rome, [dont nous avons déja parlé.] 'Ce Macrobe estoit alors sorti de Carthage, où il esperoit néanmoins de retourner. Il parle comme ayant esté témoin de l'histoire qu'il raporte, 'laquelle estoit arrivée dans la jurisdiction du Proconsul [de Carthage,] lors ce semble qu'on travailloit à la réünion.

Aug. in Cre. l. 3. c. 49. p. 190. 1. d. Anal. t. 4. p. 119. præf. p. 121. p. 119.

[Le commencement de cette histoire est perdu : de sorte qu'on ne voit point qui estoit Maximien, ni pourquoi il avoit esté pris.] 'Il paroist seulement qu'il avoit esté battu avec des lanieres plombées, & avec des verges. Isaac present à son supplice, ne pouvant, dit Macrobe, retenir sa joie, s'écria tout d'un coup ; „ Venez traistres de Traditeurs, "vantez-nous la folie de vostre unité. „ Le Proconsul témoin [de cet emportement contre le respect dû aux Magistrats, & contre cette unité qui fait la joie de ceux qui ne font qu'un avec Jesus-Christ,] crut le devoir punir. Isaac fut arresté, '& traité en mesme temps comme Maximien ; 'puis ils furent tous deux condannez à l'exil, & envoyez en prison, [en attendant qu'on pust les mener au lieu où ils estoient releguez.] Isaac mourut dans la prison 'le Samedi 15 d'Aoust ; [ce qui ne convient pas au temps de Macaire, s'il n'y a faute.] 'Macrobe ajoute que le lendemain le Proconsul, au lieu de permettre d'enterrer le corps d'Isaac, le fit mettre sur un vaisseau avec Maximien qui vivoit encore, & les fit jetter dans la mer. 'Leurs corps furent portez au bord, où ils furent trouvez au bout de six jours, & enterrez solennellement comme des Martyrs par ceux de leur secte. [On ne voit pas néanmoins qu'ils aient esté celebres parmi eux comme Donat & Marcule.]

p.120. salvate. p.120. p.121. p.123. p.124. p.125.

'Macrobe dit que les Donatistes de Carthage leur avoient donné l'exemple du Martyre par leurs confessions frequentes ; & il addresse leur histoire à ceux de Carthage, pour les exhorter, dit-il, à les imiter eux mesmes, afin qu'il pust aussi écrire leur histoire aux autres. [Il ne fut pas sans doute exaucé ;] '& quoique le copiste de son ouvrage luy donne à luy-mesme le titre de très-heureux Martyr, [on ne voit pas néanmoins dans l'antiquité que les Donatistes accusassent les Catholiques d'avoir fait mourir plus de quatre personnes de leur secte.] 'Il ne faut pas oublier la remarque que fait le P. Mabillon sur cette piece & sur les actes de Marcule ; Qu'on n'y voit point cette simplicité Chrétienne, & ces réponses courtes, mais pleines de pieté, & animées du feu de la charité, qu'on admire dans les actes authentiques des vrais Martyrs. [Pour le fond mesme, il est certain que les Donatistes ont esté capables de l'inventer ; & nous avons vu que S. Augustin conteste absolument ce qu'ils disoient de Marcule, & sur des raisons très-fortes.]

p.126. 127. p.127. præf.

'Ce Saint deplorant l'aveuglement des peuples qui rendoient à ces miserables, & aux autres Martyrs de leur Schisme, des honneurs qu'ils estoient bien éloignez de meriter ; Au jour du jugement, dit-il, il n'y aura personne qui répande sur la teste des autres le parfum de la flaterie, ou qui trompé par une vaine erreur, s'imagine que de malheureux damnez jouissent de la gloire du Ciel. On ne comblera plus de benedictions une vraie dureté couverte sous le faux titre d'une patience spirituelle. On ne vantera plus le courage de ceux qu'on verra bruler dans l'enfer. Personne alors ne jurera par les cheveux blancs de ces testes insensées, ou "par les membres & les tombeaux de ces gents qui n'ont point connu la voie de la paix. Car voilà comment on trompe maintenant les peuples pour les separer de l'unité, & les attacher à son parti ; on a l'insolence de comparer aux couronnes des Martyrs les supplices que des criminels ont endurez en punition de leur Schisme ; & l'on a ainsi la vaine satisfaction que des troupes de gents furieux font une feste du jour auquel ils ont receu les chatimens qu'ils meritoient.

Aug. in Par. l. 3. c. 6. p. 31. 2. a. per compages.

'Voilà ce temps de Macaire si fameux dans l'histoire d'Afrique, que les Donatistes reprochoient sans cesse aux Catholiques, *a* à cause duquel ils les appelloient Macariens, *b* & l'Eglise le parti de Macaire, quoique la pluspart des Catholiques ne sceussent ni qui estoit Macaire, ni s'il avoit fait punir quelques personnes. *c* Les Donatistes pretendoient que Macaire devoit avoir esté separé de la communion par les Evesques Catholiques. *d* Mais outre que son action pouvoit estre très-legitime, *e* quand mesme il eût esté coupable ; on ne pouvoit pas le condamner, dit S. Optat, puisque personne ne s'estoit presenté pour l'accuser. 'On pouvoit encore moins condamner l'Eglise, qui n'approuvoit point l'action de Macaire en cas qu'il eust esté trop

ep. 163. 203. p. 282. 2. d | 315. 2. c. &c. *a* lit. P. l. 2. c. 92. p. 119. 1 a | ep. 164. p. 286. 2. a. *b* lit. P. l. 2. c. 39. p. 106. 1. a. b | ep. 161. p. 276. 277. *c* Opt. l. 3. p. 111. 112. *d* p. 69. 112. *e* p. 112. 113. Aug. abc. p. 4. 2. b. d.

Digitized by Google

trop cruel, non plus que les autres fautes de ses enfans, 'qu'elle punit lorsqu'elle p.52.b. le peut, & qu'elle tolere lorsqu'elle ne les peut pas punir, en attendant le jugement que JESUS-CHRIST en doit faire.

'Car pour ce qu'ils pretendoient que Opt.l.1.p.35.b|36.b. c'estoient les Catholiques qui avoient demandé des soldats contre eux, S. Optat soutient que cela est absolument faux, '& qu'on ne peut dire qu'aucun Evesque l.2.p.53.b.c. ait eu part à ce qu'ils pretendoient tenir de la cruauté, ni mesme aucun Fidéle [particulier.] 'Mais quoy que Macaire Aug.abc.p.4.1.c. ait pu faire, les Donatistes avoient grand tort de s'en plaindre, eux qui commettoient tous les jours tant de cruautez par leurs Circoncellions, '& qui ne souffroient Opt.l.3.p.61. que ce qu'ils avoient merité par leur Schisme, dans lequel ils demeuroient endurcis, par l'insolence des deux Donats, '& p.68.69. par la temerité qu'ils avoient euë d'attaquer les premiers les soldats de l'Empereur.

ARTICLE XLIX.

Macaire oblige les Donatistes à se réünir; bannit Donat de Carthage, & les autres Evesques obstinez.

[SAINT Optat ne dit point clairement ce qui arriva ensuite de la resistance des Circoncellions à Bagai. Mais autant que l'on en peut juger; ces seditieux ayant esté dissipez,] 'Macaire ordonna absolu- Opt.l.3.p.61. ment aux Donatistes de se réünir. Ce commandement produisit beaucoup de trouble & de bruit dans toutes les villes. 'Les Evesques Donatistes en prirent l'a- p.61.a. larme, & dans cette frayeur, 'tous ceux p.61.62. qui ne vouloient pas se réünir,] s'enfuirent 'avec leurs Ecclesiastiques, & quel- p.62.a. ques-uns moururent [dans cette fuite. C'est peut-estre pour ce sujet que Macrobe, comme nous venons de voir, avoit quitté Carthage.] Ceux qui estoient fortes. "les plus genereux, [ou plutost les plus obstinez, n'ayant point voulu quitter leur siege,] furent pris & releguez fort loin de leurs villes.

'S. Optat dit que Macaire & les autres p.61. qui travaillerent à la réünion, firent beaucoup asperè. de choses "avec rigueur; 'mais p.62.a. que ce ne fut ni selon le desir des Evesques, ni suivant leur conseil, ni de leur consentement, ni avec leur participation: 1. Que si, dit-il, ces violences [1] ont déplu à Dieu, & l'ont affligé [en la personne de ses serviteurs qui les condannoient,] sa justice les permit en punition de vos crimes qui l'irritoient. [Et quoy qu'on ait pu faire,] 'cela n'a pas dû empescher Conc.t.2.p.713.d.e. que les Evesques ne louassent Dieu de la paix qu'il rendoit enfin à son Eglise.

'Il semble qu'on eust déja fait d'autres Opt.l.3.p.74.a. fois quelque sorte de réünion, & qu'elle n'eust point duré; [mais nous ne voyons rien de clair sur cela.] 'Ainsi c'est appa- Bar.348.§.44. remment à ce temps-ci qu'il faut raporter ce que S. Optat dit en un autre endroit, quoiqu'on y lise le nom de Constantin au lieu de celui de Constant. Car

1. *in dolore Dei amarè plorantis.*

L'an de J.C. 348. il y fait le Parallele de celui qui avoit osté la liberté aux Donatistes, avec Julien qui la leur avoit renduë: & nous n'avons point de preuve qu'il y ait eu aucune réünion sous Constantin, „'Souvenez-vous, Opt.l.2.p.54.a.b. „dit-il aux Donatistes, de cet Empereur „Chrétien, des services qu'il a rendus à „Dieu, des desirs ardens qu'il avoit de „réünir toute l'Eglise, afin que cette „sainte mere eust la joie de voir dans tous „ses enfans un mesme cœur & une mes- „me ame par toute la terre, sans Schis- „me, sans partialité, sans aucune dissen- „sion. Il rétablit effectivement l'unité de „la communion, & réünit ainsi les fem- „mes avec leurs maris, les enfans avec „leurs peres, les freres avec leurs freres. „L'Afrique, les pays que la mer en se- „pare, les peuples de l'Orient, tout se „trouvoit uni par le lien d'une heureuse „paix: l'Eglise voyoit enfin tous ses „membres ne faire plus qu'un mesme „corps. Le demon, toûjours ennemi de „la paix, n'en gemissoit pas moins que „de se voir abandonné dans ses idoles, „& les Sacrifices Profanes défendus par „l'autorité d'un Prince Chrétien. Les „chefs de vostre faction estoient en mes- „me temps renfermez dans les lieux où „leur obstination les avoit fait releguer. „La paix si cherie de Dieu regnoit ainsi „parmi tous les peuples. Vous seuls estiez „dans la tristesse avec le diable, luy ca- „ché dans ses temples, vous bannis dans „des pays étrangers.„ [Cette description de la fin du regne de Constant est d'autant plus juste, que Dieu s'estoit encore servi de luy pour rendre la paix à l'Eglise d'Orient par le rétablissement de S. Athanase & des autres Prélats persecutez par les Ariens: & mesme Ursace & Valens qui troubloient presque seuls la paix de l'Occident, prirent alors le parti de se soumettre à l'Eglise.

Il ne faut pas douter que Donat de Carthage n'ait esté banni avec les autres. S. Jerôme dit dans sa chronique qu'il fut chassé de Carthage: mais il le met sur l'an 355,] 'en quoy il y a apparence Bar.348.§.40. qu'il se trompe. a S. Optat luy attribuë a Opt.l.3.p.64.67. tout ce qui se fit en ce temps-là, comme une suite du refus qu'il avoit fait soit de recevoir les aumosnes de Constant, soit de souffrir que les autres les receussent: '& il dit mesme que ce fut par p.61. cette occasion que l'on se hasta de travailler à la réünion, [qui assurément n'eust pas réüssi, si l'on ne se fust trouvé engagé à y employer la force.] 'Les Donati- Aug.lit.P.l.2.c.97.p.120.2.d. stes pretendirent depuis, que ce qu'on avoit fait contre eux estoit sans réscrit de l'Empereur; [& peut-estre que Constant n'avoit donné à Macaire qu'un ordre general d'obliger les Donatistes à la réünion, laissant les moyens à sa discretion sans les luy specifier.

Il n'y a point d'apparence que tous les Evesques Donatistes aient refusé de consentir à l'union. Il y en eut sans doute plusieurs qui se réünirent, quoiqu'il soit difficile d'assurer si c'est de cela que parle] 'le Concile d'Afrique du 13 Sep- Conc.t.2.p.1091.b. tembre 401, lorsqu'il dit que dés le commencement on avoit permis aux Clercs Donatistes qui revenoient à l'Eglise, de

Digitized by Google

demeurer dans leurs fonctions, & que presque toutes les villes d'Afrique en servoient de preuves. [Aug. in Cre. l.2.c.10.p.171.2.a.] 'Crescone Donatiste faisoit [vers 402] un reproche à l'Eglise Catholique, de ce que Candide de Villerege & Donat de Macomade en Numidie,] Evesques Donatistes, avoient esté receus comme Evesques par les Catholiques. S. Augustin avouë le fait, & dit que ces Prélats estoient arrivez par une vie sainte au merite d'une honorable vieillesse. [Il est difficile de croire que ce fust depuis le decret fait en 401 pour recevoir les Donatistes:] [Conc. t.2. p.1056.c.] '& il y avoit alors d'autres Evesques Catholiques à Villerege & à Macomade, savoir Crescone [& Aurele. Ainsi il y a apparence que Candide & Donat s'estoient réünis auparavant, c'est-à-dire du temps de Macaire.] [Aug. ep. 48. 50. p. 66.2.d|84.1.c.d.] 'L'on remarquoit du temps de S. Augustin diverses Eglises, qui ayant embrassé autrefois l'union par la terreur des loix imperiales, s'y estoient maintenuës avec beaucoup de fidelité & de fermeté. [Ce que nous verrons après le retour des Donatistes sous Julien, nous oblige aussi de reconnoistre que divers Evesques Donatistes s'estoient réünis à l'Eglise, & y avoient esté receus dans leurs dignitez.

[Il semble qu'on puisse raporter à cela] [Conc. p. 717.c.] 'ce qui se trouve dans le premier Concile de Carthage, qu'Optance s'estant representé [pour estre receu dans l'Eglise,] Antigone Evesque de Madaure [en Numidie,] avoit fait un accord avec luy, signé de l'un & de l'autre, & qu'ils avoient divisé les peuples entr'eux. [c.] 'Antigone se plaint donc que nonobstant cet accord, Optance alloit voir les peuples attribuez à luy Antigone, taschoit de les usurper, & de les porter à le considerer comme leur pere, & Antigone comme un "intrus. [vitricum.] Gratus de Carthage répondit qu'il estoit assurément bien fascheux qu'Optance attirast à luy des peuples incapables de découvrir sa malice, contre la discipline, contre la tradition de l'Evangile, & contre les conventions de la paix. „On ne feroit pas, dit-il, ces mauvais traitemens à un collegue, si on „croyoit [1] qu'on les pust recevoir des autres. Il faut donc que les articles accordez subsistent dans leur vigueur, ou que „si Optance ne se tient pas dans ses bornes après avoir esté averti, [d.] 'il soit soumis à la discipline Ecclesiastique: & „tout le Concile répondit, Qu'on observe la paix, qu'on garde les articles „dont on est demeuré d'accord.„

[Aug. ep. 255.p.358.1.a.] 'Il demeura toûjours quelques Eglises aux Donatistes, gouvernées par leurs Prestres, & cela par le secours des Circoncellions qui en chassoient les Catholiques; s'il faut rapporter à ce temps-ci ce que S. Augustin dit estre arrivé avant la loy par laquelle ils se réjouïssoient d'avoir recouvré leur liberté, [ce qui se peut entendre de celle de Julien: & on ne voit pas que hors ce temps-ci les Donatistes ayent jamais esté sans Evesques. Néanmoins "il y a assez d'apparence que S. Augustin par- [V. S. Augustin note 47.]

1. ou peut-estre, en lisant *dereliquisset: Car jamais personne n'en auroit receu un autre pour collegue dans son Diocese, s'il eust cru en recevoir un tel traitement.*

[in Par. l.1. c.11.p.10.2.c.] le d'une loy d'Honoré en 409.] 'Et il paroist par le mesme Saint que dés le temps de Constantin les Donatistes n'avoient conservé leurs Eglises que par la violence de leurs Circoncellions. [Ainsi rien ne nous empesche de croire que le Schisme fut entierement éteint par Constant, comme les termes du premier Concile de Carthage, & de S. Optat, portent à le croire.]

ARTICLE L.

Calomnies des Schismatiques: De Vitellius écrivain Donatiste: Parmenien succede à Donat de Carthage.

[ON crut ce semble devoir honorer la réünion par quelque feste solemnelle, dont la joye fut troublée d'abord par ceux qui estoient plus obstinez dans le Schisme. Car ils] [Opt. l.3. p. 75.b.c.] 'firent courir le bruit que Paul & Macaire viendroient pour assister [1] au Sacrifice que l'on devoit celebrer par la réünion; & que quand on prepareroit solemnellement l'autel, ils feroient paroistre une image que l'on mettroit sur l'autel, afin d'offrir ensuite le Sacrifice. Ce bruit se répandit universellement parmi tous les peuples, & saisit d'horreur tous ceux qui en entendirent parler; de sorte qu'ils ne purent s'empescher de dire hautement, Que quiconque gousteroit ou recevroit quelque chose [2] du Sacrifice de l'union, c'estoit comme s'il participoit aux Sacrifices des idoles. Et on eust eu raison de le dire, écrit S. Optat, si un bruit si étrange se fust trouvé veritable.

[c.] 'Mais quand Paul & Macaire furent venus à l'Eglise, on ne vit rien qui approchast de ce qu'on avoit publié si faussement. Les yeux n'y apperceurent rien dont des Chrétiens dussent avoir de l'horreur; & l'on reconnut que tout ce que l'on avoit fait apprehender, estoit sans aucun fondement. On ne trouva que "la simplicité [puritas.] ordinaire: & les ceremonies solennelles se firent de la maniere accoutumée. Ainsi quand on vit qu'on n'avoit rien changé, ni ajouté, ni retranché aux Sacrifices divins, la paix fut embrassée par ceux qui l'aimoient: ceux qui avoient esté troublez par ce faux bruit, furent raffermis par la connoissance de la verité toute pure & toute simple; & ceux qui avoient détourné les autres de la réünion comme d'une Idolatrie, l'embrasserent eux-mesmes de toute la plenitude de leur cœur. [n.p.1191 Bar.348.§.35.] 'Baudoin & Baronius croient que c'estoit l'image de Constant que les Donatistes publioient qu'on devoit mettre sur l'Autel. [Aug. ep. 48.p.67.1.a.] 'L'on voit par S. Augustin que les Donatistes continuérent encore depuis à publiér que les Catholiques mettoient je ne sçay quoy d'extraordinaire sur l'Autel; & cette calomnie en empeschoit beaucoup d'entrer dans l'Eglise.

[Ce fut peut-estre dans la mesme assemblée;] [Opt. l.3.p. 111.] 'que Macaire parla publiquement au peuple, non pour "l'instruire, ce [tractandi.] qui appartient aux Evesques; mais parce qu'il avoit quelque chose à declarer: &

1. 2. *de sacrificio adventantis unitatis.*

Digitized by Google

nudè. & il le fit "comme dans un discours or-
dinaire, '& non pas en saluant le peuple p.112.
au nom de Dieu au commencement & à
la fin du discours, comme les Evesques
avoient accoutumé de faire.

'Les Donatistes mettoient nommé- Aug lit. P.
ment Macaire entre les persecuteurs de l.2.c.92. p.
leur Secte, qu'ils pretendoient estre péris 117.1.a.
miserablement par la vangeance de Dieu.
'Mais comme ils ne rapportoient ni preu- p.119.1.a.
ves, ni circonstance aucune de cette mort
funeste, S. Augustin soutient [avec rai-
son] qu'ils parloient en l'air, & qu'ils
n'avoient aucun fondement de ce qu'ils
disoient.

[Il paroist que les Donatistes demeu-
rerent jusqu'au temps de Julien en l'état
auquel Macaire les avoit reduits,] 'sinon Opt.l.3.p.
qu'ils se plaignoient eux-mesmes que de- 69.a.b.
puis Paul & Macaire on avoit encore
proscrit quelques-uns des leurs pour un
certain temps.

[Ils taschoient peut-estre dans leur
exil de se consoler par leurs écrits.] 'Gen- Genn.v.ill.
nade parle d'un Vitellius Africain, qui c.4.
pour défendre le Schisme des Donatistes,
fit un livre où il montroit que les serviteurs
de Dieu sont haïs du monde; & son livre
pouvoit estre utile, s'il n'y eust pas atta-
qué les Catholiques comme des persecu-
teurs [de la verité; ce qui marque peut-
estre qu'il écrivoit après l'affaire de Ma-
caire; mais aussi-tost aprés,] puisqu'il
fleurissoit du temps de Constant. Il écri-
vit un autre ouvrage contre les Catholi-
ques, qu'il accusoit d'avoir livré les di-
vines Ecritures durant la persecution; &
il en fit plusieurs autres qui regardoient
la regle & la discipline Ecclesiastique, [&
non les disputes.] Il a aussi écrit contre
les payens. [Je ne voy pas qu'il en soit
parlé nulle autre part.

Pour ce qui est du grand Donat de
Carthage, nous ne trouvons point ce qu'il
devint depuis son exil.] 'S. Optat dit Opt.l.3.p.
que tout le monde savoit que ce que dit 66.c.
le Prophete du Prince de Tyr, Qu'il ne
in terra. mourroit point "dans le pays, avoit esté
verifié en luy. [Cela marque assez visi-
blement qu'il estoit mort en exil hors de
son pays & hors de l'Afrique. On pour-
roit croire qu'il vivoit encore lorsque les
Evesques Donatistes demanderent leur
rappel à Julien en l'an 362, 'puisque dans d.
la signature de leur requeste ils se quali-
fient *le parti de Donat*; 'si S. Optat ne a b.
nous assuroit qu'ils le faisoient encore
lorsqu'il écrivoit, & lorsque Donat estoit
certainement mort. 'S. Jerôme, au moins Hier. v. ill.
selon la traduction Greque, dit qu'il vi- c.93. p.
voit sous Constance, [qui fut maistre 296.d.
de l'Afrique en 353 au plustard. Mais
l'on pourroit mesme l'entendre du temps
que Constance regnoit en Orient, &
Constant en Occident, avant l'an 350,
comme S. Jerôme paroist l'avoir voulu
1. dire [1] selon son Texte Latin, par où il
aura plutost voulu marquer le temps où
il a paru, que celuy où il est mort. Sa
chronique suppose qu'il vivoit encore en
355.]

NOTE 45. 'Parmenien qui fut "son successeur, Opt.l.3.p.
a vint avec les autres que Julien avoit 64.a | Aug.
retr.l.2.c.
17.
rappellez d'exil. 'Il estoit étranger, *a* & p.64.a.
du nombre de ceux que les Donatistes *a* l.2.p.51.b|
avoient gagnez en courant les mers & n.p.138.
les terres pour faire quelques proselytes, 139.
& qu'ils avoient ordonnez dans un des
lieux où ils estoient inconnus. Il avoit
changé de secte pour devenir Donatiste,
& avoit peut-estre esté rebatizé. Il sem-
ble qu'il fust Espagnol ou Gaulois. [Il
falloit sans doute qu'il eust des qualitez
exterieures fort considerables, puisqu'il
avoit esté choisi par les Donatistes, estant
étranger, pour remplir la place de leur
grand Donat. Il n'y a point d'apparen-
ce qu'ils l'aient ordonné dans leur exil:
& S. Optat marque assez que ç'avoit esté
à Carthage,] 'lorsqu'il dit qu'on avoit p.51.b.
amené un étranger afin de l'ordonner hors
de son pays pour des gents qui ne le con-
noissoient pas. [Il se rendit celebre par
quelques écrits, dont nous parlerons dans
la suite.]

1. *sub Constante Constantinoque.* Il faut sans doute *Constantioque.*

a Opt. l. 3. p.66.b.

ARTICLE LI.

Concile general de Carthage sous Gratus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 349.

'IL semble qu'après la réünion les Eves- Conc. t. 2.
ques d'Afrique aient tenu des Con- p.713.e|
ciles dans chaque Province. *b* Abondan- 714.e|715.
ce alors Evesque d'Adrumet cite un Con- b.
cile de sa Province, [c'est-à-dire de la *b* p.717.e.
Byzacene,] qui défendoit l'usure aux
Clercs. 'Mais après ces Conciles parti- p.713.e.
culiers, toute l'Eglise d'Afrique se ras-
sembla à Carthage, & y tint un Conci-
le dont nous avons encore les Canons.
[Le jour ni l'année n'en sont pas mar-
quez.] 'Il est certain que c'est après le p.715.e.
Concile de Sardique, '& après la réü- p.713.e.
nion faite par Paul & Macaire. Mais il y a
toute apparence que c'estoit immedia-
tement après cette réünion, & durant
1. [1] que Constant vivoit encore, [c'est-à-
dire en 348 ou 349. Nous avons mieux
aimé laisser 348 pour la réünion, & met-
tre le Concile en 349. Le nom de la plus-
part des Evesques, ni leur nombre n'est
pas exprimé.]

'Gratus de Carthage qui presidoit au d.e.
Concile, commença par rendre graces à
Dieu d'avoir enfin terminé ce malheu-
reux Schisme, d'avoir regardé son Eglise,
& d'avoir réüni dans son sein tous ses
membres dispersez de costé & d'autre.
Il ajoute que se trouvant ainsi assemblez,
il estoit bon d'examiner quelques articles
selon les preceptes de Dieu & l'instru-
ction des Ecritures divines, 'pour les p.714.a.
regler en sorte qu'on ne relaschast point
2. la rigueur de la discipline [2] Catholique,
& aussi qu'on ne fist rien de trop dur
pour le temps de la réünion. 'On fit en- a.b.c.
suite treize Canons, dont le premier 'ci- a.b | Ful.F.
té par Fulgentius Ferrandus, défend de §.175.p.18.
batizer ceux qui l'auront esté une fois,
après

1. On lit Constantin dans le texte du Concile: Il faut assurément Constant, comme on l'a marqué à la marge.

2. Le texte a *Carthago*, qui ne fait point de sens. Il faut apparemment *Catholica*. 'Ces deux fautes ne sont point corrigées dans l'édition d'Holstenius. Conc. t. 2. p.18.22 b.

Digitized by Google

après avoir confessé la foy Catholique sur la Trinité & sur la Resurrection de JESUS-CHRIST. 'Surquoi Gratus dit que c'estoit dans la rebaptization qu'avoit principalement consisté la fureur du Schisme; '& il louë Dieu d'avoir accordé à leur temps de pouvoir librement faire recevoir aux ames Fidéles la discipline Ecclesiastique [sur ce point.]

Conc. p. 714. c.

b.

'Il ajoute ensuite ces paroles si humbles : „ Quoique vostre prudence soit suffisamment éclairée de Dieu, & que la „ grace de la paix & de l'unité vous fasse „ meriter de recevoir avec abondance les „ faveurs du Ciel ; & quoique je ne sois „ que l'un d'entre vous, & le compagnon „ de vostre solicitude [Pastorale ;] néanmoins pour satisfaire à l'ordre de l'Eglise, [& à l'obligation du rang que je „ tiens,] je vous proposerai encore quelques articles. „ 'Il proposa donc le second Canon, par lequel le Concile défend d'avilir l'honneur des Martyrs en le communiquant à toutes sortes de personnes que l'Eglise par misericorde vouloit qu'on enterrast ; & en donnant ce titre à des gents qui s'estoient precipitez par folie, ou qui estoient morts de quelque autre maniere digne de leurs pechez, & non pas comme les veritables Martyrs : & il ordonne que les Laïques qui tomberont en cette faute seront mis en penitence, & les Ecclesiastiques privez de leurs honneurs, s'ils y tombent après en avoir esté avertis. Ce Canon avoit déja esté fait dans chaque Concile [des Provinces d'Afrique : & il regarde sans doute Donat, Marcule, & les autres Martyrs des Donatistes.]

c.

d.e.

'Le troisiéme [qui est cité dans l'abregé "de Ferrand, & appliqué aux Clercs,] défend à tous ceux qui renoncent au mariage de demeurer & mesme de frequenter avec des personnes étrangeres [d'une autre sexe,] sur peine d'excommunication; pour éviter ou les fautes ou les scandales qui naissoient de ces unions pretextées de charité. 'Le quatriéme étend la mesme ordonnance aux personnes veuves. [Mais il n'en doit faire qu'un avec le precedent, puisque Ferrand en citant les Canons suivans, met toûjours un nombre de moins.

e|715. §. 121.

p. 715. c.

Le cinquiéme est extraordinaire. ['Privat Evesque de Vegeselle qui en fait la requisition, demande d'abord qu'on ordonne qu'on ne pourra recevoir ni retenir un Clerc étranger sans lettres de son Evesque : [& Ferrand "cite sur cela le quatriéme Canon de ce Concile.] Mais Privat ajoute ensuite qu'on ne pourra non plus prendre un Laïque d'un autre Diocese pour l'ordonner, sans le sceu de son Evesque: Surquoi Gratus dit que cette régle conserve la paix ; '& qu'il se souvient que dans le Concile de Sardique on avoit ordonné que personne n'usurpast celui qui estoit d'un autre Diocese, mais que celui qui en avoit besoin le devoit demander à son collegue. [Le consentement du Concile n'est pas exprimé; mais il le faut apparemment supposer. Nous ne trouvons pas néanmoins que cette ordonance soit autorisée ni par les Canons des autres Conciles de ces premiers siecles ; ni par la pratique de l'Afrique mesme, comme on le voit par l'ordination de S. Augustin, & l'histoire de Pinien. Il paroist qu'on ne regardoit un homme comme attaché à une Eglise particuliere, que lorsqu'il y estoit Ecclesiastique.]

d.

§. 27.

e.

'Dans le Concile mesme de Sardique, nous ne trouvons rien de cela, que pour les Clercs, ou au moins qui ne s'y puisse ou mesme qui ne s'y doive rapporter. 'Il n'y a que le 24^{e}. Canon du Concile d'Elvire, qui défend d'ordonner ceux qui auront esté batizez dans une autre province. [Mais ce n'est pas qu'il les considere comme attachez à une autre Eglise ; d'où vient qu'il parle de la province, non du Diocese.] C'est parce qu'on ne connoist pas leur vie & leurs mœurs. [Ainsi cela ne regarde pas ceux qui sont établis depuis long-temps en un lieu.]

p. 640. d | 650. c. d.

t. 1. p. 573. c. d.

'Le sixiéme Canon, [que Ferrand "cite pour le cinquiéme,] laisse aux Clercs [à cause de la dureté des cœurs,] le choix de demeurer dans leur degré, ou de prendre le soin des affaires d'une maison, mais leur défend de faire l'un & l'autre ensemble, jugeant ces deux emplois incompatibles. 'C'est pourquoi le 8^{e}. défend d'ordonner ceux qui seront engagez dans ces fonctions seculieres, ausquelles il joint les tuteles, jusqu'à ce qu'ils en soient dégagez, & qu'ils aient entierement rendu conte. Alors il permet de les ordonner, si leur vie est tout à fait irreprochable, & si on les demande.

t. 2. p. 716. a. §. 125.

c.

'Le neuviéme continuë la mesme matiere. Le sens general, [comme l'a pris Ferrand, "qui en fait le huitiéme Canon,] est que l'on ne prendra point des Clercs [1] pour avoir soin des biens & des dépenses d'une maison. Le Concile marque qu'il y avoit des loix Imperiales pour défendre d'engager les Ecclesiastiques à ces emplois : & il espere que les Laïques, [qui seront Chrêtiens,] jugeront que ces loix de l'Eglise [& de l'Etat] leur sont mesme avantageuses, [en les empeschant de profaner l'état Ecclesiastique.] Que si [les payens ou d'autres] veulent troubler les Clercs dans cette exemption que les Empereurs leur donnent, Gratus promet que l'Eglise les soutiendra. [On ne peut pas néanmoins tirer de là que l'Eglise d'Afrique eust déja ceux que l'on qualifie Défenseurs, qui estoient des Laïques commis pour soutenir ses droits, puisqu'elle en demanda à l'Empereur du temps de Saint Augustin.]

d.e. §. 133. 1.

'Le septiéme Canon, [que Ferrand "conte le sixiéme,] défend d'admettre à la communion des Clercs & des Laïques d'un autre Diocese sans lettres de leur Evesque, de peur que des personnes qui n'osent communier en un lieu, [parce qu'elles sont separées de l'Autel,] ne communient secretement en un autre, & que cela ne trouble la paix & l'union qui doit estre entre les Evesques.

a.b. §. 126.

'Le dixiéme, [conté par Ferrand "pour le neuviéme,] défend à un Evesque d'usurper les paroisses & les peuples d'un autre Evesque, [en faisant quelque fonction dans son Diocese,] sans qu'il le demande.

e|717. §. 14.

'L'onziéme, [conté le dixiéme par "Ferrand,] regle de quelle maniere on doit juger les fautes que les Clers inferieurs font

p. 717. b. §. 128.

1. *apothecarii vel ratiocinatores.*

font contre ceux qui font au-dessus d'eux, & generalement toutes les autres. Il ordonne donc que les Diacres seront jugez par trois Evesques voisins, les Prestres par six; & les Evesques par douze. 'Ce Canon du Concile de l'Evesque Gratus fut raporté tout entier dans celui de Carthage en 526. (c.4.p.1636.b.)

'Le douziéme regarde la plainte d'Antigone de Madaure contre Optance, de quoy nous avons parlé "ci-dessus. 'Le treiziéme, [conté le douziéme par [a] Ferrand,] confirme le decret du Concile de Byzacene, qui défendoit aux Ecclesiastiques de prester à usure. Gratus dit que si on reprend l'usure dans les Laïques, on la doit encore bien plus condanner dans les Ecclesiastiques: & tout le Concile la condanne comme contraire aux Prophetes & à l'Evangile. 'Ce Canon est sans doute celui qui fait le cinquiéme de [1] la Collection Africaine,] quoique par une faute ordinaire il y soit attribué à Aurele,] & qu'on y ait ajouté quelque chose au commencement, tiré du dixiéme Canon de ce premier Concile de Carthage. (c.2.p.717.c. — V.§.49. — e. — §.113. — p.1052.c| Ful.F.n.p.193. — 1.)

[Tous ces Canons sont faits à la requisition de Gratus, ou à celle de quelque autre Evesque, appuiée par Gratus, & confirmée par l'approbation de tous les autres en corps.] 'Gratus conclud de mesme le Concile, en faisant ordonner l'excommunication contre les Laïques qui en violeroient les decrets, & la deposition contre les Ecclesiastiques; dequoy on fait un quatorziéme Canon; & puis il demande la signature des Evesques, qui est perduë. 'Nous avons aujourd'hui deux éditions de ce Concile, l'une ancienne, l'autre donnée par Holstenius sur un manuscrit du Vatican, [laquelle corrige quelques fautes de l'autre, & en laisse néanmoins encore d'assez considerables.] 'Schelstrate les a fait imprimer ensemble dans son histoire de l'Eglise d'Afrique. (Conc. t.2. p.718.b.c. — p.1821. — Schel. afr. p.133-141.)

[Ferrand Diacre de Carthage au VI. siecle, cite, comme nous avons dit, la plusspart des Canons de ce Concile de Carthage tenu sous S. Gratus: Car c'est ainsi qu'il le qualifie.] 'Et l'Eglise d'Afrique "honoroit en ce temps-là sa memoire le cinquiéme de May. [C'est, après S. Cyprien, le plus ancien de tous les Evesques de Carthage dont la feste soit marquée dans le Calendrier de cette Eglise. Il estoit mort avant le Concile de Rimini, auquel Restitute de Carthage assistoit sur la fin de 359.] 'On trouve à Milan dans un ancien manuscrit, un discours sur la feste d'un Evesque nommé Gratus. (Anal.t.3 p.398. — Note 26. — Mabi.it. It. p.13.c.)

ARTICLE LII.

De ce qui s'est passé en Afrique touchant l'Arianisme: De S. Restitute Evesque de Carthage.

L'AN DE JESUS-CHRIST 358.

[DUrant le temps que les Evesques Donatistes demeurerent bannis, l'Occident où Constance dominoit après avoir défait Magnence en 353, fut agitée d'une tempeste furieuse par l'Arianisme. Il nous reste fort peu de monumens où nous puissions voir quelle part a eu l'Afrique à cette agitation.] 'Victorin "qui estoit de ce pays, & qui enseignoit alors la Rhetorique à Rome, [a] nous apprend que les ennemis de la Consubstantialité se vantoient que les Africains & tous les Orientaux estoient de leur sentiment. Et néanmoins pour le faire recevoir en Afrique, ils avoient esté obligez non seulement d'y écrire qu'il falloit rejetter de l'Eglise la Consubstantialité, & recevoir la ressemblance de substance, mais aussi d'accompagner leur lettre d'un commandement Imperial; pour suppléer au défaut des bonnes raisons & des autoritez de l'Ecriture. (L'an de J.C. 349. — V. Saint Simplicien. — Hier. v. ill. c.101. p.298.d. — [a] Vict. 1. bib.P.t.4.1. p.198.d.e.)

[Je ne sçay si cela ne se doit pas rapporter à l'an 358,] 'auquel les Semiariens qui défendoient la ressemblance de substance, estant devenus les maistres à la Cour, firent signer dans Sirmich leur formulaire à Alexandre, Athanase, Severien, & Crescent, Evesques d'Afrique. [Et il est aisé de croire qu'ils écrivirent en mesme temps aux Africains pour leur faire recevoir leur dogme.] 'Car Basile d'Ancyre leur chef, fut accusé peu de temps après d'avoir allumé la sedition dans l'Afrique, & d'y avoir écrit contre les purs Ariens. 'On voit aussi que "les Africains avoient condanné par leur signature le blasphême des plus purs Ariens; ce qu'ils peuvent avoir fait sur les lettres de Basile. Mais la Cour ayant changé de sentiment,] Constance fasché de cette condannation, commanda aux Africains de luy rendre ces signatures; & comme ils ne cedoient ni à ses ordres, ni mesme à ses menaces, il fut contraint d'envoyer leur arracher par violence l'acte qu'ils en avoient fait. (Soz.l.4.c.15.p.557.d. — c.24.p.580.d. — V. les Ariens. — Hil. in Consil.1.p.116.2.d.)

L'AN DE JESUS-CHRIST 359.

["L'an 359, Constance assembla 400 Evesques d'Occident à Rimini.] 'Restitute Evesque de Carthage fut de ce nombre, [& la dignité de son siege peut faire presumer qu'il y presida.] 'Mais celui "pour qui on avoit le plus de déference à cause de son âge, estoit Musone de la province de Byzance; 'ou plutost de Byzacene en Afrique. [b] Il y a un Musone entre les Evesques d'Afrique qui avoient signé le Concile de Sardique [en 347.] 'Quelques-uns pretendent que ce peut estre le mesme Misone qui estoit encore l'ancien & le Primat de la Byzacene en 397. [Mais c'estoit 38 ans après le Concile de Rimini. (Ibid. — fr.2.p.36. — Hier. in Luci.c.7.p.143.a. — &c. — Hil. fr.pr. p.20. — [b] Ath.ap.2. p.767.d. — Hil. fr.pr. p.20.2| Conc. t.2. p.1068.b.)

Les Evesques d'Afrique suivirent à Rimini le parti de l'Eglise Catholique, mais ils n'y persevererent pas avec assez de fermeté.] 'Car le Concile ayant envoyé à Constance quelques deputez, tous jeunes Evesques, peu instruits & peu prudens, dit S. Sulpice, 'entre lesquels Restitute est mis le premier; ["ils cederent enfin à la volonté de Constance, & leur chûte entraîna tout le reste du Concile.] 'Nous avons encore la harangue lasche & indigne que Restitute fit en tombant. (Sulp.l.2.p.163. — Hil.fr.2.p.36. — V. les Ariens. — p.36.37.)

1. C'est un recueil de divers Conciles tenus en Afrique du temps de S. Augustin.

[Mais

[Mais quelque grande & quelque importante que sa faute ait esté pour l'Eglise, il se releva sans doute comme les autres qui estoient tombez avec luy, & mourut dans la communion de l'Eglise, & dans la paix de la verité,] 'puisque Posside marque que S. Augustin fit un sermon le jour [anniversaire] de la mort a de Restitute Evesque de Carthage. [C'estoit le 28 d'Aoust,] 'auquel le calendrier de l'Eglise d'Afrique marque "la mort de S. Restitute. 'Quelques-uns croient, [mais sans grand fondement,] qu'il peut avoir esté fondateur de la grande Eglise de Carthage appellée *Perpetua Restituta*. [Il y a bien de l'apparence qu'elle a eu le nom de *Restituta*, parce qu'ayant esté quelque-temps entre les mains des Donatistes, "elle avoit enfin esté *restituée* & renduë aux Catholiques.]

Posid.ind.c. 8. — L'an de J.C. 359. — NOTE 27. — Anal.t.3.p. 399. — *depositio*. — Hil. fr.pr. p.20.a|Bar. 397.§ 54. — V.§.62.

'On ne trouve point quand Restitute mourut, ni si Genethle qui gouvernoit l'Eglise de Carthage en 390, estoit son successeur immediat. 'Il paroist par l'adresse de la lettre des Orientaux au Concile de Rome en 382, qu'il y avoit alors un Basile entre les principaux Evesques de l'Occident. [Mais ce n'est pas une preuve suffisante pour dire qu'il fust Evesque de Carthage.

Hil. fr.pr. p.19.2. — Thdrt. l. 5. c.9.p.714. a.

"On croit que ce fut vers l'an 368,] 'que S. Athanase & tout le Concile d'Egypte, écrivit aux Evesques d'Afrique la lettre que nous avons encore, pour les conjurer de conserver l'unité Episcopale, & de ne se point laisser aller à ceux qui vouloient encore faire subsister le Concile de Rimini au prejudice de celui de Nicée. [Cette lettre eut sans doute l'effet que S. Athanase souhaitoit : Car on ne voit point que l'Arianisme ait depuis causé aucun trouble dans l'Afrique jusques au temps des Vandales.]

Ath. ad Afr.p.931. — V. Saint Athanase.

ARTICLE LIII.

Les Donatistes obtiennent de Julien l'Apostat leur retour en Afrique par une requeste infame.

L'AN DE JESUS-CHRIST 362.

[LA mort de Constance arrivée le troisiéme de Novembre 361, rendit la paix à l'Eglise Catholique dans toutes les provinces de l'Empire. Car la persecution de Julien qui la combatoit au-dehors, estoit peu de chose au prix de la guerre qu'elle avoit ressentie dans ses propres entrailles sous Constance.] 'L'Afrique seule fut privée de cette joie commune, & la guerre du dehors y ralluma plus que jamais celle du dedans. [Julien qui avoit succedé à Constance son cousin, ayant abandonné la foy Chrétienne, n'avoit point de plus forte passion que de l'éteindre dans les autres. Mais il n'avoit ni assez de pouvoir, ni assez d'imprudence pour entreprendre de le faire par la force. Il falut donc avoir recours à la ruse; & il l'employa en plusieurs manieres que nous tascherons de representer "en un autre endroit.] 'L'une de celles qu'il crut devoir luy réüssir davantage, fut de fomenter les divisions que les diverses heresies avoient formées parmi les Chrêtiens, en laissant à chaque secte une liberté toute entiere : & ce fut dans ce dessein qu'il rappella tous ceux qui avoient esté bannis sous Constance pour les differens de la Religion. [L'Eglise néanmoins tira un grand avantage de cet artifice que l'on employoit contre elle, par le rétablissement de ceux qui avoient défendu la foy Catholique. Il n'y eut que l'Afrique qui verifia ce que dit un payen, & ce qui faisoit l'esperance de Julien;] 'Qu'il n'y a point de beste si cruelle aux hommes, que la pluspart des Chrêtiens le sont les uns aux autres.

Bar. 362.§. 279. — a Am.l.22. p.208.209| Soz.l.5.c.5. p.601.a| Aug. ep. 166.p.289. 2.c.d. — V. la persecut. de Julien. — Amm l.22. p.209.a.

[Les Evesques Donatistes gemissoient depuis 13 ou 14 ans dans leur exil; & ils ne devoient point avoir de part au rappel ordonné par Julien, puisqu'ils avoient esté bannis par Constant.] 'Mais leurs vœux avoient trop de raport à ceux de l'Apostat, [pour ne pas obtenir de luy quelque grace extraordinaire.] Ils luy adresserent donc une requeste, où ils demandoient d'estre rappellez d'exil, 'd'estre remis dans la possession des Basiliques où les Catholiques estoient entrez lors de la réünion, '& qu'ils soutenoient leur appartenir; a en un mot, d'estre rétablis en leur ancien état, & que tout ce qui avoit esté fait contre eux sans un rescrit [& un ordre exprès de Constant,] fust aboli. Cette requeste estoit au nom de Rogatien, Ponce, Cassien, & des autres Evesques & Ecclesiastiques, 'qui portoient la parole pour tout leur parti, '& qui dans la signature prenoient qualité de parti de Donat.

Opt. l. 2. p. 54.b. — Aug. lit. P. l.2.c.83.p. 114.1.d. — c.92.p.117. 1.c. — a c.97.p. 120.2.d. — p.121.1.2. — Opt. l. 3. p. 66.b.

'Julien n'eut pas de peine à leur accorder une chose si conforme à ses desseins. Car il voyoit bien qu'ils ne retourneroient en Afrique qu'animez de fureur, & dans le dessein d'en exterminer la paix, 'qui faisoit l'objet de sa haine, & dont il esperoit que la ruine seroit la ruine du Christianisme. b C'estoit une chose bien honteuse aux Donatistes, qu'entre tous les Empereurs aucun ne leur eust esté favorable que l'ennemi declaré de l'unité, de la paix, & de la foy de l'Eglise; 'que Julien leur rendist ce que Constantin avoit voulu leur oster, c & que le chemin de leur patrie ne leur fust ouvert qu'en mesme temps que les demons se rejoüissoient de l'ouverture de leurs temples. d C'est pourquoi S. Optat s'adressant aux Donatistes; „Rougissez, leur dit-il, s'il vous „reste quelque pudeur. La mesme voix „qui vous a rendu la liberté, est celle „qui a fait ouvrir les temples des idoles „& des demons. On voit presque en un „mesme moment & vostre fureur reve-„nir en Afrique, & les demons estre re-„laschez de leurs prisons. 'Et vous ne „rougirez pas d'une joie si infame, d'une „joie si criminelle, d'une joie qui vous „est commune avec l'ennemi [de „Dieu ?„

l.2.p.54.b. — Aug. ep. 166.p.289. 1.c.d. — b c.d| in Par. l. 1. c. 12.p.10.2. d. — lit.P. l.2.c. 92.p.118.1. a. — c c.83.p. a 114.1.d|ep. 166.p.289. 1.c. — d Opt.l.2.p. 54.b. — a l 53.c.

La requeste qu'ils presenterent à Julien, estoit cependant encore plus honteuse pour eux.] 'Julien l'avoit inserée dans son rescrit, & ce rescrit fut notifié aux Magistrats d'Afrique par les Donatistes mesmes, pour estre enregistré au greffe

l.3.p.66.b| Aug. lit. P. l.2.c.92.p. 118.1.b| in Par.p.10.2. d.

greffe. *a* C'estoit dans cette requeste, avouée d'une maniere si authentique, que les Donatistes parlant à un Apostat & à un Adorateur des idoles, disoient que la justice pouvoit seule quelque chose sur son esprit; *b* c'est-à-dire que le culte des demons, & non pas la sainteté Chrêtienne; *c* que le dessein de détruire l'Eglise, [& non pas l'amour de Jesus-Christ;] *d* en un mot, que l'Idolâtrie & l'Apostasie faisoient l'essence de la justice : *e* Ou bien il faut avouër que ceux qui ont parlé de la sorte, sont coupables d'un detestable mensonge, *f* & d'une flaterie peut-estre plus criminelle que la faute de ceux que cet Apostat a obligez par la crainte à adorer les Idoles. *g* Certes ceux qui appelloient Constantin un ennemi du Christianisme, meritoient de donner cet éloge à Julien. [S. Augustin ne manque pas de le leur reprocher assez souvent.] 'L'Empereur Honoré ordonna que pour les couvrir de confusion, on afficheroit dans les lieux les plus celebres l'édit qu'ils disoient avoir obtenu de Julien, [où leur requeste estoit inserée,] avec les actes de l'enregistrement qu'ils en avoient demandé. Nous avons la loy qu'en fit ce Prince, datée du 26 Fevrier en l'an 400, [mais qui est apparemment de 405.]

a Aug. lit. P. l. 2. c. 92. 97. p. 117. 1. c d | 118. 1. b | 121. 1. a | in Par. p. 10. 2. d | ep. 48. 166. p. 65. 2. c | 289. 1. d | p. 136. 2. p. 119. 1. a. b. *b* in Par. p. 11. 1. a | ep. 48. p. 65. 2. c. *c* ep. 166. p. 289. 1. d. *d* lit. P. l. 2. c. 92. p. 117. 1. c. *e* ep. 48. p. 65. 2. c. *f* in Par. p. 10. 2. d. *g* lit. P. l. 2. c. 92. p. 117. 2. d. Bar. 362. §. 282 | Cod. Th. 16. t. 5. l. 37. p. 155.

'Saint Augustin attribuë particulierement cette requeste à Rogatien & à Ponce, [soit qu'ils l'eussent presentée eux-mesmes, soit qu'ils fussent alors les plus considerables du parti des Donatistes.] 'Il dit quelquefois simplement qu'elle est de Ponce. [D'où vient sans doute qu'en un autre endroit il repete plusieurs fois;] „'C'est Ponce qui l'a fait; C'est Ponce „qui a donné cette requeste; C'est Ponce „qui a appellé cet Apostat un homme „très-juste : Ponce l'a dit... Cette autorité vous ferme la bouche, vous lie „la langue : Vous n'oseriez dire que „l'on a mal fait.„ [Car ce Ponce estoit un de leurs grands Saints,] '& ils luy attribuoient des miracles comme à Donat.

Aug. ep. 166. p. 289. 1. c. d. lit. P. l. 2. c. 92. p. 117. 1. d. p. 118. 1. b. unit. c. 19. p. 154. 2. d | in Jo. h. 13. p. 50. 1. b.

'Pour ce qui est du temps de la requeste des Donatistes & du rescrit de Julien en leur faveur, Baronius ne met l'une & l'autre qu'en 362. [Et en effet, Julien n'ayant esté possesseur de l'Empire qu'à la fin de 361, il y a peu d'apparence de le mettre dés la mesme année.] 'S. Optat remarque que Parmenien successeur de Donat, vint alors en Afrique avec les Evesques Donatistes ses ordinateurs; ["c'est-à-dire avec ceux qui l'ordonnerent ensuite. [1]]

Bar. 362. §. 278. &c. Opt. l. 3. p. 66. b. V. §. 50. 1.

ARTICLE LIV.

Les Donatistes se rétablissent par la violence & par le meurtre : Ils profanent & brisent les choses les plus saintes.

'Les Donatistes *ayant presenté aux Officiers de l'Afrique l'édit de Julien qui les remettoit dans tous leurs droits, pour le faire enregistrer, [n'attendirent pas leur rétablissement actuel des formes de la justice : Et ils n'y eussent peut-estre pas réüssi par-là, puisque les peuples dont ils avoient autrefois rempli leurs Eglises, estant dans la communion des Catholiques, il estoit raisonnable de laisser aussi les Eglises aux Catholiques.] 'Ils employerent donc la violence & le carnage pour cet article de l'édit. '„Vous „vintes, leur dit S. Optat, la fureur & „la rage dans le cœur, " declarer la „guerre aux enfans de paix, déchirer les „membres de l'Eglise : Vous employastes & les seductions les plus subtiles, „& les meurtres les plus cruels. Vous „chassastes plusieurs [Evesques,] & vous „vous emparastes de [leurs] Eglises "à „main armée. Plusieurs des vostres firent „d'horribles carnages en tant d'endroits, „qu'il seroit ennuyeux d'en dire les noms; „& vostre cruauté se porta à de tels excès, que les Magistrats qui gouvernoient „alors, furent obligez d'en informer „l'Empereur.„

allegarent. Opt. l. 3. p. 65. b | Aug. in Par. c. 12. p. 10. 2. d. Aug. lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 1. d. Opt. l. 2. p. 54. b. c. *ad bella provocantes.* *cum conducta manu.*

[Julien eust fait sans doute en cette rencontre, comme il fit lorsque les Alexandrins eurent tué George. Il eust envoyé quelque reprimande aux Donatistes pour couvrir l'honneur de la discipline, & du reste les eust laissé faire.] 'Mais la justice de Dieu luy osta bien-tost la vie, lorsqu'il estoit sur le point d'envoyer en Afrique un édit de persecutions, s'il ne l'avoit déja fait : Et S. Optat dit que c'estoient les Donatistes qui en estoient cause; [peut-estre en se plaignant que les Catholiques n'obéïssoient pas à ses ordres; ou parce qu'ils luy donnoient pretexte de vanger sur les uns & sur les autres les cruautez dont eux seuls estoient coupables.] c.

'Quand ils s'estoient rendu maistres de quelque Eglise, "ils en brisoient l'Autel où le Corps & le Sang de Jesus-Christ avoient " reposé, quoiqu'ils y eussent eux-mesmes offert autrefois durant plusieurs années. 'Depuis néanmoins ils se contentoient de racler le bois, (car il paroist par beaucoup d'endroits que les Autels n'estoient que de bois,) soit qu'ils eussent changé d'avis, 'soit que ce fust en des endroits où ils eussent eu plus de peine à trouver du bois pour en faire d'autres. 'Quelquefois par un reste de respect ils se contentoient de les oster. 'S. Optat represente comme un grand crime la hardiesse qu'ils avoient de porter leurs mains impies & sacrileges sur une chose aussi sacrée qu'est un Autel; & il s'étend beaucoup sur le respect qu'on doit au siege du Corps & du Sang de Jesus-Christ : ce sont ses termes. 'Il dit que les Donatistes avoient gagé pour cela une multitude de gents perdus, à qui ils avoient donné pour recompense de leurs crimes, le vin [destiné pour le Sacrifice, ou mesme déja consacré. „Et afin, dit-„il, que leur bouche impure pust com-„mettre [avec plus de plaisir] le Sacri-„lege de l'avaler, on faisoit [1] chauffer „l'eau [qu'on y mesloit] avec les mor-„ceaux de l'Autel [qu'ils avoient rom-„pu.„]

habitaverant. &c. l 6. p. 94. a. b. p. 95. a. p. 94. a. a | 95. a. p. 93. 94. p. 94. a. 1.

1. 'Je n'entens point ce que dit S. Optat, *Nobis absentibus irruistis.* Opt. l. 3. p. 74. b.

1. Les anciens faisoient communément chauffer l'eau pour boire.

p.95.b. ' A ce premier crime ils en ajoutoient un second, qui estoit de briser les Calices qui avoient si souvent porté le Sang de Jesus-Christ, b|96.a. '& dont ils s'estoient autrefois servis eux-mesmes. p.95.b. ' Ils les reduisoient en lingots, & les vendoient indifferemment à tout le monde : de sorte qu'il ne tenoit pas à eux que les femmes dereglées ne les achetassent, ou que les payens ne les prissent, & n'en fissent des vases pour sacrifier aux demons.

p.98.99. 'Ils lavoient aussi quelquefois non seulement le pavé des Eglises qu'ils retiroient des Catholiques, mais aussi les colonnes & les murailles ; y faisant jetter partout de l'eau salée. Aug. ep. 255.p.367.1.b. ' Et long-temps encore après, S. Augustin remarque qu'ils " lavoient ainsi avec de l'eau salée le pavé [de leurs Eglises] où les Catholiques estoient entrez. Opt.l.2.p.57.c. ' Ils les exorcizoient aussi. *salsavistis.*

1.6 p.98.b. ' Ils envoyoient des sergents payens aux Catholiques, pour les contraindre de leur rendre les livres de l'Ecriture qu'ils possedoient depuis long-temps, [1] les vaisseaux du Sacrifice, les voiles, [qui peuvent estre les tentures de l'Eglise,] " les linges & les nappes p.95.a. ' dont on couvroit le bois de l'Autel durant qu'on celebroit les Mysteres. *pallas.* p.98.b. ' Ils ne manquoient pas de purifier les linges & les autres choses de cette nature en les lavant. Pour les livres, S. Optat les prie de luy dire comment ils faisoient pour les purifier. Il paroist qu'en beaucoup d'endroits ils ostoient tellement les livres de l'Ecriture aux Catholiques par le moyen des juges seculiers, qu'ils ne leur en laissoient pas un seul ; p.99.b. ' de mesme que quand ils s'emparoient des Basiliques, ils se rendoient aussi absolument maistres des Cimetieres, & empeschoient qu'on n'y enterrast les corps des Catholiques.

1. *instrumenta dominica.*

ARTICLE LV.

Cruautez des Donatistes : Dieu soutient par des miracles l'honneur des sacrez Mysteres.

[POur revenir à leurs violences & à leurs cruautez, dont nous n'avons parlé jusqu'à present qu'en general, Saint Optat en raporte des histoires qui font horreur.] Opt.l.2.p.54.55| Vand.p.381. 'Il parle premierement de ce qui se fit à Lemelle dans la Mauritanie de Stefe, par Felix de Diabe ou Zabe, & Janvier de Flumenpiscis dans la mesme Province. Ces deux Evesques Donatistes s'en estant donc allez en diligence & bien accompagnez à Lemelle, comme ils y trouverent la Basilique fermée [sur les Catholiques qui y sacrifioient alors,] ils commanderent à leurs gents de monter sur le toit, de le découvrir, & de jetter les tuiles sur ceux de dedans. Ce commandement fut aussi-tost executé ; & les Diacres Catholiques ayant voulu défendre l'Autel, plusieurs y furent blessez ; & deux tuez à coups de tuiles, par l'ordre & en presence de ces deux Evesques. Les deux Diacres qui furent tuez estoient Prime fils de Janvier, & Donat fils de Ninus, Boll.9.feb. p.194.195. ' qui ont esté mis dans le Martyrologe Romain au rang des saints Martyrs le 9 de Fevrier. Opt.p.55.a. ' Primose Evesque Catholique de Lemelle, porta sa plainte devant un Concile que les Donatistes tenoient à Theveste [en Numidie.] On l'écouta, mais on ne luy fit aucune justice.

b|Vand.p. p.234. 'Il se commit des crimes semblables, & "tout à fait inexcusables, à Carpi dans la Province Proconsulaire : [mais nous n'en savons pas le détail.] *inexpiabiles.* Opt.p.55.b. ' S. Optat dit aussi en general, que dans les villes de la Mauritanie on avoit fait " de si grandes violences au peuple à l'instance des Donatistes, qu'on y avoit fait mourir des enfans qui n'estoient pas encore sortis du sein de leurs meres. *quassatio.*

b. ' Mais leurs crimes les plus celebres sont ceux qu'ils commirent à Thipase ville de la Mauritanie Cesarienne. On y vit accourir deux de leurs Evesques de Numidie, ou plutost deux flambeaux funestes embrasez du feu de la haine & de la colere, Urbain de Forme & Felix d'Idicre, p.56.a. ' qui s'estoient déja signalez dans la Numidie en violant des Vierges consacrées à Dieu. p.55.c. ' Ils estoient assistez de quelques archers, & soutenus par Athenie gouverneur de la Province, qui y estoit en personne " avec tous ses Officiers en armes. *cum signis.* Ainsi ils n'eurent pas de peine à troubler la tranquillité dont ces peuples joüissoient, & à chasser tous les Catholiques des lieux & des Eglises qu'ils possedoient. Celà ne se fit pas néanmoins sans répandre du sang. Les hommes déchirez, les dames maltraitées, les enfans massacrez, les avortemens forcez furent les mets sanglans dont les Evesques rassasierent la faim de l'Eglise des Donatistes.

c. n.p.140. ' A ces crimes ils en ajouterent un autre qui leur paroissoit leger, ' parce qu'ils regardoient la consecration des Catholiques comme nulle ; mais qui estoit effroyable. l.2.p.55.c. ' Car ces Evesques pour violer tout ce qu'il y a de saint & de sacré, firent jetter l'Eucaristie à leurs chiens. Celà ne se passa pas sans que Dieu donnast des marques de sa justice. Car ces mesmes chiens devenant enragez, se jetterent sur leurs propres maistres, profanateurs du Corps sacré, comme si c'eussent esté des voleurs ; & leurs dents vangeant [l'honneur de Jesus-Christ,] ils les déchirerent comme des inconnus & des ennemis. c|56. ' Les mesmes Donatistes jetterent sur des pierres par une fenestre l'ampoulle du Saint Chresme pour la briser. Mais quoique l'effort qu'ils firent en la jettant fust joint à sa pesanteur naturelle, les mains des Anges la soutinrent, & par le secours de Dieu elle ne fut point endommagée de cette chute.

p.56.a. 'Felix & Urbain trouverent à leur retour que celles à qui ils avoient osté la virginité, estoient devenuës meres : Et Felix ajouta à ses autres crimes, l'inceste qu'il commit avec une vierge à qui il avoit luy-mesme donné le " voile de la virginité, & qui peu auparavant l'appelloit son pere [spirituel.] *mitram.* p.53.b|55.a. ' Voilà quels estoient ceux qui accusoient de cruauté les Catholiques, & soutenoient qu'ils ne pouvoient point estre l'Eglise de Jesus-Christ,

Digitized by Google

CHRIST, à cause de quelques executions que les Officiers avoient faites sans aucune participation des Evesques; 'qui se glorifioient de leur douceur lorsqu'ils n'avoient pas la force de malfaire, & qui se vantoient de ne forcer la conscience de personne lorsqu'ils n'osoient resister à l'autorité des loix. Aug. lit. P. l.2.c.83. p. 114.1.c.

ARTICLE LVI.

Les Donatistes seduisent un grand nombre de personnes : Mettent en penitence mesme les enfans & les Evesques.

[LEs Donatistes en usurpant les Eglises avec tant de violence, ne pretendoient pas les laisser vides : Ils travailloient autant à les remplir d'Apostats qu'à les occuper.] 'Le soin qu'ils avoient de laver & d'exorcizer les Basiliques, n'estoit qu'une adresse malicieuse pour tromper les simples, 'pour les effrayer, leur faire croire qu'ils avoient eux-mesmes besoin d'estre lavez [& batizez de nouveau, leur donner de l'horreur pour l'Eglise Catholique :] 'Et ils seduisirent quelques personnes par cet artifice. Opt. l.2. p 57.c. l.6.p.99.a. l.2.p.57.c.

„'Ils disoient à tout le monde, Prenez garde à vous, Rachetez vos ames, „'Faites-vous Chrêtiens.„ 'Et quand ceux qui avoient autrefois esté de leur communion, ne vouloient pas y rentrer, ils taschoient de les y forcer, pretendant qu'ils avoient eux-mesmes reconnu que le Sacrifice des Catholiques estoit une Idolatrie. 'S. Optat semble dire qu'ils traitoient comme des payens ces personnes qu'ils avoient batizées eux-mesmes: '& néanmoins lorsqu'elles vouloient bien revenir à eux, ce consentement avec une *imposition des mains, & quelque peu de paroles, les leur faisoient reconnoistre pour Chrêtiennes; non qu'elles eussent une foy nouvelle, mais parce qu'elles leur avoient obeï. l.3.p.74.c. p.75.a. a b.c. a. b. *porrectio.*

[Cette imposition des mains estoit pour les mettre en penitence, ou leur donner l'absolution.] 'Car ils ordonnoient la penitence à des peuples entiers, sans autre crime que d'avoir esté dans l'unité de l'Eglise. Il ne servoit de rien aux femmes & aux vierges d'avoir conservé leur innocence & leur chasteté. Il falloit passer par cette peine. Mais quoique tous fussent coupables selon eux du mesme crime, la punition néanmoins n'estoit pas la mesme; & ils obligeoient à faire penitence les uns durant une année entiere, les autres durant un mois, & d'autres à peine durant un jour. l.2.p.61.

'S. Optat reprend particulierement leur folie & leur vanité, en ce qu'ils avoient obligé les vierges qu'ils mettoient en penitence, à quitter leurs voiles (qu'il appelle des Mitres) pour en prendre d'autres; comme si c'eust esté une chose fort importante à l'honneur de leur secte, [qu'elles ne se servissent plus des voiles qu'elles avoient portez dans la communion Catholique,] 'ou que ces voiles fussent mieux d'une laine ou d'une couleur, que d'une autre. 'Les auteurs profanes parlent des Mitres qui servoient à couvrir la teste plutost qu'à l'orner. 'Les Donatistes ne donnoient le second voile aux vierges que lorsqu'ils leur faisoient faire profession à la fin de leur penitence. Car alors ils répandoient de la cendre sur elles, leur faisoient laver leurs cheveux avec de l'eau salée; & [puis] *les leur coupoient une seconde fois, & leur faisoient faire une seconde profession. Jusque-là elles estoient en habit seculier, ne portant aucune marque de leur consecration : Et comme cela duroit quelquefois assez long-temps, il en arriva de fascheux accidens. Car ceux qui les avoient autrefois recherchées en mariage, en enleverent quelques-unes; ce qu'ils n'eussent osé faire, si elles eussent eu leur voile, [à cause des loix Imperiales faites pour défendre l'honneur des Vierges Chrêtiennes.] l.6.p.96.c. p.97.a. Bar.362. §. 291. Opt. p. 97. b.c. *crines solvere.*

'Ils mettoient les enfans mesmes en penitence, & par-là les rendoient incapables d'estre ordonnez, [parce que la discipline de l'Eglise excluoit les penitens de l'état Ecclesiastique.] 'Mais ils alloient encore plus avant, & étendoient leur main [pour mettre en penitence,] & leurs voiles mortuaires, comme parle S. Optat, sur toutes sortes de testes, sur les Diacres, sur les Prestres, sur les Evesques mesmes, 'coupables seulement d'avoir esté Catholiques; quoique selon l'ordre de l'Eglise ils ne fussent pas soumis à la penitence [Canonique] pour les plus grands crimes, [mais seulement à la deposition.] 'Et nous avons vu que le premier auteur des Donatistes avoit esté condanné dans le Concile de Rome pour avoir imposé les mains à des Evesques tombez [dans l'idolatrie.] 'Aussi c'est ce que S. Optat reprend avec une vehemence toute particuliere. l.2.p 59.b. a. p.60.c. l.1.p.44.b. l.2.p.57.c.

[Comme l'état Ecclesiastique estoit incompatible avec la penitence publique,] 'les Donatistes ne manquoient pas de deposer ceux qu'ils traitoient de la sorte, de les priver de leur dignité, '& de les reduire à l'état des simples Laïques; 'ce que S. Optat appelle *faire un homicide sans tuer les hommes. 'Leurs membres, dit-il, sont sains & vivans, mais pour servir de sepulcre à l'honneur qu'on leur a ravi. 'Ils les deposoient exprès, dit S. Optat, afin que les peuples voyant que leurs Prestres & leurs Evesques estoient abatus, ne resistassent pas d'avantage, & se rendissent à leur volonté. c|58. p.59.b. p.58.a. *vivum homicidium.* p.59.a. p.57.58.

['Il semble néanmoins qu'ils eussent plus aisément attiré les peuples à eux en les laissant gouverner par leurs Evesques, si ces Evesques estoient rentrez dans leur communion. Il y a donc quelque apparence que ces Evesques leur resistoient, & que les Donatistes les deposoient & leur faisoient faire penitence, non de leur consentement, mais par une pure violence, quoique cela soit difficile à concevoir pour la penitence. Mais sans cela je ne voy pas comment S. Optat pourroit parler] 'aussi avantageusement qu'il fait d'un Donat âgé de 70 ans, que Felix d'Idicre, dont nous avons déja rapporté les crimes, & qui venoit alors de violer une vierge, priva du nom, de l'office, & de l'honneur de l'episcopat. „Le Schis- p.56.a.b.

„ matique, dit-il, vient en haste trou- „ ver le Catholique, le coupable accourt „ se jetter sur l'innocent, le sacrilege sur „ le Pontife de Dieu, l'incestueux sur le „ chaste, celui qui n'estoit plus Evesque „ sur le veritable Evesque : mais il ne „ craignoit rien estant appuyé de vostre „ approbation & de vostre conspiration, „ armé de vos loix & de vos decrets. Il „ impose sur la teste de l'innocent ses „ mains [souillées &] chargées de tant „ de crimes, & il eut la hardiesse de pro- „ noncer une condannation avec une lan- „ gue qui à peine eust esté en état de de- „ mander penitence. „ ' S. Optat se plaint encore dans la suite, qu'ils avoient tué par l'épée de leur langue, & répandu le sang non du corps, mais de l'honneur de quatre Prélats de Dieu, Deutere, Parthene, Donat, & Getulique, en leur imposant les mains, & les faisant mettre à genoux [comme des penitens,] sans qu'ils eussent commis d'autre crime que d'estre entrez dans l'unité de l'Eglise. ' C'estoit encore pour traiter les Prélats en penitens, 'qu'ils leur rasoient les cheveux.

p.60.c. — n.p 141. — l.2 p 58.c.

ARTICLE LVII.

Les Donatistes maudissent leurs ennemis : Ceux qu'ils seduisent se corrompent mesme pour les mœurs : Leur puissance : Valentinien les reprime : Du Comte Romain : Parmenien écrit contre l'Eglise.

Opt.l.2.p. 60.b. ' QUand ils trouvoient quelqu'un qui s'opposoit à leur volonté, [& qui estoit au-dessus de leurs violences,] ils taschoient de l'épouvanter par leurs menaces : Ils le maudissoient, ils faisoient des imprecations contre luy, & jusqu'à luy souhaiter la mort. Que s'il arrivoit ensuite quelque malheur à ces personnes, ou pour leurs pechez, ou par la conduite impenetrable de la justice divine ; ils se vantoient que c'estoit l'effet de leurs imprecations. Mais voulant qu'on les crust auteurs & causes de la mort des hommes, ils se declaroient homicides.

[Voila comment les Donatistes s'efforçoient de multiplier le nombre de leurs sectateurs,] 'qui après avoir esté seduits par eux, les seduisoient eux-mesmes par les louanges qu'ils leur donnoient dans leurs crimes. Ils les appelloient heureux, en parloient avec éloge, juroient mesme par leur nom, & sembloient les vouloir mettre à la place de Dieu : Les Evesques les écoutoient avec plaisir, '& se servoient de leurs langues pour attirer les Catholiques à leur parti, comme les oiseaux qui sont pris dans les filets, y attirent les autres par leur chant. Ainsi les captifs prenoient ceux qui estoient libres ; & les morts, tuoient les vivans. [Car on pouvoit bien appeller morts,] 'ceux qu'ils avoient ou trompez par leurs subtilitez, ou entraînez par leurs violences, puisqu'ils changeoient autant de mœurs que de communion. De Brebis ils devenoient Renards, perfides de fidéles, furieux de patiens, turbulens de pacifiques, de simples des seducteurs, de modestes des impudens, de doux des emportez, d'innocens des inventeurs de fraudes & de malices. Et ce changement se remarquoit aussi-bien dans les femmes que dans les hommes. L'unique consolation qui restoit à ces miserables, estoit de rendre les autres aussi miserables qu'eux, & de les attirer dans les pieges où ils se trouvoient pris ; & c'est à quoy ils travailloient de tout leur pouvoir.

p.58.b. — l 6.p.99. 100. — p.99.c.

[Ce fut donc par toutes ces voies que les Donatistes, après s'estre rétablis dans l'Afrique par une flaterie sacrilege envers un Apostat,] 's'y formerent une domination si absoluë, que Faustin leur Evesque dans Hippone vers l'an 380, osoit bien y défendre de cuire pour le petit nombre de Catholiques qui y estoient : & on n'osoit luy desobeïr, "non pas mesme les serviteurs pour leurs maistres. [On verra dans la suite, qu'en l'an 394 ils assemblerent 310. Evesques dans le Concile de Bagai, outre cent autres qui avoient fait un Schisme à part l'année de devant.] 'Dans la Conference de carthage en l'an 411, [lorsque leur parti estoit déja beaucoup diminué,] ils en firent encore monter le nombre à 279. [Et quoiqu'ils se moquassent du monde par un mensonge visible,] 'lorsqu'ils disoient que les Catholiques n'avoient point d'Evesques dans la Numidie, ou qu'ils n'y en avoient qu'en très-peu d'endroits ; ' néanmoins les Catholiques avouënt que ces heretiques y faisoient effectivement le plus grand nombre. Dans toutes les autres Provinces les Catholiques l'emportoient alors, surtout dans la Proconsulaire, soit pour les Evesques, soit pour les Ecclesiastiques, soit pour le peuple.

Aug.lit. P. l 2.c.83.p. 114.2.a. — &c. — Cart l.1.§. 213.p.1414. — §.165.p. 1396.e. — §.18.p. 1356.b.

[Les Donatistes continuérent sans doute sous les Empereurs suivans, les crimes qu'ils avoient commis sous Julien à leur retour : mais ils ne le firent pas avec la mesme liberté.] 'Car Julien estant mort [le 26 Juin 363,] & Jovien qui luy succeda n'ayant pas eu le loisir de rien ordonner sur ce sujet, à cause de sa promte mort [arrivée le 16 Fevrier 364,] Valentinien qui fut reconnu après luy [le 26 du mesme mois,] fit des ordonnances contre les Donatistes ; '& nous avons encore une loy adressée à Julien Proconsul d'Afrique, par laquelle il declare indignes de l'Episcopat les Evesques qui auront rebatizé. Elle est donnée à Treves le 20 de Fevrier 373, ' ou 370 comme Godefroy le pretend en quelques endroits. 'Gratien dans une loy très-severe contre les Donatistes, dit qu'il suit ce qu'avoit ordonné Valentinien son pere, après Constantin & Constance, [ou plutost Constant. Du reste néanmoins Valentinien laissoit assez à tout le monde la liberté de suivre telle religion qu'il vouloit.]

Aug. ep. 165.p.289. 1.d. — Cod. Th. 16.t.6.l.1. p.193. — chr.p.87. — 16.t.6.l.2. p.194.

' Le Comte Romain qui fut General des troupes d'Afrique depuis le temps de Jovien, 'jusques vers l'an 373, [ne fut pas sans doute bien favorable aux Donatistes,] ' puisqu'ils le mettoient avec Macaire & Taurin entre les persecuteurs de leur Eglise. a Du reste, Ammien parle de ce Romain comme d'un des plus méchans hommes de son temps. [Ses crimes pourroient faire une des plus memorables parties de l'histoire d'Afrique : Mais nous

Amm.l.28. p.378. — l.29.p.399. — Aug. lit. P. l 3.c.25.p. 130.2.c | Cart.c.2.c l 3.§.258.p. 591.b. — a Amm. l. 28. p. 378-382.

nous ne voyons pas qu'ils aient d'union avec celle de l'Eglise. On en pourra parler sur Valentinien I.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 370, OU ENVIRON.

'Ce fut durant ce temps-là, qu'au milieu des imprecations & des calomnies dont les Donatistes ne cessoient de charger l'Eglise, Parmenien leur Evesque [à Carthage,] ne voulant pas se contenter de parler "en l'air & sans preuve comme les autres, mit par écrit tout ce qu'il avoit à dire pour la défense de sa secte, '& en fit un livre qu'il mit entre les mains de tout le monde. 'Il faisoit premierement de grands éloges du batesme, & en raportoit diverses figures, 'comme le deluge & la circoncision, par lesquelles il vouloit montrer qu'il n'y avoit qu'un seul batesme. Et en cela il combatoit pour l'Eglise contre luy-mesme. 'Dans sa seconde partie, il montroit qu'il n'y a qu'une seule Eglise, dont les heretiques estoient exclus. Mais sa faute estoit de ne pouvoir reconnoistre où estoit cette Eglise unique. 'Dans la troisiéme, il declamoit contre les Traditeurs, sans prouver precisément quelles personnes estoient coupables de ce crime. La quatriéme estoit contre ceux qui avoient travaillé à la réunion, [c'est-à-dire contre Paul & Macaire:] Et dans la cinquiéme, outre diverses autres petites choses, il parloit de l'huile & du sacrifice du pecheur. [On pourroit remarquer dans S. Optat diverses autres choses qu'il mettoit dans cet ouvrage.]

Opt. l. 1. p. 34. c. — *ventosè & nudè.* — p. 35. a. — p. 36. a. — p. 35. b. c. — p. 36. a. — b.

'Presque tout son écrit estoit composé de choses ou qui prouvoient contre luy pour l'Eglise, ou qui estoient également pour les Catholiques & pour les Donatistes: Et il n'y avoit guere contre les Catholiques que ce qu'il vouloit qu'ils eussent demandé des soldats; ce qui estoit faux. 'Il pouvoit avoir esté trompé luy-mesme en cela, aussi-bien qu'en d'autres faits, parce qu'il estoit étranger. 'Mais outre les erreurs de sa secte, il luy estoit échapé d'appeller la chair de JESUS-CHRIST une chair pecheresse, qui ayant esté plongée dans le deluge du Jourdain, avoit esté purgée de toutes ses souillures.

p. 35. b. — b l. 3. p. 64. a. — l. 1. p. 36. b. c.

ARTICLE LVIII.

S. Optat refute Parmenien.

'Beaucoup de personnes souhaitoient en ce temps-là qu'on pust tenir quelque conference entre ceux de l'une & de l'autre communion, pour tascher de découvrir où estoit la verité: Et cela n'eust pas esté difficile, si les Donatistes n'en eussent fermé toutes les voies en refusant de s'entretenir avec les Catholiques, & en évitant mesme de se rencontrer avec eux. Mais le livre de Parmenien donna moyen de lier une conference par écrit, puisqu'on ne le pouvoit faire de bouche: 'Et il estoit mesme fort rare de leur pouvoir parler par lettres. 'S. Optat entreprit donc d'entrer en cette conference, & de soutenir le parti de l'Eglise en répondant à Parmenien: Et ce fut pour cela qu'il composa [1] l'ouvrage que nous avons encore de luy.

Opt. l. 1. p. 34. 35. — p. 34. a. — p. 35. a. — L'an de J.C. 370, ou environ.

1. 'Ce Saint estoit Africain. *a* S. Augustin le met avec S. Cyprien, S. Hilaire, & d'autres, entre ceux qui avoient passé du Paganisme à l'Eglise, & y avoient apporté les richesses des Egyptiens, c'est-à-dire de la science & de l'éloquence humaine. 'Il l'appelle autrepart un Evesque de venerable memoire; *b* & il le joint mesme avec S. Ambroise, comme pouvant estre une preuve de la verité de l'Eglise Catholique, si elle s'appuyoit sur la qualité de ses ministres "qui l'ont honorée [par leur vertu.] 'S. Fulgence luy donne le titre de Saint: *c* Il le met avec S. Augustin & S. Ambroise au rang des hommes saints, par lesquels Dieu a voulu nous découvrir les secrets de ses Ecritures, '& entre les saints Peres qui ont défendu avec pureté la regle de la foy Catholique. [C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que l'Eglise l'honore aujourd'hui au nombre des Saints, & qu'on ait mis son nom dans le Martyrologe Romain le quatriéme de Juin.] 'Il estoit Evesque de Mileve *a* ville de Numidie assez celebre dans l'histoire de l'Eglise d'Afrique, [particulierement à cause de ce Saint mesme, & de deux Conciles qui s'y tinrent du temps de S. Augustin. Severe l'un des plus intimes & des plus dignes amis de S. Augustin en estoit Evesque en ce temps-là.] Beaucoup croient que la colonie de Mileu marquée dans divers anciens, est la mesme chose que Mileve.

Hier. v. ill. c. 110. p. 300. c. — *a* Aug. do. chr. l. 2. c. 40. p. 19. 2. c. — in Par. l. 1. c. 3. p. 7. 1. c. — *b* unit. c. 19. p. 155. 1. a. — *commendavit.* — Fulg. ad Mon. l. 2. c. 13. 15. p. 39. 41. — *c* p. 41. — p. 39. 41. — p. 391 Aug. in Par. p. 7. 1. c | p. col. c. 3. p. 245. 1 | a | Hier. v. ill. c. 110. — *a* Vand. p. 297.

'Le zele de S. Optat fut d'autant plus estimable, qu'il opposa seul sa plume au torrent du Schisme qui entraînoit alors tant de monde. 'Il écrivoit son ouvrage soixante & tant d'années, comme il dit, (c'est-à-dire moins de 70. ans,) depuis la persecution de Diocletien, [commencée en 303, & finie en Occident dès 305; & depuis que le Proconsul Anulin persecuta les Chrêtiens [en 304.] 'Il parle de la mort de Julien l'Apostat; '& Saint Jerôme dit qu'il écrivoit sous Valentinien & Valens, [entre 364 & 375.] 'Comme il conte 318 Evesques dans le Concile de Nicée, on croit qu'il a dû tirer ce nombre de la lettre de S. Athanase aux Africains écrite vers 368. S. Optat mesme semble dire que Photin qui mourut en 376 selon la Chronique de S. Jerôme, "vivoit encore. [Mais pour demesler quelques embaras qui se trouvent dans son ouvrage, "il faut apparemment reconnoistre qu'après l'avoir composé vers l'an 370, selon ce que nous venons de dire, il en fit une seconde édition sous le Pape Sirice, & ainsi après l'an 384, où il insera quelques endroits à son premier travail, & y ajouta un "septiéme livre aux six qu'il avoit publiez d'abord.]

Bar. 4. jun. h. — Opt. l. 1. 3. p. 39. b 71. b. — l. 2. p. 54. c. — Hier. v. ill. c. 110. — Opt. l. 4. p. 79. a | S. Van. t. 2. p. 355. — *præsentis temporis.* — NOTE 28. — NOTE 29.

'S. Augustin renvoie à la lecture de S. Optat ceux qui voudroient s'instruire de la premiere & de la veritable origine du

Aug. in Par. l. 1. c. 3. p. 7. 1. c.

1. On en peut voir un petit abregé dans Mr. Fleuri *l.* 16. *c.* 40. *p.* 247-250; & un plus ample dans Mr. du Pin *t.* 2. *p.* 329-349, avec diverses remarques. On peut voir aussi celles des PP. de S. Vanne *p.* 349-355.

Digitized by Google

ep 153. p. 266.2.a.b | col. d. 3. c. 20. p. 228 | p. col. c. 31. p. 245. 1. a. b. du Schisme. 'Les Donatistes le voulurent citer pour eux dans la Conference de Carthage : mais tout ce qu'ils y gagnerent, fut de se faire moquer d'eux. *a* S. Fulgence raporte ce qu'il dit dans son sixiéme livre, que le conseil que donne S. Paul de garder la virginité, est cette œuvre de surérogation que JESUS-CHRIST dans l'histoire du Samaritain promet de recompenser : & il le suit, quoique ce ne fust pas l'explication de S. Augustin ni de S. Ambroise. 'Gennade cite aussi les livres de S. Optat. (L'an de J.C. 370, ou environ. — *a* Opt. l. 6. p. 96. 97 | Fulg. ad Mon l. 2. c. 13. 15. p. 39-41. — Genn. c. 4.)

(Du Pin, t. 2. p. 319. 353. *b* p. 319. *c* p. 359. *d* p. 353.) 'Ils sont encore estimez aujourd'hui comme un ouvrage excellent, *b* soit pour la maniere d'écrire, & pour l'élegance & l'élevation du style, *c* qui est [vif,] masle, enrichi de plusieurs figures, *d* noble, " vehement, serré; ce qui fait dire que l'auteur avoit beaucoup d'étude & d'esprit, (&c.) (p. 354.) 'soit pour l'importance des veritez qu'ils soutiennent, & qui les rendront utiles à l'Eglise tant qu'il y aura des Heretiques [& des Schismatiques] qui la combatront; soit pour le grand nombre de particularitez remarquables qu'ils nous apprennent sur l'histoire des Donatistes, & mesme sur la discipline ancienne. (p. 353.) 'On trouve néanmoins quelques defauts dans son style, qui n'est pas assez poli ni assez net, [comme dans presque tous les Africains.] (p. 356.) 'Il ne prend pas toûjours le sens le plus naturel des passages de l'Ecriture qu'il emploie. On pretend mesme y trouver " quelques fautes sur la doctrine. (NOTE 30.) [Mais ces taches sont couvertes & effacées par le grand nombre de choses excellentes dont ses livres sont remplis.

Comme une grande partie de la refutation des Donatistes consiste en des faits, S. Optat ne se met pas en peine de justifier ce qu'il dit touchant Macaire & les violences des Donatistes après leur retour;] (Opt. l. 3. p. 64 a.) 'se contentant de prendre quelquefois à témoin la memoire de tous ceux qui les avoient vus. (l. 1. c. 39. c | 45. a.) 'Mais pour verifier ceux qui estoient plus anciens, il fit un recueil des pieces originales qu'il mit à la fin de son ouvrage, & auquel il renvoie souvent les lecteurs. (p. 39. c.) 'Il y avoit mis les actes du Concile de Cirthe, les écrits de Nondinaire, [c'est-à-dire l'enqueste faite par Zenophile en 320, sur la requisition de Nondinaire;] (p. 42. b.) 'les lettres du Concile de Carthage contre Cecilien, (p. 44. a.) 'la premiere requeste des Donatistes à Constantin, (b. c.) '& ce semble encore la lettre de Constantin au Concile d'Arles, avec les actes de celui de Rome. (p. 45 a.) 'Il y avoit mis aussi les actes de ce que les Evesques Eunome & Olympe avoient fait à Carthage, (b. c.) '& ceux de la justification de Felix d'Aptonge par le Proconsul Elien. [C'est peut-estre à cause de ce recueil,] (Aug. in Par. p. 7. 1. c.) 'que S. Augustin renvoie non seulement au discours de S. Optat, mais aux preuves par lesquelles il persuadoit ce qu'il avançoit. [Je ne sçai si les pieces que l'on a fait imprimer à la fin de S. Optat, ne sont point des restes de ce recueil, hors la Conference de Carthage, posterieure à Saint Optat. Il y en a néanmoins qui parlent nettement du Concile d'Arles, dont S. Optat paroist avoir eu peu ou point de connoissance.]

ARTICLE LIX.

Ticone Donatiste ruine les principes de sa secte : Parmenien tasche en vain de le refuter.

L'AN DE JESUS-CHRIST 372, OU ENVIRON.

[DIeu ne suscita pas seulement l'esprit de S. Optat pour soutenir la cause de l'Eglise : Il luy donna encore pour défenseur un de ses ennemis, & opposa un Donatiste aux Donatistes.] (Genn. c. 18.) 'Ce fut " Ticone (ou Tyconc.) dont nous avons déja parlé. C'estoit un Africain *a* d'un esprit vif " & abondant. (*a* Aug. in Par. l. 1. c. 1. p. 6. 1. b. — *b* Genn. c. 18. — *& uberi eloquio.*) *b* Il estoit assez instruit dans les lettres saintes pour ce qui regarde l'histoire, & il n'estoit pas ignorant dans les lettres humaines; il avoit aussi étudié avec soin les affaires de l'Eglise.

(Aug. p. 6 1. b. — *c* c. 2. p. 6. 2. a. — *d* c. 1. p. 6. b. c.) 'Il estoit engagé dans la secte des Donatistes. *c* Mais neanmoins estant épouvanté par le tonnere du divin Testament, *d* & frapé comme par autant de coups, par les paroles qu'il rencontroit à toutes les pages des Ecritures, il se réveilla, & apperceut l'Eglise de Dieu répanduë par toute la terre, telle qu'elle avoit esté prevuë si long-temps auparavant par la lumiere des saints Prophetes, & predite par leurs Oracles.

(c.) 'Ne pouvant resister à cette verité, il entreprit de prouver, contre les principes de sa secte, que le peché d'aucun homme quelque grand & quelque énorme qu'il soit, ne peut arrester l'effet des promesses de Dieu; & quelque impieté qui se puisse commettre dans l'Eglise, elle ne peut empescher que Dieu n'execute ce qu'il a promis, savoir que cette Eglise dont nos peres n'ont eu que l'esperance, & nous la verité, s'étendra jusqu'aux extremitez de l'Univers. C'est ce qu'il prouvoit avec beaucoup de force par un grand nombre de raisons; & il fermoit la bouche à ceux d'un sentiment contraire, par le poids & la multitude des passages clairs & precis qu'il alleguoit; (ep. 69. p. 126. 1. a.) 'quoiqu'il ne mist encore que la moindre partie des paroles & des exemples que l'Ecriture luy fournissoit sur ce sujet, la source en estant si abondante, qu'il estoit impossible de l'épuiser, à moins que de vouloir transcrire presque toutes les pages des livres saints.

(a.) 'Il traitoit aussi fort bien cette grande question, comment on doit tolerer dans l'Eglise, sans rompre le lien de l'unité, les abus, & mesme les crimes que nous ne pouvons pas corriger. [Il paroist qu'il condamnoit encore la rebaptization,] (ep. 48. p. 71. 1. a.) 'puisqu'il alleguoit l'autorité de Donat qui avoit toûjours communiqué avec les Maures, quoiqu'ils ne rebatizassent point: Et c'est luy qui nous a donné la connoissance de ce grand Concile où 270 Evesques Donatistes avoient laissé à la liberté de chaque Evesque de ne point rebatizer ceux qui vouloient entrer dans leur communion, s'ils avoient de la repugnance à l'estre, outre " divers autres faits sur (&c.) ce

Digitized by Google

ce sujet. 'Comme il estoit fort instruit Aug. in Par. l. 2. c. 22 p. 22. 2. b.
de tout ce qui se passoit dans sa secte, il en raportoit diverses choses arrivées en ce temps-là, qui faisoient voir qu'elle estoit corrompuë non par un peu de levain, mais par beaucoup de desordres.

'Ainsi il écrivoit directement pour l'Eglise Catholique contre les Donatistes, ep.48.p.71. 1.d.
'qu'il refutoit d'une maniere invincible: do.chr. l.3. c.30. p. 25. 2.d.
a Il est seulement étrange qu'il n'ait pas suivi ses principes jusques au bout; & qu'au lieu de reconnoistre que les Chrétiens d'Afrique qui communiquoient avec toutes les provinces du monde, estoient ceux qui appartenoient à l'Eglise répanduë dans tout le monde, a in Par. l. 1.c.1.p.6. 1.c.d.
'il ait mieux aimé rejetter leur communion, sous pretexte du crime pretendu des Traditeurs, & demeurer dans celle des Donatistes ep.48.p.71. 1.d.
'qui estoient separez de tout le reste du monde. in Par. p.6. 1.d.
b Il a montré par là "qu'il manquoit tout à fait de jugement [dans un point capital, & essentiel à son salut. absurdissimi cordis. b do.chr. p. 25.2.d.
Cet étrange aveuglement paroissoit dans son ouvrage,] 'puisque S. Augustin en conseillant à une personne de le lire, l'avertit qu'il y avoit des choses à éviter: ep. 69. p. 126.1.a.
'& il se declaroit Donatiste dans tous ses écrits. Genn. c. 18.

[S. Augustin l'avoit sans doute en vuë,] 'lorsqu'expliquant ces paroles du Pseaume 54, *Qu'ils descendent tout vivans dans l'enfer*, il dit que ce sont ceux qui voyent & qui savent qu'ils perissent, & qui perissent néanmoins, abysmez dans le goufre de leurs cupiditez terrestres. ps. 54. p. 217.1.a.
„On montre à un Donatiste, dit-il, qu'il est „hors de la veritable & unique Eglise. „Il voit la verité de ce qu'on luy dit: il „n'y peut répondre: il s'écrie, Que „Dieu "punisse nos predecesseurs; [& „néanmoins il ne se convertit pas:] „Ainsi il perit tout vivant. On le presse „sur la rebaptization, qui leur déplaist à „eux-mesmes pour la pluspart. Oui, di„sent-ils, c'est mal fait. Que cela ne se „peut-il changer! Mais que ferons-nous „des decrets de nos ancestres? C'est ainsi „qu'ils descendent vivans dans l'enfer. „Si vous ignoriez, [malheureux,] le „mal que vous faites, vous y descendriez „morts. Mais vous savez que c'est un „mal, & vous ne laissez pas de le faire: „N'y descendez-vous pas tout vivans? reddat.
„'C'est là le supplice des chefs qui étu„dient l'Ecriture, & qui ne peuvent s'em„pescher d'y voir l'Eglise répanduë par „toute la terre: b.
'& la mort, le feu de „la colere divine, descend sur les autres, „qui par un esprit de dissension ne veu„lent point quitter des chefs si aveugles.„ c.

'Le raisonnement absurde de Ticone qui reconnoissoit d'une part que l'Eglise n'est point souillée par les crimes des particuliers, & qui pretendoit de l'autre se pouvoir separer de la communion Catholique comme souillée par les Traditeurs d'Afrique; ne manqua pas d'estre relevé par Parmenien. ep.48.p.71. 2.a.
'Car au lieu que luy & les autres Donatistes devoient ceder à une verité qu'il leur montroit si clairement; ils aimerent mieux la combattre avec une opiniatreté obstinée, que de reconnoistre que les Catholiques avoient raison: & Parmenien écrivit donc une lettre pour le in Par. p.6. 1.d.

L'an de J.C. 372, ou environ.

corriger, disoit-il, de sa faute. 'Mais il n'opposoit aux éclairs & au tonnerre des passages alleguez par Ticone, que la fumée du mensonge, c'est-à-dire l'autorité de son propre témoignage, comme si on l'eust dû croire plutost que Dieu. c.2 p. 6. 2. a.d.
'Il usoit de menaces envers luy; & n'osoit néanmoins contester les faits qu'il avoit alleguez. ep.48.p.71. 2.a.
Il n'y avoit qu'un point sur lequel il le pressoit avec raison, '& "l'étrangloit, s'il faut ainsi dire; suffocat. 1.d.
'qui est que si l'Eglise devoit estre répanduë par tout le monde, & que personne n'y fust souillé par les pechez des autres, comme il le pretendoit; il avoit donc grand tort de demeurer dans le parti de Donat, & de rejetter la communion de leurs adversaires à cause des Traditeurs. 2.a.
'C'est cette lettre de Parmenien contre Ticone, que S. Augustin refuta depuis à cause de l'abus qu'il y faisoit de quelques passages de l'Ecriture. in Par. c. 1. p. 6. 1. b.
[Personne ne doute qu'elle ne soit toute differente de l'écrit de Parmenien que Saint Optat avoit refuté.

Gennade marque sans doute l'ouvrage de Ticone dont parle S. Augustin,] 'lorsqu'il dit qu'il composa trois livres de la guerre intestine [& civile,] & des expositions de diverses choses, où il citoit les anciens Conciles pour la défense de la secte des Donatistes, dont on voyoit partout qu'il faisoit profession. Genn. c. 18.
'S. Augustin cite plusieurs fois cette parole que Ticone maistre des Donatistes disoit d'eux, *Ce que nous voulons est saint.* Aug in Par. l. 1. c. 13. p. 19. 2. c.
'On * tenoit que depuis que Parmenien eut écrit contre luy, [comme il ne se rendoit pas à son autorité,] il fut condanné par un Concile des Donatistes. * NOTE 31. l. 1. c. 1. p. 6. 1. d.
[* Il est difficile de dire quand tout ceci arriva: Il y a seulement bien de l'apparence que ce ne fut pas beaucoup aprés l'an 370, & aprés que S. Optat eut écrit.] NOTE 32.

ARTICLE LX.

Ticone donne sept regles pour entendre l'Ecriture: Il explique l'Apocalypse.

'TICONE composa encore d'autres ouvrages, dont [le plus celebre] est celuy des sept regles qu'il donnoit pour trouver l'intelligence des Ecritures, Genn. c. 18.
'& pour en ouvrir les secrets comme par autant de clefs: d'où vient qu'il l'appelloit le livre des Regles. Aug. do. chr. l. 3. c. 30. p. 26. 1. a.
a Saint Augustin en parle dans une lettre à Aurele de Carthage, qu'il prie de luy en mander son sentiment; a ep. 77. p. 131. 2 b.
'& il les raporte tout au long dans son livre de la Doctrine Chrétienne. do chr. c. 30. 37. p. 26-28.

'C'estoit un ouvrage d'un grand travail, & fort utile, comme le reconnoist S. Augustin. Il pouvoit beaucoup aider à l'intelligence des Ecritures, & pour entendre ce qu'il y a de caché dans ces paroles divines; & néanmoins il ne faut pas pretendre pouvoir penetrer par ces regles dans tout ce qu'il y a d'obscur dans l'Ecriture, c. 30. p. 26. 1. a. c.
'comme Ticone le vouloit faire croire dans le commencement de son ouvrage, dont S. Augustin raporte les paroles. b. c.
'Il y a aussi encore d'autres moyens d'expliquer l'Ecriture, dont Ticone mesme se servoit en d'autres rencontres. a.
'C'est pourquoy c.d.

Digitized by Google

pourquoy S. Augustin conseille aux personnes d'étude de lire son livre, sans néanmoins en attendre plus qu'il ne falloit, & pourvu qu'ils le lussent avec discernement, y ayant des endroits où il s'estoit trompé comme homme, & d'autres où il parloit selon l'Heresie des Donatistes qu'il suivoit.
c.33 p.26. 2.c. 'Dans la troisiéme regle, Ticone reconnoissoit que les bonnes œuvres viennent de Dieu : mais il en exceptoit la foy, qu'il disoit venir de l'homme; faisant moins d'attention sur ces choses, parce qu'elles n'estoient point encore combatuës, & qu'il écrivoit avant la naissance des Pelagiens, qui ont obligé l'Eglise d'approfondir davantage les veritez de la grace, & de les expliquer avec plus de precaution & de netteté.

retr. B.l.2. c.18.p.48. e. 'S. Augustin prefere à l'explication qu'il avoit donnée luy-mesme à un passage de S. Paul, celle qu'il avoit depuis trouvée ou remarquée dans Ticone.
Casd. inst. c.10 p.233. 1 | in ps.c. 13.p.62. a Mir.n. Genn.c.18. 'Cassiodore témoigne avoir eu cet ouvrage de Ticone. a Il a esté donné au public divisé en sept livres, par André Schot, dans le quinziéme Tome de la Bibliotheque des Peres imprimée à Cologne en 1622. [Il n'est pas dans celle de Paris.]
If H. sent. l.1.c.25.t. 2.p.74. 'S. Isidore de Seville paroist avoir suivi Ticone dans les sept regles qu'il donne pour l'intelligence de l'Ecriture : Mais il ne le suit pas en tout.

Genn.c.18. 'Ticone a fait encore un commentaire sur tout le livre de l'Apocalypse, qu'il explique toûjours, dit Gennade, en un sens spirituel, [& non selon les pensées grossieres & charnelles des Millenaires.] Il détruit l'imagination d'un regne de mille ans, que quelques-uns promettoient aux justes sur la terre aprés la resurrection; & il ne veut point qu'on mette deux resurrections du corps, l'une pour les bons, & l'autre pour les méchans. Il n'en reconnoist qu'une qui sera generale pour tout le monde, où il dit que les enfans avortez ressusciteront dans un corps parfait, afin que le genre humain ne perde rien de ce qui appartient à la perfection de son tout. Pour les deux resurrections dont parle l'Apocalypse, il soutient que la premiere qui est particuliere aux justes, est celle qui s'opere maintenant dans l'Eglise, lorsque les hommes justifiez par la foy, sont ressuscitez de la mort du peché par le Batesme, & peuvent esperer la recompense de la vie éternelle: La seconde resurrection est celle qui sera commune à tous les hommes lorsqu'ils reprendront leurs corps [à la fin du monde.] Ticone dit dans le mesme ouvrage, que les Anges
Prosp.pro.l. 4.c.13.p. 270. ont une 1 substance corporelle. 'L'Auteur du livre des Promesses, renvoye à cet ouvrage.
b Aug. do. chr. l.3.c. 30.p.26.1. a.b. b S. Augustin mesme cite l'explication que donnoit Ticone à un endroit de l'Apocalypse. [Il ne dit pas d'où elle estoit tiree : mais apparemment ce n'estoit pas de son livre des regles,] puisqu'il ne les employoit pas dans cette explication, quoiqu'elle fust fort lougue.

Bib.P.t.1.p. 1355.2.b. 'Primase dans son commentaire sur l'Apocalypse, promet de tirer diverses choses de Ticone le Donatiste, selon qu'elles conviendront au sens, en retranchant ce qu'il y avoit de superflu & d'ennuyeux, donnant un autre tour aux endroits trop negligez, & rendant tout conforme à la verité Catholique. Car j'ay trouvé, dit-il, dans cet ouvrage diverses choses inutiles, absurdes, & contraires à la saine doctrine. Il cherche tout ce qu'il s'imagine pouvoir nuire à l'Eglise dans la cause que nous soutenons contre les Donatistes. Il y donne de faux sens qu'il trouve dans la corruption de son cœur; & puis nous insulte avec des railleries piquantes. Il suit en cela la pratique ordinaire des Heretiques. Mais cela ne nous doit pas faire rejetter ce qu'il a de bon. De quelque costé que la verité nous vienne, il faut l'embrasser comme un bien propre à l'unité Catholique. Car c'est à l'Eglise qu'appartient tout ce qui se dit de vray, mesme hors d'elle. Et les Donatistes n'ont pas plus droit de s'en prevaloir, que les Juifs de se glorifier de la prophetie de Caïphe.
Casd. inst. c.9.p.233. 1. 'Cassiodore parle de la mesme maniere de ce livre de Ticone sur l'Apocalypse, disant qu'il y avoit trouvé des choses qui n'estoient pas à mépriser, & d'autres qui venoient du poison de son dogme pernicieux. Il avoit marqué les unes & les autres à la marge.
Aug. B. app. t.3 p. 159. 'Bede en cite de beaux endroits.
p.159|v.R. p.225. 'Quelques-uns disent que nous avons encore aujourd'hui ce commentaire de Ticone dans l'appendix du neuviéme tome de S. Augustin, ou du troisiéme selon l'édition des Benedictins. Mais dans cet appendix on ne trouve rien de ce que Saint Augustin, Primase, & Bede, citent de Ticone; & cet écrit bien loin de favoriser les Donatistes, les combat en divers endroits 1.

ARTICLE LXI.

Divers Schismes dans celui des Donatistes, & particulierement de celuy des Rogatistes.

[LE trouble que causa sans doute dans le parti des Donatistes la division qui estoit entre Ticone & Parmenien, estoit un presage de la ruine de cette tour de Babel. Que si Ticone n'alla pas jusqu'à s'y former un parti, (car S. Augustin ne le dit jamais)]
Aug. in Par.l.1.c.4. p.8.1.c| bapt.l.1.c.6. p.34.2.b. h.69.p.13. 1.a. 'il y en eut assez d'autres qui le firent, qui déchirerent ce membre ou plutost ce morceau separé du corps de l'Eglise, en quantité d'autres petits morceaux, '& qui se separant du corps des autres, firent plusieurs communions & plusieurs Schismes dans le Schisme.
agon.c.29. t.3.p.291.2. c. 'Aussi il estoit juste que les Donatistes fussent mesurez de la mesme mesure dont ils avoient mesuré les autres; qu'ils perissent par l'épée qu'ils avoient tirée contre l'Eglise; 'qu'ayant tasché de diviser JESUS-CHRIST, ils fussent eux-mesmes divisez par un grand nombre de factions;
in Par.p.8. 1.c. 'que ceux qui avoient preferé la satisfaction de leur orgueil & de leur animosité au bien sacré de la paix Catholique, se détruisissent par les Schismes & les partialitez.

'Ces

1. ou que les Anges sont dans un lieu corporel, *Angelicam stationem corpus esse.*

1. Je ne trouve point où M. du Pin parle des ouvrages de Ticone.

Digitized by Google

'Ces divisions estoient en si grand nombre parmi eux, surtout dans la Mauritanie & la Numidie, ' qu'eux-mesmes ne pouvoient pas dire combien il y en avoit, ' & S. Augustin dit qu'il ne peut pas seulement nommer toutes celles qui estoient dans la Numidie où il vivoit. 'Chaque parti [suivant le principe general du Schisme,] s'estimoit d'autant plus pur & plus juste, qu'il se trouvoit composé d'un plus petit nombre de sectateurs. 'Si petits qu'ils fussent, ils pretendoient chacun avoir seul le droit de batizer, à l'exclusion & des Catholiques, & du corps mesme des Donatistes. 'Ils demeuroient tous dans le quartier où ils estoient nez, sans s'étendre davantage. [Mais on peut s'étonner avec sujet] 'de ce que dit Saint Augustin, que le corps de la secte ne se ressentoit point de toutes ces divisions. [Et en effet, nous avons vu qu'en 394, il falloit qu'ils eussent plus de 400 Evesques.

l. 3. c. 4. p. 29. 2. c. | c | ep. 48 p. 68. 2. a. | in Jo. h. 10. p. 38. 2. b. | ep. 48. p. 68. 2. a | bapt l. 1. c. 6. p. 34. 2. a. | bapt. p. 34. 2. b. | in Cre. l. 4. c. 60. p. 213. 1. a. | h. 69. p. 13. 1. a.

Entre ces diverses sectes, celle des Maximianistes estoit beaucoup plus celebre que les autres: Mais nous en parlerons sur l'an 393, auquel elle commença.] 'S. Augustin nomme quelquefois les Urbanistes, qui estoient en un coin de la Numidie, '& les Claudianistes que Primien [qui succeda à Parmenien vers l'an 391,] receut dans sa communion avant que le Schisme des Maximinianistes fust commencé. 'Car les Donatistes voyant combien ils se faisoient de tort par leurs divisions, & qu'on avoit horreur de tant de Schismes, faisoient ce qu'ils pouvoient pour rassembler ceux qui s'estoient separez d'eux, particulierement à Carthage, [où l'on peut juger qu'estoient ces Claudianistes.]] 'S. Augustin parle d'un "Garus, [Carus ou Caius,] & d'un Lucius, comme de gents qui avoient, ce semble, formé quelque nouveau Schisme parmi les Donatistes vers Carthage.

in Cre. p. 213. 1. a. | c. 9. p. 100. 2. c | ps. 36. 2. p. 120. 2. c. | lit. P. l. 2. c. 11. p. 43. 1. b. | f. 358. p. 1396. | V. la note 25.

[Nous avons un peu plus de connoissance du Schisme des Rogatistes.] 'Il n'estoit pas encore commencé lorsque les Donatistes demanderent leur rappel à Julien [en 362.] 'Mais il estoit déja formé sous le regne de Firme, [c'est-à-dire "dés 372 ou 373;] *a* Il estoit renfermé dans un petit nombre de Maures de la Mauritanie Cesarienne. *b* Ils prenoient leur nom d'un Rogat *c* Maure de nation, *d* qui avoit esté leur premier [Evesque,] & tenoit son siege, autant qu'on en peut juger par Vincent son successeur, *e* à Cartenne dans la Mauritanie Cesarienne. C'estoit autour de cette ville que regnoient les Rogatistes, *f* reduits lorsque S. Augustin écrivoit à Vincent, à dix ou onze [Evesques,] *g* avec quelques Clercs. C'est pourquoi S. Augustin les appelle un petit troupeau, *h* & une petite piece déchirée de la grande piece [des Donatistes.

ep. 48. p. 65. 2. c. | in Par. l. 1. c. 10. p. 10. 1. c | lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 1. d. | V. Valentinien I. | a unit. c. 3. p. 141. 2. b | in Cre. p. 213. 1. a. | b ep. 48. p. 65. 2. a. | c in Par. p. 10. 1. c | lit. P. p. 114. 1. d. | d ep. 48. p. 63. 2. b. | e p. 67. 2. a. c. d. | f b. c. | g p. 72. 2. a. b. | h p. 68. 1. d.

Comme ils ne pouvoient pas pretendre au titre des Catholiques par l'étenduë de leur communion,] 'ils expliquoient ce terme, [qui par soy-mesme emporte une totalité] non de la communion de toute la terre, mais de l'observation de tous les commandemens de Dieu, & de tous les Sacremens; & ils se l'attribuoient en ce sens, comme estant les seuls à qui il pût convenir, & en qui Jesus-Christ devoit trouver de la foy à la fin des siecles. A quoy S. Augustin se contente de répondre; „Pardonnez-moy; Nous n'en croyons „ rien.„ 'Ils paroissent plus doux que les autres Donatistes; & ils n'avoient point de Circoncellions pour exercer aucune violence. Mais ils estoient en si petit nombre, que leur douceur pouvoit paroistre venir autant d'impuissance que de volonté. Une beste qui ne blesse personne, ne passe point pour cela pour estre douce & privée, si elle n'a point de dents ni "de griffes. 'On remarque mesme que Rogat avoit poursuivi avec une perseverance opiniâtre, & jusque devant les tribunaux seculiers, un bien qu'il soutenoit appartenir à son Eglise, "& qu'on vouloit ce semble luy oster comme à un Heretique.

a | 72. 2. a. | p. 65. 2. a. b. | ungues. | b. c. | in causa fidei.

'Car les Donatistes le persecuterent avec beaucoup d'aigreur par l'autorité des Magistrats: '& ils luy firent souffrir "toutes les cruautez & les violences possibles, par le moyen de Firme, durant la guerre qu'il fit aux Romains. *a* Cela continua ce semble encore sous Gildon [frere de Firme,] auprés duquel [Optat de Tamugade] Evesque Donatiste, avoit un très-grand credit. 'Rogat vivoit encore lorsque S. Augustin, alors tout jeune, estoit à Carthage, *b* & y étudioit les lettres humaines [avant l'an 384.]

c. | quàm sæva, quàm acerba. | in Par. l. 1. c. 10. 11 p. 10. 1. 2 | lit. P. l. 2. c. 13. p. 114 1. d. | a p. 114. 1. d | ep 48 p. 63. 2. b. | b p. 72. 2. d.

'Vincent qui vit en ce temps-là Saint Augustin, succeda depuis à Rogat. Lorsque les Catholiques se trouverent obligez de poursuivre les Donatistes par l'autorité des Empereurs, ce Vincent en écrivit à S. Augustin, comme d'une chose indigne de la douceur des Chrêtiens: surquoi S. Augustin luy adressa son Epistre 48, [" vers le commencement de l'an 408.] 'Il le traite de frere; [ce qui marque que Vincent pretendoit estre Evesque.] 'Le " siege que S. Augustin luy attribuë, ' & ses collegues distinguez des Clercs, [suffisent, ce me semble, pour nous en assurer.]

p. 63. 2. b. | V. S. Augustin §. 179. | a. | Cartennis sedes. | p 67 2. a. | p. 72. 2. a.

'Vincent Victor contre qui S. Augustin a écrit, avoit esté Rogatiste, & s'estoit réuni à l'Eglise Catholique [vers l'an 420.] 'Mais il conservoit toujours une telle estime pour Vincent le Rogatiste, qui estoit mort en ce temps-là, qu'on disoit qu'il le regardoit comme un Saint; que c'estoit pour cela qu'il avoit pris le surnom de Vincent, & qu'il se vantoit mesme que ce Vincent luy estoit apparu dans une vision, l'avoit aidé à composer l'ouvrage que S. Augustin refuta, & luy en avoit fourni la matiere & les raisons.

ad Ren. l. 3. c. 2. t 7 p. 494. 1. d. | 2. a. b.

ARTICLE LXII.

Gratien ordonne que les Eglises des Donatistes seront renduës à l'Eglise; fait chasser Claudien leur Evesque à Rome.

L'AN DE JESUS-CHRIST 378.

'FLAVIEN estoit Vicaire d'Afrique en 377, ["ou 378,] selon le Code; [& cela s'accorde avec Ammien,] 'qui dit qu'il l'estoit vers le commencement de

Cod. Th. chr. p. 97. | V. Gratien note 12. | Amm. l. 28 p. 381.

Aug. ep. 164. p. 286. 1. a. de Gratien. 'S. Augustin témoigne que ce Vicaire estoit Donatiste; & quoique selon le devoir de sa charge il condannast à mort ceux qui se trouvoient le meriter, les Donatistes qui feignoient avoir tant d'horreur du sang, ne laissoient pas de communiquer avec luy. L'an de J.C. 378.

[Gratien ne connoissoit pas sans doute sa religion lorsqu'il le fit Vicaire, ni lorsqu'il luy adressa] 'une loy très-severe contre les Donatistes. Car après avoir condamné l'erreur de ceux qui méprisant les ordonnances des Apostres ne purifient pas, mais souillent sous pretexte d'un second batesme, ceux qui ont déja receu les Sacremens du nom de Jesus-Christ; il ordonne à Flavien de les reprimer par son autorité, & de rendre à l'Eglise Catholique les Basiliques qu'ils retiennent contre [l'honneur de] la foy. [Il fit apparemment cette loy à la priere des Catholiques,] 'puisque Petilien leur reprochoit de s'estre plaints aux Rois de la terre que les Donatistes retenoient les Eglises qui leur appartenoient; ce que S. Augustin [1] avouë assez clairement. (Cod. Th. 16. t. 6. l. 2. p. 194. — Aug. lit P. l. 2. c. 58. p. 109. 2. b.)

[Gratien n'exprime pas quelles Basiliques il veut qu'on rende.] 'Baronius & Rivius l'entendent de celles qu'ils pouvoient avoir usurpées du temps de la guerre de Firme. 'Néanmoins S. Augustin témoigne que les loix qu'on produisoit contre eux, les obligeoient à rendre non seulement les Basiliques qui avoient esté aux Catholiques, mais aussi celles qu'ils avoient basties depuis leur Schisme. 'Godefroy croit aussi que Gratien les privoit des Eglises qui leur pouvoient rester; 'leur appliquant ainsi la défense que ce Prince a souvent faite en general à tous les Heretiques devant & après cette loy, de tenir aucune assemblée. [Et veritablement Gratien semble supposer qu'il ne leur devoit plus rester d'Eglises.] 'Car il ajoute qu'il y en avoit qui estant chassez des Eglises, s'assembloient secretement dans les grandes maisons [à la ville] "& à la campagne; ce qu'il défend encore, voulant que les lieux où ils se seront assemblez, soient confisquez; afin que s'ils aiment trop leur erreur pour la quitter, ils se contentent de la garder pour eux sans la communiquer à d'autres. Il témoigne avoir déja ordonné la mesme chose dans un rescrit adressé à Nitence, 'que nous n'avons point. (v. R p. 232| Bar. 377. §. 6. — Aug. in Par. l. 1. c. 11. p. 10. 4. c. — Cod. Th. t. 6. p. 195. 2. a|114. 116. — p. 194. — " fundorum. — p. 195. 2.)

'Le P. Chifflet croit que les Donatistes ayant esté contraints par cette loy, de ceder aux Catholiques la grande Eglise de Carthage où estoit le corps de sainte Perpetuë, ce fut ce qui la fit appeller *Perpetua Restituta*, 'comme elle est nommée dans un Concile, *a* ou simplement *Restituta*, comme elle l'est dans d'autres. *b* Baronius s'arreste pour le fond à ce sentiment plus qu'aux autres raisons qu'on rend du nom de cette Eglise, [quoiqu'il ne l'applique pas à la loy de Gratien.] 'On voit en effet qu'une Eglise du Diocese d'Uzale ayant esté usurpée par les Donatistes, & puis renduë aux Catholiques, fut appellée pour ce sujet l'Eglise Restituée. (Ful. F. n. p. 283. — Conc. t. 2. p. 1159. a. *a* p. 1167. b. *b* Bar. 397. §. 54. — Evod. l. 1. c. 7. p. 634. 1. b. c.)

'Cette loy de Gratien contre les Donatistes est datée du 17 Octobre 377, [" mais elle pourroit bien estre de l'année suivante.] 'La douceur Chrêtienne [des Catholiques d'Afrique, ou des Empereurs,] fit qu'elle ne fut pas executée avec beaucoup de rigueur; & les Donatistes conservoient encore [en l'an 400,] non seulement les Eglises qu'ils avoient basties dans le Schisme, mais mesme quelques-unes de celles qui avoient appartenu dés le commencement aux Catholiques. (Cod. Th. t. 1. p. 694. — " V. Gratien note 12. — Aug. in Par. l. 1. c. 13. p. 11. 1. b.)

[1. *Cùm ergo dicimus quid nostra teneatis, &c.*]

["Ce fut, comme nous croyons, en l'an 378,] 'qu'un grand nombre d'Evesques d'Italie s'estant assemblez à Rome, representerent à l'Empereur Gratien, entre les autres scandales qui les affligeoient, qu'un nommé Restitute en Afrique ayant receu de luy ordre de répondre devant les Evesques [de la province,] au lieu d'obeïr, avoit assemblé une troupe de gents cruels & insolens, pour éviter le jugement. [Ce Restitute estoit apparemment quelque Evesque Donatiste; & ceux dont il s'appuyoit, pouvoient bien estre les Circoncellions.] (" V. Damase. §. 13-15. — Cod. Th. fir. p. 83.)

'On voit par la mesme lettre, que Gratien avoit ordonné de chasser d'Afrique, ou au moins de Rome, ceux qui rebatizoient. 'Néanmoins au lieu de sortir de Rome, ils y avoient fait venir Claudien, 'que les Donatistes avoient ordonné & envoyé à Rome comme Evesque, 'pour succeder à Lucien, *a* & troubler le repos de cette ville. Il s'acquitoit donc de sa commission en preschant que tous les Evesques [Catholiques] & d'alors & du temps passé, 'n'avoient point receu les Sacremens, ou pour parler selon ses termes, qu'ils estoient tous des payens: 'Et selon cette fausse doctrine, il travailloit ou à profaner par un batesme illegitime ceux qui n'avoient point encore receu les saints Mysteres, ou à corrompre par un crime beaucoup plus grand ceux qui les avoient déja receus, en les batizant une seconde fois. (p. 83. 93. — p. 93. — p. 84. — Opt. l. 2. p. 49. a. — *a* Cod. Th. fir. p. 84. — p. 93.)

'L'Empereur au lieu de le punir comme il meritoit, s'estoit contenté de le condanner à retourner en son pays d'Afrique. 'Mais sans se soucier de l'autorité de la justice, & "quoiqu'on l'eust souvent mis en prison pour l'obliger de s'en aller, il demeuroit toûjours à Rome, & ne craignoit pas mesme de gagner les pauvres en leur donnant de l'argent, & de les rebatizer après les avoir ainsi achetez. 'Le Concile de Rome en fit donc ses plaintes à Gratien, 'qui dans un rescrit adressé sur cela à Aquilin Vicaire [de Rome,] luy ordonne absolument de bannir ce Claudien à cent milles loin de la ville. (p 84. 93. — p. 84. — " constrictum. — p 83. 84. — p. 94.)

ARTICLE LXIII.

De Genethle Evesque de Carthage, & de son Concile; des Evesques qui y estoient; Des quatre premiers Canons.

L'AN DE JESUS-CHRIST 390.

[Les Evesques Catholiques estoient si éloignez d'abuser du credit qu'ils avoient auprès des Empereurs Catholiques, qu'ils retenoient mesme quelquefois leur zele.] 'C'est ce que nous trouvons (Aug. ep. 163. p. 284. 1. b.)

vons d'un Evesque nommé Genethle, qu'on dit avoir arresté ou supprimé une constitution faite contre les Donatistes, & en avoir empesché l'effet : ce qui faisoit que les Donatistes témoignoient beaucoup d'estime pour luy, & luy donnoient de grands éloges, qui néanmoins ne les empeschoient pas d'avouër que s'il eust voulu se ranger de leur parti, ils l'eussent rebatizé, [& traité comme un payen & un infidéle.

Ce Genethle capable d'arrester une constitution imperiale,] '& dont S. Augustin parle avec respect en l'appellant de bien-heureuse memoire, 'est selon toutes les apparences, ce S. Genethle, sous qui Ferrand met un Concile de Carthage, '& qui par consequent estoit Evesque de cette premiere ville d'Afrique, c'est-à-dire ce S. Genethle Evesque qui est marqué le 7 de May dans le Calendrier de l'Eglise de Carthage. [Il est certain par les Canons que Ferrand cite de ce Concile sous Genethle, que c'est celui que nous appellons le second Concile de Carthage, & qu'ainsi] 'Genedius qui y preside selon le texte ordinaire, comme Evesque de Carthage, [est le mesme que Genethlius.]

b. — Ful. F. §. 55 | n. p. 277. — Anal. t. 3. p. 404. — Conc. t. 2. p. 1159. a.

'Ce Concile fut assemblé suivant la resolution d'un autre Concile tenu sous le mesme Evesque, [dont les actes se sont perdus : & nous n'en savons rien autre chose, sinon] qu'il fut tenu "dans le Palais, [ce qui ne se rencontre dans aucun des Conciles de Carthage que nous avons ;] 'Qu'on y avoit ordonné que le Chresme, la reconciliation des penitens, & la consecration des Vierges, ne se feroient point par les Prestres ; 'Qu'on y avoit aussi traité de la continence & de la chasteté des Ecclesiastiques, & qu'on y avoit ordonné que ceux qui servent aux divins Sacremens, c'est-à-dire les Evesques, les Prestres, & les Diacres, garderoient une continence entiere, pour pouvoir obtenir ce qu'ils demandent à Dieu, & suivre ce que les Apostres ont enseigné, & ce que l'antiquité a observé. [Cette ordonnance qui fut confirmée dans divers Conciles suivans, se fit peut-estre à l'occasion de la lettre du Pape Sirice à Himere de Tarragone, "donnée le 11 Fevrier 385.]

b. — in Praetorio. — p. 1160. a. — p. 1159. d. e. — V. Sirice.

'Ce Concile ayant donc resolu qu'on en assembleroit un second, Genethle y appella par ses lettres les Evesques des diverses provinces [d'Afrique.] Ils se trouverent à Carthage, à l'exception de quelques-uns qui devoient y venir aussi ; & s'assemblerent le 19 de May, dans la Basilique appellée "la Perpetuë Restituée, ["non en l'an 425, comme quelques-uns le tirent des fautes de l'édition commune,] 'mais sous le Consulat de l'Empereur Valentinien & de Neotere, c'est-à-dire en 390.

b. — V. § 61. — Note 33. — Ful. F. p. 361. 362.

[Le nombre des Evesques n'est pas marqué.] 'Il n'y a que les deux Victors "d'Abder ou Abzir, & de Pupput ou de Puppiane, nommez au commencement. [Ils estoient tous deux de la province Proconsulaire.] 'Le premier parle dans l'onziéme Canon. 'Fructueux estoit Evesque d'Abzir en l'an 411, [au lieu de luy.]

Note 34. — Conc. p. 1159. b. — p. 1162. c. — p. 1381. c.

'L'autre assista en 397 au troisiéme Concile de Carthage, avec le titre de Vieillard [ou de Doyen ; d'où nous apprenons qu'encore que l'Evesque de Carthage fust toûjours le chef de cette province, on ne laissoit pas d'y rendre quelque honneur à l'Ancien. Mais on ne voit pas quelle jurisdiction il y pouvoit avoir ; au lieu que dans les autres provinces d'Afrique, l'Ancien avoit tous les droits de Metropolitain.] 'Epigone en demandant un reglement au Concile de 397, au nom de Victor, dit qu'il estoit non seulement le frere & le collegue des autres Evesques, & un frere "qui leur faisoit honneur, mais qu'il en estoit encore le pere par son âge, & par l'antiquité de la promotion. 'Pannone estoit Evesque de Pupput en 411.

L'an de J.C. 390. — p. 1065. d. — p. 1175. c. d. — laudabilis. — p. 1380. a.

'Epigone qui assista au Concile de l'an 397, [est sans doute celui mesme] 'qui parle plusieurs fois dans celui de 390. Il estoit Evesque de Bulle-royale 'ville de la Proconsulaire, où il y avoit encore une autre Bulle. L'Itineraire d'Antonin parle de la royale. Dominique en estoit Evesque en 411. 'Nous trouvons encore dans le Concile de 390. Felix Selemsel ["ou Senemsal, qu'on croit estre une ville de la Proconsulaire, divisée depuis en deux, mais ne faisant toûjours qu'une seule Eglise.] 'les Donatistes se vantoient en 411 qu'ils y estoient seuls. Il y avoit néanmoins un Prestre Catholique "en attendant que l'on y ordonnast un Evesque. 'Numidie[1] de Massyle ou Maxule, colonie Romaine dans la Proconsulaire, assista aussi au Concile de 390. a On croit que c'est le mesme Numide qui avoit assisté en l'an 381 au Concile d'Aquilée comme deputé de l'Afrique ; 'qui parle comme un Evesque ancien & considerable dans le troisiéme Concile de Carthage en 397, '& dans celui de 403, 'qui signa le quatriéme pour la Conference en 411, '& le second dans le Concile de Carthage en 416 contre les Pelagiens.

p. 1173. e. — p. 1818. d | 1830. b. — app. p. 2171 | Vict. V. p. 57. — Conc. t. 2. p. 1160. c. &c. — Note 35. — p. 1408. b. c. — intervenit. — 1. — p. 1160. e | Holf. geo. p. 361 | Vand. p. 234. — a Nor. in Gar. p. 3. — Conc p. 1175. c. e. — p. 1104. d. — p. 1376. b. — p. 1533. d.

'Ces Evesques & les autres qui ne sont point nommez, s'estant donc assemblez pour la foy & pour l'utilité de l'Eglise, Genethle dit qu'il falloit premierement faire profession de la foy Catholique, & après cela regler les affaires particulieres & l'ordre Ecclesiastique par un consentement commun, principalement, dit-il, pour fortifier l'esprit des Evesques nouvellement ordonnez, dans l'esperance que ceux qui estoient absens de corps y seroient presens d'esprit, [& approuveroient tout ce qui auroit esté fait.] Tout le Concile protesta sur cela de tenir l'unité de la Trinité, selon la foy qu'ils avoient receuë des Apostres. 'Dans la Collection Africaine Greque & Latine, dont ce Canon fait le second article, la proposition en est attribuée à tout le Concile, & la profession est faite par les nouveaux Evesques.

p. 1159. a. b. — p. 1049. d. e.

'On confirma ensuite à la requisition d'Epigone, l'ordonnance du Concile precedent touchant la continence des Ministres de l'Autel : ' Et on renouvella

p. 1159. d. — p. 1160. a. b.

1. 'Au lieu de Fortunat nommé sans siege dans le troisiéme Canon, l'édition de Chifflet a Numide de Maxule. — Ful. F. p. 363.

nouvelle de mesme ce qui y avoit reglé, Que les Prestres ne feroient point le Chresme, ne consacreroient point les Vierges, & ne reconcilieroient personne " solennellement. ' Ces deux Canons font le 3, 4, & 6e. de la Collection.

p. 1052. — in publica missa.

p. 1160. b | 1153. a. — 1.

1 ' Le quatriéme Canon, qui est le septiéme de la Collection, ajoute au troisiéme sur la requisition de Genethle, comme une regle importante & necessaire, que si un malade demande la reconciliation en l'absence de l'Evesque, un Prestre le peut reconcilier aprés avoir consulté l'Evesque [par lettres,] & en avoir receu ordre de luy.

ARTICLE LXIV.

Suite des Canons du Concile de Genethle.

Conc. t. 2. p. 1160. c. d.

' LE cinquiéme Canon du second Concile de Carthage, ordonne que l'on mettra des Evesques dans les lieux qui ont accoutumé d'en avoir, & non dans les autres; si ce n'est que le nombre des Fidéles estant beaucoup augmenté en quelque lieu, l'Evesque Diocesain consente qu'on y en établisse un. ' C'est ce cinquiéme titre du second Concile d'Afrique qui est cité dans le quatriéme Canon du XII. Concile de Tolede en 681. ' Le P. Chifflet croit que c'est aussi celui que Ferrand dans son article 13, appelle le cinquiéme titre du Concile de Carthage tenu dans la Basilique; parce que les autres Conciles de Carthage ont esté tenus " dans la Sacristie de la Perpetuë, & non pas dans la Basilique mesme comme celui-ci.

t. 6. p. 1218. c. d. — Ful. F. n. p. 283. — in secretaria.

Conc. t. 2. p. 1053. b | 1160. e.

' Le sixiéme Canon [cité par l'article 194 de Ferrand,] & qui fait le huitiéme de la Collection, défend d'admettre un homme coupable de crime à accuser les Evesques, & " toutes les personnes âgées.

majores natu.

p. 1053. c | 1161. a. b.

' Le septiéme qui est abregé dans le neuviéme de la Collection, & qui est demandé par Felix, par Epigone, & par Genethle mesme, défend à tout Ecclesiastique, & mesme aux Evesques, de recevoir à la communion un homme excommunié par son Evesque, sous peine de tomber dans la mesme peine, quand mesme l'excommunié voudroit s'aller plaindre à l'Empereur ou aux Magistrats.

p. 1161. d. e.

' Le huitiéme, fait à la requisition de Felix & de Genethle [selon le P. Chifflet,] ordonne que si un Prestre separé de la communion par son Evesque, au lieu de se plaindre aux Evesques voisins, entreprend d'offrir le sacrifice & de tenir des assemblées Schismatiques; il sera degradé, anathematizé, & mesme chassé bien loin de la ville & du lieu où il demeuroit. ' Ce Canon que le P. Chifflet croit estre cité par le 101e. de Ferrand, ' fait le dixiéme & l'onziéme de la Collection.

Ful. F. p. 364. — Conc. p. 1053.

Ful. F. §. 90. p. 11. — a Perr. rep. p. 328. — Conc. p. 1161. a.

' Le neuviéme, qui paroist aussi cité par Ferrand, a & qu'on remarque avoir esté allegué dans les Capitulaires de Charlemagne, ' contient la plainte que fait Numide de Maxule, de ce que des Prestres ou ignorans ou temeraires celebroient " les Mysteres en beaucoup de maisons sans en demander la permission à l'Evesque; en quoy ils violoient ouvertement la regle de la discipline: Et le Concile declare que tout Prestre qui offre en quelque lieu que ce soit sans le sceu de son Evesque, agit contre son honneur, [& merite d'en estre privé.]

agenda.

1. On y a mis les noms d'Aurele, de Faustin, & de Fortunat, au lieu d'Epigone & de Numide, marquez dans les manuscrits du P. Chifflet.

b. c | 717. b. c.

' Le dixiéme, renouvelle touchant le jugement des Clercs, ce qui avoit esté déja ordonné par les anciens decrets, comme le 11e. Canon du Concile de Carthage sous Gratus; ordonnant que les Evesques accusez seront jugez par douze autres, si l'on ne peut en assembler un plus grand nombre; 1 les Prestres par six Evesques, & les Diacres par trois, avec leur Evesque Diocesain, ' compris dans le nombre des six & des trois, comme on le voit par les Conciles suivans. [Ferrand cite deux fois ce Canon dans le 55. & le 96e. des siens.] ' Il fait le douziéme & le commencement du treiziéme dans la Collection.

1. — p. 1168. e | 1180. c. — p. 1056. a. b.

p. 1162. c. d.

' L'onziéme recommande aux Evesques de demeurer dans les bornes de leurs Eglises, sans usurper ce qui appartient à leurs confreres. ' Il est cité par Ferrand qui en fait le neuviéme Canon, [s'il n'y a faute, aussi-bien] ' qu'en ce qu'il cite pour le dixiéme celui que nous contons le douziéme, ' & qui ordonne que des Evesques, en quelque nombre qu'ils soient, ne pourront ordonner un Evesque, quoique demandé par le peuple, sans en avoir le pouvoir du Primat; & qu'avec ce pouvoir, trois le pourront ordonner au cas de necessité. ' Ce Canon est contenu dans le 13e. de la Collection.

Ful. F. §. 24. — §. 4 | Nor. h. P. l. 1. c. 17. p. 106. a. b. — Conc. t. 2. p. 1162. e. — p. 1056.

c | 1163. a. b.

' Genethle conclut enfin le Concile en le faisant approuver & signer par les Evesques, avec cette clause marquée dans le 13e. Canon de la Collection, Que quiconque manqueroit à executer ce qu'il avoit promis & signé, se separoit luy-mesme de la compagnie de ses freres, " & se privoit de l'honneur [de l'Episcopat.

p. 1056. c.

Genethle qui presidoit à ce Concile, ne survéquit pas long-temps; & il paroist que dés l'année suivante, ou en 392 au plustard, son siege estoit rempli par le grand Aurele, sous qui l'Afrique changea bien de face par les soins de cet illustre Prelat, & par les travaux de Saint Augustin qui fut fait Prestre d'Hippone en Numidie vers le commencement de 391, & Evesque du mesme lieu en 395. Nous avons vû] ' que l'Eglise de Carthage " honoroit S. Genethle le 7 de May.

Anal. t. 3. p. 404. — V. la note 16.

1. Le Texte porte *à sex Presbyteris, & à tribus Diaconibus.* ' Il faut visiblement *à sex Presbyter, à tribus Diaconus*, comme on le lit dans un manuscrit de Reims.

Ful. F. p. 289.

Digitized by Google

ARTICLE LXV.

Primien succede à Parmenien; excommunie le Diacre Maximien.

L'AN DE JESUS-CHRIST 392.

[LEs Donatistes changerent d'Evesque à Carthage à peu près en mesme temps que les Catholiques.] 'Car Primien n'estoit Evesque que depuis peu, lorsqu'il fut condanné par une partie des Evesques de sa communion [en 392 ou 393, comme nous le montrerons "en son lieu.] 'S. Augustin le fait assez clairement successeur de Parmenien; *a* ce qui est suivi par Baronius & par Rivius: [Et l'on ne voit personne qu'on puisse mettre entre les deux.

Aug.ps.36. 2.p.120.1. b.c. — V. la note 36. — in Par. l. 3. c.2.3.p.16. 1.a|2.1.b. — *a* v. R. p. 233 | Bar. 394.§.37.

Parmenien avoit ramené les Donatistes en Afrique sous Julien, comme nous avons dit ci-dessus; "& sa secte avoit toûjours esté très-puissante sous son Episcopat,] 'en sorte qu'elle faisoit la plus nombreuse partie des Chrêtiens d'Afrique. [Primien au contraire ne fut Evesque jusqu'à l'an 411 au moins, que pour voir la décadence de son parti,] 'qui diminuoit tous les jours, [& qui tomba enfin entierement par le mauvais succès qu'ils eurent en 411 à la Conference de Carthage.] 'On tenoit que Pretextat d'Assur & Felicien de Musti, que nous verrons bien-tost entre les adversaires de Primien, avoient assisté à son ordination.

V.§.57. — Posd.c 7. — Aug. in Cre.l.1.c.5. p.162.2.a. — lit.P. l.1. c 12.p.91.1. d.

[Il trouva le parti des Donatistes divisé "en divers Schismes:] 'Et comme on avoit horreur de tant de divisions, "Primien admit à sa communion ceux qu'on appelloit Claudianistes. Mais on luy reprocha que quelques anciens témoignant ne pas approuver cette réünion, il les avoit fait battre dans l'Eglise. [Je ne sçay si les Claudianistes sont] 'des "infames que divers Donatistes accusoient Primien d'avoir uni à leur communion sainte, contre la loy & les decrets de tous les Evesques, malgré la resistance de la plus grande partie du peuple, & au mépris des plus anciens & des plus considerables, qui luy avoient écrit pour le presser de corriger luy-mesme la faute qu'il avoit faite, sans en pouvoir rien obtenir.

V.§.61. — bapt. l.2.c. 11.p.43.1. b. — ps.36. p. 120.2.c. — incesti. — 1.d|2.b.

'On l'accusa encore d'avoir donné des successeurs à des Evesques vivans, 'd'avoir fait jetter le Prestre Fortunat dans un cloäque, parce qu'il avoit donné le Batesme à des personnes malades; d'avoir refusé la communion à un autre Prestre nommé Demetre, pour l'obliger à desheriter son fils. 'Mais ce qui eut de plus grandes suites, fut sa querelle avec Maximien, de laquelle Dieu se servit pour détruire le Schisme & confondre les Donatistes, en leur faisant confesser par la condannation de Maximien l'injustice de leur separation. Car on vit revivre dans Maximien la conduite des premiers auteurs des Donatistes: la persecution qu'il fit à Primien fut une image de celle que Cecilien avoit autrefois soufferte, comme S. Augustin le represente en divers endroits: [& ce que les Donatistes firent pour ramener ceux qui s'estoient separez d'eux avec luy, ruïna tous les pretextes qu'ils prenoient pour demeurer separez de l'unité de l'Eglise.]

2.b. — c. — p.119.2.|1| ep.162.p. 281.a.c. d.

'On disoit que ce Maximien estoit parent de Donat. *a* Il estoit Diacre de Carthage sous Primien. [On ne marque point d'où vint leur division,] mais seulement qu'il offensa Primien son Evesque ou par son orgueil selon les uns, ou par la pureté de sa vie selon les autres. 'Les Maximianistes disoient que Primien voulut le chasser de l'Eglise avec trois autres Diacres nommez Rogatien, Donat, & Salgame, qui estoient tous des hommes excellens, & reconnus pour avoir un merite extraordinaire; qu'il voulut engager les Prestres de Carthage à conspirer avec luy pour executer sa méchante volonté, mais qu'ils le refuserent en ne luy répondant que par leur silence; 'qu'il ne laissa pas néanmoins d'accomplir le crime qu'il meditoit, & qu'il prononça sa sentence contre Maximien, sans sujet, sans accusateur, sans témoin, contre un homme que tout le monde, disent-ils, savoit estre innocent, qui estoit alors absent, & actuellement au lit [malade.]

ep.162.p. 281.2.c. — *a* ps.36. p. 119.1.b| 120.1.c|in Em.p.252. 1 c|ep.50. p.82.2.a. — ps.36.p. 120.2 c. — d.

ARTICLE LXVI.

Primien est condanné par deux Conciles, & Maximien ordonné Evesque de Carthage.

L'AN DE JESUS-CHRIST 393.

[DE quelque maniere que Maximien ait esté jugé,] 'qu'il fust ou innocent ou coupable; il est certain qu'il fut excommunié par Primien. 'Mais il se trouvoit soutenu par une certaine femme, comme Majorin par Lucille. Ce fut par son moyen qu'il se soutint contre Primien, qu'il se separa de sa communion, & qu'il fit mesme assembler des Evesques qui le condannerent. [Il gagna donc pour cela] 'quelques anciens de leur Eglise de Carthage, qui écrivirent aux Evesques, & leur envoyerent des deputez pour les prier de venir promptement à Carthage, afin de purger l'honneur de leur Eglise, & examiner avec soin une affaire si importante. 'Maximien fut luy-mesme trouver les plus proches; & par les plaintes qu'il leur fit contre Primien, il le leur rendit odieux.

Aug. in Em.p.252. 1.c. — ep.162.p. 281.2.c.d. — ps.36.p. 119.2.d| 120.1.d. — in Em.p. 252.1.c.

'Ils vinrent donc à Carthage en assez grand nombre, *b* c'est-à-dire au nombre de 43 Evesques, comme on le voit en divers endroits de S. Augustin. *c* Primien ne voulut jamais les voir; *d* & il trouva fort mauvais que le Prestre Demetre en eust logé quelques-uns chez luy. *e* Il souleva contre eux une multitude de gents de néant, & obtint mesme [des Magistrats] quelques sergents qu'il mit à la porte des Eglises, pour empescher les Evesques d'y entrer & d'y celebrer les mysteres. 'On ajoute qu'il envoya une multitude [de seditieux] renverser les maisons des Chrêtiens [du parti de Maximien,] qu'il fit assieger les Evesques & les

d|ps.36.p. 120.1.d. — *b* in Cre. l. 4.c.6.7.p. 199.2.b.d| 200.1.d. — *c* ps.36.p. 120.2.a. — *d* c. — *e* 2.b.c. — c.

les Ecclesiastiques, qu'il leur fit jetter des pierres par ses gents, & qu'il s'empara de beaucoup de lieux, premierement par violence, & puis par l'autorité des juges seculiers ; [ce qui n'arriva assez probablement qu'après le Concile dont nous parlons.] L'an de J.C. 393.

in Cre. l. 4. c. 6. 7. 58. p. 199. 2. b. d | 212. 1. b | in Em. p. 252. 1. d. ' S. Augustin dit toûjours que ce Concile se tint à Carthage. *a* Les Evesques y vouloient examiner l'affaire en la presence de Primien ; *b* & pour agir avec plus de moderation, plus de precaution, & plus de soin, *c* ils luy envoyerent des deputez *d* jusques à deux & trois fois, pour le prier de venir à leur assemblée, ou de leur permettre de l'aller trouver. *e* Mais il refusa l'un & l'autre, & ne voulut point se soumettre à comparoistre devant le Concile. *f* Il pouvoit avoir raison en cela, y ayant assez d'autres Donatistes devant qui il pouvoit se justifier, si son refus venoit non des reproches de sa conscience, mais de ce qu'il voyoit les autres agir par passion, & plutost en ennemis qu'en juges, ' quoiqu'on n'ait jamais eu de preuve qu'ils eussent esté corrompus [par argent,] comme on en avoit que ceux qui avoient condanné Cecilien, l'avoient esté par Lucille.

a p. 36. p. 119. 2. d. | b in Cre. c. 7. p. 199. 2. d. | c psf. 36. p. 120. 2. c. | d in Cre. c. 7. | e d | psf. 36. p. 119. 1. d | 120. 2. a. | f p. 119. 1. a. | a. a.

[Mais Primien ne se contenta pas de ne vouloir pas comparoistre.] ' Il maltraita mesme les deputez du Concile, & les rejetta avec injure : ' De sorte que les Evesques se trouverent, disent-ils, dans la necessité de pourvoir à la sureté de l'Eglise. Et néanmoins n'osant pas encore se precipiter à rendre un dernier jugement, ils se contenterent d'une espece de prejugé, ' & "d'un commencement de condannation, le condannant de telle sorte, ' qu'ils luy laissoient néanmoins la liberté, s'il croyoit sa cause assez bonne, de comparoistre & de se justifier devant un Concile plus considerable qui se devoit tenir quelque-temps après. *g* On fit un acte de l'arresté de ce premier Concile ; *h* & l'on y voyoit qu'une des causes pour lesquelles on vouloit condanner Primien, estoit sa réünion avec les Claudianistes.

p. 120. 2. c | in Cre p. 199. 200. | in Cre p. 200. 1. a. | c. 6. 7. p. 199. 2. b. c. | *praedamnatio.* | p. 200. 1. a. | g c. 6. p. 199. 2. b. | h c. 9. p. 200. 2. c. | i c. 6. 58. p. 199 2. b | 212. 1 b. | k Holst. geo p. 73. | l Aug. in Par l. 1. c. 4. p. 8. 1. b | in Cre. l. 3. c. 13. 40. p. 182. 2. b | 188. 1. a | 4. c. 7. p. 200. 1. d | ep. 255. p. 354. 2. a. | m in Cre. l. 4. c. 6. p. 199. 2. b. | n psf. 36. 2. B. p. 276. a | 280. c. | o in Cre. c. 7. p. 200. 1. a. | p l. 3. c. 40. p. 188. 1. 2. | q l. 4. c. 7. p. 200. 1. a. | r d. 6. p. 199. 2. b. c. | s c. 9. p. 200. 2. c. | t l. 3. c. 13. p. 182. 2. b. | v psf. 36. 2. p. 121. 1. a. | x B. p. 279. f.

i Le Concile auquel celui de Carthage remettoit le jugement definitif de la cause de Primien, est celui qu'ils tinrent à Cebarsuse, *k* ou Cabarsusse ville de la Byzacene, *l* dans lequel il se trouva 100 Evesques, *m* ou plus encore. *n* Il y en a plus de soixante nommez dans " un endroit de S. Augustin. Victorin de Minaciane [dont je ne trouve point la province,] y est à la teste des autres. *o* Primien ne se presenta point à cette assemblée non plus qu'à l'autre : *p* Et les cent Evesques persuadez par Maximien que les grands crimes qu'on luy avoit objectez, estoient veritables, *q* se crurent obligez de le condanner sans luy donner plus aucun délai. *r* Ainsi ils confirmerent " leur premier jugement par un second decret, dans lequel ils condannerent absolument Primien, *s* en partie à cause de ce qu'il avoit admis les Claudianistes à sa communion ; *t* & luy osterent l'Episcopat. *v* Cela se fit le premier jour de Juillet selon l'édition de Louvain, *x* ou le 24 de Juin selon les autres. C'estoit, comme

NOTE 36. | *praejudicium.*

nous croyons, en l'an 393. Au moins ce ne sauroit estre plustard.

p. 276-281. ' Ils écrivirent ensuite une lettre dont il nous reste une grande partie dans un sermon où S. Augustin la fit lire devant le peuple [de Carthage,] ' comme un monument avantageux à l'Eglise, & très-propre à faire ouvrir les yeux aux Donatistes. ' Ils l'adresserent à tous ceux de leur secte répandus dans l'Afrique : & il n'y en avoit pas autrepart. [Après y avoir beaucoup invectivé contre Primien,] ' pour conclusion ils declarent que cet Evesque est condanné à cause de ses crimes, qu'ils exposent en abregé, ' & deposé pour toûjours de l'assemblée & du nombre des Evesques ; Qu'ils ne peuvent le flater, de peur de souiller l'Eglise par la contagion de son crime ; Que selon l'ordre de S. Paul, ils avertissent tous les Evesques, tous les Ecclesiastiques, & tous les Fidéles, de fuir avec soin sa communion, & de l'avoir en horreur comme un homme condanné ; & que tous les Ecclesiastiques qui après sa condannation faite le 24 de Juin, [ou huit jours après,] ne l'abandonneroient pas dans le 25 Decembre suivant, ne pourront rentrer dans l'Eglise que par la penitence, non plus que les Laïques qui ne se separeront pas de luy avant Pasque de l'année d'après.

p. 276. c. | d. | p. 279. c. d. e. | p. 280.

in Cre. l. 3. c. 13. p. 182. 2. b. ' Après que les cent Evesques [du Concile de Cabarsusse] eurent osté à Primien l'Episcopat, ils mirent en sa place Maximien, [non en l'ordonnant dans cette assemblée, mais en decernant qu'il seroit ordonné Evesque de Carthage.] ' Car S. Augustin dit en mesme temps qu'il fut ordonné par environ cent Evesques, ' & qu'il n'y en eut que douze presens à son ordination. *a* Il dit en un autre endroit, que tous les Evesques qui avoient condanné Primien, ne pouvant pas se trouver à l'ordination de son successeur, & "n'y estant point obligez par la coutume, il y en eut douze qui y assisterent, & qui l'ordonnerent ' en luy imposant les mains en presence de quelques Ecclesiastiques de Carthage. ' Nous avons les noms de ces douze Evesques ; à la teste desquels on met Victorien de Carcabie [dans la Byzacene, comme on l'apprend de la Notice d'Afrique. Mais la suite de l'histoire oblige de remarquer encore davantage] entre ces douze, Pretextat d'Assur, Salvie de Membrese, & Felicien de Musti. ' On met Assur & Membrese dans la Proconsulaire, & Musti dans la Numidie ; [ce qui paroist difficile à croire de la derniere,] ' quoique fondé sur la Notice d'Afrique. *b* Car on renferme le parti des Maximianistes dans la Proconsulaire, la Byzacene & la Tripolitaine : [& on verra] *c* que Felicien fut poursuivi devant le Proconsul [à Carthage.] *d* Aussi l'on voit qu'il y avoit deux Musti, l'un en Numidie, l'autre dans la Proconsulaire : Et le Cardinal Noris soutient que c'est de celle-ci que Felicien estoit Evesque.

h. 69. p. 13. 1. a. b. | b | lit. P. l. 1. c. 10. p. 91. 1. a | ep. 255. p. 354. 2. a | 357. 1. c. | a in Cre. l. 3. c. 52. p. 190. 2. d. | *non debuerunt.* | d | c. 21. 53. p 185. 1. d | 191. 1. b. | p. 191. 1. b. | Holst. geo. p. 38. 40. 66. | Vict. V. p. 60. | b Aug. unit. c. 3. p. 142. 2. b | ep. 48. p. 68. 1. c. | c in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. a. b. | d Nor. in Gar. p. 321 Vand. p. 281.

ep. 165. p. 287. 2. b | lit. P. l. 1. c. 12. p. 91. 1. d. ' Les Maximianistes s'estant ainsi ouvertement separez de Primien, non seulement ils donnoient le batesme hors de sa communion, mais ils rebatizoient mesme ceux qu'il avoit déja batizez :

' de

ʼ de sorte qu'ils avoient sujet de pretendre qu'ils estoient plus veritables Donatistes que les autres, puisqu'ils observoient si exactement la conduite Schismatique de leurs premiers chefs. ʼ Mais on ne voit pas qu'ils ayent jamais ni tué, ni blessé personne, ni fait les moindres violences de celles qu'on reproche aux Circoncellions des Donatistes; *a* ce qui néanmoins n'estoit dans la verité qu'un effet de leur foiblesse, & non de leur moderation.

(pf. 36. p. 119. 1. c. | in Par. l. 2. c. 3. p. 13. 1. c | lit. P. l. 2. c. 15. p. 97. 2. c | pf. 54 p. 219. 1. c. | *a* lit. P. l. 2. c. 58. p. 110. 1. a.)

ARTICLE LXVII

Primien se fait declarer innocent par le grand Concile de Bagai : Les Maximianistes y sont condannez.

L'AN DE JESUS-CHRIST 394.

ʼQUelques efforts que fissent les Maximianistes, Primien demeura toûjours assis dans la chaire où il avoit esté établi par son ordination : L'assemblée de son peuple ne l'abandonna point, & la plus grande partie des Evesques ne se separa point de sa communion. ʼ On ne voit point qu'il ait interjetté aucun appel des deux jugemens rendus contre luy. ʼ Il se contenta de se reserver à se purger devant le plus grand nombre des Donatistes, ʼ & devant le Concile de la Numidie. *b* Il alla trouver luy-mesme les Prelats de cette province, & les établit pour ses juges, sans que les Maximianistes les eussent demandez, ni en fussent convenus avec luy; au lieu que les juges qui avoient absous Cecilien, avoient esté choisis & demandez par les Donatistes mesmes.

(Aug. in Cre. l. 4. c. 7. p. 200. 1. a. | p. 199. 2. d. | pf 36. p. 119. 1. d. | 2. a | 121. 2. a. | *b* p. 121. 2. c.)

V. § 46. [On prit pour les assembler la ville de Vagai ou Bagai " en Numidie.] ʼ Les Donatistes s'y assemblerent de toutes les provinces d'Afrique, *c* au nombre de 310 Evesques, [comme Saint Augustin le repete en beaucoup d'endroits;] *d* c'est-à-dire qu'ils s'y trouverent tous, ou presque tous, [à l'exception des cent qui suivoient Maximien;] *e* d'où vient qu'ils s'attribuent le titre de Concile universel.

(in Par. l. 2. c. 3. p. 13. 1. a. | *c* all 3 c. 4 p. 18. 2. c. &c. | *d* in Cre. l. 4. c. 43 p. 208. 1. d. | *e* c. 4. p. 199. 1 a.)

ʼ Le Concile s'assembla le 24 d'Avril en 394. *f* Les Maximianistes n'y estoient point presens; *g* & on ne lit pas mesme qu'on leur ait envoyé des deputez pour les y appeller. [Ainsi Primien n'eut pas de peine] *h* à plaider sa cause & à se purger : Non seulement il se fit reconnoistre pour innocent, *i* & rétablir ou plutost confirmer dans leur communion & dans son siege, comme n'en ayant point veritablement esté privé; ʼ mais il fit encore condanner ses adversaires comme coupables, sans qu'on les eust entendus. *k* Car sans qu'il se donnast la peine de se purger [sur les chefs particuliers dont il estoit accusé,] ʼ la plainte [seule qu'il fit] contre les Maximianistes, comme contre des Schismatiques qui avoient élevé Autel contre Autel, émut tellement l'indignation de tous les Evesques, qu'ils ne voulurent pas differer d'un moment à condanner Maximien, & tous ceux qui l'avoient sacré.

(c. 39. p. 207. 2. b | *f* l. 3 c. 56. p. 191. 2. a. | *f* l. 4 c. 7. p. 199. 2. d. | *g* p. 200. 1. a. | *h* pf. 36. p. 119. 2. a. &c. | *i* in Em p. 252. 1. d. | pf. 36. p. 119. 2. a | 121. 2. c. | *k* in Cre l. 4. c. 6 p. 199. 2. c. | c. 7. p. 200. 1. a.)

l Mais ce qui fut encore assez étrange, & digne de l'équité du Concile de Bagai, dit S. Augustin; c'est que Primien mesme y tint le rang non d'accusé, mais de juge. Il y fut assis avec les autres comme un Prelat sans reproche. Il y condanna ceux qui l'avoient condanné; il y prononça contre Maximien & ses ordinateurs; & donna aux autres du délai pour choisir s'ils vouloient rentrer en sa communion.

(*l* c. 6. p. 199. 2. c | pf 36. p. 121. 2. b | ep. 204. p. 317. 4. d.)

ʼ Il n'est nommé que le second dans la sentence, après un Gamale qui estoit sans doute le Primat des Donatistes de Numidie; ʼ de mesme que dans la Conference il n'est mis qu'après Janvier ou Januarien Evesque des Cases. [Ce Janvier est apparemment] ʼ celuy qui est nommé le cinquiéme dans le Concile de Bagai, *a* où quelques manuscrits le nomment aussi Januarien. [Leur grand] Ponce y est le troisiéme.

(in Cre. l. 4. c. 10. p. 201. 1. 2. | Coll. 1. § 1 14. 157. | Aug. in Cre. p. 201. 1. a. | *a* p. B. 490. d g.)

ʼ La conclusion de cette grande assemblée fut donc de condanner non seulement Maximien, mais aussi les douze Evesques qui l'avoient ordonné, & qui y sont nommez, & les Ecclesiastiques de Carthage qui avoient assisté à son ordination, ʼ sans leur donner aucun délai pour se corriger, & abandonner le Schisme. ʼ Pour les autres qui estoient bien dans le Schisme de Maximien, & qui avoient mesme condanné Primien, mais qui n'avoient pas esté presens à l'ordination de Maximien, ils leur donnerent terme jusqu'au 25 Decembre suivant, voulant que ceux qui reviendroient dans ce temps-là, fussent receus sans rien perdre de leur dignité & de leur rang, & que ceux qui differeroient davantage ne pussent obtenir de pardon, ni rentrer dans leur communion que par l'humiliation de la penitence. ʼ Il leur plut de dire que ces Evesques n'estoient point pollus par la souche sacrilege de Maximien; non que cela se pust accorder avec leurs principes, mais parce que jugeant à propos de les recevoir de peur de fortifier le Schisme, ils vouloient diminuer leur faute.

(c. 4. p. 198. 199. | l. 3. c. 53. p. 191. 1. b. | c. 54. p. 191. 1. c. d | l. 4. c. 4 p 199. 1. b. c. | in Em. p. 252. 1. a | 253. 1 2.)

[S. Augustin parle très-souvent de cette sentence du Concile de Bagai, & en raporte de grands passages,] ʼ dont Rivius a tasché de faire un corps de discours. *b* On croyoit qu'elle avoit esté composée par Emerite Evesque " d'Alger, dont l'obstination devint depuis fort celebre; [& les discours que cet Emerite fit dans la Conference de Carthage, reviennent assez au style enflé & embarassé de cette piece, qui n'est feconde] ʼ qu'en declamations, en grands mots, & en injures. *c* S. Augustin la traite quelquefois d'éloquente, [soit pour ménager un peu Emerite, soit parce qu'on appelle éloquent tout ce qui surprend & charme les esprits communs, & ce que tout le monde ne sauroit pas imiter.] ʼ A cause de cette éloquence " de declamateur, elle estoit entre les mains & dans la bouche de toutes les personnes qui sont curieuses de ces sortes de choses.

(v. R. p. 242. 243. | *b* Aug. in Em. p. 252. 2. c. d. | de Cesarée en Mauritanie. | p. 253. 1. a | in Cre. l. 3. c. 53. p. 191. 1. a. b. | *c* in Em | in Cre. l. 4. c. 2. p. 198. 1. b. c. | *quid perstrepat.* | in Cre. l. 3. c. 10. p. 184. 1. b.)

ʼ Aussi lorsqu'on la lut dans le Concile pour la faire approuver, tous ces Evesques la receurent avec des acclamations qui marquoient une joie extraordinaire; ʼ & ils en furent si ravis, qu'au lieu de dire chacun leur avis, ils aimerent mieux se contenter de parler tous ensemble dans cette piece qui leur paroissoit

(lit. P. l. 1 c. 10. p. 91. 1. a. | in Cre l. 4. c. 2. p. 198. 1 c.)

soit si excellente & si belle, & s'approprier tout ce que l'un d'eux avoit écrit.

lit. P. p. 91. 1. a.

' Mais ils eussent bien mieux fait de ne se pas laisser éblouïr à l'éclat de ce discours pompeux, & de ne pas approuver une piece qui devoit un jour les couvrir de confusion. Car les Catholiques tirerent un tel avantage de cet acte, que les Donatistes ne pouvoient plus en entendre parler sans rougir & sans demeurer muets ;

in Cre. l. 4. c. 41. p. 208. 1. a. b.

' n'y ayant plus que l'impudence, ou mesme que la folie qui les en pust faire parler.

ARTICLE LXVIII.

Les Donatistes poursuivent les Maximianistes par les loix & la violence.

Aug. in Par. l. 1. c. 4. p. 8. 1. b.

' L'Autorité du Concile de Bagai fit que plusieurs Evesques abandonnerent Maximien, & se réünirent au corps de leur secte,

in Cr. l. 4. c. 30. p. 205. 2. c. d.

' où ceux qui rentrerent dans le terme marqué, furent receus comme innocens selon le decret du Concile, comme les Donatistes mesmes en demeuroient d'accord. On ne rebatiza point ceux qu'ils avoient batizez estant unis à Maximien, quoique batizez hors de la communion des Donatistes ; qui par consequent reconnoissoient que le Batesme pouvoit estre valide hors de leur Eglise, c'est-à-dire qu'ils ruinoient l'un des principaux fondemens de leur Schisme.

in Par. p. 8. 1. b. | a in Cre. l. 4. c. 46. 48. p. 209. 1. a. b | 2. b. c.

'D'autres Evesques n'ayant pas voulu rentrer dans leur parti, a souffrirent des persecutions, qui leur eussent donné un rang illustre entre les Martyrs, s'ils les eussent souffertes pour la justice. Mais si ces persecutions leur estoient inutiles,

l. 3. c. 59. p. 192.

'elles servoient beaucoup à l'Eglise, pour montrer combien les Donatistes avoient tort de pretendre estre justes parce qu'ils souffroient quelque chose, & que les Catholiques qui les poursuivoient estoient dans l'erreur.

ep. 163. p. 283. 1. d | lit. P. l. 1. c. 18. p. 91. 1. c.

' Pour commencer par ce qui regarde Maximien mesme, ils le poursuivirent tellement, qu'ils demolirent jusqu'aux fondemens une Eglise qu'il tenoit [dans Carthage,]

in Cre. l. 4. c. 46. p. 209. 1. b.

' & qu'ils appelloient pour ce sujet sa caverne. Ils taschoient de se purger de cette violence en la rejettant sur le peuple.

l. 3. c. 59. p. 192. 1. c. d.

'Ils disoient que ce n'estoit point eux qui l'avoient fait faire, & qu'ils ne savoient pas qui c'estoit ; quoiqu'il fust assez visible qu'ils en estoient effectivement les auteurs, ou mesme les executeurs.

l. 4. c. 47. p. 209. 1. c. d | ps. 36. 2. p. 119. 1. a. b.

' Mais ce que Primien ne pouvoit pas desavouër, c'est que luy qui se vantoit dans des actes publics de ne point redemander les choses mesmes qu'on luy avoit ostées, avoit néanmoins passé une procuration pour plaider au sujet d'une maison que Maximien soutenoit luy appartenir, & que Primien vouloit avoir, comme ayant ce semble esté usurpée sur luy. Il disoit la vouloir faire servir aux exorcismes de l'Eglise, ou qu'elle y avoit servi auparavant. Maximien allegua la lettre [du Concile de Cabarsusse] contre Primien. Mais enfin Primien l'emporta par la faveur d'un juge nommé "Sacerdos : car cela paroissoit

NOTE 37.

par les actes mesmes. S. Augustin cite la procuration qu'il avoit passée pour cette affaire, comme l'ayant entre ses mains. [Je ne trouve rien davantage pour la personne de Maximien, sinon qu'il vivoit ce semble encore en 397 ou 398, lorsque S. Augustin écrivoit l'Epistre 162,]

ep. 162. p. 281. 2. c. | a t. 8. p. 599. 2. d.

' où il dit de Maximien, On tient qu'il est parent de Donat. a Il le suppose aussi encore vivant dans l'explication qu'il fait du Pseaume 124, [mais nous n'en savons pas l'année.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 395.

[Pour ce qui est des partisans de Maximien, le délai qu'on leur avoit donné, estant expiré à la fin de l'an 394,]

h 69. p. 13. 1. b | bapt. l. 2. c. 11. p. 43. 1. b.

' les Donatistes n'ômirent rien de tout ce qu'ils purent faire par l'autorité des Magistrats, & par les persecutions les plus violentes, pour les faire rentrer dans leur parti,

in Cre. l. 4. c. 47. p. 209. 1. 2 | ps. 57. p. 234. 1. c | in Em. p. 252. 2. a | ep. 172. 255. p. 296. 1. b | 356. a. d.

' ou les chasser tous des Eglises qu'ils gouvernoient, & quelques-uns depuis fort long-temps. Leurs Evesques & leurs Clercs employerent pour cela toutes les persecutions possibles, accuserent les Maximianistes devant les Proconsuls & les autres juges, obtinrent des jussions pleines de menaces terribles, demanderent & eurent des ordres pour arrester & amener devant les juges ceux qui resisteroient, afin de les chastier ; se firent donner des archers, firent mesme commettre des villes entieres pour executer les sentences qu'ils avoient obtenuës ; & tout cela afin d'épouvanter, de mettre en fuite, de chasser des Evesques qui ne leur faisoient point d'autre mal que de demeurer separez d'eux, avec les peuples qui leur avoient toûjours esté soumis ; & de se maintenir dans la possession des Eglises qu'ils avoient toûjours tenuës.

Ibid.

' Mais ils meritoient tous ces traitemens dans l'esprit des Donatistes, parce qu'ils estoient condannez par le Concile de Bagai.

in Par. l. 1. c. 11. p. 10. 2. c.

' C'est ce que l'on alleguoit sans cesse devant les Proconsuls, qui ordonnoient ensuite que ceux qui resistoient à la decision de 310 Evesques, devoient estre privez de leurs Eglises. Quelques-uns les cederent, & souffrirent peu de choses. Pour ceux qui tascherent de resister, ils furent extrémement maltraitez.

in Em. p. 252. a. b.

'Car quelques-uns se voyant appuyez par leurs peuples qui les aimoient, se mirent en état de resister. [Et il y en eut en effet qui se maintinrent contre tous les efforts des Donatistes.] Ceux qui ne purent resister, furent chassez aprés avoir esté vaincus, & on en mit d'autres en leur place.

lit. P. l. 2. c. 58. p. 109. 1 | ps. 57. p. 234. 1.

' Ce qui est bien étrange, c'est que pour obtenir ces ordres des Proconsuls, ils prenoient le nom de Catholiques, & demandoient ensuite l'execution des loix que les Empereurs Catholiques avoient faites contre les Heretiques, c'est-à-dire contre les Donatistes mesmes.

lit. P. p. 109. 2. d.

' Mais les Proconsuls, qui [souvent] estoient payens,

ps. 57. p. 234. 1. c.

'ou ne voyoient pas l'abus qu'ils faisoient des loix, ou ne se soucioient pas de l'empescher, se contentant de voir que les Maximianistes estoient condannez par le Concile de Bagai. [C'est peut-estre à quoy il faut raporter un endroit assez obscur,] 'où

Digitized by Google

'où S. Augustin dit que quand les Donatistes condannerent les Maximianistes, ils les poursuivirent devant les juges : & afin de passer pour de veritables Evesques, ils allegurent leur Concile [de Bagai.] Le juge demanda ce que c'estoit qu'un autre Evesque [de Carthage qu'on disoit estre] du parti de Donat : & les Officiers n'osant pas aller contre les loix, [qui ne souffroient point d'autres Evesques que les Catholiques,] répondirent qu'ils ne connoissoient point d'autre Evesque qu'Aurele, qui estoit le Catholique. (ps. 21. p. 47. 1. b. c.)

'Les poursuites & les violences des Donatistes contre les Maximianistes, qui estoient prouvées par des actes authentiques, 'leur brisoient les dents dans la bouche, selon l'expression du Prophete, & leur ostoient tout pretexte de se plaindre lorsque les Empereurs Catholiques les condannoient par leurs loix. Car ils ne pouvoient plus dire, comme ils faisoient si souvent, Qu'avons-nous à faire avec les Princes? Puisque s'il n'est pas permis d'employer l'autorité d'un Prince qui adore Jesus-Christ; il l'est encore moins d'employer l'Officier de ce mesme Prince, & encore un Officier payen. (ep. 48. p. 65. 2. c. — ps. 57. p. 234. 1. 2. d | lit. P. p. 109. 2. d.)

'La crainte d'une persecution si violente, obligea quelques-uns des Maximianistes qui avoient laissé passer le délai qu'on leur avoit donné, de demander à rentrer dans la communion des Donatistes. Ils y furent receus en conservant leur dignité, & l'on n'osa rebatizer aucun de ceux qu'ils avoient batizez dans la communion de Maximien. 'On avoit déja mis des Evesques en leur place : Et néanmoins comme les peuples demeuroient toûjours attachez à leurs anciens Pasteurs, les Donatistes aimoient mieux les avoir de cette sorte, que de ne les avoir point du tout. (ep. 50. p. 18. 2. b. — p. 87. 2. c.)

[Mais comme l'Heresie, estant fondée sur le mensonge, ne peut estre fixe & constante dans ses principes;] 'les Donatistes par une bizarrerie qui les condannoit absolument, rejettoient dans les uns le batesme des Maximianistes, qu'ils approuvoient dans les autres. Car ils reconnoissoient pour bien batizez ceux qui venoient avec ceux de qui ils avoient receu le batesme, & rebatizoient les autres; 'comme ceux qui l'avoient receu de Maximien. (in Par. l. 3. c. 4. p. 29. 1. b. c. — lit. P. l. 1. c. 16. p. 91. 2. d.)

ARTICLE LXIX.

Cruautez exercées contre Salvie de Membrese Maximianiste.

[Le Concile de Bagai condannoit nommément, comme nous avons vû, les douze ordinateurs de Maximien, sans leur donner aucun délai, & en des termes très-vehemens.] 'Aussi avant mesme que le terme qu'ils avoient donné aux autres, fust expiré, [& que l'année 394 fust finie;] 'ils les deferent devant le Proconsul d'Afrique, pour les faire chasser de leurs sieges par l'autorité & les armes de la justice : Et ils les poursuivirent ainsi devant un Lieutenant & quatre Proconsuls au moins. [Nous ne savons point ce qui arriva des neuf autres : Mais ce qui regarde Salvie de Membrese, Pretextat d'Assur, & Felicien de Musti, est très-remarquable. (Aug. ep. 255. p. 354. 2. b. — b | in Cre. l. 4. c. 3. p. 198. 1. d.)

L'histoire du premier est horrible.] 'C'estoit un homme déja fort âgé, aimé de presque tous les habitans de la ville de Membrese. *a* Comme il avoit esté du nombre des ordinateurs de Maximien, *b* les Donatistes avoient établi un Restitute en sa place dès l'an 394; *c* & ce Restitute pretendoit le chasser " des logemens & des terres [qui appartenoient à l'Eglise,] *d* aussi-bien que de l'Eglise mesme. *e* Il comparut donc avec Restitute son competiteur, *f* devant Herode qui estoit alors Proconsul d'Afrique : & il l'estoit dés devant le deuxiéme Mars 395. *g* Nummase Avocat de Restitute, s'échaufa fort à declamer contre Maximien, *h* demandant que Salvie fût débouté de la possession de de l'Eglise de Membrese, comme condanné par le Concile de Bagai; & que cette Eglise fust renduë la communion de Primien. [C'estoit avant] *i* le deuxiéme Mars 395, auquel le plaidoyé de Nummase fut cité dans une autre affaire devant le mesme Proconsul. *k* Il paroist assez qu'Herode jugea contre Salvie, [qui ne se rendit pas pour cela,] non plus que quelques autres de ses compagnons. (c. 49. p. 209. 2. c. — *a* c. 4. p. 199. 1. a. — *b* c. 48. p. 209. 2. b. ep. 255. p. 356. 2. c. d. — *c* in Cre c. 66. p. 214. 2. b. — *d* c. 4. p. 198. 2. b. — *e* ep. 255. p. 356. 2. b. c. — *f* Aug. in Cre. c. 4. p. 198. 2. c | l. 3. c. 56. p. 191. 2. a. — *g* p. 198. 2. b. d | ep. 255. p. 356. 2. b. c. — *h* in Cre. p. 198. 2. b. c | 3. c. 59. p. 192. 1. d. — *i* p. 198. 2. c. d | 3. c. 56. p. 191. 2. b. — *k* p. 198. 2. b. d. — *cellulis.*)

'Il souffrit beaucoup de persecutions de la part des Donatistes, qui néanmoins ne le purent faire resoudre à abandonner le parti de Maximien. 'Il aima mieux subir un interrogatoire, & comparoistre [" une seconde fois] avec Restitute 'à Carthage *e* devant le Proconsul Seranus, pour répondre à ses adversaires & à ses persecuteurs, se persuadant sans doute que ne pouvant agir contre luy que par les loix faites par des Empereurs Catholiques, ils n'auroient pas la hardiesse de s'en servir de peur de se condanner eux-mesmes. 'Les Donatistes ayant donc instruit des Avocats, le faisoient poursuivre en qualité d'Heretique. Salvie, comme les autres Maximianistes, se défendoit par la possession où il estoit, & demandoit d'y estre maintenu. 'L'Avocat des Donatistes le combatoit [encore] par le Concile de Bagai, [& mesme par les loix Imperiales,] contre l'attente de Salvie; & le Proconsul [y eut égard,] gagné par faveur, ou ébloui par l'autorité du Concile de Bagai. (l. 4. c. 48. p. 209. 2. a. — b. — Note 38. — c. 50. p. 210. 1 a. b. — *e* c. 48. p. 209. 2. a. — l. 3. c. 59. p. 192. 1. d. — l. 4. c. 48. p. 209. 2. a. b.)

'S. Augustin raporte un article de l'interrogatoire, où Seranus dit à Salvie, que puisque les disputes des Evesques devoient estre jugées par des Evesques, & que les Evesques avoient jugé pour Primien, c'estoit à luy à retourner à son ancienne communion, en faisant satisfaction de sa faute, ou à se retirer du lieu où on le persecutoit, selon le commandement de son Evangile; ce qui marque que Seranus estoit payen. 'Cette parole du juge qui eust acquis à Salvie le titre de Confesseur ou de Martyr, s'il eust souffert pour une meilleure cause, 'montroit que la veritable intention des Donatistes estoit de l'obliger à rentrer dans leur communion, ou au moins à se retirer, & à laisser Restitute paisible possesseur de son siege. (b. — b. c. — b.)

[Salvie n'ayant point voulu consentir à

Digitized by Google

in Par. l. 3. c. 6 p. 32. 1. a. à rentrer dans le parti de Primien,] 'le Proconsul ordonna qu'il seroit chassé de son Eglise; a & comme on savoit que presque tous ceux de Membrese estoient pour luy, c 'il commit ceux d'Abitine, ville proche de Membrese, pour executer la sentence. b Cette commission ayant esté notifiée à ceux d'Abitine, ils s'en vinrent à Membrese, où Salvie qui se confioit sur l'affection du peuple, tascha de leur resister, nonobstant la sentence du Proconsul. Enfin néanmoins il fut vaincu & pris par ceux d'Abitine, qui au lieu de le mener au Proconsul, en firent un trophée également honteux & pitoyable. 'Car sans parler des coups qu'ils luy donnerent, & des autres outrages qu'ils luy firent, 'ils luy attacherent des chiens morts au cou; & en cet état, ils danserent autant qu'il leur plut avec luy, (c'est-à-dire apparemment autour de luy,) 'au son des chansons infames, & avec des gestes & des postures impudiques.

'C'estoit une barbarie plus qu'humaine & tout-à-fait inexcusable, c qui surpassoit tout ce qu'on a peut-estre jamais ouï dire, & celle mesme que les Poëtes reprochent aux anciens tyrans de Toscane, '& qui devoit estre plus insupportable que le supplice des bestes, & que le feu mesme, à un homme que l'âge rendoit venerable, & à un Evesque qui selon le devoir de sa charge avoit accoutumé d'empescher les danses folles & honteuses. [Il semble " qu'on peut mettre en 398 le jugement de Seranus, & son execution.] 'Ceux d'Abitine n'avoient pas fait d'actes des violences qu'ils avoient exercées contre Salvie: Mais le témoignage de toute la ville de Membrese dans une histoire si recente, estoit une preuve plus indubitable que les actes les plus authentiques. Ce fut en effet en passant par ces quartiers-là, que S. Augustin l'apprit, '& il exhorte tous ceux qui en douteront, d'aller à Membrese pour s'en informer.

[Salvie ne laissa pas de retourner encore à Membrese;] 'où il sceut si bien se faire valoir pour saint à cause de ce qu'il avoit souffert, & representer la justice de sa cause, & l'injustice de celle de ses cruels persecuteurs, que ces miserables qu'il avoit trompez luy bastirent une nouvelle Eglise. [Restitute ne laissa pas de demeurer] 'en possession de l'Eglise Donatiste de Membrese, qu'il occupoit encore en 411. 'Les Catholiques y avoient aussi leur Evesque nommé Gennade.

(Marginal references: in Cre. p. 209. 2. c. | c | in Par p. 31. 2. b | 32. 2. a. | b in Cre. p. 209. 2. c. d. | in Par. p. 31. 2. b. | b | 31. 1. a | in Cre p. 209. 2. d. | in Par. p. 31. 2. b. | ep. 255. p. 357. 1. b. | c in Par. p. 31. 2. c. | c | 32. 1. a | in Cre. p. 209. 2. d. | V. la note 38. | in Cre. p. 209. 2. c. | in Par. p. 31. 2. c. | e. | Cart. b. 1. §. 133. 198. | §. 133. p. 213.)

ARTICLE LXX.

Les Donatistes poursuivent inutilement Pretextat d'Assur & Felicien de Musti.

[SI les cruautez de ceux d'Abitine contre Salvie rendoient le parti des Donatistes odieux, leur condescendance forcée envers Pretextat d'Assur & Felicien de Musti, renversa entierement les fondemens de leur Schisme.] 'Nous avons vu qu'ils avoient esté tous deux des ordinateurs de Maximien, condannez pour ce sujet par le Concile de Bagai, sans avoir aucun terme pour se reconnoistre, '& poursuivis aussi-tost devant le Proconsul, pour estre dépossedez de leurs Eglises. 'Il semble qu'il y ait eu un premier jugement rendu contre Pretextat par le Proconsul Herode.

(Marginal references: Aug. in Cre. l. 4. c. 4. p. 199. 1. a. | ep. 255. p. 354 2. b. | in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. c.)

'Ce qui est certain, c'est que Felicien fut poursuivi devant le mesme Proconsul; & l'affaire plaidée à Carthage par Ticien Avocat, le deuxiéme Mars 395, 'environ trois mois après la fin du terme donné aux Maximianistes par le Concile de Bagai; 'car ce terme écheoit au 25 Decembre 394. 'S. Augustin dit que Ticien " agissoit contre Pretextat aussi-bien que contre Felicien, pour les faire tous deux chasser de leurs Eglises. Il raporte une partie du plaidoyé de cet Avocat, 'qui y parle en des termes très-forts contre l'un & l'autre, les accusant d'avoir conspiré contre Primien. [Mais il faut encore plus remarquer] 'qu'il y parle de Donat chef des Donatistes, [1] comme il eust pu faire de JESUS-CHRIST mesme. Il declare qu'il agit au nom du Prestre Peregrin & des anciens de l'Eglise de Musti, [qu'on voit par-là s'estre separez de Felicien, & s'estre unis à Primien, qui ne leur avoit pas néanmoins encore donné d'Evesque.] 'Ticien citoit dans son discours le plaidoyé de Nummase contre Salvie, où la sentence du Concile de Bagai estoit inserée.

(Marginal references: a. b. | c. | a. | a | 4. c. 4. p. 198 2. c. | NOTE 39. | c | ep. 255. p. 356. 2. d. | in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. b. | 1. | l 4. c. 4. p. 198. 2. d.)

'Le Proconsul accorda la demande qu'on luy faisoit, conformément à la sentence du Concile. 'Mais quelque ordre qu'il donnast de chasser Pretextat & Felicien de leurs Eglises, quelque effort que fissent les Donatistes de faire valoir la sentence qu'ils avoient obtenuë contre eux, 'quelque persecution qu'ils leur pussent faire; a quoiqu'au lieu de Pretextat, ils eussent ordonné à Assur un Evesque de leur communion, b nommé Rogat, qui avoit avec luy quelques Ecclesiastiques & quelques Laïques, separez de la communion de Pretextat; c néanmoins ils ne purent jamais déposseder ces deux Evesques des lieux qu'ils tenoient, 'leurs peuples ne les ayant pas voulu abandonner.

(Marginal references: p. 199. 1. b. | p. 198. 2. b. | in Em. p. 252. 2. b. | a 2. b | in Gaud. l. 1. c. 39 p. 266. 2. b. | b in Cre. l. 3. c. 56 p. 191. 2. c. | c l. 4. c. 4. p. 198. 2. b. | ep. 50. p. 87. 2. c.)

'Cela dura au moins jusque sur la fin de l'an 396, comme on le voyoit par divers actes passez devant les Proconsuls & les Magistrats des villes, 'par lesquels les Donatistes s'efforçoient de chasser ces deux Evesques de leurs Eglises. d Il y en avoit un entr'autres fait à Musti par les Donatistes contre Felicien devant les Magistrats du lieu. 'Le dernier estoit du 22 Decembre 396, du temps du Proconsul Theodore, où les Donatistes d'Assur qui suivoient Rogat, alleguoient [contre Pretextat] l'ordre du Proconsul Herode. [Ainsi c'estoit près de trois ans depuis le Concile de Bagai.]

'Les quatre Proconsuls devant qui on plaida cette affaire des Maximianistes, [furent apparemment celui de l'an 394, s'il est different d'Herode, & du Lieutenant de Carthage Herode qui estoit Proconsul en 395; Theodore en 396, & Seranus " qu'il faut apparemment differer

(Marginal references: in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. c. | c. 60. p. 192. 2. a. b | ep. 172. p. 296. 1. c. | d ep. 171. p. 295. 1. d. | in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. c. | l. 4. c. 3. p. 198. 1. d. | V. la note 38.)

[1]. *in ejus nomen & cultum mundi pene totius observantia nutrita coaluit.*

Digitized by Google

V. Honoré note 4.

rer jusqu'en 398. "Julien & Probin peuvent avoir encore esté Proconsuls en 397.]

ARTICLE LXXI.

Les Donatistes reçoivent Pretextat & Felicien, avec tous ceux qu'ils avoient batizez.

Aug. in Cre. l. 3. c. 60. p. 191. a. b. — lit. P. l. 3. c. 83. p. 114. 1. d. — in Cre. p. 191. 2. a. — l. 4. c. 15. p. 204. 2. a. — V. §. 73.

'LEs Donatistes réüssirent enfin en quelque sorte dans la persecution qu'ils faisoient à Pretextat & à Felicien. Car ces deux Evesques se lassant de tant de maux qu'on leur faisoit endurer, consentirent à rentrer dans la communion de Primien, 'quoique leur visage monstrast qu'ils le faisoient par une pure contrainte. ' Aussi ils y estoient forcez non seulement par les Donatistes, mais par leurs propres peuples, que les Donatistes menaçoient des dernieres violences, comme S. Augustin dit l'avoir appris sur les lieux, ' & mesme de les faire piller par les soldats de Gildon, [qui estoit alors maistre de l'Afrique, & qui donnoit une entiere créance à Optat Evesque Donatiste de Tamugade, l'un des plus violens hommes de son temps, comme nous "le dirons plus amplement dans la suite.]

ep. 155. p. 354. 2. b. — in Gaud. l. 1. c. 39. p. 466. 2. c. — a lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 1. d. — in Em. p. 252. 2. b. — in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. c.

' Felicien & Pretextat s'estant donc resolus de se réünir à Primien, ils furent receus dans une assemblée très-nombreuse, où estoit Primien mesme avec un grand nombre d'Evesques Donatistes, qu'Optat de Tamugade avoit fait venir à sa feste : ' Et ce fut particulierement par la faveur de cet Optat qu'on les receut. *a* S. Augustin dit que le peuple de Musti avoit esté témoin de la réünion ; [soit qu'elle se soit faite en ce quartier-là, soit qu'il y ait eu divers actes, dont quelqu'un se sera passé à Musti. Pour le temps, ce fut vers le commencement de 397,] ' deux ou trois ans, après le Concile de Bagai, [& assûrément après] ' le 22 Decembre 396., auquel les Donatistes persecutoient encore Pretextat.

ep. 172. p. 296. 2. d. — b in Cre. c. 60. p. 191. 2. b. — c b l in Em l ep. 155. p. 354. 2. b.

[Les Donatistes qui avoient condanné avec tant d'execration Pretextat & Felicien, ne pouvoient les recevoir selon leurs principes, que dans le degré de penitens ;] ' ou au moins les ordonner de nouveau. *b* Cependant au lieu de les degrader, & de leur faire expier leur faute par quelque penitence severe, & par quelque humiliation ; 'ils les receurent dans le degré d'Evesques, au prejudice de Rogat qu'ils avoient fait Evesque d'Assur, les reconnurent pour leurs freres & pour leurs collegues ; leur conserverent tous leurs honneurs.

Ibid. — ep. 171. p. 296. 1. c. — c. d l in Par. l. 2. c. 13. p. 19. 2. b.

'Ils approuverent de mesme [contre leurs principes,] le batesme qu'ils avoient donné dans le Schisme. *c* Car durant que ces deux Evesques communiquoient avec Maximien, & estoient persecutez par les Donatistes, ils avoient administré le batesme à quantité de personnes, non seulement dans les maladies, mais publiquement dans les festes de Pasque, tant dans leurs villes qui estoient grandes, que dans les Eglises de leurs Dioceses qui estoient en grand nombre. 'Et les Donatistes receurent toutes ces personnes dans leur communion sans en rebatizer aucun '& sans leur imposer aucune humiliation ni aucune penitence, 'n'osant faire injure à ceux qui les avoient batizez, après avoir pris tant de peine pour les faire revenir à leur parti. 'S. Augustin dit qu'il est prest de prouver tous ces faits quand on voudra, & de perdre son Evesché s'il ne le fait pas.

in Cre. p. 192. 2. b. — bapt. l. 2. c. 11. p. 43. 1. b. — ep. 255. 265. p. 354. 2. c l 369. 1. a.

bapt. l. 5. c. 5. 6. p. 59. 1. b. c.

'L'horreur que les hommes ont naturellement de l'anabatisme, obligea en cette rencontre les Donatistes de condanner leurs propres principes, parce qu'on n'auroit jamais pu souffrir de voir rebatizer tant de personnes à la fois, & encore par ceux-mesmes qui les avoient déja batizez.

lit. P. l. 1. c. 11. p. 91. 1. b. — c. 10. p. 91. 1. b. — in Par. l. 2. c. 3. p. 13. 1. b.

' Ainsi ils admirent & retinrent dans leur communion des personnes qui selon eux n'estoient point batizées, ne l'ayant esté que par des morts, '& encore par des morts qu'ils avoient representez comme des cadavres jettez sur le rivage après avoir esté submergez par les flots des anathemes lancez contre eux, & privez de l'honneur de la sepulture. Mais ils avoient bien sujet de souhaiter qu'on les eust enterrez, de peur que leur Optat comme une mer qui se déborde, ne fist rentrer ces cadavres dans la mesme mer qui les avoit rejettez. 'Ils les avoient dépeints comme des œufs d'aspics déja éclos ; horribles à voir, insupportables par leur puanteur, qu'ils avoient bannis de leur societé avec leur race pleine de venin. Mais ils n'en avoient pas banni de mesme leur Optat, qu'on pouvoit bien appeller un Basilic, le Roy de tous les serpens, 'digne en cette qualité d'y faire rappeller ces Aspics que l'on en avoit chassez.

Cart. b. 1. §. 121. p. 196. — Aug. in Em. p. 253. 2. a. — V. S. Augustin. — a in Par. l. 3. c. 6. p. 32. 2. a. — b in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. c. — in Em. p. 252. 2. b.

[Felicien & Pretextat demeurerent toûjours depuis dans le parti des Donatistes.] 'Felicien y estoit encore [en 411,] lorsqu'on tint la Conference de Carthage, ' & depuis ce semble aussi lorsque S. Augustin fut à Alger en 418. *a* Pretextat estoit mort ["dés l'an 400,] un peu avant que S. Augustin écrivist ses livres contre Parmenien. *b* Durant qu'il tenoit encore pour Maximien, les Donatistes luy avoient opposé Rogat, comme nous avons déja dit. 1. 'Il semble qu'ils l'aient encore fait son successeur aprés qu'il fut mort, [comme cela se devoit naturellement.]' Ce qui est certain c'est que ce Rogat ou competiteur ou successeur de Pretextat, se fit depuis Catholique, [& de Schismatique devint Confesseur.] Car les Circoncellions luy couperent la langue & une main. 'S. Augustin le marque quelquefois sans le nommer. 'Il vivoit encore en 418. *c* Il y a dans la Conference un Rogat Evesque Catholique de Gaguare, qui avoit esté Donatiste. [Si c'est le mesme, les Donatistes pouvoient luy avoir donné cet autre Evesché en recevant Pretextat d'Assur ; & les Catholiques le luy auront conservé.] ' On croit que Gaguare est la mesme chose que Gauvare dans la Byzacene, selon la Notice d'Afrique.

ep. 50. p. 85. 1. b. — in Em. — c Cart. b. 1. §. 128. p. 206. — p. 206 l Vand. p. 337.

Aug. bapt. l. 2. c. 11. p. 43. 1. b.

' La honte que les Donatistes recevoient

Aug. B. t. 9. p. 631. f. — Cart. b. 1 §. 120. p. 193.

1. [C'est le sens que forme *ordinaverunt* qu'on lit dans le texte de S. Augustin.] ' Mais il faut apparemment *ordinaverant*, [qui se raportera au temps que Pretextat estoit encore Maximianiste.] ' L'Evesque Donatiste d'Assur estoit mort un peu avant la Conference de 411, & Rogat vivoit encore en 418.

Digitized by Google

voient des divisions qui s'estoient formées parmi eux, & qui paroissoient surtout dans Carthage, leur faisoit faire les efforts que nous avons vus pour rappeller ceux qui s'estoient separez, d'eux.

Cart.b.1.§. 198.p.244.

'Dans la Conference il y a un Leonce de Rusticiane en Numidie, dont il est dit qu'après avoir rebatizé ceux qui avoient esté batizez par les Donatistes, il avoit luy-mesme esté rebatizé & ordonné [de nouveau. Je ne sçay s'il n'auroit point esté Maximianiste, & receu ensuite par les Donatistes de cette maniere ignominieuse, estant peut-estre moins considerable que les autres.

Aug. unit. c.19.p.155. 2.c.

Quoy qu'il en soit, tous les efforts des Donatistes ne purent pas étoufer entierement le parti des Maximianistes.] 'Il duroit encore [vers l'an 402,] dans la province [Proconsulaire,] dans la Byzacene, & dans la Tripolitaine. [Lorsqu'on voulut tenir en 411 la grande Conference de Carthage entre les Catholiques & les Donatistes,] 'les Maximianistes demanderent d'y estre admis, & presenterent pour cela une requeste, *a* fondée sur ce qu'ils portoient le nom de Donatistes, *b* & pretendoient l'estre plus veritablement que les autres. *c* Mais on méprisa leur demande; *d* & Marcellin nommé pour presider à la Conference, leur défendit de s'y trouver, puisqu'elle n'estoit établie que pour conferer avec le corps des Donatistes, & non pas avec ceux que les Donatistes avoient condannez, '& qui ainsi n'avoient à disputer qu'avec eux, sans qu'ils pussent obliger l'Eglise Catholique à entrer dans aucune discussion de leur doctrine. 'Aussi l'on voyoit bien qu'ils ne desiroient autre chose, que de se consoler de leur petit nombre par l'éclat d'une dispute, afin de s'acquerir quelque consideration parmi ceux qui n'avoient pour eux que du mépris. Car ils desiroient avec plus de passion de faire parler d'eux, qu'ils ne craignoient de se voir vaincus.

In Jul. l. 3. c. 1. p. 387. 2.d.
a Cart. b. 1. §. 1c.p.166.
b Aug ps. 36.2.p.119. 1.c.
c in Jul. p. 387.2.d.
d Cart. b. 1. §.10.p.166.
Aug. in Jul. p. 387. 388.
p.387.2.d.

ARTICLE LXXII.

L'Eglise tire de grands avantages de l'histoire des Maximianistes.

[VOila quelle est l'histoire du Schisme des Maximianistes, par lequel Dieu voulut ruïner celui des Donatistes,] 'qui occupoit alors la plus grande partie de l'Afrique; 'non que ce grand corps sentist une diminution fort considerable par la perte de quelques-uns de ses membres; 'mais parce que ce fut comme un miroir où Dieu leur fit voir à nud tous leurs défauts & tous leurs crimes; 'un tableau où il retraça la honte de leur separation, dont le temps avoit presque effacé tous les traits de la memoire des hommes; [& un exemple par lequel ils avoient ruiné eux-mesmes tous les fondemens de leur Schisme.]

Aug.v.P.c. 7.
h.69.p.13. 2.a.
b.
ps.36.p. 119.1.c.
d 12.

'Car s'ils se plaignoient que Cecilien n'eust pas voulu comparoistre devant leurs 70 Evesques du Concile de Carthage, ils voyoient que Primien s'estoit conduit de mesme à l'égard des Maximianistes du Concile de Carthage & de celui de Cabarsusse. 'S'ils disoient que Cecilien devoit passer pour coupable, puisqu'il avoit esté condanné dans le Concile de Carthage, avant que d'estre absous à Rome & à Arles; Primien avoit esté condanné à Carthage & à Cabarsusse, avant que d'estre absous à Bagai. 'Ou s'ils reconnoissoient Primien pour innocent, comme absous par un Concile posterieur & plus nombreux; Cecilien avoit aussi esté justifié par les Conciles de Rome & d'Arles posterieurs à celui de Carthage, & par la communion qu'il avoit avec toutes les Eglises du monde; 'sans parler des differences considerables qui rendoient sa justification bien plus authentique que celle de Primien.

1.2 in Cre. l.3.c.13.p. 182.2.b.
ps.36.p. 121.1.2.
2.

'S'ils disoient qu'il ne faut point mesler les Princes dans les affaires de l'Eglise, ils s'estoient eux-mesmes adressez aux Officiers des Princes contre les Maximianistes. S'ils se plaignoient de la rigueur des loix faites contre eux, ils les avoient employées contre les Maximianistes. 'S'ils disoient qu'il estoit injuste & infame de persecuter, & glorieux de souffrir; les Maximianistes avoient souffert toutes leurs persecutions.

ps. 57.p. 234.1.
lit.P.l.1.c. 27.p.93.2. c.

'Si la communion que l'on a avec des personnes criminelles, rend les innocens criminels, ce qui estoit le grand principe de leur secte; ils avoient receu Felicien & Pretextat dans leur communion, sans satisfaction & sans penitence, après leur avoir fait les reproches les plus outrageux. *a* Si tout bateme donné hors de l'Eglise Catholique, est nul, & doit estre réïteré ils ne pouvoient douter que le bateme donné par Felicien & Pretextat dans la communion de Maximien, ne fust donné hors de l'Eglise: & néanmoins ils l'avoient ratifié. *b* Et il estoit ridicule d'alleguer, comme ils faisoient, ou qu'Optat les avoit obligez à cela, [c'est-à-dire obligez à se danner selon leurs principes, & à ruiner l'Eglise de Dieu;] *c* ou que Felicien & Pretextat estoient revenus dans le terme qu'on leur avoit donné; ce qui ne suffisoit pas pour les excuser, & estoit convaincu de faux par les pieces authentiques.

c.13.p.91. 2.a.b | in Gaud.l.1.c. 39. p.280. 2 | in Par.l. 2.c.3.p.13. 1.b | bapt.l. 2.c.12. p. 43.1.c.d | in Cre.l.3.c. 60.p 192.2. b.
a in Gaud. p.266.2.c | bapt.c.11.p. 43.1.b | lit. P.c.28. p. 93.1.c | in Cre.c.60.p. 182.c.
b in Cre.l. 4.c.25. p. 204.2.a.
c l.3.c.15. 56.p.183.1. 2 | 191.2 | ep. 172.p.295. 296.

'Ainsi S. Augustin a sujet de dire qu'après cela la cause est finie, & qu'il n'y a plus rien que les Donatistes puissent contester raisonnablement. 'Il benit Dieu de leur avoir donné cette conviction de leur erreur pour les en faire sortir. 'Il dit que l'histoire des Maximianistes suffit seule pour les combattre. *d* Il a fait plusieurs lettres, exprès pour la leur appliquer, & mesme des ouvrages entiers, un grand & un petit que nous avons perdus, *e* & le dernier des quatre contre Cresconе. [Il la leur objecte sans cesse dans ses autres livres, & dans ses sermons.]

ep. 255. p. 354.2.c.
ps.36.p.119. 2.b.
lit. P. l.1.c. 14.27.p.91. 2.b | 93.2.b.
d retr.l.2.c. 29. 35.p. 23.2.c.d | 24.2.b.
e c.26.p. 23.1.d.

'Toute l'Eglise d'Afrique en fit un des principaux fondemens de l'instruction qu'elle donna à ses deputez pour la Conference de 411. *f* Elle ne manqua point encore de s'en servir en d'autres pieces de la Conference; *g* Et jamais les Donatistes n'oserent ouvrir la bouche pour repliquer sur ce sujet. *h* Dés l'an 401, elle recommanda dans un Concile à ceux qui traiteroient

Cart.b.1.§. 55.p.183.
f §.16.18.p. 169.171.
g Aug. in Em.p.253. 1.2 | in Gaud.l.1.c. 39. p.266. 2.a.
h Conc.t.2. p.1092. 1093.

Digitized by Google

teroient avec les Donatistes, de se servir surtout [a] de cette preuve : c & elle ordonna qu'on écriroit au nom du Concile à tous les Officiers de l'Afrique, pour les prier de servir l'Eglise leur mere en faisant chercher dans les greffes tous les actes qui regardoient cette histoire, pour en donner des copies authentiques aux Evesques.

&c. p.1089.e.

'S. Augustin après avoir representé aux Donatistes qu'ils ne peuvent rebatizer ceux qui l'ont esté par les Catholiques, puisqu'ils n'ont pas rebatizé ceux qui l'avoient esté par Felicien; leur declare que s'ils peuvent répondre à cette objection, il consent d'estre rebatizé par eux. 'Aussi beaucoup de Donatistes en reconnurent la force; & rougissant par une confusion salutaire de la honte de leur parti, ils ne voulurent pas resister à une verité si manifeste, mais embrasserent l'unité de l'Eglise Catholique : De sorte que depuis ce temps-là les conversions furent plus frequentes qu'auparavant, surtout dans les endroits où les Circoncellions avoient moins de liberté d'exercer leurs cruautez. 'Les Evesques Catholiques pour contribuer de tout leur pouvoir à un si grand bien, publioient autant qu'ils pouvoient cette histoire de la reception des Maximianistes, & en faisoient voir les consequences à tout le monde. [Et pour le faire avec plus de force,] 'comme les Donatistes estoient toûjours prests à nier tout ce qu'on ne leur prouvoit pas par des actes sans replique, 'ils ordonnerent, comme nous avons dit, dans le Concile de Carthage du 13 Septembre 401, que l'on prieroit les Magistrats d'assister les Evesques de leur autorité, pour leur en faire donner d'authentiques : [C'est de-là sans doute que viennent ceux que S. Augustin cite quelquefois.]

Aug. ep. 265.p.369. 1.a. ep.50.p.82. 2.b.c. b l in Cre.l. 3. c.45. p. 189.1. c.60.p.192. 2.a. Conc.t.2.p. 1089.e.

' L'ardeur des Catholiques à publier partout cette histoire, fit que les Circoncellions pour tascher de les arrester, redoublerent leurs cruautez : Et les maux qu'ils firent furent cause d'une part, que les Empereurs firent de nouvelles loix contre eux; '& de l'autre, que divers Donatistes demandant une conference pour éclaircir toutes choses, les Catholiques l'obtinrent, & la firent réüssir : [Et ce fut de ces deux moyens, joints à la plume de S. Augustin, que Dieu se servit pour éteindre le parti des Donatistes.]

Aug.ep.50. p.82.2. in Cre. c. 45.p.189.1. b.c.

ARTICLE LXXIII.

Tyrannie d'Optat le Gildonien.

[NOus dirons dans la suite quelque chose de ce qui regarde les loix d'Honoré contre les Donatistes, reservant à en parler plus amplement sur S. Augustin, où l'on verra aussi ce qui regarde la Conference de Carthage. Mais il ne faut pas differer davantage à dire quel estoit cet Optat par la puissance duquel nous avons vu que les Donatistes avoient fait tant de maux aux Maximianistes.] a Il estoit Evesque de [a] Tamugade, b ville alors fort peuplée, mais que ceux du pays ruïnerent eux-mesmes depuis, de peur que les Vandales ne s'en servissent contre eux. Elle estoit située au pié d'une grande montagne appellée Aurase, du costé de l'Orient, 'à treize journées de Carthage. 'On cite de l'itineraire d'Antonin, que cette ville est dans [1] la Numidie. 'La Notice d'Afrique y met en effet une ville de Tamogaze, qui est la mesme chose; '& cela paroist assez conforme à toute la suite de Procope. b S. Augustin semble dire qu'elle n'estoit pas éloignée de Stefe : c & l'on croit aussi qu'elle estoit assez près de Vaga [ou Bagai,] de Lambese, & de Tigise. d On le voit de Bagai par Procope. [Elle estoit divisée pour la religion, comme la pluspart des autres villes d'Afrique.] 'Dans la Conference de Carthage Gaudence en estoit Evesque pour les Donatistes, & Faustin pour les Catholiques.

Thamogade,&c. a Aug. in Par.l.2.c.4. p.13.1.b. b Proc. b. Vand.l.2.c. 13. p. 266. 267. p.266.c.d. Holst. geo. p 59. Vand. p. 284. Proc. p. 265.a. 268. a. b Aug. ep. 164. p.285. 2.b. c Vand. p. 284. d Proc.c.19. p.282.283. Cart.b.1. §. 128.p.105.

'Optat dont nous parlons, qui estoit le predecesseur de ce Gaudence, e estoit un homme d'une très-mauvaise reputation, & extrémement décrié pour ses crimes, f non seulement dans l'Afrique qui l'accusoit par ses gemissemens, g mais generalement dans tous les endroits où l'on parloit de Gildon. [Ce Gildon, comme on le verra [a] autrepart, commandoit les troupes Romaines en Afrique sous le titre de Comte depuis l'an 386 : & sur la fin de 397 il se rendit maistre absolu de cette province, sous pretexte de la soumettre à Arcade. Mais dés le printemps suivant, Mascezel son frere remporta sur luy une victoire miraculeuse; & Gildon n'ayant pu se sauver, s'étrangla luy-mesme.] 'Claudien represente les crimes & les violences qu'il commit durant son administration.

Aug. in Gaud.l.1.c. 38. p. 266. 1.c. e ep.164. p. 285. 2. b l lit.P.l.2.c. 69.p.111.2. f ep.164. p. 285.1.d. g 2.a. V.Honoré §.5. Claud. b. Gil.p.74.

'C'est donc de ce Gildon qu'Optat estoit non le serviteur, non l'ami, mais le satellite : Car toute l'Afrique universellement luy donnoit ce nom. h S. Augustin l'appelle ordinairement Optat le Gildonien; i & quelques-uns ne craignoient pas de dire que ce Comte, [qui estoit payen,] estoit son Dieu. k Comme il avoit une très-grande familiarité avec luy, l il se faisoit accompagner par ses soldats, m non qu'il eust personne à craindre, mais pour se faire craindre luy-mesme de tout le monde. Ainsi il dominoit avec un empire aussi absolu qu'insupportable, n ou plutost avec une tyrannie pleine d'emportement & de fureur; o d'où vient que S. Augustin parle quelquefois du regne d'Optat.

Aug.lit. P. c.101. 103. p.112. 1.c l 123.1.b l in Par. c.4. p. 13.2.b. h bapt. l. 2. c 11. p. 43. 1.b l in Cre. l.3.c.60. p. 192.2.a. i lit. P. c. 103. p.123. 1.b. k c.83.p.114. 1.d. l c. 23. p. 100.1.c l 1. c.10. 18. p. 91.1.b l 92. 1.c. m l. 2. c.23. p.100.1.c. n ep.164.p. 285.1.d. o lit.P.l.1.c. 13. p.91.2. b.

p L'usage qu'il faisoit de sa puissance, estoit d'opprimer les veuves, de ruiner les orfelins, de separer les mariages, de faire vendre les biens de ceux qui estoient les plus innocens, & puis d'en partager le prix avec les legitimes possesseurs. q Il n'y avoit personne en Afrique, ni payen, ni Juif, ni Chrêtien, soit Catholique, soit mesme Donatiste, qui ne dist hautement que c'estoit un voleur, un ravisseur, un traistre, un homme qui opprimoit

p l.2.c.23.p. 100.1.c. q c. 103. p. 123.1.b.

1. 'Godefroy la met dans la Mauritanie Tingitane, [mais sans en donner aucune preuve.] Il le dit sur une loy receuë à Tamugade, & adressée au Vicaire d'Afrique. [Et la Tingitane dependoit du Vicaire d'Espagne.]

Cod. Th. t. 2.p.118.

Digitized by Google

moit [les foibles,] & qui separoit [ce que Dieu a uni.] 'S. Augustin le marquoit sans doute, lorsqu'il disoit à son peuple ; „ Supposons un homme batizé „ dans l'Eglise des Donatistes, je ne dis „ pas par un ivrogne, par un homicide, „ par le satellite d'un scelerat, par un „ homme qui ravit le bien d'autrui, qui „ opprime les pupilles, qui separe les per- „ sonnes mariées ; mais par, &c. „ 'En un mot, il faisoit partout des maux incroyables. ' Mais tout le monde crioit, surtout contre les violences avec lesquelles il ravissoit [le bien d'autrui.]

ev.Jo.h.5. p.10.1.b.c| v.R.p.252.

ep. 162. p. 281.1.d.

in Par. l. 2. c.9.p.15.2. c.

' Il continua à faire persecuter les Rogatistes par Gildon, comme ils l'avoient esté auparavant par Firme. *a* Pour les Maximianistes, nous venons de voir les maux que son credit leur avoit fait souffrir, *b* & que ce fut luy qui contraignit Felicien de Musti & Pretextat d'Assur, de revenir à la communion de Primien, *c* en menaçant d'envoyer les soldats de Gildon dans leurs villes : *d* & les Donatistes d'autre part rejettoient sur luy le tort qu'ils s'estoient fait en recevant ces deux Evesques. *e* On disoit aussi que c'estoit luy qui avoit fait démolir la Basilique de Maximien à Carthage : *f* Et S. Augustin dit par ironie, que les violences que les Maximianistes avoient souffertes, faisoient reverer la sainte memoire d'Optat l'illustre Colonel des Donatistes.

lit. P. l.2. c. 83.p.114.1. d.
a l.1.c.18.p. 92.1.c| bapt. l.2.c. 11.p.43.1. b.
b in Cre l.3. c.60.p.192. 2.a.
c l.4.c.25 p. 204.2.a.
d a| lit.P.l.1. c.13.p.91. 2 b| ep.165. p 287.2.b.
e in Cre. l. 4. c.46. p. 209.1.b.
f ep.172.p. 296.1.b.

' Pour les Catholiques, il les persecutoit par mer & par terre avec des troupes armées, comme si c'eussent esté des ennemis declarez de l'Etat, & avec des inhumanitez étranges ; ' ce qui les obligea d'alleguer pour la premiere fois la loy des dix livres d'or, ' ausquelles Theodose avoit condanné generalement, le 15 Juin 392, tous les Ecclesiastiques Heretiques, & tous ceux qui leur permettroient de s'assembler sur leurs terres. ' Les Catholiques l'allegueront donc alors contre les Donatistes devant Seranus Vicaire d'Afrique : ' mais ils se contenterent de l'alleguer, pour faire voir aux Donatistes ce qu'ils eussent pû faire s'ils l'eussent voulu ; ' & on n'en vint pas jusques à l'execution. *g* S. Augustin semble dire que les Catholiques firent diverses protestations devant les Magistrats, des violences que les Donatistes leur faisoient souffrir du temps d'Optat, sans que cela ait jamais pû porter leurs Evesques à faire aucune punition des crimes de ceux de leur communion.

lit.P.l.2.c. 83.p.114.1. a.
a.a.
Cod. Th. 16.t.5.l.21. p.138.
Aug.p.114. 2.a.
in Cre.l.3. c.47.p.189. 2.c.
lit.P.p.114. 2.a.
g in Cre. c. 45.p.189.1. a.b.

[Il faut que la tyrannie d'Optat ait esté bien excessive,] ' puisqu'il est appellé le gemissement public de toute l'Afrique, *h* durant dix ans, [depuis 388 jusqu'en 398.] *i* S. Augustin proteste que quoy qu'il eust dit de ses vices, on trouvera qu'il en avoit dit trop peu, tant qu'il y aura des personnes qui auront esté témoins de sa vie & de ses mœurs.

ep. 164. p. 285.1.d| in Par.l.2.c.4. p.13.2.b.
h lit P.l.1.c. 24.p.93.1. c| in Par.c. 2.p.12.1.c.
i n Cre.l.4. c.24.p.204. 1.d.

ARTICLE LXXIV.

Les crimes d'Optat servent à l'Eglise.

' SAINT AUGUSTIN remet toûjours cet Optat devant les yeux des Donatistes ; [& ce n'estoit pas sans sujet.] ' Car ils avoient pour maxime, que tel qu'est celui avec qui on communique, telle est toute la masse de ceux qui communiquent avec luy. [C'estoit sur cela que supposant que Cecilien autrefois Evesque de Carthage, ou plutost celui qui l'avoit ordonné, estoit Traditeur, ils pretendoient que toute l'Eglise Catholique en communiquant avec luy, s'estoit souillée du mesme crime, & qu'ils avoient esté obligez pour cela de s'en separer. Il suffisoit donc pour détruire ce fondement de leur Schisme, de leur montrer seulement un homme dans leur communion dont ils ne pussent pas desavouër le crime.]

Aug. in Par.l.2.c.4. p.13.2.b.
ps.36. 2.p. 126.2.a.

' Il y en avoit assez qui n'estoient pas moins méchans qu'Optat ; mais ils estoient moins connus ou moins puissans : au lieu que pour celui-ci, il s'estoit tellement fait connoistre, que personne ne pouvoit dire qu'il ne sceust pas quel il estoit. 'Toute l'Afrique pleuroit sous ses injustices. *a* Les Donatistes ne le traitoient pas moins mal que tous les autres : *b* Et quand on le leur objectoit, comme ils ne pouvoient le condanner sans se condanner eux mesmes, aussi ils n'estoient pas assez impudens pour le défendre. *c* Car il estoit honteux à un homme qui avoit un peu d'honneur, de l'entreprendre. 'Il ne leur restoit donc que de dire qu'il faut quelquefois tolerer les méchans pour éviter de plus grands maux : Et par consequent ils avoient dû tolerer Cecilien, quand mesme il eust esté coupable, plutost que diviser l'Eglise qui est le plus grand de tous les maux.

in Par. p. 13.2.b.c| l. 3.c 3. p.28. 1.b.
lit.P.l 2. c. 52.p.108.2. d.
a c.23. 103. p.100.2.c| 123.1.b.
b in Cre. l. 4. c.25. p. 204.2.a.b.
c ep.164. p. 285.2.a.
1.d| in Par. l. 2. c. 2. p. 12.1.c.

[Ils eussent pu répondre plus raisonnablement, s'ils eussent pu faire voir qu'ils avoient retranché de leur communion ce méchant Evesque.] 'Cependant c'est ce qu'ils ne firent jamais ! Ils l'honorerent toûjours comme leur collegue. 'Ils se joignoient avec luy par le baiser de paix dans la solennité des Sacremens : Ils luy donnoient l'Eucharistie dans les mains, ils étendoient les leurs pour le recevoir "de luy : 'Ils celebroient sa feste avec une grande solennité, & leurs Evesques s'y trouvoient en fort grand nombre. ' Ils ne rebatizerent jamais personne aprés luy ; '& ainsi selon leurs principes, il faisoit autant d'Optats qu'il batizoit de personnes ; ce qui eust esté un grand malheur pour l'Afrique. 'Il ne leur servoit de rien de dire que ses actions deplaisoient à tous les gents de bien de leur parti, puisque c'estoit selon eux la communion des méchans qui souilloit, & non l'approbation de leurs crimes. *d* Ainsi tous les Donatistes, quelque innocente que fust leur vie, estoient obligez de reconnoistre qu'ils estoient tous tels qu'Optat.

in Par.p.12. 1.c.
c.7.p.14.2. a| lit.P.l.2. c.23.p.100. 1.d.
lit P.p.100. 1.d| ep.255. p.354.2.b.
lit. P. c.37. p.105.1 c.d.
c.6.101. p. 94.2.c| 122. 1.c.
in Par.c.1. 4.p.11.2.d| 13.2.b.
d lit.P.c.39. 100.p.106. 1.b.c| 122. 1.a| in Cre. l.4.c.27.p. 205.1.b.
" conjunctis manibus.

e Bien loin d'oser le condanner, *f* ils n'osoient pas seulement luy dire une parole

e lit. P.l.1. c.9.p.90. 2. d.
f l.2.c.23.p. 100.1.d.

role

role un peu libre, de peur d'offenser ses oreilles sourdes à tous les gemissemens de l'Afrique. 'Il y eut seulement un des principaux d'entre eux, qui luy dit que le Comte Gildon estoit son Dieu & sa foy; mais en des termes qui par l'ambiguité du mot de *Comes*, pouvoient aussi signifier que Dieu & la foy estoient la regle ou l'appui de toutes ses actions. Cela passa pour une raillerie adroite & spirituelle, que les Donatistes louoient & relevoient extrémement; '& ils donnoient de grands éloges à celui qui avoit eu la hardiesse de reprendre par cette parole équivoque, un homme aussi puissant qu'estoit Optat, ' sans prendre garde qu'ils se perçoient eux-mesmes de leur propre épée, [puisque c'estoit avouër l'impieté d'un homme qu'ils n'osoient separer de leur communion.]

d l 1. c. 9. 33. p. 90. 2. d l 2. c. 28. p. 101. 2. c l 103. 2. b.

p. 100. 1. d.

p. 90. 2. d.

'Jamais personne ne put dire avec plus de verité que cet Optat, les paroles que l'Ecriture met en la bouche des dannez: „Que nous a servi nostre faste, & quel „avantage avons-nous receu de ces ri-„chesses dont nous faisions vanité? Tout „cela a passé comme une ombre.„ [Après qu'il eut tyrannizé l'Afrique durant dix ans, enfin Gildon qui estoit son veritable Dieu, estant tombé au printemps de l'an 398, on fit " une recherche assez rigoureuse de ses satellites, selon le terme de la loy que nous en avons encore.] 'Optat accusé comme le premier de ceux qui meritoient ce titre, fut arresté, & mourut pour ce sujet en prison. Les termes de S. Augustin portent tout-à-fait à croire, qu'il finit sa vie par une mort violente. [Il est bien étrange] ' qu'une vie si criminelle, [& une mort si honteuse devant Dieu & devant les hommes,] n'ayent pas empesché les Donatistes de l'honorer comme un Martyr; 'si ce n'est qu'ils prissent pour le Christ le Comte [Gildon] pour qui il estoit mort. ' Petilien accusoit S. Augustin d'avoir contribué à sa condannation; [ce que ce Saint, qui ne songeoit qu'à la cause de l'Eglise, & non à la sienne, ne s'amuse pas à refuter.]

in Gaud. l. 1. c. 38. p. 266. 1. b.

V. Honoré § 7.

in Cre. l. 3. c. 13. p. 181. 2. c l lit. P. l. 2. c. 92. p. 119. 1. b.

ep. 171 p. 295. 1. d.

d l lit. P. l. 2. c. 33. p. 103. 2. b. l. 3. c. 40. p. 134. 2. c.

ARTICLE LXXV.

S. Augustin travaille à convertir les Donatistes d'autour d'Hippone: Il refute Petilien: Les Conciles d'Afrique permettent de les recevoir dans l'état Ecclesiastique.

[LA mort d'Optat arriva, comme nous avons dit, en 398, vers le mesme temps que Dieu commença à opposer S. Augustin aux Donatistes. Car ce Saint fut fait Prestre d'Hippone en 391, & Evesque sur la fin de 395. Les Donatistes y avoient alors pour Evesque Proculien, successeur peut-estre de ce Faustin qui avoit autrefois dominé dans Hippone avec une autorité absoluë. S. Augustin commença donc à les combatre par ses sermons & par ses écrits. Il eust esté bien-aise de conferer souvent avec eux par lettres ou de vive voix. Mais après qu'ils eurent un peu connu la force que la verité avoit dans sa bouche, ils éviterent de luy parler, & refuserent mesme de recevoir ses lettres.] ' Maximin Evesque Donatiste de Sinite près d'Hippone, ayant rebatizé un Diacre Catholique, S. Augustin qui n'estoit alors que Prestre, en écrivit à Maximin d'une maniere civile, mais forte, pour l'exhorter à entrer en conference avec luy.

Aug. ep. 203. p. 314. 316.

[Au Commencement qu'il fut Evesque; Proculien ayant témoigné agréer une conference, il l'accepta, & l'en pressa: mais ce fut inutilement: Proculien refusa mesme de recevoir ses lettres. De sorte qu'ayant à se plaindre de quelques outrages que les Donatistes luy avoient faits, & de ce qu'ils recevoient des personnes tout à fait criminelles, il s'adressa à un Eusebe Donatiste Laïque, afin qu'il parlast à Proculien.] 'Les Donatistes tinrent en ce tems-là des Conciles à Constantine & à Mileve, [desquels on ne trouve rien.

ep. 168. p. 293. 1. b.

En 397 ou 398, S. Augustin eut à Tubursique une conference avec Fortune Evesque Donatiste de la ville, & quelques autres. Il confera encore avec un autre de leurs Evesques nommé Fortunat, & avec Clarence aussi Evesque. Il voulut faire la mesme chose avec Crispin de Calame, l'un des plus anciens & des plus celebres Evesques de ce parti, qui s'y estoit offert de luy-mesme: Il écrivit aussi à Severin son parent pour le retirer de ce parti. Mais on ne voit pas quels succès eurent tous ces efforts que la charité luy fit faire.

Il paroist qu'après la ruine d'Optat, qui avoit esté si long-temps l'appui & la honte de leur parti, l'on fit quelques loix pour réprimer leurs violences: ce qui leur faisoit dire que les Catholiques leur vouloient susciter une persecution; de quoy Saint Augustin estoit alors fort éloigné.

Vers l'an 400, Petilien Evesque de Cirthe ou Constantine, le plus celebre de tout leur parti, écrivit une lettre à son Clergé contre l'Eglise Catholique; & un autre Donatiste feignit ou s'imagina une apparition d'un ange qui ordonnoit de suivre cette lettre. Mais S. Augustin se moqua de l'apparition pretenduë; & ayant vû la lettre de Petilien, quelque soin que les Donatistes eussent de la luy cacher, il la refuta, partie vers l'an 400, partie en 402. Il refuta aussi vers l'an 400, la lettre que Parmenien avoit autrefois écrite contre Ticone; & répondit ensuite en sept livres à tout ce que les Donatistes alleguoient pour la reïteration du batesme. Il fit encore alors quelques autres écrits contre le Schisme, & il en retira un homme de qualité nommé Celer.

Dans le commencement du Schisme, & dans la réünion qui se fit sous Macaire, on avoit receu les Donatistes dans les mesmes degrez qu'ils avoient eus. Cela avoit depuis esté défendu, & apparemment en 391, par le Concile de Capouë. Le Concile d'Hippone confirma peut-estre ce decret en 393, comme la regle ordinaire de l'Eglise; & souhaita néanmoins qu'on y fist quelque exception, pourvu que ce fust avec l'agrément du Pape & de l'Evesque de Milan. Le Concile

cile de Carthage en 397, prit la mesme resolution, ou suivit celle qui avoit esté prise à Hippone. En l'an 401, le Concile de Carthage du 16 Juin, ordonna qu'on prieroit le Pape Anastase & Venere de Milan, de trouver bon qu'on pust élever à la clericature ceux qui auroient esté batizez estant enfans, par les Donatistes; & que pour les autres, on s'en remettroit à leur jugement. Mais celui du 13 Septembre de la mesme année, resolut enfin que les Donatistes pourroient estre receus dans leurs degrez, lorsqu'on le jugeroit à propos pour le bien de l'Eglise. Pour les diverses regles que l'on observoit dans leur reception, nous en parlerons dans l'histoire de S. Augustin, où nous traiterons aussi plus amplement ce qui n'est touché qu'en un mot dans cet article & dans les suivans.]

ARTICLE LXXVI.

On travaille à instruire les Donatistes: Les cruautez des Circoncellions obligent Honoré de faire contre eux des loix severes, &c.

["LE mesme Concile du 13 Septembre 401, ordonna encore sur les remontrances du Pape Anastase, qu'on travailleroit fortement à la réunion des Donatistes, qu'on employeroit pour celà la voye de la douceur & de l'instruction, & qu'on demanderoit aux Magistrats copie de tous les actes qui regardoient l'affaire des Maximianistes. Sur la fin de la mesme année, Crispin de Calame ayant acheté une terre près d'Hippone, y contraignit près de 80 paysans à se laisser rebatizer. Mais vers le mesme temps, ceux d'une autre terre se réünirent à l'Eglise par les exhortations de S. Pammaque Senateur Romain, leur Seigneur. V.S.Augustin.

Pendant que S. Augustin écrivoit son second livre contre Petilien au commencement de 402, Petilien répondoit au premier par des injures & des calomnies, que ce Saint refuta par un troisiéme livre.] 'Il y parle d'un Cyprien Evesque Donatiste, qui après avoir vécu longtemps dans le crime, fut enfin découvert & deposé. [Sur la fin de 402, Maximien qui avoit esté Donatiste, quitta l'Evesché de Bagai ou Vagine, de peur de troubler l'Eglise.

Aug. lit. P. l. 3. c. 34. p. 133 1. b.

Les remontrances que l'on faisoit aux Donatistes suivant l'ordre du Concile de l'an 401, & particulierement l'histoire des Maximianistes, convertirent beaucoup de personnes. Mais les Circoncellions en devinrent plus furieux. Ils firent partout de grandes violences, & se signalerent surtout dans le Diocese d'Hippone, où ils voulurent tuer S. Augustin mesme, & firent souffrir de grands maux à S. Restitute & à divers autres qui les avoient abandonnez. D'autres Donatistes demandoient une conference. Le Concile de Carthage la resolut pour les Catholiques le 25 Aoust 403, & en fit sommer juridiquement les Evesques Donatistes: mais ceux-ci la refuserent par conclusion de leur Concile, avec une insolence & un mépris incroyable; ce qui obligea S. Augustin d'adresser une lettre à leurs Laïques.

Mais Crispin de Calame joignit à la vanité la violence ouverte contre S. Posside Evesque Catholique de la mesme ville, qui eut peine à sauver sa vie. Crispin mis en justice pour ce sujet en l'an 404, & condanné comme Heretique à payer dix livres d'or, comparut devant le Proconsul pour soutenir qu'il n'estoit point Heretique, & fut convaincu de l'estre dans une conference publique de trois jours qu'il eut avec Posside à Carthage. Posside luy ayant néanmoins fait remettre l'amende, il en appella à l'Empereur, qui le condanna & luy & tous les Donatistes à payer les dix livres d'or comme Heretiques; & ils les eussent payées si les Catholiques mesmes ne les en eussent fait décharger.

Les Circoncellions commirent encore des inhumanitez tout-à-fait barbares contre S. Maximien de Bagai, qui avoit emporté sur eux une Basilique par les voies de la justice; & contre Serve de Tuburficubure qui en demandoit une autre: de sorte que le Concile tenu à Carthage le 26 Juin 404, resolut de demander des loix à l'Empereur pour les reprimer. S. Augustin fit conclure qu'on n'en demanderoit que de moderées. Mais l'horreur du traitement qu'ils avoient fait à S. Maximien, fit qu'au commencement de l'an 405, Honoré en donna de très-severes. Elles produisirent de grands fruits à Carthage & dans tout le reste de l'Afrique, malgré la fureur des Circoncellions, qui s'irritant du progrès de la verité, commirent des cruautez toutes nouvelles, particulierement dans le Diocese d'Hippone, & ne se contentant pas de jetter de la chaux dans les yeux des Catholiques, ils y ajoutoient du vinaigre.

Macrobe succeda vers ce temps-ci à Proculien d'Hippone, & fit d'abord paroistre quelque honneur & quelque équité: mais il ne laissa pas de recevoir Rusticien Soudiacre excommunié par son Curé, & noyé de dettes. S. Augustin luy en fit faire des reproches, & le pria de resoudre la difficulté touchant les Maximianistes: Mais il répondit à tout cela avec une froideur qui témoignoit assez sa foiblesse.

Le 30 Janvier 406, Maximin de Sinite, & d'autres Donatistes, demanderent à Ravenne devant le Prefet du Pretoire, d'entrer en conference avec les Catholiques d'Afrique. S. Augustin envoya durant ce temps-là un Prestre à Sinite, d'où les Donatistes le chasserent. Mais Maximien estant revenu, se réünit luy-mesme à l'Eglise. Le Clergé d'Hippone se plaignit vers ce temps-là des violences des Donatistes, à Janvier Evesque des Cases, leur Primat dans la Numidie, & mesme le chef de toute leur communion.]

AR-

ARTICLE LXXVII.

Suite de l'histoire des Donatistes jusqu'à la mort de S. Augustin : Conference de Carthage, &c.

V. S. Augustin. ["CRESCONE Grammairien Donatiste, ayant entrepris de défendre la lettre de Petilien, contre le premier livre par lequel S. Augustin l'avoit refutée, ce Saint luy répondit vers l'an 406, par un grand ouvrage divisé en quatre livres. Le mesme Saint tascha inutilement de gagner Emerite d'Alger par quelques lettres civiles qu'il luy écrivit. Il refuta un ouvrage de Petilien sur le Batesme, & fit encore vers ce temps-là divers ouvrages contre les Donatistes. Le Concile de Carthage du 13 Juin 407, fit quelques reglemens touchant les Eglises Donatistes qui se réünissoient. Le 15 & le 24 Novembre 407, Honoré donna encore de nouvelles loix contre les Donatistes.

L'an 408, Stilicon qui conduisoit l'Empire d'Occident, fut tué le 23 d'Aoust ; & les Donatistes se souleverent aussi-tost, pretendant que toutes les loix durant son ministere estoient mortes avec luy : ils publierent mesme une fausse indulgence d'Honoré en leur faveur. Mais ce Prince les dementit bien-tost par diverses loix faites dès la fin de la mesme année, & au commencement de l'autre : De sorte que S. Augustin ne fut plus occupé qu'à retenir le zele des Magistrats, & à les empescher de punir par le sang les excès des Heretiques. Il répondit en mesme temps par une lettre publique aux Donatistes, sur ce que quelques-uns de leurs Prestres luy avoient fait dire en ces propres termes ; „ Laissez-nous là, si vous „ ne voulez pas que nous vous assom- „ mions. „ Il travailla aussi à convertir des paysans de son Diocese, & il en écrivit à Feste leur Seigneur.

Vers le milieu de l'an 409, Honoré donna liberté de conscience aux Heretiques : mais il la révoqua le 25 Aoust 410 ; & le 14 Octobre suivant, il ordonna la grande Conference entre les Catholiques & les Donatistes, qui se tint à Carthage le premier, 3, & 8 Juin 411. L'histoire de cette Conference se verra sur celle de S. Augustin, dont elle doit faire un des principaux ornemens, puisque c'est par luy que l'Eglise y a surmonté les Donatistes. Mais nous pouvons marquer ici quelques petits faits qu'on apprend des actes qui en furent dressez. On y voit que beaucoup de villes n'avoient point d'Evesque Donatiste, & que quelques-unes n'en avoient mesme jamais eu ; mais qu'il y en avoit aussi où le Schisme dominoit, & qui n'avoient point d'Evesque Catholique. Cela seroit trop long à marquer en particulier.]

1. [1] 'Hilaire Evesque de Boffete, qui pouvoit estre dans la Numidie, avoit esté Donatiste, & s'estoit réüni à l'Eglise : Ce que Petilien ayant voulu qu'on remarquast dans la Conference, S. Alype luy dit qu'il souhaitoit que luy & tous les autres voulussent faire la mesme chose. [Il s'estoit sans doute réüni avec tout son peuple.] Car il estoit seul Evesque de Boffete. Cart.b.1. §. 120.121. p. 194.

'Maximien de Ture s'estoit réüni [comme Hilaire,] & estoit aussi seul Evesque dans sa ville. ' On marque qu'il y avoit une ville de Ture ou Turse dans la Mauritanie de Stefe, une autre dans la Numidie, '& une troisiéme qui n'estoit qu'un bourg dans le Diocese de Musti, où les Donatistes avoient néanmoins mis un Evesque. §. 121. p. 195. p. 195. 240. §. 121. p. 196. 2.

'Les Donatistes avouënt eux-mesmes qu'ils avoient condanné l'Evesque qu'ils avoient à Cufra dans la Byzacene. [Cet Evesque avoit apparamment demandé à estre receu dans l'Eglise.] Et comme il sortoit condanné des Donatistes, on avoit confirmé sa condannation, [en ne luy offrant au plus que la communion Laïque. Car c'est la regle que l'Eglise gardoit à l'égard des Donatistes, quoiqu'ils ne la gardassent pas de leur costé à l'égard des Catholiques.] 'Les Donatistes avoient encore esté obligez de déposer cette année-là mesme leur Evesque de Tunugabe, [dont on ne marque point la province, parce qu'il estoit coupable d'adultere. §. 129. p. 206. §. 129. 130.

'Calipode Donatiste voulut paroistre dans la Conference en qualité d'Evesque de Bazare ou Vazare dans la Byzacene, quoiqu'il n'eust ni Eglise, ni peuple. Car tous les Donatistes de ce lieu s'estoient convertis ; ce qui l'avoit obligé de se retirer. §. 129. 188. p. 206. 237.

'Rufinien de Bonuste, & Augende de Villemagne, l'une & l'autre dans la Proconsulaire, avoient autrefois esté tous deux Donatistes ; [Mais avant que d'estre Evesque, au moins le premier.] Car Primien pretendant qu'il y avoit un peuple de Donatistes à Bonuste, Rufinien luy soutint hautement que jamais il n'y en avoit eu. §. 133. p. 208. 209.

'Primule Evesque Donatiste de Vage, avoit embrassé l'unité Catholique avec tout son peuple non seulement de la ville, mais encore de toutes "les Paroisses de la campagne. Ampele ancien Evesque des Catholiques du mesme lieu le receut avec joie, luy conserva le titre d'Evesque de Vage, & ils vécurent ensuite ensemble dans l'union de la vraie foy, & d'une charité sincere. §. 176. 215. p. 230. 258. " *Diœcesibus.*

'On reprocha dans la Conference aux Donatistes de s'estre emparez de l'Eglise de Rotarie en Numidie, comme l'on croit, en rebatizant l'Evesque Catholique du lieu, âgé de 90 ans. [Ils l'avoient apparemment rebatizé par force ; d'où vient que] cette action est traitée de meurtre. §. 187. 188. p. 237.

'Simplice de Tibile en Numidie, qui se trouva à la Couference, [estant déja Evesque,] avoit esté mis par eux au nombre des Catecumenes, rebatizé, [& ordonné de nouveau. Mais il ne paroist point qu'il y ait eu de violence, non plus que dans] 'Vital, qui estant Diacre de l'Eglise Catholique à Stefe [en Mauritanie,] fut rebatizé, fut fait Prestre, fut deposé pour un adultere ; & après tout cela, fut fait §. 197. p. 240. §. 201. p. 247.

1. Nous marquons ici pour la Conference les pages de Mr. Baluze dans son nouveau recueil des Conciles imprimé en 1683, à cause des notes qu'il y joint aux actes, & dont nous nous servons, surtout pour les provinces d'où sont les villes.

Digitized by Google

fait Evesque de Mascule dans la Numidie. §.202.203. 'Felix Evesque de Vose ou Bose, qu'on p.200.249. croit avoir esté dans la Proconsulaire, §.203.p. '& Rogat de Zarat dans la Numidie, 205.249. avoient aussi quitté l'Eglise Catholique estant Diacres, pour se faire rebatizer.

[ᵃ Les Donatistes furent absolument vaincus dans la Conference, nonobstant toutes leurs chicanes, mais non convertis. Ils en appellerent à l'Empereur, qui les condanna rigoureusement le trentiéme Janvier 412, de sorte que beaucoup cederent & se réünirent. V.S.Augustin.

Les autres plus furieux que jamais, non seulement publierent diverses calomnies, que S. Augustin fut obligé de refuter par écrit, mais s'emporterent aux dernieres violences, & tuerent mesme S. Restitute Prestre d'Hippone: ce qui obligea S. Augustin de travailler beaucoup pour empécher la mort des homicides. D'autres voyant qu'on les empeschoit de tuër les Catholiques, se tuoient & se bruloient eux-mesmes avec leurs Eglises, plutost que de se convertir. Le Concile de Cirthe ou de Zerthe tenu le 14 Juin 412, écrivit aussi aux Donatistes. Et S. Augustin fit mesme mettre en prison deux de leurs Prestres, dont l'un nommé Donat, voulut se tuer.

S. Marcellin estoit alors commis par l'Empereur pour faire executer les loix contre les Donatistes. Ces Heretiques trouverent moyen de luy faire trancher la teste le 13 Septembre 413. Mais le 22 Juin 414, Honoré fit contre eux une loy plus severe que toutes les precedentes: Et le 30 Aoust suivant, il declara que la mort de Marcellin ne diminuoit en rien l'autorité des actes de la Conference de Carthage, à laquelle il avoit presidé. Macedone qui estoit alors Vicaire d'Afrique, publia aussi un édit pour exhorter les Donatistes à la réünion. Ce fut en vain que vers l'an 417, ils importunerent Boniface Comte d'Afrique qui déferoit moins à leurs calomnies qu'aux instructions que luy donnoit Saint Augustin.

Le grand Concile de Carthage du premier May 418, donna encore de nouveaux ordres pour travailler à l'extinction entiere du Schisme. Au mois de Septembre de la mesme année, S. Augustin estant à Alger, l'Evesque Emerite qui s'estoit caché, vint pour disputer contre luy, & n'osa néanmoins ouvrir la bouche. Vers 418 ou 419, ils tinrent un Concile où Petilien se trouva avec plus de trente autres. Dulcice commis en ce temps-là pour executer les loix faites contre eux, ayant écrit à Gaudence leur Evesque à Tamugade, pour l'exhorter à se réünir, au lieu de se bruler comme il en menaçoit, & Gaudence luy ayant écrit sur cela, Dulcice pria Saint Augustin de luy répondre. Le Saint le fit, Gaudence repliqua, & le Saint refuta encore sa replique.]

Cod. Th. 16.t.5.l.65. p.187. 'Les Donatistes sont compris nommément dans une loy trés-severe que Theodose le jeune fit publier le 30 May 418; & ils y sont mis avec les Priscillianistes & les autres à qui la loy défend " absolument toute assemblée, dans les villes ou à la campagne. &c.

ARTICLE LXXVIII.

De ce qu'on trouve des Donatistes depuis S. Augustin.

[ON peut dire avec verité, que les travaux de S. Augustin ont éteint le Schisme des Donatistes: & ç'en est apparemment une marque] 'de ce que dans quelques sermons preschez en Afrique peu après sa mort, on y parle de diverses Heresies sans rien dire des Donatistes, [comme s'ils eussent esté entierement abolis. Il ne laissa pas néanmoins de s'en conserver encore quelques restes, favorisez par les Vandales, qui s'estant rendu maistres de l'Afrique vers l'an 428, mirent ces Schismatiques à couvert de l'autorité des loix Imperiales.] 'Nous trouvons dans S. Leon un Maxime Donatiste, devenu Catholique, qui avoit esté fait de Laïque Evesque dans la Mauritanie Cesarienne, [soit devant sa conversion, soit après: car cela n'est pas clair.] S. Leon consentit néanmoins en 442, qu'il demeurast Evesque: mais il exige qu'il luy envoie sa profession de foy.

Aug. quinq h. t. 6.p.16.1.al cant.nov.t. 9.p.315. 316|cul.ag. c.6.p.318. 2.

Leo, ep.1. c.6.p.403.

P.Chrys.s. 13.p.44.45. 'S. Pierre Chrysologue dit que le demon qui avoit voulu porter JESUS-CHRIST à se precipiter, y portoit de mesme tous les hommes. „Et c'est ainsi, „dit ce Saint, qu'il fait des Martyrs dans „l'Afrique.„ [De sorte qu'il semble que les Circoncellions y continuoient encore, & dans les plus grands excès de leur fureur contre eux-mesmes.]

Fulg.ep.9. p.211.a. 'Fastidieux Evesque Arien du temps de S. Fulgence, dit que les Donatistes [oubliant l'exemple d'Optat le Gildonien,] continuoient à dire que les bons sont [toûjours] souillez par la communion qu'ils ont avec les méchans.

Casd. ps. 60. p. 202. 2. 'Cassiodore les combat vers le mesme temps comme une Heresie qui pretendoit encore que l'Eglise de JESUS-CHRIST est renfermée en de certains lieux, elle qui doit comprendre toute la terre.

Greg. l. 1. ep 72. p. 431.d. a c. 'Nous apprenons de S.Gregoire, "qu'à la fin du VI. siecle "ils partageoient encore les Eglises dans l'Afrique, a & qu'ils estoient assez puissans pour s'élever contre la foy Catholique & contre l'Eglise, s'ils n'eussent esté arrestez par les soins & l'autorité de Gennade Exarque d'Afrique. S. Gregoire écrivit à ce Gennade, pour le remercier d'un si grand service qu'il d. rendoit à JESUS-CHRIST; '& l'animer à travailler pour réünir les Eglises divisées [par cette Heresie.] en 591. *dispersa Ecclesiâ.*

l. 2. ep. 33. p.471.a. 'Il marque dans d'autres lettres qu'ils s'augmentoient tous les jours, & qu'ils rebatizoient beaucoup de Catholiques, par la liberté que leur laissoient les [Officiers] l. 3.ep.32. gagnez par argent. 'Non-seulement ils 35. p. 570. rebatizoient en 594, & seduisoient beaud|573.a. coup de personnes, mais ils chassoient mesme des Evesques Catholiques de leurs l. 2. ep. 33. Eglises. 'Quelque-temps auparavant, p.470.d. Maximien Evesque de Pudentiane en Numidie, avoit receu d'eux de l'argent, à ce qu'on pretendoit, pour leur laisser ordonner un Evesque dans sa ville.

d|571.a. &c. 'S. Gregoire extremement touché de ces

ces maux de l'Eglise d'Afrique, travailla à inspirer le mesme zele & aux Evesques, ' & aux Magistrats civils, afin qu'ils fissent executer les [anciennes] loix données contre ces Heretiques. ' Il ordonna en 592, qu'on assembleroit un Concile pour examiner l'affaire de Maximien, & le déposer s'il estoit coupable, afin qu'il expiast sa faute par la penitence. ' Il demanda encore en 594, que l'on en assemblast un autre, pour y chercher les moyens de s'opposer aux progrés du Schisme. ' Dominique Evesque de Carthage en tint un, où il témoigna tout le zele d'un vray Pasteur pour purger l'Afrique de l'Heresie, ordonnant mesme de grandes peines contre les Evesques qui negligeroient de rechercher les Heretiques.

l. 3. ep. 32. p. 570. — l. 2. ep. 33. p. 470. d. e. — l. 3. ep. 35. p. 573. b. — l. 4. ep. 3. p. 583.

[Les Donatistes ne furent pas arrestez pour cela :] ' Il se trouvoit non seulement des Laïques, mais mesme des Ecclesiastiques Catholiques, qui souffroient que leurs domestiques, & leurs propres enfans, receussent d'eux le Batesme, & embrassassent leur Heresie. ' L'Empereur Maurice donna divers ordres contre eux, qui pouvoient estre fort utiles à l'Eglise. ' Mais les Evesques d'Afrique se plaignoient que ces ordres demeuroient inutiles par la negligence des Officiers, qui acceptoient mesme les presens des Donatistes, pour vendre la foy Catholique. S. Gregoire envoya deux de ces Evesques à Maurice, en le priant de vouloir examiner cette affaire, ' & de punir severement ceux qui se trouveront coupables.

l. 5. ep. 36. p. 676. d. e. — ep. 63. p. 696. c. — p. 697. a. — b.

' Ce Saint songea mesme à faire changer l'ancien ordre de l'Eglise d'Afrique, & à y faire établir des Metropolitains fixes dans chaque province, sans deferer cet honneur au plus ancien, afin qu'ils eussent plus d'autorité pour s'opposer aux Donatistes. ' Mais il declare absolument qu'il ne faut point que les Evesques qui ont esté Donatistes, soient admis à estre Primats [& chefs de leurs provinces,] quoiqu'ils en soient les plus anciens.

l. 1. ep. 72. p. 432. c. d. — ep. 75. p. 434. e.

' Le P. Alexandre ne marque rien sur les Donatistes au-delà de S. Gregoire.

Alex. t. 7. p. 84.

VITAL, ET S. PHILOGONE, EVESQUES D'ANTIOCHE.

' TYRAN estoit Evesque d'Antioche aprés S. Cyrille, lorsque Diocletien y fit abatre les Eglises [en l'an 303. Il ne l'estoit que depuis environ un an,] ' selon Eutyque, qui l'appelle Euris, & ne luy donne qu'onze ans d'Episcopat : [" & cela s'accorde mieux avec Eusebe.] ' Que s'il a gouverné treize ans, comme on le lit [dans la chronique de Nicephore, &] dans Theophane, [il faut qu'il ait commencé en 300 ou 301.] ' Car nous apprenons de Theodoret, qu'il mourut lorsque la paix commençoit à succeder à la persecution, [qui ne finit qu'à la fin de 312 ; & la paix ne fut tout-à-fait établie qu'en 313, par la mort de Maximin.]

Eus. l. 7. c. 32. p. 284. c. — Euty. p. 404. — V. S. Lucien d'Antioche note 4. — Thphn. p. 5. c. — Thdrt. l. 1. c. 2. t. 3. p. 524. b.

' Aprés la mort de Tyran, Vital receut l'administration du siege d'Antioche, [au milieu de la joie que cette Eglise ressentoit avec toutes les autres, de ce que Dieu leur avoit rendu la paix aprés la cruelle persecution de Diocletien ;] ' de ce qu'il avoit enfin regardé la terre ; de ce qu'il commençoit à rétablir son troupeau, & à rassembler ses brebis dispersées de tous costez. ' On voyoit accourir par tout les Chrêtiens des pays [& des lieux où ils s'estoient cachez,] se venir tous réünir les uns aux autres, comme les membres d'un mesme corps, selon l'image si divine qu'Ezechiel nous en a tracée, " pour participer tous en un mesme esprit à la joie que leur donnoit une mesme foy. ' Ils s'occupoient la nuit & le jour à rendre graces à Dieu de cette faveur, & à luy demander par de ferventes prieres ; qu'il leur conservast la paix qu'il leur avoit accordée aprés une guerre de dix ans. ' Il sembloit que toute la terre fut éclairée d'un nouveau jour, " aprés avoir esté couverte d'épaisses tenebres.

b. — Lact. pers. c. 1. 52. p. 1. 2. 45. — Eus. l. 10. c. 3. p. 370. 371. — &c. — Lact. pers. c. 52. p. 46. — Eus. l. 10. c. 1. p. 369. c. — &c.

' Dieu content d'avoir purifié une partie de ses serviteurs par l'injustice de ses ennemis, ' & d'avoir éprouvé le courage & la patience de ses soldats, avoit aboli [jusques aux statuës, aux inscriptions, & à] la memoire mesme des persecuteurs. On ne voyoit pas mesme, selon l'expression de l'Ecriture, la place où avoient esté ces impies élevez comme des cedres du Liban. [Ils estoient passez comme une nuée que le vent emporte.] ' Au lieu d'eux, on voyoit des Empereurs qui detestoient & qui fouloient aux piez les idoles, qui reconnoissoient le divin pouvoir de JESUS-CHRIST, ' qui rendoient à ses Pontifes toutes sortes de marques d'honneur & de respect, [soit avec une foy sincere comme Constantin, soit au moins en apparence, comme faisoit alors Licinius.] ' Les payens qui n'avoient pas encore embrassé la foy, voyoient néanmoins sans envie, & mesme avec joye, un changement si étonnant ; tant la cruauté des tyrans avoit donné d'horreur à tout le monde. Ils confessoient que Dieu est veritablement le protecteur de ceux qui le servent ; & que ce n'est pas en vain que nous mettons toute nostre confiance en JESUS-CHRIST.

c. 4. p. 384. d. — p. 374. d. — p. 375. a. — c. 2. p. 370. — Ruf. l. 9. c. 10. p. 156. 1.

' Les Pontifes de l'Eglise ne se contentant pas de louër la misericorde de Dieu par leurs prieres & leurs actions de graces, comme faisoient tous les peuples hommes & femmes, la relevoient encore par des discours publics ; selon la capacité que Dieu leur avoit donnée ; ' & les peuples dans un profond & respectueux silence, avoient le cœur & les yeux attentifs sur celui qui leur parloit de la part de Dieu, pour entendre les ordres qu'il avoit receus du Ciel, & qu'il estoit chargé de leur annoncer. Ainsi les Laïques soumis aux Ministres de Dieu, & ceux-ci tout occupez à distribuer aux autres les dons

Eus. l. 10. c. 3. p. 371. b. — Ruf. l. 9. c. 10. p. 156. 1.

dons de Dieu, [formoient une harmonie admirable, vraiment digne de ce corps sacré, dont Jesus-Christ est le chef, & le Saint Esprit l'ame.] On ne voyoit point d'envie ni de jalousie entre les Pasteurs. Ils ne songeoient qu'à édifier l'Eglise; ils n'avoient pour principe de leurs actions que la charité, pour regle que l'humilité; p.137.1. 'ce qui leur faisoit rechercher à chacun ce que les autres avoient au-dessus de luy, pour s'estimer, s'honnorer, se ceder, se prevenir mutuellement. Ainsi les simples admiroient ceux qui avoient plus de science qu'eux, & plus de talent pour l'instruction des Fidéles; & ceux-ci se jugeoient inferieurs à la vertu, [souvent] plus pure & plus sincere, de ceux qui ont moins d'érudition & plus de simplicité. C'est par là que l'Eglise demeuroit parfaitement unie, qu'elle estoit pleine de gloire devant Dieu & devant les hommes, & qu'elle faisoit voir sur la terre une vive image du ciel.

[La persecution avoit emporté un grand nombre de Ministres, dont il falloit remplir la place par de nouvelles ordinations: & par ce moyen,] Euf.l.10.c.4.p.385.a. 'Dieu mettoit au jour plusieurs personnes dont la vie sainte & vraiment Sacerdotale, luy estoit connuë depuis long-temps, quoiqu'à cause de la grandeur de la tempeste ils fussent demeurez inconnus aux hommes. Il les produisoit alors, les élevoit dans les premiers degrez du Sacerdoce; & par les grands dons que son Esprit leur communiquoit, a|379.c.d. 'il purifioit ceux mesmes qui s'estoient malheureusement souillez par les sacrifices.

c.3.p.370.d. 'C'estoit encore un grand sujet de joie, de voir les Evesques s'assembler [avec liberté, soit pour tenir des Conciles,] soit pour consacrer de nouveaux temples à Jesus-Christ. c.2.p.370.b|Lact.perf.c.1.p.1. 'Comme le premier effet de la persecution avoit esté d'abatre les Eglises, aussi l'un des premiers & des plus agréables fruits de la paix fut de les relever, & de les faire encore plus grandes & plus magnifiques qu'elles n'avoient esté auparavant. Euf.l.10.c.3.4.p.370.d|375.d. 'L'on en bastissoit aussi beaucoup [de nouvelles] par tous les pays: & les solennitez qu'on faisoit pour dédier [les unes & les autres,] remplissoient de joie toutes les villes.

c.4.p.377.d. 'Eusebe nous a particulierement conservé la memoire de ce qui se passa à Tyr, où les payens ne se contentant pas de démolir l'Eglise, c. 'en avoient encore rempli la place de toutes sortes d'immondices. Il eust esté aisé de trouver une autre place plus commode. p.371.c. 'Mais Paulin alors Evesque de Tyr, [crut que le mesme lieu qui avoit participé aux maux des Fidéles, devoit participer à leurs biens; & qu'après avoir esté abandonné de Dieu, irrité contre les pechez de son peuple, il devoit estre relevé avec gloire, puisque Dieu s'estoit reconcilié avec ses serviteurs.] p.379.d. 'Ainsi après que l'on eut imploré le secours de Dieu par des prieres publiques & generales, p.377.b.c|380.a. 'Paulin ayant animé par son courage celui des Chrétiens, & assisté des liberalités qu'ils luy offrirent volontairement, commença à purifier le lieu de l'ancienne Eglise, & y en bastit ensuite une nouvelle, p.380.a. 'beaucoup plus ample, p.372.a. '& beaucoup plus belle que l'autre.

c.3.4.p.371.c.d. 'Quand elle fut achevée, il assembla divers Evesques pour la dédier; & Eusebe de Cesarée en Palestine y prononça un discours dont il a fait la plus grande partie du dixiéme livre de son histoire Ecclesiastique. c.4.p.380.381. 'on y peut voir la description de cette nouvelle Eglise, & des Portiques ou du Cloistre qui l'accompagnoient. p.375.a|384.d. 'Eusebe dans ce discours, suppose toûjours que les Princes qui regnoient alors, estoient ou Chrétiens, ou entierement favorables aux Chrétiens. [Ainsi c'estoit avant l'an 320, auquel Licinius les persecutoit déja, & après le Concile d'Ancyre,] Conc.t.1.p.1475.d. 'auquel nous allons voir qu'Agricolaüs de Cesarée en Palestine a assisté.

[Vital faisoit à Antioche ce que Paulin faisoit à Tyr.] Thdrt.l.1.c.2.p.524.c|3.c.2.p.639.c. 'Car il y rebastit l'Eglise appellée la Palée où "de la Palée, [c'est-à-dire de la vieille;] a peut-estre parce quelle estoit dans l'ancienne ville: car Antioche avoit esté bastie à quatre fois. [Mais cette ancienne ville n'estoit plus considerée dans le IV. siecle que comme un fobourg,] a n.p.4.1.a|26.a.b|27.1.b. l.3.c.2.p.639.c|Socr.l.3.c.9.p.181.a|Blond.prim.p.1107. 'puisqu'il paroist que l'Eglise de la Palée estoit hors l'enceinte de la Ville. Cette Eglise est celebre, parce que ceux de la communion de S. Melece s'y retirerent [en l'an 361,] pour se separer des Ariens. [Et c'est peut-estre en partie pour ce sujet,] Chry.t.5.or.12.p.151.152. 'que Saint Chrysostome l'appelle l'Eglise si cherie & si aimée de tous les Fidéles d'Antioche; comme leur mere, & comme la mere de toutes les autres Eglises [de cette ville.] Mais elle estoit encore la mere des autres comme la plus ancienne de toutes; & surtout parce qu'elle avoit esté fondée par les mains mesmes des Apostres, [ce que S. Chrysostome paroist entendre à la lettre, & sans Metaphore. Aussi il n'est pas impossible que les Apostres ayant consacré ce lieu pour y tenir les assemblées autant que cela se pourroit, les Chrétiens ayent eu soin de le conserver pour cela, & l'ayent ensuite basti en Eglise sous l'Empereur Alexandre, "puisqu'ils commencerent vers ce temps-là à en bastir. C'est donc peut-estre pour ce sujet,] Thdrt.l.2.c.27.p.635.c. 'que Theodoret l'appelle l'Eglise Apostolique: [Et elle pouvoit aussi estre consacrée sous le titre & l'invocation des Apostres.]

Chry.p.152.a. 'S. Chrysostome dit qu'elle avoit esté souvent abatuë en haine du nom de Jesus-Christ, & toûjours rétablie par la puissance de Jesus-Christ; [c'est ce qui arriva en cette rencontre.] Thdrt.l.1.c.2.p.524.c. 'Car ayant esté demolie durant la persecution [de Diocletien,] Vital commença à la rétablir, & elle fut entierement achevée sous S. Philogone, qui luy succeda [vers 319, si nous suivons la chronique de Nicephore,] Thphn.p.6.a|Euty.p.412. 'Theophane, & Eutyque, qui donnent six ans à l'Episcopat de Vital: [car on n'en peut rien savoir par les plus anciens.

Nous n'avons pas de connoissance des actions de cet Evesque.] Bar.314.§.77. 'Nous pouvons néanmoins croire qu'il avoit un grand zele pour l'honneur & la discipline de l'Eglise, & comme parle Baronius, pour rassembler toutes les pierres du sanctuaire, que l'orage de la persecution avoit dispersées, §.76|Bsp.p.52. 'en faisant rentrer dans l'Eglise ceux qui l'avoient abandonnée, mais après avoir satisfait

Marginal notes (right margin): τῆς λεγομένης παλαιᾶς. — V. la persecut. de Maximin.

satisfait selon ses regles pour leurs fautes. 'Ce qui nous en fait parler de la sorte, c'est que nous le trouvons à la teste de deux celebres Conciles qui se tinrent de son temps dans l'Orient, à Ancyre, & à Neocesarée. 'Ils sont apparemment du nombre de ceux qu'Eusebe dit s'estre celebrez après la mort de Maximin, où il se trouvoit des Evesques de pays les plus éloignez.

'Celui d'Ancyre paroist s'estre tenu fort peu après la persecution. C'est pourquoi Baronius a eu quelque raison de le mettre en 314; [& il est au moins très-assuré qu'il s'est tenu pendant l'Episcopat de Vital, c'est-à-dire apparemment entre 313 & 319. On le met avant celui de Neocesarée :] 'ce qui est confirmé par le témoignage de Zonare, [& par l'ordre que Denys le petit & les autres collecteurs des Canons ont suivi.] 'Il fut tenu aussi-tost après Pasque, comme il est aisé de le tirer du sixiéme Canon.

'On ne conte dans les souscriptions que dix-huit Evesques. ᵃIl semble néanmoins que c'estoit un Concile general de tout l'Orient; & Baronius en parle en ces termes : 'En effet, il s'y trouva des Evesques de la Galacie où se tenoit le Concile, de la Cilicie, de l'Hellespont, du Pont appellé Polemniaque, de la Bythinie, de la Lycaonie, de la Phrygie, de la Pisidie, de la Pamphylie, de la Cappadoce; & mesme de la Syrie, de la Palestine, & de la grande Armenie. [Et comme il n'y a presque jamais qu'un Prelat pour chaque province, il semble que l'on puisse croire, ou que chaque province avoit deputé un ou deux Evesques au nom de tous les autres, ou que l'on a mis seulement les principaux dans les souscriptions. Car il est certain que ces souscriptions ne sont pas originales, comme nous le dirons à la fin.

La pluspart de ces 18 Evesques sont celebres dans l'Eglise.] 'Vital Evesque d'Antioche est le premier comme y presidant. 'Le second est Agricolaüs Evesque [de Cesarée en Palestine.] Zonare dit de Cesarée en Cappadoce, '& il peut l'avoir pris du Synodique, qui fait encore cet Agricolaüs president des douze Evesques du Concile (car il n'en met pas davantage) après Marcel d'Ancyre, sans parler de Vital d'Antioche. [Mais il faut que le Synodique, qui est assez nouveau, & Zonare, se trompent,] 'puisque Leonce de Cesarée en Cappadoce est nommé aussi dans les souscriptions du mesme Concile d'Ancyre. [Cet Agricolaüs estoit donc apparemment successeur] 'd'Agape, dont Eusebe parle avec de grands éloges, ᵃ& predecesseur d'Eusebe mesme.

&c. ᵇMarcel d'Ancyre, ″si celebre dans l'histoire de S. Athanase, & des Ariens, & qui vivoit encore en 376, est le troisiéme. 'Le quatriéme est Loup Evesque de Tarse, loué par S. Athanase. [Il estoit mort avant le Concile de Nicée,] 'où Theodore de Tarse assista. ᶜLe cinquiéme est ″ S. Basilée d'Amasée, qui souffrit le Martyre sous Licinius [en 320.] Le septiéme est Eustole de Nicomedie, successeur de S. Anthime, '& qui estant mort trop-tost pour l'Eglise, eut le miserable Eusebe pour successeur. 'Le huitiéme est Heracle Evesque de ″ Zelone dans l'Armenie majeure, '& on lit encore de la mesme maniere dans les Conciles de Neocesarée & de Nicée, 'quoique la Geographie sacrée mette Zelone dans la petite Armenie en citant le Concile de Nicée.

'Le neuviéme est Pierre Evesque d'Icone en Lycaonie, ou selon une autre leçon, en Pisidie. 'Et en effet, nous apprenons de S. Basile, qu'Icone avoit esté autrefois la seconde ville de la Pisidie. 'Eulale successeur de ce Pierre, assista au Concile de Nicée, de mesme que Nunecque de Laodicée en Phrygie qui est le dixiéme. L'onziéme est Sergien Evesque d'Antioche de Pisidie; & Epidaure Evesque de Perge en Pamphylie est le douziéme. Narcisse de Neroniade en Cilicie, qui est le treiziéme, est celebre parmi les Ariens dont il embrassa le parti. Leonce Evesque de Cesarée en Cappadoce, ″fort illustre en son temps, est mis le quatorziéme; [ce qui marque assez que l'on n'a pas gardé l'ordre des séances.]

'Le quinziéme est Longin de Neocesarée dans le Pont, qui assista aussi au Concile de Nicée. 'S. Athanase l'appelle Longien, & le met avec Loup de Tarse au nombre de ces hommes Apostoliques, dont la foy estoit très-pure & très-sincere. [Il estoit du nombre] 'de ces saints Evesques qui se succedant les uns aux autres, composoient comme une chaine de pierreries, depuis le grand S. Gregoire Thaumaturge, jusqu'à Musone qui vivoit du temps de S. Basile, '& dont Longin estoit le predecesseur selon Baronius. Le seiziéme est S. Ampion Evesque d'Epiphanie dans la Cilicie, [& Confesseur, dont nous parlerons ″en un autre endroit. Nous n'avons rien à dire] 'sur Philadelphe de Juliople dans la premiere Galacie, sur Salamin ou Salomon de Germanicie en Syrie, & sur Germain de Naple [ou Sichem] dans la Palestine, qui sont les 6, 17, & 18. Prelats du Concile d'Ancyre, 'sinon qu'on les trouve aussi dans les souscriptions du Concile de Nicée.

'Ces dix-huit Evesques firent 25 Canons, divisez par d'autres en 24, pour établir la discipline de l'Eglise, dont une grande partie regarde ceux qui estoient tombez durant la persecution. Il y en a aussi plusieurs sur le mariage, un sur l'alienation des biens Ecclesiastiques, '& un sur les Corevesques qui paroist inintelligible dans le Grec, 'quoiqu'il soit assez clair dans la version de Denys le petit, & dans celle d'Isidore. 'Il semble qu'il manque quelque chose dans le Grec. ᵃIl y a à la fin de ce Concile [1] deux autres Canons qui ne sont pas dans le Grec, ᵇ& que Baronius soutient n'estre pas en effet du Concile d'Ancyre, mais plûtost du Pape Damase, [si mesme ils sont si anciens.]

'Pour ce qui est du Concile de Neocesarée, nous en avons quatorze Canons selon Denys le petit & toutes les autres collections, ou quinze selon Zonare qui a divisé le treiziéme en deux. 'Ils regardent divers points de la discipline de l'Eglise. 'On croit que ce Concile se tint fort

Marginal notes: Bar. 314. §. 77. | §. 75 | Eus. l. 10 c. 3. p. 370. d. | Bar. 314. §. 75. | Zon. can. p. 285. d. | Bar. 314. §. 75. 84. | Conc. t. 1. p. 1475. | ᵃ Bar. 314. §. 77. | Conc. p. 1475. d. e. | Zon. can. p. 285. d. | d | 286. a. | Conc. t. 1. p. 1480. b. c. | p. 1475. c. | Eus. l. 7. c. 32. p. 288. c. d. | ᵃ Bar. 314. §. 77. | ᵇ §. 77. | Ath. or. 1. p. 291. c. | Conc. t. 1. p. 52. b. | ᶜ Bar. 314. §. 78. | V. son titre. | 315. §. 15. | Conc. t. 1. p. 1475. c. | Zelene ou Zele. | p. 1488. c | t. 2. p. 52. d. | Geo. sac. p. 56. | Conc. t. 1. p. 1475. e. | Bas. ep. 8. p. 51. d. | Bar. 314. §. 78. | V. le Concile de Nicée. | Conc. t. 1. p. 1475. e | t. 2. p. 52. d. | Ath. or. 1. p. 291. c. | Bas. ep. 62. p. 94. b. | Bar. 314. §. 78. | V. le Concile de Nicée. | Conc. t. 1. p. 1475. | t. 2. p. 51. 52. | t. 1. p. 1456. 1464. 1469. | p. 1461. a. | p. 1468. a | 1473. c. | Du Pin, t. 2. p. 797 | Esp. p. 50. | ᵃ Conc. t. 1. p. 1476 | Esp. p. 53. | ᵇ Bar. 314. §. 89. | Mar. con. l. 3. c. 3. p. §. 3. p. 134. a. | Conc. t. 1. p. 1480. | Bar. 314. §. 90. | ᶜ Du Pin t. 2. p. 798.

1. ᶜ Mr. du Pin n'en dit rien du tout.

Digitized by Google

fort peu après celui d'Ancyre, parce que les mesmes Evesques se sont trouvez pour la pluspart à l'un & à l'autre, [Conc. p. 1488.] ' savoir Vital d'Antioche, Germain de Naple en Palestine, Heracle de Zelene, S. Basilée d'Amasée, S. Leonce de Cesarée en Cappadoce, S. Amphion d'Epiphanie, Loup de Tarse, Narcisse de Neroniade, Longin de Neocesarée mesme, & Salamin de Germanicie. Outre ces dix Evesques, [c. 2. p. 51. e | 52. c.] il y en avoit encore cinq nouveaux, ' qui se trouvent tous avoir assisté au Concile de Nicée. C'estoient Gregoire ou Gorgone de Cinne, Erece de Placie ou Plata, Dicaise de Tabie, tous trois de Galacie; Alphie d'Apamée en Syrie, & Geronné de Larisse en la mesme province. [t. 1. p. 1488. d.] 'On y trouve aussi parmi ces Evesques Estienne & Rhodon Corévesques de la Cappadoce, meslez parmi les Evesques; & à la fin un Valentinien avec un Leonce, dont les qualitez ne sont pas marquées. [d. e.] ' Les manuscrits en ajoutent cinq autres, & peut-estre davantage, dit-on; les Copistes ayant beaucoup alteré cet endroit, & y ayant ajouté diverses choses. [p. 1490. c.] ' Le Synodique conte 23 Evesques dans ce Concile, & met Vital à leur teste.

[Eus. prol. p. 21. a.] 'Il y en a mesme qui rejettent absolument les signatures du Concile d'Ancyre, [& par consequent de celui de Neocesarée,] parce qu'elles ne se trouvent ni dans le Grec, ni dans la collection de Denys le petit; mais seulement dans celle d'Isidore. [Conc. t. 1. p. 1475. | 1488.] 'On peut ajouter encore qu'on y voit une premiere Galacie, une premiere Cappadoce, & une seconde Cilicie, [qui certainement ne sont point du commencement du IV. siecle; ces provinces n'ayant esté divisées que vers l'an 370, ou depuis. Il y a peu d'apparence aussi qu'elles suivent la vraie séance des Evesques, & que S. Leonce chef de toute la Cappadoce, n'ait esté placé que le quatorziéme. Ainsi on ne peut point dire que ces signatures soient absolument originales. D'autre part néanmoins, nous ne voyons pas qu'on y puisse trouver de fausseté; & des personnes très-habiles ne font pas difficulté de s'en servir.] [Du Pin, p. 797. 800.] ' Mr. du Pin les reçoit sans difficulté. [Il faut que les Grecs mesmes en aient eu quelque chose,] [Conc. t. 1. p. 1480. c.] ' puisqu'ils mettent dans le Concile d'Ancyre Agricolaüs Evesque de Cesarée en Palestine, [Eus. pr. p. 20. 21.] ' qui est absolument inconnu d'ailleurs. Mr. Valois soutient mesme qu'il ne l'a jamais esté, & qu'Eusebe de Cesarée a succedé immediatement à Agape: Mais il ne prouve point qu'Agape ait passé l'an 312, ni qu'Eusebe ait esté Evesque avant 319. Que si Eusebe ne parle point d'Agricolaüs, [il ne parle point non plus de Vital d'Antioche, ni des Papes qui ont succedé à Marcellin: &] il ne parle d'Achillas d'Alexandrie que par occasion, & hors de son lieu, sans rien dire de saint Alexandre qui luy succeda dés 312 ou 313. Ainsi il paroist qu'il n'a point proprement eu dessein de faire l'histoire du temps qui a suivi la persecution.

[Hier. an. 328 | Thdrt. l. 1. c. 2. p. 524. c. Bar. 20. dec. f | Men. p. 342 | Ugh. t. 6. p. 1166.] 'Vital, comme nous avons dit, eut pour successeur [vers l'an 319,] S. PHILOGONE, que l'on conte pour le 21e. Evesque d'Antioche. ' Les Latins aussi-bien que les Grecs, celebrent sa memoire le [Chry. t. 1. or. 31. p. 351. d.] vintiéme de Decembre: ' & S. Chrysostome nous a laissé son eloge, qu'il prononça le jour de sa feste. [Ce Saint fut d'abord engagé dans les affaires du monde.] [p. 354. d. e.] ' Il épousa une femme, dont il eut une fille; Il se trouva employé "dans le bareau, [NOTE 1.] il y défendit les hommes par ses discours contre l'oppression des autres hommes, & y protégea l'innocence contre la violence & l'injustice de ceux qui la vouloient accabler. Ainsi il mena dans cet état mesme une vie si sainte & si excellente, que par une preuve manifeste de l'election de Dieu, & nonobstant les liens du mariage où il estoit encore engagé, il fut tout d'un coup enlevé du bareau à l'Eglise, & fut jugé digne de passer du tribunal des Magistrats seculiers, à celui des princes de l'Eglise, & au degré de l'Episcopat.

[Thdrt. p. 524. c.] 'Il fit achever, comme on a vû, l'Eglise de la Palée. [a Chry. p. 355. 356.] a Pour le reste de son administration, S. Chrysostome se contente de nous en faire juger par la pieté qui paroissoit encore de son temps dans l'Eglise d'Antioche, [p. 356. b.] ' & par la difficulté qu'il y avoit alors de gouverner les Eglises, parce que la persecution ne faisoit encore que de cesser [depuis l'an 312:] de sorte qu'il en demeuroit encore de très-fascheux restes, & qu'il se trouvoit beaucoup de choses qui avoient besoin d'estre corrigées. [Il n'eut pas seulement à calmer les restes de la persecution de Dioclетien;] [Thdrt. p. 524. c.] ' mais il eut encore à combatre toute la fureur de celle de Licinius; & ce fut en celle-ci qu'il fit voir le zele qu'il avoit pour la pieté: [de sorte qu'on luy peut donner le titre de Confesseur.]

[Chry. p. 356. e.] ' Il eut la douleur de voir naistre durant son Episcopat la secte impie des Heretiques [Ariens,] & la gloire d'en arrester [en partie] les progrès par sa sagesse & sa prevoyance. [Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537. b. c.] ' Aussi quoiqu'Arius se vantast ridiculement d'avoir tout l'Orient dans son sentiment, il n'osa le dire de S. Philogone, & de deux autres à qui pour ce sujet il donna les titres d'Heretiques & d'ignorans, [p. 538. a.] ' parce qu'ils soutenoient contre luy l'éternité, l'égalité, & la consubstantialité du Pere & du Fils. [c. 3. p. 536. c.] ' S. Alexandre qui avoit chassé Arius de l'Eglise d'Alexandrie, luy écrivit contre cet Heresiarque, comme à un défenseur des dogmes Apostoliques.

[Nous saurions sans doute bien plus de particularitez des vertus de ce Saint,] [Chry. p. 356. c.] ' si S. Chrysostome n'eust laissé le soin de nous les apprendre à Flavien son Evesque, qui estoit, dit-il, l'imitateur du bienheureux Philogone, & mieux instruit que luy de ce qui le regardoit; [d'où nous jugeons que Flavien fit ce mesme jour l'éloge de son glorieux predecesseur; mais ce discours n'est pas venu jusques à nous.]

[p. 351.] ' Il est certain que la feste de S. Philogone, [p. 352. a.] ' & le jour auquel il est mort, [p. 356. c. d | 357. e | 358. e.] ' arrivoit cinq jours seulement avant la feste de Noël, [c'est-à-dire le 20 de Decembre, auquel on en fait la feste. [NOTE 2.] " Il est mort, selon toutes les apparences, en 323, après avoir gouverne son Eglise près de cinq ans; [V. S. Eustathe.] "& il eut pour successeur un Paulin dont nous parlerons en un autre endroit.]

L A-

LACTANCE, ORATEUR, ET DEFENSEUR DE L'EGLISE.

SAINT JERÔME nous assure que Lactance avoit aussi le nom de Firmien, *a* sous lequel il est marqué par Saint Eucher. ' On y ajoute aujourd'hui ceux de Lucius Cœlius, ou plutost Cæcilius. ' Ceux qui ont étudié son histoire avec plus de soin, reconnoissent qu'on n'a rien de certain sur son pays ni sur sa famille. ' Il y a néanmoins bien plus d'apparence " qu'il estoit d'Afrique, comme l'a cru Baronius, que non pas qu'il fust d'Italie, comme quelques autres le pretendent. ' Car il fut disciple d'Arnobe, *b* qui professoit la Rhetorique dans la ville de Sicque *c* en la province Proconsulaire d'Afrique: *d* Et S. Jerôme nous apprend en effet qu'il étudia en Afrique, où il composa un écrit estant encore tout jeune, sous le titre de Banquet. Ce fut aussi d'Afrique qu'il alla à Nicomedie.

Hier. v. ill. c. 80. p. 293. b. & c. | *a* Euch. ad Val. p. 20. | Lact. perf. n. p. 352. | inst. pr. p. 11. | perf. n. p. 349 | Bar. 302. §. 61. | NOTE 1. | Hier. v. ill. c. 80. | *b* c. 79. | *c* Vand. p. 167. | *d* Hier. v. ill. c. 80.

[On peut juger combien il profita, soit par les instructions de son maistre, soit par son propre travail,] ' puisque Saint Jerôme l'appelle le plus savant homme de son temps. ' Pour son style, le mesme Saint dit qu'il est comme un fleuve d'éloquence, comparable à Ciceron. ' Saint Eucher le met entre les hommes les plus éloquens qu'ait eu le Christianisme. [Les ouvrages qui nous en restent ne dementent point l'estime que ces Saints en ont faite:] ' & l'on voit par les éloges des plus savans hommes de ces derniers temps, ramassez dans l'édition de Gallæus, qu'il est regardé comme le plus éloquent des défenseurs de nôtre Religion, & comme le Ciceron des Chrétiens.

an. 317. | ep. 13. p. 104. d. | Euch ad Val. p 20. | Lact. inst. pr. p. 17-21 | Du Pin, t. 1. p. 568. 569.

' Il ne se mit néanmoins jamais dans le bareau, & il n'étudia l'éloquence que pour se rendre capable de l'enseigner aux autres. ' C'est ce qu'il fit dans la Bithynie, où on le fit venir *a* sous Diocletien, pour y professer la Rhetorique [latine] à Nicomedie, [qui estoit alors le siege de la Cour de Diocletien.] Il y fut appellé " d'Afrique avec un Grammairien nommé Flavius ou Fannius, auteur de quelques ouvrages en vers sur la Medecine. ' Vossius qui l'appelle Rhemnius Fannius, ou Favinus selon d'autres, le fait disciple d'Arnobe, & contemporain de Constantin; & il le croit auteur d'un Poëme en vers Hexametres sur les poids & les mesures, attribué ordinairement à Priscien. [Mais il ne cite rien pour tout celà.]

Lact. inst. l. 3 c. 13. p. 275. | l. 5. c. 2. p. 460. | *a* Hier. v. ill. c. 80. | V. la note 1 | Voss. po. lat. p. 54.

' Lactance professa long-temps la Rhetorique, [soit à Nicomedie, soit en Afrique,] ' enseignant aux jeunes gents, comme il dit luy-mesme, non à pratiquer la vertu, [1] mais à estre ingenieux à couvrir & à défendre le mal. Néanmoins cet exercice qu'il rabaisse si fort, & qu'il semble presque condanner absolument, ' luy servit beaucoup dans la suite, lorsqu'il l'eut quitté pour défendre la verité, & l'insinuer dans les esprits avec d'autant plus d'efficace, que les ornemens de l'éloquence la rendoient plus claire & plus agréable.

Lact. inst. l. 1. c. 1. p. 4. | p. 4 | opif c. 1. p. 819. | inst. p. 4. 5.

' Il eut entre ses disciples un nommé Demetrien, *a* à qui il dédie plusieurs de ses ouvrages, *b* en luy rendant ce témoignage, qu'il avoit esté docile à recevoir ses instructions, & soigneux à les pratiquer; ' qu'il n'y avoit pas seulement en luy la moindre apparence d'orgueil & de vanité; ' & que dans l'embaras des emplois civils où il estoit, la pureté de sa conscience luy faisoit souvent élever son esprit aux choses du ciel.

opif. c. 1. p. 819. | *a* Hier. v. ill. c. 80. | *b* Lact. p. 819. | p. 830. | p. 819.

' Il trouva peu d'écoliers à Nicomedie, parce que l'on y parloit plus Grec que latin; & cela luy donna le loisir de s'appliquer à écrire. [Nous ne savons pas néanmoins quels livres il composa pour lors; & nous ne voyons pas que nous en ayons aucun qu'on puisse raporter au temps qu'il professoit encore.

Hier. v. ill. c. 80. p. 264. c.

Nous ne pouvons point assurer non plus s'il avoit déja embrassé la religion Chrétienne. Nous pouvons dire seulement que l'honneur que luy fit Diocletien de l'appeller à Nicomedie, ne montre pas qu'il ne fust pas déja Chrétien, " puisque non seulement ce Prince souffrit les Chrétiens durant la plus grande partie de son regne; mais qu'il en aima mesme plusieurs; & son Palais en estoit rempli. Ce qu'on peut dire estre certain, " c'est que Lactance estoit Chrétien dès que la persecution commença, & ainsi dès le temps qu'il enseignoit l'éloquence. Nous ne trouvons rien de particulier sur sa conversion: mais il ne faut pas oublier un endroit de S. Eucher,] ' qui parlant de luy, de S. Cyprien, de S. Hilaire, & de quelques autres, leur met en la bouche ces paroles de S. Augustin: „ ' Que faisons-nous? Les ignorans ravissent le ciel; & nous avec toute nostre science, nous sommes si stupides & si hebetez, que nous demeurons toûjours ensevelis comme des bestes dans la chair & dans le sang. „ Voilà, ajoute S. Eucher, ce que ces hommes habiles & éloquens s'estoient sans doute dit à eux-mesmes; & animez par cette pensée, ils ont fait aussi violence au royaume de Dieu.] ' On voit que Lactance avoit lu particulierement Minuce Felix, Tertullien, & S. Cyprien.

V. la persecut. de Diocl. §. 1. 3. | NOTE 2. | Euch. ad Val. p. 21. | Aug. conf. l. 8. c. 8. p. 61. 1. d. | Lact. inst. l. 1. c. 11. p. 67 | 5. c. 1. p. 459.

' Il professoit encore l'éloquence à Nicomedie lorsque la persecution commença, & que l'on y abatit le temple de Dieu le 23 Fevrier de l'an 303. ' Il y estoit aussi lorsque la persecution estoit dans sa plus grande fureur: ' & les particularitez qu'il marque de ce qui se passa dans la mesme ville en 311 & 313, font juger qu'il y estoit encore alors. Ainsi il y passa tout le temps de la persecution. [C'est ce qui autorise extrémement] ' tant de particularitez qu'il nous apprend de ce temps-là dans ses Institutions, [mais encore

l. 5. c. 2. p. 46 | perf. c. 12. p. 11. | inst. l. 5. c. 2. p. 462. | perf. n. p. 348. 349. | inst. l. 5. c. 11. p. 489-491.

1. *sed ad argutam malitiam.*

core plus dans l'ouvrage qu'il en a fait exprès, comme nous le dirons bien-tost.

Nous voudrions avoir quelque lumiere sur ce qui luy peut estre arrivé durant ces dix années qu'il passa au milieu des ennemis de l'Eglise & dans le siege de satan. Mais tout ce que nous en trouvons, c'est qu'outre les cruautez barbares qu'il y vit exercer contre l'Eglise,] 'il eut encore (c.4.p.470.) la douleur de la voir fouler aux piez par les insultes de ses ennemis. 'Car il y eut (c.2.p.460.) en ce temps-là "deux payens, Hierocle & un Philosophe inconnu, qui voulurent signaler leur impieté par une entreprise aussi vaine qu'elle estoit à contretemps, en pretendant abatre & accabler la verité par leurs livres, [comme les officiers publics y travailloient par le fer & par le feu.] 'Lactance & les autres Chrétiens (p.461 | c.4. p.470.) qui entendirent reciter ces ouvrages à leurs auteurs, n'eurent pas de peine à en reconnoistre la foiblesse, & à s'en moquer en eux-mesmes, si le temps ne souffroit pas qu'ils le fissent ouvertement. Les payens mesmes trouverent fort mauvais qu'on voulust insulter à des gents déja accablez par la violence. 'Mais Lactance (c.4.p.470.) indigné d'une impieté si superbe, resolut d'employer tout ce qu'il avoit d'esprit & d'éloquence à refuter non seulement ces deux écrivains, mais aussi tous les autres qui avoient voulu laisser à la posterité des monumens de leur injustice, [& de leur haine contre leur Createur & contre ses adorateurs.] 'Il semble néanmoins qu'il (Bar.302.§. 61.) n'ait executé ce dessein que long-temps depuis, [comme nous le verrons en parlant de ses écrits, après que nous aurons achevé ce qui nous reste à dire de son histoire.

(V.la persecut. de Diocl. §. 18.)

Il repassa de l'Orient dans l'Occident, pour y instruire un disciple d'une condition bien plus relevée, que tous ceux qu'il avoit eus auparavant,] 'savoir Crispe (Hier. v.ill. c.80|chr.) Cesar fils de Constantin, à qui il montra l'éloquence latine dans les Gaules. Il eut cet emploi dans son extrême vieillesse: [Ainsi il peut bien ne l'avoir quitté que par sa mort,] 'que quelques-uns croyent (Lact. pers. n.p.351.) estre arrivée vers l'an 325, & vers le mesme temps que celle de Crispe, plutost à Treves qu'en un autre lieu, puisque c'estoit alors la principale ville des Gaules. 'Godefroy croit que ce fut Lactance (Cod.Th. t. 3.p.195.2.) qui estant alors auprès de Constantin, obtint de luy en l'an 315 les loix celebres par lesquelles il abolit le supplice de la croix, défendit de marquer les criminels sur le front, & pourvut à la subsistance des pauvres: [mais il n'en raporte pas de preuve qui soit bien considerable.

Ce qui paroist plus fondé, c'est qu'encore que selon l'opinion de tout le monde,] 'il fust precepteur de Crispe, lorsqu'il publia ses Institutions, [& peut-estre encore lorsqu'il fit une bonne partie de ses autres ouvrages, jamais néanmoins il ne parle de cet emploi, que son merite seul luy avoit fait obtenir, ni d'aucune autre chose qui pust le relever devant les hommes.

(a.)

Il est encore important de remarquer, que la qualité de precepteur d'un Cesar, & d'un fils aisné d'un Empereur aussi liberal qu'estoit Constantin, ne l'empescha point d'honorer & de pratiquer la pauvreté Chrétienne,] 'puisque nous apprenons de S. Jerôme, qu'il estoit tellement (Hier. an. 317.) pauvre, qu'il manquoit non seulement des choses delicieuses, mais souvent mesme des necessaires. Et ce Pere fait cette remarque en mesme temps qu'il dit que Constantin luy donna le soin de son fils; (Du Pin, t. 1.p.560.) 'nous donnant par là lieu de croire qu'il vécut dans la pauvreté "au milieu mesme de &c. l'abondance & des délices de la Cour. 'Lactance témoigne quelquefois luy-mesme qu'il estoit dans l'extrême necessité. (Lact. opif. c.1.p.818.) [Ainsi sa bouche parle de l'abondance de son cœur,] 'lorsqu'il rend à la pauvreté Evangelique les témoignages si glorieux (inst.l.6.c. 12.13.p. 591.) que nous lisons dans ses ouvrages, '& lorsqu'il avertit Demetrien son disciple, (opif.c.1.p. 819.830.) de mépriser & d'abandonner, s'il pouvoit, toute la prosperité du siecle, pour ne pas tomber dans ses pieges d'autant plus dangereux qu'ils sont plus doux.

'Mais ni les incommoditez de la pauvreté, ni les occupations qu'il pouvoit (p.818.819| 20. p.892. 893.) avoir d'ailleurs, ne l'empescherent pas de consacrer tout son esprit & toute son éloquence à l'éclaircissement de la verité divine, & à la refutation des vaines subtilitez des Philosophes de son temps; & il esperoit le pouvoir faire non par ses propres forces, mais par celles qu'il attendoit de Dieu. 'Il croyoit qu'il luy seroit (p.892.) au moins plus glorieux de succomber sous le poids d'une si haute entreprise, que de manquer de zele pour la défense de sa religion; '& il estoit persuadé que son travail (p.893.) & sa vie ne pouvoient avoir un meilleur objet, que de retirer quelques personnes de l'erreur, & les conduire au chemin du ciel.

[Voilà tout ce que nous trouvons pour l'histoire de ce défenseur de la foy Chrétienne, laissant à de plus habiles le soin de l'enrichir par les excellentes maximes, & les sentimens de pieté qui se trouvent répandus dans ses ouvrages. Nous allons maintenant faire le dénombrement de ses écrits, suivant autant que nous pourrons l'ordre des temps.

Il semble que le premier] 'soit son (Hier. v.ill. c.80.) Symposion ou Banquet, lequel il écrivit, comme nous avons dit, estant encore tout jeune. Ayant esté appellé d'Afrique à Nicomedie, il écrivit son voyage en vers Hexametres. [On peut encore raporter au mesme temps] un livre qu'il composa sous le titre de Grammairien. [Nous n'avons aucun de ces ouvrages. Il y en a qui croyent] 'que le Poëme (Du Pin, t. 1.p.568.) du Phœnix qui est parmi ses œuvres, & "qui ne peut estre que d'un payen, [est &c. une des premieres productions de sa jeunesse. Néanmoins S. Jerôme n'en parle point: & après tout, cette piece n'est pas fort digne de l'éloquence & de la reputation de Lactance.]

'Le livre intitulé De l'ouvrage de Dieu, (p. 566| Hier. v.ill. c.80.) ou de la formation de l'homme, [que nous avons encore, est fait pour prouver que l'homme a esté creé de Dieu, & établir sur ce principe la foy de la Providence.] 'Il a esté écrit peu de temps avant (Lact.inst.l. 2. c.10. p. 199.) les livres des Institutions où il est cité. [Il semble mesme que ce soit le premier fruit de la pieté de son auteur, autant que

que l'on en peut juger] ' par les protestations qu'il y fait de consacrer desormais son temps & sa plume à la défense de la verité. ' Et en effet, " il semble que la persecution de Diocletien ne fust pas encore passée. 'Il le dedie à Demetrien son disciple, à qui il parle comme à un Chrétien, 'qui estoit néanmoins ce semble dans les emplois civils, [hors des pays où la persecution duroit encore.] [opif. c. 20. p. 892. 893.] [NOTE 3.] [c. 1. p. 830.] [p. 828. 830.] [p. 829. 830.]

' Les Institutions divines, qui est le grand ouvrage de Lactance, suivirent d'assez près le livre de la formation de l'homme, 'divisées par luy-mesme en sept livres, comme nous les avons encore aujourd'hui : ' & nous en avons aussi un abregé composé par l'auteur, dont le commencement estoit perdu dès le temps de S. Jerôme. ' Lactance mesme cite cet ouvrage sous le titre d'Institutions divines. ' Le nom d'*Institutions* se donne ordinairement par les Latins aux ouvrages qui sont pour former une personne dans quelque science : [de sorte que nous le pourrions traduire par celui d'*Instructions*, s'il n'estoit ordinaire de laisser aux livres ces sortes de titres sous lesquels ils sont plus connus.] [inst. l. 2. c. 10. p. 199.] [l. 1. c. 1. p. 9.] [Hier. v. ill. c. 80. p. 294. c.] [Lact. ir. D. c. 2. p. 766.] [inst. n. p. 6.]

' Chacun de ces sept livres des Institutions a "son titre particulier, qui marque ' de quoy il traite. *a* L'ouvrage entier est fait pour executer le dessein que Lactance avoit pris dés l'an 303, de répondre à tous ceux qui auroient écrit contre la religion Chrétienne, & de refuter non-seulement, tout ce qu'on avoit dit, mais encore tout ce qui se pouvoit dire contre l'Eglise. ' En effet, il y combat avec une extrême force la vanité du Paganisme, ' & il y détruit avec une facilité merveilleuse toutes les illusions de l'idolatrie. ' Aussi S. Jerôme le releve comme un ouvrage excellent : *b* & les plus habiles des derniers siecles en ont témoigné une estime extraordinaire. On peut assurer au moins que personne n'a défendu l'Eglise, & combatu l'Idolatrie, avec un style plus beau & plus éloquent. [&c.] [Du Pin, t. 1. p. 560.] [p. 560. 566.] [*a* Lact. inst. l. 5. c. 4. p. 470.] [Hier. ep. 65. c. 2. p. 191. b.] [ep. 13. p. 104. d.] [in Eccl. 10. p. 92. b.] [*b* Lact. pr. p. 18-21.]

[NOTE 4.] [" Cet ouvrage en l'état que nous l'avons aujourd'hui, ne paroist pas avoir esté fait avant l'an 321. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner] ' si Lactance l'adresse à Constantin déja declaré pour la Religion Chrétienne. ' Il paroist que Lactance vivoit alors dans les terres de ce Prince, ' hors de la Bithynie, *c* & de tous les autres pays où Licinius persecutoit encore les Chrétiens. *d* Ainsi l'on peut juger que c'est un fruit du temps qu'il passa dans les Gaules auprès de Crispe. *e* Mais on croit qu'il avoit paru auparavant en Orient [vers l'an 313,] aussi-tost après la fin de la persecution, ' & peu après l'ouvrage de la formation de l'homme. [inst. l. 1. c. 1. p 6-8.] [p. 8.] [l. 5. c. 2. p. 460.] [*c* l. 1. c. 1. p. 8.] [*d* Cod. Th. t. 3. p. 295. 2.] [*e* Lact. pers. n. p. 348.] [inst. l. 2. c. 9. p. 199.]

' S. Jerôme nous assure que Lactance a fait un livre de la persecution. [C'est tout ce que nous en avons sceu jusqu'à l'an 1679,] ' que Mr. Baluze nous l'a donné sur un manuscrit ancien d'environ 800 ans : [& des Protestans Anglois fort habiles se sont hastez de le faire aussi-tost reimprimer, comme une piece très-authentique & très-importante. Nous ne croyons pas en effet que personne puisse douter que ce ne soit un veritable ouvrage de Lactance ;] ' & nous y apprenons " beaucoup de particularitez considerables pour l'histoire Ecclesiastique & Profane, que nous ignorions entierement, ou dont nous n'avions qu'une connoissance moins exacte. [Hier. v. ill. c. 80.] [Balu. misc. t. 2 p. 347.] [&c.] [Du Pin, t. 1. p 567.]

' Lactance n'entreprend pas d'y faire l'histoire de la persecution ; mais son principal dessein n'est que de faire adorer la justice de Dieu dans la punition & la mort de Diocletien, & des autres Princes qui avoient esté auteurs de la persecution. C'est pourquoi son livre est intitulé dans le manuscrit dont on l'a tiré, De la mort des persecuteurs. ' Il a eu peur que de si grandes choses ne fussent oubliées par les hommes, & que ceux qui voudroient écrire l'histoire n'alterassent la verité, en omettant ce que ces Princes avoient fait contre Dieu ou ce que Dieu avoit fait pour les punir. Il proteste qu'il n'a rien ajouté à la verité, & qu'il n'a rien mis " dont ceux qui ont sceu la verité des choses, ne luy rendent témoignagne. [En effet, il ne dit guere que les choses dont il peut avoir esté témoin oculaire, estant demeuré à Nicomedie, comme nous avons dit, durant tout le temps de la persecution.] [Lact. pers. n. p. 352.] [pers. c. 52. p. 45.] [*secundum fidem scientium.*]

' Il semble par le commencement de cet ouvrage, qu'il l'ait fait aussi-tost que Dieu eut rendu la paix à l'Eglise. ' Néanmoins il le conduit jusqu'à la mort funeste de la femme & de la fille de Diocletien, quinze mois au moins après la mort de Maximin, [c'est-à-dire au plutost à la fin de 314.] ' Il y parle toûjours assez avantageusement de Licinius, d'où l'on infere que ce Prince ne commençoit point encore alors à persecuter les Chrétiens. ' Il marque néanmoins diverses executions qu'il avoit faites, [où il paroist plus de cruauté que de justice.] Il dit mesme qu'on le craignoit comme " cruel. [Et il avoit déja eu guere contre Constantin à la fin de 314.] [c. 1. p. 1.] [c. 51. p. 45.] [a. p. 353.] [c. 50. 51. p. 44. 45.] [*malum.*]

' Mr. Baluze croit que Lactance fit cet écrit lorsqu'il estoit encore en Bithynie, parce qu'il l'adresse à un Confesseur de ces pays-là nommé Donat, ' qui sortit de prison au mois de May 311, après y avoir demeuré six ans. [Ainsi il y avoit esté mis en 305 ou 306.] ' Il avoit éprouvé tout ce que la persecution avoit eu de plus terrible, les fouëts, les ongles, le fer, le feu, toutes sortes de tourmens, premierement sous Flaccin Prefet [du Pretoire,] puis sous Hierocle gouverneur [de la Bithynie,] l'un des plus grands ennemis qu'eust alors l'Eglise, & enfin sous Priscillien, son successeur. Il avoit esté appliqué neuf fois à differentes questions, & avoit triomphé neuf fois par la grandeur de sa foy, de tout ce que les hommes & les demons avoient de force & de malice. Enfin, le diable si souvent vaincu n'osant plus l'attaquer, & ne voulant pas qu'il remportast la couronne du Martyre par la mort à laquelle il estoit tout preparé, ' se contenta de le faire retenir six ans en prison, jusqu'à ce que Dieu l'en tira par l'édit qu'il contraignit Maximien Galere de publier en 311, pour faire cesser la persecution ' dont il avoit esté luy-mesme l'auteur. ' Lactance attribuë la [n. p. 348.] [c 35. p. 31.] [c. 16. p. 13. 14.] [c. 35. p. 31.] [c. 31. p. 18.] [c. 1. p. 1.]

Digitized by Google

paix de l'Eglise aux prieres que ce Confesseur répandoit tous les jours & à toute heure en la presence de Dieu, avec les autres Confesseurs qui s'estoient aussi acquis par les merites de leur foy une couronne
c.52.p.46. éternelle. 'Et en finissant son livre, il le prie, comme un homme digne d'estre écouté de Dieu, de luy demander qu'il conserve à son Eglise la paix qu'il luy avoit donnée. Il l'assure aussi que Dieu luy reserve toute entiere la couronne du Martyre dans le Ciel, quoique les persecuteurs eussent eu honte de le condanner à la mort. [Le nom de Donat est si commun entre les Saints, qu'il est difficile de discerner si celui-ci est un de ceux que l'Eglise honore.]

n.p.352. 'Mr. Baluze veut que ce soit le mesme Donat à qui Lactance adresse son ouvra-
ir.D.c.1.p. 766. ge De la colere de Dieu. 'Ce livre en effet est posterieur à celui des Institutions, [& par consequent à la persecution de Diocletien. Mais Lactance n'y parle point à ce Donat comme à un illustre Confes-
c.1.p.764. seur.] 'Il luy parle mesme comme à un disciple, qui avoit besoin d'estre instruit & fortifié, pour n'estre pas trompé par l'autorité des sages du monde.

inst.l.2.c. 17.p.217. 'Lactance avoit promis dans ses Institutions de faire un traité exprès pour montrer que Dieu n'est pas moins juste que patient; qu'il a une colere & une justice pour punir les pechez des hommes, & qu'on ne le peut nier, sans ruiner absolument la verité & la Religion. [C'est ce qu'il a fait dans le livre De la colere de Dieu, dont nous parlons, &
Hier.v.ill. c.80. que nous avons encore.] 'S. Jerôme le releve comme un très-bel ouvrage, a écrit
a in Eph.4. p.227.b. avec autant de science que d'éloquence, & qui peut seul suffire pour sa matiere.
Lact.ir.D. c.2.p.766. 'Lactance y cite ses livres des Institutions.

p.767|inst. l.4.c.30.p. 451. a Bar.316. §.56. 'Il témoigne dans l'un & dans l'autre ouvrage, qu'il avoit dessein d'écrire contre toutes les Heresies. a Mais il semble qu'il ait esté prevenu par la mort, puisque S. Jerôme ne parle point de cet ouvrage, qui n'eust pû manquer d'estre fort celebre.

Lact. opif. c.20 p.892. 893. 'Dans le livre De l'ouvrage de Dieu il dit qu'il est resolu d'employer tout son temps & tous ses efforts à traiter ce qui regarde la vie bienheureuse; & cela contre les Philosophes qui promettent d'établir la verité, mais sans la connoistre, & qui la combatent ainsi d'autant plus dangereusement, que leurs discours éloquens & leurs raisonnemens subtils les rendent plus propres à tromper les autres. Il dit qu'il les veut refuter & par les lumieres de la Religion Chrétienne, & par les sentimens contraires dont ils se combatent les uns les autres. [Nous n'avons pas d'ouvrage dont le titre réponde à cette
p.892.2. promesse:] 'mais on croit que c'est ce qu'il fait dans tout le corps de ses Institutions, & principalement dans le dernier livre.

Hier.v.ill. c.80.p.294. c. 'S. Jerôme luy attribuë deux livres "à Asclepiade, que nous n'avons plus. b Lac- NOTE 5.
b Lact.inst. l.7.c.4.p. 650. tance mesme dit qu'Asclepiade "son ami luy avoit dedié un écrit où il traitoit de la providence du souverain Dieu, & dont il raporte un passage. [Nous n'en savons noster.

Balu. misc. t.2.p.461 pr p.3. rien davantage.] 'Mr. Baluze nous a donné un passage sur le dernier jugement, qu'il croit estre de Lactance, parce qu'il l'a trouvé dans un manuscrit entre ses Institutions & son livre De la colere de Dieu. [Il est bien écrit.

Pour les Poësies attribuées à Lactance, nous avons déja parlé de celle du Phœnix.]
Fort.l.3.c. 7.p.78|p. 70. 'Celle qui est sur la Pasque, & dont on chante encore une partie dans quelques Eglises, est aussi parmi les œuvres de Fortunat, & les manuscrits la luy attribuent. [Le Poëme de la Passion est fort beau, & pourroit estre attribué à Lactance, s'il y avoit quelque apparence que l'on mist dés ce temps-là un Crucifix au milieu des Eglises, comme nous faisons
Du Pin, p. 568. aujourd'hui.] 'On ne le trouve dans aucun manuscrit de ses ouvrages. On a encore sous son nom des notes sur Stace, "& d'autres choses semblables que Mr. du &c. Pin dit estre d'un Lactance Placide Grammairien.

Hier.v.ill. c.80. 'Lactance ne composa pas seulement divers ouvrages en vers & en prose; mais
in Gal.4.p. 179.c. a v.ill.c. 80. il écrivit aussi quantité de lettres. 'S. Jerôme en conte huit livres, a dont il y en avoit quatre adressez à Probe, deux à Severe, & deux à Demetrien son disci-
ep.124.p. 32.d. ple. 'Ces lettres estoient quelquefois fort longues: mais il y en avoit peu qui traitassent des matieres de nostre foy; la plusPart parloient de mesures, de la situation des pays, de questions Philosophiques; & n'estoient propres qu'à des Avocats & des gents de lettres. Ce fut ce qui en dégousta le Pape Damase, à qui S. Jerôme les avoit données à lire. [Peut-estre que Lactance en avoit composé une grande partie avant sa conversion, & lorsqu'il enseignoit la Rhetorique; ce qui l'obligeoit de traiter ces sortes de questions.]
Lact.pr.p. 13. 'Gallæus raporte qu'il se trouvoit il n'y a pas long-temps deux livres manuscrits des Epistres de Lactance dans un couvent d'Egmond en Hollande, mais qu'ils ont esté perdus. [Le jugement qu'en fait Damase nous doit consoler de cette perte.

Pour ce qui regarde les ouvrages de Lactance en general, nous avons déja parlé de l'estime qu'on en faisoit pour l'é-
Hier. ep. 84.p.328.e. loquence.] 'S. Jerôme dit que ses Institutions, avec ses deux livres de la formation de l'homme & de la colere de Dieu, sont l'abregé des Dialogues de Ciceron.
ep.13.p. 104.d. 'Il dit autrepart qu'il n'a pas eu autant de bonheur à prouver les veritez Chrétiennes, que de facilité à détruire le men-
Sid.l.4.ep. 3.p.90. songe & l'impieté. 'S. Sidoine luy attribuë le don de refuter, & à S. Augustin celui de prouver & d'établir.

Du Pin, p. 569. 'Quoiqu'on y trouve partout d'excellentes choses pour le dogme & pour la
Lact.p. 895.901. pieté; 'on y rencontre aussi des fautes, que d'autres se sont donné la peine de ramasser: [Ce n'est pas ici le lieu d'examiner s'ils ne se sont point trompez quelquefois eux-mesmes.]
Hier. ep. 65.c.2.p. 191.b. 'S. Jerôme remarque particulierement qu'il ne reconnoissoit point la personne du Saint Esprit, lequel il disoit devoir estre raporté au Pere ou au Fils. Cette opinion detestable & Judaïque se trouvoit, dit-il, en divers en-
b in Gal.4. p.179 c. droits des livres de Lactance, 'b & principalement dans le huitiéme livre de ses Epistres

Digitized by Google

Epistres adressé à Demetrien. 'On ne la trouve point dans ce qui nous reste aujourd'hui de ses écrits : & quelques-uns croient mesme que S. Jerôme a pu ne pas bien entendre son sentiment sur ce point. Du P. p. 570.

'Le mesme Pere n'oublie pas aussi d'y reprendre l'opinion des Millenaires, [dont Lactance parle aussi amplement qu'aucun autre.] Hier. in Ez. 36. p. 507. b. &c.

'Pelage en avoit tiré, sans le nommer néanmoins, quelques passages qui semblent admettre en JESUS-CHRIST un combat contre les vices, & contre les desirs de la concupiscence. S. Augustin en répondant à Pelage, sans savoir de qui estoient ces passages, a peine à y trouver un bon sens : [& nostre dessein ne nous permet pas de nous arrester à y en chercher.] 'Il y en a qui croient que ses ouvrages ont esté alterez par des Heretiques ; '& qu'après tout, ce n'est pas un auteur qu'on puisse alleguer sur des matieres contestées, parce qu'il paroist avoir esté plus Orateur que Theologien, avoir esté peu instruit de la doctrine de l'Eglise, '& avoir traité la Theologie d'une maniere trop Philosophique. 'On trouve qu'il avoit bien lu Tertullien, & qu'il le suit assez souvent. Lact. inst. l. 4. c. 24. 5. p. 428. 431 | Aug. nat. gr. c. 61. p. 322. 1. c. d. Bull. l. 3. p. 415-418. p. 180. 281. 424. Du Pin, p. 569. Bull. p. 429.

'Les fautes & les erreurs qu'on rencontre dans ses ouvrages, les ont fait mettre au rang des Apocryphes par le Concile de Rome sous Gelase : 'Et néanmoins elles ne nous doivent pas empescher de les lire, comme nous en assure S. Jerôme, pour profiter de tant de veritez saintes, [qui y sont dévelopées d'une maniere claire, vive, grande, agréable, & éloquente.] Bar. 316. §. 56. Hier. ep. 65. p. 191. b.

SAINT

ALEXANDRE,

ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

ARTICLE PREMIER.

De S. Achillas predecesseur de S. Alexandre.

[SAINT PIERRE Archevesque d'Alexandrie ayant glorieusement terminé son Episcopat & sa vie par le Martyre, sous le regne de Maximin, " le 25 ou le 26 Novembre de l'an 311,] 'S. Achillas nommé quelquefois Archelaüs, fut mis en sa place, [" & peut-estre dès le 26 de Novembre. S. Athanase exprime en un mot l'excellence & le merite de cet Evesque,] 'en le qualifiant Le grand Achillas. a Eusebe étend davantage son éloge. Il fut, dit-il, fait Prestre en mesme temps que S. Pierius. Il paroissoit dans l'Eglise d'Alexandrie sous l'Archevesque Theonas predecesseur de S. Pierre, '& on luy avoit déslors confié le soin de l'école & des instructions sacrées de la foy. Il pratiquoit autant que personne les plus hautes maximes de la Philosophie ; & sa conduite estoit un modéle aussi illustre que parfait, d'une vie vraiment digne de l'Evangile. 'Gelase de Cyzic dit que des monumens anciens & indubitables nous apprennent que c'estoit un homme très-grave, d'une ame aussi sainte que grande & relevée, & qui faisoit paroistre en toutes choses une prudence & une sagesse admirable. V. son titre. NOTE 1. Eus. chr. & c | Chr. or. p. 116. Ath. or. 1. p. 306. a. a Eus. l. 7. c. 32. p. 289. c. d. Gel C. l 2. c. 1. p. 48.

[Nous savons peu de choses de ce qu'il a fait pour meriter une si haute reputation.] 'S. Athanase nous assure qu'il avoit établi plusieurs Evesques dans l'Egypte, dignes d'estre chassez de leurs sieges par les Ariens, pour ne vouloir pas abandonner la verité & l'innocence. 'Il nous apprend encore qu'il fut, aussi-bien que S. Pierre son predecesseur, l'objet des injures & des calomnies des Meleciens ; [ce qu'il ne pouvoit meriter que par le zele Episcopal avec lequel il combatoit ces Schismatiques.] Ath. fol. p. 863. a. or. 1. p. 306. a | ap. 2. p. 731. c | 777. c.

'Ce fut selon Baronius par un effet de ce zele contre les Meleciens, & pour affoiblir leur parti, 'qu'il receut de nouveau Arius à la communion de l'Eglise, dont S. Pierre son predecesseur l'avoit chassé. Il accorda à ce fourbe le pardon qu'il luy demandoit ; & non seulement il luy permit d'exercer les fonctions du Diaconat qu'il avoit receu de S. Pierre, mais il l'éleva mesme à la Prestrise, comme Sozomene le dit assez clairement : '& selon Theodoret il paroist que dès devant l'Episcopat de S. Alexandre, Arius estoit Prestre, & chargé de l'explication des Ecritures. [Cette reception & cette élevation d'Arius est sans doute une tache dans la vie de ce saint Prelat, quoique pardonnable, puisque ni l'Episcopat ni la sainteté ne donnent pas la connoissance du fond des cœurs, ni la science de l'avenir. Mais ce seroit une faute tout-à-fait inexcusable, s'il estoit vray, comme quelques-uns le pretendent, que " S. Pierre son predecesseur l'eust assuré la veille de son Martyre du crime qu'Arius devoit commettre un jour, & s'il luy eust défendu de la part de JESUS-CHRIST de le recevoir jamais dans l'Eglise, comme on le lit dans quelques fausses histoires. Aussi les nouveaux Egyptiens se fondant sans doute sur cette défense,] 'disent que Dieu tua Achillas à cause qu'il avoit receu avec tant d'imprudence cet Heresiarque. Bar. 310. §. 15. Soz. l. 1. c. 15. p. 416. b. Thdrt. l. 1. c. 1. p. 513. c. V. son titre. Chr. or. p. 116.

[Voilà tout ce que nous savons de l'Episcopat d'Achillas,] 'qui dura peu selon Theodoret [" & la pluspart des autres auteurs.] 'La Chronique Orientale ne luy donne que six mois, ou 20 jours de plus ; & met sa mort le 13 de Juin. [Usuard, Adon, le Martyrologe Romain, & quelques autres, marquent sa feste le 7 de Novembre, comme d'un Evesque illustre par son érudition, par sa foy, par sa conduite, & par ses mœurs.] V. la note 1. Thdrt. l. 1. c. 1. p. 513. b. Chr. or. p. 116.

ARTICLE II.

Quelques actions particulieres de S. Alexandre.

Ath. or. 1. p. 306. a| fol. p. 863. a. 'SAINT ALEXANDRE fut établi " en la place de S. Achillas, selon S. Athanase [& plusieurs autres auteurs.] V. la note 1. a Thdrt. l. 1. c. 1. p. 523. c. a C'estoit un homme dans la vie duquel il n'y avoit rien que de louable, b & dont la doctrine estoit toute Apostolique. b d. c Mar. & F. p. 18. c Un ancien auteur l'appelle un Evesque plein d'une foy divine, plein de sagesse, plein Gel C. l. 2. c. 1. p. 49. du zele & de la ferveur du S. Esprit. ' Il estoit extrémement * aimé & honoré tant τιμιος. du Clergé que du peuple. Il avoit beaucoup d'éloquence, de liberalité, de douceur, de bonté, d'affabilité; en un mot il aimoit Dieu, le prochain, & les pauvres autant que personne,

b.c. ' Sa plus grande gloire a esté d'avoir combatu genereusement à la teste de l'Eglise pour la verité de l'Evangile [& pour Ath. or. 1. p. 304 b. la divinité de JESUS-CHRIST,] 'jusques au dernier soupir, & d'avoir souffert dans un âge fort avancé toutes sortes de travaux & de fatigues pour soutenir l'Eglise contre l'impieté d'Arius, Gel. p. 49. 'quoiqu'il l'eust fait Prestre & le premier après luy Soz. l. 1. c. 15. p. 426. b. selon Gelase de Cyzic, '& qu'il eust une estime particuliere pour luy selon Sozomene. [C'est ce qui fera la plus ample & la plus considerable partie de son histoire. Mais pour la traiter avec plus de liberté & d'exactitude, nous la reserverons pour la derniere, & nous commencerons par le peu que l'antiquité nous apprend de ses autres actions.

L'histoire du Batesme de S. Athanase, & du jugement qu'Alexandre en porta, merite de tenir le premier rang, soit pour la celebrité de la chose, soit pour le temps, puisque si elle est veritable, elle doit estre arrivée dès le commencement de cet Episcopat. Mais il suffit de l'avoir marquée ici, pour " l'examiner à fond en un autre endroit. V. Saint Athanase. La difficulté qu'il y a sur cette histoire n'empesche pas que nous Ruf. l. 1. c. 14. p. 169. 1. ne puissions recevoir] 'ce que disent Rufin & Sozomene, que S. Alexandre recommanda extrémement l'éducation de S. Athanase à ses parens, & qu'après qu'il eut esté suffisamment instruit dans les lettres humaines, il le retira auprès de Soz. l. 2. c. 17. p. 467. c. luy, 'le faisant mesme " manger à sa table, * & s'en servant pour écrire sous luy. ὁμοδίαιτον. * υπογραφέα. [Ainsi c'est à luy que nous sommes obligez d'avoir nourri & élevé cette brillante lumiere de l'Eglise.

Il fut aussi fort heureux dans le choix de ceux qu'il établit Evesques en differen- Ath. fol. p. 863. a. tes villes d'Egypte,] 'puisqu'ils aimerent mieux perdre leur dignité sous Con- p. 868. d. stance, que d'abandonner la verité. 'Saint ap. 1. p. 693. b. Athanase en nomme quelques-uns. " Il paroist qu'il choisissoit ordinairement pour ce ministere ceux qui s'estoient sanctifiez auparavant par la retraite & par les plus saints exercices des solitaires.

p. 683. a. ' Il fit bastir dans Alexandrie l'Eglise appellée de Theonas, & c'estoit de son temps la plus grande de la ville. Elle n'estoit pas encore achevée, lorsque la multitude du peuple fidéle rendant les autres Eglises trop petites, il fut contraint de p. 685. d. tenir l'assemblée dans celle-ci: '& quand elle fut ensuite entierement bastie, il la p. 682. 683. dédia avec les solennitez ordinaires. ' Saint Athanase ayant depuis esté obligé de faire la mesme chose, & en estant blasmé par quelques-uns, il se défendit tant par l'exemple du bien-heureux Alexandre, comme il l'appelle, que par ceux des Evesques de Treves & d'Aquilée qui l'avoient suivi.

Boll. 26. Feb. p. 659. e. ' Les nouveaux Grecs, suspects dans les choses mesmes les plus probables, disent que la Reine Cleopatre ayant autrefois fait bastir un temple à Saturne, où les payens adoroient un certain Michel, Saint Alexandre brisa l'idole, dont il fit une croix, & consacra le temple sous le nom de S. Michel [Archange. Je croy que cette histoire trouvera peu d'approba- Euty. p. 435. teurs.] 'Eutyque la raporte avec des circonstances qui la rendent entierement insoutenable.

Chr. or. p. 116. 'La Chronique Orientale assure sur le raport, dit-elle, de Saint Athanase, que S. Alexandre ne lisoit jamais l'Evangile assis, mais toûjours debout, & ayant une lampe allumée, mesme dans sa chambre, & qu'il n'a jamais mangé qu'après le coucher du soleil.

ARTICLE III.

Dieu rend témoignage à la foy de S. Alexandre: Il est calomnié par les Meleciens.

[CE fut au commencement de l'Episcopat de S. Alexandre, "& ap- V. S. Pacome. Boll. 14. May, gr. 65. e. paremment dès l'an 313,] 'que S. Pacome se resolut d'embrasser la vie solitaire. Il se trouva en mesme temps fort importuné par les solicitations des Meleciens & des Marcionites, qui taschoient de l'attirer à leur parti dans l'esperance qu'ils luy donnoient d'y trouver la verité. Il savoit d'ailleurs qu'il y avoit encore plusieurs autres sectes qui se vantoient chacune d'avoir la verité parmi elles: [& il n'avoit pas alors assez de lumiere pour savoir qu'elle ne se peut trouver que dans l'Eglise Catholique, où il avoit déja esté batizé.] Dans le trouble où cette diversité d'opinions le mettoit, il conjura Dieu avec larmes de luy faire connoistre où estoit cette verité que chacun luy promettoit; & alors il vit dans une extase, toute la terre couverte de tenebres, hormis que du costé de l'Orient il y avoit une étoile brillante & fort élevée. Parmi les tenebres qui couvroient tout le reste, il entendoit diverses voix qui crioient toutes, *La verité est ici.* Il entrevoyoit aussi quantité de personnes qui couroient vers chacune de ces voix, en se suivant les unes les autres. Mais en mesme temps une autre voix se fit entendre du costé de la lumiere qui paroissoit à l'Orient, & cette voix crioit: „ Ne vous laissez „ point tromper par ceux qui vous entraî- „ nent dans les tenebres: suivez cette lu- „ miere; car c'est là qu'est la verité. „ f. 'Pacome entendit aussi-tost une autre voix qui luy disoit à luy-mesme: „ Cette lu- „ miere

„ miere brillera plus que le soleil ; car „ c'est la predication de l'Evangile qui „ s'enseigne dans la sainte Eglise où vous „ avez esté batizé ; & celui qui vous y „ appelle est Jesus-Christ mesme, „ [qui parle] dans Alexandre l'Evesque „ d'Alexandrie. „ &c. " [Voilà le témoignage que Dieu voulut rendre à la foy pure & Orthodoxe de ce saint Evesque, qui alloit estre attaquée par les calomnies des Ariens.]

Nor. ep. p. 19. a| 405. c. a Oecu. pr. p. 16.

' Dans un écrit que des personnes habiles attribuent à un Euthale Diacre, a & qui paroist fait en 396, on lit que S. Marc estoit enterré à Alexandrie dans les Bucoles, avec Isar le premier Martyr de Lyque [ou Lycople,] qu'Alexandre avoit fait apporter [de cette ville de Thebaïde,] pour le mettre à l'endroit où tous les Evesques [d'Alexandrie] sont inhumez. [Je ne trouve rien de ce Martyr, mesme dans les anciens Martyrologes qui portent le nom de S. Jerôme.]

Ath. or. 1. p. 306. a. ap. 2. p. 777. c. p. 731. c. Soz. l. 2. c. 17. p. 465. d. Epi 68 c. 3. p. 719. c. c. 4. p. 719. c| 69. c. 3 p. 729. b. c.

' Les Meleciens qui avoient persecuté les deux predecesseurs de S. Alexandre, ne manquerent pas de le traiter de la mesme sorte. ' Ils ne se contenterent pas de le charger d'injures & de calomnies ; ' mais ils formerent mesme des accusations contre luy, qu'ils porterent jusques aux oreilles du Prince. [Nous ne savons point le détail de cette affaire, ni mesme si ce fut devant Constantin ou devant Licinius qu'ils l'accuserent. Il nous suffit de savoir] qu'ils réüssirent aussi peu dans ce dessein que dans les autres qu'ils avoient formez, soit contre luy, soit contre ses predecesseurs. ' Et S. Athanase entreprit toûjours sa défense, comme un fils celle de son pere. [Il est aisé de découvrir après cela l'imposture de ceux qui ont fait croire à S. Epiphane,] ' que Melece vivoit en bonne intelligence avec S. Alexandre, ' qu'il luy estoit soumis, & mesme que ce fut luy qui reconnut le premier l'Heresie d'Arius, & la découvrit à ce Saint. [Il nous resteroit encore beaucoup à dire sur le sujet des Meleciens. Mais comme cela est meslé avec d'autres faits plus importans, nous nous reservons à en parler en son lieu.]

70. c. 9. p. 821. d.

' Le mesme S. Epiphane nous apprend qu'il y eut quelque dispute dans l'Eglise du temps de S. Alexandre, touchant le temps de la celebration de la feste de Pasque. Il semble dire qu'un Crescent en fut auteur, qu'il y eut de grands combats entre luy & le Saint, & mesme qu'ils écrivirent l'un contre l'autre. [Nous n'avons pas d'autre lumiere sur ce point.]

ARTICLE IV.

L'Eglise d'Alexandrie troublée par Arius & quelques autres : S. Alexandre tasche à ramener Arius par la douceur.

Thdrt. l. 1. c. 1. p. 523. c. d | hær. l. 4. c. 1. p. 231.

[Il faut venir enfin à l'histoire de l'Arianisme, où nous ne raporterons que les choses ausquelles S. Alexandre a eu part, reservant le reste pour le titre mesme des Ariens.] ' On pretend que la jalousie qu'eut Arius de voir le Saint sur le thrône de l'Eglise d'Alexandrie, fut ce qui le fit tomber dans l'Heresie. Car il ne pouvoit aimer celui dont le merite estoit un obstacle à son ambition, ni retenir au-dedans de luy mesme la haine qui luy rongeoit le cœur. Comme il ne trouvoit cependant rien à reprendre dans une vie aussi pure qu'estoit la sienne, il s'attaqua à sa foy & à sa doctrine : ' & parce que son Evesque preschoit conformément à ce qu'il avoit appris de l'Eglise, que Jesus-Christ nostre Sauveur est aussi nostre Dieu, & un seul Dieu avec son Pere, il voulut soutenir que ce Prelat se trompoit, & tomboit dans l'Heresie de Sabellius. Ce fut donc pour le faire Heretique qu'il devint luy mesme Heretique, & qu'il commença à dire que Jesus-Christ n'est point Dieu, mais une créature tirée du néant, & à proferer " plusieurs autres blasphêmes &c. [que nous n'osons raporter ici.]

ib | Socr. l. 1. c. 5. p. 9. b.

Epi. 69. c. 1. p. 727. c. d. V. §. 12. c. 2. p. 728. c. d.

' Comme Arius estoit non seulement Prestre, mais aussi " Curé de l'Eglise de Baucale dans Alexandrie, [& qu'il avoit assez de talens exterieurs ; la hardiesse qu'il eut de prescher une nouvelle doctrine contraire à son Evesque, ne pouvoit manquer de faire un grand éclat & beaucoup de trouble dans cette ville : Et ainsi il ne faut pas s'étonner si] ' Saint Epiphane nous dit que durant qu'Arius preschoit d'un costé son impieté, on voyoit d'autres Curez, comme Colluthe, Carpone, & Samate, prescher les uns d'une façon, les autres d'une autre ; & les peuples partageant leurs sentimens aussi-bien que leurs louanges, s'appeller les uns Ariens, & les autres Colluthiens. Car, ajoute S. Epiphane, Colluthe inventa aussi une nouvelle doctrine ; ' & mesme ce fut l'impieté d'Arius qui luy servit de pretexte. [Mais nous en parlerons " en un autre endroit. Pour Carpone & Sarmate, s'ils s'exprimerent quelque temps d'une maniere qui leur estoit particuliere, ils ne formerent pas néanmoins de nouvelles sectes,] ' & ne firent qu'appuyer l'impieté d'Arius avec lequel ils furent chassez de l'Eglise.

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 525. c. V. §. 10. Soz. l. 1. c. 15. p. 427. a. b.

Thdrt l. 1. c. 1. p. 524. a. a Soz. p. 426. c. Ruf. l. 1. c. 1. p. 159. Soz. p. 416. b. Socr. l. 1. c. 6. p. 9. d. Epi. 69. c. 3. p. 729. c. d.

' Alexandre qui estoit un genereux défenseur des Dogmes Apostoliques, [ne put pas dissimuler ces desordres,] a surtout voyant que quelques-uns le blasmoient de tolerer trop long-temps cette nouvelle Heresie. ' Mais comme aussi c'estoit un esprit de luy mesme doux & paisible, il songea moins à condanner Arius qu'à le guerir. ' Et mesme il faisoit une estime particuliere de ce Prestre : [de sorte qu'il estoit bien éloigné] ' d'agir contre luy par un esprit de colere, comme Socrate nous le voudroit persuader. ' Il le fit venir pour s'assurer par luy-mesme si ce qu'on luy avoit raporté de luy estoit veritable : & Arius n'hesita point, ne trembla point ; mais avec une effronterie & une impudence insupportable, il avoua & soutint les blasphêmes les plus horribles, comme on le peut voir, dit S. Epiphane, dans l'information qui s'en fit. ' Alexandre s'efforça néanmoins de le corriger par ses exhortations & par ses avis, ' ne voulant pas encore porter cette affaire à un jugement solennel.

Thdrt. p. 524. a | Ruf. p. 159. 1. Gel. C. l. 2. c. 2. p. 50.

Soz. p. 426. c. d.

' Esperant le pouvoir gagner plus aisément, s'il luy donnoit moyen de faire paroistre qu'il s'estoit plutost rendu à la lumiere

lumiere de la raison, qu'il n'avoit cedé au poids de l'authorité; il fit faire une conference où paroissant comme juge avec son Clergé, il donna toute liberté à Arius de se défendre contre ceux qui l'accusoient. Mais il arriva alors, comme il est ordinaire dans ces sortes de disputes, que chacun soutenant opiniatrément son sentiment, il fut impossible de le faire convenir de rien, ni dans cette conference, ni dans une seconde qui se tint encore sur cette affaire. p.427.a. 'Sozomene ajoute que durant la dispute, Alexandre sembloit indeterminé, & louoit tantost les uns, tantost les autres, mais qu'enfin il se declara pour la Consubstantialité. [Il est aussi peu étrange qu'un juge dissimule ses sentimens, comme il est indubitable qu'Alexandre ne doutoit nullement de la verité, quoique Sozomene semble le vouloir faire croire.

Ce fut peut-estre en cette occasion] Baf.in Eun. l. 1. p. 699. e. 'qu'Arius voulant tromper Alexandre, luy presenta, à ce qu'on dit, une declaration de sa foy, dont les Eunomiens se servirent encore depuis, p.700.b.c. '& qui est raportée par S. Basile. Ce n'est qu'une confession fort simple des trois Personnes divines, a 699 e. 'très-bonne & très-Catholique, mais qui n'excluoit point toutes les mauvaises explications qu'on y eust voulu ajouter. d. 'Quelques Peres s'en estoient servis pour exprimer simplement leur pensée, & hors des disputes qui les eussent obligez de s'expliquer davantage. [Arius] d. 'pouvoit l'alleguer, pour pretendre qu'il n'enseignoit que ce qu'il avoit appris des Peres: [mais c'estoit un artifice bien grossier.]

ARTICLE V.

Arius est condanné par le Synode d'Alexandrie, & par le Concile d'Egypte.

Socr. l. 1. c. 6. p. 12 c. 'Arius ne s'estant point rendu à l'autorité des Ecritures qu'Alexandre produisit souvent contre luy, & par Soz. l. 1. c. 15. p. 427. a. lesquelles il ruina souvent sa doctrine, 'il n'obeït point non plus au commandement que le mesme Alexandre luy fit d'abandonner son Heresie pour se soumettre au sentiment de l'Eglise. Ainsi ce Saint fut contraint d'en venir contre luy à l'excommunication, Socr. p. 12. d. 'quelque douleur qu'il ressentist de sa perte. a Gel. C. l. 2. c. 2. p. 50. a Il y fut d'autant plus obligé, qu'il vit que le retardement donnoit à l'Heresie le moyen de s'étendre, & que ce feu passant d'Alexandrie dans Soz. p. 427. a. b. les autres villes, 'l'impieté Arienne estoit receuë favorablement de beaucoup de personnes, non seulement du Clergé, mais de l'ordre mesme des Evesques.

Cotel. ap. n. p. 317. 318. 'Dans un fragment que Mr. Cotelier nous a donné, nous trouvons que Saint Alexandre adressa une lettre à Arius & à ses partisans, pour les exhorter à renoncer à leur impieté, & à embrasser la foy Catholique, [dont il y faisoit sans doute une exposition. Nous ne voyons pas si] Ath. vit. p. 4. 1. c. 'cette lettre preceda la condannation d'Arius, a c. 1. B. p. 396. a mais nous trouvons qu'elle fut signée par les Ecclesiastiques d'Alexandrie, & apparemment aussi par ceux de la Mareote. "Ainsi il semble qu'on y peut raporter assez raisonnablement] NOTE 1. Gel. C. c. 3. p. 59-61. 'cette souscription des Prestres & des Diacres d'Alexandrie & de la Mareote, que Gelase de Cyzic nous a conservée, & qu'il met après la lettre circulaire dont nous parlerons dans la suite. Ath. t. 1. B. p. 400-402. 'Elle est encore plus ample dans la nouvelle édition de S. Athanase, où l'on [1] conte 36 Prestres & 44 Diacres. Ils témoignent tous par leur signature, consentir à ce qui avoit esté écrit, & à la deposition tant d'Arius que des complices de son impieté. [Si donc cette signature se raporte à la lettre dont nous parlons, cette lettre n'a esté écrite qu'après la sentence prononcée contre eux.] p. 401. a. 'Entre les Diacres de la ville qui y signent, il y a deux Athanases, le quatriéme & le neuviéme. [L'un des deux est sans doute p. 400. d. le grand Athanase.] 'Le premier des Prestres est Colluthe: [mais il est difficile de croire] vit. p. 5. 2. b. 'que ce soit celui mesme "qui fit schisme, [si l'on ne veut abandonner ce qu'en dit S. Epiphane. V. § 10.

L'affaire d'Arius estoit trop importante pour se contenter de ce qui avoit esté fait par le seul Clergé d'Alexandrie.] Socr. p. 9. d. p. 11. c. 'Alexandre assembla donc un Concile 'des Evesques d'Egypte & de Libye, au nombre de près de cent, Epi. 69. c. 3. p. 729. d. a d. 68. c. 4. p. 719. 720. 'outre ses Prestres qui y assisterent aussi. a Là il interrogea Arius sur sa foy & sur l'Heresie dont on l'accusoit: Et ce miserable au lieu de la desavouër, la declara impudemment telle qu'elle estoit. Ath. dec. Nic. p. 294. 295. 'S. Athanase raporte quelques-uns des blasphêmes qu'Arius proferoit, & pour lesquels il fut chassé de l'Eglise par S. Alexandre. p. 294. b. 'Mais il ne le fait qu'en en demandant pardon à ses auditeurs, p. 295. d. '& en se plaignant d'estre contraint d'écrire des choses si abominables. Socr. p. 11. b. [Ce fut peut-estre alors que] 'quelqu'un demandant à Arius si donc le Verbe de Dieu pouvoit changer, comme le diable avoit changé, il ne trembla point en répondant qu'il le pouvoit, parce qu'il estoit d'une nature muable.

b. c. 12. d. 'Les Prelats ayant donc oüi ses blasphêmes de sa propre bouche, l'anathematizerent avec ses sectateurs, & les declarerent separez de l'Eglise & de la foy Catholique. ["Entre ces sectateurs d'Arius estoient deux Evesques de Libye, V. les Ariens § 4. Second & Theonas, Carpone, Sarmate, & plusieurs autres Prestres ou Diacres d'Alexandrie; Piste Prestre, & quelques autres Ecclesiastiques du Canton de la Mareote dans le Diocese d'Alexandrie; & un assez grand nombre de Laïques. Nous croyons devoir mettre leur condannation en l'an 319, pour les raisons qu'on en pourra voir "en un autre endroit.] Ibid. note 2.

Socr. l. 5. c. 22. p. 288. b. Soz. l. 7. c. 19. p. 734. d. 'S'il en faut croire les Historiens, les desordres qu'Arius avoit causez par ses predications, & la crainte qu'un pareil malheur n'arrivast, firent oster aux Prestres dans Alexandrie le pouvoir d'annoncer au peuple la parole de Dieu, & la fit reserver à l'Evesque seul. [Cela n'est pas fort aisé à croire, estant impossible que l'Evesque fust toûjours en état de prescher, & tout le peuple ne pouvant pas le

1. Dans Gelase il n'y a que 33 Prestres, & 2 Diacres.

le venir entendre dans la mesme Eglise. Ainsi il faut apparemment mettre ce fait avec ce que Sozomene dit au mesme lieu,] que personne ne preschoit à Rome, ni le Pape, ni aucun autre. [Je ne sçay pas mesme comment Socrate se peut accorder avec luy-mesme sur ce point,] ' puisqu'il dit qu'à Alexandrie tous les mécredis & les vendredis on lisoit les Ecritures, & que les Docteurs les expliquoient. Socr. p. 287.a.

ARTICLE VI.

S. Alexandre écrit contre les Ariens, & refuse de les recevoir dans l'Eglise.

V. les Ariens. [ᵃ ARIUS après cette double excommunication, quitta Alexandrie, & s'en alla avec les principaux de ses partisans dans la Palestine, où il en trouva & en fit d'autres, mesme dans l'ordre sacré des Prelats. Ce fut par cette raison que quelques Evesques le receurent à leur communion, luy permettant de tenir des assemblées avec ses sectateurs; & beaucoup d'autres tant de la Palestine que des provinces plus éloignées, écrivirent en sa faveur à S. Alexandre.]

' Dés que ce Saint sceut les pratiques qu'Arius faisoit dans la Palestine & dans la Syrie; il écrivit diverses lettres aux Evesques de la Palestine, de Phenicie, & de la basse Syrie, pour se plaindre de ceux qui avoient receu cet Heretique. [C'est apparemment ce qu'entend Sozomene, lorsqu'il dit] 'qu'Alexandre voyant Arius appuyé de divers Evesques considerables par leur vie qui paroissoit sainte, & par leurs discours qui estoient éloquens & persuasifs, se resolut d'écrire de tous costez pour empescher les Evesques de communiquer avec les Ariens. [On ne voit pas bien si c'estoient autant de lettres differentes qu'il y avoit d'Evesques à qui il écrivoit, ou une seule commune à tous, dont on faisoit diverses copies, ou quelques-unes de differentes selon les differentes sortes d'Evesques qu'il avoit à instruire, à animer, ou à combatre.] Epi.69 c.4. p.730.a.b. Soz. l. 1. c. 15. p. 427. d.

' Après avoir écrit ces lettres à tous les Evesques contre Arius, [& avant que de les envoyer,] il fit assembler tous les Ecclesiastiques tant de la ville que du Canton de la Mareote, afin de leur lire ce qu'il écrivoit à ses confreres, & qu'ils témoignassent [en y souscrivant,] qu'ils estoient dans les mesmes sentimens que luy, & qu'ils approuvoient la condannation d'Arius, de Piste, & de leurs complices. [Il paroist donc que ces lettres parloient nommément de Piste; ce qui les distingue des deux que nous avons de luy, & dont nous parlerons dans la suite.] ' S. Epiphane marque nommément qu'il écrivit à Eusebe de Cesarée, à Macaire de Jerusalem, à Asclepe de Gaze, à Longin d'Ascalon, à Macrin de Jamnia, & à un ancien Zenon de Tyr, [ce qui fait une difficulté que nous examinerons ᵇ en un autre endroit.] Cotel.ap.n. p.317.318. Epi.p.730. b. V. S. Eustathe.

'Les Evesques ayant receu ces lettres, répondirent à S. Alexandre pour s'excuser & se justifier, les uns avec sincerité, & les autres avec déguisement & Hypocrisie. Il y en eut qui declarerent qu'ils n'avoient point du tout receu Arius; d'autres avouerent qu'ils l'avoient receu par ignorance; d'autres disoient qu'ils ne l'avoient receu que pour le gagner, & le ramener à son devoir. c.

' Arius voyant que ces lettres qu'Alexandre avoit envoyées partout, faisoient que personne ne le vouloit plus recevoir, il se retira chez Eusebe de Nicomedie, qui estoit tout à fait à luy; '& qui se consideroit comme chassé de l'Eglise en sa personne, parce qu'ils n'avoient tous deux que les mesmes sentimens & la mesme impieté. ' Aussi cet Eusebe écrivit plusieurs fois en faveur d'Arius à S. Alexandre, ' pour le prier d'assoupir cette dispute, de lever l'excommunication prononcée contre Arius & ses sectateurs, & de les recevoir dans l'Eglise. [S. Alexandre n'eut garde de se rendre à ces importunitez d'Eusebe,] puisqu'il ne luy demandoit la paix pour les Ariens, qu'en soutenant que leurs opinions n'estoient pas mauvaises. 'Arius mesme & ses disciples luy écrivirent aussi de chez Eusebe: mais bien loin de se retracter de leurs erreurs, ils pretendoient mesme les avoir apprises de ce bien-heureux Pape: [Car c'est ainsi qu'un reste de respect les obligeoit de le qualifier. Cette lettre ne put donc que donner au Saint une nouvelle horreur de leur impudence;] '& comme dit Saint Athanase, sa pieté mesme l'empécha de recevoir ces impies. c.5.p.730. c.d. Ath. ap.2. p.725.d. d | Soz. p. 427.d. Socr. p.14. d. Ath. de syn. p.885. ap.2.p.725. d.

' Comme il avoit souvent avec luy S. Athanase, qui estoit alors Diacre, & qu'il l'honoroit beaucoup; [les Ariens crurent que c'estoit luy qui l'animoit contre eux;] '& ce fut la premiere origine de cette haine implacable qu'ils luy témoignerent toûjours depuis. d. p.726.a.

ARTICLE VII.

S. Alexandre demande à tous les Evesques la condannation des Ariens, & se plaint des Eusebiens leurs fauteurs.

[EUSEBE de Nicomedie ne cessoit point de faire de nouveaux efforts pour son Arius. ᵃ Il écrivoit de tous costez en sa faveur: il le fit recevoir par les Conciles de la Bithynie & de la Palestine, & luy fit donner la permission de tenir des assemblées illegitimes & Schismatiques. Il ne laissoit pas en mesme temps de faire encore solliciter S. Alexandre par divers Evesques, de l'admettre à la reconciliation.] 'George Prestre d'Alexandrie, qui estoit alors à Antioche, voulut aussi se mesler de faire le mediateur. Mais il ne travailloit pour les Ariens, que parce qu'il estoit Arien luy-mesme; outre que sa vie estoit indigne du Sacerdoce: de sorte que S. Alexandre fut obligé de le deposer. V. les Ariens §.8. Ath. de syn. p.886. 887 | fug. p. 718.d.

[Ce saint vieillard ne se contentoit pas de resister genereusement aux solicitations des Ariens; mais s'ils avoient beaucoup de temerité & d'empressement pour attaquer la verité, il n'avoit pas moins de courage & de vigilance pour la défendre:] 'Comme il employoit toutes sortes de remedes pour guerir les plaies des Fidéles, Thdrt. l. 1. c. 3. p. 536. b.

Digitized by Google

Fideles, il crut qu'un des moyens les plus propres pour ramener ceux qui s'estoient égarez, estoit de leur faire voir la verité Catholique autorisée par le consentement universel des Evesques. 'Il composa donc "un memoire, ou un Tome comme il l'appelle, qu'il envoya dans les provinces pour le faire signer. Lorsqu'il écrivit à S. Alexandre de Constantinople la lettre dont nous allons bientost parler, ce Tome estoit déja signé par toute l'Egypte & la Thebaïde, par la Libye & la Pentapole, par la Syrie, la Lycie, la Pamphylie, l'Asie [proprement dite,] la Cappadoce, & par les autres provinces d'alentour. Et les Evesques de ces lieux luy avoient envoyé outre leur signature, des lettres pleines d'une juste indignation contre ces nouveaux ennemis de la verité. 'S. Alexandre eut soin de recueillir toutes ces lettres, comme Arius de son costé ramassoit toutes celles que l'on écrivoit en sa faveur.

a b. — Note 3. — Socr l.1. c. 6.p.15.

[La vieillesse de S. Alexandre ne l'empeschoit pas d'entreprendre encore d'autres travaux pour la verité.] 'Il eust bien desiré d'étoufer cette dispute dans le silence, afin que l'Heresie demeurast au moins renfermée dans ses premiers auteurs, sans en corrompre beaucoup d'autres. Néanmoins quand il vit qu'Eusebe prenoit ouvertement la protection de ces Apostats, & qu'il écrivoit partout en leur faveur, 'il eut peur que s'il dissimuloit ce mal plus long-temps, il ne causast la perte de beaucoup d'ames, & qu'il ne fust responsable de ceux qui pourroient en estre surpris faute de connoistre la verité. 'Il se crut donc obligé de faire voir à toute l'Eglise quelles estoient les personnes & les Dogmes de ces Heretiques, 'Il écrivit de tous costez, comme nous en avons déja touché quelque chose, un grand nombre de lettres: & il s'en trouvoit encore jusqu'au nombre de 70 du tems de S. Epiphane, que les personnes curieuses gardoient [avec soin, les "unes] circulaires, [les autres] adressées à divers Evesques. 'Il en avoit envoyé jusqu'en Occident, puisque Libere dit que l'on gardoit à Rome celle qu'il avoit écrite au Pape S. Silvestre, où il luy mandoit qu'il avoit excommunié onze Prestres ou Diacres parce qu'ils suivoient l'Heresie d'Arius. [C'est peut-estre de là qu'est tirée] 'la parole que Victorin cite de luy, Que le Pere engendre toûjours son Fils. 'S. Maxime Abbé, [celebre défenseur & Confesseur de la verité au VII. siecle,] cite quelques passages d'une lettre de S. Alexandre contre les Ariens, adressée à Eglon Evesque de Cynople en Egypte.

p.10.b. — Ruf. l.1. c. 1.p.159. — Socr. p.10. c. — Epi.69.c.4. p.730.b. — Note 4. — Par.318. §. 59. — Bib.P.t.4.1. p.202.c. — Max.t.2.p. 152.155.

De tout ce grand nombre de lettres que le Saint écrivit pour la défense de la divinité du Verbe, il ne nous en reste plus que deux, qui nous ont esté conservées, l'une par Socrate, & l'autre par Theodoret.] 'La premiere est adressée generalement à tous les Evesques de l'Eglise. Le Saint la commence par les raisons qui l'obligeoient à l'écrire; dont l'une estoit de satisfaire à la loy de l'union Episcopale, qui oblige les Prelats à donner & à prendre part à tout ce qui se passe en chaque Eglise, comme estant tous membres d'un mesme corps; 'l'autre d'empescher le mal que pouvoient faire les lettres d'Eusebe de Nicomedie, dont il parle avec une liberté, & une force digne d'un Evesque, '& à toutes les solicitations duquel il supplie que l'on n'ait aucun égard. 'Il nomme ensuite ceux qui avoient esté excommuniez, 'afin qu'on ne les receust nullepart, & qu'on n'eust mesme aucune communication avec eux. 'Il passe de là à l'explication, & à la refutation de leurs dogmes, 'où il mesle la condannation de leur doctrine & de leurs personnes par le Concile d'Egypte, 'après que l'on avoit employé toutes sortes de moyens pour leur faire connoistre la verité, '& après que les Prelats avoient eux-mesmes oüi leurs blasphêmes de leur propre bouche.

Socr. p. 10. a. — b.c. — c|13.c. — p.10.d. — p.13.b.c. — p.10. d-13. — p.11.c|13. b. — p 12.c. — p.11.b|13. b.

'Gelase de Cyzic raporte cette mesme lettre, & y ajoute les souscriptions des Prestres & des Diacres d'Alexandrie, & de la Mareote, qui consentent à la deposition d'Arius & des complices de son impieté. [Nous avons déja parlé de ces souscriptions, "& nous avons dit qu'elles se pouvoient aussi raporter à d'autres actes faits dans le temps de la condannation d'Arius.] 'Quelques-uns croient que cette lettre a esté écrite vers l'an 321, lorsqu'Arius estoit encore à Alexandrie. [Nous ne voyons point que] 'ni la lettre, ni l'acte appellé la condannation d'Arius qu'on cite pour cela, [en donnent aucun fondement:] '& on est obligé de dire qu'Eusebe de Nicomedie, après avoir esté traité par S. Alexandre à la face de toute l'Eglise, de la maniere que l'on voit dans cette lettre, & comme il le meritoit, luy écrivoit néanmoins encore pour luy demander la reconciliation d'Arius. [C'est à quoy nous voyons peu d'apparence.]

Gel C. l.2. c. 3. p 59. 60. — V. la note 2. — Ath.vit. p. 42. — p.45. — p.52.f.

ARTICLE VIII.

S. Alexandre écrit à l'Evesque de Byzance.

[La lettre que raporte Theodoret est encore beaucoup plus longue que celle dont nous venons de parler. Elle n'est pas tout-à-fait circulaire,] 'puisqu'assurément elle n'estoit pas pour ceux qui avoient déja signé le Tome de nostre Saint. 'Elle ne porte mesme dans l'inscription "que le nom du seul Alexandre, qui estoit alors Evesque de [Byzance nommée] Constantinople peu d'années après. [Mais comme elle parle toûjours à plusieurs, il est visible qu'elle s'adressoit encore à d'autres, & apparemment à tous les Evesques de la Thrace.

Thdrt. l. 1. c 3. p.536. a. — p.525.a. — Note 5.

Le sujet de cette lettre est fort semblable à celui de la lettre circulaire qui est dans Socrate.] 'Car elle est écrite pour prier les Evesques de ne recevoir ni les personnes, ni les lettres des Ariens, entre lesquels le Saint nomme souvent Arius mesme, & Achillas 'qui estoit l'un des Prestres de sa faction. ᵃMais il y ajoute la demande qu'il leur fait de signer le Tome qu'il leur envoyoit, comme avoient fait déja beaucoup d'autres, dont il leur envoyoit aussi les lettres avec la

b.c|535.c. d. — Epi.69.c.8. p.733. d. &c. — ᵃ Thdrt. p. 536 a.b.

la sienne par un de ses Diacres nommé Apion, 'que quelques exemplaires qualifient Archidiacre. ["Cette demande nous fait juger que cette lettre est posterieure à l'autre, & peut-estre mesme n'a-t-elle esté écrite qu'en 323 ou 324.] n.p.8.a.d. Note 6.

'Le Saint après y avoir representé d'abord l'origine de l'Heresie Arienne, qui estoit l'ambition & l'avarice, '& s'estre plaint tant des assemblées particulieres, '& du Schisme des Ariens, que des seditions qu'ils excitoient, 'de leurs cabales, '& de leur mauvaise conduite; '& après avoir témoigné qu'on avoit esté contraint de les chasser de l'Eglise par un consentement unanime; il vient à l'explication & à la refutation de leur Heresie; surquoi il s'étend beaucoup. 'Il finit ce discours en remarquant que l'Heresie d'Arius est une suite de celle d'Artemas & de Paul de Samosates. Il y ajoute S. Lucien [Prestre d'Antioche,] lequel, dit-il, estoit demeuré separé de l'Eglise durant le temps de trois Evesques. [Nous avons traité cette difficulté sur S. Lucien mesme.] c.3.p.515.b. c. p.516.a. b.d. a.b. b|535.c. p.531.c.

'Il se plaint ensuite de trois Evesques de Syrie, qui donnoient de nouvelles forces à l'impieté d'Arius en favorisant sa personne, & il en remet le jugement à ce que les Prelats à qui il écrit, trouveroient à propos de faire. ["On ne voit pas bien quels estoient ces trois Evesques, si on ne l'entend] 'd'Eusebe de Cesarée, Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythople, qui avoient assemblé un Concile pour donner permission à Arius de tenir des assemblées de ceux de son parti.] 'Il reprend encore la refutation des Ariens; mais son zele s'échaufe particulierement sur le mépris qu'ils faisoient de la tradition & du sentiment de l'Eglise, & sur ce qu'ils se vantoient d'estre les inventeurs de leur doctrine. d. V. la note 6. Soz. l. 1. c. 15. p. 428. a. b. Thdrt. p. 532.

'Il fait ensuite une confession fort ample de sa foy, 'pour répondre aux calomnies que ces Heretiques publioient contre luy. 'Et après cette confession, il ajoute ces belles paroles: „Voilà ce que „nous enseignons, voilà ce que nous „preschons, voilà les dogmes Apostoli„ques de l'Eglise, pour la défense des„quels nous sommes prests de souffrir la „mort, sans apprehender les menaces de „ceux qui usent de violence pour nous „les faire abjurer: Et quand mesme ils „employeroient contre nous la crainte „des plus horribles tourmens, ils n'au„roient point la force de nous faire per„dre la confiance que nous avons en ces „saintes veritez. " „ p.533-535. p.532.b| 533.a. p.535.b. Note 7.

'Theodoret après avoir raporté cette lettre, ajoute que S. Alexandre en écrivit de semblables à S. Philogone d'Antioche, à S. Eusthathe alors Evesque de Berée, [& depuis d'Antioche,] & à tous les autres défenseurs des veritez Apostoliques. p.536.c.

ARTICLE IX.

Constantin écrit à S. Alexandre & à Arius pour les reconcilier.

[DUrant que l'Eglise estoit troublée par l'Arianisme, Constantin devint maistre de l'Orient par l'entiere victoire qu'il remporta sur Licinius l'an 323, au mois de Septembre. Ce Prince estoit alors dans la ferveur de son nouveau Christianisme; & il avoit un desir aussi ardent que juste non-seulement de rendre cette Religion glorieuse devant ses ennemis par diverses loix qu'il faisoit en sa faveur, & par le soin qu'il avoit soit de rétablir les anciennes Eglises, soit d'en faire bastir de nouvelles; mais encore de la rendre plus sainte & plus agréable à Dieu,] 'par la paix & l'union qu'il s'efforçoit de luy procurer. a Ce qui luy avoit mesme rendu la conqueste de l'Orient plus agréable, c'est qu'il esperoit y trouver l'Eglise dans cette parfaite union, & en tirer quelques Prelats, qui estant nourris dans cet esprit de paix & de concorde, pussent la rendre à l'Eglise d'Afrique divisées par le Schisme des Donatistes, qui depuis dix ans luy donnoit beaucoup de douleur & d'inquietude. Eus. v. Const. l. 2. c.65.p.473. a c.66.

'Mais plus il se flatoit de cette esperance, plus il fut affligé quand il apprit aussi-tost après sa victoire, 'que l'Orient mesme estoit travaillé d'une maladie encore plus dangereuse que l'Afrique. Cela luy causa une douleur si sensible, 'qu'il rompit le voyage qu'il avoit dessein de faire en Orient, de peur d'estre obligé de voir de ses yeux des choses dont le seul raport luy estoit insupportable. [Mais ne se contentant pas de verser des larmes sur les plaies de l'Eglise, il voulut y apporter un remede,] 'qui fut d'écrire de Nicomedie, où il estoit arrivé depuis peu, une lettre commune à S. Alexandre & à Arius, pour les porter à la reconciliation & à la paix. 'Socrate raporte une partie de cette lettre, b & Eusebe de Cesarée la donne toute entiere dans la vie de Constantin. c.67 68. p. 474. c.68. c.72.p 477 d. d|68.p. 474.b.c. &c. Socr. l.1.c. 7. p.15-18. b Eus. c. 64-72.p. 473-475. c c. 64. p. 473.a.

c Le titre conceu en ces termes, *Constantin.... à Alexandre & à Arius*, [est un peu surprenant par cette égalité qu'il met entre S. Alexandre & un Prestre, entre le défenseur de la verité & un Heresiarque. Ce mesme esprit regne dans tout le reste de la lettre, qui met toujours Alexandre & Arius en parallele, & fait mesme Alexandre plus coupable qu'Arius de la division de l'Eglise:] 'De sorte que quand la main d'Eusebe de Cesarée auroit laissé cette lettre toute entiere telle qu'elle a esté écrite par Constantin, de quoy Baronius croit qu'on a tout sujet de douter; 'on y remarqueroit toujours l'esprit d'Eusebe de Nicomedie, qui sans doute y a eu la meilleure part, & a surpris la facilité d'un Empereur [Catecumene, si mesme il l'estoit,] par la commodité que son siege luy donnoit de l'entretenir à tous momens, & de luy donner les impressions qu'il vouloit. C'est encore de cette sour- Bar.318.§. 90.91.95. §.95| Ath. vit.p.7.1.d.

Digitized by Google

ce que vient ce principe [fort bon en luy mesme,] mais très-mal appliqué à la principale maxime de nostre créance ;

Euf. c. 69. p.475. b. c. ' Qu'en matiere de foy il faut s'abstenir de toutes les questions superfluës, qui sont capables de troubler la paix des Fidéles sous pretexte de donner de l'exercice à leurs esprits. Bar.318. §. 95. ' On voit donc l'esprit d'un des Eusebes dans la composition de cette lettre, §.90. '& la malignité de l'autre contre les Catholiques dans le soin qu'il a eu de la publier.

[Cela ne nous doit pas néanmoins faire oublier les paroles excellentes & toutes de feu, par lesquelles Constantin finit sa lettre, & qui témoignent admirablement l'ardent amour qu'avoit ce Prince pour la paix & l'union des Fidéles.] Euf. c. 71. p.477.b. ' „ Rentrez, dit-il, en amitié & en grace l'un „ avec l'autre. Rendez à tout le peuple „ les embrassemens mutuels que les Fidéles „ se doivent : Et vous-mesmes purifiez „ tellement l'œil de vostre ame de toute „ sorte d'inimitié, que vous commen-„ ciez à vous reconnoistre l'un l'autre, & „ que vous repreniez vostre familiarité „ ancienne. L'amitié est souvent encore „ plus douce & plus agréable quand elle „ est rétablie par la reconciliation qui fait „ cesser l'inimitié. c.72.p.477. a. ' Faites donc que je „ passe les jours comme auparavant avec „ calme & tranquilité, & les nuits sans „ inquietude ; afin que je ressente aussi-„ bien que vous le plaisir d'une lumiere „ toute pure & toute celeste, & que je „ conserve à l'avenir la paix & la joie. Que „ si vous me refusez cette grace, il ne me „ reste que de m'abandonner à la douleur, „ de fondre tout en larmes, & de ne souf-„ frir la vie mesme qu'avec regret. Car „ comment sera-t-il possible que j'aie ja-„ mais l'esprit en repos, pendant que le „ peuple de Dieu, c'est-à-dire ceux qui „ servent le mesme Dieu que je sers, se-„ ront divisez par un Schisme si pernicieux „ & si injuste ?

d|478.a. „ 'Ouvrez-moy le passage de l'Orient „ par la réünion de vos esprits, aprés me „ l'avoir fermé par vos contestations & „ vos disputes. Accordez-moy la grace „ que je vous demande qui n'est autre sinon „ que je puisse voir bien-tost & vous & „ tous les autres peuples de mon Empire, „ dans l'allegresse & dans la joie, & rendre „ à Dieu les actions de graces & les louan-„ ges qui luy sont duës pour vostre con-„ corde, & pour vostre liberté. „

ARTICLE X.

Constantin envoie Osius à Alexandrie, où il tient un Concile, & appaise le Schisme de Colluthe.

Euf. v. Conf.l.2.c. 66.68.78. p.473.474. 477.c.d. ' IL paroist que cette lettre fut écrite fort peu après que Constantin eut défait Licinius, & fut entré dans Nicomedie, a n. p. 218. a.d. a c'est-à-dire sur la fin de l'an 323, [ou pour le plutard au commencement de 324, avant qu'il allast à Thessalonique,] b Cod.Th. chr.p.23. b où il estoit déja le 8 de Mars. c Euf.c.63. p.472.c. d. c Celui qu'il choisit pour la porter à Alexandrie, & pour travailler à y rétablir la paix, fut, dit Eusebe, une personne très-sainte qui estoit auprès de luy, dont il connoissoit la sagesse & la vertu éprouvée, & qui avoit autrefois signalé sa pieté par la confession publique de sa foy : Socr. l.1.c. 7 p.15.c | Soz. l.1.c. 16. p.429. c. ' en un mot c'estoit le grand Osius Evesque de Cordouë en Espagne, a Thdrt. l. 1.c.6.p.540. b. a qui avoit une reputation extraordinaire de prudence, [& qui n'avoit pas moins de zele pour la verité.] b Socr. l 1. c.7.p.15.c. b Constantin l'aimoit & l'honoroit d'une maniere toute particuliere : [de sorte qu'il ne faut pas s'étonner] c | Euf. p. 472. d | Thdrt. p. 540 b | Soz. p.429. 's'il le choisit pour estre le mediateur de la paix de l'Eglise, qu'il souhaitoit si ardemmenr. c Euf.c.62. 63.p.472. c La suite d'Eusebe donne lieu de croire que sa commission regardoit aussi les Meleciens : d Bar. 319. §.25.26. d & Baronius paroist l'avoir pris en ce sens. e Soz. p. [illegible].b.c. e Constantin le chargea encore d'une autre affaire, qui fut d'appaiser les differens qui troubloient l'Orient sur le sujet de la feste de Pasque, [desquels nous avons assez traité sur S. Victor Pape. Il est à croire qu'il executa ces deux commissions en deux differens, & qu'il ne traita dans Alexandrie que de ce qui concernoit les interests de cette Eglise.]

Euf. c.73. p.478 | Socr.l.1. c. 8.p.18.c. ' Il s'y employa avec toute la fidélité & le soin qui estoit digne de sa pieté ; mais le mal estoit trop grand pour ceder à ce remede. Ath. ap. 2. p.792.b | Bar.319. §. 23. 'Il tint un Concile à Alexandrie, à qui Baronius donne le titre de general sur une fausse traduction de Saint Athanase. [Il paroist que l'on y traita à fond tout ce qui regarde la Trinité.] Socr.l.3.c. 8.p.175.c. 'Car Socrate assure qu'Osius y travailla puissamment à la condannation de la doctrine de Sabellius, ce qui le porta mesme à examiner ces mots si celebres de substance & d'hypostase ; quoique selon cet historien, cette discussion mesme ait depuis servi à exciter de nouvelles difficultez. [Nous n'avons point de lumiere sur ce qui s'y passa touchant Arius : mais il semble qu'on y puisse raporter ce que dit Philostorge,] Phisg.l.1.c. 7 p.6. ' qu'avant le Concile de Nicée, S. Alexandre s'estant rencontré à Nicomedie avec Osius & d'autres Evesques qui estoient avec luy, ils tinrent un Concile, dont la conclusion fut de confesser le Fils consubstantiel au Pere, & d'excommunier Arius. n.p.21. ' C'est le sentiment de Godefroy qui nous a donné Philostorge. Car il ne croit point qu'on ait pu faire un tel decret à Nicomedie, à cause d'Eusebe : [Et au contraire nous voyons par une lettre de Constantin qui paroist écrite aussi-tost après le Concile d'Alexandrie,] Bar.319. §. 11. ' qu'Arius se plaignoit qu'on ne permettoit à personne de le recevoir, §.12. '& qu'on ne luy donnoit pas le pouvoir de celebrer l'office divin, [comme avoient fait les Evesques de Palestine.] Par cette mesme lettre, Constantin reconnoist qu'Arius avoit esté justement chassé de l'Eglise de Dieu ; [ce qu'assurément il ne reconnoissoit pas avant ce Concile.

La cause des Colluthiens fut aussi traitée & terminée dans le Concile d'Alexandrie. Voici ce que c'estoit.] Epi.69.c.2. p.728.c. d. ' Colluthe estoit un Curé d'Alexandrie : & lorsqu'Arius commença à dogmatizer, "il voulut aussi se rendre auteur d'une nouvelle doctrine, & se faire chef d'un parti qui portast son nom. V.§.4. Aug. hær. 65.66.p.12. 2.a.b. 'Son Heresie consi-

consistoit à dire que Dieu ne faisoit point de maux, & n'estoit pas auteur des peines & des afflictions de cette vie.

[On ne voit pas néanmoins que son erreur ait fait aucun éclat,] ' selon ce que dit S. Epiphane, qu'elle dura peu & fut bien-tost dissipée : [Et ce n'est pas tant ce qui a fait connoistre Colluthe, que son ambition] ' qui luy fit entreprendre, n'estant que simple Prestre, de se former un Episcopat imaginaire & Schismatique, & d'ordonner divers Clercs, mesme des Prestres. ' On croit mesme pouvoir tirer " de la maniere dont Saint Alexandre en parle, qu'il faisoit un trafic honteux de ces fausses ordinations, & qu'il en tiroit de l'argent. ' L'Heresie d'Arius servit de pretexte à son ambition, & au desir qu'il avoit de commander, qu'il couvroit sous une fausse apparence de zele pour la foy, [se separant peut-estre de son Evesque, comme s'il eust esté trop lent à poursuivre Arius, & s'élevant au-dessus des bornes de la Prestrise sous pretexte de combattre l'Heresie avec plus d'avantage & d'autorité. Il paroist donc avoir commencé à dogmatizer en mesme temps qu'Arius, & s'estre separé de l'Eglise avant qu'Arius en eust esté chassé par S. Alexandre. Que si cela est, il le faut distinguer] ' de Colluthe Prestre d'Alexandrie, qui signe le premier la condannation d'Arius dans Gelase de Cyzic.

Epi. p. 718. d. | Ath. ap. 2. p. 732. c | 794. d. | Thdrt. n. p. 4. 2. d. | χρηματισμῶν. | l. 1. c. 3. p. 525. c. | Gel. C. l. 2. c. 3. p. 59.

[Le Schismatique ne persista pas toûjours dans son égarement.] ' Osius [1] & les autres Evesques qui estoient avec luy dans le Concile d'Alexandrie, [se moquerent] de son Episcopat imaginaire, ' & le firent rentrer dans son état de Prestre. Par une suite necessaire, tous ceux à qui il avoit imposé les mains, furent obligez de reprendre l'état où ils estoient auparavant; ' & ils estoient admis en ce rang à la communion de l'Eglise, sans qu'il y eust la moindre difficulté sur ce point. ' Isquyras si celebre dans l'histoire de S. Athanase, se trouva de ce nombre : Colluthe l'avoit fait Prestre : mais le Concile le deposa, & luy osta son Sacerdoce imaginaire, pour le reduire au rang des Laïques, où il demeura; ' Colluthe mourut depuis dans cet état de Prestre avant l'an 340.

Ath. p. 792 b | 794. d. | p. 794. d. | p. 732. c. | p. 792. b | 794. d. | p. 732. c.

[La réünion de Colluthe n'empescha pas que quelques-uns de ses Sectateurs ne continuassent le Schisme.] ' Car on trouve qu'en 335, il y avoit encore des Colluthiens, qui se joignirent alors avec les Meleciens & les Ariens contre l'Eglise Catholique, & contre S. Athanase.

p. 796. b. c.

[Voilà tout ce que nous savons de ce Concile d'Alexandrie, qui peut avoir esté tenu selon nostre suite vers le milieu de l'an 324. Nous n'avons pas non plus d'autre lumiere sur le reste de la negociation d'Osius, dont les soins & la pieté se trouverent trop foibles, comme nous avons déja dit, pour vaincre la violence du feu qu'Arius avoit allumé.] ' La fureur tant de ces Heretiques que des Meleciens s'augmenta au contraire de telle sorte qu'ils firent mesme des outrages aux statuës du Prince; [de quoy nous avons parlé "autrepart.] ' On croit y pouvoir raporter ce qu'il peut y avoir de vray parmi les mensonges des Meleciens, qui pretendoient que S. Athanase avoit calomnié le celebre Isquyras comme coupable d'avoir jetté des pierres contre les statuës de l'Empereur, & d'avoir ainsi esté cause qu'Hygin Prefet d'Egypte l'avoit fait mettre en prison.

Eus. v. Const. l. 3 c. 4. p. 485. b. | V. Constantin §. 57. | Ath vit. p. 7 2. c | Soz. l. 2. c. 25. p. 479. c.

[Osius ne put pas appaiser non plus les divisions de l'Orient touchant la Pasque, puisqu'il les falut porter au Concile œcumenique.] ' Ainsi il s'en retourna trouver Constantin, sans avoir rien fait [que de rendre témoignage à l'Eglise du zele qu'il avoit pour sa paix & sa pureté.] ' La suite fait néanmoins juger que comme il s'en retourna pleinement persuadé de la sage conduite de S. Alexandre, & des égaremens intolerables d'Arius, il en persuada aussi Constantin; ce qui ne fut pas un petit avantage pour l'Eglise.] ' Il faut ce me semble dire, selon S. Epiphane, qu'il remporta une lettre de S. Alexandre pour répondre à celle de Constantin : [& rien n'est plus naturel. Nostre curiosité voudroit qu'elle fust venuë jusques à nous, & voir comment il y accordoit la generosité Episcopale pour soutenir sa conduite contre les reproches de Constantin, avec le respect qu'il devoit à cet Empereur.]

Soz. l. 1. c. 16. p 418. c. | Ath vit. p. 72. d. | Epi. 69. c. 9. p. 730. a.

ARTICLE XI.

Saint Alexandre va au Concile de Nicée; reünit les Meleciens. Quelques-uns persistent dans le Schisme, & taschent de surprendre Constantin par Eusebe de Nicomedie.

[LE voyage & les soins d'Osius n'ayant donc pu remedier aux maux de l'Eglise, Constantin eut recours à l'autorité du Concile œcumenique, "qu'il fit tenir à Nicée l'an 325 au mois de Juin. Saint Alexandre à qui il estoit plus important de servir l'Eglise que de vivre, fit un effort sur sa vieillesse, pour faire un si long voyage, & venir combatre à Nicée les ennemis de JESUS-CHRIST.] ' Le Concile en corps dit qu'il avoit fort réjoui toute l'assemblée par sa presence. Il le loüe d'avoir entrepris tant de travaux pour la paix de son Eglise, dans un âge si avancé, ' & declare qu'il avoit esté non seulement participant, mais encore " le maistre de tout ce qui s'estoit fait dans l'assemblée. ' Il avoit amené avec luy Saint Athanase, qu'il honoroit très-particulierement, *a* quelque jeune qu'il fust encore, *b* & il en recevoit beaucoup d'assistance tant pour le conseil que pour tout le reste.

V. ce Concile. | Thdrt. l. 1. c 8 p. 548. b. | κύριος. | a. | Ath ap. 2. p. 725. d | Socr. l. 1. c. 8. p. 20. b. | *a* Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. b. | *b* Ruf. l. 1. c. 5. p. 161. 1.

[L'excommunication que Saint Alexandre avoit prononcée contre Arius & ses disciples, " fut confirmée par tout le Concile; l'autorité de son siege sur toute l'Egypte & la Libye y fut établie par un Canon exprès, & Melece obligé de consentir à se soumettre à luy avec tous ceux qu'il avoit separez de la communion de l'Eglise.]

V. le Concile de Nicée.

1. Ce sont les termes du Clergé de la Mareote; & ils portent à croire qu'Osius presidoit au Concile : surquoi on peut voir le P. Pagi, *an.* 318. §. 15.

Digitized by Google

Ath.p.788. 789. l'Eglise.] ' S. Alexandre fit paroistre en ce dernier point autant de sagesse & de prudence, que de condescendance & de bonté, [comme nous l'avons marqué " en un autre endroit. Ibid. §. 14.

Enfin toutes les affaires estant terminées, il s'en retourna à son Eglise comblé de gloire & de joie,] Thdrt. l. 1. c. 8. p. 546-548. ' remportant une lettre du Concile à tous les Fidéles de l'Egypte, [qu'on peut dire estre l'éloge de sa pieté & de son courage. On ne peut douter que son peuple ne l'ait receu] p. 548. b. ' avec une charité toute nouvelle, & des honneurs extraordinaires, comme le Concile mesme le leur avoit recommandé.

Ath.p.788. 789. 'Melece luy donna la liste de tous les Evesques de son parti, répandus dans l'Egypte, & des Prestres & Diacres qu'il avoit dans Alexandrie & aux environs, p.789.c. 'luy presenta tous ces Ecclesiastiques, & les luy remit entre les mains. p.764.b. 'Quelques-uns d'eux persevererent toûjours dans l'unité de l'Eglise. Soz. l. 2. c. 21. p. 471. c. ' Melece luy rendit de mesme les Eglises [d'Alexandrie ou du Diocese,] dont il s'estoit emparé, & se retira à Lyque [dont il estoit Evesque,] Thdrt. p. 547 b. ' selon le commandement du Concile; [de sorte que le Schisme parut entierement appaisé :] Ath.p.777. d. '& S. Alexandre jouït de la paix durant le peu de temps qu'il vécut ensuite.

[Il paroist néanmoins, autant qu'on le peut tirer de quelques endroits assez obscurs,] Epi.68.c.5. p.720. c.d. 'qu'il y eut " quelques Meleciens qui refuserent de se réünir : de sorte que S. Alexandre fut obligé d'armer tout son zele pour les reduire; & il y employa toutes les instances imaginables : mais l'obstination des Schismatiques fut plus puissante que tous les efforts de sa charité. NOTE 8.

d.711. 'Nous lisons dans S. Epiphane, que se voyant trop vivement pressez par Saint Alexandre de se réünir à l'Eglise, & ne sachant plus que faire, trois des principaux d'entre eux, savoir Jean leur Evesque [à Memphis,] Callinique Evesque de Peluse, & Paphnuce Anacorète, s'en allerent à la Cour avec quelques autres pour obtenir la permission de tenir leurs assemblées à part. ¹ Ils demanderent à parler à l'Empereur : mais le seul nom de Meleciens les fit aussi-tost rebuter, & on ne leur permit pas seulement de voir le Prince.

p.721.a. ' Ils demeurerent assez long-temps en cet état, tant aux environs de Constantinople [qui ne portoit pas encore ce nom,] qu'aux environs de Nicomedie; b. '& ce fut alors, dit S. Epiphane, qu'ils firent amitié avec Eusebe qui gouvernoit la derniere de ces villes. Car sachant le grand credit qu'il avoit auprès du Prince, ils le prierent de les assister dans leurs poursuites. Eusebe [ravi sans doute d'avoir occasion de troubler la paix de l'Eglise, & de se vanger de S. Alexandre,] leur promit de s'employer pour eux, & les presenta en effet à Constantin. [Mais luy & eux réüssirent fort mal dans leur poursuite, autant que nous en pouvons juger par un endroit d'Eusebe, qui n'a pu ni s'empescher de témoigner son inclination pour les Meleciens unis avec les Ariens, ni aussi dissimuler tout à fait le jugement que Constantin rendit en faveur du Concile de Nicée, & de l'unité Catholique.]

Eus. v. Const. l. 3. c. 23. p. 496. b. c. ' Aprés le Concile de Nicée, dit-il, tous les peuples estant en paix, il n'y avoit que les seuls Egyptiens, qui se faisoient les uns aux autres une guerre irreconciliable. Ils eurent assez d'impudence, pour venir encore importuner l'Empereur, mais non assez de force pour le porter à la colere. Au contraire il les traita toûjours avec beaucoup de respect, les considerant comme ses Peres, ou plutost comme des Prophetes divins. Il les fit venir encore une fois devant luy : il eut encore la patience de se rendre leur mediateur & leur arbitre : il leur fit encore de nouveaux dons. Il declara ensuite par une lettre le jugement qu'il avoit rendu en cette affaire, confirma & autorisa de nouveau les decrets du Concile, exhorta les deux partis à embrasser la paix, à ne pas déchirer l'Eglise par leurs divisions, & à conserver toûjours le souvenir du jugement que Dieu doit faire un jour de tout le monde. Voilà ce que contenoit cette lettre de Constantin.

Epi.68.c.6. p.721. c | 69. c. 11. p. 735. d. ' S'il est vray que S. Alexandre peu avant sa mort ait envoié S. Athanase à la Cour, comme S. Epiphane le dit par deux fois; [on peut juger que ce fut pour soutenir en cette rencontre la cause de l'unité.] Soz. l. 2. c. 17. p. 465. 466. ' Sozomene cite en effet d'Apolinaire, que S. Athanase estoit absent lorsque S. Alexandre mourut. Mais selon eux, il s'estoit retiré volontairement pour éviter d'estre fait Evesque.

[Pour ce qui est des deputez des Meleciens,] Ath.p.789. b. ' Jean de Memphis & Callinique de Peluse sont marquez par Melece dans la liste de ses Evesques. Bar. 326. §. 12. ' Le premier est assez probablement " ce Jean Arcaph qui fut chef de la secte des Meleciens aprés la mort de Melece. V. les Ariens. [S. Epiphane qui n'a sceu l'histoire de ces Schismatiques que de leurs propres memoires,] Epi.68.c.5. p.721.a. ' en parle avec des éloges, [dont ils estoient fort indignes.] a | 720. d. a Il releve encore davantage Paphnuce, dont il fait un Confesseur, & un grand Anacorète. Bar. 326. §. 12 | Ath. p. 784. d. ' Baronius croit que c'est ce mesme Paphnuce Moine Melecien, qui écrivit une lettre importante touchant Arsene, par laquelle on découvroit manifestement toutes les fourberies de ces Schismatiques. Bar. 326. §. 12. ' Il est certain au moins que ce n'estoit ni le saint Evesque qui venoit d'assister avec tant d'éclat au Concile de Nicée, ni le celebre disciple de S. Anthoine, qui a receu de grands éloges de la plume mesme de S. Athanase.

Epi.68.c.6. p.721.b. ' S. Epiphane dit qu'Eusebe de Nicomedie s'engagea à favoriser les Meleciens, en leur faisant promettre de recevoir Arius à leur communion. [Comme Arius estoit alors relegué dans l'Illyrie, il seroit plus aisé d'entendre cela des Ariens qui estoient demeurez en Egypte, ou de quelques-uns d'eux qui estoient alors à la Cour, comme on le verra " en son lieu.] Ibid. Ath.p.777. d. ' Il est vray mesme que l'union d'Eusebe avec les

1. ἐντυχόντες. Mais il est dit aussi-tost, qu'ils ne pouvoient pas luy parler. C'est pourquoy le P. Petau traduit *cùm ad Imperatorem venissent.*

les Meleciens, ne se fit, selon S. Athanase, qu'après la mort de S. Alexandre, & d'une maniere toute differente de ce que dit S. Epiphane. [Mais ce que dit S. Athanase n'empesche pas qu'il n'y ait pu avoir entre eux dés auparavant quelque commencement d'union.]

ARTICLE XII.

S. Alexandre meurt, après avoir nommé S. Athanase pour son successeur : Des Curez d'Alexandrie.

[DIEU voulant enfin recompenser Saint Alexandre de tant de travaux qu'il avoit soufferts pour l'Eglise,] 'l'appella à luy près de cinq mois après la conclusion du Concile de Nicée, [" ou après qu'il en fut revenu, c'est-à-dire en l'an 326, ou dés le mois de Janvier, ou au plustard] 'le lundi 18 d'Avril. [Ainsi il avoit esté Evesque durant près de 14 ans.] *a* Sa feste est marquée le 26 de Fevrier dans Usuard, Adon, Notker, & divers autres Martyrologes. Ath. ap. 2. p 777.d. NOTE 9. Chr. or. p. 116. & Al. p.666. *a* Boll. 26. Feb.p.639. d.

[Mais en achevant sa course, il rendit encore un service important à l'Eglise,] 'par le choix qu'il fit de S. Athanase pour estre son successeur, *b* recommandant au Clergé & à tout le peuple que l'on n'en établist point d'autre. *c* Sozomene décrit plus exactement que les autres, les particularitez de cette vocation toute divine, qu'il avoit tirées d'Apollinaire. Athanase, dit cet auteur, fit tout ce qu'il put pour éviter l'Episcopat par la fuite : ' mais il fut trouvé par un ordre particulier de Dieu, qui avoit aussi fait connoistre à Alexandre par des marques sensibles, qu'il n'auroit point d'autre successeur que luy. Car ce saint vieillard estant appellé de Dieu à une meilleure vie, & prest de partir de ce monde, demanda Athanase qui n'y estoit pas. Il y avoit là une autre personne de mesme nom, qui ayant répondu, comme si c'eust esté luy qu'on demandoit, S. Alexandre ne luy dit rien, pour témoigner que ce n'estoit pas luy qu'il appelloit. Il repeta ensuite plusieurs fois le mesme nom, sans que l'Athanase qui estoit present répondist, parce qu'on voyoit bien que le Saint demandoit celui qui estoit absent. 'Enfin Alexandre declara nettement sa pensée, & marqua par esprit de Prophetie, le combat auquel S. Athanase estoit appellé, en prononçant ces paroles : „ Athanase, vous pensez „ vous garantir par la fuite : mais la fuite „ ne vous garantira pas. „ [Il ne pouvoit témoigner plus d'amour à l'Eglise, ny luy faire un plus riche present, que de luy laisser en mourant, Saint Athanase au lieu de luy.] Ruf l.1.c. 14.p.169. *b* Epi 68.c. 6.p.724. dl 69.c.11.p. 735.d. *c* Soz.l.2.c. 17. p.465. b. p.466.a. b.

'Il ne faut pas oublier que Theodoret marquant les saints Peres dont il se glorifioit de suivre la doctrine, y met Saint Alexandre le " grand predicateur de la verité ; 'qui avoit combatu pour elle, & qui l'avoit apprise à S. Athanase. Thdrt. ep. 83.p.959.d. μεγαλόφωνος. ep. 145. p. 1026.d.

[Nous avons dit ci-dessus] 'qu'Arius, Colluthe, & quelques autres estoient Curez dans Alexandrie. [Rien n'est plus commun aujourd'hui que des Curez dans les villes :] 'Mais il n'en estoit pas de mesme en ce temps-là, 'puisque S. Epiphane le remarque d'Alexandrie comme une chose particuliere à cette ville. 'Dans les autres, tout le peuple s'assembloit avec l'Evesque dans une mesme Eglise, [pour representer davantage que toute l'Eglise ensemble n'est veritablement qu'un seul corps, dont JESUS-CHRIST le prince de tous les Pasteurs est le chef. Dans Antioche mesme, quelque grande que fust la ville, il semble qu'il n'y avoit ordinairement qu'une seule assemblée, une seule predication, un seul Sacrifice, qui se faisoit tantost dans une Eglise, tantost dans un autre. Car c'est l'idée que nous donnent les homelies de S. Chrysostome, qui ne parle que très-rarement de deux assemblées. Et je ne croy pas qu'on y trouve jamais des Prestres titulaires de quelque Eglise particuliere.] Epi 69 c. 2.p.718.c. n.p.276.b. c.1.p.717. c. n.p.276.c.

'Mais dans Alexandrie, toutes les Eglises soumises à l'Evesque Catholique de la ville avoient chacune des Prestres preposez pour les besoins Ecclesiastiques [& Spirituels] des Fidéles qui en estoient proches, selon leurs " ruës & leurs quartiers ; '& ces Prestres ne manquoient point d'instruire dans chaque assemblée le peuple qui leur estoit confié. 'Je ne voy pas que S. Epiphane dise clairement s'il n'y avoit qu'un Prestre pour une Eglise, ou plusieurs. Il paroist néanmoins dire plutost qu'il n'y en avoit qu'un. 'Entre ces Eglises il nomme celles qu'on appelloit de Denys, de Theonas, de Pierius, de la Persée, de Dizye, de Mendidie, d'Annien, & de Baucale : & il y en avoit encore plusieurs autres, [comme " celle de Quirin,] 'outre la Cesarée bastie sous Constance, qui estoit la principale. 'S. Athanase remarque aussi que les Catholiques d'Alexandrie s'assembloient en diverses Eglises 'toutes petites ; *a* de sorte que dans un Caresme il en falut remporter plusieurs personnes à demy étoufées par la presse. 'Cela fit qu'à Pasque tout le peuple demanda qu'on s'assemblast dans la Cesarée, quoiqu'elle ne fust pas encore achevée ; ' & tous les Fidéles s'y trouverent avec une extrême joie de celebrer ensemble la feste, 'dans l'esperance que leurs prieres seroient d'autant plus agréables à Dieu, qu'elles estoient plus unies. c.1.p.717. c. λαυρῶν ἤτοι ἀμφόδων. c.2. p 718. c. p.717.c|68. c.4. p.719. d. 69.c. 2. p. 718.c. V. Saint Athanase. b c. Ath. ap. 1. p.681.c| 684.a. p.683.c. *a* p.681.a. c. p.684.a. p.683.d.

'L'Eglise d'Alexandrie ne faisoit apparemment en cela, [aussi-bien qu'en beaucoup d'autres choses,] qu'imiter celle de Rome, qu'on sçait avoir aussi esté partagé en differens Titres ou Paroisses. 'C'est pourquoi S. Leon exhorte les Romains de s'assembler & de faire leurs aumosnes dans les Eglises de leurs regions, '& de découvrir à leurs Prestres ceux qu'ils sauroient estre Manichéens. [S. Gregoire de Nazianze semble nous obliger à dire la mesme chose de Constantinople,] 'lorsqu'il dit que les diverses Eglises de cette ville, répanduës en differens quartiers, estoient comme des liens qui unissoient ceux qui en estoient les plus proches. [On y voit ce me semble assez souvent divers Prestres titulaires de quelques Eglises. n.p.276 b. Leo, f.7.8. 10.p.114. 117.122. p.117. Naz.or.32. p.527.c.

La campagne a eu besoin de Curez avant les villes ; & c'est aussi où nous trou-

Digitized by Google

trouvons les premiers. Car je pense qu'on en voit dans S. Cyrien, & il y en a au moins dans l'histoire de la dispute d'Archelaüs contre les Manichéens. Nous avons deja parlé des Prestres & des Diacres de la Mareote, qui estoit un Canton du Diocese d'Alexandrie; & l'on en parlera encore souvent dans l'histoire de S. Athanase & des Ariens.] ' S. Chrysostôme exhorte extrêmement à bastir des Eglises dans les villages, & à y rétablir des Curez: & il dit beaucoup de choses sur cela.

Chry. in Act. h. 18. p. 173-176.

HISTOIRE ABREGÉE DE L'ARIANISME.

ARTICLE PREMIER.

Quel estoit Arius.

[Comme l'Histoire d'Arius, & de la secte à laquelle il a donné le nom & l'origine, est meslée d'une part avec celle de plusieurs Saints, & a de l'autre beaucoup d'évenemens considerables, qui feroient de trop longues digressions dans l'histoire des Saints qui y ont eu quelque part; nous avons cru qu'il estoit à propos de faire une suite de tout ce qui regarde cette Heresie, pour y toucher en peu de mots ce qui se pourra renvoyer à l'histoire des Saints, & raporter avec plus d'étenduë les choses que nous aurions peine à placer en d'autres endroits.

Le demon voyant que par toute la puissance & la cruauté des hommes, il n'avoit pu maintenir l'Idolatrie contre l'adoration d'un seul Dieu, établie dans toute la terre par JESUS-CHRIST; il travailla à la faire regner dans l'Eglise mesme, &, ce qui fait horreur, il y employa le propre nom de JESUS-CHRIST, en persuadant aux Fidéles que le Verbe & le Fils de Dieu, ce divin Sauveur que les Chrêtiens ont toûjours fait profession d'adorer, ou estoit un autre Dieu que son Pere, ou ce qui est à peu près le mesme blasphême, n'estoit point veritablement Dieu.]

Epi. 69. c. 1. p. 727. c. ' Arius [dont il se servit pour établir cette impieté,] estoit comme l'on disoit, natif de la Lybie [Cyrenaïque ou Orientale, dans laquelle nous verrons en effet que son Heresie fit un grand progrès. Constantin semble marquer qu'il estoit [1] d'Alexandrie,] 'lorsque voulant le renvoyer en cette ville, il luy promet de le renvoyer en son pays. [Mais il peut bien avoir confondu le lieu de sa naissance avec celui où il avoit long-temps vécu, & qui estoit devenu comme sa patrie par le Sacerdoce. Que s'il estoit veritablement de Libye, ce pays aura produit en cinquante ans ou un peu plus, deux Heresies tout opposées, celle des Sabelliens qui ostoient dans la Trinité la distinction des personnes divines, & celle des Ariens qui y vouloient mettre une distinction de nature.

Socr. l. 1. c. 25. p. 61. b.

c 5 p. 9. b | Soz. l. 1. c. 15. p. 416. ' Arius estoit assez bien instruit dans toutes les sciences seculieres, & très-habile dans la Dialectique. 'Il avoit [1] la taille extremement haute, une mine grave & serieuse, un abord civil & attirant, un entretien flateur & persuasif. 'Il paroissoit mesme avoir de la vertu & du zele pour la Religion; '& quoiqu'il n'eust au dedans qu'une passion violente pour la gloire & la nouveauté, 'il avoit neanmoins au dehors beaucoup d'apparences & de marques de vertu. 'En un mot, on voyoit en luy toutes les qualitez d'un serpent dangereux, & "un exterieur si bien composé, qu'il estoit pour seduire toutes les personnes simples & credules. &c.

Epi. 69. c. 3. p. 729 a. Soz. p. 416. a. Ruf. l. 1. c. 1. p. 159. p. 158. Epi. p. 729. a.

Bar. 319. 5. 11 ex Con. 'Il avoit une grande douceur, mais trompeuse, accompagnée d'un silence & d'une modestie affectée qui gagnoit l'esprit de tout le monde, mais qui cachoit au dedans une ame pleine de fourberies les plus noires, & " capable de produire toutes sortes de crimes. *efficinam.*

5. 19. 'Constantin fait une excellente description de son exterieur abatu & consumé [non par les austeritez de la penitence,] mais par la fureur & la melancolie qui le rongeoient au dedans, 'comme S. Alexandre le remarque aussi. „ a Tout le „ monde ne voit-il pas, dit ce Prince, „ quels cris luy fait jetter la blessure qu'il „ a receuë du demon; Le venin de ce „ serpent qui remplit ses veines luy cau„ se d'effroyables convulsions. Son corps „ sans vigueur, & sans force, son visa„ ge passe, have, sec, décharné jusqu'à „ faire horreur, abatu de chagrins & d'in„ quietudes, fait voir la maladie qui le „ tourmente au dedans, sa vuë éteinte & „ à demi-morte, ses cheveux épais mal „ peignez, & sales, ce mélange affreux „ que font en luy depuis long-temps la „ vanité, la rage, & la fureur, le ren„ dent tout farouche & tout sauvage, & le „ font moins ressembler à un homme „ qu'à une beste.„

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 518. d. a Gel. C. l. 3. c. 1. p. 214.

Outre son humeur noire & melancolique,] 'il se rendit esclave de la vaine gloire, de l'ambition, & de l'envie: a Il se laissa emporter à une passion furieuse de vouloir commander aux autres, b & de posseder les premieres dignitez de l'Eglise: [Et nous allons voir que ce desir de s'élever au-dessus des autres, qui passe souvent dans le monde pour une vertu, fut ce qui le rendit Heresiarque.] 'On le taxe aussi assez ouvertement d'avarice.

Thdrt. l. 1. c. 2. p. 523. c | 524. d | hær. l. 4. c. 1. p. 232. b. c. a hist. l. 2. p. 524. d. b Cyr. Al. div. h. 4. c. 5. p. 356. e. Thdrt. l. 1. c. 3. p. 525. b.

Cave, p. 90. 1. [1]. 'On cite de Photius qu'il estoit d'Alexandrie, & fils d'un Ammone. [Je ne l'ay pu trouver.]

[1]. C'est ainsi que le P. Petau entend ἀλλόκοτον ἐπιμήκης.

ARTICLE II.

La jalousie & l'ambition engagent Arius dans l'Heresie : Quels estoient ses dogmes.

'LEs talens exterieurs par lesquels Arius couvroit un esprit fourbe au dernier point, font qu'on ne se doit pas étonner s'il trompa d'abord [trois saints Evesques d'Alexandrie. Nous avons vu " autrepart] 'qu'ayant quitté le schisme de Melece, aux nouveautez duquel il avoit eu part [vers l'an 306,] il fut élevé au Diaconat par S. Pierre d'Alexandrie. 'Mais ce Saint ayant depuis esté obligé d'excommunier les Partisans de Melece, & voyant qu'Arius trouvoit à redire à sa conduite, sans pouvoir s'empescher de remuer, il le chassa de l'Eglise, [& ne l'y voulut plus recevoir, quelque instance qu'il luy en fist, "s'il faut croire ce que nous en trouvons dans quelques histoires.

Epi. 69. c. 3. p. 729. a. — V. Saint Pierre d'Alexandrie. — Soz. l. 1. c. 15. p. 426. a. — a. b. — Ibid. notes.

' Neanmoins Achillas estant monté sur son thrône, non seulement il accorda à Arius le pardon qu'il luy demandoit, & luy permit d'exercer les fonctions du Diaconat, mais mesme il l'éleva à la dignité du Sacerdoce, selon Sozomene: 'Car Gelase dit seulement qu'Achillas le receut au Diaconat aprés de trés-grandes instances, ' & que ce fut S. Alexandre successeur d'Achillas qui le fit Prestre & luy donna le premier rang aprés luy. 'On commit à Arius la conduite d'une Eglise d'Alexandrie appellée Baucale, *a* qui estoit une de celles qui avoient chacune un Prestre [& un Curé,] pour rendre au peuple qui en estoit proche les assistances qu'il avoit besoin de recevoir de l'Eglise, ' & luy prescher la parole de Dieu dans les assemblées ordinaires. [Il a donc esté Curé, & il semble mesme qu'on doive concevoir qu'il avoit encore quelque ministere plus relevé,] ' puisque Theodoret dit qu'on luy avoit confié l'explication des divines Ecritures. [Seroit-ce] 'la chaire & l'école des Catecheses, que l'auteur du Synodique luy attribuë ? *b* Selon la suite du mesme Theodoret, il paroist qu'Arius eut cet office dés le vivant d'Achillas.

b. — Gel C. l. 2. c. 1. p. 48. — p. 49. — Epi. 68. c. 4. p. 719. c. d | 69. c. 1. p. 727 c. — *a* p. 727. c. d. — c. 2. p. 728. c. — Thdrt. l. 1. c. 1. p. 523. c. — Conc. t. 1. p. 1494. a. — *b* Thdrt. p. 523. c.

' Philostorge l'un des plus emportez des Ariens, dit que lorsque S. Achillas fut mort, & qu'il falut luy donner un successeur, les suffrages panchoient pour Arius; mais qu'Arius mesme prefera Alexandre, & le fit élire. [Mais cette moderation trés-extraordinaire en elle-mesme, est tout à fait éloignée de l'esprit d'Arius,] 'qui se perdit au contraire par l'ambition qu'il eut de s'élever à l'Episcopat, & de tenir la place qui fut donnée à S. Alexandre. Car voyant ce Saint élevé à la dignité d'Archevesque d'Alexandrie, [apparemment en l'an 311,] il ne put resister aux attaques de sa jalousie, & les aiguillons de cet ennemi ne luy pouvant permettre de demeurer en repos, il chercha de tous costez des occasions de disputes & de brouilleries, 'selon l'ordinaire de ceux que le demon agite de cette maligne passion. [Ce feu demeura neanmoins caché dans son sein durant plusieurs années, *a* puisqu'il semble n'avoir guere paru, ou au moins n'avoir fait un grand éclat, que vers l'an 319. Mais le délai au lieu de l'éteindre ne servit qu'à le rendre plus violent.]

Phisg. l. 1 c. 3. p. 4. — Thdrt. p. 523. c. — c. 3. p. 525. b. — Note 1.

' Voulant donc brouiller, & la vie si louable de son Evesque ne luy fournissant aucun pretexte de se soulever contre luy, le demon le porta à l'attaquer sur la foy. 'Ainsi parce que S. Alexandre suivant en tout la doctrine de l'Evangile & des Apostres, enseignoit que le Verbe & le Fils de Dieu est égal à son Pere, de la mesme substance, [& de la mesme nature] que luy ; 'Arius entreprit de soutenir que c'estoit là la doctrine de Sabellius ; 'Que le Fils est fait & creé [comme nous ;] Qu'il n'a pas toûjours esté ; 'Qu'il a esté tiré du néant ; *a* Que par son libre arbitre il a esté capable du vice & de la vertu ; *b* mais qu'estant muable par sa nature, il avoit voulu demeurer dans le bien par sa liberté, & que Dieu sachant que cela seroit, luy avoit donné par avance, & en vuë des bonnes œuvres qu'il devoit faire, la gloire qu'il auroit obtenuë ensuite par sa vertu ; ' Que Dieu ne nous a pas créez à cause de luy, mais l'a creé par une pure grace à cause de nous & pour nous créer par luy, & luy a ensuite donné les titres de Verbe, de Fils, & de Sagesse ; 'Qu'il n'estoit point veritablement Dieu, mais qu'il en avoit seulement le nom par participation comme les autres hommes. 'C'est ainsi qu'il nioit [ouvertement] la divinité du Sauveur, & ne luy attribuoit rien au-dessus de nous. 'Il avoit la hardiesse de dire que le Fils est incapable de voir & de connoistre parfaitement son Pere, & de se connoistre luy-mesme. ' Il est remarquable qu'il admettoit en Dieu un Verbe, mais different de celuy qui est en JESUS-CHRIST : Le premier estoit, disoit-il, de la propre substance du Pere, sa propre sagesse, éternelle comme luy, dans laquelle il avoit fait le monde, & mesme le Verbe qui est incarné en JESUS-CHRIST [avec les autres créatures.]

c. 1. p. 523. d. — d | hær. l. 4. c. 1. p. 232. c. — Socr. l. 1. c. 5. p. 9. b. — Thdrt. l. 1. c. 1. p. 523. d. — c 4. p. 537. d. — *a* Socr. l. 1. c 9. p. 28. a. — *b* Ath. or. 1. p. 294. d. — p. 295. b. c. — p. 294. d. — Thdrt. l. 1. c 3 p. 525. d. — Ath. p. 295. c. d. — p. 294. 295.

'C'est avec horreur & avec regret que nous osons écrire ces blasphêmes, qui ont fait fremir tous les saints Evesques dans le Concile de Nicée. Et nous pouvons dire avec S. Athanase, que c'est la seule necessité de nostre sujet qui nous empesche de les supprimer ; ' comme nous en omettons plusieurs autres qu'on peut lire dans le mesme Pere, [& dans les auteurs de ce temps-là.] 'Les Ariens mesme en eurent quelque honte, [& ils en retrancherent divers blasphêmes, les uns plus, les autres moins ; ce qui forma entre eux les differens partis dont nous parlerons dans la suite. Mais tous convenant en ce point, que le Fils n'estoit pas égal & consubstantiel à son Pere, ni le mesme Dieu que luy ; ils s'engageoient necessairement, ou à reconnoistre deux dieux, ou plutost à dire que JESUS-CHRIST n'est point Dieu, puisque rien ne peut estre plus grand que Dieu.]

p. 294. b | 295. d. — ib | Pet. dog. t. 2. l. 1. c. 8. p. 41. 42. — Ath. p. 294. a. b.

' Arius avoit inventé quelques-uns de ces blasphêmes, personne n'ayant osé dire avant luy que le Fils de Dieu fust tiré du néant,

Soz. l 1. c. 15. p 426. b. c.

Digitized by Google

néant, & capable de pecher. [Mais pour le fond de son dogme, qui estoit de nier la divinité de JESUS-CHRIST,] 'il n'estoit que le disciple d'Ebion, d'Artemas, [& de Theodote.]

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 531. c.

'Un écrit attribué à S. Athanase, dit qu'Arius pour rabaisser la divinité de JESUS-CHRIST, pretendoit qu'il n'avoit pris de la nature humaine que le corps & la chair, mais non l'ame, dont le Verbe luy tenoit lieu ; [qui est à peu près ce qui a fait ensuite l'Heresie d'Apollinaire.] Cette erreur engageoit à dire que la divinité avoit souffert la croix, & estoit ressuscitée des enfers, ' c'est-à-dire que ce n'estoit point une vraie divinité ; & ainsi elle établissoit le principal blasphême d'Arius. Aussi on demeure d'accord que les Ariens ont tenu ce dogme, quoiqu'on se soit peu arresté à le combatre, & mesme à le remarquer dans eux, parce qu'on estoit tout appliqué à leur erreur capitale. 'Marius Mercator ne veut pas qu'on l'attribuë à la personne d'Arius. [" Néanmoins si le traité que nous avons cité est de S. Athanase, comme il y a toute apparence, son autorité est indubitablement preferable à celle de Mercator.] 'On cite d'autres auteurs qui font Arius coupable de l'erreur de ses disciples, '& Theodoret entr'autres.

Ath. adv. t. 1. p. 635. 636. — Pet. dog. t. 4. l. 1. c. 5. p. 22. 23 | Merc. t. 2. p. 299. 1. — Merc. t. 2. p. 129. §. 25. — V. Saint Athanase §. 112. — Pet. t. 4. p. 22. §. 4. — Thdrt h. l. 4. c. 1. p. 231. d.

[Cet Heresiarque qui détruisoit la divinité dans le Fils, n'avoit garde de la reverer dans le Saint Esprit, qu'aucun Heretique n'a jamais fait plus grand que le Fils.] C'est pourquoi les Macedoniens qui la nioient dans le S. Esprit, mais qui la reconnoissoient dans le Fils, n'ont esté regardez que comme des demi-Ariens. Cependant on a peu parlé de ce point à l'égard d'Arius ; & comme il s'attachoit à combatre le Fils de Dieu, les Catholiques se sont aussi contentez pour l'ordinaire de défendre ce point contre luy.] ' Saint Athanase semble mesme avouër qu'Arius ne disoit rien contre l'article du S. Esprit, quoiqu'il le détruisist en détruisant celui du Fils. 'Saint Prosper dit qu'il soutenoit non seulement que l'un & l'autre estoit d'une autre nature que le Pere ; mais encore que le S. Esprit estoit créature de la créature, ayant esté creé par le Fils.

Ath. or. 2. p. 313. d. — Prof. L. p. 40.

[On pourroit remarquer encore plusieurs autres choses sur les sentimens d'Arius & de ses sectateurs : Mais nous les laissons à ceux qui traitent particulierement le dogme. Pour ce qui est des changemens qu'ils ont pu faire dans la discipline, comme sur le Batesme qu'ils ont entrepris de reïterer, nous en pourrons parler lorsque l'occasion s'en presentera, & lorsque ces changemens se feront remarquer davantage. Car, par exemple, ils ne commencerent pas tout d'abord à rebatizer.]

ARTICLE III.

Arius se declare contre la divinité de JESUS-CHRIST, & est excommunié.

[LEs Ariens n'avoient garde d'avouër que le desir de l'Episcopat eust porté Arius à former une nouvelle secte dans l'Eglise. Voulant donc couvrir par la calomnie cette tache qui noircissoit la naissance de leur Heresie,] 'ils ont attribué l'origine de la dispute non à Arius, mais à un Alexandre surnommé Baucale, qui tenoit le rang de Prestre après Arius ; ' ce qui n'est apparemment qu'une fable que les Ariens ont forgée sur le nom du saint Evesque Alexandre, & de l'Eglise de Baucale dont Arius estoit Curé. ' Ils ont ajouté à cela, qu'Arius n'avoit esté chassé de l'Eglise que par une animosité & une jalousie particuliere d'Alexandre, qui ne pouvoit souffrir l'estime & la reputation qu'il avoit parmi le peuple. [Mais il faut chercher des lumieres plus pures que les fausses apparences dont ces Heretiques s'efforçoient de couvrir leur honte pour tromper les personnes trop credules.]

Phisg. l. 1. c. 4. p. 5. — n. p. 15. — Ruf. l. 1. c. 11. p. 166 | Soz. l. 2. c. 27. p. 484. b. c.

' Si nous en croyons Socrate, & le raport que l'on en fit à Constantin, Arius commença dans une celebre conference à découvrir le venin qu'il cachoit en luymesme. Car Alexandre expliquant le mystere de la sainte Trinité devant ses Prestres & ses autres Ecclesiastiques, '& demandant à chacun quel estoit son sentiment sur un passage de l'Ecriture, [qui regardoit le Verbe,] ' Arius s'opposa ouvertement & insolemment à sa doctrine, soutenant que c'estoit celle de Sabellius. [Mais il est aisé de juger qu'Arius ne commença point d'abord par un éclat si public,] ' puisque S. Alexandre mesme declare qu'il avoit esté quelque-temps sans apporter de remede à ce mal, parce qu'il demeuroit encore caché. [Ainsi il vaut mieux dire] ' qu'Arius ne répandit d'abord sa doctrine que dans les entretiens particuliers, [comme c'est l'ordinaire de toutes les nouveautez ;] & qu'il ne commença à en parler publiquement, que quand il se vit écouté & soutenu d'un assez grand nombre de Sectateurs.

Socr. l. 1. c. 5. 7. p. 9. a. b | 15. c. — p. 15. c. — p. 9. b. — Thdrt. l. 1. c. 3. p. 526. b. — Fleuri, l. 10. p. 79.

'Depuis qu'il se fut une fois declaré, il ne cessoit point de publier ses erreurs, non seulement dans l'Eglise, mais mesme au dehors dans les compagnies & les conversations particulieres : & il s'efforçoit de faire tomber dans ses pieges tout autant de personnes qu'il pouvoit, courant de porte en porte pour les surprendre.

Thdrt. c. 1. p. 524. a.

["S. Alexandre averti de ce qui se passoit, ne put pas le dissimuler. Il employa la douceur, les avis, & les exhortations, pour faire rentrer Arius dans son devoir :] ' Car il avoit mesme une estime & une consideration particuliere pour luy. [Mais Arius s'estoit déja trop engagé dans les liens du demon à qui son orgueil l'avoit assujetti. Il soutint son erreur & contre la lumiere des Ecritures, & contre l'autorité de l'Eglise ; ' de sorte que S. Alexandre fut enfin

V. son titre §. 4. — Soz. l. 1. c. 15. p. 416. b. — Ibid. §. 5.

fin obligé de l'excommunier dans une assemblée de son Clergé, & ensuite dans un Concile de tous les Evesques de l'Egypte, tenu, autant que nous en pouvons juger, [V. la note 1.] "en 319, ou au plustard dans les premiers mois de l'an 320. Ce fut peut-estre dans ce Concile que] 'quelqu'un demandant [Socr l. 1. c. 6. p. 11. b.] à Arius si le Verbe de Dieu pouvoit changer, comme le diable avoit fait, il répondit sans trembler, qu'il le pouvoit, puisqu'il estoit d'une nature capable de changement.

ARTICLE IV.

Des Disciples d'Arius.

'ARius fut donc Anathematizé & chassé de l'Eglise avec ceux qui avoient déja embrassé sa doctrine, *a* entre lesquels l'histoire nomme Achillas, Aïthale, Carpone, Sarmate, & un autre Arius, 'tous Prestres, selon S. Epiphane & Sozomene. [Et ces deux auteurs sont plus croyables en cela que Theodoret,] 'lequel ne met que l'Heresiarque Prestre, & conte Sarmate mesme entre les Diacres, *a* quoique S. Epiphane nous assure que luy & Carpone estoient Curez dans Alexandrie. 'Il semble qu'ils eussent d'abord presché tous deux quelques erreurs qui leur estoient particulieres. [Mais ils se réünirent ensuite dans celle d'Arius, & ne formerent point de nouveaux partis.] 'Arius estoit encore suivi par Euzoïus, Luce, Julien, Mene, Hellade, Caius, qui estoient tous Diacres, [& dont une partie s'est rendu celebre par divers crimes qu'ils ont ajoutez à l'Heresie.] *a* Sozomene y ajoute encore un Macaire Diacre, dont les autres ne parlent point.

[Socr. l. 1. c. 6. p. 11. c | 12. d. — a p. 10. d. — Epi. 69 c. 8. p. 733. d | Soz. l. 1. c. 17. p. 417. b. — Thdrt. l. 1. c. 3. p. 536. c. — a Epi. c. 2. p. 728. c. — c. d. — Socr. p. 10. d | Soz. p. 417. b | Thdrt. p. 536 c | Epi. c. 8. p. 733. d. — a Soz. p. 417. b.]

' Le Concile d'Egypte Anathematiza ces onze [ou douze] tant Prestres que Diacres que nous venons de nommer : & il traita de mesme deux Evesques qui suivoient la mesme impieté, savoir Second & Theonas, 'dont le premier estoit Evesque de Ptolemaïde en Egypte, *a* c'est-à-dire dans la haute Libye *b* ou la Pentapole [qui en fait partie ;] *c* & Theonas gouvernoit l'Eglise de Marmarique [dans la Libye qui en porte le nom.] *d* Quelques-uns croient que Marmarique n'estoit pas une ville, mais un Canton composé de divers Bourgs. ' Piste Prestre du Canton de la Mareote [près d'Alexandrie,] *e* fut aussi chassé de l'Eglise par S. Alexandre comme Arien : *f* & les Ariens l'ordonnerent depuis leur Evesque à Alexandrie. *g* Second dont nous venons de parler fut celui qui luy confera cet Episcopat illegitime.

[Socr. p. 10. d | 12. d | Thdrt. p. 536 c | Epi. p. 733. d. — Thdrt. c. 6. p. 542. b. — a Ath. sol. p. 858. b. — b or. 1. p. 302. c. — c Thdrt. p. 542. b. — d n. p. 9. 2. d. — Cotel. ap. n. p. 318. a. b. — e Ath. ap. 2. p. 743. b. c. — f Epi. p. 733. d. — g Ath. p. 743. c.]

' S. Athanase parle encore de quelques [sol. p. 858. c.] autres personnes qu'Alexandre excommunia, & que les Ariens recompenserent depuis en les mettant en la place des plus saints Evesques qu'ils avoient chassez. Il nomme entre ceux-là Sisinne qui estoit de Libye, Jule, Marc, Ammon, Irenée, Zosime, Serapion, qui estoient d'Alexandrie, [soit de la ville mesme, soit du Diocese : Car il est difficile de croire que les quatre derniers soient differens] ' de Serapion, Param- [Cotel. p. 318. a. b.] mon, Zosime, & Irenée, Diacres du Canton de la Mareote [dans le Diocese d'Alexandrie,] qu'on trouve avoir suivi Arius, & avoir mieux aimé estre deposez avec luy par S. Alexandre, aussi-bien que Carés & Piste Prestres du mesme Canton, [que de renoncer à leur erreur.]

' Quelques-uns croient que Piste & les [Ath. vit. p. 4 1. f.] autres de la Mareote, ne s'estoient joints à Arius que depuis qu'il eut esté condanné par le Concile d'Egypte. ' Néanmoins [t. 1. B. p. 396. c.] l'acte où nous les trouvons, dit qu'ils avoient esté deposez avec Arius : ' & [sol. p. 858. b. c.] S. Athanase dit generalement de ceux dont il parle, qu'Alexandre les avoit chassez de l'Eglise dès le commencement avec Arius mesme à cause de leur Heresie. [Que s'il ne paroist point que saint Alexandre les ait marquez dans ses lettres, c'est peut-estre qu'il n'y nommoit que ceux qui estoient du corps du Clergé d'Alexandrie, se contentant de marquer les autres en general.]

' Piste n'est nommé qu'après Carés, [t. 1. B p. 396. b.] [luy estant apparemment posterieur pour l'ordination.] 'Mais il est mis en mesme [p. 397. a.] temps comme " chef de ceux de la Ma- [οἱ περὶ Πιστὸν.] reote, de mesme qu'Arius l'estoit de ceux d'Alexandrie : 'd'où l'on peut juger qu'il [p. 396. c.] se signaloit extremement dans son parti. Aussi l'on ne doute pas que ce ne soit celui qu'ils firent leur Evesque à Alexandrie [vers l'an 339.] 'Ammon outre son im- [ad ort. p. 950. d.] pieté estoit encore coupable de beaucoup de crimes : Il servit depuis de secretaire à Gregoire faux Evesque d'Alexandrie [en 341.]

' S. Jerôme met un Saras [ou Serras] [Hier. in Lucif. c. 7. p. 144. c.] Prestre de Libye, entre les plus insignes Sectateurs d'Arius. *a* Il fut depuis fait [a Epi. 73. c. 26. p. 874. a.] Evesque de Paretoine en la mesme province par Second de Ptolemaïde, *b* & [b | Ath. de syn. p. 880. d.] ayant suivi le parti d'Aece le plus impie des Ariens, cet Athée luy donna à luy [b Phisg. l 8. c. 2. p. 108.] & à deux autres de sa sorte le soin de toute l'Egypte & des deux Libyes. [Nous verrons aussi Euzoïus élevé en 361 jusque sur le thrône de l'Eglise d'Antioche.]

'S. Epiphane ajoute qu'Arius entraîna [Epi. 69. c. 3. p. 729. a.] avec luy non-seulement les Evesques Second [& Theonas,] sept Prestres, douze Diacres, & plusieurs autres personnes, mais encore jusqu'à 700 vierges ; [ce qui semble tout à fait incroyable :] '& quoi- [Thdrt. l. 1. c. 3. p. 526. a.] qu'il soit certain qu'il estoit suivi par diverses femmes ou filles, comme nous le voyons par les plaintes que fait Saint Alexandre de leur mauvaise conduite, ' néanmoins ce Saint n'en parle que com- [p. 535. d.] [ὀλίγαι.] me "d'un petit nombre de malheureuses chargées de crimes.

[Ces premiers disciples d'Arius condannez avec luy par S. Alexandre, sont proprement ceux qu'on a appellé Ariens. Les autres qui ont pu embrasser ensuite la mesme Heresie, ou se declarer les protecteurs d'Arius, sont plutost nommez Eusebiens à cause d'Eusebe de Nicomedie leur chef. On communiquoit presque sans difficulté avec ceux-ci, mais non pas avec les premiers. Et quoique les Eusebiens les eussent receus à leur communion dans le Concile de Jerusalem en 335, les Orthodoxes ne laissoient pas de leur en faire toûjours un crime lorsqu'ils y commu-

Digitized by Google

communiquoient effectivement. Cette distinction paroist avoir duré jusqu'en l'an 355 ou 357, auquel les Eusebiens s'estant declarez ouvertement pour l'erreur d'Arius, ce qu'ils n'avoient osé faire jusques alors, cela produisit la distinction des Ariens & des Semiariens, dont nous parlerons en un autre endroit.

Ath. or. 1. p. 290. a. Puisque nous sommes sur les disciples d'Arius, il ne faut pas oublier] 'qu'Ursace & Valens, aussi celebres pour leurs fourberies & leur inconstance, que pour leur impieté, avoient esté dans leur jeunesse instruits dans l'école d'Arius. Bas. ep. 74. p. 124. 125. 'Saint Basile nous apprend la mesme chose du celebre Eustathe de Sebaste, qui exerça si fort sa patience; & il dit qu'il estoit l'un des plus zelez disciples de cet Heresiarque dans le temps mesme qu'il meditoit à Alexandrie ses blasphêmes contre la divinité de JESUS-CHRIST. [Il faut dire néanmoins que ni luy ni les deux autres ne furent point condannez avec Arius, puisqu'on ne les a jamais traitez d'Ariens au sens que nous venons de marquer.]

Socr. l. 1. c. 6. p. 14. b. d. 'Melece Evesque de Lycople qui avoit formé "un grand schisme dans l'Egypte [environ quinze ans auparavant, & tous ceux de son parti, se joignirent aussi alors de faction avec Arius contre Saint Alexandre, si nous en croyons Socrate: Phisg. ap. p. 177. '& Philostorge témoigne la mesme chose de Melece dans le Concile de Nicée. [Néanmoins il y a quelque lieu de douter de ce qu'ils disent.] Ath. ap. 2. p. 777. d. 'Car S. Athanase dit clairement qu'Eusebe de Nicomedie chef du parti d'Arius, se joignit aux Meleciens après la mort de S. Alexandre, or. 1. p. 304. c. d. '& en un autre endroit, il dit que les Meleciens & les Ariens qui se combatoient auparavant, se reconcilierent comme Herode & Pilate pour persecuter unanimement JESUS-CHRIST. Bar. 326. §. 8. 'C'est pourquoi Baronius dit que Socrate se trompe certainement sur ce point.

V. Saint Pierre d'Alexandrie.

ARTICLE V.

Arius quitte Alexandrie, & se retire en Palestine: Il travaille à surprendre les Evesques; plusieurs se declarent pour luy ou contre luy.

[IL n'y avoit rien que de juste, & mesme que d'absolument necessaire dans l'excommunication d'Arius & de ses disciples. Et néanmoins parce qu'il faut qu'il y ait des Heresies pour faire connoistre les vrais serviteurs de Dieu, cette excommunication augmenta le trouble plutost que de l'appaiser, s'il est vray, Soz. l. 1. c. 15 p. 427. b. comme le dit Sozomene,] 'qu'outre ceux qui suivoient dès auparavant son Heresie, il avoit encore pour luy beaucoup de personnes, qui selon le naturel du peuple, se plaignoient [par une fausse compassion,] qu'on l'avoit injustement condanné. C'est donc peut-estre à ce temsci qu'il faut raporter] Thdrt. l. 1. c. 3. p. 526. a. 'ce que dit Saint Alexandre, que les Ariens déchiroient la robe de JESUS-CHRIST, ce que les boureaux n'avoient osé faire; p. 525. c. 'qu'au lieu de demeurer soumis à l'Eglise, ils s'estoient basti des cavernes de larrons, où ils tenoient nuit & jour des assemblées criminelles pour faire la guerre à JESUS-CHRIST & à leur Evesque; p. 526. a | 536. a. 'qu'ils excitoient tous les jours des seditions & des persecutions contre l'Eglise, animant d'un costé les Magistrats contre elle par les solicitations des femmes impures & malheureuses qu'ils avoient seduites, & l'exposant de l'autre à la moquerie de ses ennemis par la maniere honteuse dont on voyoit les jeunes filles de leur cabale courir perpetuellement par les ruës. [Il ne faut pas s'étonner après cela de ce que la verité fait dire à Eusebe de Cesarée,] Eus. v. Const. l. 2. c. 61. p. 472. a. 'que la division des peuples les uns contre les autres alla si loin dans Alexandrie, qu'elle donna occasion aux payens de se railler en plein theatre des choses les plus augustes de nostre religion.

a. 'Mais ce trouble ne se renferma pas dans Alexandrie: Il se répandit dans toute l'Egypte, la Libye, & la Thebaïde, Soz. l. 1. c. 16. p. 428. 'où l'on tint sur ce sujet divers Conciles [dont nous n'avons point de connoissance particuliere;] Eus. p. 472. a. '& de là il passa dans toutes les autres provinces de l'Orient.

[Car soit qu'Arius vist que son credit se perdoit dans Alexandrie,] Epi. 69. c. 6. p. 731. b. 'soit qu'il en fust chassé par S. Alexandre, comme il s'en plaint, c. 1. p. 727. c. '& que S. Epiphane mesme l'accorde, [quoique cela soit encore plus difficile à croire & à comprendre qu'à justifier;] Thdrt. p. 526. b. 'soit qu'il eust dessein d'aller corrompre a & prevenir en sa faveur les autres Evesques; a Soz. l. 1. c. 15. p. 427. b. c. [soit que toutes ces raisons fussent jointes ensemble,] Epi. 69. c. 4. 8. p. 730. a | 733. d. 'il s'enfuit d'Alexandrie avec Carpone, Achillas, & "plusieurs autres de ses Sectateurs, se retira dans la Palestine, a & courant de ville en ville, b il sollicitoit les Evesques a Ath. or. 2. p. 329. b | Thdrt. p. 535. d. [tant de cette province que des autres qui en sont voisines;] b Thdrt. p. 535. d | Epi. p. 730. a. avec toutes les souplesses & les flateries dont son esprit artificieux estoit capable, [afin qu'ils écrivissent en sa faveur à S. Alexandre.] &c.

Thdrt. p. 526. b. 'Le desir de la paix & de la concorde luy servoit de voile & de pretexte pour couvrir ses mauvais desseins. Mais la veritable fin qui l'animoit, n'estoit que de seduire quelques-uns d'eux par la douceur de ses paroles, & de les perdre par la contagion de ses erreurs. p. 535. 'Aussi c'étoit dans cette vuë qu'il s'efforçoit de leur faire recevoir ses lettres [pour marque de communion,] p. 526. b. c. '&, d'en tirer d'eux qui fussent écrites [en sa faveur,] 'afin de les pouvoir lire devant ceux qu'il avoit trompez, pour les mettre hors d'état de ressentir aucun regret de leur chute, & les accoutumer à l'impieté par cette vaine raison qu'ils avoient des Evesques pour complices & pour approbateurs de leurs sentimens. Mais pour ce qui concerne les dogmes abominables qu'il avoit enseignez, & la conduite criminelle pour laquelle il avoit esté chassé de l'Eglise, il se gardoit bien d'en parler aux Evesques [qu'il n'en jugeoit pas susceptibles.] Il couvroit toutes ces choses du silence, ou il taschoit de les obscurcir par les déguisemens de ses paroles; trompant ceux à qui il parloit, par les termes de l'Ecriture sous lesquels p. 532. b. c. il cachoit sa doctrine impie. 'Il n'épargnoit pas aussi son propre Archevesque, ni la sainteté du peuple Catholique qu'il gouver-

Digitized by Google

gouvernoit, '& il leur imposoit une doctrine aussi impie qu'il la leur attribuoit injustement. p.533.a.

[Outre les solicitations qu'il pouvoit faire par luy-mesme,] ' il deputoit ses amis à divers autres Prelats, & leur envoyoit sa confession de foy, [mais déguisée,] les priant que s'ils la trouvoient Orthodoxe, ils prissent la peine d'en écrire à Alexandre ; & que s'ils y trouvoient à redire, ils luy fissent la grace de luy découvrir son erreur. Soz.p.417.c.

'Cette adresse qu'il eut de prevenir les Evesques luy servit beaucoup : & il s'en trouva plusieurs qui sans prendre garde qu'ils violoient les Canons & les regles Apostoliques, non-seulement écrivirent pour luy à S. Alexandre, mais souscrivirent encore ses lettres, & le receurent dans l'Eglise avec ceux de son parti, [soit dés ce temps-ci, soit un peu plustard dans les Conciles de Bithynie & de Palestine dont nous parlerons dans la suite.] cIThdrt.p.516.d.

'Cette faute ne fut pas commune à tous les Evesques : car il y en eut plusieurs qui le rejetterent, '& qui n'écrivirent à S. Alexandre que pour le prier de ne point recevoir Arius & ses partisans, à moins qu'ils ne condannassent la créance dont ils faisoient profession. Epi.69 c.4. p.730 a. Soz.p.417.c.

'Arius met au nombre de ses adversaires, Philogone d'Antioche, Macaire de Jerusalem, qui sont tous deux celebres par leur sainteté, & Hellanique de Tripoli [en Phenicie.] Thdrt.l.1.c.4.p 537.c|538.a.

' Il pretend que hors ces trois, tout le reste de l'Orient estoit dans sa créance ; & il nomme particulierement Eusebe de Cesarée [en Palestine,] Theodote de Laodicée [en Syrie,] Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe [dans la Cilicie,] Gregoire de Beryte, & Aece de Lydde ou Diospolis [dans la Palestine.] Voilà ceux qu'Arius contoit pour fauteurs de sa doctrine. [Son suffrage ne doit pas estre une conviction contre ces Prelats : mais Theodoret au lieu de les justifier comme il estoit obligé de faire s'ils estoient innocens, non seulement ne desavouë point Arius, mais le confirme au contraire,] ' puisque parlant de ceux qui s'opposerent aux dogmes de l'Eglise dans le Concile de Nicée en faveur d'Arius, il met les premiers ceux dont il avoit parlé auparavant, [qui sont ceux-ci mesmes.] 'S. Athanase nous assure aussi qu'avant le Concile de Nicée, Eusebe de Cesarée, Paulin, Theodote, & Athanase d'Anazarbe, avoient écrit des blasphêmes semblables à ceux d'Arius. ' Ainsi si Eusebe de Cesarée donne de grands éloges à Theodote [& à Paulin ; " on peut dire que c'est moins une preuve de leur merite, que de l'union qu'ils avoient contractée ensemble contre la divinité de Jesus-Christ. Ibid. c.6. p. 542.b. Ath. de syn.p.886.b. Eus.l.7.c.32. p.288.b c. Note 1.

Arius trouva encore d'autres partisans de son erreur, soit dans la Palestine, soit dans les provinces plus éloignées.] ' Car la suite de l'histoire nous apprendra qu'il faut mettre en ce rang Patrophile de Scythople dans la Palestine, Narcisse de Neroniade ou Irenople dans la Cilicie, Menophante d'Ephese, Theognis de Nicée, ' Maris de Calcedoine, & Eusebe de Nicomedie, [outre " quelques autres qui sont moins connus.] Thdrt. p. 542.b. Ath. de syn.p.886.b. V. le Concile de Nicée.

ARTICLE VI.

D'Eusebe de Nicomedie : Son union avec Arius, qui luy écrit.

[Mais entre tous les partisans d'Arius, il n'y en a aucun qui soit plus celebre, ni qui ait fait plus de tort à l'Eglise, qu'Eusebe de Nicomedie.] ' Il avoit d'abord esté Evesque de Beryte [en Phenicie, l'une des plus considerables villes de ces quartiers-là : & il semble qu'il y eust eu quelque défaut dés cette premiere ordination,] puisqu'un celebre Concile d'Alexandrie doute s'il a jamais esté veritablement Evesque. ' Aussi il ne témoigna point d'affection à cette épouse : & sans considerer ni que Dieu la luy avoit donnée, ni qu'il ne pouvoit la quitter ' pour en prendre une autre sans commettre un veritable adultere selon la regle de S. Paul & de l'Ecriture, [puisqu'il n'y estoit contraint ni par la necessité, ni par l'utilité de l'Eglise ;] 'il regarda les autres Eglises avec un œil de cupidité & d'interest ; & mesurant sa pieté par les richesses & par la grandeur des villes, ' il passa, contre les loix de l'Eglise, de l'Evesché de Beryte à celui de Nicomedie, 'vacant alors par la mort " d'Eustole qui avoit assisté au Concile d'Ancyre vers l'an 314. Ath. ap. 2. p.726.d. p.727.a| 744.b.c. p.727.b. a. p.726.d. Bar.315.§.25. V. Vital & Saint Philogone.

a Ce siege estoit d'autant plus propre à Eusebe pour se rendre [considerable à la Cour,] & puissant parmi ses confreres, que Nicomedie n'estoit pas seulement la Metropole de la Bithynie, mais qu'elle estoit devenuë la demeure des Empereurs d'Orient depuis Diocletien, qui y avoit fait bastir un Palais ; '& tant luy que les Princes suivans, avoient fait beaucoup de dépenses pour embellir cette ville. 'Aussi Libanius pretend qu'elle ne cedoit à aucune ville de l'Empire pour la beauté, & qu'elle n'en avoit que quatre avant elle pour la grandeur, [c'est-à-dire apparemment Rome, Alexandrie, Antioche, & Constantinople ou Carthage. aSocr.l.1.c.6.p.13.d| Eus.v.C.l.3.c.50.p.508.a. Amm.l.22.p.219.b. Lib.or.8.p.203.d.

'Constantin parlant de l'élevation d'Eusebe à cet Evesché, dit que l'Eglise de Nicomedie n'avoit pas eu la liberté de se choisir un Prelat digne de cette charge, à cause que " ceux qui estoient alors firent de grands efforts pour y porter Eusebe, dont l'impudence troubla l'ordre & les regles si équitables des Canons. Ce terme, *Ceux qui estoient alors*, ne peut guere marquer que ceux qui dominoient, c'est-à-dire Licinius :] 'Et en effet, Constantin accuse Eusebe au mesme endroit, de s'estre absolument attaché à ce Prince, jusqu'à avoir esté la principale cause de la guerre qu'il luy avoit faite, 'ou au moins de l'avoir servi contre luy durant le plus grand feu de la guerre, d'une maniere qui ne convenoit nullement à un Evesque. 'Il se plaint qu'il envoyoit des espions contre luy, & qu'il rendoit à Licinius toutes sortes de services, presque jusqu'à porter les armes pour le défendre : & il assure que tout cela estoit très-bien Thdrt l.1.c.19.p.566.c. οἱ τότε. a.b. n.p.14.2.b.c. c.19.p.565.1.b.

Digitized by Google

justifié par ses Prestres & ses Diacres que
n. p. 14. a. d. l'on avoit pris, '& qui avoient peut-estre servi eux-mesmes d'espions à Licinius, sous pretexte de venir ménager quelque
c.19.p 566. a. traité. ' Il ajoute qu'Eusebe estoit complice des cruautez du tyran [Licinius ;] mesme de la persecution qu'il avoit faite aux Chrêtiens, & du sang des plus saints Evesques.

Bar. 315 §. 25. ' Le credit qu'il avoit à la cour, venoit, comme quelques-uns croient, de ce qu'il possedoit la faveur de Constancie femme de Licinius & sœur de Constantin. Et il est assez probable que ce fut par son moyen qu'il monta à l'Evesché de Nicomedie. [Au moins l'on ne voit point que la ruine de Licinius, ni le changement de l'Empire aient diminué son au-
Ruf. l.1. c. 11. p.167.1. torité. ' L'on voit de plus, que Constancie avoit inclination pour l'Arianisme,
Hier. ad Ctes c. 2. p. 253. a. quoiqu'on en raporte d'autres causes : '& mesme S. Jerôme dit qu'Arius pour tromper le monde, avoit trompé d'abord la sœur du Prince. [Eusebe pouvoit mes-
Amm. l. 22 p.219. c. me estre son parent :] ' Car " il l'estoit de Julien l'Apostat, quoique de loin. Note 3.

[On verra dans la suite qu'il ne s'arresta pas encore à Nicomedie, & qu'il passa de là à Constantinople, lorsque cette ville fût devenuë la Capitale de tout l'Empire d'Orient : & quoique ces changemens fissent horreur à ceux qui avoient
Eus. in Marc. l.1 c. 4. p.10. a. b. quelque respect pour les Canons,] ' la flaterie n'a pas laissé d'y faire trouver à Eusebe de Cesarée une matiere de le louër.

Soz. l.1. c. 15. p.417. d. 'Outre le credit qu'il avoit auprès des puissances du siecle, [& l'avantage de son siege,] il avoit encore "celui de l'éloquence. [On ne peut douter aussi qu'il n'eust bien de l'esprit pour intriguer & (ἐλλόγιμος.)
Phot. c.40. p 25. b. pour cabaler.] ' Philostorge ne trouve personne entre les Ariens dont la vie luy parust plus digne de ses éloges : & il luy
Socr. p.13. d. attribuë mesme des Miracles. ' Mais sa force estoit dans ses liaisons avec la Cour : & c'est-là ce qui faisoit que beaucoup d'Evesques suivoient aisément ses sentimens. [C'est donc sans doute aussi par-
Eus. in Marc. p. 20. a. là] ' qu'il a merité que ceux de sa faction le qualifiassent le grand Eusebe.

[Après tant de crimes dont il s'estoit rendu coupable, il ne faut pas s'étonner qu'il soit tombé dans l'Heresie, puisque la corruption de la doctrine & de la foy est assez souvent une punition du déreglement de la discipline & des mœurs.]

Socr. p.10. b. ' L'indulgence mesme de l'Eglise, qui ne le punit point d'avoir passé, contre ses loix, de Beryte à Nicomedie, luy fit croire qu'il en estoit le maistre & l'arbitre, & qu'il pouvoit sans crainte se rendre le protecteur de la revolte d'Arius.

[Il y fut porté sans doute par l'ancienne union qu'ils avoient ensemble.]
Thdrt. l.1. c.4 p.537. ' Car l'on voit par une lettre écrite vers ce temps-ci, qu'ils avoient une liaison particuliere, & qu'ils estoient déja dans les mesmes sentimens. [Ils avoient assez vraisemblablement esté compagnons dans
d. l'ecole de S. Lucien d'Antioche,] 'puisque Arius appelle Eusebe un veritable Col-
Epi. 69 c.5. p.730. d. lucianiste. 'Et S. Epiphane témoigne "que le vieil Eusebe de Nicomedie, (il le qualifie ainsi,) avoit vécu assez long-temps (ὁ παλαιὸς γέρων.)

Phisg. l.2. c.15. p.20. avec S. Lucien. 'Les Ariens se vantoient mesme que ce Saint avoit eu pour disciples non-seulement cet Eusebe, mais encore les autres principaux auteurs de leur secte, comme Maris de Calcedoine, Theognis de Nicée, Menophante d'Ephese, Athanase d'Anazarbe, Eudoxe de Germanicie, Leonce d'Antioche, Antoine de Tarse, & le celebre Sophiste Astere, [dont nous parlerons dans la suite. C'est apparemment ce qui a fait soupçon-
Bar. 311. §. 14. ner la foy " de ce saint Martyr.] ' Quelques-uns pretendent qu'il retira tous ceux que nous venons de nommer du crime de l'Apostaise où ils s'estoient engagez du- (V. son titre note 1.)
Phisg. p. 20.21. rant la persecution : ' & Philostorge de qui cela vient originairement, donne quelque lieu de le croire. Mais assurément il ne l'a voulu dire que d'Astere, [qui à cause de cela ne put jamais estre élevé à l'Episcopat par les Eusebiens mesmes,] & d'un Alexandre [qu'on ne voit point non plus avoir esté Evesque.

Il semble mesme qu'Eusebe fust plutost le maistre que le disciple de l'impieté d'A-
Socr. l. 1. p. 10. c. rius.] ' Car S. Alexandre parlant des lettres que cet Evesque écrivit en faveur d'Arius, dit qu'il ne pretendoit pas tant défendre Arius que se défendre luy-mesme, puisqu'il ne faisoit que renouveller par Arius ses anciennes impietez dont le tems avoit aboli le souvenir : [C'est donc pour
Ath. or. 2. p.319. a. ce sujet] ' que selon S. Athanase, " les Ariens ou Arius mesme suivoient Eusebe comme leur maistre, lorsqu'ils mettoient (οἱ περὶ Ἄρειον.)
ap. 2. p.725. d. le Fils au nombre des créatures. 'Eusebe est néanmoins aussi appellé le disciple de l'impieté d'Arius, [parce que c'estoit ce Prestre qui avoit commencé à la rendre celebre, & à exciter le trouble dans l'Eglise. Mais sans disputer trop qui merite
or. 2. 3. p. 343. d | 395. d. l'honneur d'une si funeste Heresie,] ' il est certain que l'un & l'autre ne craignoient point de publier tant de bouche que par écrit les plus horribles blasphê-
sol. p. 854. a. mes. ' Eusebe avoit néanmoins abandonné à Arius le soin de prescher ouvertement son Heresie, & s'estoit reservé celui de la soutenir par son credit.

a. ' L'union si particuliere que ces deux serpens, comme les appelle S. Athanase,
Epi. 69. c.6. p.731 | c.5. p.730. d. avoient entre eux, ' paroist tout à fait dans une lettre qu'Arius écrivit à Eusebe avant que de l'aller trouver, [comme
c.6. p.731. b. nous verrons bien-tost qu'il fit ;] '& aussitost après sa sortie d'Alexandrie, dont il luy mande la nouvelle. Cette lettre est
Thdrt. l.1. c.4. p.537. raportée toute entiere par S. Epiphane '& par Theodoret. On voit dés l'inscription son esprit de flaterie, par les titres d'homme de Dieu & de défenseur de la verité qu'il donne à Eusebe ; & son endurcissement plein de vanité lorsqu'il se qualifie un homme injustement persecuté par le Pape Alexandre pour la cause de la verité toute-puissante. Il continuë dans sa lettre à se plaindre de ce que cet Evesque le poursuivoit sans relasche, qu'il employoit contre luy toutes sortes de machines, jusqu'à le chasser de la ville comme un impie & un Athée. Il fait ensuite une petite exposition de la foy de ce saint Prelat, à laquelle il oppose en un mot son blasphême.

p.537. b. 'Il ajoute que tous les Evesques de l'Orient,

Digitized by Google

rient, hors trois, suivoient ses sentimens, & avoient esté Anathematizez pour ce sujet; [ce qui est une calomnie visible.] 'Car quelques plaintes que fasse S. Alexandre contre les Evesques qui favorisoient Arius, jamais il ne parle d'Anatheme; '& au contraire il renvoie positivement au jugement de l'Eglise, ceux d'entre eux qui estoient les plus coupables. 'Il dépeint Eusebe comme un homme qui meritoit tous les foudres de l'Eglise. 'Mais il se contente de demander qu'on n'ait point d'égard à ce qu'il pourra dire ou écrire, '& il ne le met point parmi ceux contre qui l'on avoit prononcé l'Anathême.

c.3. p.526. d. — p.531.d. — Socr.l.1.c. 6.p.10.b.c. — c.13.c. — p.10.c.d.

'Mais parce que cet Anathême tomboit sur tous les complices de l'Heresie d'Arius, 'il vouloit pour décrier S. Alexandre, que tous ceux qu'il s'imaginoit estre ses partisans, y fussent envelopez: [& cela pouvoit estre vray devant Dieu de beaucoup d'entre eux.]

Thdrt.l.1. c.3 p.535. c. — Bar.318. §. 50.

'Ce calomniateur dans la suite de sa lettre à Eusebe, ne represente pas plus sincerement la foy, que la conduite de ses adversaires, '& il impose faussement des Heresies aux plus illustres défenseurs de la verité. [Il est plus croyable dans l'obstination qu'il fait paroistre;] 'en disant qu'il aimeroit mieux souffrir mille morts, que d'écouter seulement la doctrine de ces Saints, qu'il appelle des ignorans dans nostre foy, des Heretiques, des impies. 'Il finit par une petite exposition de sa créance, où, quoiqu'il tasche de cacher son venin, 'il le découvre assez pour justifier la verité de tout ce que S. Alexandre & les autres défenseurs de la Consubstantialité en ont écrit. 'Il remet le reste à la connoissance d'Eusebe, [qui assurément l'entendoit fort bien à demi mot, quand on n'en jugeroit] 'que par ces trois lignes que Saint Athanase nous a conservées d'une de ses lettres à Arius. [C'estoit vraisemblablement la réponse à celle-ci mesme.] „Vos „sentimens sont fort bons, luy dit cet „impie, & vous n'avez rien à souhaiter „que de les voir embrassez par tout le „monde. Car personne ne peut douter „que ce qui a esté fait, n'estoit pas avant „qu'il fut fait, puisqu'il faut qu'il ait „commencé à estre.„

Thdrt.l.1. c.4. p.537. c. — p.538.a. — p.537.c. — d. — c.3. p.536. c.d Epi.69. c.6.p.731. a. — Thdrt.c.4. p.537.d. — Ath. de syn.p.886. b.

ARTICLE VII.

Arius se retire chez Eusebe de Nicomedie: Il écrit de là à S. Alexandre, & compose sa Thalie.

'SAINT ALEXANDRE sceut que divers Evesques de Palestine & de Syrie, avoient receu chez eux Arius à la communion de l'Eglise. "Il s'en plaignit hautement; 'de sorte qu'Arius voyant que personne n'osoit plus le recevoir dans ces provinces, hors ses plus intimes confidens, il se retira chez Eusebe de Nicomedie, où il demeura assez long-temps.

Epi.69.c.4. p.370.c.b — Thdrt.l.1. c.3.p.526. d. — V. S. Alexandre d'Alexandrie § 6.7. — Epi.c.5.p. 730.d.

'Eusebe écrivit plusieurs fois en sa faveur à S. Alexandre. Mais ce Saint n'avoit garde d'écouter les prieres de cet Evesque, 'puisqu'en demandant grace pour les Ariens, il se declaroit l'approbateur de leurs sentimens.

Ath. ap.2. p.725.d. — Socr.l.1.c. 6.p.10.c| 14.d.

[Arius qui faisoit écrire les autres pour luy, ne manquoit pas d'écrire aussi luy-mesme à S. Alexandre,] 'comme nous le voyons par une lettre celebre qu'il adresse à ce Saint, que S. Athanase, S. Epiphane, & S. Hilaire, nous ont conservée toute entiere. 'Le dernier mesme la repete par deux fois, & en fait le sujet de ses douze livres sur la Trinité. 'Elle se trouve aussi à la teste de l'ouvrage de Marius Victorinus contre les Ariens. 'Elle est écrite de Nicomedie par Arius, & par les Prestres & les Diacres [d'Alexandrie qui avoient suivi son parti,] 'lesquels S. Epiphane nomme à la fin, comme l'ayant signée: & il y ajoute les deux Evesques excommuniez, Second & Theonas, avec Piste [Prestre de la Mareote,] 'qui peuvent ne l'avoir signée que depuis par occasion. 'Ce n'est proprement qu'une confession de leur foy, où ils découvrent nettement tous leurs blasphêmes, qu'ils ont mesme l'impudence d'attribuer à leur saint Evesque; car ils le reconnoissent encore pour tel.

Ath. de syn. p.885| or.3.p.389. d|Epi.69.c. 7.8 p.732. — Hil.de Tr. l.4.6 p.21.| 136.1. — Bib. P. t.4. 1.p.181. — Epi.c.7.p. 732.b.c. — c.8. — Ath. vit. p. 6.1.c. — Epi.c.7.

[Il faut sans doute raporter au temps qu'Arius estoit à Nicomedie chez Eusebe, ce que nous lisons dans S. Jerôme,] 'que pour pouvoir tromper toute la terre, il commença par tromper [Constancie] sœur de l'Empereur [Constantin, & femme de Licinius, si nous n'aimons mieux croire qu'Eusebe luy avoit rendu ce service par avance.]

Hier. in Cre.c.2.p. 253.a.

'Ce fut aussi en ce mesme temps qu'il composa ce livre infame intitulé *la Thalie*, *a* plus digne d'un boufon que d'un Prestre, & tout à fait honteux à la religion, dont il y sembloit faire un jeu, comme s'il eust esté sur un theatre. 'L'idée, l'air, & le nom mesme de cette piece, venoient d'un ancien Poëte nommé Sotade, 'qui estoit Egyptien, comme S. Athanase le dit plusieurs fois, [sans donner lieu à aucune autre explication;] 'quoique Suidas entre plusieurs Sotades dont il parle, n'en marque aucun de ce pays. 'C'estoit un Poëte burlesque, *a* d'un style & d'un nombre si mou & si effeminé, que les payens mesmes s'en moquoient: '& nous voyons par l'exemple de Martial, que les Poëtes les moins chastes, & qui écrivoient avec le plus de licence, rougissoient de l'impureté des chansons de cet infame. 'Aussi on ne trouvoit point de ces Thalies parmi les payens mesmes, qui avoient encore quelque honneur, & on les entendoit seulement chanter parmi le vin & les débauches, à ceux qui ne songeoient qu'à faire rire les autres par le bruit & les boufonneries dont ils accompagnoient leurs divertissemens criminels.

Ath. de syn.p.883. d. — *a* or. 2. p. 312.b. — p.308.a. — de D. p. 552.c| de syn. p.883. d. — Suid. σ p. 784. — Ath. or. 2. p.310 a. *a* p.308.a. — Bar 325. §. 82. — Ath. or. 2. p.309.d.

'Voilà l'unique modele qu'Arius s'estoit proposé pour écrire sur les mysteres les plus sublimes de nostre Religion. 'C'estoit à l'imitation de ce bel auteur, qu'il avoit donné à son ouvrage le nom de Thalie, [qui signifie proprement un festin & une assemblée de jeunes gents, ou une chanson faite pour chanter dans ces sortes de festins.] Au lieu de Moyse & des autres Saints, il avoit entrepris d'imiter la dissolution effeminée de ce profane, & traitoit les mysteres les plus augustes

d. — p.308.a.

augustes & les plus sacrez ; dans un air de danse & de comedie, comme pour imiter la fille de Herodiade, & pour insulter au divin Sauveur en joignant la raillerie la plus insolente avec les blasphêmes les plus outrageux. 'Mais dans le dessein qu'il avoit de s'élever contre JESUS-CHRIST, pouvoit-il rien faire qui fust plus conforme à sa pretention, que d'exprimer par l'air dissolu, & le nombre lascif & ridicule de ses discours, les dogmes malheureux de son Heresie ? Saint Athanase luy reproche cette piece comme la chose la plus indigne, & la plus capable de le faire avoir en horreur : '& néanmoins ses disciples ne rougissoient pas de la qualifier une nouvelle Sagesse, 'quoiqu'ils n'osassent se servir ouvertement des expressions horribles qu'on y lisoit.

p.310.a|de D.p.552.c. — or.2.p.309.c. — p.316.a.

'Il la composa, comme nous avons dit, chez Eusebe [de Nicomedie,] après qu'il eut esté chassé de l'Eglise par Saint Alexandre. 'Son dessein estoit d'y renfermer toute son Heresie : *a* Aussi Saint Athanase témoigne qu'elle estoit remplie de toutes sortes d'impietez, 'quoique pour les couvrir un peu, il y citast quelquefois les Ecritures, '& fist semblant d'y combatre diverses autres Heresies. 'S. Athanase en raporte quelques endroits, *b* particulierement du commencement, où dès les premiers mots, Arius par un orgueil digne d'un Heresiarque, se vante d'estre devenu celebre dans le monde, d'avoir beaucoup souffert pour la gloire de Dieu, & d'avoir appris de luy la sagesse & la connoissance. 'Ces paroles d'orgueil & les blasphêmes qui les suivoient, meritoient bien que tout le monde se bouchast les oreilles pour ne les pas entendre, 'comme le firent en effet les Peres du Concile de Nicée, 'devant qui cette piece fut luë pour recevoir la juste condannation qu'elle meritoit.

de syn.p.883.d. — d|de D.p.552.c. — *a* or.2.p.316.a. — p.313.b. — c. — p.310-312| de syn.p.883.&c. — *b* p.310 c. — p.312.c. — or 1.p.297.d. — or.2.p.312. d| Socr.l.1.c.9.p.30.a|

[Outre cette Thalie,] *c* Arius après estre sorti de l'Eglise, s'avisa de faire encore plusieurs chansons, pour des Matelots, pour des voyageurs, pour ceux qui travailloient au moulin, & sur divers autres sujets : Il les mettoit luy-mesme en chant, taschant d'inspirer son impieté par la douceur de ces airs aux personnes les plus simples & les plus grossieres. 'Saint Athanase semble parler de ces chansons : [& peut-estre que c'estoient celles qui firent tant de bruit à Constantinople du temps de S. Chrysostome.]

Soz.l.1.c.21.p.435.c.d. — *c* Philsg.l.2.c.2.p.9. — n.p.471| Ath.dec.N.p.264.a.

ARTICLE VIII.

Conciles de Bithynie & de Palestine pour Arius : Les deux Eusebes, George de Laodicée, & divers autres, écrivent en sa faveur : Il change le Gloria Patri.

[POur retourner à la suite de l'histoire,] 'Eusebe de Nicomedie extremement irrité du mépris que S. Alexandre faisoit de toutes ses instances en faveur d'Arius, 'entreprit encore plus fortement la défense de l'impieté de ce Prestre ; & ayant mesme assemblé pour cela un Concile en Bithynie, [dans lequel il ne faut pas douter qu'Arius n'ait esté receu,] il écrivit à tous les Evesques pour les exhorter, suivant le resultat de cette assemblée, de recevoir les Ariens à leur communion, comme des personnes tout à fait Orthodoxes, & de porter Alexandre mesme à communiquer avec eux. 'Nous avons encore dans Theodoret une de ces lettres, qui est écrite à Paulin Evesque de Tyr. 'Eusebe luy parle comme à un homme dont l'autorité estoit capable de faire changer de sentiment à S. Alexandre mesme, s'il prenoit la peine de luy écrire, '& dont le seul silence estoit la condannation des Ariens. Ainsi il le prie de ne les pas affliger davantage en se taisant, comme il avoit fait jusques alors, mais d'imiter plutost Eusebe [de Cesarée,] dont le zele pour la verité, dit-il, avoit réjouï tous ses amis. [Le corps de la lettre est un ramas d'impietez qui font horreur.

Soz.l.1.c.15.p.417.d. — p.418.a. — Thdrt.l.1.c.5.p.538.b. — p.539.d. — p.538.c.

Elle réüssit néanmoins aussi-bien que celles qu'il avoit écrites à beaucoup d'autres.] 'Car nous apprenons de S. Athanase, que Narcisse [de Neroniade,] Patrophile [de Scythople,] Maris [de Calcedoine,] Paulin, Theodote [de Laodicée,] & Athanase d'Anazarbe, écrivirent avant le Concile de Nicée des impietez pareilles à celles d'Arius. 'Ce mesme Saint nous a conservé un endroit de la lettre du dernier à S. Alexandre, où il établit les plus horribles excès sur des principes encore plus abominables.

Ath. de syn.p.886.b. — c d.

'S. Athanase raporte aussi une parole d'une lettre d'Eusebe de Cesarée à Euphration Evesque 'de Balanée en Syrie, *a* où il ne craint pas de dire nettement que le Christ & le Fils n'est pas un veritable Dieu ; & que le Fils "n'est point en mesme temps que le Pere. Le second Concile de Nicée cite encore d'autres blasphêmes de cette mesme lettre, '& raporte un grand passage d'une lettre du mesme Eusebe à S. Alexandre, où en défendant Arius il se condanne luy-mesme. Il y cite la lettre d'Arius à S. Alexandre dont nous avons parlé, & une lettre de S. Alexandre contre Arius, que nous n'avons pas, s'il raporte fidélement "ce qu'il en cite, [de quoy il y a sujet de douter.] 'Le Concile ajoute que le mesme Eusebe écrivit plusieurs fois à ce Saint pour Arius, toûjours avec divers blasphêmes.

c. — fug.p.702. d|Blond.p.1189. — *a* Ath. de syn.p.886. c|Conc.t.7.p.497.c.d. — Conc.p.496.497. — p.497.c. — συνυπάρχειν. — ὅτι ἂν ὁ ἀληθεύων.

'Eusebe de Cesarée cite des choses d'une lettre de celui de Nicomedie à Paulin [de Tyr, que nous ne trouvons pas dans celle dont nous avons parlé après Theodoret. Ainsi il faut dire qu'il luy écrivit plusieurs fois sur ces disputes.]

Eus. in Marc.l.1.c.4.p.20.b|21.c.

'George que S. Alexandre avoit fait Prestre d'Alexandrie, *a* dont il estoit originaire, *b* mais qui "se trouvoit alors à Antioche, voulut faire le mediateur, *c* & écrivit tant à S. Alexandre qu'aux Ariens. Mais dans la maniere dont il excuse Arius, & explique les sentimens d'Alexandre, il paroist un franc Arien, seulement un peu plus fourbe & plus hypocrite que les autres. 'Aussi son intercession n'eut point d'autre effet que de le faire déposer luy-mesme par S. Alexandre, tant à cause de son impieté, que pour quelques autres

v. Conf.l.3.c.62.p.519.d. — *a* Philsg.l.8 c.17.p.117. — *b* Ath. de syn.p 886 d. — *c* d|887. — p.887.b. — διάγων.

Digitized by Google

tres sujets, ' c'est-à-dire pour les débauches où il vivoit : Car il ne connoissoit point d'autre fin de ses actions, ni d'autre plaisir, que les choses les plus honteuses, comme ses domestiques le savoient fort bien. S. Athanase l'appelle le plus méchant des Ariens. [Il paroist qu'après avoir esté excommunié à Alexandrie, il voulut se faire recevoir dans le Clergé d'Antioche.] ' Mais S. Eustathe ne l'y voulut point admettre à cause de son impieté; [ce qui l'obligea apparemment à se retirer à Arethuse en Syrie, où il fut receu,] 'puisque Constantin "l'appelle Prestre d'Arethuse, en le proposant [en 332] comme digne d'estre fait Evesque d'Antioche, [selon le sentiment des Eusebiens.] 'S. Eustathe ayant esté chassé [en 331,] les Ariens receurent George dans le Clergé d'Antioche, ' & mesme l'éleverent à l'Episcopat de Laodicée *a* après la mort de Theodote, [& avant le Concile de Tyr,] *b* auquel il assista [en 335.]

fug. p.718. d. — fol. p. 812. c. — Note 4. — Eus.p.519. d. — Ath. fol. p. 812.c. — c ide syn.p. 886. d | or. 1. p 290.a. — a Soz.l.6.c. 25.p.672.a. — b Ath.ap.2. p.728.c.

c Pour les qualitez de son esprit, il estoit habile dans la Philosophie. *d* Il a écrit contre les Heretiques, *e* & nommément contre les Manichéens. *f* Socrate cite de luy une oraison à la louange d'Eusebe d'Emese [Arien.

c Thdrt. l. 1. c. 26. p. 215 | Phisg. p. 117. — d Thdrt.h. pr.p.189.b. — e l.1. c.26.p. 215 | Phot. c.85.p.204. — f Socr.l.1.c. 24.p.59.b.

Arius n'estoit pas apparemment à Nicomedie "lorsque Constantin luy écrivoit de cette ville mesme sur la fin de 323. Il pouvoit estre retourné dans la Palestine,] ' puisque Sozomene nous apprend que comme S. Alexandre demeuroit inébranlable à toutes les solicitations qu'Eusebe de Nicomedie luy fit ou luy fit faire ensuite du Concile de Bithynie; Arius tourna sa baterie d'un autre costé, & envoya à Paulin de Tyr, Eusebe de Cesarée, ' & Patrophile de Scythople, pour demander qu'on luy permist de tenir des assemblées avec le peuple qui le suivoit, comme il avoit accoutumé de faire estant Curé à Alexandrie. Ces Evesques s'estant assemblez avec quelques autres de la Palestine, le luy accorderent, [c'est-à-dire qu'ils luy permirent d'élever Autel contre Autel, & de joindre le schisme à l'Heresie.] ' Ils luy recommanderent néanmoins en mesme temps de se soumettre à Alexandre, & de faire ce qu'il pourroit pour obtenir sa paix & sa communion. [Mais c'estoit apporter un foible remede au plus grand des maux.]

V.S.Alexandre d'Alexandrie §.9. — Soz.l.1.c. 15.p.428.a. — b. — c.

' Theodoret remarque que l'Eglise ayant receu des Apostres mesmes la pratique [qu'elle observe encore aujourd'hui,] de glorifier le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, Arius qui y trouvoit la condannation de son Heresie, la changea parmi ceux de sa secte, & leur fit chanter *Gloire au Pere par le Fils dans le Saint Esprit*; ' ce qui n'a rien en soy que d'Orthodoxe : & les Catholiques s'en servoient mesme quelquefois. Mais cette expression n'exclud pas si formellement l'Heresie qui combat l'égalité des trois Personnes. ' Arius eust bien souhaité, ajoute Theodoret, de changer l'invocation de la Trinité dans la forme du Batesme; mais quelque temeraire qu'il fust, il ne fut pas assez hardi pour s'opposer si formellement au texte exprés de l'Evangile. Ainsi il conserva les termes de cette invocation dans le Batesme, quoiqu'il en ruinast le sens. [Et c'est ce qui a fait que l'Eglise a receu leur Batesme comme valide, sans s'arrester à la difficulté que quelques-uns y ont trouvée.

Thdrt.h.l. 4.c.1.p. 233.a.c | Ful.ep.14. q.4.p.259 | in Fab.c. 34.p.644. c. — Bas.Sp.c 7. p.304.305. — Thdrt. p. 233.a.b. — L'an de J.C. 324.

S. Alexandre ne travailloit pas moins pour défendre la verité, qu'Arius pour la combatre.] ' Il dressa un écrit qu'il qualifie un Tome; il l'envoya partout en priant les Evesques de le signer : & nous savons qu'il fut signé par une grande partie au moins des Evesques de l'Orient. ["Il écrivit aussi de toutes parts & jusqu'en Occident, un grand nombre de lettres;] ' & S. Epiphane en conte 70, qu'il qualifie circulaires. [Il ne nous en reste aujourd'hui que deux, dont l'une est écrite à tous les Evesques de l'Eglise, pour se plaindre particulierement d'Eusebe de Nicomedie; & l'autre qui est adressée à S. Alexandre Evesque de Constantinople, paroist néanmoins estre generale pour tous les Evesques de la Thrace.

hist.l.1.c.3. p.536.a.b. — V.S.Alexandre d'Alexandrie §.7.8. — Epi.69.c.4. p.730.b.

Voilà ce que nous trouvons s'estre passé touchant l'Arianisme, jusqu'à la défaite de Licinius, qui arriva au mois de Septembre 323. Nous ne pretendons pas que ce que nous en avons dit, se soit passé dans le mesme ordre que nous y avons mis. Il est aisé qu'il se soit fait en mesme temps diverses choses qui ne se sont pu écrire que l'une après l'autre; & mesme que quelques-unes aient eu une autre suite que celle que nous leur avons donnée, quoique nous ayons toûjours suivi celle qui nous a paru la plus naturelle & la mieux autorisée. Mais cela n'est pas d'une grande consequence, & nous esperons qu'on nous pardonnera aisément les fautes que nous aurons pu faire en ce point contre le desir que nous avons de representer les choses dans l'ordre qu'elles se sont passées.]

ARTICLE IX.

Arius condanné par Osius dans le Concile d'Alexandrie, se plaint à Constantin, qui le refute par un écrit public.

L'AN DE JESUS-CHRIST 324.

[CONSTANTIN devenu maistre de l'Orient par la défaite de Licinius, eut un extrême regret d'apprendre la division qu'y causoit l'Arianisme. Mais il l'apprit ce semble d'Eusebe Evesque de Nicomedie où il estoit alors; " & ainsi regardant S. Alexandre & Arius comme également coupables du scandale qu'il deploroit, il leur écrivit à tous deux une lettre commune, pour les exhorter à appaiser ce trouble, & à le consoler luy & tous ceux qui aimoient l'Eglise, par une promte reconciliation. Cette lettre fut portée par le grand Osius de Cordoue, dont nous aurons souvent à parler. " Il tint un Concile à Alexandrie, dont le resultat, autant que nous en pouvons juger, fut de confirmer la foy de l'Eglise sur la divinité du Verbe, & l'excommunication d'Arius. Ainsi ce voyage d'Osius, qu'il faut mettre sans doute en 324, fut

V.S.Alexandre d'Alexandrie §9. — V.S.Alexandre d'Alexandrie §.10.

Bar. 319. §. 14. fut très-favorable à la verité.] 'Car Constantin reconnut la justice du procedé de S. Alexandre, & l'injustice de celui d'Arius, §. 12. 'qui aussi fut privé du pouvoir de celebrer l'office divin, [que les Evesques de la Palestine luy avoient donné contre toutes les regles de la discipline de l'Eglise.]

Eus. v. Const. l. 3. c. 4. p. 485. b. 'Cependant le trouble ne laissoit pas de continuer dans Alexandrie, [d'où Arius n'avoit pas sans doute emmené tous ses Sectateurs :] & les Schismatiques [Meleciens] brouilloient aussi dans l'Egypte & la Thebaïde. On voyoit dans chaque ville Evesque contre Evesque, peuple contre peuple, qui s'élevoient l'un contre l'autre, presque jusqu'à se déchirer. La fureur du peuple alla jusqu'à faire injure aux statuës du Prince, ce qui passoit parmi les Romains pour un crime énorme. Constantin le "souffrit avec douceur, [mais ne le laissa pas sans doute entierement impuni : & je ne sçay si ce ne seroit point sur cela,] Gel. C. l. 3. c. 1. p. 216. f. 'qu'il soumit les [Ecclesiastiques] Sectateurs d'Arius aux charges & aux fonctions civiles, s'ils ne se hastoient d'abandonner sa compagnie & son erreur. V. Constantin §. 57.

[Arius ne pouvant pas souffrir avec patience la maniere dont on le traitoit,] Bar. 319. §. 11. 16. 'adressa une lettre à Constantin, écrite avec une plume trempée dans le fiel le plus amer. [Autant qu'on en peut juger par les termes entrecoupez de la refutation que nous en avons par Constantin mesme,] §. 11. 'Arius y faisoit une confession de sa foy très-artificieuse, §. 8. 'mais que néanmoins Constantin reconnut estre une impieté toute nouvelle, §. 9. 'qu'il soutient estre fort éloignée de ce que JESUS-CHRIST nous a appris, & dont il dit que tous les mots estoient autant de vagues qui formoient une tempeste très-dangereuse. §. 13. 17. 'Il en raporte quelques paroles.

§. 10. 'Cet impie se vantoit aussi dans sa lettre d'avoir pour luy un grand nombre de personnes, §. 15. 16. '& d'estre appuyé par toute la Libye : §. 12. '& en mesme temps il se plaignoit qu'on le chassoit de tous costez ; & qu'on défendoit à tout le monde de le recevoir, s'écriant assez souvent, „Que „veut-on donc que je fasse, si personne „ne me veut plus recevoir ? „ Il avoit mesme la hardiesse de demander que si l'Evesque d'Alexandrie persistoit [à luy refuser sa communion,] on luy accordast [de nouveau] le pouvoir de celebrer le divin office.

Gel. C. l. 3. c. 1. p. 203-217. 'Constantin répondit à cette lettre "par un assez long écrit, que nous avons encore aujourd'hui en Grec dans Gelase de Cyzic : Bar. 319. §. 6. '& Baronius le raporte aussi traduit en latin sur un manuscrit trouvé dans le Vatican. [C'est une piece assez savante, pour croire qu'Osius y a eu part :] Epi. 69. c. 9. p. 734. b c. '& comme dit S. Epiphane, elle est pleine de sagesse & de paroles de verité ; [ce qui fit que] Bar. 319. §. 6. diverses personnes curieuses prirent soin de la conserver. 'Il y faut apparemment raporter ce que dit Socrate, Socr. l. 1. c. 9. p. 38. a. 'Que Constantin écrivit contre Arius & ses Sectateurs des lettres "en style d'Orateur, & d'une maniere élevée ; qu'il s'y jouoit de ces Heretiques avec des railleries piquantes, & qu'il fit afficher "ces lettres par "toutes les villes. NOTE 5. πανηγυρικὼς [?] | egr.

Gel. C. p. 203. 'Celle-ci est adressée à Arius & aux Ariens ; a Bar. 319. §. 7 | Epi. p. 734. c. a mais en sorte néanmoins qu'on voit que c'est un écrit public & general pour tout l'Empire, comme le dit saint Epiphane. Epi. p. 734. c. 'Il y refute l'impieté d'Arius par l'autorité des oracles de l'Ecriture [avec beaucoup de force & de zele.]

Bar. 319. §. 10. 15. 16. 'Comme cet Heretique se vantoit dans sa lettre d'estre appuyé par un grand nombre de personnes, & par toute la Libye, §. 10. 'il luy répond qu'il se soucioit fort peu du nombre de ses Sectateurs, quel qu'il pust estre, luy qui estoit accoutumé à triompher ; §. 15. '& que ce qu'il disoit de la Libye verifioit une prophetie de la Sibylle, [qui veritablement convient bien à Arius.] §. 15. 'Il luy declare ensuite qu'il est perdu s'il ne revient à luy, & ne condanne sa folie, §. 12. '& qu'il n'a aucun lieu de se plaindre de ce qu'on le chassoit de l'Eglise, puisqu'au lieu de prouver clairement la pureté de sa foy par tous les moyens imaginables, comme il y estoit obligé, il s'estoit toûjours contenté de se couvrir sous des obscuritez, sous un silence affecté, & sous une fausse apparence de modestie & de douceur qui trompoit une infinité de personnes.

[Il y auroit plusieurs autres choses à remarquer dans cette lettre, & nous avons déja raporté] §. 19. 'cette description vive que Constantin y fait de l'humeur melancolique & sombre, & du corps tout décharné d'Arius. §. 10. 'Il le traite quelquefois [1] de furieux sur la signification de son nom, tiré de celui dont les payens faisoient le dieu de la fureur & de la guerre. §. 11. 14. 'Il paroist aussi en quelques endroits faire allusion à la Thalie de cet Heretique. §. 20. 'Il proteste sur la fin, qu'il obligera absolument les Sectateurs d'Arius à subir les charges publiques ausquelles ils avoient esté condannez, s'ils n'abandonnent bientost la compagnie d'un si méchant maistre, pour suivre la foy toute pure de l'Eglise. Il exhorte enfin Arius à le venir trouver ; s'il se confioit en son innocence, l'assurant ou qu'il le gueriroit de son erreur, ou que s'il suivoit la verité, il le reconnoistroit avec grande joie. [C'estoit s'attribuer beaucoup, & s'exposer à estre trompé luy-mesme par ce fourbe. Mais c'est une faute où Constantin n'est pas tombé pour une fois, & qui a pensé estre très-funeste à l'Eglise.] §. 21. 'Cet écrit fut apporté [à Alexandrie] par Synclece & Gaudence "couriers publics, [dont S. Athanase parle en un endroit,] & il fut lu dans le palais [de la ville,] lorsque Patere estoit Prefet d'Egypte. Socr. p. 38. a. 'Il fut aussi affiché dans toutes les villes de l'Empire. Magistriani.

1. Mars appellé *Arés* par les Grecs. S. Athanase fait souvent la mesme allusion : Ce qui fait voir qu'il faut écrire *Arius*, & *Ariani* ; non *Arrius*, & *Arriani*.

AR-

ARTICLE X.

Arius vient trouver Constantin : Il est Anathematizé par le Concile de Nicée, & banni : Eusebe & Theognis communiquent avec ses disciples.

[Nous ne savons point quel fut le succès de cette lettre à l'égard d'Arius. Mais il y a assez d'apparence qu'il ne negligea pas la liberté que Constantin luy donnoit de le venir trouver pour luy rendre conte de sa foy ; son esprit plein d'artifices & de fourberies, & le grand credit d'Eusebe de Nicomedie pouvant luy faire esperer quelque succès de ce
NOTE 6. voyage. Ainsi " il semble qu'on peut raporter à ce temps-ci une narration de S. Epiphane meslée de quelques circonstances qui embarassent, & qu'on peut croire néanmoins estre une suite de l'exhortation que Constantin faisoit à Arius de le venir trouver.]

' Constantin, dit S. Epiphane, fit venir Arius, & l'interrogea [de sa foy] en presence de quelques Evesques. Arius qui avoit là avec luy diverses personnes de sa faction, [& qui ainsi ne craignoit pas d'estre dementi,] nia d'abord impudemment son Heresie, cachant dans son ame, [& apparemment sous des paroles ambiguës,] les dogmes impies qu'il avoit inventez à la ruine de l'Eglise. Constantin ne se contenta pas de cela, mais par un mouvement particulier de l'Esprit de Dieu, il luy dit ces paroles : „ J'ay cette „ confiance au Seigneur, que si vous nous „ trompez par vos ruses, & que vous „ ayez dans le cœur la doctrine à laquelle „ vous renoncez de bouche, ' le Seigneur „ de toutes choses, par lequel vous venez „ de jurer, ne manquera point de dé- „ couvrir bien-tost vostre malice. „ En effet, on vit bien qu'il persistoit toûjours dans sa mauvaise doctrine, & il en fut convaincu en la presence mesme de l'Empereur. Il y renonça encore une fois, & il trouva beaucoup de protecteurs qui intercederent pour luy par la bouche d'Eusebe de Nicomedie. [Ils ne purent pas néanmoins pour cette fois abuser de la facilité de Constantin,] ni empescher que son juste zele ne s'enflammast contre cet ennemi de la verité.

Epi. 69. c. 9. p. 734. a. — b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 325.

[Constantin voiant que tous les moyens dont il s'estoit pu servir pour pacifier l'Eglise, avoient esté inutiles, crut qu'il ne luy restoit plus d'autre voie pour cela que celle du Concile œcumenique, qu'il fit assembler à Nicée l'an 325 au mois de Juin. Il ne paroist pas qu'il y songea encore lorsqu'il fit la lettre ou l'écrit contre Arius dont nous venons de parler. Nous verrons autrepart l'histoire de ce Concile en particulier : c'est pourquoi nous nous contentons de dire ici qu'Arius après y avoir soutenu ouvertement ses blasphêmes, y fut Anathematizé avec les Evesques Second & Theonas, & ses autres anciens Sectateurs ; ensuite de quoy

L'an de J.C. 325.

il fut relegué en Illyrie par Constantin. Les deux Eusebes & ses autres fauteurs firent ce qu'ils purent pour le défendre ; mais tous leurs efforts ne servirent qu'à faire voir qu'ils estoient aussi amis de ses erreurs que de sa personne ; de sorte qu'ils eussent esté deposez, si Constantin n'eust opposé sa doucenr à la juste indignation du Concile. On se contenta donc qu'ils Anathematizassent & la personne, & la doctrine d'Arius, & qu'ils signassent la Consubstantialité, dans l'esperance qu'ils respecteroient au moins leur propre signature, & qu'ils cesseroient de soutenir les erreurs que leurs mains avoient condannées. Ils aimerent mieux prendre ce parti, que de se voir deposez & bannis ; mais ils ne changerent point de sentiment, & attendirent seulement une occasion plus favorable pour se declarer.

Cela parut aussi-tost après, surtout] ' à l'égard d'Eusebe de Nicomedie & de Theognis de Nicée.' Car au lieu d'user du pardon qu'on leur avoit accordé, pour corriger les fautes où ils estoient tombez, '& d'embrasser la penitence à laquelle le Concile les avoit reservez, *a* ils retournerent à leur vomissement, *b* ou plutost ils firent voir qu'ils persistoient dans leurs anciennes " erreurs, dont ils s'efforçoient encore d'infecter les peuples.

Gel. C. l. 3. c. 3. p. 215. — Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. c. — *a* Ath. dec. N. p. 251. a. — *b* Gel. C p. 215. — ἀποτημ-μένα.

' S. Epiphane dit que quelques Meleciens qui ne vouloient pas se réünir avec S. Alexandre, estant venus à la Cour, & y estant rebutez de tout le monde, ne purent trouver d'autre protecteur qu'Eusebe de Nicomedie, qui leur promit son appui, pourvu qu'ils receussent dans leur communion ou Arius mesme, [ou plutost ses Sectateurs, dont quelques-uns, comme nous allons voir, estoient aussi alors à la Cour. Et on pretend que s'il n'eut pas le credit de leur faire permettre de tenir leurs assemblées Schismatiques,] ' il en eut néanmoins assez pour les faire recevoir de Constantin " beaucoup mieux qu'ils ne meritoient.

Epi. 68. c. 5. p. 721. a. b. — Eus. v. Const. l. 3. c. 23. p. 496. b. c. — V. S. Alexandre d'Alexandrie § 11.

' On trouve encore dans des monumens tout-à-fait certains & authentiques, que Constantin ayant ordonné qu'on luy envoyast quelques personnes d'Alexandrie, qui avoient abandonné la vraie foy, parce qu'ils y causoient encore des divisions & des troubles, 'c'est-à-dire " quelques Ariens condannez par le Concile de Nicée ; ' Eusebe & Theognis non seulement les receurent, & les mirent chez eux en sureté ; mais aussi se rendirent participans de leurs intrigues & de leur malice, ' & les admirent mesme à la " participation des sacrez Mysteres, [ausquels, comme nous venons de dire, ils les firent aussi admettre par les Meleciens.]

Thdrt. p. 567. b. — NOTE 7. — Ath. ap. 2. p. 727. c. — Thdrt. p. 567. b. c. — Ath. p. 727. c. — κοινω-νίαν.

ARTICLE XI.

Eusebe & Theognis sont bannis & déposez.

[CONSTANTIN sceut ce qu'Eusebe & Theognis avoient fait : & indigné] ' tant de leur impieté propre, que de ce qu'ils avoient osé communiquer avec des Ariens, ' il les fit enlever tous deux,

Ath. ap. 2. p. 727. c. — Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. c.

Phisg. app.p.178. deux, & les relegua en des pays fort éloignez, 'c'est-à-dire dans les Gaules. L'an de J.C. 325.

a Thdrt. l. 1. c. 18. p. 565.d. a Il ecrivit en mesme temps une lettre à l'Eglise de Nicomedie, dont Theodoret nous a conservé la fin. b Gel. C. l. 3. c. 2. p. 217-224. b Elle se trouve toute entiere dans Gelase de Cyzic, c Bar. 329. §.12. c & dans un manuscrit que l'on dit avoir esté envoyé par Justinien au Pape Vigile. d Soz. l 1. c. 21. p. 436. a. a. d Elle est aussi marquée par Sozomene, qui en fait un abregé. [Le commencement que Theodoret a omis avec raison, n'est qu'un discours de Theologie fort obscur. On y peut néanmoins remarquer,] Gel. C. p. 219. c. 'que Constantin y appelle les simples Fideles ses conserviteurs, & ses freres, par l'union que la charité formoit entre eux. p. 220. 'Il y deplore aussi avec des sentimens tout-à-fait Chrétiens, les divisions qui s'augmentoient dans l'Eglise.

Thdrt. l. 1. c. 19. p. 566. a. 'La seconde partie est une peinture de la tyrannie d'Eusebe, qui s'estoit mesme porté son ennemi du temps de Licinius. c. 'Il luy reproche de s'estre emparé de l'Eglise de Nicomedie, d|567. a. 'd'avoir esté le premier protecteur de l'impieté d'Arius, a. b. 'de l'avoir défenduë dans le Concile de Nicée, de l'avoir trompé lui-mesme pour éviter la b. c. deposition qu'il meritoit, '& d'avoir encore abusé de cette indulgence pour faire ce que nous venons de raporter. Il dit que c'est pour ce sujet qu'il l'a banni luy c. & Theognis le complice de sa folie. 'Il exhorte ensuite les Fideles de Nicomedie à demeurer fermes dans la veritable foy, p. 566. c. 'pour purger les mauvais bruits qui couroient d'eux, & à prendre pour cela dans la vuë de Dieu, un Evesque dont la foy & la pieté fussent sans tache, p. 567. c. d. puisqu'ils en avoient enfin la liberté. 'Il finit en disant que si quelqu'un estoit encore assez hardi pour faire mention de ces pestes, & en vouloir parler avec estime; le serviteur de Dieu, qui estoit luy-mesme, auroit soin de reprimer leur temerité.

[Il faut que Constantin eust eu une facilité, pour ne pas dire une legereté d'esprit toute extraordinaire, pour avoir donné encore quelque créance à Eusebe, après l'avoir connu pour tel qu'il le dépeint dans cette lettre. Mais puisqu'il n'y a personne qui n'ait ses défauts, il ne faut pas s'étonner que Constantin ait paru homme en ce point, qui bien qu'il semble peu considerable, n'a pas laissé de faire un grand tort à l'Eglise, & à la reputation de ce Prince.]

d | Ath. ap. 2. p. 727. c. 'Amphion fut établi Evesque de Nicomedie au lieu d'Eusebe, & Chrest fut mis en la place de Theognis. Thdrt. p. 566. c. [Ils furent élus par ces Eglises mesmes,] 'puisque Constantin leur en remettoit le choix selon Soz. p. 436. b. les termes de sa lettre, '& selon l'explication de Sozomene. e n. p. 11. 1. b. e Nous ne pouvons pas douter qu'on n'ait assemblé des Conciles & pour la deposition d'Eusebe & de Theognis, [& pour l'élection de leurs successeurs: mais l'histoire ne nous en fournit aucune preuve certaine, non plus que] Phisg. ap. p. 178. l. 1. c. 1. p. 8. 'sur ce que Philostorge, que tous les autres Ariens eurent ordre en mesme-temps de quitter le lieu de leur demeure. 'Il paroist l'entendre de ceux qui avoient signé le Concile de Nicée par hypocrisie.

[C'eust esté un avantage considerable pour l'Eglise, mais nous ne voyons pas lieu de le croire sur la foy d'un auteur qui joint ce fait avec plusieurs autres "qui ne peuvent passer que pour des fables. NOTE 8.

Theodote de Laodicée auroit mesme dû estre du nombre de ces bannis: & au lieu de cela,] Gel. C. l. 3. c. 3. p. 224. 225. 'nous trouvons qu'aussitost après le bannissement d'Eusebe & de Theognis, Constantin luy écrivit pour luy representer la justice de Dieu dans la punition de ces miserables, & l'avertir avec beaucoup de douceur par cet exemple, de purger son ame de toutes les mauvaises impressions qu'ils pouvoient luy avoir inspirées. [Nous ne trouvons cette lettre que dans Gelase de Cyzic.] Conc. t. 5. p. 481. c. 'Mais elle est citée dans le V. Concile par Benigne Evesque d'Heraclée en Macedoine. [Et sans cela mesme, comme elle a un parfait raport avec la conjoncture du temps, qu'elle ne contient rien qui la puisse rendre suspecte, & qu'on ne voit pas à quelle utilité on pourroit l'avoir supposée; il n'y a pas lieu de la contester.]

ARTICLE XII.

Eusebe & Theognis sont rappellez d'exil, & retablis.

[Il est difficile de dire en quel temps il faut mettre l'exil d'Eusebe & de Theognis.] Thdrt. l. 1. c. 19. p. 566. 567 | Ath. de syn. p. 890. a. 'Car Constantin & S. Athanase nous apprennent seulement que c'a esté après le Concile de Nicée. a Thdrt. l. 1. c. 18. p. 565. d. a Theodoret n'en dit pas davantage, [quoique quelques-uns l'entendent autrement. Ainsi de tous les anciens nous ne trouvons que Philostorge qui en parle expressément;] b Phisg. l. 1. c. 10. p. 8. b & il dit que ce bannissement d'Eusebe arriva seulement trois mois après le Concile, [c'est-à-dire en 325 vers le mois de Novembre. Nous ne trouvons rien de contraire à cela:] Socr. l. 1. c. 8. p. 23. c. '& mesme Socrate en mettant ce bannissement dans le temps du Concile de Nicée, [donne lieu de croire qu'au moins il l'a suivi de fort près. De plus, si ce bannissement estoit arrivé dans le cours des persecutions de S. Athanase, il auroit produit un grand changement dans les affaires, & S. Athanase n'auroit pas manqué d'en parler assez souvent. Cependant il n'en parle qu'une seule fois en passant;] Ath. de syn. p. 890. a. '& dans cet endroit mesme il dit que ce bannissement n'empécha pas qu'Eusebe ne troublast ensuite les Eglises, & ne dressast des embusches aux Evesques qui s'opposoient à ses entreprises. Socr. n. p. 10. 2. a. 'Ainsi le témoignage de Philostorge s'accordant parfaitement avec ce que nous trouvons dans l'histoire de ce temps-là nous ne croyons pas qu'on doive faire aucune difficulté de le recevoir.

L'AN DE JESUS-CHRIST 328, 329.

Phisg. l. 2. c. 7. a p. 13 | n. p. 60. 'C'est par la mesme raison que nous suivons encore ce qu'il dit, a qu'Eusebe & Theognis furent rappellez d'exil trois ans après leur bannissement, [c'est-à-dire à la fin de 328, ou au commencement de 329.] Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. d. 'Ils furent rappellez par Constantin, dont ils surprirent la bonté par leurs

Digitized by Google

leurs artifices ordinaires: [& c'est tout ce que nous en trouvons dans l'histoire. Nous savons bien qu'on dit] 'qu'ils envoyerent une requeste aux principaux Evesques, pour les prier de demander leur rappel à l'Empereur, pretendant qu'ils estoient tout à fait soumis au Concile de Nicée, & qu'on ne pouvoit pas leur refuser une grace qu'on avoit mesme accordée à Arius. [Mais "cette narration est une chose fort embarassée & nous avons bien des sujets de la croire absolument fausse.] ' Baronius dit que ce fut Constancie sœur de Constantin, & Constance fils du mesme Prince, qui obtinrent la grace d'Eusebe & de Theognis. [C'est une conjecture qui peut estre probable, mais qui n'est autorisée que] ' par "les fables des Ariens, dont Sozomene se moque.

Socr.l.1.c.14.p.43.44 | Soz.l.2.c.16.p.464.465.

V. le Concile de Nicée note 8.

Bar.329.§.18 | 330.§.57.

&c. Soz.l 3.c.19.p.531.a.

'Ces deux Evesques furent non seulement rappellez d'exil, mais aussi ils rentrerent dans leurs Eveschez, en chasserent ceux qui avoient esté établis en leur place, '& se trouverent avoir autant de credit & d'autorité que jamais. *a* Car Constantin [oubliant tout ce qu'il en avoit écrit,] les écoutoit, les honoroit, & leur donnoit beaucoup de créance, persuadé qu'ils avoient abandonné l'erreur, & embrassé la verité. [Eusebe ayant depuis quitté Nicomedie pour s'emparer du siege de Constantinople, Amphion fut établi à Nicomedie,] 'comme nous le voyons par la lettre du Concile de Philippople en 347, qui luy est adressée : [& cela nous donne encore lieu de craindre qu'il n'ait merité ce rétablissement en se joignant à la faction des Eusebiens. Cecrops qui estoit Evesque de Nicomedie en 351, fut sans doute son successeur.

Socr.p.43.c.d.

Thdrt.p.567. *a* Socr.l.1.c.23.p.57.b.c.

Hil.fr.2.p.6.

Eusebe & Theognis ne se contenterent pas de se voir rétablis dans leur dignité.] 'Ils attaquerent les Eglises avec une extrême impudence. Ils formerent des desseins pour chasser les Evesques qui s'opposoient à leur cabale, & pour en établir au contraire qui fussent de leur parti; afin de pouvoir tenir des Conciles quand ils le voudroient, & en estre les maistres par l'autorité de ces personnes qui seroient à eux. 'S. Eustathe d'Antioche les décrit fort bien dans un passage que Theodoret raporte d'un écrit qu'il fit [apparemment en ce temps-ci mesme , lorsque l'Heresie qui avoit paru terrassée par le Concile de Nicée, & par l'exil de ses premiers supposts,] reprenoit de nouvelles forces. Ce Saint se plaint donc qu'au lieu de s'humilier pour reconnoistre la grace qu'on leur avoit faite "de les conserver, ou de les rétablir dans l'Episcopat, ils recommençoient tout de nouveau à soutenir les opinions que l'Eglise avoit condannées. „Ils les défendent, dit-il, tantost en secret, tantost tout publiquement, „& ils emploient tout ce qu'ils croient capable de surprendre les Fidéles, d'appuyer leur Heresie, & de faire prendre „racine à cette malheureuse ivraie. Mais „comme ils craignent surtout la lumiere „[& la force] de ceux qui preschent la verité, ils leur font une guerre irreconciliable.„

Ath. de syn.p.892.a.

Thdrt.l.1.c.7.p.543.c.d.

κρατήσαντες.

[Il est aisé de croire qu'ils ne commencerent pas tout d'abord à former de si grandes entreprises. Il leur falut quelque temps pour effacer la honte de leur deposition; & pour rétablir tout à fait leur credit dans l'esprit de Constantin, dont ils vouloient que l'autorité fust l'appui & l'instrument de leur malice. Aussi nous ne voyons point que leur haine contre les défenseurs de la verité ait éclaté que par la persecution de "S. Eustathe en l'an 331, & par celle de S. Athanase,] 'qui commança bien-tost après, [& apparemment dés la mesme année. Celle-ci fut assurément precedée par le rappel d'Arius, qui peut bien avoir esté le premier effet des intrigues & du nouveau credit d'Eusebe de Nicomedie. "Et néanmoins il est difficile de le mettre plutost qu'à la fin de l'an 330. Voici ce que l'histoire nous peut fournir sur ce rappel.]

L'an de J.C. 328, 329.

V. son titre.

Socr.l.1.c.24.p.60.a.b.

Note 9.

ARTICLE XIII.

Un Prestre Arien obtient de Constantin le rappel d'Arius : Saint Athanase refuse de le recevoir dans l'Eglise.

L'AN DE JESUS-CHRIST 330.

[ON a vu ci-dessus que le Concile de Nicée ayant Anathematizé Arius, avec les Sectateurs de son Heresie,] 'Constantin les bannit en Illyrie. [Eusebe n'osa pas entreprendre de porter luy-mesme Constantin à les rappeller; mais il ne manqua pas de se servir d'un moyen que lui presenta l'ordre de la Providence divine, qui vouloit exercer ses Fidéles serviteurs par les souffrances, & punir ses ennemis par l'augmentation mesme de leurs crimes.

Ruf.l.1.c.5.p.161.11 Phisg.ap.p.177.

Nous avons parlé autrepart de Constancie sœur de Constantin, & Veuve de Licinius, & nous avons remarqué] ' ce que dit S. Jerôme, qu'Arius pour tromper le monde, avoit d'abord trompé la sœur du Prince. *a* L'instrument dont il paroist, selon Rufin, qu'il se servit pour cela, fut "un prestre infecté secrettement de son Heresie. *b* Baronius croit que ce peut estre Acace depuis successeur d'Eusebe de Cesarée. [Mais il ne s'appuie que sur une conjecture qui estoit fort foible:] 'Ce Prestre quel qu'il fust, estant entré dans la faveur de Constancie, ne témoigna d'abord quoy que ce soit du venin qui estoit caché dans son ame. Mais quand il vit que le credit & la familiarité qu'il avoit avec la Princesse, luy donnoit une entiere liberté, alors 'suivant le conseil d'Eusebe & de sa cabale, *c* il commença insensiblement à jetter quelques discours en faveur d'Arius, & il fit si bien que peu à peu il persuada à Constancie que la disgrace de ce Prestre n'estoit qu'un effet de la jalousie que son Evesque avoit euë contre luy, parce qu'il estoit assez bien dans l'esprit du peuple; ' mais qu'il n'avoit point dutout la créance sur laquelle le Concile avoit pris pretexte de le condanner.

Hier. ad Cte.p.253. a | Phisg.n.p.39. *a* Ruf.l.1.c.11.p.166.242. *b* Bar.337.§.9.

Note 10.

Ruf.p.166.2.

Socr.l.1.c.25.p.60.c. *c* Ruf.p.166.2.

Socr.p.60.c.

'Constancie entroit fort dans ses sentimens: & néanmoins elle n'osa en rien dire à son frere, quoyqu'elle en receust toutes sortes de bons traitemens. 'Mais estant

c.

Ruf.p.167.1.

Digitized by Google

estant tombée malade, & se voyant près de mourir, elle luy demanda, à ce qu'on dit, pour une derniere grace, qu'il luy plust de recevoir dans sa familiarité le Prestre dont nous avons parlé, 'qu'elle fit venir pour cela en mesme-temps [afin de le luy presenter.] *a* Elle le luy recommanda comme une personne de pieté tout à fait affectionnée au bien de l'Etat, ' & très-pure dans la foy, *b* le suppliant d'écouter favorablement ce qu'il luy pourroit representer touchant les affaires de son salut. Elle ajouta mesme, selon Rufin, que pour elle estant sur le point de mourir, elle n'estoit plus en peine de rien de ce qui la pouvoit regarder; que toute son inquietude estoit pour son frere, parce qu'elle apprehendoit la ruine de son Empire, en punition de ce qu'il persecutoit des innocens, '& les condannoit à des exils perpetuels.

L'an de J.C. 330.

Thdrt.l.1. c.2. p.585. a. *a* Socr. p. 60.d. Soz.l.2.c. 27. p.484. b. *b* Ruf.p. 167.1. Soz.p.484. c.

'Constantin receut fort bien ce discours de sa sœur: il luy promit d'avoir soin du Prestre, '& l'executa trop fidélement. *c* Il luy donna mesme une créance toute particuliere: *d* de sorte que cet hypocrite ayant beaucoup augmenté son credit en peu de temps, il entretint Constantin des mesmes choses qu'il avoit persuadées à Constancie, 'luy disant qu'Arius n'avoit point d'autre foy que celle du Concile, & qu'il l'en assureroit luy mesme s'il luy accordoit la permission de le venir saluer. 'Car il connoissoit trop combien Constantin estoit fortement attaché à la veritable foy, pour oser découvrir la maladie de son ame, quelque liberté qu'il eust d'ailleurs avec luy.

Ruf.p.167. 1. Thdrt. p. 585.a. *c* b | Ruf. *d* Socr. p. 60.d. d | 61.a. Thdrt. p. 585.b.

'Ce Prince fut assez surpris de ce qu'on luy disoit d'Arius; & il promit néanmoins que, s'il recevoit le Concile, il le verroit volontiers & le renvoyeroit avec honneur à Alexandrie. 'Ainsi il donna ordre qu'on le fist revenir d'exil pour declarer quelle estoit sa veritable créance. 'Socrate raporte une lettre toute pleine de bonté & d'amitié que Constantin écrivit à Arius, pour le faire venir promtement à la Cour par les voitures publiques, afin de le renvoyer ensuite en son pays. Elle est datée du 17 de Novembre ["de l'an 330, autant que nous en pouvons juger par l'histoire.] On voit par cette lettre que Constantin luy avoit envoyé assez long-temps auparavant l'ordre de venir à la Cour, & il s'étonne de ce qu'il n'estoit pas encore venu. [Arius pouvoit estre alors malade; car nous ne voyons pas ce qui l'auroit pu retenir dans le lieu de son exil, hors l'impossibilité d'en sortir.]

Socr. p.61. a. Ruf.p.167. 1 | Soz. p. 484.d. Socr. p.61. b. V. la note 9.

'En effet, Socrate ajoute qu'ayant receu la lettre de Constantin, il ne manqua point de le venir bientost trouver à Constantinople: & il amena Euzoïus avec luy. Constantin leur ayant demandé s'ils tenoient la foy [Catholique du Concile de Nicée,] ils répondirent qu'oui: '& comme il voulut avoir leur créance par écrit, ils luy presenterent une confession de foy raportée par Socrate, & par Sozomene, 'jurant que c'estoit leur veritable créance, & qu'ils ne tenoient rien autre chose.

c. c.26. p.61. 62 | Soz.p. 484.485. Soz.p.484. d. Ruf.p.167. 1.

'Cette confession, [que l'on conte pour le deuxiéme formulaire des Ariens,] ne paroissoit avoir rien que de Catholique que dans les termes; mais elle cachoit un sens Heretique, 'estant composée de telle sorte, qu'elle pouvoit exprimer & la foy, & l'Heresie, [laquelle en effet elle n'exclud point du tout.] 'Ils avoient seulement évité d'y exprimer leurs blasphêmes les plus grossiers, & avoient affecté de n'y employer que des termes autorisez par l'Ecriture. 'Cependant Rufin assure qu'elle fut cause qu'une partie des Sectateurs d'Arius l'abandonnerent, & ne voulurent plus communiquer avec luy depuis son rappel, soutenant qu'il falloit dire hautement, ou plutost impudemment, que le Fils n'estoit pas né, mais fait & formé du néant. Ce fut le parti qu'embrasserent depuis Aece & Eunome. [Car l'histoire ne nous apprend rien sur ceux qui purent se separer d'Arius dés ce temps-ci.]

Soz.p.485. d. p.484.d. Ruf.l.1.c. 25.p.172.

'Cette confession finissoit par la priere qu'Arius & Euzoïus y faisoient à Constantin, qu'ils eussent le bien de se voir réünis à l'Eglise par sa pieté. 'Constantin fort rejoui de les voir entrer, comme il le croyoit, dans la créance de l'Eglise, [consentit sans aucune peine à ce qu'ils luy demandoient,] '& Arius ravi de l'avoir trompé, s'en alla à Alexandrie pretendant y estre receu [dans l'Eglise] par S. Athanase, qui gouvernoit cette Eglise [depuis que S. Alexandre estoit mort en 326:] Mais il trouva dans ce Saint une lumiere à l'épreuve de ses fourberies, & un courage invincible à "tous ces efforts de sa cabale. Ainsi il se vit reduit à exciter dans la ville quelques troubles, [dont nous n'avons pas de connoissance particuliere, non plus que de ce qu'il devint depuis, jusqu'au Concile de Tyr en 335.]

Socr. p.61. c. Soz.p.485. 486. Socr.l.1.c. 27. p. 62. 63. V. Saint Athanase.

ARTICLE XIV.

Les Eusebiens deposent S. Eustathe d'Antioche, & Asclepas de Gaza: Quel estoit ce dernier.

L'AN DE JESUS-CHRIST 331.

'LE refus que fit S. Athanase de recevoir Arius, fut la cause de la cruelle persecution que luy suscita Eusebe: 'mais on croit qu'elle fut précedée par la deposition de S. Eustathe, [qui paroist avoir éprouvé le premier la haine de ces ennemis de JESUS-CHRIST,] '& cette guerre irreconciliable qu'il leur avoit reproché de declarer à tous ceux qui estoient les défenseurs de la vraie foy. [C'est donc ici qu'il faut commencer l'histoire des vains trophées de l'Arianisme, ou plutost des veritables victoires que les défenseurs de la divinité de JESUS-CHRIST ont remportées sur eux & sur les demons, non par le fer, mais pas leurs souffrances, & par leur patience invincible dans les plus grands maux.

Socr.l.1.c. 27.p.63. c.24. p.6c. a | Thdrt.l. 1. c. 24. p. 575.d. Thdrt.l.1. c.7. p. 543. c.d.

" S. Eustathe s'estoit toujours declaré ennemi de l'Arianisme, par ses actions, par ses paroles, & par ses écrits.] ' Il avoit toujours refusé de recevoir dans son Clergé, Estienne, " Leonce, Eudoxe, George, Theodose, un autre Eustathe, & plusieurs autres, parce qu'ils aimoient les

V. sont titre. Ath.sol.p. 812.c. &c.

Digitized by Google

les impietez [de l'Arianisme,] dans lesquelles ils se signalerent depuis : '& il avoit eu la hardiesse d'attaquer ouvertement Eusebe de Cesarée, en luy reprochant qu'il violoit la foy de Nicée. Eusebe s'en vangea en accusant le Saint d'estre Sabellien, [comme les Ariens en accuserent depuis tous ceux qui défendoient la Consubstantialité. Socr. l. 1. c. 23. p. 58. c. d | Soz. l. 2. c. 18. p. 468. d.

Mais Eusebe de Nicomedie voulut défendre son ami autrement que par des paroles.] 'Il s'en vint à Palestine avec Theognis son fidele associé, sous pretexte de voir l'Eglise que Constantin faisoit bastir à Jerusalem, & de là il se fit accompagner par Eusebe de Cesarée, Patrophile, de Scythople, Acce de Lydde, Theodote de Laodicée, & par les autres du mesme parti. Quand ils furent à Antioche ils y tinrent un Concile, où sur un faux crime dont ils firent eux mesmes accuser ce grand Saint, ils le deposerent, & obtinrent de Constantin qu'il fust relegué [à Philippes dans la Macedoine,] 'avec un grand nombre de Prestres & de Diacres. Thdrt. l. 1. c. 20. p. 568. 569. Ath. fol. p. 812. b.

NOTE 11. ["Il y a bien de l'apparence] 'que le Concile des Eusebiens qui deposa Saint Eustathe, fit le mesme traitement à Asclepas de Gaza, qu'ils haïssoient aussi-bien que luy, & pour le mesme sujet. 'Il estoit Evesque dés devant le Concile de Nicée; & S. Alexandre luy écrivit alors aussi-bien qu'à plusieurs autres touchant Arius. 'Il assista au Concile de Nicée, selon les souscriptions. ap. 2. p. 764. d | Bar. 347. §. 91. Epi. 69. c. 4. p. 730. b. Conc. t. 2. p. 51. c.

'Theodoret nous apprend qu'on l'accusoit de tenir une fausse doctrine, [c'est-à-dire apparemment d'estre Sabellien comme S. Eustathe.] 'Car il est certain, comme dit S. Athanase, qu'il estoit de ceux qui n'avoient pas d'autre crime que de passer pour ennemis de l'Arianisme : 'ce qui suffisoit neanmoins pour leur faire éprouver toutes sortes d'injures & de mauvais traitemens, 'pour estre chassez de leurs villes, pour estre deposez par ordre du Prince, & pour voir des impies s'établir dans leurs Eglises. Thdrt. l. 1. c. 27. p. 579. b. Ath. fol. p. 813. a. fug. p. 703. a. fol. p. 813. a.

en 347. 'Les Ariens écrivirent depuis " dans leur Concile de Philippople, que S. Athanase avoit luy-mesme deposé Asclepas par son jugement, & que Marcel d'Ancyre n'avoit jamais communiqué avec luy. Bar. 347. §. 91.

[Mais pour juger de cela, il faudroit d'autres lumieres que le témoignage de ces imposteurs ennemis de la verité. On peut neanmoins tirer de leur lettre,] 'qu'Asclepas fut seulement chassé de Gaza, & non relegué en un lieu particulier; en sorte qu'il avoit la liberté d'aller où la défense de la verité & de son innocence le demandoit. 'Theodoret dit qu'il se trouva l'an 335 au Concile de Tyr, entre les Evesques à qui on reprochoit de mauvais sentimens. [Il ne marque point s'il y vint de luy-mesme pour se justifier, ou si les Eusebiens maistres du Concile, l'y firent venir pour confirmer sa condannation. L'un & l'autre a peu d'apparence; & ni Theodoret, ni aucun autre historien, ne dit qu'on ait rien fait à son égard dans ce Concile.] §. 91. Thdrt. p. 579. b.

'On demeure d'accord que Quintien fut mis en sa place, comme le témoigne le Concile de Sardique, en l'excommuniant comme l'usurpateur du siege d'un innocent. Ath. ap. 2. p. 766. b. L'an de J.C. 331.

ARTICLE XV.

Paulin & Eulale sont faits Evesques d'Antioche à la place de Saint Eustathe : Quel estoit Paulin.

[LES Eusebiens ne se contentant pas d'avoir privé l'Eglise d'Antioche d'un saint Pasteur, la livrerent encore à des loups, afin qu'ils la déchirassent sous pretexte de la conduire.] 'Philostorge assure que le premier fut Paulin " déja Evesque de Tyr, [afin de violer non seulement la foy, mais encore la discipline de l'Eglise établie tout de nouveau par le Concile de Nicée.] 'Eusebe nous apprend la mesme chose, ou au moins il l'appuie très-fortement. Ce Paulin avoit esté Prestre d'Antioche. Estant Evesque de Tyr, 'il y fit rebastir une grande Eglise sur les ruines de l'ancienne, qui avoit esté détruite durant la persecution [de Diocletien.] 'C'estoit la plus belle de toute la Phenicie. Elle fut dédiée solennellement en presence de beaucoup d'Evesques, entre lesquels estoit Eusebe de Cesarée, qui prononça alors un grand discours, inseré dans le dixiéme livre de son histoire Ecclesiastique. 'Il y fait la description de cette Eglise, '& ne manque pas d'y mesler de grands éloges de Paulin. [Il met cette dédicace sous le regne de Licinius avant qu'il commençast à persecuter les Chrétiens;] '& il marque en effet dans le discours qu'il fit alors, que tous les Empereurs estoient ou Chrétiens, ou très-favorables aux Chrétiens. [Ainsi c'estoit au plustard en 319.] 'Il paroist par le mesme discours qu'il avoit déja long-temps que Paulin estoit Evesque de Tyr. Phisg. l. 3. c. 15. p. 48. 49. V. S. Eustathe note 1. Eus. in Marc. l. 1. c. 4. p. 19. a. hist. l. 10. c. 4. p. 377. 378. p. 371. c. p. 380. 382. p. 376. 377. p. 374. 375. p. 376. d.

[Les louanges qu'Eusebe luy donne dans ce Panegyrique, ne sont pas fort à considerer : car il faut bien louër en faisant un Panegyrique.] 'Mais dans son ouvrage contre Marcel, fait long-temps après la mort de cet Evesque, il le releve encore comme un homme de Dieu, veritablement très-heureux, qui s'estoit rendu si illustre dans le gouvernement de l'Eglise de Tyr, que celle d'Antioche l'avoit redemandé comme un bien qui luy appartenoit, qui ayant toûjours esté heureux dans sa vie, l'avoit encore esté dans sa mort. 'Astere [celebre Sophiste entre les Eusebiens, comme nous le dirons en son lieu,] le qualifioit aussi bien-heureux. 'On a vu qu'Eusebe de Nicomedie en l'exhortant de se declarer pour l'Arianisme, le represente comme un homme capable par son autorité, "d'obtenir de S. Alexandre d'Alexandrie tout ce qu'il vouloit en faveur de sa secte, '& dont le silence au contraire en eust esté la condannation. in Marc. p. 19. a. p. 21. c. Thdrt. l. 1. c. 5. p. 539. d. ἀνύειν. p. 538. c.

[Voilà les éloges qu'a receus Paulin, mais qu'il a receus de la bouche des principaux fauteurs de l'Arianisme.] 'Aussi Arius mesme le conta tout d'abord entre ceux qui estoient à luy, '& Theodoret le luy abandonne. 'En effet, il écrivit des blasphé- c. 4. p. 537. b. p. 538. a. Ath. de syn. p. 886. b.

Digitized by Google

blasphêmes pareils à ceux d'Arius avant le Concile de Nicée; '& dans le Concile il prit le parti de cet heresiarque. *a* Marcel d'Ancyre qui se moque de la beatitude pretenduë qu'Astere luy attribuoit, parce qu'il estoit dans les mesmes erreurs, & les luy avoit mesme apprises, *b* luy reproche d'attribuer dans une lettre plus d'autorité à Origene qu'aux Evangelistes & aux Apostres, '& de dissimuler néanmoins les endroits où cet auteur établit fort nettement l'éternité du Fils de Dieu & du S. Esprit. 'Cette lettre de Paulin estoit apparemment la réponse à l'une de celles qu'Eusebe de Nicomedie luy avoit écrites.

Thdrt. l. 1. c. 6. p. 542. b | Phisg. ap. p. 177. *a* Eus. in Marc. p. 21. c. d. *b* d | 22. a. p. 22. d. p. 21. c. d.

[Il fut donc recompensé selon ses merites, en usurpant par le credit des Eusebiens le thrône d'Antioche; & tout ce que nous savons qu'il y fit,] 'c'est qu'il y enseigna la Logique à Aece, [qui a merité le surnom d'Athée,] & qu'il le soutint tant qu'il vécut contre qui vouloient s'opposer à luy. 'Philostorge semble dire qu'il ne jouit que six mois de son usurpation: 'Des personnes habiles l'entendent en ce sens, & le suivent. *c* Eulale "luy succeda, *d* & ne dura aussi que fort peu de temps. [Ainsi nous pouvons mettre sa mort en 331 ou 332. Tout ce que nous savons de luy,] c'est qu'il chassa Aece d'Antioche.

Phisg. l. 3. c. 15. p. 48. 49. p. 49. Eus. n. p. 190. 1. a. b. *c* Phisg. p. 49. *d* Thdrt. l. 1. c. 21. p. 569. c. NOTE 12.

'Paul qui estoit Evesque de Tyr vers l'an 332 ou 333, [avoit apparemment succedé à Paulin dans ce siege.] Il paroist qu'au moins il n'estoit pas de la cabale des Eusebiens, ni ennemi de Saint Athanase.

Ath. ap. 2. p. 783. a.

ARTICLE XVI.

Eusebe de Cesarée refuse l'Evesché d'Antioche: Les Eusebiens le donnent à Euphrone, & puis à Placille.

L'AN DE JESUS-CHRIST 332.

[IL ne faut point douter que la mort si promte de Paulin & d'Eulale, qui estoit une punition assez visible de leur intrusion, n'ait excité "de nouveaux murmures & de nouveaux troubles dans Antioche, & qu'elle n'y ait fait souhaiter le retour de S. Eustathe.] 'Socrate témoigne en effet que la sedition du peuple s'y renouvella plusieurs fois à l'occasion de l'élection des Evesques; & toûjours avec beaucoup de violence. 'Les Eusebiens croyant donc qu'il leur estoit important pour se faire obéir du peuple, & pour arrester ceux qui demandoient le retour de S. Eustathe, de mettre en cette ville un homme de leur secte qui fust connu de l'Empereur, & en reputation de science & d'éloquence, ils choisirent pour cela Eusebe de Cesarée: [d'où vient que S. Jerôme dans dans sa chronique luy a donné rang entre les Ariens qui avoient occupé le siege d'Antioche.] 'Theodote de Laodicée, Theodore [1] de Tarse ou de Sidon, Narcisse de Neroniade, Aece de Lydde, Alphée [2] d'Apamée, estoient les principaux des Evesques qui se trouvoient alors à Antioche, 'outre Eusebe mesme qui y estoit venu, à ce qu'il pretend, pour appaiser le bruit. *a* Ils en écrivirent à Constantin, en luy témoignant que c'estoit le sentiment universel d'eux & de tout le peuple; '& ils luy envoyerent des actes par lesquels le peuple demandoit Eusebe, & en disoit mille louanges. 'Mais c'estoit seulement ceux du Clergé & du peuple qui estoient ennemis de S. Eustathe, [c'est-à-dire les Ariens & leurs partisans.] 'Acace qui pouvoit estre Comte d'Orient, & le Comte Stratege Musonien, envoyé peu auparavant pour chasser S. Eustathe, luy écrivirent aussi pour cela. 'Eusebe mesme luy en écrivit, mais ce fut pour refuser cette dignité. [Dieu sçait par quel principe il le fit: "car il en pouvoit avoir bien des raisons.] 'Cependant Constantin entra dans le desir où il témoignoit estre, le trouvant plus conforme au Canon de l'Eglise, à la tradition Apostolique, & aux commandemens de Dieu, '& plus propre à entretenir la paix & l'union parmi les peuples. 'Il le luy manda donc à luy-mesme, en le felicitant du jugement avantageux qu'il pensoit que tout le monde avoit fait de luy. 'Il en écrivit aussi au peuple d'Antioche; & après avoir témoigné sa joie de le voir enfin réüni, [comme on le luy faisoit accroire,] il desaprouve néanmoins le choix qu'on avoit fait d'Eusebe, lequel ne pouvoit recevoir cette dignité qu'avec le mécontentement de l'Eglise de Cesarée. 'On croit qu'il y veut marquer S. Eustathe quand il parle de la corruption & de la pourriture qui avoit infecté le vaisseau de l'Eglise d'Antioche: car c'est l'idée que les calomnies des Eusebiens luy avoient donnée de ce grand Saint.

Socr. l. 1. c. 24. p. 59. c. d | Soz. l. 2. c. 19. p. 469. c. d. NOTE 13. Eus. v. Const. l. 3. c. 62. p. 519. b | n. p. 237. 2. c. d. Eus. c. 59. 60. p. 516. a | 517. c. d | n. p. 236. a. d. *a* c. 61. p. 519. c. c. 60. p. 516. d. Soz. p. 469. d. Eus. c. 59. 62. p. 515 | 519. b | n. p. 237. 1. d. c. 61. 62. p. 518. c. d | 519. d. p. 518. c. d. V. Eusebe de Cesarée. c. 60. p. 517. c. 61. p. 518. c. d. c. 60. p. 516. 517. p. 518 | n. p. 237. 1. b.

'La lettre aux Evesques est adressée à Theodote, Theodore, Narcisse, Aece, Alphée, & les autres qui estoient à Antioche. 'Il leur envoie pour réponse une copie de la lettre qu'il avoit écrite au peuple, '& puis leur propose d'élire George [depuis Evesque de Laodicée,] ou le Prestre Euphrone citoyen de Cesarée en Cappadoce. Il leur laissa la liberté d'élire ou l'un des deux, ou tel autre qu'ils jugeront à propos, marquant néanmoins qu'on l'avoit assuré que l'un & l'autre avoit une foy très-sincere & très-éprouvée; [mais c'estoit une foy Arienne; d'où l'on peut juger quels estoient ceux dont il prenoit conseil en des affaires si importantes.

c. 62. p. 519. b. b. c. d.

Les Ariens n'avoient garde de ne pas suivre le jugement de l'Empereur, qu'ils luy avoient apparemment inspiré euxmesmes par leurs confidens.] 'Ainsi ils choisirent [1] Euphrone, *b* qui ne tint ce siege qu'un an & quelques mois: [de sorte qu'on peut mettre sa mort en 333. Celui qu'on mit en sa place est nommé Flacite par Theodoret, *c* Flacille dans S. Athanase, [par Theophane,] & dans Eusebe, [Placille par la chronique de Saint Jerôme, Phanelle par celle de Nicephore,] *d* & Placite par Sozomene. [Nous luy

Thdrt. l. 1. c. 21. p. 569. c | Socr. p. 60. a | Soz. p. 470. b. *b* Thdrt. p. 569. d. *c* Ath. ap. 2. p. 797. d | 799. a | Eus. in Marc. l. 3. pt. p. 57. a. *d* Soz. l. 3. c. 5. p. 501. d.

1. 2. On tire ces deux-ci des souscriptions du Concile de Nicée; les autres sont connus.

1. Nicetas dans son Thresor l. 4. c. 9. p. 281. 2, le cite de Theodore de Mopsueste.

luy donnerons ordinairement le nom de Placille : car il faudra encore en parler quelquefois dans la suite de cette histoire.]

'Ces Evesques mis en la place de Saint Eustathe, [& les autres qui leur succederent jusqu'en l'an 361,] estoient tous des Heretiques, & suivoient [ou ouvertement, ou] en secret, la doctrine d'Arius : Ce qui obligea " une partie des Catholiques d'abandonner les Eglises, & de tenir des assemblées à part. On les appella Eustathiens à cause du Saint dont ils vouloient suivre inviolablement la foy. Thdrt. p. 569. c. d. — V. Saint Eustathe.

[Une des choses qui put davantage les porter à se separer, c'est qu'ils virent que] 'les Eusebiens après avoir chassé d'Antioche ce saint Evesque, l'un des plus illustres défenseurs de la veritable foy, & avec luy un grand nombre de Prestres & de Diacres, éleverent à l'état Ecclesiastique ceux que ce Saint n'avoit pas voulu y admettre à cause de leur impieté. Ils en firent mesme ensuite plusieurs Evesques, afin d'avoir plus de complices de leur conjuration contre la foy. De ce nombre furent Estienne & Leonce consecutivement Evesques d'Antioche [après Placille,] George de Laodicée, Theodose de Tripoli, Eudoxe de Germanicie, [puis d'Antioche, & enfin de Constantinople,] & Eustathe de Sebaste [destiné pour exercer la patience & l'humilité de S. Basile.] Ath. fol. p. 812. c.

ARTICLE XVII.

Les Eusebiens persecutent S. Eutrope & S. Luce d'Andrinople : De S. Maxime de Jerusalem.

'Les Eusebiens ne se contenterent pas des violences qu'ils venoient d'exercer dans l'Orient. Ils firent aussi paroistre en Europe la haine qu'ils avoient partout pour la verité, en y persecutant S. Eutrope Evesque d'Andrinople, & en l'immolant à leur vangeance après Saint Eustathe. S. Athanase l'appelle un homme de bien, 'qui aimoit Jesus-Christ, a & qui estoit parfait en toutes choses. [Ainsi il merite d'estre cet Eutrope,] b à qui S. Eustathe adresse son traité sur la Pythonisse, en le relevant comme un Predicateur sacré de la foy Orthodoxe, & en admirant son zele & sa pieté. Ath. fol. p. 812. c d. — fug. p. 703. — a fol. p. 812 d. — b Eust. Pyth. p. 345.

'Mais il reprenoit souvent Eusebe [de Nicomedie,] & conseilloit à tous ceux qui passoient [par Andrinople,] de ne se laisser pas persuader par ses paroles impies. Il merita par ce moyen d'estre chassé de sa ville & de son Eglise comme S. Eustathe, sous pretexte de satisfaire la passion que témoignoit contre luy " Basiline ' seconde femme de Jule Constance frere de Constantin. c Cette Princesse estant accouchée de Julien l'Apostat en l'an 331, ' mourut peu de mois après. [Ainsi il faut mettre le bannissement de S. Eutrope en 331, aussi-tost après celui de S. Eustathe, ou au commencement de 332 pour le plustard. Ath. fol. p. 812. d. — V. Julien §. 1. — Amm. 25. p. 3. — c p. 298. — Juli. miso. p. 80. 81.

S. Eutrope mourut apparemment peu de temps après, puisque] 'S. Luce qui fut son successeur ; [& peut-estre non immediat, se rendoit celebre par la persecution que les Ariens luy faisoient dés l'an 340, ou mesme dés la mort de Constantin. Nous disons qu'il ne fut peut-estre pas successeur immediat de S. Eutrope, parce que si ce Saint fut deposé par les Eusebiens, comme S. Athanase ne laisse pas lieu d'en douter, il n'y a pas d'apparence ni que les Eusebiens aient mis en sa place un ennemi de leur secte, ni qu'un Saint ait accepté cette succession, ou plutost cette intrusion.] Ath. fug. p. 703. a. — L'an de J.C. 332.

'S. Macaire de Jerusalem eut aussi quelque chose à souffrir des Ariens, a c'est-à-dire d'Eusebe de Cesarée, & de Patrophile. Mais il les obligea, dit Sozomene, a demeurer en repos, en se separant de leur communion, [de quoy nous ne trouvons rien autrepart. " Il mourut en ce temps-ci avant l'an 335 ; & il est constant par l'aveu de tout le monde, qu'il eut pour successeur a S. Maxime,] ' ou Maximonas comme l'appelle S. Epiphane, b qui avoit autrefois beaucoup paru dans les persecutions. Il y avoit perdu l'œil droit, il y avoit eu l'un des jarrets brulé : c & en cet état il avoit esté condanné aux mines par Maximin. d Philostorge mesme est témoin de ses souffrances. Soz. l. 2. c. 20. p. 471. b. — a c. — V. Sainte Helene. — Note 14. — Epi. 73. c. 23. p. 871. b — b Thdrt. l. 2. c. 22. p. 624. c | Ruf. l. 1. c. 17. p. 170. 1. — c Soz. l. 1. c. 10. p. 414. d. — d Phisg. l. 3. c. 12. p. 46.

e On en parle comme d'un Evesque toûjours attaché à la vraie foy ; & il inspiroit le mesme zele à ses disciples. f Nous verrons en " un autre endroit comment S. Paphnuce le retira en 335 du Concile de Tyr, où l'on alloit condanner Saint Athanase, & où " sa douceur & sa bonté qui ne luy permettoient pas de soupçonner de la fourberie dans les autres, l'eussent pû engager à des choses indignes de luy. e Soz. p. 471. a | Epi. p. 871. b. — f Soz. l. 2. c. 25. p. 482. d | Ruf. p. 170. 1. — V. Saint Athanase. — nimia simplicitas.

[On ne peut pas néanmoins presumer qu'il ait pû s'exemter de communiquer avec les auteurs de ce crime, lorsqu'ils vinrent aussi-tost après à Jerusalem dédier l'Eglise magnifique de la Croix & de la Resurrection, que Constantin y avoit fait bastir : & c'est beaucoup s'il a pû ne prendre aucune part à la reception qu'ils y firent d'Arius & de ses Sectateurs, & à la condannation de Marcel d'Ancyre.]

'On pretend mesme qu'il signa enfin par surprise la condannation de S. Athanase, trompé [par les calomnies de ses ennemis,] g ou intimidé par leurs menaces. [Mais je ne sçay " si les preuves qu'on en allegue sont plus fortes que l'autorité de Rufin,] 'qui assure au contraire qu'il demeura toûjours uni de communion avec S. Athanase. ' Il est certain que s'il l'a fait, il en a demandé pardon à Saint Athanase en l'an 349, '& qu'il s'en estoit mesme repenti long-temps auparavant. Dès l'an 341, il ne voulut point se trouver au Concile que les Eusebiens tinrent à Antioche, & où ils firent une nouvelle condannation de S. Athanase ; & on crut qu'il avoit évité exprès d'y aller pour n'avoir point de part à ce crime. [C'est sans doute à cause du bruit qui couroit de sa signature contre S. Athanase,] 'que Philostorge semble le mettre entre ceux qui ne suivoient pas la Consubstantialité. Mais il est obligé d'avouer qu'il l'embrassa en l'an 349, lorsque S. Athanase passoit par la Socr. l. 2. c. 8. p. 83. d | Soz. l. 3. c. 6. p. 504. c. d. — Note 15. — g Ath. fol. p. 825. c. — Ruf. l. 1. c. 17. p. 170. 1. — Ath. p. 825. b. c — Socr. Soz. ut sup. — Phisg. p. 46.

la Palestine pour s'en aller en Egypte. ' Il assembla mesme alors " les Evesques de la Palestine pour recevoir ce Saint avec plus de solennité & plus de joie, comme on le voit par la lettre que ce Concile en écrivit aux Evesques d'Egypte. 'Les Eusebiens en furent si irritez contre luy, qu'ils le deposerent, s'il en faut croire Socrate. [Et il luy auroit esté glorieux d'effacer par cette humiliation la faute qu'il avoit commise, s'il l'a commise effectivement. Mais nous ne voyons pas que ce qu'on dit de sa deposition soit fort assuré. On sçait seulement que " S. Cyrille luy succeda en 350 ou 351. Ainsi il peut avoir gouverné environ 18 ans, quoique Nicephore qui l'appelle Maximien, ne luy en donne que six; & que Theophane au contraire suivi 'par Eutyque, luy en donne jusqu'à 23.] *a* Quelques nouveaux Latins marquent sa feste le 30 d'Avril. Le Martyrologe Romain l'a mise le cinquiéme de May. Baronius dit que les Grecs la font aussi ce jour-là; mais on ne le trouve pas dans leurs livres.

Ath. ap. 2. p. 774. 775| fol. p. 825. b. — Socr. l. 2. c. 24. 38. p. 114. d|141. d. — Euty. p. 455. 456. — *a* Boll. May, p. 7. c. f. — L'an de J.C. 332. — V. Saint Athanase. — V. son titre.

ARTICLE XVIII.

S. Athanase est persecuté, & deposé à Tyr.

'Les Eusebiens qui faisoient tous leurs efforts pour sapper les fondemens de la foy, & chasser par une infinité de calomnies ceux qui soutenoient les Dogmes Apostoliques avec plus d'éclat & de fermeté, ayant si bien réüssi par leurs fourberies contre le grand Eustathe, s'efforcerent de renverser de mesme un autre rampart de la pieté en opprimant S. Athanase; & ils tournerent de ce costé-là toutes leurs machines. [Ils haïssoient depuis long-temps ce grand Saint, & le regardoient comme leur plus redoutable ennemi, ayant connu par diverses experiences l'horreur qu'il avoit pour leur Heresie, & la fermeté invincible de son courage. Outre cela, le but de tous leurs efforts estoit de faire recevoir Arius dans l'Eglise; mais surtout dans celle d'Alexandrie, qui l'avoit Anathematizé la premiere : & c'est ce qu'ils ne pouvoient faire qu'en gagnant S. Athanase, ou en le chassant. Et il falloit se reduire au dernier, puisqu'il n'y avoit pas mesme lieu d'esperer l'autre. Le détail de cette furieuse guerre appartient à l'histoire de S. Athanase : mais nous ne pouvons pas nous dispenser d'en faire ici un abregé.]

'Eusebe de Nicomedie voyant que ce Saint refusoit constamment d'admettre Arius à la communion, luy fit écrire une lettre menaçante par Constantin, 'qui ceda néanmoins aux raisons du Saint, dés qu'il luy eut representé qu'on ne pouvoit point recevoir dans l'Eglise un homme qui en avoit esté exclus par le Concile de Nicée. [Mais Eusebe ne se rendit pas de mesme. " Il s'adressa aux Meleciens, avec qui il s'estoit ligué, quelque contraire que fust leur créance; & ces calomniateurs de profession envoyerent trois des leurs accuser S. Athanase d'avoir voulu obliger les peuples à luy fournir des robes de lin. Quand le Saint se fut justifié de cette calomnie, les mesmes Meleciens commencerent à dire qu'il avoit fourni de l'argent à un rebelle, & que le Prestre Macaire envoyé par luy avoit rompu le celebre calice d'Isquyras laïque qui se faisoit passer pour Prestre.

Thdrt. l. 1. c. 24. p. 575. c. d. — Ath. ap. 2. p. 778. a. b. — c. — V. Saint Athanase.

La presence du Saint qui se trouva alors à la Cour, dissipa aisément ces deux calomnies; & Constantin dans une lettre publique, se plaignit fortement de l'impudence de ceux qui en estoient les auteurs. Mais il n'eut pas soin de les punir : de sorte que celle d'Isquyras continua toûjours à se publier, quoique détruite par un desaveu signé de l'auteur; & on y en ajoûta bien-tost une plus atroce. Car on pretendit qu'Athanase avoit tué Arsene Evesque Melecien, & qu'il luy avoit coupé une main pour s'en servir à des operations Magiques. Constantin commit son frere Dalmace pour examiner ce fait : mais en mesme temps on eut preuve qu'Arsene estoit vivant, & on le trouva bien-tost après caché à Tyr. Il demanda la communion de S. Athanase : Jean Arcaph chef des Meleciens, & de leurs impostures, la demanda aussi : & les Eusebiens qui s'estoient déja avancez jusqu'à Antioche, furent obligez de s'en retourner. Car leur pretention estoit de se rendre eux-mesmes les juges des accusations qu'ils faisoient former par les Meleciens, & d'opprimer ainsi par leur credit celui qu'ils haïssoient, sans qu'il eust lieu de les recuser comme ses ennemis.

L'AN DE JESUS-CHRIST 335.

Ces diverses calomnies occuperent, comme nous croyons, les années 331 & 332. La suivante peut avoir esté assez paisible. Mais en 334 on recommença à parler du calice d'Isquyras, & de l'assassinat d'Arsene. On obtint mesme de Constantin un Concile à Cesarée dans la Palestine. Le Saint le rendit inutile en refusant de s'y trouver : & on luy en fit un crime, qui fut peut-estre plus grand que tous les autres dans l'esprit de Constantin : de sorte que ce Prince l'obligea malgré luy de se presenter à celui qu'il fit tenir à Tyr l'an 335 au mois d'Aoust & de Septembre. Là ses ennemis capitaux furent ses juges. Le Comte Denys envoyé pour faire garder l'ordre, fit consister cet ordre à faire dominer les accusateurs, & à empescher tout ce qui se pouvoit faire en faveur de l'accusé.

Mais il n'en falloit pas moins pour opprimer S. Athanase : & à peine le put-on avec tout cela. Il se défendit admirablement sur tout ce qu'on luy objecta. Une malheureuse qu'on luy voulut confronter, prit un de ses Prestres pour luy. Arsene parut, & avec toutes ses deux mains. Enfin on fut reduit à l'accusation d'Isquyras; & comme l'on n'en avoit point de preuve, on commit les ennemis les plus declarez du Saint pour en aller chercher sur les lieux. Philagre Prefet d'Egypte les y accompagna, & les appuya de tout ce qu'il avoit de pouvoir. Ils firent deposer qui ils voulurent, des Juifs,

Digitized by Google

Juifs, des Meleciens, des Ariens, & d'autres ennemis de l'Eglise, sans vouloir souffrir personne de la part de Saint Athanase : & avec cela ils ne purent rien trouver. Mais ils publierent qu'ils l'avoient reconnu coupable : & après qu'ils furent revenus à Tyr, le Concile prononça hautement une sentence de deposition contre S. Athanase, comme convaincu d'une partie des crimes qu'on luy objectoit, & coupable des autres, parce que ne pouvant plus souffrir les violences du Comte Denys, il s'estoit retiré pour aller demander justice à Constantin.]

ARTICLE XIX.

Constantin assemble un grand Concile à Jerusalem.

'ON ne persecutoit, comme nous avons dit, S. Athanase que pour rétablir Arius & l'Arianisme. [Ainsi c'estoit sans doute la premiere chose à laquelle les Eusebiens vouloient travailler à Tyr après avoir deposé le Saint.] 'Mais avant qu'ils eussent pû achever d'executer les ordres qu'ils pretendoient avoir receus de Constantin, 'au nombre desquels ils mettoient la reception d'Arius, 'ce Prince leur envoya un officier nommé Marien, avec une lettre, *a* pour les presser de terminer cette assemblée, & d'aller en diligence à Jerusalem dedier l'Eglise [de la Resurrection,] qu'il y avoit fait bastir [sur le Calvaire. Il falut donc differer un peu l'execution de leur grand dessein ; mais ils se consolerent aisément dans l'esperance de le faire plus solennellement à Jerusalem, où il se devoit trouver un plus grand nombre d'Evesques.] Ath. ap. p. 800. a. &c. | Euf. v. Const. l. 4. c. 43. p. 548. a. | Ath. p. 801. c. | Euf. p. 548. a | Soz. l. 2. c. 26. p. 483. | *a* Euf. p. 548. a.

'Ils y furent tous par les commoditez publiques que Constantin leur faisoit fournir ; '& là se joignant aux autres que ce Prince y faisoit venir de tous costez, '& de tous les endroits de la terre selon l'expression de Rufin, *b* ils y composerent une très-grande assemblée. [Je ne sçay s'il n'y faudroit point raporter ce que nous lisons dans l'histoire de S. Basile Prestre d'Ancyre, qui fut depuis martyrizé sous Julien,] 'Qu'il avoit parlé avec beaucoup de force pour la verité dans la Palestine, & en presence de 230 Evesques. 'Eusebe compare ou prefere mesme cette assemblée au Concile de Nicée ; *c* taschant de la relever autant qu'il peut pour effacer la gloire de ce grand Concile, & autoriser davantage ce qu'elle fit en faveur de l'Arianisme. a. | Thdrt. l. 1. 29. p. 581. c. | Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 1. | *b* Euf. p. 548. b. | Boll. 22. Mars, g. p. 15. §. 2. | Euf. v. Const. l. 4. c. 47. p. 550. | *c* Bar. 335. §. 42.

'C'est pourquoi il dit que les plus illustres Evesques de chaque province y estoient, que l'on y voyoit le Metropolitain de la Macedoine, 'Alexandre de Thessalonique, 'la plus belle & la plus florissante jeunesse de la Pannonie & de la Mesie, ('c'estoient Ursace & Valens, que nous allons faire connoistre ;) 'les Evesques de Bithynie, [comme Eusebe de Nicomedie, Maris & Theognis ;] ceux de Thrace, [comme Theodore d'Heraclée ;] les plus celebres de la Cilicie, [comme Narcisse de Neroniade, & Macedone de Mopsueste ;] les premiers de la Cappadoce, qui excelloient sur tous les autres pour l'éloquence ; avec toute la Syrie, [où estoient Placille d'Antioche, & George de Laodicée ;] la Mesopotamie, la Phenicie, l'Arabie, la Palestine [dont estoient Eusebe mesme & Patrophile ;] avec l'Egypte, la Libye, & la Thebaïde, [c'est-à-dire les 49 Evesques Orthodoxes, qui avoient esté au Concile de Tyr,] 'ou plutost les Meleciens qu'ils venoient d'y recevoir ; [y ayant bien de l'apparence que les autres se retirerent avec S. Athanase, à moins qu'on ne les en ait empeschez par la force.] 'Il y avoit mesme un très-saint Evesque de Perse, parfaitement instruit dans les Ecritures divines. 'Baronius dit que c'estoit S. Mille, depuis Martyr, 'dont Sozomene raporte plusieurs choses, & entr'autres qu'il vint à Jerusalem par devotion : [mais il n'en marque pas le temps, " & il semble mesme que ce n'ait pas esté avant l'an 356.] 'Marcel d'Ancyre y estoit aussi : *a* mais il ne voulut point prendre de part à tout ce qui s'y fit, non pas mesme à la solennité de la Dedicace, de peur de communiquer avec les Eusebiens. Euf. c. 43. p. 548 b. | n. p. 247. 2. a. &c. | c. 43. p. 548 b. | n. &c. | c. 43. p. 548 b. | Ath. vit. p. 26. 1. d. | Euf. p. 548. b. | Bar. 335. §. 42. | Soz. l. 2. c. 14. p. 462. a. | V. S. Simeon de Perse n. 5. | Socr. l. 1. c. 36. p. 72. a. b. | *a* Soz. l. 2. c. 33. p. 495. a.

'Ces Evesques, ajoute Eusebe, estoient suivis par une infinité de peuples qui venoient de tous costez, & accompagnez par des ministres que le Prince leur avoit donnez pour les servir, [ce qui n'est pas à oublier.] 'Il y avoit aussi des officiers de la Cour & des plus illustres, pour distribuer les liberalitez du Prince. 'Ils prenoient les ordres de Marien qui non-seulement estoit fort estimé de l'Empereur, '& avoit la charge de notaire [ou secretaire] imperial, [laquelle estoit alors fort considerable ;] mais qui aussi estoit fort celebre, dit Eusebe, pour sa foy, sa pieté, sa capacité dans les lettres saintes, & pour avoir autrefois confessé JESUS-CHRIST durant la persecution. [Que si c'est néanmoins le mesme] 'que le notaire Martien dont parle S. Athanase, comme le croit M[r]. Valois, [il semble qu'il faisoit plutost la fonction de ministre des Ariens, que de Confesseur de JESUS-CHRIST.] Euf. c. 43. p. 548. c. | c. | c. 44. p. 548. d. | d | Soz. l. 2. c. 26. p. 483. a. | Euf. n. p. 247. 2. c | Ath. de syn. p. 904. b.

ARTICLE XX.

De Theodore d'Heraclée, Ursace, Valens, & quelques autres chefs des Eusebiens.

[NOus ne nous arresterons point ici à la solennité de la Dedicace, qu'on peut voir * en un autre endroit. Mais il est bon de parler de quelques-uns des Eusebiens dont nous n'avons encore rien dit, parce qu'ils n'avoient pas assisté au Concile de Nicée, n'ayant apparemment esté faits Evesques que depuis ce Concile ; & on le sçait positivement de quelques-uns d'eux. V. Sainte Helene §. 7.

Placille d'Antioche * qui avoit presidé au Concile de Tyr, fit sans doute la mesme fonction dans celui-ci. & nous le verrons tenir le mesme rang en 341 dans le Concile d'Antioche, lorsqu'il falut mettre un faux Evesque à la place de S. Athanase. V. Saint Athanase.

Thdrt. l. 1. c. 21. p. 569. d. — Eus. in Marc. l. 3. pr. p. 57. c. d. — L'an de J.C. 335. — v. §. 7.

On deferoit sans doute cet honneur à la dignité de son siege.] 'Car quoiqu'il suivist la doctrine des Ariens, [on ne voit pas neanmoins qu'il se soit fort signalé dans son parti. Il y a seulement lieu de juger qu'il avoit quelque érudition,] 'puisqu'Eusebe de Cesarée luy adresse ses livres contre Marcel d'Ancyre, & le prie d'y ajouter ou y corriger ce qu'il jugera à propos. [Il pouvoit avoir esté fait Evesque en 333, comme nous avons dit; & il mourut " vers 345.

§. 8.

George deposé du sacerdoce par Saint Alexandre, avoit esté recompensé par les Eusebiens de l'Evesché de Laodicée en Syrie après la mort de Theodote, en 332 au plustost. Nous en avons assez parlé " ci-dessus, & nous en parlerons encore souvent.

V. le Concile de Nicée. — Ath. or. 1. p. 290. a. — Thdrt. l. 2. c. 26. p. 577. a. — Eus. v. Const. l. 3. c. 61. p. 519. b. — a p. 237. 2. d | Conc. t. 2. p. 52. d. — Blond. p. 1176. — a Conc. p. 52. b. — Thdrt. l. 2. c. 2. p. 585. d. — Hier. v. ill. c. 90. p. 296. c. — b Thdrt. p. 585. d. — c Hier. p. 296. c. — d Cave, p. 109. 1.

Nous avons aussi remarqué " autrepart,] 'que Theodore avoit esté fait Evesque d'Heraclée en Thrace par les Ariens, & à cause de son impieté, après avoir esté deposé durant qu'il estoit Prestre; [& qu'il avoit succedé à Pederote après le Concile de Nicée;] 'avant celui de Cesarée [en 334. Nous n'en savons pas l'année : mais nous savons que ce fut une grande joie aux Eusebiens de voir un homme de leur faction, & si capable de l'appuyer, assis sur la chaire de la premiere Eglise de la Thrace, dont Constantinople mesme dependoit alors comme de sa metropole.] 'Il y a un Theodore entre ceux à qui Constantin écrivoit [vers l'an 332,] touchant les troubles d'Antioche. 'Mr. Valois l'explique de Theodore de Sidon, nommé dans les souscriptions du Concile de Nicée; '& Blondel de Theodore de Tarse, a qui est aussi marqué comme ayant assisté au mesme Concile. [C'estoit surtout au dernier à se mesler de donner un Evesque à Antioche.] 'Theodore d'Heraclée est loué comme un homme très-éloquent, 'dont le style estoit élegant & net. b Il a fait des commentaires sur l'Evangile, c c'est-à-dire sur S. Matthieu & sur Saint Jean. Il en a fait aussi sur S. Paul, & sur les Pseaumes. Il s'attachoit particulierement à éclaircir le sens historique. d On croit avoir son commentaire sur les Pseaumes à la teste de la Chaine des anciens Peres, & quelques fragmens de celui qu'il avoit fait sur S. Matthieu.

Ath. or. 1. p. 290. a. — ap. 2. p. 733. a. — Hil. in Const. 2. p. 118. 2. clfr. 1. p. 17.

[Ursace de Singidon dans la haute Mesie, & Valens de Murse dans la Pannonie, qui commencerent à paroistre au Concile de Tyr,] 'avoient esté élevez & instruits sous Arius mesme : [& ils avoient assurément profité à leur malheur, du temps qu'il avoit esté exilé en Illyrie.] 'Un celebre Concile d'Alexandrie les appelle deux Evesques jeunes d'âge & de conduite : a & S. Hilaire les regarde encore, aussi-bien que le Concile de Sardique, comme deux jeunes Heretiques aussi méchans qu'ignorans. [Ils se signaleront souvent dans cette histoire, où on les verra paroistre sous des visages differens, mais toûjours avec l'esprit d'ennemis irreconciliables de la verité, & de fourbes par excellence.]

ARTICLE XXI.

Les Eusebiens reçoivent enfin Arius à la communion de l'Eglise dans le Concile de Jerusalem.

Thdrt. l. 1. c. 29. p. 581. d. — a Ath. ap. 2. p. 802. a | sol. p. 810. b. c | de syn. p. 891. c. — Note 16.

[LEs Evesques pouvoient se retirer après avoir dédié l'Eglise de Jerusalem. Il ne falloit rien davantage pour satisfaire au desir de Constantin,] 'lequel en effet fut fort réjoui quand il apprit la nouvelle de cette dédicace. a Mais les Eusebiens avoient encore à y faire voir par la reception " d'Arius, que tout ce qu'ils avoient fait contre S. Athanase n'estoit que pour chasser le defenseur de la foy, afin de faire entrer dans l'Eglise l'Heresie & l'impieté.

Soz. l. 2. c. 27. p. 485. 486. — Ath. de syn. p. 890. d. — Note 17.

[Nous avons dit ci-dessous que nous ne savions point ce que devint Arius depuis qu'il fut venu à Alexandrie en 331, pour tenter inutilement de s'y faire recevoir à la communion par S. Athanase.] 'Mais il paroist que lorsqu'on parla d'assembler les Conciles de Tyr & de Jerusalem, il vint à la Cour avec Euzoïus, '& presenta à Constantin une confession de sa foy, en l'assurant de vive voix que c'estoit sa veritable créance. [" C'estoit ce semble la mesme declaration qu'il luy avoit presentée cinq ans auparavant, ou si elle n'estoit pas tout-à-fait la mesme, on peut s'assurer qu'elle contenoit la mesme doctrine, ou plutost les mesmes équivoques.]

d | Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 1. — Soz. l. 2. c. 27. p. 486. a. — Ath. de syn. p. 890. d. — Ruf. p. 167. 1 | Soz. p. 486. a. — Note 18.

'Cependant Constantin n'en considerant que les termes, qui estoient conformes à nostre foy, témoigna l'approuver; 'mais pour agir dans la derniere exactitude,[1] dit Rufin, il voulut que cette confession de foy fust examinée par les Evesques qu'il faisoit assembler [à Tyr pour juger la cause de S. Athanase, &] à Jerusalem pour la dédicace de l'Eglise [de la Resurrection,] 'ne voulant pas [faire] recevoir les Ariens à la communion avant l'examen, & le jugement de ceux qui sont les maistres de ces sortes de choses selon la loy [de Dieu &] de l'Eglise. 'Il leur envoya pour cet effet leur confession de foy, avec une lettre par laquelle il mandoit qu'il l'avoit luy-mesme ouïe de la bouche d'Arius & de ses disciples; qu'il la trouvoit Orthodoxe, & qu'ainsi il exhortoit le Concile à recevoir avec un cœur de charité & de paix ceux que l'envie avoit exclus de l'Eglise durant un assez long-temps; [ou plutost] 'il les prioit que s'ils approuvoient la profession de foy d'Arius, & qu'ils jugeassent qu'il avoit esté opprimé par l'envie, comme il l'assuroit, ou qu'il s'estoit corrigé de son erreur, ils usassent de douceur envers luy, si neanmoins, ajoute Rufin, " son Evesque y donnoit son consentement.

Ath. ap. 2. p. 801. a.

[Il y a tout lieu de croire qu'Arius se presenta au Concile de Tyr : & les Eusebiens ne manquerent pas sans doute de volonté pour l'y faire recevoir avec les Sectateurs de son Heresie. Mais ayant esté pressez de s'en aller à Jerusalem,] 'ils les

1. in nullo relaxat animi vigorem.

les y amenerent avec eux. 'Ce fut donc là qu'après avoir celebré la solennité de la Dedicace, 'ces Evesques qui avoient toûjours tenu le parti d'Arius, *a* le receurent sans aucune difficulté, [non-seulement] *b* luy & Euzoïus, *c* mais aussi les Prestres, & toute la multitude du peuple qui avoit esté long-temps separée de l'Eglise à cause de luy. Ce sont leurs termes, [dont il est aisé de tirer qu'ils receurent Arius mesme & les autres, non comme des penitens, mais comme des Prestres & des Diacres,] '& qu'en les admettant à la communion comme ils le disent, [ils les admirent mesme au ministere sacré des Autels.]

c. | Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 1. | *a* 11 Ath. p. 801 | fol. p. 810. b | de syn. p. 891. | *b* Soz. p. 486. b. | *c* Ath. de syn. p. 891. a. | b.

'Le Pape Jule represente cette reception des Ariens, comme un excès qui fait horreur. [Cependant les Eusebiens la publierent eux-mesmes à toute la terre.] 'Car ils la manderent à l'Empereur, *d* & encore à toute l'Eglise, particulierement à celle d'Egypte, & nommément à celle d'Alexandrie, *e* comme à celle qui devoit, disoient-ils, prendre une part toute singuliere à la joie de cette réünion, puisqu'elle luy estoit si importante. [Nous verrons dans la suite comment les Fidéles d'Egypte & d'Alexandrie ne craignirent pas de les démentir.] Les Eusebiens joignirent à leur lettre une copie de celle que Constantin leur avoit écrite, '& la confession des Ariens *f* qui y estoit attachée.

ap. 2. p. 742. b. c. | Soz. p. 486. b. | *d* Ath. de syn. p. 890. b. | *e* p. 891. a. | Soz. p. 486. b.

g S. Athanase nous a conservé cette lettre du Concile de Jerusalem, *h* & nous y fait observer que les Eusebiens y veulent épouvanter le monde par la terreur du nom de l'Empereur, sur l'ordre duquel ils disent qu'ils avoient receu Arius; '& qu'ils découvrent eux-mesmes la malignité de leurs desseins, *i* en disant qu'ils avoient receu Arius & ses Sectateurs, " après avoir banni de l'Eglise l'envie & la malignité qui en causoient la division, 'c'est-à-dire après avoir deposé ce Saint mesme. [Car ils ne s'expliquent pas davantage sur cette deposition qu'ils venoient de faire, comme s'ils en eussent eu quelque honte.] 'S. Athanase témoigne encore ne pouvoir assez s'étonner que dans cette lettre ils approuvent la profession d'Arius comme Orthodoxe, comme estant la veritable foy de l'Eglise, '& comme conservant sans aucune difficulté la tradition & la doctrine des Apostres. 'Il dit que c'est recevoir & approuver tous les blasphêmes d'Arius, '& ruïner en un coin de la terre le plus illustre de tous les Conciles.

NOTE 19.

f Ath. ap. 2. p. 890. d. | *g* c. d | 891. | *h* fol. p. 810. b. c. | c | ap. 2. p. 802. a | de syn. p. 891. c. | *i* p. 890. c. d. | p. 891. c. | fol. p. 810. c. | de syn. p. 891. b. | d. | ap. 2. p. 802. a. b.

ARTICLE XXII.

Les Eusebiens font bannir S. Athanase; deposent Marcel d'Ancyre, & mettent Basile en sa place.

'S'Il y avoit beaucoup d'Evesques Catholiques dans le Concile de Jerusalem, [" comme nous ne voyons pas moyen d'en douter;] il y a sujet de s'étonner de ce qu'on ne trouve point qu'aucun d'eux se soit opposé à une action si temeraire, & ait averti l'Eglise du tort qu'on luy faisoit en recevant les Ariens. [Mais il est bien-aisé de juger ce que peuvent dans un Concile des Evesques puissans à la Cour, appuyez par des gardes & des officiers du Prince, qui viennent d'opprimer un Archevesque d'Alexandrie & un Athanase, lors particulierement qu'ils agissent sous le nom & avec l'autorité du Prince, & en une cause qui estant d'elle-mesme assez specieuse, puisqu'il s'agissoit de recevoir des personnes qui faisoient une profession de foy Catholique en apparence, n'estoit criminelle que par des consequences, qui sont toûjours incertaines & mal tirées, lorsqu'elles ruinent nos interests & nostre fortune. Il ne faut pas mesme s'imaginer qu'il n'y ait eu aucune opposition à la reception d'Arius : mais les Eusebiens estoient assez puissans pour l'étoufer; & l'histoire ne nous en a rien conservé que touchant Marcel d'Ancyre,] 'qui ne voulut jamais y avoir aucune part.

Bar. 335. §. 54. | NOTE 20. | L'an de J.C. 335. | Soz. l. 2. c. 33. p. 495. a.

'Les Eusebiens ne manquerent pas de s'en vanger, & dés devant que de quitter Jerusalem, selon Socrate, ["dont le recit est néanmoins embarassé de quelques difficultez. Ainsi nous aimons mieux differer à parler de cette affaire sur l'année suivante, où elle fit plus d'éclat à Constantinople.

Socr. l. 1. c. 36. p. 72. a. b. | V. Marcel d'Ancyre.

Il se peut faire qu'on ait commencé à la traiter à Jerusalem.] 'Mais les Eusebiens furent obligez de terminer promtement l'assemblée qu'ils y tenoient, 'à cause que Constantin manda à tous ceux qui avoient esté du Concile de Tyr, de le venir trouver à Constantinople pour répondre aux plaintes que S. Athanase faisoit contre eux. [Comme ils se croyoient les maistres de tout, ils jugerent plus à propos] 'de persuader aux autres Evesques de s'en retourner dans leurs Dioceses, & s'en aller eux seuls à Constantinople, c'est-à-dire les deux Eusebes, Theognis, Maris, Patrophile, Ursace, & Valens. [Quand ils y furent, ils chercherent de nouvelles calomnies; & sans songer à Isquyras, ni à Arsene, "ils pretendirent que S. Athanase avoit menacé d'empescher qu'on n'apportast de l'Egypte du blé à Constantinople. Leur heure estoit venuë, & Dieu irrité contre eux, leur accorda ce qu'ils souhaitoient depuis si long-temps. Constantin par une foiblesse inconcevable, crut des calomniateurs de profession, condanna l'innocent, & relegua dans les Gaules le grand Athanase. Voilà comment se termina l'année 335, qu'on peut dire avoir esté pour l'Eglise une année d'humiliation & d'affliction.

b. | c. 34. p. 69. 70. | 53. p. 71. a | Ath. ap. 2. p. 805. a. | V. Saint Athanase §. 28.

L'AN DE JESUS-CHRSIT 336.

Les Eusebiens n'estoient pas encore contens d'avoir fait bannir S. Athanase : ils vouloient mettre à sa place un loup capable de dissiper le troupeau de JESUS-CHRIST.] 'Ils en avoient déja un tout trouvé : [mais Dieu voulut épargner ce surcroist de douleur à ses serviteurs;] & Constantin ne put souffrir qu'on luy en parlast.

Ath. fol. p. 844. b.

[Les Eusebiens s'en consolerent en se vangeant d'un autre de leurs ennemis, savoir de Marcel Evesque d'Ancyre, "qui s'estoit toûjours opposé à eux avec une

" V. son titre.

extrême vigueur, & qui avoit parlé avec beaucoup de force contre les deux Eusebes dans un ouvrage qu'il avoit composé depuis peu. Les Eusebiens crurent trouver dans cet ouvrage que Marcel soutenoit tellement contre eux l'unité de la nature divine, qu'il nioit mesme la distinction des personnes. Et il est certain qu'il y a eu lieu de soupçonner au moins Marcel de cette erreur & de quelques autres: mais les Saints les plus éclairez ont soutenu qu'on ne l'en pouvoit pas condanner avec justice sur son livre. Les Eusebiens qui haïssoient sa personne, n'examinerent pas son livre avec tant de soin. Ils condannerent & le livre & la personne, deposerent Marcel dans un "grand Concile qu'ils tinrent en partie sur cela, l'anathematizerent, le firent bannir,] '& mirent en sa place Basile ou Basilas, *a* qui avoit la reputation d'estre un homme éloquent, & fort capable d'instruire. [C'est luy apparemment] ' qu'Eunome appelloit Basile "du Pont-Euxin, [parce qu'il pouvoit estre né sur les costes de cette Mer. Nous aurons souvent sujet de parler de luy dans la suite de ce discours.] 'S. Athanase dit que les Eusebiens ne l'avoient fait Evesque que comme un suppost & un défenseur de leur Heresie. [Ce fut néanmoins un des plus moderez d'entre eux, & il sembloit revenir presque entierement à la foy de Nicée.]

'Il paroist assez clairement par le Concile d'Ancyre en 358, que les Eusebiens en condannant Marcel, firent quelque exposition de foy opposée aux erreurs qu'ils luy attribuoient. [On ne voit pas que S. Athanase en parle. Il semble que ce soit ce qu'entend Sozomene,] ' lorsqu'il dit que vers ce temps-ci ceux de la faction l'Eusebe & de Theognis commencerent à mettre par écrit les nouveautez qu'ils avoient inventées contre le symbole de Nicée; mais que n'osant pas rejetter ouvertement la Consubstantialité, parce que c'estoit la foy du Prince, ils en firent une explication pour faire savoir aux Evesques de l'Orient en quel sens ils l'avoient receuë: & cette explication donnant lieu à de nouvelles disputes, fit oublier & mépriser la decision du Concile de Nicée.

V.§.24.

Socr. l.1.c. 41.p.155.c. *a* Soz. l.2. c.33.p.494. c.

Nyss. in Eun.l.1.c. 1.p.289. d| 296.a.

v. Basile d'Ancyre.

Ath. or. 1. p.290.b.

Epi.73.c.2. p.846.b.

Soz.l.2.c. 32.p.494. a.b.c.

ARTICLE XXIII.

D'Astere Sophiste Arien.

'L'Ouvrage de Marcel d'Ancyre qui servit de pretexte à sa condannation, estoit fait contre un nommé Astere, [qui est devenu trop celebre dans l'histoire pour ne pas marquer ici qui il estoit.] ' S. Athanase qui en parle fort souvent, luy donne d'ordinaire le titre de Sophiste, *a* qui marquoit en ce temps-là ceux qui faisoient profession de connoistre toutes choses [pour en discourir, & d'enseigner une Philosophie jointe aux belles lettres & à l'éloquence.] *b* Il l'appelle aussi quelquefois un Sophiste à plusieurs testes, *c* & l'Avocat de l'Heresie des Ariens. *d* Il estoit de Cappadoce, *e* & il exerça quelque temps la fonction de Sophiste dans la Galacie; mais il la quitta pour se faire Chrétien. ' On le fait disciple de S. Lucien d'Antioche. *a* Il est constant qu'il ceda à la violence des tyrans, *b* & sacrifia aux idoles du temps de Diocletien, & de [Maximien Hercule] Ayeul de Constance. ' On pretend qu'il se releva de sa chute, aidé par S. Lucien qui le rappella à la penitence: 'Et l'Eglise tira au moins cet avantage de sa faute, que les Eusebiens n'oserent l'élever à l'état Ecclesiastique; ' quoiqu'il fust toûjours autour d'eux comme le plus zelé de leurs disciples, & qu'il se trouvast dans toutes les assemblées d'Evesques avec grande devotion de l'estre. [C'est pourquoi il n'y a aucune apparence que ce soit le mesme Sophiste Astere,] ' que les Ariens avoient fait Evesque, & que S. Julien Sabas fit mourir par sa priere [vers l'an 372] en la ville de Cyr, 'quoique Baronius l'ait cru, [n'ayant pas assez consideré qu'un homme qui avoit renoncé la foy vers l'an 304, n'estoit guere en état de prescher en 372;] ' surtout s'il avoit déja professé avant que d'estre Chrétien, comme Socrate paroist le dire.

Socr.l.1.c. 36.p.72.a.

Ath. or. 3. p.399.b. &c. *a* or.4.p. 455.a. *b* de syn. p. 887.c. *c* or.1.p. 337.c.&c. *d* de syn. p. 887.c| Phisg.l.2.c. 15 p.21. *e* Socr.p.71. d.

Phisg.p.20. 21. *a* p.20. *b* Ath. de syn. p.887 c.&c.

Phisg.p.21.

Ath.p.887. c.d|Socr. l. 1. c.36. p. 72.a.

Socr. p.72. a| Soz.l.2. c.33.p. 495.b.

Thdrt. v. Pat. c. 2. p. 783.c.d.

Bar.370.§. 83.

Socr. p.71. d.

'Les Eusebiens n'osant donc pas le faire Evesque, ils tascherent néanmoins à reparer ce défaut en luy faisant commettre un autre crime égal à celui de l'idolatrie, qui fut de composer un livre de leur doctrine, ' où il publioit des blasphêmes tout à fait étranges, [que S. Athanase refute en quantité d'endroits.] 'Et néanmoins Philostorge le represente comme le plus doux des Ariens, & le pere des Semiariens, parce qu'il avoit dit que le Fils est une image sans difference de la substance du Pere; ' ce qui se trouve en effet dans un passage de son livre refuté par Marcel d'Ancyre. ' On voyoit encore du temps de Socrate ce livre d'Astere. *c* Il l'avoit composé, comme nous avons dit, par l'avis des Eusebiens, '& selon ce qu'il avoit appris d'eux: *d* & néanmoins " il semble qu'il ait écrit avant Arius mesme, [c'est-à-dire apparemment avant qu'Arius fist sa Thalie; & par consequent avant le Concile de Nicée. C'est sans doute] ' celui que S. Jerôme dit avoir écrit contre Marcel d'Ancyre, pour montrer qu'il estoit Sabellien. ' On en a divers fragmens dans ceux qui l'ont refuté. NOTE 21.

'Cet homme alloit de tous costez pour montrer ses ouvrages, *e* & couroit à la recommandation des Eusebiens, les Eglises de la Syrie & des autres provinces, où il avoit la hardiesse de monter en des lieux qui luy estoient défendus [comme à un Laïque,] & de s'asseoir dans la place des Ecclesiastiques, pour y lire publiquement son detestable livre, & y combatre la verité qu'il avoit appris à renoncer dés le temps de la persecution. ' C'est cet ouvrage que Marcel d'Ancyre entreprit de refuter.

[Outre cet ouvrage d'Astere, qui estoit directement contre la foy,] ' ce Philosophe des Ariens entreprit encore de faire des commentaires sur divers livres de l'Ecriture, & beaucoup d'autres écrits que ceux de sa secte lisoient avec soin.

Ath. de syn. p.887. d.

d|888.889.

Phisg.l.2.c. 16.p.21|l. 4.c.4.p.66.

Epi.72.c.6. p.838.b.

Socr.l.1.c. 36.p.71.d. *c* Ath.p. 887.d.

dec.Nic.p. 269.a. *d* a|256.a.

Hier. v. ill. c.85.p. 295.d. Cave, p. 108.1.

Socr. p.72. a| Soz. p. 495.b. *e* Ath. de syn.p.887. d.

Socr p.72. a| Soz. p. 495.a.b.

Hier. v. ill. c.94.p. 297.a.

Digitized by Google

ARTICLE XXIV.

Arius rejetté à Alexandrie est mandé à Constantinople, où Constantin veut obliger S. Alexandre à le recevoir dans l'Eglise.

LEs Eusebiens pour condanner Marcel, assemblerent à Constantinople un grand Concile, composé de diverses Provinces de l'Orient, du Pont, de la Cappadoce, de l'Asie, de la Phrygie, de la Bithynie, & encore de la Thrace, & des pays plus Occidentaux. Il semble que Protogene de Sardique [dans la Dace,] & l'Evesque de Syracuses [en Sicile,] s'y soient trouvez. Il paroist qu'Eusebe de Cesarée n'y manqua pas ; *a* & nous avons vu qu'il estoit venu à Constantinople à la fin de 335, avec celui de Nicomedie, Theognis, Patrophile, Ursace, & Valens, tous chefs du parti des Ariens. Aussi l'histoire remarque que le Concile dont nous parlons, fut composé principalement des Sectateurs d'Eusebe & d'Arius. Il y a lieu de croire que Placille d'Antioche y assista, [comme nous le verrons "autrepart, & par consequent qu'il y presida.]

(Hil. fr. 2. p. 8 | Epi. 73. c. 2. p. 846. b. Eus. in Marc. l. 2. c. 4. p. 55. d. Hil. fr. 2. p. 9. Eus. p. 55. d. *a* Ath. ap. 2. p. 805. a. Ruf. l. 1. c. 11. p. 167 | Soz. l. 2. c. 29. p. 489. a. Eus. in Marc. l. 3 pr. p. 57. V. Marcel d'Ancyre.)

Rufin dit expressément que Constantin convoqua ce Concile par ses édits. Cependant Sozomene semble dire que les Eusebiens " se rendirent d'eux-mesmes à Constantinople sans aucune convocation publique, pour y executer leurs entreprises ; ou plutost qu'ils y accoururent. S. "Alexandre qui estoit alors Evesque de Constantinople, & un défenseur intrepide de la verité, s'apperceut de leurs mauvais desseins, & fit ce qu'il put, mais inutilement, pour empescher cette assemblée, ou la dissiper.

(Ruf. p. 167. a. Soz. p. 489. a. συνδραμόντων ἰδίᾳ. V. son titre.)

[Elle ne se tenoit pas en effet simplement pour examiner l'affaire de Marcel d'Ancyre. Les Eusebiens vouloient entreprendre, comme nous avons dit, d'y ruiner la foy de Nicée.] Mais leur principale vuë estoit de [confirmer ce qu'ils avoient fait à Jerusalem, &] de faire recevoir Arius dans la communion de l'Eglise. [Ce dessein estoit cependant bien opposé à celui de Dieu ; & nous allons voir Arius non pas receu dans l'Eglise pour luy insulter, mais banni de l'Eglise & du monde par une mort infame & digne de luy.]

(a | Ruf. p. 167. a.)

Après avoir esté receu si facilement par ses fauteurs dans le Concile de Jerusalem, il s'en estoit allé à Alexandrie avec ses disciples, pensant y trouver la mesme facilité. Mais on y connoissoit trop ses fourberies pour s'y laisser prendre ; & on ne voulut point le recevoir à la communion de l'Eglise. Ainsi il n'y fit autre chose que du trouble, par la douleur que le peuple avoit tant de son retour & de celui de ses disciples, que du bannissement de leur Archevesque.

(Ruf. p. 167. | Socr. l. 1. c. 37. p. 72. d | Soz. p. 488. d. Soz. p. 489. a. Socr. p. 72. d.)

[Il semble mesme que les autres Eglises aient refusé positivement, aussi-bien que celle d'Alexandrie, de recevoir les Ariens, & n'aient eu aucun égard à ce qu'avoit fait pour eux le Concile de Jerusalem.] On sçait avec quelle horreur & quelle execration le Pape Jule parle de cette reception. Et le Concile d'Alexandrie remercie tous les Evesques d'avoir souvent écrit pour anathematizer ces Heretiques, & de ne les avoir jamais admis dans l'Eglise. On a toujours parlé de l'Evesque Second, de Piste, [& d'Euzoïus,] avec la mesme horreur que s'ils n'eussent jamais esté relevez de l'anatheme prononcé contre eux [par S. Alexandre & par le Concile de Nicée.] On a fait un crime aux Eusebiens du commerce & de la communion qu'ils avoient avec les Ariens d'Alexandrie, anathematizez par toute l'Eglise Catholique. Le Pape Jule n'a pu souffrir que Gregoire luy eust deputé Carpone & quelques autres, deposez par S. Alexandre à cause de l'Arianisme.

(Ath. ap. 2. p. 741. b. c. p. 738. a. &c. p. 743. &c. b. a. b.)

[Constantin ayant esté averti des troubles qu'Arius causoit dans Alexandrie,] luy ordonna de venir à Constantinople pour rendre raison de ce trouble qu'il avoit excité, & encore de ce que l'on disoit " qu'il estoit retombé dans son Heresie. [Les Eusebiens ne s'opposerent nullement à cet ordre, se voyant assez maistres de l'esprit de Constantin pour n'en rien apprehender : & ils crurent mesme que ce leur seroit une occasion favorable de faire recevoir Arius dans l'Eglise à la vuë de tout l'Empire. Ainsi il ne faut pas s'étonner si l'on dit que] c'estoient eux-mesmes qui avoient solicité cet ordre, *a* voyant que c'estoit inutilement qu'il demeuroit à Alexandrie ; *b* & qu'au contraire S. Alexandre s'y opposa autant qu'il put.

(Socr. l. 1. c. 37. p. 73. a. διεγράφθαι. Ath. or. 1. p. 301. c | de Ar. p. 670. d. *a* Ruf. l. 1 c. 12. p. 167. 243. *b* Ath. de Ar. p. 6 1. b. *c* Socr. p. 73. a.)

c Arius vint donc à Constantinople. [On ne dit point si le Concile dont nous avons parlé fit quelque nouveau decret en sa faveur, comme cela est fort à presumer. Mais ce qu'on sçait,] c'est que ses partisans, Eusebe de Nicomedie & les autres, tascherent d'obtenir de S. "Alexandre par prieres & par de fausses raisons, qu'il l'admist à la communion Ecclesiastique : & ne pouvant le gagner, ils le menacerent que s'il ne le recevoit dans un certain jour, ils le deposeroient luy-mesme comme les autres, & mettroient un homme en sa place qui ne seroit pas si difficile que luy. Alexandre eut recours au jeûne & à la priere, avec S. Jaque de Nisibe qui se rencontra alors dans la ville ; & le peuple animé par leur exemple & par leurs exhortations, fit la mesme chose durant sept jours.

(Thdrt. v. P. c. 1. p. 769. b. V. son titre. Soz p. 489. a | Socr. p. 73. a. b | Ruf. p. 167. a. Thdrt. p. | 769. c. d.)

Cependant Constantin voulant s'assurer par luy-mesme si Arius tenoit effectivement la vraie foy, [comme on le luy vouloit faire croire,] il le fit venir au Palais, & luy demanda s'il suivoit la foy de Nicée & de l'Eglise Catholique. *d* Ce miserable l'assura par serment qu'il estoit dans la veritable foy ; *e* & Constantin luy en demandant une profession par écrit, il la luy donna aussi-tost. *f* Mais ce fourbe y " supprimoit les paroles impies qui l'avoient fait chasser de l'Eglise, & couvroit son venin sous la simplicité des paroles de l'Ecriture. Constantin luy demanda s'il n'avoit point d'autre créance que celle-là ; ajoutant que s'il parloit sincerement,

(Socr. l. 1. c. 38. p. 73. d. Ath. de Ar. p. 670. d. *d* p. 671. a. *e* or. 1. p. 301. c. p. 671. a. *f* a | 301. c. κρύπτων. p. 301. c.)

cerement, il ne devoit pas craindre d'en prendre la verité à témoin; mais que s'il faisoit un faux serment, Dieu mesme seroit le vangeur de son parjure. (c.d.) 'Il ne craignit point une si terrible menace, & jura que jamais il n'avoit ni dit ni cru autre chose que ce qui estoit écrit dans son papier, (p.671.a.) '& qu'il n'avoit jamais tenu les choses pour lesquelles il avoit esté condanné à Alexandrie. 'L'Empereur le laissa aller sur cela, en luy repetant que si sa foy estoit Orthodoxe, il avoit bien fait de jurer; mais que si elle estoit impie, le Dieu qui est dans le ciel seroit son juge. [S. Athanase ne dit point quelle estoit cette profession de foy.] (Socr. p.73. d.) 'Socrate qui dit qu'Arius la signa en presence de Constantin, veut que ce fust celle de Nicée, (Bar. 336. §. 43.) '& Baronius l'entend de la sorte, [ce qui paroist néanmoins difficile à croire.]

(Socr. p.74. a.) 'Socrate ajoute qu'Arius ayant sous son bras la veritable profession de sa créance, & une autre à la main qu'il presentoit à Constantin, il raportoit à la premiere le serment qu'il faisoit de ne croire autre chose que ce qui estoit dans son papier. [Cette fourberie abominable estoit digne d'un Arius.] Mais Socrate ne la raporte que comme un bruit commun: [& il se peut faire que ce bruit ne soit venu que de l'ambiguité (Ath. or. 1. p.301.c.) 'des termes de S. Athanase, dans lesquels on peut en quelque sorte trouver ce sens, quoique ce ne soit pas le veritable.] (Socr. p.74. a.) 'Socrate cite une lettre de Constantin qui parle du serment de cet Heresiarque.

(b.) 'Constantin persuadé qu'Arius suivoit la foy de Nicée, ordonna, [comme s'il eust esté le maistre de l'Eglise aussi-bien que de l'Empire,] que S. Alexandre le (Thdrt. h.l. 4.c.1.p. 233 d.) receust à la communion. 'Il manda ce Saint mesme pour luy en parler, & rejetta "avec colere * les raisons qu'Alexandre luy alleguoit pour s'en excuser. (Ἀγανακτῶν. * &c.) Le Saint vieillard se retira donc sans luy répondre, (Ath de Ar. p.671.c.d.) '& accablé de douleur il eut recours au maistre des Rois, le conjurant avec larmes ou de l'oster du monde, ou d'en oster Arius. Dieu l'exauça, & plus promtement qu'on n'eust osé l'esperer.

ARTICLE XXV.

Mort effroyable d'Arius, qui ne détrompe point Constantin: Il bannit Jean le Melecien, & S. Paul de Constantinople.

(a Thdrt. h. l. 4. c. 1. p. 233.d. b d| Ath. de Ar. p.671. b.c| Socr. l. 1. c.38. p. 74. b| Epi. 69.c.10. p. 734.d. c Ath. p. 671.a. d b. e Socr. p. 74.b. f Epi. 68.c. 5.p.722.a| 69.c.10.p. 735.a| Mar. & Feb. p. 19. g Soz. l. 2. c. 29. p. 489.c.)

a CE fut le samedi que S. Alexandre apprit de la bouche de Constantin, qu'il vouloit absolument qu'Arius fust receu à la communion; *b* & le lendemain dimanche estoit le jour pris pour le faire. *c* Eusebe de Nicomedie & les autres qui l'accompagnoient, vouloient "au sortir du Palais faire entrer Arius à l'heure mesme dans l'Eglise; (V. S. Alexandre de Constantinople.) *d* mais Alexandre estoit toûjours inflexible. Ainsi après * l'avoir menacé, (* &c.) ils attendirent au lendemain, *e* & menerent cependant leur Arius comme en triomphe par le milieu de la ville pour le faire voir à tout le monde. *f* Mais "dés ce mesme jour (Note 22.) vers la nuit, *g* & lorsqu'il estoit déja fort tard, (Ath. or. 1. p.302.a. a de Ar. p. 671.d. b or. 1. p. 302.a. c Soz. p. 489. c| Socr. p.74. b.c.) 'avant néanmoins que le soleil fust couché; *a* Arius qui faisoit mille discours vains & impertinens, *b* dans l'esperance d'estre receu le lendemain dans l'Eglise, *c* se sentit tout d'un coup pressé de quelque necessité naturelle; soit que cela vinst d'un remors de conscience, & d'un mouvement de crainte, ou d'une joie excessive d'avoir en toutes choses un (Thdrt. v. Pat. c.1. p. 769.d. d Mar. & F. p.19.) si bon succès, 'soit que ce fust l'effet de quelque repletion extraordinaire. *d* Car du reste son corps estoit dans une aussi grande santé que son ame en avoit peu. (Socr. p. 74.b.) 'Il estoit alors près de la place de Constantin, où estoit la grande colonne de (c.) Porphyre; '& ayant esté contraint de demander s'il n'y avoit point là auprès quelque commodité publique, comme il sceut qu'il y en avoit une derriere la (Thdrt. h. l. 4. c. 1. p. 234.b.) place, il s'y en alla, 'laissant à la porte un valet qui le suivoit.

(e b| v. Par. c.1. p.769. 770| Socr. p.74. c| Ruf. l.1. c. 13. p.168. f Ath. or. 1. p.302.a| de Ar. p. 671. d. g Epiph. hær.68.c.6. p.722.b| Amb. de fide, l.1. c.9. t. 4. p.126. 127| Gaud. ad Paul. bib. Pat. t.2. p.71.c| Gr. Naz. or. 23. p.415.a. h p.671.d. i Naz. or. 21. p.380.c. k Soz. p. 489.d. l Thdrt. h. l. 4. c. 1. p. 234.b.)

e Ce fut là que tombant tout d'un coup en défaillance, il vida en mesme temps les boyaux, les intestins, le sang, la rate, & le foie; & il mourut ainsi, *f* tombé par terre la teste devant, & crevé par le milieu du corps *g* comme Judas, *h* & privé en mesme temps de la communion & de la vie, *i* par l'effet non d'une maladie commune, mais des prieres des Saints. *k* Quelques-uns de ceux qui attendoient au dehors, dit Sozomene, entrerent pour savoir d'où venoit qu'il estoit si long-temps sans sortir, & le trouverent en cet état. *l* Theodoret dit qu'il y avoit d'autres personnes dans le mesme lieu, qui ayant vu cet accident, jetterent un grand cry; & que le valet d'Arius estant entré à ce cry, s'en alla aussi-tost avertir les amis de son maistre.

(m b.c| Socr. p.74.d. n Thdrt. p. 234.c. o Ath. or. 1. p.301.d. p p.302.a.b.)

m Le bruit de cette mort se répandit en un moment par toute la ville, ou plutost par tout le monde. *n* Les Orthodoxes accoururent à l'Eglise, où ils en rendirent graces à Dieu, *o* non pour insulter à un miserable; puisque quiconque se souvient qu'il est mortel, & que sa vie peut finir dés le jour mesme, n'a pas sujet de se rejouïr de la mort d'un autre, quand ce seroit son ennemi; *p* mais pour louër la main victorieuse du Tout-puissant, qui avoit jugé en faveur des prieres [& des larmes] d'Alexandre contre les menaces des Eusebiens, ou plutost en faveur de la verité Catholique contre l'impieté de l'Heresie; & qui avoit declaré l'Arianisme indigne d'estre receu dans la communion des Saints, & dans le Ciel & sur la Terre.

(Mar. & F. p.19.) 'Marcellin & Faustin disent que tout le corps d'Arius tomba par le trou aussi-bien que ses entrailles. [Mais nous ne voyons pas que cela se puisse aisément accorder avec les historiens; ni mesme avec S. Athanase,] (Ath. de Ar. p.671.d.) 'qui nous apprend que les Eusebiens l'enterrerent, couverts de confusion, de honte, (Socr. p.74. d.) 'de crainte, & d'inquietude. [Telle fut la fin d'Arius, digne d'une vie aussi criminelle que la sienne, & qui le precipita dans le supplice qu'il avoit merité en faisant sortir de l'enfer la plus dannable de toutes les Heresies, & en allumant dans l'Eglise un feu qui ne fut pas éteint de plusieurs siecles après, ou qui ne l'est pas mesme encore,

Digitized by Google

encore. Outre sa Thalie & ses autres écrits contre l'Eglise,] 'il semble qu'il ait fait quelque ouvrage contre les payens, où il pretendoit les confondre par la gloire de JESUS-CHRIST, en mesme temps que son Heresie la détruisoit. Chry. S. t. 6.h.124.p. 979.d.

'Le lieu où il mourut subsistoit encore en mesme état lorsque Socrate écrivoit, & estoit un monument continuel de cette mort infame, tous le montrant au doit pour ce sujet : '& mesme on fut long-temps que personne n'osoit s'en servir. 'Mais avant que Sozomene écrivist, un homme riche & puissant du parti des Ariens avoit acheté ce lieu du public : & pour effacer cette honte de sa secte, y avoit fait bastir une maison. 'Les nouveaux Grecs disent que l'Empereur Theodose fit mettre une statuë d'Arius au lieu où il estoit mort, avec d'autres de Sabellius, de Macedone, & d'Eunome, [tous Heresiarques,] afin qu'elles fussent exposées à toutes les injures propres à ces lieux. Socr. p.74. c. Soz. l. 2. c. 30. p.491.b. b.c. Codi, or. C.p.22.23. 93.94.

[Outre les historiens Ecclesiastiques qui parlent de la mort honteuse d'Arius,] 'S. Athanase en fait l'histoire en deux endroits differens, a & principalement dans la lettre à l'Evesque Serapion qui est toute sur ce sujet. Mais dans l'un & l'autre endroit, il n'en parle qu'avec excuse, témoignant que c'est la seule necessité qui l'y engage. [S. Epiphane la décrit encore en écrivant contre les Meleciens & les Ariens : S. Gregoire de Nazianze, Saint Ambroise, S. Gaudence, la marquent aussi.] 'Elle servit à convertir beaucoup de personnes, & à les desabuser de l'erreur où elles estoient auparavant : 'n'y ayant point de conviction plus sensible de l'impieté de l'Heresie Arienne, qu'une mort si funeste & si tragique. [Mais pour les chefs de l'Arianisme, qui avoient calomnié & opprimé leurs freres dont ils connoissoient l'innocence, on ne sçait point qu'aucun d'eux se soit converti ;] '& ces endurcis eurent encore assez d'impudence pour dire qu'on avoit fait mourir leur Arius par sortilege. Ath. or. 1. p. 301. a de Ar. p. 671. p.672.b. p.670 | fol. p.809.810. Soz. l. 2. c. 29. p.490.a

'Rufin dit que les Ariens craignant que l'Empereur, qu'il suppose estre Constance, ne se dégageast de leurs filets, & mesme ne les fist punir severement, s'il apprenoit la verité de cette mort, ils la luy firent savoir comme il leur plut par ses Eunuques qu'ils possedoient absolument, & qui luy déguiserent tellement la chose, qu'ils la luy firent passer pour une mort toute commune, & non pour un jugement visible de Dieu. [Mais Saint Athanase qui nous assure aussi-bien que toute la suite de l'histoire,] 'que cela arriva sous Constantin, nous assure encore que ce Prince en eut aussi-tost la nouvelle, qu'il y reconnut avec étonnement la vangeance si promte que Dieu avoit faite de ce parjure, '& qu'il ne douta plus que ce ne fust un veritable Heretique. 'Ainsi il s'attacha plus fort que jamais à la foy Chrétienne & aux decrets de Nicée, ausquels il disoit luy-mesme que Dieu avoit rendu témoignage par cet accident. Ruf. l. 1. c 13. p. 168. Ath. or. 1. p. 302 a | Gaud. p. 71. c. Ath. fol. p. 844. c. Socr. p. 74. d.

[Cependant il n'ouvrit point encore les yeux pour voir ni l'innocence de Saint Athanase, ni la malignité des Eusebiens, qui luy avoient toûjours parlé pour Arius, mais qui sans doute feignoient alors de détester avec luy son hypocrisie. Bien loin de reconnoistre qu'ils l'avoient trompé,] 'il rejetta avec indignation les prieres non seulement des Fidéles d'Alexandrie, mais mesme du grand S. Antoine qui luy en écrivit plusieurs fois. Il demeuroit toûjours "persuadé que S. Athanase estoit un seditieux & un brouillon. Mais comme il sceut que Jean le Melecien formoit des brouilleries effectives dans Alexandrie, il le punit enfin de ses calomnies en le bannissant, sans que tout le credit & tous les regrets des Eusebiens, [qui avoient en luy un si fidéle ministre de leurs passions,] le pussent exemter de cette peine. L'an de J.C. 336. Soz. l. 2. c. 31. p. 491. 492. V. S. Athanase §. 30.

[L'Eglise eut encore quelque consolation lorsqu'elle vit succeder S. Paul à S. Alexandre de Constantinople, qui paroist estre mort "cette année mesme sur la fin du mois d'Aoust. Mais aussi-tost aprés, S. Paul fut déposé & relegué dans le Pont "sur une calomnie détruite par son auteur mesme.] 'Eusebe de Nicomedie avoit procuré sa déposition pour s'emparer de son siege : [mais il y a bien de l'apparence qu'il ne le put faire du vivant de Constantin, & que l'Eglise de Constantinople demeura sans Evesque aussi-bien que celle d'Alexandrie.] V. son titre. V. S. Paul de Constantinople. Ath. fol. p. 813. c.

'On lit dans Socrate que tant que Saint Alexandre avoit vécu, les Ariens, [quoiqu'appuyez de tout le credit de la Cour,] n'avoient pu avoir aucune liberté dans Constantinople. Quand ce Saint fut mort, ils se trouverent en état de tenir teste aux Catholiques ; de sorte que cette ville se vit toute en division & en trouble sur l'élection d'un Evesque ; les Catholiques voulant S. Paul, & les Ariens Macedone : mais le parti des Catholiques fut encore le plus fort en cette occasion. Socr. l. 2. c. 6. p. 83. 84 | Soz. l. 3. c. 4. p. 500. 501.

ARTICLE XXVI.

Constantin meurt, & Constance qui luy succede en Orient, se laisse tout à fait gagner par un Prestre Arien.

L'AN DE JESUS-CHRIST 337.

[LE bannissement de S. Paul fut apparemment la derniere injure que le credit des Eusebiens fit à l'Eglise sous Constantin. Car ce Prince tomba malade en l'an 337, un peu aprés Pasque. Il fut batizé par Eusebe de Nicomedie, comme nous l'apprenons de S. Jerôme : mais cela ne l'empescha pas d'ordonner que S. Athanase & les autres Evesques qu'il avoit bannis, seroient rappellez d'exil.] 'Au moins on le trouve pour S. Athanase, [& on a sujet de le croire aussi des autres. Ath. ap. 2. p. 805. c | 806. a | Soz. l. 3. c. 2. p. 498. b.

Par sa mort, Constance le second de ses fils demeura maistre de l'Orient. "C'estoit un esprit assez foible, qui se laissoit aisément emporter & gouverner par ceux qui le flatoient. Il ne laissoit pas avec cela d'estre fier, d'aimer à dominer, & de vouloir agir en toutes choses comme maistre V. son titre §. 62. 63.

maistre & souverain, mesme dans les affaires de l'Eglise. Voilà la cause des maux extrêmes que l'Eglise souffrit sous son regne. Les Ariens eurent l'adresse de se rendre maistres de son esprit; & abuserent ensuite de son autorité pour faire toutes sortes de violences, mais qui luy firent encore plus de tort qu'à ceux qu'il persecutoit. Car sans parler des plus grands effets de la colere de Dieu reservez pour le temps de sa justice, & plus à craindre encore pour les Rois que pour les autres,] 'il a merité de passer dans l'esprit des Saints, [qui après avoir souffert ses violences, doivent un jour estre ses juges.] il a, dis-je, passé dans leur esprit pour un Heretique, ou plutost pour un Athée, pour le protecteur de l'impieté, pour le Roy de l'Heresie; ils l'ont comparé à Pharaon, à Saül, à Acab, à Herode, à Pilate, enfin à l'Antechrist mesme. [On sçait comment il a esté traité, je ne dis pas par Lucifer de Cagliari, dont la vehemence a néanmoins esté approuvée de S. Athanase, mais par S. Hilaire animé de l'esprit d'Elie, & d'un zele qu'il ne nous est point permis de condanner, de peur de pecher, comme les Pharisiens, contre le S. Esprit.] 'Les payens mesmes n'ont guere eu de plus grands reproches à faire à Constance, que les troubles qu'il avoit causez parmi les Chrétiens par la vanité qu'il avoit de vouloir estre l'arbitre de leur foy, & le maistre de leur religion: '& les Ariens mesmes qui ont eu quelque honneur & quelque courage, l'en ont fait rougir publiquement.

Ath sol. p. 818. 830. 841. 855. 856. 860 | de syn. p. 870.
Amm l. 21. p. 203. b.
Suid. A p. 21. c. d.

[La providence de Dieu dont les ressorts sont impenetrables, permit que Constantin fut la cause de tous ces maux par une action qui paroissoit assez peu capable de les produire. Nous avons vu qu'à la recommandation de sa sœur Constancie, il avoit pris confiance en un Prestre qu'il ne prenoit nullement pour un Arien, parce qu'il estoit adroit à déguiser ses sentimens.] 'N'ayant donc aucun de ses enfans auprès de luy lorsqu'il mourut, il confia en secret son testament à ce Prestre, avec ordre de le remettre entre les mains de Constance. 'Le Prestre s'acquita avec fidelité de sa commission; & ce luy fut un merite auprès de Constance, qui ayant trouvé le testament favorable à son ambition, receut le Prestre en sa familiarité, 'luy ordonna de le venir souvent voir, *a* & luy donna une très-grande liberté avec luy; *b* l'ambition qu'il avoit de commander aux autres le rendant l'esclave volontaire de cet homme.

Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 2 | Thdrt. l. 2. c. 2. p. 585. b.
Socr. l. 1. c. 2. p 80. 81.
Thdrt. p. 585. c.
a Socr. p. 81. a.
b Ruf. p. 167. a.

[Ce Prestre de son costé sceut fort bien ménager cette faveur pour le malheureux avantage de son parti:] 'Et comme il connoissoit la foiblesse & la legereté de Constance, qui comme un roseau ou un Euripe se laissoit emporter au moindre vent, il eut la hardiesse d'entreprendre ouvertement de faire la guerre à la verité. Il deploroit avec une douleur feinte la tempeste dont l'Eglise estoit agitée, & il pretendoit que ce mal n'avoit point d'autre cause que la malice de ceux qui avoient introduit dans l'Eglise le mot de Consubstantiel qui ne se trouvoit point dans l'Ecriture; [condannant ainsi directement le grand Concile de Nicée,] '& faisant [en cela] ce que personne n'eust osé faire du vivant de Constantin. 'Il passoit de là à condanner S. Athanase, & les autres saints Prelats de l'Eglise; en quoy Eusebe de Nicomedie, Theognis, & Theodore d'Heraclée, 'ne manquoient pas de le seconder.

Thdrt. p. 585. c.
Soz. l. 3. c. 1. p. 497. a.
Thdrt p. 585. d.
Soz. p. 497. b

a Avant néanmoins que d'attaquer le Prince mesme, il gagna ceux qui estoient autour de luy. Car la familiarité qu'il avoit avec l'Empereur, l'ayant bien-tost fait connoistre de l'Imperatrice & de ses Eunuques, il s'acquit d'abord Eusebe le grand Chambellan de Constance; & par son moyen il pervertit les autres Eunuques, & ensuite l'Imperatrice [& les Dames de la Cour.] 'D'où vient que S. Athanase dit que les Ariens se rendoient terribles à tout le monde, parce qu'ils estoient appuyez du credit des femmes. 'Il fut aisé après cela à ce malheureux instrument du demon, de se rendre maistre de l'esprit d'un Empereur 'qui estoit luy mesme l'esclave de ses Eunuques. [L'histoire est pleine de plaintes contre cette espece d'hommes ou de femmes,] 'dont la Cour de Constance estoit toute pleine. *b* Mais tous les autres n'estoient que comme de petits serpentaux selon les termes d'un historien, & les malheureux enfans d'Eusebe le premier valet de chambre, dont on ne croyoit pas pouvoir mieux exprimer la puissance, qu'en disant que Constance avoit beaucoup de credit auprès de luy. 'Il estoit esclave aussi-bien qu'Eunuque. *c* Ammien remarque qu'il avoit une vanité insupportable, qu'il estoit également injuste & cruel, qu'il punissoit sans examen, & sans faire distinction entre les innocens & les coupables. 'Il receut enfin la juste punition de ses crimes après la mort de Constance.

a Socr. p. 81. a. b.
Ath. sol. p. 815. b.
Socr. p. 81. b.
Naz. or. 23. p. 415. c | Ath. sol. p. 834. b.
Ath. p. 834. b.
b Amm. l. 18. p. 119. d.
Lib. or. 12. p. 293. b. c.
c Amm. l. 15. p. 35. a.
l. 22. p. 207. a b.

'Les auteurs profanes disent encore bien d'autres choses de la malignité & de la tyrannie de cet Eusebe, dont les autres Eunuques de Constance estoient les imitateurs. [Et néanmoins ils nuisirent encore beaucoup plus à l'Eglise qu'à l'Etat.] 'On vit ces effeminez que l'Eglise bannit, dit S. Athanase, de ses conseils [& de son ministere,] estre par l'indignité la plus étrange les maistres de l'Eglise, & dominer dans ses jugemens, parce que Constance n'avoit point de volonté que celle qu'ils luy inspiroient, & que ceux qui s'appelloient Evesques, n'estoient que les acteurs des pieces qu'ils avoient composées. 'Ainsi se furent eux qui causerent tous les maux que l'Eglise souffrit alors, dignes certes d'estre les Protecteurs de l'Heresie Arienne, & les ennemis de la divine fecondité du Pere éternel.

Juli ad Ath. p. 501. &c.
Ath. sol. p. 835. a. b.
p. 834. d.

[Pour l'Imperatrice qui tomba dés ce temps-ci dans les pieges des Ariens, *on ignore son nom,] '& on sçait seulement qu'elle estoit cousine germaine de son mari, fille de Jule Constance, sœur de Gallus & de Julien. [*Eusebie que Constance épousa en 352 ou 353, passe pour avoir esté aussi fort zelée en faveur de l'Arianisme.]

Juli. ad Ath. p. 501.
V. Constantia § 76.
V. Constance § 26.

AR-

Digitized by Google

ARTICLE XXVII.

Les Evesques bannis par Constantin sont rappellez par ses enfans : Piste est fait Evesque des Ariens d'Alexandrie par les Eusebiens : Eusebe mesme chasse S. Paul de Constantinople, & prend sa place.

L'AN DE JESUS-CHRIST 338.

[LE poison qu'un seul homme avoit répandu dans l'ame de Constance, de l'Imperatrice, & de ses Eunuques, ne pouvoit pas y demeurer renfermé.] 'Le mal se répandit bien-tost aux officiers de la Cour, & dans la ville [d'Antioche où Constance estoit d'ordinaire,] & ensuite dans toutes les provinces de l'Orient, où il alluma partout la division & les disputes ; 'ce qui renversa toutes choses dans cette partie de l'Empire, pendant que tout ce qui est depuis l'Illyrie du costé de l'Occident jouissoit [jusqu'en 353] d'un grand repos, parce qu'on y suivoit immuablement le Concile de Nicée. [Car les deux Empereurs d'Occident Constantin & Constant, demeurerent toûjours très-attachez à la foy de l'Eglise Catholique.] (Socr. l. 2. c. 2. p. 81. b. c. — c.)

'Les Eusebiens estoient ravis de cette confusion, croyant qu'elle seule leur pouvoit donner le moyen de parvenir à leurs fins, 'qui estoient d'étoufer la foy de Nicée pour établir celle d'Arius, d'empescher pour cela le retour de S. Athanase, '& de mettre à sa place un Evesque de leur faction. *a* Mais Constance qui avoit [à se défaire de "ses cousins Dalmace & Annibalien, &] à s'accorder sur divers points avec ses freres, & qui ensuite se trouva embarassé [jusqu'à la fin de 338] par la guerre des Perses, la revolte des Armeniens, & les seditions de ses armées, [n'osa encore apparemment entreprendre une chose de si grande consequence.] 'Ainsi les Eusebiens se virent prevenus par le retour de S. Athanase, ["qui arriva vers le milieu de 338.] (c. d. — p. 80. d. — p. 81. d | Soz. l. 3. c. 1. p. 497. b. — *a* Juli. or. p. 33. — V. Constance § 1. 2. 3. — Socr. l. 2. c. 2. p. 81. d. — V. S. Athanase § 31.)

'Les autres Prelats [bannis sous Constantin,] furent aussi tous rappellez par l'autorité des trois Empereurs, & renvoyez à leurs Eglises, comme nous l'apprenons de S. Athanase mesme : '& Philostorge le confirme, en disant que tous les bannis furent rappellez après la mort de Constantin. 'La suite de l'histoire fait voir aussi qu'Asclepas de Gaza, Marcel d'Ancyre, [S. Paul de Constantinople,] & peut-estre encore S. Luce d'Andrinople, furent de ce nombre. 'Les Empereurs écrivirent en faveur de ceux qu'ils rappelloient à l'Eglise de chacun d'eux. [Comme on avoit intrus de faux Evesques en leur place, au moins en celle d'Asclepas & de Marcel, il ne faut pas s'étonner s'ils trouverent quelque difficulté à rentrer dans leurs Eglises, & s'ils donnerent par là occasion aux ennemis de la verité de leur imposer des crimes atroces, comme nous le verrons en parlant de leur seconde expulsion. (Ath. fol. p. 814. c. d. — Phisg. l. 2. c. 19. p. 23. — Bar. 347. § 89. — Ath. p. 814. d.)

Le retour de ces Evesques n'abatit pas néanmoins le courage des Eusebiens. Nous verrons autrepart les nouvelles calomnies qu'ils inventerent pour noircir l'innocence de S. Athanase.] 'Ils employerent les menaces & la terreur pour diviser son Eglise : ils le firent de mesme à l'égard des autres, afin d'avoir de toutes parts des Coöperateurs de leur impieté : & mesme ils entreprirent [1] de donner un Evesque aux Ariens [d'Alexandrie,] c'est-à-dire à ceux qui [ayant d'abord suivi Arius,] avoient esté chassez par S. Alexandre, anathematizez par le Concile de Nicée, & par toute l'Eglise Catholique, [& rétablis par les Eusebiens dans leur Concile de Jerusalem.] Ils leur envoyoient des Diacres qui communiquoient ouvertement avec eux. Ils leur écrivoient des lettres, & en recevoient des réponses : & ne se contentant pas de communiquer avec eux, 'ils écrivirent partout en leur faveur, comme il paroissoit par la lettre qu'ils envoyerent au Pape Jule, [dont nous parlerons bien-tost.] (ap. 2. p. 738. b. — c.)

'L'Evesque qu'ils donnerent aux Ariens estoit, selon S. Epiphane, un nommé Piste, [c'est-à-dire ce Prestre de la Mareote,] chassé de l'Eglise comme Arien par S. Alexandre, '& par le Concile de Nicée. Il fut établi [Evesque] par Second de Ptolemaïde, qui avoit eu le mesme sort : [& ce fut apparemment au sujet de cette élection,] que les deputez envoyez à Rome pour les Eusebiens, pressoient le Pape Jule d'écrire à Alexandrie à ce Piste. Il estoit ordonné en 339 : [mais il ne le fut pas avant le retour de S. Athanase,] 'puisque ce Saint trouva son Eglise libre & vacante : [Et Constantin n'avoit jamais voulu souffrir qu'on mist un Evesque en sa place. (Epi. 69. c. 8. p. 733. d. — Ath. ap. 2. p. 743. b. c. — p. 748. d.)

Ils firent encore en ce temps-ci, c'est-à-dire en 338 ou 339, une entreprise qui n'estoit guere moins irreguliere, mais qui estoit plus importante pour leur parti.] 'Car ayant trouvé moyen de faire déposer S. Paul du siege de Constantinople par un prétendu Concile, ils instalerent en sa place leur grand Eusebe de Nicomedie, 'contre les regles de l'Ecriture qui défendent de quitter son épouse, & contre le Canon exprès du Concile de Nicée. *a* Amphion qui avoit esté fait Evesque de Nicomedie, lorsqu'Eusebe en fut banni [en 325,] fut apparemment rétabli alors dans ce siege, ["comme nous l'avons marqué par avance.] (Socr. l. 2. c. 7. p. 84. b | Soz. l. 3. c. 4. p. 501. b. — Ath. ap. 2. p. 727. a. b | 744. b. c | Thdrt. l. 1. c. 18. p. 565. c. — *a* Ath. p. 727. c. — V. § 12.)

ARTICLE XXVIII.

Eusebe de Cesarée meurt : Quel estoit Acace son successeur.

'EUSEBE de Cesarée estoit mort vers le mesme temps que S. Athanase revint à Alexandrie. [Mais son parti n'y perdit guerre :] 'car on luy donna pour successeur Acace son disciple, *b* & l'heritier non seulement de ses livres, mais encore de ses sentimens. *c* Il estoit "borgne, & on luy en donnoit le surnom. [Ce défaut n'empescha pas] *d* qu'il n'eust une fort grande autorité parmi ceux de son (Socr. l. 2. c. 4. p. 83. a | Soz. l. 3. c. 2. p. 499. c. | ib | Ath. dec. N. p. 251. d | de syn. p. 882. a. — *b* Soz. p. 499 c | l. 4 c. 23. p. 578. a. — *c* Hier. v. ill. c. 98. p. 197. b. — luscus. — *d* Soz. l. 4 c. 23. p. 578. a. — *e* Ath. vit. p. 32. 1. al 2. a.)

R

1. *e* Les Benedictins disent que cela se fit par un Concile d'Antioche. [Ils ne citent rien, & je ne sçay surquoi ils se peuvent fonder.]

Digitized by Google

son parti, tant à cause de son siege que pour ses qualitez personelles. Car la nature luy avoit donné une grande capacité pour comprendre, pour parler, pour executer, Philostg.l.4.c.12.p.72.73. '& avec cela beaucoup de fermeté & de hardiesse.

Soz.p.578.a. 'L'avantage qu'il avoit pour l'érudition d'avoir esté instruit par Eusebe, & de posseder ses livres, luy donnoit & à luy-mesme & aux autres une grande estime de science, l.3.c.2.p.499.c|c.14.p.522.d. 'qu'il augmenta par ses écrits. Car il en fit beaucoup, & qui furent fort estimez. a Hier.v.ill.c.98. a Il fit six volumes [1] de Mélanges sur diverses questions, & 17 autres sur l'Ecclesiastique. ep.152.p.191. 'S. Jerôme cite un grand passage de son 4e livre de Questions, ou de Mélanges. p.196.d. 'Il le met entre les plus doctes Commentateurs de l'Ecriture, c.d. '& témoigne qu'il cherchoit dans ses livres " ce qui y portoit le caractere &c. & la lumiere de la verité, sans s'engager à suivre les erreurs & les tenebres de leur auteur. Socr.p.83.a. 'Acace composa aussi une vie d'Eusebe son predecesseur, b & beaucoup b Hier.v.ill.c.98. d'autres écrits que l'histoire ne specifie pas. Eus. op.2.p.23. 'Nous avons un écrit contre Sabellius, [ou plustost contre les Catholiques,] attribué par le Pere Sirmond à Eusebe de Cesarée, [" que nous avons cru néanmoins estre plutost d'Acace, qui doit l'avoir fait dans les commencemens de son V. Eusebe de Cesarée. Episcopat.] Epi. 72.c.6-9.p.838. 'S. Epiphane nous a aussi conservé un grand fragment d'un écrit qu'Acace avoit fait contre Marcel d'Ancyre, c.5.p.387.d. 'pour le convaincre d'erreur par ses propres paroles.

[Nous avons déja dit que Baronius croyoit qu'Acace estoit ce miserable Prestre qui avoit trompé Constancie, Constantin, & Constance. Il a peut-estre plus Bar.356.§.13. de raison] 'de croire encore que c'est luy dont parle S. Gregoire de Nazianze, lorsqu'il dit Naz.or.21.p.386.a.b. 'que George usurpateur du siege d'Alexandrie [en 356,] estoit consideré a. comme le bras droit de l'Arianisme, 'pendant qu'un autre Evesque qui surpassoit tous les autres en éloquence, mais qui outre l'impieté de ses dogmes, avoit encore une fureur & une obstination étrange contre la verité, y faisoit l'office de langue. [Acace peut bien en effet avoir passé pour la langue de l'Heresie Arienne. Au moins on ne peut pas expliquer cet endroit ni d'Eusebe de Cesarée ou de Theodore d'Heraclée, qui estoient morts avant que l'on parlast de George; ni d'Eusebe d'Emese, qui ne paroist pas avoir rien fait pour l'Arianisme; ni mesme de Basile d'Ancyre, qui s'est declaré contre les purs Ariens presque aussi-tost que George entra dans Alexandrie, & qui mesme contribua à deposer George dans le Concile de Seleucie. Il n'y a peut-estre que le Sophiste Astere dont cela se puisse entendre aussi-bien que d'Acace.]

Hier.v.I.c.97.p.298.c. 'S. Jerôme attribuë à son credit extraordinaire l'ordination de l'Antipape Felix à la place du Pape Libere. Soz.l.4.c.23.p.578.a. 'Sozomene dit aussi qu'il executoit facilement tout ce qu'il vouloit à cause de ses grands talens & de son credit. [Philostorge le represente partout comme l'arbitre souverain des affaires, qu'il savoit faire tourner comme il vouloit:] Phot.c.48.p.25.b. 'mais il luy attribuë autant de malice & de fourberie que d'adresse & d'autorité.]

b. 'Ce qui le rendit l'horreur de tout le monde, & mesme des Ariens, Ath. de syn.p.913.d|dec.N.p.251.d|Socr.l.3.c.25.p.203.c. 'c'est qu'il paroist n'avoir eu aucune foy, ni bonne ni mauvaise, & n'avoir point connu d'autre Dieu que sa passion, son interest, & l'inclination des puissances. a Soz.l.4.c.22.p.574.a.b|576.b. a Il avoit d'abord fait profession de croire le Fils semblable au Pere en toutes choses, comme les Semiariens. Il se joignit depuis à Aece & aux autres qui rejettoient mesme cette ressemblance, Ath.p.913.b.c. '& il est appellé le " compagnon & l'ami particulier d'Aece. [ἑταῖρος.] Il abandonna ensuite Aece, l'excommunia, [& le fit, ou le laissa bannir par Constance:] Socr.p.203.204. '& lorsqu'il vit l'Empire entre les mains de Jovien, Prince Catholique, il signa le symbole de Nicée, & fit profession de la Consubstantialité.] Cave, p.110.2. 'Cette flexibilité ou cette indifference dans la profession de la foy, est ce qui le rend le plus celebre dans l'histoire: & c'est un bel exemple pour nous apprendre combien toutes les plus grandes qualitez d'esprit propres à nous enfler, nous sont inutiles, ou plutost combien elles nous sont pernicieuses, sans la charité qui édifie, & qui seule peut rendre tout le reste utile & saint.]

Ath. de syn.p.911.d. 'Nous le verrons commencer à paroistre en 341 dans le Concile d'Antioche; [& il faut qu'en moins de dix ans il se fust extrêmement signalé pour l'empieté, quoique l'histoire ne nous en ait rien remarqué,] or.1.p.290.a.b|ap.2.p.765.a|766.b.c. 'puisqu'en 347 le Concile de Sardique fut obligé de le déposer, & mesme de l'excommunier comme l'un des principaux chefs de l'Arianisme, & des plus hardis à tout entreprendre pour l'Heresie.

ARTICLE XXIX.

Les Eusebiens demandent un Concile au Pape Jule: S. Athanase & plusieurs autres Evesques viennent à Rome.

L'AN DE JESUS-CHRIST 339, 340.

[LA passion qu'avoient les Eusebiens de décrier partout S. Athanase, fit qu'ils écrivirent contre luy au Pape Jule. Mais leurs deputez " ne pouvant répondre à ceux de S. Athanase, ne trouverent V. S. Jule Pape. aucun moyen d'éviter la confusion que meritoient leurs calomnies, que de demander un Concile, où le Pape mesme fust le juge de toute l'affaire. Le Pape y consentit, manda S. Athanase, & quand il fut venu, il écrivit en l'année 340 aux Eusebiens, & leur envoya les Prestres Elpide & Philoxene pour les presser de venir au Concile qu'ils avoient demandé, & qui se devoit tenir à Rome vers le milieu de l'année 341, afin de soutenir ce qu'ils avoient fait contre S. Athanase, & répondre à ce que ce Saint & les autres voudroient objecter.

Car S. Athanase n'estoit pas le seul qu'ils eussent maltraité, & qui fust venu à Rome implorer le secours du premier siege contre

Hier. ep. 152.p.191.a. 1. συμμίκτων ζητημάτων. Au lieu de συμμίκτων, S. Jerôme en un autre endroit dit συλλεκτῶν.

Digitized by Google

L'an de J.C. 339, 340.

tre leurs violences tyranniques. Soit que le bruit de la convocation d'un Concile libre donnast quelque esperance de rétablissement aux opprimez, soit pour quelque autre raison,] 'on vit accourir à Rome [en 340 ou 341,] plusieurs Evesques, de Thrace, de la Syrie, de la Phenicie, de la Palestine; outre beaucoup de Prestres tant d'Alexandrie que de divers autres endroits : ' & il y en seroit venu beaucoup d'autres, si on ne les en avoit empeschez. 'Ces personnes se plaignoient publiquement des injustices, & des violences qu'on avoit fait souffrir à leurs Eglises. Ath. ap. 2. p.751.c. b. a.b.

V. son titre. [Marcel "d'Ancyre éclatoit sur tous les autres,] 'ayant souffert à peu près les mesmes choses qu'on vit arriver à Alexandrie l'an 341.] 'Les Eusebiens l'avoient enfin chassé de son Eglise, avec Asclepas de Gaza, 'avoient publié partout diverses calomnies pour les diffamer, *a* & avoient mesme écrit contre eux au Pape Jule aussi-bien que contre S. Athanase : *b* de sorte qu'ils furent tous trois obligez de se retirer à Rome. [On peut voir sur l'histoire de Marcel ce que ses adversaires luy objectoient.] *c* Pour Asclepas, les Eusebiens publioient que depuis son retour à Gaza [en 338,] il avoit excité beaucoup de seditions, & avoit mesme brisé un Autel. c.d. Socr. l.2.c. 15.p.91.b. c. Ath. ap. 2. p.762.a | Thdrt. l.2. c.6.p.589. b. *a* Ath. p. 761.c| Eoi. 72.c.2.p. 835.a. *b* Socr. p. 91. *c* Bar. 347. §.89|Soz.l. 3.c.8.p. 507 b.

'Socrate & Sozomene disent que Saint Luce Evesque d'Andrinople, chassé & depouillé de son Eglise, "vint à Rome en ce mesme temps. 'Il avoit comme nous avons dit, succedé à S. Eutrope. *d* Mais comme il ne témoignoit pas moins de liberté que luy à refuter & à condanne les dogmes des Heretiques, ils luy firent mettre des chaines de fer au cou, & aux mains; & en cet état l'envoyerent en exil. [Il en fut delivré ou par la mort de Constantin, ou par quelque raison que nous ignorons, & retourna dans son siege. Mais son courage luy fit meriter de nouveau la persecution des Eusebiens,] 'qui publierent contre luy cette horrible calomnie, que depuis son retour il avoit fait jetter aux chiens les saints Mysteres consacrez par des Prestres saints & irreprochables. Socr. p.91. c | Soz p. 507.c. NOTE 13. Ath. de fug. p.703. a. *d* fol. p.821. a. Bar. 347. §. 89.

'S. Paul de Constantinople est mis aussi par les historiens entre ceux qui vinrent alors à Rome. *e* Baronius ne le croit pas, à cause que Jule n'en parle point dans ses lettres. [Il peut l'avoir voulu marquer luy & S. Luce,] 'lorsqu'il parle en general des Evesques de Thrace. *f* Néanmoins c'est à S. Maximin de Treves que son rétablissement est attribué. Socr. p.91. b | Soz p. 507.a. *e* Bar. 340. §.19. Ath. ap. 2. p.751.a. *f* Hil. fr. 2. p.26.

[Nous n'avons rien de certain à dire sur les Evesques de Celé-Syrie & de Phenicie, qui vinrent à Rome en 340 pour le Concile. Nous pouvons seulement remarquer ceux que les Ariens ont persecutez dans ces provinces.] 'De ce nombre est Hellanique de Tripoli [en Phenicie, qui se declara d'abord avec tant de force pour la verité, qu'Arius le contoit luy seul avec S. Philogone d'Antioche & S. Macaire de Jerusalem, pour ennemis de son Heresie. 'Il est marqué entre les Evesques de Phenicie qui assisterent au Concile de Nicée, '& aussi entre ceux Thdrt. l.1. c.4.p.537. 538. Conc. t.2. p.51.d. Ath. fol. p. 813.a.

L'an de J.C. 339, 340.

qui n'ayant aucun crime que de passer pour adversaires de l'Arianisme, furent chassez de leurs villes, les uns sous divers pretextes, les autres sur de simples lettres de l'Empereur, & eurent le regret de voir établir dans leurs Eglises ceux dont ils connoissoient l'impieté. 'Celui que les Ariens mirent [1] à Tripoli fut un Theodose que S. Eustathe d'Antioche n'avoit pas seulement voulu recevoir dans son Clergé : mais ce Saint estant banni, les Eusebiens luy accorderent cet honneur, & l'éleverent mesme à l'Episcopat. p.812.c. 1.

'Il y eut plusieurs autres Prelats qu'ils traiterent de mesme qu'Hellanique, & pour le mesme sujet, comme Euphration de Balanée [en Syrie, à l'embouchure du fleuve Eleuthere.] S. Athanase appelle cet Euphration un homme très-admirable. 'Eusebe de Cesarée luy avoit écrit ce blasphéme avant le Concile de Nicée, Que le Christ n'estoit pas un veritable Dieu. d | fug. p. 702.d. de syn. p. 886.c.

' Les Eusebiens traiterent encore de mesme Cymace de Palte, un autre Cymace d'Arade, Cyrus de Berée, ' Cartere d'Antarade, [toutes villes de Syrie;] ' Diodore d'Asie, & Domnion de Sieme : [Je ne sçay ce que c'est que ces deux derniers.] ' Entre les Evesques du Concile de Sardique, il y avoit un Diodore de Tenedo en Asie. 'Cymace de Palte & Cartere vivoient encore en 362. *a* George de Laodicée l'un des ennemis de la Consubstantialité, a écrit que Cyrus de Berée avoit fait condanner S. Eustathe, l'ayant accusé d'estre Sabellien. *b* Mais comme remarque Socrate, il se détruit luy-mesme, en disant que Cyrus fut depuis deposé sous pretexte du mesme crime. [Le Sabellianisme estoit en ce temps-là le nom sous lequel on taschoit de rendre la doctrine de la Consubstantialité odieuse.] ' Cyrus fut banni après avoir souffert divers outrages. fol. p.811. d. fug. p.702. 703. fol. p.812. d | 821.a. Hil. fr. 1 p. 19. Ath. de Ant p.580. a | 581.c. *a* Socr. l.1. c 24. p.59. b | 2 c.9 p. 85.d. *b* p.59. b c. Ath. de fug. p.703. a.

'Pour la Thrace, outre S. Paul & Saint Luce, Theodule & Olympe sont celebres pour les persecutions que les Ariens leur firent. Car ils furent mesme condannez à mort par Constance, 'à la requeste d'Eusebe [de Nicomedie,] avec ordre [aux juges] de leur faire trancher la teste en quelque endroit qu'on les rencontrast. Ce qui leur attira cet arrest, c'est qu'ils estoient gents de bien, Orthodoxes, & grands ennemis de l'Heresie. Olympe estoit Evesque d'Enos, & Theodule de Trajanople. 'Le Concile de Sardique parle de cet arrest de mort donné sur les calomnies des Eusebiens contre Theodule, "qui estoit peut-estre present au Concile. 'Il y avoit aussi un Olympe, à la requisition duquel on fit plusieurs Canons. 'S. Athanase marque bien clairement que luy & Theodule " vivoient encore après ce Concile, & que l'on renouvella alors, à la solicitation des successeurs d'Eusebe, les mesmes ordres que ce méchant Evesque avoit fait donner durant sa vie contre ces deux saints Prelats. ' Les ordres contre Olympe estoient adressez au Proconsul a.b. b | fol. p. 821.a.b. ap. 2. p. 762.c. NOTE 14. Conc. t. 2. p.641.a. Ath. p.821. a b. V. la note 14. fug. p.703. b.

R 2

1. [On ne dit point de quelle Tripoli Theodose estoit Evesque. Mais assurément ce n'estoit pas de celle de Libye.] *c* Et Leonce estoit Evesque de celle de Lydie pour les Ariens. *c* Socr. l. 2. c.40 p.152. c.

Digitized by Google

consul Donat. [Baronius a mis cet Evesque au nombre des Saints le 12 de Juin dans le Martyrologe Romain. Je ne sçay pourquoi on n'a point fait le même honneur à Theodule.]

Boll. 25. Feb. p. 495. 'Les Grecs parlent encore fort honorablement de S. Regin, dont ils font la feste le 25 de Février. Ils disent qu'ayant assisté au Concile de Sardique, & estant retourné à son siege, il fut pris par le Gouverneur de la Grece, & décapité après avoir souffert beaucoup de tourmens. Bollandus juge fort bien qu'il n'est mort qu'après que Constant, à qui la Grece obéïssoit, eut esté tué [en 350.] Et ce fut peut-estre vers l'an 355 [ou 356,] depuis que Constance se fut absolument declaré ennemi de S. Athanase & de la Consubstantialité. Les Grecs appelloient S. Regin Evesque de Scopeles, que Bollandus croit estre l'isle de Scopele dans l'Archipelage, appellée aujourd'hui Droma, [assez près de celle de Scyros, & qui pouvoit estre de la Province de Thessalie ou d'Acaïe.

Nous avons esté bien-aises de rassembler en un mesme endroit ce que nous trouvons de ces saints Evesques de l'Orient persecutez pour la foy par les Ariens, quoique nous ne prétendions pas que tous aient esté bannis en ce temps-ci. Et mesme si nous recevons] Thdrt. l. 2. c. 12. p. 605, 606. 'l'ordre que Theodoret met dans sa narration, ce n'a esté qu'après le Concile de Milan en 355. [Ce que néanmoins on ne peut pas dire de tous.

Les Evesques ne furent pas seuls persecutez par les Ariens:] Bar. 6. Dec. d. 'Les Grecs font memoire le 6. Decembre, *a* ou plutost le 6 ou le 7 Octobre, de S. Polychrone, qu'ils disent avoir esté Prestre, & avoir souffert la mort sous Constance par la cruauté des Ariens, dans le temps mesme qu'il celebroit le saint Sacrifice. Ils en font une longue histoire, & semblent vouloir qu'il ait esté ordonné Diacre & Prestre dans le Concile de Nicée." NOTE 25.

a Canis. t. 2. p. 885 | Men. p. 81.

ARTICLE XXX.

Les Eusebiens refusent de venir au Concile de Rome, & en tiennent un à Antioche pour y dédier la grande Eglise.

[POur reprendre la suite de nostre histoire, les Eusebiens furent sans doute fort surpris, lorsqu'ils virent que le Pape songeoit serieusement à assembler un Concile pour examiner leurs violences.] Ath. ap. 2. p. 739. b. 'Mais ils le furent encore davantage lorsqu'ils apprirent contre leur attente que S. Athanase [& les autres qu'ils avoient déposez,] estoient à Rome pour le Concile. [Ils virent bien que la presence de ces Prelats ruineroit toutes leurs calomnies,] Thdrt. l. 2. c. 3. p. 586. b. 'si aisées par elles-mesmes à découvrir. *b* Cette crainte les empescha de venir au Concile, quelque instance que le Pape en fist, & les obligea de chercher divers pretextes ridicules pour s'en dispenser. p. 761. c. d. 'C'estoit se declarer coupables, & ruiner tout à fait leur cause, que de l'abandonner de la sorte. Mais cette extrêmité leur paroissoit moins fascheuse, que de voir leurs impostures découvertes en leur presence: Et c'est ce qu'ils voyoient bien ne pouvoir éviter, s'ils se presentoient au Concile. fol. p. 816. a. b. 'Car il leur suffisoit pour cela de savoir que ce seroit un jugement Ecclesiastique, qu'il n'y auroit point de Comte pour assister à leur assemblée, point d'ordre du Prince pour en former les decisions, point de Soldats pour en garder les portes. C'estoient là les seules voies qui les avoient rendu maistres des Evesques; & quand elles leur manquoient, ils n'osoient pas seulement ouvrir la bouche. ep. 2. p. 757. b. 'En un mot, leur autorité estoit établie non sur des jugemens reguliers, mais sur la force & la violence.

b Ath. p. 739. b.

fol. p. 815. b | orth. p. 950. a. 'Ils virent donc bien qu'ils n'auroient pas d'avantage dans ce Concile: *a* & aussi au lieu de songer à s'y presenter, ils retinrent les legats du Pape au-delà du jour marqué pour le Concile. Mais comme ils ne doutoient pas que le refus qu'ils faisoient d'aller à Rome ne décriast beaucoup leur conduite, p. 815. b. c. '& qu'ils se voyoient déja abandonnez de tous ceux qu'ils avoient contraints d'embrasser leur parti sous Constantin par la crainte de leurs violences, en état mesme de perdre le b. peu de Sectateurs qui leur restoient; 'ils s'adresserent à Constance, ainsi que nous venons de dire, comme à l'unique appui de leur Heresie, b. c. 'le priant avec le discours lugubre que S. Athanase leur met à la bouche, d'avoir pitié d'eux, de commencer promtement la persecution contre tous [les Catholiques,] de donner ses ordres pour ce sujet; de faire une seconde fois Philagre Gouverneur d'Egypte, & d'envoyer Gregoire pour estre Evesque d'Alexandrie.

a fol. p. 816. b.

c. d. 'Ils obtinrent toutes ces choses; [mais non en un mesme temps; & ils ne les demanderent mesme que l'une après l'autre; puisque si nous en croyons les historiens, ils ne jetterent la vuë sur Gregoire qu'au refus d'Eusebe d'Emese, comme nous l'allons bientost dire.] orth. p. 944. b | 945. b. 'Il est aussi assez visible que Philagre fut envoyé en Egypte avant Gregoire. Naz. or. 21. p. 390. 391. 'On pretend qu'il y estoit aimé du peuple, & qu'il fut fort bien receu à Alexandrie à l'entrée de cette seconde Prefecture.

L'AN DE JESUS-CHRIST 341.

Thdrt. l. 2. c. 3. p. 586. b. 'Le principal dessein des Eusebiens estoit de se servir de l'absence de S. Athanase, pour mettre en la place de ce saint Pasteur, un loup ravissant: & mesme selon Theodoret, ils n'avoient fait demander le Concile de Rome que dans cette vuë, & afin de le retirer de son Eglise pour la remplir aussi-tost d'un usurpateur; Ath. ap. 2. p. 739. b. 'ce qui néanmoins paroist contraire à S. Athanase. [Mais pour faire ce crime d'une maniere qui eust plus d'autorité, il falloit assembler un Concile: & ils en trouverent une occasion favorable.] Socr. l. 2. c. 8. p. 84. c. 'Il y avoit dix ans que le grand Constantin avoit commencé à Antioche une Eglise magnifique; & Constance ayant continué ce dessein, venoit de l'achever. Eusebe qui ne perdoit aucune occasion d'avancer ses desseins, sceut ménager celle-ci; & sous pretexte de la dédicace de cette Eglise, d. il fit assembler un Concile, 'dont le veritable

ritable but estoit d'abolir la foy de la Consubstantialité.

'Il fut assemblé la 5e. année d'après la mort de Constantin, ' sous les Consuls Marcellin & Probin, dans l'indiction 14; [& ainsi l'an 341, avant le mois de Septembre. Les effets qui s'en virent à Alexandrie dés devant Pasque, font juger qu'il se tint au commencement de l'année.]

p.85.a. al Ath. de syn. p.894. d.

' Il s'y trouva 90 Evesques selon Saint Athanase, 'ou 97 selon S. Hilaire, a dont les principaux estoient Eusebe usurpateur du siege de Constantinople, Dianée de Cesarée en Cappadoce, Placille d'Antioche, Theodore d'Heraclée [en Thrace,] Narcisse [de Neroniade,] Macedone [de Mopsueste,] b Maris [de Calcedoine,] c Acace de Cesarée en Palestine, Patrophile de Scythople, Eudoxe de Germanicie [en Syrie, depuis d'Antioche,] & enfin de Constantinople; George de Laodicée [en Syrie,] ' & Theophrone de Tyanes [en Cappadoce.]

c.d|Socr.p. 48.d. Hil. syn.p. p.128.1.2| Soz.l.3.c. 5.p.501.c| 4.c.22.p. 576.c. a Soz.p. 503.b. b Ath.ap. 2.p.739.d. c de syn.p. 912.b.c| Soz.p.503. b. Ath. de syn.p.894. a.

d Nous trouvons une liste de trente Evesques qu'on croit avoir assisté à ce Concile, & parmi lesquels il y en a d'illustres en sainteté. ["Mais il y a bien de l'apparence que cette liste appartient à un Concile tenu quelques années avant celui de la Dedicace : Au moins il est certain qu'on ne trouve point qu'il y ait eu de partage ni de dispute dans celui-ci, " ni que personne s'y soit signalé pour défendre l'innocence & la verité.] 'On dit que S. Maxime de Jerusalem ne voulut point y venir, parce qu'il se repentoit d'avoir consenti par surprise à la condannation de S. Athanase. Il ne s'y trouva aussi aucun Evesque d'Occident, ni personne de la part du Pape, contre la volonté duquel le Canon Ecclesiastique ne veut pas, dit Socrate, que les Eglises fassent aucune loy. [Ce passage a donné une ample matiere de disputes, & néanmoins il faut avouër que Socrate ni Sozomene ne sont pas des auteurs à qui il faille beaucoup s'arrester, sur tout en matiere de doctrine. Quelques défauts qu'il y eust dans ce Concile, ils estoient tous couverts] 'par l'autorité du très-impie Constance, comme l'appelle S. Athanase, e lequel y assistoit en personne.

d Conc.t 2. p.559. Note 26. Note 27. Socr. p.84. d| Soz.l.3. c.6.p.504 d. Ath. de syn. p.894. d. e d|Socr.p. 85.a.

ARTICLE XXXI.

Gregoire est fait Evesque d'Alexandrie, & Eusebe Evesque d'Emese, par le Concile d'Antioche : Histoire du dernier.

Note 28.

'LE "premier soin des Eusebiens dans l'assemblée d'Antioche, fut d'opprimer S. Athanase; ' quoiqu'il fust tout à fait étrange [qu'ayant eux-mesmes demandé un Concile au Pape pour juger ce Saint,] & le Pape en faisant assembler un [à Rome pour cela,] ils entreprissent d'en juger eux-mesmes, 'sans attendre le jugement de ce Concile. ' Ils renouvellerent contre luy les vieilles accusations du Concile de Tyr. f Ils y ajouterent les meurtres, & les desordres qu'on pretendoit avoir esté causez à Alexandrie par son retour. [Mais pour se donner à eux-mesmes plus aisément la victoire,] g ils

Socr.l.2.c. 8.p 85.a. Ath ap 2. p.748.d. Socr.p 85. b. f a.b Soz l 3.c.5.p. 502.a. g Socr.p.85. a| Soz.p 501.502 Pall.dial.p 7678.

L'an de J.C. 341.

firent un Canon par lequel ils ordonnoient que si un Evesque déposé par un Synode entreprenoit de se rétablir luy-mesme, avant que d'avoir esté absous par un autre Synode, il ne pourroit jamais estre rétabli, ni mesme estre receu à se justifier. Ils firent de grandes plaintes de ce que S. Athanase n'avoit pas observé cet ordre; & ce fut le principal crime qu'ils luy objecterent pour accabler son innocence; en quoy Theophile d'Alexandrie les imita depuis contre S. Jean Chrysostome.

[Après avoir condanné S. Athanase comme indigne d'estre seulement écouté, 'ils entreprirent de luy donner un successeur. a Eusebe de Nicomedie voulut d'abord y mettre un autre Eusebe, au refus duquel on choisit Gregoire, [dont on verra les qualitez sur l'histoire de Saint Athanase, avec son intrusion violente à Alexandrie.] ' Il semble que le Concile ait écrit partout pour le faire recevoir. ' Socrate & Sozomene disent qu'après avoir esté declaré Evesque d'Alexandrie par le Concile, il assista en cette qualité à ce qui se fit ensuite dans l'assemblée. [Néanmoins il est peut-estre bien aussi probable qu'il fut envoyé en Egypte aussitost après son élection, puisqu'il estoit de l'interest des Eusebiens d'achever promtement cette affaire,] '& que Saint Athanase declare qu'on n'avoit point encore ouï parler à Alexandrie de son élection, lorsqu'on fit afficher qu'il venoit. 'Il y estoit déja avant Pasque [vers le commencement d'Avril.]

Socr.l.2.c. 9.p.85. a b.c|Soz.l. 3.c.6.p. 504.a. Ath. orth. p.950 c. Socr.l.2.c. 10 p.88 c| Soz.l.3 c. 5.p.503 b. Ath. orth. p.944.b| 945.a. p.946.d.

' Pour Eusebe qui refusa d'estre fait Evesque d'Alexandrie, il estoit né à Edesse en Mesopotamie, d'une famille considerable, & avoit appris dés son enfance les lettres saintes, ' selon la coutume de ce pays. b Il étudia ensuite les lettres greques sous ceux qui les enseignoient à Edesse. c Il vint depuis en Palestine pour se perfectionner dans l'intelligence des saints livres, mais il prit malheureusement pour ses Docteurs Eusebe de Cesarée & Patrophile de Scythople. Il passa à Antioche, d'où S. Eustathe venant d'estre banni, il n'y put avoir instruction que d'Euphrone qui tenoit sa place. ' Il quitta depuis Antioche, & alla à Alexandrie, tant pour éviter d'estre engagé dans le Sacerdoce, que pour y apprendre les sciences des Philosophes : & estant retourné à Antioche, il lia amitié avec Placille qui avoit succedé à Euphrone. Il y estoit encore au temps dont nous parlons, & Eusebe de Nicomedie le voulut faire Evesque d'Alexandrie, croyant qu'il seroit fort capable d'y gagner l'affection du peuple, parce qu'il n'y avoit rien à redire dans sa vie, qu'il avoit beaucoup d'éloquence, 'particulierement de cette éloquence populaire propre pour les declamateurs, & un esprit fort agréable & fort poli. [Il estoit d'ailleurs bien fondé dans l'Arianisme, puisqu'il avoit toûjours vécu avec les principaux partisans de cette erreur.] ' Mais il ne put se resoudre à accepter l'Evesché d'Alexandrie, jugeant bien qu'il ne feroit qu'y acquerir la haine du peuple, qui aimoit extrêmement S. Athanase, & ne pouvoit souffrir d'en voir établir

Socr l 2.c. 9.p.85.c. Soz.l.3.c. 6.p.503 c. b c d|Socr. p.85.c. c Soz. p. 503.d. d|Socr.p. 85.d. Hier v.ill. c 91.p.296. d. Socr.l.2.c. 9.p.85 d| Soz.l.3.c. 5.p.504.a.

Digitized by Google

blir un autre en sa place. On luy donna donc au lieu d'Alexandrie l'Evesché d'E- L'an de J.C. 341.
Thdrt.dial. 3.t.4.p.171.d. mese 'en Phenicie près du mont Liban. *a* Il assista au Concile en cette qualité, *b* & consentit aux decisions qui y furent faites. *c* Mais il eut de la peine à s'establir dans la possession de cet Evesché : Car le peuple d'Emese se souleva contre luy, parce qu'on disoit qu'il s'adonnoit à l'Astrologie judiciaire ; de sorte qu'il fut obligé de s'enfuir & de s'en aller à Laodicée trouver George son Panegyriste, qui le mena à Antioche, & obtint par le moyen de Placille & de Narcisse [de Neroniade,] qu'il fust remené à Emese, où on l'accusa de nouveau comme Sabellien, [quoiqu'il n'y eust pas ce semble grand sujet de le soupçonner d'une Heresie toute opposée à celle des Ariens.]

a Soz.l.3.c.5.p.503.b. *b* p.504.c. *c* b | Socr.l.2.c.9.p.86.a.

'Il fut fort cheri de Constance, qui le mena avec luy à la guerre de Perse. *d* Il mourut sous ce Prince mesme, " & fut enterré à Antioche [avant l'an 359,] *e* auquel Paul d'Emese assista au Concile de Seleucie. *f* George de Laodicée, l'un des [plus grands] ennemis de la Consubstantialité, *g* a fait son éloge, dont Socrate & Sozomene ont tiré ce que nous avons dit. *h* Il attribuë mesme des miracles à un homme [que ses louanges seules font voir estre mort dans l'Arianisme.] 'Theodoret dit comme une chose constante qu'il estoit de la faction & du parti des Ariens, & que les sentimens d'Arius se lisoient dans ses ouvrages. 'S. Jerôme le qualifie mesme le portenseigne de la faction Arienne. *i* C'est donc par une faute grossiere que son nom se trouve entre ceux des Saints au 14 d'Aoust dans quelques Martyrologes, ' & dans Pierre des Noels.

b | Soz.l.3.c.6.p.504.b. *d* Hier.v.ill.c.91.p.296.d. *e* Epi.73.c.26.p.874.a. *f* Socr.l.1.c.24.p.59.b. *g* b|l.2.c.9.p.85.c. *h* ib Soz.l.3.c.5.p.504.c. Thdrt.dial.3.p.171.d. Hier.chr.an.348. *i* Bar.341.§.11. P.de N.l.7.c.63.p.140.3. — Note 29.

'Il s'est rendu celebre par divers ouvrages dont Sozomene parle avec estime. *k* Il composa un nombre infini de livres dont les principaux estoient contre les gentils, & les Juifs, contre les Novatiens, sur l'Epistre aux Galates, & quantité de petites Homelies sur les Evangiles. ' Il a fait aussi une explication de la Genese dont on trouve divers fragmens, ' & dont S. Jerôme blasme un endroit. *l* Theodoret cite un passage de cet auteur : *m* & on en trouve encore quelques autres dans les Chaines greques sur l'Ecriture.

Soz.l.3.c.14.p.522.c.d. *k* Hier.v.ill.c.91.p.296.d. Sixt.S.l.4.p.285.b.c. Hier.qu.in Gen.t.3.p.213.a. *l* Thdrt.dial.3.p.171-173. *m* Lab.scri.t.1.p.779.

[L'on a imprimé à Paris en 1547, diverses Homelies sous le nom d'Eusebe d'Emese.] 'Elles ont esté citées sous son nom il y a plus de six cens ans, par Guitmond, ' & dans le siecle suivant par Gratien : & néanmoins on demeure aujourd'hui d'accord qu'elles sont d'un ou de plusieurs auteurs latins, & la pluspart paroissent estre de divers Evesques de France, comme de S. Eucher de Lion, de S. Cesaire d'Arles, de Fauste de Riés, &c. 'Il y a encore 145 Homelies sur les Evangiles de toute l'année, que quelques-uns attribuent au mesme Eusebe ou à divers autres auteurs, & que le P. Labbe pretend estre d'un Brunon Cardinal Evesque de Segni dans la Campagne de Rome, 'qui vivoit sous le Pape Pascal II, [& ainsi vers l'an 1100.]

Guit.sec.3.b.b.Pat.t.6.p.256.d.e. Lab.scri.t.1.p.310.311. p.211.212.310. p.212.

ARTICLE XXXII.

Des trois Symboles dressez dans le Concile d'Antioche.

Socr.l.2.c.10.p.86.c. 'Les Eusebiens après avoir ordonné Gregoire, songerent à l'établissement de leur Heresie. Ils crurent pour cela qu'ils ne devoient pas condanner expressément la foy de Nicée, mais l'alterer peu à peu par divers Conciles, & divers formulaires de foy, afin de détacher insensiblement les peuples du dogme de la Consubstantialité, & les accoutumer peu à peu au poison de l'Arianisme. [Ils firent donc trois Symboles dans leur Concile d'Antioche,] ' dans le premier desquels ils declarent d'abord qu'estant Evesques, ils n'ont garde de changer leur qualité de juges en celle de disciples d'un simple Prestre comme Arius. Ils exposent ensuite leur créance en peu de paroles, & n'y parlent du Fils qu'avec beaucoup de mediocrité & de reserve, 'ne se servant point du tout des termes de substance & de consubstantiel, & ne mettant que ce qui estoit accordé de part & d'autre. ' Ils envoyerent ce premier formulaire à toutes les villes *a* dans une lettre. *b* Mais estant demeurez quelque temps à Antioche, ils se repentirent de ce qu'ils avoient écrit, & firent un second formulaire tout different & beaucoup plus ample que le premier. Ils y parlent aussi plus avantageusement du Fils, disant "qu'il possedoit immuablement la divinité, 'comme l'a lu Sozomene, *c* & peut-estre encore Saint Athanase, *d* ou bien qu'il estoit incapable de mutation & de changement, selon Socrate & Saint Hilaire.

d | Ath.de syn.p.892.a. Soz.l.3.c.5.p.502.c. Socr.l.2.c.10.p.87.b. *a* b | Ath.de syn.p.891. d | Soz.l.3.c.5.p.502.b. *b* Ath.p.892.c | Socr.l.2.c.10.p.87.b. Soz.l.3.c.5.p.502.d. *c* Ath.de syn.p.911.d. *d* Socr.l.2.c.10.p.87. — ἀναλλοίωτον τῆς θεότητος.

e Ils disent aussi qu'il estoit l'image sans difference de la substance, de la volonté, de la puissance, & de la gloire du Pere ; *f* & c'est peut-estre ce qui a porté S. Hilaire à approuver ce formulaire, & à appeller mesme le Concile d'Antioche une assemblée de Saints. 'Il reconnoist néanmoins qu'il n'est pas tout-à-fait exprès pour la divinité du Fils ; & il excuse ce défaut en disant qu'il n'a pas esté fait contre l'Heresie d'Arius, mais contre celle de Sabellius, ' & sur le sujet d'un Evesque " du Concile soupçonné d'erreur, [c'est-à-dire sans doute de Sabellianisme, qui estoit alors le crime de tous les défenseurs de la Consubstantialité ; & il n'est pas difficile que parmi tant d'Evesques qui estoient alors à Antioche, il y en ait eu quelqu'un qui ait fait paroistre du zele pour la vraie foy : mais l'histoire ne nous en fait rien connoistre :] 'Ce que S. Hilaire a le plus de peine à excuser dans ce formulaire, c'est ce qui y est dit selon sa traduction, Que le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, sont trois en substance. 'Mais " le grec qui se peut expliquer des personnes, [resout la difficulté. L'esprit fourbe & Heretique tout ensemble des Eusebiens paroist davantage,] en ce qu'au mesme endroit ils reduisent l'unité des trois Personnes " à une unité de volonté. 'On y peut remarquer

c | Hil.syn.p.128.2.a. *e* Ath.de syn.p.892.893. *f* Hil.syn.p.128.2.c.d.e. Hil.syn.p.128.2.a. — Note 30. Hil.syn.p.129.1.a. Ath. de syn.p.893.c. — τῇ ὑποστάσει. c. — τῇ δὲ συμφωνίᾳ ἕν.

Digitized by Google

quer auſſi qu'ils donnent à chaque perſonne divine une gloire particuliere, '& d.
qu'en niant que le Fils ſoit une créature, ils ajoutent, comme une des créatures, 'de meſme qu'ils avoient dit encore en parlant de ſa divinité, qu'il eſtoit le premier né de toutes les créatures. a.

'Ils publierent qu'ils avoient trouvé ce ſymbole écrit mot à mot de la main de S. Lucien d'Antioche. (Soz. l. 3. c. 5. p. 503. a.) Mais il ſe peut bien faire que pour donner plus d'autorité à leurs productions, ils les attribuaſſent fauſſement à un illuſtre Martyr. [Et en effet, l'auteur des cinq dialogues ſur la Trinité, qui ſont dans le ſecond tome de S. Athanaſe,] 'quoiqu'eſtant faits depuis l'augmentation du ſymbole de Nicée, c'eſt-à-dire depuis le Concile de Conſtantinople, ils ne puiſſent eſtre de ce Saint; (Ath. de Trin. l. 3. p. 210. b.) cet auteur, dis-je, [qu'on croit eſtre S. Maxime,] 'voulant répondre à l'autorité de S. Lucien que le Macedonien luy objectoit, (a. b.) s'offre de montrer que les Heretiques avoient corrompu le ſymbole de ce Saint, en y ajoutant des choſes qui y eſtoient contraires.

[C'eſt ce ſecond formulaire qu'on appelle proprement le formulaire d'Antioche ou de la Dédicace; & c'eſt celui qui fut approuvé par les Semiariens à Seleucie en 359.] ' Les Euſebiens auſſi-toſt qu'ils l'eurent fait, jurerent de le ſuivre, (de ſyn. p. 912. c.) '& anathematizerent ceux qui auroient d'autres ſentimens : (c|893. d.) ' Ils ne laiſſerent pas néanmoins d'approuver & de ſigner tous un troiſiéme formulaire dreſſé par Theophrone Eveſque de Tyanes (de ſyn. p. 894. a.) [dans la Cappadoce,] qui eſt plus obſcur & moins exprès que le premier, ſinon qu'il dit ' que le Fils eſt Dieu parfait. (b.) ' Il anathematize à la fin tous ceux qui ſeront du ſentiment de Marcel d'Ancyre, (c.) & ceux qui communiqueront avec eux, [ce qui eſtoit faire ſchiſme avec l'Egliſe latine qui recevoit cet Eveſque. Ce formulaire ayant eſté ſigné de tout le Concile, peut eſtre conté parmi] 'ce grand nombre de profeſſions de foy que l'on a reprochées aux Ariens, (Socr. l. 2. c. 41. p. 154. c.) & que Socrate appelle avec raiſon un Labyrinthe.

'Caſſien raporte un autre ſymbole d'Antioche, fait par les Catholiques, (Caſ. de inſ. l. 6. c. 3. p. 983. 384.) puiſque le Fils y eſt reconnu Conſubſtantiel au Pere. [Il eſt aſſez viſible par le texte de Caſſien, que c'eſtoit celui dont on ſe ſervoit en cette Egliſe dans le Bateſme : mais on ne ſauroit dire en quel temps il a eſté compoſé.]

ARTICLE XXXIII.

Des premiers Canons attribuez au Concile d'Antioche.

'OUtre les [trois] formulaires dont nous avons parlé, le meſme Concile d'Antioche fit quelques autres reglemens; (Socr. l. 2. c. 10. p. 88. c.) ["& il y a bien des ſiecles qu'on luy attribuë 25 Canons qui ſe ſont conſervez juſques à nous. (V. la note 26.) Il y en a en effet quelques-uns qu'on ne peut douter venir de ce Concile, quoiqu'il y en ait auſſi qui peuvent avoir eſté faits dans un Concile d'Antioche plus ancien.] ' Le premier de ces Canons confirme le decret (Conc. t. 2. p. 561.) de Nicée touchant la Paſque, ordonnant que les Laïques qui s'obſtineroient à y deſobéïr, ſeroient excommuniez, & les Eccleſiaſtiques depoſez & privez meſme des marques de leur dignité, auſſi-bien que ceux qui communiqueroient avec eux.

' Les Euſebiens furent peut-eſtre bien-aiſes de faire paroiſtre en ceci qu'ils vouloient obſerver le Concile de Nicée, (Bar. 341. §. 32.) afin de le ruiner plus facilement dans la doctrine de la foy. [Mais il eſt plus aiſé de croire que ce Canon eſt fait dés le temps de S. Euſtathe.]

' Le deuxiéme Canon ſoumet à la penitence ceux qui venant dans l'Egliſe pour (Conc. p. 561.) y entendre les Ecritures, refuſoient par fantaiſie ou quelque autre mauvais principe, de prier & de recevoir l'Eucariſtie avec les autres. Il défend auſſi de prier dans les maiſons avec ceux qui ne venoient pas prier dans les Egliſes. 'Quoique ce Canon ſoit très-juſte en ſoi-meſme, (Bar. 341. §. 36.) il eſt néanmoins aſſez viſible que les Euſebiens le firent, auſſi-bien que quelques-uns des ſuivans, contre les Euſtathiens, qui ne pouvoient communiquer avec ceux qui s'eſtoient intrus à la place de l'Eveſque legitime; & contre tous les autres qui ne voudroient pas embraſſer la communion de ceux qu'ils vouloient établir par violence dans les Egliſes.

' Le troiſiéme ſuſpend les Eccleſiaſtiques qui abandonnent leurs Egliſes pour (Conc. t. 2. p. 561. 564.) en aller ſervir d'autres, ſur tout s'ils ſont rappellez par leur Eveſque; ajoutant que s'ils perſeverent dans leur deſobéïſſance, ils ſeront depoſez ſans pouvoir eſtre rétablis; & que l'Eveſque qui les recevra, en ſera repris par le Concile, comme ayant violé les loix de l'Egliſe.

' Le quatriéme oſte auſſi toute eſperance de rétabliſſement aux Eveſques de- (p. 564.) poſez par un Concile, ou aux Eccleſiaſtiques depoſez par leurs Eveſques, ſi après leur depoſition, ils ont encore entrepris de faire leurs fonctions ordinaires; & il depoſe tous ceux qui auront communiqué avec eux. [Cela s'entend certainement de ceux qui ſeront rentrez dans leurs fonctions avant que d'avoir eſté abſous par un Concile. C'eſt le Canon qu'on fit, comme nous avons dit, pour opprimer S. Athanaſe,] ' & c'eſt encore (Pall. v. Chry. p. 78.) celui dont Theophile ſe ſervit pour exclure S. Chryſoſtome de l'Epiſcopat. ' Nous verrons que les Euſebiens s'en (Hil. fr. 2. p. 25. &c.) ſervirent pour depoſer le Pape meſme.

'Le cinquiéme veut auſſi qu'on depoſe (Conc. t. 2. p. 564.) ſans aucune eſperance de rétabliſſement, les Preſtres qui tiendront des aſſemblées particulieres, & refuſeront d'obéïr à leurs Eveſques : [& les Euſebiens pour juſtifier toutes les violences qu'ils vouloient exercer ſous ce pretexte contre les Catholiques,] ordonnent que ceux qui continueront à troubler l'Egliſe de cette maniere, ſeront punis par la puiſſance civile.

' Le ſixiéme confirme la regle de l'E- (Ibid.) gliſe, que ceux qui ont eſté excommuniez par leur Eveſque, ne puiſſent eſtre receus que par leur Eveſque meſme ou par un Concile.

' Le ſeptiéme défend de recevoir au- (p. 564. c.) cune perſonne étrangere ſans lettre de paix.

Digitized by Google

paix. Et le huitiéme accorde aux Corevesques le pouvoir de donner ces lettres. Il l'accorde mesme aux Prestres, [c'est-à-dire aux Curez] de la campagne, pourvu que ceux-ci n'en écrivent qu'aux Evesques voisins.

p.565. 'Le neuviéme donne aux Evesques des capitales de chaque Province, le droit de Metropolitain, qu'il explique fort bien.

Ibid. 'Le dixiéme Canon regarde les Curez de la campagne & les Corevesques, à qui il permet d'établir des Lecteurs, des Soudiacres, & des Exorcistes, mais non d'ordonner des Diacres & des Prestres, quoiqu'ils eussent l'ordination Episcopale. [Ce Canon peut favoriser ceux qui disent que les Corevesques estoient sacrez Evesques, mais il n'est pas absolument decisif.]

p.565. 'L'onziéme défend aux Evesques & aux Ecclesiastiques, sur peine de deposition, d'aller à la Cour sans le consentement & les lettres du Metropolitain & des Evesques de la Province.

p.568. 'Le douziéme défend de rétablir jamais ceux qui ayant esté condannez par un jugement Ecclesiastique, s'adressent à l'Empereur, 'au lieu de s'adresser à un plus grand Synode : ce que les Eusebiens ordonnerent encore apparemment contre S. Athanase & les autres Evesques qui ayant esté deposez par eux, avoient esté rétablis par l'autorité des enfans de Constantin.

Bar. 341. §. 30.

Conc. t. 2. p.568. 'Le treiziéme défend aux Evesques sur peine de nullité & de déposition, de faire aucune ordination, ni aucune autre affaire Ecclesiastique dans un Diocese étranger, à moins qu'ils n'y soient appellez.

Ibid. 'Le quatorziéme ordonne que quand les Evesques d'une Province seront partagez dans un jugement, le Metropolitain appellera quelques Evesques d'une autre Province pour juger avec ceux qui se trouvoient partagez.

Ibid. 'Le quinziéme veut qu'un Evesque condanné par tous les Evesques de sa Province, ne puisse estre jugé par d'autres.

ARTICLE XXXIV.

Suite des Canons d'Antioche : Autorité de ces Canons, & du Concile qui les a faits.

Conc. t. 2. p.568.569. 'LE 16^e^. Canon d'Antioche ne veut pas qu'un Evesque qui n'a point de peuple, puisse s'établir sans l'autorité d'un Concile dans une Eglise vacante, quand mesme il seroit choisi par tout le peuple. [Ce fut ce que S. Gregoire de Nazianze pratiqua à Constantinople.]

p.569. 'Le 17^e^. veut qu'un Evesque ordonné pour une Eglise, & qui refuse d'en prendre le soin, demeure separé de la communion, jusqu'à ce qu'il l'accepte, ou que les Evesques de la Province en aient disposé autrement.

Ibid. 'Le 18^e^. ordonne que si le peuple ne le veut pas recevoir, l'Evesque jouïra de sa dignité dans l'Eglise où il sera sans la troubler, jusqu'à ce que le Concile y ait pourvu.

Ibid. 'Le 19^e^. établit des regles très-saintes sur l'élection des Evesques, [mais qui aussi sont toutes contraires à ce que les Eusebiens avoient pratiqué dans l'ordination de Gregoire; & cela donne un juste sujet de croire, qu'ils n'en sont point les auteurs.]

p.569. 'Le 20^e^. ordonne que l'on tiendra deux Synodes provinciaux tous les ans, l'un la 4^e^. semaine d'après Pasque, l'autre le 15^e^. d'Octobre. [Le 5^e^. Canon de Nicée ordonne la mesme chose, mais il met le premier Concile avant le Caresme.]

p.572. 'Le 21^e^. Canon d'Antioche défend, conformément au [15^e^. de Nicée,] qu'un Evesque change de siege; & il ajoûte qu'il ne le doit pas mesme quand il y seroit contraint par les Evesques. [Je ne sçay pas comment Eusebe de Nicomedie auroit souffert cette ordonnance.]

Ibid. 'Le 22^e^. est à peu près la mesme chose que le 13^e^. & il est difficile de croire qu'on ait fait ces deux Canons dans un mesme Concile.

Ibid. 'Le 23^e^. défend à un Evesque de s'établir un successeur, mesme à la mort, voulant que l'élection se fasse toûjours selon l'ordre de l'Eglise, par le jugement des Evesques, & en presence d'un Concile. [Ainsi ce Canon ne condanne point ni la sage prevoyance de tant de saints Evesques qui ont marqué à leurs peuples ceux qu'ils jugeoient estre les plus capables de gouverner après eux, ni la juste deference qu'ont eue les peuples pour le sentiment de ceux qu'ils honoroient comme des Saints. Il est plus difficile d'accorder ce Canon avec la conduite de S. Augustin, non-seulement en ce qu'il fut ordonné du vivant de son predecesseur, en quoy il a reconnu luy-mesme qu'on avoit fait une faute, mais en ce qu'il fit ensuite élire solennellement son successeur, sans croire rien faire en cela contre les regles de l'Eglise. La vuë de divers inconveniens peut faire établir diverses regles, qu'on peut dire estre toutes bonnes lorsqu'elles viennent d'une autorité legitime, qu'elles sont conformes à la prudence, & qu'elles n'ont pour but que la charité, l'utilité de l'Eglise, & le bien des ames.]

Ibid. 'Le 24^e^. Canon veut que l'on conserve avec soin les biens de l'Eglise comme des choses dont on doit rendre conte à Dieu; qu'ils soient administrez selon le jugement de l'Evesque & par son ordre; qu'on ait soin de les distinguer de ce qui appartient en propre à l'Evesque; en sorte que les Diacres & les Prestres en aient connoissance, afin que l'Evesque puisse disposer de ses biens en faveur de qui il voudra, sans toucher à ceux de l'Eglise, & que sa memoire ne soit point deshonorée par les procès, qui pourroient arriver entre l'Eglise & ses heritiers.

p.574. 'Le 25^e^. est parfaitement beau sur l'usage des biens de l'Eglise. Il declare que l'Evesque en doit avoir l'administration pour les distribuer à tous ceux qui seront dans le besoin, en observant exactement les regles de la discretion & de la crainte de Dieu : Qu'il en pourra prendre pour luy, en cas néanmoins qu'il soit dans le besoin, ce qui luy est absolument necessaire pour se nourrir & pour se vétir, selon

Digitized by Google

selon la regle de S. Paul, & pour exercer l'hospitalité envers les freres, en sorte qu'ils ne manquent de rien. Que s'il ne se contente pas de cela, dit le Concile, s'il emploie les biens de l'Eglise à son utilité " particuliere, & si au lieu de les administrer par l'avis des Prestres & des Diacres, il en laisse la disposition à ses domestiques, à ses proches, ou à ses enfans, en sorte que ces biens viennent à diminuer, il en rendra conte devant le Concile de la Province. Et si l'on se plaint que l'Evesque & les Prestres s'approprient les biens & les revenus de l'Eglise au prejudice des pauvres, contre leur honneur propre, & contre celui de la Religion, le Concile aura soin d'apporter les remedes necessaires à ce desordre.

'Comme les Canons faits cette année par le Concile d'Antioche, sont effectivement composez par des Heretiques, ('car c'est le nom que le Concile de Sardique donne à ceux qui avoient fait Gregoire Evesque d'Alexandrie;) '& que de plus, il y en a qu'ils avoient établis exprès pour persecuter Saint Athanase & les Catholiques; [le Pape Innocent, Saint Chrysostome & tous ceux qui ont défendu sa cause, les ont rejettez absolument;] '& on a défié ceux qui s'en vouloient servir, de signer la foy des Evesques qui les avoient composez. 'On a particulierement soutenu que le 4. avoit esté rejetté par l'autorité du Pape Jule, du Concile de Sardique, & de tous ceux qui s'estoient declarez pour l'innocence de Saint Athanase. [Mais comme d'autre part ils ne laissent pas d'estre justes en eux-mesmes, pourvu qu'on les renferme en certaines bornes,] '& comme ils se sont trouvez autorisez par la pratique de l'Eglise, ou par d'autres Canons, on n'a pas fait difficulté de les recevoir dans un Code des Canons de l'Eglise fait avant le Concile de Calcedoine, par une personne qui ignoroit néanmoins, dit Baronius, la qualité de ceux qui en estoient les auteurs: & sur l'autorité de ce Code, on en produisit plusieurs dans le Concile de Calcedoine, où ils furent admis comme une autorité de l'Eglise. Mais ils n'y sont jamais appellez Canons du Concile d'Antioche.

'Un auteur a entrepris depuis peu un long travail pour autoriser & pour expliquer ces Canons. Il fait aussi de grands efforts pour justifier le Concile mesme, & il est vray, comme nous l'avons remarqué, 'que S. Hilaire dans son traité des Synodes, l'appelle une assemblée de Saints. [Mais quiconque aura lû ce traité, verra bien qu'on n'en peut pas tirer un grand avantage, & hors cet endroit, toute l'antiquité conspire à nous le faire regarder] 'comme une assemblée d'impies, d'Heretiques, & d'Ariens, qui ne songeoient qu'à opprimer les plus grands hommes de l'Eglise, a & qu'à détruire mesme, s'ils eussent pû, la divinité du Verbe divin. [" Les guerres & les tremblemens qui affligerent cette année l'Empire, semblent avoir esté les presages des troubles que cette assemblée criminelle devoit produire dans l'Eglise; & il faut n'avoir aucun sentiment des maux effroyables que causa l'intrusion de Gregoire, pour regarder avec indifference ceux qui en le faisant Evesque contre les loix de l'Eglise & de la justice, se rendirent responsables de tous ses crimes. Il ne faut pas croire néanmoins que tous les Evesques de ce Concile fussent également coupables. Il faut distinguer ceux qui ont esté les auteurs des maux, comme Eusebe de Nicomedie, & la pluspart des autres que nous avons dit s'y estre trouvez, & ceux qui ne faisoient que suivre les impressions des premiers & ceder peut-estre à leur violence, comme Dianée de Cesarée, dont S. Basile parle avec éloge. Ceux-ci peuvent avoir esté moins coupables; mais on ne peut pas néanmoins les mettre au nombre des innocens; & la timidité n'est pas un défaut peu important, sur tout à l'égard de ceux qui tiennent le premier rang dans l'Eglise.]

[Marginal notes, left column: ἰδικῶς. — p. 1303. d. e. — Ath. ap. 2. p. 759. c. — Pall. v. Chry. p. 76. 78. — p. 60. — p. 78. — Bar. 341. § 34. 35. — Schelstrat. de Ant. p. 150-152. — Hil. syn. p. 128. 2. e. — Pall. v. Chry. p. 76. 78 | Conc. t. 2. p. 668. c | 1303. d. e. — a Socr. l. 2. c. 8. 10. p. 84. d | 86. c. — V. Constance § 7.]

ARTICLE XXXV.

S. Athanase est absous par le Concile de Rome. Eusebe de Nicomedie meurt: S. Paul est rétabli deux fois, & deux fois chassé: Macedone est mis en sa place: Massacre d'Hermogene & de beaucoup d'autres.

'LEs Prestres Elpide & Philoxene, que le Pape avoit envoyez pour faire venir les Eusebiens au Concile de Rome, demeurerent en Orient jusqu'au temps que ce Concile se devoit tenir, 'c'est-à-dire " jusqu'au mois de Juin, [parce qu'on ne leur permit pas de s'en retourner plustost. Ainsi ils pouvoient bien estre à Antioche durant que les Eusebiens y tenoient leur Concile:] 'mais il est certain qu'ils n'y eurent aucune part. a Enfin on les laissa retourner à Rome tout tristes des malheurs dont ils avoient esté témoins, '& chargez d'une lettre qu'Eusebe, Dianée, & les autres Orientaux écrivirent au Pape pour s'excuser de n'estre pas venus à son Concile. 'Ils l'écrivirent d'Antioche; [" ce qui donne quelque lieu de croire qu'ils y continuerent leur assemblée jusqu'au mois de Juin. Nous ne raportons point ce qu'ils mandoient à Jule, ni ce que Jule leur récrivit, parce que nous avons crû le devoir reserver pour l'histoire de ce saint Pape, avec ce qui se passa dans le Concile de Rome, où S. Athanase & Marcel d'Ancyre furent declarez innocens.

La réponse de Jule " ne paroist pas avoir esté écrite plustost que vers le mois d'Aoust ou de Septembre de l'année 341.] 'Lorsqu'elle fut apportée en Orient, il y estoit arrivé un grand vide dans le parti des Eusebiens, par la mort de celui qui en estoit l'ame & le chef, c'est-à-dire " d'Eusebe usurpateur du siege de Constantinople, 'qui par son ambition d'estre trois fois Evesque, ne l'estoit plus du tout, dit S. Athanase, selon les regles de l'Eglise. [Cet Evesque, ou plûtost cet Heresiarque, ayant donc esté rendre conte à Dieu de tant de maux qu'il avoit faits à l'Eglise, & particulierement de ceux qu'il venoit de causer dans Alexandrie,] 'le peuple de Constantinople qui estoit plein

[Marginal notes, right column: Ath. sol. p. 816. b. — V. S. Jule note 3. — ap. 2. p. 744. — Socr. l. 2. c. 8. p. 84. d. — a Ath. ap. 2. p. 740. b. — p. 739. — Note 31. — d | Socr. l. 2. c. 17. p. 94. d. — V. S. Jule. — Socr. l. 2. c. 12. p. 89. c | Soz. l. 3. c. 7. p. 505. 506. — Note 32. — Ath. ap. 2. p. 726. d. — Socr. l. 2. c. 12. p. 89. d | Soz. l. 3. c. 7. p. 506. a.]

plein de zele pour la foy, rétablit S. Paul en son siege. [Asclepas de Gaza peut y avoir contribué.] Hil.fr.2.p.20. 'Car on trouve qu'il vint à Constantinople pour favoriser S. Paul. Socr.p.89.d. 'Mais en mesme temps les premiers ministres d'Eusebe, & qui par sa mort devenoient les chefs de sa faction, c'est-à-dire Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, & avec eux Ursace & Valens, qui estoient les plus échauffez pour le parti; d | Soz.p.506.a | Cang.de C.l.4.p.132.133. 'ces Prelats, dis-je, établirent Macedone Evesque de Constantinople dans une Eglise qu'il avoit bastie, & qui porta depuis le nom de S. Paul son adversaire, lorsque le corps de ce Saint y eut esté mis sous Theodose.

Hier.chr. 'Ce Macedone celebre [par ses cruautez, &] pour avoir donné le nom aux Heretiques ennemis du S. Esprit, comme on le verra dans la suite, Socr.l.2.c.6.p.83.d. 'estoit un homme déja âgé, qui avoit esté long temps Diacre [" ou plutost Prestre] de l'Eglise de Constantinople sous Alexandre. (Note 33.) Hier.chr. 'S. Jerôme écrit qu'il estoit brodeur, ou l'avoit esté. Socr.p.83.d | Soz.l.3.c.3.p.500.a.b. 'Les historiens disent que comme on parloit à S. Alexandre de celui qui pourroit luy succeder, il répondit que si on vouloit seulement un homme qui eust quelque pieté exterieure, & beaucoup d'adresse à manier les affaires civiles & à traiter avec les grands, on pourroit choisir Macedone. Soz.p.500.b. 'D'autres pretendoient que S. Alexandre avoit loué ses moeurs. [Mais ce seroit faire tort à la lumiere de S. Alexandre. Car dés que S. Paul eut esté établi successeur de ce Saint sur la fin de l'an 336,] Ath.sol.p.813.b.c. 'Macedone se declara son accusateur, par une calomnie si visible, qu'il l'abandonna luy-mesme, & se soumit à S. Paul. [Il se soumit sans doute encore plus aisément à Eusebe,] Hier.chr. 'puisque les Ariens le jugerent digne d'estre Evesque de la premiere ville de l'Empire d'Orient.

L'AN DE JESUS-CHRIST 342.

Socr.l.2.c.15.p.92.b.c. 'Socrate remarque que Sabin Evesque d'Heraclée pour les Macedoniens, & qui a fait l'histoire de ce temps-ci, n'a osé parler de cette élection de Mocedone, de peur d'estre obligé d'en raporter aussi les suites funestes. c.12.p.90.d | Soz.p.506.a.b. 'Car elle causa dans Constantinople comme une guerre civile qui y produisit une infinité de troubles, de seditions, & de meurtres. Socr.l.2.c.13.p.90.b.c | Soz.p.506.b.c | Hier.chr. 'Constance qui estoit à Antioche ayant appris la nouvelle de ce desordre, en fut extrémement irrité; & comme il envoyoit alors en Thrace Hermogene General de la Cavalerie, il luy donna ordre de chasser en passant S. Paul de Constantinople. Hermogene voulut executer son ordre par la force, mais il ne fit qu'exciter dans la ville une grande sedition; & comme nonobstant cela, il s'efforçoit de faire chasser le Saint par les soldats, le peuple s'emporta à la derniere violence; il mit le feu au logis d'Hermogene, le prit luymesme, & l'ayant attaché avec une corde, il le traina par la ville, & le tua. Amm.l.14.p.23. 'Ammien avoit décrit toute cette histoire dans les livres qui sont perdus, comme nous le voyons par un endroit où il en parle en passant, au sujet d'Herculan fils de ce mesme Hermogene. Lib.or.3.p.127.128. 'Libanius en parle aussi, mais en un mot. a Idat | Socr.l.2.c.13.p.90.c. a Elle arriva sous le III. Consulat de Constance, & II. de Constant, & ainsi en 342. La chronique de S. Jerôme en parle sur l'an 341.

p.90.c | n.p.187.c | Soz.l.3.c.7.p.506.c | Lib.p.128.a. 'Constance qui passoit alors l'hiver à Antioche, ayant sceu un accident si étrange, monta à cheval, & nonobstant la rigueur de la saison, accourut en diligence à Constantinople, en chassa S. Paul, [" s'il n'en estoit déja sorti de luy-mesme,] (V.S.Paul de CP.) & priva la ville de la moitié du blé que l'on distribuoit aux habitans, Soz.p.506.c. 'ne l'ayant pas voulu punir plus severement, à cause que tout le peuple vint au devant de luy en pleurant & en luy demandant pardon. Lib.p.128.a.b. 'Libanius dit qu'il ne fit perdre la vie à personne, qu'il écouta avec douceur les raisons du plus habile du Senat, & qu'il les refuta avec force. Socr.p.90.d | Soz.p.506.d. 'Il rejettoit en partie sur Macedone le desordre qui estoit arrivé; b Soz.p.506.d. b & de plus, il n'estoit pas bien aise qu'on l'eust fait Evesque sans en avoir son consentement. C'est pourquoi il se contenta de le laisser tenir ses assemblées dans son Eglise propre, ne voulant ni confirmer ni infirmer son élection.

[Les autres Eglises demeurerent apparemment sous la conduite des Prestres de S. Paul, " qui y retourna ce semble peu de temps aprés.] (V.S.Paul de CP.) Socr.l.2.c.16.p.92.d. 'Mais Constance qui s'en estoit déja retourné à Antioche, l'ayant appris, envoya ordre à Philippe Prefet du Pretoire de le chasser de nouveau, & de mettre Macedone en possession des Eglises. p.93.a.b.c. 'Philippe executa le premier ordre sans beaucoup de peine; & fit enlever S. Paul avant qu'on eust eu le loisir de s'y opposer. Aussi-tost aprés il parut en public, tout environné de soldats ayant à ses costez dans son chariot Macedone, qu'on fut aussi surpris de voir en cet état, que si on l'eust fait tout d'un coup sortir d'une machine de theatre. Comme ils se hastoient d'aller à l'Eglise, tout le peuple y courut aussi, les Catholiques & les Ariens taschant à l'envi de se prevenir pour s'en saisir les premiers. d. 'Ainsi toute l'Eglise se trouvant remplie d'une infinité de monde, on y vit une étrange confusion, lorsque le Prefet approcha avec Macedone. Car les soldats poussant le peuple avec violence pour faire faire place, on estoit obligé de se jetter l'un sur l'autre: Et comme cela mesme ne suffisoit pas encore, les soldats s'imaginerent que le peuple resistoit, & qu'il ne vouloit point laisser passer le Préfet, & commencerent à fraper à coups d'épées; de sorte qu'il en mourut, à ce que l'on tient, 3150 personnes, p.94.a. 'les unes tuées à coups d'épées par les soldats, les autres étouffées par la presse. a. 'Aprés un si horrible carnage, Macedone, comme s'il eust esté entierement pur & innocent de ce qui s'estoit passé, monta sur le thrône Episcopal, dont l'autorité d'un Prefet, plutost que celle de l'Eglise, le mettoit en possession.

a. 'Mais quoique les Ariens se fussent rendu maistres de l'Eglise par une voie si odieuse, [ils ne laisserent pas de vouloir rendre les Catholiques coupables des maux qu'ils

Digitized by Google

qu'ils avoient faits eux-mesmes. Car nous ne croyons pas pouvoir raporter à autre chose,] 'les reproches qu'ils font à Asclepas dans leur faux Concile de Sardique, (Hil. fr. p. 20.21.) des inhumanitez barbares qu'il avoit commises au milieu de l'Eglise de Constantinople, de mille homicides qui avoient souillé les Autels mesmes par le sang des hommes, & de ce grand nombre de meurtres qui avoient fait perir & les Chrétiens & les payens pour l'amour de Paul.

'Ils demeurerent en possession des Eglises (Socr. l. 5. c. 7. p. 264. a. b | Marc. chr. an. 380.) jusqu'à la fin de l'an 380, c'est-à-dire durant quarante ans ou environ, à l'exception d'environ deux ans que S. Paul fut rétabli, comme nous le verrons dans la suite. Ces 40 ans marquez dans Socrate s'y trouveront encore plus juste, si on les conte depuis le commencement de 339, qu'Eusebe fut intrus à la place de Saint Paul.

ARTICLE XXXVI.

Les Eusebiens deputent inutilement Narcisse, Marc, & d'autres, à Constant, avec un nouveau formulaire.

'Les Eusebiens qui avoient dressé deux (Ath. de syn. p. 894. d.) differentes confessions de foy au Concile de la dedicace d'Antioche, & y avoient encore signé celle de Theophrone, n'avoient pu par tant de changemens satisfaire l'inquietude & l'agitation de leur esprit. Ils firent donc peu de mois après, (Iove b.) [en cette année "342,] un nouveau formulaire qu'ils envoyerent en France, pour le presenter comme de la part d'un Concile, à Constant & à tous les autres de ce pays. 'Narcisse, Maris, Theododore d'Heraclée, & Marc d'Arethuse en Syrie, (d | Socr. l. 2. c. 18. p. 95. d | Soz. l. 3. c. 10. p. 510. c. d.) furent deputez pour le porter. [Ce dernier se fera souvent remarquer dans la suite de cette histoire, parmi les plus signalez des Ariens: & néanmoins les tourmens qu'il endura pour la foy sous Julien, luy feront recevoir des louanges extraordinaires de S. Gregoire de Nazianze & de Theodoret; de quoy nous parlerons "en un autre endroit. (V. la persecut. de Julien n. 16.) 'Le formulaire dont luy & les autres estoient chargez, est raporté (Ath. de syn. p. 895 | Socr. p. 96. a.) par S. Athanase & par Socrate: Il n'a rien en soy que de veritable, mais il n'a rien aussi qui excluë suffisamment le venin de l'Arianisme.

[La legation de Narcisse n'estoit pas seulement pour apporter le formulaire.] 'Mais si nous en croyons Socrate & Sozomene, (Socr. p. 95. c. d | Soz p. 510. c. d.) c'estoit principalement pour satisfaire à la demande de Constant, qui avoit prié son frere de luy envoyer trois Evesques pour luy rendre raison de ce qui s'estoit fait dans la deposition de Saint Athanase & de S. Paul, [& apparemment des autres violences des Ariens, & de tout ce qui s'estoit passé dans le Concile d'Antioche:] 'Car le Pape Jule voyant (Soz. p. 510. c. d.) que la lettre qu'il avoit écrite aux Eusebiens, [& les autres efforts qu'il avoit faits pour appaiser les maux de l'Eglise,] avoient esté inutiles, il crut devoir faire raport à Constant de l'état où estoient les choses, & ce fut sur cela que Constant écrivit à son frere pour demander d'en estre éclairci. (L'an de J.C. 342.) 'Les Eusebiens crurent par (Bar. 341. §. 25.) là avoir rencontré une occasion favorable de gagner l'esprit de Constant, comme ils avoient fait celui de Constance; & en effet, ils choisirent pour cette deputation les plus habiles d'entre eux.

'Lorsqu'ils furent arrivez auprès de (Soz. p. 510. d.) Constant, ils défendirent hautement tout ce qu'ils avoient fait, & tascherent de persuader à ce Prince que le Concile d'Orient n'avoit rien ordonné que de très-juste. Constant leur demanda leur confession de foy: '& eux cachant celle qu'ils (ib | Socr l. 2. c. 18 p. 95. d.) avoient composée à Antioche, a luy en presenterent une autre, qui estoit celle (a Ath. de syn. p. 894. d.) dont nous venons de parler; & ils en donnerent des copies à tout le monde. 'Ils ne voulurent nullement conferer avec (Socr. p. 95. d.) S. Athanase, dit Socrate, [qui suppose donc que ce Saint estoit alors à la Cour de Constant & dans les Gaules,] 'où (Ath. p. 894.) ceci se passa selon le Saint mesme: 'Il (ap. 1. p. 675. 676.) est néanmoins bien difficile, ou plutost impossible, de croire que S. Athanase ait vû Constant avant l'an 345. [Mais Saint Maximin de Treves supplea à son défaut, comme on le voit par] 'les plaintes que (Hil. fr. 2. p. 26.) les Ariens firent depuis, de ce qu'il "n'avoit pas voulu recevoir les Evesques qu'ils (ἀποκηρύξαντα.) avoient envoyez dans les Gaules, 'c'est-à-dire qu'il leur avoit refusé la communion. (Soz. l. 3. c. 11. p. 512. c.)

'Enfin Constant reconnut manifestement (c. 10. p. 511. a.) qu'ils persecutoient très-injustement de grands Evesques qu'ils haïssoient, & qu'ils avoient deposez, non pour les crimes qu'on leur objectoit, mais parce qu'ils suivoient une doctrine contraire à la leur. 'Ainsi il renvoya ces deputez qui (ib | Socr. l. 2. c. 18. p. 96. d.) ne purent rien gagner sur luy, ni tirer aucun avantage de leur legation.

'Socrate après avoir raporté ceci, fait (Socr. p. 96. c.) deux remarques, l'une qu'il n'y avoit point encore alors de rupture de communion entre l'Occident & l'Orient. [Et en effet, Jule écrivant aux plus méchans des Eusebiens, ne laisse pas de leur parler comme à des freres & à des membres de la communion Ecclesiastique. Il en faut néanmoins excepter quelques cas, comme nous venons de le voir de Saint Maximin: & pour Gregoire & les autres intrus à la place des Catholiques exilez, nous ne craignons pas d'assurer que le Pape n'avoit point de communion avec eux.] 'L'autre remarque de Socrate, est que (c. d.) Photin Evesque de Sirmich, commençoit dessors à publier son Heresie. [Comme nous aurons peu de choses à mettre dans les années suivantes, jusques au Concile de Sardique en 347, nous pouvons raporter ici ce qui regarde les commencemens de cet Heresiarque, dont l'histoire ne se peut pas aisément separer de celle de l'Arianisme.]

L'an de J.C. 343.

ARTICLE XXXVII.

De l'Heresie de Photin.

L'AN DE JESUS-CHRIST 343.

Epi.71.c.1. p.828. a Bar.342. §.49. b Hier. v. ill.c.107.p. 299. b| Socr.l.2.c. 18.p.96.d. e Ath. de syn.p.898. a. d Hil.fr.2. p.23. e Sulp.S.l. 2.p.155. f Hil. fr. 2. p.23. & alii. g Vinc.L.c. 16.p.63.d. h d. i Epi.71.c. 1.p.828. k Soz.l.4.c. 6.p.542.a. l Hil. fr. 1. p.26. m Vinc. L. c.16.p.63. n Hil.fr.1. p.26.

'SAINT EPIPHANE dit que Photin estoit de Sirmich : a mais on aime mieux suivre Socrate, & S. Jerôme, b qui disent qu'il estoit de la petite Gaule, [c'est-à-dire de la Galacie.] c Les Eusebiens disent de mesme qu'il estoit d'Ancyre en Galacie. d Il fut en effet instruit par Marcel d'Ancyre e dans sa jeunesse, f & fut quelque-temps Diacre sous luy. Il fut depuis fait Evesque de Sirmich [principale ville de l'Illyrie,] g avec un applaudissement merveilleux de tout le monde. h Il avoit un fort bel esprit & une grande science. Il estoit habile en grec & en latin. i Il avoit la parole fort libre & fort aisée. k Il estoit naturellement éloquent & capable de persuader le monde. l Aussi l'on voit que son peuple luy estoit fort attaché.

m Il parut durant quelque-temps le nourrir dans la doctrine Catholique. n Mais comme sa vie & sa conduite estoient corrompuës par divers dereglemens, & qu'il arrive souvent que l'accroissement des vices en diminuant en l'ame l'amour de Dieu, y produit la folle passion d'une science fausse & pernicieuse; après avoir perdu l'innocence de ses moeurs, il s'efforça de troubler la verité Evangelique par de nouveaux dogmes, ' & commença tout d'un coup à vouloir porter son peuple à des erreurs étrangeres. ' Baronius croit que c'est pour ce sujet qu'il se trouve des endroits où au lieu de Photin, qui signifie *illuminé & éclairé*, les Peres l'appellent *Scotin* ou *tenebreux*. ' Lucifer semble dire qu'il s'appelloit veritablement Scotin, & qu'il avoit pris le nom de Photin à Sirmich.

Vinc. L. p. 63.d. Bar.342.§. 49. Lucif. non parc. p. 1079 b.c.

Vinc.L.c. 17.p.64.e| 341. o Thdrt. h. l.2.c.11.p. 224.b. p Sulp.S.l. 2 p.156. Hil.fr.7.p. 47.2.b.c. q Aug. ep. 50.p.87.2. d. r t.3.ap.q. 23.p.50.b. Alex. t.7. p.219.220. Epi.71.c.2. 4.p.830.b. c|832.a. p.830.c. M.Merc.t. 2.p.312. 313. s Aug.t.3. ap.q.91.p. 81.g.

'Son Heresie alloit à nier la Trinité & la distinction des personnes divines, o & à renouveller les dogmes de Sabellius; p quoiqu'il se servist d'autres termes, ne reconnoissant qu'une seule " operation (ἐνέργειαν.) dans le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit, ' & qu'il conservast à JESUS-CHRIST la qualité de Fils de Dieu. q C'est ainsi que le Pere seul estoit Dieu, & que le S. Esprit ne subsistoit pas [personnellement :] r & il ne vouloit point que Dieu eust engendré; en quoy il convenoit avec les Ariens, [opposez en tout le reste à ses erreurs.] 'Il paroist néanmoins par divers endroits de l'antiquité, & par les anathemes faits contre luy, 'qu'il croyoit un Verbe éternel, mais non subsistant & distingué personnellement du Pere. Il vouloit que ce fust comme une extension que le Pere, qu'il appelloit quelquefois " le Pere-Verbe (λογοπάτορα.), faisoit de luy-mesme, quand il vouloit agir au dehors. ' Il ne vouloit pas donner à ce Verbe le nom de Fils, '& luy donnoit quelquefois le nom de Pere. s Et néanmoins il semble qu'il ne vouloit pas reconnoistre que le Verbe est Dieu, alterant pour cela le texte du commencement de l'Evangile de S. Jean par une fausse distinction.

[S'il eust dit que ce Verbe qu'il pretendoit n'estre autre que le Pere, s'estoit incarné en la personne de JESUS-CHRIST, il se fust engagé à dire comme les anciens Patropassiens, que le Pere s'estoit fait homme, & avoit souffert la mort de la croix. Mais pour éviter cette erreur,] ' il tomba dans celle qu'embrassa depuis Nestorius, en soutenant que JESUS-CHRIST n'estoit qu'un pur homme, qu'il n'estoit point Dieu, & qu'il ne le falloit honorer qu'en qualité d'homme; ' ce qui a fait donner à ses Sectateurs le nom d'Homoncionistes. a Il vouloit mesme selon Marius Mercator, qu'il fust né de S. Joseph. b Aussi S. Hilaire luy donne souvent le nom d'Ebion, c comme Saint Jerôme dit qu'il avoit renouvellé l'impieté de cet ancien Heretique; d & S. Epiphane soutient qu'il alloit au-delà des blasphêmes de Paul de Samosates. e Il reconnoissoit néanmoins que JESUS-CHRIST estoit né du Saint Esprit & de Marie.

Vinc. L. c. 17.p.341| Opt.l.4.p. 79| Socr.l. 2.c.18.p. 96.d. Au. f.244. p.1017.g| M.Merc.t. 2.p.128.§. 20. a §.17.19. b Hil. de Trin.l.7.p. 46.2.d|47. 2.b. c Hier. v. ill.c.107.p. 299. d Epi.71.c. 1.2.p.828. d|830.c. e c. f M. Merc. t.2. p.128. §.17.19. g Epi.71.c. 2.p.830.b. h Cas. de inc.l.1.c.2. p.901. i Hil. de Trin.l.8.p. 63.1.d| Sulp.S.l.2. p.156. k Hil. de Trin.l.7.p. 47.2.c.d. l Epi. 71. c.2.p.830. a.b.c.

f Il disoit aussi que le Verbe " avoit habité en luy, & s'estoit uni à luy d'une maniere particuliere; g & il semble qu'il luy accordast le titre de Fils de Dieu, h & mesme celui de Dieu selon Cassien, i sans vouloir néanmoins qu'il fust avant Marie, k ni qu'il eust créé le monde, ni qu'il fust avant tous les siecles. l Et quand on luy objectoit les passages de l'Ecriture qui prouvent son éternité, il pretendoit s'en défaire en disant que c'estoient des propheties qui regardoient le temps de la naissance qu'il avoit tirée de Marie, ou qu'ils regardoient le Verbe; [& ce dernier eust esté veritable, s'il eust cru que JESUS-CHRIST mesme estoit le Verbe.] NOTE 35.

Vinc L. c. 16.p. 339. 340.

'Quelques avantages qu'eust Photin pour éblouïr les personnes peu éclairées, & quelque estime que ses ouailles eussent d'abord conceuë pour luy, cependant comme elles veilloient soigneusement pour la pureté de la foy, elles reconnurent bien-tost son erreur, dit Vincent de Lerins, & l'éloquence que ces peuples admiroient en luy, ne les entraina pas dans le precipice où il les menoit. Au lieu de le regarder comme leur Prophete & le conducteur du troupeau, ils eurent soin de le fuir comme un loup très-dangereux. [Nous verrons néanmoins par la suite de l'histoire, que cela ne se fit pas sitost;] ' & que Photin se défendit mesme par l'affection que son peuple avoit pour luy, contre l'autorité de l'Eglise, jusqu'en 351, ' quoique son Heresie ait commencé à paroistre dés 342 ou 343, selon Socrate : ' & que les Eusebiens la condannent dans un de leurs formulaires, [fait, comme nous verrons, en 345.] m Sulpice Severe dit qu'il avoit esté condanné dés devant le Concile de Sardique; [de quoy nous ne trouvons rien autrepart : ainsi nous remettons à en parler au temps de ce Concile, & aux autres où nous en trouverons quelque chose.]

Hil.fr.1.p. 26. Socr.l.2.c. 18.p.96.d. Ath. de syn.p.897. 898. m Sulp.S.l. 2.p.155.

Digitized by Google

ARTICLE XXXVIII.

Valens tasche d'usurper le siege d'Aquilée : Nouveau formulaire des Eusebiens : Concile de Milan : Constant obtient la convocation de celui de Sardique : Estienne succede à Placille d'Antioche.

L'AN DE JESUS-CHRIST 344.

[NOus ne trouvons rien en cette année qui regarde l'histoire de l'Arianisme. Mais nous y pouvons mettre un évenement dont nous ignorons le temps précis. C'est l'entreprise ambitieuse de Valens,] ' qui avant le Concile de Sardique voulut quitter son Eglise de Murse, pour s'emparer d'une autre [qui estoit apparemment celle d'Aquilée.] ' Car il excita une grande sedition dans cette ville. Et ce qui rendit encore son entreprise plus odieuse, fut qu'un Evesque nommé Viator, n'ayant pu s'enfuir assez tost, y fut tellement accablé & foulé aux piez, qu'il en mourut trois jours aprés. [Mais toutes les intrigues de Valens furent inutiles; car il demeura toûjours à Murse,] ' & Fortunatien assista au Concile de Sardique en 347, en qualité d'Evesque d'Aquilée. Hil.fr.1.p.17. p.17. p.19.

' L'un des six Evesques deputez de Tyr pour l'information de la Mareote, estoit mort avant la mesme année 347. ' Ce ne peut estre que Theognis de Nicée, ou Macedone de Mopsueste : & c'estoit apparemment le premier, lequel estoit mort assurément avant l'an 355. [Car quoiqu'il fust un des plus coupables de tous les Eusebiens, qu'il eust déja esté deposé, & que dans le Concile de Sardique il ait esté reconnu coupable d'une fourberie insigne, néanmoins ce Concile ne l'a point deposé & anathematizé avec les autres.] ' Cette fourberie estoit d'avoir composé de fausses lettres pour irriter les Empereurs contre S. Athanase, Marcel, & Asclepas. [On ne marque point quand ce crime fut commis;] mais il fut prouvé dans le Concile de Sardique par ceux qui avoient alors esté Diacres de Theognis. p.18. Thdrt.l.2.c.13.p.607.d. Ath. ap.2.p.761.d| Hil.fr.1.p.9.

L'AN DE JESUS-CHRIST 345.

' Trois ans depuis la legation de Narcisse & des autres qui avoient apporté à Constant un nouveau formulaire [en 342;] les Eusebiens, comme s'ils se fussent repentis de tout ce qu'ils avoient fait jusques alors, assemblerent de nouveau leur Synode à Antioche, ' selon l'opinion de Baronius & de M^r^. Valois, *a* & y dresserent encore un autre formulaire *b* raporté par S. Athanase & par Socrate. Il est beaucoup plus long que tous les autres; *c* de sorte qu'il en a mesme retenu le nom de longue exposition. Ath. de syn.p.895.c.d| Socr.n.p.23.2.d. Bar.344.§.1|Socr.n.p.23.2.c. *a* Socr. l.2. c.19. p.97.a. *b* p.97-101| Ath. de syn. p.896.899.

d On y peut remarquer qu'il porte que le Fils est semblable au Pere en toutes choses : *e* Mais il ne parle jamais de substance. *f* Il anathematize aussi ceux qui disent qu'il a esté tiré du néant, & les autres impietez d'Arius : *g* & il ajoute aussitost que c'est parce que ces paroles ne sont point de l'Ecriture. ' Il semble reconnoistre l'unité de la divinité du Pere & du Fils, mais il fait en mesme temps le Fils inferieur au Pere : ' & mesme il dit positivement que le Fils a esté fait, quoique d'une maniere differente des autres créatures. ' Il condanne les opinions de Marcel & de Photin; [ce qui est remarquable pour le dernier, qui jusques ici ne se trouve point nommé dans l'histoire.] ' Ils luy attribuent toutes les erreurs dont on accusoit Marcel. ' Les Eusebiens disent à la fin qu'ils ont esté contraints de s'étendre ainsi, afin de faire reconnoistre à tout l'Occident la pureté de leur foy, & les calomnies de leurs adversaires. *c* Soz.l.3.c.11.p.511.b. *d* Ath.p.898.b.c. *e* Soz.p.511.b. *f* Ath.p.896.c.d. *g* d| 897.a. L'an de J.C. 345. p.899.c. a. p.898.a. p.897.898. p.899.d.

' S'imaginant donc avoir dit quelque chose de nouveau, parce qu'ils s'exprimoient en plus de paroles, ils envoyerent ce formulaire en Italie par Eudoxe de Germanicie [en Syrie,] Martyre [dont on ne marque point l'Evesché,] Macedone de Mopsueste, ' & quelques autres, *a* entre lesquels estoit Demophile, *b* qui pouvoit estre l'Evesque de Cooé, (ou plutost de Berée,) marqué dans la lettre du faux Concile de Sardique, ' & qui s'estant rendu celebre par la persecution de Libere, fut depuis fait par les Ariens Evesque de Constantinople en 370. ' Ils furent donc en Italie presenter leur formulaire. *c* Mais les Evesques d'Occident le rejetterent, declarant qu'ils se contentoient du symbole de Nicée sans demander rien davantage. p.895.d| Socr.l.2 c.19.p.97.a. Ath.p 895.d. *a* Hil.fr.2.p.41. *b* p.32. Blond. prim.p.119c. Ath.p.895.d. *c* Socr. l.2.c.20.p.101.b.c.

NOTE 36. ' Il se tenoit *a* alors un Concile de Milan, où ces Eusebiens estant venus, ils ne voulurent jamais condanner l'opinion Heretique d'Arius, & sortirent tout en colere de l'assemblée; comme nous l'apprenons d'une lettre écrite huit ans aprés, ' au commencement de l'an 354. Hil.fr.2.p.41.42. Bar.354.§.1.

[Nous ne savons rien davantage de ce Concile. Mais il y a assez d'apparence que Constant s'y trouva, & que ce fût-là qu'il prit la resolution d'écrire à son frere pour assembler un Concile oecumenique.] ' Au moins nous savons qu'il estoit à Milan, & qu'il écrivit sur ce sujet dés cette année, qui est la quatriéme depuis l'arrivée de S. Athanase à Rome [en 341,] par le conseil de divers Evesques qui s'y trouverent. ["Constance ne put se dispenser d'accorder le Concile; & ainsi il se tint deux ans aprés à Sardique.] Ath. ap.2.p.676. V. Saint Athanase §.42.&c.

' Il faut mettre apparemment en cette année la mort de Placille d'Antioche, [puisque nous avons vu qu'il avoit esté fait Evesque vers l'an 333,] ' & qu'il gouverna douze ans selon la chronique de Nicephore & Theophane. [Cela s'accorde fort bien avec] ' les trois ans que les mesmes auteurs donnent à Estienne ' mis à la place de Placille, [puisque ces trois ans se terminent à Pasque de l'an 348, comme nous le verrons dans la suite. Il est au moins certain que Placille estoit Evesque en 341, & Estienne en 347.] ' Cet Estienne avoit esté deposé estant Prestre, *d* & S. Eustathe ne l'avoit jamais voulu recevoir dans le Clergé à cause de son impieté. *e* Mais ce qui l'avoit fait rejetter par ce Saint, le fit admettre, Blond. prim.p.1191.1192. Thphn. p.34.d. p.35.c. Thdrt. l.5. c.39.p.755| l.2.c.19.p.612.b.c. Ath.in Ar. or.1.p.290.a. *d* fol.p.812.c. *e* c|in Ar. or.1.p.290.a.

mettre, & élever mesme à l'Episcopat par les Ariens, ' moins pour conduire le vaisseau de l'Eglise d'Antioche, qu'afin de le submerger. 'On peut juger ce qu'il estoit " par l'action qui obligea les Eusebiens mesmes à le deposer : [& il faut bien qu'il se signalast extrêmement en faveur de l'impieté,] ' puisque le Concile de Sardique fut obligé de le condanner " & de l'excommunier, avec sept autres des plus méchans d'entre les Eusebiens. ' Aussi Theodoret dit qu'il faudroit un livre entier pour raporter tout ce que luy & Placille avoient fait contre les loix de la pieté & de la justice, & l'éloquence de David pour en representer la grandeur.

(Margin: L'an de J.C. 345. — Thdrt. l. 2. c. 7. p. 598. c. — p. 598. 600. b. — Ibid. §. 55. — c. 6. p. 593. c. 594. c. — Ibid. §. 48. — c. 19. p. 622. b. c. d.)

[Nous ne trouvons rien à remarquer pour l'année 346, sinon que] 'c'est celle dont est daté le celebre Concile de Cologne, où l'on pretend qu'Euphrate Evesque de cette mesme ville, fut deposé par le suffrage & l'autorité de 24 Evesques des Gaules, pour estre tombé dans l'Heresie de Photin. [C'est une histoire celebre, mais embarassée " de beaucoup de difficultez qui la rendent au moins très-incertaine.]

(Margin: Conc. t. 2. p. 615. c. — Note 37.)

ARTICLE XXXIX.

Les Eusebiens se retirent de Sardique, & s'assemblent à Philippople, d'où ils écrivent partout contre le Concile de Sardique, qui en dépose & anathematize huit des principaux.

L'AN DE JESUS-CHRIST 347.

[LES "Eusebiens ne purent se dispenser de venir au Concile de Sardique, & ils y vinrent au nombre d'environ 76 Evesques ; mais ce fut pour s'en retourner aussi-tost, sachant bien qu'ils ne pouvoient soutenir ni leur doctrine, ni leur conduite dans une assemblée legitime & reguliere, où l'on craignoit beaucoup Dieu, & peu Constance. Aussi-tost donc qu'ils furent arrivez à Sardique, ils se plaignirent de ce que S. Athanase, & les autres qu'ils avoient condannez, estoient admis dans le Concile comme Evesques. On leur répondit qu'on ne pouvoit pas traiter comme coupables des Prelats declarez innocens par le dernier jugement rendu sur leur sujet, qui estoit celui du Concile de Rome. Mais la verité ne satisfit pas ceux qui aimoient le mensonge. Ils crurent avoir droit de dire qu'ils n'avoient pas dû se trouver dans une assemblée où l'on admettoit des gens coupables de sacrileges, d'homicide, & de tout ce qu'il leur plaisoit d'imputer à leurs adversaires. Ils joignirent à cela quelques autres raisons aussi frivoles ; & sur cela ils s'enfuirent durant la nuit.

(Margin: V. Saint Athanase §. 44.)

Leur fuite fortifia beaucoup les autres preuves que l'on avoit de leurs crimes : De sorte que le Concile declara innocens ceux qu'ils avoient deposez, & usurpateurs ceux à qui ils avoient donné leurs Eglises :] ' Il deposa outre cela & anathematiza mesme les principaux chefs de leur parti, savoir Acace de Cesarée en Palestine, Estienne d'Antioche, George de Laodicée, Narcisse de Neroniade, Menophante d'Ephese, Theodore de Heraclée, Ursace de Singidon, & Valens de Murse, 'dont les trois derniers avoient esté des Commissaires envoyez à la Mareote contre S. Athanase.

(Margin: Ath. ap. 2. p. 765. a. b | 766. b. — p. 794. c. & alibi.)

' Les Eusebiens après s'estre enfuis de Sardique, s'arresterent enfin à Philippople dans la Thrace, qui obéissoit à Constance. Ils y tinrent leur Concile particulier, ' composé de leurs * 76 Evesques, [partie Heretiques, partie timides & lasches.] Estienne d'Antioche est mis à la teste, [& il estoit digne d'y presider, autant par sa méchanceté que par la dignité de son siege.] ' Ce fut de ce conciliabule qu'ils tascherent de répandre leur venin par la lettre qu'ils envoyerent de tous costez. [S. Augustin en parle en quelques endroits :] 'Sozomene en fait l'abregé : *a* & S. Hilaire en raporte le formulaire de foy dans son traité des Synodes : *b* Nous l'avons mesme toute entiere dans les fragmens du mesme Saint. *c* Les Eusebiens declarent qu'ils l'écrivent de Sardique, *d* & ils l'ont persuadé à Sozomene. [Mais ils font voir eux-mesmes que cela est faux,] puisqu'ils parlent *e* de la lettre circulaire des Occidentaux, *f* laquelle constamment n'a pû estre écrite qu'après qu'ils se furent enfuis de Sardique.

(Margin: Socr. l. 2. c. 20. p. 102. b. — Hil. fr. 2. p. 18-33. — Ibid. note 51. — Socr. l. 2. c. 20. p. 101. b. — Soz. l. 3. c. 10. p. 510. — *a* Hil. syn. p. 1191 — *b* fr. 2. p. 7-33. — *c* p. 7. 22. — *d* Soz. l. 3. c. 11. p. 512. b. — *e* Hil. fr. 2. p. 20. — *f* Ath. ap. 2. p. 763. b.)

[Il est aisé de juger qu'ils n'ont fait cette fiction,] ' dans laquelle le Concile d'Ancyre montre qu'ils ont continué depuis, [que pour couvrir la honte de leur fuite, & effacer, s'ils eussent pû par cette confusion, l'autorité du legitime Concile de Sardique ; comme ils voulurent quelques années après effacer le grand Concile de Nicée par l'équivoque de leur conciliabule de Nicé en Thrace. L'on voit par S. Augustin qu'ils ne réüssirent pas mal à l'égard du Concile de Sardique, le veritable estant inconnu de son temps en Afrique, où l'on ne connoissoit que le faux.]

(Margin: Epi. 73. c. 2. p. 845. 846.)

'Leur lettre, selon qu'elle est dans les fragmens de S. Hilaire, & qu'elle fut envoyée en Afrique, est adressée à Gregoire d'Alexandrie, Amphion de Nicomedie, Donat de Carthage, Didier de Campanie, Fortunat de Naple en Campanie, Eutice de Rimini, Maxime de Salones en Dalmacie, & generalement à tous les Evesques, Prestres, Diacres, & Fideles de l'Eglise Catholique ; [ce qui estoit néanmoins faux de Donat, qui n'estoit Evesque de Carthage que dans le parti schismatique des Donatistes.] 'S. Augustin remarque qu'il y avoit des exemplaires où les noms des Evesques seulement estoient marquez, & non celui de leurs Eveschez. ' Il dit que c'estoient les plus communs : & il ajoute mesme que quand des Evesques écrivoient à des Evesques, ce n'estoit pas la coutume de mettre le nom de leurs Eveschez ; ' c'est pourquoi il demande aux Donatistes quelle preuve ils avoient que Donat marqué dans le titre de cette lettre, fust leur Evesque de Carthage. 'Il le leur accorde néanmoins facilement : mais il leur montre qu'ils ne peuvent tirer aucun avantage de ce que des Ariens, condannez par toute l'Eglise, ont

(Margin: Hil. fr. 6. — Aug. in Cre. l. 3. c. 34. p. 186. 2. d. — l. 4. c. 44. p. 208. 2. a. — a l. 3. c. 3. p. 186. d | ep. 163. p. 283. 1. a. b. — in Cre. l. 3. c. 34. p. 186. 1. d.)

Digitized by Google

ont tasché d'attirer à leur parti Donat & les Donatistes. 'Ils ne réüssirent pas mesme dans ce dessein. ' Et quoique Donat en confessant la Consubstantialité, crust le Fils inferieur au Pere, & le S. Esprit au Fils; néanmoins les Donatistes ne suivoient pas cette erreur, '& ne faisoient nulle difficulté de reconnoistre que les Ariens estoient des Heretiques detestables. p.187.2. hær.69.c.6. p.122.d. in Cre: c. 34.p.187.1. a | l. 2. p. 170, 1.a.

ARTICLE XL.

Le Concile de Philippople condanne le Pape Jule, Osius, & divers autres: Confusion où l'Eglise estoit alors.

[LE sujet de la lettre des Eusebiens, est principalement de donner quelque couleur au refus qu'ils avoient fait de se joindre aux Occidentaux, & de flétrir leurs ennemis par les calomnies les plus noires. Ils n'y parlent que de paix, que de charité, que d'observation des loix de l'Eglise, eux qui estoient les perturbateurs de la paix & les violateurs de tous les Canons. Ils sont assez ridicules pour pretendre] ' que si Athanase & Marcel avoient encore quelque semence de pieté & de Religion, quand mesme ils seroient innocens, ils devroient abandonner leur cause pour le bien de la paix; [c'est-à-dire pour les laisser regner à leur gré, & établir paisiblement l'Arianisme. Hil. fr. 21. 22.24.

Mais pour se vanger de l'anatheme que le Concile de Sardique avoit fulminé contre les principaux d'entre eux; après avoir confirmé la condannation de S. Athanase, de Marcel, d'Asclepas, & de S. Paul,] ' ils prononcent anatheme contre Osius, Protogene, le Pape Jule, Gaudence [de Naïsse,] & S. Maximin de Treves. 23.

' Ce fut cet anatheme mesme contre le Pape & contre S. Athanase, qui fit reconnoistre à S. Augustin que cette lettre ne pouvoit venir que des Ariens. ' Le crime general qu'ils reprochent à tous ces Prelats, c'est d'avoir esté auteurs de la communion de Marcel, d'Athanase, & des autres scelerats, comme il leur plaist de les appeller: '& ils rejettent particulierement ce crime si glorieux sur le Pape Jule. Aug. ep. 163. p.283. 1.c.d. Hil. fr. 25. 26.

' Outre ce crime commun, ils disent qu'Osius a toûjours esté l'ennemi & le persecuteur d'un certain Marc de tres-heureuse memoire, [qu'on ne connoist point,] & le défenseur de tous les méchans, nommément de Paulin autrefois Evesque de Dace, d'un Eustase, & d'un Quimasse, dont ils disent beaucoup de maux. 'Sozomene dit de Paulin, & d'Eustathe Evesque d'Antioche: [ce qui ne fait point de difficulté pour le dernier: & pour Paulin, nous en parlerons sur S. Eustathe son successeur.] Ibid. Soz. l. 3. c. 11. p. 512. b. c.

'Ils pretendoient que Protogene s'estoit condanné luy-mesme en communiquant avec Marcel & S. Paul, après avoir signé plusieurs fois leur anatheme. 'Ils faisoient un crime à Gaudence de ce qu'il recevoit ceux que Cyriaque son predecesseur avoit anathematizez, '& encore de ce qu'il défendoit hautement S. Paul de Constantinople. Mais la faute de S. Maximin estoit bien plus noire, puisqu'il avoit communiqué le premier avec ce Saint, & avoit esté cause de son rétablissement; outre qu'il n'avoit point voulu recevoir les Evesques que les Ariens avoient deputez dans les Gaules [en 342.] ' Les Eusebiens excommunierent donc ces Prelats dans leur faux Concile de Sardique, priant tous les Fidéles de n'avoir aucune liaison avec eux, ni avec tous ceux qui communiqueroient avec eux. Hil. fr. p. 17. 25. 25 | Soz. l. 3. c. 11. p. 512. c. Hil. fr. 26. L'an de J.C. 347. 23.27.

' Ils ajoutent à la fin de leur lettre un symbole de leur foy, qu'ils prient tout le monde de signer. 'Ils n'y parlent point de la Consubstantialité; *a* mais ils ne l'anathematizent pas aussi, pour établir que le Fils est d'une substance differente de celle du Pere, comme l'écrit Socrate: ' Au contraire ils y condannent ceux qui disent que le Fils a esté tiré du néant ou d'une autre substance, & non du Pere; ' ce qui enferme la foy de la Consubstantialité, si l'on veut suivre les conclusions qui naissent necessairement de ces principes. [Ainsi ce symbole n'est defectueux que par l'omission du terme de Consubstantiel, laquelle nous donne lieu de croire que l'on a voulu enfermer quelques équivoques, sous des termes qui en apparence n'expriment que la verité; & il n'est à rejetter que parce qu'il ne falloit point d'autre symbole que celui de Nicée, si on n'avoit point d'autre foy.] ' Sozomene en fait mention; *a* & S. Hilaire le raporte dans son traité des Synodes, d'une version plus correcte que celle qui est dans ses fragmens. ' Le Concile des Semiariens à Ancyre [en 358,] le cite avec éloge. [Je ne sçay d'où vient que S. Athanase l'omet dans le recueil qu'il fait des differens formulaires des Ariens.] 27. Soz. l. 3. c. 11. p. 512. d. *a* Socr. l. 2. c. 20. p. 101. b in. p. 25. 2. b. c. Hil. fr. 2. p. 28. syn. p. 129. 130. Soz. p. 512. 513. *a* Hil. syn. p. 129. 2. Epi. 73. c. 2. p. 846. b | 847. c.

' Il ne faut pas oublier que le Synodique dit qu'Osius assembla un Concile à Cordouë, pour s'opposer à celui que les Ariens avoient tenu à Philippople, que cette sainte assemblée éclaircit les veritez de la foy, receut dans sa communion tous ceux qui avoient esté absous dans le Concile de Sardique, & condanna tous ceux qui y avoient esté condannez. Conc. t. 2. p. 91. d.

[Le Concile de Sardique servit à distinguer les innocens des coupables, pour tous ceux qui ne s'aveugloient pas volontairement eux-mesmes par leur passion. Mais il ne servit pas à rendre la paix à l'Eglise comme on l'avoit esperé, parce que les Eusebiens qui s'appuyoient sur un bras de chair, & qui mettoient leur confiance en Constance, ne vouloient ceder ni à la justice ni à la raison, & s'emportoient, comme nous venons de dire, jusqu'à pretendre excommunier les plus illustres Prelats de l'Eglise. Ainsi le trouble s'augmenta au lieu de diminuer.]

' Socrate assure que depuis ce temps-là, la communion fut rompuë entre l'Orient & l'Occident. ' Jusque là toutes les disputes n'avoient point causé cette rupture: 'mais depuis ce temps, dit Socrate, il sembla que le mont appellé Tisucis, ou plutost le pas de Suques, 'dont Marcellin fait une ample description, *a* ne fust pas moins la borne des deux communions, qu'il l'estoit des provinces de Thrace & d'Illyrie, ce qui n'empeschoit pas, Socr. l. 2. c. 22. p. 106. b. Soz. l. 3. c. 13. p. 514. c. Socr. p. 106. b. Amm. l. 21. p. 189. 190 | n. p. 195. *a* Socr. l. 2. c. 18. p. 96. d.

pas, dit Socrate, que la communion ne demeurast indifferente dans l'Orient entre ceux mesmes dont la foy estoit differente : [c'est-à-dire que les Catholiques y communiquoient avec les Eusebiens, comme nous le voyons par l'Eglise d'Antioche.

Nous ne savons que dire de cette remarque que fait Socrate sur la confusion deplorable où estoit alors l'Eglise, & nous ne voyons point que la suite de l'histoire nous donne lieu ni de la confirmer, ni aussi de la combatre absolument. Nous avons néanmoins quelque peine à croire que les Occidentaux aient rejetté tout à fait la communion de ceux qui n'avoient pas esté condannez nommément par le Concile de Sardique.] Hil.fr.1.p.27. ' Car S. Hilaire assure qu'ils écrivirent aux Orientaux [en 349,] sur la condannation de Photin, & que ceux-ci leur répondirent, quoiqu'avec leur adresse ordinaire à faire le mal. [Et il semble en effet que quand la communion auroit esté entierement rompuë, le rétablissement de S. Athanase en 349, auroit dû la renouër. On ne peut douter que l'Egypte ne fust dans la communion de l'Occident. Cela se peut dire encore certainement des Evesques de la Palestine & de l'isle de Cypre,] Ath.ap.2.p.763.c.d. b fol.p.817.d. ' qui signerent le Concile de Sardique, b de ceux de la Lycie & de l'Isaurie, qui estoient unis à S. Athanase. [Il paroist que les Orientaux & les Occidentaux se trouverent ensemble en 355, dans le Concile de Milan.] Hil.fr.2. ' On voit aussi que les Orientaux de leur part adresserent à divers Evesques d'Occident la lettre de leur faux Concile de Sardique : [Cela ne marque point qu'ils voulussent rompre entierement avec eux. Je pense qu'ils firent la mesme chose en 351 dans leur Concile de Sirmich.] fr.1.p.36. ' Ils écrivirent vers le mesme temps contre S. Athanase au Pape Jule, [qu'ils pretendoient avoir deposé à Sardique. Ils presserent extrémement Saint Eusebe de Verceil de se trouver avec eux à celui de Milan en 355. Ainsi je ne sçay si l'on peut dire que la communion fust entierement rompuë entre l'Orient & l'Occident, quoiqu'elle fust sans doute beaucoup alterée. Je croy mesme que nous trouverons] Ath.ap.2.p.766.a.b| fol.p.820.b. ' que Basile d'Ancyre, quoiqu'excommunié nommément à Sardique, [ne laissoit point d'estre traité comme Evesque par les Orthodoxes de l'Orient & de l'Occident, la rigueur de la discipline ne se pouvant observer dans la confusion où estoient alors les choses.] Hil.fr.1.p.48.51. ' D'autre part cependant, le Pape Libere en renonçant à la communion de S. Athanase, declare qu'il a la paix & la communion avec tous les Evesques d'Orient ; [de sorte qu'il semble que ces deux communions fussent regardées comme incompatibles.] Soz.l.3.c.20.p.532.d. ' S. Athanase en retournant en Orient ne voulut communiquer à Antioche qu'avec les Eustathiens, & non point avec Leonce. [C'est une difficulté qui merite bien d'estre examinée par ceux à qui Dieu en aura donné la capacité.]

ARTICLE XLI.

Persecution de S. Luce, & de divers autres Orthodoxes, après le Concile de Sardique : Concile de Milan contre Photin.

Socr.l.2.c.22.p.106.b. ' Après que les Evesques des deux Conciles se furent separez, pour s'en retourner en leurs Dioceses, [S. "Athanase se retira à Naïsse, & ensuite à Aquilée. V. son titre § 53. Mais les Eusebiens ne gardoient pas de leur costé la mesme moderation. Car ne se contentant pas d'avoir fait la guerre à la verité par leurs blasphêmes,] Ath.fol.p.820.d. ' ils y ajouterent des violences toutes nouvelles : C'estoit pour couvrir la honte de leur condannation & de leur fuite ; & néanmoins ils ne faisoient par là que rendre plus visible à tout le monde, la justice de la sentence qu'on avoit prononcée contre eux, & autoriser ceux qui disoient qu'ils ne s'estoient retirez de Sardique, que parce que les reproches de leur conscience leur faisoient craindre de se voir convaincus publiquement d'estre des Calomniateurs.

[Au sortir de Philippople ils passerent par Andrinople,] c. ' où les Fidéles ne voulurent point communiquer avec eux, les regardant comme des gens qui se condannoient eux-mesmes par leur fuite. Ils s'en plaignirent à Constance, & obtinrent de luy qu'il fist trancher la teste à plusieurs [ministres de cette Eglise.] Ils furent condannez comme si c'eussent esté des Laïques, "par jugement des officiers Amm.l.31.p.446| n.p.424. de la Fabrique des armes, ' dont il y avoit une compagnie fort nombreuse en cette ville. a Bar.348.§.3. a L'Eglise a consideré ces Ecclesiastiques comme des Martyrs, & le Martyrologe Romain en fait memoire le 11 de Fevrier. Ath.fol.p.820.d. ' Leurs monumens se voyoient auprès de la ville d'Andrinople, lorsque S. Athanase y passa [deux ans après.] Philagre qui avoit de nouveau esté fait Comte, fut encore en ceci le ministre de la cruauté des Eusebiens.

[S. Luce qui estoit le Pasteur d'un si genereux troupeau, ne fut pas mieux traité que ses ouailles. Nous avons vû cidessus que les Eusebiens l'avoient fait exiler chargé de chaines ; qu'ayant ensuite esté rétabli, peut-estre par la mort de Constantin, ils l'avoient fait bannir une seconde fois, & l'avoient reduit à implorer en l'an 341, le secours du Pape & du Concile de Rome. Il " semble qu'il ait esté rétabli depuis, quoiqu'on ne voie pas comment cela se soit fait, & " qu'il se soit trouvé au Concile de Sardique.] V. S. Jule § 4. V. Saint Athanase § 43. p.821.a. ' Au moins S. Athanase nous donne lieu de croire qu'immediatement après ce Concile il estoit dans la possession de son Eglise, & dans la liberté de parler contre les Eusebiens, & de condanner hautement leur doctrine impie : ce qu'il faisoit avec autant de hardiesse [que s'il n'eust jamais éprouvé leur cruauté.] Sa generosité leur estant insupportable, ils luy firent pour la seconde fois enfermer le cou & les mains dans des chaines de fer, & en cet état, ils l'envoyerent en exil, où il mourut "de la maniere qu'ils le savent, dit Saint Atha- Note 38.

Digitized by Google

Athanase; [marquant assez par là qu'on les soupçonnoit de luy avoir osté la vie par une mort violente.] 'Ainsi ce n'est pas sans raison que le Martyrologe Romain le met au rang des Martyrs, le 11 de Fevrier, avec ceux de son Clergé dont nous venons de parler. Boll.11.feb. p.519.520.

'S. Athanase met après ceci, le bannissement de Diodore Evesque d'Asie, 'peut-estre de Tenedo [dans l'Archipelage,] a & la seconde persecution de Saint Olympe d'Enos, & de Theodule de Trajanople; [de quoy nous avons "parlé par avance.] Ath.p.821. a812.a. Hil.fr.1.p.19. a Ath. p. 812.a.b. V.§.29.

'Comme leur fureur estoit particulierement animée contre S. Athanase, b ils firent bannir en Armenie deux Prestres & trois Diacres d'Alexandre: c & de peur que [les Saints & les autres Evesques,] se confiant sur le jugement du Concile de Sardique, ne voulussent rentrer dans leurs Eglises, ils firent garder par ordre de Constance les portes & les entrées des villes. Ils firent particulierement écrire aux Magistrats d'Alexandrie; que si Athanase, ou quelqu'un des Prestres qu'ils nommoient, se trouvoit estre entré dans la ville, ou dans le pays, le premier juge pourroit luy faire trancher la teste [sans autre forme.] Aug. in Cre. l. 3. c. 34. p. 186. a.d. b Ath. p. 820.d. c p.821.c.

'Ils firent aussi bannir en la haute Libye les saints Evesques Macaire ou Arie, & Astere, [comme nous le dirons "en un autre endroit,] parce qu'ils les avoient quittez à Sardique pour se joindre aux Occidentaux. p.820.d. V. Saint Athanase §.44.

'Ils ne se contenterent pas mesme de tant d'excès: Mais comme le pere de leur Heresie est comparé à un lion qui tourne continuellement autour de nous pour chercher quelqu'un à dévorer; ainsi ces Heretiques s'estant rendu maistres des postes, faisoient sans cesse mille courses de toutes parts; & s'ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochast leur fuite, & qui témoignast son aversion pour l'Heresie Arienne, ils le faisoient fouetter, emprisonner, bannir de son pays, & se rendoient si redoutables & si terribles à tout le monde, qu'ils en obligerent plusieurs à déguiser leurs sentimens; & les autres aimerent mieux s'enfuir dans les deserts que d'avoir aucune communication avec eux. p.821.d.

[Avant que de terminer cette année, il faut dire un mot de ce qui se passoit dans l'Occident, "après le Concile de Sardique, à l'égard de Photin, dont nous avons cru devoir joindre l'histoire avec celle de l'Arianisme.] 'S. Epiphane dit que cet Heresiarque fut deposé dans le Concile de Sardique. 'Mais "tous les monumens qui nous en restent n'en disant rien, il semble qu'on peut presumer que cela s'est fait dans quelque autre Concile d'Occident, que S. Epiphane aura confondu avec celui de Sardique. 'Et en effet, S. Hilaire remarque que deux ans avant le premier Concile tenu à Sirmich contre cet Evesque, & avant la reconciliation d'Ursace & de Valens, (ce que nous montrerons s'estre fait en 349,) il s'en estoit tenu un autre à Milan, où il avoit déja esté condanné comme Heretique, '& excommunié. [Ainsi appliquant à ce Concile de Milan ce que S. Epiphane dit de celui de Sardique, nous trouverons] 'qu'il n'y fut deposé qu'après y avoir esté appellé par les Evesques, pour rendre raison des Heresies qu'on luy imputoit, & avoir eu la liberté de se défendre. Le mesme Pere dit qu'entre la premiere condannation de cet Heretique, & la derniere [en 351,] il fut souvent refuté dans diverses conferences qu'on eut avec luy. Note 39. Note 40. Epi.71.c.1. p.829. Bar.341. §. 49. Hil.fr.1. p. 23. p.26. L'an de J.C. 347. Epi.p.829. a.b.

'Mais l'affection que le peuple avoit pour luy, rendit long-temps inutiles tous les efforts qu'on fit pour le priver de son siege. Hil. fr. p. 26.

[Il n'y a guere lieu de douter que ce Concile de Milan, que nous mettons en 347, ne soit celui mesme dont parlent Ursace & Valens dans leur retractation de l'an 349,] 'lorsqu'ils disent qu'ils condannent Arius & ceux qui tiennent ses sentimens, comme ils avoient déja fait dans la requeste qu'ils avoient presentée à Milan. 'Le Concile de Rimini témoigne aussi que dans un Concile de Milan, où estoient les Prestres & les legats de l'Eglise Romaine, comme on le lit dans S. Hilaire, Ursace & Valens demanderent pardon par écrit des fautes dont ils se sentoient coupables; & il ajoute qu'on leur accorda cette grace. [Nous examinerons autrepart ce qui regarde ces deux Evesques. Il nous suffit de remarquer ici que] 'ce que le Concile de Rimini dit des legats du Pape à Milan, explique, selon le sentiment du P. Petau, ce qui est dans S. Hilaire, 'que Photin avoit esté condané par les Romains deux ans avant la lettre d'Ursace & de Valens écrite à Jule [en 349.] p.25. fr.341 Ath. de syn p. 877.d. Conc. t.2. p.730. Hil. fr. p. 25.

ARTICLE XLII.

Les Eusebiens contraints de déposer Estienne d'Antioche, mettent en sa place Leonce aussi méchant que luy.

L'AN DE JESUS-CHRSIT 348.

'Les Evesques Vincent de Capouë, & Euphrate de Cologne, arriverent [cette année] vers Pasque, à Antioche, pour demander à Constance de la part de Constant son frere & du Concile de Sardique, le rétablissement des Evesques que ce Concile avoit jugé innocens. Estienne Evesque d'Antioche voulut noircir la reputation de ces deux Evesques, par une fourberie peut-estre sans exemple, & qui n'estoit digne que de luy. [Nous ne la raportons pas ici, parce qu'on la verra "en un autre endroit.] Mais elle retomba sur luy-mesme: 'de sorte que les Eusebiens qui l'avoient fait Evesque, furent obligez de le deposer, & les officiers de Constance le chasserent de l'Eglise, [c'est-à-dire de la possession des Eglises & de la maison Episcopale.] 'Il vivoit encore [en 362] sous Julien, qui "le rappella d'exil, & voulut mesme le rétablir dans l'Episcopat. Ath. fol. p. 812.a.b. V. Saint Athanase §.55. d l Thdrt.l. 2.c.8.p. 600.b. Chry.in gent.t.1.p. 694.c.d. V. la persecut. de Julien §.3.

'Cependant comme il ne falloit pas que l'Heresie Arienne manquast d'un chef, on établit en sa place Leonce l'Eunuque, 'la violence de Constance l'ayant emporté sur Ath.p.812. fug. p.718. d.

Thdrt. p. 600. b. sur toutes les regles de l'Eglise. 'Ce Leonce estoit de Phrygie, d'un esprit couvert & dissimulé, comme ces écueils d'autant plus dangereux qu'ils sont cachez sous les eaux. Philg. l. 2. c. 15. p. 20. 'Il avoit esté disciple du saint Martyr Lucien, selon Philostorge. a Epi. 69. c. 5. p. 830. d. a Il fut tout entier à Arius dés le commencement de son Heresie, b Philg. p. 21. b & en conserva toûjours depuis sans aucune alteration les maximes les plus detestables. Ath. sol. p. 812. 'C'estoit à cause de son impieté que S. Eustathe d'Antioche ne l'avoit jamais voulu admettre dans son Clergé. c. 'Mais quand ce saint Confesseur eut esté banni [en 330,] non-seulement les Ariens l'y receurent, mais ils l'éleverent à l'Episcopat, Thdrt. l. 2. c. 19. p. 620. d. 'contre les loix prescrites par le Concile de Nicée.

[Car outre l'Heresie, il avoit encore une incapacité] Ath. sol. p. 817. c. 'qui le rendoit mesme indigne de la communion Laïque. c | fug. p. 718. c. d. c C'est qu'ayant une familiarité scandaleuse avec une jeune femme nommée Eustolie, qu'il faisoit passer pour vierge, quoiqu'il luy eust fait perdre cette qualité; & voyant qu'on luy défendoit de demeurer avec elle, il se mutila luy-mesme pour avoir cette liberté.] fug. p. 718. c. d | sol. p. 827. c | Bas. de virg. t. 1. p. 675. 676. 'Mais cette action qui n'avoit garde d'appaiser un si grand scandale, d Ath. fug. p. 718. c. d | sol. p. 827. c. d le fit deposer de la Prestrise. [Pour la maniere dont il exerça l'Episcopat durant près de dix ans, nous ne le pouvons mieux apprendre que de Theodoret, qui estant d'Antioche mesme, paroist avoir esté fort bien instruit de tout ce qui regarde cette Eglise.] Thdrt. l. 2. c. 19. p. 622. c. d. 'On ne sauroit, dit-il, écrire combien luy & ses deux predecesseurs Placille & Estienne firent d'impietez & de crimes. p. 621. a. 'Il taschoit néanmoins de couvrir la maladie de l'Arianisme dont il estoit tourmenté, p. 622. c. d. '& faisoit ce qu'il pouvoit pour cacher sa malice sous une fausse apparence de douceur.

e. 'Comme il y avoit un grand nombre de Catholiques dans Antioche [qui obéïssoient aux Evesques Ariens,] p. 621. a | Soz. l. 3. c. 20. p. 533. a. 'il se trouvoit [que dans les assemblées de l'Eglise,] lorsqu'il falloit chanter le *Gloria Patri*, les Catholiques chantoient *Gloire au Pere, & au Fils, & au Saint Esprit*, comme l'Eglise a toûjours continué de faire;] & les autres disoient *Gloire au Pere par le Fils dans le Saint Esprit*, [ce qui marque moins l'égalité des trois personnes.] Soz. p. 533. c. d. 'Leonce qui se trouvoit embarassé par cette contrarieté, n'osoit empescher ceux qui suivoient la doctrine du Concile de Nicée, parce qu'ils estoient en trop grand nombre. Thdrt. p. 621. a. b. 'Mais pour luy, il passoit ce verset; & ceux qui estoient auprès de luy, ne luy entendoient jamais dire que ces derniers mots, *dans les siecles des siecles.* Soz. p. 533. d. 'On raporte mesme que touchant sa teste toute blanche de vieillesse: „Quand cette „neige, disoit-il, sera fonduë, il y aura „bien de la bouë; „ voulant dire que quand il seroit mort, cette division du peuple dans le service, produiroit des troubles, parce que ses successeurs ne la pourroient pas souffrir comme luy.

ARTICLE XLIII.

Suite de l'histoire de Leonce: Flavien & Diodore soutiennent la foy contre luy.

Thdrt. l. 2. c. 19. p. 621. d. 'Il y avoit alors à Antioche deux illustres Laïques, Flavien & Diodore, qui furent depuis faits Prestres [de la mesme Eglise, & enfin Evesques, le premier d'Antioche mesme, & l'autre de Tarse.] l. 4. c. 22. p. 697. a. 'Ils estoient tous deux d'une naissance illustre; mais ils ne trouvoient point de plus illustre noblesse que la pieté & la défense de la foy. Facun. 4. l. c. 2. p. 164. 'Diodore avoit étudié à Athenes la Philosophie & la Rhetorique. Thdrt. p. 621. c. 'Ils avoient tous deux embrassé la vie des Ascetes. a Facun. l. 4. c. 2. p. 155. a Diodore n'avoit sur la terre ni maison, ni table, ni lit: Il menoit une vie tout à fait Apostolique, n'ayant quoy que ce soit de propre, & se contentant de la nourriture qu'il recevoit de ses amis, parce qu'il employoit tout son temps à la priere & à la predication de la parole divine. p. 156. 'Ses mortifications qui paroissoient sur ses membres & par la pâleur de son visage, p. 164. 'luy attirerent une foiblesse d'estomac qui luy causoit de grandes douleurs, [mais qui ne l'empescha pas de vivre fort long-temps, & de rendre à l'Eglise des services très-considerables.

Thdrt. p. 622. a. 'Luy & Flavien animoient jour & nuit tout le monde à la pieté, b p. 621. b faisant une profession ouverte de défendre les Dogmes Apostoliques. Philg. l. 3. c. 13. p. 47. 'Philostorge dit que ce fut Flavien, & les Moines qu'il avoit amassez, qui commencerent à chanter ce verset: *Gloire soit au Pere, & au Fils, & au Saint Esprit*; [ce qui marque au moins qu'il estoit des premiers à exciter le peuple à le chanter.] Chry. t. 1. or. 52. p. 578. 579 | t. 4. p. 838. b. c. 'S. Chrysostome fait un grand éloge [a] du soin qu'il prit des Catholiques depuis l'exil de S. Eustathe jusqu'à l'élection de S. Melece. &c. Thdrt. p. 622. a. 'Ce fut luy aussi & Diodore qui apprirent les premiers au peuple, selon Theodoret, à chanter les Pseaumes de David à deux choeurs. Socr. l. 6. c. 8. p. 313. d. 'Socrate dit que cette pratique a tiré son origine de S. Ignace, [& "elle est mesme peut-estre encore plus ancienne: mais Flavien & Diodore peuvent l'avoir renouvellée & l'avoir renduë plus celebre dans Antioche; d'où s'estant répanduë dans l'Orient, elle a ensuite esté embrassée dans tout le reste de l'Eglise.] V. S. Ignace § 10. Thdrt. n. p. 78. 1. a. b | Nicet. l. 5. c. 30. p. 304. 1. 'On cite de Theodore de Mopsueste qu'ils traduisirent du Syriaque en grec, cette espece de Psalmodie " qui se chante à deux choeurs, & que deux personnes presque seules établirent dans tout le monde Chrétien une si admirable institution. *quae antiphonas dicimus.*

Thdrt. l. 2. c. 19. p. 622. a. 'Flavien & Diodore avoient encore accoutumé d'assembler les Fidéles aux tombeaux des Martyrs; & là ils passoient toute la nuit à chanter des hymnes, & les louanges de Dieu. a. b. 'Leonce n'osant l'empescher, parce qu'il voyoit le peuple fort attaché à ces deux personnes, il les pria avec une douceur affectée, de faire ces assemblées dans les Eglises; à quoy Flavien

Digitized by Google

Flavien & Diodore qui connoissoient fort bien sa malice, obéïrent très-volontiers. 1

[Ce que nous venons de dire de la conduite de Leonce, eust pu faire croire qu'il avoit une veritable douceur,] '& qu'il taschoit effectivement de maintenir le peuple dans l'union par l'amour de la paix, si le reste n'eust fait voir la méchanceté de son ame, & que sa moderation apparente n'estoit qu'un effet de la crainte qu'il avoit du peuple, & des menaces terribles que faisoit Constance, dit Theodoret, contre ceux qui oseroient dire que le Fils n'estoit pas semblable au Pere. ' Car il effaça tout ce qu'Estienne & Placille avoient fait " de crimes avant luy, '& il fit tous les maux qu'il put aux Catholiques, comme au contraire il favorisoit & soutenoit en toutes choses les Heretiques. ' Il ne faisoit jamais la moindre faveur aux premiers, & donnoit aux autres une liberté & une protection toute entiere. 'Quelques vertus éminentes que possedassent ceux-là, il ne les mettoit jamais dans aucune fonction Ecclesiastique; & quelque déreglez que fussent ceux-ci, il les élevoit aux charges les plus considerables du Clergé. 'C'est ce qui faisoit que la pluspart des Laïques estant très-zelez pour la foy, les Ecclesiastiques au contraire estoient presque tous infectez de l'Heresie, quoyqu'ils n'osassent pas le faire paroistre dans les discours qu'ils faisoient au peuple.

p.621.b. p.621.b. p.621.b. c. c|621.b.c. p.621.c.

[Rien ne décria tant son Episcopat que le choix qu'il fit d'Aece pour l'élever au Diaconat. Car la doctrine de cet Aece estoit si impie, & il avoit si peu de soin de la cacher,] ' qu'il s'acquit enfin le surnom d'Athée. [Mais comme il y a beaucoup de choses à dire sur cela, il vaut mieux les reserver pour un autre endroit.

Ath. de syn.p.873. c.

Plus la conduite de Leonce estoit horrible aux yeux de Dieu, plus elle a esté approuvée & estimée des Ariens,] 'comme on le peut juger par les éloges qu'on lit de luy dans la chronique d'Alexandrie. 'Ce qu'elle en dit de particulier, c'est qu'il prenoit un grand soin des hospitaux destinez pour la reception des étrangers, & qu'il en donna la conduite à trois personnes fort zelées pour la Religion Chrétienne. Elle ajoûte que ces trois personnes allant un jour en un lieu qui estoit à six ou sept lieuës d'Antioche, le premier des trois nommé Eugene se mit à Catechiser un Juif qui se rencontra avec eux. Le Juif pour s'en moquer, leur dit que s'ils vouloient manger un serpent qu'ils trouverent mort sur le chemin, il se feroit Chrétien. Ils accepterent la proposition, mangerent le serpent, & n'en receurent aucun mal : ce qui ayant touché le Juif, il se convertit effectivement, & vécut avec beaucoup de pieté dans l'hospital qu'ils gouvernoient.

Chr. Al. p. 630.672. p.672.

' La mesme chronique semble attribuer à Leonce une histoire de S. Babylas, [Evesque d'Antioche sous Dece; & il aura pu la faire à l'occasion de la translation du corps de ce Saint à Daphné : car elle se fit de son temps vers l'an 352.] Il semble que cette histoire n'ait pas esté fort exacte & fort fidéle. [& il n'est pas étonnant que celui qui aimoit si peu la verité dans les choses de la foy, ne se mist pas beaucoup en peine de la chercher dans un sujet bien moins important.]

p.630.

1. 'Philostorge dit que Leonce deposa ou excommunia Flavien & Paulin. *a* Mais on ne voit point que Flavien ait jamais esté separé de la communion des Ariens d'Antioche qu'avec S. Melece; [& il est certain que Paulin n'y fut jamais uni, ayant toûjours esté du nombre des Eustathiens.]

Philg.l.3.c. 18.p.54. *a* n. p.166.

ARTICLE XLIV.

Constance est obligé par Constant de rappeller S. Athanase & les autres Evesques bannis : Retractation d'Ursace & de Valens : Concile de Sirmich contre Photin.

[IL est temps de reprendre la suite de l'histoire que la deposition d'Estienne, & l'ordination de Leonce nous avoient fait interrompre.

Vincent & Euphrate estoient donc venus demander le rétablissement de Saint Athanase & des autres Prelats déposez par les Eusebiens. Mais " Constant en demandant ce rétablissement à son frere, le menaçoit, s'il ne l'accordoit pas volontairement, de l'y obliger par les armes. Les Eusebiens mesmes n'oserent pas conseiller à Constance d'entreprendre une guerre pour ce sujet.] ' Ainsi il rappella enfin ceux qu'il avoit chassez, entre lesquels on nomme S. Athanase, S. Paul, Marcel, & Asclepas. ' Il envoya des lettres à leurs peuples pour ordonner de les recevoir sans difficulté. ' On y ajoûte S. Luce. [Mais nous avons remarqué qu'il avoit esté banni un peu avant ce temps-ci, & qu'il mourut dans cet exil.]

V. Saint Athanase §.54. Socr.l.2.c. 23.p.111.d| Soz.l.3.c. 24.p.537 c. Socr.p.111. d. Soz.p.537. c.

' Le rétablissement de S. Paul à Constantinople, reduisit Macedone usurpateur de son siege, à se contenter d'une seule Eglise [qu'il avoit bastie.] On assure que le retour de Marcel fit de grands troubles dans Ancyre, à cause de Basile qu'il en falut chasser : 'ce qui donna occasion aux Ariens de l'accuser & de le calomnier de nouveau. 'Les autres n'eurent pas de peine à se rétablir, *a* & on assure particulierement qu'Asclepas fut receu avec joie par ceux de Gaza.

Socr.p.112. a| Soz.p. 537.c. Socr.p.112. a. Soz.p.537. c. *a* Socr.p. 112.a.

[C'est la derniere chose que nous trouvons de cet Evesque, qui depuis l'an 330 avoit esté l'un des plus grands objets de la haine, des calomnies, & des persecutions des Eusebiens,] ' sans avoir d'autre crime que de haïr leur Heresie. *b* Il a esté reveré comme un Saint par son peuple, comme on le voit par la vie de Saint Porphyre l'un de ses successeurs, où il est qualifié un très-saint & très-heureux Prelat, qui a souffert beaucoup d'afflictions pour la foy Orthodoxe, & dont le nom & les actions sont écrites dans le paradis des délices [éternelles. En effet, nous ne voyons rien en luy qui ne le rende digne de la veneration publique de toute l'Eglise, quoique nous ne trouvions point son nom dans aucun Martyrologe.] Il est encore marqué dans la vie de Saint Porphyre, qu'il avoit basti l'ancienne

Ath.fol.p. 812.813. *b* Boll. 26. feb. p. 648. §.20.

Eglise de Gaza, qui estoit du costé de l'Occident. L'an de J.C. 348.

Socr.l.3.c.25.p.204.d. 'Saint Irenion qui assista "au Concile d'Antioche en 363, sous Jovien, [fut assez probablement son successeur.] V.S.Melece §.9.

Boll.26.feb.p.647.§.11. 'Marc Diacre de Gaza, auteur de la vie de S. Porphyre, qui succeda presque immediatement à S. Irenion, en parle comme d'un Evesque très-celebre par sa pieté, & d'un concitoyen des Anges, dont il eust volontiers fait l'éloge, si on eust pu le faire en passant [& en peu de mots,] & s'il n'eust falu pour cela un ouvrage exprès. Il esperoit que d'autres qui savoient son histoire encore mieux que luy, s'acquiteroient de ce devoir.

p.748.§.18. 'Ce Saint bastit à Gaza une nouvelle Eglise appellée Sainte Irene, ou de la Paix, avec une petite maison Episcopale qui y estoit jointe, & qui servit à ses successeurs. [On a mis sa feste le 16 de Decembre dans le Martyrologe Romain. Il ne sauroit estre mort plutost que vers l'an 390;] §.11. 'puisqu'Enée son successeur ayant très-peu duré, S. "Porphyre fut ordonné en sa place [au commencement de 395. V. son titre §.2.

L'AN DE JESUS-CHRIST 349.

S. Athanase n'osa pas accepter d'abord la liberté que Constance luy donnoit de retourner à son Eglise. "Mais Dieu ayant osté la vie à Gregoire au commencement de cette année par les mains des Alexandrins, & Constance luy ayant écrit plusieurs fois pour le presser mesme de revenir, il s'y resolut enfin, & vit ce Prince à Antioche. Il luy offrit de se justifier en presence mesme de ses adversaires; mais ils ne voulurent point entrer en conference avec luy. Ils luy firent demander par Constance qu'il donnast à Alexandrie une Eglise aux Ariens: & il l'offrit si l'on en vouloit donner une aux Eustathiens, ce que les autres ne voulurent point accepter.] V. Saint Athanase §.56-61.

Soz.l.3.c.20.p.532.d. 'Car il s'unit à la communion des Eustathiens, & évita celle de Leonce.

[Enfin il partit d'Antioche avec divers rescrits de Constance en sa faveur, pour retourner à Alexandrie. Il passa par la Palestine, où S. Maxime de Jerusalem & tous les Evesques, à la reserve de deux ou trois, embrasserent sa communion dans un Concile qu'ils tinrent exprès. Nous avons déja dit "que cela irrita extrêmement les Eusebiens contre S. Maxime. Il n'est pas besoin de marquer ici quelle fut la joie des Catholiques de l'Egypte, quand ils revirent leur Athanase. Nous dirons seulement en un mot, que la verité & la justice ayant enfin recouvré quelque liberté, les Evesques se pressoient de rechercher l'amitié de S. Athanase, & de luy faire des excuses de ce que la violence leur avoit fait faire contre luy. Mais ce qui fut plus sensible à la faction des Eusebiens,] V.§.17.

Ath.ap.2.p.776|Hil.fr.1.p.24.25. 'fut qu'Ursace & Valens, pour obtenir de rentrer dans la communion de l'Eglise, declarerent par un acte authentique signé de leur main, que tout ce qu'ils avoient publié contre luy, n'estoit qu'une pure imposture, & prononcerent anatheme à Arius, comme ils pretendent qu'ils avoient toûjours fait.

Hil.fr.1.p.23.26. 'Leur retractation arriva dans le temps, & à l'occasion du Concile tenu à Sirmich contre Photin. p.23.26.27. 'Car les Evesques de l'Occident inquietez de voir qu'après tant de troubles que l'Arianisme avoit causez dans l'Eglise, Photin qui avoit esté condanné comme Heretique deux ans auparavant dans le Concile de Milan, ne cessoit point de troubler & de brouiller toutes choses, s'assemblerent de beaucoup de provinces p.27. 'de l'Occident, a p.26. a à Sirmich mesme dont il estoit Evesque, b p.23. b pour le deposer de l'Episcopat, c p.26. c ce que la faction du peuple avoit empesché jusques alors; & elle l'empescha encore pour cette fois, Soz.l.4.c.6.p.542.a. 'Photin s'estant acquis par son éloquence un grand nombre de Sectateurs. Hil.fr.p.27. 'Ainsi le Concile ne put faire autre chose que d'écrire aux Orientaux contre cet Heresiarque, selon la coutume qu'ont les Evesques d'avertir tous leurs confreres de ce qui merite leur connoissance; & non dans le dessein de leur faire injure en les contraignant par violence de consentir à leurs decrets, comme on fit depuis.

ARTICLE XLV.

Constant meurt: Les Eusebiens recommencent à persecuter: Ursace & Valens se dédisent de leur retractation.

L'AN DE JESUS-CHRIST 350.

[APrès que Dieu eut consolé son Eglise par le rétablissement des Confesseurs, & qu'il eut fait voir durant quelques mois que la verité ne manque point d'estre suivie de la multitude, lorsqu'il y a quelque liberté; il voulut montrer par une épreuve d'onze ou douze années, qu'elle est invincible à toutes les forces de la terre & de l'enfer, & que les plus puissans Monarques peuvent faire des prévaricateurs, des Confesseurs, & des Martyrs, mais ne peuvent empescher que la verité ne demeure victorieuse de leur puissance la plus absoluë, & ne les condanne hautement devant le tribunal de Dieu & celui de toute la posterité.

On peut commencer cette persecution dés l'année 350, en laquelle l'Empereur Constant qui s'estoit declaré le défenseur de l'Eglise contre tous ses ennemis, "fut tué au mois de Janvier par Magnence qui s'estoit soulevé contre luy, & qui par sa mort demeura maistre des provinces de l'Occident. Cela fut suivi de bien des troubles qui ne donnerent pas beaucoup de loisir à Constance pour persecuter les Catholiques. Il se crut mesme obligé d'écrire plusieurs fois à S. Athanase, "pour l'assurer qu'il n'avoit rien à craindre, quelques menaces qu'on luy fist pour l'intimider.] V. Constance §.16. V. Saint Athanase §.62.

Socr.l.2.c.26.p.116.c.d. 'Les Eusebiens ne laissoient pas néanmoins de l'animer de plus en plus contre ce Saint par de nouvelles calomnies. Hil.fr.1.p.27|Sulp.S.l.2.p.156. 'Comme ils estoient adroits à faire le mal, ils se servoient de ce que les Occidentaux leur avoient écrit [sur la fin de l'année precedente] touchant la condanation de Photin; & en leur récrivant, ils joignirent au crime de

Photin le nom de Marcel, comme de son maistre, afin d'infirmer l'absolution que le Concile de Sardique avoit faite de Marcel, affoiblir ainsi l'autorité de ce Concile, & s'ouvrir un chemin pour faire revivre un jour les crimes pretendus de S. Athanase, malgré la sentence de ce Concile qui l'avoit jugé innocent.

[Il est aisé aprés cela de croire ce que dit Socrate,] 'que "Marcel fut aussi-tost chassé d'Ancyre par ordre de Constance, pour remettre Basile en sa place. [Saint Paul peut avoir aussi esté obligé dés cette année à quitter Constantinople, avoir esté pris en fuyant, mené à Cucuse, tourmenté long-temps par la faim, & enfin étranglé par ordre de Philippe Prefet du Pretoire.] 'Car Constance suivant l'ancienne inclination qu'il avoit pour l'Arianisme, & les mouvemens que luy donnoient les Eusebiens, renversa, dit Socrate, ce qu'il ne faisoit presque que d'ordonner en faveur des Confesseurs. 'Cet auteur & Sozomene joignent à cela la prison & la mort de S. Luce d'Andrinople, la condannation de S. Theodule & de S. Olympe, la fuite & la persecution de S. Athanase avec l'intrusion de George. [Mais nous sommes assurez que S. Athanase estoit encore publiquement à Alexandrie en 356. Nous avons mis le dernier exil de S. Luce en 347; & nous ne savons rien precisément des deux autres. A l'égard de Marcel, on voit dés l'année suivante, que Basile estoit en possession de l'Eglise d'Ancyre.

V. Marcel d'Ancyre. | Socr. p. 116. a | Soz. l. 4. c. 2. p. 539. a. | Socr. p. 116. 117 | Soz. p. 538. 539. | Socr. c. 26-28. p. 116-118 | Soz. l. 4. c. 2. 3. p. 539. a | 540. b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 351.

Ce fut en l'année precedente, ou en celle-ci, que S. Maxime de Jerusalem estant mort,] a ou ayant esté deposé, si on le veut croire sur l'autorité de Socrate, de Sozomene, & de Theophane, S. Cyrille fut mis en sa place, a & ordonné selon S. Jerôme par Acace de Cesarée, [à qui il ne laissa pas de se trouver toûjours opposé. Nous savons qu'il y a sur cela de grandes difficultez : mais il vaut mieux les reserver pour l'histoire de S. Cyrille.]

'Ce fut au commencement de son Episcopat, & le 7 May [351,] que Dieu fit paroistre sur Jerusalem une grande croix de lumiere : & S. Cyrille manda ce miracle à Constance par une lettre 'qu'il finit en glorifiant la Trinité consubstantielle : [D'où nous pouvons juger que Constance ne se declaroit point alors contre la foy de Nicée, mais qu'on luy rendoit odieux sous d'autres pretextes, ceux qui en estoient les défenseurs.

'Cette apparition de la Croix fut ce semble le presage de la victoire que l'Eglise alloit remporter sur l'Heresie, non par la force & par les armes, mais par les tribulations & les croix, à l'exemple de son Sauveur. Car les Ariens ne differerent pas davantage à redoubler leurs efforts pour renouveller la persecution. 'Les heritiers des pensées & de l'impieté d'Eusebe, qui estoient Leonce, George, Acace, Theodore, & Narcisse, tous deposez, hors Leonce, par le Concile de Sardique, ne pouvoient plus souffrir la paix de l'Eglise, & l'union de tant d'Evesques avec le grand Athanase. La honte, l'envie, & la crainte tourmentoient également leur esprit.

Socr. l. 2. c. 38. p. 141. d | Soz. l. 4 c. 20. p. 570. b | Thphn. p. 34. d. a Hier. chr. | Cyr. ad Conf. p. 247. d | 249. | p. 250. | Bar. 353. §. 25. | Ath. sol. p. 817. b. c.

L'an de J.C. 351.

[Comme l'Empereur Constance leur protecteur se trouvoit maistre de l'Illyrie depuis la fin de l'an 350,] ils regagnerent [sans beaucoup de peine] Ursace & Valens, 'à qui ils persuaderent de se retracter de leur retractation, & de retourner comme des chiens à leur vomissement, sous pretexte que Constant les avoit forcez à reconnoistre l'innocence de S. Athanase; 'quoique ce pretexte ne leur fust pas moins honteux, qu'il estoit faux en luy-mesme. 'Ils les amenerent ensuite " à Constance pour travailler tous ensemble à renverser le peu qui luy pouvoit rester [soit de consideration pour S. Athanase, soit] 'de respect pour tant de sermens qu'il luy avoit faits. Il "ceda d'autant plus facilement à leurs attaques, qu'il estoit plus persuadé par ce qu'il avoit vû dans diverses provinces, de l'union que tous les Evesques y avoient avec le Saint. [On luy faisoit prendre cette union de verité & de charité pour une union de ligue & de cabale; & il se fit un interest d'Etat de la ruiner, 'en faisant signer autant qu'il put tous les Evesques l'un aprés l'autre contre Athanase, & encore plus contre eux mesmes, [parce que ses affaires ne luy permettoient pas d'en faire alors davantage.

d. | p. 818. a. | b. c. | &c. | c d. | V. Saint Athanase §. 63. | p. 819. a.

La bataille de Murse où il défit Magnence le 28 de Septembre 351, donna encore de nouvelles occasions au progrés de l'Arianisme, non-seulement parce que l'établissement de Constance estoit celui de cette Heresie, mais aussi par une rencontre particuliere qui augmenta extrémement la créance que ce Prince avoit à Valens, comme nous l'apprenons de Sulpice Severe.] 'Constance n'ayant osé, dit-il, se trouver à ce combat, se retira dans l'Eglise d'un Martyr, prés de la ville de Murse, ayant avec luy Valens Evesque du lieu, pour le soulager dans sa peine & dans son inquietude. Cet Evesque qui ne negligeoit rien pour avancer ses affaires, avoit disposé ses gents en divers endroits, afin d'apprendre le premier l'évenement de la bataille, & de pouvoir ou s'enfuir de bonne heure, si elle estoit perduë, ou si elle estoit gagnée, s'acquerir les bonnes graces de Constance en luy raportant le premier une si heureuse nouvelle. Et en effet, lorsque le Prince & les autres qui l'accompagnoient estoient encore dans la crainte & l'apprehension du succés de cette journée, Valens vint dire le premier que les ennemis fuyoient. Et Constance voulant faire venir celui qui le luy avoit appris, il répondit que c'estoit un ange; ce que Constance crut aisément, & il avoit accoutumé de dire depuis, qu'il avoit vaincu plus par les merites de Valens, que par la force de ses armes. Cette rencontre, ajoute Sulpice, augmenta le courage des Ariens, qui ayant gagné l'esprit de l'Empereur, se servirent de sa puissance lorsqu'ils se trouvoient foibles par eux-mesmes.

Sulp. S. l. 2. p. 158.

AR-

Digitized by Google

ARTICLE XLVI.

Les Eusebiens deposent Photin dans le Concile de Sirmich ; & font un nouveau formulaire.

[LEs Eusebiens se contenterent néanmoins alors d'user d'artifice ; & pour faire paroistre leur zele pretendu pour la foy, ils se resolurent de condanner Photin, & de le chasser de son Eglise, ce que le peuple avoit empesché jusques alors.] 'Car cet Evesque preschant son Heresie plus clairement que jamais, le bruit que cela excita, obligea Constance de faire assembler les Evesques à Sirmich, 'aprés le Consulat de Serge & Nigrien, ou Nigrinien, [c'est-à-dire "en cette année 351 ;] & selon l'ordre de la narration de Socrate, ce fut avant la bataille de Murse.

Socr. l. 2. c. 29. p. 121. a. b | Soz. l. 4. c. 6. p. 542. c. d. Note 41.

'S. Hilaire témoigne que ce Concile estoit composé des Evesques d'Orient ; [c'est-à-dire de ceux qui avoient suivi Constance.] Il nomme 22 Evesques qui s'y trouverent, 'entre lesquels on peut remarquer Narcisse [de Neroniade,] Theodore [d'Heraclée,] Basile [d'Ancyre,] Eudoxe [de Germanicie,] Demophile [de Berée,] Cecrops [de Nicomedie,] Silvain [de Tarse,] Ursace [de Singidon,] Valens [de Murse,] Macedone [de Mopsueste,] & Marc [d'Arethuse. Nous ne savons pas les Eveschez des autres qui sont moins connus.] 'Cecrops avoit esté envoyé de Laodicée [en Syrie] à Nicomedie par Constance, estant autorisé par les menaces de ce Prince, & par les lettres qu'il en portoit aux Magistrats. 'S. Athanase en parle comme d'un des plus méchans d'entre les Ariens. [Il succeda apparemment à Amphion,] 'qui estoit Evesque de Nicomedie en 347.

Hil. syn. p. 129. et 130. 1. b. | fr. 1. p. 48. 49. | Ath. fol. p. 860. d. | In Ar. or. 1. p. 290. b. c. | Hil. fr. 6.

'Le Concile ayant convaincu Photin de tenir la doctrine de Sabellius & de Paul de Samosates, le deposa aussi-tost. 'Pallade que les Photiniens avoient ordonné [Evesque] fut condanné avec eux ; [mais il fut apparemment rétabli depuis par les Ariens, dont il défendit toûjours l'Heresie jusqu'à l'an 381, "qu'il fut deposé par le Concile d'Aquilée.]

Socr. l. 2. c. 29. p. 121. c. | Amb. ac. Aq. p. 177. b. | V. S. Ambroise §. 30.

'Tout le monde loua & approuva la deposition de Photin, mais non pas ce que les mesmes Evesques firent ensuite [pour faire connoistre quels ils estoient.] 'Car ils approuverent le formulaire fait par le faux Concile de Sardique : a & néanmoins comme s'ils se fussent repentis de tout ce qu'ils avoient écrit jusques alors sur la foy, ils dresserent un nouveau formulaire en grec, composé par Marc d'Arethuse, 'qui est raporté par S. Athanase, par Socrate, & par S. Hilaire ; & qui outre le symbole, contient 27 Anathematismes. [S. Hilaire dans son traité des Synodes, où il s'affoiblit autant qu'il peut avec les foibles, pour les ramener peu à peu à la vigueur de la vraie foy,] 'parle de ce formulaire comme d'un ecrit Catholique ; & il tasche par ses explications de luy donner partout un bon sens. 'S. Philastre dit aussi que Photin fut chassé de l'Eglise de Sirmich par les saints Evesques : [ce qui semble se devoir raporter à ce Concile, qui acheva la condannation de Photin, & luy fit enfin perdre son Evesché.] 'Vigile de Tapse l'appelle clairement un Concile Catholique assemblé de tout l'Orient, approuve ses decisions, & dit mesme qu'aucun Fidéle n'oseroit faire difficulté de les recevoir. [Il est vray qu'elles peuvent paroistre fort Catholiques, à les regarder en elles-mesmes. Mais quand on considere que ce sont les ennemis declarez de l'Eglise qui les ont composées, & quelles sont l'ouvrage de ces mesmes Eusebiens qui avoient esté deposez par le Concile de Sardique, on ne peut que l'on n'ait toutes leurs paroles pour suspectes, tant que l'on voit qu'ils ne condannent pas nettement leur dogme ; & il est visible qu'ils ne le condannent point du tout dans ce formulaire.] 'Car bien loin d'y dire que le Fils est consubstantiel au Pere, ils ne disent pas seulement qu'il luy soit semblable : '& mesme ils y découvrent clairement leur impieté, en disant qu'ils ne veulent pas mettre le Fils dans le mesme rang que le Pere, mais le reconnoistre comme soumis à luy.

Epi. 73. c. 2. p. 846. | a Socr. l. 2. c. 30. p. 121. d. | p. 122-124 | Hil. de syn. p. 130 | Ath. de syn. p. 900-902. | Hil. syn. p. 130. 133. | Phil. c. 65. p. 16. c. | Vig. in Eut. l. 5. p. 59. | Soz. l. 4. c. 6. p. 543. a. | Ath. de syn. p. 901. d.

'Aussi S. Athanase ne distingue point ce formulaire d'avec les autres, & il le met parmi ceux qui estoient l'ouvrage des Ariens, & qui ne marquoient pas moins l'impieté que l'inconstance de ces Heretiques. 'S. Hilaire mesme en parle à peu prés de cette maniere dans son livre contre Constance : [& si c'est ce formulaire que l'on fit signer à Libere, comme il y a assez d'apparence,] 'il le qualifie dans ses fragmens, la perfidie Arienne, & anathematize ceux qui le reçoivent. [Il semble en parler encore en un autre endroit de ses fragmens,] 'lorsqu'il dit que par une seule signature d'une foy frauduleuse, Heretique, & qui couvroit son venin trés-dangereux sous des paroles qui sembloient trés-innocentes, l'on punissoit legitimement Photin, l'on reconnoissoit Athanase pour coupable, & l'on condannoit la foy Catholique : [ce qui peut encore faire juger que la mesme lettre où estoit inseré ce formulaire, portoit aussi la condannation de S. Athanase. Mais cela n'est pas sans difficulté,] dautant que le formulaire dont il parle en cet endroit, 'appelloit le Fils, premier né des créatures ; [ce qui n'est pas dans ce premier formulaire de Sirmich.]

p. 901-907. | Hil. in Const. l. 1. p. 116. 1. d. | fr. 1. p. 48. | p. 28. | p. 28. 32. 33.

'Le premier anathematisme semble condanner ceux qui disent que le Fils est d'une autre substance que le Pere. [Mais on sçait comment les Ariens se tiroient de ces anathemes. Il semble que c'est ce qui a donné lieu à S. Hilaire] 'de dire que Constance s'estoit servi du mot de substance dans le Concile de Sirmich, afin de se faire passer pour Catholique chez les Occidentaux.

syn. p. 130. 1. d. | in Const. l. 1. p. 116. 2. b.

ARTICLE XVLII.

Dispute de Photin contre Basile d'Ancyre: Des sectateurs de Photin : Germine Arien est fait au lieu de luy Evesque de Sirmich.

'QUand les Evesques eurent fait ce nouveau formulaire, ils offrirent à Photin que s'il vouloit le signer & renoncer à son Heresie, ils le rétabliroient dans sa dignité: mais il le refusa, & les défia d'entrer avec luy en conference. 'Il alla se plaindre à Constance qu'il avoit esté injustement condanné, & le pria de luy faire donner une nouvelle audience où il pust se justifier. 'Constance luy accorda donc diverses personnes du Senat pour estre auditeurs & juges de cette dispute: 'C'estoient Thalasse, Dacien, Cereal, Taurus, Marcellin, Evanthe, Olympe, & Leonce, [presque tous assez connus dans l'histoire de ce temps-là:] '& ils passoient en effet pour les plus considerables de la Cour soit en dignité, soit en science.

Socr. l.2. c. 30. p. 115. 126. — Epi.71.c.1. p.829.b. — Socr.p.126. a. — Epi.71.c.1. p.829. — Soz. l.4 c. 6.p.544. a.

'Le jour estant pris pour la conference, ces personnes s'y trouverent avec tous les Evesques du Concile. 'Il y eut des Copistes pour ecrire tout ce qui s'y disoit de part & d'autre. 'S. Epiphane qui avoit vu l'écrit de cette dispute, dit que ces écrivains estoient Anyse * Diacre de Basile [d'Ancyre, ou de la Chapelle] de l'Empereur; Callicrate Greffier du Prefet Rufin; Olympe, Nicete, & Basile "Secretaires; Eutyche & Theodule Notaires Imperiaux. [Il semble que Constance mesme ait esté present à la dispute,] 'puisqu'il est dit que Photin luy adressa souvent son discours, s'il n'y a point de faute [1] dans le texte.

Socr. l.2.c. 30.p.126.a. — a | Epi. p. 819.d. — Epi.p.830 | n.p.304. — * ἀδελ-γῶν τῆ βασιλίας. — μυστικογράφοις. — p.829.c. — 1.

'Basile d'Ancyre fut choisi pour soutenir contre luy. La dispute fut fort échauffée de part & d'autre. 'Photin y fit paroistre beaucoup d'impudence, de vanité, & de foiblesse. Il se vantoit d'avoir cent passages pour prouver son opinion. 'Saint Epiphane raporte quelques-unes des distinctions par lesquelles il taschoit d'éluder les preuves que l'on apportoit contre luy. 'Mais néanmoins il fut enfin vaincu & condanné. *a* On fit trois copies de la conference, dont l'une fut envoyée cachetée à Constance, l'autre fut aussi donnée cachetée aux Comtes [qui y avoient assisté,] & la troisiéme demeura entre les mains de Basile & des Evesques du Concile.

c | Socr.p. 126.a.b. — Epi.71.c.1. p.829.c.d — c.2.p.830. — Socr.l.2.c. 30.p.126.b. — a Epi. p. 830.a.

'Photin demeura toûjours banni depuis ce temps-là, & écrivit néanmoins un livre en grec & en latin, où il combatoit toutes les autres Heresies pour établir seulement la sienne. 'Sozomene parle de plusieurs écrits, faits partie en latin, partie en grec; '& Vincent de Lerins en parle de la mesme sorte. *b* S. Jerôme dit que les principaux de ses ouvrages, sont ceux qu'il a faits contre les payens, & ceux qu'il adressa à Valentinien. Car il vécut jusqu'au temps de ce Prince. 'Il a fait quelque écrit sur le symbole des Apostres, non pour l'expliquer selon la verité, mais pour tascher de trouver dans la simplicité des paroles qui le composent, de quoy confirmer sa doctrine impie.

Socr.p.126. b. — Soz. l.4.c 6.p.544.b. — Vinc. L. c. 16.p.63.e. — b Hier. v. ill.c.107.p. 299.b. — Ruf. in sym.p.169.

[On peut estre surpris de ce que dit S. Jerôme,] 'que ce fut Valentinien qui le chassa de l'Eglise, [si l'on n'entend par-là, qu'estant rappellé par Julien, & s'estant rétabli dans Sirmich, Valentinien l'en chassa de nouveau. On ne peut douter au moins que Julien ne l'ait rappellé, puisque son édit estoit general pour ceux qui avoient esté bannis par Constance, afin de troubler l'Eglise par cette liberté qu'il donnoit à tout le monde:] '& nous avons encore une lettre qu'il luy écrivit, où il le louë à cause de son Heresie, & luy dit qu'il est proche du salut en comparaison de Diodore & des autres Catholiques.

Hier. v.ill. c. 107 p. 299.b. — Facun. l. 4. c.2. p. 163. 164.

'Il a vécu, comme nous venons de dire, jusqu'au regne de Valentinien, [qui commença en l'an 364, & encore beaucoup au-delà.] 'S. Optat semble dire qu'il vivoit encore lorsqu'il écrivoit vers 368; & S. Jerôme dans sa chronique met sa mort en 376. 'S. Epiphane dit aussi qu'il avoit erré de tous costez, jusqu'au temps qu'il faisoit son livre contre les Heretiques [en 375,] 'quoique son Heresie fust dés ce temps-là comme eteinte.

Hier. v. ill. c. 107. p. 299. — Opt. l.4. p. 79. — Epi.71. p. 828. — p.833.c.

'La loy que Gratien fit sur la fin de 378, pour permettre à toutes les Sectes la liberté de leur Religion & de leurs assemblées, en excluoit néanmoins les Manichéens avec les Sectateurs de Photin & d'Eunome. 'C'est pourquoi le Concile d'Aquilée luy demanda en 381, qu'il voulust executer sa propre loy & la sentence du Concile, en dissipant les assemblées secretes que les Photiniens tenoient dans Sirmich.

Socr. l.5.c. 2. p.260 | Soz. l. 7. c. 1.p.705.a. — Amb. ac. Aq. p.368.

'Le Pape Innocent dit que la plus grande partie des Photiniens s'estoit retirée à Senia [dans la Dalmacie,] sous un nommé Marc qui avoit esté chassé de Rome. Ce Pape obtint un ordre pour les dissiper. 'S. Sidoine louë vers l'an 474, S. Patient Evesque de Lion, d'avoir converti beaucoup de Photiniens. 'On croit qu'il veut marquer les Bourguignons Ariens, parce que les Ariens & les Photiniens se confondoient assez: 'Le 16[e]. Canon du second Concile d'Arles vers 452, les joint aux Paulianistes, & veut qu'on les batize. 'Le Canon suivant du mesme Concile, ordonne au contraire qu'on recevra les Bonosiaques comme les Ariens, par la Chrismation & l'imposition des mains, sans les batizer. 'Et néanmoins il paroist que les Photiniens estoient les mesmes que les Bonosiaques, Sectateurs de Bonose Evesque de Naisse [du temps de S. Ambroise, comme nous le dirons "en un autre endroit. Il y a apparence qu'il n'y avoit plus alors de secte qui portast le nom de Photiniens; ce qui faisoit qu'on parloit moins exactement.

Conc. t. 2. p.1270. 1271. — Sid.l.6. ep. 12.p.168. — n.p.68. — Conc. t. 4. p.1013.a. — b. — n.p.814 c. d. — V.S.Ambroise.

Pour ce qui est de l'Orient,] 'il est parlé des Photiniens dans le 7[e]. Canon du Concile de Laodicée, & il y est ordonné qu'ils seront receus dans l'Eglise par la seule onction du saint Chresme: quoique quel-

t.1.p.1497. a.b.

1. Le P. Petau croit qu'au lieu de βασιλίας, il faut lire βασιλεῖον.

quelques-uns doutent si leur nom n'a point esté ajouté dans ce Canon. Le 7e. Canon du premier Concile de Constantinople n'en parle point du tout, lorsqu'il regle la differente maniere de recevoir les Heretiques, [peut-estre parce que cette Heresie estoit déja éteinte en Orient.] 'Elle l'estoit au moins du temps de Theodoret.

L'an de J.C. 351.

Thdrt.hær. l.1.c.11.p. 214.c.

[L'Eglise de Sirmich ne fut delivrée d'un Heretique que pour tomber entre les mains d'un autre.] 'Car Constance y mit pour Evesque un Arien nommé Germine, ou Garmine, qu'il fit venir de Cyzic, 'pour estre l'un des défenseurs de l'impieté qu'il protegeoit. [Nous en parlerons souvent dans la suite.] 'Il estoit au Concile de Milan en 355: [& ainsi il faut qu'il ait succedé immediatement à Photin.

Ath.sol.p. 806.d. in Ar.or.1. p.290.b. Bar.355.§. 6.

C'est apparemment à ce temps-ci qu'il faut raporter ce que dit S. Ambroise,] 'que quand Ursace & Valens firent sentir leurs violences à l'Eglise de Sirmich, dont les Prestres estoient dans le tremblement & dans la crainte, ils avoient effacé ces paroles de l'Evangile, *Dieu est esprit.*

Amb.de Spi.l.3.c. 11.p.261. 262.

ARTICLE XLVIII.

Le Pape Libere succede à Jule : Sa conduite à l'égard de S. Athanase.

L'AN DE JESUS-CHRIST 352.

'LE Pape "Jule, [dont la generosité estoit un grand obstacle aux desseins des Eusebiens,] mourut cette année le 12 d'Avril. 'Libere qui fut mis en sa place le 22 de May, 'estoit à ce qu'on pretend de Rome mesme, fils d'un nommé Auguste. 'Il avoit foulé aux piez, selon ses propres termes, toutes les choses du monde, pour observer l'Evangile, & obéir aux mouvemens de sa foy & de la crainte de Dieu. Il avoit exercé avant son élection un autre ministere Ecclesiastique, dont il s'estoit fort bien acquité, sans avoir rien fait pour l'amour de la louange & de la gloire; & il fut ensuite élevé malgré luy à l'Episcopat, comme il en prend à témoin Dieu mesme & toute l'Eglise. Il proteste qu'il souhaite de se conserver toûjours pur & sans tache dans l'administration de cette dignité, & de soutenir inviolablement la foy qu'il avoit receuë de ses illustres predecesseurs, au nombre desquels il y avoit plusieurs Martyrs. [Cependant il semble qu'il se soit écarté de cette regle dés l'entrée de son Pontificat. Voici en un mot ce qu'on pourra voir plus amplement "en un autre endroit.

Buch.cycl. p.273. V. son titre. Boll.apr.t. 2.p.31. Hil.fr.2. p.41. V. Saint Athanase § 64.

Les Eusebiens qui ne vouloient pas se pouvoir reprocher d'avoir rien omis pour établir le mensonge, avoient voulu faire une nouvelle tentative sur l'esprit de Jule, soit pour l'ébranler s'ils eussent pû, soit pour avoir quelque pretexte de le persecuter comme les autres, lorsque Constance seroit maistre de Rome, comme il le fut dés les derniers mois de cette année. A quelque dessein qu'ils le fissent,] 'ils luy écrivirent eux & quelques Heretiques, pour calomnier encore S. Athanase. [Dieu le délivra de cette tentation en le retirant à luy,] & les lettres furent renduës à Libere, [lequel ou peu instruit de ce qui s'estoit passé, ou par des raisons que nous ne pouvons pas comprendre,] manda à S. Athanase de se venir justifier, s'il ne vouloit estre separé de la communion de l'Eglise Romaine. Le Saint ne crut pas devoir quitter pour cela son peuple: '& néanmoins il fit écrire les Evesques d'Egypte en sa faveur. 'Cependant Libere voyant qu'il ne vouloit pas venir, écrivit aux Orientaux, c'est-à-dire aux Eusebiens,] qu'il vouloit avoir la paix avec eux, & qu'au contraire Athanase estoit separé de sa communion & de celle de son Eglise. [Il eut honte sans doute de cette démarche si dangereuse pour luy, au mesme moment qu'il l'eut faite, & il y a toute apparence qu'il n'envoya pas mesme la lettre qu'il avoit écrite aux Eusebiens. Car il ne paroist point que cette rupture qu'il avoit faite avec Saint Athanase, ait eu aucune suite.] 'On voit au contraire qu'il fut toûjours depuis uni avec luy, & qu'il fut mesme l'un de ses plus fidéles & de ses plus ardens défenseurs, [jusqu'à ce que la violence l'obligea de l'abandonner en 357, comme nous le dirons alors.

fr.1.p.361 2.p.40. 2.p.37.40. 1.p.36. 2.p.40.41.

Nous venons de dire que Constance demeura "maistre de Rome & de l'Italie sur la fin de l'an 352.] 'Lucifer dont nous allons bien-tost parler, dit que dés qu'il fut possesseur de cette province, il commença à y persecuter l'Eglise. [Mais nous n'en verrons pas encore d'effet jusqu'après la mort de Magnence.

V. Constance § 25. Lucif.reg. ap.l.9.p. 1039.e.

L'AN DE JESUS-CHRIST 353.

Les Eusebiens qui n'avoient pu arracher "S. Athanase à son peuple par la lettre de Libere, s'efforcerent de faire la mesme chose par une permission qu'ils luy firent donner de la part de Constance, de les venir trouver en Italie comme il le luy avoit demandé: Car c'est ce que portoit cette lettre, & à quoy cependant le Saint n'avoit jamais songé. Aussi il ne se crut point obligé d'user de cette permission, & les Eusebiens qui avoient peut-estre formé contre luy le mesme dessein que les Juifs contre S. Paul, lorsqu'ils demandoient qu'on le fist venir à Jerusalem, ne tirerent point d'autre avantage de leur mensonge, que de pouvoir ajouter une nouvelle calomnie à tant d'autres dont ils entretenoient la credulité de Constance, & de persuader ce Prince qu'Athanase méprisoit ses ordres.]

V. Saint Athanase § 65.

ARTICLE XLIX.

Concile d'Arles : Chute de Vincent de Capouë.

[CE que nous venons de dire arrriva vers le commencement de l'année 353, en laquelle Magnence abandonné de tout le monde, s'estant enfin osté la vie à luy-mesme au mois d'Aoust, Constance demeura paisible possesseur de tout l'Em-

Digitized by Google

l'Empire. Cette paix de l'Etat ne fut que pour donner de nouveaux progrès à la guerre & à la persecution de l'Eglise.] 'Car Constance qui se trouva à Arles dés devant le 8 de Novembre de cette année, '& y demeura jusqu'au printemps de la suivante, 'ne manqua point d'y faire tout ce que les Heretiques luy suggererent; ou plutost ils y firent eux-mesmes tout ce qu'ils voulurent, & mirent tout le monde sous leurs piez par la puissance Imperiale dont ils se trouvoient autorisez.

Amm.l.14. p.8. p.13. Ath.fol.p. 829.a.

1. 'Il nous en reste de tristes preuves par le Concile qui se tint durant ce temps-là dans la mesme ville. a Libere y avoit envoyé Vincent de Capouë, b Marcel Evesque de Campanie, c & quelques autres, d pour demander à Constance qu'il fist tenir un Concile à Aquilée, comme on en estoit convenu long-temps auparavant, dit Libere. Il s'y trouva aussi beaucoup d'Evesques d'Italie pour le mesme sujet: 'Et afin qu'il ne manquast rien pour obtenir le Concile, Vincent porta à Arles les lettres des Orientaux & des 80 Evesques d'Egypte, touchant S. Athanase, c'est-à-dire celles qui avoient esté écrites l'année precedente.

a | Sulp.S. l.2.p.159 | Hil.fr.1.p. 6. a Hil.fr.2. p.41. b 1.p.47. c 2.p.41. d 1.p.47. 2.p.41.

'Libere écrivit aussi à Constance pour luy demander un Concile dans lequel on traitast premiérement avec soin de ce qui regarde la foy, & puis de l'affaire de S. Athanase, & de toutes les autres qu'il falloit examiner, pour établir une veritable paix fondée solidement sur les preceptes de l'Evangile, & qui ne couvrist pas des pieges & des tromperies sous une apparence exterieure d'union. Il n'y avoit rien de si juste que cette demande, ni que Constance dust accorder plus aisément. 'Cependant il s'en offensa tellement, que le Pape s'efforça par deux fois inutilement de l'appaiser: & Constance fit mesme paroistre sa colere dans une lettre qu'il écrivit au peuple Romain, où il déchiroit l'honneur de cet Evesque par des injures atroces.

p.40. p.39.

'Le Pape esperoit beaucoup de Vincent de Capouë, ne doutant pas qu'il ne soutinst fort bien l'integrité de l'Evangile, & l'honneur de sa legation, dautant, dit-il, qu'il avoit souvent esté juge de cette affaire avec Osius. [Et c'est sans doute ce qui à fait dire à Baronius & à d'autres,] 'que c'estoit luy-mesme qui estant Prestre de Rome, avoit assisté au Concile de Nicée au nom de Silvestre, & qu'il s'estoit encore trouvé à celui de Rome en 340. 'Il avoit certainement assisté à celui de Sardique. [Il s'agissoit en effet de l'Arianisme en ce temps-ci aussi-bien qu'au Concile de Nicée; & pour le Concile de Rome, il est aisé qu'Osius s'y soit trouvé, quoyque nous n'en ayons pas de preuves expresses.

1.p.47. Bar.353.§. 21 | Blond. prim.p. 111. Hil.fr.1.p. 19.

Mais quelque sujet qu'il eust de bien esperer de la force de Vincent, elle ne fut pas au-dessus des violences des Ariens,] 'qui avoient fait ordonner à Constance par un édit, que tous ceux qui ne signeroient point la condannation de S. Athanase, seroient bannis. On demanda qu'avant que d'exiger la condannation d'Athanase, on traitast la cause de la foy qui estoit bien plus importante: mais on le demanda en vain. Valens & ses complices voulurent que l'on commençast par contraindre les Evesques de condanner Athanase, n'ayant pas la hardiesse de vouloir disputer sur le point de foy. 'Les legats du Pape cedant au trouble de toutes les Eglises, comme ils l'écrivirent après, demeurerent d'accord d'acquiescer à la volonté des Orientaux, [& de condanner Athanase;] mais à condition qu'eux aussi condanneroient l'Heresie d'Arius: Ils firent cette offre par écrit. On mit l'affaire en deliberation: & après l'avoir bien examinée, on dit aux legats pour réponse, qu'on ne pouvoit condanner la doctrine d'Arius, qu'il falloit priver Athanase de la communion, que c'estoit la seule chose qu'on demandoit.

Sulp.S.l.2. p.159. Hil.fr.2.p. 42.

'Enfin Vincent n'ayant pû obtenir ni le Concile d'Aquilée, [ni la condannation d'Arius,] tomba avec les autres dans cette dissimulation, comme l'appellent Libere & S. Hilaire; & par sa chute accabla le Pape d'une douleur si sensible, qu'il ne souhaitoit plus rien que de mourir pour JESUS-CHRIST; de peur de passer pour le dernier des calomniateurs, & pour avoir consenti au violement de l'Evangile: c'est ainsi qu'il s'exprime luy-mesme. 'S. Athanase dit que Vincent & tous les autres Evesques d'Occident, souffrirent des contraintes, des injures, & des violences non communes, jusqu'à ce qu'ils eussent promis de ne plus communiquer avec luy. 'Il ne tomba pas néanmoins jusqu'au fond de l'abysme. Il rentra dans le camp de la verité, [& ayant effacé la honte de sa chute,] 'il merita encore qu'un celebre Concile dist de luy, Qu'il a honoré durant beaucoup d'années son Episcopat par une conduite irreprochable & sans tache, & que le Concile de Rimini ne peut pas estre legitime, puisque Vincent n'y a jamais consenti.

1.p.47. Ath.ap.11 p.691.b. Bar.353.§. 21. Thdrt.l.2. c.17.p.618. c.

1. Sulpice Severe parle en mesme temps du Concile de Beziers. Je croy néanmoins que c'est celui où S. Hilaire fut banni en 356.

ARTICLE L.

S. Paulin de Treves est banni: Libere demande à Constance le Concile de Milan.

[LA lascheté ne fut pas néanmoins universelle dans le Concile d'Arles.] 'S. Paulin y soutint la foy avec une constance merveilleuse, & merita l'exil par l'horreur qu'il y témoigna des Ariens, '& parce qu'il ne voulut point participer à l'hypocrisie & à la perte des autres. a Il avoit succedé à S. Maximin de Treves b dans le gouvernement de cette Eglise Metropolitaine des Gaules [dés l'an 349,] c auquel il envoya à S. Athanase la retractation d'Ursace & de Valens: Il estoit apparemment alors à Rome. [Ne voulant donc pas degenerer de la vertu de son predecesseur, ni se rendre indigne] d des titres que S. Athanase luy donne d'homme Apostolique, e d'excellent Evesque, f de Predicateur de la verité, f il s'opposa aux crimes des Ariens: g & lorsqu'on luy

Mar. & F. p.28. Hil.fr.1.p. 6. a Ath.in Ar.or.1 p. 291.b. b fol.p.831. c. c ap.2.p. 775.d | fol. p.816. d in Ar.or. 1.p.291.b.c. e fug.p.703. d. f Hil.in Const.l.2.p. 119.1.d. g Sulp.S.l. 2.p.157.

Digitized by Google

L'an de J.C. 353.

luy presenta le formulaire à signer, il declara qu'il consentoit à la condannation de Photin & de Marcel, mais qu'il ne pouvoit approuver celle d'Athanase. [L'on voit par cet endroit, que l'on faisoit aussi condanner Marcel,] ' quoique ce Concile n'eust point esté assemblé contre luy.

Hil. fr. 1. p. 27.

in Conf. l. 1. p. 114. 2. a. | a fr. 1. p. 6. | Note 42. | Ath. de fug. p. 703. d | sol. p. 842. b.

' On avoit usé de beaucoup de caresses pour gagner Paulin. a Mais une declaration si libre & si genereuse le fit juger indigne de l'Eglise par les Evesques, & digne de l'exil " par l'Empereur, sans qu'il eust commis d'autre crime, ' que de ne s'estre pas rendu Arien, & n'avoir pas voulu signer les calomnies & les impostures inventées contre Athanase. Hors cela il estoit entierement irreprochable.

Hil. in Conf. l. 1. p. 114. 2. a. | Note 43.

' Ainsi l'on priva l'Eglise de Treves de ce grand Prelat; & pour luy, il acquit " le premier [en Occident,] le titre de Confesseur, dans cette persecution publique & generale de l'Eglise, qui l'a fait appeller par S. Hilaire, un homme bienheureux dans ses souffrances.

Ath sol. p. 831. 832. | Hil. p. 114. 2. a. | Sulp. S. p. 169. 170 | Hier. chr. | Florent p. 796. | Bar. 31. aug. | V. Saint Martin §. 17. | Trev. an. l. 4. §. 209. a 10. p. 274. b §. 98. 99. p. 242. 243.

' S. Athanase raporte plusieurs particularitez de sa confession & de son exil: Mais comme il joint avec luy ceux qui furent bannis dans le Concile de Milan, [nous mettrons en ce temps-là ce qu'il en raporte. On ne peut pas dire en quel lieu il fut banni,] ' dautant que Constance s'efforça de lasser sa patience, en le faisant sans cesse changer d'exil jusques à sa mort. Il le relegua mesme en des lieux où l'on n'adoroit point le nom de Jesus-Christ, afin qu'il fust reduit ou à mourir de faim, ou à se nourrir des viandes corrompuës & profanées par l'Heresie abominable de Montan & de Maximille. [C'estoit] ' en Phrygie, où il mourut enfin l'an 358, selon la chronique de S. Jerôme. On en fait la memoire le 31 d'Aoust, ' auquel il est marqué dans les Martyrologes de S. Jerôme, dans Usuard, & dans les autres posterieurs, comme un saint Confesseur, mort en paix dans son exil. ' Son corps fut depuis raporté à Treves, & trouvé l'an 1071 dans une Eglise qui portoit son nom, bastie à ce qu'on pretend vers 390 par Felix de Treves, " qui avoit fait raporter son corps de Phrygie: ce qui n'est pas sans difficulté. ' Browerus dit des choses bien extraordinaires de son tombeau. b Il raporte aussi une Epitaphe de ce Saint, où il est dit qu'il eut la teste tranchée l'an 295 de l'Incarnation: [ce qui en détruit toute l'autorité.]

L'an de Jesus-Christ 354.

Bar. 353. §. 20. | Hil. fr. 2. p. 42. | c p. 41. | p. 42.

Voilà ce qui se passa à Arles à la fin de l'an 353, ou au commencement de 354. Mais la suite ne fut pas moins funeste que l'avoit esté ce commencement.] ' Car on somma publiquement tous les Evesques d'Italie de se soumettre au jugement des Orientaux; ' & on employoit la force pour les y contraindre. c On faisoit ces violences sous pretexte de faire la paix avec les Orientaux, comme si l'on eust pu faire aucune veritable paix avec ceux qui soutenoient ouvertement l'impieté d'Arius, ' & qui ne demandoient la condannation d'Athanase que pour établir cette Heresie.

1. p. 47. | p. 46. 47. | Bar. 353. §. 20. | 354 §. 8. & alii. | Hil. fr. 2. p. 39. 43. | p. 43 | Bar. 353. §. 20 | 354. § 8. | V. S. Eusebe de Verceil. | §. 8. | Hier. v. ill. c. 97. p. 297. b. | c.

' Libere ressentoit vivement la chute de Vincent, & on voit sa douleur bien depeinte dans une lettre qu'il écrivit à Osius, dont S. Hilaire nous a conservé l'extrait. [Il ne perdoit pas néanmoins courage. Il exhortoit ceux qui estoient encore debout, à demeurer fermes, comme il fit à l'égard de Cecilien Evesque de Spolete,] ' qu'il prie de ne se pas relâcher de ses bonnes intentions par l'exemple de Vincent. ' Il trouva quelque consolation dans la foy invincible de S. Eusebe de Verceil, & dans le courage de Lucifer Evesque de Cagliari en Sardaigne, qui vint s'offrir d'aller trouver l'Empereur pour luy parler de toutes choses selon la verité, & obtenir de luy le Concile que l'on souhaitoit. Le Pape receut son offre avec joie, ' & luy associa pour collegues de sa legation Pancrace Prestre, & Hilaire Diacre de Rome, ' à qui il donna une lettre pour Constance, digne d'un chef de l'Eglise, comme nous le marquerons " en un autre endroit. ' Il pria par une autre lettre S. Eusebe de Verceil de seconder ses legats. Il écrivit encore à Fortunatien [d'Aquilée] pour prier de travailler avec les autres à obtenir le Concile, de regler leur prudence par ses avis, & mesme de les assister de sa presence s'ils avoient besoin de luy. Il fait un grand éloge de cet Evesque: Car il dit qu'il ne craint point les hommes, qu'il n'espere que les recompenses éternelles, & qu'il a conservé sa foy mesme au peril de sa vie. ' Mais nous le verrons bien-tost se rendre indigne de tous ces éloges, abandonner la foy qu'il avoit si genereusement défenduë, se rendre le seducteur de ses freres, ' & devenir detestable à toute la posterité, selon l'expression de S. Jerôme, par la chute de Libere mesme dont il fut la cause. Il estoit d'Afrique. Nous avons vu comment il fut établi Evesque d'Aquilée à la place de Valens qui vouloit usurper ce siege. ' Il a écrit un petit commentaire sur l'Evangile, d'un style rustique [& sans ornement.]

ARTICLE LI.

Concile de Milan, où Constance fait quelques Confesseurs, & beaucoup de prevaricateurs: Les Eusebiens se declarent Ariens: Auxence est fait Evesque de Milan au lieu de S. Denys.

L'an de Jesus-Christ 355.

Thdrt. l. 2. c. 12. p. 605. a | Soz. l. 4. c. 9. p. 547. b. | a Sulp. S. l. 2. p. 159. 160. | Soz. p. 546. 547. | V. S. Eusebe de Verceil §. 4.

[Libere ne pouvoit manquer d'obtenir le Concile qu'il souhaitoit si fort:] ' Car les Eusebiens le demandoient aussi dans un dessein bien different, & avec une esperance bien mieux fondée d'en estre les maistres. a Le Concile " s'assembla donc à Milan, parce que Constance y estoit en l'an 355, [& apparemment dans les premiers mois de l'année.] ' On pretend qu'il y avoit plus de 300 Evesques d'Occident, & très-peu de l'Orient. [Mais on peut dire que tous les soldats de

Digitized by Google

de Constance estoient autant d'Evesques Eusebiens : Aussi S. Eusebe de Verceil fit long-temps difficulté d'y venir. On verra sur son histoire ce qui se passa en cette assemblée, laquelle merite encore mieux le nom de brigandage que le faux Concile d'Ephese.

Constance & ses Evesques ne travaillerent qu'à y faire signer la condannation de S. Athanase ; & bien loin de souscrire au symbole de Nicée, & de renoncer aux dogmes d'Arius, comme on les en pressa, ils ne songerent qu'à y établir l'Arianisme. Tout le peuple en témoigna sa douleur, ce qui obligea Constance à faire tenir le Concile, non plus dans l'Eglise, mais dans son palais. On publia sous le nom de ce Prince, un édit impie rempli du venin de l'Arianisme, pour voir de quelle maniere il seroit receu, & le peuple en témoigna une extrême horreur.

Cela n'empescha pas néanmoins Constance de vouloir obliger les Evesques à le signer avec la condannation de S. Athanase. Mais S. Denys qui estoit alors Evesque de Milan mesme, S. Eusebe de Verceil, Lucifer, & les deux autres legats de Rome Pancrace & Hilaire, s'opposerent à ce dessein avec une constance invincible, & souffrirent sans s'émouvoir tout ce qu'on peut attendre d'un Prince furieux & emporté. Il fut sur le point de leur faire souffrir le dernier supplice, & d'en faire des Martyrs ; mais il eut honte de cette violence, & se contenta de leur procurer le titre de Confesseurs en les releguant en divers endroits, dans le dessein d'augmenter la peine de leur exil, & en effet pour publier partout la honte de sa cruauté, la gloire des Confesseurs, & le triomphe que la verité remportoit sur l'Arianisme. Car ils furent receus par tous les peuples, non comme des criminels & des bannis, mais comme des victorieux & des défenseurs invincibles de la foy. S. Denys fut relegué dans la Cappadoce ou dans l'Armenie, où il mourut glorieusement avant la fin de la persecution ; Saint Eusebe à Scythople dans la Palestine ; & Lucifer à Germanicie dans la Syrie, pour y estre abandonnez à la cruauté de Patrophile & d'Eudoxe. On ne dit point où Pancrace & Hilaire furent envoyez.] 'Le dernier avoit esté déchiré à coups de fouët, pour satisfaire Ursace & Valens. Ath. sol. p. 836. d.

[Pour ce qui est des autres Evesques du Concile,] 'Socrate & Sozomene qui disent qu'ils se separerent sans rien faire sur la resistance des Confesseurs, [" semblent avoir cru que la pluspart estoient demeurez fermes dans la verité.] 'Mais la maniere dont Lucifer parle de ce Concile, s'accorde bien mieux avec ce que dit Rufin plus ancien qu'eux : 'Que la pluspart des Evêques y furent trompez ; que Denys, Lucifer, & Eusebe, furent [1] les seuls qui firent paroistre une lumiere & une force digne d'Evesques ; que les autres ne penetroient pas dans les mauvais desseins des Ariens, ou ne pouvoient se persuader ce que les plus éclairez leur disoient, que les Ariens ne demandoient la condannation de Saint Athanase, que pour ruiner la foy. 'Sozomene dit luy-mesme en un autre endroit, que le Saint y fut condanné de tout le monde, par crainte, par surprise, ou par ignorance, hormis de Denys, Eusebe, & Lucifer, ausquels il joint mal à propos Paulin & Rhodane.

Socr. l. 2. c. 36. p. 131. b | Soz. l. 4. c. 11. p. 551. d. | NOTE 44. | Lucif. de hær. p. 1050. & alibi. | Ruf. l. 1. c. 20. p. 147. | Soz. l. 4. c. 9. p. 547. a. b.

1. Il le dit aussi de quelques autres, mais qui n'estoient pas à Milan.

'S. Athanase nous assure que les Ariens appuyez de l'autorité de Constance, firent tout ce qu'ils voulurent dans ce Concile, aussi-bien que dans celui d'Arles. 'C'est pourquoi S. Hilaire l'appelle une Synagogue de méchans. ᵃS. Athanase dit encore que tous les Evesques d'Occident souffrirent une violence extraordinaire, de grandes contraintes, & des injures étranges, jusqu'à ce qu'ils eussent promis de renoncer à sa communion. 'Et Constance parlant à Libere, dit que le Concile & tout l'univers avoit condanné le Saint. [De sorte qu'il y a bien de l'apparence que cette condannation fut receuë presque par tous les Evesques du Concile. Mais pour l'édit de Constance, il se peut faire qu'il n'ait pas esté receu si universellement : au moins nous n'en voyons pas de preuve ; & mesme il ne paroist pas que l'on en ait si fort exigé la signature, depuis que le peuple eut témoigné hautement en avoir horreur.]

Ath. sol. p. 829. a. | Hil. in Const. l. 2. p. 119. d. | a Ath. ap. 1. p. 692. b. | Thdrt. l. 2. c. 13. p. 607. a. b.

'Saint Athanase nomme entre les Evesques qui avoient esté contraints d'abandonner son innocence, Fortunatien d'Aquilée, & Ereme de Thessalonique [successeur sans doute d'Aece, qui avoit assisté au Concile de Sardique. Le premier que nous avons vu estre si fort estimé par Libere, ne succomba pas d'abord.] 'Car on trouve qu'il envoya à divers Evesques une lettre, qui estoit apparemment celle du Concile de Sardique à Constance : Mais cela ne servit de rien [ni pour luy, ni pour les autres. Et aprés estre tombé par lascheté, il servit enfin luy-mesme à faire tomber ceux qui resistoient encore.]

Ath. ap. 1. p. 692. b. | Hil. fr. 1. p. 364.

'Saint Athanase témoigne néanmoins qu'outre S. Denys, S. Eusebe, & Lucifer, il y eut encore beaucoup d'autres Evesques, Prestres, & Diacres, qui aimoient mieux souffrir l'exil que de signer sa condannation, '& furent bannis avant Libere. ᵃEn d'autres endroits il dit qu'il y avoit eu beaucoup d'Evesques exilez pour ce sujet, tant d'Espagne que d'autres provinces, comme de l'Italie & des Gaules. [Nous verrons " autrepart qu'il y avoit eu plusieurs Ecclesiastiques releguez pour la foy avec S. Eusebe. Nous parlerons aussi de la persecution de quelques Evesques d'Italie, quand nous aurons vu celle du Pape Libere.

Ath. p. 592. a. b. | sol. p. 837. c. | a p. 842. a. | b | ap. 2. p. 807. a. | V. S. Eusebe de Verceil.

Je pense que selon ce que l'histoire nous en peut apprendre, ce fut premiérement dans ce Concile de Milan, que les Eusebiens se declarerent ouvertement pour les dogmes impies de l'Arianisme, & travaillerent à les faire recevoir par toute l'Eglise. Ils découvrirent donc enfin le dessein qu'ils avoient formé depuis tant d'années, & qu'ils avoient tasché de déguiser tant qu'ils ne s'estoient pas cru assez forts pour le faire réüssir. Ils avoient travaillé à effacer le Concile de Nicée par divers formulaires équivoques qui n'estoient ni Catholiques, ni ouvertement Ariens. Ils avoient fait tous leurs efforts

L'an de J.C. 355.

Lucif. de Ath. l. 2. p. 1051. c. d. | de hær. p. 1053. d | mori. p. 1098. b | Sulp. S. l. 2. p. 160.

pour accabler par divers pretextes les défenseurs de la foy de la Consubstantialité, & de la divinité du Verbe. Mais en cette occasion, ils ne se cacherent plus, selon ce que les auteurs en disent. Constance qui estoit leur organe,] ' osa soutenir que la secte d'Arius estoit Catholique ; ' & ils publierent sous son nom un édit impie qui contenoit tout le venin de l'Arianisme, pour obliger les Evesques à le recevoir. [Nous pouvons donc maintenant sans scrupule traiter ces ennemis de l'Eglise non plus d'Eusebiens, mais d'Ariens, puisqu'ils faisoient ouvertement profession de l'Arianisme ; & c'est le nom que nous leur donnerons dans la suite : Aussi-bien il n'y aura plus guere de necessité de les distinguer des anciens Ariens chassez de l'Eglise avec Arius par Saint Alexandre & par le Concile de Nicée.]

Sulp. S. p. 160. | Lucif. de Ath. l. 2. p. 1008. d. | *a* Ath. sol. p. 861. a. | *b* in Ar. or. 1. p. 290. c. | a. | Hil. in Aux. p. 122. 1. | Ath. ad Afr. 2. p. 941. a. | *c* sol. p. 861. | a lin Ar. or. 1. p. 290. c. | b. c. | Amb. de Spi. l. 3. c. 11. p. 261. f. | p. 262. | de fide, l. 2. c. 4. p. 143. l. | φιλο-πεάγ-μων.

' Dés que Constance eut privé l'Eglise de Milan d'un saint Pasteur en bannissant S. Denys, il eut soin d'y en faire substituer un autre [digne de luy, & non de Dieu.] ' Car celui qu'il choisit pour cela fut Auxence Arien, & ennemi de la foy de Nicée. *a* Il le fit venir exprès de la Cappadoce à Milan, *b* quoiqu'il n'y fust point du tout connu du peuple, & qu'il ne sceust pas mesme le latin : mais il savoit fort bien estre blasphemateur. ' C'estoit " un homme intriguant, un espion, un delateur, plutost qu'un Chrétien. ' Il avoit esté fait Prestre par Gregoire dans l'Eglise Arienne d'Alexandrie, quoiqu'il fist semblant de ne point connoistre Arius ; ' & il se rendit complice de beaucoup de crimes que commit cet usurpateur. *c* Ainsi il n'eut point d'autre merite pour estre élevé à cette charge, que son impieté ; & ceux qui l'y éleverent, ne le considererent ' que comme un homme capable d'estre l'accusateur, & le persecuteur des Evesques Orthodoxes. ' Il fit voir d'abord quel il estoit en s'emparant de l'Eglise de Milan avec la force des armes. ' Il effaça des livres de l'Eglise ces paroles de JESUS-CHRIST ; *Dieu est esprit.* [Et c'est peut-estre pour ce sujet que] ' S. Ambroise accuse les Ariens d'avoir corrompu les Ecritures.

Ath. sol. p. 837. b.

[Il y a quelque apparence que les Eglises de Verceil & de Cagliari furent traitées comme celle de Milan. Nous n'en avons pas néanmoins d'autre connoissance.] ' Mais quelque violence que l'on exerçast contre les Eglises, elles conserverent toutes la foy qu'elles avoient apprise [de leurs saints Evesques.] Les Ariens purent les faire soupirer dans la privation de leurs Pasteurs, qu'elles souhaitoient toûjours de revoir ; mais ils ne purent les empescher de connoistre tous les détours de leur Heresie pernicieuse, & de la fuir comme un serpent.

ARTICLE LII.

Idée generale de la persecution de l'Eglise par Constance, tirée de S. Athanase.

[LA persecution de Libere, d'Osius, & de S. Athanase, furent les suites & les effets du Concile de Milan. Mais avant que d'entrer dans ce particulier, il est à propos de donner une idée generale de la persecution que les Ariens firent à l'Eglise sous l'autorité de Constance,]

Ath. sol. p. 829. 830. a. | p. 854. d | Hil. fr. 2. p. 5. | *a* Ath. sol. p. 855. b. | p. 846. c. | de syn. p. 871. b. | sol. p. 830. a. b. | V. sont. tre S. &c.

' tantost par eux-mesmes en abusant insolemment du credit qu'ils avoient à la Cour, tantost en rendant & l'Empereur & ses officiers les ministres de leur propre passion. ' Car cette Heresie n'estoit appuyée que sur la puissance des hommes, & non sur la force de la verité. *a* Constance qu'elle reconnoissoit pour son chef dans la guerre qu'elle declaroit à JESUS-CHRIST, [" & qui estoit un esprit aussi vain que foible & leger,] ' faisoit tout ce que vouloient les Evesques Ariens, parce qu'ils luy disoient tout ce qu'il vouloit, ' & ne faisoient pas scrupule de luy attribuer l'éternité, eux qui la contestoient au Fils de Dieu. ' Ils l'obligerent à mander divers Evesques, afin que la presence & la vuë du Prince les fist trembler. Ils luy faisoient écrire à d'autres des lettres de menace sur diverses accusations calomnieuses qu'ils inventoient eux-mesmes, afin de les intimider, & de leur faire abandonner la verité qu'ils défendoient. C'est ainsi que Constance partie par menaces, partie par promesses, contraignit un très-grand nombre d'Evesques de declarer qu'ils ne communiqueroient plus avec Athanase. Ceux qui alloient le trouver n'avoient pas la liberté de le voir, & on ne leur donnoit aucun repos, ni aucune permission de sortir mesme de leur logis, jusqu'à ce qu'ils eussent signé la condannation de cet Evesque ; & ceux qui le refusoient estoient bannis. Il en usoit ainsi, parce qu'il voyoit que tout le monde avoit horreur de son Heresie : [& comme l'orgueil dont il estoit plein, l'empeschoit de voir son égarement dans cette condannation generale,] plus il se voyoit condanné, plus il employoit de violences pour grossir le petit nombre de ses Ariens, & pour assembler une foule, [non d'Evesques, mais] de noms, s'imaginant par là pouvoir accabler Athanase comme un homme condanné de tout le
c. monde, ' & procurer à l'impieté des Ariens dont il estoit le protecteur, quelque apparence favorable, comme s'il luy eust esté aussi facile de changer la verité, que de pervertir les hommes.

p. 829. b.

[Sa Cour ne fut pas le seul lieu où il exerça sa tyrannie.] ' On envoyoit par toutes les provinces des ordres de l'Empereur, & on voyoit courir de ville en ville des secretaires & des officiers de la Cour, pour porter les menaces que l'on faisoit aux Evesques & aux Magistrats, s'ils n'obéissoient au Prince. Car il vouloit que les Evesques entrassent dans la communion des Ariens, & signassent la condannation d'Athanase, s'ils ne vouloient
c. se resoudre au bannissement, ' & à voir leurs peuples chargez de chaines, couverts d'affronts & de plaies, & reduits à
b. d. la perte de leurs biens : ' & les Magistrats estoient obligez d'employer toute leur autorité pour faire obéir & les Evesques
c. & les peuples. ' Ces ordres furent executez avec d'autant plus de chaleur, que ceux qui les portoient avoient avec eux des Ecclesiastiques d'Ursace & de Valens, qui

Digitized by Google

qui animoient tout le monde, & ne manquoient pas de déferer à l'Empereur les Magistrats qui faisoient paroistre quelque froideur.

'On vit donc alors, selon la parole de l'Evangile, un grand nombre d'Evesques trainez devant les Magistrats & devant les Rois. 'Et là, on leur disoit : „Ou „signez, ou abandonnez vos Eglises ; „car l'Empereur ordonne que vous soyez „déposez.„ c. d.

'Après tant de violences contre les Oints du Seigneur, Constance n'estoit touché d'aucun regret ni d'aucun remors ; & il s'endurcissoit au contraire de plus en plus comme Pharaon. Ce qui est encore plus étonnant, [c'est qu'il affectoit de passer pour avoir de la douceur & de la bonté.] Et en effet, dans le temps mesme qu'il traitoit ainsi les Evesques, s'il arrivoit que d'autres personnes fussent condannées pour des meurtres, des seditions, ou autres choses semblables, il leur pardonnoit au bout de quelques mois, dés qu'il se trouvoit quelqu'un qui parloit pour eux. Mais à l'égard des serviteurs de Jesus-Christ, au lieu de les relascher comme les autres, 'il augmentoit mesme la rigueur de leur exil, & sembloit avoir formé le dessein d'estre éternellement leur persecuteur, comme s'il eust voulu imiter Pilate qui crucifioit Jesus-Christ en mesme temps qu'il délivroit Barabas : Et cela faisoit dire qu'il aimoit les uns parce qu'ils luy ressembloient, & qu'il haïssoit les autres parce qu'ils estoient fidéles à Jesus-Christ. 'Ce n'est pas qu'il ne se repentist quelquefois de ce qu'il avoit ordonné [contre la justice :] Mais il se repentoit ensuite de son repentir mesme, & s'emportoit plus que jamais : & après cela, il s'affligeoit encore de s'estre ainsi emporté. Mais ne pouvant trouver de remede aux maux qu'il avoit faits, il ne faisoit que découvrir la foiblesse de son esprit & de son jugement. Car il estoit entierement dominé & comme enchanté par des personnes qui ne luy permettoient pas de rien faire de juste & de raisonnable, '& qui ne songeoient qu'à abuser de sa facilité pour se donner la joie de faire regner leur Heresie. Ainsi il estoit d'une part digne de pitié de servir de jouet aux autres, & se rendoit de l'autre digne de la condannation des feux éternels, parce qu'il abandonnoit l'honneur des Evesques & l'interest de l'Eglise à des impies. p.856.a. b. p.857.a. b.

'Tout Evesque qui ne plaisoit pas aux Ariens estoit aussi-tost enlevé de son Eglise, comme coupable de tout ce qu'il leur plaisoit de luy imputer, condanné par l'Empereur, relegué en un autre pays. 'En mesme temps on en cherchoit un autre qui voulust bien estre le disciple de leur Heresie, & on l'envoyoit prendre la place de celui qu'on avoit chassé. Ainsi par un renversement étrange, Constance ostoit aux peuples ceux qu'ils aimoient, parce qu'ils en connoissoient l'innocence ; '& il leur envoyoit de bien loin avec des ordres Imperiaux & des troupes de soldats, des hommes qu'ils ne connoissoient point, & qu'ils ne vouloient point avoir. Après cela, des Chrétiens estoient reduits à haïr celui qu'ils aimoient, celui qui les avoit instruits, celui qui avoit esté leur pere dans la pieté ; & à aimer au contraire celui qu'ils ne vouloient point dutout avoir, & à confier leurs enfans à un homme dont ils ne connoissoient ni la vie, ni la conduite, & dont on n'avoit jamais entendu parler. p.811.a.b. b. c.

'On peut assez juger combien toutes les villes estoient en mesme temps pleines de tumulte & d'effroi, durant que d'un costé on enlevoit les Evesques, & que de l'autre les peuples témoignoient leur douleur par leurs gemissemens & par leurs larmes. Les Magistrats des villes voyoient ces maux, & estoient contraints de s'en rendre les ministres au lieu d'y pouvoir remedier, à cause des menaces terribles que leur faisoit Constance, & des amendes ausquelles on les condannoit, s'ils ne contraignoient pas leurs Evesques à signer. Ainsi ils faisoient encore plus de mal qu'on n'en exigeoit d'eux, de peur qu'on ne les crust amis de l'Evesque. 'Mais la plus grande misere estoit lorsqu'on leur envoyoit un faux Evesque au lieu du legitime. Car il falloit s'attendre à tout si on refusoit d'obéïr, & on ne voyoit que confiscations, qu'outrages, que toutes sortes de violences, contre ceux qui ne vouloient pas prendre un loup pour un Pasteur. 'Beaucoup de personnes pour éviter deux extrêmitez si fascheuses, s'enfuirent dans les deserts. 'Ainsi Constance en chassant les Evesques, & faisant donner les Eglises à des [usurpateurs & des] impies, ruinoit les assemblées Ecclesiastiques, & empeschoit les peuples, autant qu'il estoit en luy, d'offrir à Dieu leurs prieres, & de pratiquer les autres devoirs de la pieté. p.829. p.811.b.c. p.811.d. p.855.c.

'Quiconque s'opposoit aux Ariens, estoit aussi-tost trainé devant le Gouverneur ou le General de l'Armée. 'Leur impieté faisoit perdre la foy aux Evesques par la crainte d'estre dépouillez de leur dignité, de leurs privileges, & de leurs richesses : Et les autres affoiblis par la lascheté des Evesques, dont la force les devoit soutenir, commençoient aussi à craindre de perdre des biens perissables que la mort leur devoit bien-tost ravir. 'Quand elle se voyoit refutée par les discours, elle s'irritoit au lieu de ceder, & s'efforçoit d'entrainer par la violence, par les coups, & par les prisons, ceux qu'elle ne pouvoit persuader par ses faux raisonnemens. 'Ainsi la crainte de la proscription precipitoit les riches dans l'Heresie, & l'autorité qu'elle avoit de jetter dans les prisons, faisoit tomber les pauvres dans le mesme abysme. p.854.d. Bar.356.§.99. Ath.fol.p.855.a. Bar.356.§.100.

ARTICLE LIII.

Les Ariens souffrent tout, hors la verité.

'Il n'y avoit point [de Catholique] qui ne ressentist l'atteinte des calomnies, qui ne fust exposé aux embusches de ces ennemis declarez de Jesus-Christ, & que Constance ne condannast au bannissement quand ils en avoient esté les delateurs. Jamais il ne refusa Ath.fol.p.846.a.

refusa à ces Heretiques une audience favorable, quelque deraisonnables que fussent leurs discours; & jamais au contraire il ne voulut oüir aucun de ceux qui parloient contre eux. Il n'y avoit alors 1 point d'Eglises qui adorast JESUS-CHRIST en liberté, parce qu'elles ne le pouvoient sans s'exposer aux plus grands dangers; & celles mesme qui usoient de déguisement & de dissimulation, estoient b. toûjours dans la crainte. 'Ainsi ce Prince a rempli, autant qu'il a pû, toute la terre ou d'impieté, ou d'hypocrisie. Car s'il y avoit en quelque endroit un homme de pieté & un amateur de JESUS-CHRIST, (& il y en avoit plusieurs partout,) il estoit obligé comme les anciens Prophetes & le grand Elie, de se cacher à tout le monde, à moins qu'il ne rencontrast un Abdias, & un homme sûr & ami de la verité: Et ces personnes estoient reduites [pour l'ordinaire] ou à s'enfermer dans les antres & dans les cavernes, ou à demeurer errantes & vagabondes dans les solitudes. [On ne pouvoit pas mesme excuser l'animosité des Ariens comme celle des Juifs, en disant que c'estoit un zele de Dieu, p. 819. c| 854. d. quoique non éclairé par la science.] 'Car ils laissoient à toutes les Sectes & à toutes les Heresies, qu'un Saint appelle les petites sœurs de l'Arianisme, une liberté toute entiere de blasphemer contre le Seigneur. Les veritables Chrétiens éprouvoient seuls l'ardeur du zele de ces pretendus défenseurs de la foy, qui ne pouvoient souffrir qu'on parlast de JESUS-CHRIST, selon les sentimens de la pieté & de la foy Orthodoxe.

p. 810. d. 'Ils ne se condannoient pas moins par l'indifference qu'ils avoient pour la morale de l'Evangile. Car quiconque estoit ami des Ariens & complice de leur Heresie, quoique d'ailleurs il fust coupable p. 811. a. d'une infinité de crimes, '& qu'il en fust convaincu par des preuves & des demonstrations toutes visibles, il ne laissoit pas d'estre consideré parmi eux comme un homme de merite, & de devenir en un instant intime ami de l'Empereur, sans avoir d'autre recommandation auprès de luy que sa seule impieté. Il estoit comblé de richesses, & obtenoit une liberté toute entiere de faire ce qu'il luy plaisoit, sans craindre les Magistrats.

a. b. 'Mais au contraire, quiconque reprenoit leur impieté, & travailloit sincerement pour les interests de JESUS-CHRIST, quoique sa conscience ne luy reprochast aucun peché, quoique sa vie fust entierement pure, ils inventoient quelque calomnie contre luy; & aussi-tost sans que personne se portast contre luy pour accusateur, [sans aucune autre forme de justice,] on ne manquoit point de le bannir comme convaincu des crimes qu'il leur avoit plu de luy imposer, tantost d'avoir dit des injures contre le Prince, d. tantost d'avoir blasphemé le nom de Dieu. 'Pour eux, quoy qu'ils fissent, on n'en portoit pas mesme de plaintes devant les juges: ou si on le faisoit, l'affaire demeuroit étoufée. Que si quelquefois on ne pouvoit se dispenser de rendre quelque sorte de jugement, ce n'estoit p. 812. a. que pour prononcer en leur faveur; '& l'accusateur, quelque fortes que fussent ses preuves, se trouvoit toûjours plus maltraité que l'accusé.

1. Je ne sçay pourquoy il y en a qui trouvent cette expression de S. Athanase trop generale.

[Cependant la justice de Dieu punissoit par là les Ariens d'une effroiable ma- a. niere.] 'Car cette liberté qu'ils avoient de pecher, faisoit que tous ceux de cette Secte estoient pleins de souillures, selon l'expression de S. Athanase: & il n'y en avoit point de plus souillez que leurs faux Evesques. Aussi lorsque quelqu'un de ce parti vouloit s'élever à l'Episcopat, [car il estoit digne des Ariens de le vouloir,] on ne luy representoit point avec S. Paul, qu'il faut que l'Evesque soit irreprochable, mais on se contentoit que ses sentimens fussent contraires à la doctrine de JESUS-CHRIST. On luy disoit, [sinon de paroles, au moins d'actions,] qu'il n'avoit que faire de se mettre en peine de ses mœurs, & que pourvû qu'il eust du zele pour l'Heresie, il estoit assuré d'estre bien soutenu, & d'acquerir mesme l'amitié du Prince.

ARTICLE LIV.

Idée de la mesme persecution, tirée de S. Hilaire.

[CE que nous avons dit jusqu'ici de la persecution de l'Eglise par Constance, n'est presque tiré que des propres paroles de S. Athanase. S. Hilaire n'en Hil. in Const. l. 1. p. 113. 1. d. parle pas avec moins de force.] 'Car après avoir regretté le temps de Neron & de Dece, comme plus favorable aux défenseurs de la verité, [il ajoute ces paroles pleines de feu, mais d'un feu allumé dans son cœur par la charité qui a esté sa vertu propre, & par un zele de la verité aussi ardent que le nostre est froid.]

a. c. „'Je vous dis, Constance, (car il „s'adresse à luy-mesme,) ce que j'au„rois dit à Neron, à Dece, & à Maxi„mien: Vous combatez contre Dieu; „vous vous emportez contre l'Eglise; „vous persecutez les Saints; vous hais„sez ceux qui preschent JESUS-CHRIST; d. „vous abolissez la Religion; 'vous en„levez avec la cruauté d'un tyran, non „les biens de la terre, mais ceux du ciel. „Voilà ce que je vous dis, comme je „l'aurois dit à ces ennemis declarez de „JESUS-CHRIST; & voici ce qui est „pour vous en particulier.

d. „'Vous vous pretendez Chrétien; & „vous estes un nouvel ennemi de JE„SUS-CHRIST: Vous prevenez l'Ante„christ; & vous operez déja ses secrets „& ses mysteres: Vous établissez des ar„ticles de foy, & vous vivez contre les „regles de la foy: Vous faites le docteur „pour introduire des maximes profanes, „au lieu de vous rendre disciple pour ap„prendre la pieté: Vous donnez des „Eveschez à ceux de vostre Secte: Vous „ostez les bons Pasteurs, pour en met„tre de méchans: Vous enfermez les „Prelats de Dieu dans vos prisons: Vous „employez vos armées pour épouvanter „l'Eglise.

Digitized by Google

„ l'Eglise. Vous assemblez des Conciles „ pour obliger les Occidentaux d'estre des „ impies. Vous fomentez avec adresse „ les dissentions des Orientaux. ' Vous c. „ troublez ce que nous avons receu de
1. „ l'antiquité, & [1] vous inventez des nou- „ veautez profanes.

„ ' Vous faites les choses du monde c. „ les plus cruelles, sans vous charger de „ la haine de nous procurer des morts „ glorieuses. Par un triomphe nouveau „ & inouï jusques à present, vous vous „ servez du diable mesme pour rempor- „ ter la victoire. Vous estes persecuteur, „ & vous ne faites point de Martyrs. Ne- „ ron, Dece, Maximien, nous avons de „ plus grandes obligations à vostre cruau- „ té, puisque c'est par vostre moyen que „ nous avons vaincu le diable. Le sang „ des bien-heureux Martyrs a esté recueilli
&c. „ avec honneur par toute la terre; & "les „ miracles qu'ils font, justifient les re- „ spects que nous leur rendons.

„ ' Mais vous qui estes plus cruel que c. „ tous ces anciens tyrans, vous nous fai- „ tes plus de mal qu'eux; & vous ne nous „ laissez pas seulement lieu de nous excu- „ ser dans les fautes que vous nous faites
2. „ commettre. [2] Vous vous insinuez adroi- „ tement sous pretexte de nous caresser. „ Vous nous tuez en nous faisant embras- „ ser vostre pieté. Vous consommez l'im- „ pieté, ' en vous vantant faussement de p. 114. 1. 2. „ confesser Jesus-Christ. Vous étei- „ gnez la foy de Jesus-Christ : „ Et avec cela, vous ne laissez pas du „ moins aux miserables les excuses qu'ils „ pourroient alleguer en representant leurs „ supplices devant le juge éternel, en „ montrant quelques cicatrices de leurs „ membres déchirez, & en trouvant dans „ la foiblesse de leurs corps, la justifica- „ tion de ce qu'ils pourroient n'avoir fait „ que par une necessité pressante. Vostre
3. „ persecution est si maligne, [3] que ceux „ qui tombent n'ont rien qui diminuë leur „ faute, pour leur en faire obtenir le par- „ don; & que ceux qui souffrent le plus „ constamment, ne peuvent arriver au „ Martyre. Le demon vostre pere qui sçait „ l'art de faire mourir les hommes, vous „ a enseigné à vaincre sans beaucoup com- „ batre, à égorger les hommes sans épée, „ à persecuter sans porter le nom infame „ de tyran, à haïr sans qu'on vous soup-
sine intelligentiâ. „ çonne de haine, à mentir "sans que „ l'on s'en apperçoive, à faire des pro- „ fessions de foy sans avoir de foy, à ca- „ resser sans avoir de bonté, à faire ce „ que vous voulez, sans qu'on sache que „ vous le voulez.

„ ' Nous vous reconnoissons, ô loup d. „ ravisseur, sous la peau de brebi dont „ vous vous couvrez. Vous honorez le „ sanctuaire de Dieu avec l'or de vostre „ Etat; & vous presentez à Dieu malgré „ luy, ce que vous avez pris dans les „ temples des demons, ou ce que vous „ avez confisqué par des édits, ou ce que „ vous avez tiré par la force des tour- „ mens. Vous presentez aux Evesques les „ mesmes baisers dont Jesus-Christ „ a esté trahi. Vous baissez la teste pour „ recevoir leur benediction, afin de fou- „ ler la foy sous vos piez. ' Vous les fai- „ tes manger à vostre table, comme Ju- e. „ das mangea à celle de Jesus-Christ „ pour le trahir ensuite. Vous remettez „ en leur faveur le cens & le tribut, que „ Jesus-Christ a payé luy-mesme „ de peur d'exciter du scandale. Vous „ leur relaschez les imposts, afin d'invi- „ ter les Chrétiens à renier leur divin „ Maistre; & vous leur cedez vos droits, „ afin de leur faire perdre les biens de „ Dieu. Voilà quelle est la fausse peau de „ brebi dont vous vous couvrez.

„ ' Mais maintenant écoutez, ô loup c. „ ravisseur, les fruits de vos œuvres. Je „ ne dirai que ce qui s'est passé dans l'É- „ glise, & je ne parlerai de vostre tyran- „ nie qu'à l'égard des entreprises que vous „ faites contre Dieu. On se plaint partout „ que vous avez privé de l'Episcopat des „ Prelats que personne n'osoit juger cou- „ pables; qu'on voit encore aujourd'hui „ des ministres de l'Eglise au nombre de „ ceux qui sont condannez aux mines; „ & qu'ils portent sur le front les mar- „ ques honteuses que vous y avez fait gra- „ ver. ' Toutes les villes & tous les peu- „ ples d'Orient souffrent les maux de la 1.2. „ guerre que vous leur faites, ou trem- „ blent dans la crainte de les souffrir. Vous „ avez tourné toutes vos armées contre „ la foy de l'Occident; & toutes vos „ troupes ont esté employées contre les „ brebis de Jesus-Christ. „ S. Hilaire joint à cela diverses cruautez particulie- res exercées contre les Eglises d'Alexan- drie, de Treves, de Milan, de Rome, & de Toulouse, & il finit par ces paroles fou- „ droyantes : „ 'Si ce que je dis est faux, c. „ vous estes une brebi de Jesus-Christ: „ Mais si je n'ay rien dit que ce que vous „ avez fait, & ce que tout le monde sçait „ que vous avez fait; si je n'ay rien avan-
maledictâ. „ cé qui ne soit aussi vray qu'il est "horri- „ ble & criminel, vous estes [un loup &] „ un antechrist. „

[On voit par ces endroits de S. Hilaire, que Constance n'employoit pas seulement la cruauté du lion pour vaincre les serviteurs de Jesus-Christ, mais qu'il y joignoit les artifices du serpent pour les tromper.' C'est ce que le mesme Pere dit en un autre lieu en ces termes.

„ 'Nous avons maintenant à combatre p. 112. 1. 6. „ contre un persecuteur qui veut nous „ surprendre, contre un ennemi qui nous „ flate, contre Constance [qui porte le „ nom de Chrétien, &] qui est un an- „ techrist, qui ne nous déchire point le „ dos à coups de fouets, mais qui nous „ flate & nous caresse; qui ne nous fait „ point acquerir la vie de l'ame par des „ proscriptions, mais qui nous enrichit afin „ de nous donner la mort; qui ne nous trai- „ ne point en prison, pour nous donner „ la

1. *profanus novorum es :* autrement; *Vous cherchez des sens profanes dans ce qui a esté établi de nouveau*, c'est-à-dire dans le mot de Consubstantiel.

2. *ou bien*, Vous vous glissez, [comme un serpent;] vous nous caressez pour nous tuer; vous consommez l'impieté par une apparence de pieté. *En ce sens, il faudroit lire*, subrepis : nomine blandientis occidis : specie religionis impietatem peragis.

3. qu'on peche sans meriter le pardon, & qu'on souffre sans estre Martyr.

Digitized by Google

„la liberté [des enfans de Dieu,] mais „qui nous comble d'honneurs dans son „palais pour nous rendre esclaves du demon;] 'qui ne nous tourmente point „les costez avec les ongles de fer, mais „qui s'empare de nostre cœur; qui ne „nous tranche point la teste avec une „épée, mais qui fait mourir nostre ame „avec de l'or; qui ne nous menace pas „publiquement de nous jetter dans le feu, „mais qui allume secretement les flammes de l'enfer pour nous bruler; qui ne „s'engage point à combatre de peur d'estre vaincu, mais qui nous flate pour „nous dominer; qui confesse Jesus-Christ pour le renier; qui travaille „à réünir les esprits afin d'empescher la „paix; qui étouse les Heresies, afin qu'il „n'y ait plus de Chrétiens; qui honore les „personnes consacrées à Dieu, afin qu'il „n'y ait plus d'Evesques; qui bastit des „Eglises, afin de détruire la foy; qui ne „parle que de vous, ô mon Dieu, qui a „continuellement vostre saint nom dans „la bouche, & qui fait absolument toutes choses, afin que ceux mesmes qui „savent que vous estes Dieu ne croient „pas que vous soyez Pere.„

ARTICLE LV.

Remarques de Lucifer & de quelques autres sur la mesme persecution.

Lucif. de Ath. l. 1. p. 999. c 1 2. p. 1008. a 1 Mori. p. 1099. c. 'Lucifer de Cagliari nous assure, aussi-bien que S. Hilaire, que les mines, les prisons, & les exils, pouvoient à peine contenir les Chrétiens que Constance y envoyoit. Il le dit pour faire voir à ce Prince mesme qu'il rendoit par là inutiles toutes les bonnes œuvres qu'il pouvoit faire. p. 999. c. „'Comment pretendez-vous, lui dit-il, donner la liberté & le repos à ceux qui „sont brisez, comme Isaïe nous l'ordonne, vous qui brisez vous mesme les „serviteurs de Jesus-Christ par tant de „sortes de gesnes, & qui les privez tous les „jours de la liberté & du repos? Dieu „peut-il agréer vos aumosnes & le pain „que vous distribuez aux pauvres, pendant que vous faites endurer les plus „cruels tourmens de la faim à ceux qui „sont consacrez au culte [non de vostre „éternité, mais] de la sienne? Quand „vous feriez entrer dans vostre maison „ceux qui sont sans logement, Dieu daignera-t-il regarder ce service que vous „pretendez luy rendre, durant qu'il verra „des serviteurs de sa gloire chassez [non „de vostre maison, mais] de la leur propre, & bannis [par vos ordres,] parce „qu'ils ne veulent pas recevoir l'idolatrie „dont Arius est l'auteur, & vous le défenseur? d. 'Quand vous aurez vétu ceux „qui estoient nuds, pensez-vous pour cela „estre agréable à Dieu; vous qui dépouillez ses serviteurs de leur patrimoine, „& qui offrez de le leur rendre, pourvu „qu'ils condannent la foy des Apostres, „& qu'ils reçoivent celle d'Arius? mori. p. 1099. c. 'Vous „dépouillez, vous proscrivez ceux qui „s'opposent à vos artifices. Après les „avoir releguez [dans les deserts,] vous „leur faites encore souffrir la faim, la „soif, la nudité; & vous ne voulez pas „mesme qu'ils soient assistez par les aumosnes des autres. Vous allez jusqu'à „employer l'épée contre des innocens, „jusqu'à leur oster la vie par divers supplices; & après les avoir déchirez durant leur vie, vous ne souffrez pas mesme qu'on donne la sepulture à leurs „corps.„

[La force que les Saints témoignoient au milieu de tant de persecutions, venoit de Dieu seul, & non d'eux, comme nous l'apprenons encore de ces paroles du même auteur.] c. '„Après tant de tourmens „que nous avons déja endurez, nous attendons à tous momens que vous y en „ajoutiez de nouveaux. [Nous sommes „disposez à tout.] Augmentez nos peines, envoyez-nous des officiers plus „impitoyables, choisissez des boureaux „plus cruels;„ [decernez de plus grands supplices contre les fideles soldats de Jesus-Christ qui desobeïssent à vos édits impies; armez vostre colere de toute vostre puissance,] „afin que par la vigueur de la foy, que la misericorde de „Dieu nous donne, nous foulions aux „piez vos menaces, vos tourmens, & „les morts les plus cruelles. [Donnez à „vos bourreaux] le pouvoir d'employer „contre nous les épées, les croix, les „feux, de déchirer nos membres, & jusques à nos entrailles mesmes, par des „supplices nouveaux & inouïs; nous serons toûjours ce que nous sommes. „Nous avons esté jusques ici invincibles „par la force du Seigneur, & nous le serons encore à l'avenir par la mesme „force. Car ce n'est pas nous qui triomphons de vostre fureur: c'est celui dont „le secours nous soutient, dont la puissance nous conserve. Et qui estes-vous „pour pretendre nous ravir les biens que p. 1106. a. „le Tout-puissant nous a donnez? 'Vous „avez fait contre nous tout ce qui a esté „en vostre pouvoir; & vous n'avez pu „néanmoins vaincre la foy des Chrétiens, p. 1105. a. „parce qu'elle est invincible. 'La verité „demeure toûjours victorieuse & de vous „& de celui qui fait contre elle tant d'efforts par vous: [Elle est toûjours victorieuse,] parce qu'elle n'a besoin que p. 1106. a. „d'elle-mesme pour vaincre. 'Vous voyez „dans la force de nostre foy quelle est „sa puissance, & vous devez voir en même temps quels supplices cette verité „offensée par vostre erreur & par vostre „cruauté, vous fera souffrir un jour.„

[Nous ne pouvons mieux finir cette idée de la persecution de Constance, que p. 1109. 1110. par ces autres paroles de Lucifer.] '„Je „ne me mets pas en peine de savoir quel „sera le genre de mon supplice, mais „quelle en sera la cause. Vous estes en „colere contre moy, & vous ne considerez pas quel est le sujet de vostre colere. S'il est juste, ma faute sera mon „tourment plutost que ma peine. Mais „s'il est injuste, la croix où vous m'attacherez, "sera plus pour vous que &c. „pour moy. Qu'importe de quelle maniere je meure? Que vostre cruauté „choisisse quel supplice il lui plaira. Qu'au „lieu d'un, elle m'en fasse souffrir cent „mille: Tout l'effet qu'ils auront à mon „égard,

Digitized by Google

„égard, sera de me faire entrer par la „mort à la gloire & à l'immortalité : Je „ne puis qu'aimer un chemin qui mene „à une fin si heureuse.„

'S. Gregoire de Nazianze reproche aussi aux Ariens quelques-unes des cruautez qu'ils avoient commises durant la persecution. „Est-ce moy, leur dit-il, qui ay „fait bannir de leur pays des personnes „illustres par leur pieté, & qui les ay li„vrez à des hommes ennemis de toute „justice, afin qu'on les tinst enfermez „comme des bestes farouches dans des „cachots sans lumiere : & ce qui est en„core plus cruel, separez les uns des au„tres ; afin qu'on leur y fist souffrir le „supplice de la faim ou de la soif, en ne „leur donnant de la nourriture que par „mesure, & par de petites ouvertures „[qui leur laissoient à peine un peu d'air;] „afin qu'on ne leur laissast pas mesme la „liberté d'estre vus par ceux qui ne vou„loient leur témoigner que quelque com„passion de leurs maux? Et qui estoient „ceux que vous traitiez de la sorte? C'é„toient des personnes dont le monde n'é„toit pas digne. Est-ce ainsi que vous ho„norez la foy?„ Naz.or.25. p.434.b.c.

[Nous avons vu en parlant de l'exil de S. Eusebe de Verceil, l'adresse maligne de Constance, qui releguoit les Confesseurs en des pays differens pour les faire souffrir davantage.] 'Le mesme S. Eusebe se plaint que les Ariens encherissoient sur la persecution des idolâtres, en ne souffrant point qu'on visitast ceux qu'ils faisoient mettre dans les prisons, & leur refusant une consolation que les juges seculiers & les boureaux mesmes accordoient à des voleurs. „Mais ce qui est, „dit-il, de plus honteux & de plus sen„sible à l'Eglise, c'est que ce sont des „Chrétiens qui persecutent des Chrétiens. „Nous sommes emprisonnez par ceux „qui doivent ouvrir les prisons. Nous „souffrons violence de ceux qui doivent „avoir appris de l'Evangile à souffrir eux„mesmes pour la justice. On ravit le bien „d'autrui, & ce sont ceux qui ont lu „dans la loy de Dieu, qu'ils ne doivent „pas redemander le leur propre quand „on l'emporte.„ Bar.356.§. 99.

'Certes un payen parlant des divisions qui estoient en ce temps-ci dans l'Eglise, a eu quelque raison de dire : Qu'on voyoit par experience qu'il n'y a point de beste si cruelle à l'homme, que les Chrétiens le sont la pluspart les uns aux autres. Nous avons raporté * autrepart 'la maniere si forte & si judicieuse dont le mesme auteur condanne l'inquietude & la vanité de Constance, qui en voulant que la Religion mesme dependist de sa fantaisie, avoit rempli de confusion & de dispute la simplicité du Christianisme : Ce qui avoit mesme fait tort à l'Etat. Amm. l. 22.p.209.a. V. Constance §. 62. l.21.p.203. b.

'S. Gregoire de Nazianze represente amplement avec toute la force de son éloquence, le tort que faisoient à l'Eglise toutes ces disputes, par lesquelles les Heretiques violoient la simplicité de la foy; combien elles estoient prejudiciables non-seulement à la pureté de la doctrine, mais encore à la sainteté des moeurs ; qu'elles faisoient perdre aux peuples le respect envers les Prelats ; & qu'elles éteignoient la charité qui doit unir tous les Fidéles entre eux. 'Il remarque que cette guerre intestine servoit aux payens de matiere de divertissement & de railleries dans les places publiques, dans les festins, & mesme jusque sur les theatres, où l'on jouoit publiquement la Religion Chrétienne parmi les autres sujets dont on traite dans ces lieux infames. Naz. or. 1. p.33.34. &c. p.35.

ARTICLE LVI.

Dieu soutient sa verité malgré toute la puissance de Constance & des Ariens.

[APrès ce que nous venons de representer de la puissance & de la tyrannie de l'Heresie Arienne, il ne faut pas s'étonner si S. Hilaire dit] 'qu'elle avoit fait un ravage horrible dans toutes les provinces de l'Empire, a & que c'estoit la seule doctrine " que l'on osast prescher publiquement. 'S. Athanase dit aussi qu'il n'y avoit que l'Egypte seule où la foy Orthodoxe s'enseignast partout avec liberté ; & qu'elle perdit mesme cet avantage par les troubles que les Ariens y exciterent en 356. [Mais il faut se souvenir en mesme temps de ce que nous avons dit ;] 'qu'il y avoit partout plusieurs personnes qui conservoient la foy dans toute sa pureté, aimant mieux se derober à tous les hommes, que de rien faire qui la blessast. 'S. Athanase assure que malgré tout ce que les Ariens pouvoient faire pour établir leur Heresie, les peuples ne laissoient pas de connoistre leurs artifices, de les fuir comme des serpens, & de conserver la foy qu'ils avoient apprise des Evesques qu'on leur avoit ostez, & qu'ils esperoient que Dieu leur rendroit un jour. Hil. de Tri. l.6.p.35.1. c|2.c. a l.10.p.83. 1.2. " *qua sola polleat.* Ath.sol.p. 863.d. p.821.d. p.837.b.

'Ce mesme Saint declare sous Valens, que nonobstant la longueur de la persecution, la foy Apostolique se conservoit toûjours dans la pluspart des peuples. 'Peu sont trompez, dit S. Epiphane, par leurs raisons dont la foiblesse est assez visible ; mais beaucoup embrassent leur Heresie par politique & par interest, & beaucoup entrent par force dans leur communion sans prendre leurs sentimens. 'Un auteur de ce temps-là remarque que le seul nom de Fils de Dieu, [que les Ariens n'osoient pas contester à JESUS-CHRIST,] retenoit les simples dans la foy Catholique, parce qu'ils se tenoient à la notion naturelle de ce terme, conformément à l'ancienne tradition ; au lieu que ceux qui trouvant cette simplicité indigne d'eux, vouloient y ajouter, ou y retrancher, se precipitoient dans l'erreur, & s'éloignoient par leurs vaines subtilitez, de la foy & de la tradition de l'Eglise. cath.p.571. a.b. Epi. 68. c. 12.p.736.d. Aug.t.3. ap.q.97.p. 90.c.

'Les Evesques mesmes, quoiqu'unis aux Ariens par ambition, ou par la crainte de ceux qui tenoient les principaux sieges, & quoiqu'obligez par ces malheureux engagemens à parler comme eux, estoient néanmoins pour la pluspart dans la créance Orthodoxe : 'De sorte que quand ils pouvoient parler avec liberté, ils reconnoissoient sans difficulté que le Ath. cath. p.571.b. b.c.

Fils ni le S. Esprit ne se doivent point mettre au nombre des créatures.

fol. p. 835. e. ' En effet, on savoit que toute la puissance de l'Arianisme, estoit fondée sur de miserables Eunuques, dont Constance estoit esclave. Il ordonnoit tout ce qu'ils luy commandoient; & les Evesques n'estoient que les ministres de ce qui avoit esté resolu dans le palais. [Les violences mesmes dont on usoit, pouvoient faire des hypocrites qui par lascheté déguisoient leurs sentimens pour plaire aux puissances du siecle; mais elles estoient aussi peu capables de convaincre les esprits que de gagner les coeurs.] p. 831. a. ' Car on ne persuade point, quand on fait retentir partout les menaces du Prince; & on ne laisse point de lieu à la raison, lorsque le refus est suivi du bannissemet & de la b. mort. ' Ainsi tous les efforts des Ariens n'estoient propres qu'à montrer qu'ils n'avoient point d'autre Roy que Cesar, b | 855. a. b. non plus que les Juifs; '& que leur doctrine ne venoit que de l'invention des hommes, & non de l'Esprit de Dieu qui ne force jamais personne, & ne nous fait point agir contre nostre volonté.

c. ' N'estant donc appuyez que sur la puissance fragile de la chair, ils estoient en état de perir avec les hommes qui estoient leurs protecteurs. [C'est ce qui soutenoit les Fidéles dans leurs souffrances, & par ce moyen tout retournoit à la gloire de la verité, qui paroissoit avec plus d'éclat par son oppression mesme & la cond. fusion de ses ennemis.] 'Il estoit veritablement honteux à l'Eglise de voir ses Evesques & ses Peres ceder à la persecution; mais ceux qui les y contraignoient par leurs violences, avoient encore plus de sujet d'en rougir [devant le tribunal p. 837. b. de la verité,] ' laquelle les condannera encore plus severement des fautes qu'ils ont contraint les autres de faire, que ceux mesmes qui les ont faites.

Soz. l. 6. c. 27. p. 677. b. c. ' Les historiens remarquent que les saints solitaires, [qui sembloient estre inutiles au monde dans leurs deserts,] contribuerent beaucoup à conserver la foy dans l'Orient. [Toute la puissance des Ariens ne pouvoient rien sur des personnes qui ne vouloient rien avoir à perdre, ni à esperer sur la terre,] & le respect que les peuples avoient pour leur vertu, les portoit aussi à embrasser leur doctri-Boll. 14. may, p. 71. a. b | Ath. v. Ant. p. 502. a. ne. ' Dieu leur reveloit " mesme que la persecution finiroit bien-tost; ce qui sans doute contribuoit beaucoup à soutenir les foibles. V. Saint Athanase § 81.

[Pour l'Occident, nous n'osons pas assurer que plusieurs Evesques n'y soient entrez dans la communion des Ariens, quoiqu'il y ait sujet de croire que peu le firent. Mais il est visible par la suite de l'histoire, qu'ils conserverent presque toute la pureté de la foy; & c'est ce qui se verra, surtout par le Concile de Rimini, où ils firent de plus grandes fautes. Nous n'en savons que très-peu qu'on puisse dire avoir esté Ariens ou de faction ou de créance. Nous n'avons en Italie qu'Auxence de Milan, Epictete de Centumcelles, & Felix mis à la place de Libere, qui mesme n'estoit guere Arien que de communion, par contrainte, & par Ambition; en France Saturnin d'Arles, & Paterne de Perigueux; en Espagne Potame de Lisbone. L'Illyrie estoit plus infectée: Car outre Ursace & Valens les chefs de l'Heresie, & Germine de Sirmich, il y en eut encore trois ou quatre autres que l'Eglise fut obligée de deposer, lorsqu'elle eut recouvré sa liberté après la mort de Constance.]

ARTICLE LVII.

D'Epictete Evesque de Centum-celles: Constance tente en vain le Pape Libere par l'Eunuque Eusebe.

L'AN DE JESUS-CHRIST 355.

Lucif. non par. p. 1088. a. b. [NOus avons dit que] ' Constance employoit les caresses aussi-bien que les menaces, & l'argent aussi-bien que l'exil, pour corrompre par l'une de ces voies ceux qu'il ne pouvoit gagner par l'autre, [ou ceux qui n'avoient pas encore merité par leur courage d'éprouver les effets de sa colere.] Il prodiguoit, dit Lucifer de Cagliari, les richesses de son Empire pour affermir son sacrilege: & plusieurs personnes auparavant fort pauvres, devenoient par ses largesses, [qui estoient le prix de leur foy,] aussi riches qu'aucun seigneur de la Cour.

[Epictete dont nous venons de parler, & qui aura beaucoup de part à la suite de mori. p. 1104. a. l'histoire,] 'fut du nombre de ceux qu'il éleva autant qu'il put dans le siecle, pour attirer les autres par l'esperance d'une recompense semblable.

a. b. ' Lucifer semble le mettre entre ceux qui estant auparavant serviteurs de Dieu, s'estoient depuis consacrez au service de Ath. fol. p. 861. b. Constance, & du demon son pere. 'Saint Athanase dit que Constance ayant connu ce personnage, qui estoit un jeune homme hardi & violent, il le prit en affection, parce qu'il le voyoit propre pour seconder sa malice; & il l'employa pour tourmenter les Evesques qu'il haïssoit: en quoy Epictete fit paroistre qu'il estoit devoué à toutes les volontez de son maistre; [& nous en verrons un bel exemple b. dans la mort de S. Rufinien.] 'Ce fut pour cela que quoiqu'il fust encore neophyte, in Ar. or. 1. p. 290. b. c | ' Constance le fit Evesque d'un lieu trés-éloigné de son pays, & où il n'estoit Mar. & F. p. 30. pas mesme connu. 'C'estoit de *Centumcelles*, [que l'on croit estre Civita-Vecchia] sur la mer de Toscane assez près de Rome. [Il estoit Evesque dés devant le Bar. 355. § 22. Concile de Milan,] 'auquel il assista avec a Jull. ad Ath. p. 525 | n p. 302. les autres Ariens. a Constance deputa un Epictete à Julien l'Apostat en 360 ou 361, pour luy donner assurance de la vie. Julien l'appelle un Evesque des Gaules: & néanmoins on croit que ce peut estre celui-ci.

Amm. l. 15. p. 47. 'Quoique Constance eust déja la [malheureuse] satisfaction d'avoir fait condanner S. Athanase par la souscription de la pluspart des Evesques, il luy manquoit neanmoins encore de voir cette condannation confirmée par l'autorité dont jouissent principalement les Evesques de Rome; & c'est ce qu'il souhaitoit ar-Ath. fol. p. 832. d. demment. ' Les Ariens d'autre part, sachant

Digitized by Google

sachant que Libere qui tenoit alors ce siege, estoit fermement attaché à la foy Orthodoxe, qu'il haïssoit leur Heresie, qu'il s'efforçoit d'en retirer tout le monde, & d'en donner partout de l'aversion, ils se persuadoient que s'ils le pouvoient une fois gagner [ou vaincre,] ils se rendroient aisément les maistres de tous les autres.

'Ils porterent donc cette affaire à l'Empereur, qui s'estant aussi persuadé qu'il pourroit en peu de temps attirer tout le monde à sa secte par le moyen de Libere, luy envoya l'Eunuque Eusebe avec des presens d'une part pour le gagner, & des lettres de l'autre pour l'intimider par ses menaces. [Nous avons dit autre-part que cet Eusebe estoit le grand Chambellan de Constance, chef de tous les Eunuques, c'est-à-dire le maistre presque absolu de l'Empire. Il est décrié dans l'histoire profane comme l'un des plus méchans hommes de son temps; & dans l'histoire Ecclesiastique, comme celui qui avoit engagé Constance & toute sa Cour dans l'Arianisme. d.

S. Athanase décrit fort au long ce qui se passa entre le Pape & luy, & nous ne pouvons mieux faire que de le raporter en ses propres termes.

'Eusebe, dit-il, estant arrivé à Rome, solicita d'abord Libere de souscrire la condannation d'Athanase, & d'entrer dans la communion des Ariens, disant que c'estoit la volonté de l'Empereur, & l'ordre exprès qu'il luy portoit de sa part; & ensuite après luy avoir montré les presens que Constance luy envoyoit, par lesquels il taschoit de le seduire, il luy dit en luy serrant la main; „ Rendez-vous à la volonté de l'Empereur, & acceptez ce „ qu'il vous donne. „ Libere s'en défendit fortement, & justifia sa resistance par ce discours. d|833.a.

„ ' Jugez vous mesme, luy dit-il, si „ ce que vous me demandez est possible. „ Est-ce que nous pouvons condanner „ Athanase, après qu'il a esté declaré entierement innocent, non-seulement par „ un premier Concile, mais par un second assemblé de tous les endroits de la „ terre; après que l'Eglise Romaine l'a „ renvoyé en paix? Qui pourroit souffrir „ qu'après que nous l'avons receu comme „ un ami, & comme un Evesque de nostre communion tant qu'il a esté present, nous le traitassions en ennemi „ pendant qu'il est éloigné de nous? Ce „ n'est point là du tout l'ordre de l'Eglise. „ Ce n'est point ce que nos peres ont laissé „ par tradition, après l'avoir eux-mesmes „ receu du grand Apostre S. Pierre. Que „ si l'Empereur souhaite la paix de l'Eglise, & qu'il veuille pour cela faire „ casser ce que nous avons ordonné pour „ la justification d'Athanase, il faut donc „ aussi casser ce que l'on a fait contre luy; „ il faut casser ce que l'on a fait contre „ tous les autres, & qu'ensuite on tienne „ une assemblée Ecclesiastique loin du Palais, où l'Empereur n'assiste point, où „ il n'y ait point de Comte, où aucun „ juge n'emploie la terreur ni les menaces; 'mais où l'on ne craigne que Dieu, „ & où l'on n'ait pour regle que les or„donnances des Apostres. La premiere „ chose qu'on y doit faire, c'est de conserver la foy de l'Eglise, selon la definition que nos Peres en ont faite dans „ le Concile de Nicée. Il faut que ceux „ qui suivent les sentimens d'Arius en „ soient exclus, & que ceux dont [la foy] „ est pure, y aient une autorité toute entiere. Car il ne faut pas pretendre que „ ceux qui blessent la foy par une doctrine „ impie, soient admis avec les autres dans „ le Concile; & il ne seroit pas raisonnable que l'on commençast à juger les „ affaires [des particuliers,] avant que „ d'avoir decidé ce qui regarde la foy. Il „ faut avant toutes choses convenir de la „ foy, & ensuite traiter des autres affaires. 'Car nostre Seigneur Jesus-Christ „ ne guerissoit les malades qu'après qu'ils „ avoient declaré en termes exprès quelle „ foy ils avoient en luy. Voilà ce que nous „ avons appris de nos peres, & ce que „ vous pouvez raporter à l'Empereur. Il „ y trouvera son propre avantage, aussi-bien que [la paix,] & l'édification de „ l'Eglise. Ursace & Valens sont indignes „ qu'on les écoute. Ils ne disent que les „ mesmes choses dont ils se sont retractez: & ainsi ils ne meritent aucune „ créance. „ p.833.a. c. d.

'Eusebe fort affligé de ce discours, & plus encore de ce que Libere se declaroit ennemi de son Heresie, que de ce qu'il ne vouloit pas signer, 'luy fit de grandes menaces, sans songer qu'il parloit à un Evesque. Il s'en alla ensuite en remportant ses presens, qu'il alla offrir à l'Eglise de S. Pierre, en quoy S. Athanase dit qu'il fit une chose qui n'estoit pas d'un Chrétien, & qui estoit bien hardie pour un Eunuque. Quand Libere le sceut, il fit une severe reprimande au Sacristain, qui n'avoit pas empesché l'action d'Eusebe, " & fit mettre hors de l'Eglise ce qu'il y avoit offert, comme des choses indignes d'estre presentées à Dieu en sacrifice. d. p.834.a. ἀσεβεῖ-ψι.

'Eusebe s'en tint extrêmement offensé, [& estant retourné à Milan,] il ne manqua point d'irriter l'Empereur contre Libere, 'à qui il fit un grand crime d'estre ennemi des Ariens, & de les anathematizer nommément. Il inspira le mesme feu aux autres Eunuques, c'est-à-dire à tout ce qu'il y avoit de grand & de puissant dans une Cour, où rien ne se faisoit sans eux. a. b.

ARTICLE LVIII.

Libere est amené à Milan, y défend genereusement la verité devant Constance qui le relegue à Berée: Felix est intrus à sa place.

'ON peut s'imaginer que Constance esclave de ses Eunuques, [& qui vouloit estre maistre absolu de la Religion aussi-bien que de l'Etat, ne fut pas fort difficile à émouvoir contre un Evesque,] 'qui resistoit si ouvertement à sa volonté, & qui disoit souvent à haute voix, comme nous l'apprenons d'un payen, que c'estoit la derniere des infamies Ath.fol.p. 834.b. Amm. l. 5. p.47.

mies de condanner un homme que l'on n'avoit ni vu, ni entendu. 'Constance écrivit donc à Rome, continuë S. Athanase, & on y envoya des officiers du Palais, des Secretaires d'Etat, & des Comtes, comme on avoit fait dans les autres villes. On manda au Prefet de la ville qu'il falloit ou surprendre Libere par quelque artifice pour le faire sortir de Rome & l'envoyer à la Cour, 'ou employer hautement la force pour le chasser. Ces ordres mirent en un moment la terreur dans toute la ville. On y tendoit partout des pieges comme dans les autres, [pour surprendre les innocens.] 'Combien de familles se trouverent dans le trouble par les menaces qu'on leur faisoit? Combien de personnes receurent ordre sur ordre contre Libere? Combien d'Evesques se cacherent quand ils virent cette persecution? Combien de Dames "de qualité se retirerent secrettement à la campagne pour éviter les calomnies de ces ennemis de Jesus-Christ? A combien "de personnes de pieté dressa-t-on des pieges? Combien de gents qui s'estoient habituez à Rome & qui y avoient leur établissement, furent obligez de la quitter & de s'enfuir? Avec quel soin garda-t-on plusieurs fois le port & tous les abords [de la ville;] pour empescher qu'aucune personne zelée pour la foy, ne pust voir Libere, [& l'animer à la défense de la verité?]

Ath.p.834. b. — c. — ἐλλόδιμων. — ἀσκηταῖς.

c. 'Rome connut donc alors par experience quelle estoit la conduite des Ariens: Elle vit ce qu'elle avoit eu peine à croire: Elle comprit comment on ravageoit les Eglises dans toutes les autres villes. Elle conceut ce que c'estoit que d'estre abandonné aux Eunuques: Car c'estoient les auteurs de ce qu'elle souffroit avec les autres. 'C'estoit par leur mouvement que Constance qui leur estoit assujeti, persecutoit tout le monde, & arrachoit Libere à son Eglise pour l'envoyer en exil. Il ne cessoit point d'écrire à Rome lettre sur lettre, d'y envoyer ordre sur ordre, de menacer, de persecuter tantôt par un officier; tantôt par un autre; en un mot, de faire voir à Rome l'image de ce qui se passa bien-tost aprés à Alexandrie.

p.835.b.

b. 'Enfin son souhait fut accompli, & on luy amena, ou, selon les termes de S. Athanase, on luy traina le Pontife de Jesus-Christ. 'Il falut l'enlever de nuit avec beaucoup de peine, par la crainte du peuple qui l'aimoit extrémement, 'ce qui n'empescha pas qu'il ne dist adieu à ses freres de Rome, comme s'il n'y eust pas dû revenir, parce que la demeure de cette ville luy estoit moins considerable que la défense des loix de l'Eglise.

Amm. l. 15. p. 47. — Thdrt. l. 2. c. 13. p. 609. b. c.

'Leonce Prefet de Rome qui entra dans sa charge en cette année mesme aprés le 6 de Juillet, *a* fut celui qui envoya Libere à la Cour, *b* laquelle estoit à Milan. *c* La presence de l'Empereur n'empescha point ce Pape de parler avec une liberté entiere. „Cessez, dit-il à „Constance mesme, cessez de persecu„ter les Chrétiens. Ne pretendez pas „vous servir de moy pour faire entrer „l'Heresie dans l'Eglise. Nous sommes „prests à tout souffrir plutost que de meriter par quoy que ce soit le nom d'A„riens. Ne faites pas violence à des Chré„tiens pour les obliger de quitter le parti „de Jesus-Christ. Ne declarez pas „la guerre à celui qui vous a donné l'Em„pire. Ne commettez pas l'impieté con„tre celui à qui vous estes redevable de „tant de faveurs. Ne persecutez pas ceux „qui font profession de croire en luy: „de peur qu'il ne vous dise comme à „S. Paul, qu'il vous est dur de regimber „contre l'éperon: ou plutost, plaise à „Dieu de vous faire entendre cette pa„role, & de vous y rendre docile com„me cet Apostre. Nous voilà prests à „recevoir vos ordres; & nous sommes „venus avant qu'on ait eu le loisir d'in„venter contre nous quelque accusation. „C'est pour ce sujet que nous nous som„mes hastez de venir. Persuadez que vous „nous envoyerez en exil, nous avons „voulu subir cette punition, avant qu'on „nous objectast aucun crime; afin que „tout le monde reconnoisse plus claire„ment, que les autres qui ont esté trai„tez comme nous nous attendons de l'ê„tre, ne sont pas plus coupables que „nous; que les crimes dont on les a ac„cusez, ne sont que de faux pretextes „feints par leurs ennemis; & que tout „ce qui s'est fait contre eux, n'est qu'im„posture & que mensonge.„ Une liberté si genereuse fit admirer Libere de tout le monde.

Amm. l. 15. p. 46. 47 | Cod. Th. chr. p. 53. 54. — *a* Amm. l. 15. p. 47. — *b* p. 38. 41. — *c* Ath. fol. p. 835. c. d.

'S. Athanase dit que Constance ne répondit à cela que par un arrest de bannissement. 'Mais on ne doit pas en conclure qu'ils ne se dirent rien autre chose. *a* Theodoret nous à conservé un entretien qu'ils eurent ensemble, *b* qui fut recueilli en ce temps-là, & mis par écrit par des personnes de pieté, comme estant capable d'animer & d'enflammer le zele de ceux qui ont quelque amour des choses de Dieu. Il le qualifie la genereuse défense de la verité, & les discours admirables que Libere digne de toute louange tint à Constance. [Et il est vray qu'il n'y a rien de si fort & de si genereux. Il seroit seulement à souhaiter que Libere eust toûjours perseveré dans cette force. Car plus il paroist grand dans ce discours, plus sa chute paroist deplorable: Mais il n'y a que Dieu qui soit incapable de tomber.

Ath. fol. p. 835. c. d. — Bar. 355. §. 48. — *a* Thdrt. l. 2. c. 13. p. 607-609. — *b* c. 12. p. 606. d.

Nous ne raportons pas ce discours parce qu'il est de suite dans Theodoret, & on le peut mesme voir traduit en nostre langue dans [1] un ouvrage celebre. Outre Constance & Libere, l'Eunuque Eusebe & Epictete y parlent quelquefois.] 'On y voit l'impudence & l'ignorance du premier, qui interromp Libere pour dire que S. Athanase avoit esté condanné comme Heretique dans le Concile de Nicée, à quoy Libere ne prend pas la peine de répondre. 'On y remarque aussi la malignité d'Epictete, qui dit que Libere ne se soucioit pas de la foy, ni de la liberté des jugemens de l'Eglise dont il demandoit la conservation avec tant de zele; mais qu'il vouloit se vanter à Rome devant les Senateurs d'avoir disputé contre l'Empereur, 'Cet Epictete & Potame [de

c. 13 p 607. d. — p. 608. a. — Hil. fr. 1. p. 36.

1. la vie de S. Athanase par Mr. Hermant, l. 7. c. 2. p. 50.

[de Lisbone,] sont nommez dans Saint Hilaire comme ceux qui eurent le plus de part à la persecution de Libere.

Thdrt. p. 608. c. d | 609. b. 'Ce Pape y renouvelle la proposition que ses legats venoient de faire dans le Concile de Milan; mais il la fait d'une maniere encore plus genereuse. Car il demande que tout le monde signe le Concile de Nicée; que l'on rappelle & que l'on rétablisse les Evesques bannis : & qu'après cela, si l'on voit que ceux qui font le trouble de l'Eglise se rendent à la foy Apostolique, les Evesques se transporteront à leurs dépens à Alexandrie pour y juger l'affaire de S. Athanase.

[Constance n'a rien à alleguer que son pretexte de la paix, & le consentement forcé de tout le monde contre S. Athanase. Mais il témoigne un étrange emportement contre ce Saint.] p.609.a. 'Il ne le traite que d'impie. Il dit qu'il a offensé tout le monde, mais luy plus sensiblement que pas un; qu'il n'a point cessé d'animer Constant contre luy : enfin, que la défaite de Magnence & de Silvain ne luy a point esté si importante que la deposition d'Athanase : Surquoi Libere luy répond admirablement, "qu'il le supplioit de &c. ne pas choisir des Evesques pour vanger ses propres injures. On voit par cet endroit, aussi-bien que par Ammien, que ceci se passoit aprés la défaite de Silvain; & par consequent, selon la suite de l'histoire, vers la fin de cette année.]

c. 'Constance dit enfin à Libere qu'il luy donnoit trois jours pour deliberer s'il aimoit mieux souscrire & retourner à Rome, ou choisir quel lieu il vouloit pour son exil; à quoy il répondit que trois jours de temps ne le feroient pas changer de resolution, & qu'ainsi il n'avoit qu'à l'envoyer à l'heure mesme où il luy plairoit. e. 'Les trois jours n'estoient pas encore passez, lorsque Constance le fit rappeller; & comme Libere persistoit dans son sentiment, c|14.p.610.a. 'il ordonna qu'il fust envoyé à Berée "en Thrace, a n'ayant pas a Ath. sol. p.835.d. NOTE 45. voulu le bannir avec aucun des autres Confesseurs, selon sa pratique ordinaire.

Thdrt. l. 2. c.13.p.609.c.d. 'Quand Libere fut sorti de sa chambre, il luy envoya 500 pieces d'or pour faire sa dépense; Mais Libere dit à celui qui les apportoit, qu'il les rendist à l'Empereur qui en avoit affaire pour le payement de ses soldats. L'Imperatrice [Eusebie qui estoit Arienne,] luy en ayant envoyé autant, il le renvoya à l'Empereur avec la mesme réponse, ajoutant que s'il n'en avoit que faire, il le pouvoit donner à Auxence ou à Epictete qui en avoient besoin : Soz. l. 4. c. 11. p. 551. c. 'ce que Sozomene paraphrase à sa mode. a Thdrt. p. 609. d. a Eusebe voyant qu'il avoit refusé cet argent, ne laissa pas de luy en offrir d'autre de sa part : mais le Pape luy répondit : „Vous avez deserté „toutes les Eglises du monde, & vous „me venez apporter l'aumosne comme à „un criminel : Allez, songez premiére- „ment à estre Chrétien.„ p.610.a. 'Ainsi n'ayant rien voulu recevoir, il partit trois jours aprés pour aller à Berée, Blond. prim. p. 481. 'dont Demophile celebre entre les Ariens, estoit Evêque.

Hier. chr. b Mar. & F. p. 2. 'Lorsque Libere fut banni, b & le jour de mesme, dit le Prestre Marcellin, [c'est-à-dire peut-estre le jour qu'on en sceut la nouvelle à Rome, ou celui auquel il en fut enlevé pour estre mené à Milan;] P. 1. 3 | Hier. chr. 'tout le Clergé & tous les Ministres de l'Eglise de Rome, jurerent en presence du peuple que tant que Libere vivroit, ils ne recevroient jamais d'autre Evesque. Mar. & F. p. 3. 'Damase, depuis Pape, & qui estoit alors Diacre, fit ce serment avec les autres. p. 2. 'Il accompagna quelque temps Libere dans son voyage, & puis retourna à Rome.

[Aprés le crime que les Ariens venoient de commettre, en privant l'Eglise Romaine de son legitime époux, il falut faire un sacrilege en luy substituant un adultere.] Ath. sol. p. 861. b. c. 'Ce fut un nouveau monstre digne de la malice de l'Antechrist. Epictete en fut le Ministre. Le Palais fut preparé par l'ordre de Constance pour tenir lieu d'Eglise, trois de ses Eunuques pour y representer la multitude du peuple; & NOTE 46. trois miserables espions "plutost qu'Evesques, furent contraints de prester leurs mains pour sacrer Pape un homme digne d'eux, dit S. Athanase, savoir [le Diacre] Felix. Ils firent cette intrusion si illegitime dans le Palais, parce que les Fidéles en ayant oüi parler, ne souffrirent point qu'ils entrassent dans les Eglises. Hier. ep. 98. p. 298. c. 'Acace de Cesarée fut l'auteur de cette intrusion, selon S. Jerôme. a Blond. prim. p. 117. a Il y a toute sorte d'apparence, selon ce que nous venons de dire, qu'Epictete eut aussi part à cette ordination. [Basile d'Ancyre en fut peut-estre encore,] Soz. l. 4. c. 24. p. 580. d. 'puisqu'il fut deposé depuis comme cause de ce qui estoit arrivé à l'Eglise Romaine. Socr. l. 2. c. 37. p. 140. d. 'Socrate l'attribuë en general à ceux de la faction d'Ursace.

Ruf. l. 1. c. 22. p. 247 | Mar. & F. p. 3. 'Pour ce qui est de Felix, il estoit Diacre ou Archidiacre de Rome, b & mesme l'un "des confidens de Libere. πιστῶν. c Le Prestre Marcellin dit positivement qu'il avoit fait le mesme serment que les autres, de ne recevoir jamais d'autre Evesque que luy. d Il conserva toûjours la foy de Nicée, selon quelques historiens, e de quoy Rufin ne s'éloigne pas; f & mesme Sozomene dit qu'il n'y avoit rien à reprendre dans sa conduite; hors l'union qu'il avoit avec les Heretiques dés avant son ordination : [ce qui a pû donner lieu à Socrate d'écrire] g qu'il estoit infecté de l'Heresie Arienne. h Mais il estoit tellement diffamé pour son ordination & pour la communion qu'il avoit avec les ennemis de la vraie foy, i que personne de tous les habitans de Rome ne vouloit entrer dans l'Eglise durant qu'il y estoit. k Tout le monde le fuyoit. l Cela dura au moins jusqu'au temps que Constance vint à Rome m au mois d'Avril 357. n Cette aversion de Felix estoit proprement dans le peuple, o qui aimoit extrémement Libere à cause de ses bonnes qualitez, & particulierement pour la resistance genereuse qu'il avoit faite à Constance : de sorte que l'intrusion de Felix y causa une trés-grande sedition, où diverses personnes perdirent la vie. Hier. chr | Mar. & F. p. 3. 'Mais les Ecclesiastiques ne témoignerent pas la NOTE 47. mesme constance; car "il y en eut beaucoup qui se parjurerent, & qui se joignirent à Felix.

b Thdrt. l. 2. c. 14. p. 610. c. c Mar. & F. p. 3. d Thdrt p. 610. c | Soz. l. 4. c. 11. p. 552. d. e Ruf. p. 247. f Soz. p. 552. d. g Socr. l. 2. c. 37. p. 140. d. h Soz. p. 552. d | Thdrt. p. 610 c | Ruf. p. 247. i Thdrt. p. 610. c. k Ath. sol. p. 861. c. l Thdrt. p. 610. c | Mar. & F. p. 3. m Amm. l. 16. p. 72. n Mar. & F. p. 3. o Soz. l. 4. c. 15. p. 558. b.

Digitized by Google

ARTICLE LIX.

Hypatien succede à Theodore d'Heraclée : De S. Parthene Evesque de Lampsaque.

[NOus n'avons pas voulu interrompre la suite de l'histoire de Libere, & de ce qui regarde l'Eglise Romaine, pour remarquer] Thdr l. 2. c. 13. p. 607. d. ' ce que Libere nous apprend dans l'entretien qu'il eut à Milan avec Constance, que Theodore d'Heraclée, l'un de ceux qui avoient esté informer dans la Mareote contre S. Athanase, estoit mort alors. Hil. fr. 1. p. 48. 49. ' Nous avons vû qu'il avoit encore assisté en 351 au Concile de Sirmich : [mais on ne trouve pas de mesme qu'il ait assisté à celui de Milan, quoiqu'il eust toûjours paru à la teste des Ariens. On a pû voir autrepart, ce qu'on disoit de son esprit & de ses écrits, mais nous n'avons pas encore remarqué] Boll. 7. feb. p. 41. §. 21. ' qu'outre ses autres défauts, " il avoit une extréme avarice, qui luy faisoit ravir le bien des pauvres, pour en amasser des thresors. NOTE 43. Ce fut pour ce sujet que Dieu luy envoya une grande maladie, [vers le printemps de] l'année où il mourut, dont néanmoins S. Parthene Evesque de Lampsaque le guerit, après luy avoir fait distribuer luy-mesme aux pauvres dans l'Eglise de S^te^. Glycerie, ce qu'il avoit amassé de leurs dépouilles. §. 25. 26. ' Le mesme Saint luy predit qu'il mourroit peu de jours après ; ce qui arriva en effet avant la moisson ; & Hypatien son Archidiacre luy succeda, [lequel fut depuis un des principaux chefs des Semiariens contre les Ariens.

La vie de S. Parthene qui nous apprend ces particularitez, & quelques autres encore de la mort de Theodore,] porte le nom de Crispin, §. 21. p. 41. ' qui se declare avoir esté le disciple de ce Saint mesme : §. 16. p. 40. ' & il est visible qu'il estoit du mesme temps. [Le style qui est extrêmement simple & grave ne dément point cette inscription, & la fait estimer de Baronius] Bar. 337. §. 38. ' qui en raporte quelques endroits dans ses Annales. [Tout le reste de la piece convient aussi fort bien à un auteur du quatriéme siecle. Il raporte une infinité de miracles de ce Saint, & jusqu'à trois morts ressuscitez, mais avec tant de simplicité, & les choses si fort circonstanciées, que ces évenemens extraordinaires ne peuvent nous rendre sa fidelité suspecte, mais nous obligent au contraire de loüer les merveilles de Dieu dans ses Saints, & de reconnoistre que celui par qui il a fait tant de prodiges, est digne] Nphr. l. 8. c. 42. p. 121. d | Boll. 7. feb. p. 38. §. 2. ' des grands éloges que Nicephore & toute l'Eglise greque font de luy au jour de sa feste, qui est marquée le 7 de Fevrier.

[Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'un si grand Saint non seulement ne paroist point avoir défendu la cause de S. Athanase, qui estoit celle de la foy & de l'Eglise, mais paroist au contraire estre demeuré dans la communion des Evesques d'Asie, & mesme dans celle de Theodore d'Heraclée qui avoit esté condanné & deposé nommément par le Concile de Sardique. Ce qu'il semble qu'on puisse dire à cela, c'est que Dieu ne conduisant pas tous les Saints par une mesme voie, & ne les éclairant pas tous de la mesme maniere, il peut y avoir mesme des Evesques qu'il sauve comme des particuliers, en les appliquant à la conduite seule de leur Eglise, sans les appeller à la défense publique de la verité ; & cet ordre de la providence semble se pouvoir principalement rencontrer dans ceux qui ont beaucoup de simplicité & peu de science, tel qu'il semble qu'ait esté S. Parthene,] Boll. p. 38. §. 2. ' qui n'avoit pas étudié les lettres humaines. [Il suffit ce semble à ces personnes de ne rien faire qui puisse blesser la verité, & de ne prendre aucune part aux injustices que les autres commettent. De quoy il semble que S. Parthene se soit acquité, puisque son nom ne se trouve jamais dans les assemblées Ariennes, non pas mesme parmi les 80 Orientaux du Concile de Philippople, quoiqu'il fust Evesque en ce temps-là ;] §. 7. ' puisqu'il l'estoit dés le temps de Constantin, [& qu'il survécut Theodore, comme nous venons de le dire. On doit dire en faveur de ce Saint, tout ce qu'on peut dire pour excuser S. Gregoire de Nazianze le Pere, qui estoit Evesque dans le mesme temps & dans les mesmes circonstances, ou dans de plus fascheuses encore, puisqu'il a signé le formulaire de Rimini ;] p. 42. §. 27. ' au lieu que S. Parthene ayant esté enterré par Hypatien qui joüissoit encore de l'Evesché d'Heraclée, il faut qu'il soit mort avant le Concile de Constantinople, qui ordonna les signatures au commencement de 360, & deposa Hypatien, qu'on ne voit pas avoir jamais esté paisible depuis ce temps-là,] Soz. l. 6. c. 7. p. 646. b. ' quoiqu'il vécust encore sous Valens.

[Que si un Saint aussi illustre que celui-ci par ses veritables miracles, eust paru favoriser l'Arianisme en quelque chose, comment est-ce que Philostorge eust oublié d'en parler, luy qui prend tant de peine à attribuer de faux miracles tantost à son Theophile, tantost à Eusebe de Nicomedie, tantost à divers autres défenseurs de la mesme Secte ?] Boll. p. 42. 628. ' Aussi la glorification par laquelle Crispin son disciple finit sa vie, paroist contenir une confession claire [1] de l'égalité des trois Personnes divines, contre les erreurs de toutes les branches de l'Arianisme.

[Pour toucher en un mot l'histoire de ce Saint,] p. 38 | Geo. sac. p. 230. ' il estoit de la ville de Melitople dans l'Hellespont [sur les confins de la Bithynie & de la Misie,] fils d'un Diacre nommé Christodule. Il commença dés l'âge de 18 ans à faire des miracles, mais il cachoit cette grace autant qu'il pouvoit. Son occupation ordinaire estoit la pesche. Boll. §. 2 | Ugh. t. 6. p. 1212. c. ' L'Evesque de Melitople nommé Philet ou Philippe, ayant sceu quelle estoit sa vertu, l'ordonna Prestre malgré luy, & luy donna la charge de Corevesque. Boll. 7. feb. p. 39. ' Depuis cela Ascole Evesque de Cyzic Metropole de l'Hellespont, [successeur sans doute de Theonas qui avoit assisté au Concile de Nicée,] l'ordonna, [avant l'an 337,] Evesque de Lampsaque, [l'une des principales villes de

1. *Gratia Domini & Dei & Salvatoris nostri JESU CHRISTI cum quo Patri gloria & adoratio, unaque sanctissimo Spiritui, &c.*

Digitized by Google

de la mesme province, laquelle estoit encore toute payenne ; mais que S. Parthene convertit peu-à-peu par ses instructions, ses avertissemens, ses prieres, ses menaces, & ses miracles. 'Desirant au bout de quelque temps en faire abatre les temples & y bastir une Eglise, il voulut auparavant en avoir la permission de Constantin, & s'en alla par mer le trouver en la ville Royale ; [c'est-à-dire sans doute à Constantinople, qui commença à porter ce titre en l'an 330.] Constantin le receut avec toute sorte d'amitié & de respect, luy fit aussi-tost expedier un ordre pour abatre les temples, & luy donna une grande somme d'argent pour bastir l'Eglise. Ce fut à quoy le Saint s'occupa long-temps. 'Il prit dans un temple d'idoles une fort belle pierre pour en faire l'Autel ; & un homme ayant esté écrasé par cette pierre, le Saint le ressuscita. 'Il rendit encore la vie à un autre qui s'estoit tué en tombant du lieu destiné pour les Catecumenes dans sa nouvelle Eglise. 'On marque une troisiéme personne morte de maladie, & ressuscitée par ses prieres. C'estoit le disciple d'un Diacre. §.7. §.10. §.14. §.16.

[Le Saint fit beaucoup d'autres miracles, entre lesquels on peut remarquer] 'la guerison de Nicon jeune homme qui estoit possedé du diable. Ce malheur luy estoit arrivé parce qu'il traitoit souvent son pere & sa mere avec mépris, & les avoit obligez de demander à Dieu qu'il le chastiast. C'est pourquoi le Saint refusa d'abord de le guerir, & dit qu'il le falloit laisser dans cet état si deplorable, mais qui luy estoit utile. Néanmoins le pere & la mere continuant de le supplier avec larmes de le guerir, il pria pour luy ; & le délivra. 'Il guerit une femme empoisonnée, en luy faisant avaller de l'huile des Saints, [c'est-à-dire apparemment de celle qui bruloit dans les lampes devant les tombeaux des Saints.] §.11. §.15.

'Le voyage qu'il fit à Heraclée, & où il fit plusieurs autres miracles outre la guerison de Theodore, est la derniere chose marquée dans sa vie [de sorte qu'il peut bien n'avoir pas survécu de beaucoup cet Evesque.] 'Il mourut le 7 de Février, que l'on contoit le 15 selon les Asiatiques ; '& les Grecs en font ce jour là leur grand office. a Hypatien alors Evesque d'Heraclée, Eustathe de Parion, les Evesques de Cyzic & de Melitople, & plusieurs autres, vinrent luy rendre les honneurs de la sepulture. §.21-26. §.28. Menæa, p.76-861 Ugh.t.6.p. 1211. a Boll.7. feb.p.42.§. 27.

[Crispin son disciple] 'écrivit sa vie, comme nous avons dit, quelque temps après la mort d'Hypatien. 'Il l'adresse à quelques personnes qu'il ne marque point autrement. Il les avertit qu'il n'a raporté qu'une partie des miracles de ce Saint, & leur proteste que le desir d'honorer celui qu'il reveroit comme son pere & son maistre, ne luy a fait ajoûter quoy que ce soit à la verité, parce qu'il craint la menace que Dieu fait dans l'Ecriture, de perdre tous ceux qui diront des paroles de mensonge. 'Il autorise ce qu'il dit des miracles faits par le Saint durant sa vie, par ceux qu'il continuoit de faire encore en grand nombre après sa mort par la vertu de JESUS-CHRIST. §.26. §.21. §.21.28.

L'an de J.C. 355.

ARTICLE LX.

Les Ariens persecutent S. Maxime de Naple, Rufinien, le grand Osius : De Zosime de Naple.

[IL faut reprendre la suite des persecutions que les Ariens faisoient aux Orthodoxes ; & nous ne nous étonnerons pas si après avoir si maltraité la premiere de toutes les Eglises, ils n'ont pas épargné les autres. Entre les Evesques d'Italie qui peuvent avoir alors esté persecutez & bannis,] 'l'histoire nous a conservé la memoire " de S. Maxime de Naple, que l'on tourmenta d'abord fort long-temps, dans l'esperance de le faire succomber, parce qu'il estoit fort foible de corps, & qu'il avoit un très-mauvais estomac. Mais la constance de son ame & la fermeté de sa foy, surmontant l'infirmité de sa chair, on fut contraint de l'envoyer en exil, où il mourut en paix. Mar. & F. p.29. NOTE 49.

'On mit en sa place un Zosime qui suivoit auparavant la foy Catholique : Saint Maxime ayant appris dans son exil cette ordination illegitime, il écrivit & prononça contre luy une sentence, dont on vit l'effet au bout de quelques années, [en 363 ou 364.] Zosime s'estoit alors corrigé de son impieté [en signant le symbole de Nicée avec les autres Evesques, lorsque Dieu eut rendu la paix à l'Eglise en 361 par la mort de Constance. Mais soit qu'il ne se fust pas corrigé dans le cœur, soit que Dieu par une misericorde particuliere voulust luy faire expier la faute de son entrée dans l'Episcopat par une penitence plus forte & plus humble,] 'il arriva que lorsqu'il faisoit un jour l'office publiquement dans l'Eglise, sa langue s'allongea extraordinairement, jusqu'à luy sortir hors de la bouche comme celle d'un bœuf essoufflé. Il sortit de l'Eglise, & aussi-tost sa langue rentra dans sa bouche, & se remit dans son état naturel. Le mesme accident luy arriva tout autant de fois qu'il voulut entrer dans l'Eglise, & cessoit lorsqu'il en estoit sorti. Il comprit enfin que c'estoit l'effet de la sentence que S. Maxime avoit prononcée contre luy. Il renonça à l'Episcopat pour pleurer ses fautes ; & depuis cela il ne perdit jamais l'usage de sa langue. Il vivoit encore dans la penitence lorsque Marcellin & Faustin en parloient dans leur requeste à Theodose [après l'an 383.] 'Il est marqué dans les anciens catalogues des Evesques de Naple, & je ne pense pas qu'Ughellus qui l'en exclut, [ait eu assez d'autorité ni assez de raison,] 'puisqu'il paroist avoir esté reconnu pour Evesque dans l'Eglise durant quelque temps. p.54. p.55.56. Ugh.t.6.p. 46.a. Mar. & F. p.54.55.

[S. Maxime "doit avoir succedé à Fortunat] 'qui estoit Evesque de Naple en 347. 'On pretend que son corps a esté raporté du lieu de son exil à Naple, où on l'honore aujourd'hui sous le grand Autel de l'Eglise des Capucins appellée de S. Euphebe. 'On trouve plusieurs anciennes marques de sa veneration à Naple, où l'on en faisoit le 2 de Juillet : V. Saint Athanase n.48. Hil.fr 2 p. 6. Ugh.t.6.p. 45.1. p 46.a.

[Il

Digitized by Google

[Il semble qu'on n'en fasse plus aujourd'hui, & je ne le trouve point dans Ferrarius. L'an de J.C. 355.

Il y avoit encore, apparemment dans la Campanie, "un saint Evesque] 'nommé Rufinien, homme admirable pour sa simplicité, & plus admirable encore pour sa generosité, qui luy fit prevenir l'exil par l'effusion de son sang. Car Epictete ce furieux & ce cruel Evesque de Civita-Vecchia, voyant qu'il persistoit à défendre l'integrité de la foy, le contraignit de courir si long-temps devant son chariot, qu'enfin ses veines s'estant rompuës, il vomit tout son sang, & expira dans ce Martyre. On conservoit à Naple quelques restes de son sang, dont les demons qui estoient dans les possedez, éprouvoient la force & la puissance. (Mar. & F. p.30. — V. la note 49.)

'S. Martin qui n'estoit encore qu'Exorciste, acquit aussi en ce temps le titre de Confesseur dans l'Illyrie, où l'Heresie avoit fait de plus grands progrès que dans le reste [de l'Occident.] Ainsi il s'y trouvoit presque seul à combatre pour la verité contre la perfidie des Evesques. Il fut fouetté publiquement, souffrit plusieurs autres maux, & fut enfin contraint de sortir de la ville [de Sabarie.] Il vint de là à Milan en 356, & s'y établit un monastere, selon les termes de son historien. Mais Auxence ne manqua point de le tourmenter extrêmement. Il le maltraita en mille manieres, & le chassa enfin de la ville. (Sulp. S. v. Mar. l. 1. c. 4. p. 189. 190.)

'L'Espagne eut beaucoup de part à la persecution, & on bannit divers Evesques de cette province aussi-bien que des autres, 'parce qu'ils ne vouloient pas signer, quelque effort que fist Constance pour les y contraindre. 'Les Ariens se firent un capital ou de gagner le grand Osius de Cordouë, ou de le bannir. [Le premier leur eust esté bien plus agréable, non-seulement pour avoir de leur costé un homme aussi celebre que celui-là, mais aussi] 'parce que c'estoit luy qui soutenoit plusieurs autres Evesques. Mais il resista genereusement à leurs attaques. Constance témoigna quelque respect pour luy. [Au lieu de commencer par le bannir,] 'il le fit venir à la Cour dans le temps qu'il commençoit à tenter Libere: il l'écouta, gousta mesme ses raisons, & luy permit de retourner en Espagne. (Ath. sol. p. 842. a. — p.841.b. — p.837. b. d. — p.841.b. — p.838.a.)

'Les Ariens ne se tinrent pas pour cela vaincus. Ils recommencerent à assieger Constance par eux-mesmes, & par les Eunuques; & ce Prince [toûjours leger & facile au mal,] écrivit plusieurs fois à Osius pour l'obliger de signer la condannation de S. Athanase: car c'estoit assez pour devenir Arien. 'Osius luy répondit sur cela par une lettre dont nous devons la conservation à S. Athanase; [& c'est un des plus beaux monumens de la tradition. La lumiere & la force de cette lettre,] 'n'empescha pas néanmoins que Constance n'obligeast encore ce vieillard âgé de cent ans, à le venir trouver [vers le milieu de l'année suivante à Sirmich, où on le retint comme en exil un an entier, jusqu'à ce qu'enfin son corps cedast aux dernieres violences qu'on luy fit souffrir, comme nous le verrons sur l'année 357.] (b. — p.840. — p.841.c.)

ARTICLE LXI.

Les Ariens font un nouveau symbole; mettent George à la place de S. Athanase, qui échape à leur cruauté: Ils reordonnent: Concile de Beziers, d'où S. Hilaire est banni en Phrygie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 356.

[Les Ariens executerent enfin au commencement de cette année le dessein qu'ils avoient formé depuis si long-temps, & que Dieu avoit arresté jusqu'ici par une espece de miracle, de chasser "S. Athanase d'Alexandrie, & de mettre à sa place un faux Evesque digne d'eux. Syrien Duc d'Egypte vint la nuit du 9 de Fevrier environner l'Eglise où il estoit. Dieu le retira néanmoins des mains des soldats; mais il fut obligé pour sauver sa vie de se cacher dans les deserts, où il demeura durant plus de six ans, jusqu'après la mort de Constance. Peu de temps après, Cataphrone Prefet d'Egypte, & le Duc Sebastien, amenerent à Alexandrie un nommé George, & le mirent en possession des Eglises; ce qui fut precedé, accompagné, & suivi non-seulement du bannissement de plusieurs Evesques, mais encore des cruautez les plus horribles qu'on se puisse imaginer. C'est ce qu'on verra sur l'histoire de S. Athanase, à laquelle ce sujet est trop attaché pour le vouloir traiter ici. (V. Saint Athanase §.69. &c.)

Nous remarquons seulement une chose que nous n'avons pas trouvée dans les autres provinces,] 'qui est que George vouloit que les Evesques qui se soumettoient à luy, & qui vouloient bien signer ce qu'il luy plaisoit d'exiger d'eux pour condanner la vraie foy, fussent regardez comme Laïques, & receussent de luy une nouvelle ordination. On marque que c'est ce que les Ariens pratiquoient dans tout l'Orient, mais principalement en Egypte. [C'estoit un degré pour venir à la rebaptization qu'ils ont certainement pratiquée depuis: mais il n'y a pas d'apparence qu'ils rebaptizassent dés ce temps-ci.] (Ath. ap. 1. p. 696. d | Mar. & F. p.55.)

'On trouve que George avoit esté ordonné par Narcisse de Neroniade, Patrophile de Scythople, Menophante d'Ephese, & quelques autres Ariens qui s'estoient assemblez à Antioche au nombre de trente ou environ. [Ce mesme Concile peut bien aussi avoir fait] 'un nouveau formulaire, où les Ariens qui en estoient auteurs ne découvroient pas clairement le venin de leur Heresie. Ils pretendoient le faire signer par tous les Evesques des pays voisins sur peine d'exil. Mais plusieurs y resisterent; & on ne voit pas que cette tentative ait eu d'effet. (Soz. l. 4. c. 8. p. 546. b. c. — Ath. in Ar. or. 1. p. 287. d | 289. d | 291. a. &c.)

[La cruauté des Ariens n'éclata pas seulement dans l'Egypte. On en vit encore d'étranges effets dans d'autres provinces; & les maux que Patrophile qui ne paroist pas avoir esté l'un des plus méchans d'entre les Ariens, fit à S. Eusebe de Verceil, comme on le peut voir dans l'histoire de ce Saint, font juger de quelle maniere les autres Confesseurs furent traitez.

Digitized by Google

traitez. On pourroit encore mettre ici]
'ce que Lucifer souffrit à Eleutherople Mar. & F.
dans la Palestine, [si nous n'aimions p.89.
mieux le reserver aussi pour l'histoire particuliere de cet Evesque. Nous allons parler des cruautez que Macedone exerçoit à Constantinople : mais il faut auparavant repasser en Occident, pour voir en France une nouvelle persecution & un très-illustre Confesseur en la personne de Saint
V. son titre. Hilaire "Evesque de Poitiers, à qui Dieu avoit donné une grace extraordinaire & de lumiere & de force.] 'Il n'avoit pas Hil. syn. p.
mesme encore entendu parler du symbo- 138.1.a.
le de Nicée : [& néanmoins il reconnut que sous le nom d'Athanase, & parmi tous les déguisemens dont les Ariens s'efforçoient de se couvrir, ils ne tendoient en effet qu'à ruiner la foy que l'Eglise avoit receuë des Apostres, & la divinité de Jesus-Christ ; ce qui le fit resoudre à s'opposer à eux de tout son pouvoir. Son zele anima les autres Evesques de France ;] '& nous avons encore une requeste ad Conf. l.
par laquelle S. Hilaire & quelques autres 2.p.118.
prient genereusement Constance de rendre la paix & la liberté à l'Eglise, de défendre aux juges civils de se mesler des affaires Ecclesiastiques, & enfin de rappeller les Evesques qu'il avoit bannis.

[Constance n'eut pas sans doute beaucoup d'égard à cette requeste ;] 'mais l.1.p.112.
&c. les Evesques des Gaules, c'est-à-dire ce 113|syn.p.
semble ceux de la Belgique, de la Lion- 123.124.
noise, & de l'Aquitaine, avec Rhodane de Toulouse dans la Narbonoise, & les Evesques d'Angleterre, se separerent de la communion de Saturnin d'Arles, & des deux fameux Ursace & Valens. [Saturnin qui comme Arien avoit pour luy toute la faveur de Constance, fit assembler un Concile à Beziers dans les premiers mois de l'an 356. S. Hilaire y agit avec toute la vigueur de son zele, mais il ne put avoir la liberté de défendre la verité comme il souhaitoit ; & sur une fausse relation de ce qui s'estoit passé dans cette assemblée, Constance le relegua en Phrygie, avec Rhodane de Toulouse qui y mourut.] 'Constance fit ensuite à Tou- in Conf. l.
louse les mesmes violences qu'on avoit 1.p.114.2.
vuës à Milan & en d'autres endroits, b.
[sans doute pour y mettre un faux Evesque à la place du legitime : 'mais rien ne syn.p.123.
put empescher que cette Eglise ne de- 2.c.
meurast constante dans la verité. 'Tou- p.123.124.
tes les autres Eglises que nous avons nommées, persisterent aussi inviolablement dans la communion de S. Hilaire, & dans l'excommunication de Saturnin, Ursace, & Valens.

'S. Hilaire banni en Phrygie, eut une p.133.1.e|
extrême douleur quand il vit l'état où 2.e.
estoit la Religion en ces quartiers-là. Car on trouvoit à peine dans tout l'Orient quelques Evesques & quelques Eglises, qui conservassent mesme imparfaitement la foy Orthodoxe. 'Entre tous les Eves- 2.a.
ques des dix provinces d'Asie, si l'on en exceptoit Eleuse [de Cyzic Semiarien,] & quelque peu d'autres, 'comme Basile [d'An- p.137.2.d.
cyre,] & Eustathe [de Sebaste, aussi Semiariens,] 'on pouvoit dire que tout p.133.2.a.
le reste ne reconnoissoit pas Dieu. 'On b.
ne voyoit partout que scandale, que schisme, que perfidie, '& que de nou- p.137.2.c.
velles Heresies qui s'élevoient tous les jours.

'Comme S. Hilaire n'avoit pas moins Ruf.l.1.c.
de douceur que de zele, a il crut que dans 31.p.175.1.
une conjoncture si fâcheuse, on pouvoit a Hil. ad Conf. l. 1.
user de quelque condescendance, con- p.113.1.b.c.
verser avec les Heretiques, prier mesme avec eux dans les Eglises, sans néanmoins y participer avec eux aux saints Mysteres, écouter toutes les propositions d'accord qui pourroient estre raisonnables, enfin faire tout ce qui se pouvoit pour retirer les ames de cette synagogue de l'Antechrist qui se pretendoit estre l'Eglise de Jesus-Christ. [C'est dans cet esprit qu'il composa en 358 son livre des Synodes, où il excuse autant qu'il peut la multitude des professions de foy que les Orientaux avoient faites, & les explique dans tous les bons sens dont elles pouvoient estre capables. Il faisoit cela pour réünir les esprits, en cas que cela se pust sans prejudice de la foy ; & il fit aussi tout ce qu'il put pour oster aux Orientaux l'impression qu'ils avoient conceuë que les Catholiques des Gaules estoient dans l'erreur de Sabellius, & ne reconnoissoient pas assez en Dieu la distinction des personnes.

ARTICLE LXII.

Persecution des Catholiques de Constantinople par Macedone : De Marathone & d'Eleuse : Mort de S. Martyre, & Saint Marcien.

[L'Eglise de Constantinople ne souffrit pas en ce temps-ci de moindres agitations que toutes les autres. L'histoire nous en a conservé diverses particularitez tout-à-fait considerables, que nous ramasserons en cet endroit, n'en pouvant pas marquer precisément les années.]
'S. Paul Evesque de cette Eglise en ayant Socr.l.2.c.
esté chassé pour la derniere fois [en 350,] 26.27.p.
Macedone [que les Ariens avoient dés 117.a.d.
auparavant fait leur Evesque à Constantinople, 'mais qui depuis le rétablisse- c.23.p.112.
ment de S. Paul [en 348,] estoit reduit a.
à tenir ses assemblées dans une seule Eglise, 'se trouva bien-tost maistre de toutes c.27.p.117.
les autres, & excita contre les Catholi- d.
ques une persecution aussi violente qu'avoient jamais fait les tyrans, par le credit qu'il avoit acquis sur l'esprit de l'Empereur. 'Car il avoit une grande adresse Soz.l.3.c.
pour les affaires & pour traiter avec les 3 p.500 b.
grands, '& une grande apparence exte- Socr.l.2.c.
rieure de pieté. b Il avoit en effet fondé 6.p.83.d.
beaucoup de monasteres à Constantino- b Soz.l.4.
ple ; ce qui luy donnoit une grande au- c.2.p.532.
torité. b.

'Il avoit auprès de luy un Diacre c.20.p.576.
nommé Marathone, a qui ayant esté b.
ταμίας. "payeur des officiers des Prefets du Pre- a c.27.p.
toire, avoit acquis beaucoup de bien, & 586.a.b.
avoit depuis quitté les emplois 'pour pren- c.20 p.
dre sous Macedone le soin des compagnies 570.b.
des malades, des pauvres, & des solitaires, tant hommes que femmes : '& il c.27.p.
embrassa enfin luy mesme la vie solitaire 586.b.
à la persuasion d'Eustathe de Sebaste, & fonda

Digitized by Google

fonda un Monastere dans Constantinople qui duroit encore du temps de Sozomene. (c. 20. p. 570. b. c | Socr. l. 2. c. 38. p. 142. a | c. 45. p. 158. d.) 'Macedone le fit Evesque de Nicomedie, [peut-estre à la place de Cecrops mort le 24 d'Aoust en 358, ou "plutost apparemment depuis qu'il eut esté deposé luy mesme par les Ariens en 360, & qu'il eut fait une Secte & une communion à part sous Julien.] (NOTE 50.)

(Soz p. 570. b. c | Suid. ελ. p. 877. c.) 'Macedone éleva aussi à la mesme dignité dans Cyzic, Eleuse qui avoit eu une charge considerable dans la Cour, & qui paroissant irreprehensible dans sa vie, se rendit néanmoins infame aussi-bien que Marathone par les cruautez qu'ils exercerent contre les défenseurs de la Consubstantialité. (Hil. syn. p. 135. 2. a.) 'Mais pour Eleuse, on voit par S. Hilaire qu'il estoit Evesque au plustard dés le commencement de l'an 358, & l'un des moins corrompus des Ariens pour la doctrine.

(Soz l. 4. c. 2. p. 539. b.) 'Macedone s'estant encore fortifié par l'union de divers Evesques des environs, (c. 27. p. 585. d.) '& entre autres d'Eustathe de Sebaste, [dont nous pourrons parler "autrepart plus amplement,] (V. S. Basile.) (c. 2. p. 539. b.) 'se mit en état de persecuter tous ceux qui estoient dans les sentimens de S. Paul son predecesseur, (Socr. l. 2. c. 38. p. 141. d. | a c. 27. p. 117. d.) '& de renverser mesme toutes les provinces voisines de Constantinople. a Il obtint pour cela un édit de l'Empereur, qui commandoit toutes les choses qu'il avoit envie d'executer, (c. 38. p. 143. a.) '& ordonnoit de demolir les Eglises des défenseurs de la Consubstantialité. (c. 27. p. 118. a.) 'On fit aussi-tost afficher cet édit par toutes les villes; & les soldats eurent ordre de tenir la main à l'execution des ordres du Prince.

'Macedone commença par chasser les Catholiques non seulement des Eglises (Soz. l. 4. c. 20. p. 570. c | 571. c. b d | Socr. l. 2. c. 38. p. 143. b. c Socr. l. 2. c. 27. p. 118. a.) 'qu'il leur osta toutes, b & qu'on abatit mesme selon l'édit de l'Empereur, c mais aussi des villes; & le mal augmentant toûjours, il s'efforça de les contraindre de communiquer avec luy; [de quoy il esperoit peut-estre venir à bout, parce qu'il avoit retranché diverses choses des impietez d'Arius.]

(a. b.) 'On vit alors renouveller dans l'Eglise les plus grands maux qu'elle eust jamais soufferts par la cruauté des payens. Car on employoit toutes sortes de supplices, & on se servoit de toutes les tortures. (Soz. p. 539. b.) 'On confisquoit les biens des uns; & on en envoyoit d'autres en exil; & l'on en marquoit quelques-uns sur le front avec des fers tout en feu. (Socr. p. 118. b.) 'Voilà comme on traitoit les Chrétiens dans toutes les villes de l'Orient, mais particulierement à Constantinople.

(b | Soz. p. 539. b. d Socr. p. 118. b. e Soz. l. 4. c. 3. p. 539. c. d.) 'Diverses personnes moururent dans la question mesme; d d'autres durant qu'on les menoit en exil. e On passa jusqu'à en faire executer quelques-uns à la mort; & entre ceux-là, l'histoire remarque particulierement S. Martyre Soudiacre, & S. Marcien Chantre & Lecteur, qui ayant toûjours demeuré avec S. Paul, (Sur. 25. oct. p. 381. § 2. f Soz. l. 4. c. 3. p. 539. d.) 'dont ils estoient Secretaires selon leurs actes, f furent livrez par Macedone au Prefet, comme coupables de la mort d'Hermogene [tué en 342,] & cause de la sedition qui arriva alors. Ils souffrirent genereusement la mort à laquelle on les condanna. (Bar. 25. oct. m.) 'Les Ménées des Grecs portent qu'ils moururent par l'épée à la porte de Constantinople appellée Melandese. (Ugh. t. 6. p. 1114. a.) 'Le Menologe de Basile nous apprend qu'ils souffrirent une longue question; qu'ils furent enfermez dans un cachot sans jour, afin que les tenebres & la faim surmontassent leur courage; qu'on les tenta ensuite par la promesse de diverses recompenses; & qu'enfin quand on vit que leur constance estoit entierement inébranlable, Philippe leur fit trancher la teste aux piez des murailles de la ville.

[Les Grecs font leur grand office de ces Saints le 25 d'Octobre. On les a mis le mesme jour dans le Martyrologe Romain. Que si c'est le jour de leur mort, & qu'ils aient eu le Prefet Philippe pour juge, "il est difficile de mettre leur Martyre plustard qu'en 350, aussi-tost aprés le bannissement de Saint Paul. (V. S. Paul de CP. note 5.) Nous en avons des actes dans Surius] (All. de Sim. p. 116.) 'qui sont de Metaphraste, & qui excepté ce qui est tiré de Sozomene, encore avec quelques fautes, ne sont rien que du discours.

(Soz. l. 4. c. 3. p. 539. 540 | Ugh. p. 1114. a. a e.) 'Ces Saints furent enterrez auprés des murs de la ville, a au lieu où l'on avoit accoûtumé de trancher la teste aux criminels, & où ils avoient eux-mesmes souffert le supplice: ce qui faisoit qu'on n'y alloit point: Mais diverses visions obligerent de purger ce lieu. Il se fit mesme beaucoup de miracles au tombeau de ces Saints, & plusieurs possedez y furent delivrez. De sorte que S. Jean Chrysostome, ne croyant pas devoir refuser l'honneur de Martyrs à ceux que Dieu glorifioit ainsi, commença à bastir sur leur tombeau une Eglise qui fut depuis achevée par Sisinne l'un de ses successeurs. Sozomene dit que ceux qui douteront de ceci, pourront aisément s'en informer, & qu'ils en apprendront peut-estre des choses encore plus merveilleuses.

(Boll. 30. mars, p. 830.) 'L'Eglise fait le trentiéme de Mars une memoire generale des autres Martyrs qui souffrirent à Constantinople par la cruauté de Macedone. (Codi. or. C. p. 87 | n p. 178.) 'Les nouveaux Grecs parlent d'un Arcade Archidiacre de Sainte Irene, battu à Constantinople jusqu'à en mourir par les Ariens, [qui n'ont guere eu ce pouvoir que sous Constance.] Ils ajoutent que les colonnes du lieu où cela s'estoit fait, avoient à ce qu'on disoit, esté agitées aprés sa mort durant trois jours. (Soz. l. 4. c. 20. p. 570. b. c | Socr. l. 2. c. 38. p. 141. d | 142. a.) 'Marathone & Eleuse estoient les imitateurs & les ministres du zele, ou plutost de la fureur de Macedone contre les Eglises, quoiqu'ils ne se portassent pas dans d'aussi grandes extrémitez que luy.

ARTICLE LXIII.

Macedone persecute les Novatiens à Constantinople & en Asie; transporte le corps de Constantin.

(Socr. l. 2. c. 38. p. 142. a. b.) 'Les Novatiens furent envelopez dans cette persecution, à cause qu'ils défendoient aussi la Consubstantialité; & Socrate, [que quelques-uns pretendent avoir esté de cette secte, parce qu'il estoit fort instruit de ce qui les regarde, & qu'il en parle fort favorablement,] en raporte diverses

Digitized by Google

diverses particularitez, 'qu'il assure avoir d|144.d. apprises de ceux-mesmes qui les avoient vuës. [Nous les raporterons après luy, parce qu'elles ont en partie liaison avec ce qui regarde les Catholiques; & le reste sert à nous faire juger de quelle maniere on traitoit les Catholiques, puisque le diable épargnoit si peu ceux qui lui estoient déja tout acquis.]

'Les Novatiens avoient alors pour p.142.b. Evesque un nommé Agele, qui s'enfuit. Mais plusieurs de ceux qui faisoient parmi eux une profession particuliere de pieté, ayant esté pris, furent fouettez, parce qu'ils refusoient de communiquer avec Macedone. Et après cela on leur faisoit ouvrir la bouche de force avec un baston, & on y mettoit les mysteres; ce qui leur estoit plus insupportable que tous les supplices. Ces barbares enlevoient aussi les femmes & les enfans 'qui n'avoient pas Soz.l.4.c.20.p.570.c.d. encore receu le batesme, *a* & les contraignoient de le recevoir; *b* ou s'ils le a d|Socr.p.142.b. refusoient, ils les batoient, & puis les b Socr.p.142.c. envoyoient liez en prison, & leur faisoient souffrir d'autres supplices effroyables. Car il se trouva des femmes à qui ils couperent les mammelles en les enfermant sous le couvercle d'un cofre, d'autres à qui ils les brulerent tantost avec un fer, tantost avec des œufs qu'ils faisoient chaufer autant qu'ils pouvoient; 'ce qui estoit une cruauté toute nouvelle d. dont les payens mesmes ne s'estoient jamais avisez pour tourmenter les Chrétiens.

'Auxanon de qui Socrate a appris ceci, d. & un Alexandre, furent tellement battus, 'qu'Alexandre mourut de ses blessures dans la prison où on les mit l'un & p.143.a. l'autre. Et les Novatiens luy bastirent une Eglise comme à un Martyr: [mais ils ne le firent que depuis.]

'Car pour lors les Ariens par ordre de a.b. Macedone, & sous pretexte d'obeïr à l'édit de Constance, abatirent mesme une des trois Eglises qu'ils avoient dans Constantinople. 'On remarque qu'à peine p.143.144| cette Eglise estoit démolie, lorsque tous Soz.l.4.c.20.p.570.d. les Novatiens, mesme les femmes & les enfans, & peut-estre encore divers Catholiques (c'est le terme de Sozomene) en transporterent tous les materiaux "en à Syques. un autre endroit, & y en rebastirent aussitost une autre; & qu'ils firent encore la mesme chose lorsque Julien leur eut permis de rebastir cette mesme Eglise que Macedone avoit fait démolir; ce qui fit qu'ils l'appellerent l'Anastasie, ou la *Resurrection*.

'La guerre commune que les Ariens Socr.l.2.c.38.p.144.a.b| Soz.p.571.b. faisoient aux Catholiques & aux Novatiens, les unit tellement, disent Socrate & Sozomene, qu'ils eussent esté prests de mourir les uns pour les autres: Et les Catholiques qui n'avoient plus aucune Eglise, & qui avoient horreur d'aller prier dans celles où les Ariens s'assembloient, aimoient mieux aller prier avec les Novatiens dans les trois Eglises qu'ils avoient alors à Constantinople. La frequentation continuelle qu'ils avoient ensemble, leur ayant fait connoistre qu'ils n'avoient pas sujet de se separer les uns des autres, ils souhaitoient de se réünir [entierement

L'an de J.C. 356.

dans une mesme communion,] '& peu Socr.p.144.b. s'en falut qu'ils ne le fissent. *a* Mais "l'envie a Soz.p.571.c. *βασκανία.* & la jalousie d'un petit nombre *b* de b Socr.p.144.b. Novatiens, *c* rompit cet accord sous pretexte c b| Soz.p.571.c. d'une vieille tradition qui leur défendoit cette réünion à laquelle tout le peuple estoit fort porté.

'Eleuse abatit vers le mesme temps Socr.p.144.b.c| Soz.l.4.c.21.p.571.d. l'Eglise que les Novatiens avoient à Cyzic.

Macedone les persecuta encore d'un autre costé. Car ayant sceu qu'il y avoit beaucoup de ces Heretiques dans la Paphlagonie, & surtout dans un Canton appellé Mantinie, il y envoya avec le consentement de l'Empereur, quatre regimens, pensant que la crainte des soldats leur feroit aussi-tost embrasser l'Arianisme. Mais eux tout au contraire, s'estant armez du mieux qu'ils purent, vinrent au devant des soldats, & les tuërent presque tous: 'ce que Socrate dit avoir appris Socr.p.144.d. d'un paysan qui s'estoit trouvé luy-mesme à cette rencontre. [Nous verrons "autrepart que Macedone pourroit bien V. le Concile de Nicée §. 4. avoir pris pretexte de persecuter les Novatiens de la Paphlagonie, sur la mort de S. Hypace Evesque de Gangres Metropole de la mesme province, qu'ils massacrerent sous Constance, selon les nouveaux Grecs.

Julien l'Apostat marque sans doute ces cruautez de Macedone dans un endroit, d'où nous apprenons qu'il s'estoit passé bien d'autres choses semblables dont l'histoire n'a point parlé.] 'Car il dit que Juli.ep.52.p.212. sous Constance la pluspart des Chrétiens avoient esté chassez, persecutez, mis en prison: Qu'on avoit vû égorger des troupes entieres de ceux qu'on appelle Heretiques; 'ce qui comprenoit aussi les Bar.362.§.175. Catholiques dans le langage des Ariens; 'Qu'on avoit saccagé & ruiné des bourgs Juli.p.212. entiers dans [les territoires de] Samosates & de Cyzic, dans la Paphlagonie, dans la Bithynie, dans la Galacie, & dans beaucoup d'autres provinces.

'Les malheurs arrivez dans la Paphlagonie, Socr.l.2.c.38.p.145.a| Soz.l.4.c.21.p.572.b. rendirent Macedone odieux à ceux-mesmes de son parti, & encore à l'Empereur; & cette aversion generale s'accrut beaucoup par un nouvel accident non moins tragique. 'Le bastiment où Socr.p.45.a.b.c| Soz.p.572.b.c. estoit le cercueil de Constantin, qui estoit l'Eglise des Apostres,] estoit près de tomber en ruine; ce qui causoit beaucoup de frayeur à ceux qui y venoient, & [encore plus aux Ecclesiastiques destinez] pour y demeurer & pour y prier. ["Il V. Constantin §. 66. n'y avoit pas plus de vingt ans que cette Eglise avoit esté bastie par Constantin; mais c'estoit le malheur ordinaire des édifices de ce Prince, qui ayant esté faits avec trop de precipitation, se ruinoient aussi-tost.] Dans la crainte que l'on avoit donc que cette Eglise ne tombast, Macedone voulut en oster le corps de Constantin, & le transporter en un autre endroit; de peur que le cercueil ne fust pillé, ou brisé sous les ruines. Une partie du peuple consentoit à ce transport, & les autres soutenoient au contraire que c'estoit une impieté aussi grande que si on eust deterré le corps de l'Empereur. Les défenseurs de la Consubstantialité se joignirent à ceux-ci, 'soit pour l'interest qu'ils prenoient Soz.p.572.c. au

Digitized by Google

L'an de J.C. 356.

au respect dû à ce Prince qui avoit esté dans leur créance ; soit, dit Sozomene, pour contredire Macedone. c | Socr. p. 145.b ' Mais luy sans se mettre fort en peine de toutes ces oppositions, fit transporter le corps en l'Eglise où estoient les Reliques de S. Acace, Socr. l.6. c. 23.p.332.a. ' qui avoit autrefois souffert le Martyre à Constantinople [sous Maximien Galere.]

l.2.c.38. p. 145.c | Soz. l.4.c.21. p. 572.c. 'Dés qu'on sceut que le corps de Constantin estoit dans cette Eglise, tout le peuple y accourut, & la dispute s'échaufa si fort entre ceux qui condannoient ou 'qui approuvoient cette action, qu'ils en vinrent aussi-tost aux mains. Beaucoup de personnes y perdirent la vie ; & " la αὐλὴ. nef de l'Eglise, la galerie qui en estoit proche, & jusqu'à la place, [de devant,] tout fut rempli de sang & de meurtres. Socr.p.145. c.d | Soz.p. 572.d. ' Constance qui estoit encore en Occident, [où il demeura jusqu'en 359,] trouva l'action de Macedone fort mauvaise, tant pour le carnage qui y estoit arrivé, que pour la liberté que Macedone avoit prise de toucher sans sa permission au corps de son pere. Et estant venu à Constantinople [en 359,] il le fit deposer peu de temps aprés [en 360, comme nous verrons plus amplement dans la suite.

Il paroist que l'Eglise des Apostres fut ensuite rebastie de nouveau, puisqu'ayant Hier chr. & Alex.p. 702 | Idat. déja esté dédiée sous Constantin,] 'sa dédicace est encore marquée le 9 d'Avril 370, sous Valens.

ARTICLE LXIV.

Commencement de l'histoire d'Aece : & ses études.

Hil.syn. p. 137. [NOus avons dit ci-dessus que] S.Hilaire estant en Orient, y vit avec douleur qu'il s'y élevoit tous les jours quelque nouvelle Heresie. [Nous en avons un exemple dans les impietez d'Aece & d'Eunome, dont nous n'avons pas voulu parler jusques ici, pour ne pas interrompre la suite de la narration. Mais nous ne pouvons pas differer davantage à dire ce que l'histoire nous apprend de ces deux nouveaux monstres d'impieté, parce qu'ils auront beaucoup de part à ce qui se fera dans la suite. L'auteur qui parle plus amplement d'Aëce, est Philostorge, l'un des plus zelez Sectateurs de cet Athée :] Ath. de syn.p.873. c | Socr.l.2. c.35.p.129. b | Soz.l.4. c.29. p. 589.a. ' Car c'est le surnom qu'Aëce s'estoit acquis.

[Mais S. Gregoire de Nysse nous en apprend aussi bien des particularitez,] a Nyss. in Eun.l.1.p. 291 e. a qu'il avoit sceuës de la bouche d'Athanase [d'Ancyre] en Galacie, Prelat qui estimoit la verité plus que toutes choses, & qui outre qu'il connoissoit fort bien Aëce, autorisoit encore ce qu'il en disoit par une lettre de George de Laodicée.

Philg. l. 3. c.15. p 48. b Socr. p. 129.b | Thdrt.n.p. 136.2.d. c Suid. a. p.93. c. f | Philg. p. 48 | n. p. 137.1.c.b. ' Aëce estoit de la Celé-Syrie, [où est Antioche ;] b & Socrate semble dire qu'il estoit d'Antioche mesme. c Il nâquit de parens pauvres, & d'une condition fort basse. Son pere qui servoit sous le Gouverneur de la Province, eut encore un tel malheur, qu'il y perdit la vie ; & tout son bien fut confisqué : de sorte qu'Aëce qui n'estoit encore qu'un enfant, se trouva reduit avec sa mere à la derniere pauvreté. Nyss. in Eun.l.1. p. 292.c.d. ' Il servit d'abord " la femme d'un ἀμπελ-ουργοῦ. vigneron, & il semble qu'elle l'avoit acheté comme esclave. S. Gregoire ne veut pas dire comment elle l'avoit eu, de peur qu'il ne semble le raconter par malice. [Il veut peut-estre marquer la mort honteuse de son pere.]

d. ' Aprés estre sorti de cette servitude, son premier métier fut d'estre chaudronnier, & de racommoder des vaisseaux p.293.a. de cuivre, '& mesme d'or. [D'où vient que Philostorge pour le relever un peu Philg. l. 3. c.15. p.48. davantage,] ' dit qu'il se mit chez un Orfevre pour avoir de quoy vivre pour luy & pour sa mere. Il quitta ce métier, [non, comme dit Philostorge,] parce qu'ayant beaucoup de genie, il vouloit Nyss. p. 293.a.b. s'appliquer aux sciences, ' mais parce qu'ayant rendu un collier de cuivre à une femme qui luy en avoit donné un d'or à racommoder, il fut convaincu en justice & puni de ce larcin ; ce qui luy fit faire serment de renoncer à son métier.

c. ' Il se mit donc chez un Medecin qui couroit le pays, pour le servir afin d'avoir de quoy vivre. [Aëce apprit sous luy quelque chose de la Medecine,] & sous pretexte de cet art, il s'acquit la connoissance de quelques pauvres gents & de quelques maisons peu considerables.

Soz. l. 3. c. 15. p. 524. b. a Nyss. p. 293.c.d. ' Il exerça la Medecine dans Antioche. a Mais il trouva bien-tost moyen de devenir plus riche qu'il n'avoit jamais esté. Car un Armenien qui n'estoit pas un grand genie, le prenant pour un [habile] Medecin, luy donna de l'argent en abondance ; de sorte que dédaignant de servir les autres, il voulut luy-mesme passer pour Medecin, & se mesla dans les assemblées des Medecins, où il n'estoit pas des derniers à crier & à disputer. Cela le mit en grand credit auprés de ceux qui gageoient des personnes hardies & impudentes pour les soutenir dans les disputes ; & ainsi il trouva moyen de subsister plus aisément, & d'abandonner mesme enfin la Medecine, aussi-bien que ses chaudrons, pour pretendre à quelque autre chose.

p.294.a. 'La doctrine d'Arius estoit alors celebre dans le monde : Elle avoit passé jusque dans les écoles de Medecine ; & ce fut là qu'Aece en prit les premiéres teintures. [Mais il les fortifia beaucoup par les maistres sous lesquels Philostorge pretend qu'il étudia.]

Philg. l. 3. c.15. p.48. 'Paulin qui de l'Evesché de Tyr avoit esté transferé [par les Eusebiens] à celui d'Antioche [en 331, aprés la deposition de S. Eustathe,] fut le premier dont il receut les instructions. Ce disciple passa bien-tost de l'étude à la dispute ; & comme il y surmontoit la pluspart du monde, dit Philostorge, il s'acquit l'envie p.49. de beaucoup de personnes, ' qui ne luy ayant pu nuire tant que Paulin vécut, le firent chasser d'Antioche par Eulale qui succeda à Paulin [apparemment dés l'an 331.]

Ibid. ' Il s'en alla donc à Anazarbe en Cilicie, où il passa quelque temps à exercer son métier [d'Orfevre,] afin d'avoir de quoy vivre, & à disputer, jusqu'à ce qu'un maistre de grammaire qui estimoit son esprit, le prit chez luy en qualité de serviteur,

Digitized by Google

serviteur, & luy apprit sa science: [d'où vient que S. Epiphane dit] 'qu'il avoit ignoré les lettres humaines jusques à un âge fort avancé. 'Il ne laissa pas d'entreprendre publiquement son propre maistre, sur l'explication de l'Ecriture, & il luy fit la honte, s'il en faut croire Philostorge, de le faire passer pour un ignorant en ce point; de sorte que cet homme le chassa de sa maison comme un ingrat. 'Mais Athanase Evesque d'Anazarbe, [celebre entre les Eusebiens,] le receut chez luy; & ce fut là, dit son historien, qu'il lut les Evangelistes.

Epi. 76. c. 1.p.913.d. Philg. l. 3. c.15. p.49. n.p.137.2. c. l.3.c.15.p. 50.

'Néanmoins " ne trouvant pas qu'Athanase le satisfist sur les difficultez qu'il luy faisoit à tous momens, il s'en alla à Tarse, où il demeura assez long-temps chez un Prestre nommé Antoine, 'qui conserva toûjours la doctrine d'Arius sans aucune alteration, [c'est-à-dire dans sa plus grande impieté.] 'Aece apprit sous luy les Epistres de S. Paul. *a* Et Antoine ayant depuis esté fait Evesque de Tarse mesme, & ainsi n'ayant plus le loisir de s'appliquer à instruire un homme en particulier, 'Aece s'en retourna à Antioche, où Leonce alors Prestre & depuis Evesque de cette Eglise, luy expliqua les Prophetes, & particulierement Ezechiel. [C'estoit avant l'an 348. Il receut assez vraisemblablement quelques leçons d'Eustathe de Sebaste dans quelqu'un de ses voyages, ou lorsqu'il estoit à Antioche en 331,] 'puisque S. Basile l'appelle le fils & le disciple de cet Evesque.

τοῖς κατὰ γνώμην αὐτὸν ἐπιτέμνειν. Ibid. l.2.c.16.p. 21. l.3.c.15.p. 50. *a* l.2.c.15. p.20. l.3.c.15.p. 50. Bas. ep.79. p. 140. b | 82. p. 151. b.

b Il fut encore chassé une seconde fois d'Antioche par l'envie, ou plutost, dit Photius, à cause de son impieté & de sa méchante langue. 'Il retourna en Cilicie, & y ayant eu quelque dispute avec des Heretiques appellez Borboriens, [qui estoient les plus infames d'entre les Gnostiques,] il fut entiérement surmonté par eux. [Il est aisé de juger par là quelle estoit sa capacité, & ce qu'on doit croire de toutes les victoires que luy attribuë Philostorge.] 'Mais, dit cet imposteur, il receut dans une vision " des caracteres par lesquels il fut assuré de remporter toûjours la victoire à l'avenir: [& il pouvoit bien estre Magicien.]

b Philg. p. 50. p.50.51. p.51. σύμβολα.

'Il revint encore à Antioche, d'où il alla à Alexandrie, pour y voir un Medecin Manichéen nommé Aphthone, trés-celebre pour sa subtilité. Il le confondit tellement dans une conference, qu'Aphthone ne sachant que repliquer, tomba malade de douleur, & mourut sept jours aprés. 'Nous avons dit, aprés S. Gregoire de Nysse, qu'il avoit appris quelque chose de la Medecine dés ses premiéres années. 'Philostorge ne la luy fait étudier qu'en ce temps-ci, [auquel il peut en avoir fait une nouvelle étude: Car cette science fleurissoit surtout à Alexandrie.] Il y eut pour maistre un nommé Sopole, dont on fait un Medecin incomparable. Il se rendit luy-mesme fort habile dans cet art, & il l'exerçoit gratuitement, s'il en faut croire son Panegyriste, qui ajoute que lorsqu'il avoit besoin de quelque chose, il alloit travailler la nuit chez un Orfevre pour gagner sa vie.

p.51.52. Nyss. in Eun.l.1.p. 293.c. Philg. p. 52. *c* Epi.76.c. 2.p.913.d | Soz.l.3.c. 15. p. 524. b.c | Nyss. in Eun.l.1. p.294.a.

c Ce fut aussi à Alexandrie qu'ayant joint à son impieté la subtilité de la Dialectique qu'il apprit sous un Sophiste Aristotelicien, il arma tout de nouveau sa langue contre le Verbe & le S. Esprit. Il passoit les journées entieres à reduire en figures [de syllogismes] ce que la tradition nous a appris du Fils de Dieu, & à établir la foy que nous devons avoir de Dieu, sur les regles de la Geometrie & des figures. 'Les Categories d'Aristote faisoient toute sa science: [& quoy que dise Philostorge de l'étude qu'il avoit faite des Ecritures,] il y estoit tout à fait ignorant. 'Il n'avoit lû non plus aucun ouvrage des anciens interpretes, & il se moquoit de tout ce qu'avoit écrit S. Clement [d'Alexandrie,] Africain, & Origene. 'Il ne s'exerçoit qu'à chicaner & à faire des syllogismes. *a* Aussi il ne réüssissoit qu'à disputer, comme eust pû faire un paysan.

Socr. l.2.c. 35. p. 129. d. p.130.b. Soz.p.524. *a* Socr. p. 130.b.

ARTICLE LXV.

Des mœurs & des Heresies d'Aece: Leonce d'Antioche l'éleve au Diaconat, est obligé de le deposer, le met bien auprès de Gallus: George le reçoit à Alexandrie, où Eunome se joint à luy.

[Pour la vie d'Aece, outre ce que le caractere de son genie volage & effronté en peut faire juger,] 'Theodoret dit qu'il vivoit en parasite, allant tantost chez l'un & tantost chez l'autre pour remplir son ventre; '& S. Epiphane témoigne avoir appris par le raport de diverses personnes, qu'il consideroit les actions infames comme les necessitez naturelles les plus innocentes, & qu'il enseignoit à ses disciples que Dieu ne demandoit autre chose que la foy, ne leur parlant jamais ni de jeûner, ni d'observer les commandemens, ni de mener une vie grave & sainte. 'S. Gregoire de Nysse remarque la mesme chose des Eunomiens, qui est le nom qu'on donne à la secte d'Aece, '& il dit que c'estoit le moyen qu'Eunome son principal disciple avoit trouvé pour s'attirer un grand nombre de sectateurs.

Thdrt.l.2. c.23. p. 626.627. Epi. 76. c. 4.p.917.a. Nyss. in Eun.l.1.p. 295.c.d. p. 306.b. c.

b Pour ses Heresies, il n'en avoit en effet point d'autres que celles des Ariens; *c* en ayant seulement mieux penetré & mieux suivi les consequences, *d* & ayant dit avec plus d'étenduë ce qui estoit enfermé dans leurs principes impies. *e* Néanmoins par une injustice visible les Ariens le traitoient d'Heretique, & le chassoient de leur Eglise, *f* soit pour avoir un pretexte de demander des Conciles, *g* soit que sa hardiesse à décider des choses de la foy, *h* & ses raisonnemens embarassez & Sophistiques leur fissent croire en effet qu'il avoit d'autres sentimens que les leurs. [Ce qu'il eut de plus remarquable,] *i* fut cette impudence superbe, qui luy faisoit dire que Dieu luy avoit relevé tout ce qu'il avoit caché aux autres depuis les Apostres jusques à son temps. *k* Il portoit mesme sa temerité jusqu'à oser pretendre qu'il connoissoit trés-clairement la Majesté Divine, & mieux qu'il ne se connoissoit luy-mesme; en quoy il fut

b Ath. de syn. p.873. c. & alibi | Epi. 76. c. 3. p. 915. 916. *c* Nyss. in Eun.l.1.p. 294.a. *d* Amb. de fide, l.1.c. 4. p.117.c. *e* Ath. de syn.p.913. b.c | Socr.l. 2. c. 35. p. 130.c. *f* Ath. de syn.p.873. *g* Soz. l.3. c.15.p.524. a.b | 4.c.12. p.553.b. *h* Socr.l.2. c.35.p.130. c. *i* Thdrt.l.2. c. 24. p. 629.b.c. *k* Epi.76.c. 4.p.916.b. & alii.

Digitized by Google

fut imité par ses disciples qui n'avoient pas moins d'orgueil que luy.

Socr. p. 129. c d. ' Il revint d'Alexandrie à Antioche, c & ce fut alors que Leonce qui en avoit esté fait Evesque [en 348,] le fit Diacre, d afin que sous cette peau de brebi, il pust vomir ses blasphêmes avec une entiere liberté. e Il luy donna mesme pour cela le pouvoir de prescher dans l'Eglise. f Flavien & Diodore encore Laïques, qui quoiqu'ils communiquassent avec les Ariens, tenoient fortement la foy Orthodoxe, se plaignirent hautement de cette action de Leonce, & representerent combien il estoit indigne d'élever dans l'Eglise un homme qui avoit vécu comme Aëce, & qui ne songeoit à se rendre illustre que par son impieté. "Ils menacerent mesme Leonce de se separer de sa communion, & d'aller en Occident [informer de ses mauvais déportemens l'Empereur Constance, qui y estoit allé à la fin de l'an 350 : d'où nous pouvons juger que ceci ne se fit pas plustost. Et il semble aussi qu'il ne le faut pas mettre beaucoup plustard,] 'puisque Philostorge écrit que Leonce ayant esté fait Evesque d'Antioche, offrit le Diaconat à Aëce, [ce qui marque que ce fut au moins bientost après : & la suite de l'histoire s'y accorde assez.]

c d Philg. l. 3. c. 17. p. 53 | Ath. de syn. p. 913. | c | Thdrt. l. 2. c. 19. p. 621. & alii. | d Ath. de syn. p. 913. | e Philg. l. 3. c. 17. p. 53. | f Thdrt. l. 2. c. 19. p. 621. c. d. | Note 51. | Philg. p. 53.

Thdrt. p. 621. d. 'Leonce ceda aux menaces de Flavien & de Diodore, & deposa Aëce, sans cesser néanmoins de le favoriser du reste autant qu'il pouvoit. [Philostorge couvre assez plaisamment cette deposition,] 'en disant qu'Aëce refusa de faire les fonctions de Diacre, mais qu'il accepta celles de l'instruction, & demeura pour cela quelque temps à Antioche. [Il faudroit donc qu'il eust presché comme Laïque ; ce qui n'est pas fort probable, si nous ne disons qu'il instruisoit seulement en particulier ceux qui vouloient le venir entendre.]

Philg. p. 53.

Soz. l. 3. c. 15. p. 524. c. 'Sozomene semble dire qu'il expliquoit les Ecritures dans l'Eglise : [mais c'est ce que nous ne voyons pas moyen de recevoir. Il y a au contraire bien plus d'apparence que ne pouvant pas paroistre dans l'Eglise comme Diacre, il ne vouloit pas non plus y paroistre en un rang inferieur : de sorte qu'il estoit comme excommunié par les autres, & s'excommunioit luy-mesme.] ' S. Athanase se moque en 359, des Ariens qui chassoient [& excommunioient] cet Athée comme un Heretique, quoiqu'il n'eust point d'autres sentimens qu'eux. ' Socrate témoigne la mesme chose, ajoutant que luy de son costé se separoit aussi des Ariens ; ' & Sozomene le suit. a S. Athanase semble dire aussi qu'il avoit déja formé une Secte & une communion à part en 359. [La seule chose qu'on puisse dire, c'est que] b Saint Athanase paroist marquer qu'Eudoxe & Acace le chassoient pour plaire à Constance ; [ce qui donne quelque lieu de croire qu'outre sa deposition faite par Leonce vers 350, ils furent encore obligez de l'excommunier en 358 ou 359 dans les troubles qui arriverent alors ; & que jusque là Aece ne se separoit pas encore. Il semble en effet que George luy fist exercer le Diaconat à Alexandrie.]

Ath. de syn. p. 913. b. c | 873. c. | Socr. l. 2. c. 35. p. 129. c | 130. c. | Soz. l. 4. c. 12. p. 553. b. | a Ath. de syn. p. 873. c. | b p. 913. c. d.

Socr. l. 2. c. 37. p. 132. b. ' Et Eudoxe voulut le rétablir à Antioche [en 358 :] mais il ne le put. [Il ne faut pas s'étonner qu'Eudoxe fust si zelé pour Aece :] 'Car S. Athanase nous assure que cet Evesque estoit son disciple, & avoit appris de luy son impieté ; [& nous verrons dans la suite qu'il prit toûjours sa protection, tant qu'il le put faire sans interesser sa fortune, & sans choquer Constance.

Ath. de syn. p. 913. c.

On peut mettre sur la fin de l'an 351, après le Concile de Sirmich contre Photin, où Basile d'Ancyre avoit assisté, ce que Philostorge dit s'estre passé entre Aece & cet Evesque.] 'Car ils eurent quelque dispute ensemble sur la Consubstantialité, [ou peut-estre sur la ressemblance de substance :] & Eusthathe [depuis Evesque] de Sebaste, prit aussi part à cette dispute pour Basile. Cependant Aece les confondit tous deux, si nous en croyons son Panegyriste, & les reduisit à ne pouvoir repliquer ; ce qui leur fit concevoir contre luy une haine extrême. ' S. Gregoire de Nysse parle assez des querelles de Basile & d'Eusthathe avec Aece & Eunome ; mais il les raporte à ce qui arriva depuis.

Philg. l. 3. c. 16. p. 53. | Nyss. in Eun. l. 1. p. 289. 290. 296. a. b.

'Pour suivre Philostorge, Gallus ayant esté fait Cesar [le 15 Mars 351.] Basile & Eusthathe l'irriterent tellement contre Aece, que ce prince qui les croyoit, parce que c'estoient des Evesques, ["quoiqu'apparemment Eusthathe ne le fust pas encore,] commanda [avec sa violence ordinaire,] qu'on cherchast Aece & qu'on luy cassast les jambes. Néanmoins Leonce Evesque d'Antioche fit si bien auprès de Gallus, que cette sentence fut revoquée. Gallus souffrit peu après qu'Aece le vinst voir, [l'écouta,] voulut qu'il fust du nombre de ses amis, '& le prit mesme pour son maistre dans la Theologie. [C'estoit pour ajouter l'impieté à la cruauté qui luy estoit naturelle.] ' On demeure d'accord que Gallus avoit de l'inclination pour Aece. Sozomene en attribuë la cause à ce que Gallus qui estoit fort assidu à l'Eglise, l'y avoit souvent vu & entendu prescher ; [ce qui n'est pas aisé à croire, comme nous venons de le marquer.] 'Saint Gregoire de Nysse dit que Theophile le Blemmye, qui connoissoit Aece à cause de son impieté, l'introduisit dans la Cour de Gallus avec lequel il avoit quelque habitude. ' Philostorge ajoute que Gallus "l'envoya souvent vers Julien son frere, principalement depuis qu'il sceut qu'il avoit inclination pour le Paganisme, employant [cet impie] pour le retirer de l'impieté ; '& nous avons en effet une lettre de Gallus qui le témoigne.

Philg. l. 3. c. 27. p. 59. | V. S. Basile. | p. 60. | Soz. l. 3. c. 15. p. 524. b. | Nyss. in Eun. l. 1. p. 294. b. | Philg. l. 3. c. 27. p. 60. | V. Constance § 30. & Julien § 4. | Juli. ep. 64. p. 240. 241.

'S. Gregoire de Nysse l'accuse d'avoir eu part à la mort du Prefet Domitien, & de Montius, que Gallus fit tuer [vers le commencement de 354.] Il échapa néanmoins à la punition très-severe que Constance fit de cette mort, n'ayant pas paru assez considerable pour meriter qu'on songeast à luy. [Ce fut peut-estre néanmoins ce qui luy donna sujet] 'de sortir d'Antioche, après qu'il y eut demeuré assez de temps pour y répandre sa doctrine. [Cela s'accorde avec ce que dit Philostorge,] qu'il quitta Antioche pour s'en aller à Alexandrie, afin de s'opposer aux grands

Nyss. p. 294. | Philg. l. 3. c. 17. p. 53.

Digitized by Google

grands progrès que la doctrine de la Consubstantialité y faisoit par les soins de S. Athanase. 'S. Gregoire de Nysse ne l'y fait néanmoins venir que lorsque Saint Athanase en eut esté chassé par l'autorité Imperiale, & que George y fut venu pour déchirer son troupeau. [On convient toûjours qu'il y estoit du temps de George.] Son impieté & ses flateries le rendirent un des plus assidus, & des plus considerez parasites de ce Cappadocien, 'qui eut en luy un fidéle coöperateur de ses cruautez aussi-bien que de ses blasphêmes. [Il y a mesme de l'apparence que George l'employa dans les fonctions du Diaconat, dont Leonce d'Antioche avoit esté obligé de le deposer; & que c'est ce qui a fait dire à S. Epiphane,] 'qu'il avoit esté fait Diacre par George. [Theodoret qui, comme S. Athanase, reconnoist qu'il avoit esté ordonné Diacre par Leonce,] 'l'appelle néanmoins Diacre de George.

Nyss. p. 194.c.

Thdrt. l.2. c. 23. p. 626.c.d.

Epi. 76. c. 1.p.912.

Thdrt. l.2. c. 24. p. 628.d.

'Aece demeura à Alexandrie jusqu'à ce qu'Eudoxe eut usurpé l'Eglise d'Antioche [en l'an 358.] 'Philostorge dit que Second [de Ptolemaïde,] & Serras [de Libye,] le voulurent faire Evesque, mais qu'il ne voulut point estre ordonné par eux, parce qu'ils s'estoient meslez avec les défenseurs de la Consubstantialité: [ce que néanmoins nous ne voyons pas de Second.]

c. 23. p. 626.d. Philg. l. 3. c.19 p. 54.

'Lorsqu'il estoit à Alexandrie, [le diable] luy envoya un digne disciple en la personne d'Eunome, 'qui estant venu de Cappadoce à Antioche pour le trouver, 1. s'adressa à [1] Second, lequel l'envoya à Alexandrie où estoit Aece. 'C'est luy qui après s'estre rendu le disciple de cet Athée, porta son impieté jusques à son comble. [Mais nous parlerons de luy plus amplement lorsqu'il sera élevé sur la chaire de Cyzic en 360. Nous verrons aussi dans la suite de l'histoire le reste de ce qui regarde Aece; & il nous suffit d'avoir marqué ici quel il estoit.]

c.20. p. 54.

p.50.

Bas. in Eun. l.1. p. 696.a.

ARTICLE LXVI.

Quels estoient les purs Ariens, ou Anoméens, les Semiariens, & les Macedoniens.

[TAnt de succès que l'Arianisme avoit eus, sembloient l'avoir dû porter au comble de la toute-puissance. L'Empereur estoit tout à eux. Ils occupoient tous les grands sieges de l'Eglise. Tous ceux qui avoient quelque capacité pour défendre la foy, estoient ou vaincus, ou bannis. A voir la face exterieure de l'Eglise, on eust dit que l'ivraie avoit entierement étoufé la bonne semence de la doctrine Apostolique; & si l'enfer pouvoit jamais prevaloir sur la verité, on eust eu sujet de craindre que cela n'arrivast en cette rencontre.] 'Aussi les Ariens ne se contentant plus de répandre en secret leurs Heresies, les preschoient hautement & publiquement; & toute la terre se trouvoit pleine de "leurs doctrines criminelles & abominables. [Mais par un miracle de la conduite de Dieu, & selon ce qu'il a predit dans ses Ecritures, leur élevement mesme fut leur ruine. Comme ils n'avoient plus d'ennemis à combatre, ils tournerent leurs armes contre eux-mesmes, & se défirent par les divisions qui se formerent entre eux.

Sulp. S. l.2. p.161.

piaculis.

Nous avons long-temps distingué les Ariens d'avec les Eusebiens; & nous entendions par les premiers, ceux qui ayant esté chassez de l'Eglise avec Arius par S. Alexandre & par le Concile de Nicée, y avoient esté receus en 335 par le Concile de Jerusalem, sans que néanmoins leur reconciliation eust esté autorisée par le reste de l'Eglise. Par les Eusebiens nous avons marqué les Evesques qui estoient dans la communion de l'Eglise, mais qui s'efforçoient secrettement d'en ruiner la doctrine, qui pour cela faisoient sans cesse de nouveaux formulaires, qui travailloient par toutes sortes d'efforts à chasser de l'Eglise S. Athanase & les autres défenseurs de la verité, & qui communiquoient avec les premiers Ariens. Ainsi ces deux especes d'Ariens n'en faisoient qu'une pour l'intrigue, & peut-estre aussi pour la créance, quoique les uns parussent estre dans l'Eglise, & que les autres en fussent visiblement separez.

Ces premiers Ariens diminuant toûjours par la suite du temps, on n'en a presque plus parlé depuis l'an 341. Les Eusebiens au contraire se declarant peu à peu plus ouvertement contre la foy de l'Eglise, & quelques-uns ayant mesme esté separez de sa communion par le Concile de Sardique, nous n'avons point fait de difficulté de leur donner absolument le nom d'Ariens, surtout depuis le Concile de Milan. Jusque-là ils avoient toûjours paru fort unis ensemble; mais depuis l'an 357 au moins, il se forma des divisions entre eux sur la doctrine, qui causerent de grands troubles, & separerent enfin cette tour de Babel en diverses Sectes.]

'Les premiers Ariens disciples d'Arius, qui avoient mieux aimé estre envoyez avec luy en exil, que d'imiter l'hypocrisie d'Eusebe de Nicomedie, & se soumettre en apparence au Concile de Nicée, avoient toûjours continué à dire avec impudence; que le Fils n'estoit pas né, mais creé & fait du néant. 'Rufin dit qu'ils se separerent d'Arius mesme, depuis que pour retourner d'exil, il eut communiqué par une fausse confession de sa foy avec ceux qui croyoient que le Fils estoit de la substance du Pere. [Néanmoins nous ne voyons pas que les plus déterminez des Ariens aient fait difficulté de communiquer avec ceux qui estoient moins impies; & nous avons vu que Piste, fait Evesque d'Alexandrie pour ce parti par les Eusebiens, avoit tasché d'obtenir par surprise la communion du Pape Jule en 339.]

Ruf l.1 c. 5. p. 161. 172.a.

p.172.a.

'Aece, Eunome son disciple, & les autres qu'il avoit trompez, embrasserent hautement cette doctrine, comme nous venons de le dire. [Nous verrons encore ce parti des purs Ariens, soutenu par Eudoxe, George d'Alexandrie, Acace de Cesarée, & divers autres en Orient, & par presque tous les Ariens d'Occident,]

Ath. de syn.p.873. c.

1. *Il faudroit peut-estre* à Leonce.

p. 913. c| Socr. l. 2. c. 35. p. 129. c| 130 c| Soz. l. 4. c. 12. p. 553. b. c.

dent,] 'quoiqu'Eudoxe & d'autres fissent quelquefois semblant de condanner Aece. [On leur donne assez indifferemment les noms de purs Ariens, d'Aeciens, d'Eunomiens, d'Anoméens ou Dissemblables, parce qu'ils tenoient le Fils dissemblable d'avec son Pere en essence & en tout le reste, & d'Exoucontiens, parce qu'ils osoient dire qu'il avoit esté tiré du néant.]

Thdrt. hær. 4. c. 3. p. 237. d.

'On les appella encore depuis Troglites ou Troglodytes, parce que, dit Theodoret, ils tenoient leurs assemblées dans des maisons secretes & à l'écart.

d|Cang. de C. l. 2. p. 171. 172.

'Ils les tenoient à Constantinople dans un lieu appellé Exocion; ce qui leur a fait encore donner le nom d'Exocionites, [dont nous parlerons autrepart. Nous les marquerons ordinairement par le nom d'Ariens, ou d'Anoméens.]

Ruf. l. 1. c. 25. p. 248.

'Ceux que Rufin appelle Ariens, [& les autres Semiariens,] reconnoissoient le Fils semblable au Pere, mais non tant par nature, dit Rufin, que par grace, & autant qu'une creature peut estre semblable au Createur.

Sulp. S. l. 2. p. 161.

'Ils reconnoissoient mesme souvent" qu'il estoit semblable en nature, mais non pas qu'il eust la mesme nature. NOTE 52.

Epi. 73. c. 1. p. 845. c. d.

'George de Laodicée & Basile d'Ancyre estoient les chefs de ce parti;

Hil de syn| Ath. de syn. p. 915.

'& ils s'exprimoient quelquefois d'une telle maniere, que S. Hilaire & S. Athanase mesme dans leurs traitez des Synodes, en ont parlé comme les tenant tout à fait dans la foy de l'Eglise.

Epi. p. 845. d.

'Néanmoins S. Epiphane soutient que ce n'estoit qu'une fourberie & un piege pour tromper les simples, & que ces Semiariens ne croyoient point en effet que JESUS-CHRIST fust autre chose qu'une creature, mais differente des autres; à quoy il ajoute que pour le Saint Esprit, ils disoient sans déguisement & sans crainte que c'estoit une pure creature, & qu'il n'avoit rien de commun avec le Pere, ni avec le Fils, retombant ainsi dans la secte des Pneumatomaques, c'est-à-dire des ennemis du Saint Esprit.

Ruf. p. 248.

'Macedone estoit l'auteur de cette troisiéme secte,

Epi. 74. c. 1. p. 886. 887.

'qui comprenoit, selon S. Epiphane, deux sortes de personnes, dont les uns qui venoient des Ariens, ne croyoient pas le Fils une pure creature, mais engendré avant le temps, quoique non de toute éternité, & blasphemoient clairement contre le Saint Esprit; & les autres qui venoient des Catholiques, estoient tout à fait Orthodoxes sur le Fils, & Heretiques sur le S. Esprit. [Si cela est ainsi, ces derniers seuls doivent former une secte à part, les premiers estant de veritables Semiariens.]

Ath. de Spi p. 174. a. b.

'Mais S. Athanase reconnoist sur le raport de S. Serapion, qu'il y en avoit qui quittoient les Ariens à cause de leurs blasphêmes contre le Fils, mais qui ne combatoient pas moins la pieté en soutenant que le Saint Esprit estoit creature, & mesme l'un des esprits ministres de Dieu, qui n'avoit rien au-dessus des Anges que le rang; & il parle d'eux comme supposant qu'ils n'ont point d'erreur contre le Fils.

a Naz. or. 44. p. 710. d. | b Aug. hær. 52. p. 11. 2. b| in Max. l. 3. c. 23. p. 316. 2. d| Cass. de Inc. l. 1. c. 2. p. 902.

a Saint Gregoire de Nazianze fait la mesme chose en parlant des Macedoniens: b & après luy, S. Augustin & Cassien disent de mesme qu'ils croyoient la Consubstantialité, & l'égalité du Pere & du Fils, & qu'ils n'erroient que sur le Saint Esprit.

Ruf. l. 1. c. 25. p. 248.

'Rufin semble aussi nous l'assurer personnellement de Macedone mesme, puisque selon luy, non-seulement il confessoit le Fils semblable au Pere en toutes choses, mais il disoit les mesmes choses de l'un & de l'autre, [ce qui estoit les reconnoistre égaux;] & il ne differoit des Catholiques que sur le Saint Esprit.

Thdrt. l. 2. c. 5. p. 588. a.

'Néanmoins Theodoret assure qu'il ne vouloit pas dire en effet que le Fils fust creature, & qu'il le tenoit semblable au Pere en toutes choses, mais qu'il ne vouloit pas le reconnoistre consubstantiel,

hær. 4. c. 5. p. 258. d.

'rejettant absolument ce terme, & mettant en sa place "celui de semblable en substance, dont il fut mesme l'auteur selon Theodoret. ὁμοιού-σιος. [Ainsi il demeure assez incertain si les Macedoniens ne conservoient point encore quelque reste de leur ancienne erreur contre la divinité du Fils, au moins tant que Constance vécut.]

Merc. t. 2. p. 129 §. 25| Thdrt. G. p. 162. 2. d.

'On les accuse aussi d'avoir suivi un autre point de l'Heresie Arienne, qui estoit de ne reconnoistre point d'ame en JESUS-CHRIST. [Ainsi il seroit difficile de les distinguer des Semiariens; & nous ne voyons pas en effet que l'histoire les en distingue beaucoup, au moins jusqu'à la deposition de Macedone en 360, après laquelle seulement les Macedoniens ont fait une secte à part.]

Epi. 73. c. 1. p. 845. c. | a Hier. v. ill. c. 89. p. 196. | b Socr. l. 2. c. 39. p. 147| Soz. l. 4. c. 27. p. 585. 586.

'Basile d'Ancyre chef des Semiariens, selon S. Epiphane, a estoit chef du parti de Macedone sous Constance, selon S. Jerôme, b avec Eustathe de Sebaste, Sophrone de Pompeiople, Eleuse de Cyzic; & tous ceux qui furent deposez en [360] par le Concile de Constantinople, suivirent les sentimens de Macedone, mais surtout Marathone de Nicomedie, que quelques-uns font mesme auteur de cette secte, parce que son credit & son argent furent les principaux appuis de ce parti, à qui pour ce sujet quelques-uns donnoient le nom de Marathoniens.

Socr| Soz| Ruf p. 248| Thdrt. l. 2. c. 5. p. 588. a.

'Nous avons déja dit que Macedone ne fit une secte separée des Ariens que depuis sa deposition en 360, selon les historiens. [C'est pourquoi nous nous reservons à en parler plus amplement dans la suite. Nous remarquerons seulement ici ce que dit Saint Augustin,]

Aug. hær. c. 52. p. 11. 2. b.

'que quelques-uns mettoient l'erreur des Macedoniens sur le Saint Esprit, non à le faire une creature, & à le croire inferieur au Pere & au Fils, mais à pretendre que c'estoit la divinité de l'un & de l'autre, & non une personne distincte qui eust son existence propre. [S. Augustin marque cette opinion sans s'y arrester, & assurément il y a peu de lieu d'expliquer ainsi l'erreur des Macedoniens, selon ce qu'en disent tous les auteurs.]

Socr. l. 2. c. 45. p. 159. a.

'On pretend qu'Eustathe l'un des principaux de ce parti, declaroit qu'il ne vouloit point donner au S. Esprit le titre de Dieu, & qu'il n'osoit pas aussi l'appeller une creature: [& il est aisé que cet Evesque qui a si souvent changé, non pas de foy, car il n'en avoit guere, mais de parti & d'expression, ait quelquefois parlé de la sorte.

Nous pourrions parler ici des Aeriens,]

Digitized by Google

riens,] 'puisqu'Aece leur chef estoit sorti des Ariens, & en tenoit [aussi-bien] qu'Aece] les plus grandes impietez; ausquelles il ajoûta de nouvelles folies qui luy estoient particulieres. [Mais nous esperons trouver un lieu plus propre pour en traiter.] Epi.75.c.1. p.905.a.

'Theodoret marque encore diverses autres sectes sorties de celle d'Arius, dont il n'est pas fort necessaire de parler, puisque les noms mesmes n'en sont aujourd'hui connus de personne. [Nous verrons dans les années suivantes, les troubles que produisirent ces divisions des Ariens.] Thdrt. hær.l.4.c. 4.p.238.

ARTICLE LXVII.

Constance vient à Rome: Le peuple luy demande le rappel de Libere.

L'AN DE JESUS-CHRIST 357.

[NOus pouvons commencer cette année] 'par "le triomphe magnifique, mais ridicule, que Constance fit en entrant à Rome, comme on le peut voir amplement "dans Marcellin. 'Il y entra le 28 d'Avril de cette année, 'en laquelle il estoit Consul pour la neuviéme fois, & Julien pour la seconde. *a* Il n'y demeura que trente jours, & en sortit le 29. May.
V. Constance §. 42. — Amm. l. 16.p.69-72. — Idat. — Chr.Al.p. 681|Amm. l.16.p.72. — *a* Idat.

'Il y avoit alors près de] deux ans que le Pape Libere estoit banni à Berée, *b* & il faisoit toûjours paroistre une constance invincible dans son exil. *c* Son peuple qui avoit aussi toûjours une extréme affection pour luy, *d* prit donc occasion de l'arrivée de l'Empereur, pour luy demander avec beaucoup d'instance le retour de son Pasteur. [Theodoret en raporte des particularitez fort remarquables.] *e* Car il dit que les principales Dames de Rome presserent fort leurs maris d'aller trouver Constance, & de luy demander le rappel du Pape, ajoutant que s'ils le leur refusoient, elles les quitteroient, & s'en iroient chercher leur Evesque. Leurs maris répondirent à cela qu'ils redoutoient la colere de ce Prince, & que peut-estre ne leur pardonneroit-il jamais de luy avoir fait cette demande; mais que si elles la vouloient faire elles mesmes, il ne pourroit les refuser, ou qu'au moins il ne leur en pourroit arriver aucun mal.
Thdrt.l.2. c.14.p. 610.a. — *b* Ath. ap. 2.p.807.a| sol.p.837. a. — *c* Soz.l.4. c.15.p.558. b. — *d* c.11.p. 553.a|Mar. & F.p.3. — *e* Thdrt.l. 2.c.14.p. 610.a.b.

'Ces Dames dont on ne sauroit trop louër le zele, embrasserent cette ouverture, & s'allerent presenter à Constance, parées avec leur magnificence ordinaire, afin qu'il reconnust d'abord leur qualité, & qu'il fust d'autant plus porté à agréer leur liberté, & à leur accorder leur priere. Elles le conjurerent donc d'avoir pitié de cette grande ville privée de son Pasteur, & exposée par son absence aux incursions des loups. Il répondit qu'elles n'avoient nullement besoin de Pasteur, & que Felix estoit tout à fait capable de s'acquiter de cette charge. Mais elles luy representerent l'horreur universelle que tout le monde avoit de luy: ce qui ayant touché Constance, il ordonna que Libere seroit rappellé, & qu'il gouverneroit l'Eglise con- b.c.d.

jointement avec Felix. Il en fit expedier les ordres: mais lorsqu'on les eut lus dans le cirque, le peuple pour s'en moquer, répondit qu'assurément il n'y avoit rien de plus juste. Que les spectateurs des jeux estant divisez en deux partis, qui portoient chacun le nom d'une couleur laquelle servoit de livrée aux combatans, Libere commanderoit les uns, & Felix les autres: & après s'estre ainsi raillez des lettres de l'Empereur, ils s'écrierent tout d'une voix: „Il n'y a qu'un Dieu, „qu'un Christ, qu'un Evesque.„ 'Ammien Marcellin semble avoir voulu marquer cette action du peuple, lorsqu'il dit que Constance en donnant des spectacles, se plaisoit à entendre les railleries de ce peuple qui n'estoit pas superbe ni insolent, mais qui ne pouvoit oublier cette liberté & cette franchise qui luy estoit naturelle. Bar.356.§. 114.

'Theodoret dit que Libere revint ensuite de ces acclamations si dignes de la pieté des Romains; '& Sulpice Severe le suit, en disant qu'il fut rappellé à cause des seditions des Romains: 'Car Sozomene écrit qu'à son sujet le peuple avoit excité une sedition où il s'estoit commis des meurtres. 'Rufin marque aussi que ce fut à la priere du peuple, mais sans l'assurer. [Comme il est aisé de croire que Constance fut touché de cet amour que tous les Romains témoignoient pour Libere; aussi il est certain qu'il ne le laissa point revenir que l'année suivante, après luy avoir fait acheter sa liberté par la condannation de S. Athanase, & par la signature de l'Heresie.] 'Sozomene dit mesme qu'il n'accorda son retour à la priere que tout le peuple luy en fit, qu'après en avoir deliberé avec les Evesques qui estoient autour de luy, & à condition qu'il entreroit dans leurs sentimens.
Thdrt.p. 611.a. — Sulp.S.l.2. p.160. — Soz.l.4.c. 15.p.558 b. — Ruf.l.1.c. 27.p.248. — Soz.l.4.c. 11.p.553.a.

'Marius Victorinus qui professoit alors l'éloquence à Rome, *a* semble témoigner qu'il y arriva quelques disputes touchant la foy, lorsque Constance y estoit, & mesme que l'on commença alors à parler du terme de *semblable en substance*. 'Lucifer dit aussi que Constance mesme avoit lû & donné à Rome quelques écrits aux Evesques Catholiques. [C'estoit peut-estre pour preparer ce que l'on avoit envie de faire à Sirmich, où tout le venin de l'Arianisme commença de paroistre à découvert.]
Bar.356.§. 115. — *a* Mar.V.l. 1.p.198.b. c. — Lucif. non par. p. 1063.a.

ARTICLE LXVIII.

Formulaire impie de Sirmich, attribué à Potame de Lisbone, & signé par Osius.

'ON voyoit déja depuis quelque temps voler des étincelles de ce feu dans Antioche, dans Alexandrie, dans la Lydie, '& dans l'Asie, par les discours empoisonnez que quelques personnes, [c'est-à-dire Aece & ses sectateurs,] s'efforçoient d'y répandre dans les ames simples; & il y avoit néanmoins encore quelque apparence qu'une impieté si prodigieuse, pourroit s'étoufer tant par sa propre difformité, que par le soin des Evesques [qui n'estoient point tombez
Epi.73.c.1. p.846.d. — p.847.a.

Digitized by Google

dans cet abysme.] Mais ceux qui avoient allumé ce feu, s'efforcerent au contraire de l'enflammer & de l'étendre de plus en plus. L'an de J.C. 357.

a. 'Ce fut ce qu'ils firent particulierement en Illyrie, [par le formulaire de foy qu'ils dresserent à Sirmich, & qui est le second de ceux qui furent faits en cette ville.] Ath. de syn.p.902-904 | Socr. l.2.c.30. p. 124.c. 'Ce formulaire est raporté en grec par S. Athanase, & par Socrate, a & en latin par S. Hilaire. a Hil. syn. p.125.1.a.b. Ce que l'on y a principalement remarqué, c'est 1°, Qu'il établit que le Pere est seul Dieu de toutes choses, pour oster cette qualité à Jesus-Christ. b 1.d. b Ce qui paroist d'autant plus, qu'il ne prouve que le Pere est uniquement Dieu, que parce qu'il est le Dieu de Jesus-Christ. 2°, Qu'il défend de parler d.e. 'ni " de l'unité, ni de la ressemblance de substance, sous pretexte qu'il nous est impossible de connoistre la generation du Verbe; b. 'ce qui est donner une entiere liberté de croire qu'il n'est point engendré du Pere, mais tiré du néant, ou de quelque autre nature. e. 3°, 'Qu'il dit que le Pere est sans contredit plus grand que le Fils en honneur, en gloire, en dignité, en Majesté; b. '& par consequent que le Fils est privé de toutes ces choses. c Phe b. Bib. P.t.4 1. p.169. c.d. 'On peut encore remarquer, 4°, Qu'il fait le Fils sujet au Pere. 5°, Qu'il dit, comme à l'exclusion du Fils, que le Pere est sans commencement, invisible, immortel, & impassible. Hil. p.125. 2.a. 6°, 'Qu'il dit, selon le latin, que le Fils [1] a souffert par son humanité, & avec son humanité: Pheb. p. 177.178. 'ce qui semble avoir esté mis à dessein d'insinuer que le Fils estoit passible, mesme dans sa nature Divine, comme Saint Phebade d'Agen l'a remarqué; ou mesme pour tomber dans l'erreur des Eutychiens, p.169.d. 'puisque Potame [de Lisbone,] qui avoit une grande part à la composition de ce symbole, p.170.d. 'assuroit dans une lettre que l'on faisoit courir dans l'Orient & dans l'Occident, que la chair & l'esprit, (c'est-à-dire la Divinité) de Jesus-Christ, ayant esté comme meslez ensemble par le sang de Marie, & reduits en un seul corps, il s'en estoit fait un Dieu passible.

ὁμοούσιον & ὁμοιούσιον.

Hil. syn. p. 125.1.e. a 1.c | 124. 1.c | 133.2. a. 'Voilà ce que S. Hilaire appelle l'Heresie & le blasphême de Sirmich, a & quelquefois l'opinion & le blasphême écrit par Osius & par Potame. [Mais c'est un assez grand malheur à Osius d'avoir signé ces blasphêmes, comme nous le dirons autrepart, sans vouloir qu'il en ait esté l'auteur; ce qui est sans apparence, estant certain qu'il n'a signé que par force, & personne ne le disant que S. Hilaire, qui peut ou avoir exageré sa faute, ou, ce qui est plus probable, avoir esté mal informé.

Potame au contraire pouvoit bien estre veritablement auteur de cette piece si impie.] Mar. & F. p.34. 'Il estoit Evesque de Lisbone, & il avoit d'abord défendu la foy Catholique: mais Constance la luy fit abandonner, en luy donnant pour cela une terre du domaine qu'il souhaitoit fort. [Depuis ce temps-là il fit un tel progrés dans le mal, qu'il merita que] Pheb. p. 169.d. 'S. Phebade le joignist avec Ursace & Valens, comme ayant souvent, aussi-bien qu'eux, confessé un seul Dieu, pour oster ce titre à p.170.d. Jesus-Christ. 'Il écrivit aussi, comme nous venons de dire, une lettre de blasphême qu'on fit courir de tous costez. Mar. & F. p.34. 'Osius fit connoistre sa prevarication à toutes les Eglises d'Espagne, & le traita, selon qu'il le meritoit, comme un impie & un Heretique. Aussi ce fut par la poursuite de ce Potame que Constance le fit venir à Sirmich. p.36. 'Il voulut encore se signaler [en 355] par la persecution de Libere. Mais Dieu ne le laissa pas impuni: Car lorsqu'après [avoir peut-estre passé deux ou trois ans à la Cour,] p.40.41. 'il se hastoit d'aller à cette terre qui avoit esté le prix & la recompense de sa perfidie, Dieu luy envoya une plaie à la langue, dont il mourut avant que d'avoir vu seulement cette terre: ce qui n'estoit pas un petit supplice pour un homme avare comme il estoit.

Ath. de syn.p.902. d. 'Le formulaire impie [qu'il avoit dressé,] estoit écrit en latin; & ainsi il y a bien de l'apparence que les termes qui sont dans S. Hilaire, sont l'original, quoiqu'ils soient quelquefois plus obscurs que ceux de S. Athanase.] Hil. syn. p. 125.1.e. 'Il fut fait en presence [& par l'esprit] d'Ursace, de Valens, de Germine [Evesque de Sirmich mesme,] Ath. de syn p 902. d. '& de quelques autres, a qui estoient tous de l'Occident. a Soz. l.4.c. 12.p.554.a. b Pheb. p. 160.b. b S. Phebade donne à cette assemblée le nom de synode. [Constance pouvoit bien y estre present, puisque] c Hil. de syn.p.135. 2.b.c. c S. Hilaire dit qu'on l'avoit trompé jusqu'à luy faire faire cette confession de foy au milieu des guerres dont il estoit occupé, & à imposer des loix à l'Eglise touchant la foy avant que d'estre baptizé. [" Il peut estre venu à Sirmich sur la fin de Juillet, & avoir passé les quatre mois suivans partie en cette ville, partie vers le Danube sur les frontieres de l'Empire, pour traiter avec les Barbares voisins, qui avoient fait quelque course dans ces provinces.] V. Constance §. 41.

p. 136.1.c. d.e. 'Ursace, Valens, & Germine, firent lire à Sirmich une lettre que les Orientaux avoient écrite sur l'exposition des termes de Consubstantiel & de semblable en substance, & où ils estoient, dit S. Hilaire, aussi circonspects [ou plutost timides] en certaines choses, que libres [& hardis en d'autres.] Ils y estoient tout-à-fait d'accord avec les Orthodoxes, sur la ressemblance [que les Orthodoxes admettoient comme vraie, quoique non comme suffisante pour expliquer la foy de l'Eglise, & exclure toutes les erreurs des Ariens.] Mais ces Orientaux rejettoient la Consubstantialité; parce que ce terme marquoit, disoient-ils, une substance superieure commune au Pere & au Fils; parce que le Concile d'Antioche [tenu en 269,] l'avoit rejetté, à cause qu'il pouvoit favoriser l'Heresie de Paul de Samosates, & la confusion des personnes; & enfin parce qu'il n'estoit pas de l'Ecriture. [Il est difficile de dire si cet écrit fut lû dans l'assemblée de Sirmich dont nous parlons, ou dans celle de l'année suivante.

Le premier effet de la seconde confession de Sirmich, fut de la faire signer à Osius, comme nous l'avons marqué en un

1. *hominem suscepisse per quem compassus est.*

un autre endroit. Il semble que cette confession mesme signée par Osius, soit ce que] 'Sozomene & les Semiariens appellent la lettre d'Osius envoyée à Antioche. [On pourroit croire néanmoins que ce seroit encore quelque autre écrit que l'on auroit fait signer à Osius, ou publié sous son nom; parce que] 'les derniers disent que cette lettre portoit que le Fils estoit different en substance d'avec son Pere; [ce qui ne se trouve pas en termes formels dans la confession de Sirmich.] 'Saint Hilaire parle en effet de quelque addition faite à cette confession; & il attribuë cette addition à Ursace & à Valens. 'Il est certain aussi que les Anoméens ont fait quelque écrit où ils publioient leurs blasphêmes à découvert. [Nous en avons encore quelques endroits dans S. Epiphane qui font horreur.]

Soz. l. 4. c. 12. 15. p. 554. a. b | 557. d | Epi. 73. c. 14. p. 861. d. Epi. p. 861. d. Hil. in Consl. l. 1. p. 116. 1. e. Epi. 73. c. 21. p. 868.

ARTICLE LXIX.

Chute du Pape Libere.

'LA Chute de Libere semble avoir suivi d'assez près celle d'Osius, *a* puisque nous la trouvons marquée dans l'Epistre de S. Athanase aux solitaires, [écrite au commencement de l'an 358,] '& il paroist que dès ce temps-là les Ariens en faisoient des trophées dans l'Orient. [Cela s'accorde avec ce que dit S. Athanase,] 'qu'il manqua de courage après un exil de deux ans.

'Constance avoit promis son rappel au peuple Romain dés le mois de May de cette année; mais c'estoit, selon Sozomene, à condition qu'il se conformeroit aux Evesques de sa Cour. [La constance que Libere avoit témoignée jusques alors, ne donnoit pas lieu de craindre qu'il acceptast une condition si honteuse.] 'Cependant estant abatu par l'ennui '& les incommoditez de son exil,] que l'on augmentoit en le privant de la consolation qu'il tiroit de ses Ecclesiastiques,] 'comme du Diacre Urbique, "que le Commissaire Venere luy osta, *a* & intimidé par les menaces qu'on luy faisoit de luy oster mesme la vie; [ce grand arbre s'ébranla, & ceda enfin aux coups qu'on redoubloit sans cesse pour l'abatre.]

'La jalousie de voir Felix en possession de son thrône, dit Baronius, & l'amour de la louange des hommes, furent la Dalila qui osta à ce Sanson toute sa force & son courage, & luy firent rendre honteusement les armes à ses adversaires. 'Fortunatien d'Aquilée se rendit detestable pour avoir esté le premier à le soliciter, & n'avoir point cessé de le presser, jusqu'à ce qu'il luy eust fait signer l'Heresie. [Demophile Evesque de Berée mesme où estoit Libere, le seconda assurément autant qu'il put,] '& ce fut luy qui "presenta au Pape la confession de Sirmich. Libere l'approuva, la receut comme Catholique, & promit de la garder: il renonça aussi à la communion de S. Athanase, promettant de ne plus jamais recevoir ses lettres, & embrassa au contraire la communion des Orientaux qui l'avoient [si injustement] condanné.

'Il écrivit premiérement au Clergé de

Bar. 357. §. 38. *a* Ath. fol. p. 837. a. Soz. l. 4. c. 15. p. 557. 558. Ath. fol. p. 837. a. Soz. l. 4. c. 11. p. 553. a. Hier. chr. Ath. ap. 2. p. 807. Hil. fr. 1. p. 50. *a* Ath. fol. p. 837. *Agens in rebus.* Bar. 357. §. 41. Hier. v. ill. c. 97. p. 297. b. Hil. fr. 1. p. 48. *exposuit.* p. 49.

Rome "sur sa separation d'avec S. Athanase; '& ensuite à l'Empereur, pour l'assurer qu'il consentoit à la condannation [1] que les Orientaux avoient faite de ce Saint, & qu'ils vouloient que les autres fissent. Il pria Fortunatien de porter sa lettre à Constance, '& de demander à ce Prince qu'il fust rappellé d'exil, qu'il eust permission de retourner à Rome, ('ce qui marque que tout ceci se faisoit encore à Berée,) 'que les legats qu'il luy avoit envoyez de Rome [en 355,] & les autres Evesques exilez, fussent aussi rappellez.

'Il attendit ensuite quelque temps [pour voir s'il pourroit par-là obtenir ce qu'il demandoit, sans faire davantage de pas dans un precipice si profond. Mais Constance faisant peut-estre le difficile pour l'engager encore plus avant,] 'Libere écrivit aux Evesques d'Orient en general, pour leur témoigner qu'il n'avoit jamais défendu S. Athanase, que pour maintenir le jugement de Jule son predecesseur: Qu'aussi-tost qu'il avoit connu la justice de sa condannation, il s'estoit separé de luy, & uni avec eux: Qu'il avoit mesme receu très-volontiers la confession de Sirmich; "& qu'il les prioit de s'employer pour obtenir son rappel & son rétablissement. 'Nous avons encore cette lettre dans les fragmens de S. Hilaire, où "la suite en est interrompuë par trois fois pour dire anathême à son auteur.

'Libere ayant écrit aux Orientaux, écrivit de mesme à Ursace, Valens, & Germine, [qui estoient les plus puissans auprès de Constance, & les chefs de l'Arianisme dans l'Occident.] 'Cette lettre que nous avons aussi, [est encore plus honteuse que la premiere,] puisqu'il y declare qu'il entre dans la communion non seulement de ces trois, qui estoient les plus méchans d'entre les Ariens, mais encore d'Auxence & d'Epictete, ajoutant qu'il le faisoit avec une simplicité toute entiere; '& que tous ceux qui n'embrassoient pas avec luy la paix & la communion de toute la terre, estoient separez de sa communion: surquoi S. Hilaire luy dit anathême à luy & à tous les Ariens. 'Il y declare aussi qu'il renonce à la communion de S. Athanase. [Il ne parle point qu'il eust souscrit la confession de Sirmich, parce que ce n'estoit pas la foy dont les grands Ariens se mettoient en peine:] 'Mais il ne manque point de les prier de ménager son rappel, & il leur en promet mesme la recompense dans le Ciel. 'Il proteste au commencement, que c'est le seul amour de la paix & de la concorde, preferable au Martyre mesme, & non aucune necessité, qui l'oblige à leur écrire. [C'est un effet deplorable de la foi blessée des hommes, qui estant une fois tombez, au lieu de pleurer leur faute, la canonizent pour tascher de la couvrir aux yeux des autres, & aux leurs propres, & étoufer ainsi pour un temps les remors de leur conscience.]

'Nous avons une troisiéme lettre de Libere du mesme style que la precedente, & écrite aussi après la lettre aux Orientaux.

L'an de J.C. 357. Note 53. 1. p. 48. 49. p. 50. Bar. 357. §. 41. Hil. fr. 1. p. 49. Ibid. p. 47. 48. &c. p. 48. Note 54. p. 49. p. 50. Ibid. p. 49. p. 50. p. 49. p. 50. 51.

1. *secundùm litteras Orientalium.*

Digitized by Google

L'an de J.C. 357.

Orientaux. Il témoigne par celle-ci à Vincent de Capouë, qu'il a abandonné la défense d'Athanase : Il le prie d'en informer tous les Evesques de Campanie, & de faire en sorte qu'ils deputent quelques-uns d'entre eux à l'Empereur avec une lettre, pour obtenir qu'il soit délivré "de l'état si triste où il se voyoit. [Mais son inquietude & son impatience paroissent principalement] 'par un article qu'il ajouta de sa main à cette lettre, en ces termes : „Nous avons la paix avec tous „les Evesques d'Orient, & avec vous. „Pour moy, j'ay déchargé ma conscien-„ce devant Dieu. C'est à vous à voir si „vous voulez que je perisse dans cet exil. „Dieu sera nostre juge à vous & à moy.„

de tristitia. — p. 51.

'Les Evesques d'Italie deputerent en effet à Constance, qui rappella alors Libere de Berée, & le fit venir à Sirmich où il estoit : ce qui n'arriva que quand les deputez des Orientaux, [c'est-à-dire du Concile d'Ancyre,] le vinrent trouver, & ainsi l'année suivante aprés Pasque, d'où nous pouvons juger que la chute de Libere & ce qui la suivit, se fit durant l'hiver precedent en 357 ou 358, [& cela est fort conforme] 'à une loy donnée à Milan le 6 Decembre 357, pour confirmer les privileges du Clergé, & adressée à Felix Evesque, 'que l'on croit estre l'Antipape, [& avec d'autant plus de fondement, que le 10 Novembre precedent Constance en avoit écrit une autre pour les privileges du Clergé de Rome en particulier. Nous avons dit que Libere avoit signé la confession de Sirmich, sans marquer si c'estoit la seconde faite cette année mesme, ou la premiere dressée en 351 contre Photin. C'est une difficulté celebre & importante, puisque la seconde confession de Sirmich estoit visiblement impie ; au lieu que la premiere, quoique rejettée de l'Eglise à cause de ses auteurs, & du dessein qu'ils avoient eu de s'en servir contre la veritable foy, n'est mauvaise en elle mesme que parce qu'elle n'exclut pas assez les erreurs de l'Arianisme. Il y a de grandes raisons de part & d'autre ; " & néanmoins, si dans cette obscurité il faut determiner quelque chose, le sentiment le plus favorable à Libere nous paroist aussi le mieux appuyé.]

Soz. l. 4. c. 15. p. 557. b. — Cod. Th. 16. t. 2. l. 14. p. 4c. — not | Bar. 357. §. 67. 68 | Blond. prim. p. 118. — NOTE 55.

ARTICLE LXX.

Eudoxe s'empare du siege d'Antioche : Son histoire.

L'AN DE JESUS-CHRIST 358.

[Les auteurs du blasphême de Sirmich eurent sans doute de la joie de voir Eudoxe élevé sur le siege d'Antioche, vers le commencement de l'an 358. Et néanmoins nous verrons que Dieu commença par-là à diviser le parti si formidable des Ariens, & à mettre la confusion dans cette tour de Babel.

Nous avons vu que Leonce avoit esté fait Evesque d'Antioche en 348. Il gouverna, ou plutost il tyrannisa cette Eglise environ 8 ans & demi, & alla ensuite rendre conte au souverain Pasteur vers la fin de 357.] 'Eudoxe Evesque de Germanicie qui estoit alors en Occident auprès de Constance, [a & apparemment à Sirmich,] n'eut pas plustost appris sa mort, qu'il pria Constance de luy permettre d'aller en diligence visiter son Eglise de Germanicie, qui avoit besoin de luy ; 'ou bien, comme le dit Sozomene, d'aller prendre garde qu'il n'arrivast point de troubles dans celle d'Antioche. 'Constance qui ne se doutoit pas de son dessein, le laissa aller. *a* Mais luy qui avoit gagné les Eunuques, *b* laissa là son Eglise de Germanicie, & s'empara de celle d'Antioche, *c* disant, contre la verité, que c'estoit la volonté de l'Empereur ; *d* sans avoir égard aux loix de l'Eglise qui défendoient cette action, *e* & sans avoir le consentement ni de George de Laodicée & de Marc d'Arethuse, qui estoient des plus considerables entre les Evesques de Syrie, ni des autres à qui cette élection appartenoit.

Socr. l. 2. c. 37. p. 132. a | Soz. l. 4. c. 12. p. 553. c. — NOTE 56. — Soz. p. 553. c. — c | Socr. p. 132. a. — a b | Soz. p. 553. d. — b c. d | Socr. p. 131 | Ath. de syn. p. 880. d | Thdrt. l. 2. c. 20. p. 623. a. — e Thdrt. l. 2. c. 21. p. 623. d | Soz. l. 4. c. 14. p. 555. d. — d Thdrt. hær. 4 c. 2. p. 234. 235. — e Soz. p. 553. d. — f c. 13. p. 555. c.

[Pour s'assurer tout à fait dans son usurpation,] *f* il envoya à la Cour un Prestre d'Antioche nommé Asphale, sectateur zelé d'Aece, lequel avoit déja obtenu une lettre de Constance [en faveur d'Eudoxe,] & estoit près de s'en retourner, lorsqu'il fut arresté [vers la mi-May,] par l'accident que nous raporterons dans la suite.

[Voilà de quelle maniere Eudoxe passa du siege de Germanicie à celui d'Antioche, pour passer encore deux ans aprés d'Antioche à Constantinople, & devenir le chef du principal corps de l'Arianisme, c'est-à-dire l'un des plus grands objets de la colere de Dieu. C'est ce qui nous oblige de marquer ici ce que l'histoire nous en apprend.]

'Il estoit d'Arabisse dans la petite Armenie, fils, dit Philostorge, de Cesaire, qui ayant vécu dans la débauche & dans le crime, purgea tous ses pechez dans son sang, & remporta la couronne du Martyre. [Nous avons parlé "autrepart de cette histoire très-extraordinaire & très-peu fondée.] 'Eudoxe estoit aussi disciple de S. Lucien, [s'il le faut croire sur l'autorité du mesme historien des Ariens : Car ayant vécu jusques en 370, il ne pouvoit pas estre fort âgé lorsque S. Lucien mourut au commencement de 312.

Philg. l. 4. c. 4. p. 66. — V. la persecut. de Diocl. n. 81. — l. 2 c. 15. p. 20. 21.

Ce qui est plus certain,] 'c'est qu'il fut un de ceux que S. Eustathe d'Antioche ne voulut point recevoir dans l'état Ecclesiastique à cause de leur impieté. Mais quand ce saint Confesseur eut esté banni [en 330,] non-seulement les Ariens l'admirent dans le Clergé, mais aussi ils l'éleverent quelque temps aprés à l'Episcopat de Germanicie *g* dans la Syrie appellée Euphratesienne, sur les limites des provinces de Cilicie, de Syrie, & de Cappadoce. *h* On luy donna exprès cette dignité afin qu'il fust l'un des appuis de l'Arianisme ; [de quoy il ne manqua pas de s'acquiter.] *i* Il estoit Evesque dés l'an 341, auquel il assista au Concile d'Antioche. *k* Il vint en Occident [en 345,] apporter à Constant la longue exposition. *l* Il aima mieux sortir en colere du Concile de Milan, que de condanner les Heresies

Ath. sol. p. 812. c. — g de syn. p. 869. d | Thdrt. l. 2. c. 20. p. 623. — h Ath. sol. p. 812. c | in Ar. or. 1. p. 290. b. — i de syn. p. 912. b. c | Soz. l. 3. c. 5. p. 503. b. — k Ath. de syn. p. 895. d. — l Hil. fr. 1. p. 41. 42.

resies d'Arius. ' Il parut aussi à Sardique [en 347] avec les autres Ariens, ' & [en 351] au Concile de Sirmich contre Photin. ' Il fut deputé en 355 par le Concile de Milan, pour presser S. Eusebe de Verceil de venir à cette assemblée ; ' & pour recompenser tous ses bons services, Constance le fit géolier de Lucifer, qui [par mépris] l'appelle toûjours Adoxe, c'est-à-dire infame & sans gloire. p.19. p.49. Bar.355.§.6. Lucif. de Ath.l.1.p.960.b|977.c|mori.p.1197.c.

' Sozomene le met entre ceux qui s'estoient acquis de la reputation par leurs écrits. *a* Philostorge le dépeint comme un homme doux, d'une vie assez reglée, habile, & ingenieux, mais extrêmement timide. ' Theodoret luy reproche une vie toute de volupté & de delices. *b* Il suivoit tout à fait les dogmes des Ariens, hormis qu'il reconnut durant quelque temps, que le Fils estoit semblable en essence au Pere ; mais depuis, les collegues de son Heresie, ' c'est-à-dire Aece dont il estoit disciple, *c* le firent revenir à dire qu'il estoit d'une autre substance, ' & à soutenir avec Aece & les Eunuques de la Cour, qu'il n'estoit pas mesme semblable au Pere. Soz.l.3.c.14.p.522.d. *a* Philg.p.66. Thdrt.l.2.c.23.p.626.d. *b* Philg.p.66. Ath.p.913.c. *c* Philg.p.66. Soz.l.4.c.12.p.553.d.

' Nous avons une profession de sa foy tirée de son livre sur l'Incarnation, où il met fort clairement Jesus-Christ au nombre des créatures : mais il y soutient encore plus ouvertement l'Heresie qu'Apollinaire enseigna depuis, que Jesus-Christ n'estoit point un homme parfait, n'ayant point pris l'ame dont la Divinité luy tenant lieu, faisoit avec la chair une seule nature composée des deux. Leont.sup.p.1111.a.b.

ARTICLE LXXI.

S. Cyrille de Jerusalem est deposé par Acace de Cesarée.

' Durant que l'Eglise d'Antioche estoit sans Evesque, [entre la mort de Leonce & l'intrusion d'Eudoxe,] il s'éleva une division entre S. Cyrille de Jerusalem & Acace de Cesarée, laquelle causa de très-grands maux à l'Eglise. ' On n'en marque point d'autre source que des piques sur la primauté & la jurisdiction de leurs Eglises. Sozomene dit que S. Cyrille comme Evesque d'une Eglise Apostolique, pretendoit les droits de Metropolitain ; en quoy Acace avoit pour luy le Concile de Nicée : [mais il eust eu honte de le citer. Et peut-estre que S. Cyrille pretendoit seulement estre exemt de la jurisdiction de Cesarée.] ' Ces piques passerent en inimitié, & produisirent diverses accusations qu'ils formerent l'un contre l'autre sur leur créance, Acace estant [visiblement] Arien, & S. Cyrille passant pour reconnoistre le Fils semblable en substance au Pere. Thdrt.l.2.c.22.p.624.d. d|Soz.l.4.c.25.p.583.b|n.p.128.a.c. Soz.p.583.b.c.

' Enfin Acace prevint S. Cyrille ; & ayant tenu une assemblée des Evesques de la province qui estoient dans ses sentimens, il le deposa sur divers pretextes qu'il prit, & le chassa de Jerusalem. ' Socrate dit que ce fut parce qu'ayant souvent esté appellé en justice, il avoit refusé durant deux ans de comparoistre, par la crainte d'estre convaincu, [ou parce qu'il ne vouloit pas reconnoistre Acace pour juge.] c|Thdrt p.624.d. Socr.l.2.c.40.p.152.a.

' Sozomene en raporte une autre cause très-honorable à S. Cyrille. Estant arrivé, dit-il, une grande famine dans le territoire de Jerusalem, & un grand nombre de pauvres qui n'avoient pas de quoy se nourrir, jettant les yeux sur leur Evesque, ce Saint qui n'avoit point d'argent pour les secourir, vendit les meubles & les tentures de l'Eglise. Et on dit qu'une personne reconnut sur une Comedienne un present qu'elle avoit donné, & que s'informant d'où elle l'avoit eu, elle trouva que c'estoit d'un marchand qui l'avoit acheté de l'Evesque. [C'est assurément cette mesme histoire] ' par laquelle Acace, au raport de Theodoret, rendit Saint Cyrille odieux à Constance après le Concile de Seleucie, en y ajoutant de nouvelles circonstances, savoir que c'estoit un vêtement de fil d'or que Constantin avoit donné à S. Macaire pour celebrer le batesme ; que le comedien qui l'avoit àcheté s'en estoit servi sur le theatre, & qu'en dansant avec cet habit, il estoit tombé, & s'estoit rompu le cou. Soz.p.583.c.d. Thdrt.l.2.c.23.p.625.c.d.

[On ne voit pas qui fut mis en la place de S. Cyrille. On peut néanmoins dire avec quelque apparence que ce fut Eutyque,] ' que S. Jerôme met le premier après S. Cyrille. [Aucun autre auteur n'en parle : & je ne sçay si cela ne peut point donner quelque lieu de croire que c'est le mesme] ' qu'Eutyque Evesque d'Eleutherople, dont S. Epiphane parle assez souvent. Il estoit disciple de Saint Maxime de Jerusalem. S. Epiphane assure qu'il a toujours esté Catholique dans le cœur, mais parce qu'il estoit ennemi de S. Cyrille, il se joignit au parti opposé, qui estoit celui d'Acace & des purs Ariens. [Il semble qu'Acace pour satisfaire son animosité aussi-bien que son ambition, & le dédommager un peu de la perte de sa foy & de son ame, luy aura pu laisser l'administration de l'Eglise de Jerusalem, comme à l'Evesque le plus proche, en attendant qu'il eust pris ses mesures pour y établir un Evesque propre dont il pust estre assuré.] Hier.chr.an.349. Epi.73.c.23.p.871.b|c.27.p.875.c.d.

' S. Cyrille se voiant deposé, envoya, dit Socrate, à ses juges un acte d'appel, comme on fait dans les jugemens civils, pour en appeller à un jugement superieur ; & il est le premier, ou mesme le seul, dit cet auteur, qui en ait usé de la sorte : Mais Constance approuva cet appel. ' Cet endroit forme une difficulté qui est expliquée d'une façon par Mr. de Marca, & d'une autre par Mr. le Cardinal du Perron. Socr.l.2.c.40.p.152.a.b. Mar.conc.l.7.c.2.§.10.p.215.

' S. Cyrille estant chassé de Jerusalem par Acace, [s'en alla à Antioche.] Mais comme il n'y avoit point alors d'Evesque, il passa jusqu'à Tarse, où il fut receu par Silvain qui en estoit alors Evesque. ' Acace qui le sceut, écrivit à Silvain, & luy manda la deposition de Saint Cyrille. Mais Silvain qui avoit du respect pour ce Saint, & qui de plus voyoit que son peuple écoutoit avec grand plaisir ses instructions, ne voulut pas l'empescher de faire ses fonctions. Ainsi S. Cyrille demeura dans la communion de Silvain, d'Eusthathe [qui fut fait vers ce temps-là Evesque] de Sebaste, de Basile d'Ancyre, & des autres Semiariens ; *a* & ce fut pour Thdrt.l.2.c.22.p.624.d. p.625.a. *a* Epi.73.c.23.p.870.871|Philg.l.4.c.12.p.72.

pour ce sujet qu'Acace voulant se vanger d'eux, se jetta dans le parti des purs Ariens ou Anoméens, comme on le verra bien-tost dans le Concile d'Antioche. L'an de J.C. 358.

Soz. l. 4. c. 21. p. 574. a. b | Socr. l. 2. c. 40. p. 151. c. ' Car il avoit témoigné auparavant, qu'il estoit plutost du sentiment des Semiariens; [& depuis il se rangea mesme du costé des Catholiques, sans changer peut-estre de foy, parce qu'il n'en avoit point d'autre que son interest.]

ARTICLE LXXII.

Les Prelats de France rejettent l'impieté de Sirmich: S. Phebade la refute: Eudoxe & Acace l'autorisent dans le Concile d'Antioche.

[LEs Evesques qui avoient fabriqué, s'il faut dire ainsi, la seconde confession de Sirmich, souhaitant de rendre tout le monde participant de leur impieté,] Soz. l. 4. c. 23. p. 578. c. ' l'envoyerent dans l'Orient, *a* & dans les Gaules. [Elle fut sans doute envoyée aussi en Afrique. Mais je ne sçay si c'est ce que marque Victorin, lorsqu'il dit] *a* Hil. de syn. p. 113. 2. d. *b* Mar. V. l. 1. p. 198. d. e. *b* qu'on avoit écrit aux Africains & aux Orientaux, afin qu'ils bannissent de l'Eglise le mot de Consubstantiel. Car il témoigne qu'on vouloit établir en mesme temps la ressemblance de substance, [& la confession de Sirmich vouloit qu'on abolist l'un & l'autre.]

Hil. p. 124. 1. a. b. ' Elle fut receuë fort differemment dans l'Orient & dans les Gaules. Pour parler premiérement de ce qui se fit dans les Gaules; comme les Evesques de cette province avoient resisté aux premieres attaques de l'Heresie dans les Conciles d'Arles & de Beziers, ils ne témoignerent pas moins de courage à repousser ce dernier effort que faisoit l'Heresie pour les abatre. Ils demeurerent toûjours fidéles à JESUS-CHRIST. [Ils n'eurent pas de peine à découvrir le venin de cette confession.] Pheb. p. 169. b. ' Car s'il y avoit quelques termes qui fussent communs à la verité & à l'Heresie, il y en avoit beaucoup d'autres dont l'impieté estoit toute manifeste: p. 173. a. ' ce qui donnoit lieu d'interpreter de la mesme maniere ceux qui estoient capables d'un bon sens; outre que c'est perdre entierement la foy, que de recevoir un seul article qui y soit contraire. p. 177. d. ' On avoit mesme des écrits manifestement impies de quelques-uns de ceux qui envoyoient en France ce formulaire: p. 161. d. ' & l'impieté d'Ursace, de Valens, & de Potame, y estoit connuë.

Hil. p. 123. 2. e. ' Ils ne se contenterent pas mesme de ne point recevoir cette confession impie; mais ils eurent encore la force de la condanner, quand on la leur eut apportée, p. 124. 1. b. ' & le bruit de leur generosité estant passé jusques en Orient, y reveilla un peu les esprits de quelques Evesques. Il leur fit enfin avoir quelque honte d'avoir si longtemps souffert l'accroissement de cette Heresie, sans s'y opposer, & les porta à défendre la verité par quelques decrets Epi. 73. c. 2. p. 847. b. ' qu'ils firent [cette année mesme] un peu avant Pasque, comme nous l'allons bien-tost raporter, Hil. syn. p. 128. 1. e. ' & presque en mesme temps que l'on rejetta l'Heresie en France.

L'an de J.C. 358.

p. 123. 2. e | 124. 1. d. ' Les mesmes Evesques de France continuerent aussi à refuser leur communion à Saturnin d'Arles. p. 124. 2. d. ' Ils écrivirent " au contraire des lettres de communion à S. Hilaire, p. 123. 2. e. ' ce qu'ils n'avoient pû faire jusques alors. Ils luy apprirent par ces lettres ce qu'ils avoient fait contre la confession de Sirmich; & luy témoignerent qu'ils prenoient part à son exil par l'union d'une mesme foy & d'un mesme esprit. V. S. Hilaire de Poitiers.

[Il nous reste encore un illustre monument du courage des Evesques de France,] Hier. v. ill. c. 108 p. 299. b. ' dans l'écrit de S. Phebade Evesque d'Agen, contre les Ariens, qui a esté connu de S. Jerôme. Boll. 13. Jan. p. 790. b. c. ' Ce Saint, à qui l'on donne par corruption les noms de Sebade, Fegade, & d'autres semblables, & que l'on connoist aujourd'hui dans la Gascogne sous le nom de S. Fiari, [n'estoit apparemment Evesque que depuis l'an 347,] puisqu'il n'est point entre ceux qui assisterent au Concile de Sardique: [& nous verrons qu'il vivoit encore en 392.] Pheb. p. 169. a | 177. d. ' Il écrivit l'ouvrage dont nous parlons, peu après que l'on eut apporté [dans les Gaules] la perfidie Arienne *a* de Potame, *a* p. 170. d. *b* p. 169. c. *b* laquelle il y refute depuis un bout jusqu'à l'autre avec beaucoup d'esprit & de solidité. a. ' Il rend au commencement la raison qui l'a obligé d'écrire, qui n'est autre que le peril extrême où il voyoit la foy; l'Heresie s'estant tellement emparée de presque tous les esprits, qu'il faut, dit-il, estre Heretiques, si nous voulons estre appellez Catholiques. b. ' Il ne laisse pas néanmoins de pretendre que son ouvrage sera un témoignage de sa foy, & le fera reconnoistre pour Catholique: mais ce sera seulement de ceux que la crainte, ou l'ambition du siecle n'aura pas vaincus. a. ' Il l'adresse à ses très-chers freres; c'est-à-dire apparemment aux autres Evesques de France. [Il y suit la maniere de parler de Tertullien,] p. 178. c. d. ' appellant corps tout ce qui subsiste: Et c'est pourquoi il donne aussi ce nom aux Estres spirituels & invisibles, & enfin à Dieu mesme.

Hier. v. ill. c. 108. p. 299. b. ' On attribuoit quelques autres ouvrages à ce Saint, que S. Jerôme dit n'avoir pas encore lus. [" Il y a quelques conjectures qui pourroient le faire croire auteur d'une oraison contre les Ariens, mal attribuée à S. Gregoire de Nazianze & à S. Ambroise; mais ces conjectures sont bien foibles. V. S. Gregoire de Naz.

Nous verrons qu'il parut en 359 dans le Concile de Rimini à la teste des plus genereux Prelats: & néanmoins il y manqua encore ou de lumiere ou de force.] Hier. p. 299. b. ' Il estoit extrémement âgé, lorsque saint Jerôme parloit de luy dans son traité des hommes illustres [en 392.] Ainsi il faut qu'il ait esté au moins près de quarante ans Evesque. Car il l'estoit en 357 ou 358, lorsqu'il fit son livre contre les Ariens, comme on le juge par ce livre mesme.

Conc. t. 2. p. 904. d | 906. d. ' Il y a beaucoup d'apparence " que c'est luy qui presida au Concile de Valence, tenu en 374, [par le privilege de son âge & le merite de sa personne, comme avoit fait Osius à Sardique.] V. S. Just de Lion. p. 1009. c | Gal. chr. t. 2. p. 70. ' Il presida aussi [par la mesme raison] à celui de Caragoce vers 380, où il est nommé Fitade.

' On

'On peut encore juger que c'est luy à qui S. Ambroise écrit la lettre 70, commune à luy & à S. Delphin de Bordeaux, & il loue ces deux saints Prelats [qui estoient d'une mesme Province,] comme unis ensemble par une très-étroite charité. Il témoigne dans cette lettre qu'il leur en avoit déja écrit une autre à tous deux. Amb. ep. 70. p. 333. c. d | Gal. chr. p. 70 | Boll. 25. apr. p. 366. b.

'L'Eglise d'Agen en fait aujourd'hui memoire le 25 d'Avril. Elle avoit autrefois basti une Eglise sous son nom. *a* Ses reliques ont esté transferées à Perigueux, où elles estoient encore en 1112. Elles sont aujourd'hui dans Benerquis au Diocese de Toulouse. 'Gavide dont parle Sulpice Severe, fut son successeur selon Bollandus, *b* quoyque Mrs. de Sainte Marthe disent qu'il mit en sa place S. Dulcide. [Mais on n'y trouve point dutout Gavide; ce qui est une faute manifeste. Boll. 13. jan. p. 790. b. c | 25. apr. p. 366. b. *a* Gal. chr. p. 70. Boll. p. 790 | Sulp. S. l. 2. p. 162. *b* Gal. chr. p. 70.

Comme il y avoit long-temps que l'Heresie Arienne dominoit dans Antioche, il ne faut pas s'étonner si la perfidie de Sirmich y fut receuë comme la veritable foy. Nous venons de voir de quelle maniere Eudoxe s'estoit emparé de ce siege Apostolique. Il y exerçoit en loup le ministere où il estoit entré en voleur;] '& il y ravageoit la vigne du Seigneur comme un sanglier furieux. Car il ne cachoit pas sa malignité comme Leonce, mais il vomissoit ouvertement ses blasphêmes contre la doctrine Apostolique, 'soutenant publiquement que le Fils n'estoit pas semblable au Pere. 'Il persecutoit par toutes sortes de voies ceux qui avoient la hardiesse de luy resister, & il en chassa mesme plusieurs de l'Eglise pour ce sujet. Thdrt. l. 2. c. 20. p. 623. b. Soz. l. 4. c. 12. p. 553. d. c. 13. p. 544 c | Thdrt. p. 623. b.

'Aëce n'eut pas plustost sceu qu'il estoit à Antioche, qu'il quitta l'Egypte pour le venir trouver accompagné d'Eunome son fidéle disciple; & ayant trouvé dans luy un homme qui avoit les mesmes erreurs que luy, & la mesme ardeur pour les délices, il prefera sa compagnie à toute autre qu'il eust pu choisir. 'Eudoxe de son costé voulut assembler un Concile pour le rétablir dans le Diaconat. Mais l'aversion qu'on avoit de cet Athée, ayant esté plus puissante que sa faveur, il n'en put venir à bout. 'Cela ne l'empescha pas de cherir toûjours ce miserable, & d'élever aux dignitez de l'Eglise les plus infames de ses disciples. 'Il voulut entre autres faire Diacre Eunome: mais ce digne disciple d'Aëce ne voulut point l'estre, dit Philostorge, jusques à ce qu'il eust esté pleinement instruit; ce qui, selon les termes grecs, se raporte plutost à Eudoxe qu'à Eunome: [Et cela n'est pas indigne de la vanité insupportable de cet impie. Thdrt. c. 23. p. 626. d. Socr. l. 2. c. 37. p. 132. b. Soz. l. 4. c. 13. p. 554. d. Philg. l. 4. c. 5. p. 66.

Le Concile dont nous venons de parler, est apparemment celui qui est marqué par Sozomene.] 'C'estoit un Concile d'Anoméens, qu'Eudoxe tint à Antioche, [aussi-tost sans doute après son intrusion.] Entre ceux qui s'y trouverent, on nomme Urane de Tyr, & Acace de Cesarée 'que S. Athanase appelle le compagnon d'Aëce. *a* Ce fut-là qu'Eudoxe "condanna tout ensemble & la Consubstantialité, & la ressemblance de substance, disant que les Occidentaux & Osius avoient fait la mesme chose [par la seconde confession de Sirmich, dont il avoit peut-estre apporté luy-mesme la nouvelle,] '& un exemplaire adressé aux Orientaux. 'Il faisoit en mesme-temps courir le bruit que Libere avoit condanné la Consubstantialité, & tenoit que le Fils n'estoit pas semblable au Pere, [peut-estre sur le bruit confus qu'il avoit signé le formulaire de Sirmich.] 'Ce Concile fit encore une autre chose digne de luy, qui fut d'écrire une lettre de remerciement à Ursace, Valens, & Germine, pour avoir si bien réüssi dans l'affaire d'Osius, & avoir donné aux Occidentaux occasion d'entrer dans la veritable foy. Soz. l. 4. c. 12. p. 554. a. Ath. de syn. p. 913. c. *a* Soz. p. 554. a. c. 15. p. 557. d. p. 557. 558. c. 12. p. 554. b.

[Ce fut peut-estre en ce temps-ci qu'Aëce, ou quelque autre,] 'fit à Antioche ce sermon plein de blasphêmes, dont S. Hilaire raporte avec horreur un extrait qui fait partie de celui qui avoit esté lû dans le Concile de Seleucie. Hil. in Conf. l. 1. p. 114. 2. c.

ARTICLE LXXIII.

Basile & les autres Semiariens condannent les Anoméens dans le Concile d'Ancyre; les font retracter à Sirmich.

'CEpendant ceux qu'Eudoxe avoit chassez de l'Eglise d'Antioche, parce qu'ils s'opposoient à ses mauvais desseins, s'en allerent trouver George de Laodicée; lequel [soit par quelque aversion personnelle, soit qu'en effet il eust horreur de l'impieté toute ouverte d'Eudoxe & d'Aece,] 'donna à ces excommuniez une lettre adressée à Macedone de Constantinople, Basile d'Ancyre, Cecrops de Nicomedie, & un Eugene qu'on pretend estre celui de Nicée, pour les prier de s'assembler au plus grand nombre qu'ils pourroient, & de demander la souscription des autres Evesques, afin d'obliger Eudoxe de chasser de l'Eglise Aece avec ses disciples, puisque sans cela, cette illustre Eglise estoit en danger de perdre tout à fait la foy par un malheureux naufrage, & d'entrainer mesme les autres avec elle. Soz. l. 4. c. 13. p. 554. c. dIn. p. 124. 2. a.

[Nous ne savons pas ce que firent Macedone & Cecrops.] 'Pour Basile, qui, selon Philostorge, estoit fasché de voir Eudoxe en une place qu'il avoit esperé de posseder, 'ayant receu la lettre de George, & les protestations que luy firent en la presence de Dieu, 'ceux qui avoient esté chassez par Eudoxe, [des blasphêmes qui s'enseignoient à Antioche;] 'il fit assembler à Ancyre autant d'Evesques de diverses provinces que la saison le luy permit. Car on estoit encore dans l'hiver, & fort proche de Pasque, *a* qui en cette année 358, tomboit au 12 d'Avril; 'ce qui fit mesme que plusieurs Prelats s'excuserent par lettres d'y venir. *b* Et ainsi il ne s'en put trouver que peu, *c* dans ce Concile des Orientaux. *d* S. Epiphane n'en conte que douze, entre lesquels estoit Eustathe [de Sebaste.] *e* S. Hilaire semble dire qu'Eleuse de Cyzic y estoit aussi; [& nous verrons] *f* qu'il fut deputé à Constance avec d'autres par ce Concile. *g* Il ajoute que ces Philg. l. 4. c. 6. p. 66. Epi. 73. c. 2. p. 847. b. Soz. p. 554. c. Epi. p. 847. b. *a* Buch | Blond. *b* Epi. p. 847. b. Hil. syn. p. 124. 1. b | 133. 2. a. *c* p. 128. 1. b. *d* Epi. 73. c. 11. p. 859. a. *e* Hil. de syn. p. 137. 2. d. *f* d | Soz. l. 4. c. 12. p. 555. b. *g* p. 554. c.

ces Evesques s'estoient assemblez dés auparavant pour dédier une Eglise que Basile avoit bastie. L'an de J.C. 358.

Epi. p. 847.b. a Hil. p. 128.1.e. b p.123.2.d. c p.124.1.b. c.
' Basile leur ayant montré la lettre de George, a & le zele que les Evesques de France venoient de faire paroistre, b en condannant la seconde confession de Sirmich, c les fit rougir d'avoir attendu si tard à s'opposer à cette Heresie, & ils se resolurent de le faire enfin. Epi.p 846. 'S. Epiphane nous a conservé une lettre que ce Concile écrivit à tous les Evesques; & nommément à ceux de Phenicie, pour appuyer la ressemblance de substance contre le dogme des Anoméens. p.847.d. ' Le Concile prie tous les Evesques de vouloir souscrire cette lettre.

Hil.syn. p. 128.2. c. d. d. d Vig. in Euty.l.5.§. 3.p.58. Hil.p.137. 2.d.e.
' Elle finit par 18 Anathematismes dont S. Hilaire en a traduit & expliqué douze. d Vigile de Tapse qui les attribuë à tous les Evesques d'Orient, ne paroist pas en avoir connu davantage : [& ce furent peut-estre les seuls que l'on publia :] 'au moins nous savons que le 18ᵉ. qui condanne le terme de Consubstantiel, fut retranché aussi-tost aprés dans la copie que l'on porta à Sirmich : & mesme il paroist qu'on ne le publia point du tout. [Cela n'empesche pas qu'il n'ait esté veritablement arresté & signé dans le Concile avec les autres.] Bas.ep.74. p.126. ' Car S. Basile dit qu'Eustathe signa l'Anatheme de la Consubstantialité dans le Colloque d'Ancyre, comme il l'appelle; Hil.p.137. 2.d.e. ' & S. Hilaire dit qu'il avoit appris cet Anatheme par des copies de cette lettre, que des Evesques luy avoient données. C'est ce qui fait que quelque approbation qu'il donne au Concile d'Ancyre, p.135.2.a. ' & quoiqu'il témoigne une joie particuliere de ses decrets, p.137.2. ' il dit néanmoins que cet Anathême est impie, & luy rend suspect tout le reste : p.124.1.c. ' il dit autrepart, que quoique ces Evesques resistassent fortement à l'impieté de Sirmich, ce n'estoit pas néanmoins sans blesser les oreilles Catholiques, & sans offenser ceux que leur pieté rendoit scrupuleux & timides dans les choses de la Religion; in Const. l. 1.p.116.1. 2. '& dans son traité contre Constance, il met le Concile d'Ancyre parmi les autres assemblées des Ariens. Vig. in Euty l.5.§. 3.p.58. ' Ainsi Vigile de Tapse qui le met avec celui de Philippople entre ceux qui pouvoient faire autorité dans l'Eglise, [ne paroist pas avoir esté assez instruit de l'histoire de ce temps-là.

Ce fut peut-estre en ce Concile que l'on composa la lettre des Orientaux,] Hil.syn. p. 136.1.e. ' qu'on lut à Sirmich touchant les mots de Consubstantiel & semblable en substance, où ils rejettoient celui de Consubstantiel.

Soz.l.4.c. 13. p.555. a.b.
' Les Evesques du Concile d'Ancyre, [ne se contentant pas de ce qu'ils avoient fait,] crurent qu'il estoit necessaire d'informer l'Empereur de ce qui se passoit, & de luy demander sa protection pour faire subsister les decrets des Conciles de Sardique [ou Philippople,] ceux de Sirmich [en l'an 351,] & les autres où l'on avoit établi que le Fils estoit semblable au Pere en essence. e Ils luy écrivirent pour ce sujet, f & mesme luy deputerent Basile d'Ancyre, Eustathe, Eleuse, & Leonce Prestre " qui avoit esté Chambellan &
e Thdrt.l.2. c.21.p.623. d. e Hil. p. 137.2.d | Soz.p.555| n.p.124.2. d | Thdrt. hær.4.c.2. p.235.a.
" ἐκ τῶν βασιλικῶν

Eunuque du Prince; [ce qui le rendoit propre à manier une affaire de Cour.] Soz. n.p. 124.2.d. ' On croit que c'estoit l'un des Ecclesiastiques d'Antioche deposez par Eudoxe. Hil.de syn. p.137.2.d. ' Ces deputez porterent avec eux à Sirmich les Anathematismes d'Ancyre pour les y faire signer; mais ils en retrancherent le dernier, de peur qu'on n'en fust scandalizé : [& ils ne porterent mesme apparemment que les douze traduits & expliquez par S. Hilaire, puisque sans cela on ne voit pas pourquoi ce Saint n'auroit pas parlé des autres.

Constance " qui aprés avoir déja fait une expedition contre les Quades,] Cod.Th. chr.p.58. 'estoit revenu à Sirmich dés le 22 de May selon le Code, Hil.p.135. 2.b. ' receut ces deputez avec beaucoup d'honneur; & ils réüssirent si bien, qu'ils le détromperent de l'erreur où ceux qui estoient auprés de luy l'avoient engagé, & luy firent reconnoistre son ignorance. 2.c | 124.1. c | 128.c. ' Ils obligerent mesme ceux qui estoient les auteurs de la seconde profession de Sirmich, ou qui l'avoient signée, de confesser leur erreur & leur ignorance, p.128.1.c | 137.2.d. a 2.c | 124. 1.c | 128.c. ' de souscrire les decrets du Concile d'Ancyre, a & de condanner par une seconde signature ce qu'ils avoient établi par la premiere. V. Constance §. 47.

Soz.l.4.c. 15.p.557. c. b Philg.l.4. c.8.p.68. c Soz. p. 557.c.
'Les trois Prelats deputez, qui avoient beaucoup de credit sur l'esprit de Constance, b ayant fait en sa presence un discours sur la foy, c renfermerent, dit Sozomene, tout ce qui avoit autrefois esté ordonné contre Paul de Samosates, contre Photin, & dans le Concile d'Antioche de l'an 341, en un seul écrit, n.p.125.1. c | Hil.syn. p.128.1.c | 137.2.d. 'qui n'estoit autre chose, selon Mʳ. Valois, que les douze Anathematismes du Concile d'Ancyre. David, p. 409. ' Mais d'autres croient, [avec assez d'apparence,] que c'estoit un nouvel écrit, où les Semiariens avoient joint deux professions de foy de leur doctrine, avec celle du Concile Catholique d'Antioche contre Paul, parce que ce Concile avoit rejetté, pour des raisons qui n'avoient plus de lieu, le mot de Consubstantiel, qu'ils vouloient faire abandonner par Libere & par les autres.

Philg.l.4 c. 8.p.68.
' Les Semiariens desirant donc faire confirmer leur sentiment par le jugement d'un Synode, & la souscription de divers Prelats, Soz.p.557. b.c.d. 'ils obtinrent de Constance qu'il fist assembler tous les Evesques qui se trouvoient alors dans Sirmich à la suite de la Cour, & leur firent signer leur formulaire. Ursace, Valens, & Germine, furent de ce nombre, avec quatre Evesques d'Afrique qui s'y rencontrerent, nommez Athanase, Alexandre, Severien, & Crescent. Hil.p.135. 2.d. 'Ursace & Valens s'excuserent de ce qu'ils avoient ordonné de supprimer la Consubstantialité & la ressemblance de substance, sur ce qu'ils avoient cru, disoient-ils, que ces deux mots signifioient la mesme chose; de quoy S. Hilaire les raille agréablement. p.133.2.b. 'L'on crut que c'estoit beaucoup d'avoir tiré d'eux cette signature forcée, sans leur demander rien davantage, p.136.1.a. ' en reservant à Dieu le jugement de leur cœur & de la sincerité de leurs paroles. Soz.l.4.c. 15.p.557. b.d. ' Constance ayant fait venir Libere de Berée à Sirmich en ce mesme temps, l'obligea aussi à souscrire comme les autres. d | 558.a. ' Et comme

Digitized by Google

me on avoit fait courir le bruit qu'il tenoit le dogme des Anoméens, il signa particulierement qu'il condannoit tous ceux qui ne reconnoissoient pas le Fils semblable au Pere en essence & en toutes choses.

p.557.c. ' Sozomene dit qu'on le contraignit aussi de reconnoistre que le Fils n'estoit pas consubstantiel au Pere; [" ce qui paroist difficile à croire, si nous ne disons que les Semiariens firent enfin revivre leur dernier anathematisme d'Ancyre, par la mesme legereté ou la mesme politique qui le leur avoit fait supprimer d'abord; & il y a encore d'autres raisons de le dire. Nous laissons à d'autres à faire des reflexions sur l'état deplorable où se trouvoit un Pape reduit à se soumettre à ce qu'exigeoient deux ou trois Evesques Semiariens, parce que le desir de retourner à Rome avoit affadi ce sel de la terre.] NOTE 57.

Epi. n. p. 319. ' On croit que le credit de Basile obtint encore l'abrogation entiere de la " seconde confession de Sirmich, & qu'il faut raporter à ce temps ' ce que disent Socrate & Sozomene, que les Ariens s'estant repentis de cette confession, firent ce qu'ils purent pour en retirer tous les exemplaires; & que comme plusieurs la retenoient secrettement, ils obtinrent un édit de l'Empereur pour la faire chercher, & pour menacer ceux qui en garderoient aucune copie: mais qu'il n'y eut pas de menaces capables d'étoufer une piece qu'on avoit une fois publiée. ' Ils en firent arracher les copies par le secretaire Martien, [qui est peut-estre celui dont nous avons parlé " autrepart au sujet du Concile de Jerusalem en 335; si nous ne voulons dire que c'est un] ' Marcien Prestre des Novatiens sous Valens, dont il instruisoit les filles. Car il avoit autrefois esté à la Cour. NOTE 58. Socr. l. 2. c. 30. p. 126. c | Soz. l. 4. c. 6. p. 543. b. c. Ath. de syn. p. 904. b. V. § 19. Socr. l. 4. c. 9. p. 218. a. b.

ARTICLE LXXIV.

Les Semiariens persecutent les Anoméens, font chasser Eudoxe d'Antioche, bannir Aece, Eunome, & plusieurs autres.

[CE fut sans doute en ce mesme temps du regne de Basile à Sirmich,] ' qu'arriva ce qu'on luy reprocha depuis, qu'il avoit soulevé le Clergé de Sirmich contre Germine son Evesque [avant qu'il eust signé la foy d'Ancyre.] L'on ajoutoit qu'il avoit écrit en Afrique contre le mesme Germine, aussi-bien que contre Ursace & Valens, en mesme temps qu'il se disoit estre dans leur communion, & qu'il avoit causé beaucoup de trouble dans l'Illyrie, dans l'Italie, & dans l'Afrique. [Il n'est pas hors d'apparence que ce trouble pretendu de l'Afrique fust quelque Concile qui s'y assembla, où l'on condanna la seconde confession de Sirmich. Au moins je ne voy rien autre chose à quoy l'on puisse raporter ce que dit Saint Hilaire,] ' que Constance ordonna qu'on luy rendist les signatures par lesquelles les Africains avoient condanné le blasphême d'Ursace & de Valens; & que ces Evesques l'ayant refusé, il avoit usé de menaces; & enfin leur avoit fait arracher Soz. l. 4. c. 24. p. 580. c. d. Hil. in Const. l. 1. p. 116. 2. d.

L'an de J.C. 358. ces signatures par force: [ce qui se fit peut-estre l'année suivante, lorsque le credit d'Ursace & de Valens se fut un peu relevé.

Mais pour celle-ci, le parti des Anoméens sembloit estre entierement terrassé. Car outre ce que nous avons déja dit, la députation de Basile & des autres produisit encore d'autres effets bien plus funestes & bien plus fascheux pour eux. Les Semiariens n'accuserent pas seulement Aece & Eudoxe comme Heretiques, ce qui estoit le sujet de leur députation; mais aussi, s'il en faut croire Philostorge,] ' comme complices des mauvais desseins de Gallus: *a* & en effet, Sozomene témoigne aussi qu'Aece s'estoit rendu suspect par la familiarité qu'il avoit euë avec ce malheureux Prince. 'S. Gregoire de Nysse dit encore qu'Aece avoit eu part à la mort de Domitien; *b* & il est visible par les plaintes d'Eunome contre Basile & Eustathe, qu'il fut banni sur cette accusation. Philg. l. 4. c. 8. p. 67. *a* Soz. l. 5. c. 5. p. 601. b. Nyss. in Eun. l. 1. p. 294. b. c. *b* p. 290. b.

[Quoy qu'il en soit, Constance se declara alors tout à fait contre les Anoméens.] ' Il avoit, comme nous avons dit, ' donné des lettres favorables à Asphale Prestre Heretique d'Antioche, pour autoriser sans doute l'intrusion d'Eudoxe,] & cet Asphale estoit déja près de partir, lorsque les deputez du Concile d'Ancyre estant arrivez, Constance fit retirer sa lettre, ' & en écrivit une à l'Eglise d'Antioche, par laquelle desavouant absolument l'intrusion d'Eudoxe, il parle de luy & d'Aece, qu'il marque sous le nom de certains Sophistes & de coureurs, de la maniere du monde la plus outrageuse. 'Il se contente néanmoins de défendre à Eudoxe de se trouver dans les assemblées: 'c'est-à-dire qu'il luy ordonne de demeurer en son particulier, *c* mais hors d'Antioche, selon Philostorge & Theodoret. *d* Il fait profession dans la mesme lettre, de croire le Fils semblable en substance à son Pere. Sozomene nous a conservé cette lettre. ' Il en est fait mention dans Theodoret, *e* & dans Lucifer qui s'en sert pour montrer la legereté de Constance. Soz. l. 4. c. 13. p. 555. c. c. 14. p. 555. d. p. 556. c. Philg. l. 4. c. 8. p. 68. *c* ib | Thdrt. l. 2. c. 21. p. 613. *d* Soz. p. 556. b. Thdrt. p. 613. d. *e* Lucif de Ath p. 977. e | mori p. 1167. c.

f Theophile le Prophete de Philostorge, ayant esté envelopé par Basile dans l'accusation d'Eudoxe, il fut relegué à Heraclée dans le Pont. Aëce & quelques autres furent remis, dit cet auteur, à la discretion de leurs accusateurs. *f* Philg. p. 68.

' La nouvelle de ces pratiques de Basile estant arrivée à Antioche, Eunome receut le Diaconat [d'Eudoxe,] & fut envoyé à Constance pour faire casser ces ordonnances. ' Mais il fut arresté en chemin par les partisans de Basile, & exilé à Midée ou Migde ville de Phrygie sur la riviere de Sangare. 'Aëce leur estant aussi tombé entre les mains, fut banni à Pepuze dans la mesme province. Eudoxe se retira en Armenie dont il estoit; & divers autres jusqu'au nombre de 70; furent releguez en divers endroits. 'Seras (ou Saras) Evesque de Paretoine dans la Libye, fut de ce nombre. Ibid. p. 69 | n. p. 214. l. 4. c. 8. p. 69. p. 79.

[Eunome faisoit apparemment allusion à ce temps-ci,] ' lorsqu'écrivant contre S. Basile, il se plaignoit d'un autre Nyss. in Eun. l. 1. p. 289. 290. 293. a. b.

tre Basile du Pont-Euxin, & d'un Eustathe d'Armenie; [c'est-à-dire, autant que nous en pouvons juger, de Basile d'Ancyre, & d'Eustathe de Sebaste,] qui estant ennemis l'un de l'autre, s'accorderent néanmoins pour s'unir contre Aëce, & trouverent moyen de luy faire un procès, quoiqu'il n'eust point d'autre crime, dit Eunome, sinon que sa reputation estoit trop grande.

p.190.b. ' Eunome faisoit entrer dans son recit des esclaves mis en liberté, de "nouveaux baptizez, des gents gagnez par argent. Il y mesloit Montius, Gallus, Domitien, de faux témoins, un Prince en colere, & enfin des exilez. (μυημένων νέων.)

p.291.c. ' Et la fin de tout cela estoit, que Constance avoit relegué Eunome & Aëce en Phrygie, de peur qu'ils ne corrompissent plus de personnes par leurs entretiens dangereux. [Ce que nous avons dit qu'Aëce avoit esté accusé comme complice de la mort de Domitien, explique cet endroit.]

p.196.b.c. ' S. Gregoire de Nysse ne se met pas en peine de justifier Basile & Eustathe; mais il dit qu'Eunome & Aëce leur ont mesme de l'obligation, puisque c'estoit l'inimitié de personnes si considerables, qui les avoit rendu celebres, & avoit caché l'obscurité de leur naissance & de leur premiere vie,

p.291.d. 'qu'ils ont mesme tort de se plaindre de leur exil, puisqu'il ne les avoit point rabaissez au-dessous de leur condition, & qu'il ne faisoit aucun prejudice à l'honneur de leur famille.

[C'est sans doute encore à ce temps-ci qu'il faut raporter ce que reprocherent depuis les Anoméens à Basile d'Ancyre, en le deposant en 360,]

Soz. l. 4. c. 24. p. 580. ' savoir qu'il avoit fait fouetter un Diogene Prestre d'Alexandrie, qui passoit par Ancyre, & luy avoit osté des papiers qu'il portoit; Qu'il avoit ordonné aux juges de bannir & d'inquieter en d'autres manieres, sans forme de justice, plusieurs Ecclesiastiques d'Antioche, de la Syrie Euphratesienne, de Cilicie, de Galacie, & d'Asie; Que quelques-uns avoient esté à cause de cela chargez de chaines, & d'autres contraints de donner tout leur bien pour se racheter de la violence des soldats; Que Constance ayant ordonné qu'Aece & quelques autres seroient amenez devant Cecrops [de Nicomedie,] pour répondre aux accusations qu'on formoit contre eux, il avoit persuadé à celui qui estoit chargé de l'execution de cet ordre, de faire tout ce qui avoit plu à luy Basile; Qu'il avoit aussi préscrit à Hermogene Prefet du Pretoire, & au gouverneur de Syrie, ceux qu'il falloit bannir, & en quel lieu il vouloit qu'on les releguast.

Philg. l. 4. c. 9. p. 69. ' Philostorge ajoute que les Basiliens, [c'est-à-dire les Semiariens,] couroient alors de tous costez pour établir partout leur doctrine, & que partie par persuasion, partie en y meslant la force, ils s'attirerent beaucoup d'Evesques, & entre autres Macedone de Constantinople, qui avoit, dit-il, de l'inclination pour les sentimens d'Eunome.

ARTICLE LXXV.

Libere revient à Rome, & en chasse Felix: De S. Eusebe Prestre de Rome: Mort de Felix.

[EN attendant que nous voyions un nouveau renversement à la Cour & dans l'Eglise, il faut suivre Libere à Rome. Car ce Pape avoit eu trop de soin de fléchir devant les Evesques puissans à la Cour, premiérement à Berée, & puis à Sirmich, pour ne meriter pas d'estre rétabli dans son siege. Mais comme aussi Felix n'avoit rien fait que nous sachions pour meriter la disgrace des mesmes Evesques,]

Soz. l. 4. c. 15. p. 558. a.b. ' ces [sages] Prelats ordonnerent dans leur assemblée de Sirmich, qu'ils gouverneroient tous deux ensemble, & ils écrivirent tant à Felix qu'au Clergé de Rome, de recevoir Libere, & de le rétablir en cette maniere sur le thrône Apostolique, sans se souvenir des maux que l'exil de ce Pape & l'intrusion de Felix avoient causez. Sozomene semble avoir cru que cela s'executa ainsi durant quelque temps. [Mais S. Jerôme & le Prestre Marcellin nous en apprendront la verité.]

Mar. & F. p. 4 | Boll. apr. t. 1. p. 31.d. *a* Anast. c. 37. p. 20 | Boll. apr. p. 31.d. *b* Hier. chr. *c* Mar. & F. p. 4. ' Libere entra dans Rome la troisiéme année de son exil. *a* Anastase qui le dit aussi, selon quelques éditions, ajoute que ce fut le 2 d'Aoust; ce qui parmi toutes les fautes de cet auteur, est assez probable, & se raporte fort bien aux historiens. *b* Il entra dans Rome comme un victorieux. *c* Le peuple Romain vint au-devant de luy avec grande joie, & Felix "persecuté par le Senat & par le peuple fut chassé de la ville. Il y rentra peu de temps après à la persuasion des Ecclesiastiques qui avoient suivi son parti, & voulut mesme celebrer l'office dans la Basilique de Jule au-delà du Tibre: mais toute la multitude des Fidéles & les personnes de qualité, le chasserent une seconde fois de la ville avec grande honte. (notatus.)

Socr. l. 2. c. 37. p. 141. a. ' Socrate dit que Constance consentit, quoique malgré luy, à son expulsion.

Hier. chr. ' Les Ecclesiastiques qui s'estoient parjurez pour suivre son parti, furent chassez avec luy.

Anast. c. 37. p. 20 | Boll. apr. t. 1. p. 31.d. ' Depuis ce temps-là, disent les Pontificaux, il y eut une grande persecution dans le Clergé. Les Clercs & les Prestres n'avoient pas la liberté de paroistre dans les bains publics, ni mesme dans les Eglises. On les tuoit & on les couronnoit du Martyre, jusque dans ces lieux sacrez.

Baluz. t. 2. p. 142. ' Tout homme qui ne suivoit pas la créance & la communion de Libere, estoit massacré sans autre examen. Les places publiques, les ruës, les Eglises, & les bains estoient les lieux où l'on exerçoit ces carnages, & où l'on voyoit les tristes effets de la persecution que Constance & Libere exerçoient contre les Chrétiens. [Comme nous ne voyons pas d'auteurs plus considerables que des Pontificaux assez peu anciens, ou d'autres écrits semblables qui aient parlé de ceci, il est difficile d'en juger & d'y rien fonder, sur tout parce qu'on joint à cela des circonstances tout-à-fait insoutenables. On a pu

persecuter

L'an de J.C. 358. persecuter les Clercs du parti de Felix, mais non pas couronner du Martyre, des parjures & des Schismatiques. Il y a pû avoir des Ecclesiastiques de Rome, qui sans se joindre à Felix, aient condanné par un veritable zele la prevarication de Libere; mais personne ne dit qu'il y en ait eu.]

' Baronius raporte à ce temps-ci la mort de S. Eusebe Prestre, dont "on fait aujourd'hui le 14 d'Aoust. ' Sa feste est marquée dans le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le Calendrier du P. Fronto, [dans le Martyrologe de Bede,] '& peut-estre mesme dans de plus anciens, & generalement dans [1] tous les latins. [Ainsi sa sainteté est celebre, mais son histoire est fort obscure. Nous raporterons ce qu'en dit Adon, quoique ce ne soit pas une grande autorité, & qu'il y ait mesme à craindre qu'il n'ait suivi des pieces qui vont à décrier tout-à-fait la memoire de ce Saint, & à en faire non pas un Confesseur, mais un Schismatique.] (Bar. 357. §. 57. — Note 59. — Socr. p. 121 | Front. cal. p. 121. — Florent. p. 754. a. — 1.)

' Adon dit donc que ce saint Prestre défendant très-constamment la foy en presence de Constance, & témoignant sa douleur de ce que Libere avoit consenti à la perfidie Arienne, il fut enfermé par ordre de Constance dans un endroit de sa maison large seulement de quatre piez, où s'occupant à la priere, il mourut au bout de sept mois. [S'il faut commencer ces sept mois lorsque Constance estoit à Rome, ç'aura esté au mois de May 357, avant la chute de Libere; & ainsi plutost à la poursuite de Felix que de Libere, ce qui est assez vraisemblable, quoique quelques-uns fassent Libere auteur de la persecution de ce Saint, & quoiqu'en cette maniere les sept mois ne se terminent pas au 14 d'Aoust, qui peut avoir esté le jour de la dedicace de son Eglise.] ' Car dés l'an 500, il y avoit à Rome une Eglise de S. Eusebe, ' marquée pour la station du cinquiéme vendredi de Caresme: Quelques-uns la raportent au Pape Eusebe, [mort l'an 310; "mais il vaut mieux dire que c'est de S. Eusebe Prestre,] ' puisqu'on y garde encore aujourd'hui son corps avec celui de S. Orose. (Ado, 14. aug. — Bar. 14. aug. — Front. cal. p. 53. — V. la persecut. de Dioclet. §. 39. — Bar. 14. aug.)

[Car Adon continuant l'histoire de S. Eusebe dont nous parlons,] ' dit que les Prestres Gregoire & Orose enterrerent son corps dans une grote auprés de S. Sixte Pape & Martyr, avec cette inscription, *A Eusebe homme de Dieu*; ce que Constance ayant sceu, il fit enfermer Gregoire dans le mesme lieu, d'où Orose le retira la nuit à demi mort; & l'y enterra lorsqu'il fut mort peu de temps après: [& il est bien aisé qu'on l'y ait ensuite enterré luy-mesme.] ' Le Pape Zacarie fit refaire, dit Anastase, le comble de l'Eglise de S. Eusebe Martyr, [qui est un titre que ce Saint merite bien, si ce que nous avons dit est veritable, quoiqu'on ne luy donne aujourd'hui que celui de Confesseur. ' On trouve à Rome un cimetiere de S. Eusebe, que Florentinius dit avoir pris son nom de celui-ci. ' Aringhus paroist l'attribuer à un autre Prestre de mesme nom, mais plus ancien. (Ado, 14. aug. — Anas. c. 93. p. 80. — Florent. p. 754. a. — Aring. l. 3. c. 10. p. 288.)

1. Raban, Usuard, Notker, Vandelbert, &c.

L'an de J.C. 358. ' Felix estant sorti de Rome se retira dans une autre ville, *a* ou en son particulier, *b* c'est-à-dire dans une petite terre qu'il avoit sur le chemin de Porto, dit Anastase, *c* gardant toûjours la dignité Episcopale sans avoir aucune Eglise à gouverner. *d* Sozomene dit qu'il mourut peu de temps après, [parce qu'on n'en parla plus. Les Prestres Marcellin & Faustin qui en pouvoient estre mieux instruits que luy, disent] *e* qu'il vécut encore près de 8 ans depuis le retour de Libere, & jusques au 22 Novembre de l'an 365, [sous Valentinien, "à quoy nous ne voyons point qu'on puisse rien opposer qui ne se détruise par soy-mesme.] Quand il fut mort, Libere usa de misericorde envers les Ecclesiastiques qui l'avoient suivi, & les receut dans leurs degrez. [Ainsi il rendit entierement la paix à son Eglise; "& il avoit dès auparavant effacé la honte de sa chute, en refusant, comme nous verrons, de recevoir les decrets du Concile de Rimini.] (Thdrt. l. 2. c. 13. p. 611. a. — *a* Philg. l. 4. c. 3. p. 55. — *b* Anas. c. 37. p. 29 | MS. p. 129. — *c* Philg. p. 65. — *d* Soz. l. 4. c. 15. p. 558. b. — *e* Mar. & F. p. 4. — Note 60. — Note 61.)

ARTICLE LXXVI.

Constance veut assembler un Concile oecumenique à Nicomedie, puis à Nicée: Les Anoméens le font separer en deux.

[Nous avons laissé ci-dessus les Semiariens maistres de la Cour, & les Eudoxiens ou Anoméens chassez, bannis, proscrits, & persecutez en toutes manieres.] ' Il semble selon le recit de Theodoret, que les choses soient demeurées en cet état jusques au Concile de Seleucie. [Mais nous verrons que l'instabilité de Constance ne luy permettra pas de demeurer si long-temps d'un mesme costé. (Thdrt. l. 2. c. 21. p. 623. d.)

' Quoique la terreur de sa puissance eust mis l'Eglise en un tel état, qu'il sembloit que tout le monde eust receu la foy qu'il luy avoit plu de suivre, ' néanmoins l'impieté d'Aece luy fit prendre dessein d'assembler un nouveau Concile. ' Car S. Athanase témoigne que cet Athée fut le pretexte dont on se servit pour obtenir & pour faire cette assemblée, qui n'estoit propre qu'à causer de nouveaux troubles dans l'Eglise. [Cela peut faire juger que les Semiariens, entierement opposez à Aece, eurent part à cette resolution,] ' quoique le mesme Saint l'attribuë en un autre lieu aux Anoméens, [qui y contribuerent aussi, comme nous le dirons dans la suite.] (Soz. l. 4. c. 16. p. 558. c. — l. 3. c. 19. p. 531. d. — Ath. de syn. p. 873. c. — p. 869. 870.)

' Constance, dit Sozomene, vouloit d'abord que le Concile se tinst à Nicée, mais les Basiliens l'en détournerent à cause du grand Concile qui s'y estoit tenu auparavant; & l'on convint que ce seroit à Nicomedie. L'Empereur ordonna par ses lettres aux plus habiles Evesques de chaque province, de s'y trouver en diligence en un certain jour, au nom de tous les autres Prelats. (Soz. l. 4. c. 16. p. 558. d.)

' La pluspart des Evesques estoient déja en chemin lorsque ce dessein fut arresté par un tremblement de terre épouvantable, ' qui renversa en un moment la ville de Nicomedie [le 24 Aoust 358, comme (p. 559. a. — c | Nyss. de fat. p. 75. b. c.)

me nous l'avons marqué plus amplement "en un autre endroit.] 'On regretta particulierement, dit Sozomene, la grande Eglise qui estoit très-magnifique. 'Elle avoit esté bastie par Constantin : [mais elle avoit esté long-temps le siege de l'Arianisme sous la tyrannie d'Eusebe.] 'Sa chute donna occasion aux ennemis de nostre Religion, de raporter à Constance que beaucoup d'Evesques & de toutes sortes d'autres personnes qui s'y estoient retirez comme en un lieu de sureté, avoient esté accablez sous ses ruines : [d'où vient sans doute ce que dit Philostorge,] 'que quinze Evesques qui y estoient assemblez, & qui estoient pour la Consubstantialité, y perirent avec Cecrops Evesque de la ville. 'Mais Sozomene assure qu'il n'y avoit & n'y pouvoit avoir personne dans l'Eglise lorsqu'elle tomba, qu'il ne perit dans ce tremblement aucun Evesque que Cecrops [qui n'estoit nullement pour la Consubstantialité,] & un Evesque du Bosphore ; & qu'ils furent tuez hors de l'Eglise.

(Soz. p. 559. b. — Eus. v. Const. l. 3. c. 50. p. 508. a.b. — Soz. p. 559. b. — Philg. l. 4. c. 10. p. 70. — Soz. p. 559. b.c. — V. Constance § 49.)

a. 'Les Evesques qui, comme nous avons dit, estoient déja en chemin pour se trouver au Concile, 'furent arrestez par la nouvelle de ce funeste accident. Quelques-uns d'eux se contenterent d'attendre qu'on leur envoyast de nouveaux ordres, '& les autres mirent par écrit les sentimens qu'ils avoient sur la foy ; [de quoy nous n'avons point d'autre lumiere. S. Hilaire semble dire qu'il y en eut de ceux de France qui vinrent jusqu'en Bithynie & en Phrygie où il estoit,] 'puisqu'il dit qu'ils se contenterent de communiquer avec luy ; & s'abstinrent depuis qu'ils furent sortis de France, de la communion de tous les autres, 'ce que l'on raporte au temps du Concile indiqué à Nicomedie. 'Cependant Constance ne sachant à quoy se determiner, consulta Basile, qui après avoir loué la pieté de ce Prince, & l'avoir consolé de la ruine de Nicomedie par des exemples tirez de l'Ecriture, l'exhorta à haster la convocation du Concile, puisque les Evesques

(p. 560. d. — p. 561. a. — Hil. de syn. p. 124. 2. d. — Bar. 358. § 12. — Soz. p. 561. a.b.)

b. estoient déja en chemin, '& luy proposa "Nicée, croyant, dit Sozomene, qu'il l'accepteroit d'autant plus, que c'avoit esté son premier dessein d'y assembler le Concile. 'Et il semble qu'il ait eu aussi cette vuë, que la confusion de deux Conciles de Nicée, pourroit estre favorable pour effacer la gloire & l'autorité du premier. 'Le Concile fut donc indiqué à Nicée, & l'Empereur ordonna que tous les Evesques s'y trouveroient au commencement de l'esté [de l'an 359 :] 'Que ceux qui ne le pourroient pas, y envoieroient des Prestres, ou des Diacres pour porter leurs sentimens, entrer dans les deliberations avec les Prelats, & former tous ensemble les mesmes decrets : & que l'on nommeroit ensuite dix deputez de l'Occident, & autant de l'Orient, pour luy venir raporter l'arresté du Concile, afin, disoit-il, qu'il vist aussi s'il estoit conforme aux Ecritures, & qu'il jugeast ce qu'il y auroit à faire.

(Note 62. — Thdrt. l. 2. c. 21. p. 624. a.b. — Soz p. 561. b.c| Ath. de syn. p. 869. d|874. c. — Soz. p. 561. c.)

'Mais lorsque tout le monde s'attendoit à voir un Concile œcumenique à Nicée, on apprit tout d'un coup qu'il

(Ath. de syn. p. 870. a.b|874. c.)

estoit divisé en deux. 'Sozomene dit que ce fut un artifice d'Ursace, Valens, Germine, Eudoxe, Patrophile, & Acace, qui voyant que tous les Evesques estoient ou pour la foy de Nicée, ou pour celle d'Antioche qui estoit celle des Semiariens ; & que s'ils estoient tous assemblez, ils ne pourroient manquer de condanner l'impieté d'Aëce qu'ils suivoient euxmesmes, ils crurent qu'en divisant les Evesques, ils viendroient plus aisément à bout ou de toutes les deux assemblées, ou au moins de l'une des deux. 'S. Athanase rend à peu près la mesme raison de la separation du Concile. 'Les Evesques de France assemblez à Paris peu d'années après, nous apprennent encore qu'un des desseins que le diable & les Heretiques eurent en cela, fut de tromper chacun de ces Conciles par les faux bruits qu'ils feroient courir de l'autre. 'S. Athanase remarque qu'on ne laissa pas de voir parmi ce desordre l'ordre de la sagesse de Dieu, qui veillant pour son Eglise, vouloit faire rendre un témoignage authentique à la verité par tous les Evesques d'Occident, & faire connoistre le trouble & la confusion que l'Heresie, qui regnoit dans l'Orient, y avoit produit.

(Soz. l. 4. c. 16. p. 562. b.c. — Ath. de syn. p. 873. 874. — Hil. fr. 2. p. 2. — Ath. p. 870. b.)

'Sozomene remarque que les Anoméens obtinrent cette separation, aidez tant par Eusebe grand Chambellan, qui estoit ami particulier d'Eudoxe & dans les mesmes sentimens, que par beaucoup de personnes de qualité qui suivoient la fortune de cet Eunuque. 'Constance, s'y laissa aller par la consideration de la peine qu'auroient tant d'Evesques à faire un si long voyage, & des dépenses qu'il seroit obligé de faire pour cela. 'Car c'estoit luy qui les défrayoit.

(Soz. p. 562. d. — c. 17. p. 563. a. — Sulp. S. l. 2. p. 162. 164.)

[On sera sans doute surpris de voir ce nouveau credit que les Anoméens paroissent avoir, & dont on verra encore d'autres marques dans la suite, après qu'ils nous ont paru estre tout-à-fait sous les piez de Basile d'Ancyre & des autres Semiariens. On en peut raporter la cause au credit de l'Eunuque Eusebe, ami particulier d'Eudoxe, comme nous venons de dire. Car cet habile courtisan, après avoir laissé Constance jetter son feu contre Eudoxe, ne manqua pas de moyens pour ramener bien-tost cet esprit leger & foible, dont, selon l'histoire, il disposoit plus absolument que Constance ne faisoit de luy. Outre cela,] 'Philostorge nous apprend qu'après le bannissement d'Eudoxe & des autres, Patrophile, Narcisse, & quelques autres avec eux, [comme Acace,] vinrent trouver Constance à Singidon en Mysie, [dont Ursace estoit Evesque, & " où Constance peut avoir esté au mois d'Octobre au retour de son expedition contre les Limigantes.] Ils luy firent des plaintes de la conduite de Basile & de ses violences ; de quoy ayant esté touché, il rappella les bannis, & ordonna les deux Conciles, l'un d'Occident à Rimini, l'autre en Orient dont le lieu ne fut pas sitost determiné. [Nous voyons en effet depuis ceci, que quoique Basile n'eust pas tout-à-fait perdu son credit, néanmoins il n'estoit pas absolu comme auparavant.] 'Il fut accusé d'avoir empesché

(Philg. l. 4. c. 10. p. 69. 70. — V. Constance § 47. — Soz. l. 4. c. 24. p. 580. c.)

Digitized by Google

pesché le retour de ceux que l'Empereur avoit rappellez, [c'est-à-dire de quelques-uns d'eux,] en s'opposant pour cela aux Magistrats & aux Evesques. [Ce fut apparemment par une suite du rappel d'Eudoxe,] 'que Constance commença à parler de luy comme d'un docteur de la verité, prenant son Heresie pour la foy sainte & Catholique. Lucif. de Ath. l. 1. p. 977. e.

[Mais il semble que les Anoméens aient esté obligez d'acheter leur grace aux dépens d'Aece, & en le declarant nettement excommunié.] 'Car S. Athanase reproche l'année suivante à Eudoxe & à Acace qu'ils chassoient Aece comme Heretique, quoiqu'il n'eust point d'autre doctrine qu'eux, se mettant peu en peine de se contredire honteusement, & de se combatre eux-mesmes, 'pourvû qu'ils pussent plaire à Constance, prests à changer autant de fois que le voudroient ceux qui les tenoient à leurs gages, & qui leur donnoient à manger. [Nous verrons néanmoins qu'Aece & Eunome avoient alors la liberté de se trouver à Seleucie & à Constantinople. Ainsi il paroist qu'ils avoient esté rappellez d'exil. On n'en peut pas au moins douter pour Eunome, qui fut fait Evesque en 360. Ath. de syn. p. 913. c. d.

Pour revenir à la convocation du Concile, on ne voit pas qu'il y ait eu de la difficulté à choisir Rimini pour l'Occident. On hesita davantage pour l'Orient :] '& comme on n'estoit pas encore resolu du lieu que l'on prendroit pour l'assembler, Constance ordonna aux Evesques de demeurer en attendant dans leurs Eglises, ou dans les lieux où ils se trouvoient. Il manda [en mesme temps] à Basile d'écrire aux autres Evesques, pour savoir où il seroit plus à propos de tenir le Concile au commencement du printemps suivant, ne jugeant pas qu'il le falust faire à Nicée, à cause des pertes que tout ce pays avoit souffertes par le tremblement 'qui avoit ruiné une grande partie de la ville, & tué un grand nombre des habitans : Ce que Theodoret attribuë à une misericorde particuliere de Dieu, [qui ne voulut pas qu'on pust confondre le grand Concile de Nicée avec un conciliabule d'Heretiques.] Soz. l. 4. c. 16. p. 561. d. Thdrt. l. 2. c. 21. p. 623. 624.

'Basile envoya la lettre de Constance dans toutes les provinces, *a* & écrivit luy-mesme aux Evesques, pour les prier de luy mander en diligence le lieu qui leur agréeroit le plus. 'Mais ils ne purent s'accorder entre eux sur cela. 'Quelques-uns proposerent la ville de Tarse ; *a* mais ceux du parti d'Eudoxe & d'Aece la refuserent, [peut-estre à cause de Silvain qui en estoit Evesque. La mesme raison les put empescher d'accepter Ancyre, laquelle fut aussi proposée, puisque] 'S. Hilaire dit qu'il avoit appris qu'on devoit tenir des Synodes à Ancyre & à Rimini, où l'on feroit venir un ou deux Evesques de chaque province des Gaules. [La fin de cette année & le commencement de la suivante, se passerent dans cette negociation : & ainsi nous n'en verrons la conclusion & l'effet qu'en 359.] Soz. p. 561. d. *a* p. 562. a. a. Socr. l. 2. c. 39. p. 146. b. *a* Philg. l. 4. c. 11. p. 71. Hil. syn. p. 124. 2. d.

'Ce fut durant ce temps-ci que S. Hilaire écrivit son livre des Synodes, pour servir de réponses aux lettres qu'il avoit receuës des Prelats de France, pour leur apprendre ce qui s'enseignoit dans l'Orient, afin que dans le Concile qui s'alloit tenir, ils pussent soutenir la vraie foy sans ambiguité, & combatre dans les Heretiques leurs veritables erreurs, & non celles qu'ils ne soutenoient pas. 'Il paroist y reconnoistre les Evesques du Concile d'Ancyre pour veritablement Orthodoxes, 'quoiqu'ils eussent condanné le terme de Consubstantiel : mais néanmoins il ne put excuser cette condannation, de quelque pretexte qu'on taschast de la couvrir. d. e. L'an de J.C. 359. p. 135. 2. a. p. 137. 2. d. e.

ARTICLE LXXVII.

Nouvelle confession de foy faite à Sirmich, & datée.

L'AN DE JESUS-CHRIST 359.

[Nous avons laissé Basile d'Ancyre dans la peine de faire convenir les Orientaux d'un lieu propre pour les assembler.] 'Voyant enfin qu'il n'en pouvoit venir à bout, il s'en alla trouver l'Empereur qui estoit alors à Sirmich, & trouva auprès de luy George usurpateur du siege d'Alexandrie, Marc d'Arethuse, Valens, & quelques autres Evesques qui y estoient pour leurs affaires particulieres. Là on convint que le Concile d'Orient se tiendroit à Seleucie dans l'Isaurie. Soz. l. 4. c. 16. p. 562. a.

[Mais il s'y passa une chose plus importante.] 'Car Valens y fit faire & signer un nouveau formulaire [que nous pourrions conter pour le quatriéme de Sirmich, quoiqu'on le mette ordinairement pour le troisiéme.] 'Ce nouveau formulaire rejettant le mot de substance, & défendant d'en parler desormais, parce, dit-on, qu'il n'estoit pas de l'Ecriture, & que le peuple qui ne l'entendoit pas, s'en scandalizoit, 'établissoit seulement *le Fils semblable au Pere selon les Ecritures*, 'ajoutant néanmoins à la fin, *semblable en toutes choses selon les mesmes Ecritures.* *a* Car Constance qui estoit present, *b* voulut qu'on le declarast *semblable en toutes choses*, & arresta par cette definition, disent les Semiariens, les mauvais desseins des Heretiques. [Cependant comme, hors ce dernier mot, tout ce formulaire favorisoit les Anoméens, il y eut de grandes difficultez pour le conclure,] *c* & la dispute dura jusques à la nuit *d* qui precedoit la feste de la Pentecoste, *e* c'est-à-dire du 22 [au 23] jour de May, *f* Pasque ayant esté en cette année le quatriéme d'Avril. *g* Marc d'Arethuse fut chargé de composer le formulaire *h* en latin, selon Socrate & Sozomene. *i* Il n'y avoit que fort peu d'Evesques à cette assemblée, *k* savoir Marc d'Arethuse, George d'Alexandrie, Basile d'Ancyre, Germine de Sirmich, Hypatien d'Heraclée, Valens, *l* Ursace, & Pancrace de Peluse [qui estoit apparemment quelque Melecien ;] *m* outre divers Prestres & Diacres. b. Ath. de syn. p. 876. a. p. 875. b. p. 876. a. *a* Hil. fr. 1. p. 44. *b* Epi. 73. c. 15. p. 862. a. b. *c* Hil. fr. p. 44. *d* Epi. 73. c. 22. p. 869. b. *e* Ath. de syn. p. 875. a. *f* Buch. cycl. *g* Hil. fr. p. 44. *h* Socr. l. 2. c. 37. p. 132. d | 141. d | Soz. l. 4. c. 17. p. 563. c. d. *i* Ath. de syn. p. 873. *k* Epi. 73. c. 22. p. 870. a | Socr. l. 2. c. 29. p. 121. b. *l* Hil fr. p. 44 | Socr. p. 121. b. *m* Epi. p. 870. a.

[Il n'y eut guere moins de difficulté à signer ce formulaire, qu'à le conclure.] *n* Marc d'Arethuse & les autres signerent *n* p. 869. b.

Digitized by Google

gnerent simplement qu'ils croyoient & tenoient ce qui estoit porté par l'écrit. Mais Valens fit sa signature en ces termes : „ Tous les assistans savent comment nous „ avons signé l'écrit ci-dessus, & nostre „ religieux Empereur le sçait aussi, puis- „ qu'il a receu le témoignage que je luy „ ay rendu sur ce sujet de vive voix & par „ écrit. „ c. 'Ayant ensuite signé en sa maniere, & ayant ajouté à sa signature que le Fils est semblable au Pere, sans dire *en toutes choses*, montrant par là en quel sens il entendoit cet écrit, l'Empereur s'en apperceut, & le contraignit d'ajouter *en toutes choses*. d. 'Mais Basile qui se doutoit qu'il y avoit encore quelque mauvais sens caché sous ces termes, pour s'en servir dans le Concile de Rimini, où il vouloit porter ce formulaire, declara par sa signature, que quand il confessoit le Fils semblable au Pere en toutes choses, il n'entendoit pas seulement quant à la volonté, mais aussi quant à la subsistance, l'existance, & l'estre mesme : p.870. '& que s'il y en avoit qui dissent qu'il estoit seulement semblable en quelque chose, & non en tout, il les tenoit pour separez de l'Eglise Catholique, comme ne croyant pas le Fils semblable au Pere selon les Ecritures. Et quand sa signature eut esté luë, on la mit entre les mains de Valens.

[Basile ne se contentant pas de cela, fit en quelque autre occasion] c.1.p.846. a. 'avec George de Laodicée, & d'autres Semiariens, une exposition de leur foy, que S. Epiphane appelle une lettre ; & qu'il a mise après la lettre du Concile d'Ancyre p.859 | n.p. 512. 'depuis l'article 12 de l'Heresie des Semiariens jusques au 23e ; comme le P. Petau le montre fort bien dans ses notes. Ath. de syn.p.916. 'Basile paroist avoir fait encore quelque autre écrit sur ce sujet mesme, dont S. Athanase raporte un passage.

[Quoique cette troisiéme confession de Sirmich, comme on l'appelle communément, fust assez mauvaise en elle-mesme,] p.870-872. 'elle parut encore plus ridicule aux Catholiques, parce qu'on s'estoit avisé de la dater dans le titre du jour & de l'année qu'on l'avoit faite, ce que l'Eglise n'a point accoûtumé de faire dans les professions de foy. p.871.b. 'S. Athanase y reprend encore les Ariens d'avoir donné à Constance dans ce titre, le nom de Roy éternel, eux qui refusoient la qualité d'éternel au Fils de Dieu ; d. '& d'avoir mis ces mots au-dessus du titre ; *Exposition de la foy Catholique ;* dans une piece où ils n'exposoient que leurs blasphêmes, p.875 a. 'ausquels ils donnoient pour date le 22 de May 359, p.871.c. 'au lieu que la foy Catholique n'a point de date, parce qu'elle est au-dessus de tous les temps.

ARTICLE LXXVIII.

Convocation des Conciles de Rimini & de Seleucie : Constance écrit au premier.

Ath. de syn.p.969. c. 'CEpendant Constance ayant donné l'ordre pour assembler les Conciles de Rimini & de Seleucie, on vit courir de tous costez les lettres du Prince & des Prefets du Pretoire pour faire venir les Evesques. p.870.b.c. 'Surquoi S. Athanase avouë que luy & ceux avec qui il estoit, ne pouvoient retenir leur zele contre une chose si indigne, voyant avec regret qu'on assembloit ces Conciles sans necessité, qu'on troubloit sans sujet toute l'Eglise, & que les Ecclesiastiques alloient & venoient de tous costez, pour savoir ce qu'ils devoient croire, comme s'ils n'en eussent pas esté instruits jusques alors. Ce qui, comme il remarque, estoit un grand sujet de scandale pour les Catecumenes, & de risée pour les payens. Amm.l.21. p.203. 'En effet, Ammien se moque de ces Evesques qu'on voyoit sans cesse par bandes sur les chemins, & il se plaint que cela avoit épuisé & ruiné le fond necessaire pour les voitures publiques.

[On ne choisit pas pour ces Conciles] Hil.syn.p. 124.a.d. 'un ou deux Evesques de chaque province, comme on l'avoit crû l'année precedente ; Sulp.S.l.2. p.164. 'mais il y avoit un ordre general pour y faire venir tous les Prelats, p.162. '& l'on envoyoit des officiers dans les provinces pour cet effet. p.164. 'C'estoit l'Empereur qui fournissoit les voitures & tout ce qui estoit necessaire pour leur entretien. p.162. 'Mais ceux des Gaules & d'Angleterre crurent qu'il leur estoit honteux de rien prendre de l'Empereur, [afin d'en dependre moins,] & voulurent vivre à leurs depens. Il y en eut seulement trois d'Angleterre, qui n'ayant pas le moyen de faire cette depense, aimerent mieux la recevoir du Prince que de charger leurs confreres en acceptant l'offre qu'ils leur faisoient de contribuer chacun pour leur subsistance : Ce que Sulpice Severe approuve fort, quoique d'autres le blasmassent.

Soz.l.4.c. 17.p.563. a.b. 'Constance manda aux Evesques de definir premierement ce qui regardoit la foy, & puis ce qui concernoit les differends particuliers des Evesques, & enfin de luy donner avis de tout ce qu'ils auroient fait, par dix deputez de chaque Concile. c.22.p. 573.c.d. 'Mais d'autres fois il mandoit qu'on examinast avant toutes choses les plaintes & les affaires des Prelats.

[Nous parlerons premiérement du Concile de Rimini,] c.17.p.563. b.c. 'qui commença le premier ; [& nous passerons de là à Seleucie. La ville de Rimini, dite par les Latins *Ariminum*, est sur le bord de la mer Adriatique dans la Romagne. Le nombre des Evesques qui s'y trouverent se marque assez differemment : NOTE 63. * mais on peut s'arrester à ce que dit] Ath. de syn.p.874. c|908.b. 'S. Athanase en deux endroits, qu'il s'y en trouva 400 & davantage. a Sulp.S.l. 2.p.162. *a* Il est suivi par Sulpice Severe, b Soz.p. 563.c. *b* & par Sozomene. c Sulp.S.p. 162. *c* Ils estoient assemblez de l'Illyrie, de l'Italie, de l'Afrique, de l'Espagne, des Gaules, & de l'Angleterre.

Hil.fr.2.p. 36. 'Le plus celebre entre les Catholiques, fut Restitute Evesque de Carthage, que l'on peut conjecturer y avoir presidé. d Sulp.S.p. 166. *d* Entre ceux de France, on nomme S. Phebade d'Agen, & S. Servais de Tongres. e Hil. fr.2. p.46. *e* Grecien Evesque de Cagli [au Duché d'Urbin,] y parut aussi. f Hier. in Luci. p. 143.a. *f* S. Jerôme parle d'un Musone Evesque de la province de Byzance, g Hil.fr.pr. p.20.1. *g* ou plutost de la Byzacene, h Hier. in Luci. p. 143.a. *h* auquel il dit que tout le monde

Digitized by Google

monde cedoit à cause de son âge ; ' & il n'est pas impossible que ce soit le mesme qui est appellé Ancien ou Primat de la Byzacene en l'an 397. (Hil.fr.pr.p.20.2.) 'Nous savons encore les noms de quelques autres, [mais nous ignorons leurs Eveschez.] (fr.2.p.36.) ' Entre les Heretiques qui y estoient bien au nombre de 80, (Sulp.S.p.163.) ' il y avoit Ursace, Valens, Germine, Caius, *a* Migdone, Megaze ; [tous d'Illyrie :] Epictete de Civita-Vecchia,] (Hil.fr.2.p.34. a p.37.) ' Auxence [de Milan ;] & " Demophile [de Berée en Thrace, quoiqu'il semble qu'il eust dû estre plutost à Seleucie.] (Ath. de syn.p.874.c.) (NOTE 64.)

'Taurus Prefet du Pretoire [d'Italie,] eut ordre de Constance d'estre present au Concile, (Hier. p. 143.2.) ' & de ne point laisser aller les Evesques qu'ils ne fussent tous tombez d'accord touchant la foy. (Sulp. S. p. 162.) On luy avoit promis le Consulat en cas qu'il en vinst à bout ; [& comme il fit trop bien réüssir le malheureux dessein de Constance,] ' il fut en effet Consul deux ans aprés, mais il fut relegué dés l'année mesme à Verceil, (Amm.l. 22.p.206.) [aprés que Constance fut aussi mort dans la mesme année.]

' Nous avons une lettre de Constance aux Evesques d'Italie qui s'assemblerent [depuis] à Rimini, selon le titre. (Hil.fr.2.p. 43.) 'L'adresse est en general, aux Evesques ; mais l'on voit qu'elle regarde tous ceux qui se devoient trouver à Rimini. (p.44.) Constance y renouvelle les ordres qu'il avoit déja donnez, que l'on y traitast les choses qui regardoient la foy, l'unité, & l'ordre de l'Eglise. Mais il ne veut pas que l'on y parle touchant les Evesques d'Orient, declarant nul tout ce qui s'y ordonneroit sur ce sujet, & pretendant que s'il y avoit quelque chose à discuter avec eux, les dix legats qu'ils luy envoyeroient, le pourroient faire suffisamment. [Il craignoit peut-estre que les Occidentaux ne voulussent parler pour Saint Athanase ;] ' au moins Socrate & Sozomene nous assurent que les Ariens ne jugerent pas à propos de parler de luy à Rimini, (Soz.l.4.c. 17.p.563.c | Socr.l.2.c. 37.p.142.b.) ' quoique Julien le Pelagien écrive que tous les Evesques, hors sept, y consentirent à sa condannation. (Aug.op. imp.l.1.c. 75.p.27.2. d e.) *b* La lettre de Constance est datée du 27 May de cette année, (b Hil.fr.2. p.45.) [& ainsi avant le commencement du Concile, puisque Germine, Ursace, & Valens, estoient encore à Sirmich la nuit du 22 :] ' outre que le Concile s'estant terminé fort promtement jusqu'à l'envoi des deputez, (Ath. de syn.p.880. b.) 'qui ne se fit qu'aprés le 21 de Juillet, (Hil.p.46.) [il ne peut avoir commencé que dans ce mois mesme.]

ARTICLE LXXIX.

Le Concile de Rimini autorise la foy de Nicée, & condanne celle des Ariens avec leurs personnes.

' QUand les Evesques furent tous à Rimini, ils se diviserent en deux. (Sulp. S. p. 168.) Les Catholiques eurent l'Eglise pour leurs assemblées [Ecclesiastiques,] & les Ariens firent leur Eglise d'un lieu qu'on avoit exprés laissé vide.

' Lorsque l'on commença à traiter de la foy, (c Soz. p. 563.c.) *a* & que tous les autres Evesques (d Ath. de syn.p.874. c.) ne prenoient pour fondement de leurs discours que les saintes Ecritures ; ' Ursace & Valens assistez de Germine, Auxence, Caius, & Demophile, parurent avec un papier en main, qui estoit la troisiéme confession de Sirmich avec sa date ; & ils la lurent devant tout le monde. (c.d | Soz. p.563.c.) ' Ils representerent qu'elle avoit eu l'approbation de l'Empereur, & qu'ainsi il la falloit recevoir, (Soz.p.563. d.) ' & se contenter de celle-là, sans se mettre en peine de tous les autres Conciles, (Ath.p.874. d.) ' & de toutes les autres formules, (Soz.p.563. d.) *a* & sans demander aussi rien de plus aux Heretiques, ni se mettre si fort en peine de penetrer leur sens : (a Ath. p. 874.d.) ' de peur que cette discussion ne causast trop de divisions & de troubles : (Soz.p.593. d.) Qu'aussibien il estoit meilleur d'exprimer la verité de la foy d'une maniere plus simple & plus grossiere, sans introduire de nouveaux termes qui sentoient les chicaneries de la logique : ' par où il estoit visible qu'ils attaquoient le mot de Consubstantiel, (p.564.a.) pour introduire leur expression de semblable en toutes choses, [ou plutost une confusion qui donnast lieu à l'établissement de la doctrine des Anoméens :] 'Et ils ajoutoient en effet, qu'il n'estoit pas raisonnable de troubler & de déchirer toute l'Eglise pour deux mots qui n'estoient pas seulement de l'Ecriture. (Thdrt.l.2. c.15.p.611. c.)

'Ils s'imaginoient par là abuser de la simplicité des Occidentaux. (c.) [Mais leur simplicité estoit éclairée & fortifiée par l'Esprit de Dieu. On ne voit pas ce que le Concile leur répondit d'abord. Il est certain seulement] ' qu'on ne fut pas long-temps à reconnoistre leur malice. (Ath. de syn.p 876. a.b | ad Af. p.934.) Car les Evesques ayant proposé d'anathematizer l'Heresie Arienne avec les autres, tout le monde s'y accorda, hormis ceux de la faction d'Ursace & de Valens. 'Ce qui fit voir bien clairement qu'ils n'avoient point d'autre dessein que de ruiner ce qui avoit esté fait à Nicée, pour établir leur Heresie. (Ath. de syn.p.879. b.c.) Ainsi les Peres se plaignirent hautement de leur fourberie, & declarerent qu'ils n'estoient pas venus là pour y apprendre ce qu'ils devoient croire, puisqu'ils en estoient fort bien instruits, mais pour s'opposer à ceux qui combatoient la verité, & qui introduisoient des nouveautez dans la foy. Que si les autres ne faisoient que commencer à avoir la foy ; (' car on avoit esté extrémement choqué de voir une confession de foy datée,) (Soz p.564. d.) ' ils ne pouvoient pas seulement estre Clercs, puisqu'ils n'en estoient qu'à leur Catechisme ; (Ath.p.876.) Que s'ils estoient dans la mesme disposition qu'eux, ils devoient donc aussi anathematizer avec eux toutes les Heresies, & s'arrester à ce que les Peres leur avoient laissé, en se contentant du Concile de Nicée, pour oster le pretexte d'assembler toûjours de nouveaux Conciles.

' On fit lire les professions de foy de tous les Heretiques pour les condanner, & celle du Concile de Nicée pour l'approuver. (Soz.p.564. b.) ' Ce que les Peres firent tous d'un commun accord. (Ath.p.876.) ' Nous avons encore un acte dressé & souscrit par le Concile pour condanner toutes les Heresies en general, & celle d'Arius en particulier, contre laquelle cet acte contient (Hil.fr.2.p. 47.48.)

divers

p.461 Ath. de syn. p. 880.a. divers anathemes. ' On declara mesme que la profession presentée par Ursace & Valens, estoit tout à fait contraire à la foy de l'Eglise, & qu'on ne pouvoit du tout l'approuver. p.876.d. 'On resolut aussi unanimement de confirmer ce qui avoit esté fait à Nicée, sans y ajoûter quoy que ce fust. Hil.p.46. 'Nous avons l'acte qui en fut dressé, & signé de tous les Catholiques, p.45. 'où il est dit entre autres choses, que l'Ecriture nous ayant appris en divers endroits le terme & le sens du mot de substance, il demeurera dans toute son autorité & son usage ordinaire.

Ath.p.876.d. 'Valens ni ceux de sa faction ne voulurent rien faire de toutes ces choses. p.878.c. ' Voyant néanmoins tous les Evesques opposez à leurs malheureux desseins, ils se transporterent à l'assemblée des Catholiques, dit S. Athanase, comme pour écrire quelque chose de nouveau : mais on ne fut pas long-temps sans reconnoistre leur malice. [Il semble donc que les Ariens aient tenu d'abord leur assemblée à part, se contentant de faire proposer par des deputez ce qu'ils avoient à dire, & que voyant qu'on rejéttoit leur confession datée, ils soient venus tous ensemble faire quelques nouvelles propositions; surquoi néanmoins nous n'avons point d'autre lumiere.] Socr. l.2.c. 37.p.132.c. d. ' Socrate semble dire qu'ils presenterent deux confessions de foy. [Mais il est si embarassé sur ce point, qu'on ne peut rien fonder sur luy.

Quoy qu'il en soit donc de tout ceci,] Ath. de syn.p.879. d. 'le Concile après avoir usé envers les Ariens de toute la tolerance & la patience possible, a p.876.d. *a* fut enfin obligé de les condanner comme des ignorans, des fourbes, & des Heretiques, de les declarer Heretiques, & de les deposer p.880.a. ' de vive voix en leur presence; a.b. ' & cette declaration fut ensuite signée de tout le monde Hil.fr.2.p. 46. 'le 21 de Juillet, à la requisition de Grecien Evesque de Cagli. Nous avons en latin dans les fragmens de S. Hilaire, Ath.p.879. 880. ' & en grec dans S. Athanase, l'acte de cette requisition, & du consentement que tous les Evesques y donnerent. p.879.b. 'L'assemblée y est qualifiée un Concile general. Ceux qui y sont condannez nommément, sont Ursace, Valens, Germine, & Caius. On y joint quelquefois Auxence, [& Demophile; " mais il y a de la difficulté.] NOTE 65.

Hil fr.1. p. 36. ' Il y a quelque apparence que l'on parla dans le Concile, de la condannation de Libere par Potame & par Epictete.

ARTICLE LXXX.

Le Concile depute à Constance, qui s'efforce de lasser les Peres par ses délais.

Ath. de syn.p.880. b. ' TOutes choses s'estant ainsi terminées fort promptement à Rimini, parce que tous les Evesques [Catholiques] estoient fort unis dans les mesmes sentimens; il ne restoit plus qu'à envoyer des deputez à Constance, Amm.l.19. p.150. ' qui quitta cette année Sirmich & l'Illyrie, a Cod.Th. 11.t.30.l.28. *a* où il estoit encore le 18 de Juin, b Amm.l. 19.p.150. *b* pour aller à Constantinople donner ordre aux affaires de l'Orient, extrémement troublées par la crainte des Perses qui y forcerent cette année la ville d'Amide dans la Mesopotamie. Sulp.S.l.2. p.163 | Mar. & F. p.24.25. ' Les Catholiques luy envoyerent donc dix deputez, & les Ariens firent la mesme chose de leur costé. Sulp. S. p. 163. ' Mais les premiers choisirent de jeunes Evesques peu instruits & peu prudens; & les Ariens au contraire envoyerent des deputez extrémement fins & rusez, qui avoient bien de l'esprit, & qui estoient habiles dans toutes les subtilitez de leur perfidie. [Nous n'en savons pas les noms.] Ath. ad Afr.p.934. b. ' Mais S. Athanase dit generalement que les Heretiques deposez furent aussi-tost trouver Constance. Hil. fr. 2. p.36. 'Entre ceux des Catholiques dont nous avons les noms, on ne peut remarquer que Restitute de Carthage qui paroist comme le chef.

Ath. de syn.p.878. p.879.a. 'Le Concile leur donna ordre. 1°, De défendre la verité par les témoignages de l'antiquité. 2°, De faire voir à Constance que ce n'estoit pas le moyen d'établir la paix, comme les Ariens le luy faisoient entendre, de violer en quelque chose la verité & la justice, mais que c'estoit mettre partout la division & le trouble. Sulp. S. p. 163.164. 3°, 'De ne communiquer en aucune sorte avec les Ariens, mais de renvoyer tout au Concile sans s'engager à rien. Ath. de syn p.930. d. 4°, 'De ne changer quoyque ce soit de ce qui avoit esté ordonné dans l'assemblée.

Ath. de syn.p.877 | Hil.fr.2.p. 33 | Thdrt. p.611 | Socr. l.2.c.37.p. 136.c | Soz. l.4.c.18.p. 564. 'Le Concile écrivit en mesme temps à Constance une excellente lettre qui se trouve dans tous les historiens, c'est-à-dire dans S. Athanase, dans S. Hilaire, dans Theodoret, dans Socrate, dans Sozomene; a Amb. de fide, l.1.c. 9.p.126. e. *a* & S. Ambroise la cite. b Ath. de syn. p.876. d. *b* Elle fut écrite en latin, [& néanmoins le texte grec de S. Athanase est plus clair que le latin que nous avons dans S. Hilaire. c p. 877. 878. *c* Les Peres y témoignent qu'ils n'avoient rien trouvé de plus propre pour assurer la foy, que de s'attacher au Symbole de Nicée, dont ils font un bel éloge, sans y ajoûter ni diminuer quoyque ce soit; p.878. ' tous les efforts que Valens & les autres avoient faits, n'ayant servi qu'à faire connoistre les mauvais desseins & l'impieté de ces personnes qu'ils avoient esté contraints de separer de leur communion, & à les affermir eux-mesmes dans leur resolution de ne rien innover du tout. p.878.879. 'Ils prient ensuite l'Empereur d'écouter favorablement ce que les deputez qu'ils luy envoient, avoient à luy dire de leur part, p.879. '& de leur permettre de retourner à leurs Eglises. Socr.l.2.c. 37.p.139.a. 'Voilà ce que les Catholiques manderent à Constance par leurs deputez.

a | Soz.l.4.c. 19.p.567.d. ' Mais Ursace & Valens, avec les autres deputez Ariens, ayant fait plus de diligence que ceux du Concile, Sulp. S. p. 163. 'se rendirent aisément maistres de l'esprit de l'Empereur, Socr.p.139. a. 'qui outre l'inclination qu'il avoit déja pour l'Arianisme, d Soz. p. 567.d. *d* put bien encore se tenir offensé du mépris que le Concile avoit fait d'un formulaire dressé en sa presence & avec sa participation. d | Socr. p. 139.a. 'Ainsi il fit toutes sortes d'honneurs à ces deputez Heretiques, e Mar. & F.p.25. Thdrt. l.2. c.15.p.614. b.c. *e* & les receut avec beaucoup d'amitié comme des gents de son parti.

'Au contraire, quand ceux du Concile furent

furent arrivez, ses officiers prirent leur lettre, & la luy porterent, mais ne voulurent pas seulement les faire parler à luy, disant qu'il estoit occupé aux affaires de l'Etat. ' Il les traina ensuite long-temps sans leur faire aucune réponse; & prenant pretexte d'un voyage qu'il avoit à faire contre les Barbares, il les fit demeurer à Andrinople jusqu'à son retour. Il écrivit néanmoins au Concile de Rimini, pour s'excuser de ce qu'il n'avoit pu encore voir ses deputez, ni examiner ce qu'ils avoient à luy dire; de quoy il alleguoit les raisons que nous avons dites, y ajoutant qu'il falloit apporter aux choses de Dieu un esprit dégagé de tous les soins de la terre, & priant les Peres de vouloir bien attendre qu'il eust cette commodité, afin qu'ils pussent achever une affaire de si grande importance pour l'Eglise. ' S. Athanase ajouta cette lettre à son traité des Synodes aussi-tost qu'il en eut eu connoissance, '& il y fait remarquer la finesse criminelle du très-impie Constance, comme il l'appelle. ' Constance y conte vingt Evesques députez, [joignant apparemment ceux des Ariens avec les autres, & voulant faire accroire qu'il les avoit tous traitez de mesme.] Socr.p.139.a.b. Ath. de syn.p.930. p.929.d. p.930.a.

' Ce Prince affectoit à dessein toutes ces longueurs, dans l'esperance que les Evesques ennuyez de demeurer si longtemps à Rimini separez de leurs Eglises, cederoient enfin à sa volonté, & abatroient eux-mesmes le rampar qu'ils avoient élevé contre l'Heresie, 'en refusant d'abandonner les termes de substance & de Consubstantiel. 'Il ne put néanmoins rien gagner pour lors; & ces genereux défenseurs de la foy ne firent autre chose dans la réponse qu'ils luy écrivirent sur sa lettre, que de renouveller la priere qu'ils luy avoient déja faite d'écouter favorablement leurs députez, & de leur permettre de s'en retourner en leurs Eglises avant l'hiver; à quoy ils ajouterent une nouvelle protestation, qu'ils ne pouvoient se départir aucunement de tout ce qu'ils avoient fait. Les termes de cette lettre raportez par Theodoret, sont tout differens ' de ceux qui sont dans S. Athanase & dans Socrate. On voit que ce sont deux traductions d'un mesme original latin. Thdrt.p.614.c. c.16.p.615.c. c.15.p.614.c.d|615. Ath. de syn.p.930.931| Socr.p.139.d.

[Ce fut assez vraisemblablement durant ces délais affectez par les Ariens pour lasser la patience des Catholiques,] 'que le Concile de Rimini traitant des privileges de l'Eglise & du Clergé, demanda à l'Empereur que les terres qui appartenoient à l'Eglise, fussent libres de tous les imposts, & de toutes les charges publiques: Ce que Constance declare dans " une loy donnée le trentiéme Juin de l'année suivante, avoir déja accordé par une autre. Cod.Th. 16.t.2.l.15.p.42. v. Constance § 57.

L'an de J.C. 359.

ARTICLE LXXXI.

Les députez du Concile de Rimini cedent à Constance & aux Ariens; & après eux presque tous les Evesques du Concile.

' SOCRATE dit que les Evesques du Concile ayant encore attendu quelque temps après la lettre dont nous venons de parler, sans recevoir aucune réponse de l'Empereur, se retirerent en leurs Eglises, & après cela il ne parle plus du tout du Concile de Rimini. [Nous souhaiterions que la verité nous permist de le suivre, & de terminer ici l'histoire de ce Concile. Nous en ferions l'un des plus illustres & des plus saints Conciles de l'Eglise, puisque jusques ici il n'a fait que soutenir la verité combatuë par l'artifice des méchans Evesques & par l'autorité de la puissance Imperiale; ce qui ne se trouve peut-estre dans aucun de ceux que l'Eglise revere le plus. Mais il faut suivre ce que nous trouvons dans les meilleurs auteurs de l'histoire, qui nous apprennent avec Saint Hilaire,] 'que Constance changea enfin la foy des Occidentaux en impieté, en les tenant toûjours renfermez dans une ville; qu'il les épouvanta par ses menaces; qu'il les affoiblit par la faim qu'il leur fit souffrir; qu'il les abatit par les rigueurs de l'hiver [qui estoit proche;] & qu'il les corrompit par ses artifices. ' Baronius croit seulement que S. Gaudence Evesque de Rimini mesme, & quelque peu d'autres, se retirerent. [Mais une chose de cette nature doit estre mieux fondée] que sur des actes qu'on ne nous donne point. Socr.l.2.c.37.p.140.b. Hil. in Const.l.1.p.1132.d. Bar.359.§ 60.

[Nous nous contenterons donc de suivre le recit de Theodoret, qui nous apprend] 'qu'après que le Concile de Rimini eut écrit la lettre dont nous venons de parler, les Ariens ayant de nouveau aigri l'esprit de Constance, firent venir malgré eux une partie des Evesques, (c'est-à-dire les députez,) à une ville de Thrace 'nommée Nicé ou Nice, a & mesme Nicée dans S. Hilaire, & qui s'appelloit auparavant Ustodizo. C'est apparemment la ville que Sanson appelle Ostudizus, & qu'il place à quelques lieuës d'Andrinople à l'Orient. 'Ils affecterent ce lieu, afin que le formulaire qu'ils avoient envie d'y faire recevoir, portant le nom de Nicé, fust aisément pris par les simples pour le Symbole du grand Concile de Nicée en Bithynie. Mais ils ne tromperent pas beaucoup le monde par cette équivoque, & ils ne firent que se faire moquer d'eux. Thdrt.l.2.c.16.p.615.c. c|Socr.p.141.b. a Hil. in Aux.p.1121.d|fr.2.p.36. Socr.p.141.b.

[Ils réüssirent néanmoins dans leur principal dessein, qui estoit d'abatre la constance des députez du Concile.] 'Car les ayant long-temps tourmentez par divers délais, b & les ayant trompez par leurs finesses; attirez par l'esperance des faveurs du Prince, intimidez par les menaces de sa colere, c affoiblis par les violences qu'ils leur firent, d & abusez par la fausse assurance qu'ils leur donnerent, que les Orientaux avoient supprimé le mot de substance; e ils obligerent enfin ces Mar.&F.p.25. b ib|Thdrt.l.2.c.16.p.615.c. c Hil. in Aux.p.1121.e| Ath.ad Afr.p.934.b.c. d Hil.fr.2.p.23. e Mar.&F.p.25.

ces Evesques à casser ce qu'ils avoient saintement établi, & à approuver ce qu'ils avoient condanné comme impie, parce qu'ils craignoient de souffrir l'exil pour le Fils de Dieu, & qu'ils prenoient leur satisfaction dans le repos de leur pays & dans les malheureuses possessions de leurs Eglises.

Sulp. S. l. 2. p. 165. a ib. Thdrt. p. 615. c.

' Ils les obligerent, dis-je, à communiquer avec eux, a & à consentir à l'abolition des mots de substance & de Consubstantiel, en recevant une confession de foy entierement conforme à la troisiéme de Sirmich, hormis qu'elle declare le Fils semblable au Pere, sans ajouter *en toutes choses*, ' qu'elle défend le mot d'hypostase, selon le texte de saint Athanase, b & comme ce Saint l'a lu & l'a entendu ; c & qu'elle anathematize toutes les Heresies contraires à ses definitions. [Nous l'appellerons le formulaire de Nicé ou de Rimini, parce qu'il y fut aussi receu,] ' quoi qu'il ait esté fait " à Constantinople par les Ariens [de l'Occident, & par ceux] de l'Orient qui estoient déja revenus de leur Concile de Seleucie. [C'est celui qu'on a ensuite fait signer par-tout, & qui a rendu toute la terre Arienne, selon l'expression de S. Jerôme. " Il fut fait originairement en latin.]

Ath. de syn. p. 906. c|905. c. b ad Af. p. 934. d. & alibi. c de syn. p. 906. c| Hil. fr. 1. p. 55. Ath. de syn. p. 905. c. NOTE 66. V. la note 66.

Hil. fr. 2. p. 36 37.

' Nous avons un acte daté du dixiéme Octobre de cette année à Nicé, par lequel Restitute de Carthage & ses compagnons, declarent qu'ils ont déja signé ce formulaire, cassent tout ce qui s'estoit fait à Rimini, & embrassent la communion d'Ursace, Valens, Germine, & Caius. ' Cet acte porte en teste les noms de quatorze Prelats, [soit qu'il y eust avec eux quelques deputez des Ariens, ou que le Concile eust envoyé quatre Evesques porter sa seconde lettre à l'Empereur, ou pour quelque autre raison que nous ignorons. ' C'est ainsi, dit S. Ambroise, qu'aprés que le Concile de Rimini eut autorisé la veritable foy, ce jugement fut changé par les finesses & les ruses des Heretiques ; & cela vint de ce que quelques-uns voulurent disputer de la foi dans le Palais. 'S. Athanase donne le nom de Synode à cette assemblée de Thrace.

p. 36. Amb ep. 13. p. 105. a. Ath. ad Afr. p. 941. b.

d Sulp S. p. 165. Mar. & F. p. 26. Sulp. S. p. 165.

d On laissa ensuite retourner à Rimini les deputez du Concile ; & Constance, ' qui ne se contentoit pas d'avoir abattu dix Evesques s'il ne renversoit aussi tous les autres, envoya à Rimini, ' & manda au Prefet [Taurus] de ne point laisser aller les Evesques jusqu'à ce qu'ils eussent tous signé la mesme confession de foy que leurs deputez ; Que s'il y en avoit qui resistassent avec plus d'opiniâtreté que les autres, il les envoyast en exil, pourvu qu'ils ne fussent pas plus de quinze. ' Il écrivit aussi aux Evesques, pour leur ordonner de supprimer les mots de substance & de Consubstantiel, ' traitant fort injurieusement ceux qui avoient deposé les Ariens, & les menaçant de ne les point laisser retourner à leurs Eglises [jusqu'à ce qu'ils luy eussent obéi.]

Hil fr. p. 37. Ath. ad Afr. p. 934. b.

Hil. fr 2. p. 37. 38.

' Ceux qui avoient dés auparavant embrassé le parti de l'Arianisme, ne témoignerent que de la joie & des actions de graces pour une lettre si honteuse, & qu'une obeïssance humble & aveugle pour des commandemens si criminels. Et ce furent les seuls sentimens qu'ils exprimerent dans la lettre qu'ils récrivirent à Constance.

p. 39.

' Mais comme on ne vouloit point les laisser sortir de Rimini, [que les autres n'eussent aussi signé,] ils conjurerent l'Empereur d'écrire à Taurus de leur accorder la liberté qu'ils avoient si bien meritée. Ils écrivirent en mesme temps ' aux Evesques d'Orient, pour les assurer qu'ils estoient dans la mesme foy qu'eux, & qu'ils y avoient toûjours esté. Nous n'avons que la lettre à l'Empereur, [qui est bien la piece du monde la plus lasche & la plus infame. Nous l'attribuons non à ceux qui tomberent, comme nous verrons bien-tost, mais à ceux qui avoient toûjours fait profession de l'Arianisme, tant parce qu'ils l'assurent eux-mesmes, qu'à cause qu'ils traitent d'Heretiques ceux qui n'avoient pas signé, n'y ayant point d'apparence que ceux qui signerent par foiblesse, eussent voulu écrire une lettre semblable à celle-ci. On le peut encore juger par] ' Epictete l'un des quatre nommez à la teste de cette lettre. Pour Valens qui y est aussi, [il n'est pas necessaire que ce soit celui de Murse. Voilà donc ce qui se fit du costé des Ariens,] ' qui commencerent par le retour des legats à l'emporter sur les autres, & les chasserent mesme de l'Eglise pour s'en emparer. 1.

p. 37. Sulp. S. p. 166.

[Pour ce qui est des Catholiques, ils témoignerent d'abord quelque generosité,] ' & ils refuserent la communion à leurs deputez, quoiqu'ils protestassent de la violence que l'Empereur leur avoit faite. ' Ils se trouverent néanmoins fort embarassez de ce qu'ils avoient à faire, & enfin la pluspart s'estant affoiblis peu-à-peu, soit par la foiblesse & l'inconstance de leur esprit, soit par le chagrin de se voir retenus si long-temps hors de leur pays, ils rendirent les armes à leurs adversaires : & dés que les esprits furent une fois ébranlez, on courut à l'autre parti avec tant de foule & de chaleur, que le nombre des Catholiques se trouva reduit à vingt.

p. 165. 166. p. 166.

Soz. l. 4. c. 19. p. 569. b. c.

' Sozomene rapporte que les Ariens pour vaincre plus aisément la resistance des Orthodoxes, leur envoyerent secrettement quelques personnes de leur cabale, qui sous pretexte de faire les conseillers & les mediateurs, leur venoient representer qu'il estoit bien fascheux de voir tous les Evesques divisez les uns des autres pour un mot, vu qu'il estoit si aisé de couper toute la racine de ces troubles, en luy en substituant un autre : Que jamais on n'auroit de paix avec l'Orient qu'en supprimant le mot de substance. ' Le Concile ceda à cette raison, qui néanmoins estoit tout-à-fait fausse, a puisque les Orientaux tenoient presque tous le Fils ou consubstantiel, ou semblable en substance.

b. c| Hil, fr. 2. p. 3. a Soz p. 569. 570.

Ruf. l. 1. c. 21. p. 147| Aug. op. imp. l. 1. c. 76. p. 28. 1. a. b.

' Les Ariens qui estoient subtils & fourbes, surprirent encore par une autre voie l'ignorance & la simplicité des Occidentaux. Car ils leur demanderent si c'estoit la Consubstantialité, ou JESUS-CHRIST,

1. *ad Archiepisc. opos nostros.* Il faut sans doute *coëpiscopos.*

Digitized by Google

CHRIST, qu'ils adoroient; & par cette opposition ridicule qui les obligeoit de répondre avec quelque sorte d'execration, que c'estoit en JESUS-CHRIST qu'ils croyoient, & non en la Consubstantialité, ils leur rendirent odieux ce terme qu'ils n'entendoient pas assez, & les obligerent à l'abandonner, & ensuite à se resoudre de communiquer avec eux.

Aug. op. imp. l. 1. c. 75. p. 27. 2. e. ' On pretend aussi qu'ils cederent à la crainte d'estre appellez Athanasiens : Car les Ariens donnoient quelquefois ce nom aux Catholiques, avec celui d'Homoousiens ou Consubstantialistes. Ruf. p. 249. ' Il y en eut quelques-uns, dit Rufin, qui ne tomberent pas par ignorance, [mais par foiblesse.]

Mar. & F. p. 30. 31. ' Le Prestre Marcellin represente fort bien la grandeur de la faute que commirent ces Evesques, & le prejudice qu'ils firent à l'Eglise par leur lascheté. [L'histoire n'exprime pas nettement quelle fut la faute de ces Evesques; mais on ne peut douter qu'elle n'ait esté la mesme que celle de leurs députez, d'abandonner ce qu'ils avoient fait pour la verité, de recevoir dans leur communion Ursace, Valens, & les autres qu'ils en avoient exclus, & " de signer le formulaire de Nicé.] NOTE 67.

ARTICLE LXXXII.

Saint Phebade & les plus genereux du Concile de Rimini, se laissent tromper par les Ariens.

Sulp. S. l. 2. p. 166. ' IL y avoit encore, ainsi que nous avons dit, vingt Prelats qui défendoient la verité; & plus leur nombre estoit petit, plus ils sembloient invincibles, sur-tout S. Phebade & S. Servais qui paroissoient les plus genereux de tous. Comme ces 20 Evesques avoient esté inébranlables aux menaces, & à toutes les vaines terreurs, Taurus eut recours aux prieres pour les flechir; & les abordant avec larmes, il les conjura de prendre des resolutions plus douces & plus moderées; Qu'il y avoit déja " plusieurs mois que les Evesques estoient enfermez dans une ville; Qu'ils estoient accablez de pauvreté, & consumez par la rigueur de l'hiver, sans pouvoir esperer la permission de sortir s'ils ne cedoient : Que sans cela on ne verroit jamais de fin à cette affaire : Qu'ils devoient imiter l'exemple de la pluspart de leurs confreres, & se rendre au moins à l'autorité du plus grand nombre. Phebade répondoit à cela, qu'il ne pouvoit se resoudre à accepter une profession de foy faite par les Ariens, & qu'il aimoit mieux souffrir l'exil, & tous les supplices imaginables. NOTE 68.

Ibid. ' Cette contestation dura quelques jours, & l'on ne voyoit aucune apparence de paix; p. 167. ' jusques à ce que Phebade mesme commença insensiblement à se relascher & à s'amollir, & enfin se laissa tout à fait vaincre par une proposition qu'on luy fit. Car Valens & Ursace luy remontrerent, qu'on ne pouvoit, sans crime, rejetter une proposition de foy très-Catholique, produite, disoient-ils faussement, par les Evesques d'Orient, & qui avoit l'Empereur mesme pour auteur : Que jamais les disputes ne finiroient, si ce qui estoit approuvé de l'Orient estoit rejetté de l'Occident : Qu'enfin, si le formulaire dont il s'agissoit ne leur paroissoit pas assez clair, ou assez formel, ils pouvoient y ajouter ce qu'ils voudroient, & qu'eux de leur part estoient prests d'y consentir. Une proposition si plausible fut reçeuë de tout le monde avec joie, & les Catholiques qui vouloient terminer l'affaire par quelque moyen que ce fust, n'oserent pas s'y opposer.

Ibid. ' On commença donc à produire des professions de foy dressées par Phebade & par Servais, [qui sont assurément les anathemes que nous allons raporter tirez de S. Jerôme.] Ces professions de foy portoient la condannation d'Arius, & declaroient le Fils égal à son Pere, sans commencement, & sans aucun temps. Mais lorsqu'on les dressoit, Valens, comme pour y contribuer de sa part, dit qu'il falloit mettre que le Fils n'estoit pas une creature comme les autres creatures : Et cette proposition cachoit tout son venin. Car sous ce pretexte de distinguer le Fils d'avec les creatures, elle en faisoit une veritable creature, relevée seulement au-dessus des autres. On ne s'en apperceut pas néanmoins pour lors. Amb. de fide, l. 3. c. 7. p. 159. k. ' Les Prelats qui avoient la simplicité [de la colombe,] mais non l'adresse du serpent, crurent avec trop de facilité. En cherchant comme des oiseaux imprudens la nourriture de la foy, ils ne reconnurent pas le piege qu'on leur dressoit; & en courant à la verité, ils tomberent dans la fosse de l'Heresie, où les autres les poussoient par leurs fourberies.

Sulp. S. p. 167. ' On conclut ainsi l'accord, où il sembloit que personne ne fust ni victorieux, ni vaincu, le formulaire estant pour les Ariens, & les professions [ou les anathemes] qu'on y avoit ajoutez, estant pour les Catholiques, à l'exception de celui que Valens y avoit glissé. Hier. in Luci. p. 142. d. ' Il n'y avoit ce sembloit, rien de si conforme à la pieté, ni de si digne d'un serviteur de Dieu, que de suivre l'unité, & de ne se diviser point de la communion de tout le monde. La profession de foy qu'on signoit, n'avoit rien en apparence qui fust absolument impie & sacrilege : Thdrt. l. 2. c. 16. p. 615. 616. ' C'estoit, " comme nous avons dit, celle de Nicé. V. la note 67. a Hier. p. 143. a. a La suppression mesme du mot de substance paroissoit assez raisonnable, & au moins il ne sembloit pas que des Evesques se dussent mettre fort en peine d'un mot dont ils avoient mis le sens à couvert, & hors d'atteinte.

Ibid. ' Il y avoit néanmoins quelque bruit parmi le peuple, que tout cela n'estoit qu'une fourberie & un piege des Ariens. Mais Valens protesta en presence de Taurus, qu'il n'estoit point Arien, & qu'il estoit tout à fait éloigné des blasphêmes des Ariens. [Il fit apparemment toutes les autres declarations dressées par Phebade & par Servais :] Et comme cette protestation faite en particulier, ne suffisoit pas pour appaiser les soupçons du peuple; un jour que les Evesques & les Laïques estoient assemblez dans l'Eglise de

Digitized by Google

de Rimini, Musone ancien Evesque de la Byzacene, parla ainsi : „ Comme nous „ avons appris que l'on publioit diverses „ choses par des bruits vagues & confus, „ nous avons resolu que quelqu'un de nous „ les liroit à vostre sainteté, afin que tout „ le monde condanne d'une mesme voix „ ce qui merite de l'estre, & ce qui doit „ estre rejetté avec horreur de nos oreil- „ les & de nostre cœur. „ Chacun l'ayant agreé, & Claude Evesque de la Marche d'Ancone commençant à lire quelques blasphêmes dont on accusoit Valens, celui-ci declara qu'ils n'estoient pas de luy, & s'écria hautement : „ Si quelqu'un dit „ que Jesus-Christ n'est pas Dieu, „ Fils de Dieu, né du Pere avant les sie- „ cles, qu'il soit anatheme : Si quelqu'un „ dit que le Fils n'est pas semblable au „ Pere selon les Ecritures, qu'il soit ana- „ theme : Si quelqu'un ne dit pas que le „ Fils est éternel avec le Pere, qu'il soit „ anatheme : Si quelqu'un dit que le Fils est „ creature comme le sont les autres crea- „ tures, qu'il soit anatheme : Si quel- „ qu'un dit que le Fils vient du néant & „ non du Pere, qu'il soit anatheme. Tous „ les Evesques confirmerent ces anathe- „ mes, en répondant après Valens; Qu'il „ soit anatheme. Mais Valens ayant ajou- „ té : Si quelqu'un dit qu'il y a eu un „ temps que le Fils n'estoit point, qu'il „ soit anatheme ; „ tous les Evesques & toute l'Eglise en corps receurent cette parole avec un applaudissement public, & comme avec un tressaillement de joie.

b. 'Tout le monde relevant donc Valens jusques au ciel par des louanges extraordinaires, Claude prit la parole, & dit : „ Il y a encore quelque chose qui est „ échapé à Valens; & si vous le jugez à „ propos, nous le condannerons en com- „ mun, afin qu'il ne reste plus aucune „ difficulté : Si quelqu'un avouant que le „ Fils de Dieu est avant tous les siecles, „ ne dit pas qu'il est avant tous les temps „ qu'on peut concevoir, mais met quel- „ que chose que ce soit avant luy, qu'il „ soit anatheme. „ Tous répondirent : Qu'il soit anatheme : & Valens condanna de la mesme sorte plusieurs choses dont on le pouvoit soupçonner, à mesure que

a.b. Claude les prononçoit. 'Voilà ce que S. Jerôme dit avoir tiré des actes du Concile de Rimini, qui estoient alors dans les archives de toutes les Eglises, [mais qui ne se sont pas conservez jusques à nous;] & il ajoute que les Ariens mesmes avouoient toutes ces choses.

Aug. op. imp. l. 1. c. 75. p. 27. 2. d. e. 'Selon Julien le Pelagien, il y eut sept Evesques qui prefererent la volonté de Dieu à celle de Constance, ayant refusé constamment de condanner S. Athanase, & de renoncer à la confession de la Trinité. [Mais nous ne voyons pas que son témoignage soit appuyé par d'autres. Ces sept Evesques auroient sans doute esté bannis, & leur exil auroit fait éclat.

La derniere action du Concile fut apparemment] 'la nomination des députez que l'on envoya à Constance. [On peut juger quels ils estoient] ᵃ par Ursace & Valens qui en estoient les chefs, accompagnez de Megase, de Caius, & de Justin, celebres entre les Ariens. Il y

Hil. fr. 1. p. 3 | Soz. l. 4. c. 19. p. 569. c. ᵃ Hil fr. 1. p. 51 | 2. p. 3.

avoit encore Migdone, Optat, Martial, & d'autres qui ne sont pas nommez, [entre lesquels estoit peut-estre Saturnin d'Arles, que nous verrons avoir esté à Constantinople au commencement de l'année suivante.]

ARTICLE LXXXIII.

Triomphe des Ariens après le Concile de Rimini, qui est rejetté par l'Eglise, & condanné par ceux mesmes qui y avoient assisté.

Hier. in Luci. p. 143 b | Mar. & F. p. 261 Sulp. S. l. 2. p. 168. 'C'Est ainsi que se termina le Concile de Rimini, [ⁿvers le mois de Novembre,] & qu'après un commencement le plus favorable, & le plus glorieux qu'on pust souhaiter, il eut la fin si triste, & la conclusion si funeste que nous avons vuë. V. la note 68.

Hier. in Luci. p. 142. d. 'On ne reconnoissoit pas néanmoins encore qu'on y avoit signé l'Heresie & l'impieté sous le pretexte de l'unité de la foy, p. 143. b. '& tous les Evesques s'en retournerent avec joie dans leurs Eglises, comme ayant fait réüssir le desir commun du Prince & de tous les gens de bien, qui estoit de retablir le nœud de la communion entre l'Orient & l'Occident. Mais les crimes ne se cachent pas long-temps. Ursace, Valens, & les compagnons de leur malice, commencerent à publier leur victoire, & à se vanter qu'ils n'avoient pas dit que le Fils n'estoit pas une creature, mais qu'il n'estoit pas semblable

Hil. fr. 1. p. 53. aux autres creatures. 'Ce fut en propres termes ce qu'ils répondirent dans une grande assemblée, où, pour confondre leur impieté, on leur demandoit pourquoi donc ils n'avoient pas dit que le

p. 54. Fils de Dieu estoit creature. 'Et ce fut par une suite de la mesme impieté, qu'ils mirent dans un de leurs livres, & qu'ils soutinrent ensuite, que le Fils estoit aussi different du Pere, & Jesus-Christ aussi dissemblable à Dieu, que le verre l'est d'une émeraude. Ils expliquoient de mesme en des sens Heretiques les paroles les plus Catholiques, dont ils s'estoient servis à Rimini pour tromper les autres.

[Il n'eust pas esté difficile de confondre ces honteuses chicaneries : mais les plus puissans sont toûjours maistres des

Naz. or. 21. p. 386. c. explications.] 'On avoit ruiné les remparts que l'Eglise avoit élevez contre l'Heresie : Hier. p. 143. b. 'Le mot de substance se trouvoit aboli, & on proclamoit hautement la condannation de la foy de Nicée. Le monde gemit de cette surprise, & se vit avec étonnement devenu Arien sans y penser. [C'est cette conclusion deplorable qui a rendu le nom du Concile de Rimini si

Ath. ad Afr. p. 935. a | 941. b. odieux à toute l'Eglise,] 'qui l'a fait mettre par Saint Athanase au nombre des

Amb. ep. 13. p. 204. l. m. Conciles Ariens, '& qui a fait dire à S. Ambroise qu'il l'avoit en horreur, c'est l'expression dont il use en écrivant à Va-

Cod. Th. 16. t. 1. l. 4. p. 481. lentinien mesme, 'qui a fait une loy, où il dit que les decrets de ce Concile doivent subsister éternellement, & où il veut que ceux qui les suivent, aient permission de tenir des assemblées, sur peine aux Catholiques d'estre traitez comme criminels de leze-majesté, s'ils entreprennent de

de les troubler. 'Le mesme saint Ambroise, dit que quand Jesus-Christ maudit ceux que les hommes benissent, il semble marquer ceux qui s'estant rendu les auteurs d'une prevarication pleine de perfidie dans le Concile de Rimini, avoient perdu la grace de Dieu pour acquerir celle de l'Empereur, & s'estoient soumis à une éternelle malediction, par le desir qu'ils àvoient eu de plaire aux puissans du siecle. 'S. Augustin reconnoist aussi que l'impieté des Heretiques fit condanner à Rimini sous un Empereur Heretique, le terme de Consubstantiel qu'on n'entendoit pas encore suffisamment, le plus grand nombre ayant esté trompé par l'artifice de quelque peu d'autres. — Amb. in Luc. 6. p. 87. l. m. — Aug. in Max. l. 3. c. 14. p. 306. d.

[Non seulement l'Eglise a rejetté dans la suite des temps ce que la violence ou la tromperie avoit fait signer aux Evesques du Concile de Rimini; mais ces Evesques mesmes reconnurent pour la pluspart la grandeur de leur faute, quand ils en virent les suites funestes.] 'Les uns demeurerent dans leur communion, dit S. Jerôme, se contentant de gouverner leurs Eglises, sans communiquer avec les autres Evesques, [de peur de communiquer avec les Ariens.] Les autres, [outre cela,] écrivirent aux Confesseurs bannis sous le pretexte de S. Athanase, pour leur declarer leur foy, & demander leur communion. Quelques-uns [ou plus exposez, ou aimant moins la verité, bien qu'ils la connussent,] demeurerent, quoi qu'avec regret, dans la communion [des Ariens,] où ils estoient engagez, n'esperant pas de voir les choses en meilleur état: Il y en eut aussi, mais en petit nombre, qui selon la corruption naturelle aux hommes, aimerent mieux soutenir qu'ils avoient bien fait, que de reconnoistre leur faute. [Mais quelque repentir que la pluspart témoignassent, comme néanmoins ils avoient mis une confusion étrange dans l'Eglise, les Evesques qui n'avoient pas eu de part à leur faute, se declarerent aussi-tost contre eux, & refuserent leur communion.] 'On le voit par l'exemple de Gregoire Evesque d'Elvire en Espagne, qui en fut loué par saint Eusebe de Verceil. 'S'il faut en croire le Prestre Marcellin, tous les saints Evesques bannis ou cachez convinrent ensemble par lettres, qu'on ne pouvoit accorder la communion à ces Evesques prevaricateurs, s'ils ne la demandoient comme Laïques, & en témoignant avoir regret de leur faute. 'Et il est certain que le sentiment de ceux qui avoient plus de zele, mais non peut-estre plus de charité, alloit à n'admettre aux fonctions du Sacerdoce aucun de ceux qui s'estoient souillez en quelque maniere que ce fust, par la communion des Heretiques. 'Nous avons une lettre fort obscure écrite à Saint Athanase apparemment en ce temps-ci, qui marque un grand zele contre les Evesques tombez à Rimini. — Hier. in Luci. c. 7. p. 143. b. — Hil. fr. 2. p. 4-5. — Mar. & F. p. 47. — Ruf. l. 1. c. 28. p. 248. — Spic. t. 2. p. 366.

'L'Eglise ayant ensuite recouvré la paix par la mort de Constance [à la fin de 361,] on vit ces Evesques tombez dans les pieges des Ariens, accourir audevant des saints Confesseurs, protester par le corps du Seigneur, & par tout ce qu'il y a de sacré dans l'Eglise, qu'ils estoient toûjours demeurez dans la pureté de la foy, qu'ils n'avoient manqué que de prudence pour connoistre la duplicité des autres, '& qu'ils estoient prests de condanner & leur propre signature, & tous les blasphêmes des Ariens. — Hier. in Luci. c. 7. p. 143. b. — p. 144. c.

'On tenta néanmoins de les deposer, & d'en mettre d'autres en leur place; mais outre que des Evesques qui savoient en leur conscience qu'ils n'avoient point consenti à l'Heresie, avoient bien de la peine à consentir à leur deposition, les peuples qui aimoient leurs Pasteurs se souleverent par-tout contre ceux qui les en vouloient priver, presque jusqu'à les poursuivre à coups de pierre, & à les tuer. 'Ainsi l'Eglise fut obligée d'user d'indulgence envers eux, & de les recevoir, selon le decret qui en fut fait [l'an 362] dans le Concile d'Alexandrie, & approuvé de l'Occident, [comme on le peut voir sur l'histoire de S. Athanase. Il semble mesme que S. Hilaire n'ait jamais cru devoir rompre la communion avec eux pour ce sujet, puisque dés le commencement de l'an 360,] 'il declare qu'il estoit uni de communion avec toutes les Eglises & tous les Evesques des Gaules. — c. — d. — Hil. in Const. l. 3 p. 119. 2. b.

'On demanda seulement que ceux qui avoient signé l'Heresie, y renonçassent, & signassent le Symbole de Nicée. [Ceux qui n'estoient tombez que par foiblesse ou par ignorance, n'eurent garde de ne pas accepter ces conditions.] 'Ils declarerent par un écrit public, qu'ils avoient esté surpris, qu'ils n'avoient point cru rien faire contre les decrets du Concile de Nicée, & qu'ils avoient regret de ce qu'on avoit abusé de leur facilité. 'On sçait particulierement de ceux de France, qu'ils avouerent presque tous leur erreur, & condannerent ce qui s'estoit fait à Rimini; 'comme nous le voyons par le Concile de Paris, où ils confessent que leur simplicité a esté abusée par les fourberies de ceux qui leur ont fait supprimer le mot de substance. 'Les Evesques d'Italie, selon leurs propres paroles, reconnoissant la surprise qu'on leur avoit faite à Rimini, casserent ces decrets par une resolution commune de toutes leurs provinces, retournerent à la foy de Nicée, & resolurent de ne communiquer qu'avec ceux qui feroient la mesme chose sans aucune ambiguité. 'Saint Hilaire dit generalement que le Concile de Rimini fut cassé par tout le monde. 'Saint Ambroise nous assure aussi que plusieurs Conciles témoignoient que l'on avoit corrigé celui de Rimini pour s'arrester à la foy de Nicée, '& que ceux qui s'estoient laissé abatre, revoquerent aussi-tost le consentement qu'ils avoient donné. 'Mais il ne faut pas oublier le passage du Pape Libere, qui assure à tout l'Orient que ceux qui avoient esté ou trompez ou surmontez à Rimini, estoient depuis rentrez presque tous en eux-mesmes, avoient anathematizé la profession de foy de ce Concile, avoient souscrit le Symbole de Nicée, & n'en estoient que plus animez contre les dogmes & les sectateurs d'Arius. 'Ainsi la fr[illegible]de dont les Heretiques avoient — Ath. ad Ruf. t. 2. p. 41. 2 l Bas. ep. 75. p. 131. c. d. — Thdrt. l. 2. c. 17. p. 618. b. c. — Sulp. S. l. 2. p. 169. — Hil. fr. 2. p. 3. — p. 39. — in Aux. p. 122. 1. e. — Amb. de fide, l. 1. c. 9. p 126. c. — ep. 13. p. 205. a. — Socr. l. 4. c. 12. p. 213. c. — Fulg. in l'int. c. 3. p. 536.

Digitized by Google

avoient usé, ayant esté découverte par des personnes sages & éclairées, la Consubstantialité reprit une nouvelle vigueur, & le Concile de Rimini fut tellement aboli, qu'il n'en resta plus qu'une foible memoire pour éprouver le discernement des Catholiques, ' à qui les Ariens ne manquoient point d'objecter ce grand nombre d'Evesques qui y avoient abandonné le Concile de Nicée, comme la plus forte preuve de leur Heresie à l'égard des simples.

p. 535.

[Comme la faute de ces Evesques venoit plutost d'imprudence que de malice, elle n'a pas empesché que l'Eglise n'ait mis quelques-uns d'eux au nombre des Saints qu'elle invoque, comme Saint Servais, & Saint Phebade. On peut voir cidessus ce qu'on sçait du dernier. Pour S. Servais, nous en avons fait un titre particulier.]

ARTICLE LXXXIV.

Persecution qu'on pretend avoir suivi le Concile de Rimini.

[QUoi qu'après la chute de plus de 400 Evesques de l'Occident, il semble difficile de croire qu'il en pust rester encore un seul exemt d'une faute si generale, nous sommes néanmoins assurez qu'il s'en rencontra plusieurs.] 'L'histoire remarque particulierement le Pape [Libere,] dont le Concile de Rimini auroit dû attendre le sentiment plus que d'aucun autre, & Vincent de Capoue, qui en refusant de consentir aux decrets de Rimini, [effacerent la honte où ils estoient tombez par leur lascheté les années precedentes.]

Thdrt. l. 2. c. 17. p. 918. b. c.

' Il y en eut encore plusieurs autres. Nous savons aussi que Gregoire Evesque d'Elvire en Andalousie, refusa de consentir à la prevarication des autres, & se separa mesme de leur communion. Ce qu'ayant mandé à S. Eusebe de Verceil, qui estoit alors dans son troisiéme exil, [c'est-à-dire dans la Thebaïde,] ce Saint par la lettre qu'il luy récrivit, & que nous avons encore, loua ce qu'il avoit fait, l'exhorta à continuer sans rien craindre, l'assura de sa communion, & le pria de luy mander ceux qui seroient demeurez fermes dans la verité, ou qu'il y auroit fait rentrer par ses remontrances, l'exhortant de travailler à cela.

.p.

[S'il faut ajouter foy à la narration de Socrate & de Sozomene dans les points que nous ne savons pas estre faux, on peut croire que] ' Constance donna alors un plein pouvoir à Ursace & à Valens, *a* de faire tout ce qu'ils voudroient pour l'avancement de leur secte; & qu'il envoya le formulaire de Rimini par toutes les villes d'Italie, ordonnant que si quelques Evesques refusoient de le signer, ils seroient chassez, & d'autres mis en leurs places.

Socr. l. 2. c. 37. p. 140. c | Soz. l. 4. c. 19. p. 568. c. | *a* Socr. p. 140 e.

[Rufin s'accorde assez à cela, lorsqu'il dit,] ' qu'après le Concile de Rimini, la face de l'Eglise estoit tout à fait difforme & défigurée. Ce n'estoit plus comme autrefois des étrangers qui la ravageoient : c'estoient ses propres enfans. Le persecuteur & le persecuté estoient tous deux de l'Eglise. Il n'y avoit nulle part ni Autel d'idoles, ni immolation, ni sacrifice; & on ne voyoit de tous costez que prevarication, que chute, & que ruine. Ceux qui souffroient, enduroient des supplices comme sous les tyrans, mais ne remportoient pas la victoire comme les Martirs. Ils enduroient les mesmes tourmens, & ne triomphoient pas avec la mesme joie & la mesme gloire, parce que l'Eglise deploroit la chute de celui-là mesme qui faisoit tomber les autres.

Ruf. l. 1. c. 21. p. 237.

' On peut voir encore ce que dit Vincent de Lerins, de l'horrible confusion que causa dans l'Eglise & dans l'Etat la persecution des Ariens, ' sur-tout après qu'ils eurent emporté par fraude ou par violence presque tous les Evesques latins. Outre plusieurs autres choses, ' il dit qu'on vit violer les Mariages, profaner les Vierges, piller les Veuves, démolir les Monasteres, chasser les Ecclesiastiques, fouetter les Diacres, bannir les Evesques, remplir de Saints les prisons, les minieres, " & les autres lieux où l'on faisoit travailler les criminels; Que les villes estoient interdites aux Orthodoxes; qu'on les chassoit & qu'on les poursuivoit par-tout; de sorte qu'ils n'avoient pour retraite que les deserts, que les rochers, que les cavernes, où ils avoient les bestes pour compagnie, & où ils souffroient la nudité, la faim, la soif, toutes sortes de maux, enfin la mort mesme. [Nous aurons encore à parler du mesme sujet, quand nous rapporterons ce qui se fit en 360, après le Concile de Constantinople, à l'occasion de la formule de Rimini, qu'on s'efforça de faire signer dans tout l'Empire.]

Vinc. L. c. 6. p. 328. | p. 327. | p. 328. | ergastula.

'Rufin & Socrate mettent en ce temps-ci l'exil de Libere, & l'intrusion de Felix. [Mais comme tout le monde reconnoist qu'ils se trompent en cela;] ' aussi Baronius & Blondel demeurent aisément d'accord que " Libere peut alors avoir esté obligé de sortir de Rome, & qu'il se cacha jusqu'à la mort de Constance dans le cimetiere de sainte Agnés, ou dans quelques autres endroits au-tour de la ville; & que les Ecclesiastiques l'y venoient trouver, particulierement Damase qui alors estoit Prestre, & qu'il avoit laissé à Rome en qualité de grand Vicaire. [Ces choses sont fort possibles : mais il est vray aussi qu'elles ne sont pas trop bien fondées.] ' Baronius les tire des actes de Libere, qu'il pretend estre anciens, mais qu'il avouë aussi estre fort corrompus : [& il ne les donne point.]

Ruf. l. 1. c. 22. p. 247 | Socr. l. 2. c. 37. p. 140. c. | Bar. 359. §. 47-49 | Blond. prim. p. 484. e. | Note 69. | Bar. 359. §. 48.

' On pretend aussi que S. Gaudence Evesque de Rimini, s'estant fortement élevé contre ce qui s'estoit fait dans le Concile, fut tiré hors de la ville par les officiers du Gouverneur, & tué à coups de pierres : ["mais c'est une histoire peu assurée.] ' On trouve que * les Ariens exciterent aussi alors quelques troubles dans l'Eglise de Verceil. *a* Baronius raporte à ce temps-ci ce que le Prestre Marcellin raconte de S. Maxime de Naple & de saint Rufinien. [Nous n'y voyons rien qui nous

§. 60 | P. de N. l. 9. c. 63. p. 181. 3. | Note 70. | Boll. 22. Jan. p. 419. §. 8. | *V. Saint Eusebe de Verceil. | *a* Bar. 359. §. 61-63.

nous détermine à cette époque plutost qu'à ce qui suivit le Concile de Milan en l'an 355, auquel nous en avons parlé.

Nous avons esté bien-aises de mettre ici tout de suite ce qui s'est passé dans l'Occident jusqu'à la mort de Constance, tant pour donner plus de jour à ces choses en les joignant l'une à l'autre, que pour n'estre pas obligé d'interrompre le recit de ce qui se passa dans l'Orient.]

ARTICLE LXXXV.

Des Evesques qui se trouverent au Concile de Seleucie : Saint Hilaire y est amené : Brouilleries arrivées sur les Evesques accusez.

[IL faut donc retourner en Orient pour y voir une Tragedie non moins funeste dans ses effets que celle de Rimini, quoique fort differente dans ses circonstances. Seleucie & Constantinople y seront deux theatres où l'on verra le mesme spectacle,] 'Saint Gregoire de Nazianze ne contant les Conciles tenus en ces villes que pour un, qu'il appelle la tour de Calane [ou de Babel,] & le Conseil de Caïphe. Naz.or.21. p.386.b.c.

[Nous avons vu ci-dessus qu'on avoit ordonné que les Occidentaux s'assembleroient à Rimini, & les Orientaux à Seleucie en Isaurie,] 'dont cette ville estoit Metropole. *a* On la nomme Seleucie la rude, [peut-estre à cause des montagnes de ce pays;] *b* & Saint Gregoire de Nazianze la Seleucie de Sainte Thecle. *c* Tous les Evesques convoquez s'y rendirent le treiziéme de Septembre [359, qui estoit apparemment le jour marqué pour le Concile.] *d* Il ne commença néanmoins à s'assembler que le 27 du mesme mois. Mar. & F. p.6. *a* Socr.l.2. c.39.p. 146.b| Ath. de syn. p. 869.d. *b* Naz. p. 386.b. *c* Ath. p. 880.c. *d* Socr.p. 146.c.

'Quoiqu'il y eust un ordre general d'y envoyer tous les Evesques, *e* de la Thrace, de l'Orient, [de l'Egypte,] & de la Libye. *f* On ne dit point cependant qu'il s'y en soit trouvé plus de cent soixante. *g* Theodoret mesme n'en conte que 150. *h* Il y avoit parmi ces Evesques autant de blasphemateurs qu'il plut à Constance, dit S. Hilaire. Sulp.S.l.2. p.164|Soz. l.4.c.17.p. 563.a. *e* Philg.l.4. c.10.p.70. *f* Ath. de syn.p.880. c| Socr. p. 146.b. *g* Thdrt. l. 2.c.22.p. 625. *h* Hil.in Conf. l. 1. p.114.2.e.

i S. Athanase assure qu'il y avoit fort peu d'Evesques du parti d'Acace de Cesarée, qui estoit celui des Anoméens. *k* Socrate en conte 36. *l* Et S. Epiphane en nomme 39, ou 43 selon d'autres, qui avoient signé le formulaire d'Acace: *m* Outre lesquels il y avoit encore dans ce parti, Patrophile [de Scythople;] *n* Theodule de Queretapes dans la Phrygie; Astere dont le siege n'est pas marqué, ["& qui peut bien estre celui] *o* que Dieu tua à Cyr vers l'an 372, parce que son éloquence faisoit tort à la verité. *p* Les principaux de ce parti avec Acace, estoient George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, & Urane de Tyr. *i* Ath. de syn.p.881. a. *k* Socr. p. 147.c. *l* Epi.73.c. 26. p.874| n.p.326. *m* Ath. p. 880.d. *n* Socr.l.2.c. 40. p. 152. b.c. *o* Thdrt. v. Pat. c. 2. p. 783.c.d. *p* Socr. l. 2 c.39.p.147. c.

NOTE 71.

q Le plus grand nombre estoit des Semiariens, entre lesquels on nomme George de Laodicée, Eleuse de Cyzye, Sophrone de Pompeiople en Paphlagonie, Silvain de Tarse, 'Macedone de Constantinople, Basile d'Ancyre, *r* Eustathe de Sebaste; & on y joint S. Cyrille de Jerusalem, [qui ayant esté deposé par Acace, comme nous l'avons expliqué autrepart, estoit venu pour faire juger de nouveau sa cause par le Concile.] 'Ceux de ce parti se montoient au nombre de 105. *q* c.d. c.40.p.148. c. *r* Thdrt. l. 2.c.22. p. 625.a. Hil. in Conf. l. 1. p.114.2.d.

[Les douze ou treize qui restent pour faire le nombre de 160, estoient apparemment] 'les Evesques d'Egypte, qui furent les seuls, selon S.Hilaire, qui soutinrent genereusement la Consubstantialité du Verbe. Encore falloit-il en excepter George, '& quelques autres qui se rangerent du parti d'Acace. *a* S. Hilaire augmenta le nombre des disciples de la verité. Car il se trouva aussi à ce Concile; *b* le Vicaire [d'Asie] qui avoit ordre de faire venir tous les Evesques, l'y ayant envoyé avec les autres. On luy demanda premierement quelle estoit la foy des Evesques de France, que les Ariens faisoient passer pour Sabelliens: mais il rendit à tout l'Occident un témoignage authentique, qu'il n'avoit point d'autre foy que celle du Concile de Nicée: [Car le Concile de Rimini subsistoit encore alors dans sa premiere generosité.] Ainsi ayant levé par l'exposition de sa foy tous les soupçons qu'on pouvoit avoir de luy, 2.d. Epi.73.c. 23.p.870| c.26. p. 875.c. *a* Hil. p. 114.2.c. *b* Sulp.S. l. 2.p.164.

1. [1] il fut receu, dit Sulpice Severe, dans la communion des autres Prelats, & dans leur societé, & mis au nombre de ceux qui devoient opiner dans le Concile: 'ce qui ne marque pas, comme l'on croit, qu'il soit entré dans la communion des Ariens, mais seulement qu'il fut admis pour donner sa voix dans le Concile avec les autres. Il communiqua sans doute aussi avec ceux des Prelats qui tenoient la foy Orthodoxe, comme les Egyptiens; [& peut-estre mesme qu'il se joignit dans les prieres avec ceux des Semiariens qui n'estoient pas excommuniez nommément.] 'Car nous avons vu qu'il croyoit que dans la confusion où estoient les choses, on en pouvoit user ainsi. Bar.359.§. 69. Hil.p.115. 1.b.

[S. Paulin de Treves, S. Denys de Milan, & Rhodane de Toulouse, avoient esté bannis dans la Phrygie aussi-bien que luy, ou dans les provinces voisines. Ainsi ils auroient dû se trouver avec luy dans le Concile, & l'union de quatre Confesseurs qui ne craignoient que Dieu, y auroit dû produire quelque grand effet. Cependant l'histoire n'en marque rien: de sorte qu'il faut dire apparemment ou que ces Saints estoient déja morts, ou qu'il y eut quelque ordre pour les empescher de se trouver au Concile.

[Il semble que S. Athanase se soit aussi trouvé à Seleucie durant le Concile, quoique secrettement. Car dans le traité qu'il a fait de ce Synode & de celui de Rimini,] 'il dit qu'il raporte ce qu'il a sceu très-exactement, & ce qu'il a vu. Ath. de syn.p.860. c.

[Il manquoit encore quelque chose à ce Concile, pour estre semblable aux autres que les Ariens avoient fait tenir; savoir qu'il y eust quelque Comte pour y assister de la part de l'Empereur.] 'Leonas Questeur de Constance, qui estoit une personne de qualité, & un homme fort sage, 'mais qui favorisoit les Anoméens, Mar. & F. c.10.p.170. Soz. l. 4. c. 22. p. 574. d.

1. *intra conscientiam communionis, necnon etiam in societatem receptus, Concilioque ascitus est.*

p. 573. a | Socr. l. 2. c. 39 p. 146. méens, 'eut donc cette commission d'assister aux deliberations qui se feroient sur la foy. Laurice Duc ou General des troupes de l'Isaurie, eut charge aussi d'assister les Evesques, s'ils avoient besoin de luy; & il se trouva à l'assemblée. Mar. & F. c. 19. p. 159. ' Constance l'avoit envoyé cette année mesme pour reprimer les brigandages des Isaures, & l'avoit honoré de la dignité de Comte. L'histoire le loue comme un homme qui avoit beaucoup de douceur & de prudence. Socr. p. 146. c. ' Tout ce qui se dit dans ce Concile fut écrit à mesure par des écrivains & des notaires. Sabin insera ces actes tout entiers dans son recueil des Conciles, & Socrate nous en a donné un abregé [que nous suivrons principalement.

Mais avant que de commencer l'histoire de ce qui se passa dans le Concile, il est necessaire pour un plus grand éclaircissement, de remarquer que parmi les Evesques qui y vinrent, il s'en trouvoit plusieurs accusez de divers crimes.] Ath. de syn. p. 880. c. d | Socr. l. 2. c 40 p. 152. b. c. 'Saint Athanase met de ce nombre Acace de Cesarée, Patrophile de Scythople, Urane de Tyr, Eudoxe d'Antioche, Leonce de Tripoli en Lydie, Theodote ou Theodose de Philadelphie aussi en Lydie, Evagre de Mitylence, Theodule de Queretapes en Phrygie, & George d'Alexandrie, tous Acaciens. [On n'exprime pas en particulier ce qu'on leur reproche.] Socr. p. 152. b. c. ' On voit néanmoins qu'Acace estoit appellé par S. Cyrille de Jerusalem, pour rendre raison de sa condannation. Patrophile avoit pour accusateur un Prestre nommé Dorothée. [Pour Eudoxe & George, l'entrée de l'un dans l'Episcopat d'Antioche, & les cruautez de l'autre dans Alexandrie, suffisoient pour les faire deposer mesme par les Ariens.] Philg l. 8. c. 3. 4. p. 108. 109 | n. V. p. 145. 146. 'Philostorge accuse Theodose de Philadelphie d'avoir esté adonné à des crimes honteux; & il en raporte des blasphêmes horribles contre Jesus-Christ. Suid. λ. p. 20. 'Suidas fait de grands éloges de Leonce de Tripoli; [& nous avons raporté [n] autrepart] V. Constance § 37. 61. comment on pretend qu'il reprima le faste de l'Imperatrice Eusebie, & l'insolence avec laquelle Constance se rendoit l'arbitre des Evesques, & le maistre de la doctrine de l'Eglise. p. 20 | Philg. V. p. 545. ' Mais il est visible par Suidas mesme, que ces éloges ne viennent que de Philostorge, qui ne loue que les plus fidéles disciples d'Aëce: Philg. l 7. c. 6. p. 91. 92. 'Et en effet, ce fut ce Leonce mesme, qui, avec Theodule de Queretapes & quelques autres, ordonna enfin Aëce Evesque.

Ath. de syn. p 880. 881 | Epi. 73. c. 26. p. 874. d. ' Ces Evesques [Acaciens] qui craignoient les accusations que l'on formoit contre eux, ne trouverent point de meilleur moyen pour les éluder, que de changer l'état de la dispute, & de la faire tomber sur la foy. C'est pourquoi ils se joignirent à ceux qui faisoient profession ouverte de l'Arianisme, & qui avoient reçu l'ordination de Second de Ptolemaïde en Libye, c'est-à-dire à Estienne de la mesme ville de Ptolemaïde, à Saras de Paretoine, à Pollux de la seconde Eparquie [ou Elearquie] aussi en Libye, tous accusez de differentes choses; & encore à Pancrace de Peluse, & à Ptolemée le Soz l. 4. c. 22. p. 574. a. Melecien Evesque de Thmuis. 'On croyoit que tous ces Evesques ne se joignoient ensemble que pour éviter chacun la punition de leurs fautes, & non pas qu'ils fussent tous dans une mesme doctrine. Et cela estoit d'autant plus visible, qu'au lieu qu'Acace se declaroit ici pour le dogme des Anoméens, il avoit reconnu auparavant dans une lettre écrite à Macedone de Constantinople, que le Fils estoit semblable au Pere en toutes choses, & mesme en substance, Socr. l. 2. c. 40. p. 151. c. '& on luy reprocha en plein Concile d'avoir mis la mesme chose dans ses livres.

[Outre tous ceux que nous avons dit,] p. 152. c. d | Ath. de syn. p. 881. c | Epi. 73. c. 26. p. 874 | Blond. prim. p. 137. ' il y avoit encore d'autres Evesques du mesme parti des Acaciens, accusez de divers crimes qui nous sont inconnus. C'estoient Astere de Seleucie en Syrie ou de Sebaste en Palestine, Augare de Cyr dans l'Euphratesienne, Basilic ou Basile de Caunes en Lydie, Phile ou plutost Phebe de Polycalandes en Lydie, Philede ou Phidele ou Philicade d'Augustades dans la Phrygie, Eutyque d'Eleutherople en Palestine, Magnus de Themises en Phrygie, & Eustathe d'Epiphanie [en Syrie] Chr. Al. p. 686. ou de Pinares en Lycie. a Epi. 73. c. 23. p. 871. a. a S. Epiphane remarque qu'Eutyque estoit disciple de saint Maxime de Jerusalem, & que luy & divers autres de la Palestine qui suivoient la veritable foy, s'estoient néanmoins engagez dans le parti d'Acace pour l'interest de leurs sieges, & en haine de saint Cyrille. [Ainsi l'on voit en eux jusqu'à quel abysme la corruption du cœur peut precipiter ceux mesmes qui ont la vraie foy, mais qui l'ont comme les demons, sans l'ardeur de la charité.] Mar. & F. p. 89. 'On le voit surtout dans Eutyque, qui traita avec une étrange barbarie Lucifer de Cagliari banni à Eleutherople. [Entre les Semiariens, Macedone, Basile, Eustathe, & S. Cyrille, estoient aussi accusez: le premier l'estoit apparemment à cause de ses cruautez, aussi-bien que George;] Socr. l. 2. c. 41. p. 155. c. '& on y ajoutoit, qu'il avoit admis à la communion un Diacre convaincu d'adultere.] Eustathe pouvoit paroistre comme accusé, parce qu'il avoit esté deposé par un Concile de Melitene.] c. 40. p. 152 a. 'S. Cyrille avoit aussi esté deposé par Acace. a Soz. l. 4. c. 14. p. 580. b. a Pour Basile d'Ancyre, on luy reprochoit les troubles qu'on pretendoit qu'il avoit excitez lorsqu'il estoit venu à Sirmich l'année precedente, les violences qu'il avoit commises contre Aëce & ceux de son parti, & encore diverses actions particulieres que nous verrons en parlant de sa deposition.

ARTICLE LXXXVI.

Premiere & seconde séance du Concile de Seleucie: On resout de commencer par la foy: Acace & tout son parti se declare pour les Anoméens: Les Semiariens signent le formulaire d'Antioche; les Acaciens en font un nouveau.

Socr l. 2. c. 39. p. 146. c. d | 147. a. 'La premiere séance du Concile fut tenuë [le lundi] 27 de Septembre. Macedone de Constantinople, Basile d'Ancyre, Patrophile de Scythople, & d'autres, ne s'y trouverent pas, craignant les accusations qu'on formoit contre eux.

Mace-

Digitized by Google

Macedone disoit qu'il estoit malade, Patrophile qu'il avoit mal aux yeux, & les autres de mesme alleguoient chacun leur excuse. 'Les autres estant assemblez, & Leonas disant que chacun pouvoit proposer ce qu'il avoit à dire, les Evesques répondirent qu'on ne pouvoit rien faire que les Evesques absens ne fussent venus. p.146.c.

'Leonas leur ayant répondu que leur presence n'estoit pas si necessaire, [quelques-uns] dirent qu'avant que de traiter les questions de la foy, il falloit examiner la cause de ceux qui estoient accusez; ce qui produisit une grande brouillerie dans l'assemblée : Car les uns embrasserent cet avis, les autres vouloient au contraire que l'on commençast par les questions de la foy; & ils s'autorisoient tous par les lettres de Constance, qui ordonnoit tantost l'un, tantost l'autre. Ce fut dans cette dispute que les Evesques commencerent à paroistre divisez en deux partis, dont Acace & George de Laodicée parurent [ensuite] estre les chefs. p.147.b.c.

[C'estoient sans doute les Acaciens qui vouloient que l'on commençast par l'examen du dogme,] 'puisqu'on croyoit que leur veritable dessein estoit de brouiller sur ce point, pour empescher qu'on ne vinst à l'examen personnel des Evesques accusez. [Mais il faut apparemment qu'Acace & les autres chefs du parti, ne se declarassent pas pour ce sentiment, & le fissent soutenir par leurs émissaires.] 'Car ils se plaignirent le lendemain, qu'il y avoit eu dans l'assemblée, des Evesques deposez, & d'autres ordonnez contre les Canons. 'Theodoret assure aussi que saint Cyrille s'estant trouvé au Concile avec Eustathe, Silvain, [1] & les aures, Acace avoit protesté qu'il ne pouvoit entrer en aucune deliberation avec ces Evesques, à moins que Cyrille, qui avoit esté deposé de l'Episcopat, ne sortist de l'assemblée: Que quelques-uns qui vouloient la paix, conseilloient à Cyrille de se retirer, luy promettant qu'après qu'on auroit examiné les dogmes, on auroit soin de son affaire : mais que ce Saint ne l'ayant pas voulu faire, Acace estoit sorti lui-mesme, [pour revenir sans doute aussi-tost après, lorsqu'on eut arresté que l'on commenceroit par le dogme.] Soz.l.4.c.22.p.574.a. Socr.l.2.c.40.p.149.b. Thdrt.l.2.c.21.p.615.a.b. 1.

'Le sentiment de ceux qui vouloient qu'on opinast premierement sur la foy, l'ayant enfin emporté, 'les Acaciens [qui avoient gagné ce point,] rejetterent ouvertement, ou plutost impudemment, le Concile & le Symbole de Nicée, '& ils demandoient assez clairement qu'on fist un nouveau Symbole. 'Ils ne vouloient point qu'on parlast du tout du mot de substance, conformément à la profession de foy dressée peu auparavant [le 22 de May precedent,] par Marc d'Arethuse à Sirmich, & qui avoit esté receuë par Basile & les autres qui s'estoient alors trouvez à la Cour. c. c.d|Ath.de syn.p.881.a. Socr.p.147.d. Soz.l.4.c.22.p.573.d.

'Ces Evesques qui soutenoient que le Fils [2] n'estoit point semblable à son Pere, ne disoient rien qui ne fust tout à fait profane, pretendant que rien ne pouvoit estre semblable à la substance de Dieu, qu'il ne pouvoit y avoir de generation en Dieu, & que Jesus-Christ estoit creature : Que sa naissance n'estoit autre chose que sa création, que son estre procedoit du néant, & qu'ainsi il n'estoit ni Fils de Dieu, ni semblable à Dieu. „ Je „ vous dis, ajoute S. Hilaire, ce que j'ay „ moy mesme entendu dire publiquement „ dans cette assemblée, & ce que l'on „ avoit écrit d'un sermon presché [1] par „ Aëce dans Antioche. Voici donc ce „ qu'on raportoit de ce discours. Dieu „ estoit ce qu'il est, mais il n'estoit pas „ Pere, parce qu'il n'avoit pas de Fils. „ Car s'il a un Fils, il faut aussi qu'il ait „ une femme, & tout le reste qu'on n'o„ seroit exprimer. O que mes oreilles sont „ miserables, s'écrie S. Hilaire, d'avoir „ ouï le son de ces paroles si horribles, „ d'avoir entendu un homme parler ainsi „ Dieu, & un Chrétien oser dire ces cho„ ses de Jesus-Christ dans l'Eglise! „ 'Ce malheureux, après avoir avancé „ plusieurs impietez de cette sorte, & „ avoir établi les noms de Pere & de Fils, „ plutost sur le son de ces termes, que „ sur l'unité de la nature, parloit de cette „ maniere ; Car plus le Fils s'étend avec „ effort, afin de connoistre son Pere, „ plus le Pere s'étend & s'éleve avec en„ core plus d'effort pour n'estre pas con„ nu de son Fils. „ Hil. in Conf. l.1.p.114.2.d.e. 1.

'Ces blasphêmes si horribles firent élever un grand tumulte aussi-tost qu'on les eut ouïs. 'Car la plus grande partie des Evesques se declaroit pour le Concile de Nicée, & le suivoit entierement, à l'exception du terme de Consubstantiel, qu'ils trouvoient, disoient-ils, trop obscur, '& quelques-uns d'eux reconnoissoient en termes exprès que le Fils est de Dieu, c'est-à-dire de la substance de Dieu, & qu'il a toûjours esté. 'Ces deux sentimens si differens produisirent de grandes disputes, & on croyoit, comme nous l'avons déja remarqué, qu'Acace les faisoit naistre à dessein, pour s'exemter sous ce pretexte, de rendre conte de ses actions. p.115.1.c. Ath. de syn p.881.a.b|Socr.p.147.d. Hil. in Conf. l.1.p.114.2.d. Soz.p.574.a|Ath. de syn.p.880.881.

'Les disputes ayant donc duré jusqu'au soir, enfin Silvain de Tarse commença à crier à haute voix, qu'il ne falloit point faire aucune nouvelle profession de foy, mais recevoir celle qui avoit esté dressée à la dedicace d'Antioche [en 341.] 'Les Acaciens faschez de cette proposition, se leverent, '& sortirent de l'assemblée. a Ils se plaignirent par un acte qu'ils dresserent le lendemain, qu'ayant fait leurs efforts en cette assemblée pour conserver la paix de l'Eglise par une exacte observation de l'ordre, & en agitant avec douceur les questions de la foy, & pour empescher qu'on n'introduisist aucune nouveauté dans la doctrine de l'Eglise contre l'autorité de l'Ecriture, il s'y estoit néanmoins trouvé des personnes qui avoient fait des affronts à quelques-uns d'eux, ou qui leur avoient fermé la bouche pour les empescher de parler, ou les avoient fait sortir malgré eux de l'assemblée; que de plus, ces personnes avoient avec eux des Evesques deposez de differentes pro- Socr. p.147.d. Soz.p.574.b. Socr.p.147.d a c.40.p.149.a.b.

1. Theodoret y joint Basile : ce qui est contraire à Socrate.

2. Il faut ἀνόμοιον, & non pas ὁμοιούσιον.

1. Il faut ce semble *ab Aetio*, au lieu de *ab eo*.

vinces,

vinces, & d'autres établis contre les Canons; & que toutes ces choses avoient rempli le Synode de confusion & de tumulte.

c.39.p.147.148. 'Après qu'Acace & les siens furent sortis du Concile, les autres Evesques continuerent la séance pour lire le formulaire d'Antioche, dont on avoit parlé, & puis ils se retirerent aussi.

p.148.a. 'Le lendemain 28 de Septembre, les Semiariens s'assemblerent [seuls] dans l'Eglise de Seleucie, & en ayant fermé les portes, ils y confirmerent ce formulaire d'Antioche, & le signerent. Il y eut quelques Lecteurs & Diacres qui le signerent aussi au nom de leurs Evesques qui estoient absens.

Hil. in Conf. l. 1. p.115. 1. a. 'Les Acaciens d'autre part considerant l'opposition que l'assemblée avoit faite à leur dogme de la dissemblance, & voyant bien que les oreilles des hommes n'estoient pas capables de souffrir une si grande impieté, firent voir qu'ils estoient plutost des Evesques d'une Cour [où regnoient les équivoques & les tenebres,] que des Prelats de l'Eglise [qui ne cherchent que la verité, la sincerité, & la lumiere.]

ib | Ath. de syn. p.904. d. 'Car ils dresserent un nouveau formulaire, où ils condannerent la Consubstantialité, la ressemblance de substance, & la dissemblance; quoi qu'il fust impossible de concevoir comment on condannoit ces trois dogmes tout ensemble.

Socr. p.148. b. 'Ayant dressé cette profession de foy qu'ils vouloient faire passer toute seule, ils furent trouver Laurice & Leonas; & après s'estre plaints du procedé des autres qui s'estoient tenus enfermez dans l'Eglise, ils leur presenterent un acte dressé du

p.149. a. b. mesme jour 28 de Septembre, 'où ils commençoient par se plaindre des violences dont ils pretendoient qu'on avoit usé

b. c | Ath. p. 904. c. d. la veille dans l'assemblée. 'Ils declaroient ensuite qu'ils ne rejettoient point & ne refusoient point de recevoir le formulaire d'Antioche; mais que comme les termes de Consubstantiel, semblable en essence, & dissemblable, n'avoient jamais causé que du trouble dans les Eglises, ils rejettoient les deux premiers comme n'estant pas de l'Ecriture, & anathematizoient le troisiéme, reconnoissant le Fils semblable au Pere.

Ath. p.904. d. 'Ce prologue estoit suivi de leur Symbole, qui ne parle pas seulement de ressemblance,

Soz. p.575. c. '& ne contient pas un seul mot qu'Arius & Aece n'eussent signé très-

Epi. 73. c. 24. p.871. d. volontiers. 'Car pour ce qu'ils anathematizoient la dissemblance dans leur preface, S. Epiphane fait voir de quelle maniere ils s'en sauvoient, quoi qu'il y en eust, dit-il, quelques-uns parmi eux qui y alloient simplement. [Et après tout, ils s'en expliquerent eux-mesmes suffisamment, comme nous verrons, tant à S. Hilaire, qu'en plein Concile.]

c. 25. p. 873. d | Ath. p.905. 'Ils ajoutent à la fin de leur formulaire, qu'il est conforme à celui qui avoit esté fait à Sirmich en presence de l'Empereur.

a Epi. 73. c. 25. p. 872. 873 | Socr. p.149. 150. b Ath. p. 904. d. c Epi. 73. c. 26. p.874. d n. p.326 | Socr. n. p. 36. 1. c.

a Cet acte est rapporté tout entier par Saint Epiphane, & par Socrate; b & en partie par S. Athanase, où il est plus correctement. c S. Epiphane y ajoute les signatures de 43 Evesques, ou plutost de 39, d celles qui sont au commencement ne pouvant regarder cet acte; mais la

Ath. de syn. p.912. troisiéme confession de Sirmich. 'Il y faut ajouter, selon S. Athanase, celle de Patrophile.

ARTICLE LXXXVII.

Troisiéme séance, où l'on rejette le formulaire des Acaciens: La quatriéme se passe à disputer: Leonas romp le Concile.

Socr. l. 2. c. 40. p. 148. c. d. 'Il ne se fit rien davantage dans la seconde séance. Mais le troisiéme jour [29 de Septembre,] Leonas voulut faire assembler au mesme lieu les Evesques des deux partis. Macedone y vint aussi-bien que Basile d'Ancyre. Mais les Acaciens firent savoir qu'ils ne s'y pouvoient trouver, si l'on n'en faisoit sortir ceux qui avoient esté deposez auparavant, ou qui estoient alors accusez. [Il est un peu difficile de croire qu'Acace ait demandé qu'on fist sortir les accusez, puisque luy-mesme & plusieurs de ses partisans estoient de ce nombre.] Néanmoins Socrate le dit; & il ajoute qu'après beaucoup de disputes, le Concile consentit à cette deman-

Soz. l. 4. c. 22. p. 574. c. d. de, 'parce qu'on croyoit qu'Acace ne cherchoit qu'une occasion de rompre le Concile, pour empescher l'examen de la doctrine d'Aece, & sa propre condannation. [Il ne faut pas douter que Saint Hilaire n'ait esté du nombre de ceux qu'on fit sortir, s'il ne s'estoit déja retiré de

Hil. in Conf. l. 1. p. 114. c. d. luy-mesme par avance,] 'comme [a] les termes dont il se sert semblent le marquer; & peut-estre s'estoit-il retiré dés la veille, pour ne pas signer le formulaire d'Antioche. *[a] post susfeceram.*

Socr. p.148. d. 'Acace estant entré dans le Concile quand les autres en furent sortis, Leonas dit que les Acaciens luy avoient presenté un acte, sans dire ce que c'étoit; & chacun s'estant tû, parce qu'on s'imaginoit que ce fust plutost toute autre chose qu'une nouvelle profession de foy, on lut tout du long cet acte, qui estoit celui mesme que nous avons dit avoir esté fait la veille.

Soz. p.574. 575. 'Sa lecture excita un grand tumulte dans tout le Concile: a & Sophrone de

a p.575. d | Socr. p.150. b. Pompeiople en Paphlagonie, s'écria en ces propres termes: „Si nous pretendons que de produire tous les jours nos „imaginations & nos pensées, c'est faire „une exposition de la foy, nous n'arriverons jamais à connoistre la verité.„

Socr. p.150. b. c. 'Sur quoi Socrate remarque fort bien, que si luy & les autres [Semiariens] avoient toûjours voulu agir de la sorte, & se contenter de ce qu'on avoit fait à Nicée, jamais l'Eglise n'eust esté dans le trouble & l'agitation où on la voyoit alors. Le reste du jour se passa à disputer tant sur ce sujet que sur les Prelats accusez, & on se separa [sans avoir rien avancé.

Ce fut peut-estre ce mesme jour,]

Hil. in Conf. l. 1. p.115. 1. a. b. 'qu'un Evesque du parti d'Acace estant venu trouver S. Hilaire pour le tenter, ce Saint qui faisoit semblant de ne rien savoir de ce qui s'estoit passé, luy demanda comment il se pouvoit faire que ceux qui condannoient la Consubstantialité & la ressemblance de substance, condannassent en mesme-temps la dissemblance: à

quoi

quoi l'Acacien répondit ; Que Jesus-Christ n'estoit pas semblable à Dieu, mais qu'il estoit semblable à son Pere. Et comme S. Hilaire trouvoit cette réponse encore plus obscure que le reste, l'autre luy parla ainsi : „ Je dis qu'on peut juger „ que le Fils est semblable à son Pere, par-„ ce que le Pere a voulu faire une créa-„ ture qui voudroit des choses semblables „ à luy ; qu'ainsi il estoit semblable à son „ Pere, estant plutost le Fils de sa volon-„ té que de sa divinité : Mais il est dissem-„ blable à Dieu, parce qu'il n'est point „ Dieu, ni de Dieu, c'est-à-dire qu'il n'est „ pas de la substance de Dieu. „ S. Hilaire demeura tout interdit à un si étrange discours, & il ne put se persuader que ce fust là leur veritable sentiment, jusqu'à ce que cette ressemblance si profane de volonté, & non de substance, fust établie publiquement par un consentement commun de tous les Evesques : [ce qui se fit le lendemain.]

'Tous les Evesques estant donc rassemblez le quatriéme jour du Concile, [qui estoit le 30 de Septembre,] on recommença les disputes du jour precedent ; & Acace representa, que puis qu'on avoit bien changé le Symbole de Nicée, & qu'on en avoit fait plusieurs autres depuis ce temps-là, on pouvoit bien en faire encore un nouveau. 'Ce raisonnement estoit assez juste, & Eleuse de Cyzic n'y satisfit pas trop bien, en répondant que le Concile n'avoit pas esté assemblé pour apprendre ce qu'il avoit à croire, ni pour recevoir une foy qu'il n'avoit pas, mais qu'il vouloit marcher sur la foy de ses peres, & ne s'en separer jamais jusqu'à la mort. Socr.l.2.c. 40. p.150. c.d. | d l 151.a.b.

'On passa ensuite à une autre question, & on demanda aux Acaciens en quoy ils avouoient le Fils semblable au Pere ; & eux ayant dit que c'estoit seulement en volonté, & non en essence, tous les autres declarerent qu'ils le croyoient semblable, mesme en essence. On employa le reste du jour à disputer sur ce point, & on fit avouer à Acace qu'il avoit luy-mesme reconnu dans des écrits qu'il avoit publiez, que le Fils estoit semblable au Pere en toutes choses, sur quoi il n'eut rien à répondre, sinon qu'on n'avoit jamais jugé personne sur ce qu'il avoit écrit autrefois. p.151.b.c.

'Il paroist que dans la suite de cette dispute les Acaciens objecterent aux Semiariens la troisiéme confession de Sirmich, signée par Basile d'Ancyre leur chef, & par Marc d'Arethuse, [où le mot de substance estoit aboli.] Sur quoi Eleuse de Cyzic répondit, que quelque chose que Basile & Marc eussent signé en leur particulier, & quelque querelle qu'eux & Acace eussent les uns contre les autres, tout cela ne regardoit pas le Concile ; qu'il n'estoit pas non plus necessaire d'examiner si la confession de foy qu'ils avoient faite, estoit bonne ou mauvaise, mais qu'il falloit suivre celle des 97 Evesques du Concile d'Antioche, & que quiconque vouloit en introduire une autre, estoit ennemi de la pieté de l'Eglise ; à quoy tous les Evesques, [c'est-à-dire la plus grande partie,] témoignerent par leurs applaudissemens qu'ils consentoient. Soz.p.576. b.c.

L'an de J.C. 359.

'La dispute ayant donc duré fort long-temps, sans qu'on pust convenir de rien, Leonas se leva, & finit ainsi la séance, & mesme tout le Concile. Car estant prié le lendemain [premier jour d'Octobre] de venir à l'assemblée, il le refusa, disant qu'il avoit eu ordre de l'Empereur de se trouver à une assemblée de personnes unies dans les mesmes sentimens ; mais que puis qu'ils estoient divisez, il ne pouvoit s'y trouver : „ Allez donc, ajouta-t-il, & „ criaillez dans l'Eglise tant qu'il vous „ plaira. „ 'Il fit cela, selon Sozomene, pour favoriser les Acaciens que les autres trouverent chez luy, lors qu'ils furent [le prier de venir à l'assemblée.] 'Et en effet, ceux-ci croyant par là avoir tout gagné, refuserent aussi de retourner au Concile. Socr.p.151. c.d. | Soz.p.576. d. | Socr.p.151. d.

ARTICLE LXXXVIII.

Les Semiariens assemblez en leur particulier, deposent les Acaciens, font Anien Evesque d'Antioche au-lieu d'Eudoxe, & deputent à Constance : Acace l'aigrit contre eux.

'Il se passa ensuite quelque temps en negociation, durant que les Evesques [Semiariens qui faisoient le corps du Concile,] tantost appelloient les Acaciens à l'assemblée, tantost demandoient que l'on nommast des personnes pour se trouver chez Leonas, & tantost pretendoient avoir esté établis pour juger les autres. 'Enfin ils s'assemblerent seuls dans l'Eglise, & y firent appeller les Acaciens pour juger l'affaire de S. Cyrille, qui avoit appellé de sa deposition par Acace. Soz.l.4.c. 22.p.576. d. | Socr.l.2.c. 40.p.151. 152.

'Mais voyant qu'après avoir esté appellez plusieurs fois pour ce sujet, & citez pour répondre aux accusations formées contre eux, 'ils ne vouloient ni venir au Concile, ni convenir touchant la foy, *a* & qu'ils en blasphemoient encore plus ouvertement contre Dieu ; le Concile indigné de leur conduite, & de tant de délais inutiles, *b* deposa Acace mesme, George d'Alexandrie, Urane de Tyr, Theodule de Queretapes, Theodose de Philadelphie, Evagre de Mitylene, Leonce de Tripoli de Lydie, Eudoxe d'Antioche, & Patrophile. Ils declarerent excommuniez, [c'est-à-dire reduits à la communion de leurs Eglises,] Astere, Eusebe, Augare, Basilic, Phebe, Phidele, Eustathe, Eutyque, & Magnus, jusqu'à ce qu'ils se fussent justifiez de ce dont on les accusoit. [Nous avons marqué auparavant leurs Evefchez.] ' On condanna [ainsi] ceux qui avoient esté les auteurs de l'Heresie, '& ceux qui avoient soutenu avec le plus d'impudence le blasphéme des Anoméens. *c* Le Concile écrivit à toutes les Eglises des Evesques deposez, pour leur faire savoir la sentence qu'il avoit prononcée contre eux. p.151.b. | b l Soz.p. 577.a l Bas. in Eun.l.1. p.697.d.e. *a* Ath. de syn.p.881. b. | *b* b.c l Socr. p.152.b.c. | Sulp.S.l.2. p.165. | Hil. in Const. l. 1. p.115. 1 b. | *c* Socr.p. 152.d Ath. de syn.p. 881.c.

[Nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait rétabli S. Cyrille :] ' Et S. Jerôme le conte ici Evesque pour la seconde fois. Hier.chr.

d Le Concile choisit aussi pour Evesque d'Antioche au lieu d'Eudoxe, Anien *e* qui estoit Prestre de cette Eglise ; *f* & Neon *d* Socr.p. 152.d. | *e* Soz.p. 577.b. | *f* c.14.p. 581.b.

Digitized by Google

Neon Evesque de Seleucie mesme où se tenoit le Concile, donna son Eglise pour le sacrer. [c. 22. p. 577. b | Socr. p. 152. d.] 'Mais ceux du parti d'Acace s'estant saisis de luy, le mirent entre les mains de Leonas & de Laurice, qui aprés l'avoir fait garder quelque temps par les soldats, l'envoyerent en exil. [Socr. p. 152. 153.] 'Les Evesques qui l'avoient élu, en firent des protestations contre les Acaciens, lesquelles ils adresserent à Leonas & à Laurice, pretendant qu'on violoit en cela le jugement du Concile : mais tout ce qu'ils purent dire fut inutile. Nicephore [Thphn. p. 48. d.] '& Theophane, n'ont pas laissé de conter cet Anien entre les Evesques d'Antioche, [ce que Theodoret n'avoit pas fait, mais je ne sçay pas où ils peuvent trouver les quatre ans qu'ils donnent à son Episcopat, sans faire S. Melece Schismatique, puisqu'il fut fait Evesque d'Antioche environ quinze mois aprés ceci.]

[Socr. p. 153. a | Ath. p. 881. c.] 'Les Evesques du Concile, [c'est-à-dire les Semiariens,] furent ensuite à Constantinople informer l'Empereur de tout ce qui s'estoit passé, selon l'ordre qu'ils [Soz. p. 577. c. d | Sulp. S. p. 165.] en avoient receu de luy : 'c'est-à-dire qu'avant que de se retirer dans leurs Eglises, ils choisirent dix deputez pour l'aller trouver au nom de tous, [Hil. fr. 1. p. 51.] 'avec ordre exprés de resister à l'Heresie. *a* S. Hilaire parle de ces dix deputez des Orientaux, [& il ne faut pas douter qu'ils ne soient] *b* de ces 18 Evesques d'Orient, nommez dans les fragmens de ce Saint. [*a* in Const. l. 1. p. 115. 2. c. | *b* fr. 1. p. 51. | Thdrt. l. 2. c. 23. p. 626. a.] 'Eustache, Basile, Silvain, & Eleuse, en estoient selon Theodoret. [*c* Philg. l. 4. c. 12. p. 71.] *c* Basile d'Ancyre avoit avec luy un Diacre aussi nommé Basile, dont Philostorge loue l'éloquence. [Nous en parlerons dans la suite.]

[c. 11. p. 71.] 'Cet Arien dit que les Partisans d'Aece & d'Eudoxe mirent de leur costé par écrit leur croyance, que le Fils estoit d'une autre substance que le Pere, & qu'ils envoyerent cet écrit de tous costez. [Il n'y a pas d'apparence que ce fust autre chose que le formulaire qu'ils avoient présenté au Concile, dans lequel néanmoins ils anathematizoient de parole "le dogme de la dissemblance, pour nous servir de ce terme, quoi qu'ils le gardassent toûjours dans le cœur.] [τὸ ἀνόμοιον.]

[Philg. l. 4. c. 4. p. 66. | *d* Thdrt. l. 2. c. 22. p. 625. b.] 'Eudoxe qui estoit extrémement timide, *d* trembloit de peur parmi toutes ces brouilleries. Mais Acace le remit un peu, en l'assurant d'estre toûjours son défenseur & son partisan.] Il l'avoit empesché de rentrer dans le Concile, & il l'emmena avec luy à Constantinople. [Hil. in Const. l. 1. p. 115. 1. c.] 'Les autres Evesques deposez y furent aussi, ou plutost ils y volerent, pour avoir recours à leur Roy, [Socr. l. 2. c. 43. p. 157. c.] 'hormis quelques-uns qui ne laisserent pas de s'en retourner de Seleucie à leurs Dioceses, comme Patrophile de Scythople, [Thdrt. l. 2. c. 24. p. 628. c. d.] '& George d'Alexandrie. [*e* Philg. l. 4. c. 12. p. 72.] *e* Les deux Diacres Aece & Eunome, que les Prelats suivoient comme leurs maistres en impieté, ne manquerent pas non plus de s'y rendre. [Soz. l. 4. c. 23. p. 577. d.] 'Acace & les Evesques de son parti arriverent avant les Semiariens, [*f* Ath. de syn. p. 905. c.] *f* & S. Athanase dit qu'aprés estre venus d'Isaurie à Constantinople, ils dresserent le formulaire qui fut envoyé à Rimini, [& qui, comme nous avons dit, fut signé à Nicé prés d'Andrinople dés le 10 d'Octobre.] [Hil. in Const. l. 1. p. 115. 2. c.] 'Ils furent receus fort honorablement de Constance, & luy étalerent leurs blasphémes avec toute l'éloquence & la gravité possible, [sans néanmoins les luy découvrir entierement.] [Soz. p. 577. d.] 'Et comme ils estoient arrivez quelque temps avant les deputez du Concile, ils eurent le loisir de prevenir contre eux l'Empereur & les plus grands de la Cour, dont quelques-uns, [comme les Eunuques,] suivoient déja leur Heresie; & ils corrompirent les autres par les richesses de l'Eglise, ou les tromperent par leurs flatteries, ou les gagnerent par l'adresse & par le credit d'Acace. Pour l'Empereur, il ne leur fut pas difficile de s'insinuer dans son esprit, aprés avoir gagné ceux qui l'approchoient : [& il y a apparence que Leonas & Laurice les avoient beaucoup favorisez dans le rapport qu'ils luy avoient fait de ce qui s'estoit passé à Seleucie.]

[Thdrt. l. 2. c. 23. p. 625. c.] 'Les Acaciens aigrirent aussi son esprit contre le Concile, en le luy representant comme une assemblée de méchans, qui ne tendoient qu'à renverser toutes les Eglises. Ils formerent diverses calomnies contre S. Cyrille qui s'y estoit trouvé, [Socr. l. 2. c. 41. p. 153. b | n. p. 37. 1. b.] '& ils n'oublierent pas de luy dire qu'on y avoit rejetté le formulaire qu'il avoit dressé luy-mesme; [c'est-à-dire la troisiéme confession de Sirmich.] [c. 41. p. 153. b. c.] 'Socrate dit bien nettement qu'ils tirerent* alors de luy une loy contre tous les Semiariens du Concile de Seleucie, par laquelle il ordonnoit que ceux d'entre eux qui se trouveroient sujets à des fonctions publiques, soit dans les Conseils des villes, soit pour le service des Magistrats, seroient contraints de s'en acquiter. [NOTE 72.]

[Thdrt. p. 626. a.] 'Il semble que Constance ait eu alors la pensée de rassembler à Constantinople tous les Evesques du Concile [de Seleucie. Mais les Acaciens qui craignoient l'union de tant d'Evesques, le détournerent de ce dessein; & quoi qu'il ait plu à Philostorge de dire que] [Philg. l. 4. c. 12. p. 71.] 'presque tous les Evesques de l'Orient, de l'Occident, & de la Libye, se trouverent alors à Constantinople, [Thdrt. p. 626. a.] 'ils luy firent agréer de mander seulement, dit Theodoret, les dix principaux; c'est-à-dire sans doute, d'écouter les dix deputez que le Concile luy avoit envoyez, luy faisant entendre que ces dix Evesques seroient assez capables de luy rendre raison de la conduite du Concile, si elle se pouvoit justifier.

ARTICLE LXXXIX.

Aece avoue ses blasphémes devant Constance; Eudoxe anathematize la doctrine d'Aece, & la sienne propre : Les Semiariens irritent Constance en défendant, dit-on, la Consubstantialité.

[Hil. fr. 1. p. 52.] 'Les deputez du Concile estant arrivez à Constantinople, avoient mieux aimé s'abstenir d'entrer dans l'Eglise, [p. 53.] 'que de s'y rencontrer avec ceux qu'eux & les autres Semiariens avoient deposez dans le Concile. [Thdrt. l. 2. c. 23. p. 626. a. | *a* p. 628. | p. 626. a. b.] 'Lors donc qu'ils eurent eu audience de Constance, *a* en presence d'Acace, d'Eudoxe, & des autres de ce parti, 'ils prierent avec beaucoup de liberté,

té, de reprimer le blasphême & la malice d'Eudoxe. Mais ce Prince qui avoit esté prevenu contre eux, dit qu'il falloit regler les choses de la foy, & puis qu'on verroit ce qui regardoit Eudoxe: & comme Basile, s'appuyant sur la familiarité qui luy estoit ordinaire avec cet Empereur, voulut le reprendre hardiment de ce qu'il taschoit de ruiner la doctrine des Apostres, Constance ne le put souffrir, & luy dit de se taire, ajoutant que c'estoit luy qui estoit cause de la tempeste qui agitoit toute l'Eglise.

'Il se tut donc; & alors Eleuse prenant la parole: „Puisque vous voulez, Seigneur, luy dit-il, que l'on examine ce „qui regarde la foy, voyez, s'il vous „plaist, les blasphêmes qu'Eudoxe a eu „l'insolence de prononcer contre le Fils „unique de Dieu.„ Et il luy presenta en mesme temps une exposition de la foy. Constance l'ayant fait lire, on y trouva divers blasphêmes, & particulierement en un endroit, où par un raisonnement aussi ridicule qu'impie, il concluoit en propres termes, que le Fils estoit dissemblable en essence d'avec le Pere. Constance ne put entendre cela sans colere; & ayant demandé à Eudoxe si cet écrit estoit de luy, il répondit aussi-tost, qu'il n'estoit pas de luy, mais d'Aece. 'Constance envoya donc querir Aece, & luy ayant demandé s'il avoit fait cette exposition de la foy; luy qui ne savoit point ce qui se passoit, ni à quel dessein on luy demandoit cela, & qui croyoit mesme que cet écrit luy acquereroit de la louange, ne fit point de difficulté de s'en avouër auteur: de sorte que l'Empereur ayant horreur d'un si grand excès d'impieté, ordonna aussi-tost, qu'il fust relegué dans un certain lieu de la Phrygie, (ce qui fut executé peu de temps après.) & le fit en mesme temps chasser du Palais. b.c. p.617.a.b.

[Eustathe voyant un si beau jour à pousser les Acaciens,] 'assura l'Empereur qu'Eudoxe estoit dans les mesmes sentimens qu'Aece qu'il avoit toûjours dans sa maison & à sa table, & dont il avoit employé la main pour composer ces blasphêmes; qu'il ne falloit point de meilleure preuve de la part qu'il avoit euë à cet écrit, que de ce qu'il en avoit si bien reconnu l'auteur. Constance dit qu'il ne falloit pas qu'un juge se fondast sur des conjectures, mais qu'il examinast toutes choses avec grand soin. „'Il faut donc, „reprit Eustathe, qu'Eudoxe anathematize cet écrit d'Aece, s'il veut nous „persuader qu'il n'est pas de son senti„ment.„ b. b.c.

'Cette proposition fut agreée de Constance, & il en ordonna l'execution: Eudoxe au contraire fit ce qu'il put pour l'éluder, & eut recours à cent artifices pour s'en défendre. Néanmoins quand il vit que l'Empereur se mettoit en colere, & le menaçoit de l'envoyer en exil avec Aëce, il renia la doctrine qu'il avoit toûjours tenuë jusques alors, & qu'il tint aussi toûjours depuis. 'Mais il pressa en mesme temps Eustathe d'anathematizer le terme de Consubstantiel, puisqu'il n'estoit pas de l'Ecriture. Alors Silvain prenant la parole: „'Il faudra donc, dit- c. c. d.

„il, y ajouter ces autres termes; Que „JESUS-CHRIST est tiré du néant, „qu'il est creature, qu'il est d'une autre „substance. Il faudra bannir de l'Eglise „toutes ces expressions qui ne sont point „non plus des Ecritures, & qui ne se „trouvent point dans les livres des Pro„phetes & des Apostres.„ L'Empereur approuva cette ouverture, & commanda à Eudoxe, & à ceux de son parti qui estoient presens, d'anathematizer tous ces termes marquez par Silvain; ce qu'ils firent enfin lorsqu'ils virent l'Empereur en colere, mais malgré eux, & après y avoir resisté autant qu'ils purent.

[Eudoxe & les autres Acaciens ayant desavoué de bouche, pour plaire à Constance, la doctrine qu'ils tenoient dans le cœur,] 'demanderent avec d'autant plus d'ardeur, que leurs adversaires anathematizassent la Consubstantialité: '& alors Silvain répondit, comme nous le lisons dans Theodoret, Que si le Verbe Dieu n'est pas tiré du néant, ni creature, ni produit d'une autre substance, il faut necessairement qu'il soit Consubstantiel, & de la mesme substance que le Pere qui l'a engendré, comme estant Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, & de la mesme nature que son Pere. Quelque juste & quelque solide que fust ce raisonnement, pas un des assistans ne s'en satisfit. Acace, Eudoxe, & tous leurs partisans, le rejetterent avec de grands cris; & l'Empereur en colere, menaça Silvain & les autres de les chasser de leurs Eglises: 'A quoy Theodoret assure qu'ils firent cette genereuse réponse; Qu'il dependoit de luy de les traiter comme il luy plairoit, & d'eux d'embrasser la pieté & l'impieté, & qu'ils estoient resolus à n'abandonner jamais la doctrine de leurs peres. Constance au lieu d'admirer, comme il devoit, leur sagesse, leur fermeté, & leur liberté genereuse à défendre les dogmes Apostoliques, les chassa de leurs Eglises, & en mit d'autres en leur place: [ce qui ne s'executa pas néanmoins si promtement, comme nous le verrons par le raport des autres historiens.] d. p.618.a. b.

'Mais avant que de passer outre, il faut remarquer avec Baronius, qu'il est tout à fait surprenant de voir la Consubstantialité si hautement défenduë par ces Evesques qui l'avoient anathematizée l'année precedente dans le Concile d'Ancyre, & qui peu de jours auparavant avoient témoigné à Seleucie embrasser tout le Concile de Nicée à l'exception de ce terme. Ce changement est si difficile, & paroist avoir si peu de cause, puisqu'on ne voit rien qui les y ait pu engager, qu'il ne faut pas trouver étrange que Baronius l'ait jugé comme incroyable, & qu'il ait mieux aimé corriger le texte de Theodoret; 'quoi qu'assurément il n'y ait pas réüssi de la maniere dont il l'a fait. [Il n'y a rien de si facile que de changer dans le grec le terme " de Consubstantiel en celui de semblable en substance; & le raisonnement de Silvain ne l'empescheroit pas, puisque, quoiqu'il prouve directement la Consubstantialité, il convient aussi à la ressemblance de substance à laquelle les Semiariens donnoient à peu près Bar.359.§.93. Epi.n.p.314. ὁμοούσιον en ὁμοιούσιον.

près le mesme sens. Mais l'approbation entiere que Theodoret donne au discours de Silvain,] 'qu'il qualifie mesme autrepart un homme admirable, [nous fait croire qu'il l'a pris effectivement pour un défenseur de la verité. Et il est plus aisé de croire qu'il s'est trompé en cela, que non pas qu'il y ait faute dans son texte.] 'Il represente aussi le peuple de Cyzic dont Eleuse estoit Evesque, comme zelé pour la foy Orthodoxe, & fort bien instruit dans les Ecritures & la doctrine de l'Eglise; '& il qualifie Eleuse un homme digne de toute louange.

Thdrt. l. 2. c. 22. p. 614. d. — c. 25. p. 630. c. d. — hær. l. 4. c. 3. p. 235. b.

[Ce qui aura pu contribuer à le tromper, c'est que Silvain, Eustathe, & beaucoup d'autres Semiariens, signerent en effet quelque temps après, le Symbole de Nicée & la Consubstantialité; & il y a toute sorte d'apparence que plusieurs d'entre eux sont morts dans la communion de l'Eglise. De plus, on voit par Philostorge, que les Anoméens faisoient passer les Semiariens pour défenseurs de la Consubstantialité. Il faut néanmoins avouër que Theodoret a tort de relever si fort Eustathe & Eleuse, dont le premier scandaliza toute l'Eglise en se divisant d'avec S. Basile, & l'autre ne vécut jusqu'à l'an 383 au moins, que pour se signaler par une opiniatreté, dans le schisme, aussi honteuse que deraisonnable.]

ARTICLE XC.

Dispute entre Aece & Basile d'Ancyre : Aece y est confondu.

[Pour retourner à nostre suite, la conference dont nous avons parlé, & qui se fit peut-estre vers le milieu du mois d'Octobre, ayant irrité Constance contre Aece & contre les Semiariens tout ensemble, il ne voulut pas néanmoins executer sur le champ l'arrest que sa colere lui avoit dicté.] 'Il remit Aece entre les mains d'Honorat qui "avoit esté depuis peu fait le premier Prefet de Constantinople, l'onziéme de Decembre selon Idace*, ' ou de Septembre selon la chronique d'Alexandrie, [ce qui revient plus aisément à nostre suite.] 'Constance ordonna donc à ce Prefet d'examiner l'affaire d'Aece avec les principaux du Senat; & il en voulut ensuite connoistre luy-mesme avec les plus grands de la Cour. Quelques-uns disent que ce fut une adresse de ceux du parti d'Acace, qui feignant ignorer eux-mesmes ce que c'estoit que cette Heresie d'Aece, persuaderent à l'Empereur de faire examiner la chose en sa presence, parce que croyant cet Athée invincible dans la dispute, ils esperoient que tous ceux qui seroient témoins de sa victoire, seroient obligez de se rendre; & qu'ainsi leur Heresie recevroit un grand accroissement.

Soz. l. 4. c. 23. p. 578. a b. — V. Constance § 51. — Chr. Al. p. 682. — Soz. p. 578. a. b.

[Mais il faut commencer ici à distinguer Acace des Acaciens, c'est-à-dire des Anoméens, avec lesquels il estoit uni d'interest plutost que de croyance, s'il est vray, comme le dit Philostorge,] 'que jouant tout le monde il fut luy-mesme l'auteur de la ruine d'Aece, 'dont il haïssoit la croyance; & ensuite, de celle de Basile, & des autres Semiariens contre lesquels il estoit piqué, 'parce qu'ils portoient Saint Cyrille. Le mesme Philostorge ne represente pas la dispute d'Aece, comme l'ayant regardé personnellement, mais comme ayant esté celle de son parti, qui le choisit pour défendre le dogme des Anoméens avec Eunome. Il donne pour seconds à ces deux Diacres, Maris de Calcedoine, Eudoxe d'Antioche, & Acace de Cesarée qui paroissoit estre encore dans ce parti. Il leur oppose dans le parti de ceux qui tenoient le Verbe semblable ou le mesme en substance, (car il se sert indifferemment de ces deux termes,) Basile d'Ancyre, & Eustathe de Sebaste, qui estoient, dit-il, soutenus tant par d'autres que par un second Basile encore Diacre qui l'emportoit au-dessus de beaucoup d'autres pour la capacité & pour l'éloquence, mais que la timidité rendoit plus foible & moins propre pour les disputes publiques. 'C'est le grand S. Basile depuis Evesque de Cesarée, [& qui ne pouvoit estre alors que Lecteur.] Il ne voulut point effectivement s'embarasser dans cette dispute, [soit que son humilité luy fist juger que c'estoit une chose au-dessus de ses forces, & au-dessus de l'état d'un Lecteur, soit qu'il vist qu'il estoit difficile dans les circonstances où l'on estoit, de défendre la foy dans toute sa pureté.]

Philg. l. 4. c. 12. p 74. 75. — l. 5. c. 1. p. 77. — l. 4. c. 12. p. 72. — Nyss. in Eun. l. 1. p. 301. 302. 310.

'Eunome a pretendu dans ses écrits que luy & Aece avoient eu dans cette occasion un entier avantage sur les Semiariens; [& il auroit eu en effet raison en cela, s'il falloit suivre l'histoire de Philostorge.] 'Car cet historien disciple zelé du parti d'Aece, rapporte que Basile [d'Ancyre] chef de ceux qui défendoient la Consubstantialité, (c'est ainsi qu'il parle,) voyant qu'on luy opposoit Aece, refusa la dispute, de crainte d'estre vaincu, & allegua qu'il n'estoit pas bien-séant que des Evesques disputassent contre des Diacres: mais que les autres ayant répondu qu'il s'agissoit de trouver la verité & non pas de garder les rangs & la bien-séance, il fut contraint malgré luy d'accepter le combat. Il ajoute, [ce qui est sans aucune apparence,] 'que Basile estant demeuré vaincu par la force d'Aece, fut obligé d'avouër & mesme de signer que la substance du Fils estoit differente de celle du Pere, & qu'elles n'avoient rien de commun. [Mais sa conclusion détruit tout ce qu'il avoit avancé.] Car il pretend que l'Empereur ayant sceu ce qui s'estoit passé, [il parle donc de ce qui se fit devant Honorat,] & ayant fait venir Basile & Aece, demanda au premier ce qu'il reprenoit dans la doctrine de l'autre: à quoy Basile ayant dit que c'estoit qu'Aece soutenoit que le Fils n'estoit pas semblable au Pere; & Aece ayant répondu que bien loin de croire que le Fils ne fust pas semblable au Pere, il le croyoit semblable sans difference; Constance sans permettre à Aece de s'expliquer davantage, le fit aussitost chasser du Palais, & puis deposer du Diaconat. [Il seroit difficile de trouver comment cela se peut accorder avec ce qu'il vient de dire, qu'Aece estoit demeuré

p. 301. d. — Philg. l. 4. c. 12. p. 73. — p. 74.

ré victorieux dans la dispute, & avoit fait signer à Basile que la substance du Fils estoit differente de celle du Pere, & n'avoit rien de commun avec elle. De plus, quelque mauvais sens qu'Aece pust cacher sous le terme de semblable sans difference, où il est assez difficile d'en trouver, il est ridicule de pretendre que ç'ait esté l'unique sujet de sa condamnation, n'y ayant rien de plus Catholique & de plus éloigné de son erreur. Mais puis qu'il est constant que cette dispute s'est terminée par le bannissement d'Aece, il n'y a point du tout d'apparence qu'il y ait eu aucun avantage; & ainsi il vaut mieux s'en tenir à Sozomene, qui raporte ceci bien d'une autre maniere, quoi qu'en peu de mots,] 'nous assurant qu'Aece fut vaincu dans la dispute, contre l'attente de son parti; & que l'Empereur, aussi-bien que tous les assistans, ne purent ouïr sans indignation les blasphêmes & les impietez dont il fut reconnu coupable. [Ce fut peut-estre en cette rencontre, qu'il dit à Constance ce que] 'S. Epiphane luy fait dire, qu'Eudoxe, Menophile [ou Demophile,] & les autres Ariens, n'avoient point en effet d'autre croyance que la sienne, mais qu'il disoit seulement sans obscurité ce qu'ils n'osoient dire, quoi qu'ils le pensassent. [Il semble que tout ceci ait duré jusque bien avant dans le mois de Decembre.]

Soz. l. 4. c. 23. p. 578. b. c.

Epi. 76. c. 3. p. 916. a.

ARTICLE XCI.

Les deputez du Concile de Rimini communiquent avec les Acaciens, nonobstant les remontrances des Semiariens, qui sont mesme contraints de signer le formulaire de Rimini.

'CEpendant la nouvelle surprenante que les Evesques de Rimini avoient abandonné le terme de substance, se repandit à Constantinople. 'Sozomene dit que les deputez du Concile estant arrivez à Nicé en Thrace, furent obligez d'y demeurer, parce qu'on ne leur fournissoit point de voitures sous pretexte que les chevaux du public estoient fatiguez, & que l'hiver avoit rompu les chemins; mais en effet, parce qu'on craignoit qu'ils ne reconnussent que les Orientaux soutenoient presque tous le mot de substance, contre ce qu'on leur avoit dit qu'ils ne le pouvoient souffrir; & qu'ils ne découvrissent à tout le monde que le Concile de Rimini n'avoit abandonné le mesme terme que malgré luy, & sur ce mensonge honteux: A quoy il ajoute, que pour faire aussi condanner le terme de substance par tout le monde, on persuada à ces deputez de traduire en grec le formulaire signé à Rimini, & de l'envoyer aux Orientaux.

Soz. l. 4. c. 23. p. 578. d.

c. 19. p. 569. d.

[Mais il y a bien de l'apparence que tout ce recit de Sozomene, ne vient que de ce qu'il attribue à la seconde deputation du Concile de Rimini ce qui se fit à Nicé, au-lieu qu'il appartient à la premiere: Car outre que les Ariens n'avoient rien à craindre des deputez de Rimini, tels que nous avons vu qu'estoient ceux-ci,] 'S. Hilaire nous assure qu'ils vinrent à Constantinople, 'où sans prendre seulement quelque peu de temps pour deliberer de ce qu'ils avoient à faire, ils se joignirent sans aucune difficulté aux Heretiques [Acaciens,] condannez [par le Concile de Seleucie.]

Hil. fr. 1. p. 53|2. p. 3.

fr. 1. p. 53.

'Les deputez de ce Concile ne laisserent pas d'aller trouver ceux du Concile de Rimini, pour leur apprendre ce qui se passoit, & l'Heresie pour laquelle ces Evesques [Acaciens] avoient esté condannez. 'Ils leur donnerent par écrit une copie de ces blasphêmes, [c'est-à-dire assez probablement de l'exposition de foy luë devant Constance.] Ils y joignirent une lettre qui s'est conservée jusques à nous, par laquelle ils conjurent ces députez du Concile de Rimini, d'empescher que cette abomination qui regnoit déja dans l'Eglise, ne se fortifie de plus en plus. Ils ajoutent que l'Empereur en avoit esté irrité, & avoit commandé qu'on l'anathematizast, mais qu'on avoit dessein de condanner seulement Aece, & non l'Heresie dont il estoit auteur, & de foudroyer sa personne sans toucher à sa doctrine. Ils le prient à la fin d'informer les Occidentaux de toutes choses. 'Il y a dix-huit noms à la tête de cette lettre, entre lesquels nous connoissons Silvain de Tarse, Sophrone de Pompeiople, Neon de Seleucie, Elpide de Satales, & Eortase de Sardes. [Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il y eust alors à Constantinople d'autres Evesques que les dix qui avoient esté deputez par le Concile de Seleucie.]

p. 53.

p. 52.

p. 51.

'Ceux à qui cette lettre s'adressoit, bien loin d'y avoir aucun égard, se mirent en colere contre celui qui l'avoit receuë, & luy en firent un crime, en sorte qu'il en fut presque deposé. 'Car elle découvroit tous les artifices de ces hypocrites, 'qui se trouvoient obligez par-là ou de condanner ces erreurs, ou d'avouër que c'estoient leurs sentimens propres, s'ils ne les condannoient pas. 'Mais quelque honteux que fust ce dernier parti, ce fut néanmoins celui qu'ils embrasserent; & ils se joignirent toujours de communion avec ceux dont les blasphêmes leur estoient communs.

p. 53.

p. 52.

p. 52. 53.

p. 53.

'Ils témoignerent mesme très-ouvertement leur impieté en diverses occasions, sur-tout par la maniere dont ils expliquoient les anathemes du Concile de Rimini. 'Et S. Hilaire ayant soutenu publiquement que JESUS-CHRIST estoit veritablement Dieu, le vray Fils de Dieu, lequel estoit veritablement son Pere, & qui l'avoit engendré avant tous les temps, ces miserables s'éleverent contre luy avec de grands cris, & donnerent une explication toute Arienne à l'éternité du Fils de Dieu.

p. 53. 54.

p. 54.

[Ce secours vint fort à propos aux Anoméens d'Orient, qui estoient fort abatus d'avoir vu succomber Aece contre leur attente.] 'Ils proposerent donc aussi-tost de recevoir le formulaire de Rimini, sachant bien que l'abolition du mot de substance suffisoit pour établir tout leur dogme. Ils en presserent les deputez du Concile de Seleucie, & ceux-ci declarant qu'ils ne pouvoient aucunement abandonner le mot de substance, ils leur firent serment qu'ils

Soz. l. 4. c. 23. p. 578. c. d.

Digitized by Google

qu'ils ne croyoient point du tout que le Fils ne fust pas semblable en essence à son Pere, & qu'ils estoient prests d'anathematizer cette Heresie.

p.578.579. 'L'Empereur entra tout-à-fait dans leur proposition ; [& selon sa maniere ordinaire d'agir ,] il commanda à tous les Evesques de l'accepter. Hil. in Const.l.1.p.115.1.c. 'Il fit menacer le peuple par le Prefet. Il menaça luy-mesme les Evesques dans le Palais ; & enfin la crainte de l'exil tira d'eux une signature forcée , après laquelle il se vanta d'avoir vaincu les Orientaux , parce qu'il avoit reduit dix deputez à luy obeïr , & à signer son blasphême. Soz.l.4.c.23.p.579.b. 'Il avoit une telle ardeur pour cela, qu'il y passa tout le jour & une grande partie de la nuit qui precedoit le premier jour de Janvier , quoi qu'il fust obligé de se preparer pour la solemnité du lendemain, auquel il devoit commencer son [dixiéme] consulat.

Bas.ep.74.p.125.c. 'Ce fut en cette occasion qu'Eustathe consentit à ce que les Heretiques luy proposerent , ep.82.p.155.al 152.e. '& signa le celebre formulaire composé [ou autorisé] par la faction d'Eudoxe.

ARTICLE XCII.

Nouveau Concile à Constantinople : Quels Evesques le composoient : Ils font signer le formulaire de Rimini : Aece y est deposé & banni ; & ses partisans condannez.

L'AN DE JESUS-CHRSIT 360.

Soz.l.4.c.24.p.579.c| Socr.l.2.c.41.p.153.c. 'Les Acaciens demeurerent encore quelque temps à Constantinople, & ils y tinrent mesme un nouveau Concile, où ils firent venir les Evesques de Bithynie, [qui apparemment avoient esté mandez à la fin de l'année precedente, pour commencer le Concile dès les premiers jours de celle-ci. Le procedé qu'on y tint, nous éclaircira suffisamment des desseins pour lesquels on l'assembla.]

Philg.l.4.c.12.p.72.73. 'Acace en fut l'ame , selon Philostorge ; & ce fut luy qui composa toutes les lettres qui s'y écrivirent en grand nombre, [quoi qu'il ne nous en reste qu'une seule.] Soz.l.6.c.7.p.646.b.c. 'Eudoxe eut aussi beaucoup de part à ce qui s'y fit.

l.4.c.24.p.579.c| Socr.p.153.c. 'Sozomene & Socrate y content 50 Evesques, ce qu'ils entendent peut-estre de ceux qui y vinrent de Bithynie.' a Bas.ep.82.p.153.a. a Saint Basile dit qu'Eustathe [deposé par le Concile,] le fut par 500 Prelats : [mais on c'est une faute , ou il faut comprendre dans ce nombre tous les Evesques de l'Orient, à qui l'on fit peut-estre signer cette condannation aussi-bien que le formulaire de Rimini.] Chr.Al.p.682. 'La chronique d'Alexandrie dit qu'il y en eut 72 à l'inthronization d'Eudoxe le 27 de Janvier. Elle en nomme 53, dont le premier est appellé Mariacese : [Il faut apparemment Maris, Acace.] Soz.p.579.c. 'Au moins nous savons que Maris de Calcedoine y estoit, b Philg.p.72. b & y favorisoit les Anoméens. [Pour les autres] Chr.Al.p.682| Epi.73.c.26.p.874. 'on y peut remarquer Seras de Paretoine , Urane de Tyr , Theodose de Philadelphie, Eusebe de Seleucie en Syrie, Leonce de Tripoli en Lydie, Cyrion de Dolique , Arabion d'Adres en Arabie , Estienne de Ptolemaïde en Libye , Heliodore de Sozouse dans la Libye, Demophile de Berée, Exerese de Gerase en Arabie, Magase [qui peut estre l'un des deputez du Concile de Rimini,] Paul d'Emese , Evagre de Mitylene , Apollone d'Oxyrinque , Phebe de Polycalandes en Lydie , Theophile le Prophete des Aeciens , Theodule de Queretapes , Prolemée de Thmuis , Eutyque d'Eleutherople, Basilic ou Basile de Caunes en Lydie, Eustathe d'Epiphanie, & Menophile [dont nous ne savons pas le siege,] Epi.76.c.3.p.916.a. 'mais qui est remarqué par S. Epiphane comme l'un des plus celebres des Ariens ; [si nous ne disons qu'il a mis Menophile pour Demophile. Nous savons encore qu'Acace & Eudoxe estoient à ce Concile.] Chr.Al.p.682. 'Il y avoit aussi un George, a Bas.ep.72.p.117.e|86.p.159.d. a & saint Basile en parle comme d'un des plus remarquables. [Ce n'estoit pas néanmoins celui d'Alexandrie, qui n'estoit pas à Constantinople,] b Thdrt.l.2.c.24.p.628. b puisque le Concile luy écrivit. [Ainsi il faut que ce soit celui de Laodicée,] c Socr.l.2.c.46.p.161.a. c dont on marque qu'il n'estoit pas fort constant dans sa doctrine, d c.45.p.159.160. d ayant mesme esté auteur des plus grands blasphêmes des Anoméens, e Thdrt.l.2.c.27.p.635.a. e & les ayant encore soutenus depuis ; de sorte qu'il pouvoit bien s'estre reconcilié avec Acace. f Bas.ep.10.p.53.d. f Néanmoins S. Basile parle quelquefois d'un George dont une femme impie avoit abusé comme elle avoit voulu. Il paroist que c'estoit quelque Arien de la Cappadoce ou des environs. Il estoit mort en 376.

ep.72.p.117.e. 'Le mesme Saint met parmi les Evesques de ce Concile un Evippe, [qui pouvoit estre de Galacie.] ep.265.p.264.e. 'C'estoit un homme qui avoit beaucoup d'éloquence & de science, mais beaucoup d'attache à l'Heresie. ep.73.p.121.a|72.p.118.a.b. 'Il semble aussi qu'un Basilide de Ganges y ait assisté, g Boll.21.Mars,p.15.b. g avec un Macaire qu'on ne connoist point , & Eugene qui peut estre l'Evesque de Nicée.

h Soz.l.4.c.24.p.579.c| Socr.l.2.c.41.p.155.a. h Mais on remarque sur-tout Ulphilas Evesque des Gots, [dont ce n'est pas ici le lieu de parler plus amplement. Nous dirons seulement que quoique] 'Socrate & Sozomene semblent dire que cet Evesque a commencé dès ce temps-ci à s'infecter du venin de l'Arianisme, Philg.l.2.c.5.p.12.13. '& que Philostorge pretende qu'il l'avoit repandu dans sa nation dés le temps de Constantin ; Bas.ep.338.p.330.c.d. 'néanmoins S. Basile qui ne le pouvoit ignorer, nous assure que la foy estoit encore dans une entiere pureté au delà du Danube, sous le regne de Valens : [de sorte qu'elle n'a pu estre corrompuë qu'à la fin du mesme Valens ;] Thdrt.l.4.c.33.p.704.705. 'qui est le sentiment de Theodoret.

[Il ne faut pas douter que le premier acte du Concile de Constantinople, n'ait esté de casser ce qui s'estoit fait à Seleucie, sur-tout pour la deposition des Evesques.] Soz.p.579.c.d. 'On y confirma aussi le formulaire " de Rimini, en condannant mesme tous les autres qui avoient déja esté faits, ou qui se feroient à l'avenir. NOTE 73. Bas.ep.82.p.152.e. 'On le fit signer aux Semiariens par tromperie , i Soz.l.6.c.7.p.646.c. i en leur promettant de condanner le dogme des Anoméens, ce qu'on ne fit pas. Philg.l.4.c.12.p.75. 'Ce formulaire fut aussi signé par tous les autres qui se trouverent presens , & par ceux-mesmes qui soutenoient auparavant la

la diversité de substance ; ce que Philostorge attribuë à l'esprit double & artificieux d'Acace. 'Philostorge dit néanmoins que les plus determinez d'entre les Ariens refuserent de signer ce formulaire. l.7.c.6.p.92.

'Le Concile proceda ensuite à la condannation d'Aece, *a* qu'il deposa du Diaconat & chassa de l'Eglise, *b* à cause de ses écrits impies qui scandalizoient tout le monde, *c* & des troubles qui s'estoient excitez sur son sujet. On ajouta que s'il persistoit dans sa disposition criminelle, il estoit anathematizé luy & tous ses partisans ; & pour ses livres, le Concile exhorta de ne les point lire, mais de les déchirer comme des choses inutiles & qui ne pouvoient servir de rien. [A entendre ce que ces Evesques disent d'Aece, il seroit difficile de juger qu'ils parlent du plus grand & du plus impudent blasphemateur qui fut jamais. Soz. l.4.c.24.p.579.d. *a* d| Thdrt. l.2.c.24.p.629.a. *b* Thdrt.p.628. *c* p.629.a.b.

On ne voit pas mesme dans la lettre qu'ils écrivirent à George sur son sujet, comme nous allons dire, qu'ils disent un mot contre sa doctrine pour la condanner,] 'quoique Philostorge écrive qu'on signa la condannation de sa doctrine & de sa personne. 'Et c'est pourquoi saint Gregoire de Nazianze se moque de ces Prelats, qui en condannant Aece, aulieu de luy reprocher son impieté sans borne, se contentoient de le blasmer d'avoir trop écrit. Philg.l.5.c.1.p.77. Naz.or.21.p.387.a.

'Aussi l'on ne crut pas qu'ils fissent cette condannation de bon cœur, *d* mais seulement pour obéir au commandement que l'Empereur leur en avoit fait *e* à la poursuite d'Acace, selon Philostorge, *f* & pour tascher d'effacer l'impression qu'on avoit donnée à ce Prince, qu'ils suivoient la doctrine de cet athée ; [ce qui n'estoit que trop veritable :] *g* ou bien mesme pour en établir ensuite l'impieté avec plus de liberté, lorsqu'on s'imagineroit qu'ils l'auroient condannée dans son auteur, 'comme les Semiariens paroissent l'avoir prevu. *h* Les Evesques avoient promis de condanner la difference de substance ; mais ils ne l'executerent pas. Soz.p.579.d. *d* Thdrt. l.2.c.24.p.626.c| Philg. l.4.c.12.p.75. *e* Philg.p.74. *f* Soz.p.579.d. *g* Naz. p.386.387. Hil.fr.1.p.52. *h* Soz.l.6.c.7.p.646.c.

'Aece se trouva donc condanné par les souscriptions non-seulement des Orthodoxes, mais de ceux-mesmes qui estoient dans ses sentimens, dont les uns, selon Philostorge, changeoient d'opinion, & les autres couvroient cette signature forcée du nom de prudence & de ménagement. 'Il y eut néanmoins quelques Evesques qui refuserent de signer cette condannation, savoir Seras de Paretoine, Estienne de Ptolemaïde, Heliodore de Sozouse, Theophile, 'tous Evesques de Libye & intimes d'Aece, *i* & quelques autres, *k* comme Theodule de Queretapes en Phrygie, Leonce de Tripoli de Lydie, *l* Theodose de Philadelphie, & Phebe de Polycalandes dans la mesme province. [L'obstination de ces Evesques à défendre Aece, estoit d'autant plus insoutenable,] 'que Seras mesme avoit raporté cette parole impie & furieuse d'Aece, que Dieu luy avoit revelé ce qu'il avoit caché depuis les Apostres. 'Ce sont apparemment les dix Evesques que Sozomene dit avoir refusé de signer ce qui Philg l.4.c.12.p.75| l.5.c.1.p.77. Thdrt. l.2.c.24.p.629.b. Philg.l.7.c.6.p.91.' *i* Thdrt. p.629.b. *k* Philg.l.7.c.6.p.91. *l* l.8.c.4.p.109. Thdrt. p.629.b.c. Soz. l.4.c.25.p.583.d.

s'estoit fait dans le Concile, & particulierement la deposition des personnes : [ce qui ne se doit raporter qu'à la deposition d'Aece, n'y ayant point d'apparence qu'ils s'opposassent aussi à la deposition des Semiariens leurs ennemis.]

'Les Evesques furent long-temps, disent-ils, à les prier, à les conjurer, à les menacer, pour les obliger de se conformer aux autres ; & voyant enfin leur endurcissement, ils prononcerent contre eux une sentence d'excommunication, leur donnant néanmoins six mois de terme, dans lesquels ils pourroient estre receus dans l'Eglise, & recouvrer la liberté de se trouver dans les assemblées, s'ils vouloient consentir à ce qui avoit esté arresté : 'mais que s'ils laissoient passer ce temps sans se reconnoistre, ils seroient deposez, que l'on mettroit d'autres Evesques en leur place, '& que les Evesques de leurs provinces s'assembleroient pour cela. Et afin que cette sentence fust executée, comme une partie de ces Evesques estoit de Libye, du Patriarcat d'Alexandrie, 'le Concile en écrivit à George pretendu Evesque de cette Eglise ; & Theodoret nous en a conservé la lettre. Thdrt. p.629.c.d. l.2.c.24.p.630.a. Soz.p.584.a. Thdrt. l.2.c.23.p.628-630.

[Il semble selon les termes de cette lettre, que ces Evesques fussent privez de la communion, & du droit de se trouver aux assemblées, mesme durant les six mois :] '& Sozomene dit clairement qu'ils devoient demeurer durant ce temps en leur particulier, sans faire de fonctions & sans gouverner les Eglises. 'Néanmoins on voit par la chronique d'Alexandrie, qu'ils assisterent à l'inthronization d'Eudoxe, que tous les historiens mettent après la condannation d'Aece. Soz.p.584.a. Chr.Al. p.682.

'Philostorge dit que les mesmes Evesques qui refuserent de condanner Aece, refuserent aussi de signer le formulaire de Rimini, & qu'ils furent condannez pour l'un & pour l'autre. [La lettre à George ne le dit point, soit que George fust en cela du sentiment de ces Evesques deposez, ce qui ne peut estre néanmoins, s'il est vray, comme le dit Philostorge,] 'qu'il ait contraint luy-mesme dans un Concile ceux qui suivoient Aece, de signer sa condannation ; [soit que la signature du formulaire de Rimini ait suivi la condannation d'Aece,] 'comme Theodoret & Philostorge le mettent, [bien que nous ayons pris un ordre contraire, sur l'autorité de Sozomene.] Philg.l.7.c.6.p.91.92. c.2.p.86|n.p.142.2.d. l.4.c.12.p.75| Thdrt. l.2.c.25.p.630.c.

'Aece ayant esté condanné par le Concile, fut banni à Mopsueste en Cilicie, 'où il fut fort bien traité, dit Philostorge, par Auxence "qui en estoit Evesque. [Il avoit apparemment succedé à Macedone qui vivoit encore en 347, & ce semble mesme en 351.] Aece ne jouit pas long-temps du bon traitement qu'on luy faisoit à Mopsueste. Car l'Empereur à la persuasion d'Acace le relegua de là à Amblade, 'qui est un lieu sur les confins de la Pisidie, de la Phrygie, & de la Carie, au pié du mont Taurus, 'où l'air est extrêmement chaud & fort mal sain, & les habitans tout-à-fait barbares & inhumains. Philg.l.5.c.1.p.77. c.2.p.78. NOTE 74. n.p.242.243. l.5.c.2.p.78.

'Là il publia son Heresie encore plus ouvertement & plus impudemment que jamais ; Epi.76.c.2.p.914.a.b.

jamais ; [& ce fut sans doute dans cet exil] 'qu'il forma ses 300 raisonnemens infames, 'dont S. Epiphane en raporte & en refute 47, qui faisoient un ouvrage à part adressé aux hommes & aux femmes de sa secte. 'Sa preface parle de sa persecution, & il y donne à ses persecuteurs le nom de Chronites ou *Temporels*, [voulant peut-estre marquer que leur foy estoit plutost celle du temps & de la volonté des princes, que celle de la verité & de l'Evangile.] 'Il y dit qu'il avoit fait cet ouvrage pour en corriger un autre que ses persecuteurs luy avoient pris aussi-bien que beaucoup d'autres, & qu'ils avoient publié en y ostant & ajoutant beaucoup de choses. [C'est assez vraisemblablement de ce premier écrit d'Aece, qu'estoit pris] 'ce qu'Eleuse produisit contre luy devant Constance.

p.914.a. | p.914-930. | p.914.a. | a.b. | Thdrt.l.2.c.23.p.616.b. | Socr.l.2.c.35.p.130.b.

'Socrate parle de diverses lettres pleines de sophismes & de chicanes, qu'Aece avoit écrites à diverses personnes, & mesme à Constance.

ARTICLE XCIII.

Macedone, Basile, Eleuse, Eustathe, & quelques autres Evesques Semiariens, sont deposez & bannis.

[Les Evesques du Concile de Constantinople ayant satisfait à la passion de Constance, par la condannation d'Aece, satisfirent ensuite également à la sienne & à la leur par la deposition de divers Evesques du parti des Semiariens.] 'Car ayant gagné tous les plus puissans de la Cour & des Magistrats, ils estoient en état de faire sans peine tout ce qu'ils vouloient, 'estant eux-mesmes les accusateurs, les juges, & les boureaux. 'Ils défendirent aussi à Saint Basile Prestre d'Ancyre, défenseur de la foy ancienne contre les Ariens sous Constance, & "depuis Martyr sous Julien, de tenir aucune assemblée [& de faire ses fonctions.]

Bas. in Eun.l.1.p.697.e. | p.698.a. | Boll.22. Mars,p.15.b | Soz.l.5.c.11.p.611.a.b.c. | V. la pers. de Julien.

'Ils n'alleguerent contre ces Evesques aucun crime contre la foy, parce qu'estant eux-mesmes divisez sur ce point, ils n'osoient pas accuser leurs ennemis de ce dont leurs propres amis estoient coupables. 'Ils leur reprocherent donc à tous en general d'avoir troublé les Eglises, & d'avoir violé les Canons, outre diverses actions sur lesquelles ils rejettoient leur condannation, 'dont la veritable cause estoit les inimitiez particulieres d'Acace. 'Ils attaquerent premierement Macedone de Constantinople, à cause que Constance estoit irrité contre lui, & le deposerent comme cause d'un grand nombre de meurtres, & pour avoir receu à la communion un Diacre convaincu d'adultere.

Socr.l.2.c.42.p.155.b. | Soz.l.4.c.24.p.580.a. | Philg.l.5.c.1.p.77. | Socr.p.155.b.c.

'Ils condannerent Basile à cause des troubles qu'il avoit excitez dans l'Illyrie, dans l'Italie, & dans l'Afrique, à cause des cruautez qu'il avoit exercées contre le Prestre Diogene, & divers autres [du parti des Aeciens ;] 'parce qu'estant accusé de ces choses, il les avoit niées avec serment, & qu'estant convaincu de ce parjure, il avoit tasché de l'excuser par des subtilitez ; parce qu'il avoit fait mettre en prison une servante, & l'avoit fait deposer faussement contre sa maistresse ; 'parce qu'il avoit batizé & mesme élevé au Diaconat un homme de mauvaises moeurs, qui vivoit avec une femme avec laquelle il n'estoit pas marié ; parce qu'il n'avoit pas chassé de l'Eglise un Visiteur [ou Corevesque] coupable de quelques meurtres ; parce que pour empescher que ses Ecclesiastiques ne l'accusassent, il avoit fait des conjurations & des ligues avec eux en presence du saint Autel, les ayant fait jurer, & ayant juré luy-mesme avec des imprecations terribles, qu'ils ne s'accuseroient point les uns les autres. [Si ces choses sont veritables, Basile meritoit bien d'estre condanné.]

c|Soz p.580.b. | d. | p.580.581.

'Le crime d'Eleuse estoit d'avoir batizé & fait Diacre sans examen un Heracle Tyrien d'origine, qui estant Prestre d'Hercule en son pays, & ayant esté obligé de s'enfuir à Cyzic, parce qu'on l'accusoit de magie, & qu'on le cherchoit pour cela, avoit fait semblant de se faire Chrétien ; '& de ne l'avoir pas deposé, lorsqu'il eut sceu ce qu'il avoit fait. On l'accusoit aussi d'avoir ordonné avec la mesme indiscretion des personnes qui s'estoient retirées à Cyzic, après avoir esté condannées par Maris de Calcedoine.

p.581.c d | Socr.p.155.c. | Soz.p.581.d.

'On ne voulut pas seulement écouter Eusthathe, dautant, dit Socrate, qu'il avoit esté condanné par son propre pere, [ce que nous pourrons examiner en un autre endroit.] 'Il avoit encore esté excommunié, selon Sozomene, par un Concile de Neocesarée, [qu'on ne connoist point,] & par Eusebe de Constantinople. Il s'opposoit aux decrets du Concile de Melitine [qui l'avoit condanné.] Il avoit esté convaincu dans un Concile d'Antioche de s'estre parjuré : [de quoy nous n'avons non plus aucune autre lumiere.] Et après s'estre rendu, disoit-on, coupable de tant de fautes, il pretendoit se faire le juge des autres, & les traitoit d'heterodoxes.

Socr.l.2.c.43.p.156.a. | Soz.p.581.b.c.

'On blasmoit Eortase d'avoir esté fait Evesque de Sardes sans le consentement des Evesques de Lydie ; '& Draconce d'estre passé d'un Evesché de Galacie à celui de Pergame.

d. | d|Socr.p.156.d.

'Silvain fut deposé comme ayant esté l'auteur des brouilleries arrivées tant à Seleucie qu'à Constantinople, & pour avoir donné l'Evesché de Castabales en Cilicie à Theophile qui avoit auparavant esté élu Evesque d'Eleutherople par les Prelats de Palestine, & avoit juré de n'accepter jamais d'autre Eglise qu'avec leur consentement.

Soz.p.582.a.

b. On condanna Sophrone comme un avare qui alteroit ce que l'on offroit à l'Eglise pour en profiter, & encore parce qu'ayant esté appellé par deux fois, & ayant eu bien de la peine à comparoistre, il n'avoit pas voulu répondre devant le Concile, & avoit demandé des juges seculiers.

b.c. 'On allegua contre Neon ou Neonas, qu'il avoit laissé sacrer dans son Eglise Anien élu Evesque d'Antioche par le Concile de Seleucie, & qu'il avoit ordonné inconsiderément plusieurs Evesques ignorans dans les Ecritures & dans les loix de l'Eglise,

Digitized by Google

l'Eglise, & qui mesme estant engagez dans les emplois civils de leurs villes, 1. [1] avoient mieux aimé faire les fonctions seculieres, dont leurs biens estoient chargez, que d'abandonner leurs biens pour vivre en Evesques, preferant l'amour de leurs revenus aux devoirs de l'Episcopat.

'Elpide fut accusé d'avoir eu part aux troubles excitez par Basile, & d'en avoir esté un des principaux auteurs. On ajoutoit qu'il avoit rétabli un Prestre nommé Eusebe, contre les ordonnances du Concile de Melitine, & qu'il avoit fait Diaconisse une nommée Nectarie, separée de la communion pour avoir violé un accord & un serment qu'elle avoit fait. c.

'Pour S. Cyrille de Jerusalem, [outre ce qu'on avoit dit dés auparavant contre luy,] on le blasmoit d'estre uni de communion avec Basile & George de Laodicée, & mesme avec Eustathe & Elpide ennemis du Concile de Melitine, auquel il s'estoit trouvé. c.25.p.583.a b.

[Il ne faut pas s'imaginer que tous les crimes qu'on alleguoit contre ces Prelats fussent fort bien prouvez.] 'Leurs actions furent examinées sans observer aucune loy. On avoit acheté exprés des calomniateurs, & les avis estoient vendus à prix fait, afin qu'on eust moins de peine à chasser injustement des Evesques de leurs thrones. Naz.or.21.p.387.a.

'Ces Prelats qui estoient assez criminels pour meriter l'inimitié d'Acace, furent non-seulement deposez, mais aussi bannis, Basile en Illyrie, & les autres en d'autres endroits. 'Il semble qu'Eustathe ait esté banni en Dardanie. a Philostorge dit qu'ils revoquerent en chemin la signature qu'ils avoient faite du formulaire de Rimini, & se declarerent les uns pour la Consubstantialité, les autres pour la ressemblance. 'Ils écrivirent aussi à toutes leurs Eglises des lettres contre Eudoxe & contre tous ceux de son parti, les conjurant de fuir leur communion comme la peste des ames, & protestant que pour eux ils ne pouvoient acquiescer à leur deposition, 'ni abandonner le soin de leurs Eglises, b dautant qu'ils n'estoient condannez que par des Heretiques, c par des défenseurs d'une Heresie abominable, par une assemblée de prevaricateurs plutost que d'Evesques, 'par des gents destituez du S. Esprit; qui ne gouvernoient pas leurs Eglises par la grace de Dieu, mais qui s'estoient emparez de ces dignitez par l'appui & la puissance des hommes, & par le desir d'une vaine gloire. 'Ils y invectivoient particulierement contre Eudoxe, a & contre Evippe dont ils disoient des choses étranges. [Mais quelque protestation qu'ils pussent faire, ils demeurerent accablez par leurs ennemis, jusqu'au regne de Julien.] Philg.l.5.c.1.p.76. Baf.ep.73.p.121.a. a Philg.p.76. Baf.ep.73.p.121.c. ep.82.p.157.b. b ep.73.p.120.e. c ep.72.p.117.d. ep.82.p.153.b. ep.73.p.120.e. a ep.72.p.118.b.

'Macedone chassé de Constantinople, demeura encore moins en repos que les autres. Il se joignit [de plus en plus] à ceux qui avoient deposé Acace dans le Concile de Seleucie : Il envoya à Sophrone, à Eleuse, [& aux autres,] pour les animer à ne point abandonner le formulaire d'Antioche, & les porta par le conseil de Marathone à s'attacher au terme de semblable en substance, comme à la marque de leur foy [& de leur parti.] Socr.l.2.c.45.p.158.c.d.

'On pretend qu'il ne commença aussi qu'alors à se declarer contre la divinité du S. Esprit. a Beaucoup de personnes de sa connoissance s'unirent à luy : b & c'est ainsi que se forma deux ans aprés la secte des Macedoniens. Soz.l.4.c.27.p.585.d. a Socr.p.158.d. b d|Soz.l.5.c.14.p.614.b.

[On ne trouve point que Macedone aprés sa deposition, ait esté relegué en aucun lieu:] La chronique de Saint Jerôme, & Socrate, disent seulement qu'il fut chassé de Constantinople.. 'Sozomene dit mesme qu'il se retira en une terre prés des portes de cette ville ; & de la maniere dont il en parle, ce fut aussi-tost aprés sa deposition. Il mourut en cet endroit. [On n'en marque pas le temps. Ce ne fut pas sans doute ni sitost,] 'puisqu'il a donné le nom à la secte des ennemis du S. Esprit, [laquelle, comme nous venons de dire, n'a commencé à faire un corps à part qu'aprés la mort de Constance; ni aussi beaucoup aprés ce Prince, puisqu'il ne paroist plus nulle part dans l'histoire : & nous ne voyons aucune apparence à ce que pretend Facundus,] 'qu'il fut appellé en 381 au Concile de Constantinople. Soz.l.4.c.26.p.584.c. l.5.c.14.p.614.b. Spic.t.3.p.112.

[Entre les lettres que les Semiariens écrivirent aprés leur deposition contre les purs Ariens, il faut mettre apparemment] 'celle que les Orientaux écrivirent à Saint Hilaire, comme nous l'apprenons du Concile de Paris, où l'on voit qu'ils recevoient le terme de substance, & la ressemblance du Fils avec le Pere ; ce qui fit connoistre aux Occidentaux combien on les avoit trompez, en leur persuadant que les Orientaux abandonnoient le terme de substance, afin de les obliger eux-mesmes à l'abandonner. Ils demandoient par la mesme lettre qu'on regardast comme excommuniez Auxence [de Milan,] Ursace, Valens, Caius, Megase, & Justin, [tous Evesques d'Illyrie, & les autres principaux chefs des purs Ariens.] Il paroist qu'ils demandoient aussi qu'on rejettast ceux qui avoient esté intrus à leur place; & il semble mesme qu'ils se retractoient de la signature du formulaire de Rimini. Ils marquoient divers blasphémes [des Anoméens, dont ils demandoient sans doute la condannation aux Evesques des Gaules. Nous verrons sur le titre de Saint Hilaire, la réponse que ces Evesques leur firent comme à leurs freres dans le Concile de Paris, tenu, comme nous croyons, en 360 ou 361.] Hil.fr.2.p.2.3.

ARTICLE XCIV.

Eudoxe est fait Evesque de Constantinople : Il signale par son impieté la dedicace de Sainte Sophie : S. Hilaire demande à défendre la foy, & est renvoyé à Poitiers: Promotion de divers Evesques à la place de ceux qui avoient esté deposez.

'Les Acaciens ayant chassé & deposé tant d'Evesques, partagerent entre eux leurs Eglises comme il leur plut. Celui qui avoit esté chassé de la Syrie, [c'est-à-dire Baf. in Eun.l.1.p.698.a.

1. Il semble qu'ils avoient mesme abandonné tout-à-fait l'Episcopat.

à-dire Eudoxe,] s'empara de Constantinople, comme d'un lieu propre pour exercer sa tyrannie; ' & on eut sujet d'estre surpris de voir que les mesmes Evesques qui venoient de deposer Draconce, pour estre passé d'une Eglise de Cappadoce à Pergame, transferoient Eudoxe d'Antioche à Constantinople, après qu'il estoit déja passé de Germanicie à Antioche. ' Il fut inthronizé & prit possession le 27 de Janvier en presence de 72 Evesques, comme nous avons déja remarqué: [ce qui s'accorde fort bien avec nostre suite.]

Socr.l.2.c.43.p.156.d. Chr. Al.p.682.

' Il arriva en mesme-temps que la grande Eglise de Constantinople appellée de la Sagesse, ou Sainte Sophie, ' que Constance avoit commencée dés l'an 342 ou environ, selon Socrate, [se trouva en état d'estre dédiée.] ' On fit donc cette solennité en presence de tout le Concile, peu de jours après l'inthronization d'Eudoxe, ' c'est-à-dire le [mardi] 15 Fevrier de cette année. a Constance fit de grands presens pour l'ornement & l'enrichissement de l'Eglise, & de magnifiques liberalitez pour les Orfelins & les pauvres, & augmenta de beaucoup la quantité de blé que Constantin avoit ordonné qu'on leur donnast.

Socr.p.157| Hier.chr. Soz.l.4.c.25.p.584.c| Socr.p.157.b. Chr. Al.p.684. p.682| Socr.p.157.b|ldat. a Chr.Al.p.684.

[Mais Eudoxe deshonora cette feste par son impieté.] ' Car estant monté sur le throne Episcopal comme pour prescher, il commença son discours par des blasphémes si horribles qu'on n'oseroit les rapporter : & voyant le bruit & le trouble qu'ils causoient, il tourna la chose en raillerie. ' Voilà, dit Socrate, quelle estoit l'étude, & la science de ces Heresiarques, qui en s'amusant à ces divertissemens impies, déchiroient toute l'Eglise.

Socr.p.157.b| Soz.l.4.c.26.p.584.c. Socr.p.157.c.

[Il ne leur suffisoit pas néanmoins d'avoir causé tant de troubles à Constantinople. Ils répandirent encore dans toute l'Eglise un feu capable de la consumer, si Dieu dont elle tire toute sa force, n'avoit promis que jamais les portes de l'enfer ne pourront la surmonter.] ' Ce fut ce qu'ils firent en envoyant par tout l'Empire la formule de Rimini, avec un ordre de l'Empereur que tous ceux qui refuseroient de la signer seroient envoyez en exil; ' Acace & Eudoxe n'ayant point de plus forte passion que d'établir par-tout cette formule, & d'abolir entierement la foy de Nicée.

a| Soz.p.584.585. Soz.p.584.d.

' Après une si belle action, & avoir donné avis par lettres à Patrophile de Scythople & à d'autres, de tout ce qui s'estoit passé, l'on termina enfin cette assemblée, ' dont il paroist que la dédicace de Sainte Sophie fut la derniere action.

Socr.p.157.a. c.

' Le Concile duroit encore, & l'on y disputoit encore de la foy, a lorsque " S. Hilaire voyant l'extrême peril où estoit la verité, parce que les Occidentaux estoient trompez, & les Orientaux vaincus, ' demanda publiquement audience à l'Empereur, pour pouvoir soutenir sa foy contre Saturnin d'Arles & les autres Ariens. Mais ils aimerent mieux le faire renvoyer dans les Gaules, [où il trouva l'Eglise plus en liberté que dans l'Orient. Car en mesme-temps que Constance s'imaginoit avoir accablé la verité par sa puissance absoluë, cette mesme verité luy suscitoit un adversaire en la personne de Julien son cousin, qu'il avoit envoyé dans les Gaules l'an 355 en qualité de Cesar, " & qui y prit cette année sur la fin de l'hyver le titre d'Auguste. C'est luy qui s'est rendu si infame par le titre d'Apostat; & c'est luy néanmoins par qui JESUS-CHRIST vouloit rendre la liberté à son Eglise. Cela ne se fit en Orient qu'en 362, Julien n'en estant devenu le maistre qu'à la fin de 361. Mais les Gaules peuvent avoir eu cet avantage dés cette année, & " S. Hilaire peut bien y avoir fait tenir deslors le Concile de Paris, où l'on condanna tout ce qui s'estoit fait à Rimini au prejudice de la Consubstantialité.

Hil. ad Const.l.3.p.120.2.e| 121.1.a. a Sulp.S.l.2.p.168. p.168| Hil ad Const.l 3.p.119.2.c.d. V. S. Hilaire. V. Constance §.55. V. S. Hilaire.

Les Acaciens qui avoient établi Eudoxe dans Constantinople, eurent soin de mettre de mesme de nouveaux Evesques dans les autres Eglises qu'ils avoient dépouillées de leurs Pasteurs.] ' Cela se fit aussi-tost après le Concile, [& apparemment par les Evesques de chaque province.] ' Acace en établit plusieurs en s'en retournant à Cesarée, comme Onesime à Nicomedie au lieu de Cecrops [mort dés le 24 Aoust 358,] ou peut-estre au lieu de Marathone; Athanase à Ancyre au lieu de Basile; un autre Acace à Tarse au lieu de Silvain; & à Antioche au lieu d'Eudoxe, S. Melece, [dont nous parlerons plus particulierement autrepart.] ' Philostorge y joint encore Pelage de Laodicée ' en Syrie [" où plus probablement en la Phenicie du Liban.] a Philostorge ne marque pas expressément en quel temps il fut fait Evesque. b Il l'estoit toûjours dés l'an 363, auquel il assista au Concile d'Antioche.

Soz.p.584.a.b. Philg.l.5.c.1.p.77. p.78. Bas.ep.311.p.301.d| Soz.l.6.c.4.p.641.c. a Thdrt.l.2.c.27.p.635.a. b Socr.l.3.c.25.p.204.d. V. S. Basile.

[Nous verrons ces deux derniers, Pelage & Melece, paroistre à la teste des Catholiques, jusqu'à meriter le titre de Saints & de Confesseurs. Et Athanase d'Ancyre semble ne devoir pas tenir un moindre rang, si c'est luy] ' dont Saint Basile pleure la mort dans sa lettre 67e, ' comme l'a cru Baronius. [Sans cela mesme, nous sommes assurez que] c ce Saint l'a regardé comme un appui de la veritable foy, & comme un exemple de l'ancienne charité des Fidéles; ' & l'a representé comme un homme celebre par les grands travaux qu'il avoit endurez pour la verité Orthodoxe. ' Saint Gregoire de Nysse pour relever sa sincerité, dit que la verité luy estoit plus chere que toutes choses.

Bas.ep.66.p.106. Bar.373.§.34. c Bas.ep.53.p.81.82. p.82.d. Nyss. in Eun.l.1.p.292.

[Il y a donc lieu de louer la providence divine qui s'est servie de la malice de ses ennemis pour faire triompher sa gloire par les moyens qu'ils prenoient pour l'étoufer. Il semble mesme que Dieu eust changé le cœur d'Acace qui avoit esté l'auteur de tous les maux precedens, s'il est vray ce que dit Philostorge,] ' que son dessein estoit d'établir par-tout des défenseurs de la Consubstantialité; ' & qu'il taschoit de faire élire par-tout pour Evesques ceux qui défendoient le plus hautement cette doctrine; ' à quoy Saint Epiphane & la suite de l'histoire s'acordent assez.

Philg.l.5.c.1.p.77 p.78. Epi 73.c.28.p.876.a.

' Pour Eudoxe qui n'avoit pas d'autre dessein

Bas. in Eun.l.1.p.698.a.

Digitized by Google

dessein que d'établir la doctrine d'Aece, [dont il venoit de signer la condannation,] il crut que l'appui d'Eunome luy pouvoit estre utile pour cela; & tant par ce dessein que pour recompenser son impieté, il le fit Evesque de Cyzic avec le consentement de Constance : 'Maris de Calcedoine y contribua de sa part. Philostorge dit qu'Eunome ne voulut point accepter l'Episcopat, que sur la promesse qu'Eudoxe & Maris luy firent, de faire casser dans trois mois la sentence de deposition & d'exil qu'on avoit prononcée contre Aece. 'On pretend qu'Eudoxe fit Eunome Evesque de Cyzic dans l'esperance que par la force de ses discours, il pourroit s'attirer tous les peuples. 'Mais Socrate qui rapporte ce fait, se moque luy-mesme, aussi-bien que les autres, de l'éloquence d'Eunome. 'Le mesme historien met l'ordination d'Eunome à la place d'Eleuse sous Valens; 'en quoy il se trompe, comme on le voit par S. Basile, par Theodoret, & par Philostorge. a Il ajoute que l'Empereur envoya avec luy un ordre pour le mettre en possession & chasser Eleuse; ce qui obligea ceux qui suivoient le dernier, à bastir une Eglise hors des murs pour y tenir leurs assemblées : [& c'est ce dernier fait qui peut bien n'appartenir qu'au regne de Valens.]

Philg.l.5. c.3.p.79. Socr.l.4.c. 7.p.215.a. c.d. a. Thdrt.l.2. c.15.p. 630.b a Socr.p. 215.b.

'Saint Basile marque un Theosebe que le Concile de Constantinople fit Evesque de Sardes [au lieu d'Eortase,] aprés qu'il eut esté convaincu de divers blasphémes abominables. [Nous ne connoissons pas ceux qui furent etablis en la place des autres Prelats deposez. Mais nous verrons dans la suite, qu'Eustathe de Sebaste, Silvain de Tarse, Elpide de Satales, Eleuse de Cyzic, & peut-estre Hypatien d'Heraclée, ne laisseront pas de rentrer dans la possession de leurs Eglises.]

Bas. in Eun.l.1.p. 698 a.

ARTICLE XCV.

Troubles effroyables excitez dans l'Eglise par l'exaction de la signature.

'Nous avons déja dit que le Concile de Constantinople avoit envoyé par tout l'Empire la formule de Rimini, pour la faire signer de tous [les Evesques,] avec un ordre du Prince pour bannir tous ceux qui le refuseroient. Ce fut la source d'une infinité de maux. Tout l'Empire en fut rempli de troubles, & les Eglises exposées à une persecution égale à celle des Empereurs payens. Car si elle estoit plus douce pour les supplices, elle estoit plus rude par la honte que l'Eglise en recevoit, comme estant également mere des persecuteurs & des persecutez, & voyant ses enfans exercer contre leurs freres ce que ses loix leur défendent de faire mesme contre des ennemis. 'La souscription estoit une des dispositions necessaires pour entrer [& pour se conserver] dans l'Episcopat. L'encre estoit toûjours toute preste, & l'accusateur aussi. Ceux qui avoient paru invincibles jusques alors, cederent à cette tempeste : Si leur esprit ne tomba pas dans l'Heresie, leur main néanmoins y consentit. Ils se joignirent

Soz.l.4.c. 26 p.584. 585. Naz.or.21. p.387.a.b.

avec ceux qui estoient criminels de l'une & de l'autre maniere. Ils se noircirent avec cette fumée, s'ils ne furent pas bruslez par le feu de l'impieté.

'Peu d'Evesques s'exemterent de ce malheur, n'y ayant eu que ceux que leur propre bassesse faisoit negliger, ou que leur vertu fit resister genereusement, & que Dieu conserva afin qu'il restast encore quelque semence & quelque racine pour faire refleurir Israël, & luy donner une nouvelle vie par les influences du saint Esprit. p.387.c.

'Sozomene dit qu'il y eut dans toutes les provinces de l'Empire des Evesques chassez de leurs sieges pour ce sujet. a Mais hors ce petit nombre, tous les autres cederent au temps, sans autre difference, sinon que les uns le firent plustost, les autres plustard; que les uns entrerent les premiers comme les chefs & les conducteurs dans ce chemin de l'iniquité, & que les autres les y suivirent ou abatus par la crainte, ou asservis par l'interest, ou charmez par les caresses, ou surpris par l'ignorance. Ces derniers, quoique moins coupables, ne pouvoient pas néanmoins se dire innocens. 'Mais quand l'ignorance de ceux-là seroit excusable, on ne pourroit pas dire la mesme chose de ceux qui affectant la gloire de l'esprit & de la science, se laisserent vaincre par les autres considerations que nous avons dites; & qui ayant long-temps paru comme défenseurs de la verité, furent portez par terre dés qu'ils commencerent à estre éprouvez par cette tentation.

Soz.l.4.c. 27.p.585. c. a Naz.or. 21.p.387. c.d. p.388.b.

'C'est donc avec raison que S. Jerôme marque sur cette année, que presque toutes les Eglises du monde furent souillées par l'union avec les Ariens, sous pretexte d'avoir la paix, & d'obéir à l'Empereur. 'Les Saints qui vivoient en ce temps-là pleuroient souvent une confusion si malheureuse, & cette cruelle persecution que ceux qui devoient estre les défenseurs de la verité excitoient eux-mesmes contre elle.

Hier.chr. Naz.p. 387.b.

'S. Basile & beaucoup d'autres personnes de pieté de Cesarée en Cappadoce, ressentirent avec beaucoup de douleur la faute que Dianée leur Evesque avoit faite comme les autres, quoique par surprise: '& il est mesme assez clair qu'ils se separerent de sa communion à cause de sa signature. [On sçait ce qui se passa à Nazianze sur ce sujet par le soulevement des Moines,] 'dont S. Gregoire s'estime obligé de louer le zele, [quoique ce fust contre son propre pere. 'Et il est visible que la mesme chose arriva dans beaucoup d'autres Dioceses.

Bas. ep.84. p.159.c. c. Naz.p. 383 d. or.19.p. 297.c.

'Voilà, ajoute ce Pere, quelles furent les suites de l'absence de S. Athanase. Voilà quels furent les ravages que les ennemis de la verité firent dans l'Eglise, aprés avoir banni celui qui en estoit comme le gardien, aprés avoir coupé les cheveux de ce corps divin, & l'avoir dépouillée de sa force & de sa gloire, en la privant d'Athanase. 'Mais le mesme Pere fait autrepart une description terrible de l'état deplorable où l'Eglise estoit reduite par tant de partis & de sectes differentes, qui en se déchirant les unes les autres, rendoient

or 21.p. 389.a. or.3.p.33.

rendoient autant qu'il leur estoit possible, le Royaume du Ciel une image de l'enfer. L'an de J.C. 360.

[Constance qui parcourut cette année une partie des provinces de l'Orient, en marchant contre les Perses qui desoloient la Mesopotamie, n'avoit pas sans doute plus d'application à se preparer contre ces ennemis de l'Etat, qu'à tourmenter ses propres sujets, & à faire adorer sa puissance absoluë par les Evesques.] Cod.Th. 16.t.2.l.15. p.42.43. 'Dans une loy du trentiéme Juin de cette année, il parle de plusieurs Evesques d'Italie, d'Espagne, & d'Afrique, qui estoient venus depuis peu à sa Cour : sur quoi on fonde plusieurs conjectures [dont nous ne voyons pas la solidité.]

ARTICLE XCVI.

Eunome est fait Evesque de Cyzic : Quel il estoit : Ceux de Cyzic se plaignent à Eudoxe & à Constance de sa doctrine impie.

[OUtre les maux & les divisions que l'Eglise avoit déja souffertes par l'Heresie des Ariens, la deposition de Macedone & l'élection d'Eunome furent cause de deux nouvelles sectes qui se separerent des Ariens, & firent chacune une communion particuliere. Nous reservons pour un autre endroit ce qui regarde les Macedoniens; & nous ne dirons rien non plus des dogmes d'Eunome, puisqu'il ne faisoit que suivre la plus pure doctrine d'Arius & les impietez d'Aece. Mais nous ramasserons ici ce qui regarde son histoire, que nous tirerons principalement de S. Gregoire de Nysse & de Philostorge, dont le premier a écrit contre luy, & l'autre a esté l'un de ses plus fidéles disciples.] Philg.l.3.c. 21.p.55. 'Il en a mesme fait l'éloge, & ne rougit pas de s'en vanter.

Bas. in Eun.l.1.p. 696 a. a Philg. l. 6.c.3.p.83| Soz. l.7.c. 17.p.728. c. b Nyss. in Eun.l.1.p. 307.c. c Bas. p. 669.a. d Nyss. p. 307.b.c. e p. 308.b. c. 'Eunome donc qui n'a rendu son nom celebre que par sa honte & son infamie, a estoit originaire de Cappadoce, b du [village] d'Oltisere, en un coin du territoire [de la ville] de Corniaspe, entre la Cappadoce & la Gallacie. c S. Basile a écrit qu'il estoit de Galacie : d quoi que cela ne se trouvast pas dans tous les exemplaires; & Eunome s'en plaignit comme d'une injure qu'il luy avoit faite. e Sur quoi S. Gregoire de Nysse luy avouë qu'en effet tout homme est menteur & sujet à se tromper, & Saint Basile comme les autres; & que puisque luy Eunome se trompoit bien sur les principaux articles de la foy, il ne devoit pas trouver étrange que S. Basile l'eust appellé Galate au lieu de Cappadocien, faute d'avoir sceu en quelle province estoit son village, ou pour n'avoir pas cru qu'il fust important de s'en informer avec soin. Soz l.7.c. 17.p.728. c. 'Sozomene luy donne pour patrie le village de Dacore en Cappadoce, [peut-estre parce qu'il y avoit des terres, ou bien parce que les terres qu'il possedoit dans le village d'Oltisere, portoient ce nom;] Philg.l.10. c.6.p.138| l.11.c.5.p. 150. ' car Philostorge parle seulement des terres de Dacore qui estoient à Eunome, sans marquer qu'il y eust de village de ce nom.

Nyss. in Eun l.1.p. 291.d. a p. 294.d. 'Sa famille tiroit toute sa gloire de son grand pere, nommé Prisque, qui apparemment estoit esclave. a Pour son pere c'estoit un bon paysan, en qui il n'y avoit rien à redire, sinon qu'il estoit pere d'Eunome. Il labouroit & cultivoit avec grand soin son petit heritage; & l'hiver qu'il n'avoit rien à faire, il gagnoit quelque chose à montrer à lire à des enfans. Cette vie estoit innocente, mais trop penible pour Eunome. p.295.a. 'Ainsi il renonça bientost au labourage, & ayant appris à écrire, il travailloit sous un de ses parens qui luy donnoit de quoy vivre. Il servit depuis de Pedagogue aux enfans de ce parent, & enfin se mit en fantaisie d'apprendre la Rhetorique.

b|306.d. 'On voit qu'il luy arriva quelque disgrace en sa jeunesse avant qu'il sortist de son pays; & qu'estant venu ensuite à Constantinople, il n'y vécut pas fort honorablement, & fut mesme surpris avec d'autres dans quelque faute. p.295.b. 'On dit qu'après cela, il porta quelque temps les armes : Mais enfin voyant qu'il ne faisoit pas grand profit à tous ces métiers, p.294.c. '& sachant qu'Aece vivoit fort doucement à Alexandrie sous la protection de George, p.295.b. 'il se resolut de se rendre son imitateur, p.292.b. 'dans l'esperance de pouvoir réüssir par ce moyen aussi-bien que luy. Philg.l.3.c. 20.p.54. ' Il vint donc de Cappadoce le trouver à Alexandrie vers l'an 356, Soz.l.6.c. 27.p.675. '& se rendit son disciple, comme il s'en vantoit souvent dans ses écrits, d | Nyss.in Eun.l.1.p. 290.a. a où il l'appelloit un homme de Dieu, & luy donnoit mille louanges. a Thdrt. l. 2.c.25.p. 630.b. b Il servit mesme à écrire sous luy. b Socr.l.2. c.35.p.130. c Il vint avec luy à Antioche trouver Eudoxe [au commencement de 358.] c.d|l.4.c.7. p.215.b. d Et Eudoxe le voulant faire Diacre, il le refusa d'abord, parce qu'Eudoxe ne luy sembloit pas encore assez bien instruit dans la doctrine de son maistre Aece. c Thdrt. l. 2.c.23.p. 616.d. e Il l'accepta néanmoins [peu de temps aprés,] d Philg. l. 4.c.5.p.66. e c 6. p.66. 67. & fut envoyé à la Cour pour défendre Eudoxe contre Basile d'Ancyre : mais il tomba en chemin entre les mains de Basile, & fut relegué à Midée [ou Migde] dans la Phrygie. c.12.p.72. 73. 'Il se trouva à Constantinople [à la fin de 359,] pour servir de second à Aece, Thdrt.l.2. c.25.p. 630.b. '& néanmoins ne laissa pas de se joindre à ceux qui le condannerent [au commencement de l'an 360,] & d'accepter d'eux l'Episcopat de Cyzic, comme nous avons marqué, Philg.l.5.c. 3.p.79. 'mais avec promesse, dit Philostorge, qu'ils feroient rétablir Aece dans trois mois.

Thdrt.p. 630.c.d| hær.l.4.c. 3.p.235.c. d. 'Eudoxe qui connoissoit combien Constance estoit ennemi de ceux qui mettoient [clairement] le Fils au nombre des créatures, & combien le peuple de Cyzic estoit attaché à la doctrine contraire, conseilla à Eunome en l'envoyant à Cyzic, de cacher d'abord ses sentimens, pour ne pas donner prise à ceux qui ne demandoient qu'un pretexte de l'accuser. „ Quand le „ temps, luy disoit-il, sera favorable, nous „ publierons ce que nous cachons main- „ tenant, nous l'enseignerons aux igno- „ rans; & s'il y en a qui nous combatent, „ ou nous les persuaderons, ou nous les „ contraindrons, ou nous les ferons punir. „ hist. l.2. c. 25.p.630. d. 'Eunome suivit cet avis, & ne prescha ses impietez que d'une maniere couverte, & néanmoins cela n'empescha pas que ceux qui estoient instruits de la doctrine de l'Eglise, ne reconnussent bien ce qu'il vouloit dire : hær.l.4.c. 3.p.235.d. '& il s'en ouvroit encore davantage

davantage dans l'entretien, ne pouvant pas étouffer entierement les mouvemens de son ame, qui vouloit enfanter la malheureuse doctrine qu'elle avoit conceuë.

ᵈIl se trouva donc plusieurs personnes qui estant brulées du zele de Dieu, se sentoient vivement blessées de ces maux de leur Eglise. ᵃ Mais ne voyant ni prudence ni sureté à s'y opposer ouvertement, ᵃils furent trouver Eunome chez luy, & le supplierent de leur découvrir clairement la verité, & de ne les pas laisser floter plus long-temps entre tant de diverses opinions que l'on enseignoit. Eunome crut qu'ils estoient prests de suivre ce qu'il leur diroit, & s'ouvrit à eux entierement: & eux aprés l'avoir entendu, lui representerent qu'il n'estoit pas juste ni digne de sa pieté de cacher la verité à son peuple par une mauvaise crainte de l'Empereur; & enfin ils firent si bien qu'ils le porterent à prescher ouvertement ses blasphémes.

[d. | hist.l.2.c.25.p.630.d. | ᵃp.631.a | hær.p.235.236.]

ᵃ La nouvelle dialectique d'Eunome ayant surpris tout le monde, & causé un grand tumulte dans Cyzic, ᵇces mesmes personnes ᶜen ayant encore pris d'autres avec eux ᵈqui estoient des Ecclesiastiques de la ville, ᵉfurent aussi-tost à Constantinople le deferer à Eudoxe, ᶠ& l'accuser de dire que le Fils n'estoit pas semblable au Pere, de persecuter ceux qui n'estoient pas de ses sentimens, & de changer les anciennes coutumes; ᵍce que quelques-uns entendent des changemens qu'il fit dans le batesme: [de quoy nous parlerons dans la suite.]

[Socr.l.4.c.7.p.215.d. | ᵇThdrt.hist.p.631.b. | ᶜhær.p.236.a. | ᵈSoz.l.6.c.26.p.673.d | Philg.l.6.c.1.p.80. | ᵉThdrt.p.631.b | hær.p.236. | ᶠPhilg.p.80. | ᵍn.p.155.l.6.c.1.p.80.81.]

ᵃCette accusation d'Eunome excita un grand trouble dans Constantinople à la suscitation d'un Prestre nommé Hesyque. ᵃEudoxe fut bien fasché de voir qu'Eunome avoit si mal gardé ses avis; & promit à ses accusateurs d'avoir soin de cette affaire: mais il tascha de l'éluder par ses délais, disant toûjours qu'il n'avoit point le loisir. De sorte que ces personnes voyant bien où il tendoit, ᵃ s'adresserent à l'Empereur mesme: ᵇCar il fut à Constantinople jusque vers la fin du primtemps, ⁱ& à Cesarée en Cappadoce une partie de l'été; ᵏ& ils se plaignirent des maux qu'Eunome faisoit dans leur Eglise par les blasphémes qu'il y preschoit, & qui estoient plus horribles que ceux d'Arius. Constance s'en mit en colere, & commanda à Eudoxe de faire venir Eunome, & de le dépouiller du Sacerdoce s'il se trouvoit veritablement coupable.

[Thdrt.hær.p.236.b. | b | hist.p.630.b. | ᵇMar.& F.c.20.p.167. | ⁱp.170.171. | ᵏThdrt.hist.p.631.b.]

ARTICLE XCVII.

Deposition d'Eunome; sermons impies qu'il fait dans Constantinople; il forme une secte à part; est banni en Pamphylie.

ᵃEUDOXE differoit toûjours l'execution de cet ordre, quelque solicitation qu'on luy pust faire; & cela obligea les denonciateurs d'Eunome de s'adresser de nouveau à Constance en pleurant & en criant, qu'Eudoxe n'avoit encore rien fait de ce que sa Majesté avoit commandé, & qu'il abandonnoit une ville considerable comme celle de Cyzic, à ce miserable blasphemateur. Constance menaça donc Eudoxe de le chasser luy-mesme de son siege, ᵃ& de l'envoyer avec son Eunome au mesme lieu où estoit Aece, ᵃs'il ne faisoit comparoistre cet Heretique, & ne le punissoit comme il meritoit.

[Thdrt.l.2.c.25.p.631.b.c. | hær.l.4.c.3.p.236.b.c. | ᵃhist.p.631.c.]

ᵃEudoxe qui craignoit l'effet de ces menaces, "cita Eunome pour venir à Constantinople rendre raison de sa foy, [& en mesme-temps,] ᵃ il luy manda [secretement] de se retirer de Cyzic, mais qu'il ne devoit accuser de sa disgrace que luy-mesme, & le peu de soin qu'il avoit eu d'observer les avis qu'il avoit receus de luy: Eunome se retira aussi-tost, ᵃ& Eudoxe l'ayant convaincu visiblement, [c'est-à-dire ayant fait voir son erreur,] le deposa, ᵃ & le dépouilla de la dignité Episcopale par l'avis du Synode [qu'il avoit assemblé pour cet effet] à Constantinople, ᵃayant plus d'égard aux menaces de l'Empereur qu'à sa conscience, dans laquelle il ne se jugeoit pas moins coupable que celui qu'il deposoit.

[ἤγαγε. | hær.p.236. | hist.p.631.c. | hær.p.236.c. | hist.p.632.a. | hær.p.236.c.]

[Tout cela se fit en l'absence d'Eunome,] ᵃ qui aima mieux se laisser condanner sans rien dire, que de se défendre; parce, disoit-il, que parmi les juges il y en avoit de méchans, ᵃ& qu'ils estoient ses accusateurs plutost que ses juges. ᵃ C'est pourquoi tout le monde savoit qu'il n'avoit pas dit un seul mot dans toute la poursuite de cette affaire; ᵃ & ce fut ce qu'il allegua pour montrer qu'il avoit eu raison de donner le titre d'apologie à un discours qu'il fit longtemps depuis pour établir son Heresie, sous pretexte de se justifier contre ces juges qui luy avoient fait souffrir beaucoup de maux.

[Nyss. in Eun.l.1.p.298.a. | b. | p.300.b. | p.297.c | 301.c.]

ᵃPhilostorge parle bien du trouble qu'on excita contre Eunome à Constantinople; mais au lieu de dire qu'il fut condanné par Eudoxe, il pretend au contraire qu'il se justifia pleinement devant luy & devant tout le peuple de cette ville. [Je ne sçay si c'est une pure imposture de cet historien, ou si Eudoxe aprés l'avoir condanné pour satisfaire Constance, voyant ensuite ce Prince éloigné,] ᵃ& mesme embarassé comme il le fut sur la fin de l'année au malheureux siege de Bezabde en Mesopotamie, [voulut se servir de cette occasion pour tascher de rétablir son ami, & reparer le mal qu'il avoit esté contraint de luy faire.]

[Philg. l.6.c.1.p.81. | Amm.l.20.p.172-177.]

ᵃ Il fit donc, selon Philostorge, venir Eunome à Constantinople: ᵇ& Eunome n'y fut pas sitost arrivé, qu'il commença à se plaindre à Eudoxe de ce qu'il negligeoit ce qu'il luy avoit promis [touchant le rétablissement d'Aece,] ᶜà dire qu'il "faisoit injustice à Aece & à luy, & à l'accuser mesme de l'avoir trahi. ᵈEudoxe l'assura qu'il effectueroit ses promesses, mais qu'il falloit premierement appaiser le trouble excité à son sujet; & alors Eunome s'estant justifié devant le Clergé de Constantinople, & ayant declaré qu'il ne tenoit point le Fils dissemblable au Pere; qu'il le croyoit semblable à luy selon les Ecritures, & en la maniere qui luy convenoit, mais non semblable en essence; tous les Ecclesiastiques, dit Philostorge, embrasserent son parti, & devinrent des témoins zelez

[Philg.l.6.c.1.p.80 | Soz.l.6.c.26.p.673.674. | ᵇPhilg.l.6.c.1.p.81. | ᶜThdrt.l.2.c.25.p.631.c. | ᵈPhilg.l.6.c.1.p.81. | ἠδικηκῶς.]

Digitized by Google

p.81. zelez de la pureté de sa foy. 'Ayant fait la mesme declaration devant tout le peuple, il fit admirer, dit son Panegyriste, sa sagesse & sa pieté. De sorte qu'Eudoxe ravi de joie, s'écria en ces termes pris de S. Paul : „Voilà ce qui fait mon „Apologie devant tous ceux qui me con-„dannent.„ A quoy le peuple applaudit.

c 1.p.81 ln. V.p.141.a. 'Mais Eunome découvrit encore davantage son impieté dans le sermon qu'il fit avec le consentement d'Eudoxe le jour de l'Epiphanie [en 361,] où il n'eut point d'horreur de qualifier, sans rougir, le Fils de Dieu l'esclave & le serviteur du Pere; de donner le mesme titre au Saint Esprit à l'égard du Fils; & de dire que sa sacrée Mere avoit cessé d'estre vierge après l'avoir mis au monde.

Philg. l. 6. c. 3.p.83. 'Après tant d'éloges qu'Eudoxe avoit donnez à Eunome, continuë Philostorge, au lieu de songer à executer ce qu'il luy avoit promis, il voulut luy persuader de signer le formulaire de Rimini, & mesme la deposition d'Aece. Eunome indigné de cette proposition, le quitta & se retira en Cappadoce; [ce qu'il ne fit néanmoins apparemment qu'après le Concile tenu à Antioche au commencement de 361.] Soz. l. 6. c. 26.p.674. a. 'Il y en a qui disent qu'après le discours qu'il fit au peuple sur la foy, Eudoxe qui n'avoit rien trouvé à reprendre dans ce discours, l'exhorta à retourner à Cyzic : mais qu'Eunome luy dit qu'il ne vouloit plus estre avec des personnes à qui il estoit suspect, prenant ce pretexte pour se separer [d'Eudoxe,] quoique sa veritable raison fust qu'on ne vouloit pas recevoir Aece. Philg. l. 6. c.3.p.83. 'Philostorge allegue en effet cette raison de son schisme; & il ajoute qu'il renonça alors à l'Eglise de Cyzic, premierement de bouche, & puis par écrit.

Soz.p.674. a. 'Mais quoy que l'on en ait pu dire, [il n'est pas aisé de se persuader qu'il ait quitté volontairement & par dépit l'Episcopat de Cyzic.] Socr.l.4. c. 7 p.215.d. 'Socrate semble dire qu'il fut chassé par le peuple de Cyzic, qui ne pouvoit supporter la vanité de ses discours. Thdrt. l.2. c.25.p. 631.a. 'Mais nous avons vu par Theodoret qu'il fut deposé par un Concile, Nyss. in Eun.l.1.p. 298 a. '& par Eunome mesme qu'il avoit esté condanné par un jugement.

[Quelque difficulté qu'il y ait sur sa deposition, tout le monde demeure d'accord qu'il perdit l'Evesché de Cyzic, & commença à faire un parti & une com-a. munion à part,] 'faisant des Prestres & Philg. l. 8. c.2. p. 107. des Evesques. 'Mais il semble n'avoir rompu entierement avec Eudoxe, que Thdrt. p. 631.d. quelques années après sous Jovien. 'Il fut suivi dans son schisme par tous ceux qui sachant qu'Eudoxe avoit les mesmes sentimens que luy, ne pouvoient souffrir qu'il l'eust abandonné si laschement; & depuis cela ils porterent le nom d'Eunomiens.

Philg. l.9. c.13.p.118. 'On ne mit point d'Evesque à Cyzic au lieu d'Eunome, tout le peuple, qui avoit beaucoup d'amour pour Eleuse, ne l'ayant pas voulu souffrir.

l.6.c.4. p. 83.84. 'Philostorge raporte après ceci, que Constance ayant tenu un Concile à Antioche, [ce qui se fit en 361,] Acace indigné de voir Eunome Evesque, & de ce qu'Eudoxe avoit donné cette dignité sans sa participation, à un disciple d'Aece qui taschoit de surpasser encore l'attache de son maistre pour l'Heresie, obtint de Constance qu'on le fist venir pour comparoistre devant le Concile, s'imaginant que la seule apprehension de son inimitié le terrasseroit; mais qu'Eunome estant venu & ayant receu ordre de se défendre devant le Concile, Acace ne voulut point se porter son accusateur : ce qui ayant rendu Acace mesme suspect à Constance, ce Prince le renvoya à Cesarée, & remit le jugement d'Eunome à un Concile plus nombreux.

[Ce recit de Philostorge dont nous ne trouvons rien dans tous les autres auteurs, & qui s'accorde assez mal avec ce qu'il vient de dire qu'Eunome avoit quitté l'Evesché de Cyzic, sans parler de Theodoret, se combat encore lui-mesme, puisqu'on n'auroit pas dû renvoyer l'affaire d'Eunome à un autre Concile, mais l'absoudre sans délai, si son accusateur avoit abandonné la cause. S'il contient quelque chose de vray, c'est peut-estre qu'Eunome fut mandé au Concile, pour y estre jugé plus solennellement, & qu'il y fut condanné, soit qu'il y ait comparu, comme le veut Philostorge, soit qu'il ait refusé d'y venir, comme il y a assez d'apparence; puisqu'il n'auroit pu alleguer le défaut qu'il avoit fait à Constantinople, comme la cause qui l'obligeoit de se justifier par une Apologie, s'il eust comparu depuis devant un plus celebre Concile.

Mais comme il n'y a aucune apparence que si sa cause a esté portée au Concile d'Antioche, elle y soit demeurée indecise, aussi on peut dire avec assurance qu'il n'y fut point absous, puisque nous n'en trouvons aucune marque, & que Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p.236. c. Philostorge mesme ne l'a osé dire.] 'Que si après sa deposition il a esté relegué à l'extremité de la Pamphylie, comme l'a écrit Theodoret, [ç'a esté vraisemblablement une suite de ce Concile. Les auteurs ne parlent pas de cet exil, peut-estre parce qu'il ne dura guere, Julien ayant bien-tost rappellé ceux que Constance avoit bannis.]

ARTICLE XCVIII.

Julien rappelle Aece, qui est fait Evesque par ceux de sa secte & se separe ouvertement des Ariens : Il meurt sous Valens.

[PUisque nous sommes entrez si avant dans l'histoire d'Eunome & de sa secte, il faut l'achever, & marquer tout de suite ce que l'antiquité nous en ap-Philg.l.6.c. 7.p.85. prend.]

'Constance estant mort peu de temps après le Concile d'Antioche, Julien rappella aussi-tost tous les bannis, mais par-Juli.ep.31. p.164. ticulierement Aece comme ayant esté persecuté à cause de Gallus son frere, '& de l'union qu'il avoit euë autrefois, dit-Philg.l.9.c. 4.p.121. il, avec luy. Il luy écrivit mesme pour le faire venir à la Cour, '& luy donna Juli.ep.31. p. 164. une terre près de Mitylene dans l'isle de Lesbos. 'Il le qualifie Evesque dans le titre

titre de sa lettre : ' Il ne l'estoit pas encore, selon Philostorge ; [mais il estoit déja Heresiarque.] Philg. n. V. p. 143. 2. c.

' Alors Eudoxe se ressouvenant de ce qu'il avoit promis pour luy à Eunome, écrivit à Euzoïus [que les Ariens avoient fait Evesque d'Antioche,] d'assembler un Concile pour lever la sentence de sa deposition. Euzoïus répondit que c'estoit à Eudoxe à commencer, & néanmoins pressé par les instances d'Eudoxe, il promit qu'il le feroit. ' Il assembla en effet neuf Evesques, avec lesquels il leva cette sentence & le terme de six mois donné à Seras & aux autres pour y souscrire, & qui estoit déja passé de beaucoup. Il en envoya les actes à Eudoxe, mais la persecution, dit Philostorge, empescha la suite de cette affaire. l. 7. c. 5. p. 91. c. 6. p. 92.

' Cependant, Leonce de Tripoli [en Lydie,] Theodule de Queretapes en Phrygie, Seras, Theophile, Heliodore de Libye, & tous les autres de ce parti, estant venus à Constantinople, où estoient Aece & Eunome, [y ouvrirent entierement le schisme,] en faisant Evesque Aece mesme, ' & divers autres. On pretend qu'Eudoxe au lieu de s'en offenser, donnoit mesme quelquefois son suffrage dans ces élections sacrileges. p. 91. 92 | Epiph. 76. p. 992. c. Philg. p. 92.

' Jovien ayant succedé à Julien [en l'an 363,] Aece & les siens ne songerent plus qu'à établir leur secte par-tout. Philostorge raporte les Evesques qu'ils envoyerent en diverses provinces de l'Orient. Il suffit de remarquer ici Theophile leur Prophete, qui s'établit à Antioche contre Euzoïus ; & Pemene qu'ils mirent à Constantinople, auquel peu aprés ils substituerent Florent : ce qui aliena tout-à-fait d'eux l'esprit d'Eudoxe. ' Il parle aussi d'un Candide envoyé en Lydie & en Ionie, ' qu'on pretend estre celui contre lequel Marius Victorinus a écrit. l. 8. c. 2. p. 107. 108 | n. V. p. 145. 2. a. c. 2. p. 107. n. p. 319.

[Les Evesques les plus affectionnez au parti d'Aece, eurent de la peine à souffrir ces entreprises.] ' Il y en eut trois de Lydie, savoir Theodose [de Philadelphie,] Phebe [de Polycalandes,] & Auxidien, qui s'estant assemblez avec d'autres, en écrivirent à Eudoxe & à Maris. Eudoxe leur récrivit de s'y opposer de toutes leurs forces. ' Il écrivit aussi contre eux à Euzoïus, qui au contraire sembla prendre leur défense. ' Valens ayant esté fait Empereur [en 364,] Eudoxe & Euzoïus au lieu de soutenir les Aeciens, comme ils le pouvoient alors, se declarerent tout-à-fait contre eux ; ' ce qui obligea Aece de se retirer dans la terre que Julien luy avoit donnée près de Mitylene, & Eunome dans une terre qu'il avoit aussi près de Calcedoine. Ils ne gouvernoient ni l'un ni l'autre aucune Eglise, & mesme Eunome ne fit jamais aucune fonction depuis qu'il eut quitté Cyzic. c. 4. p. 109. 110. p. 111. 112. l. 9. c. 3. p. 119. 120. c. 4. p. 121.

' Procope s'estant caché dans la terre d'Eunome, qui n'y estoit pas alors, ' & ayant fait ensuite divers prisonniers lorsqu'il se revolta contre Valens [en 365,] Eunome fut obligé de l'aller trouver à Cyzic, & obtint leur liberté. ' Aece au contraire ayant esté accusé de favoriser Valens, alloit avoir la teste tranchée sans l'arrivée d'un Seigneur du parti de Procope qui le delivra. ' Il se retira ensuite à Constantinople, où il vécut quelque temps avec Florent [qu'il en avoit fait Evesque,] & avec Eunome. ' Il en fut chassé par l'ordre du Clergé [d'Eudoxe,] & s'estant retiré il en fit inutilement ses plaintes à Eudoxe, qui estoit alors à Marcianople avec Valens. ' On croit que ce fut en l'an 367 : [& Marcianople fut le séjour ordinaire de Valens durant la guerre des Gots en 367, 368, & 369.] ' Aece mourut peu de temps après. Philostorge semble dire que ce fut à Constantinople ; & Eunome luy fit faire de magnifiques funerailles. c. 5. p. 122. c. 6. p. 123. p. 123. 124. p. 124. c. 7. p. 124. 125. n. p. 380. l. 9. c. 6. p. 124.

ARTICLE XCIX.

Divers bannissemens d'Eunome, & sa mort ; son esprit, sa science, ses mœurs, sa vanité.

' EUNOME ayant ensuite esté accusé d'avoir caché Procope chez luy, fut en danger d'estre condanné à mort ; mais Auxone fait Prefet du Pretoire [en 367,] se contenta de le bannir en Mauritanie. Il passa par Murse, où l'Evesque Valens le traita en ami, & mesme estant venu trouver l'Empereur Valens avec Domnin de Marcianople, [où Valens estoit sans doute alors,] ils obtinrent son rappel. [Nous voyons par là que Dieu permet quelquefois que les plus grands ennemis de l'Eglise vivent longtemps aussi-bien que ses défenseurs, puisque Valens qui estoit Evesque dés l'an 335, vivoit encore plus de 32 ans après. Il est mesme assez probable qu'il suivit une Cour où son impieté dominoit si fort, & que c'est] ' le malheureux impie d'Illyrie, qui fut témoin de la generosité de S. Basile au commencement de 371. Philg. l. 9. c. 8. p. 125. Nyss. in Eun. l. 1. p. 314. d.

' L'Empereur ayant accordé le rappel d'Eunome, eut envie de le voir, mais Eudoxe l'empescha, ' & mourut peu de temps après en 370. Philg. l. 9. c. 8. p. 126. n. p. 380.

' Modeste qui avoit succedé à Auxone en la mesme année, ' bannit encore Eunome comme perturbateur de l'Eglise, & le relegua en l'isle d'Axie, ' qui est peut-estre celle de Naxe l'une des Cyclades. [Philostorge ne dit point comment il en fut rappellé.] ' On voit seulement que vers le commencement de Theodose, [qui fut fait Empereur en l'an 379,] il sortit de Constantinople, & s'en alla en Orient pour y regler les affaires de son parti : [car on voit par les discours de S. Chrysostome contre les Anoméens, qu'il y en avoit dans Antioche ;] ' ou bien parce que Theodose chassoit les Eunomiens & les Ariens de Constantinople. p. 383. l. 9. c. 11. p. 127. n. p. 383. 384. l. 9. c. 18. p. 132. 133. c. 19. p. 133.

' La loy que Gratien fit sur la fin de 378, pour laisser à tout le monde l'exercice libre de sa Religion, en avoit exclus néanmoins les Eunomiens avec les Manichéens & les Photiniens. ' Eunome fut present en 383 à la grande conference de Constantinople, pour y soutenir les interests de son parti, ' & nous avons encore la confession de foy qu'il presenta Socr. l. 5. c. 2. p. 260. b. c. 10. p. 269. a. n. p. 61. 62.

Soz. l. 7. c. 6. p. 710. b | Bar. 383. §. 33. à Theodose. 'On croit aussi que ce fut en ce temps-là qu'il tascha de lier une conference devant Theodose, ce que l'Imperatrice Flaccille empescha. Soz. p. 710. b. 'Il demeuroit alors chez luy dans la Bithynie vis-à-vis de Constantinople, [c'est-à-dire à Calcedoine, où ses sectateurs le venoient trouver. Il y venoit encore beaucoup d'autres personnes, les uns "pour connoistre quel homme c'estoit, les autres pour l'écouter. (ἀποπειρώ-μενοι.) Philg. l. 10. c. 6. p. 137 | n. V. p. 150. a. b. c. 'Vers l'an 384, Theodose ayant trouvé quelques personnes de sa Cour infectées de l'Heresie d'Eunome, les chassa du Palais; & ayant fait prendre Eunome à Calcedoine où il estoit alors, "l'envoya à Halmyride, qui est un lieu de la Mysie sur le Danube : & les Barbares s'estant emparez de ce lieu durant les glaces, on le transporta à Cesarée en Cappadoce, où tout le monde le haïssoit à cause des livres qu'il avoit écrits contre S. Basile. (NOTE 75.) l. 10. c. 6. p. 138. 'On luy permit ensuite de se retirer dans les terres qu'il avoit à Dacore. Soz. l. 7. c. 17. p. 728. b c d. 'Sozomene dit que la cause de son exil, fut que demeurant dans les fobourgs de Constantinople, [ce qui peut marquer Calcedoine,] il y tenoit des assemblées, & y montroit les livres qu'il avoit écrits; ce qui luy avoit attiré beaucoup de monde, & fait que sa secte s'estoit fort multipliée en peu de temps. Naz. or. 46. p. 721. e. 'Saint Gregoire de Nazianze se plaint aussi à Nectaire, alors Evesque de Constantinople, qu'il sembloit que cet Heretique vouloit attirer tout le monde à luy.

Hier. ep. 120. p. 302 | 135. p. 303. b. 'Eunome vivoit encore l'an 392, a Soz. p. 718. c. a & mourut enfin au mesme lieu de Dacore, où il fut enterré, selon Sozomene. b Philg. l. 11. c. 5. p. 150. b Philostorge dit que le Prefet Cesaire le fit transporter de là à Tyanes par ordre d'Eutrope [vers 396,] pour y estre gardé par les Moines; c n. p. 446. c ce que le commentateur entend seulement de son corps, d l. 11. c. 5. p. 150. d que ses disciples vouloient faire apporter à Constantinople, pour l'enterrer avec Aece. [Ainsi ces Moines estoient des Catholiques qui avoient ordre d'empescher que les Eunomiens ne l'enlevassent, ou ne luy rendissent des honneurs dont il estoit tout-à-fait indigne.

Voilà ce que nous savons de la suite des actions d'Eunome.] l. 10. c. 6. p. 138 | n. p. 415 | prol. p. 4 | n. V. p. 151. 1. a. 'Lorsque Philostorge son Panegyriste le vit, soit à Constantinople en 384, soit à Dacore peu d'années après, il admira, dit-il, sa prudence & sa vertu incomparable. Il releve la beauté & la proportion de son corps : Il dit que ses paroles sont autant de perles, & ne pouvant néanmoins dissimuler qu'il estoit begue, il veut que ce defaut ait esté en luy un agrément, & il ne rougit pas mesme de louer les taches de son visage, n. V. p. 151. 1. a. b | Ruf. l. 1. c 25. p. 247 | Nyss. in Eun. l. 1. p. 307. a. b. 'qui n'estoient autre chose que la lepre dont son corps n'estoit pas moins corrompu, que l'estoit son ame par celle de l'Heresie.

e Philg. l. 10. c. 6. p. 138. e Il estime tous ses ouvrages, mais principalement ses lettres. f l. 8. c. 18. p. 118. „ f Aece, dit-„ il, l'emportoit au-dessus de luy par la „ force du raisonnement & la vivacité de „ ses réponses qu'il avoit toûjours toutes „ prestes : mais Eunome estoit plus clair „ dans ses instructions, avoit plus de „ methode, & estoit plus capable de for-„ mer des écoliers. Suid. a. p. 493. 'Aece estoit plus pro-„ pre pour donner les premiers principes, „ & Eunome pour les fortifier, expli-„ quant les choses avec beaucoup plus de „ clarté & d'une maniere plus noble. C'est „ pourquoi Aece luy renvoyoit ordinai-„ rement ceux qu'il falloit instruire, & „ principalement ceux qui estoient déja „ avancez. „ Philg. n. p. 356. 'Voilà comment Philostorge parle d'Eunome.

[Mais ceux qui n'estoient pas Eunomiens comme luy, en ont parlé d'une autre maniere.] Socr. l. 4. c. 7. p. 215. c. 'Le jugement que Socrate fait de cet Heretique pour la science, c'est qu'il estoit fort peu instruit dans les lettres saintes, & comme incapable de les bien entendre. Phot. c. 4. p. 7. 'Et Theodore de Mopsueste montroit de mesme qu'il estoit très-ignorant dans les sciences profanes, & encore plus dans la sagesse toute divine du Christianisme. Aug. hær. 54. p. 11. 2. c | Nyss. de ani. p. 101. d. 'Il avoit seulement quelque subtilité d'esprit: a Socr. p. 215. b. a & il avoit bien étudié la chicane d'Aece, ses petits raisonnemens, & ses Sophismes. b Ruf. p. 247. b Il s'estoit mesme rendu assez habile dans les subtilitez de la Dialectique pour en faire des leçons aux autres; c Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 236. c. c & comme dit Theodoret, "il fit de la Theologie une science & un art. (τὴν θεο-λογίαν τεχνολο-γίαν ἀπέφη-νε.) d Socr. p. 215. c. d Une subtilité si ridicule n'avoit pas laissé de l'enfler de vanité, & de le faire tomber ensuite dans ses blasphêmes.

[Pour ce qui est de ses mœurs & de sa conduite, il suffiroit d'en juger par celle de son maistre,] Thdrt. l. 2. c. 23. p. 615. d. 'à laquelle Theodoret témoigne assez qu'il se conformoit; e Epi. 76. c. 4. p. 916. 917. e & par les instructions que cet Athée donnoit à ses disciples. f Aug. hær. 54. p. 11. 2. c. d | Epi. p. 916. 917 | Nyss. in Eun. l. 1. p. 295. c. d. f Mais nous savons qu'il passoit pour estre tellement ennemi des bonnes mœurs, qu'il assuroit, à ce qu'on dit, que pourvu qu'on suivist sa doctrine, il n'importoit pas qu'on tombast & qu'on perseverast dans toutes sortes de pechez. g Hier. in Ez. c. 13. p. 415. d. g S. Jerôme luy attribuë la maxime des Epicuriens & des impies : Buvons & mangeons, puisque nous mourrons démain.

[Néanmoins il n'estoit pas necessaire qu'il eust d'autres vices que ceux des démons, dont il est difficile de croire que l'orgueil surpassast le sien.] Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 237. c. 'Car son insolence alloit jusqu'à dire qu'il n'ignoroit rien des choses divines; qu'il connoissoit parfaitement l'essence mesme de Dieu, ayant la mesme connoissance de luy que Dieu en avoit de luy mesme. Bas. ep. 168. p. 188. 'Cette vanité insupportable par laquelle il s'imaginoit connoistre la nature de toutes choses, & comprendre la puissance incomprehensible de Dieu, fit que saint Basile luy proposa diverses questions sur les fourmis, luy montrant que s'il ne connoissoit pas encore la nature d'une des plus petites créatures, il estoit bien éloigné de penetrer celle de son Createur. Thdrt. hær. p. 237. c | Chry. t. 1. p. 307. e. 'Cette folie d'Eunome passa de luy à ses sectateurs, b Epi. 76. p. 989. c d. b comme saint Epiphane en donne de belles preuves, i Philg. l. 1. c. 2. p. 4 | l. 2. c. 3. p. 9. i & nous voyons que Philostorge fait un crime à Arius & à Eusebe de Cesarée, de ce qu'ils avoient cru que Dieu estoit incomprehensible aux hommes.

Digitized by Google

ARTICLE C.

Des livres d'Eunome ; de son style : Plusieurs auteurs écrivent contre luy : Diverses erreurs & innovations des Eunomiens.

'EUnome composa beaucoup d'ouvrages contre l'Eglise, dont le plus celebre est celui auquel il donna le titre d'Apologie, & qui est refuté par saint Basile qui y raporte les propres termes d'Eunome. [Hier. ep. 110. p. 302. c | Ruf. l. 1. c. 15. p. 147.]

'Car ceux de sa secte admirant ce livre comme un prodige, mais ayant un grand soin de le tenir secret, & de ne le pas communiquer aux autres ; S. Basile qui en eut enfin copie, le refuta excellemment, employa toute la force & toute la beauté de son éloquence pour le ruiner ; & ayant comme écrasé cet enfant de Babylone contre le rocher inébranlable de sa foy, il rendit ridicule & tout à fait méprisable cet ouvrage qu'on ne regardoit auparavant qu'avec admiration. [Phot. c. 137. p. 114.]

'Apollinaire écrivit aussi contre cette Apologie. [Philg. l. 8. c. 12. p. 116.]

'Eunome composa depuis cinq livres, [Ibid.] 'ou trois seulement selon Photius, pour refuter l'écrit de S. Basile, *a* & ce Saint en ayant vu le premier, en mourut de regret, dit Philostorge. [Phot. c. 138. p. 314. | *a* Philg. p. 116.] [Mais Photius nous en découvrira le mystere.] 'Car il nous apprend qu'Eunome avoit passé, disoit-on, quelques Olympiades, renfermé dans son cabinet, pour produire cet ouvrage ; & qu'enfin après beaucoup d'années il avoit enfanté cet avorton, qu'il l'avoit caché toûjours depuis, sans le montrer qu'à peine mesme à ses disciples, de peur que tombant entre les mains de S. Basile avant que d'estre assez fort, il ne se brisast comme le premier, & que cette fleur encore trop tendre ne se fletrist avant que de s'estre ouverte. Il eut donc grand soin de couvrir & de cacher sa production ; & cela tant que S. Basile vécut : Mais quand cet homme divin eut achevé son pelerinage, & qu'il fut retourné en sa celeste patrie, alors Eunome dissipant un peu sa frayeur, montra avec liberté ce rare chef-d'œuvre, mais seulement à ses amis. Il tomba néanmoins entre les mains de Theodore, de S. Gregoire de Nysse, & de Sophrone, qui le traiterent si mal à coups de plume, qu'ils le renvoyerent à son auteur plus mort que vif, & qui ne sentoit plus que l'odeur infecte de son impieté. [Phot. c. 138. p. 313 | Nyss. in Eun. l. 1. p. 288. d.]

'Ce Theodore, qu'on croit estre celui de Mopsueste, le refuta presque mot à mot, en 25 livres qu'il fit pour S. Basile contre luy, & où il fit voir qu'Eunome estant très-ignorant dans les sciences humaines, l'estoit encore plus dans la doctrine de l'Eglise. [Phot. c. 4. p. 8.] [On ne dit point qui estoit] 'Sophrone qui défendit aussi saint Basile contre Eunome. Il ne refutoit que les principaux endroits de cet Heresiarque, & ceux qui contenoient les preuves de son Heresie. [c. 5. p. 8. 9.] 'Saint Gregoire de Nysse fit deux ouvrages contre luy, où par la force de son éloquence & de ses raisonnemens, il reduisoit en poudre tout ce qu'Eunome croyoit avoir de plus invincible. [c. 6. p. 9.]

'Andronicien a aussi écrit deux petits livres contre les Eunomiens, où il promettoit plus qu'il ne tenoit. Il estoit Chrétien, mais son air, ses pensées, ses expressions, estoient plutost d'un pur Philosophe : [On ne dit point du reste qui il estoit, ni en quel temps il a vécu.] [c. 45. p. 32.]

'S. Gregoire de Nazianze & Didyme ont aussi écrit contre Eunome. [Hier. ep. 117. p. 301. | *b* 110. p. 302. c.]

a Pour le style de cet auteur, il faudroit pour en bien juger, transcrire ce qu'en dit Photius. Il n'y a rien à ajouter pour concevoir l'idée d'un livre prodigieusement mal écrit. *b* Et pour ses lettres que Philostorge estime plus que tout le reste, Photius qui en avoit lu jusques à 40, dit qu'elles estoient du mesme style que le reste, qu'elles faisoient voir qu'Eunome n'avoit pas seulement oui parler des regles qu'il y faut observer, & qu'elles n'estoient propres qu'à le faire moquer de tout le monde. [Avant Photius,] 'Socrate avoit remarqué que le style d'Eunome n'estoit qu'une abondance inutile de paroles, qu'il rebatoit toûjours les mesmes choses sans pouvoir rien avancer, qu'il avoit fait sept tomes sur l'Epistre aux Romains, & qu'après avoir bien discouru sur cette Epistre, il n'en avoit pas seulement pu concevoir le dessein : Que ses autres ouvrages estoient semblables à celui-là ; qu'on y trouvoit toûjours beaucoup de superfluité dans les paroles, & de foiblesse dans les raisonnemens & dans les pensées. [*a* Phot. c. 138. p. 314. 315 | Philg. l. 6. c. 2. p. 82. 83. | *b* Phot. p. 315. | Socr. l. 4. c. 7. p. 215. c. d.] 'Saint Gregoire de Nysse en avoit parlé de la mesme maniere avant Socrate & Photius, '& néanmoins ses disciples ne laissoient pas d'avoir plus de respect pour ces méchans livres, que pour les Evangelistes mesmes. [Nyss. in Eun. l. 1. p. 187. | Hier. in Vig. t. 2. p. 123 b.]

'Les Empereurs firent au contraire des édits pour les étoufer ; *c* & nous avons une loy d'Arcade en 398, par laquelle il ordonne de faire une recherche exacte des livres Eunomiens pour les bruler en presence des juges, condannant à mort ceux qui les cacheroient, comme on faisoit pour les livres de Magie, parce que ceux-ci qui enseignoient toutes sortes de crimes, n'estoient pas moins pernicieux. [Philg. l. 11. c. 5. p. 150. | *c* n. p. 450.]

[Outre les erreurs qu'Eunome commettoit contre la divinité du Verbe,] 'il disoit encore que l'Incarnation n'estoit pas l'union de la substance divine avec la substance humaine, mais seulement "des puissances du corps, par où il entendoit les sens, avec les puissances divines ; [ce qui retomboit ce semble dans l'Herefie d'Arius & des Apollinaristes.] [Nyss. de ani. p. 112. c. | δυνάμεις.] 'On pretend en effet qu'il la suivoit : *d* & Gennade dit qu'il pretendoit que JESUS-CHRIST avoit seulement pris une chair sans ame. *e* Néanmoins Eunome mesme dans sa confession de foy, reconnoist qu'il avoit pris l'homme [composé] de corps & d'ame. [Merc. t. 2. p. 313. 2. | *d* Genn. dog. c. 2. p. 380. 2. a. | *e* Socr. n. p. 62. 1. c.] 'S. Gregoire de Nysse combat son sentiment sur l'ame ; [mais je ne voy pas bien en quoy il le fait consister.] [Nyss. de ani. p. 91. d.]

'S. Epiphane dit de luy & des autres disciples d'Aece, qu'ils méprisoient insolemment [Epi. 76 p. 991. 992.]

solemment les Prophetes & les Apostres, qu'ils se moquoient de l'ancien Testament, & que quand on les pressoit par S. Paul, ils répondoient qu'il avoit parlé comme homme.

Hier. in Vigil. t. 2. p. 123. b. 'S. Jerôme l'accuse de s'estre moqué des reliques des Martyrs, & dit que tous ses Sectateurs ne vouloient point entrer dans les Eglises des Apostres & des Martyrs; Ast. or. 10. p. 192. c | 196. b | 208. a. 'ce que S. Astere d'Amasée confirme en divers endroits, 'où il refute cette erreur. a Genn. dog. c. 73. p. 384. t. a. b. a Gennade la marque aussi, & le joint en ce point avec Vigilance. b Hier. in Vig. p. 124. d. b Il disoit avec Porphyre que les démons feignoient d'estre tourmentez par les Saints, & que leurs cris n'estoient qu'une illusion pour tromper les hommes: [Et cette tromperie alloit à faire abandonner les démons pour embrasser le Christianisme.

Il ne fut pas moins ennemi de la discipline que de la foy de l'Eglise.] Phil'g. l. 10. c. 4. p. 136 | Epi. 76. p. 992. b. 'Car il rebatizoit non seulement les Catholiques, mais encore les Ariens; & rebatizoit au nom du Pere increé, au nom du Fils creé, & au nom de l'Esprit sanctifiant creé par le Fils creé. Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 236. d. 'Theodoret dit en general de son batesme, qu'il en avoit osté la triple immersion, & l'invocation de la Trinité, ordonnant de plonger seulement une fois en memoire de la mort de Jesus-Christ: Philg. l. 10. c. 4. p. 136. '& Philostorge reconnoist la mesme chose. c Soz. l. 6. c. 26. p. 673. c. d. c Il y en avoit néanmoins qui disoient que cette innovation ne venoit pas d'Eunome, mais d'un Theophrone de Cappadoce, & d'un Eutyque qui s'estoient separez de luy. [Mais le témoignage de Philostorge ne nous permet pas de douter que ces pratiques n'ayent esté celles de la communion d'Eunome.] Cod. Th. 16. t. 6. l. 6. p. 200. 'On croit que la loy du 21 Mars 413, qui défend tres-severement de rebatizer aucun Catholique, est directement contre les Eunomiens. Il y en avoit déja eu une autre sur ce sujet.

Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 236. 237. 'Theodoret ajoute qu'ils ne vouloient point que l'eau du batesme touchast les parties qui sont au-dessous de l'estomac, lesquelles ils estimoient impures. Cette superstition les obligeoit à des choses tout-à-fait ridicules, que Theodoret raporte comme les ayant apprises de ceux mesmes qui avoient quitté cette Heresie; Epi. 76 p. 992. b. c. '& l'on voit que cette farce estoit commencée dés le temps de Saint Epiphane qui marque qu'en batizant ils plongeoient la teste en bas, & tenoient les piez élevez en l'air. Naz. or. 25. p. 441. d | n. p. 892. d. 'On explique aussi de cette sorte de batesme ce que dit S. Gregoire de Nazianze, que les Ariens batizoient de haut en bas. Amb B. t. 2. p. 31. f. 'On croit pouvoir tirer de cette pratique des sectateurs d'Eunome, que ces impies admettoient deux principes; l'un bon, auteur de ces parties qu'ils croyoient capables de sanctification; l'autre mauvais, auteur de celles qu'ils regardoient comme impures. Nyss. in Eun. l. 1. p. 295. d. 'S. Gregoire de Nysse témoigne qu'il y avoit des choses dans leurs Mysteres, que la pudeur ne permettoit pas de raporter; Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 237. b. 'ce que Theodoret confirme encore.

ἄνωθεν βαπτίζειν.

d p. 237. d Le mesme Theodoret assure que de son temps cette secte, appellée indifferemment [des Anoméens,] Eunomiens, ou Aeciens, se trouvoit presque éteinte, parce que tout le monde avoit horreur de leurs blasphèmes. Ainsi le peu qui en restoit en quelques endroits, estoit obligé de se cacher, & de tenir ses assemblées dans les maisons à l'écart; ce qui leur faisoit, dit-il, donner le nom de Troglites ou Troglodites. Aug. de uni. c. 3. p. 141. 2. b. 'S. Augustin remarque qu'ils estoient tous renfermez dans l'Orient, a de Past. c. 8. p. 178. 1. c. a & qu'il n'y en avoit point en Afrique.

b Soz. l. 6. c. 26. p. 673. c. b Ils estoient presque tous de grands chicaneurs; & ils estimoient davantage un homme habile à disputer & à faire des syllogismes, qu'un autre qui eust esté exemplaire dans sa vie, sage dans sa conduite, & liberal envers les pauvres, si ce n'est qu'il fust de leur secte. l. 7. c. 17. p. 729. c. 'Ils avoient quelques signes particuliers & connus d'eux seuls dans leurs lettres de communion. Ast. h. 10. p. 205. a. 'Ils aimoient mieux estre appellez Eunomiens que Chrétiens. [Nous ne voyons personne d'entre eux qui se soit rendu celebre, que Philostorge l'historien,] Phot. c. 40 p. 25. 'dont l'histoire se peut appeller avec justice l'éloge des Ariens & la satyre des Orthodoxes. [Nous ne dirons rien ici de cet auteur; & on peut voir ce qu'en a écrit Godefroy dans les prolegomenes de l'édition qu'il nous a donnée de ses fragmens.]

Syn. ep. 5. p. 167. 168. 'Synese parle d'un Quintien comme d'un des principaux chefs du parti des Eunomiens. Il avoit envoyé quelques Prestres pretendus dans la Lybie; mais Synese donna bon ordre pour les faire chasser de tout le territoire de Ptolemaïde dont il estoit Evesque.

Soz. l. 7. c. 17. p. 728. 729. 'Theophrone de Cappadoce, & Eutyque de Constantinople, s'estant separez des Eunomiens pour divers sujets, firent chacun leur secte à part, comme Sozomene le raporte plus amplement. [Mais c'est assez parlé de ces infames rejettons d'Arius: il faut passer à des Evenemens plus agréables.]

ARTICLE CI.

Saint Melece est fait Evesque d'Antioche, & banni au bout d'un mois: Euzoïus est mis en sa place: Les Meleciens se separent des Ariens, mais ne peuvent s'unir avec les Eustathiens.

L'AN DE JESUS-CHRIST 361.

[Aprés tant de maux qui accabloient l'Eglise depuis plusieurs années, mais sur tout depuis la nouvelle entreprise du Concile de Constantinople, de faire signer par tous les Evesques de l'Empire la formule de Rimini; Dieu qui vouloit la delivrer à la fin de l'an 361, par la mort de son persecuteur, commença dés les premiers jours de la mesme année à luy accorder quelque consolation, par l'élection de S. Melece qu'il donna enfin pour legitime Pasteur à l'Eglise d'Antioche,] Thdrt. l. 2. c. 27. p. 635. c. d. 'aprés tant d'usurpateurs qui la tyrannizoient depuis 30 ans. S. Jerôme met cette élection l'année précedente. c p. 634. a. c Mais elle se fit dans le Concile assemblé à Antioche par Constance au retour de la guerre des Perses; ep. 112. p. 982. d. '& ce fut le dernier Concile des Ariens, [ou au moins de Constan-

Constance :] ' & Socrate marque ce Concile sous les Consuls de cette année. [Constance ne peut estre aussi revenu du siege de Bezabde à Antioche, que dans les derniers jours de l'année 360.]

Socr l. 2. c. 45. p. 159. b.

' Lors donc qu'il y fut arrivé, il y fit assembler un nouveau Concile, où il vint de tous costez un grand nombre de Prelats. ' Il avoit dessein d'y faire condanner par tous les Evesques la Consubstantialité, & la difference de substance, ' mais les Evesques demanderent qu'avant toutes choses, on donnast un Pasteur à l'Eglise d'Antioche, afin qu'on pust deliberer avec luy des choses qui regardoient la foy. ' Car, comme nous avons vu, Saint Eustathe estoit déja mort, [Eudoxe s'estoit emparé du siege de Constantinople, & Anien élu par le Concile de Seleucie avoit aussi-tost esté exilé, sans qu'on entende plus parler de luy. ' Comme donc l'Eglise d'Antioche estoit alors sans Evesque, beaucoup de personnes, mesme de ceux qui estoient déja Evesques, taschoient par tous les efforts de leur ambition, de s'installer en cette dignité; ' ce qui causoit de grandes dissentions parmi le Clergé & parmi le peuple, d'autant plus difficiles à appaiser, qu'estant fort divisez touchant la Religion, ils portoient chacun celui qu'ils croyoient pouvoir embrasser leur sentiment. ' Enfin néanmoins tous les suffrages se trouverent réünis en la personne de S. Melece, [dont nous representerons "autrepart les grandes qualitez avec le reste de son histoire. Il suffit de dire ici que les Ariens & les Orthodoxes croyant chacun estre assuré de l'avoir de leur costé, concoururent tous à son élection, dont le decret fut mis entre les mains de S. Eusebe Evesque de Samosates. On le fit venir de Berée où il estoit, & il fut receu avec une joie universelle, & des honneurs extraordinaires. On attendoit avec impatience pour quel parti il se declareroit ; & dés le premier discours qu'il fit, il s'exprima d'une telle maniere sur le Mystere de la Trinité, sans se servir néanmoins du terme de Consubstantiel, qu'on ne douta point qu'il ne fust un genereux défenseur de la foy de Nicée. Les Ariens en eurent autant de douleur que les Catholiques de joie, & aussi ils ne manquerent pas de le faire bannir un mois après dans la petite Armenie.] ' Constance voulut obliger S. Eusebe de Samosates de rendre l'acte de son élection ; mais ce Saint témoigna qu'il estoit prest de se laisser plutost couper les deux mains; & sa generosité fut admirée de Constance mesme.

Thdrt. l. 2. c. 27. p. 634. a. b. — a. — b. — l. 3. c. 2. p. 639. c. — Soz. l. 4. c. 28. p. 586. 587 | Ruf. l. 1 c. 24. p. 247. — Soz. p. 587. a. — Thdrt. l. 2. c. 27. p. 634. b. c. — V. son titre. — c. 28. p. 636.

' Acace qu'on croit avoir eu la principale part à son élection, [peut aussi en avoir eu quelqu'une à sa persecution, s'il est vray] ' qu'il ait eu ordre de se retirer du Concile d'Antioche en son Diocese, comme le raporte Philostorge. Car pour la raison qu'en allegue cet auteur, savoir qu'après avoir fait mander Eunome par l'Empereur pour comparoistre au Concile, il avoit abandonné cette accusation, & laissé Eunome se justifier: [Nous croyons avoir montré qu'Eunome a plutost esté condanné que justifié par le Concile.]

Philg. l. 5. c. 1. p. 78 | Epi. 73. c. 26. p. 876. a. — Philg. l. 6. c. 4. p. 84.

L'an de J.C. 361.

' Constance ayant chassé Saint Melece, envoya querir à Alexandrie Euzoïus le compagnon de l'Heresie d'Arius, ' qui avoit autrefois esté deposé avec luy du Diaconat par S. Alexandre, *a* & qui l'avoit "peut-estre encore été depuis. *b* Saint Athanase le surnomme le Cananéen ; [de quoy nous ne savons pas la raison. Nous avons vu qu'il avoit esté le compagnon le plus ordinaire & le plus intime d'Arius.] ' Nous apprenons de Philostorge que ce fut Constance qui commanda aux Evesques de luy imposer les mains & de l'établir Evesque d'Antioche.

l. 5. c. 5. p. 80. — Thdrt. l. 1. c. 27. p. 635. & alii. — NOTE 76. — *a* Ath. de syn. p. 907. a. — *b* sol. p. 858. — Philg. l. 5. c. 5. p. 80.

[Cette ordination apporta un grand changement dans les affaires de cette Eglise. Elle estoit divisée en deux partis depuis le bannissement de S. Eustathe. Car une partie des Catholiques n'ayant pu se resoudre à communiquer avec les usurpateurs du siege de leur saint Evesque, s'estoit aussi separée de leur communion, & estoit toûjours demeurée dans cet état.] ' Les autres avoient souffert durant ces 30 années toutes les injures & les insolences des Ariens, attendant toûjours qu'il arrivast quelque changement qui les pust délivrer de cette misere. Mais voyant en ce temps-ci que l'impieté des Ariens croissoit toujours, qu'ils ne cessoient point de combatre tantost ouvertement, tantost par des artifices secrets, tous ceux qui soutenoient la doctrine Apostolique; qu'ils avoient enfin " banni le divin Melece, & établi au lieu de luy le protecteur de l'Heresie, qui ne dissimuloit pas mesme son impieté ; ils crurent qu'ils estoient obligez, selon le precepte de l'Ecriture, à faire les derniers efforts, & à rompre sans differer les liens les plus étroits pour sauver leur ame. ' Ils se separerent donc d'avec les Ariens, & tous ceux qui voulurent se preserver de la maladie mortelle dont ces Heretiques estoient infectez, s'assemblerent à part dans l'Eglise des Apostres appellée la Vieille, ou dans la Vieille [ville.] ' C'estoit une Eglise qui ayant esté abatuë durant la persecution, avoit esté rebastie par l'Evesque Vital, & achevée par S. Philogone son successeur.

Thdrt. l. 2. c. 27. p. 635 c. d | ep. 112. p. 982. c. d. — NOTE 77. — hist. p. 635. d. — l. 1. c. 2. p. 524. c.

[Cette separation eust esté tout-à-fait heureuse, si elle eust pu joindre en un seul corps ceux de Melece avec les Eustathiens,] ' comme ils estoient joints dans la mesme foy. *a* Mais le diable qui haïssoit sur tout cette Eglise, comme l'origine du nom Chrétien, trouva moyen d'y entretenir encore le schisme [durant plusieurs années : ce que nous reservons pour l'histoire de S. Melece.]

l. 3. c. 2. p. 639. b c. — *a* Bas. ep. 325. p. 639. b. c.

ARTICLE CII.

Dernier formulaire des Ariens, qu'ils abolissent eux-mesmes : Liste de tous leurs formulaires. Constance meurt batizé par Euzoïus.

[IL faut voir enfin le dernier acte des entreprises de Constance contre l'Eglise dans la conclusion du Concile d'Antioche.] ' Les Ariens estant donc assemblez en assez petit nombre à Antioche, où Constance estoit alors, sous les Consuls

Socr. l. 2. c. 45. p. 159. b.

b | Ath. de syn.p.906.d. fils Taurus & Florent, [b] & se repentant mesme d'avoir appellé le Fils semblable au Pere dans leur formulaire de Constantinople [ou de Rimini,] ils en firent un nouveau tout-à-fait conforme à leurs pensées, où ils reprenoient entierement leurs anciennes expressions, soutenant que le Fils estoit tout-à-fait dissemblable au Pere, & ne luy estoit semblable en aucune sorte, (Socr.p.159.b.c.) ' ni en substance, ni mesme en volonté; & disant aussi-bien qu'Arius & Aece, qu'il estoit " tiré du néant, (Ath. de syn.p.906.d.) ' & ils n'eurent point en effet de honte de recevoir ceux qui professoient tout ouvertement la doctrine d'Arius, & de leur donner des Eglises, dit S. Athanase, afin qu'ils la publiassent avec plus d'assurance & d'autorité; [ce qui semble se raporter à Euzoïus fait Evesque d'Antioche.

(L'an de J.C. 361.) (" ἐξ οὐκ ὄντων.)

(Socr p.159.d.) ' Mais comme ils disoient aussi dans leur formulaire, que le Fils estoit Dieu de Dieu, les Orthodoxes leur demanderent comment cela s'accordoit avec le reste; à quoy ils répondirent qu'il estoit de Dieu comme S. Paul le disoit de toutes les creatures: (d Ath. de syn.p 887.a.b.) ' ce qu'ils avoient appris de George de Laodicée. (a Socr. p.160.a.) a Néanmoins rougissant de se voir moquez & condannez de tout le monde, ils lurent enfin le mesme formulaire qu'ils avoient approuvé à Constantinople, & se retirerent chacun chez soy. Il semble par Socrate que George d'Alexandrie ait assisté à ce Concile.

(p. 158.c | Ath. de syn.p.907.a.) ' Leur impieté y fut si insupportable & si manifeste, qu'ils en acquirent universellement le nom d'Anoméens & d'Exoucontiens. [Ces Exoucontiens estoient, comme leur nom le marque, les mesmes que les Aeciens ou Anoméens, au moins pour la croyance: & ainsi il faut peut-estre les distinguer de secte aussi-bien que de nom,] (Thdrt. hær l.4.c.3.p.237.b.) ' de ceux qu'on a appellez " Exacionites ou Exocionites, & qui estoient, selon Theodoret, les mesmes que les Eudoxiens, c'est-à-dire l'ancienne secte des Ariens, dont tous les autres s'estoient separez. Ils tiroient ce nom du lieu où ils s'assembloient, [ainsi nommé parce qu'il estoit peut-estre orné de six colonnes.] (Cang. de C.l.2.p.171.172.) ' Les nouveaux Grecs en donnent une autre raison; car ce lieu est assez souvent marqué dans l'histoire. Il estoit hors de la ville, joignant les murailles. (Chr.Al.p.704.746.) ' La chronique d'Alexandrie parle diverses fois des Ariens Exocionites; (b Philg.n.p.406.) b & Theophane les marque en quelques endroits.

(Note 78.)

(l.6.c.5.p.85.) ' Constance avoit indiqué un nouveau Concile à Nicée, selon Philostorge, pour y établir la diversité de substance entre le Pere & le Fils: mais la mort le prévint, & emporta avec luy tous ses Synodes. [Il voulut en mourant s'unir encore plus étroitement avec les Ariens, qu'il n'avoit fait durant sa vie,] (Ath. de syn.p.907.a.) ' & perseverer jusqu'à la fin dans l'impieté dont il avoit esté le protecteur, " ayant voulu recevoir le batesme de la main d'Euzoïus.

(V. Constance §. 61.)

(Bar.360.§.5.1 | Thdrt. ep.112.p.982.d.) ' Nous voici donc arrivez à la fin de tous les Conciles & de toutes les intrigues que firent les Ariens sous la protection de ce Prince: [& nous ne croyons pas pouvoir mieux finir ce regne, qui fut le leur autant que celui de Constance, que par le catalogue de leurs divers formulaires de foy,] (Socr.p.159.c.) ' que Socrate appelle avec raison un labyrinthe: [Nous suivrons en cela le dessein de Saint Athanase,] qui s'est donné la peine de ramasser ces differens Symboles dans un de ses ouvrages. [Ainsi nous n'aurons presque qu'à le suivre, & à faire un extrait de ce qu'il dit de ces Symboles, en y en ajoutant néanmoins quelques-uns qui sont échapez à ses soins & à son exactitude.

(Ath. de syn.p 885.886.) ' On peut mettre pour le premier " la lettre celebre qu'Arius & ses premiers disciples écrivirent d'abord de Nicomedie à S. Alexandre, où ils font une exposition assez claire de leurs veritables sentimens. (V. §.7.p.256.)

(Socr.l.1.c.26.p.60.61.) ' Le second sera " celui qu'Arius & Euzoïus presenterent à Constantin après leur rappel, & qui est raporté par Socrate. (V. §.13.p.272.) (Ath. p. 890.d.) ' Il fut approuvé par le Concile de Jerusalem en 335.

Le troisiéme sera " celui que nous voyons avoir esté fait au Concile de Constantinople contre Marcel en 336; mais que nous n'avons pas. (V. §.24.p.295.) (p.892.893.) ' L'on doit mettre ensuite " les deux formulaires du Concile d'Antioche en l'an 341, (p.894.a.) ' avec * celui qui y fut dressé par Theophrone, & signé de tous les autres. (V. §.32.p.315. * Ibid.p.316.)

(p.894.895.) ' Le septiéme est " celui qui fut fait peu de mois après, & apporté en France à Constant [en 342] par Narcisse & trois autres. (V. §.36.p.326.)

(p.895-899.) ' Le huitiéme est " la grande Exposition, apportée [en 345] en Italie par Eudoxe & les autres. (V. §.38.p.331.)

(Hil.de syn. p.128 | fr.1.p.27.28.) ' Le neuviéme est " celui du faux Concile de Sardique ou de Philippople en 347, raporté par S. Hilaire. (V. §.40.p.336.)

(Ath. de syn p.900-902.) ' Le dixiéme est " celui du Concile de Sirmich assemblé [en 351] contre Photin. (V. §.46.p.352.)

On peut conter pour l'onziéme ' la lettre que les Ariens firent faire à Constance en l'an 355 dans le Concile de Milan, où ils commencerent à découvrir davantage leur impieté; (V. §.51.p.364.) & pour le douziéme, " celui dont parle Saint Athanase dans sa lettre aux Evesques d'Egypte. (V. §.61.p.394.) Il peut avoir esté dressé à Antioche au commencement de 356. Nous ne l'avons point, non plus que le precedent.

(p.902-904.) ' Ainsi le treiziéme sera " l'impieté de Sirmich attribuée à Osius & à Potame, en 357. (V. §.68.p.416.)

(Hil.de syn. p.125-127.) ' Le quatorziéme est " la lettre du Concile d'Ancyre, ou au moins les douze anathematismes raportez par S. Hilaire, & signez à Sirmich en 358. (V. §.73.p.430.)

(Ath. p. 875.) ' Le quinziéme est " la troisiéme confession de Sirmich, datée du 22 de May 359. (V. §.77.p.444.)

(p.904.905.) ' Le seiziéme est " celui qui fut dressé par les Acaciens au Concile de Seleucie, le 28 de Septembre de la mesme année. (V. §.86.p.473.)

(p.905.906.) ' Le dixseptiéme, peu different du quinziéme, est " celui de Nicé, signé à Rimini, à Constantinople, & presque par tous les Evesques. (V. §.81.p.454.)

Le dixhuitiéme & le dernier, qui estoit le pire de tous, est celui que nous avons vu au commencement de cet article, qu'ils composerent dans leur conciliabule d'Antioche en 361, & qui estoit si méchant qu'ils

Digitized by Google

qu'ils n'oserent le faire paroistre. C'est pourquoi il n'est pas venu jusques à nous.

ARTICLE CIII.

Etat deplorable de l'Eglise à la mort de Constance : Julien rappelle les Evesques bannis : Tout l'Occident & une grande partie de l'Orient se declare pour le Concile de Nicée.

L'AN DE JESUS-CHRIST 362.

[L'Empereur Constance en mourant laissoit l'Eglise dans l'état le plus deplorable & le plus dangereux où elle ait peut-estre jamais esté reduite par la guerre exterieure & par l'Heresie. Car les ennemis declarez de la divinité de JESUS-CHRIST triomphoient de toutes parts: Les principales Eglises estoient entre les mains des chefs du pur Arianisme, comme de George à Alexandrie, d'Euzoïus à Antioche, d'Eudoxe à Constantinople, d'Acace à Cesarée en Palestine, de Germine à Sirmich, d'Auxence à Milan ; & les autres estoient possedées par ceux qui estoient entrez dans leurs sentimens & leurs interests, ou au moins qui s'estoient souillez en entrant dans leur communion, & en signant le formulaire dressé à Nicé en Thrace, & receu par les Conciles de Rimini & de Constantinople.

S. Athanase, S. Melece d'Antioche, S. Eusebe de Verceil, & tous les autres qui passoient pour défenseurs de la vraie foy, estoient ou deposez & bannis, ou reduits à se cacher, pour éviter un traitement encore plus rude :] 'en sorte qu'il ne paroissoit sur tous les sieges de l'Eglise, aucun Evesque qu'on pust dire conserver l'honneur & la pureté de la foy, hors peut-estre un petit nombre de ceux que leur obscurité deroboit à la persecution des Heretiques, [comme Gregoire d'Elvire en Espagne ; car c'est le seul en ce genre, que nous puissions donner pour exemple ; encore ne savons-nous pas s'il osoit paroistre dans son Eglise. Le Pape Libere estoit tombé, comme les autres, en 357 ; & Vincent de Capoue dès 353. Ils avoient commencé à se relever de leur chute, puisqu'on assure qu'ils ne prirent aucune part au crime du Concile de Rimini : mais aussi on croit que Libere au moins estoit reduit à se cacher dans les grotes & les cimetieres souterrains d'autour de Rome. Il n'y avoit que les Evesques des Gaules, qui après estre tombez comme les autres à Rimini, commençoient apparemment à se relever, ᵃ animez par S. Hilaire, que Dieu leur avoit rendu par une espece de miracle, & favorisez par la revolte de Julien contre Constance. On peut croire la mesme chose de l'Espagne & de l'Angleterre ; mais on n'en a pas de preuve.

Naz.or.21. p.387.c.

a V. S. Hilaire.

L'Heresie estoit alors tellement dominante, qu'elle ne pouvoit pas mesme souffrir ceux qui n'estoient que mediocrement Heretiques. Macedone de Constantinople, Eleuse de Cyzic, Silvain de Tarse, Eustathe de Sebaste, & les autres qui passoient pour Semiariens, avoient esté deposez & releguez en divers endroits. Il est vray qu'on avoit traité de mesme Aece & Eunome, les plus impies des Ariens dans leurs expressions ; mais leurs sentimens regnoient encore dans Eudoxe, Euzoïus, & les autres du mesme parti, & leurs plus fidéles disciples conservoient hautement le rang & l'autorité d'Evesques.]

'Toute la terre, pour nous servir des expressions de S. Jerôme, estoit donc dans le gemissement, surprise de se voir devenuë Arienne. La nacelle des Apostres agitée par ces vents furieux, & battuë de toutes parts par des flots si violens, estoit en danger de faire naufrage, & il ne restoit plus d'esperance. Mais dans ce moment le Seigneur s'éveille, il commande à la tempeste, la beste meurt, & la tranquillité revient. [Car Julien, qui succeda à Constance, ᵃ voulant se vanger des officiers de Constance, qui luy avoient rendu de mauvais offices, fut en effet le ministre de Dieu, pour punir l'Eunuque Eusebe grand Chambellan, & les autres principaux appuis de l'Arianisme.

Hier. in Lucif.c.7. p.143.b.

a V. Julien §.10.

Mais ce qui fut encore plus avantageux à l'Eglise, c'est ᵇ qu'il rappella d'exil tous ceux que Constance avoit bannis au sujet de la Religion.] 'Il est aisé de s'imaginer que son intention en cela n'estoit nullement de rendre la paix à l'Eglise. 'Il ne songeoit qu'à s'acquerir la bienveillance des peuples, à rendre le gouvernement de Constance odieux, 'ou mesme à détruire les Chrétiens par leurs propres divisions, qu'il croyoit devoir s'augmenter d'autant plus, qu'ils auroient tous la liberté de défendre leurs sentimens, comme on le voit par les auteurs payens, aussi-bien que par les Chrétiens. [Mais Dieu dont la sagesse sçait tirer le bien du mal mesme, ne laissa pas de se servir de sa fausse politique pour la ruine de l'Arianisme. Car quoique quelques-uns des plus méchans d'entre les Ariens, fussent compris dans ce rappel,] 'comme Aece [& Eunome, aussi-bien que l'Heresiarque Photin, néanmoins l'Eglise en retira le principal fruit.]

b V. la perf. de Julien §. 3.

Bar.361.§. 25.

Socr.l.3.c. 1.p.168. a.c.

Soz.l.5.c. 5.p.601.a| Amm.l. 22.p.208. 209| Chr. Al.p.688.

Juli.ep.31. p.164.

'S. Melece retourna donc alors à Antioche ; Saint Eusebe de Verceil & Lucifer de Cagliari revinrent des extremitez de la Thebaïde ; [S. Cyrille rentra dans la possession de l'Eglise de Jerusalem.] 'L'Egypte receut son Athanase comme un victorieux qui rentre en triomphe [après une longue guerre ; & ce Saint parut tout de nouveau sur son throne comme une étoille brillante, ou plutost comme un éclair, Julien n'ayant pu souffrir l'éclat des rayons qu'il y répandoit déja.

Thdrt.l.3. c.2.p.629. a.b| Chr. Al.p.688.

Hier. in Lucif.c.7. p.143.b.

Le retour de S. Athanase n'arriva pas avant le mois d'Aoust, & il fut precedé par ᵃ la mort de George usurpateur de son siege, qui ne s'estant pas rendu moins odieux aux payens d'Alexandrie par son avarice basse & par ses violences tyranniques, qu'aux Catholiques par l'impieté de son dogme, & par la persecution qu'il faisoit aux Orthodoxes, fut massacré par les premiers avec les traitemens les plus honteux & les plus dignes de luy.

a V. Saint Athanase §.93.

Dés que saint Athanase fut revenu à Alexandrie, il y tint avec divers Confesseurs

Digitized by Google

ſeurs un celebre Concile ; où l'on peut dire qu'il ſauva l'Egliſe, par la reſolution qu'il y fit prendre de recevoir comme Catholiques & comme freres tous ceux qui avoient ſigné les formulaires des Ariens, pourvu qu'ils renonçaſſent à leur communion, & qu'ils embraſſaſſent la foy de Nicée. Cette reſolution fut receuë unanimement par l'Orient & par l'Occident ; excepté par " Lucifer, qui ayant mieux aimé prendre une conduite plus rigoureuſe, ſe ſepara meſme de ceux qui avoient plus de charité que luy, & forma un nouveau ſchiſme qui porta ſon nom.

L'an de J.C. 362.
V. Lucifer.

On vit bien-toſt le fruit que Dieu vouloit tirer de la charité des ſaints Confeſſeurs, & de la liberté que Julien donnoit à tous les Chrétiens de ſoutenir leurs ſentimens, penſant qu'ils ſe ruineroient euxmeſmes par leurs diviſions : & ce fruit fut plus grand qu'on n'euſt oſé l'eſperer. Car dés l'année ſuivante, & auſſi-toſt après la mort de Julien,] 'Saint Athanaſe aſſure Jovien ſon ſucceſſeur, que la foy de Nicée eſtoit receuë univerſellement par toutes les Egliſes d'Eſpagne, d'Angleterre, des Gaules, de toute l'Italie, de la Dalmacie, de la Dace, de la Meſie, de la Macedoine, de toute la Grece, de toute l'Afrique, des iſles de Sardaigne, de Cypre, de Candie, de la Pamphylie, de la Lycie, 'de l'Iſaurie, de l'Egypte, de la Libye, du Pont, de la Cappadoce, de l'Orient [ou du Patriarcat d'Antioche ;] c'eſt-à-dire par toute la terre, à la reſerve d'un petit nombre d'Ariens. Il declare qu'il eſtoit aſſuré de la foy de toutes ces Egliſes, " & par pluſieurs autres preuves, & par les lettres qu'il en avoit. [Nous avons déja vu ' combien l'Occident ſe haſta de rejetter le Concile de Rimini, & nous en parlerons encore dans la ſuite.]

Ath. ad Jov. t. 1. p. 246. d.
p. 247. a.
πίςει.
V. § 83.

'S. Athanaſe nous apprend encore vers l'an 368, que dans ce peu d'années où Dieu avoit donné quelque liberté à l'Egliſe, il s'eſtoit tenu un grand nombre de Conciles, tant en France, en Eſpagne, & à Rome, 'qu'en Dalmacie, en Dardanie, en Macedoine, en Epire, en Grece, en Candie, & dans les autres Iſles ; 'en Sicile, en Cypre, en Lycie, en Iſaurie, en Egypte, & en Arabie ; pour maintenir la foy Catholique, '& ne reconnoiſtre aucun autre Concile que celui de Nicée. 'On admiroit le grand nombre des Eveſques qui ſignoient partout, & on s'étonnoit qu'il puſt encore reſter quelque rejetton de cette racine amere de l'Arianiſme ; & s'il en paroiſſoit quelqu'un, on le coupoit auſſi-toſt & on le retranchoit de l'Egliſe.

Ath. de Afr. p. 931. c. d | ad Epict. p. 582. a.
ad Afr. p. 931. d.
p. 932. a.
ad Epict. p. 582. b.
ad Afr. p. 932. a.

[Dans l'énumeration que S. Athanaſe fait des provinces qui avoient embraſſé la foy de Nicée avant la fin de 363, il ne nomme point la Thrace, la Bithynie, ni l'Helleſpont.] 'Sozomene pretend en effet que dans ces provinces, & quelques autres des environs, & generalement dans la plus grande partie de l'Empire d'Orient, les Catholiques n'avoient ni " Eveſques, ni Egliſes. 'Eudoxe eſtoit maiſtre des Egliſes dans Conſtantinople, & les Catholiques y avoient ſeulement, dit Socrate, une petite " Egliſe dans la ville pour y tenir leurs aſſemblées. 'Que s'il en faut croire Sozomene, ils n'en avoient point dutout. 'S. Baſile faiſant [en 375] le denombrement des provinces de la communion Catholique, [n'en marque aucune de la Thrace. Il n'y parle point non plus de la Bithynie, ni de la Paphlagonie, ni meſme de la Galacie, dont les Ariens pouvoient eſtre devenus maiſtres en 373, après la mort d'Athanaſe d'Ancyre.]

Soz. l. 6. c. 10. p. 650. a.
Socr. l. 4. c. 1. p. 211. c.
ἱερέως.
οἰκίσκον.
Soz. l. 6. c. 9. p. 649. a.
Baſ. ep. 75. p. 131. c.

ARTICLE CIV.

Les Semiariens ſe rétabliſſent dans l'Aſie, condamnent les purs Ariens, & font un nouveau corps appellé des Macedoniens.

[LEs Semiariens revinrent auſſi de leur exil en vertu de l'édit de Julien ; & c'eſt aſſez probablement en ce temps-ci qu'arriva] 'ce que raporte S. Baſile, qu'Euſtathe de Sebaſte revenant de Dardanie, & paſſant par le Dioceſe de Gangres en Paphlagonie, y renverſa les Autels de Baſilide, & y en éleva d'autres pour y offrir le Sacrifice.

Baſ. ep. 72. p. 118 a | 73. p. 121. a.

[Autant qu'on en peut juger par la ſuite de l'hiſtoire, cet Euſtathe rentra dans la poſſeſſion de ſon Egliſe, dont le Concile de Conſtantinople l'avoit dépouillé en 360. Il faut dire la meſme choſe de Silvain de Tarſe, d'Eleuſe de Cyzic, & de pluſieurs autres, dont les ſieges n'avoient peut-eſtre pas encore eſté remplis.] 'Au moins nous voyons " qu'Eleuſe fut mis en priſon ſous Julien, comme deſtructeur du Paganiſme dans Cyzic dont il eſtoit Eveſque, dit Sozomene.

Soz. l. 5. c. 15. p. 615. c. d.
V. la perſecut. de Julien.

[Pour ceux dont les Egliſes eſtoient alors remplies, nous ne ſavons point ce qui en arriva. Athanaſe que les Ariens avoient mis à Ancyre au lieu de Baſile, "y demeura juſqu'à ſa mort ;] 'quoique Baſile ſe trouve encore vivant ſous Jovien. 'Socrate dit que tous ces Prelats condannez en 360, eſtoient maiſtres de leurs Egliſes au commencement du regne de Valentinien. [Il y a apparence que dans les lieux où cette difficulté ſe rencontroit, chacun des deux contendans prenoit le titre d'Eveſque de la ville, & ſe faiſoit reconnoiſtre pour tel par ceux qu'il pouvoit faire communiquer avec luy.

Socr. l. 3. c. 25. p. 203. b. c.
V. S. Baſile.
l. 4. c. 1. p. 211 b. c.

Les Semiariens ne ſe contenterent pas d'eſtre rétablis :] 'Et comme la mort de Conſtance les laiſſoit dans une entiere liberté, Eleuſe, Euſtathe, Sophrone de Pompeiole, & les autres du meſme parti, aſſemblerent ceux qui leur avoient eſté favorables dans le Concile de Seleucie, & tinrent entre eux divers aſſemblées, où ils condannerent les Acaciens avec le formulaire de Rimini. Mais ils ſignerent de nouveau celui d'Antioche, qui établiſſoit le Fils ſemblable en ſubſtance au Pere, ſe vantant par la bouche de Sophrone de Pompeiople, que leur dogme tenoit un juſte milieu entre les deux excès oppoſez des Occidentaux, qui confondoient, diſoient-ils, les perſonnes divines en ſuivant la Conſubſtantialité ; & les Aeciens qui preſchoient le Fils diſſemblable au Pere.

Soz. l. 5. c. 14. p. 614.

[L'une

Digitized by Google

[L'une de ces assemblées des Semiariens, est peut-estre celle] 'qui fut tenuë à Zeles dans le Pont, où S. Basile dit qu'Eustathe avoit pris une nouvelle foy. (Bas. ep. 72. p. 118. e | Blond. prim. p. 135.)

'Ce fut donc en ce temps-ci, & après la mort de Constance, qu'ils commencerent à former un corps & un parti separé [de la communion des Ariens;] & on commença aussi alors à leur donner le nom de Macedoniens, 'à cause que Macedone deposé [en 360] de l'Episcopat de Constantinople, en estoit consideré comme le chef, 'ayant commencé à le former aussi-tost après sa deposition. [Nous avons vu autrepart "qu'il est assez incertain s'ils ne rejettoient point aussi-bien le sens que le terme de la Consubstantialité, mais qu'ils combatoient certainement la foy de l'Eglise, en niant la divinité du S. Esprit; ce qui a fait enfin leur erreur ou capitale ou unique, sur tout depuis la mort de Valens, & leur a fait donner le nom de Pneumatomaques, c'est-à-dire ennemis du S. Esprit. Je ne sçay d'où vient] 'le nom de Tropiques ou Changeans que leur donne Saint Athanase dans un écrit [fait sur la fin du regne de Constance. Mais la suite du temps fit voir qu'il convenoit parfaitement à quelques-uns d'eux, comme à Eustathe.] (Soz. l. 5. c. 14. p. 614. b. | b l. 4. c. 26. p. 586. d. | Socr. l. 2. c. 45. p. 158. c. d. | V. §. 66. 93. | Ath. de Spi. p. 192. a.)

'On les appelloit aussi quelquefois Marathoniens à cause de Marathone [Evesque de Nicomedie, dont nous avons parlé "ci-dessus,] & sans lequel on pretend que cette secte eust esté bien-tost tout-à-fait éteinte à Constantinople. Il la soutenoit par ses soins, par son argent, 'par ses discours pathetiques & assez polis, & par un exterieur composé propre à attirer l'estime du peuple. (Soz. l. 4. c. 27. p. 586. b. c. | V. §. 62. | a | Suid. α λ. p. 877. b. c.)

'Ces deux dernieres qualitez se trouvoient aussi, selon Sozomene, dans plusieurs autres chefs de cette secte, comme dans Eleuse [& dans Eustathe.] Leurs mœurs estoient reglées, leur abord fort grave, leur vie fort austere, leurs exercices assez semblables à ceux des Moines. Et comme les peuples aiment extremement cette pieté apparente, aussi ils s'attirerent par là beaucoup de sectateurs; & l'on remarque que le parti de Macedone estoit suivi par une partie considerable du peuple de Constantinople, & des environs, 'par divers Monasteres, & par les personnes les plus irreprochables pour leur vie, tant de cette ville que des provinces voisines. '& ils formerent divers Monasteres remplis d'un grand nombre d'hommes & de filles. 'Saint Gregoire de Nazianze louë en effet avec de grands éloges la vie & les mœurs des Macedoniens. (Soz. p. 586. a | Suid. p. 877. c. | Ruf. l. 1. c. 25. p. 248. | Suid. p. 877. c. | Naz. or. 44. p. 710. 711.)

'Sozomene marque cependant que depuis la deposition de Macedone, [ou au moins depuis que Valens se fut declaré pour les Ariens,] ils n'eurent ni Evesque ni Eglise dans Constantinople jusqu'à l'Empire d'Arcade. 'Saint Gregoire de Nazianze se plaint qu'ils se vantoient d'avoir des Evesques ordonnez par Eleuse, & il semble dire que c'estoit à Constantinople mesme, mais cela n'est pas tout-à-fait formel. 'Je ne sçay si Marathone n'auroit point pris le titre d'Evesque de Constantinople, [après la mort de Macedone.] 'Les Macedoniens y avoient possedé, après s'estre separez des Ariens, l'Eglise que Macedone mesme y avoit fait bastir. Mais dès l'an 381 elle estoit entre les mains des Catholiques, Theodose en ayant chassé les Macedoniens, dit Socrate, [qui en ce point est contraire à Sozomene.] (Soz. l. 4. c. 27. p. 586. c. | Naz. or. 46. p. 721. c. | Suid. p. 877. | Socr. l. 5. c. 9. p. 266.)

'Ces Heretiques estoient particulierement repandus dans la Thrace, la Bithynie, l'Hellespont, & les pays d'alentour; 'mais plus encore dans l'Hellespont. La ville de Cyzic en estoit pleine; & l'on raporte quelques miracles pretendus faits par un Macedonien de cette ville. (Soz. p. 586. a. | Socr. l. 2. c. 45. p. 159. | a | l. 4. c. 4. p. 215. c | l. 5. c. 8. p. 264. d.)

'Le Concile d'Illyrie, [tenu, comme nous croyons, en 375,] se plaint que dans tout le Diocese d'Asie, on preschoit & on dogmatizoit contre la divinité du S. Esprit. 'S. Basile dans une lettre [de la mesme année,] parlant de quelques Evesques de Lycie qui vouloient entrer dans sa communion, se rejouit de ce qu'il y en avoit au moins quelques-uns dans l'Asie qui s'éloignoient de la maladie generale de ce pays, & de la corruption des Heretiques. 'Faisant aussi alors l'énumeration des provinces qui estoient dans sa communion, [& dans celle de l'Eglise,] il marque, outre tout l'Occident, ce qu'il y avoit de sain dans l'Egypte, tout ce qui restoit [d'Orthodoxe] dans la Syrie & l'Armenie voisine, [c'est-à-dire apparemment la Mineure, qui obéïssoit à l'Empire;] à quoy il ajoute quelques provinces d'Asie, comme la Lycaonie, la Pisidie, l'Isaurie, & les deux Phrygies. [Mais ne parle point de l'Asie Proconsulaire, de la Pamphylie, de l'Hellespont, de la Carie, ni des Isles.] 'On voit mesme par le Concile d'Illyrie, que la Phrygie estoit extremement infectée de l'Heresie des Macedoniens. (Thdrt. l. 4. c. 8. p. 670. a. | Bas. ep. 403. p. 410. b. c. | ep. 75. p. 131. | Thdrt. p. 669.)

'Il y en avoit aussi quelques-uns dans la Palestine, que Melanie l'ayeule, & Rufin, réünirent à l'Eglise [vers l'an 380.] 'S. Augustin assure qu'il n'y en avoit point hors de l'Orient. (Pall. lauf. c. 118. p. 1033. b. | Aug. in Pet. l. 4. c. 3. p. 141. 2. b.)

[Pour ce qui est des purs Ariens, comme leur credit diminuoit par le rétablissement des autres,] 'ils eurent recours à Aece, selon Philostorge; & dans un Concile de neuf Evesques qu'ils tinrent à Antioche, ils leverent la sentence de deposition qu'ils avoient prononcée malgré eux contre luy dans celui de Constantinople. Cela n'empescha pas Aece de se faire ordonner Evesque par ceux de sa faction, & de former ainsi un nouveau parti, qui se separa de plus en plus de celui des Ariens, prenant le nom d'Anoméens ou Eunomiens. [Nous n'en parlerons pas d'avantage dans la suite, parce que nous en avons fait l'histoire ci-dessus. (Philg. l. 7. c. 5. 6. p. 91. 92.)

On ne nous apprend rien autre chose sur l'Arianisme pour ce qui regarde l'Empire de Julien.] 'Et en effet, ces questions & ces divisions des Chrétiens parurent comme assoupies durant que cet Apostat les persecutant tous en general, les obligeoit à s'unir en quelque sorte contre leur ennemi commun, ainsi qu'il arrive d'ordinaire entre les hommes, que les guerres étrangeres font cesser les domestiques. (Soz. l. 6. c. 4. p. 640. d.)

Digitized by Google

ARTICLE CV.

Jovien se declare pour la foy, & rejette la requeste des Macedoniens : Inclinations differentes de Valentinien & de Valens sur la Religion.

L'AN DE JESUS-CHRIST 363.

[JULIEN estant allé faire la guerre en Perse, y fut tué, comme on l'a pu voir "autrepart,] 'Amm. l. 25. p. 295. & mourut la nuit qui precedoit le 27 de Juin. V. Julien §. 26. [Jovien qui fut élu dès ce jour-là, ne songea qu'à rétablir la foy Catholique de Nicée dont il faisoit profession. Il rappella S. Athanase que Julien avoit encore banni, & "l'obligea mesme de le venir trouver à Antioche, où il le receut très-bien, & se moqua des requestes que les Ariens luy voulurent presenter contre luy. V. Saint Athanase §. 103. 104. 'Thdrt. l. 4. c. 2. p. 661. b c. On pretend mesme qu'il fit une loy pour rendre toutes les Eglises aux Catholiques ; 'c. 21 p. 696. b. & il est certain qu'il leur en fit donner une bastie depuis peu à Antioche.

[Cependant "comme il aimoit mieux agir par douceur que par autorité, ce qui faisoit qu'il laissoit à tout le monde une grande liberté pour la Religion,] V. Jovien §. 5. 6. 'Socr. l. 3. c. 24. 25. p. 202. c|203. a. b. tous les chefs des sectes s'imaginerent le pouvoir chacun attirer à la sienne, & se hasterent de se prevenir les uns les autres pour se rendre auprès de luy. 'c. 25. p. 203. b. Les Macedoniens y furent les premiers, *a* non pas en personnes, mais par une requeste qu'ils luy adresserent *b* au nom de Basile d'Ancyre, Silvain de Tarse, Sophrone de Pompeiople, *c* Pasinique de Zenes [ou Zenople en Lycie,] Leonce de Comane, Callicrate de Claudiople [dans la Bithynie ou le Pont appellé Honoriaque,] & Theophile de Castabales [en Cilicie, & sans doute des autres du mesme parti, qui avoient deputé] ces sept Evesques pour la venir presenter de leur part.

a Soz. l. 6. c. 4. p. 641. a.b. *b* a| Socr l. 3. c. 25. p. 203 b. *c* Socr. p. 203. b.

'Soz. l. 4 c. 6. p. 641. a. Par cette requeste, après avoir remercié Dieu d'avoir donné l'Empire à Jovien, ils demandoient à cet Empereur de faire subsister ce qui avoit esté fait "à Seleucie, de casser ce que la puissance de quelques autres avoit fait faire au contraire, NOTE 79. 'Socr. p. 203. & de chasser les Anoméens, (ils vouloient sans doute marquer par ce nom odieux les purs Ariens,) de les chasser, dis-je, des Eglises qu'ils occupoient, pour les remettre à eux entre les mains. 'Soz. p. 641. b. n. p. 138. 1. b. c. Que si l'on ne jugeoit pas à propos [1] de réünir les Eglises par cette voie, ils proposoient celle d'un Concile universel, où tous les Evesques se trouveroient, mais où ils se trouveroient seuls, [sans aucun officier de la part de l'Empereur ;] & que tout ce que quelques-uns voudroient faire en particulier [& contre le sentiment commun,] comme il estoit arrivé sous Constance [dans le Concile de Seleucie,] tout cela seroit cassé, & ne pourroit avoir d'effet. Ils ajoutoient qu'ils n'estoient pas venus [tous] presenter eux-mesmes cette requeste, de peur de se rendre importuns : mais que si on le leur permettoit, ils seroient très-aises de faire ce voyage à leurs depens.

1. C'est le sens qui nous a paru le meilleur entre plusieurs que cet endroit peut avoir.

'Socr. l. 3. c. 25. p. 203. c. Tout ce que Jovien répondit à cette requeste, fut qu'il haïssoit les disputes, qu'il aimoit au contraire & qu'il combloit d'honneurs ceux qui embrassoient l'union & la concorde. 'c|c. 24. p. 202. c|Soz. l. 6. c. 4. p. 640. d. Cette réponse qui se répandit bien-tost, rallentit l'ardeur de ceux qui ne songeoient déja qu'à rallumer les disputes que la persecution de Julien avoit étoufées.

[Les Ariens de leur costé ne furent pas moins affligez de se voir abandonnez par Acace de Cesarée, qui avoit paru l'ame & le chef de leur parti dans les dernieres années de Constance.] 'Socr. p. 203. c. d | B ar. 363. §. 139. Mais on pretend qu'il n'avoit point d'autre parti que son interest, ni d'autre foy que l'inclination des plus forts. Voyant donc que Jovien [s'estoit declaré pour la foy de Nicée, & qu'il] témoignoit beaucoup de respect pour S. Melece, "il se joignit à ce Saint, se trouva au Concile qu'il assembloit à Antioche, & y signa le Symbole de Nicée. V. S. Melece §. 9. Plusieurs autres qui avoient esté dans son parti, firent la mesme chose, [mais quelques-uns avec plus de sincerité, comme Saint Pelage de Laodicée, & Athanase d'Ancyre, "qui avoient esté élevez à l'Episcopat par Acace. V. §. 94.

Nous ne disons rien de ce que S. Hilaire, S. Eusebe de Verceil, & mesme le Pape Libere, faisoient en Italie & en Illyrie pour y rétablir l'Eglise, & faire condanner par tout le monde le Concile de Rimini ; parce que nous en traiterons "sur S. Hilaire. V. S. Hilaire §. 15.

L'AN DE JESUS-CHRIST 364.

Jovien mourut, au grand regret des Catholiques, la nuit du 16 au 17 Fevrier de l'an 364 : Valentinien qui luy succeda le 26 du mesme mois, associa à l'Empire Valens son frere "le 28 de Mars, & luy ceda l'Orient. V. leurs titres. Il faisoit profession de la foy Catholique, & y persevera jusques à la fin ; mais il ne l'appuya pas avec tout le zele qu'on pouvoit attendre d'un Confesseur : car c'est la qualité que Valentinien avoit acquise sous Julien. Il fit mesme d'abord une grande plaie à l'Eglise. Car estant arrivé à Milan sur la fin de cette année, & y trouvant Auxence l'un des plus méchans des Ariens, en possession des Eglises, "il ne fit pas difficulté de se joindre à luy sur une profession équivoque qu'il fit de sa foy. V. S. Hilaire §. 16. 17. Et comme saint Hilaire voulut découvrir le venin de cette profession, il eut ordre de se retirer de la ville.

Cela n'empescha pas néanmoins que la foy Catholique ne demeurast pleinement victorieuse dans l'Occident, & que l'Arianisme n'en fust entierement banni, à la reserve de Milan en Italie, de Singidon, de Murse, de Sirmich, & de peu d'autres villes dans l'Illyrie, où les fameux Ursace, Valens, Germine, & leurs disciples, l'entretinrent tant qu'ils vécurent, jusqu'à ce que Dieu permit qu'il s'y rétablist par les Gots au siecle suivant. Mais nous ne traiterons pas ici ce point ; & nous reserverons mesme pour le titre du Pape Damase, & pour S. Ambroise, le

Digitized by Google

le peu qu'il y a à dire sur les Ariens de l'Occident durant ce siecle, à la reserve de ce qui s'y fit en 366. De sorte que nous n'aurons guere à parler que de ce qui se passa en Orient.

Nous y trouverons d'abord dans Valens un Prince tout different de son frere sur la Religion, & que Dieu destinoit dans l'ordre sacré de sa providence, pour y exercer encore durant plusieurs années la foy & la patience de ses serviteurs.] 'Socrate dit qu'il avoit déja esté batizé par Eudoxe, & qu'il faisoit profession de l'Arianisme avant que d'estre élevé à l'Empire. 'Theodoret dit au contraire qu'il n'estoit point encore alors tombé dans l'Arianisme; a qu'il suivoit mesme les dogmes Apostoliques, & qu'il ne fut batizé par Eudoxe que quelques années aprés; [c'est-à-dire en 367,] '& saint Jerôme confirme trop le dernier point, pour nous arrester à Socrate, 'quoiqu'il semble estre suivi par Sozomene. Socr.l.4.c.1.p.210.d. Thdrt l.4.c.5.p.665.c. a c.11.p.672.b. Hier.chr. Soz.l.6.c.6.p.645.d.

[Mais je ne sçay si nous pouvons accorder à Theodoret ce qu'il ajoute, ou au moins ce qu'il insinuë,] 'que Valens suivoit la vraie foy jusqu'à son baptesme. [Car dès devant ce temps-là nous le verrons favoriser les Ariens, & persecuter mesme les Catholiques, soit par son inclination particuliere, soit pour suivre les mouvemens de sa femme Albia Dominica,] qui ayant esté seduite la premiere par les Ariens, fut l'Eve qui fit tomber cet Adam, & qui l'engagea enfin par ses malheureux attraits à se rendre la proie des démons en devenant l'esclave des Ariens. [Il ne se seroit pas mesme porté tout d'un coup à recevoir le baptesme du chef des Ariens, s'il n'eust déja eu quelque liaison & quelque engagement avec eux.] Thdrt.p.672.b.c.

'Valentinien estoit déja parti de Constantinople [au mois de May,] pour venir en Occident, mais n'avoit pas encore passé la Thrace, lorsque beaucoup d'Evesques Macedoniens, principalement des provinces de l'Hellespont & de la Bithynie, ayant prié Hypatien Evesque d'Heraclée, de porter la parole pour eux, le vinrent trouver pour luy parler des disputes qui estoient entre les Evesques sur la doctrine de la foy, [& pour en obtenir quelque decret favorable à leur parti. Ils s'adressoient à luy, parce que Valens ne songeoit qu'à luy obéir; & l'Empire n'estoit pas encore partagé entre eux.] Hypatien luy exposa ce que les autres l'avoient chargé de luy dire; & Valentinien luy fit cette réponse, [qui est devenuë fort celebre,] Que pour luy, qui estoit dans le rang des laïques, il ne luy estoit pas permis "de s'embarasser dans ces matieres; & que les Evesques à qui le soin en avoit esté commis, n'avoient qu'à s'assembler entre eux où il leur plairoit. Soz.l.6.c.7.p.646.a. πολυπραγμονεῖν.

[Les Macedoniens peuvent avoir tenu sur cela quelque assemblée,] 'dont ils vinrent rendre conte à Valens, lorsqu'il estoit [à la fin de l'année] à Heraclée [en Thrace,] à son retour de la Pannonie, où il avoit esté conduire son frere. [Mais ce n'est pas le Concile de Lampsaque dont nous allons parler, "puisqu'il ne se tint que l'année suivante.] p.647.a.b. Note 80.

L'an de J.C. 365.

ARTICLE CVI.

Les Macedoniens tiennent un grand Concile à Lampsaque: Eudoxe gagne Valens, & l'irrite contre eux.

L'AN DE JESUS-CHRIST 365.

["Valens qui avoit commencé cette année à Constantinople, en partit au primtemps pour se rendre en Syrie. Mais s'estant arresté à Cesarée en Cappadoce jusques au mois de Septembre, la revolte de Procope dont nous avons "parlé autrepart, l'empescha de passer outre.] V.Valens §.1.2. V.§.98.

'Lorsqu'il estoit encore à Constantinople, beaucoup d'Evesques Macedoniens le vinrent trouver, & luy demanderent la permission de tenir un nouveau Concile, pour y regler ce qui regardoit la foy. 'Il y consentit dans l'esperance, dit Socrate, qu'ils s'accorderoient tous avec Eudoxe & Acace de Cesarée en Palestine. [Il se peut faire, comme nous avons dit, que Valens eust déja quelque inclination pour Eudoxe, à cause de sa femme. Pour Acace, qui avoit signé la Consubstantialité au Concile d'Antioche en 363, sous Jovien, il est étonnant de le voir joindre ici avec Eudoxe; & il n'est pas mesme aisé de juger si cela vient de sa legereté ordinaire, ou si c'est une faute de Socrate.] Socr.l.4.c.2.p.211.d. p.212.a.

'Le Concile se tint "cette année, sept ans aprés celui de Seleucie, dans la ville de Lampsaque, qui est sur le détroit de l'Hellespont. 'Eusthathe de Sebaste y vint avec beaucoup d'Evesques, & estant à Eusinoé, [qui est quelque place sur le chemin,] il pria S. Basile [alors Prestre de Cesarée en Cappadoce,] de venir en ce lieu [d'Eusinoé.] Ils s'y entretinrent sur la foy, & S. Basile y dicta aux écrivains d'Eusthathe quelques discours contre les Heretiques. V. la note 80. p.212.a.c. Bas.ep.79.p.143.d.

'Les deliberations du Concile durerent deux mois; & enfin il cassa & annulla tout ce qui s'estoit fait à Constantinople par l'autorité d'Eudoxe & d'Acace. 'Il anathematiza le formulaire de Rimini, 'que l'on avoit fait signer aux Prelats, en leur promettant de condanner le dogme de ceux qui soutenoient le Fils dissemblable en substance; ce que néanmoins on n'avoit pas fait. Il declara qu'il falloit croire que le Fils estoit semblable en substance, le mot de *semblable* estant necessaire, disoient ces Evesques, pour marquer la distinction des personnes. 'Il resolut que la confession de foy composée à Antioche & signée à Seleucie, seroit receuë dans toutes les Eglises. [Il semble néanmoins qu'on y ait ajouté quelque chose,] 'puisqu'entre les diverses confessions que S. Basile reproche à Eusthathe d'avoir signées, il met celle de Lampsaque; [si l'on ne veut dire que S. Basile accuse principalement son inconstance dans la foy, qui ne paroissoit pas moins à signer alternativement deux formulaires, qu'à en signer toûjours de differens. Car je ne voy pas quelle difference on doit Soz.l.6.c.7.p.646 b.c. Socr.l.4.c.4.p.213.b. Soz.p.646.b.c. d | Socr.p.213.b. Bas.ep.72.p.118.c | ep.82.p.155.a.

ep.81.p. 155.a. doit mettre entre] 'la confession de Constantinople, & celle de Nicé en Thrace, dont il luy reproche aussi la signature. L'an de J.C. 365.

Soz.p.646. d. 'Les Macedoniens ayant reglé à leur mode ce qui regardoit la foy, ordonnerent en faveur d'eux-mesmes, que ceux qui avoient esté deposez par les Anoméens, (par où ils entendoient les Ariens) seroient rétablis dans leurs sieges, comme en ayant esté injustement dépossedez : [car ils furent bien-aises de faire ratifier par une assemblée plus celebre ce qu'ils avoient déja ordonné dans d'autres, tant pour leur rétablissement, que pour l'abolition de la formule de Rimini. Mais afin que ce rétablissement fust plus favorable, comme plusieurs d'entre eux estoient accusez de crimes personnels,]

p.646.d. 'ils ajouterent que s'il y avoit des personnes qui voulussent se porter parties contre quelqu'un d'eux, elles pourroient le faire dans les formes communes, qui punissent l'accusateur lorsqu'il ne prouve pas ce qu'il avance, du mesme supplice qu'il vouloit faire souffrir à l'accusé, & que l'affaire seroit jugée par les Evesques Orthodoxes de la province & de celles qui en sont voisines, lesquels s'assembleroient dans l'Eglise où la vie & les moeurs des parties seroient plus connuës.

p.647.a. 'Après ces ordonnances, ils citerent Eudoxe & ceux de son parti, & leur donnerent un terme pour venir demander pardon de leurs mauvais deportemens: & comme ils ne vinrent pas, 'ils declarerent qu'Eudoxe, Acace, & leurs complices, avoient esté legitimement déposez, [tant par eux-mesmes, que par le Concile de Seleucie;] '& manderent à toutes les Eglises ce qu'ils avoient arresté. 'Ainsi Eleuse & ceux de son parti demeurerent pour lors les plus forts; & ce Concile qui confirma plus que jamais, dit Socrate, le dogme des Macedoniens, fut cause que ceux de cette secte se repandirent principalement dans l'Hellespont, où il avoit esté tenu.

Socr.p.213. b.

Soz.p.647. a.

Socr. p. 213.b.c.

b. 'Eudoxe ne put s'opposer d'abord aux decrets du Concile de Lampsaque, à cause de la guerre civile [de Procope,] qui s'alluma dans le mesme-temps. 'Elle commença le 28 de Septembre, & finit l'année suivante au mois de May.

Idac.

Socr.l.4.c. 2.p.212.b| Soz.p.647. c. 'Socrate & Sozomene disent qu'avant la revolte de Procope, Valens vint à Antioche, bannit S. Melece qui en estoit Evesque, & excita " une grande persecution contre l'Eglise. [Le voyage est certainement faux; ce qu'ils disent de la persecution à l'égard des autres, pourroit bien se raporter à un autre temps : mais il n'est pas tout-à-fait hors d'apparence " que S. Melece fut banni en ce temps-ci, & rappellé quelque temps après à cause de la guerre de Procope. &c. V.S.Melece §. 10.

S'il est vray que Valens se soit declaré deslors en faveur des Ariens, il ne faut plus s'étonner si le Concile de Lamsaque nous represente Acace comme engagé de nouveau avec ces Heretiques, qu'il sembloit avoir abandonnez deux ans auparavant. Je pense que c'est ici la derniere fois que l'histoire parle de luy comme vivant : C'est peut-estre ce qui fait que]

Bar.366.§. 32. 'Baronius met sa mort sur l'an 366. [Et en effet, ce que nous dirons " autrepart de ses successeurs, peut faire juger qu'il mourut dans le temps que les Ariens & les Catholiques avoient encore à peu près un égal pouvoir, c'est-à-dire dans les premieres années de Valens. Nous avons " parlé de ses écrits & de son esprit, en parlant de son entrée dans l'Episcopat en l'an 338.] 'Il n'est pas inutile de remarquer avec Baronius, qu'il ne le faut pas confondre avec le Sophiste Acace, 'qui estoit de Cesarée en Palestine, & qui fleurissoit vers le mesme-temps avec une reputation qui l'emportoit au-dessus de Libanius; mais il mourut jeune. V.S.Cyrille de Jerusalem. V.§.28.

§.32.

Eunap.c. 15.p.135. 136.

L'AN DE JESUS-CHRIST 366.

[Valens qui s'estoit vu en danger de perdre l'Empire & la vie par la revolte de Procope, se trouva delivré de toutes ses inquietudes le 27 de May 366, par la défaite de ce rebelle, qui luy fut amené dès le lendemain. Mais la paix de l'Etat ne fut pas celle de l'Eglise; & quoique Valens n'excitast pas encore une persecution ouverte contre elle, néanmoins il donnoit de grandes preuves de l'inclination qu'il avoit pour l'Arianisme. Les Macedoniens n'estoient pas Orthodoxes, mais ils estoient moins impies que les Ariens; & ils estoient peut-estre plus haïs d'eux que les Orthodoxes, parce qu'ils les avoient quittez depuis peu.] 'Ils estoient mesme, selon Sozomene, beaucoup plus puissans dans l'Asie & la Thrace, que les Catholiques, dont les forces y estoient extremement abatues, & ils y resistoient bien plus fortement au progrès de l'Arianisme. [Aussi ils éprouverent les premiers l'effet du credit qu'Eudoxe s'estoit acquis sur Valens, selon que les historiens le raportent.

Soz.l.6.c. 10.p.650. a.b.

Ils avoient tenu, comme nous avons dit, leur Concile à Lampsaque l'année precedente, & les brouilleries de l'Empire leur avoient conservé l'avantage durant quelque temps. Mais voyant qu'elles estoient finies;] '& craignant qu'Eudoxe & ceux de son parti ne gagnassent l'esprit de l'Empereur, ils resolurent de luy faire savoir le resultat de leur assemblée, & le furent trouver pour cela à Heraclée dans la Thrace, si Sozomene ne confond point cette assemblée avec quelque autre. Mais Eudoxe les avoit prévenus; de sorte que quand ces deputez du Concile de Lampsaque furent parler à Valens, il leur conseilla de s'acorder avec Eudoxe. Ils y resisterent, & luy representerent les fourberies dont cet Evesque s'estoit servi [en 359 à Constantinople, & comment il avoit renversé tout ce qui avoit esté defini dans le Concile de Seleucie : Ces remontrances le mirent en colere contre eux. Il commanda qu'on les menast en exil, & ordonna que toutes les Eglises seroient données à ceux de la communion d'Eudoxe. [L'histoire ne nous apprend point ce qui arriva aux autres Prelats : mais voici ce qu'elle raporte touchant Eleuse.]

c.7. p.647. a.b.

Digitized by Google

ARTICLE CVII.

Eleuse cede au Concile Arien de Nicomedie: Sabin Evesque d'Heraclée pour les Macedoniens écrit leur histoire : Valens les persecute avec les Novatiens & les Catholiques.

Socr.l.4.c.6.p.214.b.c. 'VALENS souhaitoit de voir tous ses sujets Ariens, & il estoit particulierement animé contre les Evesques du Concile de Lampsaque, parce que cette assemblée avoit condanné les Evesques Ariens, & encore parce qu'elle avoit anathematizé la confession de Rimini. Estant donc arrivé à Nicomedie, & y ayant fait tenir une assemblée des Evesques Ariens, il y fit venir Eleuse de Cyzic, l'un des principaux des Macedoniens, & luy commanda d'embrasser la foy Arienne. Eleuse resista d'abord, mais [comme toute sa pieté apparente n'estoit pas appuyée sur le fondement de JESUS-CHRIST & de la vraie foy,] la crainte de l'exil & de la confiscation dont on le menaçoit, l'emporta sur sa resolution.

c. ' A peine eut-il fait cette faute, qu'il s'en repentit. Il s'en retourna à Cyzic; & là au milieu de l'assemblée de son peuple, il se plaignit en pleurant de la violence qu'il avoit soufferte, protesta que le consentement qu'il avoit donné à l'Heresie, estoit un effet de la force dont on avoit usé sur luy, & non de sa volonté: mais que puisqu'enfin il avoit renoncé à sa propre croyance, il falloit que l'Eglise cherchast un autre Evesque pour la conduire. Le peuple de Cyzic qui l'aimoit beaucoup, ne voulut point entendre parler de cette cession, & demeura toûjours attaché à sa conduite & à ses dogmes. Philg.l.9.c.13.p.128. ' Philostorge témoigne aussi ce mesme amour que les Cyziceniens avoient pour la foy d'Eleuse.

[Ce détail que nous avons de l'histoire des Macedoniens, vient sans doute de] Socr.l.1.c.8.p.22.a. ' Sabin Evesque de leur secte à Heraclée dans la Thrace, que Socrate cite souvent. Car il avoit fait un recueil des pieces ou des actes de divers Conciles, [qu'il inseroit sans doute dans une suite d'histoire,] l.2.c.15.p.92.c. ' puisque Socrate se plaint qu'il n'avoit point parlé de l'entrée de Macedone son Patriarche dans l'Episcopat. l.1.c.8.p.22.b. 'Il paroist qu'il commençoit dés le Concile de Nicée, [& dès l'origine de l'Arianisme.] l.2.c.39.p.146.c.d. ' Il mettoit fort au long tout le détail du Concile de Seleucie. a l.3.c.10.p.182.d. a Il parloit aussi de ceux que les Macedoniens tinrent sous Julien, b c.25.p.204.d. b & c'est de luy que Socrate tire la lettre synodique de celui d'Antioche en 363. l.4.c.12.p.224.d. 'Il reconnoissoit encore que les deputez des Macedoniens avoient signé le Symbole de Nicée [l'an 366,] & estoient entrez dans la communion du Pape Libere.

l.1.c.8.9.p.22.b| 31.d. [On ne doit pas estre surpris] 'qu'un Macedonien parlast avantageusement d'Eusebe de Cesarée [& des autres auteurs de l'Arianisme ;] ni qu'il taschast au contraire de rabaisser les Peres du Concile de Nicée, l.2.c.15.p.92.b. '& de décrier S. Athanase. c l.1.c.8.p.22.b. c Mais Socrate l'accuse outre cela, de n'avoir pas fait son ouvrage avec toute la fidélite que doit un historien : car il omettoit volontairement diverses choses, renversoit [l'ordre de] quelques autres, & tournoit tout à l'avantage de sa secte, [au lieu de ne chercher que la verité.] l.2.c.17.p.95.b. 'Il mettoit l'Epistre du Concile d'Antioche à Jule, mais non la réponse qu'y fit ce Pape ; & pour l'ordinaire il oublioit toutes les pieces qui établissoient la Consubstantialité, au lieu qu'il inseroit avec grand soin dans son recueil toutes celles qui en favorisoient l'abolition, ou qui ne s'en servoient pas. c.15.p.92.b.c. 'Il semble qu'il omettoit entierement non-seulement l'ordination, mais mesme toute l'histoire de Macedone, pour n'estre pas obligé de representer tant de cruautez qui l'avoient rendu odieux. l.4.c.22.p.231.a.b. ' Il omettoit aussi toutes les cruautez commises à Alexandrie [en 373,] après la mort de S. Athanase, parce que, dit Socrate, estant à moitié Arien, il cachoit la honte & les violences injustes de ses amis : l.2.c.15.p.92.c. '& il ne parloit jamais contre eux.

[Mais comme les Macedoniens, quoi qu'à demi Ariens, estoient néanmoins fort opposez depuis l'an 360, à ceux qui l'estoient tout-à-fait, je ne sçay si cette retenuë de Sabin à leur égard, ne marqueroit point qu'il écrivoit sous Valens dans le temps que les purs Ariens estoient encore tout-puissans. Ainsi il aura pu succeder à Hypatien, qui vivoit encore en 364.] Voss.h.gr.l.2.c.20.p.262| l.4.c.20.p.497. ' Vossius le fait un peu posterieur sans en avoir de raison particuliere.

a Socr.l.4.c.7.p.215.a. b|Soz.l.4.c.8.p.648 c d. a Socrate & Sozomene disent qu'Eudoxe ayant appris qu'Eleuse s'estoit retracté de ce qu'il avoit fait à Nicomedie, &c. b envoya Eunome à Cyzic pour l'en chasser par l'autorité de l'Empereur, & prendre sa place. V.§.97. [Mais nous avons remarqué autrepart, qu'Eunome avoit déja formé un parti contraire à celui d'Eudoxe dès le temps de Jovien au plustard. C'est ce qui confirme beaucoup le sentiment de Philostorge son disciple, & de Theodoret, qui mettent sa substitution en la place d'Eleuse, & sa deposition par Eudoxe mesme, du temps de Constance, dans les années 360 & 361. Et comme d'une part personne ne témoigne qu'il ait esté deux fois fait Evesque de Cyzic, & que de l'autre Philostorge qui marque toute la suite de sa vie, en raporte des particularitez toutes contraires à ce que Socrate & Sozomene en disent ici; il est difficile de douter que ces deux auteurs ne se soient trompez, au moins pour ce qui regarde l'ordre du temps.

Il semble qu'Eleuse ne fut pas le seul des Semiariens qui éprouva la violence de Valens : & je ne voy pas de temps auquel on puisse mieux raporter qu'à celui-ci, ce que dit S. Basile,] Bas. ep.82.p.155.a. ' qu'après le Concile de Lampsaque Eustathe signa la confession de Nicé en Thrace. [Il est assez difficile de juger ce que c'est que cette confession, si l'on n'entend celle de Rimini, qui fut premierement signée à Nicé en Thrace vers le dixiéme d'Octobre 359, & que Valens contraignit Eustathe de la signer de nouveau, comme il y avoit contraint Eleuse.

Les Catholiques de Constantinople éprou-

éprouverent sa fureur aussi-bien que les Macedoniens ;] ' & il les chassa de la ville , ou au moins il ordonna qu'on les en chassast : [ce qui ne les empescha pas d'y demeurer , ou d'y retourner bien-tost après.]

L'an de J.C. 366. Socr.l.4.c.9.p.217.d.

' Les Novatiens qui suivoient la foy de Nicée , en furent aussi chassez avec Agele leur Evesque, dont Socrate & Sozomene disent des merveilles ; & leurs Eglises furent fermées : mais elles furent bien-tost ouvertes, & Agele rappellé par le credit d'un Prestre de leur secte nommé Marcien , que Valens avoit mis auprès de ses filles Anastasie & Carose pour leur apprendre les belles lettres. [Il importoit peu à Valens & au démon que Marcien fust Heretique, pourvu qu'il ne fust pas Catholique ; & l'on vit encore ici ce que S. Cyprien remarquoit des mesmes Novatiens , Que le diable n'a pas accoutumé de persecuter ceux qui sont déja ses serviteurs.

p.218.a | Soz.l.6.c.9.p.649.a.b.

Comme les Catholiques estoient ses veritables ennemis , il les traita , par la permission de Dieu, d'une maniere bien differente. Car pour nous servir des termes allegoriques de S. Gregoire de Nazianze ,] ' il s'éleva alors tout-d'un-coup une nuée chargée de gresle , dont les éclats furieux portoient de toutes parts l'horreur de la mort, & qui brisoit toutes les Eglises sur lesquelles elle crevoit, c'est-à-dire toutes celles où Valens mettoit le pié. Ce Prince n'estoit pas moins ennemi de Jesus-Christ , qu'amateur de l'or ; & n'estoit pas moins travaillé de la maladie de l'Heresie, que de celle de l'avarice. ' Ses yeux n'estoient pas capables de s'élever jusques à la connoissance de la Trinité auguste ; & comme ils estoient continuellement rabaissez vers la terre par ceux qui dominoient sur son esprit , il s'efforçoit d'y rabaisser aussi la divinité , & de mettre au rang des creatures la nature divine & increée du Sauveur.

Naz.or.20. p.337.d. | p.338.b.

' Ce fut par les mouvemens de cette impieté , qu'il declara aux Catholiques une guerre plus cruelle que toutes celles des Barbares , puisqu'elle ne ruinoit pas des maisons, des villes, & d'autres choses de cette nature; mais qu'elle leur ravissoit leur ame propre. Il estoit accompagné d'une armée digne de luy , c'est-à-dire de ces miserables Prelats , de ces cruels " tyrans des peuples , qui avoient déja asservis une partie des Eglises , qui en attaquoient d'autres, & qui esperoient de reduire encore le reste par l'aide & par la puissance du Prince qui usoit deja de violences , & qui menaçoit d'en employer encore de plus grandes à l'avenir.

b.c. | Tetrarques.

[On ne sçait néanmoins rien de particulier de cette persecution , sinon que] ' Valens estant venu " dans cet esprit de fureur à Cesarée en Cappadoce , où il pretendoit mettre les Eglises entre les mains des Ariens , Eusebe qui en estoit alors Evesque estant soutenu par le courage & l'éloquence " de S. Basile , [ne se rendit pas avec la mesme lascheté que Dianée son predecesseur ,] mais défendit la verité avec tant de constance, que Valens & tous ses Evesques Ariens , furent contraints de se retirer sans avoir rien fait de ce qu'ils vouloient.

d | Soz.l.6.c.15.p.656.657. | Note 81. | V.S. Basile.

ARTICLE CVIII.

Les Macedoniens se resolvent à s'unir de foy & de communion aux Occidentaux contre les Ariens ; deputent au Pape Libere : Leurs deputez signent le Symbole de Nicée.

[On voyoit en ce temps-là une chose assez extraordinaire , les Heretiques persecuter les Heretiques mesmes , autant ou plus que les Catholiques. Cette guerre que satan faisoit à satan , donnoit lieu d'esperer que la fin de son regne approchoit ; & l'évenement verifia la parole de Jesus-Christ. Il fit voir que Dieu n'avoit pas seulement permis la persecution des Semiariens , pour commencer dés ce monde la juste punition de ceux qui devoient demeurer dans leur infidelité , tel qu'on peut dire avoir esté Eustathe de Sebaste , & Eleuse de Cyzic ; mais encore pour pousser par une heureuse violence dans le port de l'Eglise Catholique, ceux qu'il avoit predestinez au salut éternel, du nombre desquels on peut esperer qu'estoit Silvain de Tarse , vu la maniere dont en parle S. Basile ,] ' qui le traite de bien-heureux après sa mort.

Bas.ep.79.p.143.d | ep.82.p.151.b.

[Il y a apparence, comme nous avons dit , que plusieurs d'entre eux n'avoient point d'autre foy que celle de l'Eglise : mais le refus du mot de Consubstantiel , pouvoit donner lieu de les soupçonner encore ; & quoiqu'il paroisse qu'ils estoient dans la communion de quelques Eglises Catholiques de l'Asie Mineure , puisque S. Basile estoit mesme uni d'une amitié particuliere avec Eustathe, néanmoins il est certain par le Concile de Tyanes , qu'ils estoient separez de celles de l'Occident, & mesme d'une partie de l'Orient.]

' Se voyant donc persecutez avec la derniere rigueur par les Ariens, ils s'envoyerent divers messages les uns aux autres pour consulter ce qu'ils avoient à faire , [& n'ayant pas la liberté de s'assembler tous en un mesme lieu ,] ' ils tinrent divers Synodes à Smyrne, en Pisidie , en Isaurie , en Pamphylie, & en Lycie ; ' & ils resolurent enfin qu'il valoit mieux recourir à l'Empereur Valentinien , au Pape Libere , ' & à tous les autres Evesques de l'Italie & de l'Occident, ' & embrasser leur croyance, que de communiquer avec Eudoxe & son parti.

Socr.l.4.c.12.p.219.d. | p.220.b. | p.219.b. | p.220.d. | p.219.d.

'Ils deputerent pour ce sujet à Valentinien , Eusthathe de Sebaste, Silvain de Tarse, & Theophile de Castabales en Cilicie, 'ausquels ils donnerent commission de ne point disputer contre Libere touchant la foy , mais de communiquer avec l'Eglise Romaine , & de confirmer [par leurs signatures] la foy de la Consubstantialité. ' Ils leur donnerent aussi diverses lettres des Conciles qui les avoient deputez , 'adressées à Libere & aux Evesques de l'Occident , comme à ceux qui avoient toujours conservé depuis les Apostres la pureté de la vraie foy , & qui estoient plus obligez que les autres à maintenir la Religion. Ils les prioient donc d'assister de tout leur pouvoir les Prelats

d | Soz.l.6.c.10.p.650.c. | Socr.l.4.c.12.p.220.a. | a.b. | Soz.p.650.c.

Digitized by Google

qu'ils avoient députez, de déliberer avec eux sur ce qu'il y avoit à faire, & de trouver un moyen propre pour rétablir les affaires de l'Eglise. 'Ils confirmoient par ces lettres la foy de Nicée. c.11.p.651. c.

'S'il falloit raporter à ce temps-ci, comme fait Blondel, le Concile de Paris dont nous avons l'Epistre dans S. Hilaire; 'il faudroit dire que les Evesques d'Orient avoient écrit une lettre à Saint Hilaire, 'où ils approuvoient le mot de substance, '& demandoient que l'on tinst pour excommuniez, Auxence, Ursace, Valens, Caius, Megase, & Justin; qu'on rejettast aussi tous les Evesques Apostats mis à la place de ceux qu'on avoit chassez, & que l'on condannast quelques propositions qu'ils avoient jointes à leur lettre. [Mais nous croyons que tout cela convient à l'année 360.] Blond. prim. p. 127. Hil.fr.2.p. 1. p.2. p.3. V. S. Hilaire.

'La lettre que Libere récrivit aux Macedoniens, est adressée nommément à 59 Evesques, & à d'autres en general; d'où nous apprenons ceux qui luy avoient écrit. [Les 59 Evesques nommez nous sont la pluspart inconnus.] 'Le premier est nommé [Hythie dans quelques éditions de Socrate,] Evethe dans la derniere, '& Hypace dans Baronius. [C'est assez probablement Hypatien de Heraclée.] 'D'autres aiment mieux croire que c'est un Hypsie, qui paroist avoir esté Evesque de Parnasse dans la Cappadoce, comme nous * dirons dans la suite. [Je ne sçay si Cyrille qui est le second, ne seroit point celui de Jerusalem : au moins il avoit toûjours esté censé du parti des Semiariens.] 'Il y avoit néanmoins vers ce temps-ci un autre Cyrille dans la petite Armenie. 'Elpide [pourroit estre] celui de Satales, [si ce n'est que cette Eglise avoit esté long-temps sans Evesque, lorsque S. Basile luy en donna un en 371. Eortase estoit Evesque de Sardes, & Neon de Seleucie. Le nom d'Eleuse ne se trouve point parmi ces 59 Evesques : ce qui est étrange, puisque selon les historiens, il vivoit encore long-temps aprés.] Bar.365. §. 11. Socr.l.4.c. 12.p.221.a. Bar.365.§ 11. Blond. prim. p. 140. V. §.130. Bas.ep.187. p.202.d. ep.183. p. 197.b.

'Eustathe, Silvain, & Theophile, députez de tous les autres, estant arrivez à Rome, & n'y trouvant point Valentinien, "qui estoit dans les Gaules occupé à faire la guerre contre les Barbares [d'Allemagne,] 'ils n'oserent, dit Sozomene, entreprendre de l'aller trouver, à cause que la guerre rendoit le voyage impossible : [ce qui n'est pas fort probable, puisque la guerre estoit le long du Rhein,] '& que durant ce temps-là Valentinien demeuroit ordinairement à Paris.] Ils crurent peut-estre qu'il leur estoit avantageux d'avoir avant toutes choses la communion du Pape : Et ainsi quelque raison qu'ils en eussent,] 'ils luy presenterent leurs lettres. Socr. p. 220.a. V. son titre §.13. Soz.l.6.c. 10.p.650. d. Amm.l.27. p.334.335. Socr. p. 220.a.

'Libere refusa d'abord absolument de les écouter, parce qu'estant Ariens, & ayant aboli la foy de Nicée, ils ne pouvoient pas estre receus par l'Eglise. 'Ils répondirent, dit Socrate, qu'ils s'estoient repentis de leur erreur, & avoient enfin connu la verité. 'Ils deplorerent publiquement [ou ici, ou l'année suivante au Concile de Tyanes,] la surprise par laquelle on les avoit engagez à signer la foy du parti d'Eudoxe, (c'est celle de Rimini.) Ils dirent que pour se relever de cette faute, ils n'avoient pas trouvé de meilleur moyen que de venir à Rome y apprendre la foy des Peres, afin de corriger par l'approbation de cette doctrine sainte, le tort qu'ils avoient fait aux Eglises en consentant à l'Heresie; '& que néanmoins ils avoient dès auparavant renoncé à la croyance des Anoméens, & confessé que le Fils estoit semblable au Pere en toutes choses; ce qui estoit le confesser Consubstantiel. a. a.b. Bas.ep 82. p.152.e. Socr.p. 220.b.

'Libere voulut avoir par écrit la declaration de leurs sentimens; sur quoi ils luy presenterent un acte écrit de leur main en forme de lettre, raporté par Socrate. 'Ils y prennent le titre de deputez des Conciles de Lampsaque, Smyrne, & autres, vers Libere & tous les Evesques de l'Occident; [soit que le Concile de Lampsaque leur eust déja donné quelque commission semblable à celle qu'ils avoient receuë des autres, ce qui n'est pas néanmoins aisé à croire; soit parce que les Evesques qui les avoient députez estoient ceux mesmes qui avoient composé le Concile de Lampsaque :] '& en effet, ils regardent tous ces Conciles comme n'en faisant qu'un. b|221.d. p.220 c.d| 221.d. c.

'Ils approuvent donc par cet acte, tant au nom de leurs confreres, qu'au leur propre, les decisions du Concile de Nicée, particulierement pour la Consubstantialité. 'Ils y condannent Arius avec sa doctrine & ses disciples, & toutes les autres Heresies, entre lesquelles ils mettent celle des Marcelliens; mais particulierement ce qui s'estoit fait à Rimini contre le Concile de Nicée, & la confession fabriquée à Nicé qu'on leur avoit fait signer à Constantinople par des tromperies & des parjures. 'Ils inserent ensuite le Symbole de Nicée tout entier avec ses anathematismes, comme leur veritable foy, 'laquelle eux & ceux au nom desquels ils parlent, avoient tenuë dès auparavant, qu'ils tenoient encore, & qu'ils tiendroient toûjours à l'avenir. 'Enfin, aprés avoir signé cette lettre de leur main & de leur propre mouvement, comme ils le disent, 'ils y ajoûtent une promesse, Que si desormais eux ou ceux pour qui ils parlent, sont accusez de quelque chose, ils subiront le jugement de tel Evesque que le Pape voudra, & iront le trouver avec les lettres de sa Sainteté. [Blondel n'explique point cette protestation qu'on luy avoit objectée, quoi qu'il s'y fust engagé. Elle a quelque raport] 'à celle qu'Ursace & Valens avoient faite à Jule en une rencontre pareille, l'an 349. d. p.221.a b. b.c.d. a|220.d. p.221.d. d|221.a|n. p.51.2.d. Hil.fr.1.p. 25.

ARTICLE CIX.

Les Macedoniens sont receus par Libere : Mort de ce Pape.

'Aprés que les députez des Macedoniens eurent donné une declaration si formelle & si authentique, 'dont l'écrit original fut conservé à Rome, a Libere les admit à la communion, & leur donna Socr.l.4 c. 11.p.222.a. Bas.ep.82. p.152.d. a Socr. p. 222.a.

donna des lettres pour les 59 Evesques Macedoniens qu'il nomme, c In.p.52.1.a. '& generalement pour tous les Evesques Orthodoxes de l'Orient, comme luy de sa part écrit au nom de tous les Evesques d'Italie & de l'Occident. l.4.c.12.p.212-214. 'Il témoigne d'abord à ceux à qui il écrit, la joie qu'il a receuë tant de leurs lettres, que de l'acte par lequel leurs députez avoient signé la foy de Nicée, & ainsi s'estoient trouvez unis de croyance, tant avec luy, qu'avec les Evesques d'Italie & de l'Occident. Il les assure que presque tous ceux qui avoient assisté au Concile de Rimini, avoient retracté leurs signatures, & n'en estoient que plus animez contre les Ariens à cause de la violence qu'ils leur avoient faite. [Cette lettre est du style ordinaire de Libere, qui assurément n'avoit pas le don d'éloquence.]

Bas.ep.74.p.125.c. 'S. Basile dit que la lettre qu'Eustathe apporta de Rome, le rétablissoit en son Evesché. [Il n'y a pas d'apparence qu'il en entende une autre que celle-ci, où néanmoins nous n'en trouvons rien, qu'en ce que le Pape le reconnoist comme un Evesque de l'Eglise Catholique ; ce qui estoit un préjugé pour le faire reconnoistre aussi par les autres. Et c'est apparemment tout ce que S. Basile à voulu dire.]

Socr.p.212.d 'Libere joignit à sa lettre l'acte que les députez luy avoient donné; a Bas.ep.82.p.153.e. a d'où vient que Saint Basile dit qu'Eustathe avoit apporté de Rome la confession qu'il avoit faite de la Consubstantialité, p.152.e. '& qu'il en avoit presenté l'acte de sa main au Concile de Tyanes.

Bar.365.§.16. 'Baronius ne doute pas que Libere n'eust assemblé un Concile à Rome pour une occasion si importante. [Mais il y a quelque lieu d'estre surpris qu'on n'ait pas obligé Eustathe & les autres à renoncer à leurs erreurs contre la divinité du Saint Esprit. Cela semble nous obliger de dire qu'ils ne s'expliquoient pas encore si ouvertement sur cette erreur, & qu'on ignoroit alors en Occident qu'elle faisoit un des principaux points de leur doctrine.

[Cette action fut apparemment la derniere du pontificat de Libere,] Mar. & F. p.4.5. 'qui mourut le [23 ou] 24 de Septembre en cette "année 366, comme nous l'apprenons du Prestre Marcellin, dont l'autorité est preferable à tout autre. NOTE 82. Buch.p.273 | Boll. pont.p.51.c. 'Ainsi ayant commencé le 22 de May 352, [il a gouverné durant quatorze ans, quatre mois, & un jour ou deux.] Boll.apr.t.1.p.31.2. 'On écrit qu'il fut enterré sur le chemin du Sel dans le cimetiere de Priscille.

Mar. & F. p.6.7. 'Nous trouvons aussi-tost après sa mort une Eglise qui portoit son nom, sans doute parce qu'il l'avoit bastie. Bar.367.§.61 Florent.p.726.727. 'On tient pour constant que c'est celle "qu'on appelle aujourd'hui Sainte Marie Majeur; NOTE 83. & on luy a encore donné d'autres noms. Florent.p.729. 'Ce fut le Pape Sixte III. qui la dedia sous le nom de la Sainte Vierge après le Concile d'Ephese. [On pretend qu'il y avoit encore une autre Eglise de Libere vers le Vatican, où l'on voit jusqu'aujourd'hui son image.

La faute de Libere, non plus que de quelques autres, n'a pas empesché l'Eglise d'avoir de la veneration pour sa memoire;] p 854.2 | Boll. pont. p.51.f. '& on trouve son nom dans les plus anciens Martyrologes des Latins, qui portent le nom de S. Jerôme, dans Raban, dans Vandelbort, dans les anciennes additions de Bede, & dans divers autres. La plupart le mettent le 23 de Septembre, & quelques-uns le 24. Menæa, p.293. 'Les Grecs l'ont mis dans leur office le 27 d'Aoust comme un Saint & un glorieux Confesseur. Florent.p.535.536. 'Quelques anciens Martyrologes marquent à Rome le 17 de May S. Libere Evesque. Mais on ne sçait si ce n'est point quelque autre Saint. Boll.pont.p.51.f | 52.a. 'Deux manuscrits en font memoire le 24 d'Avril avec le Pape Benoist II, apparemment à cause d'une translation de leurs corps faite par Serge II. vers l'an 700. On marque que les Cophtes l'honorent aussi le sixiéme d'Octobre.

[La veneration de sa memoire est autorisée par les plus illustres des Peres.] Epi.75.c.2.p.906.b. a Bas.ep.74.p.125.c. b Conc.t.2.p.1018.a. c Amb.virg.l.3.p.473.c. d p.475.m. e p.473-475. f p.473.c. 'Car S. Epiphane le qualifie *bien-heureux*, a & S. Basile *très-heureux*. b Sirice se fonde sur les decrets de Libere son predecesseur de venerable memoire. c S. Ambroise l'appelle d'heureuse d & de sainte memoire, e & il raporte un discours qu'il fit publiquement à Marcelline sa sœur, f en luy donnant le voile de la virginité le jour de Noël dans l'Eglise de S. Pierre. Il avoit accoutumé de s'entretenir souvent de ce discours avec sa sœur, & il luy devoit, dit-il, estre d'autant plus agréable, que celui qui l'avoit prononcé estoit un homme plus saint. [Mais il est visible que S. Ambroise y a donné son style, bien different de celui de ce Pape, dont "le discours n'estoit pas fort poli, comme on le peut juger par des lettres qui nous restent de luy dans les fragmens de Saint Hilaire, & en quelques autres endroits.] V.S.Damase.

Conc.t.2.p.756. 'Celle que nous avons en grec à S. Athanase, & qui est comme une confession de foy, [* est au moins fort suspecte.] * V.S.Athanase. p.760.c | 765.b. 'Car pour la lettre au mesme Saint qui n'est qu'en latin, & celle qui est adressée à tous les Evesques, datée l'une & l'autre par des Consuls qui ne furent jamais, on convient qu'elles sont visiblement fausses. [Je ne croy pas qu'on soit aussi fort assuré] p.768.c. 'des trois decrets qu'on luy attribuë. p.1018.a. 'Sirice cite la défense qu'il avoit faite de rebaptizer les Ariens.

["Damase fut élu à la place de Libere; & chacun sçait les troubles qui suivirent cette élection; mais ce n'est pas ici le lieu de les raporter.] V.S.Damase.

ARTICLE CX.

Les Macedoniens sont reçus en divers endroits de l'Occident : Les Ariens se brouillent dans l'Illyrie.

Socr.l.4.c.12 p.224.b.c. 'POur continuer l'histoire d'Eustathe & des autres députez des Orientaux; ayant receu les lettres de Libere, ils s'en allerent en Sicile, où ils firent assembler le Concile de la province. Ils y confesserent aussi la Consubstantialité & la foy de Nicée, & ils en receurent des lettres conformes à celles du Pape.

c | Soz.l.6.c.12.p 652.b. 'Socrate & Sozomene disent qu'ils s'en retournerent de là en Orient. ["Mais il semble necessaire de dire qu'ils furent encore NOTE 84.

core auparavant en d'autres provinces, ou tous ensemble; ou, ce qui est plus probable, l'un en un lieu, l'autre en un autre, pour gagner du temps.] 'Car il est certain, selon Sozomene, qu'ils apporterent au Concile de Tyanes les lettres non-seulement de Libere, & des Evesques de Sicile, mais aussi de ceux d'Italie, d'Afrique, & des Gaules, qui convenoient tous dans les mesmes sentimens, & dont le nombre estoit beaucoup plus grand, que ceux qui s'estoient trouvez au Concile de Rimini, [où ils estoient néanmoins 400. Soz.p.652.b.c.

S'ils furent aussi en Illyrie, comme il est aisé de le presumer, ils peuvent bien avoir esté cause du changement de Germine Evesque de Sirmich la principale ville de l'Illyrie, qui abandonnant les blasphêmes les plus grossiers des Ariens, se reduisit vers la fin de cette année au parti des Semiariens, & parut mesme presque Catholique.] 'Nous avons de cet Evesque une profession de foy, par laquelle il declare qu'il croit le Fils vray Fils, parfait, & entierement semblable au Pere en divinité, en majesté, "& en beaucoup d'autres choses. 'Le titre de cette profession porte qu'il la fit contre les Ariens qui avoient signé à Rimini contre leur conscience, [ce que je n'entens pas bien. Il semble qu'il ne l'ait faite qu'après l'an 364,] 'auquel S. Hilaire le joint encore à Ursace, Valens & Auxence, comme le compagnon de tous leurs blasphêmes. Hil.fr.2.p.6. &c. p.5. in Aux. p. 121.a.d.

[Soit donc à cause de cette profession de Germine, soit pour quelque autre sujet,] 'le bruit s'estant repandu parmi les Ariens qu'il se separoit de leurs sentimens, Valens [de Murse,] & Paul qui estoit aussi Arien, luy en écrivirent, comme on le peut tirer d'une lettre où cet endroit est corrompu, & le sommerent en mesme-temps de punir quelques-uns de ses Clercs, qu'on accusoit d'avoir fait injure aux Evesques Pallade & Caius. Germine leur récrivit par Jovien Diacre, & Martyre Soudiacre, & declara qu'il estoit tout prest de conserver avec eux la paix & la charité; mais il ne les satisfit point sur le sujet de sa foy: & au contraire Jovien & Martyre declarerent qu'il soutenoit que le Fils estoit semblable au Pere en toutes choses. Il ne leur fit non plus aucune raison touchant ses Ecclesiastiques accusez. fr.1.p.40.41.

'Sur cela Valens & Paul s'estant assemblez à Singidon avec Ursace & Caius, ils récrivirent tous quatre à Germine pour le presser de declarer nettement qu'il tenoit le formulaire de Rimini qu'il avoit promis de ne point abandonner, & qui portoit seulement que le Fils est semblable au Pere, mais non qu'il le fust en substance, ni en toutes choses. Ils vouloient encore l'obliger à protester qu'il n'avoit point dit, qu'il ne disoit, & qu'il ne diroit jamais que le Fils est semblable au Pere en toutes choses, hormis que le Pere n'a point esté engendré. Ils luy promettoient que pourvu qu'il satisfist sur ces choses, on laisseroit à sa discretion la punition de ses Ecclesiastiques accusez. Nous avons encore cette lettre datée du 18 Decembre 366. Ceux qui l'écrivoient en retinrent copie. Ibid.

[Nous ne voyons point ce qui arriva ensuite.] 'Mais nous avons une lettre de Germine à huit Evesques, autres que les quatre precedens, par laquelle il témoigne avoir appris d'un officier de la Prefecture, que ces huit Evesques desiroient savoir de luy ce que les quatre autres trouvoient à redire dans sa foy. 'Surquoi il leur declare qu'il tient le Fils semblable au Pere en toutes choses, hormis qu'il est engendré, qu'il est Dieu de Dieu: "Qu'il ne reconnoist aucune difference entre la divinité du Pere & celle du Fils: 'Que la divinité du Pere n'est pas moins veritable dans le Fils, selon la forme de Dieu, que nostre chair est veritable dans luy, selon la forme d'esclave: Qu'il n'est pas plus creature que brebi, porte, &c. '& que tous ces noms ne marquent point sa generation divine, selon laquelle il n'est point tiré du néant, mais engendré de Dieu son Pere. Il se reduit néanmoins au formulaire de Sirmich, signé en presence de Constance d'heureuse memoire, [le 22 de May 359.] 'Il fait signer cette lettre par trois Prestres, parce qu'il avoit mal aux mains; '& l'envoie par un officier laïque, parce que c'estoit le premier qu'il avoit trouvé après un Diacre qu'il avoit envoyé à ces mesmes Evesques. Il les prie de publier ses sentimens à tout le monde, '& de luy en mander leur pensée. [Nous ne savons rien davantage sur cette affaire. p.41. p.42. &c. p.43. p.44. p.45. p.44. p.45.

Nous verrons dans la suite Ursace, Valens, & Caius, excommuniez par toute l'Eglise. Nous avons "déja dit] 'qu'Eunome ayant esté banni vers 369, & estant conduit par Murse, Valens l'y receut & l'y traita fort-bien; & ayant mesme esté trouver l'Empereur Valens avec Domnin de Marcianople, ils obtinrent de luy la grace & le rappel de cet infame Heresiarque. [Il semble assez probable "qu'il suivit l'Empereur Valens à Cesarée en 371.] V S.99. Philg. l.9. c.3.p.119. V. S. Basile.

ARTICLE CXI.

Les Macedoniens sont receus par le Concile de Tyanes: Beaucoup d'entre eux rejettent l'union: Valens veut chasser les Evesques Catholiques rappellez par Julien; est baptizé par Eudoxe.

L'AN DE JESUS-CHRIST 367.

[EUSTATHE, Silvain, & Theophile, estant retournez en Orient, ce que nous ne croyons pas pouvoir s'estre fait avant l'an 367,] 'il arriva dans le mesme temps qu'il se tenoit un Concile à Tyanes en Cappadoce, où se trouverent Eusebe de Cesarée, Athanase d'Ancyre, S. Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, Paul d'Emese, Otrée de Melitene, S. Gregoire de Nazianze le pere, & beaucoup d'autres qui avoient fait profession de la Consubstantialité dans le Concile d'Antioche [à la fin de 363,] 'ce qu'on ne doit entendre que d'une partie d'entre eux, & mesme Otrée n'avoit esté fait Soz.l.6.c.12.p.652.b. Blond. Prim. p. 143.

Socr.l.3.c.25.p.204.c. Evesque que depuis ce Concile ; 'puisque Urane de Melitene y assista.

[Comme Eustathe & les autres ne songeoient alors qu'à se fortifier par l'union des Catholiques,] Soz.p.652.b.c. 'ils s'adresserent au Concile de Tyanes, y presenterent les lettres qu'ils apportoient de diverses provinces d'Occident, Bas. ep.82.p.152.d. '& Eustathe y communiqua l'acte qu'il avoit apporté de Rome, p.153.c. 'où estoit la signature qu'il avoit faite de la Consubstantialité, [c'est-à-dire la lettre du Pape, avec l'acte des deputez qui y estoit attaché.]

Soz.p.652.c. 'Toutes ces choses y furent luës avec beaucoup de joie. a Bas. ep.74.p.125.c. a Eustathe fut rétabli dans sa dignité, [c'est-à-dire qu'il fut reconnu & receu pour Evesque legitime de l'Eglise Catholique :] Soz.p.652.c. 'Et le Concile écrivit à toutes les Eglises d'Orient, pour les prier de lire les decrets des Evesques "d'Asie, [c'est-à-dire du Concile de Smyrne, & des autres qui avoient député Eustathe, Silvain, & Theophile ;] de lire encore les lettres de Libere & des Prelats d'Italie, d'Afrique, des Gaules, & de Sicile ; de considerer leur grand nombre ; de témoigner par leurs lettres qu'ils estoient du sentiment de ces Prelats, [qui embrassoient tous le Concile de Nicée & rejettoient celui de Rimini,] & de se vouloir assembler à Tarse en un jour qu'ils marquoient, pendant que le printemps le leur permettoit encore. [Il semble donc que le Concile de Tyanes ait esté tenu au commencement du printemps de l'an 367, & celui de Tarse indiqué pour un mois ou deux aprés, avant que les chaleurs extrémes de la Cilicie pussent empescher les Prelats de s'y assembler.]

NOTE 85.

Socr.l.4.c.12.p.224.c. 'Les Macedoniens, dit Socrate, faisoient divers voyages vers les Evesques Catholiques, pour les prier de se trouver à Tarse, afin d'y confirmer la foy de Nicée, & d'éteindre toutes les factions, les inimitiez & les disputes. La chose eust bien pu réüssir de la sorte ; [& c'eust esté une extréme joie pour l'Eglise : mais Dieu ne la luy voulut pas accorder encore. Les Macedoniens mesmes s'y opposerent ;] Soz.l.6.c.12.p.652. d|n.p.140.1.2. 'lorsque le Concile de Tarse estoit prés de se tenir, environ 34 Evesques assemblez à Antioche dans la Carie, témoignerent qu'ils estoient ravis du soin qu'on prenoit de pacifier & de réünir les Eglises, mais ils rejettoient en mesme temps le mot de Consubstantiel, & ils pretendoient qu'il falloit conserver la confession d'Antioche confirmée à Seleucie, puisqu'elle venoit du saint Martyr Lucien, & que leurs peres l'avoient établie avec tant de fatigues & tant de sueurs.

[Il ne falloit pas douter que les Ariens ne s'opposassent encore bien plus hautement à la tenuë du Concile de Tarse, que les Macedoniens d'Asie.] Socr.p.224.d. 'La nouvelle de son indiction enflamma de colere Eudoxe leur chef ; & comme il estoit tout-puissant sur l'esprit de l'Empereur, il maltraita tellement ceux qui poursuivoient ce Concile, qu'il l'empescha entierement. Soz.p.653.a. 'Il fit mesme écrire ce Prince sur ce sujet avec de grandes menaces. Sozomene ajoûte comme une suite des mauvais conseils d'Eudoxe, & de l'opposition de Valens au Concile de Tarse, que ce Prince commanda aux Gouverneurs des provinces, de chasser des Eglises ceux qui ayant esté bannis sous Constance, s'estoient rétablis sous Julien. b. 'Cet édit condannoit à de grosses amendes tous les Gouverneurs, leurs Officiers, & les Magistrats des villes, s'ils negligeoient de l'executer ; & les menaçoit mesme de punition corporelle.

a.b. 'Sozomene ne marque pas néanmoins d'autre effet de cet édit si important, que la persecution de Saint Athanase, "qui en sortit victorieux : [& nous verrons que S. Melece qui estoit compris encore plus que luy dans cette declaration, ne sera banni que quelques années aprés. Je ne sçay s'il faut dire que Sozomene s'est trompé en joignant ceci avec le Concile de Tarse, ou si la guerre des Gots qui commença cette année, en empescha l'effet, & rallentit un peu la persecution durant les trois années suivantes, dans lesquelles on ne voit pas par les historiens qu'elle ait esté fort violente ; ou si S. Melece en fut exemt durant quelque temps par une protection particuliere de Dieu, comme S. Athanase.] Thdrt.l.4.c.7.p.668. 'La lettre de Valentinien aux Eglises d'Asie, montre que la persecution avoit déja esté grande en cette province, & qu'il y avoit eu plusieurs Evesques chassez [dés l'an 368, si elle a esté écrite cette année-là, comme des personnes habiles l'ont cru. Mais cela n'est pas certain, & "il y a mesme quelque raison de croire qu'elle n'a esté écrite que plusieurs années depuis.

V. Saint Athanase §.109.

NOTE 86.

Cela n'empesche pas néanmoins qu'on ne croie qu'il y a eu cette année quelque nouvelle persecution contre les Catholiques.] Socr.l.4.c.11.p.218.219. 'Car Socrate parlant d'une gresle prodigieuse "qui tomba le 2 [ou le 4] de Juillet, dit que beaucoup de personnes crurent que c'estoit une punition de Dieu, à cause d'un grand nombre d'Ecclesiastiques que Valens avoit bannis, sur ce qu'ils refusoient de communiquer avec Eudoxe.

V. S. Basile.

Ath.cath.t.1.p.570.d. 'Nous avons dans S. Athanase "une lettre qu'il écrivit vers ce temps-ci à tous les Evesques d'Egypte, de Syrie, de Phenicie, & d'Arabie, pour les exhorter à demeurer inébranlables dans la persecution qui s'élevoit alors contre l'Eglise. p.571.a.b. 'Il y assure que la pluspart des peuples & des Evesques conservoient la pureté de la foy, quoique beaucoup d'Evesques cachassent leurs sentimens, les uns par ambition de s'élever, les autres par la crainte des [Ariens] qui gouvernoient les plus grandes villes. c.d|570.c. 'Il y recommande fort particulierement la divinité du S. Esprit, [à cause des Macedoniens.

V. Saint Athanase §.110.

Ce que nous avons dit jusqu'ici depuis l'an 365, fait assez voir que Valens avoit déja pris tout ouvertement la protection des Ariens. Philostorge veut mesme] Nyss. in Eun l.1.p.311.b. 'qu'Eudoxe qui l'attira à son parti par ses tromperies, & le prevint contre les Catholiques, Philg.l.9.c.3.p.119. 'eust gagné son esprit dés l'hiver qu'il passa à Constantinople la premiere année de son regne en 364 & 365. Socr.l.5.c.1.p.260.a. a Thdrt.l.4.c.11.p.674.b.c. 'Mais sa femme nommée Dominique, a qui l'avoit trompé par ses persuasions, l'entraina enfin jusqu'au fond de l'abysme où

L'an de J.C. 367, 368.
où elle s'estoit precipitée avant luy, en
luy persuadant de se faire baptizer par les
Ariens. Cela arriva en cette année selon
la chronique de S. Jerôme, [qui s'accorde
parfaitement en cela avec l'histoire.]
'Car Theodoret nous apprend que b.
ce fut dans le temps qu'il se preparoit à
V. Valens §. 6. la guerre des Gots; [" & cette guerre
commença cette année dès le primtemps,
pour continuer jusqu'à la fin de 369.]

'Ce fut donc avant que de s'engager b.
à cette guerre, qu'il voulut recevoir le
baptesme. 'Mais la complaisance qu'il c.
eut pour sa femme, le porta à le recevoir
des mains d'Eudoxe, 'qui dans le temps c.11.p.674.
mesme qu'il luy donnoit ce Sacrement, d.
luy fit promettre par serment qu'il demeuroit
toûjours dans sa doctrine impie,
& qu'il chasseroit de toute l'étenduë de
son Empire ceux qui y seroient opposez.
S. Jerôme semble avoir voulu marquer
ce serment, lorsqu'il joint la persecution
de l'Eglise au baptesme de Valens par Eudoxe.
Valens s'acquitta trop fidelement
de cette promesse quelque temps après,
[lorsqu'il fut debarassé de la guerre des
Gots. Mais on peut y raporter déja ce
qu'il fit cette année contre les Catholiques,
& pour empescher le Concile de Tarse.]

ARTICLE CXII.

Histoire de S. Bretanion : Ruine de Nicée, Le Pape Damase & S. Athanase agissent contre les Ariens.

L'AN DE JESUS-CHRIST 368.

'VALENS demeura tout l'été de cette Amm. l.
année sur le bord du Danube, 27. p. 341.
qui se trouvant trop enflé, ne luy permit
pas d'entrer dans le pays des Gots.
NOTE 87. [" Ce fut assez vraisemblablement dans
ce temps-là, qu'arriva ce que raporte Sozomene,]
'lorsque après avoir dit que Soz. l. 6. c. 21. p. 664. c.
quelques Eglises s'estoient maintenuës
dans la foy Catholique par la generosité
de leurs Prelats, il raporte pour exemple
celle de Scythie. 'C'estoit une des Pro- Amm p. 340.
vinces de la Thrace [à l'embouchure du
Danube,] 'où il y avoit beaucoup de Soz. p. 664. d.
chasteaux, de bourgades, & de villes,
'dont les plus celebres sont Dionysiople, Amm. p. 340.
Tome, & Calate : *a* mais Tome qui *a* Soz. p. 664. d.
estoit une ville grande & riche sur le bord
du Pont-Euxin, estoit la Metropole. *b* C'est *b* | Thdrt. l. 4. c. 31. p. 703. d.
là que residoit l'Evesque, qui par une an-
cienne coûtume gouvernoit seul toute la
Province.

'Celui qui l'estoit alors, appellé Bre- Ibid.
tanion, 'estoit un homme excellent en Soz. p. 665. b.
beaucoup de choses; mais illustre sur-tout
par la sainteté de sa vie; '& il éclatoit Thdrt. p. 703. d.
en toutes sortes de vertus. [Ce que nous
allons raporter fit bien voir la solidité de
sa vertu.]

'Valens estoit arrivé à Tome; & estant Soz. p. 664. d.
venu à l'Eglise, il voulut, comme il avoit
accoutumé de faire, persuader à Bretanion
de communiquer avec les Ariens.
L'Evesque luy répondit avec toute la liberté
& la generosité d'un grand homme
pour défendre la foy de Nicée. 'Il s'a- Thdrt. p. 703. 704.
nima du zele de Dieu. Il reprocha à ce

L'an de J.C. 368, 369.
Prince la corruption qu'il introduisoit dans
la doctrine de l'Eglise, & l'injustice avec
laquelle il persecutoit les Saints : en sorte
qu'il pouvoit dire avec David; „J'ay
„parlé de vostre loy devant les Rois, &
„je n'en ay pas rougi.„ 'Il le laissa en- Soz. p. 665. a.
suite, & se retira dans une autre Eglise.
Tout son peuple qui s'estoit assemblé tant
pour voir le Prince, que parce qu'on se
doutoit bien qu'il arriveroit quelque chose
d'extraordinaire, suivit son Evesque,
& se retira avec luy : de sorte que Valens
demeura seul avec sa suite ordinaire.

'Il en fut piqué; & ayant fait prendre a.
Bretanion, il commanda qu'on le menast
en exil : mais il le rappella peu de temps
après, de peur, comme on croit, que
les Scythes indignez de l'exil de leur Pasteur,
ne fissent quelque remuëment, que
leur courage, aussi-bien que la situation
de leur pays, eust rendu de consequence.
Ainsi Bretanion triompha de toute la puissance
Imperiale, '& merita le titre de Bar. 371. §. 126 | Boll. 25. Jan. p. 621. b.
Saint dont le Martyrologe Romain l'honore
le 25 de Janvier. On croit qu'il eut
pour successeur Geronce, qui assista au
Concile de Constantinople en 381.

'Valens après avoir passé l'été aux en- Amm. p. 341.
virons du Danube, vint prendre son quar-
tier d'hiver à Marcionople 'dans la Me- p. 340.
sie près de la petite Scythie, 'ayant avec Philg. l. 9. c. 7. p. 124. 125.
luy son Eudoxe, [qui quelque impie qu'il
fust, paroist l'avoir encore esté moins
que] 'Domnin, qui estoit alors Eves- c. 8. p. 125. 126.
que de Marcianople. Car Domnin obtint
avec Valens de Murse le rappel d'Eunome,
qu'Auxone avoit fait bannir en Mauritanie :
& Valens ayant ensuite voulu
voir Eunome, Eudoxe l'en empescha.

V. Valens §. 7. 'Il y eut " cette année de furieux trem- Socr. l. 4. c. 11. p. 219. a. b | Hier. chr | Idat | Chr. Alex.
blemens de terre, qui ruinerent Nicée le
11 d'Octobre, & peu après la ville de
Germe dans l'Hellespont. *a* Et néanmoins *a* Socr. p. 219. b.
tant de funestes accidens arrivez dans cette
année & les precedentes, n'estoient
pas capables d'arrester Valens & Eudoxe,
qui ne cesserent point pour tout cela de
persecuter leurs adversaires avec la mesme
fureur qu'auparavant : de sorte que
ces tremblemens de terre au lieu d'arrester
les troubles de l'Eglise, furent plutost
des presages de leur continuation &
de leur accroissement.

L'AN DE JESUS-CHRIST 369.

V. Saint Athanase §. 110. [On croit qu'il faut mettre en ce temps-
ci] 'un Concile de Rome, " où le Pa- Ath. ad Afr. p. 941. a. b.
pe Damase excommunia Ursace, Valens,
& ceux qui suivoient leurs sentimens.
S. Athanase l'en remercia avec tout le
Concile d'Egypte, témoignant en mesme-temps
avoir regret de ce qu'on n'avoit
pas traité de mesme Auxence de Milan.
'Mais nous apprenons d'une lettre Thdrt. l. 2. c. 17. p. 617. d.
de 90 Evesques de l'Italie & des Gaules
assemblez à Rome, qu'il avoit enfin esté
condanné 'avant l'an 373. Les Evesques Ath. ad Epict. p. 581. a.
d'Espagne le condannerent unanimement,
aussi-bien que les Conciles de Rome, &
des Gaules, avec Ursace, Valens, & Caius
de Pannonie. 'Avec tout cela néanmoins Bar. 369. §. 37.
Auxence demeura toûjours dans la possession
de l'Eglise de Milan, jusqu'à ce
que Dieu luy osta la vie en l'an 374.

'La

Digitized by Google

Ath. ad Afr.p.931. — L'an de J.C. 369. 370. — Ibid.

' La lettre " que S. Athanase & le Concile d'Egypte écrivirent vers ce temps-ci aux Evesques d'Afrique, [donne sujet de croire qu'il y avoit aussi des personnes dans cette province qui suivoient les fautes du Concile de Rimini, & rejettoient le terme de Consubstantiel. Mais on ne voit point que cela ait fait d'éclat, ou ait eu aucune suite, ni parmi les Catholiques, ni mesme " parmi les Donatistes, quoique Donat leur grand maistre, ou plustost leur dieu, fust tombé dans les erreurs d'Arius.]

V.§.39 | Les Donatistes §41.

ARTICLE CXIII.

Eudoxe meurt : S. Evagre est ordonné par les Catholiques, & banni : Quatre-vingts Ecclesiastiques de Constantinople sont brulez sur mer.

L'AN DE JESUS-CHRIST 370.

Amm.l.27. p.342.

' Après la conclusion de la paix que Valens fit avec les Gots à la fin de 369, ce Prince revint à Constantinople, [où il passa le reste de l'hiver & le commencement de 370. Mais pendant qu'il se preparoit à allumer de plus en plus le feu de la persecution contre l'Eglise Catholique, Dieu luy opposa le grand Basile, en l'élevant à la dignité d'Archevesque de Cesarée, afin que l'éminence de ce siege le mist en état de défendre avec plus de poids & d'autorité la foy, la charité, & l'unité de l'Eglise.

Socr.l.4.c.14.p.225.226.

' Il osta en mesme-temps la vie à Eudoxe [chef du parti de l'Arianisme, & l'obligea de luy venir rendre conte des maux qu'il avoit faits à son épouse & à ses fideles serviteurs depuis tant d'années qu'il abusoit de la puissance de son Sacerdoce, & qu'ayant les cornes de l'Agneau, il parloit comme le dragon.] ' Car il y avoit 11 ans [commencez] qu'il dominoit [& qu'il tyrannizoit] l'Eglise de Constantinople sous le nom d'Evesque [depuis le 27 de Janvier 360. Nous avons vu comment il avoit auparavant usurpé le siege d'Antioche durant deux ans, & avoit tenu celui de Germanicie en Syrie 18 ans au moins, durant lesquels il s'estoit toûjours signalé par la défense de l'Arianisme.] ' Cependant Dieu souffrit que son corps fust enterré dans l'Eglise des Apostres, [" qu'il avoit dediée de nouveau le 9 Avril de cette mesme année,] & qu'il y fust mis sous l'Autel mesme où estoient les sacrées Reliques des Apostres [S. André, S. Luc, & S. Timothée. Saint Gregoire & les autres Evesques Catholiques qui vinrent après luy, ne crurent pas se devoir mettre en peine de l'en oster ;] & il y estoit encore 50 ans après.

p.226.a | Soz.l.6.c.13.p.655. | n.p.52.a.d. — Cyr.Al.ep.56.p.203.d. — V.Valens §9.

Philg.l.9.c.8.p.126.

' Il estoit venu à Nicée pour donner un successeur à Eugene, mort depuis peu ; mais il mourut luy-mesme avant que d'avoir achevé cette action, [& d'avoir sacré] ' Hypace, qui fut celui que les Ariens firent alors Evesque de Nicée. Cet Hypace estoit de Cyr ; ' & c'est apparemment celui que S. Epiphane met entre les disciples d'Aece ; & qu'il dit avoir esté élevé par Eudoxe après avoir esté banni avec son maistre.

c.19.p.133 | n.p.396. — n.p.396 | Epi.73.c.38.p.886.b.

Socr.p.225.226.

' Eudoxe mourut aussi-tost que Valens fut parti de Constantinople pour aller à Antioche : mais cette nouvelle l'arresta à Nicomedie. ' Il semble qu'il estoit à Cyzic le 10 de Juin ; [& ainsi il faudroit mettre la mort d'Eudoxe vers le mois de May.] ' Il n'eut néanmoins de successeur " qu'après l'ordination de S. Basile, [c'est-à-dire dans les derniers mois de l'année.]

Cod.Th.chr.p.87. — Bas.ep.254.p.253.a. — V.S.Basile.

Socr.p.226.a | Soz.p.655.b | Thphn.p.49c.

' Les Orthodoxes de Constantinople voyant Eudoxe mort, [& son siege vacant,] crurent ne devoir pas laisser échaper une occasion qui paroissoit favorable [pour avoir un Evesque Catholique,] & ils en " firent ordonner un nommé Evagre. Il fut ordonné [ou établi] par un Eustathe, ' qu'on ne peut pas pretendre estre " celui d'Antioche, quoy qu'en disent Socrate & Sozomene. ᵃ Il n'est pas impossible que ce soit un Eustathe Prestre de Constantinople, qui, selon la chronique de Saint Jerôme, avoit eu le soin de faire bastir l'Eglise du saint Sepulcre à Jerusalem sous Constance, [si nous voulons qu'il ait vécu jusqu'à ce temps-ci : Et il pouvoit avoir esté ordonné Evesque. Mais le plus court est de croire que c'estoit quelque Evesque des environs, que Dieu a fait connoistre & a sanctifié par cette unique action, qu'il recompensa, comme il fait d'ordinaire les grands ouvrages de sa grace.

Socr.n.p.53.1.b | Bar.370.§.30. | a Blond.prim.p.1196 | Hier.ann.357. — Evagre. — V.S.Eustathe.

Socr.l.4.c.15.p.226.b.c | Soz.l.6.c.13.p.655.c.

' Car l'ordination d'Evagre excita contre l'Eglise une nouvelle persecution de la part des Ariens : & Valens qui estoit à Nicomedie, ayant aussi-tost appris ce qui se passoit, eut peur qu'il ne se formast quelque sedition dangereuse dans la ville. C'est pourquoi il y envoya des troupes, avec un ordre de bannir Evagre d'un costé, & Eustathe d'un autre. On ne sçait pas où fut mené Evagre : Eustathe fut exilé à Bizye ville de Thrace. ' Et comme la feste de S. Eustathe d'Antioche est marquée en divers jours, par les Latins le 16 de Juillet, par les Grecs le 21 de Fevrier, & le 5 de Juin, on croit qu'il y a quelqu'un de ces jours qui appartient à l'autre Eustathe, dont nous ne trouvons rien autre chose.

Blond.prim.p.1196.

Nicephore dans sa chronique met Evagre au nombre des Archevesques de Constantinople. ' Le Martyrologe Romain l'honore le sixiéme Mars au nombre des saints Confesseurs. On dit la mesme chose de l'Eglise greque ; mais on n'en voit pas de preuve. [Il faut qu'il soit mort dans la persecution de Valens, puisque s'il l'eust survécu, on n'eust pu mettre aucun Evesque à Constantinople à son préjudice, & on n'eust pas eu besoin d'y envoyer S. Gregoire de Nazianze.]

Boll.6.Mars,p.427.

Socr.p.226.c.d | Soz.l.6.c.14.p.655.d.

' Les Ariens ne se contentant pas d'avoir chassé Evagre & Eustathe, userent avec beaucoup d'insolence de leur pouvoir. Ils tourmentoient, ils battoient, ils injurioient les Catholiques ; ils les mettoient en prison, ils les ruinoient par les amendes, ausquelles ils les faisoient souvent condanner ; enfin ils leur faisoient tous les mauvais traitemens dont ils s'avisoient. ' Baronius a mis dans son Martyrologe le troisiéme de Juillet, S. Eulogé & plusieurs autres martyrs à Constantinople,

Bar.3.Jul.b.

Digitized by Google

ftantinople, qu'il dit avoir fouffert fous Valens par la cruauté des Ariens. Il le cite du menologe des Grecs, [c'eft-à-dire de celui de Canifius, où néanmoins je n'en trouve rien, non plus que dans les Ménées.]

'Enfin, les Catholiques fe refolurent d'avoir recours à l'Empereur mefme, pour arrefter au moins en partie la violence de leurs ennemis. 'Ils choifirent pour cet effet 80 Ecclefiaftiques de pieté, dont les principaux eftoient Urbain, Theodore, & Menedeme; & ces deputez eftant arrivez à Nicomedie, prefenterent à Valens une requefte, pour luy expofer l'injuftice & la violence avec laquelle on les traitoit. Mais ce Prince au lieu d'eftre touché de quelque compaffion, s'irrita contre eux plus que jamais: Il ne le leur fit pas néanmoins paroiftre, mais il ordonna fecretement au Prefet du Pretoire, de les arrefter & de les faire mourir. Ce Prefet eftoit Modefte, dont nous aurons fouvent à parler. 'Il avoit fuccedé " au commencement de cette année mefme à Auxone, & il demeura dans cette charge [jufqu'à la fin du regne de Valens, s'y eftant toûjours maintenu par l'adreffe qu'il avoit à flater les paffions de ce Prince, à favorifer fa pareffe, & à feconder fa cruauté, particulierement contre les Catholiques, dont il eftoit ennemi, non feulement comme miniftre & flateur de Valens, mais encore parce qu'il eftoit luy-mefme Arien, & baptizé par les Ariens.]

Socr. p. 226.d|Soz. p.655.d. — Socr. p. 227.a|Soz. p.656.a. — V.Valens §.9. — Philg.n.p. 383.

'Cependant il n'ofa pas executer publiquement l'ordre de Valens contre ces Ecclefiaftiques, de peur que la mort de tant de perfonnes que leur caractere, leur pieté, & leur innocence, rendoient venerables, n'excitaft quelque tumulte parmi le peuple. Il fit courir le bruit qu'on envoyoit ces députez en exil, de quoy ils témoignerent beaucoup de joie. '& il les fit mettre [1] fur un vaiffeau comme pour les conduire au lieu qui leur eftoit deftiné. Mais il ordonna aux Mariniers qui le conduifoient, d'y mettre le feu lorfqu'ils feroient en pleine mer, [afin que la mort des Saints fuft plus cachée,] & qu'ils ne puffent pas mefme recevoir l'honneur de la fepulture. En effet, le vaiffeau eftant arrivé au milieu du golfe d'Aftaque, [à la pointe duquel Nicomedie eft fituée;] 'les Mariniers y mirent le feu, & fe fauverent dans l'efquif. Mais il arriva que le vent eftant alors extrémement grand, le vaiffeau fut pouffé avec beaucoup de viftesse, & n'acheva de fe brûler avec ceux qu'il portoit, que lorfqu'il fut arrivé au havre appellé Dacidize fur la cofte de Bithynie. 'Ainfi ces bienheureux Preftres éprouverent la rigueur des embrafemens au milieu des eaux, a & après avoir combatu contre le feu & contre l'eau, ils furent enfin fubmergez dans les flots de la mer, & y acquirent la couronne du Martyre.

Socr. p. 227.b|Soz. p.656.a. — Socr. p. 227.c|Soz. p.656.a.b| Thdrt. l.4. c.21.p.695.d. — Socr. p. 227.c|Soz. p.656.c. — Naz.or.20. 25.p.348.a| 433.d| Thdrt. p. 695.d. — a Thdrt. p. 695.d.

'L'Eglife greque & latine en fait la memoire le 5 de Septembre, [qui peut bien avoir efté le jour de leur mort.] Les Ménées difent que c'eftoient des Preftres & des Diacres: 'Theodoret femble les faire tous Preftres. 'S. Gregoire de Nazianze parle auffi plufieurs fois des Preftres brulez fur l'eau fous Valens. a Dans fon oraifon 23e. il ne parle que d'un feul Preftre brulé fur la mer, & il y décrit cet accident avec toute la beauté de fon genie, & tous les ornemens de fon éloquence. 'Baronius croit que ce font deux hiftoires differentes, quoique femblables. 'Néanmoins Elie de Crete dit que ce Preftre eft appellé par les uns Urbafe, & par les autres Theodule. [Et nous trouvons Urbain & Theodore parmi les 80 députez de Conftantinople.]

Menæa, p. 81. — Thdrt. p. 695.d. — Naz.or. 20.25.p. 348.a|433.d. — a or.23.p. 416. — Bar.370. §. 35.36. — Naz.or.23. n.p.825.d.

'L'inhumanité avec laquelle on avoit traité ces Ecclefiaftiques, fut punie par une famine extrême, qui defola tellement la Phrygie & les environs, qu'une grande partie des habitans fut contrainte d'abandonner le pays. Elle eft marquée en cette année par les chroniques de S. Jerôme & d'Idace: [& nous verrons qu'elle continuoit encore l'année fuivante.]

Socr. l.4.c. 16.p 227.d.

1. Theodoret marque que ce vaiffeau eftoit fans contrepoids, ἀνέρματον.

ARTICLE CXIV.

Demophile de Berée eft fait Evefque de Conftantinople par les Ariens.

'Les Ariens eftant donc maiftres abfolus dans Conftantinople, cette Eglife tomba entre les mains de Demophile, " qui eftoit auparavant Evefque de Berée en Thrace [dès l'an 347, auquel il vint à Sardique avec les autres Ariens: & il s'eftoit fignalé dans leur parti en contribuant à la chute du Pape Libere banni dans fa ville.] 'Il eftoit de Theffalonique, d'une famille affez illuftre. b Il s'établit de luy-mefme fur le fiege de Conftantinople par la faveur de Valens, fans que fon changement de fiege " fût autorifé par aucun Concile legitime [de ceux mefmes de fa fecte,] quoi qu'on le publiaft. 'Auffi au lieu de l'acclamation ordinaire, *Il eft digne*, une partie du peuple cria dans fon inthronization, *Il eft indigne*. Le principal auteur de fa promotion, fut " Dorothée d'Heraclée, qui pretendoit avoir droit de le faire plus que tout autre, [comme metropolitain de la Thrace.] 'Ce Dorothée eftoit [originaire] de la mefme province de Thrace. [On ne voit pas s'il avoit efté fait Evefque après la mort d'Hypatien, dont nous ne trouvons rien depuis l'an 365, ou bien fi Hypatien s'eftant declaré pour les Semiariens, Dorothée avoit efté mis en fa place foit par le Concile de Conftantinople en 360, foit fous Valens.] 'Nous le verrons porté par les Ariens fur la chaire d'Antioche après la mort d'Euzoïus, & puis encore fur celle de Conftantinople en l'an 386. 'Philoftorge l'accufe d'une vanité extrême.

Socr. l.4 c. 14.p.226.a| Thdrt. l. 5. c. 39. p. 756| Philg. l.9.c.8.19. p.126.133. — Note 88. — Philg.l.9.c. 14.p.129. b c.8.p.126| Thdrt. p. 756. — Note 89. — Philg.l.9.c. 14.p.127. — Note 90. — c.19.p.133. — c.14.p.128. 129.& alii. — p.129.

'Il ne traite pas mieux Demophile, & il le reprefente comme un efprit impetueux, turbulent, qui ne pouvoit s'empefcher de brouiller & de renverfer toutes chofes, particulierement ce qui regardoit les dogmes de la Religion. Il en apporte pour preuve quelques endroits du premier fermon qu'on avoit de luy, & écrit par ceux qui l'entendoient en mefme-temps

ib | Suid. δ. p.685.

Digitized by Google

me-temps qu'il le prononçoit, & un autre fait à Constantinople. L'an de J.C. 370.

Philg. p. 129. ' Il se déclara ouvertement contre les Eunomiens, & les persecuta beaucoup. [Il semble au contraire avoir esté assez favorable aux Macedoniens; & je ne voy pas d'autre sens à ce que dit S. Basile du commencement de son Episcopat :]

Bas. ep. 214. p. 155. a.b. „ ' Tous ceux, dit-il, qui viennent de „ Constantinople, témoignent unanimement qu'il a une apparence exterieure „ de pieté, " & qu'il fait quelque semblant de suivre la veritable foy, jusque „ là mesme qu'il réünit les partis qui divisent la ville, & que quelques Evesques „ des environs ont embrassé sa communion. „ [Il y a peu d'apparence d'entendre ceci des Catholiques, vu l'horrible persecution que les Ariens exciterent contre eux dés son entrée, selon les historiens, comme nous l'allons raporter.] τι πλάσμα ὀρθόδοξον.

Cod. Th. app. p. 73. ' Et le Concile d'Aquilée, qui l'appelle le " cruel chef de la perfidie, attribuë particulierement à Luce d'Alexandrie, & à luy, toutes les cruautez que les Ariens avoient exercées sur les Catholiques. *dirum perfidiæ caput.*

Philg. l. 9. c. 13. p. 128. ' Philostorge raporte que Demophile estant à Cyzic avec Dorothée d'Heraclée & quelques autres, pour y mettre un Evesque, parce que le peuple, attaché à la doctrine d'Eleuse, n'en avoit point voulu souffrir [d'autre que luy] depuis la sortie d'Eunome [en 360 ou 361,] il ne put encore venir à bout de leur en faire recevoir qu'aprés avoir anathematizé publiquement, & de bouche, & par écrit, Aece, Eunome, & tous ceux qui suivoient leurs sentimens; & qu'alors mesme, il fut contraint d'ordonner celui que le peuple avoit élu, lequel se declara hautement pour la Consubstantialité. [Nous ne savons que dire de ce recit. Philostorge a accoûtumé de confondre la Consubstantialité avec la ressemblance de substance. D'ailleurs,] ' Eleuse vivoit encore, selon Socrate & Sozomé, en 383, [& il semble difficile de croire que le peuple de Cyzic qui estoit si attaché à luy, ait souffert, ou ait fait luy-mesme l'élection d'un autre Evesque, tant qu'il a vécu.]

Socr. l. 5. c. 10. p. 269. a | Soz. l. 7. c. 12. 719. c.

ARTICLE CXV.

Description generale de la persecution de Valens.

L'AN DE JESUS-CHRIST 371.

[IL semble que S. Melece " Evesque d'Antioche ait esté banni dés le commencement de cette année; par où l'on voit que Valens persecutoit les Catholiques dans les lieux les plus éloignez de luy, aussi-bien que dans ceux qui en estoient proches. On trouve mesme dans une lettre de S. Basile écrite apparemment vers le milieu de cette année,] V. son titre.

Bas. ep. 220. p. 233. a. ' que ceux qui défendoient la foy dans chaque Eglise, en avoient esté chassez : [& nous l'allons bien-tost voir en particulier des provinces de l'Asie Mineure.]

Naz. or. 20. p. 347. a | 348. b. ' S. Gregoire de Nazianze dit aussi que Valens ne vint attaquer l'Eglise de Cesarée en Cappadoce, [à la fin de cette année;] que lorsque les autres villes des environs avoient déja esté subjuguées, & que celle de Cesarée se trouvoit seule avoir échapé à la fureur des Ariens. ' Theodoret dit que Valens ne voulut pas attaquer S. Basile le premier, de peur que l'exemple de son courage ne fortifiast les autres; ' & S. Basile mesme dit que la persecution avoit ravagé la pluspart de l'Orient, lorsqu'elle commença à gagner la Cappadoce. [Il ne faut donc pas attendre à commencer la persecution de Valens au temps qu'il arriva à Antioche l'an 372, comme font les historiens de l'Eglise, puisque dés celle-ci au moins elle estoit déja fort violente.

Thdrt. l. 4. c. 16. p. 681. b.

Bas. ep. 297. p. 288. c d.

Avant que de remarquer le détail des maux qu'elle causa cette année & les suivantes, il faut voir la description generale qu'en fait S. Gregoire de Nazianze, en parlant au nom de l'Eglise de Constantinople, dont il estoit alors Evesque, en presence des 150 Peres du second Concile œcumenique.] ' Valens, dit-il, fut un persecuteur qui n'eut pas plus d'humanité que Julien, ou plutost il le surpassoit d'autant plus en cruauté, que c'estoit un faux Christ qui portoit le nom de JESUS-CHRIST. Il fut la honte & l'infamie des Chrétiens, qui ne pouvoient luy obéir sans impieté, ni acquerir de la gloire en souffrant sous luy. Car il ne paroissoit faire aucune injustice en punissant ceux qui ne luy estoient pas soumis; & l'on ne donnoit point le glorieux titre de martyre aux tourmens qu'il leur faisoit endurer : de sorte qu'il sembloit avoir trouvé le moyen de faire croire qu'ils estoient punis comme des impies, lorsqu'ils souffroient en qualité de Chrétiens.

Naz. or. 32. p. 512. b. c.

a. ' Le mesme Pere ne veut point qu'on cherche d'autre cause de ces maux que les pechez des Chrétiens, qui au lieu de conformer leur vie à la loy de Dieu, suivoient la corruption de leur esprit & la vanité de leurs pensées; & qui par là avoient merité d'estre abandonnez aux plus méchans & aux plus scelerats de tous les hommes.

[Il s'étend davantage dans un autre discours, où reprochant aux Ariens leurs cruautez par l'opposition de la conduite des Catholiques :] ' Les livres & les entretiens, dit-il en les apostrophant, sont remplis des effets de vostre barbarie. La posterité les apprendra, & vous en couvrira, comme je m'en assure, d'une infamie éternelle. Que peut-on dire de semblable des Catholiques? Quel peuple insolent avons-nous soulevé contre vous? Quels soldats avons-nous armez pour vous combattre? Avons-nous envoyé contre vous un General furieux & plus emporté que ceux mesmes dont il executoit les ordres; un homme qui n'estant pas Chrétien, croyoit s'acquiter d'un devoir religieux envers les démons, par l'impieté avec laquelle il persecutoit les Catholiques? Avons-nous assiegé avec des troupes des personnes qui les mains élevées vers Dieu, ne songeoient qu'à luy offrir leurs prieres? Avons-nous étoufé le chant des Pseaumes par le bruit des trompettes? Avons-nous meslé quelque part le Sang mystique

or. 25. p. 432-434.

mystique [de Jesus-Christ] avec le sang des hommes massacrez? Où avons-nous fait cesser les gemissemens spirituels par des cris lugubres & lamentables? Où avons-nous arresté les larmes de componction, pour en faire repandre de tragiques? Où avons nous changé les maisons de prieres en sepulcres? Quand avons-nous livré entre des mains criminelles les vaisseaux destinez aux sacrez Mysteres, & qu'il n'est pas permis à tout le monde de toucher? Aimables autels, comme l'Ecriture vous appelle, mais que nous pouvons appeller maintenant des autels deshonorez, avons-nous fait monter sur vous de jeunes impudiques pour vous souiller par des airs lascifs, par des gestes & des postures deshonnestes? ou plutost avons-nous fait insulter sur vous au grand & divin Mystere qui s'y offre? Chaire venerable & auguste sur laquelle tant d'illustres & de saints Prelats ont esté assis successivement pour y prescher les divins Mysteres, avons-nous élevé sur vous aucun payen pour tourner en ridicules les veritez Chrétiennes par des discours satyriques & impies? Vierges saintes, siege de la pureté & de la pudeur, qui ne pouvez souffrir la presence des hommes mesmes les plus chastes, je vous atteste si jamais aucun des nostres vous a outragées par des regards abominables, & des excès dignes de la punition de Sodome? Quelles bestes feroces avons-nous laschées pour devorer les corps des Saints, comme ont fait ces inhumains à l'egard de quelques personnes qui n'avoient point d'autre crime que celui de ne vouloir pas embrasser leurs dogmes impies, & se souiller par leur communion sacrilege, qu'ils fuioient comme le poison d'un serpent, capable non de faire mourir les corps, mais de corrompre & de perdre les ames; ou d'avoir donné la sepulture à des personnes dont les corps morts avoient esté respectez par les bestes mesmes carnassieres? C'est en verité un crime qui meritoit bien d'estre puni dans un autre theatre & par d'autres bestes. De quels Evesques a-t-on déchiré avec les ongles de fer le corps déja tout cassé de vieillesse, en presence de leurs disciples qui ne pouvoient les assister dans ces supplices que par des larmes impuissantes? Qui sont, dis-je, ces Prelats qui ont esté ainsi suspendus avec Jesus-Christ, qui ont remporté la victoire par leur constance dans les tourmens, qui ont arrosé leur peuple par leur sang precieux, & qui enfin ont esté conduits à la mort pour estre ensevelis & glorifiez avec Jesus-Christ, dont la victoire sur le monde se continuë encore par ces meurtres & par l'immolation de ces victimes? Qui sont ces Prestres que le feu & l'eau, deux élemens contraires & incompatibles, separerent les uns des autres, & qui furent consumez par les flammes avec leur vaisseau? Et pour ne pas entrer dans le détail de tous les maux que nous avons endurez; qui sont ceux que les Prefets mesmes ont accusez de cruauté, quoi qu'ils s'en rendissent les ministres? Car quoi qu'ils fussent les executeurs des passions des souverains, ils ne pouvoient pas néanmoins

L'an de J.C. 371. ne point detester une si étrange barbarie; & ils ne se dépouilloient pas entierement de la raison, encore qu'ils s'accommodassent au temps. Leur complaisance pour ces cruelles volontez du Prince, n'empeschoit pas qu'ils ne fussent encore assez équitables pour condamner l'injustice dont ils estoient contraints d'estre les malheureux instrumens.

ᶜ Non seulement l'Eglise avoit alors à combatre contre un Empereur, mais encore contre tous les Magistrats & tous les Ministres de sa Cour. Les uns entroient dans ses passions, parce qu'ils estoient engagez dans les mesmes erreurs & les mesmes sentimens. Plusieurs autres faisoient volontiers tout ce qui pouvoit luy estre agreable, dans la crainte de luy déplaire & d'encourir son indignation. Quelques-uns mesme s'attachoient à luy par l'opposition qu'ils avoient contre des personnes qui faisoient profession de la veritable foy: [& ils ne croyoient pas le pouvoir faire dans un temps plus propre que] celui auquel l'Empereur punissoit par les confiscations, les bannissemens, les exactions, les prisons, les chaines, les fouets, & les plus cruels supplices, tous ceux qui ne se soumettoient pas à ses passions. Car il y avoit alors plus de danger pour des personnes de pieté & des Catholiques, d'estre trouvez dans la maison de Dieu, que d'estre convaincus des crimes les plus énormes. Nyss. in Eun. t. 2. p. 311. b. c.

ᵈ Il n'y eut point de lieu exemt des tristes effets d'un temps si malheureux: & aucune nation n'échapa aux ravages & à la fureur de cette Heresie. Tous ceux qui fleurissoient davantage dans l'Eglise, virent leurs desseins & leurs travaux ruinez. Nul peuple ne put se garantir de leurs insultes, ni la Syrie, ni la Mesopotamie, ni la Phenicie, ni la Palestine, ni l'Arabie, ni l'Egypte, ni la Libye, ni le Pont, ni la Cilicie, ni la Lycie, ni la Lydie, ni la Pisidie, ni la Pamphylie, ni la Carie, ni l'Hellespont, ni les isles voisines jusqu'à la Propontide, ni la Thrace, ni toutes les nations des environs du Danube. Il n'y eut que la Cappadoce qui fut assez heureuse pour ne pas éprouver, comme les autres pays, les malheurs du temps, parce que le grand Basile qui en estoit le protecteur, la mit à couvert de toutes ces tempestes: [ce qui ne fut pas mesme sans exception, comme on le verra dans la suite.] P. 315. b. c.

ᵉ La persecution que l'on faisoit aux Catholiques, [déja si odieuse par elle-mesme, l'estoit encore davantage,] parce qu'en mesme temps qu'on traitoit si mal les plus grands serviteurs de Dieu, on laissoit au contraire une entiere liberté à tous ceux qui en estoient ennemis, Heretiques, Juifs, ou payens: [de sorte qu'il paroissoit que c'estoit moins dans Valens une attache excessive pour le parti qu'il avoit malheureusement embrassé, qu'une haine que le démon luy inspiroit contre la verité & contre tous ceux qui l'aimoient.] Thdrt. l. 4. c. 21. p. 696. a. b | l. 5. c. 20 p. 733. a. b.

a Cette persecution estoit encore d'autant plus dangereuse, que la pluspart des Eglises manquoient de pilotes. Car Valens les envoyoit tous en exil, *b* pour mettre a l. 4. c. 16 p. 682. a. b | v. Par. c. 8. p. 814. d. b v. Par. c. 2. p. 780 b | Nyss. in Eun. t. 2. p. 312. b c.

Nyss. p. 312.b.c. Thdrt. l. 4.c.27.p. 701.d.

mettre au lieu d'eux de malheureux pirates qui s'efforçoient de les perdre, ' n'ayant usurpé l'Episcopat que pour en estre la honte & l'infamie. ' Et néanmoins cet artifice luy devenoit inutile par la generosité de ces saints Prelats, qui des extrêmitez de la terre où on les avoit releguez, soutenoient les Fidéles, & terrassoient les Heretiques par les lettres qu'ils écrivoient. Car celui dont la providence regle toutes choses, avoit alors donné à son peuple des pilotes dont l'art égaloit la violence de la tempeste, des chefs dont le courage répondoit à la fureur des ennemis, & des remedes proportionnez à la grandeur de la maladie.

ARTICLE CXVI.

Valens quitte Constantinople pour aller à Cesarée : Il persecute par-tout en passant : Abregé de ce qui se passa entre S. Basile & luy.

[IL faut voir maintenant en particulier ce que nous avons marqué en general, & suivre Valens dans sa marche.] ' Car nonobstant la famine dont Dieu punissoit ses crimes, '' il quitta Constantinople [vers le milieu d'Avril au plutost,] pour aller à Antioche. *a* Il estoit à Ancyre le 13 de Juillet. *b* Il fit ce voyage fort lentement, [& ne passa point cette année la Cappadoce.] *c* Comme il estoit encore tout enflé des avantages qu'il avoit remportez sur les [Gots en 369,] il ne pretendoit pas souffrir que rien s'opposast à ses volontez, [dont la principale estoit l'établissement de l'Arianisme.]

Socr. l.4.c. 16.17.p. 227.228. Nyss. in Eun.p.311. b. *a* Cod. Th. chr.p.89. *b* Zos.l.4. p.742.d. *c* Nyss. in Eun p.312. b. — V. Valens §.10.

b.c. ' Il faisoit marcher devant luy [Modeste] Prefet du Pretoire, qui comme si c'eust esté un des devoirs essentiels de sa charge, prenoit un grand soin de ne laisser dans les villes aucun [Evesque] qui soutinst la foy Orthodoxe, de les chasser tous, & d'en mettre d'autres en leur place. Estant parti de la Propontide [& de Constantinople] dans cet esprit, comme une nuée qui devoit ruiner toutes les Eglises, il deserta en un moment la Bithynie, emporta sans resistance toute la Galacie, ' selon la legereté ordinaire de cette nation; & enfin après toutes les tragedies de ces provinces, où il n'épargnoit pas les supplices, ' il vint fondre sur la Cappadoce dans l'esperance de l'emporter avec la mesme facilité.

p.313.a. a.b|311.c.

[S. Gregoire décrit la mesme chose d'une autre maniere. Car voulant raporter les combats de S. Basile contre Valens, il parle ainsi de ce qui les avoit precedez :] ' Valens, dit-il, commença à se signaler par les bannissemens, par les expulsions, par les confiscations, par des pieges visibles & cachez, par des discours pleins de caresses, quand l'occasion y paroissoit convenable, & par la violence ouverte lorsque les caresses n'avoient pas de lieu. On chassoit des Eglises ceux qui faisoient profession de la doctrine Catholique, & l'on en mettoit en possession ceux qui suivoient la doctrine pernicieuse & empoisonnée de l'Empereur, qui exigeoient des signatures impies, & qui signoient eux-mesmes de plus grandes impietez. On donnoit des ordres à des Generaux impies, non pour aller combatre les Perses, non pour aller dompter les Scythes, ou pour repousser quelque autre nation barbare, mais pour faire des Eglises le theatre de leurs carnages, pour profaner les Autels, pour les souiller par le sang des hommes & des victimes, pour faire violence à la pudeur des vierges.

Naz.or.20. p.347.348.

Bas. ep. 197 p.288. c.d. ' Cet embrasement entra enfin dans la Cappadoce, qui en avoit déja senti la fumée, selon l'expression de S. Basile, par le bruit de l'affliction des autres, qui luy avoit fait verser des larmes de compassion & de tendresse : [& elle en avoit aussi déja vu quelques étincelles. Car dans une lettre, qui peut avoir esté écrite vers le milieu de cette année,] ' S. Basile dit que les affaires de l'Eglise estoient encore indeterminées dans la Cappadoce; qu'Evippe estoit venu, mais n'avoit encore rien fait paroistre; que néanmoins les ennemis menaçoient de faire venir ceux de leur parti d'un Canton de l'Armenie qu'il appelle la Tetrapole, & de la Cilicie. ' Cet Evippe estoit un ancien Evesque, qui avoit de l'éloquence. Mais il estoit Arien; ce qui obligea S. Basile de se separer de luy, quoi qu'il eust des raisons particulieres de l'aimer. ' Il avoit assisté avec les autres Ariens au Concile de Constantinople [en 360,] où il avoit déposé Eustathe & les autres Semiariens; ' & ceux-ci avoient dit une infinité de choses contre leurs dépositeurs, & contre Evippe en particulier. *a* Anyse Evesque, que S. Basile qualifie un miserable valet, estoit son disciple.

ep.57 p. 16.b. ep.265.p. 164.e. ep.72.p. 117.d.e. p.118.b|ep. 73.p.120. e. *a* ep.10.p. 53.b.c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 372.

[Cette course d'Evippe estoit comme une escarmouche avant le grand combat qui sembloit devoir suivre l'arrivée de Valens. Ce Prince vint à Cesarée sur la fin de l'année 371, & y demeura apparemment jusques au mois de Mars de l'année suivante.] ' Il passa ce semble à Nazianze, où l'Evesque Gregoire soutenu par la force & l'éloquence de son fils [qui n'estoit encore que Prestre,] resista genereusement à tous les efforts des Heretiques. [L'histoire ne nous en apprend point le détail.]

Naz.or.19. p.312.b.c.

or.20. p. 347.d. ' Il n'y a rien de plus illustre dans toute la persecution de Valens, que ce qui se passa à Cesarée. [Mais comme il le faut reserver pour l'ornement de l'histoire de S. Basile, nous nous contenterons de dire ici, que la fermeté de ce grand Saint fut en vain tentée par les menaces & les promesses du Prefet Modeste, par les solicitations de Mardone grand Chambellan, & de plusieurs autres des principaux officiers, & par tout l'éclat de la Majesté Imperiale. Le courage invincible du Saint rendit ses plus grands ennemis ses admirateurs; & Valens vint mesme à l'Eglise le jour de l'Epiphanie, où S. Basile voulut bien le souffrir par condescendance, & recevoir ses presens.

Les Cabales des Ariens eurent néanmoins la force d'aigrir de nouveau Valens contre luy, & l'on attendoit seulement

Digitized by Google

ment que la nuit fust passée pour le mener en exil. Mais cette nuit-là mesme, Valentinien Galate fils unique de Valens, tomba dans une fievre furieuse, qui obligea le pere & la mere de recourir à saint Basile, & ils eussent sans doute obtenu par ses prieres la vie de leur fils, s'ils n'eussent eu la foiblesse de le laisser baptizer par les Ariens : ce qui fut aussi-tost suivi de sa mort.

La douleur qu'en eut Valens, arresta pour lors le dessein qu'il avoit eu de bannir S. Basile. Les Ariens le luy firent bientost reprendre. Mais lorsqu'il en voulut signer l'ordre, trois plumes qu'il avoit prises l'une après l'autre, se rompirent d'elles-mesmes, & la main luy trembla: de sorte que cedant enfin à la puissance de Dieu, il vint une seconde fois à l'Eglise, s'y entretint avec S. Basile, & conceut de luy une estime extraordinaire. Ainsi il le laissa gouverner en paix son Eglise, luy donna de belles terres pour un hospital qu'il bastissoit, & l'appuya mesme de son autorité pour mettre des Evesques dans diverses villes de l'Armenie.] 'Dieu voulut faire voir en une occasion si éclatante, qu'il est le Roy des Rois; qu'il sçait, quand il luy plaist, mettre ses serviteurs à couvert de tous les efforts de leur puissance, & qu'ainsi quand ils se trouvent abandonnez à leur cruauté, c'est luy-mesme qui les y abandonne, non par foiblesse, mais parce qu'il veut éprouver le courage de ses Saints, & couronner leur patience, [ou pour d'autres raisons dignes de la sagesse d'un Dieu.] (Thdrt. l. 4. c. 16 p. 684. b.)

'Le soin qu'il avoit pris si visiblement de proteger S. Basile, & l'estime qu'il en avoit donnée à Valens, firent que non-seulement l'Eglise de Cesarée, mais generalement toute la Cappadoce, & les Catholiques du Pont, jouïrent d'un assez grand calme durant le reste du regne de Valens, [non pas néanmoins sans quelque trouble, comme on le verra dans la suite.] 'Il paroist qu'en 375, les Eglises de Zeles & d'Amasée dans le Pont, estoient tenuës par des Ariens : [ce qui n'empeschoit pas que le peuple n'en demeurast Catholique,] & il recevoit ce semble des ministres des Evesques voisins. 'En effet, Sozomene nous assure que les Ariens ayant chassé Eulale Evesque d'Amasée, pour mettre un Heretique en sa place, Eulale trouva à son retour, après la persecution, qu'il n'y avoit pas cinquante personnes qui reconnussent l'Arien. (Naz. or. 20. p. 351. d | 357 | Basf. ep. 77. p. 134. b. — Bas. ep. 72. 73. p. 118. b | 121. a. b. — Soz. l. 7. c. 2. p. 706. a)

ARTICLE CXVII.

Flavien, Diodore, & S. Aphraate, soûtiennent l'Eglise contre Valens; qui persecute les Orthodoxes d'Antioche.

[QUelque estime ou quelque crainte que Valens eust pour S. Basile, son cœur n'estoit pas néanmoins changé, non plus que celui de Saül, comme il parut par toute la suite de sa vie. Il partit de Cesarée dès que l'hiver fut passé.] 'Car nous avons des marques qu'il estoit à Seleucie le quatriéme d'Avril, & à Antioche le 13 du mesme mois. [Ce fut en cette derniere ville qu'il fit son séjour ordinaire durant tout le reste de son regne, aussi occupé à persecuter les Catholiques qu'aux affaires de son Etat. (Cod. Th. chr. p. 50.)

Ses premiers efforts devoient tomber sur S. Melece Evesque d'Antioche, s'il ne l'eust pas déja relegué en Armenie, ou dès l'an 371,] 'ou au plustard dès le commencement de 372. [L'Eglise d'Antioche privée de la conduite de son pilote, sembloit estre exposée à un naufrage évident.] 'Mais Flavien & Diodore Prestres de cette Eglise, *a* qui l'avoient si heureusement défenduë sous Constance estant encore laïques, *b* firent la mesme chose sous Valens; & fendant, comme deux rochers, les flots de la persecution avec une constance inébranlable, ils en rompirent l'impetuosité & la violence : Ils prirent le soin de gouverner le troupeau; & en mesme-temps qu'ils s'opposoient aux loups par une conduite également sage & genereuse, ils donnoient aux brebis la nourriture spirituelle qui leur estoit necessaire. (Bas. ep. 273. p. 169. c. — Thdrt. v. Pat. c. 2. 8. p. 780. d | 815. d. — a hist. l. 2. c. 19. p. 611. 612. — b l. 4. c. 22. p. 696 c.)

'Flavien estoit le maistre de cette lice, où l'on combatoit pour la foy, & il appliquoit Diodore [& les autres] aux combats où ils réüssissoient le plus. Car en ce temps-là il ne preschoit pas dans les assemblées de l'Eglise, mais fournissoit des raisons & des passages de l'Ecriture à ceux qui preschoient : & ainsi les uns bandoient leurs arcs contre les blasphêmes d'Arius; & Flavien tiroit de son esprit comme d'un carquois, & leur presentoit les fléches qui perçoient ces Heretiques. Il ne laissoit pas de parler souvent contre eux, soit en particulier, soit en public, où il rompoit avec une facilité toute entiere les pieges de leurs raisonnemens, & faisoit voir que leurs objections n'estoient que des toiles d'araignées. (p. 697. a. b.)

[Dieu avoit joint d'autres predicateurs à Diodore & à Flavien, comme ce que nous venons de dire le montre.] 'C'estoit particulierement S. " Aphraate solitaire, de la vertu duquel, [non plus que des autres de cette profession,] nous ne parlons pas ici. 'Ils estoient encore assistez de Jean & d'Estienne, que S. Melece fit depuis Evesques, le premier d'Apamée, l'autre de Germanicie. C'estoient eux qui durant la tempeste gouvernoient, [avec les autres, l'assemblée des Orthodoxes. On remarque de Jean en particulier, qu'estant illustre par sa naissance, il se rendit encore plus illustre par ses propres merites que par ceux de ses ancestres, & qu'il brilloit également par son éloquence & par sa vie. [Saint Jean Chrysostome se seroit peut-estre rendu deslors plus celebre que tous les autres, si se considerant comme un neophyte,] '& craignant, selon le precepte de S. Gregoire le Grand, que sa vertu comme un arbre nouvellement planté, ne se sechast par le tumulte des actions exterieures, & comme par l'attouchement des mains de ceux que sa vertu luy donneroit pour admirateurs, [il n'eust cru devoir se tenir dans le repos & dans l'ombre de la solitude, pour y prendre de plus fortes racines, & laisser secher les murailles de cette tour (b. c. — V. son titre. — l. 5. c. 4 p. 708. 709. — Greg. in Job c. 29. p. 223. 224.)

encore toute fraische, qui par la durée du temps & l'augmentation de sa vertu, devint entierement impenetrable à toutes les machines des tentations les plus violentes.

L'Eglise d'Antioche avoit sans doute besoin de pilotes aussi habiles que ceux dont nous parlons, pour soutenir les tempestes qui l'agiterent en ce temps-là :] ' Car Valens qui jouissoit de la paix avec tous les peuples voisins, armoit toute sa fureur contre les Catholiques, & inventoit tous les jours contre eux de nouveaux supplices. ' Il n'avoit pas seulement le courage d'entendre sans trembler les ravages que les barbares faisoient quelquefois dans ses provinces, & il employoit toute la force de ses armes contre ses concitoyens & ses sujets, parce qu'ils aimoient & embrassoient la pieté. ' Il en tourmenta & en fit mourir un grand nombre, les uns d'une façon, les autres d'une autre; mais pour l'ordinaire il les faisoit noyer dans l'Oronte, ' qui passe au pié des murailles de la ville & du Palais d'Antioche du costé du Nord.

(Socr. l. 4. c. 32. p. 250. b. c. — Thdrt. v. Pat. c. 8. p. 815. a. 2. — Socr. l. 4. c. 17. p. 228. a. b | Soz. l. 6. c. 18. p. 660. b. — Thdrt. l. 4. c. 23. p. 697. c. d.)

' Il les chassa d'abord des Eglises, [c'est-à-dire de la Palée ou Ancienne, qu'ils avoient toûjours tenuë,] & d'une nouvellement bastie que Jovien leur avoit donnée. Ils s'assemblerent donc au pié de la montagne, [proche de la ville, ' où il y avoit quelques cavernes dans lesquelles on dit que l'Apostre Saint Paul s'estoit autrefois retiré & caché. ' Là ils chantoient les louanges de Dieu & écoutoient ses divins oracles, malgré toutes les injures de l'air ausquelles ils estoient exposez, malgré les pluies, les neiges, les glaces de l'hiver, & les extrêmes chaleurs de l'été.

(c. 21. p. 696. b. — v. Pat. c. 2. p. 782. c. — hist. l. 4. c. 21. p. 696. b.)

' Mais on ne leur laissa pas mesme une liberté si peu sujette à l'envie, & on envoya des soldats pour les chasser de ce lieu. ' Ils le quitterent donc pour se rassembler au bord de la riviere sous la conduite de Flavien & de Diodore, qui benissoient " le Créateur & le bienfacteur des hommes en tous les lieux soumis à l'étenduë de sa puissance. [C'est là que] ' Diodore instruisoit toute la ville au delà du fleuve, comme avoit fait Saint Jean Baptiste, par sa doctrine salutaire. ' C'est là que se mettant à la teste des Fidéles, il soutenoit comme une tour, & brisoit comme un rocher, tous les efforts des Heretiques, & tous les flots de la persecution, faisant jouir tout le corps de l'Eglise par sa constance, d'un calme assuré & d'un repos tranquille au milieu de la tempeste. ' C'estoit luy qui avec Flavien & Aphraate, apprenoient au peuple, conformément aux maximes de David, de S. Paul, & de JESUS-CHRIST mesme, qu'il faut chanter les louanges du Seigneur en tout temps & en tout lieu, dans les champs & sur les montagnes, dans la ville & dans les fobourgs, dans les maisons & dans les places publiques.

(b. — c. 22. p. 699. d | v. Pat. c. 8. p. 815. b. c. d. — " &c. — Chry. de Di. p. 234. — Facund. l. 4. c. 2. p. 157. — Thdrt. v. Pat. c. 8. p. 815. c. d.)

' Les Heretiques ne souffrirent pas non plus que les Catholiques s'assemblassent auprès du fleuve. Ainsi Flavien & Diodore les menerent à la place d'armes, où ils les nourrissoient des herbes spirituelles de la parole divine. ' Mais ils en furent encore chassez quelque temps après, par la violence des soldats, ' & réduits à s'assembler à la campagne, d'où vient le titre de Campagnars que S. Jerôme donne à ceux de la communion de S. Melece. *a* Il paroist que cette place d'armes où ils s'assemblerent quelque temps, estoit hors la ville du costé du Nord; *b* & pour y aller, il falloit passer à la vuë du Palais où estoit l'Empereur.

(hist. l. 4. c. 21. p. 696. — v. Pat. p. 815. a. — Bar. 386. §. 58 | Blond. prim. p. 203. 459 | Hier. ep. 57. p. 131. b. — *a* Thdrt. v. Pat. c. 2. p. 780. c. — *b* hist. l. 4. c. 23. p. 697. c. d.)

c Ce fut à cette occasion qu'arriva la conference de S. Aphraate avec Valens, suivie " de la mort d'un Eunuque qui avoit menacé le Saint; *d* laquelle empescha qu'il ne fust envoyé en exil : ce qui est raporté amplement par Theodoret. ' Ce Saint fit encore admirer sa puissance à l'Empereur, en guerissant un de ses chevaux à la priere de son écuyer qui estoit un homme de bien, & très-ferme dans la vraie foy. Mais quoique ces miracles étonnassent les ennemis de la verité, ' ils ne guerissoient pas leur cœur, & n'empescherent pas Valens de continuer dans sa fureur contre le Fils de Dieu, jusqu'à ce qu'il en fut puni par la main des Gots. ' Il s'adoucit un peu, s'il en faut croire Socrate & Sozomene, sur les remontrances de Themistius, " qui luy adressa un discours sur ce sujet, où il luy representa entre autres choses, que les payens avoient plus de trois-cents opinions differentes sur la divinité; mais cet adoucissement, [de quelque cause qu'il vinst,] n'alloit qu'à bannir les Ecclesiastiques au lieu de les faire mourir.

(*c* p. 697. 698 | v. Pat. p. 816. 817. — " &c. — *d* v. Pat. p. 817. c. — d | 818. — p. 818. c | hist. l. 4. c. 23. p. 698. d. — Socr. l. 4. c. 32. p. 250. c | Soz. l. 6. c. 37. p. 696. c. — " V. Theodose §. 99.)

ARTICLE CXVIII.

Saint Julien vient soûtenir les Catholiques d'Antioche : S. Basile leur écrit : Diodore est banni : Persecution des Eglises de Syrie : De S. Pelage Evesque de Laodicée.

[COmme le mensonge n'est pas moins naturel à l'Heresie que la violence, puisqu'elle n'est elle-mesme qu'un mensonge, & qu'elle est fille de celui qui dès le commencement du monde est homicide & menteur;] ' les Ariens s'en servirent alors, en publiant dans Antioche, que Saint Julien Sabas, l'un des plus illustres solitaires de ce temps-là, estoit dans leur sentiment. Comme cette fausseté estoit capable de nuire beaucoup aux personnes foibles, Flavien & S. Aphraate le conjurerent de venir à Antioche, & luy envoyerent pour cela Acace, depuis Evesque de Berée. ' Acace prit avec luy S. Astere son maistre, & disciple de S. Julien, ' qu'ils amenerent d'Edesse à Antioche, où tout le monde le vint voir dans les cavernes proche de la montagne où il s'estoit retiré. Il y tomba malade, & après avoir obtenu de Dieu sa guerison & celle de beaucoup d'autres, ' entre lesquels fut " un homme qui ne pouvoit que se trainer sans marcher, qu'il guerit devant le Palais; ' il vint à l'assemblée que les Orthodoxes tenoient dans la place d'armes, & y attira toute la ville par le desir de le voir. ' Il fit encore divers miracles, dont le plus celebre fut la guerison du Comte d'Orient. Et en

(Thdrt. l. 4. c. 24. p. 699. a. b | v. Pat. c. 2. p. 780. c. d. — v. Pat. p. 780. d. — p. 782. c. — p. 783. a. — " cul de jatte. — al hist. l. 4. c. 24. p. 659. c. — v. Pat. p. 783. a. b. c.)

s'en

s'en retournant à Edesse, il vint à Cyr, où il trouva les chefs des Catholiques dans l'affliction & l'inquietude, parce que les Heretiques de la mesme ville y avoient fait venir, pour prescher, un Evesque de leur secte nommé Astere, [qui avoit merité d'estre déposé dès l'an 359 par
V.S.88. " les Semiariens. Il le faut distinguer sans doute du Sophiste Astere, qui s'estoit rendu si celebre par son impieté sous le regne de Constantin,] mais il avoit esté nourri [aussi-bien que luy] dans les artifices des Sophistes : de sorte que sa langue estoit un dangereux instrument de l'ancien serpent; & on craignoit beaucoup que les simples ne se laissassent surprendre aux fausses lueurs de son éloquence, & aux pieges de ses sophismes captieux. Les Catholiques ayant donc eu recours au Saint, & le priant de les assister dans ce danger, 'il les exhorta à se confier en Dieu, à se joindre avec luy pour luy demander son secours, & à soutenir leur priere par le jeûne & les autres mortifications. On suivit ce conseil, & on en vit bien-tost l'effet. Car Astere la veille de la feste en laquelle il devoit prescher, fut frapé d'une maladie si violente, qu'elle l'emporta en un seul jour avec tous ses artifices & tous ses sophismes, qui ne servirent plus que de matiere à sa condannation & à son supplice : '& ayant esté appellé pour maudire le peuple de Dieu, comme Balaam, il en eut aussi le funeste sort. d. p.784.a.

'Les ennemis de la verité ne purent pas toûjours souffrir dans Antioche la vertu des paroles de Diodore. Ils le chasserent souvent de son pays, [c'est-à-dire d'Antioche;] '& en effet, nous le trouvons cette année mesme en Armenie avec S. Melece. 'Ils s'efforcerent encore de luy faire perdre la teste & la vie, à cause de la liberté avec laquelle il défendoit la foy : Mais quoiqu'ils luy dressassent une infinité de pieges, Dieu l'en delivra toûjours. 'C'est pour ce sujet que S. Chrysostome l'appelle un Martyr vivant, aussi-bien que pour la mortification & l'austerité continuelle de sa vie. Fac.l.4.c.2 p.155. Bas.ep.187. p.202.a. Fac.p.155. p.156.157.

'S. Basile touché des maux que souffroit l'Eglise d'Antioche, luy écrivit une lettre pour la consoler & la fortifier dans l'attente du secours de Dieu. 'Il eust voulu venir luy-mesme pour cela à Antioche, s'il n'eust esté arresté par une longue ma-
V. son titre. ladie : [" ce qu'on peut raporter à celle qu'il eut sur la fin de 373.] Bas.ep.60. p.88.89. p.88.d.

'Les Eglises voisines d'Antioche furent traitées de mesme que leur Metropole, & presque par tout l'Orient les Catholiques estoient chassez des Eglises, 'après avoir esté privez de leurs saints Prelats. [Ce qui se passa à l'égard de saint Eusebe de Samosates, est fort celebre, mais nous en parlerons en son temps; & nous ne mettrons ici que les choses dont nous ne savons point l'année, taschant de suivre l'ordre des provinces. Socr.l.4.c.17.p.228 | Soz.l.6.c.18.p.660.a. Thdrt.l.4.c.16.p.682.b.

Les Eglises de Berée & de Calcide, toutes deux en Syrie, souffrirent beaucoup dans cette persecution, comme on le voit par les réponses que fit S. Basile aux lettres qu'elles luy en écrivirent.] 'Il assure ceux de Berée que la renommée de leur pieté estoit passée jusqu'en son pays, & luy avoit fait connoistre les couronnes qu'ils s'estoient acquises par la confession du nom de JESUS-CHRIST, avant qu'ils luy en eussent rien écrit. 'Et comme le Clergé, outre ses lettres, luy avoit envoyé le Prestre Acace [qui fut depuis Evesque de Berée mesme,] & qui luy apprit l'exacte fidelité des Ecclesiastiques, l'union parfaite du peuple avec eux, la generosité & la foy sincere des magistrats & des principaux de la ville; il en remercia ce mesme Clergé par une lettre particuliere, où il l'exhorte à perseverer jusqu'à la fin, & l'assure que l'exemple de leur Eglise en a affermi beaucoup d'autres. 'La generosité de cette Eglise, & particulierement du Conseil,
V. la persecut. de Julien. " avoit déja beaucoup paru sous Julien, comme on le voit par les plaintes que cet Apostat en fait. 'Nous avons une lettre du mesme Saint à Theodote Evesque de Berée, qui n'est qu'un compliment d'amitié. Bas. ep. 298.p.289. d.e. ep.298 p. 290.291. Juli.ep.27. p.157. Bas.ep. 310.p.301.

'Dans la lettre à l'Eglise ou plutost au Clergé de Calcide, il les louë encore de n'avoir pas témoigné moins d'union entre eux, que de force à repousser leurs ennemis. Il dit que la memoire de leurs combats, & les lettres qu'ils luy avoient écrites, ne l'avoient pas peu fortifié dans les afflictions & les tentations continuelles de la persecution, qui après avoir ravagé toutes les provinces d'alentour, commençoit aussi à attaquer la Cappa-
V. S. Basile. doce. Il semble que cette lettre soit écrite sur la fin de 375, ou peu après, " lorsque Demosthene Vicaire du Pont, chassa S. Gregoire de Nysse, & fit d'autres maux aux Catholiques de la Cappadoce : & nous verrons aussi que les solitaires d'autour de Calcide & de Berée, souffrirent beaucoup en 376, par la persecution des Ariens. ep.197 p. 288.289.

'Ces Heretiques eurent la lascheté de mettre le feu à une petite cabane où demeuroit un saint solitaire du Diocese de Cyr, nommé Zeumace, pour se vanger de sa generosité extraordinaire. Car quoi qu'il fust aveugle, il ne laissoit pas d'aller de divers costez pour fortifier les brebis de JESUS-CHRIST, & combatre les Ariens. Le General Trajan luy fit bastir une nouvelle cellule, & prit soin de pourvoir à tous ses autres besoins. Thdrt.l.5. c.25.p. 700.a.b.

[Saint Pelage de Laodicée estoit alors une des plus grandes lumieres de la Syrie.] 'Il avoit esté marié en sa jeunesse; mais le premier jour de son mariage, & estant mesme dans le lit nuptial, il persuada à son épouse d'embrasser la chasteté, & de preferer une amitié fraternelle au lien conjugal. Ainsi il conserva sa pureté, & acquit encore les autres vertus qui devoient accompagner un si grand don : Et c'est ce qui le fit élever par un consentement unanime sur la chaire de Laodicée 'en Syrie, [soit de la grande,
V.S.93. qui est sur la mer près d'Antioche, " & dont George estoit encore Evesque au commencement de l'an 360, soit de celle qui estoit proprement dans la Phenicie du
V. les Apollinaristes note 4. Liban, s'il est necessaire de reconnoistre qu'Apollinaire estoit seul Evesque de l'autre, "ce que nous examinerons ailleurs.] l.4.c.12. p. 675.a. Bas.ep.311. p.301.d | Soz l.6.c. 4.p.641. c.

 'Philo-

Digitized by Google

Philg.l.5.c.1.p.78. ' Philostorge attribuë l'élection de saint Pelage à Acace de Cesarée en Palestine, qui voulut se separer des Ariens aprés le Concile de Constantinople en 360, & vouloit élever à l'Episcopat des défenseurs de la Consubstantialité. Socr.l.3.c.25.p.204.d. ' Il est toûjours certain qu'il estoit Evesque dés l'an 363, auquel il assista au Concile d'Antioche, Soz.l.6.c.12 p.652.b. & y signa le Symbole de Nicée. ' Il assista aussi à celui de Tyanes, que nous avons mis en 367; Bas. ep 69. p.108.b. ' & il signa encore la lettre que les Orientaux écrivirent au commencement de cette année 372, aux Prelats de l'Italie & des Gaules.

Thdrt.l.4.c.12.p.675.b. ' L'éclat des vertus de cet admirable Evesque, ne toucha point la dureté de Valens, & il ne laissa pas de le releguer en Arabie, [où il demeura apparemment jusqu'à la fin de la persecution.] Bas.ep.311.p.301.302. ' Saint Basile luy écrit comme à un Evesque d'une vertu éminente, & des prieres duquel il attendoit un grand secours. Il témoigne souhaiter extrêmement, & esperer mesme de l'aller voir : [Cette esperance est une grande marque que S. Pelage n'estoit pas encore banni; & ainsi il ne le fut pas avant la fin de 372, puisque la lettre de S. Basile ne peut pas estre écrite plustost, comme on le voit par le voyage de Sanctissime, dont elle parle.] Thphn. p. 52.c. ' Theophane paroist mettre son exil en 374; [mais ce n'est pas une autorité.

Aprés la persecution de Valens, il assista en 379 " au grand Concile d'Antioche, & * au Concile œcumenique de Constantinople en l'an 381, auquel il fut mis pour centre de la communion Catholique dans la Syrie, avec Diodore de Tarse. C'est la derniere occasion où nous le trouvons dans l'histoire.] V.S.Melece §.14. * V.Saint Greg. de Nazianz. §.86. Boll. 25. Mars, p. 558.a. ' Le Martyrologe Romain le met au nombre des saints Confesseurs le 25 de Mars. Thdrt.l.5.c.27.p.741.d. ' Il eut pour successeur Elpide, qui avoit esté compagnon de S. Melece, & estoit un parfait miroir de ses vertus. C'est luy qui tenoit la place du grand Pelage, lorsque S. Chrysostome monta sur le siege de Constantinople [en 398,] Conc.t.2.p.1151.c. ' & mesme dés l'an 394, auquel il assista à un celebre Concile à Constantinople. Pall. v. Chry.p.79.195. ' Il défendit fort genereusement l'innocence de S. Chrysostome en 404.

ARTICLE CXIX.

De S. Barse Evesque d'Edesse : Generosité de son peuple.

[L'Un des plus illustres Prelats qui furent bannis pour la foy par la tyrannie de Valens, fut le grand S. Barse.] Bas.ep. 69.p.108.b| Blond. prim. p. 158| Thdrt. n.p.42.3.b. ' On croit que c'est celui qui est nommé Barse, ou un autre appellé Narse dans le titre de la lettre que les Orientaux écrivirent cette année mesme aux Evesques d'Occident, pour les prier de les secourir contre les Ariens; [de quoy nous ne parlons pas ici, non plus que de tout ce qui regarde cette lettre & d'autres semblables, qui font une des principales parties de l'histoire de S. Basile.]

Soz.l.6.c.34.p.691.c.d. ' S. Barse, & S. Euloge dont nous parlerons bien-tost, s'estoient exercez longtemps dans la vie solitaire, autour d'Edesse dans la Mesopotamie; & on les fit Evesques non d'aucune ville, dit Sozomene, mais seulement par honneur dans leurs Monasteres, comme pour les recompenser de leur vertu. [Cela est un peu extraordinaire, & ne s'accorde pas avec les regles des Canons : Aussi, si nous ne voulons pas nous en raporter à Sozomene, dont l'autorité est assez peu considerable en toutes choses, nous trouverons que, selon Theodoret dont l'Evesché estoit proche de la Mesopotamie,] Thdrt. l.4. c.14.15.p. 678.c| 681. d|l.5.c.4. p. 709.b.c. ' ils ont tous deux esté l'un aprés l'autre Evesques d'Edesse [Metropole de l'Osrhoene dans la Mesopotamie.] a Bas. ep. 326.p.321. a. a S. Barse est aussi qualifié Evesque d'Edesse dans l'inscription originale d'une lettre que S. Basile luy écrit, b ep.327.p. 322.a. b & dans le corps de la lettre il est parlé des peuples qui estoient sous luy. c Col. R. t. 1.p.177. c Il nous reste encore des souscriptions de Conciles, où S. Euloge prend le titre d'Evesque d'Edesse.

Thdrt.l.4. c.14.p 678. c. ' Les persecutions de Valens rendirent S. Barse celebre non seulement à Edesse qu'il gouvernoit, & dans les villes d'alentour, mais encore dans la Phenicie, dans l'Egypte, dans la Thebaïde, où en le releguant on faisoit éclater la splendeur de sa pieté, Bas. ep. 327.p.321. e. ' & generalement par-tout où il y avoit des serviteurs de JESUS-CHRIST. a Thdrt. l. 4.c.14.p. 678.e. a Il fut premierement banni en l'Isle d'Arade [sur les Costes de la Phenicie,] où les miracles qu'il faisoit par la grace Apostolique dont il estoit rempli, le firent visiter par une infinité de personnes. Bas. ep. 327.p.321. d. ' Saint Basile qui avoit un grand respect pour ce Saint, y fust volontiers venu avec les autres, pour embrasser, dit-il, sa charité veritable, & louer Dieu qui estoit glorifié par ses souffrances. Mais comme il ne le pouvoit visiter par luy-mesme, ep. 326. 327.p.321. ' il le fit par deux lettres que nous avons encore, & luy envoya quelques presens. ep.327.p. 322.a. ' Il semble par l'une de ces lettres, que S. Barse eust avec luy plusieurs de ses Ecclesiastiques bannis pour la foy aussi-bien que luy; & nous verrons par la suite comment cela arriva.]

Thdrt.l.4. c.14.p.678. c. ' Valens ne put souffrir ce concours de peuples qui venoient honorer celui qu'il persecutoit. C'est pourquoi il le bannit à Oxyrinque ville d'Egypte [dans la province d'Arcadie, celebre pour la pieté de ses habitans.] d. ' Mais son lit qui demeura à Arade, y tint lieu de sa personne, & y estoit encore fort honoré du temps de Theodoret, parce que beaucoup de malades recouvroient la santé s'y couchant.

c.dln.p.36. 1.a. ' Comme la gloire de S. Barse attiroit encore tout le monde à Oxyrinque, Valens fit transferer ce saint vieillard, digne d'habiter dans les cieux, à un chasteau nommé Pheno ou Philo, qui estoit aux extremitez de l'Empire proche des terres des Barbares. Boll. 30. Jan. p. 1032.§.6. ' Il estoit assurément en Thebaïde, d Thdrt.p. 678 c. d puisque Theodoret dit un peu auparavant, que S. Barse avoit aussi esté banni en cette province. e Thdrt. l. 4.c.15.p. 681 d. e Il mourut apparemment en ce lieu, avant la fin de la persecution.

f Bluz. con.p.853. f Alexandre d'Hieraple le nomme vers l'an 432, avec S. Melece & S. Eusebe [de Samosates, comme les plus illustres d'entre les Evesques & les Confesseurs de ce temps-ci.] Baronius a mis sa feste dans le

Digitized by Google

le Martyrologe Romain le 30 de Janvier, croyant suivre les Grecs, 'qui en font néanmoins le 15 d'Octobre, avec un élo-[1]ge tiré [1] de Theodoret. 'Bollandus doute si ce n'est point ce S. Barse dont ils font une memoire le 28 de Fevrier, qu'ils qualifient Evesque de Damas; ce qui pourroit estre une erreur des Copistes. [Menæa, p. 187. | Feb. p. 381 | Boll. 30. Jan. p. 1031. §. 3.]

[La vertu du Pasteur ne pouvoit paroistre davantage que dans celle de ses ouailles, je ne dis pas des grands solitaires qui demeuroient autour d'Edesse, comme S. Ephrem & S. Julien Sabas, mais de tout le peuple de la ville. C'est un évenement des plus illustres de toute cette persecution, & qui a esté remarqué par tous les historiens.]

'Valens, [selon sa coutume,] ayant depouillé l'Eglise d'Edesse de son Pasteur, avoit mis un loup en sa place; mais tout le peuple aima mieux abandonner la ville & s'assembler à la campagne, 'parce qu'on leur avoit osté les Eglises [pour les donner aux Ariens.] 'Valens les y ayant trouvé assemblez lorsqu'il vint en cette ville, pour voir l'Eglise celebre où estoient les Reliques de S. Thomas Apostre, en fut si irrité, qu'il frapa mesme du poing sur le visage le Prefet 'Modeste, *a* parce qu'il ne les avoit pas chassez de là, comme il le luy avoit commandé, *b* & il luy ordonna d'assembler tous les archers de la taille, & les soldats qui se trouvoient là, pour dissiper ce peuple à coups de bastons, de massuës, & mesme de traits & d'épées, s'il estoit besoin. [Thdrt. l. 4. c. 15. p. 679. a. | Ruf. l. 2. c. 5. p. 254. | p. 254 | Soz. l. 6. c. 18 p. 660. b. | Soz. p. 660. b | Thdrt p. 679. b. | a Ruf. p. 254. | b Thdrt. p. 679. b.]

'Modeste se resolut de le faire dés le lendemain: 'Mais comme il avoit quelque reste d'humanité, il avertit secretement les Catholiques de l'ordre qu'il avoit receu, afin qu'ils ne se trouvassent point à l'assemblée: & dés le grand matin il partit avec beaucoup de bruit, de tumulte, & de menaces, qu'il faisoit faire exprès par ses gents, afin qu'il ne trouvast personne qu'il fust obligé de maltraiter. Cependant il fut bien surpris de voir au contraire, que les Orthodoxes couroient en haste & en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, à l'assemblée, comme s'ils eussent eu peur de ne pas mourir. [b. | Ruf. p. 254 | Soz. p. 660. c | Socr. l. 4. c. 18. p. 228. c. d.]

'Il hesitoit sur ce qu'il avoit à faire, & néanmoins poursuivoit son chemin vers la campagne, 'lorsqu'une pauvre femme tirant par la main un petit enfant, sortit de chez elle avec tant de precipitation, qu'elle ne se donnoit pas seulement le loisir de fermer sa porte, ni de mettre sa coiffe, & mesme fendoit la presse des officiers qui marchoient devant le Prefet, qui traversoit alors la grande place. 'Il se douta du sujet qui la pressoit si fort; *c* & se l'estant fait amener pour en savoir la verité, il apprit qu'en effet elle se hastoit de s'en aller avec les autres Fidéles, parce qu'elle avoit appris qu'on les vouloit faire mourir, & qu'elle y menoit son fils, afin qu'il acquist aussi la couronne du Martyre. Il luy fut aisé de juger par le courage d'une femme, quel devoit estre celui de tous les autres Catholiques: De sorte qu'il fit aussi-tost rebrousser chemin à ses gents; [Soz. p. 660. c. | Ruf. p. 254. 255 | Thdrt. p. 679. b | Socr. p. 228 d | Soz. p. 660. d. | Thdrt. p. 679. c. | c c. d | Ruf | Socr | Soz.]

1. hors le nom de Valentinien qu'ils ont mis pour celui de Valens.

L'an de J.C. 372.

& estant allé trouver Valens, il luy raconta ce qui luy venoit d'arriver, & luy fit voir qu'il falloit se resoudre à laisser les Catholiques en repos, ou à les égorger tous; sans en tirer d'autre fruit que la honte d'une cruauté sans exemple. Ses persuasions flechirent la colére du Prince: '& tous les Fidéles d'Edesse eurent la gloire d'avoir merité le titre de Confesseurs. [Soz. p. 661. b.]

'Il paroist par une lettre de S. Basile, écrite sur la fin de 373, que Valens estoit alors assez près de Samosates. [Mais c'estoit son ordinaire d'aller passer une partie de la campagne vers l'Euphrate.] [Bas. ep. 255. p. 253. d.]

ARTICLE CXX.

Histoire de S. Euloge & de S. Protogene Prestres d'Edesse, puis Evesques.

[Les autres historiens finissent ici l'histoire de ce qui arriva aux Fidéles d'Edesse: mais Theodoret en raporte la suite, qui est tout-à-fait belle & pleine d'édification.] 'Valens, dit-il, ayant accordé ce que le Prefet luy avoit demandé pour les Catholiques, luy commanda néanmoins d'en faire venir les principaux, c'est-à-dire les Prestres & les Diacres, & de les obliger de communiquer avec le loup, (c'estoit l'Evesque Arien qu'il avoit mis à la place de S. Barse,) ou de les chasser hors de la ville, & les releguer bien loin de là. 'Le chef de cet illustre Clergé estoit S. Euloge, & Protogene estoit le premier aprés luy. 'Il s'estoit aussi exercé dans la vie solitaire auprès de Carrhes. [Thdrt. l. 4. c. 15. p. 679. d. | p. 680. d. | Soz. l. 6. c. 33. p. 691. a.]

'Le Prefet les ayant donc tous assemblez, il leur parla avec la plus grande douceur qui luy fut possible, pour tascher de leur persuader d'obéir aux ordres de l'Empereur, & leur representa que c'estoit une temerité à un aussi petit nombre de personnes qu'eux, d'oser s'opposer aux volontez d'un Prince qui commandoit à tant de nations avec un pouvoir absolu. Comme ils gardoient tous un profond silence, le Prefet adressa la parole à Euloge qui estoit le chef des autres, & luy demanda pourquoi il ne répondoit rien. „C'est, dit Euloge, que je ne croyois „pas devoir répondre lorsqu'on ne m'in„terrogeoit pas. Il y a pourtant long„temps que je parle, repartit le Prefet, „& que je vous exhorte à prendre une „resolution qui vous soit utile. J'ay cru, „répondit Euloge, que vostre discours „s'adressoit à toute l'assemblée, & que „je ne devois pas y répondre seul à l'ex„clusion de tous les autres. Que si vous „voulez savoir de moy mon sentiment „particulier, je ne vous le cacherai point. „Alors le Prefet luy dit: Communiquez „donc avec l'Empereur. Euloge luy ré„pondit par une fine & delicate raillerie: „Est-ce qu'il a joint en sa personne la „dignité Episcopale à l'autorité souve„raine? „ Le Prefet fut vivement piqué de cette raillerie, & y répondit par des injures contre ce saint vieillard. A quoy il ajouta: „Je ne vous ay pas dit, gros„sier & stupide que vous estes, que l'Em- [Thdrt. p. 679. 681.]

„pereur

„ pereur possedast aussi l'honneur du Sa- „ cerdoce : je vous ay exhorté seulement „ à communiquer avec ceux qui sont dans „ la communion de l'Empereur. „ Mais Euloge ayant répondu qu'ils avoient un Pasteur, à la conduite duquel ils estoient soumis, le Prefet fit arrester quatre-vingts Ecclesiastiques, & les exila tous en Thrace.

On les receut dans toute leur route avec de grands honneurs : Les habitans des villes & des bourgs par où ils devoient passer, alloient au devant d'eux, & les louoient hautement comme des défenseurs invincibles de la foy. Mais la jalousie de leurs ennemis ayant fait entendre à l'Empereur que l'exil par lequel il avoit pretendu les déshonorer, leur avoit acquis une grande gloire, ce Prince les fit separer, & les envoya deux à deux, les uns en Thrace, les autres en Arabie, & les autres dans la Thebaïde. Ses ordres furent executez par des gents assez barbares & assez inhumains pour separer les personnes qui estoient unies par les liens les plus étroits de la nature, & emmener les freres l'un d'un costé, & l'autre de l'autre.

Euloge & Protogene furent exilez à Antinoüs en Thebaïde. Ils y trouverent un Evesque Catholique, & assisterent avec luy aux assemblées Ecclesiastiques. Mais ayant remarqué qu'il n'y avoit qu'un très-petit nombre de Fideles, & en ayant demandé la raison, ils apprirent avec douleur que la plus grande partie des habitans de ce lieu estoient encore engagez dans les erreurs du Paganisme. Ils ne se contenterent pas d'en gemir devant Dieu, & d'en concevoir une compassion sterile, mais ils resolurent de travailler serieusement à leur conversion. Euloge s'enferma dans une cellule, où il passoit les jours & les nuits en prieres pour le succès d'une si sainte entreprise. Protogene qui avoit étudié les belles lettres, & qui savoit fort bien écrire en notes, ouvrit une école où il montroit aux enfans à écrire aussi en notes, & les instruisoit dans les saintes Ecritures. Il leur dicta les Pseaumes de David, & leur fit apprendre les endroits des écrits des Apostres qui leur estoient les plus utiles & les plus convenables. Un de ses écoliers estant tombé malade, il alla le visiter, le prit par la main, & le guerit par la force de sa priere. Le bruit de ce miracle s'estant repandu, les peres des autres enfans l'emmenoient chez eux, & le prioient de rendre aussi la santé à leurs malades. Mais il leur disoit qu'il ne pouvoit prier Dieu pour leur guerison, qu'ils n'eussent receu auparavant le baptesme. Le desir qu'ils avoient de guerir, leur faisoit accepter sans peine cette condition : & ainsi ils recevoient en mesme-temps la santé du corps & celle de l'ame.

Quand il avoit disposé quelqu'un qui se portoit bien, à recevoir le baptesme, il le menoit à Euloge, frapoit à la porte de sa cellule, le prioit d'ouvrir, & de marquer au seau du Seigneur celui qu'il luy amenoit. Que si Euloge se plaignoit qu'il interrompoit sa priere, il luy répondoit qu'elle estoit moins necessaire que le salut de ces personnes qui renonçoient à l'erreur. Tout le monde l'admiroit de ce qu'ayant le don de faire des miracles, & ayant fait connoistre Dieu à tant de personnes qu'il avoit éclairées des lumieres de la foy, il respectoit néanmoins Euloge comme son superieur, & luy amenoit ceux qu'il avoit gagnez à Dieu. Il n'y avoit personne qui ne louast une si grande modestie, & qui n'en estimast davantage sa haute vertu.

Lorsque la tempeste fut appaisée, & qu'ils furent rappellez d'exil, tout le peuple les conduisit en pleurant; & l'Evesque qui se voyoit privé de leur secours, les regretta plus que personne. Quand ils furent arrivez en leur pays, Euloge fut chargé de la conduite de l'Eglise d'Edesse, l'illustre Barse son Evesque estant passé à la vie bien-heureuse. Protogene fut mis dans un champ inculte, tout rempli d'épines, & où il y avoit beaucoup à travailler. Car c'est ainsi qu'on peut appeller la ville de Carrhes dont il fut fait Evesque, où il y avoit encore un grand nombre de payens. ' On dit que Saint Euloge fut sacré Evesque par Saint Eusebe de Samosates [avant le Concile d'Antioche,] ' auquel il assista vers le mois d'Aoust ou de Septembre 379.

l.5.c.4.p.709.d. Col.R.t.1.p.177.

' Ce fut luy * qui établit S. Protogene à Carrhes, a après la mort de Vit, celebre par sa pieté [du temps de S. Basile,] b & qui assista encore avec Saint Euloge [en 381,] au Concile de Constantinople. c Le Martyrologe Romain met Euloge & Protogene au nombre des Saints, S. Euloge le 5 de May, & S. Protogene le sixéme. d S. Abraham, dont Theodoret écrit l'histoire, [estoit apparemment le successeur de S. Protogene.]

Thdrt.p.709.c. a Soz. l.6.c.33.p.691.a. b Thdrt.l.5.c.8.p.713.b. Conc.t.2.p.955.e. c Sur.15.Nov.p.345.§.7. d Thdrt.v.Pat.c.17.p.846-850.

* V. Saint Basile §. 94.

ARTICLE CXXI

D'Abraham Evesque de Batnes : Etat de la Palestine.

[SAINT BASILE nous a conservé la memoire des persecutions que souffrit un autre Abrame ou Abraham, Evesque de Batnes,] ' qui estoit une place forte & très-riche dans l'Osrhoene, assez près de l'Euphrate. ' Il en parle dans une lettre qu'il luy écrit [vers 373 ou 376] par Sanctissime, pour s'excuser de ne luy avoir pas écrit plus souvent, sur ce que depuis l'autonne [de l'année precedente] il n'avoit point sceu où il estoit, les uns disant qu'il estoit à Samosates, les autres dans le pays d'alentour ; quelques-uns, qu'on l'avoit vu auprès de Batnes mesme, mais qu'enfin il avoit appris qu'il demeuroit à Antioche chez le Comte Saturnin. [Il est bien aisé de juger que ce Prelat se cachoit à cause des persecutions des Ariens.] ' Son nom se trouve entre ceux des Orientaux qui avoient écrit aux Occidentaux avec S. Melece & S. Basile au commencement de l'an 372. ' Il se trouva encore au Concile de Constantinople en 381. [Pour le Comte Saturnin qui le retira chez luy, " c'est apparemment le General de ce nom, que Theodose fit Consul en 383, & dont Themistius fait l'éloge.

Amm.l.14.p.7. Bas.ep.315.p.304. ep.69.p.108.b. Conc.t.1.p.664.a.e.

" V. Theodose §. 14.

Nous

Nous passons de la Mesopotamie à la Palestine, l'état de laquelle nous apprenons en partie par S. Epiphane.] ' Car ce Saint nous dit qu'un nommé Gemellin, Philippe de Scythople *a* successeur de Patrophile, *b* Athanase aussi Evesque de Scythople [après Philippe,] *c* & beaucoup d'autres, y publioient ouvertement & sans aucune crainte, les principes d'Arius les plus detestables, ' soutenant hautement que le Fils de Dieu estoit une créature, que le Saint Esprit en estoit une aussi, & n'avoit rien de commun avec la nature divine.

Epi.73.c.37.p.885.c.d. *a* c.24.p.872.a. *b* c.37.p.885.d. *c* c.24.p.872.a. c.38.p.886.a.

' Ils ne se contentoient pas de combatre nostre foy par des discours, mais ils persecutoient par l'épée & par une guerre toute publique, ceux qui avoient le courage de la défendre, & empoisonnoient par leur doctrine un grand nombre de villes & de pays. ' Saint Jerôme parle de " Denys Evesque de Diospolis, qu'il appelle Confesseur. [Saint Cyrille avoit esté établi Evesque de Jerusalem dés l'an 350 ou 351. Il avoit esté chassé diverses fois, & enfin s'estoit trouvé en possession de son Eglise, selon les historiens, sous le regne de Julien & au commencement de celui de Valens. Il fut sans doute chassé de son siege par Valens, comme les autres,] ' puisque S. Epiphane marque qu'en l'an 376, l'Eglise de Jerusalem estoit gouvernée par un Hilarion, diffamé par la communion qu'il avoit avec les Ariens.

c.37.p.885.d. Hier.ep.61.p.181.a. V. S. Jerôme §. 74. Epi.66.c.20.p.637.d.

[Jean qui succeda à S. Cyrille, lorsqu'il fut mort sous Theodose, estoit apparemment à Jerusalem durant la persecution de Valens, & suivoit les Evesques qui dominoient dans cette Eglise,] ' puisque S. Jerôme luy reproche qu'il avoit esté autrefois engagé dans l'Arianisme, qu'il ne communiquoit point alors avec l'Occident, ni avec les Confesseurs bannis pour la foy; ' & qu'un Prestre nommé Theon, preschant dans l'Eglise que le Saint Esprit estoit Dieu, il s'estoit bouché les oreilles, & s'en estoit aussi-tost enfui avec quelques autres, comme s'il eust eu peur d'entendre un blasphême. ' Il estoit encore alors assez jeune, puisque quand il fut fait Evesque [en 386 ou 387,] il n'avoit guerre que trente ans.

Hier.ep.61.p.163.b. p.165.a. ep.61.p.186.b.

[Ce fut vraisemblablement dans le temps que S. Cyrille gouvernoit son Eglise, avant cette derniere expulsion,] ' c'est-à-dire dans les premieres années de Valens, qu'Acace Evesque de Cesarée en Palestine estant mort, ' il établit Philumene en sa place. Mais Eutyque *d* d'Eleutherople, qui suivoit un des partis des Ariens, à cause de S. Cyrille dont il estoit ennemi, quoiqu'il fust Orthodoxe dans le coeur, selon S. Epiphane; [cet] ' Eutyque, dis-je, & ceux de sa faction, établirent dans le siege de Cesarée un autre Cyrille appellé le Vieux. [Il se rencontra, ce semble, quelque defaut dans [Philumene, ou dans son ordination,] puisque S. Cyrille porta encore sur le mesme throne Gelase fils de sa soeur.

Bar.366.§.32. Epi.73.c.37.p.885.c. *d* c.23.p.870.c.871.b. c.37.p.885.c.

' Aucun de ces trois Prelats ne pouvant exercer sa dignité, à cause qu'ils se combatoient & se ruinoient l'un l'autre, [à quoy il faut ce semble ajoûter la persecution des Ariens, qui s'opposoient à Gelase;] ' Euzoïus fut établi sur ce siege [par les Ariens,] dont il suivoit le parti & la croyance; & il en jouissoit encore lorsque S. Epiphane écrivoit son livre contre les Heretiques, [en 376 ou 377.] ' Il avoit étudié dans la mesme ville de Cesarée avec S. Gregoire de Nazianze, sous un orateur nommé Thespese; & il composa depuis divers ouvrages. ' Il travailla avec beaucoup de soin à rétablir la bibliotheque de Cesarée, qui estoit principalement composée des ouvrages d'Origene, recueillis & donnez à l'Eglise de Cesarée par S. Pamphile, [& dissipez peut-estre dans la division des trois contendans.] ' Euzoïus en retrouva un grand nombre, & en dressa une table. *a* Il fut enfin chassé de l'Eglise sous Theodose; *b* & Gelase remis en sa place.

c. L'an de J.C. 372, 373. b.c. Hier.v.ill.c.113.p.300.d. ep.141.p.113.b. ep.141.p.113.b. *a* v.ill.c.113.p.300.d. *b* c.130.p.303.a.

[Quoique la Cappadoce ait joui d'une assez grande tranquillité au milieu de la persecution de Valens, à cause du soin que Dieu avoit pris visiblement de saint Basile, néanmoins S. Gregoire son frere, qu'il avoit fait Evesque de Nysse dans la mesme province,] ' fut près de huit ans sans avoir pu voir Ste. Macrine sa soeur, à cause des diverses persecutions des Heretiques, qui ne souffroient point qu'il demeurast nullepart en son pays. Ces huit ans se terminent à la fin de 379: [& ainsi ils commencent au moins en cette année. Nous verrons sa persecution augmenter en 375.]

Nyss. v. Macr. t.2. p.188.a.

ARTICLE CXXII.

Pierre est fait Archevesque d'Alexandrie, & chassé par les Ariens.

L'AN DE JESUS-CHRIST 373.

[Nostre suite nous conduit d'ellemesme à ce qui se passa en Egypte, où les cruautez des Ariens nous fourniront une très-ample matiere.] ' Cette province estoit demeurée dans le calme & dans la tranquillité au milieu du trouble de toutes les autres de l'Orient, depuis que l'ardeur du peuple d'Alexandrie pour S. Athanase, avoit contraint Valens de le laisser finir en paix les dernieres années de sa vie. [" Mais Dieu l'osta du monde en cette année 373, selon l'opinion qui paroist la mieux appuyée; & il y a aussi beaucoup d'apparence que ce fut dés le deuxiéme de May, auquel on celebre sa feste.]

Soz.l.6.c.12.p.654.655 | Socr.l.4.c.20.p.230.a. V. Saint Athanase n. 104. 105.

a Avant qu'il mourust, comme on luy parla de son successeur, il choisit Pierre, *b* qui estoit un homme excellent, *c* admirable pour sa pieté & son éloquence, *d* le compagnon de ses tribulations, *e* qui avoit eu part à ses sueurs, qui ne l'avoit jamais abandonné ni à Alexandrie, ni dans ses voyages, qui avoit couru avec luy toutes sortes de perils, *f* & que sa sagesse ne rendoit pas moins venerable que son âge & ses cheveux blancs. ' Saint Gregoire de Nazianze fait un bel éloge de luy & de S. Athanase ensemble: [& Theodose luy rendit un témoignage bien illustre,] ' lorsqu'il ordonna par sa loy du

a Ruf.l.2.c.3.p.253 | Thdrt.l.4.c.17.p.683.c | Soz.l.6.c.19.p.661.c. *b* Thdrt.p.684.c. *c* Socr.p.230.b. *d* Ruf.p.253. *e* Thdrt.p.684.c.d. *f* Naz.or.23.p.418.a. or.24.p.425. Cod.Th.16.t.1.l.2.p.4.

Digitized by Google

du 28 Fevrier 380, que l'on ne tiendroit pour Catholiques que ceux qui suivroient la foy preschée par le Pape Damase, & par Pierre d'Alexandrie homme d'une sainteté Apostolique.

[Thdrt. l. 4. c. 17. p. 684. c.] 'Le suffrage que S. Athanase luy avoit donné le premier, fut suivi par celui de tous les Ecclesiastiques, de tous les officiers, & de toutes les personnes de marque; & tout le peuple en témoigna sa joie par des acclamations publiques. [c. 18. p. 684. d.] 'Les Evesques voisins s'assemblerent aussi en diligence, [de peur d'estre troublez par les cabales des Ariens;] & les saints Anacoretes quitterent leur solitude, pour porter Pierre sur le thrône d'Athanase. [Naz. or. 23. p. 418. a.] 'Ainsi il fut ordonné selon l'ordre & les regles du S. Esprit.

[Il écrivit sans doute aussi-tost après son élection, aux principaux Evesques de l'Eglise, comme c'estoit la coûtume, & entre autres à S. Basile; & il semble que ce soit pour ce sujet que ce Saint luy ait écrit la lettre 320,] [Bas. ep. 320. p. 312. 313.] 'dans laquelle après s'estre rejoui de ce que l'unité de la foy & le don du S. Esprit l'avoient uni avec luy, au défaut de ce que la vuë & la conversation a accoûtumé de faire, il dit que Pierre ayant esté élevé par le grand Athanase, & nourri si long-temps auprès de luy, ne manquera point de suivre son esprit, & de marcher sur les traces de sa pieté; qu'il succedera à la disposition que ce Saint avoit pour luy Basile; qu'il luy fera part à l'ordinaire de ce qui luy arrivera; & qu'il aura pour tous les freres, les mesmes entrailles & la mesme sollicitude qu'avoit eüe le bien-heureux Athanase pour tous ceux qui aimoient veritablement le Seigneur. [Thdrt. l. 4. c. 19. p. 693. a.] 'Le Pape Damase fit la mesme chose, & envoya à Pierre un Diacre avec des lettres de communion & de consolation, [ayant peut-estre déja appris les cruautez que les Ariens exerçoient contre son Eglise.]

[c. 18. p. 684. 685.] 'Car dés qu'il fut placé sur le thrône Episcopal, le Gouverneur de la province, [c. 19. p. 687. a.] 'nommé Pallade, qui faisoit une profession ouverte d'idolatrie, & qui cherchoit depuis long-temps l'occasion de faire la guerre à Jesus-Christ, [c. 18. p. 685. a.] 'fut ravi de trouver enfin le moyen de satisfaire sa passion pour ses idoles, sous pretexte de satisfaire celle du Prince contre les ennemis de sa doctrine. [a.] 'Il assembla donc un grand nombre de payens & de Juifs, [c. 19. p. 687. b.] 'avec lesquels il vint à l'Eglise de S. Theonas, comme s'il fust venu attaquer une armée ennemie: [c. 18. p. 685. a.] '& l'ayant environnée de toutes parts, il commanda à Pierre d'en sortir, s'il n'en vouloit estre chassé de force. [c. 19. p. 687. b-688. d.] 'Il entra [ensuite] dans l'Eglise avec ses troupes, qui y commirent les excès du monde les plus horribles. [p. 687. b.] 'Et il n'est pas étonnant que Pierre dise que quand il les a voulu mettre par écrit, il ne l'a pu faire qu'en se forçant, & après avoir répandu beaucoup de larmes. [Boll. 13. May, p. 206. b.] 'Le Martyrologe Romain met le 13 de May au nombre des Martyrs, ceux qui furent tuez en cette rencontre.

[Pierre n'est pas l'unique témoin d'une histoire si tragique.] [Naz. or. 23. p. 417. 418. c or. 25. p. 432. 434.] 'S. Gregoire de Nazianze décrit la mesme chose d'une maniere très-pathetique, & en raporte des circonstances omises par Pierre; [parce qu'elles ne sont peut-estre arrivées que depuis sa lettre. Car S. Gregoire ne distingue pas les temps, & joint ce qui preceda l'arrivée de Luce avec ce qui la suivit.] [Ruf. l. 2. c. 23. p. 531. Socr. l. 4. c. 21. p. 230. c. d | Soz. l. 6. c. 19. p. 661. c. d] 'Rufin, Socrate, & Sozomene, l'ont imité en cela, parlant en general des cruautez exercées à Alexandrie contre les Catholiques: [a Socr. l. 4. c. 22. p. 231. b.] a & Socrate reproche à Sabin historien des Macedoniens, de n'en avoir point parlé, pour cacher le crime & la honte des Ariens ses amis.

[b Thdrt. l. 4. c. 19. p. 688. d. c c. 18. p. 685. b.] b Les profanations sacrileges qui se commettoient dans l'Eglise, contraignirent Pierre de la quitter c secrettement. Theodoret paroist avoir cru qu'il monta aussitost sur mer, & se retira à Rome.

["Mais il y a apparence qu'avant que de le faire,] [NOTE 91.] [Combf act. p. 88.] 'il demeura quelque temps caché en divers endroits [à Alexandrie ou aux environs,] pour tascher de gouverner toûjours son peuple, quoique secrettement: [& ce fut assez probablement en ce temps-là, qu'imitant ce que S. Athanase avoit fait 32 ans auparavant, il écrivit la lettre dont nous tirons principalement ce que nous raportons des souffrances de l'Eglise d'Alexandrie.] [Socr. l. 4. c. 22. p. 231. b.] 'Elle fut envoyée à toutes les Eglises. [d Thdrt. l. 4. c. 19. p. 687-694. e c. 18. p. 686. d.] d Theodoret nous en a conservé une grande partie, e ayant omis le commencement & la fin à cause de sa longueur.

ARTICLE CXXIII.

Euzoïus amene Luce Arien à Alexandrie, pour estre Evesque: Luce y excite une persecution horrible contre les Catholiques.

[Socr. l. 4. c. 21. p. 230. c.] 'Cependant les Ariens, qui avoient relevé leurs esperances par la mort de S. Athanase, ayant promtement donné avis de cette mort à Valens, qui estoit alors à Antioche; Euzoïus Evesque des Ariens de la mesme ville, crut que sans perdre temps il devoit aller luy-mesme à Alexandrie, & en mettre les Eglises entre les mains de Luce, [Thdrt. l. 4. c. 19. p. 688.] 'qui avoit acheté cet Episcopat à prix d'argent, comme si c'eust esté une charge seculiere, au lieu d'y estre élevé par une assemblée d'Evesques Orthodoxes, par le suffrage des Ecclesiastiques Catholiques, & par la demande des peuples fidéles, selon l'ordre & les Canons de l'Eglise.

[Ath. coll. 3. p. 29. b.] 'Ce Luce estoit apparemment aussi malfait de corps, que corrompu dans l'ame. [Soz. l. 6. c. 5. p. 643. a.] 'Il estoit d'Alexandrie, & y avoit esté fait Prestre par George, [f l. 5. c. 7. p. 603. b | Socr. l. 3. c. 4. p. 173. c.] f à la place duquel les Ariens l'avoient aussi-tost substitué pour estre leur chef, [g Ath. coll. 1. 3. p. 27. c | 29. b.] g sans néanmoins le consacrer Evesque. [h p. 27-29.] h Ils tascherent de faire confirmer leur choix par Jovien, qui "se moqua & de luy & d'eux. [V. saint Athanase §. 103. 104.] [i Epi. 58. c. 10. p. 726. c.] i Il fut depuis sacré ou à Antioche, ou en quelque autre lieu hors d'Egypte: [k Thdrt. p. 689. e.] k mais il fut condanné & rejetté plus d'une fois par tous les Prelats Orthodoxes de l'Eglise. [l Epi. p. 726. c. d.] l Il demanda souvent à Valens d'estre mis en possession du siege d'Alexandrie, mais la crainte d'émouvoir du trouble dans cette ville, l'empescha de rien obtenir tant que S. Athanase vécut.

[m Thdrt. p. 689. a. n Socr. l. 4. c. 21. p. 230. c. d.] m Ce Saint estant donc mort, n Euzoïus

Digitized by Google

zoïus l'y amena, 'avec l'agrément de Valens, & des ordres de luy au Gouverneur Pallade. 'Ils avoient avec eux, pour executer leurs desseins, un grand nombre de soldats, commandez "par le surintendant des finances, nommé le Comte Magnus, qui ayant brulé l'Eglise de Beryte sous Julien, avoit pensé en perdre la teste sous Jovien. 'Voilà ceux qui faisoient escorte à Luce dans son entrée, au lieu des Evesques, des Prestres, des Diacres, qui devoient faire cet office, au lieu de l'affluence du peuple, au lieu des Moines qui le devoient preceder en chantant des hymnes tirées des saintes Ecritures. 'Les payens honorerent encore sa pompe, en le benissant en sa presence de la part de Serapis, & en le louant de ne point reconnoistre le Fils de Dieu; de quoy il sembloit avoir plutost de la joie que de l'horreur.

Thdrt. p. 689. a b.

Largitionum Comes.

a.

c.d.

'Il arriva peu de jours a après le carnage & les violences faites dans l'Eglise de S. Theonas : & les inhumanitez qu'il y ajoûta, ne verifierent que trop, qu'il avoit, comme dit Pierre, les actions & la rage, aussi-bien que le nom d'un loup selon la langue greque, '& qu'il meritoit les titres que S. Gregoire de Nazianze luy donne, de nouvelle plaie, & de nouveau fleau de l'Egypte, de Pasteur des loups, de voleur qui monte par-dessus les murs de la bergerie, de perturbateur & de destructeur de la raison, de beste furieuse, de nouvel Arius, de ruisseau plus abondant en impieté que sa propre source.

c. 18. p. 685. b.

a c. 19. p. 688. d.

Naz. or. 23. p. 417. b.

[L'Eglise d'Egypte qui avoit seule joui de la paix, lorsqu'on persecutoit toutes les autres,] 'éprouva alors plus qu'aucune autre, toutes les rigueurs de la persecution, & se vit tous les jours accablée par des afflictions nouvelles. 'L'inthronization de Luce ne put se faire qu'après avoir chassé tous les Ecclesiastiques. 'Il n'épargna ni l'Eglise, ni la ville, ni les Laïques, ni le Clergé, ni les Evesques. 'Car dés qu'il fut arrivé, il tascha de se saisir des Eglises; mais le peuple s'y estant opposé, on en fit un crime aux Ecclesiastiques & aux vierges, comme s'ils eussent excité une sedition. Les Ariens exerçant donc leur brigandage par toute la ville, comme auroient pu faire les ennemis de l'Empire, obligerent les Catholiques à se sauver par la fuite, en arresterent quelques-uns qui fuyoient, qu'ils chargerent de chaines & menerent en prison, d'où on ne les tira que pour leur faire endurer d'horribles tourmens : Car on en déchira les uns avec les ongles de fer & des lanieres de cuir; on en brula d'autres avec des torches allumées; de telle sorte que c'estoit comme un miracle lorsqu'ils respiroient encore après de si rigoureux supplices. Et il n'y avoit personne qui n'eust mieux aimé mourir, ou au moins estre envoyé en exil, plutost que de se voir exposé à ces tortures.

Soz. l. 6. c. 19. p. 661. d.

Socr. l. 4. c. 21. p. 230. d.

Epi. 68. c. 10. p. 716. d.

Soz. p. 661. d.

'On ne considera ni l'âge [des enfans,] ni la foiblesse des vieillards, ni la charité [& la compassion] des peuples [envers ceux qu'on traitoit si inhumainement.] On fouëtta, on déchira, on bannit les personnes, on pilla les biens & l'argent sans aucun respect pour les hommes, ni aucune crainte de Dieu. 'On bannit des Evesques, des Prestres, & des Diacres; on fit trancher la teste à d'autres au milieu d'Alexandrie, on en exposa quelques-uns à la fureur des bestes, on massacra des vierges, & on osta la vie en diverses manieres à beaucoup d'autres.

Basil. ep. 71. p. 115. c.

Epi. 68. c. 10. p. 716. d.

'C'est par ces voies que l'Arianisme se rendoit puissant & redoutable. 'C'est par ces cruautez qu'il se rendit maistre des Eglises d'Alexandrie : & il fit voir en mesme-temps le petit nombre de ses sectateurs. 'Car le peuple, nourri dans la doctrine de Saint Athanase, voyant qu'on luy presentoit une viande toute contraire, abandonna les assemblées Ecclesiastiques. Mais Luce, soutenu par les adorateurs des idoles qui luy servoient de gardes, faisoit déchirer les uns à coups de fouets, mettoit les autres en fuite, pilloit mesme les maisons comme un bandit.

d.

Soz. p. 662. a.

Thdrt. l. 4. c. 18. p. 685. b.

'C'est ce que l'on peut voir parfaitement bien décrit dans la lettre de Pierre. 'Il nous y represente d'abord la confession glorieuse de 19 Prestres ou Diacres que le Comte Magnus fit prendre en mesme-temps qu'il entra dans Alexandrie avec Luce; 'la harangue, très-digne de luy, qu'il leur fit pour les obliger d'embrasser les dogmes d'Arius, preschez, disoit-il, par Luce; 'la genereuse réponse que luy firent ces Athletes de la verité; 'la patience avec laquelle ils endurerent durant plusieurs jours la prison, les fouets, & les gesnes; 'la cruauté avec laquelle il les condanna par un second jugement, où il parut l'épée nuë à la main, à estre releguez à Heliople en Phenicie, ou les habitans ne pouvoient seulement souffrir le nom de JESUS-CHRIST : & cela à la priere des Juifs & des payens dont on avoit acheté les cris; 'la precipitation avec laquelle il fit executer cet arrest barbare, sans donner aux Confesseurs le loisir de prendre ni rafraischissement, ni provision pour leur voyage, ni mesme d'attendre que la mer qui estoit alors agitée, devinst calme; enfin, les larmes, les gemissemens, les protestations de tout le peuple indigné d'une cruauté si barbare.

b.

c. 19. p. 689. d.

p. 690. a b.

c. d | 691. a. b.

p. 691. b. c.

c. d | 691. a.

p. 691. a c.

'Mais ces larmes mesmes parurent criminelles aux persecuteurs. Le Prefet Pallade fit défense de pleurer : & ayant fait prendre & emprisonner pour ce sujet 23 personnes, dont la pluspart estoient des saints habitans des deserts, il les fit fouetter, déchirer, appliquer à la question, & puis les envoya travailler partie à Pheno, partie à Proconnese, 'dont le premier est une mine de cuivre dans la Palestine; '& l'autre une isle dans la Propontide sur la coste de l'Hellespont & de la Bythynie, où il y avoit des carrieres de marbre. 'Ils furent bien-tost suivis par le Diacre qui avoit apporté à Pierre les lettres du Pape : Car il fut aussi envoyé par mer à Pheno, après avoir souffert des cruautez tout-à-fait étranges. 'Les enfans mesmes ne furent pas exemts des supplices; & quelques-uns d'eux estant morts par la violence de la question, on laissa leurs corps exposez aux bestes, quoy que pussent faire leurs parens & toute la ville pour avoir la liberté de les enterrer.

p. 692. 693.

p. 693. b.

Eus. de Pal. c. 7. p. 328. c.

Thdrt. p. 693. a b.

b.

c. 'On trancha mesme la teste à ceux qui voulurent prendre part à la douleur des d. peres de ces enfans. 'Enfin toute la ville estoit en larmes; & l'on pouvoit dire, comme autrefois, qu'il n'y avoit point de maisons où il n'y eust un mort.

p.694.c. 'Il y eut quelques Ecclesiastiques Catholiques, & quelques Moines très-pieux, qui eurent assez de generosité pour vouloir porter leurs plaintes à l'Empereur, & protester contre les violences que les Heretiques exerçoient : mais les Ariens previnrent contre eux l'Empereur, & les firent envoyer d'Antioche où ils estoient, à Neocesarée dans le Pont. [Il paroist que c'estoient des Ecclesiastiques d'Alexandrie, qui estoient allez à Antioche demander justice des violences faites dans leur ville.] Cass. coll. 18.c.7.p. 687. 'Piammon dans Cassien, dit qu'il avoit esté envoyé sous Luce, porter les aumosnes des Fidéles aux Confesseurs d'Egypte & de Thebaïde, releguez aux mines du Pont & de l'Armenie.

ARTICLE CXXIV.

Pierre se retire à Rome : Divers Evesques d'Egypte sont bannis & en Palestine.

[Pierre ne se fust pas sans doute exemté de la mort qu'on faisoit souffrir à tant d'autres à cause de luy, s'il ne s'en fust garanti par la fuite.] Socr. l. 4. c.21.22. p. 230.d|231. b|Soz.l.6. c.19.p.662. a. 'Socrate & Sozomene écrivent qu'il fut pris d'abord par les Ariens, & retenu quelque temps prisonnier, mais qu'il trouva moyen de s'échaper & de s'en aller à Rome. [La lettre qu'il écrivit ne dit rien de formellement contraire à cela. Mais c'est beaucoup de ce qu'elle n'en parle point. Car il n'y a pas d'apparence qu'elle en parlast dans ce que Theodoret en a omis, puisqu'il n'eust pas sans doute oublié une particularité si considerable, ou qu'au moins il l'eust marquée dans l'abregé qu'il fait de cette lettre : & si l'on dit, contre l'autorité formelle de Socrate, que la lettre peut avoir esté écrite auparavant, il est néanmoins difficile de répondre à Rufin, qui en ce temps-ci mesme estoit en Egypte, & ne dit rien du-tout de cet emprisonnement. De sorte que cet évenement doit au moins passer pour très-douteux.

Combf.act. p.88. Mais ce qui est constant,] 'c'est que Pierre après avoir passé quelque temps à fuir tantost d'un costé, tantost d'un autre, Naz.or.23. p.418.d.& alii. a d. 'se retira enfin à Rome : a où en representant, au lieu des corps morts, une robe toute sanglante, une accusation si éloquente sans parole contre l'injustice des persecuteurs, fit verser des larmes à tout le monde, & fit pleurer à l'Occident les maux que l'Orient avoit soufferts. p.419.a. 'Il trouva dans l'Eglise Romaine le secours qu'il en avoit attendu, [c'est-à-dire une retraite assurée tant que dura la violence de ses ennemis, la compassion aux maux de son Eglise, la reconnoissance de sa dignité, l'anatheme de celui qui occupoit sa place, & tous les autres offices que le malheur du temps permettoit qu'on luy rendist.]

Bas. ep. 321.p.314. b.c. 'Il semble que S. Basile y ait conservé avec luy un commerce ordinaire par lettres, p.313.c. a jusque là qu'ayant manqué de l'informer de quelque indignité qu'on luy avoit faite, Pierre se plaignit avec l'amitié d'un frere, de ce qu'il ne luy mandoit pas également toutes les choses grandes & petites qui luy arrivoient.]

Socr.l.4. c. 21.p.230. d|Soz.l.6. c.19.p.662. a. 'Peu de temps après l'arrivée de Luce, il vint un édit de l'Empereur, pour chasser d'Alexandrie & de toute l'Egypte ceux qui suivoient la Consubstantialité, avec ordre au Gouverneur d'Egypte de poursuivre avec ses soldats tous ceux que Luce luy marqueroit : Soz.p.662. b. 'Ensuite dequoy Euzoïus contant d'avoir fait réüssir ses desseins comme il pretendoit, s'en retourna à Antioche.

[Ce fut peut-estre pour se prévaloir de cet édit,] Thdrt.l 4. c.19.p.693. d. 'que les Ariens ne pouvant encore se satisfaire par les cruautez qu'ils avoient exercées dans Alexandrie, les étendirent jusque sur les Evesques de la province, p.694.a. 'sous l'autorité du Comte Magnus. Ils en condannerent quelques-uns à servir dans le Conseil, & firent aux autres tous les mauvais traitemens qu'ils purent. a.b. 'Ils en bannirent onze à Diocesarée, qui estoit une ville habitée par les Juifs, [& ainsi vraisemblablement en Palestine,] Socr.l.2.c. 33.p.128.a b|Soz.l.4. c.7.p.545. b|Hier.chr. 'où il y avoit une Diocesarée ruinée vers 352 par Gallus, à cause de la revolte des Juifs qui y habitoient. a Bas. ep. 293.p.283. a. a Et en effet, Saint Basile parlant des mesmes Confesseurs, dit qu'ils estoient releguez au milieu de la Palestine.

Epi.72.c. 11.p.842. d. 'Les noms de ces Saints estoient Euloge, Adelphe, Alexandre, Ammone, Arpocration, Isaac, Isidore, Annubien, Pitime, Euphrace, & Aaron, Thdrt.l.4. c.19.p.694. a.b. 'Pierre leur Archevesque, dit qu'ils avoient succé la pieté avec le lait; qu'ils avoient toûjours vécu dans la solitude depuis leur enfance jusqu'à un âge fort avancé; qu'ils avoient surmonté les voluptez par les exercices [laborieux de la penitence;] qu'ils avoient souvent vaincu les démons; qu'ils preschoient la foy Catholique avec une generosité invincible, & refutoient par la force de leurs discours l'impieté de l'Heresie Arienne. Bas. ep. 293.p.283. 'S. Basile écrivant à trois d'entre eux, Euloge, Alexandre, & Arpocration, [& apparemment à tous les autres,] benit la Providence, qui faisant réüssir tous les évenemens les plus tristes à l'avantage de son Eglise, les avoit amenez d'Egypte au milieu de la Palestine, pour contribuer au salut de plusieurs ames, en s'opposant à Apollinaire, comme nous verrons qu'ils firent.

Pall.lausc. 117.p.1032. a. 'Pallade parle de ces saints Confesseurs releguez à Diocesarée en Palestine, qu'il fait monter au nombre de douze, [parce qu'on y en avoit ajouté quelqu'un.] Il joint aux Evesques un Pambon & un Paphnuce, [qui pouvoient estre d'autres Confesseurs non Evesques.] Car il nous apprend qu'outre les Prelats, on avoit encore relegué en ce lieu 126 Prestres, ou autres Ecclesiastiques & Anacoretes : Facund. l. 11.c.2.p. 469. '& nous avons encore quelques endroits d'une lettre que Pierre d'Alexandrie écrivit aux Evesques, aux Prestres, & aux Diacres, releguez à Diocesarée sous Valens. Ruf.l.2.c. 4.p. 'S. Pambon Prestre de Nitrie, "fut banni en 376. V. fon titre.

'Le

'Le Gouverneur de la Palestine empeschoit qu'on ne leur rendist aucun office de charité. De sorte que Ste. Malanie qui s'estimoit heureuse de les assister de ses biens, estoit obligée de prendre un habit de valet, pour les aller visiter & servir durant la nuit. Le Gouverneur qui ne la connoissoit pas, la fit arrester : mais quand il eut appris d'elle mesme quelle estoit sa naissance & sa qualité, il luy fit de grandes excuses, & luy laissa la liberté toute entiere de visiter les saints Confesseurs. Pall. p. 1032.b.c.

ARTICLE CXXV.

De S. Isidore d'Hermopole, & du bien-heureux Dorothée Martyr à Alexandrie.

[POur ce qu'on peut trouver de chacun de ces Confesseurs en particulier,] 'Adelphe Evesque d'Onuphis *a* [dans la premiere Egypte,] *** Ammone de Pacnemune & d'un Canton appellé Elearquie, & Paphnuce de Saïs [dans la premiere Egypte,] sont nommez entre ceux qui avoient déja esté bannis ou chassez sous Constance, & avoient assisté au Concile d'Alexandrie en 362. 'Euloge est aussi entre ceux qui furent contraints de s'enfuir sous le regne de Constance. 'Nous avons encore une lettre de saint Athanase à Adelphe Evesque & Confesseur. Ath. de Ant.p.580. b.c. *a* τῆς λύχων. * V. Saint Antoine §.17. ad sol. p. 859.a. ad Adel. t. 1.p.155.

'Pallade dit que le bien-heureux Isidore Confesseur, estoit Evesque d'Hermopole, [non de la grande,] 'qui estoit en Thebaïde, *a* où l'on croit que JESUS-CHRIST s'est retiré avec la Vierge & S. Joseph; 'mais de la petite [près d'Alexandrie,] ayant succedé à Draconce & precedé Dioscore. ["La montagne de Nitrie, si celebre par les solitaires qui l'habitoient, estoit de son Diocese; d'où vient que] 'Melanie le vit à Nitrie lorsqu'elle y vint [vers 367 ;] & il paroist qu'il estoit Evesque dés ce temps-là. 'Ste. Paule y trouva encore depuis, [vers l'an 387,] le saint & venerable Evesque Isidore Confesseur. [Il n'est mort qu'après l'an 391,] 'auquel Dioscore son successeur n'estoit encore que Prestre de Nitrie. *b* Le Martyrologe Romain en met la feste le deuxiéme de Janvier. Pall.lauf.c. 117.p.1031. c. Boll.2.Jan. p.1085. *a* Pall.lauf. c.52.p.977. Boll. 14. May. gr. p.71.b. V. Saint Amon de Nitrie. Pall.lauf.c. 117 p.1031. c.d. Hier.ep. 27.p.175.a. Boll. 14. May.p.71. b | Pall.c. 13.p.915.c. *b* Boll. 2. Jan.p.84.

[Il est remarquable que] *c* Pallade parlant en mesme temps de luy & de divers autres qui furent bannis sous Valens, 'ne donne néanmoins qu'à luy seul le titre de Confesseur. [Cela peut porter à croire qu'il l'avoit acquis d'une maniere particuliere, & peut-estre dés devant la venuë de Melanie; (car c'est de quoy Pallade parle en cet endroit :) & ainsi c'estoit ou sous les payens, n'estant pas difficile qu'il fust assez âgé pour cela, ou au moins du temps de Constance. Mais s'il avoit esté Confesseur dés ce temps-là, il le fut une seconde fois sous Valens.] 'Car Pallade mettant un Isidore à la teste de ceux que ce Prince relegua à Diocesarée en Palestine, parmi lesquels il y avoit douze Evesques, [il faut sans doute l'entendre du seul Isidore dont il venoit de parler, qui est l'Evesque d'Hermopole, d'autant plus] *d* qu'il est certain qu'il y avoit un Isidore Evesque d'Egypte banni à Diocesarée. *c* Pall. p. 1032.a. p.1031.c. p.1031.a. *d* Fac.l.4.c. 2.p.1581 Epi.72.c. 11.p.842. d.

'Pallade donne à Ammone *a* un surnom qui paroist marquer qu'il n'avoit qu'une oreille. [Je ne sçay s'il l'entend d'Ammone "l'un des grands freres, celebres dans l'histoire de S. Jean Chrysostome, qui se coupa l'oreille quelques années après ceci de peur d'estre fait Evesque, ou si celui qui estoit Evesque sous Valens, avoit fait la mesme chose, mais inutilement.] Pall. p. 1032.a. *a* παρώτης. V. Saint Chrysostom. §. 67 | Theophile d'Alex. §.17.

'Il parle autrepart d'un Evesque d'Antinople qui estoit banni, ou plutost d'un autre Evesque relegué à Antinople, ["& apparemment de luy mesme banni pour l'affaire de S. Chrysostome. [Je ne sçay si c'est aux onze Evesques bannis à Diocesarée, qu'il faut rapporter] 'ce que dit Socrate de ceux qui estoient releguez sous Valens sur une montagne; ou, comme il dit, à la montagne. 'Sozomene dit que generalement on avoit commandé de bannir tous les Prelats ennemis de l'Arianisme. 'Ammone solitaire à Canope près d'Alexandrie, ne pouvant plus voir tant de maux qu'on faisoit tous les jours souffrir aux Catholiques, & Pierre reduit à s'enfuir & à se cacher, s'en alla visiter les saints lieux de Jerusalem, & puis la sainte montagne de Sinaï, où il fut témoin du massacre de divers solitaires par les Sarrazins : [" ce qui arriva apparemment le 28 Decembre de cette année mesme.] c.139.p. 1041.d. V. son titre §.5. Socr. l.4.c. 36 p.254. a. Soz. l.6.c. 31 p.688.a. Combf.a&. p.88.89. V. les Saints Paul, Isaie, &c. not.

'S. Jerôme parle d'un Evesque [d'Egypte,] nommé Paul, qui pour avoir confessé JESUS-CHRIST avoit esté déchiré à coups de fouets, avoit éprouvé l'horreur de la prison, les peines de l'exil, les travaux des mines. 'Il ne laissa pas depuis d'estre deposé & chassé d'Egypte par Theophile, comme nous esperons le dire autrepart. Hier. in Ruf. l.3.c. 5.p.238.c. p.237.b.

[Cette persecution qui avoit commencé en 373, sous le Prefet Pallade, continua encore sous Tatien,] 'qu'on trouve avoir esté Prefet d'Egypte pour la seconde fois [à la fin de] l'an 373, & les années suivantes jusqu'en 377. 'On marque que sous luy, & après la mort de S. Athanase, Valens bannit des Evesques, des Prestres, des Diacres, des Moines, qu'il mit à la question beaucoup de Chrétiens, & qu'il en fit mesme brûler quelques-uns. 'Un ancien auteur met aussi sous Tatien, & ce semble en 375, le Martyre du bien-heureux Dorothée, que les Ariens firent exposer aux bestes à Alexandrie dans l'amphitheatre le neuviéme d'Octobre, 'auquel les Grecs font d'un S. Dorothée Evesque de Tyr des le temps de Diocletien, & martyrizé sous Julien; [ce qui est insoutenable.] Theophane parle de celui d'Alexandrie. [Hors cela, nous ne voyons pas qu'il soit connu.] 'Eutyque marque dans le temps de Valens un Theodore à Alexandrie; mais il décrit son martyre d'une autre maniere : '& les Grecs font le 12 de Septembre d'un S. Theodore Evesque, martyrizé " dans la mesme ville, qui, selon ce qu'ils en disent, a souffert du temps des payens. Idat.app.p. 84. Suid. ω.p. 347.d.e. Idat.app.p. 84 | Thphn. p.56.c.d. Canif.t.2 | Ugh.t.6.p. 1098. Euty.p. 491. Ugh.t.6.p. 1068 | Menæa, p. 173. &c.

Digitized by Google

L'an de J.C. 373.

ARTICLE CXXVI.

Histoire de S. Melan : S. Basile écrit à l'Eglise d'Alexandrie.

Boll. 16. Jan. p. 5. ENtre les Evesques d'Egypte qui signalerent leur constance dans la persecution de Valens, l'histoire fait une honorable mention de Melan Evesque de Rhinocorure ou Rhinocolure, ville assez celebre, dont nous ne disons rien ici en particulier, parce que Bollandus l'a fait avec assez d'étenduë & d'exactitude. p. 15. § 1. Les uns la mettent dans la Palestine, les autres dans l'Egypte, parce qu'elle est sur les confins de l'une & de l'autre. Geo. sac. Néanmoins on voit qu'elle répondoit au Patriarcat d'Alexandrie : Soz. l. 6. c. 31. 32. p. 688. 689. & Sozomene parle de Melan en traitant des grands hommes de l'Egypte, & commence aprés luy à marquer ceux de la Palestine. Ammien la conte aussi dans l'Egypte.

c. 31. p. 687. d. Cette ville éclatoit alors par la pieté de plusieurs Saints, qui en estoient originaires. p. 688. a. On y remarque entre autres, S. Melan, qui s'estant sanctifié dés sa jeunesse par les exercices de la vie solitaire, y gouvernoit l'Eglise sous Valens en qualité d'Evesque. c. Solon son frere, qui de marchand s'estant fait Moine, profita extrémement sous sa conduite, a. c d. & luy succeda dans l'Episcopat; & Denys, qui gouvernoit aussi un Monastere en cette ville du costé du nord. Cette Eglise fut assez heureuse pour estre ainsi gouvernée par des Saints jusque sous Theodose le jeune, & les reglemens qu'ils avoient établis, y produisoient sans cesse des hommes excellens en pieté. Les Ecclesiastiques y logeoient, y mangeoient, & faisoient toutes choses en commun. Isid. P. l. 5. ep. 358. p. 666. e. S. Isidore de Peluse louë beaucoup un Hermogene Evesque; a Boll. 4. Feb. p. 781. e. & l'on croit que c'est Hermogene de Rhinocorure, qui assista au Concile d'Ephese en 431.

Soz. l. 6. c. 31. p. 688. Pour retourner à S. Melan, on dit que comme on avoit ordonné de chasser tous les Prelats ennemis de l'Arianisme, ceux qui vinrent pour executer cet ordre contre luy, le trouverent qui accommodoit les lampes de l'Eglise, & y mettoit des méches, avec un habit tout sale d'huile, & une ceinture par-dessus; de sorte qu'on l'eust pris pour le dernier de tous les valets. Ils luy demanderent donc où estoit l'Evesque, à quoy il répondit, [comme avoit fait autrefois S. Phocas illustre Martyr de Sinope,] qu'il estoit là, & qu'il alloit les mener à luy. Cependant comme ils estoient fort fatiguez de leur voyage, il les fit entrer dans l'Evesché, leur donna à manger de ce qu'il avoit, & les servit luy-mesme à table. Quand ils eurent mangé, & qu'il se fut lavé les mains, il leur dit qu'il estoit luy-mesme celui qu'ils cherchoient. Ils furent fort surpris; & touchez d'une action si admirable, ils luy avouerent qu'ils estoient venus pour le prendre, mais qu'il pouvoit s'enfuir, s'il vouloit : ce qu'il refusa de faire, disant qu'il estoit ravi de souffrir le mesme traitement qu'on faisoit à ceux qui avoient la mesme foy. Boll. 16. Jan. p. 15. § 4. L'Eglise honore une action si heroïque le 16 de Janvier.

[L'Eglise d'Egypte soutenuë par tant d'illustres Prelats, estoit certainement digne des éloges que S. Gregoire de Nazianze luy donne,] Naz. or. 24. p. 426. b. d'estre la plus excellente, la plus attachée à JESUS-CHRIST, la plus zelée pour la pieté; en un mot, d'estre digne de ces deux illustres Peres Athanase & Pierre. p. 424. b. Il dit que c'estoient les Egyptiens qui avoient repandu sur tous les autres la parole de la verité, qui avoient appris à la connoistre & à la prescher dans sa pureté, & qui entre tous les Orthodoxes luy faisoient porter plus de fruit. [Ces louanges n'appartiennent pas seulement aux Prelats & aux chefs de cette Eglise. Nous avons déja vû ce que les Prestres & les autres Catholiques d'Alexandrie avoient souffert pour la foy : & il nous reste encore à dire des choses admirables des saints solitaires de cette Eglise. Mais comme saint Jerôme ne met la persecution qu'on leur fit, qu'en l'an 375, nous reservons ce point pour une autre occasion.]

Bas. ep. 71. p. 115. a. Le bruit de tant de cruautez commises dans Alexandrie & dans toute l'Egypte, estant arrivé jusqu'à S. Basile, d. e. il se vit presque hors de luy-mesme, tant il fut saisi d'étonnement, & il douta si cette persecution n'estoit point celle de l'Antechrist. Il demeura assez long-temps comme interdit par une nouvelle si étrange, sans pouvoir se resoudre à écrire sur ce funeste sujet. Il le fit néanmoins enfin sur la fin de 373, & adressa une lettre aux Alexandrins, p. 116. e. où il témoigne beaucoup de douleur de ne pouvoir aller luy-mesme les consoler, & embrasser ces genereux Athletes de la foy.

[Avant que de sortir de l'Egypte, il faut remarquer que le saint solitaire a Moïse ayant esté demandé pour Evesque par Mavie Reine des Sarrazins, ne voulut jamais souffrir que Luce luy imposast les mains, mais le fit rougir publiquement par ses reproches, de tant d'impietez & de cruautez qu'il avoit commises contre les fidéles serviteurs de JESUS-CHRIST. Cependant comme son ordination estoit necessaire pour affermir la paix avec les Sarrazins, Valens fut obligé de souffrir a qu'elle se fist par les Evesques qu'il avoit bannis.] V. s. Moïse. &c.

ARTICLE CXXVII.

Etat des Eglises de l'Orient en 373 & 374 : Le Concile d'Illyrie condamne les Ariens ; écrit aux Eglises d'Asie.

[NOus savons peu ce qui se passoit cette année touchant l'Arianisme hors de l'Egypte. Eustathe de Sebaste en Armenie, qui avoit si souvent changé de foy ou de parti, a rompit avec saint Basile, & par consequent avec tous les Catholiques de l'Orient, avec qui il avoit eu tant d'empressement de s'unir en 366 & 367. Mais il crut que cette rupture luy estoit necessaire pour ne se pas faire d'affaire à la Cour, où l'on haïssoit les Catholiques, & où par consequent on ne pouvoit pas aimer S. Basile,] V. S. Basile. Bas. ep. 7. p. 50. a. quoique Dieu le protegeast toûjours contre les

efforts

efforts que les Ariens ne cessoient point de faire contre luy. 'Ils obtinrent mesme " de Valens qu'il seroit livré à leur discretion : mais Dieu le fit aussi-tost changer de volonté. 'Ils pretendirent aussi le faire venir à Antioche sous pretexte de quelque accord ; & les Catholiques eussent souhaité de l'y voir parler à Valens, à la teste de ce qui restoit d'Evesques Orthodoxes dans la Syrie. [Mais je ne voy point que tous ces desseins aient eu de suite.

V. S. Basile. — ep.58.59. p.86.d|87. d.e. — ep.241. 242.p.244. e|335.336.

Ce qu'il y eut de plus fascheux pour l'Eglise,] 'c'est * qu'après la mort de l'Evesque de Tarse qui estoit Catholique, (& c'estoit apparemment Silvain qui s'estoit réüni à l'Eglise en l'an 366 ;) les Orthodoxes ne s'estant pas assez pressez de luy donner un bon successeur, les Heretiques les previnrent, & y en mirent un méchant, dont on ne sçait pas le nom : ' de sorte que les Catholiques [qui ne voulurent pas le reconnoistre,] ne furent plus gouvernez que par des Prestres, [jusqu'à ce que Diodore qui s'estoit rendu si celebre à Antioche, en fut ordonné Evesque vers l'an 379.

Ibid. — ep.5.p.48. 49|ep.257. p.255. — ep.203. 204.p.222. 223.

[Je ne sçay si le mesme malheur n'arriva point encore à l'Eglise d'Ancyre, qui perdit vers cette année Athanase son " Evesque, très-ferme dans la foy Catholique.] 'Son successeur qui n'est pas nommé, fut quelque temps sans rien remuer : [mais il pourroit bien s'estre enfin laissé aller au torrent de l'Arianisme :] 'Car il paroist que la Galacie ne communiquoit point avec S. Basile [en l'an 375. Nous verrons sur la fin de la mesme année un Concile d'Ariens à Ancyre,] ' & les Evesques de Galacie passer en general pour Ariens.

Ibid. — ep.7.p.50. b. — ep.75.p. 131.e. — ep.264.p. 263.b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 374.

'L'Eglise de Suedres dans la Pamphylie, qui avoit esté établie dans la foy Catholique par les lettres de S. Athanase, & d'un autre Evesque nommé Proclien, taschoit en ce temps-ci de s'y affermir de plus en plus par les instructions qu'elle demandoit à S. Epiphane contre les vains raisonnemens des Ariens, & particulierement des Macedoniens. ' Ce fut pour cela que S. Epiphane composa l'ouvrage qu'il appella l'Ancorat, 'qu'il écrivoit au commencement de cette année 374, comme on le voit par ses dates, qui conviennent toutes à ce temps-là, hormis qu'il conte la sixiéme année de Gratien pour la septiéme. 'Il estoit déja Evesque [de Constancie Metropole de l'Isle de Cypre, depuis l'an 367.

Epi.anc.p. 2.c. — c.1.p.5. — c.60. p.64. a. — c.1.p.2.6.

L'Eglise acquit aussi vers le commencement de cette année un nouveau défenseur, " en la personne de S. Amphiloque, qui fut fait Evesque d'Icone Metropole de la Lycaonie.] ' Dieu avoit apparemment osté la vie à quelque Heretique qui s'estoit rendu le tyran de cette Eglise, pour en donner la conduite à un si digne Pasteur. [Mais il permit vers le mesme-temps, que] ' celle de Samosates fust privée de S. Eusebe l'un des plus genereux défenseurs que la verité eust alors. Valens le relegua dans la Thrace,

V.S.Amphiloque. — Bas. ep. 393.p.402. b. — Thdrt. l. 4. c.12.p.675. b.

L'an de J.C. 374. 375. ' & fit mettre en sa place un nommé Eunome d'un esprit extrêmement doux ; de sorte que voyant que personne ne vouloit se trouver avec luy à l'Eglise, il aima mieux se retirer. Les Ariens luy substituerent Luce, aussi semblable d'humeur que de nom à celui d'Alexandrie ; de sorte qu'il persecuta cruellement les Catholiques, & fit bannir en divers endroits Antioque neveu de Saint Eusebe, & les autres principaux Ecclesiastiques de cette Eglise.

c.13 p.676 677.

[Si l'élection de S. Amphiloque avoit rejoui l'Orient, l'Occident receut encore une plus grande joie de celle de S. Ambroise, qui ayant esté élu par miracle Evesque de Milan, après la mort du malheureux Auxence, fut consacré le septiéme Decembre de cette année. L'évenement fit voir que Dieu l'avoit destiné pour empescher l'Arianisme de revivre dans l'Occident, & pour y en étoufer les derniers restes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 375.

L'Empereur Valentinien " passa cette année tout l'été & l'autonne dans l'Illyrie, jusqu'à ce qu'il y mourut le 17 de Novembre. C'est ce qui nous porte " à y mettre le Concile d'Illyrie, dont Theodoret nous a conservé la memoire, & une lettre,] 'puisqu'il nous assure que ce Concile fut tenu par ordre de Valentinien, qui en autorisa les decrets. ' Theophane dit que c'estoient les Evesques qui avoient demandé à Valentinien la permission de le tenir.

V. son titre §.30. — V. la note 86. — Thdrt. l. 4. c.7.p.667. b.c.d. — Thphn. p. 51.b.

' L'un des sujets de la convocation du Concile, paroist avoir esté qu'un Evesque nommé Eustathe, [qui apparemment avoit esté depuis peu en Asie,] avoit raporté que l'Eglise y estoit dans un état très-fascheux, ' qu'il s'y commettoit des fautes dans le choix des Evesques & des Ministres inferieurs, & que mesme on y separoit le Saint Esprit [de la nature] du Pere & du Fils, & que c'estoit ce qui s'enseignoit par tout ce departement ; [c'est-à-dire que l'Heresie des Macedoniens y dominoit : à quoy toute l'histoire s'accorde assez.]

Thdrt. l.4. c.8. p.670. d. — c.

' Les Prelats d'Illyrie s'estant donc assemblez en grand nombre, a reconnurent [& confirmerent,] après un grand examen, la consubstantialité des trois personnes divines, ' rejettant absolument ceux qui en confessant & en signant la Consubstantialité, pretendoient ne s'estre obligez qu'à reconnoistre une ressemblance de substance, & à croire seulement par un blasphême impie, que le Fils estoit une créature plus excellente que les autres. ' Ils firent aussi quelques decrets sur l'Incarnation, [qui semblent regarder les Apollinaristes, dont on commençoit alors à parler : Mais comme on ne connoissoit pas bien encore leurs dogmes, les decisions du Concile ne touchent pas directement ce qu'ils contestoient. Ce fut encore apparemment dans cette assemblée,] ' que l'on deposa six Evesques Ariens, qui ne vouloient pas confesser que le Fils & le S. Esprit sont de la substance du Pere, savoir Polychrone, Telemaque, Fauste,

p.669.c|c. 7.p.667.c. a c. 8. p. 669.d. — c.7.p.668. 669. — p.669.a.b. — c.8.p.671. a|Conc.t.2. p.287.c.

ste, Asclepiade, Amance, & Cleopatre. [Voilà à quoy l'Arianisme estoit alors reduit dans l'Occident; Ursace, Valens, & les autres du temps de Constance, estant morts sans doute, si l'on ne veut dire qu'on ne parloit plus d'eux, parce qu'ils estoient condannez depuis long-temps, & que ces six estoient de leurs disciples contre qui on n'avoit point encore prononcé.]

Thdrt. l.4. c.7. p.667. b | c.8. p. 669.c. 'Le Concile crut devoir mander ces choses aux Eglises & aux Evesques de l'Asie [Proconsulaire,] "& de la Phrygie, [ces provinces estant peut-estre plus infectées encore que les autres du mesme Diocese :] (NOTE 92.) c.8.p.670. '& il y ajoûta touchant les ordinations des Evesques, des Prestres, & des Diacres, qu'il les falloit tirer "du corps du Clergé, & non de celui des officiers de ville ou d'épée. (NOTE 93.) b. 'Il y dit anatheme à quiconque ne croit pas la Trinité consubstantielle, ou qui se trouvera communiquer avec ceux qui ne la croient pas. Il exhorte fort ceux d'Asie à s'éloigner de ce blasphême, d. 'ou à embrasser la verité, s'ils ont esté dans l'erreur, p.671 a. 'afin qu'il puisse avoir la paix avec eux, & leur écrire des lettres de paix [& de communion; ce qui marque que celle-ci n'en estoit pas une,] b 669.d. 'quoi qu'elle "leur souhaite le salut en nostre Seigneur : (ἐν κυρίῳ χαίρειν.) p.670.a. '& on avoit mesme douté si on leur devoit écrire.

p.669-671. 'La lettre n'est presque qu'une créance pour le Prestre Elpide, que le Concile envoyoit en Asie pour la porter, & en mesme-temps pour s'informer de la foy que l'on y enseignoit, & y prescher la veritable.

ARTICLE CXXVIII.

Valentinien écrit aussi aux Eglises d'Asie; défend de persecuter les Orthodoxes.

Thdrt. l.4. c.8. p.670. b. 'ELPIDE estoit aussi envoyé de la part de "l'Empereur Valentinien, pour porter la lettre du Concile en son nom (NOTE 94.) [& appuyée de son autorité, & sans doute encore pour porter] c.7.p.667. c. 'celle que ce Prince écrivoit luy-mesme aux Evesques d'Asie & de Phrygie, pour autoriser les decrets du Concile, d. '& ordonner qu'on publiast par-tout la foy de la Trinité consubstantielle, afin que personne ne pretendist la rejetter comme n'estant pas la foy du Prince qui dominoit en leur pays. Il ajoûte que cette excuse indigne de tout Chrétien, est encore plus indigne des Evesques, qui doivent savoir distinguer ce qui est dû à Dieu, & ce qui est dû à Cesar, p.668. a. b. c. '& qui ainsi ne peuvent excuser la corruption de leur doctrine sur la volonté du Prince. Il leur défend sur-tout, & à qui que ce soit, de persecuter & de chasser ceux qui servent Dieu mieux qu'eux, & avec une foy plus pure, en obeïssant tout ensemble & à ses loix & à celles de Dieu.

p.668.669. 'Il leur envoie les actes du Concile, p.669.c. & en insere mesme un decret, 'que Theodoret semble croire estre un abregé de la lettre du Concile aux Eglises d'Asie & de Phrygie. a.b.c. 'Mais ce qu'on lit dans le decret sur l'Incarnation, n'est point du tout dans la lettre du Concile. Ainsi il [y a apparence que c'est un decret different de la lettre, & raporté en ses propres termes,] p.668.d. a a.669.a. 'quoy qu'en abregé. a Le nom d'hypostase y est employé pour celui de personne : [ce qui est extraordinaire pour les Occidentaux. Mais si ce decret a esté fait pour estre envoyé aux Orientaux, la regle de la charité vouloit qu'on s'accommodast à leur maniere de parler : & si on eust toûjours suivi cette moderation si Chrétienne, ordonnée par S. Athanase dans le Concile d'Alexandrie, l'Eglise n'eust pas esté troublée sur le different usage d'un mot, du sens duquel on convenoit parfaitement.

Il faut encore remarquer que le Concile d'Illyrie témoigne dans cet acte, qu'il conforme sa croyance aux Conciles tenus à Rome & en France, desquels nous n'avons point d'autre connoissance, non plus que] p.668.c. 'de quelques personnes en presence desquelles Valentinien dit qu'il a donné les ordres portez par son rescrit. Bar.365. §. 23. 'Baronius dit qu'on croit que c'estoient des Prestres de Rome deputez [par le Pape] à l'Empereur. Thdrt.n.p. 33.1.b. 'D'autres aiment mieux croire que c'estoient des Evesques d'Illyrie députez par le Concile, pour luy faire raport de ce qui s'estoit passé dans leur assemblée, comme cela se pratiquoit souvent. l.4. c.7. p. 667 c. 'La lettre de l'Empereur porte en teste les noms de Valentinien, Valens, & Gratien, Blond. prim. p. 129. 'selon la coûtume des Princes Romains, qui mettoient aux ordonnances qu'ils publioient les noms de leurs collegues : Thdrt. p. 667.b. 'mais il est aisé de juger qu'elle vient proprement de Valentinien, à qui Theodoret l'attribuë, [puisqu'elle est faite pour appuyer le decret du Concile d'Illyrie, qui estoit sous Valentinien; & que Valens ne parleroit jamais de luy-mesme, touchant la Consubstantialité, dans les termes de ce rescrit. Mais comme d'autre part] p.668.b. 'il 1 regle d'autorité ce qui regardoit l'Empire de Valens, [il semble necessaire d'avouër que Valens y a eu part,] n.p.32.1.a. b. 'c'est-à-dire que son frere, qui, comme on le voit par Ammien, avoit beaucoup d'autorité sur luy, [l'obligea de la publier : d'où néanmoins on ne peut pas conclure,] l.4.c.7. p. 667.c. 'comme a fait Theodoret, que Valens ne fust pas encore tombé dans l'Arianisme; [comme on ne peut rien conclure en faveur de Constance, de ce que Constant son Cadet l'avoit obligé de rétablir S. Athanase.]

b | Thphn. p.52.b. 'Le grec de cette lettre, à laquelle Theodoret donne aussi le nom de loy, [& de la lettre du Concile, ne sont sans doute que des traductions de l'original latin, extrêmement mal faites, comme cela est assez ordinaire, ou fort corrompuës; de sorte qu'elles sont très-obscures. Mais elles ne laissent pas d'estre assez claires,] b. 'pour nous faire estimer la pieté de Valentinien, [& pour nous faire voir que la modestie de ce Prince,] Soz. l.6.c. 21.p.665. c. 'qui se croyoit indigne de se mesler des affaires de l'Eglise, [n'estoit pas néanmoins destituée de zele, lorsque son devoir l'obligeoit d'y prendre quelque part, & de servir

1. τὸ ἡμέτερον κράτος διὰ τοῦ αὐτοῦ ἐντάλματος, &c.

Digitized by Google

vir Dieu en Empereur, en faisant pour l'Eglise ce qu'il n'y avoit que des Empereurs qui pussent faire.

On ne dit point ce qui avoit porté Valentinien à rendre cet important service à l'Eglise. Mais on a quelque lieu de presumer que la sainte ardeur de S. Ambroise y contribua beaucoup, avec les sollicitations de Dorothée Prestre d'Orient, que S. Basile & d'autres Evesques avoient envoyé l'année precedente demander le secours des Occidentaux & la protection de Valentinien. On sçait encore moins quel effet fit en Orient le rescrit de ce Prince & la lettre du Concile. On ne voit point que l'Eglise d'Orient en ait receu aucun soulagement, & la persecution au lieu de s'éteindre s'y augmenta encore davantage : ce qui vint sans doute de la mort de Valentinien, qui fut emporté tout d'un coup par une effusion de sang le 17 Novembre de cette année mesme; après quoy Valens n'eut plus rien qui l'empeschast de se laisser aller à ses inclinations naturelles.]

ARTICLE CXXIX.

Du Concile de Laodicée : L'Isaurie se réunit à l'Eglise.

'Monsieur de Marca tire de l'inscription des deux lettres dont nous venons de parler, qu'il se tenoit alors un Concile en Asie, auquel ces deux lettres sont adressées, & il croit que c'est le celebre Concile de Laodicée. [Mais il est bien difficile de le tirer de ces titres, qui s'adressent à des Evesques sans marquer en aucune façon qu'ils fussent assemblez, sur-tout de la lettre du Concile, qui est aussi-bien pour les Eglises que pour les Evesques de l'Asie; & il seroit fâcheux de s'engager à dire qu'un Concile dont les Canons ont toûjours esté receus dans l'Eglise, estoit un conciliabule de Macedoniens ennemis de la foy, & separez de la communion Catholique. — Mar. conc. l.3.c.3.§.1. p.133.

Du reste, entre les differentes opinions qu'on a sur le temps de ce Concile, nous ne trouvons pas de difficulté à suivre celle de M^r. de Marca, qui veut qu'il ait esté tenu entre celui d'Antioche en 341, & celui de Constantinople en 381, selon le rang qu'il tient dans le Code des Canons depuis Denys le Petit & le VI. Concile œcumenique, [ou plutost dés devant le Concile de Calcedoine, puisque nous ne devons point nous départir de cet ordre sans des raisons pressantes, au nombre desquelles on mettra difficilement] 'celles que Baronius allegue pour le placer avant le Concile de Nicée. 'Toute la police établie par ce Concile, témoigne assez qu'il a esté fait dans une pleine paix, & lorsque l'Eglise estoit en état de songer à la decoration exterieure de son service, & non avant le Concile de Nicée, ni mesme avant le milieu du IV. siecle. — Bar. app. t. 4.p.735. Du Pin, t. 2.p.876.

[Il semble que Baronius ait eu raison de pretendre que le nom des Photiniens, dont on se sert quelquefois pour le prouver, a esté mal inseré dans le septieme Canon, entre les Heretiques dont l'Eglise admettoit le baptesme comme valide, non à cause de l'impieté de ces Heretiques, ni à cause de la conformité de leur doctrine avec celle des Paulianistes, ce qui ne fait rien à la validité du baptesme;] 'mais parce que le seiziéme Canon du second Concile d'Arles, témoigne ou que les Paulianistes & les Photiniens estoient alors unis de secte & de pratiques, aussi-bien que de sentimens, ou qu'au moins l'Eglise les traitoit d'une mesme maniere, & rejettoit le baptesme des uns & des autres, comme ne baptizant pas dans la Trinité. — Conc. t. 4. p.1014.b.

'Nous avons soixante Canons du Concile de Laodicée, dont le 35^e. est cité par Theodoret; '& le 60^e. fait un catalogue des livres Canoniques, qui comprend tous ceux du nouveau Testament, à l'exception de l'Apocalypse. Dans l'ancien il omet Judith, Tobie, la Sagesse, l'Ecclesiastique & les Macabées. 'Ce Concile estoit assemblé dans Laodicée en la Phrygie Pacatienne, des diverses provinces du Diocese d'Asie, comme le titre le porte : [mais nous n'en savons pas davantage.] 'Quelques-uns disent qu'il a "esté tenu sous un Theodose ou Theodote Evesque de Laodicée. [Nous ne savons point qui c'est,] mais nous savons bien que ce n'est pas Theodote de Laodicée en Syrie, qui estoit mort avant l'an 335. — Thdrt. in Col. 2. p. 355.c. Conc. t. 1. p.1507. p.1496.b. Note 95. Philg. n. p. 315.

["Ce fut apparemment au commencement de cette année, que les Eglises d'Isaurie entrerent dans la communion de S. Basile & de l'Eglise Catholique, par le moyen de Sympie ou Sympose de Seleucie leur chef. Elles avoient apparemment esté dans le parti des Macedoniens. Il faut dire la mesme chose] 'de quelques Evesques & de quelques Prestres de Lycie, qui songeoient dans le mesme-temps à se separer des autres Evesques d'Asie pour s'unir à S. Basile. [Mais si ce sont ceux] 'à qui S. "Amphiloque écrivit l'année suivante pour leur prouver la divinité du Saint Esprit, ils ne s'estoient pas encore réünis alors, quoi qu'ils eussent souffert de grandes persecutions, [de la part sans doute des Ariens,] dont ils rejettoient la communion. — V. S. Basile. Bas. ep. 403.p.410. a.b. V. son titre. Cotel. gr. t. 2.p.99 104.

ARTICLE CXXX.

Demosthene persecute la Cappadoce & les Provinces voisines.

'Le feu qui consumoit tout l'Orient, & qui [depuis quatre ans] environnoit la Cappadoce sans presque s'y faire sentir, s'en approcha davantage sur la fin de cette année, [& y jetta d'assez grandes flammes.] 'Demosthene alors Vicaire de cette province & de tout le Pont, "estoit ami des Heretiques, & encore plus ennemi des Catholiques. 'Ce n'est pas qu'il comprist rien aux disputes de la Religion, ni qu'il fust mesme capable de les entendre; mais sa passion luy tenoit lieu de science. C'est pourquoi quelque occupé qu'il fust du soin de son corps, 'il ne laissoit pas de vouloir juger des affaires de l'Eglise, & de recevoir les accusations que — Bas. ep. 297.p.288. c. ep.264. 385.p.161. 378. V. S. Basile. p.378.d.

que les ennemis de la paix portoient sur ce sujet à son tribunal. Les Evesques Catholiques devoient au moins estre appellez pour l'informer de la verité, mais il ne s'arrestoit pas à toutes ces formalitez. (L'an de J.C. 375, 376.)

ep.264.p.263.a. 'Il fit assembler un conciliabule de méchans & d'Ariens au milieu de l'hiver dans la Galacie, ep.73.p.121.a. 'à Ancyre, où Eustathe de Sebaste s'estant trouvé, communiqua avec eux dans les maisons particulieres, parce qu'ils ne le recevoient pas "encore publiquement à leur communion. (" ἔτι. Il faut apparemment ἔτι.) ep.264.p.263.a. 'Ce fut là que le Vicaire chassa Hypsie, & mit en sa place Ecdice, a ep.10.p.51. a surnommé de Parnasse: ["de sorte qu'il semble qu'Hypsie estoit Evesque de la mesme ville qui est en Cappadoce. (Note 96.) Ainsi ce sera sur la mort de son predecesseur, que S. Basile aura écrit son Epistre 185,] ep.185.p.198. 'qu'il adresse à l'Eglise de Parnasse, pour la consoler de la perte qu'elle avoit faite de son Evesque, qui estoit mort depuis peu, comblé d'années & de merites. Il l'exhorte à reparer promtement cette perte par l'élection d'un nouveau Pasteur capable de les gouverner: [& ce nouvel Evesque aura esté Hypsie dont nous parlons.]

ep.10.p.53.c. 'S. Basile dit que celui qui avoit établi Ecdice dans le gouvernement des Eglises, s'estoit fort mal preparé à la vie future. [Il semble vouloir marquer que ce fut Eustathe.] ep.73.p.121.a. 'Ecdice se joignit en effet aussi-tost de communion avec Basilide de Gangres ep.72.p.118.a. 'en Paphlagonie, qui estoit un Arien declaré.

ep.264.p.263.a. b al ep.385.p.378.d. 'Demosthene aprés avoir chassé Hypsie, entreprit S. Gregoire de Nysse, b & donna ordre qu'on le luy amenast prisonnier, sous pretexte de quelque argent dont on le pretendoit redevable: mais il se sauva & se cacha, comme on le verra sur son histoire. ep.404.p.420. 'S. Basile en manda la nouvelle à S. Amphiloque dans une lettre écrite à Noël, ou aussi-tost aprés.

L'AN DE JESUS-CHRIST 376.

ep.264.p.263.a.b. 'Demosthene fut ensuite occupé quelque temps à d'autres affaires, & puis il vint à Cesarée, où pour satisfaire la passion qu'il avoit contre les Catholiques, il soumit d'un seul mot tout le Clergé de cette Eglise aux charges civiles. Il fut de là à Sebaste, où il traita de mesme tous ceux qu'il y trouva attachez à la communion de S. Basile, faisant au contraire beaucoup d'honneur à ceux qui demeuroient dans celle d'Eustathe.

a.b. 'Il demeura plusieurs jours à Sebaste, [où] il ordonna que ceux de la Galacie & du Pont, [qui estoient Ariens,] s'assemblassent à Nysse pour y tenir un nouveau Concile. Ils ne manquerent pas d'obeïr & d'accourir: [mais tout ce qu'on sçait qu'ils firent,] c'est qu'ils deputerent aux Eglises [peut-estre pour les ruiner sous pretexte de les visiter,] un homme digne d'estre le ministre & l'executeur de leurs volontez. [Ils y confirmerent sans doute l'exil de S. Gregoire, mais ne mirent encore personne en sa place, puisque S. Basile ne le dit que dans une lettre posterieure, & non dans] celle qu'il écrit lorsqu'ils partoient déja de Nysse pour aller à Sebaste se joindre à Eustathe.

[Nous marquerons "autrepart avec quel honneur Eustathe les fit recevoir partout, afin de meriter que les Ariens levassent la sentence de deposition qu'ils avoient prononcée contre luy en 360. (V. S. Basile.) Mais comme cela n'estoit point encore fait, & ne se fit peut-estre jamais, il ne put obtenir de ces Evesques qu'il traitoit avec tant d'honneur, qu'ils le receussent publiquement à leur communion dans sa propre Eglise, dont il les avoit rendu maistres, parce qu'ils craignoient, s'ils l'eussent fait, d'estre desavouez des chefs de leur secte.

Les maux que Demosthene fit à l'Eglise, ne se bornerent pas à ce que nous avons dit.] ep.405.p.421.c.d. 'Il alla jusqu'à repandre le sang: & un nommé Asclepe refusant de communiquer avec Eustathe, ou quelque autre Evesque Arien que S. Basile marque sous le nom de Doeg, fut tellement battu par l'ordre du Vicaire, qu'il en mourut, ou plutost qu'il passa à la veritable vie: [De sorte qu'il merite de tenir rang parmi les Martyrs, quoique nous ne voyions pas qu'il ait esté connu jusques à present par les Grecs ni par les Latins.] La persecution qu'on fit aux Prestres & aux Docteurs, répondit à cette cruauté; & on vit tout ce que peuvent des gents emportez, soutenus à leur gré par les puissances seculieres.

p.421.d. 'L'Eglise de Nicople, [Metropole de la petite Armenie,] avoit perdu vers ce temps-là Theodote son Evesque, [trés-zelé pour la vraie foy.] Le Vicaire fit tout ce qu'il put pour y faire recevoir un successeur de la main d'Eustathe. Les Evesques du conciliabule de Nysse y furent exprés pour favoriser ses intentions, & travailler avec lui à ruïner cette Eglise. ["Ils ne purent néanmoins réüssir dans leurs desseins, & on élut pour Evesque le Prestre Fronton, qui avoit acquis beaucoup de reputation parmi les Catholiques. (Ibid.) Mais ce malheureux trompa aussitost l'esperance qu'on avoit de luy, & receut apparemment l'ordination des mains d'Eustathe. Cela souleva tout son peuple, qui aima mieux souffrir les persecutions les plus cruelles, que de le reconnoistre pour Evesque: de sorte que les Prelats Catholiques de la province, d'un commun consentement & par l'avis de S. Basile, transfererent à Nicople Euphrone déja Evesque de Colonie dans la mesme province, faisant ceder les loix de l'Eglise à l'utilité des ames, pour lesquelles seules elles sont faites.

[Durant que ceci se passoit, les Heretiques continuoient leurs violences contre l'Eglise:] ep.10.p.53.c. '& ce fut alors qu'ils intrurent un miserable usurpateur à Nysse en la place de S. Gregoire qu'ils en avoient chassé: ce que S. Basile attribuë particulierement à Anyse disciple d'Evippe, & à Ecdice de Parnasse, ou à leurs émissaires.

ep.395.p.406.d. a ep.10.p.53.c.d. 'La beste charnuë (c'est Demosthene) troubla aussi l'Eglise de Doares, a qui n'estoit qu'un bourg [dans la seconde Cappadoce.] On y envoya un homme perdu, qui avoit abandonné quelques Orfelins

Orfelins qu'il servoit, & s'estoit enfui; & on fit à l'Episcopat l'injure de le prostituer à cet infame, pour satisfaire une femme sans Religion, qui ayant abusé de George comme elle avoit voulu, avoit eu celui-ci pour successeur. [Ce George "avoit apparemment esté un Evesque Arien de ces quartiers-là.] V.§.92.

'Saint Basile parlant de ceci, dit qu'on avoit rendu à Doares son ancien muletier, (c'estoit peut-estre son premier métier,) & rien davantage. [Ainsi il faut qu'il eust autrefois pretendu estre Evesque de ce bourg.] 'Et en effet, saint Gregoire de Nazianze remarque que vers l'an 373, on en avoit chassé un Heretique, pour mettre en sa place Eulale, à l'ordination duquel il se trouva, & fit un discours en l'absence de S. Basile. [Ce fut ce qui put donner pretexte aux Heretiques de chasser Eulale, & de rétablir son competiteur.] ep.395.p.406.d. Naz.or.30.p.495.

'Les Ariens avoient bien d'autres desseins que cela, & ils ne pretendoient rien moins que de déposer S. Basile mesme dans un Concile qu'on parloit déja d'assembler. [Mais Dieu dissipa tous leurs desseins. Il paroist néanmoins qu'il se tint en ce temps-ci quelque Concile de Macedoniens à Cyzic.] 'Car Eustathe estant venu en cette ville, y signa une nouvelle profession de foy, où au lieu de la Consubstantialité, il reprenoit son ancienne ressemblance de substance, & proferoit avec Eunome des blasphêmes contre le Saint Esprit. On ne sçait point du reste ce que contenoit ce formulaire, [ni tout ce qui peut s'estre passé en cette rencontre.] Bas.ep.264 p.263.d. ep.82.p.153.a|155.a.

ARTICLE CXXXI.

Valens persecute les Moines : Euzoïus d'Antioche meurt.

[L'Eglise ne souffroit pas moins dans les autres provinces de l'Orient, que dans celles du Diocese du Pont,] 'depuis que Valentinien estant mort, Valens qui n'avoit plus personne devant qui il pust rougir, lascha absolument la bride à sa passion. 'Comme les solitaires estoient ceux qui soutenoient principalement la foy Catholique, [& par leurs prieres] & par l'autorité que leur vertu & leurs miracles leur donnoient sur l'esprit des peuples, 'aussi c'est particulierement contre eux qu'on remarque que Valens exerça ses violences. Il fit une loy pour les obliger à prendre les armes & à se mettre dans ses troupes : [Ils n'avoient garde de le faire; & aussi on ne le leur ordonnoit que pour les rendre criminels. Oros.l.7.c.33.p.219.1.c. Soz.l.6.c.20.p.662.b.c. Hier.chr| Oros.p.219.1.c.

V. Saint Chrysostom.not. "Ce fut sans doute le sujet de la persecution qu'on fit vers ce temps-ci aux Moines d'Antioche, comme nous l'apprenons de S. Chrysostome.] 'On les alloit chercher jusque dans leurs cavernes, d'où on les tiroit par force, pour les amener à la ville, & les livrer aux juges : On les battoit, on leur faisoit toutes sortes de mauvais traitemens au milieu de la ville, & à la vuë de tout le monde, & [puis] on les mettoit en prison. Chacun se faisoit honneur de dire ce qu'il avoit fait contre eux. 'C'estoit le sujet ordinaire des entretiens & des railleries; & on n'entendoit autre chose soit dans les lieux publics, soit dans les boutiques & les autres endroits où s'assembloient ceux qui ne suivoient ou ne vouloient rien faire de bien. 'Et tout cela se faisoit par des Chrétiens, [mais Ariens,] & par des gents qui pretendoient avoir de la Religion & de la crainte de Dieu, 'pendant que les payens ravis de voir les Chrétiens se déchirer les uns les autres, se moquoient également & de ceux qui souffroient cette persecution, & de ceux qui la faisoient. Chry. vit. mon.l.1.c.2.t.4 p.359.c. b. p.357.e. p.359.d.

'On défendoit mesme avec de grandes menaces de parler à personne d'embrasser la vie monastique; [de sorte qu'il semble que ce fust un article de la loy de Valens.] 'Car ces pretendus disciples de Jesus-Christ [crucifié,] 'ne pouvoient souffrir que des gents qui avoient de la naissance & du bien, & qui pouvoient vivre dans les délices, embrassassent une vie dure [& sauvage.] 'Il y en eut mesme un que le diable emporta jusques à proferer ce blasphême qu'il aimeroit mieux renoncer à la foy & sacrifier aux démons. p.357.a. e. p.358.a. p.357.e.

[Hors d'Antioche,] 'aussi-tost que le Caresme fut passé, on alla mettre le feu aux "cellules ou plutost aux cabanes de quelques solitaires de Syrie, & on reduisit en cendres tous leurs travaux. [On peut juger que les autres ne furent guere mieux traitez. Mais la cruauté des Ariens se signala particulierement contre les solitaires d'Egypte :] '& on y massacra de grandes troupes de Saints, comme Saint Jerôme le dit nommément de la montagne de Nitrie. [Les autres furent bannis à Diocesarée en Palestine, & jusque dans le Pont & l'Armenie, ou dispersez en divers endroits. Les deux grands Macaires, & quelques autres des plus illustres, furent releguez en une Isle où il n'y avoit point de Chrétiens, mais où ils en firent un grand nombre par leurs miracles : de sorte qu'on fut obligé de les renvoyer à leurs cellules, parce que les peuples ne pouvoient souffrir qu'on maltraitast ceux que Dieu glorifioit si hautement. [Nous reservons le détail de cette persecution pour l'histoire de S. Macaire d'Egypte.] Bas.ep.200.p.218.a. V. S. Basile. Hier.chr| Oros.p.219.1.c.

'Orose dit qu'il ne peut mieux exprimer que par le silence, ce qui se fit dans toutes les autres provinces contre les Eglises & les peuples Catholiques, pour executer les mesmes ordres, qui avoient causé des maux si effroyables dans l'Egypte. Oros.p.219.1.c d.

[Au milieu de ce triomphe malheureux de l'Arianisme, Dieu appella à son terrible tribunal celui qui en estoit le chef, aussi-bien par tant de crimes qu'il avoit commis depuis près de 60 ans qu'il s'estoit joint à Arius, que par son âge & son credit. Je veux dire Euzoïus, qui tenoit le siege des Ariens à Antioche depuis l'an 361.] 'Car quoique S. Jerôme écrive qu'il ait esté Evesque d'Antioche sous Theodose; [néanmoins Socrate, qui passe pour estre plus exact que S. Jerôme en matiere de date,] 'dit expressément qu'il mourut sous le cinquiéme consulat de Valens, & le premier de Valentinien le Hier. in Lucif. c.7. p.144.c. Socr.l.4.c.35.p.253.a.

Digitized by Google

b. Soz. l. 6. c. 37. p. 699. b. a Philg. l. 9. c. 14. p. 118. 119.

le jeune, "[c'est-à-dire en cette année 376.] 'On mit en sa place Dorothée, 'nommé quelquefois "Theodore, a qui estoit auparavant Evesque du mesme parti à Heraclée dans la Thrace. [Nous avons vu " en un autre endroit quel il estoit.

L'an de J.C. 376, 377. V. la note 90. V. S. 114.

ARTICLE CXXXII.

D'Ulphilas Evesque des Gots.

L'AN DE JESUS-CHRIST 377.

[NOus voici arrivez à la penultiéme année du regne & de la vie de Valens, qu'on peut dire avoir aussi esté la penultiéme du regne de l'Arianisme parmi les Romains & dans l'Orient. Mais par un effet terrible des jugemens impenetrables de Dieu, " dans le mesme-temps que cette Heresie alloit se ruiner parmi les Romains, elle infecta plusieurs peuples barbares, & les corrompit tellement, qu'elle se rendit par ce moyen maitresse de presque tout l'Occident, & s'y maintint triomphante jusqu'à la fin du VI. siecle. Ce qui rend cet évenement encore plus digne d'étonnement, c'est que l'Evesque 1 Ulfilas, qui fut en ce point l'instrument de la grande colére de Dieu, sembloit ne pouvoir estre l'instrument que de sa misericorde, moins encore par son ministere, que par les dons extraordinaires dont Dieu l'avoit comblé, & par les merveilles qu'il avoit operées par luy.]

NOTE 57.

Philg. l. 2. c. 5. p. 11. — 'Cet homme estoit descendu de quelques Chrétiens du village de Sadagolthine près de la ville de Parnasse dans la Cappadoce, emmenez captifs dans les ravages que les Gots avoient faits en ces pays [vers l'an 260,] sous Valerien & Gallien, *& du nombre de ceux qui contribuerent à convertir cette nation. [Il ne fut pas] le premier Evesque des Gots, comme le pretend Philostorge, [qui apparemment ne l'auroit pas dit,] p. 13. — 's'il n'eust esté bien aise de relever ce Prelat, [parce qu'il a esté assez malheureux pour corrompre la foy de tous les peuples du Nord, & y introduire l'Arianisme.] Socr. l. 2. c. 41. p. 155. a. — 'Car il fut [au moins] successeur de Theophile, qui avoit assisté au Concile de Nicée. Philg. p. 12. — 'Philostorge écrit encore qu'ayant esté deputé à Constantin par son Prince, il fut ordonné Evesque de sa nation par Eusebe de Nicomedie, p. 10-12. — '& passa peu après dans la Mesie avec un grand nombre de Chrétiens que les Gots payens avoient chassez de leur pays. [Ce que nous pouvons dire à cela, c'est que nous ne voyons pas moyen de douter qu'Ulphilas ne soit retourné dans la Gotthie, s'il en a esté chassé,] Socr. p. 155. a | Soz. l. 6. c. 37. p. 697. c. d. — 'ni qu'il n'ait suivi quelque temps, comme Socrate & Sozomene le disent, la foy Catholique du Concile de Nicée, à l'imitation de son predecesseur; Thdrt. l. 4. c. 33. p. 704. d. — '& c'estoit celle que les Gots avoient receuë depuis long-temps de la tradition de leurs peres.

Soz. l. 6. c. 37. p. 698. a. — 'Il amplifia mesme beaucoup la religion dans son pays, & y introduisit une police plus douce & moins barbare. Il se signala encore en s'exposant à une infinité de dangers pour la conversion de ces peuples. b | Socr. l. 4. c. 33. p. 251. c. — 'De plus, il leur inventa des lettres, a dont les caractéres se voient encore aujourd'hui en quelques endroits, b & traduisit toute la Bible en leur langue, afin qu'ils l'apprissent; c hormis les livres des Rois, ayant peur que la lecture de tant de guerres & de combats dont ils sont remplis, n'enflammast encore ces peuples à une chose pour laquelle ils n'avoient déja que trop d'inclination & d'ardeur. [Il ne faut pas s'étonner si après cela les Gots] Thdrt. p. 704. d. — 'avoient pour luy un respect tout extraordinaire, jusqu'à prendre toutes ses paroles pour autant de loix inviolables; Soz. p. 698. a. — 's'estant persuadez qu'il ne pouvoit rien dire, ni rien faire, qui ne fust bon en soy-mesme, & utile aux autres.

a Grotius | Boll. 12. Apr. p. 87. b. b Soz. p. 698. b | Socr p. 251. c. c Philg. l. 2. c. 5. p. 12.

[Un merite si éclatant, & cette veneration extréme qu'on avoit pour luy, estoient de grandes tentations, & il falloit une humilité très-profonde pour soûtenir un élevement si extraordinaire. *Mais si l'erreur est d'ordinaire la punition de l'orgueil*; il est aisé de juger que l'esprit d'Ulphilas s'estoit élevé par la vanité avant que de tomber par l'Heresie. Ainsi c'est un exemple illustre, mais terrible, de ce Greg. in Reg. c. 9. 14. p. 175. c | 295. — que dit S. Gregoire,] 'qu'il y a des personnes dans l'Eglise qui paroissent faire de grandes choses & inimitables au commun des hommes, que Dieu rejette cependant comme des hommes tout charnels, parce que le principe de leurs actions n'est pas la grace du Saint Esprit, mais un grand desir de l'estime & de la gloire des hommes; que leur courage n'est point la force de la charité, mais la dureté de l'orgueil.

[C'est ce que Dieu voyoit depuis longtemps dans le cœur d'Ulphilas, & ce qui fut enfin visible à toute la terre, lorsqu'il abusa mal-heureusement du credit que les Gots luy donnoient sur leurs esprits, pour les engager dans l'Arianisme, corrompre tout ce qu'il y avoit de Chrétiens dans le Nord, & ressusciter dans l'Occident une impieté que tant de Saints sembloient avoir étoufée, autant par leurs souffrances que par leurs écrits.]

Soz. p. 697. d. — 'Il se trouva [l'an 360,] au Concile qu'Acace, Eudoxe, [& les autres Ariens] tinrent à Constantinople : & quoique jusqu'alors il eust toujours suivi les sen- Socr. p. 155. a. — timens de l'Eglise Catholique, 'sans signer aucun des formulaires des Ariens, cependant il signa alors celui de Rimini ou de Constantinople [condanné de tout Soz p. 697. d. — le monde comme impie.] 'Cette faute où il tomba plus par inadvertance qu'autrement, [eust pu luy estre utile, s'il s'en fut humilié, & s'il eust eu soin de la reparer comme il devoit. Mais la suite donne lieu de croire qu'en negligeant cette premiere chute, il merita d'estre abandonné comme Saül à d'autres bien plus effroyables.

d | n p. 148. 1. c. — Cela ne parut pas d'abord,] '& il continua encore depuis à communiquer avec les Prelats Catholiques défenseurs de la foy de Nicée. Bas. ep. 338. p. 330. c. d. — 'S. Basile écrivant en 372 au plutost, dit que la foy se preschoit dans toute sa pureté au delà du Danube, [c'est-à-dire parmi les Gots, dont il est certain

1. autrement Ulphilas, Iulfilas, ou Vulphilas; & dans Philostorge, Urphilas.

certain qu'il parle en cet endroit.] 'Saint Augustin qui ne parle que sur ce que des Chrétiens qui estoient en ce temps-là mesme dans la Gotthie, luy avoient appris, assure qu'il n'y avoit point alors d'autres Chrétiens parmi les Gots que des Catholiques. Aug. civ. D. l. 18. c. 51. p. 239. a. d. 'S. Epiphane qui écrivoit en 376 ou 377, parlant de ceux qui avoient esté chassez quatre ans auparavant par la persecution des payens, dit que c'estoient quelques Audiens Schismatiques, & *nos* Chrétiens; [par où il est visible qu'il entend les Catholiques. Epi. 70. c. 15. p. 828. a. b. 'Les Martyrs des Gots dont parle S. Ambroise, sont sans doute ceux qui avoient souffert de son temps: & il les a certainement crus Catholiques, puisqu'il dit que les victoires des Gots sur les Romains, venoient peut-estre de ce que ces Saints confessoient par l'oblation de leur sang celui à qui les Ariens contestoient sa naissance divine & éternelle. Amb. in Luc. c. 2. p. 26. b.

'Saint Jerôme & Orose disent que ceux qui souffrirent alors ou la mort ou le bannissement, estoient des Chrétiens: Hier. chr. | Oros. l. 7. c. 32. p. 218. a. c. ce qu'ils n'auroient pu dire sans distinction, si ou tous, ou une partie d'eux, eussent esté Ariens; principalement Orose qui leur attribue en termes exprès la gloire & la couronne du Martyre. "Ascole de Thessalonique & S. Basile, les ont honorez comme tels, & toute l'Eglise le fait encore aujourd'hui, particulierement à l'égard de S. Nicetas & de S. Sabas. V. S. Sabas Martyr. 'Car pour les Audiens que S. Epiphane y mesle avec les Catholiques, ils n'estoient pas apparemment en fort grand nombre, puisqu'aucun auteur n'en parle; Epi. p. 828. a. b. '& de plus, il estoit bien-aisé de les distinguer, puisqu'ils ne vouloient jamais prier qu'avec ceux de leur secte, & qu'ils avoient mesme quitté le nom de Chrétiens pour prendre celui de l'auteur de leur schisme.] p. 827. c.

ARTICLE CXXXIII.

Les Gots se laissent entrainer dans l'Arianisme par Ulphilas.

'L'Arianisme passa enfin dans la Gotthie, selon Socrate & Sozomene, par une guerre civile qui s'émut entre deux Princes Gots, Athanaric & Fritigerne, (dont quelques historiens font le premier, chef des Ostrogots, & l'autre, des Visigots.) Socr. l. 4. c. 33. p. 251. a. b. c | Soz. l. 6. c. 37. p. 697. b. c. Fritigerne vaincu par Athanaric implora le secours des Romains, & par leur assistance estant demeuré victorieux, il embrassa comme par reconnoissance la doctrine Arienne que tenoit Valens son protecteur, avec Ulphilas son Evesque, & ses sujets; & par ce moyen l'Arianisme se communiqua aussi aux [Ostrogots] sujets d'Athanaric.

[Nous ne voyons rien qui empesche absolument de croire cette narration, en la raportant vers l'an 375, mais on ne peut pas dire aussi qu'elle soit fort assurée.] 'Sozomene mesme reconnoist que ce ne fut pas là la seule cause du malheur qu'eurent les Gots de perdre la foy Catholique, mais qu'il faut raporter ce terrible évenement au temps où ils furent Soz p. 697. b. d. chassez de leur pays par les Huns, [& "obligez de recourir à Valens en l'an 376, pour pouvoir se retirer sur les terres de l'Empire.] L'an de J.C. 377. V. Valens §. 16. 'Ulphilas estoit chef des deputez qu'ils luy envoyerent pour cela, b. '& les Evesques Ariens [attentifs à profiter de tout pour se perdre & perdre les autres,] obtinrent de Valens qu'il les portast à communiquer avec luy, afin de rendre la paix plus indissoluble par le lien d'une mesme foy [& d'une mesme communion.] Thdrt. l. 4. c. 33. p. 704. 705. Les Gots, qui avoient receu long-temps auparavant la lumiere de la foy, & avoient esté élevez dans la doctrine Apostolique, rejetterent cette proposition. Mais Ulphilas [accoûtumé à regarder plutost les hommes que Dieu,] 'se laissa surprendre aux fausses raisons des Ariens, ou [plutost] à la promesse qu'ils luy firent de luy faire obtenir de Valens ce qu'il luy venoit demander, pourvu qu'il entrast dans leurs sentimens. Soz. p. 697. d. 'On ajoute mesme qu'il receut d'eux de l'argent, [pour leur vendre son ame & toute sa nation.] Thdrt. p. 704. d. 'Ainsi sous le pretexte d'une [fausse] necessité, [sans se souvenir qu'il n'y a point d'autre necessité pour un Chrétien que de ne pecher pas, & de sauver son ame aux depens de tout le reste,] Soz. p. 697. d. 'il s'engagea à persuader aux Gots par l'autorité qu'il avoit sur eux, qu'il ne s'agissoit point en tout cela de la foy, & que ce n'estoient que des contentions de parti & d'ambition; & par ce moyen il les fit communiquer avec les Ariens, Thdrt. p. 705. a. 'se séparant ainsi avec eux de l'Eglise Catholique. Soz. p. 698. a. *a* Ils demanderent des Evesques à Valens, pour instruire [avec Ulphilas & les Catholiques & les payens de] leur nation [dans la doctrine qu'ils venoient d'embrasser;] & Valens ne manqua pas de leur en donner des plus habiles dans l'Arianisme, quij ne réüssirent que trop pour leur malheur. *a* Oros. l. 7. c. 33. p. 219. a. d.

[L'engagement d'Ulphilas avec Valens & ses Evesques, cessa bien-tost, la mauvaise conduite & l'avarice des officiers Romains ayant obligé les Gots de prendre les armes en 377, & d'agir en ennemis declarez. Mais son engagement avec le démon de l'orgueil, & la colere de Dieu qui estoit sur luy, ne luy permit pas de reconnoistre devant les hommes qu'il avoit peché, & qu'il estoit obligé de remedier au mal qu'il avoit fait.] 'Ainsi les Gots estant une fois tombez dans l'Arianisme, y persisterent, Thdrt. l. 4. c. 33. p. 705. a. *b* & le communiquerent mesme comme par amitié non-seulement aux autres peuples de leur nation, mais encore aux Gepides. *b* Jorn. r. Got. c. 25. p. 646. 'On croit que c'est d'eux aussi qu'il est passé aux Vandales, toutes ces nations n'estant, à ce qu'on pretend, que les Gots mesmes à qui on avoit donné divers noms. Grot. r. Got. p. 646. [C'est sans doute encore par le commerce des Gots, que les Bourguignons devinrent Ariens,] 'de Catholiques qu'ils estoient auparavant. Oros. p. 219. 1. b.

[Voilà comment un seul homme entraina dans l'enfer ce nombre infini de Septentrionaux, qui avec luy & après luy ont embrassé l'Arianisme. Ces peuples qui ne s'appliquant qu'à la guerre,] 'n'avoient presque pas de connoissance des lettres & des livres, & ainsi ne sa- Salvi. l. 5. p. 102. 103.

Digitized by Google

voient guere de la Religion que ce que leur en disoient leurs docteurs, se trouvoient dans une espece de necessité de les suivre également dans le bien & dans le mal : ce qui pouvant diminuer leur crime, augmenta celui des autres qui les ont entrainez dans l'Heresie, [& dont ils pourront dire un jour plus veritablement que ceux dont parle S. Cyprien : „ Nos peres ont esté nos parricides. C'est „ un effroyable exemple de ce que dit la „ verité mesme : Que si un aveugle con„ duit un aveugle, ils tombent tous deux „ dans le precipice : „ Et S. Augustin avoit bien sujet d'avertir si souvent & les Pasteurs & les peuples, qu'il ne faut s'attacher qu'à Jesus-Christ seul & à la verité de son Evangile, & non à quelque homme que ce puisse estre, quelque don qu'il puisse avoir de la nature & de la grace, parce que tout homme est menteur, sujet à se tromper, & mesme à tomber tout-à-fait comme Ulphilas. Cependant comme la Religion & le salut est encore moins pour les grands esprits & pour les doctes, que pour les simples & les ignorans, qui ne peuvent se sauver que par le secours & l'instruction des autres ; que leur reste-t-il, sinon de crier à Dieu par la pureté de leur vie & par l'ardeur de leurs prieres, afin qu'il leur donne de veritables Pasteurs qui les conduisent au ciel, & non des loups qui les precipitent dans l'enfer ?

L'an de J.C. 377.

Nous ne trouvons plus rien d'Ulphilas depuis ce temps-là.] 'Pour Valens il fut aussi-tost puni du crime qu'il avoit commis en le faisant commettre aux autres, & par ceux mesmes qu'il se glorifioit d'y avoir engagez. Les Gots contraints [dés 377,] à prendre les armes, défirent ses Generaux, taillerent en pieces ses armées, ravagerent ses provinces ; & [l'année suivante,] aprés un horrible carnage de l'armée Romaine, le brulerent luy-mesme tout vivant, afin que son chastiment eust quelque proportion, mesme aux yeux des hommes, avec les feux éternels où son crime a engagé tant de miserables.]

Oros. p. 219. a. d.

'Il semble que toute la nation des Gots n'embrassa pas d'abord l'Arianisme, puisque S. Nicetas qui estoit un homme trés-Catholique, estoit Evesque des Gots, & de plusieurs autres Barbares, à la fin de ce siecle, & au commencement du suivant. 'S. Chrysostome écrit à des Gots, Moines dans le Monastere de Promote 'auprés de Constantinople, a par lesquels il avoit appris la mort de l'admirable Unilas qu'il avoit fait Evesque de la Gotthie, & qui y avoit fait des choses admirables. Le Roy des Gots écrivit afin qu'on y envoyast un autre Evesque ; '& S. Chrysostome travailla mesme dans son exil afin qu'on en ordonnast un. [Il est visible que tous ces Gots estoient Catholiques, & non Ariens.] ' Dans une homelie qui porte le nom de S. Chrysostome, & qu'il peut avoir prononcée en 398, on lit que les Gots qui autrefois tuoient leurs peres, se faisoient alors une joie de repandre leur sang pour la vraie Religion. 'Il y en avoit aussi encore plusieurs de payens, comme Radagaise qui avoit une armée de plus de cent mille hommes, [ou mesme de 400 mille.]

Bar. 370. §. 118. | Chry. ep. 207. p. 811. d. | Cang. de C. l. 4. p. 186. f. | a Chry. ep. 14. p. 685. b. c. | c d ep. 206. 207. p. 811. 812. | t. 6. h. 10. p. 198. b. | Aug. civ. D. l. 5. c. 23. p. 63. 2. a. b.

'Theodoret dit que ceux qui furent pervertis par Ulphilas, ne s'engagerent pas néanmoins à toutes les impietez des Ariens, & qu'ils ne voulurent jamais dire que le Fils fust une créature, mais qu'ils vouloient bien communiquer avec ceux qui le disoient, & dire eux-mesmes qu'il estoit inferieur au Pere ; [d'où il estoit bien-aisé de les obliger de conclure que c'estoit une créature.] 'Les Vandales ajoûterent mesme aux pratiques des anciens Ariens, celle de rebaptizer : [& Dieu le permit peut-estre afin qu'ils corrompissent moins de personnes ;] 'tout le monde ayant naturellement horreur de l'anabaptisme, [& de renoncer à son baptesme pour en recevoir un second.]

Thdrt. l. 4. c. 33. p. 705. a. | Vand. p. 9. 96. 101. 103. | Aug. de bapt. c. 5. 6. B. p. 145. b. d.

L'an de J.C. 377. 378.

ARTICLE CXXXIV.

Valens est contraint par la guerre des Gots de finir la persecution, & perit miserablement : Les Catholiques rappellez par Gratien retournent à leurs Eglises.

L'AN DE JESUS-CHRSIT 378.

'Le trouble que causoit dans l'Empire la guerre des Gots, & les avantages qu'ils avoient remportez sur les Romains en 377, occupant entierement Valens, l'obligea de cesser de persecuter l'Eglise, & de discontinuer à en bannir les Evesques. S. Jerôme & Rufin assurent mesme que se repentant enfin, mais trop tard, [des maux qu'il avoit faits aux vrais serviteurs de Dieu,] 'il rappella les nostres d'exil, 'c'est-à-dire qu'il delivra les Evesques & les Prestres [Catholiques,] qui estoient bannis, les Moines condannez aux mines, '& tous les autres Confesseurs : [" de quoy néanmoins il y a assez sujet de douter. S'il a fait quelque chose de positif pour l'Eglise,] 'il le fit, selon les historiens, quand il sortit d'Antioche [au mois d'Avril ou de May de cette année, pour se rendre à Constantinople, & s'opposer en personne aux Gots. On ne marque pas néanmoins qu'aucun des Confesseurs soit revenu avant la mort de Valens, hormis Pierre d'Alexandrie, dont voici ce que l'histoire nous apprend.] NOTE 98.

Socr. l. 4. c. 35. p. 252. d | Soz. l. 6. c. 37. p. 696. c | 699. a. | Hier. chr. | Ruf. l. 2. c. 13. p. 258. | Oros. l. 7. c. 33. p. 219. 2. a. b. | a | Hier. chr | Socr. p. 252. d | Soz. p. 696. c.

'La guerre des Gots obligeant Valens de sortir d'Antioche, & de laisser cette Eglise en paix avec toutes les autres, les Catholiques qu'on persecutoit si cruellement, reprirent cœur dans toutes les villes, mais principalement à Alexandrie : & Pierre estant alors revenu de Rome avec des lettres de Damase, qui autorisoient & confirmoient son élection, aussi-bien que la foy de " Nicée, le peuple chassa Luce, receut Pierre en sa place, & remit les Eglises entre ses mains. Luce s'en alla aussi-tost à Constantinople [chercher Valens,] qui y estoit arrivé le 30 May de cette année : 'Mais il avoit bien d'autres affaires sur les bras que de songer au rétablissement de ce miserable, [si mesme il n'estoit pas déja mort le 9 d'Aoust. NOTE 99.

Socr. l. 4. c. 35. 37. p. 252. d | 254. Soz. l. 6. c. 39. p. 702. b. c. | Soz. p. 702. c.

Il semble néanmoins que Luce soit retourné à Alexandrie, & ait tasché quelque

Digitized by Google

que temps de s'y maintenir, s'il est vray ce que dit S. Jerôme,] 'qu'il tint l'Eglise d'Alexandrie jusques au regne de Theodose, qui le chassa; 'à quoy Theophane qui donne six ans à son faux Episcopat, s'accorde assez. Nicephore n'en conte que cinq. 'S. Jerôme nous apprend qu'il avoit publié quelques petits ouvrages sur divers sujets, & qu'il avoit mesme entrepris de faire des lettres Pascales, comme les Evesques d'Alexandrie avoient accoûtumé. [C'est de quelqu'une de ces lettres & de ces discours sur la feste de Pasque,] 'qu'est tiré le fragment raporté par un ancien auteur, où l'on voit qu'il estoit Apollinariste autant qu'Arien, puisqu'il dit que le Verbe a pris seulement le corps & non l'ame humaine; & qu'il n'avoit avec son corps qu'une seule nature composée.

[Hier. v. ill. c.118. p.301. | Thphn. p. 56.c.d. | Hier. p.301. | Bib. P. t. 4. part. 2. p. 1111.b.]

[Ce fut sans doute bien-tost après le retour de Pierre, que] 'la sentence prononcée à Rome contre les Apollinaristes [en 377 ou 378,] fut confirmée à Alexandrie.

[Ruf. l. 2. c. 20. p. 260.]

[Valens, comme nous venons de dire, estoit venu à Constantinople pour s'opposer aux progrès des Gots.] 'Mais il ne songeoit pas que Dieu l'y amenoit pour le punir luy-mesme par les mains de ces Barbares [qu'il avoit soulevez contre Jesus-Christ,] & que Jesus-Christ avoit aussi soulevez contre luy, à cause qu'il avoit animé contre la verité les langues de beaucoup de blasphémateurs, persecuté ses défenseurs, & chassé des Eglises ceux qui ne s'occupoient qu'à la connoistre & à la louer. Ce fut le reproche que luy fit le saint solitaire Isaac, lorsqu'il sortit de Constantinople pour marcher contre les Gots; & ce Saint luy declara encore que s'il ne rétablissoit promtement la foy qu'il avoit tasché de détruire, il perdroit & son armée & la vie mesme.

[Thdrt. l. 4. c. 31. p. 703. c.d.]

[V. Valens §. 18.] "On verra ceci plus amplement sur l'histoire de Valens, où l'on trouvera encore quelques autres choses qui regardent le mesme sujet. Mais nous ne pouvons ne pas remarquer encore ici, que celui que Valens choisit pour son principal ministre dans la guerre des Gots, fut le General Sebastien, ce Manichéen si celebre par les cruautez qu'il avoit exercées en Egypte l'an 356 en faveur des Ariens. Ce fut luy qui engagea Valens à donner le neuviéme d'Aoust la mal-heureuse bataille d'Andrinople, où il perit avec presque toute l'armée Romaine. Valens se sauva blessé dans une maison voisine, où les Gots mirent le feu sans savoir qu'il y fust, & le reduisirent en cendres; de sorte qu'il fut mesme privé de la sepulture.

Gratien neveu de Valens, devenu par sa mort maistre de l'Orient, fit aussi-tost [V. Gratien §. 8.] "une loy pour laisser à tout le monde la liberté de la Religion qu'il voudroit embrasser, excepté aux Manichéens, Photiniens, & Eunomiens. C'estoit proprement pour les Catholiques de l'Orient qu'il faisoit cette loy, en attendant que l'état des affaires luy permist d'en faire d'autres qui leur fussent plus avantageuses.] aMais il ne differa pas à rappeller les Evesques bannis au gouvernement de leurs troupeaux; & ce fut par là qu'il consacra à Dieu les premices de sa nouvelle autorité.

[a Thdr. l. 5. c. 2. p. 705. d | Socr. l. 5. c. 2. p. 260. b | Soz. l. 7. c. 1. p. 704. 705.]

'Les saints Confesseurs furent donc enfin délivrez des chaines de leur bannissement, & retournerent à leurs Eglises, après mille tourmens qu'ils avoient soufferts, 'dont quelques-uns en portoient encore les marques sur leurs corps. 'On raporta aussi les Reliques de ceux qui avoient esté consommez, & avoient achevé leur course dans leur exil, [comme peut-estre de S. Barse. Les uns furent sans doute receus avec joie par leurs peuples :] 'Mais la tempeste n'estant pas encore appaisée par-tout, il y en eut qui éprouverent chez eux plus de maux qu'ils n'avoient souffert dans leur exil, & qui furent assommez à coups de pierres par les Heretiques; [& ce fut par ce moyen que S. "Eusebe de Samosates consomma son martyre l'an 380. Comme il y avoit diverses Eglises occupées par ceux que les Ariens y avoient intrus;] 'plusieurs des Confesseurs qui revenoient de leur exil, témoignant plus d'amour pour l'unité de l'Eglise, que d'attache à leur dignité, consentoient que ces Ariens demeurassent Evesques, [en se réunissant à la foy & à la communion des Orthodoxes,] & les conjuroient de ne pas augmenter les divisions de cette unique Eglise que Jesus-Christ & les Apostres nous ont laissée, & que les disputes & un amour honteux de dominer, avoient déchirée en tant de morceaux. C'est ainsi qu'agit Eulale Evesque d'Amasée dans le Pont. Il trouva à "son retour que l'Arien qu'on avoit mis en son siege, n'avoit pas cinquante personnes dans la ville qui le reconnussent : Néanmoins pour réünir encore ce petit nombre à l'Eglise, il luy offrit de le laisser dans sa dignité, ou mesme de luy laisser le premier rang, afin qu'ils gouvernassent ensemble tout le peuple d'un commun accord. L'Arien ne le voulut pas accepter, & peu après, ceux-mesmes qui le reconnoissoient l'abandonnerent, & se réünirent aux autres.

[Thdrt. l. 5. c. 9. p. 714. d. | p. 715. a. | p. 714. d. | p. 715. a. | V. son titre §. 10. | Soz. l. 7. c. 2. p. 705. 706. | V. §. 116.]

[L'Eglise d'Antioche eust esté heureuse, si elle eust pu jouir du mesme bonheur, & voir finir la dispute d'entre saint Melece & Paulin. Mais la providence de Dieu ne luy accorda pas encore si-tost ce bonheur. Comme S. Melece y estoit reconnu pour legitime Pasteur par presque tous les Orthodoxes,] 'quoique Dorothée y tinst encore les Eglises pour les Ariens; [& comme tous les Evesques de l'Orient ne communiquoient qu'avec ce Saint, ce fut luy qui ordonna des Evesques en diverses villes de l'Orient, qui n'en avoient point de Catholiques. Il mit à Tarse le celebre Diodore, "& d'autres en d'autres endroits, partie par luy-mesme, partie par S. Eusebe de Samosates.]

[Socr. l. 5. c. 3. p. 260. d. | V. S. Melece §. 13, & Saint Eusebe de Samosates.]

'Sozomene dit que quand Theodose fut fait Empereur, [le 19 Janvier 379,] les Eglises de l'Orient estoient encore entre les mains des Ariens, hormis celles de Jerusalem, [où "S. Cyrille pouvoit déja avoir esté rétabli par la mort ou par

[Soz. l. 7. c. 2. p. 705. c. | V. son titre §. 5.]

par l'expulsion d'Hilarion son competiteur.] L'an de J.C. 378.

Hier. v. ill. c. 130. p. 303. a. 'Gelase neveu de S. Cyrille fut aussi rétabli sur le siege de Cesarée Metropole de la Palestine, en la place d'Euzoïus Arien, a qui en fut chassé par Theodose, [lors peut-estre que les Eglises furent ostées aux Ariens au commencement de 381.]

Epi. 73. c. 37. p. 885. b. c. a Hier. v. ill. c. 113. p. 300. d. b Soz. p. 705. c.

b Ce que dit Sozomene, que les Ariens estoient maistres des Eglises de l'Orient, [se doit entendre, s'il est veritable, non de l'Empire, mais du Comté d'Orient: Car il est certain que les Catholiques de Cesarée, d'Icone, & apparemment de beaucoup d'autres villes de l'Asie Mineure, & du Pont, estoient toûjours demeurez dans la possession de leurs Eglises. Il y avoit seulement eu quelques villes de ces provinces, qui avoient vu leurs saints époux exilez, & des adulteres en prendre la place. Celle de Nysse qui estoit de ce nombre, receut une des premieres la consolation de revoir S. Gregoire son Pasteur. Car il estoit de retour dés la fin de l'an 378, puisqu'il assista à la mort ou au moins aux funerailles de S. Basile son frere.]

ARTICLE CXXXV.

Les Macedoniens retombent ou perseverent dans le schisme: S. Gregoire de Nazianze rétablit la foy à Constantinople.

Socr. l. 5. c. 4. p. 261 | Soz. l. 7. c. 2. p. 705. c. d.

'Comme la loy de Gratien laissoit à tout le monde la liberté de sa Religion, les Macedoniens s'en voulurent prevaloir. Ils s'estoient réünis à l'Eglise, [au moins une partie d'entre eux,] aprés la deputation celebre qu'ils avoient envoyée au Pape Libere [en l'an 366,] & depuis cela ils avoient communiqué partout, & particulierement à Constantinople, avec les défenseurs de la Consubstantialité. Mais depuis la loy de Gratien, ne se contentant pas de rentrer dans leurs Eveschez, dont les Ariens les avoient chassez, ils voulurent encore, s'il en faut croire Socrate & Sozomene, se separer de la communion des Catholiques; & s'estant pour cet effet assemblez à Antioche, ils decernerent qu'il falloit croire le Fils semblable en substance à son Pere, & ne point communiquer avec ceux qui tenoient la consubstantialité suivant la definition du Concile de Nicée. Quelques-uns d'eux executerent ce decret, & tinrent leurs assemblées en particulier. Mais la pluspart ne pouvant souffrir tant de changemens dans la foy, qui ne paroissoient venir que "d'un esprit de division, les abandonnerent tout-à-fait, & s'unirent plus fortement que jamais aux Orthodoxes. φιλονεικίαν.

[Un fait de cette nature semble peu appuyé, de ne l'estre que sur le raport de Socrate & de Sozomene. Néanmoins il est assez conforme à ce que nous trouvons d'autrepart, pourvu qu'on y distingue un peu les choses. Car il paroist veritablement "par ce que nous avons dit ci-dessus, que les Macedoniens furent receus comme Catholiques, aprés qu'ils eurent esté admis par Libere & par le Concile de Tyanes: Et S. Basile "travailla encore depuis à les unir de plus en plus à l'Eglise. Leur réünion ne fut pas néanmoins generale,] 'puisqu'aussi-tost aprés le Concile de Tyanes, trente-quatre Evesques Macedoniens du Diocese d'Asie, tinrent un autre Concile dans la Carie, où ils refuserent de recevoir la Consubstantialité. [De ces trente-quatre estoient apparemment] 'ceux de Lycie, que S. Basile mande en 375 avoir voulu s'unir à sa communion. V. §. 109. V. son titre. Soz. l. 6. c. 12. p. 651. d. Bas. ep. 403. p. 410.

[Il est bien probable que ceux de ces trente-quatre Evesques qui persistoient dans le schisme, furent ceux qui tinrent le Concile, dont nous venons de parler, à Antioche non de Syrie, comme nous lisons dans Socrate, (car nous ne voyons point que les Macedoniens ayent guere infecté cette province;) mais de Carie [sur le Meandre,] comme nous lisons dans Sozomene,] 'qui est autorisé par Nicephore. [Ainsi ces Macedoniens auront plutost perseveré dans leur Heresie & dans leur schisme, (que la persecution des Ariens sembloit avoir étouffé,) qu'ils ne l'auront renouvellé: quoi qu'il s'en soit peut-estre trouvé quelques-uns parmi ceux qui avoient communiqué avec l'Eglise, qui l'ayent abandonnée en cette occasion, pour se rejoindre aux anciens compagnons de leur Heresie & de leur schisme. C'est ce qu'Eustathe de Sebaste avoit fait en partie dés auparavant, quoi qu'il eust esté l'un des trois Evesques deputez au Pape Libere.] Nphr. l. 12. c. 2. p. 362. c.

Socr. l. 5. c. 8. p. 264. c | Naz. or. 44. p. 710. d.

'On voit aussi & par la suite de l'histoire & par S. Gregoire de Nazianze, que les Macedoniens faisoient un corps & une communion separée des Catholiques. 'Ce qui n'empeschoit pas qu'on ne les regardast comme amis, a & qu'on ne conservast toûjours quelque douceur pour eux, n'estant pas encore tout-à-fait morts, comme l'estoient les Ariens; 'à quoy on se portoit d'autant plus volontiers, que leur vie estoit tout-à-fait édifiante. 'Pour leur doctrine, il y en avoit qui disoient ouvertement que le S. Esprit estoit créature; & les autres n'osoient dire ni qu'il fust créature, ni qu'il fust Dieu, 'alleguant pour pretexte que l'Ecriture n'en parle pas clairement; a & ce sont ces derniers que S. Gregoire dit avoir encore quelque reste de vie, '& participer en quelque maniere au Saint Esprit. [Mais la suite, selon que la raporte Socrate, fit bien voir qu'ils estoient indignes de l'affection & de la condescendance que S. Gregoire avoit pour eux.

Naz. p. 709. 710. a or. 37. p. 600. d. or. 44. p. 710. 711. vit. p. 17. c. or. 37. p. 595. b. a or. 44. p. 710. d. p. 709. d.

L'AN DE JESUS-CHRIST 379.

L'élevation du grand Theodose, à qui Gratien donna l'Empire d'Orient le 19 Janvier 379, fut sans doute fort affligeante pour les Ariens. Car il leur fut aisé de juger ce qu'ils avoient à attendre d'un Prince qui avoit beaucoup de pieté, qui avoit toûjours esté élevé dans la foy de Nicée, qui l'aimoit avec un grand zele, & qui avoit pour femme l'illustre Sainte Flaccille, non moins ardente que luy pour les interests de l'Eglise. On ne voit pas néanmoins qu'il ait rien fait contre les Heretiques dans cette premiere année

année de son regne, ayant esté assez occupé à repousser les Gots, que l'impieté de Valens, plutost que son malheur, avoit rendu les maistres de plusieurs provinces de l'Empire. Ainsi les Ariens continuerent encore à estre comme les maistres dans l'Orient, où ils tenoient toujours les Eglises dans beaucoup de villes.

V. Saint Greg. de Nazianze, notes. Ils exerçoient particulierement leur tyrannie à Constantinople, " & les Catholiques n'y avoient pas seulement un lieu pour s'assembler. Cependant comme la mort de Valens commençoit à donner à ceux-ci quelque liberté, ils demanderent qu'on leur envoyast Saint Gregoire de Nazianze, qui avoit toute la vertu, toute la lumiere, toute l'éloquence, & toutes les qualitez necessaires pour pouvoir rétablir la foy presque entierement éteinte dans cette capitale d'Orient : & ce qui estoit assez rare en ce temps-là, il avoit receu l'ordination Episcopale sans estre engagé au service d'aucun peuple ; de sorte qu'il estoit en état d'aller, comme un Apostre, porter la parole de Dieu par tout où l'utilité de l'Eglise le demanderoit. S. Eusebe de Samosates qui avoit esté relegué en Thrace par Valens, y avoit sans doute fait connoistre sa vertu, dont il estoit parfaitement informé : & comme il estoit sans cesse appliqué à chercher les moyens de servir l'Eglise, on ne peut guere douter que ce ne soit luy qui ait inspiré aux Orthodoxes de ces quartiers-là, la pensée & le desir d'avoir un si grand homme pour Pasteur.] 'C'est pourquoi, quoiqu'on eust eu quelque pensée pour Bosphore ancien & celebre Evesque de Colonie en Cappadoce, [on s'arresta néanmoins à demander Saint Gregoire. ep. 14. p. 777. a.

Toute la difficulté fut de vaincre l'humilité de ce Saint, & son amour pour le silence ; mais il ceda enfin aux prieres de S. Basile, de S. Melece, & de plusieurs autres grands Evesques. Il s'en vint donc cette année à Constantinople, autorisé ce semble de quelque ordre de l'Empereur, mais du reste sans aucun autre appui, que de la force de la verité & de sa foy. Les Catholiques luy accommoderent une petite Chapelle à qui on donna le nom d'Anastasie ou de Resurrection, parce que la vraie foy y avoit repris comme une nouvelle vie. Ce fut là qu'il commença à rassembler secrettement les Catholiques, & à combatre tous les Heretiques qui estoient dans Constantinople, les Ariens, les Eunomiens, & les Macedoniens.

Mais il les combatoit encore moins par son éloquence & par la force de ses raisonnemens, qui reduisoient au silence les plus habiles & les plus éloquens d'entre eux, que par les marques de bonté & d'affection qu'il leur donnoit, autant que l'interest de la verité le pouvoit permettre, & encore plus par la patience avec laquelle il souffroit leurs insultes & leurs mauvais traitemens. Car foulant aux piez l'autorité des ordres de l'Empereur, ils l'attaquerent mesme quelquefois par une violence ouverte. Une troupe de Moines, de fausses vierges, & de

L'an de J.C. 379. gueux, partirent une nuit de la grande Eglise, le vinrent forcer dans son Anastasie, profanerent les lieux les plus saints, le poursuivirent à coups de pierres, maltraiterent autant qu'ils purent les autres Catholiques, dont ils en laisserent quelques-uns pour morts, & après cela eurent encore la hardiesse de le trainer devant les juges comme un criminel. La crainte sans doute de Theodose le fit plus respecter des juges que du peuple. Les Ariens se virent mesme obligez à luy faire quelques excuses : Mais jamais il n'en voulut tirer d'autre satisfaction.

On commença donc à aimer & à admirer sa vertu, les Heretiques mesmes le venoient écouter avec plaisir ;] '& les veritez qu'il enseignoit, penetrant peu à peu les coeurs, son troupeau se multiplioit tous les jours ; & de très-petit qu'il estoit d'abord, il devint en peu de temps très-nombreux. Ruf. ap. Greg. Naz. t. 1. p. 717 | Thdrt. l. 5. c. 8. p. 712. d.

ARTICLE CXXXVI.

Theodose combat les Ariens par ses loix ; rend les Eglises aux Catholiques.

[Nous avons vu que Gratien avoit cru faire beaucoup l'année precedente pour les Catholiques de l'Orient, de leur rendre la liberté en la laissant à presque toutes les sectes. Mais après s'estre renfermé dans l'Empire d'Occident, où ce ménagement n'estoit point necessaire,] ' il revoqua cette liberté generale par sa loy du 3 Aoust 379, qui défend à tous les Heretiques de dogmatizer & de tenir aucune assemblée. Theodose, dont cette loy porte aussi le nom, [ne manqua point sans doute de la faire valoir dans l'étenduë de ses Etats. Mais il ne le put faire avec la mesme facilité que Gratien, tant parce que les Heretiques y estoient extrémement puissans, que parce qu'il estoit mesme souvent difficile de les y discerner des Catholiques, & ce fut peut-estre ce qui l'obligea à publier la loy dont nous allons parler. Cod. Th. 16. t. 5. l. 5. p. 116. 117.

L'AN DE JESUS-CHRIST 380.

V. son titre § 5. 'Ce fut en 380 que Theodose " receut le baptesme des mains d'Ascole celebre Evesque de Thessalonique, après s'estre assuré qu'il professoit la foy Catholique du Concile de Nicée. Il voulut aussi savoir de luy l'état des provinces qu'il possedoit, & il en apprit avec regret que hors l'Illyrie, toutes les autres estoient divisées par un grand nombre de sectes, & la ville de Constantinople plus que tout le reste. [Cela luy fit prendre la resolution de travailler avec vigueur, mais en mesme-temps avec sagesse, à guerir un si grand mal, de peur de l'irriter par des remedes trop violens.] ' Il publia donc dès le 28 de Fevrier, une loy celebre, par laquelle il declare qu'il veut que tous ses sujets suivent la foy qui estoit enseignée " par le Pape Damase & par Pierre d'Alexandrie ; que ceux qui le feront, seront seuls reputez Catholiques, & que les autres seront traitez comme Heretiques Socr. l. 4. c. 6. p. 262. 263. | Cod. Th. 16. t. 1. l. 2. p. 4. 5. | &c.

ques & infames ; & punis de diverses peines. L'an de J.C. 380.

[Cette loy fit sans doute revenir à l'Eglise un grand nombre de personnes, & mesme d'Evesques, qu'on receut avec beaucoup, & peut-estre avec trop de facilité, comme S. Gregoire de Nazianze s'en plaint, & il leur attribuë les fautes qui se firent ensuite dans les Conciles.

On commença sur la fin de l'année suivante, à voir de plus grands effets de la chute de l'Arianisme. " Car Theodose estant arrivé à Constantinople le 24 de Novembre, il fit aussi-tost commandement à Demophile de quitter les Eglises, ou d'embrasser la foy de Nicée. Demophile voyant qu'il n'estoit pas en état de resister, quitta les Eglises le 26 du mesme mois, & Theodose en mit aussi-tost les Catholiques en possession, environ 40 ans depuis que les Ariens s'en estoient emparez, lorsqu'ils en chasserent S. Paul.] V. Saint Greg. de Naz.

Socr. l 5. c. 7. p. 263. 264. 'Socrate dit que Demophile ayant receu l'ordre de Theodose, assembla son peuple dans l'Eglise, & leur tint ce discours : „ Mes freres, il est écrit dans l'E„vangile : Si on vous persecute dans une „ville, fuyez dans une autre. Puis donc „que l'Empereur nous oste les Eglises, „je vous avertis que l'assemblée se tien„dra demain hors la ville. „ Après quoy il sortit, & tint dans la suite ses assemblées * hors les portes de Constantinople. Luce qui s'y estoit refugié après son expulsion d'Alexandrie, en sortit aussi avec luy. NOTE 100.

Philg. l. 9. c. 19. p. 133. 'Philostorge écrit que les Ariens & les Eunomiens furent alors chassez de la ville par Theodose : [ce qui nous paroist difficile à croire.]

Codi. ori. p. 38. a185. 'Les Grecs modernes raportent que les Ariens, exclus des Eglises de Constantinople, demanderent permission à Theodose de demeurer auprès de celle de S. Moce, 'qui estoit près de la porte Dorée, [& apparemment hors de la ville, & de la rebastir pour y tenir leurs assemblées :] 'Car elle estoit tombée quelques années auparavant. Ils obtinrent cette grace, rebastirent l'Eglise, & y firent le service durant sept ans : Mais la septiéme année l'Eglise fondit durant qu'ils y estoient assemblez, & en écrasa un grand nombre. Elle fut depuis rebastie sous Justinien. Cang. de C. l. 4. p. 130. Codi. p. 38. a185.

Naz. car. 1. p. 22. 23. 'Leur expulsion de Constantinople " confondit un peu leur orgueil, mais irrita leur fureur. Ils voulurent mesme faire assassiner S. Gregoire : Mais la main de Dieu arresta ce coup ; & S. Gregoire par sa douceur se fit un ami de son meurtrier. Il tascha de mesme de gagner les autres par sa charité, [& ne se servant du pouvoir que luy donnoit la faveur de Theodose que pour empescher leurs insolences, " & il ne voulut point du-tout songer à les punir des maux qu'ils avoient faits aux Catholiques sous les regnes precedens.] 'Il gagna par cette douceur un très-grand nombre de personnes, & assez pour remplir toutes les Eglises de Catholiques, 'quoique les Ariens eussent publié qu'il n'auroit pas de monde pour en remplir seulement les porches. V. Saint Greg. de Nazianze §. 83. Ibid. p. 24. 2. Ibid. §. 85.

L'AN DE JESUS-CHRIST 381.

[Theodose fit bien-tost dans tout l'Empire ce qu'il avoit fait à Constantinople.]

Cod. Th. 16. t. 5. l. 6. p. 117. 118. 'Car dés le 10 de Janvier 381, " il publia une loy, par laquelle il défend aux Photiniens, aux Ariens, aux Eunomiens, & generalement à tous ceux qui ne suivoient pas la foy de Nicée, de tenir aucune assemblée dans les villes, voulant que toutes les Eglises fussent remises en la possession des Catholiques, & menaçant de chasser des villes ceux qui feroient quelque tumulte. V. Theodose I, §. 9.

Thdrt. l. 5. c. 2. p. 706. a. b. 'Le General Sapor fut commis pour executer cette loy, & il le fit [dés les premiers mois de cette année avec beaucoup de zele,] sans trouver nullepart aucune resistance [considerable, non par la moderation des Heretiques, mais par la crainte qu'ils avoient de l'Empereur.] 'Car après mesme avoir esté tout-à-fait chassez des Eglises qu'ils avoient long-temps possedées, ils ne laisserent pas de former de nouvelles assemblées, de pervertir ceux qui n'estoient pas assez sur leurs gardes, d'exciter des tumultes parmi les peuples, & de faire tout ce qu'ils pouvoient pour troubler l'Eglise. c. 9. p. 715. c.

Cod. Th. 16 t. 5. l. 6. p. 117. 'La loy du dixiéme Janvier semble défendre absolument aux Heretiques d'avoir aucune assemblée. 'Néanmoins elle se restreint à la fin à le leur défendre dans les villes, sans parler du reste. 'Et c'est sans doute ce qu'il se contenta de faire executer. 'Au moins nous avons vu qu'à Constantinople, Theodose souffroit qu'ils s'assemblassent hors de la ville : *a* & on le dit aussi de ceux d'Antioche. p. 118. p. 119. 2. Socr. l. 5. c. 7. p. 264. a 1. Soz. l. 7. c. 5. p. 709. c. *a* Socr. l. 5. c. 15. p. 274. b.

b Philostorge assure que divers Evesques Ariens se voyant exclus des villes, [& de la faveur de la Cour,] abandonnerent leurs peuples, & se disperserent de costé & d'autre : Il marque entre autres Hypace de Nicée, qui s'en alla à Cyr dans la Syrie [Euphratesienne,] lieu de sa naissance ; & Dorothée d'Antioche, qui abandonnant la Syrie, se retira en Thrace dont il estoit. 'Néanmoins Dorothée estoit encore à Antioche, selon Socrate & Sozomene, l'an 386, auquel il fut appellé à Constantinople par les Ariens. *b* Philg. l. 9. c. 19. p. 133. Socr. l. 5. c. 12. p. 271. c. Soz. l. 7. c. 14. p. 722. d.

Philg. l. 10. c. 1. p. 134. 'Philostorge ajoûte que Dorothée estant hors d'Antioche, Astere, Crispin, & les autres Prestres [Ariens ;] tinrent une assemblée avec quelques Evesques des villes voisines, & envoyerent à Eunome ou aux Eunomiens, leur demander leur communion ; à quoy ceux-ci dirent qu'ils consentoient, pourvu que les Ariens cassassent la condannation d'Aece & de ses écrits, [faite à Constantinople en 360,] & qu'ils corrigeassent les abus qui s'estoient glissez parmi eux. Les Ariens se moquerent de leurs demandes, qu'ils traiterent de deraisonnables & d'insolentes, & declamerent hautement contre eux & contre leur chef. [Il paroist cependant par le titre mesme des homelies que Saint Chrysostome fit contre eux, qu'ils passoient pour Anoméens.]

AR-

ARTICLE CXXXVII.

Mort de Pierre Evesque d'Alexandrie; Timothée luy succede : Diverses loix contre les Ariens.

[PUisque nostre sujet nous a engagez jusqu'ici à joindre à l'histoire de l'Arianisme celle de Pierre d'Alexandrie, il faut encore y mettre sa mort, " qui arriva dans les premiers mois de cette année, & apparemment le 14 de Fevrier,] ' auquel les Egyptiens honorent un de leurs Patriarches nommé Pierre ; [& tout nous porte à croire que c'est celui-ci. Il n'y a pas lieu en effet de douter que l'Eglise d'Alexandrie n'ait honoré la memoire d'un Prelat qui a passé pour l'un des plus grands hommes de son siecle. Nous avons " remarqué ci-dessus les éloges qu'on luy a donnez ; & comment après avoir succedé au grand S. Athanase l'an 373, il fut aussi-tost éprouvé par une persecution très-rude, qui l'obligea de se retirer à Rome.

NOTE 101. — Boll. 2. May, p. 247. f. — V. §. 122.

Saint Basile qui avoit " recherché son amitié dés son entrée à l'Episcopat, entretint encore ce saint commerce durant son exil. Son sejour à Rome luy donna occasion de se joindre au Pape Damase " dans la condannation des Apollinaristes en 377 ou 378. Il écrivit encore contre eux dans le mesme-temps, & s'efforça de satisfaire S. Basile sur " quelque affaire particuliere. Il rentra ensuite glorieusement à Alexandrie en 378, " du vivant mesme de Valens, & receut au commencement de 380, un témoignage illustre de son merite par la loy de Theodose.

V. S. Basile. — V. les Apollinaristes. — V. S. Basile. — V. §. 134.

On pretend qu'il a esté soupçonné d'avoir pris de l'argent pour recevoir les Heretiques dans l'Eglise ; mais comme ce bruit n'est point prouvé, il n'empescheroit pas que son Episcopat n'eust tout-à-fait esté sans tache, sans la faute qu'il fit " de favoriser l'intrusion de Maxime contre S. Gregoire de Nazianze, qu'il avoit luy-mesme installé autant qu'il pouvoit dans le mesme siege. On ne peut pas le justifier sur ce point, en attribuant sa faute à Timothée son successeur,] *a* comme a fait Theodoret : *b* & il n'y a pas moyen de resister à l'autorité de Saint Gregoire, *c* & du Concile d'Italie, [non plus qu'à l'ordre du temps : & tout ce que nous pouvons dire en sa faveur, c'est que Dieu n'a pas attendu à le punir de cette faute en l'autre monde, le mesme Maxime qu'il avoit voulu porter sur le siege de Constantinople, l'ayant presque dépouillé de celui d'Alexandrie. Aussi il paroist qu'il se réunit ensuite à S. Gregoire, qui lui donna depuis cela de grands éloges dans " son oraison 24. N'estant mort qu'au commencement de cette année, il a eu la consolation de voir terminer le regne de l'Arianisme par la loy du dixiéme de Janvier, après en avoir vu le commencement & les funestes progrès durant qu'il suivoit Saint Athanase, & en avoir éprouvé luy-mesme la violence & la fureur. Il doit avoir gouverné sept ans & un peu plus de neuf mois depuis la mort de S. Athanase, & environ deux ans & demi depuis son rétablissement, qu'on dit avoir precedé la mort de Valens.]

V. Saint Greg. de Nazianze. — *a* Thdrt. l. 5. c. 8. p. 713. *a* — *b* Bar. 380. §. 14. — *c* Cod. Th. app. p. 104. — V Saint Greg. de Naz.

' Timothée son frere fut aussi son successeur. *a* Il avoit esté, comme luy, disciple de S. Athanase, & faisoit gloire d'estimer ce que ce grand Saint avoit estimé. *b* Il fut choisi par le consentement de tous les Evesques d'Egypte pour estre leur chef, & approuvé par le jugement de Theodose, qui luy rend ce témoignage, qu'il meritoit le respect de tous les Prelats. ' Les Occidentaux luy accorderent sans difficulté leur communion. Il fut néanmoins troublé par quelques personnes, dont on pretendoit que la foy n'avoit pas toûjours esté bien assurée ; ' & le Concile d'Aquilée demanda cette année qu'il se tinst un Concile oecumenique à Alexandrie, pour terminer cette affaire avec quelques autres. [Nous ne savons ni ce que c'estoit, ni ce qui en arriva.

Socr. l. 4. c. 37. p. 254. c | Soz. l. 7. c. 7. p. 711. c. — *a* Fac. l. 4. c. 2. p. 151. b. — *b* Cod. Th. app. p. 10. — p. 75. — p. 77 | Conc. t. 2. p. 1000. d.

Il fut mandé à Constantinople presque aussi-tost qu'il fut Evesque, pour se trouver à la fin du Concile oecumenique ; & on verra " autrepart ce qu'il y fit. C'est presque la seule chose qu'on sache de luy, son Episcopat estant peu celebre dans l'histoire : mais nous ne pouvons oublier une réponse qu'il fit au sujet d'un saint solitaire nommé Ammone.] ' Car une Eglise luy ayant demandé ce solitaire pour Evesque, & luy ayant répondu qu'on n'avoit qu'à le luy amener, & qu'il l'ordonneroit aussi-tost, on fut le chercher dans son desert avec main forte pour l'amener. Ammone s'enfuit à cette nouvelle : mais ayant esté attrapé, & voyant que toutes les prieres & les protestations qu'il faisoit pour éviter l'Episcopat, estoient inutiles ; enfin il se coupa l'oreille, la loy défendant d'élever au Sacerdoce celui qui a ce défaut. Mais comme on raporta cela à Timothée, il y fit cette réponse ; „ Cette loy est bonne pour „ des Juifs ; mais amenez-moy un hom- „ me qui ait le nez coupé, si vous vou- „ lez, pourvu que ses moeurs soient di- „ gnes de l'Episcopat, je ne laisserai pas „ de l'ordonner. „

Ibid. — Pall. laus. c. 12. p. 914. c. d.

' L'Empereur Theodose parle " fort honorablement du mesme Timothée, dans un rescrit important adressé à Optat Prefet d'Egypte, pour interdire aux juges civils la connoissance des affaires Ecclesiastiques, & la laisser aux Evesques des lieux, comme dans l'Egypte à Timothée, dont la personne mesme estoit très-digne de cet honneur. ' Le Concile de Galacie en 458, l'appelle un homme Apostolique, entierement irreprochable & dans ses actions & dans ses paroles. ' D'autres luy donnent le surnom " de pauvre, [bien glorieux pour un Evesque, & un Evesque d'Alexandrie.] On parle " d'un de ses oncles & de ses cousins germains qui avoient embrassé la vie solitaire dans Alexandrie.

V Theodose I. — Cod. Th. app. p. 9. 10. — Conc. t. 4. p. 971. b. — ἀκτήμων. — Cotel. gr. t. 1 p. 366. a. b. — V. S. Arsene, not.

' Facundus nous a conservé une lettre de luy à Diodore de [Tyr.] *a* Nous en avons aussi une Epistre Canonique, confirmée par le premier Canon du Concile

Fac. l. 4. c. 2. p. 151. — *a* Bar. 386. §. 30.

Digitized by Google

Soz. l. 6. c. 29. p. 680. a.

in Trullo. 'Sozomene nous apprend qu'il a écrit une histoire d'Apollon, & de beaucoup d'autres illustres solitaires d'Egypte, [qui a peut-estre servi de memoires à celle de Pallade : Et Rufin la marque peut-estre] 'lorsqu'il témoigne que d'autres avant luy avoient déja écrit les miracles de S. Macaire d'Alexandrie.

Ruf. v. Pat. c. 29. p. 480. 1.

Socr. l. 5. c. 12. p. 271. b. c. — Note 102.

'Il mourut ^a en 385, le dimanche vintiéme de Juillet : [& ainsi il n'a gouverné que quatre ans, cinq mois, & six jours.] 'Theophile, dont il n'est pas besoin de parler ici, fut son successeur.

Thdrt. l. 5. c. 22. p. 735. c. & alii.

a Socr. l. 5. c. 8. p. 264. d.

^a Le Concile œcumenique auquel nous avons dit que Timothée se trouva, fut tenu cette année à Constantinople au mois de May. [L'on y regla de quelle maniere il falloit traiter les Ariens & les autres Heretiques qui vouloient se réünir à l'Eglise. " Comme les Macedoniens paroissoient moins éloignez de la verité que les Ariens,] 'Theodose les fit venir au Concile dans l'esperance de les pouvoir réünir. Il s'y en trouva jusqu'à trente-six, Evesques de l'Hellespont pour la pluspart, ayant pour chefs le vieil Eleuse de Cyzic, & Marcien de Lampsaque. [Mais s'ils estoient moins éloignez que d'autres de la foy de l'Eglise, ils l'estoient de sa charité autant que les schismatiques les plus obstinez.] 'Car quelque exhortation que l'Empereur & les Evesques Catholiques " leur pussent faire, ils se moquerent & des prieres & des raisons ; & sans s'arrester mesme aux declarations qu'ils avoient envoyées à Libere, ils declarerent qu'ils aimoient encore mieux embrasser la croyance des Ariens que la foy de la Consubstantialité. Ils se retirerent sur cela, & écrivirent par-tout à leurs sectateurs, pour les exhorter à ne recevoir jamais la foy de Nicée.

V. Saint Greg. de Nazianze §. 96.

c. 7. p. 261. a. d | Soz. l. 7. c. 7. p. 711. c.

Socr. p. 264. 265 | Soz. p. 711. 712. — &c.

Soz. l. 7. c. 9. p. 715. b Cod. Th. 16. t. 7. l. 3. p. 9.

'Une des suites de ce Concile fut la loy du 30 de Juillet, ^b par laquelle Theodose ordonna [de nouveau,] que toutes les Eglises seroient mises entre les mains des Evesques de la communion Catholique, sans qu'il fust permis aux autres d'en avoir aucune. 'Dés le 19 du mesme mois il en avoit fait une autre contre les Eunomiens & les Ariens en particulier, pour leur défendre de bastir aucune Eglise ni à la ville, ni à la campagne, sur peine de confiscation du fond où elle auroit esté bastie.

t. 5. l. 8. p. 122.

[Ce que nous avons dit de l'Eglise de S. Moce tenuë par les Ariens jusqu'en 387, peut paroistre contraire à ces loix. Néanmoins ils l'avoient rebastie, & ne l'avoient pas prise sur les Catholiques, ce qui pouvoit l'excepter en quelque sorte de la loy du 30 de Juillet. Pour l'autre, elle ne parle que des Eglises qu'on bastiroit à l'avenir. On voit mesme que ces loix ne s'executoient pas fort exactement, puisqu'on estoit souvent obligé de les réiterer.] 'Socrate assure en effet que Theodose songeoit moins à pousser les Heretiques, qu'à les intimider, pour les obliger à rentrer dans l'Eglise ; "& qu'il toleroit qu'ils tinssent leurs assemblées, & qu'ils eussent des Eglises, pourvu que ce ne fust pas dans les villes.

Socr. l. 5. c. 20. p. 280. b | Soz. l. 7. c. 12. p. 719. d. — V. Theodose I, §. 94.

[Les Occidentaux travailloient en mesme-temps à extirper ce qui restoit de l'Arianisme dans leurs provinces ; & " le Concile d'Aquilée deposa le troisiéme de Septembre Pallade & Secondien Evesques Ariens d'Illyrie.]

V. S. Ambroise.

ARTICLE CXXXVIII.

Theodose assemble toutes les Sectes à Constantinople pour les réünir.

L'AN DE JESUS-CHRIST 383.

[Nous ne trouvons rien de particulier sur les Ariens pour l'année 382.] 'Il est certain seulement qu'ils continuoient à troubler " les Catholiques autant qu'il leur restoit de forces, 'pour se maintenir dans les Eglises, ou pour se vanger de ce qu'on les en chassoit. [On ne dit point qu'ils osassent faire de seditions à Constantinople ;] 'mais ils s'y donnoient de fort grandes libertez de soutenir leurs erreurs, & de disputer contre la vraie foy au milieu des places & des assemblées publiques, [se mettant peu en peine de la foible douceur de Nectaire, qui n'avoit ni le zele, ni la science, ni l'éloquence de S. Gregoire de Nazianze pour les combatre.] 'Cette ville estoit pleine de gents, qui, d'artisans, de valets, & d'autres conditions semblables, s'erigeoient tout-d'un-coup en Theologiens & en Docteurs, & remplissoient les ruës & les places pour dogmatizer. Si vous voulez changer une piece d'argent, dit agréablement S. Gregoire de Nysse en décrivant cette phrenesie ; (car c'est le nom qu'il luy donne,) on vous fait de grands discours sur la difference du Fils engendré & du Pere non engendré : Si vous demandez, combien vaut le pain, on vous répond, que le Pere est plus grand, & que le Fils luy est soumis : Si vous estes en peine quand le bain sera assez chaud, au lieu de vous satisfaire, on vous assure bien serieusement que le Fils a esté tiré du néant.

Thdrt. l. 5. c. 9. p. 715. c. — &c.

Socr. l. 5. c. 10. p. 266. d | Soz. l. 7. c. 12. p. 717. 718.

Naz. car. 58. p. 134. c. d.

Nyss. de Abr. p. 466. c d.

'Theodose qui ne souhaitoit rien tant que de voir son Etat paisible, crut qu'il pourroit étoufer tous ces differens, & éteindre les diverses sectes qui les causoient, s'il en faisoit assembler les chefs, pour conferer ensemble de tous les points dont ils estoient en dispute, esperant par ce moyen les faire tous convenir dans les mesmes dogmes. Il les manda donc tous à Constantinople, où ils se trouverent l'an 383, ^a au mois de Juin. ^b La division de l'Eglise d'Antioche qui duroit toûjours entre Flavien successeur de saint Melece, & Paulin, & qui avoit fait beaucoup de bruit l'année precedente, peut aussi avoir esté une des causes de cette assemblée.

Socr. p. 267. a | Soz. p. 718. a.

a Socr. p. 267. b.

b c. 9. 10. p. 266. 267. 269. c. d.

[C'estoit un Concile de tout l'Orient,] 'puisqu'il s'y trouva des Evesques mesme d'Egypte, d'Arabie, de Cypre, de Palestine, de Phenicie, de Syrie. 'Saint Gregoire de Nazianze écrivit de sa retraite à Postumien, pour l'exhorter à rétablir la paix des Eglises dans le Concile qui s'assembloit, & à employer mesme la force pour corriger ceux qui voudroient entretenir la division.

c. 10. p. 269. c. d.

Naz. ep. 71. p. 818.

Digitized by Google

V. Theodose I. ' Postumien possedoit alors le comble des dignitez, [" c'est-à-dire la charge de Prefet d'Orient, que Theodose luy donna dans les premiers mois de l'an 383. Ainsi cette lettre de S. Gregoire confirme assez Socrate & Sozomene, en ce qu'ils mettent cette année une nouvelle assemblée d'Evesques. Mais pour tout ce qu'ils en disent, cela n'a pas d'autre autorité que celle de ces historiens, accoûtumez à raporter les choses les plus veritables d'une maniere très-confuse & très-peu exacte, & à les embrouiller par des circonstances très-suspectes, & souvent fausses. C'est en cette maniere qu'il faut prendre ce que nous en allons raporter après eux, ne trouvant point de meilleurs auteurs qui en parlent : & on nous pardonnera, si en raportant ce qu'ils disent, nous remarquons ce qui nous y paroist defectueux.] p.528.

' De tous les Evesques qui se trouverent à ce Concile, ces historiens ne nomment que Nectaire pour les Catholiques, Agele Evesque des Novatiens, Demophile pour les Ariens, Eunome pour ceux de sa secte, & Eleuse de Cyzic pour les Macedoniens. ' On croit que S. Amphiloque y estoit; [& il le faut dire aussi de S. Gregoire de Nysse,] ' puisque son discours sur la divinité du Fils & du Saint Esprit, & sur le sacrifice d'Abraham, est " fait à Constantinople dans une assemblée d'Evesques vers le milieu de 383. Socr. l.5.c. 10.p.267. b.c. Bar.383.§. 32. Nyss. de Abr.p.467. V. Saint Greg. de Nysse.

' Les Evesques avoient amené avec eux quantité de Dialecticiens pour soutenir les disputes. Socr. p. p.268.c.

' Avant que de commencer la conference, Theodose témoigna à Nectaire que pour réünir toutes les Eglises, il falloit examiner serieusement le point qui en causoit la division. Nectaire fort en peine de cette proposition, s'en va consulter Agele Evesque des Novatiens, si nous nous en raportons à Socrate : [Car quelque incapacité qu'on presume dans Nectaire, encore se persuadera-t-on difficilement qu'elle allast jusqu'à ce point.] ' Et Agele, qui avoit, dit-on, beaucoup de vertu, mais nul avantage pour la dispute, fit répondre Sisinne son Lecteur au lieu de luy. [Ainsi l'Eglise, dans le temps où elle estoit le plus remplie de grands & de savans hommes, estoit reduite à prendre conseil dans l'affaire la plus importante, d'un Lecteur Novatien,] ' lequel, entre les belles qualitez qu'on luy donne, avoit esté disciple avec Julien l'Apostat, du Philosophe Maxime [celebre Magicien.] p.267.b.c. c.d. c.21.p.280. c.d.

' Sisinne qui savoit que les disputes, au lieu de réünir ceux qui sont divisez, ne font que les rendre plus opiniâtres, dit qu'il falloit les retrancher, s'il se pouvoit, & faire demander à l'assemblée par l'Empereur, si on vouloit avoir égard aux Peres qui avoient vécu avant ces divisions, ou rejetter leur doctrine, & par consequent leur dire anatheme : Que comme personne n'oseroit dire le dernier, de peur d'estre condanné par ses propres sectateurs, il faudroit recevoir l'autorité des Peres; & qu'ainsi il ne resteroit plus qu'à produire leurs passages pour montrer l'éternité du Fils, ce qui seroit très-facile. [Comme il n'estoit pas besoin de recourir à Sisinne pour savoir que l'autorité des Peres fait partie de la regle de la foy; aussi ce n'estoit pas le moyen de retrancher les disputes, de s'en raporter uniquement à ce qu'on en pourroit citer; & ceux qui ne se rendoient pas aux textes de l'Evangile, n'eussent pu manquer de chicaner sur les sentimens des Peres. On ne peut pas non plus pretendre que les Catholiques aient jamais consenti à abandonner en quelque sorte le Concile & le Symbole de Nicée.] c.10.p.267. 268.

' Cependant Nectaire tout joyeux de ce bel avis, court au Palais le dire à Theodose, qui en fut ravi, & ne manqua pas de l'executer avec adresse; & il réüssit, dit-on, comme on le pouvoit souhaiter. Car comme toute l'assemblée eut témoigné reverer les anciens Peres comme ses Docteurs, lorsque Theodose leur demanda 's'ils vouloient donc les prendre pour juges des points contestez, ils ne sceurent que répondre; non-seulement les diverses sectes, mais aussi ceux d'un mesme parti se trouverent divisez, les uns voulant recevoir l'autorité des Peres, & les autres la rejetter. Ainsi l'Empereur reconnut que ces Heretiques s'arrestoient à leurs raisonnemens, " & non à la doctrine des anciens, [comme s'il en eust douté,] ' & témoigna qu'il le trouvoit fort mauvais. p.268.b.c. d. &c. Soz.l.7.c. 12.p.719. b.

' Il voulut tenter ensuite une autre voie, & ordonna que chaque parti luy apporteroit, un certain jour, une exposition claire de sa croyance. Le jour venu, il receut toutes ces expositions, il pria Dieu avec ardeur de l'assister à choisir la verité; & puis les ayant toutes luës, il approuva seulement celles des Novatiens & des Catholiques, qui contenoient la Consubstantialité, & déchira toutes les autres. [Theodose, selon ce recit, se rendoit donc l'arbitre de la doctrine de l'Eglise. Il faut aussi qu'il ait douté ou en verité, ou en apparence de la veritable foy, puisque sans cela il n'avoit que faire de demander tant de professions de foy pour choisir la plus Orthodoxe. Toutes ces choses sont indignes de la pieté de Theodose. C'est pourquoi, si dans ce recit il y a quelque chose de veritable, il a sans doute esté accompagné de circonstances qui nous en donneroient toute une autre idée. Il est toûjours certain que les Catholiques remporterent la victoire :] ' Mais elle ne fut pas entiere, parce qu'ils se diviserent les uns des autres sur le sujet de Paulin & de Flavien d'Antioche. 'On trouve encore une assez longue profession de foy, ou plutost d'erreur, composée par Eunome, pour presenter à l'Empereur, qui la luy avoit demandée : Et Mr. Valois ne doute pas qu'elle n'ait esté faite pour l'assemblée dont nous parlons. Socr. p. 268.d. p.269.d. a p 62.2. a 64.

' Le resultat de ces conferences fut que les chefs des Heretiques se virent condannez par leurs propres disciples, 'dont plusieurs les abandonnerent, voyant qu'ils s'accordoient si mal ensemble. a Ainsi ils se retirerent fort embarassez & fort tristes : & néanmoins ils ne laisserent pas d'écrire à leurs sectateurs, pour les exhorter l.5.c.10.p. 269.b.c | Soz.p.719. c. Soz p.719. c. a Socr. p. 269.c.

Digitized by Google

[ex]horter à prendre courage, & à ne s'aba[t]re point de voir tant de personnes em[b]rasser la Consubstantialité ; parce, di[s]oient-ils, qu'il y a beaucoup d'appellez, & peu d'élus. Ce qu'ils ne disoient pas lorsqu'ils attiroient presque tout le peu[p]le à leur parti par l'éclat de l'autorité Imperiale.

L'an de J.C. 383.

ARTICLE CXXXIX.

S. Amphiloque oblige adroitement Theodose de défendre aux Heretiques de s'assembler.

Bar. 383. §. 32. 33. 'BARONIUS met "en ce temps-ci la conference que Theodose voulut avoir avec Eunome, selon Sozomene, & une action remarquable de S. Amphiloque que cet historien y joint. NOTE 103. Soz. l. 7. c. 6. p. 709. d. 'Comme les Ariens, dit Sozomene, quoique dépouillez des Eglises à Constantinople, y estoient encore en grand nombre, à cause du credit qu'ils avoient eu sous Valens, p. 710. a. 'ils publioient hardiment dans les assemblées les opinions qu'ils avoient de Dieu, & de la substance divine ; & ils pretendirent mesme tenter Theodose par le moyen de leurs sectateurs qui estoient à la Cour, [en taschant de lier une dispute devant luy entre eux & les Catholiques.] Car ils esperoient de le gagner par ce moyen, à cause qu'Eunome estoit fort dans la dispute. [Sozomene veut donc que les Eunomiens fussent ceux qui avoient possedé les Eglises sous Valens : & néanmoins c'estoient les Ariens proprement dits, ou Eudoxiens, qui estoient ennemis d'Eunome & de sa secte.] b. 'Theodose, continuë Sozomene, a. ne s'éloignoit pas de voir Eunome ; 'ce qui mettoit les Catholiques en grande peine : b. 'Mais l'Imperatrice Flaccille sa femme, princesse extrémement zelée pour la foy de Nicée, Nyss. de Flac. p. 533. b. '& qui abhorroit les Ariens comme les idolâtres, a Soz. p. 710. b. a détourna cette conference, de peur que son mari ne se laissast surprendre aux artifices d'Eunome. n. p. 150. 1. b. 'Quelques-uns ont peine à se persuader que Theodose ait jamais eu le dessein de voir Eunome. [Il est peut-estre encore plus difficile de croire que les Catholiques redoutassent beaucoup un homme tel que cet Heresiarque. Mais nous raportons ce que nous trouvons.]

l. 7. c. 6. p. 710. c. 'Cette affaire n'estoit pas encore terminée, lorsqu'il arriva un accident qui confirma beaucoup Theodose dans l'aversion des Heretiques. Entre les Prelats qui estoient venus à Constantinople, il y avoit un vieillard, dit Sozomene, Evesque d'une ville nullement considerable, lequel estoit aussi habile dans les choses de Dieu, que simple & peu capable dans celles du monde. [Sozomene se trompe à son ordinaire [1] dans les circonstances :] Thdrt l. 5. c. 16. p. 725. a. 'Car Theodoret nous apprend que ce Prelat estoit S. Amphiloque, [homme intelligent en toute maniere, & Metropolitain d'Icone, ville celebre & considerable.] a. 'Ce Saint estoit venu trouver Theodose, pour obtenir de luy qu'il défendist aux Ariens de tenir leurs assemblées dans les villes ; ["ou plutost d'en tenir aucune, soit dans les villes, soit à la campagne :] NOTE 104. & Theodose qui trouvoit cela trop rude, ne le luy avoit pas voulu accorder. Le Saint se retira pour lors sans rien dire ; mais il obtint depuis ce qu'il souhaitoit, & par une adresse digne d'estre remarquée.

b | Soz. p. 710. c. 'Il vint au Palais avec d'autres Evesques saluër l'Empereur, & luy rendit, comme les autres, tous les devoirs ordinaires : Thdrt. p. 725. b. 'mais quoi qu'il vist Arcade, qui avoit esté depuis peu declaré Auguste, auprès de Theodose son pere, il ne luy fit aucune civilité. Theodose crut qu'il n'y songeoit pas, & l'avertit de venir saluër son fils, & de le baiser. Le Saint s'approcha du jeune Prince, Soz p. 710. d. '& luy fit quelques caresses comme à un autre enfant, mais ne luy rendit point les respects qu'on avoit accoûtumé de rendre aux Empereurs ; Thdrt. p. 725. b. '& s'adressant à Theodose, il luy dit que c'estoit assez qu'il luy eust rendu ses respects, sans les rendre encore à Arcade. Theodose s'en mit en colére comme d'une injure qu'on luy faisoit en la personne de son fils, Soz. p. 710. d. '& commanda qu'on chassast l'Evesque de sa chambre. Comme on le poussoit donc pour le faire sortir, il se retourna vers Theodose, Thdrt. p. 725. b. c. '& s'écria ; „Vous voyez, Seigneur, „que vous ne pouvez souffrir l'injure „qu'on fait à vostre fils, & que vous „vous emportez de colére contre ceux „qui ne le traitent pas avec respect. e | Soz. p. 710. d. 'Ne „doutez pas que le Dieu de l'univers „n'abhorre de mesme ceux qui blasphê„ment contre son Fils unique, en ne luy „rendant pas les mesmes honneurs qu'à „luy ; & qu'il ne les haïsse comme des „gents ingrats à leur bienfacteur & à leur „Sauveur.„ Thdrt. p. 725 c. 'Theodose comprit alors, & admira l'adresse de ce saint Evesque. Soz. p. 711. a. 'Il le rappella, luy demanda pardon, a & a Thdrt. p. 725. c. fit aussi-tost dresser la loy qu'il luy avoit demandée, pour défendre les assemblées des Heretiques.

Bar. 383. §. 35. [C'est assez vraisemblablement] 'la loy du 25 Juillet de cette année, adressée au Prefet Postumien, Cod. Th. 16. t. 5. l. 11. p. 126. 'laquelle défend absolument aux Heretiques, comme aux Ariens, Eunomiens, Macedoniens, Manichéens, &c. de "tenir aucune assemblée ni dans les lieux publics, ni dans des maisons privées ; & qu'il sera libre à tout le monde de les en chasser s'ils en tiennent.

l. 12. p. 127. 'La loy du 3 de Septembre suivant, ajoûte positivement les Apollinaristes, à qui il défend, comme aux Ariens, Eunomiens, & Macedoniens, de s'assembler ni dans les villes, ni mesme à la campagne ; que toutes les maisons destinées à ces assemblées, seront confisquées à l'Epargne ; qu'on ne souffrira point qu'ils ordonnent d'Evesque, [comme ils avoient fait à Nazianze ;] & que les ministres de la justice qui ne tiendront pas la main à l'execution de toutes ces choses, en répondront en leur propre nom.

Ibid. 'Cette loy ordonne encore qu'on recherchera ceux qui avoient accoûtumé d'enseigner la doctrine des Heretiques, & de presider à leurs assemblées ; [c'est-à-dire les Evesques, & peut-estre aussi les

Soz. n. p. 150. 1. c. d. 1. 'Mr. Valois aime mieux croire que Sozomene & Theodoret parlent de deux personnes differentes. [Mais les circonstances sont trop semblables.]

les Prestres,] & qu'on les chassera pour les renvoyer dans les lieux de leur naissance, avec défense d'en sortir. [Je ne sçay si c'est à cela qu'il faut raporter ce que nous avons dit de Dorothée d'Antioche, & d'Hypace de Nicée, qui se retirerent en leur pays.] 'Sozomene dit aussi que Theodose chassa divers Evesques Heretiques des villes & des pays [dont ils se pretendoient Evesques.] 'Il ajoûte que ce Prince relegua les chefs des sectes en des lieux deserts, particulierement Eunome, 'qu'il en declara plusieurs infames & privez du droit de bourgeoisie; 'qu'il défendit toute assemblée & toute dispute [de Religion] dans les places publiques, & qu'il decerna des peines contre ceux qui voudroient y faire des discours sur la substance & la nature divine. 'Dés le 20 Juin de cette année, Theodose parlant de ces anciens Heretiques appellez Tascodrugites, avoit dit qu'il n'estoit pas necessaire de les bannir de leur pays, mais qu'on ne devoit point souffrir qu'ils tinssent aucune assemblée, & que s'ils en tenoient, il les en falloit chasser à l'instant.

Soz. l. 7. c. 12. p. 719. d. l. 6. c. 26. p. 674. 675. l 7 c. 12. p. 719. d. c. 6. p. 711. a. Cod. Th. 16. t. 5. l. 10. p. 115.

ARTICLE CXL.

Indulgence de Theodose pour les Novatiens & d'autres Heretiques: Nouvelles loix contre les Ariens; ils se divisent & se soûlevent à Constantinople.

L'AN DE JESUS-CHRIST 384.

'La severité des loix de Theodose, obligeant beaucoup d'Evesques Ariens à s'enfuir & à se cacher, [il y en eut sans doute plusieurs, qui crurent ne pouvoir trouver de retraite plus sure que dans Constantinople mesme. Ce fut apparemment ce qui porta Theodose à faire] la loy du 21 Janvier 384, par laquelle il ordonne à Cynege Prefet du Pretoire, de faire une recherche exacte de tous les Evesques ou ministres Eunomiens, Macedoniens, Ariens, & Apollinaristes, qui pouvoient estre cachez dans Constantinople, & de les en chasser tous sans exception.

Cod. Th. 16. t. 5. l. 13. p. 119. n.

[Les Novatiens ne sont point marquez dans toutes ces loix que Theodose avoit faites contre les Heretiques: & il ne faut pas s'en étonner, s'il est vray ce que dit Socrate fort favorable à cette secte,] 'Que la Conference de Constantinople les mit fort-bien dans l'esprit de Theodose, parce qu'ils avoient confessé la Consubstantialité avec les Catholiques; de sorte qu'il leur permit, dit-il, par une loy, d'avoir des Eglises dans les villes, & de jouir des mesmes privileges que les Catholiques. [Cela n'est pas incroyable, les plus grands Princes estant sujets à faire des fautes & par leur propre foiblesse, & par les mauvais conseils des autres.] 'Nous avons encore un rescrit semblable, qu'il accorda en 384 aux Luciferiens.

Socr. l. 5. c. 10 20. p. 269. b|280. b. Mar. & F p. 100.

V son titre. 'S. Gregoire de Nazianze "fut aussi obligé [en 385, ou depuis,] de se plaindre à Nectaire de ce que les Ariens, les Eunomiens, & les Macedoniens, "prenoient beaucoup de liberté, & que les Apollinaristes avoient mesme obtenu la permission de s'assembler comme les Catholiques. 'On croit que cela arriva particulierement dans les trois années suivantes, où nous ne trouvons aucune loy contre les Heretiques, le Code n'en marquant aucune depuis celle du 21 Janvier 384, jusqu'au 9 Mars 388. [La mort de l'Imperatrice Flaccille, arrivée sur la fin de l'an 385, contribua peut-estre à laisser les Heretiques un peu en repos.

Naz or. 46. p. 411. L'an de J.C. 384. &c. Cod. Th. t. 6. p. 130. 1.

V. S. Ambroise. La mesme année 385, "on apprehenda de voir rétablir dans l'Occident le regne de l'Arianisme, par le moyen de l'Imperatrice Justine, qui en faisoit profession. Elle regnoit dans l'Italie, l'Illyrie, & l'Afrique, sous le nom du jeune Valentinien son fils: Mais quelque autorité qu'elle eust, la genereuse resistance de S. Ambroise arresta l'impetuosité de ce torrent, & un second Auxence à qui elle avoit fait donner le titre d'Archevesque de Milan, ne put pas mesme y avoir une seule Eglise.

L'AN DE JESUS-CHRIST 386.

Ibid. Justine continua cette année ses efforts "contre la foy Catholique, & elle fit mesme publier une loy le 21 de Janvier pour rétablir l'autorité du Concile de Rimini, & défendre sur peine de la vie de troubler ceux qui en suivroient la doctrine. Mais sa fureur fut obligée de ceder & à la fermeté de S. Ambroise, & à l'éclat des miracles que Dieu fit par les reliques de S. Gervais & de S. Protais.

'Demophile qui gouvernoit les Ariens à Constantinople [depuis l'an 370,] mourut cette année 386; & on mit en sa place un nommé Marin, qu'on avoit fait venir de Thrace, où il semble qu'il fust déja Evesque de quelqu'une de leurs Eglises. Il ne conserva guere ce rang. Car les Ariens mesmes ayant appellé Dorothée leur Evesque à Antioche, comme plus propre pour cette fonction, ils le reconnurent pour leur chef au lieu de Marin; ce qui mit la division parmi eux: '& elle commença "dés cette année mesme, a quoique quelques-uns la different jusques en 394.

Socr. l. 5. c. 12. p. 271 c | Soz. l 7. c. 14. p. 712. c. d. Note 105. Socr. l 5. c. 23. p. 292. a. b a n. p. 73. 1. a.

b Car comme les questions de chicane qu'ils agitoient tous les jours, les faisoient souvent tomber dans des absurditez étranges, ils voulurent une fois disputer si on pouvoit dire que Dieu fust Pere avant l'existence du Fils: car ils supposoient tous que le Fils avoit commencé d'estre. Dorothée soutint que cela ne se pouvoit pas dire: & Marin qui crut que ce luy seroit une occasion de se vanger de Dorothée qu'on luy avoit preferé, soutint le contraire. Cette chicane produisit entre eux une rupture toute entiere: chacun fit ses assemblées à part; & les lieux où ils les tenoient auparavant, estant demeurez à Dorothée, Marin en chercha & en fit bastir de nouveaux.

b l. 5. c. 23. p. 291. b c. d.

'Le parti du dernier fut grossi par les Gots, & en prit mesme le nom, ces barbares [qui estoient en grand nombre dans les troupes de Theodose, sur-tout depuis l'an

d | Soz. l. 7. c. 17. p. 730. b. c.

Digitized by Google

l'an 382,] l'ayant suivi presque tous à l'exemple de Selenas leur Evesque, pour les sentimens duquel ils avoient une extrême déference, tant à cause d'Ulphilas son predecesseur, dont il avoit esté " le secretaire, qu'à cause qu'il avoit l'avantage de parler également la langue Gothique & la Greque, ' estant né d'un Got & d'une Phrygienne. a Outre le nom de Gots, on donna encore à ce parti celui de Psathyriens, à cause d'un Theoctiste Syrien, qui en estoit un ardent défenseur, & dont le métier estoit de faire certains gasteaux que les Grecs appellent Psathyres. 'Ce nom leur fut donné par ceux d'Antioche.

L'an de J.C. 386. ὑπογραφεύς. Socr. p. 291. d. a d | Soz. p. 730. b. Thdrt. hær. l. 4. c. 4. p. 238. b.

' Leur branche se divisa encore depuis en deux autres, à cause des differens qu'Agape eut sur quelque préeminence contre Marin, qui l'avoit fait Evesque d'Ephese. Agape fut suivi par les Gots, ' & on donna à ceux de ce parti le nom de Curtiens, ou Pitheciens, (c'est-à-dire de singes ;) à cause d'un d'entre eux [nommé Curce,] extrémement petit & fort bossu.

Socr. p. 292. a | Soz. p. 730. c. Thdrt. hær. p. 238. b.

[Cependant comme Dieu ne permet le mal que pour en tirer du bien,] 'beaucoup d'Ecclesiastiques ne pouvant souffrir ces divisions & ces schismes, qui n'avoient pour fondement que l'ambition & la vaine gloire, abandonnerent le parti des Ariens, & se réünirent à la communion Catholique.

Socr. p. 292. a | Soz. p. 730. d.

' Les Ariens demeurerent ainsi divisez durant 35 ans, après lesquels les Psathyriens de Constantinople se réünirent enfin aux autres Ariens, ' à la persuasion de Plinthe homme Consulaire très-puissant sous Theodose le jeune, & qui estoit General de la cavalerie & de l'infanterie Romaine, mais Arien, ' de la secte des Psathyriens. a La condition de l'accord fut qu'on ne parleroit plus du-tout de la question qui les avoit divisez. [Cette condition est fort raisonnable dans des chicanes d'école, mais elle seroit fort dangereuse dans les veritez de la foy.] 'Il n'y eut que les Ariens de Constantinople qui se réünirent ; & leur schisme demeura dans les autres villes où leur Heresie s'étendoit.

Ibid. Soz. p. 730. d. Socr. p. 291. b. a b | Soz. p. 731. a. Socr. p. 292. b | Soz. p. 730. d.

' Theodoret parle encore d'une autre branche qui se separa depuis des Ariens : On les appella Douliens ou Serviteurs, parce qu'ils disoient que le Fils de Dieu estoit serviteur du Pere. [Nous avons " parlé ci-dessus des noms d'Exacionites & de Troglites qu'on a aussi donnez aux Ariens ; & nous avons " encore marqué ce que nous trouvons des divisions qui partagerent la secte des Eunomiens.

Thdrt. hær. l. 4. c. 4. p. 238. b. c. V. § 66. 102. V. § 100.

L'esprit de division n'épargna pas non plus les Macedoniens :] '& il y eut aussi de la division dans leur parti, entre Eutrope Prestre, qui tenoit ses assemblées à part, & Cartere, ' qui, selon Nicephore, estoit le chef de cette secte. a Socrate qui raporte ces divisions des Heretiques, dit qu'il ne parle que de celles qui s'estoient formées en divers temps dans Constantinople où il estoit, & non de celles qui pouvoient estre encore dans les autres villes. ' C'est ainsi que les Heretiques, après s'estre separez de l'Eglise, se separoient les uns des autres, sur les pretextes les plus legers, & tournoient contre eux mesmes les armes qu'ils avoient prises [contre la verité.

Socr. l. 5. c. 24. p. 293. b. Nphr. l. 12. c. 30. p. 381. e. a Socr. p. 293. b. c. 20. p. 279. 280.

L'AN DE JESUS-CHRIST 388.

La resolution que Theodose prit en 388, de marcher contre Maxime qui s'estoit rendu maistre de l'Occident, animant sa pieté, & luy faisant chercher tous les moyens de se rendre JESUS-CHRIST favorable, " il fit diverses loix contre les Heretiques, au milieu des grandes occupations que luy donnoit une guerre si importante.] ' Celle du dixiéme de Mars leur défend à tous en general, & aux Appollinaristes en particulier, de faire aucune ordination, de tenir aucune assemblée, soit dans des Eglises, soit dans des maisons particulieres, & de demeurer mesme dans les villes. Elle ne veut pas seulement qu'ils puissent luy venir demander aucune grace. ' Celle du 14 de Juin, ordonne qu'on établira des commissaires pour arrester ceux qui se trouveront aux assemblées qu'on leur avoit si souvent défenduës. ' Il en fit une autre deux jours après pour défendre de disputer en public sur la Religion. ' Les Ariens pretendoient avoir obtenu de luy un rescrit qui leur estoit favorable, mais il desavouë ce rescrit par la loy du huitiéme d'Aoust, où il ordonne que tous ceux qui produiront quelque chose de semblable, seront punis comme faussaires. 'On croit que ces loix, particulierement la premiere, pouvoient estre le fruit des exhortations que S. Gregoire de Nazianze avoit faites à Nectaire, afin qu'il s'opposast à la liberté que les Heretiques se donnoient.

V. Theodose I, § 43. Cod. Th. 16. t. 5. l. 14. p. 130. l. 15. p. 131. t. 4. l. 2. p. 100. t. 5. l. 16. p. 132. a. p. 130.

'Durant que Theodose vainquoit Maxime, " le bruit courut à Constantinople qu'il estoit vaincu. Les Ariens receurent ce bruit avec joie, l'augmentant encore ; & comme si la défaite de Theodose leur eust tout permis, ils se souleverent, mirent le feu à la maison de Nectaire, ' & peut-estre encore à la grande Eglise de Sainte Sophie. ' Cette action meritoit d'estre severement punie ; mais Arcade obtint leur grace.

Socr. l. 5. c. 13. p. 271 | Soz. l. 7. c. 14. p. 722. d. V. Theodose I, § 48. Codi. ori. C. p. 64. b. Amb. ep. 17. p. 213. d.

[Nous pouvons finir ici l'histoire de l'Arianisme, sous Theodose, n'y trouvant plus rien qui les regarde, hors les loix que ce Prince a toûjours continué de faire contre eux ; mais qui sont marquées dans son histoire, & qu'on trouve mesme presque de suite dans le titre du Code Theodosien sur les Heretiques.] 'Celle du 15 Juin 392, qui ordonne l'amende de dix livres d'or contre tous ceux qui prennent, qui donnent, ou qui reçoivent le titre de Clercs parmi les Heretiques, [est la plus celebre.]

Cod. Th. 16. t. 5. l. 21. p. 138.

Digitized by Google

HISTOIRE
DU
CONCILE OECUMENIQUE
DE
NICÉE.

ARTICLE PREMIER.

Occasion & convocation du Concile.

[LOrsque Constantin devint maistre de l'Orient par la défaite de Licinius, arrivée l'an 323, au mois de Septembre, il y trouva l'Eglise troublée par des disputes, des schismes, & des Heresies. Car " tous les Evesques estoient divisez entre eux au sujet d'Arius, que S. Alexandre d'Alexandrie avoit deposé du Sacerdoce vers l'an 319, parce qu'il combatoit la divinité du Fils de Dieu, & qui estoit soutenu ouvertement par Eusebe de Nicomedie. L'Egypte en particulier estoit encore déchirée par le schisme que Melece de Lycople y avoit formé " vers l'an 306, n'ayant pu souffrir que Saint Pierre d'Alexandrie l'eust deposé pour diverses fautes qu'il avoit faites. Nous ne parlons point d'un grand nombre d'autres sectes ou peu considerables, ou peu anciennes ; en sorte qu'elles paroissoient comme des corps entierement separez de l'Eglise Catholique. Il y avoit en mesme-temps " une dispute entre les Catholiques mesmes touchant la feste de Pasque qu'on celebroit en differens jours : ce qui ne rompant pas l'unité de l'Eglise, en defiguroit néanmoins la beauté, & causoit mesme quelque scandale aux infidéles.

V. Saint Alex. d'Al. §. 6-10.
V. S. Pierre d'Alexand.
V. S. Victor Pape §. 6.

Constantin qui avoit un extrême zele pour l'Eglise, & qui eust bien souhaité voir tous ceux qui adoroient un mesme Dieu & un mesme Seigneur, n'avoir aussi qu'une foy, qu'un cœur, & qu'une ame, employa le grand Osius de Cordouë à pacifier ces divisions, sur-tout " celle de l'Arianisme, & de la Pasque. Mais quelque capacité, & quelque bonne volonté qu'eust Osius, le mal se trouva trop grand pour ceder aux remedes qu'il y apporta :] ' de sorte que Constantin crut qu'il falloit avoir recours [à l'autorité suprême du] Concile œcumenique, & opposer au démon une armée toute divine des Prelats de l'Eglise réunis ensemble. Il forma ce dessein lorsqu'il eut vu que la lettre qu'il avoit envoyée à Alexandrie par Osius sur le sujet de l'Arianisme, n'avoit pas eu l'effet qu'il souhaitoit. ' La difficulté touchant la feste de Pasque fut encore un des principaux motifs qui le porterent à assembler le Concile ; & la suite nous fera voir que le desir d'appaiser le schisme de Melece, y contribua encore. ' Il s'y resolut par le conseil des Evesques. ' Saint Alexandre d'Alexandrie eut un soin particulier de l'y exhorter, *b* & Osius [1] y eut aussi beaucoup de part.

V. Saint Alexand. d'Alex. §. 10.
Euf. v. Conf. l. 3. c. 5. 6. p. 486. a. b.
c. 5. p. 484. c. d Ath. de syn. p. 872. c. d | ad Af. p. 933. b.
Ruf. l. 1. c. 1. p. 236.
Epi. 68. c. 4. p. 720. a. b.
b Sulp. S. l. 2. c. 55. p. 162.

c Constantin assembla donc ce celebre Concile, selon les termes des historiens, *d* & mesme des Peres du Concile : *e* Et pour les assembler, il écrivit de tous costez aux Prelats, *f* des lettres très-respectueuses, par lesquelles il les prioit de se trouver promtement à Nicée, *g* qu'Ammien appelle la mere des villes de la Bithynie. *h* Elle avoit en effet esté la premiere ville de la province du temps d'Auguste ; *i* & les Empereurs Valentinien & Valens en ordonnant " qu'elle jouiroit des mesmes honneurs que Nicomedie, disent qu'elle avoit depuis long-temps le titre de Metropole, & le luy confirment, sans prejudice néanmoins des droits de Nicomedie, *k* qui demeuroit toûjours la Metropole & la capitale de toute la Bithynie, particulierement pour l'état ecclesiastique, comme cela fut jugé dans le Concile de Calcedoine. *l* Constantin écrivit donc aux Evesques de se trouver à Nicée, & il leur marquoit le jour auquel il les prioit de s'y rendre. *m* Il leur fournissoit en mesme-temps diverses commoditez pour ce voyage, *n* tant pour eux-mesmes, que pour ceux qu'ils amenoient avec eux. [Il ne nous reste plus aujourd'hui aucune de ces lettres : mais nous pouvons juger de ce qu'elles contenoient, par celles " qu'il écrivit en 314 pour faire assembler le Concile d'Arles.]

c Epi. p. 720. b | Euf. v. Conf. l. 3. c. 6. p. 486. b | 1 Thdrt. l. 1. c. 6. p. 540 | Socr. l. 1. c. 8. p. 18. d | Soz. l. 1. c. 17. p 429. d | Ruf. l. 1. c. 1. p. 236. b.
d Thdrt. l. 1. c. 8. p. 546. b.
e Soz. p. 429. 430.
f Euf. v. Conf. p. 486. b.
g Amm. l. 26. p. 310.
h Dio, l. 51. p. 458. a.
i Conc. t. 4. p. 714. d.
k p. 715. b.
l Soz. p. 429. 430.
m Eus. p. 486. b.
n Thdrt. l. 1. c. 6. p. 540. e.
app. en 364.
V. les Donatistes §. 20.

' Le Concile fut assemblé sous les Consuls [de l'an 325,] Paulin & Julien marquez par Socrate, ' & mesme par le Concile de Calcedoine, & par la chronique d'Eusebe, ' c'est-à-dire [vers] la vintiéme année du regne de Constantin, [commencé le 25 Juillet 306. Et ainsi selon ces deux époques, le Concile s'est tenu en 325. Comme c'est une chose dont on convient aujourd'hui universellement, il n'est pas necessaire de s'y arrester davantage, ni de refuter les opinions contraires de quelques auteurs.] ' Quelques-uns ", marquent que le Concile tint depuis le 14 de Juin jusqu'au 25 d'Aoust ; & cela paroist venir d'Attique Evesque de Constantinople [en 419. Nous verrons en effet qu'il duroit encore lorsqu'on fit les rejouissances de la vintiéme année de Constantin, commencée le 25 de Juillet.] ' Néanmoins on marque le 19 de Juin comme le propre jour du Concile, [soit qu'ayant esté indiqué pour le 14, il n'ait néanmoins esté ouvert que ce jour-là, soit que ce soit le jour auquel Constantin s'y voulut trouver la premiere fois.]

Socr. l. 1. c. 13. p. 43. b.
Bar. 325. §. 1.
Euf. v. Conf l. 3. c. 22. p. 496. a | l. 4. c. 47. p. 550 b.
NOTE 1.
Bar. 325. §. 8.
Conc. t. 4. p. 339. d | Chr. Al. p. 658.

ARTICLE II.

Les Evesques se rendent à Nicée : D'Osius & des autres principaux.

NOTE 2.

[" LEs premiers qui ont parlé du nombre des Evesques, l'ont marqué assez differemment, toûjours néanmoins en approchant du nombre de 300.] ' Mais S. Athanase en un endroit, [& presque tous ceux qui sont venus après luy,] en content

Ath. ad Afr. p. 932 c.

1. *Nicæna Synodus autore illo confecta habebatur.*

Hil. de syn. p. 137. 1. d | Amb. de fide, l. 1. c. 9. t. 4 p. 116. e | pr. p. 113 | ap. Chry. t. 6 h. 4. p. 39 c.

contient 318. 'Quelques Peres des plus anciens & des plus illustres, comme Saint Hilaire & Saint Ambroise, ont mesme remarqué quelque mystere dans ce nombre, qui se rencontre aussi dans le nombre des serviteurs d'Abraham. *a* Mais le nombre des Prestres, des Diacres, & de beaucoup d'autres personnes qui accompagnoient les Evesques, estoit infini : *b* ce qui n'empescha pas que Constantin ne leur fist fournir abondamment tous les jours tout ce dont ils avoient besoin pour leur entretien. 'Sozomene remarque qu'il y avoit plusieurs personnes habiles dans la dispute, qui estoient venus exprès pour assister les Evesques par leurs discours.

a Euf. v. Conf. l. 3. c. 8. p. 487. c. d. | *b* c. 9. p. 488. a. | Soz. l. 1. c. 17. p. 430. b.

Epi. 69. c. 11. p. 735. b. | Socr. l. 1. c. 13. p. 43. b. | Hier. in Lucif. p. 144 c.

'Saint Epiphane dit qu'on avoit encore de son temps les noms des 318 Prelats qui avoient formé le Concile. 'Socrate nous assure en effet qu'on les lisoit au cinquiéme siecle dans ce qu'il appelle le Synodique de S. Athanase; '& S. Jerôme allegue aussi les souscriptions du Concile comme une piece absolument authentique. [Mais le Synodique de S. Athanase n'est pas venu jusques à nous. Et quoique nous ayons assez de souscriptions du Concile, " il n'y en a point qui puisse passer pour authentique, ni mesme qui soit capable de faire quelque autorité. Ainsi nous ramasserons ce que l'histoire nous apprend des noms & des qualitez de ceux qui se trouverent à cette illustre assemblée. NOTE 3.

S. Silvestre y devoit indubitablement presider par sa qualité d'Evesque de Rome.] *c* Mais son grand âge l'ayant empesché d'y venir, il y envoya ses Prestres pour tenir sa place, '& y estre presens au lieu de luy, *d* avec ordre de consentir à ce qui s'y feroit. *e* Ces Prestres de Rome estoient Vit & Vincent. *f* Vit nommé aussi Viton, & mesme Victor selon Baronius, [est apparemment le mesme] *g* Prestre Viton, " dans l'Eglise duquel se tint en l'an 341, le Concile de Rome pour S. Athanase. [Vincent peut estre aussi celui qu'on voit dans la suite de l'histoire avoir esté Evesque de Capoue. Ces Ecclesiastiques que les Papes tiroient du corps de leur Clergé, pour les envoyer soit aux Conciles, soit aux Empereurs, sont ceux qu'on a depuis appellez Legats *à latere*.

c Euf. v. Conf. l. 3. c. 7. p. 487. a. Soz p. 430. a. | *d* Thdrt. l. 1. c. 6. p. 540. d. | *e* Soz. p. 430. a. | *f* Gel. Cyz. l. 2. c. 5. p. 68 | Bar. 325. §. 20. | *g* Ath. ap. 2. p. 739. c. | ἐν τῷ Βίτωνος συνάγῃ.

Eusebe ni les anciens historiens ne disent point que S. Silvestre ait envoyé d'autres Legats au Concile de Nicée, que les deux Prestres Vit & Vincent.] 'Il n'y a que Gelase de Cyzic, qui dit qu'Osius de Cordoue y tenoit aussi le mesme rang. [Son autorité, quoi qu'elle soit assez mediocre, ne laisseroit pas d'estre considerable en ce point, " s'il n'estoit certain qu'il falsifie le texte d'Eusebe pour luy attribuer cet article & quelques autres. Néanmoins cette opinion a esté embrassée dans les siecles suivans par un grand nombre d'auteurs, dont quelques-uns ont cru que Vit & Vincent representoient particulierement la personne du Pape, & qu'Osius tenoit la place du Pape & de tous les Evesques d'Occident.]

Gel. Cyz. p. 68. d. e. | NOTE 4

Bar. 325. §. 20.

'On pretend mesme qu'il presida en cette qualité au Concile. [Et cette presidence, quelque raison qu'elle ait pu avoir, n'est pas tout-à-fait sans fondement.] 'Car de tous les Prelats qui assisterent au Concile, Eusebe ne remarque en particulier, que cet Evesque d'Espagne si renommé ; [par où tout le monde convient qu'il marque Osius.] 'Saint Athanase l'appelle le chef & le conducteur de tous les Conciles, [soit qu'il y presidast, soit qu'il en fust l'ame & l'esprit, comme S. Augustin l'estoit de ceux d'Afrique.] ' Son nom se trouve le premier dans les souscriptions du Concile de Nicée, avant ceux des Legats du Pape ; ce qui seroit moins considerable s'il n'estoit autorisé par Socrate,] 'qui suit le mesme ordre. [Il presida en 347 au Concile de Sardique,] 'puisqu'il y signa le premier, selon S. Athanase : *a* & Theodoret dit aussi " qu'il y estoit le premier. [Mais l'Evesque d'Antioche n'y assistoit pas, & celui d'Alexandrie y estoit comme accusé :] '& Theodoret dans l'endroit où il dit qu'Osius estoit le premier à Sardique, dit seulement qu'il avoit beaucoup paru à Nicée.

Euf. v. Conf. l. 3. c. 8. p. 487. a. | Ath. de fug. p. 703. d | sol. p. 837. d. | Conc. t. 2. p. 50 e. | Socr. l. 1. c 13. p. 43. a. | Ath. ap. 2. p. 766. c. | *a* Thdrt. l. 2. c. 12. p. 606. d. | c. d. | πρώτευε.

'Nous avons mesme des autoritez pour croire que ce fut S. Eustathe d'Antioche qui presida au Concile. 'Car Jean d'Antioche écrivant à S. Procle [vers l'an 435.] le qualifie absolument le premier des saints Peres assemblez à Nicée ; '& Facundus, le premier de ce Concile. *b* On tire de Theodoret, qu'il estoit assis le premier du costé droit dans l'assemblée, & qu'il harangua Constantin au nom de tous les Evesques : [ce qui naturellement appartient au president :] On croit le pouvoir montrer mesme par S. Jerôme. La chronique de Nicephore l'appelle nettement " le chef des Peres de Nicée. ' S. Anastase Sinaïte peut bien avoir voulu dire la mesme chose : '& le terme de " President se trouve mesme dans une lettre attribuée au Pape Felix III ; [ce qui seroit une autorité bien plus considerable, si diverses raisons ne nous faisoient croire que cette piece n'est que du VIII. siecle.

Blond. prim. p. 1195. | Fac. l. 8. c. 1. p. 318. a. | l. 11. c. 1. p. 468. a. | *b* Thdrt. l. 1. c. 6. p. 541. c | Bar. 325. §. 54. 55. | Eust. hex. p. 136. | Conc. t. 4. p. 1072. e. | ἡγεμών. | ἐξάρχων. | προεδρίας.

Cet honneur devoit plutost appartenir à S. Alexandre Evesque d'Alexandrie, qui assista aussi au Concile. Mais il peut ne l'avoir pas voulu prendre pour ne pas donner sujet de plainte aux Ariens, dont il pouvoit estre consideré comme la partie.] 'Il ne laissa pas d'y avoir toute la part & toute l'autorité duë à sa dignité & à son merite, & selon les termes du Concile, d'y estre le maistre de toutes choses, [parce qu'il savoit bien n'user de son pouvoir que selon l'ordre & la justice.] 'Il avoit amené avec luy S. Athanase son Diacre, *c* ou comme dit Theodoret, son Archidiacre. *d* Il honoroit très-particulierement ce Saint, *e* & il en recevoit beaucoup d'assistance, tant pour le conseil, que pour tout le reste, *f* quoi qu'il fust encore jeune. [Mais ce n'est pas ici le lieu de faire l'éloge du grand Athanase.

Thdrt. l. 1. c. 8. p. 548. | Ath. ap. 2. p. 725 d. | *c* Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576 b. | *d* Socr. l. 1. c 8 p. 20. b. | *e* Ruf. l. 1. c. 5. p. 237. | *f* Thdrt. p. 576. b.

On verra autrepart " quel estoit le merite de ceux que nous venons de nommer, je veux dire d'Osius, de S. Alexandre, & de S. Eustathe, aussi-bien que celui de S. Macaire de Jerusalem, & de Cecilien de Carthage.] *g* Car S. Macaire assista au Concile comme remplissant un des

V. leurs titres. | *g* Thdrt. l. 1. c. 15. p. 562. b | Soz. l. 1. c. 17. p. 430. a.

Digitized by Google

des thrones Apostoliques. ' Nous savons aussi que Cecilien y estoit, non-seulement par les souscriptions du Concile, où son nom se lit, ' & par Gelase de Cyzic, *a* mais encore par le VI. Concile de Carthage, en 419. [Ainsi il ne faut pas s'étonner si S. Athanase, qui pouvoit difficilement l'avoir connu autrepart,] *b* le met au nombre de ces hommes Apostoliques dont la foy très-pure ne pouvoit estre suspecte. Un Evesque dit dans le V. Concile, qu'il fut le seul de l'Afrique qui vint au Concile de Nicée.

Conc. t. 2. p. 54. e. Gel. Cyz. l. 2. c. 40. p. 202. *a* Conc. t. 2. p. 1592. e. *b* Ath. in Ari. or. 1. p. p. 291. c.

[Voilà ceux qu'on peut dire avoir esté les chefs & les Peres du Concile, Osius par le seul merite de sa personne, & les autres par celui de leurs personnes & de leurs sieges. Il y faut joindre les autres Evesques que nous trouvons dans les anciens auteurs, en suivant l'ordre des provinces marqué dans les souscriptions du Concile.]

ARTICLE III.

Des Evesques d'Egypte, & du Patriarcat d'Antioche.

' ENtre les Prelats d'Egypte, les plus celebres sont S. Paphnuce *c* Evesque dans la haute Thebaïde, *d* & S. Potamon *e* d'Heraclée, [sur le Nil, dans la province appellée Arcadie.] *f* Ils estoient tous deux du nombre des Confesseurs; [& leur merite nous obligera d'en parler en plus d'un endroit.] *g* Socrate marque qu'il avoit un [1] Arpocration & un Cynon. *h* Les souscriptions ne parlent que du premier, qu'elles font Evesque de Naucratite [dans la premiere Egypte.] *i* Entre les autres qui y sont nommez, on peut remarquer Adamance de Cynople [dans l'Arcadie, ou dans la seconde Egypte, car il y a deux Cynoples;] Tyran d'Antinoé [dans la premiere Thebaïde;] Caius de Thmuis [dans la premiere Augustamnique;] Philippe de Panephyse [dans la mesme province;] & Athas de Squedie dans la Thebaïde selon les souscriptions, ou dans la premiere Egypte selon la geographie sacrée. ' Ces cinq Evesques sont nommez avec Arpocration entre ceux qui soûtinrent l'innocence de S. Athanase au Concile de Tyr [en 335.] ' Arpocration, Philippe, Caius, & Athas, sont aussi nommez parmi ceux qui ont souscrit le Concile de Sardique.

Ruf. l. 1. c. 4. p. 237. *c* Socr. l. 1. c. 8. p. 20. a. *d* Conc. t. 2. p. 51. a. *e* d Epi 68. c. 7. p. 723. d. *f* a 1 Ruf. p. 237. *g* Socr. l. 1. c. 13. p. 43. b. *h* Conc. t. 2. p. 49. e. *i* p. 50. a. Ath. ap. 2. p. 797. b. p. 768. a.

' Les Evesques de la Palestine qu'on peut remarquer, sont le celebre Asclepe de Gaze; " & Germain de Naple [ou Sichem,] qui avoit assisté vers l'an 314, aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée. Son nom, avec ceux de Pierre d'Ahila, de Macrin d'Eleutherople, de Paul de Maximinople, & de Silvain d'Azot, ' se trouve parmi ceux du Concile de Palestine qui receut S. Athanase après le Concile de Sardique. [Pour ceux, tant de cette province que des autres, qui favorisoient Arius, nous en parlerons à part.]

Conc. t. 2. p. 50. b c. V. Vital, & S. Philogone d'Antioche. Ath. ap. 2. p. 775. e.

' Dans la Phenicie nous remarquons Hellanique [de Tripoli,] à qui Arius avoit fait l'honneur de le mettre au nombre de ses adversaires avec S. Philogone & S. Macaire : ' Enée de Ptolemaïde, Magnus de Peluse, & Antoine ou Anatole d'Emese, sont encore nommez dans le Concile d'Antioche, [tenu peu d'années après.]

Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537. c. Conc. t. 2. p. 50. d | 559. e.

' Dans la Syrie, nous avons le très-admirable Euphration de Balanée, comme l'appelle S. Athanase, lorsqu'il dit qu'il fut depuis chassé de son siege par les Ariens; ' & S. Paul Evesque de Neocesarée sur l'Euphrate, à qui l'on avoit estropié les deux mains sous Licinius, en luy brûlant les nerfs avec un fer chaud. Il se trouva encore au Concile d'Antioche en 341, aussi-bien qu'Archelaüs de Dolique, Basse de Zeugma, Maurice d'Epiphanie, Pierre de Gindare, Pipere de Samosates, & Sirice de Cyr. On y peut ajoûter Salomon ou Salamin de Germanicie, Alphie d'Apamée, & Geronce de Larisse, qui avoient assisté au Concile de Neocesarée : Salomon avoit encore esté à celui d'Ancyre, Alphie assista depuis à celui d'Antioche; aussi-bien que Nicomaque de Bostres, & Cyrion de Philadelphie, toutes deux dans l'Arabie.

Ath. de fug. p. 702. d. Thdrt. l. 1. c. 6. p. 540. 541.

' S. Jaque de Nisibe " est celebre pour la Mesopotamie. Il avoit avec luy, tant dans ce Concile que dans celui d'Antioche, Etthere d'Edesse, & Antioque de Rhesinas.

V. son titre. p. 56 o.

' Theodore de Tarse Metropole de la Cilicie, avoit esté, à ce qu'on dit, instruit à Athenes [dans les belles lettres.] On pretend qu'il avoit pour frere aisné Auxence de Mopsueste, [qui se rendit depuis celebre entre les Ariens. Mais cela ne nous oblige point de croire que Theodoret fust dans les mesmes sentimens. Il n'est pas non plus fort certain qu'il fust Evesque dés ce temps-ci,] ' quoi que " son nom se lise dans les souscriptions du Concile. On peut dire la mesme chose de Macedone de Mopsueste, [predecesseur d'Auxence dont nous venons de parler.] Macedone se trouva au Concile d'Antioche, & il y eut pour compagnons, aussi-bien qu'à Nicée, selon les souscriptions, Hesyque de la petite Alexandrie, Moïse de Castabales, & Nicetas de Flaviade [ou Flaviople.]

Suid. a. p. 492. f. Conc. t. 2. p. 52. b. V. la note 3.

' S. Amphion d'Epiphanie qui est aussi une ville de la Cilicie, avoit confessé le nom de JESUS-CHRIST durant les persecutions precedentes. Il avoit déja assisté aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée vers l'an 314. ' S. Athanase le met entre les hommes Apostoliques de son temps; ' & mesme, selon quelques manuscrits, il luy donne la qualité de Confesseur; " son nom est dans le Martyrologe Romain au 12 de Juin. ' S. Athanase luy joint Loup aussi Evesque dans la Cilicie, [dont nous n'avons point d'autre connoissance, si ce n'est le mesme que " Loup de Tarse, qui assista aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée vers 315: ce qui nous feroit rejetter la souscription de Theodore son successeur.]

Soz. l. 1. c. 10. p. 414. c. d. Ath. in Ari. or. 1. p. 291. c. Hil. fr. pr. p. 16. 2. NOTE 5. Ath. p. 291. c. V. Vital & Saint Philogone.

1. ou bien, Harpocration de Cynople.

ARTICLE IV.

De S. Leonce, de S. Hypace, & des autres de l'Asie Mineure.

Naz.or.19. p.294 a.b.

'LEONCE Metropolitain de Cesarée en Cappadoce, [qui avoit aussi déja assisté vers l'an 314, aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée,] vint encore à Nicée pour la condannation d'Arius; & ce fut dans ce voyage qu'il instruisit à la foy Saint Gregoire depuis Evesque de Nazianze, & pere du Theologien de mesme nom. Cet illustre Pere l'appelle "le grand Leonce. 'Et S. Athanase le met parmi les hommes Apostoliques dont la foy ne pouvoit estre suspecte. [C'est pourquoi nous ne pouvons point du-tout nous arrester à ce que dit Philostorge,] 'qu'il favorisa Arius dans le Concile.

ὁ πάνυ.

Ath. in Ar. or.1.p.291. b.

Philg. app. p.177.

Gel.Cyz.l. 2.p.201. a Sur. 10. Jul.p.161. §.11.

'Gelase de Cyzic l'appelle l'ornement de l'Eglise : a Gregoire Prestre de Cesarée en Cappadoce en fait un éloge particulier. Il dit qu'avant que de venir à Nicée, il avoit déja enduré beaucoup de travaux pour la foy, que beaucoup de Martyrs & de Saints Athletes avoient surmonté le démon par son moyen, & que beaucoup de Fidéles estoient parvenus au Royaume du ciel sous sa conduite, particuliérement le grand S. Gregoire d'Armenie, 'qui, selon sa vie, fut fait Evesque par S. Leonce. b Et on ajoûte mesme, qu'il obligea tous ses successeurs par de grands sermens, à estre toûjours ordonnez par l'Archevesque de Cesarée. 'Le mesme Prestre Gregoire dit que de son temps on voyoit encore le corps de Saint Leonce tout entier, mesme avec ses cheveux & ses ongles, & qu'il en sortoit une très-excellente odeur. 'On marque qu'il estoit enterré dans une Eglise de S. Hesyque Martyr. Le Martyrologe Romain en fait mention le treiziéme de Janvier. 'On pretend, sans preuve, que son corps a esté transporté à Vicence, & depuis à Mets.

Boll. 13. Jan.p.781. §.4. b §.6.

Sur. 10. Jul. p.161. §.11.

Boll. 13. Jan.p.782. §.12.

§.13.

Ath.p.291. b.

'S. Athanase joint à Leonce, Eupsyque Evesque [de Tyanes] aussi dans la Cappadoce, & encore trois celebres Evesques du Pont ou de l'Armenie, Saint Basilée [d'Amasée,] Saint Melece [de Sebastople,] & Longien [de Neocesarée.] 'C'est pourquoi Philostorge est ridicule de conter les trois derniers parmi ceux qui favoriserent Arius dans le Concile de Nicée. [Mais il est mesme bien difficile de soutenir que S. "Basilée ait assisté à ce Concile, puisque selon la chronique de S. Jerôme, il estoit mort dés l'an 320.] 'Et les souscriptions du Concile mettent en sa place Eutychien son successeur, quoi qu'elles se trompent de le mettre parmi les Evesques de l'Armenie Majeure.

Philg. app. p.177| n.p. 32.33.

V. son titre.

Conc.t.2. p.52 d.

Bar.325.§. 27.

Pour cette province, outre Acrite ou Arostane nommé dans les souscriptions Evesque de Diospont, & que les nouveaux Grecs disent avoir esté appellé de la grande Armenie où il avoit succedé à S. Gregoire, pour se trouver au Concile; 'outre cet Acrite, dis-je, on peut encore remarquer dans les souscriptions Heracle de Zelone, qui avoit esté aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée.

Conc.t.2. p.52.d.

Men. 15. Nov.p. 248| 31. Mars, p. 274| Canis. t.2.p.746. 909| Ughel. t.6.p.1134.

'Les Grecs honorent beaucoup Saint Hypace Evesque de Gangres en Paphlagonie, qu'ils disent avoir assisté au Concile de Nicée, & avoir fait beaucoup de merveilles, tant dans sa vie qu'à sa mort, qui fut honorée par le Martyre. Car les Novatiens, particuliérement ceux d'un lieu nommé Lazique, l'ayant attendu dans un lieu étroit parmi des montagnes où il avoit à passer, l'assommerent à coups de pierres & de bastons, & le jetterent demi mort dans une riviere, où estant un peu revenu à luy, il demanda misericorde à Dieu pour eux : ce qui n'empescha pas une miserable femme de luy donner un coup de pierre dans la temple, qui acheva de luy oster la vie. Elle & les autres assassins furent possedez du démon, & délivrez ensuite à l'enterrement du Saint. [Nous voudrions que cette histoire eust de meilleurs auteurs que les menologes des Grecs. Ce qu'ils disent d'un dragon que S. Hypace brûla, sent bien la fable, & il y a des particularitez fort difficiles à soûtenir. Mais l'histoire de sa mort pourroit bien estre tirée de meilleurs memoires.] On la met sous Constance. [Et ainsi je ne sçay si elle ne pourroit point avoir servi de pretexte] 'aux grandes rigueurs que Macedone exerça vers l'an 357, contre les Novatiens dans la Paphlagonie & aux environs. a Les Grecs font leur grand office de S. Hypace le 31. de Mars, b & ils en font encore une memoire le 14 c ou 15 Novembre. Le Martyrologe Romain l'a mis le 14 du mesme mois. d Quelques-uns le qualifient Evesque d'Ancyre, le confondant peut-estre avec quelque autre Hypace qui aura vécu du temps des Empereurs Iconoclastes.

Socr.l.2. c.38.p.144. c.d| Soz.l. 4.c.21.p. 571.572| Juli.ep 52. p 212. a Men| Canis.p. 746. b Canis. p. 909| Ughel. t.6.p.1134. a. c Men. p. 248| Boll. 31. Mars, p.899.e. d Boll. May, t.1. p.21.22.

[Car le siege d'Ancyre Metropole de la Galacie, estoit rempli en ce temps-ci par le celebre Marcel,] e qui estoit au Concile de Nicée, f quoique les souscriptions mettent Pancrace ou Pancaire au lieu de luy. Elles ajoûtent quatre autres Evesques de Galacie, Philadelphe de Juliople, [qui avoit esté au Concile d'Ancyre vers 314,] Dicaise de Tabie, Erece de Plata, & Gorgone de Cynne, [qui ont souscrit à celui de Neocesarée.]

e Ath.ap.2. p.742.d| 750.c| Thdrt.l.2. c.6.p.588. b. f Conc.t.2. p.52.e.

c|Gel.Cyz. l.2.c.40.p. 201.

'Theonas de Cyzic y estoit aussi pour la province d'Asie, avec Eutyque de Smyrne, & Marin de Troade. Nuneque Evesque de Laodicée en Phrygie [avoit déja paru au Concile d'Ancyre.] 'On pretend que Saint Nicolas Evesque de Myre dans la Lycie, "estoit à celui de Nicée, [ce que nous examinerons "autrepart.] Agape ou Agapet de Seleucie en Isaurie, & Theodore de Vasagade, sont marquez dans les souscriptions de Nicée & d'Antioche.

Bar.325.§. 36.

V. S. Nicolas.

Conc.t.2. p.54.a. b Sur. 12. May, p. 158 p.34.

'Celles de Nicée marquent un Gelase de Salamine en Cypre, b La vie de S. Epiphane, s'il est permis de la citer, parle de Gelase Evesque de Salamine, qui avoit esté pris pour estre Martyrizé. Elle ne dit point ce qui en arriva. 'Il y a un Gerase entre les Evesques de Cypre qui ont signé le Concile de Sardique. [Mais les signatures du Concile de Nicée ne marquent point le grand Spiridion Evesque de Trimithunte,] 'qui y estoit néanmoins.

Ath.ap.2. p.768.c.

Ruf.l.1.c. 5.p.137.

Digitized by Google

moins. ' Elles marquent un Cyrille de Paphos. a C'est apparemment le mesme que celui que Leonce de Byzance appelle S. Cyriaque Evesque de Paphos & Confesseur, l'un des Peres du Concile de Nicée, & dont il cite une homelie sur la Theophanie, [ou la feste de Noël. Ce témoignage seroit encore plus authentique,] ' si le mesme Leonce ne mettoit aussi S. Hilaire au nombre des Peres de Nicée.

[Conc. t. 2. p. 54 a. — a Leon. in N. & Eu. l. 1. p. 974. c. — p. 976. d.]

ARTICLE V.

Des Prelats de l'Europe, & des pays étrangers, & de tous les Peres du Concile en general.

' Les souscriptions du Concile marquent dans la Province d'Europe Phedrie Evesque & Metropolitain d'Heraclée, & à la marge il y a le nom de Pedore. [Ainsi ce peut estre Pederote d'Heraclee,] ' que S. Athanase met entre les hommes Apostoliques de son temps, dont la foy estoit très-sincere. ' Mais son siege fut depuis rempli par Theodore, b l'un des principaux chefs des Ariens, qui l'éleverent à cette dignité, quoiqu'il eust esté déposé de la Prestrise.

[Conc. t. 2. p. 54. b. — Ath. in Ar. or. 1. p. 291. c. — Blond. prim. p. 1195. — b Ath. p. 290. a.]

' S. Alexandre de Byzance fut un de ceux qui condannerent Arius à Nicée par leurs suffrages. [Nous en parlerons plus amplement en particulier.]

[Soz. l. 2. c. 29. p. 489. a. b.]

' Protogene celebre Evesque de Sardique dans la Dace, & dont Saint Athanase fait le mesme éloge que de Pederote, ' estoit aussi au Concile. a On remarque que Constantin luy avoit adressé un rescrit en l'an 316, pour autoriser les affranchissemens qui se faisoient dans l'Eglise en presence du peuple & des Evesques qui y signoient. [Il eut l'honneur de recevoir chez luy en 347, " le grand Concile qui rétablit S. Athanase, & il merita les injures & les anathemes des Eusebiens.]

[Ath. p. 291. b. — Gel. C. p. 202. — a Bar. 316. §. 73. — V. Saint Athanase §. 42.]

' S. Athanase joint à Protogene, Silvestre Evesque de la mesme province, [dont le nom ne se lit pas parmi les souscriptions du Concile.] Il loüe de la mesme maniere Piste ou Poste, & Aristée, Evesques de Grece; Capiton de Sicile; & Eustorge d'Italie, [" qui peut estre celui qui gouvernoit vers ce temps-là l'Eglise de Milan.] On ne trouve dans les souscriptions que Piste qualifié Evesque d'Athenes. ' Il y avoit encore au Concile un autre Piste de Marcianople dans la Mysie.

[Ath. p. 291. b. — V. les Donatistes §. 13. — Gel. C. p. 202.]

' Pour Alexandre de Thessalonique qui estoit aussi au Concile, [il faut que ce fust un Evesque très-considerable,] ' puisqu'il qualifioit S. Athanase son fils; b & que dans le Concile de Tyr, où il soûtint la cause de ce Saint, ' le Comte Denys mande aux Eusebiens que ce sera un grand sujet de plainte contre eux, si on vient à savoir que son Seigneur Alexandre n'approuve pas ce qu'ils font. ' Les Grecs honorent le 15 de May S. Achille Evesque de Larisse, qu'ils disent avoir esté celebre par sa pieté & par ses miracles, avoir eu beaucoup de part à la victoire que l'Eglise remporta sur l'Arianisme dans le Concile de Nicée, & s'y estre fait admirer de tout le monde. [Si cela est veritable, il est étonnant que S. Athanase ne l'ait point nommé entre les hommes Apostoliques de son temps.]

[p. 201. — Ath. ap. 2. p. 782 c. — b p. 798. — p. 799. b. — Boll 15. May, p. 465.]

' Les souscriptions du Concile ne marquent qu'un seul Evesque des Gaules, savoir Nicaise, qu'elles font mesme Evesque " de Dijon, [qui n'a jamais esté un siege Episcopal.] ' C'est ce qui oblige à changer ce nom en ceux " de Digne, qui est encore aujourd'hui une ville Episcopale dans la Provence; ' où de Die en Dauphiné. Cette derniere Eglise conte en effet entre ses Evesques, un Nicaise dont le corps estoit honoré dans sa Cathedrale à la fin du XI. siecle, & elle croit que c'est luy qui a assisté au Concile de Nicée au nom de toutes les Gaules. On tire tout cela d'un acte fait vers l'an 1075, par Hugue un de ses successeurs. On marque que sa legation est encore autorisée par la vie de S. Marcel de Die, [" qui paroist une piece fort ancienne;] & on en cite que cet Evesque raporta dans les Gaules la réponse du Concile. [Cette tradition se peut d'autant plus aisément recevoir,] ' que les plus habiles de l'Eglise de Digne ne reconnoissent point de Nicaise entre leurs Evesques, & croyent avoir receu la foy par S. Domnin disciple de S. Marcellin d'Embrun, [qui n'a vécu apparemment qu'après le milieu du IV. siecle.] ' Le nom de Nicaise se trouve encore entre les Evesques des Gaules qui ont signé le Concile de Sardique en 347. ' On le dit de Pallade successeur de Nicaise, [& je ne l'y trouve point.]

[Conc. t. 2. p. 54. d. — *Divionensis.* — *Diniensis.* — Gassend. de Din. p. 49. — Gall. chr. t. 2. p. 554. — V. S. Mamert §. 3. — p. 557. 558. a. — Ath. ap. 2. p. 767. d. — Gall. chr. t. 2. p. 554. 2. c.]

' Ce qui rendit le Concile de Nicée encore plus auguste, c'est qu'outre les Evesques de toutes les provinces de l'Empire Romain, il s'y en trouva encore quelques-uns des autres pays. ' Car on y vit un Evesque de Perse, ' nommé Jean dans Gelase de Cyzic, & dans les souscriptions. ' La Scythie mesme voulut participer à cette auguste assemblée. a Theophile Evesque des Scythes ou des Gots y ayant signé le Symbole, & en ayant porté la foy dans son pays, où elle demeura pure jusqu'à la fin du regne de Constance, [ou mesme jusqu'à celui de Valens.] ' Les souscriptions marquent ce Theophile sous le titre de Metropolitain des Gots, avec un Evesque du Bosphore nommé Domne ou Cathire, ' & cinq de l'Armenie majeure, [qu'elles confondent peut-estre avec la mineure,] à laquelle elles n'en attribuent que deux.

[Eus. v. Const. l. 3. c. 7. p. 486. 487. — p. 487. a. — Gel. C. p. 201 | Conc. p. 52. b. — Eus. v. Const. p. 487. a. — a Socr. l. 2. c. 41. p. 155. a. — Conc. t. 2. p. 54. d. — p. 52. d.]

[Voilà ce que nous avons pu trouver des noms de ces hommes illustres qui composoient cette assemblée, ' & qui la rendoient comme une image de celle des Apostres, & une couronne de paix que Constantin offroit à Dieu pour action de graces de tant de victoires qu'il luy avoit accordées. ' De ces saints Prelats, les uns éclatoient par la sagesse de leurs discours, les autres par l'austerité de leur vie, & leur patience dans les travaux, & quelques-uns par une sage mediocrité. ' Il y en avoit beaucoup qui estoient relevez par des graces Apostoliques, & beaucoup qui,

[Eus. p. 487. b. — c. 9 p. 487. d | Socr. l. 1. c. 8. p. 19. 20. — Thdrt. l. 1. c. 6. p. 540. d.]

Digitized by Google

qui, comme dit l'Apostre, portoient sur leurs corps des marques des souffrances de JESUS-CHRIST. 'On en voyoit qui avoient eu les deux mains estropiées pour JESUS-CHRIST, comme nous l'avons remarqué de S. Paul de Neocesarée; d'autres, comme S. Paphnuce, à qui on avoit brulé le jarret, d'autres avoient l'œil droit arraché, ' comme ce Saint mesme. *a* En un mot, on y trouvoit un grand nombre de Confesseurs, ' & un peuple entier de Martyrs. *b* On voyoit rassemblé dans une seule Eglise, tout ce que les Eglises de l'Europe, de l'Afrique, & de l'Asie, avoient de plus grand, *c* & toutes les lumieres du monde.

p. 541. a. — Ruf. l. 1. c. 4. p. 237. ac. 2. p. 236. — Thdrt. p. 541. a | Chry. t. 5. or. 52. p. 612. — *b* Eus. v. Const. l. 3. c. 7. p. 486. d. — *c* Mar. V. l. 1. p. 198. b.

ARTICLE VI.

Des Evesques Ariens qui estoient au Concile.

Thdrt. l. 1. c. 6. p. 541. b. — 'MAis parmi ce grand nombre de Saints, il y avoit quelques Prelats dont la foy n'estoit pas sincere, quoiqu'ils couvrissent autant qu'ils pouvoient leur malice, n'osant pas défendre ouvertement les blasphêmes d'Arius. 'De ce nombre estoient principalement ceux qui estoient habiles à la dispute, & qui par cette confiance dans leur subtilité, haïssoient la simplicité de la foy. 'Theodoret met en ce rang " tous ceux qu'Arius avoit contez pour luy dans une lettre à Eusebe de Nicomedie; c'est-à-dire Eusebe de Cesarée en Palestine, Theodote de Laodicée [en Syrie,] Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe, Gregoire de Beryte, & Aece de Lydde. 'Il y ajoûte Menophante d'Ephese, Narcisse de Neroniade en Cilicie, Patrophile de Scythople, Theogone [ou Theognis] de Nicée, Theonas de Marmarique, & Second de Ptolemaïde en Libye.

Ruf. l. 1. c. 2. p. 236. — Thdrt. p. 542. b | c. 4. p. 538. a. — V. les Ariens §. 6. — c 6 p. 542. b.

[Personne ne doute qu'il n'y faille ajoûter Eusebe de Nicomedie. Il ne peut pas mesme y avoir de difficulté pour Maris de Calcedoine] 'qui est conté entre les fauteurs d'Arius, par Gelase, par Socrate, & par Sozomene. *d* Les souscriptions du Concile témoignent aussi qu'il y assista. [Il estoit constamment & Arien & Evesque dés devant le Concile,] *e* puisque selon S. Athanase, il avoit écrit dés ce temps-là plusieurs blasphêmes contre JESUS-CHRIST. *f* Philostorge le met entre les pretendus disciples de S. Lucien, comme nous l'avons marqué " autrepart. *g* Il fut en 335, l'un des celebres deputez de la Mareote contre S. Athanase, [& se signala toûjours dans la défense de l'Heresie jusque sous Valens,] *h* quoique Dieu eust puni l'aveuglement de son cœur " par celui de son corps.

Gel. C. l. 2. c. 7. p. 85 | Socr. l. 1. c. 8. p. 20. b | Soz. l. 1. c. 21. p. 435. c. — *d* Conc. t. 2. p. 51. a. — *e* Ath. de syn. p. 886. b. — *f* Philg. l. 2. c. 15. p. 20. 21. — *g* Ath. ap. 2. p. 733. 746. — *h* Socr. Soz. — V. les Ariens. — V. la persecut. de Julien.

Il faut remarquer en passant,] ' que Narcisse de Neroniade, outre le crime de l'Arianisme, estoit encore coupable de plusieurs autres, & qu'il fut déposé par trois differens Conciles, [dont nous n'avons point de connoissance, hormis celui de Sardique en 347.] 'Marcel d'Ancyre l'a accusé d'avoir écrit en ces propres termes, Qu'il y avoit un premier & un second Dieu. ' Il cite d'une lettre de Narcisse mesme, que l'Evesque Osius de [Cordoue] luy demandant s'il admettoit [en Dieu] deux " substances, comme Eusebe de Cesarée, il répondit ; Je sçay par ses écrits qu'il croit qu'il y en a trois.

Ath. de fug. p. 718. d. — Eus. in Marc l. 1. c. 4. p. 18. a. — p. 25. c d. — usias.

[Tous ceux que marque Theodoret ne sont encore que treize Evesques pour Arius;] ' & Rufin nous assure qu'il y en avoit 17. *a* Philostorge y ajoûte d'abord quatre Evesques de Libye, outre Second & Theonas, savoir Sentien de Borée, Daque de Berenice, Second de Teuquire, & Zopyre de Barca, ' dont les trois derniers se trouvent dans les souscriptions du Concile, quoi qu'avec quelque difference. [Et il n'est pas tout-à-fait incroyable qu'Arius ait eu veritablement six Evesques pour luy dans la Libye,] ' puisqu'il se vante d'estre suivi par toute cette province. *b* Philostorge ajoûte Melece de Thebaïde, [c'est-à-dire le schismatique, qui pouvoit bien estre à Nicée, & favoriser Arius : mais il n'y a point d'apparence qu'il y ait esté receu pour donner son suffrage, puisque comme nous le verrons, son affaire ne fut terminée qu'aprés celle d'Arius, & qu'il ne fut receu dans l'Eglise qu'à condition qu'il n'exerceroit aucune fonction Episcopale.]

Ruf. l. 1. c. 5. p. 237. — *a* Philg. app. p. 177. — n. p. 25. 26. — Gel. Cyz. l. 1. c. 1. p. 109. — *b* Philg. app. p. 177.

Ibid. — ' Philostorge parle ensuite de Patrophile, Eusebe de Cesarée, Paulin, Narcisse, Athanase d'Anazarbe, Maris, Theognis, & Eusebe de Nicomedie, [sur lesquels il n'y a point de difficulté, si ce n'est que Paulin estoit déja mort selon quelques-uns, quoique selon toutes les apparences, il ait vécu jusqu'en 331. Mais on ne sçait ce que c'est qu'Amphion de Singedon en Phenicie. On ne connoist point de ville de Singedon hors de la Mesie; & on n'oseroit dire qu'il faut Sidon,] ' parce qu'il y a un Theodore de Sidon dans les souscriptions du Concile. ' Philostorge conte encore entre les fauteurs d'Arius, Tarcondimate d'Eges dans la Cilicie, [qui est dans les souscriptions,] & Eulale de Cappadoce [qu'on ne connoist point,] ' si ce n'est l'Evesque de Sebaste en Armenie, qui est aussi nommé Euloge. *c* Il y joint S. Leonce de Cappadoce, S. Basilée d'Amasée, & S. Melece de Sebastople; [ce que nous avons montré estre une calomnie visible.]

Conc. p. 51. d. — Philg. p. 177. — Conc. p. 52. d. — *c* Philg. p. 177.

' Gelase met encore Theodore d'Heraclée entre les Prelats qui favoriserent Arius dans le Concile. [Mais nous avons déja marqué qu'apparemment Pederote, homme trés-Catholique, tenoit alors cette place :] ' Et Theodore n'ayant esté fait Evesque que par les Eusebiens, aprés avoir esté déposé du Sacerdoce, [il n'y a aucune apparence qu'il l'ait esté sitost.] 'Baronius met entre les Ariens, Paul de Larande, *d* dont le nom se trouve parmi les Evesques d'Isaurie. [Il n'allegue point de preuve qu'il fust Arien. Voilà ce que nous avons trouvé de ces défenseurs du mensonge, qui se mélerent avec les défenseurs de la verité, & dont on ne peut faire monter le nombre qu'à vingt-deux, autant qu'en met Philostorge, mais ce ne sont pas tout-à-fait les mesmes.

Gel. C. l. 2. c. 7. p. 85. — Ath. in Ar. or. 1. p. 290. a. — Bar. 325. §. 40. — *d* Conc. p. 53. c.

Pour ce qui est de l'ordre que les Evesques gardoient entre eux dans le Concile,

le, il y a bien de l'apparence que la simplicité & la civilité, que S. Paul ne commande pas moins aux Prelats qu'aux autres Fidéles, y eut autant de part que toute autre considération : Au moins il seroit bien difficile d'en savoir rien davantage.] Baronius en devine ce qu'il luy plaist, sans grand fondement; ' & Bellarmin en dispose bien d'une autre maniere, qui n'est pas plus assurée, quoiqu'elle paroisse appuyée du jugement de Bollandus, qui raporte la conjecture de ce Cardinal, sans parler de celle de Baronius qu'en un mot. [Il nous seroit bien plus important de savoir l'ordre dans lequel toutes les choses se sont examinées & decidées. Mais Dieu nous ayant privé de cette lumiere, nous serons obligez de les mettre dans la suite qui sera la plus autorisée, ou qui nous paroistra la plus naturelle.]

Boll. 26. Feb. p. 637. §. 11.

ARTICLE VII

Commencement du Concile : Constantin y vient.

[LE Concile peut avoir esté indiqué pour le 14 de Juin,] ' selon ce qu'on cite d'Attique de Constantinople. [" Mais il y a apparence qu'il ne commença que le 19, qui est marqué comme le propre jour du Concile dans quelques anciens monumens. On en employa les premiers jours à en preparer & à en discuter les matieres, pour les decider solennellement en la presence de Constantin, qui ne paroist pas y estre venu qu'après le troisiéme de Juillet.] ' Avant donc que le jour destiné pour la décision, à laquelle Constantin vouloit estre present, fut arrivé, les Evesques tinrent entre eux beaucoup d'assemblées ' dans l'Eglise de la ville, comme Mr. Valois croit qu'on le peut tirer d'Eusebe, a & employerent plusieurs jours à agiter les questions de la foy, b n'osant rien determiner sur une affaire de cette importance qu'avec beaucoup de maturité & de précaution.

v. la note 1. — Bar. 325. §. 8. — Soz. l. 1. c. 17. 19. p. 431. a | 433. b. — Eus. v. Const. l. 3. c. 7. p. 486. d | n. p. 222. a. b. — a Ruf. l. 1. c. 2. p. 236. — b c. 5. p. 237.

' Ils faisoient souvent venir Arius dans ces assemblées, pour s'assurer tout-à-fait de ses sentimens : (c car Constantin avoit commandé qu'il fust present au Concile;) d & ce miserable, suivant les inspirations du démon qui le possedoit, ne trembla point de proferer contre nostre Sauveur, contre nostre esperance, & nostre vie, des blasphêmes tout-à-fait indignes, contraires aux saintes Ecritures & à nostre foy; & ne rougit point d'avouer que sa croyance estoit conforme à des expressions si étranges. ' Il soûtint que le Fils de Dieu estoit tiré du néant; qu'il n'avoit pas toûjours esté; qu'il estoit capable par sa liberté, de la vertu & du vice; qu'il estoit une créature & un ouvrage de Dieu.

p. 237 | Soz. p. 431. a | 433. a. — c Ruf. l. 1. c. 1. p. 236. — d Socr. l. 1. c. 9. p. 30. c. d. — Socr. p. 27. 28.

' Tous les Evesques se boucherent les oreilles, quand ils entendirent proferer ces blasphêmes, & beaucoup d'autres que S. Athanase raporte; ' & ils conclurent tous d'une voix à anathematizer des opinions si detestables, ' ne pouvant seulement souffrir d'entendre ces pensées & ces paroles impies. ' Cela n'empescha pas néanmoins qu'on n'examinast soigneusement sa doctrine, ' & que quelques Evesques ne le défendissent avec beaucoup de chaleur. Ces Prelats, ennemis de la simplicité de la foy, parce qu'ils se confioient sur leurs fausses subtilitez, ' ne vouloient pas qu'on se contentast de suivre l'opinion des anciens, sans l'examiner auparavant. ' Mais ils avoient contre eux tous les Confesseurs qui estoient en grand nombre, ' & tous ceux qui ne vouloient point qu'on innovast rien contre la tradition.

Ath. in Ar. or. 1 p. 295. d. — d | Socr. p. 27. d. — Socr. p. 28. a. — Soz. l. 1. c. 19. p. 433. b. — Ruf. l. 1. c. 2. p. 236. — Soz. l. 1. c. 17. p. 431. a. b. — Ruf. p. 236. — Soz. p. 431. a.

' Il y eut divers Philosophes payens qui se mélerent dans les disputes qui se firent, les uns par curiosité, pour savoir quelle estoit nostre doctrine, les autres par haine de nostre Religion, pour augmenter davantage le feu de la division & du schisme. Il paroist que ce fut avant la séance solennelle. [Mais nous reservons pour un autre endroit tout ce qu'on dit de ces Philosophes.]

Soz. l. 1. c. 18. p. 431. c.

' Constantin ayant esté averti de l'arrivée des Prelats à Nicée, se hasta de s'y rendre, a après avoir celebré [à Nicomedie] la feste de la victoire qu'il avoit remportée deux ans auparavant sur Licinius [le troisiéme jour de Juillet,] b & dont on faisoit tous les ans quelque rejouissance au mesme jour. c Il vint tant pour voir ce grand nombre de Prelats, que pour s'y rendre le mediateur de la paix, ' y établir la concorde, & étoufer toutes les disputes ausquelles la folie d'Arius avoit donné le commencement. ' Il arriva la veille de la séance solennelle à laquelle il avoit resolu de se trouver.

Thdrt. l. 1. c. 6. p. 540. c. — a Gel. Cyz. l. 2. c. 6. p. 60 | Socr. l. 1. c. 8. p. 20. a. — b Buch. cycl. p. 283. — c Thdrt. p. 540. c. — c. 19. p. 566. d. — Gel. Cyz. l. 2. c. 6. p. 70. a.

' Dés le jour mesme, divers Evesques luy vinrent faire des plaintes, & luy presenter des requestes contre leurs confreres, [comme nous le dirons dans la suite.] ' On croit, sur quelques conjectures, que c'estoit un artifice des Ariens, qui ne demandoient qu'à brouiller, & eussent esté bien-aises de rendre suspects les plus saints Prelats : [ce qui revient assez à ce que dit Theodoret,] ' que c'estoient " quelques miserables qui cherchoient à brouiller & à faire des querelles.

Socr. p. 21. a. — Bar. 325. §. 42. — Thdrt. l. 1. c. 10. p. 552. b. — φιλαπεχθήμονες ἄνδρες.

' Le lendemain qui estoit le jour marqué pour faire la decision de toutes les questions, d comme Constantin vouloit avoir part aux deliberations des Evesques, e ils se trouverent tous au Palais. f On avoit preparé pour les recevoir la plus grande sale au milieu du Palais, & on y avoit mis des sieges des deux costez, g selon le nombre des Evesques. h Quand ils furent entrez, & qu'ils eurent pris chacun leur place, ils demeurerent assis avec la modestie & le silence digne d'une si sainte assemblée, attendant l'arrivee du Prince. Cependant ceux de la Cour entroient aussi l'un après l'autre; & enfin, l'Empereur arriva accompagné non de ses gardes ordinaires, mais seulement de ses ministres qui estoient Chrétiens.

Eus. v. Const. l. 3. c. 10. p. 488. a | Socr. p. 21. a. — d Soz. l. 1. c. 19. p. 433. c. — e c | Eus. p. 488. b | — Thdrt. l. 1. c. 6. p. 541. b. — f Eus. p. 488. a b. — g Thdrt. p. 540. b. — h Eus. p. 488. b.

' Tous les Evesques se leverent dés qu'on les eut avertis que l'Empereur arrivoit, & alors il entra revétu de sa pourpre, & tout couvert d'or & de diamans. Mais son ame paroissoit encore plus richement ornée par la pieté religieuse & par la crainte de Dieu, qui reluisoient

b c.

dans

Digitized by Google

dans l'abaiſſement de ſes yeux, dans la rougeur de ſon viſage, dans la modeſtie de ſes démarches, & dans un adouciſſement extraordinaire de ſa Majeſté Imperiale.

c | n.p.222. a.d | Soz p. 433.c. a Euſ.p. 488.d. b Thdrt.p. 541.c. c c | Euſ.p. 488.d. d Thdrt.p. 540.c. e c | Euſ.p. 488.d. f Soz.p. 433.c.

' Eſtant entré, il paſſa au milieu des Prelats a juſqu'au haut de l'aſſemblée, où il demeura debout, juſqu'à ce que les Eveſques l'euſſent prié de s'aſſeoir, b après qu'il leur en eut demandé la permiſſion. c Il s'aſſit ſur un petit ſiege d'or, d qu'on luy avoit preparé au milieu. e Toute l'aſſemblée s'aſſit auſſi-toſt après luy f par ſon ordre.

g Euſ v. Conſ.l.3.c. 11.p.489. a.

g En meſme-temps, dit Euſebe, l'Eveſque qui eſtoit aſſis le premier du coſté droit, ſe leva, & prononça un diſcours étudié, adreſſé à l'Empereur, & où il rendoit graces à Dieu pour les biens dont il avoit comblé ce Prince. [* Ce paſſage a donné ſujet à bien des conteſtations, pour ſavoir qui eſtoit cet Eveſque, qui par cette action meſme, & par le rang qu'il tenoit, paroiſt avoir eſté le chef du Concile. Perſonne néanmoins ne dit que ce fuſt Oſius : mais les uns l'entendent d'Euſebe meſme, les autres de S. Euſtathe d'Antioche, ou de S. Alexandre d'Alexandrie. S'il faut neceſſairement juger en faveur de quelqu'un, le droit de ſaint Euſtathe paroiſt mieux établi que celui des autres.] — Note 6.

a.

' Quand cet Eveſque, quel qu'il fuſt, eut achevé ſon diſcours, & ſe fut raſſis, tout le monde demeura dans le ſilence, ayant les yeux arreſtez ſur la perſonne de l'Empereur. Ce Prince, après avoir regardé tous les Eveſques avec un viſage gay & des yeux favorables, & s'eſtant un peu recueilli en luy-meſme, leur " parla d'un ton de voix doux & moderé, ' ſans ſe lever. b Il fit ſa harangue en latin, quoiqu'il ſceuſt le grec. Elle fut enſuite interpretée en grec par un autre, & donnée aux principaux Eveſques du Concile. — Note 7.

Socr.p.21. a. b Euſ.v. Conſ c.13. p.490.b.c.

c.12.p.489. 490.

' Elle ne contenoit, ſelon que la raporte Euſebe, que des témoignages de la joie qu'il avoit de ſe voir dans cette aſſemblée, des marques de douleur pour la diviſion de l'Egliſe, & une exhortation à la paix & à la concorde.

Thdrt.p. 541.542.

' Il ajoûta, ſelon Theodoret, que les ennemis de l'Egliſe eſtant terraſſez, & n'y ayant perſonne qui oſaſt attaquer les Chrétiens, il eſtoit tout-à-fait faſcheux de voir qu'ils ſe combatoient eux-meſmes, & ſe rendoient la raillerie de leurs ennemis, qui eſtoient ravis de les voir ſe défaire les uns les autres : Que ces querelles eſtoient encore plus honteuſes dans des choſes de religion, ſur leſquelles ils avoient les inſtructions du Saint Eſprit dans les Ecritures. „ Car les livres des „ Evangiles & des Apoſtres, leur dit-il, „ & les oracles des anciens Prophetes, „ enſeignent manifeſtement ce qu'il faut „ croire touchant la divinité. C'eſt pour- „ quoi il faut bannir toutes les conteſta- „ tions, & tirer des témoignages de ces „ livres, qui ſont inſpirez de Dieu, l'ex- „ plication des points qui ſont conteſtez. „ [Il n'y a pas grande apparence que ces paroles ſoient de la premiere harangue de Conſtantin, puiſqu'on ne voit pas pourquoi Euſebe les auroit omiſes. Conſtantin peut les avoir dites dans la ſuite des

Euſ.p.490. c.

diſputes qui s'éleverent, ' & dans leſquelles il parla diverſes fois, ſelon Euſebe.

[C'eſt ainſi que Conſtantin, agiſſant comme un bon fils à l'égard des Eveſques, qu'il conſideroit comme ſes peres, les portoit à convenir tous dans la foy Apoſtolique.]

Socr.l.1.c. 8.p.21.b. c.9.p.30.c. Amb.ep. 13.t.5.p. 104.m. Socr.l.1.c. 8.p.21.a.

' Il leur permit enſuite de traiter avec ſoin & avec toute liberté les queſtions de la foy, ' n'ayant voulu ſe trouver au Concile que pour y eſtre comme l'un des Fidéles, ' en laiſſant aux Prelats la liberté entiere de juger, ſans prevenir leurs eſprits par aucune loy precedente. ' Car pour les requeſtes qu'on luy avoit preſentées la veille contre divers Eveſques, il n'en parla que pour exhorter les Prelats à demeurer unis enſemble, & à ſe pardonner mutuellement tous les mecontentemens qu'ils pouvoient avoir.

ARTICLE VIII.

Des diſputes de S. Athanaſe & des autres contre Arius : Preuves des mauvais ſentimens des Euſebiens.

Soz.l.1.c. 20.p.434. b. a Socr.l.1. c.9.p.27.d. Soz.l.1.c. 17.19.f. 431.al 433. b. b c.20.p. 434.c. c c.17.p. 431.b.

' ON commença donc à traiter les queſtions qui troubloient le repos de l'Egliſe. a Celle d'Arius [qui eſtoit la principale] fut auſſi examinée la premiere, [avec d'autant plus de facilité,] ' qu'elle l'avoit déja eſté avec beaucoup de ſoin. b Il ne laiſſa pas néanmoins d'y avoir encore diverſes diſputes, c dans leſquelles pluſieurs, tant des Eveſques que des Eccleſiaſtiques qui les accompagnoient, ſe firent connoiſtre & eſtimer de l'Empereur & de ſa Cour, par l'eſprit & la capacité qu'ils firent paroiſtre. [Ainſi il y a de l'apparence que ces diſputes durerent quelque temps, & que les queſtions ne furent pas decidées dés le premier jour qui avoit eſté marqué pour le faire.

Nous ne voyons point ſi toutes les ſéances qui ſe tinrent depuis que Conſtantin fut venu à Nicée, durant près de deux mois que le Concile dura enſuite, ſelon Attique, ſe tinrent toutes dans le Palais en preſence de Conſtantin : car les auteurs ne nous éclairciſſent point ſur cela. Il eſt toûjours certain par les paroles des Peres,] ' & par celles de Conſtantin meſme, qu'il fut auditeur des blaſphêmes d'Arius, ' & que ſon impieté fut examinée en ſa preſence. ' Il fut ſpectateur des diſputes des Eveſques. Il écouta les uns & les autres avec une extrême douceur, ayant beaucoup de patience & d'attention pour tout ce qu'ils luy diſoient. Il appuyoit tantoſt un coſté, tantoſt un autre, pour réünir inſenſiblement ceux qui paroiſſoient les plus échaufez à la diſpute. Il ſe rendoit agréable & aimable à tout le monde par cet air affable dont il leur parloit. Il gagnoit les uns par ſes raiſons, il faiſoit rougir les autres par la force de ſes paroles, il relevoit par ſes louanges ceux qui avoient bien dit, & il perſuadoit la paix à tous. Enfin, il ne ceſſa point juſqu'à ce qu'il les eut fait convenir en une meſme foy & un meſme ſentiment ſur tous les points qui eſtoient en diſpute. Voilà ce qu'Euſebe de Ceſarée nous dit du procedé de Conſtantin dans le

Socr.l.1.c. 9.p.30.d. p.27.d. Euſ.v. Conſ.l.3. c.13.p.490. b.c.

Digitized by Google

le Concile. [Mais il est à craindre qu'il n'ait beaucoup ajoûté à la verité, puisque de la maniere dont il nous le depeint tant en cet endroit qu'en quelques autres, il sembleroit qu'il eust esté le maistre du Concile, & qu'il en eust violé la liberté,] ' comme les Heretiques Audiens l'ont voulu dire touchant la decision de la Pasque. 'Mais S. Ambroise nous assure qu'il laissa aux Prelats une liberté entiere de decider ce qu'ils vouloient. ' Ils ne furent obligez par aucune necessité, dit S. Athanase, de condanner Arius, mais chacun embrassa la verité volontairement & librement. [Que si l'autorité de Constantin y eut quelque force, ce ne fut, comme nous le dirons, que pour exemter les Eusebiens mesmes de la peine qu'ils meritoient. Epi.70.c.9. p.821.a.b. Amb. ep. 13. c.5. p. 204.m. Ath.in Ar. or. 1. p. 296.a.

S. Athanase éclata beaucoup en cette rencontre. Il parut comme la principale personne du Concile,] ' y ayant tenu l'un des premiers rangs, quoiqu'il ne fust pas encore Evesque, parce que le merite donnoit alors un degré d'honneur aussi-bien que les dignitez. ' Il découvrit avec une vigilance merveilleuse toutes les fourberies & les artifices des Heretiques: ' Il resista genereusement à Eusebe, Théognis, & Maris, qui soûtenoient Arius: ' Il entreprit de grands combats pour maintenir les dogmes Apostoliques, & fit paroistre un ardent amour pour la foy, au-dessus mesme de son âge; ce qui luy attira les louanges & les benedictions de tous les défenseurs de la verité. ' Ainsi il ne tint pas à luy que dans cette assemblée où le S. Esprit avoit réüni l'élite de toute l'Eglise, il n'étouffast entierement l'Arianisme. Naz.or.21. p.381.a.b. Ruf. l.1.c. 14.p.244. Socr.l.1.c. 8.p.20.b. Thdrt. l. 1. c.25.p. 576.b. Naz.p.381. a.

' Mais si le courage avec lequel il combatit l'impieté d'Arius, fut une grande preuve de sa pieté, il fut en mesme-temps l'un des principaux sujets de la haine que les Ariens eurent toûjours depuis contre luy. ' Car ces ennemis de la divinité du Fils de Dieu, ayant connu par experience avec quelle vigueur il en avoit entrepris la défense, [ils le regarderent comme leur ennemi capital,] sur-tout lorsqu'ils le virent élevé sur la chaire d'Alexandrie, considerant l'augmentation de son autorité, comme la ruine de leur puissance. Nous avons parmi les ouvrages de ce Saint, une dispute entre luy & Arius: mais elle ne regarde pas le Concile de Nicée, [& mesme elle est visiblement supposée.] Ath. ap. 2. p.725.d. Thdrt. p. 576 b.c.

' Marcel Evesque d'Ancyre combatit aussi très-fortement l'Heresie Arienne: ' ce qui obligea les Prestres de Rome qui estoient au Concile, de parler de luy au Pape comme d'un homme très-orthodoxe. Ath. ap. 2. p.742. d | 750.c. p.750.c.

'Cependant Eusebe de Nicomedie qui avoit entrepris la protection d'Arius, voyant que ses erreurs estoient confonduës en toutes manieres, témoignoit un empressement honteux pour le sauver. Il envoyoit diverses personnes à Constantin pour interceder en sa faveur, & luy demander sa protection, dans la crainte qu'il avoit non-seulement de voir Arius condanné, mais d'estre déposé luy-mesme. Thdrt.l.1. c.19.p.567. a.

[Il le meritoit & comme défenseur d'Arius, & comme sectateur de son Heresie.] 'Car pendant qu'on agitoit la decision que l'on devoit faire touchant la 1. foy, on produisit, dit S. Eustathe, [1] une lettre d'Eusebe, qui estoit une manifeste conviction de ses blasphêmes. [C'estoit assez vraisemblablement la mesme lettre dont parle S. Ambroise,] ' où Eusebe de Nicomedie disoit que si l'on avouoit que JESUS-CHRIST estoit vray Fils de Dieu, & increé, c'estoit commencer à reconnoistre qu'il estoit consubstantiel au Pere. Cette lettre ayant esté luë en plein Concile, 'couvrit de confusion celui qui l'avoit écrite, & ne causa pas moins de douleur aux Saints qui en furent les auditeurs & qui voyoient la perte de ces miserables. Car elle découvroit toute la cabale de ce parti. L'horreur qu'on en eut, fit qu'on la lacera devant tout le monde: [Mais de peur que l'indignation des Peres ne passast plus avant,] quelques personnes appaiserent le bruit à dessein, sous le specieux pretexte de la paix, & imposerent silence à tous ceux qui avoient accoûtumé de défendre si excellemment la verité. c.7.p.543. a. Amb.fid.l. 3.c.7.p. 159.g. Thdrt.l.1. c.7.p.543. b.

[L'Heresie des Eusebiens ne parut pas seulement par cette lettre,] ' mais encore par les discours qu'ils tinrent dans le Concile, où ils se declarerent contre Dieu par des paroles tout-à-fait impies. Les Peres les prioient avec beaucoup d'humanité & de douceur, de défendre leurs sentimens s'ils avoient quelque bonne raison à alleguer. Mais dés qu'ils commençoient à ouvrir la bouche, ils se faisoient condanner de tout le monde, & se contredisoient eux-mesmes: de sorte que se voyant dans l'impuissance de soutenir leur Heresie, ils demeuroient sans parole, & confessoient par ce silence, la confusion où ils se trouvoient de s'estre engagez dans une si mauvaise cause. Ath. dec. Nic.p.251. a.

ARTICLE IX.

Les Eusebiens presentent un Symbole qui est rejetté: Etablissement de la Consubstantialité & du Symbole de Nicée.

'CE fut encore dans cette occasion, que le desir de combatre les dogmes Apostoliques pour défendre Arius, porta les Eusebiens à dresser une confession de leur foy, & à la presenter au Concile. 'Eusebe de Cesarée la rapporte toute entiere dans une lettre qu'il en écrivit à son Eglise: Et il ajoûte qu'elle fut approuvée comme bonne, 'qu'elle leva tous les sujets de disputes; que Constantin declara tout le premier qu'elle estoit très-excellente, que c'estoit sa foy, & qu'il falloit que tout le monde la souscrivist, en y ajoûtant seulement le terme de Consubstantiel: & sous ce pretexte d'ajoûter ce mot, dit-il, on fit un autre Symbole. Thdrt. l.1. c.6.p.542. b. c.11.p.553. b. p.554.b.

[Mais il est fort dangereux de s'en fier au raport d'Eusebe; & il est difficile de croire que le Concile ait esté satisfait d'une

1. ' Mr. Valois veut que ce soit la confession de foy raportée par Eusebe de Cesarée, dont on parle un peu aprés. Thdrt.n.p. 10.1.b.c.

d'une confeſſion de foy, dans laquelle les Euſebiens au lieu d'avouer leurs erreurs, & y renoncer,] p.553.c. ' ſoûtenoient formellement qu'ils avoient toûjours eſté dans la veritable doctrine. [Cette confeſſion ne condannoit tout au plus que les blaſphêmes les plus groſſiers d'Arius, ſans toucher aux autres :] d. ' Que ſi elle portoit meſme formellement que JESUS-CHRIST avoit eſté " fait avant tous les ſiecles, γεννηθέντα. comme nous l'y liſons aujourd'hui, [le Concile n'avoit garde de ſouffrir qu'on l'employaſt pour exprimer la generation éternelle du Fils de Dieu.]

c.6.p.542.e. ' Auſſi Theodoret, [ſans s'arreſter aux louanges qu'Euſebe ſe donne à luy-meſme,] nous aſſure qu'auſſi-toſt qu'elle fut luë, elle fut déchirée en pieces, tout le monde la traitant de foy fauſſe & adultere, & accuſant ſes auteurs d'eſtre des traiſtres à la verité. [Il ſemble auſſi qu'on doive raporter à ceci ce que dit S. Athanaſe,] Ath.dec. Nic.p.251.b. ' que le Concile rejetta abſolument les termes que les Euſebiens avoient inventez.

[Peut-eſtre que quelques-uns voudront décharger la confeſſion de foy qu'Euſebe de Ceſarée vante tant, de la honte d'avoir eſté rejettée & lacerée par le Concile. Mais pour cela, il faudroit prétendre qu'il en a preſenté une pour luy ſeul, ou que les Euſebiens en ont préſenté deux differentes. Perſonne ne dit ni l'un ni l'autre, & le premier n'a pas meſme d'apparence.]

Socr.n.p.6.1.a. ' Euſebe n'eſt pas plus ſincere, lorſque par une malignité affectée, il veut faire croire que Conſtantin fut l'auteur du terme de Conſubſtantiel & du Symbole du Concile. [S. Athanaſe nous aprend que cela ſe paſſa tout autrement, & d'une maniere qui fait voir admirablement l'eſprit fourbe & hypocrite des Euſebiens. Voici ce que nous en trouvons, tant dans ce Saint que dans les autres auteurs.]

Ath.p.251.b. ' Les Peres " ayant rejetté abſolument les paroles inventées par les Euſebiens, ἀυ'τλόγους. ſongerent à propoſer contre eux la foy toute pure de l'Egliſe. Soz.l.1.c.19.p.433.b. ' Ils ne precipiterent pas en cela leurs ſentimens ; a Ruf.l.1.c.5.p.237. a mais ils rechercherent avec beaucoup de ſoin & de maturité, ce que l'on devoit croire & ordonner contre cette nouvelle impieté. Socr.l.1.c.9.p.30.c. ' On dit tout ce qui ſe pouvoit dire, & on fit tout l'examen poſſible pour oſter toutes les ambiguitez & les équivoques, & ne laiſſer plus aucun pretexte [de trouble & de diviſion.]

Ath.dec. Nic.p.267.268|ad Afr.p.935.936. ' Le Concile voulant établir la foy Catholique, en diſant que le Fils eſtoit de Dieu, les Euſebiens ſe diſoient l'un à l'autre : „ Accordons-le, puiſque cela nous „ eſt commun avec le Fils ; „ ſurquoi ils apportoient divers paſſages de l'Ecriture : De ſorte que le Concile, pour oſter cette équivoque, fut obligé d'exprimer la meſme choſe en des termes plus clairs, & de dire que le Fils eſtoit de la ſubſtance de Dieu. dec.N.p.268.b.c. ' Le Concile crut enſuite qu'il eſtoit neceſſaire d'établir diverſes prerogatives du Fils ; ad Afr.p.936.c. ' & demanda au petit nombre des Euſebiens, s'ils confeſſoient toutes ces choſes. dec.N.p.268.c. ' Ils n'oſerent s'y oppoſer, par la honte qu'ils avoient d'avoir eſté ſi fortement convaincus & refutez dans les diſputes precedentes. Mais on s'apperceut qu'ils ſe parloient tout bas, c|ad Afr.p.936.c.d. ' & ſe faiſoient ſigne des yeux les uns aux autres, pour dire qu'ils y pouvoient conſentir, & qu'il n'y avoit rien en tout cela qui ne puſt convenir aux hommes.

dec.N.p.268.269|ad Af.p.936.937. ' Le Concile voyant donc quelle eſtoit leur hypocriſie, ramaſſa toutes les expreſſions de l'Ecriture à l'égard du Fils, & les renferma toutes ſous le mot de *Conſubſtantiel*, c'eſt-à-dire qui a la meſme ſubſtance ; Ruf.l.1.c.5.p.237. ' & tous les Eveſques aprés en avoir long-temps deliberé, s'arreſterent à ce terme. Hil.fr.1.p.30. ' C'eſt ainſi qu'aprés avoir bien examiné toute la doctrine de l'Evangile & des Apoſtres, Pheb.p.171.b. ' les Prelats, fondez ſur les divines Ecritures, établirent avec beaucoup de circonſpection la regle parfaite de la foy Catholique. Amb.fid.l.3.c.7.p.159.g. ' Ils eurent encore une raiſon plus particuliere d'uſer de ce terme. Car le Concile ayant vu par la lettre d'Euſebe de Nicomedie, dont nous avons parlé, que les Ariens conſideroient la Conſubſtantialité comme entierement oppoſée à leur Hereſie, il ſe voulut ſervir contre eux de l'épée qu'ils avoient tirée eux-meſmes.

[Il ſemble qu'Oſius ait eſté commis pour dreſſer le Symbole,] Ath.ſol.p.837.d. ' puiſque ſaint Athanaſe met cette plainte en la bouche des Ariens, que c'eſtoit luy qui avoit expoſé la foy à Nicée, & qui declaroit par-tout les Ariens Heretiques. Hil.fr.1.p.35. ' Mais S. Athanaſe meſme en fut un des principaux auteurs, ſelon S. Hilaire. Baſ.ep.319.p.312.a|ep.82.p.154.d. ' S. Baſile dit que le bien-heureux Hermogene écrivit dans le Concile, & prononça le Symbole de la foy. a ep.74.p.125.a|ep.319.p.312.a. a Cet Hermogene fut depuis Eveſque de Ceſarée en Cappadoce : [& peut-eſtre qu'eſtant alors Diacre, il fut choiſi pour écrire le Symbole, & le reciter dans le Concile.] b ep.319.p.311.a. b S. Baſile qualifie ce Symbole, le grand & invincible Symbole. c Ath.ad Epict.p.582.a. c S. Athanaſe dit qu'il eſt ſeul capable de ruiner toutes ſortes d'impietez. d Thdrt.l.2.c.17.p.618.a|Chry.t.5.or.55.p.612.b. d Un grand Concile de Rome ſous Damaſe, l'appelle une muraille oppoſée à tous les efforts du diable : e Conc.t.4.p.913.d.e. e & un autre Concile dit que c'eſt comme un rocher, contre lequel toutes les vagues de l'Hereſie ſe briſent & ſe reduiſent en écume. Hil.in Conſt.l.1.p.115.1.e. ' S. Hilaire dit que le mot de Conſubſtantiel eſt le plus grand, & meſme l'unique moyen de mettre noſtre Religion en aſſurance.

Amb.de fide,l.1.c.8.p.126.d. ' Le Symbole finit par la condannation des dogmes & des expreſſions d'Arius ; de quoy on peut voir la raiſon dans ſaint Ambroiſe. Socr.l.3.c.7.p.175.c. ' On ne voulut point examiner dans le Concile, la difficulté touchant le mot d'Hypoſtaſe, comme une choſe qui n'en valoit pas la peine. Baſ.ep.78.p.138.d|Hier.ep.65.c.1. ' On ne mit auſſi qu'un mot dans le Symbole touchant le Saint Eſprit ; parce qu'il n'y avoit point encore alors de diſpute ni d'Hereſie ſur ce point : Ath.ad Afr.p.941.c. ' mais le peu qu'il y en a, ſuffit pour établir ſa divinité contre tous ceux qui l'ont combatuë. Conc.t.4.p.339.d|Gel.C.l.2.c.27.p.162. ' Dans le Concile de Calcedoine, & dans Gelaſe de Cyzic, le Symbole eſt daté en pluſieurs manieres, [qui reviennent au 19 de Juin 325.] Socr.n.p.10.1.b. ' D'autres mettent la meſme date aux Canons dont nous parlerons dans la ſuite : [& c'eſtoit, comme nous croyons,

Digitized by Google

croyons, celle du commencement du Concile, & de sa premiere session.] 'Car pour le Symbole, il est indubitable qu'il n'estoit point daté du-tout : [& quand le Concile auroit commencé dés le 14 de Juin, comme il peut y avoir quelque fondement de le dire, il seroit encore fort difficile de croire que ni le Symbole, ni les Canons, eussent esté faits dés le 19 de Juin.] [Ath. de syn. p. 873. a.]

ARTICLE X.

Les Eusebiens s'opposent à la Consubstantialité, & cedent enfin à la crainte de l'exil.

'Tous les Evesques embrasserent avec une union merveilleuse de cœurs & de bouches le terme de Consubstantiel, & en firent un decret solennel d'un consentement unanime. [Ruf. l. 1. c. 5. p. 237.] 'On dit qu'il y en eut seulement 17 qui aimerent mieux suivre le sentiment d'Arius. [p. 237 | Soz. l. 1. c. 20. p. 434. c.] *a* Ils firent de grandes railleries du mot de Consubstantiel, & dirent qu'ils ne pouvoient pas signer la confession de la foy, à cause des mauvais sens qu'ils trouvoient dans ce terme; & en mesme-temps ils refuserent de souscrire la condannation d'Arius, [que le Concile avoit déja resoluë. S'il y avoit moyen de soûtenir la requeste attribuée par Socrate à Eusebe & à Theognis, on pourroit raporter à ceci ce qu'on leur fait dire dans cette requeste;] [*a* Socr. l. 1. c. 8. p. 23. a. b.] 'Qu'ils avoient examiné avec soin le terme de Consubstantiel, & qu'ils avoient dit sur ce sujet tout ce que leur esprit leur avoit fourni, non, disent-ils, pour défendre l'Heresie, mais pour procurer la sureté des Eglises. [c. 14. p. 43. d.] 'Il se fit diverses demandes & diverses repliques pour examiner [ces sens qu'ils donnoient au] mot de Consubstantiel. [Thdrt. l. 1. c. 11. p. 555.] [Mais le Concile leur osta ce faux pretexte,] en rejettant les mauvais sens qu'ils pretendoient y trouver, & declarant qu'il ne marquoit autre chose sinon que le Fils de Dieu n'avoit aucune ressemblance avec les créatures, mais qu'il ne ressembloit en toutes manieres qu'au seul Pere qui l'avoit engendré; & qu'il n'estoit point d'aucune autre hypostase ou substance, mais seulement celle du Pere.

'Le mot de Consubstantiel n'estoit pas expressement de l'Ecriture, & c'est ce qui donna depuis pretexte aux Ariens de le rejetter. [Ath. ad Afr. p. 937. a.] 'Mais Eusebe de Cesarée mesme qui s'y opposa d'abord, *b* & qui est appellé dans le VII. Concile œcumenique, le chef de ceux qui s'estoient élevez contre le saint Concile de Nicée, [b. c | Thdrt. p. 555. 556. *b* Conc. B. t. 5. p. 784. a. b.] 'a esté obligé d'avouer que quelques-uns des plus éloquens & des plus illustres des anciens Evesques & des auteurs Ecclesiastiques, s'estoient servis de ce terme. [Ath. ad Afr. p. 937. c | Thdrt. p. 555. 556.] 'C'estoient entre autres les deux SS. Denys de Rome & d'Alexandrie. [Ath. p. 937. b.] [Les Ariens objectoient encore que le mot de Consubstantiel avoit esté rejetté par le Concile d'Antioche contre Paul de Samosates. Nous en avons parlé sur l'histoire de cet Heresiarque.]

'Eusebe de Cesarée pretend que l'explication que le Concile avoit faite de la Consubstantialité, & l'amour de la paix, le firent signer, [Thdrt. p. 555. b.] 'sans avoir changé de sentiment; [ce qui paroist très-veritable pour ce dernier point.] [p. 556. c. d.] 'Car après avoir signé, il écrivit à son Eglise une grande lettre, [Ath. dec. Nic. p. 251. c.] 'que S. Athanase avoit mise à la fin d'un de ses traitez, [d.] 'quoiqu'elle ne s'y trouve plus aujourd'hui; mais Theodoret & Socrate nous l'ont conservée. [Thdrt. l. 1. c. 11. p. 554. & c | Socr. l. 1. c. 8. p. 23. 27.] *a* Il écrit cette lettre pour apprendre à son peuple les motifs de sa signature. [*a* Thdrt. p. 553. a. b.] *b* Il y raporte le Symbole que les Eusebiens avoient proposé d'abord, [*b* p. 553. 554.] *c* & puis celui que le Concile avoit fait, [*c* p. 554. 555.] *d* avec l'explication du terme de Consubstantiel; dans laquelle, quoiqu'il paroisse Catholique, il y a néanmoins diverses choses qui ne peuvent estre propres qu'à des Ariens, [*d* p. 555.] 'sur-tout ce qu'il dit que le Concile rejettoit le mot de *fait* touchant JESUS-CHRIST, parce qu'il luy estoit commun avec les *autres* créatures. [p. 555. c.] Son déguisement est encore plus visible dans l'anatheme des propositions les plus impies d'Arius, 'qu'il ne rejette que parce qu'elles n'estoient pas de l'Ecriture. [p. 556. a. b.] 'Que si l'explication de l'éternité du Fils, qui est dans Theodoret, [& non dans Socrate, est veritablement de luy, comme il n'y a pas lieu d'en doûter,] [b. c.] 'puisque S. Athanase la cite bien clairement, [on ne peut pas l'excuser en aucune maniere de l'Heresie d'Arius.] [Ath. dec. Nic. p. 251. d | de syn. p. 881. d.] 'Aussi Photius dit [fort bien] qu'il ne travaille pas dans cette lettre à regler ses sentimens sur ceux du Concile, mais à rendre ceux du Concile conformes aux siens. [Eus. prol. p. 41.]

[Puisqu'il paroist donc par ses propres paroles, qu'il ne changea point d'opinion en signant, il y a bien de l'apparence qu'il ne le fit qu'avec les autres Eusebiens, & par le mesme principe qu'eux, c'est-à-dire par la crainte de l'exil.] 'Car la définition du Concile ayant esté portée à Constantin; [Ruf. l. 1. c. 5. p. 238.] *e* ce Prince reconnoissant que ce consentement unanime de tant de Prelats estoit un ouvrage du ciel, [*e* Soz. l. 1. c. 20. 434. d.] 'il la receut avec respect, [Ruf. p. 238.] '& declara qu'il banniroit tous ceux qui y resisteroient. [p. 238 | Soz. p. 434. d.] *f* Socrate dit mesme qu'il avoit donné un ordre formel pour bannir Eusebe de Nicomedie, & Theognis. [*f* Socr. l. 1. c. 8. p. 23. c.] [Mais si l'ordre en fut donné dés ce temps-là, il est certain qu'il ne fut executé qu'après le Concile, & pour de nouvelles fautes.

Le Concile d'Ephese nous apprend, que l'opposition des Eusebiens à la Consubstantialité, alla jusqu'au schisme.] 'Car se plaignant à l'Empereur Theodose II, de ce que Jean d'Antioche avoit tenu son Concile à part avec les Orientaux, il dit que c'est ce qui estoit arrivé dans le grand & sacré Concile des 318 Peres de Nicée, où quelques-uns s'estoient separez de cette sainte assemblée, de peur d'y souffrir la juste punition de leurs fautes : Que le grand Constantin n'eut garde de regarder comme un Concile cette bande separée des autres, & qu'il ordonna mesme qu'on les punist pour avoir refusé de s'unir avec tant de saints Prelats, qu'ils n'auroient pas abandonnez s'ils ne se fussent reconnus coupables. [Conc. B. t. 2. p. 349. c. d.]

Digitized by Google

Thdrt. l. 1. c. 7. p. 543. b. 'Ce fut donc la crainte de l'exil, & la honte d'avoir une si illustre assemblée pour témoin de leur ignominie, qui obligerent les Ariens à se haster de renoncer aux dogmes condannez, "à les anathematizer, (NOTE 8.) cl Ath. decr. N. p. 251. b. '& à souscrire la foy de la Consubstantialité, a Ath. p. 251. b. a aprés tous les autres Evesques, b Ruf. l. 1. c. 5. p. 238. b ayant esté portez par Eusebe de Nicomedie, à confesser de bouche la foy de l'Eglise sans l'avoir dans le cœur, comme l'évenement le fit paroistre. Philg. l. 1. c. 9. p. 7. 'Philostorge ne desavouë point cette signature hypocrite des Eusebiens, & dit nettement qu'à la persuasion de Constantine, [ou plutost Constancie,] sœur de l'Empereur, ils cachoient l'opinion que Jesus-Christ est seulement semblable en substance à son Pere, sous la verité qui nous enseigne qu'il a la mesme nature que luy, app. p. 177. 'soit que cela fust seulement dans leur esprit, soit qu'ils écrivissent en effet l'un pour l'autre, comme il le dit assez clairement, au raport de Nicetas, ["les termes qui marquent ces deux opinions n'estant differens que d'une seule lettre dans la langue greque. (ὁμοιούσιον & ὁμοούσιον.) Mais quelque autorité que Philostorge puisse avoir quand il avouë la fourberie & la honte des chefs de sa secte, il y a bien de l'apparence qu'il a inventé ce fait, dans le dessein d'empescher qu'on ne les accusast d'avoir trahi laschement leur conscience, & d'avoir ensuite continué de combattre une doctrine qu'ils avoient approuvée par leur signature. Car quelque peu de difference qu'il y eust entre leur signature & celle des autres, il est comme impossible qu'elle n'eust pas esté remarquée par ceux qui examinoient sans doute avec soin tout ce que faisoient ces Prelats suspects.

La maniere dont les Eusebiens avoient défendu les impietez visibles d'Arius, & les preuves qu'on avoit euës qu'Eusebe de Nicomedie n'estoit pas moins impie que luy, estoient des raisons suffisantes pour le faire déposer, & bannir mesme comme Heresiarque, quelque repentir qu'il pust témoigner de sa faute. Et il n'estoit pas mesme difficile de juger d'abord que son repentir apparent estoit plus un effet de sa crainte que du changement de son cœur.] Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. a. b | c. 7. p. 543. c. 'Aussi les reproches de sa conscience luy faisant encore apprehender la déposition, il employa divers intercesseurs auprés de Constantin, comme nous l'avons déja remarqué, pour obtenir sa protection: & ce Prince se plaint luy-mesme de s'estre laissé honteusement surprendre à ses artifices, & d'avoir fait réüssir toutes choses, comme ce fourbe le souhaitoit.

ARTICLE XI.

Arius anathematizé & banni avec ses sectateurs.

[NOus avons marqué ci-dessus en passant, la condannation d'Arius par le Concile. Voici ce que nous en trouvons dans l'histoire. Arius ayant comparu devant les Evesques, comme nous avons dit, & les ayant tous fait fremir d'horreur par l'aveu de ses blasphêmes, il falut proceder à sa condannation. On peut juger quelle elle fut par le silence du Concile,] Socr. l. 1. c. 9. p. 28. a. b. 'qui en écrivant à l'Eglise d'Alexandrie, declare qu'il n'ose dire quelle a esté la fin de ce miserable, de peur qu'il ne semble insulter à un homme qui a receu la juste punition de son crime. Ath. ap. 2. p. 778. a. & alibi. 'S. Athanase nous dit en termes exprès, qu'il fut anathematizé. a Thdrt. l. 1. c. 6. p. 542. e | Socr. l. 1. c. 8. p. 23. b. c. a Les historiens Ecclesiastiques le confirment: ["& toute la suite de l'histoire suppose qu'il [redacted] rendit absolument indigne de la misericorde de l'Eglise, & qu'il demeura dans son anathême.] (NOTE 9.)

Socr. p. 23. c | Ruf. l. 1. c. 5. p. 238. b Philg. app. p. 177. c Ruf. l. 1. c. 11. p. 242. 'Il fut non-seulement anathematizé, mais encore banni par ordre de Constantin, b & relegué avec les Prestres de son parti dans l'Illyrie, c d'où il ne fut rappellé que long-temps depuis, aprés la mort de Constancie, [c'est-à-dire vers l'an 330.

Le Concile, outre sa personne, condanna aussi ses écrits, c'est-à-dire ses chansons, & "sur-tout sa Thalie également impie, superbe, & infame.] (V. les Ariens §. 7.) Ath. in Ar. or. 1. p. 295. d | or. 2. p. 312. c. d. 'Il paroist que cet ouvrage fut lu devant le Concile; & tous les Peres se boucherent les oreilles, lorsqu'ils en entendirent les blasphêmes, Socr. l. 1. c. 9. 30. a | Soz. l. 1. c. 21. p. 435. c. d. 'Aussi ils ne manquerent pas de le condanner.

d Soz. p. 435. 436. e Bar. 325. §. 84. d Constantin joignit aussi son autorité à celle de l'Eglise, pour abolir cet écrit, & tous les autres qu'Arius pouvoit avoir faits. e Car Socrate nous a conservé un édit de ce Prince, cité depuis par Theodose le jeune, Socr. l. 1. c. 9. p. 32. a. b. 'où écrivant aux Evesques, & à tout le peuple [Chrétien,] il ordonne qu'on brûlera tous les écrits d'Arius qui se trouveront; & que ceux qui seront convaincus de les avoir cachez, seront punis de mort. a b | Ath. sol. p. 844. g | Conc. B. t. 2. p. 656. b. Bar. 325. §. 85. 86. 'Il ordonne encore par le mesme édit, que les Ariens seront appellez Porphyriens, comme imitateurs & complices du malheureux Philosophe Porphyre, 'tant dans son animosité contre l'Eglise, que dans le dessein qu'ils avoient tous de rétablir l'idolatrie; Porphyre par la destruction du culte de Jesus-Christ; & les Ariens en voulant que ce mesme Jesus-Christ, que l'Eglise a toûjours adoré, ne fust pas Dieu, mais une simple créature.

[Voilà tout ce que nous trouvons s'estre passé dans le Concile à l'égard d'Arius. Il faut encore ajoûter un mot sur ses sectateurs.] Socr. l. 1. c. 8. p. 23. b. 'L'anatheme qu'on avoit prononcé contre luy s'étendoit aussi sur tous les partisans de son erreur. Ath. de syn. p. 890. 891 | ap. 2. p. 742. 743 | in Ar. or. 1. p. 302. c. 'Et il est assez visible par la lettre du Concile de Jerusalem à l'Eglise d'Egypte, par celle du Pape Jule aux Eusebiens, & par divers autres passages, que tous ceux qui avoient esté excommuniez avec Arius par S. Alexandre; [& qui sont proprement les Ariens,] furent encore anathematizez par le Concile de Nicée. ap. 2. p. 743. c. f Thdrt. l. 4. c. 19. p. 689. a. 'Nous le trouvons nommément de Piste, f & d'Euzoïus Diacre depuis Evesque d'Antioche.

Socr. l. 1. c. 9. p. 28. b. 'Le Concile nous apprend luy-mesme que "Second & Theonas Evesques de Libye, eurent le mesme sort que leur chef. (NOTE 10.) Thdrt. l. 1. c. 6. p. 542. c | c. 7. p. 545. c. d. 'Theodoret le confirme, & dit que n'ayant point voulu se soûmettre à la

la definition du Concile, ils furent condannez & déposez par un consentement universel, comme ayant preferé les blasphêmes d'Arius à la doctrine de l'Evangile. ' Philostorge dit aussi qu'il n'y eut qu'eux deux qui refuserent toûjours de signer le Symbole du Concile; ' & il dit qu'ils furent releguez en Illyrie avec Arius. ' Le Pape Jule rejette aussi les ordinations de Second, parce qu'il avoit esté rejetté comme Arien par le Concile de Nicée. Philg.l.1.c.9.p.7. app.p.177. Ath.ap.2.p.743.b.c.

'Rufin dit qu'il y eut six Evesques qui aimerent mieux aller en exil, que de souscrire le Symbole. [Mais puisque le Concile ne parle du-tout que de Second & de Theonas; & que Theodoret & Philostorge assurent que, hors ces deux, tous les autres signerent, il y a peu d'apparence de s'arrester à cet endroit de Rufin.] Ruf.l.1.c.5.p.238.

' Le Concile ne condanna pas seulement les Heresies d'Arius : il anathematiza aussi toutes celles qui avoient esté jusques alors. Et S. Athanase en parle comme d'une chose qui doit estre observée dans tous les Conciles qui veulent condanner quelque nouvelle Heresie. ' Il est remarqué particulierement qu'on y confirma " la definition du Concile d'Antioche contre Paul de Samosates. Ath. de syn.p.873.b. Conc.B.t.2.p.219.d. NOTE 11.

ARTICLE XII.

Decret du Concile pour la reception des Meleciens.

' APrès avoir étouffé l'Heresie d'Arius, il falloit encore pour le repos de l'Eglise en general, & particulierement de celle d'Egypte, mettre ordre à la temerité de Melece, & regler ce qu'il y avoit à faire touchant ceux qu'il avoit ordonnez [dans diverses Eglises d'Egypte pour y former ou y entretenir le schisme contre les Evesques Catholiques qui les gouvernoient.] Melece ne meritoit aucun pardon, selon la rigueur de la justice : Néanmoins le Concile jugea à propos de le traiter avec plus de douceur, ' & de le recevoir dans l'Eglise avec ses partisans. S. Athanase [1] parle assez froidement de cette indulgence du Concile envers les Meleciens. Il ajoûte qu'il n'est pas necessaire de raporter la raison pour laquelle on les receut, ' & dans la suite il dit qu'il eust esté à souhaiter qu'on n'eust jamais receu Melece. [Cela donne lieu de soupçonner quelque chose en cette reception; & peut-estre que l'amour violent que Constantin avoit pour la paix, obligea les Peres de traiter les Meleciens trop favorablement. Thdrt.l.1.c.8.p.547.a. Ath.ap.2.p.777.d. p.788.d.

En effet, la suite fit bien connoistre que cette reconciliation n'estoit qu'une feinte de la part des Meleciens.] ' Ils exciterent de nouveaux troubles contre l'Eglise; ' & Theodoret nous apprend que de son temps, [c'est-à-dire plus de sixvingts ans après,] les restes de cette maladie se trouvoient encore dans quelques compagnies de Moines. p.777.d. Thdrt.l.1.c.8.p.548.c.

1. ὅπως δήποτε ἐδέχθησαν, ils furent receus tellement quellement, bien ou mal.

[Par quelque raison que le Concile ait agi,] ' il conserva à Melece le nom & la qualité d'Evesque dans la ville [de Lyque ou Lycople,] mais sans aucun exercice, & sans pouvoir de nommer ni d'ordonner personne, soit à la ville, soit à la campagne; ' & on le resserra de la sorte, de peur que par son esprit turbulent & precipité, il ne brouillast encore l'Eglise, comme il avoit déja fait. [Le Concile luy ayant interdit toutes sortes de fonctions, il y a bien de l'apparence qu'il mit un autre Evesque en sa place, si cela n'avoit déja esté fait lorsque S. Pierre le condanna. C'est peut-estre en ce sens que] ' Theodoret dit que le Concile le " déposa. [Mais Socrate est ridicule] a de dire que le schisme continua, parce que Melece avoit esté privé de ses fonctions. p.547.b.d. d. γυμνὸν. c.25.p.576.c. a Socr.l.1.c.9.p.30.a.

' Ceux qu'il avoit élevez aux dignitez Ecclesiastiques, furent traitez encore plus doucement; & l'on ordonna qu'après " avoir esté confirmez * par des ceremonies plus saintes, ils seroient admis à la communion, mais sous cette condition que conservant l'honneur & la fonction de leurs ordres, a ils n'auroient rang qu'après ceux qui avoient esté ordonnez jusques alors [dans l'Eglise Catholique,] & qui estoient sous S. Alexandre [& dans sa communion;] en sorte que ceux-ci qui estoient demeurez fermes dans l'unité de l'Eglise, choisiroient & ordonneroient ceux qui seroient dignes des charges de l'Eglise, & feroient toutes les autres fonctions Ecclesiastiques; & que ceux qui auroient esté dans le schisme n'auroient aucun pouvoir d'ordonner ni de presenter personne à la clericature, ni enfin de faire aucune fonction qu'avec la permission des Evesques Catholiques qui estoient [alors] de la jurisdiction de S. Alexandre : ' Que quand un [Evesque] Catholique viendroit à mourir, on pourroit mettre en sa place quelqu'un de ceux qu'on venoit de recevoir, [c'est-à-dire des Meleciens,] si toutefois on l'en jugeoit digne, si le peuple le choisissoit, & si l'Evesque Catholique d'Alexandrie approuvoit cette élection & la confirmoit. Thdrt.p.547.b.c. NOTE 12. * χειρο-τονίᾳ. NOTE 13. d. Eus.n.p.135.1.d.

[Voilà ce que le Concile ordonna touchant les Meleciens. S. Alexandre y ajoûta encore une précaution necessaire.] ' Car comme il craignoit que Melece, abusant de l'indulgence de l'Eglise pour faire tout ce qui luy plairoit, ne vendist de nouveaux titres, & ne troublast l'Eglise par ses mensonges en luy presentant tous les jours de nouveaux Ecclesiastiques de son parti, il luy demanda une liste des Evesques qu'il disoit avoir en Egypte, & des Prestres & des Diacres qu'il avoit tant à Alexandrie que dans le Diocese. ' Saint Athanase raporte cette liste, où il y a au moins 29 Evesques, & huit Prestres ou Diacres. Melece presenta mesme toutes ces personnes à S. Alexandre; [ce qui ne se fit sans doute qu'en Egypte après le retour du Saint, quoique Melece en ait pu donner le billet dés Nicée, s'il y estoit,] ' comme le dit Philostorge, [& comme il y a bien de l'apparence.] Ath.ap.2.p.788.d. p.789.a.c. Philg.app.p.177.

' De ces 29 Evesques, les deux premiers sont Agathammon, ordonné, dit Melece, pour le pays & le territoire d'Alexandrie, Ath.p.789.b.c.

lexandrie ; & Jean de Memphis, à qui l'Empereur a commandé de demeurer avec l'Archevesque. [Le premier fait voir que l'insolence des schismatiques s'estoit portée jusqu'à ordonner un nouvel Evesque à Alexandrie. Pour le second, je ne voy personne qui l'explique. Le seul sens qui peut venir en l'esprit, c'est que Constantin informé peut-estre par S. Alexandre de l'esprit turbulent de ce Jean, avoit ordonné qu'il demeureroit à Lyque avec Melece. Mais il faut en ce cas que Melece se qualifie luy-mesme Archevesque ; ce qui est assez étrange. Si c'est néanmoins le sens de cet endroit, il y a toute apparence que c'est ce mesme Jean le Melecien surnommé Arcaph, si celebre dans l'histoire de S. Athanase ;] '& que Melece en mourant établit au lieu de luy, selon Sozomene, [pour estre le chef des Meleciens.

Soz. l. 2. c. 21. p. 471. c.

On ne peut douter, selon ce que nous avons raporté de S. Athanase, que Melece n'ait accepté les conditions que le Concile luy avoit offertes. Sozomene le confirme,] 'en disant que quand S. Alexandre fut de retour en Egypte, Melece luy remit toutes les Eglises qu'il avoit occupées, & se retira à Lyque. Mais il brouilla l'Eglise tout de nouveau, lorsqu'à sa mort, qui arriva peu de temps après, il s'établit, comme nous avons dit, un successeur contre l'ordre du Concile.

c. d.

ARTICLE XIII.

Le Concile ordonne de celebrer Pasque en un mesme jour : Du nombre d'or, & de quelques autres reglemens sur cette feste.

Ath. de syn. p. 872. c d | ad Af. p. 933. b.

'LE Concile de Nicée estoit assemblé, comme nous l'avons remarqué d'abord, principalement pour deux choses ; pour l'Heresie d'Arius, & pour la question de la Pasque. [Nous avons vu ce qui se fit touchant la premiere.] 'Le sujet de la seconde, estoit que quelques provinces de l'Orient celebroient la feste de Pasque avec les Juifs, contre la pratique universelle de toutes les autres Eglises de l'Occident, du Midi, du Septentrion, & de quelques-unes de l'Orient mesme. 'Ces provinces qui suivoient les Juifs, estoient la Syrie, la Mesopotamie, & la Cilicie, selon S. Athanase. 'Néanmoins Constantin met la Cilicie entre celles qui suivoient l'Occident : 'Cette diversité causoit beaucoup de confusion dans l'Eglise, les uns jeûnant & demeurant dans l'affliction de la penitence, en mesme-temps que les autres estoient dans le repos & dans la joie de la resurrection du Sauveur. 'On faisoit mesme quelquefois la feste de Pasque * en trois temps differens dans une mesme année. Et cette confusion exposoit tous les ans l'Eglise à la raillerie de ses ennemis.

Eus. v. Const. l. 3. c. 19. p. 493. 494. — Ath. ut sup. — Eus. p. 494. a. — c. 18. p. 493. b. c. — Epi. 70. c. 9. p. 821. c. — * &c.

'Le Concile ordonna donc que toutes les Eglises feroient cette solennité en un mesme jour, *a* après l'équinoxe, selon que le 14 de la lune arriveroit, *b* suivant l'ancien ordre qu'on avoit toûjours gardé depuis le jour de la Passion de nostre Seigneur ; sans s'arrester au calcul des Juifs, 'selon lequel il arrivoit qu'on faisoit quelquefois deux Pasques en une mesme année, en la commençant à l'équinoxe ; & quelquefois qu'on ne la faisoit point du tout : ce que des Chrétiens ne devoient jamais souffrir. 'La definition du Concile sur ce point, commençoit par ces termes, * *Nous avons resolu* ; parce-que c'estoit une nouvelle ordonnance que le Concile vouloit que tout le monde observast : au lieu que la definition touchant la foy, n'estant qu'un témoignage de la croyance que l'Eglise avoit toûjours euë, on y avoit mis ces mots, *Voici quelle est la foy de l'Eglise Catholique : Nous croyons en un seul Dieu* ; & le reste du Symbole.

Eus. p. 492. b | c. 19. p. 494. a. b. — *a* Epi. 70. c. 12. p. 814. b. — *b* Eus. p. 492. c. — p. 493. a | Epi. c. 11. p. 824. a. — Ath. de syn. p. 873. a. — * ἔδοξε.

'Ce decret fut fait, & signé ensuite par un consentement unanime. *a* Ainsi toute l'Eglise se trouva dans l'union & dans la paix sur ce point, aussi-bien que sur celui de la foy ; *b* & elle tira du Concile ces deux avantages signalez, la condannation de l'Heresie d'Arius, & l'extinction de cette dispute sur la Pasque aussi fascheuse qu'ancienne. 'Car qu'y a-t-il, dit un Saint, de plus utile & de plus agréable que de voir en mesme-temps tous les Chrétiens du monde, depuis une extrémité de la terre jusqu'à l'autre, * se reconcilier avec Dieu & entre eux-mesmes, s'unir ensemble pour veiller, pour * chanter, pour prier, pour jeûner, pour n'user que de viandes seches, pour vivre dans la continence, pour offrir à Dieu le mesme sacrifice, enfin pour toutes les autres choses par lesquelles nous taschons de nous rendre agréables à Dieu dans la solennité auguste de ces saints jours.

Eus. v. Const. c. 14. p. 490. d. — *a* Thdrt. l. 1. c. 8. p. 548 | Ath. ad Afr. p. 933. b. — *b* Epi. p. 821. b. c. — c. 14. p. 826. 827. — * ἀπαλλάττω λάω θεῷ. — * συμφωνῶς.

[Il ne faut pas douter que les Evesques de Syrie & de Mesopotamie, qui estoient presens au Concile, ne se soient rendus à l'avis des autres.] 'Pour ceux qui estoient absens, Constantin promit qu'ils l'accepteroient aussi ; & il leur écrivit pour ce sujet, comme nous le verrons par la suite. 'Saint Athanase nous assure que sa promesse fut veritable à l'égard de la Syrie. *c* Le Concile qui se tint à Antioche en 341, confirma en effet le decret de Nicée par son premier Canon, & mesme il punit de l'excommunication tous ceux qui y desobéiroient. 'S. Chrysostome témoigne aussi que l'Eglise d'Antioche avoit abandonné son ancienne coûtume sur ce sujet, pour suivre celles des autres, '& se soûmettre à l'ordonnance que le Concile de Nicée avoit faite, que tout le monde celebrast la feste de Pasque en un mesme-temps.

Eus. v. Const. l. 3. c. 19. p. 493. d. — Ath. de syn. p. 872. d. — *c* Conc. B. t. 1. p. 504. — Chry. t. 5. or. 52. p. 611. d. — p. 612. a. d | 619. a.

'Ce Saint a fait un discours * contre quelque petit nombre de personnes, 'qui pour garder leur ancienne tradition, *d* aimoient mieux suivre les Juifs que la definition du Concile, *e* se separoient d'avec l'Eglise, *f* se privoient de la lecture des Ecritures, des benedictions, & des prieres communes que l'Eglise faisoit dans les [premiers ou dans les derniers] jours du Caresme, & demeuroient enfermez chez eux à faire la débauche, se cachant tant qu'ils pouvoient, de peur d'estre reconnus.

p. 609. a. — p. 611. c | 616. a. — *d* p. 612. 613. — *e* p. 619. b. & alibi. — *f* d. — * NOTE 14.

'Ce qui arriva à Antioche se vit aussi dans la Mesopotamie, où les Heretiques appellez Audiens, continuerent toûjours

Epi. 70. c. 9. p. 820. 821.

à

Digitized by Google

à suivre les Juifs pour le temps de cette feste, s'attachant à l'ancienne pratique de leur province, qu'ils disoient n'avoir esté changée que par la complaisance qu'on avoit eue pour Constantin. S. Epiphane refute amplement cette imagination : '& S. Chrysostome fait voir qu'un Concile presque tout composé de Confesseurs du nom de Jesus-Christ, n'estoit pas capable d'une si lasche timidité. Chry. p. 612.

[Comme la diversité qui s'estoit rencontrée dans la celebration de la Pasque, venoit en partie de l'ignorance du cours des astres,] 'le Concile ordonna, comme l'on croit, que pour ces sortes de difficultez on s'en raporteroit aux Evesques d'Alexandrie, dautant qu'on avoit une connoissance plus particuliere de l'astronomie dans l'Egypte que dans les autres provinces ; & que les Evesques de cette Eglise manderoient tous les ans à celui de Rome en quel jour on devoit faire Pasque, afin que toutes les autres Eglises plus éloignées en pussent avoir connoissance. 'C'est ce qu'on tire d'une lettre de S. Leon à l'Empereur Marcien. [S. Leon ne dit pas néanmoins expressément que cet ordre ait esté établi par le Concile de Nicée, mais seulement par les saints Peres ; ce qui se peut aussi-bien entendre d'une coûtume autorisée par l'usage de l'antiquité, sans qu'il soit necessaire que le Concile de Nicée, ni aucun autre, en ait fait une ordonnance expresse. Bar. 325. §. 110. 111. Leo, ep. 94. c. 1. p. 628.

Et en effet, le Concile n'en dit rien dans son Epistre à l'Eglise d'Egypte, quoique cela ne fust pas à oublier dans l'éloge qu'il fait de S. Alexandre.] 'Mais saint Cyrille dit positivement que le Synode des saints de toute la terre, avoit ordonné que l'Eglise d'Alexandrie manderoit tous les ans quel jour il falloit faire Pasque, à celle de Rome, de laquelle l'Eglise universelle repandue par toute la terre, apprendroit le jour arresté par l'autorité Apostolique pour celebrer cette feste. Buch. cycl. p. 481.

'Dés l'an 314, l'Occident apprenoit de Rome en quel jour il falloit faire la Pasque, comme nous le voyons dans le grand Concile d'Arles, qui avoit aussi ordonné, avant celui de Nicée, que cette feste se celebreroit par-tout en un mesme jour. 'Le Pape Innocent premier trouvant de la difficulté pour la Pasque de l'an 414, pria Aurele de Carthage de l'examiner dans son Concile, & de luy en envoyer son avis, afin qu'il pust mander à l'ordinaire quand il faudroit faire cette feste. 'Nous avons une lettre de S. Leon du 28. Juillet 454, par laquelle il mande aux Evesques des Gaules & d'Espagne, que Pasque seroit en 455 le 24 d'Avril, selon qu'on l'avoit conclu en Orient, & il les prie de le faire savoir aux autres Evesques. 'Il manda la mesme chose à tous les Evesques d'Occident. Conc. B. t. 1. p. 266. 2. c. Buch. p. 480. Leo, Q. ep. 109. p. 659. 660. ep. 112. p. 664.

'S. Ambroise dit qu'entre les autres ordonnances, aussi admirables que legitimes, faites par le Concile de Nicée, nous avons celle "du cycle de dix-neuf ans, qu'il établit pour regler la feste de Pasque ; ayant assemblé pour cela ceux qui estoient les plus habiles en ces sortes de supputations. [Ce cycle de 19 ans a esté formé sur ce que le soleil & la lune reviennent à peu prés au mesme point au bout de ce temps. C'est ce qu'on appelle le nombre d'or.] 'Denys le Petit suit S. Ambroise. *a* Gennade dit aussi que le cycle de Theophile d'Alexandrie, (qui estoit celui de 19 ans,) venoit du Concile de Nicée. Amb. de Paf. t. 4. p. 303. k. NOTE 15. Buch. cycl. p. 485. *a* Genn. c. 33. p. 51.

'S. Jerôme attribue la composition de ce cycle à Eusebe de Cesarée : *b* Bede fait la mesme chose : [Et cela n'est pas difficile à accorder ; puisque le Concile peut avoir employé à cela le travail & l'industrie d'Eusebe.] 'Il est constant qu'Eusebe a composé un livre de la Pasque, qu'il dédia à Constantin, *c* & nous avons la lettre du remerciement que Constantin luy en écrivit. *d* Il n'est pas difficile de croire qu'il y traitoit de son cycle, *e* quoique, comme remarque Baronius, on ne le puisse pas inferer avec certitude : [& mesme la suite nous fait juger que son livre ne fut écrit que vers l'an 334. Ainsi on auroit eu tort d'attribuer le nombre d'or au Concile de Nicée, ou il faudroit dire au moins qu'Eusebe l'avoit trouvé & presenté au Concile dés 325, & qu'il l'insera neuf ans aprés dans son livre.] Hier. v. ill. c. 61. p. 288. c. *b* Bar. 325. §. 113. Eus. v. Const. l. 4 c. 34 p. 541. d. *c* c. 35. p. 543. *d* n. p. 245. 246. *e* Bar. 325. §. 113. 114.

ARTICLE XIV.

Des sept premiers Canons du Concile.

[IL y avoit d'autres reglemens à faire touchant la discipline de l'Eglise, que sur le sujet de la solennité de Pasque & du schisme des Meleciens. Le Concile prit un soin particulier d'y pourvoir par vingt Canons qui sont venus jusques à nous.] 'Ces 20 loix de la police Ecclesiastique, comme les appelle Theodoret, furent faites dans une session posterieure à celle qui condamne Arius. 'Le premier de ces Canons regarde les Eunuques. Il ordonne que ceux qui auront esté mutilez par la violence des autres, ou par la necessité de la maladie, pourront estre admis dans le Clergé : 'mais que ceux qui se seront mutilez eux-mesmes n'y 1. seront point receus, & que mesme ceux qui y auront esté admis auparavant, seront deposez. 'On croit, par une conjecture [assez foible,] que ce Canon fut fait à l'occasion de Leonce que les Ariens firent depuis Evesque d'Antioche, '& dont l'ordination estoit contre les loix prescrites par le Concile de Nicée, dit Theodoret, dautant qu'il s'estoit mutilé luy-mesme. Thdrt. l. 1. c. 7. p. 545. d. Conc. t. 2. p. 28. 29. Ruf. l. 1. c. 6 p. 238. Bar. 325. §. 147. Thdrt. l. 2. c. 19. p. 610. d.

'Le second Canon du Concile, défend de recevoir trop promtement les Catecumenes au baptesme, & d'admettre à la clericature ceux qui ne sont baptizez que depuis peu, parce qu'il faut du temps pour preparer les Catecumenes au baptesme, & une grande épreuve aux baptizez pour estre receus dans l'état Ecclesiastique. Que si aprés cela un Clerc se trouve convaincu par deux ou trois témoins, de quelque peché "contre son ame, ('ce qui comprend toutes sortes de pechez, selon Zonare,) *f* le Concile ordonne Conc. t. 2. p. 29. ψυχῆ. Zon. in can. p. 50. 2. *f* Conc. p. 30. c.

1. *impatientia libidinis*, dit Rufin, *l. 1. c. 6 p. 238.*

ordonne qu'il sera déposé, & que ceux qui ne le feront pas, [& qui s'opposeront à la déposition du coupable,] seront eux-mesmes en danger de perdre leur dégré.

d. ' Le troisiéme Canon condanne un desordre bien commun, en défendant à tout Ecclesiastique d'avoir chez soi aucune femme, excepté sa mere, sa sœur, sa tante, ou quelque autre personne qui ne Ruf. l. 1. c. 6. p. 238. puisse causer aucun soupçon : ' c'est-à-dire, selon Rufin, ses plus proches pa- Bar. 325. §. 149. rentes. ' On pretend que l'Eustolie de Leonce a encore esté la cause de ce Ca- Bas. ep. 198. p. 216. 217. non. ' Saint Basile l'allegue pour obliger un Prestre nommé Paregoire à quitter une servante qu'il avoit chez luy, quoique ce Prestre fust âgé de 70 ans, & qu'il n'y eust aucun danger pour luy. Il paroist qu'il l'avoit suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il eust obeï ; & il luy dit que si, sans obeïr à l'ordre de l'Eglise, il pretend faire ses fonctions, & luy & tous ceux qui communiqueront avec luy, seront anathemes.

Conc. t. 2. p. 29. ' Le quatriéme Canon demande qu'un Evesque soit ordonné par tous ceux de la province. Mais il veut au moins absolument qu'il y en ait trois presens, & que les autres y donnent leur consentement par écrit. Il ajoûte que l'autorité de ce Ruf. p. 238. qui se fait dans chaque province, doit estre donnée au Metropolitain ; ' en sorte, selon Rufin, que l'ordination est nulle, si elle n'est faite en la presence ou par Conc. p. 32. d. l'autorité du Metropolitain, ' ce qui est ordonné à la fin du sixiéme Canon : *a* & *a* Ruf. p. 238. Rufin en fait le septiéme. *b* Les Evesques *b* Thdrt. l. 5. c. 9. p. 717. b. du Concile de Constantinople en 382, citent ce Canon avec cette addition, Que les Evesques de la province pourront appeller leurs voisins à une élection, s'ils le trouvent à propos.

Conc. p. 29. 32. ' Le cinquiéme Canon confirme l'ancienne regle [de l'Eglise, violée par Eusebe de Cesarée en faveur d'Arius ; [Que ceux qui auront esté excommuniez en un endroit, ne seront receus en nul autre. Mais comme ces excommunications sont quelquefois injustes, le Canon ordonne qu'il se tiendra deux Conciles par an dans chaque province, l'un avant le Caresme, l'autre dans l'autonne, où ces excommunications seront examinées ; afin que si on les trouve justes, les coupables soient reconnus de tout le monde pour excommuniez, jusqu'à ce que le Concile juge p. 40. e. à propos de leur faire grace. ' La version de Denys le Petit accorde aussi ce pouvoir à l'Evesque.

Bar. 325. §. 123. ' Baronius croit que Melece a donné sujet au sixiéme Canon du Concile, par les entreprises qu'il avoit faites contre l'au- Conc. t. 2. p. 32. torité des Evesques d'Alexandrie. ' Ce Canon ordonne donc que l'on conservera les droits & les préeminences que quelques Eglises avoient d'antiquité, comme celles d'Alexandrie & d'Antioche. Il autorise particulierement la jurisdiction de celle d'Alexandrie sur l'Egypte, la Libye, & la Pentapole, par celle qu'avoit l'E- Zon. in can. p. 55. a. glise de Rome. ' Zonare étend la jurisdiction de cette derniere sur l'Occident. Ruf. l. 1. c. 6 p. 238. ' Rufin qui en pouvoit estre mieux instruit, n'y soumet que les Eglises suburbicaires ; [ce qui a donné lieu à bien des contestations & des disputes. Néanmoins si l'on veut agir avec sincerité, il y a bien de l'apparence que cela comprenoit l'Italie, à l'exception de la Gaule Cisalpine, & encore les trois Isles de Sicile, de Sardaigne, & de Corse. Mais il faut se souvenir que le Concile compare ici les Eglises de Rome & d'Alexandrie en ce qu'elles avoient de commun, c'est-à-dire dans la jurisdiction qu'elles exerçoient toutes deux immediatement sur quelques provinces qui n'avoient point de Metropolitain Ecclesiastique comme toutes les autres. Ainsi, quelques bornes qu'on donne à l'Eglise Romaine à l'égard de cette jurisdiction, cela ne resserre point la primauté qu'elle a dans toute l'Eglise, qui ne luy a jamais esté commune avec l'Eglise d'Alexandrie, ni aucune autre.

Après que le sixiéme Canon a établi Conc. p. 32. l'autorité de l'Evesque d'Alexandrie,] ' le septiéme ordonne de mesme que l'Evesque d'Elie [ou Jerusalem,] jouira de l'honneur que la coûtume & la tradition luy avoient acquis ; mais que ce sera sans prejudice de la dignité du Metropolitain Zon. p. 55. [de Cesarée.] ' Il est visible que Zonare entend mal ce Canon, lorsqu'il en tire que l'Evesque de Jerusalem estoit Metropolitain de la Palestine, de l'Arabie, & Bar. 325. §. 140. de la Phenicie. ' Baronius a plus de raison de dire, que cette prerogative de l'Eglise de Jerusalem, consistoit en ce que son Evesque avoit séance parmi les sieges Soz. l. 1. c. 17. p. 430. a. Apostoliques : ' & Sozomene met Saint Macaire de Jerusalem, aussi-bien que S. Eustathe d'Antioche, entre les Evesques des Thrones Apostoliques qui assistoient au Concile de Nicée. Il paroist en effet par l'histoire de l'Eglise, qu'il avoit Eus. l. 7. c. 30. p. 279. c | Bib. P. t. 11. p. 302. c. cet honneur : ' Et dés le grand Concile " d'Antioche contre Paul de Samosates, V. Paul de Samos. § 4. on voit qu'Hymenée de Jerusalem pre- Eus. l. 7. c. 28. p. 279. a. cedoit Theotecne de Cesarée. ' Eusebe mesme successeur de Theotecne, les nomme en cet ordre, [quoi qu'autant que l'on en peut juger, Hymenée ne fust Evesque que depuis l'autre.] ' Eusebe nom- l. 5. c. 25. p. 194. a | l. 6. c. 19. p. 221. a. me encore en d'autres occasions Saint Narcisse & S. Alexandre de Jerusalem, avant Theophile & Theoctiste de Cesarée.

v. Const. l. 3. c. 51. 52. p. 508. 509. ' Constantin adresse à Macaire [de Jerusalem,] & aux autres Evesques de la Palestine, une lettre qu'Eusebe mesme reconnoist avoir esté pour luy comme pour les autres, [& qui ne regardoit hist. l. 5. c. 23. p. 190. d. point le diocese de Jerusalem.] ' Eusebe met néanmoins en un autre endroit Theophile avant S. Narcisse ; & c'est à l'occasion d'un Concile, auquel il paroist que Theophile presidoit, [comme ayant la Aug. in Jul. l. 1. c. 5. 7. jurisdiction.] ' S. Augustin faisant par deux fois l'énumeration des Evesques qui se trouverent en 415 au Concile de Diospolis, met toûjours Jean de Jerusalem après Euloge de Cesarée : & on ne peut pas douter qu'il ne suivist l'ordre des séances qu'il avoit trouvé dans les actes du Concile.

Il y a plus de difficulté à savoir " si Note 16. l'Evesque de Jerusalem ne laissoit pas d'estre soumis à celui de Cesarée comme à son Metropolitain, ou s'il estoit independant,

Digitized by Google

pendant, quoique sans avoir jurisdiction sur d'autres, comme on peut dire qu'a esté celui de Constantinople depuis le second Concile oecumenique jusqu'à celui de Calcedoine. Les sentimens des plus habiles sont partagez sur ce point. On peut dire néanmoins que les autoritez de l'antiquité sont plus favorables aux droits de l'Eglise de Cesarée. Mais le respect qu'on avoit pour l'Eglise de Jerusalem,] 'considerée comme la mere de toutes les autres, selon l'expression d'un Concile, Thdrt. l.5. c.9.p.717.d.
[l'a enfin emporté après le commencement du V. siecle; & de simple Metropole honoraire, pour parler ainsi, elle devint sous Juvenal une Eglise partriarcale, ce qui fut autorisé en 451 par le Concile de Calcedoine. Le soin qu'Eusebe a eu de rechercher & de marquer les noms des Evesques de Jerusalem, ce qu'il ne fait pas pour sa propre Eglise, est une marque du respect qu'on a toûjours eu pour ce throne Apostolique, d'où sont sortis tous les autres.

ARTICLE XV.

Des douze derniers Canons du Concile.

[POur reprendre la suite des Canons de Nicée, nous expliquerons le
V.§.17. huitiéme " en parlant d'Acese Evesque des Novatiens.] 'Le neuviéme prive du Sacerdoce ceux qui y ont esté élevez après s'estre rendus coupables [de crimes:] soit que ceux qui les y ont élevez connussent leurs fautes, soit qu'ils les ignorassent, parce que l'Eglise Catholique ne veut pour ministres que des personnes irreprehensibles. Le dixiéme n'est qu'une application du precedent, à ceux qui estoient tombez, 'c'est-à-dire qui avoient renoncé la foy durant la persecution. Conc.t.2. p.34.b.c. Zon. in can.p.58.a.

'L'onziéme declare indignes de toute grace ceux qui avoient renoncé la foy sans y estre contraints, & sans se voir mesme exposez à aucun danger, comme cela estoit arrivé sous Licinius. Il ne laisse pas néanmoins de les admettre à la communion, après qu'ils auront passé onze ans dans les divers degrez de la penitence, si ce sont des Fidéles [& des baptizez,] pourvu que leur penitence soit sincere & veritable. Le douziéme punit encore plus severement ceux qui après avoir abandonné leurs offices pour la confession de la foy, avoient ensuite méprisé cette grace [du Martyre] à laquelle ils estoient appellez, estoient retournez à leurs emplois, & mesme les avoient redemandez avec de grandes sollicitations; 'ce qu'ils n'avoient pu faire [sous Licinius] qu'en renonçant à la foy. a Le Concile laisse néanmoins à la discretion des Evesques, d'abreger le temps de la penitence selon l'ardeur du penitent. Conc.t.2.p.33.d.c. Zon.p.59.c. a Conc.p.36.a.

Le treiziéme Canon marque, selon
NOTE 17. l'explication commune, [" & qui est apparemment la veritable,] qu'il faut donner le Viatique de l'Eucaristie à toutes les personnes qui le demandent à la mort, & ne le leur pas donner néanmoins sans examen, [c'est-à-dire sans voir s'ils se mettent, autant que la maladie le leur peut permettre, dans l'état necessaire pour ne pas manger cette divine viande à leur condannation.] 'Il semble que ce Canon soit cité par le troisiéme du Concile de Valence en l'an 374. p.905.c.d.
[Il y faut apparemment aussi raporter] 'ce que dit le Pape Innocent I, dans sa lettre à S. Exupere, Que l'ancienne coûtume de l'Eglise estoit d'accorder seulement la penitence à ceux qui attendoient à la mort à demander la penitence & la reconciliation: mais qu'après que Dieu a donné la paix à l'Eglise, on a jugé à propos d'accorder la communion mesme à tous les mourans, afin qu'elle leur servist comme de viatique, & que l'Eglise ne parust pas imiter la dureté des Novatiens. p.1255.c.d.

'Le quatorziéme Canon, prive pour trois ans du droit de prier avec les Catecumenes, ceux d'entre eux qui estoient tombez [dans l'Idolatrie, ou quelque autre crime énorme.] p.35.e.

'Le quinziéme condanne les Evesques, Prestres, ou Diacres, qui quittoient leurs Eglises pour en prendre une autre. Le Concile ordonne que tous ceux qui le feront à l'avenir, seront renvoyez à leur premiere Eglise. [On croit qu'Eusebe qui avoit passé de Beryte à Nicomedie, donna occasion à ce Canon, & néanmoins il le viola luy mesme une seconde fois en passant de Nicomedie à Constantinople,] 'contre le Canon qui défend ces sortes de changemens, dit Theodoret. a Constantin en louant Eusebe d'avoir refusé de passer du siege de Cesarée à celui d'Antioche, dit qu'il a observé les commandemens de Dieu, la tradition & la regle Apostolique, & le Canon de la discipline de l'Eglise. [Mais quoique ce desordre ait toûjours esté condanné par l'Eglise, il a néanmoins toûjours esté pratiqué; parce que l'ambition estant l'ennemie de l'Eglise, n'est pas soumise à ses loix.] d. Thdrt.l.1.c.18.p.565.e. a Eus.v.Const.l.3.c.61.p.518.a.b.

'Le seiziéme Canon de Nicée, défend aussi de recevoir en aucune Eglise tous les Ecclesiastiques qui abandonnent la leur, & de les priver mesme de la communion s'ils refusent d'y retourner. Et pour les Evesques qui ordonnent le Clerc d'un autre Evesque sans le consentement de leur confrere, il declare que cette ordination sera nulle & sans effet. Conc t.2.p.36.a.

'Le dixseptiéme, depose les Clercs qui exerceront l'usure ou d'autres gains sordides & indignes de leur ministere. p.37.a.

'Le dixhuitiéme, rabat le faste de quelques Diacres qui donnoient l'Eucaristie aux Prestres. Il leur défend mesme de s'asseoir entre les Prestres, [c'est-à-dire d'estre assis dans l'Eglise comme les Prestres.] 'Car S. Jerôme témoigne qu'à Rome mesme, où les Diacres s'élevoient le plus, les Prestres estoient assis dans l'Eglise, & les Diacres demeuroient debout, quoi qu'ils violassent quelquefois cette regle. 'Rufin dit que le Concile leur défend de distribuer l'Eucaristie en presence des Prestres, leur permettant de le faire en leur absence. [Il n'y en a rien dans le grec: mais apparemment Rufin a attribué cet ordre au Concile, parce qu'il s'observoit de son temps.] 'Le Pere Lupus ramasse beaucoup de choses sur ce Canon touchant l'ambi- b. Hier.ep.85.p.329.b. Ruf.l.1.c.6.p.239. Lup.in can.p.76-79.

Digitized by Google

Conc.t.2.p.38.e. l'ambition des Diacres. [Nous avons parlé du dixneuviéme Canon qui regarde les Paulianistes, en traitant de Paul de Samosates. ' Il y a à la fin une addition touchant les Diaconisses, [" à laquelle nous ne voyons point encore de sens qui nous satisfasse.] NOTE 18.

p.37.40. ' Le dernier Canon de Nicée, commande d'observer par-tout l'ancienne coûtume de prier debout, & non à genoux, les dimanches & les cinquante jours du temps de Pasque ; Bar.325.§.115. ' ce que Baronius dit, [sans grand fondement,] estre une suite du decret que le Concile avoit fait de celebrer Pasque le dimanche.

ARTICLE XVI.

Recueil de quelques autres ordonnances du Concile.

[VOilà quels sont les vingt Canons de ce celebre Concile, qui sont venus jusques à nous, & les seuls aussi qu'il ait faits. Au moins aucun ancien n'en a conté plus de vingt.] Thdrt.l.1.c.8.p.545.d. 'Theodoret n'en marque pas davantage. a Bar.325.§.157. a L'Eglise d'Afrique ayant demandé les Canons de Nicée aux Eglises d'Alexandrie, d'Antioche, & de Constantinople, on ne leur envoya que les mesmes vingt que nous avons encore; & les vingt-deux de Rufin ne contiennent rien de plus que ces vingt communs, estant seulement divisez d'une autre maniere. [De sorte qu'il n'y a aucun lieu de croire qu'il en ait jamais fait davantage. Ce qui n'empesche pas qu'il n'ait fait encore d'autres decisions qu'il n'avoit pas renfermées dans ses Canons. Nous le voyons indubitablement par la decision touchant la Pasque; & nous trouvons encore des vestiges de quelques autres.]

Ath. ap.2.p.741.a.b. ' Le Pape Jule témoigne que le Concile avoit confirmé par écrit une ancienne coûtume de l'Eglise, qui permettoit d'examiner dans un Concile posterieur ce qui avoit esté determiné par un precedent : [Il l'a au moins établie par sa conduite, en examinant de nouveau l'affaire d'Arius déja jugée par le Concile d'Egypte.]

Aug.ep.110.p.196.1.b. ' Saint Augustin se plaint d'avoir esté fait Evesque du vivant de son predecesseur, & d'avoir eu séance avec luy, ne sachant pas alors, dit-il, que cela avoit esté défendu par le Concile de Nicée, Bar.325.§.143. ' ce qui a quelque raport avec ce que dit le Pape Innocent I; Soz.l.1.c.26.p.472.c. ' Que les Peres avoient défendu d'élire un Evesque à la place d'un autre qui vivoit encore. Bar.325.§.143. 'Baronius croit que cela peut estre compris en quelque sorte dans la fin du huitiéme Canon, Conc.t.2.p.33.b. ' où l'on voit en mesme-temps que le Concile souhaitoit qu'il n'y eust qu'un seul Evesque dans chaque Eglise, & toleroit néanmoins le contraire pour le bien de l'Eglise, Thdrt.p.547.b. ' comme nous avons vu aussi qu'il l'avoit permis à l'égard des Meleciens. Conc. B.t.5.p 374.b. ' Le quatriéme Canon du XII. Concile de Tolede, cite aussi le titre VIII. du Concile de Nicée, comme défendant qu'il y eust deux Evesques dans une ville.

[C'est encore à ce mesme Canon, qui reçoit les Novatiens sans les rebaptizer, " qu'on peut raporter la decision de la V. S. Cyprien §. 51 | note 41. celebre dispute touchant le baptesme : Au moins on ne voit pas que S. Augustin ait pu entendre un autre Concile que celui de Nicée, lorsqu'il dit que cette cause avoit esté terminée avant sa naissance, par un Concile universel de toute la terre, auquel S. Cyprien & tous les autres qui suivoient son sentiment, eussent esté obligez de se soumettre.]

Amb.ep.25.p.246.b. ' L'Epistre à l'Eglise de Verceil, que nous ne saurions douter estre de S. Ambroise, dit que le Concile de Nicée avoit exclus les bigames, non-seulement du Sacerdoce, mais encore de la Clericature.

Conc. B.t.1.p.913.a.a. 'Un Canon de l'Eglise d'Afrique semble dire que le mesme Concile avoit commandé de n'offrir le sacrifice qu'à jeun; Zon. in can. p.434. '& Zonare l'entend de cette sorte. [Néanmoins cela n'est pas clair dans le Canon.]

Bar.325.§.180. 'Nous trouvons beaucoup d'autres decisions attribuées au Concile de Nicée, dans des lettres pretenduës des Papes Marc, Jule, & Felix ; dans une lettre de S. Athanase au Pape Marc ; dans Gelase de Cyzic ; & dans une collection arabique raportée par Turrien. Zon. in can. p.434. ' Mais il n'y a rien qui soit plus visiblement apocryphe que tout cela ; sans en excepter Gelase, qu'on sçait nous donner assez souvent des pieces tout-à-fait suspectes.

[Le Pape Zosime allegua deux Canons du Concile de Nicée, qui permettoient aux Evesques, & mesme aux autres Ecclesiastiques, d'appeller au Pape. Mais l'Eglise d'Afrique s'inscrivit en faux contre ces Canons : Zosime ni ses successeurs ne purent prouver le contraire ; & l'on reconnoist aujourd'hui que ces Canons sont du Concile de Sardique, & non de celui de Nicée.]

Bar.325.§.162. &c. 'Baronius veut que le Concile de Nicée ait ordonné une certaine regle pour les lettres Ecclesiastiques appellées Formées; & il veut qu'elle ait esté envoyée par Attique à l'Eglise d'Afrique. Mais la bizarrerie de cette formule, le peu de raport qu'elle a avec le dessein qu'on attribuë au Concile, §.166. 167 ' comme Baronius est obligé de le reconnoistre, & le peu d'usage qu'on en a fait dans l'Eglise, avec les autres raisons que Lup. in can.t.1.p.115. Blond. prim. p. 467-474. ' des personnes habiles alleguent sur cela, font voir que ni le Concile de Nicée, ni Attique, ni Cresconius, ni aucun autre n'a jamais songé à cette formule avant l'imposteur Isidore. Bas.ep.77.p.136.a. 'Il faut néanmoins reconnoistre qu'avant S. Basile les Peres avoient institué certains petits caracteres, comme les appelle ce Saint, par lesquels les marques de la communion se portoient par toute la terre.

Soz.l.3.c.20.p.533.d. 'Sozomene semble dire que le verset, Gloire au Pere, au Fils, & au S. Esprit, vient du Concile de Nicée; [mais il peut s'expliquer de la doctrine de ce verset, aussi-bien que des paroles.] Bas.de Spi. c.7.p.304.305|c.27.p.353.d.e. ' Car S. Basile n'attribue point cette institution à aucun Concile, mais seulement à la tradition immemoriale de l'Eglise. Thdrt. hær.l 4.c.1.p.233.a. ' Theodoret l'attribue aux Apostres mesmes, lorsqu'il se plaint qu'Arius ait eu la hardiesse de changer ces paroles qui sont la condannation de son Heresie. Bar.325.§.176. ' Baronius pretend que le Concile y a ajoûté, *Sicut erat*,

erat, & le reste ; [mais il ne le prouve pas. Il faut se contenter de ce que nous trouvons dans le second Concile de Vaison en 529,] ' qu'à Rome, dans tout l'Orient, dans toute l'Afrique, & l'Italie, on joignoit ce verset à l'autre pour s'opposer aux blasphêmes des Heretiques [Ariens,] qui disoient que le Fils de Dieu n'a pas toûjours esté avec son Pere, mais a commencé dans le temps. C'est pourquoi ce Concile ordonne qu'on le chantera à l'avenir dans les Gaules. Conc.t.4.p. 1680.e.

'Baronius dit aussi, comme une chose assurée, que le Concile a fait un catalogue des livres Canoniques, dautant que ' selon S. Jerôme, il a mis le livre de Judith au nombre des Ecritures saintes. 'Mais comme les disputes qui ont encore esté depuis sur ce point, ne donnent aucun lieu de croire que le Concile de Nicée l'eust reglé, Baronius se reduit dans la suite à dire que le livre de Judith avoit seulement esté cité par le Concile en quelque endroit que nous n'avons point. Bar.325. §. 158. Hier. ep. 111.p.22. d. Bar.325. §. 158.

NOTE 19. ' On attribue encore diverses choses " au Concile de Nicée, qui sont des inductions tirées des vingt Canons, [quelquefois avec assez peu de fondement,] ou qui se trouvent dans les Canons du Concile de Sardique, & dans d'autres qu'on avoit joints à ceux de Nicée sans les distinguer : de sorte qu'il estoit aisé de s'y tromper. ' Tout ce que le Concile avoit decidé d'un commun accord, fut signé de chacun en particulier : *a* & mesme quelques nouveaux Grecs ajoûtent que deux Evesques morts durant le Concile, signerent miraculeusement aprés leur mort. [Mais pour croire une chose de cette nature, il faudroit qu'elle fust mieux attestée.] Lup. in can.t.1. p. 112-117. Eus. v. Const.l.3.c. 14.p.490. *a* Bar. 325. §.181. 182.

ARTICLE XVII.

Histoire de S. Paphnuce touchant le celibat : Canon du Concile sur les Novatiens.

[IL ne nous est pas permis d'omettre ici l'histoire celebre touchant saint Paphnuce, raportée par Socrate & par Sozomene.] 'Ils disent donc que lorsque le Concile deliberoit sur les Canons qu'il devoit faire pour regler la discipline du Clergé, 'il eut dessein d'établir une nouvelle loy, pour défendre à tous ceux qui estoient dans le Sacerdoce, c'est-à-dire aux Evesques, aux Prestres, aux Diacres, ' & aux Soudiacres, *b* d'user des femmes qu'ils avoient épousées estant Laïques : *c* mais que S. Paphnuce qui estoit l'un des plus illustres & des plus saints d'entre les Prelats, '& qui avoit mesme toûjours conservé sa virginité, 's'éleva néanmoins fortement contre cette resolution, representant qu'on vouloit imposer aux Ecclesiastiques un joug fort pesant ; que plusieurs ne seroient pas capables de le porter, & que mesme beaucoup de ces femmes que l'on quitteroit, pourroient perdre la chasteté conjugale : que le mariage n'estoit point une corruption, qu'il estoit mesme honorable selon S. Paul : qu'ainsi il falloit se contenter de la coutume que l'on avoit toûjours pratiquée dans l'Eglise, que ceux qui estoient entrez dans le Clergé sans estre mariez, demeurassent en cet état, sans que ceux qui estoient mariez auparavant, fussent obligez de se separer de leurs femmes. Soz.l.1.c. 23.p.437. c. Socr.l.1.c. 11.p.39.d. Soz.p.437. c. *b* Socr. p. 39.d. *c* c. p.40.b. p.39.40.

' Ces historiens ajoûtent que le Concile suivit son avis, ' & qu'il ne fit aucune ordonnance sur cela, laissant à chacun la liberté de faire ce qu'il luy plairoit, sans y estre contraint par l'autorité de l'Eglise. [Voilà ce que nous trouvons dans l'histoire. "C'est aux personnes plus habiles, à juger & de la verité du fait, & des consequences qu'on en peut tirer.] p.40.b. Soz.p.437. d. NOTE 20.

' Comme Constantin souhaitoit de procurer une paix entiere à l'Eglise [par le moyen du Concile de Nicée,] il y fit venir aussi Acese qui estoit alors Evesque de la secte des Novatiens : [Et cela nous donne quelque lieu de croire qu'il y appella aussi dans le mesme dessein les chefs des autres Heresies qui avoient abandonné l'Eglise, quoique l'histoire ne l'ait pas marqué.] 'Acese vint donc à Nicée, & y amena avec luy un nommé Auxanon qui fut depuis Prestre de sa secte, & vécut jusque sous Theodose le jeune. ' Quand le Concile eut arresté & écrit le Symbole & la définition touchant la feste de Pasque, Constantin demanda à Acese si c'estoit là son sentiment. Il répondit qu'oui, & qu'il avoit toûjours cru l'un & pratiqué l'autre. Constantin luy demanda ensuite pourquoi donc il se separoit de la communion des autres ; il luy raporta ce qui estoit arrivé du temps de Dece, & soutint que ceux qui avoient peché mortellement depuis le baptesme, 'ne devoient plus estre admis aux sacremens ; mais qu'on les devoit seulement exhorter à la penitence, & à esperer le pardon de leurs pechez, non des Prestres, mais de Dieu : 'surquoi Constantin se moquant de ces personnes qui vouloient estre impeccables, ' luy fit cette réponse : „ Acese, „ faites une échelle pour vous, & mon- „ tez tout seul au ciel. „ ' Socrate dit qu'il a appris ceci de cet Auxanon dont nous venons de parler, [& nous ne voyons pas ' que Mr. Valois ait de raison suffisante pour rejetter son raport. Socr.l.1.c. 10.p.38.c. c.13.p.41. d. c.10.p.38. c.d. p.39.a. Soz.l.1.c. 22.p.437. a.b. a | Socr. p. 39.a. Socr. p. 39. a.b | c.13.p. 41.d. n.p.9.1.

Le Concile pour favoriser le dessein qu'avoit Constantin de pacifier tous les troubles,] ' ordonna par son 8e. Canon, que quand les Novatiens reviendroient à l'Eglise, ils y seroient receus, en promettant par écrit de suivre tous les dogmes de l'Eglise, & de communiquer avec les bigames, & avec ceux qui estoient tombez durant la persecution, selon la maniere & selon le temps que l'Eglise avoit prescrit à ces pecheurs. Il accorda mesme que ceux d'entre eux qui seroient dans les degrez Ecclesiastiques, y demeureroient aprés avoir receu l'imposition des mains, [qui peut marquer la Confirmation en cet endroit.] Conc.t.2.p. 32.e.

'Car on pretend que ces Heretiques ne la donnoient point. *a* Le Concile ajoûta, que dans les lieux où il se trouveroit un Evesque Catholique, le Novatien tiendroit rang de Corevesque, ou de Prestre, afin qu'il fust dans le Clergé, & qu'il n'y eust pas deux Evesques dans une mesme Eglise, si ce n'est que l'Evesque Catholique Thdrt.hær. l.3.c.5.p. 229.230. *a* Conc.t.2. p.33.a.b.

lique voulust faire part à l'autre de l'honneur du titre Episcopal. ["Nous voyons l'execution de ce Canon à l'égard des Evesques, en la personne de Zoïs & Saturnin,] ' qui furent receus à la chaire Episcopale, comme nous l'apprenons de S. Basile.

Note 21.

Bas. ep. can.1.p.22. a.

ARTICLE XVIII.

Disputes des Philosophes contre les Prelats.

[LA celebrité de l'assemblée qui se tenoit à Nicée, n'y attiroit pas seulement les Chrétiens.] ' Il s'y trouva aussi divers Philosophes celebres & les plus subtils Dialecticiens, ' qui estoient venus les uns par curiosité pour connoistre quels estoient les sentimens des Chrétiens, les autres pour augmenter autant qu'ils pourroient la division qui estoit entre eux, ne pouvant souffrir de voir nostre Religion s'élever sur les ruines de leur paganisme. ' S'il en faut croire Gelase de Cyzic, c'estoit Arius qui les avoit fait venir à Nicée pour soutenir son parti.

Ruf. l. 1. c. 3. p. 236. Soz. l. 1. c. 18. p. 431. c. Gel. Cyz. l. 2 c. 12. p. 87.

' Ces Philosophes faisoient donc divers discours à beaucoup de personnes, & c'estoient comme des escarmouches avant le combat. ' Mais il y en eut un particulierement qui se confiant sur la force de son éloquence, ' & la subtilité de ses raisonnemens, estoit tous les jours aux mains avec les Evesques : & ce combat celebre attiroit quantité de personnes de lettres & de science pour en estre spectateurs. Les Evesques qui soûtenoient la verité contre luy, n'estoient nullement ignorans en l'art de disputer ; & cependant ils ne pouvoient venir à bout de convaincre ce Philosophe. Quelque fortes raisons qu'ils alleguassent, il avoit toûjours quelque subtilité pour les éluder ; & lorsqu'on croyoit l'avoir arresté par les nœuds les plus serrez, il trouvoit aussi-tost quelque artifice & quelque souplesse pour s'en retirer.

Socr. l. 1. c. 8. p. 20. c. Soz. p. 431. d. Ruf. l. 1. c. 3. p. 236.

' Mais il plut à Dieu de faire voir que son royaume ne consiste pas dans la langue, mais dans la vertu. Il suscita un saint vieillard du nombre des Confesseurs, & qui estoit entre les autres Evesques auditeurs de cette dispute, comme Rufin nous en assure, ' quoique Socrate le fasse Laïque. *a* C'estoit néanmoins un homme très-simple de son naturel, & de plus, fort ignorant [dans toutes les sciences seculieres.] Et son langage mesme en faisoit juger. Mais il pouvoit dire, comme Saint Paul, qu'il ne savoit que JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST crucifié. Ce vieillard voyant que le Philosophe insultoit à nos Prelats, & faisoit parade de sa Dialectique, il demanda qu'on le laissast parler, qu'il avoit quelque chose à dire à ce Philosophe. Les Prelats furent honteux de cette demande, craignant que la simplicité du Saint ne se fist moquer par ces esprits si polis & si adroits. Mais il persista toûjours à vouloir parler, & commença en ces termes : „ Au nom de „ JESUS-CHRIST, dit-il, apprenez, „ Philosophe, quelle est la verité. Il n'y „ a qu'un seul Dieu qui a fait le ciel & la „ terre, & qui a donné l'ame à l'homme, „ qu'il avoit formé du limon de la terre. „ Il a creé toutes les choses visibles & in„ visibles par la vertu de son Verbe, & „ les a affermies par la sanctification de „ son Esprit. Cette parole & cette sagesse „ que nous appellons le Fils, ayant eu pi„ tié de l'égarement des hommes, est née „ d'une Vierge. Ce Fils de Dieu en souf„ frant la mort nous a délivrez de la mort, „ & en ressuscitant nous a donné la vie „ éternelle : ' Et nous croyons qu'il vien„ dra un jour pour estre le juge de toutes „ nos actions. Philosophe, croyez-vous „ que cela soit ainsi? La force de ces pa„ roles étonna tellement le Philosophe, „ qu'il demeura aussi muet que s'il n'eust „ jamais appris à disputer. Il n'eut rien „ à répondre sinon qu'effectivement tout „ ce que le vieillard avoit dit estoit veri„ table. Et alors le Saint, Si vous croyez „ toutes ces choses, luy dit-il, levez„ vous, venez avec moi à l'Eglise, & re„ cevez la marque & le seau de cette foy. „ Et alors le Philosophe se tournant vers ses disciples & les autres auditeurs, leur dit ces mots : „ Ecoutez, vous tous qui fai„ tes profession de science. Tant qu'on a „ agi avec moy par des paroles, j'ay ré„ pondu par des paroles ; & j'ay refuté „ par l'art du raisonnement, les raison„ nemens qu'on a employez contre moy. „ Mais quand une force plus qu'humaine „ a pris la place des paroles, les paroles „ humaines n'ont pu soûtenir cette force, „ & l'homme n'a pu resister à Dieu. C'est „ pourquoi si quelqu'un de vous a pu sen„ tir ce que je viens de sentir dans cette „ dispute, qu'il croie à JESUS-CHRIST, „ & qu'il suive ce vieillard par lequel Dieu „ a parlé. „ Ainsi le Philosophe se fit Chrétien, & se rejouit d'avoir esté vaincu. [Il seroit à souhaiter que l'histoire nous apprist le nom de cet illustre vieillard. [' Baronius dit que les auteurs demeurent d'accord que c'est S. Spiridion. ' Mais ces auteurs sont Metaphraste & Glycas. ' Car Nicephore mesme n'en parle qu'avec doute : Et on pourroit néanmoins le croire assez aisément, si l'on ne voyoit que Rufin parlant de S. Spiridion dans la suite, n'a pas cru apparemment que ce fust celui dont il venoit de raconter une action si memorable, puisqu'il ne le dit point.

Ibid. Socr. p. 20. c. *a* Ruf. p. 236. p. 237. Bar. 325. §. 48. Nphr. l. 8. c. 15. p. 97. c.

' Pour le Philosophe, Glycas dit qu'il se nommoit Euloge. *a* Sozomene raporte cette histoire traduite presque mot à mot de Rufin. *b* On voit bien que Socrate la touche aussi, mais il la racoute tout autrement. ' Elle se trouve encore dans Gelase de Cyzic & dans d'autres auteurs posterieurs. *c* Gregoire de Cesarée ajoûte, mais sans aucune apparence, que ce fut un évenement si prodigieux, qui obligea Menophante d'Ephese, & quelques autres Ariens, à consentir comme d'eux mesmes à la condannation d'Arius. Il le confond aussi avec un autre presque semblable " arrivé quelque tems après à Byzance. ' Pour celui de Nicée, il se fit, selon Sozomene, avant la session solennelle qui se tint dans le Palais. ' Socrate dit que ce fut la veille mesme de cette session.

Bar. 325. §. 47. *a* Soz. l. 1. c. 18. p. 431. c. *b* Socr. l. 1. c 8. p. 20. c. Gel. Cyz. l. 2. c. 13. p. 88-93. *c* Sur. 10. Jul. p. 160. §. 9. V. Saint Alex. de CP. Soz. l. 1. c. 17. 18 19. Socr. p. 20. d.

' Gelase décrit ensuite une autre dispu-

Gel. Cyz. p. 93-159.

te fort longue entre un Philosophe nommé Phedon, & divers Evesques, qui estoient, selon luy, Eusthed'Antioche; Osius de Cordouë, qui parloit, dit-il, par un interprete; Leonce de Cesarée en Cappadoce; Eupsyque de Tyanes; Eusebe de Cesarée en Palestine; Protogene de Sardique; Macaire de Jerusalem. Il raporte de longs discours de tous ces Prelats : Mais il est soupçonné de n'avoir pas fort examiné si toutes ces pieces estoient bien legitimes. Il dit que ce Philosophe se convertit aussi. ' Mr. Valois trouve que cette dispute a plus l'apparence d'une fable que d'une veritable histoire. [Socr. n. p. 6. 1. a.]

ARTICLE XIX.

Constantin refuse d'écouter les plaintes des Evesques : Lettres de ce Prince & du Concile.

[IL faut maintenant passer à quelques histoires particulieres du Concile, qui ont peu ou point de liaison avec le reste qui en fait le corps.] ' Constantin estant arrivé à Nicée pour se trouver le " lendemain au Concile, *a* il y eut plusieurs Prelats, qui, comme si l'on n'eust esté assemblé que pour vider leurs differends particuliers, *c* ' presenterent diverses requestes les uns contre les autres à l'Empereur. [Nous avons déja dit que] ' c'estoit apparemment un artifice des Eusebiens, qui eussent esté bien-aises de brouiller, & de rendre le Concile inutile. [NOTE 22.] [Socr. l. 1. c. 8. p. 20. a | 21. a. *a* Soz. l. 1. c. 17. p. 430. b. c. *c* | Ruf. l. 1. c. 2. p. 236. Bar. 325. §. 41.]

' Constantin receut d'abord ces requestes. *b* Mais voyant qu'elles se multiplioient, *c* & que ces affaires particulieres alloient à ruiner la principale, il ordonna que tous ceux qui auroient quelque plainte à faire, luy apporteroient leurs requestes en un certain jour qu'il marqua : ' & pour celles qu'il avoit déja receuës, il les fit lier & cacheter de son sceau, & commanda qu'on les luy gardast [pour le mesme jour.] [Thdrt. l. 1. c. 10. p. 552. b | Socr. p. 21. a. *b* Soz. p. 430. b. c. *c* Ruf. l. 1. c. 2. p. 236. Thdrt. p. 552. b.]

' Le lendemain, estant entré dans le Concile de la maniere que nous avons vu, il exhorta les Evesques à demeurer unis ensemble, & à se pardonner tous les mécontentemens qu'ils avoient les uns des autres. [Socr. p. 21. a.]

' Lorsque le jour qu'il avoit marqué fut venu, il se mit sur son throne, receut tous les papiers qu'on luy presenta, & puis fit un discours qui est celebre dans les historiens, quoiqu'ils ne le raportent pas de la mesme maniere. „ ' Dieu vous „ a fait ses Pontifes, dit-il aux Evesques, „ & vous a donné la puissance de juger „ de nos peuples & de nous-mesmes. Il „ est donc juste que nous nous soumet„ tions à vos jugemens, & non pas que „ nous entreprenions d'estre vos juges : „ Dieu vous a établis pour estre comme „ nos dieux : & quelle apparence que des „ dieux fussent jugez par des hommes. „ ' Il n'est pas mesme à propos que le „ peuple connoisse les fautes des Prelats, „ de peur qu'il n'en prenne un sujet de „ scandale, & un pretexte de pecher plus „ librement. ' Remettez donc tous vos „ differends à celui qui est le juge & le „ Dieu des dieux, ou plutost oublions tou„ tes ces plaintes. Imitons l'exemple de „ la divine bonté, en nous pardonnant les „ uns aux autres; & unissons nous tous „ ensemble par une amitié fraternelle, pour „ chercher dans la paix & dans l'union „ des cœurs, les veritez de la foy pour „ lesquelles nous nous sommes assemblez. „ [Ruf. p. 236. Ibid. Thdrt. p. 552. c. Ruf. l. 1. c. 2. p. 236.]

' On dit qu'il ajoûta que s'il voyoit de ses yeux un Evesque violer les loix les plus inviolables de la chasteté, il le couvriroit de son manteau Royal, de peur que la vuë de cette action ne blessast l'ame de ceux qui en seroient témoins. ' Il s'étendit aussi beaucoup sur le sujet de la paix & de l'union qu'ils devoient avoir ensemble, les exhortant à se pardonner les uns aux autres, afin que JESUS-CHRIST leur pardonnast; ' & il les pria de s'appliquer avec un mesme esprit & une mesme volonté, à decider les difficultez de la foy qui estoient alors en question. Il fit ensuite bruler les requestes qu'on luy venoit de donner, ' & celles aussi qu'il avoit receuës auparavant, assurant avec serment qu'il n'en avoit lu aucune. [Thdrt. p. 552. c. Socr. p. 21. b. a. b | Ruf. l. 1. c. 2. p. 236 | Soz. l. 1. c. 17. p. 430. d. Thdrt. p. 552. b.]

' Constantin " avoit déja fait paroistre les mesmes sentimens dés les premieres années de sa conversion, dans l'affaire des Donatistes; ' & ayant néanmoins enfin consenti à examiner les plaintes qu'ils faisoient contre Cecilien de Cartage, dans l'esperance d'appaiser le schisme, il se crut depuis obligé d'en demander pardon aux Evesques : [ce qu'il peut bien avoir fait en cette occasion.] ' Saint Gregoire le Grand proposa depuis sa conduite à imiter à l'Empereur Maurice, & il y ajoste cette sage reflexion : Que ce religieux Prince s'estoit fait plus d'honneur à luy-mesme par cette humilité qu'il avoit gardée envers les Evesques, qu'il ne leur en avoit fait à eux par cette deference respectueuse; & que puisque les Princes payens ses predecesseurs qui n'avoient point connu le vray Dieu, & avoient adoré des dieux de bois & de pierre, n'avoient pas laissé de rendre un grand honneur aux Prestres de leur fausse Religion, on ne devoit pas s'étonner si un Empereur Chrétien daignoit honorer les Pontifes du vray Dieu. [V. les Donatistes §. 23. Concil. t. 1. p. 1431. c. d. Aug. ep. 162. p. 282. b. Greg. l. 4. ep. 31. p. 605. 606.]

[Mais il seroit à souhaiter que Constantin mesme eust imité sa propre conduite, qu'il eust toûjours gardé seulement une partie de la moderation qu'il fit paroistre en cette rencontre, & qu'aprés s'estre cru indigne de lire les plaintes qu'on faisoit contre des Prelats, il ne les eust jugez dans la suite qu'avec l'équité que l'on demande aux juges les plus deraisonnables. Il n'auroit point condanné les plus saints Evesques avec une legereté surprenante, & d'autant plus indigne de luy, qu'il avoit déja reconnu par diverses experiences les accusez pour des innocens & des saints, & leurs accusateurs pour des calomniateurs & des fourbes.

Il faut enfin terminer l'histoire du Concile de Nicée par les Epistres Synodiques qui nous en restent. Car il y a bien de l'apparence que ce fut la derniere action de cette sainte assemblée. Nous y comprendrons celles de Constantin, qui peuvent aussi en quelque sorte passer pour

Synodiques, puisqu'elles apprennent à diverses Eglises les definitions du Concile, & les exhortent d'y obéir. L'histoire nous en a conservé deux, dont l'une raportée par Eusebe, se trouve aussi dans Theodoret & dans Socrate.] Thdrt. l. 1. c. 9. p. 548. d. 'Theodoret dit que Constantin l'écrivit pour apprendre aux Evesques qui n'avoient pu venir au Concile, ce qui s'y estoit passé. [Neanmoins elle est toute sur ce qui regarde la feste de Pasque,] Eus. v. Const. l. 3. c. 17. p. 492. a. '& il y a seulement un mot au commencement touchant la definition de foy embrassée universellement: p. 491. d. '& quoique, selon le titre, elle s'adresse c. 20. p. 494. d. generalement aux Eglises, '& que mesme Constantin en ait envoyé des copies par c. toutes les provinces, 'il est néanmoins visible qu'elle ne parle qu'à celles qui celebroient Pasque avec les Juifs, [c'est-à-dire à celles de Syrie, de Mesopotamie, & peut-estre encore de Cilicie.]

c. 18. p. 492. 'Constantin represente à ces Eglises, qu'il est honteux à des Chrétiens d'abandonner l'union de leurs freres, pour se conformer à ceux qui ont fait mourir p. 493. a. b. Jesus-Christ: 'qu'il arrive de grands inconveniens du calcul des Juifs: qu'il est mesme fascheux de voir les Chrétiens divisez dans cette grande solennité, qui est, dit-il, la feste de nostre délip. 493. 494. vrance; 'qu'ainsi il espere qu'elles se rendront au Concile, & au consentement universel de toutes les autres provinces, comme il en avoit répondu pour elles; c. 20. p. 494. '& que quand il les ira visiter, comme il le souhaitoit depuis long-temps, il aura la joie de pouvoir celebrer cette sainte feste conjointement avec elles.

Socr. l. 1. c. 9. p. 30. b. 'La seconde lettre de Constantin, que nous trouvons seulement dans Socrate, est adressée à l'Eglise Catholique d'Alexanp. 31. drie. 'Il y parle néanmoins principalement à ceux qui avoient esté trompez par Arius. Il les exhorte d'abandonner ce p. 30. c. d. miserable, 'dont il parle d'une maniere très-forte; de retourner au corps & à la p. 31. a. b. foy de l'Eglise, '& de suivre la definition de plus de trois-cents Prelats, admirables en pieté & en science, qui n'avoient rien fait qu'avec beaucoup de maturité & d'examen, & dont l'avis estoit assurément celui de Dieu, puisque son Esprit saint les animoit & les éclairoit. Il promet aussi de les aller voir dans peu de temps.

[Pour les lettres du Concile, quoiqu'apparemment il y en ait eu plusieurs, néanmoins les historiens ne nous en ont conservé qu'une seule,] Thdrt. l. 1. c. 8. p. 546. b c. d. 'adressée à l'Eglise d'Alexandrie, & à tous les Fidéles de l'Egypte, de la Libye, & de la Pentapole. Le Concile leur mande la condannation d'Arius, de Second, & de p. 547. Theonas: 'ce qui avoit esté ordonné toup. 548. a. b. chant Melece & ses sectateurs; '& l'union de toute l'Eglise touchant la feste de Pasque, laquelle, disent les Peres, a réüssi heureusement par vos prieres. Il ajoûte que si on a reglé ou defini quelque autre chose, leur saint Evesque Alexandre, dont ils font un grand éloge, le leur apprendra à son retour. Il les exhorte à recevoir ce Prelat avec une veneration & une charité toute nouvelle: de sorte que nous pouvons dire plus assurément de cette lettre que de toutes les autres, qu'elle n'a esté écrite qu'après la conclusion de toutes choses, immediatement avant le retour de S. Alexandre, qui vraisemblablement en fut luy-mesme le porteur.

Bar. 325. p. 171. 'Baronius ajoûte une lettre d'Osius, Macaire, Victor, Vincent, & des autres 318 Evesques, au Pape Silvestre, pour le prier d'assembler son Concile, & d'y confirmer celuy de Nicée. On y joint la réponse de S. Silvestre, que Baronius reconnoist estre supposée: [" & l'autre ne l'est pas moins.] Note 23.

ARTICLE XX.

Constantin fait un Festin aux Evesques, qui retournent à leurs Eglises: Eloges donnez au Concile de Nicée.

Eus. v. Const. l. 3. c. 14. p. 450. d. 'Les affaires du Concile estant heureusement terminées, Constantin crut avoir remporté une nouvelle victoire sur l'ennemi de l'Eglise. Ainsi il en renc. 15. p. 491. a. dit graces à Dieu par une feste 'd'autant plus solennelle, qu'elle se rencontra avec le temps de la vintiéme année de son ren. p. 213. a. d. gne, 'laquelle commençoit le 25 Juillet de cette année 325. [Ainsi nous ne voyons pas moyen de douter que le Concile n'ait l. 1. c. 1. p. 405. a. au moins duré jusqu'à ce jour-là.] 'Eusebe de Cesarée prononça dans cette solennité un panegyrique de Constantin, en sa presence, & au milieu de l'assemblée des saints Prelats.

l. 3. c. 15. p. 491. a. b. 'Constantin voulut que les Evesques du Concile se ressentissent de cette feste, b. c | n. p. 214. 1. 2 | Thdrt. l. 1. c. 10. p. 551. d. " & les traita tous dans le Palais. 'Il fit &c. manger les principaux avec luy, & le reste à d'autres tables aux deux costez de la sienne, a ce qu'Eusebe represente comme un souverain bonheur. b Constana Eus. p. 49 . b. b Thdrt. p. 551. d. tin ayant remarqué quelques Prelats qui avoient l'œil droit arraché, comme il sceut que ce supplice avoit esté la recompense de la fermeté de leur foy, il baisa leurs plaies, esperant tirer de cet attouchement une benediction particuliere. Socr. l. 1. c. 11. p. 39. c. 'Cela se dit principalement de Saint Paphnuce, que Constantin faisoit souvent venir dans son Palais pour le respect qu'il Ruf. l. 1. c. 4. p. 237. luy portoit, '& il luy baisoit avec une joie toute particuliere l'œil qui luy avoit esté arraché dans la persecution.

Thdrt. p. 551 | Eus. v. Const. l. 3. c. 16. p. 491. c. 'Après le festin il fit divers presens aux Prelats, c selon le merite de chacun d'eux, c Eus. p. 491. c. d & il y ajoûta des lettres " pour faire V. Constantin §. 59. donner tous les ans dans chaque Eglise d Thdrt. p. 551. 552. une certaine quantité de blé aux Ecclesiastiques & aux pauvres.

e Eus. v. Const. l. 3. c. 21. p. 494. 495. e Enfin les Peres estant près de se separer, Constantin les fit tous assembler pour leur dire adieu. f Il leur fit un fort f p. 495. beau discours pour les exhorter à aimer la paix entre eux, à bannir l'envie & la jalousie dans les inferieurs, & " à reprimer toute sorte de faste & de domination &c. dans ceux qui avoient des qualitez plus avantageuses; à pardonner les fautes legeres des uns envers les autres; enfin à travailler de tout leur pouvoir à convertir les infidéles, par l'estime qu'ils auroient de la gloire & de la sainteté de l'Eglise.

Digitized by Google

l'Eglise. Il leur demanda qu'ils eussent soin de prier Dieu pour luy, & puis les laissa retourner chacun à leur Eglise. Ils s'y en allerent avec beaucoup de joie : Et l'on vit heureusement ceux qui estoient les plus éloignez les uns des autres, estre unis dans un mesme corps; & la foy que l'on avoit établie en la presence du Prince, regner, [au moins exterieurement,] par toute la terre, & estre embrassée de tout le monde unanimement.

'Gelase dit qu'il y eut divers Evesques choisis par le Concile pour aller publier ses decrets par toute la terre, savoir Osius avec les Prestres de Rome Viton & Vincent, à Rome, en Italie, en Espagne, & dans toutes les autres provinces de ces quartiers-là; Saint Alexandre d'Alexandrie avec S. Athanase, en Egypte, en Libye, & jusqu'aux Indes; S. Macaire de Jerusalem avec Eusebe de Cesarée, dans la Palestine, l'Arabie, & la Phenicie; Saint Eustathe d'Antioche, dans la Syrie, la Mesopotamie, & la Cilicie; Jean Evesque de Perse, dans la Perse & les grandes Indes; Saint Leonce, dans la Cappadoce, la Galacie, le Pont, la Paphlagonie, & les deux Armenies grande & petite; Theonas de Cyzic avec Eutyque de Smyrne, & Marin de Troade, dans la [petite] Asie, l'Hellespont, la Lydie, & la Carie; Alexandre de Thessalonique, dans la Macedoine, toute la Grece, la province d'Europe, la Scythie, & l'Illyrie; Nuneque de Laodicée, dans la Phrygie; Protogene de Sardique, dans la Calabre, dit Gelase, la Dardanie, & les environs; Cecilien de Carthage, dans l'Afrique, la Numedie, & la Mauritanie; Piste de Marcianople, dans la Mysie, dans les nations des Allemans & des Gaulois, dit Gelase, & dans les villes voisines; Saint Alexandre de Constantinople avec S. Paul alors Lecteur, & depuis son successeur, dans les isles appellées Cyclades. Gel.Cyz.l. 2.p.200-202.

[Il seroit à souhaiter que ce raport de Gelase fust mieux autorisé qu'il n'est.] 'Nous voyons seulement que Cecilien apporta en Afrique les Canons de Nicée, & que cet exemplaire servit de regle aux saints decrets qui furent faits depuis dans cette province. Concil.t.1. p.1592.e. Il est dit qu'il les apporta au Concile d'Afrique : [ce qui est remarquable.] 'Car il se trouve aussi un Concile de Rome sous Silvestre, qui confirme les ordonnances de celui de Nicée, sous peine d'anatheme contre ceux qui les violeront. p.410.e. [Mais il n'est nullement probable] qu'il y ait eu, comme on le pretend, 275 Evesques à ce Concile : [il n'y a aucune apparence] qu'il ait qualifié le Concile de Nicée, l'assemblée des 318 Evesques; '& il est certainement faux, selon Baronius mesme, que Constantin y ait esté present. Bar.325.§.199. [Ainsi toutes les ordonnances qui ne sont établies que sur ce Concile, ne le sont point du-tout, outre qu'il y en a qui par elles-mesmes peuvent paroistre fort suspectes.

Nous n'avons point aujourd'hui d'histoire ᵃ ni d'actes du Concile de Nicée. Note 24. Il y a mesme bien de l'apparence qu'on n'en a jamais eu, & que le Concile s'est contenté de faire écrire la confession de foy, les Canons, l'ordonnance sur la feste de Pasque, & quelques autres principaux actes qui devoient estre autorisez par les signatures des Evesques.

Voilà tout ce que nous avons cru pouvoir dire de ce premier Concile oecumenique.] 'Les Peres en ont relevé l'excellence & la majesté par de très-beaux éloges. §.183.184. Baronius en raporte quelques-uns tirez de S. Leon. 'Saint Athanase dit que ce Concile est le seul, selon le consentement de toute l'Eglise, qui merite le nom de Concile; Ath. ad Epict. p. 582.b. qu'il a élevé des trophées sur toutes les Heresies; 'qu'il suffit seul pour les ruiner toutes,' & établir tous les points de la foy Chrétienne; ad Afr. p. 932.a.b. 'qu'il est connu jusque dans les Indes, & dans tous les autres pays les plus barbares où il y a des Chrétiens. p.932.d. 'Le Concile de Sardique s'est mis en colére contre ceux qui vouloient ajoûter quelque chose au Symbole de Nicée, comme s'il n'eust pas esté entierement parfait. ad Ant. p. 576.c.d. [Et tant que celui de Rimini est demeuré ferme dans la verité, il a conservé le mesme respect pour le Concile de Nicée,] 'comme il le témoigne en des termes fort remarquables. de syn. p. 877.c.d. [On peut ajoûter à cela, ce que dit Saint Ambroise,] 'que ni l'épée ni la mort ne le separeront jamais de ce Concile. Amb.ep. 21 p.104. m. ᵃ Saint Phebade d'Agen, peu d'années avant S. Ambroise, avoit relevé par de grands éloges son exactitude à établir la regle parfaite de la foy, & sa vigilance à étoufer les premieres semences de l'Arianisme. ᵃ Bib P t.4. t.p.171.b. c.

[Il seroit aisé de trouver encore beaucoup d'autres éloges du Concile de Nicée dans les monumens Ecclesiastiques: mais cela seroit infini, personne n'ayant parlé de cette sainte assemblée, qu'avec des témoignages extraordinaires d'estime & de respect. Nous nous contentons d'ajoûter que] 'S. Chrysostome dit qu'il est également ridicule d'accuser ce Concile ou d'ignorance ou de timidité, & il nous le represente comme tout composé de Saints & de Confesseurs. Chry.t.5. or.52.p. 612. 'C'est pourquoi il ne faut pas trouver étrange si les Grecs font une memoire generale des 318 Peres de Nicée le 29 de May, Bar.325.§. 185| Canis. t.2.p.783. 'où le dimanche de devant la Pentecoste; & les Syriens au mois de Juillet, selon Genebrard. Eus.n.p. 224.1.c| Typic.p. 943. 'Les Egyptiens la font le 5 de Novembre. Boll.26. Feb.p.639. b. ᵇ Gregoire Prestre de Cesarée ajoûte que de son temps, leurs merites avoient protegé la ville de Nicée contre toute la puissance des Perses, qui l'attaquerent en toutes sortes de manieres sans la pouvoir jamais prendre : ce qui faisoit mesme que quand quelque captif se disoit estre de Nicée, ils ne luy osoient faire aucun mal. ᵇ Sur.10. Jul.p.161. §.11.

Digitized by Google

SAINT NICOLAS, EVESQUE DE MYRE, ET CONFESSEUR.

[Le nom de S. Nicolas a esté si celebre dans l'Eglise depuis plusieurs siecles, qu'il est impossible de ne pas reconnoistre que Dieu a voulu recompenser en luy un merite extraordinaire par un respect si particulier que tous les Fideles ont pour luy. On sçait la veneration que toute l'Eglise latine a aujourd'hui pour sa memoire, & il seroit inutile d'alleguer des preuves d'une chose qui est connuë de tout le monde. Il ne faut pas douter que la translation de ses reliques en Italie, n'y ait donné un grand accroissement; mais elle n'en a pas esté l'origine.]

Sur 9. May, pr. p.116. ' L'histoire mesme de cette translation, nous assure que dés auparavant il n'y avoit aucun Saint dont la feste fust plus universellement celebrée dans toutes les nations Chrétiennes, sous le nom duquel on consacrast à Dieu plus d'Eglises, & par l'intercession duquel Dieu accordast plus souvent des miracles & des graces extraordinaires. [La charte de la fondation du Chapitre de S. Nicolas de Beauvais, datée de l'an 1079, c'est-à-dire neuf ans avant que le corps de ce Saint fust apporté en Occident, porte que cette Eglise avoit esté rebastie de pierre, & dédiée sous le nom de saint Lucien & de saint Nicolas.] Usu. 6. Dec. ' Et la maniere dont Usuard en parle dans son Martyrologe, [fait voir combien sa memoire estoit honorée par l'Occident, près de trois siecles auparavant. Adon & Vandelbert marquent aussi sa feste le 6. de Decembre.

Il y a néanmoins bien de l'apparence que les Latins n'ont esté en cela que les disciples des Grecs, dont la veneration singuliere pour S. Nicolas, paroist surtout en ce qu'ils ont inseré une invocation particuliere de luy dans la Liturgie de S. Chrysostome.] Bar.6.Dec. a. ' Ils festoient à cause de luy le sixiéme jour de Decembre par une constitution Imperiale, [comme quelques Eglises latines le font encore aujourd'hui.] Proc. ædi. l.1.c.6. p. 17.b c. ' On lit que l'Empereur Justinien fit bastir aux Blaquernes, près de Constantinople, une Eglise de Saint Prisque & S. Nicolas, dont il y fit mettre ce semble quelques reliques. [Le nom de Saint Nicolas effaça celui de Saint Prisque;] Chr. Al. p. 904.906. ' puisque l'histoire porte que sous Heraclius, les Avares brulerent aux Blaquernes l'Eglise de S. Nicolas. Cang.de C. l.4.p.130. ' On marque qu'il y avoit encore à Constantinople trois autres Eglises de ce Saint, Codi. ori. C.p.62.b. ' dont l'une estoit la maison de Basilide Patrice sous Justinien, a All. de Sim.p.102. 103.120.129. a Leo Allarius remarque quatre panegyriques ou vies de S. Nicolas, faites par differens auteurs Grecs. Bar.6.Dec. a1326.§. 86. ' Baronius en cite encore une autre de S. Methode Patriarche de Constantinople, qu'il dit estre imprimée; & un discours de l'Empereur Leon, outre la vie que Jean, Diacre de l'Eglise Romaine, en avoit composée pour les Latins. Boll. May, t.1.p.58.1. ' Les Moscovites, qui ont appris des Grecs à l'honorer, [les surpassent encore, &] semblent avoir plus de respect pour luy que pour aucun autre Saint. Ils croyent avoir éprouvé le pouvoir de son intercession par un grand nombre de miracles.

[Mais il est fascheux qu'estant si assurez du merite de ce grand Saint, nous ne le soyons pas de mesme du détail de ses actions. Car outre que de tous les éloges qu'on cite de luy, nous n'en voyons aucun dont l'autorité soit capable d'assurer nostre croyance, il se trouve] All. de Sim.p.1181 Men. 6. Dec p.77. ' que le seul que nous ayons, imprimé dans Surius, & inseré par les Grecs dans leurs Ménées, est celui de Metaphraste, [auteur assez décrié pour le peu de soin qu'il a eu de discerner les monumens dont il s'est servi.] Sur.6.Dec. pr.p.182. ' Il semble mesme n'avoir pas tant fondé ce qu'il dit de S. Nicolas sur aucun de ceux qui avoient écrit avant luy, que sur les traditions qui s'en estoient conservées jusques à luy dans la memoire du peuple; [c'est-à-dire sur l'autorité du monde la plus faillible. Aussi sans parler des points qui demanderoient un auteur tout autrement croyable que Metaphraste, & qui font le principal sujet de sa narration, il y en mesle " d'autres qu'il ne sauroit persuader à personne.] NOTE 1.

p.185.§.13. 14. ' Ce qu'on dit qu'il assista en 325 au Concile de Nicée, [n'a rien en soy qui ne soit aisé à croire, puisqu'il estoit Metropolitain de Myre en Lycie, qui n'est pas fort éloignée de Nicée, & puisqu'on pretend qu'il a vécu sous Constantin dans le temps de ce Concile. Cependant nous voyons que les historiens marquant avec assez de soin les principaux Evesques de ce Concile, sur-tout ceux qui avoient acquis le titre de Confesseurs durant les persecutions, comme on le dit de Saint Nicolas, aucun d'eux ne parle de luy; quoiqu'il y ait peu d'apparence qu'ils aient pu ou ne pas connoistre, ou omettre par oubli un Confesseur Metropolitain d'une grande province, & dont la vie devoit estre plus illustre & plus éclatante que d'aucun de ceux dont ils font mention.] Ath. or. 1. p.291. ' S. Athanase ne le nomme point non plus dans l'énumeration qu'il fait des Evesques les plus celebres en pieté, qui avoient fleuri parmi les Grecs depuis l'an 320 jusque vers l'an 355, [qui est justement le temps de S. Nicolas. Cela embarasse, & il semble qu'il faille necessairement avouer ou qu'il n'y a rien du-tout de vray dans les grandes choses qu'on dit de luy, ce qui est bien dur; ou qu'il " a vécu dans un temps moins éclairé que celui de Constantin & de Constance, soit devant, soit après, mais toûjours avant Justinien. Nous ne laisserions pas de faire un abregé des principales choses qu'on dit de ce Saint, si elles n'estoient connuës de tout le monde. NOTE 2.

[Mais telle qu'ait esté la vie de Saint Nicolas, sa mort a sans doute esté bien pre-

precieuse devant Dieu, comme on le juge par l'huile miraculeuse qui sortoit de son tombeau. Car il n'y a pas lieu de contester ce miracle,] ' puisque Metaphraste Sur. 6. Dec. p. 188. §. 30. en parle comme d'une chose qui duroit encore de son temps; ' & ceux qui en- 9. May, p. 118. §. 7. leverent son corps pour le porter à Bari, trouverent son tombeau rempli de cette sacrée liqueur.

'Cet enlevement se fit le 19 Avril a de §. 7. a §. 2. l'an 1087, b & le corps aborda à Bari le b §. 14 | MS. dimanche 9 de May, auquel l'Eglise fait p. 111. encore la feste de cette translation. ' L'hi- Sur. 9. May, p. 117. p. 1 | 119. §. 14. stoire en fut aussi-tost écrite par Jean Archidiacre de Bari, selon l'ordre qu'il en avoit receu d'Urson qui estoit alors Archevesque de la mesme ville. [Cette piece est non-seulement indubitable par la qualité de son auteur,] ' mais elle est §. 15. encore pleine de sentimens fort Chrétiens. ' Elle remarque quelques miracles qui se §. 16-20. firent alors, outre un grand nombre d'autres dont elle ne parle qu'en general.

'On trouve encore dans des manuscrits MS. p. 93. une autre histoire de cette translation, ' écrite par un nommé Nicephore de Bari, p. 92. Arbiter. à la priere " du juge nommé Curcore, & des autres magistrats de la ville. [Il s'accorde fort bien avec Jean, mais en sorte qu'on voit qu'ils ne se sont nullement copiez l'un l'autre, chacun ayant ses particularitez differentes : Et c'est ce qui autorise davantage leur narration.] ' Nicephore marque, comme Jean, que p. 93. Note 3. " cela arriva en l'an 1087; [& il le confirme par un nouveau caractere,] ' en p. 111. marquant que le 9 de May estoit le dimanche. [S. Godefroy Evesque d'Amiens vint peu de temps après à Bari visiter ces saintes Reliques : & une infinité d'autres y sont venus après luy.]

' Baronius dit qu'on tient que le mi- Bar. 6. Dec. a. racle de l'huile qui sortoit de son tombeau, dure jusques aujourd'hui. [Cette maniere de parler dans un Cardinal qui pouvoit si aisément en savoir la verité, donne lieu de craindre que Dieu n'ait pas voulu faire durer jusqu'à nostre temps cette source de graces & de miracles.] ' On assure néanmoins qu'elle duroit en- Boll. May, t. 1 p. 55. 1. core en 1660, à Wormes [dans le Palatinat,] où l'on conserve un doit du Saint dans l'Eglise Cathedrale; quoique le miracle soit moins frequent & moins sensible depuis que la ville est tombée sous la puissance des Heretiques.

' Dans le second Concile de Nicée, Conc. t. 7. p. 225. e. Theodore Evesque de Myre, dit qu'estant embarassé dans une affaire, son Archidiacre qui estoit un homme de grande pieté, luy raporta un jour, que le Patriarche [de Constantinople] luy avoit dit dans une vision, que si son Archevesque vouloit le venir trouver, il sortiroit heureusement de son affaire. Néanmoins l'Archidiacre luy ayant dit que celui qui luy estoit apparu, avoit un visage rouge, & les cheveux d'un vieillard, Theodore luy dit que le Patriarche n'estoit point fait comme cela, & que c'estoit S. Nicolas, comme on le pouvoit juger par son image. Il s'en alla aussitost à Constantinople, & y obtint tout ce qu'il demandoit pour son affaire.

LES AUDIENS, OU ODIENS.

' LA secte qui est appellée des Aug. h. 50. p. 11. 2. a. Vadiens dans S. Augustin, ' d'où viennent, à ce qu'on Fac. l. 8. c. 7. p. 358 | not. croit, par une autre corruption, les Basiens Anthropomorphites de Facundus, ' est toûjours nommée des Epi. 70. c. 1. p. 811 a. Audiens ou Odiens dans S. Epiphane, ' [& dans Theodoret.] Elle tire son nom d'un Audie selon S. Epiphane, ' ou Audée Thdrt. l. 4. c. 9. p. 671. c | Hier. an. 341. selon Theodoret & la chronique de Saint Jerôme, qui ayant conceu depuis longtemps le mal-heureux fruit de ses nouveaux dogmes, les produisit enfin & les mit au jour du temps de Valens, si nous en croyons Theodoret. ' Mais il com- Epi. p. 811. a. mença dés le temps d'Arius & du Concile de Nicée selon S. Epiphane, [que nous aimons mieux suivre en cela, tant parce qu'il écrivoit du temps mesme de Valens,] ' que parce qu'Urane, chef de cette secte c. 15. p. 817. 818. après la mort d'Audée, estoit déja mort luy-mesme, lorsque S. Epiphane écrivoit, [c'est-à-dire en 377 au plustard, durant le regne de Valens, qui n'avoit commencé qu'en 364.] ' S. Jerôme dit Hier. chr. qu'Audée, dont l'Heresie Audienne a tiré son nom, estoit illustre en Syrie en 341.

[Si ce que S. Epiphane dit d'Audée est veritable, c'est une preuve de ce que dit S. Augustin, que les excommunications injustes ne sont point inouïes dans l'Eglise; & c'est en mesme-temps un exemple qui doit faire trembler ceux qui défendent la verité, de peur qu'estant abandonnez de Dieu, ils ne perdent enfin l'humilité constante & fidéle qui doit soûtenir leur zele dans les persecutions qui ne peuvent manquer de leur arriver. Mais la faute qu'a faite S. Epiphane à l'égard des Meleciens, rend son témoignage moins assuré, & fait craindre qu'il n'ait suivi les faux memoires des Audiens pour écrire contre eux-mesmes. Voici néanmoins ce qu'il en dit.]

' Audée estoit un Syrien de Mesopota- Epi. 70 c. 1. p. 811 b | Thdrt. p. 671 | hær. l. 4. c. 10. p. 241. c. mie, qui ne parloit que le Syriaque, a mais qui estoit illustre en sa province a Epi. p. 811. 812. par la pureté de sa vie, par sa foy, & par son zele pour Dieu. Car souvent lorsqu'il voyoit quelque desordre dans l'Eglise, il reprenoit hardiment les Evesques & les Prestres, & leur disoit à eux-mesmes, „ Cela n'est pas bien, Cela ne se doit „ pas faire de la sorte; „ témoignant en toutes rencontres qu'il savoit dire la verité, & pratiquer ce qu'ont accoûtumé de faire ceux qui aiment la vertu, & qui ont assez de hardiesse pour la soûtenir, principalement quand leur vie est tout-à-fait exacte & irreprochable. S'il voyoit donc un Evesque, un Prestre, ou quelque autre Ecclesiastique, attaché à l'argent, il en parloit aussi-tost : S'il en voyoit un autre

autre vivre dans la molleſſe & dans les delices, ou violer en quelque point ſoit la doctrine, ſoit la diſcipline de l'Egliſe, il ne le pouvoit ſouffrir ſans s'en plaindre.

p.812.a.b. ' Sa liberté le rendit enfin inſupportable à ceux dont la vie n'eſtoit pas ſainte. On luy diſoit des injures, on le contrediſoit, on le haïſſoit. Il ſupportoit néanmoins tous les affronts, tous les mauvais traitemens, toutes les tempeſtes qui s'élevoient contre luy; & ne ceſſoit point pour tout cela de ſe trouver avec les autres aux aſſemblées des Fidéles. Ces perſecutions durerent long-temps, & allerent enfin à le chaſſer [de l'Egliſe.] Quelque reſſentiment qu'il en euſt, il fit les derniers efforts d'une part pour continuer à dire la verité, & de l'autre pour ne ſe point ſeparer du corps & de l'union de la ſainte Egliſe Catholique.

[Juſque là il ſuivoit la doctrine de l'Egliſe, ſi bien établie depuis par S. Auguſtin, & pouvoit pretendre à la beatitude de ceux qui ſouffrent pour la juſtice, & que Dieu qui voit leur innocence, couronne dans le ſecret, en meſme-temps qu'ils paſſent pour condannez à la vuë des hommes. Mais il n'eut pas le grand don de la perſeverance; & il tomba dans la malediction de ceux qui perdent patience avant la fin du combat.] b.c. ' Car ſe voyant reduit luy & ſes amis [qui vouloient le défendre,] à ſouffrir les dernieres indignitez, juſqu'à eſtre ſouvent battus; enfin le dépit de tant d'injures l'emporta ſur la raiſon, & le devoir. Il ſe ſepara de l'Egliſe avec beaucoup d'autres qui le ſuivirent, c.2.p.812.d. ' & receut le titre d'Eveſque d'un Eveſque qui s'eſtoit auſſi ſeparé de l'Egliſe pour " la meſme raiſon que luy. τὰ αὐτὰ συζηῶν. d|c.15.p.827.d. ' Il établit enſuite pluſieurs autres Eveſques & Preſtres de ſa ſecte, [& forma ainſi un ſchiſme entier.]

ind.p.808. 'S. Epiphane n'attribuë point aux Audiens d'autre crime que le ſchiſme, & il ne veut pas qu'ils fuſſent Heretiques. Aug. h. 50. p.11.2.a| Thdrt.hær. l.4.c.10.p.241.c. 'Mais il les épargne [aſſurément un peu trop en cela,] s'il eſt vray qu'ils ſe ſoient imaginez que Dieu euſt la figure du corps d'un homme, comme S. Auguſtin l'a cru auſſi-bien que Theodoret, Epi.70.c.2.6.p.813.&| 815 816. ' ſur ce que S. Epiphane meſme raporte de leurs ſentimens: a d'où vient que S. Auguſtin a Aug. ut ſup. dit que quelques-uns les appelloient Anthropomorphites: [" Et il eſt difficile de les exemter de cette Hereſie. NOTE.

Puiſque nous avons commencé un article de la doctrine des Audiens, nous y joindrons les autres avant que de continuer ce qui regarde leur hiſtoire.] ib | Epi.70.c.9.p.820.d. 'Saint Epiphane & Saint Auguſtin les blaſment de ce qu'ils vouloient celebrer la feſte de Paſque avec les Juifs, Epi. p.820.821. ' contre l'ordre du Concile de Nicée, qui avoit, diſoient-ils, changé l'ancienne pratique de l'Egliſe pour plaire à Conſtantin, & faire tomber cette grande feſte au jour de la naiſſance de ce Prince, [comme ſi le Concile euſt fixé Paſque à un certain jour.] S. Epiphane montre fort bien que cette imagination de la complaiſance du Concile pour Conſtantin, eſt tout-à-fait ridicule. [Mais les Audiens avoient quelque fondement de dire que le Concile avoit changé la pratique de l'Egliſe: Car cela eſtoit vray à l'égard de l'Egliſe de Meſopotamie, d'où eſtoit Audée leur chef, " laquelle avoit ſuivi la Paſque des Juifs avant le Concile, & l'avoit quittée depuis. V. le Concile de Nicée §.13. Ainſi il ne faut pas s'étonner] p.820.d. ' s'ils s'attiroient beaucoup de monde, ſous pretexte de cette obſervation, c.10.p.822.a. ' qu'ils pretendoient meſme établir ſur le livre des Conſtitutions Apoſtoliques [attribué à S. Clement.

Theodoret qui a écrit depuis S. Epiphane, remarque dans les Audiens une erreur très-conſiderable, dont ce Saint ne parle point, peut-eſtre parce qu'ils n'y ſont tombez que depuis, ou qu'on ne l'avoit pas encore découverte:] Thdrt.l.4.c.9.p.671.d|hær.l.4.c.10.p.242.a. ' car ils taſchoient de la cacher. ' C'eſtoit que Dieu n'a point creé les tenebres, ni le feu, ni l'eau; mais que ces trois choſes n'ont point de principe.

[Ils avoient pour la remiſſion des pechez une pratique encore plus dangereuſe que ridicule.] p.242.b. ' Car ayant diviſé leurs livres en deux parties, tant les ſacrez que les Apocryphes, Epi.c.11.p.808.b. Thdrt.p.242.b.c. ' dont ils avoient un fort grand nombre, ' qu'ils eſtimoient plus myſterieux que les ſacrez; ayant, dis-je, fait deux parts de ces livres, & les ayant mis de rang les uns d'un coſté, les autres d'un autre, ils commandoient aux pecheurs de paſſer entre ces deux rangs, & de confeſſer leurs pechez: & aprés qu'ils les avoient ainſi confeſſez, ils leur en donnoient auſſi-toſt l'abſolution, ne leur preſcrivant point le temps de la penitence, comme les loix de l'Egliſe l'ordonnent, mais leur remettant leurs fautes, par la ſeule autorité de leur puiſſance: Et comme ceux qui faiſoient cette ceremonie, voyoient bien que ce n'eſtoit qu'un jeu, ils cachoient leurs veritables pechez, & diſoient d'autres petites fautes ridicules, & dont ils n'euſſent pas pris la peine de s'accuſer, s'ils n'euſſent eſté déja dans la folie & dans l'erreur.

[Pour reprendre la ſuite de l'hiſtoire d'Audée,] Epi.70.c.14.p.827.a.b. ' comme il s'attiroit beaucoup de perſonnes du peuple, les Eveſques [Catholiques] le defererent à l'Empereur, qui le relegua en Scythie; d'où eſtant paſſé bien avant dans le pays des Gots, il y inſtruiſit diverſes perſonnes dans ſa doctrine; & y établit des monaſteres, la pratique de la virginité, & les regles de la vie ſolitaire; ce qui dura juſques à l'an [372,] " que tous les Chrétiens furent chaſſez de la Gotthie par la perſecution du Roy [Athanaric.] V. S. Sabas.

c.15.p.827.828. ' Saint Epiphane ſemble dire qu'Audée eſtoit mort avant ce temps-là. Sa ſecte fut gouvernée après luy par divers Eveſques qu'il avoit établis, entre autres par un Urane de Meſopotamie fort conſideré parmi eux, & par Silvain l'un des Gots qu'il avoit attirez à ſon parti. Mais ces deux Eveſques, & quelques autres encore, eſtant morts [avant l'an 377,] la pluſpart de leurs ſectateurs les abandonnerent, & ils ſe trouverent reduits à un aſſez petit nombre, qui ſe raſſemblerent vers l'Euphrate & la Meſopotamie, particulierement dans deux villages du territoire de Calcide près d'Antioche au-deſſus de Damas. Beaucoup de ceux qui avoient eſté chaſſez de la Gotthie vinrent demeurer

Digitized by Google

demeurer en cet endroit, & ceux mesmes qui s'estoient auparavant repandus dans des Monasteres du mont Taurus, ou dans la Palestine & dans l'Arabie, s'y réünirent avec eux. ' Ils demeuroient dans des Monasteres ou dans des Cabanes à la campagne & auprès des villes, ' sans vouloir jamais prier avec aucun Catholique, quelque saint & quelque exemt qu'il pust estre de toutes sortes de vices. Ils avoient mesme quitté le nom de Chrétiens, & vouloient qu'on les appellast Audiens. c.1.p.811.a. c.15.p.817.c.

' Saint Epiphane loue toûjours la pureté de leur vie, & la discipline qu'ils gardoient dans leurs Monasteres, a & il marque particulierement qu'Adée avec les Avesques, les Prestres, & generalement tous ceux de sa secte, s'entretenoient tous par le travail de leurs mains. [Mais ou Saint Epiphane ne les connoissoit pas, ou comme il arrive d'ordinaire à ceux qui se sont separez de l'Eglise, le déreglement se mit bien-tost dans leur secte.] ' Car Theodoret nous assure qu'il se commettoit beaucoup de crimes parmi eux : [& cela est bien-aise à croire, puisqu'ils ruinoient la penitence, ainsi que nous avons dit. c.1.14.15. p.812.c.d| 817.b.c. a c.1.p.812. c.d. Thdrt.hær. l.4.c.10.p. 242.a.

C'est ce qui rendoit leur schisme tout-à-fait inexcusable.] ' Car quand on leur en demandoit la raison, ils n'alleguoient point la difference de leur doctrine, laquelle au contraire ils s'efforçoient de cacher ; mais ils disoient qu'ils fuyoient la communion des Catholiques, parce que les uns amassoient de l'argent par des usures infames, que les autres vivoient scandaleusement avec des femmes qui ne leur appartenoient pas, & que ceux qui estoient exemts de ces desordres, communiquoient sans crainte avec ceux qui les commettoient. ' Ainsi d'un costé ils imitoient l'orgueil des Phariséens, en condannant ceux qui communiquoient avec les pecheurs, comme si on n'eust pu le faire sans se souiller ; ' de l'autre ils se condannoient eux-mesmes, puisqu'ils tomboient dans les mesmes fautes qu'ils reprochoient aux Catholiques ; & de plus, ils demandoient une chose impossible, puisque quelque exact que soit un Evesque, il ne peut pas condanner les coupables sans avoir des preuves & des témoins de leur crime, ce qui ne se rencontre pas toûjours. Car ils ne pouvoient pas se plaindre que l'Eglise ne condannast pas les pecheurs lorsqu'ils estoient convaincus, puisqu'on voyoit par toute la terre, des Evesques, des Diacres, & des Prestres, dégradez [pour leurs crimes] de l'état Ecclesiastique. ' Saint Epiphane, & S. Augustin après luy, disent generalement qu'ils condannoient les Evesques riches. a hif. l.4.c. 9.p.671. 672|Epi. anc.c.14.p. 19.c.d. Thdrt. p. 672.a.b. hær.p.242. a.b. Epi.ind.p. 808.b| Aug. h.50. p.11.a.a.

' Saint Augustin dit que quelques-uns assuroient qu'ils communiquoient en Egypte avec l'Eglise Catholiques. [a Mais ceux qui le disoient l'entendoient sans doute des solitaires de cette province, qui n'avoient rien de commun avec le schisme des Audiens, quoique l'erreur d'attribuer à Dieu une forme humaine, leur pust estre commune avec eux.] ' Facundus dit que l'Heresie & le nom mesme des Audiens estoient abolis de son temps. Aug. p. 11. a.a. V. Saint Paphnuce. Fac.l.8.c.7. p.358.

NOTES

NOTES
ET
ÉCLAIRCISSEMENS
Sur le sixiéme volume des Memoires pour servir à l'histoire Ecclesiastique.

NOTES
SUR LES
DONATISTES.

NOTE I.

Pour la page 1. §. 2.

Sur le Schisme fait à Carthage contre Mensurius.

Aug. col. d. 3. c. 12. p. 214. 2. a| Eus. n. p. 291. 1. c. ' CE que croit Mr. Valois sur quelques endroits de S. Augustin, que Donat des Cases-noires fut convaincu dans le Concile de Rome, d'avoir fait un Schisme à Carthage contre Mensurius accusé d'estre Traditeur; [paroist difficile à s'accorder avec ce que dit S. Augustin,] Aug. c. 14. p. 225. 1. c. ' que l'action de Mensurius sur laquelle on pretendoit qu'il estoit Traditeur, n'avoit point esté portée en jugement, ni condannée. [Néanmoins il paroist par le titre 351 de la conference, qui répond à cet endroit de S. Augustin,] Cart. col. 3. t. 351. p. 428. ' que les Catholiques soutenoient seulement qu'on n'avoit rien fait contre Mensurius dans aucun jugement public, [ce qui rendoit inexcusables les particuliers qui pouvoient s'estre separez de luy :] Aug. col. d. 3. c. 17. p. 227. 1. b. ' d'où vient que S. Augustin dit que la lettre de Mensurius, vraie ou fausse, ne nuisoit point à la cause de l'Eglise. [Mais cela n'empesche pas que quelques particuliers de Carthage n'aient pû se separer de sa communion, & estre appuyez par un Evesque de Numidie.

Il n'est pas néanmoins si aisé de répondre] in Pet. c. 16. p. 88. 1. c. ' à cet autre endroit de S. Augustin, *De mensurio autem quid respondeam, cùm ab ejus tempore usque ad obitum plebs unitatis nulla conscissa est?* [Ces paroles toutes obscures qu'elles sont, marquent clairement qu'il n'y a eu aucun schisme durant le vivant de Mensurius.] lit. P. l. 3. c. 25. p. 130. 2. c. ' Il dit aussi en un autre endroit, que selon ce qu'il avoit appris, Mensurius estoit mort dans l'unité de la communion, avant que le parti de Donat se separast. Opt. l. 1. p. 40. b| 41. a. d. ' Nous trouvons encore dans S. Optat qu'il n'y avoit qu'une seule Eglise en Afrique, non plus que dans les autres Provinces, avant qu'elle fust divisée par les ordinateurs de Majorin, & que tout le monde savoit que la division s'estoit faite aprés l'ordination de Cecilien. [Je ne voy guere moyen d'accorder tous ces endroits, qu'en disant que S. Augustin & S. Optat n'avoient pas eu d'égard au premier schisme, comme n'ayant esté nullement considerable, & seulement de quelques particuliers; ce qui se peut assez aisément appliquer à S. Augustin : ou bien que S. Optat l'avoit ignoré, & que S. Augustin ne l'avoit sceu que tard, & depuis qu'il eut écrit contre Petilien; si néanmoins cela se peut accorder avec ce qui fut justifié contre Donat des Cases-noires dans le Concile de Rome, dont il paroist que S. Optat avoit vû les actes.

Il y en aura peut-estre qui croiront pouvoir expliquer les passages de S. Augustin, en disant que le schisme avoit commencé entre la mort de Mensurius & l'élection de Cecilien. Mais S. Optat donne peu de lieu à cette solution,] ' puisqu'il paroist selon luy, que quand on sceut la mort de Mensurius, on pressa l'élection plus qu'à l'ordinaire. p. 41. a.

[Il faut peut-estre dire encore que S. Augustin s'est un peu brouillé, & a pris Second de Tigise pour Donat des Cases-noires,] ' lorsqu'il dit dans son sermon des Pasteurs, que Second de Tigise a envoyé à Carthage un Visiteur & des Ecclesiastiques, qui y ont tenu des assemblées particulieres. Aug. ps. c. 15. p. 1 28. 1. a. c. [Ceci ne se raporte point sans doute à l'élection de Majorin, que S. Augustin ne qualifie jamais Visiteur, mais Evesque. Je ne voy pas non plus qu'il y ait eu du temps pour cela entre l'ordination de Cecilien & celle de Majorin : & ainsi cela regarde] ' le schisme fait sous Mensurius, lorsque Cecilien estoit encore Diacre, dont Donat col. d. 3. c. 12. p. 214. 2. a.

nat des Cases-noires fut convaincu d'estre l'auteur. [On pourroit peut-estre dire que Second l'avoit ensuite favorisé. Mais si cela estoit, S. Augustin ne l'auroit-il pas relevé, & montré combien Cecilien avoit raison de ne vouloir pas comparoistre devant le Concile où ce mesme Second presidoit, puisqu'il s'estoit déja declaré contre luy & contre l'Eglise par un crime si manifeste? Et néanmoins il n'en dit jamais un mot.] 'Il se met au contraire en peine de prouver que Mensurius & Second avoient toûjours esté unis de communion.

c.14.p.215.1.c.

[S. Augustin n'auroit-il point pris encore Second pour Donat,] 'lorsqu'il dit que le premier auteur du schisme des Donatistes est Donat de Numidie & des Cases-noires, & que ce fut luy qui ordonna Majorin? [Il est certain que tout cela se doit particulierement attribuer à Second de Tigise Primat de Numidie. On ne voit pas mesme autrepart positivement que Donat des Cases-noires y ait eu part, quoiqu'on le puisse conjecturer] 'de ce qui fut dit contre luy dans le Concile de Rome.

h.69.p.12.2.diretc.B. l.1.c.21.p.31.e.

col.3.c.12.p.124.2.a.

Pour la page 4.§.4.

NOTE II.

Quelques fautes de S. Optat sur le Concile de Cirthe.

[Nous croyons avoir montré suffisamment dans la note 6 sur la persecution de Diocletien, que le Concile de Cirthe a esté tenu en l'an 305.] 'S. Optat dit que ce fut le 13 de May. *a* Mais il faut assurément suivre S. Augustin, *b* qui dit que ce fut le 4 ou 5 de Mars; estant certain qu'il a lu de la sorte, puisqu'il conte 13 mois depuis le 12 Fevrier de l'année precedente; & les officiers avoient lu de mesme. *c* Bollandus pretend accorder cela avec S. Optat, en disant que le Concile commencé le 4 ou 5 de Mars, finit le 13 de May. [Mais les Conciles ne duroient point alors si long-temps: & la persecution n'y estoit nullement propre.]

Opt.l.1.p.39.c. *a* Afr.ecc. l.3.c.2.p.125. *b* Aug.in Cre.l.3.c.27.p.185.1. b|col.d.3.c.17.p.116.2.4. *c* Boll.11.Feb.p.514.c.

Il y a encore lieu de craindre que S. Optat ne se trompe, lorsqu'il dit que ce Concile se tint après la persecution. [Car je ne sçay si l'on peut dire que la persecution ait commencé à diminuer dans l'Afrique, lorsque Diocletien regnoit encore: & il est certain que ce Prince ne quitta l'Empire que le premier de May 305. Ainsi les Donatistes, qui, dans la grande Conference de Carthage, soutinrent que la persecution duroit encore dans le temps où on mettoit ce Concile, avoient en effet raison en cela. Mais les preuves qu'ils alleguoient ne le montroient point: & quand elles l'eussent prouvé, les Catholiques avoient d'autres moyens de répondre à l'argument que les Donatistes en tiroient contre la verité de ce Concile.]

Pour la page 5.§.6.

NOTE III.

Que S. Optat & S. Augustin n'obligent point à commencer le Schisme des Donatistes avant l'an 311.

'S. Optat dit que, *Utraque mala (& traditionis & schismatis, & uno tempore; & iisdem auctoribus videntur esse commissa.* 'Il dit ensuite que le schisme commença un peu après le Concile de Cirthe, *non post longum tempus.* [Cela semble favoriser Baronius, qui fait commencer le schisme dès 206. Mais comme S. Optat n'écrit pas une Chronique ni des Annales, ces expressions vagues & indeterminées n'empeschent point qu'on ne puisse differer le commencement du schisme jusqu'en 311, six ans après le Concile de Cirthe puisque l'histoire de Maxence, qu'on peut voir dans celle de Constantin, paroist nous y obliger, comme on le marque dans le texte. Ce n'est pas qu'absolument parlant on ne pust mettre le schisme au commencement de l'an 308, auquel Maxence pouvoit estre maistre de l'Afrique. Mais il paroist qu'il ne le fut alors que fort peu de temps; & nous aurons à deviner ce qui se passoit durant cinq ans entre Cecilien & les Donatistes, qui sans doute ne se tenoient pas en repos.

Opt.l.1.p.39.a.b. p.40.a.

Ce qui paroist plus fort pour Baronius,] 'c'est que S. Augustin dit, après Tycone, qu'avant la persecution de Macaire, [c'est-à-dire avant l'an 348 où 349,] Donat de Carthage avoit communiqué quarante ans avec les Evesques de Mauritanie qui ne rebatizoient point. [Donc le schisme estoit formé dès 308: & non seulement il estoit formé (car deux ou trois ans de moins sur quarante, ne sont rien;) mais Donat qui ne fut que le second Evesque du schisme, avoit dès ce temps-là succedé à Majorin. Il n'y a rien à répondre à cela, s'il faut prendre les termes de S. Augustin ou de Tycone à la rigueur. Mais comme on n'a pas accoutumé de parler toûjours avec une entiere exactitude, ces termes pris dans l'usage ordinaire, peuvent signifier seulement, que Donat depuis qu'il fut Evesque communiqua toûjours avec les Maures, lesquels durant 40 ans ou environ que dura le schisme jusqu'à Macaire, ne rebatizoient point les Catholiques. On peut assurément donner ce sens à S. Augustin, & il le faut mesme, s'il est vray que Majorin vécust encore au mois d'Octobre 313, comme il y a bien de l'apparence. *V. la note* 4. Ce sens seroit clair dans S. Augustin,] 'si au lieu de *per quadraginta annos quos dicit*, on lisoit comme le voudroit Mr. Valois: *quos dicit per quadraginta annos.* 'Mais les manuscrits ne changent rien en cet endroit.

Aug ep.48.p.71.2.a.

Eus.n p.291.2.b.

Aug ep. B.93.p.248.g.

Pour la page 11.§.11

NOTE IV.

Que Majorin vivoit encore en 313; & que la requeste des Donatistes à Anulin, portoit apparemment son nom plutost que celui de Donat des Cases.

[Il est assez étrange] 'que S. Augustin & Saint Optat, voulant, ce semble, raporter chacun la souscription originale des pieces des Donatistes presentée à Anulin, mettent l'un le nom de Majorin, & l'autre celui de Donat, [sans qu'on puisse dire que ce soit une faute de Copiste dans l'un ni dans l'autre.] Car S. Augustin qui met Majorin, raporte deux fois cette souscription dans les mesmes termes. 'Dans sa narration il l'attribuë encore au parti de Majorin, & avec cette reflexion que le parti de Donat s'appelloit d'abord le parti de Majorin. 'Il n'est pas moins certain d'autre part que S. Optat a lû Donat, & qu'il l'a entendu de Donat Evesque de Carthage après Majorin. 'S. Augustin mesme attribue quelquefois cette requeste à un Donat.

Aug.ep.48.68.p.66.1. al123.2.d| Opt.l.1.p.44.a.

Aug.p.123.2.c.

Opt.l.3.p.66 a.b.

Aug.abc.p.3.2.d | retr.l.1.c.21.p.15.2.a.

a C'est sur cela que Mr. de l'Aubépine croit que Majorin estoit déja mort, & qu'on luy avoit substitué Donat; *b* ce qu'il confirme, parce que dans toute la suite, il n'est plus parlé, dit-il, de Majorin, mais seulement de Donat: [ce que nous verrons particulierement par le Concile de Rome,] 'où le Pape parle visiblement de Donat, comme du chef des adversaires de Cicilien. 'S. Optat fait la mesme chose; & on ne peut douter qu'il ne suppose ce Donat Evesque de Carthage contre Cecilien, lorsqu'Eunome & Olympe vinrent en Afrique, [apparemment en 315 ou 316.]

a Opt.n.p.9. *b* p.10.

l.1.p.44.b c.

p.44 45.

 'Néan-

Digitized by Google

Aug col. c. 3. c. 18. p. 227. 2. d. *a* d. 10. p. 228. 2. a. ' Néanmoins comme ce Donat fut condanné à Rome, les Donatistes craignant que cela ne retombast sur leur grand Donat de Carthage, *a* dirent sur le passage mesme de S. Optat, que celui qui avoit esté au jugement de Rome contre Cecilien, n'estoit point celui de Carthage, mais celui des c. 17. p. 226. Cases; ' qu'on voyoit constamment avoir esté à *a*. *b* Cart. c. 3. c. 539. 540. 542. p. 437. ce Concile. *b* C'est pourquoi les Catholiques leur accorderent ce point; *c* & S. Augustin qui avoit attribué auparavant la requeste dont nous parlons, *b* Aug. col. d. 3. p. 228. 2. a. au grand Donat de Carthage, écrit depuis, qu'il se trouvoit plus probablement qu'elle estoit celui des Cases-noires.

c retr. l. 1. c. 21. p. 15. 2. a. *d* Cependant comme il n'est point parlé de Majorin dans la suite, & que le Pape Miltiade fait *d* Opt. n. p. 9. 10. Donat la partie de Cecilien, Mr. de l'Aubépine croit que ce Donat mesme des Cases-noires, avoit esté transferé des Cases-noires en Numidie, à l'Evesché de Carthage, & qu'il en fut ainsi le second Evesque pour le Schismatiques, & le grand Donat le troisiéme en 331, [Cela n'est pas aisé à croire dans la discipline de ce temps-là; & l'on auroit assûrément mis ce changement d'Evesché entre les crimes de Donat, ce que l'on ne voit point que ni le Concile de Rome, ni S. Augustin aient jamais fait. Au moins on peut assurer que les Donatistes ne savoient rien de cela en 411,] Aug. col. p. 228. a. a. ' puisqu'ils disoient que Donat condanné à Rome, n'estoit pas celui de Carthage, mais celui des Cases : ce sont leurs termes : & les Catholiques Cart. c. 3. §. 540. l'accorderent, ' parce qu'ils virent manifestement Donat des Cases dans les actes de Miltiade. [C'estoit donc le titre qu'il y prenoit, & non pas celui d'Evesque de Carthage.

S. Optat n'a connu certainement qu'un seul Opt. l. 1. p. 38. a. Donat de Carthage,] ' puisqu'il appelle Majorin l'Ayeul de Parmenien, [c'est-à-dire qu'il n'y avoit eu qu'un seul Evesque entre ces deux : & il est certain que le grand Donat a precedé Par- Aug. in Par. l. 3. c. 3. p. 28 1. a. b. menien.] ' S. Augustin aussi, ne connoissoit point d'autre Donat Evesque de Carthage, que le celebre; & il est visible qu'il le fait successeur immediat de Majorin, lorsqu'il les appelle par derision eux & Parmenien, *tria cornua cujusdam ventilabri in manu Domini, &c.* & *tanta autori-* in Cre. l. 2. c. 1. p. 169. 2. c. *tatis trientem.* ' Il distingue en un autre endroit Donat de Carthage, & Donat des Cases-noires qu'il appelle l'ancien.

[Ainsi il faut mieux dire simplement que Donat des Cases estoit l'ame de ce schisme, comme il en estoit le premier auteur, & qu'il fut à Rome en cette qualité, soit que Majorin fust malade, soit pour quelque autre raison que nous ignorons. Il pouvoit avoir succedé à Second de Tigise dans la qualité de Primat de Numidie : & il paroist que ce Primat estoit chef de tout le parti des Donatistes, & non l'Evesque de Carthage, ou peut-estre celui des deux qui estoit le ep. 162. p. 279. 2. a. plus ancien.] ' S. Augustin dans la relation du Concile de Rome, parle du peuple qui suivoit c. le parti de Majorin. ' Dans la sentence de Miltiade, il n'estoit parlé que des Evesques ordonnez par Majorin. [Ainsi il est difficile de douter que Majorin n'ait vécu au moins jusqu'à ce temps-là. Mais il paroist qu'il se signaloit assez in Par. p. 28. 1. a. peu,] ' puisque S. Augustin dit qu'il ne sçait si Donat voudroit bien luy faire l'honneur de le reconnoistre pour son predecesseur.

[Pour la signature des actes presentez à Anulin, quoique S. Optat soit plus ancien que saint Augustin, néanmoins l'exactitude de S. Augustin nous fait aisément prendre parti pour luy, s'il est necessaire d'en prendre quelqu'un; sur-tout Cart. col. 3. § 210. p. 578. puisqu'il paroist que Majorin vivoit encore.] ' On lut *de Majorin* dans la Conference de Carthage. [Quelque Copiste qui ne le connoissoit plus, pourroit bien y avoir substitué le nom de Donat, que toute la secte prenoit alors, & avoir ainsi trompé S. Optat.]

NOTE V.

Pour la page 11. §. 11.

Sur la date jointe à cette requeste.

' La date du 15 Avril 313, est celle de la requeste des Donatistes, selon S. Augustin dans l'édition de Louvain, ' qui est suivie par Mr. Valois & par Godefroy. [Selon l'édition des Benedictins *p. 214. b*, elle se peut raporter assez indifferemment ou à cette requeste, ou à la lettre par laquelle Anulin l'adressa à Constantin.] ' Selon les actes de la Conference, où elle fut luë, la date ne se peut raporter qu'à la lettre d'Anulin. [La chose en elle mesme est peu importante, la lettre ayant sans doute bien-tost suivi la requeste.] Aug. ep. 68. p. 123. 2. d. Eus. n. p. 195. 2. d. Cod. Th. t. 6. p. 21. 1. Cart. col. 3. §. 220. p. 578.

NOTE VI.

Pour la page 12. §. 11.

Que S. Materne de Treves est celui de Cologne qui vivoit en l'an 313.

' Mrs. de Sainte Marthe paroissent croire que Materne de Cologne qui vivoit en 313, est celui Gal. chr. t. 1. p. 156. mesme qui est honoré le 14 de Septembre; ' & c'est le sentiment de Mr. de Launoy. *a* Néanmoins dans le Martyrologe attribué à Bede, (car dans le veritable il n'y en a rien,) il est mis à Treves, [comme en ayant esté Evesque, ce qui se voit de mesme dans le Martyrologe Romain.] Laun. de Gr. p. 113. 114. *a* Bed. t. 3. p. 334. ' Et en effet, la vie de S. Maximin de Treves par Loup de Ferrieres, marque un S. Materne comme un Evesque de Treves, dont le corps y reposoit. Sur. 29. May, p. 324. §. 9.

[Mais comme il pouvoit y avoir alors assez peu d'Evesques en France, il n'est pas impossible que S. Materne fust tout ensemble Evesque de Treves & de Cologne; & ce n'est pas une chose inventée de nos jours.] ' Car on pretend Leod. t. 1. a. p. 17. que les Eglises de Cologne & de Treves n'ont eu long-temps qu'un mesme Evesque, & plusieurs auteurs mettent nommément S. Materne entre ceux qui les ont gouvernées toutes deux. ' Les actes de S. Gereon par Helinand de Froidmont, disent que S. Materne Evesque de Treves fut le premier Pasteur de l'Eglise de Cologne. Sur. 10. Oct. p. 142. §. 11. ' Molanus dit que S. Materne est honoré par les Eglises de Treves, de Cologne, & de Liege, comme leur Evesque, parce qu'elles ne faisoient alors qu'un Evesché. Il ajoute que ces Eglises l'honorent comme disciple de S. Pierre; & sur cela il dit qu'il est different de celui qui jugea l'affaire de Cecilien. Mol. f. Bel. p. 197. 14. Sept. ' C'est ce que suit Baronius; Bar. 14. Sept. f. reconnoissant néanmoins que contre cette supposition, on ne connoist point d'autre Materne dans la liste des Evesques de Cologne, que celui qui precede Euphrate, [c'est-à-dire celui mesme qui vivoit au commencement du IV. siecle, & que Mrs. de Sainte Marthe mettent comme le premier Evesque de Cologne.] Et quoique Baronius dise que tout le monde tombe d'accord qu'il a esté disciple de S. Pierre, ' il est fort permis, selon Baronius mesme, de ne se pas arrester à un bruit commun, dont on ne trouve aucun fondement legitime & assuré. Bar. 604. §. 53.

[Ce qu'on peut objecter avec plus de solidité,] ' c'est que dans le Concile d'Arles où estoit Materne de Cologne on trouve aussi Agrece Evesque de Treves. [Ainsi on ne peut douter que les Eglises de Treves & de Cologne n'eussent chacun Conc. t. 1. p. 1430. b.

Digitized by Google

chacun leur Evesque dés ce temps-là : ce qui donne lieu de conclure que s'il y a eu un Materne Evesque de Treves, il n'avoit rien de commun avec celui de Cologne, & n'estoit point du mesme temps. Aussi la vie de S. Maximin, qui est le plus ancien monument qui en parle, quoi qu'elle soit du neuviéme siecle,] ' le met avant Agrece. a Celle de S. Agrece fait la mesme chose, & elle met mesme deux-cents un an de vacance entre la mort de S. Materne & l'entrée de S. Agrece; [ce qui fait voir combien il faut peu s'arrester à tout ce qui n'est point appuyé de l'antiquité, & que néanmoins la tradition de l'Eglise de Treves ne connoissoit guere] ' les 22 Evesques qu'on met aujourd'hui entre S. Materne & S. Agrece.

Sur. 29. May, p. 324. §. 9. a Boll 19. Jan. p. 775. §. 13. Gal chr. t. 1. p. 715.

[Mais quoique S. Materne de Cologne ne fust point Evesque de Treves en 314, je ne sçay s'il en faut conclure qu'il ne l'eust point esté auparavant. Car il peut avoir gouverné d'abord l'une & l'autre Eglise; & puis voyant que le nombre des Fidéles s'augmentoit sous la protection de Constantin, avoir fait élire S. Agrece pour Treves, & s'estre contenté de l'Eglise de Cologne. Cela se raporte fort-bien] ' avec ce que dit Molanus 14. *sept.* que celui qui a gouverné ces deux Eglises avec celle de Tongres ou Liege, est mort à Cologne : [Et ç'a esté sans doute la pensée d'Helinand,] ' qui dit que S. Materne Evesque de Treves a esté le premier Pasteur de l'Eglise de Cologne, assez peu avant S. Severin [qu'on met à la fin du IV. siecle.] Helinand cite une histoire de sa vie, [où apparemment il avoit lu ce qu'il en dit.]

Mol. f. Bel. p. 197. 2. Sur. 9. Oct. p. 142. §. 11.

NOTE VII.

Pour la page 13. §. 13.

Que Constantin peut avoir commis S. Mirocle de Milan pour juger l'affaire des Donatistes avec le Pape.

' Constantin joint un Marc avec le Pape Miltiade dans le titre de la lettre qu'il écrit à ce Pape sur l'affaire des Donatistes; [& c'est sur cela sans doute] ' que le Synodique dit que le Concile de Rome fut tenu par le Pape Miltiade, *par le très-saint Marc*, & par Cecilien Evesque de Carthage. [On a bien de la peine à voir qui est ce Marc.] ' Baronius veut que ce soit une faute, & qu'au lieu de καὶ Μάρκῳ, nous lisions Ἱεράρχῃ. ' Mr. de l'Aubépine approuve cette conjecture, qu'il attribuë au Cardinal du Perron. b Cela n'a pas empesché Mr. Valois de soutenir qu'elle n'est point supportable, & de dire qu'elle ne peut estre approuvée que par ceux qui ne savent pas le grec. ' Pour luy il aime mieux croire que ce Marc estoit quelque Prestre considerable de Rome, que Constantin vouloit estre present au jugement, & peut-estre celui mesme qui succeda à S. Silvestre [en 338.] ' Il y en a d'autres qui le font Diacre ou Archidiacre de Miltiade, [ce qui est à peu près la mesme chose;] & Mr. de l'Aubépine s'en moque.

Eus. l. 10. c. 5. p. 391. a. Conc. t. 1. p. 1403. a. Bar. 313. §. 23. Opt. n. p. 127. c. b Eus. n. p. 195. 2. c. c, d. Opt. n. p. 127. 128 | Bosq. p. 107.

' La pensée de Blondel, qu'au lieu de Marc il faut lire Merocle, [paroist plus raisonnable que les autres; quoique l'autorité d'oracle avec laquelle il la prononce comme la chose du monde la plus constante, le soit assez peu.] ' Car il est certain d'une part, que Constantin établit ce Marc pour juge de mesme que le Pape; [ce qui se peut difficilement croire d'un Prestre, & ne se peut aucunement d'un Archidiacre :] ' & il est encore certain de l'autre que S. Merocle Evesque de Milan, assista au Concile de Rome; saint Optat le met le premier après les trois Evesques des Gaules. [Constantin qui avoit esté à Milan cette année-là mesme, pouvoit aisément le connoistre pour un juge sage & incorruptible, & le prendre pour témoin de son zele pour l'Eglise.]

Blond. prim. p. 66. a. Eus. p. 391. b. c. Opt. l. 1. p. 44. b.

NOTE VIII.

Pour la page 14. §. 13.

Quand S. Eustorge a esté Evesque de Milan.

' La vie de S. Eustorge que nous avons dans Mombritius *t.* 1. *p.* 266, le fait successeur de Protais huitiéme Evesque de Milan, ' & predecesseur de S. Denys. ' Mais c'est une piéce qu'on voit bien estre toute nouvelle. Les noms qu'elle donne aux Mages, ' ce qu'on n'a point fait selon Bollandus que sur la fin du XII. siecle, [en est une grande preuve. Elle se combat elle mesme dans le temps où elle place S. Eustorge, le mettant entre Protais et Saint Denys;] ' & voulant néanmoins qu'il ait gouverné dix-sept ans; [puisqu'il est certain que Protais assista au Concile de Sardique en 347, & que S. Denys fut banni huit ans après en l'an 355.] ' Elle le met sous un Empereur de Constantinople maistre de Milan, [ce qui n'a point esté depuis 337, que mourut Constantin, jusqu'à la fin de 352, sous Constance, qui avoit soin de mettre par-tout pour Evesques non des Saints, mais des Ariens.]

MS. p. 504. p. 508. p. 507. Boll. May, t. 1 p. 8. 1. MS. p. 508. p. 505.

' Aussi Ughellus qui suit cette vie en beaucoup de points, l'abandonne en celui-ci, & met Saint Eustorge avant Protais. Il le fait succeder non à S. Mirocle, mais à un Prose ou Orose, dont on ne trouve rien, dit-il, sinon qu'il assista en 314 au Concile d'Arles. [Je ne sçay si cela se trouve dans quelques éditions des Conciles.] Mais dans celle du P. Labbe *t.* 1. *p.* 1429. *e*, nous avons Merocle Evesque de Milan, & immediatement après luy, Orese Evesque de Marseille.

Ugh. t. 4. p. 60.

' Jule qu'Eghellus met entre Saint Eustorge & Protais, [n'est pas mieux fondé;] ne l'estant que sur le [faux] Concile de Rome en 347. *V. S. Jule Pape.* ' Il n'est pas dans une ancienne liste des Evesques de Milan, [où il y a cependant bien des fautes.] Elle fait celle de mettre Saint Eustorge entre Protais & S. Denys, & avec ses 17 ans d'Episcopat. Elle fait succeder Protais à Materne, & Materne à S. Mirocle : & selon le temps qu'elle donne à leur Episcopat, il y a 68 ans entre la mort de S. Mirocle [qui vivoit en 314,] & celle de S. Denys [qu'on ne sauroit mettre plustard qu'à la fin de 361.]

p. 61. a. Mabi. mus. t. 1. p. 110.

NOTE IX.

Pour la page 16. §. 15.

Que les Donatistes peuvent s'estre soûmis d'abord au Concile de Rome.

' Constantin parlant du Concile de Rome, dit que les ennemis de Cecilien y avoient esté reconnus coupables plutost que luy, *adeò ut istud post judicium habitum Africam ipsos remeasse prohiberent*, comme on lit dans Baronius. [Il semble donc que le Concile ait ordonné que les Evesques Donatistes ne retourneroient point en Afrique, peut-estre jusqu'à ce que la paix y fust entierement rétablie.] ' Il y a néanmoins *perhiberent* pour *prohiberent* [dans les Conciles du P. Sirmond,] & dans ceux du P. Labbe; [ce qui marqueroit qu'ils estoient retournez en Afrique, comme acquiesçant au Concile :] ' & Mr. Valois suppose comme une chose constante, que cet endroit prouve qu'ils y estoient retournez.

Bar. 314. §. 44. Conc. t. 1. p. 1421. e. Eus. n. p. 295. 1. d| 2. b.

[La suite ne permet pas de douter qu'ils n'y soient retournez effectivement. La difficulté est de savoir si ç'a esté en témoignant vouloir se soûmettre

Digitized by Google

mettre à l'autorité du Concile, comme la maniere dont en parle Constantin en lisant *perhiberent*, porte à le croire, ou si ç'a esté au contraire malgré la défense du Concile. L'un & l'autre estoit assez important pour meriter d'avoir esté relevé. Mais nous ne trouvons point qu'on l'ait fait : & ne voyant rien d'assuré dans cette obscurité, nous avons mieux aimé ne mettre ni l'un ni l'autre.

Pour la page 17. §. 17.

NOTE X.

Que Verus & Ælius Paulinus peuvent estre la mesme personne.

Aug. ep. 68. p. 124. 1. b. Cæci. ba. p. 81. 82. ' Constantin marque dans une lettre raportée par S. Augustin, que la cause de Felix d'Aptonge avoit esté jugée par Elien Proconsul, à cause de la maladie de Verus Vicaire des Prefets. ' Cependant par les actes mesmes de cette procedure, on voit qu'Elien agissoit au nom d'Ælius Paulinus Vicaire des Prefets. [Je ne sçay si rien nous empesche de dire que ce Vicaire avoit tous les trois noms d'Ælius Paulinus Verus : & c'est le plus court pour nous tirer d'embaras.] 'Mr. Baluze veut que cet Ælius Paulinus soit une pure faute, venuë, dit-il, de ce qu'il avoit esté Vicaire d'Afrique dés l'an 303. Mais la preuve qu'il allegue pour ce dernier fait, montre seulement qu'il y avoit eu un Paulin Vicaire en ce temps-là, [ce qui n'empesche pas qu'il n'y en eust encore un autre en 314.

p. 473. 474. ' Il veut encore que dans la lettre de Constantin, au lieu de *Verus* on lise *Verinus* ; & c'est, dit-il, Locrius Verinus à qui Constantin adresse une loy affichée le 30 de Janvier 314, qui paroist prouver qu'il estoit Vicaire dés le commencement de l'année. ' Mais la loy adressée à Locrius Verinus ne luy donne aucune qualité, & il n'est point dit en quel lieu elle fut affichée : [de sorte que je ne voy point qu'on en puisse rien tirer du-tout.] ' Aussi Godefroy dans sa notice des Vicaires d'Afrique, ne dit point que Verinus y ait eu cette dignité en 314, mais seulement en 318 & 319. ' Mr. Baluze reconnoist aussi qu'il l'a esté en ces deux dernieres années : & il est obligé d'avouer que c'est une objection qu'on peut faire contre son sentiment, qu'il l'estoit en 314, sur-tout estant certain qu'il ne l'estoit pas en 315 & 316. ' Godefroy pretend aussi que la lettre de Constantin parle de ce Locrius Verinus : mais il dit qu'elle est de l'an 320 ; [en quoy Mr. Baluze n'a garde de le suivre.]

(Marginal references: p. 473. — Cod. Th. 12. t. 11. l. 1. p. 574. 575. — t. 6. p. 396. — Cæci. p. 475. — Cod. Th. t. 6. p. 390.)

Pour la page 17. §. 17.

NOTE XI.

Comment le Proconsul Elien a esté juge de l'affaire de Felix.

Opt. l. 1. p. 45. a. ' Saint Optat dit que le Proconsul Elien avoit receu ordre de Constantin d'informer publiquement de la vie de Felix d'Aptonge, & de laisser pour cela toutes les affaires publiques. ' Saint Augustin le semble suivre en cela. *a* Mais comme on ne peut douter de ce qu'il dit, que c'estoit l'Empereur qui en avoit ordonné l'examen ; ' aussi selon ce que Constantin en dit dans sa lettre à Probien, ' il semble plus probable que l'ordre avoit esté adressé au Vicaire Verus, & à cause de sa maladie, executé par Elien : [si l'on ne veut dire que sur la nouvelle de la maladie du Vicaire, Constantin avoit mandé au Proconsul de se saisir de cette affaire, comme sa charge l'y obligeoit déja.]

(Marginal references: Aug. ep. 162. p. 279. 1. c. — a b. ep. 68. p. 124. 1. b. c. — Cæci. p. 472.)

Pour la page 19. §. 19.

NOTE XII.

Sur la date du jugement rendu par Elien.

' Quand S. Augustin dit qu'Elien jugea l'affaire de Felix d'Aptonge le 15 Fevrier 314, on ne peut point presumer que ce soit une faute de Copiste, puisqu'il ajoûte que c'estoit environ quatre mois aprés le Concile de Rome tenu en Octobre 313, & deux ans & prés de huit mois avant le 10 Novembre 316. ' Cependant dans les actes de la procedure d'Elien, nous avons une piece datée du 19 Aoust 314. ' Mr. Valois croit sur cela que l'information fut commencée le 15 Fevrier, & finit le 20 Aoust, [ou plutost quelques jours aprés.] ' Cela est difficile à croire d'une affaire pour laquelle Constantin vouloit qu'on quittast tout ; & ces fragmens sont si corrompus, qu'il est aisé de presumer ou qu'il y a faute dans cette date du 19 Aoust, ' comme l'a cru Baronius, [ou que c'est une date qui se raporte à quelque autre chose, & peut-estre à quelque copie qu'on en avoit tirée.] ' Dans cette procedure il est parlé de Licinius Cesar, comme d'un Empereur Romain, de mesme que Constantin avec lequel il est joint. [Si nous la mettons le 19 d'Aoust, je ne sçay si cela s'accordera assez avec l'histoire, qui nous apprend que Constantin & Licinius estoient en guerre sur la fin de cette année-là, & que Constantin gagna la bataille de Cibales le 8 d'Octobre.]

(Marginal references: Aug. p. coll. c. 33. p. 245. 2. d. Cæci. p. 478. — Cæci. ba. p. 82. — Eus. n. p. 299. 2. a. — Cæci. p. 477. 478. — Bar. 314. §. 19. — Cæci. p. 88.)

' Il y en a qui prétendent que ce jugement d'Elien en faveur de Felix, n'a pu estre rendu qu'aprés le Concile d'Arles, puisque l'innocence de Felix d'Aptonge estant reconnuë, il n'y avoit plus de question. [On pourroit répondre beaucoup de choses sur cela : mais il suffit de voir que si cette preuve estoit solide, il faudroit mettre le jugement d'Elien aprés celui mesme de Constantin en 316, ce qui seroit ridicule.]

(Marginal reference: Opt. n. p. 29. 30.)

Pour la page 19. §. 19.

NOTE XIII.

Qu'on peut mettre la lettre à Probien avant le Concile d'Arles.

' Constantin écrivant à Probien Proconsul d'Afrique aprés Elien, luy mande de luy envoyer Ingence, *ut illis, dit-il, qui in præsentiarum agunt, atque diuturnis diebus interpellare non desinunt, audientibus & coram assistentibus apparere & intimari possit frustra eos Cæciliano Episcopo invidiam commovere, atque adversùs eum violenter insurgere voluisse. Ita fiet, ut omissis, sicuti oportet, ejusmodi contentionibus, populus sine dissensione aliqua religioni propria cum debita reverentiâ deserviat.* [Ces paroles conviennent fort bien au temps où les Donatistes avoient appellé du Concile d'Arles à Constantin, aprés le premier d'Aoust : ce qui obligeroit de dire que cette lettre n'est écrite que l'année suivante, depuis que Constantin eut fait la paix avec Licinius, dont elle porte aussi le nom.

(Marginal reference: Aug. in Cre. l. 3. c. 70. p. 195. 2. a.)

Il faut avouer néanmoins qu'il y a bien du temps depuis le 15 de Février jusqu'à l'année suivante, pour croire que Constantin ait attendu jusque-là à mander Ingence ;] ' sur-tout puisque S. Augustin semble dire que cette lettre de Constantin estoit la réponse à la relation d'Elien : [& le Concile d'Arles se tint dans cet entretemps au mois d'Aoust, auquel on ne manqua pas de parler de Felix & d'Ingence.

(Marginal reference: p. col. c. 33. p. 245. 2. a.)

Je ne sçay donc s'il ne seroit pas plus naturel de croire que Constantin fit amener Ingence dés qu'il

qu'il sceut le succès du jugement d'Elien. Car pour les termes de sa lettre, qui semblent mieux convenir au temps que les Donatistes avoient appellé du Concile d'Arles, ils ne conviennent guere moins au temps d'après le Concile de Rome, avant qu'il eust renvoyé l'affaire au Concile d'Arles.] ' Or il paroist par la lettre à Ablave, que depuis qu'il eut resolu ce Concile, jusqu'au mois d'Aoust, il n'y eut guere de temps qu'autant qu'il en falloit pour faire venir les Evesques d'Afrique à Arles par l'Espagne. [Car pour ce qui est de Probien, qu'on voit par le Code avoir esté Proconsul en 315, rien ne nous empesche de croire qu'il l'estoit dés 314. Et mesme on en trouve quelque preuve dans le Code.] ' Car Godefroy croit qu'au lieu de Probe à qui Constantin adresse une loy du premier Avril 314, on peut lire Probien.

Bar. 314 §. 45. — Cod. Th. chr. — Aug. p. 195. 1. d.

' Dans un des endroits où S. Augustin raporte la lettre à Probien, & qui est néanmoins le plus correct, il y a *& Maximianus* dans le titre, comme s'il y eust eu alors un Empereur de ce nom: ' mais il faut lire *Maximus*, comme un titre de Constantin. [Ce Prince s'y brouille sans doute,] ' lorsqu'il attribue à Maxime d'avoir soûtenu que la lettre d'Alphie Cecilien avoit esté corrompue par Ingence. ' Les actes font voir que cela appartient à Apronien, *a* & non pas à Maxime qui parloit pour les Schismatiques.

ep. 68. p. 124. 1. b. — c. — Caeci. opt. p. 277. a p. 276.

NOTE XIV.

Pour la page 20. §. 20.

Que ceux du second throne dans la lettre à Chrest, sont les Prestres, non les Evesques.

' Constantin en mandant Chrest de Syracuse pour le Concile d'Arles, luy dit qu'il peut amener avec luy par les voitures publiques, deux du second throne, & trois serviteurs. ' Baronius & d'autres, ont pris ces deux du second throne pour deux Evesques suffragans de celui de Syracuse, qu'ils supposent avoir esté alors Metropolitain. [Je ne pense pas néanmoins que des Evesques aient jamais esté reduits dans l'antiquité, au second throne,] ' qui convient proprement au rang des Prestres, *b* comme Mr. Valois le soûtient amplement: [& il est peu probable que Constantin ayant pris soin de regler le nombre des valets que les Evesques devoient mener au Concile, παῖδας, ait prétendu que trois Evesques vinssent de Sicile à Arles sans estre accompagnez d'un seul Ecclesiastique.] ' On voit dans une autre lettre, que Constantin faisoit donner un brevet de voiture [non à chaque Metropolitain, mais] à chaque Evesque pour luy & pour les Ecclesiastiques qu'il voudroit mener. ' Dans les souscriptions du Concile, il n'y a de Sicile que Chrest de Syracuse, & avec luy Flore son Diacre. [Car il estoit indifferent à Constantin que les Evesques eussent avec eux des Prestres ou des Diacres. Comme il leur fournissoit les voitures publiques, il leur veut donner une suite proportionnée à leur caractere, & qui ne charge pas trop le public.]

Euf. l. 10. c. 5. p. 391. d. — a. p. 196. a. d. Bar. 314. §. 43. — Naz. car. 1. p. 6. b. Opt. l. 1. p. 39. b. b Euf. n. p. 196. 1. — Conc. t. 1. p. 1422. c. — p. 1429. d.

NOTE XV.

Pour la page 20. §. 20.

Que le Concile d'Arles a esté tenu en l'an 314.

[L'année du Concile d'Arles n'est point marquée par Eusebe, par S. Augustin, ni par les autres anciens qui en peuvent avoir parlé.] ' Le titre dans les éditions ordinaires, porte que ce fut sous les Consuls Volusien & Annien, [c'est-à-dire en l'an 314. Et ce titre est conceu en des termes qui paroissent anciens. Aussi Baronius *an* 314. §. 51, Baudouin *p.* 128, Mr. Valois *in Eus. p.* 299. 1. *d*, [&, comme je croy, tous les autres modernes, s'accordent à le mettre en 314, l'année d'après le Concile de Rome.

Conc. t. 1. p. 1426. d.

Je ne voy rien qui combate leur sentiment; & l'humeur violente des Donatistes donne lieu de croire qu'ils presserent ce second jugement autant qu'ils purent. On pourroit dire que Constantin, qui commença sans doute avant le mois d'Aoust à se preparer à la guerre qu'il faisoit au mois d'Octobre contre Licinius, avoit peu de loisir durant ce temps pour songer aux affaires de l'Eglise; & qu'ainsi il auroit plutost fait assembler le Concile en 315. Mais après tout, la suite semble mieux s'accorder, en mettant le Concile en l'an 314. Ainsi nous suivrons ce sentiment. S'il avoit esté tenu en l'an 315, nous y verrions sans doute des Evesques de l'Illyrie & de la Grece, dont Constantin estoit demeuré maistre par sa victoire sur Licinius à la fin de 314.]

NOTE XVI.

Pour la page 21. §. 20.

Du nombre des Evesques de ce Concile.

' Adon fait monter le nombre des Evesques du Concile d'Arles jusques à six-cents; [mais il n'est pas pour faire autorité, sur-tout en une chose si peu croyable;] ' & quoique le P. Sirmond l'ait trouvé dans quelques manuscrits du Concile, cela ne l'a pas empesché de dire que c'est une chose & incroyable & absurde. ' Baronius croit qu'on peut tirer d'un endroit de Saint Augustin qu'ils estoient 200. ' Néanmoins il est visible que Saint Augustin parle en cet endroit du Concile de Rome, ' & ne passe qu'un peu après à celui d'Arles. [Ainsi on ne peut douter qu'il n'y ait faute dans le mot de *ducentos*.] ' Aussi les Benedictins l'ont osté dans leur édition, & au lieu de *ut du centos judices*, ils ont mis *ut contra judices*, comme ils l'ont trouvé dans un manuscrit.

Ado. chr. — Conc. t. 1. p. 1570. 1571. — Bar. 314. §. 49. — Aug. in Par. l. 1. c. 5. p. 8. 1. d. — a c. 6. p. 8. 2. b. — c. 5. 8. p. 17. c. g.

' Mr. Valois qui n'avoit pas vu cette édition, veut qu'au lieu de deux-cents on lise vingt, y ayant eu 19 Evesques dans le Concile de Rome. [Cela peut avoir quelque apparence dans nostre chifre, mais non pas dans le Romain. Et de plus, j'ay peine à croire que S. Augustin ait voulu marquer en cet endroit le nombre des Evesques du Concile de Rome, qui servoit fort peu pour en relever l'autorité,] ' puisque c'estoit une des choses que les Donatistes y reprenoient. ' S. Augustin dit au contraire, que les Donatistes n'avoient pu trouver aucun sujet de plainte contre le Concile d'Arles: [ce qui semble devoir faire croire qu'il y avoit eu un assez grand nombre d'Evesques. Tout le reste nous le persuade, comme on le peut voir dans le texte; & il est certain au moins que ç'avoit esté le dessein de Constantin.

Euf. n p. 298. 2. a. — L. 10. c. 5. p. 391. b. — Aug. in Par. c. 6. p. 8. 2. b.

Cependant soit que la breveté du terme, ou d'autres raisons, aient empesché plusieurs de ceux qui estoient mandez, de s'y rendre, soit que ce qui nous reste aujourd'hui des monumens de ce Concile soit très-imparfait,] ' la lettre du Concile au Pape ne porte en teste les noms que de 33 personnes, sans, *&c.* ' Dans les souscriptions il y a 44 Eglises presentes, 33 par leurs Evesques, & les autres par des Prestres ou des Diacres. Il y en a trois dans la lettre au Pape qui ne sont point dans les souscriptions: [mais c'est apparemment parce que les noms sont alterez; & cela ne pourroit toûjours faire que 47 Eglises.

Conc t. 1. p. 1425. d. e. — p. 1429. 1430.

Ce qui peut donner encore lieu de croire qu'il n'y avoit pas un fort grand nombre d'Evesques dans ce

Aug.ps.36.s.p.121.2| in Cre.l.4.c.7.p.200.a.a. ce Concile,] ' c'est que Saint Augustin ayant à satisfaire à ce que disoient les Donatistes, que ceux qui avoient condanné Maximien estoient en plus grand nombre que ceux qui avoient condanné Primien, par où ils marquoient que ceux qui avoient absous Cecilien estoient moins que les 70 Evesques qui l'avoient condanné; il n'a point recours aux 200 Evesques du Concile d'Arles, quoi qu'il parle de ce Concile au mesme endroit : mais à tous les Evesques de la communion Catholique qui avoient adheré au jugement rendu en faveur de Cicilien. [Ainsi l'on peut assurer qu'il n'y avoit pas plus de 70 Evesques au Concile d'Arles, ou qu'au moins S. Augustin n'en a rien sceu. Mais on ne s'étonnera point quand nous dirons que S. Augustin n'a point sceu s'il y avoit peu ou beaucoup d'Evesques au Concile d'Arles, quand on considerera qu'il ne témoigne jamais qu'il ait rien vu des actes de ce Concile; & il y a tout lieu de croire qu'il ne l'a connu que par ce qu'en dit Constantin dans quelques lettres.]

NOTE XVII.

Pour la page 21.§.20.

Quels estoient ces Evesques.

Euf.n.p.297.2.c.d. ' Mr. Valois croit que pour savoir l'ordre des séances dans le Concile d'Arles, il ne faut pas avoir égard aux souscriptions, mais à la lettre synodale : & c'est sur cela qu'il soûtint que Marin d'Arles y presida. ' Après luy sont nommez Agrece de Treves; Natalis, qui dans les souscriptions est qualifié Prestre *de civitate Ursolensium* en Espagne, (apparemment d'Urgel en Catalogne;) Theodore d'Aquilée en Dalmacie, Protere de Capoue, Vocius de Lion, S. Ver de Vienne, Probace Prestre de Tarragone, Cecilien de Carthage, Faustin Prestre d'Orange, Surgent intitulé *de Pocofeltis* dans l'Afrique, Gregoire de Porto, Saint Retice d'Autun, Ambitause ou Imbetause de Reims, Termace de Baeça dans la Grenade, Saint Mirocle de Milan, Pardus d'Arpi dans la Capitanate, Adelphe *de colonia Londinensium*, (on croit que c'est Colchestre;) Hiberne, [je ne sçay si c'est Ebore d'York marqué dans les souscriptions;] Fortunat d'Alger; Aristase, peut-estre Anastase de Benevent dans l'Afrique [proconsulaire,] Lampade d'Utine dans la mesme province, Vital de Vere dans la mesme province, Materne de Cologne, Libere de Meride en Espagne, un second Gregoire qui n'est point dans les souscriptions; Crescent, (on croit que c'est Chrest de Syracuse;) Avitien de Rouen, Daphne de Vaison, Oriental de Bordeaux, Quintere de Cailleri en Sardaigne, Victor d'Utique, & Epictete de Centum-celles (ou Civita-Vecchia) en Toscane, où il y eut peu de temps après un autre Epictete bien plus celebre.]

Conc. t.1. p.1425. 1429.1430.

p.1419.c. ' Outre ces 33 Evesques & les députez du Pape Silvestre, les souscriptions marquent Orese de Marseille; p.1430.b. ' Mamertin d'Eause, comme lit le P. Sirmond : [L'édition de Binius *p.* 266. 1. *d*, lit Martin de Toulouse, & ajoûte *dans la province de Narbone;* ce qui ne peut convenir à Eause,] p.1572.a. ' mais n'empesche pas que le P. Sirmond ne soûtienne qu'il faut lire *Mamertinus Elosatium.* p.1430.b. ' Il y a encore Restitut de Londres, d. ' Victor *à civitate Legis-volumini*, dans la Numidie; [c'est peut-estre celle que d'autres appellent Leges.]

p.1419.c. p.1430.a. ' Outre les Evesques, les souscriptions marquent Faustin Prestre d'Orange, ' Romain Prestre d'Apt, c. ' Clemence Prestre de Saragoce, Sabin Prestre *de civitate Boeticâ* en Espagne, (je ne sçay ce que c'est;) Leonce & Mercure Prestres d'Ostie, a. b. ' Innocent Diacre de Nice, & *a* Genial Diacre de Mende, ' qui est quelquefois appellé Evesque. p.1432.a.

NOTE XVIII.

Pour la page 21.§.20.

Que Constantin n'assista pas au Concile d'Arles.

Bar.314.§.53. ' Baronius se fondant sur un passage d'Eusebe qui ne specifie point du-tout le Concile d'Arles, pretend que Constantin se trouva en personne à ce Concile. [Mais outre que les Evesques l'auroient dit dans la lettre à Saint Silvestre,] Euf.n.p.298.1.b.c. ' l'appel que les Donatistes interjetterent du Concile à luy, & la lettre qu'il écrivit au Concile, ne souffrent point qu'on dise qu'il y ait esté.

NOTE XIX.

Pour la page 24.§.23.

Sur l'appel des Donatistes à Constantin.

Opt.l.1.p.44.b.c. ' Saint Optat cite ces paroles de Constantin, *O rabida furoris audacia, &c :* mais il veut que Constantin les ait dites sur ce que les Donatistes avoient appellé du Concile de Rome. Euf.n.p.296.297| Aug.ep.48.p.66.1.a|168.p.124.1.a|165.p.187.1.a|166.p.289.1.b| lit.P.l.2.c.92.p.118.1.a| unit. Ecc. c.18.p.154.1.a.b| in Cre.l.4.c.7.p.200 1.b| ps.36.a.p.121.2.d. ' Néanmoins Mr. Valois fait voir clairement par saint Augustin, qui le repete plusieurs fois, que les Donatistes se plaignirent seulement du Concile de Rome & appellerent de celui d'Arles. [Mais S. Optat ne pouvoit manquer de dire que les Donatistes avoient appellé du Concile de Rome, voyant par la lettre de Constantin, qu'ils avoient appellé d'un Concile, & ne connoissant point d'autre Concile sur les Donatistes que celui de Rome, comme on le peut juger de ce qu'il ne dit rien de celui d'Arles : Et S. Augustin n'en dit rien non plus dans son Abecedaire, où il ne fait que le suivre, n'ayant pas apparemment alors d'autre lumiere. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner] Aug.abc.p.4.1.a. ' s'il y semble dire que les Donatistes appellerent du Concile de Rome, [contre ce qu'il dit par-tout ailleurs. Cet endroit de Saint Augustin nous donne encore lieu de juger que le texte de S. Optat n'est point defectueux,] Euf.n.p.296.a.c. ' comme quelques-uns l'ont cru, [mais tel que l'a eu S. Augustin, & qu'effectivement S. Optat n'a point connu le Concile d'Arles.]

Aug.ep.162.p.280.2.a.&c. a Pagi.313.§.8. b §.9. ' Comme les Donatistes se sont plaints du Concile de Rome à Constantin, *a* & ont demandé un nouveau jugement, on pourroit dire en quelque sorte qu'ils en ont appellé : *b* de sorte que ce n'est presque qu'une dispute de mot, assez peu importante. [Mais il faut néanmoins qu'il y ait eu quelque chose de different à l'égard de celui d'Arles, puisque S. Augustin dit si souvent qu'ils en appellerent, & ne le dit jamais de celui de Rome que dans son Abecedaire.] Aug.ep.162.p.280.a.b. ' Car pour l'endroit où il dit, *ab Arelatensibus ad ipsum rursus Imperatorem appellare maluerunt*, [c'est une expression abregée, où il attribuë à deux choses un terme qui appartient proprement à l'une, & improprement à l'autre, comme cela est ordinaire.

Pour savoir quelle difference il y a eu entre les plaintes ou l'appel que les Donatistes firent des deux Conciles,] lit.P.l.2.c.92.p.118.1.a. ' *primum apud eum accusastis*, dit S. Augustin, *ab altero ad eum appellastis*; [il faudroit en avoir plus de pieces que nous n'en avons. Cependant comme nous croyons que S. Augustin en a encore eu moins que nous à l'égard de celui d'Arles, tout ce qui nous paroist, c'est qu'il a vu] Conc.t.1.p.1431. ' dans la lettre de Constantin aux Evesques, que les Donatistes avoient appellé à ce Prince, pour demander non qu'il fist assembler un nouveau Concile, mais qu'il se rendist luy mesme juge de leur cause; Pagi.313.§.8. ' au lieu

qu'après

qu'après le Concile de Rome, ils pouvoient ne demander qu'un nouveau Concile, 'comme S. Augustin le dit quelquefois.

Aug.ps. 36.2.p. 121.2.d| lit.P.p.118. 1.a. a Euf. n.p. 296.2.d| Pagi, 313. §.7-12.

a On dispute si la lettre de Constantin aux Evesques, s'adresse au Concile de Rome ou à celui d'Arles. Le P. Sirmond & Mr. Valois la raportent au dernier sans hesiter. [Et il n'y a pas à douter si c'est de là que S. Augustin a appris que les Donatistes avoient appellé du Concile d'Arles :] '*Qua in re*, dit ce Saint, *quemadmodùm illos detestetur audistis.* [Cela convient parfaitement à cette lettre,] 'que Saint Augustin paroist encore citer en d'autres endroits, [& ne convient à aucune autre que nous ayons. Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que cela estoit peut-estre aussi dans la lettre à Eumale, écrite après le jugement de Milan. Mais avec cela en lisant celle aux Evesques, & celles que Constantin écrivit entre les Conciles de Rome & d'Arles, on trouve une disposition d'affaires fort differente. Outre ce qu'en dit Mr. Valois,] 'on voit qu'après le Concile de Rome, Constantin crut d'abord que tout estoit appaisé : & la lettre aux Evesques qui est toute sur l'obstination des Donatistes, est écrite avant que le Concile fust separé. 'Il marque dans celle-ci que beaucoup de Donatistes s'estoient réünis : '& S. Augustin assure qu'après le Concile de Rome, *tous* persisterent dans le schisme. [Ce qui est certain, c'est que le P. Pagi, qui veut, après Baronius, que la lettre s'adresse au Concile de Rome, se contente de répondre fort foiblement aux raisons des autres, & n'en allegue aucune pour son sentiment. Car je ne voy pas mesme qu'il se fonde sur S. Optat,] 'qu'il croit avoir cité les paroles de Constantin, *Petitis à me in saeculo judicium, &c.* non de sa lettre aux Evesques, mais d'une réponse qu'il avoit faite de vive voix. Et il a peut-estre cru la mesme chose de ces autres, *O rabida furoris audacia, &c.* [Mais quand il se fonderoit sur ce Saint, nous avons montré que son autorité est foible en cette rencontre.]

Aug.ep. 162.p.280. 2.a. ep.68.p. 124.1.a. Conc.t.1. p.1421.e| 1431.1432. p.1431.b.c. Aug.ep. 162.p.277. a.b. Pagi, 313. §.12.

NOTE XX.

Pour la page 35.§. 34.

Sur le Concile des Donatistes touchant la rebaptization.

Bar.308.§. 28.

'Baronius met dés 308, le grand Concile des Donatistes, qui laissa la rebaptization indifferente, supposant que S. Augustin dit que ce Concile avoit esté tenu 40 ans avant le temps de Macaire. [Et il est vray que S. Augustin semble dire que les Maures, qui dés l'an 308 ou environ, ne rebaptizoient pas les Catholiques, le faisoient en consequence de ce Concile.] 'La verité est néanmoins qu'il ne le dit pas. Ce sont deux faits differens, & nullement liez l'un à l'autre, que S. Augustin, ou plutost Tycone, allegue pour montrer que les Donatistes n'avoient point toûjours fait une loy de la rebaptization.

Euf.n.p. 291.1.a.

[Le nom de *Traditeurs* pourroit favoriser Baronius, s'il se prenoit ici pour ceux mesmes qui avoient livré les choses saintes ;] '& Baronius paroist le prendre en ce sens. [Néanmoins il y a toute apparence que Tycone le prend dans le sens des Donatistes, c'est-à-dire pour tous les Catholiques.

Bar.308.§. 28.

'L'Evesque Deutere qui suivit le decret de ce Concile, est appellé dans S. Augustin *Episcopus Macrinensis*, *b* ou *Macrianensis* selon l'édition des Benedictins. *c* On trouve deux Macrianes au moins dans l'Afrique, l'une dans la Byzacene, qu'on croit estre celle qu'on surnommoit *la grande* ; l'autre dans la Mauritanie de Stefe : *d* Et S. Augustin porte à croire que Deutere estoit Evesque en Mauritanie : *non solum Deuterio, sed etiam universis Maurorum Episcopis.*

Aug.ep. 48.p.71.1. d. b ep.B.93. §.43.p.248. f. c Vand.p.# 330.382. d p.382| Aug.p.148. f.

NOTE XXI.

Pour la page 38.§. 36.

Sur le livre de Macrobe aux Confesseurs.

Gen.v.ill. c.5.

[Je ne sçay quels peuvent estre] 'ces confesseurs à qui Gennade dit que Macrobe Evesque des Donatistes de Rome [vers 370,] avoit adressé un ouvrage lorsqu'il estoit Prestre de l'Eglise Catholique. [Un homme qui vivoit encore en 370, pouvoit-il estre assez âgé dans les premieres années d'après la persecution de Diocletien, pour estre déja Prestre, & adresser un ouvrage de morale à des Confesseurs? Il n'y a point aussi d'apparence qu'il fust encore dans l'Eglise Catholique en l'an 363, auquel finit la persecution de Julien ; & on ne dit point qu'elle ait fait de Confesseurs dans l'Afrique.

Je ne sçay s'il faudroit raporter cela à ceux qui pouvoient avoir soûtenu en Afrique la Consubstantialité du Verbe, contre Constance en 355, ou dans les années suivantes. Mais on ne leur donne guere le titre de Confesseurs, & la persecution de Constance dura jusqu'en 361, ce qui approche trop près du temps auquel Macrobe estoit non seulement Donatiste, mais mesme leur Evesque à Rome ; & par consequent ancien dans leur parti.

Nous verrons dans la suite l'histoire d'un prétendu Martyr des Donatistes nommé Isaac, écrite par un Macrobe, selon toutes les apparences vers 349. Il est difficile de prétendre que ce Macrobe soit different de celui dont nous parlons. Je ne sçay si l'on oseroit dire que Gennade a confondu deux Macrobes, un Prestre Catholique qui aura vécu peu après les persecutions, & l'Evesque Donatiste de Rome ; ou croire malgré l'autorité de Gennade, que ce dernier estoit déja Donatiste lorsqu'il fit son livre, & que les Confesseurs ausquels il l'adressa, sont les Evesques de cette secte que Constant avoit bannis en 348 ou 349.]

NOTE XXII.

Pour la page 43.§. 41.

Que les actes de Zenophile ne sont point de l'an 306.

Aug.in Cre.l.3.c. 29.p.285. a.b. a Caeci. bu. p.91. b Bar.306. §.38.

'Le procès verbal de Zenophile est daté dans S. Augustin, *Constantio Augusto & Constantino juniore Caesare Consulibus* ; *a* au lieu que dans les autres exemplaires, le premier est nommé Constantin aussi-bien que le second. *b* Baronius, suivant ce qu'il trouvoit dans S. Augustin, l'entend de Constance Chlore, & le met en la derniere année de ce Prince, qui est l'an 306. Néanmoins les Docteurs de Louvain ont bien reconnu dans leurs notes p. 107, que *Constantio* estoit une faute ; '& Mr. Valois le prouve d'une maniere si invincible, qu'il n'y a pas le moindre lieu d'en douter. 'Les Benedictins ont cru sur cela devoir mettre *Constantino* dans le texte mesme de S. Augustin.

Euf.n.p. 291.292. Aug.B.t.9. p.451.a.f.

NOTE XXIII.

Pour la page 46.§. 43.

Sur le temps de la lettre de Constantin pour les Catholiques de Cirthe.

Euf.n.p. 302.2.d.

'Mr. Valois croit qu'on peut mettre en 317 ou 318, la lettre de Constantin sur l'Eglise de Cirthe ; & que Constantin n'avoit point fait encore de loy pour oster aux Donatistes toutes leurs Eglises. [Mais assurément cette conjecture ne doit

Digitized by Google

doit pas prévaloir sur celle que nous avons alléguée pour la mettre en 330. On y peut encore ajoûter que dans l'inscription p.287. Constantin prend le titre de Victorieux :] v.Conf.l.2. c19.p.452. d. ' & il ne le prit, selon Eusebe, que lorsque Dieu luy eut fait vaincre Licinius aussi-bien que tous ses autres ennemis, [c'est-à-dire à la fin de 323.]

NOTE XXIV.

Pour la page 49. §. 47.

Sur Donat & Marcule les celebres Martyrs des Donatistes.

[Non-seulement Donat & Marcule Donatistes ont esté honorez comme des Martyrs par ceux de leur secte,] Aug.v.R. p.210. ' mais Rivius dans la vie de saint Augustin, croit que ce sont les mesmes Donat & Marcule dont les noms se sont glissez dans quelques Martyrologes, celui de Donat le premier de Mars, & celui de Marcule le 26. de Novembre. [Mr. Godeau le dit aussi dans la vie de S. Augustin. Usuard met en effet le premier de Mars un Donat, qui a, dit-il, souffert à Carthage sous le Duc Ursace & le Tribun Marcellin.

Donat de Bagai, le Martyr des Donatistes, paroist estre mort en Numidie plûtost qu'à Carthage; & on ne voit point que ni Ursace ni Marcellin aient eu de part à sa mort. Néanmoins les noms du Duc Ursace & du Tribun Marcellin, sont si celebres dans l'histoire des Donatistes, qu'il est difficile de ne pas avoir quelque soupçon que ce soit le mesme Donat, dont on aura brouillé l'histoire dans la suite. Car Ursace qui estoit avant Saint Optat, n'a rien de commun avec le Tribun Marcellin qui n'est venu en Afrique qu'en 410. Aussi on n'en a voulu rien mettre dans le Martyrologe Romain, qui est proprement celui d'Usuard revu & amplifié.] Bar. 1. Mars, b. ' On y a seulement retenu le nom de Donat joint à quelques autres Martyrs, sans dire où ils ont souffert; Boll.ib.p. 28.§.2. ' & cela se lit de mesme dans les Martyrologes de S. Jerôme. §.4|p.30.b. ' Aussi Bollandus croit que ce Donat doit estre distingué d'avec celui qu'Usuard met à Carthage, mesme en supposant, comme il fait, que celui-ci est un vray Martyr. p.28.f. ' Quelques exemplaires mettent aussi l'autre Donat avec ses compagnons en Afrique, ce que Bollandus croit estre une faute. [Mais quand ils seroient d'Afrique, le nom de Donat y estoit si commun, qu'on n'en pourroit point du-tout inferer que ce fust le mesme.] p.30.b.c. ' Divers autres Martyrologes ont aussi le Donat d'Usuard sous Ursace & Marcellin; & Bollandus croit que c'est celui que Vandelbert marque le mesme jour. [Il y a bien sujet de croire avec Rivius que c'est le Donatiste de Bagai : & je m'étonne que le sentiment de Rivius n'ait pas esté remarqué dans Bollandus, quand ce n'eust esté que pour le combatre.

La conjecture de Rivius est encore plus forte sur Marcule.] Bar. 26. Nov.c. ' Car au lieu que dans le Martyrologe Romain qui lit Marcel, il est dit qu'il fut precipité sous Constance par les Ariens, Mol. mart. c.3.p.199. 2. ' Molanus dans son traité des Martyrologes dit que dans le Martyrologe de Bede, [que Baronius cite seul sur ce Marcel,] il est appellé Marcule, & qu'il y est dit qu'il fut precipité, après avoir souffert de grandes persecutions sous le regne du tyran Constance. Il est vray qu'il le met à Nicomedie; mais Molanus croit qu'il faut lire en Numidie, comme ont, dit-il, uniformement divers nouveaux Martyrologes : & il ajoûte que ce pourroit bien estre le Marcule des Donatistes.

[Il est encore aisé de croire qu'au lieu de *ab Arianis* qu'on lit dans le Martyrologe Romain, & que Baronius semble avoir pris d'ailleurs, il faut lire *à Macarianis*. La qualité de Prestre que luy donne le Martyrologe Romain, vient de *sacerdotis* qu'on lit dans le faux Bede. Car ce terme marque encore plus souvent un Evesque qu'un Prestre dans les anciens; & Marcule estoit Evesque.] Anal.t.4.p. 118. ' Raban a mis le Marcule des Donatistes dans son Martyrologe, avec un abregé de son histoire, le 25 de Novembre. p.105. ' Les actes de son pretendu Martyre marquent en teste le 24 ou le 29 du mesme mois, comme le jour de sa mort ou de sa feste.

Bed. 26. Nov.t.3.p. 352. ' Le Martyrologe imprimé à Cologne en 1612, parmi les œuvres de Bede, a comme dit Molanus. [Le veritable donné par Bollandus n'a rien du-tout ni de Marcel ni de Marcule au 26 de Novembre, soit dans le texte de Bede, soit dans les additions.] Boll. Mars, t.2.p.39.f. ' Mais quelques additions mettent le 27 un Saint Marcel à Nicomedie, avec quelques autres; Florent. p. 1010. ' ce qui se trouve aussi dans les Martyrologes de S. Jerôme, qui ne nous en apprennent rien davantage. Anal.t.4.p. 118. ' Cela fait douter au P. Mabillon, si l'opinion de Molanus, qu'il dit estre très-vraisemblable, doit néanmoins passer pour absolument vraie. Il croit que comme on trouvoit presque en mesme jour un Marcel Martyr à Nicomedie, & le Marcule des Donatistes en Numidie, on a cru que c'estoit le mesme, & on a brouillé leurs histoires. [Mais avec tout cela je pense qu'il faut reconnoistre que non seulement celui de Raban, dont cela est certain, mais encore celui du faux Bede, est le Donatiste : & je ne voy pas qu'on se puisse dispenser de le dire encore de celui du Martyrologe Romain,] Bar. 26. Nov.c. ' malgré toutes les differences qu'y trouve Baronius; puisqu'il n'est fondé que sur le faux Bede. [Au moins le genre de sa mort ne vient que du Donatiste. Pour savoir si on le peut présumer encore des Martyrologes de S. Jerôme, il faudroit examiner auparavant si l'on y trouve quelque faute certaine de mesme genre; de quoy je n'ay aucune idée.]

Anal. p. 109. ' Il faut remarquer que Marcule est mort le dimanche selon son historien, dans le temps de la commission de Macaire, [& par consequent en 348 ou 349. Ainsi il n'est point mort ni le 24, ni le 25, ni le 29 de Novembre, tous ces jours n'ayant point esté le dimanche ni en 348, ni en 349. Il peut estre mort le 20 en 348, & son corps avoir esté trouvé ou enterré le 25, auquel Raban l'a mis; ou estre mort en 349, auquel le 26 tomboit au dimanche; & c'est le plus aisé. Mais il faudra dire qu'il ne fut precipité soit par sa propre fureur, soit par l'ordre de Macaire, que longtemps après le combat de Bagai, puisque ce combat fut suivi par la réünion, & la réünion par le Concile de Carthage, qu'on ne peut mettre plustard que sur la fin de l'an 349.]

NOTE XXV.

Pour la page 54. §. 50.

Que Parmenien a succedé immediatement à Donat de Carthage.

Pagi, ad p. 315. ' L'on a blasmé Baronius d'avoir fait Parmenien successeur immediat du grand Donat de Carthage, à cause que Aug.f.358. p.1396.f. ' Saint Augustin fait dire à un Donatiste, *Non dimitto Donatum, non dimitto nescio quem Garum*, Conc.ap.p. 118. ' ou *Caium* comme lit Mr. Baluze, *Lucium*, *Parmenianum*, *mille nomina*, *mille scissuras*. Pagi, p. 315. ' On tire donc de cet endroit qu'il y a eu un Caius & un Lucius Evesques des Donatistes de Carthage entre Donat & Parmenien.

Aug retr. l. 2.c.17. ' Cependant S. Augustin après avoir dit que Parmenien avoit esté Evesque des Donatistes à Carthage, ajoûte *& successeur de Donat*. [Cette addition

addition paroist assez inutile, à moins qu'il n'ait voulu marquer que c'estoit son successeur immediat. Et en effet, il ne met jamais de Caius ni de Lucius entre leurs Evesques de Carthage. in Par. B.l. 3.c.2.p.62. f. ' Il nomme tout de suite en un endroit, Majorin, Donat, Parmenien, & Primenien; c.3.p.67. g| 68.b. ' il fait la mesme chose un peu après, [& d'une maniere qui ne souffre point ce me semble qu'on dise qu'il ait connu aucun autre Evesque Donatiste de Carthage. On en a déja parlé dans la note 4, Opt.l.1.p. 38.a. & l'on y a marqué] ' que S. Optat appelle Majorin [non le trisayeul, mais] l'ayeul de Parmenien.

[Pour Caius & Lucius, ce pouvoient estre des personnes celebres parmi les Donatistes, quoi qu'ils n'eussent pas esté Evesques de Carthage; ou plutost ce sont des noms generaux, pour marquer qui l'on voudra, comme Caius, Seius, Titius, &c. parmi les jurisconsultes. [*Mille nomina*, qu'ajoûte S. Augustin, confirme, ce me semble, assez ce dernier sens. Mais comme il ajoûte encore *mille scissuras*, on pourroit croire aussi que c'estoient des gents qui avoient formé comme tant d'autres, quelques nouveaux schismes dans celui des Donatistes, soit à Carthage où ce sermon a esté presché, soit aux environs. Au lieu de Garus ou Caius, on lit Carus dans le supplément du P. Vigner, *t. 1. p. 86. 2. a.*]

NOTE XXVI.

Pour la page 55. §. 51.

Que Gratus & Genethle Evesques de Carthage, ont esté honorez comme Saints.

Boll.sup.p. 588.b|614. ' Bollandus fait difficulté de donner le titre de Saint à Gratus & à Genethle Evesques de Cartage, parce que le Calendrier de l'Eglise d'Afrique ne le leur donne pas. [Mais c'est assez qu'ils soient dans ce Calendrier, pour juger que l'Eglise d'Afrique les honoroit comme des Saints. On le voit par Ferrand Diacre de Carthage, qui vivoit à peu près dans le mesme-temps que ce Calendrier a esté Pul.F.p.4. §.14.17. 122.&c. fait,] ' & qui cite souvent les Conciles tenus *sous S. Gratus*, a & sous S. Genethle, [quoi- a §.55.194. qu'en d'autres endroits il se contente de l'appeller Anal.t.3.p. 398. l'Evesque Genethle.] ' Plusieurs autres Saints mis dans le mesme Calendrier devant & après Gratus & Genethle, n'y ont point le titre de Saint, mesme S. Mappalique, S. Jaque & S. Marien, [si p.399. celebres entre les Martyrs.] ' On ne le donne point non plus dans la suite à S. Augustin, [dont la feste se faisoit alors dans les Gaules.]

NOTE XXVII.

Pour la page 56. §. 52.

Que Saint Restitute Evesque de Carthage, n'est point Martyr.

Bar.303. §. 73|9.Dec. b. ' Baronius a mis le 9 de Decembre dans le Martyrologe Romain, S. Restitute Evesque de Carthage & Martyr, à qui il raporte le sermon de S. Augustin marqué par Posside *c.* 8, sur Restitute Evesque de Carthage. Néanmoins Possidé ne luy donne point le titre de Martyr, comme Baronius le reconnoist. [Le mot de *depositio* dont il se sert, ne se donne point aux Martyrs dans l'u- 303.§.73. sage ordinaire.] ' Outre cela, Baronius reconnoist qu'il est fort difficile de croire qu'aucun Evesque de Carthage ait esté martyrizé, hors S. Cyprien : & il est réduit à dire que Restitute est appellé Martyr, non pour estre mort pour JESUS-CHRIST, mais seulement pour avoir souffert les tourmens.

[Peut-estre faudroit-il se contenter de cette solution, s'il estoit constant par des monumens authenthiques, qu'il y a eu un S. Restitute Evesque de Carthage & Martyr,] ' Mais Baronius ne 9.Dec.b. l'établit que sur de vieux manuscrits, sans dire ce que c'est, ni ce qu'ils portent : [& nous avons dans le Concile de Rimini, un Restitute certain qu'il n'y a aucun lieu de presumer avoir esté Martyr. Ainsi il y a toute apparence que c'est celui dont parle Posside, & celui encore] ' dont la feste Anal.p. 399. est marquée dans le Calendrier de l'Eglise de Carthage, par le terme de *depositio* propre aux Confesseurs, mais le 28 d'Aoust avec celle de S. Augustin, [& non le 9 de Decembre, auquel il peut y avoir eu quelque autre S. Restitute Evesque, martyrizé à Carthage sans en estre Evesque.] ' Et néanmoins les Martyrologes de S. Jerôme qui Flor.p. 1023. marquent ce jour-là beaucoup de Martyrs en Afrique, n'y marquent aucun Restitute.

' Pour savoir si c'est de l'Evesque Restitute que Bar.397.§. 54| Hil.fr. pr.p.10.a. la grande Eglise de Carthage portoit le nom de *Perpetua Restituta*, comme des personnes habiles ont cru que cela pouvoit estre, [cela n'est ni aisé, ni important à deviner.]

NOTE XXVIII.

Pour la page 61. §. 58.

Quand S. Optat a écrit : Quelques autres remarques sur son ouvrage.

[Nous avons marqué dans le texte les raisons qui nous font juger que S. Optat a écrit dés l'an 370 ou environ.] ' Cependant il fait un catalo- Opt.l.2.p. 48.b. gue des Papes, qu'il conduit jusques à Sirice : [& Sirice n'a commencé qu'à l'extrêmité de l'an 384, plusieurs années après la mort de Valentinien & de Valens, & 80 ans depuis la persecution de Diocletien.] ' Baudoin & d'autres croient n.p.184| qu'il faut oster en cet endroit le nom de Sirice, Du Pin,p. 359. comme ajoûté par un Copiste qui vivoit sous son Pontificat, & laisser seulement celui de Damase, [dont le Pontificat commence sur la fin de l'an 366.] ' Et suivant cela, Baronius a cru que Bar.368.§. 15-17. S. Optat pouvoit avoir écrit vers 366. [Nous avons remarqué dans l'article 36, la mesme difficulté,] ' dans le catalogue des Evesques Do- Opt.l.2.p. 49.a. natistes à Rome, conduit jusqu'à Claudien [qui vivoit en 378;] ' quoiqu'un peu auparavant, p.48.c. S. Optat eust parlé de Macrobe predecesseur non immediat de Claudien, comme d'un homme encore vivant.

[Il est certain qu'il y a eu de l'alteration dans ces endroits : mais il ne semble pas qu'il y ait beaucoup d'inconvenient à croire que c'est Saint Optat mesme, qui ayant depuis revu son ouvrage, y a fait ces changemens. Quand un Copiste aura pu inserer le nom d'un Pape, je ne sçay s'il est aisé de presumer qu'il se soit assez mis en peine de gents inconnus comme les Evesques Donatistes de Rome, pour ajoûter à son original *Claudianus Luciano, Lucianus Macrobio.* Il est au moins plus aisé de le croire de l'auteur mesme que de tout autre. Et par là il est aisé de rendre raison non-seulement] ' de ce que nous p.111-113. trouvons separé & comme égaré un grand endroit touchant Macaire, qui par sa suite doit appartenir au troisiéme livre, [où on l'a mis dans l'édition de 1676, *p.* 83 : mais encore de ce que nous avons un septiéme livre,] ' que nous ne n.C.p.312. pouvons aucunement douter estre de luy, comme Casaubon le fils le soûtient dans ses notes, & qui néanmoins n'a point esté connu de S. Jerôme, ' puisqu'il ne conte que six livres de Saint Hier.v.ill. c.110.p. 300.c. Optat. [Il paroist mesme qu'il n'estoit pas dans le premier dessein de l'auteur.] ' Car faisant la Opt.l.1.p. 36. division de son ouvrage, il n'en promet que six parties; & ce qu'il donne pour matiere à la derniere, est ce qu'il traite dans son sixiéme livre.

Digitized by Google

[Ainsi il ne parle point du septiéme, ni de la matiere qu'il y traite,] L.7.p.100. '& mesme au commencement de ce septiéme, il témoigne assez qu'il avoit déja achevé son premier dessein, mais que les nouvelles objections des Heretiques l'obligeoient à y ajoûter cette nouvelle partie.

Bar.368. §. 17. 'Baronius ne croit pas avec tout cela que Saint Optat ait pu aller jusques au temps de Sirice, ni mesme qu'il ait passé les premieres années de Damase, parce que S. Augustin semble, dit-il, en parler comme d'un auteur ancien, & non point comme d'un homme de son temps. [Je ne trouve pas néanmoins d'endroits dans S. Augustin, d'où l'on puisse tirer qu'il fust mort long-temps auparavant.] Il y en a un où il le joint à S. Ambroise, [mort seulement en 397.] Du Pin, t. 2.p.319. 'Pour ce qu'on cite de S. Jerôme, qu'il est mort sous Valentinien, [& ainsi avant 376, si on l'entend du premier, je voudrois qu'on en eust marqué l'endroit.] Hier. v. ill. c.110. 'Car tout ce que j'y trouve, c'est qu'il a écrit sous ce Prince.

[Le stile de S. Optat qui est extrêmement serré, & quelquefois assez embarassé, comme celui de Tertullien, auquel il a du raport, & de la pluspart des autres Africains, a sans doute esté cause que les Copistes qui ne l'entendoient pas, l'ont rempli d'une infinité de fautes.] Opt.n.p. 163. 'Baudoin dit qu'il ne sçait point d'auteur ancien où il y en ait plus que dans celui-ci, [& quelque soin que luy & d'autres personnes habiles aient pris de les corriger, il y en reste encore beaucoup.] l.2.p.55.c. 'Il y a quelques lignes au milieu de l'histoire des violences que les Donatistes firent à Thipase, qui n'ont aucun raport à cet endroit, depuis *Post hoc etiam aliud, &c.* jusqu'à *addere voluisti, Numerus major est columbarum?* [On n'y a rien changé dans la derniere édition, *p.*49. J'ay peine à croire aussi qu'il n'y ait pas une grande transposition dans le septiéme livre, *p.* 103.]

Bar.314. §. 52. 'Mais pour croire que les Donatistes en aient retranché diverses histoires importantes, comme quelques-uns l'ont dit, [c'est à quoy il y a peu d'apparence; & on n'en a aucune preuve. Autant que l'on en peut juger par l'endroit qui fut cité dans la Conference de Carthage, qui est celui qu'on soupçonne de corruption, il paroist qu'il estoit tout de mesme que nous l'avons.] Aug.col.d. 3.c.20.p. 228.1.d. 'Car il est visible, que le jugement de Rome & la detention de Cecilien à Bresse, y estoient dans une mesme page. On lut cette page entiere, & on fit reflexion sur ce qui y estoit dit du Concile de Rome: mais il n'est point fait mention de celui d'Arles, & moins encore du jugement de Constantin, dont il estoit alors question. c.12.a. 'Car les Donatistes pretendoient montrer par S. Optat, que Cecilien y avoit esté condanné; [ce qu'ils n'eussent eu garde de faire, si S. Optat eust dit, comme on le pretend, qu'il y avoit esté absous.] Opt.l.1.p. 40.b. 'Lorsqu'il raporte en deux mots l'histoire du schisme, il ne promet de parler que d'un Concile, *ubi sit actum Concilium.* [Après tout, il n'est pas difficile que S. Optat ait ignoré le Concile d'Arles & le jugement de Constantin, ou que n'en ayant pas de preuves authentiques, il n'en ait pas voulu parler; puisque S. Augustin ne paroist avoir connu ces deux points importans, que par une lettre ou deux de Constantin:] Aug.abc.p. 4.1.a. '& dans son Pseaume contre les Donatistes, qu'il semble avoir fait sur S. Optat, il ne parle ni de l'un ni de l'autre.

NOTE XXIX.

Pour la page 61. §. 58.

Sur le septiéme livre de S. Optat.

Du Pin, t. 2. p.319. 320. 'Mr. du Pin juge que le septiéme livre que nous avons dans S. Optat, est apparemment supposé. Il montre fort bien qu'il n'estoit pas dans le premier dessein de S. Optat, [à quoy nous avons répondu dans la note 28.] Mais il ajoûte que le style de ce septiéme livre n'approche pas de l'élegance & de l'élevation des autres, & qu'il contient des sentimens opposez à ce qu'il y avoit enseigné. p.359. 'Il reduit cela au crime des Traditeurs, que S. Optat avoit beaucoup relevé dans son premier livre, au lieu qu'il tasche de persuader dans le septiéme, que c'est une faute legere & pardonnable. [Mais il n'est pas extraordinaire de representer un crime tantost comme fort grand, quand il est tel en effet, tantost comme moindre en le comparant à d'autres encore plus grands: & tout ce qui est dit dans le septiéme livre pour diminuer le peché des Traditeurs, ne va point, comme je croy, à pretendre que ce ne soit pas un crime mortel, qui selon les regles ordinaires de l'Eglise, devoit estre expié par la penitence publique ou par la deposition, mais seulement à dire qu'on avoit pu se dispenser de le punir de cette sorte en quelques occasions, pour des raisons extraordinaires, & à en laisser à Dieu le jugement; de quoy S. Augustin semble quelquefois ne s'éloigner pas.

Pour ce qui est de la difference du style, c'est une preuve certaine de la difference des auteurs, quand elle est grande & constante: Mais je doute que cela soit ici, prest à m'en soûmettre à ceux qui l'auront mieux examiné.]

Opt.n.p. 197. 'Baudoin bien loin d'appercevoir cette difference, a jugé sur le style mesme, que ce septiéme livre est de S. Optat: Riv.l.3.c. 15.p.318. '& Rivet qui le rejette comme supposé, avouë néanmoins cette ressemblance de style. Opt.n.C.p. 312. 'Pour Casaubon, il soûtient qu'on ne sauroit lire l'un & l'autre avec quelque soin, & les comparer ensemble, sans avouer qu'ils sont tous deux d'un mesme auteur, estant aussi difficile à un faussaire de contrefaire si bien le style de S. Optat, qu'on voit peu le sujet qu'on en auroit eu.

L.7.p.100. 'Il est certain que l'auteur de ce septiéme livre prétend avoir écrit les six precedens, p.106.b|l. 2.p.56.b. '& il renvoie en un endroit à ce qu'il avoit dit dans le quatriéme, [ou plûtost dans le second,] comme estant également auteur de l'un & de l'autre. [A moins donc qu'on n'ait des preuves certaines que c'est un faussaire qui a voulu passer pour S. Optat,] a.p.197. 'il faut reconnoistre avec Baudoin, que c'est S. Optat mesme qui a ajoûté ce septiéme livre après avoir fait les six autres.] Du P.p. 300. 'Mr. du Pin reconnoist au moins que l'on ne peut douter que ce livre ne soit ancien; & il croit que c'est l'ouvrage de quelque Africain qui vivoit peu après S. Optat, & qui a cru y devoir ajoûter ce 7. livre. Opt.n.C.p. 312. 'Casaubon dit que S. Optat a pu ne songer qu'à le joindre au sixiéme comme une simple addition, quoiqu'à la fin il se soit trouvé plus long qu'il ne pensoit; & que c'est ce qui fait que S. Jerôme ne conte que six livres. Mais il reconnoist que cela n'est point necessaire pour la justification de l'ouvrage: [& il est plus aisé, ce me semble, d'admettre deux éditions, dont S. Jerôme n'aura vu que la premiere, où ce 7. livre n'estoit pas.]

Digitized by Google

Pour la page 62. §. 58.

NOTE XXX.

Quelques fautes qu'on reprend dans S. Optat sur la doctrine.

Du P. p. 356. a p. 325 | Opt. l. 1. p. 37-39 | n. p. 118.

'Entre les endroits difficiles qu'on peut remarquer dans S. Optat, *a* il y en a un où il semble rejetter comme nul tout baptesme donné par les Heretiques, c'est-à-dire selon luy, par ceux qui combatoient quelque article du Symbole, ou au moins qui violoient la foy de la Trinité; [ce qui paroist estre aussi le sentiment de S. Basile.]

S. Van. t. 2. p. 334-346.

'Néanmoins les PP. de S. Vanne soûtiennent qu'il n'a rejetté que le baptesme qui n'est pas donné au nom de la Trinité; & qu'ainsi il a esté entierement dans le mesme sentiment que le Concile d'Arles & S. Augustin. [Ils pouvoient s'appuyer encore sur le Concile de Carthage sous Gratus.]

p. 346-348.

'Ils remarquent que S. Optat n'a pas assez connu la foiblesse de l'homme, aussi peu capable de commencer le bien par luy-mesme que de l'achever.

Alex. t. 7. p. 543. 544.

'Le P. Alexandre explique assez bien, ce me semble, un endroit du septiéme livre qui peut paroistre contraire à la foy du peché originel.

Aug. in Par. l. 1. c. 3. p. 7. 1. c.

'Ces difficultez n'ont point empesché S. Augustin [& S. Fulgence,] de témoigner beaucoup d'estime pour cet ouvrage & pour son auteur.

Pour la page 63. §. 59.

NOTE XXXI.

Sur la condamnation de Ticone par les Donatistes.

Aug. ep. 48. p. 71. 2. a. *b* in Par. l. 2. c. 21. p. 29. 1. c. *c* l. 1. c. 1. p. 6. 1. d.

[Parmenien n'avoit garde de marquer dans son écrit contre Ticone, qu'il eust esté condanné par un Concile,] 'puisqu'il le menaçoit de cette condamnation dans son écrit, *deterret ne talia scribat*, *b* & l'appelloit néanmoins encore son trés-cher frere. *c* Ainsi quand nous lisons dans S. Augustin, *posteà verò perhibet damnatum*; [ce *perhibet* que les Benedictins ont laissé, *t. 9. p. 12. a*, se raporte à quelque autre écrit de Parmenien, posterieur au premier : ou plutost, puisque Saint Augustin auroit dû marquer plus expressément ce second écrit, au lieu de *perhibet*, qui ne peut s'entendre que de Parmenien, il faut lire *perhibent*, qui marque seulement un bruit commun. Le mot de *posteà* le prouve encore.]

Pour la page 63. §. 59.

NOTE XXXII.

Que Ticone peut avoir écrit sur l'Eglise vers l'an 372.

Bar. 394. §. 37. Genn. c. 18.

[Il est assez difficile de juger en quel temps l'affaire de Ticone est arrivée.] 'Parmenien a vécu, comme nous verrons, jusques en 390 au moins; '& Ticone, selon Gennade, vivoit sous Theodose & ses enfans, de mesme que Rufin; [ce qui porte naturellement à le mettre vers 390.]

Aug. in Par. l. 1. c. 1. p. 6. 1. d.

'Néanmoins ce que dit S. Augustin, qu'on tenoit, *perhibent*, que Ticone avoit esté condanné, [semble marquer au moins que cela estoit arrivé avant l'an 388, auquel il revint en Afrique aprés son baptesme. Aussi quoiqu'il parle souvent de Ticone, il ne témoigne néanmoins jamais l'avoir connu autrement que par ses livres.]

doc. chr. l. 3. c. 33. p. 26. 2. c.

'Il distingue mesme en un endroit le temps où il vivoit de celui de Ticone.

ep. 48. p. 71. 2. 2.

[Si le Concile des 270 Donatistes, s'estoit tenu en l'an 308, comme veut Baronius, il faudroit que Ticone eust écrit dés le commencement de l'Episcopat de Parmenien, & avant l'an 370,] 'puisqu'il y avoit encore alors des témoins oculaires de ce Concile : [& il faudroit dire la mesme chose,] 'si son livre avoit esté l'occasion du schisme des Rogatistes, comme le veut Rivius; [mais nous ne voyons pas de preuve ni de l'un ni de l'autre.

S. Riv. p. 223.

Ce qui paroist plus fort pour marquer que Ticone n'a point écrit si tard, avec ce que nous avons déja dit de S. Augustin,] 'c'est ce que Parmenien luy disoit à la fin de sa lettre, qu'ils ne devoient pas s'unir volontairement, [& sans que rien les y obligeast,] avec ceux à qui la persecution ne les avoit pu forcer de se joindre. [Cette persecution ne peut estre que le bannissement des Donatistes depuis 348 jusques en 362. Il semble donc que Ticone y avoit eu part, & mesme qu'il n'y avoit pas long-temps que luy & les autres en estoient revenus. Si c'estoit néanmoins avant que S. Optat écrivist, il faut que les Donatistes aient tenu ce trouble fort secret, & que S. Optat n'en ait pas eu de connoissance : car il n'auroit pas manqué d'en tirer un grand avantage pour l'Eglise. Mais rien n'empesche de dire que Ticone a écrit un an ou deux aprés ce Saint, vers 372.]

in Par. l. 3. c. 6. p. 31. 1. b.

Pour la page 67. §. 63.

NOTE XXXIII.

Que le Concile tenu par Genethle de Carthage, est de l'an 390.

Bar. 397. app.

'Personne ne doute que Genedius qui presida au Concile de Carthage qu'on appelle communément le second, ne fust Evesque de Carthage.

Ful. F. S. 55. p. 7. *a* Aug. ep. 163. p. 284. 1. b.

'Ferrand Diacre de Carthage en citant ce Concile, appelle cet Evesque Genethlius : *a* & Saint Augustin parle d'un Evesque de ce nom d'une maniere qui donne tout lieu de juger que c'estoit un Evesque de Carthage.

Hil. fr. pr. p. 20. 1.

'Il est en effet aisé de faire un *d* de *tl* : & on remarque que dans tous les endroits de ce Concile où les imprimez ont Genedius, les anciens livres ont Genetlius.

Ful. F. n. p. 361. p. 289. 361. p. 276. 277.

'Le P. Chifflet a toûjours mis Genethlius dans son édition, 'qu'il dit avoir corrigée sur l'autorité des manuscrits. 'Il remarque plusieurs autres manieres dont ce nom, qui n'est pas néanmoins fort rare, a esté corrompu dans les manuscrits.

Bar. 397. app.

[Mais la plus grande difficulté touchant ce Genethle & son Concile, est pour le temps où on les doit mettre.] 'Baronius suivant l'édition commune du Concile, le met en 425, pretendant que Genethle estoit successeur d'Aurele, qu'on voit avoir esté Evesque depuis l'an 391 ou environ, jusque vers ce temps-là. Ses raisons sont, 1°, Que le Concile est daté *Gloriosissimo Imperatore Valentiniano Augusto IV, & Theodosio viris clarissimis, Consulibus* : Et comme les deux premiers Valentiniens n'ont jamais esté Consuls avec Theodose, il faut, dit-il, raporter cette date au troisiéme, dont le premier consulat joint à l'onziéme de Theodose, tombe en 425. Car pour cette note *IV.* il pretend que ce n'est pas *quartùm Consule*, mais le commencement de *IVNIORE*.

2°, Que le huitiéme Canon est fait à la requisition d'Alype Evesque de Tagaste, & de Valentin Primat de Numidie. Or il est certain qu'Alype ne fut fait Evesque qu'en 394, & que Valentin ne fut Primat & Doyen de sa province que long-temps aprés. 3°, Que le deuxiéme Canon cite le 37^e du Concile d'Afrique tenu en 424, [ou en 419,] & que le troisiéme cite le 10^e du mesme Concile. 4°, Que selon une ancienne leçon, Faustin Evesque de Potenza, Legat du Pape Boniface, parle dans le deuxiéme Canon.

Baronius conclud donc de tout cela, que ce Concile qu'on appelle le II. de Carthage, est veritable-

ritablement le dernier; & que comme on ne peut pas douter que Genethle qui y preside, & qui l'avoit convoqué, ne fust Evesque de Carthage, il faut dire que l'Evesque Aurele qui y parle aprés luy, est le grand Aurele, qui s'estoit déchargé de son Episcopat sur Genethle comme Valere le fit sur S. Augustin, & S. Augustin sur Erade ou Heracle. [Il vaudroit mieux dire qu'Aurele s'estoit deposé tout-à-fait, se reservant seulement l'honneur de l'Episcopat, (ce qui seroit encore fort difficile à croire;) puisque demeurant Evesque, il devoit presider devant Genethle; & qu'il n'y a aucune apparence qu'il eust voulu associer un autre à sa dignité, c'est-à-dire faire] 'ce qu'on avoit repris dans Valere à l'égard de S. Augustin, comme défendu par le Concile de Nicée.

Aug. ep. 110. p. 196. 1. b| Poss. c.

[Mais sans s'arrester à cela, la premiere raison de Baronius reçoit assez de difficulté. Car, 1°, On ne voit point qu'on ait accoûtumé de mettre ces distinctions de jeune ou de vieux, de pere ou de fils, dans les monumens authentiques; & je ne me souviens point que ni Valentinien II, ni Theodose II, soient jamais qualifiez *juniores* dans les fastes. C'est autre chose pour des particuliers qui n'estoient pas aussi connus que les Princes. Quand on auroit voulu faire cette distinction, on auroit plutost mis *IVN.* que *IV.* quand ce n'auroit esté que pour oster l'équivoque : outre que ces distinctions ne se mettent guere qu'entre deux personnes; & Valentinien estoit le troisiéme du nom.] 2°, 'Valentinien III. ne fut fait Auguste que le 23 Octobre 425, selon la Chronique d'Alexandrie [suivie du P. Petau & d'autres.] 'Et Baronius le reconnoist sur l'autorité de Socrate, qui dit que ce fut ce jour-là que Valentinien fut fait Auguste, ou au moins que Theodose le jeune en apprit alors la nouvelle, 'ce qui ne va qu'à quelques jours. [Il n'estoit donc pas Auguste le 19 de May, qui est le jour de la date du Concile de Carthage. [3°, Valentinien III. doit toûjours estre mis aprés Theodose le jeune,] 'comme on le voit dans l'acte de l'élection d'Heracle. [4°, L'omission du titre d'Auguste à Theodose, l'addition de *viris clarissimis* qui ne convenoit pas à la dignité Imperiale, & ce que le commencement porte *Imperatore*, & non *Imperatoribus*, sont des preuves certaines qu'il y a faute dans cette date, & qu'assurément le collegue de Valentinien estoit un particulier, & non pas un Empereur.]

Chr. Al. p. 726. Bar. 425. §. 21| Socr. l. 7. c. 25. p. 367. d. Socr. not. Aug. ep. 110. p. 195. 2. b.

'C'est pourquoi Mr. le Fevre dit qu'il n'y a personne qui ne voie qu'au lieu de *Theodosio*, il faut lire *Nesterio*, à qui l'Epithete de V. C. *viro clarissimo*, convient, & dont le consulat joint avec le quatriéme de Valentinien II, tombe en 390, & en l'ere 428 en laquelle Isidore place ce Concile. 'Le P. Chifflet l'a soûtenu aprés luy, *a* & dans l'édition qu'il a donnée de ce Concile sur l'autorité des manuscrits, *b* le titre porte *Nesterio V. C.* *c* On voit la mesme chose dans l'édition de ce Concile revuë par Holstenius sur les manuscrits, & inserée dans la derniere édition des Conciles, sinon qu'on y a mis *Neoterico*. 'Le Pere Labbe soûtient que le Concile n'est point de 425, mais de 390; '& Schelstrat le suit en l'un & en l'autre.

Hil. fr. pr. p. 19. 20. Ful. F. n. p. 288. *a* p. 289. 361. *b* p. 361. *c* Conc. t. 2. p. 1817. e. p. 1158. c. Schel. afr. l. 3. c. 4. p. 146.

d Il est certain aussi que l'Evesque Genethle dont parle S. Augustin dans une lettre écrite en 397 ou 398, comme d'un homme mort, n'a point esté successeur d'Aurele de Carthage. 'Car pour Aurele qui parle dans le Concile, il n'est pas qualifié Evesque de Carthage; '& l'on remarque que les manuscrits au lieu d'Aurele, mettent le nom de Genethle ou d'Epigone Evesque de Bulle-royale, 'comme on le voit dans l'édition du P. Chifflet; *e* & le P. Labbe l'a corrigé ainsi à la marge dans la derniere édition des Conciles. 'De mesme au lieu d'Alype les manuscrits ont Felix de Sesemlite, & Genethle au lieu de Valentin Primat de Numidie. 'Il n'est donc point necessaire de recourir à ce que quelques-uns ont dit, qu'Aurele avoit esté Evesque de Carthage dés l'an 390, avec Genethle, comme S. Augustin avec Valere; ce qui n'a aucun fondement. 'Au contraire on peut juger par la lettre 64 de S. Augustin, que ce Saint estoit déja Prestre lorsqu'Aurele fut fait Evesque. [Ainsi il ne le fut pas avant l'an 391. S. Augustin n'excuse jamais le défaut de son ordination par l'exemple d'une personne aussi illustre qu'estoit Aurele :] 'Posside ne le cite point non plus; & lorsqu'on fit S. Augustin Evesque avec Valere [en 395 au plutost,] il ne savoit point qu'il y eust encore d'exemple d'une ordination semblable.

d Ful. F. n. p. 277. Conc. p. 1159. d. Hil. fr. pr. p. 20. 1. Ful. F. n. p. 362. &c. *e* Conc. t. 2. p. 1159. &c. p. 1161. d Ful. p. 369. Bar. 397. app| Not. A. Pel. l. 1. c. 7. p. 106. a. Aug. ep. 64. p. 110. 1. b. v. P. c. 8.

'Mr. du Perron & le Pere Chifflet croient que le nom d'Aurele ne s'est glissé dans ce Concile, que parce que ses Canons ayant esté inserez dans la compilation faite ou attribuée au VI. Concile de Carthage en 419, cela a donné lieu de substituer aux veritables noms ceux des Evesques qui estoient à ce VI. Concile. C'est par là qu'ils répondent à la seconde & à la quatriéme objection de Baronius : Et ils fortifient cette solution, parce que 'ce qui est dit dans le septiéme Canon par Genede [ou Genethle] selon mesme l'édition commune, 'est attribué à S. Augustin dans le texte latin & dans la traduction greque de la collection Africaine; '& le cinquiéme Canon de cette collection, qu'on voit estre pris du premier Concile de Carthage sous Gratus, y est néanmoins attribué à Aurele.

Perr. repl. p. 329. Ful. F. n. p. 289| Pagi. 397. §. 11. Conc. p. 1161. b. p. 1054. b. p. 1052. d Per. p. 329.

[Pour la troisiéme raison de Baronius,] 'il est vray que le 3. Canon du second Concile de Carthage, cite un Canon du Concile precedent, auquel le dixiéme du VI. Concile, ou plutost de la collection Africaine, a quelque raport. 'Mais ce raport vient de ce que ce dixiéme Canon, & plusieurs autres encore de la Collection, sont pris du second Concile de Carthage, qui par consequent estant plus ancien que cette collection, c'est-à-dire que l'an 419, auquel Aurele estoit encore Evesque de Carthage, il faut que Genethle ait esté son predecesseur, & non pas son successeur.

Conc. p. 1160. 8| 1052. d. Per. p. 331

'Il est vray encore que le deuxiéme Canon du Concile de Genethle, dit qu'on avoit reglé la continence des Clercs dans le Concile precedent, 'de la mesme maniere qu'elle est reglée dans le 37° Canon du VI. Concile. Mais ce Canon mesme 37, cite les autres ordonnances faites auparavant sur ce sujet : *secundum priora statuta.* 'Et ainsi tout cela ne prouve rien, si ce n'est, comme remarque Mr. du Perron, que ce second Concile de Carthage, insinuant assez que le Concile precedent avoit le premier fait une loy de ce que l'antiquité avoit observé; nous avons lieu de croire ce second Concile plus ancien que le VI. qui parle plus generalement, ou plutost que le V. tenu selon Baronius en 398, & selon d'autres en 401, dont le 3. Canon est le mesme que le 37° du VI. Concile.

Conc. p. 1159. d. p. 1097. b| 1651. d. Perr. p. 333. 334.

[Il est donc visible que les raisons de Baronius ne sont pas suffisantes pour oster au Concile de Genethle le rang de second Concile de Carthage qu'on luy a donné jusques à present; & nous ne pouvons faire difficulté de le mettre en 390, aprés Mr. le Fevre, le Cardinal du Perron, le P. Chifflet, & plusieurs autres.

Les raisons que nous avons marquées, ne sont pas les seules sur lesquelles ils se fondent. Ils alleguent encore] 'l'autorité de Ferrand, qui en citant ce Concile, le place devant le Concile universel

Ful. F. §. 4. 14.

Digitized by Google

Conc. p. 1159.a. verſel de Carthage [en 397.] 'Victor de Pupput ou Puppiane [dans la Proconſulaire,] qui eſt nommé le ſecond dans le Concile ſous Genethle, p.1065.d. 'eſtoit Doyen en 397 au III. Concile de Carthage. p.1175.c.d. [Ainſi c'eſt ſans doute le meſme] 'Victor, qui dans ce troiſiéme Concile eſt appellé le pere & le plus ancien des autres par ſon âge & par ſa promotion. [Et il eſtoit mort en 411,] p.1380.a. 'puiſque dans la Conference de Carthage Pannone eſtoit Eveſque de Pupput. p.1159.a. 'Victor d'Abzir, nommé avant celui de Pupput dans le Concile de Genethle, [& qui ainſi devoit eſtre encore plus ancien que luy, n'avoit pas ſans doute p.1383.c. ſuccedé] 'à Fructueux qui eſtoit Eveſque d'Abzir en 411. [Il l'a donc precedé, & ne vivoit p.1161.a1 1173.e. plus en 425.] 'Epigone de Bulle-royale, qui parle dans le Concile de Genethle, aſſiſta à celui p.1389.c. de 397. 'Mais Dominique tenoit ce ſiege en 411. p.1376.b. [Nous ne craignons point auſſi d'aſſurer] 'que Numide de Maxule qui ſigne le quatriéme dans la Conference de Carthage, [n'a pas pu vivre p.1162.d. juſques en 425.] 'Cependant il parle dans le Concile de Genethle, [mais n'eſt point nommé à la teſte entre les plus anciens.

t.6. p.1228. c.d. Ce qui eſt encore bien conſiderable,] 'c'eſt que le XII. Concile de Tolede en 681, cite le cinquiéme Canon du Concile de Genethle ſous le titre du II. Concile d'Afrique; & enſuite le III. Concile d'Afrique, c'eſt-à-dire le III. Concile de Carthage [de l'an 397.

Aprés tant de raiſons & d'autoritez, nous ne croyons pas que perſonne puiſſe faire difficulté de reconnoiſtre que Genethle a eſté le predeceſſeur d'Aurele, comme il pouvoit eſtre ſucceſſeur de Reſtitute Eveſque de Carthage en 359, & que le Concile auquel il preſida eſt de l'an 390.]

NOTE XXXIV.

Pour la page 67. §. 63.

Sur les deux Victors du Concile de Genethle.

Conc. t.2. p.1159.a. 'Il y a deux Victors marquez dans le Concile de Genethle en 390. Le premier y eſt appellé Ho'ſt. geo. p.37.47. Eveſque d'Abder, d'Abzir, ou d'Abzur. 'Holſtenius croit que c'eſt la meſme choſe que Abbir, Bal.con. p. 159.1. Abbrite, Abar, & Abbir de Germanicie. 'Mais on voit par la Conference de Carthage, qu'il faut Cart.b.1.§. 133. p.209. diſtinguer 'Abbir la grande dont Felix eſtoit Eveſque, *a* §.215. p. 259. *a* Abbir [la petite] gouvernée par Annibon, *b* §.118. p. 204. *b* & Abzir qui avoit Fructueux pour Eveſque. *c* Vict.V.p. 63.§.55.61. *c* Dans la Notice d'Afrique on trouve Abbaradir dans la Byzacene, Abbar dans la Proconſulaire, & Germanicie dans la Numidie. *d* Conc.t.2. p.1603. d | 1605.b. *d* Et en effet, Candide d'Abbir-Germanicie eſt qualifié Legat de cette province dans le Concile de 419.' Mais il eſt dit que c'eſtoit de la Numidie Proconſulaire: [Et on ne connoiſt point cette Nup.1603.d. midie.] 'S. Auguſtin ſigne enſuite comme Legat de la Numidie, [ſans rien ajoûter pour diſtinguer cette Numidie de l'autre.] Gallonien Legat de la meſme province que Candide, eſtoit Eveſque d'Utique [dans l'Afrique Proconſulaire de Carthage, qui n'aura point eu de Legats dans ce Concile, ſi Candide l'eſtoit de la Numidie. Il faut donc abſolument oſter *Numidiæ* en cet endroit.] p.1132.e | 1136.d. 'Et en effet, il n'eſt point dans la collection Africaine. [Mais il s'enſuit de là,] *e* Vand.p. 292. *e* qu'Abbir-Germanie ou Germanicie eſtoit de la province de Carthage, & qu'ainſi ce n'eſt point la Germanie de la Notice. p.317 | Bal. con. p.104. 'Abzir nommée quelquefois Abder, eſtoit auſſi de la Proconſulaire, & on voit que c'eſt celle que la Notice y met ſous le p.109.1. nom d'Abar. 'Mr. Baluze croit qu'Abbir la grande en eſtoit encore: [Ainſi ce ſera Abbir-Germanie.] Mais il avouë que c'eſt ſeulement ſa penſée, & non pas une choſe certaine.

Conc.t.2. p.1159.a. 'L'autre Victor eſt appellé Eveſque de Pupput dans le texte des Conciles, & de Puppiane à la Vict.V. p. 56 | Holſt. geo p.43. marge. 'Ce ſont deux villes differentes comme on le voit par la Notice, toutes deux dans la Pal.F.p. 362. Proconſulaire. 'Victor eſt appellé *Pupputanenſis* dans l'édition du P. Chifflet. *a* Conc.t.2. p.1065.d. *a* Dans le Concile de 397, il eſt appellé *Puppianenſis* en un endroit; *b* p.1641.d. *b* & *Pupputanenſis* en l'autre. [Ainſi il eſt difficile de dire de laquelle des deux il eſtoit Eveſque.] Holſt. p. 43 | Vand. p.226. 'Holſtenius & le P. Ruinart le donnent à Puppiane.

NOTE XXXV.

Pour la page 67. §. 63.

Sur la ville de Selemſel ou Senemſal.

Conc. t.2. p.1160.c. 'La ville de Selemſel dont Felix eſt qualifié Eveſque dans le Concile de Genethle, [n'eſt Vict.V.p. 57. point marquée dans la Notice d'Afrique:] 'On y trouve *Simminenſem urbem*, & *Seminenſem*, Holſt. geo. p.43.51. toutes deux dans la Proconſulaire. 'Holſtenius y raporte *Duæ ſenepſalitinæ*, dont l'Eveſque nommé Julien, ſigne la lettre de la Proconſulaire à Paul de Conſtantinople. Il y raporte encore *Duasſedemſui*, mis dans la meſme province par la Notice, *p. 56*, & croit ſur cela qu'il y avoit deux Vand. p. 226. Salemſel, 'qui pouvoient n'avoir qu'un meſme Conc. t.6. p.148.c. Eveſque. 'Dans l'édition du Pere Labbe, Julien eſt appellé *Epiſcopus ſanctæ Eccleſiæ duarum Senep-Vand. p. 228. ſalitinarum.* 'Le Pere Ruinart aime mieux diſtinguer Senemſal, ou les deux Senemſal dans la Proconſulaire, & Selemſel qu'il met dans la meſme province, ſans dire ſur quoy, mais dont Felix eſtoit Eveſque dans le Concile de Genethle, & Creſcone pour les Donatiſtes en l'an 411, Cart.b.1.§. 201.p.148. 'ſans que les Catholiques y euſſent alors d'Eveſque. Ce Creſcone eſt appellé *Epiſcopus Silemſilenſis.* [Je ne ſçay ſi cette diſtinction eſt neceſſaire, vu qu'on ne parle point de Senemſal dans la Conference, ni de Selemſel dans la Notice. J'aimerois autant n'en faire qu'une avec Holſteib | Holſt p. 51. nius, & l'appeller Senemſal.] 'On rejette comme une pure faute le *Felix Seſemlitanus* de l'édition du P. Chifflet. 'Le P. Labbe met à la marge Conc. t.2. p.1160.c. de la ſienne, *Selambinitanus*, ſans dire d'où t.8.p.1228. d. il vient. [Je n'en trouve rien.] 'On lit *Silenſitanus* dans le quatriéme Canon du XII. Concile de Tolede.

NOTE XXXVI.

Pour la page 70. §. 66.

Que l'Epiſtre contre Primien eſt du Concile de Cabarſuſſe qui le dépoſa: Epoque de ce Concile, & de celui de Carthage contre le meſme Primien.

Aug.pſ.36. p.119.2.b. 'S. Auguſtin expliquant au peuple de Carthage le Pſeaume 36, fit lire une lettre du Concile d. des Maximianiſtes, 'aſſemblé *apud Cavernas Suſis* ſelon nos éditions. b.c. 'Et cette lettre eſt adreſſée 1.b. à tous les Eveſques Donatiſtes. 'Il eſt aſſez viſible que c'eſt celle meſme que S. Auguſtin appelle *Tractatoriam*, [c'eſt-à-dire une lettre Synodale & circulaire,] & dont les Maximianiſtes s'eſtoient ſervis dans un procés contre Primien.

[On ne voit rien dans le corps de la lettre, qui puiſſe faire juger ſi elle eſt du Concile de Carthage qui commença la condannation de Primien, ou ſi elle eſt de celui de Cabarſuſſe, qui l'acheva, comme on le marque dans le texte; parce que ce que nous en avons, n'eſt qu'une invective contre cet Eveſque.] V.R.p.134. 135 | Bar. 394.§.38. 43. 'Baronius & Rivius, l'attribuent au Concile de Carthage, & croient que les Cavernes de Suſe eſtoit quelque lieu proche de Schel aff. p.168.169. cette ville, où ils tinrent leur Concile. 'Schelſtrat l'a encore ſoûtenu aprés eux. [Leur fondeAug.pſ.36. p.121.1. ment eſt apparemment] 'que cette lettre eſt ſignée

signée dans S. Augustin par 53 Evesques ; [ce qui a assez de raport] ' aux 43 qui composoient le Concile de Carthage, selon S. Augustin, [pour croire, comme ils font, qu'il faut lire cinquante-trois dans ce Pere ;] ' au lieu qu'il y en avoit cent [au moins] dans le Concile de Cabarsusse.

in Cre.l.4. c.6.7.p. 199.2.b.d| 200.1.d. — p.200.1.d. &c.

' Cependant Justel dans sa Preface sur la collection Africaine, dit que cette lettre est du Concile de Cabarsusse [ou Cebarsusse.] ' Et Holstenius pretend que *Gavernas Susis* n'est qu'une faute pour *Cabarsussis*, ou *Cebarsussis* : ' Les Benedictins ont mis en effet Cabarsusse, sur l'autorité de beaucoup de manuscrits : ' Mr. Baluze a trouvé la mesme chose dans les siens : a & le P. Ruinart assure que tous les savans conviennent aujourd'hui que c'est ce qu'il faut suivre.

Justel, t.1. p.314.c. — Holst. geo. p.73. — Aug. B. ps. 36.p.277. a.f. — Bal. con. p. 95.256. — a Vand. p. 226.227.

[Outre que cette correction paroist mettre la chose hors de doute, la sentence contre Primien, que Saint Augustin cite de cette lettre, suffiroit seule pour le prouver.] ' Car il est visible que c'est un jugement definitif contre Primien, & une deposition absolue, & nullement une condannation conditionnelle qui luy laissast encore lieu de se justifier, [telle qu'estoit celle du Concile de Carthage.] ' Et en effet, après la lecture de la lettre, S. Augustin ajoûte aussi-tost, *Voilà, Primien, l'acte de vostre condannation.* ' L'on voit en plusieurs endroits, que ce Saint parlant de la condannation de Primien, n'allegue que le Concile des cent Evesques [de Carbarsusse,] sans rien dire de l'autre.

Aug. B. ps. 36.p.277.f| 280.b.c. — p.281.c. — in Cre.l.3. c.40.p.188. 2.a.

' Pour la difficulté de 53 Evesques, qui embarasse quelques personnes, [il semble que ce qu'on y peut répondre de plus raisonnable, c'est que Saint Augustin ne se mit pas en peine de faire lire toutes les signatures, se contentant d'avoir trouvé dans les premieres, Pretextat d'Assur & Felicien de Musti, qui devinrent celebres dans la suite ;] ' & que ce qui est à la fin comme la conclusion de l'acte, *Omnes numero quinquaginta tres*, [est quelque annotation qui s'est glissée de la marge dans le texte, comme cela n'est pas extraordinaire. Il est certain que ces mots ne sont pas du discours de S. Augustin ; & je ne voy pas aussi que dans les actes des Conciles, après avoir mis les signatures, on ait accoûtumé de marquer à combien elles se montent.] *Et cùm recitaret* qui suit, [marque aussi que S. Augustin interrompit encore ici, comme il avoit déja fait plusieurs fois, la lecture de l'acte, qui par consequent n'estoit pas encore fini.] ' Ce qui peut faire encore presumer qu'il y a de la brouillerie & de la defectuosité dans ces signatures, ' c'est qu'à la teste de la lettre où il y a trente-neuf Evesques nommez, avec un *& cæteri*, [on en peut remarquer dix qui ne sont point dans les signatures.

Bal. con. p. 256. — Aug. B. ps. 36.p.281.c. — p.278.f. — p.267.277.

Ce que nous disons que S. Augustin ne se mit pas en peine de faire lire toutes les signatures, est d'autant plus aisé à croire,] ' qu'il ne fit pas mesme lire tout le corps de la lettre, comme on le voit par ces mots, *Et cùm legeret, idem* [*Augustinus*] *dixit ; Quid pluribus ? Dicunt multa, & damnant hominem : sed damnationem jam ipsam legamus :* [d'où vient que nous ne trouvons pas dans cette lettre diverses choses que S. Augustin cite des paroles des Maximianistes, comme on l'a pu remarquer dans le texte, ni encore ce qu'il dit,] ' qu'ils se plaignoient particulierement dans leur lettre, de ce que Primien n'avoit point voulu les venir trouver. [Il y a quelques mots de cela dans ce que S. Augustin fit lire, mais moins que de beaucoup d'autres choses.]

p.279.c| Bar.394.§. 41. — Aug. B. ps. 36.p.275. e.

' Si cette lettre où l'on voit que Primien fut condanné [le premier de Juillet, selon l'édition de Louvain,] ou le 24 de Juin selon les Benedictins, [est veritablement du Concile de Cabarsusse, comme nous ne voyons pas lieu d'en douter,] ' on peut mettre ce Concile en 393 ; [car on ne le peut mettre plustard,] ' puisque le Concile de Bagai tenu le 24 d'Avril en 394, a est posterieur au Concile des cent Evesques qui avoient condanné Primien. [Il n'y a pas aussi d'apparence, ou au moins de necessité de le mettre plûtost. Pour le Concile de Carthage, on peut le mettre au commencement de la mesme année 393, ou à la fin de 392. Car on ne voit point qu'il y ait eu beaucoup de temps entre ces deux assemblées.]

p.280.b.c. — p.279.f. — in Cre.l.3. c.56.p.191. 2.a. — a c.13.p. 182.2.b. &c.

NOTE XXXVII.

Pour la page 72.§. 68.

Ce que c'est que sacerdos legatus.

' S. Augustin dit que par les actes du procès de Primien contre Maximien, on voyoit que Primien l'avoit gagné, *favente sibi sacerdote legato ;* ' ce que Rivius paroist entendre d'un Evesque député par le Concile de Bagai pour rétablir Primien dans son siege. ' Neanmoins Primien y estoit toûjours demeuré, puisque son peuple ne l'avoit point quitté. [Et Saint Augustin qui veut montrer que Primien avoit gagné plutost par faveur que par justice, n'avoit que faire de dire qu'un Evesque l'avoit favorisé. Il estoit certain que tous les 310 du Concile de Bagai estoient pour luy : ce qu'il n'allegue pas, soit parce que c'estoit une marque non de faveur, mais de la justice de sa cause ; soit parce que ce procès avoit precedé le Concile de Bagai ; car le temps n'en est pas marqué ; soit plutost parce que ce n'est pas de quoy il s'agissoit alors.

Aug. in Cre.l.4.c. 47.p.209. 1.c.d. — v.R.p.244. — Aug. in Cre.l.4.c. 7.p.200.1. alin Emp. 252.1.d.

Il y auroit plus d'apparence à croire que *legatus* est ici envoyé de l'Empereur, qui par consequent pouvoit faire gagner ceux qu'il appuyoit de son credit ;] ' ou plutost un officier qui avoit justice, b puisque Saint Augustin dit que Primien poursuivit Maximien & ses sectateurs devant le Lieutenant, *legatum*, de Carthage, & devant les Proconsuls : ' & les Docteurs de Louvain reconnoissent que c'est celui mesme qui est appellé ici *sacerdos legatus*, ce que les Benedictins ont suivi. [Je pense que ce pouvoit estre le Lieutenant ou l'Assesseur du Proconsul, qui exerçoit au défaut du Proconsul, comme il me semble qu'on le voit dans quelques actes de Martyrs. Il pouvoit s'appeller Sacerdos ; car ce nom n'est pas inconnu parmi les Romains ; ou estre le Pontife payen de l'Afrique.]

a p.129.1. c. — b in Cre.c. 3.p.198.1. d. — a.p.129.1. cit 9.B.p. 511.g.

NOTE XXXVIII.

Pour la page 73.§. 69.

Si Seranus & Herode sont deux Proconsuls differens.

' S. Augustin dit que Salvie de Membrese fut poursuivi par les Donatistes devant Seranus Proconsul, & raporte un endroit des actes où Seranus est nommé. ' Il dit encore que la sentence renduë contre luy fut citée par Ticien le 2. de Mars 395, contre Felicien de Musti, devant le mesme Proconsul qui l'avoit rendue. Cependant, il dit que Ticien poursuivit Felicien devant le Proconsul Herode, & raporte du plaidoyé de Ticien devant Herode, les mesmes paroles qu'il dit avoir esté prononcées devant le Proconsul qui avoit déja jugé l'affaire de Salvie. ' Rivius tire de là que le mesme Proconsul s'appelloit Seranus Herode : [& il est difficile de ne le pas dire avec luy. Rien d'ailleurs n'estoit plus commun alors que d'avoir deux noms. Mais il est fort rare que dans des discours simples, comme ceux de Saint Augu-

Aug. in Cre.l.4.c. 48.p.209. 2.a.b. — c.4.p.198. 2.b.c.d| l.3. c.56.p. 191.a.b.c. d. — v.R.p.147.

Digitized by Google

Augustin, où l'on ne cherche qu'à se faire entendre, on nommast une mesme personne par differens noms, n'y ayant jamais guere que le dernier dont on se servist dans l'usage commun.]

Aug. p. 209.2.b. ' Seranus estoit marqué par ce nom dans les actes du procès : *a* Et on a diverses loix adressées à Herode, & à Ennode, ou à Ennoïus, [qu'on voit estre des noms corrompus de celui d'Herode. *a* Cod. Theo. chr. p.131-133.

Ne vaudroit-il donc point mieux dire, que comme Salvie demeura toûjours obstiné dans le parti de Maximien, il falut le poursuivre premierement devant Herode, & ensuite devant Seranus?] ' S. Augustin dit au moins que les Maximianistes furent poursuivis devant le Lieutenant de Carthage, & devant quatre Proconsuls, ou mesme plus. [Si l'on trouve qu'il vaut mieux distinguer Herode de Seranus, je pense qu'il faudra dire qu'il a esté Proconsul avant Seranus,] ' puisque Seranus commit la ville d'Abitine pour executer son jugement, [ce qui semble marquer qu'on estoit déja convaincu par experience de la desobéïssance de Salvie. Il n'aura donc esté Proconsul qu'après] ' le 14 de Fevrier 396, dont nous avons encore une loy adressée à Herode. ' Theodore estoit Proconsul d'Afrique le 22 Decembre 396. [Seranus pourra l'avoir precedé : ou bien il faudra le differer jusqu'à l'an 398, auquel nous ne trouvons point d'autre Proconsul : Car Victure qu'on y met au mois de Mars, peut bien appartenir à l'an 399. *V. Honoré note 6.*

Aug. in Cre.l.4.c 3. p.198.1.d. — c.49.p.409. a.c. — Cod.Th.t. 5.p.129. 130. — Aug. in Cre l.3.c. 56.p.191. a.c.

S'il ne s'agissoit pas d'un homme aussi exact dans les grandes & dans les petites choses, qu'est S. Augustin, nous pourrions croire qu'il auroit pris Pretextat pour Salvie, *v. la note* 39 : puisque l'un & l'autre estoit dans la mesme cause.] ' Car Ticien dans l'endroit que ce Saint en cite, paroist alleguer à Herode le jugement rendu par luy-mesme contre Pretextat. [Mais il pouvoit aussi alleguer dans la suite ce qui avoit esté fait contre Salvie, & ainsi nous n'avons pas droit de recourir à cette conjecture contre S. Augustin, qui parloit sur les pieces qu'il avoit devant les yeux,] & qui n'oublie pas de remarquer que dans la poursuite contre Salvie, l'Avocat avoit conté par erreur onze ordinateurs de Maximien, au-lieu de douze. [Il n'est pas mesme tout-à-fait clair] si ces paroles de Ticien, *Sed cùm æquitatis tuæ, &c.* [que nous croyons se raporter à Pretextat, ne sont point le commencement de ce qu'il disoit sur Salvie.]

l.4.c.4.p. 198.a.c.

NOTE XXXIX.

Pour la page 74. §. 70.

Si Ticien a requis contre Pretextat.

Aug. in Cre.l.4.c.4. p.198.a.c. ' Ticien en plaidant devant Herode contre Felicien de Musti, parle aussi contre Pretextat d'Assur, mais d'une telle maniere, qu'il semble n'avoir point eu alors d'action contre luy, & vouloir seulement faire remarquer que son affaire, toute pareille à celle de Felicien, avoit déja esté jugée par le mesme Proconsul devant qui il plaidoit. ' Il est certain que dans le commencement de son plaidoyé, il dit seulement qu'il agit pour ceux de Musti, [sans rien dire de ceux d'Assur. Que si cela est veritable, il peut y avoir quelque apparence] ' que S. Augustin a raporté à Salvie ce qui regardoit Pretextat dans le plaidoyé de Nummase cité par Ticien ; [& que c'est ce qui luy a fait dire] que Ticien plaidoit devant le mesme Proconsul qui avoit condanné Salvie de Membrese, ' quoi qu'il nomme l'un Seranus, & l'autre Herode. *V. la note* 38. [Cela n'est pas asseurément sans apparence : Et néanmoins comme S. Augustin avoit les originaux entiers, nous aimons mieux presumer en sa faveur, & croire] ' que Ticien requeroit contre Pretextat aussi-bien que contre Felicien, puisque le Saint le repete plusieurs fois.

l.3.c.56.p. 191.a.a. — l.4.c.4.p. 198.a.b.c. — c.48.p. 209.a.b| l.3.c.56.p. 191.a.a. — p.191.a.d| 193.a.c| ep.255.p. 356.a.d.

NOTES SUR S. PHILOGONE.

NOTE I.

Pour la page 86.

Qu'on ne sçait point que S. Philogone ait esté Juge, mais Avocat.

' Comme S. Chrysostome dit que S. Philogone avoit passé du tribunal des Magistrats à l'Episcopat, [cela a fait croire à quelques-uns qu'il avoit esté assis sur le tribunal de la justice seculiere, & qu'ainsi il avoit plutost esté Magistrat & Juge, que simple Avocat. Je ne voy pas néanmoins que cela le prouve, sur-tout puisque nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait esté Avocat. Car ce qui suit aussi-tost après, le montre trop clairement. Et les auteurs, comme on le reconnoist, l'ont tous pris de cette sorte.] ' Le titre de cette oraison porte que le Saint avoit esté fait Evesque, ἀπὸ δικολόγου : [ce qui marque un Avocat & non un Juge :] ' & les Grecs disent la mesme chose dans leurs Menées, *a* Ἡ περὶ τὸ βῆμα τέχνη, marque asseurément la fonction d'Avocat dans Libanius. *b* Le menologe d'Ughellus le reconnoist aussi pour Avocat, [non pour Juge. Mais il pretend que sa femme estoit morte quand on le fit Evesque :] ' & S. Chrysostome dit fort clairement le contraire.

Chry.t.1. or.31.p. 354.d. — p.351.c. — Men.20. dec.p.348. *a* Lib.or. 13.p.369. c. — *b* Ugh.t.6. p.1166. — Chry.p. 354.d.

NOTE II.

Pour la page 86.

Qu'il est mort en l'an 323.

[Si S. Philogone a esté fait Evesque en 319,] ' & qu'il l'ait esté cinq ans, comme on le lit dans la chronique de Nicephore & dans] Theophane, qui l'appellent Philogene, ' aussi-bien que dans Eutyque qui luy donne le nom de Philonique, [il faut dire qu'il est mort en 323 ou 324. S'il a eu S. Eustathe pour successeur immediat, il doit estre mort le 20 Decembre 324 ; S. Eustathe n'ayant ce semble esté fait Evesque d'Antioche que peu de temps avant le Concile de Nicée. Mais comme il y a toute apparence que S. Eustathe fut precedé par un Paulin, *v. S. Eustathe*, il vaut mieux avancer d'un an la mort de S. Philogone.] ' Baronius la met dés 319, à cause que la chronique de Nicephore donne six ans à Paulin. [On voit que c'est une preuve bien foible : & cette époque mettroit la mort de Saint Philogone avant la persecution de Licinius, & apparemment encore avant la naissance de l'Heresie Arienne.]

Thphn.p. 9.a. — Euty.p. 431. — Bar.319. §. 27.

Digitized by Google

NOTES SUR LACTANCE.

NOTE I.

Pour la page 87.

Qu'il pouvoit estre Africain.

Lact. inst. pr. p. 61. ' De ce que Lactance a porté le nom de Firmien, quelques-uns en tirent [assez ridiculement] qu'il estoit natif de Fermo en la Marche d'Ancone. Mais Gallæus qui a fait sa vie dans l'édition de Leyden en 1660, a mieux aimé reconnoistre que nous ne trouvions rien touchant son extraction ni sa naissance.

[Pour montrer qu'il estoit d'Afrique, ' nous nous servons de son *Symposion* qu'il écrivit tout jeune en Afrique, *Africa*, comme a lu Baronius *an.* 302. §. 61, dans les Hommes illustres de Saint Jerôme *c.* 80, ou plutost *in scholis Africa*, comme porte l'édition de Miræus, *p.* 25 :] ' & Gallæus le cite de mesme. p. 16. [Je ne sçay pourquoi cela ne se trouve point dans l'édition d'Erasme à Basle en 1565, *p.* 294. *c.* Mais on le lit dans la traduction grecque de la mesme édition, ἐν τῇ Ἀφρικῇ.]

NOTE II.

Pour la page 87.

Qu'il estoit Chrétien avant la persecution.

[Je ne croy pas qu'on puisse douter que Lactance ne fust Chrétien,] ' lorsqu'il entendit avec douleur les declamations qu'on faisoit contre les Chrétiens, *cùm præsente me ac dolente*, *&c.* (Lact. inst. l. 5. c. 4. p. 470.) ' c'est-à-dire dés le commencement de la persecution. (c. 2. p. 460.) ' Il est vray qu'il témoigne assez que les payens blasmerent ces declamations, qui insultoient aux Chrétiens dans le temps qu'on les opprimoit par la violence. (p. 461.) [Mais *dolere* est autre chose que cela, & marque une personne sur qui tombe le mal qu'on fait :] ' Et on voit bien que la douleur de Lactance ne regardoit pas la conduite malhonneste de ces declamateurs, mais le fond de ce qu'ils disoient contre Jesus-Christ, & contre l'Eglise. (c. 4. p. 470.) Il dit mesme assez clairement qu'il prit dés lors la resolution de les refuter; [ce qui ne peut convenir qu'à un Chrétien.

Le soin qu'il a eu de remarquer ce qu'il s'est fait dés le commencement de la persecution, jusques aux jours mesmes, comme on le voit principalement dans l'histoire qu'il nous en a laissée, montre assez qu'il s'interessoit beaucoup dans ces choses. Il estoit indubitablement Chrétien lorsqu'il adressoit cette histoire au Confesseur Donat son ami particulier : & il seroit comme impossible qu'il n'y eust pas dit quelque chose de sa conversion, si elle n'estoit arrivée que dans le temps dont il fait l'histoire à cet ami.]

' On peut objecter qu'il semble dire qu'il enseignoit la Rhetorique lorsque ces declamateurs firent leurs ouvrages : (c. 2. p. 460.) [& il n'est nullement probable qu'on souffrist un Chrétien exercer cet emploi à la vuë de la Cour durant la persecution : Il n'est peut-estre pas néanmoins impossible qu'il ne fust point reconnu publiquement pour Chrétien, comme cela arrivoit souvent en ce temps-là; sur-tout, s'il n'avoit commerce qu'avec ceux qui savoient le latin ; & les payens qui savoient sa Religion, pouvoient l'aimer, & estre plus prests à le couvrir qu'à le denoncer. Ce qui est certain, c'est qu'il ne dit pas qu'il professoit, quand on écrivit contre les Chrétiens, mais quand on abatit leur Eglise. Il n'en parle qu'afin de marquer ce qui l'avoit fait venir à Nicomedie. Ainsi il a professé jusqu'à la persecution, dont le premier pas, qui preceda mesme le premier édit, fut la démolition de l'Eglise de Nicomedie. Mais rien n'empesche de dire que la persecution luy fit quitter cet emploi.]

NOTE III.

Pour la page 89.

Qu'il peut avoir fait son livre de l'ouvrage de Dieu durant la persecution de Diocletien.

Ces mots du livre *De opificio Dei*, c. 1. p. 830. *Adversarius noster scis quàm sit astutus*, *& idem ipse violentus*, *sicuti nunc vidimus*, marquent assez que cet ouvrage a esté fait durant une persecution. Si on raporte *astutus* au persecuteur visible, il semble mieux convenir à Licinius, qui joignoit la ruse à la violence. Mais il se raporte assez visiblement au démon, & ainsi n'empesche point que la persecution dont parle Lactance, ne soit celle de Diocletien, continuée par ses successeurs. Cela convient mieux à ce que Lactance paroist dire, qu'il estoit luy-mesme dans la persecution : *Etiam in summis necessitatibus*, dit-il, *p.* 828, *nulla me necessitate vel rei vel temporis impediri*, p. 829, *pro rerum ac temporis necessitate*, c. 20. p. 892. Car durant la persecution de Diocletien il estoit à Nicomedie; au-lieu que durant celle de Licinius il estoit en Occident, où il n'avoit rien à craindre. Cependant on ne peut point dire qu'il y ait en cela rien de convaincant.

NOTE IV.

Pour la page 89.

Que ses Institutions peuvent estre faites vers l'an 321, s'il n'y en a eu deux éditions.

[Il n'y a pas peu de difficulté pour le temps où Lactance a composé ses livres des Institutions, qui doivent regler presque tous les autres.] ' Dans les imprimez, & dans une partie des manuscrits, il y a au commencement du premier livre une apostrophe à Constantin, où Lactance en luy dediant cet ouvrage, qu'il dit commencer sous ses auspices, le louë d'avoir esté le premier d'entre les Empereurs qui ait connu & honoré la majesté du seul veritable Dieu. (Lact. inst. l. 1. c. 1. p. 6-8.) [Il faut donc reconnoistre que Constantin embrassoit alors publiquement la Religion Chrétienne; ce que l'on ne peut pas dire s'estre fait avant l'apparition de la Croix, arrivée en 311 ou 312, lorsqu'il marchoit contre Maxence, ou qu'il estoit sur le point de luy aller faire la guerre. *V. Constantin* §. 23.] ' Lactance dans le mesme endroit, parle des enfans de Constantin, *tuis liberis* : (p. 8.) [Et les deux premiers qu'il eut selon l'histoire, sont Crispe & Constantin le jeune, dont on ne met la naissance qu'en 316. *Ibid.* §. 40.]

' Lactance dit aussi-tost après, que la foy estoit encore alors persecutée par quelques méchans : (Ibid.) [ce qui ne peut pas s'entendre de la persecution de Diocletien & de Maximin, finie dés l'an 312, & doit par consequent se raporter à celle de Licinius, qui commença vers l'an 320. Il faut encore ajouter, que Lactance semble parler assez fortement contre ce persecuteur, pour faire croire que la guerre estoit declarée entre luy & Constantin.] ' Baronius a suivi ce sentiment; & c'est pourquoi il met cet ouvrage de Lactance en 316, au- (Bar. 315. §. 10; 316. §. 55.)

auquel il pretend que la persecution de Licinius estoit accompagnée de la guerre civile ; [quoique nous croyions avoir montré sur Constantin que cela ne s'est rencontré qu'en 322. On peut néanmoins mettre l'ouvrage de Lactance dés 320 ou 321, puisqu'il y avoit dés lors beaucoup de froideur entre Licinius & Constantin. *Ib.* §.47.

Voilà ce que nous sommes obligez de dire, en suivant cette apostrophe de Lactance à Constantin. Mais elle n'est pas sans difficulté.] Lact.inst. p.6. ' Car les Notes sur cet endroit témoignent qu'elle ne se trouve pas dans les meilleurs manuscrits. On confirme cette omission par ce que nous avons remarqué, que Lactance a pris le dessein de composer ses Institutions sur les deux ouvrages faits contre la Religion en l'an 303. l.5.c.12.p. 493|l.6.c. 17.p.603. 'On y ajoûte divers endroits de ces Institutions mesmes, où il est parlé de la persecution comme presente & generale. p.7. ' On y remarque qu'Arnobe n'y est point mis parmi les défenseurs de la verité. Et enfin, on fait fort sur ce que S. Jerôme ne dit point que les Institutions fussent adressées à Constantin, ni à aucun autre.

[Il semble néanmoins qu'il n'y a en tout cela de considerable que l'autorité des manuscrits. Car pour les autres raisons, il est plus aisé d'y répondre. Si S. Jerôme ne dit pas que les Institutions soient adressées à Constantin, il ne dit pas non plus que le livre de la colere de Dieu & celui de la persecution soient adressez à Donat ; de quoy néanmoins personne ne doute. Si Lactance ne parle point d'Arnobe, il peut l'avoir voulu omettre pour des raisons que nous ignorons. Que si Arnobe a écrit en 298, comme il est assez probable, cet argument est absolument sans force. Et quand il n'auroit écrit qu'en 303, ç'a toûjours esté avant Lactance, qui n'a pu écrire qu'en l'an 305,] l.5.c.11.p. 491. ' puisqu'il parle d'un Chrétien qui avoit renoncé la foy après avoir resisté durant deux ans.

[Il parle de la persecution comme si elle eust encore duré. Et elle duroit en effet dans tout l'Orient. Quand il en diroit mesme des choses que l'on auroit peine à accorder avec le temps de Licinius, il faut se souvenir que c'est non un historien qui parle, mais un Orateur, qui peut representer, comme present, ce qui s'estoit passé depuis peu d'années :] p.490. 491. ' & l'on voit en effet que parlant plus clairement de la persecution de Diocletien, il la met comme une chose passée, & ne laisse pas d'en parler indifferemment au present & au passé. [Pour les deux écrits qui font le sujet du sien, il n'est point étrange qu'un homme refute un livre publié long-tems auparavant, comme nous voyons qu'Origene a écrit contre Celse qui estoit mort depuis environ 50. ans.

Il n'y a donc que l'autorité des manuscrits qui puisse faire douter si Lactance a veritablement dedié ses Institutions à Constantin :] perf.n.p. 348. ' Et néanmoins l'endroit qui luy est adressé, a trop son style pour douter qu'il ne soit veritablement de luy. [Mais quand on osteroit mesme cet endroit, il semble que la maniere dont Lactance parle de la persecution de Diocletien dans la page 490, peut faire pancher à croire qu'il écrivoit durant celle de Licinius ;] inst. l.6.c. 17.p.603 | opif.c.1.p. 830. ' estant certain qu'on persecutoit encore l'Eglise lorsqu'il composoit cet ouvrage, & celui de la formation de l'homme qui l'a precedé de peu de temps.

perf. n. p. 348. ' Mr. Baluze croit que pour se tirer de cet embaras, le plus court est de dire, que Lactance a composé ses Institutions dés le commencement de la persecution ; qu'il les a publiées un peu après que la persecution fut finie, lorsqu'il estoit encore dans la Bithynie, en y ajoûtant diverses choses ; & que lorsqu'il fut venu dans les Gaules à cause de Crispe après la guerre de Cibales, c'est-à-dire après l'an 314, il en fit une nouvelle édition, qu'il adressa à Constantin. [La diversité des manuscrits semble en effet nous obliger à reconnoistre deux éditions de cet ouvrage.] inst.n.p. 450. ' Mais je ne voy point qu'il y ait necessité de dire que Lactance l'ait composé dés le commencement de la persecution. Les chapitres 2 & 4 du 5. livre, montrent qu'il en prit alors le dessein, mais non qu'il l'ait si-tost executé.

Cod.Th.t. 3.p.295.a. ' Godefroy dit qu'il montre en un endroit, que Lactance a écrit ses Institutions en l'an 315. [Nous ne savons point quel endroit il marque, & nous ne voyons pas quelles peuvent estre ses raisons.]

Bar.315.§. 20 | Lact. inst.l.4.c. 30.p.449. ' Baronius pour montrer que les Institutions n'ont pas esté écrites avant ce temps-là, allegue le dénombrement qu'on y lit de quelques Heretiques, où les Ariens sont compris. [Mais en quelque temps qu'on dise qu'a écrit Lactance, il est bien difficile de croire qu'il ait pu parler des Ariens comme d'Heretiques declarez ; ce qu'on ne peut presque pas dire avoir esté avant le Concile de Nicée, & après toutes les persecutions. Il seroit mesme assez aisé de montrer par la lettre de Constantin à S. Alexandre & à Arius, que jusqu'à la fin de l'an 323, l'Heresie d'Arius n'avoit encore fait que peu ou point de bruit dans l'Occident. De sorte que pour soutenir que le mot d'*Ariani* est veritablement de Lactance,] Lact.inst. n.p.450. ' où il ne se trouve point dans d'excellens manuscrits, [il faudroit raporter ce qu'il dit de la persecution qui duroit encore alors en quelques endroits, non à celle de Licinius, mais à celle de Sapor,] Thdrt. l.2. c.23.p.573. a.b. ' qui fit divers Martyrs en Perse sous Constantin, selon Theodoret. [Mais personne ne s'est encore avisé de cette opinion, qui deviendra tout-à-fait insoûtenable, s'il est vray,] Bar.343.§. 10. ' comme Baronius le pretend avec beaucoup de fondement, que cette persecution de Sapor n'ait commencé qu'en la septiéme année de Constance, de JESUS-CHRIST 343. [Car c'estoit longtemps après la mort de Lactance,] Hier. v. ill. c.80. ' qui estoit déja dans une extrême vieillesse lorsqu'il instruisoit Crispe dans les Gaules, [avant l'an 323. au moins.]

NOTE V.

Pour la page 90.

Deux Asclepiades confondus.

[Il est un peu étonnant] Lact.inst.l. 7.c.4.p. 660. 'qu'un des commentateurs de Lactance ait dit, qu'Asclepiade contemporain & ami de Lactance, pouvoit estre S. Asclepiade Evesque d'Antioche & Martyr, [quoi qu'il ait precedé Lactance de tout un siecle, estant mort au-plustard vers l'an 222. *V. S. Serapion, dans le tome* 3.]

NOTES SUR S. ALEXANDRE D'ALEXANDRIE.

NOTE I.

Pour la page 91.§.1.

Que S. Achillas a precedé S. Alexandre, & qu'il est mort en l'an 312.

Epi.68.c.3. p.719.a. 69.c.11.p. 735.d. ' SAINT EPIPHANE dit que le successeur immediat de S. Pierre d'Alexandrie, fut S. Alexandre, '& qu'Achillas luy succeda avant S. Athanase. [Mais il a contre luy non-seulement Theodoret *l.1.c.1.p.523.b*, Socrate *l.1.c.5.p.9.a.*

 Rufin

Rufin *l.1.c.1.p.158*, les deux Chroniques d'Eusebe & de S. Jerôme, & l'Orientale *p.116*;] [Ath.ap.2. p.731.c | 777.c. a fol.p.863. a. b or.1.p. 306.a.] ' mais S. Athanase mesme, qui met S. Achillas entre S. Pierre & S. Alexandre, a & dit nettement qu'il estoit predecesseur de S. Alexandre, b & que S. Alexandre estoit après luy.

[La chronique de S. Jerôme marque l'entrée d'Achillas en l'an 311. Le grec d'Eusebe, tel que Scaliger nous l'a pu faire, le met seulement en 313. L'un & l'autre n'est pas une grande autorité. L'an 313 s'accorde mieux avec Gelase de Cyzic,] [Gel.Cyz.l. 2.c.1.p.48.] ' qui dit que l'Eglise d'Alexandrie demeura un an sans Pasteur après la mort de saint Pierre, & avant l'élection d'Achillas. [Et il est aisé que la persecution, qui ne finit qu'avec l'an 312, ait empesché qu'on ne fist plustost cette élection. Néanmoins la chronique Orientale n'a point connu cette longue vacance;] [Chr.or.p. 116.] ' & elle fait commencer Achillas, qu'elle appelle Archelaüs, dés le lendemain de la mort de S. Pierre, ou au plustard trois semaines après : ce que nous disons, parce qu'elle luy donne tantost six mois d'Episcopat, tantost 200 jours, [qui font environ trois semaines par-dessus les six mois,] & nous menent du 30 d'Hatur, qui est le 26 Novembre, au 19 de Buna ou 13 de Juin, qu'elle dit estre le jour de sa mort. [Mais c'est assurément au dernier qu'il faut s'arrester, & dire que les six mois ne sont qu'une expression abregée & imparfaite. Ainsi estant assurez que S. Pierre est mort le 25 ou 26 Novembre 311, *V. son titre note* 10, il faut commencer l'Episcopat d'Achillas dés la mesme année, selon cette chronique.

C'est encore une autre difficulté de savoir quand il le faut finir, pour commencer celui de S. Alexandre.] [c Thdrt.l. 1.c.1.p. 523.b. d Bar.310. §.17 | Epi. 69.c.11.p. 735.d.] c Theodoret dit en general qu'Achillas fut peu de temps Evesque. d Et on le peut ce semble confirmer par S. Epiphane, qui ne luy donne que trois mois, quoique l'erreur visible qu'il commet en le mettant après Saint Alexandre, diminue l'autorité de son témoignage. [Gel.C.p. 48.] ' Gelase de Cyzic ne luy donne aussi que cinq mois. [Chr.or.p. 116.] ' La chronique Orientale va, comme nous venons de dire, à 200 jours, [c'est-à-dire un peu plus de six mois & demi. L'année que luy donnent la chronique de Nicephore & Theophane, *p.10.b*, revient aisément à la mesme chose. Il semble qu'on le puisse confirmer par S. Athanase,] [Ath. ap.1. p.693 b | fol.p.858. d. a fol.p 858. b | 863.a.] ' qui parle plusieurs fois des Ecclesiastiques & des Evesques ordonnez par Saint Alexandre, ou de son temps; a & y joint S. Pierre par deux fois, sans parler de mesme d'Achillas qu'en un seul endroit.

[Mais cette breveté de l'Episcopat d'Achillas, ne se peut accorder avec S. Jerôme, qui ne met le commencement d'Alexandre qu'en la premiere année de la 275 Olympiade, c'est-à-dire en 321. De sorte qu'Achillas a dû gouverner dix ans selon luy, ou huit au moins, s'il n'a commencé qu'en 313. S'il est mort le mardi 19 de Buna, comme le dit la chronique Orientale *p.* 116, c'est-à-dire le 13 de Juin, cela ne se rencontre point depuis l'an 310, auquel S. Pierre vivoit encore, jusqu'en 321. Eutyque s'accorde assez à cela.] [f Euty.p. 407.] ' Car il dit qu'Achillas fut fait Evesque dans la 5 année d'après la mort de Saint Pierre, [c'est-à-dire en 315,] & qu'il fut Evesque durant six ans, [qui peuvent ainsi finir en 321. Ce sentiment peut paroistre assez bien appuyé, l'autorité contraire de Saint Epiphane n'estant pas fort considerable en ceci, à cause des autres fautes qu'il y joint : Theodoret & les autres posterieurs devant ceder à S. Jerôme par le droit d'antiquité; & S. Athanase n'en disant rien de formel.

Cependant nous ne voyons point moyen de rejetter tant d'autoritez qui s'accordent à ne donner qu'un an au plus à Achillas. On sçait assez que la chronique de S. Jerôme n'est nullement une regle infaillible. La chronique Orientale est plus pour 310 que pour 321, selon toute sa suite;] [Chr.or.p. 116.] ' & selon ce qu'elle ajoûte, que le Concile de Nicée, [tenu en 325,] fut assemblé en la 15 année d'Alexandre. On lit la mesme chose dans Eutyque, *p.432*. Ainsi on ne peut pas faire beaucoup de fond sur ce qu'il dit de contraire : & cet auteur est d'ailleurs très-plein de fautes. Nous n'avons garde] [Bar.310.§. 17.] ' de prouver que S. Alexandre ait esté bientost Evesque après la mort de S. Pierre, par le baptesme qu'on dit que S. Athanase donna en sa presence, estant encore enfant; [puisque nous ne voyons pas moyen de soûtenir cette histoire. *V. S. Athanase.* Mais nous croyons qu'on se peut fonder avec plus de raison] [Boll. 14. May. gr.p. 65.e f.] ' sur ce que nous trouvons, que S. Alexandre estoit déja Evesque lorsque Saint Pacome se retira dans la solitude. [p.290.291.] ' Car il seroit fort difficile de ne mettre la retraite de ce Saint qu'en 321, puisqu'il est mort avant l'an 350; [ou plutost il est assez visible qu'il se retira dans la solitude dés l'an 313. *V. son titre note* 3. On peut voir aussi en un autre endroit, qu'il y a au moins beaucoup d'apparence que l'Heresie d'Arius a commencé avant la persecution de Licinius; & ainsi avant l'an 321. Et il est certain qu'elle n'a commencé que sous l'Episcopat d'Alexandre. Ainsi il vaut mieux mettre son ordination dés l'an 312, aussi-tost après que S. Achillas fut mort le 13 jour de Juin : & par ce moyen le Concile de Nicée se sera tenu au commencement de sa 14 année, qu'il n'acheva pas.]

NOTE II

[Pour la page 94.§.5.]

A quoy se raportent les signatures données par Gelase.

[Gel.Cyz.l. 2.c.3.p.59.] ' Nous avons dans Gelase de Cyzic une signature des Prestres & des Diacres d'Alexandrie & de la Mareote, qui donnent leur consentement à un écrit precedent, & à la deposition d'Arius. [p.51.] ' L'écrit qui precede dans Gelase, mais qui ne paroist pas avoir de liaison particuliere avec les signatures, est la lettre circulaire que S. Alexandre adressa à tous les Evesques sur la condannation d'Arius, de ses sectateurs, & de ses blasphémes, [p.52.] ' & sur ce qu'Eusebe de Nicomedie prenoit leur protection. [Ainsi elle ne fut pas écrite immediatement après la condannation d'Arius.] [Cotel. ap. n.p.317, 318.] ' Un fragment que Mr. Cotelier nous a donné dans ses notes sur les Constitutions Apostoliques, nous apprend que S. Alexandre demanda la signature de son Clergé pour une lettre semblable. [Il semble donc qu'il y ait peu de difficulté à croire que ces signatures soient pour la lettre circulaire que nous avons,] [p.318.] ' si ce n'est que l'on voit dans le fragment de Mr. Cotelier, qu'Alexandre demande particulierement la signature de ceux de la Mareote, à cause du Prestre Piste & des autres de leur canton qui avoient esté condannez avec Arius. [Et néanmoins Piste n'est point nommé ni dans la lettre circulaire, ni dans les signatures. De sorte qu'il semble comme necessaire de dire qu'il y a eu une autre lettre circulaire, où il estoit parlé de Piste.] [Epi.69.c. 4.p.730.b.] ' Car S. Epiphane pretend que S. Alexandre écrivit jusques à 70 lettres circulaires contre Arius, [ce qui marque au moins que beaucoup de ces lettres estoient circulaires : & il seroit difficile de croire qu'elles fussent semblables,] puisque l'on se mettoit en peine

ne

Digitized by Google

ne de les avoir toutes. [Ainsi nous aurons perdu la lettre qui parloit de Piste, avec les signatures qui y estoient jointes ; & celles que nous avons dans Gelase pourront se raporter à la lettre qui les precede dans le mesme auteur.]

Gel. C. p. 59. ' Mais comme elles expriment particulierement la deposition d'Arius & de ses complices, [elles peuvent aussi ce semble se raporter à l'acte par lequel S. Alexandre les deposa dans l'assemblée de son Clergé, ou] ' à la lettre qu'il leur écrivit vers le mesme-temps, qu'on sçait avoir esté signée par les Ecclesiastiques d'Alexandrie & de la Mareote. Cotel. p. 317.c.

Pour la page 96.§.7.

NOTE III.

Ce que c'estoit que le Tome ou Ecrit de Saint Alexandre.

Bar. 318. §. 67 Ath. vit. p 6.2. b. ' Baronius & d'autres croient que la lettre circulaire de S. Alexandre que nous avons dans Socrate, est ce Tome qu'il taschoit de faire signer à tous les Evesques. [Nous ne voyons rien qui appuie cette conjecture ; & mesme elle ne paroist pas fort probable, quand on n'y considereroit rien sinon qu'il y a peu d'apparence que des Evesques allassent signer divers faits de cette lettre, dont ils ne pouvoient pas estre témoins. Il suffisoit qu'ils signassent la confession de la foy, & la promesse de ne point recevoir les Ariens à leur communion : & il y a peu d'apparence que le Tome continst autre chose.]

Thdrt. n. p. 8. a. d. ' Mr. Valois croit que ce Tome est la lettre mesme à S. Alexandre de Byzance où il en est parlé. [Mais il ne rend point de raison particuliere de son opinion, où la mesme difficulté se rencontre : & S. Alexandre d'Alexandrie devoit naturellement le marquer, comme cela luy estoit bien-aisé en ajoûtant seulement τούτῳ.

Pour la page 96.§.7.

NOTE IV.

Sur les 70 lettres contre les Ariens.

Epi. 69. c. 4. p. 730. b. ' S. Epiphane donne le titre de circulaires aux 70 lettres de S. Alexandre, qu'on avoit encore de son temps. [Cela est embarassant : Car faudra-t-il dire que S. Alexandre écrivoit une lettre circulaire pour chaque province ? Et je ne sçay si avec cela on en trouveroit 70. Que s'il entend que c'estoit une mesme lettre circulaire, dont on avoit 70 exemplaires adressez à autant de differentes personnes, ce n'estoit qu'une seule lettre, dont il suffisoit d'avoir une copie. Ainsi nous en aurions plus que S. Epiphane dans les deux lettres circulaires qui sont venues jusques à nous. Il y a apparence que S. Epiphane a voulu marquer generalement toutes les lettres qu'on avoit de S. Alexandre contre les Ariens, écrites en differens temps, les unes circulaires, les autres adressées à divers particuliers, comme à Eusebe de Cesarée, & aux autres que S. Epiphane marque ensuite.]

Pour la page 96.§.8.

NOTE V.

Sur le titre de la lettre à S. Alexandre de Constantinople.

Bar. 318. §. 69. ' Quoique la lettre adressée à S. Alexandre de Constantinople, selon Theodoret, soit veritablement une lettre circulaire, [cela ne fait pas] que l'adresse à S. Alexandre soit fausse, comme l'a cru Baronius ; [puisqu'il n'est pas extraordinaire que l'on mette des adresses particulieres aux lettres generales, selon les Evesques particuliers à qui on les envoie.] Pour le nom de Constantinople qui n'estoit pas encore en usage, ' il n'est que dans le titre du chapitre, & non dans celui de la lettre ; & ainsi il ne peut faire aucune difficulté. [Mr. Valois ne fait aucune note, ni par consequent aucune difficulté sur tout cela.] Thdrt. l. 1. c. 3. p. 525. a.

Pour la page 97.§.8.

NOTE VI.

En quel temps elle a esté écrite.

[Nous esperons montrer sur les Ariens, *note* 1, que l'opinion la plus probable, est que cette Heresie a commencé en l'an 319, un peu avant la persecution de Licinius. On peut objecter contre cela la lettre de S. Alexandre d'Alexandrie à celui de Byzanze,] ' puisqu'il s'y plaint que les Ariens avoient tasché d'exciter une persecution contre luy durant la paix. Car cette lettre ne paroist point écrite dans les premiers commencemens de l'Arianisme. [Mais il faut remarquer qu'elle ne dit point que les Ariens *taschoient*, mais *qu'ils avoient tasché* d'exciter une persecution, ἐπεγείραντες. Ainsi quoi qu'elle parle d'une chose qui s'estoit faite durant la paix, il n'est pas necessaire de dire qu'elle ait esté écrite durant la paix. Thdrt. p. 536. a.

Quand mesme il faudroit necessairement dire le dernier, il semble qu'on pourroit la mettre vers l'an 321, lorsque la persecution de Licinius n'estoit pas tout-à-fait declarée, en sorte qu'on pouvoit dire que l'Eglise jouissoit encore de quelque paix. Cette persecution n'a mesme jamais esté tout-à-fait violente, & elle le fut peut-estre encore moins en Egypte, qui estoit le pays le plus éloigné de la Cour. Que si l'on ne trouve rien à mettre touchant l'Arianisme, entre cette lettre de S. Alexandre & celle que Constantin luy écrivit en 323 ou 324, cela peut venir de ce que nous ignorons la plus grande partie des choses qui se sont passées, ou de ce que la persecution de Licinius assoupit en quelque sorte le trouble de l'Arianisme.

Il faudroit voir aussi si l'on ne pourroit point mettre la lettre de S. Alexandre après la défaite de Licinius, soit devant, soit après la lettre de Constantin à Arius & à luy. Car si S. Alexandre ne parle point de cette lettre, ne peut-on pas dire que c'est par prudence, & parce qu'il n'en eust pas pû parler comme il souhaitoit ?] ' Mais puisqu'elle parle du soulevement d'Arius comme d'une chose encore assez nouvelle, ἐναγχος, [il semble difficile de ne la mettre que cinq ans après.] p. 525. c.

' Mr. Valois croit que cette lettre est écrite avant qu'Eusebe de Nicomedie eust pris la protection d'Arius, & par consequent avant la lettre adressée à tous les Evesques, qui est dans Socrate, parce que cette derniere se plaint beaucoup d'Eusebe, & que l'autre n'en dit rien en particulier. [Cette raison est considerable : mais d'autre part aussi est-il probable, qu'Eusebe ait attendu à se declarer pour Arius,] ' que l'Asie, la Cappadoce, & les provinces d'alentour, eussent signé le Tome de S. Alexandre contre cet Heresiarque ? [Cela a peu d'apparence, & ne s'accorderoit pas aisément avec les historiens : quoi qu'il soit vray qu'on sçait assez peu l'ordre dans lequel les choses se sont passées.] ' Mr. Valois mesme dit dans sa vie d'Eusebe de Cesarée, que luy & les autres écrivirent pour Arius à la priere d'Eusebe de Nicomedie ; [qui par consequent doit s'estre declaré tout d'abord pour ce parti. Et c'est à quoy l'engageoit assez sa doctrine propre.] n p. 7. 1. c | 8. 1. d. l. 1. c. 3. p. 536. a. b. Euf. pr. p. 11. c.

' Dans

Thdrt. p. 531. d. ' Dans cette lettre S. Alexandre se plaint de trois Evesques de Syrie qui favorisoient Arius. n. p. 8. 1. c. ' Mr. Valois l'explique d'Eusebe de Cesarée, de Paulin de Tyr, & de Theodote de Laodicée, c. 4. p. 537. b. dont Arius parle dans une lettre. ' Mais cette lettre parle tout de mesme d'Athanase, de Gregoire, d'Aece, & de tous les autres de l'Orient en general. [Ainsi il semble que les trois Evesques marquez par S. Alexandre, sont plutost,] Soz. l. 1. c. 15. p. 428. a. b. ' Eusebe de Cesarée, Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythople, que Sozomene dit avoir permis à Arius de tenir des assemblées schismatiques : [& c'est ce que Mr. Hermant a jugé le p. 427. 428. plus probable.] ' Mais selon le mesme Sozomene, cela ne se fit qu'après qu'Eusebe de Nicomedie eut entrepris la défense d'Arius.

Pour la page 97. § 8.

NOTE VII.

Sur la liste des Ariens qui se lit après cette lettre.

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 536. c. ' Après la conclusion de la lettre de S. Alexandre, raportée par Theodoret, il y a une liste de ceux qui avoient esté excommuniez avec Arius, Bar. 318. § 87. ' que Baronius met comme faisant partie de la lettre mesme ; a & Mr. Valois attribue aussi cette a Thdrt. n. p. 8. 1. a. liste à S. Alexandre. [C'est peut-estre parce qu'ils ont jugé que S. Alexandre n'avoit pu manquer d'exprimer les noms de ceux qui estoient excommuniez : Mais il pouvoit les mander d'une autre maniere, & assez vraisemblablement dans le Tome qu'il envoyoit en mesme-temps. Au moins on ne peut douter que ce n'estoit guere le lieu de les mettre après la conclusion de sa lettre ; & qu'il ne soit plus favorable d'attribuer à Theodoret qu'à S. Alexandre, les defectuositez qu'on trouve dans cette liste, comme l'omission de Carpone, de Caius, & mesme des deux Evesques Second, & a b. Theonas.] ' Mr. Valois répond que ceux-ci ne furent condannez que dans un second Concile posterieur à la lettre dont nous parlons. [Mais cela n'est fondé sur aucun historien, & il ne peut pas répondre de mesme à ce que remarque Ba- Bar. 318. § 87. ronius,] ' que plusieurs y sont qualifiez Diacres, quoi qu'ils fussent Prestres selon S. Epiphane & Sozomene.

Pour la page 100. § 11.

NOTE VIII.

Sur ce que firent les Meleciens après le Concile de Nicée.

[S. Epiphane ne reconnoist point que Melece se soit jamais réüni avec S. Alexandre & avec Epi. 68. c. 4. p. 719. c. l'Eglise :] ' mais après avoir dit que non-obstant son schisme, il avoit découvert à S. Alexandre l'Heresie d'Arius, & avoir ensuite parlé du Con- c. 5. p. 720. c d. cile de Nicée, ' il ajoûte que Melece estant mort, S. Alexandre fit ce qu'il put pour réünir ses par- Ath. ap. 2. p. 788. 789. tisans, & ne le put. ' La réünion de Melece est indubitable par S. Athanase, [sans parler des autres : & on peut tirer du mesme Saint, qu'il ne p. 777. d. mourut qu'après S. Alexandre.] ' Les Meleciens, dit-il, furent receus dans le Concile de Nicée : le bien-heureux Alexandre ne vécut pas cinq mois depuis : & les Meleciens au-lieu de profiter de la grace du Concile, & de demeurer en répos, recommencerent à troubler les Eglises. [Il paroist donc que le trouble ne recommença qu'après la Soz. l. 2. c. 21. p. 471. c. mort de S. Alexandre :] ' & Melece mesme le recommença à sa mort, selon Sozomene, en établissant Jean pour son successeur, contre le decret fait à Nicée.

[Mais ce qui ne se peut pas mettre après la mort de Melece, peut être arrivé de son vivant, à l'égard non de luy, mais de quelques-uns de ses sectateurs. Et cela est d'autant plus probable,] ' qu'Eusebe immediatement après la conclusion Eus. v. Const. l. 3. c. 22. 23. p. 496. a. b. du Concile, dit que la division continua dans l'Egypte seule. Il assure que cela alla jusqu'à Constantin ; ' & S. Epiphane dit que les Meleciens luy Epi. 68. c. 5. p. 720. 721. députerent Jean, Paphnuce, &c. a Mais quoique ce Saint pretende que les Meleciens obtin- a p. 721. c. rent de Constantin la liberté de tenir leurs assemblées en particulier, sans estre troublez de personne, ' il est fort difficile ou plutost impos- Bar. 326. § 10. sible de croire que Constantin, qui sur toutes choses vouloit la paix, & haïssoit la division, ait jamais donné une si grande ouverture aux troubles & aux factions. Il est visible encore qu'il honoroit extrémement le Concile de Nicée ; ' & Ath. ap. 2. p. 779. 785. il abhorroit au contraire l'esprit des Meleciens, [bien loin de faire un si grand préjudice à l'un, & de donner un si grand avantage aux autres.

Si donc cette députation des Meleciens est veritable, il y a bien de l'apparence qu'elle a eu un succès fort different, & tel que le raporte Eusebe,] ' c'est-à-dire que Constantin porta tout le Eus. p. 496. c. monde à l'union, & confirma les decrets du Concile de Nicée.

NOTE IX.

Pour la page 101. § 12.

Temps de la mort de S. Alexandre.

' S. Alexandre mourut cinq mois après le Con- Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. a. cile de Nicée', selon Theodoret : b & mesme S. Athanase dit que ces cinq mois n'estoient pas b Ath. ap. 2. p. 777. d. encore achevez. [C'est à quoy revient] c ce que c Socr. l. 1. c. 15. p. 44. d. dit Socrate, qu'il mourut aussi-tost après le Concile. d S. Epiphane dit aussi qu'il mourut dans d Epi. 69. c. 11. p. 735. d. l'année mesme du Concile. [Ces autoritez sont trop fortes pour nous arrester à la chronique de S. Jerôme, & à celle d'Alexandrie, qui ne font commencer S. Athanase qu'en l'an 330, cinq ans après le Concile de Nicée : Et comme S. Athanase a gouverné 46 ans ou entiers ou commencez, il faudroit étendre son Episcopat jusqu'en 375 ou 376, ce qui seroit contraire à S. Jerôme mesme aussi-bien qu'aux autres. Nous ne pouvons pas non plus nous arrester aux 23 ans d'Episcopat que la chronique Orientale donne à Saint Alexandre, *p.* 116, ce qui est une faute visible par cette chronique mesme.

Mais ce qui embarasse davantage,] ' c'est que Chr. or. p. 116. cette chronique met sa mort le lundi 22 de Barmude [ou Pharmouthi, c'est-à-dire le 17 d'Avril, qui se rencontre au lundi en l'an 327. Et cela s'accorde très-bien avec des raisons assez fortes que nous avons de ne mettre la mort de S. Athanase que le 2 May 373. La chronique d'Alexandrie *p.* 666, met aussi celle de S. Alexandre le 22 de Pharmouthi, & le 14 des Calendes de May, qui est le 18 d'Avril : Et le 18 estoit le lundi en 326. C'estoit huit mois après le Concile de Nicée :] ' Mais Bollandus croit que les cinq mois Boll. 26. Feb. p. 639. § 15. 16. marquez par S. Athanase, se peuvent conter non precisément depuis la conclusion du Concile de Nicée, mais depuis que S. Alexandre fut revenu de Nicée à Alexandrie. Car il peut estre demeuré quelque-temps auprès de Constantin, soit pour achever de regler l'affaire des Meleciens, soit pour quelque autre sujet, & ainsi n'estre arrivé a Alexandrie que sur la fin de l'an 325. Cela reviendroit assez bien à la chronique Orientale : [& nous sommes obligez de le dire, s'il ne faut mettre la mort de S. Athanase que le 2 May 373. Car nous ne pouvons luy donner plus de 46 ans & quelques mois d'Episcopat, les auteurs convenant en ce point, ' & S. Cyrille d'Alexandrie nous Cyr. Al. ep. 1. p. 3. e.

y

Digitized by Google

y obligeant absolument. [Ainsi il ne pourra avoir esté ordonné qu'après le 2 May 326 ; ce qui est aisé si S. Alexandre est mort le 18 Avril, & que S. Athanase fust alors absent. Des personnes très-habiles & très-judicieuses croient ce sentiment bien fondé : & il est autorisé par le P. Quesnel, & par Bucherius,] ' puisqu'ils ne mettent la mort de S. Athanase qu'en 373.

Leo, t.2.p. 900 1.

Boll. 2. May, p. 248.249.

' Que si néanmoins nonobstant toutes les raisons contraires, on aime mieux suivre Socrate qui marque la mort de S. Athanase par les Consuls de l'an 371, comme a fait Bollandus dans l'histoire de ce Saint, [il faut necessairement mettre son ordination avant le 2 May 326, estant certain qu'il a commencé au moins la 46 année de son Episcopat. Il sera plus difficile en ce cas de ne mettre la mort de Saint Alexandre que le 18 d'Avril, puisque S. Athanase estoit absent ou caché ;] ' & aussi Bollandus la met dés le mois de Janvier, cinq mois après la fin du Concile de Nicée. [Il se pourroit faire néanmoins que Saint Athanase ou seroit revenu de la Cour, ou auroit esté trouvé dans sa retraite aussi-tost après la mort de S. Alexandre. Dans cette incertitude, nous ne voyons pas lieu de nous determiner absolument ; & nous attendons que le jugement des lecteurs, ou de nouvelles lumieres, nous donnent lieu de le faire. Mais cela n'empesche pas que le sentiment qui met la mort de S. Alexandre le 17 ou le 18 Avril 326, ne nous paroisse le mieux fondé.]

p.191.e.f.

NOTES SUR LES ARIENS.

NOTE I.

Pour la page 103. §. 2.

Qu'on peut mettre le commencement de l'Arianisme vers l'an 319.

[IL n'est pas aisé de trouver dans l'histoire en quel temps Arius a commencé de répandre son Heresie. Il y aura peu de difficulté, si nous mettons le commencement de S. Alexandre en 321, comme S. Jerôme, puisque depuis ce temps-là jusques au Concile de Nicée, il n'y a guere que le temps necessaire pour tout ce qui s'est passé sur l'Arianisme : de sorte qu'on le pourroit faire commencer en 321 ou 322. Cette opinion peut estre favorisée parce qu'on voit que tous les auteurs qui traitent de cette Heresie, n'en parlent qu'après la défaite de Licinius, arrivée en 323 ; & ainsi ils semblent avoir cru que ces deux choses s'estoient faites à peu près dans le mesme temps. Mais comme nous croyons avoir montré sur S. Alexandre, *note* 1, qu'il vaut mieux commencer son Episcopat dés l'an 312, il ne nous pourra plus empescher de faire commencer l'Arianisme avant 321, s'il y a des raisons qui nous portent à le faire.

Euf. v. Const l.2.c. 61.p 471. d| Ruf. l.1. c.1.p.158.

Ce qui paroist de plus fixe en ceci,] ' c'est ce que dit Eusebe, & Rufin après luy, que cette affaire commença à troubler l'Eglise, lorsqu'elle jouïssoit de toutes parts d'une paix profonde, & qu'elle n'avoit à craindre aucun ennemi étranger. ' On voit aussi que S. Alexandre dans sa lettre à l'Evesque de Byzance, écrite assez peu après le commencement du trouble, ' dit qu'Arius & ses sectateurs faisoient tous leurs efforts pour exciter une persecution contre luy durant la paix de l'Eglise. [Il faut donc ce me semble demeurer d'accord que l'Arianisme a commencé ou avant ou après la persecution de Licinius ; c'est-à-dire ou avant l'an 320, vers lequel elle commença, ou après le mois de Septembre 323, auquel Constantin défit Licinius, & demeura maistre de l'Orient.]

Thdrt. l.1. c.3. p.525. c. p 536.a.

' S'il faut s'arrester à l'ordre des historiens, & mesme à la generalité de leurs expressions, il ne faut faire commencer l'Arianisme qu'après la défaite de Licinius, [deux ans & demi ou un peu plus avant le Concile de Nicée. Mais nous ne voyons aucun moyen de mettre en si peu de temps tout ce qui s'est passé dans cette affaire, jusqu'à ce qu'elle ait esté portée devant le Concile. Il falloit qu'elle eust déja fait un grand éclat, lorsque Constantin écrivit sa lettre à Alexandre & à Arius : & c'estoit au plustard au mois de Février 324. *V. S. Alexandre note* 6. Il est plus aisé de croire que les auteurs n'en ayant point voulu interrompre la suite, ont joint ce qui avoit precedé la persecution de Licinius, avec ce qui l'avoit suivie, & qui avoit fait beaucoup plus de bruit. Ils semblent de plus, avoir voulu faire comme deux temps separez, l'un de la persecution de l'Eglise par les payens, l'autre de sa paix, troublée néanmoins par l'Arianisme. Ainsi le premier de ces temps n'ayant fini qu'en 323, par la défaite de Licinius, qui commença l'entiere paix de l'Eglise, ils n'ont pas cru se devoir mettre en peine de marquer que l'Arianisme qui appartenoit à ce second temps, avoit déja commencé dans le premier.

Socr. l.1.c. 4 5.p.8.9| Soz.l.1.c. 15.p.425. d|Thdrt.l. 1.c.1 p. 522.523.

Ce qui peut paroistre assez fort pour ne mettre le commencement de l'Arianisme qu'en 323 ou 324, c'est que S. Athanase le joint avec le temps du Concile de Nicée, comme n'estant que la mesme chose.] „ ' Il y a long-temps, dit-il, „ que la malignité des Meleciens & l'impieté des „ Ariens est connue de tout le monde : Car ce „ ne sont pas des choses nouvelles. Il y a déja „ 55 ans que les uns ont fait schisme ; & il y en „ a 36 que les autres ont esté declarez Heretiques, & qu'ils ont esté chassez de l'Eglise par „ le jugement du Concile Oecumenique. „

Ath. or.1. p 305.a.b.

[Mais je ne sçay si cet endroit mesme ne peut point fixer tout-à-fait le temps de l'Heresie d'Arius. Car l'écrit où S. Athanase dit ceci, a esté fait dés le commencement de l'an 356, comme on le verra dans un autre lieu, 31 an seulement après le Concile de Nicée. Ainsi ou il y a faute dans le nombre de 36, que les Benedictins ont néanmoins trouvé dans tous leurs manuscrits, ou le sens de cet endroit est que les Ariens avoient esté declarez Heretiques 36 ans auparavant par S. Alexandre, & qu'ils avoient mesme esté excommuniez depuis par le Concile de Nicée. Le grec souffre ce sens, qui leve de grandes difficultez.] ' Je pense que c'est celui du P. Pagi, quoiqu'il ne s'exprime pas bien clairement : a & il semble mesme quelquefois vouloir que le Concile oecumenique en cet endroit, soit le Concile general d'Egypte qui condanna Arius ; [ce qui leveroit encore plus la difficulté, mais a peu d'apparence, pour ne rien dire de plus. Que si le sens que nous suivons est le veritable, il faut mettre en 320 le Concile d'Egypte, depuis lequel proprement les Ariens ont dû passer pour condannez, ou au plutost en 319 ; ce qu'on ne peut pas dire s'éloigner de S. Athanase, & nous laisse la liberté de commencer la persecution de Licinius en 320, comme le dit S. Jerôme. On pourroit néanmoins encore mettre la condannation d'Arius au commencement de 320, & la persecution

Pagi. 315. §.5. a §.7.

cution à la fin. La ſuite de l'hiſtoire d'Arius ſe ſera paſſée durant la perſecution, qui n'eſtoit pas extremement violente,]

Euſ. v. Conſ l. 1. c. 51. p. 434.

' & la loy par laquelle Licinius taſche de ruiner l'Egliſe en empeſchant les Conciles, [peut n'avoir eſté publiée qu'en 322 & 323, ou avoir eſté mépriſée par les Eveſques.

Voilà ce qui nous paroiſt de plus probable, en attendant que d'autres éclairciſſent davantage cette difficulté. Et il n'eſt pas difficile par là, de voir]

Ba. c. 66. 68. p. 473. 474.

' comment Conſtantin n'avoit point ouï parler de l'Arianiſme que lorſqu'il eut vaincu Licinius. [Car l'affaire ayant commencé à éclater en 319 ou 320, fut auſſi-toſt étoufée par le bruit de la perſecution; & la meſme intelligence qui ſe forma en meſme temps entre Conſtantin & Licinius, fit qu'on ſceut encore moins en Occident ce qui ſe paſſoit en Orient. La lettre que S. Alexandre en écrivit à S. Silveſtre, n'alla peut-eſtre pas plus loin: & Conſtantin qui eſtoit plus ſouvent en Illyrie qu'à Rome, peut bien ne l'avoir jamais vûe.]

Bar. 315. §. 19-23.

' Baronius a ſuivi un autre ſentiment, & pretend que l'Arianiſme a commencé au plutard dés l'an 315.

§. 23|318. §. 42. 45.

' Mais il demeure d'accord en meſme temps que tout l'éclat de cette Hereſie, c'eſt-à-dire tout ce qui s'eſt fait depuis le voyage d'Arius en Paleſtine, & depuis qu'Euſebe eut pris ſa protection, ne s'eſt fait que quelques années aprés. [Theodoret eſt aſſez favorable à ce ſentiment,]

Thdrt. l. 1. c. 1. p. 523. c.

' puiſqu'il fait naiſtre l'Hereſie Arienne de la jalouſie qu'eut Arius de voir S. Alexandre élevé à l'Epiſcopat. [Ainſi il ſemble qu'on ne peut trop approcher l'effet de ſa cauſe: Mais je penſe que cela n'eſt pas contraire à ce que nous avons dit;]

Ath. vit. p. 2. 2. f|3. 2. c.

' eſtant aiſé que l'affaire d'Arius ait trainé aſſez long-temps, & meſme pluſieurs années, avant que d'eſtre portée devant le Concile d'Egypte. [Ainſi nous ne voyons point grand inconvenient]

Pagi, 315. §. 5.

' à accorder au Pere Pagi, que l'Hereſie d'Arius avoit paru dés le commencement de l'Epiſcopat de S. Alexandre, quoi qu'elle n'ait eſté condannée par le Concile d'Alexandrie qu'en 321 [ou 320. On ſçait néanmoins que ces jalouſies ſe nourriſſent quelquefois long-temps dans l'eſprit avant que de rien produire au-dehors, ſur-tout dans des eſprits couverts & ſombres, tels qu'on depeint Arius.

Auſſi Baronius n'allegue pas cette raiſon:]

Bar. 315. §. 20.

' mais il ſe fonde principalement ſur ce que Lactance, qui ſelon luy a écrit dés l'an 315, met déja les Ariens au nombre des Heretiques. [Mais nous croyons avoir montré autrepart, *v. Lactance n. 4.*,]

Pagi, 315. §. 6.

' qu'il n'eſt nullement certain que Lactance ait écrit en 315; [qu'il a pu ou compoſer ou augmenter ſon ouvrage vers l'an 322; & qu'en quelque temps qu'il ait écrit, il n'y a aucune apparence qu'il ait jamais parlé des Ariens. Ils n'euſſent pu eſtre inconnus à Conſtantin en 323, ni s'ils euſſent commencé à troubler l'Egliſe dés l'an 315, ni s'ils euſſent eſté connus de Lactance, ſoit en 315, ſoit meſme en 322, puiſque ſon ouvrage eſt adreſſé à Conſtantin, qui l'avoit mis auprès de Criſpe ſon fils.]

Bar. 315. §. 20.

' Baronius allegue encore Oroſe, qui parle d'Arius auſſi-toſt aprés une création de Ceſars, arrivée ſelon Baronius en 315, [& que d'autres mettent en l'an 317. *V. Conſtantin note 40.* Il pouvoit conſiderer qu'Oroſe ne fait pas des annales, mais ſeulement un abregé d'hiſtoire, où il ne diſtingue guere les choſes que par les regnes des Empereurs. Et pour ne pas aller plus loin,]

Oroſ. l. 7. c. 28. p. 217. a. b. c.

' il met cette création meſme des Ceſars qui precede l'Arianiſme, aprés la défaite & la mort de Licinius, [quoi qu'il ſoit très-conſtant qu'elle s'eſt faite pluſieurs années auparavant.

On peut faire plus d'attention ſur S. Baſilée,]

Bar. 315. §. 22.

' que Baronius allegue auſſi, quoique nous ne nous fondions pas ſur ce qu'il raporte de ſes actes qui ne meritent pas grande créance. Nous ne regardons que l'autorité de S. Athanaſe,]

Ath. or. 1. p. 291. c.

' qui met ce Saint entre ceux dont la foy eſtoit très-indubitable ſur la divinité du Fils; [ce qui peut eſtre une aſſez forte preſomption pour dire qu'il a vu le commencement de l'Arianiſme, & qu'il s'eſt declaré contre. Et S. Jerôme nous aſſure dans ſa chronique qu'il eſt mort Martyr en 320. Car quoique quelques-uns pretendent qu'il n'eſt mort qu'aprés le Concile de Nicée, leurs raiſons ne nous paroiſſent point aſſez fortes pour rejetter le témoignage de S. Jerôme. *V. S. Baſilée.*]

Pagi, 315. §. 6.

' Mais ſuppoſant, comme nous faiſons, que l'Arianiſme a éclaté avant la mort de ce Saint, & avant la perſecution de Licinius; tout ce qu'on dit ſur ce ſujet ne prouve rien contre nous. [Il ſeroit plus fort contre ceux qui ne feroient commencer l'Arianiſme qu'à la fin de 323, s'il y avoit des perſonnes qui ſoûtinſſent ce ſentiment: Et néanmoins ils pourroient encore répondre que quand S. Baſilée ſeroit mort avant la naiſſance de l'Arianiſme, il avoit pu faire paroiſtre ſa foy en d'autres manieres, & peut-eſtre en reſiſtant à Euſebe de Nicomedie, lequel avoit paru Arien long-temps avant Arius.

La ſucceſſion meſme des Eveſques d'Antioche, peut encore faire croire à quelques-uns, que l'Arianiſme a commencé avant l'an 321. Car il eſt certain qu'il avoit déja beaucoup éclaté du vivant de S. Philogone: Et la chronique de S. Jerôme nous apprend qu'entre luy & S. Euſtathe, qui aſſiſta en 325 au Concile de Nicée, Paulin avoit gouverné l'Egliſe d'Antioche. Mais il ne la gouverna qu'un an, juſques au commencement de 325. *V. S. Euſtathe.*]

§. 6.

' Le P. Pagi croit que le ſentiment que nous ſuivons avec luy, ſe peut autoriſer par la chronique de S. Proſper, qui met, dit-il, la condannation d'Arius ſur l'an 321. [Elle la met pluſtoſt ſur l'an 322. Mais comme elle joint tout enſemble & l'Hereſie d'Arius & le Concile de Nicée, on ne peut pas faire de fond ſur cela.]

§. 7.

' Le meſme Pere diſtingue, avec Mr. Valois, deux Conciles à Alexandrie contre Arius, pour pouvoir mettre la lettre à S. Alexandre de Conſtantinople, avant celle qui eſt adreſſée à tous les Eveſques. [Nous croyons avoir répondu ſuffiſamment à tout cela, dans la note 6 ſur Saint Alexandre d'Alexandrie.]

NOTE II.

Pour la page 107. §. 5.

Sur Theodote de Laodicée.

Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537. b|538. a.

' Arius dans le dénombrement qu'il fait des Eveſques qui eſtoient dans les meſmes opinions que luy, en conte deux [à qui Euſebe a donné de grands éloges,] Paulin de Tyr, & Theodote de Laodicée. [Nous parlerons du premier en un autre endroit.]

Euſ. l. 7. c. 32. p. 288. b. c.

' Pour Theodote, Euſebe dit qu'il releva l'Egliſe de Laodicée, qui ſembloit toute abatuë par la laſcheté d'Eſtienne ſon predeceſſeur, [lequel apparemment avoit renoncé la foy:] qu'il ſe montra par ſes actions un homme donné de Dieu, ſelon la ſignification de ſon nom, & un veritable Eveſque; qu'il eſtoit un excellent medecin des corps, mais que perſonne ne l'égaloit pour la medecine ſpirituelle & la gueriſon des ames; qu'il excelloit en douceur, en ſincerité, en compaſſion pour les affligez, & en charité pour ſécourir tous ceux qui avoient beſoin de ſon aſſiſtance; & qu'il relevoit toutes ces qualitez

Digitized by Google

tez par une ſcience profonde des Ecritures divines.

Pagi, 318. §.14. ' C'eſt ſans doute ſur ces éloges, qu'Uſuard & Adon ont mis Theodote au nombre des Saints dans leurs Martyrologes au deuxiéme de Novembre, en quoy ils ont eſté ſuivis par d'autres. Bar. 2. nov. b. ' Baronius n'autoriſe en effet ſa ſainteté que par cet endroit d'Euſebe, par Nicephore qui le copie, par Uſuard, & par Adon qui emprunte les termes d'Euſebe.

[Le témoignage d'Arius ne ſeroit pas une preuve entiere contre Theodote.] Thdrt. l. 1. c. 6. p. 542. b. ' Mais Theodoret voulant marquer ceux qui défendirent Arius & s'oppoſerent à la doctrine Catholique dans le Concile de Nicée, met d'abord ceux qu'il avoit nommez auparavant après Arius, [ſans excepter ni Paulin, ni Theodote, qui eſtoient, comme luy, du patriarchat d'Antioche : de ſorte qu'il eſtoit particulierement intereſſé à les défendre s'ils eſtoient innocens, & encore plus s'ils eſtoient honorez comme Saints dans leurs Egliſes.] l. 5. c. 7. p. 712. a. ' En un autre endroit où il fait un dénombrement de ceux qui avoient principalement nourri & entretenu l'impieté qu'Arius avoit ſemée le premier, il y met nommément ces deux Prelats. l. 1. c. 20. p. 568. c. ' Il met encore Theodote entre ceux qui avoient ſuccé le poiſon d'Arius, qui étoient dans les ſentimens des deux Euſebes, & qui par cette raiſon vinrent à Antioche en 331 pour dépoſer S. Euſtathe. Gel. C. l. 3. c. 3. p. 224. 225. ' On voit par la lettre que Conſtantin écrivit à ce Theodote meſme après le Concile de Nicée, ſur le banniſſement d'Euſebe & de Theognis, qu'il paſſoit pour complice de l'impieté de ces deux chefs de l'Arianiſme. [Et ce qui eſt encore plus conſiderable que tout le reſte,] Ath. de ſyn. p. 886. b. ' c'eſt que S. Athanaſe met Paulin & Theodote entre ceux qui avoient écrit des impietez pareilles à celles d'Arius, avant le Concile de Nicée. Conc. t. 2. p. 974. c. ' Le Synodique nomme Theodote & George entre les chefs de l'Arianiſme, qu'il dit avoir eſté condannez par le ſecond Concile œcumenique : [On ne peut douter que ce ne ſoient ceux de Laodicée.

Auſſi quoique Baronius euſt ou mis ou laiſſé le nom de Theodote dans le Martyrologe Romain,] Bar. 325. §. 40. ' cela ne l'a pas empeſché de le mettre depuis entre les membres du démon, & entre les chefs de l'Arianiſme, dont la perfidie eſt d'autant plus deteſtable, qu'après avoir ſigné le Symbole de Nicée, ils ſe ſont auſſi-toſt rendus prevaricateurs de leur propre ſignature, & ont continué de ſuivre Arius.

Ath. vie, l. 1. c. 11. p. 53. ' Pour l'éloge magnifique qu'en fait Euſebe, outre qu'il eſt fort ſuſpect dans la bouche d'un Arien, on ſçait combien un homme peut poſſeder de vertus exterieures ſans la vraie foy. [Le P. Viger Jeſuite, dans ſa preface ſur la Preparation d'Euſebe adreſſée à ce Theodote, n'en dit autre choſe ſinon, que c'eſtoit un très-ardent défenſeur de l'impieté Arienne. Mr. Fleuri n'en parle dans ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, que pour en donner la meſme idée.] Pagi, 318. §. 14. ' Mais le Pere Pagi ſoutient abſolument qu'il ne le faut point regarder d'une autre maniere, & que c'eſt par ſurpriſe qu'on a mis ſon nom dans quelque Martyrologe.

Pour la page 108. §. 6.

NOTE III.

De quel coſté Euſebe de Nicomedie eſtoit parent de Julien l'Apoſtat.

Bar. 337. §. 53 | Blond. p. 92 | Amm. n. p. 299. ' Baronius, Blondel, & Mr. Valois, pretendent que la parenté que Julien l'Apoſtat avoit avec Euſebe de Nicomedie, ſelon Ammien *l.* 22. *p.* 219. *c.* venoit du coſté de Baſiline mere de Julien. Ils n'en raportent néanmoins aucun fondement ; & il ne ſemble pas qu'ils en aient eu d'autre qu'une conjecture aſſez foible, tirée de ce que Ath. ſolit. p. 812. d. ' Baſiline eſtoit ennemie de S. Eutrope d'Andrinople, lequel s'eſtoit ouvertement declaré contre Euſebe. vit. p. 7. 1. c. ' Les Benedictins ſuppoſent qu'il eſtoit allié de Conſtantin meſme.

Pour la page 111. §. 8.

NOTE IV.

Que George eſtoit Preſtre d'Arethuſe.

Euſ. v. Conſ l. 3. c. 62. p. 519. d. ' L'expreſſion de Conſtantin, qui appelle George τῶν Ἀρεθουσίων πρεσβύτερον, [marque bien naturellement qu'il eſtoit Preſtre d'Arethuſe. Et rien n'empeſche de ſuivre ce ſens,] Ath. ſol. p. 887. b. ' puiſqu'ayant eſté dépoſé à Alexandrie où il eſtoit Preſtre, [il pouvoit bien avoir demandé à eſtre receu dans le Clergé d'Arethuſe.] p. 812. c. ' Il paroiſt aſſez qu'il demanda à l'eſtre dans celui d'Antioche ſous S. Euſtathe, qui le refuſa : mais il l'obtint de ſes ſucceſſeurs.

[Ainſi il n'y a point de neceſſité] Euſ. n. p. 238. 1. b. ' de ſouſentendre πολίτην dans les paroles de Conſtantin, pour luy faire dire que George eſtoit Bourgeois d'Arethuſe, comme veut Mr. Valois. c. 62. p. 519. d. ' La ſuite de ce que Conſtantin dit de luy, ſe raporte viſiblement à ſa qualité de Preſtre, [& non à celle de Bourgeois. Celle-ci ne ſerviroit meſme qu'à nous embrouiller,] Philg. l. 8. c. 17. p. 117. ' puiſque George eſtoit originaire d'Alexandrie, ſelon Philoſtorge, *a* Euſ. n. p. 238. 1. b. c. *a* Mr. Valois dit que la qualité de Bourgeois n'oblige pas de croire qu'il fuſt né à Arethuſe, mais ſeulement qu'il y demeuroit. [Et pourquoi y demeuroit-il, s'il n'en eſtoit ni originaire, ni Preſtre ? Ou s'il y eſtoit attaché par ſa famille, comment S. Alexandre l'avoit-il fait Preſtre d'Alexandrie ? En un mot, cette conjecture nous embaraſſe beaucoup : & en ſuivant ſimplement ce que nous trouvons, tout eſt clair, ce me ſemble, & ſans aucune difficulté.]

Pour la page 112. §. 9.

NOTE V.

La lettre de Conſtantin contre Arius, indubitable, écrite vers la fin de l'an 324.

Gel. C. l. 3. c. 1. p. 103-217 | Bar. 319. §. 6. 20. ' La lettre de Conſtantin à Arius & aux Ariens, que nous avons dans Gelaſe de Cyzic, & dans Baronius, *b* Epi. 69. c. 9. p. 734. b. c. *b* eſt viſiblement celle dont parle Saint Epiphane, puiſqu'on y trouve tout ce que ce Pere en cite, avec le titre & le commencement qu'il en rapporte. Socr. l. 1. c. 9. p. 38. a. ' Socrate la marque auſſi fort clairement. [Et quoi qu'elle ſoit fort ſavante, en ſorte qu'on peut croire qu'Oſius y a eu part, néanmoins l'air de Conſtantin y paroiſt beaucoup. Ainſi il faut ou reconnoiſtre qu'elle eſt veritablement de ce Prince, ou la tenir pour abſolument ſuppoſée ; ce que l'on ne peut dire ſans en avoir des raiſons invincibles, après l'autorité qu'elle tire du témoignage de S. Epiphane & de Socrate.

Elle eſt aſſez viſiblement écrite après la deputation d'Oſius & le Conſile d'Alexandrie, puiſqu'Arius y eſt condanné d'une maniere très-forte,] Bar. 319. §. 7. ' mais avant le Concile de Nicée, ſelon le ſentiment de Baronius, [& autant que l'on en peut juger par ces paroles d'Arius, Gel. C. p. 106. a. ' *Siquidem in eadem ſententia Epiſcopus Alexandriæ maneat*, qui n'auroient plus eſté propres, s'il euſt eſté condanné par le Concile œcumenique. On n'y voit pas meſme qu'on ſongeaſt alors à aſſembler ce Concile : ce qui peut donner ſujet de la mettre avant la fin de l'an 324.] Bull. p. 387. a. ' Bullus dit qu'il luy ſemble que Conſtantin l'a écrite vers le meſme temps

Digitized by Google

temps qu'il écrivit à ceux de Nicomedie, [après le Concile de Nicée. Mais il ne rend aucune raison particuliere de son sentiment.]

Gel. C. p. 203. ' Le titre est, [comme le remarque S. Epiphane;] *A Arius & aux Ariens:* [Et en effet, Constantin s'y adresse souvent à Arius mesme, & y refute une lettre qu'il luy avoit écrite.] Néanmoins le commencement est general pour tout le monde; ' & il parle mesme d'Arius en p. 203. 204. troisiéme personne. ' Les derniers mots, *Deus* p. 217. *autem vos custodiat dilectissimi*, ne paroissent pas non plus se raporter aux Ariens: & l'addition qui marque que la lettre fut apportée [à Alexandrie] par des officiers nommez, & lue dans le Palais, ' fait voir que ce n'estoit pas une lettre Bar. 319. §. 7. particuliere à Arius, mais publique pour tout l'Empire.

NOTE VI.

Pour la page 113. §. 10.

Sur un entretien d'Arius avec Constantin.

' Ce que dit S. Epiphane, de l'entretien d'A- Epi. 69. c. 9. p. 734. rius avec Constantin, [est embarassé de bien des difficultez, comme cela est assez ordinaire dans ses narrations. Car cet entretien a beaucoup de raport à ce qui se passa en l'an 336, un peu avant la mort funeste d'Arius: ' & S. Epiphane c. 10. p. 734. 735. parlant de cette mort aussi-tost après ce discours, semble en effet l'y avoir voulu raporter. ' D'au- c. 9. p. 734. a. tre part, il met cela comme la suite d'une lettre écrite à Constantin par S. Alexandre, [mort environ dix ans avant Arius:] ' & il veut que b. cela ait precedé le grand écrit de Constantin contre les Ariens, [fait, selon toutes les apparences, en l'an 324.

Gel. C. l. 3. c. 1. p. 217. a. ' Cependant comme dans cet écrit Constantin permet à Arius de le venir trouver pour luy rendre raison de sa foy, & qu'il l'en presse mesme, [il y a toute apparence qu'Arius ne negligea pas cette permission, & qu'ainsi il se passa en cette occasion quelque chose d'approchant de ce que dit S. Epiphane. Mais il n'y a pas moyen de croi- Epi. p. 734. b. re] ' que Constantin après avoir receu la confession qu'Arius luy fit de sa foy, & en avoir découvert les fourberies, l'ait aussi-tost exhorté par son écrit à luy venir encore rendre raison de sa doctrine, comme il le faudroit dire selon Gel. C. p. 205. c | 209. c. S. Epiphane. ' Aussi l'écrit ou la lettre de Constantin répond à une lettre qu'Arius luy avoit écrite, [& non à un entretien de vive voix.]

NOTE VII.

Pour la page 113. §. 10.

Qu'Eusebe & Theognis ont esté déposez pour avoir communiqué avec les Ariens.

Bar. 319. §. 12. ' Baronius croit que ceux que Constantin avoit fait venir à la Cour, & à l'occasion desquels Eusebe & Theognis furent déposez, estoient les Meleciens dont parle S. Epiphane, *hær.* 68. *c.* 5. *p.* 720. Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. b. 721. ' Mais Constantin dit que ces personnes avoient abandonné la vraie foy, [ce qui ne se Ath. ap. 2. p. 727. c. pouvoit pas dire alors des Meleciens.] ' Et puisque le Concile d'Alexandrie declare qu'Eusebe & Theognis furent déposez tant pour leur impieté, que pour avoir communiqué avec les Ariens, re- Socr. n. p. 1102. a b. jettez par le Concile de Nicée, ' cela ne souffre Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. c. point que nous cherchions d'autre explication. ' Car ce fut en effet pour les sujets que nous avons dits, qu'ils furent bannis.

NOTE VIII.

Pour la page 114. §. 11.

Fables sur l'exil d'Eusebe & de Theognis.

' Nous ne pouvons pas douter que le sujet du Thdrt. l. 1. c. 28. p. 565. d | Philg. l. 1. c. 10. p. 8. bannissement d'Eusebe & de Theognis, n'ait esté leur impieté manifeste, comme le disent Theodoret & Philostorge; ' & encore la communion Ath. ap. 2. p. 727. c. qu'ils avoient avec les Ariens. [Les auteurs posterieurs en raportent d'autres circonstances plus particulieres, mais moins autorisées.] ' Sozo- Soz. l. 2. c. 21. p. 472. c. d. mene dit qu'Eusebe & Theognis ayant gagné, comme l'on disoit, celui qui avoit ordre de l'Empereur de garder les actes du Concile, en effacerent leur signature; & dessors eurent l'insolence de prescher ouvertement que le Fils n'est pas consubstantiel au Pere. Il ajouste, que Constantin en ayant repris Eusebe, il eut la hardiesse de luy dire que si l'on coupoit son habit en sa presence, il ne voudroit jamais dire que les deux pieces fussent d'une mesme nature: ce qui irrita d'autant plus l'Empereur, qu'il vit par là que le Concile n'avoit pas étouffé les contestations pour toûjours, comme il l'avoit cru. ' Il donne cela d | 473. a. comme plus certain que ce qui est autorisé par Constantin mesme. ' Et cependant en un autre l. 3. c. 19. p. 530. 531. endroit, il le rejette comme une chose qui ne paroissoit estre qu'une fiction des Ariens fort differente de la verité.

' Philostorge raconte la chose d'une autre ma- Philg. ap. p. 177. 178. niere, [qui a encore moins d'apparence,] savoir qu'Eusebe, & Theognis se repentant d'avoir signé, vinrent trouver Constantin pour luy dire qu'ils reconnoissoient avoir mal fait en souscrivant l'impieté par la crainte de ses menaces. Il dit que Maris de Calcedoine fit la mesme chose avec eux; ' & que l'Empereur irrité de ce qu'ils l. 2. c. 1. p. 8. avoient souscrit par hypocrisie, les bannit aussitost ' dans les Gaules, chassa tous les autres ap. p. 178. Ariens [qui avoient signé,] ' & au contraire l. 2. c. 1. p. 8. rappella Second, & ceux qui avoient esté releguez avec luy en Illyrie, ' du nombre desquels ap. p. 177. estoit Arius.

[Cette conduite est un peu trop ridicule pour estre crue de personne. Et néanmoins Philostorge encherit encore,] ' en disant que Constantin l. 2. c. 1. p. 8. écrivit de tous costez des lettres qui condannoient la Consubstantialité, & établissoient le Fils d'une autre substance que le Pere; que S. Alexandre souscrivit ces lettres; ' & qu'ainsi Arius com- p. 9. muniqua avec luy; mais que la crainte qu'Alexandre avoit eue de Constantin estant passée, il retourna à son premier sentiment; & qu'alors Arius & ses partisans se separerent d'avec luy, & d'avec l'Eglise. ' Des choses si absurdes en elles- Ath. vit. p. 11. a. mesmes, & qui viennent de la plume d'un infame Arien, ' & d'un amateur du mensonge, Philg. p. 1. (car c'est le titre que Photius luy donne à la teste de cet article,) [se refuteroient aisément, si elles en valoient la peine.] ' On trouve une par- Soz. l. 3. c. 19. p. 530. 531. tie de ces fables, quoique d'une autre maniere, dans Sozomene qui s'en moque.

NOTE IX.

Pour la page 115. §. 12.

Temps du rappel d'Arius.

' Socrate & Sozomene ont cru qu'Arius & ses Socr. l. 1. c. 14. p. 44. c | Soz. l. 1. c. 16. p. 464. b. disciples après avoir esté bannis dans le temps du Concile de Nicée, avoient aussi-tost esté rappellez, & mis en liberté d'aller où il leur plairoit, à l'exception de la ville d'Alexandrie. Mais ils ne paroissent pas avoir eu d'autre fondement pour le croire, que la requeste pretenduë d'Eusebe & de

Digitized by Google

de Theognis : [Et nous croyons faire voir sur le Concile de Nicée, *note* 8, que cette piece est trop suspecte pour y rien fonder.] ' Philostorge met aussi le rappel d'Arius assez peu aprés le Concile de Nicée. [Mais il mesle cela de tant de fables insoûtenables, qu'il n'y a pas moyen de s'y arrester.

Philg.l.2.c. 1.p.8.9.

Il ne reste plus que Rufin, qui est different de Socrate & de Sozomene, en ce qu'il ne met point deux sortes d'exils d'Arius. Il s'éloigne encore & d'eux & de Philostorge,] 'en ce qu'il ne met son rappel qu'aprés la mort de Constancie, laquelle survéquit à Helene : ' & Helene ne peut estre morte qu'aprés l'an 326, [ou plutost en 328. *V. Sainte Helene.*] ' Il semble mesme differer le rappel d'Arius jusque vers le temps du Concile de Jerusalem, [tenu en 335 ; ce que nous suivrions volontiers, si nous croyions que cela se pust accorder avec tant de persecutions que Saint Athanase avoit déja souffertes avant l'an 335, pour n'avoir pas voulu obéir à la priere d'Eusebe, & au commandement exprés que Constantin luy avoit fait de recevoir Arius dans l'Eglise. Car il n'y a pas moyen de dire que Constantin qui luy faisoit ce commandement, laissoit en mesme temps Arius dans un exil qu'il ne souffroit qu'à cause de son Heresie. Quand mesme on diroit que cet exil ne consistoit qu'à ne point entrer dans Alexandrie, S. Athanase ne pouvoit pas selon la regle ordinaire, le recevoir à la communion, à moins qu'il ne fust present pour la demander & la recevoir :] ' & Socrate assure en effet qu'il vint pour cela à Alexandrie.

Ruf.l.1.c. 11.p.166. 167.
Bar.326.§. 59.
Ruf.p.167. 1.
Socr.l.1.c. 27.p.62.

[Il faut donc abandonner Rufin pour ce dernier point. Mais il n'y a pas la mesme necessité de l'abandonner pour l'autre ; & au contraire son sentiment consideré en luy-mesme, paroist fort probable. Car Constantin n'a pu rappeller Arius d'exil que dans la créance qu'il avoit renoncé à son Heresie, & qu'il avoit embrassé la foy Catholique : & Constantin dans cette persuasion ne pouvoit manquer de demander qu'on le receust dans la communion, comme il est certain qu'il l'a demandé. Il est visible encore par toute l'histoire, que comme Arius estoit Prestre d'Alexandrie, & avoit d'abord esté condanné par cette Eglise, on a cru qu'il devoit aussi rentrer dans la communion, par l'absolution & le consentement de la mesme Eglise. C'est ce que les Eusebiens ont poursuivi avec une extrême chaleur :] ' c'est ce qu'ils ont fait demander par Constantin : ç'a esté le sujet de toutes les persecutions de Saint Athanase, qui refusoit hautement d'admettre cet Heresiarque : ' & lorsqu'aprés la déposition de ce Saint il eut esté receu par le Concile de Jerusalem, [dont l'autorité pouvoit paroistre superieure à celle de l'Eglise d'Alexandrie :] Ce Concile l'envoya néanmoins à Alexandrie, & écrivit à cette Eglise, afin qu'elle le receust. [Il y a donc tout lieu de croire qu'il ne fut rappellé que lorsqu'on voulut le renvoyer à Alexandrie,] ' à quoy Eusebe travailla selon Socrate, aussi-tost aprés la déposition de S. Eustathe, [c'est-à-dire en l'an 331 ; & qu'ainsi il faut mettre son rappel en la mesme année, ou au plustost à la fin de 330, & raporter à son rappel ce que Socrate dit de son rétablissement à Alexandrie.

Ath.ap.2. p.778.
Solit.p.890. 891.
Socr.l.1.c. 24.p.60.a. b.

Ce qui nous oblige de dire qu'il faut peut-estre mettre son rappel dés la fin de 330,] 'c'est la lettre que Constantin luy écrivit, raportée par Socrate, qui est datée du 27 de Novembre. Car si nous la mettons en 331, nous ne pouvons commencer la persecution de S. Athanase qu'en 332. Et nous ne voyons pas que cela nous donne assez d'espace pour les divers évenemens qu'elle eut avant le Concile de Cesarée en 334. Mais en mettant cette lettre en 330, nous pouvons dire que dés le commencement de 331,] ' Eusebe écrivit à S. Athanase pour luy faire recevoir Arius ; sur son refus il fit écrire Constantin, ce qui n'ayant pas eu plus d'effet, il manda aux Meleciens d'agir ; les Meleciens furent quelque temps à inventer une calomnie ; & enfin ils accuserent le Saint d'avoir voulu exiger des robes de lin : [& c'est peut-estre là proprement le commencement de sa persecution,] ' que Socrate dit avoir suivi de prés la déposition de S. Eustathe, [faite en 331.

c.25 p.61. b.
Ath.ap.2 p.778.
Socr.l.1. 24.p.60. b.

On pourroit douter si la lettre du 27 de Novembre se raporte au rappel d'Arius : car elle n'en parle point expressément. Néanmoins nous ne voyons pas en quel autre temps on la pourroit mettre. On ne peut pas au moins la raporter] ' à l'ordre que Constantin luy envoya pour venir à la Cour [en 336.] Car il venoit alors d'Alexandrie : ' & Constantin promet par sa lettre de l'y renvoyer. ' Il estoit mesme mécontent de luy en 336, [& il en paroist content dans sa lettre. Le 27 de Novembre pourroit se raporter au temps où Arius avoit esté receu dans la communion par le Concile de Jerusalem à la fin de 335.] ' Mais selon l'histoire, il alla alors [de Jerusalem] à Alexandrie sans retourner à la Cour. [Ainsi il vaut mieux suivre l'ordre de Socrate, & mettre cette lettre avant que Constantin envoyast Arius à Alexandrie pour y estre admis à la communion par S. Athanase. Il y témoigne assurément bien de l'amitié pour un homme banni comme Heretique & comme seditieux, & qu'on envoyoit proprement querir pour se purger de ses crimes. Mais il faut croire qu'Eusebe l'avoit déja purgé dans l'esprit de Constantin.

c.37.p.73. a.
c.25.c.61.b.
p.73.a.
p.72.d.

Nous ne pouvons nous empescher de remarquer ici une bevuë de Socrate, qu'on auroit peine à croire si on ne la voyoit de ses yeux.] ' Car sur ce que la lettre de Constantin porte qu'Arius avoit déja receu ordre de venir à la Cour, il dit qu'il paroist par-là que Constantin l'avoit souvent exhorté à la penitence, & qu'il le reprend de ce qu'il ne s'estoit pas hasté de revenir à la verité, aprés ce qu'il luy avoit écrit plusieurs fois. [Je voudrois pour l'honneur de Socrate, qu'on pust dire que cet endroit n'est pas de luy.]

c.25.p.61. c.

NOTE X.

Pour la page 115. §. 13.

Qu'il n'y a pas lieu de rejetter ce que dit Rufin du Prestre qui trompa Constantin.

' Mr. Valois a pour suspect tout ce que dit Rufin de ce Prestre recommandé à Constantin par sa sœur, & auteur du rappel d'Arius. [Nous n'avons pas beaucoup plus d'estime que luy pour Rufin en matiere d'histoire : Mais néanmoins nous ne voyons pas pourquoi rejetter une chose qui n'a rien d'improbable ni qui la combate. Rufin ne nomme point ce Prestre : mais combien y a-t-il dans l'histoire d'omissions de cette nature, dont on ne sauroit rendre raison ? Saint Athanase n'en parle point : mais S. Athanase n'a pas fait une histoire. Il a parlé des choses qui sont venuës à son sujet, & en a passé une infinité d'autres. Arius a certainement esté rappellé d'exil ; & S. Athanase ne dit point comment. Rufin seul nous le dit : son recit n'a rien qui choque : il a esté embrassé par tous les historiens, & par Theodoret mesme. C'est porter l'exactitude jusques à l'excés, que de ne vouloir pas recevoir ces sortes de faits, non comme des autoritez infaillibles, mais comme la pluspart des choses

Socr.n.p. 142.d.

 qu'on

Digitized by Google

qu'on lit & qu'on entend, lesquelles on croit & on reçoit comme vraies tant qu'on ne trouve rien de contraire.]

Pour la page 117. §. 14.

NOTE XI.

Qu'Asclepas a esté déposé en l'an 331.

[Nous mettons en 331 la déposition d'Asclepas de Gaza,] Bar. 347. §. 91. 'parce qu'elle arriva 17 ans avant le Concile de Sardique, [tenu en 347 : & ainsi ce fut en 330 ou 331. Il semble mesme qu'il ait esté déposé par un Concile d'Antioche & nommément par Eusebe de Cesarée qui y estoit. Car c'est assez vraisemblablement le sens de ces paroles du Concile de Sardique,] §. 39. 'que Baronius explique tout autrement, n'ayant pas consulté le grec; Ath. ap. 2. p. 764. d. 'Qu'il avoit produit des actes faits à Antioche en presence de ses accusateurs, & d'Eusebe de Cesarée, & qu'il avoit prouvé son innocence par les sentences de ceux qui l'avoient jugé. [Il fut donc apparemment déposé par le mesme Concile d'Antioche, où Eusebe de Cesarée deposa S. Eustathe en 331.

Bar. 347. §. 39. Je ne sçay sur quoy] 'Baronius dit qu'il avoit esté dans la faction des Ariens avant le Concile de Nicée. [Je ne trouve rien qui porte à le croire.]

Soz. l. 3. c. 8. p. 507. b. 'Sozomene dit qu'il fut déposé sur ce que des Heretiques luy objectoient d'avoir renversé un Autel. Bar. 347. §. 89. 'Mais les Eusebiens ne l'accusoient d'avoir commis ce crime que depuis sa déposition, & depuis son retour [en 338.]

Pour la page 118. §. 15.

NOTE XII.

Sur les Evesques mis à Antioche par les Eusebiens à la place de S. Eustathe.

Socr. l. 1. c. 24. p. 60. a | Soz. l. 2. c. 19. p. 470. a. 'Socrate & Sozomene ne mettent point d'Evesque à Antioche entre S. Eustathe & Euphrone: [mais S. Jerôme dans sa chronique,] *a* & Theodoret, *a* Thdrt. l. 1. c. 21. p. 569. c. font preceder Euphrone par Eulale, [en quoy ils sont suivis par la chronique de Nicephore, par Theophane *p.* 23. *d*, & par Eutyque *p.* 455, qui l'appelle Valere.] Philg l. 3. c. 15. p. 49. 'Eulale est aussi reconnu par Philostorge. [Nous avons marqué dans le texte, & on verra sur S. Eustathe *note* 1, les raisons qui nous obligent de mettre encore Paulin de Tyr avant Eulale.

Nous ne nous arrestons point aux années que les chronologistes donnent à ces Evesques,] Socr. p. 60. a. 'ni à ce que dit Socrate, que le siege avoit vaqué huit ans avant l'élection d'Euphrone. Tout cela nous meneroit bien au-delà de l'an 335, auquel il est certain que Placille successeur d'Euphrone assista au Concile de Tyr.]

Pour la page 118. §. 16.

NOTE XIII.

Qu'il peut y avoir eu du trouble à la nomination d'Eusebe pour Antioche.

[Comme Socrate & Sozomene ne mettent point d'Evesque entre S. Eustathe & Euphrone élu sur le refus d'Eusebe de Cesarée, ils raportent à la nomination d'Eusebe les troubles arrivez selon luy au sujet de S. Eustathe; & Eusebe qui n'a pas mis le détail des choses, donne occasion à cette brouillerie. Néanmoins il distingue assez sa nomination des troubles qui l'avoient precedée.]

Euf. v. Const. l. 3. c. 59. p. 515. d. 'Car il dit qu'il ne veut point raporter les lettres de Constantin sur les troubles, mais seulement celles qui le regardent, lesquelles ce Prince écrivit après avoir appris l'agréable nouvelle de la réünion & de la paix.

[Cela n'empesche pas qu'il n'y ait pu avoir aussi quelque trouble à la nomination d'Eusebe; estant aisé de croire ce que dit Socrate,] Socr. l. 1. c. 24. p. 59. c. 'que le trouble se renouvella souvent, quand il falut élire de nouveaux Evesques. Eus. c. 60. p. 517. d. 'Et en effet, Constantin dit qu'Eusebe quand il fut nommé, estoit venu à Antioche pour donner un bon conseil. c. 59. p. 516. a. 'Eusebe mesme dit que ceux d'Antioche avoient fait la paix, ou *par son moyen*, comme l'a traduit Mr. Valois; [ce qui se pourroit rapporter à la déposition de S. Eustathe; ou *en luy*, c'est-à-dire en s'accordant à le nommer; ce qui marquera un nouveau trouble : & le terme grec, ἐφ᾽ ᾧ, est plus favorable à ce sens.

Pour la page 119. §. 17.

NOTE XIV.

Narration de Sozomene sur l'ordination de S. Maxime de Jerusalem, fort suspecte.

[Sozomene raporte une particularité importante de l'élection de S. Maxime de Jerusalem.] Soz. l. 2. c. 20. p. 470. 471. 'Car il dit que S. Macaire son predecesseur l'ayant ordonné Evesque de Diospolis, le peuple de Jerusalem qui le reveroit pour sa qualité de Confesseur & la sainteté de sa vie, & qui à cause de cela le destinoit pour estre un jour son Evesque, murmura fort de cette élection; & en vint presque à une sedition; ce qui obligea S. Macaire à le retenir auprès de luy, & à donner un autre Evesque à l'Eglise de Diospolis. Et mesme les mieux instruits, ajoûte Sozomene, assurent qu'ayant regret d'avoir ordonné S. Maxime pour cette Eglise, il fit luy-mesme soûlever le peuple, pour avoir occasion de le retenir, croyant qu'un homme comme luy, très-ferme dans la foy, & aimé du peuple, lui estoit necessaire pour maintenir son Eglise en paix après sa mort, & empescher qu'Eusebe & Patrophile qui l'avoient voulu inquieter, ne s'efforçassent de luy donner pour successeur un homme de leur faction.

[Ce recit reçoit assez de difficulté. Car il y a peu d'apparence que S. Macaire ordonnast des Evesques dans la Palestine, vu le Canon que le Concile de Nicée venoit de faire. Car il laissoit entierement à l'Evesque de Cesarée tous les droits de Metropolitain. Quand mesme il se seroit separé d'Eusebe alors Evesque de Cesarée, comme Sozomene le dit aussi-tost après, *p.* 471. *b*, il n'auroit pu entreprendre sur ses droits sans blesser tout-à-fait Constantin, presque également ami des Canons de Nicée, de la paix, & d'Eusebe.

De plus, il est assez difficile que le siege de Diospolis ou Lydde, ait vaqué en ce temps-ci,] Thdrt. l. 1. c. 10. p. 568. c. 'puisqu'Aece qui le tenoit dés devant le Concile de Nicée, *a* vivoit encore au temps de la déposition de S. Eustathe, & de l'intrusion d'Euphrone, *a* Eus. v. Const. l. 3. c. 62. p. 519. b. [qu'on ne peut mettre, selon ce que nous avons dit, avant l'an 332. Et mesme il semble qu'il ait vécu jusques en 349, comme nous le verrons sur cette année mesme dans l'histoire de S. Athanase.

Pour la page 119. §. 17.

NOTE XV.

Si S. Maxime a consenti à la déposition de S. Athanase.

Soz. l. 3. c. 6. p. 504. c. d. 'Sozomene dit, comme un bruit commun, que S. Maxime avoit consenti par surprise à la déposition de S. Athanase. Socr. l. 2. c. 8. p. 84. d. 'Socrate en parle plus positivement. *b* S. Athanase mesme dit que les Evesques du Concile de Jerusalem, qui le receurent en 349, & dont S. Maxime estoit le premier, *b* Ath. ap. 2. p. 775. c | sol. p. 825. b. c. luy firent excuse de ce qu'ils avoient écrit auparavant;

ravant, en luy protestant que ce n'avoit esté que par force, & non volontairement. [Mais il n'est pas necessaire que cela fust vray de chacun d'eux en particulier. Ainsi je ne sçay si nous avons assez de raison pour preferer l'autorité de Socrate à celle de Rufin,] 'qui assure que S. Maxime fut toûjours uni de communion avec S. Athanase.
Ruf. l. 1. 17. p. 170. 1.

Bar. 350. §. 14. 'Baronius soûtient absolument que Socrate s'est trompé en ce point, & il allegue pour cela que S. Maxime a assisté au Concile de Sardique, comme on le voit, dit-il, par sa souscription conservée 'dans S. Athanase. *a* Mais comme S. Athanase mesme declare qu'une partie de ces souscriptions ont esté faites depuis le Concile, ['il est visible qu'on n'en peut rien conclure du tout. Au contraire,] 'Mr. Valois suppose tellement que S. Maxime a effectivement signé la condannation de S. Athanase dans le Concile de Tyr, qu'il s'en sert pour rendre suspect de fausseté ce que dit Rufin, que S. Paphnuce l'avoit fait sortir de l'assemblée de Tyr, & l'avoit fait declarer pour S. Athanase; [quoi qu'après s'estre declaré pour luy, il ait encore pu signer sa condannation par foiblesse, où à Tyr mesme, où à Jerusalem.] 'Mr. Valois croit encore que c'est à cause de la faute que S. Paul de Constantinople & S. Maxime avoient faite en signant à Tyr, (car les Ariens le disent du premier,) que S. Athanase ne parle point d'eux, 'lorsqu'il fait le denombrement des Prelats de son temps dont la foy ne pouvoit estre suspecte.
Ath. ap. 2. p. 768. c. *a* p. 767. a. Socr. n. p. 112. 1. d. p. 188. Ath. or. 1. p. 291. b. c.

NOTE XVI.

Pour la page 122. §. 21.

Qu'Arius mesme a esté receu à la communion par le Concile de Jerusalem.

Socr. n. p. 183. 184. 'Mr. Valois pretend que ce ne fut point Arius qui fut receu en l'an 335 dans le Concile de Jerusalem, mais seulement ses sectateurs; parce que dans la lettre de ce Concile, & dans la pluspart des endroits de S. Athanase, il y a seulement τοὺς περὶ Ἄρειον, [termes qui dans l'ordinaire signifient Arius seul, ou Arius & les Ariens, mais qui peuvent aussi marquer les Ariens sans Arius, quoi-que ce sens soit assez rare.] 'Ce qui oblige Mr. Valois à cela, c'est qu'estant certain qu'Arius est mort durant que S. Alexandre estoit Evesque de Constantinople, il pretend que Saint Paul avoit succedé à S. Alexandre dés devant le Concile de Tyr, qui preceda celui de Jerusalem. [Mais nous esperons faire voir en son lieu,] 'que les preuves qu'il a pour mettre sitost l'Episcopat de S. Paul, quelque fortes qu'elles soient, ne le sont pas assez pour nous faire abandonner un sentiment, [fondé non seulement sur Rufin, sur Socrate, & sur Sozomene, mais encore sur S. Athanase.] 'qui dit formellement que la lettre du Concile de Jerusalem vouloit qu'on receust Arius & ses associez, Ἄρειον καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ, & qu'elle approuve toute la malignité d'Arius. 'Mr. Valois dit que c'est parce qu'on le recevoit en recevant ses disciples. [Mais je ne sçay si cette réponse peut paroistre recevable.]
p. 183. 1. b. Cave, p. 90. a. Ath. de syn. p. 891. c. Socr. n. p. 183. 2. d.

Ath. de syn. p. 892. a. 'Les Eusebiens du Concile d'Antioche en 341, témoignent aussi qu'ils avoient receu le Prestre Arius, aprés avoir examiné & approuvé sa foy. [Cela a bien du raport au Concile de Jerusalem:] '& néanmoins Mr. Valois est obligé de dire que ce peut estre quelque Concile plus ancien. [Mais comment l'accorder avec S. Athanase,] 'qui dit que le Concile de Jerusalem est le commencement des Conciles des Eusebiens?
Socr. n. p. 184. 1. a. Ath. de syn. p. 891. c.

Socr. n p. 184. 1. b. c. 'Mr. Valois demande pourquoi Constantin exigea d'Arius une nouvelle declaration de sa foy, s'il avoit esté receu dans le Concile de Jerusalem; pourquoi S. Alexandre de Constantinople refusoit de l'admettre dans l'Eglise; pourquoi S. Serapion consultoit S. Athanase pour savoir s'il estoit mort dans la paix & la communion Catholique. [Il est bien-aisé de luy répondre pour les deux derniers, estant certain que les Catholiques n'ont jamais eu aucun égard à ce qui s'estoit fait dans le Concile de Jerusalem, comme on le verra dans le texte, §. 24.] 'Ainsi S. Athanase n'avoit garde de ne pas répondre qu'Arius estoit mort hors de la communion de l'Eglise. Mais il le prouve par sa mort mesme, [sans se mettre en peine d'examiner si quelque Concile l'avoit receu ou non. Ath. de Ario. p. 670. d.

Constantin mesme avoit quelque sujet de demander à Arius une nouvelle assurance de sa foy; puisque si les autres Eglises ne s'estoient pas encore declarées contre son absolution,] 'les auteurs marquent assez au moins que celle d'Alexandrie l'avoit fait. [On peut presumer la mesme chose de S. Alexandre de Constantinople, & de S. Jaque de Nisibe qui estoit alors à la Cour.] *a* Socrate dit mesme qu'on fit entendre à Constantin qu'Arius estoit retombé dans l'Heresie, ou plutost qu'il ne l'avoit jamais quittée. [Il faut bien que Mr. Valois réponde luy-mesme de cette sorte à ses objections,] 'puisqu'il reconnoist qu'Arius a esté absous par un Concile.
Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 1 | Socr. l. 1. c. 37. p. 72. d | Soz. l. 2. c. 28. 29. p. 488. 489. *a* Socr. p. 73. a. n. p. 184. 1. a.

'Il paroist faire un grand fond sur ce que Macaire estoit à Constantinople à la mort d'Arius, & estoit en la mesme ville long-temps avant le Concile de Tyr. [Cela est fort effectivement, pourvu qu'il ne puisse pas y avoir eu deux Macaires en ce temps-là,] 'ou qu'un mesme n'ait pas pu aller deux fois à Constantinople.
c. d. Pagi, 340. §. 14.

[Je croy mesme qu'on peut dire que l'expression du Concile de Jerusalem, τοὺς περὶ Ἄρειον, doit comprendre Arius, non-seulement parce qu'il est rare qu'elle ne le comprenne pas, mais encore parce que le Concile n'a point dû nommer Arius sans necessité, en écrivant à l'Eglise d'Alexandrie, où il estoit trés-odieux.

Il est visible encore que dans cette expression il faut entendre l'Heresiarque mesme, & non] 'l'autre Arius compagnon de son Heresie, auquel Mr. Valois voudroit bien quelquefois qu'on pust raporter ce qui est dit de l'absolution d'Arius par le Concile de Jerusalem. [Car ce second Arius n'a jamais fait de figure particuliere, bien loin d'avoir pu estre regardé comme le chef de sa secte;] '& mesme S. Athanase n'en dit jamais un seul mot: *a* de sorte qu'il est ridicule de croire que c'est luy qu'il marque quand il parle d'Arius receu avec ses disciples par le Concile.
Socr. n. p. 16. 2. c. Pagi, 340. §. 15. *a* §. 15 | Cave, p. 90. a.

NOTE XVII.

Pour la page 121. §. 21.

Sur la confession de foy d'Arius raportée par Socrate.

'Socrate raporte une confession de foy d'Arius & d'Ezoïus, presentée à Constantin, lorsqu'il les voulut renvoyer à Alexandrie, avant les persecutions de S. Athanase, [& ainsi à la fin de 330, comme nous croyons. Sozomene dont le recit est assez embarassé,] 'paroist vouloir qu'Arius & Ezoïus n'aient presenté cette confession que vers le temps du Concile de Jerusalem, [en 335.] 'Il paroist en cela avoir voulu suivre Rufin, [qui brouille tout à son ordinaire.] 'Ce qui est certain, c'est que Constantin écrivant aux Evesques en 335, leur envoya une confession de foy que les Ariens luy avoient presentée; & sur cela ils furent receus par le Concile de Jerusalem.
Socr. l. 1. c. 26. p. 61. 62. Soz. l. 2. c. 27. p. 485. 486. Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 1. Ath. de syn. p. 890. d.

Pagi, 340. §. 13. lem. ' Il n'y a guere à douter que ce ne soit celle que raportent Socrate & Sozomene, comme le soûtient le P. Pagi : [car on ne manqua point sans doute de la conserver ; & nous n'en avons point d'autre de ce temps-là. Il est aisé de croire d'autre part, qu'Arius avoit donné quelque declaration de sa foy avant que Constantin entreprist en 331 de le faire recevoir par S. Athanase. Ainsi nous avons cru devoir suivre Socrate pour ce point : & dire qu'avant les Conciles de Tyr & de Jerusalem, Arius avoit presenté de nouveau à Constantin la mesme confession de foy qu'il luy avoit presentée cinq ans auparavant. Si c'en estoient deux differentes, on peut toûjours s'assurer qu'elles estoient assez semblables.]

Pour la page 122. §. 21.

NOTE XVIII.

Fautes de Rufin dans la lettre de Constantin au Concile de Jerusalem.

Ruf. l. 1. c. 11 p. 167. 1. ' Rufin dit que Constantin prioit le Concile de Jerusalem de recevoir Arius, si Alexandre son Evesque y consentoit. [S. Alexandre estoit mort il y avoit déja long-temps : mais peut-estre que Constantin avoit demandé le consentement de l'Evesque d'Alexandrie, sans le nommer. Car quoique Rufin parle du Concile de Jerusalem, qui ne fut tenu qu'après la déposition de S. Athanase, néanmoins Constantin ignoroit cette déposition ; & il y a toute apparence qu'il écrivit aux Evesques qui se devoient assembler à Tyr, ou à Jerusalem :] ' Car on voit que les Ariens estoient à Tyr. [Mais on l'a raporté au Concile de Jerusalem, parce que la chose y fut executée.] (Ath ap. 2. p. 801. a.)

Ruf. p. 167. 1. ' Rufin ajoûte, que Constantin alleguoit la moderation du Concile [de Nicée,] qui avoit condanné les dogmes d'Arius & non pas sa personne ; [ce qu'il est fort difficile d'ajuster avec Rufin mesme.] ' Sozomene qui copie presque mot à mot ce qu'il dit en cet endroit, [n'en met rien du-tout : & quoique cela fust fort favorable à Arius, néanmoins] ' ses partisans qui le receurent à Jerusalem, ne témoignent point que Constantin eust rien écrit de semblable. (Soz. l. 2. c. 27. p. 486. a. — Ath. de syn. p. 890. 891.)

Pour la page 123. §. 21.

NOTE XIX.

Fautes dans la lettre du Concile de Jerusalem, corrigées.

Ath. de syn. p. 890. & 891. c. &c. ' S. Athanase applique si souvent & si positivement à sa personne & à sa condannation, ce que disent les Eusebiens ; Qu'on avoit banni de l'Eglise l'envie & la malignité avant que d'y recevoir Arius, [qu'il est impossible de douter que ce ne fust le sens de leur lettre. Cependant il paroist assez difficile d'y trouver ce sens selon que nous l'avons aujourd'hui dans les imprimez. Il y a donc apparence qu'au lieu de πάντα μὲν ἐξορίσαντας τῆς ἐκκλησίας τοῦ Θεοῦ φθόνον, καὶ πᾶσαν μετ' αὐτῶν ἀπελάσαντας βασκανίαν, il faut lire π. μ. ἐξορισθέντας τ. ε. τ. Θ. φ. κ. π. μ. ἀπελάσαντες βασκανίαν, & un peu après, ἀπελάσαμεν δὲ au-lieu de δὲ, ou oster ce δὲ, & entendre toutes ces paroles comme dites non par Constantin, quoi qu'il le semble d'abord, mais par les Evesques qui écrivent ; à quoy S. Athanase, qui avoit sans doute vu la lettre de Constantin, ne pouvoit pas se tromper. C'est seulement en ce sens qu'il est vray, comme le dit Socrate,] ' qu'ils marquoient indirectement qu'ils avoient banni saint Athanase. [Il seroit plus aisé de corriger simplement ἐξορίσας, & ἀπελάσας. Mais ce seroit faire parler Constantin.] (Socr. l. 1. c. 33. p. 69. a.)

Pour la page 123. §. 22.

NOTE XX.

Qu'on n'a pas droit de dire qu'Arius n'ait esté receu que par une partie du Concile de Jerusalem.

Ath. ap. 2. p. 801. ab. ' Ce que dit S. Athanase que ceux qui receurent Arius dans le Concile de Jerusalem, ruinoient en un coin du monde le grand Concile de Nicée, ' donne lieu à Baronius de croire que les Ariens ne furent receus que par ceux de la faction d'Eusebe, qui estoient restez exprès à Jerusalem après que les autres Evesques furent retournez en leurs Eglises. [Mais cette conjecture est bien foible pour appuyer une chose si considerable, dont aucun historien n'a parlé, tous disant simplement que les Ariens furent receus par le Concile de Jerusalem. Constantin en mandant aussitost après] ' à tous les Evesques du Concile de Tyr, de venir à Constantinople, [supposoit au moins que ceux-là estoient encore demeurez ensemble : & S. Athanase le confirme, ' lorsqu'il dit que sur cet ordre les Eusebiens furent seuls à la Cour, & empescherent les autres Evesques d'y aller. ' Socrate & Sozomene, marquent aussi que le Concile ne se separa qu'en ce temps-là. [Ce n'est pas qu'il ne paroisse difficile de voir pourquoi S. Athanase dit qu'on faisoit en un coin ce qu'on faisoit à Jerusalem dans une assemblée qu'Eusebe nous represente comme égale au Concile de Nicée. Mais on peut toûjours dire que les œuvres de tenebres se font dans les tenebres : & les méchans, quelque grand nombre qu'ils puissent estre, passent pour rien devant Dieu & devant ses Saints.] (Bar. 335. §. 54. — Ath. ap. 2. p. 803. 804. — p. 805. a. — Socr. l. 1. c. 35. p. 71. a. — Soz. l. 2. c. 28. p. 488. c.)

Pour la page 124. §. 23.

NOTE XXI.

Endroit de S. Athanase sur Astere, corrigé.

Ath. dec. Nic. p. 256. a. ' Saint Athanase dit en un endroit, qu'Arius avoit transcrit d'Astere ce blasphême, que le Pere avoit creé le Fils pour faire par luy les autres créatures. ' Dans la suite du mesme traité raportant quelques autres blasphêmes des Eusebiens copiez par Astere, il ajoûte, καὶ αὐτὸ αὐτῷ δὲ Α'στέριος μαθών, [ce qui ne fait point de sens. Il faut oster μαθών comme repeté de la ligne d'au-dessus ; & en effet, le traducteur ne le met point : ou mettre παρ' αὐτοῦ au-lieu de αὐτὸ αὐτῷ, & cela se peut confirmer par ce que S. Athanase ajoûte, *comme je l'ay déja dit.* Il est aisé qu'Arius ait dit quelques blasphêmes avant Astere, & qu'il en ait pris d'autres de luy.] (p. 269. a.)

Pour la page 126. §. 25.

NOTE XXII.

Sur les diverses manieres dont on raporte la mort d'Arius.

[Nous nous contentons de faire dans le texte le recit de la mort d'Arius, selon qu'on le peut tirer des auteurs ; & nous croyons que la simple exposition de la verité, suffira seule pour refuter diverses particularitez que nous n'avons pu accorder avec le reste, sans qu'il soit necessaire d'examiner toutes ces difficultez en particulier. Nous remarquerons seulement,] ' que Baronius met cette mort le dimanche au matin, fondé sur un endroit de S. Athanase, où la traduction porte que ce fut avant le lever du soleil. ' Mais puisque dans le grec il y a au contraire, que ce fut avant le coucher, πρὸ ἡλίου δύνοντος, [il faut mettre ce passage à la teste de tous les autres qui nous font croire que ç'a esté le samedi au soir, quoique Rufin & Theodoret disent le contraire.] (Bar. 336. §. 54. — Ath. or. 1. p. 290. a.)

NO-

Pour la page 131. §. 29.

NOTE XXIII.

Que S. Luce peut-estre venu à Rome en l'an 340.

Hil. fr. 2. p. 14. [On ne peut guere douter] ' que ceux qui accuserent S. Luce d'Andrinople, d'avoir jetté aux chiens les saints Mysteres, après estre revenu [d'exil, ne l'aient aussi chassé une seconde fois de son siege, quand nous n'aurions pas pour cela] Socr. l. 2. c. 15. p. 91. c | Soz. l. 3. c. 8. p. 507. c. ' le témoignage de Socrate & de Sozomene. [Ainsi c'est en vain] *a* Blond. prim. *a* que Blondel veut ruiner ce que disent ces auteurs, que S. Luce vint à Rome vers l'an 340, implorer le secours de Jule, sur ce que S. Athanase dit, *b* Ath. solit. p. 821. a. *b* qu'il estoit chargé de chaines : d'où Blondel infere qu'il n'avoit pas la liberté d'aller à Rome. [Il peut dans un mesme bannissement avoir esté enchainé, & puis laissé libre ; & il est encore plus probable qu'il fut enchainé dans son premier bannissement, & qu'il vint à Rome dans le second.] Bar. 347. §. 91. ' Les Ariens mesmes disent que luy & quelques autres alloient de tous costez pour se plaindre de leurs juges, & se faire rétablir, s'ils pouvoient, en leurs Evefchez. [Car il est visible qu'au-lieu de *Paulum & Lucium*, qui n'a point de sens, il faut lire en cet endroit, *Paulus & Lucius*.]

Pour la page 131. §. 29.

NOTE XXIV.

Que Theodule de Trajanople pouvoit estre au Concile de Sardique.

Ath. ap. 2. p. 762. c. ' Le Concile de Sardique parlant de l'Evesque Theodule condanné à mort par la poursuite des Eusebiens, luy donne le titre de *Bienheureux*, *ὁ μακαρίτης*, [comme s'il eust déja esté mort. Néanmoins si c'est celui de Trajanople, comme il y a toute apparence, nous ne voyons pas moyen de douter, sur] Ath. solit. p. 821. a. b. ' ce qu'en dit S. Athanase, qu'il vécut encore après ce Concile. *c* Socr. l. 2. c. 26. p. 117. b. *c* Socrate le fait mesme survivre à Constant mort en 350. [Mais il ne paroist point en avoir rien sceu que par S. Athanase, selon lequel il devoit mettre ce qu'il en dit, en 347 ou 348.

Ath. ap. 2. p. 762. c. ' Dans nostre texte de S. Athanase on lit seulement, *ὁ ὢν συλλειτουργὸς, &c*, [& le verbe y manque. Ainsi il faut suivre] Thdrt. l. 2. c. 6. p. 590. a. ' ce que nous trouvons dans Theodoret, *ἀνέστη γοῦν ὁ συλλειτουργός*. Le P. Sirmond a traduit *excessit*, [qui peut signifier que Theodule avoit esté obligé de quitter son Eglise, ou mesme qu'il estoit mort. S. Hilaire semble l'avoir entendu en ce dernier sens,] Hil. fr. 1. p. 9. ' puisque dans la traduction qui se trouve de cet endroit dans ses fragmens, on lit *decessit enim..... Theodorus*. Thdrt. n. p. 19. 2. d. ' Mr. Valois soutient que c'est le sens qu'il faut prendre, puisque Theodule est appellé *Bienheureux*. Mais aussi-tost après, il reconnoist que S. Athanase nous donne tout sujet de croire que Theodule vivoit encore, & qu'ainsi on peut traduire *ἀνέστη* par *sedem suam reliquit*. Il nous apprend mesme qu'Epiphane & d'autres traducteurs, en ont tiré que Theodule estoit present au Concile. [Et en effet, *ἀνέστη* signifie assez naturellement qu'il s'estoit levé dans l'assemblée pour reprocher sa persecution aux Eusebiens : au-lieu que je ne sçay comment il pourroit signifier qu'il estoit mort.] Ath. t. 1. B. p. 163. f. ' Les Benedictins dans leur nouvelle édition, ont mis *ἀπέθανεν ὢν ὁ συλλειτουργὸς*, &c. sur l'autorité d'un manuscrit de la Bibliotheque du Roy : & ils pretendent qu'on ne peut pas dire que Theodule ne soit mort qu'après le Concile de Sardique. Ils remarquent fort-bien que le terme de *μακαρίτης*, dont on ne se sert qu'à l'égard d'un homme mort, favorise tout-à-fait leur sentiment. p. 354. e. ' On peut voir comment ils expliquent l'endroit où S. Athanase nous le represente comme vivant encore au temps de ce Concile. Thdrt. n. p. 19. 2. ' Au reste Mr. Valois n'hesite point à dire que ce Theodule est celui de Trajanople.

Pour la page 131. §. 29.

NOTE XXV.

Sur Marcel Martyrizé, dit-on, à Nicomedie.

[Entre ceux que la persecution des Ariens a couronnez en Orient, nous n'avons point cru devoir parler de Marcel, que plusieurs Martyrologes mettent le 26 de Novembre, comme un Martyr à Nicomedie ; parce qu'il est à craindre qu'il ne soit pas different de Marcule le pretendu Martyr des Donatistes dans la Numidie. Nous avons traité ce point dans le titre des Donatistes, §. 47.]

Pour la page 133. §. 30.

NOTE XXVI.

Que les vingt-cinq Canons attribuez au Concile de la Dédicace, peuvent estre de deux Conciles.

Schel. de Ant. p. 145. ' Nous avons dans Denys le Petit, & dans toutes les autres collections des Conciles, dont il y en a que l'on croit plus anciennes que le Concile de Calcedoine, un recueil de 25 Canons attribuez à un Concile d'Antioche, placez après ceux de Nicée & de Gangres, & avant ceux de Laodicée & de Constantinople ; [ce qui donne lieu de croire qu'ils ont esté faits vers le milieu du IV. siecle : & on a accoutumé de les attribuer tous au Concile de la Dédicace, c'est-à-dire à celui que les Eusebiens tinrent à Antioche au commencement de 341, pour la Dédicace de la grande Eglise.] p. 145. 146. ' Cela se trouve expressément dans une collection qu'on croit estre du V. siecle, & dans celle de Denys le Petit, quoiqu'il y ait plusieurs manuscrits de celle-ci où le mot *in Encæniis* ne se lit pas. Socr. l. 2. c. 10. p. 88. c. ' Socrate assure en effet que ce Concile a fait quelques loix.

c. 8. p. 85. a. ' Il luy attribue particulierement un Canon contre les Evesques qui ayant esté déposez, rentreroient dans l'Episcopat sans l'autorité d'un Concile. Conc. t. 2. p. 564. 568. ' C'est assez clairement ce qui est ordonné dans le quatriéme & dans le 12 Canon d'Antioche. Pall. v. Chry. p. 78. ' Theophile & les autres ennemis de S. Chrysostome se servirent aussi d'un Canon semblable pour faire déposer ce Saint ; & on leur répondit, que c'estoit un Canon fait par des impies qui communiquoient avec Arius, p. 76. ' & par des Ariens, qui l'avoient fait exprès pour condanner S. Athanase, p 78. Conc. p. 1303. d. e | Socr. l 6. c. 18 p. 327. b. ' de sorte qu'il avoit esté rejetté par le Pape Jule, par le Concile de Sardique, & par tous ceux qui avoient declaré Saint Athanase innocent. Socrate dit néttement qu'il avoit esté fait à Antioche. Pall. p. 782. ' Il est vray que Pallade cite le Canon produit par Theophile en des termes assez differens de ceux du Concile d'Antioche, & dit qu'il avoit esté fait par 40 Ariens, [au-lieu qu'il y avoit 90 ou 97 Evesques dans le Concile de la Dedicace. Mais il peut y avoir faute dans le nombre de quarante ; & si les termes de Pallade sont differens du quatriéme Canon d'Antioche, le sens en est tout-à-fait le mesme.

Ainsi c'est assurément avec fondement qu'on attribue les 25 Canons au Concile de la Dedicace. Il y a néanmoins quelque lieu de douter si ce fondement est assez solide pour les luy attribuer tous. Car il est aisé qu'on ait joint ensemble des Canons de divers Conciles d'Antioche, qu'on aura ensuite attribuez à un seul de ces Conci-

Digitized by Google

Conciles, parce qu'il estoit le plus celebre, & qu'on avoit peut-estre tout-à-fait perdu la memoire des autres. On a joint de mesme en un corps les Canons des Conciles d'Afrique du temps d'Aurele : mais on a eu soin de distinguer de quel Concile chacun estoit pris ; & on aura pu negliger cette précaution dans ceux d'Antioche. On voit les Canons de Sardique citez par les Papes comme des Canons de Nicée ; & on n'en sauroit rendre de meilleure raison, sinon qu'ils estoient écrits de suite sans estre distinguez par un titre particulier, comme on le trouve encore dans le manuscrit que le Pere Quesnel a fait imprimer dans le second tome de son S. Leon.

Il reste maintenant à voir s'il y a sujet de croire qu'il soit arrivé quelque confusion semblable dans les Canons d'Antioche. La conformité du 13 & du 22 Canon, a paru telle à des personnes habiles.] Conc. p. 566. ' Car quoique le premier semble fait particulierement pour défendre aux Evesques d'aller ordonner d'autres Evesques hors de leur province, p. 572 | Schel. p. 554. '& le second pour empescher qu'ils n'ordonnent des Prestres & des Diacres hors de leur diocese ; [néanmoins l'un & l'autre leur défend si generalement de faire aucune fonction hors de leur jurisdiction ordinaire, qu'on peut dire que l'un des deux suffisoit sans l'autre, sur-tout le premier.

Il y a aussi plusieurs de ces Canons qu'on peut dire avec raison estre trop beaux & trop saints, pour venir de personnes aussi destituées de l'Esprit saint, que l'estoient les Eusebiens. L'ordination de Gregoire est trop condannée par le 19, & les divers changemens d'Eusebe par le 21, pour croire qu'ils les aient ou faits, ou laissé faire par d'autres. Et de plus, comment des Evesques aussi courtisans que ceux du Concile de la Dedicace, ont-ils pu faire un Canon aussi severe qu'est l'onziéme pour empescher les Evesques d'aller à la Cour ? On peut aussi remarquer qu'ils ne sont pas exprimez de la mesme maniere. Car les uns font un discours parfait & absolu, & les autres sont seulement en forme de titres.] Conc. p. 561. b. 'Le premier parle de Constantin plutost comme vivant que comme mort : [& je ne sçay si les Eusebiens auroient jamais voulu autoriser le Concile de Nicée du temps de Constance, en en parlant avec autant de respect que fait ce Canon.].

p. 560. ' A la teste de ces Canons, il y a une Epistre Synodale touchant quelques reglemens faits par un Concile d'Antioche, & adressée à tous les Evesques de la Syrie : Elle est courte, & ne parle que d'union & de charité, [dont les Eusebiens estoient fort éloignez. Mais ce n'est pas tant ce qui donne lieu de croire qu'elle n'est pas d'eux, puisque la bouche est souvent contraire au cœur, que le titre de cette lettre,] qui marque les provinces dont le Concile estoit composé. Car elles sont toutes du Patriarcat d'Antioche, [sans qu'il y soit parlé ni de la Cappadoce, ni de la Thrace, ni de plusieurs autres provinces dont les principaux Evesques estoient au Concile de l'an 341.]

p. 559. 562. 'A cette lettre sont jointes les souscriptions d'environ trente Evesques, tous aussi des provinces du Patriarcat d'Antioche. Et parmi ces 30 Evesques, il ne s'en trouve aucun de ceux qui sont marquez dans l'histoire comme les chefs du Concile de la Dedicace, & qui tenoient la plus-part les principaux sieges de l'Orient,] hors Macedone de Mopsueste, & Narcisse d'Irenople ou p. 560. Neroniade. ' Au contraire l'on y trouve Theodore, [ou plutost Theodote] de Laodicée en Syrie, [qui estoit mort avant le Concile de Tyr en l'an 335, auquel George son successeur assista aussi-bien p. 559. qu'à celui d'Antioche en l'an 341] 'On y trouve aussi Anatole d'Emese, [au-lieu que nous savons qu'Eusebe fut fait Evesque d'Emese dés le commencement du Concile.]

' On y trouve encore saint Jaque de Nisibe, & p. 559. 560. saint Paul de Neocesarée, [celebres Confesseurs, quoique personne n'ait remarqué que ces deux Saints aient assisté au Concile de la Dedicace : & ce seroit mesme blesser le respect que nous devons à leur pieté, de vouloir qu'ils eussent pris part à ce qui se fit dans cette assemblée d'iniquité.] ' Cela oblige Baronius à dire que S. Jaque, Bar. 341. §. & les autres Orthodoxes qu'il pretend avoir assi- 27. sté au Concile de 341, y firent de grands efforts pour s'opposer à la faction des Eusebiens. [Mais il le dit de son autorité, & il n'en paroist quoy que ce soit dans l'histoire.

Il est bien plus aisé, pour sauver l'honneur de ces Saints, & lever les autres difficultez que nous avons marquées, particulierement les signatures de Theodote & d'Anatole, de dire qu'on a confondu deux differens Conciles d'Antioche, celui de la Dedicace en 341, assemblé de tout l'Orient, & un autre qui n'estoit que du Patriarcat d'Antioche, & qui doit avoir esté tenu avant l'an 335, puisque George successeur de Theodote assista cette année-là au Concile de Tyr. Ainsi nous pourrons mettre ce premier Concile du temps de S. Eustathe, de la sainteté duquel une partie des 25 Canons d'Antioche est très-digne. La réunion de l'Eglise d'Antioche dont parle la lettre Synodique, convient assez bien à l'histoire de S. Eustathe, *V. son titre* : & je ne voy pas au contraire comment S. Jaque de Nisibe auroit pu attester que cette Eglise estoit parfaitement unie, depuis qu'elle eut esté malheureusement déchirée par l'injuste deposition de S. Eustathe. Que si le nom de S. Eustathe ne se lit pas dans les souscriptions, on n'y trouve point aussi le nom d'aucun autre Evesque d'Antioche, quoique la lettre qui precede les souscriptions soit écrite de cette ville.]

' On avoit proposé ces conjectures dans la vie Ath. vie, de S. Athanase, pour estre examinées par les per- t. 1. p. 715. sonnes habiles. ' Et nous apprenons d'un auteur Schel. de qui a entrepris de les combatre, qu'elles ont esté Ant. p. 14. bien receuës du public, & qu'elles se soûtiennent communément. [C'est ce qui nous a fait prendre la liberté de les suivre, & d'omettre dans le texte diverses choses qui ne paroissent point appartenir au Concile de la Dedicace. Nous y avons seulement laissé tous les Canons, que nous n'avons pas voulu separer les uns des autres, y en ayant beaucoup dont il n'est pas aisé de dire auquel des deux Conciles ils appartiennent. Pour les raisons par lesquelles Schelstrat pretend combatre la distinction des deux Conciles d'Antioche ; nous ne voyons point qu'il y en ait qui puissent paroistre considerables, ni qu'il ait répondu bien solidement à celles qu'on a alleguées pour établir cette distinction.]

NOTE XXVII.

Pour la page 133. §. 30.

Que ce qu'on dit des 36 Evesques Eusebiens dans le Concile d'Antioche, n'est point fondé.

' Baronius, & divers autres après luy, ont Socr. n. p. 180 | Schel. écrit que de tous les 90 ou 97 Evesques du Con- p. 49. 50. cile d'Antioche en 341, il n'y en avoit que 36 qui fussent pour la faction d'Eusebe. Mais ils ne se sont fondez que sur un passage ' du Pape Jule, Ath. ap. 2. où l'on a confondu *μόνων* qui vient de *μόνος*, *seul*, p. 748. c. avec *μονῶν* de *μονή*, STATIO, *une journée*. Car le sens de cet endroit n'est pas comme l'a cru Baronius, que Gregoire n'a esté ordonné que par 36 Evesques, mais qu'il l'a esté à 36 journées

Digitized by Google

nées du lieu pour lequel on le destinoit, quoique les Canons veuillent qu'un Evesque soit ordonné à la vuë de ceux qu'il doit gouverner. L'on conte en effet 36 journées d'Antioche à Alexandrie.

Schel.p.51. 52 | Pall. v. Chry.p.78. ' Ce qu'on dit de ces 36 Evesques Eusebiens, se pourroit mieux appuyer sur Pallade, qui attribuë à quarante Evesques Ariens le Canon fait contre S. Athanase, c'est-à-dire le 4 de ceux d'Antioche; & il est suivi en cela par George d'Alexandrie, qui a fait après luy la vie de S. Chrysostome. Schelstrat s'est fondé sur cela pour dire qu'après que les 90 Evesques du Concile eurent fait les 25 Canons que nous avons, Eusebe demeura avec 40 autres de sa faction, pour faire un nouveau Canon contre S. Athanase, & ordonner ensuite Gregoire en sa place. [Il seroit encore plus aisé de dire qu'il ne se trouva d'abord que 40 Evesques au Concile, qui firent le 4 Canon, & ordonnerent Gregoire. Mais puisque Saint Athanase, Saint Hilaire, & tous les autres, attribuent generalement à 90 ou 97 Evesques tout ce qui s'est fait à Antioche; il y a bien plus d'apparence que ce τεσσαράκοντα a esté mis pour ἐνενήκοντα par une pure bevuë de Pallade ou de son Copiste; & que George l'a copié comme il le trouvoit.]

NOTE XXVIII.

Pour la page 133. §. 31.

Sur ce que Schelstrat avance pour tascher de justifier une partie du Concile d'Antioche.

[Schelstrat qui a entrepris de canonizer les 25 Canons d'Antioche, & pour cela de soûtenir l'honneur du Concile de la Dedicace, dans lequel il pretend qu'ils furent tous faits,] ' distingue deux parties de ce Concile, dont il soûtient la premiere, & condamne l'autre. Il veut que d'abord les Canons aient esté faits par tous les 90 ou 97 Evesques du Concile, meslez d'Orthodoxes & d'Eusebiens, mais dont les derniers deguisoient alors leurs intentions & leurs sentimens; & qu'ensuite la pluspart des Evesques s'estant retirez, quarante Eusebiens soient demeurez, aient fait le Canon raporté par Pallade pris du quatriéme & du douziéme de ceux qu'on avoit faits d'abord, aient declaré Saint Athanase coupable pour avoir violé ce Canon, & aient ensuite ordonné Gregoire en sa place. (Schel. de Ant.p.665. 669. & alibi.)

[Il y auroit bien des choses à dire sur cela; mais il suffit de remarquer que la difference qu'il met entre le 4 Canon & celui de Pallade, est absolument nulle pour le sens.] ' Le 4, dit Schelstrat, ne parle point comme l'autre des Evesques déposez justement ou injustement. ' Mais dés qu'il declare qu'un Evesque déposé, qui s'est rétabli sans l'autorité d'un Concile, ne peut plus jamais estre receu à se justifier, [il comprend absolument tout Evesque déposé, justement ou injustement. Il n'en falloit point davantage, ni à Eusebe contre Saint Athanase, ni à Theophile contre S. Chrysostome. ' Ainsi il est hors de toute apparence, qu'Eusebe ayant en main le quatriéme Canon fait solennellement par près de cent Evesques, il en ait voulu faire faire un autre tout semblable, mais bien moins autorisé, & qui n'eust pu servir qu'à decrier sa conduite.] ' Si George ajoûte à la déposition irrevocable la peine de l'exil, dont les Canons d'Antioche ne parlent point; [c'est à luy à répondre de l'addition qu'il fait à Pallade : & ce n'est pas un auteur qui nous doive embarasser. (p.671. — Conc. t.2. p.564.b. — Schel.p. 671.)

Il doit donc demeurer pour constant que le 4 Canon d'Antioche est celui qu'on a fait contre S. Athanase, que S. Chrysostome a tasché d'observer, comme le prouve Schelstrat, pour oster tout pretexte à ses ennemis, & qu'il a néanmoins rejetté avec le Pape Innocent, comme fait par des Heretiques & des Ariens, & comme condanné par Jule & par le Concile de Sardique. Cette remarque suffit pour renverser tout le systeme de Schelstrat.] ' Il faut néanmoins ajoûter qu'il reconnoist que Socrate est contre luy, ' en disant que l'affaire de S. Athanase fut la premiere qu'on traita à Antioche : & il avouë encore que Sozomene & tous les autres ensuite ont suivi Socrate. ' Mais il leur oppose Pallade, [qui ne dit rien du tout de contraire, comme nous avons vu dans la note precedente. Un Canon ou deux faits d'abord exprès pour opprimer S. Athanase, ne sont pas propres à montrer qu'on n'ait pas commencé par son affaire. Et on n'en peut pas mesme tirer que les autres Canons aient esté faits en mesme temps; estant aisé qu'on les ait resolus en divers temps selon les occasions qui se presentoient, pour les rassembler & les rediger en un corps à la fin de l'assemblée.] Schelstrat pretend qu'on a toûjours dû commencer les Conciles par ce qui regardoit la foy; [comme si c'estoit une preuve qu'on l'a toûjours fait.] ' Il allegue ces paroles du Pape Jule : *Quand Athanase auroit esté trouvé coupable depuis le Synode, &c.* comme une preuve claire & convaincante pour son sentiment, supposant que ce Synode est celui d'Antioche; quoiqu'on puisse l'entendre de celui de Tyr : & il est mesme visible qu'on le doit. ' Il pretend que le mesme Pape attribuë tous les maux de l'Eglise à un petit nombre de personnes, & qu'ainsi on ne peut pas en faire coupables les 90 Evesques du Concile d'Antioche. ' Jule dit en effet qu'il y avoit peu d'auteurs de ces maux; [mais il ne nie pas qu'ils ne fussent suivis d'un grand nombre d'autres qui se laissoient entrainer aux chefs par complaisance ou par lascheté contre leur propre sentiment. (p.661. — Socr. l.2.c. 8.p.85.a. — Schel. p. 663. — p.665. Ath. ap.2.p.749. a. — Schel. p. 669. — Ath p.752 b.c.)

Nous ne voyons donc rien qui nous oblige d'abandonner] ' ce que dit Socrate, que l'affaire de Saint Athanase fut la premiere traitée dans le Concile d'Antioche. [Cela s'accorde parfaitement avec l'idée que l'histoire nous donne,] ' que ce fut là le veritable sujet du Concile, comme Socrate le dit positivement. [Schelstrat mesme ne fait commencer ce Concile qu'en 341 : & dés le Caresme de la mesme année Gregoire estoit déja maistre des Eglises d'Alexandrie.] (Socr. l.2.c. 8.p.85.a. — p 84.d.)

NOTE XXIX.

Pour la page 143. §. 31.

Qu'Eusebe Evesque d'Emese, est different d'Eusebe d'Emese surnommé Pittacas, que Gallus fit mourir en l'an 354.

' Ammien parle d'un Eusebe d'Emese surnommé Pittacas, qu'il qualifie *concitatum oratorem*, & qu'il remarque avoir esté instruit dans les loix. Il raporte comment Gallus le fit mourir en l'an 354, pour des affaires d'Etat, & louë la constance avec laquelle il souffrit l'injuste violence de ce Prince. [Nous ne voyons point que personne dise que cet Eusebe soit le mesme que l'Evesque d'Emese qui a vécu & qui est mort du temps de Constance, & nous ne croyons pas qu'il y ait apparence de le dire. La mort d'un Evesque estoit quelque chose du temps de Constance, & surtout celle de cet Evesque que ce Prince aimoit. Ammien eust remarqué la qualité d'Evesque, qui estoit alors respectée des payens mesmes, & la punition severe que Constance n'eust pas manqué d'en faire. On verroit encore quelque chose de sa mort dans Socrate & dans Sozomene, qui (Amm l.14, p.18.b|22.)

parlent assez amplement de l'Evesque Eusebe, & citent l'éloge que George de Laodicée en avoit écrit. Aussi de la maniere dont Ammien parle de celui qui fut executé en 354, il y a tout lieu de croire que c'estoit un Avocat.]

Pour la page 134. §. 32.

NOTE XXX.

Que l'Evesque soupçonné de Sabellianisme dans le Concile d'Antioche, n'estoit apparemment ni Gregoire d'Alexandrie, ni Marcel d'Ancyre.

Bar. 341. §. 21 | Hil. de syn. p. 128. 2. a. 'Baronius entend de Gregoire d'Alexandrie ce que dit S. Hilaire, qu'il y avoit dans le Concile d'Antioche un Evesque soupçonné d'une erreur differente de l'Arianisme. [Mais il n'allegue aucun fondement de sa pensée; & si l'erreur marquée par S. Hilaire estoit le Sabellianisme, comme il y a assez d'apparence, je pense que Gregoire n'estoit nullement suspect de ce costé-là: & il pouvoit bien estre déja à Alexandrie lorsqu'on fit à Antioche le second formulaire contre l'Evesque que marque S. Hilaire.]

Schel. de Ant. p. 123. 'Schelstrat veut que cet Evesque soit Marcel d'Ancyre, [qui estoit certainement accusé d'erreurs opposées aux Ariens. Mais qui que ce soit ne dit qu'il ait assisté au Concile d'Antioche.]

p. 124. 'Le formulaire de Theophrone qu'on allegue, [le prouve aussi peu de luy que de Sabellius: Et quand il y auroit voulu venir, les Eusebiens ne l'y auroient pas plus receu que S. Athanase. Ainsi tout ce que dit Schelstrat ne nous empeschera pas de croire qu'il estoit alors à Rome depuis près d'un an. *V. son titre.*]

Pour la page 137. §. 35.

NOTE XXXI.

Que la lettre des Eusebiens au Pape Jule, estoit écrite par le Concile de la Dedicace de l'Eglise d'Antioche.

Ath. ap. 2. p. 739. d. 'La lettre des Eusebiens apportée à Jule par ses Legats, estoit écrite d'Antioche par Eusebe, Dianée, & plusieurs autres; [c'est-à-dire sans doute par un Concile; & ce Concile ne peut estre autre que celui de la Dedicace. Cela n'est que trop clair & trop certain par soy-mesme.] Bar. 341. §. 58. 'Baronius soutient que c'est une faute visible à Socrate & à Sozomene, de l'avoir attribuée à un Concile posterieur. [Et en effet, ce ne pourroit estre que du Concile] Ath. de syn. p. 894. d. 'rassemblé quelques mois après le precedent, lorsqu'ils composerent le quatriéme formulaire qu'ils envoyerent en Occident par quatre de leurs principaux Evesques. [Or ce ne peut estre de celui-là;] ap. 2. p. 740. c. 'puisque Jule dans sa réponse au-lieu de parler d'une députation si solennelle, témoigne que personne n'estoit venu de la part des Eusebiens, quoiqu'il l'eust attendu long-temps. [Nous remarquerons sur S. Jule, *note* 3,] p. 744. d. 'que les Eusebiens avoient retenu les Legats de Jule jusqu'au mois de Juin. Ainsi nous croyons pouvoir dire que le Concile de la Dedicace, assemblé au plustard au mois de Mars, a duré jusque vers le mois de Juin.

Pour la page 137. §. 35.

NOTE XXXII.

Qu'Eusebe de Nicomedie peut estre mort au mois de Juillet ou d'Aoust de l'an 341.

Soz. l. 3. c. 7. p. 505. 506. 'Eusebe de Nicomedie mourut, selon Sozomene, peu de temps après le Concile d'Antioche, avant que d'avoir sceu le resultat du Concile tenu à Rome [au mois de Juin 341. Ainsi il peut estre mort dés le mois de Juillet ou d'Aoust.]

Socr. l. 2. c. 12. p. 89. c. 'Socrate en un endroit dit la mesme chose que Sozomene, [sinon qu'on ne voit pas si le Concile qu'il dit avoir esté suivi de la mort d'Eusebe, est celui de Rome ou celui d'Antioche; ce qui fait peu de difference, celui d'Antioche ayant apparemment duré jusqu'au mois de Juin que commença celui de Rome.] c. 17. p. 94. c. d. 'Il dit en un autre endroit qu'il estoit déja mort, lorsque la lettre que luy & les autres assemblez à Antioche, écrivoient au Pape, luy fut rendue. [Mais cela paroist difficile à croire, puisque Jule, qui differa quelque temps de répondre aux Eusebiens, & qui dans cet entretemps receut encore d'autres nouvelles d'Orient, ne parle point néanmoins du-tout de sa mort. Aussi Socrate ne dit cela qu'en passant: & peut-estre que par son τοῦ πα-λαὶ τεθνεῶτος, il n'a pas voulu marquer qu'il fust mort alors, mais que c'estoit celui dont il avoit raporté la mort peu auparavant.] Ath. ap. 2. p. 754. c. 'S. Athanase dit aussi assez clairement qu'il ne mourut qu'après que Jule eut écrit. On pourroit mesme selon luy, ne mettre sa mort qu'un peu devant le Concile de Sardique. [Mais la mort d'Hermogene, qui suivit la sienne, & qui est marquée sous les Consuls de l'an 342, non-seulement par Socrate, mais aussi dans les fastes d'Idace, explique ce que Saint Athanase dit plus en general.]

Pour la page 138. p. 35.

NOTE XXXIII.

Que Macedone estoit Prestre de Constantinople dés le temps de S. Alexandre, & qu'il estoit Brodeur.

Socr. l. 2. c. 6. p. 83. d. 'Socrate dit que lorsque S. Alexandre de Constantinople mourut [en l'an 336,] Macedone estoit depuis long-temps Diacre de la mesme Eglise. Cependant S. Athanase nous assure qu'il en estoit Prestre sous S. Paul en 338, [& il n'y a aucune apparence que S. Paul, dont il s'estoit declaré l'ennemi & le calomniateur, l'ait élevé à la Prestrise. Ainsi il y a bien sujet de croire que Socrate se trompe, & que Macedone estoit Prestre dés le temps de S. Alexandre.

S. Jerôme dit dans sa chronique qu'il estoit *artis plumariæ*, c'est-à-dire *Brodeur.*] Eus. chr. a. p. 251. 1. 'Scaliger pretend que c'est une faute, & que S. Jerôme ayant lu dans quelque grec que Macedone estoit ποικιλότεχνος, c'est-à-dire adroit & artificieux, il a mal pris le sens de ce mot. chr. prol. p. 24. 'Il repete plus d'une fois cette bevue de S. Jerôme, comme la chose du monde la plus indubitable. n. p. 251. 1. 'Cependant l'unique preuve qu'il en donne, c'est que Macedone n'a jamais exercé aucun métier, mais est passé du Diaconat à l'Episcopat: [comme s'il n'eust pu exercer un métier estant Diacre ou Prestre; ce qui estoit fort ordinaire en ce temps-là, comme on le voit par tout le Clergé de S. Basile, & ce qui est mesme ordonné par des Conciles. Ce qui pourroit faire douter au contraire si Macedone s'occupoit à travailler des mains, c'est que cette humilité paroist trop sainte pour un homme aussi méchant qu'il estoit, qui ne travailloit pas par necessité, puisqu'il estoit riche.] Soz. l. 7. c. 10. p. 716. d. 'Car il bastit l'Eglise magnifique qui porta depuis le nom de S. Paul, [& il l'avoit bastie avant que d'estre Evesque,] Socr. l. 2. c. 12. p. 89. d. a c. 6. p. 83. d. 'puisque c'est celle où il fut sacré. *a* Mais puisqu'il faisoit une profession exterieure de pieté, [il n'est point étonnant qu'il donnast quelque temps à un métier plus divertissant que penible. Il peut mesme avoir exercé ce métier avant que d'entrer dans l'état Ecclesiastique, y avoir acquis son bien & en avoir retenu le surnom, comme Pierre le Foullon dans le siecle suivant. Ainsi rien ne nous oblige à accuser S. Jerôme de s'estre trompé.]

Digitized by Google

Pour la page 139. §. 36.

NOTE XXXIV.

Que le quatriéme formulaire ne fut fait, & envoyé en France qu'en l'an 342.

Bar. 342. §. 25. 26. 'Baronius met en 341, la députation de Narcisse & des autres qui apporterent en France le quatriéme formulaire des Ariens. [Mais il vaut mieux ne la mettre qu'en 342. Car elle n'a pas precedé la lettre de Jule, qui assez vraisemblablement en auroit dû parler, ce qu'il ne fait pas:] Ath. ap. 2. p 740. c. '& mesme il dit qu'il avoit long-temps attendu inutilement qu'il vinst quelqu'un de la part des Eusebiens. Socr. l. 2. c. 12. p. 89. d. 'Nous voyons de plus, que Maris & Theodore estoient à Constantinople vers le commencement de l'an 342, où ils ordonnerent Macedone pour succeder à Eusebe.

Ath. de syn. p 894. d. 'Ce que dit S. Athanase, qu'ils furent envoyez comme de la part d'un Concile, ὡς ἀπὸ συνόδου, [ne marque pas si l'on assembla veritablement un Concile pour cela, & marque mesme plutost que l'on n'en assembla point. On pourroit peut-estre traduire *comme de la part du Concile*, ce qui s'entendroit de celui d'Antioche; & il le faut entendre ainsi, si nous suivons Socrate & Sozomene: mais en ce sens, il faudroit plutost dans le grec ὡς ἀπὸ συνόδου.]

Pour la page 140. §. 37.

NOTE XXXV.

Passages difficiles de S. Epiphane & de Marius Mercator sur l'erreur de Photin.

Epi. 71. c. 3. p. 831. b. 'S. Epiphane dit que selon Photin, le Verbe sorti du Pere, ἀπελθὼν, a esté changé en chair dans la personne de Jesus-Christ. [Cela paroist difficile à accorder avec les auteurs anciens, qui font Photin auteur du Nestorianisme, & entierement opposé à l'Eutychianisme. On peut voir ce que le P. Petau dit sur cela dans ses dogmes, *t. 4. l. 1. c. 3. §. 12. p. 13.* Quel que puisse estre le sens de cet endroit,] c. 2. p. 830. 'S. Epiphane mesme reconnoist que Photin raportoit au Verbe divers passages de l'Ecriture, pour n'estre pas obligé de reconnoistre que Jesus-Christ est avant sa mere. [Il ne croyoit donc pas, selon S. Epiphane, que le Verbe & Jesus-Christ fussent une seule personne.] M. Merc. t. 2. p. 313. 1. 'Nestorius assure positivement qu'il ne disoit point que le Verbe eust esté fait chair.

[Marius Mercator n'est pas moins difficile à accorder avec les auteurs, qui veulent tous que Photin fust Sabellien, & ne reconnust point la personne du Verbe.] p. 118. §. 17. 19. 21. 'Car il le fait purement Nestorien, & Heretique sur le seul point de l'Incarnation, sinon qu'il ne vouloit pas que le Verbe fust le Fils de Dieu: §. 17. '& il dit positivement de luy, §. 19. *Verbum Dei non negans esse in substantia.* 'Dans l'endroit suivant où on lit *Verbum hoc Dei esse in substantia negat*, il faut visiblement *non negat*, quoy qu'en dise le Pere Alexandre *t. 7. p. 222.* [Et ainsi je pense qu'il faut reconnoistre que Mercator n'a pas assez connu le sentiment de Photin sur la Trinité. Je ne trouve aussi que luy, qui dise positivement que cet Heretique vouloit que Jesus-Christ fust né comme les autres hommes.]

Pour la page 141. §. 38.

NOTE XXXVI.

Qu'il faut admettre deux Conciles à Milan, l'un en 345, l'autre en 347, & que c'est du premier dont parle le Pape Libere.

Conc. t. 2. p. 730. 'Le P. Petau attribuë au Concile de Milan, que nous mettons en l'an 347, ce que dit le Pape Hil. fr. 2. p. 41. 42. Libere, 'que Demophile, Macedone, Eudoxe, & Martyre, sortirent en colere du Concile de Milan, où ils n'avoient pas voulu condanner les sentimens Heretiques d'Arius. [Mais il est assez difficile de comprendre comment ces quatre Evesques d'Orient se trouvoient à Milan en l'an 347, aprés ce qui venoit de se passer à Sardique & à Philippople.] Ath. de syn. p. 895. d. 'Au contraire, il est constant que trois d'entre eux, & quelques autres encore, estoient en 345 en Italie, où ils estoient venu apporter leur long formulaire; ap. 1. p. 676. '& qu'en cette mesme année Constant estant à Milan, il s'y trouva divers Evesques qui luy demanderent le Concile de Sardique, comme nous le marquons dans le texte, §. 38. [Il y a donc bien de l'apparence que nous devons raporter à cette année-là ce que dit Libere. Il semble que le temps favorise le P. Petau, parce que Libere dit que cela s'estoit fait huit ans auparavant. Or selon ce Pere, il écrivoit en 355.] Bar. 354. §. 1. 'Mais Baronius montre fort bien qu'il écrivoit dés le commencement de l'an 354; & ainsi huit ans & quelques mois aprés le Concile tenu à Milan en 345.

Socr. n. p. 24. 25. 'D'autres au-contraire attribuent au Concile de Milan, qui rejetta les députez des Orientaux, & que nous mettons en 345, tout ce que nous dirons d'un autre tenu aussi à Milan en 347: & pour accorder les choses, ils le mettent en 346. [Cela a ses difficultez & ses avantages. Mais il y a une difficulté à laquelle je ne voy pas qu'ils puissent satisfaire.] p. 25. 1. 2. 'Car ils demeurent d'accord que c'est le Concile auquel S. Athanase se trouva, quatre ans aprés estre venu à Rome en 341. [Or il y a cinq ans depuis 341 jusques en 346, & on ne peut pas expliquer cela d'une autre maniere.] Ath. ap. 1. p. 676. 'Car S. Athanase dit que Constant luy écrivit de le venir trouver à Milan, aprés trois ans passez, dans la 4. année, [& non pas *post quatuor annos*; ce qui pourroit s'expliquer de la cinquiéme,] Hil. fr. p. 41. 42 | Socr. n. p. 34. 1. 2. b. 'comme nous entendons de la neuviéme ce que dit le Pape Libere, *ante annos octo.* [Et il faut mesme considerer que S. Athanase allonge plutost le temps qu'il ne l'abrege. Car son dessein est de faire voir, qu'il n'avoit eu aucun empressement de voir Constant.]

Pour la page 142. §. 38.

NOTE XXXVII.

Sur la condamnation d'Euphrate de Cologne.

[Les actes du Concile de Cologne contre Euphrate, sont devenus celebres par le grand nombre de personnes qui se sont appliquez à les examiner, soit pour les soutenir, soit pour les combatre. Afin que ce que nous avons à en dire soit plus clair, nous raporterons d'abord l'histoire de ce Concile selon qu'on le trouve dans les actes que nous en avons.] Conc. B. t. 1. p. 570. 2. e | 571. a. b. 'Euphrate avoit esté accusé par une lettre du peuple de Cologne dont il estoit Evesque, & de toute la seconde Germanie, p. 571. 1. 2. d. f. 'souscrite de beaucoup de personnes, f. & alibi. 'Laïques & Ecclesiastiques, d. 'de soutenir que Jesus-Christ n'estoit pas Dieu, c. 'mais un pur homme; [ce qui estoit l'Heresie de Photin:] c. '& encore de quelques autres crimes. 'Cinq Evesques, entre lesquels estoient Valerien d'Auxerre, & Amand de

Digitized by Google

e. de Strasbourg, ' le condannerent comme un blasphêmateur, & le déposerent, P.Aur.p.214. ' dautant que sa faute estoit si claire & si certaine, que tout Evesque le pouvoit condanner selon la discipline de l'Eglise.

[Il ne se corrigea pas néanmoins pour cela,] Conc.p.571.1.b.c. ' & il eut la hardiesse de soûtenir son impieté devant Jessé Evesque de Spire, Martin de Mayence, divers Ecclesiastiques qui estoient avec eux; a.b. ' & en une autre occasion devant S. Servais de Tongres, & S. Athanase mesme [qui estoit à Treves en 336 & 337, & qui revint encore en France en 347 & en 349.] a.c. ' Son erreur estoit pernicieuse aux autres, & il entrainoit beaucoup de personnes par sa mauvaise doctrine. b. ' S. Servais qui estoit son plus proche voisin, s'opposa aussi à luy plus qu'aucun autre, tant en public qu'en particulier.

p.570.2.f. ' Mais enfin, ses blasphêmes estant connus de tout le monde, les Evesques s'assemblerent à Cologne à la priere des Fidéles [de cette ville,] Marc. Conc.l.7.c.2.§.13.p.216. ' ou des Evesques mesmes qui l'avoient condanné la premiere fois. a Conc.p.570.2.d. a Le Concile se tint le 12. de May 346, & il s'y trouva 14 Prelats, qui estoient S. Maximin de Treves, Valentin d'Arles, S. Donatien de Challon sur Sône, Severin de Sens, Optatien de Troies, Jessé de Spire, Victor de Vormes, Valerien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, Amand de Strasbourg, Justinien de Basle, Euloge d'Amiens, S. Servais de Tongres, & Dyscole de Reims. p.570.2.e. ' Dix autres Evesques y envoyerent aussi leur consentement & leurs deputez, savoir Martin de Mayence, Victor de Mets, Didier de Langres, Pancaire de Besançon, saint Sanctin de Verdun, Victorin de Paris, Superieur de Cambray, *Nerviorum*, Mercure de Soissons, Eusebe de Rouen, & Diopete d'Orleans p.571.2.c. ' qui donna son suffrage dans une lettre qu'il écrivit. p.570.2.c. ' Les Evesques estant assemblez, on lut la lettre de l'Eglise de Cologne; S. Maximin & tous les autres dirent leurs avis que nous avons encore, & condannerent tous Euphrate à estre déposé, & quelques-uns mesme à estre privé de la communion Laïque.

[Voilà ce qui fait les actes de ce Concile, qu'on ne peut nier, en les considerant en eux-mesmes, avoir toutes les marques possibles de verité.] Ath.ap.2.p.767.c.d. ' Tous les Evesques qui y sont nommez, le sont encore, hors Sanctin, dans les signatures du Concile de Sardique, tenu l'an 347, & ils y sont marquez comme Evesques des Gaules, quoique leurs Eveschez n'y soient pas exprimez. Sur. 29. May, §.5. p.324. ' L'histoire de Saint Maximin écrite en 839 par Loup de Ferrieres, parle de l'Heresie d'Euphrate, & de sa condannation par le Concile de Cologne. 23.Oct.§.2.p.358. ' La plus ancienne des deux que nous avons de S. Severin de Cologne, & qui paroist écrite après S. Gregoire de Tours, mais avant la fin du VIII. siecle, *V. S. Amand note* 2, en parle de mesme. La vie de S. Servais de Tongres, parmi toutes les fautes qu'elle fait, en parle conformément à ce que nous en avons dans les Conciles. 18. Nov. c.2.§.16.p.404. ' Celle de Saint Maxime de Mayence, qui n'est pas meilleure, s'en éloigne davantage. Beaucoup de personnes habiles citent ce Concile pour une piece legitime, & qui fait autorité, comme on le voit par Aurelius *c.* 4. *p.* 198. 214: Mr. de Marca qui le met toûjours en 346, *conc. l.* 6. *c.*17. §. 2. *p.*131 | *l.* 7. *c.* 2. §. 13. *p.* 216: Mr. de Launoy *pr.* I. 10. *p.*32: Blondel *prim. p.* 82: Le P. Petau *dog. t.* 4. *l.* 1. *c.* 3. §.13. *p.* 14: Mr. Slus, *de Servat. p.*28, qui croit que le Concile est certain, quoique l'année en soit incertaine.

Bar. 346. §. 7.8.B. [Mais avec tout cela,] ' Baronius & beaucoup d'autres personnes qui sont aussi très-habiles, trouvent ce Concile ou très-suspect, ou certainement supposé; ne voyant pas comment il est possible qu'Euphrate ait esté déposé cette année comme un Heretique pire que les Ariens, par un Concile de la pluspart des provinces de France, & de beaucoup de Saints; & que l'année suivante, le Concile de Sardique, où presque tous ses condannateurs assistoient, non-seulement l'ait receu comme un Evesque Catholique, ' mais l'ait député en son nom en Orient, pour aller obtenir de Constance le rétablissement de Saint Athanase & de tous les Evesques persecutez par les Ariens, comme il est certain qu'il fit. Ath. solit. p.822.a.b. ' Quoique Blondel & le P. Petau pretendent que nonobstant cette raison, on ne peut revoquer en doute les actes du Concile qui l'avoit déposé en l'an 346, il faut néanmoins avouer que cette difficulté est au moins très-considerable. Blond.pr. p.82 | Pet. dog.t.4.l.1. c.3.§.13.p.14.

' Binius tasche de la resoudre, en disant qu'il y a faute dans la date, & que le Concile s'est tenu en 356, & non en 346: ou qu'on a confondu les deux Conciles en un, & que la date & le suffrage de S. Maximin appartiennent au premier, & le reste au second. Conc. [Cette seconde solution ne satisfait pas à la difficulté proposée, puisqu'elle admet qu'Euphrate avoit déja esté condanné, lorsqu'il fut député en Orient, quoique par un moindre nombre d'Evesques. Il faudroit de plus pour cela, reconnoistre une corruption entiere dans le commencement du Concile & jusqu'au suffrage de Valentin; & il vaudroit autant abandonner absolument tout le Concile.

Pour l'autre opinion, quoiqu'elle ne consiste qu'à changer les Consuls, elle a néanmoins fort peu d'apparence, puisqu'on ne les lit pas diversement. Et pour ce qu'on pourroit s'étonner qu'on ait encore daté le 12 de May par les Consuls de l'année precedente, *post Conf. Amantii & Albini*, c'est ce qui en pourroit justifier davantage la verité,] ' puisqu'on voit par divers fastes, qu'on marquoit ainsi cette année, a quoiqu'elle ait eu ses Consuls particuliers, savoir Constance pour la 4 fois, & Constant pour la 3, Buch. cycl. p.46.249. 250.260. a p.46 | Idat Chr. Alp. 672. [ce qui vint peut-estre de ce que Constance estoit alors à l'extrémité de l'Orient.] De plus, il est assez difficile de trouver le temps auquel le Concile se sera pu tenir après celui de Sardique, puisqu'Euphrate estoit à Antioche à Pasque en 348, *V. S. Athanase* §. 54, & que S. Maximin qui presida à sa condannation estoit mort en 349, comme on le peut voir sur son titre. Et cependant c'est entre le retour d'Euphrate & la mort de S. Maximin qu'il faut mettre la chute d'Euphrate dans l'Heresie, le scandale qu'elle causa, la perte mesme de beaucoup de personnes qu'il fit tomber après luy, & les deux Conciles qui le condannerent. S'il y en a à qui ces difficultez ne fassent pas peur, il faudra qu'ils disent qu'Euphrate estant revenu Heretique de l'Orient, où il avoit esté envoyé au nom de toute l'Eglise Catholique, & où il avoit connu par sa propre experience quelle estoit la méchanceté des Ariens, il se soit d'abord declaré si ouvertement, qu'il ait obligé les Evesques à le déposer, qu'il se soit rencontré avec S. Athanase, lorsque ce Saint vint en France en l'an 349 prendre congé de Constant pour s'en retourner à Alexandrie, & qu'enfin il ait esté déposé par le Concile de Cologne le 12 de May 349. Cela n'est pas fort aisé à croire; & je voy encore moins comment Saint Servais aura eu le moyen de luy resister souvent, à cause que sa ville estoit proche de la sienne. ' Bollandus soûtient que c'est la chose du monde la plus absurde, de s'imaginer qu'Euphrate soit tombé dans l'Heresie après son voyage d'Orient, sur-tout si l'on Boll. 13. May. p. 221.b.

veut

Digitized by Google

Buch. de Bel. veut que ce soit aussi-tost après. ' Bucherius a embrassé cette opinion de l'an 349 ; & pour l'accorder avec la date des Consuls, il veut qu'on y lise *P. C. Amantii & Albini an. IV.* Il montre qu'on a quelquefois conté ainsi par un Consulat passé de plusieurs années. ' Mais il ne montre point qu'on l'ait jamais fait lorsqu'il y avoit d'autres Consuls, comme il y en a eu en 348 & 349. (Slus, de servat. p. 21.)

' Mr. Slus prefere l'opinion de Sigebert, qui met le Concile en 375, parce que les auteurs de la vie de Saint Servais, [dont il n'y en a aucun d'ancien,] disent que cela arriva sur la fin de la vie de ce Saint, qu'il croit estre mort en 384. Baronius avoit rejetté cette opinion, parce que bien des Evesques nommez dans le Concile, estoient morts avant ce temps-là. Mr. Slus l'avouë, & nommément de S. Maximin qu'on en fait le chef. Mais il répond que puisqu'il faut abandonner la date, on peut bien encore abandonner les noms des Evesques. [Il faudra encore abandonner ce qui y est dit, *p. 571. 2. b.* qu'Euphrate avoit soûtenu son erreur en presence de S. Athanase & de S. Servais : & après cela, je ne croy pas qu'il y ait difficulté à abandonner encore tout le reste. Il n'est pas mesme aisé de croire qu'Euphrate,] 'qui estoit déja un vieillard en 348, [ait vécu jusqu'en 375. (p. 26.) (Ath. fol. p. 822. c.)

Il seroit aisé de se tirer de cette difficulté, en mettant deux Euphrates de suite, l'un condanné par le Concile de Cologne en l'an 346 ; & l'autre qui ayant esté mis en la place du premier, aura assisté en l'an 347 au Concile de Sardique, & esté député en Orient.] ' C'est à peu près le sentiment de Bollandus. [Mais il est dangereux d'avancer sans preuve des choses de cette nature. Il est mesme assez peu probable que le Concile de Sardique ait choisi pour député dans une affaire très-importante & très-difficile, un homme qui estoit Evesque depuis si peu de temps.] 'C'estoit dès ce temps-là un vieillard, comme nous venons de le remarquer, ' & les vies tant de Saint Severin que de S. Servais, disent que S. Severin fut mis à la place d'Euphrate déposé, & qu'il fut ordonné par le Concile mesme de Cologne. Outre cette difficulté celebre, il faut remarquer que Didier Evesque de Langres, qui députa à ce Concile, n'est mort qu'en l'an 407, lorsque les Vandales entrerent dans les Gaules. *V. Honoré* §. 24. Ainsi il faudra luy donner plus de 60 ans d'Episcopat. On trouve la mesme difficulté sur Saint Simplice d'Autun. *V. son histoire.* Victor de Mets pourroit bien encore estre Autor qui estoit Evesque de la mesme ville, selon les historiens de S. Servais, ' & selon divers manuscrits, lorsqu'elle fut brulée en 451 par Attila. C'est le sentiment de Mr. Meurisse dans son histoire des Evesques de Mets ; & il soûtient sur cela que cet Autor a vécu en 346, & non en 451. 'Dyscole de Reims ne se trouve ni dans Flodoard qui a fait l'histoire de cette Eglise, ni dans aucun autre monument. On ajoûte qu'on trouve, sans luy, le nombre de ceux qui la doivent avoir gouvernée avant S. Remi. Ce qui est certain, c'est que ceux qui l'en font Evesque, n'en ont aucune autorité que celle du Concile de Cologne. ' Mr. Slus croit mesme que la conformité des signatures de ce Concile, avec celles du Concile de Sardique, est une marque qu'on les a copiées sur ce dernier Concile. ' Le P. Sirmond n'a trouvé aucun manuscrit de celui de Cologne, [& je ne croy pas qu'il en soit parlé dans aucune histoire avant le VIII. siecle, depuis lequel il est celebre, quoi qu'il paroisse n'avoir pas esté connu de Flodoard. (Boll. 13. May, p. 210. c.) (c.) (Conc. t. 2. p. 618 | Sur. 23. Oct.) (Meurisse, p. 43.) (Flod. l. 1. c. 5. p. 121 | Marlot, l. 1. c. 27. p. 95.) (Slus, de serv. p. 27.) (Conc. t. 2. p. 621. d.)

On peut faire sur toutes ces choses telle conjecture que l'on voudra : mais je croy que le moins qu'on puisse dire sur le Concile de Cologne, tel que nous l'avons, c'est que c'est une piece sur laquelle on ne peut rien fonder avec sureté.] ' Le P. Alexandre la rejette absolument. (Alex. t. 7. p. 289.)

NOTE XXXVIII.

Pour la page 144. §. 41.

Temps de la mort de S. Luce d'Andrinople.

' Socrate & Sozomene disent que Saint Luce d'Andrinople mourut en prison ; ce qui ne paroist estre qu'une explication, & peut-estre non necessaire de ce que dit Saint Athanase, ' qu'il mourut après avoir esté mis dans les chaînes. ª Les mesmes historiens ne mettent sa mort qu'après celle de Constant. Si nous pouvions les suivre en cela, nous ne nous croirions point obligez de dire que ce Saint, chassé pour la seconde fois de son siege vers l'an 340, ait esté rétabli avant l'an 348. [Mais nous ne croyons pas que leur autorité soit assez forte, pour nous empescher de suivre l'ordre de S. Athanase,] ' qui raconte la mort de ce Saint avec la derniere persecution de S. Olympe, & de S. Theodule, & avec beaucoup d'autres choses semblables, comme les effets de la rage qu'eurent les Eusebiens d'avoir esté condannez par le Concile de Sardique, ' & comme arrivées avant l'accident d'Euphrate, c'est-à-dire à la fin de 347, ou au commencement de 348. C'est ce qu'a suivi Baronius, qui met toutes ces choses en 348.] ' Bollandus y met aussi la mort de S. Luce. (Socr. l. 2. c. 26. p. 117. a | Soz. l. 4. c. 2. p. 539. a.) (Ath. de fug. p. 703. a | fol. p. 811. a.) (ª Socr. p. 117. a | Soz. p. 539. a.) (Ath. fol. p. 821.) (p. 822. a.) (Boll. 11. Feb. p. 519. c.)

NOTE XXXIX.

Pour la page 145. §. 41.

Pourquoi l'on met un Concile à Milan en l'an 347.

[Ce qui nous oblige de mettre un Concile à Milan en 347, c'est que] ' S. Hilaire dit que deux ans avant qu'Ursace & Valens demandassent pardon au Pape Jule, *ante biennium*, [ce qui se fit en 349,] Photin avoit esté condanné comme Heretique dans le Synode de Milan. ' Quelques-uns pretendent qu'*ante biennium* signifie *trois ans auparavant*, & mettent sur cela ce Concile de Milan en 346. [Nous ne voyons rien qui nous empeschast de les suivre, si leur remarque estoit veritable, pourvu qu'on n'attribuast pas à ce Concile ce qui appartient à celui de l'an 345. *V. la note 36.* Mais je ne pense pas qu'*ante biennium*, signifie autre chose dans l'usage ordinaire, que *deux ans auparavant.*] ' Le P. Sirmond dans une dissertation manuscrite contre le P. Petau, demande quelle raison on pouvoit avoir d'assembler un Concile à Milan sitost après celui de Sardique. [Il est peut-estre assez difficile de la trouver, & inutile de la chercher. C'est assez que l'on puisse prouver par S. Hilaire que ce Concile s'est tenu, pour croire qu'il ne s'est pas tenu sans raison. S. Hilaire ne determine pas néanmoins s'il est tenu devant ou après le Concile de Sardique ; mais il semble que dans l'attente de ce grand Concile, on y devoit remettre toutes les affaires qui naissoient, sans prevenir son jugement par des Conciles d'une moindre autorité : au-lieu que si celui de Sardique avoit ratifié sans examen particulier la condannation de Photin faite dans quelque autre Concile, comme l'écrit Sulpice Severe, *l. 2. p. 155*, il n'est point étonnant que cet Heretique, qui se confioit beaucoup sur son éloquence, se soit plaint qu'on l'avoit condanné sans l'entendre, & ait demandé une assemblée (Hil. fr. 1. p. 23. 24.) (Socr. n. p. 25. 1. b.) (MS.)

semblée pour défendre ou pour expliquer son sentiment.] D'ailleurs, puisqu'Ursace & Valens demanderent pardon dans le Concile de Milan, [il y a tout lieu de croire que ce fut pour arrester l'effet de la sentence prononcée contre eux à Sardique; & c'est encore une forte preuve contre ceux qui mettent ce Concile de Milan en l'an 346.]

Pour la page 145. §. 41.

NOTE XL.

Que Photin n'a point esté déposé dans le Concile de Sardique.

[Nous ne trouvons point dans tous les monumens qui nous restent du Concile de Sardique, que l'on y ait rien fait touchant Photin. Saint Athanase ne le dit point non plus. Et néanmoins il est difficile que l'on n'en ait pas parlé, vu que Sirmich estoit si près de Sardique, & que les Eusebiens avoient déja traité Photin d'Heretique dés devant le Concile. Cela nous porteroit assez à recevoir ce que dit Sulpice Severe,] 'qui supposant qu'on l'avoit condanné dés auparavant, dit que le Concile de Sardique laissa cette condannation en son entier, parce que les Catholiques mesmes le jugeoient bien condanné. Sulp.S.l.2. p.155.

Epi.71.c.1. p.829.a.b. 'S. Epiphane assure aussi que l'on traita de cette affaire dans le Concile Occidental de Sardique, que Photin y fut appellé par les Evesques, pour rendre raison de la mauvaise doctrine qu'on luy attribuoit, qu'il s'y défendit comme il put, & qu'il y fut déposé à cause de ses blasphêmes. [Mais si cela estoit veritable, & que l'affaire de Photin eust fait un si grand éclat à Sardique, on en devroit trouver quelque chose dans les monumens de l'histoire. De sorte que ce silence de tous les actes du Concile & des plus fidéles historiens, joint aux autres fautes du mesme auteur, semble nous devoir rendre son raport suspect, & confirmer le sentiment de Baronius, 347. §. 49, qui croit que c'est une faute dans ce Saint, & il rejette de mesme ce que dit Sulpice Severe, dont l'histoire est fort embrouillée en cet endroit. De plus, le Concile de Milan ou l'affaire de Photin fut traitée l'année mesme du Concile de Sardique, peut faire juger assez probablement que l'on n'en avoit parlé que peu ou point à Sardique, & nous empesche de trouver étrange que S. Epiphane ait confondu deux Conciles d'Occident tenus presque en mesme temps. C'est ce qui paroist de plus probable en ceci.]

Pour la page 150. §. 46.

NOTE XLI.

Que le Concile de Sirmich contre Photin, a esté tenu en l'an 351.

Socr.l.2.c. 30.p.121. &c. 'Socrate brouille beaucoup l'histoire touchant ce qui se passa à Sirmich, en joignant la condannation de Photin, qu'il marque en l'an 351, avec diverses choses qui ont particulierement raport à la chute d'Osius, laquelle constamment n'est arrivée qu'en 357. Et il ne faut point d'autre preuve pour montrer clairement qu'il se brouille, que ce qu'il pretend que le Concile contre Photin en l'an 351, avoit esté precedé par
a.p.29.1.c. l'exil d'Osius, 'quoique Constance n'eust encore aucun pouvoir en l'an 351, ni sur Osius, ni sur
c.29.p.121. b. l'Espagne. 'Il ajoûte que George assista au mesme Concile comme Evesque d'Alexandrie; [ce qu'il ne fit qu'en 356.

On ne peut pas aussi pretendre que tout ce qu'il dit du Concile de Sirmich, n'est arrivé
b. qu'en 357, comme veut Baronius.] 'Car, 1°, les Consuls de cette année marquez par Socrate,
'qui ne se trompe jamais en cela, dit le Pere Petau, [sont une preuve du contraire.] 2°. 'Le Concile qui déposa Photin estoit composé des Evesques d'Orient, comme le dit Saint Hilaire: 'Et c'est une forte preuve qu'il s'est tenu en l'an 351, lorsque Constance ne possedoit rien de l'Occident que l'Illyrie, & non en 357, comme veut Baronius, puisqu'alors Constance estant maistre de tout l'Empire, les Evesques d'Occident eussent dû avoir autant ou plus de part à ce Concile que ceux d'Orient. 3°. 'Basile d'Ancyre qui semble avoir esté l'ame du Concile de Sirmich contre Photin, bien loin d'avoir fait, ou d'avoir laissé faire le second formulaire de Sirmich, que Socrate joint avec le premier, 's'y opposa aussi-tost dans le Concile d'Ancyre, où il témoigne mesme fort clairement que ce second formulaire ne s'estoit pas fait dans le temps de la déposition de Photin. Conc.t.2.p. 733.c. Hil.de syn. p.1129.1. et 130.b. Conc.t.2.p. 736.b.c. p.734.et Epi.n.p. 311. Epi.73.c.2. p.846.

[Pour la distinction que le P. Sirmond pretend faire de deux Conciles de Sirmich tenus en mesme temps, & opposez l'un à l'autre, c'est une opinion plus incroyable que nouvelle. Elle est aussi peu autorisée, que le double Concile de Sardique est indubitablement attesté par les pieces originales qui nous en restent, & par le témoignage des auteurs les plus authentiques. Cependant cela n'arriva que parce que chaque parti estoit soûtenu par un Empereur; ce qui ne se rencontroit pas en 357. 4°. Germine que personne ne dit avoir esté Evesque avant la déposition de Photin,] 'l'estoit néanmoins dés l'an 355 au Concile de Milan. 'Theodore d'Heraclée estoit mort, lorsque Constance fit venir Libere à Milan, [c'est-à-dire encore en 355;] a & il est un des auteurs du premier formulaire de Sirmich dressé contre Photin. Bar.355.§. 6. Thdrt.l.2. c.13.p.607. d. a Hil.fr.1. p.48.49.

On peut voir ce point traité plus amplement par le P. Petau dans ses notes sur S. Epiphane, *p.* 310. *&c.* & dans sa dissertation sur Photin, inserée dans le second tome des derniers Conciles, *p.* 729. Le Pere Sirmond a pretendu le combatre par deux dissertations; mais elles sont trés-foibles:] '& Mr. Valois dit qu'il faut bien qu'il en ait reconnu luy-mesme la foiblesse, puisqu'il ne les a point fait imprimer. Socr.n.p. 29.1.a.

[Nous ne nous servons pas de ce que quelques-uns alleguent, que Thalasse qui estoit à la dispute de Basile contre Photin, estoit mort dés la fin de 353. *V. Constance note* 25. Cette raison ne prouve pas; parce qu'il peut y avoir eu plusieurs Thalasses, & il y en avoit effectivement un en 357, selon une loy datée de cette année-là, & nous ne voyons pas de fondement pour en contester la date: car la faute mesme qu'y trouve le P. Sirmond, n'en est pas une.]

Pour la page 154. §. 50.

NOTE XLII.

Que S. Paulin de Treves fut banni dés l'an 353.

'S. Athanase joint toûjours S. Paulin de Treves avec ceux qui furent bannis [en l'an 355] dans le Concile de Milan. [Mais l'autorité de S. Hilaire, de la chronique de S. Jerôme, & de Sulpice Severe, nous font dire qu'il avoit esté banni avant eux dés le temps du Concile d'Arles. Ath.solit. p.831.b.et 836.d.

NO-

Pour la page 154. §. 50.

NOTE XLIII.

Que Rhodane de Toulouse ne fut pas exilé aussi-tost que S. Paulin de Treves : Ce qu'on dit des premiers Evesques de Mayence ne merite aucune créance.

S. Jerôme dans sa chronique, donne à Saint Paulin, Rhodane de Toulouse pour compagnon de son exil, [ce qui vient peut-estre] ' de ce qu'ils sont tous deux morts dans la Phrygie. ' Car Saint Sulpice, plus croyable en ceci, nous assure que Rhodane ne combatit que quelque temps après avec S. Hilaire. *V. Saint Hilaire de Poitiers n.* 4. ' Baronius dit néanmoins qu'il fut banni avec Saint Paulin, & un Luce année Evesque de Mayence ; mais il le dit sur la foy de la vie de S. Maxime successeur d'Année : & cette vie n'a point d'autre auteur que Tritheme, ou un Megenfroy Moine de Fuld du temps des Othons. [Elle est toute pleine de fautes & de contes, & l'on ne sauroit l'accorder avec elle mesme. Il n'y a rien de bon dans cette vie, sinon] ' qu'on y voit que Megenfroy est le plus ancien auteur de ce qu'on nous débite touchant les premiers Evesques de Mayence, & qu'au lieu qu'il en conte quarante jusqu'à S. Boniface, d'autres n'en mettent que seize. Que ce Maxime qu'il conte pour le dix-neuviéme, & qu'il met du temps de Constance, est mis par d'autres après Attila, & conté pour le septiéme. Il parle aussi de la déposition d'Euphrate de Cologne, assez differemment de ce que nous en avons dans les Conciles ; mais je ne pense pas que cela puisse servir à vider la difficulté. Serrarius dans ses annales de Mayence, *p.* 240-250, n'a pas d'autres choses à nous dire de ce Saint Maxime, que ce qu'il en a appris de Tritheme. Il ne marque pas seulement qu'on luy rende aujourd'hui aucun honneur. Le peu qu'il dit de Luce Année, *p.* 240, nous assure que l'on n'en sçait rien du-tout.

Sulp. S. l. 2. p. 169. 170.
p. 160.
Bar. 353 §. 22.
Sur. 18. nov. p. 402. §. 4.

Pour la page 155. §. 51.

NOTE XLIV.

Qu'il n'y eut que les Confesseurs qui furent fidéles à la verité dans le Concile de Milan.

' Theodoret dit que les Evesques du Concile de Milan, ne voulurent ni condanner S. Athanase, ni admettre un nouveau formulaire ; mais il est visible qu'il ne l'entend que de trois ou quatre qui meriterent par leur genereuse resistance d'estre déposez & bannis. ' Sozomene s'explique aussi luy-mesme en ce sens, puisqu'il dit que ceux qui resisterent à la condannation de S. Athanase, furent bannis : ' & il est encore plus exprès en un autre endroit,

Thdrt. l. 2. c. 12. p. 605. a b.
Soz. l. 4. c. 11. p. 551. b.
c. 9. p. 547. a. b.

Pour la page 165. §. 58.

NOTE XLV.

Qu'il faut distinguer deux villes de Berée, l'une dans la Macedoine, l'autre dans la Thrace où Libere fut relegué.

' Sur ce que Theodoret & Sozomene disent que le Pape Libere fut relegué à Berée dans la Thrace, *a* Blondel doute si l'on n'a point pris la Thrace pour la Macedoine, où il y a une ville de Berée assez celebre ; ou si c'est qu'il y en ait une autre dans la Thrace, dont nous ayons peu de connoissance. Mais *b* Ammien nous assure qu'il y avoit une ville de Berée fort considerable dans la Thrace proprement dite. [Et il faut bien distinguer ces deux Berées, s'il est vray que] ' Geronce qualifié Evesque de Brevi dans la Macedoine, qui assista avec les Catholiques au Concile de Sardique, ' ait esté Evesque de Berée, comme d'autres lisent. *a* Car Demophile l'Arien, qui estoit sans doute celui de Berée, estoit Evesque dés l'an 345 au moins. [C'est luy sans doute] *b* qui dans les signatures du faux Concile de Sardique, est appellé Demofilus ab *Coea*, [pour *à Beroea*, de Berée,] *c* où Libere fut relegué.

Thdrt. l. 2. c. 13. 34. p. 609 610. a| Soz. l. 4. c. 11. p. 551. el 552. b. c.
a Blond. prim. p. 496.
b Amm. l. 27. p. 319.
Hil. fr. 1. p. 20.
Conc B t. 1. p. 540. 1. d.
a Hil. fr. 2. p. 41| Blond. prim. p. 481.
b Hil. fr. 2. p. 32.
c Blond. prim. p. 481.

Pour la page 165. §. 58.

NOTE XLVI.

Mauvaise histoire de l'intrusion de Felix à la place de Libere.

' Nous avons trouvé dans un manuscrit, une histoire de Felix intrus à la place de Libere, où on lit qu'il avoit esté ordonné dans une assemblée d'Evesques, où estoit tout le Clergé de Rome. [Cela n'est pas aisé à accorder avec S. Athanase,] ' qui nous apprend que son ordination se fit dans le Palais par trois miserables Evesques, en presence peut-estre de trois Eunuques qui y tenoient lieu du peuple, parce que tout le peuple ne témoignoit que de l'horreur pour cette action, & ne souffroit point que ces schismatiques entrassent dans les Eglises. ' La mesme histoire dit que ce Felix estoit Prestre ; [au lieu que] ' Rufin nous assure, après le Prestre Marcellin *pag.* 3, qu'il n'estoit que Diacre. [C'en est assez pour juger de cette piece, sans parler des autres fautes qui y sont en fort grand nombre. Elle commence par ces mots : *Fuit in diebus Constantii filii, &c.*]

MS. p. 218.
Ath. folit. p. 861. b c.
MS. p. 218.
Ruf. l. 1. c. 22. p. 247.

Pour la page 165. §. 58.

NOTE XLVII.

Qu'on n'a pas de preuves solides que Damase ait communiqué avec l'Antipape Felix.

' Baronius pretend que Damase, qui fut depuis Pape, quitta la communion de Libere pour se joindre à celle de Felix ; ce qu'il ne pouvoit faire sans parjure, selon la chronique de S. Jerôme, & selon le Prestre Marcellin *pag.* 3. Aussi nous ne voyons pas que ce fait soit fondé ; & Baronius ne paroist point en avoir eu d'autres preuves que la preface du Prestre Marcellin, qui se declarant pour Ursin contre Damase, ' paroist bien avoir voulu faire croire qu'il avoit suivi Felix contre son serment, mais ne le dit jamais clairemedt : ce qui suffit au moins pour donner lieu d'en douter. Et S. Jerôme n'auroit pas apparemment osé qualifier de parjures, ceux qui avoient abandonné Libere, si Damase dont il estoit ami particulier, eust esté du nombre. ' Le Pontifical de Bollandus dit qu'après que Felix eust esté décapité, ce fut le Prestre Damase qui vint la nuit retirer son corps pour l'enterrer. [Mais je ne croy point qu'on puisse faire plus de fond sur ce Pontifical que sur les autres, & il est trop plein de fautes pour croire qu'il soit mesme du sixiéme siecle, comme le veut Bollandus.]

Bar. 357. §. 60| 367. §. d.
M. & F. p. 5. 5.
Boll. apr. t. 1. p. 31. e.

Pour la page 166. §. 59.

NOTE XLVIII.

Que ce que la vie de S. Parthene dit de l'avarice & de la mort de l'Evesque d'Heraclée, doit s'attribuer à Theodore : Temps de sa mort.

' Ce que nous disons ici de l'avarice & de la mort de Theodore d'Heraclée, tiré de la vie de Parthene, est attribué dans cette vie à Hypatien Evesque de la mesme ville, à qui elle donne néanmoins un Hypatien pour successeur. ' Mais cela ne se lit ainsi que dans la traduction latine de

Bol. 7. Feb. p. 39. f.
p. 43 a | 38. c.

Digitized by Google

de Gentien Hervet. Le texte grec ne donne le nom d'Hypatien qu'au second, & ne nomme point du-tout son predecesseur, dont elle raporte la mort; [& personne ne dit qu'il y ait eu deux Hypatiens de suite dans le siege d'Heraclée. C'est pourquoi nous n'avons pas fait difficulté de raporter à Theodore ce qui est dit du predecesseur d'Hypatien; car on ne trouve point qu'il y ait eu d'Evesque d'Heraclée entre ces deux, & il seroit mesme difficile d'y en mettre,] ' puisque Theodore vivoit encore en l'an 351, *a* & qu'Hypatien estoit déja Evesque en 351.

Hil.fr.1.p. 43.49. *a* Socr.l.2. c.29.p.121. b. *b* n.p.29.1. c.d|Ath in Ar.or.1.p. 290.a.

b Mr. Valois pretend mesme que Theodore vivoit encore en 356, parce que S. Athanase en parle dans un écrit fait cette année-là. Mais Saint Athanase ne dit point en cet endroit qu'il vécust encore, comme il le dit de quelques autres, & il le joint immediatement à Estienne, [déposé du siege d'Antioche dés 348. Ainsi cela ne nous doit point empescher de croire,] ' qu'il estoit déja mort en 355, comme Libere nous en assure.

Thdrt.l.2. c.13.p.607. d.

NOTE XLIX.

Pour la page 167. §. 60.

Qu'on ne doit point rejetter ce que Marcellin & Faustin disent de S. Maxime de Naple & de Saint Rufinien : Temps de l'exil de S. Maxime.

[Nous ne trouvons rien pour l'histoire de S. Maxime de Naple, que dans la requeste de Marcellin & Faustin Prestres Luciferiens, *p.* 29, ce qui ne nous doit pas faire douter de sa foy & de sa sainteté, puisqu'estant mort dans son exil, & ainsi avant Constance, il n'a pu voir le commencement du schisme de Lucifer.

C'est par la mesme raison que nous ne croyons pas qu'on puisse faire aucune difficulté de recevoir ce que ces Prestres disent de S. Rufinien, *p.* 30. Ils ne disent pas si ce Saint estoit Evesque, quoiqu'il y ait quelque lieu de le presumer, puisque la persecution regardoit alors particulierement les Evesques : & toute la suite de Marcellin porte à croire que ce ne sont que des Evesques dont il veut parler en tout cet endroit. Puisque S. Rufinien a repandu son sang à Naple, cela peut faire juger qu'il exerçoit cette dignité dans la Campanie.] ' Baronius le qualifie Evesque.

Bar.359.§. 61. §.63.

' Il met son Martyre & la confession de Saint Maxime dans la persecution qu'il pretend avoir suivi le Concile de Rimini en 360, [mais il n'en allegue aucun fondement, & nous n'en voyons point non plus, si ce n'est peut-estre que Marcellin & Faustin n'en parlent qu'après avoir parlé de S. Hilaire, qui ne fut banni qu'en 356. D'autre part, S. Maxime estant mort dans son exil, c'est-à-dire avant l'an 362, cela est plus aisé à croire, en mettant son bannissement en 355 ou 356, qu'en le differant en l'an 360.]

NOTE L.

Pour la page 170. §. 62.

Que Marathone ne fut fait apparemment Evesque de Nicomedie que sous Julien.

Socr.l.2.c. 38.p.141. 142.

' Socrate parlant en general des violences des Ariens avant le Concile de Seleucie tenu en 359, dit que Macedone avoit déja fait Marathone Evesque de Nicomedie. ' Sozomene dit mesme qu'il l'avoit fait dés devant ce temps-là. [Si ces auteurs ne se trompent pas tout-à-fait, il faut dire que Marathone fut mis à la place de Cecrops mort le 24 d'Aoust 358. Mais il faudra dire aussi qu'il fut déposé avec Macedone par le Concile de Constantinople en 360. Car selon les mesmes historiens, il fut toûjours très-étroitement uni avec Macedone depuis ce Concile. Cependant nous ne trouvons rien du-tout dans les auteurs, pour la deposition de Marathone, sinon que] ' Philostorge dit qu'Onesime fut fait Evesque de Nicomedie par Acace en 360, après le Concile de Constantinople, mais il dit que ce fut à la place de Cecrops, [sans parler de Marathone. Puis donc qu'aucun auteur ne dit que Marathone ait esté déposé en 360 avec Macedone, quoi qu'on ait marqué assez exactement ceux qui le furent alors, & que Marathone, considerable par sa personne & par son siege, ne dust pas estre oublié; il y a assez d'apparence qu'il ne fut fait Evesque que sous Julien, dans le nouveau parti que Macedone forma après sa deposition. Saint Hilaire parle d'Eleuse en 358, sans parler de luy.]

Soz.l.4.c. 20.p.570. b.c.

Philg. l.5. c.1.p.77.

NOTE LI.

Pour la page 174. §. 65.

Que l'élevation d'Aece au Diaconat n'est point la cause de la rupture de communion entre les Catholiques & les Ariens d'Antioche.

Philg. l.3. c.14.p.47.

' Philostorge dit que jusques au Diaconat d'Aece, [vers l'an 350,] les défenseurs de la Consubstantialité & les Ariens avoient communiqué entre eux dans les prieres, dans les hymnes, & presque en toutes choses, hormis dans le sacrifice. Mais que depuis qu'Aece fut venu à Antioche, tous les liens d'amitié & de societé furent entierement rompus. [Cela ne s'accorde pas avec les meilleurs historiens, qui nous apprennent qu'une partie des Catholiques ne reconnut jamais aucun des Evesques intrus à la place de S. Eustathe, ce qui les fit nommer Eustathiens; & que les autres Catholiques qui les reconnurent, ne rompirent jamais la communion, qu'avec S. Melece, en l'an 361.]

NOTE LII.

Pour la page 175. §. 66.

Que tous ont lu ὁμοούσιον dans le Symbole de Nicée, & personne ὁμοιούσιον.

Sulp.S.l.2. p.162.

' Sulpice Severe dit que les Ariens, [ou plutost les Semiariens,] voulant que le Concile de Nicée leur fust favorable, l'avoient corrompu en y ajoûtant une lettre dans le Symbole, & en pretendant qu'il y avoit ὁμοιούσιον & non ὁμοούσιον, parce qu'ils vouloient bien que l'essence & la nature du Fils fust semblable à celle du Pere, mais non pas que ce fust la mesme. [Mais s'ils avoient ainsi alteré le texte du Concile dans quelques exemplaires, ils ne pouvoient pas l'avoir fait dans tous : Et ce n'estoit pas là-dessus qu'ils se fondoient,] ' puisque S. Athanase dit qu'ils rejettoient le Concile de Nicée, & que ce n'estoit qu'à cause de l'ὁμοούσιον. [Je ne voy point qu'on ait jamais disputé comment il falloit lire dans le Symbole de Nicée, mais si l'ὁμοούσιον qu'on supposoit y estre, estoit conforme à la verité, ou en quel sens il le falloit prendre.]

Ath. de syn. p.915.

NOTE LIII.

Pour la page 179. §. 69.

Sur un endroit fort obscur de la lettre de Libere à Ursace, &c.

La lettre de Libere à Ursace, &c., que nous avons dans les premiers fragmens de Saint Hilaire *p.* 49 de l'édition de Mr. Pithou, porte ces termes : *Cognoscat itaque prudentia vestra Athanasium..... priusquam ad comitatum sancti Imperatoris secundum litteras Orientalium Episcoporum, & ab Ecclesia Romana communione separatum est, sicuti teste*

Digitized by Google

teste est omne Presbyterium Romanæ Ecclesiæ. [Ces paroles ne font pas de sens. On y en trouveroit néanmoins quelqu'un, en y ajoûtant *litteras dirigerem*, ou quelque autre chose semblable, après *sancti Imperatoris.* Il est certain par la lettre precedente, *p.*48, que Libere avoit écrit à Constance pour condanner S. Athanase. Il faudroit encore ajoûter *à mea* devant *& ab Ecclesia Romana, &c.*

Mais la nouvelle édition de Saint Hilaire nous éclaircit cet endroit par une autre leçon que les Benedictins ont trouvée dans un manuscrit, & qui forme à peu près le mesme sens que nous cherchions dans l'édition de Mr. Pithou. La voicy :] Hil. B. p. 1338. 1339. ' *Cognoscat itaque prudentia vestra Athanasium ..... à me esse damnatum, priusquàm ad comitatum sancti Imperatoris litteras Orientalium destinarem Episcoporum, & ab Ecclesia Romana communione esse separatum, sicuti teste est, &c.* [Il paroist par cette leçon, que Libere avoit receu quelque lettre des Orientaux, à qui il avoit apparemment écrit d'abord,] & qu'il l'avoit envoyé à la Cour, [pour obtenir son rappel par cette preuve de sa communion avec eux.

Ces dernieres paroles, *sicuti teste est, &c.*, nous donnent sujet de dire qu'il avoit encore écrit au Clergé de Rome sur la condannation de Saint Athanase. Car je ne voy pas moyen de raporter ces paroles à ce qui s'estoit passé cinq ans auparavant au commencement du Pontificat de Libere,] Bar. 357. §. 33. ' comme le veut Baronius.

NOTE LIV.

Pour la page 179. §. 69.

Sur les Anathemes contre Libere, inserez dans sa lettre raportée par S. Hilaire : Bevue de Guillaume de Saint Amour.

Hil. fr. 1. p. 48. ' La lettre de Libere aux Orientaux, par laquelle il se declare contre S. Athanase, &c. se trouve dans les fragmens de S. Hilaire. Et elle y est interrompuë par ces mots, *Hæc est perfidia Ariana ; hoc ego notavi, non Apostata.... Anathema tibi à me dictum Liberi & sociis tuis....... Iterùm tibi anathema & tertiò, prævaricator Liberi.* Baronius pretend, 357. §. 49, que ces anathemes ne sont point de S. Hilaire, mais de quelque Copiste insolent. [La plus forte raison qu'on en puisse alleguer, c'est que Libere s'estoit déja relevé de cette faute par la resistance qu'il fit au Concile de Rimini, lorsque S. Hilaire écrivoit le livre dont nous avons les fragmens.] Blond. prim. p. 487-490. ' Blondel répond à cela qu'il n'est point étrange ni sans exemple, que S. Hilaire décrivant une lettre si lasche & si indigne, n'ait pu s'empescher de marquer le jugement qu'il en faisoit, eu égard à la disposition où Libere estoit lorsqu'il l'écrivit, & non à celle où il fut depuis.

p. 490. ' Mr. du Perron qui fait la mesme difficulté que Baronius, la resout luy-mesme d'une autre maniere. Car il dit que S. Hilaire peut avoir inseré ces parentheses dans l'Epitre de Libere, avant que de faire son écrit ; & que quand il le fit, ayant laissé les places vides pour mettre les pieces qu'il citoit, ceux qui le transcrivirent y mirent les pieces telles qu'ils les trouverent parmi ses papiers.

[On peut remarquer, pour montrer combien on savoit peu l'histoire dans le XIII. siecle, ce que je me souviens d'avoir lu dans Guillaume de S. Amour, qui estoit assurément un des plus habiles de ce temps-là. Il avoit quelque connoissance que du temps de S. Hilaire, un Pape avoit consenti à l'Heresie avec la pluspart des Evesques : il ne savoit pas quel estoit ce Pape ; mais il dit par conjecture que ce pouvoit estre Athanase II, qu'on sçait estre mort en l'an 498, près de 150 ans après S. Hilaire.]

NOTE LV.

Pour la page 180. §. 69.

Quelle est la confession de Sirmich signée par Libere.

[Ce n'est pas une petite difficulté de savoir si Libere a signé la premiere ou la seconde confession de Sirmich. Le temps auquel il a signé, semble persuader que c'estoit la seconde qui venoit d'estre faite. On y ajoûte la maniere dont en parle S. Hilaire,] Hil. fra. p. 48. ' qui dit que Libere approuva la perfidie Arienne, ce qui certainement convient fort bien à la seconde confession de Sirmich ; au lieu que dans tout le livre des Synodes, il reçoit la premiere comme Catholique. [C'est sans doute ce qui a porté] Blond. prim. p. 480-484. ' Blondel à dire, comme une chose indubitable, qu'il a signé la seconde ; *a* & le Pere Petau dit de mesme, que s'il en a signé quelqu'une, (ce que l'on ne peut pas mettre en question, après ce que Libere en dit luy-mesme,) il faut que ç'ait esté la seconde. *a* Epi. n. p. 316.

[Le jugement de ces deux savans hommes, fortifie beaucoup une opinion qui d'elle mesme est fort probable. Et s'ils ne se sont pas arrestez beaucoup aux raisons dont Baronius tasche d'appuyer l'opinion contraire, c'est qu'elles sont très-foibles. Mais on leur en peut objecter une autre à laquelle il seroit à souhaiter qu'ils eussent répondu un peu plus soigneusement. C'est que] Hil. fr. 1. p. 48. 49. ' S. Hilaire dit que la perfidie de Sirmich signée par Libere, a esté faite par 22 Evesques qu'il nomme ensuite. [Or il n'y a pas moyen de soutenir que ces vingt-deux Evesques aient fait la seconde confession de Sirmich. Car on ne croit pas qu'il y ait eu beaucoup d'Evesques à celle-ci, outre Ursace, Valens, & Germine ;] Ath. de syn. p. 901. d. ' & si la traduction greque de cette confession porte, *& les autres*, *b* l'original latin de S. Hilaire n'en dit rien ; *c* & le Concile des Anoméens à Antioche, ne remercia que ces trois-ci. *b* Hil. de syn. p. 115. 1. *c* Soz. l. 4. c. 12. p. 554. b.

[Mais quelques Evesques qui y fussent, ce n'estoit pas assurément Basile d'Ancyre,] Epi. 73. c. 2. p. 846. a. b. ' qui quelques mois après, declama dans son Concile contre cette confession. Thdrt. l. 2. c. 13. p. 607. d. ' Ce n'estoit pas non plus Theodore [d'Heraclée,] mort avant l'exil de Libere, [en 355 au plustard.] On ne croit pas mesme qu'Eudoxe de Germanicie y ait pu assister, quoique cela ne soit pas tout-à-fait certain. Il est encore fort difficile de le croire de Silvain [de Tarse,] qui a plutost passé pour Catholique, que pour avoir esté capable de signer la seconde confession de Sirmich. Il en faut encore rejetter Cecrops (de Nicomedie,) Macedone (soit de Constantinople, soit de Mopsueste,) & Marc (d'Arethuse,) qui estoient d'Orient ;] Soz l. 4. c. 12. p. 554 b. ' puisque la seconde confession de Sirmich fut faite par les Occidentaux ; [& au contraire Germine de Sirmich mesme, qui estoit constamment à cette seconde, & non à la premiere, ne se trouve point parmi ces 22 Prelats, sans parler d'Osius & de Potame qui au moins l'avoient signée. Il est donc ou très-difficile, ou absolument impossible de douter que ces signatures ne soient pas celles de la premiere confession de Sirmich, & qu'ainsi ce ne soit celle-là mesme qu'on aura fait signer à Libere.

On pourroit ajoûter à cette raison, l'autorité de Sozomene, si elle pouvoit estre de grand poids,] c. 15. p. 557. 558. ' puisqu'il raporte que quand on receut en Orient l'Epistre d'Osius, [c'est-à-dire la seconde confession de Sirmich, ou quelque autre écrit de la mesme nature,] Eudoxe & ceux de son parti firent courir le bruit que Libere avoit rejetté la Consubstantialité, & embrassé l'ἀνόμοιον. [Ce qui n'eust pas esté un faux bruit, comme Sozomene le

Digitized by Google

le veut faire croire, venu de la confusion des deux confessions de Sirmich, mais une chose fort bien fondée, s'il eust signé la seconde confession de Sirmich, puisqu'elle rejettoit formellement la Consubstantialité, & établissoit beaucoup l'ἀνόμοιον.

La réponse du Pere Petau à cette objection Epi.n.p. 517. est un peu étrange.] 'Car il avouë que tous les Evesques que nous avons marquez, n'ont pu estre à la seconde confession de Sirmich; mais il dit que cet endroit est de quelque ignorant qui ne connoissoit pas les divisions des Ariens, & non pas de S. Hilaire. [Il vaut mieux avouer que l'on ne voit pas de solution à cette difficulté. Car ce que l'on pourroit dire encore que Saint Hilaire auroit confondu les deux confessions de Sirmich, & auroit pris les signatures de la premiere pour celles de la seconde, n'est pas beaucoup plus probable.

Après tout, je ne voy rien qui nous empesche absolument de diminuer un peu la faute de Libere, & de dire qu'il n'a signé que la premiere confession de Sirmich. Ce qu'il y a de plus difficile en cela, c'est d'accorder S. Hilaire avec luy-mesme, & montrer comment il a pu qualifier de perfidie Arienne ce qu'il avoit approuvé auparavant comme Catholique. Cela seroit aisé, si nous voulions dire avec Baronius, que ce n'est pas S. Hilaire qui qualifie de perfidie Arienne la confession signée par Libere. Mais pour ne nous pas arrester à une conjecture peu vraisemblable, il n'est point étrange que S. Hilaire ait toleré en un temps une confession qui en elle-mesme n'estoit pas tout-à-fait mauvaise; & qu'en un autre, il l'ait qualifiée du nom qu'elle meritoit, eu égard à ses auteurs & à l'usage qu'ils en vouloient faire, qui estoit d'abolir le Concile de Nicée, Hil. in Conf.l.1.p. 116.1.2. avec la doctrine de la Consubstantialité.] 'C'est pourquoi S. Hilaire condanne luy-mesme dans son livre contre Constance, le Concile de Sirmich contre Photin, où cette confession fut dressée, aussi-bien que tous les autres Conciles Ath. de syn.p.900. a. Ariens: '& S. Athanase met aussi cette confession dans le rang des autres. [C'estoit donc assez de l'avoir signée, sur-tout en communiquant avec les Ariens, & condannant S. Athanase, pour meriter les anathemes de S. Hilaire & de toute l'Eglise, & pour faire dire à S. Jerôme Hier.v.ill. c.97.p.297. b chr. que] 'Libere avoit souscrit l'Heresie, [& à a Hil. in Conf.l.1.p. 114.115. S. Hilaire] a qu'il ne savoit si Constance avoit commis une plus grande impieté de chasser Libere de Rome, ou de l'y renvoyer comme il avoit fait.

[Que si l'on trouve que cela soit suffisant pour répondre à cette premiere objection, il sera encore plus aisé de satisfaire à la seconde, qui consiste à dire, que Libere ayant signé aussi-tost après la seconde confession de Sirmich, il est à presumer qu'il n'en a point signé d'autre. Car premierement nous ne savons point si precisément la suite de toutes ces choses, que nous puissions assurer que Libere n'avoit pas signé avant que cette seconde confession fust apportée à Berée. 2. Libere pouvoit bien consentir de signer la premiere & avoir quelque horreur pour la seconde. Dieu ne laisse pas toûjours tomber jusques au fond du precipice, principalement ceux qu'il veut relever de leur chute, comme l'on a sujet de croire qu'il a relevé Libere. Demophile mesme, & Fortunatien, pouvoient bien ne pas demander de luy cette signature; & les autres se contenter de moins qu'ils n'eussent souhaité, parce que ce leur estoit encore beaucoup d'avoir fait tomber Libere jusque là; de mesme qu'ils ne contraignirent pas Osius de condanner S. Athanase. Après tout, quand nous dirions qu'Ursace, Valens, & Constance, ne furent pas satisfaits de la signature de Libere, cela s'accorderoit fort bien avec ce que dit Sozomene, que Libere ne fut renvoyé à Rome, ni mesme rappellé de Berée, que quand les députez du Concile d'Ancyre eurent fait changer la face des choses, & retracter ceux mesmes qui avoient signé la seconde confession de Sirmich, comme nous verrons l'année suivante.

Voilà ce que nous pouvons dire sur cette importante difficulté, où il est peut-estre plus seur de demeurer dans le doute, que de vouloir rien assurer de part ou d'autre.]

NOTE LVI.

Pour la page 180. §. 70.

Temps de l'invasion du siege d'Antioche par Eudoxe de Germanicie.

'Socrate dit qu'Eudoxe estoit à Rome, lorsqu'il apprit la mort de Leonce Evesque d'Antioche, & il marque assez clairement que Constance y estoit aussi. [Si cela est, Leonce seroit mort au plustard au mois de May 357.] 'Cependant S. Athanase dans sa lettre aux Solitaires, dit qu'il vivoit encore alors; [& c'estoit au plustost à la fin de 357,] 'puisque dans le mesme ouvrage il parle de la chute de Libere & de la mort d'Osius. Cette raison seroit tout-à-fait decisive, si quelques-uns ne pretendoient que ces passages de Libere & d'Osius, ont depuis esté ajoûtez par S. Athanase mesme. [Nous ne voyons pas qu'il y ait de fondement de le dire: Mais quoy qu'il en soit, voici une autre raison à laquelle je ne voy pas qu'il soit aisé de répondre.] 'C'est qu'Eudoxe sur la nouvelle de la mort de Leonce, se hasta de se venir emparer du siege d'Antioche. 'Il envoya ensuite Asphale à Constance, [qui estoit alors à Sirmich. On ne dit pas positivement ce qu'Asphale venoit faire à la Cour, mais à considerer tout l'endroit de Sozomene, *c.* 13, 14, je ne croy pas qu'on puisse douter qu'il ne vinst demander la confirmation de l'intrusion d'Eudoxe dans Antioche.] Asphale estoit encore à Sirmich lorsque les députez du Concile d'Ancyre y arriverent. 'Ce Concile fut tenu [en l'an 358,] un peu avant Pasque. Ses députez qui estoient des Evesques, [ne partirent sans doute qu'après Pasque, qu'on marque le 12 d'Avril; & ainsi ils ne peuvent guere estre arrivez à Sirmich avant la mi-May. Il faut remarquer d'ailleurs, qu'Eudoxe qui avoit à craindre les suites de son usurpation, ne manqua point sans doute à faire toute sorte de diligence pour la faire autoriser par l'Empereur. Il avoit les Eunuques pour luy; & on ne dit point qu'Asphale ait trouvé aucun obstacle. S'il estoit donc encore à Sirmich à la mi-May, il y a tout sujet de croire qu'Eudoxe ne s'estoit fait Evesque d'Antioche qu'assez peu auparavant. Ainsi la mort de Leonce ne se peut mettre au plustost que sur la fin de 357, & si Eudoxe en apprit la nouvelle estant à la Cour, ce fut plutost à Sirmich qu'à Rome.] 'Sozomene dit seulement que Constance estoit en Occident.

Socr.l.2.c. 37.p.131.a. | Ath.solit. p.812.c. | p.847.a| 841.d. | Socr.p.132. a.b|Soz.l.4. c.12.p.553. c | Soz.c.13.p. 555.c. | Epi.73.c.1. p.847.b. | Soz.l.4.c. 12.p.553.c

[Nous ne saurions rien tirer des huit ans que Nicephore & Theophane donnent à l'Episcopat de Leonce, puisqu'ils ne nous meneroient pas jusqu'au milieu de l'an 356. Eutyque, *p.* 476, luy en donne neuf; ce qui ne decide rien, puisqu'on y peut toûjours ajoûter quelques mois: mais les deux ans que tous ces auteurs donnent à Eudoxe dans le siege d'Antioche, portent à croire, qu'il en fut fait Evesque au commencement de 358; puisqu'il fut certainement transferé à Constantinople au commencement de 360.

Si

Si Socrate estoit un auteur plus considerable, en qui il fust rare de trouver des fautes, on pourroit l'expliquer en ce sens; Qu'Eudoxe apprit à Rome la mort de Leonce, & qu'il s'en alla aussi-tost trouver Constance à Milan ou à Sirmich, pour en avoir la permission d'aller en Syrie. Mais ce n'est point apparemment ce que Socrate a voulu dire.]

Pour la page 185. §. 74.

NOTE LVII.

Si Libere a signé la condannation de la Consubstantialité dans l'assemblée de Sirmich.

[Il est assurément difficile de croire que l'on ait fait signer à Libere la condannation de la Consubstantialité dans l'assemblée de Sirmich, puisque Basile d'Ancyre & les autres Semiariens qui y dominoient, avoient eux-mêmes retranché cette condannation des anathematismes du Concile d'Ancyre. Saint Hilaire qui examine si fort dans son livre des Synodes la croyance des Orientaux sur ce point, n'auroit pas oublié une circonstance si importante, & qui auroit marqué si clairement leur dogme. Cela paroist assez fort pour juger que tout ce que l'on a pu demander en ce temps-ci à Libere & aux autres, n'alloit qu'à la suppression, & non à la condannation du terme de Consubstantiel. C'est par cette raison que nous avons rapporté à l'année precedente plutost qu'à celle-ci,] 'la lettre où les Orientaux recevoient la ressemblance de substance, & rejettoient la Consubstantialité. [Il faut avouer néanmoins que cette lettre convient bien mieux à cette année qu'à la precedente: & il faut encore remarquer] 'que Victorin dans son premier livre contre les Ariens, dit assez clairement que les défenseurs de la ressemblance de substance, [qui sont les Semiariens,] avoient écrit en Afrique, qu'il falloit bannir la Consubstantialité, & qu'ils avoient accompagné cet ordre, non de raisons, ni d'autoritez de l'Ecriture, mais d'une jussion absoluë [de l'Empereur: ce qui paroist se rapporter à ce temps-ci; hors lequel nous ne voyons pas que les Semiariens aient eu assez de credit à la Cour pour en obtenir ces sortes de jussions. Et nous apprenons de Sozomene,] 'que Basile d'Ancyre écrivit effectivement en Afrique contre Ursace & Valens.

Hil. de syn. p. 136. 1. c.

Bib. P. t. 4. 1. p. 158. d. e.

Soz. l. 4. c. 24. p. 580. d.

[Il se peut donc bien faire que les Semiariens se soient enfin declarez ouvertement contre la Consubstantialité, soit par la legereté naturelle aux Heretiques, soit qu'ils n'eussent plus les mesmes raisons qui les avoient obligez d'abord à supprimer cet anathematisme qu'ils avoient signé à Ancyre, soit pour ne passer pas pour Homoouciens, c'est-à-dire, pour Catholiques, pretendant s'acquerir par là plus de liberté à soutenir leurs sentimens. La lettre mesme dont nous avons parlé, peut avoir esté la cause de ce changement. Car si ce furent Ursace, Valens, & Germine, qui en demanderent la lecture, comme l'assure Saint Hilaire, il est assez probable qu'ils le firent pour obliger les Semiariens à condanner la Consubstantialité, comme ils l'avoient fait par cette lettre.

Mais si les Semiariens l'ont effectivement condannée & fait condanner à Sirmich, il faut toûjours dire que Saint Hilaire ne le savoit pas encore lorsqu'il écrivoit son livre des Synodes;] '& néanmoins il ne l'écrivit que lorsque l'on parloit déja d'assembler le Concile de Rimini, [c'est-à-dire sur la fin de cette année. Nous voudrions que quelque personne habile se fust donné la peine d'examiner à fond cette difficulté, & en eust trouvé la solution.]

Hil. de syn. p. 124. 2. d.

Pour la page 185. §. 74.

NOTE LVIII.

Que ce fut la seconde confession de Sirmich que les Ariens firent supprimer par Constance.

'S. Athanase dit que ce fut la troisiéme confession de Sirmich, faite le 22 May 359, que les Ariens firent supprimer par l'autorité de Constance, qui fit un édit exprès pour en retirer les exemplaires. 'Socrate & Sozomene disent que ce fut la seconde: [& quoique leur autorité ne soit nullement comparable à celle de S. Athanase, il est néanmoins difficile de ne les pas suivre en ce point,] 'comme le Pere Petau a déja fait. [Car il y a peu d'apparence, que les Ariens aient pu pretendre supprimer la troisiéme confession de foy de Sirmich, qu'ils avoient certainement montrée au Concile de Rimini, c'est-à-dire, à 400 Evesques. Et pour ce que l'on pourroit objecter la mesme chose à Socrate, il est aisé de répondre que Basile d'Ancyre, qui sollicitoit sans doute la suppression de la seconde confession de Sirmich, ne se soucioit pas tant de la supprimer, que de la décrier entierement par cette formalité; pour empescher qu'on ne la produisist jamais: ce qu'on ne peut dire de la troisiéme, puisqu'on la fit signer en effet presque par tous les Evesques, en ostant seulement le titre, & en y changeant quelques termes.]

Ath. de syn. p. 904. b.

Socr. l. 2. c. 30. p. 116. c. d| Soz. l. 4. c. 6. p. 543. b. c.

Epi. n. 4. 319.

'De plus, S. Athanase dit qu'après qu'on eut supprimé la confession de Sirmich, on dressa celle des Acaciens dans le Concile de Seleucie: *a* & cette confession mesme des Acaciens s'autorise de l'autre, & pretend ne dire rien que ce qui y avoit esté enseigné. [Elle n'avoit donc garde alors d'estre supprimée.]

Ath. de syn. p. 904. b.

a p. 905. b.

'On l'objecta aussi dans ce Concile aux Semiariens, qui répondirent seulement qu'elle ne les regardoit pas, & qu'ils n'avoient que faire d'examiner si elle estoit bonne ou mauvaise; [mais ils ne dirent jamais qu'elle avoit esté condannée.

Soz. l. 4. c. 22. p. 576. b.

Il faut dire mesme que les Acaciens leur firent un crime devant l'Empereur de l'avoir ainsi rejettée, si nous lisons dans] 'Socrate ὑπ' αὐτὸν, au lieu de ὑπ' αὐτῶν [qui paroist estre une faute.] 'Mr. Valois ne le change pas néanmoins, mais il ne laisse pas de prendre le mesme sens, & de croire que cet endroit s'entend de la troisiéme confession de Sirmich.

Socr. l. 2. c. 41. p. 153. b. n. p. 37. 1. b.

[Il ne faut pas recourir à dire que les Ariens l'ont pu supprimer depuis le Concile de Seleucie: car S. Athanase dit qu'ils l'avoient fait avant ce Concile: & ils estoient alors plus puissans que jamais, hors d'état de craindre & de rougir devant les hommes: L'on voit mesme] 'qu'en 366, Valens voulant reduire Germine au pur Arianisme, luy allegue seulement le formulaire de Rimini, sans parler de la seconde confession de Sirmich, 'quoique l'un & l'autre l'eust signée, ou plutost l'eust composée, *a* & Germine au contraire en répondant à Valens, fait tout son fort sur la troisiéme datée du 22 de May. [C'est une grande preuve que la premiere estoit supprimée, & que l'autre ne l'estoit pas.]

Hil. fr. 1. p. 40.

syn p. 125. 1. c.

a fr. p. 44.

Pour la page 817. §. 75.

NOTE LIX.

Sur la veneration & les actes de S. Eusebe Prestre de Rome.

'Les Martyrologes de S. Jerôme marquent le 14 d'Aoust un S. Eusebe comme Martyr, mais avec tant de confusion qu'on ne sauroit dire ce que c'est: '& Florentinius aime mieux croire

Florent. p. 752.

p. 754.

Digitized by Google

que c'est un Martyr de Syrie; different du Prestre de Rome qu'on honore aujourd'hui le mesme Sacr.p.188. jour en qualité de Confesseur. ' Le Sacramentaire de S. Gregoire met ce jour-là, *natale sancti Eusebii Sacerdotis*, [terme qui, selon l'ancien usage, marque plutost un Evesque qu'un Prestre.] a.p.174. Il est qualifié Confesseur dans les oraisons; ' & le P. Menard dit que c'est comme Saint Felix de Nole, *quia multis tormentis pro fide orthodoxa toleratis superstes fuit*. [Il semble avoir voulu marquer par-là un Eusebe different du Prestre, qu'on ne dit point avoir souffert autre chose qu'une prison de sept mois, dans laquelle il mourut.] Front.cal. p.121. 'Le P. Fronto dit que S. Eusebe honoré le 14 d'Aoust, avoit un titre de son nom à Rome, p.53. ' & que ce titre est de S. Eusebe Pontife & Martyr. [Il paroist donc avoir cru que c'est S. Eusebe Pape, Buch.cycl. p.272. mort en 310;] ' dont on lit en effet qu'il mourut le 17 d'Aoust, *XVI kal. sept*: [& il seroit aisé de croire qu'au lieu de *XVI.* il faut *XIX.* Bar.14.aug. h. Mais puisque] ' Baronius dit que l'on conserve encore dans cette Eglise le corps de S. Eusebe Prestre, & celui de S. Orose [qu'on dit l'avoir enterré, il y a bien de l'apparence que c'est luy dont cette Eglise porte le nom. Bede dans son Martyrologe, qualifie Prestre celui du 14 d'Aoust. Usuard marque encore plus particulierement qu'il souffrit du temps de Constance; & c'est ce qu'on a toujours suivi depuis.

Mr. Baluze nous a donné des actes de ce saint Prestre, dans le second tome de ses Mélanges, *p. 141*. Nous les avons trouvez dans un manuscrit de Beauvais, quoique non pas si entiers; & ceux que l'on avoit déja dans Mombritius, n'en sont pas fort differens. L'air n'en est pas mauvais, & l'auteur se pretend estre le Prestre Orose qui enterra le Saint. Mais ils supposent par-tout, que Libere & Constance estoient à Rome en mesme temps: & c'est ce qui ne fut jamais. Ils disent que Damase estant devenu Pape, anathematiza Libere dans un Concile. Mr. Baluze remarque dans ses notes, *p. 498*, qu'on ne trouve nulle autrepart ce Concile; [& il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il ne s'est jamais tenu. C'est ce que nous ne craindrions pas d'assurer, quand mesme nous n'aurions pas la lettre du Concile Thdrt.l.2. c.17.p.618. b. de Rome sous Damase,] 'qui rejette le Concile de Rimini, parce qu'il n'avoit pas esté receu par celui qui estoit alors Evesque de Rome, [c'est-à-dire certainement par Libere.] Baluz.t.2. p.142. ' Ces actes ajoûtent qu'après la mort de Libere, la persecution cessa, mais non pas pour long-temps. [Elle recommença donc bien-tost: Et quand? Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce fut sous Justine, vingt ans après la mort de Libere: & on ne voit pas mesme que Justine ait fait aucune persecution à Rome.

Nous n'avons donc que faire de nous mettre beaucoup en peine de justifier Libere, que ces actes font auteur de la persecution de S. Eusebe & de beaucoup d'autres, ni de justifier le Saint mesme qu'ils font schismatique & parjure selon Saint Jerôme, en le faisant visiblement partisan de Felix, ce qu'Usuard ni Adon ne disent point. Mais ce qui nous embarasse le plus en cela, c'est que ce qu'Adon dit de S. Eusebe est tellement conforme à ses actes, qu'on a sujet de craindre qu'il n'en ait esté tiré. Il se peut faire néanmoins qu'Adon & l'auteur des actes aient suivi un mesme original plus ancien, dont le dernier aura fait une piece monstrueuse. Car je ne voy pas qu'on la puisse qualifier autrement. En effet, Adon bien loin de dire que Libere ait persecuté l'Eglise Catholique, dit que c'estoient les Ariens, qui la persecutoient, *lorsque Libere tenoit le siege Apostolique*. Ce n'est point ainsi qu'on parle d'un persecuteur. Aussi ni luy, ni Usuard, ne le mettent point dans la persecution de S. Eusebe. Mais quoy qu'il en soit des faits raportez par Adon, la sainteté de S. Eusebe paroist assez attestée par les monumens de l'Eglise, pour nous assurer qu'il n'a pu estre un parjure, ni un schismatique, ni par consequent un partisan de Felix.]

NOTE LX. Pour la page 187. § 75.

Sur le prétendu Martyre de l'Antipape Felix.

[Nous ne voyons pas qu'il puisse y avoir lieu de rejetter ce que nous disent Marcellin & Faustin, que] ' Felix mis à la place de Libere mourut le 22 Novembre 365. [Ce sont des Prestres Mar.& F. p. 4. de Rome qui vivoient du mesme temps, qui circonstancient toutes choses; & nous ne voyons pas quel interest ils avoient à prolonger de six ou sept ans la vie de Felix, & à avancer un mensonge qui eust esté aussi-tost reconnu de tout le monde. Que si ce qu'ils disent est veritable, on ne peut ajoûter aucune foy à ceux qui écrivent que Felix fut Martyrizé par ordre de Constance le 28 Juillet 359. Aussi l'on n'en trouve point de fondement plus ancien que le Pontifical de Bollandus fait dans le VI. siecle, si mesme il est si ancien, copié par celui qui nous a fait les actes pretendus de Felix, par Anastase, & par quelques autres.] ' Le Pontifical de Bollandus, après plusieurs Boll.ap.4. 1.p.31.d.A choses tout-à-fait insoûtenables, dit que Felix deposé de l'Episcopat, demeura depuis le 30 de Juillet dans une terre qu'il avoit: [Qu'avant ou après sa deposition,] il declara Heretique [l'Empereur] Constance baptizé deux fois, [qui le fut néanmoins pour la premiere à sa mort en 361;] Qu'il fut couronné du Martyre, & qu'il eut la teste tranchée secrettement, [& néanmoins] avec beaucoup d'Ecclesiastiques & de Laïques, auprès des murailles de Rome, l'onziéme de Novembre, d'où le Prestre Damase enleva son corps, & l'enterra dans une Eglise que Felix avoit fait bastir. Il ajoûte que l'Episcopat vaqua 38 jours, [comme si au bout de ce temps on luy avoit donné un successeur.]

' Les actes de Felix disent aussi que Constance MS.p.218. avoit esté rebaptizé par Eusebe de Nicomedie à Aquilon: [Cela suffit pour juger de la piece;] Que Felix le declara Heretique; Qu'à cause de cela il fut chassé de l'Episcopat par Constance, & Libere rappellé à la priere des Prestres Ursace & Valens, &c; ' Que Felix tiré de sa terre où p.218.219. il demeuroit, fut ramené à Rome, où il eut la teste tranchée le 10 de Novembre; Que son corps fut enterré le 20 du mesme mois dans l'Eglise qu'il avoit fait bastir estant Prestre; & nous en faisons la feste, dit l'auteur, le 29 de Juillet.

' Anastase suit presque mot à mot le Pontifi- Anas.c.37. p.21. cal de Bollandus: mais il veut que Felix ait esté decapité à Cora [dans la Campagne de Rome, si ce n'est une faute de Copiste, Corana, pour Romana, à quoy il y a assez d'apparence.] ' Ba- Bar.357.§ 58. ronius veut que ç'ait esté à Ceré en Toscane, [aujourd'hui Ceri ou Cerventera.] ' Anastase Anas.c.37. p.22. avoit dit un peu auparavant, que Felix estoit mort en paix dans sa terre sur le chemin de Porto, le 29 de Juillet, *requievit in pace*. [Adon qui a visiblement puisé dans les mesmes sources, est aussi tombé dans des erreurs que personne n'oseroit défendre. On ajoûte pour confirmer cette tradition, que] ' l'Eglise de *Ceré* qui l'honore com- Bar.357.§ 58. me son patron, fait foy de son Martyre. [Mais on ne dit point depuis quand elle l'honore, & on ne montre pas que ce ne soit point S. Felix Pape Marty-

Martyrizé en l'an 274 sous Aurelien, ou mesme quelque autre Martyr du mesme nom auquel on ait depuis donné le titre de Pape. Pour les monumens de cette Eglise que l'on allegue, il faut qu'ils soient bien authentiques & anciens de bien des siecles, pour pouvoir estre opposez à Marcellin.

Voilà donc l'état de la question, où deux Prestres qui raportent un fait arrivé de leur temps, & dans le lieu où ils vivoient, sans avoir aucune raison d'y rien alterer, sont combatus par des Bar.357.§.61. auteurs beaucoup posterieurs,] 'pleins de fautes certaines, & dans le fait mesme. [La chose ne §.61.63. paroist pas fort difficile à juger.] 'Aussi Baronius avoit esté persuadé qu'il falloit oster Felix du Martyrologe Romain, & il en avoit persuadé la pluspart du monde dans une grande dispute qui s'éleva à Rome sous Gregoire XIII. sur ce sujet mesme. Mais il dit que la volonté du Pape l'avoit fait changer de sentiment; joint qu'en 1582 le 28 de Juillet, qui est la veille du jour que l'on celebre S. Felix Pape & Martyr, que l'on pretend estre celui-ci, on avoit trouvé son tombeau avec cette inscription: *Le corps de Saint Felix Pape & Martyr, qui a condanné Constance.*

[Sans examiner cette histoire, cette inscription qui par elle-mesme ne paroist pas estre du IV. siecle, ne prouve autre chose, sinon qu'on a cru que Felix avoit esté Pape & Martyr, ce que l'on savoit bien par Anastase & par d'autres; mais la question est de savoir si on l'a dû croire. Ce que porte l'inscription, que Felix a condanné Constance, revient tout-à-fait aux contes ridicules d'Anastase, & est d'autant moins recevables, 1, Qu'aucun ancien auteur, ni S. Jerôme, ni autre, n'a parlé de cette condannation, quoiqu'elle ait dû faire un grand éclat: 2, Que ce n'estoit pas alors la coutume de traiter les Princes de cette sorte, l'Eglise ayant moins d'égard à ce qu'ils meritoient, qu'au tort que ces con- §.61. dannations pouvoient faire: 3,] 'Parce qu'on eust dû encore moins en user envers Constance qu'envers un autre; puisqu'il n'estoit que Catecumene, & ne participoit point aux Mysteres.

[Que si l'on dit qu'il n'est pas probable qu'on ait inventé tant de choses, il faut n'avoir guere de connoissance de ce qui s'est fait en d'autres rencontres Et sans aller plus loin, ceux qui ont esté capables de nous debiter des lettres écrites à Felix par S. Athanase, & encore à la teste d'un Concile d'Alexandrie, avec une réponse de Felix, & une autre lettre de Felix à tous les Evesques, datée par des Consulats qui ne furent jamais; ces personnes, dis-je, & celles qui leur ressemblent, sont capables de croire sur la foy des autres, ou d'inventer eux-mesmes les faussetez les plus ridicules & les plus absurdes.

Outre l'argument que l'on tire de Marcellin, qui ne met la mort de Felix que sous Valenti- Front.cal. p.109.110. nien,] 'le P. Fronto témoigne que l'on prouve la mesme chose par un registre de ce temps-là cité par Onuphre. Nous avons des vies des Papes par Onuphre imprimées en 1557, où il ne cite rien en particulier: mais il y étend, *p.* 14, la vie de Felix jusqu'au 22 de Novembre 365, & en fait non un Pape & un Martyr, mais le second Antipape. Il faut ajoûter que Constance qui faisoit profession d'estre doux & moderé, s'épargnoit au moins à luy-mesme la honte de repandre le sang des Evesques, & se contentoit de les bannir, à moins qu'il ne fust extrémement animé. Et on ne voit dans aucun bon historien, que Felix ait rien fait pour l'irriter. On peut mesme dire qu'un homme entré dans l'Episcopat comme il avoit fait, estoit indigne & incapable d'aucune action de courage, sans un miracle extraordinaire de la grace: & pour le croire, il en faudroit voir des autoritez incontestables.]

'On trouve dans les plus anciens Martyrologes le 29 de Juillet, un S. Felix Martyr à Rome; Florent.p.686. & ce peut estre un Pape, puisqu'on luy donne ce nom dans le calendrier du P. Fronto, *p.* 109. C'est au moins un Evesque, selon le Sacramentaire de S. Gregoire, *p.* 117. Bede le marque sans luy donner aucune qualité. Usuard, Adon, & d'autres posterieurs, l'ont pris pour celui qui vivoit du temps de Constance; & l'auteur de ses actes dit qu'on en faisoit ce jour-là la feste. [Mais on ne voit point sur quoy cela est fondé. Il est certain, comme nous avons dit, que ce n'est ni le jour de sa mort, ni celui de son enterrement. Ainsi le P. Fronto a quelque raison de croire que ce] 'S. Felix Pape & Martyr, honoré Front.cal. p.109. le 28 de Juillet, est Felix I. mort en 274, puisque sans cela il se trouveroit que ce Pape, à qui les anciens & les nouveaux donnent le titre de Martyr, & dont les lettres ont esté citées dans le Concile d'Ephese, n'auroit point esté marqué dans les anciens Martyrologes, [ou au moins dans le Calendrier Romain & dans le Sacramentaire.]

'Ce Pere dit néanmoins à la fin, qu'il ne veut p.110.111. rien assurer sur ce sujet, à cause qu'il se trouve des Litanies dans un manuscrit ancien de sept ou huit-cens ans, qui mettent l'intrus au nombre des Papes avec le titre de Saint & de Confesseur, qu'elles donnent de mesme à Jule & à Damase. [Ces Litanies peuvent montrer, si elles sont du VIII. siecle, qu'il y a long-temps que quelques-uns ont regardé ce Felix comme un saint Pape. Mais elles sont en mesme-temps contre son pretendu Martyre. Car je croy qu'il est sans exemple que l'on donne le simple titre de Confesseur à ceux qu'on sçait avoir eu la teste tranchée pour la foy. Au moins l'exemple que l'on allegue ne le prouve point, puisque le Martyre de S. Urbain Pape est aussi peu assuré que celui de ce Felix.

Pour la sainteté de Felix, s'il estoit rentré dans l'unité de l'Eglise Romaine, & qu'il se fust soumis à Libere, il y auroit lieu d'esperer qu'il auroit effacé la faute de son intrusion, & de son schisme.

La difficulté de savoir s'il doit tenir rang parmi les Evesques de Rome, ne regarde pas proprement l'histoire. Nous pouvons néanmoins remarquer que S. Optat qui vivoit en ce temps-ci mesme, & S. Augustin, ne le mettent point dans ce catalogue, & n'ont pas cru qu'il fust necessaire pour lier cette chaine perpetuelle de l'Episcopat dans l'Eglise de Rome.] 'Theodoret Thdrt.l.5. c.39.p.755. dans la liste qu'il fait des Evesques des principaux sieges, ne le nomme seulement pas, non plus que Gregoire & George d'Alexandrie, selon l'édition du P. Sirmond, quoiqu'il n'oublie point les usurpateurs des sieges d'Antioche & de Constantinople, & qu'il marque mesme Gregoire & George d'Alexandrie selon l'édition de Mr. Valois, *p.* 249. 'Cependant il n'a pas ignoré son l.2.c.14.p.610.c. intrusion; [& on ne peut pas presumer aussi qu'il n'ait pas sceu la faute de Libere, quoiqu'il ne l'ait pas marquée. S. Jerôme ne le met point non plus au nombre des Papes. Il conte Libere pour le 34 Evesque de Rome, & Damase pour le 35; en quoy il est suivi par S. Prosper, & sans doute par beaucoup d'autres. Et on voit la mesme chose dans Anastase. S. Athanase ne parle de Felix que comme d'un monstre dans le thrône Apostolique; & je ne pense pas qu'aucun Pere,

ni

Digitized by Google

ni aucun auteur Ecclesiastique, en ait jamais parlé comme d'un Evesque legitime.

Il est constant qu'il a esté Antipape tant que Libere est demeuré dans la verité. Quoique Libere pust estre déposé legitimement après sa chute; comme nous ne trouvons point que l'Eglise ait entrepris de le faire, & qu'elle n'estoit pas alors en état d'y songer, personne n'avoit droit de prendre sa place, à moins que l'Eglise Romaine en corps ne se separast de luy. Et c'est

Mar. & F. p. 4. 5.

ce qu'elle n'a point fait.] ' Car une partie du Clergé & tout le peuple demeura uni avec luy.

p. 3.

' Pour ceux du Clergé qui s'en separerent, ils le firent dés devant sa chute, comme Marcellin le

Hier. chr.

dit clairement. ' S. Jerôme le dit de mesme; [& si l'on veut trouver de l'ambiguité dans ses paroles, on ne peut nier qu'il ne condanne ces Ecclesiastiques de parjure, & qu'ainsi il n'ait desapprouvé leur separation, en quelque temps qu'elle se soit faite.

Mais si la chute de Libere obligeoit à choisir un autre Evesque, il ne falloit pas choisir Felix, qui estoit coupable, aussi-bien que Libere, de communiquer avec les Ariens, & de se separer de S. Athanase, outre le défaut de son schisme & de son intrusion criminelle. Et il n'y a pas mesme d'apparence qu'il ait fait aucun refus de signer les formulaires des Ariens, si on les luy a presentez. Car pour tout ce que l'on dit qu'il fit pour la verité depuis la chute de Libere, on n'en voit aucun témoignage avant le IX. siecle; & ceux qui en ont parlé sont des auteurs si peu croyables en tout, & qui meslent tant de fables & de contradictions dans ce qu'ils disent de Felix mesme, qu'ils ne meritent aucunement qu'on s'y arreste.

Que s'il a jamais esté Pape, il n'a pu cesser de l'estre par la correction de Libere, mais seulement pour estre tombé dans quelque nouvelle faute; ce que personne ne dit. Il faut donc qu'il ait esté Pape jusqu'à la fin de l'an 365, & que Libere ait esté alors Antipape, ou qu'il y ait eu deux Papes à la fois. Personne jusques à present n'a eu la hardiesse de dire ni l'un, ni l'autre. Pourquoi donc nous embarasser dans tant de difficultez, pour défendre un homme que toute l'antiquité abandonne, qu'il faut avouer avoir esté au moins durant deux ans l'horreur de toute l'Eglise, & qu'on ne défend que sur des fondemens tout-à-fait ruineux, & des autoritez nullement considerables, qui se détruisent elles-mesmes, & qui sont démenties par des pieces originales? Nous avons vu qu'Onuphre en fait absolument un Antipape,

Lab. chr.

comme de Novatien qu'il met le premier.] ' Le P. Labbe qui par une erreur visible met la mort de Felix en 357, & avant la chute de Libere, n'a pas dû croire qu'il ait jamais esté legitime Evesque; & il appelle toûjours Felix II, celui qui fut fait Pape en 485, marquant seulement à sa mort en 492, qu'il est le troisiéme de ce nom,

Bona, lit. l. 1. c. 11. p. 423.

selon Baronius. ' Le Cardinal Bona dit aussi que c'estoit Felix II. qui tenoit le siege de Rome du temps d'Acace de Constantinople.

NOTE LXI.

Pour la page 187. §. 75.

Sur la confession de foy envoyée, dit-on, par Libere à S. Athanase.

Bar. 357. §. 72. 73.

' Baronius croit que Libere pour renouer entierement l'union & la communion avec S. Athanase, luy envoya une confession de sa foy. Nous avons dans les œuvres de S. Athanase, *t.* 1. *p.* 243. 244, cette confession de Libere qui paroist estre la fin d'une lettre, avec celle de Saint Athanase

Riv. l. 3. c. 7. p. 279.

qui est comme une réponse à cette lettre. ' Mais Bellarmin, & Rivet ensuite, jugent que ces pieces sont supposées. Libere y écrit, *p.* 243. *d*, comme doutant de la foy de Saint Athanase, & luy mande de luy faire savoir s'il est dans la veritable croyance aussi-bien que luy; ce que Bellarmin mesme ne trouve pas vraisemblable. *V. S. Athanase* §. 111. *note* 108.

NOTE LXII.

Pour la page 188. §. 76.

Si ce fut Basile d'Ancyre qui proposa Nicée à Constance pour le Concile œcumenique.

[Il y a assez de difficulté dans ce que dit Sozomene, que] ' ce fut Basile d'Ancyre qui proposa Nicée à Constance pour y tenir le Concile œcumenique. ' Car Philostorge dit que Basile & ses partisans, refuserent Nicée, depuis mesme la ruine de Nicomedie; ' & Theodoret dit que ce fut Eudoxe qui la fit proposer & determiner par le moyen des amis qu'il avoit à la Cour. ' Saint Athanase semble dire aussi que ce furent Ursace, Valens, Germine, Acace, Eudoxe, & Patrophile, [tous Anoméens,] qui porterent Constance à assembler le Concile à Nicée. [Neanmoins comme Sozomene paroist avoir lu la lettre mesme de Basile à Constance, il peut estre assez probable que ce fut seulement la separation du Concile qui vint des Anoméens,] ' lesquels, comme le mesme Sozomene le montre assez bien, ne pouvoient pas trouver leur avantage dans un Concile universel.

Soz. l. 4. c. 16. p. 561. a. b. — Philg. l. 4. c. 11. p. 71. — Thdrt. l. 2. c. 21. p. 613. — Ath. de syn. p. 869. 870. — Soz. p. 561. b. c.

NOTE LXIII.

Pour la page 190. §. 78.

Sur le nombre des Evesques du Concile de Rimini.

' Au lieu que S. Athanase marque en deux endroits qu'il y avoit plus de 400 Evesques au Concile de Rimini, *a* luy mesme n'y conte autrepart que près de 200 Catholiques, ce qui est bien éloigné : ' & Baronius croit qu'il y a faute en ce dernier endroit. *b* Elle a esté suivie par l'auteur du Synodique, qui en fait bien d'autres. ' Blondel paroist aussi y conter 400 Evesques. *c* Maximin Evesque Arien n'en met que 330. *d* Au contraire, Julien le Pelagien dit qu'on tenoit qu'il y en avoit eu 650. *e* Les Ariens du VI. siecle y en mettoient 830. *f* S. Jerôme donne la multitude des Prelats assemblez à Rimini, pour l'idée d'un fort grand nombre d'Evesques. [On ne sauroit rien tirer de ce que dit Facundus,] *g* qu'ils estoient en bien plus grand nombre que ceux du faux Concile d'Ephese, où il n'y en avoit que 130.

Ath. de syn. p. 814. c|908. b. — *a* ad Afr. p. 934. a. — Bar. 359. §. 3. — *b* Conc. t. 2. p. 94. b. — Blond. prim. p. 15. — *c* Aug. in Ma. l. 1. c. 8. p. 284. 1. a. — *d* op. imp. l. 1. c. 75. p. 27. — *e* Fulg. ad Pint. c. 3. p. 535. — *f* Hier. ep. 83. c. 1. t. 2. p. 319. b. — *g* Fac. l. 5. c. 3. p. 201. al noc.

NOTE LXIV.

Pour la page 191. §. 78.

Sur Demophile qui assista au Concile de Rimini.

' Demophile qu'on met dans le Concile de Rimini avec les Occidentaux, [nous embarasse.] ' Il est marqué comme l'un des principaux Ariens : [Ainsi je ne croy pas qu'on puisse douter que ce ne soit] *h* Demophile de Berée qu'ils firent Evesque de Constantinople en 370, après Eudoxe. [Il y a Berée en Thrace, & Berée en Macedoine. Si Demophile estoit Evesque de celle-ci, il a dû assister au Concile de Rimini, puisque la Macedoine & tout le reste de l'Illyrie estoit alors censé de l'Occident.] ' Mais Theodoret le fait Evesque de Berée en Thrace. *i* Et ce fut l'Evesque Demophile qui fit signer le formulaire de Sirmich à Libere, ' qui estoit relegué à Berée en Thrace. *V. la note* 45. [Si donc il estoit de Thrace, il devoit a.

Ath. de syn. p. 874. c|ad Afr. p. 934 a|Socr. l. 2. c. 37. p. 132. c|Soz. l. 3. c. 17. p. 563. — *h* Thdrt. l. 5. c. 39. p. 756|Philg. l. 9. c. 8. p. 126. — Thdrt. p. 756. — *i* Hil. fr. 1. p. 48. — Thdrt. l. 2. c. 13. 14. p. 609. c|610. a.

Digitized by Google

devoit estre à Seleucie avec les Orientaux; car la Thrace a toûjours fait partie de l'Empire d'Orient :] 'Philg.l.4.c.10.p.70. & Philostorge met expressément la Thrace entre les Provinces qui devoient composer le Concile des Orientaux. 'Sulp.S.l.2.p.162. Sulpice Severe ne la met point parmi celles qui se devoient trouver à Rimini. [Nous ne voyons point ce qu'il y a à dire sur cela.]

Pour la page 192. §. 79.

NOTE LXV.

Si Demophile & Auxence furent condannez par le Concile de Rimini.

'Ath. de syn. p.879. d|Hil.fr.2. p.46. Ursace, Valens, Caius, & Germine, furent condannez nommément par le Concile de Rimini, selon le texte grec & latin d'un acte que nous avons de ce Concile, qui est une requisition de Grecien Evesque de Cagli. 'Ath.p.876. d. Saint Athanase y joint quelquefois Demophile, a Socr.l.2. c.37.p.136. b. a & Socrate fait la mesme chose. b Ath.ad Afr.p.939. a. b Néanmoins Saint Athanase mesme l'excepte autrepart assez clairement; c de syn p. 878.c. c & la lettre du Concile à Constance ne le nomme point. d c1879.d. d Elle met Auxence au nombre des condannez, selon le texte grec, aussi-bien que la requisition de Grecien. e Hil.fr.2. p.35.46. e Néanmoins le texte latin de ces deux pieces ne parle jamais de luy, f in Aux.p. 122. f & nous ne voyons point que Saint Hilaire dans la dispute qu'il eut avec luy, luy ait reproché d'avoir esté déposé à Rimini, quoiqu'il en eust toute sorte de sujet. 'p.123.2.a. Auxence declare néanmoins luy-mesme qu'il s'estoit trouvé à la fin de cette assemblée. 'Ath.ad Afr. p.934.a. S. Athanase met une fois un Eudoxe entre les Ariens déposez à Rimini, [mais c'est vrai-semblablement une faute.] 't.1.B.p. 893 b. Et néanmoins les Benedictins n'en remarquent rien dans leur nouvelle édition, où cet Eudoxe se trouve comme dans les autres.

Pour la page 194. §. 81.

NOTE LXVI.

Que la confession de foy, dite de Nicé ou de Rimini, fut faite en l'an 359.

'Ath. de syn.p.905. c. S. Athanase dit que la confession de foy que nous appellons de Nicé ou de Rimini, fut faite dans le Concile de Constantinople après celui d'Isaurie; [parce qu'elle fut en effet receuë dans ce Concile tenu au commencement de l'an 360; mais cela n'empesche pas qu'elle n'eust paru dés auparavant, c'est-à-dire avant le dixiéme d'Octobre 359.] 'Hil.fr.2.p. 36.37. Car nous avons un acte de ce jour, par lequel les legats du Concile de Rimini cassent tout ce qui s'est fait à Rimini, embrassent la communion d'Ursace, Valens, Germine, & Caius, & témoignent avoir déja signé la confession de foy de ces Heretiques. [Et estant visible par cet endroit mesme, selon S. Athanase, aussi-bien que selon Theodoret,] 'Ath. de syn.p. 905. c. que le formulaire de Nicé est celuy qui a esté signé à Rimini, [il ne peut avoir esté fait par le Concile de Constantinople, tenu, comme nous verrons, au commencement de l'année suivante, après la fin de celui de Rimini. A quoy l'on peut ajoûter qu'il a esté écrit originairement en latin, & non en grec qui estoit la langue des Orientaux & de Constantinople : ce qui paroist visiblement par la differente maniere dont il est raporté par S. Athanase, *p.905*, & par Theodoret, *p.615*. Mais il n'est point mesme necessaire de dire que S. Athanase parle du Concile de Constantinople en 360. Car il dit simplement que les Ariens estant venus d'Isaurie à Constantinople, dresserent le formulaire qu'il raporte, & l'envoyerent à Rimini : & nous ne voyons rien qui nous empesche de croire que cela est vray à la lettre.]

NOTE LXVII.

Pour la page 195. §. 81.

Que l'on signa à Rimini le mesme formulaire qu'à Nicé.

[Il paroist assez clair par soy-mesme, que l'on fit signer aux Evesques du Concile de Rimini le mesme formulaire que ses deputez avoient signé à Nicé.] 'La suite de Sulpice Severe le marque assez, Sulp.S.l.2. p.165.167. a & il dit expressément que l'on signa à Rimini celui dont Constance estoit auteur, a p.167. [c'est-à-dire le troisiéme de Sirmich, dont celui de Nicé n'estoit presque pas different.] 'S. Athanase raportant ce formulaire, Ath. de syn.p.905. c. dit que c'est celui qu'on fit signer à Rimini & dans l'Occident. b Il dit encore qu'on avoit rejetté à Rimini le mot d'Hypostase; b ad Afr.p. 935.a. [& cela ne se trouve que dans le formulaire de Nicé.] 'Ce que S. Jerôme remarque avoir esté signé à Rimini, Hier.in Luci.c.7.p. 142.d. est encore plus conforme à ce formulaire qu'au troisiéme de Sirmich, [quoiqu'ils ne soient presque que la mesme chose.] 'Theodoret le confirme aussi, Thdrt.l.2. c.16.18.p. 615-620. puisque pour montrer que le formulaire de Nicé avoit esté condamné par l'Eglise, il raporte ce que le Concile de Rome sous Damase, & S. Athanase, disent contre la signature de Rimini.

NOTE LXVIII.

Pour la page 195. §. 82.

Que les Evesques ne demeurerent point sept mois à Rimini.

[Au lieu que nous faisons dire à Taurus qu'il y avoit déja plusieurs mois que les Evesques estoient à Rimini,] 'le texte de Sulpice Severe porte qu'il y avoit déja sept mois. Sulp.S.l.2. p.166. [Ainsi ce Concile auroit duré au moins jusques au mois de Janvier ou Fevrier 360, & il faudroit dire que S. Phebade & les 20 autres soutenoient encore alors la Consubstantialité. Mais il y a quelque faute ou quelque exageration dans ce terme de 7 mois. Car nous ne voyons pas le moyen d'accorder les choses qui se firent à Constantinople, si nous ne reconnoissons que les Evesques deputez par le Concile de Rimini après la signature mesme de S. Phebade, y estoient arrivez dés devant la fin de 359. Les premiers deputez du Concile avoient signé dés le 10 d'Octobre : & ainsi on peut juger que S. Phebade & les autres qui resistoient le plus, cederent enfin vers le mois de Novembre.]

NOTE LXIX.

Pour la page 198. §. 84.

Inadvertances de Baronius sur Libere & sur Damase.

'Baronius dit que Sozomene parle de l'expulsion de Libere après le Concile de Rimini, Bar. 359. §. 47. quoiqu'il eust parlé dés auparavant de son exil après le Concile de Milan : [mais il ne remarque pas que Sozomene fait ici le rapport de la fausse narration de Socrate;] '& que quand il raconte aussi-tost après, la verité de ce qui se passa à Rimini, Soz.l.4.c. 19.p.569. 570. il ne dit rien de la persecution de Libere.

'S'il est vray, comme Baronius le pretend, Bar. 359. §. 48. que Damase ait suivi Felix jusqu'à sa mort, [& que Felix ne soit mort qu'en 365, il n'a pu] gouverner l'Eglise de Rome sous Libere en 360, comme le veut Baronius.

NO-

Digitized by Google

Pour la page 198. §. 84.

NOTE LXX.

Sur S. Gaudence Evesque de Rimini, S. Leon Prestre, & S. Marin Diacre de la mesme Eglise.

Bar. 359. §. 60. ' Baronius dit que Gaudence estoit Evesque de Rimini lorsqu'on y tint le Concile, qu'il se retira de ce Concile avant la prevarication des Evesques; qu'après sa malheureuse conclusion il condanna ce que les Ariens y avoient fait, & déposa un Prestre nommé Marcien coupable de la mesme impieté; qu'à cause de cela les soldats du Gouverneur nommé aussi Marcien, le tirerent hors de la ville, & l'assommerent à coups de bastons & de pierres dans les fobourgs. Il cite pour toutes ces choses les actes de ce Saint, que nous n'avons point, & dont il ne fait point d'autre éloge, sinon qu'il dit qu'ils sont differens des autres actes de ce mesme Saint, qu'il rejette comme tout-à-fait faux, & où il est dit qu'il avoit esté fait Evesque par Damase long-temps depuis le Concile de Rimini. Il semble dire mesme que les actes qu'il approuve, portent que S. Mercurial Evesque de Forli, qu'il soustient estre mort l'an 156, estoit contemporain de S. Gaudence.

[Ferrarius n'a point eu ces actes approuvez par Baronius:] Ferr. p. 650. ' car tout ce qu'il dit de S. Gaudence, n'est tiré que de Pierre des Noels, P. de N. l. 9. c. 63. p. 182. a. 3. ' qui fait S. Gaudence baptizé, ordonné Clerc, &c. par S. Damase Pape, [après l'an 366,] & Martyrizé sous Constance dans le temps du Concile de Rimini, [c'est-à-dire en 361 au plustard. On y pourroit encore remarquer quelques autres fautes.] Ugh. t. 2. p. 408. a. ' Ughellus, [nonobstant la remarque de Baronius,] fait aussi ordonner S. Gaudence par Damase, & met néanmoins son Martyre sous Constant.] Bar. 14. oct. f. ' Baronius mesme dans son Martyrologe, ne cite rien pour ce Saint que Pierre des Noels. MS. p. 550. 556. 557. ' Il en est encore parlé dans l'histoire de S. Leon & de S. Marin, qui est dans Mombritius *t. 2. p. 52*: & selon cette histoire, il doit avoir esté fait Evesque de Rimini vers l'an 320. [Mais c'est une très-méchante piece.] p. 557. ' Il y est parlé de l'Heresie schismatique du Prestre Marcien excommunié par S. Gaudence. Ugh. t. 1. p. 408. a|410. ' Ainsi il faut se contenter de savoir que l'Eglise de Rimini honore Saint Gaudence comme son Evesque, comme son patron, & comme un Martyr, & qu'on croit qu'il a esté Martyrizé sous Constance par les Ariens. p. 410. b. c. ' On a basti sur son tombeau une Eglise sous son nom, qui est devenuë une Abbaye considerable de Benedictins. p. 413-415| P. de N. p. 182. 3. ' Son corps y a esté trouvé 70 ans après sa mort, selon Pierre de Noels, ou long-temps depuis, comme on le peut juger de l'histoire raportée dans Ughellus. Sa feste est marquée le 14 d'Octobre dans le Martyrologe Romain.

[Pour verifier ce que nous avons dit, que les actes de S. Leon & de S. Marin sont une très-méchante piece, il ne faut point d'autre preuve que leur éloquence barbare meslée de bouts de vers; ce qui est, ce me semble, le style du IX. & du X. siecle: & quand le style en seroit le meilleur du monde,] Ferr. p. 569. ' les faits romanesques, sans suite, & sans probabilité, qu'ils contiennent, [suffiroient pour leur oster toute autorité. Ce qu'en disent Pierre des Noels *l. 8. c. 36. p. 157*, & Ferrarius *p. 480. 568*, a encore moins d'autorité. Ainsi il faut nous contenter de savoir qu'on dit que S. Leon estoit Prestre, & Saint Marin Diacre de l'Eglise de Rimini; qu'on tient qu'ils ont passé la plus grande partie de leur vie dans cette ville & dans les solitudes voisines, qu'ils y ont presché la foy aux payens, & qu'on les honore aujourd'hui comme patrons des deux villes qui portent leur nom au Duché d'Urbin. Leurs actes les font vivre dans la grande persecution de Diocletien, & quinze ou vingt ans après. Cependant s'ils ont esté ordonnez par Saint Gaudence, & que ce Saint n'ait esté fait Evesque que par Damase, il ne les faudra mettre que sur la fin du IV. siecle. On fait la feste de S. Leon le premier d'Aoust,] ' & celle de Saint Marin le troisiéme de Septembre, quoy qu'on l'ait mise le quatriéme dans le Martyrologe Romain. p. 569. § 4

Pour la page 199. §. 85.

NOTE LXXI.

Sur l'Evesque Astere separé de la communion par le Concile de Seleucie.

' Astere, que Socrate dit avoir esté separé de la communion par le Concile de Seleucie en 359, sans marquer d'où il estoit Evesque, 'est, selon Blondel, celui que Saint Jerôme met entre les illustres écrivains de son temps, & qu'il dit avoir esté Evesque de Scythople. Blondel ne dit point pourquoi il veut que ce soit cet Astere; [& je ne voy pas qu'on le puisse dire, puisque Patrophile estoit encore Evesque de Scythople en l'an 359,] ' & eut pour successeur un nommé Philippe, qui apparemment vivoit encore lorsque Saint Epiphane écrivoit [en 376,] ou n'estoit mort que depuis peu. [Ainsi Astere de Scythople n'a esté Evesque que long-temps après le Concile de Seleucie: & nous n'avons aucun fondement de dire qu'il fust Arien, comme celui dont parle Socrate. *V. S. Astere d'Amasée note* 1. Il y auroit plus d'apparence à dire que celui qui estoit Evesque dès l'an 359, est] ' celui que Dieu fit mourir à Cyr vers l'an 372, à la priere de S. Julien Sabas.

Socr. l. 2. c. 40. p. 152. c. Blond. prim. p. 137| Hier. ep. 84. t. 2. p. 317. b. Epi. 73. c. 23. p. 872. a. Thdrt. v. Pat. c. 2. p. 783. c. d.

Pour la page 204. §. 88.

NOTE LXXII.

Que la loy qui soumet des Evesques aux fonctions civiles, ne convient pas aux Evesques condannez en l'an 360 par le Concile de Constantinople.

Socr. l. 2. c. 41. p. 153. b. c. ' Ce que Socrate met aussi-tost après le Concile de Seleucie, que Constance en condannant les Evesques aux fonctions civiles, &c., [semble se pouvoir mieux raporter aux Evesques condannez en l'an 360, par le Concile de Constantinople; mais comme on bannissoit ceux-ci en les condannant, on ne pouvoit pas les soumettre en mesme-temps à ces fonctions qui estoient souvent personnelles.]

Pour la page 208. §. 92.

NOTE LXXIII.

Que le formulaire confirmé dans le Concile de Constantinople, est celui de Nicé.

Socr. l. 2. c. 41. p. 153. d| Soz. l. 4. c. 24. p. 579. c. ' Socrate & Sozomene disent que le Concile de Constantinople confirma le formulaire daté qui avoit esté lu à Rimini, en y faisant néanmoins quelques additions. [Mais c'est qu'ils confondent le formulaire dressé à Sirmich le 22 de May 359, & presenté d'abord à Rimini par les Ariens, avec celui qui y fut signé à la fin par tout le monde, & qui n'est autre que celui mesme qui avoit esté signé d'abord à Nicé. Car c'est ce dernier qui fut approuvé à Constantinople sans aucun changement,] ' comme on le voit par Socrate qui le raporte. Socr. p. 153. 154.

NO-

Digitized by Google

Pour la page 209. §. 92.

NOTE LXXIV.

Qu'on a tout sujet de croire qu'Auxence de Mopsueste estoit Arien, bien loin de meriter le titre de Saint.

Bar. 18. dec. f. 'Baronius a mis Auxence Evesque de Mopsueste, dans le Martyrologe Romain au 18 de Decembre, en citant pour cela l'autorité des Grecs & de Suidas. [Je ne sçay quels Grecs il veut dire. Car il n'y a rien d'Auxence au 18 de Decembre, ni dans les Ménées, ni dans le menologe d'Ughellus; & il n'est point du-tout non plus dans le menologe de Canisius que Baronius a accoûtumé de suivre.

Suid. t. 1. p. 492. 'Pour Suidas, il dit qu'Auxence confessa Jesus-Christ sous Licinius, & l'histoire qu'il en raporte est agréable. Il ajoûte qu'il fut fait Evesque de Mopsueste quelque temps après cela, [c'est-à-dire néanmoins plus de 22 ans après, ou mesme plus de 27, puisque Macedone estoit encore Evesque de Mopsueste en 347, & peut-estre en 351, où il paroist avoir assisté au Concile de Sirmich.] Suidas dit encore qu'Auxence avoit un frere plus jeune que luy nommé Theodore, qui depuis fut aussi fait Evesque de Tarse. [Nous n'en connoissons point d'autre que celui qui est marqué dans les souscriptions du Concile de Nicée, & qui ainsi estoit Evesque vingt ou trente ans avant son aisné.]

Sur. 15. sept. p. 152. §. 6. 'Les actes de S. Nicetas écrits par Metaphraste, parlent aussi d'Auxence Evesque de Mopsueste, qu'ils traitent de Saint. Ils disent qu'il fit bastir une Eglise des saints Martyrs Taraque, Probe, & Andronic, dont l'Eglise d'Anazarbe luy donna des reliques, & qu'en voulant aussi donner de celles de S. Nicetas à ceux d'Anazarbe, il en fut empesché par un miracle. §. 4. 5. p. 151. 'Ce Saint Nicetas avoit souffert dans la persecution d'Athanaric, [qu'il faut mettre vers l'an 370.] On avoit apporté son corps du pays des Gots à Mopsueste, où il avoit fait plusieurs miracles, & où on luy avoit basti une Eglise. [Ainsi Auxence doit avoir vécu au moins jusque vers 375; & c'est ce qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec Suidas, estant difficile qu'un homme qui avoit esté Secretaire d'Etat sous Licinius, en 323 au plustard, vécust encore en 375. Mais on pourroit dire que les actes de Saint Nicetas parlent d'un second Auxence] Thdrt. G. p. 516. a. c. 'qui fut aussi Evesque de Mopsueste sur la fin du V. siecle.

Philg. l. 5. c. 2. p. 78. [Il faut certainement raporter au premier Auxence ce que dit Philostorge,] 'qu'il traita fort bien Aece que l'on avoit banni à Mopsueste, en 360, ὡς τὰ μάλιστα φιλοφρονούμενος αὐτόν. [Cela donne quelque lieu de croire que leur doctrine n'estoit pas fort opposée : & néanmoins il est permis d'avoir de l'humanité pour les plus méchans, sur-tout quand ils sont affligez. Mais il faut remarquer que tout ce que nous avons à l'avantage d'Auxence, vient de Suidas. Car les éloges de Metaphraste, s'il parle de luy, ne se content point :] n. V. p. 140. a. d. '& on ne doute point que Suidas [qui prend beaucoup de Philostorge,] n'en ait encore pris cet endroit. Car on voit qu'il y appelle les Evesques, *Ephores*, qui est un terme peu connu, ou plutost tout-à-fait inconnu dans l'Eglise, Philg. l. 9. c. 8. p. 126|l. 3. c. 12. p. 46. '& dont Philostorge se sert en divers endroits. Dans la suite du mesme passage, il est parlé avantageusement d'Aece & d'Eunome; [ce qui ne s'est jamais fait que par Philostorge ou d'autres semblables Eunomiens.

Ainsi on ne peut douter que Baronius n'eust corrigé cet endroit de son Martyrologe avec celui de Sainte Xynoride, s'il eust sceu que tout ce qu'on dit à la louange d'Auxence, ne sert qu'à faire croire que c'estoit un Arien, & mesme un fauteur d'Aece : Et cela se confirme par le jugement mesme de son Eglise. Car il est remarquable] Conc. t. 5. p. 405. a. 'que le nom d'Auxence n'estoit point du temps de Justinien dans les diptyques de l'Eglise de Mopsueste, non plus que celui de Macedone [son predecesseur, dont les Ariens faisoient aussi un Confesseur.] Avant Olympe, [qui assista en 381 au Concile de Constantinople,] il n'y a que Protogene & Zosime.

NOTE LXXV.

Pour la page 218. §. 99.

Temps de l'exil d'Eunome.

Socr. l. 5. c. 20. p. 280. a. 'Socrate met l'exil d'Eunome, dont il ne marque pas le lieu, entre les choses qui se passerent depuis la mort de Gratien en 383, jusqu'au retour de Theodose à Constantinople [en 391 :] & mesme il n'en parle qu'après la démolition du temple de Serapis [en 389.] Naz. or. 46. p. 711. c. 'Mais S. Gregoire de Nazianze témoigne qu'il estoit en Cappadoce, lorsqu'il écrivoit de luy à Nectaire; [& par consequent avant l'an 389, auquel Saint Gregoire mourut.] Philg. l. 10. c. 5. p. 137. 'Philostorge le met entre la mort de Gratien, a & le mariage de Theodose avec Galla, b qui se fit en 386, selon Marcellin, & en 387, selon Baronius.

a c. 7. p. 138. 139. b Bar. 387. §. 57.

NOTE LXXVI.

Pour la page 221. §. 101.

Ce qu'on peut penser de la deposition d'Euzoïus Evesque d'Antioche, raportée dans S. Athanase.

Ath. de syn. p. 907. a. 'Nous trouvons dans S. Athanase qu'Euzoïus fut déposé depuis qu'il fut établi Evesque d'Antioche : [Si cela se doit entendre du temps de Constance, & à cause de l'Heresie Arienne, comme les termes de S. Athanase portent d'eux-mesmes à le croire, nous ne voyons pas moyen d'expliquer cette déposition, qu'en disant que S. Melece fit quelque protestation contre son intrusion, & le declara anatheme. Car il n'y a point d'apparence qu'il ait esté déposé par un Concile, dans le peu de mois que Constance, qui luy avoit donné cette dignité, vécut depuis.

Que si l'on veut entendre plus generalement les termes de S. Athanase, il se peut bien faire que le Concile d'Antioche sous Jovien, dans lequel Acace de Cesarée signa la Consubstantialité, ait fait aussi quelque decret contre Euzoïus, en faveur de S. Melece, & pour autoriser ce grand nombre d'Orthodoxes qui avoient abandonné la communion d'Euzoïus. Il se peut faire mesme que les Ariens dans les brouilleries qui se formoient si souvent entre eux, & dont nous avons peu de connoissance, aient prononcé contre luy quelque sentence de déposition, quoiqu'apparemment elle n'ait pas eu d'effet.]

NOTE LXXVII.

Pour la page 221. §. 101.

Que ce ne fut pas S. Melece qui separa les Orthodoxes des Ariens.

c Chry. t. 1. or. 35. p. 524. e [S. Chrysostome donne quelque lieu de dire que S. Melece mesme separa les Orthodoxes des Ariens avant que d'estre banni,] c lorsqu'il dit qu'il retrancha du corps de l'Eglise les membres corrompus & incurables. [Mais cela n'est pas assez exprès pour opposer] d à Theodoret & aux autres, qui disent que les Catholiques ne se separerent des Ariens, qu'après le bannissement de S. Melece & l'intrusion d'Euzoïus.

d Thdrt l. 2. c. 7. p. 635. c|l. 3. c. 2. p. 6, 9. c d ep. 112. p. 98. a. d|Ruf. l. 1. c. 24. p. 247|Socr. l. 2. c. 43. p. 158. a|Soz. l. 4. c. 28. p. 588 b.

Digitized by Google

Pour la page 222. §. 102.

NOTE LXXVIII.

Sur le nom d'Exacionites ou Exocionites donné aux Ariens.

Philg.n.p. 406|Thdrt. hær.l.5.c.3. p.237.d. 'Godefroy pretend que Theodoret se trompe, lorsqu'il dit que les Ariens appellez Exacionites ou Exocionites, avoient tiré ce nom du lieu où ils s'assembloient; & il veut que ce nom soit le mesme que celui d'Exoucontiens donné aussi aux Ariens, parce qu'ils disoient que le Fils estoit tiré du néant ἐξ οὐκ ὄντων. Godefroy fonde cette censure sur son autorité, [qui ne nous paroist pas du-tout assez grande pour condanner d'erreur un homme aussi habile que Theodoret.] Cang.de C. l.2.p.171. 172. 'On voit dans Mr. du Cange, qui a suivi Theodoret, qu'il y avoit effectivement à Constantinople, hors de la ville, un lieu ou un quartier appellé *Exocionium*, ou *Exacionium*, dont il est souvent parlé dans l'histoire; & on y trouve aussi la raison que les nouveaux Grecs rendent de ce nom.

Pour la page 226. §. 105.

NOTE LXXIX.

Qu'on ne voit point comment les Macedoniens ont pu demander à Jovien, qu'il fist subsister le Concile de Rimini.

Soz.l.6.c.4. p.641.a. 'Les Macedoniens ou Semiariens, demandoient à Jovien, selon Sozomene, qu'il fist subsister ce qui avoit esté fait à Rimini & à Seleucie. [Nous ne comprenons point cette demande à l'égard du Concile de Rimini, où l'on abolit le mot de substance, soutenu par les Macedoniens, & dont le formulaire avoit esté rejetté par eux dans le Concile de Seleucie, & embrassé par les purs Ariens leurs adversaires. Nous ne savons que dire sur cela; mais nous avons cru qu'il valoit mieux ne point parler du-tout de Rimini dans le texte.]

Pour la page 227. §. 105.

NOTE LXXX.

Que le Concile de Lampsaque ne s'est tenu qu'en 365, &c.

Soz.l.6.c. 7.p.646.a. b. 'Sozomene dit qu'Hypatien estant venu trouver Valentinien au nom de ceux qui tenoient le Fils consubstantiel au Pere, ὁμοούσιον, ce Prince qui estoit déja parti de Constantinople pour passer en Occident, luy dit qu'il ne vouloit point se mesler des choses de la religion, mais que les Evesques pouvoient s'assembler où ils voudroient; & ce fut sur cela, ajoute Sozomene, qu'on assembla le Concile de Lampsaque. n.p.139.1. a. 'On convient que ce Concile de Lampsaque a esté tenu par les Macedoniens, qui ne tenoient point la Consubstantialité; & c'est ce qui fait croire qu'au lieu de ὁμοούσιον, il faut lire ὁμοιούσιον, qui estoit propre aux Macedoniens.

[Il y a encore une autre difficulté sur cet endroit. Car quoique la réponse que Sozomene fait faire à Valentinien, convienne parfaitement à son esprit; néanmoins il est difficile de croire que ce soit luy qui ait donné la permission d'assembler le Concile de Lampsaque. Il partit de Constantinople dés le mois de May, & donna l'Orient à son frere estant à Naïsse dans la Dace au mois de Juin ou de Juillet en 364, *V. son titre* §. 9. Il aura donné la permission d'assembler le Concile dés le mois de May ou de Juin; & si cela est, il faut sans doute que le Concile se soit tenu en la mesme année 364.] l.6.c.7.p. 647.a.b. 'En effet, Sozomene dit que les Evesques du Concile en vinrent faire le raport à Valens lorsqu'il revenoit du voyage de Thrace, où il avoit esté accompagner son frere; [ce qui se fit certainement en l'an 364.

Cependant nous ne pouvons douter que le Concile ne se soit tenu en l'an 365,] 'puisque Socrate l'y fixe, & par l'époque du consulat des deux Princes, & par ce qu'il dit que c'estoit la septiéme année d'après le Concile de Seleucie, [tenu en l'an 359. Mais Sozomene semble le montrer luy mesme,] 'puisqu'il dit qu'après la défaite de Procope [en 366,] Valens punissoit encore les Evesques du Concile de Lampsaque, [au-lieu que s'ils l'avoient tenu en 364, il avoit eu tout le loisir de les persecuter avant la revolte de Procope,] 'arrivée le 28 de Septembre en 365. [Il n'y a donc pas lieu de douter qu'il ne faille suivre Socrate pour le temps de ce Concile, & le mettre vers les mois de Juillet, d'Aoust, & Septembre de la mesme année 365; & si cela est, il nous paroist difficile de croire que la permission en ait esté accordée plus d'un an auparavant. Socr.l.4.c. 4.p.213.a. b. Soz.l.6.c. 8.p.648.b. Idem.

Mais comme aussi la réponse attribuée à Valentinien par Sozomene, est tout-à-fait du genie de ce Prince, il se peut bien faire que les Semiariens luy soient venu parler des affaires de l'Eglise avant qu'il quittast l'Orient; qu'ils soient encore venu parler à Valens, lorsqu'il fut revenu de conduire son frere à la fin de l'an 364; & qu'en cette mesme occasion ou peu de mois après,] 'ils aient obtenu de luy, comme le dit Socrate, la permission de tenir le Concile de Lampsaque. [C'est ce que nous avons suivi dans le texte.] Socr.l.4.c. 2.p.211, 212.

Pour la page 230. §. 107.

NOTE LXXXI.

Qu'il faut mettre en l'an 366, la persecution de l'Eglise de Cesarée par Valens.

[Il semble que nous devrions mettre dés l'an 365, la persecution de l'Eglise de Cesarée, qui obligea l'Evesque Eusebe de se reconcilier avec Saint Basile,] 'puisque Valens vint alors à Cesarée, a & qui y passa une partie de l'été. [Mais d'autre part, il semble difficile que dés l'an 365, il fust aussi animé contre les Catholiques, que Saint Gregoire de Nazianze nous le represente en cette occasion. Au moins il ne l'estoit pas encore beaucoup contre les Macedoniens,] 'plus criminels que les Catholiques dans l'esprit des Ariens, [puisqu'il leur permettoit de tenir leur Concile à Lampsaque:] '& pour ce que Socrate & Sozomene disent de la persecution qu'il avoit faite dés ce temps-là aux Catholiques d'Antioche, [cela paroist ou faux ou trés-douteux, puisqu'ils supposent que Valens estoit alors à Antioche, ce qui est absolument impossible, selon Ammien.] 'Au contraire, selon les mesmes auteurs, il persecuta trés-cruellement les Macedoniens après la mort de Procope, [c'est-à-dire en 366,] & generalement ceux qui ne suivoient pas l'Arianisme, comme luy. 'On le marque en particulier des Catholiques de Constantinople. [C'est ce qui nous a portez à mettre aussi en ce temps-là la persecution de ceux de Cesarée, ne pouvant pas la mettre plustard, pour les raisons que nous marquerons dans les notes sur Saint Basile. Que si nous ne trouvons pas que Valens soit venu à Cesarée en 366, nous ne trouvons pas non plus qu'il n'y soit pas venu: & Ammien ne fait nullement profession de marquer tous ses voyages.] Naz.or.20. p.336.b. a Amm.l. 26.p.322. Soz.l.6.c. 10.p.650.a. b. c.7.p.647.d Socr.l.4.c. 2.p.211.a.b. Soz.l.6.c. 8.p.648.b. c.9.p.649. a|Socr.l.4. c.9.p.217. d.

NO-

Pour la page 232. §. 109.

NOTE LXXXII.

Temps de la mort du Pape Libere.

Amm.l.26. p.315.b.l. 27.p.337.c. a Bar.367. §.2.3. ' Comme Juvence Prefet de Rome eut beaucoup de part à ce qui se passa entre Damase & Ursin après la mort du Pape Libere, a & que quelques rescrits qui luy sont adressez, font voir qu'il
§.4. avoit cette charge en 367, ' Baronius a cru sur cela devoir mettre en la mesme année la mort de Libere, au-lieu que selon S. Jerôme, elle arriva l'an 366; & les Prestres Marcellin & Faustin, *p.* 4.5, la mettent positivement le 24. Septem-
Boll. prop. p.51.c. bre de la mesme année, ' ce que Papebrok a suivi. [Cependant la raison de Baronius n'est rien contre une autorité si forte. Car les troubles qui suivirent cette mort ayant duré un an entier, peuvent s'estre passez sous plus d'un Prefet; outre que Juvence pouvoit estre Prefet en 366 & 367, & c'est ce que nous sommes obligez de dire, puisque] le Prestre Marcellin qui y estoit, nous assure, *p.* 6.7, que Juvence estoit Prefet avant
Cod.Th. chr.p.79. le 26 Octobre 366. ' Il faut aussi, selon le Code, que Pretextat ait succedé à Juvence dés le
Bar.367.§. 5. mois d'Aoust 367, ' & néanmoins Baronius ne met la mort de Libere qu'au mois de Septembre. Ainsi il est aisé d'accorder le Code avec S. Jerôme & Marcellin, en faisant commencer Juvence dés la fin de 366. Que si cela ne pouvoit pas estre, selon le Code, il faudroit sans doute preferer l'autorité de Marcellin, qui écrivoit ce qu'il voyoit de ses yeux, à celle du Code que l'on sçait estre plein de fautes pour les inscriptions & pour les dates. Si l'on reçoit son autorité, l'on voit que Julien Intendant des vivres, qui eut aussi part au
Cod.Th. 14.t.15.l.2. p.452. commencement du schisme, ' estoit en charge au mois de Juin 366.

[Toute la difficulté qui peut donc rester sur la mort de Libere, & qui n'est pas fort importante, c'est de savoir s'il la faut mettre le 24 de Septembre, *VIII. kal. oct.* comme on lit dans Marcellin, ou s'il n'y faut point lire *VIIII. kal.*]
Florent.p. 854.2. ' puisque les Martyrologes du IX. siecle, & ceux de S. Jerôme, mettent la pluspart sa feste le 23 de Septembre. Il y en a néanmoins qui la met-
Boll.prop. p.51.f. tent le 24. ' Papebrok est pour le 23.

Pour la page 232. §. 109.

NOTE LXXXIII.

Sur la fondation de l'Eglise de Libere ou Sainte Marie Majeur.

Florent.p. 731. [Nous ne rapportons point ici] 'les miracles qu'on pretend estre arrivez à la fondation de la basilique de Libere ou Sainte Majeur, parce qu'ils ne sont fondez que sur des leçons de breviaire, qui contiennent plusieurs faits très-peu probables dont on a mesme esté obligé de retrancher une partie dans les derniers breviaires Romains, [& qui ne sont faites que depuis que les Papes sont regardez comme des Monarques & comme des Rois:] *Tempore quo Liberius Papa Apostolicæ Sedis Regnum obtinebat.* [S'il y a mesme en cela quelque chose de vray, il semble qu'il vaudroit mieux le rapporter à la renovation de cette Egli-
p.729. se sous Sixte III,] ' qu'on croit l'avoir beaucoup augmentée, & l'avoir dediée le premier sous le titre de la Sainte Vierge.

p.730. ' Quelques-uns croient que la basilique où Ursin fut élu Pape contre Damase, est la mesme que celle de Libere, parce qu'on les met toutes deux dans le quartier appellé les Exquilies, près
M.&F.6.7. du marché de Livia, ' & que le parti d'Ursin tenoit la basilique de Libere: [& il n'est pas difficile qu'une mesme basilique portast le nom de Sicin qui pouvoit l'avoir bastie le premier, & celui de Libere qui l'avoit rebastie ou changée, & qui en avoit fait une Eglise.] ' D'autres ai- Flor.p.736.
ment mieux croire que ce sont deux Eglises differentes & voisines.

NOTE LXXXIV.

Pour la page 232. §. 110.

Que ce furent les legats mesmes des Macedoniens qui allerent dans les Gaules, &c. demander des lettres de communion.

' Baronius dit que sur la députation d'Eustathe, Libere avoit envoyé des legats dans les Gau- Bar. 365.§. 16.
les & les autres provinces de l'Occident, pour y assurer les Fidéles que les Orientaux estoient revenus à la foy & à l'Eglise Catholique; ' & c'est Soz.l.6.c. 12.p.652.c.
à cela qu'il attribuë les lettres des Evesques d'Italie, des Gaules, d'Afrique, & de Sicile, qu'Eustathe & les autres députez des Orientaux emporterent avec eux. [Nous ne trouvons aucune preuve de cet envoi des legats du Pape: Et il est bien plus naturel de croire que les députez des Orientaux avoient esté eux-mesmes demander ces lettres dont ils estoient les porteurs.] ' Cela est b Socr. l.4. c.12.p.214. c.d.
mesme certain pour la Sicile, [& plus que probable de l'Italie, puisqu'ils passerent du temps à Rome.]

NOTE LXXXV.

Pour la page 234. §. 111.

Que ce sont les decrets des Evesques d'Asie, plutost que d'Occident, que le Concile de Tyanes exhorte à lire.

Ce que nous disons que le Concile de Tyanes exhortoit à lire les decrets des Evesques d'Asie, est suivant l'édition de Christophorson. Mais au-lieu de τῶν ἐν τῇ Ἀσίᾳ, qu'on lit dans le texte de Christophorson, *p.* 316.*a*, la marge de la mesme édition, & l'édition de Mr. Valois *p.* 652.*c*, lisent τῶν ἀνὰ τὴν δύσιν; ce qui n'est qu'une repetition, ou plutost une anticipation de ce qui suit. La Tripartite *l.* 7. *c.* 28. *p.* 106.*a*, a *apud Asiam*; & le latin de Nicephore, (car le grec manque en cet endroit,) a aussi *Asiaticorum*. Le mot de ψήφισμα convient tout-à-fait aux Conciles d'Asie, qui avoient envoyé des députez en Occident.

NOTE LXXXVI.

Pour la page 234. §. 111.

Que le Concile d'Illyrie autorisé par la loy de Valentinien, peut bien ne s'estre tenu qu'en l'an 375.

' Baronius met en 365 la lettre du Concile Bar.365.§. 16-25.
d'Illyrie, que Theodoret nous a conservée, avec la loy de Valentinien qui y est jointe. [Cela se peut appuyer par ce que dit Theodoret,] 'qu'on Thdrt.l.4. c.7.p.667. c.
y voit que Valens estoit encore alors dans les sentimens de la vraie foy. a Car il tomba au moins a c.11.p. 674.
dans l'Arianisme, selon Theodoret mesme, lorsqu'il fut baptizé par Eudoxe, à cause de la guerre des Gots [c'est-à-dire vers le commencement de l'an 367. D'autre part néanmoins il seroit aisé de montrer par la loy mesme de Valentinien, que Valens persecutoit alors les Catholiques;] ' & Theodoret ne la met qu'après avoir parlé de c.6.7.p. 667.
l'élection de Saint Ambroise, [à la fin de 374, quoiqu'il ne dise point qu'elle n'ait esté faite qu'après.] ' Aussi Baronius ne veut pas fonder Bar.365.§. 16.
sa chronologie sur Theodoret, mais sur d'autres raisons, [que nous ne raportons pas, parce qu'elles sont refutées par la suite mesme de l'histoire.]

 ' Et

Digitized by Google

Thdrt.n.p. 33.1.c.d. 'Et quelles qu'elles puissent estre, on ne peut pas les écouter, puisque la loy porte en teste le nom de Gratien, qui n'a esté fait Auguste que le 24 Aoust 367. Bar.365.§. 20. 'Il est vray que Baronius n'a point mis le nom de Gratien dans sa traduction. Mais il est dans le texte grec, dans Nicephore *l.* 11. *c.* 30. *p.* 167. *b*, & dans l'histoire Tripartite *l.* 7. *c.* 9. *p.* 98. *c.* Thdrt.n.p. 32.a. 'Et ce qui fait voir encore l'alteration du texte de Baronius, c'est que contre les mesmes autoritez, [& contre l'usage inviolable des Romains,] il met le nom de Valens avant celui de Valentinien qui estoit plus ancien Auguste.

[Il est donc constant que la loy est posterieure au 24 Aoust 367, mais il n'est pas aisé de dire de combien elle luy est posterieure. C'a apparemment esté de fort peu, si Eusthathe dont parle le Concile d'Illyrie est celui de Sebaste, comme tout le monde le croit.] l.4.c.8.p. 670.d. 'C'estoit en effet un Evesque instruit de ce qui se passoit en Asie : [Et il est aisé qu'Eustathe de Sebaste soit venu en Illyrie sur la fin de 366. De sorte que comme la lettre du Concile est écrite sur ce qu'on avoit appris de l'état de l'Asie par Eustathe, il faudra sans doute le mettre à la fin de 367.] Blond. prim.p. 133. 'Blondel la differe d'un an, parce qu'il pretend que Valentinien vint finir en Illyrie l'année 368, [ce qui n'est rien, puisque nous esperons montrer dans la note 35 sur Valentinien, qu'il estoit alors à Treves.

Mais je ne voy point qu'il soit necessaire de dire qu'Eustathe marqué par le Concile d'Illyrie, est celui de Sebaste.] Thdrt.l.4. c.8.p.670. a.d. 'Ce qu'on avoit appris de cet Eustathe, c'est que toute l'Asie separoit le Saint Esprit, du Pere & du Fils, ne voulant point reconnoistre qu'il leur fust consubstantiel. n.p.33.a.d. 'Or y a-t-il apparence, comme le remarque Mr. Valois, qu'Eustathe de Sebaste accusast les Macedoniens de cette Heresie, dans laquelle il estoit luy mesme, sur-tout estant député des Macedoniens pour les réünir avec les Catholiques de l'Occident ? Il cachoit assurément cette erreur autant qu'il pouvoit; [& sans cela, luy & Silvain, & Theophile, les collegues de sa legation, n'eussent point esté receus à Rome & dans le reste de l'Occident comme Catholiques. Tout ce qu'on peut dire, c'est que lorsqu'il vint en Illyrie, on l'obligea de reconnoistre qu'il estoit dans cette erreur, & que c'estoit la croyance generale de l'Asie. Mais ce n'est point là l'idée que nous donne la lettre du Concile d'Illyrie; & elle ne donneroit pas le titre de Seigneur & de confrere à un homme qu'on auroit dû rejetter avec execration, comme engagé dans une erreur dangereuse,] Socr.l.4.c. 12.p.220.a. 'outre ce qu'on avoit à luy reprocher pour le passé.

[Ainsi il semble assez naturel de croire que cet Eustathe estoit quelque Evesque de l'Illyrie, qui ayant passé par l'Asie, soit pour aller à Jerusalem visiter les saints lieux, soit par quelque autre occasion, avoit raporté l'état déplorable de cette province. Que si l'on dit qu'un si long voyage ne convenoit point à un Evesque, il peut n'avoir esté ordonné Evesque que depuis son retour, comme S. Gaudence de Bresse; & mesme il pouvoit n'estre que Prestre,] Thdrt.l.4. c.8.p.669. d.670.b.d. 'puisque la mesme lettre donne les titres de Seigneur & de collegue au Prestre Elpide.

[N'estant donc plus obligez à nous approcher autant qu'il se peut de l'an 366, si cet Eustathe n'est pas celui de Sebaste,] Blond. prim.p. 133. 'il semble qu'il vaut mieux mettre le Concile dans le temps que Valentinien estoit en Illyrie, [& le differer par consequent jusqu'en l'an 375.] Thdrt.l.4. c.7.p.669.a. 'Car s'estant tenu d'autres Conciles en mesme-temps à Rome, & dans les Gaules [où Valentinien a presque toujours esté,] Bar.365.§. 24. 'on ne voit pas pourquoi Valentinien auroit autorisé par sa loy celui d'Illyrie plutost que les autres, s'il avoit esté en un autre pays. Thdrt.n.p. 34.2.a. 'Mr. Valois croit déja qu'il est posterieur à l'Epistre du Pape Damase aux Evesques d'Illyrie, [qui apparemment n'a point esté écrite sitost.] l.4.c.8.p. 671.a. 'On voit encore que ce Concile condanne six Evesques Ariens, & ce semble comme les seuls qui fussent alors dans l'Illyrie : [& entre ces six, on ne trouve ni Valens, qui paroist avoir vécu jusqu'en 371,] Hil.fr.1.p. 41. 'ni aucun des 13 autres, dont il est parlé en 366, dans le differend d'entre Germine & les autres Ariens. [On peut objecter contre cette derniere raison, que Pallade & Secondien, qui vivoient encore en 381, ne sont point non plus du nombre des six. Mais nous n'avons point de preuve bien certaine qu'ils fussent déja Evesques en 375. La loy de Valentinien qui autorise le Concile, doit avoir donné la paix à l'Eglise d'Orient : Cependant on ne voit rien moins que cela dans l'histoire; & il n'y a pas lieu d'en estre surpris, si Valentinien est mort avant peut-estre qu'elle y eust esté publiée.]

NOTE LXXXVII.

Pour la page 235. §. 112.

Sur le temps de l'histoire & le nom de S. Bretanion.

Thdrt.l.4. c.31.p.703. 'Theodoret met l'histoire de Saint Bretanion tout à la fin du regne de Valens, & immediatement avant sa défaite & sa mort, [c'est-à-dire en 378. Mais il n'y a aucune apparence que Valens ait eu alors le loisir d'aller à Tomes.]

Soz.n.p. 142.2.a. 'Mr. Valois aime mieux appeller ce Saint Vetranion, quoique tous les auteurs qui en parlent, le nomment Bretanion. Il pretend que le mot de Vetranion est plus selon l'étymologie, & que le nom du Saint est le mesme que celui de ce Vetranion qui prit & quitta la pourpre en 350. [Ce qu'il dit peut estre vray : mais cela ne vaut pas la peine d'estre singulier, & de s'engager à une apologie.]

NOTE LXXXVIII.

Pour la page 237. §. 114.

Sur Demophile fait Evesque de Constantinople.

Socr.l.4.c. 14.p.226.a. Soz.l.6.c. 13.p.655.b. 'Socrate & Sozomene ne disent rien de particulier de Demophile fait Evesque de Constantinople par les Ariens en 370, après la mort d'Eudoxe. [De sorte que, selon eux, ce pourroit bien estre] Epi.73.c. 38.p.886.b. 'celui que S. Epiphane donne pour disciple à Aece, & pour compagnon d'impieté & d'exil à Eunome & à Hypace, & qu'il dit avoir esté protegé & agrandi par Eudoxe : [ce qui ne convient pas à Demophile de Berée en Thrace, celebre sous Constance pour avoir persecuté & fait tomber Libere; puisque nous ne voyons point que ce Demophile ait esté banni, ni qu'il ait eu besoin de l'appui & de l'autorité d'Eudoxe. Et il paroist qu'il estoit Evesque dés l'an 345, lorsqu'on ne commençoit pas encore à parler d'Aece. *V.* §. 38.]

Philg.l.9.c. 14.p.129. 'Mais celui de Constantinople, [bien loin de paroistre Eunomien,] a au-contraire esté fort opposé à cette secte : Thdrt.l.5. c.39.p.756. 'Et Theodoret dit positivement que c'est celui qui estoit auparavant à Berée en Thrace. [Il est visible aussi que Philostorge a cru la mesme chose :] Philg.l.9.c. 8.p.126. 'Car il dit qu'on le transfera de Berée, a & qu'estant chassé de a c.19.p. 133. Constantinople par Theodose, il se retira en sa ville de Berée; & afin qu'on ne crust pas qu'il l'appelle sa ville, parce qu'il en estoit originaire, c.14.p.129. 'il dit que Thessalonique estoit sa patrie. [Il est donc

donc clair qu'il a cru qu'il avoit d'abord esté Evesque de Berée. Mais il ne nous le persuaderoit peut-estre pas sans l'autorité de Theodoret, puisqu'il paroist se tromper, lorsqu'il dit qu'il se retira à Berée sous Theodose.] ' Car, selon Socrate & Sozomene, il demeura jusqu'à la mort autour de Constantinople, s'en portant toûjours pour Evesque parmi ceux de sa secte.

Socr.l.5.c. 7.p.263.d| c.12.p.271. c|Soz.l.7.c. 5.p.709.c|c. 14.p.722.c.

Pour la page 237. §. 114.

NOTE LXXXIX.

Passage de Philostorge mal corrigé par ses traducteurs.

Philg.l.9.c. 8.p.126.

' Philostorge dit que Demophile fut fait Evesque de Constantinople, Οὐάλεντος τοῦ βασιλέως συνοδικὴν ὑποκρινομένου ψῆφον. [Je ne voy pas que cela puisse signifier autre chose, sinon que] Valens feignit le suffrage d'un Synode, [c'est-à-dire qu'il fit publier que l'inthronization de Demophile avoit esté autorisée par un Synode, quoiqu'il n'y en eust point eu, ou tout au plus, qu'il avoit fait tenir pour cela quelque assemblée tumultuaire, qui n'estoit point un Synode legitime. Et cela convient fort bien avec ce que nous lisons à la fin de l'histoire de Theodoret, selon l'édition du Pere Sirmond, *p.* 756, que Demophile se transfera luy-mesme de Berée à Constantinople ; & avec ce que dit Philostorge,] ' que dans son inthronization, beaucoup crierent, *Il est indigne*. Cependant Godefroy rend les paroles que nous avons citées, par celles-ci, *Imperatore synodicam probante ordinationem*, sans donner aucune raison de cette traduction. Mr. Valois traduit de mesme, *p.* 519 *a*. Mais dans ses notes, *p.* 148. 2. *a*, il veut, pour faire ce sens, qu'on change ὑποκρινομένου en ἐπικρινομένου. [Je pense qu'ἐπικρίνειν signifie plutost juger de nouveau, que confirmer : mais il nous suffit que cette correction, qui n'est point autorisée, n'est point non plus necessaire, le texte, tel qu'il est, ayant ce me semble un fort bon sens. Ce que nous avons cité de Theodoret, n'est point dans l'édition de Mr. Valois *p.* 249. *d*. Mais c'est une chose qu'on presumera plus aisément avoir esté ostée dans quelques manuscrits, qu'avoir esté ajoûtée dans d'autres.]

c.10 p.127.

Pour la page 237. §. 114.

NOTE XC.

Sur Dorothée d'Heraclée, nommé aussi Theodore.

Philg.l.9.c. 10.p.127.

' Celui qui inthroniza Demophile fut Theodore d'Heraclée, selon Philostorge. [Il est visible que c'est celui que le mesme auteur appelle par-tout-ailleurs Dorothée, soit qu'il l'ait mal appellé Theodore, soit qu'il eust tous les deux noms :] *a* Car en effet Sozomene les luy donne aussi tous deux. *b* Socrate ne l'appelle que Dorothée, *c* & Mr. Valois croit que c'est son vray nom. [Nous ne luy en donnons point d'autre dans le texte, afin qu'on le distingue plus aisément du celebre Theodore Evesque de la mesme ville d'Heraclée sous Constantin & Constance, qui estoit mort dés 355, & qui a eu Hypatien pour successeur.]

a Soz.l.6. c.37.p.699. b|l.7.c.14. p.722.d. *b* Socr.l.5.c. 3.p.260.d. *c* n.p. 148.2. a|Thdrt.n. 148.149.

Pour la page 248. §. 122.

NOTE XCI.

Temps de la retraite de Pierre d'Alexandrie à Rome.

Thdrt.l.4. c.18.p.685. b.

' Theodoret paroist avoir cru que Pierre d'Alexandrie avoit déja quitté l'Egypte pour aller à Rome avant que Luce arrivast. [Il semble l'avoir pris] ' de ce que Pierre dit dans sa lettre, qu'il s'estoit retiré avant que Luce vinst. [Mais il peut s'estre retiré de la maison Episcopale, & de la vuë de son peuple, pour se cacher dans Alexandrie ou aux environs durant quelque temps, & ainsi avoir esté témoin de ce qu'il raporte dans la suite de sa lettre, comme cela est assez probable,] ' puisque S. Gregoire de Nazianze dit qu'estant arrivé à Rome, il y fit voir les actes funestes de la tragedie qui s'estoit jouée en Orient : [& c'est ce qu'il faut suivre, si nous voulons qu'il ait esté quelque temps prisonnier, comme le disent Socrate & Sozomene.] ' Que si c'est luy, comme nous le croyons, dont il est parlé dans la relation d'Ammone touchant le Martyre des solitaires de Sinaï & de Raïthe ; [il est visible qu'il ne se retira pas d'abord à Rome,] mais qu'il demeura durant quelque temps caché, obligé de s'enfuir en divers endroits. ' Mr. Valois croit qu'il faut mettre un temps considerable entre l'ordination de Pierre & sa retraite à Rome ; puisqu'il eut le loisir de recevoir en Egypte des lettres du Pape Damase. Il croit mesme qu'il faut differer sa retraite jusques à l'année d'après son Episcopat : [ce que nous suivrions sans peine, si nous en trouvions quelque autorité positive dans les anciens.]

c.19.p.688. d.

Naz or.25. p.418.d.

Combf.act. p.88.

Thdrt.n.p. 30.1.b.

Pour la page 254. §. 127.

NOTE XCII.

Si la Carophrygie est une faute pour la Carie & la Phrygie.

' Le titre de l'Epistre du Concile d'Illyrie, & de la lettre de Valentinien qui y est jointe, porte, *Aux Evesques du Diocese d'Asie, de la Phrygie, de la Carophrygie, & de la Pacatienne.* ' Blondel & Mr. Valois veulent changer la Carophrygie, qu'ils avouent néanmoins se trouver dans tous les exemplaires, dans l'histoire Tripartite *l.* 7. *c.* 9. 10. *p.* 98. 99, & dans Nicephore ; & ils lisent *de la Carie & de la Phrygie Pacatienne.* [Cela peut avoir quelque apparence, mais non pas de certitude ;] & ce que croit Blondel que le Concile d'Illyrie fut tenu à l'occasion de celui de Carie [en 367, ne peut estre qu'une pure conjecture, qui ne subsiste plus du tout, si celuy d'Illyrie n'a esté tenu, comme nous croyons, qu'en 375. *V. la note* 86. Il est fascheux de changer un mot qui se trouve par-tout en deux endroits differens, quoiqu'il ne puisse estre venu, s'il est faux, que d'une pure bevuë de Copiste, & non d'une fausse correction faite à dessein. Car s'il n'y a jamais eu de Carophrygie, comment se sera-t-on avisé de substituer ce nom au-lieu de ceux de Carie & de Phrygie, qui ont toûjours esté très-connus ?

Thdrt.l.4. c.7.8.p. 667.c|669. c.d. n.p.32.1.b. c|Blond. Prim.p.119.

Ainsi il y a tout sujet de croire qu'il y avoit alors un pays appellé Carophrygie, parce qu'il comprenoit la partie de la Phrygie plus voisine de la Carie, ou les extrémitez de l'une & de l'autre, soit qu'elle ne fist point de province & de gouvernement particulier, soit que c'en fust une toute nouvellement érigée par Valens, comme la seconde Cappadoce & la Lycaonie, mais éteinte aussi-tost aprés, & rétablie long-temps depuis sous le titre de seconde Pacatienne, qui avoit Hieraple pour Metropole. De l'une ou de l'autre maniere, il ne faudra pas beaucoup s'étonner, si les auteurs n'ont point parlé de cette Carophrygie. C'est ce que Theodoret favorise beaucoup,] ' lorsqu'il dit que l'Empereur écrivit à ceux d'Asie & de Phrygie, [sans parler de la Carie.] Theophane fait la mesme chose, *p.* 52. *b*. Je ne voy que le Synodique, ' qui dit que le Concile envoya son Tome, & Valentinien son édit, en Asie, en la Carie, & en la Phrygie, aux Evesques Ariens.

Thdrt l.5. c.7.p.667. b.

Conc.t.2.p. 887.e.

NO-

Digitized by Google

Pour la page 254. §. 127.

NOTE XCIII.

Quelles personnes le Concile d'Illyrie veut qu'on élise pour l'Episcopat & les autres ordres.

Thdrt. l. 4. c. 8. p. 670. c. ' Ces paroles du Concile d'Illyrie aux Eglises d'Asie, ἐκ τῶν ἐν τέλει χρηματιζόντων ὑμῖν, comme a mis le Pere Sirmond, ou ἐκ τῶν ἐν τέλει χρηματιζόντων ἐπισκόπων ὑμῶν, selon l'édition de Mr. Valois, *p.* 161. *c*, sont très-obscures, & il est plus aisé de rejetter le sens que les autres y donnent, que d'y en trouver un bon. [Je pense qu'il y en a qui pretendent que le Concile veut qu'on élise pour l'Episcopat, preferablement à tout autre, ceux qui ont esté dans les charges & dans les magistratures. Mais n'est-ce pas la chose du monde la plus contraire à tous les Canons & à ce Concile mesme, qui exclud aussi-tost après ceux qui ont esté dans le Senat & le Conseil de ville, & ceux qui ont tenu des charges militaires; ce qui comprenoit celles de la Cour, & par consequent toutes celles de l'Empire, hors les charges de judicature, qui estoient d'ordinaire pour des Senateurs.]

a. p. 34. 1. d. ' Mr. Valois croit que le sens de cet endroit, est qu'il faut choisir d'abord les enfans des Evesques precedens, s'il y en a qui soient sans reproche. Ce sens se trouve assez aisément dans le texte en ostant ἐν. [Mais ce n'estoit pas une chose si commune de voir dans le Clergé, (car le Concile ne l'a pas assurément entendu des autres,) des enfans d'Evesques, qu'il soit facile de croire que le Concile les ait eus en vuë : & Mr. Valois, assez habile dans l'histoire, n'y a trouvé que le seul Domnus I. d'Antioche. Je voudrois au moins l'étendre aux neveux & aux autres parens de l'Evesque mort, élevez sous sa discipline, puisque le mot de *fils* n'est pas dans le texte, s'il n'estoit difficile de croire que le Concile eust voulu favoriser le desordre des familles mitrées, selon l'expression de Saint Bernard, & le desordre si dangereux de ceux qui par un interest tout charnel, veulent perpetuer les biens & les dignitez de l'Eglise dans leur famille : ou bien il faudroit dire que comme ce desordre n'estoit pas encore alors, le Concile n'y faisoit pas d'attention, & n'envisageoit que la paix des Eglises, & l'uniformité de la discipline, qui se conserve plus aisément dans des personnes élevées les unes par les autres dans un mesme esprit, & qu'on est accoûtumé à respecter à cause de ceux à qui elles appartiennent.]

Eusthathe dans la Tripartite *l.* 7. *c.* 10. *p.* 99. *b*, fait dire au Concile qu'il faut déposer les mauvais Evesques, & leur oster mesme le rang de Prestres; [ce qui est proprement ne rien dire : & ce sens ne se peut pas trouver dans le grec.]

Pour la page 254. §. 128.

NOTE XCIV.

Qu'Elpide porteur de la lettre du Concile d'Illyrie, y avoit esté envoyé par l'Empereur plutost que par le Pape, &c.

Bar. 365. §. 16. ' Baronius pretend qu'Elpide envoyé en Asie par le Concile d'Illyrie, estoit Prestre de Rome, & legat du Pape, envoyé par luy en Illyrie & en Asie. Thdrt. n. p. 33. 2. a. ' Mr. Valois raporte diverses raisons pour combatre ce sentiment. [Et je pense qu'il suffit pour cela, de remarquer qu'apparemment Baronius n'a pris ce qu'il dit que de la lettre du Concile d'Illyrie,] Bar. 365. §. 17. ' qui porte, selon sa traduction, *Elpidium cum litteris Româ, quæ est caput imperii, ad vos mittere, &c.* Thdrt. l. 4. c. 8. p. 670. b. ' Mais le grec a ἀπὸ τῆς βασιλίδος Ῥωμαίων ἀρχῆς, [ce qui paroist signifier qu'Elpide estoit envoyé au nom de l'Empereur.] C'est le sens qu'Eusthathe dans la Tripartite *p.* 99. *b*, & le P. Sirmond, ont pris, & je ne sçay point pourquoi.] Thdrt. n. p. 34. 1. a. ' Mr. Valois pretend qu'il est insoutenable.

[On ne devoit point marquer qu'Elpide fust de Rome, s'il estoit Evesque, puisque des Conciles ne s'amusent pas à marquer la naissance d'un homme; & toutes les dignitez qu'il pouvoit avoir euës à Rome, estoient perduës & effacées par l'éminence de l'Episcopat.] a. ' Aussi Mr. Valois croit que, selon cet endroit, il faut dire qu'il n'estoit que Prestre de Rome. p. 33. 2. a. b. c. ' Mais une colonne auparavant il s'estoit fort étendu pour montrer qu'il n'estoit ni Prestre ni Legat de Rome, mais qu'il estoit assurément Evesque d'Illyrie; *apertè declaratur :* Et il en donne des raisons qui sont fortes, mais qui ne nous le paroissent pas assez, pour répondre à la qualité de Prestre qui y est donnée formellement à l'Epide. b. ' Mr. Valois dit qu'un manuscrit a πρεσβύτου. Mais ce mot ne fait point de sens en cet endroit : & outre les autres manuscrits, Nicephore *l.* 11. *c.* 30. *p.* 169, & Eusthathe mesme, ont lu πρεσβυτέρου. [Ainsi nous n'avons point de repugnance à croire qu'Elpide fust Prestre de Rome, & Legat du Pape, puisqu'il peut l'avoir esté tout ensemble & du Pape & du Concile d'Illyrie : Mais nous n'osons pas le dire, parce que nous n'en voyons point de preuve, τῆς βασιλίδος Ῥωμαίων ἀρχῆς, nous paroissant marquer plutost l'Empereur que le Pape;] l. 4. c. 7. p. 667. c. d. ' outre qu'il est certain que Valentinien appuya de son autorité les decrets du Concile d'Illyrie, & écrivit aux mesmes Eglises que ce Concile.

Pour la page 255. §. 129.

NOTE XCV.

Que le Concile de Laodicée n'est point celuy de Theodose de Philadelphie & des autres Ariens, tenu en 363.

Philg. l. 8. c. 3. p. 108. 109. & alii. ' Il y avoit du temps de Valens un Theodote ou Theodose de Philadelphie en Lydie, qui estoit un des plus méchans & des plus perdus des Ariens. Godefroy veut non seulement qu'il ait assisté au Concile de Laodicée, c. 4. p. 109. 110. n. p. 325-328. ' Mais mesme que ce Concile soit celui que ce Theodose & les autres Ariens de la communion d'Eudoxe, tinrent au commencement de Jovien en 363. [Mais il ne fonde un point de cette importance, & qui deshonoreroit entierement ce Concile, que sur des conjectures les plus foibles du monde, & dont mesme le principal fondement est faux. Je ne sçay si Blondel a voulu suivre le mesme sentiment,] Blond. prim. p. 453. ' en le mettant en 362 : mais il le dit sans en raporter aucune preuve.

Pour la page 256. §. 130.

NOTE XCVI.

D'où estoit Evesque Hypsie déposé par le conciliabule de Galacie.

Blond. prim. p. 140. ' Blondel veut qu'Hythius nommé le premier dans la lettre de Libere aux Orientaux [en 366,] soit Hypsius deposé par le conciliabule de Galacie [à la fin de 375.] Au-lieu de Hythius, l'histoire Tripartite lit Eusthathe, Socr. l. 4. c. 12. p. 222. b. ' & Mr. Valois Evethe, [ce qui n'a plus guere de raport à Hypsius. Mais si Hypsius estoit Evesque de Parnasse, comme il y a bien de l'apparence, puisque] Bas. ep. 10. 264. p. 53. cl. a 63. a. ' Ecdice mis en sa place, est surnommé de Parnasse, [il n'a esté Evesque qu'après l'an 370, & après S. Basile,] ep. 185. p. 198. ' qui console l'Eglise de Parnasse sur la mort de son Evesque. Car cet Evesque mort visiblement dans la possession de son Eglise, [n'est

pas

pas Hipsius depossedé pour mettre Ecdice en sa place.

Hypsius revint apparemment sous Theodose ; mais il n'a esté Evesque qu'après 370. Ce n'est pas sans doute] Naz.ep. 164.p.875. d. ' cet ancien Evesque, pour la défense duquel S. Amphiloque fut à Parnasse du vivant de S. Gregoire de Nazianze qui l'en remercia, [& ainsi avant 390. On pouvoit aller à Parnasse pour l'Evesque d'une autre ville, parce qu'il y estoit calomnié, ou que le Gouverneur y estoit, ou pour quelque autre raison.

Geo.fac.p. 255. On peut trouver étrange qu'un Concile de Galacie ait déposé un Evesque de Parnasse,] ' qui estoit de la Cappadoce, en 458 : [& je ne sçay si cela ne pourroit point faire croire qu'Hypsius estoit Evesque d'Ancyre mesme où se tenoit le Concile, ayant succedé à Athanase en l'an 373, & qu'Ecdice, auparavant Evesque de Parnasse, après celui sur la mort duquel Saint Basile écrit, quitta alors son Eglise, pour s'emparer de celle d'Ancyre Metropole de la Galacie. Mais je pense qu'il est encore plus court de croire que des Ariens appuyez de l'autorité du Vicaire, & sous un Empereur Arien, ne se mettoient pas si fort en peine des formes. Il pouvoit mesme y avoir quelques Evesques de Cappadoce dans leur conciliabule. C'est après la deposition d'Hypsius] Bas.ep.10. p.53.c. ' qu'Ecdice est surnommé de Parnasse.

Pour la page 258. §. 132.

NOTE XCVII.

En quel temps les Gots ont commencé à devenir Ariens.

[On convient assez que l'Evesque Ulphilas a esté l'instrument de la colére de Dieu pour séduire les Gots & leur faire embrasser l'Arianisme : Mais on ne convient pas de la maniere, ni du temps que ce malheur arriva.] Oros.l.7.c. 33.p.219. a.d. ' Orose dit que les Gots ayant envoyé demander des Evesques à Valens, pour leur apprendre la regle de la foy Chrétienne, il fut assez méchant pour leur envoyer des docteurs de l'impieté Arienne ; & qu'ils avoient depuis gardé les premieres instructions qu'ils avoient receuës en se soûmettant au nom de Jesus-Christ. [Mais nous esperons montrer suffisamment sur S. Sabas de Gotthie, que la Religion est plus ancienne parmi eux, & que leurs premiers Predicateurs n'ont pas esté des Ariens, mais des Catholiques & des Saints.]

Philg.l.2.c. 5.p.12. ' Philostorge veut qu'Ulphilas ait esté ordonné dés le temps de Constantin par Eusebe de Nicomedie, p.13. ' & ait ensuite instruit son peuple dans la doctrine qu'il avoit reçeuë de ce chef de l'Arianisme. [Mais il n'est nullement croyable en ce point :] Socr.l.2.c. 41.p.155. a|Soz.l.6.c. 37.p.697.d. ' & Socrate, suivi par Sozomene, assure qu'Ulphilas demeura toûjours dans la foy de Nicée jusqu'en l'an 360 au moins.

Socr.l.4.c. 33.p.251.c. ' Socrate croit qu'il s'estoit fait Arien avant la persecution d'Athanaric, & que ceux qui souffrirent alors, c'est-à-dire vers l'an 372, estoient Ariens. [Mais on voit dans le texte que S. Basile, S. Augustin, Orose, & toute l'Eglise generalement luy est absolument contraire. Ainsi on peut mettre pour un point fixe & incontestable, que les Gots estoient encore Catholiques en 372.]

a.b.c|Soz. p.697.b.c. ' Pour ce qui est de la guerre d'entre Athanaric & Fritigerne, décrite par Socrate & Sozomene, & qui fit entrer, selon ces auteurs, l'Arianisme dans le pays des Gots ; [cela peut avoir quelque apparence, pourvu que l'on ne dise pas,] Socr.p.251. c. ' avec Socrate, que les Chrétiens qu'Athanaric fit mourir, estoient de ceux à qui Ulphilas avoit fait embrasser l'Arianisme ; [ni] Soz.p.697. b. ' que la division d'entre Fritigerne & Athanaric n'arriva qu'après qu'ils eurent passé le Danube [en 376,] comme on le lit dans Sozomene, si au-lieu de ὕστερον, on ne lit πρότερον ; [sans quoy il se contredit luy-mesme. Ce qui est certain, c'est que la chose est visiblement insoutenable, selon le détail de ce qui arriva après le passage des Gots, *V. Valens* §. 16,] Amm.l.31. p.443. ' & Athanaric ne passa point du-tout le Danube en ce temps-là. S. Isidore place cette guerre avant que les Gots eussent passé le Danube, mais en la 13 année de Valens, & en l'ere 415, c'est-à-dire en l'an 377, un an après leur passage dans la Thrace. Il faut mesme avouer que toute cette guerre civile des Gots, & ce secours donné par Valens à Fritigerne, peut paroistre assez suspect, puisque ni Ammien, ni les autres auteurs qui sont plus proches de ce temps-là, ni Zosime, n'en rapportent rien.] p.440-443. ' Au-contraire, Ammien fait Fritigerne, un des chefs des Thervinges, [& par consequent sujet d'Athanaric Roy des Gots, qui portoient ce nom.

Il est donc assurément plus à propos de s'arrester à Theodoret,] Thdrt.l.4. c.33.p.704. 705. ' qui dit que les Ariens engagerent les Gots à embrasser leur communion & leur doctrine, lorsqu'ils demanderent à passer dans l'Empire [en 376,] parce que les Huns les avoient chassez de leurs terres. [Ce sentiment, très-probable par luy-mesme,] Soz.p.697. b.d. ' est visiblement autorisé par Sozomene : & il est aisé d'y raporter ce qu'il y a de vray dans le recit d'Orose. [On peut dire encore que la chronique de S. Isidore y est formelle,] Grot. r. Got.p.710. ' puisqu'elle met la chute des Gots dans l'Arianisme en l'ere 415, & en la 13 année du regne de Valens, [c'est-à-dire en 376 ou 377, quoiqu'il ait tort de la joindre à la guerre d'Athanaric & de Fritigerne, plutost qu'au passage des Gots dans la Thrace, qu'il ne met que l'année d'après.

Mais il faut remarquer en mesme temps diverses fautes que ces auteurs meslent à la verité. Car outre celle de S. Isidore, dont nous venons de parler, & celle d'Orose, qui fait commencer ici le Christianisme parmi les Gots,] Soz.p.697. d. ' Sozomene se trompe sans doute, lorsqu'il dit qu'Ulphilas s'unit à Constantinople avec les Ariens. [Ce n'est pas qu'il ne puisse s'estre arresté en passant à Constantinople, mais l'affaire se fit assurément à la Cour de Valens, comme le dit Theodoret, c'est-à-dire à Antioche. Il est visible aussi que Theodoret se trompe de son costé, en meslant dans son recit le nom d'Eudoxe mort dés l'an 370, & en luy attribuant ce qui peut avoir esté fait par Euzoïus, ou Dorothée son successeur, ou par quelque autre Evesque Arien ;] Thdrt.l.4. c.16.p.682. b. ' de mesme qu'il dit en un autre endroit, que Valens vouloit obliger S. Basile à communiquer avec Eudoxe, [qui estoit mort aussi dés ce temps-là il y avoit plus de dix-huit mois. Mais hors cette faute, son recit paroist fort vraisemblable, & ne tombe dans aucune contradiction, comme ceux des autres, estant assez probable qu'Ulphilas voulant attirer les Gots à l'Arianisme, demanda quelques predicateurs à Valens, qui assurément ne les luy refusa pas, s'il ne luy en avoit offert le premier.]

Pour la page 260. §. 134.

NOTE XCVIII.

Que Valens n'a point apparemment rappellé les Confesseurs.

a Hier.chr| Ruf.l.2.c. 13.p.258. b Thdrt.l.5. c.2.p.705. d|Socr.l.5. c.2.p.260. b|Soz.l.7. c.1.p.704. 705.

a L'ordre de Valens pour le rappel des Catholiques exilez, estant certifié par S. Jerôme & par Rufin auteurs contemporains, [il semble qu'il n'y ait pas lieu de le revoquer en doute.] b Que si Gratien donna un ordre semblable après la mort

mort de Valens, comme Theodoret, Socrate, & Sozomene l'assurent; [ce pouvoit estre pour éclaircir celui de Valens, qui estant forcé, n'estoit peut-estre pas assez formel; ou pour l'autoriser davantage, afin que ni les Ariens, ni aucun autre n'y pust mettre aucun obstacle; ou parce qu'il faisoit mention de leur rappel en les remettant dans la possession de leurs Eglises, ce que Valens n'avoit pas fait. Les mesmes historiens ne mettent le retour des Confesseurs qu'après la mort de Valens & en consequence de l'édit de Gratien, soit par une suite de ce qu'ils paroissent avoir ignoré que Valens les eust déja rappellez, soit que les brouilleries de l'Etat les eussent empeschez de se servir de l'indulgence de Valens, soit pour quelque autre raison qui ne nous est pas connuë.

Mais ce qui nous embarasse davantage, c'est que] Thdrt.l.4. c.31.p.703. c. ' Theodoret fait dire à Valens par Saint Isaac, lorsque ce Prince sortoit de Constantinople pour marcher contre les Gots un mois ou deux avant sa mort; „ Cessez, luy dit ce Saint, „ la persecution de l'Eglise, & Dieu fera cesser la „ guerre que les Gots vous font : Rendez aux „ peuples leurs saints Pasteurs, & vous vaincrez „ sans peine vos ennemis, &c. „ [Il est indubitable que si Saint Isaac a parlé de la sorte, Valens n'avoit point donné d'ordre pour rappeller les Evesques, ou qu'il l'avoit revoqué.] Soz.l.6.c. 40.p.603.b. ' Sozomene luy fait dire à peu près la mesme chose. [Si, dis-je, les Evesques avoient la liberté de revenir, non seulement il est assez difficile de soutenir quelques-unes des paroles de S. Isaac, qu'on pourroit avoir mal raportées; mais il faudra rejetter le fond mesme de l'histoire, à quoy il n'y a nulle apparence. Je ne sçay si quelque promesse verbale de Valens, jointe au retour de Pierre d'Alexandrie, n'auroit point fait courir le bruit, que Saint Jerôme & Rufin ont cru veritable, qu'il y avoit eu ordre de faire revenir les Evesques. Ce qui nous paroist certain, c'est que les historiens Grecs n'ont eu aucune connoissance de ce rappel, ou plutost qu'ils l'ont cru faux : car ils l'avoient lu dans Rufin. Et il est certain encore que nous n'avons point de preuve qu'aucun des Evesques bannis soit revenu avant la mort de Valens,] Socr.l.4.c. 37.p.254. ' hormis Pierre d'Alexandrie, [qui le devoit avoir appris le dernier, & qui peut bien estre revenu sans ordre sur la connoissance qu'il avoit de l'embaras de Valens, & de l'affection que son peuple avoit pour luy.]

Pour la page 260. §. 134.

NOTE XCIX.

Que la lettre de Damase confirmoit la Consubstantialité, non la foy de Moyse.

Socr.l.4.c. 30.p.675.c. ' Le texte de Socrate dans l'édition de Christophorson, porte que la lettre de Damase en faveur de Pierre d'Alexandrie, confirmoit la foy de Moyse. [Mais le mot de *Moyse* ne se lisant point, ni dans Sozomene, ni dans Nicephore, qui pour l'ordinaire ne font que copier, ou paraphraser Socrate, ni mesme dans l'ancienne version de son texte, qui est dans l'histoire Tripartite; & tous ces auteurs ne parlant ici que la foy de Nicée, ou de la Consubstantialité, on ne peut guere douter qu'au-lieu de τῦ μωυσέως, il ne faille lire τῦ ὁμοουσίου, comme on le lit dans l'édition de Mr. Valois, *c.* 37. *p.* 254. *b.* [D'ailleurs, le terme de confirmer la foy d'un particulier, ce qui ne peut signifier que l'approuver, ne semble pas une expression bien propre & bien ordinaire.]

Pour la page 264. §. 136.

NOTE C.

Que Demophile demeura toûjours autour de Constantinople, après son exclusion des Eglises.

Philg.l.9.c. 19.p.133. ' Philostorge dit qu'après que Theodose eut osté aux Ariens les Eglises de Constantinople, Demophile leur Evesque se retira à Berée. Socr.l.5.c. 7.12 p.264. a|271 c| ' Mais il est comme certain, selon Socrate & Sozomene, Soz.l.7.c. 5.14.p.709. c|722.c.d. qu'il demeura jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en l'an 386, autour de Constantinople, dont il se portoit toûjours pour Evesque parmi ceux de sa secte, Naz.or.32. p.511.c. ' qui malgré toute l'autorité de l'Empereur, ne laisserent pas de faire divers efforts pour troubler & inquieter les Orthodoxes. [Que si on veut dire que Demophile quitta quelque-temps les environs de Constantinople, à cause des loix que Theodose fit en l'an 383, & qu'il y revint ensuite, nous ne voyons pas que Socrate & Sozomene y soient contraires.]

Pour la page 265. §. 137.

NOTE CI.

Temps de la mort & durée de l'Episcopat de Pierre d'Alexandrie.

Amb.de Spi.pr.214. ' S. Ambroise en parlant de la mort d'Athanaric, [arrivée le 25 de Janvier 381,] parle de Pierre d'Alexandrie Bar.381.§. 13. ' d'une maniere qu'on ne peut pas douter qu'il ne le crust encore vivant. [Cela nous oblige de dire qu'on n'a point sceu sa mort en Occident qu'après celle d'Athanaric, & qu'ainsi il ne peut estre mort qu'après ce Prince, ou en mesme temps que luy.] §.14. ' Il est certain au moins par la loy du 28 de Février 380, qu'il vivoit encore alors. [On ne peut pas dire aussi qu'il soit mort beaucoup après Athanaric, puisque Timothée son successeur assista au Concile de Constantinople la mesme année 381, quelque temps avant le 30 de Juillet. De sorte que Sozomene a raison de dire] Soz.l.7.c. 7.p.711.c. ' qu'il mourut peu de temps avant ce Concile.

[Socrate au-contraire se trompe assurément,] Socr.l.4.c. 37.p.254.c. ' lorsqu'il dit qu'il mourut peu après avoir esté rétabli, [au commencement de l'an 378,] *a* & a l.5.c.3.p. 261.a. que Timothée luy avoit succedé dés l'entrée du regne de Theodose. La chronique de Nicephore se trompe encore avec l'Orientale, *p.* 117, de ne luy donner qu'un an d'Episcopat après son rétablissement, aussi-bien qu'Eutyque qui luy en donne six en tout, *p.* 491; & la chronique Orientale, *p.* 117, qui conte cinq ans & 288 jours; comme Theophane se trompe d'une autre maniere, *p.* 51. *c*, en étendant son Episcopat jusqu'à dix ans.

[S'il est mort dans les premiers mois de l'an 381, ç'a été assez probablement le 14 de Février,] b Boll.23 may.p.247. f|14.feb.p. 742.h. *b* auquel les Calendriers des Cophtes marquent la feste d'un Pierre Patriarche. La chronique Orientale marque néanmoins sa mort au jeudi 26 d'Abib, [qui est le 20 de Juillet. Mais il y a certainement en cela quelque faute de Copiste. Car ce jour est marqué pour le 170 de l'année Egyptienne, qui commence le 29 d'Aoust, & pour le 288 depuis le 2 de May auquel S. Athanase est mort : Or ces deux nombres sont bien éloignez du 20 de Juillet, & ils se rencontrent au-contraire avec le 14 de Février, auquel les Egyptiens honorent Pierre : de sorte que nous ne pouvons guere douter que ce ne soit le jour de sa mort; & qu'au-lieu de *vigesima sexta Abibi* de la chronique Orientale, il ne faille lire *vigesima Amschir*. L'époque de la mort de Timothée son successeur confirme la mesme chose, comme

on

Digitized by Google

on le verra dans la note 102. Le 14 de Fevrier estoit le Dimanche en 381, & non pas le jeudi. Mais c'est à la chronique Orientale à s'accommoder, si bon luy semble, aux auteurs plus anciens & plus authentiques.]

Pour la page 266. §. 137.

NOTE CII.

Combien Timothée a gouverné l'Eglise d'Alexandrie, & en quel temps il est mort.

Socr.l.5.c. 12.p.271. b.c.

[Si] 'Thimothée d'Alexandrie est mort en 385, comme le dit Socrate, [il n'a pas gouverné cinq ans entiers, n'ayant commencé qu'en 381.] Cependant la chronique de Nicephore & Theophane luy donnent huit ans, & Eutyque, *p.*491, en conte sept. La chronique Orientale dit six ans & 156 jours; ce qui revient à Theophane, *p.*60. *c*, qui met sa mort sur la neuviéme année de Theodose, [qui preceda la mort de Maxime, c'est-à-dire en 387. Les 156 jours de la chronique Orientale commençant au 14 de Fevrier, se terminent au 20 de Juillet, c'est-à-dire au 26 du dernier mois Egyptien, nommé Abib ou Epiphi.] Et Theophane dit en effet qu'il mourut le 26 de ce mois, ou le 25, comme portent deux manuscrits. La chronique Orientale dit le Dimanche vingt. [Mais il faut lire vingt-six, puisqu'elle conte ce jour pour le 356 de l'année Egyptienne. Ainsi, selon cette chronique, aussibien que selon Theophane, Timothée est mort le 20 de Juillet. Pour l'année, le Dimanche marqué par la chronique Orientale est pour Socrate, puisqu'il se rencontre avec le 20 de Juillet en 385, auquel l'*E* estoit la lettre dominicale. Ce qui nous determine encore davantage à suivre ce sentiment, c'est que Nicephore, Theophane, & Eutyque, s'accordent à donner 28 ans à Theophile successeur de Thimothée; & la chronique Orientale dit 27 ans & 87 jours.] 'Il est mort, selon cette chronique, & selon Socrate, le 15 d'Octobre 412. [Il faut donc qu'il ait esté Evesque dés l'an 385, avant le quinziéme d'Octobre, & les 87 jours se rencontrent juste depuis le 20 de Juillet jusqu'au 15 d'Octobre.

Socr.l.7.c. 7.p.343.d.

Pour la page 268. §. 139.

NOTE CIII.

Qu'on ne peut mieux placer qu'en l'an 383, ce que S. Amphiloque fit faire à Theodose contre les Heretiques.

Thdrt.l.5. c 16 p.725. Soz.l.7.c.6. p.710. a Bar. 383. §.33.

'L'histoire que Theodoret & Sozomene raportent de S. Amphiloque, *a* ne se peut mettre ni en 380, comme fait Sozomene, lorsque Theodose vint pour la premiere fois à Constantinople, si Arcade estoit déja Auguste, comme le dit Theodoret, & comme l'histoire mesme le demande; ni lorsque Theodose revint en Orient après la défaite de Maxime, comme veut Theodoret, c'est-à-dire en l'an 391, 'si Arcade n'estoit Auguste que depuis peu, comme le dit Theodoret mesme; & si l'Imperatrice Flaccille, qui estoit morte avant l'an 386, y eut la part que Sozomene luy donne. 'Ainsi on ne la peut mieux placer qu'en l'an 383, au commencement duquel Arcade fut fait Auguste. [Et au milieu de la mesme année il y eut à Constantinople un grand Concile, auquel il est aisé que S. Amphiloque se soit trouvé. Il y a aussi assez d'apparence que ce que S. Amphiloque demandoit à Theodose, est ordonné par les loix du 25 Juillet & troisiéme Septembre de la mesme année, qui peuvent avoir esté données en consequence de ses sollicitations.]

Thdrt.p. 725.b.

n.p.46.1.c. d. Bar.383. §.32-33.

Pour la page 268. §. 139.

NOTE CIV.

Que Saint Amphiloque demandoit qu'il fust défendu aux Heretiques de s'assembler, mesme hors les villes.

Thdrt.l.5. c.16.p.725. b.

'Theodoret dit que S. Amphiloque demandoit à Theodose que les assemblées des Ariens fussent bannies des villes, & que Theodose trouvant cette demande trop rude, la refusa d'abord. [Cependant c'est ce que Theodose avoit déja ordonné par plusieurs loix deux ans auparavant:] '& Socrate qui dit qu'il toleroit les assemblées des Heretiques, reconnoist néanmoins que c'estoit à l'exclusion des villes. [Il y a donc toute apparence que S. Amphiloque demandoit qu'on leur défendist de s'assembler mesme hors des villes. Et en effet, il y a grand sujet de croire que ce fut sur sa demande que Theodose fit la loy du 25 Juillet 383, qui leur défend toute assemblée, & celle du 3 Septembre suivant, qui le leur défend precisément, mesme à la campagne.]

Socr.l.5.c. 20.p.280.b.

Pour la page 269. §. 140.

NOTE CV.

Sur la durée des partis de Marin & de Dorothée.

Socr.l.5.c. 23.p.292.a. b.

'Le texte de Socrate porte que les Ariens divisez entre eux depuis 35 ans, se réünirent sous le consulat de Theodose le jeune, & sous le consulat de Plinthe. [Mais Plinthe fut Consul en 419 avec Monaxe, & non avec Theodose; outre que les termes de Socrate ne sont point ceux par lesquels on a accoutumé de marquer deux Consuls d'une mesme année.] 'L'histoire Tripartite traduit, *Sous l'Empire de Theodose & le consulat de Plinthe*, ce qui est contre son texte; & de plus, on ne sauroit trouver 35 ans depuis l'élection de Marin en l'an 386, sous qui commença le schisme, jusqu'au consulat de Plinthe en 419. Aussi l'histoire Tripartite lit 25 au-lieu de 35; & Mr Valois la suit dans sa traduction & dans ses notes, *p.*73. 1. *a*, où il dit que le schisme avoit commencé l'an 394. Il le dit comme une chose constante d'ailleurs, [quoique ce soit seulement une conclusion qui suit de ses corrections: Et c'est ce qui nous fait peine dans son sentiment.] 'Car de la maniere dont Socrate décrit l'origine du schisme des Ariens, il paroist qu'il suivit de bien près l'inthronization de Marin faite en 386: [& ainsi c'estoit long-temps avant 394. D'ailleurs, puisqu'il n'a rien changé dans le texte de Socrate, & qu'il n'autorise pas ses corrections d'aucun manuscrit, c'est une marque que ceux qu'il a eus sont conformes aux imprimez. Et en effet] 'le nombre de 35 se lit de mesme dans Sozomene & dans Nicephore.

Trip.l.9.c. 40.p.138.c.

Socr.l.5.c. 12.13.p. 271.c. 291. c.

Soz.l.7.c. 17.p.730. d. Nphr.l. 12.c.30.p. 286 b.

[Je ne sçay donc s'il ne vaudroit pas mieux lire le texte de Socrate tel qu'il est: car il est aisé d'y trouver un fort bon sens en changeant seulement καὶ en μετὰ, qui est que la réünion se fit l'année d'après le consulat de Plinthe, qui est l'année 420, auquel Theodose le jeune estoit Consul pour la neuviéme fois, avec Constance, & qui estoit la 35 année depuis le commencement du schisme, s'il a commencé en 386, comme on le peut croire aisément. Que si l'on demande pourquoi Socrate a designé ce consulat de Theodose, non par Constance son collegue, mais par Plinthe Consul de l'année d'auparavant, on peut répondre assez raisonnablement, que c'est parce que] 'ce Seigneur eut beaucoup de part à l'accord, comme nous l'apprenons de Sozomene. Et il est remarquable que Sozomene en

Soz.p.730. d.

Digitized by Google

en cet endroit, dit, non pas que Plinthe fust alors Consul, mais qu'il l'avoit esté ; ἀνὴρ ὑπατικός. [Ainsi c'est une nouvelle raison pour croire que l'accord ne s'est fait qu'après l'an 419.]

NOTES
SUR LE
CONCILE DE NICÉE.

Pour la page 271. § 1.

NOTE I.

Sur le jour qu'il s'est tenu.

Conc. t. 4. p. 339. d | Socr. l. 1. c. 13. p. 47. b.

Chr. Alex. p. 658.

p. 660-662.

' L'Année du Concile de Nicée est marquée dans celui de Calcedoine & dans Socrate, pour la 636 de l'ere d'Alexandre, ' & dans la chronique d'Alexandrie pour la 295 depuis l'Ascension ; [ce que nous laissons à discuter à de plus habiles, aussi-bien que les autres époques] ' par lesquelles la mesme chronique fixe la vintiéme année de Constantin, [qui est celle du Concile de Nicée.]

Socr. p. 43. b.

a Conc t. 4. p. 339. d.

Bar. 325. § 3.

§ 8.

' Pour ce qui est du jour, Socrate marque le vintiéme de May ; *a* & le Concile de Calcedoine dit que ce fut le 19 de Juin : ce qui est suivi par la chronique d'Alexandrie, *p.* 658. ' Cela se pourroit accorder par les differentes actions du Concile, qui se sont faites assurément en divers jours. ' Mais Baronius cite une annotation manuscrite qui paroist venir d'Attique Evesque de Constantinople, & qui porte que le Concile dura depuis le 14 de Juin jusqu'au 25 d'Aoust. [Il se peut faire que le Concile avoit esté indiqué pour le 20 de May, & ne se soit néanmoins tenu qu'un peu après.]

Socr. n. p. 10. a. b. c.

Cod. Th. chr. p. 25.

' Néanmoins Mr. Valois aime mieux croire que Socrate a esté trompé par quelque exemplaire qui marquoit le 13 des Calendes de Juin au-lieu de Juillet. ' Constantin estoit à Nicée le 23 May, selon le Code ; [mais on n'en peut rien conclure de certain.

Conc. t. 4. p. 339. d | Chr. Al. p. 658.

Si nous ne recevons point d'autre époque que] ' le 19 de Juin, marqué dans le Concile de Calcedoine & dans la chronique d'Alexandrie, [il est assez aisé de dire que c'est le jour qui avoit esté marqué pour le Concile, & auquel il commença effectivement ; après quoy nous aurons la liberté de le faire durer autant qu'il sera necessaire : & nous ne voyons pas moyen de douter qu'il n'ait duré jusqu'après le 25 de Juillet, auquel commençoit la vintiéme année de Constantin.

Bar. 325. § 8.

Que si nous joignons à cette époque] ' celle que Baronius tire d'Attique, [& que nous ne voulons point rejetter sans necessité,] que le Concile dura depuis le 14 de Juin, jusques au 25 d'Aoust, [il ne sera pas si aisé d'accorder les choses. Car que deviendra le 19 de Juin, marqué comme l'époque propre du Concile ? Elle est mise dans celui de Calcedoine à la teste du Symbole de Nicée : mais S. Athanase nous assure qu'on ne mit aucune date à ce Symbole. Et il n'est pas aisé de dire qu'il ait esté signé le 19, si le Concile ne fut commencé que le 14. Car on fut apparemment plus de cinq jours à en venir jusque là. Et comme l'établissement du Symbole fut la conclusion de l'affaire des Ariens, qui paroist avoir esté la plus discutée, comme la plus importante & la plus difficile de toutes ; si cette affaire fut terminée en cinq jours, à quoy veuton que le Concile ait esté occupé pendant plus de deux mois qu'il dura encore après cela ? On voit dans les Conciles d'Ephese & de Calcedoine combien les Evesques avoient d'empressement de terminer les affaires, & de s'en retourner à leurs Eglises.

Je ne voy que deux choses à dire ; l'une, que le Concile ayant esté indiqué pour le 14 de Juin, ne commença néanmoins que le 19 : l'autre, qu'ayant commencé le 14, on ne fit que des disputes particulieres pour discuter les choses, sans séance solennelle & reglée, jusqu'au 19 marqué pour decider, & auquel Constantin se trouva au Concile. Mais en ce cas, il faut dire que les oppositions des Eusebiens & les autres difficultez de l'affaire d'Arius, en firent differer assez longtemps la decision, soit que Constantin se soit trouvé à toutes les séances qui se tinrent cependant, mais avec moins de pompe & de solennité qu'à la premiere, soit qu'il n'ait esté present qu'à quelques-unes. Cette derniere solution suit plus litteralement les termes attribuez à Attique. Mais d'autre part la premiere est bien appuyée par Socrate,] ' qui ne fait venir Constantin à Nicée, qu'après qu'il eut celebré une solennité pour sa victoire sur Licinius : ' & cet endroit de Socrate est copié par Gelase de Cyzic. [Car l'unique victoire à laquelle cela se puisse raporter, est celle du troisiéme de Juillet 323.] Les fastes de Bucherius marquent en effet sur ce jour-là, *p.* 283, *fugato Licinio*, [ce qui fait voir qu'on en faisoit quelque solennité. Ainsi si Constantin estoit à Nicée dés le 19 de Juin, il faudroit dire qu'il avoit avancé cette solennité de près d'un mois. Comme nous ne voyons point de necessité de forcer ainsi l'histoire, nous avons cru nous devoir plutost arrester à cette premiere solution.]

Socr. l. 1. c. 8. p. 20. a.

Gel. C. l. 2. c. 6. p. 70.

Pour la page 271. § 2.

NOTE II.

Sur le nombre des Evesques qui y assisterent.

Eus. v. Const. l. 3. c. 8. p. 487. c.

a Socr. l. 1. c. 8. p. 19. a. | Gel. C. l. 2. c. 5. p. 69.

b Thdr. l. 1. c. 7. p. 543. a.

c c. 6. p. 540. d.

d Ath. ap. 2. p. 742. c.

e dec. Nic. p. 251. a | sol. p. 854. b.

f ad Afr. p. 932. c.

g Thdrt. l. 4. c. 3. p. 663. c.

l. 2. c. 17. p. 618. a.

' Eusebe dans la vie de Constantin, dit qu'il y avoit plus de 250 Evesques dans le Concile de Nicée. *a* Mais Socrate & Gelase de Cyzic, citant cet endroit mesme, lisent plus de 300. *b* Saint Eusthate d'Antioche dit qu'ils estoient environ 270, mais qu'il n'en sçait point le nombre au vray, *c* & Theodoret qui raporte ses paroles, ne laisse pas d'en mettre 318. *d* Le Pape Jule en met trois-cents. *e* Saint Athanase dit quelquefois qu'il y avoit environ ce mesme nombre, *f* & quelquefois il en met 318. *g* Cela se trouve aussi dans la lettre du Concile d'Egypte à Jovien, selon le texte qui en est dans Theodoret. Ce mesme nombre est exprimé par la chronique d'Eusebe par S. Optat *l.* 4. *p.* 79, par S. Epiphane *hær.* 69. *c.* 11. *p.* 735. *b*, par S. Ambroise *de fide, l.* 1. *c.* 9. *p.* 126. *e*, par Rufin *l.* 1. *c.* 1. *p.* 236, par S. Hilaire *in Const. l.* 1. *p.* 116. 2. *c*, par S. Sulpice Severe *l.* 2. *p.* 154, ' par un grand Concile de Rome sous Damase ; [& en quantité d'autres endroits ; sans parler des auteurs posterieurs qui l'ont receu comme toutà-fait certain & indubitable. On peut dire que ceux qui en content environ 300, ne s'en éloignent pas ;] ' & encore moins ceux qui en content plus de 300, comme Saint Jerôme *in Lucif. p.* 144. *d*, Lucifer *de regibus apost. Biblioth. Patr. t.* 9. *p.* 1044. *a*, & Constantin mesme dans Socrate *l.* 1. *c.* 9. *p.* 30. *d* ; ' ou 315, comme Marius Victorinus *Bibl. Patr. t.* 4. 1. *p.* 224. *a* ; ou environ 320 au moins, comme Sozomene *l.* 1. *c.* 17. *p.* 430. *b*.

Bib. P. t. 9. p. 1044. a.

Pour ce que Selden dans ses notes sur Eutyque *p.* 71, *&c.* cite de quelques nouveaux auteurs Orientaux, qu'il y avoit jusqu'à 2048 Evesques dans le Concile de Nicée, dont trois-cents dixhuit seulement signerent la Consubstantialité : [c'est une chose qui se refute également & par elle-

Digitized by Google

elle-mesme, & par ses auteurs;] quoyque Selden puisse dire, Conc.t.2.p. 401.402. ' & Eckellensis aprés luy, pour la rendre un peu probable, malgré l'autorité de Saint Athanase, que Selden, p. 82, avouë y estre contraire. Ce mesme Anglois, p. 78. 79, cite d'un autre écrivain, qu'il pretend avoir vécu du temps du Concile de Calcedoine, qu'il n'y avoit que 232 Evesques, & 86 Prestres, Diacres, ou Moines. Il cite la mesme chose d'un Dorothée de Monembase. [De quelque auteur que soit cette imagination, il est ridicule de pretendre qu'il y eust moins de Prestres & de Diacres que d'Evesques:] Eus. v. Const.l. 3.c. 8.p.487.c. d. ' Et Eusebe nous assure que le nombre en estoit comme infini.

Pour la page 272.§.2.

NOTE III.

Du peu d'autorité de toutes les souscriptions de ce Concile.

Conc.t.2.p. 50.c.d. ' Les souscriptions du Concile de Nicée, que nous avons dans les Conciles generaux, sont extremement alterées, comme Binius mesme, & les autres qui nous les ont données, le reconnoissent. Les manuscrits où elles se trouvent, sont tout-à-fait corrompus, & tous differens les uns des autres : de sorte que Binius a eu peine à les mettre dans son édition. Elles sont distribuées par provinces; [& ainsi quand elles seroient authentiques, l'ordre qu'elles gardent ne le seroit pas.] Seld. in Euty.p. 87. ' Elles ne font en tout que 224 Evesques ou Corevesques, au-lieu des 318 Evesques qui y devroient estre; Lup.in can. p.122. ' & elles omettent plusieurs Evesques qu'on sçait par l'histoire y avoir esté, comme S. Jaques de Nisibe, S. Spiridion, S. Paphnuce, [S. Alexandre de Byzance,] & d'autres. Conc.t.2. p.52.b.c. ' Narcisse de Neroniade, & Narcisse d'Irenople, sont mis comme deux differens Evesques de la Cilicie, Thdrt l.1. c.6.p.542. b. ' quoiqu'Irenople & Neroniade ne soient que la mesme ville. [Au-lieu de Marcel d'Ancyre, qu'on sçait trés-certainement avoir esté au Concile,] Conc.p.52. a. ' on lit dans les souscriptions un Pancaire ou Pancrace. On a mis à la marge *al. Marcellus* ou *Marcus*. [Mais si ces noms se trouvent dans les manuscrits, pourquoy n'a-t-on pas osté Pancaire, qui est une faute certaine, pour mettre Marcel? Nous examinerons sur S. Eustathe] p.51.c.d. ' la souscription de Zenon de Tyr; & nous ferons voir qu'il est fort difficile & peut-estre impossible de la défendre, estant certain que Paulin estoit Evesque de Tyr en ce temps-ci.

p.52.b. ' On y lit Theodore Evesque de Tarse, a qui selon Suidas estoit frére puisné d'Auxence Evesque de Mopsueste. b Cet Auxence vivoit encore en 360. [De sorte qu'il n'a pu estre Evesque qu'aprés Macedone, qui n'est mort qu'en l'an 347 au plutost.] Suid.p. 492.f. ' Et cependant il est assez clair, selon Suidas, que Theodore n'a esté fait Evesque qu'aprés Auxence. [Il faut donc abandonner ou Suidas ou les souscriptions, quoique] Bar.325. §. 33. ' Baronius paroisse vouloir suivre l'un & l'autre. [Ce que dit Suidas, vient apparemment de Philostorge. Il y a encore de la difficulté sur Macedone de Mopsueste.] c Cet Evesque estoit illustre dans le parti des Eusebiens dés le Concile de Tyr, [en 335, & il leur devoit estre d'autant plus considerable,] Hil. fr.2.p. 26. ' qu'ils le faisoient passer pour un Confesseur. Cependant nous ne voyons point que personne le conte parmi ceux de cette secte qui assisterent au Concile de Nicée, non pas mesme Philostorge: [De sorte qu'on pourroit justement douter s'il y a assisté effectivement.]

a Suid. a. p.492.f. b Philg.l.5. c.1.p 78. c Ath.ap.2. p.796.d. &c Blond. prim.p. 481.

Seld. in Euty.p.88. 117. ' Alphonse de Pise a pretendu que l'on trouvoit toutes les signatures du Concile à Vienne, dans un manuscrit de Jean Sambuc Historiographe de l'Empereur. Mais Sambuc mesme n'a pu fournir à un de ses amis nommé Laurent Schrader, en 1583, qu'environ vingt signatures, avouant que le reste du commencement & de la fin estoit rongé par les vers. Selden nous les a données, & le P. Labbe les a mises ensuite dans son édition des Conciles t. 2. p. 54. 55. Mais il devoit nous avertir en mesme-temps, comme fait Selden p. 128, qu'il est impossible de croire qu'elles soient du premier Concile de Nicée. Selden le montre par cette formule, *Justin par la grace de Dieu, Evesque de Tyanes:* Et les autres de mesme. [Il pouvoit ajoûter, qu'on y voit plusieurs provinces qui n'estoient point encore du temps de Constantin, comme la seconde Cappadoce, la seconde Cilicie, &c. Justin s'intitule Metropolitain de Tyanes, qui n'a esté Metropole que du temps de Valens; & il y en a encore plusieurs autres plus nouvelles. On omet bien d'autres choses qu'il y auroit à dire contre ces souscriptions.]

' Selden nous en donne d'autres tirées d'un Joseph Egyptien, auteur Arabe qui vivoit vers l'an 1400. p.88.115. Elles sont differentes des communes & pour l'ordre & pour les noms, ' y en ayant p.123. peu de ceux qui se lisent dans les nostres. [La question est de savoir si elles sont plus veritables. Le P. Labbe ne l'a pas cru sans doute, puisqu'il ne les a pas voulu mettre dans ses Conciles, p. 54. d. e:] ' & Selden mesme avouë qu'il y a p.88. bien des choses où il ne comprend rien. ' On y p.90.115. trouve 318 noms des Peres, comme le promet le titre : mais parmi cela il y a quelques Prestres, divers Corevesques, & plusieurs Evesques d'un mesme siege.

' Cela n'effraie pas Selden, a parce qu'il y p.116. avoit, dit-il, plusieurs Evesques Catholiques & a p.85. Heretiques dans une mesme ville. [Mais il ne nous persuadera pas ni que depuis l'union des Juifs avec les gentils, il y ait eu plusieurs Evesques Catholiques dans une mesme Eglise, hors quelques cas fort extraordinaires, ni qu'on ait jamais donné rang dans les Conciles & parmi les Peres de l'Eglise aux Evesques des sectes Heretiques.] ' Il ne trouve pas mesme de méchantes p. 123.124. réponses à ce qu'il reconnoist qu'il manque dans ses souscriptions plusieurs Evesques Orthodoxes, que nous savons par les historiens avoir assisté au Concile. ' Il se fait une difficulté sur Alexandre p.116. de Constantinople qui y est nommé le troisiéme, au-lieu que selon tous les nouveaux Grecs, Metrophane l'estoit alors. [Mais cette difficulté est aisée à resoudre, puisque tous ces Grecs se trompent. On en peut faire une plus veritable sur le rang si éminent donné à Alexandre, qui n'estoit pas mesme Metropolitain, & sur le nom de Constantinople qui n'estoit pas encore alors. Cela prouve au moins que ces souscriptions ont esté alterées, & ne sont point tirées de l'original du Concile.] ' La signature du Pape Saint Silvestre, p.91. [prouve aussi la mesme chose.] ' Et les Prestres p.94. de Rome Vite & Vincent, qui sont marquez long-temps aprés separément, comme faisant partie des 318 Peres, [font voir qu'on n'a pas pretendu que S. Silvestre y ait seulement assisté & souscrit par eux.] ' Alexandre de Thessalonique y est nommé le 49 & le 109. p.95.99. [En voilà ce me semble assez, pour faire voir qu'il ne faut pas fort s'arrester à ces souscriptions,] ' sans s'amuser à y chercher des Evesques d'Angleterre, p.117. comme fait Selden.

Digitized by Google

Pour la page 271. §. 2.

NOTE IV.

Si Osius assista au Concile en qualité de legat du Pape.

Gel. Cyz. l. 2. c. 5. p. 68.

' Gelase de Cyzic qui vivoit à la fin du V. siecle, est le premier que nous trouvions avoir dit qu'Osius estoit legat du Pape dans le Concile de Nicée, avec les Prestres Viton & Vincent. [Il donne mesme ce fait comme une chose fort authentique,] ' puisqu'il l'insere dans le texte d'Eusebe comme en faisant partie. [Mais il ne s'y trouve point dans les imprimez. Mr. Valois ne remarque point qu'il y en ait rien dans les manuscrits. Et il est mesme visible qu'on ne peut lire le texte de cet historien, comme le raporte Gelase, sans une corruption & un renversement manifeste de son sens.

p. 67. b | 69. c.

Tout ce qu'on peut dire de cette pretenduë legation d'Osius, c'est que tous les historiens marquent qu'il a assisté au Concile de Nicée, & parlent des Legats que le Pape y envoya ; mais qu'aucun auteur plus ancien que Gelase, ni peut-estre mesme aucun des posterieurs qui soit un peu considerable en ceci, ne met Osius au nombre de ces legats.] ' Le Synodique mesme qui fait d'ailleurs assez de fautes, met Osius tout-à-fait hors du rang des Legats du Pape. ' Photius semble l'y vouloir comprendre : [mais il fait bien d'autres fautes en cet endroit, qui montrent que quelque habile qu'il fust, il ne savoit pas assez l'histoire de ce temps-là.] ' Osius est mis le premier dans les souscriptions communes du Concile, mais sans aucune marque de legation : au lieu que Victor & Vincent qu'on met immediatement aprés, declarent qu'ils souscrivent au nom du venerable Pape Silvestre leur Evesque. Le Pape Jule dit aussi que ses Prestres qui avoient esté au Concile, avoient rendu témoignage à la foy de Marcel d'Ancyre ; [& il n'y joint pas Osius. Et n'eust-il pas dû aller aussi rendre conte au Pape, s'il eust esté son Legat ?]

Conc. t. 2. p. 84 b. c. — p. 100. a. b. — p. 50. c.

Bar. 325. §. 20.

' Baronius allegue une lettre des Legats de S. Silvestre pour demander la confirmation du Concile de Nicée, où Osius est compris. Sans examiner si cette lettre est vraie ou fausse, Baronius reconnoist qu'elle est tout-à-fait fautive & corrompuë. Mais il oublie bien de ne pas faire aussi S. Macaire Legat du Pape : ' Car il y est nommé aussi-bien qu'Osius, quoique Baronius ne le raporte point dans l'endroit où il traite cette question. Il ne dit pas non plus que ceux qui ont voulu donner quelque sens à cette lettre, y ont ajoûté dans le titre, *Et cæteri Episcopi* 318. [Ainsi si cette lettre estoit veritable, elle feroit quelque chose pour la presidence d'Osius, & rien pour sa legation.]

Conc. t. 2. p. 58. c.

Pour la page 273. §. 3.

NOTE V.

Que S. Amphion d'Epiphanie n'est point passé à Nicomedie.

Bar. 12. jun. c.

' Baronius semble dire que les Grecs font la feste de S. Amphion d'Epiphanie, *agunt de eodem Græci*. Néanmoins il n'est pas dans les Ménées au 12 de Juin, auquel il l'a mis dans le martyrologe Romain, & il n'est point du-tout dans le menologe de Canisius.

e | 325. §. 34.

' Baronius dit encore que c'est ce mesme Amphion qui fut établi à la place d'Eusebe de Nicomedie. [Cela n'est point du-tout fondé, & il n'y a aucune apparence qu'aprés le Canon que le Concile de Nicée avoit fait contre ces sortes de changemens, à l'occasion ce semble d'Eusebe de Nicomedie, on ait fait la mesme faute trois mois aprés, & à l'égard du mesme siege de Nicomedie. Constantin qui fit déposer Eusebe,] ' se declara absolument ennemi de ces translations dans l'affaire d'Antioche. [Ce seroit d'ailleurs faire tort à la memoire de S. Amphion,] ' puisque celui de Nicomedie, [rétabli sans doute lorsqu'Eusebe se fit Evesque de Constantinople,] vivoit encore en 347 au milieu des Eusebiens, & dans leur communion, [bien loin qu'on voie qu'il ait jamais rien fait contre eux.] S. Athanase qualifie celui qu'il louë en 356, Evesque de Cilicie, & non de Bithynie où estoit Nicomedie.

Eus. v. Const. l. 3. c. 60-62. p. 516. — Hil. fr. 2. p. 6.

Pour la page 278. §. 7.

NOTE VI.

Qui est l'Evesque qui harangua Constantin à son arrivée dans le Concile.

Eus. v. Const. l. 3. c. 11. p. 489. a.

' On dispute fort quel est cet Evesque assis le premier du costé droit, qui harangua Constantin dans le Concile de Nicée. Le titre du chapitre où Eusebe nous apprend cela, porte que c'estoit Eusebe mesme ; ' & Sozomene le confirme. *a* Mr. Valois l'appuie par deux raisons : l'une qu'Eusebe passoit pour le plus docte & le plus éloquent Evesque de ce temps-là ; *b* l'autre qu'il témoigne luy-mesme avoir prononcé un Panegyrique de Constantin pour sa vintiéme année, lorsque ce Prince estoit au milieu de l'assemblée des ministres de Dieu ; ce qui marque bien clairement le Concile de Nicée.

Soz. l. 1. c. 19. p. 433. c. d. — *a* Eus. n. p. 223. 1 c. — *b* l. 1. c. 1. p. 405. a.

[Mais il est aisé qu'il ait fait ce discours en quelque autre occasion qu'à la teste de cette séance, où il semble qu'un long & ennuyeux Panegyrique, tel qu'Eusebe avoit accoutumé d'en faire, ne convenoit pas. Il ne falloit qu'un compliment fort court, à quoy sa grande doctrine n'estoit nullement necessaire. Car pour son eloquence, il y a peu de gens aujourd'hui qui en fassent beaucoup d'estime. Il n'y a pas non plus beaucoup d'apparence que le Concile eust choisi un Evesque suspect ou convaincu d'Arianisme, pour porter la parole en son nom ; & on voit encore moins quel droit il eust eu de tenir la premiere place, ou au moins la seconde pour ne pas disputer avec Baronius,] ' qui veut que la premiere place fust à la gauche. Ce Cardinal, [& d'autres personnes judicieuses,] croient qu'Eusebe avoit trop de vanité pour ne se pas designer plus clairement, si c'eust esté luy.

Bar. 325. §. 56-59.

[Aussi Theodoret qui estoit d'Antioche, & très-informé de ce qui s'estoit passé à l'égard des Prelats de cette Eglise,] ' dit que ce fut S. Eusthathe d'Antioche qui parla le premier devant Constantin, & qui recompensa son amour pour l'Eglise par ses éloges. ' Nous avons encore la harangue que le Prestre Gregoire luy fait faire sur ce sujet. ' Baronius & Mr. Hermant ont suivi ce sentiment ; & nous avons vu qu'il y a des autoritez & des raisons pour croire que S. Eusthathe a presidé au Concile. Car cette harangue a dû naturellement estre faite par celuy qui presidoit. ' On pretend mesme que comme dans cette harangue Saint Eusthathe a pu parler contre Arius, & l'a fait effectivement selon quelques auteurs, ' Saint Jerôme l'a marquée, lorsqu'il a dit que ce S. Evesque d'Antioche fut le premier qui sonna la trompette & donna le signal du combat contre Arius. [Ces mots, *qui Antiochenæ Ecclesiæ Episcopus*, semblent nous obliger à dire que ç'a esté effectivement depuis qu'il fut Evesque d'Antioche, & ainsi dans le Concile de Nicée : Car S. Philogone son predecesseur s'estant déja declaré

Thdrt. l. 1. c. 6. p. 541. c. — Sur. 20. jul. p. 159. §. 6. — Bar. 325. §. 54. — §. 55. — Hier. ep. 126. t. 3. p. 38. a.

Digitized by Google

ré hautement contre Arius, S. Eustathe ne pouvoit pas passer en ce sens pour le premier.]

Euf.n.p. 223.1.c. 'Nicetas donne encore une troisiéme opinion, savoir que ce fut S. Alexandre d'Alexandrie; ce qu'il cite de Theodore de Mopsueste: [& l'autorité d'un témoin si ancien seroit fort considerable, si nous avions ses ouvrages pour examiner ce que Nicetas en cite. L'ordre de la séance, qui fait contre Eusebe, favorise assez ce dernier sentiment;] Bar.325.§.57. 'puisque Dioscore d'Alexandrie estoit aussi le premier à main droite dans le Concile de Calcedoine: [Et quelque âge qu'eust S. Alexandre, il avoit encore assez de force pour faire une harangue, sur-tout si c'est celle] Sur.10.jul.p.159 160. 'que raporte Gregoire de Cesarée, qui l'attribuë à S. Eustathe. Car c'est un discours extrêmement court, où l'auteur aprés avoir rendu graces à Dieu de la pieté de Constantin, & des biens qu'il faisoit à l'Eglise, fait un abregé trés-clair de la foy de la Consubstantialité des trois Personnes, & finit en demandant l'assistance de Constantin pour arrester le cours de l'Heresie d'Arius. [Si cette harangue est vraie, il ne faut point douter qu'elle n'est nullement d'Eusebe de Cesarée.] Ces paroles mesmes, *Qui Arius nescio quomodò allectus in Presbyteratum nos latuit*, [conviennent mieux à Saint Alexandre qu'à S. Eustathe. Mais il y a quelque lieu de douter de cette piece, puisque Theodoret ne dit point que S. Eustathe eust rien dit contre Arius; ce qui n'estoit pas néanmoins à oublier. Cette confession si claire & si formelle de la divinité & de la Consubstantialité du Saint Esprit, peut mesme paroistre un peu suspecte.] Mais ces termes *una divinitas in tribus personis & hypostasibus*, [le sont encore davantage,] Socr.l.3.c.7.p.175.c. 's'il est vray, comme le dit Socrate, que le Concile ne voulut point entrer dans la discussion du mot d'Hypostase.

NOTE VII.

Pour la page 278.§8.

Sur le discours attribué à Constantin par Gelase de Cyzic.

[Gelase de Cyzic fait faire à Constantin une harangue toute differente de celle qui est dans Eusebe, & beaucoup plus longue, à la fin de laquelle il met ce que Theodoret luy attribuë, & qu'il peut avoir dit dans la suite de la séance, plutost que dans son premier discours. Mais il témoigne assez que c'est luy-mesme qui a fait cette harangue, & non Constantin,] Gel.C.l.2.c.6.p.70. 'puisqu'il dit au commencement, que Constantin parla *à peu prés de cette maniere*: p.85. 'Et à la fin, qu'*il dit ces paroles, & d'autres semblables*.

NOTE VIII.

Pour la page 281.§.10.

Acte pretendu de la signature d'Eusebe & de Theognis.

Socr.l.1.c.8.p.23.c|c.14.p.43.44. 'Nous avons encore, selon Socrate, l'acte par lequel Eusebe de Nicomedie & Theognis se soumettent à signer la Consubstantialité. Ils y disent qu'ils sont tout prests de souffrir sans rien dire la sentence que le Concile avoit prononcée contre eux; mais que la crainte d'autoriser leurs calomniateurs s'ils demeuroient dans le silence, les oblige de declarer, qu'ils avoient consenti à la definition de la foy, & mesme au mot de *Consubstantiel*, dont ils avoient mieux compris le sens; qu'ils n'avoient point pretendu empescher la paix, comme ils n'avoient jamais suivi l'Heresie; qu'ils avoient dit seulement ce qu'ils avoient jugé necessaire par le seul desir de contribuer à la fureté des Eglises; & qu'aprés cette declaration de leur sentiment, ils n'avoient pas fait difficulté de signer la foy; qu'ils n'avoient pas signé l'anatheme d'Arius, parce que ses lettres & ses discours particuliers leur avoient fait croire qu'il n'estoit point dans les sentimens qu'on luy attribuoit; que si le Concile leur vouloit faire la grace de les recevoir, ils estoient prests de l'assurer, comme ils faisoient déja par leur requeste, qu'ils ne s'opposoient point à ce qui avoit esté ordonné, mais qu'ils y consentoient; ce qu'ils faisoient pour éviter non l'exil, mais le soupçon de l'Heresie: Que si on leur permet de comparoistre dans le Concile, ils sont prests d'en embrasser toutes les decisions avec un parfait consentement; qu'ils esperent cette faveur du Concile, puisqu'il a fait revenir & a receu avec tant de douceur & de bonté celui qui estoit accusé de ces erreurs; & que puisque celui mesme qui paroissoit estre le coupable, avoit esté rappellé, & s'estoit justifié sur les points dont on l'accusoit, il seroit bien étrange de les faire passer pour convaincus, faute de défendre leur innocence; Qu'ils supplioient encore le Concile d'interceder pour eux auprés de l'Empereur, & prononcer promtement ce qu'ils jugeroient à propos sur leur affaire.

'Voilà, dit Socrate, quelle fut la palinodie d'Eusebe & de Theognis: p.44.c. 'Soz.l.2.c.16.p.464.465. & elle est encore raportée par Sozomene. [Il y a peu d'apparence d'accuser de fausseté une piece raportée par deux historiens très-anciens, & dont on ne voit pas que ni les Catholiques ni les Ariens aient pu tirer grand avantage.] Apo. de P. R.4.p.32-50. 'Cependant on l'a fait dans un écrit publié en 1665, & on en a donné des raisons si fortes, [que quelque effort que nous ayons fait plusieurs fois pour y trouver quelque réponse, nous n'avons jamais pu y en trouver qui nous satisfist.

Il n'y a que deux temps où l'on puisse mettre cet acte, ou lorsque le Concile de Nicée duroit encore, ou lorsqu'Eusebe & Theognis furent rappellez d'exil, c'est-à-dire en 328, selon Philostorge.] Socr.n.p.10.11. 'Mr. Valois prend ce dernier parti, sur l'autorité de Sozomene, *a* ce qui l'oblige de dire qu'Arius avoit esté rappellé d'exil avant ces Evesques: a p.10.2.d. [& il le faut dire necessairement en suivant ce sens. Cependant ce n'est pas une chose aisée à soutenir. Car selon Rufin, suivi par les autres historiens,] Ruf.l.1.c.11.p.242. 'Arius ne fut rappellé que quelque temps aprés la mort de Constancie; [& Constancie ne mourut qu'aprés Sainte Helene. Or nous ne voyons pas lieu de dire que Sainte Helene soit morte avant l'an 328. Ce n'est pas là néanmoins une difficulté sans réponse; l'autorité de Rufin n'estant pas si grande, qu'elle puisse faire rejetter un acte qui paroistroit d'ailleurs authentique. Mais il n'est pas facile de dire pourquoi Eusebe & Theognis vont parler en 328, du consentement qu'ils ont donné à la definition du Concile de Nicée sur la foy, puisqu'il y avoit trois ans que cela s'estoit passé, & n'avoit point de raport à leur exil.

Mais ce qui nous paroist recevoir encore moins de réponse, c'est qu'ils disent qu'ils n'ont point anathematizé Arius.] Thdrt.l.1.c.6.p.541.c. 'Car Theodoret dit formellement qu'ils l'anathematizerent, & mesme avant tous les autres. [Et certainement je ne voy pas comment le Concile auroit pu les exemter de cet anatheme, Arius ayant luy-mesme avoué son Heresie en plein Concile, outre les preuves indubitables qui s'en voyoient dans ses écrits. Eusebe en pouvoit estre moins dispensé qu'aucun autre, luy qui avoit esté convaincu de soutenir autant les erreurs que la personne d'Arius. Je conçois encore moins comment en mesme-temps qu'ils disent qu'Arius s'estoit justifié, & qu'on

Digitized by Google

qu'on luy avoit fait grace, ils peuvent s'offrir à l'anathematizer. Car c'est le sens auquel leurs paroles portent naturellement. Et si ce n'est pas là ce qu'ils offrent, qu'offrent-ils pour meriter leur rappel, que ce qu'ils avoient déja fait avant que d'estre bannis? Il est bien difficile encore de ne pas croire sur les termes de cette requeste, qu'Arius s'estoit justifié solennellement devant les Evesques, & avoit esté receu par consequent à la communion de l'Eglise. Or c'est ce qu'on sçait n'estre arrivé qu'en 335 dans le Concile de Jerusalem, long-temps aprés qu'Eusebe & Theognis eurent esté rappellez d'exil.

Si l'on veut dire, comme Socrate, que la retractation d'Eusebe s'est faite durant le Concile, ce qu'on peut dire de plus plausible pour la défendre, c'est qu'Eusebe & Theognis ayant esté condannez au bannissement, pour ne vouloir pas signer le Symbole du Concile & l'anatheme d'Arius; pour éviter l'exil, ils firent cet acte, par lequel ils signent le Symbole, & declarent qu'ils sont prests aussi de signer l'anatheme d'Arius, si le Concile le juge à propos. Il faut ajoûter à cela, pour demêler ce qu'ils disent d'Arius, que cet Heresiarque aprés avoir esté anathematizé, se rendit en apparence à l'autorité du Concile, & en signa le Symbole, comme S. Jerôme l'a soutenu; ce qui fit revoquer l'ordre donné pour l'envoyer en exil: & que c'est l'état où estoient les choses lorsqu'Eusebe & Theognis dresserent leur acte: Mais que depuis, Arius estant retourné à ce qu'il avoit vomi, & son hypocrisie ayant esté découverte, il fut anathematizé de nouveau par les Eusebiens mesmes, & par les autres, & relegué en Illyrie. Car il est indubitable qu'il ne sortit point autrement du Concile.

C'est une chose trés-difficile à croire que cette variation d'Arius, dont les auteurs originaux n'ont rien marqué. Nous verrons autrepart ce qu'il y a à répondre sur cela à S. Jerôme. Mais il faut voir si en supposant mesme tout cela, on peut défendre la requeste.

1, Je ne sçay s'il est aisé de croire qu'Eusebe & Theognis eussent osé reprocher au Concile de Nicée de les avoir condannez sans les entendre, ἄνευ κρίσεως: Ils n'estoient guere en état de parler de cette maniere, que l'on peut dire estre une insolence. 2, Mais il est encore plus difficile de se persuader qu'ils aient eu l'impudence de dire devant ce Concile, qu'ils n'avoient point cru, ou qu'ils ne croyoient pas encore, qu'Arius fust dans les sentimens qu'on luy imputoit, aprés les convictions qu'on en avoit euës, & aprés qu'Eusebe mesme avoit esté convaincu d'estre dans les mesmes Heresies. C'eust esté s'attirer l'indignation du Concile, & non pas sa misericorde. 3, Il n'est pas moins difficile dans ce sentiment que dans l'autre, de croire qu'il offrit d'anathematizer Arius, lorsqu'Arius mesme s'estant justifié, ne pouvoit plus estre anathematizé par personne, quoiqu'en ce cas il soit plus aisé de dire que c'est une confirmation de la promesse qu'ils avoient faite de se soumettre au Concile. 4, Je ne sçay aussi si le terme de rappeller est bien propre pour la revocation d'un arrest d'exil non encore executé. 5, Il faut ajoûter à cela, que ni S. Eustathe, ni le Concile d'Alexandrie en 339, ni S. Athanase, ni aucun autre auteur original, n'a remarqué qu'Eusebe ait esté condanné par le Concile de Nicée; ce qui n'eust pas esté un petit avantage pour l'Eglise: On se contente de dire qu'il avoit cedé à la crainte de se voir banni.] ' S. Jerôme qui avoit besoin de justifier l'indulgence de l'Eglise envers des Evesques, parle de celle du Concile de Nicée, [mais ne dit point qu'elle se soit étenduë jusqu'à des Evesques déja condannez. Ainsi on peut assurer qu'il n'a point connu cette piece. On peut voir ces choses representées avec plus d'étenduë & plus de force dans l'écrit dont nous avons parlé, *p.* 38-45. Elles le sont encore dans les Eclaircissemens de la vie de S. Athanase sur le chapitre dixiéme du livre second, *p.* 818. 819. Et le P. Alexandre suit l'un & l'autre, *t.* 8. *p.* 185-196.]

Hier. in Lucif. c. 7. p. 144. c.

NOTE IX.

Pour la page 282. §. 11.

Qu'Arius n'a point signé la Consubstantialité.

' Saint Jerôme assure qu'Arius fut receu dans l'Eglise par le Concile de Nicée, & qu'il y signa la Consubstantialité avec Saras Prestre de Libye, Euzoius, & Achillas Lecteur, [ou plutost Prestre:] & ce Pere dit que cela se verifie par les signatures du Concile. [Comme il est indubitable que si Arius a signé, ce n'a esté que par une pure hypocrisie, il se peut faire que son déguisement ayant bien-tost esté reconnu par le Concile mesme, il ait esté anathematizé de nouveau, & ait ainsi perdu entierement le fruit qu'il esperoit tirer de sa signature. Car nous avons beaucoup de preuves pour montrer qu'il demeura anathematizé par le Concile. Mais cette variation d'Arius n'a aucun témoin, sans quoy nous n'osons pas avancer un fait de cette importance. Et elle n'a point mesme d'apparence; ni S. Athanase, ni aucun autre, n'en ayant tiré avantage pour la verité, & n'ayant remarqué que l'Arianisme avoit esté anathematizé par Arius mesme.

Hier. in Lucif c. 7. p. 144. c.

Pour ce que nous avons dit qu'on ne peut pas douter qu'Arius ne soit demeuré anathematizé par le Concile,] ' on en peut voir les preuves dans l'écrit cité sur la note precedente, dans la vie de S. Athanase, & dans le P. Alexandre. [Car il n'est point necessaire de les repeter encore ici. Il suffit mesme de considerer de quelle maniere] ' les Peres de Nicée en parlent aux Eglises d'Egypte dans la lettre qu'ils leur écrivent pour leur apprendre la conclusion de cette affaire. [Ainsi il faut ou abandonner absolument S. Jerôme, ou dire qu'il a confondu l'Heresiarque Arius avec un de ses disciples de mesme nom, & qui estoit aussi Prestre d'Alexandrie comme luy.

Apo. de P. R. 4. p. 46-49| Ath. vie, p. 820. 821| Alex. t. 8. p. 197-230. Socr. l. 1. c. 9. p. 27. 28.

Il paroist aussi que l'Heresiarque ne fut point dispensé de l'exil auquel il avoit esté condanné.] ' Car Philostorge dit absolument qu'il fut relegué avec ses Prestres dans l'Illyrie: *a* Rufin dit de mesme qu'il fut envoyé en exil, *b* & il ajoûte qu'il ne fut rappellé que long-temps depuis, aprés la mort de Constancie. *c* Socrate qui a cru, quoique sans l'assurer, qu'il avoit esté rappellé effectivement du temps du Concile, dit que néanmoins on luy défendit d'aller à Alexandrie. ' Il a esté suivi par Sozomene. *d* Mais quoiqu'il en parle quelquefois absolument, *e* néanmoins il reconnoist autrepart que ce n'est qu'une simple conjecture fondée sur la suite de l'histoire. [Ainsi nous n'aurons pas lieu de nous y arrester beaucoup, si nous voyons que cette suite mesme ne la favorise pas.]

Philg. app. p. 177. *a* Ruf. l. 1. c. 5. p. 238. *b* c. 11. p. 242. *c* Socr. l. 1. c. 14. p. 44. c. Soz. l. 1. c. 21. p. 435. c. *d* Socr. l. 1. c. 8. p. 23. c. *e* c. 14. p. 44. c.

NOTE X.

Pour la page 282. §. 11.

Que Second de Ptolemaïde a esté anathematizé par le Concile avec Arius.

[Nonobstant toutes les autoritez que nous avons alleguées, pour montrer que Second de Ptolemaïde en Libye, & Theonas de Marmarique, ont esté anathematizez par le Concile avec Arius,] ' Baro-

Bar. 325. §. 76.77. ' Baronius pretend que Second a enfin cedé à l'autorité du Concile, & a esté receu avec les autres. Mais il ne le dit que sur ce que le nom de Second se trouve dans les souscriptions, [qu'on sçait avoir peu d'autorité.] Conc.t.2.p. ' Ce Second mesme y est qualifié Evesque de Tanis, ou de Taucine, [& non de Ptolemaïde. C'est apparemment] Philg. app. p.177. ' celui de Teuquire en Libye, que Philostorge dit avoir favorisé Arius dans le Concile.

NOTE XI.

Pour la page 283. §. 11.

Que le Symbole intitulé Contre Paul de Samosates, n'est point du Concile de Nicée, ni de celui d'Antioche.

Conc.B.t. 2.p.524. ' Nous avons dans les actes du Concile d'Ephese, une definition en forme de Symbole, dressée contre Paul de Samosates, Bar. 272. §. 15. ' que Baronius attribuë au Concile d'Antioche qui a condanné cet Evesque; §.17. ' à quoy il ajoûte que c'est cette piece sur laquelle on disoit que ce Concile avoit rejetté le mot de *Consubstantiel*. [Mais le titre de ce Symbole dans le Concile d'Ephese, l'attribuë expressément au Concile de Nicée. Et bien loin qu'on puisse rejetter la Consubstantialité sur ce Symbole, il n'y a rien au-contraire qui l'établisse si clairement & si fortement. Il est fait pour expliquer l'union des deux natures de JESUS-CHRIST en une seule personne. C'est pourquoi il dit, qu'il est Dieu tout entier, mesme avec son corps, mais non selon son corps; Qu'il est homme tout entier avec sa divinité, mais non selon sa divinité. Il dit de la mesme maniere qu'il est adorable & qu'il adore; qu'il est formé & qu'il ne l'est pas; & enfin qu'il est tout entier consubstantiel à Dieu, mesme avec son corps, mais non selon son corps; de mesme qu'il nous est consubstantiel selon la chair avec sa divinité, mais non selon sa divinité. Il explique ensuite plus au long ce point de la Consubstantialité. On ne peut donc dire en aucune maniere qu'il ait esté fait par le Concile d'Antioche. Mais je ne voudrois pas aussi assurer sur un simple titre, qu'il fust du Concile de Nicée. Car à en juger par la piece en elle-mesme, il paroist bien plutost estre fait par quelque Concile posterieur contre Nestorius & Eutyche. Et assurément estant exprès comme il est contre ces deux Heresies, il auroit dû estre cité très-souvent s'il eust esté du Concile de Nicée. Et cependant je ne pense pas qu'on l'allegue jamais; & l'on se sert toûjours du Symbole ordinaire de Nicée, qui est beaucoup moins formel.] Du Pin,t.1. p.585.586. ' Mr. du Pin croit qu'il a esté composé par quelques Evesques pour accorder les definitions du Concile d'Antioche & de celui de Nicée, & expliquer en quel sens le terme de Consubstantiel a esté rejetté par le premier, & approuvé par le second. [Néanmoins le sens auquel ce Symbole le rejette, n'a aucun raport à ce qu'on dit du Concile d'Antioche. *V. Paul de Samosates* §. 5.]

NOTE XII.

Pour la page 283. §. 12.

Que les Meleciens devoient estre receus par l'imposition des mains, non par la réordination.

Tdhrt.l.1. c.8.p.547. b. ' Ce que nous avons dit que les Meleciens devoient estre confirmez dans l'Eglise par des ceremonies plus saintes, est exprimé dans le texte original du Concile de Nicée, par le mot de χειροθεσία, [qui se prend d'ordinaire pour élection ou ordination. Il n'est point ici question d'élection; & si on le prend pour ordination, cela paroist contraire à la doctrine de l'Eglise, qui ne souffre point qu'on ordonne de nouveau ceux qui ont déja esté ordonnez. Mais χειροθεσία ne signifie l'ordination que parce qu'on etendoit les mains pour marquer ceux qu'on élisoit, & ensuite pour les leur mettre sur la teste. Ainsi il peut marquer toute imposition des mains; & il n'est point étrange que le Concile ait ordonné d'imposer les mains à ceux qui revenoient du schisme, non pour les ordonner de nouveau, mais pour sanctifier par cette benediction l'ordination qu'ils avoient déja receuë, afin qu'ils pussent faire legitimement & saintement dans l'Eglise ce qu'ils ne faisoient dans le schisme que par une usurpation illegitime & sacrilege. Le mot mesme de *confirmer* dont se sert le Concile, fait voir qu'il n'a point regardé comme nulle l'ordination receuë dans le schisme.

Ce point a esté traité plus amplement dans la seconde édition de la vie de S. Athanase, *t.* 1. *p.* 821-824;] Thdrt.n.p. 11. ' & Mr. Valois qui pretend que la réordination n'a pas toûjours esté rejettée par l'Eglise, n'a rien trouvé à y opposer que l'exemple de Theodore d'Oxyrinque, que Marcellin Prestre Luciferien dit avoir réordonné des Prestres & des Diacres Meleciens. [Il n'est pas fort seur de se fier à ce qu'un schismatique dit contre les ennemis de sa secte. Mais quoy qu'il en soit, ce Theodore avoit esté luy-mesme réordonné par les Ariens, selon le mesme Marcellin; & Mr. Valois ne doutera pas qu'il n'eust violé en cela la loy de l'Eglise: Ainsi il ne faudra pas s'étonner quand il l'aura encore violée à l'égard des Meleciens. Mr. Valois a pu voir dans l'endroit qu'il combat, *p.* 822, qu'Eustathe de Sebaste a réordonné quelques personnes: mais il y a pu voir aussi le jugement que S. Basile a fait de cette action.]

NOTE XIII.

Pour la page 283. §. 12.

Que les Clercs Meleciens n'avoient rang que du jour de leur réünion à l'Eglise.

Thdrt.l.4. c.8.p.547. b. ' Le Concile de Nicée ordonne que les Clercs Meleciens qui se réüniront à l'Eglise, ne seront qu'après les anciens Catholiques qui auront esté ordonnez devant, τοὺς προκεχειροτονημένους. Si l'on entend par là ceux qui avoient esté ordonnez avant les Meleciens, ce ne sera point imposer une peine à ceux-ci, mais les mettre dans l'ordre ordinaire, qui donnoit rang aux Ecclesiastiques selon le temps de leur promotion; & le Concile n'avoit que faire de rien ordonner sur cela; ou il le devoit marquer non comme une peine, mais comme une grace qu'on leur accordoit. [Ainsi ces προκεχειροτονημένοι, doivent estre ceux qui avoient esté ordonnez avant ce temps-là, & avant la réünion des Meleciens.]

NOTE XIV.

Pour la page 284. §. 13.

Sur le sujet de l'homelie de S. Chrysostome intitulée: Contre ceux qui jeûnent les premieres Pasques.

[Nous trouvons beaucoup de difficulté à comprendre quel est le veritable sujet de l'homelie de S. Chrysostome intitulée *Contre ceux qui jeûnent les premieres Pasques*. Cette expression est non-seulement dans le titre,] Chry.t.5. or.55.p. 608.c. ' mais dans le discours mesme du Saint; [& c'est ce qui fait nostre embaras. On voit qu'il parle contre des Chrétiens qui voulant suivre l'ancienne pratique des Eglises de Syrie, faisoient Pasque dans le temps que les Juifs celebroient leurs azymes, ce qui les obligeoit de s'absenter des assemblées Ecclesiastiques dans le temps de la Passion & de la Resurrection,

Digitized by Google

rection, c'est-à-dire dans les jours les plus solennels. Ils ne suivoient pas pourtant absolument les Juifs, & attendoient à celebrer la Resurrection le dimanche d'après le quatorziéme de la lune. Ainsi ils ne differoient de l'Eglise qu'en ce qu'ils suivoient le calcul des Juifs, pour trouver la premiere lune où il falloit celebrer Pasque.

Si le calcul des Juifs estoit ordinairement posterieur à celui de l'Eglise, je ne verrois pas de difficulté à dire qu'ils jeûnoient les premieres Pasques, c'est-à-dire qu'ils continuoient encore le jeûne du Caresme, lorsque l'Eglise estoit déja dans la joie de la Resurrection dans les années où l'Eglise faisoit Pasque avant les Juifs. Mais il me semble qu'on suppose d'ordinaire tout le contraire, & que le calcul des Juifs devançoit celui de l'Eglise; en sorte qu'ils faisoient quelquefois Thdrt.v. Pat.c.3.p. 792.b. Pasque avant l'équinoxe.] 'Theodoret parlant d'un solitaire nommé Abraham, qui estoit visiblement dans le mesme cas que ceux contre qui parle S. Chrysostome, dit par une expression toute differente, qu'il faisoit la premiere Pasque. [Néanmoins je pense qu'il se peut faire que le calcul des Juifs qui estoit d'ordinaire anterieur à celui de l'Eglise, y estoit aussi quelquefois posterieur, & que cela se rencontroit en l'année que S. Chrysostome fit l'homelie dont nous parlons, quoique cela nous paroisse fort difficile à accorder avec l'histoire de ce Saint. *V. son titre note 25.* Nous voudrions que quelque personne plus habile que nous eust examiné ce point; mais pour nous, nous ne trouvons pas d'autre solution à y donner. Que si c'est le veritable sens de S. Chrysostome, il faut expliquer des premiers jours du Chry.t.5. or.55.p. 619.b.c. Caresme] 'ce que dit ce Saint, que ceux contre qui il parle demeuroient chez eux à s'enivrer pendant que le Clergé & tout le peuple estoient dans les jeûnes & dans les prieres.

[Nous avons dit que ces personnes faisoient toûjours Pasque le dimanche comme l'Eglise,] p.617.a.b. 'parce que S. Chrysostome voulant leur montrer qu'en suivant le calcul des Juifs, quand il eust esté aussi exact qu'il l'estoit peu, ils ne pouvoient pas néanmoins faire la Passion & la Resurrection de Jesus-Christ dans les propres jours où elles estoient arrivées; (car il paroist que c'estoit une des raisons qu'ils alleguoient;) il leur represente que Jesus-Christ a esté crucifié le premier jour des azymes, & un vendredi; ce qui ne se peut pas rencontrer toûjours. Il le prouve par cette année-là mesme, en laquelle le premier des azymes devoit estre le dimanche, au-lieu de dire que cela les obligeoit de faire la Passion le dimanche, & la Resurrection le mardi quoiqu'elle soit arrivée le dimanche, il dit ces paroles: „Ainsi il faudra que nous jeûnions toute „la semaine, & que nous continuions à jeûner „& après le jour de la Passion, & après celui „de la Resurrection; & c'est ce qui arrive toutes „les fois que la semaine n'est pas achevée.„ [Quoiqu'il dise *que nous jeûnions*, & non pas *que vous jeûniez*, il est visible néanmoins que son raisonnement ne prouve rien, si cette observation n'estoit commune à ceux qu'il pretendoit p.619.c. refuter.] 'C'est pourquoi il repete à la fin de son discours, qu'il a fait voir auparavant que ni eux, ni les Catholiques, ni qui que ce soit, ne pouvoit pas observer le propre jour de la Passion & de la Resurrection: ἐπιλαβέσθαι τῆς κυρίας ἡμέρας. [Car il faut assurément lire ainsi, & non pas κυριακῆς.

Cette observation nous fait craindre que nous n'ayons pas assez bien demélé dans l'histoire du Pape Victor ce qui regarde la dispute de Pasque entre ce Pape & les Asiatiques, & ensuite entre les Eglises de Syrie & les autres. Car nous avons toûjours supposé que la difficulté estoit de savoir s'il falloit s'attacher precisément au quatorziéme de la lune, ou attendre au dimanche suivant à y celebrer la Resurrection: & il semble par ce que nous venons de dire, que la dispute d'entre les Eglises de Syrie & des autres ne regardoit pas le dimanche, mais quelle estoit la 14 lune qui devoit regler Pasque. Nous avons néanmoins suivi, autant qu'il nous a esté possible, les termes des auteurs. Que si nous n'avons pas bien pris leur sens, ceux qui le reconnoistront, nous feront plaisir de nous corriger.]

NOTE XV. Pour la page 285. §. 13.

Si le Cycle de dix-neuf ans a esté fait par ordre du Concile.

Buch. cycl. p.117.119. 'Bucherius dans l'ouvrage qu'il a fait sur le Cycle Pascal de Victorius, témoigne avoir peine à croire que le Concile de Nicée ait rien determiné sur le Cycle de 19 ans, & il panche bien plus à dire qu'Eusebe de Cesarée l'ayant publiée vers le temps du Concile, cela a donné lieu de croire qu'il avoit esté fait par son autorité. 'Il p.118. se fonde principalement sur l'opposition que divers Latins ont faite à cette supputation; ce qui n'auroit pas esté, dit-il, si elle fust venuë du Concile de Nicée, dont l'autorité estoit particulierement reverée par les Latins, '& sur ce que p.119. parmi les Grecs mesmes, il y avoit toûjours beaucoup de disputes sur la feste de Pasque, jusqu'à ce que Theophile d'Alexandrie l'eust reglée pour cent ans. [Il n'est pas difficile de répondre à ces raisons, puisque soit que le Concile ait autorisé le nombre d'or, soit qu'il ne l'ait pas fait, il est visible par S. Ambroise, par Gennade, & par Denys le Petit, qu'on l'a cru dans l'Occident. La croyance de ce point, vraie ou fausse, a dû produire les mesmes effets, & obliger à suivre ce calcul, ou alleguer les raisons pour lesquelles on ne le suivoit pas. Et pour l'Orient, Bucherius demeurant d'accord que l'on y suivoit le nombre d'or, on n'en sauroit pas conclure que le Concile de Nicée ne l'eust pas établi.] 'Ce qu'il dit d'un ancien calendrier où le nombre d'or n'est pas marqué, est encore plus foible, puisqu'il n'est point necessaire qu'il fust partout. p.414.12.

'Il pretend que S. Ambroise après avoir dit p.118.14. absolument que le Cycle de 19 ans venoit du Concile, marque ensuite que cela ne s'y trouvoit pas expressément, mais seulement par consequence; parce qu'il dit, '*Unde Majores nostri in* Amb. de Pas.t.4.p. 306.1. *tractatu Concilii Nicaeni eum diem Enneadecaeteride, si quis diligenter intendat, statuendum putarunt.* Mais la suite de S. Ambroise donne lieu de croire que ces mots, *si quis diligenter intendat*, ne tombent point sur *eum diem, &c.*, mais sur l'*Unde* qui est au commencement de ce passage; & qu'il signifie que si l'on y prend bien garde, on verra que le Concile a pris des Egyptiens le Cycle Pascal de dix-neuf ans. Et en effet, Bucherius mesme reconnoist que ce Cycle a esté premierement trouvé, quoique fort imparfaitement, sur la fin du second siecle, par S. Anatole de Laodicée qui estoit d'Alexandrie, & y avoit demeuré long-temps.

Buch.p. 487. 'Denys le Petit assure que le Concile de Nicée a encore ordonné que la lune dans laquelle on devoit faire Pasque, estoit celle qui commençoit depuis le huitiéme de Mars jusqu'au cinquiéme d'Avril; que le 14 de cette mesme lune devoit

devoit se rencontrer depuis le 21 de Mars jusqu'au 18 d'Avril; & que quand mesme ce 14 de la lune se rencontreroit le 21 de Mars en un samedi, il falloit faire la feste de Pasque dés le lendemain. p.94-96. ' Bucherius ne croit pas que tout cela ait esté ordonné par le Concile, dautant qu'on a souvent disputé sur toutes ces choses, & que hors Denys le Petit, personne n'a jamais dit que cela eust esté reglé par le Concile de Nicée. p.487. ' Denys allegue le septiéme livre de l'Histoire Ecclesiastique. [Je ne sçay quelle histoire il peut entendre.]

Pour la page 286. §. 14.

NOTE XVI.

Si l'Evesque de Jerusalem estoit independant.

[Quoique l'Evesque de Jerusalem soit nommé ordinairement avant celui de Cesarée,] Euf.l.7.c.5. p.251.d. ' néanmoins S. Denys d'Alexandrie nomme Theoctiste de Cesarée avant Mazabane de Jerusalem. d l. 6.c.46. p.248.a. ' Il n'estoit Evesque que depuis Theoctiste. [Je ne sçay si ce seroit par cette raison-là.]

Blond. prim p. 544 Bar. 325.§.139. ' Pour savoir si l'Evesque de Jerusalem estoit autocephale & independant, ce que Blondel croit pouvoir s'appuyer sur beaucoup d'autoritez ; ou si nonobstant son rang, superieur à celui de Cesarée, il ne laissoit pas pour la jurisdiction de luy estre soumis comme à son Metropolitain, ce que Baronius & le Cardinal du Perron ont tenu ; ce n'est pas une chose aisée à decider. [Il y a assurément quelque incongruité, qu'un Evesque superieur pour le rang soit inferieur pour la jurisdiction. Il est visible par les disputes qui furent entre S. Cyrille de Jerusalem & Acace de Cesarée, que le premier ne reconnoissoit point dutout dependre de l'autre.] Hier.ep.61. t.2.p.178.d. ' Ce que dit S. Jerôme, que Jean de Jerusalem devoit s'adresser à l'Evesque de Cesarée qui estoit le Metropolitain de la Palestine, & non pas à celui d'Alexandrie, [paroist fort pour celui de Cesarée. Néanmoins S. Jerôme pouvoit avoir une raison particuliere de parler ainsi, puisque la dispute devoit estre jugée par les Evesques les plus proches ; outre que s'agissant aussi des bornes du Diocese de Jerusalem, cela regardoit plus particulierement le Metropolitain.] p.179.c. ' Il dit dans la suite que Jean avoit évité de rendre l'honneur qu'il devoit à son Metropolitain. [Il est difficile de juger s'il l'entend de Cesarée ou d'Antioche. Et quoy qu'il en soit de ce passage, S. Jerôme y prend trop l'esprit & la chaleur de partie, pour l'y pouvoir considerer comme témoin. Estant animé contre Jean, il emploie tout ce qu'il peut pour le rabaisser, & appuie toutes les pretentions que l'on pouvoit avoir contre luy.

La presidence que les Evesques de Cesarée avoient dans leurs Conciles sur ceux de Jerusalem, est une preuve decisive si ceux-ci y venoient par obligation : mais elle est beaucoup moins forte s'ils n'y venoient que de leur bon gré.]

Boll.26. feb.p.647. §.11.12. ' Il faut considerer davantage l'histoire de saint Porphyre, où il est dit que Jean de Cesarée pria Prayle (ou plutost Jean) Evesque de Jerusalem, de luy envoyer ce Saint qui estoit alors Prestre de Jerusalem, pour luy expliquer quelque difficulté de l'Ecriture, & que quand il fut à Cesarée, il l'ordonna Evesque de Gaza. Bar. 325.§. 138.139. ' Baronius infere de-là, que l'Evesque de Jerusalem estoit soumis à celui de Cesarée, puisque celui-ci avoit droit de prendre ses Prestres. [Néanmoins, les Metropolitains n'avoient point ce droit sur leurs suffragans, selon les Canons. Les Evesques d'Afrique firent un Canon exprès pour le donner à l'Evesque de Carthage, & encore il falloit qu'il demandast une fois l'Ecclesiastique dont il avoit besoin. Ainsi l'on peut dire que cette histoire prouve trop : mais je ne sçay s'il est vray de dire qu'elle ne prouve rien.] ' Blondel rejette absolument la vie de S. Porphyre à cause des difficultez qui s'y rencontrent. Blond. prim.p. 552. [Ces difficultez sont grandes assurément : & néanmoins comme d'autre part cette vie a un grand caractere de verité, nous n'avons pu jusques à present nous resoudre à l'abandonner.]

' Blondel ramasse bien des choses pour l'autorité & l'independance de l'Evesque de Jerusalem. p.544-547. [Mais tout ce qu'il raporte n'ajoûte rien à ce que nous avons dit d'abord de l'incompatibilité qu'il semble y avoir qu'un Evesque soit soumis à la jurisdiction de celui à qui il est superieur pour le rang.] ' Il pretend mesme luy attribuer jurisdiction sur les Eglises voisines dés le quatriéme siecle, ou plutost dés le commencement du troisiéme ; p.545-547. [ce qui ne se peut pas soutenir, estant formellement contraire au Canon de Nicée.]

' Lupus reduit tout l'honneur accordé à l'Evesque de Jerusalem, à estre le premier Suffragant de Cesarée. Lup.in can. t.1.p.43. [Mais s'il n'avoit que cela, le Concile n'avoit que faire de prendre des precautions pour conserver la dignité du Metropolitain. Aussi toute l'histoire nous en donne une autre idée.]

Pour la page 287. §. 15.

NOTE XVII.

Que le Viatique dans le XIII. Canon de Nicée, s'entend de l'Eucaristie.

' Mr. de l'Aubépine croit que le Viatique dont parle le 13 Canon de Nicée, n'est pas l'Eucaristie, mais seulement l'absolution, ce qu'il fonde sur la fin de ce Canon, qui ordonne de ne donner l'Eucaristie aux mourans qu'avec examen. Conc.t.2.p. 80-84. [Cela iroit à dire qu'il faut donner l'absolution à tous les mourans sans faire aucun examen de leurs dispositions. Il est très-vray de dire que l'ordre est aujourd'hui d'accorder l'Eucaristie à tous les mourans qui la demandent : cela ne se fait néanmoins qu'avec quelque sorte d'examen. Et il ne seroit pas étrange que le Concile remist la communion des mourans au jugement de l'Evesque, c'est-à-dire autant que la necessité du malade le pourra permettre, puisqu'il ne se faisoit rien alors dans l'Eglise, sur-tout sur la matiere de la penitence, qu'avec la participation de l'Evesque & par son ordre. Mais le Canon dit seulement que l'Evesque donnera l'Eucaristie, parce que les Evesques ne se dispensoient pas alors de cette fonction, & encore moins de l'absolution des penitens. C'est comme si on disoit aujourd'hui : Que le Curé la donne ; ce qui n'empescheroit nullement qu'au défaut du Curé, le Vicaire ou quelque autre Prestre ne la donnast. Il se trouvera mesme peu de personnes qui veuillent dire que l'on ait jamais donné l'absolution aux malades sans examiner de quelle maniere ils la demandent. C'est un sacrement aussi-bien que l'Eucaristie, & il est aussibien défendu de profaner l'un que l'autre. Il seroit bien plus facile de justifier qu'on n'a guere moins demandé de preparations pour l'absolution que pour l'Eucaristie. Que si le Concile accordoit seulement l'absolution aux mourans, pourquoi ajoute-t-il que] s'ils reviennent en santé, ceux qui estoient en penitence demeureront seulement dans la communion des prieres? [Si on ne leur avoit pas accordé l'Eucaristie à l'article de la mort, ils n'avoient garde d'y pretendre lorsqu'ils estoient en santé, & en état d'accomplir leur penitence. Et ainsi c'estoit une precaution fort inutile de les en exclure.]

Digitized by Google

Pour la page 188. §. 15.

NOTE XVIII.

Sens de l'addition du XIX. Canon de Nicée, qui regarde les Diaconisses.

[L'addition touchant les Diaconisses qui est à la fin du 19 Canon de Nicée, peut signifier que le Concile en a parlé parmi le Clergé, & a dit qu'elles pouvoient estre deposées, seulement parce qu'elles sont dans le rang & dans l'état des officiers de l'Eglise, quoi qu'elles n'aient point de part au Sacerdoce & à la Clericature, puisqu'elles ne reçoivent point l'imposition des mains, & qu'ainsi elles sont tout-à-fait du rang des Laïques. Il semble que c'est le sentiment de Baronius, *an.* 34. §. 283. Mais il tombe dans cet inconvenient, que par cette raison tous les Clercs inferieurs, mesme les Soudiacres, ne seront que des Laïques.]

Conc.t.2.p. 83. 'Mr. de l'Aubépine croit que ce Canon marque deux sortes de Diaconisses parmi les Paulianistes, dont les unes ayant receu l'imposition des mains, seront rétablies dans leur rang si on les en juge dignes, après avoir receu le Baptesme de l'Eglise; & les autres s'estant ingerées dans la fonction de Diaconisses contre les formes & sans avoir receu l'imposition des mains, doivent demeurer absolument dans l'état Laïque. [Ce sens seroit fort favorable, si dans le Canon il y avoit χειροθεσίαν τινὰς au-lieu de χειροθεσίαν τινά; & si l'on trouvoit (ce qui apparemment n'est pas) qu'on imposast les mains aux Diaconisses.]

Pour la page 189. §. 16.

NOTE XIX.

Diverses ordonnances attribuées au Concile de Nicée.

[Outre ce que nous avons marqué dans le texte des choses qu'on cite du Concile de Nicée, & qui ne se trouvent point dans ce que nous en avons, on en marque encore plusieurs dont nous n'avons point cru devoir embarasser la suite de l'histoire.]

Conc.t.2.p. 1282.a. 'Le Pape Innocent I. dans son Epistre 23, chapitre sixiéme, semble dire que le Concile de Nicée avoit exclus de l'état Ecclesiastique ceux qui après leur baptesme avoient esté à la guerre, ou avoient plaidé, & beaucoup d'autres ordonnances semblables. Lup.in can. t.1.p.115. 'Lupus dit en effet qu'il cite le 10 & le 12 Canon de Nicée. [Il devoit plutost dire le 9 & le 10, qui donnent des regles pour l'ordination; mais non pas celles que dit Innocent. Ainsi il vaut mieux dire que c'est une explication ajoutée à ces Canons: & le texte mesme d'Innocent le peut marquer.]

Conc.p. 1250.d. 'Le mesme Pape dit qu'il faut raporter au saint Siege les causes majeures, comme le Synode l'a ordonné; & il avoit cité peu auparavant celui de Nicée. Lup.p.114. 'On croit qu'il veut marquer le quatriéme Canon du Concile de Sardique, que luy & Saint Leon ont accoûtumé de confondre avec celui de Nicée. Leo,ep.40. c.3.p.511. 'Il faut peut-estre répondre de mesme à Saint Leon, qui demandant un Concile œcumenique en Italie pour reformer le conciliabule d'Ephese, dit que les Canons de Nicée font voir que cela ne se peut refuser, puisque Saint Flavien avoit appellé.

Lup.p.112. 'Le Pere Lupus s'objecte que le Concile de Carthage dit que celui de Nicée a défendu d'offrir le sacrifice après le disner; p.115. '& il répond que ce Concile de Carthage en cite un autre de la mesme ville, & non celui de Nicée. p.112. a Conc.t.4. p.1014.a. 'Il s'objecte de mesme a que le 24 Canon du II. Concile d'Arles, cite le grand Synode, qui ordonne que les calomniateurs ne seront receus à la communion qu'à la mort; Lup.p.115. '& puis il répond que ce grand Synode est le premier d'Arles. Il cite encore Theodose, (ou plutost Theodore,) Diacre d'Alexandrie, qui se plaignant de ce que Dioscore avoit excommunié Saint Leon, dit qu'en cela il avoit violé le Concile de Nicée. Conc.t.4.p. 398 b. 'Mais ce que dit Theodore, c'est qu'il l'avoit fait à Nicée.

p.54.d. 'Quand l'Imperatrice Placidie écrit à Theodose II, que les legats du Pape avoient accoûtumé de se trouver aux Conciles, selon les decisions de celui de Nicée, [ces decisions ne sont apparemment que ce qui s'estoit fait dans ce Concile, dont l'exemple a servi de regle pour ce qui se devoit faire dans les autres.]

Gr.T.h.Fr. l.9.c.33.p. 501. 'Saint Gregoire de Tours cite un Canon de Nicée qui prononce anatheme contre les femmes qui quitteront leurs maris, en pretendant qu'on ne se peut sauver dans le mariage. Lup.p.115. 'Le P. Lupus dit que c'est un Canon du Concile de Gangres, qu'on pouvoit avoir joint à celui de Nicée sans le distinguer.

Conc.t.5.p. 1019.b. 'Le Concile de Narbone en 589, cite du Concile de Nicée qu'il est défendu aux Ecclesiastiques de faire des ligues ensemble. b|Lup.p. 115. 'On pretend qu'il cite le Concile de Nicée pour celui de Calcedoine. On peut voir dans Lupus quelques autres endroits semblables tirez d'auteurs plus recens.

Pour la page 189. §. 17.

NOTE XX.

Sur l'histoire de Saint Paphnuce touchant le celibat.

Bar.58.§. 21|325.§. 150. 'Baronius pretend que ce que Socrate & Sozomene disent de l'histoire de S. Paphnuce sur le celibat, est une fausse histoire; parce qu'elle est contraire à la discipline de ce temps-là, qui obligeoit, dit-il, tous les Clercs à la continence. [Ainsi c'est un point de grande discussion, & que nous ne pretendons pas traiter ici. Mais il est difficile que tout ce qu'on peut dire contre cette histoire, n'ait pas dû paroistre incomparablement plus fort du temps de Socrate que du nostre: Et mesme vu la maniere Socr.l.1.c. 11.p.39.d. 'dont parle Socrate, il n'est pas aisé de croire qu'il ait reconnu à Constantinople une loy formelle qui obligeast les Clercs à la continence.] Lup.in can. p.114. 'La raison ni l'autorité de Baronius n'ont point empesché le P. Lupus de recevoir cette histoire comme veritable.

Socr.n.p.9. a.a. 'Mr. Valois dit néanmoins qu'elle luy paroist suspecte; [& il est certain que Socrate & Sozomene ont esté capables de croire & d'écrire des choses qui avoient peu ou point de fondement. Mais pour les raisons que Mr. Valois allegue, je ne voy pas qu'elles aient beaucoup de force. Car Rufin a pu ignorer ou omettre volontairement quantité de choses très-veritables:] a. 'Et quoique Mr. Valois dise que personne ne met Paphnuce entre les Evesques d'Egypte qui assisterent au Concile de Nicée; Ruf.l.1.c. 4.p.237. 'Rufin l'y met expressément, & avec de fort grands éloges.

Pour la page 190. §. 17.

NOTE XXI.

Que Saint Basile n'a pas connu le VII. Canon de Nicée.

Bas.ep.can. 1.p.22.a. 'Nous voyons dans Saint Basile l'execution du huitiéme Canon de Nicée; [& cependant il semble que ce Saint n'ait pas connu ce mesme Canon. Car le Canon suppose que l'on admet le baptesme des Novatiens, comme il est visible, sur-tout en le conferant avec le 19.] Hier. in Luci. t.2.p. 147.a. '& comme S. Je-

Digitized by Google

S. Jerôme l'a remarqué, ayant mesme dit que le Concile avoit receu le baptesme de tous les Heretiques, hormis des Paulianistes : Bas.ep.can. 1.p.21.c. '& S. Basile doute néanmoins si on peut recevoir ce baptesme. Il ne l'accorde que parce que quelques Evesques d'Asie l'avoient receu, dit-il, par condescendance ; can.47.p. 33.34. '& mesme en un autre endroit, après avoir dit qu'il y avoit eu differentes ordonnances sur ce sujet, & s'estre objecté les Eglises de Rome & d'Icone qui admettoient ce baptesme, il conclud à le rejetter, jusqu'à ce qu'un plus grand nombre d'Evesques se fussent assemblez pour determiner ce point.

Pour la page 291. §. 19.

NOTE XXII.

En quel temps les Evesques presenterent leurs requestes les uns contre les autres à Constantin.

Thdrt.l.1. c.10.p.552. b. 'L'histoire des requestes que les Evesques presenterent les uns contre les autres à Constantin, arriva selon Theodoret, partie devant, partie après la réünion & la pacification des Prelats ; c'est-à-dire après la decision touchant la foy, par laquelle tous les Prelats s'estoient unis en apparence. a Ruf.l.1.c. 2.p.236l Socr.l.1.c. 8.p.21.a| Soz.l.1.c. 17.p.430.c. p. aRufin, Socrate, & Sozomene, la mettent avant cette decision, quelques jours auparavant selon Sozomene. Socr.p.21. a. 'Socrate la fait commencer la veille de la session solennelle, & achever le jour mesme de cette session. [Nous l'avons suivi pour le premier point : & il le faut necessairement, si nous voulons dire avec Gelase de Cyzic,] Gel.Cyz.l. 2.c.6.p.60. 'que Constantin n'arriva à Nicée que la veille de cette session ; [à quoy il y a assez d'apparence.]

Pour la page 292. §. 19.

NOTE XXIII.

Fausseté de la lettre du Concile à S. Silvestre, & de la réponse de ce Pape.

[Le seul style barbare & presque inintelligible de la lettre qu'on raporte du Concile de Nicée à S. Silvestre, fait assez juger de l'autorité qu'elle peut avoir, sans qu'il soit besoin de demander par quel privilege S. Macaire est nommé dans le titre plutost que S. Alexandre & S. Eustathe.] Thdrt.l.1. c.7.p.543. a. 'Mais S. Eustathe avoit grand tort de n'avoir pu conter combien il y avoit eu d'Evesques dans ce Concile. [Il n'avoit qu'à lire ce titre, *& cæteri Episcopi* 318.] Bar. 325. §. 170. 'Le Concile de Calcedoine a oublié de marquer aussi dans le titre de sa lettre à S. Leon, de combien d'Evesques il estoit composé : mais il n'oublie pas de dire le lieu où il estoit assemblé. Conc.t.2. p.60.e. 'Le Concile de Nicée mesme, quand il écrit aux Eglises d'Egypte, marque le lieu & oublie le nombre : c'est sans doute qu'on n'estoit pas encore accoûtumé à prendre les 318 Evesques & le Concile de Nicée pour une mesme chose. La réponse de S. Silvestre au Concile est du mesme genre ;] Bar. 325. §. 171. 'si ce n'est que la fausseté de la date & les fautes qui y sont, font croire mesme à Baronius qu'elle est supposée : [mais assurément elle ne l'est pas plus que l'autre.] Conc.p.58. b.c. 'Le P. Labbe les abandonne toutes deux.

Pour la page 293. §. 20.

NOTE XXIV.

Des actes du Concile de Nicée.

Bar. 325. §. 61. 'Baronius croit qu'il y a eu des actes du Concile de Nicée écrits très-soigneusement, mais qui ont esté perdus peu de temps après par les efforts des Ariens, §. 62. '& que la dispute qu'il y eut sous Honoré entre les Eglises d'Afrique & de Rome, montre qu'on ne les avoit plus dés le commencement du cinquiéme siecle ; §. 61. 'qu'ainsi ce qu'assure Turrien, qu'ils sont encore aujourd'hui à Alexandrie ; ce que d'autres pretendent qu'ils sont en Arabie ; & mesme ce que dit Isidorus Mercator, que quelques Orientaux luy avoient assuré les avoir vus eux mesmes, qu'ils estoient plus longs que les quatre Evangiles, qu'ils contenoient les diverses sessions du Concile, les differends qui furent agitez, les decisions, les definitions, & les souscriptions des Evesques, & que le Concile de Calcedoine avoit esté écrit sur ce modele ; §. 62. 'toutes ces choses, dit-il, ne sont apparemment que des songes.

[Il est néanmoins difficile de croire que les actes du Concile de Nicée aient esté sitost perdus, s'ils ont jamais esté écrits ; mais aussi ce dernier point n'est pas fort certain.] §. 61| Eus.n. p.223 2.c| Ath. de syn.p.873. c. 'Car le seul endroit de S. Athanase que Baronius allegue pour cela, n'en dit rien du-tout dans le grec. a Hier. in Luci.c.7.p. 144.c. aS. Jerôme cite formellement les actes du Concile de Nicée, [mais sa suite peut faire juger qu'il n'entend par ce terme que des souscriptions des Evesques. Que si ces actes estoient encore du temps de S. Jerôme, il est indubitable qu'ils n'estoient point perdus du temps d'Honoré & de S. Augustin.] Socr. l. 1.c. 13.p.43.b. 'Socrate cite un livre de S. Athanase, qu'il appelle Synodique, où estoient les noms de tous les Prelats. [C'estoit peut-estre l'exemplaire qu'avoit ce Saint des decrets, des Canons, &c. du Concile, sans qu'il y eust rien de plus.]

Eus.n.p. 223.2.c. 'Mr. Valois croit que l'on n'écrivit rien que ce qui avoit esté resolu en plein Concile, & souscrit par tous les Evesques, [comme le Symbole, les Canons, les autres decrets, l'anatheme d'Arius, & les Epistres Synodiques.] elv.Const.l. 3.c.14.p. 490.d. 'Il se fonde sur Eusebe qui n'est pas formel ; a Ath. dec. N p.250.b. a& encore sur ce qu'une personne ayant demandé à S. Athanase ce qui s'estoit fait dans le Concile touchant le mot de *Consubstantiel*, ce Saint au-lieu de luy en envoyer les actes, composa pour l'en éclaircir, le livre intitulé Des Decrets du Concile de Nicée contre les Ariens.

Gel. Cyz.l. 1.p.2. 'Gelase de Cyzic, comme on l'apelle, [qui vivoit à la fin du V. siecle,] dit qu'il avoit trouvé chez son pere un livre très-ancien, qui avoit esté autrefois à Dalmace Archevesque de Cyzic, p.1. '& que ce livre contenoit generalement tout ce qui s'estoit dit ou fait dans le Concile de Nicée. p 5. 'Mais il rend luy-mesme son témoignage suspect, en disant dans la suite que pour trouver tout ce qui s'estoit passé dans ce Concile, il l'avoit recherché de tous costez, & en toutes manieres, & avoit employé toutes sortes de moyens pour cela. Qu'estoit-il necessaire de tant de recherches ? Il n'avoit qu'à publier son livre : Est-ce qu'il estoit déja perdu ? Cela est sans apparence, ou au moins cela valoit bien la peine d'estre dit. Le livre qu'il composa ensuite de tant de recherches, & que nous avons encore, n'est en partie qu'un tissu d'Eusebe, de Rufin, & des autres auteurs Ecclesiastiques, dans le texte desquels il ajoute quelquefois des choses importantes, sans nous en avertir. Le reste consiste en diverses pieces, lettres, harangues, ou disputes, p.2. 'qui est ce qu'il avoit transcrit du livre de Dalmace : Mais on ne reçoit nullement ces choses comme authentiques ; & on ne les croit pas fort appuyées, lorsqu'elles ne le sont que sur le témoignage de cet auteur. *V. l'Empereur Zenon.* [On ajoute encore moins de foy à Gregoire, que d'autres nomment George, Prestre de l'Eglise de Cesarée en Cappadoce,] Boll. 13. jan 781.§.1. 'qui a fait une oraison sur les trois-cents dix-huit Peres du Concile de Nicée, au commencement du

Digitized by Google

Voss hi g.l. 4.c.19.p. 491. du VII. siecle selon Bollandus; 'ou seulement dans le X. selon Vossius. Surius nous a encore donné le 10 Juillet une petite histoire du commencement de l'Arianisme, tirée de Metaphraste. [Elle est trop pleine de fautes pour s'y arrester.]

NOTES SUR SAINT NICOLAS.

NOTE I.

Pour la page 294.

Fautes insoûtenables de Metaphraste dans la vie de ce Saint; qu'on n'a rien d'assuré sur ses actions.

[Entre les endroits de la vie de S. Nicolas écrite par Metaphraste, qu'on peut dire estre insoûtenables, il faut mettre
Sur 6. dec. p.185.§.13. la maniere dont il parle de sa confession.] 'Car il dit nettement qu'il fut mis en prison dés le commencement de la persecution de Diocletien.
§.14. 'Mais cet orage, dit-il, passa aussi-tost. Diocletien & les payens ses successeurs furent enlevez du monde; Constantin regna, rompit les chaînes des Confesseurs; & alors S. Nicolas revint à Myre. [Ce seroit beaucoup ce semble, de dire que tout cela ne s'est fait qu'en deux ou trois ans. Et cependant depuis l'an 303 que les Evesques furent mis en prison en vertu d'un second édit de Diocletien, jusqu'à ce que Constantin soit devenu maistre de l'Orient, il y a vingt ans entiers. Dans ces vingt ans mesme les Confesseurs ont esté délivrez en 311; & l'Eglise jouit d'une paix toute entiere depuis la fin de 312 jusque vers 320: de sorte que Constantin n'a delivré en Orient que
Bar. 316.§. 36. les Confesseurs mis en prison sous Licinius.] 'Aussi Baronius pour défendre en quelque sorte cet endroit, veut malgré son auteur, qu'on l'entende de Licinius, & non de Diocletien.

Sur.6.dec. p.183.§.3-16. 'Metaphraste raconte aussi des pelerinages de S. Nicolas à Jerusalem avant le regne de Constantin, pour adorer la Croix, & visiter l'Eglise & le Sepulcre de Nostre Seigneur, [quoiqu'on sçache que jusqu'à l'an 326 ou 327, & la Croix & le saint Sepulcre estoient enfouis dans la terre, & qu'au-lieu d'Eglise il n'y avoit en cet endroit qu'un temple d'idoles. *V. Sainte Helene.*

§ 17. 'Il fait une sedition dans la Phrygie excitée par les Taïfales, [qui sont des peuples de la Sarmacie sur le Danube: &] il suppose que ceux que Constantin y envoya en diligence, vinrent aborder à Myre. [C'est leur faire faire cinq ou six fois plus de chemin qu'ils ne devoient.]

MS.p.81. 'Nous avons trouvé dans un manuscrit une vie de S. Nicolas, beaucoup plus courte que celle de Surius. [Je ne sçay si ce ne seroit point celle que Baronius, *6. dec. a*, attribue à Jean Diacre, dont on auroit osté la preface: Car elle commence par ces mots; *Beatus Nicolaus illustri prosapia ortus.* Elle n'est pas tout-à-fait mal écrite, & les bouts de vers qui finissent souvent les periodes, sentent assez le style du IX. siecle.] Elle porte tout d'abord que la ville de Patare, autrefois fort considerable, n'estoit plus alors qu'un bourg fort peu habité; [ce qui marque assez qu'elle n'est pas bien ancienne: Cette vie ne contient que bien peu de faits, savoir l'élection du Saint à l'Episcopat, le miracle d'une tempeste appaisée par ses prieres, la multiplication du blé qui se portoit d'Alexandrie à Constantinople, (ce qu'on ne peut mettre qu'après l'an 330,) la guerison d'un possedé, & la délivrance des trois Capitaines qu'Ablave avoit voulu perdre. Aussi elle n'a rien de ce qui embarasse le plus dans Metaphraste. Et néanmoins nous n'oserions pas dire que le peu de faits qu'elle contient en soit plus autorisé. Car il paroist que soit par le défaut du Copiste, soit par quelque autre raison, il manque à cette histoire plusieurs choses qui y devroient estre. La promotion du Saint à l'Episcopat commence par ces termes;] '*His ita transactis*; & il n'y a rien auparavant à quoy cela se puisse raporter. p.81. 'Le commencement de l'histoire des trois Capitaines n'y p.86. est point, & y est néanmoins supposé. 'On voit p.89. de mesme que l'auteur avoit parlé plusieurs fois de la délivrance de quelques jeunes hommes que nous n'y trouvons point du-tout. 'Je ne sçay aussi p.90. ce qu'il veut dire, qu'on avoit amené un possedé au Saint, *in Monasterio Sanctæ Sion.*

Nous trouvons dans Suidas, *n p.231.a.b*, que Saint Nicolas de Myre Evesque trés-zelé pour le Christianisme, avoit une confiance extraordinaire en Dieu, *παῤῥησίαν*, & qu'il ne cessoit point jusques alors, de delivrer de toutes sortes de maux ceux qui avoient recours à son intercession. Il marque qu'il avoit sauvé de la mort quelques soldats, & trois Capitaines, qui ayant esté condannez sur une calomnie, s'estoient adressez à luy par leurs prieres. [Mais cette autorité n'est pas fort considerable,] 'puisqu'on croit que Suidas Voss. h. g.l. 2.c.26.p. 301.302. n'a vécu que sur la fin du XI. siecle.

[Je n'ay point vu] 'celle que Baronius attribue Bar. 316.§. 86. 6.dec.a. à S. Methode, & qu'il dit estre imprimée. [Elle meriteroit quelque respect, sinon pour le temps, au moins pour la qualité de son auteur, pourvu qu'il y eust preuve que ce fust de luy:] 'car Allatius ne marque rien de S. Methode sur S. Nicolas. All.de Sim. p.267. [Mais ce qui m'étonne,] 'c'est que Baronius tire de Metaphraste ce qu'il a à dire de S. Nicolas, Bar. 316.§. 36.318.§. 38-40. [plutost que de S. Methode.] *a* Il cite bien quelquefois ce Saint, mais c'est avec les autres, 'comme quand il raporte l'histoire des trois Capitaines. a 325.§.36. 326.§.86. 'Il ne dit point si c'est de luy qu'il tire les termes de cette histoire. §.87-95. [Mais ce ne sont point ceux de Metaphraste, ni de la vie manuscrite que j'ay.]

NOTE II.

Pour la page 294.

Que les souscriptions du Concile de Nicée ne prouvent pas que S. Nicolas n'y ait point esté.

[Nous aurions une preuve positive que S. Nicolas ne vivoit point du temps du Concile de Nicée, si nous recevions] 'les souscriptions de ce Concile, qu'on pretend estre tirées d'un fort Conc.t.2. p.54.e. ancien manuscrit, puisque l'on y trouve un Polydecte Evesque de la Metropole de Myre en Lycie. 'Mais il est assez visible que ces souscriptions sont Seld. in Euty.p.ant. fausses, ou au moins qu'elles ne sont pas du premier Concile de Nicée; '& on les trouve toutes Not.epo.p. 313. dans celles du sixiéme Concile en l'an 680, auquel elles appartiennent effectivement.

NOTE III.

Pour la page 295.

Qu'une charte de l'an 1079, ne prouve point que le corps de S. Nicolas fust déja à Bari.

[Il semble qu'on peut trouver de la difficulté à croire ce que les deux histoires de la translation de S. Nicolas, portent qu'elle ne se fit que l'an 1087. Car dans la charte de la fondation de l'Eglise Collegiale de S. Nicolas à Beauvais, datée de l'an 1079, il est dit que le fondateur partoit pour s'en aller à Rome, & ensuite à Bari visiter le corps de S. Nicolas. Mais cet article est aprés la

la date, & ainsi on n'en peut rien conclure, puisqu'il peut avoir esté ajoûté long-temps depuis : Et en effet, les témoins qui le signent sont tout differents de ceux qui signent la fondation ; & le consentement du fils du fondateur, dont il n'est point parlé dans la fondation, y est expressément marqué.]

Pour la page 196.

NOTE SUR LES AUDIENS.

Qu'il est difficile de les justifier de l'Heresie des Antropomorphites.

Pet.dog.t.1.l.2.c.1.§.8.9.p.103.104.

LE P. Petau pretend que S. Augustin & Theodoret ont mal compris le sentiment des Audiens, & ce qu'en dit S. Epiphane, qui ne leur attribue, dit-il, aucune autre faute sur la foy, sinon qu'ils croyoient que la ressemblance que l'homme a avec Dieu, consiste dans le corps ; ce que ce Saint dit qu'on ne peut avancer sans temerité, & sans s'engager dans de grandes absurditez : mais le P. Petau pretend qu'on le peut dire sans croire que Dieu ait la forme du corps humain.

Epi.70.c.2.p.813.a. c 5.p.815.816. a Pet.§ 9. Epi.c.6.p.816.817.

Néanmoins nous apprenons de S. Epiphane mesme, qu'ils pretendoient appuyer leur sentiment sur les passages de l'Ecriture, qui à la lettre attribuent à Dieu des yeux, des oreilles, des mains, & les autres membres du corps ; d'où ils inferoient que le corps estoit fait à l'image de Dieu : [Cela est bien précis pour montrer qu'ils ont attribué à Dieu une forme humaine,] & qu'ainsi S. Augustin & Theodoret ne se sont pas trompez dans le sens qu'ils ont donné aux paroles de S. Epiphane.

Pet.§.8.

Pour ce que le P. Petau objecte qu'il est donc faux que les Audiens eussent une croyance très-pure & très-Catholique sur la Trinité, comme Saint Epiphane l'assure, [il est aisé de répondre que la foy sur la Trinité, selon le langage de ce temps-là, consistoit proprement à reconnoistre la consubstantialité des trois Personnes, ce qui n'a rien de commun avec la doctrine des Antropomorphites.] Mais ce que dit ce Pere encore plus generalement, Qu'ils n'avoient rien changé dans la doctrine de l'Eglise, & qu'ils n'avoient point d'autre foy que l'Eglise, quoiqu'ils s'obstinassent trop sur un point de peu d'importance, [est assurément plus difficile. Ce n'est pas que la foy ne se prenne assez ordinairement pour les points particuliers contestez dans chaque siecle ; & en effet, S. Epiphane semble reduire aussi-tost le terme general de la foy au point particulier de la Trinité. Mais comment dire que l'Heresie des Antropomorphites est un point de peu d'importance ? Je ne voy pas encore la solution de cette difficulté, qui a donné lieu d'accuser S. Epiphane mesme de suivre l'Heresie des Antropomorphites, comme on le voit dans Socrate & dans Sozomene.]

Epi.70.c.1.p.812.c. c.1.p.812. c1 anc.c.14 p.19.c.

Gennade attribue aux Audiens, qu'il appelle Vadiens, & aux Antropomorphites, de vouloir que Dieu eust une figure corporelle, *corporaliter effigiatum*.

Gen.dog.c.4.ap.Aug.t.3.p.380.a.a.

CHRO-

Digitized by Google

CHRONOLOGIE,

OU

ABREGÉ

Des principales choses contenues en ce Volume, mises selon l'ordre des temps.

p. *marque la page*, & c. *la colonne*.

301. LACTANCE est appellé vers 301 à Nicomedie, pour y professer la Rhetorique; & il y passe tout le temps de la persecution de Diocletien, *page* 87.88.*c*.1.& 2.

302. *Tyran* succede à S. Cyrille d'Antioche mort en 302, *p*.83.*c*.1.& 2.

303. Diocletien ordonne par un édit publié le 24 Février 303, de bruler les livres sacrez. Ceux qui les livrerent aux persecuteurs furent nommez Traditeurs, *p*.1.2.*c*.1.& 1. Paul Evesque de Cirthe en Numidie, Silvain Soudiacre, & beaucoup d'autres de ses Ecclesiastiques, livrent les vases & les livres sacrez le 19 de May, *p*.3.*c*.1.& 2.

Hierocle & un autre écrivent vers l'an 303 contre les Chrétiens, *p*.88.*c*.1.

Lactance fait son livre De l'ouvrage de Dieu durant la persecution de Diocletien, *p*.314.*c*.2.

305. Donat Chrétien de Bithynie est mis en prison pour la foy en 305, souffre beaucoup, & y demeure jusqu'en 311, *p*.83.*c*.2.

306. Donat des Cases-noires forme vers 306 un schisme à Carthage contre l'Evesque Mensurius: ce schisme fut l'origine de celui des Donatistes, *p*.2.*c*.2.

311. Mensurius estant mort en l'an 311, Cecilien est élu en sa place: Les Evesques de Numidie assemblez à Carthage au nombre de 70, le deposent, & élisent Majorin: ce qui forme le schisme des Donatistes, *p*.5-10.298.*c*.1.& 2.

MELCHIADE ou Miltiade 31 Pape, succede à Eusebe le 2 de Juillet 311, & gouverne deux ans, six mois, & neuf jours, *p*.17.*c*.1.& 2.

Achillas succede à Saint Pierre d'Alexandrie, & ne gouverne qu'environ six mois, *p*.95.*c*.2.

312. Achillas reçoit Arius dans l'Eglise, & l'éleve à la Prestrise en 312, *p*.103.*c*.1, meurt peut-estre le 13 Juin, *p*.316.*c*.1.

313. Dés le commencement de l'an 313, Constantin décharge les Ecclesiastiques des fonctions civiles, & les terres de l'Eglise des imposts, *p*.10.*c*.1, & fait distribuer des Aumosnes en Afrique, *p*.10.*c*.2.

Les Donatistes luy adressent en mesme-temps leurs plaintes contre Cecilien vers le 15 d'Avril, au nom de Majorin plutost que de Donat des Cases, *p*.299.*c*.2.300.*c*.1. Il leur donne pour juges S. Materne de Cologne, S. Marin d'Arles, & S. Retice d'Autun, *p*.12.*c*.1.& 2, ausquels il joint le Pape S. Miltiade, & S. Mirocle de Milan, *p*.13.14.*c*.1.& 2. 413.

Les Eglises sont rebasties par-tout, *p*.83.*c*.2.84.*c*.2.

Constantin fait assembler un Concile à Rome sur l'affaire des Donatistes, le 2 d'Octobre. Il dure trois mois, *p*.14.*c*.1.& 2.15.*c*.1. Donat y est condanné & Cecilien absous, *p*.15.*c*.2. Les Donatistes s'en plaignent, & calomnient Saint Miltiade, *p*.16.*c*.2.

Tyran estant mort, *Vital* est fait 20 Evesque d'Antioche, & gouverne environ six ans, *p*.83.*c*.2.

S. Pacome embrasse la vie solitaire apparemment en 313, & la communion de S. Alexandre d'Alexandrie par un ordre de Dieu, *p*.92.*c*.2.98.*c*.1.

Le Pape Miltiade meurt le 10 de Janvier 314; 314.
S. SILVESTRE 32 Pape luy succede le 31 du mesme mois, *p*.17.*c*.1.& 2.

Elien Proconsul d'Afrique examine l'affaire de Felix d'Aptonge le 15 Février, & le declare innocent, *p*.17.*c*.2-19.*c*.2.302.*c*.1.& 2. Le Concile d'Ancyre se tient peut-estre en 314, & celui de Neocesarée peu aprés, *p*.85.*c*.1-86.*c*.1

Eustole de Nicomedie, qui avoit assisté au Concile d'Ancyre, estant mort, Eusebe Evesque de Beryte s'empare de cette Eglise avant l'an 319, par la faveur de Licinius, *p*.107.*c*.2.

Constantin fait assembler à Arles le premier d'Aoust, un Concile de tout l'Occident, pour l'affaire des Donatistes, qui y sont condannez, *p*.20.*c*.1-22.*c*.1.303.*c*.2-304.*c*.1. Le Concile rétablit l'unité du batesme en Afrique, *p*.22.*c*.1. fait vingt-deux Canons, *p*.22.*c*.2-23.*c*.2. Les Donatistes appellent du Concile à l'Empereur, *p*.24.*c*.1.304.*c*.2.

Lactance fait vers cette année son livre De la mort des persecuteurs, *p*.89.*c*.2.

Constantin veut juger les Donatistes en Afrique en l'an 315, puis à Milan, *p*.25.*c*.1.& 2. 315.

Olympe Evesque d'Espagne, qui a écrit, vient 316.
peut-

316. peut-estre en l'an 316 en Afrique pour la cause de Cecilien, *p.* 26 *c.* 1. & 2.

Constantin juge à Milan l'affaire de Cecilien vers la fin d'Octobre, & condanne rigoureusement les Donatistes, *p.* 26. *c.* 2-27. *c.* 2.

Donat estoit ce semble Evesque de Carthage dés l'an 316 : Ses qualitez, *p.* 28. *c.* 1-30. *c.* 1.

Quelques Donatistes se réünissent à l'Eglise : les autres s'en separent de plus en plus, &c. *p.* 30. *c.* 1-35. *c.* 1. Differences entre eux & les Novatiens, *p.* 36. *c.* 2. 37. *c.* 1.

Les Circoncellions semblent aussi avoir commencé en 316, *p.* 38. *c.* 2-42. *c.* 2.

317. Lactance est donné pour precepteur à Crispe en l'an 317, *p.* 88. *c.* 1.

318. Quelques Africains Donatistes estant habituez à Rome en l'an 318, on leur donne pour Evesque un Victor de Garbie, & ensuite d'autres jusques à la prise de Rome. On appelloit ces Donatistes Montagnars ou Rochistes. On ne sçait point precisément le temps de tout ceci, *p.* 37. *c.* 2. 38. *c.* 1.

319. Après Vital, S. *Philogone* est fait le 21 Evesque d'Antioche : On croit que ce fut en 319. Il gouverne près de cinq ans, *p.* 86. *c.* 2.

Paulin de Tyr fait dédier vers l'an 319, sa nouvelle Eglise, où Eusebe de Cesarée fait son éloge, *p.* 84. *c.* 1. & 2.

Quel estoit Arius, *p.* 102. *c.* 1. & 2. Il commence peut-estre vers l'an 319 à troubler l'Eglise par son Heresie, *p.* 103. *c.* 1-105. *c.* 1. 319. *c.* 1-320. *c.* 2. S. Alexandre Evesque d'Alexandrie tasche à le ramener par la douceur, *p.* 93. *c.* 2. le condanne dans l'assemblée de son Clergé, & puis dans un Concile de cent Evesques d'Egypte, *p.* 94. *c.* 1. & 2. 105. *c.* 1. De ses disciples, *p.* 105. *c.* 1-106. *c.* 1. Il quitte l'Egypte, s'en va en Syrie où il trouve des partisans & des adversaires, *p.* 106. *c.* 1-107. *c.* 1. Paulin de Tyr & Theodote de Laodicée sont pour luy, *p.* 107. *c.* 1.

Colluthe Prestre d'Alexandrie, fait schisme vers le mesme temps qu'Arius, & usurpe le pouvoir de l'ordination, *p.* 89. *c.* 1. & 2.

320. Saint Alexandre d'Alexandrie reçoit & écrit vers 320, un grand nombre de lettres touchant Arius, *p.* 95. *c.* 1-98. *c.* 317. *c.* 1. Il fait signer un Tome à beaucoup d'Evesques, *p.* 96. *c.* 1. & 2. Ce que c'estoit, *p.* 317. *c.* 1.

Arius se retire à Nicomedie chez Eusebe, qui le fait recevoir dans les Conciles de Bithynie & de Palestine, *p.* 109. *c.* 1. 110. *c.* 1.

Quel estoit Eusebe de Nicomedie, *p.* 107. *c.* 2-109. *c.* 1.

Arius écrit de Nicomedie à Saint Alexandre: Il y compose sa Thalie, *p.* 109. *c.* 2. Il change le *Gloria Patri*, *p.* 111. *c.* 1. Les deux Eusebes, George de Laodicée & plusieurs autres écrivent en sa faveur, *p.* 110. *c.* 1-111. *c.* 1.

Lactance écrit vers 320 ou 321, ses livres des Institutions, estant dans les Gaules auprès de Crispe, *p.* 89. *c.* 1. 314. *c.* 2.

Nondinaire accuse Silvain Evesque Donatiste de Cirthe, devant Zenophile, le 13 Decembre, & découvre toute la honte des Schismatiques : Silvain est banni, *p.* 43. *c.* 1. & 2.

Crescence trouble l'Egypte sur la Pasque par ses écrits vers 320 : Saint Alexandre le refute, *p.* 93. *c.* 1.

321. Constantin accorde le 5 May 321, liberté de conscience aux Donatistes, & rappelle d'exil ceux qu'il avoit bannis, les laissant au jugement de Dieu & à leur fureur, *p.* 44. *c.* 1.

323. Saint Philogone Evesque d'Antioche meurt apparemment le 20 Decembre 323, *Paulin* luy succede, *p.* 86. *c.* 2. 313. *c.* 2.

Constantin écrit en l'an 324 a Saint Alexandre d'Alexandrie & à Arius, aussi-tost après la défaite de Licinius, *p.* 97. *c.* 2-98. *c.* 1. Il envoie en Egypte Osius de Cordoue, qui y tient un Concile où les Ariens & les Colluthiens sont condannez, *p.* 98. *c.* 2-99. *c.* 2. 111. *c.* 2. 324.

Arius se plaint à Constantin, qui luy répond avec beaucoup de force, *p.* 112. *c.* 1. 321. *c.* 2. Arius le vient trouver, & tasche inutilement de le tromper, *p.* 11. *c.* 1. 322. *c.* 1.

L'Arianisme empesche Constantin d'envoyer les Orientaux appaiser le schisme des Donatistes en Afrique, *p.* 45. *c.* 1.

Constantin fait tenir le Concile de Nicée, qui commence apparemment le 19 de Juin 325, & dure jusqu'au 25 d'Aoust. Il y vient après le 3 de Juillet, *p.* 271. *c.* 1. & 2. 277. *c.* 1-278. *c.* 1. Histoire de ce Concile, *p.* 271. *c.* 1. &c. S. Alexandre d'Alexandrie y vient nonobstant son grand âge, *p.* 99. *c.* 2. Saint Jaque de Nisible & S. Spiridion y assistent. Des principaux Evesques qui y furent, *p.* 273. *c.* 2-276. *c.* 1. Des Evesques Ariens qui s'y trouverent, *p.* 276. *c.* 1-277. *c.* 1. Arius y est anathematizé avec ses disciples, & banni : Les Eusebiens y signent la Consubstantialité, *p.* 281. *c.* 2. Les Meleciens s'y réünissent à l'Eglise, *p.* 100. *c.* 1. 325.

Cecilien de Carthage se trouve au Concile de Nicée, & en apporte les decrets en Afrique : & l'on ne sçait pas s'il y a beaucoup survécu, *p.* 45. *c.* 1.

Quelques Meleciens persistent dans le schisme, deputent à Constantin qui les rejette, *p.* 100. *c.* 1. 318. *c.* 1. & 2. Eusebe & Theognis les appuient, & communiquent avec des Ariens que Constanstin avoit fait venir à la Cour pour les punir, *p.* 113. *c.* 2. Ils sont à cause de cela deposez & bannis trois mois après le Concile de Nicée, *p.* 114. *c.* 1. & 2.

Audée fait schisme vers 325 dans la Mesopotamie, *p.* 295. *c.* 2-297. *c.* 2.

Saint Alexandre d'Alexandrie meurt apparemment le 17 ou 18 Avril 326, *p.* 101. *c.* 1. 318. *c.* 2. *Saint Athanase* luy succede au bout de quelque temps, *p.* 101. *c.* 1. 326.

Melece de Lycople meurt vers le mesme temps, après avoir établi Jean Arcaph pour tenir sa place, & renouvellé ainsi le schisme, *p.* 100. *c.* 2.

On peut mettre vers 327, que les Donatistes assemblez à Carthage au nombre de près de 270 Evesques, après une deliberation de 75 jours, permettent de recevoir les Catholiques sans les rebatizer, *p.* 35. *c.* 2. 305. *c.* 2. 327.

Eusebe & Theognis sont rappellez & rétablis dans leurs sieges trois ans après leur bannissement, à la fin de 328, ou au commencement de 329, *p.* 114. *c.* 2. 115. *c.* 1. 328.

Il semble que S. Eustathe ait tenu vers 329, un Concile à Antioche des Provinces d'Orient, dont on a meslé les Canons avec ceux du Concile de la Dedicace en 341, *p.* 327. *c.* 2-328. *c.* 1. 329.

Constantin écrit à Arius le 27 de Novembre 330, pour le rappeller d'exil & l'envoyer à Alexandrie, *p.* 115. *c.* 2-116. *c.* 2. 323. *c.* 1. 326. *c.* 1. 330.

Les Donatistes s'emparent, peut-estre en cette année, de l'Eglise que Constantin faisoit bastir à Cirthe pour les Catholiques. Constantin en fait bastir une autre, & confirme les privileges des Ecclesiastiques, *p.* 45. *c.* 2. 46. *c.* 1. 112. *c.* 2.

Saint Parthene est fait vers l'an 330 Evesque de Lampsaque, *p.* 167. *c.* 2.

Saint Eustathe Evesque d'Antioche est deposé en 331 par les Eusebiens dans un Concile, & relegué à Philippes en Macedoine, où il meurt app. avant l'an 338, *p.* 116. *c.* 2. Paulin de Tyr est mis en sa place & ne gouverne que six mois : il 331.

instruit

Digitized by Google

331. instruit Aece, *p.* 117.*c.*2.118.*c.*1.172.*c.*2.
Asclepas de Gaza est deposé app. avec S. Eustathe, & Quintien mis en sa place, *p.*117.*c.*1-118.*c.*1.

Paulin intrus à la place de Saint Eustathe, estant mort, Eulale luy succede : Il chasse Aece d'Antioche, *p.*118.*c.*1.172.*c.*2. Divers Catholiques refusent de se soumettre à ces usurpateurs Ariens, & sont appellez Eustathiens, *p.*119.*c.*1.

Eusebe de Nicomedie s'unit avec les Meleciens vers 331 : Il tasche en vain d'obliger S. Athanase à recevoir Arius à la communion, *p.* 120. *c.* 1.

332. Saint Eutrope d'Andrinople est banni après Saint Eustathe, au commencement de l'année 332 au plustard, *p.*119.*c.*1.

L'Eglise d'Antioche est en trouble après la mort d'Eulale : Les Eusebiens y veulent mettre Eusebe de Cesarée qui le refuse; & on élit Euphrone qui ne dure qu'un peu plus d'un an, *p.*118.*c.*1-119.*c.*1.

333. Euphrone d'Antioche estant mort, on met Placille en sa place en l'an 333 ou 334, *p.*118.*c.*2.

334. Saint Macaire de Jerusalem meurt vers l'an 334, S. Maxime Confesseur luy succede, *p.*119.*c.*2.

335. Les Eusebiens s'assemblent pour dedier l'Eglise de Jerusalem en 335, *p.* 121. *c.* 1-122. *c.* 1. Ils reçoivent en mesme-temps Arius & ses sectateurs, *p.*122.*c.*2 123.*c.*1.325.*c.*1-326.*c.*2. Ils citent Marcel d'Ancyre comme Heretique, *p.*123.*c.*2-124.*c.*2.

Saint Athanase va trouver Constantin, qui mande ses accusateurs; & sur une nouvelle calomnie relegue le Saint à Treves, *p.*123.*c.*2.

Arius après avoir esté receu à Jerusalem, va troubler l'Eglise d'Alexandrie, *p.*125.*c.*1.

336. Les Eusebiens tiennent un Concile à Constantinople en 336, *Ibid.* Ils y condannent Marcel d'Ancyre, *p.*124.*c.*1, mettent Basile en sa place, & font un nouveau formulaire, *ibid.*

Constantin fait venir à Constantinople Arius qui le trompe : Mais Dieu exauçant les prieres de S. Alexandre de Constantinople & de S. Jaque de Nisibe, fait perir miserablement cet Heresiarque un Samedi au soir, lorsqu'il s'attendoit d'estre receu le lendemain dans l'Eglise, *p.*125.*c.*2-126.*c.*2.

Constantin bannit Jean Arcaph chef des Meleciens, *p.*127.*c.*2.

Eusebe de Nicomedie veut usurper le siege de CP, & ne le peut, *ibid.*

337. Les Ariens gagnent l'esprit de Constance en 337, *p.*127.*c.*2-128.*c.*2.

338. Saint Athanase & les autres Evesques bannis sous Constantin, sont rappellez en 338, *p.*129.*c.*1.

Les Eusebiens forment de nouvelles calomnies contre S. Athanase après son retour à Alexandrie, font Piste Evesque des Ariens d'Alexandrie, p. e. en 339, *p.*129.*c.*1.&2.

Quel estoit Acace successeur d'Eusebe de Cesarée, *p.*129.*c.*2-130.*c.*2.

Sur la fin de l'an 338, ou peu après, Constance vient à Constantinople, fait deposer Saint Paul par un Concile d'Ariens, & met en sa place Eusebe de Nicomedie, *p.*129.*c.*2.

340. Marcel, Asclepas, Saint Luce d'Andrinople, Saint Paul, Hellanique de Trippoli, & plusieurs autres persecutez & chassez par les Ariens en 340, viennent, comme on croit, à Rome avant le milieu de 341, *p.*131.*c.*1-132.*c.*1.327.*c.*1.

Le Pape Jule écrit & depute en l'an 340 aux Eusebiens, pour les faire venir au Concile de Rome indiqué pour le mois de Juin 341, *p.*130.*c.*2.132.*c.*2.

341. Les Eusebiens tiennent un Concile à Antioche pour la dedicace de la grande Eglise, au commencement de l'an 341, *p.*133.*c.*1. Ils y font 341.
divers Symboles & quelques Canons bons & mauvais, *p.*134.*c.*2-137.*c.*2. Les 25 Canons qu'on leur attribue peuvent estre de differens Conciles; *p.*327.*c.*2-328.*c.*2. Ils y offrent l'Evesché d'Alexandrie à un Eusebe qui le refuse, & accepte celui d'Emese : Quel estoit cet Eusebe, *p.*133.*c.*1-134.*c.*1.

Gregoire de Cappadoce est établi par ce Concile à la place de S. Athanase, *p.*133.*c.*2.

Les legats du Pape partent d'Orient au mois de Juin, avec des lettres du Concile d'Antioche, *p.*137.*c.*2.

Eusebe de Nicomedie meurt avant que la lettre de Jule soit arrivée en Orient, c'est-à-dire sur la fin de 341, *p.*137.*c.*2.330.*c.*2.

S. Paul de Constantinople est rétabli en sa place, les Eusebiens luy opposent Macedone l'heresiarque, & le font Evesque, *p.*138.*c.*1.

Eudoxe estoit dés l'an 341 Evesque de Germanicie : Qualitez de cet Heretique, *p.*180.*c.*2.

Le General Hermogene voulant chasser Saint Paul de Constantinople en 342, est tué par le peuple, *p.*138.*c.*2. 342.

Constance vient d'Antioche à CP. durant l'hiver, & en chasse S. Paul, laissant Macedone dans la seule Eglise qu'il tenoit, *Ibid.*

Philippe met Macedone en possession des Eglises de CP; ce qui excite un très-grand carnage, *Ibid.*

Les Eusebiens deputent Narcisse & quelques autres dans les Gaules vers Constant, qui les renvoie sans rien faire : S. Maximin de Treves leur refuse la communion, *p.*139.*c.*1.&2.331.*c.*1.

Photin Evesque de Sirmich découvre son Heresie dés l'an 342, ou peu après, avant 345: Quel estoit cet Heresiarque, *p.*140.*c.*1.&2.

Il semble que Valens de Murse ait tasché en vain vers 344, d'usurper le siege d'Aquilée. Fortunatien en est fait Evesque, *p.*141.*c.*1. 344.

Theognis de Nicée meurt vers 344, *Ibid.*

Les Eusebiens assemblez en l'an 345, peut-estre à Antioche, envoient en Occident leur long formulaire, *Ibid.* Le Concile de Milan rejette leurs deputez, parce qu'ils refusent de condanner l'Heresie d'Arius, *p.*141.*c.*2.331.*c.*2. 345.

Estienne succede vers 345 à Placille Evesque d'Antioche, & gouverne trois ans, *p.*141.*c.*2.

Du Concile de Cologne contre Euphrate Evesque de la mesme ville, marqué le 12 de May 346, *p.*142.*c.*2.331.*c.*2-333.*c.*1. 346.

Les Orientaux refusent en 347 de se joindre au Concile de Sardique, *p.*142.*c.*2., & en condannent les principaux auteurs dans leur assemblée de Philippople, *p.*143.*c.*1.&2. Ils taschent de se joindre les Donatistes, *p.*47.*c.*1. 347.

Le trouble augmente dans l'Eglise, *p.*143.*c.*2.144.*c.*1.

Violences des Eusebiens au retour de Philippople : Ils font mourir plusieurs Ecclesiastiques d'Andrinople, & envoient l'Evesque S. Luce en exil, où il mourut, *p.*144.*c.*2-145.*c.*2.333.*c.*2. Ils bannissent aussi Diodore, Macaire, Astere, Olympe, Theodule, tous Evesques, & quelques Prestres d'Alexandrie, en 347 ou au commencement de 348, *p.*144.*c.*2-145.*c.*2.

Concile de Milan contre Photin, *p.*145.*c.*2.333.*c.*2, qui n'est pas celui où Demophile, Macedone, &c. refuserent de condanner l'Heresie d'Arius, *p.*331.*c.*2. Ursace & Valens y font quelque soumission, mais qui n'estoit pas suffisante, *p.*145.*c.*2.

Constant écrit à Constance en 348, par les deputez du Concile de Sardique, ausquels il joint les siens, pour le rappel des Evesques bannis; 348.

348. nis; Constance l'accorde, *p.* 2. *c.* 1. Ces deputez estoient à Pasque à Antioche, où Estienne s'efforce de les perdre d'honneur par une malice diabolique. Mais elle est découverte, Estienne deposé & Leonce mis en sa place. Il gouverne prés de dix-ans, *p.* 145. *c.* 2-146. *c.* 1. Qualitez de Leonce : Flavien & Diodore soutiennent la foy contre luy, *p.* 145. *c.* 2-147. *c.* 1.

Constance rappelle vers Pasque les Evesques exilez, *p.* 147. *c.* 2-148. *c.* 2.

Constant envoie des aumosnes en Afrique par Paul & Macaire, qui bannissent les Evesques Donatistes, & obligent tout le peuple à se réunir. Martyre pretendu de Donat & de Marcule, & de quelques autres, &c. *p.* 47. *c.* 2-51. *c.* 2. 305. *c.* 1-306. *c.* 2. Les Donatistes calomnient Paul & Macaire, *p.* 52. *c.* 2. Vitellius Donatiste écrit vers l'an 348, *p.* 53. *c.* 1.

349. S. Athanase voit Apollinaire à Laodicée en 349, & passe par Jerusalem où Saint Maxime assemble un Concile en sa faveur, *p.* 148. *c.* 1.

Marcel & Asclepas retournent en 349 à leurs Eglises, *p.* 147. *c.* 2.

Concile de Carthage sous Gratus en 348, ou plutost en 349, aprés la réünion des Donatistes, *p.* 53. *c.* 2-55. *c.* 1.

Ursace & Valens se retractent de tout ce qu'ils avoient dit contre S. Athanase, & luy écrivent des lettres de paix sur la fin de 349, *p.* 148. *c.* 1.

Les Evesques d'Occident tiennent un Concile à Sirmich contre Photin, qu'on ne peut encore deposer. Ils en écrivent aux Orientaux, *p.* 148. *c.* 1. & 2.

350. S. Maxime de Jerusalem meurt peut-estre le 5 de May 350, & pour le plustard au commencement de 351 : S. Cyrille luy succede : Difficultez sur son entrée, *p.* 149. *c.* 1.

S. Paul de Constantinople chassé de cette ville, est mené à Cucuse, & étranglé par le Prefet Philippe à la fin de 350 au plustost, *p.* 149. *c.* 1. Saint Martyre Soudiacre, & Saint Marcien Lecteur, peuvent avoir esté martyrizez aussi-tost aprés en exil à la poursuite de Macedone le 25 Octobre, *p.* 170. *c.* 2.

Histoire d'Aece; ses impietez : Leonce d'Antioche le fait Diacre vers la fin de l'an 350, & est obligé aussi-tost de le deposer, *p.* 172. *c.* 1-175. *c.* 1.

351. Apparition de la Croix sur la ville de Jerusalem le 7 de May 351 : Saint Cyrille en écrit à Constance à qui il n'avoit pas encore écrit, *p.* 149. *c.* 1.

Valens de Murse tire avantage de la bataille de Murse pour l'Arianisme, *p.* 149. *c.* 2.

Les Eusebiens taschent de renouveller la persecution, *Ibid.* Ils tiennent le grand Concile de Sirmich, où ils deposent Photin; & font un nouveau formulaire, *p.* 150. *c.* 1-152. *c.* 1. 334. *c.* 1.

Des sectateurs de Photin : Germine Arien est mis en sa place, *p.* 151. *c.* 2. 157. *c.* 1.

Aece s'insinue dans l'amitié de Gallus, malgré Basile d'Ancyre & Eustathe de Sebaste, *p.* 174. *c.* 2.

352. Le Pape Jule meurt le 12 d'Avril 352 : LIBERE est élu à sa place le 22 de May, & gouverne 14 ans, quatre mois, & deux jours, *p.* 152. *c.* 1.

Libere reçoit en l'an 352, les lettres que les Ariens & les Eusebiens avoient adressées à Jule son predecesseur, contre S. Athanase, *p.* 152. *c.* 2.

Constance fait Epictete Evesque de Civita-Vecchia vers l'an 352, ou peu aprés, *p.* 162. *c.* 2.

353. Les Eusebiens, vers le commencement de l'an 353, taschent de faire sortir S. Athanase d'Alexandrie, sur une fausse lettre de luy à Constance, *p.* 152. *c.* 2.

Constance fait tenir un Concile à Arles en l'année 353, ou la suivante, où tous les Evesques consentent à la condannation de Photin, de Marcel, & de S. Athanase; mesme Vincent de Capoue qui estoit venu demander de la part de Libere la convocation d'un Concile à Aquilée, *p.* 152. *c.* 2-153. *c.* 2. S. Paulin de Treves resiste seul pour S. Athanase, & est banni, *p.* 154. *c.* 1. 334. *c.* 2. 353.

354. Gallus fait mourir en 354, Eusebe d'Emese surnommé Pittacas, apparemment Avocat, *p.* 329. *c.* 2.

Libere écrit à Constance pour obtenir un Concile, & il en fait de grandes instances tant par Lucifer de Cailleri, Pancrace Prestre, & Hilaire Diacre, que par S. Eusebe de Verceil & Fortunatien d'Aquilée, *p.* 154. *c.* 2.

S. Parthene illustre par ses miracles, gouvernoit en l'an 354, l'Eglise de Lampsaque, *p.* 166. *c.* 1-167. *c.* 1. Il guerit Theodore d'Heraclée qui meurt peu aprés entre 351 & 356. Hypatien est mis à sa place. *p.* 166. *c.* 1.

355. Constance assemble le Concile de Milan au commencement de l'année 355, *p.* 154. *c.* 2. Les Eusebiens y proposent sous le nom de l'Empereur un formulaire purement Arien : Le peuple le rejette, *p.* 155. *c.* 1. 156. *c.* 1. On ne voit pas qu'il ait esté signé; mais on signe la condannation de S. Athanase, *p.* 155. *c.* 2. On remarque particulierement la chute d'Hereme de Thessalonique, & de Fortunatien d'Aquilée, *Ibid.*

Auxence est mis à la place de S. Denys de Milan, qui fut exilé pour avoir retracté sa signature, *p.* 156. *c.* 1. Il meurt dans son exil; on n'en sçait pas l'année, *p.* 155. *c.* 1. 199. *c.* 2.

Idée generale de la persecution que Constance fit à l'Eglise en l'an 355, *p.* 156. *c.* 2-162. *c.* 2.

Histoires de S. Maxime de Naple, & du Martyr Rufinien, *p.* 167. *c.* 2.

Constance, vers le milieu de cette année, mande à Osius de le venir trouver; & ne l'ayant pu gagner, il le renvoie à Cordoue, *p.* 168. *c.* 1. Il comble de faveurs Epictete Evesque de CentumCelles, qu'il avoit gagné, *p.* 162. *c.* 2.

Le Pape Libere resiste genereusement à Rome & à Milan, (aprés le sixiéme de Juillet 355, & la mort de Silvain,) aux efforts de Constance & de l'Eunuque Eusebe : Il est relegué à Berée en Thrace, *p.* 162. *c.* 2-165. *c.* 2, où il est accompagné par Damase Diacre & depuis Evesque de Rome, *p.* 165. *c.* 2. Felix intrus à sa place, est constamment rejetté du peuple, mais suivi d'une partie du Clergé malgré leur serment, *p.* 165. *c.* 2.

S. Hilaire & d'autres Evesques de France, peuvent avoir presenté vers l'an 355, une requeste à Constance pour les Catholiques & contre les Ariens, *p.* 169. *c.* 1.

356. George est ordonné à Antioche Evesque d'Alexandrie en 356, par un Concile de trente Ariens qui font un nouveau formulaire, *p.* 168. *c.* 2.

Persecution generale des Evesques Catholiques d'Egypte, dont les uns sont bannis, les autres contraints de s'enfuir, & quelques-uns meurent dans les fatigues de l'exil, *Ibid.*

George reordonne les Evesques qui se soumettent à luy, *Ibid.*

Aece vient à Alexandrie, où Eunome se joint à luy, *p.* 175. c. 1.

Histoire d'Eunome, *p.* 214. c. 1. & 2.

Erreurs des Eunomiens, *p.* 176. c. 1.

On tient en l'an 356 le Concile de Beziers, avant le mois de Juin, où S. Hilaire s'estant opposé à Saturnin & aux autres Ariens, & ayant peut-estre esté deposé, il fut relegué en Phrygie par Constance, avec S. Rhodane de Toulouse qui y mourut, *p.* 169. c. 1.

Etat deplorable où S. Hilaire trouve l'Asie, *Ibid.*

356. Macedone, avec Marathone & Eleuse de Cyzic ses partisans, exerce de grandes cruautez à Constantinople contre les Catholiques, entre lesquels S. Martyre & S. Marcien sont décapitez, *p.* 169. *c.* 2-170. *c.* 2 : Et contre les Novatiens, qui refusent pourtant de se réünir avec l'Eglise Catholique, *p.* 171. *c.* 1; Agele estoit alors leur Evesque à Constantinople, *Ibid.*

Macedone fait transporter le corps de Constantin de l'Eglise des Apostres dans celle de S. Acace : ce qui cause un grand trouble & beaucoup de meurtres dans CP. On n'en sçait pas l'année, *p.* 172. *c.* 1.

Des diverses divisions des Ariens en Eunomiens, Semiariens, & Macedoniens, *p.* 175. *c.* 1. *&c.*

357. Le peuple Romain en l'an 357, demande à Constance avec de grandes instances le rappel du Pape Libere, *p.* 177. *c.* 1. *&* 2.

Second formulaire de Sirmich tout-à-fait impie, dressé en Juillet 357, ou peu après, par les Evesques Heretiques d'Occident, *p.* 178. *c.* 1. & 2.

Quel estoit Potame Evesque de Lisbone, *p.* 178. *c.* 1.

Le Pape Libere signe à Berée le premier formulaire de Sirmich, & embrasse la communion des Ariens pour estre rétabli. Ce fut à la fin de 357, ou au commencement de 358, *p.* 179. *c.* 1-180. *c.* 1.

Leonce d'Antioche meurt sur la fin de 357, *p.* 180. *c.* 2.

Division entre Acace de Cesarée & S. Cyrille de Jerusalem, qui ayant esté deposé par Acace dans un Concile, se retire à Antioche après la mort de Leonce, & de-là à Tarse où Silvain le reçoit malgré Acace. Eutyque est mis à la place de S. Cyrille, *p.* 181. *c.* 1. *&* 2.

358. Eudoxe de Germanicie ayant sceu la mort de Leonce, accourt de Sirmich en Orient, & s'empare du siege d'Antioche vers le commencement de 358, *p.* 180. *c.* 2. 338. *c.* 2. Il y demeure deux ans, *p.* 212. *c.* 1.

Les Prelats de France rejettent peu avant le Concile d'Ancyre, le second formulaire de Sirmich. Ils écrivent vers le mesme temps à S. Hilaire, *p.* 182. *c.* 1. S. Phebade d'Agen fait un écrit pour refuter ce mesme formulaire, *p.* 382. *c.* 2.

Aece revient à Antioche après l'élection d'Eudoxe, qui veut le rétablir dans le Diaconat, & ne le peut, *p.* 183. *c.* 1.

Eudoxe autorise la doctrine des Anoméens dans un Concile à Antioche, *Ibid.* George de Laodicée écrit contre cela à Basile d'Ancyre & à d'autres. Basile assemble avant Pasque un Concile à Ancyre de douze Evesques Semiariens qui condannent les Anoméens avec la Consubstantialité, & écrivent à tous les Evesques, *p.* 183. *c.* 2. 184. *c.* 1.

Basile, Eustathe, & Eleuse, deputez du Concile d'Ancyre vers Constance, font signer aux Anoméens & à Libere leurs anathematismes & leur formulaire, & retracter la seconde confession de Sirmich, qui est mesme supprimée, *p.* 184. *c.* 1. *&c.* Ils font aussi signer quatre Evesques d'Afrique, *p.* 55. *c.* 2.

Les Semiariens font bannir jusqu'à 70 des Anoméens : Aece, & Eunome élevé au Diaconat par Eudoxe, sont releguez en Phrygie ; & Eudoxe se retire en Armenie, *p.* 185. *c.* 2. *&c.*

Libere revient à Rome, peut-estre le deuxiéme d'Aoust. Felix en est chassé avec les Ecclesiastiques de sa communion, *p.* 186. *c.* 1. *&* 2.

On met en 358 l'histoire de Saint Eusebe Prestre de Rome, *p.* 187. *c.* 1.

Constance ayant indiqué un Concile oecumenique à Nicomedie, un grand tremblement ruine la ville le Lundi 24 Aoust. Cecrops Evesque de la ville, & Aristenete Vicaire du Prefet, y perissent, *p.* 187. *c.* 2. 358.

Les Anoméens sont rappellez d'exil, & obtiennent qu'on separe en deux le Concile oecumenique, *p.* 188. *c.* 2. *&c.*

Saint Paulin de Treves meurt cette année en Phrygie, p. e. le 31 Aoust, *p.* 154. *c.* 1. 199. *c.* 2. 335. *c.* 1.

Nouvelle confession de foy des Ariens dressée à Sirmich, & datée du 22. May 359, *p.* 189. *c.* 2. 190. *c.* 1. 359.

Constance fait assembler en 359, les Evesques à Seleucie & à Rimini, *p.* 189. *c.* 1. & 2. 190. *c.* 2. Il écrit au Concile de Rimini, & y envoie Taurus Prefet du Pretoire, *p.* 190. *c.* 2. 191. *c.* 1. Ce Concile rejette tous les Symboles, hormis celui de Nicée, & condanne le 21 de Juillet Ursace, Valens, Caïus, Germine, & peut-estre Auxence, *p.* 191. *c.* 2. *&c.* Les Catholiques & les Ariens envoient des deputez à Constance ; il tasche par ses délais d'affoiblir ceux des Catholiques, dont Restitute de Carthage estoit le premier, *p.* 55. *c.* 2. 192. *c.* 2. *&c.* Le Concile demande que les terres de l'Eglise soient exemtes de la taille, *p.* 193. *c.* 1.

Les deputez Catholiques cedent aux longueurs & aux artifices des Ariens vers le dixiéme d'Octobre, & signent à Nicée un formulaire, *p.* 193. *c.* 2. 194. *c.* 1. 343. *c.* 1, qui est enfin receu par tous les Evesques du Concile abbatus ou trompez, *p.* 194. *c.* 1. *&c.* Le Concile depute à Constance Ursace, Valens, & quelques autres, qui triomphent de leur victoire sur les Catholiques., *p.* 196. *c.* 1. *&* 2.

Le Pape Libere & quelques peu d'autres Occidentaux, rejettent le Concile de Rimini, *p.* 197. *c.* 1. Gregoire d'Elvire est de ce nombre, & S. Eusebe de Verceil l'en louë, *Ibid.*

Persecution qu'on pretend avoir suivi le Concile de Rimini, *p.* 198. *c.* 1. *&c.*

Le Concile de Seleucie commence le 27 de Septembre : Saint Hilaire y assiste, *p.* 199. *c.* 1. *&* 2. Il semble que Saint Athanase soit alors venu à Seleucie, *p.* 199. *c.* 2.

Les Acaciens s'estant separez des Semiariens, ceux-ci font diverses procedures contre eux, en deposent & en excommunient plusieurs, *p.* 200. *c.* 1. *&c.* Ils rétablissent Saint Cyrille, & font Anien Evesque d'Antioche : Mais le dernier est aussi-tost banni, *p.* 203. *c.* 2.

Les Semiariens de Seleucie ayant député vers l'Empereur, les Acaciens les previennent, & aigrissent Constance contre eux, *p.* 204. *c.* 2.

Il se fait en 359, diverses disputes à Constantinople entre les Anoméens ou Acaciens & les Semiariens, devant Constance & devant le Prefet Honorat : Constance appuie les Acaciens, & veut néanmoins absolument qu'Aece soit condanné & banni, *p.* 204. *c.* 2-207. *c.* 1.

Saint Basile ne veut point se mesler dans les disputes, *p.* 206. *c.* 2.

Les députez du Concile de Rimini communiquent à CP. avec les Acaciens, malgré les remontrances des Semiariens, *p.* 207. *c.* 1. *&* 2.

Constance fait signer le formulaire de Rimini aux Semiariens le dernier jour de l'année 359, *p.* 208. *c.* 1.

Saint Parthene Evesque de Lampsaque estoit mort avant le Concile de CP. en 360, *p.* 166. *c.* 2. Histoire de ce Saint, *p.* 166. *c.* 1-167. *c.* 1.

Les Acaciens unis avec les députez de Rimini, font assembler un Concile à Constantinople au mois de Janvier 360, où ils font signer le formulaire 360.

360. mulaire de Rimini, *p.* 208. *c.* 1. Ulphilas Evesque des Gots s'y trouve, & signe ce formulaire, *p.* 258. *c.* 2, & l'envoient par tout l'Empire avec un ordre de l'Empereur pour le signer, *p.* 198. *c.* 1. Ils condannent aussi Aece & quelques-uns de ses partisans, *p.* 209. *c.* 1. & 2, & ensuite deposent & bannissent entre les Semiariens Macedone, Basile, Eleuse de Cyzic, Eustathe, Eortase de Sardes, Draconce de Bergame, Silvain, Sophrone, Neon, Elpide, & S. Cyrille, *p.* 210. *c.* 1. & 2.

Eudoxe est mis sur le siege de CP. en la place de Macedone, le 27 de Janvier, & signale par ses blasphêmes la dedicace de la grande Eglise de Sainte Sophie le 15 de Fevrier, *p.* 212. *c.* 1.

Aece est relegué à Mopsueste, & puis à Amblade, *p.* 209. *c.* 2.

On établit plusieurs Evesques à la place des deposez, entre autres Athanase à Ancyre, Eunome à Cyzic, Erennie à Jerusalem; & peut-estre en mesme-temps S. Pelage à Laodicée, *p.* 212. *c.* 2. 213. *c.* 1.

La signature du formulaire de Rimini remplit l'Eglise de troubles effroyables, & fait tomber presque tous les Evesques, *p.* 213. *c.* 1. & 2.

Durant le Concile de Constantinople, S. Hilaire demande une audience à Constance pour défendre la foy, & écrit son livre contre ce Prince. On le renvoie à Poitiers, *p.* 212. *c.* 1.

Eudoxe est contraint par Constance de deposer Eunome de l'Evesché de Cyzic, *p.* 214. *c.* 2-216. *c.* 1. Eunome forme depuis cela une communion separée d'Eudoxe, *p.* 216. *c.* 1.

Macedone commence aussi à former une secte à part après sa deposition, *p.* 211. *c.* 1.

Auxence estoit en l'an 360, Evesque de Mopsueste; Quel il estoit, *p.* 209. *c.* 2.

361. Blasphêmes d'Eunome dans un sermon presché à Constantinople le jour de l'Epiphanie en 361, *p.* 216. *c.* 1.

Constance assemble au commencement de 361, un Concile à Antioche, où S. Melece en est élu Evesque par un consentement general des Heretiques & des Catholiques, *p.* 220. *c.* 2.

Le Concile d'Antioche confirme peut-estre la deposition d'Eunome accusé par Acace, & le relegue dans la Pamphylie, *p.* 216. *c.* 2.

Saint Melece, trente jours après avoir esté receu à Antioche, est banni à Melitine par la faction d'Eudoxe & des autres Ariens, qui mettent Euzoïus à sa place, *p.* 221. *c.* 2.

Les Orthodoxes d'Antioche demeurent unis à S. Melece, se separent des Ariens, s'assemblent dans la Palée, & taschent, mais en vain, de s'unir aux Eusthathiens, *Ibid.*

Les Ariens font leur dernier formulaire à Antioche, qu'ils abolissent ensuite. Ils commencent à estre appellez Anoméens & Exoucontiens. Liste de leurs XVI. formulaires, *p.* 221. *c.* 2-222. *c.* 2.

Etat deplorable de l'Eglise à la mort de Constance: Julien rappelle tous ceux qui avoient esté bannis pour la foy, particulierement Aece, Photin, & Estienne d'Antioche; & permet à tout le monde l'exercice libre de sa Religion, *p.* 217. *c.* 1. 223. *c.* 1-224. *c.* 1. & 2.

Julien écrit à Photin, *p.* 151. *c.* 2. & à Aece, *p.* 216. *c.* 2.

Les Evesques tombez dans le Concile de Rimini, retractent leur signature en 361, demeurent dans leur rang & dans la communion des Confesseurs, *p.* 197. *c.* 1. & 2.

362. Julien accorde aux Donatistes en l'an 362, la liberté de retourner en Afrique, où ils font mille maux, *p.* 56. *c.* 1-60. *c.* 2. Parmenien successeur de Donat, revient avec eux, *p.* 53. *c.* 2.

La foy Catholique se rétablit par-tout en 362, *p.* 224. *c.* 1. 362.

Les Semiariens revenus d'exil, forment un nouveau corps appellé des Macedoniens. Ils regnent dans l'Asie & en quelques provinces du Pont, tiennent un Concile à Zeles; condannent les Acaciens & le formulaire de Rimini, confirment le Concile de Seleucie, & l'ὁμοιούσιον, *p.* 224. *c.* 2-225. *c.* 2.

Aece ayant esté rappellé par Julien, est absous par Euzoïus, & fait Evesque par les siens avec d'autres de sa secte, *p.* 217. *c.* 1. 225. *c.* 2.

Jovien rejette en l'an 363, les demandes des Macedoniens & des autres Heretiques, & fait venir S. Athanase à Antioche, *p.* 226. *c.* 1. 363.

Zosime intrus dans l'Evesché de Naple, est puni de Dieu, quitte l'Episcopat, & embrasse la penitence, *p.* 218. *c.* 1.

Aece ordonne divers Evesques sous Jovien en 364, & se separe entierement des Ariens Eudoxiens, *p.* 217. *c.* 1. 364.

Valentinien declare aux Macedoniens vers la mi-May 364, qu'il ne se veut point mesler des disputes de la Religion; *p.* 227. *c.* 1.

Aece & Eunome persecutez par les Aiens, se retirent l'un dans l'isle de Lesbos, & Eunome auprès de Calcedoine, *p.* 217. *c.* 1.

Les Macedoniens tiennent leur Concile à Lampsaque vers le mois d'Aoust 365, *p.* 227. *c.* 2-228. *c.* 2. 346. *c.* 1. 365.

Acace de Cesarée peut s'estre engagé en l'an 365, avec les Ariens, & estre mort peu après, *p.* 228. *c.* 1. & 2. Sa succession est disputée par Philumene, Cyrille, & Gelase: Euzoïus Arien l'emporte enfin jusque sous Theodose le Grand, *p.* 247. *c.* 1.

Felix autrefois intrus par les Ariens à la place de Libere, meurt le 22 de Novembre 365, *p.* 187. *c.* 2. Après sa mort, Libere reçoit dans leurs degrez ceux qui l'avoient suivi, *Ibid.*

Aece est sur le point d'avoir la teste tranchée par ordre de Procope, *p.* 217. *c.* 1. & 2.

Les Ariens tiennent une assemblée à Nicomedie en 366: Valens persecute les Macedoniens, les Novatiens, & les Catholiques, *p.* 229. *c.* 1-230. *c.* 1. Il vient à Cesarée, où S. Basile est rappellé par l'Evesque Eusebe pour défendre l'Eglise contre luy, *p.* 346. *c.* 2. 366.

Les Macedoniens resolvent dans diverses assemblées de recourir aux Occidentaux, & d'embrasser la foy de Nicée. Leurs deputez sont receus par Libere & les autres Occidentaux, *p.* 230. *c.* 2-231. *c.* 232. *c.* 2.

Libere meurt le 24 de Septembre: DAMASE luy succede vers le commencement d'Octobre, *p.* 232. *c.* 2. 347. *c.* 1.

Germine de Sirmich se brouille vers le mois de Decembre 366, avec Ursace, Valens, & les autres purs Ariens d'Illyrie, & embrasse le parti des Semiariens, *p.* 233. *c.* 1.

Le Concile de Tyanes reçoit les Macedoniens au commencement du primtemps de l'an 367, indique celui de Tarse que Valens empesche, *p.* 233. *c.* 2. 367.

Concile d'Antioche en Carie, où 34 Macedoniens se declarent contre la réünion, *p.* 234. *c.* 1.

Valens fait chasser tous les Evesques bannis sous Constance, *Ibid.*

Valens va à Tomes en Scythie en 368, ne peut obliger S. Bretanion de communiquer avec les Ariens, le bannit, & le rappelle peu après, *p.* 235. *c.* 1. 348. *c.* 2. 368.

Aece chassé par le Clergé de CP. où il demeuroit alors, s'en plaint inutilement à Eudoxe, & meurt peu de temps après, *p.* 217. *c.* 2.

Digitized by Google

369. Eunome banni en Mauritanie par Auxone, est rappellé en 369 par le credit de Valens de Murse & de Domnin de Marcianople, *p.* 217. *c.* 2.

Il faut p.e. mettre en 369, un Concile de Rome où Ursace & Valens furent condannez; ensuite duquel le Concile d'Alexandrie demanda la condannation d'Auxence, & écrivit à l'Eglise d'Afrique contre le Concile de Rimini, *p.* 235. *c.* 2.

Les Rogatistes, schisme separé des Donatistes, commencent au plustard vers 369, à Cartenne en Mauritanie, *p.* 65. *c.* 1.

370. Valentinien fait en l'an 370, ou 373, quelques ordonnances contre les Donatistes, *p.* 60. *c.* 2.

Valens estant à Nicomedie, y apprend la mort d'Eudoxe, & met en sa place Demophile de Berée vers le mois de Septembre 370. Dans l'entretemps, les Catholiques élisent Evagre qui est banni: Ils deputent à Valens 80 Ecclesiastiques, qui sont brulez sur la mer, peut-estre le cinquiéme de Septembre. Ce crime est puni par la famine, *p.* 236. *c.* 1-238. *c.* 1.

Modeste Prefet du Pretoire, bannit Eunome, en une isle pendant qu'il estoit Prefet, *p.* 217. *c.* 2.

Parmenien Evesque Donatiste de Carthage, écrit vers l'an 370 contre l'Eglise: S. Optat alors Evesque de Mileve le refute, *p.* 61. *c.* 1-62. *c.* 1. 307. *c.* 1. Macrobe estoit Ev. des Donatistes à Rome, *p.* 38. *c.* 1.

371. Flavien & Diodore Prestres de S. Melece, conduisent l'Eglise d'Antioche en 371, *p.* 241. *c.* 1-242. *c.* 2.

Valens commence en 371 au moins, une violente persecution contre tous les Catholiques. Description generale de cette persecution, *p.* 238. *c.* 1-240. *c.* 1.

372. Il se forme divers schismes dans celui des Donatistes en l'an 372; dont celui des Rogatistes est le plus connu, *p.* 64. *c.* 2-65. *c.* 2.

Persecution de l'Eglise d'Antioche par Valens, *p.* 241. *c.* 1-242. *c.* 2. Des autres Eglises de Syrie, *p.* 243. *c.* 2. 244. *c.* 1. Et de celles de la Palestine, *p.* 247. *c.* 1.

S. Julien Sabbas vient soutenir la foy à Antioche, *p.* 242. *c.* 2.

S. Barse Evesque d'Edesse est banni en divers endroits. Generosité de son peuple, *p.* 244. *c.* 2., *&c.* Histoire de S. Euloge & de S. Protogene Prestres d'Edesse, puis Evesques, *p.* 220. *c.* 2.

La secte des Audiens diminue extrêmement, *p.* 296. *c.* 2. 297. *c.* 1.

Ticone celebre Donatiste renverse par un écrit vers 372, tous les principes de sa secte, Parmenien y répond fort mal. Ticone fait encore d'autres ouvrages sur l'Ecriture, *p.* 63. *c.* 2-64. *c.* 2. 309. *c.* 1.

373. S. Athanase meurt le 2 de May 371, ou 373: *Pierre* est établi son successeur par les Catholiques, & chassé par les Ariens, qui mettent Luce en sa place. Cette intrusion est suivie d'une grande persecution dans toute l'Egypte. Pierre se cache, écrit à tous les Orthodoxes, & puis se retire à Rome, *p.* 320. *c.* 1-325. *c.* 1.

Les Ariens obtiennent des ordres de Valens contre S. Basile: Ils sont aussi-tost revoquez, *p.* 325. *c.* 1.

S. Pelage de Laodicée est banni en Arabie après l'an 372, *p.* 294. *c.* 2.

Silvain de Tarse, Athanase d'Ancyre, Musone de Neocesarée, & sainte Emmelie mere de saint Basile, meurent en 373, *p.* 325. *c.* 1.

On met un Evesque heretique à Tarse en 373, *ibid.*

374. L'Eglise de Suedres en Pamphylie se réünit aux Catholiques en 374, *p.* 325. *c.* 2.

S. Amphiloque est fait en l'an 374 Archevesque d'Icone, *ibid.* 374.

S. Eusebe de Samosates est banni en Thrace, *ibid.* Les Ariens mettent en sa place Eunome, *ibid.*

Valentinien fait tenir en 375 un Concile en Illyrie, qui embrasse la Consubstantialité, depose 6 Evesques Ariens, écrit & depute en Asie contre les Macedoniens, *p.* 253. *c.* 2. 347. *c.* 2-348. *c.* 2. 375.

Valentinien défend de persecuter les Orthodoxes en Orient, *p.* 254. *c.* 2.

Quelques-uns (mais sans fondement) mettent en l'an 375, le Concile de Laodicée, tenu apparemment entre 341 & 381, *p.* 255. *c.* 2.

Demosthene Vicaire du Pont, tient un Concile d'Ariens à Ancyre, persecute les Catholiques en Cappadoce, chasse Hypsie de Parnasse en Cappadoce, & S. Gregoire de Nysse vers Noël, *p.* 255. *c.* 2-257. *c.* 1.

Les Macedoniens tiennent quelque Concile à Cyzic en 376, *p.* 295. *c.* 1. 376.

Valens, après la mort de Valentinien, veut faire enroler les solitaires, persecute extremement ceux de Nitrie, & en fait beaucoup de Martyrs, *p.* 257. *c.* 2.

On brule à Pasque en 376, quelques monasteres de Syrie, *ibid.*

Euzoïus Ev. des Ariens à Antioche, meurt en 376: Dorothée luy succede, *ibid.*

Photin l'Heresiarque meurt en 376, *p.* 151. *c.* 2.

Ulphilas Evesque des Gots, leur fait embrasser l'Arianisme pour plaire à Valens, *p.* 258. *c.* 1-260. *c.* 2. 351. *c.* 1.

L'Eglise de Jerusalem estoit gouvernée en 376, par un Hilarion uni aux Ariens, *p.* 247. *c.* 1.

Gratien adresse une loy du 17 Octobre 377 ou 378, à Flavien Donatiste qui estoit Vicaire d'Afrique, pour oster toutes les Eglises aux Donatistes, *p.* 65. *c.* 2. 66. *c.* 1. 377.

Valens cesse en 378 de persecuter les Catholiques: Pierre rentre dans le siege d'Alexandrie, & en chasse Luce, *p.* 260. *c.* 2. 378.

Gratien rappelle les Confesseurs, & rend la liberté aux Catholiques dans l'Orient, *p.* 261. *c.* 2.

Les Macedoniens tiennent en 378, un Concile à Antioche en Carie, où ils confirment ou renouvellent le schisme: Plusieurs les abandonnent, *p.* 262. *c.* 1. *&c.*

Claudien estoit en 378, Evesque des Donatistes à Rome, *p.* 66. *c.* 2.

Gratien remporte en l'année 379, quelque victoire dans l'Illyrie, écrit à S. Ambroise, vient à Milan où il défend de nouveau les assemblées des Heretiques par une loy du troisiéme Aoust, *p.* 263. *c.* 2. 379.

Theodose tombe malade, est batizé par Ascole de Thessalonique, & publie une loy en faveur de l'Eglise le 28 de Fevrier 380, *p.* 264. *c.* 1. 380.

Theodose ordonne le 10 de Janvier 381, que toutes les Eglises de l'Orient tenuës par les Ariens & les autres Heretiques, soient renduës aux Catholiques. Le General Sapor execute cette loy, *p.* 264. *c.* 2. 381.

Pierre d'Alexandrie meurt app. le 14. de Fevrier 381: *Timothée* luy succede, *p.* 265. *c.* 1.

Theodose fait de nouvelles loix contre les Heretiques le 19 & le 30 de Juillet 381, *p.* 266. *c.* 1.

Grande Conference ou Concile à CP. au mois de Juin 383, où Theodose assemble, dit-on, toutes les sectes pour les réünir, *p.* 266. *c.* 2-268. *c.* 1. 383.

S. Amphiloque obtient des loix pour défendre aux Heretiques de s'assembler, *p.* 268. *c.* 1-269. *c.* 1.

Theodose ordonne le 21 de Janvier 384, à Cynege 384.

Digitized by Google

384. Cynege Prefet du Pretoire, de chasser de Constantinople les Eunomiens, Macedoniens, Ariens, & Apollinaristes, *p.* 269. *c.* 1.

Theodose bannit Eunome vers 384, à Halmyride sur le Danube, & de-là à Cesarée en Cappadoce, d'où il a permission de se retirer dans ses terres à Dacore, *p.* 218. *c.* 1. 267. *c.* 21. 345. *c.* 2.

386. Demophile estant mort en l'an 386, les Ariens luy substituent Marin, au-lieu duquel ils mettent aussi-tost après Dorothée d'Antioche: Marin forme contre luy la secte des Psathyriens sur une dispute des Pitheciens & Douliens autres Schismatiques Ariens, *p.* 269. *c.* 2-270. *c.* 2.

388. La loy du dixiéme Mars 388, défend toute assemblée & toute ordination aux Heretiques & aux Appollinaristes mesmes, *p.* 270. *c.* 2.

Les Ariens brulent à CP. la maison de Nectaire, *ibid.*

390. S. Genethle Evesque de Carthage, y tient un Concile general de l'Afrique le 19 de May 390, *p.* 67. *c.* 1-68. *c.* 2. 309. *c.* 2-311. *c.* 1.

391. Primien est fait Ev. des Donatistes à Carthage en 391, après Parmenien, *p.* 69. *c.* 1.

392. Theodose condanne le 15 Juin 392, tous les Clercs Heretiques à payer dix livres d'or, *p.* 270. *c.* 2.

Primien est condanné à Carthage vers la fin de 392, par un Concile de 43 Donatistes, à la poursuite de Maximien son Diacre, *p.* 69. *c.* 1-71. *c.* 1.

Cent Evesques Donatistes assemblez à Cebarsuse en Numidie le 24 de Juin 393, deposent Primien de Carthage, mettent Maximien en sa place, & forment leur schisme des Maximianistes, *p.* 69. *c.* 2-71. *c.* 1. 312. *c.* 1. 393.

Concile de Bagai en Numidie en l'an 394, où 310 Evesques Donatistes condannent Maximien & ses cent Evesques, le 24 d'Avril, *p.* 71. *c.* 1-72. *c.* 2. 394.

Les Donatistes, en 395, poursuivent les Maximianistes par les loix & la violence, *p.* 72. *c.* 2. Leur cruauté contre Salvie de Membrese, *p.* 73. *c.* 1-74. *c.* 1. Ils poursuivent inutilement Pretextat d'Assur & Felicien de Musti, *p.* 74. *c.* 2. 395.

Eutrope fait transporter le corps d'Eunome à Tyanes en 396, *p.* 218. *c.* 1. Ecrits & style de cet Heresiarque, *p.* 218. *c.* 2-220. *c.* 2. 396.

Les Donatistes reçoivent Pretextat & Felicien en 397, avec tous ceux qu'ils avoient batizez, *p.* 75. *c.* 1-76. *c.* 1. L'Eglise tire de grands avantages de cette histoire, *p.* 76. *c.* 1-77. *c.* 1. 397.

Optat Evesque Donatiste confident de Gildon, est executé en prison en l'an 398, *p.* 77. *c.* 1-79. *c.* 1. 398.

Innocent I. prie Aurele de Carthage en l'an 413, d'examiner dans son Concile, & de luy mander en quel jour on devoit faire Pasque en l'an 414, *p.* 285. *c.* 1. 413.

TA-

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

Explication de divers mots que l'on a abregez dans cette Table, parce qu'ils y sont très-souvent repetez.

Afr.	*Afrique.*	*Cart.*	*Carthage.*	*Donat.*	*Donatiste.*	*Pal.*	*Palestine.*
Alex.	*Alexandrie.*	*Cat.*	*Catholique.*	*Eccl.*	*Ecclesiastique.*	*pe.*	*peut-estre.*
Ant.	*Antioche.*	*Ces.*	*Cesarée.*	*Ev.*	*Evesque.*	*Pr.*	*Prestre.*
app.	*apparemment.*	*C.*	*Concile.*	*Jerus.*	*Jerusalem.*	*Pret.*	*Pretoire.*
auj.	*aujourd'hui.*	*Conf.*	*Confesseur.*	*M.*	*Martyr.*	*Proc.*	*Proconsul.*
Capp.	*Cappadoce.*	*CP.*	*Constantinople.*	*Nic.*	*Nicomedie.*	*Vic.*	*Vicaire.*

p. marque la page, & *c.* la colonne.

A

AARON *Evesque d'Egypte, banni en* 373 *pour la foy, &c.* p. 250. c. 2.

Abar, Abbar, Abbaradir, Abbir *ou* Abbir-*Germanie ou Germanicie.* Abbrite, Abder, Abzir *ou* Abzur : *Difficultez où placer toutes ces villes*, p. 311. c. 1.

Abitine *ville de la Proconsulaire*, p. 74. c. 1.

Ablave *peut-estre Vicaire d'Afrique en* 314, *&c.* p. 16. c. 1. *Constantin luy écrit pour la convocation du Concile d'Arles*, p. 20. c. 2.

Abraham *Ev. de Batnes, estoit encore au* C. *de* CP. *en* 381, *&c.* p. 246. c. 2.

Saint Abraham *Ev. de Carrhes, successeur app. de S. Protogene*, Ibid.

Saint Acace *Martyr à* CP, *sous Maximien Galere, &c.* p. 172. c. 1.

Acace *que Baronius croit estre le prestre Arien qui trompa Constancie, Constantin, & Constance*, p. 115. c. 2. 128. c. 1. 130, c. 1, *est fait Ev. de Cesarée en Pal. en* 340, p. 129. c. 2, *peut avoir passé pour la langue des Ariens*, p. 130. c. 1, *assiste au* C. *d'Antioche en* 341, p. 133. c 1, *est deposé par celui de Sardique en* 347, p. 142. c. 1, *ordonne S. Cyrille Evesque de Jerusalem en* 350 *ou* 351, p. 149. c. 1, *est un des fauteurs de l'intrusion de l'Antipape Felix en* 355, p. 130. c. 1. 165. c. 2, *depose S. Cyrille en* 358, *&c.* p. 181. c. 1, &c. *est obligé d'excommunier Aece en* 358 *ou* 359, p. 174. c. 1, *se trouve au* C. *d'Antioche après l'intrusion d'Eudoxe*, p. 183. c. 1, *fait diviser en deux le Concile œcumenique que Constance vouloit assembler en* 358; p. 188. c. 2, *se trouve à celui de Seleucie en* 359, p. 199. c. 1, *où il est accusé, &c.* p. 200. c. 1, *& paroist le chef des Anoméens*, p. 201. c. 2, *demande qu'on en fasse sortir S. Cirille*, p. 201. c. 1, *en sort luy-mesme avec les siens, & proteste par un acte*, p. 201. c. 2, *presente un nouveau formulaire*, p. 202. c. 1, *y est deposé*, p. 203. c. 2, *anime Eudoxe, & fait tout réüssir auprès de l'Empereur*, p. 204. c. 2, *est l'ame du* C. *de* CP. *en* 360, p. 208. c. 1, *y fait signer le formulaire de Rimini*, p. 208. c. 2, *met plusieurs Evesques au-lieu de ceux qu'il y avoit fait deposer*, p. 212. c. 2, *choisit pour cela des défenseurs de la Consubstantialité*, ibid., *plus uni d'interest que de croyance aux Ariens, &c.* p. 206. c. 1, *accuse Eunome dans le* C. *d'Antioche en* 361, p. 216. c. 2, *se joint à Saint Melece, & signe le Symbole de Nicée*, p. 226. c. 2, *se rejoint aux Ariens en* 365, p. 227. c. 2, *est deposé par le* C. *de Lampsaque*, p. 228. c. 1, *& meurt peu après*, p. 228. c. 2.

Acace *est fait Ev. de Tarse en* 360, p. 212. c. 2.

Acace *sophiste de Cesarée en Pal. fleurissoit vers le mesme-temps*, p. 228. c. 2.

Acace *fait venir S. Julien Sabbas à Antioche pour y soutenir la foy en* 372, p. 242. c. 2, *est deputé par le Clergé d'Ant. vers S. Basile*, p. 243. c. 2.

Acese *Evesque Novatien vient au* C. *de Nicée*, p. 289. c. 2, *& en approuve les decisions, &c.* ibid.

Saint Achillas *fait Ev. d'Al. en* 311; *ce qu'on en sçait*, p. 91. c. 1. & 2. *éleva Arius à la prestrise*, p. 103. c. 1, *a precedé S. Alexandre, & est mort en* 312, p. 316. c. 1.

Achillas *Pr. d'Al. sectateur d'Arius*, p. 96. c. 2, *est anathematizé & excommunié avec luy par Saint Alexandre*, p. 105. c. 1, *se retire avec luy en Pal.* p. 106. c. 2, *signe sa lettre à S. Alexandre*, p. 109. c. 1.

Saint

Saint Achille *Evesque de Larisse, assiste, dit-on, au* C. *de Nicée*, p. 275. c. 1.

Acrite *Evesque de Diospontes, assiste au Concile de Nicée*, p. 274. c. 1.

Adamance *Evesque de Cynople en Egypte, assiste au* C. *de Nicée*, p. 273. c. 1.

Adelphe *Evesque de Colcestre, assiste au Concile d'Arles en* 314, p. 304. c. 1.

Adelphe *Evesque d'Onuphis en Egypte, banni pour la foy sous Constance*, p. 251. c. 1, *l'est encore en* 373, p. 250. c. 2.

Adres *ville d'Arabie*, p. 208. c. 1.

Aece *Evesque de Lydde ou Diospolis, partisan d'Arius*, p. 107. c. 1, *assiste au* C. *de Nicée*, p. 276. c. 1, *à la deposition de Saint Eustathe d'Antioche en* 331, p. 117. c. 1, *choisit en l'an* 332, *Eusebe de Ces. pour remplir sa place*, p. 118. c. 2.

Aece *l'athée : Son histoire*, p. 172. c. 1, &c. *fut disciple de Paulin*, p. 118. c. 1. 172. c. 2, *Eudoxe le chasse d'Ant.* p. 118. c. 1, *Eunome le va trouver à Alex. en* 356, p. 215. c. 2. *Il retourne à Ant. après l'intrusion d'Eudoxe, &c.* p. 183. c. 1, *qui ne peut le rétablir Diacre*, ibid. *Le Concile d'Ancyre en* 358, *est assemblé contre luy*, p. 183. c. 2. *Il est accusé comme complice des desseins de Gallus Cesar*, p. 185. c. 2, *& banni en Phrygie*, ibid. *Son impieté fait prendre le dessein à Constance d'assembler un Concile œcumenique*, p. 187. c. 2. *Il est excommunié par les Anoméens mesmes*, p. 189. c. 1. 207. c. 2, *va à Constantinople après le* C. *de Seleucie*, p. 204. c. 1, *où il avouë ses blasphêmes devant Constance, &c.* p. 205. c. 1, *dispute contre Basile, & est vaincu*, p. 206. c. 2, *est deposé dans le* C. *de* CP. *en* 360. p. 209. c. 1, *banni à Mopsueste, puis à Amblade, &c.* p. 209. c. 2. *Julien le rappelle, luy écrit, &c.* p. 216. c. 2. *Il est fait Evesque, & meurt peu après en* 367, *&c.* p. 217. c. 1. 225. c. 2.

Les Aeciens, *nom des purs Ariens*, p. 176. c. 1.

Ælius. *V. Paulinus. Verus.*

Les Aeriens, *branche des Ariens formée par* Aere, p. 176. c. 2. 177. c. 1.

Afrique : *Les édits de Diocletien pour la persecution s'y executent fort rigoureusement*, p. 1. c. 2. *Constantin y envoye la teste de Maxence, &c.* p. 10. c. 2. *Ce qui s'y est passé sur l'Arianisme*, p. 55. c. 1. & 2. *Julien meurt près d'y exciter une persecution, &c.* p. 57. c. 2. *L'ancien Evesque de chaque province y avoit les droits de Metropolitain, hors dans la Proconsulaire dont l'Evesque de Carthage estoit toûjours le chef*, p. 67. c. 2.

Agape *Ev. de Ces. en Pal. vers* 300, p. 85. c. 1.

Agape *Ev. de Seleucie en Isaurie, assiste au* C. *de Nicée*, p. 274. c. 2.

Agape *Evesque Arien d'Ephese fait un parti*, p. 270. c. 1.

Agathammon *Evesque Melecien en* 325, *&c.* p. 283. c. 2.

Agele *Ev. Novatien à* CP. *fuit la persecution de Macedone*, p. 171. c. 1, *est chassé sous Valens, puis rappellé, &c.* p. 230. c. 1, *se trouve à la Conference de* CP. *en* 383, p. 267. c. 1.

S. Agrece *Ev. de Treves, assiste au Concile d'Arles en* 314, p. 21. c. 1. 304. c. 1. *On n'a rien d'asseuré pour son histoire*, p. 21. c. 1.

Agricolaüs *Ev. de Ces. en Pal. assiste au* C. *d'Ancyre vers* 314, p. 85. c. 1, *est inconnu d'ailleurs*, p. 86. c. 1.

Ahila, *siege Episcopal de Palestine*, p. 273. c. 1.

Aïthase *sectateur d'Arius, est anathematizé & excommunié avec luy*, p. 105. c. 1; *signe sa lettre à Saint Alexandre*, p. 109. c. 1.

Albia. *V. Dominica.*

Alexandre *retiré de son Apostasie par S. Lucien d'Antioche Martyr*, p. 108. c. 2.

S. Alexandre *d'Alex.* V. son titre, p. 91. c. 2, *fait Arius Prestre ou le premier de ses Prestres*, p. 103. c. 2, *l'excommunie pour son Heresie*, p. 104. c. 2. *Arius le calomnie*, p. 107. c. 1, *luy écrit, &c.* p. 109. c. 1. *S. Alexandre écrit beaucoup contre luy*, p. 86. c. 2, *assiste au* C. *de Nicée, où il peut n'avoir pas voulu presider, &c.* p. 272. c. 2. *Si c'est luy qui y a harangué Constantin*, p. 356. c. 2. *Il est chargé de publier en Egypte les decrets du Concile*, p. 293. c. 1, *qui fait son éloge en écrivant à l'Eglise d'Alex.* p. 292. c. 2. *Il demande à Melece une liste de ses Evesques, &c.* p. 283. c. 2, *& rentre en possession de toutes les Eglises*, p. 284. c. 1.

S. Alexandre *de Byzance ou Constantinople*; *Saint Alexandre d'Alexandrie luy écrit contre les Ariens*, p. 96. c. 2. 111. c. 2. *Il assiste au* C. *de Nicée*, p. 275. c. 1, *dont il est, dit-on, chargé de publier les decrets dans les Cyclades*, p. 293. c. 1, *refuse constamment de recevoir Arius*, p. 125. c. 2, *& obtient par ses prieres la mort de cet impie*, p. 126. c. 2, *meurt la mesme année* 336, p. 127. c. 2. *Son jugement sur Macedone, &c.* p. 138. c. 1.

Alexandre *de Thessalonique assiste au* C. *de Nicée*, p. 275. c. 1, *dont il est, dit-on, chargé de publier les decrets dans la Macedoine. &c.* p. 293. c. 1, *& au* C. *de Jerus. en* 335, p. 121. c. 1. & 2.

Alexandre *Novatien meurt en l'an* 356, *des tourmens que les Ariens luy avoient fait souffrir*, p. 171. c. 1.

Alexandre *Ev. d'Afr. signe en* 358 *à Sirmich les anathematismes du* C. *d'Ancyre*, p. 184. c. 2.

Alexandre *Ev. d'Egypte banni pour la foy en* 373, p. 250. c. 2.

Alexandrie : *Il y a eu des Curez avant que cela fust commun aux autres villes*, p. 101. c. 2. *Le* C. *de Nicée charge les Evesques d'Alexandrie de marquer au Pape le jour qu'on doit celebrer la Pasque*, p. 285. c. 1, *autorise leur jurisdiction sur l'Egypte, la Libye, & la Pentapole*, p. 286. c. 1. *Horribles persecutions que les Catholiques y souffrent sous les Ariens*, p. 168. c. 2. 247. c. 2, &c.

Alexandrie *la petite, ville de la Cilicie*, p. 273. c. 2.

Alphée, *Ev. d'Apamée en Syrie, assiste vers* 315 *au* C. *de Neocesarée, & à celui de Nicée en* 325, p. 86. c. 1. 273. c. 2, *& à l'élection d'Eusebe de Ces. pour l'Evesché d'Ant. en* 332, p. 118. c. 1.

Alphius *Cecilianus Edile d'Aptonge en* 303, *est interrogé sur Felix Ev. d'Aptonge*, p. 18. c. 1, &c.

Amance *Ev. Arien deposé dans le Concile d'Illyrie en* 375, p. 254. c. 1.

S. Amateur *Ev. d'Auxerre, guerit à Autun trois lepreux, &c.* p. 12. c. 2.

Ambitause. *V. Imbetause.*

Amblade, *ville au pié du mont Taurus*, p. 209. c. 2.

S. Ambroise *est fait Evesque de Milan en* 374, p. 253. c. 1, *écrit à S. Delphin & à S. Phebade*, p. 182. c. 2, *s'oppose à l'Imperatrice Justine qui vouloit rétablir l'Arianisme*, p. 269. c. 2.

Amide *ville de la Mesopotamie, est prise par les Perses en* 359, p. 192. c. 2.

L'amitié est souvent plus douce après une reconciliation, p. 98. c. 1.

Ammon *sectateur d'Arius est excommunié avec luy*, p. 105. c. 1, *estoit coupable de beaucoup d'autres crimes*, p. 105. c. 2, *signe la lettre d'Arius à Saint Alexandre*, p. 109. c. 2.

Ammone *Ev. de Pacnemune en Egypte, banni en* 373 *pour la foy*, p. 250. c. 2, *avoit déja esté banni sous Constance*, p. 251. c. 1.

Ammone *l'un des grands freres, se coupe l'oreille pour n'estre pas Evesque*, p. 251. c. 2. 265. c. 2.

Ammone *solitaire à Canope, voyage pour ne plus voir les excès des Ariens à Alexandrie*, p. 251. c. 2.

Ampele

Digitized by Google

Ampele *Ev. de Vage en* 411, p. 81. c. 2.

S. Amphiloque *est fait Ev. d'Icone en* 374, p. 253. c. 2, *écrit en* 376 *à des Evesques & des Prestres de Lycie sur le S. Esprit*, p. 255. c. 2, *assiste p. e. à la Conference de Constantinople en* 383, p. 267. c. 1, *oblige adroitement Theodose à défendre aux Heretiques de s'assembler*, p. 268. c. 1. 353. c. 2.

Saint Amphion *Ev. d'Epiphanie en Cilicie, assiste vers* 315 *aux* C. *d'Ancyre & de Neocesarée*, p. 85. c. 2, *& à celuy de Nicée en* 325, p. 273. c. 2, *n'est point passé à Nicomedie*, p. 356. c. 1. & 2.

Amphion *Ev. Arien de Singedon, inconnu; assiste, dit Philostorge, au* C. *de Nicée*, p. 276. c. 2.

Amphion *est fait Ev. de Nic. en* 325, *&c.* p. 114. c. 1, *est depossedé en* 328 *par Eusebe*, p. 115. c. 1, *dont il reprend la place en* 338, p. 114. c. 2. 129. c. 2. *La lettre du conciliabule de Philippople, luy est adressée*, p. 142. c. 2. *Il estoit mort en* 351, p. 150. c. 1.

Anastase *ou Aristase de Benevent en Afr. assiste au* C. *d'Arles en* 314, p. 304. c. 1.

S. Anastase *Pape est consulté sur l'ordination des baptizez par les Donat.* p. 80. c. 1.

Anastasie *fille de Valens, apprend les belles lettres sous un Novatien*, p. 230. c. 1.

Anatole *ou Antoine d'Emese en Phenicie, assiste aux* C. *de Nicée & d'Antioche*, p. 273. c. 2.

Ancyre *en Galacie : Il s'y tient un Concile vers* 314, p. 85. c. 1.

Andrinople : *Constance y fait trancher la teste en* 347, *à plusieurs Ecclesiastiques Catholiques de cette Eglise*, p. 144. c. 2.

Andronicien *Chrétien, écrit en Philosophe contre Eunome*, p. 219. c. 2.

Anien *Pr. d'Antioche, en est fait Evesque en* 347, *& aussi-tost banni*, p. 203. c. 2. *On n'en entend plus parler*, p. 221. c. 1.

Annibon *Ev. d'Abbir en* 411, p. 311. c. 1.

*L'Eglise d'*Annien *paroice d'Alex.* p. 101. c. 2.

Annubien *Ev. d'Egypte, banni en* 373 *pour la foy*, p. 250. c. 2.

Antarade *ville de Syrie*, p. 131. c. 2.

Antigone *Ev. de Madaure, partage le peuple avec un Ev. Donat. p. e. réüni en* 348, *&c.* p. 52. c. 1.

Antinoé *ville d'Egypte en la premiere Thebaïde*, p. 273. c. 1.

Antioche *avoit esté bastie à quatre fois*, p. 84. c. 2. *Il n'y paroist pas de Curez du temps de Saint Chrysostôme*, p. 101. c. 2. *Le* C. *de Nicée autorise la jurisdiction & les preéminences de l'Eglise d'Antioche*, p. 286. c. 1. *Constantin y commence en* 331 *une Eglise magnifique, achevée & dediée en* 341, p. 132. c. 2. *Le Diaconat d'Aece n'est pas ce qui y causa la separation des Catholiques & des Ariens*, p. 336. c. 2. *L'Eglise y souffre beaucoup sous Valens*, p. 241. c. 2. &c.

Antioche *ville de Pisidie*, p. 85. c. 2.

Antioche *ville de la Carie*, p. 262. c. 2.

Antioque *Ev. de Rhesinas, assiste aux* C. *de Nicée & d'Antioche*, p. 273. c. 2.

Antoine. *V. Anatole.*

Antoine *de Tarse pur Arien, & maistre d'Aece l'Athée*, p. 173. c. 1, *fut, dit-on, disciple de Saint Lucien d'Antioche Martyr*, p. 108. c. 1.

S. Antoine *ne peut obtenir de Constantin le rappel de S. Athanase*, p. 127. c. 2.

Anulin *Proc. d'Afr. en* 303, *méprise quelques avis contre l'Ev. Mensurius*, p. 2. c. 1. & 2. *Constantin luy adresse deux édits en faveur de la Religion Chrétienne*, p. 10. c. 2. *Il communique l'édit pour l'immunité des Clercs à Cecilien, non aux Donatistes*, p. 11. c. 1, *dont il envoie la requeste contre les Catholiques à Constantin*, p. 11. c. 2.

Anyse *Diacre écrit la dispute de Basile contre Photin en* 351, p. 151. c. 1.

Anyse *Ev. Arien disciple d'Evippe*, p. 240. c. 2, *mis un usurpateur en la place de Saint Gregoire de Nysse en* 376, p. 256. c. 2.

Apamée *ville de Syrie*, p. 86. c. 1. 273. c. 2.

S. Aphraate *solitaire, soutient l'Eglise d'Ant. contre Valens en* 372, *&c.* p. 241. c. 2, &c.

Aphtone *Medecin Manichéen à Alexandrie, meurt vaincu dans une dispute par Aece*, p. 198. c. 1.

Apion *Diacre d'Al. sous S. Alexandre*, p. 97. c. 1.

Apollinaire : *Son Heresie estoit une partie de celle d'Arius*, p. 104. c. 1, *semble estre condamnée dans le* C. *d'Illyrie en* 375, p. 253. c. 2, *l'est à Rome & à Alex. en* 377 *ou* 378, p. 261. c. 1. *Theodose défend en* 383 *aux* Apollinaristes *de s'assembler, &c.* p. 268. c. 2. 270. c. 2.

Apollone *d'Oxyrinque, assiste au* C. *de* CP. *en* 360, p. 208. c. 2.

Apostats : *le* C. *d'Arles leur refuse la communion, lorsqu'ils ne la demandent qu'à la mort*, p. 23. c. 2.

Apronien *agit en* 314 *pour Felix d'Aptonge contre les Donat.* p. 18. c. 1., &c.

Aquilée, *ville de la Dalmacie*, p. 304. c. 1.

Aquilin *Vic. de Rome en* 378, p. 66. c. 2.

Arabion *Ev. d'Adres en Arabie, assiste au* C. *de* CP. *en* 360, p. 208. c. 1.

Arade, *isle sur les costes de la Phenicie*, p. 244. c. 2.

Arabe *ville de Syrie*, p. 131. c. 2.

Arcade *Archidiacre de Sainte Irene à* CP, *est martyrizé par les Ariens sous Constance*, p. 170. c. 2.

L'Empereur Arcade : *S. Amphiloque le caresse comme un enfant, pour instruire Theodose, &c.* p. 268. c. 2, *fait accorder la grace aux Ariens seditieux de* CP. *en* 388, p. 270. c. 2, *fait brusler tous les livres des Eunomiens*, p. 219. c. 2.

Arcaph. *V. Jean.*

Archelaüs *de Doliqne, assiste aux Conciles de Nicée & d'Antioche*, p. 273. c. 2.

Arie. *V. Macaire.*

Aristase. *V. Anastase.*

Aristée *Ev. de la Grece, assiste au* C. *de Nicée*, p. 275. c. 1.

Arius : *Quel il estoit*, p. 102. c. 1, *est fait Prestre par S. Achillas*, p. 91. c. 2, *& Archiprestre par Saint Alexandre*, p. 92. c. 1. *La jalousie & l'ambition l'engagent dans l'Heresie*, p. 103. c. 1. *Histoire du commencement de son Heresie*, p. 93. c. 1. & 2. *Il est condamné & excommunié par S. Alexandre, le Clergé d'Alexandrie, & le* C. *d'Egypte*, p. 94. c. 1. 187. c. 2. *Saint Alexandre écrit contre luy, &c.* p. 95. c. 1. *Constantin luy écrit & à S. Alexandre*, p. 97. c. 2. *Il s'en va en Pal. avec quelques-uns de ses sectateurs*, p. 106. c. 1, *se retire chez Eusebe de Nic. d'où il écrit à S. Alexandre; compose sa Thalie*, p. 109. c. 2, &c. *Constantin écrit contre luy : Il voit ce Prince en l'an* 324, p. 113. c. 1. 321. c. 2, *est anathematizé par le* C. *de Nicée*, p. 113. c. 2. 282. c. 1, *où il n'a point signé la Consubstantialité*, p. 358. c. 2, *& banni par Constantin en* 325, p. 113. c. 2. 282. c. 2, *qui écrit fortement contre luy à l'Eglise d'Alex.* p. 292. c. 2, *puis le rappelle en* 330, p. 115. c. 2-116. c. 2. 323. c. 1, *est receu à la communion de l'Eglise par le* C. *de Jerus. en* 335, *&c.* p. 122. c. 2. 325. c. 1, *mais rejetté par l'Eglise d'Al. mandé à* CP. *où il surprend Constantin en* 336, *&c.* p. 125. c. 1. *Sa mort ef-froyable*, p. 126. c. 2.

Arius *Pr. d'Alex. sectateur de l'Heresiarque, est excommunié avec luy*, p. 105. c. 1, *signe sa lettre à S. Alexandre*, p. 109. c. 1.

Arles : *Constantin y assemble un Concile en* 314, *&c.* p. 20. c. 1-23. c. 2.

L'Armenie : *Saint Gregoire Ev. d'Armenie, oblige*

oblige ses successeurs à estre ordonnez par l'Ev. de Ce, en Capp. p. 274. c. 1.

Arnobe professoit la Rhetorique à Sicque en Afr. vers 290, p. 87. c. 1.

Arostane. V. Acrite.

Arpi, siege Episcopal dans la Capitanate, p. 304. c. 1.

Arpocration Ev. de Naucratite en Egypte, assiste au C. de Nicée, &c. p. 273. c. 1.

Arpocration Ev. d'Egypte, banni en 373 pour la foy, p. 250. c. 2.

Arsene Ev. Melecien, paroist après avoir passé pour tué par S. Athanase, p. 120. c. 2.

Artemas : l'Arianisme est une suite de sa doctrine, p. 97. c. 1.

Asclepas ou Asclepe de Gaza : S. Alexandre luy écrit contre Arius, p. 95. c. 1. Il assiste au C. de Nicée, p. 273. c. 1, est deposé en 331 par les Ariens, p. 117. c. 1. 324. c. 1, renvoyé à son Eglise en 338, p. 129. c. 1, vient au C. de Rome en 340, &c. p. 131. c. 1, travaille pour retablir S. Paul de Constantinople après la mort d'Eusebe, p. 138. c. 1. Les Ariens le veulent faire coupable des meurtres arrivez en 342 à CP. à cause de Macedone, p. 139. c. 1, est rappellé en 348, & bien receu à Gaza, p. 147. c. 2.

Asclepe souffre le Martyre pour ne pas communiquer avec les Ariens, p. 256. c. 2.

Asclepiade ami de Lactance, p. 90. c. 1, confondu avec S. Asclepiade Ev. d'Ant. & Martyr, p. 315. c. 2.

Asclepiade Ev. Arien, deposé dans le C. d'Illyrie en 375, p. 254. c. 1.

Ascole Ev. de Cyzic, ordonne S. Parthene Evêque de Lampsaque avant 337, p. 166. c. 2.

Ascole Evesque de Thessalonique, batize Theodose en 380, p. 263. c. 2.

L'Asie estoit remplie de Macedoniens en 375, p. 225. c. 2. 254. c. 1.

Asphale Pr. d'Ant. deputé par Eudoxe vers Constance, &c. p. 180. c. 2, est traversé par les deputez du C. d'Ancyre en 356, p. 185. c. 2.

Assur, ville de la Proconsulaire, p. 70. c. 2.

Astere Sophiste Arien : abregé de son histoire, p. 124. c. 1. Il avoit, dit-on, esté disciple de Saint Lucien d'Ant. p. 108. c. 1. & 2. C'est p. e. luy qui a esté appellé la langue des Ariens, p. 130. c. 1.

Astere Ev. banni pour la foy dans la haute Libye en 347, p. 145. c. 1.

Astere Ev. Arien, assiste au C. de Seleucie en 359, p. 199. c. 1. 344. c. 2, où il est accusé, p. 200. c. 2, & excommunié, p. 203. c. 2, est tué vers 372 par les prieres de S. Julien Sabbas, p. 124. c. 2. 243. c. 1.

S. Astere disciple de S. Julien Sabbas, le fait venir en 372 à Antioche rendre temoignage de sa foy, p. 242. c. 2.

Astere Pr. Arien d'Ant. recherche vers 381 la communion des Eunomiens, p. 264. c. 2.

Athanaric Prince Got, vainc, dit-on, puis est vaincu par Fritigerne, &c. p. 259. c. 1. 351. c. 1.

Athanase Diacre d'Alex. avec le grand S. Athanase, p. 94. c. 2. 101. c. 1.

Athanase d'Anazarbe en Cilicie, avoit, dit-on, esté disciple de S. Lucien d'Antioche, p. 108. c. 2, suit les erreurs d'Arius, p. 107. c. 1, dont il égale l'impieté, p. 110. c. 2; assiste au Concile de Nicée, p. 276. c. 1. Aece lit chez luy les Evangelistes, p. 173. c. 1.

Athanase Ev. d'Afr. signe à Sirmich en 348 les anathematismes du C. d'Ancyre, p. 184. c. 2.

Athanase grand amateur de la verité, p. 172. c. 1, est fait Ev. d'Ancyre en 360, p. 212. c. 2, assiste au C. de Tyanes en 367, p. 233. c. 2, estoit p. e. mort en 373, p. 224. c. 2. 253. c. 1.

Athanase Ev. Arien de Scythople vers 372, p. 247. c. 1.

S. Athanase : S. Alexandre prend soin de son éducation, &c. p. 92. c. 1. Il signe avec tout le Clergé de S. Alexandre la condannation d'Arius, p. 94. c. 2. Les Ariens le font auteur de la fermeté de S. Alexandre contre eux, p. 95. c. 2. Il va avec ce Saint au C. de Nicée, p. 273. c. 1, y dispute contre Arius, &c. p. 279. c. 1, est chargé, dit-on, de publier en Egypte les decrets de Nicée, p. 293. c. 1. S. Alexandre l'envoie à la Cour après le C. de Nicée, p. 100. c. 2, & le choisit pour son successeur en mourant, p. 101. c. 1. Il refuse de recevoir Arius en 330, p. 116. c. 2. Les Ariens disent qu'il a deposé Asclepas de Gaza, p. 117. c. 1, le persecutent & le deposent dans leur C. de Tyr, p. 120. c. 1. Constantin le bannit dans les Gaules en 335, p. 123. c. 2. Il est rappellé en 338, p. 129. c. 1, assiste au C. de Rome en 341, p. 130. c. 2, où il est absous, p. 137. c. 2 : est deposé en mesme-temps dans le C. d'Ant. p. 133. c. 1, n'a pas app. vu Constant avant 345, p. 139. c. 2, Theognis compose de fausses lettres contre luy, p. 141. c. 1. Il assiste en 347 au C. de Sardique, p. 142. c. 1, est condanné en mesme-temps par les Eusebiens à Philippople, p. 143. c. 1, estoit alors uni aux Ev. de la Lycie & de l'Isaurie, p. 144. c. 1. On fait garder les portes d'Alex. de peur qu'il n'y rentre, p. 145. c. 1. Constance le rappelle en 348; il retourne en 349 à Alex. p. 147. c. 2-148. c. 2. Constance luy écrit pour le rassurer contre les menaces des Eusebiens, &c. p. 148. c. 2, qui tentent le Pape & irritent l'Empereur contre luy en 352 & 353, p. 152. c. 1. & 2. Libere se separe de luy en 357, p. 179. c. 2. On évite de parler de luy dans le C. de Rimini en 359, p. 191. c. 2. Il paroist avoir esté à Seleucie durant le Concile, p. 199. c. 2. Suites funestes de son absence, p. 213. c. 2. Il revient à Alex. sous Julien, p. 223. c. 2. Fausse repense de luy à une fausse lettre de Libere, p. 342. c. 1. Il est persecuté par Valens en 367, écrit aux Ev. Catholiques, p. 234. c. 2, meurt en 373, &c. p. 247. c. 2.

Athanasiens, nom que les Ariens donnoient aux Catholiques, &c. p. 195. c. 1.

Athas Ev. de Squedie en Egypte, assiste au C. de Nicée, p. 273. c. 1.

Les Avares brulent sous Heraclius l'Eglise de Saint Nicolas près de CP. p. 294. c. 1.

Audée, & les Audiens, Odiens, Vadiens, ou Basiens, V. leur titre, p. 295. c. 2, n'estoient pas si repandus parmi les Gots, p. 269. c. 2, continuent à faire Pasque avec les Juifs dans la Mesopotamie, p. 284. c. 2.

Augare Ev. de Cyr, Arien, est present, accusé, & excommunié dans le C. de Seleucie en 359, p. 200. c. 2. 203. c. 2.

Augence Edile à Aptonge en 303, p. 18. c. 2.

Augende Ev. de Villemagne dans la Proconsulaire en 411, p. 81. c. 2.

Augustades, ville de la Phrygie, p. 200. c. 2.

S. Augustin voit à Cart. Vincent successeur de Rogat, p. 65. c. 2, refute la lettre de Parmenien contre Ticone, p. 63. c. 2, demande à Aurele de Cart. son sentiment sur les Regles de Ticone, ibid. Petilien l'accuse d'avoir contribué à la condannation d'Optat, p. 79. c. 1, abregé de ce qu'il fit pour réünir les Donat. à l'Eglise, ibid. &c.

Avitien Ev. de Rouen, assiste au C. d'Arles en 314, p. 21. c. 1. 304. c. 1.

Aurele de Cart. est consulté par S. Augustin sur les Regles de Ticone, p. 63. c. 2, par le Pape Innocent sur le jour qu'on devoit faire Pasque en 414, p. 285. c. 1.

Les Autels n'estoient que de bois en Afr. au IV. siecle, p. 57. c. 2. On les couvroit de nappes durant la celebration des Mysteres, p. 58. c. 1. Respect qui leur

Digitized by Google

leur est dû comme au siege du corps & du sang de JESUS-CHRIST, p. 57. c. 2.

Auxanon Novatien *accompagne Acese au C. de Nicée, &c.* p. 289. c. 2, *est fort tourmenté par les Ariens,* p. 171. c. 1.

Auxence *Ev. de Mopsueste, y traite fort bien Aece banni en 360,* p. 209. c. 2, *On a tout lieu de croire qu'il estoit Arien,* p. 345. c. 1. & 2.

Auxence *Arien est fait Ev. de Milan en 355 au lieu de S. Denys,* p. 156. c. 1, *chasse en 356 S. Martin de la ville de Milan,* p. 168. c. 1, *va en 359 au C. de Rimini,* p. 191. c. 1, *y propose la troisiéme confession de Sirmich,* p. 191. c. 2, *& y est, dit-on, deposé,* p. 192. c. 1. 271. c. 1. *Les Semiariens deposez à CP. en 360, écrivent contre luy,* p. 211. c. 2, *est excommunié par l'Italie, l'Espagne, & les Gaules, avant 373, &c.* p. 239. c. 2, *meurt en 374,* p. 253. c. 2.

Auxence II, *Ev. Arien de Milan, ne peut y avoir une seule Eglise,* p. 269. c. 2.

Auxone *Prefet du Pretoire en 367, bannit Eunome,* p. 217. c. 2.

L'Isle d'Axie peut estre celle de Naxe, ibid.

B

SAINT Babylas *Ev. d'Antioche & M. sous Dece : son corps est transferé en 352 sous Leonce qui écrit son histoire,* p. 147. c. 1.

Baeça, *ville de la Grenade,* p. 304. c. 1.

Bagai *ou Vagai ville de la Numidie : Il s'y tient un grand Concile de Donatistes en 314,* p. 71. c. 1.

Balanée, *ville de Syrie,* p. 110. c. 273. c. 2.

Barca, *siege Episcopal de Lybie,* p. 276. c. 2.

Bari : *Le corps de S. Nicolas y est apporté en* 1087, p. 295. c. 1.

S. Barse *Evesque d'Edesse sous Valens : son histoire,* p. 244. c. 1, &c. *On raporte peut-estre ses reliques de son exil en 378,* p. 261. c. 2.

Les Basiens. *V. les Audiens.*

S. Basile *Pr. d'Ancyre, defend la verité p. e. dans le C. de Jerus. en 335,* p. 121. c. 1. *Le C. de* CP. *en 360, luy defend de tenir aucune assemblée,* p. 210. c. 1. *Il est martyrizé sous Julien,* p. 121. c. 1.

Basile *fait Ev. d'Ancyre par les Eusebiens en 336,* p. 124. c. 1, *est excommunié par le C. de Sardique en 347,* p. 144. c. 1, *est retabli en 350 par les Eusebiens,* p. 149. c. 1; *assiste en 351 au C. de Sirmich contre Photin,* p. 150. c. 1, *dispute contre luy,* p. 151. c. 1; *& contre Aece l'athée,* p. 174. c. 2. 206. c. 2, *contre qui il irrite Gallus César,* p. 174. c. 2, *favorise app. l'intrusion de l'Antipape Felix en 355,* p. 165. c. 2; *n'estoit que Semiarien,* p. 169. c. 1, *mais un des chefs,* p. 176. c. 1; *condamne les Anoméens dans le C. d'Ancyre en 358, &c.* p. 183. c. 2, *est deputé par ce Concile vers Constance, &c.* p. 184. c. 1, *fait supprimer la seconde confession de Sirmich,* p. 185. c. 1, *se réünit avec Eustathe contre les Anoméens,* p. 187. c. 2, *qui luy reprochent plusieurs violences,* p. 186. c. 1. *Constance le consulte en 358 sur le lieu où l'on assembleroit le C. oecuménique,* p. 188. c. 1. 189. c. 2. 342. c. 2, *assiste à la composition de la troisiéme confession de Sirmich, &c.* p. 189. c. 2, *que les Acaciens assurent qu'il signa,* p. 203. c. 1, *fait quelques écrits pour l'expliquer,* p. 190. c. 1, *se trouve au C. de Seleucie en 359,* p. 199. c. 1, *où il est accusé,* p. 200. c. 2, *ne va pas à la premiere séance,* ibid. *assiste à la troisiéme,* p. 202. c. 2, *reprend Constance qui le fait taire,* p. 205. c. 1, *est deposé par le C. de CP. en 360,* p. 210. c. 1, *& banni en Illyrie,* p. 211. c. 1, *vit encore sous Jovien,* p. 224. c. 2, *à qui il adresse une lettre,* p. 226. c. 1.

Basile *Secretaire, écrit la dispute de Basile d'Ancyre contre Photin en 351,* p. 151. c. 1.

S. Basile *Lecteur en 359, refuse la dispute contre les Anoméens à CP. &c.* p. 206. c. 2, *dicte pour Eustathe de Sebaste quelques discours contre les Heretiques,* p. 227. c. 2, *soutient Eusebe son Ev. contre Valens, &c.* p. 230. c. 1, *est fait Ev. de Ces. en Capp. en 370,* p. 236. c. 1 : *abregé de ce qui s'y passa entre luy & Valens en 372,* p. 240. c. 1. *Il refute l'apologie d'Eunome, &c.* p. 241. c. 2, *console les Eglises d'Antioche, de Berée, & de Calcide,* p. 243. c. 1. & 2, *écrit en 373 à Pierre d'Alex. sur son élection,* p. 248. c. 1, *& à l'Eglise d'Alex. pour la consoler,* p. 252. c. 2. *Des Evesques de Lycie recherchent sa communion en 374 ou 375,* p. 262. c. 2, *l'Isaurie l'embrasse en 375,* p. 255. c. 2, *Demosthene soumet son Clergé aux charges civiles,* p. 256. c. 1. *On menace de le deposer en 378,* p. 257. c. 1.

Basile *Ev. celebre d'Occident en 382,* p. 56. c. 1.

S. Basilée *d'Amasée assiste vers 315 au C. d'Ancyre & de Neocesarée,* p. 60. c. 2; *il n'a point apparemment esté à celui de Nicée,* p. 274. c. 1. *Philostorge le fait calomnieusement fauteur d'Arius,* p. 276. c. 2.

Basilic *ou Basile de Comanes en Lydie, est present, accusé, & excommunié dans le C. de Seleucie en 359,* p. 200. c. 2. 203. c. 2, *assiste à celui de CP. en 360,* p. 208. c. 2.

Basilide *de Gangres paroist avoir esté au C. de CP. en 360,* ibid. *Eustathe de Sebaste renverse ses autels en 362,* p. 214. c. 2. *Ecdice de Parnasse s'unit à luy,* p. 256. c. 1.

Basilide *Patrice sous Justinien, fait de sa maison une Eglise de S. Nicolas,* p. 294. c. 1.

Basse *de Zinginus assiste au C. de Nicée,* p. 273. c. 2.

Baptesme : *Constantin donne à l'Eglise de Jerus. de riches habits pour le celebrer,* p. 181. c. 2. *Arius n'a osé changer l'invocation de la Trinité dans la forme du baptesme, &c.* p. 111. c. 1. *Le C. d'Arles en 314, & celui de Nicée, defendent de le reïterer aux Heretiques batizez au nom de la Trinité,* p. 22. c. 1. 288. c. 1. & 2. *Le C. general de Cart. en 349, defend de rebatizer ceux qui l'ont esté & ont confessé la Trinité & la resurrection de* JESUS-CHRIST, p. 54. c. 1. *Tout le monde a naturellement horreur de la rebaptization,* p. 280. c. 2. *Les Donat. rebatisent, sur quels principes, &c.* p. 34. c. 1. 36. c. 1, *rebatisent ceux mesmes qu'ils avoient batizez, &c.* p. 55. c. 1. *Superstition & innovation des Eunomiens dans le baptesme,* p. 181. c. 2.

Baucale, *Paroisse d'Alex. dont Arius estoit Curé,* p. 93. c. 2. 101. c. 2. 103. c. 1.

Bazare *ou Vasare ville de la Byzacene,* p. 81. c. 2.

Benevent, *ville d'Afr.* p. 304. c. 1.

Behigne *Ev. d'Heraclée en Macedoine, assiste au V. Concile,* p. 114. c. 2.

Berée *ville de Syrie; l'Eglise y souffre beaucoup sous Valens,* p. 243. c. 1. *La generosité des Confess. de cette ville parut beaucoup sous Julien,* p. 243. c. 2.

Berenice, *siege Episcopal de Libye,* p. 276. c. 2.

Beryte, *ville de la Phenicie,* p. 107. c. 1.

Betause. *V. Imbetause.*

Bizye, *ville de la Thrace,* p. 236. c. 2.

La Bithynie, *infectée par les Ariens,* p. 224. c. 1, *& les Macedoniens,* p. 225. c. 2.

Bossete, *ville de la Numidie,* p. 81. c. 1.

Boire : *les anciens faisoient communément chauffer l'eau pour boire,* p. 57. c. 2.

Boniface, *second Ev. Donat. à Rome,* p. 38. c. 1.

Boniface *Comte d'Afr. en 417,* p. 82. c. 1.

Bonose *Evesque de Naisse en l'an 381, & les* Bonosiaques, *heretiques Photiniens,* p. 151. c. 2.

Digitized by Google

Bonuste, *ville de la Proconsulaire*, p. 81. c. 2.
Borée, *siege Episcopal de la Libye*, p. 276. c. 2.
Bose *ou Vose ville de la Proconsulaire*, p. 81. c. 2.
Bosphore *ancien & celebre Ev. de Colonie en Capp. en* 379, p. 262. c. 2.
Bostre *Ecclesiastique de Cart. tasche en vain de s'en faire élire Evesque en* 311, p. 6. c. 1, *excite un schisme contre Cecilien*, p. 6. c. 2.
Bostre, *ville de la Syrie*, p. 273. c. 2.
Les Bourguignons *reçoivent l'Arianisme des Gots*, p. 259. c. 2.
S. Bretanion *Ev. de la Scythie*, *soutient la foy en l'an* 368 *contre l'Empereur Valens*, p. 235. c. 1.
Brunon *Cardinal Ev. de Segni au XI. ou XII. siecle*, *auteur*, *dit-on*, *de* 145 *homilies attribuées à Eusebe d'Emese*, p. 134. c. 1.
Bucoles, *lieu de la sepulture de S. Marc & des Evesques d'Alex.* p. 93. c. 1.

C

CAbarsusse *ou Cebarsuse ville de la Byzacene*, p. 70. c. 1. 312. c. 1.
Cæcilianus. *V. Alphius.*
Cæcilius. *V. Lactance.*
Cailleri, *ville de Sardaigne*, p. 304. c. 1.
Caius. *V. Carus.*
Caius *Diacre d'Alex. sectateur d'Arius*, *est excommunié avec luy*, p. 105. c. 1, *signe sa lettre à Saint Alexandre*, p. 109. c. 1. & 2.
Caius *de Thmuis assiste au Concile de Nicée*, p. 273. c. 1.
Caius *Ev. d'Illyrie*, *va au C. de Rimini en* 359, p. 191. c. 1, *y propose la troisiéme confession de Sirmich*, p. 191. c. 2, *y est deposé*, p. 192. c. 1, *puis rétabli*, p. 194. c. 1. 195. c. 1, *& deputé à Constance*, p. 196. c. 1. & 2. *Les Semiariens deposez à CP. en* 360, *écrivent contre luy*, p. 211. c. 2, *demandent en* 366 *aux Occidentaux*, *qu'il soit tenu pour excommunié*, p. 231. c. 1, *se plaint des Ecclesiastiques de Sirmich*, p. 233. c. 1, *est enfin excommunié par l'Italie*, *l'Espagne*, *& les Gaules*, p. 235. c. 2.
Calate, *ville de Scythie*, p. 235. c. 1.
Calcide, *ville de Syrie*; *l'Eglise y souffre beaucoup sous Valens*, p. 243. c. 1.
Calices : *les Donat. brisent ceux des Cat.*, *&c.* p. 58. c. 1.
Calide *Maire d'Aptonge en* 314, p. 19. c. 2.
Calipode *pretendu Ev. Donat. de Baxare en* 411, p. 81. c. 2.
Callicrate *Greffier*, *écrit la dispute de Basile contre Photin en* 351, p. 151. c. 1.
Callicrate *Ev. Macedonien de Claudiople*, *adresse une requeste à Jovien*, p. 226. c. 1.
Callinique *Ev. Melecien de Peluse*, *persevere dans le schisme après le C. de Nicée*, p. 100. c. 1.
Calomniateurs : *le C. d'Arles en* 314, *ne les admet à la communion qu'à la mort*, p. 21. c. 1.
Candide *Ev. Donat. de Villerege*, *se réünit à l'Eglise p.e. en* 348, p. 52. c. 1.
Candide *Ev. Eunomien*, *envoyé vers* 363 *en Lydie & en Ionie*, p. 217. c. 1.
Candide *Ev. d'Abbir-Germanicie en* 419, p. 216. c. 1.
Capiton *Ev. Donatiste*, *presente en* 313 *la requeste contre Cecilien*, p. 11. c. 2, *estoit app. à Treves en* 315 *par ordre de Constantin*, p. 24. c. 1, *qui le renvoie en Afr.* p. 24. c. 2.
Capiton *Ev. de Sicile*, *assiste au C. de Nicée*, p. 275. c. 1.
La Cappadoce *n'a esté divisée en deux provinces que vers l'an* 370, p. 86. c. 1.
Cares *Pr. de la Mareote*, *est excommunié avec Arius*, p. 105. c. 2, *dont il signe la lettre à Saint Alexandre*, p. 109. c. 2.
Carise. *V. Donat.*
La Carophrygie, *p.e. plutost le vray nom d'un pays*, *qu'une confusion de ceux de Carie & de Phrygie*, p. 349. c. 2.
Carose *Eccl. de Cirthe en* 303, *indique les Lecteurs gardiens des Ecritures*, p. 40. c. 1.
Carose *fille de Valens*, *apprend les belles lettres sous un Novatien*, p. 230. c. 1.
Carpone *Curé d'Al. excommunié avec Arius*, p. 93. c. 2. 94. c. 2. 105. c. 1, *le suit dans la Pal.* p. 106. c. 2, *signe sa lettre à S. Alexandre*, p. 109. c. 2.
Cartere *Ev. d'Antarade*, *persecuté par les Ariens vers* 340, p. 131. c. 2.
Cartere *chef des Macedoniens*, p. 270. c. 1.
Carthage : *ses Evesques estoient toûjours chefs de la Proconsulaire*, p. 67. c. 2. *Les Donat. y forment leur schisme en* 311, p. 7. c. 1-10. c. 1, *y tiennent un Concile vers* 330, p. 35. c. 2. *Les Cat. y en tiennent un general en* 348, p. 53. c. 2.
Carus, *Caius*, *ou Garus*, *chef d'une secte Donatiste*, p. 65. c. 1, *non Ev. de Cart. entre Donat & Parmenien*, p. 307. c. 1.
S. Cassien *Evesque d'Autun*, *successeur de Saint Retice*, p. 13. c. 1.
Cassien *Diacre sous S. Miltiade Pape*, p. 16. c. 2.
Cassien *Ev. Donat. signe en* 362 *la requeste adressée à Julien*, p. 56. c. 2.
Castabales, *ville de la Cilicie*, p. 210. c. 2. 273. c. 2.
Cataphrone *Prefet d'Egypte*, *amene en* 356 *George Ev. Arien à Alex.* p. 168. c. 2.
Catecumene : *le C. d'Arles veut qu'on fasse les malades catecumenes*, *&c.* p. 23. c. 1.
Cathire *ou Domne Ev. du Bosphore*, *assiste au C. de Nicée*, p. 275. c. 2.
Catholique : *comment les Rogatistes appliquoient ce nom à leur petit nombre*, p. 65. c. 1.
Catulin *Eccl. de Cirthe*, *est fait prisonnier le* 6 *May* 303, *pour ne vouloir pas nommer les Lecteurs*, p. 3. c. 2.
Caunes, *ville de Lydie*, p. 200. c. 2.
Cebarsuse. *V. Cabarsusse.*
Cecilianistes : *nom que les Donat. donnoient aux Cat.* p. 31. c. 2.
Cecilien *Archidiacre de Cart. reprend Lucille dame de qualité*, *d'une superstition*, p. 6. c. 2., *est fait Evesque de Cart. en* 311 *au plutost*, p. 6. c. 1, *veut faire restituer les biens de l'Eglise*, p. 6. c. 2. *Lucille*, *Bostre*, *& Celese*, *forment un schisme contre luy*, ibid. *Il refuse de se presenter dans un C. d'Evesques schismatiques qui le deposent*, p. 7. c. 1-8. c. 2. *C'est l'origine & le pretexte du schisme des Donat.* p. 1. c. 1. & 2. *Constantin luy écrit en* 313 *contre les schismatiques*, *&c.*, p. 10. c. 2, *qui presentent une requeste contre luy*, p. 11. c. 1. & 2. *Il comparoist au C. de Rome*, *& y est absous*, p. 14. c. 2. 15. c. 2, *à celui d'Arles en* 314, *qui juge en sa faveur*, p. 21. c. 1. & 2. 304. c. 1, *ne se trouve pas à Rome au temps que Constantin luy avoit marqué*, p. 25. c. 1, *est retenu à Bresse par ce Prince*, *qui juge pour luy*, p. 26. c. 1. & 2, *assiste au C. de Nicée en* 325, *&c.* p. 45. c. 1. 272. c. 2, *dont il est*, *dit-on*, *chargé de publier les decrets en Afr.* p. 293. c. 1. *S. Athanase luy rend un témoignage fort avantageux*, p. 45. c. 1. & 2. 272. c. 2. *On ne sçait point le temps de sa mort*, p. 45. c. 2.
Cecrops *Arien*, *succede à Amphion Ev. de Nic.* p. 115. c. 1, *assiste en* 351 *au C. de Sirmich contre Photin*, *&c.* p. 150. c. 1. *George de Laodicée luy écrit contre les Anoméens*, p. 183. c. 2. *Constance luy renvoie*, *dit-on*, *le jugement d'Aece*, *&c.* p. 186. c. 1. *Il perit dans le tremblement de* 358, p. 188. c. 1.
Celese *tasche en vain de se faire élire Ev. de Carthage en* 311, p. 6. c. 1, *excite un schisme contre Cecilien*, p. 107. c. 1.

Digitized by Google

Domitius Celsus *Vic. d'Afr. en* 315, p. 24. c. 1 : *les Prefets luy écrivent sur les Donatistes*, p. 24. c. 2. *Constantin luy écrit aussi sur le mesme sujet*, p. 25. c. 2.

Centumcelles, *ville sur la mer de Toscane, auj. Civita-Vecchia*, p. 162. c. 2.

Cereal *assiste à la dispute de Basile contre Photin, en* 351, p. 151. c. 1.

Cesaire *Pere d'Eudoxe, & pretendu Martyr*, p. 180. c. 2.

Cesaire *Prefet vers* 396, *fait transporter & garder le corps d'Eunome*, p. 218. c. 1.

S. Cesaire *d'Arles, p. e. auteur de quelques homelies attribuées à Eusebe d'Emese*, p. 134. c. 1.

Cesarée *Metropole de la Palestine*, p. 133. c. 1 ; *le C. de Nicée conserve les droits de Metropolitain à l'Ev. de Ces. nonobstant les privileges de l'Eglise de Jerus.* p. 286. c. 2.

Cesarée *Metropole de la Cappadoce*, p. 133. c. 1 : *ses Evesques ordonnent, dit-on, ceux d'Armenie*, p. 274. c. 1.

La Cesarée *Eglise principale d'Alex.* p. 101. c. 2. *On y fait l'office avant sa consecration*, p. 92. c. 1. & 2. 101. c. 2.

Chresme : *on en oignoit les Fideles*, p. 37. c. 1. *Un C. de Cart. avant* 390, *en reserve la consecration aux Ev.* p. 67. c. 1 ; *ce qui y est confirmé dans un autre Concile en* 390, p. 68. c. 1.

Chrest *ou Crescent Evesque de Syracuses, assiste au Concile d'Arles en* 314, p. 21. c. 1. 304. c. 1, *où il avoit esté mandé par Constantin*, p. 303. c. 1.

Chrest *est fait Ev. de Nicée en* 325, *au lieu de Theognis*, p. 114. c. 1, *& depossedé par Theognis en* 328 *ou* 329, p. 115. c. 1.

Christodule *Diacre, Pere de Saint Parthene*, p. 166. c. 2.

La Cilicie *n'a esté divisée en deux provinces que vers* 370, p. 86. c. 1.

Cinne, *ville de la Galacie*, ibid.

Les Circoncellions : *ce que c'estoit ; leur origine, leur fureur, &c.* p. 38. c. 2-42. c. 2. *La reünion de plusieurs Donat. à l'Eglise les irrite vers* 400, p. 80. c. 1. & 2. *Ils continuoient leurs plus grands excès du temps de S. Pierre Chrysologue*, p. 82. c. 2.

Cirthe, *ville capitale de la Numidie : On y tient un C. en* 305, *&c.* p. 4. c. 1. *Constantin la rebastit & la nomme Constantine, &c.* p. 10. c. 1. & 2, *y bastit deux Eglises pour les Cat., &c.* p. 45. c. 2. *Il n'y avoit app. point d'Ev. Cat. en* 320, ibid.

Civita-Vecchia, *autrefois Centumcelles*, p. 162. c. 2.

Clarence Ev. *Donat. en* 398, p. 79. c. 2.

Claude Ev. *de la Marche d'Ancone, assiste au C. de Rimini, &c.* p. 196. c. 1.

Les Claudianistes *secte des Donat.* p. 65. c. 1, *sont receus à la communion par Primien*, p. 65. c. 1. 69. c. 1.

Claudien *Prestre, legat de Saint Silvestre au C. d'Arles en* 314, p. 21. c. 1.

Claudien Ev. *Donat. à Rome*, p. 38. c. 1 : *Gratien ordonne en* 378 *de l'en chasser*, p. 66. c. 2.

Claudiople, *ville de la Bithynie*, p. 226. c. 1.

Cleopatre *Reine d'Egypte, y avoit basti un temple de Saturne*, p. 92. c. 2.

Cleopatre Ev. *Arien, deposé dans le Concile d'Illyrie en* 375, p. 253. c. 2.

Coddeon *Lecteur de Cirthe en* 303, p. 4. c. 1.

Cælius. *V. Lactance.*

Colchestre, *p. e. Colonia Londinensium*, p. 304. c. 1.

Colluthe *Curé d'Alex. y forme une secte, &c.* p. 93. c. 2, *éteinte par le C. d'Alex. assemblé par Osius*. p. 99. c. 1.

Cologne, *Metropole de la Gaule superieure*. p. 12. c. 1, *a eu le mesme Evesque que Treves & Liege*, p. 300. c. 2. 301. c. 1.

Colonie, *ville de la petite Armenie*, p. 256. c. 2.

Colonie, *ville de la Cappadoce*, p. 263. c. 1.

Conciles : *ceux de Nicée & d'Antioche ordonnent qu'on en tienne deux provinciaux tous les ans*, p. 136. c. 1. 286. c. 1. *Celui de Nicée permet à un Concile d'examiner ce qui a esté determiné par un precedent*, p. 288. c. 1. *On fait la feste du C. de Nicée*. p. 293. c. 2.

Conciles *Catholiques dont il est traité en ce volume : à Rome en* 313, *contre les Donatistes*, p. 14. c. 2 ; *à Arles en* 314, *contre les mesmes*, p. 20. c. 1. 303. c. 1. & 2 ; *à Ancyre & à Neocesarée vers* 315, p. 85. c. 1-86. c. 1 ; *deux à Alex. contre Arius & sur la Pasque*, p. 94. c. 2. 98. c. 1 ; *à Nicée en* 325, p. 271. c. 1, &c. ; *un à Rome, dit-on, pour confirmer celui de Nicée*, p. 293. c. 1 ; *à Rome en* 341 *sous S. Jule*, p. 130. c. 2. 132. c. 1. 177. c. 2. *Autorité des Canons du C. d'Ant. en* 341, p. 137. c. 1 ; *à Milan en* 345, p. 141. c. 2 ; *à Cologne en* 346, *fort incertain*, p. 142. c. 1. 331. c. 2-333. c. 1 ; *à Sardique en* 347, p. 142. c. 1 ; *à Cordoue contre le conciliabule de Philippople*, p. 143. c. 2 ; *à Milan contre Photin*, p. 145. c. 1 ; *à Carthage en* 349, p. 53. c. 2 ; *à Sirmich en* 349 *contre Photin*, p. 148. c. 1 ; *à Rimini en* 359, *Catholique en son commencement*, p. 191. c. 1-193. c. 1. *Il s'en tient un grand nombre sous Julien*, p. 224. c. 1 ; *à Tyanes en* 367, p. 234. c. 1 ; *à Rome en* 369, p. 235. c. 2 ; *en Illyrie en* 375, p. 253. c. 2 ; *à Laodicée en Phrygie avant* 381, p. 255. c. 1 ; *à Constantinople en* 383, p. 266. c. 2 ; *à Carthage en* 390, p. 67. c. 1-68. c. 2.

Conciles *des Donatistes : Concile de Traditeurs à Cirthe en* 305, p. 4. c. 1 : *fautes de S. Optat sur ce Concile*, p. 299. c. 1 ; *à Carthage en* 312, *origine du schisme*, p. 6. c. 2-10. c. 1 : *vers* 330 *sur le baptesme*, p. 35. c. 2 ; *contre Ticone vers* 370, p. 63. c. 2 ; *deux contre Primien à Cart. & à Cabarsusse*, p. 70. c. 1 ; *à Bagai en* 394 *pour Primien*, p. 71. c. 1.

Conciles *des Ariens, Semiariens, & Macedoniens ; en Bithynie*, p. 110. c. 1 ; *& en Palestine pour Arius*, p. 111. c. 1 ; *à Ant. contre S. Eustathe en* 331, p. 117. c. 1 ; *à Ces. en Pal. en* 334 ; *à Tyr & à Jerus. en* 335, p. 120. c. 2 : *à CP. en* 336 *contre Marcel d'Ancyre*, p. 123. c. 2. 124. c. 1. 125. c. 1 ; *à Antioche en* 341, *pour la Dedicace de l'Eglise*, p. 132. c. 1, *à Philippople en* 347, p. 142. c. 2 ; *à Sirmich en* 351, *contre Photin*, p. 150. c. 1. ; *à Arles en* 353, p. 153. c. 1 ; *à Milan en* 355, p. 154. c. 2 ; *à Antioche en* 356, p. 168. c. 2 ; *à Sirmich en* 357, p. 178. c. 2 ; *à Antioche après l'intrusion d'Eudoxe*, p. 183. c. 1 ; *à Ancyre en* 358, *contre les Anoméens*, p. 183. c. 2 ; *à Rimini, à Seleucie en Isaurie, & à Nicé en Thrace, l'an* 359, p. 193. c. 2. 199. c. 1, &c. ; *à CP. en* 360, p. 208. c. 1 ; *à Antioche en* 361, p. 221. c. 1. & 2 ; *à Zeles dans le Pont*, p. 225. c. 1 ; *à Lampsaque en* 365, p. 227. c. 2 ; *à Nicomedie en* 366, p. 229. c. 1 ; *à Antioche dans la Carie en* 367, p. 234. c. 1 ; *à Ancyre en* 375, p. 256. c. 1 ; *à Cyzic en* 376, p. 257. c. 1. *Liste de tous leurs formulaires*, p. 222. c. 2.

Les Confesseurs : *le C. d'Arles en* 314, *leur défend de donner des lettres de recommandation*, p. 23. c. 1.

La Confirmation : *les Novatiens ne la donnoient point*, p. 289. c. 2.

Constance *de Faenza, assiste en* 313 *au C. de Rome*, p. 14. c. 2.

L'Empereur Constance *devient maistre de l'Orient en* 337, p. 127. c. 2. *Idée que les Saints ont eue de sa foy & de sa Religion*, p. 128. c. 1. *Son engagement dans l'Arianisme*, ibid., *dont il est regardé comme l'unique appui*, p. 132. c. 2. *Idée generale de la persecution qu'il fit aux Cat.* p. 156. c. 1-162.

Digitized by Google

c. 1-162. c. 2. *Il rappelle S. Athanase en* 338, p. 129. c. 1, *punit la ville de* CP. *pour le massacre d'Hermogene arrivé en* 342, p. 138. c. 2, *fait chasser S. Paul & mettre Macedone en sa place*, ibid., *fait élire en* 348 *Leonce* Ev. *d'Ant. au lieu d'Estienne*, p. 145. c. 1, *est forcé de rappeller S. Athanase en* 348, &c. p. 147. c. 2, *recommence la persecution en* 350, p. 148. c. 2, *apprend l'apparition de la Croix à Jerusalem en* 351, p. 149. c. 1, *demeure paisible possesseur de tout l'Empire en* 353, p. 152. c. 2, *va à Arles où il fait de grands maux à l'Eglise*, p. 153. c. 1, *bannit S. Paulin de Treves*, p. 153. c. 2, *fait en* 355 *un édit impie à Milan*, &c. p. 155. c. 1; *fait en vain tenter Libere*, p. 162. c. 2, *le fait amener à Milan*, p. 164. c. 1, *l'envoie en exil*, &c. p. 165. c. 1; *oblige Osius de le venir trouver à Sirmich en* 356, p. 168. c. 1; *bannit S. Hilaire & fait de grands maux à Toulouse*, p. 169. c. 1, *ordonne qu'on abate les Eglises des Cat.* p. 170. c. 1, *entre à Rome en triomphe le* 28 *Avril* 357, p. 177. c. 1, *y est raillé par le peuple dans les spectacles*, p. 177. c. 2, *delibere sur le rappel de Libere*, ibid.; *peut avoir esté present au* C. *de Sirmich en* 357, &c. p. 178. c. 2, *où il fait venir Libere*, p. 180. c. 1; *& reçoit les députez du* C. *d'Ancyre en* 358, &c. p. 184. c. 2; *fait enfermer à Rome Saint Eusebe* Pr., &c. p. 187. c. 1; *veut assembler un Concile œcumenique à Nicomedie, puis à Nicée*, &c. p. 187. c. 2-189. c. 2, *fait signer un troisiéme ou quatriéme formulaire à Sirmich*, p. 189. c. 2; *convoque deux Conciles à Rimini & à Seleucie*, p. 190. c. 1, *écrit au premier*, p. 190. c., *qu'il veut lasser en ne répondant point à ses députez*, p. 192. c. 2, *qu'il fait enfin ceder à ses volontez*, p. 194. c. 1-195. c. 1, *est prevenu pour les purs Ariens du* C. *de Seleucie*, p. 204. c. 2; *oblige Eudoxe de desavouer sa doctrine*, p. 205. c. 1; *fait signer le formulaire de Rimini aux députez de Seleucie*, p. 207. c. 2; *bannit Aece en* 360, p. 205. c. 1. 210. c. 1; *fait de grands presens à l'Eglise de Sainte Sophie*, p. 212. c. 1; *consent à l'ordination d'Eunome*, &c. p. 213. c. 1, *qu'il fait déposer en* 361, p. 215. c. 2; *assemble un* C. *à Ant. en* 361, p. 220. c. 2, *bannit S. Melece qui y avoit esté élu Evesque*, &c. p. 221. c. 2; *meurt baptizé par Euzoïus*, p. 222. c. 1.

Constancie, *Metropole de l'Isle de Cypre*, p. 253. c. 1.

Constancie *sœur du grand Constantin, favorise l'Arianisme*, p. 108. c. 1. 282. c. 1, *trompée par Arius ou Eusebe*, p. 109. c. 2, *par le moyen d'un Pr. Arien qu'elle recommande en mourant à Constantin*, p. 115. c. 2. 323. c. 2.

L'Emp. Constant *distribue des aumosnes en Afr. travaille à la réünion des Donat.* p. 47. c. 2. 48. c. 1, *dont il bannit les principaux chefs*, p. 27. c. 2, *éteint presque entierement leur schisme en* 348 *ou* 349, p. 51. c. 1-52. c. 2, *demeure ferme dans la foy Catholique*, p. 129. c. 1, *ne se laisse pas surprendre par les députez que les Eusebiens luy envoyerent en* 342, p. 139. c. 2, *demande à Constance un* C. *œcumenique*, p. 141. c. 2; *& le rappel de S. Athanase*, &c. p. 147. c. 2, *meurt en* 350, p. 148. c. 2.

L'Empereur Constantin *le grand fait des aumosnes en Afrique, écrit à Cecilien contre les Donat.*, &c. p. 10. c. 1, *fait assembler un* C. *à Rome en* 313, p. 11. c. 1-16. c. 1, *fait examiner l'an* 314 *en Afr. l'affaire de Felix d'Aptonge*, p. 17. c. 2-19. c. 2; *convoque un nouveau Concile à Arles*, p. 20. c. 1, *auquel il n'assiste point*, p. 304. c. 2, *reçoit l'appel que les Donat. en interjettent à luy*, &c. p. 23. c. 2-24. c. 2, *donne des gardes à quelques-uns d'eux après la fuite des autres*, p. 25. c. 1, *écrit à Celse Vic. d'Afr. sur leur sujet*, p. 25. c. 2, *retient Donat & Cecilien dans les Gaules*, p. 26. c. 1; *juge en faveur de Cecilien en* 316 *à Milan*, p. 26. c. 2, *rappelle en* 321 *les Donat. de leur exil*, p. 44. c. 1. *Lactance luy adresse ses Institutions vers l'an* 321, p. 89. c. 1. *Il fait bastir à Cirthe une Eglise pour les Catholiques; les Donat. s'en emparent*, p. 45. c. 2, *en fait bastir une autre pour les Cat.* ibid., *prend le titre de Victorieux en* 323, *après la défaite de ses ennemis*, p. 306. c. 1. *L'Arianisme l'empesche de travailler à l'extinction du schisme des Donat.* p. 45. c. 1. *Il écrit à S. Alexandre & à Arius*, &c. p. 97. c. 2, *envoie Osius à Alex. pour étoufer cette Heresie naissante*, p. 98. c. 1, *méprise les injures faites par les schismatiques à ses statues*, p. 112. c. 1; *écrit contre Arius qui tasche en vain de le surprendre dans un entretien en* 324, p. 113. c. 1; *convoque le grand* C. *de Nicée*, p. 271. c. 1, *veut y estre present*, p. 277. c. 2-278. c. 2, *y laisse une liberté entiere aux Prelats*; p. 278. c. 2, *en reçoit le Symbole comme un ouvrage du Ciel*, p. 281. c. 2, *se raille de la dureté des Novatiens*, p. 289. c. 2, *s'y laisse surprendre par Eusebe de Nicomedie*, p. 282. c. 1; *refuse d'écouter les plaintes des Evesques, & brule leurs requestes*, p. 291. c. 1, *écrit deux lettres sur les decisions du Concile*, p. 292. c. 1, *fait un festin aux Evesques du Concile, & un discours pour leur dire adieu*, p. 292. c. 2; *donne le nom de Porphyriens aux Ariens*, p. 282. c. 2; *écrit à l'Eglise de Nic. & à Theodote de Laodicée sur la deposition & l'exil d'Eusebe & de Theognis*, p. 114. c. 1. & 2, *rappelle Arius d'exil en* 330, p. 116. c. 2, *propose George & Euphrone pour le siege d'Ant. en* 332, p. 118. c. 2; *reçoit la justification de S. Athanase*, p. 120. c. 2, *l'oblige de se trouver au Concile de Tyr en* 335, ibid.; *assemble un* C. *à Jerus. pour la Dedicace d'une Eglise*, &c. p. 121. c. 1, *y envoie Arius pour estre receu à la communion de l'Eglise*, p. 122. c. 2; *mande à* CP. *les adversaires de Saint Athanase*, p. 123. c. 2, *qu'il bannit dans les Gaules*, ibid.; *convoque un* C. *à* CP. *en* 336, p. 125. c. 1, *y fait venir Arius*, p. 125. c. 2, *le veut faire recevoir dans l'Eglise*, p. 126. c. 1, *se fasche contre Saint Alexandre qui le refuse*, ibid., *reconnoist la vangeance de Dieu sur Arius, mais non l'innocence des Saints*, p. 127. c. 1, *bannit S. Paul de* CP. *aussitost après son élection*, p. 127. c. 2; *donne à S. Parthene permission d'abatre les temples à Lampsaque*, *& d'y bastir une Eglise*, p. 167. c. 1; *donne à Saint Macaire de Jerus. des vétemens precieux pour l'Eglise*, &c. p. 181. c. 2, *meurt en* 337, p. 127. c. 2, *laissant son testament à un Pr. Arien*, p. 128. c. 1. *Macedone transporte son corps de l'Eglise des Apostres en celle de S. Acace Martyr*, p. 171. c. 2.

Constantine. *V. Cirthe.*

Constantinople: *il semble qu'il y eust des paroisses du temps de S. Gregoire de Nazianze*, p. 101. c. 2.

Consubstantiel; *terme rejetté par le* C. *d'Ant. dans le sens de Paul de Samosates*; p. 184. c. 2, *est établi dans le* C. *de Nicée*, &c. p. 280. c. 1.

Corevesques, *nommez quelquefois Visiteurs*, p. 210. c. 2, *faisoient des Lecteurs, des Soudiacres, & des Exorcistes*, &c. p. 136. c. 1.

Corniaspe, *ville de la Cappadoce*, p. 214. c. 1.

Crescent. *V. Chrest.*

Crescent *écrit, dit-on, sur la Pasque contre Saint Alexandre d'Alex.* p. 93. c. 1.

Crescent Ev. *d'Afr. signe en* 358 *à Sirmich les anathematismes du* C. *d'Ancyre*, p. 184. c. 2.

Crescone *grammairien Donat. écrit contre Saint Augustin*, p. 81. c. 1.

Crispe *Cesar est instruit par Lactance*, p. 88. c. 1.

Crispin *disciple & historien de S. Parthene Ev. de Lampsaque*, &c. p. 166. c. 1.

Crispin *Pr. Arien d'Ant. recherche vers* 381 *la communion des Eunomiens*, p. 264. c. 2.

Digitized by Google

Crispin *Ev. Donat. de Caleme en* 398, p. 79. c. 2, *rebaptize par force près de* 80 *paysans auprès d'Hippone*, p. 80. c. 1, *use de violence contre Possido*, p. 80. c. 2.

Croix : *on se signoit après la lecture des livres saints*, p. 37. c. 1. *Apparition de la Croix à Jerus. en* 351, p. 48. c. 2.

Cufra, *ville de la Byzacene*, p. 81. c. 2.

Curciens, *Ariens ainsi nommez à cause d'un Curce*, p. 270. c. 1.

Curcore *juge à Bari en* 1087, p. 295. c. 1.

Curez : *ce qu'on trouve de leur origine dans les villes & à la campagne*, p. 101. c. 2; *ceux de la campagne donnoient des lettres de paix*, p. 136. c. 1: *Deux Curez excommunient un Diacre & un Soudiacre*, p. 33. c. 1.

Cymace *de Palte*, & Cymace *d'Arade en Syrie*, *persecutez par les Ariens vers* 340, &c. p. 131. c. 2.

Cynege *Prefet du Pret. en* 384, p. 269. c. 1.

Cynne. *V. Cinne.*

Cynon Ev. *d'Egypte*, *assiste au C. de Nicée*, p. 273. c. 1.

Cynople, *villes d'Egypte*, p. 96. c. 1, *dans l'Arcadie & dans la seconde Egypte*, p. 273. c. 1.

Cyprien *Ev. Donat. de Tuburficubure*, *est deposé*, &c. p. 33. c. 2. 80. c. 1.

Cyr, *ville de Syrie*, p. 273. c. 2.

Cyriaque *Diacre*, *Legat de S. Silvestre au C. d'Arles en* 314, p. 21. c. 1.

S. Cyriaque *ou* Cyrille *Ev. de Paphos*, *assiste au C. de Nicée*, p. 275. c. 1.

Cyrille *Ev. dans la petite Armenie vers* 366, p. 231. c. 1.

S. Cyrille *est fait Ev. de Jerus. en* 350 *ou* 351, p. 120. c. 1. 149. c. 1, *mande à Constance l'apparition de la Croix*, p. 149. c. 1; *est deposé & chassé par Acace de Ces. en* 358, &c. p. 181. c. 1, *se retire chez Basile d'Ancyre*, p. 181. c. 2; *assiste au C. de Seleucie en* 359, p. 199. c. 1, *où il accuse Acace*, &c. p. 200. c. 1, & *est aussi accusé*, p. 200. c. 2, *est rétabli par ce Concile*, p. 203. c. 2. *Les Acaciens le calomnient auprès de Constance*, p. 204. c. 2, *est deposé par le C. de CP. en* 360, p. 211. c. 1; *rentre en possession de son Eglise sous Julien*, p. 223; c. 2, *est p. e. nommé dans la lettre de Libere en* 366, p. 231. c. 1; *fait Philumene, puis Gelase son neveu, Ev. de Ces. en Pal.* p. 247. c. 1. & 2. *Son Eglise estoit gouvernée en* 376 *par un Hilarien uni aux Ariens*, p. 247. c. 1. *Il estoit rétabli sur son siege en* 379, p. 261. c.

Cyrille *le vieux*, *est fait Ev. de Ces. en Pal. par les Ariens*, p. 247. c. 1.

Cyrion *de Bostres*, *assiste au C. de Nicée*, p. 273. c. 2.

Cyrion Ev. *de Dolique*, *assiste en* 360 *au C. de CP.* p. 208. c. 1.

Cyrus Ev. *de Berée*, *persecuté par les Ariens vers* 340, &c. p. 131. c. 2.

Cyzic, *ville de l'Hellespont*, p. 215. c. 2. *Le peuple s'y souleve contre les blasphêmes d'Eunome*, p. 214. c. 2. *Il y avoit beaucoup de Macedoniens*, p. 225. c. 2. 229. c. 1.

D

Dacidize, *havre sur la coste de la Bithynie*, p. 237. c. 1.

Dacien *assiste en* 351, *à la dispute de Basile contre Photin*, p. 151. c. 1.

Dacore, *terre plustost que village d'Eunome*, p. 214. c. 1.

Damase *Diacre de Libere*, *l'accompagne en* 355, *allant à son exil*, p. 165. c. 2. *On n'a point de preuves qu'il ait communiqué avec l'Antipape Felix*, p. 329. c. 1. 343. c. 2; *estoit, dit-on, Pr. & grand Vicaire de Libere en* 359 *ou* 360, p. 198. c. 2; *luy succede en* 366, p. 232. c. 2; *tient un C. à Rome en* 369, &c. p. 235. c. 2; *est marqué en* 380 *par Theodose comme le centre de la communion Catholique*, p. 263. c. 2; *on luy fait ordonner S. Gaudence*, p. 344. c. 1. *Il ne trouvoit pas de plaisir à lire les lettres de Lactance*, p. 90. c. 2.

Daphne Ev. *de Vaison*, *assiste au C. d'Arles en* 314, p. 304. c. 1.

Daque *de Berenice*, *Arien*, *assiste au C. de Nicée*, p. 276. c. 2.

Dative Ev. *Donat. à Nova-petra dans la Numidie*, p. 49. c. 2.

S. Delphin Ev. *de Bordeaux* : *S. Ambroise luy écrit*, p. 183. c. 1.

Demetre *Pr. Donat. separé de la communion par Primien*, p. 69. c. 1.

Demetrien *disciple de Lactance*, p. 87. c. 2, *qui le porte à mépriser la prosperité du siecle*, p. 88. c. 2; *paroist avoir eu quelque emploi dans le monde*, p. 89. c. 1. *Lactance luy adresse deux livres de ses lettres*, p. 90. c. 2.

Demophile Ev. *de Berée*, *porte en* 345, *aux Occidentaux*, *un nouveau Symbole des Eusebiens*, p. 141. c. 2, *assiste en* 351 *au C. de Sirmich contre Photin*, p. 150. c. 1; *propose la troisiéme confession de Sirmich au C. de Rimini en* 359, p. 191. c. c. 342. c. 2, *où il est, dit-on, deposé*, p. 192. c. 1. 343. c. 1. *Acace le fait compagnon de ses blasphêmes*, p. 207. c. 1. *Il assiste au C. de CP. en* 360, p. 208. c. 2; *se fait Ev. de CP. en* 370, &c. p. 237. c. 2. 348. c. 2; *met un Evesque à Cyzic*, p. 238. c. 1; *est chassé de CP. en* 380, &c. p. 264. c. 1, *demeure toûjours aux environs*, p. 352. c. 2, *s'y trouve à la Conference de* 383, p. 267. c. 1; *meurt en* 386, p. 269. c. 2.

Demosthene *Vic. du Pont*, *chasse S. Gregoire de Nysse vers* 375, p. 243. c. 2; *persecute la Capp. & les provinces voisines*, p. 255. c. 2-257. c. 1.

L'Eglise de Denys, *paroice d'Alex.* p. 101. c. 2.

Denys *Comte*, *maltraite fort S. Athanase au C. de Tyr en* 335, p. 120. c. 2.

S. Denys Ev. *de Milan est banni en* 355, & *meurt dans son exil*, p. 155. c. 1, *p. e. avant le C. de Seleucie en* 359, p. 199. c. 2.

Denys Ev. *de Diospolis*, & *Conf.* p. 247. c. 1.

Denys *Abbé de Rhinocorure en Egypte*, p. 252. c. 1.

Deo gratias, *salutation de moines*, p. 37. c. 1.

Deo laudes, *signal des Circoncellions*, p. 40. c. 1.

Deutere Ev. *de Macriane*, p. 305. c. 1, *est mis par force en penitence par les Donat.* p. 60. c. 1.

Dianée *de Ces. en Capp.* *assiste au C. d'Ant. en* 341, p. 133. c. 1, *surquoi on ne peut au plus que diminuer sa faute*, p. 137. c. 2; *s'excuse avec les Eusebiens de n'avoir pas esté au C. de Rome*, ibid. *signe le formulaire de Rimini*, ibid.

Diaconisses : *Il est difficile de comprendre l'addition du* 19 *Canon de Nicée qui les regarde*, p. 362. c. 1.

Les Diacres *avoient des Clercs inferieurs soumis à leur conduite*, &c. p. 9. c. 1. *Le C. d'Ant. en* 341, *leur donne vuë sur l'administration des biens de l'Eglise*, p. 136. c. 2. *Des Diacres signent pour leurs Evesques dans le Concile de Seleucie*, p. 202. c. 2. *Les C. de Carthage en* 349 & 390, *leur donnent trois Evesques pour juges*, p. 55. c. 1. 68. c. 2, *les obligent à la continence*, p. 67. c. 1. & 2. *Le C. d'Arles leur défend d'offrir le sacrifice*; p. 23. c. 1, *celui de Nicée de quitter leur Eglise*, p. 287. c. 2, *de donner l'Eucaristie aux Prestres*, *de s'asseoir avec eux*, &c. ibid.

Dicaise *de Tabie en Galacie*, *assiste aux C. de Neocesarée & de Nicée*, p. 86. c. 1. 274. c. 2.

Didier

Didier de Campanie : le conciliabule de Philippople en 347, luy adresse sa lettre, p. 142. c. 2.
Didyme écrit contre Eunome, p. 219. c. 2.
Die, ville de Daufiné, &c. p. 275. c. 2.
Dieu n'est pas moins juste que patient, premier fondement de la religion, p. 90. c. 2.
Digne, ville de Provence, p. 273. c. 2.
Digne Evesque Donatiste, présente en 313 la requeste contre Cecilien, p. 11. c. 1.
Le Dimanche : le Concile de Nicée ordonne qu'on y prie debout, p. 288. c. 1.
Diocesarée, ville de Pal. ruinée en 352 pour une revolte des Juifs, p. 250. c. 2.
Diodore Ev. d'Asie, persecuté par les Ariens vers 340, p. 131. c. 2, banni vers 347, p. 145. c. 1.
Diodore laïque, soutient & anime les Cath. d'Ant. &c. p. 146. c. 2, oblige Leonce de deposer Aece vers 350, p. 174. c. 1; continue estant Prestre à soutenir l'Eglise contre Valens, p. 241. c. 2, est banni & persecuté à mort, p. 243. c. 1; est fait Ev. de Tarse en 379, p. 253. c. 1. 261. c. 2.
Diogene Pr. d'Alex. maltraité par Basile d'Ancyre, p. 186. c. 1. 210. c. 1.
Dionysiople, ville de la Scythie, p. 235. c. 1.
Dioscore Ev. d'Hermopole la petite, après 391, p. 251. c. 1.
Diospolis ou Lydde, ville de la Pal. p. 107. c. 1.
Diosponte, ville de la grande Armenie, p. 274. c. 2.
Dispute : moyen peu propre pour ramener à la verité, p. 94. c. 1 : C'est y triompher que de ceder à la verité, p. 30. c. 1.
L'Eglise de Dizye Paroice d'Alex. p. 101. c. 2.
Doares bourg, siege Episcopal en la seconde Capp. p. 256. c. 2.
Dolique, ville de Syrie, p. 273. c. 2.
Albia Dominica femme de Valens, l'engage dans l'Arianisme, p. 227. c. 1, l'y fait baptizer par Eudoxe, p. 234. c. 2.
Dominique Ev. de Bulle-royale en 411, p. 67. c. 2.
Dominique Ev. de Cart. vers 595, &c. p. 83. c. 1.
Domitien Prefet tué par Gallus en 354, p. 174. c. 2.
Domitius. V. Celsus.
Domne ou Cathire Ev. du Bosphore, assiste au C. de Nicée, p. 275. c. 2.
S. Domnin presche la foy à Digne, app. après 350, ibid.
Domnin de Marcianople obtient le rappel d'Eunome vers 368, p. 217. c. 2. 235. c. 2.
Domnion Ev. de Syene, persecuté par les Ariens vers 340, p. 131. c. 2.
Urbain Donat, nommé aussi Carise, donne sa maison pour le C. de Cirthe en 305, p. 4. c. 1.
Donat Ev. de Mascule, & Donat de Calame, Traditeurs, assistent au C. de Cirthe, &c. ibid.
Donat Conf. en Bithynie, y souffre en 305 de cruels tourmens, & une prison de six ans, p. 90. c. 1.
Donat des Cases-noires en Numidie, forme un schisme contre Mensurius Ev. de Cart. p. 2. c. 2, surquoi S. Augustin le confond quelquefois avec Second de Tigise, p. 299. c. 1; ordonne Majorin contre Cecilien, p. 9. c. 1. & 2, l'accuse dans le C. de Rome en 313, p. 14. c. 2, s'en retire faute de témoins, p. 15. c. 1, y est condanné, p. 15. c. 2, n'a pas app. donné le nom aux Donatistes, p. 28. c. 1.
Donat p. e. fait en 313 Ev. de Cart. pour les Donat. & leur donner son nom, ibid. Sa vanité & sa reputation parmi eux, p. 28. c. 2-30. c. 1. Constantin le retient dans les Gaules pour attendre son jugement en 316, &c. p. 26. c. 1, le condamne à mort, & change cette punition, &c. p. 27. c. 2. Les Ariens luy écrivent de Philippople en 347, &c. p. 47. c. 1. 142. c. 2. Il refuse insolemment les aumosnes de Constant en 348, p. 48. c. 1, est banni vers le mesme temps, p. 51. c. 2, vivoit encore en 355, p. 28. c. 1. On n'en entend plus parler, p. 53. c. 1.
Donat de Bagai suscite les Circoncellions contre les officiers de l'Empereur en l'an 348, & est tué dans cette rebellion, &c. p. 48. c. 1-50. c. 1 : son nom s'est app. glissé dans les martyrologes, p. 306. c. 1.
Donat Proc. reçoit des ordres contre Olympe d'Enos vers 340, p. 131. c. 2. 132. c. 1.
Donat de Macomade se réünit à l'Eglise vers 348, p. 52. c. 1.
S. Donat Diacre de Lemelle, & M. en 362, &c. p. 58. c. 1.
Donat Ev. mis par force en penitence par Felix d'Idicre en 362, p. 59. c. 2.
Donat Diacre Donat. de Carthage : Primien le veut chasser en 392, p. 69. c. 2.
Donat Pr. Donatiste, veut se tuer vers 412, p. 82. c. 1.
Donatien Ev. à Foro Claudii, assiste en 313 au C. de Rome, &c. p. 14. c. 2.
Les Donatistes. V. leur titre, p. 1. c. 1.
S. Dorothée Ev. de Tyr sous Diocletien, p. 251. c. 2.
Dorothée Pr. accuse Patrophile de Scythople dans le C. de Seleucie en 359, p. 200. c. 1.
S. Dorothée Martyr à Alex. p. e. en 375, p. 251. c. 2.
Dorothée Pr. deputé en 375 par S. Basile, &c. p. 255. c. 1.
Dorothée Evesque Arien d'Heraclée, nommé quelquefois Theodore, p. 257. c. 2. 258. c. 1. 349. c. 1, installe Demophile de Berée sur le siege de CP. en 370, p. 237. c. 2, met avec luy un Evesque à Cyzic, p. 238. c. 1, succede à Euzoïus d'Ant. en 376, p. 258. c. 1, en tenoit encore les Eglises pour les Ariens en 379, p. 261. c. 2, se retire en 381 dans la Thrace, p. 264. c. 2. 269. c. 1, est appellé à CP. par les Ariens en 386, pour y estre leur Ev. p. 269. c. 2, ce qui cause entre luy & Marin un schisme qui dure 35 ans, p. 353. c. 2.
Draconce de Pergame est deposé par le C. de CP. en 360, p. 210. c. 2.
Draconce Ev. d'Hermopole la petite avant 367, p. 251. c. 1.
Dulcice commis en Afr. pour l'execution des loix contre les Donat. en 419, p. 82. c. 1.
Dulcide Ev. d'Agen, p. 183. c. 1.

E

EAux de Tibilis ville de la Numidie, p. 4. c. 2.
Ebore. V. Hiberne.
Ecclesiastiques : les penitens ne pouvoient plus estre ordonnez, p. 59. c. 2. Le C. de Nicée met au mesme rang ceux qui se sont mutilez, & les bigames, p. 285. c. 2. 288. c. 2; Innocent I. y joint ceux qui vont à la guerre, plaident. &c. après leur baptesme, p. 262. c. 1. Le C. de Nicée depose ceux qui ont esté ordonnez estant coupables de crimes, p. 287. c. 1, défend d'ordonner les Neophytes, p. 286. c. 1. Le C. de Cart. en 349, défend d'ordonner un laïque d'un autre Diocese sans l'agrément de son Evesque, &c. p. 54. c. 1. Les Ecclesiastiques avoient des marques de leur dignité, p. 135. c. 2, avoient rang du jour de leur ordination, &c. p. 283. c. 2. 259. c. 2. Les Conciles d'Arles, de Nicée, & d'Antioche, les obligent de demeurer où ils ont esté ordonnez, &c. p. 22. c. 2. 135. c. 2. 287. c. 2; celui de Cart. défend de les recevoir ailleurs sans lettres de leur Ev., &c. p. 54. c. 1. S. Paphnuce empesche que le C. de Nicée ne leur ordonne de se separer de leurs femmes, &c. p. 289.

p. 289. c. 1. *Deux C. de Cart. en 390 & auparavant, obligent les Evesques, les Prestres, & les Diacres, à la continence*, p. 67. c. 1. & 2 : *celui de 349 leur défend la frequentation des femmes*, p. 54. c. 1 : *celui de Nicée ne leur permet d'avoir chez eux que leurs plus proches parentes*, p. 286. c. 1 : *celui de Cart. en 349, ordonne qu'ils ne pourront demeurer dans leur degré, & se mesler d'affaires seculieres, &c.* p. 54. c. 2 : *celui d'Ant. leur défend d'aller à la Cour sans la permission de leurs Ev., &c.* p. 136. c. 1, *dépose pour toûjours ceux qui font leurs fonctions, deposez par leurs Ev., &c.* p. 135. c. 2. *Le Concile de Nicée ne leur permet point d'appeller au Pape*, p. 288. c. 2. *Constantin les exemte des charges publiques*, p. 10. c. 2. 46. c. 1. *Les Corevesques pouvoient faire des Lecteurs, des Sondiacres, & des Exorcistes, non des Diacres ni des Prestres*, p. 135. c. 2. *Les Eccl. de Rhinocorure en Egypte, vivoient en commun vers 370*, p. 252. c. 1.

Ecdice *s'empare de l'Eglise de Parnasse en 375*, p. 256. c. 1, *met un usurpateur en la place de S. Gregoire de Nysse en 376*, p. 256. c. 2.

L'Ecriture *sainte : le C. de Nicée n'a point app. mis le livre de Judith dans le catalogue des livres Canoniques*, p. 289. c. 1. *On lisoit & on expliquoit l'Ecriture le mécredi & le vendredi à Alex.* p. 95. c. 1.

Edesse, *metropole de l'Osrhoene*, p. 244. c. 2 ; *pieté genereuse de ses habitans*, p. 245. c. 1.

Eges, *ville de la Cilicie*, p. 251. c. 2.

L'Eglise : *Rien ne sert que dans l'union avec elle*, p. 28. c. 2. *Ses loix ne sont faites que pour l'utilité des ames*, p. 256. c. 2. *Fruits de la paix de l'Eglise après la persecution de Diocletien*, p. 83. c. 2-84. c. 2. *Constance exemte d'imposts les terres de l'Eglise en 360*, p. 193. c. 1.

Eglises : *avec quelle joye on relevoit celles qui avoient esté abatues dans la persecution de Diocletien*, p. 84. c. 1. & 2. *On a fait quelquefois l'office dans les Eglises avant qu'elles fussent consacrées*, p. 92. c. 1. & 2. *L'assemblée ne se tenoit ordinairement que dans une Eglise en chaque ville*, p. 101. c. 2.

Eglon *Evesque de Cynople en Egypte : S. Alexandre luy écrit contre les Ariens*, p. 96. c. 1.

L'Egypte *reçoit de saints Evesques de S. Achillas*, p. 91. c. 2, *& de S. Alexandre*, p. 92. c. 1, *est encore troublée par les Meleciens après le C. de Nicée*, p. 100. c. 1, *& par les Ariens sous Valens*, p. 248. c. 2-252. c. 2. *Eloge de l'Eglise d'Egypte par S. Gregoire de Nazianze*, p. 252. c. 2.

Eleuse *est fait Ev. de Cyzic vers 356*, p. 170. c. 1, *se fait un des chefs des Semiariens*, p. 169. c. 1. 176. c. 2, *abat l'Eglise des Novatiens à Cyzic*, p. 171. c. 2, *assiste au C. d'Ancyre en 358*, p. 183. c. 2, *qui le depute à Constance*, p. 184. c. 1 ; *& à celui de Seleucie en 359*, p. 199. c. 1, *où il rejette la confession des Acaciens*, p. 203. c. 1, *y est deputé à Constance*, p. 204. c. 1, *à qui il represente les blasphémes d'Eudoxe*, p. 205. c. 1, *est deposé dans le C. de CP. en 360*, p. 210. c. 1. *Macedone luy écrit*, p. 211. c. 2. *Il est chassé & Eunome mis en sa place*, p. 213. c. 1, *rentre en possession de son Eglise sous Julien*, p. 224. c. 2 ; *se trouve au C. de Lampsaque en 365*, 228. c. 1 ; *cede au C. Arien de Nic. en 366*, p. 228. c. 2 ; *n'est point nommé dans la lettre de Libere en 366*, p. 231. c. 1 ; *se trouve au C. œcumenique de CP. en 381*, p. 266. c. 1, *& à la Conference de 383*, p. 267. c. 1. *Ses mœurs estoient reglées*, p. 225. c. 1. *Theodoret le releve trop*, p. 248. c. 2.

Eleutherople, *ville de la Pal.* p. 273. c. 1.

Elien *Proconsul d'Afrique en 314, juge l'affaire de Felix d'Aptonge*, p. 18. c. 2. 302. c. 1, *au lieu d'Ælius Paulinus Vic. des Prefets*, p. 302. c. 1.

Elpide *Pr. de Rome, envoyé en Orient pour appeller les Eusebiens au C. de Rome en 341*, p. 133. c. 1, *est retenu par eux au-delà du temps marqué, &c.* p. 137. c. 2.

Elpide *Ev. de Satales, signe la lettre des deputez du C. de Seleucie à ceux de Rimini*, p. 207. c. 2, *est deposé par le C. de CP. en 360, &c.* p. 211. c. 1, *p. e. nommé dans la lettre de Libere en 366*, p. 231. c. 1.

Elpide *Prestre, porte en Asie les lettres de Valentinien & du C. d'Illyrie en 375*, p. 254. c. 1, *envoyé par l'Empereur plutost que par le Pape*, p. 250. c. 1.

Elpide *est fait Ev. de Laodicée entre 381 & 398*, p. 244. c. 1.

Emerite *Ev. Donat. d'Alger, assiste au C. de Bagai en 394, &c.* p. 71. c. 2, *veut & n'ose disputer avec S. Augustin*, p. 82. c. 1, *qui ne peut rien gagner sur luy*, p. 81. c. 1.

Emese, *ville de la Phenicie près du Liban, &c.* p. 134. c. 1. 273. c. 2.

Les Empereurs *publioient leurs ordonnances particulieres avec le nom de leurs collegues*, p. 254. c. 2.

Encolpe *troisiéme Ev. Donat. à Rome*, p. 38. c. 1.

Enée *Ev. de Ptolemaïde en Phenicie, assiste au C. de Nicée*, p. 273. c. 1.

Enée *Ev. de Gaza vers 390*, p. 148. c. 1.

Enfant *possedé pour avoir meprisé son pere*, p. 167. c. 1.

Enos, *ville de Thrace*, p. 131. c. 2.

Eortase *Ev. de Sardes, signe la lettre des deputez du Concile de Seleucie à ceux de Rimini*, p. 207. c. 2, *est deposé par le C. de CP. en 360*, p. 210. c. 2, *est nommé dans la lettre de Libere en 366*, p. 231. c. 1.

Epictete *de Centumcelles, assiste en 314 au C. d'Arles*, p. 304. c. 1.

Epictete *Ev. Arien de Centumcelles en 355, favori de Constance, &c.* p. 162. c. 2, *se trouve à l'entretien de Libere & de Constance à Milan*, p. 164. c. 2, *intrud l'Antipape Felix*, p. 165. c. 2, *fait mourir S. Rufinien Ev. de Campanie*, p. 168. c. 1 ; *va au C. de Rimini en 359*, p. 191. c. 1, *est nommé dans la lettre un des premiers prevaricateurs*, p. 194. c. 2.

Epidaure *Ev. de Perge, assiste vers 314 au C. d'Ancyre*, p. 85. c. 2.

Epigone *Evesque de Bulle-royale, assiste aux C. de Cart. de 390 & 397*, p. 67. c. 2.

S. Epiphane, *écrit son Ancorat pour l'Eglise de Suedres en 374*, p. 253. c. 1.

Epiphanie, *villes de Cilicie & de Syrie*, p. 85. c. 2. 200. c. 2. 273. c. 2.

Erece *de Placie où Plata en Galacie, assiste aux C. de Neocesarée & de Nicée, &c.* p. 86. c. 1. 274. c. 2.

Ereme *de Thessalonique abandonne l'innocence de S. Athanase dans le C. de Milan en 355*, p. 155. c. 2.

Le Saint ESPRIT : *les Ariens & les Macedoniens combatent sa divinité, &c.* p. 104. c. 1. 176. c. 1.

Estienne *Corevesque de Capp. assiste vers 315 au C. de Neocesarée*, p. 86. c. 1.

Estienne : *S. Eustathe d'Ant. refuse de le recevoir dans son Clergé*, p. 116. c. 2, *est fait Evesque d'Antioche par les Eusebiens*, p. 119. c. 1, *app. en 345*, p. 141. c. 2 ; *est deposé par le C. de Sardique en 347*, p. 142. c. 1 ; *preside au C. de Philippople*, p. 142. c. 2 ; *est deposé par les Eusebiens en 348, & banni jusqu'en 362*, p. 145. c. 2.

Estienne *de Ptolemaïde en Libye, assiste au C. de Seleu-*

Digitized by Google

Seleucie en 359, p. 200. c. 1, *à celui de* CP. *en* 360, p. 208. c. 2, *où il est excommunié comme fauteur d'Aece*, p. 209. c. 1.

Etthere *d'Edesse*, *assiste aux* C. *de Nicée & d'Ant.* p. 273. c. 2.

Evagre Ev. *de Mitylene*, *est present & accusé au* C. *de Seleucie en* 359, p. 200. c. 1, *y est deposé*, p. 203. c. 2, *assiste à celui de* CP. *en* 360, p. 208. c. 2.

S. Evagre *est élu Evesque de* CP. *en* 370, *& aussi-tost banni*, p. 236. c. 2.

Evandre *d'Ursin*, *assiste en* 313 *au Concile de Rome*, *&c.* p. 14. c. 2.

*L'*Evangile : *avec quel respect S. Alexandre le lisoit*, p. 92. c. 2.

Evanthe, *assiste en* 351 *à la dispute de Basile contre Photin*, p. 151. c. 1.

L'Eucaristie : *On la recevoit sur les deux mains jointes*, p. 78. c. 2. *Le* C. *de Nicée ordonne de la donner à tous ceux qui la demandent à la mort*, p. 287. c. 1. 361. c. 2; *celui d'Antioche soumet à la penitence ceux qui refusent de la recevoir avec les autres*, p. 135. c. 2. *Profanation de l'Eucaristie par les Donatistes, vengée sur le champ*, p. 58. c. 2. *Les Ariens la mettent de force dans la bouche des Novatiens*, p. 171. c. 1.

S. Eucher Ev. *de Lion*, *p. e. auteur de quelques homelies attribuées à Eusebe d'Emese*, p. 134. c. 1.

Eudoxe *disciple*, *dit-on*, *de S. Lucien d'Ant.* p. 108. c. 1. & 2; *Son histoire*, p. 180. c. 2. 338. c. 2. *n'avoit pu estre receu dans le Clergé par S. Eustathe*, p. 116. c. 2, *est fait* Ev. *de Germanicie par les Eusebiens*, p. 119. c. 1, *assiste en* 341 *au* C. *d'Ant.* p. 133. c. 1; *porte en* 345 *aux Occidentaux un nouveau Symbole des Eusebiens*, p. 141. c. 2; *assiste en* 351 *au* C. *de Sirmich contre Photin*, p. 150. c. 1. *Eunome le vient trouver avec Aece*, p. 214. c. 2. *Il est obligé d'excommunier Aece en* 358, p. 174. c. 2; *s'empare du siege d'Ant.* p. 180. c. 2, *y soutient ouvertement l'impieté*, p. 183. c. 1; *est condanné dans le* C. *d'Ancyre*, p. 183. c. 2; *chassé d'Ant. se retire en Armenie*, p. 185. c. 1-186. c. 1, *est rappellé & traité de docteur de la verité par Constance*, p. 189. c. 1; *fait diviser en deux le* C. *œcumenique de l'an* 359, p. 188. c. 1. & 2, *assiste à celui de Seleucie*, p. 199. c. 1, *où il est accusé*, p. 200. c. 1, *& deposé*, p. 203. c. 2, *est soutenu par Acace*, p. 204. c. 1; *obligé par Constance d'anathematizer ses propres sentimens*, p. 205. c. 1; *défend le dogme des Anoméens contre Basile*, p. 206. c. 1. *Aece l'accuse d'avoir les mesmes sentimens que luy*, p. 207. c. 1. *Il assiste au* C. *de* CP. *en* 360, p. 208. c. 2. *Les Evesques deposez écrivent contre luy*, p. 211. c. 1. *Il s'empare du siege de* CP. *& y publie son impieté*, p. 212. c. 1, *cherche à repandre la doctrine d'Aece*, p. 213. c. 1; *fait Eunome* Ev. *de Cyzic*, p. 214. c. 2. 229. c. 2, *est obligé de le deposer en* 361, p. 215. c. 1, *luy donne lieu de se justifier*, p. 215. c. 2, *l'exhorte à retourner à Cyzic*, p. 216. c. 1; *se declare contre les Acaciens en* 364, p. 217. c. 2; *refuse de comparoistre au Concile de Lampsaque en* 365, p. 228. c. 1; *irrite Valens contre les Macedoniens*, p. 228. c. 2, *empesche le* C. *de Tarse en* 367, p. 234. c. 1, *baptize Valens*, p. 235. c. 1, *l'empesche de voir Eunome*, p. 235. c. 2, *meurt en* 370, *&c.* p. 217. c. 2. 236. c. 1.

S. Evergiste *troisiéme ou quatriéme* Ev. *de Cologne*, p. 12. c. 1.

Les Evesques : *le* C. *d'Ant. en* 341, *fait des reglemens sur leur élection*, p. 136. c. 2 : *celuy d'Illyrie en* 375, *veut qu'ils soient tirez du corps du Clergé, non des officiers*, *&c.* p. 254. c. 1. 350. c. 1. *Timothée d'Alex. dit qu'il ordonneroit un saint homme qui auroit le nez coupé*, *&c.* p. 265. c. 2. *Le* C. *d'Arles ordonne sept consecrateurs ou trois au moins pour sacrer un Evesque*, p. 23. c. 2; *celui de Nicée ordonne qu'il soit sacré par tous ceux de sa province*, *ou par trois au moins avec le consentement des autres*, *& surtout du Metropolitain*, p. 68. c. 1. 286. c. 1. *On fait faire en Afr. dès l'an* 390, *une profession de foy aux nouveaux ordonnez*, p. 67. c. 2. *On fait jurer Theophile élu* Ev. *d'Eleutheropole en Pal. de n'accepter jamais d'autre Evesché sans*, *&c.* p. 210. c. 2. *Les Evesques faisoient une feste du jour de leur consecration*, p. 75. c. 1. 78. c. 2. *Le* C. *d'Antioche défend aux* Ev. *de s'établir un successeur*, p. 136. c. 2 : *celui de Nicée d'établir un* Ev. *en la place d'un vivant*, p. 288. c. 1, *depose les Evesques ordonnez estant coupables de crimes*, p. 287. c. 1. *Un* Ev. *n'estoit point mis au rang des penitens*, *mais seulement deposé*, p. 59. c. 2. *Les* Ev. *abandonnoient leurs biens quand ils estoient sujets à des fonctions seculieres*, p. 211. c. 1. *L'Ecriture & les Canons leur defendent les changemens d'Evesché*, p. 287. c. 2. 129. c. 2. 136. c. 1. *Ils peuvent néanmoins estre transferez pour le bien des ames*, p. 256. c. 2. *Le* C. *d'Arles leur defend de se troubler l'un l'autre*, p. 23. c. 1 : *celui de Nicée d'ordonner le Clerc d'un autre*, p. 287. c. 2; *ceux d'Ant. en* 341, *& de Cart. en* 349, *de faire aucune fonction dans un autre diocese*, p. 54. c. 2. 136. c. 1; *celui d'Arles veut qu'un étranger puisse celebrer dans la ville d'un autre*, p. 23. c. 1. *Un* Ev. *ne peut reconcilier un homme excommunié par un autre* Ev. p. 68. c. 1. 135. c. 2. 286. c. 1. *Il faut le consentement de l'*Ev. *pour ériger un Evesché dans son Diocese*, p. 68. c. 2. *Il semble que le* C. *d'Arles veuille bien en tolerer deux en un mesme siege pour la réünion des Donat.* p. 21. c. 2 : *celui de Nicee ordonne qu'on reçoive les Novatiens dans leur dignité*, *& qu'ils tiennent lieu de Corevesques ou de Prestres où il y a des* Ev. *Cat.* p. 289. c. 2. *On reçoit en* 348, *des* Ev. *Donat. dans leur dignité*, *& des* Ev. *Cath. partagent avec eux le peuple*, p. 52. c. 1. *Quelques* Ev. *Cat. offrent en* 378 *à des Ariens*, *de gouverner conjointement pour retablir l'union de la foy & des peuples*, p. 261. c. 2. *Le* C. *d'Antioche ordonne qu'un* Ev. *deposé par un Synode*, *ne pourra estre rétabli que par un Synode*, p. 133. c. 2. 136. c. 1, *defend à ceux qui sont deposez*, *de faire aucune fonction*, *sur peine de ne pouvoir jamais estre rétablis*, p. 135. c. 2, *ordonne qu'un* Ev. *jugé par tous les* Ev. *de sa province*, *ne pourra estre jugé par d'autres*, p. 136. c. 1 : *celui de Nicée ne permet point d'appeller au Pape*, p. 288. c. 2 : *celui de Cart. en* 349, *ordonne qu'un* Ev. *sera jugé par douze*, p. 55. c. 1, *celui de l'an* 390 *n'admet aucun criminel à accuser un Evesque*, p. 68. c. 1. *S. Paphnuce empesche que le* C. *de Nicée n'ordonne aux* Ev. *de se separer de leurs femmes*, p. 289. c. 1. *Le* C. *de Cart. leur ordonne la continence*, p. 67. c. 1. & 2. *Les* Ev. *possedent l'autorité de JESUS-CHRIST*, p. 24. c. 1. *Le* C. *de Cart. leur reserve la consecration du Chresme & des Vierges*, *& la reconciliation publique des penitens*, p. 67. c. 1. & 2; *celui de Nicée leur permet d'abreger le temps de la penitence*; *&c.* p. 287. c. 1 : *Theodose leur reserve le jugement des affaires Eccl.* p. 265. c. 2. *Le* C. *d'Ant. fait des reglemens sur ceux qui refusent ou ne peuvent prendre soin de leurs Eglises*, p. 136. c. 1, *sur l'administration des biens Eccl.* p. 136. c. 2. *Les Princes se font honneur en honorant les* Ev. p. 291. c. 2. *L'union Episcopale oblige les Prelats à donner & à prendre part à ce qui se passe dans chaque Eglise*, p. 96. c. 1. *Ils doivent distinguer ce qui est dû à Dieu & à Cesar*, *&c.* p. 254. c. 1. *Ils saluoient le peuple au commencement & à la fin du discours*, p. 53. c. 1.

Evethe *nommé dans la lettre de Libere en* 366, *p. e. Hypatien ou Hypsie*, p. 231. c. 1.

Digitized by Google

Eugene Diacre, legat de S. Silvestre au C. d'Arles en 314, p. 21. c. 1.

Eugene administrateur des hospitaux d'Ant. vers 350, p. 147. c. 1.

Eugene Ev. de Nicée : George de Laodicée luy écrit en 358, contre les Anoméens, p. 183. c. 2, assiste p. e. au C. de CP. en 360, p. 208. c. 2, meurt en 370, p. 236. c. 1.

Evippe Ev. p. e. de Galacie, assiste au C. de CP. en 360, p. 208. c. 2. Les Ev. deposez dans ce C. écrivent contre luy, p. 211. c. 1. Il va en 371 à Ces. de Capp. pour y combattre les Cath., &c. p. 240. c. 2.

Eulale Ev. d'Icone, assiste au C. de Nicée, p. 85. c. 2.

Eulale Ev. Arien de Capp. ou de Sebaste en Armenie, assiste au C. de Nicée, p. 276. c. 2.

Eulale appellé aussi Valere, est fait Evesque d'Ant. en 331, en chasse Aece, & meurt peu après, p. 118. c. 1. 172. c. 2. 324. c. 1.

Eulale est fait Ev. de Doares en la seconde Capp vers 373, p. 257. c. 1.

Eulale Evesque d'Amasée, est chassé par les Ariens sous Valens, p. 241. c. 1, revient en 378, & réünit toute son Eglise, p. 261. c. 2.

Euloge philosophe, converti par un saint Confesseur dans le C. de Nicée, p. 290. c. 2.

S. Euloge Ev. d'Edesse : son histoire, p. 245. c. 1-246. c. 2.

Euloge Ev. d'Egypte, banni sous Constance pour la foy, p. 251. c. 1, est encore exilé en 373, p. 250. c. 2.

Eumale : Constantin luy écrit en 315, après avoir jugé les Donat., &c. p. 24. c. 2.

Eunome Ev. vient à Carthage vers 316, pour remedier au schisme des Donatistes, p. 26. c. 1.

Eunome est fait Ev. de Samosates par les Ariens en 374, & s'en retire, p. 253. c. 1.

Eunome : son histoire, p. 214. c. 1-220. c. 2. Il se fait disciple de l'impieté d'Aece, p. 150. c. 1 : Eudoxe l'ordonne Diacre, & le depute vers Constance qui le bannit en Phrygie en 358, p. 185. c. 2. Il va à CP. après le C. de Seleucie, p. 204. c. 1, y est choisi pour un des defenseurs du dogme des Anoméens, &c. p. 206. c. 2, est fait Ev. de Cyzic en 360, p. 213. c. 1. 214. c. 2. Les Ariens d'Ant. recherchent sa communion en 381, &c. p. 264. c. 2. Il assiste à la Conference de CP. en 383, p. 267. c. 1, où il donne sa profession de foy, p. 267. c. 2. Sainte Flaccille empesche Theodose de le voir, p. 268. c. 1. Il est banni entre 383 & 386, p. 217. c. 2. 269. c. 1. 345. c. 2.

Les Eunomiens; purs Ariens, p. 176. c. 1, sont exclus du libre exercice de Religion, p. 217. c. 2. 261. c. 1. 264. c. 2. 268. c. 2.

Les Eunuques qui se sont mutilez, sont exclus du Clergé par le C. de Nicée, p. 285. c. 2.

Euphrace Ev. d'Egypte, banni pour la foy en 373, p. 250. c. 2.

Euphrate Ev. de Cologne, successeur de S. Materne, p. 12. c. 1, est deposé, dit-on, en 346, p. 142. c. 1, ce qui est très-difficile à croire, p. 331. c. 2-333. c. 1 : est deputé en 348 par Constant & le C. de Sardique vers Constance, p. 145. c. 2. 147. c. 2.

Euphration Ev. de Balanée en Syrie, Eusebe de Ces. luy écrit les plus grands blasphêmes, p. 110. c. 2. Il assiste au C. de Nicée, p. 273. c. 2, est persecuté par les Ariens, p. 131. c. 2.

Euphrone Pr. de Ces. en Capp. est fait Ev. d'Ant. en 332, & meurt en 333, p. 118. c. 2. 324. c. 1.

Euphrone Ev. de Colonie en la petite Armenie, est transferé à Nicople vers 376, p. 256. c. 2.

Eupsyque Evesque de Tyanes, assiste au C. de Nicée, p. 274. c. 1, y dispute, dit-on, contre un Philosophe, p. 291. c. 1.

Euris. V. Tyran.

Eusebe Ev. de Ces. en Pal. fait un discours à la Dedicace de l'Eglise de Tyr, p. 84. c. 2 : S. Alexandre d'Alex. luy écrit contre Arius, p. 95. c. 1. Sa malignité à publier la lettre de Constantin à Saint Alexandre & à Arius, p. 97. c. 2. Arius se vante de l'avoir en sa croyance, p. 107. c. 1. Impietez de sa lettre à Euphration, p. 110. c. 2. Il autorise le schisme d'Arius, p. 111. c. 1 : Il assiste au Concile de Nicee, p. 276. c. 1, n'est point app. l'Evesque qui y harangua Constantin à son arrivée, p. 356. c. 2. Le VII. Concile le qualifie chef des ennemis de C. de Nicée, p. 281. c. 1, qu'il signe, mais avec hypocrisie, p. 281. c. 2, est, dit-on, chargé d'en publier les decrets dans la Pal., &c. p. 293. c. 1, y fait le panegyrique de Constantin pour la vintiéme année de ce Prince, p. 292. c. 2, y dispute, dit-on, contre un Philosophe, p. 291. c. 1. On luy attribuë le Nombre d'or, &c. p. 285. c. 2. S. Eustathe d'Ant. l'accuse comme violateur de la foy de Nicée, &c. p. 117. c. 1 : Il assiste à la déposition de ce Saint en 331, ibid. refuse en 332 l'Evesché d'Ant. p. 118. c. 2. 324. c. 1, louë Eusebe de Nic. dans ses translations, p. 108. c. 1; releve le C. de Jerus. où il assiste en 335, pour effacer celui de Nicée, p. 121. c. 1, va trouver Constantin contre S. Athanase, p. 123. c. 2, se trouve au C. de CP. en 336, p. 125. c. 1, meurt en 338, p. 129. c. 2. Acace son successeur écrit sa vie, p. 130. c. 1.

Eusebe Ev. de Beryte, pouvoit estre parent de Constantin, p. 108. c. 1, comme de Julien l'Apostat, p. 321. c. 1. & 2, passe de Beryte à Nic. p. 107. c. 2, paroist avoir esté plutost le maistre que le disciple d'Arius, p. 108. c. 1-109. c. 1, qu'il reçoit chez luy, & pour qui il écrit à S. Alexandre d'Alex. p. 95. c. 2. 109. c. 1, écrit par-tout en sa faveur, p. 96. c. 1. Saint Alexandre écrit fortement contre luy, ibid. On le reconnoist dans la lettre de Constantin à S. Alexandre & à Arius, p. 97. c. 2. Il fait recevoir Arius dans le C. de Bithynie, écrit pour luy aux Evesques, p. 110. c. 1. & 2, protege en vain les Meleciens, p. 100. c. 1, dans le dessein de leur faire recevoir Arius, p. 100. c. 2. 113. c. 2, se montre le protecteur d'Arius & le sectateur de ses blasphêmes dans le C. de Nicée, p. 279. c. 1. & 2, qu'il signe malgré luy, & où il surprend la protection de Constantin, p. 282. c. 1, persiste dans son impieté après le C. de Nicée, p. 113. c. 2, continuë à défendre & à soutenir les Ariens qui y avoient esté condannez, ibid., est deposé & banni, &c. p. 113. c. 2. 322. c. 1, sa requeste au Concile, piece app. supposée, p. 357. c. 1-358. c. 2. Il est rappellé en 328 ou 329, p. 114. c. 2, depose & fait chasser S. Eustathe d'Ant. en 331, p. 117. c. 1 : chasse S. Eutrope d'Andrinople, &c. p. 119. c. 1 : attaque S. Athanase par diverses calomnies, p. 119. c. 2, & le depose à Tyr, p. 120. c. 2 : va au C. de Jerus. en 335, p. 121. c. 1 : vient en 336 à CP. contre S. Athanase, &c. p. 123. c. 2, tasche en vain d'y faire recevoir Arius par S. Alexandre, p. 125. c. 1 : fait deposer Saint Paul de CP. en 336, p. 127. c. 2 : continuë à calomnier les Saints auprès de Constance, p. 128. c. 2; s'empare du siege de Constantinople en 338 ou 339, p. 129. c. 2; excommunie Eustathe de Sebaste, p. 210. c. 2; assiste au C. d'Antioche en 341, p. 133. c. 1, d'où il renvoie les legats de Rome avec une lettre au Pape, p. 137. c. 2, & meurt peu après, ibid.

S. Eusebe Pr. de Rome, martyrizé, dit-on, sous Constance, p. 187. c. 1 : Difficultez sur son histoire, p. 339. c. 2. 340. c. 1.

Eusebe Evesque d'Emese : son histoire, p. 133. c. 2.

Eusebe d'Emese surnommé Pittacas, p. e. Avocat, est mis à mort en 354, p. 329. c. 2.

Eusebe

Eusebe *Pr. deposé dans le* C. *de Melitine*, p. 211. c. 1.

Eusebe Ev. *accusé & excommunié dans le* C. *de Seleucie en* 359, p. 203. c. 2.

Eusebe *de Seleucie en Syrie, assiste au* C. *de* CP. *en* 360, p. 208. c. 1.

Eusebe *grand Chambellan de Constance, est gagné par les Ariens, &c.* p. 128. c. 2, *tente en vain le Pape Libere en* 355, *&c.* p. 162. c. 2, *se trouve à l'entretien de ce Pape avec Constance à Milan*, p. 165. c. 1. *Libere rejette ses presens*, ibid. *Il remet les Anoméens en grace auprès de Constance*, p. 188. c. 2, *est puni de mort par Julien*, p. 223. c. 2.

S. Eusebe *de Verceil reçoit une lettre de Libere en* 354, *&c.* p. 154. c. 2, *est banni en* 355, *&c.* p. 155. c. 1, *loue Gregoire d'Elvire de sa separation d'avec les prevaricateurs de Rimini*, p. 197. c. 1. 198. c. 1, *est rappellé sous Julien*, p. 198. c. 2.

Eusebe *de Cesarée en Capp. defend la verité contre Valens, &c.* p. 230. c. 1, *se trouve au Concile de Tyanes en* 367, p. 233. c. 2.

S. Eusebe Ev. *de Samosates, depositaire de l'élection de S. Melece en* 361, *refuse de la rendre*, p. 221. c. 1, *ordonne S. Eulogé Evesque d'Edesse*, p. 246. c. 2, *est relegué dans la Thrace en* 374, p. 253. c. 1, *& martyrizé par les Heretiques en* 380, p. 261. c. 2.

Eusebie *Imperatrice devouée à l'Arianisme*, p. 129. c. 1.

Les Eusebiens, *ainsi nommez à cause d'Eusebe de Nic. leur chef, estoient ceux qui communiquoient avec les premiers Ariens, & qui en 355 parurent ouvertement Ariens*, p. 105. c. 2. 106. c. 1. 155. c. 2, *se divisent en plusieurs sectes depuis* 357, p. 175. c. 2.

Eustase *soutenu & defendu par Osius*, p. 143. c. 1.

S. Eustathe Ev. *de Berée : S. Alexandre luy écrit contre Arius*, p. 97. c. 1 : *estant depuis Evesque d'Antioche il refuse d'y recevoir dans le Clergé George, Eudoxe, Leonce, &c.* p. 111. c. 1. 116. c. 2. 119. c. 1. 146. c. 1. 180. c. 2, *peut avoir presidé au* C. *de Nicée, & y avoir harangué Constantin*, p. 272. c. 1. 356. c. 2, *y dispute, dit-on, contre un Philosophe*, p. 291. c. 1, *est chargé d'en publier les decrets dans la Syrie, &c.* p. 293. c. 1 : *est deposé par les Eusebiens en* 331, *& banni*, p. 116. c. 2 : *Osius le defend, &c.* p. 143. c. 1.

Eustathe Ev. *de Parion, enterre S. Parthene avant* 360, p. 167. c. 1.

Eustathe *d'Epiphanie ou de Pinares, est accusé & excommunié dans le Concile de Seleucie en* 359, p. 200. c. 2. 203. c. 2, *assiste au* C. *de* CP. *en* 360, p. 208. c. 2.

S. Eustathe *installe ou ordonne S. Evagre* Ev. *de* CP. *en* 370, *& est banni pour ce sujet*, p. 236. c. 2.

Eustathe *Evesque d'Illyrie, y represente l'état fascheux de l'Eglise d'Asie en* 375, *&c.* p. 253. c. 2. 348. c. 1.

Eustathe *depuis un des chefs des Semiariens*, p. 176. c. 2, *ne peut estre receu dans le Clergé d'Ant. sous S. Eustathe*, p. 116. c. 2 ; *est fait* Ev. *de Sebaste en* 332, p. 119. c. 1 ; *instruit app. Aece*, p. 173. c. 1, *qui le confond, dit-on, dans une dispute*, p. 174. c. 2, *irrite Gallus contre Aece, &c.* ibid., *demeure dans la communion de S. Cyrille de Jerus., &c.* p. 181. c. 2 ; *se trouve au* C. *d'Ancyre en* 358, p. 183. c. 2, *qui le depute à Constance, &c.* p. 184. c. 1, *se réunit à Basile contre les Anoméens*, p. 186. c. 1, *assiste au* C. *de Seleucie en* 359, p. 199. c. 1, *où il est accusé*, p. 200. c. 2, *& deputé à Constance*, p. 204. c. 1 ; *fait anathematizer par Eudoxe les blasphémes d'Aece*, p. 205. c. 1 ; *dispute contre les Anomeens à* CP, p. 206. c. 1 ; *est deposé par le* C. *de* CP. *en* 360, p. 210. c. 2 ; *& traité d'ennemi du* C. *de Melitine*, p. 211. c. 1, *est banni en Dardanie*, ibid. *& rappellé sous Julien*, p. 224. c. 2 ; *assiste au* C. *de Lampsaque en* 365, *&c.* p. 227. c. 2, *signe depuis la confession de Nicé*, p. 229. c. 2 ; *est deputé à Libere, & signe la Consubstantialité en* 366, *&c.* p. 230. c. 2-235. c. 1 ; *romp avec S. Basile en* 373, p. 252. c. 2 : *fait Ecdice* Ev. *de Parnasse*, p. 256. c. 1 : *communique en particulier avec les Ariens assemblez à Ancyre en* 375, ibid. *ne peut obtenir leur communion en public*, p. 256. c. 2 : *signe un nouveau formulaire à Cyzic*, p. 257. c. 1. *Ses moeurs estoient reglées*, p. 225. c. 1 : *Theodoret le releve beaucoup, mais à tort*, p. 205. c. 2.

Eustole *Evesque de Nic. assiste vers* 314 *au* C. *d'Ancyre*, p. 85. c. 1 : *Eusebe luy succede*, p. 107. c. 2.

Eustolie *femme corrompuë par Leonce d'Ant.* p. 146. c. 1.

Eutice *Lecteur de Cirthe en* 303, p. 4. c. 1.

Eutice *de Rimini : la lettre du conciliabule de Philippople luy est adressée*, p. 142. c. 2.

S. Eutrope *d'Andrinople : ce qu'on en sçait*, p. 119. c. 1.

Eutrope *Pr. Macedonien tient ses assemblées à part*, p. 270. c. 1.

Eutrope *Chambellan, fait transporter & garder le corps d'Eunome vers* 396, p. 218. c. 1.

Eutyche *notaire imperial, écrit la dispute contre Photin en* 351, p. 151. c. 1.

Eutychien *d'Amasée, assiste, dit-on, au* C. *de Nicée*, p. 274. c. 1.

Eutyque *de Smyrne assiste au* C. *de Nicée*, p. 274. c. 2, *dont il est, dit-on, chargé de publier les decrets dans la petite Asie*, p. 293. c. 1.

Eutyque *d'Eleutherople gouverne l'Eglise de Jerus. après la deposition de S. Cyrille, &c.* p. 181. c. 2, *est accusé & excommunié dans le* C. *de Seleucie en* 359, p. 200. c. 2. 203. c. 2, *assiste à celui de* CP. *en* 360, p. 208. c. 2, *fait Cyrille le vieux* Ev. *de Ces. en Pal.* p. 247. c. 1.

Eutyque *de* CP. *se separe d'Eunome, & innove dans le baptesme*, p. 220. c. 1. & 2.

Euzoïus *Diacre d'Alex. sectateur d'Arius, est excommunié avec luy en Egypte, &c.* p. 105. c. 1. 109. c. 2, *& dans le Concile de Nicée*, p. 282. c. 2. *Arius l'amene avec luy à Constantin au retour de son exil en* 330, p. 116. c. 1. *Il est receu à la communion dans le* C. *de Jerus. en* 335, p. 123. c. 1, *mais demeure toûjours en horreur dans l'Eglise*, p. 125. c. 2, *est fait* Ev. *d'Ant. en* 361, *&c.* p. 221. c. 2, *leve l'excommunication de Seras & des autres*, p. 217. c. 1 : *baptize Constance à la mort*, p. 222. c. 1 : *se declare contre les Aeciens en* 364, p. 217. c. 1. : *intrud Luce dans le siege d'Alex. en* 373, p. 223. c. 2 : *S. Athanase dit qu'il a esté deposé depuis son Episcopat*, p. 345. c. 2. *Il meurt en* 376, p. 257. c. 2.

Euzoïus Ev. *Arien de Ces. en Pal. en* 376, p. 247. c. 2.

L'excommunication *ne doit estre levée que par ceux qui l'ont portée, &c.* p. 23. c. 1. 68. c. 1. 135. c. 2. 286. c. 1.

Exerese *de Gerase en Arabie, assiste au* C. *de* CP. *en* 360, p. 208. c. 2.

Exocionites *ou Exacionites Ariens, pourquoi ainsi nommez*, p. 222. c. 1. 346. c. 1.

Exoucontiens, *nom des purs Ariens*, p. 176. c. 1.

F

Fannius, *Favinus, ou Flavius, grammairien d'Afr. vers* 300, p. 87. c. 1.

Fastidieux Ev. *Arien au VI. siecle*, p. 82. c. 2.

Faussetez : *artifices dignes de gens sans Religion*, p. 18. c. 2.

Digitized by Google

p. 18. c. 2. 19. c. 1. *La falsification soumettoit à la question les personnes exemtes*, p. 19. c. 1. *Lettres supposées par Theognis de Nicée contre S. Athanase, &c.* p. 141. c. 1.

Fauste Ev. *Arien, deposé dans le Concile d'Illyrie en 375*, p. 253. c. 2. 254. c. 1.

Fauste *de Riés, peut-estre auteur de quelques homelies attribuées à Eusebe d'Emese*, p. 134. c. 1.

Faustin Ev. *de Tuburbe en Afr. condanné en 311 ou 312 par le* C. *des Schismatiques*, p. 8. c. 2.

Faustin *Pr. d'Orange, assiste au* C. *d'Arles en 314*, p. 304. c. 1.

Faustin Ev. *Donat. d'Hippone vers 380, y prend la domination d'un tyran*, p. 306. c. 2.

Faustin Ev. *de Tamugade en 411*, p. 77. c. 2.

Felicien Ev. *Donat. de Musti, assiste vers 390 à l'ordination de Primien de Cart.* p. 69. c. 1, *& à celle de Maximien contre Primien en 393*, p. 70. c. 2. *Les Donatistes tentent inutilement de le chasser de son Eglise*, p. 74. c. 2. *Il se reconcilie avec Primien*, p. 75. c. 1.

Numase Felix *premier Magistrat de Cirthe, y saisit en 303 les biens de l'Eglise*, p. 3. c. 2.

Felix Ev. *de Rotarie, assiste au* C. *de Cirthe en 305*, p. 4. c. 2.

Felix *Evesque d'Aptonge, ordonne en 311 Cecilien Ev. de Cart.* p. 6. c. 1. *Les Donat. l'accusent d'estre Traditeur*, p. 7. c. 2, *l'appellent la source de tous les maux*, p. 8. c. 2. *On ne parle point de luy au* C. *de Rome*, p. 16. c. 1. *Constantin fait examiner les accusations formées contre luy*, p. 17. c. 2-19. c. 1. *Il est declaré innocent*, p. 19. c. 2, *& honoré par son Eglise*, p. 8. c. 2.

Felix *de Florence, &* Felix *de Cisterna, assistent en l'an 313 au Concile de Rome*, p. 14. c. 2.

Felix *Evesque Donat. de Diabe ou Zabe en Mauritanie, commet en 362, de grandes cruautez à Lemelle*, p. 58. c. 1.

Felix Ev. *d'Idicre en 362 : ses crimes & ses cruautez*, p. 58. c. 2. 59. c. 1.

Felix *Antipape, est mis en 355 à la place de Libere*, p. 165. c. 2. *Fausse histoire de son intrusion*, p. 335. c. 2. *Il est en horreur à tout le peuple*, p. 177. c. 2, *chassé de Rome en 358*, p. 86. c. 2, *a pu y rentrer en 359 ou 360*, p. 198. c. 2, *meurt vers 368*, p. 187. c. 2. *Refutation de son pretendu martyre*, p. 340. c. 2-342. c. 1.

Felix Ev. *de Selemsel, assiste au* C. *de Cart. en 390*, p. 67. c. 2. 311. c. 2.

Felix Ev. *d'Abbir en 411*, p. 311. c. 1.

Felix Ev. *Donat. de Vese ou Bose en 411*, p. 81. c. 2.

Feste *Seigneur d'une terre dans le Diocese d'Hippone en 408*, p. 81. c. 1.

Fetade, *nom alteré de S. Phebade Evesque d'Agen*, p. 182. c. 2.

S. Fiari. *V. S. Phebade.*

Fidence Ev. *Donatiste, presente en 313 la requeste contre Cecilien*, p. 11. c. 2, *estoit app. en 315 à Treves par ordre de Constantin*, p. 24. c. 1, *qui le renvoie en Afr.* p. 24. c. 2.

Firmianus. *V. Lactance.*

Ste. Flaccille *Imperatrice, ardente pour la vraie foy*, p. 262. c. 2, *empesche Theodose de voir Eunome*, p. 218. c. 1. 268. c. 1.

Flacille *ou* Flanite. *V. Placille.*

Flaviade *ou* Flaviople, *ville de Cilicie*, p. 273. c. 2.

S. Flavien *n'estant que laïque en 350, soûtient & anime les Cath. à Ant.* p. 146. c. 2, *oblige Leonce de deposer Aece*, p. 174. c. 1, *continuë estant Prestre à défendre l'Eglise contre Valens*, p. 241. c. 2, *succede à S. Melece, &c.* p. 266. c. 2. *Il y a division entre luy & Paulin*, p. 266. c. 2. 267. c. 2.

Flavien *Vicaire d'Afr. en 377 ou 378, estoit Donatiste, &c.* p. 65. c. 2.

Flavius. *V. Faunius.*

Flore *Diacre de Syracuses, assiste au Concile d'Arles en 314*, p. 303. c. 1.

Florent *Eunomien est fait* Ev. *de* CP. *contre Eudoxe*, p. 217. c. 1.

Florien *de Cesene, assiste en 313 au Concile de Rome*, p. 14. c. 2.

Florus *officier, cherche Donat de Mascule pour le faire sacrifier*, p. 4. c. 1.

Lettres formées : *le* C. *de Nicée n'en a point établi la formule, &c.* p. 288. c. 2.

Fort Ev. *Donat. ne peut reconcilier Silvain de Cirthe & Nondinaire son Diacre, &c.* p. 43. c. 1.

Fortunat *d'Alger, assiste au* C. *d'Arles en 314*, p. 304. c. 1.

Fortunat *de Naple : la lettre du conciliabule de Philippople luy est adressée*, p. 142. c. 2. 167. c. 2.

Fortunat *Pr. Donat. est jetté dans un cloaque vers 390, par ordre de Primien*, p. 69. c. 1.

Fortunat Ev. *Donat. en 398*, p. 79. c. 2.

Fortunatien *est fait* Ev. *d'Aquilée vers 344*, p. 141. c. 1. *Libere luy écrit en 354 avec éloge, &c.* p. 154. c. 2 ; *signe la condannation de S. Athanase dans le Concile de Milan en 355, &c.* p. 155. c. 2, *fait tomber Libere en 357, &c.* p. 179. c. 1.

Fortune Ev. *Donat. de Tubursique en 398*, p. 79. c. 2.

Fritigerne *p. e. un des chefs des Tervinges, &c.* p. 351. c. 2, *embrasse l'Arianisme par reconnoissance pour Valens*, p. 259. c. 1.

Fructueux Ev. *d'Abzir en 411*, p. 67. c. 1. 311. c. 1.

Fronton *est fait Evesque de Nicople en 376*, p. 256. c. 2, *souleve tout son peuple en s'unissant aux Ariens*, ibid.

G

Gaguare *ou Gauvare, ville de la Byzacene*, p. 75. c. 2.

Galace *donne quelques lettres à ceux qui cherchoient les Ecritures saintes en 303*, p. 18. c. 1.

La Galacie, *quelquefois appellée la petite Gaule*, p. 140. c. 1, *n'a esté divisée en deux provinces que vers 370*, p. 86. c. 1 ; *estoit generalement Arienne en 375*, p. 253. c. 1.

Galate *fils de Valens, meurt en 372, baptizé par les Ariens*, p. 241. c. 1.

Gallonien Ev. *d'Utique en 419*, p. 311. c. 1.

Gallus *Cesar se sert d'Aece après l'avoir voulu perdre*, p. 174. c. 2.

Gamale *Primat Donat. de Numidie, preside au* C. *de Bagai*, p. 71. c. 2.

Gangres, *ville de la Paphlagonie*, p. 224. c. 2.

Garmine. *V. Germine.*

Garus. *V. Carus.*

Gaudence *de Pise, assiste en 313 au Concile de Rome, &c.* p. 14. c. 2.

Gaudence *courier, porte à Alex. la lettre de Constantin contre Arius*, p. 112. c. 2.

Gaudence *de Naisse est excommunié par le conciliabule de Philippople en 347*, p. 143. c. 1.

S. Gaudence *de Rimini se retire, dit-on, du Concile de Rimini en 359*, p. 193. c. 2, *est tué par les officiers du Gouverneur*, p. 198. c. 2. *Son histoire fort douteuse*, p. 344. c. 1.

Gaudence Ev. *Donat. de Tamugade en 411*, p. 77. c. 2, *menace de se brusler en 419*, p. 82. c. 1.

Gavide *succede à S. Phebade* Ev. *d'Agen*, p. 183. c. 1.

Gauvare. *V. Gaguare.*

Gaza, *ville de la Pal.* p. 273. c. 1.

Gelase Ev. *de Salamine en Cypre, assiste au* C. *de Nicée*, p. 274. c. 2.

Gelase *neveu de S. Cyrille de Jerus. est fait* Ev. *de*

Digitized by Google

de Cef. de Pal. chaßé fous Valens, *& rétabli fous Theodofe*, p. 247. c. 2. 262. c. 1.
Gemellin Ev. *Arien de Pal.* p. 247. c. 1.
S. Genethle Ev. *de Cart. fait fupprimer une loy contre les Donat.* p. 67. c. 1, *tient un Concile en* 390, *&c.* p. 67. c. 1-68. c. 2. 309. c. 1-311. c. 1, *meurt en* 391 *ou* 392, p. 68. c. 2; *eft dans le calendrier de l'Eglife d'Afr. comme Saint*, *&c.* p. 307. c. 1.
Genial *Diacre de Mende*, *affifte en* 314 *au* C. *d'Arles*, p. 304. c. 1.
Gennade Ev. *de Membrefe en* 411, p. 74. c. 1.
Gennade *Exarque d'Afr.* en 591, p. 82. c. 2.
George *Pr. d'Alex. habile dans la philofophie*, *&c.* p. 111. c. 1, *eft depofé comme Arien*, p. 95. c. 2, *& à caufe de fes débauches*, p. 110. c. 2, *fe fait recevoir comme Pr. dans le Clergé d'Arethufe*, p. 321. c. 2, *n'ayant pu fe faire recevoir à Antioche par Saint Euftathe*, p. 116. c. 2; *eft propofé en* 332 *par Conftantin pour eftre* Ev. *d'Ant.* p. 118. c. 2; *eft fait* Ev. *de Laodicée*, p. 119. c. 1, *affifte au* C. *de Jerus. en* 335, p. 121. c. 2, *à celui d'Ant. en* 341, p. 133. c. 1., *eft depofé par celui de Sardique en* 347, p. 142. c. 1, *fait affembler un Concile à Ancyre pour condamner Aece*, *&c.* p. 183. c. 2; *affifte à celui de Seleucie en* 359, p. 199. c. 1, *& p. e. à celui de* CP. *en* 360, p. 208. c. 2, *demeure dans la communion de Saint Cyrille de Jerus.* p. 211. c. 1. *C'eftoit un des chefs des Semiariens*, p. 176. c. 1. 201. c. 1; *croyoit* JESUS-CHRIST *de Dieu comme en font toutes les creatures*, p. 222. c. 1; *a fait le panegyrique d'Eufebe d'Emefe*, p. 134. c. 1.
George *Evefque Arien d'Alex. bras droit de l'Arianifme*, p. 130. c. 1, *eft ordonné en* 356, p. 168. c. 2; *fait exercer le Diaconat à Aece*, p. 174. c. 1; *fait Luce Pr.* p. 248. c. 2; *affifte en* 359 *au troifiéme formulaire de Sirmich*, p. 189. c. 2, *& au* C. *de Seleucie*, p. 199. c. 1, *où il eft accufé*, p. 200. c. 1, *s'y joint au parti des Anoméens*, p. 199. c. 2, *y eft depofé*, p. 203. c. *Le* C. *de* CP. *en* 360, *luy mande les excommuniez*, p. 209. c. 2. *Il paroift avoir affifté au* C. *d'Antioche en* 361, p. 222. c. 1; *eft maßacré par les payens fous Julien*, p. 223. c. 2.
George Ev. *Arien*, *p. e. en la feconde Capp. avant* 376, *fe proftitue à une miferable*, p. 256. c. 2.
Les Gepides *reçoivent l'Arianifme des Gots*. p. 259. c. 1.
Gerafe, *ville d'Arabie*, p. 208. c. 2.
Gerafe Ev. *de Cypre*, *affifte au Concile de Sardique*, p. 274. c. 2.
Germain *Evefque de Naple ou Sichem en Pal. affifte vers* 315 *aux Conciles d'Ancyre & de Neocefarée*, p. 85. c. 2, *& à celui de Nicée*, p. 273. c. 1.
Germanicie, *ville de Syrie*, p. 85. c. 2.
Germe, *ville de l'Hellefpont*, *ruinée en* 368 *par un tremblement*, p. 223. c. 1.
Germine *eft fait Evefque de Sirmich app. en* 351, p. 152. c. 1, *eft prefent à la compofition du fecond formulaire de Sirmich*, *&c.* p. 178. c. 2; *Libere luy écrit après avoir figné*, *&c.* p. 179. c. 2. *Le* C. *d'Ant. en* 358., *luy écrit fur ce qu'il réüßißoit à étendre l'Herefie*, p. 183. c. 2. *Il eft obligé de figner en* 358 *les anathematifmes du* C. *d'Ancyre*, p. 184. c. 2, *fait divifer en deux le* C. *œcumenique de* 359, *&c.* p. 188. c. 2; *affifte à la troifiéme confeßion de Sirmich en* 359, p. 189. c. 2, *la propofe au* C. *de Rimini*, p. 191. c. 1, *y eft depofé*, p. 192. c. 1, *puis rétabli*, p. 194. c. 1. 195. c. 1; *fe fait Semiarien & prefque Cath. en* 366, p. 233. c. 1; *répond à Valens & Paul Ariens*, *&c.* ibid.
Geronce Ev. *de Lariße en Syrie*, *affifte aux Conciles de Neocefarée & de Nicée*, p. 86. c. 1. 273. c. 2.
Geronce Ev. *de Scythie en* 381, p. 335. c. 2.
Getulique Ev. *eft mis par force en penitence par les Donat.* p. 60. c. 1.
Gildon *Comte*, *puis tyran en Afr.* p. 77. c. 2.
Gindare, *fiege Epifcopal de Syrie*, p. 273. c. 2.
Gloria Patri, &c. *Arius change cette glorification de la Trinité*, p. 111. c. 1, *établi app. avant S. Ignace*, *&c.* p. 146. c. 2, *& non par le* C. *de Nicée*, p. 288. c. 2. *Ce changement caufe de la confufion dans l'Eglife d'Ant. vers* 350, p. 146. c. 1. *Le* C. *de Vaifon en* 529, *ordonne qu'on y joindra*, *comme ailleurs*, *dans les Gaules*, *le verfet* Sicut erat, &c. p. 288. c. 2. 289. c. 1.
Ste. Glycerie : *Il y en avoit une Eglife à Heraclée en Thrace*, p. 166. c. 1.
S. Godefroy Ev. *d'Amiens*, *vifite à Bari les reliques de S. Nicolas*, p. 295. c. 1.
Gorgone *ou Gregoire de Cynne en Galacie*, *affifte aux* C. *de Neocefarée & de Nicée*, p. 86. c. 1. 274. c. 2.
Les Gots *font convertis par des captifs qu'ils avoient pris vers* 260 *dans la Capp.* p. 258. c. 1. *Ulphilas leur* Ev. *leur invente des lettres*, ibid., *les entraine dans l'Arianifme*, p. 259. c. 1. *Les Martyrs Gots dont parle S. Ambroife eftoient Cat.* ibid.
Gratien *fait une loy fevere contre les Donat.* p. 60. c. 2, *l'adreße à Flavien Vic. d'Afr. app. en* 368, ibid., *devient maiftre de l'Orient en* 378, p. 261. c. 1, *où il tolere toutes les fectes*, p. 151. c. 2. 261. c. 1, *hors les Eunomiens*, *les Manichéens & les Photiniens*, p. 217. c. 2. 261. c. 1.
S. Gratus Ev. *de Cart. affifte en* 348 *au* C. *de Sardique*, *&c.* p. 46. c. 2., *prefide en* 349 *au* C. *general d'Afr.*, *&c.* p. 53. c. 2, *eftoit mort avant* 359, p. 55. c. 1; *eft dans le calendrier de Cart. comme Saint*, *&c.* p. 307. c. 1.
Grecien Ev. *de Cagli*, *affifte au* C. *de Rimini*, p. 190. c. 2, *où il demande la condamnation des Ariens*, p. 192. c. 1.
Les nouveaux Grecs, *fufpects dans les chofes les plus probables*, p. 313. c. 2.
Gregoire. *V. Gorgone.*
Gregoire *de Porto*, *& un autre* Gregoire, *affiftent au* C. *d'Arles en* 314, p. 21. c. 1. 304. c. 1.
Gregoire *de Beryte : Arius le nomme entre fes partifans*, p. 107. c. 1. *Il affifte au* C. *de Nicée*, p. 276. c. 1.
S. Gregoire *fait* Ev. *d'Armenie par S. Leonce de Cef. en Capp.* p. 274. c. 1.
Gregoire *Prefet en* 336 *&* 337, *répond modeftement à l'infolence de Donat de Carthage*, p. 29. c. 1.
Gregoire *demandé pour* Ev. *d'Al. par les Ariens*, p. 132. c. 2, *l'eft declaré dans le* C. *d'Ant. en* 341, *&c.* p. 133. c. 2. 330. c. 1. *Leur conciliabule de Philippople luy écrit*, p. 142. c. 2. *Il fait Auxence Pr.* p. 156. c. 1.
Gregoire *Pr. de Rome*, *fouffre*, *dit-on*, *fous Conftance*, *&c.* p. 187. c. 1.
Gregoire Ev. *d'Elvire*, *ne communique point avec les prevaricateurs de Rimini*, p. 197. c. 1. 223. c. 1.
S. Gregoire *de Nazianze le pere*, *figne le formulaire de Rimini en* 360, p. 213. c. 2, *affifte au* C. *de Tyanes en* 367, p. 233. c. 2, *foutient genereufement la foy contre Valens en* 372, p. 240. c. 2.
S. Gregoire *de Nazianze le fils*, *écrit contre Eunome*, p. 219. c. 2, *eft envoyé à* CP. *en* 379, p. 263. c. 1, *où il fouffre beaucoup de la part des Ariens*, p. 263. c. 2. *Pierre d'Alex. fe réünit à luy*, *&c.* p. 265. c. 1. *Il écrit en* 383 *à Poftumien Prefet d'Orient*, *pour la paix des Eglifes*, p. 266. c. 2.
S. Gregoire *de Nyße écrit contre Eunome*, *&c.* p. 219. c. 1, *fouffre huit ans durant de la part des Ariens*, p. 247. c. 2; *fuit Demofthene qui le vouloit faire prifonnier en* 375, p. 256. c. 1; *affifte*

en 383 à un Concile de CP., p.267.c.1.
Gregoire Pr. de Ces. en Capp. fait l'éloge de S. Leonce, p.274.c.1.
S. Gregoire Pape, écrit à Gennade Ev. d'Afr. en 591, p.82.c.2, agit contre les Donat. p.82.c.2.83.c.1.

H

Habits : on se sert en 358 sur le theatre, d'un habit destiné à la celebration du baptesme, p.181.c.2.
Harpocration ou Arpocration, Evesque p.e. de Cynople en Egypte, assiste au C. de Nicée, p.273.c.1.
Heliodore de Sozouse, assiste au C. de CP. en 360, p.208.c.2, où il est excommunié comme fauteur d'Aece, p.209.c.1, qu'il fait Ev. vers 362, p.217.c.1.
Hellade Diacre d'Alex. sectateur d'Arius, est excommunié avec luy, p.105.c.1, signe sa lettre a S. Alexandre, p.109.c.2.
Hellanique de Tripoli en Phenicie : Arius le regarde comme son adversaire, p.107.c.1.131.c.1. Il assiste au Concile de Nicée, p.273.c.1.
L'Hellespont, infecté par les Ariens, p.224.c.1.& 2, & les Macedoniens, p.225.c.2.
Heracle Ev. de Zelone dans l'Armenie majeure, assiste aux Conciles d'Ancyre, de Neocesarée, & de Nicée, p.85.c.2.86.c.1.274.c.1.
Heracle Pr. d'Hercule à Tyr, est fait Diacre par Eleuse de Cyzic, p.210.c.2.
Heraclée, ville de la Thrace, p.133.c.1.166.c.1.
Heraclée, ville du Pont, p.185.c.2.
Heraclée, ville d'Egypte en l'Arcadie, p.273.c.1.
Heraclide Intendant du domaine en Afr. en 313, p.10.c.2.
Herculan fils d'Hermogene massacré en 342, p.138.c.1.
Hermogene General de la cavalerie, est massacré à CP. dans une sedition en 342, ibid.
Hermogene Pref. du Pret. en 358, p.186.c.1.
Hermogene Ev. de Rhinocorure en Egypte en 431, p.252.c.1.
Hermopole, ville de la Thebaïde, retraite, diton, de JESUS-CHRIST, en Egypte, p.251.c.1.
Hermopole la petite près d'Alex. ibid.
Herode Proc. d'Afr. en 395, p.73.c.2.74.c.2. Si c'est le mesme que Seranus, p.312.c.2.
Hesyque de la petite Alex. assiste aux C. de Nicée & d'Ant. p.273.c.2.
Hesyque Pr. publie dans CP. l'impieté d'Eunome, p.215.c.1.
Hiberne, p.e. Ebore Ev. d'York, assiste au C. d'Arles en 314, p.304.c.1.
Hierocle écrit vers 303 contre les Chrétiens, p.88.c.1.
Hilaire Diacre de Rome, envoyé à Constance en 354, &c. p.154.c.2, est banni en 355, p.155.c.1.
S. Hilaire Ev. de Poitiers, est banni en 356, &c. p.169.c.1. Les Ev. de France luy écrivent en 358, p.182.c.2. Il leur répond par son livre des Synodes, p.189.c.1; se trouve au C. de Seleucie en 359, p.199.c.2; entend un sermon impie, p.201.c.2, & un discours aussi sacrilege d'un Acacien, p.202.c.2; soutient publiquement la verité Cath. contre les Anoméens d'Occident, p.207.c.2; demande à défendre la foy en 360, & est renvoyé à Poitiers, p.212.c.1.
Hilarion Ev. Arien de Jerus. en 376, p.247.c.1, estoit mort ou chassé de Jerus. avant 379, p.261.c.2.262.c.1.
Homoousiens, nom que les Ariens donnoient aux Cath. p.195.c.1.
Honorat premier Prefet de CP., &c. p.206.c.1.
Honoré fait diverses loix contre les Donat. p.181.c.1-182.c.2.
Hospitalité : Il estoit défendu de recevoir ceux qui n'avoient pas des lettres de paix, p.135.c.2.136.c.1.
Hugue Ev. de Die en Daufiné vers 1075, p.275.c.2.
Les Huns chassent les Gots de leur pays en 377, p.259.c.1.& 2.
S. Hypace Ev. de Gangres, assiste au C. de Nicée, est martyrizé depuis, &c. p.274.c.2.
Hypace est fait Evesque de Nicée en 370 par les Ariens, &c. p.236.c.1, se retire en 381 à Cyr dans la Syrie Euphratesienne, &c. p.264.c.2.269.c.1.
Hypatien est fait Ev. d'Heraclée en 355, p.166.c.1, enterre S. Parthene, p.167.c.1, est deposé en 360, p.166.c.2; assiste à la 3 ou 4 confession de Sirmich en 359, p.189.c.2; parle à Valentinien pour les Macedoniens, p.227.c.1. On ne parle plus de luy depuis 365, p.237.c.2; si ce n'est Hypace qui écrit en 366 à Libere, &c. p.231.c.1-235.c.1.
Hypsie Ev. de Parnasse, est, dit-on, Hythie ou Evethe nommé dans la lettre de Libere en 366, p.231.c.1.350.c.2. Demosthene Vic. du Pont le chasse en 375, p.256.c.1.
Hythie nommé dans la lettre de Libere en 366, p.e. Hypatien, p.231.c.1.

I

Saint Jaque de Nisibe, assiste au C. de Nicée, p.273.c.2.
La jalousie ne cherche qu'à broüiller, p.103.c.2.
Janvier pere de S. Prime Diacre & M. en 362, p.58.c.1.
Janvier Ev. Donat. de Flumenpiscis, commet des cruautez à Lemelle en 362, p.58.c.1.
Janvier ou Januarien Ev. Donat. des Cases, & Primat en 411, p.71.c.2.80.c.2.
Icone, ville Metropole de la Lycaonie, p.253.c.1.
Icone, seconde ville de la Pisidie, p.85.c.2.
Ictar, premier Martyr, dit-on, de Lyque ou Lycople, &c. p.93.c.1.
Jean Ev. de Perse, assiste au C. de Nicée, p.275.c.2, dont il est, dit-on, chargé de publier les decrets dans la Perse & les Indes, p.293.c.1.
Jean Ev. Melecien de Memphis, persevere dans le schisme après le Concile de Nicée, &c. p.100.c.1. C'est app. Jean Arcaph chef du schisme après Melece, p.100.c.2; est banni en 336, p.127.c.2.
Jean de Jerus. fut engagé jeune dans la communion des Ariens, p.161.c.2.
S. Jean Chrysostome nourrit & fortifie sa vertu dans le silence & la retraite, p.241.c.2, bastit une Eglise sur le tombeau de S. Martyre & S. Marcien, p.170.c.2.
Jean Diacre de Rome, écrit la vie de S. Nicolas, p.294.c.2.
Jean Archidiacre de Bari, écrit la translation de S. Nicolas en 1087, p.295.c.1.
S. Jerôme donne les lettres de Lactance à lire au Pape Damase, &c. p.90.c.2.
Jerusalem : le C. de Nicée confirme les privileges de cette Eglise, p.286.c.2. Quels ils estoient, ibid. Si l'Evesque de Jerus. estoit independant, p.361.c.2.
JESUS-CHRIST fut porté, à ce qu'on croit, à Hermopole, dans sa fuite en Egypte, p.251.c.1. Sa victoire sur le monde se continuë par les souffran-

Digitized by Google

souffrances de ses élus, p. 239. c. 1.

Image : *on fremit d'horreur d'entendre qu'on offrira le sacrifice, une image sur l'autel, &c.* p. 52. c. 2.

Imbetause, *Ambitause, ou Betause Evesque de Reims, assiste au C. d'Arles en* 314, p. 21. c. 1.

Ingence *greffier d'Aptonge en* 303, p. 18. c. 1, *est reconnu faussaire en l'an* 314, ibid., &c.

Innocent *Diacre de Nice, assiste en* 314 *au* C. *d'Arles*, p. 304. c. 1.

Innocent I. *consulte Aurele de Cart. pour la Pasque de l'an* 414, p. 285. c. 1.

Interventeur : *on appelloit ainsi un Evesque ou un Prestre chargé du soin d'une Eglise voisine en attendant un titulaire*, p. 3. c. 1.

Jovien *fait Empereur en* 363, *suit la foy Cat. &c.* p. 226. c. 1, *meurt le* 16 *Fevrier* 364, p. 226. c. 2.

Jovien *Diacre de Sirmich en* 366, p. 233. c. 1.

Irenée *app. Diacre de la Mareote, excommunié avec Arius*, p. 105. c. 1, *signe sa lettre à S. Alexandre*, p. 109. c. 2.

S. Irenion Ev. *de Gaza depuis Asclepas jusque vers* 390, p. 148. c. 1.

Irenople *ou Neroniade, ville de la Cilicie*, p. 107. c. 1.

Isaac *faux Martyr des Donat.* p. 50. c. 1.

Isaac Ev. *d'Egypte, banni en* 373 *pour la foy*, p. 250. c. 2.

S. Isaac *solitaire, predit à Valens sa défaite & sa mort en* 378, p. 261. c. 1. 352. c. 1.

S. Isidore Ev. *d'Hermopole en Egypte, banni en* 373 *pour la foy, &c.* p. 250. c. 2, &c.

Isquyras *fait Pr. par Colluthe, est remis au rang des Laiques par le C. d'Al. tenu par Osius*, p. 99. c. 1.

Israëlites : *bastons des Circoncellions*, p. 40. c. 1.

Jule *sectateur d'Arius excommunié avec luy*, p. 105. c. 1, *signe sa lettre à S. Alexandre*, p. 109. c. 2.

S. Jule *Pape témoigne son horreur de la reception d'Arius dans le C. de Jerus. en* 335, p. 125. c. 1. & 2; *rejette Carpone député de Gregoire*, p. 125. c. 2. *Les Ariens le veulent engager à écrire à Piste d'Alex.* p. 129. c. 2. *Le C. d'Ant. en* 341 *luy écrit*, p. 137. c. 2. 330. c. 1. *Il raporte à Constans les desordres des Eusebiens à l'égard de S. Athanase & de S. Paul de* CP, p. 139. c. 1. *Les Eusebiens l'excommunient en* 347 *à Philippople*, p. 143. c. 1, *luy écrivent vers* 351 *contre S. Athanase*, p. 144. c. 1. *Il meurt en* 352, p. 152. c. 1.

Jule *marqué sans fondement* Ev. *de Milan, &c.* p. 301. c. 2.

Julien *Diacre d'Alex. sectateur d'Arius, est excommunié avec luy*, p. 105. c. 1, *signe sa lettre à saint Alexandre*, p. 109. c. 2.

Julien *l'Apostat. Aece le voit de la part de Gallus Cesar, &c.* p. 174. c. 2. *Il rappelle tous les exilez pour la Religion*, p. 56. c. 1, &c. p. 223. c. 2; *écrit à Photin*, p. 151. c. 2; *invite Aece à venir à la Cour, &c.* p. 216. c. 2, *meurt en* 363, *près d'exciter une persecution en Afr.* p. 57. c. 2. *De quel costé Eusebe de Nic. estoit son parent*, p. 321. c. 2.

S. Julien *Sabbas va à Ant. soutenir les Cath. en* 372, p. 242. c. 2, *fait mourir par ses prieres en s'en retournant, Astere* Ev. *Arien, &c.* p. 124. c. 2. 243. c. 1.

Julien *Proconsul d'Afr. p. e. en* 397, p. 75. c. 1.

Juliople, *ville de la premiere Galacie*, p. 85. c. 2.

Jurement : *Donat. de Cart. souffre qu'on jure en son nom*, p. 29. c. 1. *S. Simeon Stylite veut aussi qu'on jure en son nom par un motif bien different*, ibid.

Justin Ev. *deputé du C. de Rimini, après sa prevarication*, p. 196. c. 2. *Les Semiariens deposez à* CP. *en* 360, *écrivent contre luy*, p. 211. c. 2, *demandent en* 366 *aux Occidentaux, qu'il soit tenu pour excommunié*, p. 231. c. 1.

Justine *Imperatrice, veut rétablir l'Arianisme en Occident*, p. 269. c. 2.

Justinien *fait bastir une Eglise de S. Nicolas près de* CP. p. 294. c. 1,

Juvence *Prefet de Rome en* 366 & 367, p. 347. c. 1.

L

CÆlius *ou Cacilius Firmianus* Lactantius, *orateur Chrétien.* V. son titre, p. 87. c. 1.

Lampade Ev. *d'Utine en Afr. assiste au* C. *d'Arles en* 314, p. 304. c. 1.

Lampsaque, *ville considerable de l'Hellespont*, p. 166. c. 2. 227. c. 2.

Laodicée, *villes de Phrygie*, p. 85. c. 2; *de Syrie*, p. 107. c. 1; *& de la Phenicie du Liban*, p. 212. c. 2. 243. c. 2.

Larisse, *ville de Syrie*, p. 86. c. 1.

Latran : *le C. de Rome en* 313 *se tient dans ce Palais, &c.* p. 14. c. 2.

Laurice *General, favorise les purs Ariens*, p. 204. c. 2, *assiste au C. de Seleucie en* 359, p. 200. c. 1. *Les Acaciens se plaignent à luy*, p. 202. c. 1, *luy font bannir Anien élu* Ev. *d'Ant.* p. 204. c. 1.

Les Lecteurs, *estoient soumis à des Diacres*, p. 9. c. 1. *L'officiant leur souhaitoit la paix*, p. 37. c. 1. *Des Lecteurs signent pour leurs* Ev. *dans le* C. *de Seleucie en* 359, p. 202. c. 1.

Legats à latere, *Ecclesiastiques de Rome deputez par le Pape*, p. 272. c. 1.

Leges, *ville de la Numidie*, p. 304. c. 1.

Lemelle, *ville de la Mauritanie de Stefe*, p. 58. c. 1.

S. Leon *Prestre de Rimini : histoire fort méchante*, p. 344. c. 1.

L'Empereur Leon *fait un discours sur S. Nicolas*, p. 294. c. 2.

Leonas *Questeur, favorise les purs Ariens*, p. 204. c. 2, *assiste au* C. *de Seleucie en* 359, p. 199. c. 2, *le veut faire commencer independamment des absens*, p. 201. c. 1. *Les Acaciens se plaignent à luy, &c.* p. 202. c. 1. *Il lit leur acte dans le Concile*, p. 202. c. 2. *Ils luy font bannir Anien élu* Ev. *d'Ant.* p. 204. c. 1. *Il romp l'assemblée*, p. 203. c. 2.

S. Leonce *Evesque de Ces. en Capp. assiste aux* C. *d'Ancyre, de Neocesarée, & de Nicée*, p. 85. c. 1. & 2. 274. c. 1; *dispute, dit-on, contre un Philosophe dans celui de Nicée*, p. 291. c. 1, *& est chargé d'en publier les decrets dans la Capp., &c.* p. 293. c. 1. *Philostorge le fait calomnieusement fauteur d'Arius*, p. 276. c. 2.

Leonce *assiste vers* 315 *au* C. *de Neocesarée*, p. 86. c. 1.

Leonce *assiste en* 351 *à la dispute de Basile contre Photin*, p. 151. c. 1, *est fait Prefet de Rome en* 355, *& amene Libere à Milan*, p. 164. c. 1.

Leonce *disciple, dit-on, de Saint Lucien d'Ant.* p. 108. c. 1. & 2, *ne peut se faire recevoir dans le Clergé par S. Eustathe*, p. 116. c. 2; *est fait* Ev. *d'Ant. en* 348 *par les Ariens*, p. 119. c. 1. 145. c. 2. *Sa conduite dans l'Episcopat*, p. 147. c. 1. *S. Athanase ne veut point communiquer avec luy*, p. 144. c. 2. *Il explique les Prophetes à Aece*, p. 173. c. 1, *l'éleve au Diaconat & le depose vers* 350, p. 174. c. 1, *le met bien auprès de Gallus Cesar*, p. 174. c. 2; *meurt en* 358, p. 180. c. 2.

Leonce *Pr. deputé par le* C. *d'Ancyre en* 358 *à Constance*, p. 184. c. 1.

Leonce Ev. *Macedonien de Comane, adresse une requeste à Jovien, &c.* p. 226. c. 1.

Libere

Digitized by Google

Libere *de Meride, assiste au* C. *d'Arles en* 314, p. 21. c. 1. 304. c. 1.

Libere *est fait Pape en* 352, *& presque ébranlé par les Eusebiens*, p. 152. c. 1. *Ses legats succombent dans le* C. *d'Arles en* 353, p. 153. c. 1. *Il écrit à Osius sur la chute de Vincent*, *&c.* p. 154. c. 1. & 2, *resiste aux sollicitations de Constance & des eunuques en* 355, p. 163. c. 1; *est amené à Milan*, p. 164. c. 1, *exilé à Berée*, p. 165. c. 1. *Les Romains demandent son rappel en* 357, p. 177. c. 1. *Il signe la premiere confession de Sirmich pour l'obtenir*, *&c.* p. 179. c. 1-180. c. 1. 337. c. 2-338. c. 2. *De qui sont les anathemes contre luy inserez dans sa lettre raportée par S. Hilaire*, p. 337. c. 1. *Il vient à Sirmich, & y signe les anathematismes du* C. *d'Ancyre en* 358, p. 184. c. 2. 339. c. 1, *retourne à Rome & en chasse Felix*, p. 186. c. 2. &c. *On le fait auteur de la persecution de S. Eusebe Pr. de Rome*, p. 187. c. 1. *Il refuse de consentir aux decrets de Rimini en* 359, p. 198. c. 1; *ce qui l'a pu obliger à quitter Rome*, p. 198. c. 2. *Fausseté de sa confession de foy envoyée à S. Athanase*, *&c.* p. 341. c. 1. *Les Macedoniens luy deputent en* 366, p. 230. c. 2: *Il les reçoit à sa communion*, p. 231. c. 2. 347. c. 1; *& meurt le* 24 *Septembre* 366, p. 232. c. 1. 347. c. 1. *Fondation de l'Eglise de son nom*, p. 347. c. 1. & 2.

La Libye *Cyrenaïque ou orientale, a produit en* 50 *ans le Sabellianisme & l'Arianisme*, p. 102. c. 1.

Licinius *favorise la translation d'Eusebe de Beryte à Nic.*, *&c.* p. 107. c. 2.

Liege, *avoit le mesme Evesque que Treves & Cologne*, p. 12. c. 1. 300. c. 2.

Longin *ou* Longien Ev. *de Neocesarée*, *assiste aux* C. *d'Ancyre, de Neocesarée, & de Nicée*, p. 85. c. 2. 274. c. 1.

Longin *d'Ascalon: S. Alexandre luy écrit contre Arius*, p. 95. c. 1.

Les louanges *des méchans sont des pieges*, p. 60. c. 1.

Loup *Evesque de Tarse, assiste aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée*, p. 85. c. 1. & 2; *peut estre* Loup Ev. *de la Cilicie, qui assista au* C. *de Nicée*, p. 273. c. 2.

Luce *Diacre d'Alex. excommunié avec Arius*, p. 105. c. 2, *signe sa lettre à S. Alexandre*, p. 109. c. 2.

S. Luce *est fait* Ev. *d'Andrinople vers* 335, *& exilé peu aprés*, p. 119. c. 1. 131. c. 1; *peut avoir esté rappellé d'exil en* 338, p. 129. c. 1; *va au* C. *de Rome en* 340, *&c.* p. 131. c. 1. 327. c. 1, *au Concile de Sardique en* 347, *aprés quoy les Eusebiens le font bannir & mourir*, p. 144. c. 2. 149. c. 1. 333. c. 2.

Luce *Arien est fait* Ev. *de Samosates en* 374, *& y persecute les Cath.* p. 253. c. 2.

Luce *Arien usurpe le siege d'Alex. en* 373, *& y excite une horrible persecution*, p. 248. c. 2-252. c. 2; *en est chassé en* 378 *par le peuple*, p. 260. c. 2, *puis par Theodose*, 261. c. 1.

S. Lucien *M. d'Ant. fut separé de l'Eglise sous trois Evesques*, p. 97. c. 1. *Les principaux Ariens se vantent de l'avoir eu pour maistre*, p. 108. c. 1. 180. c. 2, &c. *On dit qu'il retira de l'Apostasie Astere Sophiste Arien*, p. 124. c. 2. *Les Eusebiens publient un Symbole sous son nom*, p. 135. c. 1. 234. c. 1.

Lucien Ev. *Donat. presente en* 313 *une requeste contre Cecilien*, p. 11. c. 2, *estoit app. en* 315 *à Treves par ordre de Constantin*, *&c.* p. 24. c. 1, *qui le renvoie en Afr.* p. 24. c. 2.

Lucien Ev. *Donat. à Rome*, p. 38. c. 1.

Lucifer *de Cagliari s'offre à Libere en* 354 *pour aller demander un Concile à l'Empereur*, *&c.* p. 154. c. 2, *est banni en* 355, *&c.* p. 155. c. 1: *souffre beaucoup dans son exil*, p. 169. c. 1, *sous Eutyque d'Eleutherople*, p. 200. c. 2, *& Eudoxe de Germanicie*, p. 180. c. 2; *est rappellé sous Julien*, p. 249. c. 1.

Lucille *Dame de Carthage, irritée par les reprehensions de Cecilien*, *&c.* p. 2. c. 2. 6. c. 2, *fomente le schisme contre luy*, p. 6. c. 2; *fait ordonner Majorin son domestique* Ev. *de Cart.*, *&c.* p. 9. c. 1.

Lucius *n'est point un* Ev. *de Carthage entre Donat & Parmenien*, *&c.* p. 307. c. 1.

Lydde *ou Diospolis, ville de la Pal.* p. 107. c. 1.

Lyque *ou* Lycople, *ville de la Thebaïde*, p. 93. c. 1.

M

MAcaire *Diacre d'Al. excommunié avec Arius*, p. 105. c. 1, *signe sa lettre à S. Alexandre*, p. 109. c. 2.

S. Macaire *de Jerus. S. Alexandre luy écrit contre Arius*, p. 95. c. 1, *qui le regarde comme son adversaire*, p. 107. c. 1. *Il assiste au* C. *de Nicée*, p. 272. c. 2, *où il dispute, dit-on, contre un Philosophe*, p. 291. c. 1, *est chargé d'en publier les decrets dans la Pal.* p. 293. c. 1. *Constantin luy donne des habits pour celebrer le baptesme*, p. 181. c. 2. *Il meurt avant* 335, p. 119. c. 2.

Macaire *ou Arie Evesque, est banni en* 347, p. 145. c. 1.

Macaire *distribue en Afr. les aumosnes de Constant en* 348 *ou* 349, *& travaille à reünir les Donat.* p. 47. c. 2-48. c. 1, *qui rejettent faussement sur luy la mort de leurs faux martyrs*, p. 49. c. 1-50. c. 1. *Il bannit les Evesques Donatistes opposez à la réünion*, p. 51. c. 1. 52. c. 2. *Ils publient sans preuve qu'il est peri miserablement*, p. 53. c. 1.

Macaire *assiste au* C. *de* CP. *en* 360, p. 208. c. 2.

Les deux SS. Macaires *solitaires sont bannis sous Valens*, *&c.* p. 257. c. 2.

Macedone *de Mopsueste: on peut douter s'il estoit au* C. *de Nicée*, p. 274. c. 1. 355. c. 1; *il assiste à ceux de Jerus. en* 335, p. 121. c. 2, *& d'Ant. en* 341, p. 133. c. 1; *porte en* 345 *aux Occidentaux un nouveau Symbole des Eusebiens*, p. 141. c. 2; *assiste en* 351 *au Concile de Sirmich contre Photin*, p. 150. c. 1; *estoit mort en* 360, p. 210. c. 1.

Macedone *brodeur, & Prestre de* CP. *sous Saint Alexandre*, p. 330. c. 2, *ne peut en* 336 *se faire* Ev. *de* CP., p. 127. c. 2. *Les Eusebiens l'en font* Ev. *en* 341, p. 138. c. 1. *Meurtres & desordres que cause son élection*, p. 138. c. 2. *Il est reduit en* 348 *à une seule Eglise qu'il avoit bastie*, *&c.* p. 147. c. 2; *devient en* 350, *maistre de toutes les Eglises, persecute cruellement les Cath. & les Novatiens*, p. 169. c. 2; *transporte en* 356 *le corps de Constantin*, p. 171. c. 1. *George de Laodicée luy écrit en* 358 *contre les Anoméens*, p. 183. c. 1. *Basile d'Ancyre le gagne pour son parti*, p. 186. c. 1. *Il assiste au* C. *de Seleucie en* 359, p. 199. c. 1, *où il est accusé*, p. 200. c. 2, *ne va pas à la premiere seance*, p. 201. c. 1, *assiste à la troisiéme*, p. 202. c. 2; *est deposé dans le* C. *de* CP. *en* 360, p. 210. c. 1, *se retire en une terre voisine*, p. 211. c. 2; *forme sous Julien une secte de son nom ou des Pneumatomaques*, p. 176. c. 1. 225. c. 1; *meurt peu aprés*, p. 211. c. 2.

Macedone *Vic. d'Afr. en* 414, p. 82. c. 1.

Les Macedoniens *ou Pneumatomaques, commencent en* 362, *&c.* p. 224. c. 2. *Leur principale erreur estoit de combattre la divinité du Saint-Esprit*, p. 225. c. 1. *Quelques-uns d'eux ne vouloient ni la nier, ni la soutenir*, p. 262. c. 2. *Ils se repandent en Asie*, p. 225. c. 2. *Jovien rejette leur requeste en* 363, p. 226. c. 1. *Ils tiennent un grand Concile à Lampsaque en* 365, p. 227. c. 1. *Eudoxe irrite Valens contre eux*, *&c.* p. 227. c. 2-229. c. 2. *Ils deputent au Pape Libere en* 366, *& signent la*

Consubstantialité, &c. p. 230. c. 2. 231. c. 2; *sont receus dans la communion de Libere*, p. 231. c. 2, *de diverses Eglises d'Occident*, p. 232. c. 2, *&* des Ev. *du Concile de Tyanes en* 367, p. 233. c. 2. *Quelques-uns d'eux s'opposent à une entiere réünion*, p. 234. c. 1. *Ils retombent ou perseverent dans le schisme en* 378, p. 262. c. 1. *Les prieres ni les raisons du Concile œcumenique & de Theodose, ne les peuvent réünir en* 381, p. 266. c. 1. *Theodose leur défend en l'an* 383 *de s'assembler*, p. 268. c. 2, *les fait chercher à* CP. *& chasser en* 384, p. 269. c. 1.

Macriane, *villes d'Afr.* p. 305. c. 1.

Macrin *de Jamnia : S. Alexandre luy écrit contre Arius*, p. 95. c. 1.

Macrin *d'Eleutherople, assiste au C. de Pal. en* 349, p. 273. c. 1.

Macrobe, *quatriéme* Ev. *Donat. à Rome*, p. 38. c. 1. *Sur son livre adressé aux Conf.* p. 305. c. 2.

Macrobe *auteur de l'histoire d'Isaac & de Maximien, &c.* p. 50. c. 1, *quitta p. e. Cart. en* 348, p. 51. c. 1.

Macrobe Ev. *Donat. d'Hippone vers* 405, p. 80. c. 2.

Magnence *se revolte en* 350 *contre Constant*, p. 148. c. 2, *est défait en* 351, p. 149. c. 2, *se tue en* 353, p. 152. c. 2.

Magnus *de Peluse assiste aux* C. *de Nicée & d'Ant.* p. 273. c. 2.

Magnus *de Themises en Phrygie, est present, accusé, & excommunié dans le* C. *de Seleucie en* 359, p. 200. c. 2. 203. c. 2.

Le Comte Magnus, *escorte en* 373 *Luce usurpateur de l'Eglise d'Alex., &c.* p. 249. c. 1.

Majorin *est fait le premier* Ev. *du schisme des Donat. à Cart. app. en* 311, p. 7. c. 2. 9. c. 1. *Les Donat. s'appellerent d'abord Le parti de Majorin*, p. 11. c. 1. *Il vivoit encore en* 313, *&c.* p. 299. c. 2.

Mamertin Ev. *d'Eause, assiste au* C. *d'Arles en* 314, p. 21. c. 1. 304. c. 1.

Mammaire *Pr. Donat. estoit à Treves app. en* 315, *par ordre de Constantin*, p. 24. c. 1, *qui le renvoie en Afr.* p. 24. c. 2.

Mantinie, *Canton de la Paphlagonie*, p. 171. c. 2.

Marathone *est fait Evesque de Nic. en* 358 *ou* 360, *&c.* p. 169. c. 2, *ou plutost sous Julien*, p. 336. c. 1; *suit les sentimens & soutient la secte de Macedone*, p. 176. c. 2, *qui prend aussi le nom de Marathone*, p. 225. c. 1. *Onesime est p. e. mis en sa place en* 360, p. 212. c. 2. *Il a p. e. pris le titre d'Ev. de* CP. *après Macedone*, p. 225. c. 2.

Marc Ev. *joint au Pape Miltiade pour juger les Donat. est app. S. Mirocle de Milan*, p. 13. c. 2.

Marc *sectateur d'Arius, excommunié avec luy*, p. 105. c. 1, *signe sa lettre à S. Alexandre*, p. 109. c. 2.

Marc, *persecuté par Osius selon les Eusebiens*, p. 143. c. 1.

Marc *d'Arethuse, est deputé en* 342 *par les Eusebiens vers Constant*, p. 139. c. 1; *assiste en* 351 *au* C. *de Sirmich contre Photin*, p. 150. c. 1, *à la troisiéme confession de Sirmich en* 359, p. 189. c. 2, *& la signe*, p. 203. c. 1.

Marc *Diacre de Gaza, écrit la vie de S. Porphyre*, p. 148. c. 1.

Marc *Heretique Photinien chassé de Rome*, p. 151. c. 2.

S. Marcel *&* S. Marcellin *Papes, accusez sans preuves par les Donatistes*, p. 16. c. 2. 17. c. 1.

Marcel *d'Ancyre, assiste aux* C. *d'Ancyre & de Nicée*, p. 85. c. 1. 274. c. 2; *n'a point, dit-on, communiqué avec Asclepas de Gaza*, p. 117. c. 1. *Photin a étudié sous luy*, p. 140. c. 2. *Il va en* 335 *à Jerusalem, sans prendre part à ce qui s'y fit, &c.* p. 121. c. 2; *est deposé par les Eusebiens en* 336, p. 124. c. 1, *sous pretexte de son livre contre Astere*, ibid., *est rétabli en* 338, p. 129. c. 1; *vient à Rome en* 340, *au Concile demandé par les Eusebiens*, p. 131. c. 1; *n'est point l'Evesque soupçonné de Sabellianisme dans le* C. *d'Ant. en* 341, p. 330. c. 1; *est rappellé en l'an* 348, p. 147. c. 2. *Son retour cause de grands troubles à Ancyre*, ibid.; *il en est chassé de nouveau en* 350, p. 149. c. 1.

Marcel Ev. *de Campanie, legat du Pape au* C. *d'Arles en* 353, *y abandonne S. Athanase*, p. 153. c. 1.

Marcel *qu'on fait M. à Nic. p. e. Marcule pretendu martyr des Donatistes en Numidie*, p. 327. c. 2.

Marcianople, *ville de la Mesie*, p. 235. c. 2.

Marcien *l'un des* 70 Ev. *auteurs du schisme des Donat.* p. 8. c. 2. 9. c. 1.

S. Marcien *Chantre & Lecteur de* CP., *& M. vers* 350, p. 170. c. 1.

Marcien *Pr. de Rimini, deposé, dit-on, par Saint Gaudence*, p. 344. c. 1.

Marcien *Gouverneur, fait, dit-on, maltraiter S. Gaudence*, ibid.

Marcien *Pr. Novatien, instruit les filles de Valens, &c.* p. 185. c. 1, *fait rappeller Agele Evesque Novatien de* CP., p. 230. c. 1.

Marcien Ev. *Macedonien de Lampsaque, se trouve au* C. *œcumenique de* CP. *en* 381, p. 266. c. 1.

Marcule *Eccl. de Cirthe, fait prisonnier en* 303, *&c.* p. 4. c. 1.

Marcule Ev. *Donat. dans la Numidie, est tué dans une rebellion*, p. 48. c. 2, &c. *Son nom s'est app. glissé dans les martyrologes*, p. 306. c. 1. &c.

Mardone *grand Chambellan, tente en vain la fermeté de S. Basile en* 372, p. 240. c. 2.

La Mareote, *Canton du Diocese d'Alex.* p. 94. c. 2. 105. c. 2.

Mariacese *dans le* C. *de* CP. *en* 360, *app. pour Maris, Acace*, p. 208. c. 1.

Mariage : *le* C. *d'Arles veut qu'on porte ceux qui auront surpris leurs femmes en adultere, à ne se point remarier tant qu'elles vivront*, p. 23. c. 1, *& qu'on prive de la communion pour quelque temps les filles qui épousent des payens*, ibid. *Le* C. *de Gangres anathematize les femmes qui quitteront leurs maris, comme si on ne se pouvoit sauver dans le mariage*, p. 362. c. 2.

Marin Ev. *des Eaux de Tibile en Numidie, Traditeur, assiste au* C. *de Cirthe en* 305, p. 4. c. 2.

S. Marin *d'Arles est donné pour juge aux Donat. &c.* p. 11. c. 1. & 2, *preside au* C. *d'Arles en* 314, p. 12. c. 1. 304. c. 1.

Marin *de Troade, assiste au Concile de Nicée*, p. 274. c. 2, *dont il est, dit-on, chargé de publier les decrets dans la petite Asie, &c.* p. 293. c. 1.

S. Marin *Diacre de Rimini : histoire très-méchante*, p. 344. c. 1.

Marin *est fait* Ev. *des Ariens à* CP. *en* 386, *&c.* p. 269. c. 2. *Dorothée fait un parti contre luy qui dure* 35 *ans*, p. 353. c. 2.

Maris *de Calcedoine partisan d'Arius*, p. 107. c. 1, *fut, dit-on, disciple de Saint Lucien d'Ant.* p. 108. c. 2; *assiste au* C. *de Nicée*, p. 276. c. 1, *& à celui de Jerusalem en* 335, p. 121. c. 2; *vient de là trouver Constantin contre S. Athanase*, p. 123. c. 2; *assiste au* C. *d'Ant. en* 341, p. 133. c. 1; *fait Macedone* Ev. *de* CP. *après Eusebe*, p. 138. c. 1; *excommunie quelques personnes qui se retirent à Cyzic*, p. 210. c. 2; *est deputé en* 342 *vers Constant, &c.* p. 139. c. 1; *défend en* 359 *le dogme des Anoméens contre Basile*, p. 206. c. 2; *assiste au* C. *de* CP. *en* 360, p. 208. c. 1.

Marius. V. Victorinus.

Marmarique, plutost un Canton qu'une ville de la Libye, p. 105. c. 1.

Martial deputé du C. de Rimini à Constance, après sa prevarication, p. 196. c. 2.

Martien Secretaire, est chargé de supprimer la seconde confession de Sirmich, p. 185. c. 1.

Martin de Toulouse, assiste p. e. au Concile d'Arles en 314, p. 304. c. 1.

S. Martin de Tours, souffre en 355 pour la foy dans l'Illyrie, &c. p. 168. c. 1.

Martyr: le C. general de Carthage en 349, ordonne qu'on prenne garde à qui on donne ce titre, &c. p. 54. c. 1.

Martyre Ev. Arien, porte en 345 aux Occidentaux un nouveau Symbole des Eusebiens, p. 141. c. 2.

S. Martyre Soudiacre de CP. & M. vers 350, p. 170. c. 1.

Martyre Soudiacre de Sirmich en 366, p. 233. c. 1.

Mascule, ville de la Numidie; p. 81. c. 2.

Massyle ou Maxule, ville de la Proconsulaire, p. 67. c. 2.

S. Materne a esté Ev. de Treves, de Cologne, & de Liege, p. 300. c. 2. 301. c. 1, est donné pour juge aux Donat. en 313, &c. p. 11. c. 2. 12. c. 1; assiste au C. d'Arles en 314, p. 21. c. 1. 304. c. 1.

Mavie Reine des Sarrazins, demande S. Moyse pour Evesque vers 375, p. 252. c. 2.

Maur se fait Ev. d'Utique par simonie vers 305, p. 18. c. 2.

Maurice d'Epiphanie, assiste au Concile de Nicée, p. 273. c. 2.

L'Empereur Maurice donne divers ordres contre les Donat. p. 83. c. 1.

Mayence: l'histoire de ses premiers Evesques n'est nullement fondée, p. 335. c. 1.

Maxence fait venir Mensurius de Cart. à Rome en 311, &c. p. 5. c. 2; est défait par Constantin en 312, &c. p. 10. c. 1.

Maxime d'Ostie, assiste en 313 au Concile de Rome, &c. p. 14. c. 2.

Maxime, agit en 314 pour les Donat. contre Felix d'Aptonge, p. 18. c. 1.

Maxime de Salones: le conciliabule de Philippople en 347, luy écrit, p. 142. c. 2.

Maxime Philosophe Magicien, a pour disciples Julien l'Apostat & Sisinne Novatien, p. 267. c. 1.

S. Maxime ou Maximonas Conf. Evesque de Jerus. avant 335, p. 119. c. 2. Narration suspecte de Sozomene sur son ordination, p. 324. c. 2. Il peut avoir consenti à la deposition de Saint Athanase en 335, ibid., refuse d'aller au C. d'Ant. en 341, p. 133. c. 1, reçoit S. Athanase en 349, p. 148. c. 1, meurt en 350 ou 351, p. 120. c. 1. 149. c. 1.

S. Maxime Ev. de Naple, est banni en 355, & meurt dans son exil, &c. p. 167. c. 2. 336. c. 1.

S. Maxime, p. e. auteur des cinq dialogues sur la Trinité, &c. p. 135. c. 1.

Les Maximianistes, schisme des Donatistes, p. 65. c. 1, sectateurs de Maximien de Cart. p. 69. c. 2, sont condamnez par le C. de Bagai, p. 71. c. 2, & poursuivis avec rigueur par Primien, p. 72. c. 1-75. c. 2, qui ne peut étoufer ce parti, p. 76. c. 1. Leur réünion avec les Donatistes, donne de grands avantages à l'Eglise, p. 76. c. 1-77. c. 1.

Maximien faux martyr des Donat., &c. p. 71. c. 2.

Maximien Diacre Donatiste de Cart. chassé par Primien, p. 69. c. 2, est fait Ev. contre Primien, p. 70. c. 1; est condamné en 394 par le C. de Bagai, p. 71. c. 1, & poursuivi avec violence par Primien, p. 72. c. 1; vivoit encore en 398, p. 72. c. 2.

S. Maximien quitte l'Evesché de Bagai en 402, pour la paix de l'Eglise, p. 80. c. 1, est cruellement traité par les Circoncellions, p. 80. c. 2.

Maximien Ev. de Ture en Afrique en 411, p. 81. c. 2.

Maximien Ev. de Pudentiane en Numidie vers 590, &c. p. 82. c. 2.

S. Maximin de Treves fait rétablir S. Paul de CP., p. 131. c. 1; rejette en 342 les députez des Eusebiens, p. 139. c. 2, qui l'excommunient en 347 à Philippople, p. 143. c. 1.

Maximin Ev. Donat. de Sinite vers 393, p. 79. c. 2, se réünit à l'Eglise en 406, p. 80. c. 2.

Maximinople, ville de la Pal. p. 273. c. 1.

Maxule ou Massyle, ville de la Proconsulaire, p. 92. c. 2.

Le mécredi on lisoit l'Ecriture, & on l'expliquoit à Alex. p. 95. c. 1.

Megase Ev. Arien d'Illyrie, assiste au C. de Rimini en l'an 359, p. 191. c. 1, en est deputé vers Constance, p. 196. c. 2; assiste p. e. au C. de CP. en 360, p. 208. c. 2. Les Semiariens déposez en ce Concile écrivent contre luy, p. 211. c. c, demandent en 366 aux Occidentaux, qu'il soit tenu pour excommunié, p. 231. c. 1.

S. Melan Ev. de Rhinocorure en Egypte, & Confesseur: son histoire, p. 252. c. 1.

Melandese, porte de CP., p. 145. c. 1.

Ste. Melanie l'ayeule voit S. Isidore à Nitrie en 367, p. 251. c. 1, assiste les Conf. d'Egypte bannis en Pal. en 373, ibid.; réünit à l'Eglise quelques Macedoniens de Pal. vers 380, p. 225. c. 2.

Melchiade. V. Miltiade.

Melece n'a point esté soumis à Saint Alexandre, p. 93. c. 1, qu'après le C. de Nicée qui l'y obligea, p. 100. c. 1. Decret du Concile pour sa reception, p. 283. c. 1; s'unit, dit-on, à Arius p. 106. c. 1. 276. c. 2; meurt vers 326, & fait Jean Arcaph son successeur & chef du schisme, p. 100. c. 2. 286. c. 1.

S. Melece de Sebastople, assiste au Concile de Nicée, p. 274. c. 1; Philostorge le fait calomnieusement fauteur d'Arius, p. 276. c. 2.

S. Melece est fait Ev. d'Ant. en 361. p. 212. c. 2. 220. c. 2, & banni au bout d'un mois, p. 221. c. 1; n'a point separé alors les Cat. des Ariens, p. 340. c. 2; est rappellé par Julien, p. 223. c. 2; banni p. e. & rappellé par Valens en 365, p. 228. c. 1, & banni encore en 371, p. 238. c. 1.

Les Meleciens calomnient Saint Alexandre d'Al. p. 93. c. 1: quelques-uns se réünissent à luy, p. 100. c. 1. Decret du C. de Nicée pour leur reception, p. 283. c. 1. D'autres continuent le schisme, &c. p. 100. c. 1. 113. c. 2.

Melitople, ville de l'Hellespont, p. 166. c. 2.

Membrese ville de la Proconsulaire, p. 70. c. 2. 74. c. 1.

Menale l'un des Ev. du C. de Cirthe en 305, p. 4. c. 1, avoit offert de l'encens, p. 4. c. 2. C'est app. de luy dont Celse se plaint, p. 25. c. 2.

L'Eglise de Mendide, Paroice d'Alex. p. 101. c. 2.

Mene Diacre d'Al. excommunié avec Arius, p. 105. c. 1, signe sa lettre à S. Alexandre, p. 190. c. 2.

S. Menedeme l'un des 80 Ecc. de CP. Martyrs en 370, p. 241. c. 2.

Menophante Ev. d'Ephese, partisan d'Arius, p. 107. c. 1, avoit esté, dit-on, disciple de Saint Lucien d'Ant. p. 108. c. 2; assiste au C. de Nicée, p. 276. c. 1; est deposé par le C. de Sardique en 347, p. 142. c. 2; ordonne en 356 George Evesque d'Alex. p. 168. c. 2.

Menophile ou demophile pur Arien, p. 207. c. 1, assiste au C. de CP. en 360, p. 208. c. 2.

Mensuristes: nom que les Donat. donnoient aux Cath., &c. p. 31. c. 2.

Mensurius

Mensurius Ev. *de Carthage en* 303, *défend d'honorer comme Martyrs ceux qui se presentoient aux persecuteurs*, p. 2. c. 1. *On l'accuse d'avoir livré les Ecritures, d'avoir empesché que l'on n'assistast les Martyrs*, p. 2. c. 2, *mais sans aucune apparence*, ibid. *Donat* Ev. *des Cases-noires forme un schisme contre luy*, ibid., *qui n'est pas fort considerable*, p. 298. c. 1. *Il est obligé d'aller trouver Maxence à Rome en* 311, p. 5. c. 2, *& meurt en revenant*, p. 6. c. 1.

Mercure *Pr. d'Ostie*, *assiste au* C. *d'Arles en* 314, p. 304. c. 1.

S. Mercurial Ev. *de Forli*, *mort*, *dit-on*, *en* 156, p. 344. c. 1.

Meride, *ville d'Espagne*, p. 304. c. 1.

S. Merocle. *V. Mirocle.*

La Mesopotamie : *quelques schismatiques y font Pasque avec les Juifs avant & après le* C. *de Nicée*, p. 284. c. 2.

La Messe : *des Conciles de Cart. défendent de la celebrer après le disner*, p. 362. c. 2.

S. Methode *Patriarche de* CP. *fait une vie de S. Nicolas*, p. 294. c. 2. 364. c. 2.

Metropolitain : *Le* C. *d'Antioche regle & en donne le droit aux* Ev. *des capitales de chaque province*, p. 136. c. 1, *défend aux* Ev. *d'aller à la Cour sans leurs lettres*, &c. ibid., *leur ordonne d'appeller d'autres Evesques, quand ceux de la province ne s'accorderont pas dans un jugement*, ibid.

S. Michel : *S. Alexandre d'Alex. consacre, dit-on, sous son nom un temple où les payens adoroient un* Michel, &c. p. 92. c. 2.

Midée *ou* Migde, *ville de Phrygie*, p. 185. c. 2.

Migdone Ev. *d'Illyrie*, *assiste au Concile de Rimini*, p. 191. c. 1, *qui après sa prevarication le depute à Constance*, p. 196. c. 2.

Mileu. *colonie*, *p. e. la ville de Milevo en Numidie*, p. 61. c. 2.

S. Mille Ev. *de Perse & M. assiste*, *dit-on*, *au* C. *de Jerus. en* 335, p. 121. c. 2.

S. Miltiade *ou Melchiade Pape*, *juge en* 313 *l'affaire des Donat.*, &c. p. 13. c. 2, *absout Cecilien*, p. 15. c. 2. *Les Donat. le calomnient*, p. 16. c. 2. *Durée de son Pontificat & sa mort*, &c. p. 17. c. 1.

S. Mirocle *ou Merocle* Ev. *de Milan*, *assiste au Concile de Rome en* 313, &c. p. 13. c. 2, *& à celui d'Arles en* 314, p. 21. c. 1. 304. c. 1. *C'est app. le mesme que Marc joint à Miltiade dans la lettre de Constantin*, p. 301. c. 1.

Mitres, *ancienne coeffure : les vierges en portoient*, &c. p. 58. c. 2. 59. c. 1.

S. Moce : *son Eglise près de* CP. *tombe vers* 487 *sur les Ariens qui l'occupoient*, &c. p. 264. c. 1.

Modeste *Prefet du Pretoire en* 370, *bannit Eunome*, p. 217. c. 2, *fait mourir* 80 *Eccl. de* CP., &c. p. 237. c. 1; *persecute par-tout les Cat. en* 371 *&* 372, p. 240. c. 1. *Valens le frappe, irrité de ce qu'il n'avoit pas chassé ceux d'Edesse*, &c. p. 245. c. 1. *Il en bannit les Eccl.*, p. 246. c. 1.

Les Moines *ont esté d'abord fort méprisez en Afr.*, p. 37. c. 1. *Valens fait en* 376 *une loy pour les enroler*, &c. p. 257. c. 2.

Montius, *tué par Gallus en* 354, p. 174. c. 2.

Mopsueste, *ville de la Cilicie*, p. 273. c. 2.

Moyse *de Castabales*, *assiste aux* C. *de Nicée*, *& d'Ant.* ibid.

S. Moyse *refuse d'estre ordonné* Ev. *par Luce* Ev. *Arien d'Alex.*, p. 255. c. 2.

Murse, *ville de la Pannonie*, p. 122. c. 1.

Musone Ev. *de la Byzacene*, *assiste en* 359 *au* C. *de Rimini*, &c. p. 55. c. 2. 190. c. 2, *y fait prononcer plusieurs anathemes par Valens de Murse*, p. 196. c. 1.

Musone Ev. *de Neocesarée dans le IV. siecle*, p. 85. c. 2.

Stratege Musonien, *Comte*, *écrit en* 332 *à Constantin*, &c. p. 118. c. 2.

Musti, *villes dans la Numidie & dans la Proconsulaire*, p. 70. c. 2.

Mute, *porte Silvain* Ev. *de Cirthe sur ses épaules au throne Episcopal*. p. 5. c. 1.

Myre, *Metropole de la Lycie*, p. 294. c. 2.

N

NAbor *Evesque de Centurione en Numidie*, *assiste au* C. *de Cirthe en* 305, p. 4. c. 2.

Naple *ou Sichem*, *ville de Pal.*, p. 85. c. 2.

Narcisse Ev. *de Nerionade*, *assiste aux* C. *d'Ancyre*, *de Neocesarée*, *& de Nicée*, p. 85. c. 2. 276. c. 1, *se fait partisan d'Arius*, p. 132. c. 2, *dont il égale l'impieté*, p. 110. c. 2; *choisit Eusebe de Ces. pour l'Evesché d'Ant. en* 332, p. 118. c. 1; *assiste au* C. *de Jerus. en* 335, p. 121. c. 1, *à celui d'Antioche en* 341, p. 133. c. 1; *est deputé en* 342 *vers Constant*, p. 139. c. 1; *est deposé par le* C. *de Sardique en* 347, p. 142. c. 2; *assiste au* C. *de Sirmich en* 351 *contre Photin*, p. 150. c. 1; *ordonne en* 356, *George Evesque d'Alex.* p. 168. c. 2; *se plaint en* 358 *à Constance de la conduite de Basile*. p. 188. c. 2.

Nassuce *Ev. Donatiste*, *presente en* 313 *une requeste contre Cecilien*, p. 11. c. 2; *estoit app. à Treves en* 315 *par ordre de Constantin*, p. 24. c. 1, *qui le renvoye en Afr.* p. 24. c. 2.

Natalis *Pr. d'Espagne*, *assiste au* C. *d'Arles en* 314, p. 304. c. 1.

Naucratite, *ville de la premiere Egypte*, p. 273. c. 1.

Naxe *isle*, *une des Cyclades*, p. 217. c. 2.

Nectaire Ev. *de* CP. *d'une foible douceur*, p. 267. c. 1; *se trouve*, *dit-on*, *en* 383 *à une Conference avec tous les chefs de secte*, &c. ibid. *S. Gregoire de Nazianze l'excite contre les Ariens*, p. 269. c. 1. *Ils brulent sa maison en* 388, p. 270. c. 2.

Nectarie *Diaconisse de Satales en* 360, p. 211. c. 1.

Neocesarée, *ville du Pont*, &c. p. 86. c. 1. 250. c. 1.

Neocesarée, *ville de la Syrie*, p. 273. c. 2.

Neon *Evesque de Seleucie*, *donne en* 359 *son Eglise pour sacrer Anien* Ev. *d'Ant.* &c. p. 203. c. 2; *signe la lettre des deputez du* C. *de Seleucie à ceux de Rimini*, p. 207. c. 2; *est deposé par le* C. *de* CP. *en* 360, p. 210. c. 2.

Nerionade *ou Irenople*, *ville de la Cilicie*, p. 85. c. 2. 107. c. 1.

Nicaise *p. e. Prefet du Pretoire en* 314, &c. p. 16. c. 1.

Nicaise Ev. *de Die plutost que de Digne*, *assiste au* C. *de Nicée*, p. 275. c. 2.

Nicé, *ville de la Thrace*, *autrefois Ustodizo ou Ostudizus*, p. 193. c. 2.

Nicée, *ancienne Metropole de la Bithynie*, &c. p. 271. c. 2, *souffre beaucoup d'un tremblement en* 358, p. 186. c. 2, *est ruinée par des tremblemens en* 368, p. 235. c. 2.

Nicephore *de Bari écrit la translation de S. Nicolas en* 1087, p. 295. c. 1.

Nicetas *de Flaviade*, *assiste au* C. *de Nicée & d'Ant.* p. 273. c. 2.

S. Nicetas Ev. *des Gots*, *& M. vers* 400, p. 259. c. 1.

Nicete *Secretaire*, *écrit la dispute de Basile contre Photin en* 351, p. 151. c. 1.

S. Nicolas. *V. son titre*, p. 294. c. 1, *assiste*, *dit-on*, *au* C. *de Nicée*, p. 294. c. 2.

Nicomaque *de Bostres, assiste au Concile de Nicée*, p. 273. c. 2.

Nicomedie, *Metropole de la Bithynie*, &c. p. 107. c. 2, *est renversée par un tremblement de terre en* 358, p. 187. c. 2.

Nicople, *Metropole de la petite Armenie*, p. 256. c. 2.

Ninus *Pere de S. Donat Diacre & Martyr à Lemelle en Mauritanie en* 362, &c. p. 58. 2. 1.

Nisibe, *ville de la Mesopotamie*, p. 273. c. 2.

Nombre *d'or, cycle de* 19 *ans : son institution*, p. 285. c. 2. 360. c. 2.

Nondinaire *Diacre de Cirthe vers* 315, p. 7. c. 2; *deposé par Silvain il le denonce en* 320, &c. p. 43. c. 1. & 2.

Les Novatiens, *conformes en quelque chose aux Donatistes, & fort differens en beaucoup d'autres*, p. 36. c. 2. *Le* C. *de Nicée les reçoit dans leurs dignitez par la Confirmation qu'ils ne donnoient point*, p. 289. c. 2: *Ils sont persecutez par les Ariens*, &c. p. 171. c. 1.

Novelle *de Tyzique est condanné en* 311 *ou* 312 *avec Cecilien de Cart. par les* 70 *Evesques schismatiques*, p. 8. c. 2.

Numace. *V. Felix.*

Numide *de Maxule assiste au* C. *d'Aquilée en* 381, *& à plusieurs de Cart.*, &c. p. 77. c. 2.

La Numidie : *les Evesques de cette province assistoient app. à l'élection de l'Evesque de Cart.* p. 6. c. 1. 7. c. 1.

Nummase *Avocat, plaide en* 395 *un procès d'Ev. Donat.* p. 73. c. 2.

Nuneque *de Laodicée, assiste aux Conciles d'Ancyre & de Nicée*, p. 85. c. 2. 274. c. 2; *est, dit-on, chargé de publier les decrets de celui de Nicée*, p. 293. c. 1.

O

Oblations : *Libere fait jetter celles d'Eusebe grand Chambellan Arien*, p. 163. c. 2.

Les Odiens. *V. les Audiens.*

Officiers : *le* C. *d'Arles veut qu'ils prennent des lettres de leur Ev. lorsqu'ils vont ailleurs*, &c. p. 23. c. 1.

Oltisere, *village de Capp.* p. 214. c. 1.

Olympe Ev. *app. Espagnol, va à Cart. vers* 316, &c. p. 26. c. 1; *a fait quelques ouvrages*, p. 26. c. 2.

Olympe Ev. *d'Enes en Thrace, persecuté par les Ariens vers* 340 & 347, p. 131. c. 2. 145. c. 1.

Olympe *assiste en* 351 *à la dispute de Basile contre Photin*, p. 151. c. 1.

Olympe *Secretaire, écrit cette dispute*, ibid.

Olympe Ev. *de Mopsueste en* 381, p. 345. c. 2.

Onesime *est fait* Ev. *de Nic. en* 360, p. 212. c. 2.

Onuphis, *siege Episcopal en Egypte*, p. 251. c. 1.

Optance Ev. *Donat. de Madaure se réünit à l'Eglise, p. e. en* 348, &c. p. 52. c. 1.

S. Optat Ev. *de Mileve en Numidie, écrit vers* 370 *pour l'Eglise Cath.*, &c. p. 61. c. 1-62. c. 1. *Observations sur ses ouvrages*, p. 61. c. 1-62. c. 2.

Optat *deputé du* C. *de Rimini à Constance après la prevarication*, &c. p. 196. c. 2.

Optat *de Tamugade, reconcilie Pretextat & Felicien avec Primien en* 397, p. 75. c. 1. *Sa tyrannie fait que les Donat. n'osent se separer de luy, quoique couvert de crimes*, p. 77. c. 2. *Il meurt en prison app. d'une mort violente en* 398, &c. p. 79. c. 1.

Optat *Prefet d'Egypte sous Theodose*, p. 265. c. 2.

Orese Ev. *de Marseille, assiste au* C. *d'Arles en* 314. p. 21. c. 1. 301. c. 2.

Oriental Ev. *de Bordeaux, assiste au Concile d'Arles en* 314, p. 21. c. 1. 304. c. 1.

Orose *ou Prose marqué par erreur Evesque de Milan*, p. 301. c. 2.

S. Orose *Pr. de Rome vers* 358, &c. p. 187. c. 1.

Osius *de Cordoue : les Donat. attribuent à son credit le jugement de Constantin en faveur de Cecilien*, p. 27. c. 1, *disent qu'il fut condanné en Espagne & absous dans les Gaules*, p. 30. c. 2. *Il tient un Concile à Alexandrie contre Arius & sur la Pasque*, p. 98. c. 1; *peut avoir part à la lettre de Constantin contre Arius*, p. 112. c. 1; *paroist avec éclat au* C. *de Nicée*, p. 272. c. 1. 293. c. 1, *n'y a point assisté en qualité de legat du Pape*, p. 356. c. 1; *fait avouer à Narcisse ses blasphémes*, p. 276. c. 1; *dispute, dit-on, par un interprete contre un Philosophe*, p. 291. c. 1. *Les Eusebiens l'anathematizent en* 347, p. 143. c. 1. *Il tient un Concile à Cordoue contre eux*, p. 143. c. 2. *Il peut s'estre trouvé au* C. *de Rome en* 349, &c. p. 153. c. 1. *Libere luy écrit sur la chute de Vincent de Capoue*, p. 154. c. 2. *Les Ariens le persecutent en* 355, &c. p. 168. c. 1. *Il signe le second formulaire de Sirmich*, &c. p. 178. c. 1.

Ostudizus. *V. Nicé.*

Otrée Ev. *de Melitene, assiste au Concile de Tyane en* 367, p. 233. c. 2.

Oxyrinque, *ville d'Egypte en l'Arcadie*, p. 244. c. 2.

P

Pacnemune, *siege Episcopal d'Egypte*, p. 251. c. 1.

S. Pacome *reçoit ordre de Dieu de s'attacher à la doctrine de S. Alexandre d'Alex.* p. 92. c. 2.

La Palée, *premiere Eglise d'Ant.*, &c. p. 84. c. 2.

Pallade Ev. *Arien, se plaint en* 366 *des Eccl. de Sirmich*, p. 233. c. 1.

Pallade *payen, Prefet d'Egypte, commet d'horribles excès contre Pierre d'Alex. en* 373, &c. p. 248. c. 1, *reçoit ordre de mettre Luce en sa place*, p. 248. c. 2, *défend de pleurer ses cruautez*, p. 249. c. 2.

Pallade Ev. *banni à Antinople pour S. Chrysostome*, p. 251. c. 2.

Palte, *ville de Syrie*, p. 131. c. 2.

Pambon *Conf. d'Egypte, banni en Pal. en* 373, p. 250. c. 2.

Pancrace *ou* Pancaire *d'Ancyre, n'a point esté au* C. *de Nicée*, p. 274. c. 2. 355. c. 1.

Pancrace *Pr. de Rome, va en* 354 *demander un Concile à Constance*, &c. p. 154. c. 2, *est banni en* 355, p. 155. c. 1.

Pancrace *de Peluse, p. e. Melecien, assiste à la troisiéme confession de Sirmich*, p. 189. c. 2, & *au* C. *de Seleucie en* 359, &c. p. 200. c. 1.

Panephyse, *ville d'Egypte dans la premiere Augustamnique*, p. 273. c. 1.

Pannone Ev. *de Pupput en* 411, &c. p. 67. c. 2.

Le Pape : *le Canon Eccl. défend, dit Socrate, de faire aucune loy contre sa volonté*, p. 133. c. 1. *Les Macedoniens promettent en* 366, *de subir le jugement de tel Evesque qu'il plaira au Pape, s'ils sont accusez de quelque chose dans la suite*, p. 231. c. 2. *Quel Synode Innocent I. dit luy attribuer les causes majeures*, p. 362. c. 1. *Le Concile de Nicée ordonne que l'Ev. d'Alex. luy mandera le jour qu'on doit faire Pasque, afin qu'il le mande aux autres Eglises*, p. 285. c. 1. *Etendue de sa jurisdiction immediate*, p. 286. c. 2.

La Paphlagonie : *Les Novatiens y estoient en grand nombre, & fort persecutez vers* 360, &c., p. 171. c. 2.

S. Paphnuce Ev. *dans la haute Thebaïde, & Confesseur, assiste au* C. *de Nicée*, p. 273. c. 1, 276. c. 1, *s'oppose à la separation des Clercs d'avec* leurs

Digitized by Google

leurs femmes, qu'on y vouloit ordonner, p. 289. c. 1. 362. c. 2; retire S. Maxime de Jerusalem d'un pas dangereux, p. 119. c. 2.

Paphnuce anacorete Meletien, persevere dans le schisme après le C. de Nicée, p. 100. c. 1.

Paphnuce Ev. de Saïs en Egypte, banni sous Constance, &c. p. 251. c. 1.

Paphnuce Conf. d'Egypte, relegué en Pal. en 373, p. 250. c. 2.

Parammon Diacre de la Mareote excommunié avec Arius, p. 105. c. 1, signe sa lettre à S. Alexandre, p. 109. c. 2.

Pardus d'Arpi dans la Capitanate, assiste au Concile d'Arles en 314, p. 304. c. 1.

Parmenien succede immediatement à Donat Ev. de Cart. vers 350, p. 53. c. 1. 306. c. 2; écrit contre l'Eglise vers 370, p. 307. c. 1; entreprend de refuter Ticone vers 372, p. 63. c. 2; meurt vers 390, &c. p. 69. c. 1.

S. Parthene Evesque de Lampsaque: son histoire, p. 166. c. 1-167. c. 1.

Parthene est mis par force en penitence par les Donat. p. 60. c. 1.

Pasinique Ev. Macedonien de Zenes, adresse une requeste à Jovien, p. 226. c. 1.

Pasque: les C. d'Arles, de Nicée, & d'Ant. ordonnent qu'on celebrera par-tout cette feste en un mesme jour, &c. p. 22. c. 2. 135. c. 284. c. 2. Celui de Nicée ordonne qu'on prie debout durant tout le temps de Pasque, p. 288. c. 1. Ce que c'est que jeûner les premieres Pasques, p. 359. c. 2. 360. c. 1.

Patere Prefet d'Egypte en 324. p. 112. c. 2.

S. Patient Ev. de Lion, convertit plusieurs Photiniens vers 474, p. 151. c. 2.

Patrice Vic. des Prefets en Afr. en 313, p. 10. c. 2.

Patrophile de Scythople: c'est p. e. de luy dont S. Alexandre d'Alexandrie se plaint à S. Alexandre de Constantinople, p. 97. c. 1, comme d'un partisan d'Arius, p. 107. c. 1, dont il égale l'impieté, p. 110. c. 2, & autorise le schisme, p. 111. c. 1. Il assiste au C. de Nicée, p. 276. c. 1, à la deposition de S. Eustathe d'Ant. en 331, p. 117. c. 1, au C. de Jerus. en 335, p. 121. c. 2, d'où il va trouver Constantin contre S. Athanase, p. 123. c. 2; au C. d'Ant. en 341, p. 133. c. 1; ordonne en 356 George Ev. d'Alex. p. 168. c. 2; fait beaucoup souffrir S. Eusebe de Verceil, ibid.; se plaint à Constance de la conduite de Basile, p. 188. c. 2; fait diviser en deux le Concile œcumenique de l'an 359, ibid.; assiste à celui de Seleucie, p. 199. c. 1, où il est accusé, p. 200. c. 1, ne va pas à la premiere seance, p. 200. c. 2, y est deposé, p. 203. c. 2. Le C. de CP. en 360, luy écrit, p. 212. c. 1. Philippe luy succede, p. 247. c. 1.

Paul de Samosates: l'Arianisme suite de sa doctrine, p. 97. c. 1.

Paul Ev. de Cirthe en Numidie, livre en 303 les meubles de son Eglise aux persecuteurs, p. 3. c. 2.

S. Paul Ev. de Neocesarée, assiste au Concile de Nicée, p. 273. c. 2.

Paul de Larande, assiste au Concile de Nicée, p. 276. c. 2.

Paul est fait Ev. de Tyr en 331, p. 118. c. 1.

S. Paul assiste au Concile de Nicée, n'estant que Lecteur, &c. p. 293. c. 1, est fait Evesque de CP. en 336, p. 127. c. 2. Macedone brouille, puis se soumet à luy, p. 138. c. 1. Il est bientôt banni, p. 127. c. 2; est rappellé en 338, p. 129. c. 1, est deposé aussi-tost après, p. 129. c. 2, est deux fois rétabli & deux fois chassé en 342, p. 138. c. 2; va au C. de Rome, & est rappellé en 348, p. 131. c. 1. 147. c. 2, est exilé de nouveau en 350, & enfin étranglé, p. 149. c. 1.

Paul va en 348 ou 349, distribuer les aumosnes de Constant en Afr., &c. p. 47. c. 2-48. c. 1.

Paul Ev. de Maximinople, assiste au C. de Pal. en 349, p. 273. c. 1.

Paul Ev. d'Emese, assiste au C. de CP. en 360, p. 208. c. 2, à celuy de Tyanes en 367, p. 233. c. 2.

Paul Ev. Arien, écrit à Germine en 366 sur son changement. p. 233. c. 1.

Paul Ev. d'Egypte, & Confesseur sous Valens, p. 251. c. 2.

Ste. Paule voit à Nitrie S. Isidore Ev. d'Hermopole vers 387, p. 251. c. 1.

Ælius Paulinus Vic. d'Afrique en 314, &c. p. 17. c. 2; p. e. le mesme que Verus, p. 302. c. 1.

Paulin de Tyr y rebastit l'Eglise après la persecution de Diocletien, p. 84. c. 1. C'est p. e. de luy dont S. Alexandre d'Alex. se plaint à Saint Alexandre de CP., &c. p. 97. c. 1. Arius le nomme entre ses partisans, p. 107. c. 1. Eusebe de Nic. luy écrit pour Arius, p. 110. c. 2, dont il égale l'impieté, ibid., & autorise le schisme, p. 111. c. 1. Il assiste au C. de Nicée, p. 276. c. 1, est le premier maistre d'Aece, p. 172. c. 2; usurpe le siege d'Ant. en 331, &c. p. 117. c. 2. 324. c. 1. meurt six mois après, p. 118. c. 1.

Paulin Ev. de Dace, défendu par Osius, p. 143. c. 1.

S. Paulin est fait Ev. de Treves en 349, p. 153. c. 2, est banni pour la foy en 353, & meurt en 358, &c. p. 154. c. 1. 155. c. 1. 199. c. 2. 335. c. 1.

Paulin Ev. d'Ant. contre S. Melece en 383, &c. p. 266. c. 2. 267. c. 2.

Pecher avec connoissance, c'est descendre vivant en enfer, p. 63. c. 1.

Pederote, Pedore, ou Phedrie Ev. d'Heraclée, assiste au C. de Nicée, p. 275. c. 1.

S. Pelage est fait Ev. de Laodicée en Syrie en 360, p. 212. c. 2; assiste au C. de Tyanes en 367, p. 233. c. 2; confesse la foy sous Valens vers 372, &c. p. 243. c. 2.

Pelage s'autorise de Lactance, p. 91. c. 1.

Peluse, ville de la Phenicie, p. 273. c. 2.

Pemene Aecien se fait Evesque de CP. contre Eudoxe, p. 217. c. 1.

Les penitens: on leur rasoit les cheveux, p. 60. c. 1: Leur reconciliation solennelle estoit reservée à l'Evesque, p. 67. c. 1. Il estoit permis aux Pr. de reconcilier les malades en l'absence de l'Ev. p. 68. c. 1. Le C. de Nicée permet aux Ev. d'abreger le temps de leur penitence en certains cas, p. 287. c. 1, ordonne que l'on donne l'Eucaristie à tous les penitens qui la demandent à la mort, &c. ibid. Ils estoient incapables d'estre ordonnez, p. 59. c. 2. 287. c. 2.

Pepuze, ville de Phrygie, p. 185. c. 2.

Peregrin Pr. Donat. de Musti en 395, p. 74. c. 2.

Peres: enfant possedé pour avoir méprisé son pere, p. 167. c. 1.

Perge, ville de Pamphylie, p. 85. c. 2.

Perpetua Restituta, p. e. l'Eglise de Ste. Perpetue à Cart. renduë à l'Eglise en 378, &c. p. 66. c. 1. 67. c. 1.

Persecutions: La victoire de JESUS-CHRIST sur le monde se continuë par les souffrances de ses Saints, p. 239. c. 1. L'équité naturelle ne veut pas qu'on insulte à des gens accablez, p. 88. c. 1.

L'Eglise de la Persée, Paroice d'Alex. p. 101. c. 2.

Petilien de Cirthe rebaptize un Diacre deposé, puis le chasse, p. 33. c. 1; écrit vers l'an 400 contre l'Eglise, &c. p. 79. c. 2.

Phanelle. V. Placille.

S. Phebade, auj. S. Fiari, Ev. d'Agen après 347 jusqu'en 392, écrit contre les Ariens, &c. p. 182. c. 2: ce qu'on en sçait, ibid. Il assiste au C. de Rimini en 359, p. 190. c. 2, où il se laisse surprendre comme les autres, p. 195. c. 1.

Digitized by Google

Phebe *ou* Phile *de Polycalandes, est accusé dans le* C. *de Seleucie en* 359. p. 200. c. 2, *y est excommunié*, p. 203. c. 2; *assiste au* C. *de* CP. *en* 360, p. 208. c. 2, *où il est excommunié comme fauteur d'Aece*, p. 209. c. 1.

Phedon *Philosophe, dispute dans le* C. *de Nicée*, p. 291. c. 1.

Phedrie. *V. Pederote.*

Pheno, *mine de cuivre dans la Pal., &c.* p. 249. c. 2.

Phidele. *V. Philede.*

Philadelphe *Evesque de Juliople, assiste aux* C. *d'Ancyre & de Nicée*, p. 85. c. 2. 274. c. 2.

Philadelphie, *villes de Lydie*, p. 200. c. 1, *& de Syrie*, p. 273. c. 2.

Philagre *est fait Prefet d'Egypte pour la seconde fois en* 340, p. 132. c. 2.

Phile. *V. Phebe.*

Philede, *Phidele, ou* Philicade *d'Augustades, est excommunié dans le* C. *de Seleucie en* 359, p. 200. c. 2. 203. c. 2.

Philet *ou* Philippe *Evesque de Melitople vers* 330, p. 166. c. 2.

Philippe Ev. *de Panephyse en Egypte, assiste au* C. *de Nicée*, p. 273. c. 1.

Philippe *Prefet du Pret. chasse S. Paul de* CP. *en* 342, *&c.* p. 138. c. 2, *le fait étrangler en* 350, p. 149. c. 1.

Philippe Ev. *Arien de Scythople successeur de Patrophile*, p. 247. c. 1.

Philippople, *ville de la Thrace*, p. 142. c. 2.

S. Philogone Ev. *d'Ant.* V. son titre, p. 86. c. 1. *Saint Alexandre d'Al. luy écrit contre Arius* p. 97. c. 1, *qui le reconnoist pour son adversaire*, p. 107. c. 1.

Beaucoup de Philosophes *se trouvent au* C. *de Nicée, & y disputent, &c.* p. 290. c. 1.

Philostorge *historien Eunomien*, p. 220. c. 2.

Philoxene *Pr. de Rome, va en* 341 *en Orient appeller les Eusebiens au* C. *de Rome*, p. 130. c. 2, *est retenu par eux au-delà du temps marqué*, p. 137. c. 2.

Philumene *sert Donat auprès de Constantin*, p. 26. c. 1.

Philumene *est fait Ev. de Cés. en Pal. vers* 372, p. 247. c. 1.

Photin *Ev. de Sirmich, commence en* 342 *à publier ses impietez*, p. 139. c. 2. *Son histoire & son heresie*, p. 140. c. 1, &c. *Son erreur est condannée en* 345 *dans un Symbole des Eusebiens*, p. 141. c. 2. *Il est condanné en* 347, *non dans le Concile de Sardique*, p. 334. c. 1, *mais dans le* C. *de Milan*, p. 145. c. 1; *& en* 349 *dans un* C. *de Sirmich*, p. 148. c. 2; *est enfin chassé par les Eusebiens en* 351, *&c.* p. 150. c. 1-152. c. 1. 334. c. 2; *meurt vers* 376, p. 151. c. 2.

La Phrygie, *infectée en* 375 *par les Macedoniens*, p. 225. c. 2.

Piammon *porte des aumosnes aux Conf. d'Alex. sous Luce*, p. 250. c. 1.

L'Eglise de Pierius, *Paroice d'Alex.* p. 101. c. 2.

S. Pierre *d'Alex. fait Arius Diacre, puis le chasse, &c.* p. 103. c. 1.

Pierre *Evesque d'Icone, assiste au* C. *d'Ancyre vers* 314, p. 85. c.

Pierre *de Gindare, assiste au* C. *de Nicée*, p. 273. c. 2.

Pierre *d'Abila en Pal. reçoit S. Athanase en* 349, p. 273. c. 1.

Pierre *est fait* Ev. *d'Alex. en* 373, p. 247. c. 2, *est aussi-tost persecuté*, p. 248. c. 1, *obligé de se retirer à Rome*, p. 250. c. 1. 349. c. 1, *revient en* 378, *& rentre en possession de son Eglise*, p. 260. c. 2; *est marqué en* 380 *par Theodose comme centre de la communion Cat.*, p. 263. c. 2; *meurt en* 381, *&c.* p. 265. c. 1. 352. c. 2.

Pinares, *ville de la Lycie*, p. 200. c. 2.

Pipere *de Samosates, assiste au* C. *de Nicée*, p. 273. c. 2.

Piste *ou Poste Evesque d'Athenes, assiste au* C. *de Nicée*, p. 275. c. 1.

Piste Ev. *de Marcianople, assiste au* C. *de Nicée*, ibid., *est, dit-on, chargé d'en publier les decrets dans la Mysie*, p. 293. c. 1.

Piste *Prestre de la Mareote, sectateur d'Arius*, p. 94. c. 2. *S. Alexandre écrit contre luy aux* Ev. p. 95. c. 1. *Il est excommunié par le* C. *d'Egypte avec Arius*, p. 105. c. 1, *dont il signe la lettre à Saint Alexandre*, p. 109. c. 2; *est excommunié dans le* C. *de Nicée*, p. 282. c. 2, *receu à la communion par le* C. *de Jerus. en* 335, p. 123. c. 1, *demeure toûjours en horreur dans l'Eglise*, p. 125. c. 2, *est fait en* 339 Ev. *des Ariens d'Alex.*, p. 129. c. 2.

Pitheciens *secte d'Ariens, pourquoy ainsi nommée*, p. 270. c. 1.

Pitime *Evesque d'Egypte banni en* 373, p. 250. c. 2.

Pittacas. *V. Eusebe.*

Placie *ou* Plata, *ville de Galacie*, p. 86. c. 1.

Placille, *Flacille, Flanite, ou Phanelle, est fait* Ev. *d'Ant. en* 333, p. 118. c. 2, *assiste au* C. *de Jerus. en* 335, p. 121. c. 2, *& d'Ant. en* 341, p. 133. c. 1 : *ne s'est pas fort signalé entre les Ariens, &c.* p. 121. c. 2; *meurt vers* 345, p. 122. c. 1. 141. c. 2.

Plinthe *General Arien sous Theodose II, réünit quelques sectes Ariennes, &c.* p. 270. c. 1. 353. c. 2.

Les Pneumatomaques, *ennemis du S. Esprit*, p. 176. c. 1. *V. les Macedoniens.*

Pollus *demande les Ecritures à Marin des Eaux de Tibile en* 303, p. 4. c. 1.

Pollux Ev. *de la Lybie, est accusé dans le* C. *de Seleucie en* 359, p. 200. c. 1.

Polycalandes, *ville de la Lydie*, p. 200. c. 2.

S. Polychrone *Prestre & M. sous Constance*, p. 132. c. 1.

Polychrone Ev. *Arien deposé dans le* C. *d'Illyrie en* 375, p. 253. c. 2.

Polydecte Ev. *de Myre en Lycie, &c.* p. 364. c. 2.

Pompeiople, *ville de la Paphlagonie*, p. 199. c. 1.

Ponce Ev. *Donat. signe en* 362 *la requeste à Julien, &c.* p. 56. c. 2, *assiste au* C. *de Bagai en* 394, p. 71. c. 2. *Estime qu'en faisoient ceux de son parti*, p. 57. c. 1.

S. Porphyre *est fait* Ev. *de Gaza en* 390, p. 148. c. 1.

S. Posside Ev. *de Calame, souffre beaucoup des Donat.*, p. 80. c. 2.

Poste. *V. Piste.*

Postumien *Prefet du Pretoire d'Orient en* 383, p. 266. c. 2.

Potame *de Lisbone a le plus de part à la persecution de Libere & d'Osius*, p. 164. c. 2. 165. c. 1. 178. c. 1. *Sa prevarication & sa mort*, p. 178. c. 2.

S. Potamon Ev. *d'Heraclée en Egypte, assiste au* C. *de Nicée*, p. 273. c. 1.

Les Prestres *sont appellez du second throne*, p. 303. c. 1. *Le* C. *d'Illyrie en* 375, *donne le titre de Seigneur à des Prestres*, p. 348. c. 1. *Celui de Cart. en* 390, *leur permet de reconcilier les malades en l'absence des* Ev., p. 68. c. 1; *celui d'Ant. en* 341, *leur donne le pouvoir d'écrire des lettres de paix*, p. 136. c. 1, *de prendre connoissance de l'administration des biens de l'Eglise*, p. 136. c. 2. *L'erreur d'Arius n'a point app. fait oster aux Prestres d'Alex. le pouvoir de prescher, &c.* p. 94. c. 2. *Le* C. *de Cart. les oblige à la continence*, p. 67. c. 2; *degrade, &c. le Prestre qui offrira estant interdit par son Evesque*, p. 68. c. 1; *leur défend de celebrer dans les maisons particulieres sans permission de l'Evesque*, ibid.; *celui d'Ant. en* 341, *leur fait la mesme défense*,

Digitized by Google

fense, p. 135. c. 2. *Les* C. *de Cart. en* 349 *&* 390, *leur donnent six* Ev. *pour juges*, p. 55. c. 1. 68. c. 2.

Pretextat *Evesque Donatiste d'Assur, assiste à l'ordination de Primien vers* 390, p. 69. c. 1, *& à celle de Maximien contre Primien en* 393, p. 70. c. 2, *à cause de quoy il est condanné par le* C. *de Bagai*, p. 71. c. 2. *Les Donat. taschent en vain de le deposseder*, p. 74. c. 1. *Il se reconcilie en* 397 *avec Primien*, p. 75. c. 1.

Les prieres *sont plus agréables à Dieu dans l'union de plusieurs*, p. 101. c. 2. *Le* C. *d'Ant. soumet à la penitence ceux qui refusent de prier avec les autres*, p. 135. c. 2.

S. Prime *Diacre de Lemelle, & M. en* 362, *&c.* p. 68. c. 2.

Prime *Soudiacre degradé, se fait Donatiste, &c.* p. 33. c. 1.

Primien *succede à Parmenien Ev. Donat. de Cart. vers* 390, p. 69. c. 1; *est condanné par deux* C. *de sa secte, & Maximien mis en sa place*, p. 69. c. 2-71. c. 1. 312. c. 1, *& absous par le grand* C. *de Bagai en l'an* 394, p. 71. c. 1-72. c. 1; *poursuit les Maximianistes*, p. 72. c. 1-74. c. 1; *se reconcilie avec Pretextat & Felicien en* 397, p. 75. c. 1.

Primule Ev. *de Vage en* 411, p. 81. c. 2.

Un Prince *ne peut pas, sans un très-grand crime, negliger les injustices*, p. 25. c. 2. *Ce que c'est que servir Dieu en Prince*, p. 254. c. 2. 255. c. 1.

Priscien *auteur d'un poëme sur les poids & les mesures*, p. 87. c. 1.

Prisque *grand-pere d'Eunome l'Heresiarque*, p. 214. c. 1.

Probace *Prestre de Tarragone, assiste au* C. *d'Arles en* 314, p. 304. c. 1.

Probe *à qui Lactance adresse quatre livres de ses lettres*, p. 90. c. 2.

Probin *Proc. d'Afr. en* 397, p. 75. c. 1.

Proclien *Evesque écrit à l'Eglise de Suedres*, p. 253. c. 1.

Proconnese, *isle de la Propontide, où l'on tiroit du marbre*, p. 249. c. 2.

La Proconsulaire : *l'ancien Evesque y avoit quelque prerogative, quoique l'Ev. de Cart. en fust le Primat*, p. 67. c. 1.

Procope *se revolte en* 365 *contre Valens, &c.* p. 217. c. 1; *est défait en* 366, p. 228. c. 2.

Proculien Ev. *Donat. d'Hippone en* 395, p. 79. c. 1.

Prose. *V. Orose.*

La prosperité : *ses pieges sont d'autant plus dangereux qu'ils sont plus doux*, p. 88. c. 2.

S. Protais *Evesque de Milan en* 345, *&c.* p. 14. c. 1. 301. c. 2.

Protere *de Capone, assiste en* 313 *au Concile de Rome*, p. 14. c. 2, *& à celui d'Arles en* 314, p. 21. c. 1. 304. c. 1.

Protogene *Ev. de Sardique, assiste au* C. *de Nicée, &c.* p. 275. c. 1, *où il dispute, dit-on, contre un Philosophe*, p. 291. c. 1, *& est chargé d'en publier les decrets dans la Calabre*, p. 293. c. 1; *est anathematizé par les Eusebiens*, p. 143. c. 1.

Protogene Ev. *de Mopsueste*, p. 345. c. 2.

S. Protogene Ev. *d'Edesse : son histoire*, p. 245. c. 2-246. c. 2.

Psathyriens *secte d'Ariens, pourquoi ainsi nommez*, p. 270. c. 1.

Ptolemaïde, *ville de la haute Libye ou Pentapole*, p. 105. c. 1.

Ptolemaïde, *ville de la Phenicie*, p. 273. c. 1.

Ptolemée Ev. *Melecien de Thmuis, assiste au* C. *de Seleucie en* 359, p. 200. c. 1, *& à celui de* CP. *en* 360, p. 208. c. 2.

Pudentiane, *ville de la Numidie*, p. 82. c. 2.

Puppiane *&* Pupput, *villes de l'Afr. Proconsulaire*, p. 311. c. 2.

Purpure Ev. *de Limate en Numidie, homicide & Traditeur, assiste au* C. *de Cirthe en* 305, p. 4. c. 2; *vole du vinaigre appartenant au fisc*, p. 5. c. 2; *prend pour luy le quart d'une somme d'argent donnée pour l'ordination de Majorin, &c.* p. 7. c. 2. *Réponse furieuse de luy à Cecilien*, ibid. *Il tasche en vain de reconcilier avec Silvain de Cirthe Nondinaire son Diacre*, p. 43. c. 1.

Q

Queretapes, *ville de la Phrygie*, p. 199. c. 1.

Quimasse *est défendu par Osius*, p. 143. c. 1.

Quintere *de Cailleri, assiste au* C. *d'Arles en* 314, p. 21. c. 1. 304. c. 1.

Quintien *est fait* Ev. *de Gaza par les Ariens au lieu d'Asclepas*, p. 117. c. 1.

Quintien *un des chefs des Eunomiens, &c.* p. 220. c. 2.

L'Eglise de Quirin, *paroice d'Alex.*, p. 101. c. 2.

R

Radagaise *Prince Got payen*, p. 260. c. 1.

S. Regin Ev. *de Scopele M. p. e. vers* 355, p. 132. c. 1.

Les Reliques : *les miracles justifient les respects que nous leur rendons*, p. 159. c. 1. *Eunome les méprise*, p. 220. c. 1.

La réordination *des Meleciens n'est nullement ordonnée par le* C. *de Nicée, mais bien leur reception par l'imposition des mains, &c.* p. 359. c. 1. & 2.

Restituta. *V. Perpetua.*

Restituée : *On nomma ainsi l'Eglise d'Uzale renduë aux Cath.*, p. 66. c. 1.

Restitut *Evesque de Londres, assiste en* 314 *au Concile d'Arles*, p. 304. c. 1.

S. Restitute Ev. *de Cart. assiste en* 359 *au* C. *de Rimini, &c.* p. 55. c. 2. 190. c. 2; *est deputé à Constance*, p. 192. c. 2, *qui le fait signer le formulaire de Nicé*, p. 194. c. 1. *Il n'est point Martyr*, p. 307. c. 2.

S. Restitute *souffre beaucoup des Circoncellions*, p. 80. c. 1.

Restitute *app.* Ev. *Donat. d'Afr. Le* C. *de Rome en* 378 *se plaint de luy, &c.* p. 66. c. 2.

Restitute *est ordonné Evesque de Membrese par les Donatistes en l'année* 394, *au lieu de Salvie*, p. 73. c. 2, *l'estoit encore en* 411, p. 74. c. 1.

S. Restitute *Pr. d'Hippone, tué par les Donatistes en* 412, p. 82. c. 1.

L'Eglise de la Resurrection *à Jerus. dediée en* 335, *&c.* p. 121. c. 1.

Saint Retice *d'Autun, donnée pour juge aux Donat. en* 313, p. 11. c. 1-12. c. 1; *assiste au* C. *d'Arles en* 314, p. 304. c. 1. *Ce qu'on en sçait*, p. 12. c. 2. 26. c. 2.

Rhesinas, *siege Episcopal de la Mesop.* p. 273. c. 2.

Rhinocorure *ou* Rhinocolure, *ville celebre d'Egypte, &c.* p. 252. c. 1.

S. Rhodane Ev. *de Toulouse, n'estoit point au* C. *de Milan en* 355, p. 155. c. 2; *est banni, non en* 353 *avec S. Paulin de Treves*, p. 335. c. 1, *mais en* 356, *& meurt dans son exil*, p. 169. c. 1, *p. e. avant le* C. *de Seleucie en* 359, p. 199. c. 2.

Rhodon *Corevesque de la Capp. assiste au* C. *de Neocesarée vers* 115, p. 86. c. 1.

Rimini, *ville de la Romagne, &c.* p. 190. c. 1.

Rogat Ev. *Donatiste, app. à Cartennes en Mauritanie, s'y fait une secte de son nom*, p. 65. c. 1; *vivoit encore en* 380, p. 65. c. 2.

Rogat *est ordonné* Ev. *d'Assur en* 395 *par les Donat. au lieu de Pretextat*, p. 74. c. 2, *se rëunit à l'Eglise, & devient Conf., &c.* p. 67. c. 1.

Rogat Ev. *Donat. de Zaret dans la Numidie*, *en* 411, p. 82. c. 1.

Rogatien Ev. *Donat. signe en* 362 *la requeste à Julien*,

Digitized by Google

Julien, &c. p. 56. c. 2. 57. c. 1.

Rogatien Diacre Donat. de Cart. Primien le veut chasser, p. 69. c. 2.

Les Rogatistes, schisme des Donat. p. 65. c. 1, sont poursuivis par Firme & par Gildon, p. 78. c. 1.

Romain Pr. d'Apt., assiste au C. d'Arles en 314, p. 304. c. 1.

Le Comte Romain General des Troupes en Afr. depuis 364 jusqu'en 373, p. 60. c. 2.

Rome. V. le Pape: Sozomene dit faussement qu'on ne preschoit point à Rome, p. 95. c. 1. Troubles qu'y excitent la persecution de Libere, p. 164. c. 1, & l'ordination de Felix, p. 165. c. 2. Les Donat. y envoyent un Ev. d'Afrique pour ceux de leur secte, &c. p. 37. c. 2. 38. c. 1.

Rotarie, ville de la Numidie, p. 81. c. 2.

Rufin réünit des Macedoniens à l'Eglise vers 380, p. 225. c. 2.

S. Rufinien Ev. de la Campanie, meurt en 355 par la violence d'Epictete, &c. p. 168. c. 1. 336. c. 1.

Rufinien Ev. des Bonusse dans la Proconsulaire en 411, p. 81. c. 2.

Rusticiane, ville de la Numidie, p. 76. c. 1.

Rusticien Soudiacre excommunié, se fait Donat. p. 33. c. 1, & est receu par Macrobe Evesque d'Hippone vers 405, p. 80. c. 2.

S

Saint Sabas Martyr de Gotthie, p. 269. c. 1.

Sabin Prestre Espagnol, assiste en 314 au Concile d'Arles, p. 304. c. 1.

Sabin Evesque Donat. tasche en vain de reconcilier avec Silvain de Cirthe Nondinaire son Diacre, p. 43. c. 1.

Sabin Ev. Macedonien d'Heraclée, historien infidéle, p. 138. c. 1. 248. c. 2, a p. e. succedé à Hypatien après l'an 364, p. 229. c. 2, fait un recueil des Conciles, p. 200. c. 1. 229. c. 1,

Sacerdos juge, favorise Primien contre Maximien, p. 72. c. 1. 312. c. 2.

Sadagolthine, village de Cappadoce près de Parnasse, p. 258. c. 1.

Saïs, siege Episcopal en Egypte, p. 251. c. 1.

Salamine, ville de Cypre, p. 267. c. 1.

Salgame Diacre Donat. de Cart. Primien le veut chasser, &c. p. 69. c. 2.

Salomon ou Salamin, Ev. de Germanicie, assiste aux Conciles d'Ancyre, de Neocesarée, & de Nicée, p. 85. c. 2. 273. c. 2.

Salones, ville de Dalmacie, p. 142. c. 2.

Salvie Ev. Donat. de Membrese, ordonne en 393 Maximien à Cart. p. 70. c. 2, souffre pour cela de grandes cruautez en 395, p. 73. c. 1-74. c. 1.

Samosates, ville de Syrie, p. 273. c. 2.

Sanctissime, porte en 373 ou 376, une lettre de S. Basile à Abraham de Batnes, p. 246. c. 2.

Sapor General met en 381 les Catholiques en possession des Eglises, p. 264. c. 2.

Saras. V. Seras.

Sardique, ville de la Dace, &c. p. 142. c. 1. 275. c. 1.

Sarmate Curé d'Alex. excommunié avec Arius, p. 93. c. 2. 94. c. 2. 105. c. 1, signe sa lettre à Saint Alexandre, p. 109. c. 2. Theodoret se trompe de ne le faire que Diacre, p. 105. c. 1.

Saturnin Maire d'Aptonge avant 314, p. 19. c. 2.

Saturnin Evesque Novatien, est receu en sa dignité dans l'Eglise Cath. p. 290. c. 1.

Saturnin d'Arles excommunié dans le C. de Beziers en 356, p. 169. c. 1, demeure separé des Ev. de France en 358, p. 182. c. 1. & 2.

Saturnin Comte & Consul en 383, retira chez luy en 372, Abraham Ev. de Batnes, &c. p. 246. c. 2.

Les Savans, souvent plus stupides que les simples pour l'affaire du salut, p. 87. c. 2. Sujet qu'ils ont de s'humilier, p. 83. c. 2. A quoy la science doit servir à un savant Chrétien, p. 87. c. 2. 88. c. 2.

Savin de Terracine, assiste en 313 au C. de Rome, p. 14. c. 2.

Scopele, isle de l'Archipelage, aujourd'hui Droma, p. 132. c. 1.

La Scythie; ses principales villes, son gouvernement Eccl., &c. p. 235. c. 2.

Scythople, ville de la Pal. p. 107. c. 1.

Sebade, nom alteré de S. Phebade Evesque d'Agen, p. 182. c. 2.

Le Duc Sebastien mene en 356 George Ev. Arien à Alexandrie, p. 168. c. 2, engage la bataille d'Andrinople où Valens perit en 378, p. 261. c. 1.

Sebastople, ville du Pont, p. 274. c. 1.

Second Ev. de Tigise & Primat de Numidie en l'an 303, &c. p. 2. c. 1, est accusé d'avoir livré les Ecritures, & ne s'en justifie pas bien, p. 3. c. 1. & 2, preside en 305 au C. de Cirthe, p. 4. c. 1, y absout les Traditeurs pour n'estre pas condanné, p. 5. c. 1; ne se separe point de Mensurius Ev. de Cart. p. 3. c. 1; depose Cecilien son successeur en 311, p. 7. c. 1. 8. c. 1, & ordonne Majorin en sa place, p. 7. c. 1. 9. c. 1. Saint Augustin le confond quelquefois avec Donat des Cases-noires, p. 102. c. 2.

Second, neveu de l'Ev. de Tigise, le porte à ne pas condanner les autres Traditeurs, p. 4. c. 2.

Second de Palestrine, assiste en 313 au C. de Rome, p. 14. c. 2.

Second de Teuquire, Arien, assiste au C. de Nicée, p. 276. c. 2.

Second Ev. de Ptolemaïde, sectateur d'Arius, p. 94. c. 2, excommunié avec luy par le Concile d'Egypte, p. 105. c. 1, signe sa lettre à S. Alexandre, p. 109. c. 2; assiste au Concile de Nicée, p. 276. c. 1, y est anathematizé, p. 282. c. 2. 358. c. 2; est receu dans la communion de l'Eglise par le C. de Jerus. en 335, p. 123. c. 1, demeure néanmoins toûjours en horreur à l'Eglise, p. 125. c. 2; ordonne Piste Ev. d'Alex. en 339, p. 105. c. 1. 129. c. 2; veut, dit-on, faire Aece Evesque, &c. p. 175. c. 1; ordonne plusieurs autres Ariens, p. 198. c. 1.

Selemsel ou senemsal, ville de la Proconsulaire, p. 311. c. 2.

Selenas Ev. Arien des Gots vers 386, &c. p. 270. c. 1.

Seleucie la rude, ou de Ste. Thecle Metropole de l'Isaurie, p. 199. c. 1. 255. c. 2.

Seleucie, ville de Syrie, p. 200. c. 2.

Les Semiariens estoient ceux qui reconnoissoient le Fils semblable au Pere, mais non consubstantiel, p. 176. c. 1.

Senia, ville de la Dalmacie, p. 151. c. 2.

Sentien Ev. Arien de Berée, assiste au C. de Nicée, p. 276. c. 2.

Sepulture: on regardoit comme une impieté de déterrer un corps, p. 171. c. 2.

Seranus payen, Proc. d'Afr. en 398, p. 73. c. 2; n'est point app. le mesme que le Proc. Herode, p. 312. c. 2. Les Cath. s'adressent à luy contre les Donat. p. 78. c. 2.

Serapion app. Diacre de la Mareote, excommunié avec Arius, p. 105. c. 2, signe sa lettre à S. Alexandre, p. 109. c. 2.

Seras, Serras, ou Saras, Prestre de la Libye, sectateur d'Arius, p. 105. c. 2, puis Ev. de Paretoine, est banni en 358, p. 185. c. 2; assiste au C. de Seleucie en 359, &c. p. 200. c. 1, au C. de CP. en 360, p. 208. c. 1, où il est excommunié comme fauteur d'Aece, p. 209. c. 1, qu'il ordonne Ev. p. e. en 362, p. 175. c. 1. 217. c. 1.

Sergien Ev. d'Ant. de Pisidie, assiste au C. d'Ancyre vers 314, p. 85. c. 2.

S. Servais de Tongres, assiste au C. de Rimini en 359.

Digitized by Google

359, p. 190. c. 2, *où il se laisse surprendre comme les autres*, p. 195. c. 1.

Serve *de Tuburficubure, souffre beaucoup des Circoncellions*, p. 80. c. 2.

Severe *à qui Lactance adresse deux livres de ses lettres*, p. 90. c. 2.

Severien Ev. *d'Afr. signe en 358 à Sirmich les anathematismes du C. d'Ancyre*, p. 184. c. 2.

S. Severin, *second ou troisiéme Evesque de Cologne*, p. 12. c. 1.

Severin *Donatiste, parent de Saint Augustin*, p. 79. c. 2.

Sichem, *ville de Pal. appellée depuis Naple*, p. 273. c. 1.

Sicque, *ville de la Proconsulaire*, p. 87. c. 1.

Signature ; *Troubles effroyables que causa la signature du formulaire de Rimini*, p. 213. c. 1. *Ceux qui le signerent par ignorance, n'estoient pas innocens, quoique moins coupables*; p. 213. c. 2.

Silvain *Soudiacre de Cirthe, Traditeur*, p. 3. c. 2, *& delateur des Lecteurs*, ibid.; *est fait Evesque de Cirthe en 305*, p. 5. c. 1; *assiste en 311 à l'ordination de Majorin, &c.* p. 7. c. 1; *est denoncé par Nondinaire, condanné par Zenophile, & banni en 320*, p. 43. c. 1.

Silvain Ev. *d'Azot en Pal. y reçoit S. Athanase en 349*, p. 273. c. 1.

Silvain *de Tarse, assiste en 351 au Concile de Sirmich contre Photin*, p. 150. c. 1, *reçoit S. Cyrille de Jerus. chez luy aprés sa deposition, &c.* p. 181. c. 2; *est cause qu'on n'assemble pas un C. œcumenique à Tarse en 358*, p. 189. c. 1; *assiste à celui de Seleucie en 359*, p. 199. c. 1, *y propose la confession de la Dedicace d'Ant.* p. 201. c. 2, *y est deputé à Constance*, p. 204. c. 1, *qu'il porte à faire anathematizer plusieurs blasphémes par les Ariens, &c.* p. 205. c. 1; *signe la lettre des deputez du C. de Seleucie à ceux de Rimini*, p. 207. c. 2; *est deposé par le C. de CP. en 360*, p. 210. c. 2; *rentre en possession de son Eglise sous Julien*, p. 224. c. 2; *adresse une requeste à Jovien*, p. 226. c. 1; *est deputé vers Libere en 366, & signe la foy de Nicée, &c.* p. 230. c. 2, &c. *meurt app. en 373*, p. 253. c. 1.

Silvain Ev. *Got Audien, mort avant 377*, p. 296. c. 2.

S. Silvestre *Pape, envoie ses legats au C. d'Arles en 314*, p. 21. c. 1. *Le Concile luy écrit*, p. 21. c. 2, *& luy adresse ses Canons*, p. 23. c. 2 : *Il envoie Vit & Vincent Prestres de Rome, au C. de Nicée*, p. 153. c. 1. 272. c. 1, *où son âge ne luy permettoit pas d'aller*, p. 272. c. 1. *La lettre de ce Concile à luy & sa réponse, sont des pieces supposées*, p. 292. c. 1. 240. c. 2.

Silvestre *Evesque de la Dace, assiste au C. de Nicée*, p. 275. c. 1.

Les simples *ont une vertu souvent plus pure*, p. 84. c. 1, *& plus d'application à leur salut*, p. 188. c. 2.

Simplice *de Tibile en Numidie, est rebaptizé & réordonné par les Donat.* p. 81. c. 2.

Singedon *en Phenicie, ville inconnuë*, p. 276. c. 2.

Singidon, *ville de la Mysie*, p. 188. c. 2.

Sirice *de Cyr, assiste au C. de Nicée*, p. 273. c. 2.

Sirmich, *premiere ville de l'Illyrie*, p. 178. c. 1.

Sisinne *excommunié avec Arius*, p. 105. c. 1, *signe sa lettre à S. Alexandre*, p. 109. c. 2.

Sisinne *Lecteur Novatien, paroist, dit-on, dans la Conference de CP. en 383*, p. 267. c. 1.

Smyrne, *ville de la province d'Asie*, p. 274. c. 2.

Les Soldats *deserteurs sont separez de la communion par le C. d'Arles*, p. 22. c. 2.

Solon *sergent de ville à Aptonge en 314*, p. 19. c. 2.

Solon Ev. *de Rhinocorure en Egypte, aprés l'an 373*, p. 252. c. 1.

Ste. Sophie, *Eglise de CP. dediée en 360*, p. 212. c. 1, *brulée par les Ariens p. e. en 388*, p. 270. c. 2.

Sophrone *de Pompeiople un des chefs des Semiariens*, p. 176. c. 2; *assiste au C. de Seleucie en 359*, p. 199. c. 1, *y rejette la confession presentée par les Acaciens*, p. 202. c. 2; *signe la lettre aux deputez de Rimini*, p. 207. c. 2; *est deposé par le C. de CP. en 360*, p. 210. c. 2. *Macedone luy écrit*, p. 211. c. 1. *Il est rétabli, & se trouve à divers Conciles des Semiariens*, p. 224. c. 2; *adresse une requeste à Jovien*, p. 226. c. 1.

Sophrone *refute la réponse d'Eunome contre Saint Basile*, p. 219. c. 2.

Sopole *Medecin celebre à Alex. vers 350*, p. 173. c. 1.

Sotade *Poëte infame d'Egypte, imité par Arius*, p. 109. c. 2.

Sozouse, *Ville de la Libye*, p. 208. c. 2.

Spectacle : *le C. d'Arles excommunie ceux qui menoient les chevaux du cirque*, p. 23. c. 1.

S. Spiridion *Evesque de Trimithonte, assiste au C. de Nicée*, p. 274. c. 2. *On luy attribue la conversion d'un Philosophe*, p. 290. c. 1.

Splendone *Diacre deposé, se fait Donatiste*, p. 33. c. 1.

Squedie, *siege Episcopal d'Egypte*, p. 273. c. 1.

Stefe, *Ville de Mauritanie*, p. 81. c. 2.

Stemmie *de Rimini, assiste en 313 au C. de Rome, &c.* p. 14. c. 2.

Stratege. *V. Musonien.*

Straton *Diacre sous S. Miltiade Pape*, p. 16. c. 2.

Suedres, *Ville de la Pamphylie*, p. 253. c. 1.

Supere *officier du guet en 314 dans l'Afrique*, p. 19. c. 2.

Surgent Ev. *ou Pr. d'Afr. assiste au C. d'Arles en 314*, p. 304. c. 1.

Sympie *ou* Sympose Ev. *de Seleucie en Isaurie, embrasse la communion de S. Basile en 375*, p. 255. c. 2.

Synclece *courier public, porte à Alexandrie la lettre de Constantin à Arius*, p. 112. c. 2.

La Syrie *abandonne, aprés le C. de Nicée, sa pratique pour la celebration de Pasque*, p. 297. c. 2.

Syrien *Duc d'Egypte, chasse S. Athanase d'Alex. en 356*, p. 168. c. 2.

T

Tabie, *Ville de Galacie*, p. 86. c. 1.

Tamugade, *Ville de la Numidie plutost que de la Tingitane, &c.* p. 77. c. 1.

Tarcondimate Ev. *Arien d'Eges en Cilicie, assiste au Concile de Nicée*, p. 276. c. 2.

Tarse, *Metropole de la Cilicie*, p. 273. c. 2.

Tascodrugites *heretiques : Theodose leur défend en 383 de s'assembler*, p. 269. c. 1.

Tatien *Prefet d'Egypte pour la seconde fois en 373, y continue la persecution des Cat.* p. 251. c. 2.

Taurin *app. General en Afr. ne peut arrester les Circoncellions, &c.* p. 42. c. 2.

Taurus *assiste en 351 à la dispute de Basile contre Photin*, p. 151. c. 1, *& au C. de Rimini en 359, &c.* p. 191. c. 1, *où il retient les Evesques jusqu'à ce qu'ils eussent signé l'impieté*, p. 194. c. 1.

Telemaque Ev. *Arien deposé dans le Concile d'Illyrie en 375*, p. 254. c. 1.

Termace Ev. *de Baeça dans la Grenade, assiste au C. d'Arles en 314*, p. 304. c. 1.

Teuquire, *siege Episcopal de la Libye*, p. 276. c. 2.

Thalasse *assiste en 351 à la dispute de Basile contre Photin*, p. 151. c. 1.

La Thalie, *ouvrage impie d'Arius*, p. 105. c. 1; *imitation d'un Poëte infame*, p. 109. c. 2.

Theatre : *le C. d'Arles excommunie ceux qui y montent*, p. 23. c. 1.

Themises, *Ville de la Phrygie*, p. 200. c. 2.

Digitized by Google

Themistius *adoucit, dit-on, la cruauté de Valens contre les Cath. par un discours en 372*, p. 242. c. 2.

Theoctiste *patissier, donne le nom à une secte Arienne*, p. 270. c. 1.

Theodore. *V. Dorothée.*

Theodore *d'Aquilée en Dalmacie, assiste au C. d'Arles en 314*, p. 304. c. 1.

Theodore *de Vasagade, assiste au C. de Nicée*, p. 274. c. 2.

Theodore *de Sidon, assiste au C. de Nicée*, p. 276. c. 2.

Theodore *de Tarse, assiste, dit-on, au C. de Nicée*, p. 85. c. 1. 273. c. 2, *choisit Eusebe de Ces. pour Ev. d'Antioche en 332*, p. 118. c. 1.

Theodore *d'Heraclée n'a point app. esté au C. de Nicée*, p. 276. c. 2, *assiste en 335 à celui de Jerus.* p. 121. c. 1; *continuë a calomnier les Saints sous Constance*, p. 128. c. 1. & 2; *assiste en 341 au C. d'Ant.* p. 133. c. 1; *fait Macedone Ev. de CP. après la mort d'Eusebe*, p. 138. c. 1; *est deputé en 342 à Constant, &c.* p. 139. c. 1; *est deposé par le C. de Sardique en 347*, p. 142. c. 2; *assiste en 351 au C. de Sirmich contre Photin*, p. 150. c. 1; *meurt en 355, &c.* p. 166. c. 1. 336. c. 1. *Sa Science, ses écrits, son style, &c.* p. 122. c. 1.

S. Theodore *ou Theodule, l'un des 80 Eccl. de CP. Martyrs en 370*, p. 237. c. 2.

S. Theodore *M. à Alex. sous Valens*, p. 251. c. 2.

Theodore *Proc. d'Afr. en 396*, p. 74. c. 2.

Theodore *de Mopsueste refute la réponse d'Eunome contre S. Basile.* p. 219. c. 1.

Theodore *Archevesque de Myre, assiste au second C. de Nicée, &c.* p. 295. c. 1.

Theodose *Arien : S. Eustathe refuse de le recevoir dans le Clergé d'Ant.* p. 116. c. 2. *Les Ariens le font Ev. de Tripoli en Phenicie*, p. 119. c. 1. 131. c. 2.

Theodose *de Philadelphie en Lydie, assiste au C. de Seleucie en 359*, p. 200. c. 1, *où il est deposé*, p. 203. c. 2; *se trouve à celui de CP. en 360*, p. 208. c. 1, *& y est excommunié comme fauteur d'Aece*, p. 209. c. 1; *n'a point esté au C. de Laodicée*, p. 350. c. 2.

Theodose *est fait Empereur le 19 Janvier 379*, p. 262. c. 2, *est baptizé en 380 par Ascole de Thessalonique*, p. 263. c. 2; *fait diverses loix pour l'Eglise*, p. 263. c. 2-264. c. 2; *bannit Eunome & les Eunomiens*, 268. c. 2; *chasse Luce d'Alex.* p. 261. c. 1; *fait mettre une statuë d'Arius au lieu de sa mort infame*, p. 127. c. 1; *assemble, dit-on, les chefs de secte en 383, pour les réünir à l'Eglise*, p. 241. c. 2. 242. c. 2; *défend toute assemblée des Heretiques*, p. 243. c. 1; *condanne en 392 les Clercs Heretiques à dix livres d'or*, p. 77. c. 1.

Theodose II. *publie une loy severe contre les Heretiques en 428*, p. 82. c. 1.

Theodote *de Laodicée en Syrie, sectateur d'Arius*, p. 107. c. 1. 320. c. 1, *dont il égale l'impieté*, p. 110. c. 2, *en laquelle il a toûjours persisté*, p. 321. c. 1; *assiste au C. de Nicée*, p. 323. c. 1. *Constantin luy écrit pour luy faire quitter ses erreurs*, p. 114. c. 2. *Il assiste en 331 à la deposition de S. Eustathe d'Ant.* p. 117. c. 1, *à qui il choisit pour successeur Eusebe de Ces.* p. 118. c. 1.

Theodote Ev. *de Berée : S. Basile luy écrit en 372*, p. 244. c. 2.

Theodote Ev. *de Laodicée, sous qui s'est tenu, dit-on, le C. de Laodicée, &c.* p. 255. c. 2.

Theodote Ev. *de Nicople, meurt vers 376*, p. 276. c. 1.

Theodule. *V. Theodule.*

Theodule Ev. *de Trajanople, est persecuté par les Ariens vers 340*, p. 131. c. 2, *& vers 347*, p. 145. c. 1; *pouvoit estre au C. de Sardique, &c.* p. 327. c. 1.

Theodule *Notaire Imperial, écrit en 351 la dispute de Basile contre Photin*, p. 151. c. 1.

Theodule *de Queretapes en Phrygie, assiste au C. de Seleucie en 359*; p. 198. c. 2, *où il est accusé*, p. 200. c. 1; *& deposé*, p. 203. c. 2; *vient au C. de CP. en 360*, p. 208. c. 2, *& y est excommunié comme fauteur d'Aece*, p. 209. c. 1, *qu'il fait Ev. p. e. en 362*, p. 200. c. 1. 217. c. 1.

Theognis *de Nicée, fut, dit-on, disciple de Saint Lucien d'Ant.* p. 109. c. 2; *assiste au C. de Nicée*, p. 276. c. 1, *comme partisan d'Arius*, p. 207. c. 1; *persiste dans ses erreurs après le Concile*, p. 113. c. 2; *reçoit des Ariens condannez*, ibid.; *est deposé & banni*, p. 113. c. 2. 322. c. 1, *est rappellé en 328 ou 329*, p. 115. c. 1. *Sa requeste ou palinodie est une piece supposée*, p. 357. c. 1-358. c. 2. *Il assiste à la deposition de S. Eustathe en 331*, p. 117. c. 1, *& au C. de Jerusalem en 335*, p. 121. c. 1; *vient à CP. contre S. Athanase*, p. 123. c. 2; *continue à calomnier les Saints sous Constance*, p. 128. c. 2; *fait Macedone Ev. de CP. après la mort d'Eusebe*, p. 138. c. 1; *meurt app. avant 347*, p. 141. c. 1.

Theon *Pr. de Jerusalem vers 372*, p. 247. c. 1.

Theonas : *S. Alexandre bastit & consacre l'Eglise de Theonas Paroice d'Alex.* p. 92. c. 1. 101. c. 2.

Theonas Ev. *de Marmarique, Arien*, p. 94. c. 2, *excommunié par le C. d'Egypte*, p. 105. c. 1, *signe la lettre d'Arius à S. Alexandre*, p. 109. c. 2: *assiste au C. de Nicée*, p. 276. c. 1, *où il est condanné*, p. 282. c. 2.

Theonas Ev. *de Cyzic, assiste au C. de Nicée*, p. 166. c. 2. 274. c. 2; *est chargé, dit-on, d'en publier les decrets dans la petite Asie*, p. 293. c. 1.

Theophile *de Benevent, assiste en 313 au C. de Rome*, p. 14. c. 2.

Theophile Ev. *de Scythie, assiste au Concile de Nicée, &c.* p. 275. c. 2.

Theophile *le Blemmye, introduit Aece auprès de Gallus*, p. 174. c. 2; *est relegué à Heraclée dans le Pont en 358*, p. 185. c. 2; *assiste au C. de CP. en 360*, p. 208. c. 2, *où il est excommunié comme fauteur d'Aece*, p. 166. c. 2, *qu'il ordonne Ev. p. e. en 362, &c.* p. 217. c. 1; *s'établit à Ant. contre Euzoïus en 363*, ibid.

Theophile *élu Ev. d'Eleutherople, est fait Ev. de Castabales en Cilicie, &c.* p. 210. c. 2; *adresse une requeste à Jovien*, p. 226. c. 1; *est deputé vers Libere, signe le C. de Nicée en 366, &c.* p. 230. c. 2, &c.

Theophile *d'Alex. deposé & chasse Paul Ev. & Conf.* p. 251. c. 2.

Theophrone *de Tyanes en Capp. assiste au C. d'Ant. en 341*, p. 133. c. 1, *y fait un 3 Symbole*, p. 135. c. 1.

Theophrone Ev. *de Capp. se separe d'Eunome & innove dans le Baptesme*, p. 220. c. 1.

Theosebe *est fait Ev. de Sardes en 360*, p. 209. c. 1.

Thespese *Orateur, enseigne à Ces. de Pal. vers 360*, p. 247. c. 2.

Thmuis, *Ville d'Egypte, &c.* p. 273. c. 1.

La Thrace *infectée par les Ariens*, p. 138. c. 2, *& les Macedoniens*, p. 225. c. 2.

Ceux du second Throne *sont les Pr. &c.* p. 303. c. 1.

Tibile, *Ville de la Numidie*, p. 81. c. 2.

Ticien *Avocat, plaide en l'an 395 contre les Maximianistes*, p. 74. c. 2. 313. c. 1.

Ticone *ou Tycone Donat. écrit peu après 370*, p. 36. c. 2. 63. c. 2. 309. c. 1, *ruine les principes de sa secte, &c.* p. 62. c. 2-63. c. 2; *fait d'autres ouvrages meslez de bon & de méchant*, p. 63. c. 2-64. c. 2: *est condanné par les siens*, p. 63. c. 2. 309. c. 1.

Timo-

Digitized by Google

Timothée Ev. d'Alex. depuis 381 jusques en 385, &c. p. 265. c. 2. 353. c. 1.

Tomes, metropole de la Scythie, & siege de l'Evesque, p. 235. c. 1.

Traditeurs, nom donné à ceux qui livroient l'Ecriture aux persecuteurs, p. 2. c. 1. Le C. d'Arles les dégrade de la clericature, p. 22. c. 1.

Trajan General, prend soin de S. Zeumace solitaire, p. 243. c. 2.

Trajanople, ville de la Thrace, p. 131. c. 2.

Treves, premiere ville des Gaules au IV. siecle, p. 88. c. 1. L'Ev. de Treves gouvernoit en mesme temps les Eglises de Cologne & de Liege, p. 205. c. 2, estoit Metropolitain des Gaules, p. 153. c. 2.

Tripoli, villes de Phenicie, de Libye, & de Lydie, p. 107. c. 1. 131. c. 1. 200. c. 1. 277. c. 1.

Troglites ou Troglodites, noms des purs Ariens, p. 176. c. 1.

Troade, ville dans la province d'Asie, p. 274. c. 2.

Tuburficubure, Tuburfique, & Tunugade, villes d'Afr., p. 79. c. 2. 80. c. 2. 81. c. 2.

Ture ou Turse : il y avoit en Afr. deux villes & un bourg de ce nom, p. 81. c. 2.

Tyanes, ville de la Capp., p. 133. c. 1. 233. c. 2.

Tycone. V. Ticone.

Tyr : Paulin y rébastit l'Eglise abatuë dans la persecution de Diocletien, p. 84. c. 1.

Tyran ou Euris Ev. d'Antioche depuis 302 jusque vers 313, p. 83. c. 1.

Tyran Ev. d'Antinoé dans la Thebaïde, assiste au C. de Nicée, p. 273. c. 1.

V

LEs Vadiens. V. Audiens.

Vagai. V. Bagai.

Vage, ville d'Afr., p. 81. c. 2.

Vaisseaux sacrez : il n'est pas permis à tous de les toucher, p. 264. c. 1.

Valens de Murse & Ursace de Singidon, jeunes Evesques aussi méchans qu'ignorans, p. 124. c. 1, assistent au C. de Jerus. en 335, p. 121. c. 1; vont trouver Constantin contre S. Athanase, p. 123. c. 2 : font Macedone Ev. de CP. après la mort d'Eusebe, p. 138. c. 1. Valens tasche en vain d'usurper le siege d'Aquilée en 344, p. 141. c. 1. Ils sont deposez par le C. de Sardique en 347, p. 142. c. 1. & 2; presentent une requeste au C. de Milan, &c. p. 145. c. 2; retractent en 349 tout ce qu'ils avoient publié contre S. Athanase, p. 148. c. 1; se retractent de leur retractation en 351, p. 149. c. 2. Valens impose à Constance sur la bataille de Murse, ibid. Ils assistent en 351 au C. de Sirmich contre Photin, p. 150. c. 1; font des violences à Sirmich, p. 152. c. 1 : font condanner S. Athanase à Arles en 353, &c. p. 153. c. 1. & 2 : font fouetter à Milan en 355, Hilaire Diacre de Rome, p. 155. c. 1 : envoyent leurs Eccl. executer les ordres de Constance pour la persecution des Cath., p. 156. c. 2 : sont excommuniez dans le C. de Beziers en 356, p. 169. c. 1 : sont presens à la composition du second formulaire de Sirmich, p. 178. c. 2, auquel ils ajoutent une impieté plus ouverte, p. 179. c. 1. 182. c. 1. Libere leur écrit après avoir signé, p. 179. c. 2. Le C. d'Ant. les congratule de leur succès dans la propagation de l'Heresie, p. 183. c. 1. Ils sont obligez en 358 à Sirmich de signer les anathematismes du C. d'Ancyre, p. 184. c. 2. Basile écrit contre eux en Afr., où ils sont condannez, p. 185. c. 1. Ils font diviser en deux le Concile œcumenique en 359, p. 188. c. 2; sont presens à la 3 confession de Sirmich en 359, p. 189. c. 2, la proposent au C. de Rimini, p. 191. c. 1, & y sont deposez, p. 192. c. 1, previennent Constance en leur faveur, p. 192. c. 2; sont rétablis par ce Concile, p. 194. c. 1. 195. c. 1; y surprennent Saint Phebade, &c. p. 190. c. 2, Valens y prononce publiquement plusieurs anathemes, p. 195. c. 2. Ils sont deputez à Constance par les prevaricateurs, p. 196. c. 1; publient leur victoire sur ce Concile, p. 196. c. 2, après lequel ils ont, dit-on, plein pouvoir de faire tout pour l'Heresie, p. 198. c. 1. Les Semiariens deposez à CP. en 360, écrivent contre eux, p. 211. c. 2. Valens obtient le rappel d'Eunome p. e. en 368, p. 217. c. 1. 235. c. 2. Les Macedoniens demandent en 366 à Libere que Valens & Ursace soient tenus pour excommuniez, &c. p. 231. c. 1. Ils écrivent à Germine en 366 sur son changement, p. 233. c. 1; sont excommuniez par le C. de Rome en 369, l'Espagne, & les Gaules, p. 235. c. 2 : estoient morts app. en 375, p. 253. c. 2.

Valens est fait Empereur en 364, p. 217. c. 1 : est seduit par sa femme, p. 227. 1 : peut avoir banni & rappellé S. Melece en 365, p. 228. c. 1, permet aux Macedoniens de tenir un Concile; p. 227. c. 2; leur conseille de s'accorder avec Eudoxe, p. 228. c. 1; s'irrite contre eux & les exile en 366, p. 228. c. 2; fait ceder Eleuse au C. Arien de Nic. p. 229. c. 1, excite une grande persecution en 367, p. 234. c. 2 : description generale de cette persecution, p. 238. c. 1-240. c. 1 : est baptizé par Eudoxe, p. 227. c. 1. 235. c. 1; fait son séjour à Marcianople en 367, 368, & 369, p. 217. c. 2; attaque en vain en 368, S. Bretanion Ev. de Scythie, p. 235. c. 1. La mort d'Eudoxe l'arreste à Nic. en 370, p. 236. c. 2. Il bannit Saint Evagre élu Evesque en sa place, ibid.; fait mourir 80 Eccl. de CP., &c. p. 237. c. 1; va de CP. à Cés. & persecute par-tout les Cat. en 371 & 372, &c. p. 240. c. 1-241. c. 1; envoye Luce à Alex. en 372, &c. p. 248. c. 2; est obligé de publier l'édit de Valentinien pour les Cat. en 375, p. 254. c. 2; persecute les Moines en 376, p. 257. c. 1 : engage les Gots dans l'Arianisme en 377, p. 259. c. 2, est brulé par eux en 378, &c. p. 260. c. 1-261. c. 1, n'ayant point app. rappellé les Conf. p. 352. c. 1.

Valentien premier Magistrat de Rusiccade en 303, p. 4. c. 2.

Valentinien assiste vers 315 au Concile de Neocesarée, p. 86. c. 1.

Valentinien I. est fait Empereur en 364, ne montre pas assez de zele pour la foy Cat., &c. p. 226. c. 2; conserve à Nicée le titre & les honneurs de Metropole, p. 271. c. 2. Les Macedoniens luy deputent en 366, &c. p. 231. c. 1 : Il fait en 370 ou 373; des loix contre les Donatistes, p. 60. c. 2; chasse Photin de Sirmich, p. 151. c. 2; fait tenir un Concile dans l'Illyrie en 375, &c. p. 253. c. 2; l'autorise par ses lettres, & fait un édit en faveur des Cath. p. 254. c. 2; meurt le 17 Novembre 375; p. 255. c. 1.

Valere. V. Eulale.

Les Vandales reçoivent l'Arianisme des Gots, p. 259. c. 2.

Vasagade, Ville d'Isaurie, p. 274. c. 2.

Vazare ou Bezare, Ville de la Byzacene, p. 81. c. 2.

Le vendredi on lisoit l'Ecriture & on preschoit à Alex. p. 95. c. 1.

Venere Commissaire, oste à Libere Urbique son Diacre, p. 179. c. 1.

S. Venere Ev. de Milan, est consulté en 401 par l'Eglise d'Afr. sur l'ordination des baptizez par les Donat. p. 80. c. 1.

S. Ver de Vienne, assiste au C. d'Arles en 314, p. 21. c. 1. 304. c. 1.

Le Verbe : les Ariens admettoient un Verbe en Dieu different de JESUS-CHRIST, p. 103. c. 2. Sentimens de Photin sur le Verbe, p. 331. c. 1.

Vere, Ville de l'Afr. Proconsulaire, p. 304. c. 1.

Verin Vic. d'Afr. en 321, &c. p. 44. c. 1.

La verité appartient à l'Eglise, de quelque costé qu'elle

Digitized by Google

qu'elle vienne, p. 64. c. 2. *Elle n'est point plus dangereusement combatuë que par ceux qui promettent de l'établir sans la connoistre*, p. 90. c. 1.

La vertu, *souvent plus pure dans les plus simples*, p. 84. c. 1.

Verus *Vic. d'Afr. en* 314, *peut estre le mesme qu'Ælius Paulinus*, *&c.*, p. 17. c. 2. 302. c. 1.

Veufs *ou* veuves : *le* C. *de Cart. en* 349, *leur défend la frequentation des personnes d'un autre sexe*, p. 54. c. 1.

Viator Ev. *meurt à Aquilée en* 344, *&c.* p. 141. c. 1.

Victoire : *la plus grande est de vaincre ses passions*, p. 30. c. 2.

Victor *Evesque de Rusiccade en Numidie*, *Traditeur*, *assiste au* C. *de Cirthe en* 305, p. 4. c. 2.

Victor Ev. *de Garbie*, *y assiste aussi*, ibid.

Victor *le Foulon y est p. e. ordonné Pr. pour de l'argent*, p. 5. c. 2.

Victor *p. e. de Leges*, *&* Victor *d'Utique*, *assistent au* C. *d'Arles en* 314, p. 304. c. 1.

Victor *de Garbie*, *premier Ev. Donat. à Rome*, p. 37. c. 2.

Victor *d'Abder*, *&* Victor *de Pupput*, *assistent au* C. *de Cart. en* 390, p. 67. c. 1.

Vincent Victor *Rogatiste*, *se réünit à l'Eglise vers* 420, p. 65. c. 1.

Victorin Ev. *Donat. de Minaciane*, *assiste en* 393 *au* C. *de Cabarsusse*, p. 70. c. 1.

Victorin Ev. *Donat. de Carcabie*, *ordonne Maximien à Carthage en* 393, p. 70. c. 2.

Marius Victorinus *Africain*, *professoit l'éloquence à Rome en* 357, p. 55. c. 2. 178. c. 1; *écrit contre Canaide Eunomien*, p. 217. c. 1.

Les vierges *estoient distinguées par leur habit*, p. 59. c. 1, *portoient des mitres pour marque de leur consecration*, ibid. : *on leur coupoit les cheveux en* 362, p. 59. c. 2. *Deux Conciles de Cart. reservent leur consecration à l'Ev.* p. 67. c. 1. & 2.

Les villages *ont eu des Curez avant les villes*, *&c.* p. 101. c. 2.

Villemagne, *Ville de la Proconsulaire*, p. 81. c. 2.

Vincent. *V. Victor.*

Vincent *Pr. de Rome*, *legat de S. Silvestre au* C. *de Nicée*, p. 272. c. 1, *dont il est, dit-on, chargé de publier les decrets à Rome, en Italie*, *&c.* p. 293. c. 1. *On croit que c'est le mesme que* Vincent Ev. *de Capoue*, p. 153. c. 1, *qui fut deputé en* 348 *par Constans & le* C. *de Sardique vers Constance*, *&c.* p. 145. c. 2. 147. c. 2; *abandonna S. Athanase dans le* C. *d'Arles en* 353, *&c.* p. 153. c. 1. *Libere luy écrit après sa chute*, p. 180. c. 1. *Il refuse de consentir aux decrets de Rimini en* 359, p. 198. c. 1.

Vincent Ev. *Rogatiste de Cartennes*, *écrit à S. Augustin en* 408, p. 65. c. 2.

Vit, Viton, *ou Victor*, *Prestre & legat de S. Silvestre au* C. *d'Arles en* 314, p. 21. c. 1, *& au* C. *de Nicée*, p. 272. c. 1. 293. c. 1.

Vit Ev. *de Carthes*, *assiste en* 381 *au* C. *de* CP. p. 246. c. 2.

Vital *de Vere en Afr.* *assiste au* C. *d'Arles en* 314, p. 304. c. 1.

Vital Ev. *d'Ant. mort vers* 319. V. son titre, p. 84. c. 2.

Vital Ev. *Donatiste de Mascule en* 411, *&c.* p. 81. c. 2.

Vitellius *Donatiste*, *écrit pour son schisme vers* 350, p. 53. c. 1.

Ulphilas Ev. *des Gots : son hist.* p. 258. c. 1-260. c. 2; *assiste en* 360 *au* C. *de* CP., p. 208. c. 2; *n'a embrassé l'Arianisme que vers* 376, p. 351. c. 2.

Unilas Ev. *Cat. des Gots*, *meurt en* 404, p. 260. c. 1.

Vocius *Evesque de Lion*, *assiste au* C. *d'Arles*, p. 21. c. 1. 304. c. 1.

Le voile *de la virginité estoit une coeffure nommée anciennement une mitre*, p. 58. c. 2. 59. c. 1.

Vose *ou Bose*, *Ville de la Proconsulaire*, p. 81. c. 2.

Urane *de Tyr se trouve au* C. *d'Ant. en* 358, *&c.* p. 183. c. 1; *à celui de Seleucie en* 359, p. 199. c. 1, *où il est accusé*, p. 200. c. 1, *& deposé*, p. 203. c. 2; *& a celui de* CP. en 360, p. 208. c. 1.

Urane *de Melitene*, *assiste au* C. *d'Antioche en* 363, p. 234. c. 1.

Urane *chef des Audiens après Audée*, p. 276. c. 2, *estoit mort en* 377, p. 294. c. 1.

Urbain. *V. Donat.*

Urbain Ev. *Donatiste de Forme en* 362 : *ses crimes*, *&c.* p. 58. c. 2. 59. c. 1.

S. Urbain *ou* Urbase, *l'un des* 80 *Eccl. de* CP. *Martyrs en* 370, p. 237. c. 2.

Les Urbanistes, *secte des Donatistes*, p. 65. c. 1.

Urbique *Diacre de Rome*, *est osté à Libere dans son exil*, p. 179. c. 1.

Urgel, *ville de Catalogne*, *est app.* civitas Ursolentium, p. 304. c. 1.

Ursace *Duc d'Afr. vers* 320, *perit en un combat*, p. 43. c. 2.

Ursace Ev. *de Singidon. V. Valens de Murse.*

Urse, *receveur general d'Afr. en* 313, p. 10. c. 2.

Ustodize. *V. Nicé.*

Usure : *Clers usuriers excommuniez par le Concile d'Arles*, p. 23. c. 1.

Utine, *ville de l'Afr. Proconsulaire*, p. 304. c. 1.

Z

ZAcarie *Pape*, *rétablit l'Eglise de Saint Eusebe Martyr*, p. 187. c. 1.

Zarat, *ville de la Numidie*, p. 82. c. 1.

Zeles, *ville du Pont*, p. 225. c. 1.

Zelone, *ville de l'Armenie majeure*, p. 85. c. 2.

Zenes *ou* Zenople, *ville de Lycie*, p. 226. c. 1.

Zenon *de Tyr : S. Alexandre d'Alex. luy écrit contre Arius*, p. 95. c. 1.

Zenon *de Tyr*, *assiste en* 367 *au* C. *de Tyanes*, p. 233. c. 2.

Zenophile *Proc. d'Afrique*, *&c.* p. 9. c. 1, *bannit Silvain de Cirthe*, p. 43. c. 2.

S. Zeumace *solitaire*, *soutient la foy contre les Ariens sous Valens*, *&c.* p. 243. c. 2.

Zeugma, *siege Episcopal de Syrie*, p. 273. c. 2.

Zoïs Ev. *Novatien*, *est receu Evesque dans l'Eglise Cath.*, p. 290. c. 1.

Zopyre *de Barca*, *Arien*, *assiste au* C. *de Nicée*, p. 276. c. 2.

Zosime *p. e. Diacre de la Mareote*, p. 105. c. 2, *excommunié avec Arius*, p. 105. c. 1, *signe sa lettre à Saint Alexandre*, p. 109. c. 2.

Zosime *fait penitence de son intrusion dans l'Evesché de Naple en* 355, *&c.* p. 167. c. 2.

Zosime Ev. *de Mopsueste*, p. 345. c. 2.

Zotique *de Quintiane*, *assiste en* 313 *au* C. *de Rome*, p. 14. c. 2.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google